Département de la Gironde

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SERIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances. — Subdélégations. — Élections. — Bureau des finances. — États provinciaux. — Principautés. — Régences.)

INTENDANCE DE BORDEAUX.

C. 1. (Carton.) — 35 pièces, dont 2 en parchemin.

1686-1726. — Ordonnances de MM. de Faucon de Ris, de Labourdonnaye, de Lamoignon et de Boucher, intendants de Bordeaux, concernant : — la visite des rivières de la Généralité ; — les foires de Bordeaux ; — la défense d'envoyer d'une ville dans une autre des matières d'or et d'argent ; — les payements en billets de banque ; — le mouillage des navires à l'île de Patiras (port de Panillac) ; — le règlement pour les étoffes contagieuses ; — la ferme des droits sur les vins ; — les mendiants ; — la défense de planter des vignes ; — de faire laver des laines grasses dans les jalles, ni d'y faire rouir des chanvres ; — de transporter à l'étranger les grains, légumes, etc. ; — concernant les fourrages, les digues et plantations sur la rive de la Garonne ; — les attroupements illicites ; — le tirage au sort entre les retardataires ; — le droit de confirmation ; — le pavé du chemin royal de Langoiran ; — la nourriture des bestiaux, etc.

C. 2. (Carton.) — 33 pièces imprimées, papier.

1727-1740. — Ordonnances de M. de Boucher, intendant de Bordeaux, concernant : — la défense de planter de la vigne ; — les moulins à nef sur les rivières ; — la capitation de la noblesse ; — les fournitures aux troupes de passage ; — les fourrages ; — la mendicité ; — la navigation des rivières ; — les maîtres de poste ; — la capitation des villes et communautés de la Généralité ; — la milice ; — le dénombrement de la population ; — les droits de contrôle ; — les étrangers ; — la mortalité des bêtes à laine, — la plantation d'arbres sur les routes de Libourne et Toulouse ; — les chanvres ; — la préparation des cuirs ; — la morve des chevaux : — les droits d'octroi sur les grains.

C. 3. (Carton.) — 36 pièces, papier.

1741-1744. — Ordonnances de MM. de Boucher et Aubert de Tourny, intendants de Bordeaux, concernant : — les routes ; — les chemins royaux ; — la capitation des valets, paysans et bourgeois ; — les alignements ; — les chemins vicinaux ; — les chairs salées ; — les porteurs de contraintes ; — les postes aux chevaux ; — le dixième ; — les corvées ; — les gardes-étalon ; — la milice ; — les portefaix de Bordeaux ; — le remboursement des maisons démolies pour former la place Royale ; — les tableaux pour servir à la nomination des collecteurs ; — les syndics de paroisses ; — le logement des étrangers ; — l'adjudication de l'église de Soulac ; — un pont sur le Mauron ; — les comptes des communautés ; — le droit de quarantain ; — la construction d'un ponceau près le village de Serayre ; — les plantations d'arbres sur les grands chemins ; — les aqueducs ; — les poudres et salpêtres.

C. 4. (Carton.) — 45 pièces, papier.

1745-1747. — Ordonnances de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant : — les religionnaires ; — les chanvres ; — la nomination des collecteurs ; — le logement des étrangers ; — les trésoriers des communes ; — la coupe des bois taillis ; — le moulin de M. Gourgues ; — le moulin à poudre de Saint-Médard ; — le hallage sur

la Dordogne ; — les poudres et salpêtres ; — les corvées ; — le contrôle des étoffes ; — la taille réelle ; — le papier terrier ; — le bannissement du sieur Rougier, milicien ; — les adjudications des travaux de la navigation ; — les grains ; — les haras ; — les fourrages ; — les impositions ; — le remplacement de l'avoine par le seigle ; — les secours aux indigents ; — les frais de contrainte ; — les commissions d'archers ; — la défense de porter des armes.

C. 5. (Carton.) — 28 pièces imprimées.

1767-1783. — Ordonnances de MM. de Fargès Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, concernant : — les syndics des milices ; — les exemptions et les fuyards ; — la répartition de la taille ; — les étapes ; — les accidents survenus sur les récoltes ; — les rôles de la capitation de la noblesse ; — les casernes de Libourne ; — les grains ; — les régiments provinciaux ; — les foires et marchés ; — les logements des gens de guerre ; — le marché de Nontron ; — les chevaux atteints de la morve ; — le rachat des corvées.

C. 6. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1709-1744. — Correspondance de MM. de Labourdonnaye, de Courson, de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, d'Argenson, Le Blanc, d'Aguesseau, de Lavrillière, d'Armenonville, le duc d'Antin, le cardinal de Fleury, Amelot, Orry et le maréchal de Biron, relative : — à des renseignements sur un gentilhomme du Périgord, nommé Sainton ; — aux significations d'huissiers ; — à des croix brisées dans la commune de Fieux, près Nérac (Lot-et-Garonne), par un nommé Pierre Arbrissan ; — à des dégradations commises dans la forêt de la communauté de Donzac par M. Pinsun, ingénieur en chef de Navarreins ; — à un procès entre M. Charles de Verthamont et Mme de Beynac ; — à un individu décédé dans une auberge de Bordeaux, où il était connu sous le nom de Schenck, tandis que son nom véritable était Ernest-Rodolphe d'Estrammer, comte d'Estrammer, seigneur de Waren, et qu'il était conseiller aulique et chambellan du roi de Pologne, électeur de Saxe.

C. 7. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1718-1729. — Correspondance de MM. de Courson et de Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau, le duc d'Antin, Le Blanc, de Lavrillière, de Breteuil et de Chauvelin, concernant : — des demandes d'absents ou de militaires pour obtenir leur intervention auprès des autorités locales, soit pour recueillir des héritages qui leur étaient dévolus, soit pour contraindre ceux qui les détenaient injustement à leur en faire la restitution, soit pour obtenir des renseignements au sujet des successions ouvertes à leur profit. — On y remarque les noms de Mlle Descairat de Loustelnau, de Mlle Coste Badie, Du Luc, de Gachon, François Misset, Isabeau Belloc, Antoine Rolland de Jurande, Roddes de la Morlière et le baron Dagos.

C. 8. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1718-1724. — Correspondance de MM. de Courson et de Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, d'Argenson, Le Blanc, Law, Dodun, de La Houssaye et de Gaumont, concernant : — le payement des charges locales ; — des renseignements demandés à l'intendant sur les nommés Pontphily, Bélétré et Meuleu, bretons signalés comme coupables d'excitation à la révolte ; — un arrêt de la Cour, du 29 octobre 1720, qui défend à toutes les Cours et juges ordinaires et extraordinaires de faire aucune application des amendes, ni de prononcer des aumônes contre les condamnés, si ce n'est dans le cas où il aura été commis sacrilége ; — les droits de la ferme des greffes réclamés par les directeurs de la Compagnie des Indes ; — la caisse du Domaine ; — la destruction des timbres.

C. 9. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1719-1731. — Correspondance de MM. de Courson et de Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Blanc, d'Aguesseau, de Maurepas, de Breteuil, de Chauvelin, d'Armenonville, d'Angervilliers et de Lavrillière, relative : — à des demandes adressées aux ministres et à la Cour par des créanciers, pour intervenir auprès de l'autorité locale, afin d'obtenir le remboursement des sommes qui leur sont dues par des personnes à l'égard desquelles les voies ordinaires de contrainte avaient été employées sans succès, à cause de leur position sociale. — Parmi ces personnes, on distingue notamment : MM. de La Guyzie, de Mortier, de La Brousse, Du Bernard, de Laffitte, de Tarraube, Rozier de Gorse, le marquis de Lacapelle de Charbonnières, de Férussac, de Martignac, du Gravier et le marquis de Lusignan.

C. 10. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1719-1739. — Correspondance de MM. de Courson et de Boucher, intendants à Bordeaux, avec les ministres Baudry, d'Argenson, de Lavrillière, d'Armenonville, Dodun, de Breteuil, Le Blanc, de Chauvelin, de La Houssaye, Amelot, d'Ormesson, d'Aguesseau et d'Angervilliers, rela-

tive : — aux maîtres cartiers de la ville de Bergerac (Dordogne) ; — au logement du curé de Saint-Laurent-sur-Manoire ; — à un scandale dans la paroisse de la Nouaille, en Périgord, causé par un nommé Raynaud, cabaretier ; — à la nommée Laville, détenue avec son fils dans les prisons de Périgueux (Dordogne), pour assassinat ; — à une plainte de M. Merlet contre le curé de Londres, près Marmande (Lot-et-Garonne), pour soustraction de papiers de famille ; — à une procédure entre le sieur de Baritault et le sieur Domenge, avocat au Parlement de Bordeaux.

C. 11. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1719-1753. — Correspondance de MM. de Courson, de Boucher et de Tourny, intendants à Bordeaux, avec les ministres Le Blanc, de Breteuil, de Lavrillière, d'Aguesseau, de Chauvelin, Amelot, d'Argenson et de Paulmy, relative : — à des demandes d'absents ou de militaires pour obtenir leur intervention auprès des autorités locales, soit pour recueillir des héritages qui leur étaient dévolus, soit pour contraindre ceux qui les détenaient injustement à leur en faire la restitution, soit pour obtenir des renseignements au sujet des successions ouvertes à leur profit. — De ce nombre sont : Gabriel de Lor, Andurand, Bonnegarde, de Basignan, Lacour de Transforet, Thomaseau, Rivière de Saint-Pierre, Gouzil, Bacon, de Larue.

C. 12. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1723-1767. — Correspondance de MM. de Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Baudry, Amelot, Bertin, de Laverdy et de Chauvelin, concernant : — l'affaire Fargès, relative à la liquidation du service des vivres ; — la ferme des octrois de la ville de Vitry ; — le privilège des sabotiers et charrons ; — la création des rentes viagères ; — les offices des commissaires aux inventaires ; — les courtiers jaugeurs ; — la communauté des arts et métiers ; — la nomination de François-Philibert Duchesne, vicomte de Montréal, à l'office de conseiller enquêteur et commissaire examinateur en la Sénéchaussée et siège présidial de Périgueux (Dordogne) ; — l'adjudicataire des fermes.

C. 13. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier ; 1 en parchemin.

1723-1741. — Correspondance de M. de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Dodun, Amelot, d'Aguesseau, le régent Louis, duc d'Orléans, d'Angervilliers et le comte Du Muy, relative : — à un mémoire contre l'abbé Caussade, curé de Baugas, qui a fait démolir sans autorisation une partie des murs de ville de Saint-Pastour (Lot-et-Garonne) ; — à une contestation entre le juge royal et le lieutenant de police de Thiviers, à l'occasion de la nomination du greffier ; — à une demande de secours du sieur Mouravel de Lavergne, chargé d'une nombreuse famille ; — aux prieurés de Pille et de Bonnefon, du diocèse de Bazas ; — aux offices de greffiers et d'huissiers ; — au nommé Antoine, né à Montpellier (Hérault), se disant fils naturel du prince Charles de Danemark, frère du roi Frédéric IX, et de demoiselle de Plantade, fille de M. de Plantade, conseiller à la Cour des Aides de la ville de Montpellier ; — à la détention du sieur de Valoubière.

C. 14. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1730-1743. — Correspondance de MM. de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau, d'Angervilliers, de Chauvelin, Amelot et de Maurepas, relative : — à des demandes d'absents ou de militaires pour obtenir leur intervention auprès des autorités locales, soit pour recueillir des héritages qui leur étaient dévolus, soit pour contraindre ceux qui les détenaient injustement à leur en faire la restitution, soit pour obtenir des renseignements au sujet des successions ouvertes à leur profit. Parmi le nombre des suppliants, on voit figurer les noms de MM. d'Aux, Du Laurier, officier de l'Hôtel des Invalides ; Uchard, aide-major ; de L'Isle, capitaine ; Dumas, major ; Lagrange, chevalier de Saint-Louis ; François Meynier, Rechardy, de Mirabel, Patras, Desmarets, Scheffern, Raymond Lafore, Du Noyer, de Coutures.

C. 15. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1733-1767. — Correspondance de MM. de Boucher et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Chauvelin et de Laverdy, relative : — au contrôle des actes de foi et hommage, adjudications de bois, etc., passés devant les juges-greffiers et autres officiers de justice, et qui sont de nature à être faits également par-devant notaires ; — à la Compagnie des Indes ; — à la permission accordée aux négociants des ports et villes maritimes d'envoyer leurs vaisseaux en Irlande ; — aux étoffes et toiles peintes des Indes, de la Perse et de la Chine ; — à la sortie des vieux linges ; — à la pêche des harengs ; — à l'exemption des droits de visite des cuirs de buffles qui pourront être préparés dans les différentes villes et lieux du royaume ; — à l'établissement d'une Caisse d'escompte ; — à l'expédition des bonnets façon de Tunis à destination du Levant.

C. 16. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1734-1745. — Correspondance de MM. de Boucher

et de Tourny, intendants à Bordeaux, avec les ministres d'Angervilliers, Orry, le cardinal de Fleury, de Chauvelin, d'Aguesseau, Amelot et de Cremille, relative : — à des demandes adressées aux ministres et à la Cour par des créanciers, pour intervenir auprès de l'autorité locale afin d'obtenir le remboursement des sommes qui leur sont dues par des personnes à l'égard desquelles les voies ordinaires de contrainte avaient été employées sans succès, à cause de leur position sociale. — De ce nombre sont : MM. Du Bayne, Du Camps, de Raynal, capitaine ; de La Coste, de Saubat, de Montviel, inspecteur d'infanterie ; le comte de Marquessac, de La Cardonnie, le baron d'Andiran, Constant de Picquemolle, Faucher de Fontagniac, de Lagarde de La Jorrie, Melon de Rauzan, Rieucourt de Bernard, garde du corps ; de Campagnac et de Cherval.

C. 17. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1740-1767. — Correspondance de MM. de Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Amelot, d'Aguesseau, Machault, de Saint-Florentin, d'Argenson, le maréchal de Noailles, de Chauvelin, Bertin et le duc de Choiseul, relative : — à diverses plaintes portées par M. de Ségur de Montazeau contre le sieur Mirat, pour violences ; — par le curé de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) contre le sieur Delerm ; — au père Bonjom, religieux Doctrinaire à Treignac, pour mauvais traitements qu'il a reçus du sieur Laborde ; — à Fialde, vicaire de Villeneuve-d'Agen, contre le sieur Lacroix ; — au curé de Lados contre le sieur Benel.

C. 18. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1743-1759. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres Amelot, Orry, de Maurepas, de La Houssaye, d'Aguesseau, de Saint-Florentin, d'Argenson, de Courteille et de Trudaine, concernant : — le rétablissement du marché de bestiaux à Bordeaux ; — les embellissements de la ville ; — le couvent des Capucins ; — le buste du Roi pour le local de la Bourse ; — le principal du collège de Guienne ; — le député au Bureau de commerce ; — les réclamations de M. Fauquier, conseiller au Parlement de Bordeaux, au sujet du payement du prix de deux maisons par lui vendues à la ville ; — une plainte de M. l'ambassadeur de Hollande au sujet de l'inhumation des individus de sa nation ; — les prières composées par le rabbin des juifs, à l'occasion de la maladie du Roi et de celle du Dauphin ; — une décision judiciaire au sujet de la ferme des octrois ; — le projet d'établissement de deux quais sur le port pour faciliter le chargement et le déchargement des navires ; — la statue équestre du Roi ; — la Bourse ; — les plaintes des officiers des troupes bourgeoises ; — le projet de M. le duc de Richelieu de faire rouler un opéra de six en six mois alternativement entre Bordeaux et Toulouse.

C. 19. (Portefeuille.) — 240 feuillets, papier, en 14 cahiers.

1743-1766. — Cahiers et notes de l'intendant de Bordeaux contenant : — l'enregistrement de la correspondance de M. Boutin avec les ministres, le contrôleur général des finances et autres fonctionnaires ; — requêtes pour la milice envoyées aux subdélégués ; — états ou répertoires ou notes contenus sur des feuilles de papier détachées, parmi lesquels se trouvent la mention ou l'enregistrement des ordonnances de M. de Tourny, rendues sur diverses matières, et des fragments d'inventaires des papiers et cartons des divers bureaux de l'intendance.

C. 20. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1744-1778. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau, duc de Choiseul et Bertin, relative à des demandes d'absents ou de militaires pour obtenir leur intervention auprès des autorités locales, soit pour recueillir des héritages qui leur étaient dévolus, soit pour contraindre ceux qui les détenaient injustement à leur en faire la restitution, soit pour obtenir des renseignements au sujet des successions ouvertes à leur profit. — De ce nombre sont : MM. de Fleury Dessudres, écuyer, Fauché, Du Buc, Arquier frères, Jean Lalande, le comte Beaupré, Vieusens de d'Aglan, Canat, Blainé, Lormand et Dechegaray.

C. 21. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1745-1751. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau, de Saint-Florentin et de La Reynière, concernant : — la réclamation du sieur Barré, curé de Cezac, pour arrérages de pension ; — la défense à tous huissiers et sergents royaux d'entrer dans les maisons pour capturer ceux qu'ils seraient chargés d'arrêter pour dettes civiles ; — la création d'une Bourse consulaire à Périgueux (Dordogne) ; — un placet du sieur Raymond de Mayne, officier de la louveterie du Roi ; — la contestation entre Mme la baronne d'Andiran et les créanciers de son père.

C. 22. (Portefeuille.) — 111 pièces, dont 2 en parchemin.

1746-1749. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau, de La Houssaye, d'Argenson et de Saint-Florentin, relative : — à des demandes adressées aux ministres et à la Cour par des créanciers, pour intervenir auprès de l'autorité locale, afin d'obtenir le remboursement de sommes qui leur sont dues par des personnes à l'égard desquelles les voies ordinaires de contrainte avaient été employées sans succès, à cause de leur position sociale. — Dans ce nombre figurent : MM. de La Capelle-Biron, de Saint-Astier, Pierre Cadroy, écuyer, seigneur de la maison noble de Calavis ; d'Escayrac, écuyer ; de Blanche de Labadie.

C. 23. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1749-1773. — Correspondance de MM. de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, Orry, Bertin et Terray, concernant. — les enfants-trouvés d'Agen ; — la noblesse de Mme la baronne de Bauzeil, en Agenais ; — le droit de franc-fief ; — le contrôle des actes notariés ; — les droits de contrôle des rentes assignées sur les revenus du Roi ; — des discussions particulières ; — le rôle des biens fonds de la noblesse de l'élection de Bordeaux ; — un vol d'actes originaux commis dans l'étude de Jean Joyeux, notaire à Monpon, élection de Périgueux (Dordogne) ; — une demande de réduction d'impositions du sieur Bernard Roche, ancien conseiller du Roi, et son avocat au Sénéchal et Présidial de Bordeaux, pour pertes de récoltes occasionnées par la gelée.

C. 24. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1750-1760. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, de Lamoignon, de Paulmy, d'Argenson et de Crémille, relative à des requêtes adressées aux ministres et à la Cour par des créanciers, pour demander leur intervention auprès de l'autorité locale, afin d'obtenir le remboursement des sommes qui leur sont dues par des personnes à l'égard desquelles les voies ordinaires de contrainte avaient été employées sans succès, à cause de leur position sociale, et parmi lesquelles on remarque les noms de : — MM. de Poujade, lieutenant général à Bergerac (Dordogne) ; de Gigounoux, de Fontanillie, de Mestre, de Laval, Duclaux de Lalot, Gombauld, seigneur de Lagrange, de Perusse, colonel ; de Fournel, de Castelnau, de Biran, Dordaigne-Casy de Roques, de Marbotin, de Saint-Simon, Duperrier de Rive et de Fontenil.

C. 25. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1751-1776. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Sartine, de Chauvelin, de Machault, Désilhouette, de Choiseul, d'Ormesson, Turgot, de Miromesnil, Rigoley d'Oguy et de Boullongue, concernant : — les domaine de Durfort et châtellenie de Ruffiac ; — des demandes de dégrèvements d'impositions occasionnées par la perte de bestiaux par l'epizootie et des vins par la gelée ; — la dîme de l'abbaye de la Sauve ; — les vingtièmes dont M. de Richemont demande à être déchargé ; — le droit de prélation ; — les officiers municipaux de Tartas (Landes) ; — les boucheries de Dax (id.) ; — une demande de renseignements sur le compte de M. de Lostière de Casteljaloux, ancien page de Mme la Dauphine ; — M. Lolanie de La Chapelle de Brantome (Dordogne) ; — la ferme du tabac dans la province du Béarn ; — le fermier des boucheries de Dax.

C. 26. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1752-1769. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin, de Curson et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Lamoignon, de Saint-Florentin, de Sartine, de Maupeou, le duc de Choiseul, Bertin, d'Argenson, d'Angervilliers, d'Ormesson, relative : — aux maîtres de danse ; — au service des cures ; — aux renseignements demandés sur un nommé Dardanelle, qui avait écrit une lettre remplie de menaces contre Mme la marquise de Pompadour ; — à la maison de Saint-Cyr ; — à la régie des biens des Jésuites ; — aux assemblées des francs-maçons ; — à des placets au sujet de diverses procédures ; — aux paroisses de villes murées ; — à Mme la comtesse de Belle-Isle ; — à une plainte du sieur Boudet de Marsac, consul de la ville de Clairac, contre le commis à la recette générale des finances de Bordeaux ; — au projet d'agrandissement des maisons de la Salpêtrière et de Bicêtre, reconnues insuffisantes pour le logement des prisonniers.

C. 27. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1756-1768. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Paulmy, de Crémille, de Saint-Florentin, de Beaumont et le duc de Choiseul, relative à des demandes d'absents ou de militaires pour obtenir leur intervention auprès des autorités locales, soit pour recueillir des héritages qui leur étaient dévolus, soit pour contraindre ceux qui les détenaient injustement à leur en faire la restitution,

soit pour obtenir des renseignements au sujet de ces successions ouvertes à leur profit. — Au nombre des suppliants, figurent : MM. Gamet de Carty, Pontual, capitaine de dragons ; Malherbe, garde du corps ; Marsalès, Lafaye, Mme de Saint-Aulaire, Buzet de Condom (Gers), Boudet, Duverger, Aradel et Duclairac.

C. 28. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1758-1759. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres Berryer, de Crémille, de Beaumont, de Saint-Florentin, de Courteille, d'Ormesson, Bertin, les maréchaux de Bellisle et de Richelieu, et MM. Duchesne de Beaumanoir, Darvin, de Sorlus, Mel, de Couloussac, Thibaut, Jourdain, de Lamestrie, Bellet, Gorsse, Tauros, etc., pendant son séjour à Paris, concernant : — la défense des côtes de Guienne contre les Anglais ; — la distribution de livres immoraux et hostiles à l'État ; — les vols de bijoux dans les spectacles ; — la demande de lettres de don de prélation faite par M. Pascaud de Paulcon, sur plusieurs héritages vendus par son frère, noble Jean-Jacques de Cheyssac ; — MM. Charmail de Trevy frères, seigneurs de Pascalet, et noble Jean-Joseph de Mathieu de Casquer, avocat en la Cour, demandant que, par ordre du Roi, la veuve du sieur Mathieu et sa fille, leurs parentes, soient enfermées dans la maison de force d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — le dommage causé par la foudre à la fabrique de poudre de Saint-Médard ; — l'établissement d'une maison de refuge à Sarlat (Dordogne), réclamé par l'évêque du diocèse ; — l'envoi de deux frégates et de quelques chaloupes pour défendre l'entrée de la rivière.

C. 29. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1761-1769. — Correspondance de MM. Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Crémille, de Sartine, de Choiseul, de Courteille, de Maupeou, Bertin, de Saint-Florentin, relative à des requêtes adressées aux ministres et à la Cour par des créanciers, pour solliciter leur intervention auprès de l'autorité locale, afin d'obtenir le remboursement des sommes qui leur sont dues par des personnes à l'égard desquelles les voies ordinaires de contrainte avaient été employées sans succès, à cause de leur position sociale. — Dans ce nombre, on voit figurer : MM. de Sorlus, le marquis de La Capelle, de Cadroy, le chevalier d'Aux, de Cambon de La Nigrye, de Lascazes, de L'Hostelnau, Dufour de Berger, de Lafargue, de Bonnefort, de Hurtevent, de Fauville de Saint-Remy, de Boulainviliers, de Balignac, de Saint-Philippe, de Lamezan et de Casmont.

C. 30. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1761-1776. — Correspondance de MM. Boutin, de Clugny et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Courteille, de Beaumont, Cochin et Bertin, au sujet des oppositions formées par divers seigneurs hauts justiciers de la Généralité contre la répétition exercée par le domaine contre eux, pour obtenir le remboursement des frais de justice faits par le Roi pour la répression des crimes et délits commis dans leur juridiction, et ce, d'après les dispositions de l'ordonnance du Roi de 1670. — Parmi ces seigneurs, on distingue : MM. le duc de La Force, le marquis de Fumel, de Raignac, le duc d'Aiguillon, de Jumilhac, de Beauronne, de Frespech, d'Urval et de Saint-Chamazy, de Belliet et de Verteuil.

C. 31. (Carton.) — 166 pièces, papier.

1762-1767. — Correspondance de MM. Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec le ministre de Marville, concernant : — la circulation des grains destinés à l'alimentation de Bordeaux ; — la subsistance des colonies ; — l'auditoire de Bazas (Gironde) ; — l'envoi de graine de mûrier ; — la fabrique des toiles à voiles d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les casernes de Libourne (Gironde) ; — la manufacture de Montignac ; — la construction de l'église du Nérac ; — l'établissement d'une verrerie près Villeneuve-d'Agen ; — le détail d'un orage singulier qui a éclaté, le 6 juillet 1767, sur la ville de Condom ; — lettre de M. de Mathisson, subdélégué à Nérac (Lot-et-Garonne), dans laquelle il rend compte à l'intendant de l'exaltation produite sur les protestants de cette ville par l'arrestation de trois de leurs coreligionnaires détenus dans les prisons d'Agen ; — concernant le pont de Périgueux ; — la gelée de 1767 ; — Marie-Thérèse d'Esparbès, prieure royale du monastère de Prouillan de la ville de Condom (Gers).

C. 32. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1762-1776. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson et Bertin, concernant diverses demandes en diminutions ou décharges d'impositions, de capitations et de vingtièmes, motivées sur des pertes occasionnées par la gelée, la grêle, les inondations, l'épizootie, les incendies de bâtiments, etc. ; — demandes de secours adressées à l'intendant par des pères de famille qui sont dans l'impossibilité de pour-

voir à la nourriture et à l'entretien de leurs nombreux enfants sans l'assistance du Gouvernement. — Du nombre des personnes qui sollicitent ces faveurs sont : MM. le marquis de Roquefort, Balateau de Lafeuillade, de Belcombe, Bechon de Caussade, de Polignac, le comte de Ramième, de Coëtlogon et de Miromesnil.

C. 33. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1766. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, le duc de Choiseul, Bertin, de Maupeou, de Boullongue, de Courteille et de Sartine, concernant : — les intérêts des reconnaissances des papiers, de la colonie du Canada ; — les courtiers brevetés ; — les huissiers d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les pensionnaires du Roi ; — les impositions ; — les gardes-étalons ; — la reddition des comptes de dépenses faites pour des familles allemandes se rendant aux colonies françaises d'Amérique ; — les passe-ports à l'étranger ; — le logement des troupes ; — les jurats de Blaye (Gironde) ; — l'office du juge royal de Bazas (id.) ; — la préséance entre la maréchaussée et le procureur du Roi d'Agen.

C. 34. (Portefeuille.) — 117 pièces ; papier.

1766. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, Bertin, de Beaumont, de Choiseul, de Boullongue, de Laverdy, de Maupeou et de Courteille, relative : — aux impositions ; — à la justice d'Étauliers ; — à l'office d'avocat du Roi d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux Capucins de Bordeaux ; — aux étoffes de soie et de laine ; — à la perte des récoltes ; — à la baronnie d'Étauliers ; — au remboursement des dettes de l'Etat ; — à des porcelaines imitant celles de la Chine ; — aux biens et revenus des villes du royaume ; — à une déclaration du Roi qui fixe les délais accordés pour la représentation des titres de toutes les rentes et intérêts dus par l'État aux hôpitaux et aux collèges.

C. 35. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1768. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec le ministre d'Ormesson, concernant l'édit du Roi, du mois de décembre 1764, portant que, pour être inscrits sur les états des finances, les porteurs de titres sur l'État devaient justifier de la légitimité de leurs droits. — Parmi les titulaires de ces titres, on distingue : MM. Courtade de Quissac, Antoine de Goyon, Caillous, lieutenant-conseiller, François Drouillard, Dupuy-Labarthe, Dubedat de Torrebren, Goyon de Verduzan, de Campagno, Courtade de Salis de Condom (Gers), les comtes de La Tresne et de Verthamont, Gérard Descamps de Dunes, de La Gobie, Pâris de Monmartel, de Gervain, Marie Deniac de Lavergne, Louis de Cambes, de Brousse, Marie-Henriette de Castellane, Laurent de Loyac, Labal de la Peyrière, de Saint-Hilaire, Marie-Bernard de Varenne.

C. 36. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1768. — Correspondance de M. de Fargès, intendant de Bordeaux, avec le ministre d'Ormesson, relative à l'édit du Roi, du mois de décembre 1764, portant que, pour être inscrits sur les états des finances, les porteurs de titres sur l'État devaient justifier de la légitimité de leurs droits. — Dans le nombre des titulaires, on remarque : MM. de Marsan, de Leymarie, Valeton de Boissière, Dulion, marquis de Campet, de Calvimont, Sarrazin de Bellecombe, de Bories, de Varenne, Dufour de La Jarte, de Beauregard, de Teynac, de Noiret, de Gaultier, de Bastard, grand maître des eaux et forêts de Guienne, Deschan de Pressac, de Timbrune, marquis de Valence, de Monbet, de Malaprade, de Monlezun, de Senzac ; les communautés des horlogers, droguistes, parfumeurs, épiciers, pharmaciens, quincailliers, miroitiers, marchands de blé, gantiers, charpentiers, cordonniers, imprimeurs, libraires, horlogers, etc., et divers hôpitaux, chapitres et couvents.

C. 37. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1768-1772. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Turgot et de Meulan, concernant : — l'établissement d'une manufacture d'indiennes à Bourg (Gironde) ; — les manufactures des pauvres dans les hôpitaux ; — les fabricants de papier de l'Angoumois et du Limousin ; — les rôles de la capitation ; — la maladie des bestiaux dans le Limousin ; — la réexpédition des grains à l'étranger ; — les militaires traités à l'hôpital de Sainte-Foi et autres de la Généralité ; — l'ordonnance du Roi portant règlement sur les voitures qui doivent être fournies aux troupes en marche ; — l'exportation du chiffon hors du royaume ; — les attelages des voitures à deux roues ; — les ravages causés par la grêle dans l'Élection des Lannes ; — un envoi de riz pour les pauvres du diocèse de Rodez ; — l'imposition ordonnée sur tous les habitants du ressort du Parlement de Bordeaux pour les gages des officiers de cette Cour.

C. 38. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1769-1775. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Invau et d'Ormesson, relative à l'édit du Roi, du mois de décembre 1764, portant que, pour être inscrits sur les

états des finances, les porteurs de titres sur l'État devaient justifier de la légitimité de leurs droits. — Parmi les titulaires de ces titres, on distingue : MM. Pierre-Gervain de Roquepiquet, Richard de Pichon, de Montlezun, Gabriel-Barthélemy de La Raissière, de Lormand, de Meyre, Chapy de La Bruyère, messire Claude de Sarrau, le baron de Fauguerolles, Policard d'Orozen, Jean de Benié, Bernard de Beaumont, Jean-Baptiste de La Rigaudie, Philippe-Paul de Maillard de Lafaye, de Rastouil, François Dalbessard, Pierre de Montis, l'hôpital Saint-Jacques de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne), les Augustins de Bordeaux, la maison de charité de Cadillac (Gironde), les religieuses de Sainte-Claire de Périgueux (Dordogne).

C. 39. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1770. — Correspondance de M. de Fargès, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, Bertin, duc de Choiseul et de Sartine, concernant : — l'essartement des bois ; — les imprimeurs et libraires de Bordeaux ; — la construction d'une halle à la Parade (Lot-et-Garonne) ; la poudre de mine pour les ingénieurs ; — les impositions ; — l'administration municipale du Nérac ; — la réunion de l'office de lieutenant général de Libourne (Gironde) au corps de ville ; — la papeterie de Durban ; — les enfants-trouvés de Bordeaux ; — la visite des livres à la Bourse ; — le directeur de la poste de Clairac ; — une créance contre la communauté de Mezin (Lot-et-Garonne) ; — des insultes au directeur des postes de Bazas (Gironde) ; — les libraires suppôts de l'Université de Bordeaux ; — les chirurgiens de Périgueux (Dordogne) ; — le prix des offices de perruquiers ; — les priviléges du maire de Monségur ; — un ouvrage du sieur Raulin sur les accouchements

C. 40. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1770. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, de Choiseul, Bertin, Cochin, de Beaumont, de Richelieu, de Sartine et Terray, relative : — aux arrêts du Conseil qui ordonnent la suspension des billets des fermes générales ; — au droit de prélation ; — à l'état des corps et communautés d'arts et métiers autorisés par lettres patentes ; — aux lettres de confirmation de noblesse du sieur de La Grange de Verges ; — à une demande de secours pour cause d'incendie ; — à des contestations entre les secrétaires du Roi et les officiers du bureau des finances ; — aux Dominicains de Bergerac (Dordogne) ; — à l'ordre d'arrêter le sieur de la Zistanie ; — à l'érection en comté des terres de Cocumont et de Briolet ; — à une concession d'atterrissements en faveur de M. de Flamarens ; — à la verrerie de La Couture ; — aux obstacles apportés aux défrichements de la part des curés.

C. 41. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1770. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, Bertin, de Choiseul, de Sartine, de Boullongue et Cochin, concernant : — les travaux du pont de Sauveterre (Gironde) ; — des demandes de secours, de modérations et exemptions d'impositions, en considération des pertes éprouvées sur les récoltes par la grêle et le débordement de la Garonne ; — la confirmation des lettres de noblesse du sieur Clergeau ; — les travaux de charité ; — l'entrée des vins à Tonneins (Lot-et-Garonne) ; — le sieur Léglise de Lalande, père de treize enfants vivants ; — la réduction du pied-fourché d'Agen (id.), dont se plaignent les anciens adjudicataires ; — la misère du Périgord ; — le moyen de fertiliser les terrés ; — les directeurs de la Chambre de commerce de Bordeaux ; — les créanciers de la succession de M. le marquis de Fimarcon.

C. 42. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1770. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, Bertin, de Choiseul, le duc de Praslin et de Trudaine, relative : — au droit d'entrée sur l'huile de vitriol de provenance étrangère ; — à l'inondation de la Garonne ; — au refus des bateliers de porter du secours aux inondés ; — à l'érection en comté des terres de Cocumont et de Briolet, de Monségur et de Vitrezai ; — au droit de prélation ; — à l'exploitation de la mine de charbon de Saint-Lazare (Dordogne), par M. le marquis de Rastignac ; — à la défense d'exporter des grains ; — à la Commission des tailles ; — aux moyens de détruire les loups ; — à l'amélioration de la culture des terres ; — au bois pour la construction d'une frégate ; — au commerce des bestiaux ; — au passage de Saint-André-de-Cubzac.

C. 43. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1770. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Choiseul, Bertin, d'Ormesson, de Sartine et de Boullongue, relative : — aux murs de ville de Casseneuil (Lot-et-Garonne) ; — à l'hôpital de Saint-Macaire (Gironde) ; — à des demandes d'indemnités à raison des pertes occasionnées par l'inondation ; — au droit de prélation ; — à la

police des grains ; — aux Pénitents bleus de Sarlat (Dordogne) ; — aux travaux à exécuter à l'Hôtel de la Monnaie de Bordeaux ; — aux plaintes des employés de la poste aux lettres contre M. de Solminiac ; — aux libraires suppôts de l'Université de Bordeaux ; — à M. de La Grange de Verges, gouverneur de la ville du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), qui demande la croix de Saint-Louis.

C. 44. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1770. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, de Choiseul, Bertin, de Lavrillière, de Trudaine, de Sartine et Rigoley d'Oguy, concernant : — le pont de Sauveterre (Gironde) ; — le droit de prélation ; — le droit de pied-fourché d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — la nomination des directeurs de la chambre de commerce ; — les Bénédictins de Bordeaux ; — la grêle dans le Sarladais (Dordogne) ; — les créanciers de la succession de M. le marquis de Fimarcon ; — la plainte du marquis de Civrac contre l'ordonnance du juge de La Teste qui défend la sortie et le passage des grains ; — la défense d'exporter les avoines à l'étranger ; — la maladie occasionnée par l'usage du seigle ergoté ; — les Filles de la Foi de Villeréal (Lot-et-Garonne) ; — l'établissement de deux foires à Barbaste.

C. 45. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1771. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, d'Ormesson, Rigoley d'Oguy et de Sartine, concernant : — les maîtres de poste de Périgueux (Dordogne) ; — des lettres interceptées à Castillonnès (Lot-et-Garonne) ; — Picou, père de treize enfants ; — les livres prohibés ; — les priviléges des officiers du Présidial de Périgueux ; — les offices du point d'honneur ; — les Bénédictins de Bordeaux ; — l'exportation du lin et des farines ; — l'apparence des récoltes ; — les impositions ; — les chargements et déchargements des grains ; — le sieur Davarège de Servanche, gentilhomme du Roi ; — les précautions à prendre pour la sortie des grains ; — les receveurs des tailles.

C. 46. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1771. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, d'Oguy, Bertin, de Boullongue et d'Aguesseau, relative : — à l'église des Pénitents bleus de Sarlat (Dordogne) ; — à un nommé Saint-Vincent, père de dix enfants ; — aux voitures à deux roues ; — au droit de pied-fourché ; — aux Dames de la Foi de Bergerac (Dordogne) ; — aux priviléges de la ville de Périgueux ; — aux biens des religionnaires fugitifs ; — à l'hôpital de Thiviers ; — aux boucheries d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux pertes causées par l'inondation ; — à la circulation des peaux de lièvre et de lapin ; — au défrichement de la commune de Mios ; — à la police du commerce des grains ; — à la maladie populaire qui règne à Fumel ; — aux pommes de terre.

C. 47. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1771. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, Trudaine, Rigoley d'Oguy, Bertin et de Boullongue, relative : — à l'approvisionnement du Périgord ; — aux octrois de Bordeaux ; — aux grains de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — à la verrerie de Saint-Macaire (Gironde) ; — à la nomination des officiers municipaux de Condom (Gers) ; — au bureau de poste de Langon (Gironde) ; — aux religieuses de Sainte-Croix de Bordeaux ; — à un échange entre l'abbesse de la Règle et le vicomte de Bonneval ; — à une gratification accordée à des négociants qui ont transporté en France des grains venant de l'étranger ; — à l'administration municipale de Condom ; — à la réhabilitation du sieur Queyssat ; — à l'état du prix des grains.

C. 48. (Portefeuille.) — 97 pièces, dont 2 en parchemin.

1771. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Sartine, Bertin et d'Ormesson, relative : — à la police sur les grains ; — à une plainte portée contre M. Dupin, président de la Cour des Aides ; — à la taille de Coutras ; — au droit de prélation ; — à la rentrée du Parlement ; — aux anoblissements ; — à la contagion à bord des navires ; — à l'état des grains importés ; — aux élections de Condom ; — aux droits sur les chevaux ; — aux maladies de Bourteilles ; — au sel étranger ; — à l'élévation d'une matte à Taillebourg pour arrêter l'invasion de la rivière.

C. 49. (Carton.) — 57 pièces, papier.

1771-1775. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maupeou, Joly de Fleury, Terray, de Sartine et Necker, relative : — à l'utilité de cultiver les patates ; — aux travaux de la route de Langon à Bazas (Gironde) ; — au retard des courriers ; — à la graine de lin ; — à une discussion entre la ville et l'hôpital de Sarlat (Dordogne) ; — au passage pour la Guadeloupe ; — à l'infidélité d'un nommé Lafargue, commis à la recette des tailles à Bordeaux ; — au

sieur Merlin, renfermé à Bicêtre pour escroquerie d'argent au moyen d'un faux testament ; — au bureau royal des correspondances ; — à la recherche des jeunes gens évadés des maisons paternelles ; — à la subsistance des troupes envoyées à Saint-Domingue.

C. 50. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1771-1775. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants à Bordeaux, avec le ministre d'Ormesson, relative : — à l'édit du Roi du mois de décembre 1764, portant que, pour être inscrits sur les états des finances, les porteurs de titres sur l'État devaient justifier de la légitimité de leurs droits. — Parmi les titulaires figurent : MM. de Fonbrauge, Gabriel de Soulié, Paty de Bellegarde, de Troupenat de La Maure, Arnauld de Monbet, Catherine de Gironde, veuve de Cluzel, Jean-François de La Barrière, de Chillaud, de Roquevert, de Laborie, Isabeau de Caupos, veuve d'Antoine de Chassaing, Faget de Cazeaux, Nicolas de Varennes, Antoine de La Ville, Françoise Chasseraud de La Tour, Marie-Marguerite de Fayet, Lacayre de Campsel, de Pousol, Marie et Catherine de Carrigues.

C. 51. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

1772. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, Rigoley d'Oguy, de Boullongue, d'Ormesson, de La Houssaye, de Sartine, de Beaumont et de Trudaine, concernant : — les postes ; — les offices municipaux d'Eymet et autres ; — la halle aux grains de Bordeaux ; — l'hôpital de Tonneins (Lot-et-Garonne) ; — les droits sur l'amidon et les papiers ; — les haras ; — les livres étrangers ; — les moulins de fabrique anglaise ; — le contrôle des actes de résignation d'offices ; — les négociants de Bordeaux ; — la poste de Lipostey ; — les maladies dans le Périgord ; — l'octroi de Villeneuve ; — la nomination des officiers municipaux de Clairac (Lot-et-Garonne) ; — les observations faites sur le varech.

C. 52. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1772. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Lavrillière, de Maupeou, de Trudaine, Bertin, d'Ormesson, Rigoley d'Oguy et de Boullongue, concernant : — un projet, de déclaration du Roi au sujet des frais de justice dans le ressort du Parlement de Bordeaux ; — une plainte du sieur du Bedat, garde du corps du Roi, contre le sénéchal d'Agen (Lot-et-Garonne), à raison des lenteurs qu'il apporte dans l'affaire qu'il poursuit contre sa mère ; — les places d'imprimeurs vacantes à Bordeaux ; — Jean Rigal, ancien fourrier au régiment du Roi, qui réclame son patrimoine dont on s'est emparé pendant son absence ; — le règlement sur les matières employées à la fabrication de l'amidon ; — la dette du sieur de La Chaumardie, meurtrier de M. Roche de Puyrogier ; — les dégâts occasionnés par la gelée ; — la demoiselle Aubier, religieuse des Filles de la Foi de Bergerac (Dordogne) ; — les courtiers royaux ; — l'importation des grains ; — une demande de desséchement de marais faite par M. Cabarus.

C. 53. (Portefeuille.) — 118 pièces, dont 2 en parchemin.

1772. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Rigoley d'Oguy, d'Ormesson, Bertin, de Boullongue, de Sartine, de Trudaine, relative : — aux maîtres de poste ; — à l'hôpital d'Issigeac (Dordogne) ; — aux assemblées des protestants ; — à la Société d'agriculture ; — aux poudres à giboyer ; — à la nomination des jurats de Bordeaux ; — au séminaire de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — aux gardes-étalons ; — au comte Néguichard, ancien colonel, qui demande l'intervention du ministre auprès de Mme de La Pause pour lui faire compter une somme de 3,000 livres ; — au transport et séjour des vins à Bordeaux ; — aux vins du Quercy ; — à la nomination de MM. d'Arche, d'Ambrus et Monbalen, gentilshommes, à la charge de consuls à Bordeaux ; — au payement des gages du Parlement ; — au centième denier dû par les offices de judicature, police, finances et autres ; — à l'épizootie sur le gros bétail ; — à Marie Favière, déshéritée par ses parents à cause de sa conversion à la religion catholique.

C. 54. (Portefeuille.) — 109 pièces, dont 1 en parchemin.

1772. — Correspondance de M. Esmangart, intendant à Bordeaux, avec les ministres Bertin, d'Ormesson, Terray, de Maupeou, le duc de Lavrillière et de Trudaine, concernant : — l'hôtel de ville de Pujols (Lot-et-Garonne) ; — les employés des fermes ; — les pertes éprouvées par les paroisses du Périgord par suite de la gelée et de la grêle ; — l'archevêché de Bordeaux ; — les religieuses de Saint-Romain-de-Blaye (Gironde) ; — les navires partant pour l'Ile de France ; — le sieur Lamarque, père de douze enfants vivants ; — le droit de prélation de Barthélémy La Roche et de Roux de La Baronnie ; — le passage de Cubzac ; — la prohibition de la sortie des châtaignes ; — l'autorisation d'acheter en Angleterre six mille quintaux de chanvre de Russie ; — les moulins à sucre de fabrique an-

glaise ; — l'île du bassin d'Arcachon ; — l'autorisation accordée aux sieurs de Brivasac et de La Colonie d'aller où bon leur semblera, excepté à Bordeaux ; — la mise en loterie de la terre de La Guerche, appartenant à Mme la marquise de La Gallissonnière ; — les assemblées des protestants à Clairac et à Tonneins (Lot-et-Garonne).

C. 55. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1772. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Rigoley d'Oguy, Bertin, d'Ormesson, de Trudaine, de Boullongue et de Sartine, concernant : — les postes d'Astafort (Lot-et-Garonne) et de Libourne (Gironde) ; — un nommé Vistorte, père de dix enfants ; — la ferme du poids de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les droits d'entrée sur les toiles peintes ; — les vins de Cahors (Lot) à la destination de l'Inde ; — les Dames de la Foi de Sarlat (Dordogne) ; — les lots et ventes ; — les fossés de ville de Condom (Gers) ; — les colonies françaises ; — les ermites d'Agen ; — les malheurs occasionnés par le débordement de la Garonne ; — les foires et marchés de Saint-Loubès ; — les plaintes contre les infidélités qui se commettent dans les envois des vins dans nos colonies ; — la perception des droits d'amirauté.

C. 56. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Terray, Bertin, de Sartine, de Boullongue, Trudaine, d'Ormesson, de Maupeou et de Boynes, relative : — au chapitre de Bazas (Gironde) ; — aux droits de confirmation de noblesse ; — aux jeux publics dans les salles de spectacle ; — à l'hôpital des enfants trouvés ; — aux variations de l'aiguille aimantée ; — à l'incendie de la verrerie de La Mangine, près Bazas ; — à l'exportation des farines ; — à l'importation des avoines ; — à l'entrée des vins à Clairac (Lot-et-Garonne) ; — à la création de la vicomte de Pauliac ; — aux octrois des villes et hôpitaux ; — aux enfants trouvés des provinces à Paris ; — à la navigation des rivières ; — à l'érection de la terre de Bonas en marquisat ; — aux droits sur les cuirs ; — au bail des octrois de la ville de Bordeaux ; — à l'acquisition d'un emplacement pour l'église de Libourne (Gironde).

C. 57. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Terray, de Sartine, Bertin, de Boullongue, de Trudaine, d'Ormesson, de Maupeou, de Beaumont et de Boynes, relative : — aux droits de prélation ; — au droit sur les laines exportées à l'étranger ; — à un secours de 1,000 livres accordé à l'hôpital de Blaye (Gironde) ; — à une plainte portée contre le sénéchal d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux droits d'entrée sur les chanvres et lins ; — aux gages du Parlement de Bordeaux ; — aux droits sur les dentelles ; — à l'acquisition d'un terrain pour le chapitre de Condom (Gers) ; — au marc d'or ; — aux encanteurs de Bordeaux ; — à un secours accordé au sieur Turpin, père de quatorze enfants ; — au port d'armes ; — au vol de la collecte de Saint-Pierie-de-Castets ; — aux gratifications accordées aux nouveaux convertis ; — au magasin d'entrepôt des marchandises pour la Guinée ; — à la caisse publique destinée à prêter sur gages ; — à la voiture des deniers de la recette ; — à une concession de terrain près le bassin d'Arcachon ; — à l'exportation du chanvre pour l'Espagne.

C. 58 (Portefeuille.) — 154 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, Terray, de Sartine, de Boullongue, de Trudaine, d'Ormesson, de Meaupeou, de Beaumont et de Boynes, relative : — aux foires et marchés de Limeuil et du Bugue (Dordogne) ; — au droit de pêche sur la Dordogne ; — à la perte des récoltes dans le Périgord, par suite des pluies et des orages ; — au droit de comptablie ; — à l'hôpital de Sainte-Livrade ; — aux charcutiers de Bordeaux ; — à la grêle dans le Médoc ; — au commerce des drogues ; — aux courtiers de Bordeaux, — au chapitre de Saint-Émilion (Gironde) ; — aux revenus de la ville de Bordeaux ; — aux droits de l'hôpital sur les grains ; — à l'exportation des farines ; — à l'écroulement du palais épiscopal d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — à l'entrée d'un navire dans le bassin d'Arcachon ; — aux donations de l'hôpital d'Agen.

C. 59. (Carton.) — 160 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Boynes et d'Ormesson, concernant : — les officiers municipaux de Condom (Gers) ; — les gages des officiers du Parlement ; — le transport du bois de marine ; — les greniers d'abondance ; — l'embarras des subsistances ; — les grains et farines de Montauban et de Toulouse à destination de Bordeaux ; — la taxe du pain ; — les états du mouvement des militaires dans les hôpitaux ; — l'incendie de l'évêché de Condom ; — les administrateurs de Saint-Domingue au sujet du sieur Pillat de La Coupe ; — les troubles dans la province de Guienne à l'occasion de la cherté dés subsistances ; — un mémoire destiné à venger l'histoire du siècle de Louis XIV ; — la préséance entre les lieutenants des maréchaux de France

et les officiers de justice ; — les administrateurs de l'hôpital de la charité de Sarlat (Dordogne).

C. 60. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

1773-1776. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres Terray et de Beaumont, relative : — aux frais de justice à la charge du trésor ; — aux visas des exécutoires ; — à l'exécution du nommé Trompet ; — aux frais faits par la maréchaussée de Bayonne et celle de Dax pour procédures instruites pour crimes de meurtre, viols, incendies et vols de grands chemins ; — à la nourriture des prisonniers détenus dans les prisons de Sarlat (Dordogne) ; — à la nommée Eymarie, de la paroisse de Breuil, accusée d'inceste ; — aux frais de la succession du frère Jean Meynadé-Granger de Fontclaire, religieux Prémontré ; — aux enfants trouvés de la sénéchaussée de Dax (Landes) ; — aux gratifications accordées à un médecin et à un chirurgien de Marmande, à raison des services qu'ils ont rendus pendant l'épidémie.

C. 61. (Portefeuille.) — 126 pièces, dont 1 en parchemin.

1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Maupeou, Terray, Bertin, de Laverdy, d'Ormesson et le duc de Lavrillière, concernant : — les droits sur les toiles et draps ; — le logement des religieuses de la Foi de Tonneins (Lot-et-Garonne) ; — la clôture des héritages ; — le cimetière de Saint-Seurin, de Bordeaux ; — la capitation ; — le commerce des colonies ; — le droit de prélation ; — la vaine pâture ; — des demandes de secours par des pères chargés d'un nombre considérable d'enfants ; — les harengs de Dunkerque ; — la louveterie ; — la taille ; — les défrichements ; — une révolte à Hourtins (Gironde), au sujet des farines ; — un ciment d'une qualité supérieure ; — les frais du terrier de Dunes ; — une transaction avec les officiers municipaux de Condom (Gers) ; — l'interdiction du journal *L'Iris de Guienne* ; — l'arrêt du Conseil qui ordonne que les maréchaussées, dans l'exercice de leurs fonctions, jouiront à l'avenir de l'exemption de tous droits de bacs sur les rivières.

C. 62. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, Terray, d'Ormesson, de Boynes, de Marville, de Cotte, de Boullongue et de Lavrillière, concernant : — les rentes sur les tailles ; — les juifs avignonais établis à Bordeaux ; — le règlement sur la police des assemblées municipales d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — l'office de perruquier ; — la demande d'un emprunt de 100,000 livres par l'évêque d'Agen, pour la reconstruction d'une nouvelle maison épiscopale ; — diverses demandes de secours ; — les ravages occasionnés par un orage et une grêle effroyable tombée dans les environs de Bergerac (Dordogne) : — les priviléges des gens de mer ; — la mort de Louis XV ; — l'épizootie des bestiaux ; — la communauté des cordonniers et savetiers ; — un édit du roi Louis XVI sur son avénement ; — les eaux minérales ; — le sieur Lespinasse Du Barrail ; — Moutard de Lassaigne ; — un dépôt de fusils à Nérac ; — Pierre Bougue, père de 20 enfants.

C. 63. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Terray, d'Ormesson, Bertin, de Boullongue, Turgot, de Beaumont, Miromesnil, de Sartine et de Méville, relative : — à des demandes de secours et décharges d'impositions ; — au chapitre Saint-André de Bordeaux ; — au procès des officiers municipaux de Bazas (Gironde) contre le chapitre ; — aux officiers municipaux de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — à la taille ; — à la boulangerie ; — aux murs de ville de Damazan (id.) ; — à la maladie des bestiaux ; — aux impositions ; — à l'exportation des châtaignes ; — à une plainte des officiers municipaux de Marmande (Lot-et-Garonne) contre un cordelier ; — au couvent des Augustins de la ville d'Agen (id.) ; — à la demande d'un secours de 183,300 livres faite par le chapitre d'Agen pour les réparations de son église qui tombe de vétusté ; — au droit de prélation.

C. 64. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, Turgot, d'Ormesson, de Trudaine, de Beaumont, Miromesnil et de Boullongue, relative : — à la demande de lettres patentes de noblesse en faveur de Saint Frix de Liliendhal, consul adjoint du Danemark ; — aux remises d'impositions ; — aux demandes de secours de divers pères de famille chargés d'un nombre considérable d'enfants ; — à la régie des droits sur les cuirs ; — à l'inspection des boucheries ; — au droit de contrôle et marques d'or et d'argent ; — aux droits sur les fers-blancs ; — à la pêche de la morue ; — à l'autorisation accordée aux armateurs de l'Océan et de la Manche de faire venir du sel de l'Espagne et du Portugal ; — au

droit de prélation ; — aux prisons de Mézin (Lot-et-Garonne) ; — à la démolition de la maison prieurale de Montagrier (Dordogne) ; — à la confirmation des priviléges des juifs ; — à la navigation des rivières ; — au don gratuit de Bordeaux ; — aux demandes de secours pour pertes de bestiaux.

C. 65. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1774-1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Boynes et de Trudaine, concernant : — le mouvement des militaires dans les hôpitaux : — des lettres de M. Vicq-d'Azyr sur la contagion du bétail et les moyens de la combattre ; — l'établissement d'ateliers de charité sur les différentes routes du département d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — L'*Histoire du Périgord ;* — les travaux de l'Intendance ; — les directeurs de la chambre de commerce ; — la route de Bordeaux à Bayonne par les grandes landes ; — les casernes de Libourne ; — la construction du palais au collége de La Magdeleine ; — la graine de mûrier blanc ; — la fourniture de l'étape ; — la louveterie ; — M. Basterot de La Barrière, capitaine de vaisseau ; — un ouvrage de M. Maupin sur les vignes ; — M. de Valframbert, nommé ingénieur des ponts et chaussées à Bordeaux ; — la nomination de l'abbé Desbiey, de l'Académie des sciences, à l'inspection de la librairie.

C. 66. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1774-1775. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin et Turgot, concernant : — des pensions viagères accordées par le Roi, sur le trésor royal, à diverses personnes de la Généralité de Bordeaux ; — Jean Loiseau, père de treize enfants ; — la dame Deschamps de La Motte, religieuse du couvent de la Foi de Villeréal (Lot-et-Garonne) ; — Jeanne de Scandaliac ; — Anne et Marguerite Bruzac, protestantes converties ; — Marie-Anne et Marthe de Guérin ; — mademoiselle Françoise de Constantin ; — Jeanne Gravier ; — Trouvé, père de treize enfants ; — mademoiselle de Royneau ; — madame de Peychalvet ; — Marie Guichard, nouvelle convertie.

C. 67. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1774-1784. — Correspondance de MM. de Boutin, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes, Miromesnil, Turgot, de Beaumont et Necker, concernant : — une demande en partage de succession formée par Jean Michelon, de Libourne ; — l'infidélité de plusieurs notaires ; — une affaire entre les engagistes de Montpont et les officiers de justice ; — les officiers et cavaliers de la maréchaussée de la lieutenance de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — aliénation de divers immeubles appartenant aux protestants ; — les frais de justice ; — la confirmation de ventes accordées par le Roi.

C. 68. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier.

1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de la Généralité de Bordeaux, avec les ministres Turgot, Lenoir, d'Ormesson, Bertin, de Trudaine, de Sartine et de Boullongue, relative : — à un mémoire sur l'impôt du don gratuit de Bergerac (Dordogne) ; — à la perte des bestiaux par l'épizootie, et demandes de secours réclamés à ce sujet ; — aux dégâts considérables occasionnés par les eaux pluviales à la porte du Pin, à Agen (Lot-et-Garonne) ; — à la verrerie de Bourg (Gironde) ; — à un établissement de charité à Sarlat (Dordogne) ; — à un remède contre l'épizootie ; — à la suppression du chapitre Saint-Romain de Blaye (Gironde) ; — à la répétition d'un legs fait par la Reine, mère de Louis XIII ; — à la verrerie de Mitchell, de Bordeaux ; — au droit de prélation ; — aux murs de ville de la Rions (Gironde) ; — à une concession de terrain à Condom (Gers) ; — au canal de Castres ; — au bassin d'Arcachon (Gironde) ; — au prieuré de Montagrier (Dordogne).

C. 69. (Portefeuille.) — 192 pièces, papier.

1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, d'Ormesson, Trudaine, de Boullongue, de Beaumont et de Vergennes, relative : — à des demandes de secours pour remplacer les bestiaux enlevés par l'épizootie ; — à la *Gazette de Cythère* mise au pilon par arrêt du Parlement ; — aux canaux de navigation depuis Bayonne (Basses-Pyrénées ; — au bassin d'Arcachon (Gironde) ; — à la suppression du couvent de Sainte-Claire, de Tartas (Landes) ; — au don gratuit de la ville de Dax (id.) ; — à la maladie épizootique ; — à la sortie des grains ; — à l'exercice de la chirurgie dans le Bazadais ; — aux prêtres et religieux italiens ; — à la pêche du saumon ; — au syndic des pauvres ; — aux. priviléges de Saint-Jean-de-Luz et Siboure (Basses-Pyrénées) ; — à la vente du tabac à Bayonne ; — à des plaintes de l'ambassadeur d'Espagne au sujet de la visite d'un navire ; — aux juifs ; — au droit de prélation ; — à la liberté du commerce des bœufs.

C. 70. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant

de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, de Marville, d'Ormesson, Bertin, de Beaumont, de Boullongue et le maréchal de Mouchy, relative : — à l'établissement d'une verrerie à Bordeaux ; — à l'inspection des manufactures ; — aux plaintes de l'abbé Castex contre le sénéchal de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — à l'église cathédrale d'Agen (id) ; — au projet de construction de casernes dans cette ville ; — aux juges et consuls de Bordeaux ; — à l'octroi de Villeneuve-de-Marsan ; — à la perte des bestiaux ; — au prix des grains ; — aux droits sur les fers noirs ; — au sucre ; — à la garance ; — aux livres ; — aux Capucins de Nérac ; — aux officiers municipaux et au juge seigneurial d'Orthez ; — aux religieuses de l'Annonciation de Bazas ; — à l'érection du fief de Monbeau en comté.

C. 71. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, le maréchal de Mouchy, le cardinal de Rohan, Bertin, Turgot, de Boullongue, Trudaine et de Beaumont, concernant : — la tournée de M. le maréchal de Mouchy dans son gouvernement ; — le sieur Cadroy, père de dix enfants ; — le défrichement du grand marais, près Bayonne (Basses-Pyrénées), par le baron de L'Auriol ; — des plaintes du seigneur de Saint-Julien contre le curé de sa paroisse ; — la nombreuse famille de Léglise de La Lande. ; — la juridiction consulaire d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les octrois de Périgueux (Dordogne) ; — les lettres de noblesse des sieurs Neyrac ; — l'érection de la terre de Cours en vicomté ; — les frais de transport des deniers de la recette de Sarlat ; — la régie des droits des hypothèques ; — les encouragements aux défricheurs.

C. 72. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, Bertin, de Marville, le maréchal de Mouchy et Turgot, relative : — au droit de prélation ; — à l'état des paroisses de la Généralité ; — aux Dames de la Foi de Villeréal (Lot-et-Garonne) ; — aux pertes de bestiaux et aux demandes de secours pour les remplacer ; — aux habitants du Condomois ; — à l'hôpital de Monpazier (Dordogne) ; — à la capitation ; — à l'art des accouchements ; — aux Dames de la Foi de Beaumont (Dordogue.) ; — à l'enseignement de la langue anglaise ; — à la culture du tabac ; — aux priviléges des étapiers ; — à Mme la comtesse de Forcalquier ; — au lieutenant criminel de Bordeaux ; — aux enfants trouvés ; — à l'incendie du sieur Betzman ; — au sieur Burcke, prêtre irlandais de nation, aumônier des Dames religieuses Carmélites du grand couvent de la ville de Bordeaux.

C. 73. (Portefeuille.) — 176 pièces, papier.

1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, d'Ormesson, de Boullongue, de Trudaine, de Beaumont, de Vergennes, de Fourqueux et Turgot, relative : — à l'office de lieutenant général à Condom Gers ; — à la chancellerie de Dax (Landes) ; — à la démolition de l'église Saint-Vivien-les-Bazas (Gironde) ; — aux chirurgiens d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux convois militaires ; — aux vins de La Plume (id.) ; — aux impositions ; — à l'octroi de Peyrehorade (Landes) ; — à la manufacture de Tonneins (Lot-et-Garonne) ; — au commerce des laines ; — à la confirmation de noblesse du sieur Dupin ; — au traitement contre le ténia ; — à la vente de marchandises abandonnées dans les magasins de la douane ; — à un procédé pour le lavage des laines ; — au sieur Frix de Liliendhald, Danois, consul adjoint.

C. 74. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, d'Ormesson, de Marville, Turgot, de Boullongue, Trudaine, relative : — à la confirmation de noblesse du sieur Couloussac ; — aux questions adressées aux médecins sur les maladies populaires ; — aux impositions ; — aux pertes de bestiaux ; — à l'entrepôt de morues à Bordeaux ; — à la démolition de la porte neuve d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — à la baronnie de Caussade ; — aux arrérages de rentes ; — à la graine de tabac de Clairac ; — aux droits du marc d'or ; — aux droits réservés de la ville de Bordeaux ; — au prix des grains ; — aux droits d'amortissement ; — aux priviléges accordés aux pays de Mont-de-Marsan, Turban et Gabardan ; — à la manufacture d'Agen ; — au privilége des employés des fermes ; — à la confection des rôles des vingtièmes.

C. 75. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1775. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec le ministre d'Ormesson, relative : — à la direction des vingtièmes ; — aux commissaires des tailles ; — à l'imposition de 80,000 livres sur la capitation pour l'entretien des dépôts de mendicité ; — à une plainte grave des habitants de Monflanquin (Lot-et-Garonne) contre leur subdélégué et son secrétaire ; — à la perte des récoltes par la gelée et la grêle ; — aux modé-

rations et décharges d'impositions ; — aux secours accordés à des familles surchargées d'enfants ; — au sieur Duranteau, avocat au Parlement, père de treize enfants ; — à un mémoire adressé à M. le contrôleur général par MM. de Coëtlogon, de Miromesnil et de Maisoncel, au sujet de l'augmentation de leurs vingtièmes.

C. 76. (Carton.) — 127 pièces, papier.

1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, de Fourqueux, Bertin et Amelot, relative : — à la suppression des corvées ; — à l'établissement d'une verrerie sur la Nive ; — au projet d'un canal de la Garonne au bassin d'Arcachon (Gironde) ; — à la navigation des rivières ; — aux arrêt, règlement, ordonnances et projet d'arrêt qui attribuent à l'intendant la connaissance de tous les faits et contestations sur les rivières ; — aux dégâts occasionnés au mur de garantie de Saint-Jean-de-Luz par la mer qui menaçait d'envahir la ville ; — à l'écroulement du mur des écuries de la maison du Roi, à Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux escroqueries de Dalpujet de Belleassise, juif de Bordeaux.

C. 77. (Carton.) — 75 pièces, papier.

1775. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Boullongue et Bertin, concernant : — des secours accordés aux hôpitaux d'Ussel, de Saint-André-de-Bordeaux et Bayonne ; — l'imposition sur les vins pendant six années dans la commune de Belvès-en-Périgord, pour subvenir aux frais d'un nouvel hôtel de ville ; — la vente des communaux de Saint-Loubès ; — la nomination d'un maître d'école à Roquefort ; — le pied-fourché d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les priviléges en faveur des fermiers des droits de greffe ; — une plainte des habitants de Sainte-Foy contre les officiers municipaux de la même ville ; — la confirmation des droits de terrage ; — une plainte du commerce de Granville au sujet d'un droit qui se perçoit à Bordeaux sur la morue.

C. 78. (Portefeuille.) — 82 pièces, dont 1 en parchemin.

1776. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson et de Beaumont, relative : — à la ferme des octrois de la ville de Dax (Landes) ; — aux tailles de l'Élection d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux secours accordés à des familles nombreuses ; — au collége de Cadillac (Gironde) ; — aux services militaires ; — aux maire et échevins de Tournon (Lot-et-Garonne) ; — aux décharges d'impositions motivées par la perte des récoltes : — aux habitants de Sarlat (Dordogne), qui demandent la suppression de l'imposition de la collecte ; — au curé de La Sauve (Gironde) ; — aux habitants de Lacadie (Landes), qui demandent une décision de l'affaire concernant le fonds commun appelé la Lande-du-Gert ; — à une plainte des collecteurs de Saint-Philippe-en-Agenais, contre les quatre frères de Fumel de Roquebrune, au sujet du recouvrement de leurs impositions.

C. 79. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1776. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec le ministre d'Ormesson, concernant : — le traitement des maniaques ; — la confirmation des priviléges ; — le sieur Vistorte, juge de Sainte-Livrade, père de vingt enfants ; — les demandes de secours pour cause d'indigence et de nombreuse famille ; — les réclamations contre le contrôleur des vingtièmes ; — les pertes occasionnées par la grêle et l'épizootie dans le pays de Marsan (Landes) ; — les pensions militaires ; — le service des convois militaires ; — les incendies ; — les chirurgiens ; — l'exemption des tailles ; — une plainte des officiers municipaux de Tournon (Lot-et-Garonne) au sujet des poursuites exercées contre eux pour le paiement de leurs impositions ; — la réunion de la paroisse d'Estigarde à la ville et communauté de Gabarret ; — un détournement de deniers par le nommé Montauzet, collecteur.

C. 80. (Carton.) — 93 pièces, dont 1 en parchemin.

1776. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec le ministre de Boullongue, concernant : — les droits d'octroi sur les bœufs ; — les comptes des communautés ; — les impositions relatives aux travaux publics de la juridiction de Penne ; — une plainte sur la mauvaise administration des officiers municipaux de Sainte-Foy (Gironde) ; — les droits de greffe ; — le pied-fourché de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les droits de halle et de marché de la paroisse de Habas, de la subdélégation d'Auch ; — le droit de voirie ; — l'épizootie ; — le droit sur la morue ; — la nomination des consuls de la communauté de Beaumont-en-Périgord ; — une bergerie de Jean Dubosc, établie dans la paroisse de Jau-en-Médoc ; — un libelle diffamatoire contre le subdélégué et les officiers municipaux de Villeneuve (Lot-et-Garonne) ; — les sieurs de Surrac, du Port Sainte-Marie ; — les droits d'octroi de Nérac ; — un arrêt du Conseil qui défend aux juges royaux de

faire aucune application d'amendes autrement qu'au profit du Roi.

C. 81. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1776. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Beaumont, Cochin et de Miromesnil, au sujet : — des oppositions formées par divers seigneurs hauts justiciers de la Généralité contre la répétition exercée par le domaine contre eux pour obtenir le remboursement des frais de justice faits par le Roi pour la répression des crimes et délits commis dans leur juridiction, et ce, d'après les dispositions de l'ordonnance du Roi de 1670 ; — seigneurs opposants : — MM. le duc d'Aiguillon, le comte de Flamarens, Pelet de Gontaud, Courtade de Salis, le vicomte d'Esclignac, de Varennes, le marquis de Saint-Alvère, seigneur de Saint-Méard, le comte de Montréal, de La Roquetimbaud, le seigneur Du Temple, le seigneur d'Hazera, de Peyrehorade, de Lavauguyon et de Bugassac.

C. 82. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1776. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, Malesherbes, de Beaumont, le maréchal duc de Mouchy, de Fargès et d'Ormesson, relative : — aux travaux de la navigation et des routes ; — aux vagabonds et gens sans aveu, tant Français qu'étrangers ; — aux travaux de charité ; — à un arrêt du Conseil qui fixe la largeur des chemins à ouvrir dans le royaume : — au pont de Dax (Landes) ; — aux droits sur les sucres ; — aux morues sèches et aux sardines pressées ; — à un arrêt du Conseil qui fixe à un an le délai accordé aux propriétaires pour planter sur leurs terrains, le long des routes ; — à un arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne une imposition annuelle de 800,000 livres pour être employée aux travaux du canal de Picardie et de celui de Bourgogne.

C. 83. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance de MM. de Clugny, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Beaumont, Cochin et Débonnaire Des Forges, au sujet des oppositions formées par divers seigneurs hauts justiciers de la Généralité contre la répétition exercée contre eux par le domaine pour obtenir le remboursement des frais de justice faits par le Roi pour la répression des crimes et délits commis dans leur juridiction, et ce, d'après les dispositions de l'ordonnance du Roi de 1670 ; seigneurs opposants : — le marquis de Flamarens, de Lusignan, le seigneur de Saint-André de Cubzac, le marquis de Poyanne, les seigneurs de Clermont et de Gayan, le maréchal de Noailles, l'abbé de Sorbe, évêque de Grenoble, Mme de Calvimont, de Pressas, le duc de Bouillon, le comte de Lastours, de Castandet, de Bazillac, de Bourdeilles, la marquise de Senneville, de Batz, de Labouheyre et d'Orthez.

C. 84. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec le ministre Bertin, relative : — à des pensions viagères accordées par le Roi, sur le trésor royal, à — Mlle de Constantin ; — Mme Deschamps de La Motte ; — Jeanne Dubarty, nouvelle convertie ; — la veuve Fougère, mère de onze enfants ; — Jeanne Brulatour ; — Mlle Lally de Doursal ; — Daniel Morel et Marie Jarlan, nouvellement convertis ; — Marie Brun, mère de dix enfants ; — Jean Mendès, juif converti ; — Jérôme Laporte, père de onze enfants ; — Marie-Anne La Perière de Lampenat, nouvelle convertie : — Raymond de La Nauze, père de neuf enfants ; — Marie et Suzanne Gravier, nouvelles converties.

C. 85. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, de Montbarey, Rigoley d'Oguy et Necker, concernant : — des demandes en diminutions ou décharges d'impositions, de capitations et de vingtièmes, motivées sur des pertes occasionnées par la gelée, la grêle, les inondations, l'épizootie, les incendies de bâtiments, etc., par des pères de famille qui sont dans l'impossibilité de subvenir à l'entretien et à la nourriture de leurs nombreux enfants sans l'aide du gouvernement. — Pétition des sieurs : Darodes de Choisy, Delas de Valende, Laborie de La Molie, d'Esterac de Loustanneau, le comte de Marin, de Basquiat, baron de Toulouzette, de Fumel, le vicomte de Fortisson, le comte de Viance, le duc de Grammont et Gerbons de La Grange.

C. 86. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1776-1783. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres Malesherbes, Bertin, Necker, Amelot et de Vergennes, relative : — à la déclaration du Roi qui or-

donne la représentation des titres concernant la noblesse et les privilèges des communautés séculières et régulières ; — à la démolition de la maison abbatiale du diocèse de Dax (Landes) ; — à l'église de Notre-Dame de Puy-Paulin ; — au palais Gallien ; — à la concession de seize journaux de terrain par les Chartreux de Bordeaux en faveur des sieurs Brothier, père et fils ; — à l'acteur Duquesnoy ; — à l'hôpital de Saint-Macaire (Gironde) ; — à l'hôpital de Fronsac (id.) ; — à la voirie ; — à l'établissement de deux Filles de la Charité que M. Lafargue, curé de Clottes, a l'intention de fonder dans sa paroisse.

C. 87. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1777. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maupeou, Joly de Fleury, Terray, de Sartine et Necker, concernant : — l'établissement d'un pont sur la rivière de l'Isle, près le château de Jumilhac (Dordogne) ; — les messageries ; — les manufactures d'étoffes ; — une plainte contre la Cour des Aides de Bordeaux ; — les gardes jurés ; — l'exportation du bois de buis ; — la manufacture de laine de Tournon ; — la concession d'un terrain faisant partie des fossés de la ville de Cazères ; — la manufacture de tabac de Tonneins (Lot-et-Garonne) ; — la maîtrise des eaux et forêts ; — les dettes de la communauté des arts et métiers.

C. 88. (Carton.) — 105 pièces, dont 1 en parchemin.

1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker, Bertin et d'Ormesson, relative : — à la salle de spectacle de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — à la taille de la communauté d'Useste ; — au produit de la recette des tailles de Sarlat (Dordogne) ; — au bureau des finances de Bordeaux ; — aux droits sur les toiles de Nankin ; — aux sels de la consommation de Bordeaux ; — aux fabriques d'amidon ; — aux écoles vétérinaires ; — à l'administration de la loterie royale ; — à une maladie épidémique à Brantôme ; — aux travaux de la barre de Bayonne commencés depuis le commencement du siècle ; — au rétablissement des foires et marchés de bestiaux ; — aux ventes et reventes des domaines ; — aux nitrières et à la fabrication du salpêtre.

C. 89. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, relative : — à une affaire du duc de Lesparre avec ses censitaires ; — à l'emprisonnement d'un capitaine américain et d'une actrice du théâtre de Bordeaux ; — aux droits de prélation de Francescas (Lot-et-Garonne) ; — à la démolition du mur de ville de Riscle (Gers) ; — à l'arrivée de Monsieur, frère du Roi, à Bordeaux ; — à une sédition des habitants de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — aux communaux de Loupes (entre deux mers) ; — à la réunion des deux hôpitaux de Dax (Landes) ; — aux privilèges des carrosses de place ; — à la pêche du saumon à Handaye (Basses-Pyrénées) ; — aux ports d'armes ; — à l'abbaye de Fontgauffier, dans le diocèse de Sarlat (Dordogne) ; — aux places de boursiers ; — aux préséances ; — aux religieux Carmes de Bordeaux.

C. 90. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant à Bordeaux, avec le ministre Bertin, concernant : — l'aliénation de l'hôpital de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — la demande du sieur Duval d'être autorisé à prendre la qualité d'écuyer ; — la maison de la Foi de Villeréal (Lot-et-Garonne) ; — les mariages des pauvres filles ; — les concessions de terrain de la ville de Condom (Gers) ; — la démolition des portes de la ville de Mont-de-Marsan (Landes) menaçant ruine ; — la démolition de la maison abbatiale de Jourdes ; — la demande de lettres de noblesse de Patrice Mitchell, verrier à Bordeaux.

C. 91. (Carton.) — 70 pièces, papier.

1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, concernant : — les ports d'armes ; — les droits de prélation ; — l'anoblissement de Gisson, chevalier de Saint-Louis ; — les cessions de terrains faites par la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les jurats de Bordeaux ; — les aliénés ; — l'hôpital de Bergerac (Dordogne) ; — une émeute à Périgueux (id.), à l'occasion de la cherté des grains ; — le dessèchement des marais d'Arcins.

C. 92. (Carton.) — 164 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Beaumont, de Fargès et Terray, concernant notamment : — un visa d'exécutoire décerné contre le sieur La Claretie, prévenu d'assassinat ; — les enfants trouvés de la subdélégation de Saint-Sever (Landes) ; — le payement des salaires des témoins dans les procédures criminelles ; — un crime commis à Puymirol sur la personne du sieur

Job ; — la nourriture des prisonniers ; — des réclamations du sieur Ferret, greffier du Présidial de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — l'exposition de deux enfants sur la grande route de Bordeaux à Toulouse, dans le marquisat de Lusignan ; — un arrêt de la Cour des Monnaies, qui fait défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de faire entrer dans le royaume des espèces de billon et de cuivre de fabrique étrangère ; — les réparations des prisons de Saint-Sever.

C. 93. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1777-1781. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker, d'Ormesson, Berlin, de Miroménil, de Montbarey et d'Angervilliers, relative : — à des demandes en diminutions ou décharges d'impositions, de capitations et de vingtièmes, motivées sur des pertes occasionnées par la grêle, les inondations, l'épizootie, les incendies, etc, formées par : MM. Gontier de Biran, Brunet de Gombaud, Poquet de Puilhery, le comte de Châteaurenard, de La Jarte, le comte de Fumel, le comte de Narbonne, le duc d'Aiguillon, de Ségur, de Montareau, le maréchal de Biron, Picou, père de 15 enfants vivants ; — concernant la découverte, par le sieur de Soublette, d'une quantité de kaolin et de petun-sé suffisante pour alimenter toutes les fabriques de porcelaines de France, etc.

C. 94. (Carton.) — 164 pièces, papier.

1777-1980. — Correspondance de MM. Meulan, d'Albais et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, de Fourqueux, de Vergennes, de Sartine, de Fargès et de Beaumont, concernant : — le droit de perception sur des munitions destinées aux colonies anglo-américaines ; — le navire le *Meulan,* de Bordeaux, capturé par une frégate anglaise au débouquement de Saint-Domingue ; — la construction d'un moulin sur la Diouze ; — le passage, à Bordeaux, de Monseigneur le comte d'Artois ; — un arrêt du Conseil d'État du Roi, qui défend à toute personne d'exporter les métiers, ainsi que les outils et instruments propres aux manufactures ; — les mesures de prévoyance et de sûreté à prendre dans la délivrance des passe-ports à l'étranger ; — l'arrestation d'un nommé Dalpuget de Belleassise, pour de nombreuses escroqueries par lui commises de complicité avec une prétendue comtesse de Falkenstein, etc.

C. 95. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, relative : — à des pensions viagères accordées par le Roi, sur le trésor royal, à diverses personnes de la Généralité de Bordeaux, parmi lesquelles Mlle de Charron, qui veut abjurer la religion protestante ; — Mlle de La Motte, nouvelle convertie ; — Paul Labat, ancien capitaine de navire ; — Charlemagne, chirurgien-major ; — Mlle Antoinette Du Queyla ; — Armand-Louis Rodrigues, juif converti ; — Mlle de Laprade de Borie ; — les demoiselles Guérin de Lachèze ; — Demestre et Marie Baurel, nouveaux convertis.

C. 96. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker, Débonnaire de Forges, d'Ormesson, de Boullongue, de Cottes et de Sartine, relative : — au sieur Couloussac, ancien subdélégué à Agen (Lot-et-Garonne) ; — à la répartition de la taille ; — à la loterie royale ; — à la capitation des domestiques ; — aux corps de garde des fermes de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — au sieur Doazan, qui sollicite une place de médecin dans la Généralité ; — à l'exportation des farines ; — à la perception des droits d'octroi de Dax (Landes) ; — aux concussions du nommé Lemarchand, dans la juridiction de Libourne (Gironde) ; — à l'autorisation d'exporter les planches de pin ; — à l'eau-de-vie et au tafia de nos colonies ; — aux prérogatives attachées aux charges de la maison du Roi ; — à la manufacture de laine de Tournon et à la manufacture de tabac de Tonneins (Lot-et-Garonne) ; — au privilège accordé aux fermiers des messageries ; — à la répartition des vingtièmes ; — aux chemins de Labourd (Basses-Pyrénées) ; — à une plainte de la communauté de Hagetmau contre ses consuls et la collecte de Cazères (Landes), etc.

C. 97. (Carton.) — 77 pièces, papier.

1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Boullongue, de Cotte, Necker, d'Ormesson, de Trudaine et Turgot, relative : — à l'entrée et à la vente des vins à Libourne ; — à l'établissement d'une verrerie à Bordeaux ; — aux bâtiments de la Cour des Aides ; — à l'administration des chemins ; — aux honoraires des officiers municipaux de Blaye (Gironde) ; — au cabotage et roulage des marchandises ; — à la taille ; — au privilège accordé aux fermiers des messageries ; — à la répartition des vingtièmes et aux gratifications accordées aux employés de cette administration ; — aux plaintes des maîtres de barques ; — à l'état du produit des récoltes ; — au privilège du maître de

poste du Carbon-Blanc ; — à l'embarquement de dix-huit mille barils de bœuf salé pour les Isles-du-Vent, etc.

C. 98. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, relative : — à un don de deux mille livres en faveur des religieuses Annonciades de Paris ; — à la pêche du saumon à Handaye (Basses-Pyrénées) ; — à une plainte contre le lieutenant du Roi de la ville de Dax (Landes) ; — à la petite poste de Bordeaux ; — aux octrois d'Asparren, en pays de Labourd (Basses-Pyrénées) ; — aux privilèges de la ville de Dax ; — aux curés de Bordeaux ; — à l'hôpital de Périgueux (Dordogne) ; — à une concession de terrain à Condom (Gers) ; — à l'hôpital de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — à la rosière de Cantenac ; — à la chambre de commerce ; — aux prisonniers de Cubzac ; — à la fête de M. le maréchal de Duras ; — aux bois de construction destinés pour la marine, etc.

C. 99. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, concernant : — les privilèges de la ville de Bergerac (Dordogne) ; — les prisonniers de Périgueux (id.) ; — les jurats. de Bordeaux ; — les mines de charbon de terre, près de Dax (Landes) ; — les filles de charité de Bergerac ; — Charles Mendès, juif nouvellement converti ; — les religieuses de Sainte-Ursule du Port Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; — le collège d'Aire (Landes) ; — l'évêque d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les prisonniers de Domme (Dordogne) ; — l'accouchement de la Reine ; — l'abbaye du Mont-de-Marsan (Landes) ; — le défrichement des marais ; — le droit de prélation ; — une plainte sur les abus qui se sont commis dans l'administration de la communauté de Barie.

C. 100. (Carton.) — 107 pièces, dont 2 en parchemin.

1778-1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker et de Boullongue, concernant : — les gratifications du vingtième ; — les pensions sur les fonds libres ; — les octrois de Peyrehorade (Landes) ; — les fabriques d'amidon ; — les vacants de Condom (Gers) ; — le droit de fret ; — les arrêts sur les corvées ; — la halle de Saint-Loubès (Gironde) ; — le fief de Puypaulin ; — la navigation du Drot ; — les fonds réservés de Dax (Landes) ; — les provenances de la Hollande ; — les dépenses de la ville de Bordeaux ; — des difficultés survenues entre quelques négociants et les receveurs des fermes du Roi au sujet des quinze pour cent sur les objets du commerce de la Hollande ; — une demande de secours en faveur des habitants de Mios, qui ont perdu la totalité de leurs récoltes par un ouragan qui a détruit, en outre, plusieurs de leurs habitations ; — les sels nécessaires à la pêche de la morue, etc.

C. 101. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

1778-1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, Necker, de Cotte, Joly de Fleury, de Vergennes et le duc de Bouillon, relative : — au baron de Candalle qui demande que le receveur des impositions de Dax (Landes) soit autorisé à lui prêter la somme de 4,000 livres, afin de pouvoir nourrir sa famille et les journaliers indigents qu'il emploie à la culture de ses terres ; — aux plaintes de l'évêque de Dax (Landes), au nom du chapitre du Saint-Esprit, à Bayonne, et du curé de Saint-Étienne, à l'occasion de l'établissement du cimetière des juifs portugais ; — à des demandes de secours pour pertes de bestiaux et de récoltes ; — à la vente des matériaux provenant de la démolition du temple des protestants de La Roche-Chalais ; — à une demande de secours formée par la dame Tardif de Cugnac de Monpazier ; — à la succession de l'abbé Chappe d'Auteroche, académicien, décédé en Californie le 1er août 1769 (il était parti de Paris le 18 septembre précédent, par ordre de la cour, pour cette destination, où il a fait l'observation de Vénus) ; — à deux exemplaires de l'*Avis au Peuple sur sa santé,* par Tissot ; — au *Manuel des Dames de Charité,* ou formules de médicaments faciles à préparer ; — aux droits réservés de la ville de Bayonne ; — à l'érection d'un hôpital à Saint-Barthélemy-en-Agenais.

C. 102. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

1778-1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker et Bertin, concernant : — l'exportation du bois à brûler ; — l'octroi sur les porcs ; — les offices municipaux de La Réole (Gironde) ; — les ports d'armes ; — l'hôpital de Périgueux (Dordogne) ; — la mort de Mme Bertin ; — le palais Gallien ; — les alarmes du commerce de Bordeaux relativement à la présence des corsaires à l'entrée de la rivière, et les mesures prises par M. de Sartine pour les expulser ; — les droits réservés de la ville de Dax (Landes) ; — la prévôté de Bazas (Gironde) ; —

l'entrepôt des colonies ; — les landes de Cubzac ; — les métiers à bas ; — les sardines ; — le partage des communaux de la paroisse de Montfort ; — les enfants trouvés ; — les étapes ; — les franchises de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) ; — les harengs étrangers ; — les grains de semence, etc.

C. 103. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker, d'Ormesson et de Boullongue, relative : — au collecteur de Soulac ; — aux contrôleurs du vingtième : — aux impositions du pays de Labourd et pays réunis (Basses-Pyrénées) ; — aux landes de Marsan ; — aux privilèges des gardes des eaux et forêts ; — aux forges de la marine ; — à la répartition de la taille de Sarlat (Dordogne) ; — à l'administration de la ville de Bordeaux ; — aux pêcheurs de Bassens ; — à un mémoire par lequel le sieur de Muller demande la concession, à titre d'acensement, de douze journaux de fonds à prendre dans les landes d'Uchac, avec offre de payer au Domaine un cens annuel de trois sols par journal ; — à la mise en liberté du sieur Burot, collecteur de Soulac, etc.

C. 104. (Carton.) — 77 pièces, papier.

1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker, Débonnaire de Forges et de Cotte, relative : — aux poudres et salpêtres ; — aux fromages de Hollande ; — aux dépenses de la ville de Bordeaux ; — à l'élection des députés du commerce ; — aux sardines en vert ; — aux rôles et frais de bureau du vingtième ; — aux gages du président du Présidial de Bordeaux ; — à la concession d'un marais ; — aux corvées ; — à la halle de Saint-Loubès ; — aux privilèges de la ville de Bordeaux ; — à la forge de Saint-Paul-de-Dax (Landes) ; — au moulin à poudre de Saint-Médard (Gironde) ; — à l'exportation des grains par le canal du Languedoc ; — à la navigation et aux péages ; — à la rage ; — au canal entre la Garonne et l'Adour ; — aux privilèges des conseillers rapporteurs du point d'honneur ; — à la nature des contraintes pour le recouvrement des impositions.

C. 105. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker, Lenoir, de Boullongue, Débonnaire de Forges, relative : — aux recherches pour parvenir à la découverte du sieur Magenthiès ; — à la pension de M. l'intendant ; — aux traitements des gouverneurs et commandants généraux et particuliers ; — aux revenus de la chambre de commerce et de la juridiction consulaire ; — aux grains de semence ; — aux dépenses de la ville de Bordeaux ; — à une fabrique d'amidon ; — aux frais de justice ; — aux enfants trouvés ; — à la police du spectacle de Bordeaux ; — à la fortification d'une ville seigneuriale ; — aux comptes de la communauté-prévôté de Bazas (Gironde) ; — à la navigation de la Garonne ; — à la petite poste de Bordeaux ; — aux frais de justice dans la seigneurie de Monpon ; — à une plainte contre un arrêt de la Cour des Aides de Bordeaux ; — au recouvrement des impositions dans les Élections des Lannes et de Dax (Landes), etc.

C. 106. (Carton.) — 79 pièces, papier.

1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, concernant : — le droit de prélation ; — l'hôpital de Roquefort ; — la petite poste de Bordeaux ; — l'église de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — une plainte contre le sieur Bonnet, vicaire d'Auradou-en-Agenais ; — Charles Williams, agent du commerce à Surate ; — l'emploi qu'il s'agit de faire des biens de la communauté religieuse de Sainte-Claire de Roquefort (Landes), etc.

C. 107. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, Necker et de Boullongue, concernant : — le droit de prélation ; — les bains sur la Garonne ; — les marais de Blaye (Gironde) ; — les sucres bruts ; — les tafias ; — les enfants trouvés ; — les bois de construction de la marine ; — l'église de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — les fabriques d'amidon ; — le pain de pommes de terre, — le roulage ; — le mont-de-piété ; — la chartreuse de Bordeaux ; — les denrées de Hollande — la ferme des octrois d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les ports d'armes ; — les assemblées du commerce ; — les dettes de la comédie ; — l'entrée des sels étrangers ; — la défense aux rouliers et voituriers d'entreposer les marchandises et l'ordre de les transporter directement au lieu de leur destination ; — les *nouvelles à la main* ; — la marque des moutons ; — l'hôpital d'Agen (Lot-et-Garonne), etc.

C. 108. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, relative :

— au château de Lormont, dépendant de l'archevêché de Bordeaux ; — à l'échange de l'abbaye de Saint-Amand ; — aux dames de Sainte-Catherine de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux priviléges de la ville de Bordeaux ; — à une aliénation des Chartreux ; — à l'agent des maîtres de bateaux ; — au port de Sainte-Marie ; — aux jurats de Cauderot ; — à l'hôpital de Roquefort ; — à l'académie de musique ; — à une contestation entre le sieur de Goyon de La Herouse, maire de la ville de Montréal (Gers), et le sieur Darquisan, procureur du Roi au siége royal de la même ville ; — à l'ouverture d'une porte dans le mur de ville de Dax ; — au sieur Vignolles, cure de Casteljaloux, et le chapitre de cette ville ; — au droit de prélation ; — à la demande du sieur de Chapelain de faire supprimer la maison de son abbaye de Blazimont.

C. 109. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, concernant : — un cours d'accouchement à Périgueux (Dordogne) ; — la mairie de Dax (Landes) ; — l'école chrétienne de Belvès (Gironde) ; — la réunion des biens des religieuses de Saint-Benoît à l'hôpital de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) ; — les statuts de la confrérie du tiers ordre de Saint-François ; — les mines de charbon ; — les réparations de l'église des Récollets de Bergerac (Dordogne) ; — les juifs avignonais ; — le droit de prélation ; — le desséchement des marais de Floirac ; — le cimetière de l'hôpital Saint-Jacques d'Agen ; — l'administration municipale de Condom (Gers) ; — l'office d'infirmier de Saint-Sever (Landes) ; — le recurement du lit de La Gravette ; — le *Te Deum* chanté dans tout le royaume à l'occasion des avantages remportés par les troupes de terre et de mer sur les Anglais.

C. 110. (Carton.) — 137 pièces, papier.

1779-1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, relative : — aux insultes publiques faites au maire et au corps de ville de Monségur (Gironde) par le sieur Pelletand, instituteur de cette localité ; — à la fête donnée par le commerce de Bordeaux à l'occasion du retour de M. le comte d'Estaing ; — à l'école de chirurgie d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux carrosses de place ; — aux assemblées de jeux ; — au droit de prélation ; — à une fabrique de porcelaine dans le pays de Labourd (Basses-Pyrénées) ; — aux communaux de Gabarret ; — aux murs de ville d'Astafort (Lot-et-Garonne) ; — à la confirmation des priviléges de la ville d'Eymet (Dordogne) ; — à la municipalité de Nontron (id.), troublée dans ses fonctions ; — aux octrois de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — aux impositions de la communauté de Saint-Justin-de-Marsan (Landes) ; — aux sœurs hospitalières de Sainte-Marthe de Périgueux (Dordogne), etc.

C. 111. (Carton.) — 79 pièces, papier.

1779-1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, de Vergennes, Montbarey et Necker, concernant : — la municipalité de Condom (Gers) ; — la confirmation des ventes ; — l'évêché de Condom ; — les Dames de la Foi de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — la police de Grignols ; — les murs de ville d'Astafort (Lot-et-Garonne) ; — les Frères Mineurs d'Aquitaine ; — les consuls et habitants de Marignac (Généralité d'Auch) ; — la régie des droits domaniaux ; — la chambre du commerce de Bordeaux ; — une grêle sans exemple dans le Périgord ; — la forêt du Roi dans le Blayais ; — les carrosses de place de Bordeaux ; — les murs de ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — la manufacture de Bordeaux ; — le droit de port d'armes concédé au sieur Phiquepal Guiron de Gontaud, à raison des services importants qu'il a rendus dans son canton ; — les opérations de M. le baron de Villers, ingénieur de la marine, à La Teste (Gironde), etc.

C. 112. (Carton.) — 93 pièces, dont 2 en parchemin.

1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin et de Vergennes, relative : — aux archives de Condom (Gers), et de Puymirol (Lot-et-Garonne) ; — aux étalons arabes ; — aux reconnaissances de lettres de noblesse ; — aux priviléges de la ville de Bergerac (Dordogne) ; — aux lettres de noblesse du sieur Lamouroux ; — à la fabrique de porcelaine de Cibourre (Basses-Pyrénées) ; — au droit de prélation ; — à la conservation de la chasse ; — à la police des spectacles de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — aux lettres de noblesse du sieur de Vedrines ; — à l'abbaye de Saint-Sauveur du Bugue ; — au séminaire d'Acqs (Landes) ; — à la retraite de M. Bertin ; — à un conflit entre les officiers municipaux et ceux de la justice de Nontron ; — à la démolition d'une porte de ville à Mauvezin (Gers) ; — à une plainte du curé contre le seigneur de Nanthiac ; — à l'*Histoire de la Guienne ;* — aux talents du curé d'Audrivaux pour rebouter les fractures.

C. 113. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur,

intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker et de Cotte, relative : — à l'hôpital de Montignae (Dordogne) ; — aux brasseries de bière ; — à l'épizootie ; — à la navigation de la Garonne ; — à la nomination de douze receveurs généraux des finances ; — aux marais de Floirac ; — au député de la ville de Bordeaux ; — aux prisons civiles ; — au défrichement des Landes ; — à la rivière du Ciron ; — à l'hôpital Saint-Jacques d'Agen (Lot-et-Garonne) et à celui de Lesparre (Gironde) ; — à la halle de Saint-Loubès (id.) ; — au droit de franc-fief en concours avec l'imposition des vingtièmes ; — au syndic de Queyrac, en Médoc ; — aux numéros des maisons des villes ; — aux rentes données ou léguées aux gens de mainmorte ; — aux plaintes du sieur Limousin, curé de Rasac, etc.

C. 114. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin et de Vergennes, relative : — à la police de Mugron (Landes) ; — au droit de prélation ; — aux brevets des tailleuses ; — au nommé Pedrine, nouveau converti ; — à la conservation de la chasse ; — à M. de Polastron, commandant les pays de Comminges ; — aux écrivains de Bordeaux ; — à l'union d'une chapelle à l'hôpital de Fronsac (Gironde) ; — à la nomination des jurats de Bordeaux ; — aux religieuses de Sainte-Claire de Périgueux (Dordogne) ; — à l'anoblissement de M. Martin de Deymier ; — à la pêche dans la rivière de la Bidassoa ; — à l'épizootie ; — à l'alignement des rues Saint-Rémy et Porte Dijeaux ; — à l'établissement de deux filles de charité à Clottes ; — au port d'armes ; — au nommé Fleureau, ostéologiste, recommandé par Mme la duchesse de Civrac ; — à la demoiselle de Doursal ; — à la cathédrale d'Agen (Lot-et-Garonne).

C. 115. (Carton.) — 170 pièces, dont 2 en parchemin.

1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker, de Cotte, Delessart et de Montceran, relative : — au produit des récoltes ; — aux chancelleries des hypothèques ; — à la rivière du Ciron ; — aux précautions à prendre au sujet de l'introduction des laines venant de l'étranger ; — aux rôles des vingtièmes de la juridiction de Sainte-Foy ; — aux droits d'enregistrement des titres des privilégiés de l'Élection de Sarlat (Dordogne) ; — à la navigation de la Garonne ; — aux plaintes contre le receveur des fermes de Saint-Justin (Landes) ; — à la manière de détacher les laines dans les mégisseries ; — à l'entrepôt de tabac de Bordeaux ; — à l'hôpital de Saint-Macaire (Gironde) ; — à l'octroi de Périgueux (Dordogne) ; — aux priviléges des habitants de Bergerac (id.) ; — à l'emprunt de la ville de Bordeaux ; — au tarif des droits des officiers des Élections ; — à l'île du Bec-d'Ambès ; — à la ville et aux Bénédictins de Mézin (Lot-et-Garonne) ; — aux vingtièmes des domaines de M. le duc de Bouillon ; — aux manufactures de toile d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux juréspriseurs ; — aux sardines des côtes d'Espagne ; — aux acquisitions faites par les ecclésiastiques.

C. 116. (Carton.) — 84 pièces, dont 1 en parchemin.

1781. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, concernant : — les priviléges des veuves des chirurgiens de Bordeaux ; — les priviléges de la ville d'Excideuil ; — la naissance de Monseigneur le Dauphin ; — l'hôpital d'Eymet (Dordogne) ; — la desserte de la paroisse du Petit Sainte-Foy ; — le droit de prélation ; — la charge de grand sénéchal des Lannes ; — les réparations des églises du diocèse de Condom (Gers) ; — les murs de ville de Monségur (Gironde) ; — les religieuses de la communauté de Sainte-Catherine-de-Sienne ; — un *Te Deum* en actions de grâces des avantages remportés par l'armée navale de Sa Majesté et par ses troupes combinées avec celles des États-Unis de l'Amérique ; — les plaintes du curé et des habitants d'Anthé contre le chevalier Dugravier, qui a fait abattre une croix dans la paroisse ; — la nomination de deux nouveaux jurats de Bordeaux.

C. 117. (Carton.) — 70 pièces, papier.

1781. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, concernant : — le cours public et gratuit de mathématiques par l'abbé de Pont Des Gémaux ; — la nomination du secrétaire de l'hôtel de ville de Bordeaux ; — le don du droit de prélation ; — l'église de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — le chapitre Saint-Seurin, de Bordeaux ; — les *Nouvelles à la main* ; — la salle de spectacle de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — l'hôpital de Montségur ; — les Frères de la Charité de Cadillac (Gironde) ; — le centenaire Lamothe ; — les religieuses du port Sainte-Marie ; — les Bureaux de charité ; — les bals et jeux ; — la préséance entre les officiers de justice et les officiers municipaux de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — le corps de garde de la patrouille d'Eymet (Dordogne).

C. 118 (Carton.) — 94 pièces, papier.

1781. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur,

intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, concernant : — Jean Reclus, père de dix enfants ; — les sœurs hospitalières de Montpasier (Dordogne) ; — l'alignement des rues Saint-Rémy et Porte Dijeaux ; — le pavé de la rue Dufour-aux-Chartrons (Bordeaux) ; — les Cordeliers de Bordeaux ; — les priviléges de la ville de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — le magasin à poudre de Bordeaux ; — une affaire portée au criminel contre le maire d'Eymet ; — le cours d'accouchement professé à Périgueux (Dordogne) ; — une grêle extraordinaire tombée à Dax (Landes) ; — la fontaine publique de Villeréal (Lot-et-Garonne) ; — une demande de secours de Mme Destor de Montenot ; — le règlement municipal de Peyrehorade (Landes) ; — la préséance entre la ville et le Présidial de Condom (Gers).

C. 119. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1781. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres La Millière, Joly de Fleury et Necker, relative : — à un procès entre les habitants de Courrensan (Gers) et le baron de Cadignan, leur seigneur, au sujet de la banalité des moulins de ladite seigneurie ; — à la marque des étoffes ; — à la navigation de la rivière du Drot ; — à la circulation des vins dans la sénéchaussée de Bordeaux ; — aux droits des juges des manufactures ; — à la défense de la côte de Gascogne ; — au marché de Dax (Landes) ; — à l'importation des sardines de Galice dans le pays de Labourd et à Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — aux accidents survenus dans les terres du maréchal de Biron par suite d'inondations ; — au secret de la correspondance ; — au sieur Favereau de Bélair, rapporteur du point d'honneur ; — aux habitants de la paroisse de Mollon (entre deux mers) qui demandent la cassation d'un arrêt de la Cour des Aides.

C. 120. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1781-1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Joly de Fleury, de Colonia et Necker, relative : — aux droits sur les étoffes ; — à la communauté de Tonneins-Dessus (Lot-et-Garonne) ; — à la police de la navigation ; — à une mine de charbon près de Terrasson (Dordogne) ; — aux priviléges des marchands de Dax (Landes) ; — aux juifs portugais et avignonais ; — aux réparations de l'hôpital d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — à l'établissement d'un change à Sarlat ; — aux brevets des perruquiers de la ville de Dax et Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — à l'exportation du lin en Espagne ; — au monastère de Prouillan, à Condom (Gers) ; — à l'importation des sardines de Galice dans le pays de Labourd et Bayonne ; — à la jauge bordelaise ; — à la monnaie de billon ; — à la défense d'exporter des grains et farines ; — au régent de Gazaupouy.

C. 121. (Carton.) — 134 pièces, papier.

1781-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres Terray et Débonnaire de Forges, relative : — aux visas d'exécutoires ; — aux traitements des chirurgiens et médecins pour les soins rendus aux prisonniers malades ; — aux enfants trouvés de Tournon et Monflanquin (Lot-et-Garonne) ; — aux émoluments de l'office de procureur du Roi à Périgueux (Dordogne), etc.

C. 122. (Carton.) — 97 pièces, dont 1 en parchemin.

1781-1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, relative : — aux clefs des archives de la ville de Condom (Gers) ; — aux officiers municipaux de Nontron (Dordogne) ; — au droit de prélation ; — aux officiers municipaux de Dax (Landes) ; — à la Société littéraire de Périgueux (Dordogne) ; — à la reconstruction de la maison épiscopale de Lombez (Gers) ; — à la démolition d'une porte de ville à Mauvezin (Gers) ; — aux officiers municipaux de Roquefort-de-Marsan (Landes) ; — aux mines de charbon sur la rivière de Vezère ; — à la châtellenie de Montpezat (Lot-et-Garonne) ; — aux priviléges des carrosses de place ; — au licenciement des grenadiers royaux de la Gironde ; — à des mémoires sur procès entre les communautés ou villes de Bergerac (Dordogne), Agen (Lot-et-Garonne), Sainte-Foy, Bazas et La Réole (Gironde) ; — à un recueil des édits de création d'offices ; — aux instructions sur les ateliers de charité.

C. 123. (Carton.) — 97 pièces, dont 1 en parchemin.

1781-1790. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres Joly de Fleurv, Delessert et Boutin, relative : — à diverses réparations faites à l'Hôtel de la Monnaie de Bordeaux ; — à des demandes de secours pour pertes de chevaux ; — aux incendies dans la subdélégation de Bazas (Gironde) ; — à la grêle tombée dans la paroisse de La Trenne ; — aux décharges d'impositions ; — à la requête du sieur Clemenceau, par laquelle il demande à être admis dans la compagnie des monnayeurs de Bordeaux, etc.

C. 124. (Carton.) — 85 pièces, papier.

1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, relative : — à la cure d'Excideuil ; — aux brevets de médecin ; — aux lettres de noblesse de Gontier Ducluseau ; — à la police de Montignac ; — au couvent des Cordeliers de Bordeaux ; — au droit de prélation ; — aux passe-ports ; — à l'érection en duché des terres de Civrac, Blaignac, Rigaud et Lalande ; — aux honoraires du sieur abbé du Pont de Jumeaux pour les leçons particulières de mathématiques ; — au vicomte de Mélignan et au sieur Darodes de Meziu (Lot-et-Garonne) ; — aux plaintes des officiers municipaux de Thiviers (Dordogne) ; — au sujet de la nomination du sieur Duchadeau à la charge de collecteur des tailles, etc.

C. 125. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Joly de Fleury et de Ségur, relative : — à la verrerie de Mitchell ; — aux cordonniers ; — aux lits militaires ; — au bois de construction pour la marine ; — aux étapes ; — aux aliénés ; — aux forçats évadés ; — aux chariots pour fourrages ; — aux demandes d'emploi ; — aux réclamations des propriétaires de la rue de Bordes, à Bordeaux, au sujet de la stagnation des eaux dans le quartier de la manufacture ; — aux soldats atteints de maladies incurables ; — au sieur Brun, qui demande d'être nommé médecin de l'hôpital d'Avesnes ; — aux chevaux de la poste de Castres atteints de la morve ; — au passage de Monseigneur le comte d'Artois, revenant de Cadix ; — à l'entrée à Bayonne de 40 tonneaux de sel venant d'Espagne ; — aux entrepreneurs de la verrerie de Lacanau (Gironde).

C. 126. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1783-1785. — Correspondance de M. de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson et de Calonne, concernant : — les impositions sur les juifs de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — une gratification de 2,000 livres en faveur de M. Lescure, président de l'Élection de Sarlat (Dordogne), pour frais d'un voyage à Paris pour se justifier de diverses imputations dirigées contre lui, et renfermées dans différents mémoires adressés au ministère ; — la formation d'établissements de roulage ; — la régie des postes et des messageries ; — des secours extraordinaires accordés en raison de la rigueur de l'hiver et des débordements de 1784 ; — des contestations au sujet des franchises de la ville de Bayonne et du pays de Labourd (Basses-Pyrénées) ; — l'envoi de 40,000 piastres à Brest pour le compte des actionnaires de l'expédition de Chine.

C. 127. (Carton.) — 99 pièces, papier.

1784-1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes, La Millière et Rigoley d'Oguy, concernant : — des demandes d'aliénation de divers immeubles appartenant aux protestants ; — les honoraires des subdélégués ; — les différentes manières d'administrer l'électricité dans le traitement des maladies ; — un arrêt du Conseil sur la vente et le débit du tabac ; — l'exportation en Espagne du bois de chêne courbe du Nord ; — M. de Lacépède, président de la Société littéraire d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — le mauvais état des chemins de Bordeaux à Paris ; — les viandes préparées pour la marine ; — l'exemption des charges publiques ; — la construction d'un moulin à scie sur la rivière de Salat, dans la juridiction d'Oust (Généralité d'Auch) ; — des confirmations de ventes et donations ; — la défense de faire des plantations, tant au-dessus qu'au-dessous des ponts, capables de s'opposer à l'écoulement des eaux.

C. 128. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1784-1787. — Correspondance de MM. Boutin et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes, La Millière, de Breteuil, de Ségur et de Mouchy, relative : — à la police générale ; — à des demandes de secours sollicités par madame la comtesse de La Mothe-Montfort en raison de son abjuration ; — aux contestations soulevées contre la famille de La Mothe au sujet de ses titres de noblesse ; — au projet de l'établissement d'une subdélégation à Mussidan ; — aux commissions de capitaine des chasses de la terre de Créon ; — à la promenade de Saint-Ybard ; — à une réclamation de M. Morlas de Lagarde de Condom (Gers), au sujet de la succession de Mlle Gonnois de Panblan ; — à une réclamation de M. Lallier de La Tour, inspecteur des ponts et chaussées à Périgueux (Dordogne), contre une ordonnance de MM. Boutin et Bois-gibault, concernant les corvées ;— à une pension de 300 francs accordée au sieur de Bousol, ancien garde du corps ; — à Mme de Brezets, religieuse.

C. 129. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1784-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes,

relative : — à des secours demandés au Roi par les officiers municipaux de Blaye (Gironde), pour l'élargissement du chenal de leur port et autres ouvrages nécessaires pour en faciliter les abords ; — au rôle des biens-fonds de la noblesse de Moulis et Poujaux ; — aux impositions de l'académie de Bordeaux ; — à des demandes de secours pour pertes de bétail occasionnées par la maladie, et des récoltes par la grêle et l'incendie ; — état estimatif de ces pertes dans la juridiction de La Réole ; — à une plainte adressée à M. de Vergennes par le nommé Darricau et le curé de Saint-Paul-en-Born contre le syndic de cette paroisse, au sujet de ses exactions ; — à des demandes de modération des vingtièmes ; — à l'altération des rôles de Dieulivol par le nommé Gémard, collecteur de cette paroisse, etc.

C. 130. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1786-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec le ministre La Millière, relative : — au prix de 600 livres fondé par le Roi pour déterminer les rapports qui existent entre l'état du foie et les maladies de la peau ; — à la succession Lostanges, chevalier, baron de Paillé ; — à un spécifique contre la gale ; — à la découverte faite par le sieur Lavalade de Sainte-Foy d'un moulin à moudre le froment donnant un produit triple des moulins à vent ; — aux maladies vénériennes ; — aux maladies chroniques et aux fièvres ; — aux eaux de Barèges ; — à l'inspection de la maréchaussée ; — aux prix décernés par la Société royale de médecine ; — à quatre mémoires sur les causes de la maladie aphteuse connue sous les noms de *muguet, millet, blanchet,* à laquelle les enfants sont sujets, et sur le traitement à suivre pour la guérir ; — à deux règlements du Roi, l'un pour la formation d'un Conseil royal des finances et du commerce, et l'autre pour l'établissement de quatre intendants des finances et d'un intendant du commerce.

C. 131. (Carton.) — 127 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeanx, avec les ministres La Millière, de Breteuil, de Vergennes, de Miromenil et Bertin, relative : — au sieur Bayle, curé d'Escassefort en Agenais ; — à l'exemption de logement des gens de guerre ; — au couvent des Cordeliers de Rions (Gironde) ; — à Mlle Deschamps, nouvelle convertie ; — à une requête de Peychaud-Combes par laquelle il demande le cordon de l'ordre de Saint-Michel ; — à une plainte portée contre Travey, régisseur des biens de M. de La Barberie et d'Arcambal pour insultes envers le commissaire de marine ; — au jeu de bague ; — à des secours sollicités par Mme de La Mothe et à divers mémoires, lettres, rapports, etc., tendant à prouver les droits de sa famille aux titres de noblesse qu'on lui conteste.

C. 132. (Registre.) — In-quarto, 141 feuillets, papier.

1621. — Ordres de payements délivrés au nom du Roi par MM. Gabriel de Guénégaud, sieur dudit lieu et Du Plessis ; Vincent Bouhier, Balthasar Philippeaux, Paul Ardier, sieur de Beauregard, Bertrand Massé, sieur de La Bazinière, etc., trésoriers et conseillers du Roi en son Conseil d'État : — à MM. le duc d'Épernon, lieutenant général gouverneur en Guienne, Valence ; de Noailles, etc. — Les diverses sommes spécifiées dans ces ordres devaient être affectées aux payements des charges à l'achat des chevaux de remonte et autres services publics.

C. 133. (Registre.) — In-folio, 61 pièces, reliés en parchemin.

1770-1775. — États d'importations et exportations de grains fournis par M. le receveur des fermes du Roi à Blaye (Gironde).

C. 134. (Registre.) — Grand in-quarto, 270 feuillets, papier.

1775. — Inventaire des arrêts du Conseil d'État portant maintenue ou suppression des péages, passages, pontonnages, travers et autres droits dans la Généralité de Bordeaux, dressé d'après les ordres de M. Esmangart, intendant de la Généralité.

C. 135. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1777. — Distribution des affaires de la Généralité, concernant les bureaux de l'Intendance de Bordeaux (1re partie).

C. 136. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1798. — Distribution des affaires de la Généralité concernant les bureaux de l'intendance de Bordeaux (2e partie).

C. 137. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1778. — Distribution des affaires de la Généralité concernant les bureaux de l'Intendance de Bordeaux (3e partie).

C. 138. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1778-1779. — Distribution des affaires de la Géné-

alité, concernant les bureaux de l'Intendance de Bordeaux (4e partie).

C. 139. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1778-1783. — Distribution des affaires de la Généralité, servant à l'enregistrement des requêtes, mémoires et lettres adressés à l'Intendance de Bordeaux.

C. 140. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1779. — Distribution des affaires de la Généralité concernant les bureaux de l'Intendance de Bordeaux.

C. 141. (Registre.) — in-folio, 161 feuillets, papier

1779-1780. — Distribution des affaires de la Généralité concernant les bureaux de l'Intendance de Bordeaux.

C. 142. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1780-1781. — Distribution des affaires de la Généralité de la province concernant les bureaux de l'Intendance de Bordeaux.

C. 143. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1781-1782. — Distribution des affaires de la Généralité de la province concernant les bureaux de l'Intendance de Bordeaux.

C. 144. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1783. — Distribution des affaires de la Généralité concernant les bureaux de l'Intendance de Bordeaux.

C. 145. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1784-1785. — Distribution des affaires de la Généralité servant à l'enregistrement des requêtes, mémoires et lettres concernant le bureau de M. Chauveton.

C. 146. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1785. — Distribution des affaires de la Généralité concernant les bureaux de l'intérieur de l'Intendance de Guienne sous l'administration de M. Néville.

C. 147. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1785. — Affaires instruites pendant l'administration M. de Néville, intendant à Bordeaux.

C. 148. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1786. — Distribution des affaires de la Généralité concernant les bureaux de l'Intendance de Guienne, sous l'administration de M. de Néville.

C. 149. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1786. — Enregistrement des demandes et affaires des subdélégations.

C. 150. (Registre). — In-folio, 153 feuillets, papier.

1786-1787. — Distribution des affaires de la province concernant les bureaux de l'Intendance de Bordeaux.

C. 151. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1786-1788. — Distribution d'affaires de la province concernant les bureaux de l'Intendance de Bordeaux.

C. 152. (Registre.) — in-folio, 208 feuillets, papier.

1786-1790. — Résumé des affaires soumises au comité de l'Intendance de Bordeaux et décisions prises par ce comité.

C. 153. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1720-1727. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Argenson, d'Aguesseau, d'Harmenonville, Le Blanc, d'Ormesson, de Chauvelin et d'Angervilliers, relative : — à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par des condamnés pour crimes, savoir : les sieurs Greniers frères, meurtriers du sieur de La Grange ; — François Léonardon, meurtrier de François de Courcelles, sieur de La Brousse ; — Jacques Lonquet de La Bastidette, meurtrier du sieur de Bories (lettre de recommandation de M. le duc d'Aumont en sa faveur) ; — Elie Aubarbier, meurtrier de Jean de La Bonneille ; — de Bourio, capitaine, meurtrier de Grégoire d'Autefort ; — le sieur de Roussillon, — Sorbier de Fongravières, — Berard, meurtrier du sieur de Fouregaud, — Philippe de Ragier de Canet, etc.

C. 154. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1728-1734. — Correspondance de M. Boucher, in-

tendant de Bordeaux avec les ministres d'Aguesseau, Le Blanc, d'Argenson, d'Ormesson, de Chauvelin et d'Angerviliers, relative : — à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes, savoir : — le sieur de La Pradelie ; — Sucre de Lacombe, — le sieur de Guerre Du Tuquet, meurtrier du sieur de Tauriat ; — François et Antoine Durechail frères, meurtriers du sieur de Puymorin de Brochard ; — le sieur de La Serve, — le sieur d'Aulnay, — Étienne de Vassal de Sineuil, — le chevalier Louis de Parreau, — le chevalier de Bourran, — Jean-Baptiste de Losses de Plaisance.

C. 155. (Portefeuille.) 76 pièces, papier.

1735-1742. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Chauvelin, d'Argenson, d'Ormesson et d'Aguesseau, relative : — à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes, savoir : — Louis et Armand de Larmandie, — Serrurier, meurtrier de La Planese de Gallé ; — le sieur de Nivelle de La Motte, — le sieur de Raymond Foucaud de Bost, — le sieur François Du Repaire de Challai, meurtrier de Jean Chassin de Mansac, son cousin-germain ; — le sieur de Bayne, — Gontier de La Contaudie, meurtrier de Gontier Du Lac de Salles, son parent ; — le sieur de Marcillaud de La Vallette, meurtrier de Millet des Junis.

C. 156. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1743-1745. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau et d'Argenson, relative : — à des suppliques au Roi par divers particuliers condamnés pour crimes, afin d'obtenir des lettres de grâce ou des commutations de peines. — Suppliants : — les sieurs de Girodet de Peyssière et de La Loze, prêtres, meurtriers de leur frère aîné ; — de Vassogne de La Brechérinie, meurtrier de M. Thiliat ; — Couzard, — Gauteron, — Dumas, Ramié et Bramarie, meurtriers de Pierre Rameau ; — Chaubinet frères, écuyers de Camiac (entre deux mers) (Gironde) ; — Cheminades, capitaine au second bataillon des milices de Paris, etc.

C. 157. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1746-1748. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau et d'Argenson, relative : — à des suppliques adressées au Roi par divers condamnés pour crimes, afin d'obtenir des lettres de grâce ou des commutations de peines. — Suppliants : — Pierre et Jean Guignard, frères, et Marguerite, leur mère, auteurs de l'homicide commis sur la personne de Pierre Blanc, boucher du Pont-Neuf ; — François Magrin, meurtrier de Mathieu Escot, bourgeois de Castelnau (Gironde) ; — Reyssac de Bellevue, meurtrier de Jean Peyronnet ; — Boulbens Du Dreuil, ancien lieutenant, meurtrier du sieur Beauregard de Lage, fils du juge d'Excideuil (Dordogne).

C. 158. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1749-1750. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Argenson et d'Aguesseau, relative : — à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes, au nombre desquels figurent : — Jean Cyprien Bernède, auteur d'un meurtre commis dans les environs de Tartas (Landes) ; — David Léon, lieutenant au régiment de Conti, meurtrier de Joseph Cantau, son valet ; — Duperrier, meurtrier d'Antoinette Laporte, aubergiste à Agen (Lot-et-Garonne) ; — Puirobert, lieutenant au régiment Dauphin, meurtrier d'un paysan de la juridiction de Montignac (Dordogne), etc.

C. 159. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1751-1752. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault, d'Argenson et de Saint-Florentin, relatives à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes, parmi lesquels on remarque : Du Puy de Monicaut, meurtrier du sieur Cazalet ; — Jean Lambert et Françoise Chadouin, sa mère, meurtriers du mommé Château-de-Nauthiat en Périgord (Dordogne) ; — Barrau de La Nauze ; — Jean Lapeyrollerie ; — Pierre Michellet, Borderie.

C. 160. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1753-1755. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Argenson et de Saint-Florentin, relative : — à des suppliques adressées au Roi par divers condamnés pour crimes, afin d'obtenir des lettres de grâce ou des commutations de peines. — Suppliants : — Pierre Sabre de Monségur en Agenais (Lot-et-Garonne) ; — Bertrand Goynard, meurtrier de son beau-père ; — Jean Dupin, meurtrier d'André Chadaurne ; — Durand de Bentagnac et de Carabelles, meurtriers de Seguy fils.

C. 161. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1756-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault,

d'Argenson et Saint-Florentin, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes, parmi lesquels : — Bellerose et Saint-Marc, meurtriers d'un nommé Laffont ; — Jammes Dumourier, écuyer, et Du Tel, meurtriers du sieur Malardeau ; — Sourichon de La Côte ; — François Solon, meurtrier de Pierre Jardel ; — Pierre Venthanac, meurtrier de son fils ; — Fourcaud de Moumey ; — Fougière, accusé du crime de faux ; — Pierre Sandeau, grenadier du bataillon de milice de Bergerac (Dordogne), complice de l'homicide commis sur la personne de Pierre Luquet ; — Jean-Baptiste Grimond, meurtrier du sieur Guilloutet.

C. 162. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1758. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Saint-Florentin, Berryer, Maupeou, de Courteille et Machault, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes, parmi lesquels : — Gravias, curé d'Angairac, meurtrier de François Pons, son neveu ; — Biès, garde du Roi, meurtrier de son frère ; — Guillaume Durens, consul d'Agen (Lot-et-Garonne), et Lajeunesse, sergent du guel, meurtriers d'un jeune homme de la localité ; — Barthélémy Lamarque, meurtrier de Pierre Laborde ; — Bernard Bonnard ; — Jean Chabanaix, etc.

C. 163. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1759-1760. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Saint-Florentin, Berryer, de Maupeou, de Courteille et Machault, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes, savoir : — Malbès fils ; — Faget de Villeneuve, lieutenant réformé au régiment de La Marlière ; — Villeneuve de Source, — le marquis Dubois Descourt de La Maisonfort, officiers de marine, meurtriers d'Aubin Bruneau de Périgueux ; — Savary de Barsalou en Agenais (Lot-et-Garonne), meurtrier d'Etienne Marquez, son voisin, etc.

C. 164. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1760-1765. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Saint-Florentin, de Maupeou, de Courteille et Machault, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes, savoir : — Jean Ladret, — Merlhier de Lagrange, — Pierre Landau, — Pierre Lavaux, — Bernard Gourgues, — Delpech, — Jeanne Sauvé, — Jean et Louis Authier, — Pierre Martel, etc.

C. 165. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1766-1772. — Correspondance de MM. Boutin, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maupeou, Langlois, Bertin et d'Aguesseau, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes d'homicide, savoir : — de La Chaise, meurtrier du fils d'un avocat de Bordeaux (recommandé par Mme la comtesse de Périgord) ; — Dubreuil, meurtrier de son frère ; — Joseph-Marie d'Anglade, écuyer, sieur d'Autièges, — le chevalier Brindeau, — Losse, femme Boudey et Boucher, dit Rey, meurtrier d'un inconnu ; — Vital Cassagne, — Chamouleau, meurtrier de François d'Elliac, dit Le Comte ; — Dandoit, officier de marine, meurtrier d'un matelot ; — Jean Calmette, — François Rouvès, meurtrier de Pierre Laborie ; — Jean Séguin, meurtrier du nommé Eyquem ; — Rives de Borredon, meurtrier du sieur Bonnal, négociant, etc.

C. 166. (Carton.) — 92 pièces, papier.

1773-1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Maupeou et de Miromenil, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes d'homicide, savoir : — Passerieux, ancien fourrier des grenadiers de France, meurtrier de François Peschier, cavalier de maréchaussée (recommandé par M. le comte de Jumilhac) ; — Jacques Fourcaud de Monnay ; — Duvignac, meurtrier d'un matelot ; — Grenier de Saint-Hilaire, meurtrier du nommé Marcheplaigné ; — Gervain de Lambertie, meurtrier de son domestique ; — Du Pouy, meurtrier du nommé Lauga, etc.

C. 167. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1776. — Correspondance de MM. de Clugny, Dupré de Saint-Maur et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Miromenil, de Maupeou et de Beaumont, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes d'homicide : — Marie Gaubert et Marie Chambat, meurtriers de Jean Constant, leur beau-frère ; — Jacoubert de Lasplanes, garde du Roi ; — Grégoire comte de Gardies, meurtrier de son domestique ; — Alenet, dit Melon, — Larreguy de Saint-Jean de Luz, meurtrier du nommé Lamazon ; — Hélies,

garçon chirurgien, meurtrier du nommé Barsieurgues ; — Jean Galban, meurtrier du nommé Claude Baurillon, son beau-frère, etc.

C. 168. (Carton.) — 142 pièces, papier.

1777-1779. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, avec les ministres de Miromenil et Bertin, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes d'homicide, savoir : — Pierre Landronie et Emile Sautet, meurtriers de Jérôme Lavergne-Saunier de La Chaumardie ; — Dastelet, meutrier de M. Bauville ; — Rougié, — Romain Benassit, de Bourg ; — Arbaudie Raymond, meurtrier de Pierre Laval ; — Roques de Condom, — Larreguy ; — Barrère, meurtrier du nommé Daubas ; — Poursin, meurtrier de la nommée Nicolau, femme Sorbier ; — Badie, meurtrier du nommé Oberon, etc.

C. 169. (Carton.) — 99 pièces, papier.

1780-1781. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Miroménil et de La Boullaye, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimesd'homicides. — Suppliants : — Landey, meurtrier de Berthonneau ; — Jeantet Dessart et Larrivière frères, meurtriers d'un nommé Bache ; — Rivès, condamné à mort pour meurtre commis sur la personne du sieur Guerat ; — Laborde, Durozet et Dupont, meurtriers de Bernard Lasalle-Lafon, meurtrier de Morin ; — Lacan, meurtrier de Dupont, — Bauzet, meurtrier de Pinaut ; — Mandat, dit Francillon, meurtrier de Trambouillaud ; — le sieur de Villars de Poulignac, etc.

C. 170. (Carton.) — 138 pièces, papier.

1782-1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Miromenil et de Ségur, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes d'homicides. — Suppliants : — Meynard Guillaume, soldat accusé d'homicide sur la personne du nommé Lavigne, fourrier dans le régiment du Beaujolais ; — Hugon, femme de Jean Conte, son fils, les nommés Puigerole de Minaud et Fourgeaud, meurtriers du nommé Cabrol ; — Jean-Baptiste Destoüet, notaire royal à Saint-Sever, prévenu d'homicide ; — Labadie et Laribeau, meurtriers du nommé Sarge ; — Lachaud, meurtrier du nommé Dupont ; — Bonafoux, garde du corps du Roi, meurtrier du nommé Vincent ; — Marsan Julian, meurtrier du nommé Sarrazin ; — Fort Bedin, meurtrier de Michel Bonnat, etc.

C. 171. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1784-1790. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec le ministre de Miromenil, relative à des demandes en grâce ou commutations de peines adressées à la Cour par divers condamnés pour crimes d'homicide, savoir : — Jean Bigneau et Jean Boulin, meurtriers du nommé Coulaud ; — Glairac et Maneriau, meurtriers de Jean Tresbarats ; — Rousselière. (Pierre), meurtrier du nommé Austruy ; — Léonard Passefond, — Arnault Gilbert Lucat, meurtrier de son frère ; — Léonard Vaisset et François Bourdet, — Pierre Lissandre, meurtrier de Simon Pleignes ; — Remazeilles, meurtrier d'Anne Sabathier, sa femme ; — François de Combe Albert ; — de Villoutrey de Sainte-Marie, meurtrier du sieur Le Clerc, ingénieur des ponts et chaussées ; — Guyet de La Prade, meurtrier du sieur Beyssac-Lafourcade, meurtrier involontaire de sa fille ; — Pierre de Pey, meurtrier de Jacques Chaise ; — Sarrasin, meurtrier de Delmas.

C. 172. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1720-1723. — Correspondance de M. de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Argenson, d'Aguesseau, d'Armenonville, Dodun et de Gaumont, concernant : — les charges et offices dont divers particuliers désiraient être pourvus ; — les informations prises par l'intendant et son avis sur le mérite et l'aptitude des postulants ; — la nomination du sieur Commès, notaire à Bordeaux, pour faire le recouvrement des sommes imposées par arrêt du Conseil aux juifs de la Généralité d'Auch et de Guienne, à l'occasion de l'avénement du Roi à la couronne et qui doivent être payées sans modération. — Demande de dispense d'âge de M. de La Brousse, qui désire succéder à son père dans la présidence de la Cour des Aides. — Demande de même dispense par M. Du Puy pour l'office de procureur du Roi à Condom ; — de M. Drouillard, contrôleur des finances de Guienne, qui désirerait joindre à sa charge celle de trésorier de France, etc.

C. 173. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1726. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Dodun, Le Peletier, de Gaumont et Le Blanc, relative : — aux droits de confirmation ; — à la vente des maîtrises ; — à un arrêt du Conseil qui prononce l'interdiction des notaires, procureurs,

huissiers et sergents qui n'auront pas payé le droit de confirmation dans la quinzaine du jour de la signification de cet arrêt, etc.

C. 174. (Carton.) — 105 pièces, papier, et 1 en parchemin.

1727. — Correspondance de M Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Le Pelletier et de Gaumont, relative : — à la confirmation et à la vente des maîtrises ; — aux comptes rendus au sujet de cette vente ; — au droit de confirmation et à la proposition adressée par l'intendant au contrôleur général de faire emprisonner les notaires, sergents, huissiers, etc., qui refusent de payer le droit de confirmation.

C. 175. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1728-1729. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, de Gaumont et de La Houssaye, concernant : — les comptes des produits des droits de confirmation dus sur l'avénement du Roi à la couronne ; — celui de la vente des maîtrises. — Demandes en décharges formées par Muraille, greffier de l'Élection d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — par des charpentiers de la marine à Blaye (Gironde) ; — par la communauté d'Aiguillon (Lot-et-Garonne) ; — par Jean Viaud, — par Guillaume Dallenet, — par Pierre Policard, — par Nicolas Beusse, etc.

C. 176. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1730. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, de Gaumont et de La Houssaye, relative : — à l'incorporation des juifs avignonais ; — à la finance des lettres de maîtrise ; — à une réclamation des cabaretiers de Lusignan, en Agenais (Lot-et-Garonne) ; — à Pierre Rigaud de Pineuil (Dordogne) ; — au sieur de Caussade, etc.

C. 177. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1731. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, de Gaumont et de La Houssaye, concernant : — les îles et îlots ; — les marchands et artisans de Villeneuve en Agenais ; — MM. de Boulède, — Odet de Gravier, — de Gombaud, écuyer de Libourne (Gironde) ; — Louis de Jehan, de Bordeaux, — de Ravillon, de Sarlat (Dordogne), — Benjamin de Feytis, dé Saint-Caprazy, etc.

C. 178. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1732-1735. — Correpondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Gaumont, d'Angervilliers, Orry, Bertin, d'Aguesseau, de Baudry et d'Ormesson, relative : — aux comptes des droits de confirmation et à la vente des maîtrises ; — à la communauté de Mezin (Lot-et-Garonne) ; — aux îles et îlots ; — aux propriétaires d'atterrissements. — Demandes adressées par MM. de Labrosse de Puyrigord, capitaine de dragons ; — de Moncade, de Condom (Gers), — Marrobert de La Coste de Besson, de Sarlat (Dordogne), — Chapon de Montagnac, en Périgord (id.), — de Forcade, capitaine au régiment de Santerre ; — Gaston de Forcade, — de Saint-Loubert, Bazas (Gironde), — Duchesne de Montréal, lieutenant général au Présidial de Périgueux (Dordogne).

C. 179. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

1736-1738. — Correspondance M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Gaumont, d'Angervilliers, Orry, d'Aguesseau, Bertin, de Baudry et d'Ormesson, relative : — au marquis de Chazeron, — à Françoise Canaple ; — à Godefroy de Cosson, comte de Lisle, lieutenant des maréchaux de France ; — à Jean-Baptiste Grenier, — à de Porte, sieur de Beaumont, — à de Lansac, marquis de Roquetaillade, — au maréchal de Biron, — au comte de Marcellus, lieutenant ; — à Bonnal, — à Binaud, garde du corps ; — à de Saint-Clair, — aux propriétaires des palus des Queyries, etc.

C. 180. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1738-1741. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Gaurnont, d'Angervilliers, Orry, d'Aguesseau, Bertin, de Baudry et d'Ormesson, concernant ; — les sieurs Pierre Cartier, procureur du Roi à Saintc-Foy (Dordogne) ; — Lavaur, juge royal et Bach, procureur du Roi à Villefranche (Lot-et-Garonne) ; — le marquis de Montferrant, — Lesage, — François de Lasserre, — de Gravé de Blaye, lieutenant-colonel ; — de Majance, conseiller en la Cour de Bordeaux ; — le duc de Saint-Simon, etc.

C. 181. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1742-1943. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Gaumont, d'Angervilliers, d'Aguesseau, Bertin, Orry, de Baudry et d'Ormesson, concernant : — les sieurs de Lescure et la demoiselle Mosies, sa belle-sœur, — mademoiselle Ezemar de Lagardère, de La Réole (Gironde), — le duc de La Force, — Marthe de Loupes, — de Doat, président à mortier au Parlement de Pau (Basses-Pyrénées) ; — Forcade de La

Grezère-Grenier de Taudias, — Jean Linch, négociant de Bordeaux.

C. 182. (Carton.) — 86 pièces, 2 en parchemin.

1753-1775. — Correspondance de MM. de Tounry, Boutin, Fargès, de Clugny, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, avec les ministres de Trudaine, de Boullongue, Bertin, de Laverdy et de Maupeou, relative : — à l'office de président des traites à Bordeaux ; — aux jurés-crieurs ; — aux fonctions d'huissier ; — au sieur Vigneron, lieutenant aux parties casuelles de la juridiction de Blaye (Gironde) ; — aux Dames de la Foi de Villeréal (Lot-et-Garonne) ; — à la démolition d'une porte de ville à Agen (id) ; au droit de prélation ; — aux Cordeliers de la ville d'Excideuil.

C. 183. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1776. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les mêmes ministres, concernant : — les juifs portugais de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — l'hôpital de la ville de Domme (Dordogne) ; — les officiers municipaux de Condom (Gers) ; — des mines de cuivre en pays de Labourd (Basses-Pyrénées) ; — la manufacture de Montpazier (Dordogne) ; — l'arrivée à Bordeaux du duc et de la duchesse de Chartres ; — la démolition de deux portes de la ville de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — l'église Saint-Martin à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

C. 184. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1776. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les mêmes ministres, concernant : — la cure de Vandays ; — la communauté des Ursulines de Saint-Emilion (Gironde) ; — des abus commis dans la ville de Casseneuil (Lot-et-Garonne) ; — les droits perçus dans le port de Dantzick (Prusse) ; — les jurais de Bordeaux ; — des demandes de secours pour perte de bestiaux ; — une contestation entre le juge et les officiers municipaux de Villeneuve (Lot-et-Garonne) ; — l'église de Saint-Albert, en Périgord (Dordogne) ; — les juifs avignonais ; — la confirmation des privilèges.

C. 185. (Portefeuille.) — In-folio, 4 cahiers contenant. 169 feuillets, papier.

1752-1753. — Analyses des lettres écrites à M. de Tourny, intendant, par : les ministres d'Argenson, de Courteille, le comte de Muy, le comte de Saint-Florentin, Bertin, le marquis de Paulmy, de Ségent, d'Ormesson, Rouillé, de Baudry, le comte d'Aigmont, de Vaudières, de Boullongue, le marquis de Voyer, de Lamartinière, premier médecin du Roi ; Desprez, premier commis de la guerre ; Prévost, trésorier général des ponts et chaussées ; le maréchal de Noailles, d'Etigny, intendant d'Auch ; Lemaistre, trésorier des fortifications ; les fermiers généraux des postes, le comte d'Eu, de Gerseuil, les fermiers généraux des étapes, de La Reynie, le contrôleur général, le duc de Béthune, de Bernage et Lebret.

C. 186. (Portefeuille.) — In-folio, 3 cahiers contenant 147 feuillets, papier.

1754-1756. — Analyses des lettres écrites à M. de Tourny, intendant de Bordeaux, par : MM. de Trudaine, d'Ormesson, le garde des sceaux, le comte de Saint-Florentin, le marquis de Paulmy, Rouillé, le comte d'Argenson, Berryer, le marquis de Chauvelin, Prévost, de Saint-Contest, de Courteille, le Chancelier, de Silhouette, le comte Du Muy, de Montrégard, de Vaudières, le marquis de Voyer, Bertin, de Ségent, premier commis de la guerre ; de Séchelles, contrôleur général ; le comte d'Eu, le maréchal de Noailles, le marquis de Marigny, Berton et Charret, contrôleur général de l'artillerie.

C. 187. (Portefeuille.) — In-folio, 5 cahiers contenant 136 feuillets, papier.

1743-1745. — Analyses des lettres écrites à M. de Tourny, intendant de Bordeaux, par : MM. d'Argenson, Amelot, Du Muy, de Gaumont, de Saint-Florentin, de La Houssaye, de Trudaine, de Fulvy, Baudry, d'Ormesson, de Maurepas, Bertin, Rouillé, de Courteille, de Machault, de Chauvelin, le duc de Penthièvre, de Persan, le comte d'Eu, le Bailly de Frontay, La Granville, Châteauvillard, de Marville, Le Tourneur de Brou, de Rochas, de Chevery, le maréchal de Noailles, Dufort, de Vouguy, Douin, Aubry, Boullongue, d'Aguesseau, le maréchal de Biron.

C. 188. (Portefeuille.) — In-folio, 2 cahiers contenant 102 feuillets, papier.

1746-1747. — Analyses des lettres écrites à M. de Tourny, intendant, par : MM d'Ormesson, le comte de Maurepas, d'Argenson, de Trudaine, de Machault, de Fulvy, de Baudry, de Marville, de Saint-Florentin, le comte d'Eu, Du Muy, le duc d'Harcourt, Dufort, de Roissy, de La Houssaye, Bertin, Le Normant, le duc de Bouillon, le duc de Penthièvre, de Brou, Berryer, Desy, trésorier général des ponts et chaussées ; le marquis de Puysieulx.

C. 189. (Portefeuille.) — In-folio, 2 cahiers contenant 102 feuillets, papier.

1748-1749. — Analyses des lettres écrites à M. de

Tourny, intendant, par : MM. le comte de Maurepàs, de Trudaine, le comte d'Argenson, de Baudry, de Saint-Florentin, Desy, trésorier général des ponts et chaussées ; d'Ormesson, le comte Du Muy, de Fulvy, Berryer, Bertin, Aubry, Prévost, trésorier général des ponts et chaussées ; Le Normand, de La Houssaye, de Machault, Puysieulx, de Roissy, de Courteille, Segent, premier commis du bureau de la guerre ; le comte d'Eu, Douin, Lallemant de Retz, Rouillé, secrétaire d'État ; Chénevière, premier commis de la guerre ; le maréchal de Noailles, Maboul et de Boullongue.

C. 190. (Portefeuille.) — In-folio, 2 cahiers contenant 89 feuillets, papier.

1750. — Analyses des lettres écrites à M. de Tourny, intendant, par : MM. Bertin, de Trudaine, d'Ormesson, le comte d'Argenson, de Saint-Florentin, de Courteille, Rouillé, de Fulvy, le comte Du Muy, Prévost, Lamorlière, de Montaran, Berryer, Lamartinière, premier chirurgien du Roi ; de Baudry, Duparc, Le Normant, Borda, trésorier des ponts et chaussées ; le duc de Bouillon, Le Tourneur, le marquis de Puysieulx.

C. 191. (Portefeuille.) — In-folio, 2 cahiers contenant 107 feuillets, papier.

1751. — Analyses des lettres écrites à M. de Tourny, intendant, par : MM. le comte de Saint-Florentin, d'Ormesson, de Trudaine, d'Argenson, Rouillé, le comte Du Muy, Bertin, de Courteille, de Fourqueux, Borda, trésorier général des ponts et chaussées ; Segent, premier commis du bureau de la guerre ; de Baudry, La Regnière, Berryer, Prévost, trésorier général des ponts et chaussées ; de Boullongue, le marquis de Puysieulx, Fumeron, premier commis de la guerre ; le comte d'Eu, le marquis de Paulrny, le marquis de Boyer, de Chauvelin, de Saint-Laurent, Desprès, premier commis du bureau de la guerre.

C. 192. (Portefeuille) — In-folio, 3 cahiers contenant 143 feuillets, papier.

1757-1758. — Analyses des lettres écrites à M. de Tourny, intendant, par : MM. le contrôleur général, de Courteille, le comte de Saint-Florentin, d'Ormesson, le maréchal de Noailles, de Trudaine, Rouillé, le garde des sceaux, d'Argenson, le marquis de Chauvelin, les fermiers généraux, Jonnel, intendant des postes ; le marquis de Paulmy, de Beaumont, de Moras, secrétaire d'Etat de la marine et contrôleur général des finances ; le chancelier, Bertin, le comte Du Muy, le marquis de Marigny, les fermiers généraux des postes, de Lamartinière, de Boullongue, de Villeneuve, maître des requêtes ; Borda, Berryer, le maréchal de Bellisle, Pallu, de Segent, Héron, Charret, le marquis de Voyer, de Cremille, le duc de Choiseul, de Silhouette, de Barillon, secrétaire du Roi ; Devault, inspecteur général des milices du royaume ; de Massiac et l'abbé comte de Bernis.

C. 193. (Portefeuille.) — In-folio, 4 cahiers contenant 129 feuillets, papier.

1759-1760. — Analyses des lettres écrites à M. de Tourny, intendant de Bordeaux, par : MM. de Cremille, de Trudaine, Berryer, le maréchal de Bellisle, le comte de Saint-Florentin, de Beaumont, le duc de Choiseul, de Courteille, de Boullongue, de Rouillé, d'Ormesson, de Silhouette, le comte Du Muy, de Laborde, Foullon, intendant de la guerre, le chancelier, le contrôleur général, le marquis de Chauvelin, de Lamoignon, de Vault, Bertin, trésorier général des parties casuelles ; Pajot, le maréchal de Richelieu, de Voyer d'Argenson, le marquis de Marigny, de Sartine, l'évêque d'Orléans, le cardinal de Luynes, Dubois, chef du bureau de la guerre ; Prévost, trésorier général des ponts et chaussées.

C. 194 (Portefeuille.) — In-folio, 4 cahiers contenant 117 feuillets, papier.

1761-1762. — Analyses des lettres écrites à M. Boutin, intendant à Bordeaux, par : MM. de Chauvelin, de Cremille, de Courteille, de Trudaine, le comte de Saint-Florentin, d'Ormesson, Devault, Bertin, trésorier des parties casuelles ; le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères ; Berryer, l'évêque d'Orléans, Bémardy, le chancelier, Penotet, commis du bureau de la guerre ; de Sartine, le contrôleur général, Boulogne, le garde des sceaux, de Beaumont, Borda, trésorier des ponts et chaussées, Lasserre, de Lamoignon, Chourt, de Marigny, de Voyer, le duc de Praslin, Monteau, de Brou, le maréchal de Richelieu, l'amiral de France, Voyer d'Argenson, de Savigny, intendant de Paris ; Pont-Carré de Viarme, le chevalier de Nicolaï, le duc de Lavauguyon, le marquis de Vibray.

C. 195. (Portefeuille.) — In-folio, 3 cahiers contenant 145 feuillets, papier.

1763-1764. — Analyses des lettres écrites à M. Boutin, intendant de Bordeaux, par : MM. le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères ; Bertin, secrétaire l'État ; de Saint-Florentin, le duc de Praslin, de Chauvelin, d'Ormesson, le contrôleur général, de Maupeou, de Courteille, Trudaine, le garde des sceaux, de Boullongue, le vice-

chancelier, de Brou, de Sartine, de Beaumont, de Lamoignon, Choart, Douin, Langlois de Recotte, Bernis, d'Argenson, l'évêque d'Orléans, Berryer, de Cremilles, Jannel, le duc de Bouillon.

C. 196. (Portefeuille.) — In-folio, 3 cahiers contenant 140 feuillets, papier.

1764-1768. — Analyses des lettres, écrites à MM. Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, par : MM. de Courteille, d'Ormesson, le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères ; de Beaumont, Bertin, trésorier des parties casuelles ; de Laverdy, de Trudaine, le duc de Praslin, le contrôleur général, le chancelier, Nouette, l'évêque d'Orléans, de Sartine, de Maupeou, Prévost, trésorier général ; le comte de Saint-Florentin, Jannel, le duc de Biron, de La Houssaye, Borda, trésorier des ponts et chaussées ; le vice-chancelier, Barbier de Chauvelin, Denuis, de Lasserre, Foulon, Boullogne, Boullongue, de Savigny, intendant de Paris ; Châteauvillars, de La Barberie, La Bussière, commis de la guerre ; de Montigny, intendant des finances ; de Cotte, intendant du commerce ; Lefèvre, commissaire des guerres et inspecteur général des Invalides ; Boutin, le comte de Meré, secrétaire des commandements du duc de Penthièvre ; le maréchal de Sainty, Langlois, Cochin, d'Espagnac, Séguin, d'Invau, le duc d'Orléans.

C. 197. (Portefeuille.) — In-folio. 4 cahiers contenant 161 feuillets, papier.

1767-1769. — Analyses des lettres écrites à M. de Fargès, intendant de Bordeaux, par : MM. Bertin, le chancelier, Langlois, d'Ormesson, le contrôleur général, le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères ; d'Invau, le duc de Praslin, Cochin, Montigny, de Trudaine, de Beaumont, d'Espagnac, l'évêque d'Orléans, de Sartine, Boullongue, de Calonne, Bourgelat, Boutin, Turgot, Borda, trésorier général des ponts et chaussées ; les régisseurs de l'habillement des troupes, le comte de Saint-Florentin, Prévost, le duc de Biron, Journet, intendant d'Auch, Marcheval d'Aine, Du Cluzel, Dupré de Saint-Maur, le duc de Bouillon, Tronchin, fermier général ; — de Brienne, de Lyonnais, Jullien, intendant d'Alençon ; Pelletier, Clugny de Nuis, de Saint-Priest, de Maupeou, de Gourgues, Taboureau, intendant de la province du Hainaut ; Choart et Bertier, intendant de Paris, etc.

C. 198. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1773. — Transcription des lettres adressées par M Bertin, ministre, à M. Esmangart, intendant de Bordeaux, et de l'intendant à la Cour, relatives : — à l'hôpital de Montignac (Dordogne) ; — aux officiers municipaux de Périgueux ; — aux réparations de la maison épiscopale de Condom (Gers) ; — aux droits de prélation ; — aux enfants trouvés ; — à la navigation de la Garonne ; — aux haras ; — au ruisseau du Moron ; — aux nouveaux convertis ; — à la disette des grains ; — à l'établissement d'une caisse publique destinée à prêter sur gages ; — aux Bénédictins de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — au droit de pêche sur la Dordogne ; — aux Ursulines du port Sainte-Marie (id.) ; — aux Cordeliers de la province d'Aquitaine ; — à la baronnie du château de l'île d'Oléron ; — au collège des Oratoriens de Condom (Gers).

C. 199. (Registre.) — In-folio, 59 feuillet, papier.

1773. — Enregistrement des lettres écrites. par MM. Bertin, Terray, d'Ormesson, de Boynes, de Boullongue et de Sartine, à M. Esmangart, intendant de Bordeaux, relatives : — aux réparations de la maison du Roi, à Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux rôles de la capitation ; — aux pertes des récoltes par la grêle ; — à la vérification de la noblesse du sieur de Laborie de Pinerie ; — à l'autorisation de réparer les églises et presbytères de vingt, paroisses de la Généralité ; — aux réclamations des inspecteurs et sous-ingénieurs des ponts et chaussées ; — à la chasse aux loups ; — aux secours à l'hôpital de Blaye (Gironde) ; — aux moyens mis en usage pour assurer la subsistance des habitants de la Généralité ; — à de nombreuses demandes de secours de pères de famille surchargés d'enfants ; — à la clôture des héritages dans La Chalosse (Landes) ; — aux deux régiments, Condé-cavalerie et Dauphin-dragons, envoyés dans la Généralité pour contenir l'émeute soulevée à Bordeaux et dans les environs, à l'occasion de la cherté des vivres ; — aux réparations de l'église de La Montjoie (Lot-et-Garonne) ; — aux travaux de charité ; — aux vins de Clairac.

C. 200. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1785-1786. — Analyses des lettres écrites par MM. les ministres d'Ormesson, Bertin et Necker, à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, relatives : — aux pertes des récoltes ; — à la réparation des chemins-vicinaux ; — à l'hôpital d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux secours pour cause d'incendies ; — aux défrichements ; — à l'atelier de charité d'Issigeac (Dordogne) ; — à la construction d'un hôtel de ville à Castelmoron (Lot-et-Garonne) ; — à la maladie des yeux ; — aux pères Capucins de Condom (Gers) ; — au logement des troupes à Libourne (Gironde) ; — à la construction de la halle de Lévignac (Lot-et-Garonne) ; — aux noyés ; — à la prestation de serment

du sieur Pichard de Caumont, lieutenant de louveterie ; — au pavage des rues de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — à la chasse aux loups dans la juridiction de Montpont (Dordogne) ; — à la fontaine de Nontron (id.) ; — aux pertes de bestiaux ; — à l'exemption des corvées ; — aux foires et marchés de Brantôme (Dordogne) ; — aux bacs.

C. 201. (Carton.) — 112 pièces et 4 cahiers contenant 48 feuillets, papier.

1776-1777. — Analyses des lettres écrites à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par : le comte de Saint-Germain, MM. de Sartine, d'Ormesson, de Fargès, Bertin, le prince de Montbarey, de Trudaine, Rigoley d'Oguy, de Beaumont, de Boullongue, de Marville, Necker, Bertier, de Bonnaire, de Forges, Miromenil, le comte de Vergennes, le maréchal de Sainsey, de Cotte, le maréchal de Mouchy, de Montaran, Amelot, Le Noir, relatives : — à l'incendie de la caserne de la maréchaussée de Dax (Landes) ; — à la forme à observer pour la formation et l'entretien des routes ; — au rétablissement de la navigation de la rivière de l'Isle ; — aux fabricants de cartes ; — aux nègres — esclaves qui ont suivi leurs maîtres en France ; — à la réapparition de la maladie épizootique ; — à l'établissement d'un port franc à Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — aux routes de Bordeaux à Paris et de Bordeaux à La Rochelle ; — à l'édit au sujet des communautés des arts et métiers ; — à des demandes de séquestration ; — à la création de la loterie royale de France ; — aux officiers de la sénéchaussée de Condom (Gers) ; — à la fabrication à Birmingham (Angleterre) de plus de 30,000 louis faux ; — à la suspension de la sortie des grains, etc.

C. 202 (Carton.) — 176 feuillets en 15 cahiers, papier.

1778-1779. — Analyses des lettres écrites par : MM. Bertin, de Cotte, Miromenil, Necker, de Montbarey, de Sartine, Rigoley d'Oguy, de Boullongue, de Montaran, Berthier, de Bonnaire de Forges, de Marville, Amelot, Lenoir et de Vergennes, ministres, à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, relatives : — au voyage de l'abbé Chappe d'Auteroche, envoyé en Californie par le Gouvernement ; — aux détenus dans les dépôts de mendicité ; — au marquis d'Amou et aux officiers municipaux de Bayonne (Basses-Pyrénées), au sujet d'une glacière construite sur le terrain des fortifications ; — aux détails affligeants des besoins qu'éprouvent les habitants du diocèse d'Aire (Landes) ; — au projet de division du cours de la Garonne ; — aux grains étrangers ; — au projet pour faciliter l'entrée des vaisseaux dans le bassin d'Arcachon ; — aux moyens à prendre pour défendre l'entrée de la rivière de Bordeaux ; — à la construction d'un hôtel de ville à Périgueux (Dordogne) ; — aux dames Ursulines du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; — à la translation à Saint-Sever (Landes) du siége présidial de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — au chevalier de Villers, au sujet du canal d'Arcachon ; — au sieur Laroche du Bouscat, détenu au château de Lourdes, etc.

C. 203. (Carton.) — 190 feuillets en 16 cahiers, papier.

1780-1781. — Analyses des lettres écrites à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par : MM. Bertin, Necker, de Montbarey, de Bonnaire de Forges, de Sartine, Berthier, de Cotte, Rigoley d'Oguy, de Marville, de Vergennes, de La Boullaye, Amelot, Lenoir, de Tolozan, Toynel, de Ségur, le marquis de Castries, de Miromenil, le maréchal de Mouchy, de Lessart, de Colonia, de La Michodière, Joly de Fleury, le marquis de Polignac, de La Millière et de Villevault, relatives : — à l'autorisation accordée à M. le maréchal de Mouchy d'établir une école pour l'instruction des canonniers gardes-côtes ; — aux représentations des États de Bretagne au sujet de l'introduction par Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) des sardines d'Espagne ; — à une demande de secours réclamés par M. de Beaumont, comte de Bouzolle, en considération de sa nombreuse famille ; — à l'établissement d'une société littéraire à Périgueux (Dordogne) ; — au droit de prélation ; — à l'évêque de Sarlat (id.), contre Dussumier, ancien fermier ; — à la requête adressée au Conseil par l'évêque de Bazas et son chapitre, pour être maintenus dans le droit de nommer deux jurats de cette ville ; — au sieur Clarke, qui demande des lettres de reconnaissance de noblesse ; — à de nouvelles plaintes du maire de Nontron (Dordogne) contre le juge du lieu ; — à la police de Dax (Landes) ; — à un projet de canal de navigation et de défrichement dans les Landes, etc.

C. 204. (Carton.) — 130 feuillets en 11 cahiers, papier.

1782-1783. — Analyses des lettres écrites à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par MM. de La Millière, Joly de Fleury, de Vergennes, de Bonnaire de Forges, de Colonia, marquis de Ségur, Bertier, de Montaran, de La Michodière, de Flesselles, Esmangart, marquis de Castries, Rigoley d'Oguy, de Lessart, Amelot, d'Ormesson, de Beaumont, de Villevault, de La Boullaye, de Miromenil, les maréchaux de Richelieu, de Ségur et de Castries, de Calonne et de Boullogne, relatives : — à la reconstruction des ponts de Périgueux (Dordogne) ; — à la culture du chanvre ; — au pont de Dax (Landes) ; — aux corvées ; — au pont de Bordeaux ; — aux lettres de grâce ; — à la comptabilité des hôpitaux militaires ; — aux parties

casuelles ; — aux maladies des bestiaux ; — aux murs de ville de Monségur (Gironde) ; — à la mendicité ; — aux comptes des villes et communautés ; — aux ateliers de charité ; — à la concession de l'île de Preignac, demandée par M. de Ségur ; — au monastère de Prouillan, à Condom (Gers) ; — à la capitation ; — au baron de La Houze, ministre plénipotentiaire du roi de Danemark ; — là des plaintes de Mme la marquise de Lostange, etc.

C. 205. (Carton.) — 96 feuillets en 8 cahiers, papier.

1784-1785. — Analyses des lettres de la Cour écrites à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par : MM. le maréchal de Ségur, le comte de Vergennes, Bertier, Rigoley d'Oguy, de Tolozan, de Calonne, de La Millière, le maréchal de Castries, de Bonnaire de Forges, de Lessart, le marquis de Polignac, de La Boullaye, de Colonia, de Montaran, Bertin, Devin de Gallande, le duc d'Aiguillon, de Savigny, de Marville, de Breteuil, le maréchal de Mouchy et Boutin, relatives : — aux commissaires des guerres ; — au chemin d'Angoulême (Charente) ; — à Limoges (Haute-Vienne) ; — aux désastres causés par un ouragan dans la Généralité ; — à la hauteur de la digue du moulin de M. le baron de Hontaux, fixée par arrêt du Conseil ; — à des lettres de rémission ; — à des demandes de secours ; — aux droits d'entrée des plombs ouvrés ; — au moulin économique des Chartrons ; — aux îles et îlots de la Gironde et de la Dordogne ; — à la règle de distribution des secours accordés à ses peuples par le Roi ; — aux fortifications des places de la Généralité ; — au dépôt de mendicité de Bordeaux ; — au port de Bergerac (Dordogne) ; — aux directeurs de la maison de force de Bordeaux ; — aux frais de justice ; — à un moulin à scie de Sarlat (Dordogne), etc.

C. 206. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1774. — Lettres écrites par M. le contrôleur général à M. Esmangart, intendant de Bordeaux, et de celui-ci au contrôleur général, concernant : — la marque des draps et des toiles ; — les grains ; — les revenus patrimoniaux de la ville de Bordeaux ; — la manière de faire le ciment ; — l'exemption des bacs et passages en faveur de la maréchaussée ; — les gratifications aux officiers de troupes ; — la pèche des harengs ; — l'émeute qui eut lieu à Hourtins relativement à un droit que les habitants de la côte prétendaient avoir sur les effets des naufragés ; — la suppression des offices des poissonniers ; — la direction des monnaies ; — les travaux de charité de la Généralité de Bordeaux ; — la mendicité ; — le nouveau palais de justice de Bordeaux ; — l'exemption du payement de la capitation en faveur des Suisses et Genevois ; — le don gratuit ; — la dotation des religieux et religieuses, etc.

C. 207. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1774. — Enregistrement des lettres écrites par M. le duc d'Aiguillon à M. Esmangart, intendant de Bordeaux relatives : — à la milice ; — à l'approvisionnement des fourrages ; — aux voitures de transport pour les troupes — à la rébellion des habitants de Gontaud ; — au traitement des officiers d'artillerie, — aux fortifications de Blaye (Gironde) ; — à la lumière et au chauffage des troupes ; — aux eaux minérales ; — aux poudres ; — aux déserteurs ; — aux casernes ; — aux équipements ; — à l'inspection des hôpitaux ; — à l'épidémie de Tonneins ; — à la création de la légion corse ; — au collège royal de La Flèche (Sarthe) ; — aux enrôlements ; — aux fortifications de Bordeaux ; — aux assemblées des régiments provinciaux ; — au logement des chefs de bataillon ; — au prix des rations de fourrages ; — au mouvement des troupes ; — au produit des récoltes ; — a une fourniture de 330 pièces de canon en fer, etc.

C. 208. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1774. — Enregistrement des lettres écrites par M. d'Ormesson à M. Esmangart, intendant de Bordeaux, concernant : — l'inondation qui eut lieu à Thouars (Lot-et-Garonne) ; — les Bénédictins de La Réole (Gironde) ; — la louveterie ; — l'acquisition d'un cimetière pour la paroisse Saint-Sylvestre ; — les presbytères ; — les pertes de bestiaux ; — le logement des troupes ; — la capitation des juifs portugais ; — les Filles de la Foi de Tonneins (Lot-et-Garonne) ; — l'église de Nérac (id.) ; — la poste de Mussidan (Dordogne) ; — les travaux de charité ; — les dunes ; — les impositions ; — les officiers du Présidial de Nérac ; — la clôture des héritages ; — les tailles ; — les droits réservés de Sainte-Foy (Gironde) ; — les impositions des biens de l'ordre de Malte ; — les procureurs et huissiers de Rauzan ; — les vingtièmes de la ville de Bordeaux ; — les habitants de Soulac en Médoc (Gironde) ; — le maréchal de Biron ; — Mousson de L'Étang, Montard de Lassaigne, Lespinasse de Barail, etc.

C. 209. (Portefeuille.) — In-folio, 2 cahiers, l'un de 30 feuillets et l'autre de 35, papier.

1775. — Enregistrement des lettres écrites par M. d'Ormesson à MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, concernant : — les réparations à faire à l'église, au clocher et au cimetière de Saint-Aignan (Gi-

ronde) ; — un secours de 3,000 livres accordé à M. le comte de Narbonne, en considération de sa nombreuse famille ; — la demande faite par les officiers municipaux de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) de l'établissement d'une caserne pour loger les gens de guerre ; — une nouvelle demande de fonds pour la construction de l'église de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — les plaintes de l'évêque d'Aire (Landes) contre des maquignons qui avaient ramené la maladie épizootique dans plusieurs paroisses de son diocèse ; — les observations relatives à la suppression des corvées ; — les moyens pour fabriquer le salpêtre avec une méthode économique ; — le transport par mer des grains, farines et légumes ; — la demande du résultat des expériences laites par M. Vicq-d'Azyr, concernant la maladie épizootique et les instructions au sujet de cette maladie ; — les droits de péage, bacs, etc. ; — la confection du canal d'Arcachon à Bordeaux ; — le commerce des chevaux et mulets ; — le traitement de la rage, etc.

C. 210. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1726-1773. — Correspondance de MM. de Boucher, de Tourny, Boutin et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. le comte de Monville, de Chauvelin, de Saint-Florentin, Bertin et le duc de Lavrillière, ministres, relative à des ordres du Roi concernant : — MM. Barrère, prêtre ; — Décès, chanoine du bourg du Saint-Esprit (Bayonne) ; — La Sère La Guibaut, religieux barnabite ; — Barberin, renfermé à Lourdes pour libertinage ; — Zistanie, lieutenant au régiment de Soubise, dégradé ; — Jean Guignan, pour avoir détourné au préjudice de son père une somme de neuf mille livres ; — mademoiselle de Laville de Marmande (Lot-et-Garonne), pour son évasion du couvent ; Ménager, renfermé au fort de Brescou pour inconduite ; — Jean Lascou, interné dans la maison du Bon-Pasteur de Sarlat (Dordogne).

C. 211. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1774-1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin et le duc de Lavrillière, à raison des ordres du Roi, concernant : — les demoiselles Ducasse, — Jeanne Jugie et Du Bousquet de Caubeyres, internées dans les couvents ; — Deaujard de Virazeil, premier président, autorisé à aller à Paris ; — les nommés Rabat ; — Verdery ; — Ménager ; — Mallet ; — La Benette ; — Roger fils aîné ; — Dubroca ; — Gontaud ; — le curé de Saint-Julien ; — Lescazes ; — Buisson ; — Betbeder ; — le curé de Roussenac ; — les dames Delage et Louise Gornaut.

C. 212. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, avec les ministres Bertin et Malesherbes, relative à des ordres du Roi concernant : — le curé de Saint-Vincent-de-Paul, accusé d'avoir enlevé la femme du sieur Girardeau ; — la réclusion dans un couvent de la fille Morin, protestante ; — Bidegarey, à cause de la conduite de sa femme ; — la fille de M. Gavarret, internée pour inconduite dans un couvent ; — M. de Laluminade, à cause des mauvais traitements qu'il reçoit de son fils ; — Guillaume Valat d'Espalais, perturbateur du repos public ; — l'intérinement du chevalier de Ferragut au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées) ; — la demoiselle Bentéjac de Périgueux (Dordogne) enlevée à ses parents ; — MM. Roussel ; — François Dumaix ; — Davreman ; — Joseph Serrazy ; — Jean Lascou.

C. 213. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, relative aux ordres du Roi, concernant : — Jeanne Arpajon, détenue dans la maison du Bon-Pasteur de Sarlat (Dordogne) ; — la demoiselle Audié, renfermée dans la maison des Filles de la Foi de Bergerac (Dordogne) ; — la dame de Luxe, renfermée dans le couvent des Bénédictines d'Agen (Lot-et-Garonne) sur la demande de son mari, qui profitait de sa retraite pour dissiper le bien de ses enfants, etc.

C. 214. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin et Amelot, au sujet des ordres du Roi, concernant : — la demoiselle Gravier ; — Léon Naulet, renfermé dans le château Trompette pour inconduite ; — la demoiselle Ursule Cobeyran ; — la demoiselle Ducheyron ; — Gervain de La Lambertie ; — la demoiselle de Durville ; — Jean Lagarde ; — madame Marsan de Meilhan ; — le sieur de Viseux ; — Dupin fils ; — madame Blanchard de Boine ; — madame Coupry ; — Marie Sourdes, renfermée dans la maison de refuge de Sarlat (Dordogne).

C. 215. (Carton.) — 73 pièces, papier.

1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin à raison des ordres du Roi, concernant : — les nommés Lafont ; — Jean Delfaut ; — Escaron Razat et Joandy, détenus dans les prisons de Sarlat (Dordogne) pour excitation à une

émeute à Domme (Dordogne), à l'occasion de la cherté des vivres ; — Rappel de Bordeaux ; — Anne de Lally Doursal ; — François Serre ; — les demoiselles de Baillet, demandant à entrer dans le couvent de Notre-Dame de Bordeaux ; — de Fortisson, détenu à Navarreux (Basses-Pyrénées) ; — Marthe et Louise Guerin de La Chaise ; — la demoiselle Delbech ; — mademoiselle Charron.

C. 216. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, au sujet des ordres du Roi, concernant : — la demoiselle Gavarret ; — Claude Faveyrat ; — Driolle, protestant, détenu dans les prisons de La Réole (Gironde), pour avoir séduit et épousé une jeune fille catholique ; — Jeanne Foucault ; — Élisabeth Trapaud, renfermée dans le couvent de la Visitation de Périgueux (Dordogne), pour mauvaise conduite ; — Marie Ducros ; — Magdeleine Vigier. — Montaut, de la juridiction de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — Carmail, détenu dans les prisons de Saint-Macaire (Gironde), pour avoir moulté le valet de ville de cette localité ; — la dame Roullier et sa fille ; — la veuve Miramont ; — la demoiselle Remonteil ; — Guillaume Brun, atteint de folie ; — Anne-Cougoul, pour prostitution ; — Jean-Gabriel Darmana, renfermé dans le château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), pour irrégularité de conduite.

C. 217. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin et Amelot, au sujet des ordres du Roi, concernant : — Louis Mathieu, condamné à la marque, pour vols commis avec effraction ; — Bernarde Lagarde, détenue dans la maison de refuge d'Agen (Lot-et-Garonne), à cause de sa vie de débauche : — Moreau, Étienne, transporté aux colonies pour sévices envers son père ; — la nommée Gamot, renfermée dans la maison de refuge de Cahors (Lot), pour ses désordres scandaleux ; — Lacroix (Antoine) ; — la dame Roullier, détenue dans le couvent des Ursulines de Libourne (Gironde) ; — Josué Dubernat ; — la demoiselle Vincente de Iriarte, pour mauvaise conduite ; — Laboubée, détenu au château de La Garde, près Marseille (Bouches-du-Rhône) ; — la demoiselle Charlot de Sauvage et Richard, détenu pour dettes dans les prisons de Bayonne (Basses-Pyrénées).

C. 218. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin et Amelot, relative aux ordres du Roi, concernant : — Rapet fils, détenu à l'abbaye de Marmoutiers (Vendée) ; — Beylat de Libourne (Gironde) ; — Montet, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées) ; — de La Roche Du Bouscat ; — Marie Jarlan ; — Dupin, pour excès commis sur le sieur Albert, avocat à Monségur (Lot-et-Garonne) ; — le père Cauchies, barnabite, pour scandale ; — la femme Hébérard, pour inconduite ; — La Vielle, fils du procureur du sénéchal de Dax (Landes) ; — la demoiselle Bonnamy ; — Saint-Seve, détenu dans le couvent des Cordeliers de Moncuq (Lot) ; — Bouisson, atteint de folie furieuse ; — la dame et la demoiselle Rouillé, etc.

C. 219. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, relative aux ordres du Roi, concernant : — le sieur Labadie de Lalande ; — la demoiselle Maydieu, renfermée dans la maison de refuge de Cahors (Lot) pour sa conduite scandaleuse ; — Sarrazin de Villeneuve (Lot-et-Garonne) pour excès ; — Françoise Séres, aliénée ; — David Lopès, détenu au château de Belle-Isle en mer (Morbihan) ; — de Calvimon, pour violences ; — Goyon, pour inconduite ; — la nommée Cazalet, renfermée dans le refuge de Tarbes pour mauvaise vie ; — Dalpuget de Belleassise ; — le sieur Durocher ; — la dame Rivière ; — Benjamin, nègre appartenant à M. de Mauconseil.

C. 220. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, au sujet des ordres du Roi, concernant : — Étienne-Amant Cressen, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées) pour excès ; — la demoiselle Faure, renfermée dans la maison des Filles de la Foi de Bergerac (Dordogne) pour cause de libertinage ; — Cécile Duprat veuve Bernès ; — Duboucher de Dax (Landes) ; — Chadeau de Cauderot, pour mauvais traitement exercé sur Mauriac, valet de ville ; — Anne Jacoupy Lafon ; — l'abbé Valentin d'Écullion, du diocèse de Lyon (Rhône), atteint de folie ; — Marthe Caillou ; — la demoiselle de Gabelle, aliénée ; — la demoiselle Thérèse Maydieu ; — Beraud, curé de Lantignac (Lot-et-Garonne), pour violences ; — Eyraud, marchand, de Sauveterre (Gironde).

C. 221. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, de Ver-

gennes et de Sartine, relative aux ordres du Roi, concernant : — mademoiselle Vigier, détenue dans la maison des Filles de la Foi de Bergerac (Dordogne) ; — Catherine Lafourcade, renfermée dans la maison de force de Bordeaux, pour scandale ; — mademoiselle de G…. de La Roche, détenue dans la maison du Bon-Pasteur deCahors (Lot), pour libertinage ; — mademoiselle de Verthamont de Labastide (Gironde) ; — le sieur Capdeville, curé d'Aymet, relégué dans la communauté de Buglose ; — Hiriard, curé de Bidart, renfermé dans le séminaire d'Auch (Gers), à raison des scandales causés par son inconduite ; — Gabriel Bocher de Saint-Ange, détenu au couvent des Cordeliers de Rions (Gironde), pour inconduite ; — madame de Villepontoux, détenue dans le couvent de la Visitation de Périgueux (Dordogne).

C. 222. (Carton.) — 121 pièces, papier.

1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes, Bertin et de Sartine, relative aux ordres du Roi, concernant : — Lopès, détenu au château de Belle-Isle en mer (Morbihan) ; — mademoiselle Lespinasse ; — Jeanne Cap de Gelle, détenue dans la maison de refuge d'Agen (Lot-et-Garonne), pour inconduite ; — Jeanne Saudiland, renfermée dans le couvent de la Visitation de Bordeaux ; — Versaveaux, fils du maître de poste de Tavernes (Var), pour vol de harnais des voitures des courriers ; — madame Faure du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne), pour aliénation ; — la dame de Marselly ; — la demoiselle Combis de La Caze, détenue dans la communauté des Ursulines de Carcassonne, qui demande la révocation des ordres dont elle a été l'objet.

C. 223. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, de Sartine et de Vergennes, relative aux ordres du Roi, concernant : — le sieur Théodore Dupré de Longueval ; — les demoiselles Roger, détenues dans le couvent de Sainte-Foy (Dordogne) ; — Brisson, renfermé dans les prisons de Bordeaux ; — Couchies, religieux barnabite, pour calomnies ; — Brunet de Gombaud, renfermé au château de La Richardie, près Périgueux (Dordogne), pour inconduite ; — Thibaut Serres, relégué au couvent des Cordeliers de La Réole (Gironde) ; — l'abbé Daunac, renfermé au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), pour inconduite ; — des nègres et nègresses, esclaves appartenant à divers propriétaires.

C. 224. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1781-1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes, Amelot et Bertin, relative aux ordres du Roi, concernant : — les nommés Raimbault et Bernard Descatha, renfermés dans le château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), pour leur conduite scandaleuse ; — le sieur de Paulion, originaire de Nîmes (Gard), détenu au château Trompette à Bordeaux, pour inconduite ; — Du Pin fils, de Monségur, pour menaces de mort contre son père ; — Pierre Lafarge, renfermé au couvent des Cordeliers du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne), pour démence ; — madame Dufresne du Burguet, séquestrée dans la communauté de Bourbon en Limousin, pour avoir voulu se marier en secondes noces à un homme fort au-dessous de sa condition ; — Marguerite Boucheron, détenue au dépôt de mendicité de Bordeaux ; — le sieur Capdeville, curé d'Aymet (Dordogne) ; — les sieurs Cantarel et Dalpuget, de Belleassise ; — la femme Duffau, de La Garrigue.

C. 225. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Antoinette de Maux, renfermée dans la maison du Bon-Pasteur de Sarlat (Dordogne), pour l'irrégularité de sa conduite ; — Delabaratz Detchabiague, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), pour mauvais traitements exercés envers sa femme ; — mademoiselle du Cheyron ; — mademoiselle Dupont, de Gourville, détenue au refuge de Limoges (Haute-Vienne), à cause du déréglement de sa conduite ; — Jean Lafargue, atteint d'aliénation ; — Toinette Pigier, femme Périer, détenue au refuge de Sarlat, pour avoir excité des jeunes personnes à la débauche ; — le sieur Bideault, relégué au château de Lourdes ; — la femme Subran, enfermée au refuge d'Agen, pour inconduite.

C. 226. (Carton.) — 96 pièces, papier.

1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes et Amelot, relative aux ordres du Roi, concernant : — Suzanne Sastral, au sujet de la demande qu'elle fait d'être reçue dans le couvent des nouvelles catholiques de Bergerac (Dordogne) ; — Bernard Descatha, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées) ; — la demoiselle Dupont de Gourville, retenue à Limoges (Haute-Vienne), dans la maison de refuge ; — Du Pin fils, détenu au château de Lourdes ; — le baron de Navaille Banos au sujet de son transfèrement des Frères de la Charité de Cadillac (Gironde), où il était détenu, au château de Lourdes ; — la demoiselle Gabel de Calezin, pour sa démence, et Marguerite

Labadie, femme Labarrère, enfermée dans la maison de refuge de Bordeaux, pour ses déréglements.

C. 227. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Marguerite Daymé, internée dans la maison de charité de Cahors (Lot), pour être instruite de la religion catholique ; — Jeanne Brunier, retenue à Agen (Lot-et-Garonne), à la maison de refuge ; — la demoiselle Sandilands, enfermée aux Bénédictines de Bordeaux ; — Pierre Courtade, expulsé de Rions (Gironde), pour son inconduite ; — Toinette Mau, renfermée au Bon-Pasteur de Sarlat (Dordogne) ; — Jeanne Bernier, renfermée à la maison de refuge d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — Antoinette Pigier, de Sarlat, séquestrée dans son domicile pendant deux ans ; — Cantard d'Armaignac, interné ; — le baron de Braux ; — Thibaut, capitaine de navire ; — la veuve Carton, au sujet de son fils ; — Deleix (Jacques), dit Sans Peur, à raison de la conduite de sa fille.

C. 228. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — le sieur Puistienne de Nérac (Lot-et-Garonne), détenu au couvent des religieux Tierçaires de Barbaste (id.) ; — Marguerite Martel, femme Noyrit, enfermée au refuge d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — Anne Trapaud, cloîtrée par suite de sa conduite scandaleuse avec le sieur Mauriac ; — Louise Pouyaud, renfermée dans une maison de force pour s'opposer à son mariage ; — Jeanne et Marie Durand, au sujet de leur admission aux Filles de la Foi de Bergerac (Dordogne) ; — la demoiselle Charles de Sauvage et madame Dauricoste, son aïeule ; — Rose Marty, à raison de la demande qu'elle fait d'être reçue à la Communauté de la Foi de Beaumont ; — Flore Texier, de Bourdeilles ; — le sieur Capdeville, curé d'Aymet (Dordogne), interné à Sarlat (id.) pour inconduite ; — Jeanne Pejat, pour avoir séduit le jeune Laumont, enfermée en la maison de force d'Agen (Lot-et-Garonne).

C. 229. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, relative aux ordres du Roi, concernant : — Anne Ferrière, détenue au refuge de Sarlat (Dordogne), pour inconduite ; — mademoiselle Laborie de Labatut, enfermée dans la communauté du Bon-Pasteur à Toulouse (Haute-Garonne), pour l'irrégularité de sa conduite ; — mademoiselle Jullien, détenue au refuge de Sarlat, pour dissolution de mœurs ; — Du Cheylard de La Quérésie, relégué dans la maison de force de Cadillac (Gironde), pour cause de démence ; — mademoiselle Privat, qui demande des secours pour pouvoir payer sa pension au couvent des Ursulines de Saint-Émilion (Gironde) ; — mademoiselle Gabel de La Gravette.

C. 230. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, relative aux ordres du Roi, concernant : — Guillaume de La Gondie, enfermée chez les Frères de la Charité de Cadillac (Gironde), pour cause de démence ; — mademoiselle Françoise Sarraudie, détenue au refuge de Sarlat (Dordogne), pour inconduite ; — la demoiselle Dupont de Gourville, renfermée au refuge de Limoges (Haute-Vienne) ; — Marie Lapeyre, pour débauche ; — la veuve Rudelle, enfermée au Bon-Pasteur de Cahors (Lot) ; — Goyon de Brichot, détenu au château de Lourdes [(Hautes-Pyrénées), à raison d'excès graves commis par lui sur diverses personnes ; — la détention pendant deux ans, dans le même château, du sieur d'Arrignand fils, de Dax (Landes), à cause des déréglements de sa conduite ; — Maine de Biran fils ; — Raymond du Vergès ; — François de Saint-Sever.

C. 231. (Carton.) — 92 pièces, papier.

1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, relative aux ordres du Roi, concernant : — Marie Garreau, détenue au Bon-Pasteur de Sarlat (Dordogne), pour le scandale de ses débauches ; — madame Laroche de Girac, pour inconduite ; — Marie Desclaux, détenue dans la maison de force d'Agen (Lot-et-Garonne), à cause de sa mauvaise vie ; — Petit Jean de Linières, renfermé dans la maison des Écoles Chrétiennes d'Angers, à raison de sa prodigalité ; — Robert dit La Lisse, pour excès ; — Flore Texier ; — Marie-Anne Saint-Esprit Suares mère, nouvelle convertie ; — la demoiselle Jeanne-Laly Doursal ; — Du Pin fils.

C. 232. (Carton.) — 92 pièces, papier

1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, relative aux ordres du Roi, concernant : — la demoiselle Bidegaray, reléguée dans un couvent pour y expier les désordres de sa conduite ; — Maine de Biran, renfermé dans le château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), pour inconduite — Magdeleine Merle, renfermée au refuge d'Agen

(Lot-et-Garonne) ; — M. de Goyon fils, détenu au château de Lourdes, à raison d'excès commis sur diverses personnes ; — la femme Gué, détenue au refuge d'Agen ; — la nommée Ferrière, condamnée pour vol ; — la demoiselle Anne Bruzac, à laquelle il a été accordé une pension de 150 livres ; — le sieur Dolabaratz d'Etchabiague ; — mademoiselle de Servanches, fille d'un gentilhomme ordinaire du Roi.

C. 233. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, relative aux ordres du Roi, concernant : — le sieur Clément, fils du procureur de Saint-Dizier, détenu au fort de Brescou (Hérault), pour vol ; — Gontier de Montirat, pour crimes ; — Riquet fils, renfermé dans le château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), pour inconduite ; — la femme du sieur Bouchereau, chirurgien-major, détenue au couvent des Ursulines de Marmande (Lot-et Garonne), pour conduite scandaleuse ; — mademoiselle Victoire de Borie, pour excès contre sa mère ; — les demoiselles Guérin de Monsoucy, retirées dans la communauté des Dames de la Foi de Villeréal (Lot-et-Garonne) ; — la demoiselle Du Cheyron qui demande à embrasser la religion catholique ; — Louis de Barbazan ; — mademoiselle Dutinet de Villarzac ; — Catherine Clergeon, femme Estaffort, pour démence ; — mademoiselle Marie de Malleville ; — le sieur Daunassans, curé de Laspeyres (Lot-et-Garonne), relégué pour un mois au séminaire de Condom (Gers).

C. 234. (Carton.) — 83 pièces, papier.

1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, relative aux ordres du Roi, concernant : — le sieur Barrière de Beaufort, détenu au château Trompette (Bordeaux), pour excès commis sur Lallier de Latour, sous-ingénieur des ponts et chaussées du département de Périgueux, au moment où il était dans l'exercice de ses fonctions ; — Riquet fils, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), en vertu des ordres accordés par le Roi, sur la demande de son père, sollicite la révocation de ces ordres.

C. 235 (Carton.) — 101 pièces, papier.

1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Vergennes et de Breteuil, relative aux ordres du Roi, concernant : — Pierre Delsuc, renfermé dans la maison des Frères de la Charité de Cadillac (Gironde), pour démence ; Jeanne Crevy, femme Delor de Bergerac (Dordogne), pour conduite scandaleuse ; — la demoiselle Cleyrac de Belin, détenue au Bon-Pasteur de Cahors (Lot), pour libertinage ; — Jean Du Chatenay de Mallet ; — Louis Lalliat, de Chatillon ; — Paul Duroi de Villers ; — Claude de Labarre, détenus dans la maison de force de Cadillac ; — Louise Alamion, détenue au refuge de Sarlat (Dordogne), pour avoir fait périr ses deux enfants ; — Honorée Pouzarque, détenue au Bon-Pasteur de Sarlat, pour inconduite ; — la dame de Faissac, religieuse de Sainte-Claire, séquestrée au couvent de Millau (Aveyron).

C. 236. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Marie Georges, femme Lasserre, reléguée au dépôt de mendicité de Bordeaux, pour mauvaise vie ; — Dupac de Massoline, garde du corps, emprisonné pour dettes ; — de Barbarin fils, détenu pour vol, à Bicêtre (Seine) ; — Marie Borie, détenue au refuge d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — mademoiselle de Labassade, renfermée dans une maison de force, pour vie scandaleuse ; — Brethoux de Labarde, conseiller à la Cour des Aides, qui demande la séquestration de son fils, pendant deux ans, chez les Frères de la Doctrine Chrétienne à Angers (Maine-et-Loire).

C. 237. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Joseph Roussel, détenu à la maison de force de Cadillac (Gironde), comme maniaque ; — Jeanne Massabeau, renfermée dans la maison de refuge d'Agen (Lot-et-Garonne), pour inconduite ; — madame Dursain, détenue à l'hôpital de Tours (Indre-et Loire), pour mauvaise vie ; — Marguerite Merle, détenue au refuge d'Agen, pour vie déréglée et scandaleuse ; — une demande de séquestration au mont Saint-Michel contre le sieur Obyrne, lieutenant au régiment de Valsh, pour dissipation.

C. 238. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Calonne, de Vergennes, le maréchal de Castries et le maréchal de Ségur, relative aux ordres du Roi, concernant : — le nommé Alary, détenu à l'hôpital de la Charité de Cadillac (Gironde), pour folie furieuse ; — le nègre Tourillon, ap

partenant à M. Brunet Duvivier, renvoyé à Saint-Domingue ; — Faugère, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées) ; — Marguerite de Guérin de La Chaise, qui sollicite une pension de 200 livres pour lui servir de dot dans la communauté de Montpazier (Dordogne) ; — Marie Runeau et Louise Rebel, détenues au Refuge d'Agen (Lot-et-Garonne), pour conduite scandaleuse, — la femme Faure de Cadaujac, renfermée dans le couvent de la Magdeleine de Bordeaux, pour inconduite ; — les demoiselles Meydieu, détenues au Refuge de Cahors (Lot).

C. 239. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Marie Housty d'Eymet, renfermée au Refuge de Bordeaux, pour aliénation d'esprit ; — Jeanne Boyon et M. d'Escairac, son séducteur ; — les frères Bontemps, pour mauvais traitements exercés sur leur père ; — Denis Passagua, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées) ; — Rimbault, renfermé au fort Brescou, (Hérault), pour inconduite.

C. 240. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1786. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. de Vergennes, les maréchaux de Castries et de Ségur, et de Breteuil, ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Laporte (fils, de Villeneuve d'Agen (Lot-et-Garonne), accusé de vol au préjudice de son père ; — Chavauson de Ternan, détenu pour inconduite dans la maison de Cadillac (Gironde) ; — Françoise Sarraudie, séquestrée dans la maison de force du Bon-Pasteur de Sarlat (Dordogne), pour libertinage ; — Boireau, renfermé au couvent des Capucins de Tarbes (Hautes-Pyrénées) ; — la femme Burène, de Clairac (Lot-et-Garonne), pour excès ; — Bonnemaison, renfermé dans la maison de Cadillac, pour cause de frénésie ; — Parpin, capitaine de navire, qui demande l'ordre de faire enfermer sa femme ; — le sieur de Grignol de Brantôme, qui sollicite des ordres pour faire passer son fils aux îles.

C. 241. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1786. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — le sieur de La Faige de Gaillard, religieux de la congrégation de Saint-Maur, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), pour avoir rédigé un mémoire diffamatoire contre ses supérieurs ; — Le Court et Juillotte, élèves de l'Opéra, détenus dans les prisons de Bordeaux ; — Louis Rolland, renfermé dans le château de Ferrières, près Castres (Tarn), pour sa conduite désordonnée et crapuleuse ; — Catherine Gay de La Grave, de Périgueux (Dordogne), séquestrée dans une maison de détention pour conduite scandaleuse ; — Magdeleine Merle, détenue au Refuge d'Agen (Lot-et-Garonne), pour inconduite ; — Étienne Lavernie, enfermé dans les prisons de La Villeneuve d'Agen (id.).

C. 242. (Carton.) — 85 pièces, papier.

1787. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes, de Breteuil et le maréchal de Ségur, relative aux ordres du Roi, concernant : — Pierre Bonnefon, frénétique, renfermé à Bicêtre (Seine), pour avoir tué son père d'un coup de hache ; — Mlle Dayart, détenue dans la maison du Bon-Pasteur de Cahors (Lot), pour libertinage ; — Mlle Dupin de Vergne, pour folie ; — Catherine Gay, séquestrée dans la maison du Bon-Pasteur de Sarlat (Dordogne), pour conduite scandaleuse ; — de Fayolles, renfermé dans la maison de Cadillac, pour démence ; — Bayle, sous-lieutenant détenu au dépôt de mendicité de Bordeaux, pour excès ; — Marie Delpech, détenue au Bon-Pasteur de Sarlat, pour inconduite.

C. 243. (Carton.) — 85 pièces, papier.

1787. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — les demoiselles de Fayolles, enfermées dans le couvent de force de Cahors (Lot), pour inconduite ; — la nommée Huguet, détenue au Refuge d'Agen (Lot-et-Garonne), pour libertinage ; — Delrieu, renfermé au dépôt de mendicité de Bordeaux, comme maniaque ; — Mlle de Treilles, détenue dans la maison de Refuge de Toulouse (Haute-Garonne), à raison de son inconduite et d'un vol de 6,000 livres fait à son père ; — Marie-Anne Salinières, retenue au Refuge d'Agen, pour les désordres de sa conduite ; — la demoiselle de Paul de Blanquinane, pour l'empêcher de contracter mariage avec un roturier.

C. 244. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1787. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Ambroise de Laroche et le sieur Tenet, évadés du château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), où ils étaient détenus ; — la femme de Jean Chevreux, marin, renfermée à la maison de force de Bordeaux ; — Cadiot, pour excès contre sa famille ; — Jean

de Vassal, détenu au château de Lourdes, pour inconduite ;— Louise Rigot, pour mauvaise conduite ; — la demoiselle Darbo, renfermée à la maison de force de Tarbes (Hautes-Pyrénées), pour libertinage.

C. 245. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1788. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes et de Breteuil, relative aux ordres du Roi, concernant : — Magdeleine de Lile de Tarde ; — la demoiselle Castaing d'Astafort, détenue au Refuge de Cahors (Lot), pour mauvaises mœurs ; — Marie Huguet, renfermée au Refuge d'Agen, pour prostitution ; — Marie Vergnés, femme Salles, détenue au même Refuge d'Agen (Lot-et-Garonne), pour inconduite ; — de Vassal, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées) ; — Marie Largeteau, femme Clochar, enfermée au Refuge de Sarlat (Dordogne), pour libertinage ; — Sophie Edwards, jeune Anglaise, enlevée par un nommé Placide, danseur de corde attaché au spectacle de Nicolet ; — la demoiselle Draveman ; — le sieur Lascous, maniaque ; — Marie Fauché ; — Joseph Lasserre de Saint-Ciprien, pour excès commis envers ses père et mère.

C. 246. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1788. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Déroziers de La Réole, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), pour excès sur ses père et mère ; — Jeanne Bellard, renfermée dans la maison de force d'Agen (Lot-et-Garonne), pour prostitution ; — de Sansac de Bazens, détenu au château de Lourdes, pour inconduite ; — le comte de Fagea, exilé à Bordeaux ; — de Lajonie, séquestré dans la maison des Frères de la Charité de Cadillac (Gironde), pour excès et menaces contre son père ; — Mme Lapeyre de La Réole, enfermée à l'hôpital de force de Cahors (Lot), pour démence ; — Louis Lalliot, de Châtillon et Chatenet de Mallet, détenus dans la maison de force de Cadillac (Gironde) ; — Paul Duroy de Villers, maniaque ; — le sieur Chavansot de Ternan, pour mauvaise conduite ; — Louise Alanion et Louise de Bonnal de La Roquette.

C. 247. (Carton.) — 71 pièces, papier.

1788. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Mlle Louise de Marbotin, détenue au Refuge d'Agen (Lot-et-Garonne), pour le scandale de sa conduite ; — Barberin, dragon au régiment de La Rochefoucauld, détenu à Bicêtre (Seine) ; — le chevalier d'Héral, renfermé au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées) ; — Pierre Borie de La Pomarède, pour démence ; — Mlle Anne Dauriac, pour inconduite ; — la demoiselle Gabrielle Rodrigues, Anne Bonnefoux et Jeanne Beausse, pour conduite scandaleuse ; — Joseph Quentin ; — Arnal fils ; — Bernard Lestage ; — Mathias Augé.

C. 248 (Carton.) — 100 pièces, papier.

1789. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Breteuil et de Vergennes, relative aux ordres du Roi, concernant : — le nommé Roques, de Condom (Gers), détenu au fort Brescou (Hérault), pour vol ; — Louis Gabourin, de Bordeaux, pour excès ; — Françoise Guiboudre de Mézin (Lot-et-Garonne), enfermée au Refuge d'Agen, pour vol ; — Jean Rimbault, renfermé au château de Bicêtre (Seine), pour fabrication de fausses lettres de change ; — de Lajonie, séquestré dans la maison des Frères de la Charité de Cadillac (Gironde) ; — Courréges, détenu dans la maison de force de la même ville, pour démence ; — Jeanne Garrigues Dursin, renfermée au Refuge de l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire).

C. 249. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1789. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Beziat, prêtre de Cassagne, près Condom (Gers) ; — Lespès de Lostelnau, pour inconduite et excès ; — François Dupuy, renfermé au fort Brescou (Hérault), pour inconduite ; — l'abbé Bouger, détenu au couvent de Miramont, près Fleuranee (Gers) ; — Philippe Ferrière, détenu depuis vingt ans dans le couvent de Picpus, à Barbaste (Lot-et-Garonne), qui demande sa mise en liberté ; — Marie Carreau, détenue au Refuge d'Agen (Lot-et-Garonne), pour inconduite ; — Vassal de Bellegarde, renfermé au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées).

C. 250. (Carton.) — 75 pièces, papier.

1789-1790. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative aux ordres du Roi, concernant : — Marie Chavalon, veuve Vérac, détenue depuis dix ans au Refuge de Sarlat (Dordogne), pour mauvaise conduite ; — Destein Tardieu, du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), relégué à Gimont (Gers), pour usure ; — Jean Laroche, détenu au château de Lourdes (Hautes-Pyrénées), pour inconduite ;

— Isabeau de Bauredon de Rimonteil, de Laurenque-en-Agenais (Lot-et-Garonne) ; — Louise Alanion, Louise de Bonnal et Henriette Dinety, détenues dans la maison de Refuge de Sarlat, pour l'irrégularité de leur conduite, obtiennent leur mise en liberté.

C. 251. (Carton.) — 49 pièces, dont 4 parchemins.

1774. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, Turgot, Bertin, de Trudaine et Necker, relative : — aux frais de formation des états de répartition des impôts ; — à la solde de la maréchaussée ; — aux étapes ; — aux crues des tailles ; — aux fourrages du quartier d'hiver ; — aux milices ; — au logement des Filles de la Foi établies à Tonneins (Lot-et-Garonne) ; — aux appointements des ingénieurs et inspecteurs des ponts et chaussées ; — à l'entretien des chemins ; — à la reconstruction des ponts ; — à la navigation de la rivière de l'Isle ; — au service de la louveterie ; — aux réparations des ports maritimes du royaume ; — au logement des officiers de l'artillerie et du génie de la marine.

C. 252. (Carton.) — 112 pièces, 17 en parchemin.

1775-1776. — Correspondance de MM. de Clugny et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative : — à l'entretien des pépinières ; — aux ponts et chaussées ; — aux commissions des tailles ; — aux convois militaires ; — aux dépôts de mendicité ; — au rétablissement des chemins de la Généralité ; — à la construction des canaux ; — à la navigation de la Charente ; — aux travaux du port de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) ; — au rachat des offices municipaux ; — aux fortifications de la ville de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — aux gratifications des maîtres de poste.

C. 253. (Carton.) — 105 pièces, dont 8 en parchemin.

1777-1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative : — aux différentes postes sur la route de Bordeaux à Limoges ; — aux rôles des nobles et privilégiés, des employés des fermes, des traites et tabac, de ceux du Domaine et des domestiques du Parlement, de la Cour des Aides et du Bureau des finances ; — aux appointements des gouverneurs ; — aux officiers et archers des maréchaussées ; — aux étapes des gens de guerre ; — à la navigation des rivières ; — au logement des troupes.

C. 254. (Carton.) — 57 pièces, dont 1 en parchemin.

1704-1786— , Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et Le Camus de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, Miromenil et de Vergennes, concernant : — les offices des maîtres perruquiers de Dax (Landes) ; — le droit de prélation ; — la ferme générale des postes ; — les priviléges et immunités de la foire de Beaucaire ; — les collecteurs Meynac et Célérier, détenus à la conciergerie du Parlement de Bordeaux, pour assassinat sur la personne du curé de Sainte-Foy (Dordogne), pour cause de religion ; — les contrats et actes assujettis à l'insinuation.

C. 255. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1716-1760— Correspondance de MM. de Courson et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, Machault et d'Ormesson, relative : — à la subdélégation générale accordée par le Roi pendant l'espace de six mois à M. Duchesne de Beaumanoir, premier secrétaire de l'Intendance ; — aux secrétaires, à leurs appointements, à leurs travaux et à leurs opérations ; — à des états de gratification en faveur de MM. de Sorlus, subdélégué à Bordeaux, Maignol à Périgueux (Dordogne), Couloussac, à Agen (Lot-et-Garonne), Goyon, à Condom (Gers), Prouzet, à Villeneuve (Lot-et-Garonne), de Biran, à Bergerac (Dordogne), de Jully, à Sarlat (id.), de Mazères, à Nérac, et Faget de Cazaux, à Marmande (Lot-et-Garonne), de Lafon, à Casteljaloux, Bulle, à Libourne, et Bourriot, à Bazas (Gironde).

C. 256. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1768-1784. — Correspondance de MM. de Fargès, Dupré de Saint-Maur et Le Camus de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin, d'Ormesson, de Calonne, de Vergennes et De Lessart, relative ; — aux gratifications accordées aux secrétaires, commis et subdélégués de l'Intendance dont les noms suivent, savoir : MM. Chauveton, Geniés, Sommarty, Sauteron, Plisson, Cailhe, Galineau, Larrieu, La Servière, Courtois, Forastié, Duchêne, de Goyon de Lassalle, subdélégué à Cadillac (Gironde), de Biran, subdélégué à Bergerac, Rochefort, à Thiviers (Dordogne), Belloc de Gauzelle, à Clairac (Lot-et-Garonne), Ducasse, à Casteljaloux *(id.),* Ducournau, à Bayonne (Basses-Pyrénées), Basquiat, à Saint-Sever, et Cist, à Mont-de-Marsan (Landes).

C. 257. — (Carton.) 125 pièces, papier.

1785-1790 — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et Le Camus de Néville, intendants de Bordeaux, avec les mêmes ministres, relative : — aux frais de bureau et aux gratifications accordées aux secrétaires

de l'intendance et aux subdélégués de la Généralité de Bordeaux, parmi lesquels on remarque : MM. Duchesne de Beaumanoir, à Bordeaux, Sarrasin, à Agen (Lot-et-Garonne), Bourriot, à Bazas (Gironde), Brondeau, à Condom (Gers), Dunoguès, à La Réole (Gironde), Gontaud, à Blaye (Gironde), Eydely, à Périgueux (Dordogne), Favereau, à Libourne, Chalvet, à Castiltonnés (Lot-et-Garonne), Colombet, à Marmande *(id.),* et Bellet, à Sainte-Foy (Dordogne).

C. 258. (Carton.) — 58 pièces, papier.

1763-1785. — Correspondance de MM. Boutin, Dupré de Saint-Maur et Le Camus de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin, de Calonne et de Vergennes, relative : — aux gratifications et appointements accordés aux secrétaires et subdélégués de l'Intendance avec divers états à l'appui ; — MM. Duchesne de Beaumanoir, Desprésailles, Forestier, La Servière, Abra, Sarrasin, Bourriot, Belloc de Gauzelle, Colombet, de Biran, Du Boffrand, Lavau de Gayon, Du Noguès, Goyon de Lassalle, Ducourneau, Chegaray, Brondeau, Lagarde, Le Rou, Mathisson-Ménoire, Gontaud, Bellet, Favereau, La Croze, de Meyrignac, Pourteyron, de Rochefort, etc.

C. 259. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1773-1788. — Comptes ou mémoires des fournitures d'encre, papier, portefeuilles, cire, règles, crayons, écritoires, etc., faites à l'intendant et à ses bureaux par le sieur Racle, imprimeur et marchand de fournitures de bureau ; — projets d'ordonnances de l'intendant qui en ordonnent le payement par le receveur général.

C. 260. (Carton.) — 8 cahiers contenant 97 feuillets et 28 pièces détachées.

1776-1786 — Comptes ou mémoires produits par le sieur Racle, imprimeur de l'intendance, de toutes les impressions par lui faites pour l'intendant et ses bureaux ; — projets d'ordonnances de payements desdits comptes par l'intendant sur le receveur général.

C. 261. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1775-1787. — Comptes et mémoires — présentés, Caillavet de la chandelle qu'il a fournie à l'intendant pour l'éclairage de ses bureaux ; — par le sieur Lebrun, du bois qu'il a fourni pour le chauffage de ces mêmes bureaux.

C. 262. (Portefeuille.) — 85 pièces, 1 parchemin.

1714-1758. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Blanc, Dodun, Le Peletier, Orry, d'Aguesseau, de Chauvelin, le cardinal de Fleury, de Breteuil, Amelot, d'Ormesson, de Saint-Florentin, de Maurepas, de Courteille, de Boullongue et de Lamoignon, concernant : — la nomination des consuls, laissée à la disposition des intendants, dans certains cas ; — l'établissement d'une garde de la prévôté de l'Hôtel de l'Intendance ; — la nomination de M. Aubert de Tourny à l'intendance de Bordeaux ; — une gratification annuelle de 6,000 livres en sa faveur ; — la demande d'un congé formée par le même pour se rendre à Paris où il est appelé par des affaires de famille.

C. 263. (Portefeuille.) — 82 pièces, 1 parchemin, 1 plan.

1758-1770. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin, le maréchal de Bellisle, le duc de Choiseul, de Laverdy, Orry et Terray, relative : — aux distributions des prix dans les listes d'invitations faites par l'intendant pour assister à cette solennité ; — à l'autorisation accordée à M. de Tourny de prolonger son séjour à Paris ; — au droit de contre-seing ; — à la franchise des lettres ; — aux abus qui se commettent sous le couvert de l'Intendance ; — aux prérogatives de l'intendant à l'égard des jurats, des officiers municipaux et autres fonctionnaires ; — aux honneurs à rendre à l'intendant lors de son passage dans une ville.

C. 264. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1722-1749. — Correspondance du subdélégué avec l'intendant, concernant : — M. de Roquebrune, pour intérêts de famille ; — le loyer de M. Vallet, curé de Paillet (Gironde) ; — la construction de l'hôtel de la Bourse ; — les réparations de l'église, clocher et cimetière de Cantois en Benauge ; — une contestation entre les Bénédictins de Sainte-Croix de Bordeaux et les habitants de Macau, au sujet de la taille ; — une imposition de 636 livres sur la paroisse de Martillac, pour travaux faits à l'église de ladite communauté ; — les chevaux attaqués de la morve ; — une recommandation à l'intendant par M. de Bethune en faveur de MM. Bagnés, Imbert et de Bigos, gardes du corps du Roi dans sa compagnie ; — le bail à ferme des prairies de la communauté de Sainte-Croix ; — les vacants de la paroisse de Sainte-Croix-du-Mont.

C. 265. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1750-1753. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à la ferme des

prairies de la communauté de Saint-Macaire (Gironde), consentie pour 15 ans aux sieurs Faye et Labarrière ; — à une contestation entre le sieur Laurens de Lestang, syndic des habitants de Puynormand, et Guillaume Vaisse, curé de ladite paroisse, au sujet de la dîme du millet ; — à l'élection des jurats de Saint-Macaire ; — l'établissement d'une brasserie à Bordeaux, par M. de Marcilly ; — au redressement de la rue Sainte-Catherine à Bordeaux ; — au projet d'établissement d'une subdélégation dans l'entre-deux-mers ; — à la nécessité d'arracher la moitié des vignes dans la province de Guienne ; — à une contestation entre les habitants de la paroisse de Salles et M. Duplancher, conseiller du Roi en la Cour et prieur de ladite paroisse, au sujet de la dîme des agneaux.

C. 266. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1754-1757. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à la reddition des comptes de la ville de Saint-Macaire (Gironde) par Barnabé Dusilhou, jurat alternatif de ladite communauté ; — à la taxe des frais d'un procès soutenu par la communauté de Montpezat (Gironde) contre Joseph Lorman de Bellille ; — à la location du dogre l'*Élisabeth* de La Rochelle, à M. de Tourny, par Jean Mége, capitaine, à raison de 180 livres par mois, pour servir de corvette au vaisseau le *Dramataire,* garde-côtes ; — à l'imposition sur le sel ; — aux palus de Saint-Loubès ; — à une contestation entre les maire et jurats de Cadillac (Gironde), et le sieur Allard, procureur syndic, au sujet du droit de pêche ; — au sieur Chabanne, chirurgien juré, à Castres (Gironde).

C. 267. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1758. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant : — les habitants de Balizac, Guillos et Budos, au sujet des pacages dans la lande de La Cantau ; — le prix des grains ; — le triste état des revenus de la ville de Saint-Macaire (Gironde) ; — le nommé Jamon, postillon de la poste de Barp, condamné, pour insultes envers un particulier qu'il conduisait à la prison et à quarante livres en faveur des pauvres de la communauté ; — la restauration de l'hôtel de ville de Cadillac (Gironde) ; — l'établissement d'écuries dans la même localité pour loger les chevaux des dragons de la Reine ; — la défense de laisser sortir les grains et bestiaux ; — la plainte de madame de Montfayon contre son mari à raison de sa conduite scandaleuse et de ses dilapidations.

C. 268. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1758-1759. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à François Gaillard, gentilhomme, verrier de verre à vitre, à Langon (Gironde) ; — à l'établissement des Sœurs grises à Savignac ; — à la maison presbytérale de Cadillac (Gironde) ; — à l'hôpital de Saint-Macaire *(id.)* ; — à l'entretien des routes royales de Bordeaux à Toulouse (Haute-Garonne) ; — aux droits d'amortissement et des francs-fiefs ; — aux fourrages et vivres des troupes de passage ; — aux frais de transport d'artillerie ; — aux réparations du couvent des Capucins de Cadillac ; — au casernement des troupes ; — à l'établissement de commissaires de quartier à Bordeaux ; — aux Dames de la Foi de Cadillac ; — à madame Riquet de Cadillac, au sujet de la vente de son château ; — à l'adjudicataire des routes royales de Bordeaux à Toulouse (Haute-Garonne).

C. 269. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1759.— Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — au capitaine du guet, à Bordeaux, nommé Rousselle, au sujet d'arrérages de solde ; — aux Frères de l'École chrétienne de Bordeaux ; — , aux ordonnances de décharges et modérations ; — aux règlements pour le passage de la Dordogne à Cubzac ; — à l'embellissement de la porte d'Aquitaine ; — aux réparations urgentes à faire à l'église métropolitaine de Saint-André à Bordeaux ; — aux octrois de Bordeaux ; — au desséchement des marais d'Embarès ; — à la fondation de l'hôpital de Cadillac (Gironde) ; — aux droits du délestage perçus sur les bâtiments français et étrangers qui sont entrés dans le port de Bordeaux ; — à une supplique de madame Lasalle de Dallibert, qui sollicite de M. l'intendant un emploi pour son fils ; — à un projet d'ordonnance contre les prédicants ; — à une demande de concession des landes de Bordeaux par une compagnie de gentilshommes.

C. 270. (Portefeuille.) — 100 pièce, papier.

1760. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à la confection des rôles des vingtièmes ; — aux états d'ordonnances de modérations et décharges ; — à une réclamation de M. Dumas, négociant, au sujet d'une somme de 10,704 livres 19 sols 6 deniers que lui doit la ville de Bordeaux ; — aux religieuses Carmélites de Saint-Joseph, de Bordeaux ; — aux filles de Sainte-Marthe, à Saint-Macaire (Gironde) ; — aux fontaines de Bordeaux ;— aux réparations de l'église du Chartron ; — à la construction de l'école des Frères, rue des Tanneries ;— à la bâtisse des Dames de la Foi ; — au cours de mathématiques du sieur Pelt ;

— à une machine hydraulique ; — au projet d'établir des casernes à Sainte-Foy ; — aux remèdes d'Helvétius.

C. 271. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1760-1761. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux juge et officiers municipaux de Bourg ; — aux poudres livrées aux troupes de Cadillac (Gironde) ; — au guet de Bordeaux ; — au logement du curé de Saint-André-du-Bois ; — aux soldats malades à Cadillac ; — au munitionnaire des vivres et au fermier des octrois de Bordeaux ; — aux lots et ventes ; — aux marais de Verteuil ; — aux priviléges de la ville de Bordeaux ; — aux fournitures des casernes ; — aux terres incultes de Sainte-Croix-du-Mont ; — au logement des gens de guerre ; — aux officiers du génie ; — à une ordonnance de MM. les maire, sous-maire et jurats, gouverneurs de Bordeaux, juges criminels et de police, portant règlement pour les compagnies du guet de l'hôtel de ville de Bordeaux ; — à mademoiselle Séguin, régente à Cadillac.

C. 272. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — au sieur Malivert, fermier de la messagerie de Bordeaux à Toulouse (Haute-Garonne) ; — aux hôpitaux du Médoc ; — à l'Hôtel de la Monnaie ; — à un échange entre M. le duc de La Force et la communauté de Caumont ; — au don gratuit ; — aux courtiers royaux ; au franc-fief ; — aux fontaines et lanternes de la ville de Bordeaux ; — aux réparations des casernes de Bourg ; à la maison presbytérale de Bruges ; — aux appointements et fourrages des officiers généraux ; — à la fourniture de pain aux déserteurs : — à une imposition pour frais d'un procès de la communauté de Soulignac ; — à une prétention du directeur des domaines au sujet de la tenue des livres des marchands ; — à une affaire de M. d'Arche de La Salle avec la ville de Bordeaux, au sujet de l'acquisition d'une maison.

C. 273. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761-1762. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux abus commis à Saint-André-de-Cubzac sur la fourniture des voitures et chevaux ; — aux frais de course pour le régiment de Guienne ; — aux créances de la ville de Bordeaux ; — au pied-fourché ; — aux impositions sur les rôles d'offices ; — aux courtiers brevetés ; — à la chancellerie et aux greffiers en chef du Parlement de Bordeaux ; — au moulin de la Chartreuse de Barsac ; — à la pêche du mulue à Mimizan ; — aux droits sur la tare des marchandises ; — aux réparations des murs de ville de Bourg ; — à une autorisation de plaider accordée à la communauté de Rions ; — à la vente des vins à Bordeaux ; — aux octrois de Bordeaux ; — aux abus sur les vins saisis à Cadillac ; — au logement des troupes à Blanquefort (Gironde) ; — à un arrêt du Conseil qui ordonne la remise des clefs du bureau de la délivrance de la monnaie.

C. 274. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1762. — Correspondance avec le subdélégué de Bordeaux, avec l'intendant, relative : — aux palus vacants de Saint-Loubès ; — à la fourniture d'un corps de garde ou caserne à Lormont ; — au pain des prisonniers de Bordeaux ; — aux lots et ventes ; — à l'établissement d'une poste à Bordeaux ; — à la forge d'Uza ; — à la poste de Virelade ; — à l'hôtel du gouvernement à Bordeaux ; — à la démolition de la tour de Bourg ; — à la culture des mûriers ; — aux réparations de la maison de ville de Saint-Macaire (Gironde) ; — aux médecins de Bordeaux ; — au vingtième et capitation de Bordeaux ; — au logement des gens de guerre chez les R. P. Bénédictins de Macau ; — aux étapes ; — au syndic des matelots de Pauillac ; — au vingtième des notaires de Bordeaux ; — aux vacants de Saint-Macaire.

C. 275. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1762-1763. — Correspondance du subdélégue de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à la faïencerie de Poudensac ; — au logement des gens de guerre ;— aux Frères des Écoles chrétiennes de Bordeaux ; — au transport des équipages des troupes ; — à la fourniture de bois aux casernes ; — aux pasteurs béarnais de La Teste ; — aux perruquiers de Bordeaux ;— aux frais de la Maréchaussée à l'occasion des religionnaires ; — aux foires et marchés de La Teste (Gironde) ; — aux courtiers brevetés ; — aux communaux du Taillan ; — aux juifs portugais ; — à l'arpentement de Bordeaux ; — à la bourse de Bordeaux ; — à la vente des vins à Loignan ; — aux salpêtres ; — à une affaire entre la juridiction et les Bénédictins de Macau ; — aux frais de course de Bordeaux, à Pau (Basses-Pyrénées) ; — aux priviléges des vins de Bourg ; — à la permission d'exporter des grains ; — à l'île près Saint-Macaire.

C. 276. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1763. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à la maison des enfants trouvés de Bordeaux ; — aux fêtes du diocèse ;— au nou

veau sol pour livre ; — à l'école publique d'arpentage à Bordeaux ; — au salaire des huissiers ; — au pavillon de l'hôtel de ville de Saint-Macaire (Gironde) ; — aux marais de Saint-Loubès ; — à la suppression d'une fête votive à Budos ; — aux juifs avignonnais ; — à des médicaments fournis aux pauvres de Lormont ; — au casernement de la maréchaussée ; — à des autorisations pour plaider ; — aux frais de casernement de Saint-André-de-Cubzac ; — aux recrues provinciales ; — à une affaire de la communauté de Sainte-Croix-du-Mont ; — au tableau de la collecte de Bordeaux ; — aux livres pour les Écoles chrétiennes de Bordeaux ; — aux fournitures de bois aux casernes ; — aux taux de la capitation.

C. 277. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1764. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant : — les corvées de la paroisse de Carignan ; — l'adjudication des biens des Jésuites à Saint-Macaire (Gironde) ; — la répartition des impositions ; — les octrois de Bordeaux ; — les grains et farines ; — la fortification des châteaux de Bordeaux ; — le défrichement de Certes ; — une saisie de fruits au préjudice de M. de Férussac-d'Agassac en Médoc ; — un vol de deniers royaux fait chez le collecteur de Sainte-Croix-du-Mont ; — l'équipement de la maréchaussée ; — la manufacture de faïence de Sadirac ; — les notaires ; — le pesage des cuirs ; — le poids des voitures employées au transports des équipages des troupes ; — des farines trouvées défectueuses à Bordeaux ; — l'envoi de seigles de Paris pour le compte du Roi ; — un projet de déclaration du Roi pour rétablir le bon ordre en la faculté de droit de Bordeaux ; — la farine livrée par M. le duc de Lorges ; — les religieuses de l'Annonciade de Bordeaux.

C. 278. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1765. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux dépenses et revenus de la maison de force de Bordeaux ; — à la construction d'une digue par les propriétaires de Blanquefort ; — aux priviléges des salpêtriers ; — au recouvrement du rôle des armateurs : — au desséchement des marais de Bordeaux et d'un projet de canal ; — au dénombrement des enfants trouvés ; — aux priviléges des vins de Cadillac ;— au droit de pêche de M. Le Berthon, à Virelade ; — aux loteries étrangères ; — à la maison des Carmélites ; — au passage des troupes ; — à la nomination des consuls de la Bourse ; — à l'établissement d'une École publique de chirurgie à Bordeaux ; — aux inspecteurs des perruquiers de Bordeaux ; — à une autorisation de plaider accordée à la communauté de Bourg ; — aux protestants qui demandent la liberté de l'exercice public de leur religion ; — aux bénéfices des Jésuites ; — aux économats de Bordeaux.

C. 279. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1766. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à l'administration de la justice dans les affaires de commerce ; — aux revenus de la communauté de Saint-Macaire (Gironde) ;— aux fortifications du Château-Trompette (Bordeaux) ; — au cimetière de Saint-André ; — aux voitures pour les troupes ; — aux revenus du prieuré de Saint-Sauveur ; — aux juifs portugais ; — au cimetière des protestants ; — au collége de Guienne ; — à la poste de Saint-André-de-Cubzac ; — à la milice de Bordeaux ; — à la sacristie du Château-Trompette ; — au remède du sieur Payn contre les fièvres ; — aux livres prohibés ; — à l'étuve des grains ; — aux salaisons ; — à la cotisation des valets ; — à la *Gazette d'Agriculture.*

C. 280. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1767. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux salpêtres ; — aux octrois de Bordeaux ; — au recouvrement des tailles ; — à l'incendie de la maison de M. Renaire ; — à la délivrance des passe-ports ; — aux vacants de Sainte-Croix-du-Mont ; — aux brevets de maîtrises ; — aux vacants de Pian ; — à la démolition de la tour de Bourg (Gironde) ; — au don gratuit ; aux tanneurs ;— au logement du salpêtrier ; — aux imprimeurs ; — aux Carmélites de Bordeaux ; — à la taille des bourgeois ; — à la verrerie du sieur Sausanié ; — au logement des gens de guerre ; — à l'autorisation de plaider accordée à la communauté de Saint-Germain-d'Esteuil ; — aux PP. Jacobins de Bordeaux ; — au régent de Cadillac ; — au transport des bagages militaires ; — à divers mémoires de particuliers.

C. 281. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1768-1769. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — au desséchement des marais de Cantenac ; — à l'hôpital de Saint-Macaire (Gironde) ; — aux frais de courses de la maréchaussée ; — aux Bénédictins de Bordeaux ; — aux montagnes de sable à Léges ; — à la maison de force de Bordeaux ; — aux octrois sur la farine ; — aux landes de Bordeaux ; — à l'entretien des canaux de La Teste ; — à la maladie des bestiaux à Bruges ; — à l'office d'arpenteur ; — aux menuisiers ; — aux libraires ; — à la capitation des officiers de la chancellerie ; — à une autorisation de plaider accordée à la communauté de Blanquefort (Gironde) ; — aux bois de Bourdenne ; — au vingtième d'industrie.

C. 282. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1769-1770. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à l'entrée des vins à Bordeaux ; — à la nomination de l'ingénieur en chef du Château-Trompette ; — à la réparation des fossés du fort Médoc ; — à la destitution du régent du collége de Cadillac ; — aux concerts ; — au cours d'accouchement de Bordeaux ; — aux enfants trouvés ;— aux Frères de la Charité de Cadillac ; — à la verrerie de Dubuisson à Bordeaux ; — aux ingénieurs-géographes ; — aux grandes routes ; — aux religionnaires ; — aux postes des gardes de ferme à Labastide et à Lormont ; — à une plainte des officiers municipaux de Cadillac contre le collecteur ; — à la messagerie de Bordeaux ; — à la vente des livres à la Bourse ; — aux lettres de noblesse du sieur Vandenbranden ; — aux affaires domaniales ; — à la régie de Bourg ; — à l'artillerie de Bordeaux ; — à la collecte des vitriers.

C. 283. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1771. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à la communauté des maîtres cordonniers et aux inspecteurs et contrôleurs de ladite communauté ; — à des demandes de secours sollicités par le curé Du Porge en faveur des pauvres de sa paroisse ; — à des réparations à faire au clocher de l'église de Bourg (Gironde) ; — au pavage de la raffinerie des poudres et salpêtres ; — au sieur Pezenas de Grenier, gentilhomme, père de douze enfants ; — à la maladie des bestiaux à Ambès et Ambarès ; — aux Frères de la maison de charité de Cadillac ; — à la ferme des messageries de Bordeaux à Toulouse (Haute-Garonne) ; — aux réparations de la clôture du cimetière et du chemin du port de Saint-André-de-Cubzac ; — à la défense d'exporter les châtaignes.

C. 284. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à la capitation des officiers du Parlement de Bordeaux ; — aux gages du sieur Malbec, greffier en chef des requêtes du Palais ; — à la prohibition de l'entrée des sardines venant de l'étranger ; — à la répation des dégâts causés aux fossés de la chaussée du fort Médoc par les bestiaux des habitants des paroisses de Lamarque et de Cussac ; — à l'essartement des bois le long des grandes routes ; — au casernement de la maréchaussée de Sainte-Foy (Dordogne) ; — au curement des chéneaux de Cussac et de Lamarque ; — aux voitures ; — aux voitures pour la conduite des prisonniers ; — à la poste de Bellevue ; — au transport des tabacs ; — à la nomination d'un chirurgien au fort Médoc ; — au défrichement des landes ; — à un mémoire imprimé, de Me Pierre Réaud, curé de la paroisse de Léognan, appelant comme d'abus d'un décret d'ajournement personnel de l'official et du lieutenant criminel du sénéchal de Guienne, contre Me Jean-Joseph Ducros, archidiacre de l'église métropolitaine.

C. 285. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier.

1772. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à l'éloge funèbre de Jean Barbot, président à la Cour des Aides ; — aux poudres et salpêtres ; — à l'extrême misère des habitants de Molon et de Gradignan ; — à la réexportation des grains ; — à un nommé Bernard, père de treize enfants ; — aux fermes du Roi ; — aux Dames de La Visitation de Bordeaux ; — aux offices de courtier ; — aux lettres de maîtrise des arts et métiers ; — au défrichement des marais de Cantenac ; — aux poids et mesures ; — au progrès de la population ; — à la conduite des condamnés aux galères ; — à la petite poste de Bordeaux ; — à la maladie des bestiaux ; — aux fermiers des messageries de Bordeaux ; — aux imprimeurs de Bordeaux ; — à l'adjudicataire général des fermes du Roi ; — aux perruquiers de Bordeaux ; — au transport des tabacs ; — à la fixation du prix du sel à Castelnau ; — à la subsistance des pauvres.

C. 286. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant : — des demandes de secours pour les pauvres de Saint-André-de-Cubzac et du Taillan ; — le logement des troupes et le transport des bagages militaires ; — la régie des droits sur les cuirs ; — les sieurs Garros et Jean Guérin accusés d'avoir détourné des grains venant de Nantes (Loire-Inférieure) à destination de La Teste (Gironde) ; — les seigles ergotés ; — la réunion de la communauté des savetiers à celle des cordonniers ; — des saisies d'étoffes provenant de fabriques étrangères ; — les revenus et les dépenses de la ville de Bordeaux ; — la jauge des mesures ; — les offices d'huissiers et des jurés-priseurs, vendeurs de biens meubles ; — le partage de la lande de Saint-Sulpice ; — le cours des grains ; — des plaintes contre les entreposeurs du tabac de Virginie.

C. 287. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier,

1773. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à des demandes de secours pour les pauvres des communautés de Saint-Martin, de Haux, de Tauriac, d'Arsac, de Soussans, de Moulis, etc,

— à la nomination d'un régent à Preignac ; — à la réunion de la communauté des hôteliers à celle des pâtissiers ; — à l'approvisionnement des fourrages pour le régiment Dauphin-dragons ; — au casernement des troupes ; — aux offices d'inspecteurs des cordonniers ; — aux transports des équipages militaires ; — à la cession d'un emplacement situé sur le port de la ville de Bourg, en faveur du sieur Inhore, par les maires et jurats de la ville ; — aux grains venant de l'étranger ; — au casernement du régiment de Condé à Blanquefort (Gironde) ; — au syndic des gens de mer ; — à Élisabeth de Magdonell, d'origine irlandaise ; — au logement de troupes à Saint-Macaire (Gironde) ; — aux terres vagues et padouens de la communauté de Sainte-Croix-du-Mont.

C. 288. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — au casernement des troupes ; — à des saisies de marchandises prohibées ; — à l'approvisionnement des fourrages du régiment de Condé-cavalerie ; — à une demande d'autorisation de plaider, formée par les officiers municipaux de Bourg, contre le sieur Lafosse, juge et procureur du Roi de ladite communauté ; — aux grains arrivant de l'étranger ; — à la poste de Cavignac ; — aux padouens de Cussac ; — à la composition de la farine de méteil ; — à l'administration des remèdes anti-vénériens ; — à la poudre pour l'exercice à feu ; — à la déclaration frauduleuse d'une caisse de velours de Gênes ; — à la saisie de cette caisse par les employés des fermes du Roi ; — à l'adjudication des réparations à faire à l'église de Pompignac ; — aux convois militaires, etc.

C. 289. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux chargements de bois pour la ville de Dantzick ; — à des réparations au collége de Cadillac ; — à la vérification de la caisse du don gratuit ; — à Pierre Boutinet et Pierre Perroleau, déserteurs expédiés aux colonies ; — à la pêche des harengs à Dunkerque (Nord) ; — au magasin des poudres de Lormont ; — aux apparences de la récolte ; — aux ravages occasionnés par la grêle dans les paroisses d'Hosteins, d'Illats et Saint-Laurent (Gironde) ; — au débordement de la Garonne en 1770 ; — à la ferme des prairies de la communauté de Saint-Macaire (Gironde) ; — aux chevaux de la poste de Cavignac atteints de contagion ; — à une demande en autorisation de plaider formée par la communauté de Bourg ; — à un procès entre les officiers municipaux et les officiers de justice de la ville de Bourg, au sujet de l'édit du Roi qui ordonne la suppression de certaines communautés religieuses.

C. 290. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant : — des demandes de secours en faveur des pauvres de Saint-Martial de Bordeaux ; — le transport des effets militaires ; — l'autorisation de la sortie des seigles par les ports de la Flandre française et de la Picardie ; — les revenus et charges de l'hôtel de ville de Bordeaux ; — l'établissement d'une école publique de physique expérimentale tenue, à Bordeaux, par M. Pelt, écuyer ; — la maladie des bestiaux ; — la nomination d'inspecteurs de la librairie ; — la communauté des savetiers et cordonniers ; — des contestations élevées au sujet du rôle des tailles de la paroisse Saint-André-de-Cubzac ; — les grains arrivant de l'étranger ; — le passage de Labastide à Bordeaux.

C. 291. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant ; — relative : — aux inspecteurs du contrôle ambulant du vingtième ; — au logement des gens de guerre ; — à des contestations entre la communauté des cordonniers et ses inspecteurs ; — à l'approvisionnement des troupes ; — à l'hôpital de Saint-André de Bordeaux ; — à la saisie des marchandises étrangères ; — aux foires et marchés de Saint-Loubès ; — aux forges d'Uza ; — au dénombrement des troupeaux de La Teste (Gironde) ; — aux Bénédictines de Saint-Benoît de Bordeaux ; — aux réparations des tentes du camp établi dans les Landes ; — aux communaux de Sainte-Croix-du-Mont ; — à la construction d'une horloge à Cadillac (Gironde) ; — aux fournitures du corps de garde à Cubzac ; — à l'exportation des châtaignes.

C. 292. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant : — la maison du Bon-Pasteur de Bordeaux ; — les bayles de la communauté des savetiers ; — l'entreprise des convois militaires ; — les rôles de la taille de la paroisse de Cestas ; — la verrerie royale de Mitchell à Bordeaux ; — les poissonniers ; — les Juifs portugais et espagnols ; — les frais de casernement des troupes ; — les élèves de l'école vétérinaire ; — des saisies de marchandises prohibées ; — la fourniture des lits des galeux ; — l'exemption du logement des gens de guerre ; — la verrerie de Bourg (Gironde) ; — un accident

funeste arrivé, le 21 avril 1776, au passage de Cubzac, où un cheval précipita du bac dans la Dordogne un homme qu'on ne vit plus reparaître ; — l'évasion des forçats du port de Rochefort ; — les communaux de Mérignac ; — le dessèchement des marais de Cantenac.

C. 293. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux droits sur les marchandises étrangères ; — au logement des troupes ; — à la vente d'une partie des communaux de Saint-Loubès ; — à l'état du commerce ; — aux équipements militaires ; — à la taille de la communauté de Créon (Gironde) ; — aux loteries ; — aux casernes de la maréchaussée ; — à la salaison des bœufs ; — au transport des mendiants ; — au bois de construction ; — aux ventes des terrains appartenant à la ville de Bordeaux ; — au syndicat de la communauté de Castres (Gironde) ; — aux fonds d'aumônes ; — à des distributions de riz pour les pauvres.

C. 294. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux distributions de riz faites à l'hôpital de Bazas (Gironde) ; — à la maison de refuge d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — à la manufacture de Sarlat (Dordogne) ; — à l'hôpital de Meilhan (Lot-et-Garonne) ; — à la régie des vingtièmes ; — aux corvées pour le transport des bagages militaires ; — au logement de M. le comte de Fumel ; — aux réparations de la salle du théâtre de Bordeaux ; — à l'enlèvement des boues et bourriers ; — à l'entretien de la tour de Cordouan ; — à la jauge des barriques ; — aux maladies épizootiques ; — à l'entretien du jardin public ; — au droit sur le poisson salé ; — aux octrois de Bordeaux ; — au règlement général pour la régie et administration des vingtièmes dans le duché de Bourgogne, comtés et pays adjacents ; — à l'exportation des farines ; — à la réparation du peyrat de Lormont.

C. 295. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1777. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'Intendant, concernant : — les octrois de Bordeaux ; — les servitudes de l'hôtel de l'Intendance ; — la marche des troupes ; — l'exportation de la résine et du goudron ; — le don gratuit ; — la construction d'un hangar pour le brigantin de l'intendant ; — le logement des officiers d'artillerie ; — l'évasion des forçats du bagne de Rochefort ; — le défrichement du marais de Cantenac ; — la chasse aux loups ; — une saisie de treize montres au préjudice du sieur Berthez, horloger à La Réole (Gironde) ; — le centenaire Jouanelle ; — le passage de Cubzac ; — la régie des vivres ; — des autorisations pour plaider, demandées par des villes et communautés d'habitants ; — les Cordeliers de Lesparre ; — les fermiers et régisseurs généraux des biens des Religionnaires fugitifs.

C. 296. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1777. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux impositions de la paroisse de Cambes ; — aux lits des galeux ; — à l'arrestation de la femme Sarraud, pour propos séditieux tenus au sujet de la cherté des grains ; — aux dégâts causés par des paysans au peyrat de Margaux ; — aux corvées des chemins de la communauté de Saint-André-de-Cubzac ; — à l'exportation du riz ; — aux salaisons de bœufs provenant de Grenade ; — à la maladie du charbon ; — à l'exportation des bois merrains ; — aux voitures employées aux transports des prisonniers ; — au droit de huitain sur le poisson de La Teste (Gironde) ; — à la communauté des vitriers ; — aux syndics et adjoints de la communauté des libraires de Bordeaux ; — à des avis sur des abus qui se commettent au préjudice des intérêts de la ville de Bordeaux.

C. 297. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux frais de casernement des troupes à Saint-André ; — au péage de-Cubzac sur Dordogne ; — aux convois militaires ; — au droit de pêche sur les rivières navigables ; — à la nomination des collecteurs ; — aux officiers municipaux de Bourg (Gironde) ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — à la ferme des prairies de la communauté de Saint-Macaire (Gironde) ; — aux frais de syndicat de Saint-Mexans ; — à la ferme des octrois de Saint-Macaire ; — aux Cordeliers de Lesparre ; — à l'estey de la cravette ; — à la taille de la paroisse de Sainte-Hélène ; — à une entreprise sur les communaux de Mimisan ; — au bureau d'aumône de. Saint-Macaire ; — à une représentation de la Chambre de commerce de Bordeaux sur l'extension qui a été donnée à la perception des droits d'octroi de cette ville ; — au droit de traite foraine.

C. 298. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1778. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à l'exportation des cordages ; — aux réparations de la communauté de Martignas ; — à Claude-Henry Bailly, évadé du bagne de Rochefort ; — à la nomi-

nation du syndic de la paroisse d'Ambarès ; — à des contraventions aux règlements sur les messageries ; — à une pension de retraite de 500 livres, allouée à Charrière, porte-drapeau du régiment de Royal-vaisseaux ; — aux relais de postes ; — au dépôt des mendiants ; — à la verrerie de M. Charles Bigot, écuyer, à Saint-Macaire ; — aux ateliers de charité ; — aux secours accordés aux familles pauvres de Gujan ; — aux maîtres pêcheurs ; — à un mouvement de la population de Sarlat (Dordogne), au sujet de la cherté des vivres : — aux débits de tabac ; — à la réglementation du prix du pain.

C. 299. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1778. — Correspondance, du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à l'établissement d'une filature de laines à Cadillac (Gironde) ; — au vingtième d'industrie ; — au logement des troupes ; — à la poste de Pierre-Brune ; — aux voitures employées au transport de la marine ; — à la concession d'un emplacement sur le port de Bourg (Gironde) par les maires et jurats de ladite ville ; — au logement du curé de Capian ; — aux communaux du Bélier ; — à la fourniture du pain aux troupes ; — aux étapes de la maréchaussée ; — à la formation du guet à pied et à cheval ; — à des chaloupes insubmersibles ; — aux prisonniers de Saint-André-de-Cubzac ; — au droit sur le poisson qui se vend sur le marché de Bordeaux ; — à des arrêts concernant les corvées ; — à la rosière de Cantenac.

C. 300. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1778. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à la Chambre du commerce de Bordeaux ; — à des demandes de secours en faveur des habitants de Sadirac et Saint-Genès ; — au transport des grains en Espagne ; — à la nouvelle composition de la maréchaussée ; — aux orfévres ; — au dépôt des furieux ; — aux marais d'Arcins ; — à la rosière de Cantenac ; — au loyer des écuries pour les troupes à Cadillac ; — aux foires des bestiaux à Auros ; — aux maîtres pâtissiers de Bordeaux : — aux priviléges des employés des farines ; — aux gages du régent de Saint-Magne ; — aux secours accordés par le Roi aux pauvres de Lesparre (Gironde) ; — à la petite poste de Bordeaux ; — au chemin de Mios ; — aux grains de semence ; — aux sous-fermiers des messageries royales de la route de Bordeaux à Montauban (Tarn-et-Garonne).

C. 301. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1778. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux contraventions des courriers ; — aux provisions de l'office de maire de Cadillac (Gironde) ; — au pont de Tarascon ; — à la réexportation des farines ; — aux priviléges des lieutenants de la louveterie ; — aux droits sur la résine ; — à l'exposition des enfants ; — au château Trompette ; — à la salle de spectacle de Bordeaux ; — à la messagerie de Toulouse (Haute-Garonne) ; — aux chargements de munitions de guerre ; — à la loterie royale ; — à la verrerie de Saint-Macaire (Gironde) ; — à une battue aux loups ; — à la réparation d'un pont, à Bourg ; — à un prospectus concernant l'armement de huit frégates proposé par souscription par des armateurs de Bordeaux ; — au projet d'établissement d'une subdélégation à Bourg (Gironde) ; — à la réparation de l'église de Bruges (id.) ; — au transport du bois de marine ; — aux offices municipaux de Bourg (id.).

C. 302. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant principalement : — l'exportation de la résine et du goudron en Espagne ; — des autorisations accordées aux communautés pour plaider ; — la capitation des bourgeois ; — le desséchement du marais d'Arcins ; — l'hôpital militaire de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — les marais de Cantenac ; — une saisie des fruits de la terre de Bizac, appartenant à messire Léonard de Brivazac, conseiller honoraire au Parlement de Bordeaux ; — la messagerie de Labastide à Libourne ; — les convois militaires ; — les manufactures de Bordeaux ; — des battues aux loups ; — les transports de grains à Marseille ; — les droits d'octroi sur les vins de Castres ; — les comptes de la communauté de Bourg (Gironde) ; — les priviléges des étapiers, etc.

C. 303. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant : — la levée des canonniers et matelots ; — le transport des poudres ; — les lits militaires ; — la taille et les octrois de Bordeaux ; — les gardes-côtes de La Teste ; — les exemptions du sort ; — l'office de poissonnier ; — la pêche des harengs en Hollande ; — les messageries de Bordeaux à Montauban et à Toulouse ; — les frais de procès des communautés de Portets et Castres (Gironde) ; — la salle de spectacle de Bordeaux ; — la réexportation des fèves ; — la maladie des bestiaux ; — le service de la garde-côte ; — les rentes sur les tailles ; — la salaison des bœufs ; — la permission accordée aux habitants de Cantenac de contribuer à frais communs au desséchement de leurs marais et d'en partager ensuite le terrain entre eux ; — le projet d'une halle à Bordeaux, etc.

C. 304. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à la levée des matelots gardes-côtes ; — au logement des troupes ; — à des plaintes contre les officiers municipaux de Bourg (Gironde) ; — aux hôpitaux de Bordeaux ; — aux matières résineuses ; — à la réparation du pavé au devant du collège de La Magdeleine ; — au presbytère de Sainte-Hélène ; — aux charpentiers des bâtiments civils ; — au casernement de la maréchaussée de La Teste (Gironde) ; — à la halle de Saint-Loubès ; — à la nomination du syndic du Porge ; — aux Bénédictins de Bordeaux ; — aux réparations de l'église et du presbytère de Saint-Pierre-de-Cailleau ; — aux fermes du Roi ; — au curement des fossés du Porge ; — à une roue de nouvelle construction pour les moulins à eau ; — au bail des près communs de Sainte-Croix-du-Mont, etc.

C. 305. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant : — les étapes des troupes ; — le desséchement des marais d'Arcins ; — l'escorte des deniers royaux ; — l'envoi de vingt canons de huit et de cinquante boulets à Saint-Sébastien ; — les frais de procès au sujet de la halle Saint-Loubès ; — la salle de spectacle de Bordeaux ; — les bois de construction pour la marine ; — la réparation du pont d'Audenge-en-Buch ; — les viandes salées ; — la culture des vignes ; — la sûreté publique ; — les concerts d'amateurs ; — la verrerie de Saint-Macaire (Gironde) ; — l'établissement d'une filature et d'une fabrique de couvertures à Bordeaux.

C. 306. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux réparations de la citadelle de Blaye (Gironde) ; — à l'équipement du corps royal d'artillerie ; — aux priviléges des gardes magasins des poudres et salpêtres ; — à un déchargement de matières résineuses à l'île de Rhé ; — aux fromages de Hollande ; — à la réparation de l'horloge du palais ; — à la démolition d'une maison, rue Sainte-Catherine, menaçant ruine ; — au château du Hâ ; — aux frais du plan de la halle de Saint-Loubès ; — aux dons gratuits ; — aux marais salants de Certes ; — aux frais de recurement des fossés du Porge ; — au contrôle des vingtièmes de Bourg ; — à la capitation des cordonniers ; — à la lande de Baurech.

C. 307. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant : — des travaux exécutés au passage du ruisseau d'Aubiac ; — un procès entre les habitants et le curé de Guillos, au sujet de la dîme ; — une demande en indemnité formée par Jean Bellanger de Saint-Savin pour perte de bestiaux ; — les dons gratuits ; — les incendies ; — les droits sur l'introduction de la vaisselle d'argent ; — l'arrestation de Michel Lafon, commis au bureau des lettres de Saint-Macaire (Gironde), pour manquement envers le maire et jurats de ladite communauté ; — les maîtrises des menuisiers, serruriers et tailleurs d'habits ; — les frais de milice ; — la verrerie de Saint-Macaire ; — la fourniture des invalides du château Trompette ; — l'exportation du bois d'acajou.

C. 308. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux comptes de la communauté de Bourg (Gironde) ; — aux chargements de vins pour les colonies ; — au logement des officiers et des canonniers gardes-côtes à Lormont ; — à l'exportation des sucres ; — à l'établissement d'un ponton pour le radoub des navires ; — aux poudres et salpêtres ; — au service des fermes ; — aux marais de Floirac ; — aux chiens enragés ; — au transport des bois de la marine ; — aux droits des marchandises à Pauillac ; — aux dégâts causés par les eaux dans la paroisse du Porge ; — aux réparations du chemin de Paris ; — à la messagerie de La Teste ; — à la saisie de marchandises prohibées.

C. 309. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant : — la contagion apportée par les laines ; — la réception d'un orfévre ; — la formation de la rue Sainte-Thérèse-aux-Chartrons et des demandes d'indemnités faites par M. Labescau pour cession de terrain ; — l'établissement à Bordeaux d'une manufacture de savon par M. le chevalier de Lacham, ancien capitaine d'infanterie ; — le dépôt des laines et autres matières susceptibles de produire des épizooties ; — les matelots gardes-côtes à Cantenac ; — les cuirs venant de Dantzick ; — les gages du secrétaire de la ville de Bourg (Gironde) ; — un projet de nivellement des landes, etc.

C. 310. (Portefeuille.) — 96 pièces ; papier.

1780. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, concernant : — la messagerie des lettres de La Teste ; — la verrerie du sieur Mitchell à Bordeaux ; — les comptes des revenus de la communauté de Rions

(Gironde) ; — des demandes de secours en riz, en faveur des habitants de Macau ; — le logement des troupes à La Teste ; — le nommé Dumenieu, ouvrier à la verrerie de Bourg (Gironde), condamné à trois jours d'emprisonnement pour insubordination ; — des contraventions en matière de roulage ; — l'agrandissement de l'église de Grandignan ; — la réparation du magasin de la douane ; — le rétablissement de l'appent dans la cour des fermes.

C. 311. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — aux acquits à caution ; — à l'établissement d'une école publique de botanique à Bordeaux ; — au cours d'accouchement ; — à la réparation du clocher de Carignan, incendié par le feu du ciel ; — au syndicat d'Arzac ; — aux priviléges des employés de la régie ; — à la réparation du presbytère de Sainte-Hélène ; — aux chargements de vins pour le service du Roi ; — aux gages du régent de Preignac ; — à Claudine Maurais, détenue dans le couvent de la Magdeleine de Bordeaux ; — à la fabrique de porcelaine de Pouteins ; — à l'exportation des brais et goudrons, etc.

C. 312. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — au droit de prélation ; — à la vente d'une île formée à l'extrémité du Bec-d'Ambès (Gironde) ; — à la situation de la caisse du délestage ; — au moulin à poudre de Saint-Médard (Gironde) ; — aux frais de logement des canonniers gardes-côtes à Lormont ; — à la vérification des poids et mesures ; — à la pépinière de Bordeaux ; — aux décors de la salle de spectacle ; — aux chevaux attaqués de la morve ; — à l'établissement de corps de garde aux portes de ville, près l'archevêché ; — à l'exportation du chanvre ; — à la navigation du Ciron ; — aux droits des officiers des élections ; — à l'imposition des vingtièmes sur des domaines dépendants du duché d'Albret, appartenant à M. le duc de Bouillon, etc.

C. 313. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1785-1789. — Correspondance du subdélégué de Bordeaux avec l'intendant, relative : — à l'établissement des juifs avignonais et portugais à Bordeaux ; — à la capitation des armateurs ; — à la nomination du sieur Meynier ; — à la collecte de La Teste (Gironde) ; — aux taxes d'offices ; — à la capitation des domestiques de MM. les présidents et conseillers du Parlement ; — au syndicat de Blanquefort (Gironde) ; — à diverses demandes en décharges et modérations d'impôt ; — à la capitation de la noblesse.

C. 314. (Portefeuille. — 155 pièces, papier.

1751-1757. — Correspondance du subdélégué, des villes, communautés et particuliers de son ressort avec l'intendant, concernant : — un mémoire des habitants de Fronsac, qui demandent à s'imposer pour rétablir leur presbytère ; — le droit du pied-fourché ; — le refus des maire et jurats de Saint-Émilion de laisser entrer dans la paroisse d'autres vins que ceux récoltés sur leur territoire ; — la reddition des comptes de la communauté de Libourne ; — la délibération du conseil de ville qui accorde 500 livres pour la réparation de l'église des Cordeliers ; — un mémoire concernant le sieur Bulle, subdélégué, et son procès avec un sieur Barboteau ; — une affaire entre le sieur Lavau et Lescure de Saint-Émilion, à l'occasion de la taille ; — le produit des droits sur les sels ; — la démolition de la porte Saint-Émilion à Libourne ; — la destitution du directeur de la poste, à cause de sa religion ; — un emprunt consenti par les maire et jurats de Libourne ; — un extrait de l'arrêt du Conseil d'État, portant règlement pour le lestage et le délestage des vaisseaux et barques qui iront dans le port de Libourne.

C. 315. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1758. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — la démolition de la porte Saint-Emilion à Libourne (Gironde) ; — la destitution du sieur Gacs, buraliste de la poste aux lettres de Laroche, pour protestantisme ; — les frais de courses de la maréchaussée de Coutras ; — Pierre Geneviève, détenu dans les prisons de Libourne ; — le casernement des troupes à Vayres ; — la construction des casernes à Libourne ; — la réparation des fusils ; — les assemblées des protestants ; — la réception du juge ; — l'établissement d'une faïencerie à Libourne ; — les revenus de la communauté de Saint-Émilion (Gironde) ; — l'arrestation des matelots en état de désertion.

C. 316. (Portefeuille.) — pièces, papier.

1758. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — les troupes bourgeoises de Libourne (Gironde) ; — la réparation de l'église de Castillon ; — la plantation de mûriers sur le grand chemin de Castillon ; — les impositions de Coutras ; — les gages des commis à l'inventaire ; — la fourniture du pain pour les troupes ; — les élections consulaires de Libourne —

les corvées ; — la découverte d'un dépôt d'armes des Religionnaires.

C. 317. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1759. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — la destitution du régent de Castillon pour incapacité ; — la fourniture du bois des troupes ; — l'exemption des gens de guerre ; — le casernement de la cavalerie à Libourne (Gironde) ; — les magasins des munitionnaires ; — la fabrique de faïencerie de Pierre Tastet à Libourne ; — le syndicat de Laroche-Chalais (Dordogne) ; — la réquisition des chevaux ; — le pavage de la ville de Libourne ; — l'approvisionnement des fourrages ; — des états de frais faits par les communautés pour le transport d'armes à la citadelle de Blaye (Gironde).

C. 318. (Portefeuille — 101 pièces, papier.

1759. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — à la fourniture d'ustensiles aux officiers du régiment de La Fère ; — au logement et aux fourrages des troupes ; — au recensement des chevaux pour le service des convois militaires ; — au régent de Saint-Émilion ; — au logement du syndic de l'hôpital de Libourne ; — à une pension de 130 livres en faveur de la nommée Chevalier, nouvelle convertie ; — à la milice de Libourne ; — à un projet de construction d'une église à Laroche, — à Castillon.

C. 319. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier et 1 plan.

1760. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — le loyer de la caserne de cavalerie ; — la rétribution des collecteurs ; — le logement du colonel du régiment de La Fère ; — l'envoi d'un chirurgien dans le Canada ; — les magasins de fourrages ; — la fourniture d'ustensiles pour l'infanterie ; — les nouveaux convertis ; — les sœurs de la Foi de Castillon ; — un legs de vingt mille livres, fait par Henry de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, en faveur des pauvres de la terre de Castillon : — la plantation de mûriers ; — les maire et jurats de Libourne (Gironde).

C. 320. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — les gages du régent de Rauzan ; — la poste de Libourne ; — le logement et le transport des équipages militaires ; — l'entrepreneur des casernes ; — l'adjudication du bois et de la lumière ; — la réquisition des chevaux — l'établissement d'une compagnie du régiment de la Reine-dragons à Laroche-Chalais (Dordogne) ; — les réparations des chemins ; — une affaire de préséance entre les jurats de Libourne et le procureur général du Présidial, à la suite d'une distribution du pain bénit ; — la verrerie à verre plat du sieur Bigot à Libourne.

C. 321. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — au logement des gens de guerre ; — à des réparations d'armes ; — aux casernes de Libourne (Gironde) ; — aux registres de baptême ; — à la milice bourgeoise ; — aux lots et ventes ; — à l'emploi de visiteur ; — aux rôles d'offices ; — à l'établissement d'une manufacture de verre plat à Libourne ; — aux voitures pour le transport des troupes ; — au logement des Sœurs de charité de Fronsac (Gironde) ; — aux frais de patrouille ; — au régent de Castillon ; — à l'histoire chronologique de Libourne.

C. 322. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1763-1763. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — le logement des troupes ; — les frais municipaux de la communauté de Branne ; — la capitation des domestiques des ecclésiastiques ; — les assemblées des protestants ; — certains abus dans les délibérations de l'hôtel de ville de Libourne ; — les postes et les messageries ; — les priviléges de la ville de Libourne ; — le droit d'échange ; — le service de l'hôpital de Libourne ; — les statuts des maîtres-cordonniers ; — l'opposition du sieur Biot, entrepreneur des casernes de Libourne, sur tous les fonds de la communauté.

C. 323. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1763. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — le presbytère, l'hôpital, le pavé et les dettes de la ville de Libourne (Gironde) ; — le délestage ; — les corvées de Vignonet ; — mademoiselle de Queyssac renfermée au couvent de Saint-Émilion (Gironde) ; — l'apposition des scellés sur les effets de M. l'évêque de Lescar (Basses-Pyrénées) ; — les dégâts occasionnés par la grêle dans la paroisse de Saint-Génès ; — les pavés de Saint-Émilion ; — les casernes de Libourne ; — les vacants de Saint-Loubès ; — le recurement des fossés de Libourne ; — l'exportation des grains ; — le recurement des fossés d'Izan, etc.

C. 324. (Portefeuille.) — 92 pièces et un plan.

1764. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — au passage de Saint-Jean-de-Blagnac ; — à divers domaines du Roi engagés à la ville de Libourne (Gironde) ; — aux réparations du port ; — au presbytère de Libourne ; — aux chevaux attaqués de la morve ; — au déblaiement des sables ; — aux assemblées des protestants ; — aux contestations des maire et jurats de Libourne touchant leurs prérogatives respectives ; — à la navigation de la rivière de l'Isle ; — au bail des terreaux de la ville de Libourne ; — au prix des grains ; — aux priviléges des officiers du sénéchal ; — aux corvées pour les chemins ; — aux transports des équipages, etc.

C. 325. (Portefeuille.) — 136 pièces et 2 plans.

1765. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — l'octroi de Castillon (Gironde) ; — les Sœurs de charité de Fronsac ; — l'hôtel de ville de Saint-Émilion ; — la construction d'une chapelle à Laroche ; — la taille des officiers du Présidial de Libourne ; — le transport des bagages militaires ; — la valeur de l'abbaye de Guitres ; — les gages du régent de Saint-Martin-du-Bois ; — les dettes de la ville de Libourne envers la paroisse du Puypaulin ; — le logement du régiment de Foix ; — les réparations des chemins de Rauzan, de Tourteyrac et de Monpon, etc.

C. 326. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1770. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — les corvées militaires ; — les déserteurs ; — une dette de la communauté de Libourne envers les religieuses de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — la loterie ; — le casernement de la maréchaussée de Libourne ; — les gages du régent d'Abzac ; — la nomination du syndic de Saint-Jean-de-Rauzan ; — les comptes de la communauté de Saint-Émilion ; — le logement des gens de guerre ; — les seigles arrivant de l'étranger ; — le résiliement du bail des octrois, etc.

C. 327. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1771. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — aux corvées de Sainte-Terre ; — au projet d'une halle et d'une fontaine à Libourne (Gironde) ; — aux marais salants de Certes en Buch (id) ; — à la nomination de Chancel aux fonctions d'adjoint du commissaire des guerres ; — à une vente de bois pour la construction des casernes ; — à l'alignement des rues de la ville de Libourne ; — aux chargements et déchargements des grains et farines ; — aux convois militaires ; — à la disette des grains et farines ; — à des secours demandés pour les pauvres ; — à la culture des terres ; — à la nomination du maire de Libourne.

C. 328. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1772. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — aux réparations des fontaines publiques de Coutras (Gironde) ; — à l'agrandissement de l'hôpital de Libourne (id.) ; — à la juridiction prévôtale ; — au logement des gens de guerre ; — à des saisies d'étoffes prohibées ; — à la clôture d'une ruelle infecte et dangereuse à Libourne ; — à l'usurpation de la terrasse de la porte Bouquière à Saint-Émilion ; — aux priviléges des gardes des haras ; — au service dans les places et les quartiers ; — à la ferme du pied-fourché ; — à l'acquisition de l'emplacement et des matériaux de l'église de Saint-Thomas par la ville de Libourne, etc.

C. 329. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1772. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — aux lots et ventes ; — au logement des gens de guerre ; — à la messagerie de Lormont à Labastide ; — à des frais de procès de la communauté de Saint-Magne de Castillon ; — aux offices municipaux ; — à la concession d'un emplacement dans les fossés de la ville de Libourne (Gironde) en faveur d'un nommé Bégaud ; — à la démission : de Pierre Bayonne, syndic de la banlieue de Libourne ; — à l'entretien de l'horloge de Castillon.

C. 330. (Portefeuille.) — 100 pièces papier, dont 1 plan.

1773. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — un procès entre le sieur Campagnac et la communauté de Coutras (Gironde), au sujet de la taille ; — le mouvement des troupes ; — les propositions d'un nouvel octroi a Libourne ; — des gratifications demandées par les commissaires des guerres ; — la nomination des officiers municipaux de Castillon ; — la vente par la communauté de Libourne (Gironde) d'un emplacement vide dépendant des fossés de la ville ; — le médecin des pauvres ; — l'alignement de la ville de Libourne ; — le logement d'un détachement du régiment Dauphin à Castillon ; — diverses demandes de secours pour les pauvres, etc.

C. 331. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — à des envois de grains à Libourne (Gironde) ; — à la tranquillité publique ; — aux rôles d'office ; — à la taxe des gardes étalons ; — aux droits sur le sel ; — au transport des marrons à Dunkerque ; — au rétablissement du chemin de Libourne à Saint-Jean-de-Blagnac ; — à la suppression d'une ruelle à Libourne ; — au recouvrement des impôts ; — au don gratuit ; — aux casernes de la maréchaussée ; — au logement des gens de guerre ; — au transport des fourrages ; — aux gages du régent de Saint-Émilion (Gironde) ; — à l'établissement d'un manége à Libourne, etc.

C. 332. (Portefeuille.) — 85 pièces papier, dont 2 plans.

1773. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — à la marche des troupes ; — à des distributions de riz et de fèves aux pauvres ; — au déblaiement des écuries des casernes de Libourne (Gironde) ; — à l'administration municipale de Castillon (id.) ; — au recensement de la population de Libourne ; — au choix et à la nomination d'un médecin pour les pauvres ; — au logement des gens de guerre ; — aux honoraires du prédicateur de Coutras ; — à l'établissement de boucheries et d'un hangar pour la vente des farines, près l'église de Saint-Thomas de Libourne ; — à un magasin des fourrages, etc.

C. 333. (Portefeuille,) — 109 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — à la mortalité des bestiaux dans la paroisse de Saint-Sulpice ; — aux Sœurs de charité de Fronsac ; — aux rôles d'offices ; — aux comptes de la communauté de Libourne (Gironde) ; — à la voirie urbaine ; — aux réparations de l'église Saint-Thomas ; — aux arrérages de rente dus aux pauvres de la paroisse de Puypaulin par la communauté de Libourne ; — aux fonctions de procureur du Roi de la prévôté ; — à des demandes de la communauté de Libourne pour la conservation du droit de pêche dans la Dordogne ; — à l'hôpital Saint-James de Libourne ; — à sa fondation et à son utilité, etc.

C. 334. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — aux gages du régent de Saint-Michel-Larivière ; — à un procès entre les habitants de Castillon (Gironde), au sujet de leur église paroissiale, contre l'hôpital du même lieu ; — à la fourniture du pain des prisonniers de Libourne (Gironde) ; — aux droits réservés sur les viandes consommées par les troupes ; — aux agents voyers ; — aux services des postes et des messageries ; — au dépôt des registres des naissances, mariages et sépultures ; — aux haras de Libourne ; — à la fourniture du bois et de la lumière pour les troupes, etc.

C. 335. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, concernant : — la fourniture de médicaments pour combattre la maladie des bestiaux ; — la désinfection des étables ; — la caserne de la maréchaussée et l'hôpital de Libourne (Gironde) ; — l'établissement des foires à Laroche ; — la fourniture des fourrages ; — les réparations de l'église de Saint-Thomas de Libourne ; — les rôles d'offices ; — diverses demandes de secours en faveur des pauvres ; — des dégradations occasionnées par la tempête aux bâtiments des casernes ; — une créance des religieuses de Marmande (Lot-et-Garonne) sur la communauté de Libourne ; — l'amnistie des déserteurs ; — le transport des équipages militaires, etc.

C. 336. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — à l'état des lits des casernes ; — aux frais de patrouille de la légion corse ; — au logement des gens de guerre ; — à l'épizootie ; — au prix du pain ; — à la fourniture du bois et de la lumière des troupes ; — au traitement des galeux ; — à la taille des fermiers ou régisseurs de la comté de Coutras (Gironde) ; — aux gages du régent de Saint-Pierre-de-Castels ; — aux comptes de la communauté de Libourne (Gironde) ; — à la fourniture de la paille des prisonniers ; — à l'entreprise des messageries de Libourne à Périgueux ; — aux revenus et charges de la communauté de Libourne, etc.

C. 337. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — à la nomination de Chancel à la charge de commissaire des guerres ; — à la poste de Libourne ; — aux chevaux attaqués de la morve ; — au transport de divers matériaux pour la confection d'une nouvelle salle de spectacle ; — à l'alignement de la rue Saneuve ; — aux revenus et dépenses de la communauté de Libourne (Gironde) ; — au service des convois militaires ; — à l'établissement d'un corps de garde à Laroche-Chalais ; — aux réparations du château de Fronzac ; — aux

bois de construction pour la marine ; — aux ravages occasionnés par la grêle dans la paroisse de Castillon (Gironde), etc.

C. 338. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — à la nomination des collecteurs ; — au bois de chauffage pour les troupes ; — à la location du magasin des fourrages ; — à une créance des Bénédictines de Marmande (Lot-et-Garonne) sur la communauté de Libourne (Gironde) ; — au transport des bois de la marine ; — à la nomination de Langlois aux fonctions de sous-directeur des haras et de M. Gérard Granjean pour la fourniture des étapes aux militaires ; — à une battue aux loups ; — aux logements des gens de guerre ; — à la réparation des bateaux du passage de Cathérineau sur la rivière de l'Isle ; — à la reddition des comptes de la communauté de Rauzan ; — à la ferme des messageries de Libourne ; — à la fabrique de faïencerie de Henry Séguin à Lussac (Gironde) ; — aux gages du sieur Faugerolles, chirurgien des pauvres de Rauzan, etc.

C. 339. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1781-1782. — Correspondance du subdélégué de Libourne avec l'intendant, relative : — aux casernes de Libourne (Gironde) ; — à l'établissement des salaisons ; — aux réjouissances publiques à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin ; — à la réparation des écuries de Libourne ; — aux gages du régent de Rauzan ; — à l'ouverture d'une carrière à Puynormand ; — à la confirmation des ventes ; — aux honoraires du prédicateur de Guîtres ; — à la nomination du maire de Castillon (Gironde) ; — à des contestations entre madame Magnat et les habitants de Saint-Sulpice au sujet du changement d'un chemin vicinal ; — aux acquits à caution ; — à une plainte du fermier des messageries, à raison de la fermeture des portes de la ville de Saint-Émilion (Gironde).

C. 340. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1754-1767. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, concernant : — la nomination des syndics forains de la juridiction de La Réole (Gironde) ; — une demande en réduction de capitation du sieur Jean Dunogués de Castelgaillard, ancien officier du régiment de Quercy ; — des indemnités pour pertes de récoltes occasionnées par la grêle ; — la construction de plusieurs ponts sur le nouveau chemin de La Réole à Bazas (Gironde), — les seigles èrgotés ; — la milice de La Réole ; — la nomination du greffier secrétaire ; — les étalons ; — le logement des gens de guerre ; — le don gratuit ; — les puits et fontaines ; — les réparations des pavés ; — les ateliers de travaux de charité de La Réole, etc.

C. 341. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1768-1770. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, relative : — à la nomination du garde-magasin des poudres ; — à la revue du régiment de la Reine ; — au logement des gens de guerre ; — à des dommages causés par le débordement de la Garonne ; — au transport des bagages militaires ; — au droit de port d'armes ; — aux gages consulaires ; — à la milice bourgeoise ; — aux frais de transport de blés de La Réole (Gironde) à Bordeaux ; — à la confirmation des titres de noblesse de la famille Dunogués ; — au cours d'accouchement ; — à l'enfouissement des bestiaux morts de maladie ; — aux frais municipaux de la communauté de Gironde ; — au rétablissement d'un mur de ville à La Réole, etc.

C. 342. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1771. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, relative : — à l'administration municipale de La Réole ; — à l'exemption des logements des gens de guerre ; — à la ferme des boucheries ; — à la nomination du maire de La Réole (Gironde) ; — aux droits réservés ; — aux gages du régent principal de La Réole ; — aux patrouilles ; — aux prix des grains ; — aux voitures pour les transports des bagages militaires ; — aux remboursements de fournitures de chevaux ; — à la destitution du secrétaire greffier de l'hôtel de ville de La Réole, etc.

C. 343. (Carton.) — 105 pièces, papier

1771-1772. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, relative : — à des secours pour inondations ; — à des abus commis dans le recouvrement des impositions par le collecteur de Foncaude ; — à des démarches faites par Dunogués pour être réintégré dans les priviléges et exemptions accordés aux nobles ; — aux recouvrements de la communauté de Barie ; — au refus de la place de maire de La Réole (Gironde) par Duval ; — à l'hôpital de Meilhan ; — à des préservatifs contre la carie des grains ; — à des dégâts occasionnés par la grêle dans la communauté de Castelmoron ; — à la révision des comptes des officiers municipaux de la ville de Meilhan ; — aux 8 sols pour livre du droit de boucherie à La Réole, etc.

C. 344. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de La Réole

avec l'intendant, concernant : — les droits réservés ; — les règlements pour le transport des grains ; — le don gratuit ; — les travaux de charité ; — l'hôpital de Meilhan ; — le logement des gens de guerre ; — le tabac des troupes ; — la nomination des officiers municipaux de la communauté de Gironde ; — l'approvisionnement des marchés de La Réole (Gironde) ; — les étapes et voitures pour les troupes ; — la fourniture des fourrages ; — les gages des officiers municipaux de La Réole ; les impositions à cet effet et les oppositions des syndics forains, etc.

C. 345. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, concernant : — des dommages occasionnés par le débordement de la Garonne ; — des demandes de secours pour les pauvres ; — une requête des habitants des paroisses de Foutet, Puybarban, Floudès, Bassanne et Blaignac, au sujet des réparations des levées destinées à préserver leur territoire de l'invasion des eaux de la Garonne ; — la reddition des comptes de la communauté de Meilhan (Lot-et-Garonne) ; — les droits réservés ; — des démarches faites par Dunoguès pour être réintégré dans le droit de port d'armes ; — l'hôpital de Meilhan ; — les charges et dépenses annuelles de ladite communauté de Meilhan ; — les étapes et les convois militaires ; — la disette des grains ; — les ateliers des travaux de charité, etc.

C. 346. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, relative : — à l'exemption du logement des troupes ; — au moulin de la veuve Labarthe à La Réole (Gironde) ; — aux Sœurs de charité de l'hôpital de Meilhan (Lot-et-Garonne) ; — à la répartition de la capitation entre la ville de La Réole et la campagne ; — à la concession faite par les jurats de La Réole de diverses parties du bois Majoux ; — à la ferme des droits réservés ; — à la surveillance des vagabonds ; — à la nomination des jurats de La Réole ; — à la maladie des bestiaux ; — au don gratuit ; — au logement des officiers ; — aux noyés rappelés à la vie, etc.

C. 347. (Carton.) — 133 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, relative : — à l'adjudication des ouvrages nécessaires pour préserver la paroisse de Bourdelles des inondations de la Garonne ; — à la maladie des bestiaux ; — à des décharges d'impositions pour cause d'incendies ; — au logement des gens de guerre ; — aux foires de La Réole ; — au commerce des bestiaux ; — au remboursement du prix des offices municipaux ; — à un procès entre les régisseurs du domaine du Roi et la communauté de La Réole, au sujet de la redevance de certaines îles ; — à la ferme des boucheries ; — à la démolition de la tour de l'Horloge de La Réole ; — à la réunion des offices de maire et de procureur du Roi, etc.

C. 348. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, concernant : — l'amnistie des déserteurs ; — le recensement de la population ; — des réparations faites dans la ville de Miramont ; — la reconstruction du presbytère de Castillon (Gironde) ; — l'évasion du sieur Duborie des prisons de La Réole (id.), où il était détenu pour divertissement des deniers royaux ; — la nomination des prud'hommes ; — la liquidation de l'office de maire de La Réole ; — l'adjudication des petites boucheries ; — le casernement des troupes ; — le droit de prélation ; — les Sœurs de l'hôpital de Meilhan ; — la fourniture de bois et chandelle pour les troupes, etc.

C. 349. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, concernant : — la démolition de la maison du sieur Fortin Laplante, qui menaçait ruine ; — des contestations entre de Montaugé et la communauté de La Réole (Gironde), au sujet de la coupe d'arbres ; — la reddition des comptes de ladite communauté de La Réole ; — le droit de prélation ; — l'établissement d'une faïencerie à Meilhan (Lot-et-Garonne) ; — le rétablissement des foires des bestiaux à La Réole ; — la perte des récoltes occasionnée par le débordement de la Garonne ; — la réparation des pavés de la ville de La Réole, à l'occasion de l'arrivée de Monsieur, frère du Roi, etc.

C. 350. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1779-1780. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, relative : — à une contestation entre les jurats de La Réole et M. de Montaugé, au sujet d'une coupe d'arbres ; — à l'hôpital de La Réole et à l'impossibilité d'y loger une certaine quantité d'enfants trouvés ; — aux obligations des collecteurs ; — aux exemptions du logement militaire ; — à une demande en dégrèvement d'impositions faite par Aubert de Saint-Michel ; — à l'éta

blissement des jetées en pierre au-dessous du village du Pas-Saint-Georges, pour garantir les terres des débordements de la Garonne ; — à un procès entre les communautés de Monségur et La Réole (Gironde) contre de Baleyssac, qui se trouvait imposé deux fois pour le même objet dans ladite communauté, etc.

C. 351. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1781-1785. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, concernant : — les officiers municipaux de La Réole ; — une plainte des officiers de Sainte-Foy (Gironde), qui sont sans desservant ; — des demandes de secours des Sœurs Hospitalières de Meilhan (Lot-et-Garonne) pour le rétablissement de leur hôpital ; — une contestation entre le maire et le premier jurat de la Gironde ; — la messagerie de Pau (Basses-Pyrénées) à Bordeaux ; — la reddition des comptes de la communauté de La Réole ; les recouvrements des impositions ; — des abus commis dans les fournitures de voitures et chevaux aux soldats sortant des hôpitaux et revenant des eaux ; — une demande de noble Antoine de Montaugé, ancien capitoul de la ville de Toulouse (Haute-Garonne), aux fins d'être exímé du rôle de la capitation de la noblesse ; — la décharge d'impositions en faveur du sieur de Lamothe, pour pertes éprouvées par l'inondation et la grêle, etc.

C. 352. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1786. — Correspondance du subdélégué de La Réole avec l'intendant, concernant : — des demandes en modérations ou décharges d'imposition faites par MM. de Baritault, de Peyrusse, Ezemar Du Cros, ancien garde du corps, P. de Bourdelles, Lassime, de Piis, Vincent de Fournetz, ancien major, Lavaissière, Gergerez, médecin, de Rousol, Jean Bouchereau, Jeanne de Soyres, veuve de messire Duran de Laubessa, etc.

C. 353. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1747-1762. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, concernant : — la réparation de l'église, de Meilhan (Lot-et-Garonne) ; — la construction du presbytère de Pissos ; — du cimetière et des églises de Saint-Félix-de-Foncaude (Gironde), des Pommiers, des Esquerdes et de Saint-Christophe de Romestaing ; — le logement du curé de Barie ; — la refonte de la cloche de l'église paroissiale de Sainte-Foy-la-Longue ; — les réparations de la maison curiale du grand Aillas ; — des contestations élevées au sujet d'une île nouvellement formée dans la Garonne, vis-à-vis de Cauderot (Gironde) ; — les gages du régent d'Aillas ; — une rente par le trésor royal en faveur de l'hôpital de Meilhan ; — l'entrepôt de tabac de Langon (Gironde) ; — des difficultés dans les recouvrements des tailles, etc.

C. 354. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1763. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, relative : — aux comptes de la communauté de Gironde ; — au transport des bagages militaires ; — à la déclaration des papiers du Canada ; — à la fourniture des étapes ; — à la publication des arrêts ; — aux vacans de Masseilles ; — au droit d'ensaisinement et de contrôle ; — à des abus dans les postes aux chevaux ; — aux dommages occasionnés aux récoltes par la grêle, la gelée et les inondations ; — à l'île de Bournan, à Sainte-Bazeille ; — à la démolition de la porte Lataillade à Bazas (Gironde) ; — à la réunion de l'office de lieutenant général de police ; — à la réparation des fontaines publiques de Gironde ; — aux déserteurs ; — à la mise en liberté de Jeanne Videau, détenue pour libertinage à la maison de force de Bordeaux, etc.

C. 355. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1764-1765. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, concernant : — la reddition des comptes de la communauté de Bazas (Gironde) ;— les étapes pour les voitures gratis ; — la poste des bateaux ; — les landes de Bazas ; — les revenus et les charges de ladite communauté de Bazas ; — les privilèges d'exemption des tailles ; — les écoles chrétiennes ; — la verrerie de Bazas ; — les fonds d'aumône ; — les haras ; — les privilèges des habitants de Bazas ; — les réparations d'un puits public et de la fontaine de Gironde ; — le transport des bagages des troupes ; — le dénombrement des habitants de Bazas ; — les gages du régent de Castets ; — la poste de Lipostey ; — le remboursement des offices des présidents au Présidial, etc.

C. 356. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1766-1767. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, relative : — au bureau de tabac de Langon (Gironde) ; — à l'administration de la communauté de Bazas ; — aux miliciens ; — aux revenus et dépenses de la ville de Lagon ; — aux droits de greffe ; — aux fours à chaux ; — à la reconstruction de l'église de l'hôpital de Bazas (Gironde) ; — à la ferme des boucheries ; — à la poste de Langon ; — aux gages du régent de Saint-André, du-Bois ; — à la réédification de la porte Saint-Gervais à Langon ; — aux nouvelles mesures ; — à la construction

d'un abreuvoir et d'une nouvelle fontaine à Bazas ; — aux réparations de l'hôtel de ville de Langon ; — au don gratuit ; — au numérotage des maisons de Langon, etc.

C. 357. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1768. — Correspondance du subdélègué de Bazas avec l'intendant, relative : — aux pensions des invalides ; — aux frais de bureau du subdélégué de Bazas ; — à la capitation de Langon ; — à la cession d'une maison par la communauté de Bazas (Gironde) en faveur du chanoine Lansac ; — à l'établissement des Frères de l'École Chrétienne ; — à l'habillement des valets de ville de Langon (Gironde) ; — aux gages des échevins ; — à la construction d'un pont à Saint-Pey ; — aux ustensiles des troupes ; — au don gratuit ; — à l'essai des semis de pins ; — au transport des fourrages ; — au défrichement des terres incultes ; — à la réparation des avenues de Langon ; — à la culture des pommes de terre ; — aux abreuvoirs et lavoirs publics de Bazas, etc.

C. 358. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1769-1770. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, concernant : — les pensions des officiers et soldats invalides ; — la nomination du maire de Bazas (Gironde) ; — la culture des pommes de terre ; — la poste de Langon (Gironde) ; — les revenus et dépenses annuelles de la communauté de Meilhan (Lot-et-Garonne) ; — des secours accordés aux pauvres de la paroisse de Belin ; — les gages des officiers municipaux de Langon ; — la construction des fours à chaux ; — la fourniture des vivres des troupes employées à la poursuite des contrebandiers ; — la réparation de la route de Lipostey ; — le droit de quarantain ; — la démission de Bourriot, subdélégué de Bazas, pour cause de mauvaise santé, etc.

C. 359. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1771-1776. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, relative : — aux réparations du chemin de Rouillan à Bazas (Gironde) ; — à un projet d'achat d'une maison presbytérale au bourg d'Auros ; — au logement du curé de Saint-Vincent ; — aux gages des officiers municipaux titulaires de Langon (Gironde) ; — au nommé Laroque, détenu dans les prisons de Langon pour cause de démence furieuse ; — aux privilèges des gardes-étalons ; — à une demande de graines de pins pour semis ; — aux gages du régent de Grignols ; — au logement des gens de guerre ; — aux précautions à prendre contre l'épizootie.

C. 360. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, concernant : — le logement des troupes ; — les précautions contre l'invasion de l'épizootie ; — la verrerie de Bazas (Gironde) ; — une plainte contre les ouvriers de ladite verrerie ; — les alarmes causées dans la ville de Bazas par quelques incendiaires inconnus que l'augmentation du prix des grains y avait attirés ; — le produit des récoltes ; — les embaucheurs et fauteurs de désertion ; — l'établissement des postes dans les Petites-Landes ; — la réparation du chemin de Gans à Aillas ; — les casernes de la maréchaussée de Bazas menaçant ruine ; — la cession d'un terrain appartenant à la communauté de Langon (Gironde) en faveur de Vacqué, en dédommagement de celui qu'il avait perdu lors de la formation du nouveau chemin de Bazas et de celui de Preignac ; — les réparations de l'église de Preignac, etc.

C. 361. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1777. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, relative : — aux comptes des communautés ; — aux foires et marchés ; — au passage de Monsieur, frère du Roi, à Langon ; — aux seigles ergotés ; — à un mémoire sur la maladie connue sous le nom de charbon pestilentiel ; — à une émeute à l'occasion de la circulation des grains ; — au chemin de Langon (Gironde) à Bazas (id.), Casteljaloux et Nérac (Lot-et-Garonne) ; — au changement de route de Bordeaux à Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — à la maladie des bêtes à laine dans la contrée de Cazeneuve et Captieux ; — à une contestation entre les syndics de la prévôté de Bazas et les nommés Viamouret et Martin exclus de la collecte principale, etc.

C. 362. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, relative : — au recouvrement des comptes de la communauté de Bazas (Gironde) ; — aux grains de semence ; — aux ateliers des travaux de charité ; — aux assemblées de la communauté de Bazas ; — au rachat des corvées ; — au chemin de Boussères à Feugarolles (Lot-et-Garonne) ; — à une indemnité accordée à la veuve Testamale, de Langon, pour dégradations des meubles de la chambre occupée par M. Cascastel, officier dans le régiment de Royal-vaisseaux ; — à un cloaque formé sur un chemin public près l'hôpital de Langon ; — à la foire de Villandraut ; — aux messageries ; — aux offices municipaux de Langon ; — aux désordres qui se commettent

ordinairement à Villandraut, le jour de la foire qui s'y tient le jour des Cendres.

C. 363. — (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1778. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, concernant : — les comptes de la communauté de Bazas (Gironde) ; — le prix du pain ; — le rachat des corvées ; — les privilèges des gardes-magasins des poudres et salpêtres ; — la poste de Langon (Gironde) ; — le logement des gens de guerre ; — la nomination de quatre syndics principaux de la prévôté de Bazas ; — la réformation de la brigade de la maréchaussée de Bazas ; — la réparation des chemins ; — le don gratuit ; — la maladie des bestiaux ; — le rachat des corvées ; — le recouvrement des comptes de la communauté de Bazas.

C. 364. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, concernant : — le transport des foins destinés à la poste de Lipostey ; — la concession des landes de Muret ; — le communal de Lugo de Belin ; — la mort de M. Bourriot, subdélégué de Bazas (Gironde) ; — les réparations de l'auditoire et des prisons du Présidial ; — les privilèges des gardes de la connétablie ; — des demandes de secours pour l'hôpital de Bazas ; — le casernement de la maréchaussée ; — la répartition de la taille ; — la juridiction d'Uzeste ; — le vingtième d'industrie des huissiers du Présidial de Bazas ; — un dépôt de riz destiné au soulagement des pauvres de l'hôpital de cette ville.

C. 365. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, concernant : — les loteries ; — des discussions au sujet de la distribution des billets entre mademoiselle Villards, de Saint-Pierre d'Aurillac, et la femme Lobis, de Langon (Gironde) ; — les gages des officiers municipaux de Langon ; — le transport des fourrages pour le service de la poste de L'Hospitalet ; — le logement des gens de guerre ; — des distributions de riz aux maisons de charité de Bazas, Langon et Meilhan ; — la navigation du Ciron ; — le transport des bois de la marine et de laines pour les lits de la garnison du château Trompette (Bordeaux) ; — l'adjudication des travaux à faire à l'auditoire et aux prisons du siège présidial de Bazas.

C. 366. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1781. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, relative : — à une demande de brevet d'artiste vétérinaire, en faveur de Jean Romazeilles, de la paroisse de Pompejac ; — aux recouvrements de la communauté de Langon (Gironde) ; — aux chiens féroces ; — à la messagerie de Bazas (Gironde) et à la saisie de chevaux ; — à une instance portée à la Cour des Aides entre M. le procureur général et M. Malescot, au sujet de la noblesse de ce dernier ; — aux transports de laines pour le château Trompette ; — aux battues aux loups ; — à des créances contre la communauté de Langon ; — au mauvais état du bac du passage de Belin, sur la rivière de Leyre ; — aux gages du chirurgien de Castelnau (Gironde) ; — au logement des gens de guerre ; — aux gratifications allouées à Lasgourgues aîné, maître de poste à Lipostey ; — aux réparations de l'auditoire du sénéchal de Bazas et des prisons en dépendantes.

C. 367. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1782-1786. — Correspondance du subdélégué de Bazas avec l'intendant, relative : — à l'envoi de plusieurs brigades de maréchaussée pour l'arrestation des vagabonds et mendiants qui faisaient des ravages considérables dans les environs de Sore et de Meilhan (Lot-et-Garonne) ; — à la taxe du pain ; — au transport de bois de Noaillan à Langon (Gironde) ; — à l'approvisionnement de fourrages à Lipostey, pour les chevaux de relais à l'occasion du passage de Monseigneur le comte d'Artois ; — au couvent des Ursulines de Langon ; — à la vente d'une, mule attaquée de la morve ; — à la verrerie de Bazas et aux plaintes contre les ouvriers de cet établissement ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — à la capitation de Bazas ; à des demandes de modérations ou remises de capitation, par Jean Dupouy, pour pertes éprouvées par l'incendie de ses pignadas, et par Vital Labrousse, pour perte d'un bœuf, etc.

C. 368. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1744-1761. — Correspondance du subdélégué de Lesparre avec l'intendant, concernant : — les honoraires du régent de Macau ; — les réparations du presbytère de Loirac et de l'église de Parempuyre ; — les canaux pour l'écoulement des eaux des marais de Lamarque et de Cussac ; — la taxe de la mine de sel ; — la réparation de deux maisons de M. Récateau, juge de Lesparre, pour y loger les soldats du régiment de Bigorre ; — l'hôpital de Lesparre ; — la fourniture de bois et d'ustensiles pour le camp de Talbot, en Médoc ; — l'hôpital de Pauillac ; — le transport d'artillerie ; — le service de la maréchaussée de

Lesparre ; — la fourniture de pain aux troupes ; — les marais de Vertheuil ; — les frais de casernement ; — la suppression de la poste du Médoc.

C. 369. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1762-1763. — Correspondance du subdélégué de Lesparre avec l'intendant, relative : — à la fourniture des bois et lumière pour les troupes ; — à l'hôpital de Lesparre ; — au marais de Saint-Vivien ; — au logement du géographe ; — au recurement de la Jalle de Laborde et Cantenac ; — à la réparation de la chapelle du Verdon ; — au desséchement des marais du Médoc ; — aux magasins de fourrages ; — à l'île de Patiras ; — à la mortalité des bestiaux ; — à la fourniture de remèdes aux hôpitaux ; — aux ravages occasionnés par la grêle dans la communauté de Saint-Estèphe ; — aux droits d'échange ; — aux frais de casernement ; — aux foires du Médoc.

C. 370. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1764-1769. — Correspondance du subdélégué de Lesparre avec l'intendant, concernant : — le desséchement des marais de Lesparre ; — la fourniture des bois et lumière pour les troupes du Médoc et les contestations à ce sujet entre le sieur Latapy, entrepreneur, et Bontemps ; — le terrain occupé par la batterie ; — la maladie des bestiaux ; — le traitement de M. Durfort Leobard, lieutenant du fort Médoc ; — la pension des invalides ; — la confection d'un peyrat à Saint-Estèphe ; — les appointements du chapelain du Verdon ; — le casernement des invalides à Lesparre ; — la perte des récoltes par la gelée ; — la taxe du pain ; — les calculs des géographes ; — les gages du secrétaire de la subdélégation ; — la nomination d'un commissaire général à Lesparre ; — la réunion de paroisses ; — la réparation des rues de Lamarque, etc.

C. 371. (Portefeuille) — 99 pièces, papier.

1770-1772. — Correspondance du subdélégué de Lesparre avec l'intendant, relative : — au produit des récoltes ; — aux réquisitions de voitures pour le transport des sels du port de Lamarque à Castelnau (Gironde) ; — à la réparation des chaussées de Lamarque et paroisses circonvoisines ; — à la mort de Basterot, de Saint-Vincent, subdélégué de Lesparre ; — à la demande en faveur de Pouard, pour la subdélégation vacante ; — au rouissage du chanvre ; — à la maladie des bestiaux ; — aux dommages occasionnés par la grêle ; — à des demandes de décharges de capitation ; — au casernement de la maréchaussée ; — à la misère des habitants de Carcans ; — à la réparation du chemin de Moulis au port de Lamarque ; — à la reconstruction de deux ponts sur la route de Bordeaux à La Maréchale.

C. 372. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

1773-1778. — Correspondance du subdélégué de Lesparre avec l'intendant, relative : — au chargement des grains ; — à des demandes de secours en faveur des pauvres de Pauillac (Gironde) ; — à des blés d'Espagne chargés en fraude aux ports de La Maréchale et de Saint-Vivien ; — aux réparations des casernes de la maréchaussée de Lesparre ; — aux comptes de la communauté de Cussac ; — à la réparation du fort Médoc ; — à la maladie des bestiaux ; — à l'arrestation de plusieurs particuliers pour troubles occasionnés sur la côte de Hourtins ; — au prix du sel ; — à la foire de Lesparre ; — à la réparation de l'église de Saint-Romain d'Ordonnac ; — aux chevaux attaqués de la morve.

C. 373. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1745-1753. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, concernant : — l'arrestation de deux bourgeois de Blaye pour avoir insulté le sieur Dumas, chirurgien-major ; — l'imposition sur le sel ; — la réparation de la fontaine publique de Blaye (Gironde) ; — une plainte du curé d'Etauliers contre le nommé Martin et sa femme ; — la ferme du bail des revenus de la ville de Blaye ; — Lemoine, contre son fils ; — la reddition des comptes de Jacques Ducluseau, trésorier de l'hôtel de ville de Blaye ; — les bourriers et immondices ; — le logement des gens de guerre.

C. 374. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1754-1758. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, relative : — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — à des réclamations pour surcharges d'impôts ; — à l'établissement d'un corps de garde à l'hôtel de ville de Blaye (Gironde) ; — à des autorisations pour contracter des emprunts ; — aux corvées ; — au logement des troupes ; — aux bois de chauffage ; — à la fourniture des lits pour les troupes ; — aux mulets pour les convois militaires ; — aux remèdes pour les fièvres ; — à des envois de farine pour les troupes ; — à la police militaire ; — au pâté de Blaye ; — à la défense faite aux juifs de s'établir à Blaye ; — à la réparation de la citadelle et des armes provenant du désarmement ; — aux soldats malades du régiment de Bigorre.

C. 375. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1759-1760. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, relative : — aux revenus de la ville de Blaye (Gironde) ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — aux travaux des fortifications de la ville de Blaye ; — à la fourniture du pain pour la troupe ; — au magasin des fourrages ; — au logement du major ; — à la réparation de l'escalier de la tour de l'Ile devant Blaye ; — aux prix des grains ; — à des plaintes sur la mauvaise qualité des farines ; — à la réparation de la chapelle de l'île au Pâté ; — à la distribution de fèves ; — à des créances des dames Bénédictines de Marmande (Lot-et-Garonne) sur la communauté de Blaye ; — à la réparation de la maison des Dames de la Foi ; — à l'hôpital de Blaye ; — à l'écroulement de deux greniers où se trouvaient déposés des blés pour le compte du Roi.

C. 376. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1761-1762. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, concernant : — la réquisition de bateaux pour le passage des troupes ; — le nommé Labrande, détenu dans les prisons de Blaye pour vol et assassinat ; — les corvées militaires ; — les prud'hommes ; — les étapes ; — une plainte portée par le garde-magasin des vivres contre Bourdellas, meunier de la ville de Blaye ; — une créance de M. de Montez sur la ville de Blaye ; — le transport des équipages militaires ; — la marque des bois de construction ; — la fourniture de médicaments à l'hôpital de Blaye ; — le logement des Dames de la Foi ; — les recrues nationales ; — les bateaux du Verdon et de La Maréchalle pour le passage des troupes.

C. 377. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1763-1765. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, concernant : — la poste aux lettres de Blaye (Gironde) ; — les gages de l'aumônier de l'Ile devant Blaye ; — le bateau de passage du fort Médoc et du Pâté ; — un projet du garde d'artillerie pour prévenir la disette des bois ; — la réparation des fortifications de la citadelle ; — les maîtrises des savetiers ; — les comptes de la communauté de Blaye ; — l'entrepôt des vins étrangers ; — les communaux de Blaye ; — la vente de 482 couvertes ayant appartenu au casernement ; — la réclamation de M. Gontault, fils, pour un brevet d'agrégature ; — l'office de courtier ; — la nomination de M. Héraud aux fonctions de capitaine du port de Blaye.

C. 378. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1766-1768. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, relative : — au communal de Blaye ; — au casernement des troupes ; — au franc-fief ; — aux Dames de la Foi ; — à de nouvelles constructions près la citadelle ; — aux gages du régent ; — aux réparations du cimetière de Donnezac ; — aux filles débauchées ; — aux frais de bureau de la subdélégation ; — à la police des prisons ; — au nommé Michel Sabois, dit Laval, déserteur ; — à l'alignement du chemin ouvert derrière la rue dite Jean Eymier ; — aux revenus et dépenses de la ville de Blaye ; — à la démolition de la tour de Bourg ; — à la réparation des casernes de la citadelle ; — à l'office de conseiller d'honneur au Présidial ; — au débit de tabac de Blaye.

C. 379. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1769-1770. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, relative : — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — à la direction des postes ; — aux dames de la Foi ; — aux revenus et dépenses de la ville de Blaye (Gironde) ; — au transport des bagages à Saintes (Charente-Inférieure) ; — au logement des convalescents ; — aux frais de bureau de M. de Gontault, subdélégué ; — aux parties casuelles ; — aux domaines ; — au bois pour l'hôpital ; — aux lits des officiers ; — aux chevaux attaqués de la morve ; — à la réparation du port ; — à la nomination de M. Gontault, fils, aux fonctions d'adjoint à la subdélégation ; — aux leçons publiques de M. Rives, docteur en médecine, etc.

C. 380. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1771-1772. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, relative : — aux frais de patrouille : — au commerce des marrons ; — au casernement de la maréchaussée : — aux déserteurs du régiment d'infanterie de Bretagne ; — à la recette de la ville ; — à la réparation des fortifications de la citadelle ; — à la perte des récoltes ; — au logement des gens de guerre ; — à l'administration municipale ; — aux voitures servant au transport des troupes ; — au contrat de mariage de M. David ; — à la situation de l'hôpital de Blaye (Gironde) ; — au chapitre de l'abbaye Saint-Romain ; — aux contraventions au règlement des haras ; — aux gages de l'éclusier de la citadelle de Blaye.

C. 381. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Blaye

avec l'intendant, concernant : — le défrichement des communaux de Blaye (Gironde) ; — le logement des troupes ; — des secours accordés à l'hôpital de Blaye ; — la nomination des officiers municipaux ; — l'arrivée de 525 quintaux de grains provenant de Marans (Charente-Inférieure) ; — les travaux des corvées ; — la réparation des linges de l'hôpital de Blaye ; — le transport des matériaux pour les fortifications ; — les priviléges des gardes-étalons ; — la nomination du trésorier de la communauté de Blaye ; — la fourniture du bois aux troupes ; — des demandes de secours pour les pauvres de la paroisse de Saint-Sauveur ; — les comptes de la communauté de Blaye ; — les arrérages du don gratuit ; — l'exportation des châtaignes ; — la fourniture du pain à l'hôpital de Blaye, etc.

C. 382. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1774-1775. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, relative : — à l'établissement d'une poste de Saint-André à Blaye ; — à la réparation du chemin du marais de Blaye (Gironde) à la ville ; — aux comptes de la communauté ; — aux juifs commerçants ; — à la maison occupée par la poste d'Étauliers ; — aux appointements de Jean Corsain, casernier de la place de Blaye ; — aux gages de l'assesseur ; — aux haras ; — aux appointements des officiers municipaux ; — à l'exportation des châtaignes ; — à la construction du fort Médoc ; — aux précautions à prendre pour éviter la contagion des maladies épidémiques ; — à la fourniture de l'étape aux troupes ; — au logement du curé de Blaye ; — aux effets de campement ; — aux frais de bateaux pour le transport des troupes, etc.

C. 383. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, relative : — à une contestation entre la communauté de Blaye (Gironde) et Raussac, apothicaire, à raison de l'emplacement de la halle et marché public ; — à la nomination de M. de Gontault à la subdélégation de Blaye ; — au logement du curé de Saint-Germain ; — aux étapes ; — à l'établissement d'un médecin à Blaye ; — aux déserteurs et à leurs condamnations ; — à des plaintes contre le directeur de la poste de Blaye et à son arrestation ; — à la réparation des fortifications de la citadelle de Blaye ; — aux effets des gardes-côtes ; — à l'entreprise des lits militaires ; — au service des vivres ; — à la réunion des offices municipaux ; — à la nomination du maire de Blaye ; — à la saisie de bestiaux ; — à diverses demandes en modérations et décharges d'impôts, etc.

C. 384. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1777. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, relative : — au loyer du magasin des lits militaires ; — au régisseur des vivres ; — aux convois militaires ; — au logement des officiers de la garnison ; — aux effets à remplacer dans les bâtiments militaires de la citadelle de Blaye ; — à la paille des prisonniers ; — à des autorisations pour plaider ; — à la poste de Blaye ; — à la maladie des bestiaux ; — à la régie du droit sur le sel ; — aux gardes-haras ; — à la suppression des honoraires pour la signature des comptes, etc.

C. 385. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1778-1779. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, concernant : — les revues des troupes, — l'hôpital de Blaye (Gironde) ; — la pension du médecin ; — une contestation entre le syndic et les officiers municipaux de Blaye au sujet des comptes de la communauté ; — la fourniture des lits militaires ; — la poste de Blaye ; — le magasin des vivres ; — les droits réservés ; — l'adjudication des ouvrages des fortifications de la citadelle de Blaye ; — les étapes ; — les frais de bureau de la subdélégation ; — le logement des gens de guerre ; — un projet de suppression de la poste aux chevaux de Blaye ; — réclamations à ce sujet de MM. les maire et jurats de cette ville ; — le mouvement des troupes ; — M. Gontault, fils, qui demande la commission d'adjoint de la subdélégation.

C. 386. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1779-1780. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, concernant : — le choix des notables de la ville de Blaye (Gironde) ; — le transport des canons de Blaye à la pointe du Verdon ; — la nomination de onze prud'hommes ; — les enfants trouvés de l'hôpital de Blaye ; — la fourniture des marmites et chaudières pour les troupes ; — la levée des matelots gardes-côtes ; — le bureau des fermes ; — les bateaux de transport ; — le syndicat de Cars ; — la levée de charpentiers de bâtiments civils pour l'île d'Aix ; — la fourniture de la paille et du bois ; — le don gratuit ; — les offices de jurats ; — le logement des gens de guerre ; — le tirage de la milice, etc.

C. 387. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1780-1781. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, concernant : — le service des carriers ; — un procès pour la vente du sel ; — les grati-

fications du médecin des pauvres de Blaye ; — les réparations des fortifications ; — l'exemption du logement des gens de guerre ; — les gages du régent de Blaye (Gironde) ; — la vente des bois provenant de la batterie de la pointe de Grave ; — les droits réservés ; — la reddition des comptes de la communauté de Blaye ; — Jean Duclos, soldat au régiment de Languedoc, condamné aux galères perpétuelles pour vol et désertion ; — la fourniture de bois et lumière aux troupes ; — les barques de passage ; — la provision de sel pour les habitants, etc.

C. 388. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1786-1789. — Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant, concernant : — le logement des officiers ; — la réunion des offices municipaux ; — la perte des récoltes ; — le chantier de construction du nommé Limousin, de Blaye (Gironde) ; — la défectuosité du pain de munition ; — les réparations des fortifications ; — la poste aux chevaux ; — les manufactures ; — la fourniture de fourrages ; — l'hôpital ; — diverses demandes en modération d'impôts ; — Catherine Mingot, mère de dix enfants ; — le syndicat de la communauté de Cars, etc.

C. 389. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1744-1751. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, concernant : — les Filles de la Foi de Gensac ; — les réparations du grand chemin de Saint-Antoine de Queyret à Pellegrue ; — des demandes de répression contre divers habitants d'Eynesse, pour insultes faites au curé dudit lieu ; — le recurement du ruisseau du Rival en la paroisse de Saint-Aulaye ; — les réparations du pont du Doucet et de deux chaussées à la charge des paroisses de Pujols, Saint-Pey-de-Castets et Moulies ; — le logement de la brigade de la maréchaussée de Sauveterre (Gironde) ; — le recurement des ruisseaux de la Durege et de Touron-Gabardan ; — les réparations de la nef de l'église de Saint-Léger ; — la ferme des boucheries de Sauveterre ; — la construction de l'hôtel de ville de Sainte-Foy ; — les comptes de la communauté de Sauveterre, etc.

C. 390. (Portefeuille) — 105 pièces, papier.

1752-1755. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — aux consuls de Gensac ; — à la construction de l'hôtel de ville de Sainte-Foy ; — au logement des gens de guerre ; — au recensement des bœufs, charrettes et chevaux pour le transport des équipages militaires ; — à un bail à rente d'un pré et fossés le long du mur de la ville de Sainte-Foy, passé au nommé Goulard par les maire et consuls de ladite communauté ; — aux comptes de Castelmoron ; — aux réparations des murs de ville de Sainte-Foy ; — à l'entretien et arrosement des dehors de la ville de Sainte-Foy, etc.

C. 391. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1756-1757. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — aux habitants de la paroisse de Saint-Aulaire contre le sieur Barrade, incendié ; — à l'habillement des valets de ville de Castelmoron-d'Albret ; — à la veuve de Jean Chignon pour argent remis à la poste à destination de Grenoble ; — au nommé Eymerie pour reliquat des comptes de la collecte d'Eynesse ; — au sieur Geard, premier consul de Gensac, au sujet d'avances pour pavés ; — à la reddition des comptes de Sainte-Foy ; — à la fourniture des fourrages ; — aux frais de casernement ; — au logement des troupes ; — à la réparation du chemin de Saint-Laurent au port de la Rivière ; — à l'emplacement de la halle de Sainte-Foy, etc.

C. 392. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1758. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — à l'établissement de casernes à Sainte-Foy ; — aux réparations de l'hôpital ; — aux logements militaires ; — à la survivance de la subdélégation ; — à M. Bellet fils ; — aux Dames de la Foi ; — à des dispenses de Rome, en faveur de Jacques Rousseau, pour épouser Marie Naud, sa cousine, de la paroisse de Caplong ; — aux assemblées des religionnaires ; — aux dépenses des troupes ; — aux comptes de la communauté de Castelmoron ; — au rôle d'office de Lamothe-Montravel ; — aux réparations de l'église de Flaujaques ; — à l'établissement de greniers à grains à Pellegrue ; — aux ports d'armes ; — aux frais de la maréchaussée de Montravel, etc.

C. 393. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1759. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — à la poste de Monpont ; — à la visite des routes et chemins de la subdélégation de Sainte-Foy ; — à la sortie de Toinette, fille d'Antoine, de la maison des Dames de la Foi de Gensac ; — à l'établissement d'un vicaire à Coubeyrac ; — aux réparations de l'église de Sainte-Foy (Gironde) ; — au logement et fourrages de la maréchaussée ; — à la construction de casernes à Sainte-Foy ; — à un procès entre le maire et les consuls de Sainte Foy, concernant leurs fonctions ; — aux frais de

casernement à la charge des religionnaires ; — aux réparations des casernes et de l'écurie du Fleix, etc.

C. 394. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1759. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — à la fourniture du bois aux troupes ; — à la ferme du Quarantain ; — aux religionnaires d'Appelles ; — au logement des missionnaires ; — à la résignation de la cure de Sainte-Foy (Gironde) ; — au logement des troupes ; — à des contestations entre les subdélégations de Libourne et de Sainte-Foy, au sujet de leurs limites respectives ; — aux corvées militaires ; — aux boucheries de Castelmoron ; — à la reddition des comptes de la communauté du Puy et Coutures ; — aux grains d'aumône ; — à la pension du chirurgien de Sainte-Foy ; — aux comptes de Villemartin ; — au transport des équipages ; — aux frais de casernement, etc.

C. 395. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1760. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, concernant : — les revenus de la ville de Sainte-Foy (Gironde) ; — les assemblées des protestants ; — les frais de casernement de Lamothe-Montravel ; — les dommages occasionnés par la grêle dans la communauté de Saint-Remy de Monpont ; — les comptes de la communauté de Ruch ; — une rente due par le sieur Andrault à l'hôpital de Sainte-Foy ; — le logement des gens de guerre ; — la police, des grains ; — les matelots de Flaujaques ; — la distribution de fèves aux pauvres ; — les Dames de la Foi ; — certains abus sur les logements ; — les rôles de la capitation ; — les corvées militaires ; — la reddition des comptes des communautés de Gensac et Soumensac ; — les étapes ; — l'habillement des valets de ville de Sainte-Foy, etc.

C. 396. (Portefeuille,) — 136 pièces , papier.

1761. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, concernant : — la maison servant d'hôpital à Sainte-Foy (Gironde) ; — la nomination des collecteurs ; — l'élection du maire de Sainte-Foy ; — les plaintes portées contre le maire ; — la fourniture de chevaux aux troupes ; — les priviléges de la ville de Sauveterre ; — la reddition des comptes de Castelmoron ; — les gages du chirurgien de Gensac ; — le loyer des casernes de Lamothe ; — un procès entre le décimateur et le syndic fabricien de Riocaud ; — la reconstruction de l'hôtel de ville de Sauveterre ; — l'entrée des vins à Sainte-Foy ; — le logement des officiers ; — les boulangers de Sainte-Foy; — les dettes de la communauté de Sauveterre — l'achat de l'emplacement de la halle de Sainte-Foy, etc.

C. 397. (Portefeuille.) — 123 pièces, dont 1 plan.

1762. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, concernant : — les écuries pour la cavalerie ; — le recouvrement des impôts ; — la fourniture du bois et lumière aux troupes ; — l'inspection du régiment du Roi ; — un projet de construction de casernes ; — le droit d'amortissement ; — les frais municipaux de Sainte-Foy ; — le transport des équipages militaires ; — la réparation des casernes ; — le logement des gens de guerre ; — la nomination des officiers municipaux de Sainte-Foy ; — le logement et la fourniture des ustensiles des officiers ; — les accidents survenus sur les récoltes ; — la suppression des gages du régent de Gardonne ; — le logement d'une compagnie du Roi à Monpont, etc.

C. 398. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1763. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — à la répartition de la taille ; — à la pension du sieur Duroi nouveau converti ; — à l'aliénation d'un moulin sur le ruisseau de Veneirol, appartenant à la communauté de Sainte-Foy ; — à des réjouissances publiques au sujet de la paix ; — à la fourniture des casernes et écuries ; — à la comparaison de la taille et du vingtième ; — à un procès entre les bouchers et les consuls de Sainte-Foy ;— aux encouragements à l'agriculture ; — à la fourniture du bois et lumière des troupes ; — à l'entretien et réparation des armes ; — aux vacants du duc de Bouillon dans la communauté de Castelmoron ; — à une diminution d'impôts faite par Riffaud de Saint-Vivien, pour pertes occasionnées par incendie ; — aux frais de casernement ; — à l'habillement des valets de ville de Sainte-Foy, etc.

C. 399. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1764-1765. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — à la nomination des consuls de Sainte-Foy (Gironde) ; — à un procès entre le fermier du droit de quarantain et la communauté de Sainte-Foy ; — aux frais municipaux ; — à l'augmentation des gages du régent de Blazimont ; — aux frais de divers procès soutenus par les consuls de Sainte-Foy ; — à un projet d'établissement d'une faïencerie par le sieur Petit ; — au sous-fermier des droits du greffe ; — à l'habillement des valets de ville ; — aux dégâts occasionnés par la grêle dans la paroisse de Villeneuve-de-Puychagut ; — aux biens

et revenu des collèges ; — à l'établissement d'un régent grammairien à Sauveterre, etc.

C. 400. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1765-1766. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — à l'office du maire électif de Sainte-Foy (Gironde) ; — à la répartition des impôts sur la juridiction de Sainte-Foy ; — aux droits de péage à Sauveterre ; — à l'habillement des valets de ville ; — à l'élection des consuls de Sainte-Foy ; — à la réparation des chemins de la communauté de Pouchat ; — au transport des bagages militaires ; — aux gages du maire de Sauveterre ; — aux gratifications du subdélégué ; — au don gratuit ; — aux gages du régent de Saint-Ferme ; — à des autorisations de plaider ; — aux Dames de la Foi ; — à la vérification des rôles de Sainte-Foy, etc.

C. 401. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1767-1969. — Correspondance du subdéeglué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — à une plainte portée contre les jurats de Blazimont, au sujet de la fourniture des chevaux pour les troupes ; — à l'arrosement des prairies ; — à des autorisations de plaider ; — à la construction de l'hôtel de ville de Sauveterre ; — au numérotage des maisons de Sainte-Foy (Gironde) ; — à l'habillement des valets de ville ; — aux voitures pour le transport des troupes ; — à la réparation du port de Sainte-Foy ; — aux droits du gouverneur ; — à la nomination des officiers municipaux de Sainte-Foy ; — aux gages du régent de Pujols ; — au casernement du régiment de la Reine-dragons ; — à la réparation des deux ponts à Pardailhan. etc.

C. 402. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1770. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, concernant : — les revenus et dépenses de la communauté de Sainte-Foy ; — l'augmentation des gages d'Antoine Beaunac, régent à Sauveterre ; — l'habillement des valets de ville de Sainte-Foy (Gironde) ; — les frais municipaux de Castelmoron ; — le casernement des troupes ; — l'hôpital de Sainte-Foy ; — la fourniture de remèdes ; — la reddition de comptes de Sainte-Foy ; — les gages d'un chirurgien ; — le logement des Filles de l'Enfant Jésus de Gensac ; — les recouvrements des impôts ; — les taxations des collecteurs, etc.

C. 403. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1771. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, concernant : — une créance de la communauté de Sainte-Foy (Gironde) contre la succession d'un nommé Rabot ; — les frais municipaux de la communauté de Castelmoron ; — la destitution de deux régents de Sainte-Foy ; — les frais de casernement ; — le logement de la maréchaussée de Sauveterre ; — les comptes de la communauté de Pellegrue ; — des demandes des communautés en autorisation de plaider ; — les ravages occasionnés dans la communauté de Castelmoron par la grêle et les inondations ; — les gages du régent de Saint-Pierre-d'Eyrans ; — la perte des récoltes par la gelée ; — le logement des Dames de la Foi de Gensac ; — les réparations de l'hôtel de ville de Sauveterre, etc.

C. 404 (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1772-1773. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, concernant : — les frais des charrois pour le transport des troupes ; — la distribution des grains aux pauvres ; — la réparation de l'église de Massugas ; — les revenus et charges de la ville de Sainte-Foy ; — le logement des Dames de la Foi de Gensac ; — l'invention de machines utiles ; — le recouvrement des impôts ; — les dommages occasionnés dans le canton de Sainte-Foy par la neige et la gelée ; — le démembrement de la juridiction de Sauveterre de la subdélégation de Sainte-Foy ; — le presbytère de Gensac ; — les comptes de la communauté de Pardailhan ; — les réparations d'une chaussée, du lavoir, du puits commun et de l'hôtel de ville de Pellegrue, etc.

C. 405. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, concernant : — le casernement des troupes à Sainte-Foy (Gironde) ; — le logement des gens de guerre ; — les convois militaires ; — le don gratuit ; — des créances contre la communauté de Sainte-Foy ; — les droits réservés ; — l'arrestation de Pierre Denois, pour calomnie envers les officiers municipaux de Sainte-Foy ; — la construction d'une halle au Fleix ; — la nomination du maire de Sauveterre ; — le bail et l'adjudication des fonds de la communauté de Sainte-Foy ; — les offices municipaux de Castelmoron ; — l'établissement des foires et marchés à Cubjac ; — l'hôpital Sainte-Marthe, etc.

C. 406. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1773-1774. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — à la fourniture des fourrages ; — aux frais de casernement ; — à la distribution de fèves aux pauvres de la communauté de Duras ; — aux droits réservés ; — aux attributions du trésorier de

la ville de Sainte-Foy ; — aux priviléges du greffier de la prévôté ; — aux comptes de la communauté de Sainte-Foy (Gironde) ; — à l'emprisonnement du collecteur de Soussac ; — à des demandes de secours en faveur des habitants de Castelmoron ; — aux honoraires du vicaire ; — à la vente des grains ; — à la perte des récoltes occasionnée par la grêle et les inondations ; — à la nomination d'un régent à Castelmoron, etc.

C. 407. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1774-1775. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — aux gages d'un prédicateur de carême à Pujols ; — au casernement des troupes ; — aux gages du régent de Sainte-Foy (Gironde) ; — au recouvrement des impôts ; — à la fourniture du pain des prisonniers ; — aux voitures de transport pour les troupes ; — à la nomination du sieur Dupuy à la lieutenance de la grande louveterie ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — à la vente des fourrages ; — aux arrérages des droits réservés ; — à la nomination des collecteurs ; — au commerce des vins ; — aux commissions de vétérinaires à bœufs ; — à des plaintes contre les huissiers aux tailles de la communauté de Castelmoron ; — à la maladie des bestiaux ; — aux priviléges des gardes-magasins à poudre, etc.

C. 408. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, concernant : — les priviléges des officiers du point d'honneur ; — la création de la loterie royale ; — le passage des troupes ; — les réparations de l'hôpital de Sainte-Foy (Gironde) ; — les transports des bois de construction pour la marine ; — la nomination du secrétaire de la communauté de Saint-Ferme ; — le traitement des fièvres épidémiques ; — le recouvrement des impôts ; — les comptes de la communauté de Castelmoron et de Gensac ; — les convois militaires ; — la nomination des collecteurs ; — une demande de pension faite par la veuve du sieur Penault, officier du régiment de La Force, en considération de son indigence et de son âge avancé, etc.

C. 409. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy (Gironde) avec l'intendant, concernant : — une plainte contre Malet et Lapeyronnie, fermiers du don gratuit ; — la nomination des consuls de Saint-Ferme ; — les réparations du presbytère de Saint-Ferme ; — les exemptions du sort de la milice ; — les commissions des vétérinaires à bœufs ; — l'achat d'un presbytère à Pujols ; — les réparations des églises de Montravel, de Saint-Méard-de-Curson et de Saint-Brice ; — le casernement des troupes ; — les grains de semence ; — l'exemption du logement des gens de guerre ; — les gages du régent de Gensac ; — les comptes de la communauté de Castelmoron ; — les réparations de l'hôpital de Sainte-Foy, etc.

C. 410. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy (Gironde) avec l'intendant, relative : — aux frais de bureau du subdélégué ; — à la louveterie ; — à la situation de l'hôpital de Sainte-Foy ; — à l'assemblée des notables ; — à la commission d'artistes vétérinaires pour Jean Testal ; — à la nomination du syndic de Pujols ; — au loyer de la maison curiale de Gensac ; — aux comptes de la communauté de Bergerac ; — à la nomination du régent de Sainte-Foy ; — aux commissions des gardes généraux des eaux et forêts ; — au collége de Sainte-Foy ; — aux gages du trésorier de la communauté de Sauveterre ; — au rétablissement du marché de Pellegrue ; — aux grains d'aumône, etc.

C. 411. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1779-1780. — Correspondance du subdelégué de Sainte-Foy (Gironde) avec l'intendant, relative : — à la régie des biens saisis ; — au recouvrement des impôts ; — aux comptes de la communauté de Pujols ; — au transport des bois de construction de la marine ; — à la nomination des collecteurs ; — à l'habillement des valets de ville de Sainte-Foy ; — aux droits réservés ; — à Guyet de La Gravade, lieutenant de la louveterie ; — aux matelots fugitifs ; — au logement des gens de guerre ; — à la reconstruction de l'église Saint-Martin-de-la-Roquette ; — à la maladie des bestiaux ; — au logement du curé de Nastringue ; — aux droits de péage au port du Fleix ; — à la nomination du syndic de la paroisse de Massugas ; — au produit des récoltes, etc.

C. 412. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1780-1782. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy (Gironde) avec l'intendant, relative : — aux comptes de la communauté de Blazimout ; — à la régie des biens saisis ; — au logement des gens de guerre ; — à des autorisations de plaider ; — aux frais de procès des communautés ; — aux commissions pour le traitement des bestiaux ; — aux étapes de la brigade de la maréchaussée de Bergerac (Dordogne) ; — aux comptes de la communauté de Pardailhan ; — au transport des bois de la marine ; — aux frais

de casernement ; — aux ravages occasionnés par la grêle dans la subdélégation de Sainte-Foy ; — à M. Dilholle, sous-lieutenant de la. louveterie. à Monpont ; — aux bureaux de charité de Sainte-Foy ; — à l'anoblissement de M. Étienne de Paultre, etc.

C. 413. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1783-1785. — Correspondance du subdélégué de Sainte-Foy avec l'intendant, relative : — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — à l'envoi de remèdes pour les pauvres ; — à la demoiselle Marie-Miette Lafon, reçue dans la maison des Dames de la Foi de Libourne (Gironde) ; — à la ferme de la dîme de la paroisse de Gardonne ; — aux commissions d'officiers de la louveterie ; — à diverses demandes en remises ou modérations d'impôts ; — au logement et subsistance des matelots licenciés ; — au transport des bois de construction pour la marine royale ; — à la détention de quatre matelots dans les prisons de Sainte-Foy pour contrebande, etc.

C. 414. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1743-1751.— Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — les frais du greffier de la maréchaussée de Périgueux à l'occasion de l'assassinat commis sur la personne d'un nommé Clervau par dom Miquel, Espagnol ; — le logement du curé de Clermont de Beauregard ; — une plainte du sieur de Monthozon contre le nommé Méry Boyer, pour injures atroces proférées par ce dernier contre ledit sieur de Monthozon ; — l'exemption du droit d'entrée des vins en faveur des R. P. Récoltets de Périgueux ; — la nomination des consuls de Brantôme ; — la marque et contrôle des ouvrages d'or et d'argent ; — la vente des vieilles masures pour la construction d'un corps de garde à Périgueux ; — la démolition d'une tour à Brantôme ; — le presbytère de l'Isle, etc.

C. 415. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1752-1756. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — les religieuses de Sainte-Claire de Périgueux, au sujet de l'entrée de leur vin ; — le passage des troupes ; — la fourniture du bois et du linge pour les casernes ; — des contestations entre les consuls de Périgueux et le maire titulaire de cette ville ; — les priviléges attachés au corps des invalides ; — la reddition des comptes de la communauté de l'Isle ; — les commissions d'huissiers aux tailles ; — le transport des équipages militaires ; — les exemptions du logement des gens de guerre et des corvées ; — les gages de l'office de maire de Périgueux ; — l'élection consulaire de l'Isle, etc.

C. 416. (Carton.) — 100 pièces, papier,

1757-1758. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — la fourniture du bois de chauffage aux troupes ; — le logement du curé de Saint-Front ; — l'arrestation du sieur T……, prévôt de Larochechalais, condamné aux galères perpétuelles pour contravention aux édits du Roi pour fait de religion ; — la réparation des effets de la milice ; — les déserteurs ; — l'envoi de la maréchaussée pour les arrêter ;— le départ des miliciens pour Landau ; — la confection de deux cents habits ; — une réclamation en indemnité par Monseigneur l'évêque de Périgueux pour l'abandon d'une partie d'un pré pour la formation du grand chemin qui doit aboutir au nouveau pont de la ville de Périgueux ; — les Dames de Sainte-Claire ; — la ferme des octrois, etc.

C. 417. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1758. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à l'hôpital Sainte-Marthe de Périgueux ; — à la faïencerie de Babut-Martin à Bergerac (Dordogne) ; — à l'approvisionnement des grains ; — à la perte des récoltes par la gelée ; — aux enfants abandonnés ; — à la nomination des consuls de Périgueux ; — à des demandes de secours pour les pauvres ; — à la réparation des pavés de la ville de Périgueux ; — à la régie des biens des religionnaires fugitifs ;— aux Frères des Écoles chrétiennes ; — à une dénonciation contre M. Maignol, subdélégué, par M. de Lapeyrière fils, avocat, qui accuse ledit sieur Maignol de faire bâtir sa maison par corvées et de vendre les armes ; — à la construction de la porte de Barbacane à Périgueux, etc.

C. 418. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1759. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — les taxes d'office des privilégiés ; — l'escorte de la voiture du trésor ; — le collége de Périgueux ; — des autorisations pour plaider ; — les comptes des octrois de Périgueux ; — les frais de réception de M. le maréchal de Richelieu ; — le produit de l'octroi sur les vins ; — la taxe des journées des huissiers aux tailles ; — les frais de ports d'armes ; — la communauté des religieuses de Notre-Dame de Périgueux ; — le pavage des places, etc.

C. 419. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1759-1760. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à l'envoi de riz et légumes pour les pauvres ; — à la réunion des offices ; — à l'octroi de Périgueux ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — aux offices de changeurs ; — à l'équipement des volontaires ; — à la vente des grains ; — aux frais de recouvrement des tailles ; — à la police du marché aux grains ; — aux rôles d'office ; — au régent de Mussidan ; — à Dominique Thibaud, prieur d'Auriac, accusé du crime de lèse-majesté, d'intelligence et complot concerté avec les ennemis de l'État ; — à son acquittement ; — au logement des Frères des Écoles chrétiennes ; — à la réception de M. le maréchal duc de Richelieu à Périgueux, etc.

C. 420. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1760. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à l'acquisition d'une maison pour loger les pauvres ; — à la fourniture des étapes ; — à François Beraud, maître d'armes à Périgueux ; — à la construction d'un nouveau pont sur l'Isle ; — au casernement des troupes ; — au logement des Frères des Écoles chrétiennes ; — aux comptes des octrois de Périgueux ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — aux gages du régent de Bugue ; — à la démission de Jean Vacher, maître de poste à Carrivaux ; — au rétablissement des foires et marchés à Thiviers ; — au recouvrement des impositions et des abus concernant le logement des troupes ; — aux religieuses de Sainte-Claire d'Excideuil, etc.

C. 421. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — le loyer du corps de garde de Périgueux ; — les dépenses des recrues provinciales ; — la manufacture de faïencerie de Thiviers (Dordogne) ; — le logement des troupes de passage ; — la réparation de la maison des pauvres de Périgueux ; — l'exemption du logement des gens de guerre ; — la fourniture des étapes ; — l'entrée des vins pour les hôpitaux ; — les convois militaires ; — des contestations entre le sieur Labrousse et les officiers municipaux de Périgueux au sujet de la préséance ou grades dans le contrôle des patrouilles ; — le loyer du palais du Présidial ; — le collège des jésuites ; — le logement de l'exécuteur, etc.

C. 422. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — la reddition des comptes de l'hôtel de ville de Périgueux ; — la fourniture du pain des prisonniers ; — les droits et prérogatives des seigneurs Daydie dans le comté de Riberac (Dordogne) ; — le transport des équipages des troupes ; — le projet de l'établissement d'une juridiction consulaire à Périgueux ; — l'exemption du logement des troupes ; — le don gratuit ; — le logement des serviteurs de l'Église ; — les titres de noblesse de la famille de Montozon de Rimolas ; — la poste de La Coquille ; — la construction de la maison de l'exécuteur ; — la fourniture de bois, guérites et capotes des troupes, etc.

C. 423. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1761-1762. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au payement des impôts ; — à la fourniture des voitures aux troupes ; — à la maison des Hospitalières de Riberac (Dordogne) ; — aux patrouilles et logements militaires ; — aux brevets de courtiers ; — à la poste de Manavard ; — aux employés aux tailles ; — aux frais de recouvrement ; — à la fourniture de souliers ; — au casernement des troupes à Thiviers ; — à l'envoi des brigades à la poursuite d'une bande de brigands répandus dans les environs de Périgueux ; — à l'escorte des deniers du Roi ; — au remplacement des jésuites du collège de Périgueux, etc.

C. 424. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1762. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la proportion de la taille de Périgueux ; — aux frais d'impression des mandements ; — à la réparation des casernes et à leurs fournitures ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — à des abus sur les recouvrements des impôts ; — au transport des équipages militaires ; — aux remèdes d'Helvétius ; — aux corvées employées aux réparations des chemins, pour faciliter le passage des troupes ; — à l'inspection des casernes ; — aux chevaux de selle ; — aux nouvelles recrues ; — aux frais de patrouille, etc.

C. 425. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1763. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux Canadiens employés aux défrichements des terres ; — à la nomination d'un adjoint à la subdélégation de Nontron ; — au prix

des fourrages ; — aux mendiants et vagabonds ; — à l'achat d'armes et d'habillements pour les troupes ; — à la poste de Périgueux ; — aux voitures pour les troupes ; — aux recouvrements des tailles des nobles et des privilégiés ; — à l'adjudication de l'octroi et aux réparations des murs de la ville de Périgueux ; — au salaire des huissiers, etc.

C. 426. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1763-1764. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux revenus et charges de la ville de Périgueux ; — à une gratification en faveur de M. de Versac, pour avoir conduit des soldats réformés ; — au payement des troupes ; — aux papiers du Canada ; — au logement des officiers à Thiviers (Dordogne) ; — au transport des équipages militaires ; — à l'élection consulaire à Périgueux ; — à la médecine des animaux ; — aux frais des étapes ; — à la démolition des deux pavillons du pont de Périgueux ; — à la malpropreté des rues de Saint-Martin de Freyssengas, près Thiviers ; — à l'exploitation du moulin de M. le marquis d'Allogny, de Saint-Astier (Dordogne), etc.

C. 427. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1764. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au logement de l'exécuteur ; — au recouvrement des impôts ; — à la composition du régiment de Rouergue ; — au salaire des huissiers ; — au transport des équipages militaires ; — aux vacants appartenant au Roi ; — aux casernes de la maréchaussée de Mussidan ; — au consulat de Thiviers (Dordogne) ; — à l'adjudication de l'octroi de Périgueux ; — à l'envoi de remèdes pour les pauvres ; — au recensement de la population de Périgueux ; — au logement des gens de guerre ; — au rôle des corvées, etc.

C. 428. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1765-1766. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — un soi-disant chevalier de Carle de La Caze, capitaine de dragons, accusé de vol et filouterie ; — la situation des maisons de charité du district de Périgueux ; — la disette des grains ; — les exemptions pendant dix années de la taille, vingtième et autres impositions en faveur des défrichements ; — des contestations entre le procureur du Roi et les consuls de Périgueux au sujet de leurs fonctions à l'hôtel de ville ; — les encouragements pour l'agriculture ; — les réparations des chemins de la communauté d'Excideuil (Dordogne) ; — l'octroi de Périgueux ; — les offices de perruquiers; — les frais de casernement ; — l'exemption des corvées ; — la subsistance du peuple ; — le prix des grains ; — les priviléges des prairies artificielles, etc.

C. 429. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1766-1767. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — la nomination de M. Lamerthie de Lagrange aux fonctions d'assesseur à la maréchaussée de Périgueux ; — les apparences des récoltes ; — les revenus de la communauté de Limeuil ; — la construction des prisons de Périgueux ; — la cherté du blé ; — l'envoi de remèdes pour les pauvres ; — l'échange des droits seigneuriaux ; — la noblesse du sieur Guihon de l'Enclos contestée par les habitants de Saleyras ; — la construction du presbytère de Périgueux ; — la réunion du village de Palen à la paroisse de Garde-deuil ; — le recensement de la population de Périgueux ; — le don gratuit ; — les réparations de l'hôtel de ville, etc.

C. 430. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1768-1769. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la liberté du commerce des grains ; — à un procès entre la communauté de Mussidan et les sieurs Beaupuy et Latané, au sujet du détournement du cours du ruisseau qui traverse ladite ville de Mussidan ; — au don gratuit ; — au transport des équipages militaires ; — à Marguerite Laroumagne, détenue dans la prison de Bergerac (Dordogne) pour sa mauvaise vie ; — aux ravages occasionnés par la grêle dans la communauté de Bourdeilles ; — aux réparations du dépôt de mendicité de Périgueux ; — au casernement de la maréchaussée ; — aux priviléges des invalides ; — à l'établissement d'une fabrique de couvertures à Périgueux, etc.

C. 431. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1770-1771. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à l'approvisionnement des grains pour la ville de Périgueux ; — des autorisations accordées aux communautés pour plaider ; — aux établissements d'ateliers de charité ; — au nommé Henry Mat, du Toulx, de la juridiction d'Excideuil, condamné à être pendu pour avoir tué deux hommes à coups de bêche ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — à l'exportation des châtaignes ; — aux déserteurs amnistiés ; — aux haras du Périgord ; — à la circulation des grains ; — aux Dames Hospitalières de Péri-

gueux ; — aux poursuites pour le recouvrement des tailles de la noblesse ; — au collége de Périgueux, etc.

C. 432. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à l'établissement d'un relais à Montignac ; — au logement de la maréchaussée de Mussidan ; — aux limites de la subdélégation de Périgueux et de Sarlat (Dordogne) ; — à la fourniture des étapes ; — au logement des gens de guerre ; — à la mort de monseigneur de Premeaux, évêque de Périgueux ; — aux recouvrements du 20e des offices de notaire ; — à l'établissement d'un cours d'accouchement tenu par M. Lacombe, médecin ; — au mauvais état du chemin du faubourg des Récollets, à Périgueux ; — à la maladie qui règne dans le canton de Bourdeilles ; — au payement du 20e d'industrie des huissiers de la justice de Bourg ; — à la police des huissiers aux tailles ; — aux inquiétudes causées par la cherté des subsistances à Périgueux.

C. 433. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1772. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au recouvrement des impôts ; — au 20e des revenus et octrois de la ville de, Périgueux ; — au nommé Varraillon, régent à Branthôme ; — à l'hôpital de Périgueux ; — au logement des gens de guerre ; — à la perte des récoltes ; — aux limites des subdélégations de Périgueux et de Sarlat (Dordogne) ; — au casernement de la maréchaussée de Branthôme ; — aux droits réservés ; — au logement des troupes ; — à l'exemption des francs-fiefs ; — aux établissements des forges de la subdélégation de Périgueux ; — à un projet de règlement pour l'exercice des contraintes réunies dans l'Élection de Périgueux ; — aux huissiers aux tailles ; — à une requête de madame la supérieure du monastère des religieuses de Sainte-Ursule, de Périgueux, au sujet de l'église de cette communauté.

C. 434. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — le logement des gens de guerre ; — les remèdes pour les pauvres ; — le transport des foins pour le service de la poste ; — les autorisations accordées aux communautés pour plaider ; — la réparation du chemin de Périgueux à Angoulême (Charente) ; — l'approvisionnement des grains ; — la réparation de l'église de Badefols ; — la fourniture des étapes ; — les frais de la milice de Montreu ; — le recouvrement des impositions ; — les gages du régent du Bugue ; — les déserteurs ; — la police de Périgueux ; — le transport des bagages militaires ; — l'hôpital de Branthôme ; — les comptes de l'octroi de Périgueux, etc.

C. 435. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — le produit des récoltes ; — la réparation de la fontaine de Coursac ; — les frais de communauté ; — le cours d'accouchement du sieur Brachet, chirurgien à Périgueux ; — les foires et marchés de Limeuil (Dordogne) et du Bugue ; — les convois militaires ; — la poste de Mussidan ; — les messageries de l'Hôtel-Dieu de Périgueux ; — la fourniture de médicaments pour les pauvres ; — le casernement de la maréchaussée de Branthôme ; — un remède contre la goutte ; — l'installation des officiers municipaux de Périgueux, etc.

C. 436. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la nomination de M. Deffieux à la direction de la poste de Périgueux ; — au logement des gens de guerre ; — aux prix des grains ; — à la maladie épidémique dans la communauté de Bassillac ; — à l'octroi et aux biens patrimoniaux de Périgueux ; — au produit des récoltes ; — à la fourniture des étapes ; — aux arrérages du don gratuit ; — au casernement de la maréchaussée de Branthôme ; — aux dommages occasionnés sur les récoltes dans les cantons de Périgueux par la gelée, la grêle et les inondations ; — à la nomination du maire de Périgueux.

C. 437. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la nomination du maire de Périgueux ; — aux comptes de l'octroi ; — aux charges de la ville de Périgueux ; — au logement des troupes ; — à la médiocrité des récoltes ; — à la maladie des bestiaux ; — à un mémoire du sieur Lespinasse, chirurgien, sur la maladie épidémique de 1771 ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — à la poste de Mussidan ; — au droit de prélation, etc.

C. 438. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — la maladie des bestiaux ; — la nomination des huissiers aux tailles ; — M. de Mensignac, maire de Périgueux ; — les droits sur les

grains ; — le recouvrement des impôts ; — la poste de Mussidan ; — la carte de la province ; — les précautions contre l'épizootie ; — le vingtième des octrois de Périgueux ; — le logement des gens de guerre ; — la levée des troupes provinciales ; — les foires de bestiaux à Périgueux ; — les noyés rappelés à la vie ; — l'inspecteur des haras ; — le mouvement des troupes, etc.

C. 439.(Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — la tournée de M. le duc de Mouchy dans le Périgord ; — l'envoi d'une brigade de maréchaussée à Bergerac (Dordogne) pour la répression d'une révolte ; — le recouvrement des impôts ; — une demandé de secours du sieur Saunier de Bourdeilles pour cause d'incendie ; — les pertes causées par l'épizootie ; — les Sœurs hospitalières de Périgueux ; — le logement des gens de guerre ; — le transport des bagages militaires ; — les défrichements ; — la poste de Périgueux ; — la suppression des régiments provinciaux, etc.

C. 440.(Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux réparations de l'église de Mensignac ; — à la construction d'une grange par M. Rayé, curé de Sainte-Marie de Chignac ; — aux convois militaires ; — à la poste de Tavernes ; — aux dépenses du dépôt de mendicité de Périgueux ; — à madame Sauret, mère de neuf enfants ; — à la diligence de Périgueux ; — au transport des fourrages ; — à la cessation de l'épidémie qui s'était déclarée à Brantôme ; — aux haras du Périgord ; — au recouvrement des impositions ; — au cours d'accouchement de M. Brachet, chirurgien à Périgueux ; — à l'escorte des deniers publics, etc.

C. 441. (Carton.) — 95 pièces, papier.

1777. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — les frais et les difficultés du transport des grains ; — les convois militaires ; — les travaux de charité de la communauté du Bugue ; — l'encouragement pour l'importation des grains ; — l'épidémie dans la communauté de Thénon ; — les frais de milice : — le logement des gens de guerre ; — le transport des fourrages de la poste de Mussidan ; — les assemblées de la communauté de Mensignat ; — la répartition de la taille ; — les priviléges des employés aux poudres et salpêtres ; — les frais de recouvrement contre les nobles et les privilégiés ; — le payement des invalides ; — les postes de Périgueux et Maraval ; — le bois et lumière des troupes ; — les hôpitaux de Périgueux et de Brantôme, etc.

C. 442. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1778-1785. — Correspondance du subdélégué de Périgueux (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — le transport des équipages militaires ; — les frais de traitement des bestiaux ; — le logement des gens de guerre ; — les ateliers de charité de Périgueux ; — l'envoi de secours aux habitants de Thénon atteints de la maladie épidémique ; — la cherté des grains ; — les permissions de vendre ; — les pompes à incendie ; — les priviléges de la ville de Périgueux ; — l'envoi de secours aux pauvres de Saint-Pierre de Chiniac ; — la messagerie de Périgueux ; — la mise en liberté de quatre prisonniers de Périgueux détenus dans les prisons de Bordeaux pour avoir pris part à une révolte au sujet des grains ; — la suppression de la maréchaussée de Brantôme, etc.

C. 443. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1742-1754. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux abus sur la répartition de la taille ; — aux sieurs Compère, Marquis, Pascaliot et Prudous détenus dans les prisons de Bergerac pour voies de fait sur le sergent et des soldats de recrue du chevalier de Libertat, capitaine au régiment de Normandie ; — à des insultes faites par le sieur Hébérard, apothicaire, au curé d'Issigeac (Dordogne) ; — à des excès commis par le seigneur de Mons sur la personne du nommé Honoré ; — à la réparation du pont de Bergerac ; — aux grains de semence ; — à la confiscation de plusieurs barriques de vin entrées en fraude dans la ville de Bergerac ; — aux priviléges des habitants de La Linde ; — à la reconstruction de l'église de Prigondrieu ; — à la refonte de la cloche de la communauté de Lamongie, etc.

C. 444. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1755-1758. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la fourniture de chevaux aux troupes ; — à la réparation de l'église de Sadillac ; — au transport des équipages militaires ; — aux frais du casernement des troupes à Eymet ; — à mademoiselle Dumarchet, nouvelle convertie, retirée au couvent des Dames de la Foi de Bergerac ; — aux prisonniers religionnaires ; — aux droits de passage au port de La Linde ; — à la nomination des officiers municipaux de Bergerac ; — à l'établissement d'une manufacture à Bergerac ; — à l'achat d'une maison presbytérale à Cogulot, près d'Eymet ; — aux assemblées des protestants, etc.

C. 445. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1758. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la révocation d'un régent protestant à Eymet ; — aux marchés aux grains d'Issigeac et de La Linde ; — à la bourse des pauvres d'Eymet ; — à la manufacture de faïencerie de Bergerac ; — à la milice bourgeoise ; — au logement des troupes ; — au renouvellement des consuls de Bergerac ; — aux fourrages de la maréchaussée ; — à la nourriture des vagabonds et mendiants ; — à mademoiselle Élisabeth Brian, nouvelle convertie, etc.

C. 446. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1759. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — l'état des récoltes ; — les frais d'une mission à Eymet ; — les casernes de Bergerac ; — les ports d'armes ; — le passage des troupes dans la communauté de La Linde ; — la reddition des comptes de la communauté d'Issigeac : — les grains d'aumône ; — les gages du régent d'Eymet ; — les transports d'armes ; — les dettes de la ville de Bergerac ; — le droit de franc-fief ; — les priviléges de la ville de Bergerac ; — la fabrique de faïencerie de Jean Babut à Bergerac ; — le droit de pontonage ; — le logement de M. le duc de La Trémouille à Bergerac ; — les ravages occasionnés par la grêle dans plusieurs paroisses de l'élection de Sarlat ; — les collecteurs de la capitation ; — l'emplacement, les maisons et jardin concédés par le Roi aux Pères Jésuites de Bergerac ; — les titres de la ville de Bergerac.

C. 447. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1760. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — mademoiselle Vignal, nouvelle convertie, — l'agrandissement du collège de Bergerac ; — les réparations du chemin de Cahuzac ; — les frais de casernement ; — les enfants des protestants à la manufacture de Bergerac ; — la régie des biens des religionnaires absents ; — les grains d'aumône ; — la fourniture des étapes ; — le recouvrement des impôts ; — le rouissage des chanvres ; — la désobéissance des consuls d'Eymet ; — la nomination d'un troisième régent au collège de Bergerac ; — l'imposition des frais de casernement ; — la recette pour faire l'eau rouge vulnéraire ; — la collecte de la capitation de Bergerac.

C. 448. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1762-1764. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au relevé des naissances et des morts ; — aux remèdes d'Helvétius ; — à la construction d'une église succursale à Bergerac ; — aux déserteurs amnistiés ; — au logement des gens de guerre ; — aux frais de casernement ; — à la réparation de la nef de l'église Saint-George de Monclard ; — à l'emprisonnement de Pierre Rougerie, atteint de démence furieuse ; — à la répartition de la capitation ; — à l'établissement d'un asile pour les pauvres de Bergerac ; — aux messageries ; — à la fourniture du bois et lumière pour le corps de garde ; — à la réparation des pavés de la ville de Bergerac ; — au chemin d'Eymet à Sainte-Foy (Gironde) ; — à une fourniture de canons provenant de la forge de Jomélière en Périgord.

C. 449. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1765-1766. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — les comptes de la communauté d'Eymet ; — les privilèges des invalides ; — les abus commis dans l'administration de la communauté d'Eymet par les officiers municipaux de ladite ville ; — la revente du domaine de la ville de Bergerac ; — le don gratuit ; — les gages des régents d'Eymet et de Beaumont ; — les frais de construction du pont de La Linde ; — les octrois d'Issigeac ; — les biens et revenus de la communauté d'Eymet ; — la milice de Bergerac ; — l'hôpital de Beaumont ; — la mort de M. de Biran, subdélégué à Bergerac ; — le logement du garde-magasin des poudres ; — la distribution par la nommée Vital d'une huile propre à la guérison des rhumatismes ; — des demandes de modérations d'impositions ; — des plaintes contre Is sieur de Labrousse, régisseur de la maison de La Rochefoucauld.

C. 450. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1767-1768. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à des renseignements sur les Genevois établis dans la subdélégation de Bergerac ; — au don gratuit ; — aux frais de procès de la communauté de Monbos ; — au prix du blé ; — à la répartition de la taille ; — au tirage de la milice ; — à l'approvisionnement du régiment de la Reine-dragons ; — au logement des troupes ; — aux enchères du domaine de Bergerac ; — à la revue du régiment de la Reine ; — à la police des vins ; — au transport des fourrages ; — à la nommée Michelle Loumagne détenue pour libertinage ; — au pavage de l'avenue de la ville de Bergerac ; — à des autorisations pour plaider ; — aux collecteurs de la capitation, etc.

C. 451. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1768-1774. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au logement des troupes ; — à des demandes d'autorisations pour plaider ; — au transport des fourrages ; — aux ravages occasionnés par la grêle dans la paroisse de Mauzat ; — à des plaintes portées contre les fermiers des péages sur les rivières de Dordogne et Vezère ; — à la circulation des grains ; — à l'élection des consuls de La Linde ; — à la milice d'Issigeac ; — au don gratuit ; — à la maladie des bestiaux ; — à l'incendie d'une maison des plus considérables de Bergerac ; — au collecteur de Varenne.

C. 452. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — la maladie des bestiaux ; — la mort de M. de Biran, subdélégué ; — le don gratuit ; — l'installation du secrétaire de la ville de Bergerac ; — le logement des gens de guerre ; — les réparations de l'église de Monbazillac ; — l'établissement d'une brigade de maréchaussée à Bergerac ; — les marchés aux grains ; — La surveillance de la librairie ; — les frais de casernement de La Linde ; — les apparences des récoltes ; — la régie des biens des religionnaires ; — la démission des officiers municipaux de Bergerac, etc.

C. 453. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — l'exemption de la milice ; — les frais de bureau de la subdélégation ; — la fabrique de la faïencerie du sieur Babut à Bergerac ; —les convois militaires ; — la revue des troupes ; — un procès entre M. de Paty et la communauté de Beaumont au sujet du droit de police ; — l'envoi de la maréchaussée à la poursuite d'un nommé Daujon, chef de voleurs, qui répandait la terreur dans les environs de Bergerac ; — mademoiselle Anne Fogère, maîtresse d'école à La Linde ; — l'érection du sénéchalat de Bergerac en Présidial ; — l'émotion populaire de Bergerac, causée par la rareté du blé sur le marché ; — les patrouilles de la maréchaussée de Bergerac.

C. 454. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1777. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, concernaut : — les priviléges des soldats provinciaux ; — les comptes de la communauté de Beaumont ; — les étapes de la maréchaussée de Bergerac pour la conduite de divers particuliers séditieux des paroisses de Poyonne et de Saint-Geours-d'Auribat dans les prisons de Bordeaux ; — les poursuites dirigées contre une bande de voleurs ; — la répartition de la taille ; — les frais de procès des communautés ; — le commerce des vins ; — les ravages occasionnés par la grêle dans la subdélégation ; — l'établissement d'un marché à Monclard ; — la fonderie du suif de Bergerac ; — le bureau d'aumône ; — la fourniture du pain des prisonniers, etc.

C. 455. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1778. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la sûreté publique ; — au traitement des maladies chroniques ; — aux semences avancées aux cultivateurs ; — au commerce des vins ; — à la nomination de M. Gonthier de Biran fils aux fonctions d'adjoint à la subdélégation ; — à des contraventions aux règlements des messageries ; — au produit des récoltes ; — au transport des bois de la marine ; — aux privilèges des habitants de Bergerac ; — à l'admission au couvent de Beaumont de mademoiselle Jeanne Courtine, nouvelle convertie ; — aux mesures de police contre une bande de contrebandiers armés ; — à la circulation des grains ; — au logement des gens de guerre, etc.

C. 456. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux rôles d'office ; — au commerce des vins ; — à l'administration municipale de Bergerac ; — au logement des gens de guerre ; — au sieur Géraud, entrepreneur de la fabrique de salpêtre, accusé d'avoir frappé un sergent de ville de Bergerac ; — à la réparation de l'église des PP. Récollets de Bergerac ; — à la régie des biens des religionnaires ; — au rachat des corvées ; — à la nomination de M. Lacoste de Laval au grade de lieutenant de la louveterie ; — aux étapes de la maréchaussée ; — aux réparations du palais de Bergerac ; — aux sœurs de l'hôpital de Montpazier, etc.

C. 457. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au droit de confirmation de ventes ; — aux vins de Saint-Laurent ; — à la réclusion du nommé Mianne de la communauté de Beaumont pour démence furieuse ; — aux gens suspects ; — au logement des gens de guerre ; — au droit de bancage aux foires et marchés ; — aux droits de péage au port de La Linde et à l'arrestation du fermier pour concussion ; — aux fraudes sur la confection des barriques ; — à la maladie des bestiaux ; — au transport des bois pour la marine

— aux ravages occasionnés par la grêle ; — au bail du droit de passage sur le pont de Bergerac ; — à l'administration des hôpitaux, etc.

C. 458. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1781-1782. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — l'exemption du logement des gens de guerre ; — le droit de confirmation ; — la fourniture des chevaux et voitures pour les troupes ; — les chiens dangereux ; — les gages du régent de la communauté de Cours de Pilles ; — les ravages occasionnés par la grêle dans la subdélégation ; — la régie des biens des religionnaires fugitifs ; — l'incendie de la papeterie du sieur Lavaysse, à Couze, près La Linde ; — le traitement de la rage ; — le rachat des corvées ; — la ferme du droit de péage du pont de Bergerac ; — le transport des bois de la marine ; — les privilèges de la ville de Bergerac, etc.

C. 459. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1783-1785. — Correspondance du subdélégué de Bergerac (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — l'entretien du pont de Bergerac ; — les droits sur les bateaux ; — le casernement des troupes ; — M. de Vallambreuse nommé commissaire des classes de la marine à Bergerac ; les étapes de la maréchaussée ; — le logement des gens de guerre ; — les frais des rôles ; — l'hôpital de Bergerac ; — le recouvrement des impositions ; — les privilèges de la ville de Bergerac confirmés en 1784, par arrêt du Conseil.

C. 460. (Registre.) — 101 feuillets, papier, in-folio, relié en parchemin.

1766-1790. — Enregistrement des requêtes de la subdélégation de Bergerac (Dordogne). — Lettres de MM. de Laur, chevalier de Saint-Louis, — Fraigneau, lieutenant criminel, — Chanaud de Lestan, — mademoiselle Élisabeth de Sirvens, — Carrière de Mouvert, écuyer, — Dugueyla de La Bernardie, — Rochon de Vormeselle, — le comte de Foulcauld de Lardimalie — Vassal de Bellegarde, — le marquis de Chaban, — de Gastebois de Bourdouly, — Fayole de La Vidalie, — de Boulède, écuyer, seigneur de Villard, — Guiraud, sieur de Pujol, — Nadal de Lamothe, — la demoiselle de La Calliandière, — François de Laramade, écuyer, — d'Adhémar du Rocq, ancien officier, — Grossoleil de Bellevue. — d'Augeard, seigneur de Terregand, etc.

C. 461. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1762. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la vérification des quittances des nobles et des privilégiés ; — au droit de quarantain ; — à des contestations entre M. Laville, ancien consul et la communauté de Belvès, au sujet d'un procès perdu par le premier ; — aux comptes de la communauté de Montignac ; — à l'établissement d'une manufacture à Sarlat ; — à l'hôpital de Montignac ; — au collège de Sarlat ; — à la nomination des consuls de Saint-Cyprien ; — à la plantation de mûriers ; — à la fourniture du bois des troupes ; — au passage des grenadiers royaux à Miramont ; — à des abus commis par les receveurs des tailles et collecteurs de Sarlat ; — à la halle de Montpazier ; — à la destruction des papillons, etc.

C. 462. (Portefeuille.) 113 pièces, papier.

1763. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au logement des troupes ; — aux salaires des huissiers aux tailles ; — à la contagion sur les bestiaux ; — au passage du régiment du Roi à Sarlat ; — aux prairies artificielles ; — aux papiers du Canada ; — à la maison de refuge de Sarlat ; — à la fourniture des chevaux et voitures pour le transport des équipages militaires ; — à l'entrepôt de tabac de Sarlat ; — au recouvrement des impositions ; — à la noblesse de M. de Beaupuy, gentilhomme de Sarlat ; — au changement du messager de Montpazier, etc.

C. 463. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1764. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à l'exemption des tailles ; — à une plainte de madame de Calvimont contre le collecteur de Sarlat ; — à la fourniture des étapes ; — à l'élection consulaire de Belvès, dispute dans l'assemblée entre le chevalier de Lauzat et le sieur Bel ; — à la nomination des consuls de Sarlat ; — à des usurpations au préjudice de la communauté de Domme ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — à la levée des impositions ; — à la fermeture d'un passage dit la rue Noire à Sarlat ; — à l'hôpital de Montignac, etc.

C. 464. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1765. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à l'établissement d'une maison pour les pauvres à Sarlat ; — aux cours d'accouchement ; — à des contestations entre les communautés de Domme-Vieille et Cenac au sujet de l'établisse-

ment d'une foire ; — aux haras ; — au recouvrement des impôts ; — à la misère extrême des habitants de la paroisse de Soulaure ; — au défrichement des terres ; — au prieuré de Rivès ; — au pavage du grand chemin de Landrevy à Sarlat ; — aux priviléges des gardes-magasins des poudres ; — à l'exemption du droit d'octroi pour le vin des prisonniers ; — à la démolition d'un mur public de la ville de Belvès menaçant ruine, etc.

C. 465. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1766. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux dépenses pour le traitement des personnes mordues par un loup enragé ; — à la vente de domaines ; — à l'acquisition d'une maison pour l'hôpital de Sarlat ; — au don gratuit ; — à la manufacture de Montignac ; — au pavé de l'église de Domme ; — aux revenus de la ville de Montpazier ; — aux dommages occasionnés par la grêle ; — au charbon de terre ; — à des abus dans la distribution des lettres au bureau des postes de Montignac ; — à l'élection des consuls de Sarlat ; — à l'abbaye de Cadouin ; — à l'acquisition d'un jardin pour la maison du Bon-Pasteur de Sarlat, etc.

C. 466. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1767. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — la vente des marchandises et effets existant dans les manufactures de Montignac, Sarlat et Eymet (Dordogne), aux sieurs Gradis, Lindo et Astruc, négociants de Bordeaux ; — le don gratuit ; — la réparation du pavé de Sarlat ; — la nomination des consuls de Belvès ; — la maison de refuge de Sarlat ; — les gages des receveurs des tailles ; — le droit de quarantain ; — l'administration de l'hôpital de Sarlat, etc.

C. 467. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1768-1769. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — le logement des invalides ; — la maison de refuge de Sarlat ; — les grains de semence ; — le cours d'accouchement de Sarlat ; — la circulation des grains ; — la réparation de l'église de Belvès ; — l'histoire du Périgord ; — les fermiers des dîmes ecclésiastiques ; — l'arrestation des mendiants ; — la manufacture de Montignac ; — les moyens de se garantir des inondations de la rivière de Vezère, etc.

C. 468. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1744-1751. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — une notice sur la fondation de la ville de Montpazier ; — la fourniture du pain des prisonniers ; — la démolition d'un moulin au faubourg de la Rigaudie (Sarlat) ; — la réparation des prisons ; — la navigation de la rivière de Dordogne ; — le passage du régiment de dragons d'Eymon à Belvès ; — la fourniture d'ustensiles aux troupes ; — les ravages occasionnés par la grêle ; — le commerce des grains, etc.

C. 469. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1752-1756. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à l'achat d'une maison pour le logement du curé de Sigoulès ; — à l'aliénation d'un terrain appartenant à la ville de Domme ; — aux privilèges de la ville de Beaumont pour l'entrée des vins ; — aux grains de semence ; — à l'imprimerie de Jean-Baptiste Rabin, à Sarlat ; — au passage des troupes ; — au pavage de la place publique de Montpazier ; — au collége de Domme ; — à la liberté du commerce ; — aux règlements de police ; — à des usurpations au préjudice de la ville de Belvès ; — aux recouvrements des impositions, etc.

C. 470. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1757-1758. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux ports d'armes ; — aux corvées ; — au logement des gens de guerre ; — aux gages du régent de Bersac et Beauregard ; — à des contestations au sujet de l'union d'un prieuré au collège de Sarlat ; — à la cession d'un terrain en faveur du père gardien des Récollets ; — à la construction de l'hôpital de Sarlat ; — au couvent de Sainte-Claire ; — à des amendes contre les cabaretiers ; — aux octrois de Sarlat ; — à l'interdiction du cimetière de Brenat ; — à la construction du collège de Sarlat, etc.

C. 471. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1758-1759. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à l'acquisition de la maison et enclos des religieuses de Sainte-Claire ; — au droit de péage du port de Capet en faveur de M. de Beaumont ; — à la nomination de M. de Mérignac aux fonctions d'adjoint à la subdélégation de Sarlat ; — au logement des troupes à Issigeac ; — aux rôles d'office ; — aux droits sur les vins : — aux privilèges des salpêtriers ; — au don gratuit ; — à la saisie des toiles teintes ; — aux frais de procès des communautés ; — aux droits du subdélégué ; — à l'hôpital de Montaignac, etc.

C. 472. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1759-1760. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à mademoiselle Louise Paviot, pensionnaire à la maison des Filles de la Foi de Beaumont ; — à la veuve Cabane, détenue dans la maison du Bon-Pasteur de Montpazier, pour inconduite ; — à l'hôpital de Beaumont ; — à la fermeture d'une petite rue à Sarlat ; — aux jeux de hasard ; — à Pierre Daugié et Denis Mazolles, syndics, collecteurs de la paroisse du Beil, poursuivis pour divertissement de deniers royaux ; — à l'établissement des frères des Écoles chrétiennes de Sarlat ; — aux frais d'une mission à Eymet, etc.

C. 473. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1760-1761. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux frais de courses de la maréchaussée de Sarlat ; — au recouvrement des impositions ; — à l'état des revenus des villes et communautés ; — aux frères des Écoles chrétiennes ; — aux biens incultes ; — au logement des gens de guerre ; — à la perte des récoltes ; — à des demandes de secours ; — à la réparation du presbytère de Berbiguières ; — aux jeux de hasard ; — à la fête votive d'Andrix ; — à l'église de Monferrand ; — aux dommages occasionnés par le débordement de la Dordogne ; — à la forêt de Labessède ; — aux armes de la ville de Sarlat, etc.

C. 474. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — le sieur Brugues, pour divertissement de deniers royaux ; — l'envoi de 50 hommes du régiment de Cambis et de 3 brigades de maréchaussée à la poursuite de contrebandiers ; — les droits sur les cuirs ; — Marguerite Chassaing, sœur à la Miséricorde de Prats de Carlux ; — le payement des troupes de la marine ; — la suppression de cabarets ; — les octrois de Montpazier ; — le logement des gens de guerre ; — les honoraires du prédicateur de Salagnac ; — les déserteurs ; — la formation de six compagnies de troupes bourgeoises, etc.

C. 475. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1770. — Correspondance du subdélégué de Sarlat avec l'intendant, concernant : — la liquidation du prix de l'office de président à Sarlat (Dordogne) ; — la conservation des enfants ; — la nomination des officiers municipaux de Sarlat ; — l'acquisition d'un emplacement pour la construction d'un hôpital à Montignac ; — la réparation des canaux qui traversent la ville de Sarlat ; — l'entreprise des étapes ; — la réparation du bateau de passage à Badefols ; — la maison de refuge de Sarlat ; — la manufacture de Montignac ; — les grains de semence ; — la nomination de M. Fajol aux fonctions de maire à Sarlat ; — le logement de la maréchaussée ; — l'exploitation d'une mine à Belvès par M. le marquis de Rastignac.

C. 476. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1771. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au don gratuit ; à un appel comme d'abus entre l'evêque et les habitants de Domme, au sujet de la translation de l'église de Condom ; — à l'association des Pénitents bleus ; — aux frais de procès des communautés ; — à la situation de la ville de Sarlat par rapport à ses revenus ; — à la régie des biens des religionnaires fugitifs ; — à la maladie des bestiaux ; — à l'arrestation de Pierre Maury, dit Picou, pour démence furieuse ; — au logement de la maréchaussée de Montignac ; — au succès du traitement d'une maladie épidémique dans la communauté de Saint-Vincent-de-Casse ; — aux réparations de l'hôtel de ville de Sarlat.

C. 477. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1771-1772. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à l'envoi d'une barrique de riz à la maison de refuge de Sarlat ; — à la marche des troupes ; — au logement de la maréchaussée ; — à l'élection des consuls de Villefranche ; — à la réparation de l'église des Pénitents de Sarlat ; — à la culture des mûriers ; — au salaire des huissiers aux tailles ; — au transport des bagages militaires ; — à la réparation des murs de clôture de la maison des Dames de la Foi de Belvès ; — à l'hôpital de Martignac ; — aux pertes occasionnées par un incendie dans la maison des Dames de la Foi de Sarlat.

C. 478. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux arrérages du don gratuit ; — à la reconstruction des prisons de Villefranche ; — aux casernes de la maréchaussée de Montignac ; — aux droits réservés ; — aux frais des réparations de l'hôtel de ville de Sarlat ; — au transport des deniers royaux ; — aux frais des procès des communautés ; — à la misère dans le Sarladais ; — au transport des grains et fourrages ; — à la maison des religieuses de Notre-

Dame de Sarlat ; — à l'établissement d'un octroi à Montpazier, etc.

C. 479. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux offices municipaux de Montpazier ; — à la construction d'un pont sur le ruisseau traversant le bourg de Coli ; — à l'hôpital de Montpazier ; — à des demandes de secours pour les pauvres ; — à une contestation entre le chapitre et la communauté de Sarlat au sujet de l'alignement d'une maison ; — à la destitution des employés aux tailles de Sarlat ; — à la réparation du pont de Daglan ; — aux droits de contrôle ; — au don gratuit ; — au recouvrement des impôts ; — à la cherté des grains ; — à la misère des habitants de Villefranche.

C. 480. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1774-1775. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — la réparation de la maison de Charité de Montpazier ; — les frais de procès de la communauté de Belvès ; — les offices municipaux ; — les gages du régent de Montpazier ; — le logement des gens de guerre ; — la fourniture des étapes ; — les noyés rappelés à la vie ; — la guérison de trois personnes traitées de la rage ; — la réparation de l'hôtel de ville de Sarlat ; — le traitement des bestiaux ; — les réparations de l'église de Fougoulat et du presbytère de Marcory.

C. 481. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — le projet d'un canal à Sarlat ; — les commissions d'huissiers aux tailles ; — les offices municipaux de Montpazier ; — les comptes de la communauté de Belvès ; — les foires et marchés de la subdélégation ; — la maladie des bestiaux ; — la levée de soldats provinciaux ; — les réparations de l'église de Saint-Quintin ; — les frais de bureau du subdélégué ; — la nomination des officiers municipaux de la ville de Domme ; — les frais de transport des deniers de la recette ; — des abus commis à la direction de la poste aux lettres de Terrasson ; — le service des convois militaires.

C. 482. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la manufacture de Sarlat ; — à la réparation du clocher de l'église de Montignac ; — à la répartition de la taille ; — au logement des gens de guerre ; — à la caserne de la maréchaussée de Montignac ; — à la nomination du syndic de Tursac ; — à la maladie épidémique sur les habitants de la communauté de Terrasson ; — à la réparation de l'hôtel de ville de Sarlat ; — à la maison de Charité de Montpazier ; — aux gages du régent de Saint-Léon ; — aux frais de bureau du subdélégué ; — aux convois militaires ; — aux réparations du parquet et de l'auditoire de Sarlat.

C. 483. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — la maladie des bestiaux ; — le logement de M. Verdier, curé de la paroisse de Saint-Cybranet ; — les réparations des églises de Larroque-Gajac, de Grives et de Marsales ; — l'achat d'une horloge pour la paroisse d'Auriac ; — les noyés rappelés à la vie ; — les réparations des casernes de la maréchaussée et de l'hôtel de ville de Sarlat ; — le rétablissement du parquet du présidial ; — la maison de refuge ; — les foires de Saint-Léon-sur-Vezère ; — la prime pour la destruction des loups.

C. 484. (Portefeuille.) — 115 pièces papier.

1777-1778. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — les privilèges des gardes des eaux et forêts ; — la construction d'une fontaine à Sarlat ; — la liberté du commerce des grains ; — le rachat des corvées ; — les comptes de la communauté de Sarlat ; — le recouvrement des impositions ; — le logement des gens de guerre ; — la préparation des cuirs ; — l'office de maire de Terrasson ; — les étapes de la maréchaussée de Domme ; — la réparation de la fontaine publique de Montignac ; — les octrois de Sarlat ; — la fourniture de chevaux et charrettes pour les troupes, etc.

C. 485. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1778. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux réparations de l'hôtel de ville de Sarlat ; — à la maladie des bestiaux ; — à l'établissement d'un atelier de charité à Baynac ; — aux octrois et aux comptes de la communauté de Sarlat ; — à la reconstruction de l'hôtel de ville et des prisons de Belvès ; — à la poste de Sarlat ; — aux grains de semence ; — à la circulation des grains ; — à la fourniture des étapes ; — aux frais de milice ; — aux droits de pla-

cage à Sarlat ; — au logement des troupes ; — aux frais de transport de riz et de fèves pour les pauvres.

C. 486. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux gages du régent de Villefranche ; — à la maison de refuge de Sarlat ; — aux embaucheurs et fauteurs de désertion ; — aux honoraires du sieur Henry, ingénieur ; — au choix d'un local pour la tenue des foires de Villefranche ; — à l'escorte des deniers royaux ; — aux comptes de la communauté de Belvès ; — aux travaux de charité ; — à la maison du Bon-Pasteur de Sarlat ; — aux privilèges des gardes-magasins des poudres et salpêtres ; — à la levée des troupes provinciales ; — au collège de Sarlat ; — à la reconstruction de l'hôtel de ville de Belvès, etc.

C. 487. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1779-1780. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — les gages des officiers municipaux de Montpazier ; — l'adjudication des octrois de la ville de Sarlat ; — les réparations de l'église paroissiale de Grives ; — le logement des gens de guerre ; — l'établissement d'une imprimerie à Sarlat ; — les droits d'entrée de l'octroi de Sarlat ; — les prix des vins de Domme ; — l'hôpital de Montignac ; — les vacants de La Bessède ; — les rôles d'office.

C. 488. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1780. — Correspondance du suddélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux manufactures de Monpazier et de Montignac ; — aux exemptions du logement des gens de guerre ; — à la rétribution du messager de Montpazier ; — aux comptes de la communauté de Belvès ; — aux troupes provinciales ; — à la nomination de M. Gérard aux fonctions de maire de Sarlat ; — à l'inspection des poudres ; — à l'hôpital de Montignac ; — aux privilèges de la communauté de Sarlat ; — aux grains de semence ; — au contrôle des vingtièmes ; — au défrichement des communaux de Sarlat ; — à la réparation du pavé du pont de Daglan, etc.

C. 489. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1781-1782. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — la fourniture des voitures et chevaux pour le transport des équipages militaires ; — l'établissement d'un corps de garde à Montignac ; — la perte des récoltes ; — la maison de MM. de la congrégation de la Mission ; — l'arrestation des vagabonds ; — la maison du Bon-Pasteur de Sarlat ; — l'octroi de Montpazier ; — les gages du régent de Villefranche ; — l'administration municipale de Belvès ; — les grains de semence ; — les privilège, des gardes-magasins des poudres et salpêtres ; — le marché aux grains de Villefranche ; — les gratifications du subdélégué de Sarlat ; — le recouvrement des impôts ; — le contrôle du vingtième ; — le logement des troupes, etc.

C. 490. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1782-1784. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux officiers municipaux de Montignac ; — à l'habillement et gages du valet de ville ; — aux réjouissances à Sarlat à l'occasion de la naissance du Dauphin ; — à un arrêt du conseil qui ordonne que les habitants de Sarlat continueront à être imposés à la taille de propriété dans les paroisses où ils ont des biens ; — aux frais des étapes de la maréchaussée ; — à Joseph Roussel, maniaque, détenu dans la maison des frères de la Charité de Cadillac ; — aux frais de médicaments et de visites du médecin ; — à l'exemption du logement des gens de guerre.

C. 491. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1785-1786. — Correspondance du subdélégué de Sarlat (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la fourniture des chevaux et voitures pour les troupes ; — à des demandes en modérations de tailles pour pertes de récoltes et de bestiaux ; — aux rôles d'office ; — à l'abonnement des tailles de la ville de Sarlat ; — à Paul Maignol, collecteur de la paroisse de Saint-Martial, accusé d'abus dans la rédaction de son rôle ; — aux dégâts occasionnés dans la paroisse de Saint-Léon par le débordement de la rivière de Vezère, etc.

C. 492. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1762-1772. — Correspondance du subdélégué de Ribérac (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — les villes et communautés devant composer la subdélégation ; — l'hôpital et les écoles publiques de Riberac ; — le casernement des troupes ; — la fourniture des fourrages, bois et lumière ; — le logement des officiers ; — les papiers du Canada ; — les réjouissances à l'occasion de la paix ; — la contagion sur les bestiaux ; — les convois militaires ; — les corvées ; — la capitation des Sœurs hospitalières de Riberac ; — l'érection en comté de la terre de M. de Chapt de Rastignac ; — un projet de fon-

dation d'un hôpital à Riberac ; — la misère des habitants ; — la poste de Saint-Méard ; — le don gratuit ; — le commerce des grains ; — le rétablissement du petit pont de la levée du Chalard, à Riberac, etc.

C. 493. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1773-1786. — Correspondance du subdélégué de Riberac (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — l'hôpital de Riberac ; — le transport des grains ; — les effervescenses populaires et les arrestations des principaux émeutiers ; — l'exemption du logement des gens de guerre ; — les précautions à prendre contre l'épizootie ; les frais de procès de la communauté de Chanteyrac ; — les foires de Riberac ; — les soldats provinciaux ; — le logement des troupes ; — les vétérans retraités ; — le recensement de la population de Riberac ; — la perte de bestiaux ; — l'affaire de M. le maréchal de Mouchy et la communauté de Riberac, au sujet de la propriété des prairies de Cherval ; — la refonte de la cloche de l'église de Saint-Martin.

C. 494. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1743-1754. — Correspondance du subdélégué de Nontron (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la réparation de l'église de Milhat ; — à la construction d'un pont en pierre sur le ruisseau de Varagues ; — aux salaires des huissiers ; — à la construction d'un pont en bois à Saint-Front-la-Rivière, sur la Dronne ; — à un procès intenté à la communauté de Nontron par M. Mazerat, avocat, qui se plaignait d'avoir été porté indûment sur le tableau de collecte ; — à une plainte du subdélégué de Nontron contre les coureurs de nuit.

C. 495. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1756-1762. — Correspondance du subdélégué de Nontron (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au renouvellement des rôles de Varagnes ; — aux droits d'octroi de Nontron ; — au rétablissement d'une maison ruinée par l'alignement du chemin de Thiviers ; — aux privilèges des employés à la fabrication des canons ; — au logement des troupes ; — aux abus dans les exemptions de la milice ; — au père gardien des Cordeliers de Nontron ; — aux déserteurs ; — aux frais de garnison ; — aux vols et brigandages commis dans la paroisse de La Chapelle-Pommiers ; — à l'arrestation d'un nommé Dumerle ; — aux recrues provinciales ; — à la fourniture des canons ; — au transport des mines pour le Roi ; — à la réparation de l'hôpital de Nontron.

C. 496. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1762-1766. — Correspondance du subdélégué de Nontron (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à une demande de M. de Champagnac, capitaine en retraite à Saint-Pardoux-La-Rivière, en augmentation de pension ; — aux voitures pour le transport des canons ; — au logement des gens de guerre ; — aux exemptions de la taille ; — à la contagion des bestiaux ; — à la fourniture des chevaux pour les troupes ; — à la construction du presbytère de Feuillade ; — à la vente et achat d'habillements et d'armes des soldats ; — à la réparation de la fontaine publique de Nontron ; — aux corvées militaires ; — au recouvrement des impôts ; — à la nomination de M. de Villarey aux fonctions d'adjoint à la subdélégation de Nontron ; — au prix des grains ; — à la perte des récoltes ; — au don gratuit.

C. 497. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1766-1769. — Correspondance du subdélégué de Nontron (Dordogne) avec l'intendant, relative : — aux frais de traitement de sept individus mordus par des loups enragés ; — à la fourniture des canons ; — aux corvées militaires ; — à l'exemption des tailles ; — à la fourniture, des étapes ; — au don gratuit ; — aux poudres et salpêtres ; — à la messagerie et à la poste de Mareuil ; — à la réparation de la fontaine de Nontron ; — aux pertes des récoltes occasionnées par la gelée ; — au vingtième de l'industrie ; — au passage des troupes ; — aux grains de semence ; — aux rôles d'office ; — aux privilèges des salpêtriers.

C. 498. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1770-1773. — Correspondance du subdélégué de Nontron (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — le vingtième d'industrie ; — les ateliers de charité ; — les assemblées illicites ; — le don gratuit ; — le logement des gens dé guerre ; — l'établissement d'un corps de garde à Mareuil ; — les convois militaires ; — les exemptions de la collecte ; — les pertes de bestiaux ; — la misère des habitants de Miallot ; — les frais de procès des communautés ; — les dommages occasionnés par la grêle ; — un ordre du Roi qui permet à M. de Lavie, ci-devant président à morteir, au Parlement de Rordeaux, de sortir de la ville de Nontron et d'aller partout où il voudra ; — le passage des troupes ; — la population de la communauté de Milhac, etc.

C. 499. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1773-1776. — Correspondance du subdélégué de

Nontron (Dordogne) avec l'intendant, concernan : — l'exemption de la taille ; — la fourniture de remèdes pour les pauvres ; — l'installation des officiers municipaux ; — les comptes de la communauté ; — les réparations de l'hôpital et de la fontaine publique ; — les foires et l'établissement de deux valets de ville à Nontron ; — la vente de grains ; — la perte des récoltes ; — les réparations du presbytère de Teyjac ; — des désordres survenus dans la ville de Nontron ; information contre les auteurs de ces désordres ; — les convois militaires ; — les déserteurs.

C. 500. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1777-1788. — Correspondance du subdélégué de Nontron (Dordogne) avec l'intendant, concernant : — l'importation des grains ; — le vol d'une valise remplie des effets de M. Daguerre, capitaine du régiment des recrues ; — le logement des gens de guerre ; — les grains de semence ; — la taxe du pain ; — le sieur Ratineau, maître de billard, condamné à trois jours de prison pour avoir laissé jouer chez lui des jeux de hasard ; — la confrérie de Nontron ; — les religieux des ordres de la Rédemption ; — l'établissement d'une brigade de maréchaussée à La Roche-Beaucourt ; — la nomination du syndic fabricien de Saint-Paul-de-Reilhat ; — les frais de réparation de la fontaine de Nontron.

C. 501. (Registre.) — 116 feuillets, papier.

1732-1787. — Enregistrement des requêtes de la subdélégation de Nontron, adressées à l'intendant par : — François Favard, sieur de Latour ; — Antoine-Albert, curé de Nontron ; — Jean de Valine, sieur de Mareuil ; — Joseph Ruben, sieur de Laulandie ; — de Lajartre ; — Millet de Villards ; — le chevalier Dubreuil ; — mademoiselle de Lisle ; — M. de Champagnac ; — de Laborderie ; — de Laterrière ; — le chevalier Defforges ; — le sieur de Lavalette ; — François Desbordes, sieur Desroches ; — le baron de Saint-Angel ; — le chevalier de Vassal.

C. 502. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1761-1771. — Correspondance du subdélégué de Thiviers (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au transport des équipages militaires ; — à la disette des grains ; — à l'exemption des corvées militaires en faveur des paroisses de Nanteuil, Corgnac et Eyzérat ; — aux mesures des grains ; — aux réparations de l'abreuvoir de Thiviers ; — aux remèdes contre la rage ; — au tirage de la milice ; — aux dommages occasionnés par la gelée ; — à la fourniture des étapes ; — aux grains de semence ; — aux frais de bureau du subdélégué ; — aux règlements sur les chemins et sur les défrichements ; — au don gratuit ; — à la poste de La Coquille ; — aux travaux de charité ; — aux dépenses locales de Thiviers ; — au logement de la maréchaussée ; — au rétablissement d'une porte de la ville de Thiviers.

C. 503. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1772-1774. — Correspondance du subdélégué de Thiviers (Dordogne) avec l'intendant, relative : — à la fourniture des chevaux pour les troupes ; — au sous-traitant des étapes ; — aux privilèges des gardes-étalons ; — aux régiments provinciaux ; — aux contraventions au règlement des voitures ; — à l'état des récoltes ; — à l'augmentation du prix des grains ; — à l'ouverture des ateliers de charité ; — à l'état des paroisses formant la subdélégation de Thiviers ; — aux arrérages du don gratuit ; — à la vente des offices municipaux ; — aux voitures pour les déserteurs malades ; — aux dommages occasionnés parla gelée ; — au passage des troupes ; — à la police municipale d'Exideuil ; — à l'entretien des prisons de Thiviers.

C. 504. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1775-1789. — Correspondance du subdélégué de Thiviers (Dordogne) avec l'intendant, relative : — au loyer du parquet et des prisons de Thiviers ; — aux frais de réparation de la fontaine publique de La Mourenne ; — au passage des troupes ; — au don gratuit ; — à la tenue des foires aux bestiaux à Thiviers ; — aux droits réservés ; — aux convois militaires ; — au casernement des troupes ; — aux précautions à prendre contre l'épizootie ; — à la fourniture des étapes ; — au logement des gens de guerre ; — à la levée des soldats provinciaux ; — au commerce des bestiaux ; — à la direction de la poste de Thiviers ; — aux réparations de la charpente de l'église de Dussac ; — au plan du pont de Jumilhac ; — aux frais de milice.

C. 505. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1758-1773. — Correspondance du subdélégué de Vitrezay (Gironde) avec l'intendant, concernant : — les apparences de la récolte ; — la levée de la milice ; — les réparations du presbytère et des murs du cimetière de Saint-Ciers-de-la-Lande ; — l'établissement de la papeterie du sieur Nias, à Donnezac ; — le transport des équipages militaires ; — la surveillance des vagabonds ; — les encouragements pour défrichement ; — la destruction des taupes ; — des abus commis sur la répartition de la taille ;

— le traitement des bestiaux atteints de l'épizootie ; — les ravages accasionnés par la gelée ; — la population de Saint-Palais ; — les foires de Saint-Ciers ; — les désastres causés par le débordement de la rivière de Gironde.

C. 506. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1774-1782. — Correspondance du subdélégué de Vitrezay (Gironde) avec l'intendant, concernant : — les états de production des paroisses de la subdélégation ; — les dommages causés par un incendie dans le domaine de madame Berrier, en la paroisse de Saint-Louis ; — la voirie urbaine de Saint-Palais ; — l'administration des haras ; — les précautions à prendre contre la maladie des bestiaux ; — le passage des troupes ; — les emprunts faits par les communautés ; — les battues aux loups ; — l'enregistrement des titres de noblesse ; — le traitement de la maladie de la rage ; — les frais de bureau du subdélégué ; — l'établissement d'un bureau de poste à Saint-Aubin ; — un meurtre commis, pour un raisin, sur la personne d'un nommé Prolongeau ; — les vols de bestiaux dans la communauté de Vitrezay ; — les bureaux de charité ; — la marque des étoffes, etc.

C. 507. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1730-1748. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au droit de pêche ; — aux comptes de la communauté d'Agen ; — aux ravages occasionnés par le débordement de la Garonne dans la communauté d'Espalais ; — à une plainte du curé de Verteuil contre une femme de mauvaise vie ; — aux réparations des prisons d'Agen ; — au pavage des rues de la ville de Villeréal ; — aux droits de quarantain ; — aux consuls de la ville de Clairac ; — à la révision des comptes de la communauté du Port-Sainte-Marie ; — à des abus dans les ventes des cuirs ; — à la police contre les bouchers ; — au recurement et l'élargissement du ruisseau de Fromadan ; — à la nomination des receveurs des tailles ; — aux frais de nourriture des pauvres d'Agen.

C. 508. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1749-1752. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la créance d'un nommé Defaure sur la communauté d'Agen ; — aux grains de semence ; — aux réparations de la maison, des écuries et manéges du Roi de la ville d'Agen ; — à la construction d'un mur de ville près la porte Saint-Antoine ; — au reliquat des comptes de la communauté de La Sauvetat ; — aux procès des communautés ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — au salaire du maître d'armes d'Agen ; — à l'augmentation des gages des valets de ville ; — aux droits du greffe de la subdélégation ; — aux plaintes contre le maître de poste du Port-Sainte-Marie ; — au transport des grains.

C. 509. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1754-1757. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'anoblissement de M. Granon, maire de la ville d'Agen ; — aux gages du valet de ville de Cauzac ; — à l'élection consulaire d'Agen ; — au logement des troupes de passage ; — aux frais de construction d'un canal à Clairac ; — à la communauté des épingliers ; — à Pierre Ducasse, créancier de la communauté de Bajamont ; — aux octrois d'Agen ; — à l'élection des consuls de Valence ; — à la police de Tournon ; — aux gages du régent de la paroisse de Lacourt ; — aux frais municipaux de Fregimont ; — aux réparations des prisons d'Agen ; — aux droits du secrétaire de l'Hôtel de Ville de Marmande, etc.

C. 510. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1757-1758. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la fourniture des étapes ; — au renouvellement des robes des consuls du Port-Sainte-Marie ; — aux comptes de la communauté de Clermorrt-Dessus ; — aux frais d'enterrement des noyés ; — aux frais de procès de la communauté d'Agen ; — aux réparations du parquet du Port-Sainte-Marie ; — à la nomination des consuls d'Agen ; — aux patrouilles ; — à l'arrachement des arbres de l'allée Saint-Antoine ; — aux frais des pépinières ; — aux jeux prohibés ; — aux grains de semence,

C. 511. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1759. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'office de consul à Agen ; — le logement des troupes ; — le vin d'honneur pour les élections consulaires ; — les frais de réception du maréchal de Richelieu à Agen ; — le presbytère de la paroisse de Sainte-Ruffme ; — les frais de procès de la communauté d'Agen ; — le produit des récoltes ; — Antoine Jaubert, détenu dans les prisons de Puimirol pour démence furieuse ; — la fourniture des étapes ; — l'équipement des invalides ; — la distribution des aumônes ; — les Sœurs Hospitalières de Langon ; — le prix des grains ; — les réparations aux îles du Port-Sainte-Marie.

C. 512. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1759-1760. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'habillement des soldats du guet d'Agen ; — les gages du secrétaire de la communauté de Puimirol ; — les comptes de la communauté de Miramont-d'Aiguillon ; — le don gratuit ; — le logement des troupes ; — la réparation de l'îlot du Gravier à Agen ; — la fourniture des étapes ; — les consuls du Port-Sainte-Marie ; — l'habillement des valets de ville d'Agen ; — le vingtième d'industrie ; — la ferme des messageries d'Agen à Bordeaux.

C. 513. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1760. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les ermites de Saint-Vincent-d'Agen ; — le couvent du Tiers-Ordre ; — la réunion d'offices ; — le recouvrement des impôts ; — le recurement des ruisseaux de la paroisse de Gouts ; — une dette de la communauté de Castelculier ; — la réception du maréchal de Richelieu à Agen ; — la reddition des comptes de la communauté du Port-Sainte-Marie ; — la reconstruction des boucheries de Puimirol ; — les grains de semence ; — le choix du subdélégué d'Agen ; — le sieur Lajeunesse, employé aux tailles, détenu dans les prisons d'Agen pour détournement de fonds ; — les droits sur les cuirs ; — le logement des gens de guerre, etc.

C. 514. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les comptes des collecteurs ; — les gratifications des soldats du guet d'Agen ; — M. Marabat, détenu dans les prisons d'Agen pour reliquat de comptes ; — l'emploi de deniers de l'octroi ; — la reddition des comptes de la communauté de Monbalen ; — la direction des étapes ; — la réparation de la maison du Roi à Agen.

C. 515. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'entrée des vins d'étapes ; — les frais de recouvrement des impôts ; — une plainte des laboureurs de Clermont-Dessus, au sujet de la fourniture des voitures de transport et du logement des gens de guerre ; — les provisions du consul titulaire d'Ageh ; — la reddition des comptes de la communauté de Puimirol ; — divers travaux de la ville d'Agen ; — les réparations de l'église de Monbalen ; — les comptes de la communauté de Montaigu ; — les revenus des anciens biens patrimoniaux de la ville et communauté d'Agen, etc.

C. 516. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la réparation de l'église de Saint-Denis-de-Vitrac ; — la capitation des privilégiés ; — la démolition des quatre portes dans l'intérieur de la ville d'Agen ; — les revenus et charges de la communauté d'Aiguillon ; — le choix du subdélégué d'Agen ; — les frais de casernement ; — les abus sur les répartitions des tailles ; — la marche des troupes ; — la construction d'un puits et le pavage de la ville d'Agen ; — la maison religieuse des Jacobins ; — le recurement des fossés de la communauté de Puimirol ; — M. Michau, géographe du Roi ; — l'augmentation des gages du régent de Saint-Maurin ; — les dommages occasionnés par la grêle, etc.

C. 517. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1762. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative aux hommages de la ville d'Agen ; — à Magdeleine Moyse et ses deux sœurs, renfermées au Refuge d'Agen pour prostitution ; — aux recouvrements des impositions ; — à la rébellion du sieur Lambert et à l'information à laquelle elle a donné lieu ; — à la pépinière de Villeneuve ; — à la reddition des comptes de la communauté d'Agen ; — à la fourniture des étapes ; — aux contrebandiers ; — aux droits sur les cuirs ; — à la ferme du poids public ; — au logement des troupes ; — à la levée des recrues ; — aux droits sur les cartes ; — à la maison d'école de jeunes filles à Marmande (Lot-et-Garonne) ; — aux priviléges des officiers des Élections ; — au logement du curé de Basens, près le Port-Sainte-Marie ; — à la ferme des boucheries de La Sauvetat.

C. 518. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1762. — Correspondance du subdélégué d'Agen avec l'intendant, relative : aux commissions d'inspecteurs aux tailles ; — à la fourniture des étapes ; — à des contestations au sujet de l'élagage des arbres de l'allée du Gravier d'Agen ; — aux religieux du Tiers-Ordre ; — à la ferme du droit de passage au Port-Sainte-Marie ; — à des abus dans la répartition de la capitation ; — à l'augmentation des gages du sonneur de la retraite d'Agen ; — à la réparation des murs de clôture de la maison des R. P. Augus-

tins ; — au rétablissement de l'ordre dans les archives de l'Hôtel de Ville d'Agen ; — à la démolition des prisons de l'officialité ; — à la ferme des boucheries de La Sauvetat ; — à l'augmentation des gages des gardes-îles, appartenantes à la communauté d'Agen.

C. 519. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1763. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux dégâts occasionnés par la grêle et la gelée ; — aux élections des consuls de Castelsagrat ; — aux voilures des équipages militaires ; — aux réjouissances à l'occasion de la paix ; — à l'hommage de la ville d'Agen ; — au logement des gens de guerre ; — à l'hôpital de Saint-Jacques de Castillonnés ; — au recouvrement des impôts ; — au vingtième des octrois d'Agen ; — à la police des bestiaux ; — à la marche des troupes ; — à l'augmentation des gages du régent de Puimirol.

C. 520. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1763. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la démolition de la chapelle Sainte-Catherine, à Agen ; — aux comptes de la communauté du Port-Sainte-Marie ; — à la ferme du droit de quarantain ; — à l'inventaire des archives de l'Hôtel de Ville d'Agen ; — aux dépenses de l'Hôtel de Ville ; — au logement des troupes ; — à la démolition et reconstruction des prisons de l'évêché ; — à la fourniture du bois aux invalides ; — au logement des officiers ; — aux gages du consul de Clermont-Dessus ; — au transport des équipages militaires ; — au vingtième des octrois d'Aiguillon.

C. 521. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1764. — Correspondance du subdélegué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'élection des nouveaux consuls d'Agen ; — des secours accordés aux familles allemandes ; — les corvées ; — les frais de recouvrement ; — le rétablissement de l'hôpilal Saint-Jacques-d'Agen ; — les plantations sur des atterrissements du Port-Sainte-Marie ; — la vente des arbres du Gravier d'Agen ; — la suppression de l'office de secrétaire de la subdélégation ; — les requêtes des habitants de Daulmeyrac pour surcharges de capitation ; — la nomination de commissaires pour rétablir l'ordre dans les archives de l'Hôtel de Ville d'Agen ; — la reddition des comptes de la communauté de Clermont-Dessus ; — les frais de pavage de la ville d'Agen.

C. 522 (Portefeuille) — 110 pièce, papier.

1764. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la démolition d'une tour et la vente des arbres du Gravier d'Agen ; — les autorisations accordées aux communautés pour plaider ; — les frais de casernement ; — la reconstruction d'un puits à Agen ; — les chevaux de louage ; — le droit de quarantain ; — la maison de Refuge d'Agen ; — le logement du directeur des postes de Valence ; — les pensions militaires ; — l'hôpital d'Agen ; — la fourniture des étapes ; — les frais municipaux de la communauté de Soumensac ; — les accidents sur les récoltes ; — l'élargissement de l'arceau de la tour de l'horloge du Port-Sainte-Marie, etc.

C. 523. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1765. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la ferme du passage de la Garonne, devant le Port-Sainte-Marie ; — la dépense de trois enfants estropiés ; — la réparation du chemin du Mas à Casteljaloux ; — les nouvelles prisons d'Agen ; — l'habillement des soldats du guet ; — les grains de semence ; — les bateaux-poste d'Agen ; — la friponnerie d'un huissier aux tailles ; — l'élection des consuls d'Agen ; — la ferme de la boucherie de La Réole ; — les réparations du ruisseau de Lamasse ; — les gages du présidial et le pavage de la ville d'Agen, etc.

C. 524. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1765. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la taxe des frais des recouvrements ; — la révision des comptes de la communauté du Port-Sainte-Marie ; — les frais des huissiers royaux ; — la vente des arbres du Gravier d'Agen ; — les atterrissements formés devant le port Sainte-Marie ; — les logements militaires ; — les manufactures de toiles à voiles à Agen ; — la maison de Refuge ; — les ravages occasionnés par les débordements de la Baïse et de l'Auvignon ; — la nomination de Barret au greffe d'Agenais ; — la reddition des comptes de la communauté de Clermont ; — le dénombrement des habitants d'Agen, etc.

C. 525. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1766. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux comptes de la communauté de Frospech ; — aux réparations de la maison presbytérale de Monbusch ; — à la fourniture des étapes ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ;

— à la maison de force d'Agen ; — aux réparations des couvents des religieuses d'Aiguillon ; — aux honoraires d'un prédicateur à Puimirol ; — aux frais de service pour M. le Dauphin ; — au transport des armes de la communauté d'Agen à la manufacture ; — à la pesée des cuirs ; — aux travaux à exécuter pour garantir la communauté d'Aiguillon des inondations du Lot et de la Garonne ; — au logement de M. Mesplés, garde-magasin des poudres à Valence.

C. 526. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1766-1767 — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au prix des grains ; — à la levée de la milice ; — au numérotage des maisons de la ville d'Agen, à l'occasion du logement des troupes ; — au traitement des dartres ; — à la ferme du bac du Port-Sainte-Marie ; — à la réparation du puits public d'Agen ; — à Chaubart, huissier aux tailles, accusé d'un vol de 2,400 livres au préjudice du collecteur de Tournon ; — à la proposition d'une nouvelle subdélégation à Valence ; — aux revenus et dépenses de la communauté de Penne ; — aux réparations de l'hôpital d'Agen ; — à la perte des récoltes par la gelée ; — à la manufacture des toiles à voile ; — aux comptes de la communauté d'Agen ; — à l'augmentation des gages du secrétaire, de la communauté d'Aiguillon, etc.

C. 527. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1769-1768. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux comptes de la communauté d'Agen ; — à une créance de Pierre Gelou sur la communauté de Saint-Maurin ; — au logement des troupes ; — aux jeux de hasard ; — à la salle de spectacle d'Agen ; — à la séquestration des pauvres mendiants à l'hôpital de la manufacture ; — aux enfants trouvés ; — à l'entreprise des étapes et la fourniture des voitures de transport ; — aux pertes éprouvées par le débordement de la Garonne ; — à la nomination des collecteurs ; — aux réparations et embellissements des dehors de la ville d'Agen ; — à la reconstruction des boucheries de Puimirol, etc.

C. 528. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1768-1769. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au recouvrement des impôts ; — à la ferme du droit de quarantain ; — à la reddition des comptes de la communauté de La Montjoye ; — aux réparations des palissades construites sur les bords de la Garonne dans la juridiction de Golfech ; — aux pertes occasionnées par le débordement de la Garonne ; — aux réparations de l'abattoir d'Agen ; — à l'adjudication de la rue Pavée-du-Faubourg-du-Lot à Aiguillon ; — à la répartition de la capitation ; — aux privilèges du sieur Noubel, libraire-imprimeur à Agen, etc.

C. 529. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1769. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'éboulement d'un mur au Port-Sainte-Marie, appartenant au sieur Merle, ancien maire, qui voudrait faire supporter à la communauté les frais de sa reconstruction ; — aux PP. Capucins ; — à l'incendie de la maison de M. Chemin à Agen ; — à l'établissement d'un cours d'accouchement à Agen, par madame Ducoudray ; — à un vol commis dans Une auberge d'Agen, au préjudice de M. Faudoas, lieutenant-colonel au régiment de la Reine ; — à l'élection des échevins de la ville d'Agen ; — aux réparations de l'Hôtel de Ville de Montaigut ; — aux émoluments du secrétaire de la subdélégation, etc.

C. 530. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1770. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les réparations de l'hôpital d'Agen ; — les procès des communautés ; — la police des bestiaux ; — les pacages ; — la fourniture des étapes ; — la marche des troupes ; — les pertes occasionnées par les inondations de la Garonne ; — l'adjudication de la ferme des biens de la communauté d'Aiguillon ; — la construction d'un mur de soutenement à l'aqueduc du Gravier d'Agen ; — la maladie des bestiaux ; — la réparation des chemins d'Aiguillon ; — les ateliers de charité ; — les comptes de la communauté d'Agen, etc.

C. 531. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1770. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la noblesse du sieur Lagrange du Port-Sainte-Marie ; — le produit des récoltes ; — l'office du lieutenant de police ; — l'exportation des blés ; — le recouvrement des impôts ; — la maison des Augustins de la ville d'Agen ; — la subsistance de deux orphelins de la communauté d'Espalais ; — le cadastre de l'Agenais ; — les dommages occasionnés par les débordements de la Garonne ; — le logement des gens de guerre ; — l'assemblée des bataillons de la milice ; — la ferme des biens de la communauté de Clermont ; — la fourniture des étapes et des voitures pour les troupes, etc.

C. 532. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1770-1771. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le droit du pied-fourché ; — l'état des récoltes ; — l'office de lieutenant de police du Port-Sainte-Marie ; — les prisons d'Agen ; — les remèdes pour les plaies ; — la reconstruction du pont du Roi dans la paroisse de Saint-Cirq ; — la poste de La Magistère ; — les frais des recouvrements d'impôts ; — les perles éprouvées par le débordement de la Garonne ; — les grains avariés ; — la construction d'une levée pour préserver de l'inondation les fonds de la paroisse de Sainte-Radegonde ; — la misère des habitants de Saint-Côme ; — la fourniture des étapes ; — le logement des gens de guerre ; — le droit de quarantain, etc.

C. 533. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la pension accordée par la communauté d'Aiguillon au sieur Marac, chirurgien des pauvres ; — la maison de Refuge d'Agen ;— le logement des gens de guerre ; — les priviléges de la noblesse ; — les saisies de grains ; — la fourniture des étapes ; — les haras ; — les religieuses de la communauté de. Saint-Joseph ; — une dette du domaine envers l'hôpital général d'Agen ; — les enfants trouvés ; — les plantations sur le terrain du Gravier d'Agen ; — la construction de l'hôpital ; — la démolition de l'ancienne porte Sainte-Marie ; — l'établissement d'un régent à Clermont-Dessus ; — les grains de semence, etc.

C. 534. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la perte des récoltes ; — l'envoi de riz à la maison de Refuge d'Agen ; — le relevé du cadastre de la juridiction de Daudas ; — les réparations de l'Hôtel de Ville de Tournon ; — les patrouilles ; — le prix des grains ; — l'acquisition d'une maison et d'un jardin par la communauté d'Agen ; — les gages du régent de Lusignan ; — le vol des vases sacrés de l'église de Monbusq ; — les frais municipaux de la commune de Villeneuve ; — la nourriture des enfants abandonnés ; — le cours d'accouchement d'Agen, etc.

C. 535. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1772 — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au mauvais état de la fontaine publique du Port-Sainte-Marie ; — aux ravages occasionnées à Agen et à La Réole par les débordements de la Garonne ; — aux plaintes des habitants de la ville d'Angen, au sujet de la fermeture de la rue de la Reine ; — au cours d'accouchement d'Agen ; — aux réparations du Peyrat ; — au droit de prélation ; — au consulat de Beauville ; — à la reconstruction de l'hôpital d'Agen ; — à la réparation des fossés et aqueduc de Port-Sainte-Marie ; — aux commissions des contrôleurs du vingtième ; — aux offices municipaux d'Agen, etc.

C. 536. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1772. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux soldats malades à l'hôpital d'Agen ; — aux gages du régent de Clermont-Dessous ; — aux frais de la vérification des rôles ; — au logement des gens de guerre ; — à la réparation de la maison du Roi à Agen ; — à la disette des farines ; — à la maladie et à la misère des habitants de la paroisse de Sainte-Foy ; — aux réparations du Palais de justice ; — au recouvrement des impôts ; — au droit de quarantain ; — aux Sœurs de la Charité et à leur régime ;— à la réparation des prisons et aux revenus de la communauté d'Agen, etc.

C. 537. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1772 — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'office de greffier de l'Hôtel de Ville d'Agen ; — aux réparations de l'hôpital ; — au renouvellement des robes consulaires ; — au traitement des bestiaux ; — aux indemnités sur les étapes ; — à la suppression de la subdélégation de Castel-jaloux ; — aux procès des communautés ; — aux comptes de la paroisse de Saint-Maurin ; — à l'entretien des couvertures de la maison, manége et écuries du Roi ; — à un accident malheureux arrivé à des travailleurs sur la grande route de Coulayrac ; — au logement des gens de guerre, etc.

C. 538. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la répartition de la capitation ;— aux comptes de la communauté de Beauville ;— à l'administration municipale de Castelsagrat — aux assemblées de la communauté d'Agen ; — à l'approvisionnement des grains ; — à une souscription d 60,000 livres ; — aux logements militaires ; — à la fermeture de la rue de la Reine à Agen ; — aux religieuses du

couvent du Port-Sainte-Marie ; — à des demandes de secours pour les pauvres de Puimirol ; — aux ateliers de charité, etc.

C. 539. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la situation de l'hôpital de Saint-Jacques d'Agen ; — au droit de quarantain ; — à la démolition d'un arceau à Agen ; — à des plaintes contre les officiers municipaux d'Aiguillon ; — aux droits réservés ; — à des demandes de secours en faveur de la maison de Refuge d'Agen ;— à la misère des habitants de Villeréal ; — aux gages du garde des iles de la communauté d'Agen ; — à l'assemblée des trois ordres ; — à l'adjudication de la boucherie de carême à Agen ; — à la reconstruction de l'hôpital ; — à l'envoi des grains ; — aux réparations du palais ; — au logement des gens de guerre ;
— au droit de prélation, etc.

C. 540. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'incendie d'une partie de la maison du Roi à Agen ; — à la vente des matériaux provenant de la démolition de la porte du Port-Sainte-Marie ; — aux réparations du Palais de justice d'Agen ; — aux gages du régent du Port-Sainte-Marie ; — à la reconstruction de l'hôpital ; — à l'incendie de trois maisons ; — aux mesures des grains ; — aux réparations de la maison du Roi ; — aux gages du médecin des pauvres d'Aiguillon ; — à l'achat des robes consulaires et à la composition de la jurade d'Agen ; — au logement des gens de guerre, etc.

C. 541. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'approvisionnement des grains ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — aux gages du secrétaire de Tournon ; — à l'hôpital de Saint-Jacques d'Agen ; — au projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville ; — à l'emprisonnement de Geraud Chalié, collecteur de Beauville, pour divertissement des deniers publics ; — à la reconstruction du pont qui conduit de la ville d'Agen aux communautés de Madaillan et Luzignan ; — au traitement du médecin d'Aiguillon ; — aux réparations de la maison du Roi à Agen, etc.

C. 542. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux réparations des prisons de la ville d'Agen ; — aux comptes de la communauté de Goudourville ; — au casernement des troupes ; — aux Carmes d'Agen ; — à la nomination des officiers municipaux de La Magistère et de Valence ;— à la reconstruction de l'hôpital d'Agen ; — aux réparations de l'Hôtel de Ville, des prisons de La Sauvetat et de la maison du Roi à Agen ; — à la police des grains ; — au logement des gens de guerre ; — à la destruction de trois maisons au village de Couleyrac par le débordement de la Garonne, etc.

C. 543. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la reconstruction de l'hôpital d'Agen ; — le traitement de la maladie des bestiaux ; — la fourniture des étapes ; — la nomination des officiers de la milice bourgeoise ; — le logement des gens de guerre ; — les frais de réparation de la maison, manége et écuries du Roi à Agen ; — les arrérages de la pension du sieur Singlade aîné, chevalier de Saint-Louis ; — la réparation de la salle de spectacle d'Agen ; — la reconstruction de l'archevêché ; — la démolition d'une maison du Port-Sainte-Marie ; — les comptes de la communauté de Tonneins-Dessus ; — les frais de casernement, etc.

C. 544. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la reconstruction de l'hôpital d'Agen ; — la maison de refuge ; — les religieux Carmes ; — la fourniture du bois et lumière aux troupes ; — l'état des logements ; — la perte des récoltes ; — les réparations du Palais de justice ; — le séquestre des grains ; — l'exemption du logement des gens de guerre ; — les comptes de la communauté de Golfech ; — les religieuses de Notre-Dame d'Agen ; — les arrérages du don gratuit ; — les officiers municipaux de Castelsagrat ; — les plantations sur le Gravier, au devant de l'hôpital de la manufacture d'Agen, etc.

C. 545. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1774. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les réparations de l'hôpital d'Agen ; — le recouvrement des impôts ; — les gages de secrétaire de la ville d'Agen ; — les comptes de la communauté d'Aiguillon et de La Sauvetat-de-Savères ; — les réparations des écuries du Roi ; — les gages du sieur Berit, régent d'Aiguillon ; — les frais de réparation du chemin de Monbran ; — les gages du médecin d'Aiguil-

lon ; — la maladie des bestiaux ; — les discussions élevées entre les notaires royaux et le corps de ville d'Agen au sujet du droit patrimonial ; — les dommages causés aux possessions de la communauté d'Agen par le débordement de la Garonne ; — le droit de quarantain, etc.

C. 546. (Portefeuille.) — 55 pièces papier.

1774. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le prix du pain ; — la maison de force d'Agen ; — la perte des récoltes ; — l'adjudication des réparations de l'hôpital d'Agen ; — la maison des Carmes-Déchaussés ; — le logement des gens de guerre ; — les gages du régent de la ville d'Aiguillon ; — le sieur Lafont, laboureur de la juridiction de Castelsagrat, accusé d'assassinat suivi de vol ; — la maladie des bestiaux.

C. 547. (Portefeuille) — 100 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'établissement d'une juridiction consulaire à Agen ; — à la maladie des bestiaux ; — au droit de quarantain — aux réparations de l'église cathédrale d'Agen ; — à la maison de refuge ; — aux logements militaires ; — à la poste de La Magistère ; — à l'importation des bestiaux ; — à des gratifications accordées aux troupes pour avoir fait le service des patrouilles ; — à la reconstruction d'une maison de la communauté de Saint-Cirq, abattue par le débordement de la Garonne ; — au casernement des troupes ; — aux comptes de la communauté de Galapian, etc.

C. 548. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1775 — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux réparations de l'église cathédrale d'Agen ; — à la ferme du droit de quarantain ; — à la maladie des bestiaux ; — à la foire du Gravier ; — à des demandes de secours en faveur de la maison de refuge d'Agen ; — à la situation de la caisse du régiment de la Reine ; — à la poste de Port-Sainte-Marie ; — au recouvrement des impôts ; — aux frais de casernement ; — à la reconstruction de la maison presbytérale de la communauté de Monbusq ; — aux réparations du pavé de Tournon, etc.

C. 549. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la démolition de l'ancien hôtel de ville d'Agen ; — à la fourniture des étapes ; — aux précautions à prendre contre l'épizootie ;— à la perte des récoltes par la grêle ; — à l'établissement d'une école de chirurgie à Agen ; — à l'exemption des corvées et du logement des gens de guerre ; — à la composition du corps municipal de la ville d'Agen ; — aux travaux à exécuter pour garantir la communauté d'Aiguillon du débordement de la Garonne ; — aux foires d'Agen ; — aux réparations de la maison du Roi ; — à la reconstruction de l'hôpital ; — à la fourniture des fourrages ; — aux gages du secrétaire de la communauté de Puimirol ; — à la pension du médecin d'Aiguillon, etc.

C. 550. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la discipline des assemblées municipales d'Agen ; — à l'envoi d'une brigade de maréchaussée à la poursuite d'une bande de vagabonds répandus dans la juridiction d'Aiguillon ; — à la formation d'une société d'amusement à Agen ; — à la ferme du droit de passage à Agen ; — à la maladie des bestiaux ; — au droit de quarantain ; — à la reconstruction de l'hôpital ; — à la démolition de la façade de l'hôtel de ville d'Agen ; — à la fourniture des fourrages ; — aux comptes de la communauté de Port-Sainte-Marie ; — au logement des gens de guerre, etc.

C. 551.(Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la réparation du pont de Mondot, situé dans la communauté de Castelculier ;— les notaires royaux de la ville d'Agen ; — le pavage des rues de Tournon ; — la construction des casernes d'Agen ; — les réparations de la maison du Roi ; — l'entretien des maisons presbytérales de Castelsagrat, de Thezac et de Monbusq ; — les réparations de l'église de Saint-Sixte ; — la ferme de la boucherie et du passage de Port-Sainte-Marie.

C. 552. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le logement des gens de guerre ; — la fourniture des étapes ; — les frais de casernement ; — l'hôpital général d'Agen ; — les précautions à prendre pour le transport des deniers royaux ; — la maladie des bestiaux ; — le recouvrement des impôts ; — l'ouverture d'une nouvelle porte à Agen ; — les comptes de la communauté de Clermont-Dessus ;— des observations sur une maladie épidémique qui a régné à Brantôme, depuis le mois de décembre 1775 jusqu'au mois de

mars 1776 ; — l'augmentation des gages du régent de Saint-Maurin ; — les comptes de la communauté de Galapian ; — des arrérages de rentes dus par la communauté de Port-Saint-Marie à la dame Dubedat, etc.

C. 553. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le logement des gens de guerre ; — les privilèges de la noblesse ; — le recouvrement des impôts ; — la maison des Filles de la Charité d'Agen ; — le renouvellement des officiers municipaux de Tournon ; — la reconstruction de l'hôpital d'Agen ; — la poste d'Aiguillon ; — les appointements du secrétaire greffier de Clermont-Dessus ; — la vente de deux maisons de la communauté de Buzet, pour la construction d'une maison presbytérale ; — le local de l'ancien évêché d'Agen ; — le casernement des troupes ; — la reddition des comptes de la communauté de Castelculier, etc.

C. 554. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garone) avec l'intendant, concernant : — les réparations de l'église de Castillon ; — la vente de la maison des Cordeliers d'Agen, pour le casernement des troupes ; — les réparations de l'église d'Enqueyrac ; — la reconstruction de l'hôpital d'Agen ; — les frais de procès de la communauté de Frégimont ; — les gages du secrétaire de Clermont-Dessus ; — les réparations de la maison du Roi ; — les revenus de la ville d'Agen ; — l'approvisionnement des fourrages ; — la construction d'une digue pour préserver la ville d'Agen des inondations de la Garonne, etc.

C. 555. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1777.— Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le casernement de la cavalerie dans la maison des Carmes ; — les réparations du pont de Mondot ; — les foires d'Agen ; — la ferme de la boucherie de Port-Sainte-Marie ; — des autorisations pour plaider ; — le passage de Monsieur à Agen ; — les dommages occasionnés par le débordement de la Garonne ; — l'envoi de 296 fusils à Agen ; — les réparations de la maison du Roi ; — le maître de poste d'Aiguillon ; — les frais d'étapes des cavaliers de la maréchaussée ; — la conduite des déserteurs ; — la ferme des droits de passage ; — l'établissement d'une digue sur la Garonne au-devant de l'hôpital général d'Agen, etc.

C. 556. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1777. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les réparations de l'hôtel de ville et des prisons de Tournon ; — les comptes de la communauté de Beauville ; — le logement des gens de guerre ; — les réparations de la maison du Roi ; — la construction de l'hôtel de ville d'Aiguillon ; — les grains de semence ; — les écuries de la cavalerie ; — les remèdes pour les pauvres ; — l'office de secrétaire greffier de la communauté de port Sainte-Marie, etc.

C. 557. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le passage de Monsieur à Agen ; — la démolition de la porte de ville d'Agen ; — le pavage des rues de Port-Sainte-Marie ; — la répression de la mendicité ; — le passage des troupes ; — les étapes de la brigade de la maréchaussée de Villeneuve ; — le bureau de charité d'Agen ; — le casernement des chevaux du régiment Royal-Champagne dans la maison des Religieux Carmes ; — les gages du messager de Tournon.

C. 558. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier

1778. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la ferme du pied fourché ; — l'approvisionnement des grains pour la ville d'Agen ; — les gages du procureur syndic d'Aiguillon ; — la réparation de l'église de Bazens, près le Port-Sainte-Marie ; — le bail des revenus patrimoniaux de la communauté d'Aiguillon ; — le mouvement des troupes ; — les exemptions du logement des gens de guerre ; — l'office de receveur trésorier d'Agen ; — les ravages occasionnés par la grêle ; — les frais de recouvrement ; — l'ouverture du chemin de Boussères à Feugarolles par Thouars ; — la maladie des bestiaux : — les gages du régent d'Éspalais ; — l'établissement d'une école de chirurgie à Agen, etc.

C. 559. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'administration municipale de Golfech ; — aux frais du procès de la communauté de Vitrac avec le curé de la paroisse à raison de la dîme ; — aux gages du régent de La Magistère ; — au recouvrement des impôts ; — au bail des boucheries de Port-Sainte-Marie ; — aux chevaux morveux ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — aux comptes de la communauté de Clermont-Dessus ; — à l'envoi d'un détachement de maréchaussée à la poursuite d'une bande de voleurs répandus dans la uridiction de

Beauville ; — à la réparation de la halle et du pavé d'Aiguillon ; — au service des pompes à incendie, etc.

C. 560. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la capitation des ecclésiastiques ; — à la maladie des bestiaux ; — aux corvées militaires ; — aux gages du maire de Puimirol ; — à la ferme du passage de la Garonne devant la ville d'Agen ; — aux gages du régent de Port-Sainte-Marie ; — à l'escorte des deniers royaux ; — à l'état des récoltes ; — aux grains de semence ; — au logement des gens de guerre ; — au choix d'un consul à Quissac ; — à la ferme des boucheries de Port-Sainte-Marie.

C. 561. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au logement des gens de guerre ; — au cadastre de Fumel ; — à la ferme du passage de Port-Sainte-Marie ; — au droit de quarantain ; — à l'établissement d'une école publique de chirurgie à Agen ; — au péage des deux chapitres d'Agen ; — aux matelots fugitifs ; — aux assemblées de la communauté de Castelculier ; — aux gages du régent de Puimirol ; — aux comptes de la communauté de Tournon ; — aux droits réservés ; — au recouvrement des impôts ; — aux réparations de la maison du Roi à Agen ; — à la maladie des bestiaux, etc.

C. 562. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux chevaux attaqués de la morve ; — à la maladie des bestiaux ; — aux frais de procès des communautés ; — aux gages du régent de Puimirol ; — au logement des gens de guerre ; — à l'établissement de l'hôpital de la manufacture d'Agen ; — au renouvellement du cadastre de la communauté d'Agen ; — aux Religieux Dominicains ; — à la ferme des communaux de Puimirol. ; — aux arrérages d'une rente due à Mme de Ruat par la communauté de Tournon, etc.

C. 563. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier, dont 2 plans.

1781. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la construction d'une berme pour protéger la rive droite de la Garonne devant Agen ; — les comptes de la communauté d'Espalais ; — les droits de passage au Port-Sainte-Marie ; — la maladie des bestiaux ; — la concession d'un emplacement appartenant à la ville d'Agen en faveur du sieur Castan, aubergiste ; — les frais municipaux dé la communauté de La Montjoye ; — le recouvrement des impôts ; — la ferme des vacants de Puimirol ; — des plaintes contre l'administration de la poste aux lettres de Tournon ; — la ferme du passage de la Garonne devant Agen ; — les patrouilles de Port-Sainte-Marie ; — une demande de fusils ; — les réparations de l'hôpital de la ville d'Agen, etc.

C. 564. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1781. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les titres de noblesse de M. Assolent ; — le comte de Laville, au sujet de la réparation d'une chemin contigu à son château de Lacepéde ; — la créance du sieur Couston sur la communauté de La Sauvetat ; — la maladie des bestiaux ; — le logement des gens de guerre ; — l'emprisonnement d'un garçon charpentier pour insultes envers les officiers municipaux de Beauville ; — des demandes en réduction de tailles formées par MM. Laurier (Pierre), chirurgien ; de Bazignan, chevalier de Saint-Louis, commandant le sixième régiment des chevau-légers ; Nadigier, greffier du Présidial d'Agen, Philippe Perrin, avocat, etc.

C. 565. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1786-1787. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et Garonne) avec l'intendant, concernant : — la fourniture des étapes ; — plusieurs demandes en décharges et diminutions d'impôts par noble Louis Dordé ; — Jean Chan-bon ; — Louis Carrieux ; — François Lapoujade ; — Jean-Baptiste Veremandoy, père de huit enfants ; — le chevalier de Saint-Gilles ; — Jean Boisseau ; — Boret de Rivezol, procureur du Roi en la maréchaussée d'Agen ; — Moulinier ; — d'Escayrac ; — Louis Roudanes, greffier en l'ordinaire, — et la dame Blanche de Mothes, etc.

C. 566. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la nomination des collecteurs ; — le nommé Sirech, collecteur des paroisses d'Anthé et Saint-Philip, détenu dans les prisons d'Agen pour défaut de payement de plusieurs articles de ses rôles ; — plusieurs demandes en décharges ou modérations d'impôts par de Lagrange, ancien garde du Roi ; — madame Marie Bajolle de Monségur ; — Charles de Mussy ;

— Merle, maître chirurgien de Puimirol ; — de Montesquiou d'Agen ; — Joseph de Mélignan ; — Chauron Du Colombier, etc.

C. 567. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1782 — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'envoi d'une brigade de maréchaussée à la poursuite d'une bande de voleurs réfugiés dans les environs de Clairac ; — à la construction d'une halle à Agen ; — à la subsistance des soldats voyageant isolément ; — aux gages du messager de la communauté de Beauville ; — à diverses demandes en décharges ou modérations de tailles par Ignace Gardés, de Clermont-Dessus ; — Jean Lacoste ; — Montardit de La Parade ; — le chevalier Dusorbier de La Tourrasse, officier d'infanterie, — et de Bellecombe, gouverneur de Saint-Domingue, etc.

C. 568. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1782-1785. — Correspondance du subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'apparition de la suette à Agen ; — aux convocations des assemblées de la communauté de La Magistère ; — à l'acquisition de l'emplacement de l'ancien évêché d'Agen pour l'établissement d'une halle ; — au renouvellement des rôles ; — aux robes des consuls d'Agen ; — aux amendes des condamnations arbitraires et de police ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — au droit de quarantain, etc.

C. 569. (Portefeuille :) — 148 pièces, papier.

1743-1747. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — une imposition pour payer l'arpentement général du territoire de la communauté de Monbalen ; — les réparations de l'auditoire de Monségur ; — l'acquisition de la place du château de Marmande faite par la communauté ; — une demande de M. le marquis de Tombebœuf en autorisation d'imposer sa communauté, pour subvenir aux frais d'un nouveau cadastre ; — la clôture du cimetière de Fauillet ; — la nécessité de réparer l'auditoire et les prisons de La Réole qui tombent en ruine ; — la maison des Dames de l'Enfant-Jésus établies à Tonneins ; — les plaintes du curé de Boussès contre le nommé Pinard ; — le fermier du passage de M. le duc d'Aiguillon à Marmande ; — une affaire du curé de Tombebœuf contre le sieur Riquet, consul dudit lieu ; — les réparations des murs de ville et de la porte de Lama à Marmande ; — la plainte du sieur Jurieu, curé de Grateloup, au sujet des insultes dont il est l'objet de la part de ses paroissiens.

C. 570. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1748-1751. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — une rixe survenue entre deux habitants de la communauté de Toupinerie à l'occasion de l'empêchement que l'un d'eux voulait mettre au passage de la procession des Rogations sur un chemin où elle avait toujours passé ; — un procès entre la famille Gendron et les maire et consuls de Monségur ; — les Religieuses Ursulines de Marmande ; — la créance du sieur Benoît de Rapin, avocat, écuyer, seigneur de la maison noble de Goulard, sur la communauté de Sainte-Bazeille ; — la reconstruction du pont de Lévignac ; — le comte de Flamarens et le duc de La Force, au sujet d'ouvrages pratiqués par ce dernier, à la naissance du canal de Montaigut et qui nuisent à la propriété dudit comte de Flamarens ; — un mémoire du sieur de Guionnet, conseiller au Parlement, contre les consuls de Marmande, au sujet des eaux de son moulin, situé à la porte de Lama ; — les revenus de la communauté de La Gruère.

C. 571. (Portefeuille.) — 96 pièces, 1 en parchemin.

1752. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — divers vols de blé commis par des matelots au préjudice de négociants de Marmande ; — la circulation des grains ; — les gages du régent latin du mas d'Agenais ; — un mémoire des maires, consuls et procureur syndic de la ville de Marmande, contre Jean-Eustache de Bazin, juge royal de ladite ville ; — les grains de semence ; — une affaire entre M. de Veanteuil de Lavaissière, ancien capitaine, et les maire, consuls et syndic du mas d'Agenais, au sujet de la distribution du bois provenant de la coupe de la forêt commune ; — une contestation entre les maire et consuls de la communauté de Tonneins-Dessous et le sieur Dandurand, comptable de ladite communauté ; — les gages du secrétaire de la communauté de Monségur ; — la réunion des offices municipaux de Marmande ; — les terrains perdus par le sieur Coudroy de L'Isle, par suite des débordements de la Garonne.

C. 572. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1753-1754. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les difficultés du recouvrement des impositions ; — un règlement portant fixation du nombre de prud'hommes de la communauté de Sainte-Bazeille, parmi lesquels seraient

pris les jurats et consuls ; — la vérification du contrôle des habitants et des rôles de la capitation de Marmande par M. de Lavau, commissaire de la marine ; — une insulte faite à un consul de Tonneins-Dessus ; — une affaire entre l'hôpital et la communauté de Marmande ; — une querelle entre le subdélégué et le juge royal de Marmande, qui a attiré à ce dernier une vive réprimande de la part de l'intendant ; — une contestation entre le lieutenant criminel de Marmande représentant le juge, et les maire et consuls de cette ville, au sujet de la préséance ; — les comptes de la communauté de Tonneins-Dessus ; — l'arrêt d'évocation du conseil de l'affaire des consuls de Marmande, au sujet de la rente constituée de la ville,

C. 573. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1755-1756. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le logement des dragons à Monségur ; — le sieur Dunogués, garde du corps du Roi et la communauté du mas d'Agenais, au sujet d'une maison servant de caserne ; — la mission de Duras ; — les entreprises du sieur Bazin contre les offices municipaux de Marmande ; — les poursuites et la condamnation d'un boucher pour avoir vendu de la brebis pour du mouton ; — les désastres occasionnés par la grêle à Gontaut ; — les requêtes des maire et consuls de Monségur, au sujet des réparations à faire à la maison du régent, aux murs du cimetière et à la refonte de la cloche de l'église ; — les plaintes des maire et jurats de Monségur contre le commis des postes de leur ville ; — les prud'hommes de Monségur ; — une requête de madame Marguerite de Champs, veuve de feu de Lentillac, ancien capitaine d'infanterie, à l'occasion d'une erreur de compte commise au préjudice de son mari ; — les administrateurs de l'hôpital de Marmande.

C. 574. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1757-1758. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : aux plaintes des officiers de la compagnie de Brioude en quartier à Monségur, au sujet de leur logement ; — à une battue ordonnée dans quelques paroisses pour détruire des bêtes féroces qui s'y sont montrées et qu'on suppose atteintes de la rage ; — à l'autorisation accordée à la communauté de Libourne d'emprunter à la paroisse Puypaulin la somme de 15,000 livres à rente constituée ; — aux plaintes du sieur Despeyroux, maître de poste à Marmande ; — au comte de Pons et aux Religieuses Bénédictines de Marmande, au sujet d'un prêt de 40,000 livres aux communautés de Libourne et Blaye ; — à une lettre du duc de Lavauguyon par laquelle il demande la place du premier consul de Tonneins-Dessus pour M. de Lescun ; — aux sieurs Rabié et Cicéron, régents de Sainte-Bazeille ; — à la forme du recouvrement des frais de casernement à la charge des seuls Religionnaires ; — à l'élection des officiers municipaux de Tonneins-Dessous ; — à la lettre d'avis de l'emprisonnement du nommé Vilheme, dragon, et à sa condamnation aux galères.

C. 575. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1758. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la prorogation de l'élection consulaire de Tonneins-Dessous ; — aux frais de passage des troupes et à la reddition des comptes de la communauté de Marmande ; — aux casernes de Tonneins ; — à la somme de 2,000 livres due par la communauté de Marmande à M. de Raymond ; — à la rébellion du sieur Delmas contre les séquestres et à l'affaire de M. Prelet, conseiller au Parlement ; — à la désobéissance de Gendron fils, de Monségur ; — aux nouveaux consuls de Marmande ; — aux frais de casernement ; — aux grains cariés ; — à une plainte contre les collecteurs et les dépenses de la communauté de Grateloup ; — au privilège des salpêtriers ; — à la réédification de l'église de Tonneius ; — à l'affaire des Religieuses de Marmande avec M. de Pons ; — à la plainte des consuls de Tonneins-Dessous contre Peyrot et l'emprisonnement de ce dernier ; — à une affaire entre la ville et l'hôpital de Marmande ; — à l'assemblée de la communauté de Samazan et à une plainte contre un consul ; — à la reconstruction du pont de Canteranne ; — à la disette des grains ; — aux collège et casernes de Marmande ; — à la mission de Pujol ; — au passage à Marmande de M. le maréchal duc de Richelieu, de madame la duchesse d'Aiguillon, de madame la comtesse d'Egmont et de MM. les présidents de Gasc, de Barbot, d'Estillac, etc.

C. 576. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1759. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la mission de Saint-Sernin de Duras ; — à une affaire entre le sieur Ladoue et les consuls de Marmande ; — aux honoraires d'un prédicateur pour prêcher l'avent à Miramont ; — aux frais de casernement ; — à la caserne et au presbytère de Tonneins-Dessous ; — aux honoraires de l'aumônier de l'hôpital de Marmande ; — aux dévastations et aux vols commis par les recrues volontaires de Montauban ; — à une méthode pour la conservation du froment, — à madame Second, prieure des Dames Bénédictines de Marmande ; —

à l'arrestation des esclaves français et étrangers ; — aux élections consulaires de La Sauvetat ; — au prix des grains et du pain ; — aux déprédations qui se commettent dans la forêt de Saint-Vincent du mas d'Agenais ; — aux consuls de Marmande et à M. Faget ; — '-à l'église paroissiale de Tonneins ; — aux avances faites par le receveur à la communauté du mas d'Agenais ; — à l'érection des terres de M. de Lavauguyon en duché-pairie ; — au logement des troupes à demeure ; — à la nomination des officiers municipaux de Marmaude ; — aux étapes.

C. 577. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1759. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux rôles de la capitation de Marmande ; — à l'autorisation accordée au sieur de Lassalle de Le Roy, syndic, de vendre et d'aliéner le capital de la rente sur les tailles de l'Élection d'Agen appartenant aux habitants de Tonneins, pour le prix être employé à la réédification de leur église ; — au casernement de Monségur ; — à la saisie faite par M. de Raymond sur les revenus de la communauté de Marmande ; — à la taille du petit séminaire ; — à un envoi de 400 tonneaux de fèves à M. l'évêque d'Agen, pour la subsistance des pauvres ; — au service des étapes ; — à l'avis de la diminution du prix des grains ; — au logement des gens de guerre ; — au transport des fourrages ; — à une affaire entre le juge et les consuls de Marmande, au sujet des comptes de leur communauté ; — aux plaintes de l'évêque d'Agen contre les consuls de Villeneuve et de Tonneins ; — aux régents de Sainte-Bazeille ; — aux règlements sur le petit séminaire de Marmande ; — à un nouveau différend entre le juge, le maire et les consuls de Marmande.

C. 578. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1760. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux voitures et chevaux à fournir aux troupes ; — aux étapes ; — au casernement des troupes en quartier à Tonneins ; — au doublement de la capitation ; — à la taille du séminaire ; — aux secours gratuits fournis à de pauvres familles ; — au collège de Marmande ; — à la réunion des offices de Monségur ; — à l'échange par la communauté de Caumont de 100 journaux de forêt avec le duc de La Force, contre le droit de la moitié des boucheries, 12 journaux 2/3 de pré et 4 journaux de terre ; — les gages du médecin du mas d'Agenais ; — au scandale causé dans la paroisse de Taillecavat par la demoiselle de Boisredon, veuve Richier-Laborde, et le nommé Pigassat, son domestique ; — à l'élection des consuls de Sainte-Bazeille ; — aux contrats de rentes consentis par les villes de Blaye et de Libourne en faveur des Dames Bénédictines de Marmande ; — aux consuls et au juge de cette ville ; — aux Dames de la Foi ; — aux bateaux-poste ; — aux honoraires du prédicateur de Tonneins, contestation à ce sujet entre l'évêque et les consuls ; — aux comptes d'octroi et patrimoniaux de Marmande

C. 579. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'état des revenus de la communauté de Marmande ; — à l'opération du 20e de l'industrie faite à Miramont ;— à l'autorisation de plaider accordée aux habitants de Tonneins-Dessus ; — à l'ordre donné aux consuls de cette communauté de payer aux Capucins d'Agen la somme imposée à ladite communauté pour les honoraires du prédicateur de leur ordre, sous peine d'amende ; — aux deux régents de Duras ; — aux dettes de la communauté de Marmande ; — au droit de quarantain ; — aux ravages occasionnés dans la paroisse de Maurillac par la grêle et les inondations ; — à un mémoire au sujet d'une dotation de 20,000 livres au petit séminaire de Marmande ; — au passage des troupes ; — au pain fourni aux déserteurs ; — à la nomination de M. de Bonnafoux, en qualité d'adjoint à M. Faget de Cazaux, subdélégué de Marmande ; — aux fabriques d'huile ; — à la communauté de Marmande contre le receveur des revenus casuels ; — aux comptes de cette communauté ; — au collège ou régence de Marmande.

C. 580. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1762. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au régent de Marmande ; — aux nouveaux consuls de cette communauté ; — au nommé Dusant, père de 12 enfants ; — à l'insulte faite au sieur Bouïc, consul, par le sieur Bazin, juge à Marmande ; — à l'indemnité réclamée parle médecin Boniol pour les soins qu'il a donnés aux soldats malades à l'hôpital de Monségur ; — à la plainte des officiers municipaux de Marmande contre un commissaire aux requêtes ; — à la réunion des offices municipaux ; — aux mesures à prendre contre les voyageurs suspects ; — au projet d'établissement d'une maison de Filles de la Foi à Marmande et d'une école pour les jeunes filles ; — aux Bénédictines de Marmande et de la ville de Libourne, au sujet des intérêts d'une somme de 36,000 livres qui leur est due par cette dernière ; — au doublement de la capitation et à la vérification des rôles ; — aux comptes de la communauté de Marmande ; — à la construction d'un clocher à Tonneins ; —

aux réparations de la maison des Filles de l'Enfant-Jésus ; — à la reddition des comptes de la communauté de Monségur.

C. 581. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1763.— Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux bois de construction pour la marine ; — à une méthode pour conserver les grains ; — à la nomination des consuls de Marmande ; — à la libre circulation des grains et farines ; — à l'arpentement général de la juridiction de Londres ; — aux désordres de la communauté de Marmande ; — à la collecte du mas d'Agenais ; — à une affaire entre les officiers municipaux de Marmande et le procureur du Roi de la justice royale ; — aux abus dans le consulat de Samasan et aux plaintes des habitants ; — au droit de quarantain ;— au détail des réjouissances et de la cérémonie qui eurent lieu à Marmande à l'occasion de la publication de la paix ; — à l'enfouissement des bestiaux morts de la contagion ; — à la concession d'une île de 50 ou 60 journaux, vis-à-vis Sainte-Bazeille ; — aux papiers du Canada ; — à l'établissement d'une nouvelle subdélégation à Tonneins ; — au relevé des comptes de la communauté de Marmande.

C. 582. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1764. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les grains de semence ; — les ravages occasionnés par la grêle dans plusieurs paroisses ; — la disette dans les juridictions de Lauzùn, Puydauphin et Monbahus, où les habitants n'ont pour toute nourriture que du son bouilli avec des herbes ; — la réunion du mas d'Agenais à la subdélégation de Casteljaloux ; — la réunion de la régence principale de Marmande au petit séminaire ; — les fonds d'aumônes ; — le projet de réunion des deux communautés de Tonneins ;— le sieur Cicéron, régent de Sainte-Bazeille ; — les comptes rendus à la communauté par les officiers municipaux de Marmande ; — les secours distribués aux pauvres ; — les dépenses du casernement pour deux compagnies en quartier à Marmande ; — les désordres occasionnés par la grêle à Duras et ses environs, et les demandes de secours en faveur des habitants atteints par ce fléau ;— l'élection des consuls de Marmande ; — les créanciers de madame la baronne de Seiches ; — la maison presbytérale de Beaupuy.

C 583. (Portefeuille.) — **105** pièces, papier.

1764-1765. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le mauvais état de l'hôpital de Monségur ; — des demandes de secours pour les pauvres de Lauzun ; — la disette de Villeneuve d'Agenais, Saint-Barthelemy et Tombebœuf ; — l'ordonnance portant règlement pour constater les divers accidents qui pourront arriver sur les récoltes ; — les consuls de Mauvezin ; — les impositions de la ville de Marmande ; — le greffe de la communauté de Duras ;— les Religieuses de Saint-Benoît de Marmande qui ne cessent de réclamer les rentes qui leur sont dues par les communautés de Blaye et Libourne ; — les consuls de Marmande en procès avec le juge au sujet du jettin appartenant à la communauté ; — le tableau de la collecte de Marmande ;— les frais d'une information ordonnée par les consuls de Gontaud ; — l'autorisation accordée à la communauté de Taillebourg pour plaider ; — la fourniture du bois et de la lumière pour le corps de garde de Marmande ; — les pauvres de cette ville ; — l'inspecteur des poudres et salpêtres ; — la capitation ; — les corvées ; — les privilèges de la ville de Marmande ; — les abus dans la répartition de la capitation ; — le séminaire de Marmande.

C. 584. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1765.— Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les dégâts occasionnés par la grêle dans plusieurs juridictions ;— l'arrestation et l'élargissement du nommé Vergier, atteint de démence ; — MM. Fayet de Cazaux et Lavau de Gayon, conflit entre ces deux subdélégués ; — la corvée militaire ; — les abus dans le rôle de l'industrie ; — la réunion de la juridiction de Tombebœuf à celle de Clairac ; — l'élection des consuls de Marmande et la dette de la communauté de cette ville ; — une plainte contre le collecteur et l'huissier Belbeze de Duras ; — l'arrêt de la Cour des Aides de Bordeaux qui accorde 28 journaux nobles à M. de Mares, de l'île qui porte son nom ; — les fonds d'aumônes ; — le don gratuit ; — le presbytère de Lauzun ; — un mémoire du subdélégué de Marmande au sujet de la répartition de la capitation ; — les étapes ; — la graine de trèfle ; — les impositions de Lévignac ; — le régent de Sainte-Bazeille ; — le désordre qui règne dans cette communauté ; — les honoraires des consuls de Marmande ; — les chemins et les corvées.

C. 583. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1766. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au presbytère de la paroisse de Saint-Nazaire ; — aux dégâts occasionnés par les débordements de la Garonne ; — au sursis accordé à la communauté de Lévignac pour le payement

de ses impositions, à raison des pertes qu'elle a éprouvées sur ses récoltes ; — aux poursuites exercées contre les habitants de Duras pour le recouvrement des impositions ; — à des empiétements sur le chemin de Marmande à Saint-Avit ; — à la reddition des comptes et aux abus dans la communauté de Samazan ; — à la nomination des consuls de Marmande ; — à l'arrêté des comptes de la communauté de Tonneins ; — au choix d'une régente pour la communauté de Duras ; — à un crime d'infanticide ; — à l'émission de huit écus de trois livres faux mis en circulation par des soldats du régiment de Vivarais ; — aux consuls de Duras ; — au collecteur principal de Gontaud ; — aux relais des troupes de passage ; — aux revenus de la ville de Marmande, etc.

C. 586. (Portefeuille,) — 109 pièces, papier.

1766. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux comptes et titres de la communauté de Meillan ; — aux désastres occasionnés par la gelée ; — à des demandes en décharge d'impositions formées par MM. de Gastebois de Marignac ; de Longueval ; messire Jean de Ferrand ; Séauvaud ; Jean Roy ; Jean Laperche de La Ramière ; de Lagrange, sieur de Ferregues ; messire Pierre, marquis de Salvignac, et Pierre Vivie de Régie, à raison des pertes qu'ils ont éprouvées par la gelée et les inondations ; — à l'ordonnance qui autorise la communauté de Marmande à plaider contre le juge ; — à des abus dans les assemblées et dans les rôles de la capitation de la communauté de Lauzun ; — à l'essai du blé de mars pour semence ; — aux collecteurs de Marmande ; — au sieur Malardeau, secrétaire de la communauté de Duras ; — à la réformation des rôles de la taille de Puymiclan.

C. 587. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1767. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les titres de noblesse du sieur Cruzel de Corbian ; — les arrérages de la rente due aux Ursulines de Marmande par la communauté de Libourne ; — le dénombrement de la population de Marmande ; — les poursuites pour le recouvrement du 20e d'industrie ; — les débordements de la Garonne ; — la nomination des consuls de Marmande ; — les plaintes contre les employés aux tailles ; — la fourniture des grains de semence aux cultivateurs pauvres ; — le transport des bagages des troupes de Marmande à Agen ; — la répartition du don gratuit ; — les réparations des fontaines de Marmande, de Tonneins et de La Réole ; — les mémoires sur les classes ; — la milice ; — la régente de Duras ; — l'emprisonnement d'un séquestre de Mauvezin trompé par les promesses de M. de Montour ; — le don gratuit de Duras ; — le rôle de la capitation de Tonneins ; — l'annulation de l'engagement contracté par le nommé Gerbaud pour le régiment d'Auvergne ; — les désordres de la communauté de Gontaud.

C. 588. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1768. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les assemblées de Duras ; — la collecte de Cauderot ; — les abus pratiqués dans la répartition delà capitation de Birac ; — l'homologation d'un traité fait par les habitants de Virazel pour l'arpentement de leur communauté ; — la gelée et le débordement de la Garonne ; — une plainte de M. Joly de Blazon, consul électif de Sainte-Bazeille, contre Mouchet, consul titulaire ; — la condamnation à l'amende d'un prud'homme de Monségur pour refus de paraître aux assemblées ; — l'arrestation d'un huissier aux tailles ; — le plan de l'îlot ; — l'abus des concessions d'îles et graviers ; — la réédification du petit clocher de l'église de Hautevignes ; — la corderie de Tonneins ; — les gages du médecin et du régent de Taillecavat ; — la mouture économique ; — l'arpentement de la communauté de Londres ; — les difficultés relativement au transport des bagages des troupes et autres services publics ; — le règlement sur le logement des troupes.

C. 589. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1769. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux comptes de plusieurs collecteurs ; — à une lettre de blâme de l'intendant aux officiers municipaux de Marmande, au sujet de M. Lavau de Gayon, leur subdélégué ; — au payement du plan du territoire de Taillebourg ; — à la même communauté contre le sieur Meyniel et la demoiselle Valade, sa belle-sœur, à raison des plantations faites sur l'île de la Garenne, appelée l'îlot ; — à la formation d'une nouvelle subdélégation à Monségur ; — à la destitution du sieur Cicéron, régent de Sainte-Bazeille ; — aux gages du régent de la communauté de Puymiclan ; — aux plaintes portées à l'intendant au sujet de la répartition de la capitation dans la juridiction de Monségur ; — aux vexations commises par deux huissiers aux tailles ; — au recouvrement des impositions de la paroisse de Saint-Pardon ; — au passage à Marmande de madame la comtesse de Lamarche et de M. de Laval ; — à la réunion de cinq juridictions de la subdélégation de Bazas à celle de Marmande ; — à la troupe destinée à poursuivre les contrebandiers ; — à la fontaine de

Marmande ; — à l'emprisonnement d'un collecteur ; — au prix du tabac.

C. 590. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1770. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — un procès entre les sieurs Tessier et Boulin et les officiers municipaux de Monségur ; — la confirmation de ventes faites par des religionnaires ; — l'incendie de l'hôtel de ville de Marmande attribué à un fou nommé Saint-Aubin ; — les réclamations de madame Second, prieure des religieuses de Saint-Benoît de cette ville, au sujet des rentes qui sont dues à sa communauté par les villes de Blaye et Libourne ; — la libre entrée des cordages à Bordeaux ; — la reddition des comptes de la communauté de Lauzun ; — l'entreprise de la fourniture des vivres ; — l'adjudication des revenus de la communauté de Marmande ; — les assemblées illicites dans la communauté de Puymiélan ; — l'administration municipale de Marmande ; — le sursis accordé aux habitants de Saint-Géraud-du-Bois pour le payement de leurs impositions, à cause des accidents survenus à leurs récoltes ; — l'acquisition d'une maison pour y construire la halle et le corps de garde de Marmande ; — le cours d'accouchement de Monségur ; — l'établissement de charité de Marmande ; — les comptes de la communauté de Lauzun ; — l'île de Baillias.

C. 591. — (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à une requête présentée par plusieurs habitants de Monségur en autorisation de plaider contre leur seigneur ; — au naufrage de l'argent provenant des recettes de Londres et de Puymiélan ; — aux chevaux et juments de la communauté de Caumont attaqués d'une gale contagieuse et aux précautions prises à ce sujet ; — au rôle de la capitation de la juridiction de Marmande ; — au don gratuit de Sainte-Bazeille ; — aux comptes de cette communauté ; — à l'adjudicataire général des étapes et le sieur Aloy de La Sauvetat de Caumont ; — aux réparations des boucheries et échoppes de Marmande ; — à. la ferme du quarantain à Tonneins ; — aux plaintes du maître de poste de Marmande contre les loueurs de chevaux et l'ordonnance de l'intendant, à laquelle ces plaintes ont donné lieu ; — au projet de créer un chef-lieu de subdélégation à Monségur, par démembrement de celle de Marmande et Sainte-Foy ; — au compte rendu par le syndic receveur de la communauté de Monségur ; — au casernement de la maréchaussée de Marmande ; — à l'insuffisance des grains dans la juridiction de Monségur.

C. 592 (Portefeuille.) — 115 pièces, papier

1771. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la formation du rôle de la capitation de la communauté de Lauzun ; — à l'élargissement et plantation des chemins autour de la ville de Marmande ; — à l'arrêt du conseil portant fixation des dépenses ordinaires et annuelles de cette ville ; — à une maladie épidémique à Tonneins et à ses environs ; — à la description des ravages qu'elle y exerce, et dont les détails affligeants se trouvent consignés dans une lettre de M. Pineau, curé de cette paroisse, et dans celle de MM. les docteurs Laperche père et fils ; — aux secours de toute nature envoyés par l'intendant, pour les malheureux atteints de ce fléau, et à l'ordre transmis par M. le duc de Lavauguyon à son intendant sur les lieux de distribuer aux malades tous les secours dont ils peuvent avoir besoin ; — aux comptes de la communauté de Monségur ; — aux officiers municipaux de Duras et au collecteur ; — aux assemblées des protestants de Tonneins et de Clairac ; — au remède du médecin Beaupuy contre la fièvre ; — aux maladies qui règnent à Damazan ; — aux gages des consuls du mas d'Agenais.

C. 593. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les presbytères de Cambes, Saint-Juin, Cauderot et autres ; — le passage des troupes à Marmande ; — la réunion de la communauté de Baries à La Réole ; — les mesures ordonnées pour arrêter les progrès de la maladie épizootique ; — les plaintes d'un consul de Marmande contre un de ses collègues ; — le mécontentement des officiers municipaux du mas d'Agenais au sujet de la conduite d'un détachement du régiment de la Reine ; — le rétablissement de l'administration de Tonneins-Dessus ; — l'ordre du maréchal de Mouchy de faire faire une chasse aux loups dans la forêt de Duras et autres bois du pays ; — le règlement du prix de la viande à Monségur ; — l'église de Baries ; — l'emprisonnement pendant un mois du nommé Çoursan, meunier ; — le logement des Filles de la Foi de Tonneins ; — la créance de 36,000 livres des Religieuses Bénédictines de Marmande ; — le rétablissement des foires aux bestiaux.

C. 594. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la mise en liberté du nommé Ducourneau, détenu par ordre du

Roi ; — l'installation des officiers municipaux de la communauté de Baries ; — les droits réservés des communautés de Tonneins-Dessus et Tonneins-Dessous ; — les droits réservés de Damazan, contre un boucher ; — le presbytère de la paroisse de Baupuy, tombant en ruine ; — les réparations d'une fontaine de Marmande ; — la reddition des comptes de la communauté de Tonneins-Dessus ; — les côtes de tabac employées comme remède contre l'épizootie ; — les précautions à prendre pour empêcher la propagation de cette maladie ; — les chevaux attaqués de la morve ; — les logements des gens de guerre et celui des Dames de la Foi de Tonneins ; — les entrepreneurs des étapes d'Etauliers ; — un contrat d'engagement fait aux ancêtres du duc d'Aiguillon, des comtés d'Agenois et Condomois ; — le compte rendu à la communauté de Monpouillan, par Jean Daney, de Sendex ; — la plainte du sieur Redeuil, notaire à Castets, contre M. Laveau de Gayon, subdélégué à Marmande.

C. 595. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux réparations à faire à la ville et banlieue de Miramont ; — aux réparations de plusieurs églises ; — aux gages du régent du mas d'Agenais ; — aux réparations de la fontaine de Damazan ; — au pont en bois appelé au pré Peytrau, menaçant ruine ; — à la construction des presbytères de Cambes et de Gontaud ; — à la translation de l'église de la communauté de Duras ; — au logement des gens de guerre au mas d'Agenais ; — aux exemptions de logement ; — aux rôles de la capitation de Marmande ; — aux à-compte qui doivent être fournis aux soldats sortant des hôpitaux ; — aux droits réservés de la communauté de Tonneins ; — au devis des réparations à faire à la fontaine de Lama à Marmande ; — à des travaux d'assainissement à exécuter dans cette ville ; — aux frais de transport des fourrages et équipages des troupes.

C. 596. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au sieur Partarrieu, régent de la communauté de Seiches ; — aux eaux-de-vie de marc de raisin ; — à la convocation d'une assemblée extraordinaire des notables habitants de la communauté de Tonneins-Dessous, pour délibérer sur les moyens de suivre l'opposition qu'ils ont formée à un arrêt du Conseil obtenu par le fermier du don gratuit ; — au logement des gens de guerre ; — à l'emprisonnement du nommé Ducourneau ; — à l'emplacement de la nouvelle église de Baries ; — aux nouvelles écoles royales militaires ; — au maître de poste de Cauderot ; — au procès de la communauté de Duras, contre le sieur Martineau, de la paroisse de Sainte-Colombe, au sujet des frais de ce procès ; — aux recouvrements de la taille ; — à la répétition des avances faites pour la communauté de Monpouillan par le sieur Daney, l'un de ses jurats ; — à l'hôpital de Marmande ; — à la condamnation de la communauté de Monpouillan à 200 fr. d'amende pour contraventions par elle commises dans la forêt qu'elle possède ; — à la revue des gens de mer ; — au recouvrement des impositions de la communauté de Lévignac ; — à la liberté du commerce des bestiaux.

C. 597. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1777. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au rétablissement de trois foires à Lamothe-Landeron ; — aux collecteurs de La Sauvetat de Caumont ; — à la répartition de la capitation de Marmande ; — aux comptes de la communauté de Samazan ; — à la construction d'un presbytère dans cette paroisse ; — au procès-verbal des officiers municipaux contre le nommé Chambaudet, qui les a gravement insultés dans le lieu consacré au service divin ; — au tirage au sort de la milice ; — aux priviléges des ex-consuls de Marmande ; — au refus des officiers municipaux de Marmande de recevoir dans leur assemblée le sieur Bernard Foucaud, nommé quatrième consul par le Roi ; — aux comptes de la communauté de Villeton ; — aux foires du bétail à Tonneins et à Marmande ; — à l'acquisition d'une maison par la communauté de Tonneins-Dessus, pour en faire un hôtel de ville ; — au passage de Monsieur, frère du Roi ; — au débordement de la Garonne ; — au logement des officiers de marine ; — à la fontaine de La Gruère ; — au régent de Marmande ; — à la dette de la ville de Libourne ; — aux travaux de charité, etc.

C. 598. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1778. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux comptes de la communauté de Villeton ; — à la réclusion du nommé Montaud, de la communauté de Virazel, atteint de démence furieuse ; — aux discussions municipales de La Gruère ; — au rôle de la capitation de Marmande ; — aux difficultés pour la circulation des grains ; — au sieur Dupeyron, père de douze enfants ; — au logement des Dames de la Foi de Tonneins ; — aux réparations à la halle Saint-Barthélemy ; — à un mémoire sur la pénurie des ouvriers pour la culture des terres ; — à l'établissement d'un bureau de

charité à La Gruère ; — aux distributions de riz aux pauvres ; — à une trame ourdie par les nommés Giresse et Redeuil, notaire, contre les jurats de la communauté de Baries et M. Laveau de Gayon, subdélégué de Marmande ; — au rôle des impositions du mas d'Agenais ; — à l'arpentement de la communauté de La Gruère ; — à un placet du sieur Foucaud, ancien consul à Marmande.

C. 599. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1778. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au sieur. Dunogué, collecteur de la juridiction du mas d'Agenais ; — aux gages du médecin du mas et de Caumont ; — aux travaux des chemins ; — au choix d'un médecin chargé de la correspondance relative à l'épidémie et aux épizooties ; — à un ouvrage contre le célibat des prêtres ; — aux rôles de la capitation de la noblesse ; — à la levée du cours de la Garonne, par M. Fontaine, ingénieur-géographe ; — au régent de Seiches ; — au droit du quarantain royal à Tonneins ; — à la messagerie de Bordeaux à Toulouse ; — aux frais de milice ; — au bois de chauffage du régiment de Bourbon ; — aux domaines du Roi.

C. 600. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'île de Granon ; — à la capitation et au vingtième ; — à l'atelier de salpêtre à Tonneins ; — aux réparations du mur du couvent des capucins à Marmande ; — au logement des Dames de la Foi de Tonneins ; — au rétablissement du port de Tonneins-Dessus ; — à l'envoi de charpentiers civils à l'île d'Aix ; — à la capitation des gens de mer ; — à la suppression des vingtièmes d'industrie de Tonneins-Dessus ; — aux frais de reconstruction de l'église de Baries ; — à la pension du médecin du mas d'Agenais ; — à l'état de la population de Marmande ; — à l'élection consulaire de cette ville ; — à l'envoi de M. Forcarde de La Grezère à Paris, en qualité de député, pour soutenir les droits de la communauté de Marmande sur l'île de Granon ; — à une levée de charpentiers à destination de Rochefort ; — à la poste de Cauderot ; — au recouvrement des impositions dans la communauté de Duras ; — à un manquement grave commis envers les officiers municipaux de Sainte-Bazeille ; — à une battue dans la juridiction de Cauderot, pour détruire les loups ; — au logement des gens de guerre ; — à la capitation des domestiques, etc.

C. 601. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1780. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'envoi de troupes à Montaut, pour comprimer la révolte à laquelle la translation du cimetière avait donné lieu ; — les comptes de la collecte de Duras ; — les abus dans la répartition de la capitation de Puydauphin ; — l'île de Granon ; — la demande de 200 charpentiers pour les ateliers de construction de Rochefort ; — l'hôpital de Marmande ; — le principal du collége de Monségur et les officiers municipaux de cette communauté ; — la formation des rôles de la capitation de Londres ; — une levée de marins ; — la vérification des rôles de Marmande ; — la condamnation du sieur Pelletand, régent de Monségur, à huit jours de prison pour manquement envers les officiers municipaux de cette communauté ; — une lettre de M. l'évèque de Bazas, relative aux gages de la régente de Monségur ; — les fonds de charité pour être appliqués à la construction d'une côte et d'une cale à Tonneins-Dessus, pour descendre à la Garonne, etc.

C. 602. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier

1780. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'accaparement des vins pour en faire hausser le prix : — les laines filées venant de Hambourg ; — les officiers de justice et les officiers municipaux de Marmande, au sujet de la préséance ; — les foires et marchés d'Allemans autorisés sur la demande de M. le comte de Sansac ; — l'hôpital de Monségur et les Sœurs de l'ordre de Nevers ; — le logement des Dames de la Foi de Tonneins ; — les élections municipales de Marmande ; — la destruction de l'île dite l'Ilot, dont la situation nuit à la juridiction de Taillebourg ; — le défrichement des marais de Lamothe-Landron ; — les titres de noblesse de M. de Mothes, conseiller au parlement ; — la régente de Monségur ; — la culture, la récolte et la préparation du tabac ; — les réparations de l'église et la clôture du cimetière d'Aignac ; — les comptes de la communauté de Gontaut ; — le rôle d'office de la capitation de Monségur ; — l'imposition municipale de Tonneins-Dessus ; — la réduction des gages municipaux du mas d'Agenais ; — la répartition de la capitation de Marmande et les fermiers des boucheries de cette ville.

C. 603. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1781. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — diverses demandes en réduction ou exemption de la capitation ; — les collecteurs principaux de la ville de Marmande ; — deux lettres de recommandation de M. l'intendant à M. de

Vergennes et à M. le marquis de Castries, ministres, en faveur de M. Lavau de Gayon, commissaire de la marine et subdélégué à Marmande ; — les priviléges d'un héraut d'armes de la connétablie ; — les rôles de la communauté de Cauderot ; — la pension du médecin du mas d'Agenais ; — le logement des gens de guerre à Gontaud ; — l'urgence des réparations à faire à l'église de La Gruère ; — la défense d'exercer des poursuites dans la communauté de Caumont, pour le recouvrement de la capitation contre les femmes des matelots absents pour le service du Roi ; — le régent de la communauté de Gontaud.

C. 604. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1781. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les comptes de la communauté de Tonneins-Dessus ; — les graviers de La Gruère et Tolsac, cédés à M. le comte de Bruel, gentilhomme de Monsieur, frère du Roi ; — la révision et réformation des rôles de la capitation de Cambes ; — les réparations de l'hôtel de ville de Lévignac ; — une rente de la communauté de Tonneins-Dessus sur le Trésor public ; — M. Izard, docteur en médecine à Monségur, correspondant de l'académie de Bordeaux ; — le logement des Dames de la Foi de Tonneins ; — le casernement de la maréchaussée de Marmande ; — la halle de Saint-Barthélemy ; — l'accident survenu sur les récoltes de la juridiction de Duras, à la suite d'un orage ; — la boucherie de Samazan ; — les droits du seigneur et des officiers municipaux ; — les gages des matelots ; — la fièvre rouge à Monpont.

C. 605. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1782-1784. — Correspondance du subdélégué de Marmande (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — un procès-verbal dressé contre Guipouy, maître du bateau de poste de Marmande, à la requête de Pierre Guenin, habitant d'Agen, adjudicataire du droit de quarantain, pour contravention à l'ordonnance du 28 avril 1775, en chargeant le salin royal sur trois bateaux ; — la réunion de la juridiction de Duras à la subdélégation de La Réole ; — la reddition des comptes de la communauté de La Gruère ; — plusieurs demandes en décharge ou réduction de capitation ; — l'adjudication des grande et petite boucherie de Sainte-Bazeille.

C. 606. (Registre.) — grand in-4°, 131 feuillets, papier.

1767-1789. — Livre d'enregistrement des requêtes de la subdélégation de Marmande (Lot-et-Garonne) adressées à l'intendant, où on remarque les noms de MM. de Dauber de Peyrelongue, — le marquis de Salvignac, — Gérard de Piis de La Mothe, — de Vassal, — Mathias de Maurin, — de Miraben, — de Fontaine-Marie, — Cuiller de Beaumanoir, — Guy Gros de La Mothe, — Bocry de La Boissière, — de Condom, — Merle de Massonneau, — Honoré de Villepreux, — de Forcade, — Chabrier de Pelombet, — Phelipeaux de Bellisle, — de Peyronny, — Boucherie de Brisson, — Tastes de Labarthe, — Duniagou de Beauséjour sieur de La Bourdette, — Faget de Cazaux, — Boutet de Labadie, — Bentzman de Chrétien, — Peygry de Boucherie, — Laubarede de Brunet, — Daney de Sendex, — Rayne de Loménie, — Dunogué, — Gervain d'Estaget, — Dupin de Lafeuillade, — Barbe de Laubarède, — de Melet, — Gauche de Bourrillon, — Bentzman, Menou, — Romefort, écuyer, — Le Blanc de Mauvezin, — Boucherie de Mignon, — la marquise de Ladouze, — le comte de Marcellus, — le comte de Mac-Carty, baron de Levignac, — l'église de Langlade, — le chevalier de Piis, — Duhamel, vicomte de Castets, — Lassalle de Lisle, — Lamartinie, écuyer, etc.

C. 607. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1756-1758. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'exhibition des rôles de la communauté de Sainte-More, réclamés par le syndic ; — la demande du renvoi du sieur Ducruc du secrétariat de la ville de Meillan ; — les comptes de la communauté de Nérac ; — le sieur Larralde au sujet de la reddition des comptes de son père, ex-commis de la communauté de cette ville ; — les poursuites exercées contre le sieur Dugous, écuyer, pour obtenir le payement de ses tailles ; — la rareté du foin ; — la fourniture du bois de chauffage aux troupes ; — l'abus de l'emploi des maréchaussées aux corvées des chemins ; — une demande de 30,000 livres pour la construction de l'église de Nérac ; — l'amnistie accordée aux déserteurs ; — la conversion de la famille Ducasse de Fieux à la religion catholique ; — les religionnaires d'Espiens ; — la cérémonie qui a eu lieu à Nérac, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église, etc.

C. 608. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1759-1760. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux priviléges des religieux de la grande observance de Saint-François de Nérac ; — à la dette de la communauté de Mézin ; — à l'arrivée à Lavardac de 500 cartaux de fèves destinées au diocèse de Condom ; — à l'achat par la communauté de

Feugarolles d'une maison pour en faire son hôtel de ville ; — à la fontaine publique de Fieux ; — à la fourniture du bois et de la lumière aux troupes ; — aux prix des grains ; — à la verrerie de Nérac ; — à des demandes de secours ; — à l'église de Nérac ; — à l'empêchement que veulent mettre les maire et consuls de Nérac à l'entrée, dans leur ville et juridiction, des vins récoltés hors de sa banlieue ; — aux états des militaires en congé de semestre ; — aux abus sur le logement des troupes ; — aux Dames de la Foi de Nérac ; — au canal et recurement de l'Auvignon : — au débordement des rivières ; — aux offices municipaux de Francescas ; — aux revenus patrimoniaux et d'octroi de diverses villes ou bourgs de la subdélégation.

C. 609. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux comptes des communautés de Calignac, Lausseignan, Lavardac, La Montjoie, Xaintrailles, Francescas et Fieux ; — à la nourriture dans les prisons des miliciens fuyards ; — au mandement de l'intendant sur la capitation de 1761, pour la communauté de Nérac ; — à la construction de l'église paroissiale de cette ville ; — à l'élection consulaire ; — à François de Laroche Du Bouscat, écuyer, sieur de Labastide, premier consul de La Montjoie ; — à la construction d'un corps de garde pour les patrouilles bourgeoises et les réparations de l'hôtel de ville de Nérac ; — aux fourrages de la maréchaussée ; — aux abus de la part des huissiers aux tailles ; — aux grains préservés de la carie au moyen de la chaux et du sel ; — à la généalogie du sieur Daurian.

C. 610. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1762. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux recettes et dépenses de la communauté de Nérac ; — aux difficultés pour la formation du rôle des maisons ; — aux relais pour le transport des équipages des troupes ; — à M. le baron de Lisse, au sujet du padouen d'Andiran ; — au refus des habitants de Nazareth de payer le nouvel octroi ; — aux réparations du pont de Berdoulet ; — à la demande de M. de La Mazelière, qui désire acheter l'office de maire de Nérac, vacant par le décès de son oncle ; — aux gages du régent de la communauté de Fieux ; — à une demande d'indemnité réclamée par M. Dupré à la ville de Nérac, pour la privation d'une source qu'on lui a enlevée et qu'on a réunie à celles qui alimentent la fontaine publique ; — à une contestation entre les consuls de Montgaillard et le juge de cette communauté ; — aux déserteurs prisonniers ; — à la liberté de l'exportation des grains ; — à la vérification des rôles de la capitation de Nérac ; — aux prairies artificielles, etc.

C. 611. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1763. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux gratifications accordées à deux laboureurs de Vianne et de Montgaillard ; — au projet de construction d'une halle à Buzet ; — aux deniers de l'octroi de Nérac affectés à la reconstruction de l'église ; — à la liberté générale de faire circuler les grains dans tout le royaume ; — à un mémoire sur la maladie des bestiaux indiquant le remède pour les guérir ; — à la publication de l'arrêt du conseil relativement aux papiers du Canada ; — au palais et aux prisons de Nérac ; — aux vérifications, inventaires et ordre des archives ; — à la suppression des gages du régent ; — aux démolitions et réparations de bâtiments publics de Nérac ; — aux comptes des communautés du Frechou, de Feugarolles, Thouars, Moncrabeau, Espiens et Montaignac ; — à la perte des récoltes des paroisses d'Artigues et Marcadis par la grêle et l'inondation.

C. 612. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier et 1 plan.

1764-1765. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les difficultés qu'éprouve le collecteur de la ville et juridiction de Nérac pour le recouvrement des impôts ; — le scandale causé à Vianne par deux valets du moulin de cette localité, à l'occasion de la demoiselle Trois-Henris de Courrejoles, qui est à toute heure l'objet des insultes les plus grossières de la part de ces deux misérables ; — l'état des dépenses faites par la ville de Nérac, à l'occasion de l'arrivée de M. le maréchal duc de Richelieu, gouverneur de la province ; — des demandes de décharges d'arrérages d'impositions ; — les plaintes de M. de Limon contre le collecteur de Lavardac ; — les tailles et les impositions de cette ville ; — l'état des prisons ; — l'élection des consuls de La Montjoie ; — l'autorisation accordée à cette communauté de plaider contre M. le duc de Bouillon ; — le plan des dehors de la ville de Lavardac et d'une partie de l'intérieur de la ville, etc.

C. 613 (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1766-1769. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le droit de souchet de la ville de Nérac ; — l'arrêt de la Cour des Aides contre la communauté de Nazareth ; — le seigle ergoté : — les barrières de Nérac ; — les états de

comparaison de la taille et des vingtièmes ; — les haras de Nérac ; — les comptes de la communauté de Vianne ; — la pépinière de Nérac ; — les assemblées des protestants et l'arrestation de trois de leurs prédicants ; — le padouen d'Andiran ; — l'écluse et le moulin de Buzet ; — la milice de Nérac ; — le projet d'un établissement de poste à Nérac demandé par M. l'évêque de Condom ; — le don gratuit et les travaux de l'église de Nérac ; — les pèlerins vagabonds ; — le pont et le port de Lavardac ; — une lettre de M. Mathisson, subdélégué à Nérac, au sujet d'une fausse citation de J.-J. Rousseau, tirée de Charron, théologal de Condom ; — le don de prélation demandé par M. Daux sur la baronnie de Saint-Médard ; — les terrines de perdrix de Nérac.

C. 614. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier,

1771-1774. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — M. le chevalier de Brondeau, ancien mousquetaire, impliqué dans un crime d'assassinat, et auquel on a donné la ville de Nérac pour prison, qui demande à être jugé le plus promptement possible ; — le collége royal de La Flèche ; — l'assemblée des régiments provinciaux de la Généralité ; — Bernard Puistienne, détenu au couvent des religieux du Tiers Ordre de Barbaste ; — l'évasion de Marie-Catherine Lasserre de Nérac de la maison de force de Bordeaux, où elle était enfermée ; — les prix des fourrages ; — MM. Delafargue, maréchal de camp, Dulion de Monplaisir, ci-devant capitaine au régiment de Conty, infanterie, et Lassalle de Laffite, capitaine au corps des grenadiers de France ; — la demande faite au Roi par M. le marquis de Marin du don du droit de prélation sur deux faisandes situées à la Montjoie ; — les réparations à faire à l'église paroissiale de Saint-Loup, communauté de Montagnac ; — les eaux minérales ; — l'ordre de faire arrêter et conduire à la maison des Cordeliers de La Montjoie le sieur Nolibé de Nérac.

C. 615. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les frais de transport des fourrages et le prix de la ration ; — les imprimeries qui doivent être supprimées ; — les officiers de la maréchaussée de Dax ; — la réapparition de la maladie sur les bestiaux ; — le logement des quatre cavaliers du commissaire général préposés à la garde du pont de Bordes ; — les travaux de l'église de Nérac ; — des demandes de secours et de modération d'impositions motivées par des perles de bétail ; — l'arrêt du conseil qui décharge les villes de la subdélégation de Nérac des arrérages du don gratuit, a cause des pertes qu'éprouve la province ; — les murs du cimetière de Nérac.

C. 616. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative ; — à l'entrepreneur des convois, militaires et aux officiers municipaux de Nérac, au sujet de la fourniture des chevaux et charrettes ; — aux loyers des maisons et écuries servant de casernes aux troupes ; — au sieur Détrois, lieutenant de louveterie à Nérac ; — à l'état du prix des denrées ; — à une ordonnance du Roi contre les. embaucheurs et fauteurs de désertion ; — aux déserteurs amnistiés ; — au sieur Philippe de Laroche Du Bouscat ; — à l'arrêté de clôture des comptes des recettes et dépenses de la construction de l'église de Nérac au 12 octobre 1775 ; — aux abus commis dans les rôles de la capitation de Buzet ; — à l'église de Saint-Loup ; — au privilége du garde-magasin des poudres ; — à l'instruction sur la maladie des bêtes à. laine, connue sous le nom. de claveau ou picote ; — aux précautions à prendre contre l'épizootie ; — aux chevaux attaqués de la morve ; — à la répartition de la capitation de la communauté de Thouars ; — aux fermiers de l'octroi de Nérac.

C. 617. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1777. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux hôpitaux de charité ; — aux frais de casernement des troupes ; — aux abus dans le service des convois militaires ; — aux étapiers de la ville de Nérac ; — aux honoraires du médecin de la paroisse de Buzet ; — à l'exigence des bateliers de la Garonne pour le transport des blés destinés à l'approvisionnement de la Généralité d'Auch ; — à l'affreuse misère des habitants de la communauté de La Gruère ; — à l'aliénation de terrains de la communauté de Buzet ; — à l'église de la paroisse de Nazareth tombée de vétusté ; — à une plainte du sieur Fleury de Pérignon, consul de La Montjoie, contre Pierre Bastit de La Plume ; — à la reddition des comptes de la communauté de Boussès ; — à la plainte du garde-étalon de Lavardac contre son confrère du Port-Sainte-Marie.

C. 618. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1778. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux secours accordés à treize paroisses de la subdélégation de Nérac ravagées par la grêle ; — à la maladie des bestiaux ; — à une requête des maire et consuls de La Montjoie, par

laquelle ils demandent à se défendre contre une action qui leur été intentée par le seigneur des lieux pour les obliger à aller eux-mêmes prendre dans son château les morts de sa famille, les porter à l'église et les descendre au caveau de leur sépulture ; — aux réparations de l'hôtel de ville de Moncrabeau ; — aux gages du médecin de Buzet ; — aux minotiers de Nérac ; — aux grains de semence ; — aux fonds d'aumône ; — au sieur de Laroche Du Bouscat, renfermé au château de Lourdes ; — à la nomination de M. Mathisson fils, en qualité d'adjoint à son père, subdélégué à Nérac ; — aux octrois et secours pour l'église de cette ville ; — à un certificat de noblesse de M. Gramon de Villemontès ; — à la mort de M. Mathisson père, subdélégué à Nérac.

C. 619. (Registre.) — 60 feuillets, grand in-4°, papier.

11767-1 88. — Livre d'enregistrement des requêtes de la subdélégation de Nérac (Lot-et-Garonne) adressées à l'intendant, où on remarque les noms de MM. Josué de Madaillan de Montalaire ; — Raigniac de Varenne ; — Duroy de Lalanne-Renaud de Bazignan ; — Paul de La Gaussie ; — de Castillon ; — de Monier ; — Bartouil de Taillac ; — de Bellefond ; — Bertrand Vigier, seigneur de Gamot ; — Labeyrie de Lamolie ; — de Lespinasse ; — Arnaud de Patras de Campagne ; — de Pichard ; — le baron de Trenqueleon ; — le chevalier Rolland ; — Paul de La Mazelière ; — Gabriel d'Arblade, baron de Séailles ; — Duprat de Mazelière, écuyer ; — Dudrot de Capdeboscq, écuyer ; — Louis de Bouzet, marquis de Marin ; — Anne de Pedesclaux Du Bournac, épouse du sieur de Mazelière ; — Dorien de Caupenne, écuyer ; — de Brassier-Jousselin, écuyer, seigneur de La Grange-Monrepos ; — Du Gravier de La Crosse, Baron de Saint-Loup ;— Marc-Antoine Dangeros, écuyer ; — Louis de Polignac ;— Belloc-Castillon de Mouchan ; — Lagarde de Gerbons, écuyer ; — de Perès ; — de Roquaing ; — Laverny Du Commun, écuyer ; — Labastide Du Bouscat de Laroche, écuyer ; — Magnos de Ferbaux ; — Gramon de Villemontès ; — Pérignon de Lafont, écuyer, etc.

C. 620. (Carton.) — 133 pièces, papier.

1688-1743. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les comptes du sieur Lafitte, consul et collecteur de Moncrabeau ; — le régiment de Danois ; — les comptes de la communauté d'Andiran ; — le double enrôlement d'un nommé Bourdens ; — la vente à l'enchère du blé, farine, foin, avoine, etc., qui sont dans les magasins du Roi à Nérac ; — les états des sommes dues par le munitionnaire ; — l'ordre d'arrestation contre le nommé Charles Legrand, soidisant chevalier de Saint-Hubert ; — l'attribution donnée aux juridictions consulaires pour connaître des faillites et banqueroutes ; — la fourniture des fourrages aux compagnies de cavalerie en quartier à Nérac ; — la signification au sieur Gerbons de Lagrange de l'ordre du Roi qui lui défend d'approcher de Nérac à une distance moindre de six lieues ; — la confection d'un nouveau cadastre de la communauté du Frechou.

C. 621. (Carton.) — 131 pièces, dont 2 plans, papier.

1744-1755. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les désordres au sujet de la distribution des vivres et fourrages au régiment royal Cantabres de passage à Nérac ; — une plainte des médecins de cette ville contre le lieutenant du premier chirurgien ; — les receveurs des consignations et les commissaires aux saisies réelles du sénéchal de Nérac ; — le rang que doivent occuper dans les cérémonies publiques les lieutenants de MM. les maréchaux de France ; — le *Te Deum* chanté à l'occasion de la victoire remportée par l'armée française sur les Espagnols ; — les gages du régent de la communauté de Calignac ; — les réparations de l'auditoire du présidial et sénéchal de Nérac ; — un ordre du Roi pour faire arrêter et conduire au château de Lourdes le quatrième fils de madame la marquise de Lussan ; — le mémoire de la famille du sieur Gerboux de Lagrange, par lequel elle demande que ledit Gerboux, que dix années d'exil n'ont pu guérir de son inconduite, soit renfermé dans le même château ; — un plan terrier du palais et prisons de là ville de Nérac ; — le rétablissement de la fontaine de Vianne.

C. 622. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1779-1783. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'édit du 16 septembre 1776, concernant les embaucheurs et fauteurs de désertion ; — à la demande d'ordres formée par le sieur Gabel de La Gravette pour faire enfermer sa sœur à l'hôpital général de Cahors ; — à la mise en liberté, pour cause de maladie, du sieur de Laroche Du Bouscat, détenu au château de Lourdes ; — à un sauf-conduit délivré à M. de Rozières de Goulard de Montagnac ; — aux lettres de rémission en faveur de Jean Lafargue, homicide du nommé Capot ; — au chevalier de Rolland ; — à des demandes de décharge de capitation ; — à un certificat de M. Antoine d'Hozier de Serigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, constatant que la généalogie de la famille de Nicolas de Faulong se trouve dans

l'*Armorial général de la noblesse de France,* au registre onze, tome X ; — aux grâces accordées par le Roi à l'occasion de la naissance du Dauphin ; — au règlement sur l'admission des élèves aux écoles militaires.

C. 623. (Carton.) — 77 pièces, papier.

1784-1789. — Correspondance du subdélégué de Nérac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à une plainte de M. Bartouilh, lieutenant criminel au siège de Nérac, adressée à M. le maréchal de Ségur, contre le sieur de Feuillide, capitaine de dragons, neveu ; — aux ouvriers qui vont porter l'industrie nationale à l'étranger ; — à des demandes de saufs-conduits ; — à la mauvaise administration des hôpitaux militaires ; — au service des convois militaires et au pain des troupes en marche ; — à l'admission aux écoles de l'artillerie et du génie des enfants de la jeune noblesse ; — à la demande de M. le marquis de Lusignan du droit de prélation sur la terre d'Ambrux ; — à M. de Rozières de Gaston, qui demande un arrêt de surséance de deux ans ; — aux prix des grains ; — au discours prononcé par le Roi, le 23 avril 1787, à l'assemblée des notables ; — à l'ordre accordé aux sieur et dame de Salinières de La Garenne de faire enfermer pendant deux ans leur seconde fille au refuge d'Agen.

C. 624.(Portefeuille.) — 118 pièces, papier ; 1 plan.

1744-1753.— Correspondance du subdélégué de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la condamnation du sieur Balade, boucher de Tonneins-Dessus, à dix livres d'amende et au payement d'une chèvre qu'il avait fait dévorer par ses chiens ; — la réparation du chemin de Houillès allant de Tonneins à Mont-de-Marsan ; — la réparation d'un appartement de la maison des Filles de l'instruction charitable de l'Enfant-Jésus de Casteljaloux ; — divers mémoires sur les marais de Casteljaloux avec l'annexe du plan de la ville et de ses environs ;— — le bail à ferme des biens de la communauté de La Gruère ; — les réparations de l'église de Casteljaloux.

C. 625. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1754-1758. — Correspondance du subdélégué de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les contestations entre le maire de Damazan et les consuls de ladite ville, au sujet des sommes perçues sur le prix du bail de la ferme des boucheries ; — les droits de collecte ; — la vente de bois faite par la communauté de Castel-Amouroux ; — la coupe des arbres de la promenade de Casteljaloux ; — les comptes des communautés de Ville-franche, de Callonges, de Casteljaloux et du Puch de Gontault ; — la ferme des biens de la communauté de Ville-franche du Queyran ; — les frais de casernement ; — les gages du régent de Callonges ; — les droits sur les papiers ; — la ferme de l'impôt des vins de Casteljaloux.

C. 626. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1759-1761. — Correspondance du subdélégué de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — une contestation entre les R. P. Capucins et la communauté de Casleljaloux au sujet de neuf arbres ; — le logement des gens de guerre ; — la reddition des comptes de la communauté de Villeneuve-du-Queyran ; — le prix des grains ; — l'adjudication du produit de l'impôt du vin pour la réédification de l'église de Casteljaloux ; — les nouveaux convertis ; — les pertes éprouvées par le débordement de la rivière de l'Avance ; — la fourniture des étapes ; — la plantation de la croix de la mission à Casteljaloux,

C. 627. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1762-1764. — Correspondance du subdélégué de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la reddition des comptes de la communauté de Damazan ; — certains abus dans la répartition de la capitation ; — les gages du régent de Casleljaloux ; — la levée des recrues provinciales ; — la construction d'une halle sur la place Saint-Raphaël, à Casteljaloux ; — les assemblées des protestants ; — la fourniture de chevaux aux troupes ; — la culture du trèfle et de la luzerne ; — la reddition des comptes des communautés de Casteljaloux et de Monheurt ; — la maladie des bestiaux ; — les frais de transport des bois de la marine ; — la construction d'une fontaine à Casteljaloux, etc.

C. 628. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1764-1768. — Correspondance du subdélégué de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le projet d'établissement d'une nouvelle subdélégation à Tonneins : — les frais de loyer pour le corps de garde de la patrouille de Casteljaloux ; — la cherté des grains ; — les gages de madame Beaucreux-Dubourdieu, maîtresse d'école à Damazan ; — la déclaration des alluvions et atterrissements du mas d'Agenais ; — le transport des équipages militaires ; — la réunion du mas à Casteljaloux ; — le logement des gens de guerre ; — le don gratuit ; — les foires de Casteljaloux ; — la fourniture du pain des prisonniers.

C. 629. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1769-1779. — Correspondance du subdélégué de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant :

— la disette des grains ; — l'envoi d'une ordonnance de 4,000 livres pour la subsistance des pauvres ; — la fourniture du pain aux mendiants : — les revenus patrimoniaux de la ville du Mas-d'Agenais ; — un échange de fonds entre M. le comte de Flamarens et la communauté de Damazan ; — des demandes d'amnistie en faveur des déserteurs ; — le transport des bois de construction pour la marine ; — le rétablissement d'une halle avec des foires et marchés en la ville de Monheurt ; — l'entreprise des convois militaires ; — la réparation du chemin de Casteljaloux à Bazas ; — la translation de la Cour des Aides de Bordeaux à Casteljaloux.

C. 630. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1776-1778. — Correspondance du subdélégué de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la chasse aux loups ; — aux gages du régent de Damazan ; — à l'épizootie ; — aux frais de casernement ; — au recouvrement des impôts ; — au supplément du prix du bail des biens de la communauté de Villefranche ; — aux comptes de la communauté de Damazan ; — à l'exemption du service de la milice ; — au droit de livrée ; — à la nourriture et à l'entretien d'un nommé Marsalot, détenu à Casteljaloux pour folie furieuse ; — aux réparations du presbytère de Pindères et de l'hôtel de ville de Bouglon ; — aux gages du régent de Labastide-de Castel-Amouroux ; — aux réparations du chemin du Cap-du-Bos à Damazan ; — au logement des gens de guerre.

C. 631. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1779. — Correspondance du subdélégué de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux revenus des religieuses de Saint-Benoît de Casteljaloux ; — à l'exemption des corvées ; — à la construction d'un puits au bourg du Houilles ; — au sieur Vignoles, vicaire à Casteljaloux, pour manquement envers le subdélégué ; — aux gages du médecin de Damazan ; — à la réunion des biens de la communauté religieuse de Saint-Benoît à l'hôpital de la ville de Casteljaloux ; — au levé du cours de la Garonne par M. Colas, ingénieur géographe ; — au recouvrement des impôts ; — à la refonte des cloches de Casteljaloux ; — aux bois, taillis et landes de la communauté de Labastide-de Castelmoron, etc.

C. 632. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1780-1783. — Correspondance du subdélégué de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux bois des religieuses Bénédictines de Casteljaloux ; — au traitement des personnes mordues par des chiens enragés ; — à la battue aux loups ; — à la ferme des octrois de Casteljaloux ; — au droit des livrées consulaires ; — à la concession d'un cloaque hors les murs de la ville de Casteljaloux par ladite communauté en faveur de M. Ducasse, procureur du Roi ; — au transport des bois de la marine ; — aux honoraires du prédicateur de Villefranche ; — aux causes de la disette du bois de chauffage ; — auxe droits de préséance du lieutenant général de police de Damazan ; — aux réparations du pont à l'entrée de la ville du Puchde-Gontaud, etc.

C. 633. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1741-1748. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le mauvais état de l'hôtel de ville de Sainte-Livrade ; — des voies de fait exercées par les sieurs Sallesse et de Combabelles, Religionnaires, sur le curé de Sauveterre-d'Agenais ; — la liquidation de la créance de madame la marquise de Castelmoron contre le sieur Meydieu, son ancien fermier ; — les impositions des biens de M. le marquis de Belsunce ; — des contestations entre le sieur de Gramont, lieutenant général de police à Castillonnès et les maire et consuls du même lieu, à l'occasion de l'ouverture d'une porte de la ville, etc.

C. 634. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1749-1751. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les comptes de la communauté de Penne ; — les grains de semence ; — la reddition des comptes de Monflanquin ; — une demande en garantie faite par Jean-Baptiste Fauché aubergiste de Sainte-Livrade, contre Jacques Malateste, de la somme qu'il a été contraint de payer à Vital Rabin, cavalier de maréchaussée, dont le cheval avait été blessé par ledit Malateste ; — une demande en modération d'impôt de M. Lalande de Pesquie de la paroisse de Valoilles, etc.

C. 635. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1752-1754. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'estimation des biens-fonds et maisons pris pour la formation du foirail à Villeneuve-d'Agen ; — les comptes de la communauté de Penne ; — des contestations entre les consuls de Villeneuve et Marie-Joseph d'Orfeuille, juge royal, à raison de la préséance ; — les appointements du secrétaire de la communauté de Penne ; — les gages d'Etienne Delsuc, carillonneur de la paroisse Sainte-Catherine de Villeneuve ; — la saisie de fausses mesures

chez les meuniers ; — les comptes de la communauté de Monflanquin ; — Jean Houradou, forgeron de Sainte-Livrade, accusé de faux, etc.

C. 636. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1756-1758. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux comptes de la communauté de Monclar ; — au payement d'une rente de 200 livres due à l'hôpital par la communauté de Villeneuve ; — aux droits de la charge de procureur du Roi de Penne ; — à la nomination des collecteurs ; — aux frais de casernement ; — à l'élection consulaire de Casseneuil ; — aux religieuses de Notre-Dame de Villeneuve ; — au transport des équipages des troupes ; — à la vente d'une petite rue, consentie à Jean Javel par la communauté de Castelmoron ; — au logement des gens de guerre ; — à l'augmentation des gages du médecin de Penne.

C. 637. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1758. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au logement des troupes ; — à la police des boucheries ; — à une dénonciation sur la nouvelle élection des consuls de Villeneuve ; — aux droits de plaçage aux foires de Penne ; — à l'acquisition par Jean Javel d'une rue inutile à la communauté de Castelmoron ; — aux réparations de la porte de ville et à la reddition des comptes de la communauté de Penne ; — aux gages des consuls de Sainte-Livrade ; — à la dette de la communauté de Villeneuve envers l'hôpital dudit lieu ; — à la dénonciation d'un Religionnaire employé aux tailles ; — à une plainte contre le nommé Carrière, au sujet d'un dépôt d'armes.

C. 638. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1759-1760. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'élection du premir consul de Casseneuil ; — les grains d'aumône ; — les lods et ventes ; — une friponnerie du sieur Villeneuve au préjudice de la comtesse de Marsan ; — la taille des arbres de la promenade de Penne ; — la pension de mademoiselle de Carlanne retenue au couvent du tiers ordre d'Agen ; — les gages du régent de Pujols ; — une plainte contre le directeur de la poste de Casseneuil ; — la distribution de 100 sacs de haricots aux pauvres de la subdélégation ; — les revenus et dépenses de la communauté de Villeneuve.

C. 639. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1762-1763. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la plantation des mûriers ; — aux terres incultes de la communauté de Penne ; — aux réparations de la fontaine de Villeneuve ; — à la publication de la paix ; — aux boucheries ; — au commerce des grains ; — à l'adjudication des revenus de la ville de Villeneuve ; — à l'arpentement de la communauté de Monclar ; — au recouvrement des impôts ; — à la réparation du chemin de Galanton en la paroisse de Casseneuil ; — aux patrouilles ; — aux autorisations accordées aux communautés pour plaider ; — à l'hôpital de Penne.

C. 640. (Portefeuille.) — 119 pièces, dont 4 plans.

1764-1765. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le recouvrement des impôts ; — la suppression des gages du médecin de Penne ; — l'établissement d'ateliers de charité à Villeneuve ; — la reddition des comptes de la communauté de Sainte-Livrade ; — les boucheries ; — l'apparition d'une maladie épidémique à Villeneuve ; — la réunion de la confrérie du Saint-Esprit à l'hôpital de Penne ; — les impositions du marquis d'Hauterive ; — les autorisations accordées aux communautés pour plaider.

C. 641. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1765-1773. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les dettes de la communauté de Villeneuve ; — les revenus de la communauté de Saint-Étienne ; — l'administration de Sainte-Livrade ; — les poudres et salpêtres ; — les moyens d'encourager l'agriculture ; — les grains de semence ; — l'élection consulaire de la communauté de Penne ; — la construction d'un chemin de Villeneuve à Bergerac ; — l'exemption des corvées ; — la subsistance des pauvres ; — le logement des troupes ; — la fourniture des étapes ; — l'escorte des grains ; — les travaux de charité ; — les gratifications du secrétaire de la subdélégation.

C. 642. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les travaux de charité de la communauté de Penne ; — le casernement des troupes ; — des demandes de secours en faveur des pauvres ; — le consulat de la communauté de

Penne ; — le droit de quarantain ; — la fourniture des étapes ; — les travaux des avenues de la ville de Villeneuve ; — les comptes de la communauté de Pujols ; — le recouvrement des impôts ; — la ferme des droits d'octroi de Villeneuve ; — les comptes de la communauté de Fumel ; — les offices municipaux de Villeréal et de Sainte-Livrade.

C. 643. (Portefeuille.) — 111 pièces, dont 1 plan.

1774. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la prestation de serment des officiers municipaux de Casseneuil ; — à la fourniture des étapes ; — au vinaigre des quatre voleurs ; — au traitement des bestiaux ; — à la nomination du secrétaire de la communauté de Villeneuve ; — à la réquisition des bouviers pour le transport des graves ; — à la réunion de la confrérie du Saint-Esprit, à l'hôpital de Penne ; — au nommé Garraud, détenu pendant huit jours dans les prisons de Sainte-Livrade ; — aux difficultés de la perception des droits d'octroi de Villeneuve ; — au transport des fourrages ; — aux frais de cadastre de la communauté de Casseneuil.

C. 644. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux précautions à prendre pour empêcher la communication de l'épizootie ; — aux frais de casernement ; — au loyer du bureau du receveur et contrôleur des fermes du Roi ; — à des contestations entre les officiers municipaux de Villeneuve et le juge royal, au sujet d'une entreprise par ce dernier sur les murs de ville de ladite communauté ; — aux comptes de la communauté de Villeneuve ; — au transport des grains ; — à l'enlèvement de Mlle Vieulle par M. de Fleurans, gentilhomme de l'Agenais ; — à la réparation du clocher de l'église de Saint-Étienne de Villeneuve.

C. 645. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux réparations de l'église de Sainte-Foy-de-Caille ; — à l'écroulement de la maison d'Antoine Delmouly, de la communauté de Penne ; — à la réparation de la chapelle du bourg de Saint-Antoine ; — au renouvellement du corps municipal de Villeneuve ; — au casernement des troupes ; — à la fourniture des bois de lits, matelas, marmites, etc ; — à des plaintes contre le subdélégué et les officiers municipaux de Villeneuve ; — au cadastre de Fumel ; — à la reconstruction du clocher de l'église de Saint-Étienne de Villeneuve ; — aux bancs des boucheries de cette ville.

C. 646. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1777. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — au refus des bouchers de payer les droits de la ferme des octrois ; — à la nomination du facteur de la poste aux lettres de Fumel ; — à l'incendie de la maison de M. Malauzet, marchand à Villeneuve ; — à l'achat de deux pompes à feu ; — aux frais municipaux de la communauté de Tombebouc ; — aux foires de la communauté de Penne ; — à la navigation du Lot ; — aux réparations du chemin du Port-de-Pascau au Cap-du-Boscq ; — aux papeteteries ; — au cadastre de Fumel ; — aux frais du plan de la communauté de Villeneuve ; — au choix des officiers municipaux de Fumel ; — à la dégradation de l'écluse du moulin du sieur Bonnal, sur le Lot, paroisse de Saint-Sernin.

C. 647. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1778. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la nomination du maire de Villeneuve ; — la cherté des subsistances ; — le sieur Fraisse, notable de Pujols, condamné à une amende de dix livres pour avoir refusé d'assister à une assemblée de ladite communauté de Pujols ; — le maître de poste du Port-Sainte-Marie ; — les rôles du vingtième de l'industrie ; — des demandes de secours pour les pauvres ; — l'exportation des farines ; — le casernement des troupes ; — le rachat des corvées ; — l'autorisation de planter du tabac ; — les mesures des grains ; — l'adjudication des octrois de Villeneuve.

C. 648 (Registre.) — in-4°, 83 feuillets, papier.

1775-1789. — Livre d'enregistrement des requêtes de la subdélégation de Villeneuve (Lot-et-Garonne) adressées à l'intendant, dans lesquelles on remarque les noms de MM. Belloc, jurat de Saint-Étienne ; — Demay-dieu-Bonnefon ; — Antoine Vincens, avocat ; — Boissière de Villeneuve ; — le chevalier de Caussade de Monclar ; — Milliac de Dordé ; — Lanauze de Ramonde, avocat à Monclar ; — Bercegol aîné ; — d'Artainsec, employé aux fermes du Roi ; — Vistorte, juge à Sainte-Livrade ; — Dupuy, procureur du Roi à Monclar ; — la comtesse de Guiscard ; — de Montalembert ; — Fontarget, écuyer ; — de Cahuzac ; — messire Louis-Emmanuel Moultezun de Laspeyres ; — Bechon de Caussade, écuyer, à Sainte-Livrade ; — le comte de Fumel-Montaigu ; — le marquis Raffin

d'Hauterive ; — Thouron de Pons ; — Rives de Bosredon ; — Cousseau de Beaufort ; — Lagrange de Laborderie ; — Albert de Laval ; — Delpech de Baget ; — la comtesse Cadrieu de Guiscard ; — Cassany de Mazet ; — Marraud de Naudy ; — Lamothe de Lestan ; — Mothes de Blanche ; — Blancaud de Beauregard ; — Fressingues de Miramont ; — de Calvimont ; — Vassal de Monviel ; — Lamothe de Chamborest ; — la baronne de Montlezun.

C. 649. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1779-1780. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : —les frais municipaux de la communauté de Casseneuil ; — la construction des moulins à minot sur la rivière du Lot ; — les dépenses des réjouissances publiques de Sainte-Livrade ; — le choix des officiers municipaux de Villeneuve ; — les comptes de la communauté de Casseneuil ; — le loyer d'une boutique pour le poids public ; — les gages du chirurgien de la communauté de Penne ; — les grains de semence ; — le bureau de la perception du droit de quarantain ; — la pension du médecin des pauvres de Villeneuve ; — le logement des troupes ; — la prestation de serment de M. de Mazet, lieutenant de louveterie ; — la régie des biens des Religionnaires fugitifs.

C. 650. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1780-1781. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les dépenses de la communauté de Villeneuve ; — la construction d'une nouvelle boucherie à Penne ; — l'exemption de la milice ; — le service des convois militaires ; — l'adjudication des octrois de Villeneuve ; — les gages du médecin de Valence ; — une créance de la confrérie du Saint-Esprit sur la communauté de Penne ; — les rôles de la capitation du Fumel ; — les frais de course de la maréchaussée ; — les contestations entre le juge et les consuls de Fumel ; — la concession d'un emplacement pour la construction du presbytère de Gontaud.

C. 651. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1782-1789. — Correspondance du subdélégué de Villeneuve (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la reconstruction de l'hôtel de ville de Casseneuille ; — à la fourniture des étapes ; — à une créance de M. de Mazet sur le chevalier du Gravier ; — à la distribution de remèdes aux pauvres ; — aux dommages occasionnés dans la communauté de Villeneuve par le débordement de la rivière du Lot ; — à l'incendie de la maison de Charles Roux, forgeron de là juridiction de Tombebouc ; — à des demandes en réduction d'impôts par Antoine Delsol de Caumont ; — Fumel ; — Louis Masquard, ancien officier ; — de Cassaune, chevalier de Saint-Louis.

C. 652. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1757-1760. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'honoraire du prédicateur de Castelmoron ; — l'élection des jurats de cette communauté ; — les mesures de police pour la tenue du marché aux grains de Clairac, pour empêcher l'accaparement par les minotiers ; — la prohibition du port d'armes ; — le casernement des gens de guerre à Castelmoron ; — l'indemnité demandée par les Jésuites pour la cession d'un terrain qu'ils ont faite pour la formation de la place de Clairac ; — les Religionnaires ; — la construction de l'église succursale de Longueville ; — un mémoire sur les droits et prérogatives dont le sieur Belloc de Gauzelle, maire de Clairac, prétend avoir le droit de jouir en vertu des édits du Roi ; — la dette de la communauté envers la charité ; — le recouvrement de la capitation du vingtième de Grateloup ; — les nouveaux droits sur les vins ; — la reddition des comptes de la communauté de Castelmoron ; — les élections consulaires de Lafitte et de Laparade ; — les états des revenus de diverses communautés, etc.

C. 653. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1751-1762. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le maire et les consuls de Clairac, au sujet de la taxe du pain ; — l'élection des nouveaux consuls de cette ville ; — le maire et le curé de Clairac ; — une saisie de fèves avariées ; — le doublement de la capitation ; — les réparations des chemins ; — la culture du tabac ; — la reddition des comptes de la communauté de Lafitte ; — la fourniture de pain aux prisonniers ; — les nouveaux consuls de Laparade et leur refus de prêter serment ; — une affaire entre cette communauté et M. le duc d'Aiguillon au sujet des droits de boucherie ; — les revenus et charges de la communauté de Lafitte ; — les priviléges des Suisses ; — le régent de Lafitte et les protestants ; — les assemblées de ces derniers ; — les recrues provinciales ; — la tentative d'assassinat contre le Roi et le meurtre d'un garde du palais par deux individus inconnus, dont l'un portait le costume d'abbé ; — la capitation des domestiques ; — l'évasion de trois criminels des prisons de Clairac ; — des plaintes contre un huissier aux tailles ; — les inscriptions

françaises et latines composées par Salomon de Lisle pour la statue équestre de Louis XV, etc.

C. 654. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1763-1764. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la répartition de la capitation et aux comptes de la communauté de Lafitte ; — à la transaction faite entre le révérend père messire Gérard Roussel, évêque d'Oleron, seigneur, abbé de Clairac, et les manants et habitants de cette ville, qui règle la justice politique ; — à un mémoire sur l'hôtel de ville de Clairac ; — aux porteurs de papiers du Canada ; — à la boucherie de Granges ; — à la disette et la circulation des grains ; — au marquis de Flamarens, au sujet de sa créance sur la communauté de Clairac ; — aux frais de casernement ; — à la police ; — à l'affaire du maire de Clairac contre le curé ; — à un mémoire sur la nécessité de l'établissement d'un Conseil politique ; — à la reddition des comptes de la juridiction de Lafitte ; — à l'état des affaires de la communauté de Grateloup ; — à l'opposition formée contre l'entrée des eaux-de-vie provenant des colonies et connues sous les noms de tafias et eaux-de-vie de sirops ; — à la police des écoles.

C. 655. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1765. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la misère extrême qui règne dans la paroisse de Colleignes, causée par le ravage des récoltes par la grêle ; — les gages du secrétaire de la communauté de Lafitte ; — la grêle de Laparade ; — la demande d'autorisation de la communauté de Verteuil de contracter un emprunt pour acheter des blés pour semences et pour la subsistance des pauvres ; — l'interdiction du régent de Laparade ; — la réunion des communautés de Montpezat et du Temple à la subdélégation de Clairac, demembrées de celle de Villeneuve ; — une lettre de M. le duc de Lavauguyon, qui recommande à la charité de M. l'intendant les malheureux habitants de Grateloup, que la grêle, pendant cinq années consécutives, a plongés dans la misère la plus affreuse ; — l'état des dettes passives de la communauté de Clairac ; — le désordre des archives de Grateloup ; — le consulat et la jurande de cette communauté, etc.

C. 656. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1766. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la capitation de Nicolle ; — les contestations survenues entre Belloc de Gauzelle, les consuls et le régent de cette communauté, au sujet de la répartition de ses rôles ; — les opérations de la milice ; — une plainte de Glory, avocat au Parlement, contre le régent de Nicolle ; — un mémoire de Baboulène, curé de cette paroisse ; — une requête du sieur Doumengeaux, ancien régent de Laparade ; — le recurement du ruisseau de Tolbac ; — la nouvelle route de Clairac à Villeneuve ; — le régent et la régente de Grateloup ; — l'état des frais municipaux de Lafitte ; — l'arpentement de la communauté de Saint-Vincent.

C. 657. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1767-1768. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à une distribution de fèves aux pauvres de Longueville ; — aux détails sur les assemblées des protestants et leurs ministres ; — au vingtième d'industrie ; — à la fondation d'un hôpital et à l'achat d'un presbytère à Castelmoron ; — à la reddition des comptes de la communauté de Saint-Sardos de Montpezat ; — au rétablissement d'un régent à Grateloup ; — au recouvrement de la capitation de Lafitte ; — aux frais municipaux de cette communauté ; — à la demande d'élargissement du sieur Valentin, garde-étalon, détenu dans les prisons de Marmande par ordre du Roi ; — à l'état des revenus et des dépenses de la communauté de Clairac ; — à un moulin économique ; — à l'institution d'une fête aux laboureurs ; — au commerce des grains ; — à la situation de la paroisse de Lacépède ; — à une émeute à Montaut à l'occasion d'une vente de blé ; — aux foires de Clairac ; — à une fabrique de lin peigné et en rame.

C. 658. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1770-1771. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'emprisonnement de Roux, caution du collecteur de Lafitte ; — les frais municipaux de cette communauté ; — le ban des vendanges à Clairac ; — le rétablissement du pavé de Montpezat ; — l'imposition d'une somme de mille livres pour payer l'arpentement et un livre terrier que cette communauté a fourni au duc d'Aiguillon ; — l'autorisation accordée aux maire et échevins de Clairac de plaider contre leur curé ; — les comptes rendus par les collecteurs aux échevins de Nicolle ; — des observations physiques ; — des secours accordés aux pauvres par l'abbé de Clairac ; — la saisie des grains de semence ; — les comptes de la communauté ; — une contravention sur la marque des cuirs ; — la subsistance des pauvres de Coleignes ; — une procédure contre le curé de Lafitte ; —

les frais municipaux de cette communauté ; — une lettre de Mgr. l'évêque d'Agen relative au curé Laboubée ; — les rentes en grains.

C. 659. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1772. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la communauté de Clairac et son curé ; — l'imposition de la communauté de Lafitte, débitrice envers les pauvres ; — la nomination des officiers municipaux de Clairac ; — leurs réclamations contre divers arrêts du Parlement de Bordeaux, qui attribuent à l'abbé de cette communauté le droit de nommer à tous les offices municipaux ; — l'édit du Roi de 1767 sur l'administration des villes et bourgs du royaume ; — la copie du brevet accordé par le roi Henri le Grand en faveur du chapitre de Saint-Jean-de-Latran de Rome, par lequel Sa Majesté consent à l'union de l'abbaye de Clairac à la même capitulaire dudit chapitre et approuve le concordat passé par ordre de Sa Majesté entre MM. de Joyeuse, de Béthune, et le chapitre ; — les distributions d'aumônes dans les campagnes ; — les rentes ecclésiastiques ; — l'imposition du fermier du droit de quarantain ; — l'abbé et les religieux de Périguac.

C. 660. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la subsistance des pauvres de Clairac ; — les emprunts et les ventes d'arbres faits pour subvenir aux besoins des habitants ; — la lettre du curé de Grateloup sur les causes de la rareté des grains ; — une émeute à la halle de Clairac ; — l'atelier de charité de cette communauté et le refus du curé de contribuer pour l'entretien de cette œuvre ; — l'imposition de 2,000 livres pour indemniser les boulangers de leurs pertes ; — les attroupements et les informations contre les émeutiers ; — les envois de blé de l'Armagnac et les difficultés des transports ; — les officiers municipaux de Clairac ; — les comptes de la communauté de Montpezat ; — le logement des gens de guerre ; — les maladies qui règnent dans la subdélégation de Clairac et l'envoi de remèdes par l'intendant ; — la reddition des comptes de la communauté de Lafitte ; — le don gratuit de Custelmoron.

C. 661. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1774-1776. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la police des boucheries de Clairac ; — la régence de Saint-Sardos de Montpezat, dont les habitants ne veulent pas le rétablissement ; — la relation de la fête donnée par M. de Laperrière aux francs laboureurs et au public, à l'occasion de la nomination du duc d'Aiguillon au ministère de la guerre ; — les réparations de moulins et d'une écluse ; — la répartition de la capitation de Montpezat ; — la reddition des comptes de la communauté de Clairac ; — l'emprisonnement du nommé Jarry pour manquement envers l'autorité ; — les réparations de l'église de Longueville ; — la malversation d'un collecteur ; — le rôle des tailles ; — un noyé rappelé à la vie, gratification accordée à ce sujet ; — l'avénenement et le sacre du Roi ; — la maladie épizootique ; — les frais de logement des troupes ; — l'approvisionnement des fourrages pour les gardes-étalons ; — une affaire de la communauté de Lafitte ; — une dette de la communauté de Clairac contractée pour venir au secours des pauvres ; — les officiers municipaux de Castelmoron.

C. 662. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux gages du maire de Clairac ; — à l'auditeur des comptes de la communauté de Lafitte ; — aux comptes de la communauté de Villeton ; — aux taxations des collecteurs ; — à la violation des sépultures par le curé de Lafitte ; — à la défense de tenir des foires aux bestiaux jusqu'à nouvel ordre ; — aux comptes de la communauté de Laparade ; — à une imposition de mille livres pour frais du procès de Lafitte et aux gages du régent de cette communauté ; — au régent latin de Clairac ; — aux requêtes adressées à l'intendant par le sieur Guérin, adjudicataire du quarantain royal de l'Agenais ; — aux rôles de la taille de Clairac ; — à la reddition des comptes de la communanté de Lafitte ; — au droit de prélation ; — à la nomination de nouveaux consuls à Clairac.

C. 663. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier, dont 7 plans.

1780-1781. — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la culture, la récolte et la préparation du tabac ; — aux désordres scandaleux de la communauté de Lafitte, occasionnés par son curé ; — aux assemblées nocturnes provoquées par cet ecclésiastique ; — à la lettre du cardinal de Bernis, ministre du Roi à Rome, au sujet de la question de l'abbaye à Clairac ; — à deux lettres, l'une de M. de Vergennes et l'autre de M. Caulet, vicaire général à Agen, concernant des plaintes des habitants de Lafitte contre M. Laboubée, leur curé, et l'arrestation de ce dernier pour être conduit au château de Lourdes ; — au rôle de la capi-

tation ; — à Dutil, régent latin à Clairac ; — à des demandes en décharge de la capitation ; — à l'exemption de la capitation en faveur des matelots employés pour le service du Roi ; — à Guéraldin, Italien, domestique de l'abbé de Clairac, nommé à la direction de la poste aux lettres de cette ville par le crédit de son maître et à la lettre de l'intendant à M. de Longchamp, administrateur des postes, pour demander sa révocation ; — au vingtième d'industrie ; — au logement du curé de Lafitte ; — à la nomination des officiers municipaux de cette communauté.

C. 664. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1782-1783 — Correspondance du subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — aux rôles de la capitation ; — aux comptes des revenus et des dépenses de la communauté de Tonneins-Dessus ; — aux contestations entre les consuls et les sieurs Baqué et Gourrin au sujet de ces comptes ; — à un procès-verbal dressé par le corps de ville de Clairac contre l'abbé Anselmy, administrateur du chapitre de Saint-Jean-de-Latran de Rome, seigneur abbé de Clairac, à raison d'une injure faite à la communauté de cette ville en la personne de messire Arnaud de Gripière de Moncroc, en allumant le feu de joie à l'occasion des victoires remportées sur terre et sur mer par les troupes de Sa Majesté ; — aux collecteurs de la ville et juridiction de Clairac ; — au quarantain de l'Agenais.

C. 665. (Cahier.) — grand in-4°, 30 feuillets.

1782. — Enregistrement des requêtes soumises au subdélégué de Clairac (Lot-et-Garonne), où figurent les noms de : Jean-Luc-Abel Montilhaud ; — Jean Dupin, collecteur à Damazan ; — Cancella aîné, de Nicolle ; — Jean Durancel ; — messire René-Alexandre d'Auray, comte de Brie, chevalier de Saint-Louis ; — François Labat, chevalier de Vivens ; — Pierre Bertrand ; — les demoiselles Bizet, sœurs, et Petit-David, négociant à Tonneins (Lot-et-Garonne).

C. 666. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1750-1755. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les voies de fait de plusieurs particuliers exercées sur le fils du sieur Germa, jurat de la communauté de Monflanquin ; — la reddition des comptes de l'hôpital de cette communauté ; — des contestations entre les maire et jurats de la ville de Monségur, et François Gendron, sellier, accusé d'avoir lancé des pierres contre un nommé Coudert, habitant dudit Monségur ; — les gages de Pierre Pellavy, chirurgien des pauvres de Monflanquin ; — les frais de casernement et le déplacement des consuls de la communauté de Born ; — le prix des grains ; — les gages du messager de Castillonnés ; — le rouissage des chanvres.

C. 667. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1756-1759. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le service du messager de Castillonnés à Bergerac ; la fourniture du bois de chauffage pour les troupes ; — le logement des gens de guerre ; — les gagés du régent de Bonbahus ; — les réparations de l'hôtel de ville ; — la nomination des consuls et le loyer des prisons de Monflanquin ; — la construction d'un nouvel abreuvoir à Castillonnés ; — la créance de M. Boulle sur la communauté de Cancon ; — le droit d'ensaisinement ; — la nomination du messager de la communauté de Cahuzac.

C. 668. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1760-1761. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la demande d'un bureau de poste aux lettres par les habitants de Cancon ; — l'établissement des Dames de la Foi de Villeréal ; — les frais du logement du missionnaire à Castillonnés ; — l'augmentation des gages du secrétaire de la communauté de Montaud ; — une créance de l'hôpital de Monflanquin sur la communauté dudit lieu ; — les recrues du régiment de Normandie ; — les comptes des communautés de Born, Montaud, Monbahus, Blanquefort, Pauilhac, Montviel, Cancon, Moynet, Cahuzac et Monflanquin ; — la construction des casernes et écuries de Villeréal.

C. 669. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — les comptes des communautés de Born et Boynet ; — les cadastres des communautés de la subdélégation ; — la découverte d'une mine de fer dans la paroisse de Monségur, — les gages des consuls de Monflanquin ; — la nomination des cotisateurs ; — les gages du régent de Paulhiac ; — le recouvrement des impôts ; — les frais de la communauté de Castelnau de Gratecombe ; — l'élection des consuls de Cancon ; — la destitution du secrétaire de Castillonnés ; — les grains de semences.

C. 670. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1762-1763. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : —

aux comptes des communautés de Rayet, Monflanquin, Castelnau, Saint-Pastour et Villeréal ; — à l'engagement de Jean Ganié pour le régiment de Normandie ; — à la fourniture du bois pour les troupes ; — au logement des gens de guerre ; — aux abus commis dans l'administration des revenus de la communauté de Monflanquin ; — aux comptes de la communauté de Monbahus ; — à la disette des grains ; — aux Dames de la Foi de Beaumont ; — aux papiers du Canada ; — au sieur Salesses, collecteur de Saint-Capraize, accusé de concussion ; — au rétablissement de l'hôpital et à la construction des casernes de Castillonnés.

C. 671. (Portefeuille.) — 108 pièce, papier.

1764-1766. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : à la disette des grains ; — aux foires de Castillonnés ; — au recouvrement des impôts ; — à la réunion de l'office de maire de Monflanquin ; — à la nomination du secrétaire de la communauté de Castillonnés ; — au transport des deniers publics ; — à la misère extrême des habitants de Gahuzac ; — à l'administration municipale de Monflanquin ; au droit d'ensaisinement ; — aux paroisses ravagées par la grêle ; — aux réparations des avenues de la ville de Monflanquin ; — aux modérations sur lés vingtièmes et la capitation pour pertes des récoltes occasionnées par la gelée ; — à l'établissement des Dames de la Charité de Cancon.

C. 672. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1767-1770. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : au don gratuit ; — aux grains de semence ; — au sieur Luit, huissier aux tailles, détenu dans les prisons de Monflanquin pour avoir distribué des billets en forme d'ordre à des jeunes filles pour une prétendue milice de leur sexe ; — à la reddition des comptes de la communauté de Cancon ; — à la police des cabarets ; — aux réparations du chemin de Villeneuve, à Bergerac ; — aux réparations de l'hôpital de Castillonnés ; — à M. Missandre, gentilhomme de l'Agenais, détenu au château de Lourdes pour refus de payement de ses impositions ; — aux dommages occasionnés dans la subdélégation par la gelée ; — au transport des fourrages.

C. 673. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1771-1772. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la reconstruction de l'hôtel de ville de Monflanquin ; — à des demandes de secours en faveur des pauvres de Castillonnés ; — aux frais de patrouille ; — à la nomination de M. Bideren, chevalier de Saint-Louis, aux fonctions de premier échevin de Castillonnés ; — à la sortie des grains ; — à la suppression d'une charge de notaire à Monflanquin ; — aux permissions de vendre ; — aux réparations de l'hôpital de Castillonnés.

C. 674. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1773. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la nomination des officiers municipaux de Monflanquin ; — à M. Fabre de Fontanette, consul de Saint-Pastour, qui demande à être déchargé des fonctions de sa charge ; — au commerce des grains ; — aux frais de traitement des bestiaux ; — au service des convois militaires ; — au logement de l'intendant à son passage à Monflanquin ; — à des demandes de secours en faveur des pauvres de Villeréal ; — au logement et à la subsistance des troupes ; — aux précautions à prendre pour la tenue de la foire de Castillonnés ; — au recouvrement des impôts.

C. 675. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1774-1776. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — la reconstruction de l'hôtel de ville de Monflanquin ; — la nomination de M. Lerou fils à la subdélégation de Monflanquin ; — Fournier Garre, père de onze enfants ; — l'apparition d'une maladie épidémique à Sauveterre, produite par la malpropreté des rues ; — la nomination du premier consul de Villeréal ; — la fourniture des remèdes et les honoraires du médecin des pauvres de Sauveterre ; — la nomination du greffier de la communauté de Monbahus ; — la maladie des bestiaux.

C. 676. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1777-1784. — Correspondance du subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — l'église de Saint-Grégoire de la communauté du Rayet ; — l'établissement d'une régence à la Capelle-Biron ; — les droits d'amortissement ; — la réparation du pavé des rues de Sauveterre ; — les bureaux d'aumônes ; — la misère extrême des habitants de Sauveterre ; — la restitution des grains de semences ; — l'entretien de l'horloge de Monflanquin ; — les gages du valet de ville de Castelnau ; — le port des deniers à la recette ; — la nomination des collecteurs de la communauté de Gavaudun ; — les comptes de la communauté de Castelnau de Gratecombe ; — la pension du sieur Pellary, détenu au

château de Lourdes ; — les pertes éprouvées dans la subdélégation de Monflanquin par la grêle et les inondations.

C. 677. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1743-1774. — Correspondance du subdélégué de Castillonnés avec l'intendant, concernant : — la composition des juridictions de la nouvelle subdélégation de Castillonnés (Lot-et-Garonne) ; — une plainte portée par frère Jean-François, religieux profès de l'ordre des R. P. Cordeliers, vicaire de Villeréal, et M. Constantin, curé de la paroisse, contre la femme Vernet, au sujet de discours injurieux et diffamatoires dont ils ont été l'objet de la part de cette dernière ; — le recurement du ruisseau de la Douine en la paroisse de Montauriol ; — la reconstruction de la fontaine de Castillonnés ; — les Religionnaires d'Eymet ; — un mémoire sur les fièvres malignes et épidémiques qui régnaient tous les ans dans l'Agenais ; — la construction d'écuries à Castillonnés, pour loger les chevaux des troupes de passage.

C. 678. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1775. — Correspondance du subdélégué de Castillonnés (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à la construction d'une fontaine publique à Castillonnés ; — à des plaintes sur la conduite des protestants de la ville d'Eymet ; — à la gratification accordée à M. de Lassaigne, médecin à Villeréal, pour avoir traité les pauvres pendant le cours de l'épidémie de 1774, qui régnait dans la terre de Biron ; — aux comptes de la communauté de Castillonnés ; aux précautions contre l'épizootie ; — à la démolition d'une tour à Castillonnés ; — à la remise des armes confiées a divers particuliers de la juridiction de Montaud ; — à la réparation du puits commun de la communauté de Cahuzac ; au transport des grains ; — à la nomination du quatrième consul de Saint-Paslour ; — à l'hôpital de Castillonnés ; — aux gages du régent de Montaud.

C. 679. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1776. — Correspondance du subdélégué de Castillonnés (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le supplément des gages du secrétaire de la communauté de Castillonnés ; — la fourniture de chevaux pour les troupes ; — la place de second consul de Villeréal ; — les réparations du presbytère de Saint-Martin de Transfort ; — les frais du bureau du subdélégué ; — une ordonnance de 300 livres en faveur de M. de Gatebois, en considération de sa nombreuse famille ; — le loyer du presbytère de la paroisse Saint-Amand en Boisse ; — la messagerie de Castillonnés.

C. 680. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance du subdélégué de Castillonnés (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, relative : — à l'envoi de riz pour les malades du canton de Castillonnés ; — à la construction d'un petit corps de caserne, de deux fontaines et au pavé des rues de Castillonnés ; — à la disette des grains ; — à des demandes de secours ; — aux foires d'Issigeac ; — aux frais de transport des deniers royaux ; — à la fourniture de remèdes aux pauvres ; — à la construction des casernes et écuries à Castillonnés ; — à la réparation de l'église de Valettes ; — aux fièvres épidémiques et malignes dans l'Agenais.

C. 681. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1779-1784. — Correspondance du subdélégué de Castillonnés (Lot-et-Garonne) avec l'intendant, concernant : — le supplément des gages du régent de Saint-Pastour ; — le recouvrement des impôts ; — la maladie des bestiaux ; — la construction de la maison presbytérale de la communauté de Boisse ; — le logement du curé de Saint-Barthélemy ; — la construction des casernes de Castillonnés ; — l'amnistie de Jean Vié, déserteur ; — la noblesse de M. de Guyon ; — la pension du chirurgien de Tourliac ; — le transport des bois de la marine ; — les gages du messager de Villeréal ; — une battue aux loups sous la direction de M. Brizac, lieutenant de louveterie ; — le logement des gens de guerre.

C. 682. (Carton.) — 88 pièces, papier.

1760-1781. — Correspondance du subdélégué de Condom (Gers) avec l'intendant, concernant : — les états des revenus patrimoniaux et d'octrois des villes et bourgs de la subdélégation de Condom ; — diverses demandes en exemptions ou modérations d'impôts, par : — madame de Cadignan ; — la veuve Sentex ; — Labadie de Tougé de Montguillem ; — Jean Gourraigne, collecteur de Cannes ; — Jean Beziat de Condom ; — Jean Bégué, de la paroisse d'Abrin ; Lacapère, procureur du Roi au Présidial de Condom ; — la veuve de Jean Lasmoles ; — Arnaud Goux de Larroumieu ; Étienne Dulong d'Astafort et Arnaud Benquet, collecteur à Blaziert.

C. 683. (Carton.) — 67 pièces, papier.

1782. — Correspondance du subdélégué de Condom (Gers) avec l'intendant, relative : — à diverses requêtes en exemptions ou modérations d'impositions, par : — Jean

Courties ; — d'Anglade, lieutenant-colonel au régiment du colonel général des dragons ; — Molier, ancien capitaine d'infanterie ; — Bonot de Jourdeau d'Astafort, ancien brigadier des gardes du corps du Roi ; — la veuve Lartigue ; — Daniel Duprat, fermier du domaine de Miranne, paroisse du Pommaro ; — Philippe Despiau de Caussens etMarie Baubens, veuve Condom ; — aux revenus patrimoniaux et d'octrois.

C. 684. (Registre) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1775-1777. — Livre d'enregistrement des requêtes de la subdélégation de Dax (Landes), concernant : — MM. Pierre de Labat, ancien garde du corps ; — Chambre André, chevalier, baron de Drergonne ; — de Batz d'Armanthieu ; — Boustat de Salle, conseiller au Présidial de Dax ; — Salvat de Neurisse, baron de Lalague, lieutenant général au sénéchal de Tartas (Landes) ; — Lareilhet, garde du corps du Roi ; — Lamarque, conseiller au, sénéchal de Saint-Sever, père de quinze enfants ; — de Fortisson de Habas ; — Bartouilh de Blanque ; — Dantin Dars (Pierre), baron de Sauveterre ; — Thomas Moreau de Savenay ; — le comte de Flamarens.

C. 685. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1777-1789. — Livre d'enregistrement des requêtes de la subdélégation de Dax (Landes), concernant : — MM. Bachelier de Castéja, écuyer ; — Saintcristau, chevalier de Saint-Louis ; — les frères Borda, écuyers ; — Bédoréde et Pierre de Lonné, chevaliers de Saint-Louis ; — Laugar ; — Membre, écuyer et curé de la paroisse de Mès ; — Darmana, écuyer ; — Du Boucher ; — Sos du Réau, seigneur de Castaignet ; — Dupuy de Sauvescure, écuyer ; — La'as, chevalier de Saint-Louis, major de la citadelle de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — Boismarie de Borda ; — Lacause de Larrader ; — Bachelier de Talamon, écuyer ; — madame Daspramont de Montréal, baronne de Peyrehorade (Landes).

C. 686. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1775-1789. — Livre d'enregistrement des requêtes de la subdélégation de Saint-Sever (Landes), concernant : — MM. Busquet, maire de la ville de Saint-Sever ; — Poyussan, écuyer, ancien officier ; — Dantin Dars, baron de Sauveterre-Vieille-Vieille ; — le baron de Toulouzette de Saint-Sever ; — Saint-Espès de Lichandre ; — d'Artigues, écuyer, habitant de la ville d'Aire, pour perte de bétail ; — Marc-Antoine Vautery de Caumont ; — Marsan, sous-lieutenant de louveterie ; — Captan (Pierre), écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien major du régiment de Condé-cavalerie, pour perte de bestiaux et surcharges de capitation ; — André Brux, baron de Miramont, pour grêle ; — Caplane Jean et Étienne Gayré, fermiers des droits d'octrois de la ville de Saint-Sever (pertes éprouvées par l'épizootie) ; — messire Jacques Bruxs, chevalier de Saint-Louis, major-inspecteur du régiment des bandes béarnaises (pertes de bestiaux et cas fortuits).

C. 687. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets. papier.

1775-1790. — Livre d'enregistrement des requêtes de la subdélégation de Bayonne et Labour (Basses-Pyrénées), concernant : — MM. Arnaud, directeur de la Monnaie d'Orléans, pour sa capitation ; — Moyse-Rodrigues Brandam, agent d'échange au Bourg-Saint-Esprit ; — Bouet Lebrun, ancien capitaine du guet à Bayonne ; — Dolabarats d'Etchiague, écuyer, de Saint-Jean de Luz ; — Laforcade (Jean), entrepreneur des bois et lumières pour les troupes ; — Caunègre de Pinsolle, procureur du Roi au sénéchal de Bayonne ; — les maîtres de billard de cette ville (droits perçus par l'état-major) ; — Moysset, Jean-Baptiste, enseigne de vaisseau ; — Duprirel, lieutenant civil et criminel de la juridiction de Marenne ; — Riquet Bernard, contrôleur des actes et receveur des domaines du Roi ; — David Laurent, adjudicataire des fermes royales unies de France.

C. 688. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1779-1780. — Correspondance du subdélégué de Pauilhac (Gironde) avec l'intendant, relative : — aux maladies qui règnent dans plusieurs paroisses du Médoc ; — aux poudres et salpêtres ; — au transport de bois destiné au port de Brest ; — au logement du curé de Sainte-Hélène (Gironde) ; — à une requête du sieur David, adjudicataire des fermes du Roi ; — aux matelots gardes-côtes de Lesparre et au corps de garde de Soulac ; — aux prix des matériaux destinés aux fortifications de Blaye ; — à la reddition des comptes de la communauté de Queyrac ; — à la taxe des journées d'hommes et de chevaux pour le service du Roi dans le Médoc ; — aux marais salants de Certes ; — à un procès entre les habitants de Jau et l'abbé de Monbalen ; — à l'entrepôt de tabac de Lesparre (Gironde) ; — à la démolition de la batterie de la pointe de Grâve.

C. 689. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1774-1781. — Correspondance du subdélégué de Pauilhac (Gironde) avec l'intendant, relative : — aux privilégiés compris au rôle de la taille de la paroisse de

Soulac (Gironde) ; — aux maladies qui affligent les habitants du Médoc ; — au rétablissement et à l'armement des batteries de la pointe de Grâve, Castillon et Pauilhac (Gironde) ; — aux étrangers suspects arrêtés et mis en liberté ; — à la fixation du prix du sel au magasin de Castelnau ; — aux transports des sels ; — à une autorisation pour plaider demandée par la communauté de Vendays ; — au garde-magasin des poudres et salpêtres ; — à l'arrivée à Lesparre d'un détachement de dragons du régiment de Chartres ; — au transport de canons à la batterie de la pointe de Grâve ; — au défrichement d'une terre inondée à Moulis ; — aux frais de casernement, etc.

C. 690. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1782-1789. — Correspondance du subdélégué de Pauilhac (Gironde) avec l'intendant, relative : — à la réformation d'une ordonnance du bailli de Lesparre, qui prive la communauté de Grayan du droit de pacage dans les landes, vacants et étangs de La Bareyre ; — au dessèchement des padouens de Ludon (Gironde) ; — au bois de bourdaine servant à la fabrication de la poudre ; — à la suppression du bureau des expéditions des navires à Pauilhac ; — au bois de construction pour la marine ; — au commandant d'une division des fermes du Roi, à Castelnau ; — à des décharges d'impositions ; — à la destitution du syndic d'Ordonnac, etc.

C. 691. (Carton.) — 71 pièces ; papier.

1784-1790. — Correspondance du subdélégué de Cadillac (Gironde) avec l'intendant, relative : — à la perte des récoltes par les gelées, la grêle et les inondations ; — à l'exécution des rôles de la taille et aux plaintes à ce sujet ; — à la capitation de Preignac (Gironde) ; — aux plaintes du curé de Veyries ; — à des états d'inscription des requêtes ; — aux officiers municipaux de la ville de Saint-Macaire et au sieur Itier, fermier des prairies de cette communauté ; — à une requête de la dame de Losse, veuve de Gensac, de la paroisse de Pujols, en réduction de la capitation pour pertes de récoltes.

C. 692. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1765. — Correspondance de l'intendant, relative : — à un mémoire de la ville et communauté de Périgueux (Dordogne), qui demandent des lettres patentes particulières ; — aux renseignements fournis par les villes et bourgs sur leur administration municipale, savoir : — Périgueux ; — Nérac (Lot-et-Garonne) ; — Lauzun ; — Sarlat (Dordogne) ; — Condom (Gers) ; — Meilhan (Lot-et-Garonne) ; — La Réole (Gironde) ; — Bergerac (Dordogne) ; — Monflanquin (Lot-et-Garonne) ; — Bordeaux ; — Bourg ; — Castillon ; — cadillac ; — Libourne ; — Saint-Émilion et Saint-Macaire (Gironde) ; — Agen ; — Aiguillon ; — Clairac ; — Castillonnés et le Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; — Sainte-Foy (Gironde) ; — Marmande ; — Tonneins-Dessous ; — Villeneuve ; — Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) ; — Bazas (Gironde) ; — Casteljaloux (Lot-et-Garonne) ; — Langon (Gironde) ; — Sauveterre (id.) ; — Mezin (Lot-et-Garonne) ; — Monségur ; — Sainte-Bazeille ; — le Mas-d'Agenais (id.) ; — Rions et Saint-Andreas (Gironde).

C. 693. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1696-1703. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les rôles de la répartition de la finance des nouveaux offices des corps et communautés des marchands et artisans des villes et bourgs de la Généralité de Bordeaux ; — les états des sommes qui doivent être payées par les officiers du Présidial et Sénéchal de Bordeaux, Libourne, par les officiers des justices royales de Bourg, d'Embarès, Saint-Émilion (Gironde), La Linde (Dordogne), Villefranche, du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), etc. ; — la finance des offices de conseillers gardes-sels réunis à leurs corps ; — les états de modérations sur les taxes desdits offices ; — les taxes sur les communautés des procureurs des justices royales et seigneuriales pour la réunion des offices de certificateurs des criées ; — l'adjudication du bail du privilége exclusif de la vente de la neige et de la glace dans toute l'étendue de la Généralité de Guienne.

C. 694. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1704-1710. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la création des subdélégations ; — la fixation des gages et de la finance des subdélégués de Bordeaux, Libourne (Gironde), Périgueux, Bergerac et Sarlat (Dordogne), Agen et Nérac (Lot-et-Garonne), Condom (Gers), Bazas (Gironde), Dax (Landes), Bayonne (Basses-Pyrénées), Aire, Saint-Sever et Tartas (Landes), Casteljaloux (Lot-et-Garonne), Tarbes (Hautes-Pyrénées) et Mont-de-Marsan (Landes) ; — la fourniture des fourrages des commissaires provinciaux des guerres ; — la taxe sur les courtiers volants ; — les rôles de réformation et modération des sommes qui doivent être payées par les officiers des bailliages, Sénéchaussées, vicomtés, prévôtés, vigueries, châtellenies et autres juridictions royales de la Généralité de Bordeaux ; — la création des charges de l'artillerie ; — l'édit du Roi portant création en titre d'office d'un conseiller rapporteur du point d'honneur.

C. 695. (Portefeuille.) — 118 pièces, dont 9 en parchemin.

1699-1711. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le payement des taxes des commissaires enquêteurs et examinateurs ; — un arrêt du Conseil qui ordonne le payement d'une somme de 97,240 livres répartie dans les six Élections ; — la finance de l'office du syndic perpétuel de la paroisse de Postiac ; — maître Jacques Pesme, chargé du recouvrement de la finance provenant de la vente des offices de trésoriers de fabriques et confréries des villes et communautés de la Généralité ; — l'office de greffier de l'hôtel de ville de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) ; — la suppression des inspecteurs de matériaux ; — l'acquisition des droits d'amortissement et francs-fiefs par les trésoriers de France ; — les augmentations de gages sur les chancelleries créées par l'édit de décembre 1708 ; — la création de nouveaux officiers ; — la finance des inspecteurs des eaux et forêts ; — le recouvrement du sixième denier, etc.

C. 696. (Portefeuille.) — 102 pièces, dont 2 en parchemin.

1712-1715. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le recouvrement des taxes en exécution de l'édit d'octobre 1710 ; — le sieur Bonnefont, conseiller référendaire en la chancellerie de Bordeaux ; — l'établissement de deux notaires-syndics dans les villes où il y a moins de huit notaires ; — les contrôleurs des greffes des hôtels de ville ; — les rôles de la réformation des taxes imposées aux notaires ; — l'augmentation des gages attribués aux officiers vétérans ; — les offices de conseillers du Roi, gardes et dépositaires des archives ; — la création d'offices de greffiers, gardes-conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures ; — la finance des offices de syndics et commissaires vérificateurs des rôles des tailles de la paroisse de Lugo et Seauze ; — les bureaux de consignation ; — le recouvrement des sommes dues par les gens d'affaires, etc.

C. 697. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1716-1776. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les comptes de la vente des offices et des augmentations de gages attribués aux officiers des chancelleries ; — la création d'inspecteurs et contrôleurs des maîtres et gardes dans les corps des marchands et des jurés dans les communautés des arts et métiers ; — la communauté des perruquiers ; — l'état des sommes payées par les communautés des arts et métiers ; — un arrêt du Conseil d'État qui admet, moyennant finance, les villes et communautés à acquérir la dispense de donner un homme vivant et mourant pour les offices municipaux qu'elles pouvaient avoir réunis et d'en payer l'annuel et les droits de mutation ; — la suppression des offices de jurés vendeurs, prud'hommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs de cuirs ; — la réunion des offices d'avocat et de procureur du Roi à Agen (Lot-et-Garonne).

C. 698. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1714-1717. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la suppression de vingt-quatre inspecteurs des tailles dans la Généralité de Bordeaux ; — le remboursement des offices municipaux de la communauté du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne) ; — une créance due à cette communauté par les villes de Périgueux, Bergerac et Sarlat (Dordogne) ; — la suppression des charges municipales des villes de Castillon, Sainte-Foy (Gironde) et Bergerac ; — le remboursement des offices municipaux de la communauté de Libourne (Gironde) ; — la réunion des offices de lieutenants de maire et assesseurs, conseillers du Roi, contrôleur du greffe de l'hôtel de ville de Libourne ; — la confirmation des maire et jurats de cette ville en la possession de la réunion des offices de. police ; — l'état des charges municipales des communautés de Blaye, Saint-Macaire et Bourg (Gironde).

C. 699. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1718. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la suppression des offices municipaux de Condom (Gers), Langon et Bazas (Gironde), Meilhan, Pellegrue, Castelmoron, Damazan, Casteljaloux, Gensac (Lot-et-Garonne), Ligardes et Sauveterre ; — les frais municipaux de la ville et communauté de Mézin (Lot-et-Garonne) ; — le remboursement de la charge de maire de Bazas ; — des contestations entre la communauté de Bazas et les habitants de la prévôté dudit lieu au sujet de l'entrée des vins.

C. 700. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1719. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la suppression des offices créés depuis 1690 ; — le remboursement des offices supprimés ; — la demande de M. Bacon, ancien maire alternatif de la ville de Blaye (Gironde), en remboursement d'une somme de 10,000 livres qu'il a payée pour la finance principale de ses deux offices ; — un arrêt du Conseil qui casse l'élection des prud'hommes de la ville de Bazas (Gironde) ; — une demande du sieur Pagès, receveur du courtage à Bordeaux, en remboursement de sa charge ; — la liquidation de la finance des offices supprimés des

vérificateurs des rôles ; — l'état des provisions des commissaires et contrôleurs aux revues, etc.

C. 701. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1719-1727. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la suppression de gouverneurs, majors de ville et lieutenants de Roi ; — le remboursement des offices de maires des villes de Beaumont, Domme, Belvès, Montpazier et Sarlat (Dordogne), et Villefranche ; — la suppression de l'office de contrôleurs des tailles de La Réole (Gironde) ; — l'état des officiers municipaux de la ville de Périgueux (Dordogne) ; — le remboursement des offices des maires de Nontron, Ribeyrac, Bourdeilles, Saint-Pardoux, Thiviers, l'Isle, Branthôme, La Linde, Excideuil et Bergerac (Dordogne), etc.

C. 702. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1728-1738. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le remboursement des offices municipaux ; — une créance de 15,000 livres due à la communauté du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne) par les villes de Périgueux, Bergerac et Sarlat (Dordogne) ; — la liquidation des offices de maire, assesseur, procureur du Roi et lieutenant général de police de la communauté du Mas-d'Agenais ; — l'état des dettes passives de ladite communauté.

C. 703. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1697-1763. — Correspondance de l'intendant, relative : — à la finance des offices de conseillers du Roi, gardes-sels des bailliages, Sénéchaussées et prévotés créés par édit du mois de novembre 1796 ; — à la reddition des comptes de l'imposition ordonnée à cause de la suppression des officiers, contrôleurs, visiteurs des suifs ; — à la création de huit millions de rentes, qui furent nommées *rentes provinciales* (ces rentes se percevaient sur les deniers des tailles pour en former un capital de billets de banque au denier cinquante) ; — à la gratification des commis aux recettes générales des finances et des receveurs des tailles chargés du recouvrement des rentes provinciales, etc.

C. 704. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1716-1723. — Correspondance de l'intendant, relative : — à un arrêt du Conseil d'État qui modère les droits des décrets volontaires des immeubles ; — à la régie des droits réservés des offices supprimés par l'édit du mois d'août 1716 ; — aux tiers-référendaires taxateurs des dépens ; — aux vérificateurs et rapporteurs des défauts ; — aux receveurs et contrôleurs des amendes et épices ; — aux greffiers, gardes-conservateurs des minutes, des arrêts et sentences, des enquêteurs et commissaires examinateurs ; — aux gardes des archives des cours et juridictions ; — aux trésoriers de France, etc. ; — au payement des droits sur les défauts ; — aux amendes contre différents officiers du grenier à sel, pour contravention à la perception des droits réservés, etc.

C. 705. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1724. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la consignation des amendes ; — le produit des droits réservés ; — les vacations des juges ; — les états des offices royaux des villes de Condom (Gers), Libourne (Gironde), Villeneuve (Lot-et-Garonne), Sainte-Foy, Périgueux et Bergerac (Dordogne), Agen (Lot-et-Garonne) ; — une contestation entre les cordonniers du faubourg des Chartrons (Bordeaux) et le directeur de la régie des droits réservés, au sujet d'une consignation d'amende ; — la défense aux sous-fermiers des droits réservés de percevoir les droits d'adjoints sur les procès-verbaux d'apposition, levées de scellés et inventaires, etc.

C. 706. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1716-1718. — Correspondance de l'intendant, concernant : — une déclaration d'emprunt faite par Michel Trigant, greffier, secrétaire de la ville et communauté de Libourne (Gironde) ; — l'augmentation des gages des officiers des hôtels de ville, de police, greffiers, etc. ; — les états des offices municipaux de la ville de Libourne (Gironde) supprimés par édit du mois de juin 1717 ; — le remboursement des offices municipaux de la ville de Périgueux (Dordogne) ; — les nouvelles soumissions des officiers supprimés pour être rétablis dans leurs offices ; — soumissionnaires : MM. de Ségur, lieutenant de maire à Bordeaux ; — Trigant, lieutenant du Roi à Libourne (Gironde) ; — Brondeau, maire de Libourne ; — Pignol, maire de Villefranche ; — Bourgoing, lieutenant de maire de Monségur (Lot-et-Garonne) ; — Pierre Tapinpis, lieutenant de maire à Sarlat (Dordogne) ; — BlaiseJude, premier jurat à Langon (Gironde).

C. 707. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1719-1745. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le remboursement des offices municipaux de la communauté de Périgueux (Dordogne) ; — les états des nouvelles soumissions faites par les anciens officiers municipaux pour rentrer dans leurs offices, savoir : — MM. Bernard Mondiet, contrôleur du greffe de l'hôtel de ville de Saint-Macaire

(Gironde) ; — Pierre Larue, maire Du Puch-de-Gontaud ; — Bertrand de Lamouroux, écuyer, sieur de Laroque-Cusson, maire de Montpazier (Dordogne) ; — Joseph de Ségur, chevalier, vicomte de Cabanac, lieutenant de maire à Bordeaux ; — le remboursement des offices de la communauté de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — la liquidation des offices municipaux de la ville de Bordeaux, etc.

C. 708. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1745-1747. — Correspondance de l'intendant, concernant : — une contestation entre les consuls de Marmande (Lot-et-Garonne) et les officiers de justice du même lieu, relative à leurs droits respectifs ; — le sieur Anglade, greffier, secrétaire de l'hôtel de ville de Bazas (Gironde), qui prétendait avoir le droit de porter la robe consulaire dans les cérémonies publiques ; — la vente des offices municipaux ; — le produit annuel des revenus matrimoniaux et d'octrois des villes et communautés de la Généralité de Bordeaux ; — la démission de M. Lebbé des fonctions de premier consul de la ville de Mézin (Lot-et-Garonne) ; — la nomination des consuls des communautés de Duras, de Frespech et de Mézin (id.), etc.

C. 709. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1748-1766. — Correspondance de l'intendant, relative : — à des contestations entre les consuls de Mézin (Lot-et-Garonne) et M. Brescon, lieutenant général de police, au sujet des prérogatives et privilèges de la charge de ce dernier ; — à une procédure entre le sieur Barot, procureur syndic, et les consuls d'Agen (Lot-et-Garonne), concernant l'entrée des vins et la police journalière de la ville ; — au rachat d'un homme vivant et mourant proposé aux villes et communautés de la Généralité de Bordeaux ; — aux revenus des parties casuelles ; — aux renseignements demandés par M. le contrôleur général sur les gages, émoluments, priviléges et exemptions attribués aux officiers municipaux lors de l'édit du mois d'août 1764 ; — aux gages des maires, consuls, procureurs du Roi des communautés de Sainte-Foy (Gironde), Castelmoron et Sauveterre (Lot-et-Garonne), Pellegrue et Gensac (Gironde), Condom (Gers), Clairac, Verteuilh et Le Temple (Lot-et-Garonne), etc.

C. 710. — (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1767-1768. — Correspondance de l'intendant relative : — au prix du charbon et des bois à brûler dans les communautés de la Généralité de Bordeaux ; — à divers édits, déclarations du Roi et arrêts du Conseil d'État, sur la création, suppression et réunion des offices des jurés, mouleurs, visiteurs, compteurs, peseurs et mesureurs tant pour les bois que pour les grains ; — aux droits sur les bois de chauffage ; — aux noms des villes et bourgs où les droits de mesurage ne sont point perçus ; — aux droits des vendeurs de poisson de mer frais, sec et salé ; — aux difficultés éprouvées à la Cour des Aides de Bordeaux, au sujet des enregistrements des édits sur les offices réunis au domaine, etc.

C. 711. — (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1718-1736. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les élections de maire et consuls de la ville de Périgueux (Dordogne) et les contestations au sujet de ces élections ; — la nomination des consuls d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — la démission de M. Masquard, ex-garde du corps du Roi ; — les frais de logement des officiers du régiment d'Anjou ; — les règlements et instructions sur les élections des officiers de la Généralité de Bordeaux, tant sur l'ordre à observer dans les réunions que sur les moyens d'éviter les cabales et brigues qui s'y faisaient dans certaines circonstances ; — MM. Delmas, Champier, Lestelle, Buffière, Fonfrède, Dufort, Gardette, Ratier, Coquet de Gueyze, Daribau et Guiton, avocat, jurats de la ville d'Agen ; — les élections des consuls de Bergerac (Dordogne), etc.

C. 712. — (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1737. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le sieur Lespinasse, lieutenant de maire par commission de la communauté d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Clermont-Dessus, Monségur et Mézin, Condom (Gers) et Bourg (Gironde) ; — les règlements sur les rangs et séances des officiers municipaux rétablis par l'édit de novembre 1733 ; — la plainte du sieur Loupiac, consul de Villeneuve (Lot-et-Garonne), au sujet de son installation ; — les offices municipaux de La Montjoie (Lot-et-Garonne) ; — les contestations entre M. Sarrau de Lacassaigne et la communauté d'Agen, au sujet de l'entrée des vins ; — la suspension de la vente des offices municipaux, etc.

C. 713. — (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1738-1739. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les officiers municipaux de la ville de Bergerac (Dordogne), Agen (Lot-et-Garonne), et Saint-Émilion (Gironde) ; la vente des offices municipaux ; — le remboursement d'une somme de 650 livres avancée par le sieur Lafabrie. secrétaire de l'hôtel de ville de Monflanquin (Lot-et-Garonne), pour l'acquisition de l'office de secrétaire de ladite communauté ; — les contestations entre le sieur

Daulhième, avocat et consul de Nérac (Lot-et-Garonne), et M. de Lamazelière, lieutenant général au siège présidial de la ville, au sujet des prérogatives attachées à leurs fonctions ; — la plainte de M. le grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Bazas (Gironde) contre le sieur Ducluzat, jurat de ladite ville, qui lui aurait disputé le rang et la préséance à l'assemblée tenue au bureau de l'hôpital Saint-Antoine, etc.

C. 714. — (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1740-1743. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le gouverneur de Monségur et les consuls de cette communauté, qui viennent le troubler dans les fonctions et prérogatives de sa charge ; — les contestations entre les consuls de Nérac (Lot-et-Garonne) et les officiers du sénéchal, relatives aux droits de préséance ; — les gages du sieur Legleu, consul de Castel-Moron ; — la vente des offices municipaux ; — une plainte des consuls de Nérac contre M. de Lamazelière, lieutenant général au Présidial, au sujet des droits de préséance ; — un arrêt du Conseil d'État faisant défense aux villes et communautés de procéder à aucune élection d'officiers ; — la reddition des comptes de la communauté de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne) ; — la nomination des nouveaux consuls de la communauté de Lagarde, etc.

C. 715. — (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1743-1744. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les élections consulaires de la communauté de Saint-Martin ; — des contestations entre le maire et les consuls de Périgueux (Dordogne) ; — une plainte du sieur Dallaux, consul de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), contre les consuls électifs dudit lieu, qui s'opposent à l'enregistrement de ses provisions ; — les contestations entre le sieur Dautraigue, ancien jurat électif de la ville de Monségur (Lot-et-Garonne), et M. Mazeau, gouverneur en titre d'office de ladite ville, au sujet des places qu'ils doivent occuper à l'église ; — la nomination du premier consul de la communauté de La Gruère ; — les contestations entre les consuls et les officiers de justice de Marmande (Lot-et-Garonne), au sujet de leurs droits respectifs, etc.

C. 716. — (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1744. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le mode de prestation de serment des maires qui ont été en charge dans la ville de Sainte-Foy (Dordogne) ; — les contestations entre les sieur Bourdet et Jammes, titulaires des deux offices de consuls anciens de la ville de Clairac (Lot-et-Garonne), à l'occasion de la première place, que chacun d'eux prétendait occuper ; — la prestation de serment des maire et consuls de Sainte-Foy (Gironde) ; — les offices municipaux de Sainte-Livrade et Nérac (Lot-et-Gironne), et Langon (Gironde) ; — les comptes de la communauté de Mezin (Lot-et-Garonne) ; — la plainte du curé de Lavardac contre le sieur Castaing, premier consul dudit lieu, pour, n'avoir point assisté à un *Te Deum* ; — la construction de la maison de ville de Sainte-Foy ; — les gages du maire du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), etc.

C. 717. — (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1744. — Correspondance de l'intendant, relative : — aux offices municipaux de la communauté de Rozan (Gironde) ; — à l'élection des consuls de Rignac ; — à des contestations entre le maire et les consuls de Périgueux (Dordogne) ; — aux offices municipaux des communautés de Sainte-Foy (Gironde), Gontaud, Sainte-Livrade et Monflanquin (Lot-et-Garonne), Thiviers (Dordogne), et Bazas (Gironde) ; — à des contestations entre le lieutenant général et les officiers municipaux de Bazas au sujet de droits honorifiques ; — aux gages des officiers municipaux d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — à la nomination des maire et consuls de Périgueux (Dordogne) ; — à des contestations entre les officiers municipaux et le juge royal de Thiviers, au sujet des honneurs et prérogatives attachés à leurs charges.

C. 718. — (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1744. — Correspondance de l'intendant, relative : — aux officiers municipaux de Gratecambe, Castelculier, Agen, Lafitte, Clermont-Dessus et Taillecavat (Lot-et-Garonne) ; — la démission du sieur Seguy, second consul électif de Villeneuve-d'Agen ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Villeréal, Sainte-Bazeille, Clermont-Dessus, Cauderot et Montagnac (Lot-et-Garonne), et Sarlat (Dordogne).

C. 719. — (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1744-1746. — Correspondance de l'intendant, concernant ; — une contestation entre les sieurs Laporterie et Masson, jurats de Langon (Gironde), au sujet du chaperon ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Castillon, Langon, Sainte-Foy et Saint-Macaire, Castelculier, Taillecavat, Clairac, Sainte-Bazeille et Monflanquin (Lot-et-Garonne) ; — les offices municipaux de Condom (Gers), Nontron (Dordogne), et Saint-Pardoux-la-Rivière ; — les contestations entre les lieutenants généraux de police et les officiers municipaux de plusieurs villes de la Généralité

de Bordeaux ; — les offices municipaux de la communauté de Duras et de celle de Castelmoron (Lot-et-Garonne) ; — les contestations entre les officiers municipaux de Bazas (Gironde) et le sieur Anglade, greffier, qui prétendait avoir le droit de porter la robe consulaire aux processions solennelles.

C. 720. — (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1746. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la plainte du sieur Bourriot, maire titulaire de la ville de Bazas (Gironde), pour troubles apportés dans les prérogatives de sa charge par le procureur général du Roi de la juridiction dudit lieu ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Bruch et Mézin (Lot-et-Garonne) ; — les gages du sieur Legleu, premier consul perpétuel de Castelmoron ; — la révocation du deuxième consul de la ville d'Agen ; — une plainte du sieur de Brescon, lieutenant général de police de Mézin, contre les consuls, qui lui refusaient l'entrée et la séance aux assemblées de ladite communauté ; — la mauvaise administration de la municipalité de Sainte-Foy (Gironde).

C. 721. — (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1747-1748. — Correspondance de l'intendant, concernant : — une plainte des maire et consuls de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) contre le procureur du Roi dudit lieu, au sujet de leurs fonctions ; — la suspension des élections consulaires ; — la démission de M. de Masparault, premier consul de la ville de. Penne ; — des contestations entre les officiers municipaux de la ville d'Agen, à l'occasion du rang que devait occuper le sieur Cassé, nouvellement pourvu de l'office de consul alternatif de ladite ville ; — la destitution de M. Baillou, premier consul de Pellegrue, pour protestantisme ; — les abus commis par les consuls titulaires de la ville de Condom (Gers) ; — la reddition des comptes de la communauté de Périgueux (Dordogne).

C. 722. — (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1748. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les consuls de la ville d'Agen, Lafitte près Clairac (Lot-et-Garonne) et Cadillac (Gironde) ; — l'office de lieutenant général de police de la communauté de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — les lettres patentes de provision de gouverneur de la ville et château de Puymirol, accordées à M. de Baine, capitaine au régiment d'infanterie des Landes, en considération des services qu'il avait rendus à l'État, etc.

C. 723. — (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1748-1749. — Correspondance de l'intendant, concernant : — une opposition de Jean d'Alaux, conseiller du Roi, juge à Sainte-Livrade, à une ordonnance de l'intendant ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Sainte-Livrade, Saint-Pardoux-la-Rivière et Nontron (Lot-et-Garonne) ; Saint-Andréas et Périgueux (Dordogne) ; Saint-Émilion, Castillon et Sainte-Foy (Gironde) ; Montpezat et Castelmoron (Lot-et-Garonne) ; Fongrave, Fronsac, Genissac, Coutras, La Teste-de-Buch et Montignac (Gironde) ; — la nomination de l'homme vivant et mourant des villes de Sarlat, Belvès, Domme, Montpazier (Dordogne) et Villefranche (Lot-et-Garonne) ; — la réunion aux communautés des offices municipaux restant à lever de ceux créés dans la Généralité par édit du mois de novembre 1733 ; — les élections consulaires de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne).

C. 724. — (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1749-1750. — Correspondance de l'intendant, concernant : — des contestations sur la nomination des jurats de Bazas (Gironde) ; — un arrêt du conseil qui interdit de ses fonctions le sieur Duclutat, pourvu en titre de l'office de jurat ancien de la ville de Bazas (Gironde) ; — les élections des officiers municipaux des communautés de Cadillac et Saint-Macaire (Gironde) ; Thiviers et l'Isle (Dordogne) ; Sauveterre, Villefranche-de-Queyran, Castelmoron d'Albret, Meillan et Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), et Langon (Gironde).

C. 725. — (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1722-1766. — Correspondance de l'intendant avec le contrôleur général, au sujet de attributions des maire, sous-maire et syndics de l'hôtel de ville de Bordeaux ; — mémoires sur une contestation entre les jurats de Bordeaux et le sieur Dubosq, clerc de ville, relative aux divers droits et prérogatives qu'en sa dite qualité de clerc. de ville, il prétendait s'arroger ; — arrêt du Conseil qui détermine les droits et obligations de cette charge.

C. 726. — (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1750-1751. — Correspondance de l'intendant, concernant : — des provisions d'offices municipaux restant à vendre de la création du mois de novembre 1733 ; — les élections des officiers municipaux des communautés de Lavardac, Calignac, Francescas, Montagnac, Nérac, Meilhan, Marmande, Buzet, Casteljaloux, Damazan, La Gruère-du-Puch, de Gontaud, Villefranche-de-Queyran, Clairac, Sainte-Livrade et Vianne (Lot-et-Garonne), Bazas, Langon, La Réole et Cadil-

lac (Gironde) et de Bergerac (Dordogne) ; — la réunion à la ville de Périgueux des offices municipaux restant à vendre de la création du mois de novembre 1733 ; — la ville de Périgueux qui demande la décharge de l'exécution de l'arrêt du 10 octobre 1747 au sujet de l'homme vivant et mourant.

C. 727. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1751. — Correspondance concernant : — les élections des officiers municipaux des communautés de Montréal (Gers), Bergerac (Dordogne), Meilhan (Lot-et-Garonne), Bazas et Cadillac (Gironde), Sainte-Livrade, Fouguerolles, Andiran, Saint-Bastour et Clairac (Lot-et-Garonne), Libourne et Gensac (Gironde).

C. 728. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1752. — Correspondance concernant : — les élections des officiers municipaux des villes et communautés de Fouguerolles, Nérac, Damazan, Cancon, Saint-Pastour, Montlanquin et Penne (Lot-et-Garonne) ; — les charges de la ville de Périgueux (Dordogne), Sainte-Foy (Gironde), Casseneuil (Lot-et-Garonne) ; — la nomination d'Étienne-Auguste de Boissonade, écuyer, aux fonctions de major de la milice bourgeoise de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les élections des consuls de Dunes (id.) et de Bergerac (Dordogne).

C. 729. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1752-1753. — Correspondance concernant : — le refus des maire et jurats de Langon (Gironde) d'admettre le deuxième et quatrième jurats à prêter serment ; — les élections des officiers municipaux des communautés de Langon, Meilhan, Clairac et Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), Bazas et Cadillac (Gironde), Bergerac (Dordogne) ; — la réunion des offices municipaux ; — le remboursement de deux offices de jurats de la ville de Clairac (Lot-et-Garonne).

C. 730. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1753. — Correspondance concernant : — la nomination des officiers municipaux des communautés de Sarlat (Dordogne), Monclar, Villeneuve et Villeréal (Lot-et-Garonne).

C. 731. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1753. — Correspondance concernant : — l'élection des consuls du Mas d'Agenais, Monclar, La Parade, Dunes, Damazan, Marmande (Lot-et-Garonne), Sarlat (Dordogne), Sainte-Foy, Gensac (Gironde), Condom (Gers), Clermont-Dessus, Port-Sainte-Marie et Grateloup (Lot-et-Garonne) ; — une discussion entre les sieurs Ducan et Servières, jurats de. Bazas (Gironde), au sujet des honoraires du flambeau ; — le refus de Nebout, consul d'Aiguillon (Lot-et-Garonne), de prestation de serment ; — l'office de procureur syndic de la ville de Blaye (Gironde) ; — la défense aux Religionnaires d'assister aux assemblées pour nommer les consuls, etc.

C. 732. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1754. — Correspondance concernant : — les élections consulaires des villes et communautés d'Agen, Clairac, le Port-Sainte-Marie, La Sauvetat de Savères, Bruch et Tournon (Lot-et-Garonne) ; — des jurats de la ville d'Agen : MM. Coquet de Gueyze, Bissière, Bory père, Darribau, Malebaysse, Coquet-Monbrun, Lalanne, procureur ; Costas, médecin ; Bompart, Depau de Labernède, Vigué, Espinasse, juge royal ; Delpech, procureur ; Sarraud-d'Arasse, Salat, Cazabonne, Rangouse, Chevalier, Chabrié, ancien juge ; Demolinger, médecin ; Dartus, Lamarque, Lescale de Vérone, Redon de Fontenilles, Champier, chevalier de Saint-Lazare ; Gounon, Basignan, commandeur de Saint-Lazare, etc.

C. 733. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1754. — Correspondance concernant : — les frais municipaux de la communauté de Tombebœuf ; — la reddition des comptes de la communauté de Birac ; — l'élection des consuls de Sainte-Bazeille et de Tonneins-Dessous (Lot-et-Garonne) ; — la démission du sieur Mazeau des fonctions de consul et collecteur de la communauté de Seiches ; — les élections des consuls du Mas d'Agenais, Lamothe-Landeron, Samazan, Tonneins-Dessus, Marmande, La Sauvetat de Caumont, Taillecavat et Duras (Lot-et-Garonne), etc.

C. 734. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1753. — Correspondance concernant une plainte du corps des prud'hommes et du conseil de ville de La Réole (Gironde), contre leur maire et jurats ; — les élections des officiers municipaux des communautés de La Réole, Bergerac /Dordogne), Astafort (Lot-et-Garonne), Thiviers, Fongrave, Langon (Gironde), Tonneins-Dessus et Tonneins-Dessous (Lot-et-Garonne), Cancon, Rouffiac, du Ledat, Cadillac (Gironde), Mézin et Bruch (Lot-et-Garonne), Con-

dom (Gers), Samazan et Nicolle (Lot-et-Garonne) ; — l'état des offices municipaux restant à vendre de la création de 1733 ; — la défense aux nouveaux convertis d'occuper aucune fonction dans les municipalités, etc.

C. 735. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1756. — Correspondance concernant : — les élections des consuls des communautés de Clairac, Castelmoron-sur-le-Lot et Marmande (Lot-et-Garonne) ; — diverses contestations élevées au sujet des élections ; — maire et consuls de Clairac : MM. Belloc de Gauzelle, Bertrand, lieutenant de maire ; — Ricotier, Lavau, Desmoges, Cazabone, Grenier, notaire ; — Salinières, Roussel, chirurgien ; — Salomon de l'Isle, ancien officier ; de Larmandie, écuyer ; Gravet, bourgeois ; Bordes, orfévre ; Guichonet, etc.

C. 736. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1756-1757. — Correspondance concernant : — les élections des officiers municipaux des communautés de Sainte-Livrade et Villeneuve (Lot-et-Garonne), Sarlat (Dordogne), Caseneuil, Nérac et Agen (Lot-et-Garonne), Andréas, Blaye, Bourg, Bordeaux, Cadillac, Castillon, Saint-Émilion, Libourne, Saint-Macaire et Rions (Gironde), Bergerac, Brantôme, Excideuil, l'Isle, Périgueux, Thiviers, Belvès, Domme, Montpazier (Dordogne), Ville-franche, Aiguillon, Castelmoron, Grateloup, La Parade, Larroquetimbaud, La Sauvetat de Caumont, Port-Sainte-Marie, Marmande, Monflanquin, Montpezat, Puymirol, Tournon, Valence et Villeréal (Lot-et-Garonne), etc.

C. 737. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1757-1765. — Correspondance concernant : — des difficultés entre les nouveaux élus de la communauté de Penne, au sujet de la préséance ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Sainte-Bazeille, Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), Sarlat (Dordogne), Castelsagrat, Marmande, Monflanquin, Penne et Mézin (Lot-et-Garonne) ; — les offices municipaux réunis par les villes et communautés de Bordeaux (Gironde), d'Agen, Aiguillon et Astafort (Lot-et-Garonne), Bazas, Langon, Blaye, Bourg (Gironde), Bergerac, Belvès et Brantôme (Dordogne), Buzet et Casseneuil (Lot-et-Garonne), Cadillac (Gironde) ; — la reddition des comptes des communautés de Villeneuve-d'Agen, Monclar, Penne (Lot-et-Garonne) et Sainte-Foy (Gironde) ; — la forme d'administration des villes et communautés ; — les frais municipaux de la ville de Sauveterre ; — les revenus de la communauté de Castelmoron ; — l'élection des consuls de Gontaud (Lot-et-Garonne), etc.

C. 738. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1765-1768. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la finance de l'office de M. Duval, maire de Sainte-Foy (Gironde) ; — l'administration des villes et communautés de Marmande, Tonneins-Dessous, Tonneins-Dessus, Gontaud, Miramont, Lauzun, La Sauvetat-de-Caumont (Lot-et-Garonne), Langon et Bazas (Gironde), Condom, Montréal et Vopillon (Gers), Mézin et Astafort (Lot-et-Garonne), Larressingle, Beaumont, Larroque, Torrebren, Courrensan, Louspeyrous, Fourcès, Villeneuve, Gazaupoy, Belmont, Castelnau-Fimarcon, Larroumieu, Abrin, Blaziert, Roquepine, Le Mas, Marsolan, Lagarde, Rignac, Larroque-en-Galin, Pouy-Roquelaure, Ligardes, Dunes, Ayzieu, Toujouse, Monguillem, Lias, Larée (Gers) et Clairac (Lot-et-Garonne) ; — la nomination de M. Roux de La Baronnie, maire à Puymirol (id.) ; — M. d'Anglade à Condom (Gers) ; — Fayol à Sarlat (Dordogne), etc.

C. 739. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1768. — Correspondance de l'intendant, concernant : — divers mémoires au sujet de contestations entre les officiers municipaux de Libourne (Gironde) ; — les élections des officiers municipaux de Libourne et de Penne en Agenais ; — les prétentions du duc d'Aiguillon sur le droit de nommer les maires de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) ; — une réclamation de quelques habitants de la communauté de Belvès (Dordogne), contre les élections des officiers municipaux de ladite communauté ; — des contestations entre les officiers de justice et les officiers municipaux de Belvès sur le rang qu'ils doivent occuper dans les processions et autres cérémonies publiques ; — une plainte des habitants d'Aiguillon (Lot-et-Garonne), contre les élections municipales de leur communauté ; — des contestations au sujet de la nomination du procureur syndic de la ville de Libourne ; — les élections des échevins de Ligardes (Gers).

C. 740. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1768-1769. — Correspondance de l'intendant, relative : — aux élections des officiers municipaux des communautés de Montignat, Castelsagrat, Clermont-Dessus, Port-Sainte-Marie, Mézin et Astafort (Lot-et-Garonne), Domme (Dordogne), Condom (Gers), Sauveterre et Saint-Émilion (Gironde) ; — aux dissensions dans le corps de ville de Libourne (Gironde), au sujet des fonctions et prérogatives attachées à la place de procureur syndic de ladite ville ; — aux désor-

dres et abus commis dans les élections municipales de la communauté de la Linde (Dordogne) ; — à la nomination des officiers municipaux de Clairac, Beauville, Tonneins et Nérac (Lot-et-Garonne) ; — à une plainte des habitants de Villeréal (id.), contre les abus pratiqués dans les élections.

C. 741. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1769-1770. — Correspondance de l'intendant, relative : — à la nomination des officiers municipaux des communautés d'Astafort (Lot-et-Garonne), Bazas et Saint-Macaire (Gironde) ; — à des contestations entre le curé de Mézin (Lot-et-Garonne) et celui de Trigan, notables de ladite ville de Mézin, au sujet des droits de préséance ; — à la nomination de M. Bonnard à la place de conseiller de la ville de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — à la créance du sieur Castets, échevin de la communauté de Condom (Gers) ; — à un procès entre la communauté de Montréal (id.) et la demoiselle de Balarin, au sujet des droits de directe ; — à l'administration de la ville de Sarlat (Dordogne) et à la désunion daus le corps de ville ; — à la démission de deux officiers de la ville de Condom (Gers), etc.

C. 742. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1770-1771. — Correspondance de l'intendant, concernant : — un mémoire de la ville de Penne (Lot-et-Garonne), au sujet de l'augmentation des officiers municipaux de cette communauté ; — le rétablissement d'un consul au bourg et paroisse Saint-Étienne, juridiction de Sainte-Livrade (id.) ; — une plainte des échevins de Cancon, contre le juge présidant l'assemblée tenue pour l'élection des officiers municipaux ; — le maire et le syndic du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne) ; — l'administration municipale de Thiviers (Dordogne) ; — les prétentions des conseillers de ville de Condom (Gers) ; — la nomination des officiers municipaux de Clairac (Lot-et-Garonne et de La Réole (Gironde) ; — la nomination de M. de Lartigue en qualité de maire de Mézin (Lot-et-Garonne) ; — la communauté de Marmande (id.) ; — les élections municipales de Villeneuve (id.) ; — la nomination de M. Gripierre de Moncroc aux fonctions de maire du Port-Sainte-Marie (id.) ; — la nomination du maire de Libourne (Gironde) ; — l'administration de la communauté de La Réole (id.) ; — les priviléges accordés à un ancien consul de Damazan (Lot-et-Garonne) ; — des contestations entre les officiers municipaux de Thiviers (Dordogne).

C. 743. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1771-1772. — Correspondance de l'intendant, concernant : — une délibération adressée au Roi par les échevins, conseillers de ville et notables de la communauté de Puymirol (Lot-et-Garonne), par laquelle ils supplient Sa Majesté de vouloir bien continuer le sieur Roux de La Baronnie, leur maire actuel, dans les mêmes fonctions pendant trois années ; — les officiers municipaux de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) ; — la nouvelle élection des consuls d'Agen (id.) ; — la nomination du maire de Marmande (id.) et l'intervention de M. le duc d'Aiguillon à ce sujet ; — M. Dautreuil de Bressolles, maire de la ville de Clermont-Dessous ; — la communauté de Domme (Dordogne) ; — les conseillers de ville supprimés à Condom (Gers) ; — l'administration municipale de la communauté de Villefranche (Lot-et-Garonne) ; — la nomination du sieur de Lemarque à l'office de maire de Montréal (Gers) ; — l'administration municipale de Blaye (Gironde) ; — les nominations d'échevins pour plusieurs villes de l'Agenais ; — la réunion des charges municipales de Sainte-Foy (Gironde) ; — les offices municipaux de la communauté de Sainte-Bazeille, celles d'Agen et Nérac (Lot-et-Garonne).

C. 744. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1772-1773. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'administration municipale d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les offices municipaux de Blaye (Gironde) ; — la vente des charges de diverses communautés ; — l'état des revenus et des dépenses de la communauté de Libourne (Gironde) ; — les corps municipaux de la subdélégation de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — les officiers municipaux de Sainte-Foy (Gironde) ; — une ordonnance de prise de corps rendue par M. Duplessis, duc de Richelieu et de Fronsac, contre Jean Fourcassies-jeune, de Langon (Gironde) ; — une plainte de Jean Casenave, bourgeois et jurat de la ville de Langon, contre le maire de cette ville ; — l'état des offices municipaux créés par édit du mois de novembre 1771, dans les villes de Clairac, La Parade, Verteuil et Castelmoron (Lot-et-Garonne) ; — la division qui existe dans la ville de Saint-Macaire (Gironde), au sujet de l'élection du maire ; — une plainte du sieur Bodet, prêtre bénéficier de l'église Saint-Jean de Libourne (id.), contre la dernière élection des notables de cette communauté, etc.

C. 745. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1773. — Correspondance de l'intendant, relative : — à la liste des sujets propres à remplir les charges municipales des villes d'Agen et de Tournon (Lot-et-Garonne) ; — aux élections des officiers municipaux de Thiviers et Périgueux (Dordogne), Bazas, Langon, La Réole, Blaye

et Sainte-Foy (Gironde), Casteljaloux, Meilhan, Caumont, Monflanquin, Villeréal, Castillonnés, Puch, Gontaud, Casseneuil, Penne, Sainte-Livrade, Villeneuve, Monclar, Aiguillon, Castelsagrat, Clermont-Dessus, le Port-Sainte-Marie, Puymirol, Valence, La Sauvetat-de-Savères, Castelculier, La Montjoie et Miramont (Lot-et-Garonne).

C. 746 (Carton.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance de l'intendant, relative : — aux officiers municipaux d'Excideuil (Dordogne) et d'Astafort, Nérac, Moncrabeau, Lavardac, Montagnac et Vianne (Lot-et-Garonne) ; — à M. Baron, écuyer, baron de Trenquelcon, et M. Capot de Feuillide qui figurent dans cette dernière communauté, le premier en qualité de maire et le second en celle de premier consul ; — à une plainte de M. Léotard de Ricard, ancien garde du corps du Roi, maire de Villeréal (Lot-et-Garonne), contre M. Guérin de La Chaize, premier consul ; — la démission du procureur syndic de Vianne ; — la nomination des officiers municipaux de Gironde ; — les consuls de Mézin (Lot-et-Garonne) ; — la nomination des officiers municipaux de Sainte-Foy (Gironde), Penne, La Parade, La Sauvetat-de-Caumont, Damazan, La Gruère et Villeneuve-d'Agenais (Lot-et-Garonne) ; — le sieur Gerbaud de La Faye, consul à Périgueux (Dordogne) ; — le sieur de Soires, maire de Castelmoron (Lot-et-Garonne) ; — la nomination des officiers municipaux d'Agen, Puymirol, le Port-Sainte-Marie, La Sauvetat-de-Savères, La Montjoie, Castelsagrat, Castelculier, Saint-Pastour, Miramont, Mézin, Monheurt et Montpezat (Lot-et-Garonne), etc.

C. 747. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance de l'intendant, concernant : — un mémoire anonyme contre les officiers municipaux de Sainte-Foy (Gironde) ; — l'arrestation de la nommée Bellamy de Condom (Gers), à l'occasion d'une émeute qu'elle avait suscitée et des menaces qu'elle avait faites de mettre le feu à la ville, et un mémoire calomnieux adressé à M. Bertin par le frère de cette dernière, bénéficier de la cathédrale de Condom, contre les officiers municipaux de cette ville ; — l'administration municipale de la ville de Belvès (Dordogne) ; — l'avertissement donné par l'intendant et par ordre du ministre au sieur Sarrasin, greffier de la communauté de Penne (Lot-et-Garonne), d'être, à l'avenir, plus circonspect dans sa conduite ; — l'administration municipale de la ville d'Agen ; — les corps de ville de Gontaud, Tournon, Sainte-Bazeille, Castelmoron, Valence, Penne, Fauillet et Cauderot (Lot-et-Garonne) et Montréal (Gers).

C. 748. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance de l'intendant, relative : — aux officiers municipaux des communautés de Casseneuil, Saint-Pastour, La Gruère, Casteljaloux, Valence, Pujols, Tonneins-Dessus, Caumont, Villeréal et Agen (Lot-et-Garonne), Rions, Saint-Macaire, Bourg et Castillon (Gironde) ; — à M. Béchon de Caussade, maire de Fontanelle, consul de Saint-Pastour (Lot-et-Garonne) ; — à des plaintes contre le sieur Duhard, premier consul de Castelsagrat, auquel on reproche, entre autres choses, de n'être pas catholique ; — à l'état des dépenses faites pour la construction de deux écuries pour la compagnie de Dugoulé du régiment de Condé-Cavalerie en garnison à Saint-Macaire.

C. 749. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1773. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les officiers municipaux des villes et communautés de Tonneins-Dessous, Monflanquin, Castelmoron, Clairac, Bruch, Clermont-Dessus, Casteljaloux, Tournon, Miramont, Damazan, Monhaurt, Castelculier, Agen, Saint-Pastour, Aiguillon, Cauderot, Sainte-Livrade, Monclar, Castillonnés, Villeréal, Castelsagrat, La Sauvetat-de-Savères, le Port-Sainte-Marie, La Parade (Lot-et-Garonne), Langon, Gensac, Sauveterre, Bazas, La Réole et Libourne (Gironde), Sarlat et Thiviers (Dordogne) ; — l'interdiction du sieur Marca de Zelle, maire de Langon ; — le sieur Boissonneau, secrétaire greffier de cette communauté.

C. 750. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1773-1774. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination des officiers municipaux des villes du Mas d'Agenais, Villeréal (Lot-et-Garonne) et La Réole (Gironde) ; — les plaintes des juge et procureur d'office de la ville de Langon (id.), contre les officiers municipaux de ladite ville pour empiétement sur leurs fonctions ; — le refus du maire de Langon d'installer le sieur Jean Cazenave dans l'office de premier jurat ; — la mauvaise administration de la communauté de Castillonnés (Lot-et-Garonne) et les plaintes des habitants à ce sujet ; — la nomination de MM. Helias, avocat, et Borderie jeune, en remplacement des sieurs Laplace et Berard, premier et deuxième consuls de ladite communauté ; — les prétentions du prieur de l'abbaye de Saint-Marin au diocèse d'Agen (Lot-et-Garonne) sur le droit de nommer les consuls de cette communauté.

C. 751. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1774. — Correspondance de l'intendant, concernant :

— les élections des conseils municipaux de Tournon, Sainte-Bazeille, Astafort et Agen (Lot-et-Garonne), Saint-Émilion, Blaye et Libourne (Gironde), Bergerac (Dordogne), Mont-de-Marsan (Landes) et Condom (Gers) ; — la nomination de M. Fargues, aux fonctions de procureur syndic de la ville de Sarlat (Dordogne) ; — de Gérard Lacoste, à celle de receveur trésorier de Villefranche (Lot-et-Garonne) ; — la démission de M. de Laroche-Aymon de la charge de maire de Périgueux (Dordogne) ; — les élections des consuls de Thiviers (id.) ; de Beaumont, du Port-Sainte-Marie, Saint-Pastour, Cauderot, Villefranche (Lot-et-Garonne), etc.

C. 752. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1774. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les nominations du premier jurat de Saint-Macaire et des consuls de Castelnau (Gironde) ; — la réunion des offices municipaux d'Astafort (Lot-et-Garonne) et de Montpazier (Dordogne) ; — les élections des officiers municipaux de Francescas (Lot-et-Garonne) et du premier consul de Montréal (Gers) ; — l'acquisition de l'office de maire de Valence d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — le remplacement des consuls de Marmande, Tonneins-Dessous, Agen (id.) et Domme (Dordogne) ; — les gages des officiers municipaux de Mézin ; — la résignation de l'office de Villeneuve ; — la prestation de serment des officiers municipaux de Marmande ; — les élections des consuls du Port-Sainte-Marie ; — l'installation des officiers municipaux de Marmande ; — les élections du consul du Port-Sainte-Marie ; — l'installation des officiers municipaux de Tournon et de Valence (Lot-et-Garonne) ; — l'élection des consuls de Condom (Gers).

C. 753. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la réception d'officiers municipaux d'Agen et Villeneuve (Lot-et-Garonne) ; — un placet adressé au Roi par les habitants de Montréal (Gers), dans lequel ils supplient Sa Majesté de vouloir, dans l'intérêt du bien public, révoquer le sieur de Goyon, des fonctions de maire de leur ville ; — une ordonnance de révocation rendue par le Roi contre les sieurs Guilon de Bonrepos et Vidalon, avocats, Gardet fils, procureur, et L'huilier, notaire, assesseurs de l'Hôtel-de-Ville d'Agen, et le sieur Roux de Lasalle, contrôleur de la recette des deniers de cette communauté ; — les officiers municipaux de Montpezat et de Marmande (Lot-et-Garonne) ; — la composition du corps municipal d'Agen ; — la communauté d'Aire (Landes) ; — la réunion de l'office de lieutenant général de police au corps de ville de Saint-Sever (id.) ; — les officiers municipaux de Saint-Nicolas, de Grâve et Saint-Macaire (Gironde) ; Ladeveze, La Gruère et Valence (Lot-et-Garonne), etc.

C. 754. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination de M. Campot, en remplacement du sieur Barrière, secrétaire greffier de la communauté du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne) ; — de Breton, troisième jurat de la ville de Langon (Gironde) ; — la demande de M. Forcade de Caubeyran de la commission de maire ou de commissaire de police de la communauté de Grignols ; — une autre demande de M. Duportal de l'office de maire de Castelmoron (Lot-et-Garonne) ; — Jean Lasmolles, nommé quatrième consul de la ville de Condom (Gers), en remplacement de M. Audié, notaire, démissionnaire ; — les nominations des officiers municipaux de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), Mont-de-Marsan, Caumont et Saint Justin (Landes).

C. 755. (Carton.) — 88 pièces, papier.

1776. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les prétentions de Cabrol, en qualité de secrétaire greffier de la communauté de Sainte-Foy (Gironde) ; — une requête du sieur Bonac, juge de Pellegrue, au sujet des abus introduits dans ladite communauté ; — la nomination des officiers municipaux du Mas d'Agenais, Villeneuve, Casseneuil, Puymirol (Lot-et-Garonne) et Condom (Gers) ; — les états indicatifs de la ville de Bordeaux où les officiers municipaux de la création de 1773 et ceux de la création de 1771 ont été réunis par les communautés, ou levés par des particuliers ; — des contestations entre les officiers municipaux et ceux du Présidial de Dax (Landes), sur le rang que ces deux corps doivent tenir dans les processions et cérémonies publiques, etc.

C. 756. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance de l'intendant, concernant : — des états de proposition à diverses fonctions municipales ; — des exemptions de ces charges ; — les élections des officiers municipaux des communautés de Caumont, Saint-Sever (Landes), Saint-Justin (id.), Valence, Puymirol, Puch de Gontaud et Clermont-Dessus (Lot-et-Garonne), Bergerac (Dordogne) ; — les gages des consuls de Mézin et de la Montjoie (Lot-et-Garonne) ; — la nomination des officiers municipaux de Condom (Gers), Hagetmau (Landes), Saint-Macaire, Miramont, Tournon, Tombebouch (Lot-et-Garonne), Tartas (Landes) et Sarlat (Dor-

dogne) ; — l'administration de Villefranche (Lot-et-Garonne).

C. 757. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination des municipaux des communautés de Puymirol, Agen, La Sauvetat de Savères, La Montjoye, Castelsagrat, Castelculier, Penne, La Parade, Sauveterre de Caumont, Mézin, Damazan, Monheurt, La Gruère, Villeneuve, Montpezat et Miramont (Lot-et-Garonne), Sainte-Foy (Gironde), Condom et Montréal (Gers) ; — des contestations entre le maire et les consuls de la ville de Montréal ; — la démission du sieur Tinèdre, second consul de Marmande (Lot-et-Garonne).

C. 758. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les élections des officiers municipaux des communautés de Tournon, Casseneuil, Bouglon, Saint-Maurin, Barie, (Lot-et-Garonne), Bergerac (Dordogne), Fontgrave, Taillebourg (Lot-et-Garonne), Condom (Gers) et Tartas (Landes) ; — la démission du chevalier de Carbonneau des fonctions de maire de Puymirol (Lot-et-Garonne) ; — l'administration municipale de la ville de Castelmoron (id.) ; — la démission de Jean Brugère de la place de premier consul de Castelmoron ; — la nomination de M. Coulon aux fonctions de deuxième consul d'Astafort (Lot-et-Garonne) ; — la démission de M. Lansac, second consul de la ville du Port-Sainte-Marie (id.) ; — les gages du greffier de Sainte-Bazeille (id.), etc.

C. 759. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance de l'intendant, concernant : — des mémoires de proposition de candidats pour remplir des charges municipales ; — l'office de receveur de la ville de Montpazier (Dordogne) ; — la nomination du sieur Boissier à la place de greffier de l'Hôtel-de-Ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — la plainte du maire de Valence, contre la négligence du sieur Couronac, second consul dudit lieu ; — des réclamations des habitants de Mugron (Landes), sur les désordres occasionnés par le maire et le procureur du Roi de leur communauté ; — la nomination des officiers municipaux de la communauté de Libourne et La Réole (Gironde), Castelmoron, Villeréal et La Montjoie (Lot-et-Garonne) ; — les nominations de M. Salvandy, à la place de premier consul de la ville de Condom, et de Joseph Bourret, aux fonctions de procureur syndic de la communauté de Montréal (Gers) ; — la prestation de serment de MM. Heraud et Cloupeau de L'Isle consuls de Marmande (Lot-et-Garonne).

C. 760. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1777. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la démission de Gayet des fonctions de premier consul de La Montjoye (Lot-et-Garonne) ; — les élections des officiers municipaux de ladite communauté ; — la nomination des sieurs Franc Lespinasse et Cabos aux places de premier et deuxième consuls de Montagnac, en remplacement des sieurs Besse et Dufau, démissionnaires ; — Laffite, lieutenant de maire de la ville d'Aire (Landes), en remplacement du sieur Félix ; — la démission du sieur Renous, secrétaire greffier de Villefranche (Lot-et-Garonne) ; — les nominations et démissions des officiers municipaux de Saint-Justin et Aire (Landes), Tournon, Clairac, Fongrave, Caumont, La Sauvetat, Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), Saint-Émilion (Gironde) et Larroumieu (Gers).

C. 761. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1777. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la démission de Buyssière, consul de la communauté de Montaigut ; — les élections des officiers municipaux de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), Villefranche, Montagnac, Damazan, La Sauvetat de Caumont, Monclar, Tournon, Saint-Maurin, La Montjoye, Nérac (Lot-et-Garonne), Condom (Gers), Saint-Émilion (Gironde) ; — la nomination de Jacques Roux aux fonctions de second consul de la communauté de Pujols, (Lot-et-Garonne) ; — la démission du chevalier Duvivier, premier consul de la communauté de La Sauvetat ; — les élections des consuls de Fumel et Villeréal (Lot-et-Garonne), etc.

C. 762. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1777. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'insuffisance des officiers municipaux et la nécessité d'en augmenter le nombre dans plusieurs localités ; — la nomination du sieur Vernadet à la charge de premier consul de la ville de Gensac (Lot-et-Garonne) et de M. Martel, notaire, à celle de deuxième consul de la même ville ; — les irrégularités dans l'assemblée de la communauté de Penne (id.), tenue pour la réunion des offices municipaux ; — les honoraires de Joseph Rivière, syndic receveur de la communauté de Gabarret (id.) ; — le remboursement du prix de l'office de juge du siège de Tournon (id.) ; — les élections des officiers municipaux des communautés de Saint-Macaire (Gironde), Verdun, Castillonnés, Issigeac (Lot-et-Garonne) ; — la démission de Pierre Cazabonne,

second consul de la ville de Glairac (id.) ; — la nomination du sieur Goyon de Larrieu aux fonctions de premier échevin de la communauté de La Gruère (id.), etc.

C. 763. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1777. — Correspondance de l'intendant, concernant : — des contestations entre M. de Paty, seigneur de la communauté de Beaumont en Périgord (Dordogne), et plusieurs habitants de cette ville, au sujet de l'exercice de la police et de la voirie ; — l'opposition du duc de Lavauguyon, seigneur de Villeton, à l'établissement d'un corps municipal dans cette communauté ; — la demande du duc de Grammont à être autorisé à rembourser les charges municipales de sa terre d'Arzac ; — la nomination de M. Frisel de Vilasse, aux fonctions de maire de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les dispenses accordées à M. Saint-Amand de La Grange de continuer à exercer les fonctions de premier syndic du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; — la nomination de Barbe de Laubarède à la place de consul de La Sauvetat de Caumont (id.) ; — la destitution du sieur Larrieu, échevin de la communauté de La Gruère (id.), pour avoir détourné à son profit l'argent destiné au soulagement des pauvres, etc.

C. 764. (Carton.) — 83 pièces, papier.

1777. — Correspondance de l'intendaut, concernant : — la nomination de Jean Malaudy aux fonctions de premier consul de la communauté de Villeton (Lot-et-Garonne) ; — les nominations de Jacques Gourrin, à celles de deuxième consul, de Jean Faure, à celles de procureur syndic, de Dabadie, notaire, au secrétariat de l'Hôtel-de-Ville, de Pierre Lacombe, à la place de trésorier receveur de ladite communauté de Villeton ; — les gages des consuls de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — la nomination du sieur Martin à la place de premier consul de la communauté de La Sauvetat de Caumont (id.), en remplacement de M. Vivier de Bellonne, décédé ; — les règlements de la municipalité de la ville de Sarlat (Dordogne) ; — les élections municipales de La Montjoie, Damazan et Villeneuve (Lot-et-Garonne) ; — la réunion des quatre offices municipaux de la ville de La Réole (Gironde), moyennant deux mille livres de finance, etc.

C. 765. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1778. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination de Jean Ladous, chirurgien, à la place de 6e consul de la ville de Condom (Gers), en remplacement du sieur Lasmolles, démissionnaire ; — les élections des officiers municipaux des communautés de Montréal (Gers), Castillonnés, La Montjoye, tournon, Caumont, Castelnau-de-Gratecambes (Lot-et-Garonne) et Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — la nomination de M. Lamothe (Marius) aux fonctions de maire de la ville de Mézin (Lot-et-Garonne) et celle de M. Descamps de Lagraula à celle de premier consul de la même ville ; — les plaintes des officiers municipaux de la communauté de Saint-Émilion (Gironde), sur la nomination faite, par ordonnance royale, du sieur Troquart pour la place de jurat du même lieu.

C. 766. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1778. — Correspondance de l'intendant, concernant : — des pièces relatives à un écrit injurieux pour les consuls de la ville de Condom (Gers), intitulé : *Avis à la bourgeoisie*, et qui attira à son auteur, M. d'Anglade, de sévères réprimandes de la part de M. l'intendant et du Conseil ; — la nomination de l'assesseur de la communauté de Villeneuve-de-Marsan ; — les offices municipaux des communautés de La Réole (Gironde) ; — la nomination de Jacques Fayol à la place de greffier de la ville de Thiviers (Dordogne) ; — M. Chodias, chevalier de Saint-Louis, qui demande la place de maire de la ville de Bourg (Gironde), à perpétuité ; — les élections des officiers municipaux des communautés du vieux Boucau, près Bayonne (Landes), Blaye (Gironde) et Agen (Lot-et-Garonne).

C. 767. (Carton.) — 100 pièces, dont 1 en parchemin.

1778. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination des officiers municipaux des communautés de Castillonnés, Gabarret, La Gruère, Tonneins-Dessus (Lot-et-Garonne) ; Issigeac (Dordogne) et Saint-Justin (Landes), — des représentations sur la mauvaise administration des revenus de la municipalité de Bagetmau (id.) ; — la nomination du sieur de Penne aux fonctions de secrétaire greffier de la communauté de Villeneuve (Lot-et-Garonne), en remplacement du sieur Carrière, décédé ; — une plainte du premier jurat de Castelmoron en Albret, contre le maire de la même communauté, qui se refuse aux propositions qui lui ont été faites pour le remboursement du prix de la finance de son office ; — l'administration municipale de la communauté de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) ; — l'office de trésorier-receveur de l'Hôtel-de-Ville de Sainte-Foy (Gironde), etc.

C. 768. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1778. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination d'Élie Vauton de La Serve à la place de

premier consul de la communauté de Thiviers (Dordogne), en remplacement du sieur Cras, décédé ; — des contestations entre les officiers municipaux de Castelmoron et le sieur Bignon, maître particulier et ancien maire, au sujet du sa finance ; — la démission de M. Daugiras de Castelgaillard des fonctions de maire de Lavardac (Lot-et-Garonne) ; — le remplacement des maires et consuls démissionnaires des communautés de Villeneuve-de-Marsan et Monflanquin (Lot-et-Garonne), Domme et Sarlat (Dordogne) ; — la nomination du sieur Maurice Petit aux fonctions de la charge de secrétaire greffier de la ville de Casteljaloux, en remplacement du sieur Larrieu, décédé, etc.

C. 769. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1778-1779. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination du sieur Sylvestre Fureau à la place de deuxième consul du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne), en remplacement du sieur de Laborde, démisionnaire ; — l'achat des offices municipaux dé la ville d'Agen (id.) ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Cadillac et Monségur (Gironde) ; — la démission de M. Du Tast, échevin de la ville de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — le remplacement des officiers municipaux des communautés de Caumont, Villeneuve-de-Marsan et du Puch de Gontaud (Lot-et-Garonne) ; — les nominations du sieur Michel Duclaud, aux fonctions de consul de la ville de Périgueux (Dordogne), et Troquart, à la charge de jurat de Saint-Émilion (Gironde).

C. 770. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1779. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la réunion des charges municipales de la communauté de Tartas (Landes) ; — la nomination du sieur Laffite aux fonctions de maire de la ville d'Aire (id.), en remplacement du sieur Roquade, démissionnaire ; — le sieur Fossé, lieutenant de maire ; — Artaud, premier jurat, et le sieur Borda, assesseur en la même ville d'Aire ; — les nominations des officiers municipaux des communautés de Lavardac et Damazan (Lot-et-Garonne) et Domme (Dordogne) ; — la nomination de M. Villadary Destermes aux fonctions de maire de Nontron, en remplacement de M. Labrousse de Lagrange, démissionnaire.

C. 771. (Carton) — 114 pièces, papier.

1779. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination de Barthélemy de La Crosse aux fonctions de maire de la communauté de Duzas, en remplacement de M. Beylard, démissionnaire ; — la démission de M. Pédelupé, collecteur à Saint-Justin (Landes) ; — les prétentions de madame de Monségur, concernant le droit de nommer aux offices municipaux de la ville de Monségur ; — les démissions et nominations des officiers municipaux des communautés de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), Saint-Macaire (Gironde), Tonneins-Dessus, Lavardac, Agen, Nontron et Astafort (Lot-et-Garonne), Sauveterre (Gironde), Périgueux. (Dordogne) et Aire (Landes) ; — des contestations entre les officiers municipaux et le lieutenant de roi, de Navarreins (Basses-Pyrénées), au sujet des réjouissances qui eurent lieu à l'occasion des avantages remportés par les troupes du Roi sur les Anglais.

C. 772. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1779. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination des officiers municipaux des communautés de Villeneuve-de-Marsan, Puymirol, Caumont, Agen et Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; — le renouvellement du corps municipal de la ville de Roquefort (Landes) ; — l'enlèvement des archives de la ville de Saint-Émilion (Gironde) ; — les gages du maître d'école de Gabarret (Landes) ; — la nomination de M. Mothes de Blanche, lieutenant des maréchaux de France, aux fonctions de maire de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — le sieur Monbec, premier, Dufour, deuxième, Biers aîné, troisième, Laudié, quatrième consuls, et le sieur Delmas Du Radal, procureur syndic de ladite communauté de Villeneuve-d'Agen, etc.

C. 773. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1779. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les plaintes des habitants de la communauté de Clermont-Dessus (Lot-et-Garonne), sur la conduite de leurs officiers municipaux ; — les prétentions de M. le duc d'Aiguillon sur le droit de nommer aux places municipales de la ville d'Agen (id.) ; — la réunion des offices municipaux de la ville de Bourg (Gironde) ; — les gages du secrétaire greffier de la communauté de Puymirol (Lot-et-Garonne) ; — la municipalité et la police de la ville de Dax (Landes) ; — le choix des notables de ladite ville ; — les élections municipales de la ville de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — la nomination des jurats de la communauté du vieux Boucaud ; — l'office de procureur fondé de la communauté de Nontron (Lot-et-Garonne) ; — la nomination de M. de Laboissière aux fonctions de maire de Villeréal (id.), en remplacement du sieur de Malleville.

C. 774. (Carton.) — 178 pièces, papier.

1779. — Correspondance de l'intendant, concernant :

— François Lespaut à la place de quatrième consul de la communauté de Puymirol (Lot-et-Garonne), en remplacement de Pezet, démissionnaire ; — des plaintes des habitants de Clermont-Dessus (id.) sur la conduite de leurs officiers municipaux ; — la nomination de Pierre Debayle, Cabanieux et Arnaud Girosse à la charge de jurats de la communauté de Barie ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Fumel, Bruch, Agen et La Sauvetat-de-Caumont (Lot-et-Garonne) ; — la démission de Jean-Marie Cadroy, maire de la ville d'Aire (Landes) ; — les élections consulaires de la ville de Castillonnés et Villeréal (Lot-et-Garonne) et Domme (Dordogne) ; — l'office de trésorier de la ville de Saint-Sever (Landes).

C. 775. (Carton.) — 115 pièces, dont 1 en parchemin.

1779. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la communauté de Saint-Ferme ; — l'installation de M. Lamothe-Labadie dans les fonctions de maire de la communauté de Bruch (Lot-et-Garonne) ; — la démission du sieur Sudraud, maire de la ville de Saint-Émilion (Gironde) ; — la charge de secrétaire greffier de la ville de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) ; — des plaintes contre le sieur Pesquidous, second jurat de Saint-Justin (Landes) ; — la démission du sieur Carpentay, maire de la ville de Cadillac (Gironde) ; — la place de secrétaire greffier de Villefranche (Lot-et-Garonne) ; — l'installation du sieur Palmude, nommé jurat de la ville de Saint-Émilion ; — l'administration municipale de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — la réunion de l'office de lieutenant général de police au corps de ville de Saint-Sever, etc.

C. 776. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1780. — Correspondance de l'intendant, concernant : la nomination des officiers municipaux des communautés de Gontaud, Bourg, Penne et Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les démissions de Casimir Boc, premier consul de Caumont, et de Joseph Sansac de Tapol, consul du Port-Sainte-Marie (idem) ; — la réclamation du sieur Lacroix, secrétaire greffier de la communauté de Puymirol sur le refus de fonds pour l'achat du papier des rôles de taille ; — le renouvellement des officiers municipaux de la communauté de Favillet ; — la nomination de M. Degans à la charge de lieutenant général du Sénéchal de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) ; — des contestations entre Sudreau, ancien maire de Saint-Emilion, et les officiers municipaux de ladite communauté au sujet de certains papiers soustraits de l'hôtel de ville ; — les attributions du procureur syndic de la communauté de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) ; — la réclamation du sieur Fourcade pour l'établissement, en sa faveur, d'une charge de maire à Castelmoron (id.) ; — la nomination de M. Ballias à la place de procureur syndic de la ville de La Réole (Gironde), etc.

C. 777. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1780. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination du sieur Pastech à la place de deuxième consul de la communauté de Saint-Maurin, en remplacement du sieur Lacoste, démissionnaire ; — l'élection du premier consul de Bergerac (Dordogne) ; — le renouvellement des officiers municipaux des communautés de Gontaud, Bascous, Amou, Tournon, Penne, Villeneuve-d'Agen et Villefranche (Lot-et-Garonne) ; — les gages du secrétaire greffier de Taillebourg (id.) ; — la prestation de serment du sieur Cluzel, quatrième consul de Clermont (id.) ; — la nomination de M. Lespinasse aux fonctions de maire de Montaignac (id.) ; — de M. Carpentey, à Cadillac (Gironde) ; — de M. Deveaulx, chevalier de Saint-Louis, à Montignac ; — les élections consulaires du Mas-d'Agenais et Agen (Lot-et-Garonne) et Ligarnes (Gers).

C. 778. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1780. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'office de maire de Vianne (Lot-et-Garonne), sollicité par madame la marquise de Cucé, en faveur de M. Gabel de La Gravette ; — l'installation de M. Lafitte de Mant en la place de troisième consul à Saint-Sever (Landes) ; — la nomination de M. de Laurière, chevalier de Saint-Louis, aux fonctions de maire de la communauté de Penne (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. de Montalembert, démissionnaire ; — la prestation de serment de M. de Lagrange, nommé maire de Puymirol (id.) ; — la nomination de M. Lavielle à la place de secrétaire greffier de la communauté de Pujols (id.) ; — les élections consulaires des communautés de Saint-Émilion (Gironde) ; — Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) ; — Bergerac (Dordogne) ; — Tournon (Lot-et-Garonne) ; — l'installation de M. de Lacrosse dans les fonctions de maire de la ville de Duras (id.).

C. 779. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1780. — Correspondance de l'intendant, concernant : — un ordre du Roi qui enjoint aux officiers du Sénéchal et Présidial de Condom (Gers) d'aller en corps et non par députation complimenter Mgr l'évêque à chaque départ ou arrivée dans son diocèse ; — des contestations entre les officiers municipaux de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées),

concernant les droits de préséance ; — la démission de Jean Lacoste, troisième consul de la ville de La Parade (Lot-et-Garonne) ; — Lafosse, trésorier receveur de la communauté de Mugron (Landes) ; — le choix des nouveaux sujets propres à remplir les fonctions d'officiers municipaux des communautés de Casseneuil (Lot-et-Garonne), Saint-Émilion, Cadillac, Castillon, Montignac (Gironde), Port-Sainte-Marie et Penne (Lot-et-Garonne).

C. 780. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1780. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la composition du corps municipal de la communauté de Monségur ; — les nominations du sieur Dufour, ancien garde du Roi, à la place de premier consul du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), et du sieur Carmentran, notaire, à celle de quatrième consul du même lieu ; — les élections consulaires des communautés de Sainte-Livrade, du Mas-d'Agenais, Gontaud (Lot-et-Garonne), Saint-Émilion, Cadillac, La Réole (Gironde) et Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) ; — la nomination du sieur Bourdet à la place de procureur syndic de la communauté de Gabarret (Landes) : — des contestations entre le nommé Delfraisses, ancien receveur, et les consuls de Clermont-Dessus (Lot-et-Garonne), au sujet de la reddition des comptes de leur communauté ; — la réunion des charges municipales de la communauté de Tartas (Landes), etc.

C. 781. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1780. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les officiers municipaux de la Linde et de Périgueux (Dordogne) ; — la place de maire de Monségnr, sollicitée par M. Rambaud, négociant de ladite ville ; — la nomination du sieur de Luz, de Valence, aux fonctions de premier consul de la communauté de Saint-Maurin, en remplacement de M. Bru, admis à la retraite ; — Duniagou de la Bourdette nommé maire du Mas-d'Agenais, au lieu et place du sieur Peros, démissionnaire ; — M. de La Barchède, ancien officier d'infanterie, réclamant la place de maire de Roquefort ; — les gages du greffier de la communauté de Puymirol (Lot-et-Garonne) ; — la démission du sieur Lopert Tartas de la charge de procureur syndic de la communauté de Gabarret (Landes) ; — les nominations de M. Dufour, ancien garde du Roi, et Carmentran, notaire, aux charges de consul du Port-Saint-Marie (Lot-et-Garonne) ; — Boriè, notaire royal, en remplacement du sieur Ruffe, procureur syndic de la communauté de Tournon (id.) ; — les élections des officiers municipaux des communautés de Saint-Maurin, La Montjoie, Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), Castillon et Saint-Macaire (Gironde) ; — la nomination de M. de Gérard, chevalier de Saint-Louis, aux fonctions de maire de Sarlat (Dordogne).

C. 782. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1780. — Correspondance de l'intendant, concernant : — des mémoires, observations, correspondance et ordonnance de l'intendant relatifs à des contestations entre les jurats et la communauté de Bascous et M. de Cist, subdélégué de Mont-de-Marsan (Landes), et les nommés Landrieu et Ferré, adjudicataires des travaux par corvées ; — une rébellion aux ordres du Roi au sujet des corvées ; — les sujets proposés pour les places de jurats de la ville de La Réole (Gironde), parmi lesquels on remarque MM. Dufour, avocat, Soubiroux, Richon et Pouverreau fils ; — la démission de M. de Laurière, maire de la ville de Penne (Lot-et-Garonne) ; — une plainte de madame de Montalembert contre le sieur Redon, consul de cette communauté, à raison de propos tenus par lui, et. injurieux pour la mémoire de son mari, etc.

C. 783. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1780-1781. — Correspondance de l'intendant, concernant : — un conflit entre les officiers municipaux de Nontron (Lot-et-Garonne) et ceux de la justice de la même localité ; — l'administration municipale de la communauté de Lévignac ; — le règlement du conseil concernant l'administration de la ville d'Épernay (Marne) ; — l'évêque de Bazas (Gironde), qui demande à être maintenu dans le droit de nommer les deuxième et quatrième jurats de ladite ville ; — la démission de M. Mourques de Carrère, troisième consul de Tournon (Lot-et-Garonne) ; — la nomination de M. Duverger, chevalier de Saint-Louis, aux fonctions de maire de Tournon, en remplacement de M. Godailh, démissionnaire ; — la demande de M. le comte de La Douze d'être dispensé de remplir la place de maire de la ville de Périgueux (Dordogne) ; — la nomination des prud'hommes de la ville de La Réole, etc.

C. 784. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1781. — Correspondance de l'intendant, concernant : — M. Coste, jurat à Saint-Émilion, qui sollicite sa retraite à raison du dérangement de sa santé ; — la démission de M. Rambaud de la charge de jurat de la ville de Saint-Émilion (Gironde) ; — la réclamation du sieur Neau, syndic, receveur de la ville de Libourne (id.), au sujet de la caution exigée par les maire et jurats de ladite ville pour les fonctions de sa charge ; — la nomination des officiers municipaux des

communautés d'Aire (Landes), du Mas et Villeréal (Lot-et-Garonne) ; — la nomination du sieur de Lobit, chevalier de Saint-Louis, aux fonctions de maire de Mont-de-Marsan (Landes), en remplacement du chevalier de Cours ; — la démission du sieur Pastech, second consul de la communauté de Saint-Maurin ; — la nomination des consuls de Sarlat (Dordogne), Montignac et du lieutenant de maire de Peyrehorade (Landes).

C. 785. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1781. — Correspondance de l'intendant, concernant : — une plainte des habitants de Villeréal (Lot-et-Garonne) contre leurs officiers municipaux, qui ne résident pas dans la communauté ; — la nomination de M. Boussat de Montigny à la charge de second consul de la communauté de Castillonnés (Lot-et-Garonne), en remplacement du sieur Lagrausse ; — la prestation de serment de MM. Fauré, notaire royal, et Pierre Pezet, nommés par ordre du Roi, le premier à la place de procureur syndic et le second à la place de receveur-trésorier de la communauté de Puymirol (Lot-et-Garonne) ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de La Réole (Gironde), Casseneuil, Penne, La Sauvetal-de-Caumont, Astafort, Tournon, Castelnau-de-Gratecambe, Lamothe-Landeron et Gontaut (Lot-et-Garonne) et Villeneuve-de-Marsan (Landes), etc.

C. 786. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1781. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les changements progressifs arrivés dans l'administration des revenus de l'Hôtel-de-Ville de Blayé (Gironde) ; — une réclamation des habitants de Blaye au sujet de la réunion des offices municipaux et du droit réclamé par M. Duperrier, en sa qualité de grand sénéchal, de nommer à la place de maire de ladite ville ; — l'inventaire des pièces relatives à la réunion des offices municipaux ; — la reddition des comptes de la ville de Blaye.

C. 787. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1781. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'admission à la retraite du sieur chevalier Duverger, maire de la ville de Tournon ; — la démission de M. Battulmarin des fonctions de procureur syndic de la ville de Castillon (Gironde) ; — la nomination de Joseph Dasque, médecin, à la charge de premier jurat de la ville de Roquefort (Landes), en remplacement du sieur Lalanne, démissionnaire ; — les abus introduits dans la communauté de Villeréal par la négligence des consuls de ladite ville ; — la nomination des officiers municipaux des communautés du Port-Sainte-Marie, Tournon, La Gruère et Montagnac (Lot-et-Garonne), Saint-Émilion (Gironde), Mont-de-Marsan et Aire (Landes) et Belvès ; — la charge de trésorier de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — des contestations entre le sieur Neau, syndic receveur de la ville de Libourne, (Gironde), et les jurats de cette ville, à l'occasion de la caution dont le premier voulait être dispensé, etc.

C. 788. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1781. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le rétablissement dans l'exercice de leurs fonctions des officiers municipaux de la communauté de Nontron (Lot-et-Garonne), qui avaient été suspendus momentanément par le Parlement de Bordeaux, à la requête de M. le président de La Ville ; — les démissions et nominations des officiers municipaux des communautés de Gabarret (Landes), Puymirol, Marmande et Castillonnés (Lot-et-Garonne), et Castillon (Gironde) ; — la nomination de M. de Lobet, chevalier de Saint-Louis, aux fonctions de maire de Mont-de-Marsan (Landes), en remplacement du chevalier de Cours, démissionnaire ; — la composition du corps municipal de la communauté de Bascous ; — la démission de M. Peychaud-Combes de la charge de premier jurat de la ville de Bourg (Gironde) ; — la nomination de M. Caustandet à la place de secrétaire greffier de la ville de Saint-Sever (Landes), etc.

C. 789. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1781. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la réunion des officiers municipaux de la communauté de Blaye (Gironde) ; — la réclamation de M. le comte de Maccarty, propriétaire de la baronnie de Lévignac, contre le nouvel établissement du corps municipal de cette communauté, qu'il prétendait être contraire à ses droits de seigneurie et de justice ; — le choix de M. de Gontaud, subdélégué au département de Blaye, pour procéder à la liquidation du prix principal, frais et loyaux coûts des offices réunis de ladite communauté ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Saint-Maurin, Sarlat (Dordogne), Sauveterre, le Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) et Cadillac (Gironde) ; — le remplacement des notables de la municipalité de Dax (Landes).

C. 790. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1781.— Correspondance de l'intendant, concernant : — les sujets proposés pour la composition du corps municipal de la communauté de Lafitte (Lot-et-Garonne) ; —

les nominations des officiers municipaux de Puycasquier, Cadillac, Castillon et Bourg (Gironde), Bergerac et Sarlat (Dordogne), Caumont, Fumel, Villeneuve et Tournon (Lot-et-Garonne) ; — les prétentions du comte de Maccarti sur le droit de nommer les consuls de la communauté de Lévignac : — le sieur Campinas, notaire royal, qui demande d'être dispensé de remplir la place de trésorier-receveur de la ville de Gontaud (Lot-et-Garonne) ; — la démission du sieur Descamps de Lagraula, premier consul de Mézin (id.).

C. 791. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1781. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le décès de M. Lavaich, maire de Castillon (Gironde), et le sieur Jay, premier jurat, qui demande à lui succéder dans lesdites fonctions de maire ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Castillon, Libourne et La Réole (Gironde) et Tournon (Lot-et-Garonne) ; — une plainte des consuls de Fumel contre le secrétaire de leur communauté pour insubordination ; — la prestation de serment du sieur Pastech, second consul de la communauté de Saint-Maurin ; — les officiers municipaux de Puymirol (Lot-et-Garonne), qui demandent le remplacement du sieur Caze, procureur syndic de leur communauté ; — la nomination de M. Meilhan à la place de premier jurat de la ville de La Réole, en remplacement du sieur Dufour ; — des contestations entre le sieur Pugens, procureur syndic de la ville de Condom (Gers), et M. Caillous, au sujet du dénombrement de ladite communauté, etc.

C. 792. (Carton.) — 90 pièces, papier

1781. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination des officiers municipaux des communautés de Lafitte (Lot-et-Garonne), Langon et Cadillac (Gironde) ; — le rachat des corvées de la communauté de Bascous ; — des contestations et l'emprisonnement de deux habitants de ladite communauté pour désobéissance à l'administration des chemins ; — la démission de M. Duverger des fonctions de maire de la ville de Tournon (Lot-et-Garonne) ; — la nomination du procureur syndic de la ville de Langon (Gironde) ; — un arrêt du Parlement de Bordeaux qui maintient le marquis d'Amou dans le droit de nommer les jurats, etc.

C. 793. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1782. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'installation de M. Blaise Lafontan dans les fonctions de maire de la ville d'Arzac et du sieur Dussaupouy dans celles de jurat dudit lieu ; — le rejet de la démission du sieur Boucherie de Peigry, jurat de la communauté de Duras (Lot-et-Garonne) ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Saint-Sever (Landes), Montréal (Gers), Nérac (Lot-et-Garonne), Sauveterre, Saint-Macaire et Gensac (Gironde) ; — la nomination de M. de Saint-Paul aux fonctions de maire de la ville de Dax (Landes) ; — de MM. Troupenat et Casse à celles de premier et deuxième consuls de la communauté de Montpezat, en remplacement de MM. Malbec et Régnade, démissionnaires ; — la nomination de M. de Marquessac aux fonctions de maire de Sarlat (Dordogne), etc.

C. 794. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1782. — Correspondance de l'intendant, relative : — à la démission du sieur Cosset fils de la place de quatrième consul de la ville de Bergerac (Dordogne) ; — à la demande du sieur Lagarrigue de l'office de secrétaire greffier de l'hôtel de ville de La Gruère (Lot-et-Garonne) ; — au déplacement du sieur Vaqué, secrétaire greffier de la communauté de Caumont (id.) ; — à la nomination des officiers municipaux des communautés de Villefranche-du-Kayran, Penne, Pardaillan et Duras (Lot-et-Garonne) ; — à la nomination de Jean Durand de Lagrangère, avocat, aux fonctions de maire de la ville de Libourne (Gironde), en remplacement de Bertrand Reynaud, démissionnaire ; — au renouvellement des robes consulaires de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux abus introduits dans l'administration de l'Hôtel-de-Ville de Villeneuve-de-Marsan (Landes), etc.

C. 795. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1782. — Correspondance de l'intendant, relative : — à une plainte contre le sieur Rabié, consul de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), au sujet de son commerce sur les grains ; — à la nomination de M. Montilhan de Ribet à la place de syndic receveur de la communauté de La Parade (Lot-et-Garonne) ; — aux élections des prud'hommes et des auditeurs des comptes de la communauté d'Eymet ; — à la proposition du sieur Papin fils pour la place de lieutenant de maire de la ville d'Aire (Landes) et du sieur Cadroy à celle d'assesseur du même lieu ; — aux nominations des officiers municipaux des communautés de Créon (Gironde), Duras et Astafort (Lot-et-Garonne), Saint-Émilion (Gironde), Saint-Sever (Landes) et Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) ; — aux comptes de la communauté de Condom (Gers).

C. 796. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1782. — Correspondance de l'intendant, concernant : — un mémoire présenté à l'intendant au nom de la communauté de Gabarret (Landes) par quelques particuliers isolés, pour demander le remplacement du sieur Mole, premier jurat, par le nommé Descudé ; — l'administration de la ville de Montignac ; — l'installation de M. Durand de La Grangère dans la charge de jurat de la ville de Libourne (Gironde), en remplacement du sieur Reynaud ; — le refus du sieur Lacoste de la charge de quatrième consul de la communauté de Preyssas ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Gabarret (Landes), Blaye et Langon (Gironde) et de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) ; — l'administration de la ville et juridiction de Sainte-Foy (Gironde) ; — un emprunt de 7,000 livres par les principaux habitants de la ville de Bourg (Gironde) pour le payement du prix des offices municipaux, réunis par arrêt du 2 novembre 1779 ; — un conflit entre les officiers municipaux de Nontron (Lot-et-Garonne) et le juge dudit lieu, etc.

C. 797. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1782. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination de M. Lartigue aux fonctions de maire de la ville de Mézin (Lot-et-Garonne), en remplacement du sieur Lamothe, admis à la retraite ; — la police de la communauté de Montignac ; — les gages du procureur syndic de la communauté de Gabarret (Landes) ; — la nomination de M. le baron de Galard à la place de maire à Clermont-Dessus (Lot-et-Garonne) ; — une plainte des habitants de la paroisse Saint-Étienne contre Meynadie, consul de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) ; — la nomination de Raymond de Cruzelle aux fonctions de maire de Villefranche (id.), en remplacement de M. Lassaubole, décédé ; — les robes consulaires de la communauté de Puymirol ; — la nomination de M. de Marquessac aux fonctions de maire de la ville de Sarlat (Dordogne), en remplacement du chevalier Gérard, décédé ; — la nomination de Joseph Dolhabarats, premier écheyin de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), à la place de Bidegarry, démissionnaire.

C. 798. (Carton.) — 105 pièces, dont 2 en parchemin.

1782. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination de M. Broqua à la place de commissaire de la subdélégation de Mont-de-Marsan (Landes), et le refus des officiers municipaux de ladite ville de le reconnaître en cette qualité ; — des contestations entre M. de Cist, subdélégué, de Mont-de-Marsan, et les jurats de la communauté de Bascous (id.), au sujet du rachat des corvées ; — les élections des corps municipaux de la ville de Bordeaux ; — les prétentions de M. de Maccarty, seigneur de Lévignac, sur le droit de nommer aux offices de ladite localité ; — le renouvellement des officiers municipaux de la ville de Bazas (Gironde), etc.

C. 799. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1782. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le remplacement des officiers municipaux de la ville de La Réole (Gironde) ; — des contestations entre les anciens jurats et les habitants de la juridiction de Clermont-Dessus (Lot-et-Garonne), au sujet de la réunion des offices municipaux de ladite communauté ; — des discussions entre le syndic général du pays de Labour et le procureur du Roi du bailliage d'Ustaritz (Basses-Pyrénées), par rapport à la tenue des assemblées audit pays ; — la nomination d'Alexis Miramont à la charge de secrétaire greffier de la communauté de Sainte-Foy (Gironde), et du sieur Bergeraud à celle de trésorier de La Gruère (Lot-et-Garonne) ; — les élections consulaires des communautés de Saint-Sever et de Villeneuve-de-Marsan (Landes), etc.

C. 800. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les gages du sieur Pugens, procureur syndic de l'Hôtel-de-Ville de Condom (Gers) ; — la nomination du sieur Duvin aux fonctions de secrétaire greffier de Mont-de-Marsan (Landes) ; — les élections consulaires des communautés de Saint-Émilion (Gironde), Bruch, Saint-Maurin, Pujols (Lot-et-Garonne) et Ustaritz (Basses-Pyrénées) ; — la réclamation des officiers de l'Élection de Sarlat (Dordogne) pour la préséance en toutes les assemblées et cérémonies publiques sur les consuls et avocats de ladite ville ; — l'installation du sieur Larrard de Claverie dans la charge de premier consul à Nérac (Lot-et-Garonne) ; — des frais de procès de la ville de Bazas (Gironde) ; — la démission du sieur Lelon, troisième consul de Castillonnés (Lot-et-Garonne).

C. 801. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'admission à la retraite de MM. La Mothe-Dabadie et Dulong, maire et premier consul de Bruch (Lot-et-Garonne), et la nomination de M. Birac en qualité de deuxième consul ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Bruch, Cauderot (Lot-et-Garonne), Gabarret

(Landes), Saint-Jean-de-Luz et Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — les nominations de MM. Larivière de Boulon aux fonctions de maire de la communauté de Montignac, en remplacement du sieur Devaux, démissionnaire, et du sieur Sudeau à celles de quatrième consul à Sarlat (Dordogne) ; — les élections consulaires des communautés du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne) et de Condom (Gers). — Parmi les sujets présentés à Sa Majesté pour occuper les places municipales de la ville de Condom, on remarque les noms de MM. le comte de Lamezan, le comte de Poudanas, le comte de Marin, chevalier de Saint-Louis, Dubernet, écuyer, de Moncade, chevalier de Saint-Louis, Moussaron, lieutenant particulier du Présidial, etc.

C. 802. (Carton) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination de M. le chevalier Rolland, de Seze aîné et Latuillière aux fonctions de jurats de la ville de Bordeaux ; — la réunion à la communauté de Duras de l'office de secrétaire greffier ; — le renouvellement des officiers municipaux de Blaye (Gironde) et de La Montjoie (Lot-et-Garonne) ; — la démission de M. Fourtet, premier consul à Montréal (Gers) ; — celle de M. Malateste de Beaufort de Paillolles, premier consul de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les gages des régents de Libourne (Gironde) ; — la police de la communauté de Montfort ; — des contestations entre la communauté de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) et le curé Larréguy, au sujet du payement de sept années d'arrérages d'une prébende dont il était titulaire ; — les élections consulaires des communautés de Sainte-Foy (Gironde), Sarlat (Dordogne), Gabarret et Nérac (Lot-et-Garonne) ; — des contestations entre la communauté de Samazan et le seigneur dudit lieu au sujet de l'exercice de la police, etc.

C. 803. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la prestation de serment des officiers municipaux de la ville de Condom (Gers) ; — les élections consulaires dés villes d'Astafort, Villeréal (Lot-et-Garonne) et Tartas (Landes) ; — la démission de M. Labarthe des fonctions d'assesseur à Gabarret (id.) ; — la nomination de M. Gérard Du Cousso de Magnet à la place de premier consul de la communauté de Montréal (Gers), en remplacement de Jean-Marie Fourtet, démissionnaire ; — celles de MM. Boc de Marestaing, Laborde et Dunogué aux charges de maire, premier et deuxième consuls de la ville du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

C. 804. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de l'intendant, concernant : — un mémoire adressé à l'intendant par les officiers municipaux de Monségur pour demander qu'il soit pourvu à la place de troisième jurat de cette ville ; — les élections des officiers municipaux des communautés de Monségur (Gironde), Périgueux (Dordogne), Valence-d'Agen (Lot-et-Garonne) et Rions (Gironde) ; — l'établissement d'un maire et de deux consuls à Tombebœuf (Lot-et-Garonne) ; — la nomination de M. Moyse Bourrillon, avocat, aux fonctions de premier consul à Tonneins-Dessus (id.) ; — celles de Jean Saboureau aux fonctions de deuxième, et Abraham Descayrans de troisième consuls de la même localité ; — de M. de La Ville, à la charge de procureur syndic à Sarlat (Dordogne), — de Bertrand Dussoulés, à celle de trésorier de la communauté de Villefranche-du-Queyran (Lot-et-Garonne) ; — la démission de M. Larrieu de la place de secrétaire de la communauté de La Gruère (id.) ; — le changement de deux consuls et du secrétaire greffier de la ville de Caumont (Lot-et-Garonne) ; — une plainte des officiers municipaux de Sainte-Foy (Gironde) contre le sieur Duchau, leur collègue, etc.

C. 805 (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de l'intendant, concernant — la nomination de M. Patras de Campagno à la place de maire de la communauté de Francescas (Lot-et-Garonne), en remplacement. du sieur Dupin, admis à la retraite ; — du sieur Fauché, à celle de secrétaire greffier de Saint-Paslour ; — l'installation des officiers municipaux de Valence-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — l'élection de M. Bailac à la place de quatrième directeur-trésorier de la Chambre de commerce de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — la démission de M. Lisse de Carbonnié des fonctions de maire de La Sauvetat-de-Caumont (Lot-et-Garonne) ; — les élections consulaires de Sainte-Foy (Gironde) ; — la démission du sieur Danglade de la place de consul de la ville de Mézin (Lot-et-Garonne) ; — des contestations entre les officiers du Présidial et les officiers municipaux de la ville de Sarlat (Dordogne), au sujet du local occupé par le siége du Présidial, etc.

C. 806. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'administration municipale de la ville de Blaye (Gironde) ; — une plainte de M. de Vidal, maire de la ville de Castelsagrat contre les sieurs Antoine Raffy, Damblard, Jean La

batut, Pierre Rodier, Jean Bach, Jean Casanave et Géraud Meysonnié, jurats dudit lieu, pour refus d'assister aux assemblées de ladite communauté ; — la nomination de Pierre Fauché aux fonctions de secrétaire greffier de la communauté de Saint-Pastour et de Jean Dulaguay à celles de Cadillac (Gironde) ; — une réclamation des maire, consuls et procureur syndic de la communauté de Clairac (Lot-et-Garonne), pour être réintégrés dans l'exercice de leurs fonctions, etc.

C. 807. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de l'intendant, relative : — à des plaintes portées par les maire et consuls de Clairac (Lot-et-Garonne) contre l'abbé Anselmy, chanoine, vicaire général de Saint-Jean-de-Latran de Rome, administrateur de l'abbaye de cette ville, au sujet des élections municipales ; — à la nomination du sieur Patras de Campagno aux fonctions de maire de Francescas (Lot-et-Garonne), en remplacement du sieur Dupin, admis à la retraite ; — à des plaintes du sieur Lescure, président au bureau de l'Élection de Sarlat (Dordogne), contre les officiers municipaux de ladite localité ; — au rétablissement des officiers municipaux de la ville de Clairac ; — à des abus commis dans l'administration municipale de la communauté de Villeneuve-de-Marsan (Landes) ; — aux élections consulaires de la communauté de Monségur (Gironde) ; — à une réclamation des habitants de Mugron (Landes) au sujet de la réunion des offices, etc.

C. 808. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de l'intendant, relative : — à des contestations entre M. de Cist, subdélégué à Mont-de-Marsan (Landes) et la communauté de Bascous (id.), au sujet du rachat des corvées de ladite localité ; — à la reddition des comptes de la ville de Grenade (id.) ; — à la nomination du sieur Lasserre à la charge de procureur syndic de la ville de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — du sieur Dupuy à la place de deuxième consul de la communauté de Moncrabeau ; — du sieur Duvin à celle de secrétaire de la ville de Mont-de-Marsan (Landes) ; — à la démission d'Élie Rulleau, jurat à Saint-Émilion (Gironde) ; — à l'installation du sieur Larivière de Boulou dans la place de maire de Montignac et de Jean Boyer dans celle de secrétaire greffier du même lieu ; — à une discussion entre les officiers municipaux et le juge de la juridiction de Puch de Gontaud (Lot-et-Garonne), au sujet de l'exercice de la police ; — à la nomination de M. Baillot de Florensac à la place de maire de la ville de Castillonnés (Lot-et-Garonne), etc.

C. 809. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1783-1784. — Correspondance de l'intendant, relative : — à la démission des sieurs Desmazes et Mispoulet, premier et deuxième consuls de la ville de Clairac (Lot-et-Garonne) ; — aux gages du sieur Pugens, procureur syndic de la ville de Condom (Gers) ; — à une réclamation des maire et consuls de la communauté de Puch de Gontaud (Lot-et-Garonne) contre un arrêt du Parlement de Bordeaux qui leur interdit l'exercice de la police ; — an sieur Fournier de Laribet, premier consul de Monclar (id.) ; — aux élections consulaires de la ville de Langon (Gironde) ; — à la démission du sieur Gabriel Gaube Barole des fonctions de syndic receveur de la communauté de Roquefort de Marsan (Landes) ; — à l'élection des notables de la ville de Blaye (Gironde) ; — au remboursement des frais de procès de la communauté de Langon (id.), etc.

C. 810. (Canon.) — 100 pièces, papier.

1784. — Correspondance de l'intendant, relative : — à la nomination des officiers municipaux de la ville d'Agen et d'Astafort (Lot-et-Garonne), Saint-Émilion (Gironde), Sarlat et Domme (Dordogne), Saint-Sever (Landes) ; — à la démission de M. de Lartigue de la place de maire de, la ville de Mézin (Lot-et-Garonne) ; — à des contestations entre M. de Cist, subdélégué de Mont-de-Marsan, et la communauté de Bascous (Landes), au sujet du rachat des corvées ; — aux offices de secrétaire greffier de Nérac et Castillonnés (Lot-et-Garonne) ; — à des représentations sur l'administration de la ville de Tartas (Landes) ; — à la réunion des offices municipaux d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux élections municipales de Sainte-Bazeille (id.) ; — à la nomination du sieur Aubin Roux à la charge de secrétaire greffier à Saint-Macaire (Gironde) ; — aux gages des anciens officiers municipaux de la ville de Blaye (Gironde), etc.

C. 811. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1784. — Correspondance de l'intendant, relative : — à la nomination du sieur Misery aux fonctions de second consul à Castillonnés (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. Pierre Boussac de Montigny, admis à la retraite ; — à la prestation de serment des officiers municipaux de la ville de Blaye (Gironde) ; — aux élections consulaires des communautés de Marmande, Cauderot (Lot-et-Garonne) ; — à la démission de Joseph Bourret, procureur syndic de la ville de Montréal (Gers), et à celle de M. de Lartigue, maire

de Mézin (Lot-et-Garonne) ; — à la nomination de M. de Bazignan aux fonctions de maire de la ville d'Agen (id.) ; — à la liste des sujets à nommer aux charges municipales de Tonneins-Dessus (id.) ; — aux élections consulaires de la communauté de Fongrave, etc.

C. 812. (Carton.) — 103pièces, papier.

1784-1785 — Correspondance de l'intendant, relative : — à une lettre de M. le duc d'Aiguillon, qui demande que l'un des consuls de Penne, qui habite la campagne, établisse sa résidence habituelle dans cette ville ; — à une plainte du sieur Dufraisse de Boredon, échevin de Nontron (Lot-et-Garonne), contre les officiers de la justice seigneuriale dudit lieu ; — à l'administration municipale de la ville de La Réole (Gironde) ; — à la nomination de MM. de Gestas, de Paty, Minvielle, de Salgourde, Brachou, Vilote, Saint-Girons, Aquart, Charles Bruneaud et Gachet Delile aux fonctions de jurats de la ville de Bordeaux ; — à un procès de la communauté de Langon (Gironde) et à sa demande en autorisation de plaider ; — à la place de procureur du Roi de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), sollicitée par Pierre de Maydieu de Bonnefond ; — à la nomination de François Sauvage à la place de premier consul à Buch, en remplacement de Bernard Nobceque, démissionnaire ; — de Jean de Boutot de La Rivière à celle de consul de Saint-Maurin (Lot-et-Garonne), etc.

C. 813. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1785. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination du chevalier de Ravilhan aux fonctions de maire de la ville de Sarlat (Dordogne), en remplacement de M. de Marqueyssac, démissionnaire ; — du sieur Labegonie à celles de procureur syndic de la même ville ; — la démission de Bernard Ferbos de la charge de jurat de la communauté de Saint-Macaire (Gironde) ; — les élections consulaires des communautés de Monflanquin, Penne, Villeneuve-d'Agen et Casseneuil (Lot-et-Garonne) ; — une plainte du sieur Maydieu, fabricant de farines à Villeneuve-d'Agen, contre les consuls de ladite communauté ; — une insulte faite à un consul de Casseneuil par un particulier de l'endroit ; — la levée des deniers royaux de la communauté de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), etc.

C. 814. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1785. — Correspondance de l'intendant, concernant : — une requête du sieur Massac tendante à être admis à lever les offices de conseiller du Roi et de trésorier receveur des deniers patrimoniaux de la ville et communauté de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — le remplacement des officiers municipaux de Périgueux (Dordogne) ; — le renouvellement des anciens maire et consuls de la communauté de La Montjoie (id.) ; — une plainte contre le sieur Nolibois, syndic de ladite communauté, pour n'avoir pas assisté à la messe célébrée le jour de Saint-Louis pour le Roi et la famille royale ; — un délai de six semaines accordé au sieur Mellac, secrétaire greffier à Nérac (Lot-et-Garonne), pour le payement de la finance de son office, etc.

C. 815. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1785. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination des officiers municipaux de la ville de Cadillac (Gironde) ; — une plainte des habitants et du syndic du chapitre de Saint-Blaise de Cadillac sur les abus et les illégalités qui se sont glissés dans l'assemblée du 13 novembre 1785, présidée par M. Duchesne de Beaumanoir, subdélégué à Bordeaux ; — la nomination des consuls de la ville de Clairac (Lot-et-Garonne) ; — une plainte contre les officiers municipaux de la communauté de Grateloup ; — la nomination de MM. Delard et Fournet aux fonctions de maire et second consul de la ville de Clairac (Lot-et-Garonne), etc.

C. 816. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1785. — Correspondance de l'intendant, concernant : — des plaintes contre les officiers municipaux de Gontaud (Lot-et-Garonne) ; — la demande de la communauté de Sainte-Bazeille d'être admise à réunir les offices municipaux créés pour cette ville par l'édit de février 1771, aux offres de payer 6,000 livres de finance ; — la nomination de MM. Joly de Blazon, de Sabla, aux fonctions de maire de Sainte-Bazeille ; — de Pierre Guichard de La Vigerie, en remplacement de M. Dauzac de Lamartinie, maire de Caumont (Lot-et-Garonne), démissionnaire ; — le renouvellement des officiers municipaux de la communauté de Gontaud-en-Agenais (id.) ; — les élections des consuls de Marmande, Mézin (id.) et Monségur (Gironde). ; — la nomination de Pierre Barbe de Laubarède à la charge de premier consul de la communauté de La Sauvetat (Lot-et-Garonne), en remplacement de Jacques Contausse de Saint-Martin, démissionnaire ; — la démission de M. Lasseigne, consul à Villeréal (id.) ; — les gages du secrétaire greffier de la communauté d'Issigeac, etc.

C. 817. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1785. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination des officiers municipaux des communautés

de Bergerac (Dordogne), La Linde (id.), Sauveterre, Libourne et Saint-Émilion (Gironde) ; — une requête de M. Massac, tendant à être admis à lever les offices de conseiller du Roi, trésorier receveur des deniers patrimoniaux de la ville et communauté de Libourne (Gironde) ; — la nomination du sieur Banizette, notaire royal, à la place de secrétaire greffier de Libourne ; — la réclamation des habitants de Rauzan pour l'établissement d'un maire, de jurats et d'un procureur syndic en leur communauté ; — la nomination de Paul Gauban à la place de syndic receveur de La Réole (Gironde) ; — la mauvaise administration de la communauté de Blazimont, etc.

C. 818. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1785. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'opposition des notaires de Blaye (Gironde) à la translation du sieur Simon, notaire en Saintonge ; — l'établissement d'une Bourse consulaire à Périgueux (Dordogne) réclamée par le corps des marchands de ladite ville ; — Jean Vialatte, notaire à Gujan, qui demande la translation de son notariat au bourg d'Arès, paroisse d'Andernos (Gironde) ; — les revenus et les dépenses de la communauté de Bazas (Gironde) ; — les démissions des sieurs Bidegarray, échevin de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), et du comte de La Hitte, maire et consul de la ville de Grenade (Landes) ; — la réunion des offices municipaux de Mont-de-Marsan (id.) ; — l'opposition des notaires de Casseneuil (Lot-et-Garonne) à la création d'un quatrième office de notaire dans leur localité, etc.

C. 819. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1786. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les nominations du sieur Ducros à la place de quatrième consul de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne), en remplace ment du sieur Lafont de Cujula, et celle du sieur Dubruel de Broglio à celle de troisième consul à Tournon (id.) ; — une plainte du sieur Baboulène, notaire, sur la mauvaise administration de la communauté de Beauville ; — la nomination de Bertrand Barbe à la charge de consul de Castelculier, en remplacement de Lamothe, démissionnaire ; — une gratification au sieur Cruzel, secrétaire-greffier de l'Hôtel-de-Ville du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; — le changement des officiers municipaux de la communauté de Castelsagrat, d'Agen et de Tournon (id.) ; — les comptes de la communauté d'Agen ; — le remboursement par la communauté de Clermont-Dessus (id.) d'une somme prêtée pour acquérir les offices municipaux ; — la nomination des sieurs Crabières et Nayssens aux places de premier et deuxième consuls de la ville de Valence (Lot-et-Garonne) et du sieur Ducom à celle de secrétaire-greffier de la même localité ; — des contestations entre le maire et les consuls de Villeneuve d'Agen (id.) au sujet du sieur Malauzet, garde-fourleau, destitué par lesdits consuls pendant l'absence du maire, etc.

C. 820. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1786.— Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination de M. Justian, juge royal, aux fonctions de maire de la ville de Mézin (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. de Lartigue, démissionnaire, et de M. Deche à celles de second consul de ladite localité ; — la démission du sieur Lanusse, procureur-syndic de Mézin ; — les élections consulaires des communautés d'Astafort (Lot-et-Garonne) et de Thiviers (Dordogne) ; — la démission de MM. Gérard Du Cousso de Maignet et Joseph Dubourg, premier et deuxième consuls de Montréal (Gers) ; — une insulte faite au sieur Bourdelle, premier consul de Thiviers (Dordogne), par un nommé Bonneau, son voisin ; — une plainte du sieur Lacombe contre le procureur syndic de la ville de Clairac (Lot-et-Garonne) ; — les nominations des sieurs Cazabonne à la place de premier consul de Clairac en remplacement du sieur Desmazes, démissionnaire ; — de Malbec et Jean Belly à celles de second et quatrième consuls de la ville de Laparade (Lot-et-Garonne), en remplacement de Jacques Durival de Rigade et Plantau, démissionnaires, etc.

C. 821. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1786. — Correspondance de l'intendant, relative :— à la nomination de M. Garry à la place de second consul de VilIeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), en remplacement de Jean Bonnal, démissionnaire ; — de Hugues Fournier à celle de premier consul de Montclar, et de Jean Laplace aux fonctions de procureur-syndic de la communauté de Castillonnés (Lot-et-Garonne) ; — aux élections consulaires des communautés de Sauveterre, Sainte-Foy et Libourne (Gironde) ; — aux plaintes relatives à la municipalité et à la répartition des impositions de la communauté de Blazimont ; — à la nomination de Jean-Omer Aymen à la place de second jurat de la ville de Castillon (Gironde), en remplacement de M. de Lafaye, démissionnaire ; — à des contestations entre le sieur Durand, jurat, et le sieur Favereau, maire de la ville de la Libourne (id.), au sujet de l'envahissement par les enfants des jurats de la loge de spectacle réservée pour les officiers municipaux de ladite localité, etc.

C. 822. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1786. — Correspondance de l'intendant, relative : — à la nomination à la place de maire de Nérac (Lot-et-Garonne

de M. Laval de Moncroc, écuyer-lieutenant de MM. les maréchaux de France, en remplacement de M. Larrat de Claverie, décédé ; — à la nomination des officiers municipaux des communautés de Saint-Macaire (Gironde) et de La Montjoie (Lot-et-Garonne) ; — à la prestation de serment de M. Ducos de Saint-Barthélémy, maire de Francescas (id.), en remplacement de M. Patras de Campaigno, démisionnaire ; — à une plainte du seigneur de La Montjoie contre le nouveau régime municipal de la communauté ; — au renouvellement des officiers municipaux de la communauté de Nérac ; — à la nomination de MM. Jaubar de Saint-Aman et Germain, chirurgien, aux places de premier et deuxième consuls de Montaignac (id.) ; — à la charge de contrôleur du greffe de l'Hôtel-de-Ville de La Réole (Gironde) ; — au remplacement du sieur Delas de Labarthe, deuxième consul à Gironde ; — à un projet de règlement concernant l'administration de La Réole, etc.

C. 823. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1786. — Correspondance de l'intendant, relative : — à l'opposition des notaires d'Eymet (Dordogne) à la demande du sieur Loche d'un office de notaire en ladite localité ; — à la nomination de Jean Labatut Des Thuileries aux fonctions de maire de Monségur (Gironde), en remplacement du sieur Dupin, démissionnaire ; — à des notables de la communauté de Monhurt (Lot-et-Garonne) ; — aux élections consulaires de la ville de Marmande (id.) ; — au remplacement des officiers municipaux de la communauté de Gontaud (id.) ; — à la nomination de M. de Mondenard à la place de maire de la ville de Caumont, en remplacement du sieur Guichard de La Vigerie ; de Meynière et de Bordes à celles de premier et deuxième consuls dudit lieu.

C. 824. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1786. — Correspondance de l'intendant, relative : — aux revenus et charges des communautés de Villeneuve, Monclar, Sainte-Livrade, Bonnaguil, Fumel, Lastreilles, Puycalvary, Fongrave, Monsempront, Cuzorn, Saint-Front, Condesaigue, Lamaurelle, Hauterive, Pujols, Tombebœuf, Dalmayrac, Casseneuil et Penne (Lot-et-Garonne) ; — aux honoraires des officiers municipaux de La Réole (Gironde), Nérac, Agen (Lot-et-Garonne) et Condom (Gers) ; — à la nomination des officiers municipaux de Libourne (Gironde), Périgueux et Sarlat (Dordogne) ; — à la réunion des offices municipaux de la communauté d'Amou et de la ville de Grenade (Landes) ; — au remplacement des officiers municipaux de la communauté de Gabarret (id.) ; — au rétablissement de la charge de lieutenant de police de Créon (Gironde) ; — à la nomination du sieur Molènes aux fonctions de maire de la ville de Domme (Dordogne), etc.

C. 825. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1786-1787. — Correspondance de l'intendant, relative : — à l'opposition des officiers municipaux de Sarlat (Dordogne) à la réception du nommé Borie à l'office de lieutenant de l'Élection ; — à celle de M. le duc de Liancourt à l'établissement des offices de notaires dans la communauté d'Estyssac ; — à une demande du sieur Sébastien Lebrun de Lafosse, avocat, de la levée de l'office de conseiller assesseur civil et criminel en l'Élection de Bordeaux ; — à la demande de l'érection d'un siége royal à Villefranche-de-Louchapt (Dordogne) ; — à une réclamation de madame Berryer pour la réunion de la justice de Vitrezay à celle d'Étauliers et du fief du marais de Saint-Simon ; — à la nomination de M. Delage de Laborie à la place de premier consul de Thiviers (Dordogne) ; — à une réclamation du sieur Fayol, ancien secrétaire-greffier de la ville de Thiviers à l'effet d'être remboursé des avances par lui faites pour le service du greffe dudit lieu, etc.

C. 826. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1787. — Correspondance de l'intendant, relative : — à la charge de lieutenant de police à Mézin (Lot-et-Garonne), devenue vacante par le décès du sieur Darode de Choisy, auquel le sieur Castets, avocat, demande à succéder ; — à l'admission à la retraite du sieur de Maignet et à la nomination de Jean Daignan à la place de troisième consul de la ville de Montréal (Gers), en remplacement du sieur Bentejac, chirurgien, démissionnaire ; — à une demande des provisions de l'office de secrétaire-greffier de l'Hôtel-de-Ville de Condom (Gers) par les sieurs Audié et Duneau ; — aux élections consulaires de Monguilhem (Gers) ; — au renouvellement du corps municipal de Condom et à un procès de ladite communauté contre le domaine et le duc d'Aiguillon concernant les murs et fossés de ville ; — à la démission de M. Justian, maire de la ville de Mézin, etc.

C. 827. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1787. — Correspondance de l'intendant, relative :— au remplacement du maire de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — à la nomination du sieur Bonot de Saint-Victor aux fonctions de maire de la ville de La Montjoie (id.) ; — aux gages du sieur Lapeyrusse, consul de Nérac (id.), et du sieur Depenne, secrétaire-greffier de la communauté de Villeneuve-d'Agen (id.) ; — à la démission du sieur Delgay, consul de Lavardac (id.) ; — à la nomination du sieur Dantin, notaire royal, à la

place de procureur syndic de la ville de Casseneuil (id.) ; — à une plainte du sieur Chamboret, juge royal de la communauté de Penne, contre M. de Montalembert, maire de Tournon (Lot-et-Garonne), qui refuse de prêter serment devant lui, etc.

C. 828. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1787. — Correspondance de l'intendant, relative : — à la réclamation du sieur Beraut, procureur du Roi en l'Élection de Condom (Gers), pour le rétablissement du second office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée et Siège présidial de cette ville ; — à une requête du sieur Paul-Romain Chaperon tendante à être admis à lever aux parties casuelles l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Libourne (Gironde) ; — à l'office de lieutenant de juge de la juridiction de Penne et de Tournon (Lot-et-Garonne) ; — à une contestation entre les procureurs de Périgueux (Dordogne) et la dame veuve Achard, au sujet de l'office de procureur provenant de son mari ; — à la réunion des justices de Saint-Martial et de Cusignac à celle de Cherval ; — à une demande des officiers en la juridiction des traites et ports de la ville de Bordeaux d'un troisième et semblable office en faveur du sieur Tessier, etc.

C. 829. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1787. — Correspondance de l'intendant, relative : — au remplacement des officiers municipaux des communautés de Montpezat, Laparade et Grateloup (Lot-et-Garonne) ; — au refus de la place de maire de Libourne par M. de Bayly, chevalier de Saint-Louis ; — aux plaintes sur la mauvaise administration de Clairac (Lot-et-Garonne) ; — aux nominations des sieurs Branlat et Banière aux places de premier et deuxième consuls de la communauté de Baries, de Bernard Dutilh à celle de secrétaire-greffier du même lieu ; — à la démission du sieur Bouchereau, ancien chirurgien-major, de la place de jurat à Cauderot (Lot-et-Garonne) ; — au renouvellement des consuls des communautés de Miramont, Marmande et Gontaud (id.) ; — à une plainte contre le curé de Caumont pour une querelle à l'occasion de la reddition des comptes de la communauté par les anciens comptables, etc.

C. 830. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1787. — Correspondance de l'intendant, concernant : — des plaintes graves portées contre le sieur Bergès, consul à Mézin (Lot-et-Garonne), qui ont eu pour résultat sa révocation et celle du sieur Mazet, secrétaire de la communauté ; — les élections des échevins et clerc assesseur de la ville de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — l'administration municipale de la communauté de Cadillac (Gironde) ; — la nomination de M. Castarède, négociant, aux fonctions de troisième consul de la ville de Mézin, en remplacement du sieur Bergès ; — de M. Meigre à celles de secrétaire-greffier du même lieu à la place du sieur Mazet, destitué ; — une réclamation du sieur Bergès contre sa destitution et celle du sieur Mazet, son beau-père, des places de consul et de secrétaire-greffier de la ville de Mézin, etc.

C. 831. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1787. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le remplacement des officiers municipaux de la communauté d'Ustaritz et Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — la désunion dans le corps municipal de Villefranche (Loir-et-Garonne) ; — la prestation de serment de Michel Tauzin, maire de la ville de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) ; — de Gratien Ducos et Bertrand Laborde, échevins dudit lieu ; — un emprunt de 4,000 livres par la ville de Grenade (Landes), pour le rachat des offices municipaux ; — la confirmation de la nomination du sieur Cabaré, receveur de Villeneuve-de-Marsan (id.), jusqu'à l'apurement de ses comptes ; — les assemblées des officiers municipaux de la ville, de Grenade (id) ; — une plainte du sieur Malaute, ancien jurat, contre le sieur Noël, maire de la communauté de Gabaret (Landes), pour injures proférées par ce dernier contre sa personne en pleine assemblée, etc.

C. 832. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1787. — Correspondance de l'intendant, concernant : — des renseignements fournis sur la moralité du sieur Paganel, ex-huissier, qui se propose d'acheter la charge de secrétaire-greffier de la communauté de Penne ; — des plaintes des maire et jurats de Duras contre Lacroix frères ; — des contestations entre les officiers de justice et les officiers municipaux de la ville de Castillon (Gironde), au sujet du droit de préséance ; — les gages du secrétaire-greffier de la communauté de Montaud (Lot-et-Garonne) ; — une insulte faite au sieur Dama, premier consul de Bouglon (Landes), par le sieur Cadrouil, forgeron, à l'occasion de l'abatage d'une jument atteinte de la morve ; — la nomination des sieurs Sauret et Anduran aux charges de premier et deuxième consuls de la communauté de Monhurt (Lot-et-Garonne) ; — du sieur Virac, à celle de secrétaire-greffier de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Macaire (Gironde), en remplacement du sieur Roux, décédé ; — des contestations entre les jurats de Saint-Macaire au sujet du droit de préséance ; — la démission du sieur Tailhié,

troisième consul de Villeneuve (Lot-et-Garonne) ; — le remplacement des officiers municipaux de la ville d'Agen (id.), etc.

C. 833. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1787-1788. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le tableau de jurade de la communauté de Blazimont (Lot-et-Garonne), où on remarque les noms suivants : Martineau, juge ; Pierre de Saint-Jean ; Saint-Jean de Laula, lieutenant de juge ; Augan de Caban ; Lamothe, procureur fiscal, etc. ; — la démission de M. Babot, premier consul à Sainte-Foy (Gironde) ; — la réunion des offices municipaux de la communauté de Libourne (id.) ; — la nomination de Jean-Baptiste de Seze aux fonctions de procureur-syndic de la communauté de Saint-Émilion (id.), en remplacement du sieur Augrand, démissionnaire ; — le renouvellement des robes des officiers municipaux de Libourne ; — les démissions des sieurs Loys, premier consul à Sarlat (Dordogne) ; — Gouzot de La Bégonie, procureur-syndic de la même ville ; — Dupuy de Marsillac, maire de Monclar ; — les élections des consuls d'Issigeac et de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), etc.

C. 834. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1788. — Correspondance de l'intendant, concernant : — une plainte du sieur Vernejoul contre le subdélégué de Monflanquin (Lot-et-Garonne), à l'occasion de sa destitution des fonctions de maire qu'il exerçait en ladite ville ; — l'autorisation accordée, par les officiers municipaux de la communauté de Monflanquin, à M. le chevalier de Rossane, d'extraire des pierres de la carrière située sur la promenade publique ; — le renouvellement des officiers municipaux de la ville de Monflanquin ; — la nomination de M. Migot aux fonctions de maire de la ville de Périgueux (Dordogne) ; — le renouvellement des consuls de Lavarlac, Montaignac, La Gruère et Nérac (Lot-et-Garonne) ; — l'établissement d'un office d'huissier à Castillonnés (id.), etc.

C. 835. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1788. — Correspondance de l'intendant, concernant : — une réclamation des officiers municipaux de la ville de Rions (Gironde) contre un arrêt du Conseil du 11 février 1788 qui maintient M. le comte de Raymond dans le droit de nommer aux places municipales de cette communauté, dont il est seigneur ; — une plainte du chevalier de Goyon contre les protestants qui occupent des places consulaires en la communauté d'Eymet (Dordogne) ; — la nomination des consuls de la communauté de Grateloup (Lot-et-Garonne) ; — les réparations du chemin de Tonneins (id.), endommagé par le débordement de la Garonne ; — les assemblées de la communauté de Montpezat (id.) ; — une plainte du sieur Fournet, consul de Clairac, contre le maire et le premier consul de ladite localité, qui ne remplissaient aucune des fonctions de leurs places ; — le remplacement des consuls de Castelmoron (Lot-et-Garonne), etc.

C. 836. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1788. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la désunion dans la municipalité d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — le renouvellement des officiers municipaux de ladite localité ; — la nomination de Bellarche et Itier aux charges de consuls de la communauté de La Sauyetat de Savères (id.), en remplacement des sieurs Hugonis et Pagès, démissionnaires ; — les gages des officiers de la ville d'Agen ; — une discussion relative au remplacement du secrétaire-greffier de la communauté de Bauzeil (Lot-et-Garonne), qui refuse de remettre les papiers de sa gestion avant d'avoir touché le payement de ses gages, etc.

C. 837. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1788. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les gages du secrétaire-greffier de la communauté de Castelculier (Lot-et-Garonne) ; — M. Justian de Penin, maire de Mézin (id.) ; — des difficultés éprouvées par M. de Mondenard de Roquelaure, maire de la communauté de Caumont (Lot-et-Garonne), au sujet de la reddition des comptes de ladite localité : — la démission de Jacques Bordes, second consul à Caumont ; — l'opposition de la communauté de Monségur (Gironde) à la nomination du sieur Berthonneau aux fonctions de maire ; — le renouvellement des consuls de La Montjoye, Castelculier, du Port-Sainte-Marie et Puymirol (Lot-et-Garonne) ; — la nomination du sieur Astier à la charge de secrétaire-greffier de la communauté de La Sauvetat de Savères (id.) ; — le remplacement du maire de Bourg (Gironde) et des consuls de la communauté de Montheurt (Lot-et-Garonne) ; — la nomination des jurats de Bordeaux, etc.

C. 838. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1788. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'installation de M. Dauraut, écuyer, dans la charge de premier consul de la communauté de Lévignac ; — des abus introduits dans l'administration municipale da ladite localité ; — la nomination des officiers municipaux de la ville de

Monségur, où on remarque les noms suivants : Éloy Robert, Tessier et Boniol, jurats ; Desplats, procureur syndic ; Labatut Des Tuileries, maire ; Jacques Dupin, maire, et Clary, jurat ; — une requête du sieur Berthonneau, tendant à être admis à lever aux parties casuelles la charge de maire de la ville de Monségur et l'opposition à sa nomination, etc.

C. 839. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1788. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les élections des officiers municipaux de la ville de Dax (Landes) ; — la nomination de Blaise Lafontan aux fonctions de lieutenant de maire de la ville d'Arzac, et d'Arnaud Dussau Pouy à celles de deuxième consul audit lieu ; — l'augmentation des gages des valets de ville de la communauté de Mugron (Landes) ; — des troubles dans les assemblées de cette localité à l'occasion de l'élection de ses officiers municipaux ; — la nomination de M. le baron Dantin Dars aux fonctions de maire de ladite communauté, etc.

C. 840. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1788. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le remplacement du sieur Boulin de La Prade, second consul de la communauté de Lévignac ; — un arrêt du Conseil d'État portant règlement pour l'élection des officiers municipaux de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — la démission de M. Labatut Des Tuilleries des fonctions de maire de la ville de Monségur (Gironde) ; — une plainte du sieur Dauraut, premier consul de Lévignac, contre le sieur Bardèche, ancien consul, qui se refuse à rétablir au secrétariat les titres et papiers dont il est détenteur et qui appartiennent à ladite communauté ; — la nomination de Poydenot aux fonctions de maire de la ville de Bayonne en remplacement du sieur Verdier, démissionnaire ; — les prétentions des sieur et dame de Peyre, seigneurs de Lahet, paroisse de Sare, en pays de Labour, au sujet du droit de préséance en l'église de ladite paroisse sur les maire, jurats et abbé de ladite communauté ; — le renouvellement des officiers municipaux d'Ustaritz, Saint-Justin et Villeneuve-de-Marsan (Basses-Pyrénées) ; — la nomination d'Antoine Areilh, avocat, à la place de procureur-syndic de la ville de Gontaud (Lot-et-Garonne), etc.

C. 841. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1789. — Correspondance de l'intendant, relative : — au remplacement des consuls des communautés de Vianne, La Montjoie, Nérac et Francescas (Lot-et-Garonne) ; — à la démission des sieurs Chausenque, Tamisey de Larroque et Armand, des fonctions de maire, premier et deuxième consuls de la communauté de Gontaud (id.) ; — à la nomination de M. Barouillet à la place de premier consul de la communauté de Cauderot, en remplacement de M. Bouchereau, démissionnaire ; — à des contestations élevées dans la municipalité de Lévignac ; — au renouvellement des officiers municipaux de ladite localité ; — à la nomination du sieur Desplats aux fonctions de maire de la ville de Monségur (Gironde), et du sieur Laurent Boniol à celles de procureur-syndic de la même communauté ; — aux élections consulaires de Favillot, etc.

C. 842. (Portefeuille) — 100 pièces, papier.

1789. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le remplacement des officiers municipaux de la ville de Saint-Macaire (Gironde) ; — des troubles fomentés dans ladite ville par les jurats déplacés ; — le refus de deux officiers municipaux de remettre les robes de jurats ; — la nomination de M. Dulion de Gasques aux fonctions de maire de la communauté Castelsagrat, en remplacement du sieur Antoine Duhard, démissionnaire ; — le remplacement des officiers municipaux des communautés de Monflanquin, Duras (Lot-et-Garonne) et Périgueux (Dordogne) ; — le payement des gages des officiers municipaux de Montpazier (id.) ; — la nomination du sieur Dulcide Biers à la place de premier consul à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), en remplacement du sieur Cantagrel, démissionnaire ; — de Singlade, à celle de premier consul de la communauté de Monclar (id.), etc.

C. 843. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1789. — Correspondance de l'intendant, concernant : — le remplacement des consuls et du procureur-syndic de la communauté de Tournon (Lot-et-Garonne) ; — des officiers municipaux de la ville d'Agen (id) ; — les gages du secrétaire de la communauté de Saint-Maurain (id.) ; — la démission du sieur Leaumont de la charge de second consul de la ville d'Aiguillon (id.) ; — l'installation du sieur Duluc à la place de quatrième consul de Port-Sainte-Marie (id.) ; — des insultes faites aux officiers municipaux de la communauté de Fumel (id.) par le sieur Lechoux, huissier dans l'assemblée du Tiers État de la ville, etc.

C. 844. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1789. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'état des villes et communautés de la Généralité où il a été établi des offices municipaux ; — noble Joseph Darbo de

Gazaubon, écuyer, et noble Bertrand-Louis de Lannefranque, ancien jurat de Mugron (Landes) ; — la nomination des officiers municipaux de la ville de Bergerac (Dordogne), Bazas (Gironde), Burdos et Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) ; — la nomination de M. Hiriart à la charge de syndic général du pays de Labour (id.) ; — une réclamation de M. Garrelon, maire de Grenade (Landes), au sujet des assemblées des États des bastilles de Marsan (id.) ; — des plaintes de plusieurs gentilshommes de ladite ville contre le sieur Dufau, procureur-syndic, pour avoir prononcé dans l'assemblée tenue le 16 janvier 1789 un discours rempli d'imputations calomnieuses contre la noblesse de Marsan ; — l'administration municipale de Mont-de-Marsan (Landes) ; — le changement des officiers municipaux de Saint-Sever (id.), etc.

C. 845. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1789. — Correspondance de l'intendant, concernant : — une plainte du sieur Héraut, ancien jurat de la ville de Blaye (Gironde), à l'occasion des cabales et des irrégularités des élections des officiers municipaux de ladite ville ; — les observations des procureurs au Parlement de Bordeaux sur les droits à l'exercice des charges municipales ; — des contestations entre le sieur Alard-Clerc, secrétaire de la communauté de Cadillac (Gironde), et le sieur Saubet, trésorier de ladite ville, au sujet du droit de préséance ; — les élections consulaires de la ville de Cadillac ; — la reddition des comptes de ladite communauté ; — le payement des gages du sieur Martinet, secrétaire de la communauté de Villeréal (Lot-et-Garonne) ; — les comptes de la communauté d'Issigeac ; — la démission de M. Chalvet des fonctions de premier consul de Castillonnés (id.) ; — des contestations entre les officiers municipaux et le juge royal de Puch-de-Gontaud au sujet de l'exercice de la police (id.), etc.

C. 846. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1789. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les élections des consuls de Montréal (Gers) et Monheurt (Lot-et-Garonne) ; — la nomination de Joseph Daurieu de Tarsac, chevalier de Saint-Louis, à la place de maire de la ville de Mézin (Lot-et-Garonne), en remplacement du sieur Justian, démissionnaire ; — la formation du corps municipal de la ville de Condom (Gers) ; — des difficultés suscitées aux officiers municipaux de la communauté d'Astafort (Lot-et-Garonne) relativement à l'exercice de leurs fonctions par les membres du comité de la même ville ; — la permission accordée aux sieurs Gazenave et Galoupeau d'assister aux assemblées de la communauté de Langon (Gironde) ; — l'établissement d'une foire pour les bestiaux à Langon ; — les gages des officiers municipaux de ladite localité ; — rétablissement d'un corps municipal dans la communauté de Rauzan, etc.

C. 847. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1790. — Correspondance de l'intendant, concernant : — l'augmentation des gages du secrétaire de la communauté de Bruch (Lot-et-Garonne) ; — le remplacement des officiers municipaux dudit lieu ; — la liste des membres de la municipalité de Peyssas ; — la nomination de M. Lugat aux fonctions de maire de Saint-Hilaire-de-Nouaille ; — le renouvellement des officiers municipaux des communautés de Fontaines, Marsalès, Saint-Félix-de-Villodeix et Reillac ; — une plainte du sieur Ballix, consul à Villeton (Lot-et-Garonne), contre un menuisier de ladite localité qui l'aurait insulté dans l'exercice de ses fonctions ; — la nomination des officiers municipaux des communautés de Lestignac, Biarrotte, Sainte-Marie de Gosse, Louvigny, Maulis et Saint-Sever (Landes), etc.

C. 848. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1716-1717. — Correspondance de l'intendant, relative : — à l'arrêt du Conseil d'État du 8 septembre 1716, concernant la liquidation des offices supprimés par édit du mois d'août précédent ; — la nomination des commissaires chargés de cette liquidation ; — à l'état des sommes reçues sur le recouvrement de la vente des offices de commissaires créés par édit du mois de mars 1702, et de celles provenant de la vente des offices de greffiers aux inventaires créés par le même édit ; — à l'état des droits attribués aux offices de greffiers-gardes-conservateurs des minutes, créés par édit du mois d'août 1713 ; — à l'état du produit de la vente des offices de gardes des archives de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, de l'Hôtel-de-Ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; du Parlement, de la Cour des Aides, du Bureau des finances, Présidiaux, Sénéchaussées, prévôtés, Eaux et Forêts, Cour des Monnaies, police, Amirauté, Consulats et autres juridictions royales de la Généralité de Bordeaux ; — à l'état de la finance des gages et augmentations de gages des offices de receveurs ancien, alternatif et triennaux des amendes et épices de la Cour et juridiction de la ville de Bordeaux et des Sénéchaux de Périgueux, etc.

C. 849. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1717-1721. — Correspondance de l'intendant, relative à la suppression des offices : — de rapporteurs de défaut dans les Présidiaux et Sénéchaux ; — de greffiers-gardes-conservateurs des minutes des arrêts, sentences, etc. ; — de

commissaires enquesteurs et examinateurs dans les Présidiaux, Sénéchaux et autres juridictions ; — de syndics des huissiers ; — de certificateurs des décrets volontaires et leurs contrôleurs ; — de conservateurs des offices de France ; — de conservateurs de gages intermédiaires ; — de receveurs et contrôleurs des amendes des Cours et juridictions de Bordeaux ; — de receveurs et contrôleurs des amendes des Présidiaux et Sénéchaux de la Généralité ; — de receveurs et contrôleurs des épices et vacations pour les Cours et juridictions de Bordeaux ; — de tiers référendaires taxateurs des dépenses, leurs contrôleurs et syndics, de procureurs pour les Cours et juridictions de Bordeaux ; — de gardes des archives des Cours et juridictions de la Généralité ; — d'inspecteurs des amendes, etc ; — concernant un arrêt du Conseil qui ordonne que les fonds provenant de la recette des amendes de consignation seront employés au remboursement des offices supprimés par l'édit du mois d'août 1716, etc.

C. 850. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier ; 26 pièces, parchemin.

1693-1724. — Correspondance de l'intendant, relative : — à un arrêt du Conseil d'État du Roi qui fait défenses à tous maires, échevins, syndics et autres de donner aucuns logements de gens de guerre aux pourvus et commis à l'exercice d'essayeurs et contrôleurs des ouvrages d'étain, ni de les augmenter à l'ustensile ; — à la réduction au denier vingt des rentes et augmentations de gages qui ont été créées au plus fort denier ; — aux lettres de provision de l'office de conseiller commissaire particulier aux revues accordées par le Roi à Jacques de Lagarde, et au logement des gens de guerre à La Roche-Chalais (Dordogne) ; — à de pareilles lettres pour le même office à Saint-Macaire (Gironde) accordées à André Rufs, nommé en remplacement de M. Dutoya ; — au sieur Pelle de Bridoire, nommé à l'état et office d'exempt du Roi et chevalier du guet dans la maréchaussée d'Albret, en remplacement de son père ; — aux lettres patentes de maître gantier accordées à Jean Baudas et aux diverses quittances délivrées par le trésorier des parties casuelles.

C. 851. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1708-1723. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les nominations et réceptions à l'office de conseiller du Roi, lieutenant de maire alternatif et mi-triennal de MM. Roch Seguin, à La Réole (Gironde) ; Vios de Biben, à Tartas (Landes) ; Tournier, à Villeton ; Louis de La Salle, à Tonneins (Lot-et-Garonne) ; Jean Desperières, à Habas ; François Golfier, à Excideuil (Dordogne) ; Pierre Vallais, à Langon (Gironde) ; Jean-Baptiste Sarrasin, à Agen (Lot-et-Garonne) ; Denis de Vigier Du Cause, à Condom (Gers) ; — les nominations de Jean-Baptiste de Chantegrit et Jean Valton sieur de Boissière aux offices de secrétaires du Roi près la chancellerie de la Cour des Aides de Bordeaux ; — Jean Redon nommé contrôleur, et Claude Juliot inspecteur-contrôleur des tailles ; — la déclaration du Roi portant révocation de la survivance attribuée par l'édit de décembre 1709 et rétablissement du droit annuel des offices et charges ; — les offices sujets au payement du prêt et droit annuel ; — les officiers des Bureaux des finances, etc.

C. 852. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1724-1737. — Correspondance de l'intendant, relative : — à deux arrêts du Conseil concernant le payement du prêt et droit annuel ; — aux payeurs des gages et à la situation de leur caisse ; — aux plaintes des officiers du Parlement contre le sieur La Lanne, payeur des gages ; — à deux ordonnances du Bureau des finances de Guienne contre MM. Duplessy et de Pichon, conseillers au Parlement, rendues sur la requête du sieur La Lanne ; — à un arrêt du Conseil qui règle les clauses et conditions auxquelles les officiers de judicature, justice et finance seront admis au droit annuel de leurs offices ; — aux consignations et aux receveurs ; — à la nomination de Pierre Roullin à l'office de conseiller-secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France en la chancellerie près la Cour des Aides de Bordeaux, etc.

C. 853. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1738-1744. — Correspondance de l'intendant, concernant : — la nomination et prestation de serment de Jean Maurin en qualité de conseiller-secrétaire du Roi près la Cour des Aides de Montauban (Tarn-et-Garonne) ; — celle d'Antoine Lozes, conseiller du Roi, garde des sceaux en la chancellerie du Parlement de Bordeaux ; — le prêt et le droit annuel ; — Pierre Magne, sieur de Sols, conseiller du Roi près la Chambre des Comptes du comté de Bourgogne ; — Henri Dumas, conseiller-secrétaire du Roi près le Parlement de Bordeaux ; — une réclamation de madame la présidente de Villandrault au sujet des gages dus à son mari ; — les consignations et les commissaires aux saisies réelles.

C. 854. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1744. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les juridictions royales ; — les procureurs du Roi ; — les juges des prévôtés, les juges royaux, les procureurs postulants, les notaires, les huissiers, les sergents royaux et ordinaires ; — les chanoines de Saint-Caprais de la ville d'Agen (Lot-

et-Garonne) ; — l'hérédité des offices de notaires, procureurs et huissiers ; — l'état des notaires de la Sénéchaussée d'Agen et de celle de Bazas (Gironde) ; — l'état des procureurs et des huissiers du Parlement, de la Cour des Aides, du Sénéchal et Présidial et des autres juridictions de la ville de Bordeaux.

C. 855. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1744-1745. — Correspondance de l'intendant, relative : — au sieur François Dissac, procureur postulant au Parlement de Bordeaux ; — aux notaires de Castelnau (Gironde) ; — aux vacances d'offices ; — au droit de résignation des offices des contrôleurs des finances, notaires, procureurs, huissiers et sergents royaux ; — à l'état des juridictions qui relèvent du Sénéchal de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) ; — à l'état des notaires royaux de la Sénéchaussée de Nérac (id.) ; — aux états des procureurs, notaires, huissiers et sergents des Sénéchaux et Présidiaux d'Agen et Castelmoron (id.) et de Condom (Gers) ; — aux officiers des Élections ; — aux greniers à sel ; — au prêt annuel ; — à la retenue du 10e des gages, etc.

C. 856. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1743. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les officiers de l'Élection et les greniers à sel ; — les rôles des sommes qui doivent être payées par les présidents, conseillers, lieutenants, assesseurs, élus, avocats et procureurs de S. M., greffiers et autres officiers des Élections du royaume, pour jouir de l'hérédité de leurs offices ; — l'état des ventes ordinaires et extraordinaires dans la province de Guienne des bois appartenant au Roi ; — la vente de la forêt de Riumes, du ressort de la Maîtrise de l'Isle-Jourdain (Gers) ; — des demandes de modération d'impôts ; — la déclaration du Roi du 12 janvier sur l'hérédité des offices des substituts des procureurs du Roi des sièges et juridictions royales, des jurés vendeurs, priseurs de meubles et arpenteurs royaux ; — un arrêté du Conseil d'État du Roi contre les notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales qui sont en retard pour le payement de la finance de l'hérédité de leurs offices ; — la régie du recouvrement des finances.

C. 857. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1746-1747. — Correspondance de l'intendant, relative : — au recouvrement de la régie de Mauriche Charvre ; — à l'état de situation du recouvrement des Élections de Bordeaux, Périgueux et Sarlat (Dordogne), Agen (Lot-et-Garonne) et Condom (Gers) ; — à l'état des finances demandées suivant les rôles aux officiers des Élections pour l'acquisition sur le pied du denier vingt des deux deniers de la taille, de celles réglées par décision de l'intendant, des taxations fixes et des modérations accordées ; — à la perception des droits par le sieur Muraille, greffier de la cour de l'Élection d'Agen ; — à noble Jean Gombeaux, écuyer-conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; — à la création des offices d'inspecteurs et contrôleurs pour les barbiers et perruquiers ; — aux offices d'inspecteurs et contrôleurs des arts et métiers ; — à un arrêt du Conseil concernant la chirurgie et *barberie* ; — aux communautés des marchands et artisans ; — à la retenue du dixième sur le montant des gages attribués aux officiers de l'Élection d'Agen, etc.

C. 858. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1748-1751. — Correspondance de l'intendant, concernant : — les finances à payer par les officiers des Élections de la Généralité de Bordeaux, tant pour le rachat du prêt et de l'annuel que pour l'acquisition des taxations, suivant l'avis de M. l'intendant en date du 29 mars 1748 ; — officiers : MM. Durand Doumère président en l'Élection de Bordeaux ; Pierre Luc Itey, lieutenant ; — Pierre Treyssac procureur du Roi ; — Cocuifle, président en l'Élection de Périgueux ; — Jean-François Sournié de La Charmie, lieutenant ; — Jean Montauson, procureur du Roi ; — Dumoulin de Leybardie, greffier ; — Saint-Loubert, pour l'office de notaire royal à Lias, Larrée et Monguillam en Armagnac, etc.

C. 859. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1752-1753. — Correspondance de l'intendant, relative aux charges et offices de notaires royaux ; — huissiers ; — jaugeurs ; — vergeurs ; — poissonniers ; — mesureurs de sel ; — encanteurs ; — sacquiers ; — taverniers ; — empaqueteurs ; — auneurs ; — raffineurs des poids et mesures ; — marqueurs de vin ; — visiteurs de rivière ; — crieurs jurés des enterrements ; — demandes faites pour la levée desdits offices : Joseph Courounat pour l'office de notaire royal à Valence-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — Jean-Baptiste Petiteau à Rauzan ; — Jean-Baptiste Lavialle à Bellefond ; — Clément Lapeyrère à Courreusan, en Condomois ; — Portepain pour l'office d'huissier au Siège présidial de Bazas (Gironde) ; — Michel Laurens à la Cour des Aides de Bordeaux ; — Lacoste au Siège présidial d'Albret, etc.

C. 860. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1753. — Correspondance de l'intendant, concernant : —

les offices et charges de receveurs de consignations ; — avocats du Roi ; — procureurs postulants ; — notaires royaux ; — huissiers ; — inspecteurs et contrôleurs des cordonniers. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Gabriel Barré, pour l'office de payeur des gages du Parlement de Bordeaux ; — Pouvereau, pour celui de procureur postulant au siège de La Réole (Gironde) ; — Dublan, pour l'office de notaire royal à Bourg (id.), — Boisse, à Issigeac ; — Henri Desse, à Begadan ; — Joseph Courounat, à Valence-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — Moreau, à l'Esparron, près La Roche-Chalais ; — Antoine Girondel, à Saint-Amand de Roquepine ; — Geraud Jaubert, pour l'office de sergent royal à Montfort en Sarladais (Dordogne) ; — François Bauzet, à Rions, etc.

C. 861. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1754. — Correspondance relative : — aux charges et offices de conseillers ; — lieutenants généraux de police ; — procureurs postulants ; — notaires royaux ; — huissiers et perruquiers. — Demandes faites pour la levée de ces offices par : Delasescuras, pour la charge de lieutenant général de police à Thiviers (Dordogne) ; — Lapeyrère, pour l'office de notaire royal à Courrensan en Gondomois (Gers) ; — Duportal, à Fouguerolles ; — Roques, en la résidence de Laforie ; — Guillaume Pachot, à Saint-Mayme de Leverel en Périgord (Dordogne) ; — Vital Malardeau en la paroisse de Caubon ; — Sarrasin en la ville de Penne (Lot-et-Garonne) ; — Jean Dupeyron, à Montégut ; — Paul Salban, pour l'office d'huissier à Castelnau de Gratecambe ; — Portepain, au siège présidial de Bazas (Gironde) ; — Raymond Cheyreau, à Créon, etc.

C. 862. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1754-1755. — Correspondance relative : — aux charges et offices de conseillers ; — procureurs postulants ; — notaires royaux ; — huissiers et perruquiers. — Solliciteurs de ces charges et offices par : MM. Pierre Dumas, pour l'office de conseiller secrétaire du Roi en la Cour des Aides de Bordeaux ; — Jean-Jacques Rideau, procureur postulant au Présidial de Bazas (Gironde) ; — Charon, notaire royal à Saint-Sulpice de Riberac ; — Ollié, à Eyrans ; — Frigneau, à Cahuzac en Agenais ; — Réjou, à Saint-Germain ; — Etierne Guirou, à Roquefort ; — Arnaud Lapeyre, pour l'office d'huissier à Cubjac en Périgord ; — Pastoureau, au siège de l'Amirauté de Bordeaux ; — Capmas, à La Gruère, etc.

C. 863. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1755-1756. — Correspondance concernant : — les charges et offices de procureurs postulants, notaires royaux et huissiers. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : Pastoureau, pour celui de procureur postulant au siège de Bourg (Gironde) ; — Bourbon, pour celui de notaire royal à Saint-Laurent-du-Baston en Périgord (Dordogne) ; — Pierre Moysen, à Podensac ; — Dambier, à Monpont ; — Jean Petit, pour l'office d'huissier à Champagnac en Périgord ; — Pierre Tourteau, à Pauillac (Gironde) ; — Bertrand Lacoste, au Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; — Jean Tatin, à Blaye (Gironde) ; — Jean Boyance, au siège présidial de Bazas (id.) ; — Jean-Baptiste Labarrière, à Saint-Macaire (id.), etc.

C. 864. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1756. — Correspondance concernant : — les charges et offices de conseillers, notaires royaux et huissiers. — Solliciteurs de ces divers offices par : MM. de Selves, pour celui de conseiller au siège présidial de Sarlat (Dordogne) ; — pour l'office de notaire royal, Pierre Latapie, à Mairtillac ; — Pierre Bezon, à Saint-Léon ; — Faure, à Puimirol (Lot-et-Garonne) ; — Rouzier, à Doulmeyrac ; — Claude, à Saint-Ciers-La-Lande ; — pour celui d'huissier, Simon Indre, à Bugue en Périgord (Dordogne) ; — Traven, à Castelmoron ; — Ricaud et Brunet, au siège de Bordeaux, etc.

C. 865. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1758. — Correspondance relative : — aux charges et offices de procureurs postulants, payeurs des gages, notaires royaux et huissiers. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Antoine Dubernet, pour l'office de payeur des gages au Parlement de Bordeaux ; — pour l'office de notaire royal, Cabanet, à Razac-d'Eymet (Dordogne) ; — Brun, à Sainte-Foy (Gironde) ; — Amouroux, à Villefranche (Lot-et-Garonne) ; — Trasrieu, à Combebonnet ; — Rouzier, à Doulmayrac ; — Gorsse, à Bergerac (Dordogne) ; — François Lavalade, à Saint-Estèphe (Gironde) ; — François Ramière, à Baynac ; — Jean Fontaine, à Sainte-Colombe ; — Jean-Elie Duportal, à Fauguerolles ; — pour l'office d'huissier, Trasrieu (Joseph), au siège de Penne (Lot-et-Garonne) ; — Pierre Guichard, à Chancelade ; — Pierre Thomasson, à la résidence du Vieux-Mareuil, etc.

C. 866. (Registre.) — Grand in-4°, 100 feuillets, papier.

1764. — Inscription des demandes faites par divers pour la levée des offices aux parties casuelles par : Jean Labarrière, pour l'office de procureur postulant au bailliage de Saint-Macaire (Gironde) ; — Batanchon, garde-marteau en la Maîtrise des eaux et forêts de Bordeaux ; — Arnaud Malus, pour l'office de premier huissier à la Table de marbre ; — Baptiste Vachot, sergent royal à Sainte-Eulalie-d'Embarès ; — Martin Bedou, à la Table de marbre de Bordeaux ; — Ostande Garmaing, pour l'office de notaire royal à Mios ; — Bolle, à Barsac ; — Joseph-Tiburce Orthion, à Saint-Maixant ; — Groscassaul, pour l'office de conseiller honoraire à Bordeaux ; — Jean-Baptiste Gueychaud, procureur postulant de la ville de Bourg (Gironde) ; — Belso, notaire à Cadillac (id.) ; — Oré, à Saint-Maixant ; — Pierre Seurin, à Bordeaux, etc.

C. 867. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1759-1760. — Correspondance relative : — aux charges et offices de lieutenants en la Maîtrise des eaux et forêts, d'assesseurs, procureurs du Roi, notaires royaux et huissiers. — Demandes faites pour obtenir la levée desdits offices par : MM. Claverie, pour l'office de lieutenant en la Maîtrise des eaux et forêts de Bordeaux ; — Chamillac, pour celui d'assesseur à Bergerac (Dordogne) ; — La Roche, pour l'office de procureur du Roi à Astafort (Lot-et-Garonne) ; — pour celui de notaire royal, Bernard Courtade, à Ligardes (Gers) ; — Vacquier, à la résidence de Lacourt en Agenais ; — Grugier, à Saint-Genis ; — Brun, à Sainte-Foy-sur-Dordogne ; — Rouby, à Monferran en Périgord ; — Cabanet, à Monmadelès ; — Rey, à Monflanquin (Lot-et-Garonne) ; — pour celle d'huissier, Pierre Thomasson à la résidence du Vieux-Mareuil ; — Rampillon, à Castillonnés, et Jean Sert, à Villeneuve-d'Agen, etc.

C. 868. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

I760-1761. — Correspondance relative : — aux charges et offices de procureurs postulants, notaires royaux et huissiers. — Levée desdits offices par : MM. Cabrol, pour l'office de procureur postulant au siége royal de Sainte-Foy ; — pour l'office de notaire royal, Bernard Courtade, à Ligardes en Condomois (Gers) ; — Grugier, à Saint-Genis ; — Laboyrie, à Lavazan ; — Pecheyran, à Calviac en Sarladais (Dordogne) ; — Durand, à Montazeu ; — Arnaud Gautier et Jean Devillard, à Brantôme ; — Jean-Louis Mazion, à Pouzin en Vivarès ; — Louis Pozère, à Saint-Michel-Larivière ; — Fourcade, à Uzeste ; — pour l'office de sergent royal, Jean Delmilhac, à Issigeac (Dordogne) ; — Larrieu, à Sainte-Foy ; — Bulce, à Saint-Pastour, etc.

C. 869. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1761. — Correspondance relative : — aux charges et offices de greffiers, arpenteurs, mesureurs, notaires royaux et huissiers. — Demandeurs pour la levée desdits offices par : MM. Salvané pour l'office de greffier en la Maîtrise de Bordeaux ; — Pierre Lacombe, pour celui d'arpenteur-mesureur à Bergerac (Dordogne) ; — Sarrazy, pour l'office de notaire royal à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) ; — Pastoureau, à Bourg (Gironde) ; — Pierre Larrivière, à Bergerac ; — Masson, à la résidence de Montpasier (Dordogne) ; — Bernard Courtade, à Ligardes (Gers) ; — François Debotas, à Authiac en Périgord ; — Reynaud, à Saint-Léon-de-Grignols ; — Pierre Moulinier, pour l'office d'huissier à Vitrezay ; — Joseph Mothes et Pierre Lebbé, à Condom (Gers) ; — Jeau Fontagne, à La Linde (Dordogne), etc.

C. 870. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1762. — Correspondance relative : — aux charges et offices de sénéchaux d'épée, lieutenants de juges, procureurs postulants, conseillers du Roi, médecins, experts mesureurs, notaires royaux et huissiers. — Demandes faites pour obtenir la levée desdits offices par : MM. le marquis de Civrac, pour la charge de sénéchal d'épée du Bazadais ; — Jean Perrier, pour l'office de lieutenant en la prévôté royale de Thiviers (Dordogne) ; — Roux, pour celui de procureur postulant au siége de Vitrezay ; — Clerin. à Condom (Gers) ; — Eymond, à la prévôté d'Embarès (Gironde) ; — Joseph Dubourg, pour l'office de conseiller du Roi, médecin à Nérac (Lot-et-Garonne) ; — Blanc, pour celui de juré expert à Bordeaux ; — Léonard Mondin Molinier, pour l'office de notaire royal à Monesteyrols, près Monpont ; — Bourdichon en la juridiction de Montravel ; — Pierre Manin, à Montpazier (Dordogne) ; — Portepain, pour l'office d'huissier à Bazas (Gironde) ; — Gisse, à Monpont ; — Jean-Baptiste Lacoste, à Nérac, etc.

C. 871. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1763. — Correspondance relative : — aux charges et offices de conseillers au Parlement, procureurs postulants, greffiers, notaires royaux, huissiers et archers.

— Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. de Poissat, pour la vente de son office de président au Présidial de Tulle (Corrèze) ; — Jean Ducasse, pour l'office de procureur postulant à Barsac (Gironde) ; — Sarrazin, greffier en chef de la juridiction de Penne (Lot-et-Garonne) ; — Jean Vital et Jean Royal, notaires royaux à Gontaud ; — Delrieu, à Quinsac ; — Bertrand de Balen, à Grignols ; — Jean André, à Sainte-Colombe ; — Banizette, à Saint-Martin de Curson ; — Larrey, à Condom (Gers) ; — Batcave, à Libourne (Gironde) ; — Jean Chaigne, à Monségur (id.) ; — Jean Cazeils, pour l'office de sergent royal en la Sénéchaussée de Lannes ; — Martial Deffarge, à Miramont ; — Jean Courtey, àSainte-Marie-de-Chignac ; — Brunet, pour l'office d'archer-garde de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de Bordeaux.

C. 872. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1764. — Correspondance concernant : — les charges et offices de procureurs postulants, médecins aux rapports, greffiers, notaires royaux, huissiers, archers et perruquiers. — Demandes faites pour obtenir la levée desdits offices par : MM. Audebert, pour l'office de procureur postulant au siége présidial de Périgueux (Dordogne) ; — Duprat, pour celui de médecin aux rapports en la ville de Condom (Gers) ; — Audrault, pour l'office de greffier en chef à Sainte-Foy ; — Cazade, notaire à La Réole (Gironde) ; — Leyraud, à Dagonnas en Périgord ; — Servant, à Auros ; — Jean Guary, pour l'office d'huissier à Castelnau-de-Gratte-Cambe ; — Ducluseau, à Champaigne en Périgord ; — Bertrand Lacoste, au Puch-de-Gontaud (Lot-et-Garonne) ; — Raymond Ouby, pour l'office d'archer-garde de la connétablie à Périgueux ; — Chaubard, à Agen ; — Gravières, pour une place de barbier et baigneur-étuviste à Agen, etc.

C. 873. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1764. — Correspondance relative : — aux charges et offices de procureurs postulants, avocats du Roi, greffiers, notaires royaux et huissiers. — Solliciteurs pour la levée desdits offices par : MM. Seurin, pour l'office de procureur postulant en la prévôté royale de Barsac (Gironde) ; — Cledier, pour celui d'avocat du Roi à Lauzerte ; — Chalvet, au siége de Bergerac (Dordogne) ; — Antoine Belvezet, pour l'office de greffier en chef en la Sénéchaussée de Figeac (id.) ; — Bernard Grenier, pour celui de notaire royal à la résidence de Terrasson ; — Jean Lacroix, à Puimirol (Lot-et-Garonne) ; — Jean Froin, à Saint-Ciers-en-Vitrezay ; — Sicaire Eyriaud, à Saverliac en Périgord (Dordogne) ; — Coicault à Saint-Maurice d'Aubiac ; — Lachaux, pour l'office d'huissier à Tournon (Lot-et-Garonne) ; — Brunet et Bouchet, pour l'office d'huissier général d'arme de la connétablie à la résidence de Bordeaux, etc.

C. 874. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1765. — Correspondance relative : — aux charges et offices de conseillers rapporteurs du point d'honneur, commissaires contrôleurs aux saisies réelles, procureurs postulants, greffiers, notaires royaux, huissiers et perruquiers. — Demandeurs pour la levée de ces divers offices par : MM. Labatut, pour l'office de conseiller rapporteur du point d'honneur à Bordeaux ; — Barthélemy Castera, pour celui de conseiller du Roi, commissaire contrôleur aux saisies réelles au siége présidial de Condom (Gers) ; — Lacroix Delboulbe et Lafargue, pour les offices de procureurs postulants en la juridiction de Puimirol (Lot-et-Garonne) ; — Saumer de La Brousse, greffier de la maréchaussée de Périgueux (Dordogne) ; — Jean Dubois, pour l'office de notaire royal à Cherval ; — Cazamajou, à Bergerac (id.) ; — Bouron, à Castres (Gironde) ; — Francès, à Villefranche en Périgord ; — Jean Julia, pour l'office d'huissier à Laparade (Lot-et-Garonne) ; — Pierre Mouly, à Tournon (id.) ; — Jean Fargès, pour la place de barbier-perruquier à Périgueux (Dordogne), etc.

C. 875. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1765-1766. — Correspondance concernant : — les charges et offices de conseillers, procureurs du Roi, notaires royaux, huissiers et perruquiers. — Demandes faites pour obtenir la levée desdits offices par : MM. Jean Cazieux Dindat, pour l'office de conseiller du Roi près le Parlement de Bordeaux ; — Lacoste, au Port-Sainte-Marie ; — Cluseau de Biran, au Sénéchal de Bergerac (Dordogne) ; — Jean Cousin, pour l'office de notaire royal à Tonneins-Dessus (Lot-et-Garonne) ; — Belso, à Cadillac (Gironde) ; — Thomas Lordelot, à Bonnetan ; — Valet, à Monbahus ; — Jean Jacques, pour l'office d'huissier royal à Montclar (Lot-et-Garonne) ; — André Lacoste, au Présidial de Sarlat (Dordogne) ; — Pierre Capdeville, à Langon (Gironde) ; — Endureau, à Miramont en Agenais ; — Deffarges, au même lieu ; — Pierre Souteyron, en la Sénéchaussée de Bazas (Gironde) ; — Joseph Coudert, pour la place de barbier-perruquier ; — Boignade, étuviste, à Périgueux (Dordogne).

C. 876. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier

1766. — Correspondance relative : — aux charges et

offices de conseillers, juges royaux, procureurs postulants, greffiers, notaires royaux, médecins du Roi et perruquiers. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Joseph Bezian, avocat, pour l'office de conseiller au siége de Bergerac (Dordogne) ; — Pierre Ventous de La Perrière, au Présidial de Périgueux (id.) ; — Bordes, à Condom (Gers) ; — Pierre Tumarelle, à Périgueux (Dordogne) ; — Jean-Joseph-Marie Dorfeuille, avocat, pour l'office de conseiller juge royal, civil et criminel de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — Delboulbe, procureur postulant à Puimirol (id.) ; — Cabrol, pour l'office de greffier en chef de la juridiction de Sainte-Foy ; — Dubarry, pour celui de notaire royal à Fleurat en Périgord ; — Michel Mozeau, à Lacouture ; — Duballen, à Grignols ; — Jean Pechemajou, pour l'office de sergent royal à Sarlat (Dordogne) ; — Endureau, à Miramont ; — Dubruel, pour celui de médecin du Roi à Villeneuve-d'Agen ; — la création de quatre nouveaux offices de perruquiers à Bordeaux, etc.

C. 877. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1767. — Correspondance relative : — aux charges et offices de procureurs postulants, notaires royaux, huissiers et perruquiers. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Pierre-Denis Lacaze, pour l'office de procureur en la Sénéchaussée de Condom (Gers) ; — Clavier, à Monflanquin (Lot-et-Garonne) ; — Pierre Rateau, à Sauveterre ; — Jean Augieras, pour l'office de notaire royal à Basset en Périgord ; — Pierre-René Furet, à Sainte-Foy ; — Bolle, à Barsac (Gironde) ; — George Jalaniat, à Saint-Angel en Périgord ; — Pierre d'Albespeyre, à Poudenas en Condomois (Lot-et-Garonne) ; — Pierre Cangardet, à Villefranche en Périgord ; — Pierre Deseymeris, à Mussac ; — Mathieu Faurel, à Excideuil (Dordogne) ; — Joseph de Burga, pour l'office d'huissier au Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; — Pierre Bruneteau, à Bourg en Medoc ; — François Château, à Périgueux (Dordogne) ; — Jean-Baptiste Laborde, à Laparade ; — Michel Barbelanne, pour la place de perruquier à Condom ; — Paul Saint-Genès, à Nerac, etc.

C. 878. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1767-1768. — Correspondance concernant : — les charges et offices de procureurs, notaires royaux, huissiers, présidents, conseillers honoraires, lieutenants de prévôté. — Demandes faites pour obtenir la levée desdits offices par : MM. Jean-Louis Ségaliés, avocat et procureur au Parlement de Bordeaux, pour l'office de commissaire aux saisies réelles de ladite ville ; — Desmes, pour celui de greffier en chef au siége royal de Tournon (Lot-et-Garonne) ; — Antoine Moné, avocat, pour l'office de notaire royal à Astafort (id) ; — Cassaigne, à Blanquefort ; — Pierre Larivière, au Verdon (Gironde) ; — Dupuis, à Saint-Peys-d'Armens ; — Pierre Lhuilier, à Agen (Lot-et-Garonne) ; — Arnaud Malus, pour l'office d'huissier à la Table de marbre de Bordeaux ; — Pierre Mussé, à Blanquefort ; — François Chateau, à Thiviers (Dordogne) ; — Merveille, pour le remboursement de l'office de président en la Sénéchaussée de Périgueux (Dordogne) ; — Groscassant, pour l'office de conseiller honoraire en la Sénéchaussée de Bordeaux, etc.

C. 879. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1768. — Correspondance relative : — aux charges et offices de conseillers, lieutenants particuliers, juges royaux, procureurs du Roi, notaires royaux et huissiers. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Herman de Gasc, pour l'office de conseiller au siége présidial de Bazas (Gironde) ; — Rambaud en la Sénéchaussée de Bordeaux ; — Pierre Champêtre, au siége présidial de Condom (Gers) ; — Desplas de La Chambadie et Mathurin Boys de Meyrignac, pour l'office de lieutenants particuliers au siége présidial de Sarlat (Dordogne) ; — de Jeanne, pour celui de juge royal à Bourg (Gironde) ; — Martial Jarleton, pour celui de procureur du Roi en la juridiction royale de Londres en Agenais ; — Pierre Delrieu, pour l'office de notaire royal à Badefol ; — Jean Laffite, à Moustey ; — Pierre Bonnet, au Coux en Sarladais ; — Annet de La Boussarie, à Biras en Périgord ; — Joseph Duburga, pour l'office d'huissier à Lacenne ; — Pierre Desroches, à Mareuil ; — Jean Lamolhe, à La Sauvetat de Savères, etc.

C. 880. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1768. — Correspondance relative : — aux charges et offices de procureurs, greffiers, lieutenants royaux, notaires et huissiers. — Demandes pour la levée desdits offices par : MM. Jean-Baptiste Peychaud, pour l'office de procureur postulant au siége de Bourg (Gironde) ; — Etienne Lafargue, à Puimirol (Lot-et-Garonne) ; — Desmes, pour celui de greffier en chef au siége royal de Tournon (id.) ; — Salat de Lacoste, greffier à Penne (id.), — Vigneron, pour l'office de lieutenant en la juridiction royale de Blaye (Gironde) ; — Ostang Garnung, pour celui de notaire royal à Mios ; — Pierre Boissière, à Eymet (Dordogne) ; — Pierre Barbarou, à Sauve-

terre ; — Barthélemy Laboyrie, à Lerm ; — Antoine Magardeau, à Beaupouget ; — Jean Castaigna, à Villegauge ; — Jean Lafage, à Gavaudan ; — Pierre Seurin, à Barsac (Gironde) ; — Étienne Tissedre, pour l'office d'huissier à Castelsagrat ; — François Chateau, à Thiviers (Dordogne) ; — Bernard Lacour, à Chanterac ; — François Roi, à Saint-Christophe-du-Double, etc.

C. 881. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1769. — Correspondance relative : — aux charges et offices de conseillers secrétaires maison couronne de France, de notaires royaux, huissiers et avocats du Roi. — Solliciteurs pour la levée desdits offices par : MM. Jean-Élie Sans, pour l'office de conseiller secrétaire couronne de France, audiencier en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux ; — Guy Menoire de Beaujeau, près le même Parlement ; — Jean Nicaudie, pour l'office de notaire royal à Moncuq ; — Pierre Dufraysse, à Sarrasat ; — Pierre Lajarre, à Saint-Pardoux de Drône ; — La Rivière, à Rouffignac ; — Pierre Delrieu, à Badefol ; — Roturier, pour l'office d'huissier à Berson ; — Jean Secondat, à Puiguillem ; — de Burga, à Laparade ; — Jean Courteix, à Sainte-Marie de Chignac ; — Bargnes, au siége royal de Villefranche ; — Lasserre, au siége de la Table de marbre du Palais de Bordeaux, etc.

C. 882. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1769. — Correspondance relative : — aux charges et offices de conseillers, lieutenants criminels, notaires royaux et huissiers. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Soulier, pour l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Périgueux (Dordogne) ; — Pierre Gaschies, au siége présidial de Condom (Gers) ; — Roche de Puyroger, au siége de Périgueux ; — Bartouilh de Taillac, pour celui de lieutenant criminel au siége de Nérac (Lot-et-Garonne) ; — Thimothée de Bouchereau, à Castelmoron (id.) ; — François Eyquard, pour l'office de notaire royal à Lugaignac ; — Mathurin Bardy, à Leguillat, près Saint-Just en Périgord ; — Antoine Monié à Astafort (Lot-et-Garonne) ; — Pierre Lambert, à Lesparre (Gironde) ; — Jean Comes, à Sauveterre (id.) ; — Jean Baysselance, à Queyssac ; — Jean Eyssartier, pour l'office d'huissier, à Saint-Martial d'Albarede ; — Jean-Baptiste David, à Fouilloux, et Nicolas Clerc, à Sainte-Hélène en Hourlin, etc.

C. 883. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1769. — Correspondance concernant : — les charges et offices de procureurs postulants, greffiers, notaires royaux, huissiers et jurés arpenteurs. — Demandes pour obtenir la levée desdits offices par : MM. Daniel Martin, pour l'office de procureur postulant au siége royal de Castillonnés (Lot-et-Garonne) ; — Pierre Fauré, à Puimirol (id.) ; — Touzel, pour celui de greffier en chef à Castelmoron (id.) ; — François Gontier, pour l'office de notaire royal à Saint-Laurent-du-Baton en Périgord ; — Bertrand Chollet, à Saint-Jean-de-Buch ; — Baptiste La Barrière, à Saint-Maixant ; — Jean Destrilles, à Rauzan ; — Jean-Baptiste Rateau, à Castelmoron ; — Joseph Méric, à Clermont ; — François Delsey, à Notre-Dame de Lacourt ; — Joseph Doussat, pour l'office de sergent royal à Brenac de Montignac ; — Arnaud Capmas, à La Gruère (Lot-et-Garonne) ; — Jean Courteix, à Sainte-Marie de Chignac ; — François Bergés, pour celui de juré arpenteur à Mezin (Lot-et-Garonne) ; — Bertrand Dutauzin, à Landiras, et André Giraudeau, à La Brede (Gironde), etc.

C. 884. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1770. — Correspondance relative : — aux charges et offices de procureurs postulants, notaires royaux et huissiers. — Solliciteurs pour la levée desdits offices par : MM. Jean Bruzac, pour l'office de procureur postulant au Sénéchal de Bergerac (Dordogne) ; — Desgranges, pour celui de notaire royal, à Poussat en Périgord ; — Antoine Aubisse, à Marsaneys en Périgord ; — Guillaume Ramefort, à Saint-Androny ; — Branche Du Pilon, à Saint-Laurent-du-Pardoux ; — Jacques Janeau, à Saint-Émilion (Gironde) ; — Antoine Toreille, à Languais en Périgord ; — Fonzale de Vaux, à Sarlat (Dordogne) ; — Coutelier, à Eymet (id.) ; — Giraudeau, à Salles-en-Buch ; — Pierre Mousson, en la paroisse de Capdrol et Marsallés ; — Jean Duc, pour l'office d'huissier à Pauillac (Gironde) ; — Pierre Petit Desroches, au Vieux-Mareuil ; — Antoine Lamy, à Saint-Médard, et Armand Lapeyre, à Mesmes de Peyrol, etc.

C. 885. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1770. — Correspondance concernant : — les charges et offices de conseillers, notaires royaux, greffiers et huissiers. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Fontemoing, pour l'office de conseiller au siége présidial de Libourne (Gironde) ; — Vidard, pour celui de notaire à Dolmeyrac et La Maurelle en Agenais, — Pierre Tarnandie Des Salles, à Nadaillac en Périgord ; — Jacques Fradet, à Cars ; — Pochet de La Vergnere, à Cubjac ; — Gautier, en la paroisse de Beauregard en Sarladais ; — Aunet Gaussarie, à Saint Front-

d'Alemps en Périgord ; — Cazamajou, à Saint-Maurin en Agenais ; — François Colombeix, à Lussiac ; — Guérineau, à Madaillan ; — Bédérines, pour l'office de greffier en chef de la justice royale de Damazan (Lot-et-Garonne) ; — Lasaisset, pour celui d'huissier à Périgueux (Dordogne) ; — Brun, à Castelculier (id.), etc.

C. 886. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1770-1771. — Correspondance relative : — aux charges et offices de procureurs, notaires royaux, huissiers et conseillers. — Demandes faites pour obtenir la levée desdits offices par : MM. Vergniol, pour celui d'avocat du Roi réuni à l'office de procureur du Roi, au siége de Bergerac (Dordogne) ; — Esprit Figuière, pour celui de procureur postulant au siége royal de Castillonnés (Lot-et-Garonne) ; — Louis Martin, pour l'office de notaire royal à Tombebouc ; — François Lagrange, à Sarlat (Dordogne) ; — Étienne Lafon, à Montbos-de-Peguillin en Périgord ; — Cazamajou, à Clermont en Agenais ; — Pierre Petit Duperra, à Monsec en Périgord ; — Jean Augan, à Sauveterre ; — Jean Sainsirgue, à Blaye (Gironde) ; — Pierre Bordenave, pour l'office de sergent royal à Saint-Pierre-de-Bat ; — Pierre Raimond Bertrand, à Castelsagrat (Dordogne) ; — Pierre La Colle, à Saint-Saturnin en Périgord ; — Malet, pour l'office de conseiller au Présidial de Périgueux (Dordogne) ; — Bourdeilles à celui d'Agen (Lot-et-Garonne), etc.

C. 887 (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1772-1773. — Correspondance relative : — aux charges et offices de procureurs du Roi, notaires, juges royaux, lieutenants particuliers, huissiers et médecins. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Delmas, pour celui de procureur du Roi au siége de Castillonnés (Lot-et-Garonne) ; — de Seyorac, juge au même lieu ; — Delpech de Ferrières, pour l'office de lieutenant particulier assesseur criminel au siége de Sarlat (Dordogne) ; — François Meynorde, notaire royal, à Saint-Seurin-sur-l'Isle ; — Laurens Pines, à Neyrac ; — Joseph Grelety, à Grignols ; — François Andrieux, à Abzac ; — *r* François Goyon, à Sauveterre ; — Jean Vessie, à Bonnaguil en Agenais ; — Élie Bouyssel, à Larroque ; — Trincq, pour l'office d'huissier au siége de Créon (Gironde) ; — Martel, à Bourg (id.) ; — Etienne Lespinasse, à La Sauvetat d'Eymet (Dordogne) ; — Duffau, pour l'office de conseiller du Roi, médecin en la ville d'Agen (Lot-et-Garonne), etc.

C. 888. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1774. — Correspondance concernant : — les charges et offices des juges royaux, assesseurs, notaires, procureurs, huissiers et perruquiers. — Demandes faites pour obtenir la levée desdits offices par : MM. de Seyorat, pour l'office de juge de Castillonnés (Lot-et-Garonne) ; — Pierre de Ladoire, pour celui d'assesseur au siége présidial de Bordeaux ; — François Paraire, notaire royal à Lamothe-Landeron ; — Bardy, à Léguilhac en Périgord ; — Delmas, à La Sauvetat de Savères ; — Élie Gratiolet, à Pompignac ; — Joseph Dunonguey, à Certes (Gironde) ; — Pierre Birat, en la paroisse d'Izon (Id) ; — Recaudon, à Saint-Jean-de-Gardonne ; — Antoine Delpech, pour l'office d'huissier à La Sauvetat de Caumont ; — Valette de La Garrigue, à Périgueux (Dordogne) ; — Alexis Balavoine, à Castelnau ; — Honoré Layet ; — Pierre Bordes et Jean Feyzeau, pour des brevets de perruquiers à Bordeaux, etc.

C. 889, (Carton.) — 97 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 1 plan.

1774-1775. — Correspondance concernant : — les charges et offices de lieutenants généraux de police, de procureurs, notaires royaux, huissiers, juges royaux et perruquiers. — Demandes faites pour obtenir la levée desdits offices par : MM. Payant, pour l'office de lieutenant général de police à Créon (Gironde) ; — Maignol, procureur général à la Cour des Aides de Bordeaux ; — Joseph Larrieu, procureur au siége royal de La Gruère (Lot-et-Garonne) ; — Jean Vilette, pour l'office de notaire à Aiguillon (id.) ; — Banizette, à Grezinat en Périgord ;. — Louis-Benoît Lubat, à Sainte-Marie-de-Grun ; — Arnaud Noyrit, à La Foy ; — Antoine Campagnaç, à Saint-Martin-de-Cahuzac ; — réclamation de M. le comte de Beaumont, pour l'établissement de divers offices de notaires royaux dans l'étendue de la communauté de La Roque ; — Guerre, pour l'office d'huissier à Monhurt (Lot-et-Garonne) ; — Jean Tauzin, à Pujol ; — Guyonnet, conseiller honoraire au Parlement de Bordeaux, pour l'office de juge royal de Marmande (id.), etc.

C. 890. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1775. — Correspondance relative : — aux charges et offices de conseillers, lieutenants généraux, receveurs de consignations, notaires royaux, procureurs, huissiers, archers-gardes des connétablies et perruquiers. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Jacques Bateau, pour l'office de conseiller du Roi

en la prévôté de Blaye et Vitrezay (Gironde) ; — Pierre Dumas, au siége présidial de Bordeaux ; — Étienne de Latornerie, pour l'office de lieutenant général de police en la Sénéchaussée de Condom (Gers) ; — Jean-François Lesieur, receveur des consignations à Bergerac (Dordogne) ; — Arnaud Bernard, notaire royal à Lesparre (Gironde) ; — Jean Tournier, à Saint-Jean-Dataux, en Périgord ; — Guyon, à Pommiers ; — Étienne Marcillac, à Saint-Laurent-d'Arce ; — Laurent Déjean, à Belvès ; — Béraut, pour les fonctions de procureur au siége royal d'Ambarès (Gironde) ; — Courtey, pour l'office d'huissier à Périgueux (Dordogne) ; — Cardinal, à Saint-Laurent en Médoc ; — Bertrand Hervé, pour celui d'archer-garde de la connétablie de Saint-Alvèze en Périgord, etc.

C. 891. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1775. — Correspondance concernant : — les charges et offices de conseillers, maires, juges royaux, notaires, procureurs, huissiers, archers-gardes des connétablies et perruquiers. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. de La Jarte, pour l'office de conseiller au siége de Périgueux (Dordogne) ; — de Cajus, assesseur au tribunal de Guyenne ; — Arnaud Dupuy, pour l'office de maire à Valence-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — de Rufs, juge royal à Saint-Macaire (Gironde) ; — Étienne Durand, notaire royal à Saint-Jean-de-Mesplès ; — Jean Tournier, à Saint-Jean-Dataux, en Périgord ; — Boutet de Labadie, procureur du Roi à Marmande (Lot-et-Garonne) ; — Cartier, à Sainte-Foy ; — Pierre Gros, pour l'office d'huissier à Champagne ; — André Palanque, à Saint-Sauveur ; — Basterrèche, pour l'office d'archer-garde de la connétablie près le bailliage de Labourt (Basses-Pyrénées), etc.

C. 892. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance relative : — aux charges et offices de notaires royaux, lieutenants des Maîtrises des eaux et forêts, avocats du Roi, procureurs et huissiers. — Demandes faites pour obtenir la levée desdits offices par : MM. Jean Beaudu, pour l'office de notaire royal à Saint-Seurin (Bordeaux) ; — Brunet, à Miramont ; — Cornu, à Saint-Savin ; — Ruffe, à Tournon (Lot-et-Garonne) ; — Jean Rey, à Monflanquin (id.) ; — Fauché, à Macau (Gironde) ; — de Croisant, à Chalais en Périgord ; — Blanc, pour l'office de lieutenant en la Maîtrise des eaux et forêts de Bordeaux ; — gages attribués à deux offices d'avocat du Roi du Présidial de Libourne (Gironde) ; — opposition des procureurs de Saint-Sever (Landes) à l'établissement d'un neuvième office de procureur sollicité par M. Beauvais ; — Pierre Arsans, pour l'office d'huissier à Libourne ; — Fraysse, à Saint-Privat en Périgord ; — Laugert, à Villefranche (Lot-et-Garonne), etc.

C. 893. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1777-17780 — Correspondance de MM. de Fargès, Miroménil, Dufour et Necker, ministres, avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, concernant : — les charges et offices de maires, secrétaires-greffiers, procureurs du Roi, trésoriers, lieutenants généraux de la Table de marbre, notaires royaux, huissiers, lieutenants particuliers et changeurs. — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Bessière de Lucante, pour la charge de maire de Tournon (Lot-et-Garonne) ; — Chadeau, premier consul à Thiviers (Dordogne) ; — Renoux, pour l'office de secrétaire-greffier pour l'Hôtel-de-Ville de Penne (Lot-et-Garonne) ; — Herbert, pour celui de procureur du Roi en la Monnaie de Bordeaux ; — Louis Rivière, receveur des revenus patrimoniaux de la ville d'Agen (id) ; — Nau, pour le remboursement de la finance de son office de lieutenant général de la Table de marbre à Bordeaux ; — Bertrand, pour l'office de notaire royal à La Réole (Gironde) ; — Arzac, à la résidence de Rouaillan ; — Martin Rudeuil, huissier à Excideuil (Dordogne) ; — Villeneuve de Bonnal, changeur à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Ga ronne), etc.

C. 894. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1781. — Correspondance de MM. de Vergennes, de Miroménil, Joly de Fleury, et Necker, ministres, avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative : aux charges et offices de conseillers-rapporteurs du point d'honneur, notaires royaux, procureurs, conseillers du Roi, contrôleurs des consignations, huissiers et encanteurs jurés pour la vente des vins. — Demandes faites pour obtenir la levée desdits offices par : MM. Rouquet de Lapleine, au sujet de l'enregistrement des provisions de sa charge de conseiller-rapporteur du point d'honneur en l'Élection de Sarlat (Dordogne) ; — d'Hiriart, pour l'office de notaire royal à Anglet ; — Pierre Chefas, à Saint-Front ; — Dalesme, à Saint-Astier (Dordogne) ; — Pierre Delpit, en la paroisse de Beaumont ; — Gillet, procureur à Sarlat (id.) ; — Duvigneau, à Mont-de-Marsan

(Landes) ; — Gorsse, pour l'office de conseiller à Bergerac (Dordogne) ; — Jarreau, contrôleur des consignations au Parlement de Bordeaux ; — Mathieu François, huissier, à Villefranche (Lot-et-Garonne) ; — Jean Garde, à Queynac ; — Bouzeran, à Damazan (id.) ; — Dupérié, pour la commission d'encanteur juré pour la vente des vins, etc.

C. 895. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1781-1782. — Correspondance de MM. Débonnaire de Forges, de Miroménil, Joly de Fleury et Necker, ministres, avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative aux charges et offices de maîtres particuliers des eaux et forêts, procureur du Roi, notaires royaux, huissiers et perruquiers. : — Demandes faites pour la levée desdits offices par : MM. Guiet de Laprade, pour l'office de maître particulier des eaux et forêts de Bordeaux ; — Labaig, pour celui de notaire royal à Saint-Loubouer ; — Jean Potier, à Civrac ; — Darnige, à Tremoulat ; — Martin Duronea, à Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — Delpit, à Beaumont ; — Rastouil, pour l'office d'huissier à Saint-Ferme ; — Barailles, à la résidence de Saint-Martial ; — Jean Semirot, à Belleves ; — Guy Gouaud, au bourg de Saint-Privat ; — Jean Deyres, à Grignols ; — Louis Champfort, en la prévôté royale d'Entre-Deux-Mers (Gironde) ; — Larrieu, pour un brevet de perruquier à Dax (Landes), etc.

C. 896. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1782. — Correspondance de MM. de Vergennes, de Miroménil, Joly de Fleury et d'Ormesson, ministres, avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative : aux charges et offices de sénéchaux d'épée, procureurs, lieutenants généraux, assesseurs, notaires royaux et huissiers. — Solliciteurs pour la levée desdits offices par : MM. le comte de Raugouse de Labastide, pour la charge de sénéchal d'épée des Lannes ; — Pierre Juge et Lachaud, pour l'office de procureurs postulants au siége de Sarlat (Dordogne) ; — Coste, à Saint-Émilion (Gironde), et Cheyron, à La Sauvetat-à-Caumont ; — Joseph de Donnegens, pour l'office de conseiller au siége royal de Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure) ; — Limouzin, pour celui de lieutenant général au Présidial de Libourne (Gironde) ; — gages du sieur La Ruffie, lieutenant de juge, à Damazan (Lot-et-Garonne) ; — Lacoste, pour l'office de notaire royal en la paroisse de Çalès en Sarladais ; — La Peyre de Mensignac en la paroisse d'Emoutier en Périgord ; — Gintrac, à Razal ; — Jean Vignolle, pour l'office d'huissier à la résidence de Cazeneuve ; — François Desfossés, à Saint-Émilion (Gironde), etc.

C. 897. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1782. — Correspondance de MM. de Miroménil, Débonnaire de Forges, Delessart et Joly de Fleury, ministres, avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative : aux charges et offices de conseillers, procureur du Roi, greffiers des Monnaies, notaires royaux, huissiers et receveurs des consignations. — Demandes pour la levée desdits offices par : MM. Arnaud fils, avocat pour l'office de conseiller au Sénéchal de Guienne ; — Lavau, pour celui de procureur du Roi en la Maîtrise de Bordeaux ; — Pierre Tancogne, pour l'office de notaire royal à Castillonnés (Lot-et-Garonne) ; — Benoît Sicard, à Laroquetimbaut ; — Jean-Baptiste Saint-Marc, à Podensac (Gironde) ; — Raymond-Marangé, à Saint-Martin-du-Bois ; Castaing, à Gazaupouy (Gers) ; — JeanCassou, pour l'office d'huissier, à Mezin (Lot-et-Garonne) ; — Dubayle, au siége de Tartas (Landes) ; — Jean Coutenat, à Créon (Gironde) ; — Pierre Garreau, en la paroisse de Fraysse, etc.

C. 898. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783. — Correspondance de MM de Miroménil, d'Ormesson, Joly de Fleury, Débonnaire de Forges et de Beaumont, ministres, avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative à la levée des charges et offices de conseillers, juges, notaires royaux, procureurs, huissiers et perruquiers. — Demandes pour l'obtention desdits offices par : MM. Jean-Baptiste Bion de Luzan, pour l'office de conseiller au Présidial de Condom (Gers) ; — Thomas Hazera, notaire royal à Certes (Gironde) ; — Pierre Génibaud, à Lévignac ; — Roux, à Rignac ; — Jean Ducros, à Bourniquet en Sarladais ; — Hiriart, à Ustaritz (Basses-Pyrénées) ; — Émery, pour l'office de procureur postulant à Blaye (Gironde) ; — Pierre Juge, à Sarlat (Dordogne) ; — Jean Denis, pour l'office d'huissier à La Gruère ; — Louis Boisseau, à Saint-Crépin de Bourdeilles ; — Gabouriaud, à Gornac ; — Jean Grégoire, au siége royal de Sauveterre : — Bernard Laborde, pour un brevet de perruquier, à Dax (Landes) ; — contestations entre M. de La Croze, subdélégué à Monpont, et M. de La Peyrière, au sujet de l'office de la châtellenie de Monpont, etc.

C. 899. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1783. — Correspondance de MM. de Miromenil, Joly

de Fleury, d'Ormesson, de Calonne et Delessart, ministres, avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative : aux charges et offices de conseillers, notaires royaux, juges, huissiers, procureurs du Roi et perruquiers. Au nombre des solliciteurs de ces divers offices, on voit figurer les noms de : MM. Bion de Luzan, pour l'office de conseiller au Présidial de Condom (Gers) ; — d'Arnaud, au siége de Bordeaux ; — Nicolas Bourdeaux, pour l'office de notaire royal à la résidence de Villefranche de Louchapt ; — Jean Courtez, à Espiet ; — Bru de La Grèze, à Durval et Paleyrac ; — Jean Gugnaire, à Montcuq ; — indemnité réclamée par le sieur Partarrieu, au sujet de la suppression de son office de juge royal en la prévôté de Bazas (Gironde) ; — Laborde, pour l'office de juge à La Gruère (Lot-et-Garonne) ; — Pierre Lacroix, pour l'office d'huissier à Villeneuve de Puychagut-Lambert, pour un brevet de perruquier à Bayonne (Basses-Pyrénées), etc.

C. 900. (Carlon.) — 97 pièces, papier.

1784-1785. — Correspondance de MM. Bertin, d'Ormesson, de Calonne et Miromenil, ministres, avec MM. Boutin et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, et de ces derniers avec les subdélégués, relative à des demandes faites par divers particuliers pour la levée des charges et offices de trésoriers de France, notaires royaux, huissiers, juges, procureurs et perruquiers : MM. Carton, trésorier de France au Bureau des finances de Bordeaux ; — Castaing, pour l'office de notaire royal en la paroisse de Cazeaux ; — Lagorce, en la résidence de Blis de Bord, en Périgord ; — François Villette de La Borie, en la paroisse de La Grives ; — Bernard Rampillon, à Lausun en Agenais ; — Jean Baisé, à Castelnau de Grate-Cambe ; — Maulauzet, à Villeneuve (Lot-et-Garonne) ; — Bourricaud, à Branne ; — suppression de l'office de juge en la prévôté de Bazas (Gironde) ; — Bereaud ; — François Gourseau ; — Joseph Lagrange et Jean Lecours, pour des brevets de perruquiers en la ville de Périgueux (Dordogne), etc.

C. 901. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1785. — Correspondance de MM. Boutin, de Vergennes, de Calonne, de Breteuil et Débonnaire de Forges, ministres, avec M. de Néville, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative à des demandes faites pour obtenir la levée des charges et offices de greffiers de la Monnaie, de conseillers, directeurs de la Monnaie, procureurs, notaires, sergents royaux et de grand sénéchal du Condomois, par : MM. Louis-Clair Marraquier, pour l'office de greffier de la Monnaie de Bordeaux ; — Naverre, conseiller à la Cour de Guyenne ; — François Seguy, pour l'office de directeur de la Monnaie de La Rochelle (Charente-Inférieure) ; — Pierre Fumeau, sergent royal à Saint-Martin ; — Jean Lataste, à Portets (Gironde) ; — François Jaubert, à Belvès (id.) ; — Jacques Goarnalusse, à Sauveterre (id.) ; — François Coché, à Branne (id.) ; — Jean Éclaucher, pour l'office de notaire royal à Saint-Méard ; — Simon Gallot, à Puységur ; — Jean Brun, procureur à Saint-Macaire (Gironde) ; — François Causserouge, à Créon (id.) ; — le baron de Monplaisir, pour la charge de grand sénéchal du Condomois, etc.

C. 902. (Carton.) — 92 pièces, papier.

1785-1786. — Correspondance de MM. de Calonne et Bertin, ministres, avec MM. de Néville et Boutin, intendants de Bordeaux, et de ces derniers avec les subdélégués, relatives : — aux charges et offices de notaires royaux, changeurs et huissiers. — Demandes pour la levée de ces offices, par : MM. Fourès, huissier à Larroque-Timbaut ; — François Chateau, à la résidence de Cubzac ; — Tailleferie, à l'île de Mensignat ; — Roubenne, au siége royal de Saint-Louis ; — Pierre Guilhem, pour l'office de notaire royal à Saint-Marcel du Bugue ; — Jean Vedrines, pour l'office de changeur à Nérac (Lot-et-Garonne), et Joseph Mingault, pour Blaye (Gironde) ; — Jacques, pour l'office d'huissier, à Tombebœuf ; — Rey, à Samazan ; — Jean Dufourg, à Cauderot ; — François Martinel, à La Gruère (Lot-et-Garonne) ; — Dejay, à la résidence de Beaupouye ; — Boussier, pour le transférement de son notariat de Saint-Sauveur à Lesparre, etc.

C. 903. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1786. — Correspondance de MM. Bertin, Boutin, Débonnaire de Forges, de Calonne, Devin de Galande et de Miromenil, ministres, avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative à la levée des charges et offices de changeurs, juges, procureurs, notaires royaux et huissiers, sollicitée par : MM. Jean Anglade, pour le rétablissement du change de la prévôté de La Réole (Gironde) ; — de Gazes, à Libourne (id.) ; — Jacques Dubor, à Bordeaux ; — Brice-Jean Laborde et Paul La Roche, au même lieu ; — Bonne font, pour l'office de juge à Astafort (Lot-et-Garonne) ; — Dufaure, pour celui de procureur du Roi en la Maîtrise des eaux et forêts de Guyenne ; — Pierre Bertrand, au siége de Créon (Gironde) ; — Jean Endurand, pour l'office de notaire à Pauillac (id.) ; — Bardêche, à Théobon ; —

Cantagrol, pour l'office d'huissier à Pujols, et Pierre Ferret, pour la paroisse de Lanquais, en Sarladais, etc.

C. 904. (Carton.) — 100 pièces papier.

1786-1787. — Correspondance de MM. de Calonne, de Miromenil, Lambest, de Villedeuil et de Fourqueux, avec M. de Néville, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative à la levée, des charges et offices de notaires royaux et huissiers, sollicitée par : MM. Jean Souffron, pour l'office de notaire à Limeuil ; — Bariasson, à Valeuil, en Périgord ; — Soulier, à Salagnac ; — Couleau, à Monbalen, en Agenais ; — Pierre Methout, à Saint-Méard ; — Chavay, à Excideuil (Dordogne) ; — François Villate, à Saint-Cybranel, en Sarladais ; — Villate de Laborie, à Castelnau ; — Jean Mariès, pour l'office d'huissier à Verteuil ; — Segonzac de La Nauve, à Saint-Étienne ; — Guillaume Routeix, à Saint-Barthélemy, juridiction de Monpont, etc.

C. 905. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1787-1788. — Correspondance de MM. de Villedeuil, Lambest, Boutin, de Calonne, de Fourqueux et Débonnaire de Forges, ministres, avec M. de Néville, intendant de Bordeaux, concernant diverses demandes faites pour la levée des charges et offices de conseillers, changeurs, procureurs du Roi, notaires royaux, huissiers, contrôleurs et directeurs de la Monnaie, parmi lesquelles on remarque celles de : M. Alexandre Bonnard, pour l'office de changeur à Marmande (Lot-et-Garonne) ; — Marin, pour celui de procureur au même lieu ; — Roux, avocat, pour la charge de procureur du Roi au siége de la Monnaie de Bordeaux ; — François Goteron, pour l'office de notaire royal à Bussière ; — Badil, Vergnol, à La Sauvetat de Caumont ; — Petit, pour la paroisse du Change, en Périgord ; — Jean Constantin, pour l'office d'huissier à Saint-Pastour ; — Jean Peyronnet, pour l'office de directeur de la Monnaie de Bordeaux, etc.

C. 906. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1788. — Correspondance de MM. Lambest, Débonnaire de Forges, de Villedeuil et de Calonne, ministres, avec M. de Néville, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative à des demandes pour la levée des offices et charges de notaires royaux, procureurs et sergents, dans lesquelles on distingue les noms de : MM. Guillaume de Joui, notaire à Gruyan ; — Joseph Peyrelade, à Saint-Julien-de-Bourdeilles ; — de Mazière, à Saint-George-de-Mussidan (Dordogne) ; — Antoine Bonis ; — Jean Brousse, à Carvès, Élection de Sarlat ; — Cipierre, pour l'office de notaire à Excideuil (Dordogne) ; — Lavaud, à la résidence d'Eyzerat, près Thiviers (id.) ; — Laborie, pour l'office de sergent royal au siége présidial d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — Aulpetit, à l'Isle ; — Fayot de Laborye, huissier à Saint-Martial-de-Dronne ; — Davidou, à Belvès, et Faye, à Jumilhac, etc.

C. 907. (Carton.) — 96 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance de MM. Débonnaire de Forges et Delessart, ministres, avec M. de Néville, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative ; — à des demandes formées par divers pour la levée des charges et offices d'huissiers, graveurs de la Monnaie, conseillers et notaires royaux, dans lesquelles demandes figurent les noms de : MM. Astier, pour un office d'huissier au siége royal de Castelnau-de-Grate-Cambe ; — Teissier, huissier royal à Lacapelle, et Biron en Agenais ; — Charpentier, pour l'office de graveur de la Monnaie de Bordeaux ; — Campagne, pour celui de conseiller au Sénéchal de la même ville ; — Dobsan, notaire royal à Condom (Gers) ; — Castaing, à La Montjoie (Lot-et-Garonne) ; — Dubroca, à Touars (id.) ; — Bousquet, à Simeyrol, en Sarladais ; — démission du sieur Bulle, procureur du Roi au siége de la maréchaussée de Libourne (Gironde).

C. 908. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1710-1743. — Correspondance entre MM. les ministres de La Vrillière, le duc de Noailles, le duc d'Antin, de Saint-Florentin, de Chauvelin, Orry, Amelot et MM. de Curson et Boucher, intendants de Bordeaux, relative : aux élections des jurats de Bordeaux, parmi lesquels on remarque les noms de : MM. le chevalier de Mons ; — de Montaigne Du Taillant ; — Pontac de Langlade ; — de Lancre ; — Dumas ; — Fauquier ; — Dominge ; — Bruneau ; — de Vertamon ; — Fortin ; — Ribail ; — Desaigues ; — Villeneufve ; — Mérignac ; — Silvestre ; — Lamarre ; — Saint-Cricq ; — de Lamotte ; — Dalesme ; — Saint-Clément de Citran ; — Billate ; — de Gères de Montignac ; — Rochet et Cousin, etc.

C. 909. (Carton.) — 95 pièces, papier.

1744-1747. — Correspondance entre les ministres de Saint-Florentin, d'Aguesseau, d'Argenson et MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, au sujet des élections des jurats de Bordeaux, parmi lesquels on remarque les noms de : MM. de Tortaty de Villeneuve ; — de Gerès-Baquey ; — Tournaire ; — Bareyre ; — Planche ; —

Petit, avocat ; — Billatte, bourgeois ; — Dississary ; — Lafore ; — Démons de Saint-Pauly ; — Destoup ; — Perès ; Montaigne-Beausoleil ; — Robarel ; — Despiaux, avocat ; — Claude Mercier ; — de Loupes ; — Maignol ; — Saint-Aignan et Ferran, etc.

C. 910. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1748-1752. — Correspondance de MM. de Saint-Florentin, d'Aguesseau et de Lamoignon, ministres, avec M. de Tourny, intendant de Bordeaux, au sujet des élections des jurats de cette ville, parmi lesquels on remarque : MM. Desaigues ; — Roborel ; — Barbeguière ; — Mercié ; — Ferran ; — Lassalle, écuyer ; — Sorinde ; — Despiau de Citran ; — Perès Duvivier ; — Fayard ; — Petit ; — Louis Ponset ; — Paul Baulos ; — Galatheau ; — Grateloup ; — Barreau de Mouviel ; — Ledoux ; — Gombaud ; — Malleret et Saincric, etc.

C. 911. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1752-1769. — Correspondance de MM. les ministres de Saint-Florentin, de Lamoignon et Bertin, avec MM. de Tourny, Boutin et Fargès, intendants de Bordeaux, relative aux élections des jurats de cette ville, parmi lesquels on remarque les noms de : MM. Galatheau ; — Quayraut ; — Brochon ; — Reynal ; — Baulos ; — Ollé ; — Rulleau ; — Dussaut de Saint-Laurens ; — Martin Du Tyzac ; — le chevalier de Gascq ; — Dumoulin ; — Brezès ; — Lapause, Kater, écuyer ; — Duranteau ; — Richet ; — Menoire ; — Decamps ; — Combelle ; — Bruneau et Quin, etc.

C. 912. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1744-1764. — Jugements de l'intendant rendus par attribution, relatifs : — aux contestations entre l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux et les sieurs Duval, pour exporles et reconnaissances d'une maison située rue du Bauhaut ; — à Guillaume Nadeau, garçon boucher, pour contravention ; — à Rochefort, architecte, au sujet des lods et ventes ; — à Dumas, prêtre, pour indemnités de maisons appartenant au chapitre Saint-Seurin, cédées pour l'embellissement de la ville ; — à la veuve Léon Malherre, pour remboursement d'une maison démolie ; — à Jeanne Dufour, Jean Flouguelaire et Raymond Bergey, à l'occasion, de l'ouverture d'une rue en la palus des Chartrons ; — à Chassaigne et Fabre, pour le payement de terrains par eux acquis sur le port ; — à Pelet, Policard, Lafourcade et Saugeon, pour reconnaissances des maisons qu'ils possèdent sur la place Royale ; — à Vital Rector, chanoine, pour indemnité de la tour Saint-Julien, etc.

C. 913. (Portefeuille.) — 86 pièces, dont 1 plan d'une partie du palais Gallien.

1747-1771. — Jugements de l'intendant rendus par attribution, concernant : — des contestations entre les jurats de Bordeaux et Louis Viaud, négociant, pour exporle et reconnaissance d'une maison située rue de la Vieille-Corderie ; — Dumoulin, négociant, pour indemnité d'une maison à la porte de Bourgogne ; — Jean Berdole, pour fermeture de jour en sa maison ; — Mittchel, pour remboursement et indemnité de terrain pris pour le jardin public ; — Dubouil, pour une maison cédée par le sieur Castex pour la formation de la place Dauphine ; — Poivert, au sujet de deux échoppes comprises dans l'alignement de la rue Fondaudége ; — Anne Hugon, pour indemnité d'un emplacement servant à la construction de la salle de la comédie ; — Antoine Guiraudon, pour terrains cédés pour la formation du jardin public ; — Lasserre, au sujet de la démolition de deux échoppes pour la construction de la porte du Chapeau-Rouge, etc.

C. 914. (Portefeuille.) — 102 pièces, dont 4 en parchemin.

1741-1749. — Mémoires, requêtes, inventaires de titres et assignations produits devant l'intendant, concernant : — les contestations entre l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux et M. Charles-Louis de Secondat, chevalier, seigneur de Montesquieu, au sujet de la délimitation des communautés de Léognan et de Martillac ; — un procès contre Georges Sandillan, accusé d'avoir soustrait trois tonneaux de vin d'un navire étranger ; — des instances entre les jurats de Bordeaux et le sieur Ribes (Jean), négociant à Toulouse, au sujet de certains approvisionnements de grains ; — Chevalier, pour rentes dépendantes de la directité de la ville ; — Treilhes, pour arrérages de rentes d'une échoppe sise entre la porte du Caillou et la porte de Luc-Majour ; — Philippon et Silvain, au sujet des lods et ventes d'une maison hors les murs entre la porte Tourny et la porte Dauphine ; — les sieurs Bertrand et d'Auche, pour farines voiturées pour le compte du sieur Guillery, boulanger, et Roche et Delpy, acquéreurs de la maison noble de Ferrare (Bégles).

C. 915. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1750-1759. — Mémoires, requêtes, inventaires et significations de titres produits devant l'intendant, relatifs : — à des instances entre les jurats de Bordeaux et les sieurs de Civrac et Moyse Desbaille, négociant, au sujet de la directe d'une maison située dans les rues Bouhaut et

Veyrines ; — aux commissionnaires de grains ; — aux demoiselles Tiffonnet, pour usurpation d'un terrain hors la porte Saint-Julien ; — à Delhoste, fabricant de minot à Nérac (Lot-et-Garonne) ; — aux propriétaires des échoppes entre la porte du Caillou et la tour du Luc-Majour.

C. 916. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1742-1755. — Correspondance entre MM. de La Houssaye, d'Aguesseau, de Saint-Florentin et de Courteille, ministres, avec MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, relative : — à divers sujets de discussion qui ont existé entre les intendants et les jurats de Bordeaux, soit pour obliger ceux-ci à se faire autoriser dans les procès qu'ils croyaient devoir intenter, soit à l'égard de la communication des registres de l'Hôtel-de-Ville, soit à cause des visites à rendre par les jurats aux intendants, et à l'égard du droit d'assembler les jurats à l'intendance ; sur ces divers objets, la Cour a eu à se prononcer maintes fois, et, par suite, des décisions sont intervenues.

C. 917. (portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1714-1787. — Correspondance de MM. le comte de Saint-Florentin, de Chauvelin, d'Aguesseau, de Lamoignon, de L'Averdy et Boutin, ministres, avec MM. Boucher et Bertin, intendants de Bordeaux, concernant : — les discussions qu'ont eues les jurats avec le chapitre Saint-André, — le chapitre Saint-Seurin, — les intendants, — le Sénéchal et le Présidial, — le directeur de la douane, — l'état-major du Château-Trompette, — l'Amirauté. — Mémoire du sieur Malleret, lieutenant criminel de police, qui demande un dédommagement à raison du préjudice que lui a occasionné l'établissement des commissaires de quartier et une plainte de divers habitants de Bordeaux contre leurs juges présidiaux, sur ce qu'ils n'entrent jamais en nombre suffisant pour juger les causes présidiales, ce qui nuit beaucoup à leurs intérêts.

C. 918 (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1709-1761. — Correspondance entre MM. Boucher, de Tourny et Bertin, intendants de Bordeaux, et M. de Courteille, ministre, relative : — aux discussions qui ont existé entre le maire et les jurats de Bordeaux et les fermiers du domaine du Roi, au sujet des amendes prononcées et requises par les premiers, tant en matière civile et criminelle que pour fait de police ou autrement, tant dans la ville de Bordeaux que dans ses faubourgs et banlieue.

C. 919. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1643-1756. — Correspondance entre MM. Amelot, de Chauvelin, d'Aguesseau, d'Ormesson, d'Argenson, de Saint-Florentin et de Marville, ministres, et MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, concernant : — l'évocation des procès des jurats et des personnes qui ont exercé ces fonctions au Sénéchal de Libourne (Gironde), et par appel au Grand Conseil ; — les fondements de cette évocation et les raisons qui la combattent ; — les discussions qu'il y a eu entre le Parlement et la Cour des Aides sur la compétence pour juger des procès de la ville, et les décisions de la Cour intervenues à cet égard.

C. 920. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1745-1753. — Correspondance des jurats de Bordeaux avec M. de Tourny, intendant, concernant : — la démolition de six maisons sur la place Royale ; — une affaire des compagnons boulangers ; — le sieur de Savignac ; — l'excédant de la dépense de l'hôpital Saint-André ; — le projet d'une chaussée le long du parapet du Château-Trompette ; — un incendie sur la place Canteloup ; — des emplacements hors la porte des Salinières ; — les jeux de hasard ; — les marchands de résine et brai ; — une requête de la veuve Sarrade et de son fils, au sujet de l'indemnité de leur maison, sise à la porte Saint-Germain.

C. 921. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1721-1741. — Correspondance entre MM. de Gaumont, de Breteuil, d'Armenonville, de Morville, de Chauvelin, d'Angervilliers, Amelot et d'Aguesseau, ministres, et MM. de Curson et Boucher, intendants de Bordeaux, concernant : — un vol de palissades sur les chemins couverts de la citadelle de Blaye ; — la construction d'un auditoire et d'un lieu pour serrer les papiers du greffe ; — des contestations entre les jurats et M. Roubiac, major de la citadelle, au sujet de la police ; — une plainte de Mme Dumantet et de son frère contre les jurats, qui, accompagnés de deux ingénieurs et d'un détachement de six fusiliers, sont venus arrêter les maçons occupés à la construction de leurs maisons sur le lieu appelé au Rat, situé à l'extrémité de la ville de Blaye ; — la construction de l'Hôtel-de-Ville de Blaye ; — une créance du sieur Mallard sur cette ville ; — des contestations entre le commandant de la citadelle et le sieur Augeau, procureur du Roi ; — la nomination des prud'hommes, etc.

C. 922. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1746-1767. — Correspondance de MM. les ministres

d'Argenson, Machault, Lamoignon, de Saint-Florentin, le duc de Saint-Simon, le maréchal de Belisle, Berlin et Trudaine, avec MM. de Tourny, Bertin et Fargès, intendants de Bordeaux, concernant : — la nomination de Jean Ciros à la place de chirurgien-major de la citadelle de Blaye (Gironde) ; — la cessation du supplément de solde accordé à douze canonniers employés à la tour de l'Isle ; — des contestations entre les notaires et les jurats, au sujet du logement des gens de guerre ; — les émoluments du gouverneur ; — la démission du chirurgien-major de la citadelle ; — des contestations entre les officiers municipaux de Blaye et les membres de la confrérie du Saint-Sacrement, qui prétendaient avoir le droit de porter le dais dans les processions, etc.

C. 923. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1720-1769. — Correspondance de MM. Bertin, le duc de Choiseul, Trudaine, Le Blanc, de Breteuil et d'Angervilliers, ministres, avec MM. de Curson, Boucher, de Tourny et Fargès, intendants de Bordeaux, concernant : — la liberté du commerce des îles ; — le droit de bourgeoisie contesté au sieur Lalande, chirurgien-major de la citadelle de Blaye (Gironde) ; — des contestations entre les jurats et le major de la citadelle de Blaye, au sujet du transport des équipages du régiment du Boulonais ; — une réclamation de la supérieure des Filles de la Charité de Blaye, de l'augmentation de deux sœurs pour le service de l'hôpital ; — les changements à opérer dans ledit hôpital ; — des contestations entre le prieur et les administrateurs, au sujet de ses honoraires, etc.

C. 924. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1736-1762. — Correspondance entre MM. de La Houssaye, d'Ormesson, Bertin et de Courteille, ministres, et MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, concernant : — diverses instances qu'ont eu à soutenir les maire et consuls de Bergerac (Dordogne), au sujet d'une dénonciation faite contre eux pour prévarication dans leurs fonctions ; — la communauté de Bergerac, au sujet d'une réclamation qui lui a été faite par un sieur de Beyne, qui se prétendait son créancier.

C. 925. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1750-1769. — Ordonnances de M. de Tourny, comptes des receveurs et correspondance des maires et consuls de la ville de Bergerac, concernant : — l'élection des maire, consuls et la nomination des prud'hommes ou jurats ; — les comptes et revenus de la communauté de Bergerac ; — la procédure instruite par la Cour des Aides contre les maire et jurats de Bergerac, au sujet de la perception des huit deniers par livre de viande, pour être employés aux réparations, constructions et décorations diverses ; — rapport de M. l'inspecteur général des ponts et chaussées à M. de Tourny, intendant de Bordeaux ; constatant l'utilité et la nécessité de ces divers travaux.

C. 926. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1726-1755. — Correspondance entre MM. Amelot, de La Houssaye, Orry, d'Argenson et de Saint-Florentin, ministres, et MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, concernant : — une réclamation du prieur des Carmes de la ville d'Agen, au sujet d'arrérages de rente dus à son ordre par ladite ville ; — les dames Religieuses du Chapelet ; — les religieux Minimes ; — des contestations entre les maire, consuls et le sieur Barret, procureur syndic de la ville d'Agen, au sujet des droits et prérogatives attachés à sa charge ; — la nomination de M. le marquis de Valence aux fonctions de commandant de la ville d'Agen ; — les élections des officiers de ladite ville, etc.

C. 927. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

1719-1768. — Correspondance de MM. de Gaumont, d'Argenson, d'Aguesseau, de Chauvelin, de Lamoignon, Bertin, d'Ormesson, de Maupeou, de L'Averdy, le maréchal de Villars et Cochin, ministres, avec MM. de Courson, Boucher, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, concernant : — la ferme du droit de quarantain ; — la plainte du sieur Costas, avocat, contre la veuve Roger, qui refuse de remettre la quittance de la finance de l'office de conseiller garde-scel au Présidial d'Agen (Lot-et-Garonne), pour laquelle il a payé la somme de 2,000 livres ; — des contestations entre le lieutenant général du Présidial d'Agen et le sieur Doilhen, président au même siége ; — les officiers du Présidial d'Agen, au sujet de la confirmation de l'exemption du logement des gens de guerre ; — la nomination du sieur Labrunie à la charge d'huissier ; — des contestations entre le lieutenant criminel, le procureur du Roi de la Sénéchaussée d'Agen et les consuls de la même ville, au sujet de la portion de la juridiction criminelle exercée par ces derniers, etc.

C. 928. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier ; 1 plan.

1720-1769. — Correspondance de MM. de Chauvelin, de Saint-Florentin, de Beaumont, Bertin, de Courteille,

d'Invau et Cochin, ministres, avec MM. Boucher, Boutin, de Tourny et Fargès, intendants de Bordeaux, concernant : — la maison de Refuge et du Bon-Pasteur de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — la police ; — les prisons ; — l'évasion des prisonniers ; — le rétablissement des prisons ; — le major des troupes bourgeoises de la ville ; — la nomination du procureur de la communauté ; — la réclamation des syndics et jurés des marchands détaillistes, au sujet de la nomination des députés en l'Assemblée des Notables ; — les appointements du garde des îles ; — l'administration de la ville ; — la réclamation du sieur Argenton, médecin de la Maison de Force d'Agen, pour arrérages de gratifications, etc.

C. 929. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 plan.

1718-1773. — Correspondance de MM. le duc d'Antin, de Chauvelin, de La Houssaye, Amelot, de Silhouette, de Beaumont, de Courteille, Bertin, de Lamoignon, de Saint-Florentin et Langlois, ministres, avec MM. de Courson, Boucher, de Tourny, Boutin et Fargès, intendants de Bordeaux, concernant : — la réélection de MM. Seurin et de Lalanne dans la charge de consuls ; — une cabale dans les élections consulaires ; — les gages des officiers municipaux ; — l'insuffisance des revenus de la communauté ; — la réunion des offices municipaux ; — les priviléges des jurats ; — la reddition des comptes de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne).

C. 930. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1782-1784. — Correspondance entre MM. Necker, de La Houssaye et de Vergennes, ministres, et M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, relative : — à la réunion des offices municipaux de la ville de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; — à l'administration des communautés ; — aux assemblées municipales de la communauté de Condom (Gers) ; — à la réunion des offices municipaux de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — au remplacement du secrétaire greffier de la communauté de Bourg ; — à la démission de Vincent Laborde, médecin, des fonctions de premier consul de la ville du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne) ; — à celle des sieurs Rouzier et Duluc, jurats de Cadillac (Gironde) ; — aux nominations de Jean-Baptiste Soulau à la place d'assesseur de la ville du Mas, en remplacement du sieur Larrieu, démissionnaire ; — du sieur Gombaud, premier consul à Issigeac ; — de M. Laforêt Courregeoles aux fonctions de maire de Verteuil ; — à la démission de M. Bonnot, maire de la ville d'Astafort (Lot-et-Garonne).

C. 931. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1784. — Correspondance de MM. les ministres de Vergennes et d'Ormesson avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, relative : — à la nomination du sieur Gourbeaux aux fonctions de premier consul de la communauté d'Issigeac (Dordogne), en remplacement de M. Gorsse de Capdeville, démissionnaire ; — à la police de la ville de Libourne (Gironde) ; — à la démission de M. Bonnal, négociant, de la charge de consul de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — à une plainte du sieur Péjouan, trésorier-receveur de la communauté de Gontaud, au sujet des tracasseries à lui suscitées par les officiers municipaux de la localité ; — aux nominations du sieur Farbos de Luzan à la charge de deuxième assesseur de la ville de Grenade ; — de Desmazes et Niagues, aux fonctions de premier et deuxième consuls de Clairac (Lot-et-Garonne) ; — de Durrieu de Maisonneuve, à celles de maire de Castillonnés, en remplacement du sieur Baillot de Florensac et du sieur Chalvet au consulat de ladite localité, etc.

C. 932. (Carton) — 100 pièces, papier.

1784. — Correspondance de M. le ministre de Vergennes avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, relative : — aux nominations de MM. Raynal aux fonctions de second consul de la ville de Domme, en remplacement du sieur Sarlat, démissionnaire ; — Lavau, à celles de jurat de la ville de Saint-Émilion (Gironde) ; — Antoine Mouchet, médecin, et Pierre Deymier, aux charges de premier et deuxième consuls de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne) ; — à la police municipale de la communauté de Mézin (Lot-et-Garonne) ; — à la nomination de M. Beton, ancien capitaine d'infanterie, à la place de deuxième consul de Sarlat (Dordogne) ; — à une demande du sieur Lartigue, pour la levée aux parties casuelles de l'office de procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville de Mont-de-Marsan (Landes) ; — aux gages du secrétaire-greffier de la communauté de Saint-Maurin et à l'habillement du valet de ville dudit lieu ; — aux assemblées générales de la communauté de Condom (Gers).

C. 933. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1719-176O. — Correspondance de MM. de Gaumont, Le Pelletier, de La Houssaye, Dodun et d'Ormesson, ministres, avec MM. de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, concernant : — la réduction des dettes de la communauté de Bordeaux au denier 50 ; — le remboursement des maisons démolies. — Intéressés au-

dit remboursement : Mlle de Laville, veuve d'Autiège ; — Mlle de Giac ; — Billote ; — Étienne Denis ; — les dames Religieuses de Saint-Benoît, — les dames Constant et Junca ; — M. de Montaigne Du Taillan ; — François Cornac ; — Desmanot ; — Mlle Lauvergnac ; — les emprunts de l'Hôtel-de-Ville, etc.

C. 934. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1719-1775. — Correspondance de MM. de Morville, le cardinal de Fleury, de La Houssaye, d'Aguesseau, de Lamoignon, Machault, de Saint-Florentin, Bertin, de Courteille, Langlois, Trudaine, de Montigny et d'Invau, ministres, avec MM. de Courson, Boucher, de Tourny, Boutin et Fargès, intendants de Bordeaux, concernant : — les dettes passives de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux ; — les réclamations des créanciers pour le payement de leurs créances. — Créanciers : MM. le président Lalanne ; — Delpech, maître des requêtes ; — Méan et plusieurs fournisseurs, etc.

C. 935. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1730-1760. — Correspondance de MM. de Chauvelin, d'Aguesseau, d'Ormesson, de Courteille, de Lamoignon, Amelot et de Saint-Florentin, ministres, avec MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, relative : — à la construction du presbytère de Pauillac ; — de l'église de Saint-Vincent-de-Paul en Ambès (Gironde) ; — à l'état de la jalle de Blanquefort (id.) ; — aux sieurs Jean et Jacques Basset, de la communauté d'Arbanats, prisonniers détenus dans les prisons de Portets (Gironde) ; — à Etienne Teycheney, Jean Sauvervie et Bernard Suberbère, de la même paroisse, détenus en la conciergerie du Parlement de Bordeaux pour vol d'œuvres, lattes et aubiers, sur la propriété de Mme de Gascq, baronne de Portets ; — à la démolition d'un bâtiment construit par le sieur Aupit sur la voie publique du bourg de Verdelais ; — à la réparation de la chapelle d'Arveyres ; — à la concession des vacants de La Mathe appartenant à la communauté de Valeyrac en Médoc ; — aux landes de Biscarrosse ; — à la construction de l'église de Castillon-sur-Dordogne ; — à la nomination du régent de la communauté de Rions, etc.

C. 936. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1743-1779. — Correspondance entre MM. de Courteille, d'Ormesson et Bertin, ministres, avec MM. de Tourny, Boutin et Fargès, intendants de Bordeaux, relative : — à la révision des comptes des revenus patrimoniaux et d'octrois de la ville et communauté de Saint-Sever (Landes) ; — aux plaintes contre le juge et quelques particuliers de la communauté de Vayres, qui trouvaient le moyen de s'exempter de la taille et d'autres impositions, en raison des fermes qu'ils exploitaient, en se faisant passer pour régisseurs des propriétaires ; — à des contestations entre les sieurs Menadier, Hause et Lafourcade, au sujet du rétablissement d'un pont à Preignac ; — à la complantation de vignes dans les vacants ou padouens de la communauté de Saint-Macaire ; — à des contestations à l'occasion d'une halle à Saint-Loubès.

C. 937. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 2 plans.

1757-1760. — Correspondance de MM. les ministres de Beaumont, d'Aguesseau, de Cremille et de La Houssaye, avec MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, relative : — à un projet d'édification d'un couvent pour les Dames de la Foi ; — à l'achat d'une maison et au devis estimatif des réparations à faire pour l'appropriation de ce local ; — à la fondation de l'hôpital par le duc d'Épernon, à Cadillac (Gironde) ; — aux différends entre le seigneur du lieu et la communauté ; — aux élections des consuls ; — à un procès au sujet du remboursement de l'office de maire ; — aux délibérations des officiers municipaux ; — aux droits de prélation ; — aux engagistes du domaine du Roi, etc.

C. 938. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1743-1746. — Correspondance entre M. de Tourny, intendant de Bordeaux, les jurats et le subdélégué de Libourne (Gironde), concernant : — les droits de bourgeoisie ; — les troupes bourgeoises ; — les réparations d'une tour à l'Hôtel-de-Ville ; — des contestations à l'occasion du régent principal du collége ; — l'entrée des vins ; — des contestations entre la communauté et M. Favereau, avocat du Roi au Présidial de Libourne, pour arrérages de ses gages.

C. 939. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1725-1756. — Correspondance de MM. d'Aguesseau, de La Houssaye, d'Argenson, Dodun et Le Pelletier, ministres, avec MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, concernant : — les confréries de Saint-Clair et du Saint-Esprit ; — les honneurs dus aux officiers des Cours souveraines ; — le passage et le logement des troupes ; — le délestage ; — la police de la ville de Libourne (Gi-

ronde) ; — l'hôpital ; — les décorations et embellissements de la ville, ses revenus et ses charges.

C. 940. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1679-1757. — Correspondance de M. le maréchal duc de Richelieu et d'Ormesson, ministres, avec MM. de Tourny et Fargès, intendants de Bordeaux, concernant : — la police de la ville de Libourne (Gironde) ; — les armements pour les colonies d'Amérique ; — les bacs et passages ; — la reddition des comptes ; — la taille et les impositions de la communauté.

C. 941. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1679-1757. — Correspondance entre MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, et les jurats et subdélégués de Libourne (Gironde), concernant les prud'hommes. — On y remarque les noms de : MM. Battar, notaire ; — Mathieu, bourgeois ; — Feuillade, avocat ; — Fontemoing, négociant ; — Chaperon, notaire ; — Derieux, médecin ; — Barboteau ; — Cambarot, procureur ; — Piffon, marchand drapier ; — Fourcaud, négociant ; — Lemoine, avocat ; — Naujarède Raymond ; — Belliquet, avocat ; — Roy aîné ; — Duperrieu, négociant ; — Daugereau, maire, etc.

C. 942. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1737-1762. — Correspondance de MM. de Saint-Florentin, de La Houssaye et Berryer, ministres, avec MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, concernant : — les élections des maires et jurats de Libourne (Gironde) ; — la ferme du droit du pied fourché ; — la résiliation du bail consenti en faveur du sieur Jacques d'Albert ; — les droits maritimes et d'échanges ; — les droits seigneuriaux ; — des contestations entre la communauté et M. Louis de Voizin, écuyer, à l'occasion du payement du droit des lods et ventes résultant des acquisitions par elles faites par échanges dans la ville et juridiction de Libourne, etc.

C. 943. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier ; 1 plan.

1679-1769. — Correspondance entre MM. de Baudry, de Saint-Florentin, Trudaine, de Montigny, d'Argenson, le duc de Choiseul, le duc de Praslin et Dodun, ministres, et MM. de Courson, de Tourny, Boutin, Boucher et de Fargès, intendants de Bordeaux, concernant : — la construction des casernes de Libourne (Gironde) ; — l'administration de la ville, ses revenus et ses charges ; — le droit du pied fourché ; les privilèges de la communauté ; — un traité entre les officiers municipaux et les fermiers généraux pour les droits de 300 pipes de sel ; — le don gratuit ; — les droits de traite et de comptage ; — les emprunts de l'Hôtel-de-Ville.

C. 944. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1738-1780. — Correspondance entre MM. de Baudry, de Saint-Florentin, Bertin et Trudaine, ministres, et MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, relative : — à l'office de maire de Sainte-Foy ; — à des contestations au sujet de l'administration de ladite communauté ; — à la nomination des officiers de la milice bourgeoise de Sainte-Foy (Gironde) ; — au collége des Récollets ; — à des contestations entre M. le duc d'Aiguillon et les maire et jurats de Sainte-Foy, au sujet de la propriété de l'Hôtel-de-Ville de ladite localité, etc.

C. 945. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1780-1788. — Devis, adjudications de travaux et délibérations des communautés de Saint-Hilaire, Petit-Clairac, Saint-Martin-du-Puy, Dieulivol, Neufonds, Aurioles, Rimons, Lenclave, Saint-Martin-de-Lerm, Camiran, Saint-Romain, Mestérieux, etc., concernant : — l'acquittement de leur tâche sur la confection de la route de Sainte-Foy à Saint-Macaire et l'adjudication des divers travaux à exécuter à l'église et au cimetière d'Aurioles et Listrac.

C. 946. (Carton.) — 91 pièces, papier.

1779-1789. — Devis, adjudications et délibérations des communautés, relatives : — à la reddition des comptes des communautés de Massugas et de Listrac ; — à l'adjudication des travaux de la route de Sainte-Foy à Sauveterre ; — aux réparations de la maison presbytérale de la commune du Puy ; — à la tâche des chemins à la charge des communautés de Blazimont et de Saint-Antoine-du-Queyret ; — aux délibérations prises par diverses communautés au sujet de l'acquittement de la tâche sur la route de Sainte-Foy à Saint-Macaire par Sauveterre.

C. 947. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1697-1778. — Correspondance entre MM. Orry, de Courteille, Le Blanc, La Vrillière, de Chauvelin, de Lamoignon, de Maupeou, d'Invau, Bertin, d'Ormesson, ministres, et MM. de Courson, Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, concernant : — les affaires de la communauté de la ville de La Réole (Gi-

ronde) ; — affaire en revendication contre le domaine par la famille Duval en 1749, touchant la propriété du château ; — la destitution d'un major de La Réole ; — la confirmation des anciens priviléges, sur la demande qu'en firent les habitants en 1730 ; — une demande d'exemption de logement de la part du procureur du Roi ; — des affaires de capitation et prix d'offices ; — les pièces d'un procès, au sujet de l'entrée des vins en ville, entre les jurats et le sieur Tartas ; — un mémoire sur l'élection des prud'hommes ; — un devis des ouvrages à faire au port en 1746 ; — une contestation entre MM. Bonsol et les jurats au sujet de l'entrée des vins en ville ; — *le buis Majou,* vacant, prétendu communal par les jurats de La Réole ; — un procès avec le domaine, mémoires et pièces de la communauté de La Réole pour justifier ses prétentions.

C. 948. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1719-1776. — Correspondance de MM. de La Vrillière, de La Houssaye, de Courteille, d'Argenson, de Chauvelin, de Lamoignon et d'Ormesson, ministres, avec MM. de Courson, Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, relative : — à l'établissement d'un Hôtel-Dieu hors les murs, de la ville de Saint-Macaire (Gironde) ; — au passage des troupes ; — à des contestations au sujet des logements militaires ; — aux officiers de la justice royale de Saint-Macaire ; — à une enquête des maire et jurats, à l'occasion de leurs impositions ; — aux vacants et inféodations de Saint-Macaire ; — aux priviléges de la ville, à ses charges, à ses revenus et à ses dettes, etc.

C. 949. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier ; 1 plan.

1728-1771. — Correspondance de MM. de Chauvelin, Trudaine, Amelot et de Courteille, ministres, avec MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, concernant : — la destitution des sieurs Hermand et de Saint-Spès, jurats de la ville de Bazas (Gironde) ; — les priviléges de la ville de Bazas ; — l'établissement d'un collége dans cette ville sous la direction des Barnabites ; — une demande du sieur Terrier, régent, aux fins d'être autorisé à ouvrir le mur de ville pour donner du jour à son école ; — la restitution d'une tour à la ville ; — la prévôté royale de Bazas ; — une plainte des maire et jurats de Bazas contre le sieur Cabanac, lieutenant de police ; — un édit du Roi qui supprime les offices de procureurs de police et des Hôtels-de-Ville, et les réunit à ceux des procureurs des juridictions royales ; — les états des affaires de la subdélégation ; — l'office de lieutenant général de police ; — des contestations entre Mgr l'évêque de Bazas et les jurats de ladite ville au sujet du droit des boucheries ; — l'acquisition du terrain des Cordeliers destiné au nouveau cimetière de Bazas.

C. 950. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1730-1774. — Correspondance de MM. Orry, Amelot, d'Aguesseau et de Chauvelin, ministres, avec MM. Boucher et Esmangart, intendants de Bordeaux, relative : — aux anciens priviléges de l'église de Bazas (Gironde) ; — aux contestations entre les évêques, le chapitre et les officiers municipaux de Bazas, soit au sujet des vacants, soit à l'occasion des boucheries, etc.

C. 951. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1725-1753. — Correspondance de MM. d'Ormesson, de Courteille, de Saint-Florentin et de La Houssaye, ministres, avec MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, relative : — à un procès à l'occasion du déplacement d'un banc dans l'église de Cocumont ; — à une dénonciation calomnieuse formulée par les jurats de Langon (Gironde) contre M. Bourriot, subdélégué à Bazas (id.) ; — à la composition de la jurade de Grignos et aux abus dans les élections des consuls ; — aux précautions à prendre pour garantir l'église et le bourg de Coutures contre le débordement de la Garonne ; — aux comptes de la communauté de Caubon ; — à l'imposition de 22 livres 1 sou pour la réception de l'évêque de Bazas à Marcellus en Bazadois ; — à la nomination d'un syndic principal, d'un factionnaire de rôles et d'un greffier à Rauzan ; — à la distribution des gages entre les deux régents dudit lieu ; — à la ferme des petites boucheries de La Réole, etc.

C. 952. (Portefeuille.) — 107 pièce, papier.

1706-1777. — Correspondance de MM. d'Ormesson, de Chauvelin, d'Angervilliers, de La Houssaye, Orry, d'Invau, de Saint-Florentin, de Trudaine et de Courteille, ministres, avec MM. Boucher, de Tourny, Boutin, Fargès et de Clugny, intendants de Bordeaux, relative : — aux contraintes exercées contre les habitants de Branens pour la levée de l'impôt ; — aux réclamations du curé de Gironde contre le sieur Duprat, débiteur envers la fabrique ; — à la répartition de la taille réelle et aux vacants de la communauté de Cauderot ; — à une instance entre M. de La Lande, conseiller au Parlement de Bordeaux, et les habitants de la communauté de Bélin, à l'occasion de leurs droits et priviléges sur les bois, landes et vacants

de ladite communauté ; — à un procès entre la communauté de Meilhan et M. le duc de Bouillon au sujet du dénombrement des rentes de la communauté ; — à un projet d'établissement d'un couvent de Capucins à Monségur ; — à des contestations entre cette communauté et M. le comte de Guillerague au sujet de l'élection des consuls ; — au devis des réparations à faire au pont de La Sauvetat-de-Caumont ; — à une aliénation de terrain par la communauté de Langon (Gironde) ; — aux réparations de l'Hôtel-de-Ville et à la construction de l'auditoire des prisons de Sauveterre ; — aux prétentions de M. Puynormand sur le droit de péage dans la ville de Sauveterre, etc.

C. 953. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1723-1761. — Correspondance de MM. de La Vrillière, d'Ormesson, Orry et Machault, ministres, avec MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, concernant : — les marais de Blaye (Gironde) (terre combustible), incendiés en 1725 et 1726 ; — la décharge des impositions accordée par arrêt du Conseil du 25 septembre 1731 à ceux qui avaient été victimes de ce désastre ; — les terres appartenant au Gouvernement et au duc de Saint-Simon ; — le défrichement des landes et le desséchement des marais de la terre et seigneurie de Montendre, près la comtau de Blaye, etc.

C. 954. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1647-1773. — Correspondance de MM. de Trudaine, Cochin, de Courteille, Le Péletier, ministres, avec MM. de Courson, de Tourny, Fargès et Boutin, intendants de Bordeaux, concernant : — des contestations élevées entre les propriétaires des marais de Blaye (Gironde) et les fermiers du domaine ; — les défrichements et partages des marais et landes de la comtau de Blaye.

C. 955. (Carton.) — 60 pièces, papier.

1680-1698. — Comptes, avec les pièces à l'appui, concernant : — la reddition des comptes, par-devant M. de Ris, intendant en Guienne, par les maire et jurats de la ville de Périgueux (Dordogne), à raison d'une somme de 13,500 livres imposée en 1677 sur la ville et banlieue de Périgueux (Dordogne) ; cette somme devait être employée à l'ustensile des troupes d'infanterie qui devaient hiverner sur les frontières ; — des contestations ; 1° entre Jacques-Buste Jacob, fermier des greffes, et Jean Dordé, bourgeois de Bordeaux, caution dudit Jacob ; 2° entre Bernard Peynaud, greffier de la juridiction de Puynormand, et Jean Bucherie, lieutenant du Sénéchal de Fronsac au siége de Coutras (Dordogne), au sujet des sommes levées en la paroisse de Saint-Seurin, tant pour l'ustensile et habits des soldats que pour les gages du capitaine de la milice ; 3° entre Jean Moreau, ci-devant receveur ambulant des formules et domaines dans le département de Bordeaux, et Guillaume Cassaing, directeur desdites formules, au sujet de la clôture des comptes dudit Moreau et des apostilles mises auxdits comptes par Cassaing.

C. 956. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1739-1755. — Correspondance de MM. de Saint-Florentin et de Courteille, ministres, avec M. de Tourny, intendant de Bordeaux, relative : — à un projet d'établissement d'une manufacture de soie et coton à Périgueux (Dordogne) ; — à la représentation des bourgeois par députés dans les assemblées du corps de ville ; — au droit de franc-fief ; — aux discussions entre les consuls et le maire de Périgueux à l'occasion des prérogatives attachées à sa charge ; — à la procédure entre les consuls et M. Dambois, maire de Périgueux, au sujet de sa noblesse contestée par lesdits consuls.

C. 957. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1743-1760. — Correspondance de MM. de Courteille, de Baudry, de Saint-Florentin, de Trudaine et de Lamoignon, ministres, avec M. de Tourny, intendant à Bordeaux, relative : — à une réclamation de M. Dambois, maire perpétuel de Périgueux (Dordogne), au sujet du payement de sa charge ; — aux offices municipaux ; — au logement des gens de guerre ; — à la juridiction consulaire ; — aux revenus de l'Hôpital-Général de la ville de Périgueux, soit en biens-fonds, rentes foncières, obligations ou rentes constituées, quittances de finances et rentes sur le clergé, etc.

C. 958. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1741-1751. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les maire et jurats de Périgueux, concernant : — la reddition des comptes de la communauté ; — les contestations entre MM. les maire et jurats, les chanoines et le chapitre, au sujet de l'entrée des blés et des vins ; — à un don de 15,000 livres fait par les habitants de la ville de Périgueux pour fournir à la levée de dix compagnies d'infanterie.

C. 959. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1226-1756. — Correspondance de MM. Amelot et

de Courteille, ministres, avec MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, relative : — aux anciens titres et priviléges de la communauté de Périgueux (Dordogne) ; — à l'établissement de l'Hôpital-Général ; — à des discussions entre les bourgeois et habitants de la ville et Jacques Colombat, sous-fermier des domaines de la Généralité de Bordeaux, au sujet du droit de franc-fief ; — à la police de la voirie ; — aux revenus patrimoniaux et d'octroi de Périgueux.

C. 960. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1710-1739. — Correspondance de MM. de Baudry, de La Houssaye, de Chauvelin, d'Angervilliers, d'Aguesseau et Amelot, ministres, avec MM. de La Tour de Gallois et Boucher, intendants de Bordeaux, relative : — à l'acquisition d'une maison pour l'établissement des casernes de la ville de Périgueux (Dordogne) ; — au remboursement des charges municipales ; — aux contestations entre le chapitre de Périgueux et les consuls de ladite ville ; — à un impôt de quatre deniers pour livre pour les viandes qui se débitent dans les boucheries ; — à la nomination du sieur Courtel de Grammont conseiller, aux fonctions de second consul, en remplacement du sieur Dujarrié, destitué pour incapacité ; — à une plainte de M. Lamothe-Pinot contre la communauté de Périgueux au sujet de l'entrée des vins ; — aux réparations du chemin de Périgueux à Limoges (Haute-Vienne).

C. 961. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier ; 1 plan.

1740-1748. — Correspondance de MM. de La Houssaye et Amelot, ministres, avec MM. Boutin et de Tourny, intendants de Bordeaux, relative : — à une réclamation des PP. Jésuites du collége de Périgueux (Dordogne), au sujet des arrérages qu'ils prétendent leur être dus par la ville et communauté ; — à une contestation entre les dames Datis, au sujet d'une créance de 130,000 livres sur la ville de Libourne (Gironde) ; — au logement des troupes ; — au procès entre les consuls et M. Dambois, maire de Périgueux, au sujet des clefs de l'Hôtel-de-Ville ; — à la composition de la jurade de Périgueux ; — à une réclamation des cavaliers de la maréchaussée au sujet des droits d'entrée ; — à l'indemnité du messager de la poste de Périgueux ; — à la reddition des comptes de la communauté, etc.

C. 962. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier ; 1 plan.

1749-1765. — Correspondance de MM. de Courteille, Bertin, de Saint-Florentin, de Lamoignon et de Maupeou, ministres, avec MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, relative : — aux revenus de la ville de Périgueux (Dordogne) ; — aux gages du maire ; — à la construction du pont de Saint-Aignan, sur le chemin de Montignac ; — au pont de la Bouse ; — à l'hôpital de Sainte-Marthe de Périgueux ; — aux réparations du clocher de l'Hôtel-de-Ville ; — à une demande de gratification en faveur du sieur Dupuy, pour avoir géré le greffe de la maréchaussée de Périgueux jusqu'à la nomination d'un nouveau greffier ; — aux corvées ; — aux dégradations faites aux maisons de M. Allemand de La Bouège, à l'entrée de la ville de Nontron, par l'effet de l'explosion d'une mine pendant la réparation des chemins, etc.

C. 963. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1719-1745. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et les ministres Dodun, de Chauvelin, Law, d'Aguesseau, Orry, d'Ormesson, de Trudaine et de La Houssaye, concernant : — les contestations entre les habitants de Bergerac (Dordogne) et d'Issigeac, au sujet de la descente des vins ; — le passage des troupes ; — les charrois ; — la réclamation des habitants d'Excideuil (Dordogne) pour la confirmation de leurs priviléges et franchises, et le remboursement d'une somme de 86,802 livres qu'ils prétendaient avoir dépensée en 1652 et 1653 pour la subsistance des troupes ; — l'incarcération du sieur Duterme, collecteur de la paroisse d'Allemans, pour détournement de deniers publics ; — la demande par la communauté de Villefranche, en Périgord, de l'établissement d'un octroi sur les vins et le sel, et d'un impôt de 2,400 livres pour la construction d'une fontaine ; — la ferme de la halle de la communauté de l'Isle.

C. 964. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier ; 1 plan.

1744-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués et M. le ministre de Courteille, concernant : — les contestations élevées entre les habitants de la paroisse d'Angoisse, en Périgord, et ceux de la paroisse de Payssac, à l'occasion de la délimitation de leurs communautés ; — la reddition des comptes et la nomination des consuls de Thiviers (Dordogne ; — les demandes d'exemption d'impôts par les habitants de la communauté de Cahuzac pour pertes de récoltes ; — l'entrée des vins à Naussanes ; — le rétablissement de la fontaine sur la place de Nontron (mémoire, devis) ; — des contestations entre le maire et les consuls de Périgueux (Dordogne).

C. 965. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1719-1762. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de La Vrillière, d'Aguesseau, de La Houssaye, de Lamoignon, Bertin et de Courteille, concernant : — les élections consulaires de la ville de Sarlat (Dordogne) et les abus dans lesdites élections ; — la nomination des collecteurs ; — la construction d'un abreuvoir et d'un lavoir à Sarlat ; — des contestations entre les officiers municipaux de Sarlat et les marchands de la même ville au sujet de la perception d'un droit de 5 sous pour l'entrée des cuirs et des peaux préparées ; — une plainte des habitants de Mucidan contre le sieur Gédéon Latané, juge audit lieu, accusé de protestantisme ; — les élections des consuls de la communauté de Saint-Cyprien, etc.

C. 966. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1705-1770. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de La Houssaye, Amelot, de Courteille, d'Argenson, Demoras, d'Ormesson, de L'Averdy, Orry et Bertin, concernant : — la taxe des débits de vin ; — les réparations de la prison, de la halle et de la fontaine publique de Montpazier (Dordogne) ; — les priviléges des habitants de Bergerac (Dordogne) pour le transport de leurs vins à l'étranger ; — le rapport de M. Vimar, ingénieur et inspecteur des ponts et chaussées, sur la visite des travaux de la ville de Bergerac ; — l'élection des consuls de ladite communauté ; — les réparations des ponts sur le Drot ; — une plainte contre les officiers municipaux d'Eymet (Dordogne) qui avaient, sans autorisation, fait exécuter des travaux aux murs de ville, etc.

C. 967. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1734-1757. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de La Houssaye et d'Ormesson, concernant : — la liquidation d'une créance du sieur de Saint-Gilis de Grave sur la communauté de Montagut ; — des plaintes sur la mauvaise administration des revenus de la communauté de Conbebonnet ; — l'exemption des tailles en faveur du sieur Raymond Dumayne, lieutenant de louveterie ; — l'arrentement des tours de la ville de Sainte-Foy ; — les robes consulaires et les habillements des valets de ville du même lieu ; — le récurement du ruisseau de Talzac, sis en la communauté de Monclar ; — les frais de confection des rôles de la capitation et la reddition des comptes de la communauté de Penne (Lot-et-Garonne) ; — des contestations entre le sieur Reverdy et les consuls de la communauté du May, au sujet de la réparation de la fontaine ; — l'organisation des patrouilles pour empêcher les vols fréquents qui se commettaient dans la ville du Mas-d'Agenais, etc.

C. 968. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1737-1758. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, concernant : — un extrait des anciens legs et dons faits par divers particuliers à l'église de Notre-Dame de Tonneins-Dessous ; — une créance de la demoiselle Goumois sur ladite communauté ; contestations à ce sujet ; — un échange de terrain entre la communauté et le sieur Joseph Niquet, inspecteur de la manufacture des tabacs de Tonneins ; — la nomination du procureur syndic de ladite communauté ; — le logement d'une compagnie de dragons du régiment Dauphin ; — les comptes de la communauté de Tonneins-Dessus ; — la disette des grains à Aiguillon ; — le récurement des ruisseaux de Gouts et de la Beuse ; — les gages des valets de ville de la communauté de Penne ; — le payement des gages de Jean Delard, jurat de la ville de Villeneuve-d'Agen, etc.

C. 969. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1746-1758. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, concernant : — les récurements et les élargissements des ruisseaux de la communauté de Clairac (Lot-et-Garonne) ; — une réclamation des consuls et habitants de la communauté de Lafitte-en-Agenais, tendante à ce que les fonds provenant du remboursement du capital de l'indemnité des tabacs fussent employés au payement des ouvrages nécessaires pour le changement de la halle dudit lieu ; — les indemnités accordées aux cultivateurs ; — les comptes de la communauté de Clairac et de Lafitte ; — la vente de la coupe des bois de la communauté de Clairac ; — l'exemption des corvées, etc.

C. 970. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1739-1768 — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, concernant : — les gages des officiers municipaux et la reddition des comptes de la communauté de Monflanquin (Lot-et-Garonne) ; — une créance du sieur Étienne Nonlabade sur la communauté de Casseneuil ; — la disette des grains ; — l'entrée des vins étrangers ; — les frais de construction du quai de la Magistère sur la grande

route de Bordeaux à Toulouse ; — les réparations des chemins et la construction du pont de Lapeyrie sur la rivière de la Masse dans la communauté de Preyssas ; — la vente de la viande cuite à Miramont ; — les honoraires du prédicateur de Verteuil ; — les frais des feux de joie de la communauté de Puymirol (Lot-et-Garonne) ; — le refus obstiné du curé de la paroisse de Taillebourg aux avis qu'il avait reçus pour le renvoi de sa servante ; — une ordonnance de l'intendant qui enjoint audit curé de renvoyer ladite servante dans le délai de trois jours, et si, à l'expiration de ce délai, il n'a pas obéi à ses ordres, ladite servante sera arrêtée et détenue dans les prisons de Marmande, aux dépens dudit curé, etc.

C. 971. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1759-1765. — Correspondance entre MM. d'Ormesson et Bertin, ministres, et Boutin, intendant de Bordeaux, relative : — au projet de réunion des deux communautés de Tonneins-Dessus et Tonneins-Dessous (Lot-et-Garonne), proposée par le duc de La Vauguyon. — États des revenus et charges des deux communautés ; — mémoire sur la réédification de l'église de Mercadieu.

C. 972. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1719-1751. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de La Houssaye et de Courteille, concernant : — le logement des troupes à Agen (Lot-et-Garonne) ; — l'établissement d'un petit séminaire à Marmande ; — la capitation de la noblesse et la distribution de grains aux pauvres de Sainte-Livrade ; — une demande en autorisation d'impôts pour la communauté de Laugnac ; — les procès de la ville d'Agen ; — les foires et marchés de ladite ville ; — les comptes de la communauté de Castillonnés ; — les frais de casernement et des bois de chauffage ; — les réclamations des gentilshommes qui se plaignent d'être compris dans le rôle de casernement.

C. 973. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1610-1756. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de Machault et de Courteille, concernant : — l'opposition des consuls et habitants de la ville de Villeneuve-d'Agen à un arrêt du Conseil du 20 juillet 1613 portant maintenue du gouvernement de ladite ville au profit de François de Monferrand, seigneur dudit lieu ; — l'administration de l'hôpital de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — l'arrestation et détention du sieur Fialdès pour s'être refusé à monter la garde afin de protéger une nouvelle plantation d'arbres sur les remparts de la ville de Villeneuve ; — la reddition des comptes de la communauté de Castillonnés par MM. Delias, maire, Martin et Delbourg, consuls dudit lieu ; — des contestations au sujet de ces comptes, etc.

C. 974. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1721-1769. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres d'Aguesseau, Amelot, de Chauvelin, de Lamoignon, d'Invau, de La Houssaye, de Saint-Florentin, de Beaumont et Bertin, concernant : — la taille des biens nobles de la communauté de Lusignan ; — les dettes de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les prétentions des maire et consuls sur l'administration de l'hôpital de Villeneuve-d'Agen ; — le choix des officiers municipaux de cette communauté ; — le projet de changement des boucheries dudit lieu ; — des contestations sur les élections de Villeneuve ; — les revenus et charges de ladite communauté ; — les comptes de la ville d'Agen ; — une plainte du sieur Delmas, procureur du Roi à Castillonnés, contre les consuls dudit lieu, qui se servaient des deniers de la communauté pour poursuivre des procès en leur nom contre le lieutenant de police, etc.

C. 975. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1608-1773. — Correspondance de MM. de Tourny, Esmangart et de Fargès, intendants, avec les subdélégués et MM. les ministres de Maupeou, de Boullongue, de Courteille et de La Vrillière, concernant : — la réunion de l'office de lieutenant général de police au corps des officiers municipaux du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; — les fermes des droits de chevrerie, de la vente de la morue et de souchet de la ville d'Agen ; — la réclamation d'indemnités par les anciens fermiers du droit de pied-fourché de ladite ville ; — les réparations des murs de la ville d'Agen ; — les gages du garde de l'arsenal ; — les réjouissances publiques à l'occasion de la convalescence du Roi (1745) ; — l'augmentation des gages des valets de ville et des soldats du guet ; — des brouilleries dans le corps municipal d'Agen, etc.

C. 976. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1730. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de La Vrillière, d'Ormesson, de Chauvelin, d'Aguesseau et Le Péletier, concernant : — les seigneurs hauts jus-

ticiers et les habitants de la paroisse de Bias ; — une discussion au sujet de la taille entre les paroisses de Bias et Tombebouch ; — la rébellion des habitants de Langon au sujet des arrérages des redevances par eux dues à M. Chazeron ; — la disette des grains ; — la demande du sieur Bru, collecteur de la communauté de Saint-Maurin, en remboursement d'avances ; — le refus d'allocation de fonds demandés par le syndic de la communauté de Bajaumont, pour soutenir un procès contre M. Chazeron ; — des contestations entre les habitants de Beauville et le comte de Talleyrand, au sujet de la nomination des consuls et de l'exemption des tailles de ses domaines ; — des plaintes des consuls de Castelculier contre le sieur Espinasse, juge dudit lieu, au sujet de l'administration de la police, etc.

C. 977. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1504-1751. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de La Vrillière, Orry, de Gaumont, d'Ormesson et d'Aguesseau, concernant : — des contestations entre l'évêque et les habitants de Casseneuil au sujet du rétablissement du chœur de l'église ; — les émeutes provoquées par la tentative de désarmement de quelques jeunes gens de Casseneuil par la maréchaussée ; — les comptes de la communauté de Bruch ; — un procès entre les habitants de la communauté de Frespech et le receveur des domaines de Bordeaux pour usurpation de terres sur le domaine du Roi ; — le surpied des rôles de la taille de la juridiction de Saint-Ferme ; — un procès de M. le duc d'Aiguillon contre les habitants de Madaillan ; — les gages du régent de la communauté de Roquecor ; — la discussion entre l'abbé de Mesplès et les deux consuls de la paroisse de Granges, à l'occasion de la fête locale dudit lieu ; — l'augmentation du salaire du secrétaire de la communauté de Monbalen ; — les frais d'arpentement de la paroisse de Pardaillan ; — les réparations du pont de Coquès en la communauté de Penne ; — la disette de Cambes ; — la créance du sieur Buisson sur la communauté de Boynet ; — les comptes des communautés de Clerrnont-Dessous et de Pujols, etc.

C. 978. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1714-1757. — Correspondance de MM. de Tourny et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de Gaumont, de Chauvelin, Orry, de Courteille et de La Houssaye, concernant : — les comptes de la communauté de La Sauvetat-de-Savères ; — la rétribution de l'organiste de. la ville de Villeneuve-d'Agen ; — les assemblées des consuls d'Aiguillon ; — l'établissement d'un hôpital dans cette ville ; — la vérification des comptes de la communauté de Birac ; — la réunion de l'office de lieutenant général de police au corps de ville de Gontaud ; — les comptes de ladite communauté ; — le reliquat des comptes de la communauté de Monsempron ; — un procès entre M. de Pompadour et la communauté de Sommensac, etc.

C. 979. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1714-1763. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de Gaumont, de Chauvelin, d'Aguesseau et de La Houssaye, concernant : — une réclamation de l'abbé de Graves au sujet d'une imposition, en trois années, de la somme de 7,385 livres 11 sous 6 deniers ; — une discussion entre les consuls et le juge de Moutpezat, au sujet des droits de préséance ; — la reddition des comptes de la communauté de Lauzun ; — les Filles de la Foi de Clairac (Lot-et-Garonne) ; — les concussions du juge de Monflanquin ; — la résignation de l'office de maire de cette ville par le sieur Ducoudut en faveur du sieur Vernejoul, etc.

C. 980. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1724-1765. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres d'Ormesson, de Lamoignon, de Courteille, de Saint-Florentin et Dodun, concernant : — une transaction entre le sieur Descorbiac, seigneur de Lamothe-Dursault et les consuls de la communauté de Castelsagrat, au sujet d'un procès relatif à la nobilité de certains fonds possédés par ces derniers en la juridiction de ladite communauté ; — le recouvrement des deniers publics de la communauté de Puymirol (Lot-et-Garonne) ; — la misère extrême dans ladite localité ; — la confirmation des priviléges des officiers municipaux de Puymirol ; — une affaire entre les consuls, le juge et le seigneur de Castelmoron ; — le rétablissement des marchés et la. réparation de l'horloge de ladite communauté ; — le casernement des troupes ; — le reliquat des comptes et les dégradations du cimetière de Sainte-Foy ; — des insultes faites au curé de Saint-Laurent-de-Pradoux ; — la suppression de l'office de maire dans les villes où il y a moins de 4,500 habitants, etc.

C. 981. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1719-1768. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres d'Ar-

genson, Bertin, d'Aguesseau, Amelot, de Chauvelin, d'Angervilliers, de L'Averdy, d'Ormesson, de La Houssaye et de Saint-Florentin, concernant : — la reddition des comptes de la communauté de Grateloup ; — l'annulation de l'élection des consuls de la même communauté ; — les élections des officiers municipaux de Port-Sainte-Marie ; — des contestations à l'occasion de la nomination du chapelain et l'annulation par le Roi des élections des consuls dudit Port-Sainte-Marie ; — les assemblées de jurades ; — la maison des Filles de la Foi de Tonneins ; — des contestations entre les consuls de Tonneins-Dessus et Tonneins-Dessous à l'occasion de leurs prérogatives, etc.

C. 982. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1681-1769. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et les ministres d'Ormesson, de Baudry, de Chauvelin, de La Houssaye, de Beaumont, le duc de Choiseul et d'Invau, concernant : — la dépense de la maréchaussée et de la milice de la communauté de Cancon, en Agenais ; — la distribution des coupes de bois aux habitants de la ville du Mas-d'Agenais ; — la vente de la coupe de 600 journaux de bois de la même communauté ; — une discussion entre les Religieuses du Mas et la communauté dudit lieu ; — la reconstruction de la halle de la communauté de La Parade, etc.

C. 983. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1719-1773. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres d'Ormesson, Bertin, de La Vrillière et de Chauvelin, concernant : — la construction de la halle et les réparations de l'Hôtel-de-Ville de Sainte-Livrade ; — les devis et détail estimatif des ouvrages ; — les élections des consuls de ladite communauté ; — les frais de récurement du ruisseau de Tolzac situé dans la communauté de Monclar ; — les consuls de Tournon ; — les dettes de la communauté et les brouilleries municipales, etc.

C. 984. (Carton.) — 81 pièces, papier.

1667-1776. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec le subdélégué de Condom (Gers), concernant : — un procès entre la communauté de cette ville, M. le duc d'Aiguillon, seigneur engagiste, et Mgr d'Anterroches, évêque dudit Condom ; consultations, mémoires, demande en autorisation de plaider et brouilleries suscitées par le sieur d'Anglade, etc.

C. 985. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1777-1781. — Correspondance de MM. Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec le subdélégué de Condom (Gers) et M. le maréchal de Mouchy, ministre, concernant la suite du procès de la communauté de Condom entre M. le duc d'Aiguillon et Mgr l'évêque d'Anterroches.

C. 986. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1716-1720. — Correspondance de M. de Courson, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués et les ministres de Gaumont, d'Ormesson, Law et Pelletier, concernant : — les dettes des communautés d'Andiran, Bergerac, Monclar, Clairac, Condom, Périgueux, Saint-Orens, Mongaillard, Montégut, Sainte-Bazeille et Agen.

C. 987. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1720-1732. — Correspondance entre MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et les ministres d'Ormesson, de Gaumont, Gilbert Des Voisins, de La Houssaye et le cardinal de Fleury, concernant : — les dettes des communautés de Libourne, Sarlat, Bergerac, Casteljaloux, Meilhan, Bazas, La Réole, Marmande, Tonneins-Dessus, Tournon, Sainte-Foy-en-Agenais, Lavardac, Caussignan, Monheurt, Mézin, Nérac, Condom, Damazan, Montaignac, Périgueux, Villeneuve, Arsac, la comtau de Castres et de Portets, Agen, Monflanquin, Bourg et La Sauvetat.

C. 988. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1732-1742. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et les ministres de La Houssaye et d'Ormesson, concernant : — les députations des officiers municipaux ; — les dettes des communautés de Périgueux (Dordogne), Castelmoron, Sainte-Foy, Mezin, Sarlat, Agen, Captieux et Condom (Gers).

C. 989. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1744-1753. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — des autorisations de plaider accordées : aux communautés de Saint-Martin-de-Morens en Bénauge contre le sieur Lachau, négociant, héritier du sieur Pizannes, ancien curé dudit lieu, au sujet d'un legs fait par ce dernier aux pauvres de ladite paroisse ; — à la communauté de Vallagrins contre les habitants d'Hosteins, au sujet des droits de

pacage dans les communaux ; — les droits de pacage de La Teste ; — les habitants de Limeyrac ; — la communauté de Bouzic en Sarladais contre le prieur, décimateur dudit lieu ; — la ville de Libourne (Gironde) contre les RR. PP. Jésuites pour arrérages de rentes foncières et directes, etc.

C. 990. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1753-1756. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, au sujet de diverses autorisations pour plaider, accordées à la communauté de Libourne pour la réunion de l'office de lieutenant général de police, moyennant une indemnité au titulaire ; — à la communauté de Francescas, contre le comte de Julliac ; — à la comtau de Castres et de Portets, contre les eaux et forêts ; — à la communauté de Mézin, contre le receveur du domaine pour les droits d'ensaisinement ; — à la ville de Marmande (Lot-et-Garonne), contre le sieur Bazin, juge, au sujet de la direction de l'hôpital ; — à la communauté de Camps, contre son curé, pour droit de dîme sur les haricots ; — à celle de Cocumont, contre le sieur Jean Boc, officier aux invalides et collecteur, pour divertissements de fonds ; — à la communauté de Ludon, contre M. de Pomiers, au sujet de la clôture d'une prairie dont ladite communauté prétendait avoir le droit de recueillir les herbes mortes, etc.

C. 991. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1755-1779. — Correspondance de MM. de Tourny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les autorisations pour plaider accordées aux communautés de Lesparre, contre Chadirac, se disant bourgeois de Bordeaux ; — à la communauté de Saint-Médard-en-Jalle, contre M. de La Salle, au sujet des padouens et communaux ; — à la ville de Libourne (Gironde), contre le fermier du droit de comptage ; — un emprunt par ladite ville à l'hôpital d'une somme de neuf mille livres, pour le payement de la charge de lieutenant général de police ; — à la ville de Condom (Gers) contre les eaux et forêts ; — l'acquisition des maisons des Religieuses de Sainte-Claire, pour le rétablissement de l'hôpital de Montignac ; — un procès entre le marquis de Castelnau et M. de Fortisson de Saint-Maurice, au sujet de certains travaux faits par ce dernier sur la rivière de l'Adour, etc.

C. 992. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1747-1768. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués et les ministres de Machault et de Courteille, relative : — aux revenus et charges des communautés de Condom, Larroumieu, Montréal, Astafort, Mézin, Ligardes, Bazas, Langon, La. Réole, Meilhan, Cauderot, Nérac, Nazareth, Lavardac, Moncrabeau, Francescas, Lausseignan, Thouars, Buzet, Vianne, La Montjoie, Andiran, Sauveterre, Castelmoron-d'Albret, Marmande, Tonneins-Dessus, Tonneins-Dessous, Gontaud, Duras, Favillet, Miramont, Lévignac, La Sauvetat-de-Caumont, Casteljaloux, Villeton, La Gruère, Villefranche, Monheurt, Damazan, Bouglon, Labastide-de-Castelamouroux, Sainte-Bazeille, le Mas-d'Agenais, Monségur, Caumont, Agen, Auguillon, le Port-Sainte-Marie, Clairac, Puymirol, Castelculier, Villeneuve-d'Agen, Castillonnés, Monflanquin, Penne, Villeréal, Sainte-Livrade, Sainte-Foy, Périgueux, Bergerac, La Linde, Excideuil, Sarlat, Beaumont, Issigeac, Montpazier, Belvès, Eymet, Bordeaux, Libourne, Blaye, Bourg, Cadillac, Saint-Macaire, Rions et Saint-Emilion, etc.

C. 993. (Portefeuille.) — 80 pièces, papiers ; 2 pièces, parchemin.

1743-1754. — Instances, mémoires et requêtes, concernant : — les contestations entre les maire et jurats de Bazas (Gironde) et M. Dabadie, lieutenant général au siége du Présidial dudit lieu, à l'occasion de certains droits honorifiques ; — un procès entre les jurats de la communauté de Bourg et le sieur Moutonnet, charpentier, au sujet des réparations par lui faites au clocher de ladite ville de Bourg ; — une instance entre la ville de Blaye et divers particuliers, pour refus de corvées ; — un procès entre le sieur Roche et la communauté du Mas-d'Agenais, au sujet d'une créance sur ladite communauté ; — une instance entre M. Vignes, curé de Cadillac, et le syndic de la palus de Sabarège, etc.

C. 994. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1744-1764. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués concernant : — la reddition des comptes des communautés de Nontron, Vitrezay, Blaye, Lesparre, Condom, Villeneuve, La Réole, Bergerac, Beaumont, Gensac, Sauveterre, Castelmoron, Sainte-Foy, Libourne et Saint-Emilion, etc.

C. 995. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1745-1765. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des communautés de L'Isle, Brantôme, Thiviers, Excideuil, Périgueux, Montpazier, Belvès et Sarlat.

C. 996. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1744-1780. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, relative : — aux revenus et charges des communautés du Mas-d'Agenais, Condom, Périgueux, Bergerac, Sarlat, Libourne, Agen, Bourg, Cadillac, Sainte-Aulaye, Villefranche, Minzac, Montazeau, Nasteringues, Lamothe, Saint-Avid-de-Tizac, Le Canet, La Rouquette, Le Fleix, Gardonne, Saint-Méard, Sainte-Foy, Puychagut, Theobon, Pardaillan, Sommensac, Sauveterre, Gensac, Castelmoron, Saint-Ferme, Pujols, Ruch, Mauriac, Doluzon, Saint-Antoine du Queyret, Villemartin, Moulioz, Landeray, Blazimont, Damazan, Le Puch, Monheurt, Calonges, Lougrezet, Labastide, Moncassin, Fargues, Bouglon, Ruffiac, etc.

C. 997. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1740-1747. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — les comptes des communautés de Tonneins-Dessous, La Gruère, Verteuil, Le Mas-de-Mazères, Casseneuil, Parentis, Memizan, Gontaud, Lévignac, Caumont, Duras, Damazan, Lamothe-Landeron, Saint-Barthélémy, Fumel, Castelmoron, Monclar, Montpezat, Larroumieu, Monguillem et Condom.

C. 998. (Portefeuille.) 96 pièces, papier.

1742-1758. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des communautés du Fieux, Francescas, Fougarolles-d'Albret, Buzet, Espiens, Lavardac, Agen, Tournon, Lafitte près Clairac, Clairac, Baujaumont, Saint-Maurin, Clermont-Dessus, Clermont-Dessous, Preysas, Combebonnet, Sarlat, Sainte-Foy, Sommensac et Aiguillon.

C. 999. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1747-1765. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des communautés de La Réole, Castelmoron-sur-le-Lot, La Parade, Saint-Vincèns, Clairac, Grateloup, Lacépède, Lafitte, Villeneuve, Monclar, Fongrave, Fumel, Pujols et Sainte-Livrade.

C. 1000. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1756-1765. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des communautés de Cadillac, Saint-Macaire, Poudensac, Bourg, Sainte-Bazeille, Tonneins-Dessus, Tonneins-Dessous, Gontaud, Le Mas-d'Agenais, Monségur, Lévignac, Favillet, Duras, La Sauvetat de Caumont, Miramont, Nicole et Marmande.

C. 1001. (Carton.) — 79 pièces, papier.

1763-1780. — États des revenus des communautés de Bourg, Cadillac, Saint-Macaire, Rions, Libourne, Blaye, Aiguillon, Bazas, Sarlat, Agen, Mont-de-Marsan, Villeton, Uzan, Sainte-Gemme, Lussac, Coutures, Saint-Pastour, Villeréal, La Réole, Generac, Campugnan, Saugon, Saint-Christoly, Cartelègue, Beaupouyet, Saint-Sauveur-de-Lalande, Saint-Martial, Douchapt, Manthiac, Saint-Paul-La-Roche, Sainte-Marie-de-Frugie, Saint-Romain, Thiviers, Nautheuil, Jumilhac, Andiran, La Montjoie, Buzet, Nazareth, Castelneau-Fimarcon, Blaziert, Roquepine, Pouy-Roquelaure, Astafort, Luzignan, Le Port-Sainte-Marie, Bruch, Sévignac, Puymirol, Golfech, Beauville, Tournon, Faugerolles, Laroque-Timbaud, etc.

C. 1002. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1773. — États des revenus des communautés de Blaye, Bourg, Casteljaloux, Monclar, Condom, Mézin, Monpon, Monheurt, Castelsagrat, La Montjoie, Belvès, Puymirol, Gontaud, Périgueux, Saint-Pastour, La Parade, Sarlat, Damazan, Bazas, Thiviers, Villefranche, Libourne, Castelmoron, Penne, Villeneuve-d'Agen, Castillonnès, Monflanquin, Sauveterre, Bergerac, Saint-Émilion, La Réole, Rions, Saint-Macaire, Cadillac, Belvès, Montpazier, Beaumont, La Linde, Issigeac, Eymet, Agen, Aiguillon, Clairac, Le Port-Sainte-Marie, Castelculier, Montpezat, Pujols, Casseneuil, Tombeboucq, Gavaudun, Castelneau-de-Gratecambe, Cancon, La Capelle-Biron, Le Temple-du-Breuil, Monbahus, du Rayet, Villeréal, Fongrave, Hauterives, Monségur-d'Agenais, La Maurette, Dolmeyrac, Montréal, Boynet, Sommensac, Théobon, Montviel, Larroumieu, Ligardes, Pellegrue, Cauderot, Langon, Nérac, Moncrabeau, Buzet, Thouars, Laverdac, Francescas, Xaintaraille, etc.

C. 1003. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1768-1770. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres Langlois, d'Invau, Bertin et d'Ormesson, relative : — à la reddition des comptes des villes et communautés de Saint-Émilion, Caumont, Grateloup, Verteuil, Aiguillon, Nicolle, Damazan, Villeneuve-d'Agenais, Montpezat, Nérac, Penne, Monclar, Gontaud, Tonneins-Dessus, Tournon et Cadillac.

C. 1004. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1770-1777. — Correspondance de M. de Fargès, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres Langlois, Bertin et d'Invau, relative : — aux comptes des communautés de Monségur, Marmande, Agen, Libourne, La Réole, Monpon, Sainte-Foy, Dax, Mont-de-Marsan, Clairac, Belvès, Blaye, Seiches, Castelculier, Bergerac, Thiviers, Saint-Palais et Sarlat.

C. 1005. (Carton.) — 80 pièces, papier.

1776. — Correspondance des subdélégués avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, concernant : — les états des communautés des marchands et artisans établis en jurande ; — la liquidation des dettes des communautés d'arts et métiers ; — les éclaircissements demandés sur chaque profession établie en communauté ; — la suppression des jurandes.

C. 1006. (Carton.) — 140 pièces, papier.

1777-1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, relative à des mémoires, requêtes et comptes, concernant : — les officiers municipaux de la ville de La Réole contre le sieur Faucher, commissaire des guerres et ancien maire de ladite ville, au sujet du remboursement de sa charge de maire ; — la liquidation des comptes de la communauté de La Réole ; — la reddition des comptes par le sieur Gauban, notaire, syndic de ladite, communauté, arrêtés par l'intendant en présence des jurats.

C. 1007. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — les emprunts et les dettes des communautés d'Agen, Blaye, Bergerac, Bordeaux, Castillonnés, Clairac, Casteljaloux, Dax, La Réole, Lafitte près Clairac, Libourne, Mont-de-Marsan, Monflanquin, Marmande, Monclar, Nérac, Penne, Périgueux, Sarlat, Sainte-Foy, Villeneuve, Lesparre, Bazas, Saint-Émilion, Nontron, Thiviers, Saint — Palais et Bayonne.

C. 1008. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1761-1771. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des communautés de Condom, Larressingle, Vopillon, Montréal, Beaumont, Torrebren, Louspeyroux, Fourcès, Villeneuve, Mézin, Roquepine, Abrin, Puy-Roquelaure, Castelnau, Rignac, Saint-Martin-de-Goyne, Berrac, Saint-Mézard, Astafort, Dunes, Ligardes, Marsolan, Saint-Sever, etdiverses demandes de décharges ou réductions d'impôts.

C. 1009. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1772-1774. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes de la communauté de Saint-Sever ; — les réclamations en décharges ou modérations d'impôts, de : MM. Pissaro frères, — Raymond Pillore, — Nicolas Roze, marchand ; — Antoine Grasset, — Saintonge, — Arnaud Cheverry, — Pierre Bertrand, — mademoiselle veuve Meyer, — Jean Videau, — Jean Labrousse, — Jean Gassies, père, — Pierre Ladurantie, — Guillaume Sarreau, etc.

C. 1010. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdelégués, relative : — à la diminution du prix du fermage de l'octroi de la ville de Saint-Sever, en faveur de Jean Caplonne et d'Étienne Gueyze, fermiers dudit octroi ; — à diverses réclamations en décharges ou modérations d'impôts par les individus dont les noms suivent : Monblanc, élève en chirurgie à Bordeaux ; — Jean-Barthélemy Labastide ; — les maîtres menuisiers ; — Jeanne Joquet, veuve Boyer ; — Jean Gay ; — Arnaud Condé ; — Francia de Beaufleury, banquier de Bordeaux ; — la veuve Viaut ; — Jean Gâchet, pâtissier-rôtisseur ; — Rosé Luga, modiste ; — Marguerite David ; — Jean Laroche ; — Pelissier, chevalier de Saint-Louis ; — à la reddition des comptes de la ville d'Aire, etc.

C. 1011. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1777. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des communautés d'Eymet, Bordeaux, Bonbahus, Libourne, Guiche, Castelmoron, Astafort, Saint-Maurin, Tombebonnet, Lusignan, Dominipech, Casteljaloux, La Réole, Sauveterre, La Sauvetat de Savières, Castelsagrat, Penne, Golfech, La Parade, La Linde, Blaye, etc.

C. 1012. (Portefeuille) — 121 pièces, papier.

1778. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, relative : — à la reddition des comptes des communautés du Port-Sainte-Marie, Peyre, Hagetmau, Estibaux, Le Vieux-Boucaud, Marsolan, Agen, Cussac, Donzac, Clermont-Dessus, Pujols, Gensac, Dax, Mont-de-Marsan, Castelculier, La Gruère, Bergerac, Nérac, Am-

brux, Tombebœuf, Souprosse, Loumeracq, Penne, Bonnut, Villeton, Pomarez, Blaye, Saint-Sever, Lausun, Tournon, etc.

C. 1013. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1772. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — les revenus et charges des communautés de Thiviers, Buzet, Gontaud, Excideuil, Feuguerolles d'Albret, Mézin, Favillet, La Gruère, Villeton, Belvès, Sarlat, Domme, Le Mas-d'Agenais, Marmande, Villefranche, Le Puch-de-Gontaud, Damazan, Sainte-Bazeille, Tonneins-Dessous, Tonneins-Dessus, Aiguillon, Le Port-Sainte-Marie, Agen, Castelmoron, Clairac, Monségur, Sainte-Livrade, Penne, Villeneuve-d'Agen, Castillonnès, Monflanquin, Astafort, Bergerac, Nérac, Blaye, Libourne, Saint-Émilion, La Réole, Périgueux, Condom, Montréal, Thouars, Sauveterre, Labastide-de-Castel-mouroux.

C. 1014. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1777. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — les revenus et charges des communautés de Gironde, Meilhan, La Réole, Cazères, Gabarret, Grenade, Mont-de-Marsan, Roquefort, Villeneuve, Monclar, Penne, Beaumont, Villeréal, Castillonnès, Blaye, La Linde, Monflanquin, Saint-Sever, Casteljaloux, Bouglon, Le Puch, Damazan, Cussac, Saint-Émilion, Libourne, Montagnac, Sarlat, Belvès, Domme, Agen, Aiguillon, Castelculier, Castelsagrat, Le Port-Sainte-Marie, Puymirol, Tournon, Marmande, Tonneins-Dessous, La Gruère, La Sauvetat-de-Caumont, Miramont, Caumont, Le Mas-d'Agenais, Villetoft, Astafort, Mézin, Montréal, Condom, Larroumieu, Dunes, Duras, Lévignac, Gontaud, Favillet, La Montjoie, Nérac, Bayonne, Sarlat, etc.

C. 1015. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1744-1787. — Correspondance de intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des communautés de Clairac, Villeneuve, Monclar, Penne, Sainie-Foy, Saint-Émilion, Bouglon, Tombebœuf, Sarlat, Dax, Bayonne et Blaye ; — diverses demandes des communautés en autorisation de défendre ou plaider ; — les frais de procès ; — une concession de terrain par la ville de Langon ; — la location d'une maison pour les séances des officiers municipaux et du corps de ville de Libourne ; — le payement d'une maison acquise pour la communauté de Sainte-Livrade ; — la nomination du syndic de Daignac ; — la réunion de la paroisse de Larbey à Saint-Sever ; — les assemblées de la communauté du Mussidan, etc.

C. 1016. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1783-1788. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des communautés de Queyrac, Cussac, Rauzan, Libourne, Sauveterre, Gensac et Pujols.

C. 1017. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1783-1789. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, relative : — à la reddition des comptes des communautés de Duras, Meilhan, La Réole, Coutures, Landiras, Cadillac, Rions, Blaye, Bazas, Grignols et Langon.

C. 1018. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1777-1782. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, relative : — à la reddition des comptes des communautés de Nérac, Moricrabeau, Condom, Dunes, Astafort, Mézin, Lavardac, Gontaud, Barie, La Gruère, Gabarret, Casteljaloux et Buzet.

C. 1019. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1778-1782. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, relative : — à la reddition des comptes des communautés de Bayonne, Labenne et Capbreton, Gabarret, Mées, Hins, Casordite, Dax, Heugas, Mugron, Saint-Sever, Hagetmau, Arzac, Maut, Mouguerre, Pimbo, Peyrehorade, La Réole, Sarlat, Brantôme, Villeneuve-d'Agen, Tournon, Castillonnès, Caseneuil, La Magistère, Valence, Le Temple et Tombebouc.

C. 1020. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1779-1785. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, relative : — à la reddition des comptes des communautés de Sainte-Foy, Puychagut, Theobon, Sommensac, Pradailhan, Gensac, Pellegrue, Sauveterre, Pujols, Ruch, Moriac, Doluzon, Saint-Antoine-du-Queyret. Lenderoy, Saint-Ferme, Blazimon, Mouliez, Villemartin, Bernac, Blaye, Bourg, Castets, Bazas, Langon, Saint-Loubert, Mazerac, Bieujac ; — aux pièces d'un procès entre la commnnauté. de Gondom et l'évêque dudit lieu, au sujet du payement du cens auquel ce dernier prétendait avoir droit, etc.

C. 1021. (Carton.) — 81 pièces, papier.

1783. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des communautés de Bayonne, Mont-de-Marsan, Gabarret, La Montjoie, Mézin, Peyrehorade, Villefranque, Douzac, Le Temple, Gensac, Goudourville, Sainte-Bazeille et Lourquen.

C. 1022. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1783-1784. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, relative : — à la reddition des comptes des communautés de Bayonne, Mézin, La Réole, Meilhan, Cadillac, Excideuil, Thiviers, Monflanquin, Sarlat, Domme, Belvès, Casteljaloux, Damazan, Villefranche, Villeneuve, Monclar, Libourne, Castillon, Agen, Le Port-Sainte-Marie, Tournon, Aiguillon, Saint-Maurin, Casseneuil, Bonnet, Fourcès, Izatsou, Villeton, Condom, Roquecor, Saint-Sever, Sainte-Foy, Blaye, Gensac, Bazas, Tonneins-Dessus, Rauzan, Fumel, La Parade, La Montjoie et Le Temple.

C. 1023. (Carton.) — 76 pièces, papier.

1774-1781. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de Boullongue, Necker et Débonnaire de Forges, concernant : — des contestations au sujet de la régie des droits des hypothèques et des greffes entre les officiers municipaux de la ville de Bordeaux et les régisseurs des droits de greffes ; — les huit sous pour livre sur les émoluments des greffes de l'Hôtel-de-Ville ; — la régie des greffes contre les sieurs Léon Serre, maître en chirurgie au Port-Sainte-Marie ; — Baillot Duverdier, chevalier de Saint-Louis, à Sarlat, et contre Benquey, boulanger à Bazas, etc.

C. 1024. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1782-1789. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant à Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres Joly de Fleury, Necker, Miroménil et le baron de Breteuil, concernant : — diverses contestations au sujet des droits des hypothèques et des greffes entre MM. Duris, greffier en chef à Saint-Sever, et le fermier du greffe ; — le contrôleur de Tonneins contre le greffier d'office de la juridiction de Monheurt ; — le régisseur contre le sieur Durand, greffier en chef au Sénéchal de Libourne, au sujet des attributions et des privilèges dudit greffier ; — le sieur Darricau contre le receveur de Dax relativement au droit de ferme et d'augmentation exigé par ledit receveur ; — l'administration du domaine contre le sieur Perey, commis-greffier au Bureau des finances de Bordeaux, à raison de contraventions et de droits recelés dans ledit greffe.

C. 1025. (Carton.) — 82 pièces, papier.

1776-1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les sebdélégués et MM. les ministres de Miroménil, Bertin, de Sartines, Necker, Amelot et de Vergennes, concernant : — des contestations entre le Bureau des finances de Bordeaux et les jurats de Libourne au sujet des droits que ces derniers prétendaient avoir sur les alignements de leur ville ; — les épices des officiers du parquet de Bordeaux ; — la réclamation du sieur Delage, lieutenant particulier du Présidial de Sarlat, pour la présidence aux bureaux d'administration de l'hôpital et du collège en l'absence de l'évêque et du lieutenant général du même siège ; — une demande de M. Frix de Bazignan pour l'érection en baronnie de plusieurs terres situées dans le ressort de la sénéchaussée de Condom ; — une requête du syndic du diocèse de Périgueux par laquelle il sollicite l'autorisation d'acheter une échoppe pour y placer les livres du clergé.

C. 1026. (Carlon.) — 101 pièces, papier.

1773-1786. — Correspondance de MM. de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de Vergennes, Joly de Fleury, d'Ormesson, Débonnaire de Forges et Bertin, concernant : — une plainte des habitants de la paroisse d'Autevigne contre M. Dalbessard au sujet de la redevance des droits seigneuriaux ; — la défense au sieur Troplong d'élever au-dessus des murs de la ville de Bordeaux un bâtiment qu'il faisait construire dans le voisinage du couvent des Religieuses de Saint-Benoît ; — la reconstruction d'une échoppe affectée au service commun de la ferme de Bayonne ; — un brevet du Roi accordé aux sieurs Rhemi deNamur, pour recueillir la succession de leur frère décédé à la Guadeloupe ; — des contestations entre le sieur Longuefosse, syndic du quartier du château dans la paroisse de Pouillon, et le nommé Laborde, à raison d'entreprises faites par ce dernier sur la place publique de Bourg ; — les défenses aux maire et jurats de Bordeaux de troubler les officiers du Bureau des finances dans l'exercice de la voirie sur les grands chemins, rues et places des villes, faubourgs et banlieue de Bordeaux, etc.

C. 1027. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1787-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec les sudélégués et MM. les ministres de Lamoignon, La Vrillière, le baron de Breteuil, Débonnaire de Forges, Necker, Villedeuil, de Saint-Priest et de Vergennes, concernant : — une plainte du sieur Malus contre le sieur Jamain, notaire à Ambarès, pour recel d'actes ; — une requête de l'abbé Gontaut de Biron, tendant à être autorisé à faire démolir une ancienne tour dans l'enceinte du monastère de Moirac ; — une plainte contre le sieur Le Bel, receveur des fermes dans le département de Puyo et de Habbas, pour violences exercées sur la personne de Louis Dubonnet, fermier de M. le comte de Poudenx de Castillon, près Tartas (Landes) ; — la suppression des Religieux de Clugny à Mezin ; — le droit de pêche sur la— rivière de Dordogne en faveur du chapitre de Saint-Emilion ; — les prétentions de M. Boulin de Bresscrat, habitant de Monségur, au sujet du droit de port d'armes et de l'exemption des charges publiques pour les bons et agréables services qu'il avait rendus à ladite ville de Monségur, etc.

C. 1028. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier ; 1 plan.

1683-1776. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres de Courteille, Bertin, de L'Averdy, d'Ormesson et Orry, concernant : — les communautés en général, leurs dettes, leurs procès, leurs comptes, leurs assemblées, leurs revenus et. charges, leurs partages des communaux ; — diverses communautés qui ne faisaient plus partie de la Généralité de Bordeaux et qui dépendaient des pays de Labour, des Lannes, de Dax et de Bayonne.

C. 1029. (Carton.) — 52 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1733-1753. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, relative à des requêtes, concernant : — les contestations entre M. Bourriot, maire de Bazas, et M. Dabadie, lieutenant général au Sénéchal dudit Bazas, au sujet de leurs droits honorifiques ; — les maire et jurats de Bourg, contre les sieurs Dulac, Du verger et Moutonnet, concernant certains travaux exécutés pour l'embellissement des deux places du port de la ville de Bourg ; le recueil des différents édits de création des offices de gouverneurs, lieutenants de roi, maires, jurats, etc. ; — la ferme du greffe du tribunal civil et criminel de Saint-Émilion par Philippe Janeau.

C. 1030. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1683-1770. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des villes et communautés de Callonges, Monheurt, Puch-de-Gontaud, Marcellus, Villefranche, du Queyran, Lavardac, Sainte-Foy, Clermont-Dessus, Villeneuve-d'Agen, Lamaurelle, Tombebouc, Le Temple, Monpezat, Pauliac, Lastreilhes, Blanquefort, Gavaudun, Monségur, Fumel, Sauveterre, Cazorn, Monsempron, Castillonnès, Cancon, Casseneuil, Monbahus, Castelnau-de-Gratecambes, Penne, Sainte-Livrade, Monclar, Fon-grave, Saint-Front, Bonaguil, Condesaignes, Boynet, Puycalvary, La Parade, Monflanquin, Villeréal, Hauterive, Boni, Saint-Pastour, Dolmayrac, Mézin, Aiguillon, Clairac et La Réole.

C. 1031. (Carton.) — 106 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1771-1776. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres Bertin, de Miroménil, d'Ormesson et de Boullongne, concernant : — les procès de diverses communautés, savoir : la communauté de L'Isle-Saint-Georges contre la demoiselle Gaucher, veuve du sieur Tournade, ancien capitaine d'infanterie, au sujet de l'imposition de ses biens ; — la communauté de Beaunne contre l'abbaye de Chancelade, à l'occasion de la dîme du blé d'Espagne ; — les dépens d'un procès de la communauté de Caliguac ; — la paroisse de Pouillon, au sujet d'une cession de landes par elle faite à un particulier ; — les jurats de Ferses contre les Religieuses de Sainte-Claire de Dax pour empiétement sur les communaux ; — la communauté de Saint-Vincent contre les habitants dudit lieu, pour dégradations des communaux ; — la ville de Dax contre le sieur Nogaro, adjudicataire des droits de boucherie, etc.

C. 1032. (Carton.) — 98 pièces, papier ; 2 pièces parchemin.

1778. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres Auguy et d'Ormesson, concernant : — les plaintes des habitants de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) contre les oppressions de leur subdélégué et de leurs officiers municipaux ; — la communauté de Saint-Julien-en-Born contre l'abbé Desbiey, pour anticipations sur les communautés de ladite paroisse ; — les jurats de Lugut contre des quidams qui avaient sali à dessein le banc qu'ils occupaient à l'église ; — les habitants de Hugas contre leur curé ; — les habitants de Saint-Meard de Gurson contre le décimateur, qui exigeait des prestations

contraires à l'usage ; — les habitants de Castelsagrat contre les héritiers du curé dudit lieu, au sujet des réparations de plusieurs bâtiments dépendant du presbytère, etc.

C. 1033. (Carton.) — 92 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1769-1776. — Correspondance de MM. de Clugny, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et M. d'Ormesson, ministre, concernant : — les officiers municipaux de Lafitte, au sujet de la caution douteuse du deuxième échevin nommé collecteur et qui, en cette qualité de caution, s'était saisi des rôles de la taille dont il faisait le recouvrement ; — les habitants de Labenne et de Capbreton contre le sieur de Saint-Martin leur seigneur, au sujet du droit de pêche dont les habitants avaient la possession immémoriale ; — la communauté de Pouillon contre le sieur Mora, au sujet des landes vendues par ladite communauté ; — la paroisse de Bougne-en-Marsan contre les gros décimateurs ; — la communauté de Sainte-Marie contre les nommés Galtier et Saint-Aubin, au sujet de la propriété de la place publique dudit lieu, etc.

C. 1034. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1777. — Correspondance de MM. Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués et MM. les ministres d'Ormesson et de Boullongne, concernant : — le procès des habitants de Macau contre les usurpateurs d'un chemin public ; — la communauté de Grenade, au sujet de l'usurpation d'une chapelle appartenant aux habitants ; — la communauté de Cocumont contre M. Royne, au sujet du droit de banvin d'ooustade (d'août) ; — la communauté de Mensignac contre M. Langlade, sieur de Lagrange, pour usurpation de noblesse ; — le syndic de la communauté de Bourdeix en Périgord contre le sieur Thomas, officier d'artillerie, au sujet de l'exemption de la taille ; — la communauté de Saint-Marais contre le sieur Bacon du Gourdet, à l'occasion de la taille, etc.

C. 1035. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1777-1783. — Correspondance de M. l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — la communauté de Sorres contre un particulier pour usurpation de communaux ; — le fermier des revenus de Cadillac pour indemnités des pertes qu'il a éprouvées par les débordements de la Garonne ; — des contestations au sujet du partage des communaux des paroisses de Heugas et de Nontron ; — la clôture des landes de Mimbaste et Clermont ; — les habitants de la ville de Périgueux contre une confrérie de Pénitents, au sujet de la propriété de l'église paroissiale dudit lieu ; — les habitants de Preignac, à l'occasion de la jouissance du lavoir et de la fontaine ; — la communauté de Castillon contre le sieur Lafaye pour anticipation sur la place publique, etc.

C. 1036. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1718-1752. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — les revenus et charges des communautés de Cadillac, Gensac, Villeneuve, Libourne, Saint-Émilion, Castillon, Coutras, La Roche-Chalais, Rauzan, Villeréal, Monclar, Penne, Belvès, Sarlat, Beaumont, La Linde, Eymet, Issigeac, Marmande, Tonneins-Dessous, Casteljaloux, Castillonnès, Tonneins-Dessus, Bergerac, Duras, Agen, Aiguillon, Beauville, Bruch, Castelsagrat, Luzignan, La Montjoie, Montégut, Le Port-Sainte-Marie, Puymirol, Preissas, La Roquetimbaut, Tournon, Valence, Lalande en Agenais, Brantôme, Bourdeille. Excideuil, L'Isle en Périgord, Mussidan, Nontron, Périgueux, Saint-Pardoux, Thiviers, Montpazier, Caumont, Damazan, Francescas, Le Mas-d'Agenais, Montagnac, Monheurt, Nérac, Villeton, Villefranche-du-Queyran, Bazas, Langon, La Réole, Meilhan, Cambes, Clairac, Castelmoron, Sainte-Foy, Sauveterre, Monségur, Blaye, Bourg, Saint-Macaire, Rions, Condom, Larroumieu, Astafort, Ligardes, Montréal, Mézin, etc.

C. 1037. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1752. — Corespondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant les revenus et charges des communautés de Périgueux, Bergerac, La Linde, Excideuil, Casteljaloux, Villeton, La Gruère, Villefranche-du-Queyran, Monheurt, Damazan, Bouglon, Labastide-de-Castelmouroux, Agen, Le Port-Sainte-Marie, Clairac, Aiguillon, Puymirol, Castelculier, Sauveterre, Castelmoron-d'Albret, Gensac, Pujols, Sarlat, Beaumont, Issigeac, Montcazier, Belvès et Eymet.

C. 1038. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1752. — Correspondance de l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — les revenus et charges des communautés de Bazas, Langon, La Réole, Meilhan, Cauderot, Le Mas-d'Agenais, Monségur, Caumont, Sainte-Bazeille, Marmande, Miramont, Lévignac, Tonneins-Dessus, Tonneins-Dessous, Favillet, La Sauvetat-de-Caumont, Duras et Gontaud.

C. 1039. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier

1719-1764. — Correspondance de l'intendant de

Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — les revenus et charges des communautés de Nérac, Luvardac, Moncrabeau, Francescas, Lausseignan, Thouars, La Montjoie, Butzet, Andiran, Nazareth, Vianne et Bergerac.

C. 1040. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1587-1768. — Correspondance de MM. de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. de Sainte Florentin, de Lamoignon, le duc de Bouillon, La Vrillière, Bertin et d'Ormesson, ministres, concernant : — un mémoire secret adressé à l'intendant sur les Doctrinaires du collége de la ville de Nérac ; — les contestations entre les habitants de cette ville et lesdits Doctrinaires ; — des lettres patentes d'Henri III et d'Henri IV portant fondation et confirmation du collége de Nérac ; — un contrat de constitution de rente en faveur de cet établissement ; — un brevet de Louis XIII portant don dudit collége aux prêtres de la Doctrine chrétienne ; — divers mémoires adressés au Roi à leur sujet.

C. 1041. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1744-1756. — Comptes et états relatifs : — aux dépenses de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, à l'occasion du passage de madame la Dauphine ; — au *Te Deum* chanté en l'honneur de la prise de la ville et château de Gand ; — au passage du maréchal de Nouaille, de la comtesse de Toulouse et du duc de Duras, ambassadeur à la cour d'Espagne ; — au *Te Deum* à l'occasion de la naissance de monseigneur le duc de Berri ; — aux réjouissances au sujet de la prise de l'île de Minorque ; — aux réparations de la salle de spectacle ; — à la fourniture du pain des prisonniers et des archers du guet ; — à la construction d'un corps de garde près la porte du Pont-Saint-Jean ; — au loyer de l'hôpital Saint-Louis servant aux enfants exposés, etc.

C. 1042. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1741-1757. — Comptes et états relatifs : — aux recettes et dépenses de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux ; — au loyer des corps de garde des patrouilles bourgeoises ; — aux dépenses faites à l'occasion de l'arrivée de l'archevêque de Bordeaux ; — à l'installation des nouveaux jurats ; — aux réparations de la salle de spectacle ; — aux travaux et fournitures pour l'Hôtel-de-Ville ; — aux frais de réjouissance ; — aux réparations de la maison des Sœurs de la Charité de la paroisse Saint-Éloy ; — au payement des commis employés à l'inventaire des titres et papiers de l'Hôtel-de-Ville ; — à la fermeture des portes de ville ; — à la réparation du grand pavillon servant de principale entrée dans la cour de l'Hôtel-de-Ville ; — au passage de madame la Dauphine à Bordeaux, etc.

C. 1043. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1756-1759. — Comptes et états relatifs : — aux réjouissances publiques ; — à la construction de l'aqueduc de la place Saint-Julien ; — aux réparations du portail de la porte Saint-Julien, des écuries du manège, des prisons et de l'Hôtel-de-Ville ; — aux gratifications accordées aux valets de chambre de M. de Saint-Florentin, à ceux de M. le contrôleur général, aux suisses et aux laquais ; — aux réparations des cours de l'Hôtel-de-Ville ; — aux menues dépenses journalières de la ville ; — aux droits d'amortissement ; — aux frais des commis employés à l'inventaire des archives ; — aux transports de terre au jardin, public ; — à l'établissement d'une pompe au puits de la fontaine des Augustins ; — à la construction de la charpente des tours de l'Hôtel-de-Ville, etc.

C. 1044. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1738-1759. — États concernant : — les menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville, avec les états qui ont été fournis depuis l'année 1738, jusques et y compris l'année 1759 ; — la recette des loyers de la salle de spectacle et l'emploi qui en a été fait en menues dépenses pour ledit Hôtel-de-Ville.

C. 1045. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1757. — États de dépenses et mandements relatifs : — aux menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux ; — aux frais des patrouilles ; — aux réparations de la porte Saint-Julien et de l'Hôtel du Gouvernement ; — aux réjouissances publiques ; — aux appointements des commis employés au dépouillement des archives de l'Hôtel-de-Ville ; — aux atterrissements le long du port ; — à l'habillement des soldats du guet ; — à la fourniture de bois et chandelles pour les corps de garde ; — à la construction de la porte Berry ; — à la naissance du comte d'Artois ; — aux réparations des tours de l'Hôtel-de-Ville et du collège de Guyenne ; — à la fourniture d'ustensiles de cuisine ; — aux frais de transports de terre au jardin public, etc.

C. 1046. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1757-1758. — Comptes de dépenses et mandements relatifs : — aux menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux ; — aux gratifications allouées à l'hôpital Saint-Louis ; — à la location de l'appartement occupé par le marquis de Narbonne, maréchal de camp ; — aux gratifications

des employés de la ville ; — à la statue équestre du Roi ; — aux réparations de la charpente des tours de l'Hôtel-de-Ville ; — au loyer du corps de garde des patrouilles bourgeoises ; — au déblaiement de la plate-forme ; — à l'arrivée de Mgr le maréchal de Thomond ; — au pavage des rues de la ville ; — aux réjouissances à l'occasion de la naissance du comte d'Artois ; — à la construction d'une échoppe pour le portier de la porte Saint-Julien ; — aux réparations de la Maison-de-Force et de l'Hôpital-des-pauvres, etc.

C. 1047. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1758. — Comptes de dépenses et mandements relatifs : — aux déblaiements de la plate-forme ; — aux lods et ventes ; — à l'enlèvement des terres de la Maison-de-Force ; — aux réparations de la fontaine de l'Or et des pompes à feu ; — à l'ameublement de l'Hôtel du Gouvernement ; — aux réjouissances publiques ; — aux réparations de l'Hôtel-de-Ville ; — aux menues dépenses de la ville ; — à l'entretien des fusils ; — à la location du corps de garde des patrouilles bourgeoises ; — à l'arc de triomphe à la porte du Caillau, à l'occasion de l'arrivée de M. le maréchal duc de Richelieu ; — à la construction de la chapelle Saint-Louis aux Chartrons, etc.

C. 1048. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1758. — Comptes de dépenses et mandements relatifs : — à l'arrivée à Bordeaux de Mgr le duc de Richelieu ; — aux menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville ; — à la réparation de la galerie de l'Hôtel du Gouvernement ; — au loyer du portier de la porte d'Aquitaine ; — à la fourniture du pain des prisonniers ; — aux gratifications allouées au professeur de rhétorique du collége de Guyenne ; — à l'alignement de la rue de Berri ; — aux réparations des appartements de la maison Dorade ; — à la construction de la Maison-de-Force ; — à l'établissement d'une nouvelle compagnie du guet à cheval ; — à la réparation des appartetements de l'Hôtel-de-Ville ; — à la construction du bâtiment de l'Académie royale au jardin public, etc.

C. 1049. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1759. — Comptes de dépenses et mandements relatifs : — aux réparations des grilles du jardin public ; — à l'embellissement de l'Hôtel du Gouvernement ; — aux réparations de l'horloge de l'Hôtel-de-Ville ; — aux frais du pavage ; — aux réjouissances publiques ; — à l'établissement de nouvelles fontaines sur le port ; — aux réparations du pavillon de l'hôpital et des écuries du guet ; — à la fourniture de bois et lumières des corps de garde ; — à la réparation de la maison Dorade ; — à la construction de la Maison-de-Force ; — à l'établissement d'une nouvelle compagnie du guet à cheval ; — à la réparation des appartements de l'Hôtel-de-Ville ; — à la construction du bâtiment de l'Académie royale, du jardin public, etc.

C. 1050. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1691-1760. — Comptes de dépenses et mandements relatifs : — aux revenus patrimoniaux et d'octroi de la ville de Bordeaux ; — aux menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville ; — à divers états des charges et intérêts à payer à la ville ; — à l'acquisition d'une maison située rue Saint-Paul, près l'Hôtel du Gouvernement ; — à la fourniture et entretien des meubles de l'Hôtel de la Mairie et de la maison de campagne de M. le maréchal de Montrevel ; — au loyer des appartements de M. de Narbonne ; — aux frais de réception du maréchal de Thomond et du comte de Langeron, commandant de la province ; — aux réparations de l'Hôtel du Gouvernement ; — aux frais des loyers des maisons et écuries pour les officiers et domestiques du gouverneur, etc.

C. 1051. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1751-1759. — Comptes de dépenses et mandements concernant : — la fourniture des robes consulaires ; — les menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville ; — les réparations de la fontaine des Augustins, de la pompe du Marché Neuf et de l'Hôtel du Gouvernement ; — le pavage des rues de la ville ; — les frais de transports de terre de la place Dauphine ; — les réparations des ponts des ruisseaux du Peugue et de Ladevèze, des écuries des soldats du guet et de la porte Saint-Julien ; — la reconstruction des bâtiments incendiés de l'Hôtel-de-Ville ; — la fourniture du pain des prisonniers ; — le recurement de l'estey (ruisseau) du Peugue ; — le déblaiement des terres de la rue de Berry ; — les frais d'habillement des soldats du guet à cheval ; — la réparation du local occupé par l'aumônier de la Maison-de-Force, etc.

C. 1052. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1760-1761. — Comptes de dépenses et mandements concernant : — la construction d'un bateau pour le service du port ; — les réparations du Château-Trompette ; — la reconstruction du pont sur le fossé de l'allée royale de l'Archevêché ; — les réparations des fontaines ; — les frais d'installation des jurats ; — le logement des lieutenants des gardes de M. le maréchal duc de Richelieu ; — l'ameublement de l'Hôtel du Gouvernement ; — le logement du ca-

pitaine du guet à pied ; — les loyers des corps de garde des patrouilles bourgeoises ; — les fournitures de bureau ; — le pain des prisonniers ; — les réparations du pavillon du jardin public ; — les frais du logement de M. le duc de Lorges, lieutenant général des armées du Roi, etc.

C. 1053. (Portefeuille.) — 22 cahiers in-folio, 332 feuillets, papier.

1742-1762. — Comptes des recettes et dépenses de la ville de Bordeaux produits par le trésorier de la ville aux maire et jurats, comprenant les revenus patrimoniaux et d'octroi, et les dépenses ordinaires et extraordinaires de la ville pour chacune desdites années.

C. 1054. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761. — Comptes de dépenses et mandements concernant : — les frais d'illuminations de la ville de Bordeaux ; — l'habillement des soldats du guet à pied ; — l'entretien des pauvres de l'enclos ; — le pavage de la rue Angélique aux Chartrons ; — le logement du commis du gouverneur ; — les réparations de l'aqueduc de la Visitation ; — les réparations de l'Hôtel-de-Ville, de la fontaine Sainte-Colombe et de l'horloge de la ville ; — les fournitures de bureau ; — les frais des réjouissances publiques à l'occasion des avantages remportés dans la Hesse par les troupes françaises sur les ennemis ; — les réparations des appartements du duc de Lorges et de la fontaine du Marché-Neuf ; — l'achat de terrain pour la formation du jardin public ; — les réparations de la maison de force, etc.

C. 1055. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1761. — Comptes de dépenses et mandements relatifs : — aux frais d'entretien du jardin public et des fontaines de la ville ; — aux menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville ; — au logement du duc de Lorges, lieutenant général des armées du Roi ; — aux réparations de la maison de force et des appartements de l'hôtel du gouvernement ; — au pavage des rues ; — au logement des pauvres de l'enclos ; — aux frais de transport de gravier sur la place Royale et sur le quai ; — à la réparation de la porte du jardin public du côté des Chartrons ; — à l'ameublement de l'hôtel du gouvernement, du manége et de l'Hôtel-de-Ville ; — aux frais du logement de M. Thuillier, inspecteur général des dragons, etc.

C. 1056. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1762. — Comptes de dépenses et mandements concernant : — les réparations de la maison de force ; — le pavage de la calle du Port-Saint-Jean ; — la démolition des maisons pour la formation de la place Dauphine ; — les menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville ; — le logement du portier de la porte Sainte-Eulalie ; — l'entretien des fossés de l'allée des Tanneurs ; — le loyer de la maison occupée par M. le duc de Lorges, lieutenant général des armées du Roi ; — les réparations des prisons ; — les frais d'impression ; — le loyer de la maison occupée par M. Pujols, maréchal général de logis ; — l'ameublement de l'Hôtel-de-Ville ; — les réparations des murs de la ville ; — l'entretien des armes des soldats du guet.

C. 1057. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1762-1763. — Comptes de dépenses et mandements concernant : — les menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville ; — les réparations de la salle du concert, de la calle d'embarquement de Labastide et de l'Hôtel-de-Ville ; — le recurement de l'*estey* (ruisseau) de la Devèze ; — l'entretien du jardin de monseigneur le duc de Richelieu ; — les réparations du brigantin de la ville ; — le pavage de la chaussée le long des allées de Tourny et de la porte Saint-Germain dite de Tourny, jusqu'à la chaussée des fossés du Chapeau-Rouge ; — les frais d'impression et fournitures de bureau ; — une gratification de 7,000 livres accordée à M. Jonis jeune, en récompense des soins qu'il a donnés à l'établissement des pompes de la machine hydraulique pour l'élévation des eaux des fontaines de la ville etc.

C. 1058. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-folio, 49 feuillets, papier.

1746-1764. — États concernant : — les revenus patrimoniaux et d'octroi de la ville de Bordeaux arrêtés par les jurats en 1747 ; — les dettes actives (1764) : — les nouveaux embellissements et constructions projetées ou commencées et le produit des emplacements hors ville ; — les domaines de la ville de Bordeaux divisés en trois articles (domaines propres, domaines directs et les charges ou offices domaniaux, arrêté en jurade en 1764) ; — mémoire sur les comtés d'Ornon, baronnie de Veyrines, prévôté d'Eyzines et d'Entre-deux-mers ; on y rappelle les titres primitifs qui établissent la propriété en faveur de la ville.

C. 1059. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1759-1763. — Comptes de dépenses et mandements concernant : — l'ameublement de l'hôtel du gouvernement ; — la construction de deux branches d'aqueducs entre les fossés des Carmes et les fossés des Tanneurs ; — les menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville ; — la construction des bureaux des commis de la porte d'Aquitaine ; — la fourniture du

pain des prisonniers ; — les frais du logement de M. Faucher, secrétaire de monseigneur le gouverneur ; — les réparations de la fontaine, du pont-levis du Château-Trompette et des pompes de la ville ; — les frais d'éclairage des corps de garde ; — la distribution du pain des pauvres ; — les impressions et fournitures de bureau.

C. 1060. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1764. — Comptes de dépenses et mandements relatifs : — à l'ameublement de l'Hôtel-de-Ville ; — au loyer de la maison occupée par le comte de Jauzac et le baron de Thuillier ; — à la fourniture du pain des prisonniers ; — à l'entretien des pompes et fontaines de la ville ; — aux réparations de la porte d'Aquitaine et du pont-levis du Château-Trompette ; — au recurement de l'aqueduc du jardin public ; — aux impressions et fournitures de bureau ; — aux frais du repas à l'occasion de la réception des jurats ; — au loyer des meubles des officiers généraux ; — aux réparations de l'horloge ; — aux gratifications allouées à M. Broc, professeur de philosophie, etc.

C. 1061. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1759-1761. — Comptes de dépenses et mandements relatifs : — aux réparations de la couverture de la maison de la Plate-forme ; — aux peintures des appartements du collége de Guyenne ; — à l'entretien du port ; — aux réparations de l'Hôtel-de-Ville ; — aux frais d'atterrissement ou formation d'un quai, près le pont de la manufacture, pour déposer les bourriers (boues et ordures de la ville) ; — à la démolition de maisons pour l'embellissement de la ville ; — aux menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville ; — au logement du duc de Lorges ; — aux réparations de l'aqueduc du Pont-Saint-Jean ; — à l'adjudication de l'emplacement n° 19 sur la rue des Deux-Places en faveur de Jean Robat, etc.

C. 1062. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1759-1766. — Comptes de dépenses et mandements concernant : — les réparations de l'hôtel du gouvernement ; — le logement des soldats du guet ; — les frais d'impressions et fournitures de bureau ; — les réparations de la fontaine Saint-Projet et du collége de Guyenne ; — les frais de patrouille ; — les pompes du Marché-Neuf et de la fontaine Trompette ; — le recurement du ruisseau du Peugue ; — les réparations de la salle d'audience des jurats et des Écoles chrétiennes à Sainte-Eulalie ; — les achats et transports de vins pour l'Hôtel-de-Ville ; — les dépenses occasionnées par l'arrivée de monseigneur le prince de Beauvau, commandant la province de Guyenne, etc.

C. 1063. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1766. — Comptes de dépenses et mandements concernant : — les menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville ; — les réparations de l'hôtel du gouvernement et de la maison de l'École chrétienne de Sainte-Eulalie ; — le pavage du dehors de la porte des Capucins ; — les gratifications des commis des archives de l'Hôtel-de-Ville ; — les frais d'entretien des fontaines, des patrouilles et des fournitures et impressions de bureau ; — les appointements du sieur Vignau, professeur à l'École de médecine ; — les réparations du pont-levis du Château-Trompette et de la maison de force, etc.

C. 1064. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-folio, 246 feuillets, papier.

1766-1773. — Comptes en recettes et dépenses de la ville de Bordeaux, rendus à MM. les maire et jurats par M. Guy Cholet, trésorier, receveur des deniers tant patrimoniaux que d'octrois de ladite ville, et arrêtés non-seulement par les maire et jurats, mais encore par tous les commissaires chargés de cet examen.

C. 1065. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1673-1678. — Comptes de dépenses et mandements concernant : — les menues dépenses de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux ; — la nourriture et le traitement des filles-mères ; — les frais de chauffage de l'Hôtel-de-Ville pendant l'année 1772, montant à 5,522 livres et 3 sous ; — les repas d'usage de l'Hôtel-de-Ville ; — les présents faits par la ville à divers fonctionnaires ; — l'habillement des soldats du guet ; — la fourniture du pain des prisonniers ; — l'ameublement de l'Hôtel-de-Ville ; — les impressions et frais de bureau ; — le salaire des sonneurs de clochettes ; — les réparations des fontaines ; — les lanternes de la ville ; — la nourriture des pauvres de l'enclos d'Arnaud Guiraud ; — la construction de l'Hôtel-de-Ville ; — les réparations du nouveau collége, etc.

C. 1066. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1669-1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec le ministre Turgot et les maires et jurats de cette ville, concernant : — les dettes contractées par l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux ; — l'administration de ses biens et de ses revenus ; — l'augmentation des appointements des jurats ; — les droits d'entrée et de sortie des marchandises ; — divers arrêts du Conseil d'État ; — des comptes de dépenses et mandements.

C. 1067. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1774-1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec MM. d'Ormesson et Terray, ministres, concernant : — les revenus et les dépenses de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, ensemble divers états à ce relatifs.

C. 1068. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1669-1782. — Correspondance de MM. de Courson et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec le ministre Desmaretz et des subdélégués, concernant : — divers états des revenus de la ville de Bordeaux tant en octrois, que grosses et petites fermes ; — certaines recettes extraordinaires ; — l'administration des revenus de la ville ; — des redditions de comptes avec des observations sur la matière ; — enfin, l'arrivée, le passage et le retour à Bordeaux du comte d'Artois et du duc de Bourbon en 1782.

C. 1069. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1712-1758. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. de Courteille et le garde des sceaux, concernant : — une ordonnance rendue par cet intendant le 8 juin 1751 et confirmée par arrêt du Conseil de 1753, par suite de laquelle les délibérations prises par les maires et jurats concernant les remises des lods et ventes sur les acquisitions faites dans la mouvance et censive de la ville furent cassées et annulées, pour n'avoir pas été soumises à l'intendant et revêtues de son visa, et de plus il ordonna de procéder au recouvrement de ces mêmes droits. Contre l'exécution de cette ordonnance, les jurats et maires se pourvurent auprès du ministre, à qui ils adressèrent un mémoire qui rappelle les droits féodaux de la ville avec les titres qui les autorisent ; et, à cet effet, des extraits de comptes de recettes, des relevés de ventes de biens en censive de la ville et autres documents furent joints aux divers dossiers que cette affaire produisit. Ce sont toutes les pièces relatives à l'exécution de cette ordonnance qui sont contenues dans cet article.

C. 1070. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1752-1767. — Diverses instances entre MM. les jurats de Bordeaux, avec le chapitre Saint-Seurin ; — M. de Paty ; — le chapelain d'Arnaud de La Caze ; — le propriétaire de la maison noble du Pont-de-Langon ; — le prieur du séminaire de Saint-Raphaël ; — le chapelain de Pey-de-Montigny ; — la trézaine de Saint-André ; — le tout en matière de fiefs ou d'indemnités ; — le privilége des habitants de Bordeaux de posséder des fiefs et maisons nobles sans payer le droit de franc-fief.

C. 1071. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1707-1775. — Reconnaissance des cens et rentes et ordonnances concernant : — divers baux à fiefs qui établissent la directe de la ville sur divers emplacements au dehors des murs de Bordeaux ; — un dénombrement des fiefs de la ville et un mémoire relatif à leur directe ; — des minutes d'ordonnances rendues par MM. les intendants dans quelques instances relatives à la directe de la ville et particulièrement en celle concernant la dame Élisabeth de Chamillard, marquise de Talleyrand ; — un dossier concernant les contestations entre le receveur du Domaine et la ville au sujet de la directe de celle-ci, dans lequel on trouve l'avis de M. de Besons ; — contestations entre la ville et divers particuliers et notamment avec M. de Fossier, seigneur d'Olivier, dans la paroisse de Léognan.

C. 1072. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1756. — États nominatifs concernant : — l'expulsion des Anglais, Irlandais et Écossais de Bordeaux et autres lieux de la Généralité ; — divers états des individus de la même nation, tant de ceux qui résidaient dans Bordeanx que de ceux qui y étaient naturalisés et qui pouvaient y être tolérés ; on y remarque les noms de : MM. Darcy ; Jacques Donnell, natif de Dublin ; François Burh, Irlandais ; Henry Morgan ; French de Durat, gentilhomme irlandais ; Denis O'Conor ; Johnston ; John Thomson ; Jean Walsh ; Guillaume Kerr ; Mac Carthy ; Jean Byrne ; Ollivier Kelly ; Dubuisson ; Blac ; Georges Lawe ; Coppinger ; Linsch ; Lauton ; Sullivan Sinit, etc.

C. 1073. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1756. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Saint-Florentin et les subdélégués concernant : — l'expulsion des Anglais, Irlandais et Écossais et les permissions particulières qui furent accordées à plusieurs d'entre eux pour continuer leur résidence dans la Généralité de Bordeaux ; on y remarque les noms de : MM. Ainslic, négociant écossais ; Guillaume Coppinger ; Mac-Carthy ; Bonfield ; Jean Byrne ; Jean Méade, Kéarney ; Samuel de Lap ; Thomas Barton ; Willoughby, gentilhomme irlandais ; Jacques Macdonnall ; Jacques Smith, etc.

C. 1074. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1710-1762. — Correspondance de M. l'intendant de Bordeaux avec M. le ministre de Saint-Florentin et les subdélégués, concernant : — l'expulsion des Anglais, Irlandais et Écossais et les permissions accordées à plusieurs d'entre eux pour continuer leur résidence à Bordeaux ; parmi ces derniers on remarque les noms de : MM. Jacque Babe ; Robert Lacy : Mathieu O'Connor ; Ulick Burk ; Henry Hanton ; Henry Hanlon ; Charles Allan ; Mac-Carthy ; Edmond Power ; Coppinger ; Jacques Karney ; Nicolas Inerheny ; Édouard Swinburne ; Jean Néade ; David Bonfield, etc.

C. 1075. (Portefeuille) — 91 pièces, papier.

1617-1759. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. de Maurepas, Rouillé, de Saint-Florentin et Dodun, ministres, concernant : — l'exercice de la police par les jurats de Bordeaux dans les sauvetats (sauveté) de Saint-André et Saint-Seurin, contesté par les chapitres de ces églises ; — la police du port de la ville, tant à l'égard des navires incendiés ou enfoncés, qu'à l'égard des bâtiments à l'ancre dans le port ; — la police sur les logeurs ; les défenses aux capitaines de vaisseau de tirer le canon ; — les jeux de hasard ; — l'établissement d'un combat de taureaux au faubourg Saint-Seurin ; — la permission de quêter ; — les ordonnances et règlements de police, etc.

C. 1076. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1562-1775. — Correspondance de MM. Boucher, Boutin, de Fargès et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Dodun, le cardinal de Fleury, de Chauvelin, Amelot, de Saint-Florentin, Berryer, le duc de Choiseul, d'Ormesson et La Vrillière, concernant : — la création des offices de procureurs du Roi, greffiers, commissaires des quartiers et huissiers pour l'exerciee de la police ; — les règlements de police pour la ville et les faubourgs de Bordeaux ; — l'augmentation du guet d'une compagnie à cheval, sa composition, sa solde, son entretien et ses règlements.

C. 1077. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier ; 1 plan.

1708-1759. — Ordonnances et règlements concernant : — la livrée des domestiques ; — la police en général ; — la taxe des *œuvres* (échalas) pour les vignes ; — le contrôle des étrangers venant à Bordeaux ; — l'établissement des lanternes de la ville ; — la destruction des nids à chenilles ; — l'enlèvement des boues et bourriers ; — l'arrivée et le départ des étrangers ; — les bals masqués et divertissements du carnaval ; — les incendies ; — l'établissement des commissaires de quartiers ; — les pauvres mendiants et vagabonds.

C. 1078. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier ; 1 plan.

1697-1776. — Arrêts et ordonnances, concernant : le choix des commissaires de quartiers ; — l'établissement de lanternes dans les villes du royaume ; — les bains publics sur la Garonne ; — les cabaretiers et aubergistes ; — la taxe de la viande ; — les compagnons artisans ; — les jeux défendus et les fonds affectés à l'entretien des lanternes ; — une lettre du ministre d'Ormesson à M. Boucher, intendant de Bordeaux, au sujet de ces fonds.

C. 1079. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1606-1775. — Correspondance de MM. de Courson, Boutin, Boucher, de Fargès et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Dodun, La Vrillière, de Chauvelin, de Breteuil, Trudaine, de Saint-Florentin, d'Armenonville, le duc de Choiseul et d'Ynvau, concernant : — des affaires particulières à la ville de Bordeaux ; — ses vacants ; — les registres de l'Hôtel-de-Ville ; — les emplacements à adjuger ; — la banlieue de la ville ; — le jardin de l'Hôtel-de-Ville ; — ses tours, ses prisons et les marais de Bordeaux ; — l'hôtel de la marine qui, dans le principe, avait été destiné aux Dames de la Foi, et qui, suivant une délibération du 25 mai 1763, fut offerte au Roi pour 50,000 livres, avec laquelle somme la ville aurait souscrit pour la construction d'un vaisseau du Roi.

C. 1080. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1733-1766. — Correspondance entre MM. Boucher, Boutin et de Tourny, intendants de Bordeaux, et MM. de Courteille, de Saint-Florentin, Demoras, d'Angervilliers, Amelot et d'Aguesseau, relative : — à l'administration de la ville de Bordeaux ; — à ses revenus, cens, rentes, lods et ventes ; — aux comptes et gages des jurats, du procureur-syndic, du major de la ville et de son agent à Paris ; — aux jugements par attributions rendus contre les locataires débiteurs de la ville ; — à une plainte du sieur Dupin, officier d'infanterie, contre le sieur Caillavet, jurat de Bordeaux, pour violences exercées sur sa personne ; — au passage du duc de Duras, ambassadeur en Espagne ; — à l'exemption des patrouilles ; — à la fourniture des pavés de la ville, etc.

C. 1081. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1719-1771. — Correspondance des jurats de Bordeaux avec MM. de Courson, Boucher, de Tourny et de Fargès, intendants, et de ces derniers avec MM. Langlois, Bertin, La Vrillière, d'Ormesson, de Morville, Le Blanc, de Chauvelin, Louis d'Orléans et Saint-Florentin, ministres, concernant : — les terrains de la ville de Bordeaux, que les jurats se proposaient de vendre en 1768, et l'acquisition par eux faite de divers droits possédés sur la halle par M. de Latrenne ; — les droits de censive et les condamnations par défaut ; — l'élection des jurats et de la noblesse.

C. 1082. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

1703-1789. — Correspondance des jurats de Bordeaux avec MM. Boucher, de Tourny, Boutin, de Fargès, de Clugny et de Néville, intendants, avec MM. d'Aguesseau, Demoras, de Saint-Florentin, de Courteille, de Paulmy, de Crémille, Massias, de Silhouette, Turgot, Layerdy et La Millière, ministres, concernant : — l'entrée du maréchal de Richelieu à Bordeaux ; — les logements militaires ; — l'établissement de fontaines le long du ports ; — la police intérieure de l'Hôtel-de-Ville ; — l'établissement des pompes à incendie ; — la sépulture de monseigneur d'Argenson, archevêque de Bordeaux ; — la place que doivent occuper les intendants dans les séances publiques de l'Hôtel-de-Ville, etc.

C. 1083. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier, 2 plans.

1718-1767. — Correspondance de MM. de Courteille, d'Ormesson, Terray, Bertin et de Boullongue, ministres, avec MM. de Tourny, Esmangart et Boutin, intendants de Bordeaux, et de ces derniers avec les subdélégués d'Agen, concernant : — la maison dite du Roi à Agen (Lot-et-Garonne) ; — deux plans dressés par ordre de M. de Courson, intendant, des casernes projetées sur les écuries du Roi ; — les travaux de réparation et d'entretien de ce bâtiment ; — l'acquisition de plusieurs maisons destinées à être démolies pour dégager les abords de la maison du Roi et former une place devant ladite maison ; — les lettres patentes du Roi qui autorisent ces diverses acquisitions ; — la vente et le produit des matériaux provenant de ces démolitions ; — l'origine, la destination et les diverses augmentations faites à ladite maison du Roi ; — les prétentions des consuls d'Agen à la jouissance de ce bâtiment.

C. 1084. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1751-1771. — Correspondance de MM. d'Ormesson et de Courteille, ministres, avec M. de Tourny, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec le subdélégué d'Agen, concernant : — la situation des fonds faits tant pour l'entretien de la maison du Roi à Agen (Lot-et-Garonne) que pour l'excédant des intérêts des dettes du pays d'Agenais ; — l'acquisition faite par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, moyennant la somme de 5,100 livres, d'une maison appartenant au sieur de L'Age, pour procurer par sa démolition une largeur suffisante à la rue qui conduit à celle appelée de la Maison-du-Roi ; — la vérification et liquidation des dettes du pays d'Agenais ; — une imposition de 1,500 livres destinées aux réparations et entretien de la maison du Roi ; — l'adjudication de l'entretien des couvertures de la maison, manége et écuries du Roi ; — l'imposition de la taille.

C. 1085. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 2 plans.

1747-1783. — Correspondance de MM. de Tourny et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. de Courteille, Terray, Bertin, d'Ormesson et de Boullongue, concernant : — diverses réparations faites à la maison du Roi et à la digue en pierre qui borde les allées du gravier de la ville d'Agen ; — la vente à l'enchère des meubles de rebut provenant de la maison du Roi ; — deux plans des écuries du Roi ; — l'adjudication des réparations à faire à la maison, au manége, aux écuries du Roi et aux combles de l'Hôtel-de-Ville d'Agen ; — l'octroi qui se lève à Agen pour le payement des gages des officiers du Présidial de cette ville.

C. 1086. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1714-1731. — Correspondance de MM. dé Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Pont-Chartrain, de La Vrillière, d'Aguesseau, de Morville, d'Armenonville, de Saint-Florentin, de Maurepas et de Chauvelin, au sujet des juifs convertis. On y remarque les noms de Suzanne Henriquez, mademoiselle Gommès, mademoiselle Delcampos, Esther Gradis, Rica et Abigail, Mézes, Fossa, Nunès, etc.

C. 1087. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1736-1758. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants, avec MM. les ministres de Chauvelin, Amelot et de Saint-Florentin, concernant : — les juifs convertis, parmi lesquels on remarque les noms de MM. Charles-Honoré Pinto, Pereyre, Catherine Salon Delpuget, Duval, les filles Bomarin, Francia, Mendès, etc.

C. 1088. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1740-1772. — Correspondance de MM. de Tourny, Boucher, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres, le comte du Muy, de Saint-Florentin, de Boullongue ; l'évêque d'Orléans et Amelot, au sujet des juifs convertis. On y remarque les noms de mademoiselle Delpuget, madame Pescoto, Antoinette Loppès, Claudine Linde, François Tellès Dacosta, Cadette de Pas, etc.

C. 1089. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1656-1763. — Correspondance de MM. de Labourdonnaye, de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de La Vrillière, Le Blanc, Orry, le maréchal de Bellisle, de Chauvelin et Dodun, concernant : — l'habitation des juifs portugais dans la ville de Bordeaux ; — le dénombrement de leurs familles ; — diverses ordonnances à ce sujet ; — les droits de 4 livres par tonneau établis sur les vins *casser,* que les juifs danois et hambourgeois font fabriquer à Bordeaux pour leur usage ; — des discussions à l'occasion de ces droits ; — divers arrêts concernant les juifs ; — l'établissement et les privilèges des juifs, etc.

C. 1090. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1731-1768. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. Orry, de Machault, Bertin, d'Aguesseau, d'Argenson, Louis de Bourbon et de Saint-Florentin, ministres, relative : — à la capitation des juifs portugais ; — à leurs règlements pour secourir leurs pauvres ; — à leur culte ; — à leur religion ; — à leur synagogue ; — à l'habitation des juifs dans Bordeaux ; — au dénombrement de leurs familles, où l'on voit figurer les noms de Izaac Pescote, Jacob Mendès, Daniel Tellès Dacosta, Benjamin Rodrigue Sarceda, Esther Vas Dolivera, Rachel Raphaël, Abigail de Castre, Antoine Lopès Salcedo, Abraham Gommés Silva, Moïse Francia, Jacob Pereyra, Rachel Carvalo, Abraham Fernande Dias, Sara Gradis, etc.

C. 1091. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1722-1740. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Aguesseau, d'Angervilliers, Orry et Amelot, au sujet des juifs avignonais établis à Bordeaux, parmi lesquels on voit figurer les noms de Joseph Vidal, Joseph Petit, Joseph Delpuget, Sema David, Joseph Cassin, Moyse Saint-Paul, Lion Carcassonne, Izaac Rouget, Samuel Atar, Joseph Couën, Jaquassue, dit Perpignan, Jacques de Suzia, Israël Prophat, Antoinette Perrier, Catherine Lop de Paz, veuve Médine, etc.

C. 1092. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1740-1753. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Orry et de Saint-Florentin, concernant : — les juifs avignonais établis à Bordeaux ; — la tolérance qui leur a été accordée de fréquenter les foires et marchés, à la condition qu'ils exposeront leurs marchandises en vente sous les halles et sur les places publiques, au lieu de les vendre en cachette dans les chambres d'auberge et autres lieux publics ; — l'expulsion des juifs avignonais, allemands et tudesques ; — divers mémoires à ce sujet. On y voit figurer les noms de MM. Izaac Roget, Lange Veuve, Jacob et Emmanuel Delpuget, Vidal, Natam, Solom, Lyon Petit, Astruc, Mendès.

C. 1093. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1754-1778. — Correspondance de MM. de Tourny et Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Saint-Florentin, d'Aguesseau, de Boullongue et d'Ormesson, concernant : — les juifs avignonais établis à Bordeaux ; — une affaire entre le sieur de La Porte, receveur général des impositions royales de la ville de Toulouse, et le juif Mendès France, négociant à Bordeaux ; — une contestation entre les marchands de draps et de soieries de Périgueux et les nommés Nathan, Astruc et Lange, juifs avignonais ; — des lettres patentes du Roi en faveur des juifs ou nouveaux chrétiens avignonais établis à Bordeaux ; — les juifs du Pont-Saint-Esprit de Bayonne ; — les marchands drapiers de Bordeaux et les juifs ; — la prière du grand rabbin Tama pour demander à Dieu un heureux accouchement de la Reine. On y remarque en outre les noms de MM. Samuel Rouget, Lyon Petit, Israël Delpuget, Leatte Coëns, Joseph Carcassonne, Jacob Perpignan, Léa Lange, Hana de Castro, Noël Vidal, Ester Pinto, Moyse Soria, Abraham Dacosta, Blanche Garcia, Jacob Nunez. Sara Olivera, Daniel David et Jacob Gomès Cassères.

C. 1094. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1720-1761. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. Amelot, de Boullongue et de Trudaine, relative : — à la nomination de M. de Loyac pour remplir les fonctions d'administrateur de l'hos-

pice des Incurables de Bordeaux ; — à l'engagement pris par la ville de faire confectionner les ouvrages à faire en maçonnerie et charpenterie audit hôpital ; — aux statuts de l'hôpital Saint-Louis pour les enfants trouvés de ladite ville de Bordeaux ; — à l'état des recettes et dépenses dudit hôpital ; — au mouvement des enfants trouvés et aux frais qu'ils occasionnent annuellement pour leur nourriture et leur entretien.

C. 1095. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1750-1789. — Correspondance de MM. de Tourny. de Fargès, Esmangart, Boutin et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. d'Argenson, de Crémille, Foullon, le duc de Choiseul, le duc d'Aiguillon, de Saint-Germain, de Ségur et le maréchal de Castries, ministres, et les subdélégués, concernant : — les certificats mortuaires des militaires décédés dans les hôpitaux de la Généralité ; — l'entrée et la sortie des militaires ; — les règlements sur les hôpitaux ; — les états de journées des malades ; — les états de décomptes concernant les hôpitaux de la Généralité.

C. 1096. (Carton.) — 89 pièces, papier.

1760-1775. — Correspondance de MM. Boutin et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. de Crémille, le duc de Choiseul, le maréchal du Muy et le comte de Saint-Germain, ministres, les commissaires des guerres et les subdélégués, relative : — aux suppléments de solde accordés aux hôpitaux de charité pour le traitement des soldats ; — aux retenues faites aux troupes pour les journées d'hôpitaux de soldats externes ; — aux billets d'entrée et de sortie des hôpitaux ; — aux feuilles de solde et aux certificats mortuaires de ceux qui y sont décédés ; — aux instructions concernant les soldats reçus dans lesdits hôpitaux ; — aux adjudications des fournitures des hôpitaux militaires de Bayonne, Saint-Jean-Pied-de-Port et Navarreux, etc.

C. 1097. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1776-1780. — Correspondance de M. Dupré de Saiut-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. de Clugny, le comte de Saint-Germain, le duc de Choiseul et de Montbarrey, ministres, les commissaires des guerres et les subdélégués, concernant : — les journées des soldats malades à l'hôpital de la Charité de Condom ; — l'augmentation du prix des journées des soldats admis à l'hôpital de Saint-Sever ; — les états des dépenses des hôpitaux de la Généralité ; — une ordonnance du Roi sur les hôpitaux militaires ; — les retenues faites aux troupes pour journées d'hôpitaux ; — divers états des plus bas officiers retirés et les plus aptes à être employés dans l'administration des hôpitaux militaires, etc.

C. 1098. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1781-1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur, d'Ormesson, de Vergennes et La Millière, MM. les commissaires des guerres et les subdélégués, concernant : — le traitement des officiers de santé des hôpitaux ; — les états des hôpitaux de la Généralité et les journées des soldats malades ; — les règlements des amphithéâtres des hôpitaux militaires de Strasbourg, Metz, Lille, Brest et Toulon ; — les brevets expédiés en faveur des médecins et chirurgiens attachés particulièrement au service des troupes dans les hôpitaux de charité de la Généralité ; — les abus au sujet de la fourniture des voitures pour le transport des soldats sortant des hôpitaux ou revenant des eaux ; — les marchés passés avec la marine pour la fixation du prix des journées des marins malades, etc.

C. 1099. (Carton.) — 91 pièces, papier.

1785-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. le maréchal de Castries, de Vergennes, le maréchal de Ségur, le comte de Brienne, La Millière, le baron de Breteuil et La Tour-du-Pin, ministres, et les subdélégués, concernant : — les soldats et marins reçus dans les hôpitaux militaires ; — la surveillance des hôpitaux ; — le traitement des malades à l'hôpital de Bayonne ; — les priviléges et exemptions des officiers de santé des hôpitaux militaires ; — la nomination du sieur Lassanne fils, médecin ordinaire de la Reine, aux fonctions d'inspecteur des hôpitaux de la Généralité ; — l'administration de l'hôpital de Périgueux ; — les retenues sur les troupes, tant françaises qu'étrangères, pour traitement des malades et blessés dans les hôpitaux de Bayonne, etc.

C. 1100. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1727-1758. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Chauvelin, le comte de Morville, Orry, de Fulvy, Amelot, d'Aguesseau, d'Argenson, de Saint-Florentin, de Machault, le maréchal de Noailles et les subdélégués, relative : — aux comptes de l'hôpital Saint-André présentés

par les trésoriers dudit hôpital ; — aux charges supportées par lesdits trésoriers ; — aux contestations élevées à ce sujet ; — aux refus de divers particuliers de la place de trésorier de cet hôpital ; — aux règlements intervenus à cet égard, etc.

C. 1101. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier ; 2 plans.

1619-1778. — Correspondance de MM. de Tourny, Boucher et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Argenson, le maréchal de Biron, de La Houssaye, de Morville, d'Angervilliers, de Chauvelin, de Boullongue, Foullon, de Crémille, le duc de Choiseul, de Fulvy et de Saint-Florentin, concernant : — l'ancien cimetière de l'hôpital Saint-André, placé en dehors de la porte Dijeaux, et dont l'emplacement, vendu aux jurats, fait actuellement partie de la place Dauphine, dans la partie du couchant ; — l'acquisition d'un terrain à l'entrée du chemin du Tondut pour servir de cimetière audit hôpital ; — les médecins et chirurgiens et les conteslations élevées entre eux ; — les soldats malades soignés dans ledit hôpital ; — son administration ; — lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil d'État, titres de fondations et renouvellement des privilèges dudit hôpital, etc.

C. 1102. (Carton.) — 32 pièces, papier.

1390-1789. — Arrêts du Conseil, lettres patentes et mémoires, concernant : — la fondation de l'hôpital Saint-André ; — la nomination à la charge de trésorier dudit hôpital ; — un arrêt du Conseil qui ordonne qu'il sera payé par les jurats 30,000 livres à prendre sur les revenus de la ville pour la continuation des bâtiments dudit hôpital ; — le renouvellement de privilèges en faveur de l'hôpital ; — son administration, ses statuts : — un arrêt du Conseil qui ordonne que nul ne pourra être jurat s'il n'a été trésorier dudit hôpital ; — un mémoire relatif à son établissement.

C. 1103. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1476-1764. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Boullongue, le maréchal de Noailles, de Crémille, Foullon, le duc de Choiseul et les subdélégués, concernant : — le nombre, les revenus et les dépenses des hôpitaux de la Généralité ; — les instructions pour les subdélégués, au sujet de l'entrée des malades dans les hôpitaux de charité ; — les distributions d'aumônes aux maisons religieuses ; — des lettres patentes du mois de février 1721, portant homologation d'un règlement pour l'hôpital de la ville de Villeneuve-d'Agenais ; — d'autres lettres patentes du Roi qui autorise l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Villefranche en Périgord ; — divers mémoires relatifs aux observations générales des administrateurs des hôpitaux et autres maisons de charité, etc.

C. 1104. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1733-1776. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Machault, de Saint-Florentin, de Boullongue et les subdélégués, concernant : — les revenus et dépenses des hôpitaux de la Généralité de Bordeaux, de Blaye, Braud, Saint-Caprais, Marcillac, Libourne, Saint-Émilion, Fronsac, Bergerac, Sainte-Foy, Périgueux, Nontron, Thiviers, Ribérac, Sarlat, Agen et Condom ; — la reddition des comptes desdits hôpitaux et des mémoires sur leurs fondations, etc.

C. 1105. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1348-1764. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. Le Peletier, Amelot, d'Aguesseau, de Boullongue, de Saint-Florentin et Bertin, ministres, et les subdélégués, concernant : — l'établissement d'un bureau de direction dans l'hôpital de Castillonnés et dans tous les autres de son ressort ; — l'hôpital Saint-Louis, destiné aux enfants trouvés ; — la fondation d'un hôpital à Villefranche et à Bussière-Badil, en Périgord ; — les hôpitaux de Virazel, Nontron, Issigeac, Mézin, Cadillac, Monpaon, Périgueux, Condom, La Réole, Montignac, Montpazier et Bazas.

C. 1106. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1695-1769. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Saint-Florentin, Bertin, Amelot, de L'Averdy, de Chauvelin, d'Aguesseau et MM. les subdélégués, concernant : — l'administration de l'hôpital Saint-James de Libourne ; — l'établissement d'une maison de charité en la communauté de Penne ; — les hôpitaux de Beaumont, Casteljaloux, Nérac, Sarlat, Bergerac, Aymet, Terrasson et Ribérac.

C. 1107. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1685-1779. — Correspondance de MM. Boucher,

Boutin, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de Boullongue, de L'Averdy, d'Ormesson et Bertin, et les subdélégués, concernant : — l'hôpital Saint-Jacques d'Agen, sa fondation et son administration ; — les observations sur le projet de reconstruction dudit hôpital ; — une plainte portée contre les administrateurs de l'hôpital de Saint-Macaire par la supérieure de cet établissement ; — l'état des villes de la Généralité qui possèdent des hôpitaux.

C. 1108. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier ; 1 carte.

1594-1764 — Correspondance de M. l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — un legs de 20,000 livres fait aux pauvres de la communauté de Castillon par M. de Turenne ; — les maisons de charité et de piété d'Agen, Bazas, Bergerac, Condom, Clairac, Casteljaloux, Sainte-Foy, Libourne, Marmande, Monflanquin, Nérac, Nontron, Périgueux, Sarlat et Villeneuve ; — une dette de l'hôpital de Montignac envers les religieuses de Sainte-Claire de Sarlat ; — une carte du diocèse de Sarlat, levée en 1594, etc.

C. 1109. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1746-1780. — Correspondance de M. l'intendant de Bordeaux avec les subdélégués, concernant : — les hôpitaux : des Incurables ; — Saint-Louis (enfants trouvés) ; — la Maison de Force ; — Saint-André de Bordeaux ; — des renseignements sur l'hôpital qui existait autrefois à Lesparre ; — les hôpitaux de charité et de bienfaisance de la Généralité ; — l'hôpital de Penne, etc.

C. 1110. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1737-1749. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. Orry et Trudaine, ministres, et les subdélégués, concernant : — les enfants exposés de l'Agenais ; — les états des particuliers qui s'étaient chargés, par contrat, de l'entretien de ces enfants et pour lesquels furent expédiées des ordonnances pour pourvoir à leur subsistance ; — les procédures intentées contre les personnes qui exposaient ces enfants, etc.

C. 1111. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1737-1751. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. Orry et Trudaine, ministres, et les subdélégués, concernant : — les enfants exposés dans la ville d'Agen ; — leur nourriture et leur entretien ; — les abus commis dans l'administration de l'hôpital des Enfants-Trouvés ; — les obligations de l'engagiste de l'Agenais et du Condomois au sujet de la nourriture desdits enfants ; — les renseignements sur la fondation dudit hôpital ; — les priviléges accordés aux personnes chargées de l'entretien desdits enfants ; — l'état des gratifications allouées pour la garde des enfants, etc.

C. 1112. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1752-1758. — États des enfants trouvés de l'Agenais qui étaient à la charge du Roi depuis l'âge de huit ans jusqu'à celui de douze ; — ordonnances en faveur des particuliers chargés de pourvoir à la subsistance des enfants exposés, etc.

C. 1113. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier ; 1 plan.

1710-1774. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny et Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. d'Argenson, Le Pelletier de Siguy, de Morville, d'Aguesseau, de La Vrillière, de Saint-Florentin et Bertin, concernant : — l'hôpital des Enfants-Trouvés de la ville de Bordeaux ; — le projet de transporter cet établissement dans l'hôpital d'Arnaud-Guiraud, qui fut fondé dans la rue Bouhaut, où il est resté fort longtemps, pour être transporté ensuite à la Manufacture ; — les secours accordés pour le soutien de cet établissement ; — les règlements et administration de cet hôpital ; — l'état et la situation de cette maison à diverses époques ; — la translation de cette maison, avec le projet qu'on avait de la transférer dans l'ancien terrain de la Plate-Forme ; — le plan de l'ancien local de cet hôpital et quelques pièces se rapportant à divers objets qui y sont relatifs.

C. 1114. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1759-1770. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. Orry et de Choiseul, ministres, et les subdélégués, concernant : — la régie et l'administration des enfants trouvés de l'Agenais qui sont à la charge du Roi depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze ; — les priviléges des familles chargées d'élever lesdits enfants ; — les revenus et charges de l'hôpital Saint-Jacques d'Agen ; — des renseignements demandés sur la fondation dudit hôpital ; — divers mémoires à ce sujet.

C. 1115 (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1737-1772. — Correspondance de MM. Boucher,

Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. Orry et de Trudaine, ministres, et les subdélégués, relative : — à un projet de règlement pour les enfants trouvés ; — à la régie et administration, desdits enfants ; — à la reddition des comptes de recettes et dépenses faites pour leur nourriture et entretien.

C. 1116. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1737-1775. — Correspondance de MM. Boucher, Boutin et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. de Beaumont, de Trudaine et Orry, ministres, et les subdélégués, concernant : — les dépenses de nourriture et entretien des enfants exposés de l'Agenais.

C. 1117. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1742-1777. — Correspondance de MM. de Tourny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. de Trudaine, de Courteille et de Beaumont, ministres, et les subdélégués, relative : — aux procédures intentées contre les personnes qui exposent les enfants trouvés ; — aux états et mémoires au sujet des enfants placés chez les particuliers de la campagne et leur rétribution.

C. 1118. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1757-1760. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Moras, de Courteille et Bertin, concernant : — l'établissement de la maison de force de Cahors, ses règlements ; — les lettres patentes accordées par le Roi, en 1757, en faveur de la maison de force de Bordeaux ; — les lettres patentes et règlements des maisons de refuge d'Agen et de Limoges ; — les comptes et dépenses de la maison de force des pauvres de Bordeaux, établie sur un terrain de l'ancien hôpital d'Arnaud-Guiraud ; — les filles détenues ; — les secours alloués pour les réparations de ladite maison de force.

C. 1119. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier ; 1 plan.

1756-1767. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. de Saint-Florentin, de Crémille et le maréchal de Belisle, ministres, concernant : — la construction de la maison de force de Bordeaux ; — le plan de ladite maison ; — les filles détenues par ordre du Roi ; — les comptes et dépenses dudit établissement ; — les lettres patentes autorisant l'établissement d'une maison de force à Bordeaux ; — ses règlements et sa direction ; — l'état desdits bâtiments, etc.

C. 1120. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1701-1758. — Correspondance de MM. de Labourdonnaye, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Trudaine, de Courteille et d'Ormesson, et les subdélégués, concernant : — l'adjudication des réparations des prisons d'Agen ; — la fourniture du pain des prisonniers ; — les frais à la charge de M. le duc d'Aiguillon comme engagiste de l'Agenais et du Condomois ; — les gages du geôlier des prisons d'Agen ; — les mesures à prendre contre l'évasion des prisonniers ; — les réparations des prisons du Port-Sainte-Marie, etc.

C. 1121. (Carton.) — 104 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 1 plan.

1741-1762. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. d'Ormesson, de Trudaine, Orry, de Lamoignon et de Courteille, ministres, et les subdélégués, concernant : — les réparations de l'Hôtel-de-Ville de Sarlat ; — les gages du geôlier des prisons de ladite ville ; — les états de fournitures du pain des prisonniers ; — les impositions sur les habitants de la ville et banlieue de Sarlat, tant sur les privilégiés que sur les non privilégiés, pour subvenir aux frais de réparations de l'Hôtel-de-Ville de Sarlat ; — l'adjudication des prisons du Présidial de Sarlat, etc.

C. 1122. (Carton.) — 90 pièces, papier ; 3 plans.

1700-1766. — Correspondance de MM. de Labourdonnaye, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Armenonville, de Lamoignon, de Courteille et le duc de Bouillon, et les subdélégués, concernant : — les réparations des prisons, palais et auditoires des villes de Tartas, Dax, Sarlat, Bordeaux, Bourg, Puymirol, Casteljaloux, Blaye, Présidial de Nérac, Monflanquin, Bazas ; — la reconstruction du palais et de l'Hôtel-de-Ville de Casteljaloux ; — l'allocation de la somme de 50 livres en faveur du prêtre chargé de dire la messe les jours de fête et dimanches dans les prisons de la ville d'Ustaritz (pays de Labour).

C. 1123. (Carton.) — 107 pièces, papier ; 1 plan.

1741-1768. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. de Lamoignon, de Courteille, d'Ormesson et de Boullongue, ministres, et les subdélégués, concernant : — les plans, devis et détail estimatif des ouvrages pour la construction du parquet et des prisons de la ville de Saint-Macaire ; —

l'adjudication des réparations à faire à l'Hôtel-de-Ville, aux prisons et à la halle de Monflanquin en Agenais ; — la proposition faite par ladite communauté d'acquérir la maison abbatiale pour y construire un nouvel Hôtel-de-Ville ; — le refus du duc de Biron de faire bâtir à ses frais ni prisons, ni auditoire, prétendant que, comme engagiste, il n'était tenu que de leur entretien ; — l'état des réparations à faire au pavillon au-dessus de l'entrée de la ville de Saint-Macaire, dépendant de la maison commune dudit lieu.

C. 1124. (Carton.) — 78 pièces, papier.

1759-1717. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Terray et Cochin, et les subdélégués, concernant : — les réparations des prisons de Nontron, Blaye, Bergerac, La Linde, Issigeac, Beaumont, Eymet, Périgueux, Thiviers, Agen, Grateloup, La Parade, Castelmoron, Villeneuve, Penne, Monclar, Bruch, Port-Sainte-Marie, Aiguillon, Valence, La Montjoie, Puymirol, Tournon, Beauville, Montégut et Sarlat, etc.

C. 1125. (Carton.) — 96 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1706-1774. — Correspondance de MM. de La Bourdonnaye, Boucher, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Courteille, de Gaumont, de Beaumont et de L'Averdy, et les subdélégués, concernant : — les réparations à faire aux prisons du palais de Bordeaux, Bazas, Agen, Gensac, Monpon, Nontron, Port-Sainte-Marie, Puymirol, Valence, Coutras, Casteljaloux, Damazan, Marmande, Sainte-Bazeille, La Sauvetat, Tonneins-Dessus, Seiches, La Mothe, Gontaud, Miramont, Nérac, Caumont, La Parade et Mézin.

C. 1126. (Carton.) — 93 pièces, papier ; 1 plan.

1759-1774. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Maupeou et Terray, et les subdélégués, concernant : — les réparations du parquet et auditoire de la ville du Port-Sainte-Marie, des prisons d'Agen, Bordeaux, Casteljaloux et Saint-Émilion ; — les gages du concierge des prisons de la ville d'Agen, etc.

C. 1127. (Registre.) — Grand in-folio, 81 feuillets, papier.

1775-1778. — Registre d'écrou des mendiants dans le dépôt de mendicité de Bordeaux.

C. 1128. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1770-1779. — Registre d'entrée et de sortie des mendiants du dépôt de mendicité de Bordeaux.

C. 1129. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1783-1784. — Registre matricule des détenus au dépôt de mendicité de Bordeaux.

C. 1130. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1781-1785. — Registre matricule des détenus au dépôt de mendicité de Bordeaux.

C. 1131. (Registre.) — Grand in-folio, 55 feuillets, papier.

1776-1786. — Registre des entrées et sorties des mendiants du dépôt de mendicité de Bordeaux.

C. 1132. (Registre.) — Grand in-4°, 301 feuillets, papier.

1710-1787. — Registre des délibérations du bureau commis par la Cour pour l'exécution de la fondation faite par feu M. de Tastes, conseiller, dans son codicille du 15 septembre 1710 ; divers états se rattachant à cette fondation, en faveur des pauvres, sont joints à ce registre.

C. 1133. (Registre.) — Grand in-folio, 301 feuillets, papier.

1773-1794. — Registre d'écrou du dépôt de mendicité de Bordeaux, comprenant les noms et signalements des détenus, la date de leur entrée et de leur sortie, les causes de leur détention et les motifs de leur mise en liberté.

C. 1134. (Registre.) — Grand in-folio, 348 feuillets, papier.

1782-1798. — Registre matricule des mendiants admis et sortis du dépôt de mendicité de Bordeaux.

C. 1135. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1768-1776. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de L'Averdy, le duc de Choiseul, d'Invau, Terray et Turgot, et les subdélégués, concernant : — les filles prostituées et les vagabonds détenus dans les dépôts de mendicité ; — les renseignements sur les geôliers desdits dépôts ; — le traitement des filles de mauvaise vie ; — les recettes et dépenses des dépôts de mendicité ; — les réparations de la maison

de mendicité de Bordeaux ; — la nourriture des prisonniers ; — la reddition des comptes ; — les établissements de charité de la Généralité.

C. 1136. (Carton.) — 65 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1719-1789. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres Necker, Turgot et de Boullongue, et les subdélégués, concernant : — les pauvres bourgeois honteux et les prisonniers ; — les legs faits en faveur des pauvres en général.

C. 1137. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1770-1773. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Terray et Cochin, et les subdélégués, relative : — à divers envois faits par le Gouvernement à l'Intendance de divers remèdes approuvés, pour être distribués aux pauvres des communautés de Beauville, Castelsagrat, Combebonet, La Montjoie, Preyssas, Tournon, La Rouquette, Villefranche, Sauveterre, Pellegrue, Saint-Ferme, Blazimont, Pujols, Clermont-Dessus, Montégut et Puymirol, etc.

C. 1138. (Carton.) — 121 pièces, papier.

1774-1777. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Cochin, Terray, Turgot et Taboureau, et les subdélégués, relative : — à des envois de remèdes pour les pauvres des communautés et villes de Bordeaux, Bazas, Casteljaloux, Nérac, Condom, Agen, Villeneuve, Clairac, Monflanquin, La Réole, Libourne, Sainte-Foy, Castillonnés, Sarlat, Périgueux, Thiviers, Nontron, Ribérac, Monpon, Blaye, Vitrezay, Mont-de-Marsan, Dax, Saint-Sever, Bayonne, etc.

C. 1139. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1778-1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker, La Millière et Amelot, et les subdélégués, relative : — à divers envois de boîtes de remèdes pour les pauvres des communautés et villes de Bordeaux, Bazas, Nérac, Condom, Agen, Villeneuve, Clairac, Monflanquin, Marmande, La Réole, Libourne, Sainte-Foy, Bergerac, Castillonnés, Sarlat, Montpazier, Périgueux, Thiviers, Nontron, Ribérac, Monpon, Dax, Saint-Sever, Bayonne, Pauillac, le pays de Labour, etc.

C. 1140. (Carton.) — 123 pièces, papier.

1785-1787. — Correspondance de MM. Boutin et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes et de La Millière, et les subdélégués, concernant : — des distributions faites des divers remèdes envoyés pour les pauvres à l'intendant et qui étaient à sa disposition à la fin de chaque année, etc.

C. 1141 (Carton.) — 119 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec le ministre de La Millière et les subdélégués, concernant : — divers envois de boîtes de remèdes pour les pauvres des communautés et villes de Bordeaux, Libourne, Blaye, Pauillac, Vitrezay, Périgueux, Bergerac, Thiviers, Nontron, Ribérac, Monpon, Sarlat, Agen, Sainte-Foy, Villeneuve, Marmande, Clairac, Castillonnés, Monflanquin, Cadillac, Condom, Nérac, Bazas, Casteljaloux, La Réole, Dax, Saint-Sever, Bayonne et Mont-de-Marsan, etc.

C. 1142. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1720-1722. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Le Blanc, de La Houssaye, Amelot, d'Aguesseau, de La Vrillière et Dodun, et les subdélégués, concernant : — les mesures à prendre à l'occasion de la peste qui régnait à Marseille et dans le Gévaudan ; — les distributions de divers remèdes autorisés par le Roi.

C. 1143. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1723-1757. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Le Blanc, de La Houssaye, Amelot, d'Aguesseau, de La Vrillière, Dodun, de Marville, Orry, d'Argenson et de Paulmy, et les subdélégués, concernant : — les mesures qui furent prises dans la Généralité à l'occasion de la peste qui régnait à Lisbonne et à l'île de Malte ; — les vaisseaux de Tunis attaqués de la contagion ; — l'établissement d'un lazaret à l'île de la Dive près La Rochelle ; — divers remèdes ou recettes curatives pour différentes maladies, etc.

C. 1144. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1760-1783. — Correspondance entre MM. de Tourny, Boutin, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, et les ministres Bertin, de Courteille, le duc de Choiseul

et de L'Averdy, relative : — à la distribution de divers remèdes envoyés par le Roi ; — à divers remèdes ou recettes curatives pour différentes maladies et découvertes de nouveaux remèdes ; — à une instruction sur les moyens de rappeler à la vie les personnes suffoquées par des vapeurs méphitiques.

C. 1145. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1740-1782. — Correspondance de MM. Boucher, de Clugny, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, avec les. ministres Orry et Turgot, relative : — aux instructions à donner sur les secours qu'il faut administrer aux personnes suffoquées par des vapeurs méphitiques ; — à quatre volumes d'instructions sur la manière d'administrer les secours aux noyés, au moyen de la boîte destinée à cet usage ; — à des placards imprimés concernant les secours à administrer aux personnes noyées pour les rappeler à la vie.

C. 1146. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1750-1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec MM. le marquis de Paulmy et de La Vrillière, relative à diverses affaires concernant : — les eaux minérales et l'analyse qui en a été faite ; — des eaux prétendues minérales d'une fontaine appelée Saint-Vincent, près Bazas ; on y trouve aussi une instruction de M. Richard, ancien médecin du Roi, sur les eaux minérales de divers cantons, et des lettres, entre autres une copie de celle de M. le marquis de Monteynard adressée à l'intendant.

C. 1147.(Portefeuille.) — 137 pièces, papier ; 1 plan.

1722-1731. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec M. de Gaumont, ministre, relative : — aux devis et adjudications d'ouvrages de réparation délibérés et arrêtés en 1723, concernant les travaux de réparation à faire au palais du Parlement de Bordeaux et aux prisons de la Conciergerie ; — au palais de la Cour des Aides de Bordeaux.

C. 1148. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1740-1759. — Devis et mémoires concernant les réparations du palais de l'Ombrière dans les parties occupées par le Présidial de Guyenne et les prisons ; — divers, états des dépenses occasionnées par ces travaux, etc.

C. 1149. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier ; 1 plan.

1723-1775. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Gaumont, de Chauvelin, de Trudaine et Orry, concernant : — les réparations à faire aux chambres de la chancellerie de Bordeaux ; — l'entretien des couvertures des prisons du palais ; — les mémoires et devis desdites réparations produits par l'ingénieur Vimar, l'architecte Montégut et autres, etc.

C. 1150. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1744-1760. — Requêtes et ordonnances rendues par M. de Tourny, relatives ; — à des indemnités allouées pour démolition de maisons ou terrains concédés pour les embellissements des portes des Capucins, d'Aquitaine, de Berry et de Tourny, à : Antoinette Gaudon, veuve d'Antoine Boulan ; Chaduc ; Jean Labat ; Gabriel Duran ; Arnaud et Antoine Sabatier frères ; Fauquier, conseiller au Parlement ; Bordes frères ; l'abbé Rector ; Marie Laville ; Antoine Rozès ; Françoise de Lobis ; Duvergier ; Jean Lavergne ; Neufville, chirurgien ; Bouan, notaire ; la veuve de Piis ; les Dames de la Charité ; Caussade ; Louis Pomeyrol, etc.

C. 1151. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1742-1762. — Requêtes et ordonnances rendues par M. de Tourny, relatives à diverses indemnités réglées par l'intendant, concernant : — des démolitions de maisons ou de terrains concédés pour les embellissements faits aux portes Dijeaux, de Bourgogne et Dauphine ; — personnes indemnisées : dame Claire-Laurence Desbauges, veuve de François de Castellanne, écuyer ; Maunier ; Marguerite Gassot, veuve de Michel Pin ; Marie Condomine ; Jacques Bégoulé et Marie Bégoulé, épouse d'Antoine Desarbres ; Garreau ; la dame Naudine Lasauray, veuve de Jean Duduc, écuyer ; Marc-Antoine Rivière ; Levasseur ; Antoine Brossart ; Pierre Dusolier, Jean Lagarde, etc.

C. 1152. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier ; 11 plans.

1734-1752. — Requêtes et mémoires adressés à M. de Tourny, concernant : — les travaux de construction de la porte des Capucins à Bordeaux ; — les devis et états estimatifs de ces travaux dont l'adjudication fut concédée dans le mois d'août 1744 à un nommé Alary ; — les traités

passés entre les jurats et divers particuliers relativement à des concessions de terrains pour la construction de cette porte et pour l'embellissement du quartier ; — cessionnaires de ces terrains : Marguerite Ribes, veuve de Gilbert Fauconnet ; Pierre Marchand ; Don Antoine Massie, syndic de l'abbaye de Sainte-Croix, ordre de Saint-Benoît ; la veuve Lassalle de Marboutin ; Antoine Boulan ; la veuve Robillard ; Catherine Brochard ; Martial Mauvais, etc.

C. 1153. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier ; 22 plans.

1744-1770. — Requêtes et mémoires adressés à M. de Tourny, concernant : — le devis et détail estimatif de la construction de la porte des Capucins à Bordeaux ; — l'adjudication de ces travaux en faveur du sieur Alary ; — des traités passés entre les jurats de Bordeaux et divers particuliers pour cessions de terrains faites par ces derniers à la ville pour la construction de ladite porte ; — cessionnaires de ces terrains : Jean Davesie ; de Bergeon ; madame Bernard ; Marchand ; Marennes ; Robilliard ; Lambert, marchand raffineur ; la veuve Poitevin ; Darlan ; Pierre David ; Longrat ; Montaigne ; Loche, notaire ; Vallance ; Royé, capitaine de vaisseau ; — des observations au sujet d'un terrain situé près la porte d'Aquitaine, appartenant à M. Bardon, procureur au Sénéchal, etc.

C. 1154. (Plans.) — 20 pièces, papier.

1744-1750. — Plans concernant : — la construction de la porte des Capucins ; — les ouvertures en élargissement des rues qui de l'intérieur devaient y aboutir ; — la prolongation de quelques-unes de ces rues jusqu'à la rue Anglaise et particulièrement l'élargissement de cette dernière ; — divers lieux circonvoisins où M. de Tourny projetait des embellissements, et entre autres : le terrain situé entre le couvent des Carmélites et cette porte ; — entre le couvent des Capucins et le fort Louis ; — tout le terrain qui était depuis l'abbaye et la grande rue Sainte-Croix ; le marché neuf ; la rue des Faures ; la rue Leyteyre ; le couvent des Petites-Carmélites, celui des Capucins et la porte ; — les plans du dehors de la porte des Capucins et divers locaux contentieux des environs depuis l'hôpital des Incurables jusqu'à celui d'Arnaud-Guiraud, et depuis les murs et fossés de ville jusqu'aux chemins de Bègles et terres de Bordes ; — deux plans concernent les Corderies de la rue Sainte-Croix.

C. 1155. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier ; 4 plans.

1746-1750. — Plans, devis et comptes concernant : — les portes Dijeaux et Dauphine ; — la place Dauphine, entre les deux portes ; — les maisons qu'il a fallu démolir pour les reconstruire dans un autre ordre pour la formation de la place Dauphine et pour les embellissements dont elle est ornée ; — comptes de dépenses de toute espèce ; — détails, devis et états estimatifs de tous les ouvrages qui ont été faits pour la construction desdites portes ; — les indemnités allouées pour démolitions de maisons ou cessions de terrains, etc.

C. 1156. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier ; 36 plans.

1749-1750. — Plans et états concernant : — les portes Dijeaux et Dauphine et la place Dauphine, entre ces deux portes ; — les environs desdites portes et place ; — les maisons qu'il a fallu abattre et celles qui ont été rebâties pour la décoration de cette place ; — les appareils pour la construction des deux portes ; — les rôles des dépenses pour la démolition des maisons de la place Dauphine, etc.

C. 1157. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier ; 3 plans.

1677-1751. — Requêtes, mémoires et plans relatifs : — à la démolition et reconstruction de diverses maisons pour la formation de la place Dauphine ; — au nivellement de cette place et de la porte Dijeaux ; — à des ventes de maisons et emplacements qui doivent servir à l'agrandissement de cette place ; — à des indemnités accordées à divers propriétaires dépossédés ; — à des projets de délibérations de MM. les jurats pour établir un seul alignement de la partie du grand chemin depuis le derrière des Chartrons jusqu'au premier pont du marais de l'Archevêché ; — à des mémoires et requêtes du sieur Navarre, chanoine de Saint-Seurin, concernant la cession des maisons et terrains qu'il a cédés à la ville pour ces nouveaux embellissements ; — à des plans figuratifs des maisons et emplacements, et à l'état du toisé de leur superficie.

C. 1158. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier ; 3 plans.

1737-1753. — Plans, devis, mémoires, etc., relatifs : — à un arrêt du Parlement qui, sur le rapport de François de Thibault et Albert Demons, conseillers du Roi en sa Cour de Parlement de Bordeaux, commissaires par elle députés pour les fortifications de ladite ville, a permis et

permet auxdits commissaires de faire démolir les maisons et prendre les terres qu'ils jugeront nécessaires pour lesdites fortifications, et ladite Cour ordonne que, l'estimation préalablement faite, les propriétaires en seront dédommagés sur les deniers publics ; — aux ventes, cessions, transactions, arpentements de terrains et rapports d'estimation des experts chargés d'apprécier la valeur des objets cédés ; — aux mémoires des Feuillants concernant la cession par eux faite à la ville de Bordeaux de leur maison et d'une partie de leur enclos pour la formation de la place Dauphine et dont ils demandent à être indemnisés.

C. 1159. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier ; 19 plans.

1713-1759. — Requêtes, plans et devis concernant : — l'extrait des titres représentés par les propriétaires des maisons ou échoppes renfermées dans l'île du bastion de la porte Dijeaux et rue du pont de La Mothe, cédées à la ville pour la formation de la place Dauphine ; — divers plans des maisons démolies, qui doivent être construites sur d'autres emplacements ; — les transactions et traités faits avec les propriétaires des terrains situés en dehors de la porte Dijeaux ; — l'état des maisons avoisinant les portes Dauphine et Dijeaux ; — concernant la porte Dijeaux et ses alentours, etc.

C. 1160. (Plans.) — 25 pièces, papier.

1750. — Plans : — d'appareil de diverses assises de la porte Bourgogne depuis ses fondations jusqu'à la plate-bande ; — relatifs à la construction de cette porte. Plusieurs de ces plans d'appareil sont signés ou par des jurats ou par le sieur Portier, architecte.

C. 1161. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier ; 1 plan.

1751-1753. — Requêtes, plan, devis et comptes relatifs : — à la grille qui doit entourer la statue équestre du Roi ; — au procès-verbal de la dédicace de la place et porte autrefois des Salinières, dédiées à monseigneur le duc de Bourgogne ; — à la copie d'une lettre de M. le comte de Saint-Florentin par laquelle il annonce aux maire, sous-maire et jurats de Bordeaux que le Roi a accordé la noblesse aux sieurs Despiau, Montaut, Poncet et Grateloup, jurats ; Thibaut, procureur syndic, et Chavaille, clerc secrétaire de la ville, à l'occasion de cette dédicace ; — aux travaux exécutés par le sieur Chavay à la place Bourgogne et ses environs ; — aux frais de transport des matériaux ; — à la construction d'une halle au poids ; — aux démolitions des maisons et échoppes aux environs de la porte et place de Bourgogne et aux indemnités réclamées par les propriétaires dépossédés de ces objets.

C. 1162. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1754-1756. — Ordonnances, devis et comptes relatifs : — à diverses requêtes adressées à M. de Tourny, intendant de Bordeaux, par les propriétaires des maisons et échoppes qui ont été démolies pour la construction de la porte Bourgogne, anciennement connue sous le nom de porte des Salinières, et dont ils demandent à être indemnisés ; — à des ordonnances de payement de ces indemnités, rendues par M. de Tourny père, à la suite des requêtes de MM. Duvic, ancien garde du Roi ; Gombault de Razac et Tapot, écuyer ; — au détail des travaux et des approvisionnements ; — aux certificats de payement délivrés par le sieur Portier, inspecteur des travaux.

C. 1163. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier ; 15 plans.

1757-1767. — Requêtes, plans, devis et comptes relatifs : — à des minutes d'ordonnances rendues par MM. de Tourny et de Fargès, intendants de Bordeaux, en indemnité des maisons démolies pour l'érection de la porte de Bourgogne ; — aux travaux et aux divers plans de cette construction, etc.

C. 1164. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier ; 19 plans.

1733-1758. — Plans concernant : — la construction de diverses parties de la porte Bourgogne ; — divers locaux et maisons des environs ; — les plans géométriques du port de Bordeaux, depuis la porte du Caillau jusqu'à-celle de La Grave. — Mémoires, lettres, états relatifs : — aux environs de cette porte ; — au nivellement du pavé à la place des maisons démolies ou à démolir pour les constructions ; — aux titres de propriétés, requêtes en indemnité de divers propriétaires de maisons démolies.

C. 1165. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier ; 15 plans.

1697-1782. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Argenson et de Courteille, relative : — à la démolition de la porte Sainte-Eulalie et à la construction de la porte de Berry ; — à diverses délibérations prises en jurade au sujet de cette porte ; — aux travaux à faire aux alentours et aux arrêts qui les autorisent ; — à un traité fait avec l'archevêque au

sujet de la cession d'un terrain voisin ; — à divers papiers concernant certains ouvrages et opérations faits ou à faire aux alentours de cette porte ; — à la correspondance entre les ministres de Courteille et d'Argenson, l'intendant de Bordeaux et les jurats à l'occasion de ces travaux ; — aux pièces et états concernant les indemnités aux particuliers dont on démolissait les maisons ou qui cédaient du terrain ; — aux plans des environs de cette porte et des maisons à démolir et à construire à neuf pour l'embellissement du quartier.

C. 1166. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 21 plans.

1744-1776. — Requêtes, plans et correspondance de MM. de Saint-Florentin, de Noailles et d'Argenson, ministres, avec M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant : — les indemnités réglées ou réclamées pour terrains cédés ou maisons démolies pour réédifier ou réparer des portes de la ville de Bordeaux ; — au nombre de ces portes, figurent celles : d'Albret, — des Portanets, — de Sainte-Croix, — du Caillau, — de Saint-Jean, — de la Monnaie, — du Chapeau-Rouge et de Tourny ; — une transaction entre les jurats de Bordeaux et les RR. PP. Feuillants ; — un traité passé entre M. de Tourny et le sieur Chalimon, au sujet des remblais à faire dans le marais qui borde l'enclos de ces religieux ; — les états des emplacements à vendre dans les fossés de la ville, depuis la porte de Tourny jusqu'à la porte Dijeaux, et de ceux de la place Dauphine du côté de ladite porte Dijeaux ; — comptes de dépenses des divers travaux exécutés à ces portes ou dans leur voisinage.

C. 1167. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier ; 20 plans.

1740-1755. — Plans et mémoires concernant : — la porte de Tourny et les lieux environnants sur lesquels M. de Tourny, intendant de Bordeaux, projetait de faire diverses constructions pour l'embellissement de la ville ; — devis, états et comptes de dépenses faites pour la construction tant de la porte que de la place de Tourny.

C. 1168. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier ; 26 plans.

1744-1758. — Plans, devis et mémoires relatifs : — à la construction de la porte d'Aquitaine ; — à la formation de la place qui est en dehors de cette porte ; — à divers autres plans des maisons qu'il s'agissait de démolir soit pour la construction de la porte, soit pour la formation de la place, soit enfin pour procéder à l'estimation de leur valeur ou à leur reconstruction ; — devis, états de dépenses et autres détails concernant ces diverses constructions.

C. 1169. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier ; 9 plans.

1683-1753. — Requêtes, mémoires, correspondance de M. de Courteille, ministre, avec M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant : — la construction de la porte d'Aquitaine et l'alignement des maisons de la rue de ce nom ; — des états des maisons à acquérir pour en opérer la démolition ; — des traités, arrangements ou accords passés ou convenus avec les propriétaires des maisons démolies et ceux qui cédaient des terrains.

C. 1170. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin ; 10 plans.

1700-1765. — Requêtes et mémoires concernant des constestations entre les propriétaires des maisons cédées pour l'érection de la porte Saint-Julien, aujourd'hui porte d'Aquitaine et la ville de Bordeaux, au sujet des indemnités qui leur sont dues pour la cession de ces diverses maisons et des terrains pour la formation de ladite place, et divers plans desdites porte et place.

C. 1171. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1647-1733. — Titres de propriété des maisons et échoppes qui furent démolies en 1733 pour la formation de la place Royale, et qui étaient situées sur le bord de la rivière ou dans l'intérieur de la ville, aux environs de la porte Despaux, lesquels titres, les propriétaires des maisons et échoppes furent tenus de rapporter au secrétariat de l'Intendance, par suite de l'ordonnance de l'intendant Boucher, pour baser l'estimation des indemnités dues aux propriétaires, lesquelles furent réglées par des experts, sur l'inspection des lieux et examen des titres ; — propriétaires : madame de Lafont, veuve de messire Jean-Baptiste Robert, conseiller du Roi à la Cour des Aides, et madame Jeanne Giron, veuve de M. Duplessy, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux.

C. 1172. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1733-1757. — Requêtes concernant : — une ordonnance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, du 17 juillet 1733, qui enjoint à tous les propriétaires des échoppes adossées au mur de ville, depuis la porte du Chapeau-Rouge jusqu'au palais de la Cour des Aides, de remettre, dans le

délai de huitaine, au greffe de l'Intendance les titres de concession et de propriété desdites échoppes ; — une deuxième ordonnance du même intendant qui fait la même injonction aux propriétaires des maisons de la rue de la Vieille-Corderie adossées au mur de ville qui occupent les chemins de ronde et qui entrent dans le projet de construction de l'hôtel des Fermes, ainsi qu'aux propriétaires des maisons qui sont au bout de la même rue que l'on continue pour la faire déboucher dans la rue des Fossés, de faire l'apport au même greffe de tous leurs titres de propriété ; — diverses significations de ces ordonnances faites aux retardataires ; — des réclamations sur la fixation de ces indemnités ; — au nombre des déposants de ces titres de propriété, on voit figurer M. Pierre de Pontac, conseiller du Roi en la Cour du Parlement de Bordeaux.

C. 1173. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier ; 2 plans.

1730-1757. — Mémoires et ordonnances concernant : — la démolition de toutes les maisons, échoppes et du mur de ville qui se trouvent dans le vide de la place Royale, ainsi que de celles qui sont dans l'enceinte de l'hôtel de la nouvelle Bourse, afin de pouvoir poser dans la place Royale la statue équestre du Roi, dans le lieu désigné à cet effet ; — le détail et mémoire des ouvrages de sculpture exécutés à la place Royale et à la porte du Chapeau-Rouge, suivant les devis et dessins de M. Gabriel, premier architecte du Roi, par Verbereekt, sculpteur ordinaire des bâtiments de la couronne ; — les diverses grilles en fer servant de clôture ; — les deux portes en fer de la place Royale ; — l'ouverture d'une porte sous le palais de la Cour des aides pour communiquer à la rue du Chai-des-Farines ; — la porte de ville du quartier Saint-Pierre.

C. 1174. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier ; 1 plan

1747-1757. — Mémoires et états relatifs : — au pavé de la place Royale, des rues de la Douane de Royan et de la chaussée sur le port vis-à-vis les maisons entre l'hôtel des Fermes et le palais de la Cour des aides ; — aux groupes et à la statue équestre de ladite place ; — aux dépenses que ces derniers travaux doivent occasionner et qui, d'après l'évaluation du sieur Lemoine, chargé de l'entreprise, doivent s'élever à 113,448 livres.

C. 1175. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier ; 12 plans.

1738-1757. — Plans, devis, payements, états des matériaux de toute espèce, dépenses, comptes concernant : — la construction du pavillon du fonds de la place Royale ; — les adjudications des maisons de la place Royale, ou plutôt de leurs emplacements ; — les sommes qui devaient être comptées par les adjudicataires et les conditions sous lesquelles les adjudications furent faites.

C. 1176. (Portefeuille.) — 107 pièces papier ; 1 pièce, parchemin.

1632-1759. — Requêtes concernant : — les indemnités réglées par M. de Tourny père, au sujet des démolitions ordonnées, tant pour l'entière perfection de la place Royale, que pour les embellissements des environs ; — pour l'ouverture d'une nouvelle rue pour conduire de cette place au marché Royal ; — projets d'ordonnances et autres pièces relatives à cet objet.

C. 1177. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1728-1756. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. Orry et le duc d'Antin, concernant : — la fonte de la statue équestre du Roi qui devait être érigée sur la place Royale ; — les marbres du piédestal sur lequel elle devait reposer ; — les dépenses occasionnées par l'insuccès du premier jet de la statue ; — lettres originales de Bernardo de Monzoni, de Carrara, chargé de la fourniture des marbres ; — correspondance de M. Gabriel, premier architecte du Roi, au sujet des travaux de la statue.

C. 1178. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier ; 8 plans.

1688-1768. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, Boutin et Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, le cardinal de Fleury, de Chauvelin, Amelot, de L'Averdy et Bertin, relative : — aux plans, à la maçonnerie, aux marbres, à la sculpture et aux grillages du piédestal de la statue équestre du Roi, élevée sur la place Royale ; — à la dédicace de cette statue et aux médailles qui furent distribuées à cette occasion.

C. 1179. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier ; 19 plans.

1752-1757. — Plans et devis, relatifs : — à la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville à Bordeaux, qui devait comprendre, non-seulement l'emplacement de l'ancien hôtel, mais encore celui où était placé l'ancien collége de Guyenne, transporté dans l'ancienne maison professe.

C. 1180. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 14 plans.

1645-1758. — Correspondance de M. de Tourny,

intendant de Bordeaux, avec M. de Courteille, ministre, concernant : — divers plans relatifs à la construction du nouvel Hôtel-de-Ville ; — mémoires tant sur cette réédification que sur la nécessité de construire une église dans le faubourg des Chartrons ; — lettres de la cour et autres personnes, requêtes, mémoires, copies informes d'arrêts et autres pièces, toutes relatives à cette construction pour laquelle on avait projeté de se servir des pierres du château de Cadillac.

C. 1181. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1746-1760. — Copies des mandats de l'Hôtel-de-Ville visés par l'intendant, et ordonnances du même jour pour le payement de divers ouvrages publics ; — états de payements faits par le trésorier de la ville et comptes de dépenses faites pour divers travaux qui s'exécutaient aux dépens de la ville ; — détails de la valeur de divers matériaux provenant des démolitions faites pour embellissements publics ; — toisés d'ouvrages faits aux dépens de la ville ; — états de dépenses pour la clôture du cimetière Saint-Seurin ; — notes relatives aux ouvrages publics faits à Bordeaux.

C. 1182. (Carton.) — 121 pièces, papier ; 2 plans.

1730-1780. — Correspondance de MM. de Fargès et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de L'Averdy, Bertin, d'Invau, de Clugny, et Taboureau, concernant : — le produit des revenus de la ville ; — l'entretien des soldats du guet ; — une créance des Enfants-Trouvés sur la ville ; — des éclaircissements demandés sur la place Louis XV, à Bordeaux ; — le règlement pour le payement qui devait être fait à la ville de l'aliénation des 4 sous pour livre de la capitation ; — les carrosses de louage sur les places publiques ; — divers arrêts relatifs à l'administration de la ville ; — les prolongements d'aqueducs sur le port ; — les réparations de l'hôtel du Gouvernement ; — un règlement économique pour la ville ; — l'élection des jurats ; — l'entretien du jardin Royal.

C. 1183. (Plans.) — 19 pièces, papier.

1749. — Plans de l'ancien local où a été établi le jardin public, relatifs aux indemnités accordées aux particuliers dont le terrain fut concédé ; — état du jardin public. — Concessionnaires de terrains : MM. Communy, Bartarès, mademoiselle Michel, MM. Couette, L'Occupé et Bastero.

C. 184. (Plans.) — 32 pièces, papier.

1753. — Plans levés pour la construction des édifies projetés dans le jardin public.

C. 1185. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier ; 4 plans.

1740-1755. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Argenson et Orry, concernant : — la communication du jardin public avec le grand chemin du Médoc aux environs de l'ancien canton de La Rode avec la rue Saint-Joseph ; — les indemnités reclamées par divers particuliers, entre autres par MM. Louet, Dumas, Communy, etc. ; — quelques lettres ministérielles au sujet de ce jardin et quelques notes relatives à sa formation.

C. 1186. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 4 plans.

1744-1757. — Requêtes et mémoires relatifs aux indemnités accordées à divers particuliers pour cessions de terrains nécessaires à la formation du jardin public de Bordeaux, savoir, à : Jean Communy, perruquier, Ducasse frères, François Fleix, mademoiselle Dorange, veuve Minvielle, madame Mittchel, Dufaut, etc. ; — la communication du jardin public à la rue Saint-Joseph ; — le devis des ouvrages de serrurerie pour la construction d'une grille en fer du jardin ; — la construction d'un pavillon au bout de la terrasse ; — divers états de maçonnerie, charpenterie, serrurerie, etc.

C. 1187. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1758-1759. — Détails estimatifs et états de dépenses relatifs : — à la pose des grilles du jardin public sur le grand chemin, l'une joignant la terrasse et l'autre le mur de clôture du côté du manége ; — à des mémoires des ouvrages de charpente faits par le sieur Beziat dans le jardin public ; — au toisé des fondations des murs dudit jardin ; — aux ouvrages de sculpture faits par les sieurs Massé et Toufourque aux pavillons du jardin ; — à la fourniture de matériaux ; — au détail estimatif des maisons et échoppes de M. de Laborde à démolir et à reconstruire sur les lignes du nouveau chemin à former depuis la grande allée jusqu'à la rivière ; — à la fourniture de tuyaux pour le château d'eau ; — à l'adjudication de l'entretien du jardin public ; — à la demande des jurats de Bordeaux aux fins d'être autorisés à bâtir des maisons sur un terrain appartenant à la ville au delà de l'esplanade, le long du mur des Jacobins, etc.

C. 1188. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier ; 3 plans.

1639-1761. — Requêtes et ordonnances concernant : — les indemnités réglées et ordonnées par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, pour être payées par le trésorier de la ville à ceux dont on a pris du terrain ou démoli les maisons pour la formation du jardin public ; — auxdites indemnités allouées : à Jean Gouffran, la veuve Lhéricé, Jean Communy, Ducasse frères, Bartaret, les sieurs Itey, les demoiselles Danios, Augustin Maury, Anne Bordron, veuve de Lange, veuve Michel, Aubert, prêtre, Labrue, Bérard, Dumont, les demoiselles Minvielle, les curés et bénéficiers de Saint-Projet, Robert, capitaine, Dufau, Guiraudon, Meynard, Morin, Covet et les héritiers du sieur Brunet, avocat.

C. 1189. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier ; 1 plan.

1745-1769. — Comptes, rapports, etc., relatifs : — à la récapitulation des dépenses pour la formation du jardin public de Bordeaux ; — à des indemnités réclamées par les sieurs Borie, Labrue et Guiraudon ; — à l'estimation qui fut donnée au terrain concédé, par madame Mittchel, avec diverses pièces qui concernent le même objet ; entre autres un plan de l'ancienne superficie du terrain tel qu'il était avant la formation du jardin ; — les ouvrages en charpente, maçonnerie et serrurerie faits pour ledit jardin, et particulièrement les payements qui furent faits aux nommés Beziat, Voisin et Fuet.

C. 1190. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier ; 30 plans.

1739-1750 — Plans concernant la construction de l'hôtel de la Bourse de Bordeaux, qui furent levés pendant les années 1739, 1740, 1744 et 1746, par M. Gabriel, inspecteur général et premier architecte des bâtiments du Roi, commis pour la direction des bâtiments à construire à la place Royale.

C. 1191. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1740-1746. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de La Houssaye et Orry et M. Gabriel, premier architecte du Roi, concernant : — le plan de la Bourse et l'état estimatif de la somme que ce bâtiment pourrait coûter ; — le devis des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, plomberie, menuiserie, peinture, vitrerie et pavés pour son établissement sur le port de Bordeaux, dans un des côtés de la place Royale ; — une indemnité de 1,500 livres allouée à M. Ledreux, pour deux voyages de Paris à Bordeaux, et pour avoir travaillé aux dessins et détails de ladite Bourse, etc.

C. 1192. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier ; 19 plans.

1747-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le contrôleur général et M. Gabriel, inspecteur général et premier architecte de Sa Majesté, concernant : — la construction de l'hôtel de la Bourse de Bordeaux ; — divers plans faits par M. Gabriel, pour ladite construction ; — des plans de divers escaliers dudit hôtel ; — des devis et toisés d'ouvrages de toute espèce, etc.

C. 1193. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier ; 8 plans.

1743-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. de Courteille, de Lamoignon, de Trudaine, de Machault, de Richelieu et d'Ormesson, concernant : — l'incendie survenu à l'hôtel de l'Intendance le 2 février 1756 ; — procès-verbal qui fut dressé à ce sujet par les commissaires-trésoriers de France et diverses lettres écrites par M. de Tourny ; — des états de réparations faites audit hôtel, de 1743 à 1756 ; — plans proposés pour la construction de l'hôtel ; — devis et marchés de diverses parties de travaux à exécuter audit hôtel.

C. 1194. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier ; 1 pièce parchemin ; 51 plans.

1745-1758. — Mémoires concernant : — la reconstruction en entier de l'hôtel de l'Intendance, incendié en 1756 ; — les plans que les ouvriers de toute espèce dressèrent ; — les devis qui furent fournis sur tous les différents objets, et les états de dépenses et payements des ouvriers ; — états de dépenses pour des réparations faites à l'hôtel.

C. 1195. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1756-1764. — Mémoires et ordonnances de payement relatifs : — aux réparations de l'hôtel de l'Intendance, occasionnées par l'incendie survenu le 2 février 1756 ; — aux comptes et états des dépenses des ouvriers qui ont travaillé soit à l'entretien, soit aux grosses réparations dudit hôtel ; — aux dépenses faites par M. Dupin, dans la maison occupée par lui place Puypaulin, attenant à l'Intendance ; — à l'état des sommes payées pour ledit bâtiment

par ordre de M. l'intendant, savoir : à M. Voisin, 95,093 livres ; au sieur Beziat, 29,092 livres et 15 sous ; au sieur Volaire, 2,472 livres ; — aux frais de sculpture desdits bâtiments, etc.

C. 1196. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1765-1773. — États des sommes dues aux ouvriers pour travaux faits à l'hôtel de l'Intendance, pour maçonnerie, charpenterie, menuiserie, serrurerie, peinture, etc. ; — la réparation de la pompe dudit hôtel ; — le pavage de l'hôtel ; — la réparation du jet d'eau du jardin ; — des états de charrois de matériaux ; — le changement des poutres et planchers dudit hôtel, etc.

C. 1197. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1771-1775. — Minutes d'ordonnances de M. Esmangart, intendant, concernant : — les états et mémoires de travaux de diverses réparations faites dans l'hôtel de l'Intendance de Bordeaux ; — ordonnances rendues par l'intendant, pour pourvoir à ces dépenses sur la caisse des 2 sous pour livre.

C. 1198. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1728-1777. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, de Fargès et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec M. Louis-Charles de Bourbon et les ministres de Courteille et de L'Averdy, concernant : — des comptes et mémoires des travaux de construction d'une salle de concerts dans le local de l'hôtel de l'Intendance de Bordeaux ; — les comptes des réparations qui furent exécutées à cette partie du bâtiment pendant les années 1765, 1768 et 1769 ; — divers règlements pour la tenue des concerts.

C. 1199. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 3 plans.

1708-1759. — Correspondance de MM. Desmaretz, Orry et Machault, ministres, avec MM. de Labourdonnaie, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, concernant : — l'ancien hôtel de la Monnaie de cette ville ; — les plans, devis, comptes et pièces relatives aux dépenses d'entretien de ce bâtiment, et aux constructions qui furent faites à diverses époques pour son agrandissement, depuis 1708 jusqu'à 1759, époque de la construction du nouvel hôtel.

C. 1200. (Portefeuille. — 118 pièces, papier.

1756-1770. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. de Chauvelin et de Boullongue, ministres, relative à des pièces concernant : — la construction du nouvel hôtel de la Monnaie, à Bordeaux ; — les devis faits au sujet de cette construction ; — les divers contrats des acquisitions faites par le Roi des emplacements propres à construire cet édifice ; — le détail des ouvrages faits pour la construction de cet hôtel ; — les procès-verbaux des adjudications qui en furent faites ; — les états des frais et dépenses de cette construction ; — la distribution des logements des officiers de la Monnaie et les changements qui y furent faits ; — les ouvroirs et laboratoires.

C. 1201. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier ; 14 plans.

1758-1775. — Correspondance de MM. de Tourny et Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. de Chauvelin, Langlois et de Boullongue, ministres, concernant : — une demande faite par les monnayeurs de la Monnaie de Bordeaux, tendant à obtenir de nouveaux équipages de balanciers ; — des plaintes au sujet des logements projetés dans le nouvel hôtel de la Monnaie ; — la distribution des logements des officiers de cette administration ; — l'adjudication au rabais des réparations à faire à l'hôtel de la Monnaie ; — l'état des pièces, tant en logements qu'en ouvroirs, contenues dans le bâtiment de la nouvelle Monnaie, bâtie en exécution de l'arrêt du Conseil du 25 janvier 1757, et un devis des ouvrages proposés par le directeur dudit établissement, avec quatorze plans, etc.

C. 1202. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1733-1779. — Requêtes, mémoires et comptes concernant : — l'hôtel de la Monnaie de Bordeaux, qui fut transporté dans un terrain aux environs de l'ancien couvent des Capucins, pendant l'administration de M. de Tourny père, intendant de la province ; l'ancien hôtel qui menaçait ruine fut démoli, et l'emplacement en fut vendu par adjudication ; — la démolition de cet hôtel et l'adjudication de deux emplacements qui fut faite à un sieur Laduguic, négociant, et un rapport d'expert au sujet de certaines servitudes de l'hôtel de la vieille Monnaie.

C. 1203 (Carton.) — 90 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1675-1783. — Requêtes, mémoires et inventaires relatifs : — à l'administration de l'hôtel de la Monnaie de

Bordeaux ; — à divers arrêts du Conseil d'État, concernant les anciens louis d'or et d'argent ; — à un projet d'établissement des tribunaux dans le local de l'ancien collége de la Madeleine et aux dépenses faites à ce sujet, etc.

C. 1204. (Carton.) — 133 pièces, papier.

1701-1789. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Argenson, le duc de Choiseul, Monteynard, Taboureau et Necker, concernant : — les droits prélevés sur les cartes à jouer ; — un modèle de cartes signé et paraphé *ne varietur* par M. de Tourny ; — diverses amendes prononcées contre des particuliers pour contravention au règlement sur la vente desdites cartes à jouer.

C. 1205. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1703-1751. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, le duc de Noailles, de Chauvelin, Amelot et Saint-Florentin, concernant : — les états des dépenses faites pour la maçonnerie du bâtiment de la salle de spectacle ; — les états de payements faits aux divers ouvriers et fournisseurs ; — l'incendie de la salle de la Comédie, survenu dans la nuit du 14 au 15 juillet 1776 ; — les indemnités accordées à M. Barbazin, pour perte de quatre maisons occasionnée par l'incendie de ladite salle de spectacle.

C. 1206. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1751-1755. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Argenson, de Paulmy, de Saint-Florentin et le maréchal de Richelieu, concernant : — diverses affaires et détails sur la Comédie et l'Opéra ; — les recettes et dépenses des représentations ; — la police des théâtres ; — une affaire du sieur Petit de Boulard, avocat au Parlement de Paris et seul titulaire des priviléges de l'Opéra dans les provinces du Languedoc et de Guyenne ; — des contestations entre les officiers du bataillon de Périgord, en garnison au Château-Trompette (Bordeaux), et le sieur Hébrard, directeur de l'Opéra, au sujet de l'abonnement au théâtre, etc.

C. 1207. (Carton.) — 121 pièces, papier.

1755-1756. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Saint-Florentin et M. Déséchelle, contrôleur général, concernant : — l'emprisonnement, par ordre du Roi, du sieur Lombart, acteur de l'Académie royale de musique de Paris ; — la jouissance et l'exploitation du privilége de l'Opéra de Bordeaux, concédé au sieur Boulard, par M. le comte d'Eu, en sa qualité de gouverneur de Guyenne ; — les règlements de police sur les théâtres ; — l'état des créanciers de la société de l'Opéra ; — l'incendie de la salle de spectacle, survenu le 28 décembre 1755 ; — le projet de construction d'une nouvelle salle de spectacle.

C. 1208. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1768-1775. — Correspondance de MM. Fargès, Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin, le duc de Choiseul et Monteynard, concernant : — quatre arrêts ou lettres patentes portant prorogation, amélioration des octrois et revenus de la ville de Bordeaux ; — la concession à la ville de la partis des terrains ci-devant compris dans les glacis du Château-Trompette, pour y bâtir la nouvelle salle de spectacle, avec autorisation de vendre les emplacements qui ne seraient pas employés à cet édifice et l'indication de l'emploi des fonds provenant de ces ventes ; — un devis estimatif des ouvrages restant à faire à la nouvelle salle ; — divers rôles des ouvriers qui ont travaillé à la construction de la nouvelle salle de spectacle.

C. 1209. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1775-1776. — États de dépenses faites pour la maçonnerie de la salle de spectacle de Bordeaux, signés par Bonfin, contrôleur, et visés par l'architecte Louis ; — les payements faits aux ouvriers et fournisseurs.

C. 1210. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1775. — Correspondance de MM. de Clugny et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, Turgot, le contrôleur général, le maréchal de Mouchy et le comte Du Muy, concernant : — divers états de dépenses faites pour la construction de la nouvelle salle de spectacle de Bordeaux ; — les payements faits aux ouvriers et fournisseurs ; — l'indemnité réclamée par le sieur Prieur, pour perte éprouvée par la destruction d'une échoppe qu'il occupait sur le terrain destiné à l'emplacement de la nouvelle salle de spectacle ; — la copie d'un mémoire présenté à M. de Maurepas, au sujet de la vente aux enchères des terrains dépendant du Château-Trompette, dont le produit monta à 900,000 livres, qui, loin de suffire à la parfaite construction de ladite salle de spectacle,

ne l'amenèrent pas même aux deux tiers ; le gouvernement, par arrêt, autorisa la ville à prélever, chaque année, 50,000 écus sur la ferme des octrois, jusqu'à la somme de 500,000 livres présumée suffisante à l'achèvement de cet édifice, etc.

C. 1211. (Carton.) — 88 pièces, papier ; 1 plan.

1776. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. de Clugny, contrôleur général des finances, et le ministre Taboureau, concernant : — les frais de construction de la salle de spectacle de Bordeaux ; — les rôles de reprise des travaux de ladite salle ; — les états de situation desdits ouvrages, depuis le 4 novembre 1775 jusqu'au 24 février 1776 ; — l'entreprise des peintures par le sieur Robin ; — une ordonnance de 6,000 livres en faveur dudit Robin ; — le payement des ouvrages de serrurerie faits par le sieur Jayer ; — l'alignement des maisons de la place sur laquelle on construit la nouvelle salle de spectacle, etc.

C. 1212. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Taboureau, Necker, et le contrôleur général, concernant : — les rôles des ouvriers maçons, charpentiers et menuisiers qui ont travaillé à la construction de la nouvelle salle de spectacle de Bordeaux ; — les états des différentes fournitures qui ont été faites pendant une année ; — divers états de dépenses ; — un mémoire des frères Seurin, de la paroisse de Fronsac, qui demandent à être indemnisés du dommage causé à leur propriété en charroyant la pierre de la carrière sur le grand chemin de Saint-Pardon.

C. 1213. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1777. — Rôles des ouvriers qui ont travaillé à la construction de la nouvelle salle de spectacle de Bordeaux ; — états des différentes fournitures faites par les maçons et les charpentiers.

C. 1214. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le duc de Richelieu, Bertin, Necker, le contrôleur général, de Boullongue et Taboureau, ministres, et M. Louis, architecte de la salle de spectacle de Bordeaux, concernant : — l'opposition du sieur Godefroy, entrepreneur de bâtiments, aux payements dus par les acquéreurs des terrains du Château-Trompette, dont le produit était destiné aux dépenses de la construction de la salle de spectacle ; — l'état des recettes et dépenses provenant des aliénations du glacis du Château-Trompette ; — la fourniture des bois faite par M. Mauvezin, pour la salle de spectacle ; — une demande d'emprunt, faite par les maire et jurats de Bordeaux, pour accélérer les travaux de la salle de spectacle, etc.

C. 1215. (Carton.) — 97 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Taboureau, Necker et de Sartine, relative : — aux travaux de la nouvelle salle de spectacle de Bordeaux ; — à divers rôles des ouvriers qui ont travaillé à la construction de ladite salle ; — aux fournitures faites pour maçonnerie, charpenterie, etc.

C. 1216. (Carton.) — 86 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1778-1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Necker, relative : — à l'offre faite par une compagnie de la somme de 450,000 livres, pour l'achèvement de la salle de spectacle de Bordeaux, à la condition d'avoir la jouissance et le privilège des spectacles pendant quinze années, sans rien payer de plus ; — à divers états de l'emploi des sommes payées par le trésorier de la ville au sieur Durand, appareilleur de la nouvelle salle de spectacle ; — à l'état des approvisionnements sur le chantier ; — à la situation des artistes ; — au devis estimatif des ouvrages restant à faire à ladite salle de spectacle.

C. 1217. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier ; 13 plans.

1718-1766. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. d'Argenson et le duc de Choiseul, ministres, relative aux plans, devis, comptes de dépenses concernant : — la construction des maisons édifiées sur l'ancienne esplanade du Château-Trompette, actuellement les allées de Tourny ; — la vente faite à la ville, par les Jacobins, de divers emplacements où les maisons qui décorent cette place furent construites ; — le devis de la construction des maisons de MM. Lafite, Latouche et Gruer, sur l'esplanade de Tourny.

C. 1218. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1675-1779. — Correspondance de MM. Boucher et

de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de La Vrillière et de Courteille, concernant : — les drois sur les octrois pour acquitter les fonds des maisons démolies ; ces droits furent continués par arrêt du Conseil, à la requête des maire et jurats, pour subvenir aux besoins de la ville ; — l'état de la caisse desdites maisons et les divers emplois qui en furent faits ; — divers mémoires sur les maisons démolies et sur les remboursements qui furent faits ; — les payements faits aux propriétaires des maisons démolies ; — la reddition des comptes des receveurs des maisons démolies ; — divers payements faits pour ces maisons ; — les litiges survenus au sujet de la liquidation de ces indemnités ; trois arrêts du Conseil d'État au sujet des impositions pour le remboursement des propriétaires des maisons démolies.

C. 1219. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1744-1752. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Argenson, de Saint-Florentin, de Courteille et de Paulmy, relative : — aux embellissements de Bordeaux, en ce qui pouvait avoir rapport aux fortifications du Château-Trompette, aux environs duquel se faisaient des travaux ; — à diverses discussions et contestations que ces mêmes embellissements occasionnaient et en particulier entre l'Académie et les jurats de Bordeaux, entre lesquels il y avait eu diverses discussions au sujet de l'ouverture de la rue Saint-Dominique, pour laquelle on prenait une partie du jardin de l'Académie.

C. 1220. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier ; 3 plans.

1753-1761. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. de Saint-Florentin, ministre, et les maire, sous-maire et jurats, concernant : — trois plans, dont l'un comprend une partie de la ville à partir du Château-Trompette jusqu'à la rue Anglaise, et les deux autres se rapportent à divers terrains dépendant de l'ancien couvent des Cordeliers ; — correspondances relatives à la gravure du plan de la ville de Bordeaux qui fut confiée à un sieur Lattré ; — observations sur les premières épreuves et notes sur diverses rectifications à y apporter.

C. 1221. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1746-1750. — Etats de dépenses faites par le sieur Fuet, serrurier, pour fourniture de grilles en fer à la Bourse, à l'hôtel des Fermes, à la porte Dauphine, place Royale, jardin public, porte du Chapeau-Rouge et porte Tourny ; — la vente des matériaux consentie au sieur Voisin, architecte, lesquels provenaient de la démolition d'une maison, échoppe, chai et cuvier compris dans le jardin public et appartenant ci-devant à la dame Mittchel ; — des payements faits au sieur Beziat, charpentier, pour divers ouvrages dont il fut chargé par l'Hôtel-de-Ville ; — états et toisés des murs de la porte Dauphine dans les fossés de ville du côté de la tour Ronde ; — ordonnances de payement en faveur du sieur Allary, architecte, pour divers ouvrages.

C. 1222. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1749-1755. — Etats des ouvrages de charpenterie, menuiserie, ferrure, peinture et vitrerie, faits par le sieur Beziat, dans le logement du portier et celui des billetiers de la porte Dijeaux ; — reconstruction de deux maisons appartenant au sieur Dumas ; — grillages du jardin public ; — états des ouvrages de maçonnerie dus au sieur Voisin, pour travaux exécutés aux portes Dijeaux et Dauphine et à la Grange-aux-Bœufs ; — divers ouvrages concernant la place Royale, la statue équestre, la Bourse, la porte du Chapeau-Rouge et la porte Tourny, etc.

C. 1223. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1751-1762. — Requêtes, mémoires et comptes, concernant : — les fondations de la porte des Salinières ; — les frais de transport des déblaiements des terres de la plate-forme ; — mémoires de divers ouvrages de serrurerie faits par le sieur Bautier pour le compte de la ville de Bordeaux ; — les réparations de la maison des Dames de la Foi ; — les travaux du nivellement de la halle au poids ; — les toises superficielles du terrain à supprimer aux maisons des rues Sainte-Catherine, Marchande, des Trois-Maries et du Cahernan, conformément à l'alignement de la porte Médoc à la porte d'Aquitaine ; — la pente de la rue de Berry, etc.

C. 1224. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1714-1776. — Requêtes, états de dépenses et procédure, concernant : — des projets ou minutes d'ordonnances en indemnités de diverses maisons démolies pour l'embellissement de divers quartiers de la ville de Bordeaux, principalement de ceux du voisinage des portes des Capucins, de Saint-Julien, des Salinières, de Tourny, Dauphine et Dijeaux ; des rues du Cahernan et des Faussets et place Bourgogne ; — la construction de la nouvelle porte des Capucins ; — le prolongement des aqueducs de la porte du Caillau et de la porte des Salinières ; — les réparations

faites aux maisons d'Arnaud Giraud, appartenant à la ville ; — parmi les propriétaires dépossédés de leurs maisons, on remarque : le sieur Ledoulx, Simon Martin, les pères Feuillants, Jean et Jeanne Baudu, Gradis, Labat, Léon Desfossés, les demoiselles Ducoin, Jean-Baptiste Desribail, la demoiselle Lalande, Dussolier aîné, Jeanne Abraham, André Plassan, Brossard et la dame Tauzin, son épouse, André Caussade, etc. ; — la dépense pour le bois de chauffage de la ville ; — pour divers ouvrages exécutés pour son compte ; — pour les frais des réjouissances publiques ordonnées à l'occasion de la convalescence du Roi : — pour l'achat fait par la ville au sieur Peyraguey d'une maison et jardin situés rue Traversière, pour loger l'exécuteur et le castigateur ; — revendication du sieur La Salle Du Cyron, pour lods et ventes, le droit d'indemnité et vente de ladite maison de Peyraguey.

C. 1225. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier ; 36 plans.

1718-1762. — Correspondance de MM. de Courson et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Ormesson, de Courteille et le contrôleur général, concernant : — divers projets d'embellissement pour la ville de Bordeaux, et qui n'eurent aucune suite d'exécution, tels que la reconstruction de la flèche du clocher de l'église Saint-Michel, qui devait être rétablie dans son état primitif ; — la reconstruction d'une corderie couverte en dehors de la porte des Capucins ; — la construction d'un hôtel pour les enfants trouvés dans le local de l'ancienne plate forme, etc.

C. 1226. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier ; 31 plans.

1742-1782. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Argenson, le duc de Choiseul, de Courteille, de Laverdy et le contrôleur général, concernant : — l'ouverture des rues des faubourgs de la Manufacture et des Chartrons ; — la construction d'une nouvelle porte de Sainte-Eulalie ; — d'un petit séminaire et de l'hôpital des Enfants-Trouvés ; — une ordonnance de 18,000 livres sur la caisse des 2 sous pour livre au profit de la ville pour l'alignement de la rue de la porte Médoc à celle d'Aquitaine ; — le nivellement de la pente proposée pour corriger et adoucir la rampe de la rue Sainte-Catherine, afin de fixer la hauteur des rez-de-chaussée des maisons qui s'y construisent ; — un projet de halle et d'un marché au blé ; — la construction d'un pont en bois sur 36 bateaux ou pontons sur la Garonne, depuis la place Bourgogne jusqu'à Labastide, etc.

C. 1227. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 plan.

1776-1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Taboureau, le duc de Mouchy, Bertin et le contrôleur général, concernant ; — la décoration et l'alignement de la place de la Comédie ; — les représentations des propriétaires et habitants de la rue Mautrec, au sujet du plan proposé pour la construction et l'alignement de la façade des maisons situées sur ladite place de la Comédie ; — les réclamations de M. l'architecte Louis sur la nécessité d'assigner promptement des fonds pour l'achèvement de la salle de spectacle ; — une plainte des habitants du quartier du Manége au sujet de l'écoulement des eaux ; — un projet de construction des casernes de la maréchaussée de Bazas (Gironde), etc.

C. 1228. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier ; 2 plans.

1778-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur, Boutin et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Bertin, le maréchal de Ségur, le baron de Breteuil et le comte de Saint-Priest, concernant : — la décoration de la place de la Comédie ; — une réclamation des officiers municipaux de Bordeaux au sujet de leurs droits sur les glacis et l'esplanade du Château-Trompette ; — lés réparations de la fontaine de Bayon en Bourgès ; — l'ouverture d'une porte de ville de Libourne (Gironde) et de la salle du Musée de Bordeaux, etc.

C. 1229. (Carton.) — 49 pièces, papier ; 1 plan.

1760-1789. — Mandats fournis par la ville de Bordeaux qui, pour avoir un caractère légal, devaient être revêtus du visa de l'intendant. Cet article renferme des mandats revêtus de cette formalité et l'enregistrement desdits mandats, en exécution d'un arrêt du Conseil du 11 décembre 1775.

C. 1230. (Plans.) — 8 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — plans du faubourg Saint-Seurin et parties environnantes, relatifs aux embellissements que projetait M. de Tourny père pendant son administration dans la Généralité de Bordeaux.

C. 1231. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1726-1785. — Correspondance de MM. Boucher, de Farges et Dupré de Saint-Maur, intendants, avec les mi-

nistres de Morville, Le Peletier et Bertin, concernant ; divers projets d'établissements d'utilité publique, tels que : la création d'une messagerie de Bordeaux à Lesparre ; — un projet de corbillards de Bordeaux aux Chartrons ; — un projet portant privilèges pour des chaises à porteur ; — un projet pour la fourniture de grains de semences aux pauvres ; — un projet de création d'une école royale de musique et de concerts ; — un projet de création d'une Maîtrise des eaux et forêts à Périgueux.

C. 1232. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier ; 10 plans.

1749-1756. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre Machault, concernant : — des plans ou croquis pour servir à la construction d'une halle au poids projetée ; — devis, mémoires, états des matériaux et états de payements faits, lettres de la cour et de l'intendant sur cette matière.

C. 1233. (Plans.) — 50 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — plans de diverses rues et quartiers de Bordeaux, la plupart levés tant pour cause d'embellissements à faire que pour l'alignement de certaines rues ; parmi ces plans on remarque : — celui de la rue porte Dijeaux ; — de la rue des Menuts ; — de diverses rues comprises entre la porte des Capucins et la rivière ; — des environs de l'église Sainte-Croix ; — des rues Lalande et Labirat ; — des rues de la Mercy, Maucouyade et des Bahutiers ; — des rues Saint-Paul et des Remparts ; — des Fossés-de-Ville et des Tanneurs ; — des rues de l'Observance et Leyteire ; — des rues Mingin et Tombeloly ; — des maisons de la rue du Cahernan, etc.

C. 1234. (Plans.) — 27 pièces, papier.

1750. — Plans de diverses rues de Bordeaux parmi lesquels des plans de nivellements et alignements de quelques rues, notamment des rues comprises entre l'ancienne porte Médoc et la porte Saint-Julien ; — plans ou tracés qui comprennent, savoir : les fossés de l'Intendance, la porte Médoc, la place Puypaulin et les rues porte Dijeaux, Castillon, Judaïque et Porte-Basse ; partie de la place Royale et les rues Saint-Remy, des Lauriers, du Parlement, des Caperans, Castignac et des Écuries ; — diverses rues du quartier Saint-Pierre ; — des rues Judaïque, Guiraude et Trois-Conils ; — des Fossés ; — des Sali-nières, etc.

C. 1235. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier ; 8 plans.

1746-1759. — Plans de parties du faubourg des Chartrons, comprenant unie partie de la façade, depuis l'entrepôt jusqu'après la rue Bense, de la rue Monfort et de là rue Cornac ; — contestations entre les sieurs Dumas et Dartigole relativement au percement d'une rue.

C. 1236. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 13 plans.

1740-1766. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. de Trudaine et de Choiseul, ministres, concernant : — des ouvertures en alignements de diverses rues dans le faubourg des Chartrons ; prolongations ; nivellements ; conduits d'eau ; plans relatifs aux dits travaux, notamment : un plan d'une partie de la façade des Chartrons sur le bord de la rivière, levé depuis l'Estey de la rue Poyenne jusqu'après les anciennes possessions du procureur général Vigier ; — des plans ou tracés des rues Cornac, Saint-Joseph et partie de la rue Notre-Dame, depuis la rue Râmonet jusqu'à l'ancien glacis du Château-Trompette ; — les indemnités réclamées par divers propriétaires par suite de l'exécution des travaux faits dans ces parages.

C. 1237. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier ; 17 plans.

1650-1762. — Requêtes, mémoires et toisés, concernant : — lé terrain dés Cordeliers de Bordeaux, que ces religieux aliénèrent pour payer les sommes qu'ils devaient ; — divers plans des terrains aliénés ; — des emplacements vendus et des rues qui furent ouvertes dans leur ancienne clôture ; — des plans relatifs au projet de transférer les Religieuses de la Visitation dans le local qu'on avait destiné à la maison de force ; — des plans pour une maison des enfants trouvés à établir, attenant au couvent de la Visitation, ainsi que des plans et projet d'une maison destinée au petit séminaire (toutes ces constructions devaient être faites à l'ancienne ormière ou plate-forme ; de ces projets il n'est résulté que la construction du petit séminaire, qui est aujourd'hui la caserne Saint-Raphaël) ; — des plans des possessions du collège des Jésuites et un projet d'ouverture d'une rue qui conduirait du Marché-Neuf à la rue Bouhaut ; par ce projet, l'église de Saint-Jacques devait être démolie ; — un plan du couvent des Augustins et des maisons contiguës leur appartenant ; nivellement du terrain des environs de ce couvent ; — plan du cloître de la Chartreuse de Bordeaux visé le 28 avril 1723 par deux visiteurs de la province d'Aquitaine et le prieur de la Chartreuse ; — copie informe par extraits dû testament de dame Olive Lestonnat, épouse de M. de

Gourgues, sous la date du 30 mars 1650, par lequel il paraît que cette dame aurait fondé le couvent de la Madeleine, et qu'en surcroît de cette donation elle aurait laissé une somme de 30,000 livres pour être consacrée à la nourriture des filles pénitentes.

C. 1238. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier ; 4 plans.

1751-1764. — Requêtes, cession de terrains, projet d'arrêt de l'intendant, concernant : — le projet, qui fut en partie exécuté, de la construction et établissement d'une église paroissiale aux Chartrons, aux environs de la place Picard, sous l'invocation de saint Louis ; — plans du local où l'on projetait de l'établir ; — plans de cette église, et en particulier ceux qui furent agréés, tant par l'intendant que par les jurats, et contre-signés *ne varietur* ; — mémoires, toisés, devis, polices, etc., relatifs à cette construction ; — chapelle provisoire et maison presbytérale du vicaire desservant.

C. 1239. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier ; 19 plans.

1754-1759. — Plans et mémoires de divers travaux concernant : — la construction de l'hôtel destiné à l'école d'équitation de la ville de Bordeaux ; — les devis estimatifs et états de divers ouvrages qu'il était question de faire pour la construction de ce bâtiment ; — des mémoires fournis par les ouvriers de toute espèce contenant l'état de leurs ouvrages, les comptes des dépenses et payements faits, et une lettre de l'architecte Gabriel à M. de Tourny, relative à la façade du manége, etc.

C. 1240. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier ; 9 plans.

1697-1773. — Correspondance de MM. d'Ormesson, Orry, de Maurepas, ministres, et de l'évêque du Puy, avec M. Boucher, intendant de Bordeaux, concernant : — un arrêt du Conseil d'État du 4 décembre 1736 qui ordonne la construction du chemin de Paludate : — les devis, plans et autres pièces relatives à la formation de ce chemin, avec les oppositions et difficultés qui y furent apportées ; — le marche-pied de la rivière ; — les emplacements concédés par la ville pour la construction des navires dans le faubourg de Paludate ou son voisinage ; — l'ouverture d'une rue pour communiquer du pont du Guit et des terres de Bordes à la rivière, le tout situé dans le faubourg de Paludate, et touchant l'indemnité demandée à l'occasion de cette ouverture ; — requêtes, mémoires et ordonnances de l'intendant.

C. 1241. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier ; 17 plans.

1688-1758. — Correspondance de MM. de Tourny et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Marigny, le duc, d'Antin et de Cotte, concernant : — les devis des conduits des fontaines de la ville de Bordeaux ; — l'inspection pour la conduite des bonnes eaux ; — la construction de la fontaine de la Grave ; — l'entretien des fontaines de Font-Daudége ; — les indemnités reclamées par divers particuliers pour dégradations de propriétés éprouvées pour la conduite des eaux ; — un projet de machines hydrauliques ; — la nomination du sieur Lucas à la place de fontainier ; — les travaux exécutés à la fontaine de l'Or, etc.

C. 1242. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier ; 14 plans.

1612-1762. — Requêtes, plans et états de journées, concernant : — la construction d'un réservoir près la fontaine d'Or ; — un devis des ouvrages à faire pour une nouvelle conduite de la fontaine des Chartrons depuis sa source placée entre la rivière et Figuereau formant une étendue de 752 toises ; — les réparations des fontaines de Saint-Projet, Bouquière et Sainte-Colombe ; — des états estimatifs de travaux à exécuter pour de nouvelles fontaines projetées à l'entrée de la rue des Minimes et à l'îlot Saint-Christoly ; — la demande de l'établissement d'une fontaine derrière la halle par les habitants du quartier du pont Saint-Jean, en dédommagement de celle que l'on venait de supprimer ; — divers mémoires et projets de nouvelles fontaines, etc.

C. 1243. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1758-1759. — Comptes rendus à M. de Tourny, intendant de Bordeaux, par le sieur Bonfin, inspecteur des travaux de la ville de Bordeaux, de la recette et dépense par lui faites pour la construction de la maison de force élevée sur le terrain de l'ancienne plate-forme ou ormière ; ces comptes sont appuyés de pièces justificatives.

C. 1244. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1759-1760. — Comptes rendus à MM. les maire, sous-maire et jurats gouverneurs de Bordeaux, par le sieur Bonfin, architecte et directeur des travaux de cette ville, de la recette et dépense pour la continuation de la construction de la maison de force et de correction de Bordeaux pendant lesdites années.

C. 1245. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier ; 18 plans.

1754-1156. — Plans du port, depuis l'hôtel des Fermes jusqu'à la porte de la Grave, à la pente et formation des crèches qui devaient être placées au bord du port pour faciliter le chargement et le déchargement des marchandises ; — lettres et explications sur les plans levés à cet effet ; — procès-verbaux, mémoires, observations et autres pièces concernant cette même matière.

C. 1246. (Plans.) — 18 pièces, papier.

1750-1762. — Plans des bords et façade du port de Bordeaux, depuis l'Estey-Majou jusqu'à la place Royale, qui ont été levés soit pour connaître l'état des bords de la rivière, soit pour connaître l'état des bords de la rivière, soit pour constater l'état et alignement des anciennes maisons qui étaient au bord du port, soit pour servir aux embellissements qu'on projetait, soit pour la vente des terrains sur lesquels ont été construites quantité de nouvelles maisons d'une façade uniforme, qui ont contribué à l'embellissement du port de Bordeaux.

C. 1247. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier ; 10 plans.

1664-1776. — Correspondance de MM. Dodun, de Maurepas, de Saint-Florentin, de La Vrillière et de Chauvelin, ministres, avec MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, concernant : — la façade et les embellissements du port ; — les plans des terrains à aliéner pour y élever des constructions uniformes ; — des mémoires relatifs au port et notamment à la construction d'un magasin destiné à renfermer les agrès et apparaux propres à la mature des navires et tout ce qui serait nécessaire pour le service du port ; — des requêtes et extrait des délibérations de l'Hôtel-de-Ville portant aliénation d'anciens emplacements sur le port ; — un rapport sur l'état des quais et de la rivière ; — l'établissement d'un capitaine de port ; — des pièces se rapportant à l'opposition faite par les Religieuses de Saint-Benoît sur l'élévation des édifices sur la façade du port vis-à-vis leur monastère ; — un projet de construction d'un pont sur bateaux pour traverser la rivière devant Bordeaux.

C. 1248. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier ; 8 plans.

1749. — Projet d'établissement d'un marché de bestiaux en dehors et vis-à-vis la nouvelle porte des Capucins, pour la tenue duquel le Roi rendit une ordonnance dont il se trouve une copie informe ; — plans de la place ou marché où devait se tenir le bétail, avec les édifices dont il devait être décoré.

C. 1249. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1730-1755. — Requêtes et ordonnances de l'intendant, relatives : — à l'établissement du marché royal ; — à la démolition de maisons pour la formation dudit marché ; — propriétaires des maisons démolies : Pierre Dabah Broca, Guillaume Bartharez, négociant ; Dubourg, Gaultier frères et sœurs, de Boursin, Taudias de Lauverguas, la veuve Duluc, Ruf, Renaire, Labotière, Fourcade, Joseph de Gombaut, chevalier, baron de Razac, Guillaume Coppinger, négociant, le syndic des Jésuites, madame Lavaut, Tanet, Pradier, Farrouilh, Penicaut et Sudre, etc.

C. 1250. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier ; 6 plans.

1739-1759. — Plans du terrain où devait être établi le marché royal ; — des maisons à démolir pour la formation dudit marché ; — propriétaires des maisons qui devaient être démolies : MM. Farrouil, négociant, Pradier, Tenet, la présidente de Gombaut, Lavergne, Sudre, avocat, Penicaut, procureur, la dame Lavaut, Dubourg, conseiller au Parlement, les demoiselles Duro sœurs, de Camiran, la veuve Barthe, Suzanne Dirouard, veuve Loche, Reveillaud, procureur au Parlement, Jugun, ancien officier ; — des diverses maisons à construire dans la rue Royale, etc.

C. 1251. (Plans.) — 21 pièces, papier.

1762. — Plans des alentours de Bordeaux, entre autres un plan des lieux depuis l'allée de M. l'Archevêque jusqu'au Bouscat, et, d'un autre côté, jusqu'à Bacalan et au bord de la rivière ; — plan des lieux depuis le pont du Guit jusqu'au pont de Sainte-Jeanne, dans la paroisse de Bègles ; — deux plans géométriques de la même paroisse de Bègles ou d'une partie considérable du terrain qui forme sa superficie.

C. 1252. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier ; 2 plans.

XVIIIe siècle. — Plans des chemins qui sont au pourtour des murs de la ville et environs, du côté des portes Sainte-Eulalie, Saint-Julien, des Capucins, du côté du Fort-Louis et du jardin public, même hors ville.

C. 1253. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier ; 19 plans.

1753-1758. — Plans ou tracés des dehors et murs de ville de Bordeaux, depuis l'ancienne barrière du Châ-

teau-Trompette, côté dés Chartrons, jusqu'au Fort-Louis, se rapportant aux projets d'embellissement conçus par M. de Tourny ; — plans des dehors de la ville, depuis l'ancienne porte d'Albret jusqu'à la porte et place d'Aquitaine ; — tracés de la partie prise le long des anciens fossés du Château-Trompette jusqu'à la cale du Roi ; — tracés des anciennes portes Saint-Germain, Dauphine, Dijeaux et d'Albret ; — requêtes concernant la rue de la Fontaine et les environs de Saint-Nicolas-de-Grave.

C. 1254. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier ; 1 plan.

1744-1753. — Requêtes, conventions, devis, etc., concernant : — l'achat fait par les officiers municipaux de Périgueux (Dordogne) de plusieurs terrains appartenant à divers particuliers, pour servir aux embellissements que M. de Tourny fit faire dans cette ville et ses environs ; — vendeurs : M. Bertin (correspondance avec l'Intendance) ; — M. de Saint-Hilaire, conseiller à la Cour des aides et finances de Guyenne ; — M. de La Roche-Aymond et l'abbé des Romains ; — les ouvrages de maçonnerie et de terre pour former en dehors de la ville un chemin de communication de la porte de Taillefer à la porte Saint-Roch ; — le pont de Firbeix ; — les murs de ville de Périgueux ; — lettres de MM. Vimar, Ponchaud et Contest sur lesdits ouvrages et les chemins de Périgord.

C. 1253. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1749-1755. — Correspondance de M. de Tourny et du subdélégué de Périgueux, relative : — aux travaux des chemins aux environs de Périgueux (Dordogne) ; — aux murs de ville de Larsant ; — aux corvées des chemins ; — à diverses requêtes concernant les réparations des chemins ; — à des projets d'acquisition de divers terrains pour l'embellissement des dehors de la ville de Périgueux.

C. 1256. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier ; 19 plans.

1746-1757. — Requêtes, mémoires et détails estimatifs, relatifs : — à l'enclos et à la maison de M. Bertin, à Périgueux (Dordogne) ; — à une ordonnance de l'intendant qui assujettit les bourgeois de Périgueux aux corvées des chemins ; — à des cessions pour les embellissements de la ville ; — à la porte de Barbacanne ; — à l'achat de la maison de M. de Vigneras ; — à deux plans des terrains de M. l'abbé Des Vertus ; — aux plans de la ville, promenades, casernes et environs de Périgueux ; — à d'autres plans de maisons et terrains achetés, à divers particuliers.

C. 1257. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1759. — Tableaux dressés par les curés des paroisses de l'Élection de Périgueux de l'état des réparations à faire à leurs églises et presbytères, présentant : — le nom du curé ; — du décimateur ; — l'état du sanctuaire ; — des vases sacrés ; — de la sacristie ; — des ornements de la nef ; — de la maison presbytérale ; — distances des presbytères des églises et diverses observations.

C. 1258. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1596-1758. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry et de Trudaine et les subdélégués, concernant : — les revenus et dépenses de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — l'adjudication de la ferme des bateaux de poste d'Agen en faveur du sieur Mirassadeau, pour neuf années, à raison de 2,500 livres par an ; — la subsistance des pauvres ; — l'entrée ou débit des vins de la ville d'Agen, etc.

C. 1259. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1615-1769. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Angervilliers, de Courteille, Langlois et d'Invau, relatives : — aux revenus et comptes de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — aux difficultés survenues au sujet de la reddition desdits comptes ; — à l'augmentation des gages des valets de ville ; — aux réparations et entretien de la Maison du Roi à Agen ; — à l'état des revenus patrimoniaux de l'Hôtel-de-Ville ; — aux réparations et entretien dudit Hôtel-de-Ville ; — à l'exemption du logement des gens de guerre ; — aux octrois de ladite ville ; — aux baux à ferme, etc.

C. 1260. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1724-1779. — Correspondance de MM. de Tourny, de Fargès, Boucher et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec le ministre d'Ormesson et le subdélégué, concernant : — les charges et impositions de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — les comptes de l'hôpital Saint-Jacques pour l'année 1772 ; — la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville ; — l'adjudication des ouvrages nécessaires pour la conservation du gravier de la ville d'Agen ; — les lettres patentes d'érection du duché d'Agen en faveur de la maison de Noailles ; — les règlements de police ; — les élections municipales ; — la maison de refuge ; — les enfants trouvés ; — les réparations et entretien de la Maison du Roi à Agen, etc.

C. 1261. (Carton.) — 90 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin ; — 3 plans.

1686-1727. — Correspondance de MM. de Lamoignon, de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier et de Gaumont et le subdélégué de Bazas (Gironde), relative au devis estimatif des ouvrages à faire au palais du Présidial de Bazas et aux prisons de La Réole, Bazas (Gironde), Dax et Saint-Sever (Landes), Villeneuve (Lot-et-Garonne) et autres localités de la Généralité de Guyenne ; — aux plans des prisons de Bazas.

C. 1262. (Carton.) — 104 pièces, papier ; 4 pièce, parchemin ; 4 plans.

1728-1760. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Gaumont, d'Aguesseau et de Courteille et le subdélégué de Bazas (Gironde), concernant : — l'adjudication des réparations à faire au palais du Présidial de Bazas ; — un arrêt du Conseil qui ordonne la construction d'un nouveau palais sur un emplacement plus convenable que celui où se trouve l'ancien ; — un secours de 1,000 livres accordé par le ministre pour la décoration de la salle d'audience ; — une adjudication d'immeubles de Religionnaires fugitifs ; — les églises et presbytères ; — quatre plans relatifs au nouveau palais.

C. 1263. (Carton.) — 103 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 3 plans.

1761-1765. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Courteille et le subdélégué de Bazas, concernant : — les réparations à faire aux prisons du Présidial de Bazas (Gironde) ; — le presbytère de Saint-Macaire ; — le logement du curé de Saint-André-du-Bois ; — l'église de la paroisse de Sainte-Innocence, menaçant ruine ; — les réparations faites aux églises de Saint-Georges, de Monclar et Singleyrac ; — le mauvais état des maisons curiales de Bellebat et de Salle-bœuf ; — trois plans relatifs à cette dernière.

C. 1264. (Carton.) — 79 pièces, papier ; 2 plans.

1765-1770. — Requêtes et adjudications concernant : — un devis estimatif des réparations à faire au palais du Présidial de Bazas (Gironde) ; — une supplique des religieux Bénédictins de La Sauve, au sujet d'une délibération de la communauté de Saint-André-de-Cubzac, relative aux réparations du maître-autel de l'église de leur paroisse ; — les réparations de la maison curiale de Saint-Julien-en-Born ; — la maison presbytérale de Gournac ; — les réparations des églises des paroisses Saint-Léon et Razat d'Eymet.

C. 1265. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier ; 1 plan.

1760-1767. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson et de Courteille, concernant : — les comptes des recettes et dépenses faites pour la construction des casernes de Libourne (Gironde), rendus par M. Bulle, subdélégué, et Toutfaire, entrepreneur, avec les pièces justificatives à l'appui ; — une indemnité allouée à M. Badon Des Conches, sous-ingénieur des ponts et chaussées, pour la levée du plan des casernes ; — la fourniture du bois et lumière pour les troupes ; — la commission d'inspecteur des casernes pour le sieur Toutfaire ; — les contrats d'acquisition des terrains destinés aux constructions desdites casernes, etc.

C. 1266. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1768-1769. — États des recettes et dépenses faites pour la construction des casernes de Libourne (Gironde). Ces états sont arrêtés par M. Bulle, subdélégué, et M. Fargès, intendant de Bordeaux ; — pièces justificatives à l'appui desdits comptes.

C. 1267. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1770-1773. — Détails estimatifs et ordonnances de payement, concernant : — la construction des casernes de Libourne ; — les comptes rendus à M. Esmangart, intendant de Bordeaux, par Jean Morel, écuyer, commis à la recette générale des finances et chargé des fonds destinés à la construction desdites casernes ; — les états de recette et dépense dressés par M. Bulle, subdélégué, pour achats de matériaux ; — le refus des bouviers des paroisses de la banlieue de Libourne et de la juridiction de Saint-Émilion de transporter les matériaux nécessaires à ladite construction ; — une ordonnance de M. l'intendant qui oblige lesdits bouviers à faire les transports à tour de rôle, au prix des journées courantes, à peine de 10 livres d'amende pour chaque bouvier, etc.

C. 1268. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1774-1780. — Comptes et mandements de l'intendant, relatifs : — aux recettes et dépenses faites pour la construction des casernes de Libourne (Gironde) ; — à l'ameublement du pavillon servant de logement aux offi-

ciers des troupes ; — aux états et comptes desdites dépenses et aux pièces justificatives à l'appui ; — aux appointements de Jean Lacoste à la place de garde-magasin des casernes ; — aux gages des caserniers ; — aux réparations des matelas des officiers et soldats du régiment de Champagne, casernés, etc.

C. 1269. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1753-1754. — Réunion des états fournis par les subdélégués de la Généralité de Bordeaux, portant dénombrement des chevaux, juments, poulains, pouliches de toutes espèces, servant aux différents usages dans les paroisses de leurs départements ; — on y remarque les villes et paroisses de Blaye, Cartelègue, Fours, Plassac, Étauliers, Eyrans, Bordeaux, Preignac, Sainte-Estèphe, Pauillac, Cissac, Saint-Sauveur, Saint-Michel-la-Rivière, Vayres, Fronsac, Libourne, Périgueux, Varagues, Mareuil, Issigeac, Condom, Grignols, Bazas, Agen, Monflanquin, Marmande, etc.

C. 1270. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1725-1757. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres La Vrillière, de Morville, de Chauvelin et Amelot, relative : — aux états remis par la ville de Bordeaux, extraits des registres des paroisses, des morts et naissances survenues depuis l'année 1742 jusqu'à l'année 1757 inclusivement dans la ville de Bordeaux ; — état extrait du dénombrement qui fut fait en 1747 et 1748 de la population de Bordeaux, comprenant le nombre des individualités composant ladite population à cette époque.

C. 1271. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1770. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Bordeaux, comprenant leurs habitants, tant vivants que décédés ; les baptêmes, les mariages ; les communautés religieuses et ecclésiastiques. — Paroisses de : Lacanau, Certes, Saint-Pierre-d'Ambarès, Saint-Jean-d'Illac, Martillac, Saint-Martin-de-Saux, Saint-Gervais, La Sauve, Saint-Sulpice, Cubzac, Notre-Dame-d'Ambès, Beliet, Saint-Genis-en-Benauge, Montarrouch, Fours, Marais-de-Saint-Simon, Étauliers, Saint-Androny, Saint-Paul, Eyrans, Anglade, Campugnan, Blaye, Cartelègue, etc.

C. 1272. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1770. — Dénombrement des habitants, tant vivants que décédés, des baptêmes et mariages des paroisses de l'Élection de Bordeaux. — Paroisses de : Lège, Gradignan, Parempuyre, Martignas, Villenave, Beaurech, Laruscade, Sainte-Eulalie-d'Ambarès, Saint-Léon, Vayres, Saint-Cibard, Parsac, Les Salles, Sainte-Colombe, Gardegan, Belvès, Saint-Magne-sur-Dordogne, Saint-Étienne-de-Lisse, Sainte-Terre, Capitourlan, Izon, Saint-Germain-du-Puch, Genissac, Saint-Quentin, Nérigean, Cadarsac, Cailleau, Abzac, etc.

C. 1273. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1770-1771. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Bordeaux, comprenant les naissances, les mariages et décès. — Paroisses de : Meynac, Cenon, Artigues, Ludon, Cussac, Bommes, Pujols, Pugnac, Barsac, Blezignac, Bonnetan-entre-deux-Mers, Bruch-en-Médoc, Villeneuve-en-Bourgès, Le Taillan, Loupiac, Saint-Étienne-de-Loupes, Moulis-en-Médoc, Bruges, Sainte-Hélène-de-la-Lande, Cestas, Salignac, Saint-Jacques-du-Bec-d'Ambès, Lalibarde-en-Bourgès, Bassens, Daignac, Pompignac, etc,

C. 1274. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1770. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Bordeaux, comprenant les naissances, mariages et décès. — Paroisses de : Bègles, lvrac, Ambarès, Bouliac, Baron, Quinsac-entre-deux-Mers, Gauriac-en-Bourgès, Saint-Romain-de-Blaye, Sainte-Luce, Saint-Giron, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Christophe, Berson, Saint-Genis, Saint-Vivien, Cars, Plassac, Anglade, Eyrans, Saint-Androny, Étauliers, Le Marais-de-Saint-Simon, Saint-Palais, Marcillac, Saint-Julien, etc.

C. 1275. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1771. — Dénombrement des naissances, mariages et décès des paroisses de l'Élection de Bordeaux. — Paroisses de : Saint-Sulpice, Saint-Émilion, Tourtirac, Les Salles, Certes, Artigues, Meynac, Lège, Martignas, Gradignan, Villenave, comté d'Ornon, Le Pout, Gardegan, Belvès, Saint-Magne, Saint-Félix, Sainte-Terre, Castillon-sur-Dordogne, Capitourlan, Beliet, Cubzac, Montprimblanc, Saint-Vincent-de-Paule, La Sauve, Cailleau, Gabarnac, Fronsac, Lussac, etc.

C. 1276. (Carton.) — 52 pièces, papier.

1746-1776. — Noms des propriétaires et locataires des maisons et échoppes de la ville de Bordeaux ; — états et département des paroisses des Élections de Sarlat, Condom (Gers), Agen (Lot-et-Garonne), Périgueux (Dordogne), Bordeaux ; — composition des officiers de l'état-major gardes-côtes.

C. 1277. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1731-1760. — États des naissances et des morts de l'Élection de Périgueux (Dordogne), dans les paroisses de Plazac, Allemand, Excideuil, Saint-George-de-Mucidan, Mauzens-de-Miremont, Saint-André-du-Breuil, Saint-Jean-de-Vern, Saint-Louis, Saint-Severin-d'Estissac, Saint-Astier, Pradoux, Bersac-de-Ribérac, Laveyssière, Brantôme, Carrilhe, Saint-Laurent-de-Gogubeaud, Saint-Étienne-de-Condac, Segousac, Saint-Romain, Champagnac, Saint-Front-la-Rivière, Fraisse, Grand-Castang, Saint-Laurent-de-Pradoux, Saint-Remy, Bonneville, Lamothe-Montravel, etc.

C. 1278. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1730-1761. — États des naissances et des morts des paroisses de Saint-Maurice, Dussat, Chaleix, Sait-Pardoux-de-Dronne, Veyrines, Ladonze, Gueyre, Saint-Georges, Saint-Raphaël, Saint-Sulpice, Nanteuil, Campagnac, Monclar, Queyssac. Saint-Martin-des-Combes, Saint-Estèphe, Bussières-Badel, Varaignes, Busserolle, Saint-Barthélémy, Saint-André-des-Granges, Saint-Prieix-de-Mareuil, Dargentine, La Rochebeaucourt, Romain, Montignac, Le Pîzon, Saint-Sulpice-de-la-Linde, Monfaucon, Montravel, Martillac, Taillecavat, etc.

C. 1279. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1770. — États des naissances, des mariages et des décès des habitants des paroisses de Saint-Angel, Saint-Pardoux-de-Mareuil, Romain, Quinsac, Saint-Front-la-Rivière, Saint-Martial-de-Valette, Nontron, Savignac, Bourdeiz, La Rochebeaucourt, d'Aurignac, Saint-Barthélemy de Pluvier, Reilhat, Bussière-Badil, Hautefaye, La Chapelle-Saint-Robert, Saint-Pierre-de-Frugié, Saint-Paul, La Roche, Nauthiac, Coulaures, Jumilhac, La Nouaille, Saint-Sulpice d'Excideuil, Saint-Jory-de-Chaleix, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Pierre-de-Colle, Nantheuil, Thiviers. etc.

C. 1280. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1770. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Périgueux (Dordogne), comprenant nombre des feux, des naissances, des mariages, des morts et professions en religion ; — paroisses de Menesterol, Saint-Remy, le Pison et Saint-Antoine, son annexe, Saint-Vivien, Pouchapt, Montazeau, Montravel, Monpeyroux, Monfaucon, Saint-Michel, Saint-Méard, Le Fleix, La Rouquette, Lamothe, Saint-Geraud, Fraysse, Saint-Cloud, Bonneville, Saint-Avid-de-Fumadière, Le Breuil, Fouguerolles, Saint-Aulaye, Nasteringues, Saint-Martial-de-Ribérac, etc.

C. 1281. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1770. — Dénombrement des habitants de l'Élection de Périgueux (Dordogne), comprenant le nombre des feux, des naissances, mariages et décès des paroisses de Douzillac, Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-Cirq, Chancelade, Bourdeilles, Saint-Avid-de-Villards, Bussac, Antonne, Saint-Astier, Saint-Vincent-d'Excideuil, Veyrines, Villambrard, Sourzac, Thenon, Saint-Surin-d'Estissac, Savignac-les-Églises, Saint-Raphaël, Rouffignac, Rossignol, Saint-Paul-de-Serre, Saint-Félix-de-Bourdeilles, Razac, Saint-Pierre-de-Chignac, etc.

C. 1282. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1770. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Périgueux (Dordogne), comprenant le nombre des feux, des naissances, des mariages et des décès ; — paroisses du Temple, Laguyon, Lisle, Saint-Louis, Saint-Sulpice-de-Beugue, Saint-Marcel, La Chapelle-Pommier et Saint-Jean, Belaygue, Minzac, Journiac, Saint-Jullien-de-Bourdeilles, Périgueux, Saint-Georges, Saint-Martin, Chantegeline, Excideuil, Grignal, Saint-Léon, Sainte-Marie-de-Chignac, Saint-Martial-d'Albarède, Miremont, etc.

C. 1283. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771 — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Périgueux (Dordogne), comprenant le nombre des feux, des naissances, mariages et décès ; — paroisses de Chantegeline, du Change, Minzac, Saint-Germain-Parantier, Saint-Georges-de-Mussidan, Gabillon, Fourteix, Excideuil, Douzillac, Cubjac, Cubas, Saint-Crépin-de-Bourdeilles, Clermand-de-Beauregard, Saint-Cirq, Chancellade, Champagnac-hors-Saint-Crampasi, Cendrieux, Saint-Cernin-de-Reilhac, Bussac, Grun, Jaure, Saint-Jean-d'Estissac, etc.

C. 1284. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Périgueux (Dordogne), comprenant le nombre des feux, des naissances, des mariages et des décès des paroisses de Saint-Équilin, Antonne, Saint-Antoine, d'Auberoche, Anesse, Audrivaud, Lisle, Saint-Louis, Mauzac, Sainte-Marie-de-Chignac, Saint-Martial-d'Albarède, Saint-Martin-d'Excideuil, Saint-Maurice, Mayac, Saint-Méard-d'Excideuil, Miremont, Monbajol, Montréal, Montaignac, d'Auberoche, Naillac, Saint-Félix-de-Reilhac, Saint-Pierre-de-Chignac, Saint-Martin-de-Périgueux, etc.

C. 1285. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Périgueux (Dordogne), comprenant les feux, les naissances, les mariages et les morts ; — paroisses de Saint-Hilaire-lès-Périgueux, Belaygue, Miallet, La Coussière-Saint-Saud, Romain, Quinsac, Saint-Front-La-Rivière, Saint-Pardoux-La-Rivière, Saint-Angel, Saint-Martial-de-Valette, Nontron, Nontronneau, Augignac, Saint-Martin-le-Pin, Bussière-Badil, Connezac, Veaunac, Jumillac, de Colle, Saint-Clément, Chaleyx, etc.

C. 1286. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1771. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Périgueux (Dordogne), comprenant le nombre des feux, des naissances, des mariages et des morts ; — paroisses de Douchapt, Saint-Méard, de Dronne, Saint-Pardoux, Saint-Martial-de-Ribérac, Villetoureix, Saint-Vincent-de-Connazac, Chanterac, Saint-Sulpice-de-Roumaignac, Ségouzac, Saint-Martin-de-Ribérac, Siorac, Lajemaye, Ponteyraud, Saint-Antoine, Saint-Privat, Cumaud, Chassaignes, Bersac, Èpeluche, Faye-de-Ribérac, Nasteringues, Verteillac, La Chapelle-du-Chadeuil, Coutures, etc.

C. 1287. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1770. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Sarlat (Dordogne), comprenant le nombre des feux, des naissances, des mariages et des morts ; — paroisses de Caujac, Capdrot, Marsales, Prats-de-Belvès, Latrape, Soulaure, Eygueperses, Arliac, Saint-Laurent-de-Castelnaud, La Chapelle-Castelnaud, Veyrines, Lavalade, Saint-Caprais-de-Cahuzac, Cussac, Callès, Saint-Front, Saint-Christophe-de-Montferrand, Saint-Avid-Rivière, Bouilhac, Cenac, Condat, Lacassaigne, Nadaillac, Saint-Léon-sur-Vezère, Bars, Campagne, etc.

C. 1288. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1770-1771. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Sarlat (Dordogne), comprenant le nombre des feux, des naissances, des mariages et morts ; — paroisses de Notre-Dame-de-Biron, Simeyrols, Orliaguet, Sainte-Nathalaine, Millac, Cazoulès, Carlux, du Cheylard, Cabans et Saint-Jean-de-Bigarogue, Ladournac, Saint-Crépin, Paulin, Peyrignac, Saint-Pierre-de-Montignac, Auriac, Pazayiac, Grèzes, La Feuillade, Saint-Michel-de-Biron, Saint-Étienne-de Villefranche, Saint-Capraise, Lavalade, Salles-de-Belvès, etc.

C. 1289. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1771. — Dénombrement des paroisses de l'Élection de Sarlat (Dordogne), comprenant le nombre des feux, des naissances, mariages et morts ; — paroisses de Saint-Cyprien, Cadouin, Montignac, Villefranche, Monpazier, Belvès, Sagellat, Domme, Allas-l'Évêque, Saint-Quentin, Saint-André, La Rocque-Gajac, Vezac, Saint-Étienne-de-Villefranche, Lavaur, Notre-Dame-de-Biron, Saint-Martial, Saint-Aubin-de-Nabirac, Grèzes, Condat, Razac, etc.

C. 1290. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Dénombrement des paroisses de l'Election d'Agen (Haute-Garonne), comprenant le nombre des feux, des naissances, mariages et morts ; — paroisses de Saint-Urbain-de-Doulmayrac, Saint-Vivien, Lapoujade, Virazel, Viraguet, Saint-Vincent-du-Temple, Villeneuve, Saint-Victor, Verteuil, Varès, Valence, Tournon, Courbiac, Tonneins-Dessus, Tonneins-Dessous, Tombebœuf, Thezac, Le Temple, Sommensac, Saint-Sixte, Saint-Silvestre, Saint-Sibournet, Saint-Seurin, Sévignac, Serres, Saint-Sernin, Sèches, La Sauvetat-de-Caumont, Saint-Sauveur, Sauveterre, Savignac, Salles, Sainte-Sabine, Saint-Romain, etc.

C. 1291. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Dénombrement des paroisses de l'Élection d'Agen (Lot-et-Garonne), comprenant le nombre des feux, des naissances et des mariages ; — paroisses de Sainte-Radegonde, Sainte-Quiterie, Quissac, Saint-Quentin, Puy-Dauphin ou Rouffiac, Puimasson, Preyssas, Port-Sainte-Marie, Pompiac, Pineuil, Pinel et Hauterive, son annexe ; Saint-Pierre et Saint-Julien, Saint-Pierre-de-Malaure, Saint-Philippe, Saint-Pardoux, Saint-Paul-le-Vieux, Saint-Pastour, Paranguet, Parisot, Pardaillan, Saint-Orens-d'Artigues, Notre-Dame-de-Villeréal, Montpezat, Montignac, Montauriol, Montastruc, etc.

C. 1292. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Dénombrement des paroisses de l'Élection d'Agen (Lot-et-Garonne), comprenant le nombre des feux, naissances, mariages et morts. ; — paroisses de Mérens, Saint-Médard, Mazères, Maurillac, Maurignac-de-Lusignan, Saint-Macaire, Masquières, Saint-Martin-du-Drot, Marsac, Marmande, Margueron, Marcoux, Lusignan-le-Grand, Lusignan-le-Petit, Lugagniac, Lubersac, Longueville, Sainte-Horade, Levignac, Les Lèves, Lantignac, Saint-Légor, Saint-Laurent, Lastreilles, Laugnac, Lamothe, Lalande, etc.

C. 1293. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771. — Dénombrement des paroisses de l'Élection d'Agen (Lot-et-Garonne), contenant le nombre des feux, des naissances, des mariages et des morts des paroisses de Saint-Cosme, Corconnac, Condat et Fumel, son annexe ; Sainte-Colombe, Saint-Clair, Saint-Cirq, Cezérac, Sainte-Cécile, Cauzac-le-Vieux, Castillonnés, Castelnau-de-Gratecambe, Castelmoron, Cassignas, Casseneuil, Dondas, Saint-Dizier, Saint-Denis-de-Vitrac, Saint-Ciprien, Crouzillac, Sainte-Croix, Saint-Cristophe-de-la-Fox, Caussan, Cours, Courbiac, Couloussac, Fongrave, Ferussac, Saint-Eutrope, Saint-Étienne, Esclottes, Engueyrac, etc.

C. 1294. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1771. — Dénombrement des paroisses de l'Élection d'Agen (Lot-et-Garonne), contenant le nombre des feux, des naissances, des mariages et des morts des paroisses de Curdonnet, Saint-Caprasy, Saint-Caprais-de-Lerm, Caplong, Campagnac, Cambot, Cambes, Calvignac, Calviac, Collongues, Cahuzac, Cadillac, Cabanes, Bourbon, Bonneval, Bonnenouvelle, Boisset, Bugassat, Bruch, Saint-Brice, Bournac, Bourlens, Bistouzat, Birac, Bernat, Beauville, Beaupuy, Bazens, Boyne, Baugas, Saint-Barthélemy, Saint-Astier, Arpens, Saint-Arnaud, Saint-Aignan, etc.

C. 1295. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1730-1761. — États relatifs aux naissances, mariages et décès, envoyés à l'intendant de Bordeaux, par le subdélégué de Montflanquin (Lot-et-Garonne), des paroisses de Saint-Paul, Saint-Étienne-de-Castanède, Montrastruc, Saint-Pierre-de-Cailladelles, Saint-Sulpice, Saint-Germain-de Tayrac, Saint-Martin-de-Barbas, Saint-Vincent-de-Salles, Saint-Vivien, du Pin, Saint-Martin-de-Montagnac, La Sauvetat-de-Blanquefort, Sauveterre, Saint-Pierre-de-Cabanes, Beaugas, Cancon, Monbahus, Cahuzac, Douzains, Saint-Vincent-de-Gassas, Castillonnés, Saint-Dizier, Saint-Maurice, Montauriol, Pompiac, Saint-Germain, Saint-Grégoire, Tourliac, Savignac, Calviac, etc.

C. 1296. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1730-1761. — États des naissances, mariages et décès, envoyés à l'intendant de Bordeaux, par le subdélégué de Bergerac (Dordogne), des paroisses de Pont-Roumieu, Saint-Germain, La Madelaine, Verdon, Labouquerie, Saint-Sernin-de-Beaumont, Saint-Laurent-des-Vignes, Coqulot, Issigeac, Eymet, Rouillac, Saint-Sernin-de-Labarde, Saint-Aulaire, Sadillac, Cadelech, Falgueyras, Ribaignac, La Mongie, Carlux, Vitrac, Campagnac, Saint-André, Larroque, Gajac, Vezac, Saint-Sulpice, Monguiard, Puyguilhem, Saint-Étienne-de-Couze, Coutures, Saint-Pierre-de-Poujol, Thenac, Saint-Julien-de-Puyguilhem, Flaugeac, etc.

C. 1297. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1730-1761. — États relatifs aux naissances et décès, adressés à l'intendant de Bordeaux, par le subdélégué de Sarlat (Dordogne), des paroisses de Saint-Pierre-Debat, Saint-Sernin-de-Mareyroles, Fongalo, Caudon, Montpazier, Veyrine, Castelnau, Bourniquel, Saint-Amant-de-Belvès, Saint-Pardoux, Saint-Julien-de-Castelnau, Prats-de-Belvès, Marsalés, Eyquesperses-de-Biron, Fontenilles, Beaurepos-de-Carlux, Peyrignac, Saint-Rabier, Bersac, Laviguerie, de Mellet, Nadaillac, Jayac, etc.

C. 1298. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

1730-1763. — États relatifs aux naissances et décés, envoyés à l'intendant de Bordeaux, par les subdélégués d'Agen et de Clairac (Lot-et-Garonne), des paroisses de Grateloup, Sainte-Marthe, Lafitte, Clairac, Vares, Lacepède, Saint-Vincent, Saint-Pierre-des-Pins, Saint-Brice, Saint-Gayran, Saint-Gervais, Castelmoron, Saint-Nazaire, Pineuil, Sainte-Foy, Mounestier, Caplon, Saint-Quentin, Thezac, Saint-Aignan, Laugnac, Saint-Clair, Beauville, Goudourville, etc., et aux relevés des paroisses de la subdélégation de Libourne (Gironde), des Élections de Périgueux (Dordogne) et Condom (Gers) qui n'ont pas fourni ces états à l'intendant.

C. 1299. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1730-1763. — États des naissances et des morts, envoyés à l'intendant de Bordeaux, par le subdélégué d'Agen (Lot-et-Garonne), des paroisses de Rondouloux, Sainte-Foy-de-Preyssas, Sainte-Eulalie, Saint-Pierre-Delpech, Goudourville, Tournon, Lamothe et Lucante, Sembas, Clermont-Dessous, Saint-Beaujel, Lalande, Cardonnet et Montréal, Galapian, Sainte Croix, Sainte-Eulalie-de-Caujac, Saint-Cernin-de-Biron, Saint-Étienne et Saint-Capray-d'Agen, Saint-Pierre-de-Merens, Sainte-Foy-de-la-Ville, Saint-Hilaire-d'Agen, Coussou, Saint-Cirq, Saint-Denis, Dolmairac, Monbusq, Saint-Pierre-de-Maubert, Saint-Sulpice et Sainte-Radegonde-d'Agen Saint-Vincent-des-Corbeaux, Artigues, Lusignan-Grand, Lusignan-Petil, etc.

C. 1300.(Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1730-1764. — États concernant : — le relevé fait d'après les registres des églises paroissiales du nombre des naissances et des morts pendant un certain nombre d'années, pour constater l'état de la population de la Généralité ; — la correspondance à ce sujet entre les subdélégués et divers curés avec l'intendant ; — divers états faits par les subdélégués ; — lettre de M. le ministre de Trudaine, ayant pour objet principal d'empêcher le dépeuplement de la population et d'en favoriser la multiplication.

C. 1301. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1730-1761. — États des naissances et des morts, envoyés à l'intendant de Bordeaux, par le subdélégué de Périgueux (Dordogne), des paroisses de Thénon, Dazevat, Badefol, Savlande, Saint-George-de-Monclard, Plazac, Limeyrat, Saint-Aignan-d'Hautefort, Lourtoirac, Cubjac, Mayat, Saint-Martin-de-Couture, Saint-Germain-des-Prés, Corgnac, Saint-Pierre-de-la-Nouaille, Saint-Prié-les-Fougères, Sirbeix, Notre-Dame-de-Thiviers, Saint-Étienne-de-Nantheuil, Saint-Jean-de-Cole, Sorges, Saint-Martin d'Agonat, Villars, Saint-Crépin-de-Bourdeille, Saint-Pantaléon, Poussac, Saint-Just, Champagne-de-Bourzac, etc.

C. 1302. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1730-1762. — États des naissances et des morts, envoyés à l'intendant de Bordeaux, par les subdélégués de l'Élection de Condom (Gers), des paroisses de Castelmoron-d'Albret, Pellegrue, Castelmoron-Ville, La Réole, Notre-Dame-de-Damazan, La Gruère, Sainte-More, Montaignac, Saint-Simon, Andiran, Moncrabeau, Lamonjoie, Francescas, la ville et paroisse de Nérac, Espiens, Calignac, Vianne, Lavardac, Xaintraille, Montgaillard, Buzet, Fauguerolles, Thouars, Durance, Boussés, La Frêche, Saimpé, Meylan, Saint-Martin-d'Albret, Lisse, Artigues, Lasserre, Gardère, Fieux, etc.

C. 1303. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1730-1762. — États des naissances et des morts, envoyés à l'intendant de Bordeaux, par les subdélégués de l'Élection de Périgueux (Dordogne), des paroisses de Saint-Privat, Saint-Martin-de-Riberac, Mensignac, Saint-Vincent-de-Duzillac, Saint-Pierre-de-Lurlac, Sainte-Aulaye, Manzac, Saint-Félix-de-Villadeix, Saint-Alvère, Saint-Sulpice-du-Bugue, Roufignac, Marsaneix, Saint-Front-de-la-ville de Périgueux, Notre-Dame-de-Trélissat, Saint-Paul-Laroche, Négronde, Lisle, Flaujagues, Saint-Méard-de-Gourson, Saint-Barthélemy-de-Bellegarde, Menesplet, Saint-Martial-d'Artenseq, Saint-Laurent-de-Mareuil, Vieux-Mareuil, etc.

C. 1304. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1730-1764. — Étals des naissances et des morts, envoyés à l'intendant de Bordeaux, par les subdélégués des Élections d'Agen (Lot-et-Garonne) et de Sarlat (Dordogne), des paroisses de La Monjoie, Espalais, La Sauvetat-de-Savère, Preyssas, Saint-Amans, Saint-Maurillon et Monségur, et dans celles de Gampagne, Saint-Caprais, Bertis-de-Biron, La Force, Saint-Pierre-d'Eyraud, Saint-Pierre et Saint-Martin de Bergerac, Saint-Jacques de la même ville, Sainte-Foy-des-Vignes, Sainte-Radegonde-de-Roquepine, Campunan, Mollon, La Linde, La Chapelle-Castelnaud, Doissac, Saint-Gamprary-de-Cleyrans, Pont-Saint-Mamet, Livrac, etc.

C. 1303. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1730-1764. — États des naissances et des morts, envoyés à l'intendant, par les divers subdélégués de l'Élection de Bordeaux, de quelques paroisses de leurs subdélégations : Preignac, Saint-André-du-Bois, Cazaux, Castillon, Camblannes, Lormond, Arbanats, Bordeaux, Saint-Seurin-de-Cursac, Blaye, Saint-Giron, Saint-Vivien, Eyrans, Saugeon, Saint-Simon, Saint-Louis, Saint-Martin-de-la-Gaussade, Saint-Germain, Saint-Romain, Gironde, Saint-Martin-de-Mazerac, etc.

C. 1306. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1730-1766. — États des naissances et des morts, envoyés à l'intendant, par les subdélégués de l'Élection de Condom (Gers), de diverses paroisses de leurs subdélégations : Astafort, Ligardes, Lagarde-Fimarcon, Marsolan, Larroumieu, Gazaupouy, Fourcès, Courrensan, Beaumont, Montréal, Lialores, Caussens, Saint-Pierre, Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Barthélemy, ces quatre, dernières de la ville de Condom, Sauveterre, Clairac, Casteljaloux, Blaziert, Castelnau, Torrebren, Cieurac, Saint-Orens, Tonneins, Mauvezin, Balissac, Sainte-Gemme, Duras, Monteuton, etc.

C. 1307. (Carton.) — 37 pièces, papier.

1770-1779. — Étals imprimés des naissances, mariages et décès de la Généralité de Bordeaux.

C. 1308. (Carton.) — 128 pièces, papier.

1778-1781. — Correspondance de MM. de Clugny, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. Turgot, Terray et Necker, ministres, et des subdélégués avec l'intendant, relative à l'envoi des états des naissances, mariages et décès de la Généralité de Bordeaux.

C. 1309. (Carton.) — 135 pièces, papier.

1780-1782. — États des naissances, mariages et décès, envoyés à l'intendant par les subdélégués de diverses paroisses de leurs subdélégations ; — correspondance des subdélégués avec intendant à laquelle l'envoi de ces états a donné lieu.

C. 1310. (Carton.) — 79 pièces, papier.

1781-1782. — États des naissances, mariages et décès des paroisses, envoyés à l'intendant de Bordeaux par les subdélégués, et à la correspondance qui a eu lieu entre l'intendant et ces derniers, au sujet de l'envoi de ces états. — Lettre de M. de Calonne à M. Dupré de Saint-Maur, concernant le même objet.

C. 1311. (Carton.) 148 pièces, papier.

1783. — États des naissances, mariages et décès, envoyés à l'intendant de Bordeaux par les subdélégués de la Généralité ; — correspondance au sujet de ces envois.

C. 1312. (Carton.) — 71 pièces, papier.

1780-1788. — États des naissances, mariages et décès de toutes les subdélégations de la Généralité de Bordeaux, envoyés à l'intendant, pour l'année 1786 ; — trois états relatifs, l'un à la nation portugaise établie à Bordeaux, et les deux autres aux protestants répandus dans la Généralité ; — correspondance des subdélégués avec l'intendant.

C. 1313. (Carton.) — 55 pièces, papier.

1771-1789. — Etats récapitulatifs des naissances, mariages et décès des paroisses de la subdélégation de Bordeux, envoyés à l'intendant par le subdélégué ; — lettres de M. Esmangart et copies de lettres de M. le contrôleur général, au sujet de la formation et de l'envoi de ces états ; — lettres et états des curés de Bordeaux.

C. 1314. (Carton.) — 25 pièces, papier.

1772-1787. — États récapitulatifs des naissances, mariages et décès de l'Élection de Bordeaux.

C. 1315. (Carton.) — 15 pièces, papier.

1773-1786. — États récapitulatifs des naissances, mariages et décès des paroisses de la subdélégation de Libourne, envoyés à l'intendant par le subdélégué, et état du nombre des feux des villes et paroisses de l'Élection de Bordeaux.

C. 1316. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1741-1762. — Mémoires adressés à l'intendant par les subdélégations de Blaye, Villeneuve, Libourne et Agen, concernant : — toutes les branches de l'agriculture et les divers produits du sol ; — une statistique des subdélégations de Périgueux (Dordogne), Nontron et Bergerac, où il est question du nombre d'habitants de chacune d'elles, de leur production en blé, légumes, châtaignes, glands de chêne, chanvre, navets, prunes, vins, foins, bois de haute futaie, bois taillis, bestiaux, moutons, brebis, agneaux, chèvres, cochons, résine, brai, goudron, laines, etc. ; — les arts et métiers ; — les forges de Périgueux et de Nontron ; — les mûriers blancs et les haras ; — une dissertation sur les moyens de prévenir le préjudice occasionné par les vers qui naissent dans le blé, etc.

C. 1317. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1739-1764. — Mémoires envoyés à l'intendant par les subdélégués des subdélégations de Marmande, Casteljaloux (Lot-et-Garonne), Sainte-Foy, Lesparre et Bazas (Gironde), et des Élections de Bordeaux et Sarlat, concernant : — l'agriculture en général ; — une expérience — faite en 1758 pour recueillir plus de blé en en semant une moins grande quantité ;— les états des revenus et la répartition de l'imposition de la taille de l'Élection de Sarlat ; — la culture du mûrier blanc ; — le prix des grains et leur conservation ; — les choix des semences ; — les difficultés de transporter les denrées à cause du mauvais état des chemins et le préjudice énorme qu'elles font éprouver aux propriétaires. — États signalant les propriétaires de diverses localités qui se livrent à l'agriculture avec le plus de persévérance et de discernement.

C. 1318. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1760-1770. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, concernant : — diverses cultures eu

usage dans plusieurs localités des subdélégations de Clairac, Monflanquin, Yitrezay, Périgueux et Bazas ; — divers mémoires et notes statistiques sur ces localités, etc.

C. 1319. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1760-1783. — Mémoires, éclaircissements et instructions relatifs : aux différentes cultures en usage dans les paroisses de la subdélégation de Condom, parmi lesquelles on remarque celles de Lagarde-Fimarcon, Lias, Larres-single, Vopillon, Larroque-Verduzan, Castelnau-de-Fimar-con, Blaziert, Villeneuve, Roquepine, Abrin, Pouy-Roquelaure, Marsolan, Mezin, Dunes, Fourcès, Montréal, Ligardes, Gazaupuy, Beaumont, Torrebren, Astafort ; — à un mémoire sur les fréquents débordements du ruisseau appelé l'Auvignon, sur les causes qui les occasionnent et sur les moyens de les prévenir, etc.

C. 1320. (Carton.) — 6 pièces, imprimées.

1773. — Avis aux cultivateurs sur la formation des prairies artificielles, principalement du raygras, du fromehtal et du trèfle. — Un secret pour détruire les taupes dans les champs, prairies et jardins ; — un mémoire sur une espèce de poison connu sous le nom *d'ergot.*

C. 1321. (Carton.) — 88 pièces, papier.

1761-1789. — Ordonnances et mandements de M. Boutin, intendant, relatifs : — aux dépenses faites pour procurer des graines de fourrages propres à former des prairies artificielles ;— aux prix des grains et fourrages ; — à la fourniture des livres d'agriculture ; — aux prix de culture, etc.

C. 1322. (Portefeuille,) — 113 pièces, papier.

1738-1785. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec le ministre Bertin et les subdélégués, concernant : — les pépinières, les plantations de mûriers ; — la manière de semer le blé ;— la culture de la garance dans les marais ;— la culture du tabac ; — des betteraves, des navets et des pommes de terre ; — la plantation des pommiers ; — quelques notes sur les belles vaches de l'Agenais ; — des mémoires sur les laboureurs ; — le moyen d'en accroître le nombre ; — les moyens de remédier aux obstacles qui s'opposaient au progrès des cultures, etc.

C. 1323. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1768-1773. — Correspondance de M. de Fargès, intendant de Bordeaux avec MM. les ministres de L'Averdy, d'Orrnesson, d'Invau et Terray, concernant : — les apparences et les produits des récoltes des subdélégations de Bordeaux, Libourne, Blaye, Médoç, Périgueux, Nontron. Ribérac, Sainte-Foy, Bergerac, Monpon, Thiviers, Sarlat, Agen, Clairac, Villeneuve, Monflanquin, Marmande, Condom, Nérac, Bazas, Casteljaloux, La Réole, Dax, Saint-Sever et les Lannes, etc.

C. 1324. (Portefeuille.) — 12-2 pièces, papier.

1774-1776. — Correspondance de MM. de Clugny et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres Terray, d'Ormesson et Turgot, concernant : — les apparences et les produits des récoltes des subdélégations de Bordeaux, Libourne, Blaye, Vitreray, Médoc, Périgueux, Nonlron, Ribérac, Sainte-Foy, Bergerac, Monpont, Thi-viers, Sarlat, Agen, Clairac, Villeneuve, Monflanquin, Marmande, Condom, Nérac, Bazas, La Réole, Castillonnès, Bayonne, Dax, Mont-de- mars an et Saint-Sever.

C. 1325. (Carton.) — 64 pièces, papier.

1776-1787. — Correspondance de MM. les ministres d'Ormesson, de Saint-Germain, de Fargès et de Montaran, avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant deBordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative :— aux apparences et aux produits des récoltes de toute nature et à deux états récapitulatifs, par subdélégation, dressés par l'intendant pour toute la Généralité, d'après les états partiels qui lui ont été fournis par les subdélégués sur ces apparences et ces produits.

C. 1326. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1777-1781.— Correspondance de MM. de Montbarrey, Necker et de Montaran, ministres, avec M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, et de ce dernier avec les subdélégués, relative à l'envoi des états sur les apparences et les produits des récoltes de toute nature dans la Généralité de Bordeaux.

C. 1327. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1756-1779. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Moras, Bertin et le duc de Choiseul, concernant :— l'établissement de plusieurs sociétés d'agriculture ; — la contagion sur les bestiaux ; — la formation des prairies artificielles ; — la culture des mûriers ; — les prix décernés pour les frais de culture ;— divers mémoires relatifs au chanvre, etc.

C. 1328. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1761-1780. — Mémoires, instructions et prospectus relatifs : — aux prairies artificielles ; — à l'amélioration de la culture dans la subdélégation de Bazas ; — au défrichement des landes de Bordeaux ; — à l'encouragement pour la culture ; — à l'instruction sur la manière de cultiver, préparer et. employer le petit millet, connu dans les landes sous le nom de *panis* ou *millade,* etc.

C. 1329. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1760-1762. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués d'Agen, Bazas, Bergerac, Blaye, Condorn, Clairac, Casteljaloux, Sainte-Foy, Libourne, Marmande, Monflanquin, Lesparre, Nérac, Nontron, Périgueux, Sarlat, Villeneuve, Vitrezay et La Réole, concernant : — les livres de culture ;— divers états des personnes intelligentes qui s'occupaient d'agriculture : on y remarque les noms de MM. le comte de Poudenas, de Condom, Dubouzet, chevalier de Saint-Louis, de Sarrounieu, de Moniaut, de Montréal (Gers), de Bacalan, Belloc, de Gauzelle, de Lisle, de Pontac, près Langon ; — la culture des prairies artificielles, la distribution des graines étrangères, etc.

C. 1330. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1761-1762. — Correspondance de M. Boutin, intendant, avec les subdélégués, relative à des distributions de graines de luzerne et de trèfle faites aux cultivateurs pour leur inspirer le goût de l'agriculture.

C. 1331. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1762-1767. — État général de l'achat des graines fait par ordre de l'intendant de Bordeaux pour servir à la formation des prairies artificielles ; — une méthode de Despommiers pour la culture du sainfoin ; — états des amateurs de cultures, où l'on remarque les noms de MM. le baron de Labeseau (de Bazas) ; deMarbotin, lieutenant des maréchaux de France ; Lavaissière de Beauséjour, Goyon de Brichaut, Bazignan, commandeur de Saint-Lazare, de La Bruyère, ancien mousquetaire du Roi, etc.

C. 1332. (Carton.) — 8 pièces, papier.

1764-1773. — Correspondance des subdélégués avec MM. Boutin et Esmangart, intendants de Bordeaux et de ces derniers avec les ministres d'Ormesson, d'Invau et Terray, relative : — aux défrichements et dessèchements qui ont été faits dans les Élections de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen et Condom ; — à des états d'étrangers qui ont fait la déclaration qu'ils étaient venus en France pour se livrer à ces travaux et y acquérir l'exemption du droit d'aubaine et à divers autres états de déclarations faites au sujet de l'entreprise de ces mêmes travaux.

C. 1333. (Carton.) — 87 pièces, papier.

1774-1780. — Correspondance des subdélégués avec MM. Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, et de ces derniers avec les ministres d'Ormesson, Terray, Bertin et Necker, relative aux défrichements et dessèchements faits dans les Élections de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom et les Lannes.

C. 1334. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1751-1764. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Courteille et de Beaumont, relative : — à l'arpentement des padouens, marais et landes de Saint-Loubés ; — aux travaux de défrichements et dessèchements reclamés par les habitants de cette paroisse ; — à un devis estimatif de ces travaux ; — à des demandes en concession de terrains pour être défrichés et mis en culture ; — au partage de la *matte* de Valeyrac ; — à la déclaration du Roi, concernant les terrains connus sous la dénomination de Barthes.

C. 1335. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1746-1771. — Correspondance des divers subdélégués de la Généralité avec MM. de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, et de ces derniers avec les ministres Bertin, d'Ormesson, de L'Averdy et d'Invau, relative : — à un livre sur la pratique des défrichements recommandés par le ministre ; — à l'arrêt du Conseil, du 16 août 1761, qui accorde des encouragements à ceux qui défrichent des terres ; — à divers états de défrichements faits depuis la déclaration du Roi du 13 août 1766, ou états, de déclarations de défrichements à faire dans les subdélégations de Périgueux, Condom, Nérac, Bazas, Monflanquin, Blaye et Vitrezay ; — à une. lettre du contrôleur général à l'intendant pour encourager les communautés à demander le partage des communaux pour les mettre en culture ; — au défrichement des landes de Bordeaux ; — au dessèchement des marais de Ludon, Cantenac, Labarde, Arcins, Bechevelle et Saint-Laurent, Lafitte, Verteuil, Saint-Vivien, Le Gua, Talais, Monferrand et Ambès ; — aux vacans de Sainte-Croix du Mont ; trois requêtes à cet effet : l'une,

de M. Joseph-François Despens Destignols de Lancre, président du Parlement de Bordeaux ; la deuxième, de M. Le Doyen, lieutenant, de la grande louveterie de France ; la troisième, de M. Gontaut de Biron, maréchal et pair de France.

C. 1336. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1720-1776. — Correspondance de MM. de Tourny et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Courteille et d'Ormesson, relative : — aux padouens de Saint-Macaire, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Maixant et du Pian ; — à des demandes en concession des vacans des vignes et de Pennot, situés dans la juridiction, formées par MM. le maréchal duc de Biron, le président de Lancre, Le Doyen, lieutenant de la grande louveterie de France, le Verteuil, d'Arche, de Fayard, de Butré et Merle, garde du corps du Roi ; — à un procès entre M. le duc de Biron et la communauté de Saint-Macaire, au sujet de la propriété de ces vacans qu'ils veulent s'attribuer réciproquement ; — à une contestation entre les jurats de Saint-Macaire et la communauté de Sainte-Croix-du-Mont, concernant la propriété des vacans de cette dernière ; — aux vacans de Notre-Dame de Pian et de Saint-Maixant dont les habitants réclament le partage, afin de pouvoir ensuite les défricher et les mettre en culture ; — aux îles et îlots de Granon.

C. 1337. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1725-1727. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Dodun, de Gaumont, d'Ormesson et Le Péletier, concernant : — les plantations des vignes de la Généralité (parmi les demandes faites par divers pour être autorisés à planter des vignes, on voit figurer les noms de MM. de Rastignac, seigneur de Coulonges ; Ségur de Boirac, demeurant à Coutras ; de L'Ostière, de Favière et Bouillon d'Angalin) ; — un arrêt du Conseil d'État du 27 février 1625 qui défend toute nouvelle plantation de vignes sans une permission expresse du Roi, sous peine de 3,000 livres d'amende, etc.

C. 1338. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1728-1736. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Chauvelin, d'Ormesson, Le Péletier, de La Houssaye, Orry et d'Angervillier, concernant : — diverses demandes de propriétaires pour être autorisés à planter des vignes, parmi lesquels on remarque les noms de MM. de Belrieu, de la paroisse de Creysse, près Bergerac ; de Mandolet, garde du corps du Roi, à Juliac ; Antoine Fouguet de Gensac (duché d'Albret) ; Rigau, garde du corps du Roi, à Saussignac ; la veuve Mérens, etc.

C. 1339. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1738-1753. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. Orry, d'Ormesson et Machault, ministres, concernant : — diverses demandes faites par des propriétaires pour être autorisés à planter des vignes ; de ce nombre sont : MM. Muator, procureur-ducal au Sénéchal d'Aiguillon ; Le Grix (à Ambès) ; le chevalier de Chanterac, lieutenant-colonel de carabiniers ; Charlot de Fongrave, Favereau de Belair, Froydefont, supérieur de la mission de Bergerac ; — les contraventions à l'arrêt du Conseil d'État du 5 juin 1731 relatif aux plantations des vignes dans la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1340. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1725-1751. — Requêtes adressées à M. de Tourny, intendant de Bordeaux, par les subdélégués des diverses subdélégations de la Généralité, en autorisation de faire de nouvelles plantations de vignes. Dans ces requêtes, on distingue les noms de Hélie de Grenier, sieur de Monlon, Daniel Valeton, de Lagrange, Jean Trillard, seigneur de La Chapelle ; la dame Paty, de Caussade, Imbert Duroy, écuyer, lieutenant-criminel d'Albret ; Charles de Lavie, président au Parlement de Bordeaux ; Alain Amanieu, de Ruat, captal de Buch ; Jean Troquoy, trésorier de France ; de Châtillon, colonel des grenadiers royaux ; François de Paule de Valette, seigneur de Saint-Germain et de Monbrun ; Du Lau, marquis de Lacoste d'Allemans ; Dupleix, écuyer, seigneur d'Ansoulés et de Courrensan.

C. 1341. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1735-1751. — Correspondance des subdélégués avec MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, concernant : — les condamnations à l'amende et à l'arrachement des vignes, prononcées par ces derniers, contre divers particuliers pour contraventions à l'arrêt du Conseil de 1731, portant défense de planter de la vigne sans une autorisation expresse du Roi ; — des diverses requêtes en autorisation de faire de nouvelles plantations. Dans ces requête son distingue les noms de Paul de Goyon, conseiller du Roi ; Salleton de Saint-Michel, écuyer ; Joseph de Bacalan, conseiller au Parlement ; de Selve, conseiller du Roi ; Augustin de Valbrune, écuyer, seigneur de Belair.

C. 1342. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1752. — Requêtes adressés à M. de Tourny, intendant

de Bordeaux, par des particuliers des diverses subdélégations de la Généralité à l'effet d'obtenir l'autorisation de planter des vignes sur des terrains impropres à toute autre culture. Parmi les noms qui figurent sur ces requêtes, on distingue notamment ceux de MM. Paul de Laverrie Vivans, écuyer ; Brugière de Labarrière ; de Montaigne de Ségur ; Alexandre de Lur de Saluces, seigneur comte d'Uza ; Faget de Cazaux frères ; messire de Géres, chevalier, seigneur de Vaquey ; François de Courson, écuyer, sieur de Caillavet ; Ducluzel de Lagrange, écuyer, sieur de Brouillaux ; d'Abzac de La Douze ; Emeric de Méredieu, écuyer, sieur d'Ambois ; Blaise de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Fontenille.

C. 1343. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1735-1753. — Correspondance des subdélégués et autres avec M. de Tourny, intendant de Bordeaux, relative : — aux plaintes portées contre les contrevenants aux ordonnances du Roi sur la plantation des vignes ; — à l'envoi de commissaires dans les paroisses pour constater ces contraventions ; — aux condamnations à l'amende et aux frais d'arrachement des vignes prononcées par l'intendant contre ceux qui ont fait faire des plantations sans autorisation, contrairement à l'arrêt du Conseil ; — à des requêtes en autorisation de faire de nouvelle plantations, dans lesquelles requêtes on distingue les noms de MM. Longueval de Villars ; le maréchal duc de Biron ; Noble François de Coursson ; Pierre de Cran de Lachenay, écuyer,-et Louis Daulede, chevalier, seigneur de Pardaillan ; — états nominatifs des personnes qui ont fait des plantations sans autorisation.

C. 1344. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1735-1753. — Requêtes adressées à M. de Tourny, intendant de Bordeaux, par des propriétaires de diverses subdélégations de la Généralité, tendantes à obtenir l'autorisation de complanter en vignes des portions de terrains impropres à tout autre genre de culture ; de ce nombre sont : MM. le comte de Paulin, marquis de Laroche, baron du Cusagues et colonel aux grenadiers de France ; de Brescon, le chevalier de Ségur ; dom Jacques Luce, prieur de la maison des Célestins de Verdelais ; de Castillon ; Simon de Merey, grand secrétaire du Roi ; Brilhole de Bellefond ; messire Élie du Reclus, écuyer, seigneur, baron de Gageac ; Charles de Goyon, écuyer ; Laulanie, seigneur de Sudrat et messire Jean de Chambor.

C. 1345. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1753-1754. — Requêtes en autorisation de complanter des vignes, adressées à M. de Tourny, intendant de Bordeaux, dans lesquelles on voit figurer les noms de MM. Darblade, seigneur de Barbotan et de Birae ; François de Bastard, grand-maître des eaux et forêts ; Fournier de Lacharmie ; Coursson de Calhiavel ; messire de Sounier, seigneur de Puyscruser ; Antoine de Gascq, président à mortier ; le marquis de Campel et Laurent de Larigaudie, écuyer ; on y trouve aussi des lettres patentes du Roi qui nomment des commissaires pour procéder au papier terrier du domaine de la prévôté d'entre deux mers et des comtés d'Agenais et Condomois.

C. 1346. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1749-1768. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Dodun, Orry, de Moras et d'Ormesson, concernant : — l'exécution de l'arrêt du Conseil du 27 février 1725, portant défense de faire aucune nouvelle plantation de vignes dans l'étendue de la Généralité de Guyenne sans une permission expresse du Roi, et ordonnant l'arrachement de celles qui seraient restées pendant deux ans sans culture, à peine de 3,000 livres d'amende ; — l'envoi de commissaires dans les paroisses pour signaler les contraventions à cet arrêt ; — — les ordonnances de condamnation prononcées par l'intendant contre les contrevenants ; — deux mémoires sur les vins par rapport à la culture des terres et au commerce ; — des requêtes adressées à l'intendant en autorisation de faire de nouvelles plantations de vignes sur des terres impropres à d'autres cultures. Dans ces requêtes, on distingue les noms de MM. Chaperon de Terrefort, secrétaire du Roi ; Gaston de Poitiers, le comte de Baudre et Gaston de Beaupuy ; une lettre de M. le ministre de Moras dans laquelle il consulte M. l'intendant à l'effet de savoir si on pourrait abroger, sans inconvénient, l'arrêt du Conseil de 1731.

C. 1347. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1766. — Diverses requêtes en décharge d'impôts ; — les froids excessifs qu'il fit pendant l'hiver de 1766 ayant fait périr une grande partie des vignes de la Généralité de Bordeaux, les propriétaires qui éprouvèrent ces pertes présentèrent des requêtes pour être déchargés de leurs impositions ; les requêtes contenues dans ce portefeuille concernent les propriétaires du Sarladais et particulièrement ceux de la subdélégation de Bergerac.

C. 1348. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1766. — Requêtes des propriétaires de deux Élections

de Sarlat et Bergerac, tendantes à être déchargées de leurs impôts pour pertes occasionnées dans leurs vignes par les froids excessifs qui eurent lieu en l'année 1766.

C. 1349. (Carton.) — 78 pièces, papier.

1754-1763. — États et notices sur les différents cépages qui se cultivent dans les Généralités d'Aix, Auch, Montauban, du Languedoc, La Rochelle, Paris, Metz, Soissons, Dijon, Bourges et l'Auvergne ; — ces détails furent envoyés par l'abbé Rosier, qui faisait une étude spéciale de cette branche de culture ; — contestations entre les négociants et les jurats de Bordeaux au sujet de la descente des vins du haut-pays.

C. 1350. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1681-1727. — Requêtes et mémoires relatifs : — à la fabrication du tabac ; — aux arrêts et ordonnances sur les abus qui se commettaient sur le pesage des tabacs ; — aux contestations entre les cultivateurs de tabac du cru de Tonneins, Clairac et autres lieux et Charles Michaud, adjudicataire de la Ferme générale des tabacs, etc.

C. 1351. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1719-1733. — Arrêt du Conseil du 16 février 1724, portant défense de cultiver du tabac dans les comtés de Turenne et de Monfort ; pour parvenir à son exécution, des troupes furent cantonnées sur les limites des provinces voisines, afin d'empêcher la sortie des tabacs. Les intendants de Bordeaux, Montauban et Limoges se concertèrent à cet effet, et il leur fut attribué la connaissance des affaires concernant cette suppression, ainsi que des déclarations que les propriétaires de ces comtés furent tenus de faire des tabacs qu'ils avaient chez eux, etc.

C. 1352. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1713-1740. — Correspondance de MM. Le Péletier, de Gaumont, Le Blanc, Law, Desmaretz, d'Argenson, Dodun, de Breteuil et Orry, ministres, avec MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, relative : — à l'annulation des ventes des tabacs du crû de Guyenne, faites entre les marchands, fabricants et cultivateurs ; — à la contrebande et fraudes dans les manufactures ; — à la rébellion des sieurs Lamothe, Descan, Labourdasse et autres habitants de Laplume, contre les commis de la Régie ; — aux contestations entre divers particuliers et le fermier général de la Ferme des tabacs.

C. 1353. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1720-1740. — Correspondance de MM. Boucher et de Lamoignon, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Aguesseau, Le Blanc, Dodun, de Gaumont et de La Houssaye, concernant : — la suppression de la culture des tabacs, les indemnités allouées à divers propriétaires au sujet de ladite suppression ; — plusieurs mémoires pour les cultivateurs du cru de Guyenne, etc.

C. 1354. (Carton.) — 76 pièces, papier ; 1 plan.

1707-1780. — Correspondance de MM. de Beaumont, Bertin, Trudaine et Necker, ministres, avec MM. de Tourny, Boutin et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, relative : — aux délibérations des habitants d'Arcins, concernant des ouvrages à exécuter pour le desséchement de leurs marais ; — à la construction d'un canal de navigation entre la rivière de Garonne et le pont construit près d'Arcins, sur la grande route de Bordeaux à Pauillac ; — aux marais salants de Certes sur les bords du bassin d'Arcachon ; — à des mémoires sur les défrichements des landes.

C. 1355. (Carton.) — 79 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 1 plan.

1733-1774. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres Dodun. d'Aguesseau, Orry, Trudaine, de Beaumont et de Boullongue, concernant : — les desséchements, l'entretien et réparations des marais situés dans le Médoc, savoir : 1° les marais et palus de Gillet et de Macau ; 2e de Bayssevelle, avec des mémoires et requêtes du seigneur ; 3° de Soussans, avec le plan et des notes ; 4° de Verteuil ; 5e d'Arcins ; 6e de Grayan ; 7° enfin, de Cantenac.

C. 1356.(Portefeuille.) — 63 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1733-1773. — Mémoires, renseignements et arrêts d'attributions à l'intendant, concernant : — les contestations qui ont existé entre les seigneurs de Lesparre et le chapitre Saint-André de Bordeaux, au sujet des marais de Verteuil et touchant les bornes qui devaient faire la séparation des propriétés respectives des parties ; — ensemble les pièces relatives à des contestations qui s'élevèrent entre divers au sujet de l'entretien des digues et fossés des marais de Lesparre, du Polder, de Hollande et de Saint-Vivien.

C. 1357. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1741-1775. — Requêtes, mémoires, instructions

concernant les anciens seigneurs de la maison noble d'Anglade d'Izon, dans l'entre-deux-mers, qui, ayant donné à fief nouveau aux habitants des paroisses de Saint-Sulpice et de Cameyrac une lande de 15 ou 16 cents journaux appelée la lande de Saint-Sulpice, comme aussi le marais du Plaujola aux habitants d'Izon, les communautés de ces paroisses procédèrent au partage de ces propriétés, et il fut rendu un arrêt de la Table de marbre en 1742 qui l'annula, et contre lequel le seigneur d'Anglade se pourvut. Le partage des landes fut de nouveau demandé en 1772 et 1773 et fut exécuté.

C. 1358. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ;1 plan.

1722-1752. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Machault, de Baudry et d'Aguesseau, au sujet du recurement de divers ruisseaux, esteys ou cours d'eau des palus de la Généralité, et particulièrement de l'estey des Ances en Fronsadais, de l'estey de Courrejean, de l'estey de Cateau, dans la palu de Queyries ; instance relative à la palu de Cateau, entre les propriétaires des fonds intérieurs de la palu de Queyries et ceux aboutissant à l'estey de Cateau, etc.

C. 1359. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1745-1757. — Correspondance de MM. de Tourny et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, d'Aguesseau et Machault, concernant une ancienne instance entre divers intéressés, relative au recurement de l'estey de Courrejean, devant le tribunal des eaux et forêts, et dont la solution fut envoyée devant M. de Tourny, à la suite d'un arrêt d'attribution du mois de décembre 1750.

C. 1360. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1714-1782. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, Boutin, de Fargès et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, Machault, de Moras, Bertin et de Trudaine, concernant : — l'exportation et l'importation des bestiaux ; — les droits d'entrée et de sortie ; — l'exemption de ces mêmes droits ; — enfin différentes espèces de bêtes à laine, leur produit et leur amélioration, etc.

C. 1361. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1716-1721. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Machault, le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles, le maréchal d'Estrées, d'Argenson, Amelot, Le Péletier, Le Blanc, d'Aguesseau, Law, de La Houssaye et d'Ormesson, concernant : — la circulation des grains dans le royaume et leur exportation ; — divers arrêts du Conseil d'État rendus au sujet des transports desdits grains, etc.

C. 1362. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1724-1727. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Dodun et Le Péletier, concernant : — des soumissions faites en 1724 par plusieurs négociants pour faire venir de diverses provinces de France des grains pour l'approvisionnement de Bordeaux et de la Guyenne ; — des acquits-à-caution pour faire passer en entrepôt des farines en Amérique ; — des permissions accordées en 1726 et 1727 pour l'exportation des blés, soit pour l'approvisionnement de différents lieux de France, soit pour les exporter à l'étranger.

C. 1363. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1713-1715. — Correspondance de M. de Courson, intendant de Bordeaux, avec les ministres Desmaretz et Villeroy, concernant : — les grains, principalement leur libre circulation dans le royaume, leur importation et exportation, suivant que les circonstances le permettraient ; — l'établissement d'une Chambre d'abondance pour subvenir aux besoins du peuple ; — le prix des grains, etc.

C. 1364. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1721-1723. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau, de La Houssaye, Le Blanc, La Vrillière, de Bourbon, Dodun et de Baudry, relative : — à la circulation des grains dans les provinces ; — à un arrêt du Conseil d'État portant défense de faire sortir les grains hors du royaume ; — à l'exemption des droits levés au profit de Sa Majesté sur les grains, farines et légumes transportés d'une province du royaume dans l'autre, etc.

C. 1365. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1724-1725. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Dodun, de Breteuil et de Bourbon, relative : — à la circulation des grains ; — à des demandes de distributions de riz pour les hôpitaux ; — à l'exportation du gros mil, ou blé d'Espagne, pour Lisbonne ; — aux chargements de blés faits au port de

Dunkerque, destinés pour la Généralité de Bordeaux ; — à un arrêt du Conseil qui proroge jusqu'au 1er juillet 1726 la décharge des droits de péage, travers, passage et tous autres sur les blés, farines et grains de toute espèce qui seront conduits dans la ville de Paris, etc.

C. 1366. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1726-1728. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Dodun, Le Péletier et Le Blanc, concernant : — la circulation des grains dans le royaume ; — la défense de transporter à l'étranger aucuns grains, farines, ni légumes ; — un arrêt du Conseil qui attribue aux intendants la connaissance des contestations relatives aux contraventions ; — la reddition des comptes par le commis principal de l'Extraordinaire des guerres de la Généralité de Bordeaux ; — la recette et dépense par lui faites des deniers provenant de la vente des blés appartenant au Roi, etc.

C. 1367. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1729-1730. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Le Péletier, Orry et d'Angervilliers, concernant : — la circulation des grains ; — les autorisations demandées par les négociants de la ville de Bordeaux pour faire passer des blés en Espagne et à Lisbonne ; — les chargements de blés de Flandre et d'Artois faits pour Bordeaux dans le port de Dunkerque, etc.

C. 1368. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1731-1734. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec le ministre Orry, concernant : — les grains ; — leur circulation ; — les exemptions de tous droits sur les blés passant des provinces des cinq grosses fermes dans celles réputées étrangères ; — divers états des blés chargés dans le port de Dukerque pour l'approvisionnement de Bordeaux, etc.

C. 1369. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1735-1739. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Orry, d'Aguesseau et de Maurepas, concernant : — la circulation des grains ; — les demandes faites par les négociants de la ville de Bordeaux, aux fins d'être autorisés à faire transporter en Espagne et en Portugal plusieurs tonneaux de gros millet, dit blé d'Espagne ; — la perception des droits sur les grains passant devant Bordeaux ; — un arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'à l'avenir les blés, grains, farines et légumes seront exempts, dans toute l'étendue du royaume, des droits de péage, passage et pontonnage, etc.

C. 1370. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1740-1742. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Maurepas, de Breteuil et d'Aguesseau, relative : — à l'approvisionnement des grains, soit pour les troupes de la ville de Paris, soit pour celui de la ville de Bordeaux et de la province ; — à des déclarations du Roi au sujet desdits approvisionnements, etc.

C. 1371. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1739-1743. — Soumissions faites par divers négociants de Bordeaux pour le transport des grains dans diverses localités du royaume et pour le rapport des acquits-à-caution ; permissions accordées par l'intendant concernant le même objet.

C. 1372. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1743-1749. — Correpondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, Machault et d'Aguesseau, concernant l'approvisionnement des grains dans les cantons de la Généralité qui en étaient dépourvus. — Cette correspondance constate les sages prévoyances de MM. les intendants pour prévenir la disette des grains, etc.

C. 1373. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1747. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres Machault, le comte de Maurepas, d'Ormesson et de Saint-Florentin, au sujet de l'approvisionnement des grains dans les divers cantons de la Généralité, etc.

C. 1374. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1747. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres Machault, de Maurepas et d'Aguesseau, concernant l'approvisionnement des grains dans les divers cantons de la Généralité qui en étaient dépourvus.

C. 1375. (Portefeuille) — 107 pièces, papier.

1747-1748. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. Bouret, fermier général, Le Nain, intendant de Languedoc, et le sieur Ribes, négociant à Toulouse, concernant : — l'approvisionnement des grains ; — un traité fait par les jurats de Bordeaux, avec une compagnie de négociants pour ces approvisionnements ; — les comptes des dépenses faites par les sieurs Beaujon, Sarrau et autres commissionnaires de grains, pour l'approvisionnement de Bordeaux et de la province ; — des arrêts du Conseil qui ordonnent que toute la perte qu'il y aura sur les grains d'approvisionnement sera prise sur les revenus de la ville de Bordeaux ; — les états des grains envoyés dans cette ville par le sieur Ribes ; — l'envoi par le même de trois bâtiments chargés de blé à destination de la rive droite de la Garonne, depuis le Port-Sainte-Marie jusqu'à Saint-Macaire, où, suivant les avis reçus par M. de Tourny, il est déjà mort plusieurs habitants de faim.

C. 1376. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1749-1754. — Comptes rendus par les sieurs Ribes et Beaujon, négociants, chargés de l'approvisionnement des grains pour Bordeaux et la province.

C. 1377. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1746-1755. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le contrôleur général et les jurats de Bordeaux, relative : — aux comptes des commissionnaires des grains pour l'approvisionnement de Bordeaux pendant les années 1747 et 1748 ; — à diverses ordonnances au profit desdits commissionnaires, etc.

C. 1378. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1747. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les intendants des autres Généralités et les subdélégués, concernant : — la disette des grains ; — les moyens auxquels il fut obligé de recourir pour procurer des secours à sa Généralité, qui était menacée d'une famine prochaine, dont les effets se firent ressentir l'année suivante (1748) ; — le prix des grains et du pain, etc.

C. 1379. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1747-1748. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec ses subdélégués et les intendants des autres Généralités, concernant : — la disette des grains ; — les règlements de police sur les achats de blé ; — diverses demandes faites par les négociants de Bordeaux, pour être autorisés à transporter des grains ; — les précautions prises par M. de Tourny pour éviter la famine dont la Généralité de Guyenne était menacée.

C. 1380. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1750. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec ses subdélégués et les intendants des autres Généralités, relative aux précautions qu'il fut obligé de prendre pour prévenir la famine dont sa Généralité était menacée.

C. 1381. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier ; 1 piéce, parchemin.

1747-1756. — Mémoires et contestations relatifs aux comptes présentés par les commissionnaires chargés des approvisionnements de grains ; — contestations entre les maire et jurats de Bordeaux et les commissionnaires sur divers objets de ces approvisionnements ; — mémoires, répliques, pièces produites à cette occasion ; ordonnance du 9 août 1752 ; — appel des jurats ; — arrêt du Conseil du 27 août 1756 les déclarant déchus dudit appel, ordonnant que le jugement rendu par M. de Tourny sur ces contestations sera exécuté selon sa forme et teneur.

C. 1382. (Carton.) — 94 piéces, papier.

1748. — États de répartitions de riz et d'argent alloués par le Roi pour aider à la subsistance des pauvres des communautés de Saint-Pierre-d'Eyraud, Laforce, Saint-Georges-de-Blancanet, Lunas, Sainte-Foy-des-Vignes et Genestet, Prigonrieu, Saint-Martin-de-Bergerac, Lembras, Queyssas, Sainte-Marie-de-Maurens, Saint-Julien de Crempse, Montaignac, Campaignac-de-Monclard, Saint-Ibard, Saint-Capraise-de-Clérans, Pressignac, Sainte-Colombe, et ordonnances délivrées pour aumônes aux pauvres de la province de Guyenne, etc.

C. 1383. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1748. — États de répartitions de riz entre les paroisses de Casteljaloux, Villefranche-de-Queyran, Puch-de-Gontaud, Damazan, La Bastide-de-Castel-Amouroux, Bouglon, Marcellus et Gaujac, La Gruère, Callonges, Villeton, Monheurt, Ruffiac, Poussignac, Bouchet, Saint-Martin-de-Cur

ton, Saint-Gervais, Pindères, Saumejean, Houillés, Macau, Soussans, Rions, Nontron, Villeneuve, Penne, Sainte-Livrade, Monflanquin, Villeréal, Pujols, Tombebouc, etc.

C. 1384. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1748. — États de répartitions de riz entre les paroisses de Libourne, Pommerol, Saint-Émilion, Saint-Martin-de-Mazerat, Saint-Sulpice, Vignonnet, Saint-Pierre-d'Armens, Saint-Étienne-de-Lisse, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-Saint-Émilion, Saint-Christophe, Castillon, Capitourlan, Sainte-Terre, Saint-Félix, Saint-Magne, Condom, Larressingle, Vopillon, Beaumont, Larroque-Maniban, Montréal, Courrensan, Torrebren, Fourcès, Mézin, Villeneuve, Bergerac, La Force, Queyssac, Bordeaux, Blaye, Lesparre, Agen, etc.

C. 1385. (Portefeuille.) — 75 états.

1748-1749. — États des fournées de pain dans Bordeaux. Les grains ayant manqué et l'approvisionnement de la ville donnant des craintes aux habitants et à l'autorité, M. de Tourny, intendant, pour remédier aux inconvénients qui pourraient en résulter pour la subsistance des pauvres, ordonna qu'il lui serait rendu compte par tous les boulangers de la ville du nombre des fournées de pain que chacun d'eux ferait.

C. 1386. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1748-1750. — États, comptes et ordonnances de M. de Tourny, concernant les fournitures des grains que les commissionnaires s'étaient engagés de procurer ; — délibération des jurats de Bordeaux pour inviter des négociants à faire venir, moyennant des arrangements pris avec eux, soit de l'étranger, soit de diverses provinces et cantons de France, une certaine quantité de grains ; — remboursement du montant de ces grains et mandats des payements qui en furent faits.

C. 1387. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1748-1757. — États et comptes relatifs : — à l'achat des grains par le sieur Maydieu, négociant de Villeneuve, pour l'approvisionnement de Bordeaux ; — aux états des blés envoyés à Bergerac par ordre de M. l'intendant ; — aux frais de transport desdits blés ; — aux frais et commission du sieur Tafard Lavergne, et dépenses des deux commis employés aux achats des blés et autres grains pour la ville de Bordeaux, etc.

C. 1388. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1748. — Bordereaux des ordonnances de M. de Tourny, concernant la disette des grains et les fonds d'aumônes ; la disette des grains ayant été si considérable en 1748 que, les pauvres manquant de subsistance, le Roi accorda à titre de fonds d'aumône la somme de 100,000 livres, qui fut distribuée, soit en fournitures de riz, soit en argent d'aumônes aux pauvres des paroisses de Taillebourg, Saint-Vincent, Caumont, Monpouillan, Samazan, Sainte-Bazeille, Castelnau, Caubon, Taillecavat, Monségur, Lévignac, Saint-Sauveur, Bourdeix, Saint-Front-la-Rivière, Miallet, Nontron, La Linde, Sainte-Colombe, Saint-Pierre-d'Eyraud, etc.

C. 1389. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1748. — Ordonnances délivrées par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, en faveur des pauvres des paroisses d'Ayzieu, Lias, Larrée, Toujouze, Monguillem, Dunes, Astafort, Ligardes, Pouy-Roquelaure, Larroque-Fimarcon, Marsolan, Blaziert, Larroumieu, Gazaupouy, Mézin, Fourcès, Louspeyroux, Torrebren, Courrensan, Montréal, Larroque-Maniban, Condom, Saint-Laurent-de Castelneau, Prats-de-Belvès, Capdrot, Gaujac, etc.

C. 1390. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1748. — Ordonnances délivrées par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, en faveur des pauvres des paroisses de Pommiers, Aillas, Labescau, Gans, Lados, Auros, Savignac, Branens, Barie, Langon, Rouaillan, Roquetaillade, Bazas, Foncaude, Roquebrune, La Réole, Cauderot, Saint-Pardon, Grignols, Cocumont, Montastruc, Saint-Paul-le-Vieux, Lentignac, Monbahus, Bonaguil, La Sauvetat, Salles, Le Fréchou, Lisse et Durance, etc.

C. 1391. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1748. — Ordonnances délivrées par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, en faveur des pauvres des paroisses de Macau, Agassac, Blanquefort, Ludon, Arès, Parempuyre, Saint-Médard, Saint-Aubin, Soussans, Corbiac, Bruges, Gradignan, Villenave-Comté-d'Onon, Eysines, Canejean, Talence, Pessac, Cauderan, Mérignac, Bègles, Cadaujac, l'Ile-Saint-Georges, Aigues-Mortes, Saucats, Beautiran, Arbanats, Castres, Portets, etc.

C. 1392. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1748. — Ordonnances délivrées par M. de Tourny,

intendant de Bordeaux, en faveur des pauvres des paroisses de Floirac, Gauriaguet, Saint-Antoine-d'Artiguelongue, Aubie, Virsac, Marcans, Prignac, Cazelles, Saint-Laurent, Saint-Gervais, Saint-Andréas, Léognan, Saint-Morillon, Landiras, Virelade, Pujols, Cérons, Sauternes, Preignac, Barsac, Fargues, Notre-Dame-du-Pian, Saint-André-du-Bois, Donzac, Omet, Aubiac, Semens, Gournac, Montpezat, Saint-Pierre-de-Bat, etc.

C. 1393. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1748. — Ordonnances délivrées par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, en faveur des paroisses de Lamourelle, du Temple, Saint-Germain, Dolmayrac, Saint-Michel, Saint-Cyprien, Pinel, Fongrave, Saint-Remy, Saint-Hilaire, Saint-Gervais, Notre-Dame-de-Tourrailles, Saint-Jean, Saint-Médard, Lacépède, Saint-Amand, Saint-Caprais, Sainte-Foy, Saint-Sardos, Granges, Saint-Maurice, Lussac, Monclar, Sait-Pastour, Rayet, Monségur, du Pin, Saint-Eutrope, etc.

C. 1394. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1748. — Ordonnances de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, délivrées en faveur des pauvres des paroisses de Cantenac, du Pian, Avensan, Margaux, Arsac, Lamarque, Saint-Laurent, Pauillac, Moulis, Cussac, Listrac, Castelnau, Valeyrac, Lesparre, Uch, Saint-Sauveur, Cissac, Verteuil, Saint-Estèphe, Saint-Seurin de Cadourne, Saint-Christoly, Begadan, Civrac, Saint-Germain, Saint-Trélody, Queyrac, Vensac, Saint-Grégoire-d'Agen, Cahuzac, Sainte-Livrade, etc.

C. 1395. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1748. — Ordonnances délivrées par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, en faveur des pauvres des paroisses de Dondas, Saint-Romain, Saint-Pierre-de-Clairac, Roudouloux, Saint-Julien, Lafox-Saint-Christophe, La Sauvetat-de-Savères, Saint-Amans, Cours, Laugnac, Savignac, Castella, Lasfargues, Floirac, Preyssas, Saint-Barthélemy-de-Frégimont, Miramont-d'Aiguillon, Saint-Mézard-de-Clermont-Dessous, Mazères, Montbrun et Quissac, Saint-Caprais-de-Lerm, Serres, Saint-André-d'Agen, etc.

C. 1396. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1748. — Ordonnances délivrées par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, en faveur des pauvres des paroisses de Journiac, Saint-Cirq, Saint-Avid-de-Villard, Pezul, Sainte-Foy-de-Longuas, Grand-Castang, Saint-Félix-de-Villadeix, Clermont-de-Beauregard, Saint-Maurice, Saint-Michel-de-Villadeix, Veyrines, Saint-Louis-de-Périgueux, Saint-Méard-de-Mussidan, Saint-Astier, Annesse, Cumont, Villetoureix, Saint-Martial-de-Ribérac, Brassat, etc.

C. 1397. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1748. — Ordonnances délivrées par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, en faveur des pauvres des paroisses de Valence-d'Agen, Golfech, Lagarde, Saint-Martin-de-Clermont-Dessus, Saint-Pierre-de-Malauze, Sainte-Victoire-de-Clermont-Dessus, Sainte-Croix-de-Puymirol, Saint-Romain, Saint-Pierre-de-Clérac, Roudouloux, Cambat, Perville, Saint-Damien, Saint-Robert-de-La-Sauvetat-de-Savères, Saint-Martin, Gaudaille et Saint-Sixte, La Sauvetat, Quissac, Laugnac, Laconne, Sévignac, Marsac, Saint-Aignan, etc.

C. 1398. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1748. — Ordonnances de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, délivrées en faveur des pauvres des paroisses de Monpeyroux, La Rouquette, Fouguerolles, Gajeac, Gardanne, Montazeau, Saint-Géraud, Saint-Méard, Villefranche Monfaucon, Montignac, Pizon, Saint-Barthélemy-de-Bellegarde, Saint-Laurent-de-Pradoux, Saint-Remy-Beaupouyet, Saint-Sauveur-de-Lalande, Menesplet, Menesteyrols, Porchères, Saint-Antoine-de-Coutras, Queyrac, Salignac, Monbadon, Camps, Tayac, Lagorce, Marcenais, etc.

C. 1399. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1748. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau, de Saint-Florentin, de Fulvy et Machault, concernant : — diverses informations dressées par des commissaires du Parlement au sujet de la disette et de la mauvaise qualité des grains dans divers cantons de la Généralité de Bordeaux ; — la conduite du Parlement, dont l'arrêt fut cassé, et plusieurs de ses membres mandés à la cour par suite de cet arrêt.

C. 1400. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1747-1748. — Correspondance de M. de Tourny,

intendant de Bordeaux, avec le ministre d'Argenson, au sujet : — de la disette des grains, survenue en 1748 ; — du tarif du prix du pain ; — de la fourniture du pain faite par le nommé Deveaux, boulanger de Blaye, à sept compagnies du 3e bataillon du régiment de La Couronne en garnison en ladite ville ; — de la police sur les boulangers ; — des procès-verbaux dressés contre eux, etc.

C. 1401. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1747-1753. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre d'Aguesseau et le contrôleur général, concernant : — l'approvisionnement des grains pour la Généralité de Bordeaux ; — les tarifs du prix du pain dans les différentes villes de la Généralité ; — la police sur les grains ; — l'achat de fèves et de riz pour la subsistance des pauvres ; — un traité passé entre les maire et jurats de Bordeaux et une compagnie de négociants pour faire venir de la Bretagne, du Poitou et autres pays trois cent mille boisseaux de grains, etc.

C. 1402. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1747-1748. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, Machault, d'Argenson, de Fulvy, d'Ormesson et de Maurepas, concernant : — la disette des grains ; — l'approvisionnement de grains pour Bordeaux et la province ; — les permissions accordées à plusieurs négociants d'envoyer à l'étranger du froment et du blé d'Espagne ; — des informations sur certains monopoles exercés sur les blés ; — les apparences de la récolte de 1748, etc.

C. 1403. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1748. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, de Machault, de Fulvy et de Saint-Florentin, concernant : — l'approvisionnement des grains pour la Généralité de Bordeaux ; — les secours accordés aux paroisses, soit en argent, soit en riz ; — les états des grains destinés pour la Guyenne ; — les soumissionnaires de grains ; — la sortie des grains par es ports de Bretagne, etc.

C. 1404. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1748. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault, de Saint-Florentin et de Maurepas, concernant : — la disette des grains ; — les précautions à prendre dans cette déplorable circonstance pour éviter la famine dont était menacée la province de Guyenne ; — la reddition des comptes des fonds d'aumônes en faveur des paroisses de la Généralité ; — la situation des récoltes ; — le rétablissement du libre commerce des grains avec la Bretagne, etc.

C. 1405. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1748-1749. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault, d'Ormesson et de Saint-Florentin, concernant : — l'approvisionnement de grains pour la Généralité de Bordeaux ; — la libre sortie des blés de la province de Bretagne pour Bordeaux ; — un secours de 2,000 livres par mois accordé par le Roi aux pauvres de la ville de Bordeaux et des paroisses de la Généralité, etc.

C. 1406. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1741-1756. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry et d'Ormesson, relative à une saisie et vente de grains envoyés à Bordeaux au sieur Marchand, pour le compte du receveur général des finances de Montauban, qui était en faillite, et dont les biens et effets furent saisis, tant pour faire face aux deniers royaux qu'à diverses autres créances (la connaissance et juridiction de cette affaire, et en particulier la saisie des grains, fut attribuée à M. Boucher, en 1741). — Affaire concernant les grains entre les consuls de Tournon en exercice et les anciens, qui exerçaient dans les années 1751 et 1752 ; ces derniers demandaient le remboursement du montant des grains fournis par le Roi pour semences, dont lesdits consuls étaient garants ; — achat et vente de certains grains pour le compte de la communauté de Lamothe-Montravel, qui formaient matière à contestation.

C. 1407. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1751-1752. — États relatifs à la distribution de grains et au prêt de semences. — La récolte des grains en 1751 ayant été insuffisante, et une quantité de petits propriétaires manquant de grains pour ensemencer leurs terres, M. de Tourny, intendant de Bordeaux, obtint 100,000 livres du Roi pour être employées en achats de grains pour les semences ; ces achats furent opérés, et les grains distribués à plusieurs de ces propriétaires, à la charge et condition de remettre en nature, l'année suivante, une

quantité de grains pareille à celle qu'ils avaient reçue ; — subdélégations auxquelles ont été distribués ces grains de semence : Villeneuve-d'Agen, Gasteljaloux et Marmande, etc.

C. 1408. (Portefeuille) — 110 pièces, papier.

1751-1755. — États de distributions de grains de semences prêtés par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, à divers particuliers des paroisses d'Agen, Lusignan, Port-Sainte-Marie, Clermont-Dessus, Bruch, Aiguillon, Miramont, Clairac, Madaillan, Sevignac, Cours, La Sauvetat-de-Savères, Sainte-Radegonde, Cambes, Marsac, Saint-Seurin, Saint-Julien, Saint-Pierre de Clayrac, Saint-Maurin, Montaigut, Cauzac, Fauguerolles, etc.

C. 1409. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1751-1752. — États des grains achetés par ordre de M. de Tourny, intendant en Guyenne, pour la fourniture de semences aux particuliers qui n'étaient pas en position de s'en procurer dans les paroisses de Villeneuve, Penne, Puycalvary, Boynet, Monflanquin, Born, Villeréal, Le Rayet, Le Temple, Castillonnés, Cancon, Montastruc, Castelmoron, Casseneuil, Tombedouc, Pujols, Cahuzac, Monclar, Fongrave, Hauterive, Saint-Pastour, Monbahus, Monviel et Lamaurelle, etc.

C. 1410. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1751-1753. — États des grains de semences fournis par ordre de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, aux habitants des paroisses de Colombier, Monbazillac, Conne, Ribagnac, Rouffignac, Bonniagues, Sainte-Agnès ; — une somme de 200,000 livres est accordée par le Roi, pour être employée au soulagement des pauvres de divers cantons de la Généralité ; — achats de riz, etc.

C. 1411. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1745-1751. — États et mémoires, concernant : — la disette des grains ; — les déchargements et chargements de blés et farines ; — les villes et lieux des subdélégations de Nérac, Sarlat et Condom, où se tiennent les principaux marchés aux grains ; — les états des grains entrés et sortis de Bordeaux et de ceux fournis aux boulangers en 1747 et 1748 ; — la quantité de pain qu'ils en ont fabriqué ; — les chargements de farines devant le port de Bordeaux pour les îles françaises de l'Amérique ; — les droits perçus sur les grains par l'octroi de Bordeaux ; — la consommation des grains ; — leur prix et celui du pain, etc.

C. 1412. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1751-1752. — États, concernant : — les quantités de blés et farines achetées par les boulangers de Bordeaux pendant l'année 1751 et le prix du pain pendant chaque semaine ; — les chargements de barils de farines devant Bordeaux ; — les états des grains et farines déclarés aux octrois de Bordeaux en 1752 ; — les déchargements de grains, tant à Bordeaux qu'à Blaye et à Libourne ; — le prix du pain pendant la même année, etc.

C. 1413. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1752-1754. — États, concernant : — les blés et seigles qui sont arrivés à Bordeaux pendant l'année 1752 ; — le relevé des blés existant chez les commissionnaires, les détaillants et les boulangers ; — les états des grains arrivés par mer ; — le prix du froment et du pain ; — les états des blés, froments et seigles arrivés sur le port de Bordeaux et de ceux qui restent dans les greniers après la consommation faite depuis le 28 décembre 1753 jusqu'au 22 novembre 1754.

C. 1414. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1750-1751. — Correspondance de M. de Tourny intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault, d'Ormesson, de Saint-Florentin et de Courteille, concernant : — la disette des grains et les mesures arrêtées pour les approvisionnements de la Généralité ; — les envois de riz pour le soulagement des pauvres ; — la circulation des grains ; — les remboursements en faveur des négociants de Bordeaux, pour avances par eux faites à l'occasion des approvisionnements de grains ; — les apparences de la récolte de 1751, etc.

C. 1415. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1752-1753. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Courteille et de Machault, concernant : — une demande faite par les consuls de Marmande pour subvenir aux besoins pressants des habitants de leur communauté ; — l'état des blés, froments et seigles arrivés dans le port et havre de Bordeaux ; — la misère extrême dans l'Agenais et le Condomois ; — l'envoi de 100,000 livres pour être em-

ployées aux semences ; — la formation d'ateliers de charité ; — les permissions accordées pour la sortie des blés de la ville de Bordeaux, etc.

C. 1416. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1753-1755. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault et de Courteille, concernant : — la sortie des grains pour l'Espagne ; — l'approvisionnement de grains pour Bordeaux et la province ; — les états des farines, minot et gruau envoyés aux îles françaises de l'Amérique par les négociants et armateurs de la ville de Bordeaux pendant l'année 1753 ; — le transport des grains à l'étranger ; — diverses demandes des négociants bordelais pour être autorisés à faire passer divers grains à l'étranger, etc.

C. 1417. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1756-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Courteille, Bertin, de Moras et Paulmy, concernant : — l'approvisionnement des grains ; — les droits de mesurage ; — les prétentions des fermiers généraux sur les blés d'Espagne et le sarrasin ; — l'imposition ordonnée en 1757 de 36,697 livres 4 sous, d'une part, et 3,302 livres 19 sous 8 deniers, pour parfaire les 300,000 livres avancées par le Roi en 1751 et 1752 ; — les tableaux des villes, bourgs et autres lieux de la Généralité de Bordeaux où se tiennent des marchés de grains et des droits de mesurage qui s'y perçoivent ; — la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume, etc.

C. 1418. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1753-1756. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine et de Moras, relative : — aux grains arrivés ou chargés dans le port de Bordeaux ; — aux états des permissions accordées pour la sortie des grains à divers négociants de Bordeaux : MM. Bethman et Imbert, Black, Anglais ; de Kater frères, Féger, La Roque, Faurès, Swinburne, Aaron Loppes et Mainken, etc. ; — aux soumissions faites dans les ports et villes maritimes de la province de Bretagne pour le transport des grains dans la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1419. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1757-1758. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. de Boullongue, ministre, relative : — aux permissions accordées aux négociants de Bordeaux pour transports de farines dans nos colonies ; — aux précautions à prendre pour empêcher ces négociants de faire passer aux Anglais leurs cargaisons, sous prétexte d'approvisionnement des îles ; — aux états des grains entrés dans la rivière de Bordeaux en 1757 ; — au prix des grains et des fourrages, etc.

C. 1420. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1757-1758. Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Boullongue, de Moras et de Courteille, concernant : — l'approvisionnement des grains pour Bordeaux et la Généralité ; — le transport des farines pour les colonies françaises ; — les états des soumissions faites dans différents ports et villes maritimes de la province de Bretagne pour le transport des grains et légumes dans la Généralité de Bordeaux ; — les observations sur le libre transport des grains ; — les prix des grains d'Espagne ; — le tarif pour la réduction des grains et farines de différents endroits à la mesure de Bordeaux, etc.

C. 1421. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1758. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Boullongue, de Courteille et Crémille, concernant : — l'approvisionnement des grains ; — les états de soumissions faites dans différents ports et villes de la province de Bretagne en 1758 ; — les grains embarqués dans la Généralité de Poitiers ; — les défenses de faire sortir les farines du port de Bordeaux ; — les moyens de procurer des secours aux provinces méridionales ; — l'état général des bâtiments chargés de grains et entrés en rivière de Bordeaux, etc.

C. 1422. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1759. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Berryer et de Choiseul, concernant : — les envois de farines au Canada ; — l'état général des bâtiments chargés de grains arrivés à Bordeaux en 1759 ; — les récompenses accordées aux négociants pour transport des blés des pays étrangers pour l'approvisionnement de la Généralité de Bordeaux ; — les précautions à prendre pour les approvisionnements ; — les grains et légumes d'aumône, etc.

C. 1423. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1759. — Correspondance de M. de Tourny, intendant

de Bordeaux, avec les ministres Berryer et de Choiseul, de Courteille, de Saint-Florentin et de Boullongue, concernant : — le prix des grains d'Espagne ; — l'exportation des grains d'Espagne par le port de Bilbao ; — des distributions de fèves aux pauvres ; — les états des bâtiments chargés de grains et entrés en rivière ; — les soumissions faites en différents ports et villes maritimes de la province de Bretagne, pour l'exportation des grains dans le Languedoc et dans les Généralités de Bordeaux, Poitiers, La Rochelle, etc.

C. 1424. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1763. — Correspondance de M. Bertin, contrôleur général, avec M. Boutin, intendant de Bordeaux, relative : — à la conservation des grains ; — à des mémoires, avis, instructions concernant cette matière.

C. 1425. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1760-1763. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Courteille et Bertin, concernant : — les apparences de la récolte ; — le prix des grains ; — l'exportation des farines ; — les états des navires et barques chargés de grains montés à Libourne en 1760 ; — le tarif pour la réduction des grains et farines de différents endroits, à la mesure de Bordeaux ; — le refus fait à diverses demandes des négociants de Nérac, pour l'exportation de grains en Portugal ; — l'état général des bâtiments entrés en rivière à Bordeaux ; — l'exportation des orges, fèves et autres grenailles, etc.

C. 1426. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1764-1766. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Courteille, de L'Averdy, le duc de Choiseul et Trudaine de Montigny, concernant : — des plaintes des négociants de Bordeaux contre les fermiers généraux qui exigeaient des droits sur les blés venant des Iles-Dieu, Bouin, Beliste et Noirmoutiers ; — l'exportation des menus grains, graines et grenailles, des fèves et autres légumes ; — mémoire sur les poids et mesures des différents pays de Guyenne et leur rapport entre eux ; — le prix commun des grains de la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1427. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1767-1769. — Correspondance de M. de Fargès, intendant de Bordeaux, avec les ministres de L'Averdy, Trudaine de Montigny, d'Invau et Bertin, concernant : — la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume ; — les marchés aux grains ; — les états des grains, farines et légumes entrés dans la rivière de Bordeaux en 1767 ; — le prix du pain, des grains et foins dans la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1428. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1778. — États, relatifs : — à la disette des grains ; — aux distributions de riz et de fèves que le gouvernement fit distribuer aux pauvres de la Généralité de Bordeaux, pour subvenir à leurs besoins ; — subdélégations qui participèrent à ces distributions de riz et de fèves : Bordeaux, Bazas, Casteljaloux, Nérac, Condom, Agen, Villeneuve, Clairac, Monflanquin, Marmande, La Réole, Bayonne, Labour, Dax, Saint-Sever, Mont-de-Marsan, Libourne, Sainte-Foy, Bergerac, Castillonnès, Périgueux, Thiviers, Nontron, Monpon, Sarlat, Blaye et Vitrezay, etc.

C. 1429. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1778. — États de distributions de riz pour la subsistance des pauvres des paroisses de Benquet, Arzac, Ayze, Aurice, Castelnau-et-Chalosse, Cazalis, Coudures, Eyres, Gaujac, Geaune, Nérac, Moncrabeau, Francescas, Lamontjoie, Fieux, Montaignac, Lavardac, Vianne, Mongaillard, Saintaraille, Le Fréchou, Durance, Sainte-More, Saint-Martin, Saint-Pé, Saint-Simon, Autièges et Trenqueleon, etc.

C. 1430. (Carton.) — 123 pièces, papier.

1778-1779. — États de distributions de riz et de fèves aux pauvres des subdélégations de Bergerac, Dax, Périgueux, Sarlat, Blaye, Thiviers, Libourne, Sainte-Foy, Pauillac, Marmande, Monflanquin, Villeneuve, Casteljaloux, Bazas, Ribérac, Mont-de-Marsan, Bayonne, Vitrezay, Bergerac, Condom, Nérac, Nontron, Monpon et Clairac, etc.

C. 1431. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1770. — Correspondance de Esmangard et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Terray et Bertin, concernant : — le prix des grains ; — la police des grains dans l'intérieur du royaume ; — un arrêt du Conseil d'État qui ordonne que, sans s'arrêter à l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 17 janvier 1770, il sera libre à toutes personnes de vendre leurs grains dans les provinces du Limousin et du Périgord, tant dans les greniers que dans les marchés ; — la libre circulation des grains ;

— les approvisionnements de grains pour la ville de Bordeaux ; — les seigles ergotés ; — des demandes de secours pour les habitants du Périgord ; — l'état des grains, farines et légumes entrés en rivière de Bordeaux, etc.

C. 1432. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1771-1772. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Terray, Bertin, d'Ormesson et le marquis de Monteynard, concernant : — les permissions accordées à plusieurs négociants de Bordeaux pour la sortie des grains ; — la police des grains ; — des observations générales sur la récolte de 1771 ; — l'état des grains importés à Bordeaux pendant l'année 1771 ; — les défenses de transporter à l'étranger des farines et des biscuits de mer ; — les renseignements sur la manière dont les semences ont été faites dans la Généralité de Bordeaux ; — les moyens à employer pour empêcher la cherté des grains de renaître en Périgord ; — les apparences des récoltes ; — le prix des grains, etc.

C. 1433. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1770-1772. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec M. Terray, ministre, relative : — aux grains, farines et légumes entrés dans la rivière de Bordeaux en 1770 ; — aux permissions délivrées à divers négociants d'exporter hors du royaume des grains qu'ils avaient fait venir de l'étranger ; — dans le nombre on remarque les noms de MM. Bethman, Meinicken, Overman, Gibert Antoine, Lamothe, Woldt et Meyère, Plassan, Brun frères, Schalch, Brommer, Harmensen, Diati Poppe.

C. 1434. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1772-1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre Terray, concernant ; — l'exportation des grains ; — les permissions accordées à divers négociants de Bordeaux pour la sortie des grains, parmi lesquels on remarque les noms de MM. Lucas, Luctkens, Brueys, Nicolas Von, Dohren, Lafargue frères, Imbert Mutzenbecker et Lubbert, Plassan, Labat de Serène, Kern, Eckman, Colck, Linneau frères, Charles Brust, Féger frères, David Gradis et Nairac fils, etc.

C. 1435. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués de la Généralité, concernant : — la disette des grains ; — les grains existants dans la ville de Sainte-Bazeille ; — l'exportation de grains à La Martinique ; — les demandes de secours en faveur des habitants de la communauté de Duras ; — l'envoi de troupes pour l'escorte des bateaux chargés de blés ; — l'approvisionnement de fourrages pour le régiment Dauphin, établi à Castillon ; — les troubles survenus à Libourne, au sujet de la cherté des grains ; — la fourniture de chevaux pour la troupe, etc.

C. 1436. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués de la Généralité, relative : — à la disette des grains ; — à la révolte des habitants de Langon, au sujet de la cherté du pain ; — à l'envoi d'un détachement de troupes à Langon, pour empêcher les bateaux qui descendent du haut-pays, chargés de blés, d'être arrêtés et pillés par les habitants des paroisses qui bordent la Garonne ; — au casernement du régiment de Condé à Créon ; — à la fourniture du pain pour la troupe ; — aux patrouilles bourgeoises à Langon ; — aux troubles de Marmande ; — à la fourniture de chevaux et chariots pour les troupes, etc.

C. 1437. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués de la Généralité, relative : — à la disette des grains ; — à la subsistance des pauvres ; — au casernement d'un détachement du régiment Dauphin (dragons), dans la paroisse de Cenac ; — aux fournitures faites aux officiers et cavaliers de la maréchaussée, par les sous-traitants ou préposés du directeur des étapes ; — à une émeute à Moissac à l'occasion de la cherté du pain ; — au pillage d'un bateau chargé de blés ; — aux états des froments, seigles et farines reçus par MM. Bethman et Desclaux ; — au pillage des bateaux chargés de farines, dont se sont rendus coupables les habitants de Cauderot et de Saint-Macaire ; — à l'envoi d'un détachement à La Réole pour préserver du pillage d'autres bâtiments qui se trouvaient dans le port, etc.

C. 1438. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués de la Généralité, concernant : — les soulèvements, pillages et autres violences commises dans les Sénéchaussées de Bordeaux, Bazas et dans les lieux voisins de Casteljaloux ; — des demandes de secours en faveur des habitants de la communauté de Saint-Quentin ; — les troubles d'Ambès ; — l'envoi de troupes à Blanquefort, Marmande et Cadillac ; — des désordres occa-

sionnés à Castillon et les mesures à prendre pour y remédier ; — un chargement de blés pour le port de Langoiran ; — la distribution de pain, viande et vin pour la troupe ; — des secours en faveur des habitants des communautés de Portneuf, Cambes, Langoiran, Paillet, Rions, Cadillac, Portets, Castres, Poudensac, Barsac et Preignac, etc.

C. 1439. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1773-1779. — Correspondance de MM. Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre Terray, concernant : — la disette des grains pendant les années 1773 et 1774 dans la Généralité de Bordeaux ; — les mesures prises pour y remédier ; — un arrêt, de la Cour de Parlement de Bordeaux qui interdit toute augmentation du prix du pain dans cette ville et ordonne l'apport des blés dans les marchés ; — l'achat de blés pour l'approvisionnement de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) ; — l'appréciation des récoltes ; — le produit de chaque espèce de grains (années communes) dans la subdélégation de Condom ; — l'imposition faite en 1775 pour indemniser différentes communautés et plusieurs boulangers de leurs avances pour la subsistance des pauvres en 1773 ; — des arrêts du Conseil relatifs à la police des grains, etc.

C. 1440. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1773-1776. — États et ordonnances de M. Esmangart, intendant, relatifs : — aux dépenses de toute espèce faites à l'occasion de la disette des grains survenue en 1773 et 1774, soit pour divers détachements de troupes envoyés en plusieurs lieux de la Généralité pour contenir les gens des villes et des campagnes, soit dans d'autres vues ; — aux comptes rendus par le sieur Guiard, secrétaire de l'Intendance, des sommes qu'il avait en main pour subvenir à ces dépenses ; — comptes des secours distribués aux pauvres habitants par ordre du contrôleur général.

C. 1441. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Terray et de Monteynard, concernant : — la disette des grains survenue dans l'année 1773 ; — les moyens à employer pour subvenir aux besoins pressants des habitants de la Généralité de Bordeaux ; — l'exportation des grains ; — un arrêt du Conseil d'État qui fixe les ports des Généralités de Bretagne, La Rochelle et Poitiers par lesquels le commerce des grains sera libre, comme dans les ports où il y a un siége d'amirauté ; — la taxe du pain ; — la police des grains, etc.

C. 1442. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1773-1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Terray et Turgot, concernant : — les défenses d'expédier d'aucun port du royaume des grains pour celui de Marseille ; — la sortie et l'entrée des grains dans le royaume ; — les règlements sur les grains ; — l'ouverture des marchés ; — les grains des pauvres ; — les plaintes des habitants du Médoc au sujet de l'augmentation du prix des grains ; — la distribution de fèves ; — la rébellion des habitants de Ribérac et l'envoi d'un détachement de dragons pour la réprimer ; — l'exportation de châtaignes, etc.

C. 1443. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1773-1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec le ministre Terray et les subdélégués de Castillonnès, Nérac, Marmande, Sainte-Foy, Clairac, Condom et Bergerac, concernant les indemnités allouées aux boulangers et fournisseurs, pour les pertes qu'ils ont éprouvées par suite de la taxation du prix du pain à un taux inférieur à celui des grains ; — personnes indemnisées : MM. Gardelles, Rapin, Duluguet, Charrié, Poujardin, Bonnin père, Verguin, Rondereau, Martinet, la veuve Picard, Saint-Germain, Paul Daney, Lajoux, Bruneau, Coursan, Geneste, Dupuy, Sabathier, etc.

C. 1444. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1773-1775. — Requêtes, mémoires et états relatifs aux indemnités allouées aux boulangers et fournisseurs, pour les pertes qu'ils éprouvèrent sur les grains à l'occasion des révoltes qui éclatèrent dans différents cantons de la subdélégation de Bordeaux ; — indemnités accordées à MM. Dumas, Pinaut, Bugeau, Pierre Dubois, Castaigna, Mérigon, Bayle, Basseterre, Pierre Jandreau, Laribaud, Cazaubon, Bertrand Meynard, Françoise Guarach, Jean Baudin, Andraut, Memain, Jean Elliot, Lavansan, Arnaud Frouin, Dufourg, Olivier, Jean Gabard, Chrétien et Mallard, etc.

C. 1445. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1773-1776. — Requêtes, ordonnances et états relatifs aux indemnités allouées aux boulangers et fournisseurs des subdélégations d'Agen et de Bazas, pour pertes par eux éprouvées sur les grains pendant l'année 1773 : — personnes indemnisées : MM. Dominique Goux, Antoine Fayroux, Mourgues de Carrère, Falque, maire,

et Audebert, échevin de la communauté de Beauville ; Pierre Samazeuil, Jacques Gouges, Labarre, Cedeuilh, Durbas, Defous, Jean Groulier et Lagorce, etc.

C. 1446. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1773-1777. — États concernant : — les recettes et l'emploi des fonds destinés au soulagement des pauvres de la Généralité de Bordeaux ; — les emprunts faits par les communautés à l'occasion de la disette des grains ; — les indemnités accordées aux boulangers et fournisseurs, pour les pertes qu'ils avaient éprouvées sur les grains ; — indemnités allouées à MM. Boc aîné, Marie Brétonneau, François Mouras, Bertrand frères, Ramuzat, Dauzas, Merigon, Peyraud, Baron, Frouin, Groulier, Malard, Bourgeois, Castaignet, Bugeau, Dumas, Pinaut, Chiballon, Larrivaud, Ollivier et Gassies, etc.

C. 1447. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1773-1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec le ministre Terray, concernant : — les acquits-à-caution des grains et farines chargés en diverses provinces du royaume et déchargés dans les ports de la Généralité de Bordeaux pendant le cours desdites années ; — acquits envoyés à l'intendant, qui, après les avoir déchargés, les faisait parvenir au contrôleur général des finances, etc.

C. 1448. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1775. — Correspondance de MM. de Clugny et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres Turgot, de Boullongue et Bertin, concernant : — l'exportation des grains, ; — la perception des droits, soit dans les halles et marchés, soit ailleurs ; — la suspension des droits d'octroi des villes sur les grains, farines et pain ; — l'exportation des châtaignes et farines de minot ; — la police des grains ; — les gratifications en faveur de ceux faisant entrer des grains étrangers dans le royaume, etc.

C. 1449. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec le ministre Turgot et les subdélégués de la Généralité, concernant : — l'exportation des grains ; — la suspension des droits d'octroi sur les grains, les farines et le pain ; — l'approvisionnement de l'intérieur de la province ; — le prix des grains et autres denrées ; — les gratifications pour les grains venant de l'étranger ; — les soumissions de quelques négociants pour remplacer les quantités de grains qu'ils avaient exportées ; — divers états des droits perçus sur la vente des grains de la Généralité de Bordeaux ; — l'exportation du blé de l'Inde, etc.

C. 1450. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1767-1768. — Mémoires concernant la proportion du prix du pain avec celui du blé dans les subdélégations de Condom, Lesparre, Blaye, Nérac, Bazas, Libourne, Casteljaloux, La Réole, Agen, Sainte-Foy, Monflanquin, Villeneuve, Clairac, Marmande, Sarlat, Ribérac, Bergerac, Nontron, Vitrezay, Périgueux, Thiviers et Monpon, etc.

C. 1451. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1723-1776. — Essais, mémoires et ordonnances relatifs : — au tarif et à la police du pain ; — au rapport du prix du pain avec celui du blé dans les subdélégations de Bordeaux, Blaye, Libourne, Lesparre, Vitrezay, Périgueux, Bergerac, Monpon, Nontron, Thiviers, Ribérac, Sarlat, Agen, Sainte-Foy, Monflanquin, Villeneuve, Clairac, Marmande, Condom, Nérac, Bazas, Casteljaloux et La Réole ; — aux observations sur les résultats des essais faits sur le pain dans diverses subdélégations, etc.

C. 1452. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1777-1780. — États et pièces relatifs : — aux grains prêtés en 1777 aux cultivateurs de la Généralité de Bordeaux, dans l'impossibilité de se procurer des semences ; le prêt était fait à la charge, par les preneurs, de remettre en nature, immédiatement après la récolte, la même quantité de grains qu'ils recevaient ; — subdélégations qui participèrent aux prêts de semences : Clairac, Sainte-Foy, Agen, Nérac, Bergerac, Marmande, Dax, Villeneuve, Libourne, Bazas, Sarlat et Saint-Sever ; — à la vente des semences qui restaient dans divers dépôts de la Généralité de Bordeaux ; cette vente fut faite par les dépositaires, en vertu des ordres de l'intendant, etc.

C. 1453. (Portefeuille) — 100 pièces, papier.

1777-1779. — Correspondance de Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec Necker, ministre, concernant la disette des grains ; — en 1777, la province, et surtout le Périgord, ayant manqué de grains, l'intendant rendit une ordonnance, le 25 novembre de

cette année, pour annoncer des gratifications particulières, à titre d'encouragement, en faveur des négociants qui contribueraient le plus à faire conduire dans les marchés des principales villes du Périgord la plus grande quantité et bonne qualité de grains, expédiés d'un port maritime, à compter de cette époque jusqu'à la récolte suivante ; une somme de 22,000 livres fut allouée pour gratifications, et répartie en 10, 6, 4 et 2 mille livres, qui furent dévolues, par une ordonnance de l'intendant, aux sieurs Lespinasse, de Bergerac ; Delbos, de Domme ; Lacombe, de Brives, et Martin, de Montignac. — Attestations des officiers municipaux, pièces justificatives des approvisionnements faits par les négociants et ordonnances de l'intendant concernant les gratifications allouées.

C. 1454. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1777-1778. — États de la quantité des grains et farines importés à Bordeaux et provenant des ports de Dunkerque, Marennes, Pimpol, Vannes, Auray, Marans, Nantes, Bourgneuf, La Trinité, Oléron, Le Havre, Noirmoutiers, Amsterdam, Saint-Domingue, Hambourg, la Hollande, Kœnigsberg, Dantzick, Volga, Archangel, Danemark, Rostock, Auray, Hennebon, Pétersbourg, Redon, La Roche-Bernard, Rochefort, Saint-Michel, Saint-Brieuc, Aligre, Quimperlé, Landernau, Cherbourg, etc.

C. 1455. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1778. — États des grains et farines entrés à Bordeaux et provenant des ports de la Hollande, de Kœnigsberg, Noirmoutiers, Saint-Sébastien, Hambourg, Stettin, Lubeck, des colonies françaises, de Bourgneuf, Saint-Mâlo, Quimperlé, Aligre, La Charité, Morlaix, Nantes, Vannes, Rochefort, Beauvoir, Redon, Marans, Auray, Quimper, Dunkerque, Oléron, Paimbœuf, Bayonne, Amsterdam, Saint-Sébastien et Rotterdam ; — de diverses espèces de grains et farines sortis du Bureau de Bordeaux pour l'étranger pendant l'année 1778, etc.

C. 1456. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1778. — États des diverses espèces de grains ou farines entrés par le Bureau de Bordeaux pendant les cinq derniers mois de l'année 1778 et provenant des ports de Kœnigsberg, Bouin, Nantes, Bourgneuf, Croix-de-Vic, Elbing, Saint-Sébastien, Redon, La Charité, Marans, Saint-Malo, Amsterdam, Hambourg, Rotterdam, Lubeck, Noirmoutiers, Dantzick, Stettin, Wismar, Dunkerque, Rostock, Marennes, Pont-l'Abbé, Paimbœuf, Laroche-Bernard ; — des grains ou farines sortis par le Bureau de Bordeaux pour l'étranger, etc.

C. 1457. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1779. — États des différentes espèces de grains ou farines importés à Bordeaux, provenant des ports de Noirmoutiers, La Caroline, Bellisle, du Danemark, Bouin, Archangel, Hambourg, Amsterdam, la Hollande, Morlaix, Vannes, La Roche-Bernard, Quimper, Landernau, Brest, Marans, Aligre, Paimpol, Sables-d'Olonne, Auray, La Barre-du-Mont, La Trinité, Saint-Pol-de-Léon, Hennebon, Beauvoir, Bourgneuf, Oléron ; — des grains et farines sortis par le port de Bordeaux pour l'étranger.

C. 1458. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1779. — États des diverses espèces de grains et farines entrés à Bordeaux pendant les six derniers mois de l'année 1779 et provenant des ports de Rotterdam, Rochefort, des Sables-d'Olonne, Redon, Aligre, Oléron, Nantes, Marans, Bourgneuf, La Barre-du-Mont, Noirmoutiers, Bellisle, Bouin, Amsterdam, Quimper, Paimpol, Morlaix, Croix-de-Vic, Saint-Malo ; — des grains et farines sortis du port de Bordeaux pour l'étranger, etc.

C. 1459. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1780. — États des diverses espèces de grains ou farines entrés à Bordeaux et provenant des ports de Pont-Labbé, Nantes, Bourgneuf, Auray, Lorient, La Barre-du-Mont, Hambourg, Aligre, Morlaix, Calais, Redon, Marans, Vannes, Bréchac, Rouen, La Hollande, Dunkerque, Quimper, des Sables-d'Olonne, Landernau, Amsterdam, La Rochelle, Oléron, Croix-de-Vic, l'Isle-Dieu, Norden, Landrès ; — des grains et farines sortis du Bureau de Bordeaux pour l'étranger, etc.

C. 1460. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1789. — États des diverses espèces de grains ou farines entrés à Bordeaux, provenant des ports de la Hollande, Dunkerque, Nantes, Quimper, Pontaven, Redon, Lorient, Bonin, Amsterdam, la Suède, Ostende, Aligre, Lezardrieux, Morlaix, Luçon, Rotterdam, des Sables-d'Olonne, Brest, Marans, Noirmoutiers, La Barre-du-Mont, Quimperlé, Croix-de-Vic, Marennes, Beauvoir, Landernau, Soubize et Bourgneuf ; — des grains et farines sortis par le Bureau de Bordeaux pour l'étranger, etc.

C. 1461. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1782-1785. — États des diverses espèces de grains ou farines entrés à Bordeaux, provenant des ports de Hambourg, Kœnigsberg, Dantzick, l'Isle-de-Bonin, Noirmoutiers, Nantes, La Barre-du-Mont, Marennes, Quimper, Aligre, Beauvoir, La Trinité, Bayonne, Surzan, Pont-Labbé, Saint-Malo, Landernau, Rotterdam, Brest, des Sables-d'Olonne, Le Havre, Croix-de-Vic, La Charente, Rochefort, Rouen, Auray, Calais, Amsterdam, Marans, La Rochelle ; — des grains et farines sortis du Bureau de Bordeaux pour l'étranger, etc.

C. 1462. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier ;1 pièce, parchemin.

1777-1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Necker, concernant : — la disette des grains pendant les années 1777 et 1778 ; — les mesures à employer pour pourvoir aux besoins pressants des habitants de la Généralité ; — les fonds alloués pour les travaux de charité ; — la perte des récoltes par les inondations ; — la suspension de la sortie des grains pour l'étranger ; — les prêts des grains de semence ; — l'exportation du maïs ; — les encouragements pour l'exportation des grains dans le haut Périgord ; — l'état général des grains achetés par le sieur Labat de Serène, négociant de Bordeaux, par ordre de l'intendant ; — les dépenses imputées sur le fonds de 100,000 livres accordé par le directeur général des finances pour secourir les habitants de la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1463. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin, de Vergennes, de Sartines et le maréchal duc de Mouchy, concernant : — la disette des grains ; — une émeute qui eut lieu à Périgueux à l'occasion de la cherté des grains ; — la poudre alimentaire pour les pauvres ; — l'exportation des grains des Pays-Bas ; — l'expédition des bâtiments de Bretagne à destination de la Guyenne ; — une demande de secours pour les pauvres de l'Agenais, etc.

C. 1464. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1778. — Correspondance de MM. Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, relative : — à la pénurie des grains ; — aux secours accordés aux malades de la paroisse de Thenon ; — à l'établissement d'un atelier de charité à Castelsagrat ; — à un secours en faveur du nommé Ségué, de Gaujac, chargé de dix enfants ; — à un secours de 200 livres accordé à madame de Cugnac, habitante de la ville de Mont-pazier ; — aux établissements de travaux de charité à Marmande et à Condom ; — à la distribution de riz et de fèves aux pauvres des subdélégations de Casteljaloux, Thiviers, Nontron, Castillonnés, Bayonne et Périgueux, etc.

C. 1465. — Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1779-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la disette des grains ; — la misère extrême des habitants de la Généralité ; — l'établissement d'une filature dans l'hôpital de Nontron, en Périgord ; — les états des sommes prêtées par le gouvernement, dans le temps de la cherté des grains, aux communautés de La Montjoie, Castillon-sur-Dordogne, Saint-Martin, Montfélix, Camiran, Montagoudin, Rambaut, Saint-Hilaire de La Noaille, Cambebonnet, Dondas et Faleyrac ; — les primes accordées à l'importation en France des blés et farines venant des États-Unis d'Amérique ; — les troubles survenus au bourg de Thénon, à l'occasion de la disette des grains, etc.

C. 1466. (Carton.) — 70 pièces, papier.

1746-1789. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Machault, d'Argenson et le duc de Choiseul, concernant : — le prix des grains et autres denrées ; — les différentes mesures usitées dans les principaux marchés des subdélégations ; — le prix des voitures pour le transport des fourrages ; — la visite des grains avariés ; — les gratifications accordées à ceux qui faisaient venir des grains de l'étranger ; — la suspension des droits des seigneurs sur les grains ; — les moyens de procurer par une augmentation de travail des ressources au peuple de Paris en cas d'enchérissement des denrées ; — les grains et farines entrés à Bordeaux, etc.

C. 1467. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1700-1778. — Arrêts du Conseil, déclarations du Roi, ordonnances de MM. les intendants, arrêts du Parlement, mémoires imprimés, concernant : — la subsistance des pauvres en temps de disette ; — des instructions et autres documents relatifs à la disette des grains.

C. 1468. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1723-1726. — Ordonnances de payements rendues par M. Boucher, intendant de Bordeaux, concernant : — les sommes imposées sur la Généralité, et réparties dans les formes adoptées pour les impositions ordinaires, pour la formation, entretien et loyers de terrains des pépinières royales établies dans les Élections de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen et Condom pour l'année 1726 (c'est à compter de cette époque qu'il fut établi des rôles distincts pour ces sortes de dépenses) ; — la reddition des comptes des pépinières par M. Choart de Maguy, receveur général des finances de la Généralité, etc.

C. 1469. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1727-1728. — Reddition des comptes de M. Choart de Maguy, receveur général des finances de la Généralité de Bordeaux ; — ordonnances de payements rendues par M. Boucher, intendant, concernant : — les pépinières royales de Bordeaux, Libourne, Périgueux, Bergerac, Sarlat, Agen, Sainte-Foy, Villeneuve, Marmande, Casteljaloux, Bazas et Damazan ; — les dépenses et frais faits pour la formation et l'entretien des pépinières ; — leur situation sous le rapport des arbres ; — les loyers des terrains occupés par lesdites pépinières, etc.

C. 1470. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1728-1729. — Correspondance de M. Le Péletier, ministre, avec M. Boucher, intendant de Bordeaux, concernant : — les actes passés entre les entrepreneurs et les propriétaires des terrains occupés par les pépinières de Libourne, Sainte-Foy, Périgueux, Marmande, Bergerac, Bazas, Casteljaloux, Villeneuve, Nérac, Bordeaux, Condom, Agen et Damazan ; — la situation des pépinières de la Généralité de Bordeaux ; — divers états de ventes d'arbres ; — la reddition des comptes des pépinières royales et les ordonnances de payements rendues par ledit intendant, etc.

C. 1471. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1730-1731. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Le Péletier et Orry, concernant : — le nombre et les espèces d'arbres des pépinières de Bordeaux, Casteljaloux, Villeneuve, Nérac, Libourne, Périgueux, Bazas et Damazan ; — les plantations d'arbres sur les grandes routes ; — les observations sur la plantation d'arbres sur la grande route de Toulouse, dans l'étendue de la subdélégation d'Agen ; — les états des dépenses faites pour l'entretien des pépinières de la Généralité ; — un mémoire concernant les abus qui se commettent dans la Généralité au sujet des noyers ; — l'état de la situation des pépinières, etc.

C. 1472. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1732. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre Orry et les subdélégués, concernant : — le nombre et les espèces d'arbres des pépinières royales de Bordeaux, Libourne, Sainte-Foy, Villeneuve, Casteljaloux, Bazas et Nérac ; — la plantation d'arbres sur les grandes routes ; — les nouveaux marchés passés par les entrepreneurs des pépinières et les propriétaires des terrains ; — les états de la vente des arbres ; — le remplacement des arbres morts sur les grandes routes ; — les disproportions dans la répartition du prix de l'entretien des pépinières ; — les états des arbres bons à être transplantés, etc.

C. 1473. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1732-1733. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Villeneuve, Casteljaloux, Sainte-Foy, Périgueux, Damazan, Bordeaux, Bazas, Nérac et Libourne ; — les frais de location des terrains occupés par les pépinières ; — les états des arbres vendus à divers particuliers ; — le dépérissement des arbres plantés sur la route de Toulouse, dans les juridictions de La Réole et Cauderot ; — les états du nombre et des espèces d'arbres bons à être transplantés ; — la reddition des comptes des pépinières royales ; — ordonnances de payement rendues par l'intendant en faveur des entrepreneurs des pépinières, etc.

C. 1474. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1733-1734. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec M. Orry, ministre, et les subdélégués, concernant : — la reddition des comptes des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Sainte-Foy, Bazas, Casteljaloux, Libourne, Damazan, Bergerac, Nérac, Villeneuve, Agen, Sarlat et Condom ; — la répartition sur les cinq Élections de la Généralité de Bordeaux, de la somme de 6,132 livres pour l'entretien et les loyers des terrains occupés par les pépinières ; — les divers états du nombre et des espèces d'arbres existant dans les pé-

pinières ; — le remplacement des arbres sur la route de Bergerac, depuis Castillon jusqu'à Gardonne, etc.

C. 1475. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1735. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — l'entretretien et les dépenses des pépinières royales de Sainte-Foy, Casteljaloux, Nérac, Marmande, Libourne, Bazas, Villeneuve et Bordeaux ; — le renouvellement des arbres morts sur les grandes routes ; — la nomination de syndics pour la surveillance des plantations sur les grands chemins ; — divers états des arbres bons à être transplantés ; — des contrats passés entre les subdélégués et les propriétaires des terrains occupés par les pépinières royales, etc.

C. 1476. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1735-1736. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Fulvy et les subdélégués, concernant : — les dépenses faites pour l'entretien des pépinières royales d'Agen, Casteljaloux, Bordeaux, Libourne, Damazan, Villeneuve, Bazas, Sainte-Foy et Nérac ; — les frais de loyers des terrains occupés par lesdites pépinières ; — l'imposition d'une somme de 2,044 livres pour servir aux frais et à l'entretien des pépinières ; — leur situation, et enfin les plantations sur les grandes routes, etc.

C. 1477. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1737. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec M. Orry, ministre, et les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Bazas, Villeneuve-d'Agen, Casteljaloux, Libourne, Sainte-Foy, Nérac, Sarlat, Agen et Condom ; — les frais de plantation sur les routes ; — les plantations de mûriers blancs ; — un mémoire de M. Chatal sur les vers à soie ; — les frais de loyers des terrains occupés par les pépinières royales ; — la reddition des comptes des pépinières de la Généralité, etc.

C. 1478. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1738-1740. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les. frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Villeneuve-d'Agen, Bazas, Damazan, Sainte-Foy, Libourne, Périgueux, Nérac, Sarlat, Agen et Condom ; — la reddition des comptes des pépinières ; — ordonnances de payement rendues par l'intendant ; — les frais de loyers des terrains occupés par les pépinières ; — un projet d'établissement pour les vers à soie ; — les plantations d'arbres sur les grandes routes ; — divers états du nombre et des arbres existant dans les pépinières, etc.

C. 1479. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1740-1741. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — le nombre et les espèces d'arbres existant dans les pépinières royales de Bordeaux, Libourne, Bazas, Nérac, Villeneuve-d'Agen et Marmande ; — le remplacement des arbres morts sur les grandes routes ; — la distribution de mûriers blancs ; — les états des arbres bons à être transplantés, etc.

C. 1480. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1741-1742. — Requêtes, états de dépenses et ordonnances de payement rendues par M. Boucher, intendant de Bordeaux, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Libourne, Villeneuve-d'Agen, Bazas et Nérac ; — les plantations de mûriers blancs sous l'inspection d'un nommé Chatal ; — les frais de plantations sur les grandes routes ; — les loyers des terrains occupés par les pépinières royales ; — le projet de l'établissement d'une pépinière de mûriers blancs à Villeneuve-d'Agen, etc.

C. 1481. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1743-1744. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre Orry et les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Libourne, Villeneuve-d'Agen, Blaye, Nérac, Périgueux et Condom ; — la réclamation faite par mademoiselle de Ménoire de La Feuillade d'une somme de 130 livres pour le loyer du terrain de la pépinière de Villeneuve ; — la plantation de mûriers blancs ; — les gratifications allouées au sieur Chatal, inspecteur des pépinières, etc.

C. 1482. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1744-1745. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les marchés passés par ces derniers avec les propriétaires des terrains occupés par les pépinières royales ; —

les frais d'entretien des pépinières de Villeneuve-d'Agen, Sainte-Foy, Périgueux, Nérac, Agen, Bordeaux, Blaye et Libourne ; — la reddition des comptes des recettes et dépenses des fonds affectés à l'entretien des pépinières de mûriers blancs ; — les gratifications allouées à l'inspecteur des semis desdits arbres, etc.

C. 1483. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1745-1746. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Blaye, Périgueux, Sainte-Foy, Villeneuve, Agen, Nérac, Bordeaux et Libourne ; — divers mémoires sur la culture des mûriers blancs ; — les états de situation des fonds des pépinières ; — l'établissement d'une manufacture pour le tirage des soies à la croisade dans la ville de Montauban ; — les frais de loyer des terrains occupés par les pépinières ; — les gratifications accordées au sieur Chatal, inspecteur des pépinières de mûriers blancs, etc.

C. 1484. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1746-1747. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — l'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, Libourne, Sainte-Foy, Villeneuve, Nérac et Duras ; — les frais de loyer des terrains occupés par les pépinières ; — la culture des mûriers blancs ; — l'établissement d'une manufacture de soie à Villeneuve-d'Agen ; — les gratifications allouées au sieur Chatal, inspecteur des pépinières de mûriers blancs, etc.

C. 1485. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier ; 2 plans.

1747-1748. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Duras, Villeneuve, Nérac, Agen, Sainte-Foy et Libourne ; — la culture des mûriers blancs ; — les appointements du sieur Chatal, inspecteur ; — les frais de loyer des terrains occupés par lesdites pépinières ; — les mémoires du sieur Chatal sur l'état des pépinières de mûriers blancs ; — ordonnances rendues par l'intendant, pour les dépenses desdites pépinières, etc.

C. 1486. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1748-1749. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre Machault et les subdélégués, concernant : — l'emploi des fonds destinés, par arrêt du Conseil d'État, en date du 11 juillet 1748, aux dépenses des pépinières royales de Bordeaux, Libourne, Duras, Sainte-Foy, Périgueux, Nérac, Agen, Villeneuve et Condom ; — divers mémoires du sieur Chatal, inspecteur, sur les pépinières de mûriers blancs ; — la situation desdites pépinières ; — la reddition des comptes des recettes et dépenses pour l'entretien, les loyers des terrains et les frais extraordinaires desdites pépinières ; — ordonnances rendues à cet effet par l'intendant, etc.

C. 1487. (Carton.) — 116 pièces, papier ; 1 plan.

1750. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine et Machault et les subdélégués, concernant : — l'emploi des fonds destinés à l'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, Villeneuve, Sainte-Foy, Libourne, Duras et Nérac ; — les frais de loyer des terrains occupés par lesdites pépinières ; — la mauvaise réussite des mûriers blancs ; — la reddition des comptes des recettes et dépenses ; — un mémoire du sieur Chatal sur l'établissement de la culture des mûriers blancs dans plusieurs provinces du royaume, etc.

C. 1488. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1751. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — l'emploi des fonds destinés à l'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, Libourne, Sainte-Foy, Duras, Villeneuve et Nérac ; — les frais de loyer des terrains occupés par lesdites pépinières ; — la reddition des comptes des recettes et dépenses, de l'année 1751 ; — ordonnances de payement rendues par l'intendant pour l'entretien et frais extraordinaires desdites pépinières, etc.

C. 1489. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1751. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : — l'emploi des fonds destinés au payement des dépenses des pépinières royales établies à Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, Villeneuve, Libourne, Duras, Sainte-Foy et Nérac ; — l'état de la situation des pépinières de la Généralité de Bordeaux ; — la reddition des comptes des recettes et dépenses pour l'entretien, des loyers des terrains et frais extraordinaires desdites pépinières ; — les contestations au sujet du cimetière affermé pour l'augmentation de la pépinière de mûriers blancs établie à Nérac, etc.

C. 1490. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1752. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Duras, Libourne, Périgueux, Sainte-Foy, Villeneuve, Agen, Nérac, Blaye, Sarlat et Condom ; — la reddition des comptes des recettes et dépenses pour l'entretien, les loyers des terrains et frais extraordinaires desdites pépinières ; — ordonnances de payement rendues par l'intendant ; — des mémoires et instructions sur les ensemencements et plantations des mûriers blancs ; — les états de la situation des pépinières de la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1491 (Carton.) — 100 pièces, papier.

1753. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Libourne, Périgueux, Sainte-Foy, Duras, Villeneuve, Agen et Nérac ; — la reddition des comptes des recettes et dépenses pour l'entretien, les loyers de terrains et les frais extraordinaires desdites pépinières ; — les ordonnances de payement rendues par l'intendant ; — la nomination du sieur Dufau aux fonctions d'inspecteur des pépinières de mûriers blancs, en remplacement de M. Chatal, décédé, etc.

C. 1492. (Carton.) — 119 pièces, papier ; 1 plan.

1753-1754. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre Machault et les subdélégués, concernant : — l'emploi des fonds, destinés au payement de l'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, Duras, Villeneuve, Sainte-Foy, Nérac et Libourne ; — la culture des mûriers blancs ; — le plan de la pépinière de Villeneuve ; — les marchés passés tant pour les loyers de terrains que pour la culture desdites pépinières, etc.

C. 1493. (Carton) — 90 pièces, papier ; 7 plans.

1754-1755. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Libourne, Périgueux Sainte-Foy, Duras, Villeneuve, Nérac et Agen ; — la situation des pépinières de la Généralité de Bordeaux au 1er octobre 1754 ; — les plans des pépinières de Nérac, Libourne, Duras et Agen ; — la culture des mûriers blancs ; — les états des particuliers qui ont récolté de la soie en 1775 ; — diverses demandes d'arbres, etc.

C. 1494. (Carton.) — 99 pièces, papier ; 3 plans.

1756-1761. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : — l'emploi des fonds destinés aux dépenses des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, Libourne, Duras, Sainte-Foy et Nérac ; — les états de situation desdites pépinières ; — la distribution de mûriers blancs à divers particuliers ; — l'établissement d'une manufacture de soie et d'étoffes à Bordeaux ; — l'encouragement à la culture du mûrier blanc ; — les conventions passées entre les subdélégués et les propriétaires des terrains occupés par les pépinières, etc.

C. 1495. (Carton.) — 109 pièces, papier ; 5 plans.

1769-1764. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, Nérac, Duras, Libourne et Villeneuve ; — les dépenses extraordinaires et les locations de terrains occupés par lesdites pépinières ; — l'établissement d'une nouvelle pépinière de mûriers blancs à Agen ; — les plans des pépinières de Nérac et d'Agen ; — les états des arbres délivrés dans la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1496. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1765-1766. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Villeneuve, Agen et Nérac ; — les frais extraordinaires et les locations des terrains occupés par lesdites pépinières ; — divers états des arbres et arbustes délivrés par ordre de l'intendant ; — la reddition des comptes ; — les ordonnances de payement rendues par M. Boutin pour l'entretien des pépinières, etc.

C. 1497. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1767-1768. — Correspondance de M. de Fargès, intendant de Bordeaux, avec les ministres de L'Averdy et de Trudaine et les subdélégués, concernant : — l'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Villeneuve, Nérac et Périgueux ; — les frais de location des terrains occupés par lesdites pépinières ; — la plantation de 500 peupliers d'Italie à l'entrée de Ribérac, sur la route d'Angoulême ; —

l'état des arbres plantés dans la pépinière de Bordeaux en l'année 1767 ; — les comptes des pépinières de Villeneuve et de Bordeaux ; — le projet d'établissement d'un jardin potager dans l'emplacement des pépinières près le jardin public ; — la tournée de M. Pomier, ingénieur des ponts et chaussées, relative à la plantation des mûriers blancs et à l'éducation des vers à soie, etc.

C. 1498. (Carton.) — 123 pièces, papier.

1768-1769. — Comptes, mémoires et ordonnances de payement rendus par M. de Fargès, intendant de Bordeaux, concernant : — l'entretien des pépinières royales de Villeneuve, Nérac, Périgueux et Bordeaux ; — les frais de location de ces pépinières ; — l'imposition sur la Généralité de Bordeaux de la somme de 9,600 livres, pour le payement des dépenses d'entretien des pépinières de mûriers blancs, ormes, noyers et autres arbres, établies dans ladite Généralité, etc.

C. 1499. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1769-1770. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Villeneuve et Nérac ; — les loyers des terrains occupés par lesdites pépinières ; — l'établissement d'une pépinière de mûriers blancs à Sainte-Foy ; — la reddition des comptes ; — les ordonnances de payement rendues par les intendants, etc.

C. 1500. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1770-1771. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Périgueux, Villeneuve, Nérac et Sainte-Foy ; — les loyers des terrains occupés par lesdites pépinières ; — les états de distribution d'arbres ; — la situation des pépinières ; — les états des arbres fruitiers et d'agrément bons à être transplantés ; — la reddition des comptes des pépinières de la Généralité de Bordeaux ; — les ordonnances de payement rendues par lesdits intendants, pour les frais d'entretien des pépinières, etc.

C. 1501. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1771-1772. — Comptes rendus à M. Esmangart, intendant de Bordeaux, par le sieur Louis Choart, conseiller du Roi et receveur général des finances de la Généralité de Bordeaux, des recettes et dépenses faites en 1771 et 1772, pour l'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Sainte-Foy, Villeneuve et Périgueux ; — les frais de loyers desdites pépinières ; — les ordonnances de payement rendues par l'intendant, etc.

C. 1502. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1772-1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux, Villeneuve-d'Agen et Antoniat ; — une demande de graine de mûriers blancs par M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc à Montpellier ; — les états de distribution de mûriers, peupliers et arbres fruitiers ; — les comptes rendus par le sieur Miral des dépenses pour les frais d'entretien de la pépinière royale de Bordeaux.

C. 1503. (Carton.) — 108 pièces, papier ; 1 plan.

1773-1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — l'entretien des pépinières royales de Bordeaux et de Villeneuve-d'Agen ; — l'état de leur situation ; — les baux à ferme consentis entre l'intendant et les propriétaires des terrains occupés par les pépinières ; — des demandes de mûriers et d'arbres fruitiers ; — divers états des arbres bons à délivrer dans la pépinière de Bordeaux ; — le plan de la pépinière de Villeneuve, etc.

C. 1504. (Carton.) 102 pièces, papier ; 1 plan.

1774-1775. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Villeneuve-d'Agen et de Bordeaux ; — le bail à ferme du terrain occupé par la pépinière de Villeneuve ; — les conditions sur l'objet de sa culture et de son entretien ; — une distribution d'arbres à divers particuliers ; — l'état des plans de la pépinière de Bordeaux ; — l'envoi de graines de mûrier à M. de Saint-Priest, intendant à Montpellier ; — les états des pépinières contenant le nombre d'arbres, leur espèce, leur âge, etc.

C. 1505. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien des pépinières royales de Bordeaux et de Villeneuve-d'Agen ; —

les baux à ferme des terrains occupés par lesdites pépinières ; — les arbres délivrés à divers particuliers d'après les ordres des intendants ; — la situation des pépinières ; — les états des arbres bons à être transplantés, etc.

C. 1506. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1776. — Demandes d'arbres, adressées à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par divers particuliers, parmi lesquels : Élie Fradin, Antoine Batanchon, recteur de l'académie de peinture ; Dutasta, négociant Jean Cayre, Sermensan, Langlumé, Lafrance, greffier en chef du Domaine du Roi ; Roborel-Descorps, procureur à la Cour ; Chaigne, secrétaire du procureur général du Roi au Parlement de Bordeaux ; Jean Malard, marchand, etc.

C. 1507. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1777. — Requêtes et ordonnances de payement rendues par M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, concernant : — les comptes rendus audit intendant par M. Choart, receveur général des finances, des recettes et dépenses des fonds destinés à l'entretien des pépinières royales de la Généralité ; — les états des qualités et du nombre des arbres demandés ; — les frais de location de la pépinière de Bordeaux ; — les états des arbres bons à être délivrés ; — des demandes adressées à l'intendant par divers particuliers pour obtenir des arbres de la pépinière de Bordeaux, etc.

C. 1508. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1777. — Demandes d'arbres, adressées à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par différents particuliers, au nombre desquels figurent : MM. Dunogués, subdélégué de La Réole ; Saint-Martin, Saint-Guirons, Larrieu, Beraut, Champès, Jean Roche Latuque, écuyer ; le comte de Ségur, Jean Coustaud, Henri de Grailly, écuyer ; David, marchand ; Graves, receveur des poudres ; François Castaing, négociant ; Fatin, curé de Podensac ; Arbouet de Labernède, avocat à la Cour ; Dozan, avocat au Parlement ; Jacques Bertin, écuyer ; Jacob Pexoto, etc.

C. 1509. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1777-1778. — Requêtes et comptes concernant : — les dépenses faites par M. Miral pour les frais de culture de la pépinière royale de Bordeaux depuis le 30 juin 1777 jusqu'au 30 mai 1778 ; — le loyer de ladite pépinière ; — des demandes d'arbres à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par : MM. Pierre Seignouret, Pelusset, commissaire de police ; Raymond Bedouret, Langlumé, négociant ; Jean Peletan de Lamanseau, procureur en la Cour ; Conilh, conseiller au Parlement ; Barret de Latour, prévôt général de la maréchaussée de Guyenne ; Arnaud de Tranchère, ancien trésorier de France, etc.

C. 1510. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1778. — Demandes d'arbres, adressées à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par divers particuliers, parmi lesquels : MM. de Laguette, sous-ingénieur des ponts et chaussées ; Fonbrauge, conseiller à la Cour ; Graves, receveur des poudres ; Duprat, notaire ; Maupetit, capitaine de navire ; Mme de La Salle, Du Paty, le vicomte Duhamel, Granger, acteur du spectacle de Bordeaux ; de Gestas, lieutenant-colonel au régiment de Conti, etc.

C. 1511. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1778-1779. — Demandes d'arbres, présentées à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par différents particuliers, parmi lesquels : MM. Baritault, conseiller au Parlement ; Brun de Lafon, conseiller à l'Élection ; Barret de Latour, grand prévôt de la maréchaussée ; Belmont, ancien directeur du spectacle ; Barbe de Laburthe, écuyer ; Cameyran, seigneur de Baumes ; Delmestre, courtier royal ; Duval, conseiller au Parlement ; Filhol de Chimbaud, Grelat, capitaine aide-major ; Genevaix, directeur des Domaines ; Hostin, capitaine de dragons ; Lynch, écuyer ; Le Blanc-Mauvezin, Malleret, lieutenant criminel ; Pichon, commandeur, etc.

C. 1512. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1779.— Demandes d'arbres, adressées à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par divers particuliers, parmi lesquels : MM. Zénon de Fayet, conseiller à la Cour des aides ; Pierre de Conilh, conseiller à la Cour de Parlement ; de Lacolonie, Jacques Legris, trésorier de France ; le marquis de Solvignac, madame Darche de Castelnau, Daniel Astruc, négociant ; Thibaud de Gobineau, conseiller au Parlement ; D'Arche, chanoine de Saint-André ; Léonard Dozat, contrôleur du Bureau des fermes du Roi ; Dechay, visiteur au Bureau des congés ; Jean Baptiste Tanchon, procureur, au Parlement ; Olive-Marguerite de Biré, veuve de Jean Cat, écuyer, etc

C. 1513. (Carton.) — 97 pièces, papier.

1779. — Requêtes, mémoires et ordonnances de payement, rendues par M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, concernant : — la reddition des comptes par-devant ledit intendant par M. Louis Choart, receveur général des finances, des recettes et dépenses faites sur les fonds alloués en 1779 pour l'entretien des pépinières royales de la Généralité de Bordeaux ; — des demandes d'arbres pour la plantation de la promenade du Mas-d'Agenais ; — les états des qualités et du nombre d'arbres réclamés par différents particuliers ; — les états des dépenses faites pour l'entretien de la pépinière de Bordeaux ; — les frais de loyer de ladite pépinière, etc.

C. 1514. (Carton.) — 113 pièces, papier ; 2 plans.

1780-1781. — Mémoires et ordonnances de payement rendues par M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, concernant : — les états des journées des jardiniers et manœuvres ; — les fournitures employées à l'entretien de la pépinière de Bordeaux ; — les plans figuratifs de toute la dépendance de la pépinière située derrière le Jardin public ; — le projet des conditions auxquelles seront assujettis les jardiniers, cultivateurs des arbres des pépinières et d'autres herbages ; — l'imposition des pépinières en 1780 ; — la fourniture de fumier par le sieur Muller ; — la distribution d'arbres provenant de la pépinière d'Antoniat, près Périgueux, etc.

C. 1515. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1781.— — Demandes d'arbres, adressées à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par divers particuliers, parmi lesquels : MM. Perey, greffier, commis du Bureau des finances ; Hérault, négociant ; Batanchon, chanoine de Saint-Seurin ; Éléonor Jouaneau, avocat au Parlement ; Darribeau de Lacassagne, seigneur d'Artigues ; de Beauvallon, Capmartin, subdélégué ; de Chaperon, écuyer ; Laronde, officier et monnayeur à Bordeaux ; Cornic, capitaine des vaisseaux du Roi ; de Kater, écuyer ; Maleret, lieutenant criminel au Sénéchal de Guyenne ; Gaillard de Beauchamps, Clemenceau, monnayeur à Bordeaux ; Théophile de Pontoise, etc.

C. 1516. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1781. — Demandes d'arbres, adressées à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par : MM. Langlumé, directeur des messageries royales ; de Ruat-Lussac, avocat au Parlement ; Galineau, secrétaire à l'Intendance ; Taffard, conseiller à la Cour des aides ; le marquis de Belbrune, Dyquem, chevalier de Saint-Louis ; Chaperon, ancien capitaine d'infanterie ; de Malartic, écuyer ; Noirac, négociant ; Joseph de Vigier, écuyer ; l'abbé Baurein, archiviste de l'Intendance ; Le Brun de Lafon, conseiller du Roi en l'Élection ; de Ponsard, médecin à Bordeaux, etc.

C. 1517. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1782-1783. — Requêtes et comptes concernant : — des demandes d'arbres faites à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par divers particuliers : MM. le comte de Laroque, le comte de Jumilhac ; de Blanzac, écuyer ; le chevalier Ducheyron, lieutenant-colonel d'infanterie ; de Chamisac, lieutenant criminel ; Bayle de Pérignac, Mandavy, conseiller à la Cour des aides de Bordeaux ; le marquis de Buylli, de Belair, avocat ; Bienassis, président ; de Brivazac, conseiller au Parlement ; Biran, subdélégué à Bergerac ; de Salle, Paty du Rayet, Gaillard de Beauchamps ; — les états des journées des jardiniers et manœuvres ; — les fournitures pour l'entretien de la pépinière royale de Bordeaux, etc.

C. 1518. (Portefeuille) — 100 pièces, papier.

1783. — Requêtes et comptes concernant : — des états des journées des jardiniers et manœuvres ; — les fournitures pour l'entretien de la pépinière royale de Bordeaux ; — des demandes d'arbres adressées à M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, par divers propriétaires : MM. de Virazel, président ; Sauteyron, secrétaire de l'Intendance ; de La Molère, conseiller au Parlement ; Ducournau, subdélégué à Bayonne ; de Moncheuil, Lhoste, contrôleur de la Monnaie ; de Laroche, conseiller à la Cour des aides ; de Baritault, conseiller au Parlement ; Drouyn, écuyer ; de Cist, ancien subdélégué ; Le Blanc de Mauvezin, etc.

C. 157. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1784-1785. — Requêtes et comptes de dépenses, concernant : — des demandes d'arbres ; — des observations sur les pépinières ; — les frais de loyer de la pépinière royale de Bordeaux ; — l'inventaire des anciens titres relatifs à l'établissement de ladite pépinière ; — l'état des arbres de la pépinière d'Antoniat bons à être délivrés à M. le comte de Jumilhac, au chevalier Ducheyron, à Delpy

de La Roche et Lacoste ; — le recurement des fossés de la pépinière de Bordeaux ; — les états des journées des jardiniers et manœuvres employés à ladite pépinière pendant l'année 1784, etc.

C. 1520. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1785-1786. — Comptes de dépenses concernant : — les rôles de journées des jardiniers et manœuvres employés à l'entretien de la pépinière royale de Bordeaux ; — le bail à ferme consenti par M. Lemoyne, ancien commissaire général de marine, au sieur Miral, de bâtiments et terrains situés dans la paroisse de Talence, pour y transférer ladite pépinière royale ; — les frais de labour qu'elle a nécessités, etc.

C. 1521. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1787-1788. — Comptes de dépenses concernant : — les états de journées des jardiniers et manœuvres et des fournitures faites pour l'entretien de la pépinière royale de Bordeaux ; — l'achat de plants et graines ; — les rôles quittancés et mémoire à l'appui, etc.

C. 1522. (Carton.) — 100 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Requêtes, mémoires et comptes de dépenses concernant : — les étals de journées de jardiniers et manœuvres employés à l'entretien de la pépinière royale de Bordeaux ; — les rôles de quinzaine et les comptes particuliers fournis et payés par le sieur Catros, jardinier de la pépinière du département, pour les dépenses relatives à ladite pépinière ; — le mémoire de M. Bremontier sur l'établissement des pépinières royales ; — divers ordres donnés à M. Catros de faire des distributions d'arbres à MM. Dubourdieu, Joseph Leclerc, Blagrand, Desclaux, négociant ; Delbos courtier ; Bremontier, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; madame Lassale Leblanc, Langlumé, Cazenave, Pierre Duprat, négociant ; madame Quinsac, Maignol, etc.

C. 1523. (Carton.) — 119 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Divers ordres de distribution d'arbres à des propriétaires, parmi lesquels : MM. Pierre Ternis, Charles Brunaud, Blondel, madame Latapy ; — Hérault, les demoiselles Coppinger, Dufeuille, Despouy, Poujeau, Fiton, Barbé, prêtre ; Laguebat, Duranthon, Pellet, Cholet, Viard, Lemoyne, Dubord, officier municipal de Pessac ; Bernada, administrateur ; Spelette, Castaing, Hazera, Roullet, Mazeau, Lamarque, Rachon, Pujoulx-Laroque, Loustau, chirurgien ; de la Ville, notaire ;madame Clemenceau, Roullier de Gérard-Nauville, Meynieu, Journu-Maisonneuve, Desmirail-Fontareaux, de Gombault, Cossin-Lecouvreur, Lafourcade, juge.

C. 1524. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1729-1737. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. Le Pélelier, Orry et de Chauvelin, ministres, et les subdélégués, concernant : — la maladie épizootique ; — les précautions à prendre pour en éviter la contagion ; — des mémoires au sujet de la mortalité des bestiaux dans le Périgord et l'Agenais ; — les traitements des bêtes à cornes par le sieur Helvétius ; — les ravages occasionnés par les bêtes féroces dans les environs de Sarlat, etc.

C. 1525. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1745-1771. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre Orry et les subdélégués, concernant : — la maladie des bestiaux ; — les précautions à prendre pour empêcher la contagion de se répandre ; — les états des principaux marchands de bestiaux dans la basse Navarre ; — un mémoire sur une maladie qui avait attaqué les bêtes à cornes dans les Généralités d'Auvergne, Limoges et Moulins ; — une ordonnance de M. l'intendant de Bordeaux faisant défense aux propriétaires ou marchands de bestiaux de la Saintonge d'en conduire aucuns dans la Généralité de Guyenne ; — des observations sur la maladie des bestiaux et sur les remèdes déjà éprouvés ; — divers avis ou instructions sur ladite maladie.

C. 1526. (Carton.) — 31 pièces, papier.

1775. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec MM. Daine, intendant de Limoges ; Boisbedeuil, subdélégué à Angoulême, etc., concernant : — la maladie contagieuse dont sont attaquées les bêtes à cornes dans quelques cantons de la Généralité de Bordeaux ; — la réussite de la guérison des bêtes à cornes ; — les difficultés qu'on a éprouvées de la part des paysans pour l'enfouissement des bestiaux assommés pour cause de contagion ; — un supplément de solde de 10 sous par jour accordé aux soldats employés soit à faire des fosses, soit à la désinfection des étables ; — une plainte de M. d'Esparbès de Lussan contre le nommé Roussel, de la paroisse de Brivac ; — deux lettres de

M. Vicq-d'Azyr qui constatent l'incurabilité de la maladie contagieuse des bestiaux ; — un recueil imprimé d'observations sur les différentes méthodes proposées pour guérir la maladie épidémique qui attaque les bêtes à cornes, par M. Vicq-d'Azyr, etc.

C. 1527. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1776. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la maladie des bestiaux ; — les précautions prises dans certaines subdélégations de la Généralité d'Auch pour empêcher la communication de cette maladie et pour l'éteindre entièrement ; — divers états envoyés par les subdélégués à M. de Clugny des bestiaux morts de la maladie épizootique, ou qui ont été assommés ; — de ceux qui sont guéris et de ceux qui n'ont point encore été atteints ; — le remplacement des bestiaux ; — les frais de déplacement des artistes vétérinaires ; — les réclamations de divers propriétaires pour pertes de leurs bestiaux ; — une gratification de 3,000 livres accordée au sieur Sallenave, ancien subdélégué à Pau ; — la désinfection des laines, etc.

C. 1528. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier et un cahier.

1774-1776. — Imprimés relatifs aux maladies épizootiques, comprenant : — une brochure de 728 pages, par M. Vicq-d'Azyr, contenant les moyens curatifs, les moyens préservatifs, les ordres émanés du gouvernement et les principaux édits et règlements rendus sur cette matière ; — des mémoires de M. Doazan, médecin de Bordeaux, sur lesdites maladies ; — des moyens préservatifs au moyen d'un vinaigre aromatique ; — des recherches sur l'épizootie par M. Billecocq ; — des observations de M. Vicq-d'Azyr pour désinfecter une paroisse ; — un recueil d'observations du même ; — enfin, des avis au. public, des mémoires sur le traitement, des procédés à suivre, des consultations et entre autres un mémoire de l'académie de Bordeaux.

C. 1529. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1782-1788. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes, Necker, d'Ormesson et de Calonne, concernant : — les maladies contagieuses qui règnent sur les animaux dans diverses localités de la Généralité de Bordeaux ; — les moyens curatifs et préservatifs contre cette maladie ; — les défenses de laisser vaguer les chiens et de faire rouir du chanvre et du lin dans les rivières, ruisseaux, fossés et mares qui servent d'abreuvoir aux animaux ; — rapport de M. Vicq-d'Azyr sur l'épizootie putride et charbonneuse qui régnait dans quelques cantons des provinces méridionales du royaume, etc.

C. 1530. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1775. — Mémoires et ordonnances de payement rendues par M. Esmangart, intendant de Bordeaux, concernant : — les états qui lui ont été fournis par les subdélégués de la Généralité de Bordeaux des habitants les plus pauvres des paroisses de leurs subdélégations et qui ont perdu des bestiaux par la maladie épizootique ; — les états des drogues employées pour la désinfection des étables ; — le payement desdites drogues ; — les indemnités pour pertes de bestiaux ; — une gratification accordée aux détachements de la légion corse employés à la formation du cordon, afin d'empêcher la propagation de la maladie ; — des gratifications et autres dépenses faites pendant l'année 1775.

C. 1531. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1775. — Mémoires et ordonnances de payement rendues par M. Esmangart, intendant de Bordeaux, concernant : — les mandats tirés sur les collecteurs des diverses subdélégations par les subdélégués, pour le payement du tiers de la valeur des, bêtes à cornes assommées en vertu de l'arrêt du Conseil du 18 décembre 1774 ; — les frais des drogues employées à la désinfection des étables ; — les frais de tournée des artistes vétérinaires ; — l'envoi de la première compagnie de grenadiers du régiment de Foix, pour être employée à la désinfection des étables, dans les communautés de Manciet, Villeneuve et Mont-de-Marsan ; — les états des propriétaires de la Généralité de Bordeaux qui ont perdu des bestiaux par la maladie épizootique et qui ont le plus grand besoin de secours, etc.

C. 1532. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1775-1777. — Requêtes, mémoires et ordonnances de payement rendues par M. Esmangart, intendant de Bordeaux, concernant : — les états des dépenses faites pour la désinfection des étables des subdelegations de Saint-Sever, Nérac et Condom ; — divers états des drogues fournies par les apothicaires pour cette opération ; — les frais de tournée du sieur Mianne, élève de l'École vétérinaire, envoyé dans la subdélégation de Nérac pour traiter les bestiaux attaqués de l'épizootie ; — les avances

faites par la caisse du régiment d'infanterie de Vivarais, pour le supplément de solde de 2 sous par jour accordé aux bas officiers et soldats détachés pour former un cordon sanitaire ; — l'état des journées employées par le sieur Barquissant, artiste vétérinaire, pour visiter les bestiaux malades dans le pays de Born ; — divers états des particuliers de la subdélégation de Bordeaux qui ont éprouvé des pertes de bestiaux par l'épizootie et qui ont le plus besoin de secours.

C. 1533. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1775. — Mandats tirés par les subdélégués des Élections de Condom et d'Agen, concernant : — les dépenses occasionnées par l'épidémie épizootique ; — les indemnités accordées aux propriétaires dont on était obligé d'abattre les bestiaux, tant malades que ceux présumés tels ; — les drogues fournies par les apothicaires pour désinfecter les étables ; — les journées employées par les artistes vétérinaires envoyés en mission dans les paroisses, etc.

C. 1534. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1774-1775. — Mémoires et ordonnances de payement rendues par M. Esmangart, intendant de Bordeaux, concernant : — les dépenses faites dans l'Élection de Condom pour remédier à l'épizootie sur les bêtes à cornes ; — les états des ouvriers employés à creuser des fosses pour enfouir les animaux morts de cette maladie ; — les mandats délivrés par M. Brondeau, subdélégué de Condom, en vertu de l'ordonnance de M. l'intendant en date du 22 octobre 1774 ; — des indemnités pour pertes de bestiaux accordées à divers particuliers, parmi lesquels : MM. Joseph Molié, Dubrana, Héron de Malausane, le comte de Marin, Bezian, d'Esparbès, Moncade, de Goyon de Lassalle, madame de Lartigue, les demoiselles de Casteron, Dupuy-Labarthe, etc.

C. 1535. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1775. — Requêtes, mémoires et ordonnances de payement rendues par M. Esmangart, intendant de Bordeaux, concernant : — les états des journées employées à la désinfection des parcs de la subdélégation de Bordeaux ; — la fourniture des drogues administrées aux bestiaux atteints de la maladie épizootique ; — le creusement des fosses pour l'enfouissement de ceux qui sont morts de cette maladie, ou qui ont été abattus comme suspectés d'en être attaqués ; — les frais de tournée et gratifications alloués aux artistes vétérinaires ; — les mandats tirés par M. Capmartin, subdélégué de Bordeaux, pour indemnités accordées à divers particuliers, parmi lesquels : MM. François Bartalot, Pierre Tartas, Jean Videau, Pierre Duberga, Etienne Pradeau, Jean Bidoir, Jeanne Andron, le comte de Fumel, la veuve Bert, Antoine Hostein, etc.

C. 1536. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1775. — Mandats de payement tirés par les subdélégués d'Agen, Périgueux, Sainte-Foy, Bazas et Libourne, relatifs : — aux frais faits pour remédier aux ravages occasionnés par la maladie épizootique qui régnait sur les bêtes à cornes dans ces subdélégations ; — aux fournitures des drogues employées à la désinfection des étables ; — aux indemnités accordées pour pertes de bestiaux, à MM. Arnaud Rodier, Antrieu, Meûnier, Vidalot Du Sirat, Carles Marchand, Raymond Drouilhe, Jeantot de Coupet, Bernardet, laboureur ; de Longpred, Savignac, Gignoux-Gauran, Dulion de La Gueyre, etc.

C. 1537. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1775. — Mémoires et mandats de payement tirés par les subdélégués de Condom et de Nérac, concernant : — la dépense des fosses creusées pour l'enfouissement des bestiaux morts de maladie ; — les indemnités accordées à plusieurs particuliers pour pertes de bestiaux ; parmi eux figurent : MM. Labadie Du Pomaro, Molié de Condom, le baron de Verduzan, Lasmoles, de Caussens, Jean Buret, madame Bègue, à Beraut ; de Goalard, Palazo, à Larrou-mieu ; Castex, à Saint-Caprais, etc.

C. 1538. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1775. — Mémoires et mandats de payement tirés par les subdélégués de Condom et de Dax, concernant : — les dépenses du creusement des fosses pour enfouir les bestiaux morts de la maladie épizootique dans ces deux subdélégations ; les indemnités pour pertes de bestiaux en faveur de : MM. Bernard-Lapeyre, Discazaux-Cardeneau, Jean Lassalle, Jean Bellus, Camiade, Garrouteigt, Henri Dumas ; Salles, André Carrère, Vincent Perès, Jean Lesgourgues, Pierre Badets, etc.

C. 1539. (Carton.) — 79 pièces, papier.

1773-1777. — Correspondance des subdélégués avec MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, concernant : — les accusés de réception des ordonnances de payement relatives aux dépenses occasionnées par la maladie épizootique ; — Charles

Ménard, artiste vétérinaire de l'école de Lyon ; — une requête du sieur Petit, qui demande l'autorisation et les moyens pécuniaires pour pouvoir s'établir à Condom en qualité d'artiste vétérinaire ; — les fosses creusées pour l'enfouissement des bestiaux morts de la contagion, ou assommés ; — la fourniture des drogues pour la désinfection des écuries ; — les indemnités pour pertes de bestiaux ; — une prime accordée au sieur Dumaine pour achat, en Saintonge et en Angoumois, de mulets vendus à Condom ; — les gratifications allouées aux artistes vétérinaires pour frais de déplacement, etc.

C. 1540. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1775. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec MM. les subdélégués, concernant : — les précautions à prendre contre la maladie qui régnait dans la Généralité de Bordeaux sur les bêtes à cornes ; — les frais de journées de la maréchaussée de Bordeaux, envoyée en service extraordinaire pour combattre les progrès de la maladie ; — les états des bestiaux atteints de la contagion qui ont été assommés ; — des demandes en indemnité pour pertes de bestiaux ; — les dépenses faites par les consuls de Condom pour les troupes établies en quartier dans leur ville, etc.

C. 1541. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la maladie des bestiaux ; — les précautions à prendre pour maintenir la salubrité dans les subdélégations où elle règne ; — les états des paroisses du pays de Labour qui ont été désinfectées par les soins de M. Dejean, major-capitaine de dragons de la légion du Dauphiné ; — les indemnités réclamées par divers particuliers pour pertes de bestiaux, etc.

C. 1542. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais des fosses pour l'enfouissement des bestiaux assommés, ou morts de la maladie épizootique ; — l'état des journées employées par les dragons de la légion du Dauphiné et les soldats du régiment d'Orléans à enrayer les progrès de l'épizootie ; — les frais d'enfouissement des fumiers infectés ; — les ordonnances en faveur de plusieurs particuliers pour pertes de bestiaux, etc.

C. 1543. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les vacations de la brigade de la maréchaussée de Castets en Maransin, employée à arrêter les progrès de la maladie épizootique ; — les frais d'entretien de la légion du Dauphiné, envoyée à Dax sous les ordres du capitaine Jean ; — l'indemnité allouée au sieur de Leyre, artiste vétérinaire, pour frais de voyage ; — les états des particuliers qui ont reçu des indemnités pour pertes de bestiaux ; — les états des bestiaux atteints de la maladie épizootique qui ont été assommés dans les subdélégations de Condom et de Saint-Sever ; — des ordonnances de l'intendant pour diverses dépenses relatives à l'épizootie, etc.

C. 1544. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1771-1776. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres. Turgot, d'Ormesson, Taboureau et de Tinguy, concernant : — les précautions à prendre pour éviter la communication des maladies épidémiques sur les bestiaux ; — des mémoires et consultations sur lesdites maladies ; — les comptes d'achats de résine ; — l'augmentation de paye en faveur d'un détachement envoyé dans les Landes sous le commandement du chevalier Déjean ; — les gratifications allouées aux particuliers qui introduisaient des chevaux ou mulets dans la Généralité ; — des demandes en indemnités pour pertes de bestiaux ; — une information contre Lafitte et le prieur de Lahonce pour avoir introduit du gros bétail d'Auvergne dans le pays de Labour, etc.

C. 1545. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Tolozan et Taboureau, et les subdélégués, concernant : — diverses demandes en indemnités pour pertes de bestiaux ; — les états des surveillants des fosses ; — les défenses d'introduire des bestiaux dans les paroisses où règne la maladie épizootique ; — des ordonnances pour le payement des journées d'hommes et de chevaux employés dans le Maransin contre l'épizootie, etc.

C. 1546. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1777-1783. — Correspondance de M. Dupré de

Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker, de Montbarrey et Tolozan, et les subdélégués, concernant : — les personnes préposées pour veiller à l'entretien des fosses où sont enfouis les animaux morts de l'épizootie ; — les frais de marque des bestiaux ; — les indemnités allouées à divers particuliers pour pertes de bestiaux ; — les états des dépenses relatives à la maladie épizootique ; — les journées d'hommes et de chevaux employés dans le Maransin à l'occasion de la contagion, etc.

C. 1547. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1775-1776. — Arrêts, requêtes et ordonnances de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, concernant : — les précautions à prendre pour arrêter les progrès de la maladie épizootique et pour l'étouffer dans son principe ; — les frais d'émigration des bestiaux ; — les procès-verbaux constatant le nombre des bestiaux morts de l'épizootie ; — les états des bestiaux transmigrés dont le tiers de la valeur a été payé aux propriétaires en vertu des ordres donnés par M. de Clugny, intendant de Bordeaux, aux subdélégués d'Agen et de Condom ; — les états des bestiaux attaqués de la maladie épizootique qui ont été assommés dans la subdélégation de Saint-Sever, etc.

C. 1548. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1776. — Requêtes et ordonnances de M. Dupré de Saint-Maur, concernant : — l'émigration des bestiaux ; — les états des sommes dues aux particuliers auxquels appartenaient les bestiaux soumis à l'emigration pendant la maladie épizootique qui régnait dans l'Agenais et le Condomois ; — la rentrée de partie des avances faites par le Roi sur le prix des bestiaux émigrés ; — divers procès-verbaux constatant le nombre des bestiaux atteints de la maladie épizootique, etc.

C. 1549. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin et les subdélégués, concernant : — l'émigration des bestiaux ; — les états des bestiaux émigrés dans les communautés de Montréal, Castelneau-Fimarcon, Larroumieu, Abrin, Marsolan, Mas-Fimarcon et Condom, chez les sieurs Pelauque, Fourteau, Lartigue, de Laboupilière et de Latournerie ; — des ordonnances de payement en faveur de différents particuliers pour le déplacement de leurs bestiaux, etc.

C. 1550. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1777-1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker et de Tolozan et les subdélégués, concernant : — les frais de journées employées à la désinfection des granges et au creusement des fosses pour enfouir les fumiers infectés et les bestiaux assommés, ou morts de la contagion ; — des ordonnances de payement pour émigration de bestiaux rendues en faveur des sieurs Capdeville, Faulon. écuyer, Gauran, Lagutère, Merle jeune, Jean et Antoine Martin, Pierre Candelon, Ducasse, François Bosk, Arnaud Delpech, Raymond Vignes, Pons de La Flambelle ; — les comptes rendus, par les receveurs particuliers de l'Agenais et du Condomois, des sommes par eux perçues, tant pour le remboursement des indemnités avancées par le Roi, lors du déplacement des gros bestiaux, que pour le compte des propriétaires desdits bestiaux avant leur émigration, etc.

C. 1551. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

1746-1784. — Arrêts du Conseil, de la Cour de Parlement de Bordeaux, ordonnances des intendants de Navarre, Béarn, de la province, du Languedoc et des jurats de Bordeaux, relatifs : — aux défenses faites à toutes personnes de vendre aucune espèce de bétail à cornes, ni volaille, à aucuns étrangers pour être transportés hors du royaume ; — à l'introduction du bétail dans la ville de Bordeaux ; — aux précautions à prendre contre la maladie épizootique ; — aux moyens d'en arrêter les progrès et de prévenir la perte des bestiaux ; — aux gratifications à accorder ; — au remplacement des bestiaux morts de la contagion : — à l'obligation imposée aux propriétaires de déclarer dans les 24 heures les animaux malades ou présumés tels ; — à la suspension des foires et marchés dans l'étendue des Sénéchaussées jusqu'à nouvel ordre ; — à la défense de faire sortir les bestiaux hors des limites des paroisses ; — au dépeuplement des bestiaux le long de la Garonne.

C. 1552. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1775-1776. — Circulaires adressées par M. de Clugny, intendant de Bordeaux, aux subdélégués de Bazas, Condom, Dax, Bayonne, Casteljaloux, Nérac, Agen, Saint-Sever et Mont-de-Marsan, concernant : — l'exécution des mesures ordonnées par Sa Majesté pour arrêter les progrès de la maladie épizootique ; — la distinction des communautés où doivent être assommés les bestiaux atteints de l'épidémie de celles où le traitement doit être toléré ; — la condamnation à la prison et à l'amende des nommés Duluc,

Dumartin, jurat de La Lacajunte ; Monségur, maréchal-expert de ladite communauté ; sieur Ducousso, jurat de la paroisse de Lasque, pour avoir introduit des bœufs malades dans ladite paroisse de Lacajunte, etc.

C. 1553. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1776. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les précautions à prendre contre l'épizootie ; — les états des bestiaux morts de maladie, ou qui ont été assommés ; de ceux qui sont guéris et de ceux qui n'ont pas encore été atteints par la maladie dans les communautés des subdélégations de Mont-de-Marsan et de Libourne ; — une ordonnance de l'intendant qui défend l'introduction des bestiaux dans les paroisses, ainsi que le traitement de ceux qui sont attaqués de la maladie épizootique ; — le repeuplement des bestiaux, etc.

C. 1554. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — l'information contre les nommés Aicagues de Beguios et Harquina de Monguerre, accusés d'avoir contrevenu aux règlements relatifs à cette maladie ; — l'envoi des poudres pour la désinfection des granges, écuries et parcs ; — les états des bestiaux morts de l'épizootie ; de ceux qui sont guéris et de ceux qui n'ont point encore été atteints de la maladie, etc.

C. 1555. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais de logement et d'ustensiles des soldats du détachement de Roquefort envoyés à Estigarde pour s'opposer à la sortie et à l'entrée d'aucune espèce de bétail ; — le remboursement des frais de fournitures employées à la désinfection des étables de la subdélégation de Mont-de-Marsan ; — les frais extraordinaires de la maréchaussée de Marsan ; — les états des bestiaux morts de la maladie épizootique, etc.

C. 1556. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1776. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la dépense de la chaux employée à la désinfection des étables ; — les états des bestiaux morts de la maladie épizootique, ou qui ont été assommés ; de ceux qui sont guéris et enfin de ceux qui n'ont pas encore été atteint de cette maladie ; — le remboursement des avances faites par le sieur Pierre Labat, jurat de la paroisse de Serre-Gaston, à l'occasion de la maladie épizootique ; — des demandes de plusieurs particuliers en indemnités de pertes de bestiaux ; — les frais de journées des artistes vétérinaires ; — les états des particuliers dont les bestiaux ont été assommés et auxquels le Roi a accordé, à titre d'indemnité, le tiers de la valeur desdits bestiaux, etc.

C. 1557. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1776. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la fourniture des drogues employées à la désinfection des étables ; — la consigne donnée par le chevalier de Lagarde, lieutenant-colonel au régiment Ronal-Vaisseaux, d'après les ordres du comte de Fumel, portant permission de transporter les vins de La Chalosse au port de Hinx-en-Dax, en prenant les précautions prescrites par ladite consigne ; — l'achat des bœufs ; — les renseignements sur la situation de l'épizootie ; — l'arrestation et l'incarcération des nommés Jean Gez et autre Jean Gezaîné, dit Cantabre, pour avoir refusé de monter la garde bourgeoise dans la paroisse de Caubeyres, juridiction de Damazan (Lot-et-Garonne), etc.

C. 1558. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1683-1725. — Correspondance de MM. de La Bourdonnaye, de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Pontchartrain, de Brancas et le duc d'Antin, concernant : — le rétablissement des haras dans le royaume ; — un projet d'établissement de haras en Guyenne, présenté par M. de Cressé, trésorier de France à Bordeaux ; — les priviléges des gardes-étalons ; — les établissements de haras dans le pays de Soule et le Périgord ; — les procès-verbaux de visite des haras ; — les instructions pour les commissaires préposés aux nouveaux établissements de haras, etc.

C. 1559. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1723-1725. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Brancas et Dodun, concernant : — les priviléges des gardes-étalons ; — l'établissement des haras du Médoc, de l'Entre-deux-mers, du Fronsadais et du Cubzaguais ; — la nomination du sieur Gorse aux fonctions de commissaire des haras dans le pays de Médoc ; — les états des étalons approuvés par M. Gorse, préposé à l'inspection des haras de la Généralité ; — les procès-verbaux de visite des haras du Médoc, etc.

Imprimerie LAULAN & Cie
Place de l'Hôtel de Ville
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Imprimé en France

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

———————

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

REDIGE PAR M. GRAS, ARCHIVISTE,
ET PAR M. A. GOUGET, ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT

GIRONDE

ARCHIVES CIVILES

TOME 1, FASCICULE 2, ARTICLES C 1560 A C 3132

PARIS,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES

DE PAUL DUPONT.

1877

C. 1560. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1725-1732. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Brancas, Le Peletier, d'Aguesseau et de Maurepas, concernant : — une imposition de 10,000 livres par an sur la Généralité de Bordeaux, pour être employée à l'achat des étalons nécessaires au perfectionnement des haras ; — les exemptions et privilèges des gardes-étalons ; — le produit des haras ; — les états des gardes-étalons pourvus de commissions, etc.

C. 1561. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1733-1749. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, d'Angervilliers et d'Argenson, concernant : — la situation de l'établissement des haras de la Généralité de Bordeaux ; — des mémoires sur les haras ; — les rôles des gardes-étalons commissionnés ; — les signalements des chevaux destinés pour les haras de Guyenne ; — les précautions à prendre contre les chevaux attaqués de la morve ; — les règlements sur l'établissement des haras ; — les états des étalons, des juments, poulains, pouliches, baudets, mules et mulets, etc.

C. 1562. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1750-1761. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Argenson, de Machault, d'Ormesson et de Saint-Florentin, concernant : — les étalons royaux établis dans la Généralité de Bordeaux ; — les commissions des gardes-haras ; — les chevaux pour l'usage des propriétaires seuls ; — la nomination du sieur Pauzie aux fonctions d'inspecteur des haras, en remplacement de M. de Gorse, décédé ; — l'autorisation de transporter des mulets en Angleterre ; — un mémoire sur les haras de Montauban ; — des procès-verbaux de visite des haras, etc.

C. 1563. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1762-1763. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Argenson, de L'Averdy et Bertin, concernant : — les exemptions et privilèges des gardes-étalons ; — les frais de nourriture et de pansement des chevaux ; — les états des gardes-étalons de la Généralité de Bordeaux ; — les procès-verbaux des visites des haras ; — les réclamations du sieur Boutan, inspecteur des haras de l'Agenais et du Condomois, pour ses frais de tournées ; — les états des poulains et pouliches nés des étalons établis dans la Généralité de Bordeaux ; — les instructions pour, les palefreniers des haras ; — la distribution des étalons de Rieutort, etc.

C. 1564. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1765. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les revues des haras dans le Condomois par M. Boutan, inspecteur ; — les appointements des inspecteurs, contrôleurs, piqueurs et palefreniers ; — les frais de dépenses occasionnés par les étalons royaux dans l'Agenais et le Condomois ; — la commission de visiteur des haras de la province de Périgord pour le sieur Pautier de Ménisson ; — les procès-verbaux de visite des haras ; — divers mémoires, etc.

C. 1565. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1766. — Correspondance de MM. Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec le ministre Bertin et les subdélégués, concernant : — les états des juments de la Généralité de Bordeaux ; — les frais de nourriture et de pansement des étalons ; — la distribution des étalons de Rieutort ; — la revue des haras dans l'Agenais et le Condomois par l'inspecteur Boutan ; — les étalons privilégiés ; — des mémoires et renseignements sur l'état et la situation des haras ; — les états des sommes dues aux palefreniers et conducteurs des étalons de la Généralité, etc.

C. 1566. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1767-1769. — Correspondance de M. de Fargès, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin et les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien et de nourriture des étalons de Rieutort ; — la distribution des chevaux d'Espagne dans la Généralité de Bordeaux ; — l'état des particuliers qui doivent prendre des étalons du Roi dans le Bordelais, l'Agenais et le Condomois ; — les gages des palefreniers ; — les étalons approuvés par M. Pauzie, inspecteur des haras dans l'Agenais et le Condomois ; — la nomination de M. Dudezert de Mazion, ancien capitaine d'infanterie, aux fonctions de sous-inspecteur des haras dans le Blayais et Vitrezais ; — le relevé des entrepôts créés depuis le commencement de la monte dans la Généralité de Bayonne, etc.

C. 1567. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1770-1772. — Correspondance de MM. Esmangart et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin et Terray, et les subdélégués, concernant : — une

réclamation du sieur Ducourneau, garde-étalon du Port-Sainte-Marie, pour perte de deux étalons et d'un baudet noyés par le débordement de la Garonne ; — les procès-verbaux de visite des haras ; — des observations sur les haras ; — les commissions des gardes-étalons ; — des abus commis dans l'Élection des Lannes ; — la reconnaissance générale et particulière du département de M. Castets, inspecteur général des haras des Lannes et de Marsan ; — les règlements sur les haras, etc.

C. 1568. (Carton.) — 94 pièces, papier.

1773-1775. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec le ministre Bertin et les subdélégués, concernant : — le signalement des étalons royaux destinés aux haras de la Généralité de Bordeaux ; — les commissions des gardes-étalons ; — les procès-verbaux de visite des haras ; — un mémoire sur l'état des haras de l'Élection des Lannes ; — les privilèges des gardes-étalons ; — les états des chevaux et baudets saisis au préjudice de divers particuliers par M. Boutan, inspecteur des haras ; — la nomination de M. le baron de Vassal aux fonctions d'inspecteur des haras du Périgord, en remplacement de son oncle, le chevalier de Vassal, démissionnaire, etc.

C. 1569. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec le ministre Bertin et les subdélégués, concernant : — les visites des haras de l'Agenais, du Bazadais, du Condomois et du Bordelais ; — la situation des haras du Périgord et de Libourne ; — un mémoire de M. de Casse-bonne, inspecteur, sur les haras des Lannes ; — les commissions des gardes-étalons ; — l'établissement d'un haras dans la paroisse de Chourgnac (subdélégation de Montpon) ; — les privilèges des gardes-étalons ; — des renseignements sur les haras de la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1570. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1778-1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin et les subdélégués, concernant : — les commissions des gardes-étalons ; — les procès-verbaux de visite des haras des Lannes, Bordeaux, de l'Agenais et du Périgord ; — une gratification au sieur Goze, garde-étalons à Lavardac ; — les privilèges des gardes-étalons ; — le dépérissement des haras des Lannes ; — une réclamation des habitants de la communauté de Meilhan pour le rétablissement d'un étalon ; — l'état des juments existant dans ladite communauté, etc.

C. 1571. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1779-1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Montbarrey et les subdélégués, concernant : — les commissions des gardes-étalons ; — les procès-verbaux des visites des haras du Bordelais, de l'Agenais, du Périgord et du Condomois ; — les gratifications des gardes-étalons ; — les états de situation des haras dans l'étendue de la Généralité de Guyenne ; — la nomination de M. le marquis de Polignac aux fonctions d'inspecteur général des haras, etc.

C. 1572. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1780-1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Amelot et le marquis de Polignac, inspecteur général des haras, et les subdélégués, concernant : — les privilèges des gardes-haras ; — des instructions sur les haras ; — des observations sur les moyens de multiplier et améliorer l'espèce des chevaux du pays et de détruire les abus qui peuvent s'être introduits dans cette partie ; — les procès-verbaux des visites des haras du Bordelais, de l'Agenais et du Condomois ; — la nomination du sieur Langlois aux fonctions de garde-haras dans le Blayais, en remplacement du sieur Dudezert de Mazion, décédé ; — les commissions des gardes-étalons, etc.

C. 1573. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1783-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec M. le marquis de Polignac et les subdélégués, concernant : — les procès-verbaux de visite des haras des départements de Bordeaux, du Périgord, d'Agen et de Condom ; — les commissions des gardes-étalons, etc.

C. 1574. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1710-1731. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Desmaretz, de Machault, d'Argenson, Dodun, Le Peletier et Orry, et les subdélégués, concernant : — les priviléges réclamés par le sieur Lichigary pour l'établissement d'une fabrique de serges à Agen ; — les abus et malfaçons qui se commettaient dans la fabrication des draps du Languedoc ; — les saisies et confiscations de plusieurs marchan-

dises anglaises ; — les défenses d'exposer en vente les mousselines, les toiles de coton des Indes, de la Chine ou du Levant sans être marquées et plombées ; — les règlements sur les fracs qui se fabriquaient à Bernay et Lisieux ; — les privilèges des commis de la ferme et des ouvriers des manufactures ; — les plaintes sur la police exercée dans les manufactures, etc.

C. 1575. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1732-1739. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec le ministre Orry et les subdélégués, concernant : — les abus qui se commettaient sur les draps étrangers et sur ceux des manufactures de France ; — les précautions à prendre pour empêcher les ouvriers des manufactures de passer en pays étranger ; — la marque des étoffes ; — les statuts et règlements des maîtres fabricants de bas, tondeurs, bonnetiers, etc., de la ville de Bordeaux ; — la répression des vols de laine commis par plusieurs ouvriers employés à la manufacture des draps de Sedan ; — les observations sur l'établissement d'un bureau de contrôle à Bordeaux des étoffes de draperies, soieries et merceries ; — le règlement pour les étamines qui se fabriquaient en Saintonge, etc.

C. 1576. (Carton.) — 121 pièces, papier.

1740-1746. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry et de Machault, et les subdélégués, concernant : — la réduction des droits sur les serges, cadis, molletons et autres étoffes de pareille qualité fabriquées en Languedoc, dans le Rouergue et dans la Généralité de Montauban, pour la destination de l'Italie ; — les saisies des étoffes prohibées ; — l'entrée en fraude à Bordeaux de flanelles d'Angleterre ; les précautions à prendre pour y remédier ; — le lavage des laines du cru des provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné ; — les défenses de faire entrer en France aucune sorte de toiles de fil teint ou peint ; — la fabrication d'étamines à Agen ; — les règlements et délibérations relatifs aux fabriques d'étoffes du Condomois et du Bazadais, etc.

C. 1577. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1747-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault, de Trudaine, de Séchelles, de Moras et de Boullongne, et les subdélégués, concernant : — les règlements sur les étoffes fabriquées dans la Généralité de Bordeaux ; — l'arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les fabricants de couvertures seront tenus à l'avenir de mettre à l'un des bouts des couvertures qu'ils fabriqueront leur nom, leur surnom et le nom du lieu de leur demeure en entier et sans abréviation, à peine de confiscation et de 300 livres d'amende pour chaque pièce ; — les étoffes fabriquées en Béarn, Bigorre, Navarre et pays de Labour ; — la nomination du sieur Alexandre Baudayn d'Orgemont aux fonctions d'inspecteur des manufactures de draps, soieries et toiles à la résidence de Bordeaux ; — la prohibition des mousselines et toiles de coton provenant de l'étranger.

C. 1578. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1758-1761. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Boullongne, de Trudaine, de Silhouette et Bertin, et les subdélégués, concernant : — la fabrication des étoffes nouvelles à l'imitation des étoffes étrangères ; — la tolérance des toiles teintes à la réserve ; — l'autorisation accordée au sieur Dufau d'établir une manufacture de soieries à Bordeaux ; — la distribution dans l'Agenais et les environs de Bordeaux des rouets propres à la filature des cotons ; — la demande du sieur Segui pour être autorisé à établir une manufacture de soieries à Villeneuve ; — les privilèges en matière de commerce ; — le privilège réclamé par les sieurs Bory, Chemin et Roux, négociants, pour former un établissement de fabrique de serges et étamines dans la ville d'Agen ; — les états des différentes sortes de toiles qui se fabriquaient dans les subdélégations de Sarlat, Blaye, Nontron et Libourne, etc.

C. 1579. (Carton.) — 133 pièces, papier ; 2 plans.

1761-1764. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, Bertin, le duc de Choiseul et de L'Averdy, et les subdélégués, concernant : — la visite des toiles apportées à la foire de Bordeaux par les marchands forains de Limoges, Nîmes, Toulouse, Montauban, Agen et autres villes du royaume ; — les renseignements sur le nombre, la nature, la portée et la distribution locale des fabriques de toiles et d'étoffes de la Généralité ; — la taxe de vingt livres par quintal de droits d'entrée sur les cotons filés venant de l'étranger ; — les établissements de filatures d'étoffes à l'anglaise ; — la liberté de fabriquer toutes sortes d'étoffes ; — le projet d'établissement d'une manufacture d'étoffes à Villeneuve ; — un mémoire de M. d'Orgemont, inspecteur, sur les manufactures et le commerce de l'Agenais et du Condomois, etc.

C. 1580. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1765-1766. — Correspondance de MM. Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de L'Averdy, de Cotte et Trudaine de Montigny, et les subdélégués, concernant : — la manufacture de toiles de Montignac ; — les recettes et dépenses de la manufacture de Sarlat ; — une requête du sieur Reboul fils, en autorisation d'établir à Bordeaux une manufacture de mouchoirs façon des Indes ; — la manufacture de laines de Périgueux ; — le rapport de M. d'Orgemont sur la filature de lin établie à Eymet ; — l'établissement à Toulouse d'un bureau pour la marque des draps destinés pour le Levant ; — un placet du sieur Chemin tendant à obtenir des lettres patentes pour sa manufacture de serges établie à Agen, etc.

C. 1581. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1766-1769. — Correspondance de MM. Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine et Boutin, et les subdélégués, concernant : — l'inspection des manufactures de la Généralité par M. d'Orgemont ; — l'inventaire général des effets existant dans la manufacture de Sarlat ; — le projet d'une manufacture de toiles peintes à Libourne par le sieur Mainvielle ; — l'établissement d'une manufacture d'indiennes à Bayonne ; — les acquisitions faites par les sieurs Gradis jeune et Astruc, négociants à Bordeaux, des marchandises et effets existant dans les manufactures de Montignac, Sarlat et Eymet ; — la manufacture de toiles à voiles d'Agen ; — des demandes de secours en faveur des manufactures de Sarlat et de Montignac ; — la situation de la fabrique de serges du sieur Gadaud établie à Périgueux.

C. 1582. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1770-1772. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine et Bertin, et les subdélégués, concernant : — une demande du sieur Riché pour l'établissement d'une manufacture de blondes à Bordeaux ; — la formation d'une manufacture d'étoffes de soie par le sieur Mainbournel ; — les contestations entre la communauté et l'hôpital de Montignac au sujet de la destination d'une partie des bâtiments de l'ancien couvent de Sainte-Claire ; — la reddition des comptes des droits perçus par les gardes-jurés des fabricants et marchands d'étoffes de soie, laine et fil, etc.

C. 1583. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1773-1785. — Correspondance de MM. Esmangart, Dupré de Saint-Maur et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Terray, Bertin, de Trudaine, le maréchal de Ségur, de Cotte, Joly de Fleury, de Calonne, le duc de Mouchy, de Colonia et Devin de Gallande, concernant : — la vérification des plombs apposés aux toiles peintes venant de l'Inde ; — les règlements pour la filature des soies du royaume ; — les contestations entre les officiers municipaux et les administrateurs lde l'hôpital de Montignac relatives à la destination d'une partie des bâtiments de l'ancien couvent de Sainte-Claire ; — l'établissement de la manufacture de serges des frères Bory à Agen ; — le projet d'établissement d'une filature à Saint-Jean-de-Colle ; — la fabrique de toiles à voiles d'Agen ; — les qualités et prix des toiles fabriquées dans la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1584. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1717-1743. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec le ministre Orry, et les subdélégués, concernant : — les saisies de toiles peintes, mousselines, étoffes des Indes et autres prohibées ; — l'arrêt du Conseil d'État qui commet les sieurs Magneux et de Poilly, inspecteurs généraux des domaines, pour défendre au lieu et place des inspecteurs, gardes-jurés et commis des fermes, sur les appellations portées au Conseil des ordonnances rendues par les intendants ; — la visite des marchandises ; — la marque des étoffes ; — la saisie de quinze pièces d'étoffes sur le sieur Lefaucheur au profit des pauvres, etc.

C. 1585. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1744-1774. — Correspondance de MM. de Tourny et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Machault, de Trudaine et Terray, et les subdélégués, concernant : — un arrêt du Conseil qui autorise M. de Tourny à juger, pendant quatre ans, les saisies faites dans les manufactures, dont la connaissance avait été interdite aux maire et jurats de Bordeaux ; — les saisies et confiscations de diverses étoffes au profit des pauvres ; — les règlements pour les toiles qui se fabriquaient à Montauban ; — la saisie de 104 pièces d'étoffes sur les fabricants de Réthel ; — la condamnation à diverses amendes contre les jurés desdits fabricants pour raison d'abus par eux faits des marques de fabrique et de contrôle, etc.

C. 1586. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1719-1739. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault, Dodun,

Le Peletier et Orry, et les subdélégués, concernant : — les règlements pour la marque des étoffes de draperie ; — la visite et marque des marchandises ; — les droits à percevoir pour la sortie des étoffes de fil, poil ou laine mêlées de soie ; — un arrêt du Conseil qui ordonne la confiscation des marchandises qui seront trouvées dans les bureaux des fermes sans plomb de la fabrique et sans nom de l'ouvrier au chef et premier bout de chaque pièce ; — la suppression des secondes marques en parchemin et en plomb sur les toiles blanches de coton, mousselines et mouchoirs provenant des pays de la concession de la Compagnie des Indes ; — l'établissement à Bordeaux d'un bureau pour la visite et marque de contrôle de toutes étoffes de laine, soie, fil et coton, etc.

C. 1587. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1741-1782. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Machault, de Trudaine et de Boullongne, et les subdélégués, concernant : — les visites chez les marchands drapiers et merciers de Bordeaux ; — l'établissement, à Périgueux, d'un bureau de contrôle pour la visite et la marque tant des étoffes qui se fabriquaient dans ledit lieu que dans le royaume ; — l'état général des marchandises apportées en foire par les marchands forains ; — les nouveaux plombs sur les mousselines et toiles de coton ; — le loyer du bureau du contrôle de Bordeaux et le logement de l'inspecteur des manufactures ; — les états des marchandises visitées au bureau du contrôle de Bayonne ; — la répartition des frais de bureau de contrôle ; — les places de commis aux bureaux de contrôle, etc.

C. 1588. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1692-1767. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Amelot, Orry, de Machault, de Trudaine, Desmaretz et Le Peletier, et les subdélégués, concernant : — la nomination de M. Henri de Lan aux fonctions d'inspecteur des manufactures de la Généralité de Bordeaux, en remplacement de M. Collet, démissionnaire ; — la commission d'inspecteur pour le sieur Lemarchant ; — la nomination du sieur Chrestien à la place d'inspecteur général des manufactures, en remplacement de M. Fondière ; — les droits, prérogatives, devoirs et fonctions des inspecteurs ; — les arrêts du Conseil et règlements des manufactures, etc.

C. 1589. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1721-1778. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Fargès, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres Dodun, Orry, de Machault, Terray, de L'Averdy, Necker et Mégret de Sérilly, intendant du commerce, concernant : — les gardes-jurés des manufactures ; — les appointements et gratifications des inspecteurs ; — les règlements et inspection des manufactures ; — un mémoire sur l'utilité et les inconvénients qui peuvent résulter, soit de l'exécution des règlements, soit d'une liberté illimitée dans la fabrication des étoffes et la nécessité d'établir un plan d'administration intermédiaire entre le système réglementaire et celui de la liberté indéfinie.

C. 1590. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1709-1727. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Desmaretz, d'Argenson, Amelot, le duc de Noailles, de Machault, de La Houssaye, Dodun et Le Peletier, et les subdélégués, concernant : — la prohibition des étoffes des Indes, de la Chine et du Levant ; — la marque des toiles peintes et des meubles qui en sont composés, sous peine de 3,000 livres d'amende contre toutes personnes qui auront contrevenu à cette mesure ; — les saisies des toiles peintes et autres marchandises prohibées ; — l'état des procès-verbaux de saisies faites par le sieur Collet, inspecteur des manufactures de la Généralité de Bordeaux ; — les jugements et amendes prononcés contre plusieurs particuliers qui avaient contrevenu aux dispositions de l'arrêt du 8 octobre 1726, qui défendait l'usage et le commerce des toiles peintes.

C. 1591. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1728-1737. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, Orry et les subdélégués, concernant : — une saisie de toiles peintes sur le navire le *Mentor,* venant des îles de l'Amérique ; — les arrêts du Conseil d'État qui réitèrent les défenses de faire commerce, port et usage des étoffes et toiles peintes des Indes, de la Chine et du Levant ; — la plainte contre les employés des fermes, qui n'empêchaient point l'usage des indiennes prohibées dans l'étendue de la Généralité ; — les commissions de garde pour la visite des indiennes ; — la nomination des sieurs Bernard Roger, Géraud Bourratoire, Pierre Bosselut ; — états des personnes portant des toiles peintes prises en contravention, etc.

C. 1592. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1737-1754. — Correspondance de MM. Boucher et

de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Trudaine et de Machault et les subdélégués, concernant : — diverses saisies d'étoffes prohibées ; — l'arrêt qui attribue au Grand-Conseil la connaissance de toutes les contraventions aux règlements sur l'introduction et le débit des marchandises provenant de l'Inde, de la Chine, etc. ; — les défenses de modérer les amendes qui seront prononcées contre ceux qui auront contrevenu aux dispositions des règlements sur les étoffes ; — les états des procès-verbaux de saisies d'indiennes et autres étoffes prohibées ; — la plainte des marchands de Libourne contre le port et usage des indiennes dans cette ville, etc.

C. 1593. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1735-1778. — Correspondance de Boutin, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin, Terray, de Fourqueux et Necker, et les subdélégués, concernant : — les tanneries des subdélégations de Bazas, Médoc, Blaye, Libourne, Bordeaux ; — la nature et l'état des tanneries ; — le commerce des cuirs ; — les mémoires sur la décroissance de cette industrie ; — l'établissement d'une fabrique de boyaux de bœuf à Bordeaux ; — divers états du nombre et de la qualité des fabricants de cuirs et de peaux existant dans la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1594. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1718-1741. — Correspondance de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Dodun, Le Peletier, de Baudry, Orry et de Trudaine, et les subdélégués concernant : — les états des verreries établies dans la Généralité de Bordeaux, parmi lesquelles figurent celles de Ballande, dans la juridiction de Biran ; de Laforest-de-Puy-Dauphin, appartenant à M. le duc de Lauzun ; les verreries des sieurs Barthélemy Laperche, en Agenais ; de Grenier, à Pindères, dans la subdélégation de Nérac ; de M. le marquis de Pons, à Pompejac, en Bazadais ; de de Mailhautier, à Eschourgnac, juridiction de Menpon ; — les priviléges accordés aux maîtres verriers ; — l'établissement de la verrerie du sieur Mitchell, à Bordeaux ; — la requête du sieur Destarac de Barrot, au sujet d'une verrerie qu'il se proposait d'établir à Criéré, en Albret ; — la verrerie du sieur Balthazard Fonberg, à Bourg, etc.

C. 1595. (Carton.) — 100 pièces, papier ; 1 plan.

1748-1758. — Correspondance de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Machault, de Baudry, de Trudaine, de Moras et Orry, et les subdélégués, concernant : — la verrerie du sieur Vandebrande, à Libourne ; — l'opposition à la formation de cette verrerie, faite par la veuve du sieur Mitchell, propriétaire de la verrerie de Bordeaux, qui prétendait que, d'après les lettres patentes accordées à son mari, il était défendu à tout particulier d'établir aucune verrerie à Bordeaux, ni aux environs, à une distance moindre de dix lieues ; — la requête du sieur Sansané, capitaine des gardes du corps, tendant à obtenir l'autorisation d'établir une verrerie à Bordeaux ; — la demande du sieur Bouffard, pour être autorisé à monter une verrerie dans la ville de Bergerac ; — le droit de comptablie sur les bouteilles ; — la verrerie du sieur L'Hoste, à Nérac ; — la manufacture de cristal, verres et bouteilles du sieur Fonbergue, à Bordeaux, etc.

C. 1596. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1758-1782. — Correspondance de Boutin, de Fargès, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, de Beaumont, de L'Averdy, le duc de Choiseul, de Fourqueux, Joly de Fleury et le maréchal duc de Mouchy, et les subdélégués, concernant : — la verrerie de Charles Bigot, à Bacalan ; — les droits sur la matière des verres ; — le projet d'établissement d'une verrerie derrière Le Chartron par le sieur Meller, négociant de Bordeaux ; — la verrerie du sieur Guilhem, à Bourg ; — les droits de ferme de la verrerie de Bazas ; — la requête du sieur de La Cardonie, capitaine de frégate, tendant à être autorisé à établir, une verrerie dans son fief de Lalande, près Villeneuve-d'Agen ; — la verrerie du sieur Lignac, à Langon ; — les verreries des sieurs d'Ingirard et Duchaud, à Bayonne, etc.

C. 1597. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1779-1788. — Correspondance de Boutin, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin, le maréchal duc de Mouchy, Devin de Galande, Débonnaire de Forges et Tolozan, et les subdélégués, concernant : — la verrerie de Bazas ; — la désertion des ouvriers de cet établissement ; — les suppliques des maîtres verriers pour leur rappel ; — l'exploitation d'une mine de charbon de terre par le sieur Bernard de La Tapie, dans sa terre de La Meynie, près Bazas ; — des mémoires, réquisitoires, etc., sur la verrerie de Pauillac ; — la demande des propriétaires de la verrerie de Bourg pour la vente exclusive des cendres ; — les mémoires sur les verreries de Bordeaux ; — la suppression de plusieurs de ces établissements ; — le tableau comparatif des prix de fabrique anglaise et française ; — le projet de règlements des verreries ; — les contestations entre le

propriétaire et les ouvriers de la verrerie de La Palu, de Bordeaux ; — l'établissement d'une verrerie à Blaye.

C. 1598. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1762-1784. — Correspondance de de Fargès, Esmangart, Dupré de Saint-Maur et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Terray, Berlin, Taboureau, de La Boullaye, Necker, d'Ormesson et de Colonia, et les subdélégués, concernant : — les états des forges, fourneaux, martinets et autres usines à fondre, forger ou fabriquer des fers, fontes, aciers et quincailleries existant dans la Généralité de Bordeaux ; — l'exploitation d'une mine de charbon par Mme la comtesse de Juliac, dans sa seigneurie de Saint-Martin-de-Seignaux ; — la demande du sieur Damestoy, de Bayonne, pour être autorisé à continuer l'exploitation d'une mine de cuivre rouge ; — la création de quatre inspecteurs des mines ; — la manière de préparer le charbon de terre du Rouergue ; — l'établissement d'une école de mines et les règlements pour leur exploitation, etc.

C. 1599. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1727-1740. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, Orry et d'Aguesseau, et les subdélégués, concernant : — les règlements sur les fabriques de papier de la province de Guyenne ; — les différentes plaintes sur la mauvaise qualité des papiers tant à écrire qu'à imprimer ; — un mémoire sur les deux papeteries de Casteljaloux ; — l'état et le nombre des moulins à papier établis dans le Périgord ; — la visite des papeteries par M. Baron, envoyé de Paris pour connaître les différentes manières dont les papiers s'y fabriquaient ; — les états des moulins à papier dans les subdélégations de Nontron, Périgueux, Casteljaloux, Villeneuve-d'Agen et Bergerac ; — les nominations des gardes de papeteries, etc.

C. 1600. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1740-1758. — Correspondance de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Machault, de Trudaine, de Séchelles et de Boullongue, et les subdélégués, concernant : — un arrêt du Conseil portant règlement pour les papiers qui se fabriquaient dans le royaume ; — le tarif des poids, la largeur et la hauteur des différentes sortes de papiers ; — la demande du sieur Monbrun de Valette, propriétaire d'un moulin à papier à Bergerac, d'être dispensé de faire couvrir les battoirs de son moulin ; — les procès-verbaux de visite des manufactures de papeterie établies dans le Périgord, l'Agenais et la Guyenne ; — le prix du papier de la fabrique de Couze, près Bergerac ; — le tableau des noms et surnoms des maîtres fabricants de papier de la subdélégation de Villeneuve ; — l'augmentation des droits sur les cartes à jouer, etc.

C. 1601. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1761-1772. — Correspondance de Boutin, de Tourny, Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin, de Trudaine, de L'Averdy et Terray, et les subdélégués, concernant : — la répression des abus introduits dans les manufactures de papeterie ; — la demande en décharge d'impôts faite par le sieur Pierre Nias, propriétaire d'une papeterie établie à Donnezac, près Montendre ; — le dépérissement de la fabrique de papier de Couze, en Périgord ; — le règlement sur les matières propres à la fabrication des papiers ; — les droits sur les papiers et cartons ; — une requête du sieur Trenty, tendant à corriger les abus exercés par les compagnons papetiers dans ses fabriques de Fumel et de Condat, en Agenais ; — les défenses de faire sortir pour l'étranger des matières propres à la fabrication du papier et à la formation de la colle ; — la réduction des droits sur les papiers à la sortie du royaume ; — les états et documents sur les moulins à papier établis dans la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1602. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1772-1775. — Correspondance d'Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, Terray et Foullon, et les subdélégués, concernant : — une requête du sieur Meynardie de Lavaysse, fabricant de papier à Couze, en Périgord, tendant à obtenir un prêt de 12,000 livres pour subvenir à l'entretien de sa famille et de son établissement ; — un procès entre le régisseur du droit sur les papiers et le sieur Duqueyla père et compagnie, négociants-commissionnaires de Bergerac ; — les règlements sur les fabriques de papier ; — une saisie de papiers dans le magasin de Monségu-Castéra, à Bordeaux ; — les contestations entre l'adjudicataire général des fermes du Roi et le sieur Jacques Francine, marchand de papier à Bordeaux, au sujet de l'acquittement des droits de consommation de papier ; — une autre contestation entre Julien Alaterre, régisseur des droits sur les papiers, et la dame veuve Gravier, marchande-commissionnaire à Bergerac, etc.

C. 1603. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1775-1789. — Correspondance de Boutin, de Clugny

et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres Desmaretz, Turgot, Taboureau, Necker et de Calonne, et les subdélégués, concernant : — les privilèges des marchands-fabricants de papier ; — le Bureau de contrôle des marchandises des manufactures de Bayonne ; — les moyens de rendre prospères les papeteries de la Généralité de Bordeaux ; — les contestations entre le régisseur du droit sur les papiers et cartons et le sieur Fuhet, fabricant de papiers peints à Bordeaux ; — la visite des manufactures de Bayonne ; — les états des papiers et cotons expédiés à l'étranger par les négociants de la ville de Bordeaux ; — les renseignements sur les papeteries de la subdélégation de Casteljaloux ; — les droits sur les cartes ; — les contraventions, etc.

C. 1604. (Carton.) — 99 pièces, papier.

1771-1779. — Correspondance d'Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres Terray et Necker, concernant : — les fabriques d'amidon établies dans les subdélégations de Périgueux, Clairac, Bordeaux, Agen et Nérac ; — les règlements sur la perception du droit sur l'amidon ; — les contestations entre le sieur Julien Alaterre, régisseur de ce droit, et le sieur Lapujade, perruquier de Bazas, qui voulait éluder les droits de 286 livres de poudre à poudrer ; — une demande des sieurs Pierre Brunet et Tourtelot, négociants de Bordeaux, en modération des droits sur l'amidon ; — la saisie de trois sacs d'amidon au préjudice du sieur Cogé, bourgeois d'Astafort ; — une requête du sieur Pierre Hérault, négociant à Bordeaux, tendant à obtenir des secours pour les pertes qu'il a éprouvées par l'incendie de sa fabrique amidon, etc.

C. 1605. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1780-1783. — Correspondance de Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres Necker, Joly de Fleury, d'Ormesson et de Calonne, et les subdélégués, concernant : — une requête du sieur Meyssan, en autorisation d'établir une fabrique d'amidon à Sauveterre ; — l'établissement de la fabrique d'amidon de Joseph Soulès, de Bordeaux, dans le faubourg Sainte-Eulalie ; — le projet d'établissement d'une fabrique d'amidon à Condom (Gers) ; — des demandes de divers particuliers, en autorisation d'établir des fabriques d'amidon ; — la sentence des jurats de Bordeaux qui enjoint au sieur Giraud de démolir, pour cause d'insalubrité, la fabrique d'amidon qu'il avait établie dans un des faubourgs de la ville ; — les contestations entre le régisseur des droits réservés et le sieur Bardon, fabricant d'amidon à Clairac, au sujet des droits dus à la régie ; — l'établissement d'une fabrique d'amidon, près Nérac, par Charles Castel, etc.

C. 1606. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1784-1786. — Correspondance de Boutin et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Calonne et Devin de Gallande, et les subdélégués, concernant : — diverses demandes en autorisation d'établir des fabriques d'amidon ; — la demande du sieur Dandiran, d'être autorisé à transporter sa fabrique d'amidon de Nérac (Lot-et-Garonne) à Nogaro (Gers) ; — les contraventions aux règlements des fabriques ; — les saisies au préjudice des sieurs Lafitte, amidonnier au Petit-Nérac, et Lassalle, de Bordeaux ; — les contestations entre la régie générale et le sieur Brueys, négociant de Bordeaux, au sujet des droits sur l'entrée de l'amidon, etc.

C. 1607. (Carton.) — 88 pièces, papier.

1787-1789. — Correspondance de de Néville, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Fourqueux, de Calonne et de La Boullaye, et les subdélégués, concernant : — une saisie faite par la régie au préjudice d'Arnaud Montheil, amidonnier à Nérac ; — l'établissement d'une fabrique d'amidon par le sieur Desnoyers, de Bordeaux, hors les murs de cette ville ; — le projet d'une fabrique d'amidon par le sieur Labatut, aux environs de la ville d'Agen ; — diverses saisies pour contraventions aux règlements des droits sur l'amidon ; — un procès entre le sieur Gibert, négociant de Bordeaux, et Jean-François Kalendrin, régisseur général des droits sur l'amidon ; — une requête du sieur Pierre de Redon Gueymus, en autorisation d'établir une fabrique d'amidon dans son château d'Auriolle, juridiction de Condom, etc.

C. 1608. (Carton.) — 63 pièces, papier ; 2 plans.

1741-1784. — Correspondance de Boucher, de Tourny, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Trudaine, Bertin et de Colonia, et les subdélégués, concernant : — les manufactures de faïencerie du sieur Hustin, à Bordeaux ; — la cherté des terres propres à la fabrication de la faïence ; — le projet d'établissement d'une faïencerie à Bordeaux par le sieur Mainbournel, de Sens ; — la requête du sieur Lange, aux fins d'obtenir l'autorisation de transporter à Bordeaux sa fabrique de vaisselle-grès établie à Saint-Omer (Pas-de-Calais) ; — la manufacture de faïence de Bayonne ; — la découverte d'une terre propre à la fabrication de la porcelaine ; — l'établissement d'une fabrique d'épingles à Bor-

deaux ; — la manufacture des cendres gravelées du sieur Carrère, près Bordeaux ; — la fabrique de céruse de Langoiran ; — l'établissement d'une fabrique de limes d'Allemagne, à Clairac, etc.

C. 1609. (Carton.) — 79 pièces, papier.

1764-1768. — Correspondance de Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin, de L'Averdy et Trudaine de Montigny, et les subdélégués, concernant : — l'établissement et la propagation dans la Généralité de Bordeaux de moulins économiques à l'instar de ceux de l'hôpital général de Paris ; — les états des dépenses pour la construction des étuves à blé ; — le prix des grains ; — les avantages de la mouture économique ; — les observations de M. de La Roque sur le moulin économique et sur le mémoire présenté par le sieur Buguet sur sa méthode ; — l'essai du moulin économique de l'île Saint-Georges ; — le prix du pain ; — la plainte du sieur Labat, propriétaire de plusieurs moulins économiques établis dans la banlieue de Bordeaux, contre les fermiers de l'octroi de ladite ville, qui voulaient exiger deux fois le même droit sur les grains et farines qui passaient à ses moulins, etc.

C. 1610. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

1744-1756. — Correspondance de de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Maurepas, concernant : — l'induit de 8 pour cent sur les marchandises venant de nos colonies d'Amérique, et imposées pendant les années 1744 et 1745, pour fournir aux frais des escortes des navires marchands ; — la cessation de l'indult qui se percevait sur les cargaisons des navires venant des îles ; — les droits indûment perçus sur les navires ; — la liste des navires qui ont payé le droit d'indult.

C. 1611. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1711-1799. — Correspondance de de Courson, Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Desmaretz, Le Peletier, Orry, de Machault, Bertin, Amelot, d'Aguesseau, de Trudaine, de Moras, de Lamoignon, de Boullongne et de Saint-Florentin, concernant : — un mémoire pour la Chambre de commerce de Bordeaux, contre la franchise sollicitée par le port de Saint-Malo ; — les commerçants nobles et leur préséance dans la Chambre ; — l'arrangement des archives de la Chambre de commerce, les honoraires de l'archiviste, ses recettes et ses dépenses ; — l'élection et la nomination du député du commerce ; — la députation de deux de ses directeurs à Paris ; — l'opposition dit Parlement et des maires et jurats de Bordeaux, etc.

C. 1612. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1636-1767.— Correspondance de de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Machault, de L'Averdy et de Courteille, concernant : — l'entrée des vins bourgeois ; — une saisie faite par les jurats de Bordeaux au préjudice du fermier de Bretagne ; — les états des vins vendus en détail pendant les années 1750 à 1753 ; — l'arrêt de la Cour de Parlement portant règlement sur les vins ; — une saisie de 14 barriques de vin rouge au préjudice du sieur Cerizier, revendeur de vin au faubourg des Chartrons ; — les contraventions aux ordonnances et règlements sur le transport et l'entrée des vins bourgeois ; — les privilèges des communautés, etc.

C. 1613. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1636-1780.— Correspondance d'Esmangart et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Terray, de Trudaine et Amelot, et les subdélégués, concernant : — le commerce des vins ; — les privilèges accordés à certaines localités de la Généralité ; — les vins du Quercy ; — les vins du maréchal de Duras et ses privilèges ; — un arrêt du Conseil d'État au sujet de la jauge des futailles dans lesquelles les vins des juridictions de Pujols, Rauzan, Gensac et Civrac devaient être logés ; — les défenses aux habitants du haut pays de faire descendre leurs vins devant Bordeaux avant la fête de Noël, etc.

C. 1614. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1615-1780. — Correspondance de Boucher, Boutin et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau et Orry, et les subdélégués, concernant : — la vente des vins à pot et à pinte ; — les fraudes sur les vins ; — les mesures en usage pour la vente des vins ; — les dimensions et contenances du pot et de la barrique ; — le transport des vins dans les faubourgs ; — les ordonnances des trésoriers de France ; — les mémoires et observations sur le commerce des vins ; — les contestations des jurats de Bordeaux avec les propriétaires des vins du Languedoc, haut pays et autres localités de la Généralité ; — les défenses de porter des vins ou vendanges d'une paroisse à l'autre ; — les demandes des habitants des quartiers de Cauderan, du Bouscat et de Villeneuve, aux fins d'être autorisés à vendre leurs vins en gros et en détail dans l'étendue de la paroisse de Saint-Seurin, etc.

C. 1615. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1482-1745. — Correspondance de de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Rouillé de Coudray, d'Aguesseau, de La Houssaye, La Vrillière, Orry et de Trudaine, concernant : — la descente des vins muscats du Languedoc à Bordeaux ; — le commerce des vins du haut pays et d'Espagne ; — une plainte du sieur Georges Sandilands, négociant de Bordeaux, contre M. de Pressigny, pour infraction aux règles et usages du Bureau de commerce ; — une saisie faite à la requête des jurats de Bordeaux, au préjudice de quelques négociants anglais, pour avoir introduit, sans en acquitter les droits, des vins d'Espagne destinés à faire des coupages avec les vins du pays ; — le transport et séjour des vins et eaux-de-vie de Languedoc et haut pays au faubourg des Chartreux-lès-Bordeaux ; — une saisie de vins du Languedoc au préjudice des sieurs Desclaux et Geraud, négociants à Bordeaux, etc.

C. 1616. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1738-1757.— Correspondance de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Séchelles, de Trudaine et Gaurnay, intendant du commerce, concernant : — la descente des vins étrangers devant Bordeaux ; — les conditions sous lesquelles ils peuvent y être conduits : — les fraudes dans le commerce des vins ; — les contestations entre les jurats de Bordeaux et le sieur Étienne Caussade, négociant, au sujet d'un achat de vins fait par ce dernier dans le haut pays, à destination des colonies ; — les vins du Quercy (entrepôt aux Chartrons) ; — une saisie de vins du Quercy par les jurats de Bordeaux, au préjudice du sieur Laplace, négociant ; — diverses saises faites au préjudice des négociants, pour contraventions aux ordonnances et règlements sur les vins, etc.

C. 1617. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1482-1775. — Correspondance de Boucher, Boutin, de Fargès et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, Bertin, de La Houssaye, de Trudaine, de Moras, de Silhouette, de Courteille et de L'Averdy, concernant : — le commerce des vins ; — une procédure entre le procureur syndic de Bordeaux et Pierre Laplace, négociant, pour contravention aux règlements sur les vins ; — la confirmation des privilèges accordés à la ville et cité de Bordeaux ; — la jauge des futailles ; — la descente des vins du Languedoc ; — les défenses de mêler, falsilier, ni transvaser les vins recueillis dans la province de Guyenne ; — la marque des barriques ; — le transport et séjour des vins et eaux-de-vie de Languedoc et haut pays au faubourg des Chartrons ; — les défenses de décharger les vins de Domme et autres prohibés ailleurs qu'au lieu des Chartrons-lès-Bordeaux ; — les requêtes des habitants de l'Agenais et du Quercy, au sujet de la descente de leurs vins à Bordeaux, etc.

C. 1618. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1742-1753. — Correspondance de de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Trudaine et de Saint-Florentin, concernant : — la descente des vins à Bordeaux ; — la marque des barriques et futailles ; — une saisie de 66 barriques de vin, au préjudice de Louis de Carbonnières, ancien officier de cavalerie ; — les défenses à tous maîtres et patrons de bateaux de trasporter aucun vin étranger en la Sénéchaussée et pays bordelais, logé en barriques, de construction, jauge, couverture et cerclage propres et particuliers à ladite Sénéchaussée, sous peine de 300 livres d'amende ; — les contestations au sujet des vins de Domme saisis par les jurats de Bordeaux, au préjudice de divers particuliers, etc.

C. 1619. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1743-1779. — Correspondance de de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, de Saint-Florentin et le maréchal de Noailles, concernant : — le commerce des vins ; — une saisie de vins de Domme, par les jurats de Bordeaux, au préjudice des nommés Sarlat et La Roque ; — les contestations au sujet de la descente des vins du Sarladais ; — divers mémoires présentés par les communautés de Sarlat et de Domme contre les jurats de Bordeaux, au sujet des saisies faites à leur préjudice par lesdits jurats, etc.

C. 1620. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1757-1776. — Correspondance de de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Desmaretz, Orry, de Machault et de Trudaine, concernant : — les fonctions de courtier en général ; — les discussions des courtiers royaux avec le commerce, au sujet de la suppression des courtiers volants ; — les règlements faits en divers temps au sujet des courtiers ; — leur état et profession ; — la compétence des juges pour les affaires des courtiers ; — des arrêts du Conseil, lettres patentes, déclarations et arrêts du Parlement ; — la création, suppression ou augmentation du nombre des offices des courtiers ; — les droits et émoluments qui y sont attachés ; — diverses discussions dans le corps des courtiers, etc.

C. 1621. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1560-1754. — Procès concernant : — les palus de Montferrant, au sujet de la propriété de quelques vacants ; — l'administration de quelques parties des bois du Bi-gorre ; — les péages perçus sur les rivières de Lot et de la Garonne. — Règlements sur le commerce des colonies françaises et des compagnies privilégiées de négociants de Bordeaux.

C. 1622. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier ; 1 plan.

1701-1757. — Correspondance de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Aguesseau, de Saint-Florentin, de Chauvelin, de Séchelles, de Trudaine et de Paulmy, et les subdélégués, concernant : — un nouveau plan présenté par les fermiers généraux pour le chargement et le déchargement des navires, à tour de rôle et sans interruption, par le ministère des courtiers royaux ; — les divers cours du change ; — la suppression de 2 sous pour livre en faveur des vaisseaux des villes anséatiques ; — la nomination d'un député du commerce ; — les fermes du Roi et le commerce ; — la noblesse commerçante ; — les droits du Roi ; — des déclarations, arrêts du Conseil, lettres patentes portant règlements, augmentations ou fixations des droits sur les marchandises et autres objets de commerce ; — les fermiers généraux ; — les contraventions et fraudes, etc.

C. 1623. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1719-1774. — Correspondance de de Courson, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Foucault, de Trudaine, Bertin, de Machault, de Courteille et de L'Averdy, concernant : — différents Bureaux pour la pesée et la vérification des marchandises arrivant à Bordeaux dans le temps des foires ; — diverses affaires de douane avec les directeurs et les négociants, soit à l'égard du poids visité, vérification et acquits-à-caution des marchandises ; — le règlement pour l'entrepôt des marchandises prohibées ; — le renouvellement des défenses de porter et de faire usage des étoffes de l'Inde et de la Chine ; — l'entrée et la sortie des marchandises, etc.

C. 1624. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1708-1777. — Correspondance de de Courson, Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, de Séchelles, de Saint-Florentin, Pontchartrain, Desmaretz, La Vrillière, Le Blanc, Orry, de Chauvelin, de Trudaine, de Lamoignon, de Marigny, de L'Averdy et de Maupeou, et les subdéléguées, concernant : — les édits et déclarations du Roi au sujet de l'établissement des juridictions consulaires ; — la création des offices d'huissier à la bourse de Bordeaux ; — les élections des juges et consuls ; — les abus commis dans la juridiction consulaire de Bordeaux ; — la nomination des consuls de la Généralité de Bordeaux ; — les attributions de la juridiction dans le cas de faillites, etc.

C. 1625. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1710-1722. — Correspondance de de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Desmaretz, Pontchartrain, le duc de Noailles, d'Argenson, le maréchal d'Estrées, Le Peletier, Law, Dodun, et Amelot de La Houssaye, concernant : — l'entrée des marchandises étrangères ; — les affaires de commerce avec Hambourg et le Portugal ; — les courtiers de Bayonne ; — les consuls étrangers ; — le commerce avec la Hollande ; — les foires de Bordeaux : — les droits de ferme ; — la modération des droits d'entrée sur le charbon de terre venant d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande ; — les beurres et fromages venant des pays étrangers ; — les défenses de laisser sortir les bois hors du royaume ; — l'exemption de tous droits d'entrée pour les lards, chandelles et saumons salés provenant des pays étrangers et destinés pour les îles françaises, etc.

C. 1626. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1725-1726. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Dodun, Le Peletier, le comte de Norville et Le Blanc, concernant : — les affaires de commerce et les droits de ferme ; — les défenses de laisser sortir du royaume les graines de colza, navette et autres servant à faire de l'huile ; — l'attribution donnée aux juridictions consulaires de la connaissance des faillites et banqueroutes ; — la modération des droits d'entrée, tant sur les beurres et fromages venant des pays étrangers que sur ceux du cru du royaume ; — le charbon de terre venant d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande ; — le commerce des étoffes étrangères et des savons ; — l'élection d'un député au Bureau du commerce ; — l'introduction d'étoffes prohibées ; — les mesures à prendre pour y remédier ; — la visite et marque des étoffes de draperie, etc.

C. 1627. (Carton.) — 123 pièces, papier.

1710-1727. — Correspondance de de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Desmaretz, Pontchartrain, Le Peletier, de Chauvelin et Le Blanc, concernant : — le commerce de morues, savons, huiles, bœufs salés, eaux-de-vie, suifs, laines, beurres et fro-

mages, chanvres et soieries ; — la jauge des navires ; — la teinture des draps et autres étoffes ; — les défenses de modérer les amendes et autres peines portées par les règlements généraux et particuliers pour les manufactures et les teintures contre les fabricants qui seront trouvés en contravention ; — les moyens à prendre pour remédier aux abus qui se commettaient dans les fabriques de savon blanc et de savon marbré, etc.

C. 1628. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1710-1757.— Correspondance de de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, de Saint-Florentin, Desmaretz, Orry, de Machault et de Trudaine, concernant : l'attribution donnée aux juridictions consulaires pour connaître des faillites et banqueroutes ; — les défenses de faire sortir les verres à vitre du royaume ; — les décharges de tous droits d'entrée sur les moutons, brebis et agneaux venant des pays étrangers ; — l'autorisation accordée aux négociants français qui faisaient le commerce dans les îles françaises de l'Amérique d'envoyer, pendant une année seulement, leurs vaisseaux en Irlande pour y acheter des bœufs et les transporter directement auxdites îles ; — les droits sur les laines et les chapeaux appelés dauphins ; — le prix des charges sur la place de Bordeaux ; — le commerce des fers, vins, merrains, sels et poissons salés.

C. 1629. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1729-1732. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, Orry, de Chauvelin, de Maurepas et d'Angervilliers, concernant : — les faillites et banqueroutes ; — le commerce des toiles ; — la modération des droits d'entrée accordée aux beurres et fromages venant de l'étranger ; — la prorogation de la permission accordée aux négociants français faisant le commerce des îles et colonies françaises de l'Amérique de faire venir des pays étrangers des lards, suifs, chandelles et saumons salés sans payer aucun droit ; — les foires de Bordeaux ; — l'établissement d'un Conseil royal de commerce ; — la nomination d'un député de commerce ; — le transport de bœufs et chairs salées pour les îles et colonies françaises de l'Amérique ; — les droits de ferme, etc.

E. 1630. (Carton.) — 135 pièces, papier.

1733-1734. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Orry, Dodun, Le Peletier et de Maurepas, concernant : — une plainte des négociants de Bordeaux contre le sieur Daumoy, directeur du Bureau des fermes, au sujet des droits sur les jambons ; — les foires de Bordeaux ; — les plaintes des négociants et armateurs de quelques ports du royaume, au sujet du prix qu'ils sont obligés de payer au fermier des poudres pour la poudre de guerre et celle de traite pour le commerce de Guinée et des colonies françaises ; — la situation de la place de Bordeaux ; — le transport de planches de. noyer pour Hambourg et Dantzick ; — la nomination d'un consul de la bourse de Bordeaux ; — le commerce des chanvres, des vins et eaux-de-vie, etc.

C. 1631. (Carton.) — 77 pièces, papier.

1736-1740. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Orry et Amelot, concernant : — les productions du sol et de l'industrie de la Généralité de Bordeaux ; — l'interdiction de l'entrée en France de la racine de rhapontic (espèce de rhubarbe) ; — le commerce avec l'Angleterre ; — l'entrée des bestiaux étrangers ; — le droit d'un demi pour cent sur les marchandises venant des îles et des colonies françaises de l'Amérique ; — l'entrée des cuirs étrangers ; — la négociation du papier sur Paris ; — la réduction des droits d'entrée sur les aiguilles venant des pays étrangers ; — l'exportation de diverses denrées à l'étranger, etc.

C. 1632. (Carton.) — 97 pièces, papier.

1741-1742. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas et Orry, et les subdélégués, concernant : — le commerce des viandes salées, des vins, eaux-de-vie et sel ; — la pêche de la morue ; — les privilèges accordés à divers établissements ; — le commerce des cuirs ; — la prise du navire l'*Océan* par un vaisseau anglais ; les renseignements demandés à ce sujet ; — la capture du navire le *Saint-Jean-Baptiste,* de Bordeaux, par un corsaire espagnol ; — le commerce des chanvres et des laines ; — la proposition du sieur Vidart Soys de faire venir d'Irlande des béliers pour les faire élever dans les Landes ; — le commerce des beurres venant d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande ; — la perception d'un demi pour cent sur les marchandises venant des îles françaises de l'Amérique, etc.

C. 1633. (Carton.) — 136 pièces, papier.

1743-1745. — Correspondance de de Tourny et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Maurepas et d'Argenson, et les subdélégués, concernant : — les défenses faites aux habitants du haut pays de faire descendre leurs vins dans le port de Bordeaux ; — la mar-

que des mouchoirs ou fichus de soie ; — les marchandises du cru des îles françaises de l'Amérique destinées pour l'Ile-Royale et le Canada ; — l'exemption, pendant dix ans, des droits d'entrée des cinq grosses fermes sur les morues et huiles qui proviendront de la pêche des sujets du Roi à l'Ile-Royale ; — le commerce des chanvres ; — les contestations entre l'adjudicataire des fermes et les négociants de Bordeaux au sujet des droits de comptablie sur les bouteilles ou flacons de verre double ou simple ; — l'exportation du blé d'Espagne pour le Portugal ; — l'exemption des droits de sortie sur les vivres, vins, eaux-de-vie et autres boissons servant à l'avitaillement des navires, etc.

C. 1634. (Carton.) — 147 pièces, papier.

1746-1748. — Correspondance de de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault, de Maurepas, de Courteille et d'Argenson, et les subdélégués, concernant : — les droits de sortie sur les faïences des manufactures établies dans l'intérieur des cinq grosses fermes ; — le commerce des cafés ; — les droits de sortie sur les peaux de lapin brutes ; — les quatre sous pour livre sur les marchandises venant de l'étranger ; — l'exemption des droits d'entrée sur les bestiaux venant des pays étrangers ; — la perception de demi pour cent sur les marchandises des îles et colonies de l'Amérique ; — la détention dans les prisons de Bordeaux du sieur Jean Lacaire, maître batelier, pour avoir vendu à son profit, à l'île de Ré, une cargaison de blés de Bretagne qui lui avait été confiée par le munitionnaire général, à la destination de Bordeaux ; — la marque des mousselines et toiles de coton, etc.

C. 1635. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1749-1751. — Correspondance de de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault, de Saint-Florentin, de Trudaine et de Chauvelin, et les subdélégués, concernant : — l'établissement d'un bureau de contrôle à Saint-Jean-Pied-de-Port ; — l'adjudication des sous-fermes des domaines ; — la prohibition des boutons de cuivre poli ou doré venant des pays étrangers ; — un brevet de permission aux sieurs Jacob et Emmanuel Dalpujet, juifs avignonais, de demeurer à Bordeaux et d'y faire la banque et le commerce avec les îles de l'Amérique ; — l'exportation des fèves en Espagne ; — les abus qui se pratiquaient aux environs de Casseneuil dans la fabrication des eaux-de-vie ; — les quatre sous pour livre des droits des fermes pour l'entrée des marchandises et denrées venant des pays étrangers ; — la tenue des foires du royaume ; — l'exemption de droits pour les marchandises apportées de la Louisiane, etc.

C. 1636. (Carton.) — 97 pièces, papier.

1752-1758. — Correspondance de de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, Rouillé, de Machault, de Séchelles, de Maurepas, de Moras et de Boullongne, et les subdélégués, concernant : — les corderies de Bordeaux ; — l'embauchage des ouvriers cordiers pour l'Espagne ; — le commerce des vins ; — les instructions sur la préparation des chanvres ; — l'exemption de tous droits d'entrée pour les fumiers ; — les cendres de houille et autres matières servant uniquement à l'engrais des terres ; — l'ordonnance qui défend la sortie de l'or et de l'argent monnayé ou non monnayé ; — la saisie de 10,560 livres, en 440 louis d'or de 24 livres, sur le chevalier Delmas, de Périgueux, qui se rendait à Gênes ; — l'envoi de cinquante-huit barriques de guildive (eau-de-vie) au Canada par le sieur Jaure, négociant de Bordeaux ; — la perception du droit de demi pour cent sur les marchandises venant des îles et colonies françaises de l'Amérique, etc.

C. 1637. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier.

1741-1762. — Correspondance de Boutin, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin, concernant : — les défenses d'envoyer à l'étranger aucuns lards et autres salaisons, à peine de confiscation et de trois mille livres d'amende pour chaque contravention ; — des contestations entre l'adjudicataire général des fermes et les négociants de Bordeaux, au sujet de l'exportation des bœufs salés pour les colonies françaises de l'Amérique ; — l'établissement aux Chartrons d'un entrepôt pour les salaisons provenant d'irlande ; — les méthodes et instructions sur les salaisons de bœufs, etc.

C. 1638. (Carton.) — 128 pièces, papier,

1731-1782. — Correspondance de Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, Le Peletier, de Trudaine, de L'Averdy, de Saint-Florentin et le duc de Praslin, concernant : — la décharge des navires dans le port de Bordeaux : — les discussions entre le fermier général et les négociants de Bordeaux, au sujet d'un nouveau plan de régie pour l'arrivée et le déchargement des navires ; — l'état général des navires partis de France pour l'Amérique et de l'Amérique pour les ports de France ; — le commerce des sucres provenant de Saint-Domingue et de La Martinique ; — les états des navires de Bordeaux pris pendant et avant la guerre de

1756 ; — des mémoires sur les charbons de terre d'Angleterre et d'Écosse, au sujet des droits établis sur leur introduction, par arrêt du Conseil de 1763 ; — la prohibition des navires étrangers dans les colonies ; — les offices do portefaix-rouleurs ; — le tarif de gabarage pour les marchandises tant de déchargement que de chargement, etc.

C. 1639. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1731-1767. — Correspondance de Boucher, de Tourny, Boulin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, de L'Averdy, de Chauvelin, de Trudaine, Orry et de Pressigny, concernant : — le commerce des villes de Bordeaux, Libourne, Blaye et Bourg ; — un projet de compagnie pour le commerce dans les ports de la mer Baltique ; — la franchise du port de Saint-Malo ; — un mémoire et une requête du directeur du commerce de Guyenne en opposition à ladite franchise ; — les remontrances faites au gouvernement par le commerce de Bordeaux sur les pertes que lui cause la guerre avec les Anglais ; — le commerce des grains avec la Bretagne ; — les vins, eaux-de-vie, sel, bois des Pyrénées, les forges, la construction de deux frégates et des armements en course ; — le commerce des graines de lin et cafés ; — les raffineries ; — la suspension de payement des lettres de change des colonies ; — la perception de divers droits sur les marchandises prohibées ; — une demande de concession dans la Guyenne et d'un privilège sur les côtes d'Afrique ; — la liberté du commerce des Indes ; — des réflexions sur le commerce en général, etc.

C. 1640. (Carton.) — 96 pièces, papier.

1776-1780. — Correspondance de Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Sartine, de Trudaine, de Fourqueux, Necker et de Vergennes, concernant : — l'exportation du brai et de la résine provenant des landes de Bordeaux ; — les inconvénients qui pourraient résulter de la prohibition absolue de cette branche de commerce en en gênant la liberté ; — — les états des résines et brais chargés pour l'étranger depuis le 1er septembre 1776 jusqu'au 23 janvier 1777, jour auquel la sortie fut suspendue ; — l'augmentation du prix du brai et de la résine ; — une plainte portée au Conseil par les négociants de la ville de Bayonne, au sujet des permissions accordées pour la sortie des matières résineuses à destination d'Espagne ; — les états des prix des matières résineuses dans les subdélégations de Bordeaux, Dax et Bayonne ; — les requêtes de divers négociants, tendantes à être autorisés à exporter à l'étranger des matières résineuses, etc.

C. 1641. (Carton.) — 95 pièces, papier.

1781-1783. — Correspondance de Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — l'exportation des bois et des résines pour les pays étrangers ; — les défenses de transporter à l'étranger, en temps de guerre, des brais secs et gras, ainsi que des goudrons ; — diverses requêtes des négociants en autorisation d'exporter à l'étranger des matières résineuses. On y remarque les noms de MM. Cocquerel, Caunègre, Lorentz, Henri Lacoste, Schroder et Schyler, Henri Martin, Pierre Portier, de La Teste, Moreau fils aîné, du Puy-Castelnau, Brun frères, Vignes, Byrne et compagnie, Jean Carto, de Bayonne, etc.

C. 1642. (Carton.) — 128 pièces, papier.

1709-1752. — Correspondance de de Tourny, de Courson, Boucher et de Néville, avec les ministres Orry, de Maurepas, d'Angervilliers, Desmaretz, de Machault et de La Boullaye, concernant : — l'interdiction dans le royaume du faux quinquina, à peine de confiscation et de 500 livres d'amende ; — la manière de distinguer le bon quinquina du mauvais ; — des documents transmis par les directeurs de la Chambre de commerce de Guyenne sur les raffineries de Bordeaux, au sujet des sucres vendus à Beaucaire ; — la fabrication des biscuits de mer et les farines de minot ; — la rivalité entre les fabricants de Bordeaux et ceux de Nérac ; — les cires et bougies et l'autorisation d'élever des mouches à miel avec exemption de tous droits ; — les renseignements sur diverses productions locales, et notamment sur les fers, le sel, les vins et eaux-de-vie, les chanvres, les huiles, le merrain, le bœuf salé, les suifs ; — le droit d'ancrage et la jauge des navires, etc.

C. 1643. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1731-1785. — Correspondance de Boucher, de Tourny, Boutin, de Fargès, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Courteille, Orry, Berlin, de Trudaine de Montigny, de Vergennes, de Calonne et de Colonia, concernant : — la manufacture de spalme servant à enduire les navires ; — une saisie de plusieurs boucauts de biscuits, faite par les jurats de Bordeaux, au préjudice du sieur Delhoste, fabricant de minot à Nérac ; — la culture de la garance ; — la consommation du sucre et les droits de cette denrée ; — les chanvres étrangers et le raffinage du sucre ; — les gratifications accordées pour la traite des noirs ; — les droits suites couperoses ; — les déclarations des marchandises : les droits sur les sels de Saintonge ; — les vins de l'Anjou, etc.

C. 1644. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1743-1788. — Correspondance de Boucher, de Tourny, de Fargès, Boutin et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, Le Peletier, d'Invau, de Courteille, Trudaine, de Séchelles et Necker, concernant : — le commerce des farines ; — la pêche des morues, harengs et sardines ; — la traite des nègres ; — les droits sur les voitures étrangères à leur entrée en France ; — les sels de Saintonge ; — l'établissement des fabricants étrangers dans le royaume ; — la marque et visite des toiles blanches et imprimées des manufactures de l'Alsace ; — le droit de transit ; — les raffineries de sucre ; — l'entrée des peaux d'agneau et de chevreau ; — les droits sur les sels provenant des marais de l'Océan et exportés à l'étranger ; — les cotons et laines ; — les ports ouverts aux marchandises anglaises ; — la fixation des limites entre l'Amirauté de Vannes et celle de Lorient ; — la composition du Bureau de commerce ; — la pêche de la baleine, etc.

C. 1645. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1722-1769. — Correspondance de Boucher, de Tourny, de Courson et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Machault, de Trudaine, Orry, de Boullongne, Desmaretz, d'Invau, de L'Averdy, Bertin et de Moras, concernant : — la descente des vins et eaux-de-vie du Languedoc à Bordeaux, pour être exportés ; — la permission donnée aux habitants de Libourne et de Cherbourg de faire le commerce des colonies ; — le commerce des bestiaux, du tafia, du bois de gaïac et du coton ; — les droits d'entrée des marchandises venant de la Louisiane ; — le commerce avec le royaume d'Espagne, etc.

C. 1646. (Carton.) — 74 pièces, papier.

1730-1762. — Correspondance de Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Trudaine, de L'Averdy, de Boullongne et de Baudry, concernant : — le privilège exclusif pour l'établissement des manufactures de cuivre ; — la fabrique de savon des Chartrons, à Bordeaux ; — les droits d'entrée sur les plombs venant de l'étranger ; — l'étamage à la levantine ; — l'établissement d'une fabrique de noir de fumée dans les landes de Bordeaux ; — le privilège exclusif pour la manufacture d'amidon de racines du sieur Jacquet, négociant de Montauban ; — la marque des toiles de la Généralité ; — diverses demandes en autorisation de former des établissements de tuileries et briqueteries, etc.

C. 1647. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1760-1768. — Correspondance de de Courson, de Tourny, Boucher, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Machault, Orry, d'Argenson, le maréchal de Villeroy, de L'Averdy, de Sartine et Trudaine de Montigny, concernant : — les règlements pour les maîtres-ouvriers et faiseurs de bas au métier et autres ouvrages, tant en soie qu'en fil, laine, poil, coton et castor ; — diverses saisies de bas au préjudice de marchands forains ; — la visite des fabriques de bas et d'autres ouvrages au métier ; — la nomination et réception des gardes-jurés desdites fabriques ; — le prix des suifs et chandelles ; — la fabrication d'armes à l'étranger ; — la manufacture de corderie de Tonneins, etc.

C. 1648. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1680-1788. — Correspondance de Boucher, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Trudaine, de Gaumont, Le Peletier, de L'Averdy, de Colonia, d'Ormesson, Joly de Fleury, de La Boullaye, concernant : — les droits d'entrée et de marque des fers étrangers ; — les droits sur les papiers peints ; — la suppression des droits de tiers-surtaux, quarantième et tous autres droits sur les soies, tant nationales qu'étrangères ; — la production de la pouzzolane d'Auvergne ; — les renseignements transmis par les subdélégués sur les manufactures de la Généralité, etc.

C. 1649. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1649-1772. — Correspondance de de Courson, Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Desmaretz, Amelot, de Maurepas, Rouillé, Bertin, Trudaine de Montigny, de L'Averdy, de Séchelles, de Courteille et Orry, concernant : — le droit du 21e tonneau pour 20 sur les vins à leur sortie de Bordeaux ; — les contestations entre le fermier du domaine d'Occident et les négociants de Bordeaux, au sujet du droit de 3 % sur les sucres, tabacs, indigos et autres marchandises du cru des îles et terres fermes de l'Amérique ; — le droit de ferme et la suppression de tous les bureaux intérieurs ; — le projet d'établissement d'un droit unique aux entrées et sorties des marchandises ; — le droit d'indult ; — la suspension du privilège exclusif de la Compagnie des Indes ; — les bois de construction et de merrain venant d'Angleterre ; — la jauge des barriques, etc.

C. 1650. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1786-1789. — Correspondance de de Néville, in-

tendant de Bordeaux, avec les ministres, de Calonne, de Tolozan, Devin de Gallande, de Vergennes et Roland, concernant :, — les bois destinés à la construction des navires ; — la réduction des droits sur les vins d'Aunis ; — la modération des droits sur les cartons lissés façon d'Angleterre destinés pour l'apprêt des étoffes ; — la prolongation, pendant quinze années, de la durée du privilège de la nouvelle Compagnie des Indes ; — la suppression des droits sur les eaux-de-vie qui seront expédiées par mer d'une province du royaume dans une autre ; — le commerce des sucres bruts d'Amérique ; — l'entrée des toiles de coton blanches et peintes ; — les nouveaux droits sur les laines nationales à la sortie du royaume ; — l'exportation à l'étranger des cordages et chanvres.

C. 1651. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1677-1780. — Correspondance de de Courson, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de La Vrillière, Amelot, le duc de Choiseul, Desmaretz, Bertin, de Machault et Le Blanc, concernant : — divers traités de commerce entre la couronne de France et les puissances étrangères, notamment entre l'Angleterre, la cour de Rome, l'Espagne, Hambourg, le Prince-Évêque, l'Église et l'État de Liège, au sujet des limites du commerce mutuel et de la liberté des communications de leurs États respectifs ; — traité de commerce avec les Provinces-Unies des Pays-Bas, etc.

C. 1652. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1721-1757. — Correspondance de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres Orry, de Trudaine et de Boullogne, concernant : — les foires de Bordeaux ; — les prorogations et changements occasionnés par lesdites foires dans des circonstances extraordinaires ; — les prétentions des fermiers généraux sur cet objet ; — les marchandises des manufactures et fabriques apportées pondant les foires, leur état, leurs visites ; — les déclarations faites à l'inspecteur par les manufacturiers et les fabricants ; — les marchandises trouvées en état de contravention ; — des états généraux du produit de toutes les étoffes et mercerie apportées aux foires de Bordeaux, etc.

C. 1653. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1721-1752. — Correspondance de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Agues-seau, d'Armenonville, le duc d'Antin, Le Peletier, Orry, Amelot, de Machault et de Trudaine, concernant : — diverses demandes formées par certains seigneurs ou par des villes et communautés pour l'établissement de foires et marchés en divers lieux de la Généralité de Bordeaux ; — parmi les réclamants, on voit figurer les noms de : MM. Pierre Lansade, seigneur de Plaigne, pour l'établissement d'une foire et d'un marché dans sa terre de Nouaille ; le marquis de Flamarens ; le duc d'Antin, pour l'établissement d'un marché à Limeuil ; les habitants de Monségur, pour une foire audit lieu ; Mme la comtesse de Riberac, pour l'établissement de foires et marchés à Calunges ; Dulau d'Allemans, pour le bourg de Celle ; le comte de Pons, pour être autorisé à transférer au lieu de Villandraut le marché et les quatre foires établis dans les baronnies de Castelnau et de Cazeneuve, etc.

C. 1654. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1752-1759. — Correspondance de de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault, de Trudaine et de Saint-Florentin, et les subdélégués, concernant : — des demandes formées par des seigneurs et plusieurs communautés pour des établissements de foires et marchés à Buzet, Bussières, Savignac en Bazadais, Montréal (Gers), Galapian, près Clairac (Lot-et-Garonne), Saint-Hilaire et Lusignan, Saint-Christoly, Badefol-d'Ans (Sénéchaussée de Périgueux), Caumont, Libourne, Casteljaloux, Castillon, Saucats, La Brède, Saint-Magne et Portels, etc.

C. 1655. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1760-1783. — Correspondance de de Tourny, Boutin, de Fargès, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Saint-Florentin, Bertin, de Trudaine, de Maurepas et de Colonia, concernant : — diverses demandes d'établissements de foires et marchés dans les communautés de La Chapelle-Faucher, Martignas, Aux Groges en Périgord, Rions-Saint-Orse et Saint-Privat en Périgord, Luxariguey, paroisse de Saint-Gouts d'Allon, juridiction de Casteljaloux ; La Teste, Milhac d'Auberoche, en Périgord ; Le Mas-d'Agenais, Montastruc, Branne, Certes et Razac, etc.

C. 1656. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier.

1748-1782. — Correspondance de Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Terray et de Boullongne, concernant : — diverses discussions survenues entre les pêcheurs de La Teste et les maire et jurats de Bordeaux, au sujet de la suppression des officiers des

poissonniers de la ville ; — l'approvisionnement de la ville en poisson de mer frais.

C. 1657. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1745-1765. — Correpondance de de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la mesure des terres dont on se servait pour l'arpentement dans les paroisses de Saint-Avid, Saint-Sauveur, Cambes, Longueville, Levignac, Duras, Sainte-Foy, Pardaillan, Sommensac, Théoban, La Sauvetat-de-Caumont, Miramont-d'Aiguillon, Tombebœuf, Verteuil, Grateloup, Castelmoron, Le Temple, Montpezat, La Parade, Lacepède, Saint-Vincent, Galapian, Nadaillan, Savignac, Laugnac, Port-Sainte-Marie, Clermont-Des-sous, Aiguillon, Beauville, Castelsagrat, Ferrussac, Lusignan, Grasimis, Goalard et Saint-Caprais, etc. Ces mesures étaient fournies pour l'assiette de la taille et impositions royales.

C. 1658. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1733-1748. — Correspondance de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les mesures des terres et des grains en usage dans les villes, chefs-lieux et communautés du Mas-d'Agenais, de Taillebourg, Caumont, Sainte-Bazeille, Lamothe, Caubau, Castelnau, Malvoisin, Monségur, Taille-cavat, Samazan, Monpouillan, Marmande, Longueville, Birac, Gontaud, Agmé, Hautes-Vignes, Tombebœuf, Saint-Barthélemy, Puymiglan, Seiches, La Sauvetat, Allemans, Cambes, Montelon, Miramont, Duras, Levignac, Tonneins-Dessus, Tonneins-Dessous, Fauilhet, Nicole, Verteuil, Lauzun, Puydauphin, Virazeil, Sarlat, Montignac, Domme, Belvès, Villefranche, Montpazier, Saint-Cyprien, Terrasson, Périgueux, Thiviers, Mussidan, Montréal, etc.

C. 1659. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1748-1767. — Correspondance de de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine de Montigny, de L'Averdy et de Courteille, et les subdélégués, concernant : — les mesures des grains et des terres en usage dans les villes et communautés de Monflanquin, Sainte-Livrade, Castelmoron, Casseneuil, Penne, Monclar, Bergerac, La Linde, Issigeac, Beaumont, Eymet, Libourne, Castillon, La Boche-Chalais, Sainte-Foy, Gensac, Sauveterre, Périgueux, Cubjat, Branthôme, Excideuil, Thénon, Thiviers, Riberac, Mussidan, Bordeaux, Agen, Condom, Nérac, Casteljaloux, Bazas, Nontron, Sarlat, Bergerac, Saint-Macaire, Lesparre, Sauveterre, etc.

C. 1660. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1693-1746. — Correspondance de Bazin de Bezons, de La Bourdonnaye, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, Orry et Pontchartrain, et les subdélégués, concernant :— les fournisseurs et les fournitures des chanvres pour la marine royale depuis 1693 jusqu'en 1706 ; — les achats et payements desdits chanvres ; — les défenses d'en exporter et d'en sortir du royaume ; — les défenses à tous filateurs et cordiers d'acheter et d'employer aucune sorte de chanvre à quelque ouvrage que ce soit, à peine de confiscation et d'une amende de 300 livres ; — l'appréciation desdits chanvres pour la marine du Roi, etc.

C. 1661. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1746-1747. — Correspondance de de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les approvisionnements des chanvres pour le service du Roi ; — les déclarations exigées des particuliers des quantités de chanvre par eux recueillies ; — diverses condamnations pour fausses déclarations à ce sujet ; — les états des déclarations faites parles habitants des villes et communautés de Marmande, Caumont, Tonneins-Dessous, Tonneins-Dessus, Taillebourg, du Mas-d'Agenais, Sainte-Bazeille et Gontaut, etc.

C. 1662. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1746-1747. — Correspondance de de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Maurepas, et les subdélégués, concernant : — l'approvisionnement de chanvres pour la marine royale ; — le prix et la valeur desdits chanvres ; — les défenses de transporter des chanvres hors de la Généralité et de les vendre au-dessus de 22 livres le quintal, à peine de confiscation des chanvres et de 1,000 livres d'amende ; — les déclarations faites par divers particuliers des chanvres qui étaient en leur possession, etc.

C. 1663. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1740-1769. — Correspondance de Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, de Beaumont, de L'Averdy, Trudaine de Montigny et d'Invau, concernant : — les ap-

provisionnements et fournitures de chanvres pour le service de la marine royale ; — les défenses à toutes personnes de faire sortir de la province des chanvres d'emballage propres pour les voiles et cordages de la marine, à peine de confiscation du chanvre et de cinq cents livres d'amende ; — des requêtes de divers particuliers en payement des chanvres par eux livrés pour le compte de la marine royale ; — l'exportation des chanvres, etc.

C. 1664. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

1733-1780. — Correspondance de Boucher, de Tourny, Boutin, de Fargès et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, de Maurepas, Rouillé, de Machault, Baudry, d'Aguesseau, de Beaumont, Orry, de L'Averdy, d'Invau, Necker et Débonnaire de Forges, concernant : — les permissions demandées par des négociants de faire venir des bois de construction et de merrain des îles anglaises de l'Amérique ; — la fourniture des bois pour la marine royale : — une saisie de bois de construction faite par les officiers des eaux et forêts ; — les bois des gens de mainmorte ; — l'exportation des bois à l'étranger.

C. 1665. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1762. — Correspondance de Boutin, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Choiseul, Bertin, le maréchal de Richelieu et de Saint-Florentin et les subdélégués, concernant : — les souscriptions et contributions volontaires qui s'ouvrirent dans les localités de la province, ayant pour objet la construction d'un vaisseau de guerre destiné à être offert au Roi pour la défense de l'État ; — parmi les villes et communautés qui ont souscrit à ce don volontaire, on voit figurer celles de : Bazas, Villeneuve, Penne, Sainte-Livrade, Bergerac, Sainte-Foy, Agen, Libourne, Blaye, Marmande, Thiviers, Monflanquin, Langon, etc.

C. 1666. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1762. — Correspondance de Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les dons et contribntions volontaires pour la construction d'un vaisseau offert au Roi par les villes et communautés de Bordeaux, Damazan, Condom, Casteljaloux, Penne, Agen, Libourne, Périgueux, Cauderot, Sauveterre, Gensac, Villeton, Castelmoron, Saint-Émilion, Puymirol, Bazas, Sarlat, Langon, Nérac, Monflanquin, Thiviers, etc.

C. 1667. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1762-1763. — Correspondance de Boutin, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Choiseul et les subdélégués, concernant : — les dons et contributions volontaires pour la construction du vaisseau le *Bordelais,* offert au Roi par les villes et communautés de Cadillac, Libourne, Sainte-Bazeille, La Réole, Agen, Penne, Casteljaloux, Rions, Condom, Villeneuve, Périgueux, Damazan, Puymirol, Bordeaux, Villeton, Castelmoron d'Albret, Issigeac, etc.

C. 1668. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1751-1788. — Correspondance de de Tourny, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres Rouillé, de Vergennes, d'Ormesson, Joly de Fleury, le maréchal de Castries et le comte de Montmorin, concernant : — les plaintes du Bureau des finances sur dés abus pratiqués à l'égard du lest des vaisseaux ou barques qui arrivaient dans le port de Bordeaux ; — un projet de règlement sur l'emploi des matériaux provenant du délestage des navires ; — la reddition des comptes des droits de délestage ; — les états du produit du délestage tant sur les bâtiments français qu'étrangers entrés dans le port de Bordeaux, etc.

C. 1669. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1733-1744. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas et de Saint-Florentin, concernant : — le délestage des bâtiments arrivant dans le port de Bordeaux ; — la négligence des maire et jurats de la ville sur l'exécution de l'arrêt du Conseil relatif au délestage ; — les gratifications allouées au sieur Verdier, chargé du jaugeage des bâtiments et de l'inspection du délestage ; — les recettes et dépenses du droit de délestage sur les navires entrés en rivière de Bordeaux ; — la fixation d'un local spécial dans la ville de Libourne pour y déposer les sables de délestage, etc.

C. 1670. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

1735-1758. — Correspondance de de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Saint-Florentin, de Maurepas, Rouillé, de Machault et de Moras, concernant : — le produit des droits de délestage perçus sur les bâtiments français et étrangers entrés dans le port de Bordeaux ; — les comptes rendus à MM. les maire et

jurats de Bordeaux par le sieur Crosilhac, receveur des droits du délestage des navires entrés dans le port de Bordeaux, etc.

C. 1671. (Carton.) — 61 pièces, papier.

1769-1789. — Correspondance de Boutin, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Vergennes, de Colonia, le maréchal de Castries et La Luzerne, concernant : — les états des délestages qui furent ordonnés par les maire, lieutenant de maire et jurats de Bordeaux ; dans ces états figurent les noms des navires et des capitaines, le nombre de tonneaux de lest, etc.

C. 1672. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1757-1761. — États des délestages ordonnés par les jurats de Bordeaux, avec la mention de l'emploi qui aurait été fait du lest, des noms des particuliers qui l'auraient fait et des endroits de la ville de Bordeaux où ces délestages auraient été opérés.

C. 1673. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1734-1741. — États du produit du droit de délestage sur les bâtiments français et étrangers entrés en rade de Bordeaux, lequel droit se percevait en conformité de l'arrêté du Conseil d'État du 29 octobre 1734.

C. 1674. (Portefeuille) — 57 pièces, papier.

1741-1755. — États des produits du droit de délestage sur les bâtiments français et étrangers entrés en rade de Bordeaux.

C. 1675 (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1756-1768. — Correspondance de de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Berryer, de Moras, le duc de Choiseul et le duc de Praslin, concernant :— les produits des droits de délestage perçus sur les bâtiments français et étrangers entrés dans le port de Bordeaux ; — les comptes et états desdits produits de délestage. (L'année 1762 manque.)

C. 1676. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier ; 1 plan.

1739-1770. — Correspondance de Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, les ducs de Choiseul et de Praslin, concernant : — une contestation entre les maire et jurats de Libourne et les officiers de l'Amirauté au sujet des dépôts du lest en sable provenant du délestage des navires ; — les états des délestages déchargés devant Bordeaux par les navires français et étrangers ; — les distributions qui en furent faites par les maire et jurats ; — les comptes et produits des droits des délestages, etc.

D. 1677. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1767-1774. — Correspondance de de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Boynes, le duc de Praslin, Terray, de Sartine et Turgot, concernant : — le produit des droits de délestage perçus sur les bâtiments français et étrangers entrés dans le port de Bordeaux ; — les comptes rendus à MM. les maire et jurats de Bordeaux par Guillaume Lacombe, receveur des droits de délestage, — les arrêts du Conseil d'État sur le délestage des navires, etc.

C. 1678. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1774-1779. — Correspondance de Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Boynes et de Sartine, concernant : — les états des produits des droits de délestage des navires français et étrangers entrés dans le port de Bordeaux ; — les comptes rendus à MM. les maire et jurats de Bordeaux par le sieur Lacombe, receveur des droits de délestage, etc.

C. 1679. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1739-1755. — Correspondance de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, de Saint-Florentin, de Trudaine et Bouille, concernant : — le délestage des navires ; — l'inspection et la jauge des bâtiments ; — la nomination, du sieur Lacombe aux fonctions de receveur des droits de délestage ; — la reddition des comptes dés droits perçus sur les délestages ; — les comptés de cordages et autres accessoires pour le service du port ; — le bateau du sieur Herbe coulé à fond dans la passe du Bec-d'Ambès ; — les dégradations des chantiers du port de Blaye ; — l'arrêt du Conseil qui ordonne que le pavé ou cailloux et le sable provenant du lest des vaisseaux seront employés à la réparation des rues de

la ville de Bordeaux : — les contestations élevées entre les trésoriers de France et les jurats de Bordeaux, à l'occasion des abus commis par ces derniers dans l'emploi du lest provenant des navires.

C. 1680. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1756-1769. — Correspondance de de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Choiseul, le duc de Praslin et les jurats de Bordeaux, concernant : — un projet de suppression du contrôleur du Bureau du délestage ; — les précautions à prendre pour le délestage des navires ; — les états de l'emploi des délestages sur les indications des jurats de Bordeaux ; — le produit des droits de délestage perçus sur les bâtiments français et étrangers entrés dans le port de Bordeaux, etc.

C. 1681. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1697-1740. — Correspondance de de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Blanc, le maréchal d'Estrées, Le Peletier, de Maurepas et d'Ormesson, concernant : — les états d'expédition des navires du port de Bordeaux depuis 1700 jusqu'en 1709 ; — les défenses d'embarquer des étrangers sans congé ; — les instructions sur les prises faites en mer et les échouements pendant la guerre, et sur les marchandises qui en proviendront ; — les contestations entre l'Amirauté de France et les fermiers généraux sur la compétence des matières de contrebande et du commerce prohibé ; — la confiscation d'un navire hollandais sur lequel s'étaient trouvés des Religionnaires fugitifs ; — la perte d'une barque chargée de tuiles dans la rivière de Dordogne ; — une imposition de la somme de 3,000 livres sur les villes de Bergerac, Sainte-Foy et Libourne, pour retirer ladite barque, qui portait obstacle à la navigation de la rivière, etc.

C. 1682. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1692-1779. — Correspondance de de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Pontchartrain, le maréchal d'Estrées et de Maurepas, concernant : — les passe-ports délivrés aux Espagnols et les certificats de propriété aux vaisseaux français qui navigueront à l'avenir, en vertu du traité conclu pour les frontières d'Espagne du côté de Bayonne ; — les comptes rendus par les receveurs des droits de monseigneur le comte de Toulouse, amiral de France, dans les différents ports de la Généralité de Bordeaux depuis 1699 jusqu'à 1709 ; — — une plainte des négociants de Bordeaux contre le capitaine d'un navire neutre qui avait abusé de leur confiance ; les privilèges et droits des officiers de l'Amirauté ; — la construction de quatre navires à Bordeaux pour le service du Roi ; — le droit de fret ; — les contestations entre les officiers du siège de Bayonne et les juges de police pour la visite des bâtiments entrant dans la rivière de l'Adour, etc.

C. 1683. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1770-1771. — Correspondance de Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les ministres Bertin et de Boynes, concernant : — les états des bâtiments qui ont passé debout à Pauillac pendant la quarantaine, depuis le 7 octobre jusqu'au 30 décembre 1770 ; — les ordonnances pour les déchargements des marchandises non suspectes ; — les états des navires arrêtés à Patiras pour y faire quarantaine ; — les précautions à prendre lors de l'arrivée des navires suspects et faisant quarantaine dans la rade de Pauillac ; — les instructions pour les pilotes-côtiers de la rivière de Gironde ; — la levée des défenses faites à tous les ports de France d'y recevoir les vaisseaux venant du Nord, etc.

C. 1684. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1770-1771. — Comptes rendus par-devant Esmangart, intendant de Bordeaux, par Edme Guiart, des recettes et dépenses concernant : — les précautions ordonnées par M. le contrôleur général pour prévenir dans la province de Guyenne les effets de la maladie contagieuse qui s'était fait ressentir dans le Nord ; — les frais d'armement de deux chaloupes pour le service de la quarantaine de Pauillac ; — les frais de pilotage et de délestage ; — les réparations des fusils ; — la fourniture de poudre et de boulets pour le service de la patache de santé ; — les bois et lumières ; — les appointements et gratifications des employés delà quarantaine, etc.

C. 1685. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1770-1771. — États de dépenses, requêtes et soumissions, concernant : — les sommes payées aux particuliers employés au service de la quarantaine établie par ordre de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, à l'île de Patiras, devant Pauillac ; — des demandes de divers négociants de Bordeaux tendantes à être autorisés à retirer de l'île de Patiras des ballots qui y étaient retenus pour cause de quarantaine ; — la permission qui avait été accordée à des négociants de Bordeaux de faire venir à Bordeaux ou ailleurs les marchandises déchargées sous les hangars de

Patiras ; — des modèles d'ordonnances et de soumissions, etc.

C. 1686. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1718-1727. — Correspondance de de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres de La Houssaye, d'Ormesson, le maréchal d'Estrées, de Bourbon, Le Blanc, La Vrillière et de Maurepas, concernant : — le rétablissement de la pyramide servant de balise pour la facilité de l'entrée et sortie des bâtiments à la pointe de la Coubre à l'entrée de la Gironde ; — la levée du droit destiné pour cet ouvrage ; — l'exemption dudit droit en faveur des bâtiments des pêcheurs ; — l'armement d'une chaloupe pour garder l'entrée de la Garonne ; — l'adjudication des travaux de la balise ; — l'entretien des feux et des bâtiments de la tour de Cordouan ; — le rétablissement des brèches occasionnées par les orages à l'extérieur de la première enceinte de ladite tour ; — un mémoire sur la construction de la tour de Cordouan ; le terrain où elle fut bâtie et les ravages occasionnés journellement par la mer ; — une gratification de 2,000 livres accordée à l'ingénieur de Bitry, en considération des soins par lui pris pour les réparations de ladite tour ; — les états des dépenses faites pour la lanterne de fer élevée au sommet de la tour de Cordouan, etc.

C. 1687. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin ; 4 plans.

1723-1737. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, Le Blanc, de Breteuil et Dodun, concernant : — les recettes et dépenses des droits levés pour l'entretien de la tour de Cordouan ; — les droits prélevés, au profit du gouvernement, sur les navires qui passent devant la tour de Cordouan ; — la nomination des aumôniers ; — la réparation de la lanterne ; — un mémoire par M. de Bitry, ingénieur en chef des forts et châteaux de Bordeaux, sur la nécessité de rehausser la tour de Cordouan ; — une demande des pilotes de l'entrée de la rivière de Bordeaux pour le rétablissement de la tour de Cordouan à sa hauteur primitive, attendu que l'abaissement qui avait été fait empêchait de voir de loin les feux allumés au haut de ladite tour ; — les plans et devis estimatifs des travaux pour l'élévation de la lanterne de fer au sommet de la tour, etc.

C. 1688. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1726-1742. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas et de Gaumont, concernant : — les comptes des recettes et dépenses des cinq sous par tonneau prélevés sur tous les vaisseaux français et étrangers qui venaient mouiller dans la rivière de Bordeaux, pour subvenir aux frais de la levée de la tour de Cordouan et à l'entretien des feux de ladite tour, etc.

C. 1689. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier ; 7 plans.

1722-1762. — Correspondance de Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Maurepas, Rouille, de Machault, de Bourbon, de Moras et le duc de Choiseul, concernant : — les réparations de l'enceinte extérieure de la tour de Cordouan ; — la construction d'un peyrat pour faciliter l'approche de la tour et le transport des matériaux ; — les plans et profils d'une chaussée pour le débarquement des choses nécessaires à l'usage et au service de la tour ; — l'état estimatif de la dépense à faire pour la chaussée ; — l'adjudication des travaux en faveur d'Étienne Dardan, architecte ; — la construction d'une chaloupe pour le service de la tour de Cordouan et d'un magasin à Royan pour le même service ; — la réduction du droit qui se percevait sur chaque tonneau pour les dépenses de la tour ; — la réparation de la chapelle du Verdon et du logement de l'aumônier ; — les réparations des églises de Royan et de Saint-Palais ; — les gratifications accordées au commissaire général de la marine, etc.

C. 1690. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1764-1768. — Correspondance de Boutin et de Fargès intendants de Bordeaux, avec les ministres de Choiseul et de Praslin, concernant : — les comptes rendus par le sieur Gruer, receveur de la tour de Cordouan, du droit de quatre sous par tonneau qui se prélevait sur tous les bâtiments français et étrangers, pour les réparations et entretien des feux de ladite tour de Cordouan, etc.

C. 1691. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1722-1769. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Rouillé et le duc de Choiseul, concernant : — les ordonnances délivrées aux entrepreneurs des ouvrages de la tour de Cordouan ; — une vente faite au Roi par la dame Pétronille, épouse de Berthomé de Barbeau, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, d'un moulin situé près l'ancienne église de Soulac, pour servir de balise aux vaisseaux qui sortent et entrent dans la rivière de Gironde ; — les réparations de l'hôtel de la marine, des bureaux et magasins

qui en dépendent ; — la réédification de. la maison cédée au Roi par la ville de Bordeaux pour le service de la marine, etc.

C. 1692. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1745-1753. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Baudry et les subdélégués, concernant : — la finance des offices d'inspecteur et contrôleur des communautés d'arts et métiers créés en vertu d'un édit de 1745 ; — l'état des offices d'inspecteur et contrôleur restant à lever dans les communautés des villes de Bordeaux, Blaye et Libourne, qui avaient été établies en jurandes, et dont l'imposition avait été ordonnée par arrêt du Conseil en date du 10 janvier 1747 ; — les réductions et modérations desdits offices ; — les autorisations accordées à toutes sortes de personnes qui ne font point la profession de barbier, perruquier, baigneur et étuviste, d'acquérir les places de nouvelle création, pour en jouir, sans être obligés de faire aucun chef-d'œuvre pour y être reçues ; — les privilèges des gardes-jurés des marchands ; — les contestations au sujet des prérogatives, prééminences et droits attachés aux offices de contrôleur et inspecteur des arts et métiers, etc.

C. 1693. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1745-1747. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le chancelier et les subdélégués, concernant : — la fixation de la finance des offices d'inspecteur et contrôleur créés par la communauté des maîtres boutonniers ; — la réunion des deux offices et modération d'un cinquième de ladite finance ; — les bordereaux de situation du recouvrements des rôles des communautés des arts et métiers ; — l'inspection et la répartition des finances des offices d'inspecteur et contrôleur restant à lever sur les maîtres de chaque art et profession, proportionnellement aux facultés d'un chacun ; — requêtes et ordonnances à ce sujet, etc.

C. 1694. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1747-1778. — Requêtes, offices, contestations, concernant : — la création d'offices de communautés d'arts et métiers ; — les droits de réception des marchands et des maîtres de différents corps d'arts et métiers ; — les états des particuliers de différentes professions reçus maîtres en la ville et faubourgs de Bordeaux depuis le 1er octobre 1748 jusqu'en 1750 ; — un procès entre les maîtres forgerons et les acquéreurs des offices d'inspecteur et contrôleur ; — les contestations entre les maîtres charpentiers et divers autres corps d'état avec les bailes de leurs communautés au sujet de leur finance ; — diverses demandes en décharge ou modération de finances, adressées à M. l'intendant par les communautés des arts et métiers de la Généralité de Bordeaux ; — les ordonnances rendues à cet effet, etc.

C. 1695. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1716-1766. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, Orry et de Machault, concernant : — des demandes faites par les marchands de draps, soieries et mercerie de Bordeaux, pour parvenir à s'établir en jurande ; — mémoires et statuts à ce sujet ; — des contestations entre les tailleurs et les marchands drapiers de Bordeaux et le sieur Dubillon, tailleur privilégié de Paris, qui vendait au détail, aux foires de Bordeaux, des habillements de toute espèce, qui furent en partie saisis à la requête des maîtres tailleurs dudit Bordeaux ; — les renseignements sur les communautés établies en jurande dans les villes de la Généralité de Bordeaux ; — les règlements de police pour les marchands joailliers, merciers, miroitiers et quincailliers de Bordeaux, etc.

C. 1696. (Registre.) — In-folio, 289 feuillets, papier.

1623-1791. — Délibérations de la Société de médecine de Bordeaux, comprenant aussi les anciens statuts des médecins de ladite ville.

C 1697. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1764-1791. — Second livre de raison, ou recettes et dépenses du Collège des médecins de Bordeaux.

C. 1698. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1749-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les gages des régents établis pour l'instruction de la jeunesse dans les communautés de Lougrate, Villeréal, Monflanquin, Aiguillon, Tournon, Clermont-Dessus, Sainte-Foy, Saint-Martin, Limeuil, Mausac, Saint-Antoine, Saint-Privat, Villoureix, Cocumont, Meillan et La Réole ; — les honoraires des médecins et chirurgiens des communautés de Pujols, Puymirol, Saint-Maurin-en-Agenais et Bazas, etc.

C. 1699. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1741-1758. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les gages des régents établis dans les com-

munautés de Coutras, Sainte-Terre, Saint-Émilion, Damazan, Labastide-de-Castelmouroux, Casteljaloux, Villeton, Saint-Macaire, Poudensac, Saint-Pierre-d'Aurillac, Rions, Sainte-Croix-du-Mont, Cadillac et Blaye ; — les honoraires des médecins à gages pour le soulagement des pauvres des paroisses de Labastide-de-Castelmouroux et Bouglon ; — les discussions survenues entre les régents, les médecins et les communautés, au sujet des gages qui leur avaient été alloués par lesdites communautés, etc.

C. 1700**.** (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1728-1768. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Chauvelin, d'Aguesseau, de Saint-Florentin et d'Ormesson, et les subdélégués, concernant : — les gages des régents des communautés de Razac, Sauvignac, Castelmoron-d'Albret, du Puy et de Coutures, Sauveterre, Saint-Ferme, Monpeyreux, Pellegrue, Saint-Barthélémy, Taillebourg, Penne, Sainte-Livrade-d'Agenais, Dunes, Astafort, Mézin, La Sauvetat de Caumont et La Montjoie ; — les honoraires des médecins établis à Monségur et Penne.

C. 1701. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1726-1775. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Lamoignon et Bertin, concernant : les médecins de Bordeaux ; — un projet d'établissement de deux chaires en la Faculté de médecine de Bordeaux, l'une pour la chimie et la pharmacie, et l'autre pour l'anatomie et la chirurgie ; — des mémoires, instructions, observations, notes et renseignements sur le collège ou l'agrégation des médecins de Bordeaux ; — les apothicaires de la même ville ; — les titres concernant leur communauté ; — des projets d'établissements de bienfaisance ; — des questions adressées aux médecins sur la température des années 1772 jusqu'à 1775, etc.

C. 1702. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1786-1791. — Délibérations des maîtres en chirurgie de la ville de Bordeaux.

D. 1702 *bis.* (Registre.) — In-folio, 177 feuillets, papier.

1668-1700. — Délibérations des maîtres en chirurgie de la ville de Bordeaux.

C. 1703. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1771-1791. — Enregistrement des recettes du Collége de chirurgie de Bordeaux, provenant du montant des réceptions des chirurgiens et des accoucheuses des campagnes ; des frais des examens de rigueur ; des sommes dues par les privilégiés ; des loyers des maisons appartenant à la communauté ; des opérations de chirurgie, etc.

C. 1704. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1766-1791. — Examen et réception des chirurgiens et accoucheuses de la campagne, par la compagnie des maîtres chirurgiens de Bordeaux.

C. 1705. (Registre.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1760-1783. — Inscription des étudiants qui ont suivi le cours de chirurgie à Bordeaux.

C. 1706. (Registre.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1760-1787. — Enregistrement des affaires proposées et décidées par les chirurgiens de Bordeaux, réunis en assemblée dans leur chambre du conseil.

C. 1707. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1760-1786. — Délibérations de la compagnie des maîtres chirurgiens de Bordeaux.

C. 1708. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1757-1766. — Réception des chirurgiens de campagne par la compagnie des maîtres chirurgiens de Bordeaux.

C. 1709. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1748-1788. — Réceptions des privilégiés, ou carton des veuves, et inscriptions des polices relatives à l'apprentissage de chirurgien.

C. 1710. (Registre.) — in-4°, 112 feuillets, papier.

1740-1750. — Enregistrement des chirurgiens privilégiés et des veuves de leurs collègues défunts.

C. 1711. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1729-1750. — Délibérations de MM. les chirurgiens jurés de Bordeaux.

C. 1712. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1701-1729. — Délibérations des chirurgiens jurés de Bordeaux.

C. 1713. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1723-1783 — Correspondance de Boucher, de Tourny et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres Le Peletier, Dodun, de Morville, le cardinal de Fleury, de Chauvelin, Orry, d'Argenson, de Trudaine et Bertin, et les subdélégués, concernant : — la chirurgie, les chirurgiens, barbiers et compagnons chirurgiens ; — les progrès de cet art et diverses affaires des chirurgiens de la Généralité relativement à leur profession ; — les édits et déclarations sur ces professions, etc.

C. 1714. (Carton.) — 32 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin.

1671-1754. — Requêtes, statuts et règlements, concernant : — les aspirants en chirurgie à la maîtrise de chirurgiens jurés de Bordeaux ; — les chirurgiens des provinces établis ou non établis en corps de communauté ; — les édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil ; — les différentes délibérations relatives aux députations, à Paris, de chirurgiens de la communauté de Bordeaux ; — l'arrêt du Parlement qui maintient les maîtres perruquiers dans le droit exclusif d'accommoder les perruques, et qui défend aux chirurgiens de friser et accommoder lesdites perruques ; — le projet d'établissement d'une école publique de chirurgie ; — l'acquisition à rente perpétuelle pour les maîtres en chirurgie d'une maison située rue de Lalande, provenant de l'hôpital de la manufacture, etc.

C. 1715. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier ; 2 plans.

1727-1765. — Correspondance de Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Chauvelin, Amelot, de Saint-Florentin, de Moras, de Séchelles, Le Blanc, d'Aguesseau, d'Angervilliers, le duc de Choiseul, de L'Averdy et Trudaine de Montigny, concernant : — la chirurgie et les personnes qui professaient cet art dans Bordeaux, soit en totalité, soit en partie, entre autres la lithotomie ; — la construction de l'établissement de l'école de Saint-Côme à Bordeaux ; — l'agrégation des chirurgiens de Bordeaux à ceux de ses faubourgs ; — les Statuts de cette communauté ; — la liste des chirurgiens reçus depuis le 13 juillet 1700 jusqu'au 27 septembre 1747, etc.

C. 1716. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1690-1745. — Délibérations du corps des apothicaires de Bordeaux.

C. 1717. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1745-1773. — Délibérations des apothicaires jurés de Bordeaux.

C. 1718. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1773-1790. — Délibérations au sujet des assemblées des experts écrivains et teneurs de livres jurés de Bordeaux.

C. 1719. (Registre.) — In-4°, 440 feuillets, papier.

1680-1727. — Consultes des confrères de la compagnie de Jésus et des nouvelles élections des officiers.

C. 1720. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1747-1790. — Délibérations de la compagnie des courtiers royaux.

C. 1721. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1775-1790. — Recettes et dépenses de la compagnie des courtiers royaux.

C. 1722. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1761-1786. — Inscription des recettes provenant des honorifiques payés au receveur de la compagnie des procureurs par les avocats et les officiers reçus en la Cour.

C. 1723. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1774-1789. — Recettes de la caisse commune des procureurs au Parlement de Bordeaux.

C. 1724. (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

1758-1780. — Enregistrement des provisions des notaires de la Sénéchaussée de Guyenne.

C. 1725. (Registre.) — In-4°, 245 feuillets, papier.

1758-1769. — Délibérations de la corporation des notaires de Bordeaux.

C. 1726. (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1734-1758. — Enregistrement des provisions des notaires de la ville et Sénéchaussée de Bordeaux.

C. 1727. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1729-1755. — Délibérations de la corporation des notaires de Bordeaux.

C. 1728. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1745. — Délibérations de la corporation des notaires de Bordeaux.

C. 1729. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1770. — Délibérations de la corporation des notaires de Bordeaux.

C. 1730. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1717-1739. — Délibérations de la corporation des notaires de Bordeaux.

C. 1731. (Registre.) — In-4° 119 feuillets, papier.

1695-1707. — Enregistrement de l'ancien rôle des 40 notaires ; — de diverses ordonnances des rois de France concernant cette institution ; — d'un règlement rédigé par cette compagnie et du tableau matricule des notaires, tabellions et gardes-notes de la ville et diocèse de Bordeaux.

C. 1732. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1715-1760. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres Dodun, le duc de Noailles, d'Argenson et de Gaumont, concernant : — la réduction des notaires de Bordeaux au nombre de trente ; — les sommes qui leur furent réclamées au sujet de leurs offices ; — la communauté de leurs droits, fonctions et leur bourse commune ; — les dettes passives de la compagnie ; — la suppression et le remboursement de quelques offices ; — les tarifs des droits qu'ils étaient fondés à percevoir ; — les visites des commis du contrôle chez les notaires et les suites qui en furent les résultats ; — les contestations des notaires avec les Cordeliers de Bordeaux ; — les différends survenus entre la communauté des notaires et les nommés Bouyé, Bolle et Séjourné, notaires, à raison de prétendus frais qu'ils auraient faits pour les affaires de ladite communauté, etc.

C. 1733. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1728-1771. — Correspondance de Boucher, de Tourny, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, d'Aguesseau, de Trudaine, de Lamoignon et Bertin, concernant : — les notaires de la Généralité sous le rapport de leurs charges et au sujet de diverses plaintes portées contre eux ; — un placet des notaires de la ville de Périgueux représentant les abus commis par les notaires de la campagne, qui quittaient leur résidence pour venir demeurer dans les ville, cité et faubourgs de Périgueux ; — le tarif des droits des notaires de la ville de Libourne ; — une requête du sieur Pierre Roux, tendante à ce que l'office de notaire qu'il a acquis en la paroisse d'Eyrans soit transféré dans celle de Saint-Aubin, etc.

C. 1734. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1741-1751. — Correspondance de Lacoste, premier syndic des notaires de Bordeaux, envoyé en députation à Paris avec M. Briguet, syndic des notaires, au sujet de la cassation d'un arrêt qui avait été rendu au préjudice des droits et privilèges desdits notaires ; — le renouvellement et confirmation des privilèges des notaires de Bordeaux ; — les requêtes des créanciers de cette communauté au sujet du remboursement des taxes d'hérédité de leurs offices, etc.

C. 1735. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1520-1769. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres Dodun, Amelot, Orry, de Fulvy, de Trudaine, d'Ormesson et de Maupeou, concernant : — des discussions élevées entre les notaires de Bordeaux ; — les jugements et ordonnances rendus à cet effet ; — la création des offices des notaires ; — des mémoires et arrêts ; — la conversion de la finance des vingt offices de notaires supprimés en contrats de constitution au denier vingt ; — la confirmation des droits, franchises et privilèges des notaires ; — la prolongation pendant six années du délai ac-

cordé aux notaires de Bordeaux, par arrêt du 19 janvier 1733, pour le remboursement des vingt offices de notaires réunis à leur communauté ; — l'opposition de Jean Roussillon, pourvu de l'office de notaire pour les faubourg et paroisse de Saint-Seurin, à la création d'un second office dans ladite paroisse, etc.

C. 1736. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1691-1761. — Requêtes, comptes, concernant : — une obligation du 3 février 1691, de 112 livres, consentie par les clercs en faveur de Joseph Monet ; — les clercs au Parlement, au sujet du vol d'une montre imputé à l'un d'eux en 1696 ; — le sieur Dufaure, clerc de 1700, qui demande à être jugé, en exécution de l'arrêt qui condamne Pichon, syndic, à rendre ses comptes de 1702 ; — la reddition des comptes par les sieurs Barette, Capdeville, Chevalier et Penicaut, avec une requête en autorisation de contraindre un syndic au payement de sa portion de reliquat ; — la reddition des comptes par les sieurs Salefranque, Pierre Feydieu, Pierre Lapujade et Henri Dubroca, syndics de la frérie des clercs du palais pour l'année 1714 ; — les comptes des sieurs Laugier, Demarinajou, Vialle et Tonnens pour 1716 ; — les comptes des sieurs Péconet, Gourssac, Gensour et Dubardon pour 1717 ; — la contrainte par corps contre les sieurs Nouchet, Castets, Goynard et Lacombe, aux fins du payement du reliquat de leurs comptes, etc.

C. 1737. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1700-1789. — Requêtes, mémoires et comptes concernant : — la reddition des comptes par les sieurs Dubrey, Deyrem, Lamanceau et Desgraviers, syndics de la frérie de Saint-Jacques et de Saint-Philippe, des recettes et dépenses par eux faites pendant le cours de leur syndicat, depuis le 9 mai 1762 jusques et compris le 15 mai 1763 ; — les comptes rendus par les sieurs Raffin, Chaigne jeune, Tanchon et Baudard, syndics des clercs-praticiens pour la gestion de 1766 ; — les syndics contre deux procureurs ; — le contrat de fondation de la chapelle des clercs ; — l'ordonnance de la Cour qui enjoint aux sieurs Râteau, Baccarisse, Capdeville et Bentejac de rendre compte de leur gestion de 1769 ; — liste contenant les noms de MM. les confrères qui ont reçu des couronnes depuis le 1er mai 1769 jusqu'à pareil jour 1770 ; — la reddition des comptes de Debernard, Martin, Espagnet et Plantey, syndics pour 1770 ; — l'inventaire des titres et papiers de la compagnie des clercs ; — les comptes rendus par Penicaut, Saint-Guirons et Razac pour l'année 1771 ; — la réparation de la chapelle des clercs-praticiens, etc.

C. 1738. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1690-1732. — Délibérations de la communauté des huissiers de Bordeaux.

C. 1739. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1778-1791. — Délibérations de la communauté des orfèvres de Bordeaux.

C. 1740. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1756-1796. — Délibérations de la communauté des orfèvres de Bordeaux.

C. 1741. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1722-1756. — Délibérations de la communauté des orfèvres de Bordeaux.

C. 1742. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1690-1722. — Délibérations de la communauté des orfèvres de Bordeaux.

C. 1743. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1515. — Terrier, chartier et rentier de la communauté des orfèvres de Bordeaux.

C. 1744. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1787-1779. — Comptes de la communauté des perruquiers.

C. 1745. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1784-1790. — Réception des maîtres et élection des syndics de la communauté des perruquiers.

C. 1746. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1782-1791. — Délibérations de la communauté des perruquiers.

C. 1747. (Registre.) — In-4°, 379 feuillets, papier.

1746-1783. — Réception des maîtres et élection des prévôts-syndics de la communauté des perruquiers.

C. 1748. (Portefeuille.) — **105** pièces, papier.

1781. — Requêtes et états concernant : — la création de nouveaux perruquiers à Bordeaux ; — des demandes des aspirants perruquiers tendantes à obtenir de ces nouveaux brevets ; — des lettres de recommandation en leur faveur ; — les soumissions de divers aspirants relatives à leurs droits à des brevets ; — des lettres patentes en forme de statuts pour toutes les communautés des maîtres barbiers, perruquiers et étuvistes établis dans les villes et lieux du royaume, à l'exception des villes et lieux des Généralités du Roussillon, Auch, Pau, Châlons, Dijon, Montauban, Franche-Comté, Alsace et Maubeuge ; — les états des particuliers qui ont présenté des requêtes à l'effet d'obtenir des offices de perruquier nouvellement créés pour la ville de Bordeaux, etc.

C. 1749. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1781-1783. — Correspondance de Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Joly de Fleury, concernant : — diverses requêtes des aspirants perruquiers aux fins d'obtenir de nouveaux brevets de maître perruquier, créés pour la ville de Bordeaux ; — les noms et demeures des cent sept barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes des ville, faubourgs et banlieue de Bordeaux, suivant leur rang de réception ; — les soumissions pour la finance des nouveaux offices de perruquier ; — notes et observations sur les aspirants aux nouveaux brevets de perruquier ; — l'état des offices ou brevets de perruquier des villes de la Généralité ; — le nombre et le prix de ces offices ; — le montant des frais de réception et la répartition qui s'en faisait entre les maîtres de ces différentes villes, etc.

C. 1750. (Carton.) — 97 pièces, papier.

1787-1788. — Comptes des recettes et dépenses rendus par le sieur Jarry, premier syndic de la communauté des perruquiers de Bordeaux.

C. 1751. (Carton.) — 109 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1771-1789. — Comptes, états et délibération, concernant : — les recettes et dépenses faites par les sieurs Mouribot et Layet, syndics de la communauté des perruquiers de Bordeaux : — l'arrêt de la Cour, en date du 10 août 1787, portant homologation d'une délibération des maîtres perruquiers de Bordeaux, du 5 juillet précédent, qui règle et fixe l'ordre des assemblées de ladite communauté ; — les inhibitions et défenses à tous garçons, chambrelans et autres, sans droits ni privilèges, de raser, pommader, peigner et accommoder les perruques et cheveux d'homme et de femme, etc.

C. 1752. (Carton.) — 80 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1786-1789. — Comptes rendus par le sieur Layet, syndic de la communauté des perruquiers de Bordeaux, des recettes et dépenses par lui faites.

C. 1753. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1786-1790. — Délibérations des maîtres chaudronniers.

C. 1754. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1774-1791. — Délibérations des maîtres cloutiers.

C. 1755. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1774-1789. — Délibérations des fabricants de bas.

C. 1756. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1773-1790. — Délibérations des maîtres couvreurs et plombiers.

C. 1757. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1769-1790. — Délibérations des maîtres maçons.

C. 1758. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1767-1790. — Délibérations de la communauté des teinturiers.

C. 1759. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1704-1712. — Correspondance de M. de Courson, intendant de Bordeaux, avec les ministres Desmaretz, Caumartin et le duc de Noailles, et les subdélégués, concernant : — la création des inspecteurs des boucheries ; — la prorogation, pendant six années, de la perception des droits attribués auxdits inspecteurs institués par l'édit du mois de février 1704 ; — le bail à ferme d'un nouveau droit sur les bœufs, veaux et moutons, consenti par les maire et

échevins de la ville de Bayonne et Bourg-Saint-Esprit, pour six années, en faveur de Joseph Verdier, pour la somme de 123,000 livres ; — la liquidation du remboursement du sieur Verdier, à cause de sa non-jouissance des droits d'inspecteur ; — un arrêt du Conseil d'État portant qu'il sera payé, aux entrées des villes et bourgs, deux deniers pour chaque livre de viande, à peine de confiscation et cent livres d'amende, etc.

C. 1760. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1713-1718. — Correspondance de MM. de Courson, Latour de Gallois et Le Blanc, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les sommes payées pour les droits des inspecteurs aux boucheries par les villes et communautés des subdélégations de Sarlat, Saint-Sever, Dax, Libourne, Mont-de-Marsan, Nérac, Blaye, Agen, Tarbes, Bergerac, Bazas, Sainte-Foy, Marmande, Villeneuve, Bayonne et Périgueux.

C. 1761. (Registre.)— In-folio, 48 feuillets, papier.

1761-1791. — Délibérations des maîtres bouchers.

C. .1762. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1726-1755. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Courteille, concernant : — les bouchers et les boucheries de Bordeaux ; l'établissement de bancs et étaux dans les marchés ; — les permissions d'en établir de nouveaux ; — les règlements faits à ce sujet ; — la taxe de la viande en carême au profit des pauvres de l'hôpital Saint-André ; — les règlements de police sur les boucheries ; — les salaisons pour nos colonies ; — les conditions imposées à ce sujet ; — l'établissement d'une boucherie aux Chartrons ; — la taxe de la viande des boucheries de la banlieue ; — les fermes des étaux versés entre les mains du trésorier de la ville pour être réunis à ses revenus, etc.

C. 1763. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1747-1790. — Délibérations de la communauté des charpentiers.

C. 1764. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1759-1791. — Délibérations des cabaretiers et hôteliers de Bordeaux.

C. 1765. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1712-1791. — Délibérations des arquebusiers de Bordeaux.

C. 1766. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1718-1765. — Correspondance de de Courson, Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Argenson, Orry, de Machault, de Trudaine, de Boullongne, de L'Averdy et de Cotte, concernant : — les établissements de faïenceries de la Généralité de Guyenne, notamment ceux de Bordeaux, Limoges, Bergerac, Entre-Deux-Mers, Libourne, Poudensac, Lignan et Sadirac ;— des états et mémoires sur lesdites faïenceries ; — les plaintes des ouvriers des faïenceries du royaume sur le trop grand nombre d'élèves ou apprentis que forment les entrepreneurs de ces manufactures, d'où il résulte des inconvénients, en ce que les ouvrages fabriqués par les apprentis se trouvent souvent défectueux, ce qui en empêche le débit et décrédite la réputation des faïenciers.

C. 1767. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1741-1761. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec le ministre Orry, et les subdélégués, concernant : — les statuts des maîtres tanneurs ;— les plaintes sur la mauvaise qualité des cuirs apprêtés ;— les moyens à employer pour y remédier ; — les états des tanneries de la Généralité ;— la préparation des cuirs ;— la visite des tanneries ; — la marque des cuirs ; — les défenses de faire sortir du royaume les écorces d'arbres servant à préparer le tan pour l'apprêt des cuirs ; — les contestations entre les bailes des maîtres tanneurs de Bordeaux et Julien Alaterre, régisseur des droits sur les cuirs, etc.

C. 1768. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1741-1775. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec le ministre Orry, et les subdélégués, concernant : — les états des tanneries des subdélégations de Casteljaloux, Nérac, Condom, Marmande, Villeneuve, Agen, Sainte-Foy, Nontron, Bergerac, Périgueux, Libourne, Lesparre et Bordeaux, etc. ; — diverses contestations entre les maîtres tanneurs et les maîtres bouchers de Bordeaux ;— les nouvelles manières de tanner les cuirs de bœuf.

C. 1769. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1601-1720. — Requêtes, mémoires, inventaires, polices, concernant : — les maîtres selliers ; — leurs statuts et les contestations élevées pour contravention à ces statuts ; — l'édit du Roi portant création de deux lettres de maîtrise de chaque art et métier en chacune des villes, faubourgs et bourgs du royaume où il y a maîtrise, en faveur du second mariage de monseigneur le duc d'Orléans, etc.

C. 1770. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1721-1744. — Requêtes, ordonnances, inventaires, mémoires, concernant : — les états des maîtres selliers de la ville de Bordeaux ; — les comptes des sommes payées pour différents procès soutenus par leur communauté.

C. 1771. (Portefeuille.) ; — 98 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1620-1701. — Requêtes, sentences, inventaires, concernant : — la communauté des maîtres selliers de Bordeaux ; — la vente de maîtrises ; — l'édit du Roi du 4 septembre 1666, portant création de deux lettres de maîtrise de toutes sortes d'arts et métiers en chaque ville, bourg et lieu de ce royaume où ils sont jurés, en faveur du mariage de la Reine ; — diverses contestations entre les bailes des maîtres selliers et divers individus, pour contraventions aux statuts de leur société, etc.

C. 1772. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1701-1745. — Requêtes, mémoires, ordonnances, concernant : — les états de frais faits pour la communauté des maîtres selliers de Bordeaux ; — les répartitions des diverses sommes que doivent payer, pour le dixième des revenus de leur commerce et industrie, les selliers de Bordeaux, en exécution de la déclaration du Roi du 14 octobre 1710 ; — des demandes en décharge ou modération de la taille ; — les états de la capitation des maîtres selliers ; — les contestations entre les bailes et divers selliers pour contraventions aux statuts de leur société.

C. 1773. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1626-1740. — Requêtes, édits, ordonnances, lettres patentes, concernant : — la création de deux maîtrises en chacune des villes, bourgs et bourgades du royaume, en faveur du mariage de Madame Henriette-Marie, Fille de France, reine d'Angleterre ; — les contestations entre les bailes des maîtres selliers de Bordeaux et divers ouvriers, pour contraventions aux statuts de leur société ; — l'établissement d'un greffe dans chacune des villes où il y a maîtrise ou jurande, pour insinuer ou registrer tous les brevets d'apprentissage ; — les états des dépenses de la frérie des maîtres selliers ; — les modérations sur les taxes ; — la répartition des sommes imposées sur la communauté des maîtres selliers ; — le règlement pour les compagnons et ouvriers employés dans les fabriques et manufactures du royaume.

C. 1774. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1763. — Etat des décharges à accorder sur le vingtième des rôles d'industrie des corps des tonneliers des Chartrons et des tailleurs non maîtres de La Sauvetat-Saint-André.

C. 1775. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1784-1791. — Délibérations de la communauté des maîtres serruriers de Bordeaux.

C. 1776. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1758-1778. — Délibérations de la communauté des maîtres serruriers de Bordeaux.

C. 1777. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1699-1718. — Délibérations de la communauté des maîtres serruriers de Bordeaux.

C. 1778. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1625-1787. — Dépenses de la communauté des maîtres serruriers de Bordeaux.

C. 1779. (Registre.) — In-4° », 93 feuillets, papier.

1735-1782. — Délibérations de la communauté des maîtres selliers de Bordeaux.

C. 1780. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1778-1788. — Délibérations de la communauté des maîtres selliers de Bordeaux.

C. 1781. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1762-1790. — Délibérations des maîtres boulangers en pain bénit de Bordeaux.

C. 1782. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1773-1791. — Délibérations de la communauté des maîtres boulangers de Bordeaux.

C. 1783. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1455-1624. — Statuts et contrôles de la compagnie des maîtres couturiers de la ville de Bordeaux.

C. 1784. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, parchemin.

1591-1697. — Inscription des noms des membres de la confrérie des maîtres tailleurs de Bordeaux.

C. 1785. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1785-1790. — Délibérations de la communauté des tapissiers de Bordeaux.

C. 1786. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1739-1789. — Comptes de la communauté des tapissiers de Bordeaux.

C. 1787. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1739-1785. — Délibérations de la communauté des tapissiers de Bordeaux.

C. 1788. (Registre.) — In-4°, 11 feuillets, parchemin, en lettres d'or.

1651-1785. — Réception des membres de la communauté des maîtres tapissiers et contre-pointiers de Bordeaux.

C. 1789. (Registre.) — In folio, 47 feuillets, papier.

1764-1790. — Délibérations de la communauté des maîtres boutonniers, bonnetiers et garnisseurs de chapeaux de la ville de Bordeaux, auquel est joint le tarif des ouvrages extraordinaires.

C. 1790. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1772-1789. — Comptes de la communauté des maîtres boutonniers, bonnetiers et garnisseurs de chapeaux de la ville de Bordeaux.

C. 1791. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1759-1791. — Délibérationsdes maîtres charpentiers de Bordeaux.

C. 1792. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1690-1759. — Délibérations de la communauté des maîtres charpentiers de haute futaie de Bordeaux.

C. 1793. (Registre.) — In-4°, 5 feuillets, parchemin.

1680-1685. — Contrôle des membres de la confrérie des maîtres charpentiers de Bordeaux.

C. 1794. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1760-1790. — Dépenses de la communauté des maîtres menuisiers de Bordeaux.

C. 1795. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1768-1790. — Dépenses de la communauté des maîtres menuisiers de Bordeaux.

C. 1796. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1759-1791. — Comptabilité de la communauté des maîtres tourneurs de Bordeaux.

C. 1797. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1769-1791. — Délibérations de la communauté des maîtres tourneurs de Bordeaux.

C. 1798. (Registre.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

1785-1791. — Délibérations des maîtres poulieurs et tourneurs de la marine.

C. 1799. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1786-1792. — Délibérations de la communauté des maîtres poulieurs et tourneurs pour la marine.

C. 1800. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1701-1741. — Délibérations de la communauté des maîtres vitriers de Bordeaux.

C. 1801. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1735-1785. — Délibérations de là communauté des maîtres vitriers de Bordeaux.

C. 1802. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1785-1791. — Délibérations de la communauté des maîtres vitriers de Bordeaux.

C. 1803. (Registre.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1746. — Réception des membres de la confrérie de Saint-Crépin, de la communauté des maîtres cordonniers de Bordeaux.

C. 1804. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1762-1791. — Délibérations de la communauté des maîtres cordonniers de Bordeaux.

C. 1805. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1685-1790 — Délibérations et arrêtés de comptes de la communauté des maîtres cordonniers de Bordeaux.

C. 1806. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1616-1768. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec les ministres de La Vrillière, de Chauvelin, Orry, d'Argenson, d'Aguesseau, Dodun, Trudaine, Machault, de Moras, L'Averdy et de Cotte, concernant : — les arts et métiers établis à Bordeaux, leurs statuts et règlements ; — les demandes formées par divers artisans pour être mis en jurande et y être autorisés par lettres patentes ; — les contestations soulevées par les architectes, boulangers en pain bénit, bouchonniers, cabaretiers, hôteliers, charrons, compagnons cordiers, cordonniers et savetiers, pour affaires relatives à leurs professions, etc.

C. 1807. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1665-1764. — Correspondance de MM, de Courson, Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Chauvelin, d'Aguesseau, Machault, de Trudaine, de Gaumont, d'Argenson et Orry, concernant : — les statuts et règlements des maîtres poulieurs et tourneurs de la marine, des menuisiers, ouvriers en fer-blanc, tonneliers, tisserands, tapissiers, vitriers, gantiers, taverniers, fripiers, vanniers, marchands graisseux, teinturiers, potiers d'étain et orfèvres ; — les demandes formées par ces divers corps d'états pour être mis en jurande ; — les contestations pour affaires relatives à leurs professions.

C. 1808. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1715-1785. — Correspondance de MM. de Courson, Boutin, de Fargès et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres deBoullongne, Bertin, de L'Averdy, de Cotte, d'Ormesson, Trudaine de Montigny, d'Argenson, Le Blanc, Le Péletier et d'Aguesseau, concernant : — les statuts et règlements des maîtres maréchaux, tailleurs, rhabilleurs de vieux ouvrages en fer et cuivre, fabricants de bas, menuisiers, perruquiers, hôteliers, pâtissiers, rôtisseurs et serruriers ; — la confirmation des priviléges de ces communautés ; — diverses contestations relatives à ces professions.

C. 1809. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1719-1765. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Orry, Le Péletier, de Boullongne, de Moras, de Trudaine et les subdélégués, concernant : — les visites des manufactures de teintures établies à Bordeaux ; — les contraventions qui s'y commettaient ; — les secrets, recettes et procédés pour les teintures ; — l'autorisation accordée aux habitants de Montauban de faire usage, pour la teinture en noir de leurs étoffes, de celle à froid, dite à la Jésuite ; — les ordonnances et règlements pour les teintures.

C. 1810. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1751-1766. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Machault, Bertin et de L'Averdy, concernant : — les communautés des arts et métiers établies dans chaque ville ou bourg de la Généralité ; — on y voit figurer celles de Périgueux, Bergerac, Bazas, Blaye, Libourne, Agen, Nérac, Bordeaux ; — la capitation des corps et communautés de la ville de Bordeaux, etc.

C. 1811. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1714-1769. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre Machault et les subdélégués, concernant : — les états des communautés des arts et métiers des villes de Sainte-Foy, Marmande, Nontron, Sailat, Libourne, Blaye, Casteljaloux, Condom, Agen et Bordeaux ; — les contestations entre les bailes de la communauté des maîtres tanneurs et divers marchands tanneurs, pour infractions aux statuts de leur société.

C. 1812. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1783-1788. — Requêtes, arrêt du Conseil d'État, édit du Roi, concernant : — la création de soixante nouvelles charges de perruquiers dans la ville de Bordeaux ; — les procès entre les syndics des perruquiers et plusieurs individus, pour infractions aux règlements des statuts de leur société, etc.

C. 1813. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1762. — Éclaircissements demandés par M. le contrôleur général sur les communautés des. corps et métiers de Bordeaux et de la Généralité, concernant : — le nombre des membres de chaque maîtrise ; — leurs revenus et les dettes dont elles étaient chargées ; — les moyens de les libérer et autres objets pour faciliter le progrès des arts ; — au nombre de ces communautés on trouve celles des apothicaires, arrimeurs, armuriers, mesureurs de sel, maréchaux ferrants, bouchers, boulangers, boutonniers, tailleurs, tapissiers, taverniers, teinturiers, tourneurs, épingliers, écrivains, orfèvres, ferblantiers, selliers, sacquiers, savetiers, symphonistes, serruriers, voiliers, vergeurs, chapeliers, charrons, chaudronniers, couvreurs, parcheminiers, potiers d'étain, perruquiers et pâtissiers.

C. 1814. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1726-1767. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Orry, d'Aguesseau, Le Péletier, de L'Averdy, de Séchelle et les subdélégués, concernant : — les projets de statuts pour les tailleurs de la ville d'Agen ; — les plaintes au sujet des contestations qui s'élevaient journellement entre les communautés des arts et métiers des différentes villes du royaume ; — la modération d'un quart sur les finances imposées sur les rôles de capitation des communautés des arts et métiers ; — une requête des lieutenants, syndics et maîtres de la communauté des perruquiers de Périgueux, aux fins d'être autorisés à réunir à leur communauté les offices d'inspecteurs et de contrôleurs devenus vacants par les décès des nommés Nicolas Marat et Jacques Jacquelin ; — les demandes de maîtrises ; — l'arrêt du Conseil qui ordonne que les sujets qui justifieront d'un apprentissage et compagnonnage chez les maîtres d'une ville du royaume quelconque où il y a jurande, seront admis à la maîtrise de leur profession dans les communautés d'arts et métiers de toute autre ville qu'ils jugeront à propos de choisir, à l'exception de Paris, Lyon. Lille et Rouen.

C. 1815. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1786-1787. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Calonne, de Vergennes et le baron de Breteuil, concernant : — les demandes de brevets de perruquiers faites par divers particuliers des villes de Libourne, Marmande, Bordeaux, Blaye et Périgueux ; — lés offices de sacquiers et mesureurs de sel ; — la création de soixante nouvelles maîtrises de perruquiers ; — les états des perruquiers aspirant à la maîtrise.

C. 1816. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Calonne, Débonnaire de Forges, Lambert Delessart et les subdégués, concernant : — les demandes des perruquiers de Sainte-Foy pour être établis en corps de jurande et communauté ; — diverses demandes de brevets de coiffeurs de femmes ; — une discussion entre les officiers municipaux de la ville de Bayonne et les orfèvres de la même ville, qui s'étaient refusés d'assister en corps à la procession de la Fête-Dieu ; — les plaintes des marchands de toiles, basins, bas et mouchoirs contre les colporteurs étrangers, qui vendaient dans les rues et sur les places publiques de Bordeaux des marchandises prohibées ; — diverses demandes de brevets d'orfèvres.

C. 1817. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1722-1724. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM, les ministres Dodun, d'Armenonville, de Baudry et les subdélégués, concernant : — la création et l'établissement des maîtrises d'arts et métiers dans toutes les villes du royaume ; — les états des villes où il existe des maîtrises et jurandes de chacun des corps des arts et métiers réglées par des statuts ou autres règlements ; — les certificats de liquidation des soumissions pour acquisition de lettres de maîtrise ; — les frais de réception ; — l'évocation au Conseil des contestations mues et à mouvoir entre les jurés des communautés des arts et métiers et les acquéreurs des lettres de maîtrise ; — la liste des maîtres des communautés établies en jurande dans les villes de Bordeaux et de Blaye.

C. 1818. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1794-1730. — Correspondance de 31. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Dodun, de Baudry et Le Péletier, concernant : — la création de maî-

trises d'arts et métiers dans toutes les villes du royaume, dans le mois de juin 1725, à l'occasion du mariage du Roi ; — les ventes de maîtrises ; — l'arrêt du Conseil qui casse les baux à loyer passés par les anciens maîtres barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes, et annule leurs places et privilèges ; — les états des maîtres composant les différentes communautés des marchands et communautés des arts et métiers établis en jurande ; — les états des maîtrises qui restaient à vendre dans la Généralité de Bordeaux ; — l'exemption du service de la milice en faveur de ceux qui acquerraient des maîtrises créées par les édits des mois de novembre 1722 et juin 1725.

C. 1819. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier ; 3 plans.

1698-1710. — Correspondance de MM. de Labourdonnaye et de Courson, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Chamillard, d'Armenonville, de Bercy et Desmaretz, concernant : — l'entretien et réparation des pavés et des ponts de la Généralité de Bordeaux ; — le compte général des dépenses faites pour les fortifications de Blaye et du fort Medoc, pendant l'année 1700 ; — l'état des pièces justificatives de la dépense faite aux châteaux de Bordeaux pendant la même année ; — l'état des ateliers publics de charité ; — un devis pour les réparations des grands chemins ; — l'ordonnance du Roi qui enjoint aux maires, consuls, syndics et collecteurs de toutes les paroisses et communautés de faire placer des poteaux sur les grands chemins pour servir de guide aux voyageurs ; — l'entretien de la navigation de la rivière du Lot ; — un mémoire de M. Fossier de Chantalou, ingénieur en chef, sur la navigation du Lot et de la Baïse, etc.

C. 1820. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier ; 1 plan.

1711-1712. — Correspondance de M. de Courson, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Desmaretz et de Bercy, concernant : — divers ouvrages à exécuter par l'administration des ponts et chaussées ; — les réparations à la digue et aux moulins de Clairac ; — l'adjudication des ponts de Saint-Georges et du Pin, à l'entrée de la ville d'Agen ; — l'estimation du rétablissement des ponts de Sirech, Sauveterre, Riols, Loustet, Bequin et Montluc ; — les rivières de Baïse et du Lot ; — une coupure à la rivière du Ciron, au-dessous du moulin des Chartreux, entre Langon et Bordeaux ; — les fonds destinés à l'entretien des rivières ; — les réparations des routes de la Généralité ; — l'enlèvement des ponts sur les petites rivières par les inondations ; — la réception des travaux ; — le mauvais état des chemins de la Généralité. — M. de Boisjoly, ingénieur, nommé inspecteur des ouvrages des ponts et chaussées, et grands chemins de Guyenne et de Moutauban, etc.

C. 1821. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier ; 2 plans.

1713-1760. — Correspondance de MM. de Courson et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Bercy, Desmaretz, de Trudaine et les subdélégués, concernant : — l'adjudication des ouvrages à faire au pont des Arques de la ville de Bazas ; — la carte de partie des rivières de Garonne et du Ciron, et le plan du moulin des Chartreux et du pont situé sur cette dernière rivière ; — la nomination d'inspecteurs généraux des ponts et chaussées ; — l'état des réparations à faire exécuter, dans le courant de l'année 1714, aux ponts, chaussées et grands chemins de la Généralité de Bordeaux ; — les ravages causés aux récoltes par les fréquents débordements du ruisseau appelle le Ségal ; — le chemin de Sainte-Foy à Castillon ; — les plaintes des habitants du port de Sainte-Foy et de la paroisse de Canet, juridiction de Montravel, relatives aux eaux venant de la croix de Mayac, dont ils sont inondés ; — la rupture de la digue de Garrigues par le débordement du Lot, etc.

C. 1822. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 plan.

1714-1715. — Correspondance de M. de Courson, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Bercy, de Baudry, le duc Dantin et les subdélégués, concernant : — le devis de l'entretien du pont de Dax, sur l'Adour ; — les abus qui se pratiquaient dans l'entretien des rivières du Lot et de la Baïse, et la conduite de l'ingénieur Fossier de Chantalou ; — la route de Bordeaux à Toulouse ; — le procès entre MM. de Saucats, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux ; — le marquis de Montferrant, grand sénéchal de Guyenne ; Darmajean, chevalier d'honneur à la Cour des Aides, Duval, lieutenant-colonel, et le révérend père prieur, syndic et religieux de la Chartreuse de Bordeaux, au sujet du cours d'eau de la rivière du Ciron ; — les ponts de la May et de Jarnac ; — le tarif des ouvrages mentionnés en l'état général des ponts et chaussées ; — l'entretien des ponts et pavés ; — le mauvais état des routes de Toulouse et de Bayonne, etc.

C. 1823. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1715-1716. — Correspondance de M. de Courson, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Bercy, le duc d'Antin, de Baudry, de Beringhen et les subdé-

légués, concernant : — les plaintes des habitants de l'Entre-deux-Mers sur le mauvais état des chemins qui conduisent au port d'embarquement de Langoiran, sur la Garonne ; — M. le marquis de Beringhen, écuyer du Roi et membre du Conseil du dedans du royaume, placé à la direction des ponts et chaussées et des pavés de Paris ; — les pavés et ponts sur les grandes routes de Bordeaux à Paris, de Bayonne et autres lieux aux environs de Bordeaux ; — les droits de péage, barrage, travers et autres qui se lèvent sur les ponts et chaussées du royaume ; — le rétablissement des chemins et grandes routes ; — les malversations qui ont eu lieu dans les ponts et chaussées et l'arrêt qui en a été la suite, etc.

C. 1824. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1717-1718. — Correspondance de M. de Courson, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Beringhen, le duc d'Antin, d'Aguesseau, de Baudry, d'Argenson et les subdélégués, concernant : — un projet d'ordonnance relatif à la dégradation des chemins et routes pavées, occasionnée par la surcharge des voitures ; — divers arrêts du Conseil portant règlement du poids des voitures et du nombre de chevaux de trait qui peuvent être attelés à chacune d'elles ; — les travaux du canal sur le ruisseau de l'Auvignon ; — les réparations à faire au pont de Vayres, sur la route de Bordeaux à Libourne ; — l'état de la situation des ouvrages de la Généralité de Bordeaux de l'année 1714 ; — le devis de l'entretien de la navigation de la rivière du Lot ; — l'adjudication de l'entretien de la rivière de Baïse ; — l'estimation des ouvrages à faire dans la ville de Saint-Macaire, etc.

C. 1825. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier ; 1 plan.

1718-1719. — Correspondance de M. de Courson, intendant de Bordeaux, avec le ministre Beringhen et les subdélégués, concernant : — l'adjudication de l'entretien du chemin de la tire servant à la remonte des bateaux établis sur les bords de la Garonne ; — la réparation du pont de la ville de Lisle, dont une arche s'est écroulée ; — les deux fontaines de Tonneins-Dessus ; — le mauvais état du pont de la Cité, près la ville de Périgueux ; — l'adjudication des travaux à exécuter aux ponts de Casseneuil ; — les devis estimatifs de l'entretien des digues et écluses de la rivière du Lot et conditions dudit devis ; — l'état des ouvrages et réparations à faire aux ponts, chemins et chaussées pendant l'année 1717, arrêté au Conseil du Roi, le 28 mars 1720 ; — le devis de l'entretien de la navigation de la rivière du Lot ; — l'entretien des routes, etc.

C. 1826. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier

1720-1721. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Beringhen, Le Blanc, de La Houssaye, d'Ormesson, Lavrillière et les subdélégués, concernant : — le devis des ouvrages à exécuter à l'église collégiale de Casteljaloux ; — les fonds extraordinaires des ponts et chaussées pour l'année 1721 ; — l'adjudication des réparations à faire aux murs de la ville de Marmande, près le port des Capucins ; — le mauvais état de plusieurs ponts aux environs de Castillonnés ; — le devis estimatif des réparations à faire à la digue de Buzet, sur la rivière de Bayse ; — l'état des ouvrages accordés, pendant les années 1718, 1719 et 1720, pour les routes et la navigation de la Généralité de Bordeaux ; — la construction d'un pont sur le Trec, près Marmande ; — les plaintes des officiers de la navigation au sujet du payement de leurs gages ; — le pont de la Cité de Périgueux, etc.

C. 1827. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1722-1726. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Beringhen, Dubois, Dodun et les subdélégués, concernant : — l'arrêt par lequel le Roi a ordonné une imposition de 70, 000 livres pour les travaux des ponts et chaussées de la Généralité ; — l'état des ouvrages et réparations faits et à faire aux ponts, chemins et chaussées pendant l'année 1722 ; — l'autorisation demandée par le sieur Champier de construire un moulin sur la Garonne, au-dessus de la ville d'Agen ; — la nomination de M. Dubois en qualité de directeur général des ponts et chaussées ; — les réparations du pont deTarascon, recommandées par le duc de Noailles ; — les réparations du pont de Vet, en Périgord ; — l'ordonnance du Roi portant défense aux mariniers et voituriers par eau de. faire aucun dommage aux ouvrages qui se font dans les rivières par ordre du Roi, etc.

C. 1828. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier ; 2 plans.

1722-1743. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Ormesson et de Trudaine, concernant : — l'état des fonds de seize paroisses et la répartition entre elles de la somme de 7,729 livres qui doit être imposée en l'année 1723 ; — diverses requêtes des habitants de ces paroisses qui sollicitent l'intervention de l'autorité pour rendre viables tous les chemins de cette contrée qui aboutissent au port de Langoiran, où ils ne peuvent plus se rendre, à cause du mauvais état de ces

chemins ; — les pavés et engravements à faire sur le chemin royal de Langoiran au bourg des Faures ; — les ordonnances de payement délivrées par l'intendant pour les réparations du chemin de Langoiran ; — la mauvaise qualité des matériaux employés aux réparations dudit chemin ; — la résiliation de l'adjudication qui avait été consentie au sieur Réveillaud, entrepreneur desdits travaux, etc.

C. 1829. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier ; 2 plans.

1724. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Gaumont, Dubois, d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — un placet présenté par les principaux habitants de la paroisse de Saint-Vincent-de-Floirac, qui demandent que leur marais soit rendu à la culture ; — l'adjudication de la construction de deux écluses dans les palus dudit Saint-Vincent ; — le rétablissement du chemin de Saint-Antoine traversant ledit marais ; — le rétablissement de l'estey de la Gravette ; — le devis estimatif des ouvrages à faire sur le chemin de Capian à Fontigeac ; — le pont de Saint-Laurent, appelé de La Roque, en Medoc ; — les routes de Toulouse et de Bayonne ; — le rétablissement du pont de Lartigue, sur la rivière de Losse ; — les réparations à faire au pont de Pondaurat et à celui appelé le Pont-de-Pierre, sur la route de Bazas à La Réole ; — le redressement et l'élargissement du chemin de Saint-Macaire à Tonneins, etc.

C. 1830. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1725-1726. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Dubois, d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — le devis des réparations à faire au pont et à la chaussée de Terrasson, sur la Vezère ; — l'estimation des réparations urgentes que nécessitent les murs de la ville de Villeneuve ; — le devis des travaux indispensables à faire aux digues et écluses de la rivière de Bayse ; — la route de Tonneins à Agen ; — les réparations qui ont été faites aux chemins à l'occasion du passage de l'infante et de la reine d'Espagne ; — le pont de Caville, sur le ruisseau du Cantau, paroisse de Bergerac ; — l'adjudication des réparations à faire à l'écluse de Rigoulière, sur la rivière du Lot ; — l'état du Roi pour les ouvrages et réparations faites et à faire aux ponts, chemins et chaussées pendant l'année 1725, arrêté au Conseil royal des finances, etc.

C. 1831. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier ; 2 plans.

1727. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Le Péletier, Dubois, d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — les plan et devis du grand pont de Bergerac et les réparations à faire au pont de Gardonnette, situé dans la paroisse de Sigoulets et Pomport, élection de Sarlat ; — le pont et la chaussée d'Astafort ; — l'extirpation de bancs de rochers du lit de la rivière de Garonne, pour faciliter et rendre la circulation des bateaux moins dangereuse ; — la situation des ouvrages ordonnés depuis l'année 1716 jusqu'au 1er avril dernier ; — l'entretien des chemins et de la navigation ; — le chemin de Druas à La Fougalière, etc.

C. 1832. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1728-1729. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. Dubois, d'Ormesson, Le Péletier et de Trudaine, ministres, et les subdélégués, concernant : — les frais de visite des rivières de la Garonne, du Lot, de la Baïse, payés aux officiers de la navigation ; — l'entretien des ponts et pavés des routes de Bayonne, par Gradignan, et de Toulouse jusqu'au Bouscau ; — l'adjudication des réparations et ouvrages nécessaires au pont d'Argoueil, situé entre Agen et Condom ; — les travaux à exécuter sur la route de Toulouse, entre Agen et Valence ; — la visite par l'ingénieur de la Généralité des édifices publics, pavés, ouvrages des ponts et chaussées et de la navigation des rivières ; — l'état des sommes accordées pour les travaux des ponts et chaussées de l'exercice 1728, etc.

C. 1833. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 1 plan.

1738-1740. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — les plan et devis du pont de la Mérille à construire près la ville de Bergerac ; — les murs de la ville et la fontaine de Condom ; — la reconstruction du pont de la paroisse de Quinsac, en Périgord, sur la rivière de la Dronne ; — le pont de Barlet à Condom, sur la Baïse ; — la halle de Mompaon ; — la construction du pont de Castelnau de Fimarcon ; — le rétablissement du pont de Moncrabeau, sur la Baïse, emporté en 1735 par un débordement de cette rivière, etc.

C. 1834. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1740-1752. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec le ministre d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — l'adjudication des réparations nécessaires à faire aux chemins, ponts et pavés situés dans les juridictions de Monflanquin et Boynet ; — la reconstruction du pont de Lourtiguet, sur la rivière

du Gers, entre Saint-Mezard et Saint-Pesserre ; — les murs de ville de Condom ; — le pont de la Merille, près Bergerac (Dordogne) ; — le rétablissement de la fontaine de Villefranche ; — la construction d'un pont aux Guichards, dans la juridiction de Bourdeilles ; — les réparations de la route de Bordeaux à Bayonne, par les petites Landes, et du chemin de Barsac aux carrières ; — le chemin de Tournon ; — un mémoire sur le chemin de Mézin à Nérac ; — le devis d'un pont à construire sur la rivière de Lisle, devant la Porte-Saint-Thomas, à Libourne ; — les réparations de divers ponts et aqueducs.

C. 1835. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1749-1754. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le duc d'Antin, ministre, et les subdélégués, concernant : — le plan d'une allée à Nérac, dite l'allée de Condom ; — le champ de foire et la promenade de Villeneuve-d'Agen ; — le chemin de Villeneuve à Bergerac ; — les chemins des environs d'Agen ; — la construction d'un nouveau pont près celui de la porte Saint-Georges, à Agen ; — les travaux à faire sur l'avenue de Bordeaux aux approches de la ville d'Agen ; — l'ouverture, à Sainte-Foy, d'une nouvelle rue, depuis la porte Pardaillan jusqu'au grand marché ; — le plan de la rive gauche du Lot, près d'Aiguillon.

C. 1836. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1754-1763. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — le champ de foire de Villeneuve-d'Agen ; — l'entretien des promenades de cette ville ; — la route d'Astafort à la rivière de Garonne ; — la fermeture du pont de Barlet, à Condom, sur la rivière de Baïse, menaçant ruine ; — le plan d'une partie de cette ville et de ses environs ; — les chemins de Périgueux à Sarlat et de Périgueux à Nontron, dans la partie de Brantôme ; — les réparations à faire sur le chemin de Cahusac à Bergerac, et celles du pont de Lisle ; — les travaux, par corvée, sur la chemin de Limoges à Sarlat, sur la partie du pont de Labance à Montignac ; — les plan, devis et adjudication de la promenade de Casteljaloux ; — un mémoire relatif à la suppression du moulin du château, appartenant à M. le duc de Bouillon, à Casteljaloux, sur la rivière de l'Avance ; — la nécessité de réparer les grands chemins royaux de la Bénauge, etc.

C. 1837. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier ; 1 plan.

1739. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Ormesson, Orry et les subdélégués, concernant : — l'état des ouvrages neufs et réparations faites et à faire aux ponts, chemins et chaussées de la Généralité de Bordeaux pendant l'année 1739 ; — l'adjudication du nivellement des terrains par lesquels passent les chemins alignés sur les routes de Bordeaux et de Blaye à Paris, et sur celui de Langoiran ; — les travaux sur le chemin de Bazas à La Réole ; — l'adjudication des réparations des levées de Lisle et du Chalard ; — le devis des travaux pour l'aplanissement et la direction des pentes des terrains où passent les chemins alignés sur les routes de Bordeaux à Toulouse, d'Agen à Sainte-Livrade, par Montbran, et de Bordeaux à Pau et Bayonne par les petites Landes ; — les réparations des chemins de Bergerac à Bordeaux et de Bergerac à Périgueux par Grignols, à Mussidan, Castillon, Cahuzac, La Sauvetat et Marmande, etc.

C. 1838. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier ; 3 plans.

1738-1744. — Correspondance de MM. Boucher et Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, Orry, d'Ormesson et les subdélégués, concernant ; — le plan de l'écluse de Buret sur la Baïse ; — l'autorisation demandée par M. le duc d'Aiguillon de faire construire des moulins à nef sur la rivière de Garonne, vis-à-vis la ville d'Agen ; — un mémoire de M. le marquis de Flamarens dans lequel il demande au Roi le don de 1,200 toises carrées de terrain longeant la Baïse, près la digue de Buret, et un droit de bac sur cette même rivière ; — la construction d'un pont sur la rivière de Lisle, au moulin de Madame, dans la paroisse de Nanthiat ; — les réparations du pont de Corgniac, en Périgord, réclamées par M. le prince de Chalais et le marquis de Laxion ; — la démolition de la tour de Pujol ; — une imposition de 15,000 livres ordonnée pour les réparations dudit pont de Corgniac ; — la reddition des comptes du sieur Delpy de Laroche, receveur des tailles de l'Élection de Périgueux, etc.

C. 1839. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier ; 1 plan.

1739-1755. — Correspondance de M. de Tourny ; intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — les réparations du pont de Corgniac, sur la rivière de Lisle ; — les réclamations élevées par l'entrepreneur ; — l'arrêt du Conseil qui ordonne une imposition de 4,130 livres pour le payement des augmentations faites aux ouvrages dudit pont et indemnités accordées à l'adjudicataire ; — les réclamations de divers créanciers de ce dernier ; — le plan du pont de Corgniac, etc.

C. 1840. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier ; 1 plan.

1729-1740. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Dubois, Orry, d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — les réparations du pont d'Excideuil ; — l'adjudication des ouvrages à faire à la chaussée dudit lieu ; — l'ordonnance du Roi qui impose des peines aux voleurs et receleurs des pavés et autres matériaux destinés et mis en œuvre aux ponts et chaussées ; — le devis des ouvrages en terre, maçonnerie et pavés à faire pendant l'année 1740, près Valence d'Agen, sur la route de Bordeaux à Toulouse ; près d'Astafort, sur la route d'Agen à Auch ; sur celle de Bordeaux à Bayonne, par les grandes Landes ; de Buch, par Pessac, et de Bordeaux à Limoges, par Libourne ; — l'emplacement des moulins de madame la duchesse d'Aiguillon devant la ville d'Agen ; — le devis des travaux à faire sur la route de Bordeaux à Paris et sur celle de communication de Périgueux à Bergerac, etc.

C. 1841. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier ; 1 plan.

1740-1742. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Ormesson, Orry, de Maurepas, de Trudaine et les subdélégués, concernant : — l'état du Roi pour les réparations faites et à faire aux ponts, chemins et chaussées pendant l'année 1740 ; — les plaintes graves des négociants de Nérac contre le sieur Marsandon, entrepreneur des ouvrages de la navigation de la Baïse ; — le plan et le devis estimatif de la réparation de la chaussée du Pas-Saint-George, sur la route de Bordeaux à Toulouse, entre Cauderot et Gironde ; — les réparations et constructions sur le chemin de Bazas à Marmande ; — la fontaine de Condom ; — le mauvais état des chemins du Périgord ; — un arrêt du Conseil d'État du Roi portant un nouveau règlement pour l'ouverture des carrières voisines des grands chemins, etc.

C. 1842. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1742-1747. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Orry, de Trudaine et les subdélégués, concernant : — la répartition des fonds alloués pour les travaux des ponts et chaussées ; — la reconstruction du pont de Montignac-le-Comte, sur la Vezère, Élection de Sarlat ; — un mémoire indicatif des endroits de la route de Bordeaux à Toulouse, dans la dépendance de la Généralité de Bordeaux, qui se trouvent dans le plus mauvais état ; — l'état du Roi pour les ouvrages et réparations faites et à faire aux ponts, chemins et chaussées pendant l'année 1742 ; — la route de Lavardac et Barbaste à Auch, par Nérac et Condom ; — les ouvrages pour la navigation des rivières du Lot et de la Baïse ; — la déclaration du Roi, du 14 novembre 1724, qui fixe le nombre de chevaux qui pourront être attelés aux charrettes à deux roues ; — les gages des employés de la navigation et les frais des visites des rivières ; — les plans, devis et adjudications des ouvrages relatifs à la navigation des rivières du Lot, de la Baïse et de la Vezère, etc.

C. 1843. (Portefeuille) — 104 pièces, papier ; 5 plans.

1741-1745. — Arrêts, ordonnances, requêtes, concernant : — les réparations à faire aux écluses de Villeneuve-d'Agen, de Rigoulière et de Saint-Vicq, sur le Lot ; — à l'écluse de Lavardac et au chemin de hallage, vis-à-vis Vianne, sur la Baïse ; — la réparation du Pertuis du château de Losse, sur la rivière de la Vezère ; — l'adjudication de ces travaux consentie en faveur du sieur Bertrand Amiguet ; — les difficultés survenues entre le sieur Vimar, ingénieur des ponts et chaussées, inspecteur de la navigation, et cet entrepreneur, au sujet de ces travaux ; — l'ordonnance de l'intendant qui condamne cet adjudicataire à la restitution, dans la caisse des ponts et chaussées, de toutes les sommes reçues au delà de la valeur des ouvrages et des approvisionnements ; — l'arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'il sera procédé à une nouvelle adjudication pour continuer les travaux entrepris par ledit Amiguet, le 17 mai 1741, et dont l'adjudication a été cassée et annulée par arrêt du même Conseil du 23 mars 1745, etc.

C. 1844. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1746-1753. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine, concernant : — l'adjudication des travaux restant à terminer aux écluses de Saint-Vicq et de Garrigues ; — la situation des ouvrages adjugés à Jean Marsandon et Bertrand Amiguet ; — diverses requêtes adressées à l'intendant et au ministre par ledit Amiguet, premier adjudicataire des écluses de Saint-Vicq et de Garrigues, relatives à la liquidation de son entreprise ; — les ordres décernés contre cet entrepreneur pour le contraindre au remboursement des sommes dont il était redevable envers la caisse des ponts et chaussées ; — les réparations à faire aux écluses de Bapaume, Lavardac, Nérac et Vianne, sur la Baïse, et celles de Saint-Vicq, de Garrigues, de Lustrac, d'Escoutte, de Penne, de Mayrade et de Rigoulière, etc.

C. 1845. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1734-1749. — Requêtes, ordonnances, comptes et mémoires, concernant : — l'entretien de la navigation des rivières du Lot et de la Baïse, adjugé au sieur Michel Marsandon ; — les arrangements faits entre ledit Marsandon et le sieur Chaigneau, premier adjudicataire, pour l'achèvement des travaux commencés par ce dernier ; — l'ordonnance de l'intendant qui condamne Chaigneau à payer à Marsandon les sommes qu'il a avancées pour son compte ; — le procès en instance devant l'intendant entre Marsandon et les héritiers Chaigneau ; — des états de dépenses et mémoires ; — une lettre de M. le ministre Trudaine, relative à une somme de 1,200 livres dont le défunt Pierre Chaigneau est resté débiteur envers le Roi sur les entretiens de la navigation, etc.

C. 1846. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1752-1762. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : — l'affaire du sieur Bertrand Amiguet, entrepreneur de divers travaux pour l'amélioration de la navigation des rivières du Lot, de la Vezère et de la Baïse ; — les contestations entre Michel Marsandon, entrepreneur de l'entretien des rivières du Lot et de la Baïse, et Pierre Chaigneau, auquel il avait succédé, et ses héritiers, etc.

C. 1847. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1743-1744. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, Orry et les subdélégués, concernant : — le devis des travaux à faire pour la communication de Lavardac, Barbaste et Nérac, à Auch, par Condom et Valence ; — le pavé de la route de Bordeaux à Bayonne par les grandes Landes ; — l'état du Roi pour les ouvrages et réparations faits et à faire dans la Généralité de Bordeaux pendant l'année 1744 ; — le chemin de Limoges à Bordeaux par Périgueux ; — la levée des plans des routes et l'instruction envoyée à ce sujet par le ministre de Trudaine ; — l'évêque et le chapitre de Bazas, au sujet de la réparation d'une chaussée ; — les travaux d'embellissement et d'utitité autour de la ville de Bordeaux ; — l'adjudication de 21 ponts sur la route de Lavardac à Auch par Nérac et Condom, et celle de la chaussée de Bazas.

C. 1848. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1744-1745. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, Orry et d'Ormesson, concernant : — les réclamations de l'évêque de Bazas et de son chapitre au sujet d'une chaussée dont ils voulaient faire retomber les frais à la charge du Roi, et le projet de transaction proposé par M. de Trudaine ; — l'adjudication de seize ponceaux et de trois aqueducs sur la route de Bordeaux à Bayonne par les petites Landes ; — une autre adjudication de cinq ponts en bois sur la route de Langon à Bayonne, par les mêmes Landes ; — l'affaire entre M. le marquis de Losse et le sieur Bertrand Amiguet, entrepreneur des travaux de réparation du pertuis de Losse, à l'occasion des dommages que ce dernier a causés à son moulin en exécutant ces réparations ; — le chemin qui conduit du moulin à poudre de Saint-Médard à Bordeaux : — l'état du Roi pour les travaux des ponts, chemins et chaussées à faire pendant l'année 1745, etc.

C. 1849. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1746-1749. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine, concernant : — l'adjudication de l'entretien des écluses de Nérac, Bapeaume, Sorbets, Saint-Caprazy, Lavardac et Vianne, sur la rivière de Baïse ; — l'entretien du chemin de halage de la Garonne et des pavés des routes : de Bordeaux à Paris ; de Bordeaux à Toulouse et à Bayonne par les petites Landes ; des chemins de La Réole à Nérac et à Bazas ; de Bordeaux à Libourne par Lormont ; à Limoges par Libourne et Périgueux ; de Bayonne par les grandes Landes, etc. ; — les travaux d'entretien des écluses du Lot ; — les comptes du sieur Thomas, trésorier des ponts et chaussées ; — la suppression des droits de péage qui se percevaient dans la ville et juridiction de Bazas, au profit de l'évêque et du chapitre.

C. 1850. (Portefeuille.) — 184 pièces, papier.

1744-1749. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les subdélégués, concernant : — les états des réparations à faire, par corvées, sur les divers chemins des subdélégations de Sarlat et de Sainte-Foy ; — le recurement de l'estey (canal) de Meyre, en Médoc ; — le devis des ouvrages à faire le long de la Gironde au-dessus du bourg de Macau ; — un projet de jalle au marais d'Arcins ; — une requête des habitants de La Teste et de Gujan, dans laquelle ils réclament l'intervention de l'intendant pour l'amélioration du chemin de La Teste à Bordeaux, devenu impraticable ; — le mauvais état des chemins de la paroisse de Potensac, en Médoc, dont les habitants demandent la réparation, etc.

C. 1851. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1736-1754. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : — le rétrécissement des chemins par les propriétaires riverains ; — les trois ports d'embarquement de Bergerac ; — le ruisseau de Candau et ses moulins, près de cette ville ; — la conservation du gravier d'Agen ; — la réparation de la digue qui couvre les possessions de la communauté d'Aiguillon, du côté de Nicolle, et la préserve des inondations ; — une requête de la communauté de Marcellus, subdélégation de Casteljaloux, au sujet du recurement des ruisseaux ; — la mort de 80 personnes noyées au passage du Drot ; — le mauvais état des chemins aboutissant à la ville de Rions ; — diverses requêtes présentées à l'intendant au sujet de certains chemins de la subdélégation de Bordeaux ; — le chemin du bourg de Saint-Androny au port de Maurus et aux marais de Blaye, etc.

C. 1852. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier ; 2 plans.

1720-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — un arrêt du Conseil qui ordonne l'élargissement des grands chemins, lesquels seront plantés d'arbres dans toute l'étendue du royaume ; — l'ordonnance de l'intendant qui prescrit les réparations, par corvées, dans cette Généralité, des chemins de communication des villes aux gros bourgs et aux ports des rivières navigables ; — le pont de Villandreau sur le Ciron ; — le pont de Villeneuve sur la. rivière du Lot ; — les chemins des subdélégations d'Agen et de Libourne ; — l'état et plans des routes d'une partie du Périgord ; — la reconstruction du pont de Vianne, bâti sous le règne d'Édouard, roi d'Angleterre, qui prenait le titre de duc d'Aquitaine, et qui fut détruit durant les guerres civiles, etc.

C. 1853. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1747-1774. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la réparation en charpente du pont sur le Ciron, près de Villendraut ; — l'état des principaux chemins de la Généralité de Bordeaux ; — les plans et toisés des routes ; — le pont de Villeneuve sur le Lot ; — les fossés et canaux à creuser dans les marais de Blanquefort pour faciliter l'écoulement de ses eaux ; — le nouveau port de Barsac ; — le plan de la rivière de Lisle ; — les moulins du Port-Sainte-Marie ; — le chemin d'Agen au port de Leyrac ; — la route de Toulouse dans la partie de Bordeaux à Agen ; — la route de Bordeaux à Bayonne par les grandes Landes, etc.

C. 1854. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier ; 2 plans.

1745-1748. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, Machault, d'Argenson et les subdélégués, concernant : — les adjudications des ponts de Sirbeix, sur la Dronne, consenties par M. l'intendant de Limoges ; de deux ponts, l'un sur le ruisseau du Garantin et l'autre sur la rivière de Jeune, de Bordeaux à Toulouse, dans la partie de Malause, et d'un autre pont sur la même route dans la partie de Bordeaux à Langon, ces dernières consenties par M. de Tourny ; — l'accident arrivé au pont du Moron ; — les observations de M. de Trudaine sur les travaux des ponts et chaussées de la Généralité de Bordeaux ; — les cartes et plans des routes ; — la répartition des fonds à employer en 1748 ; — divers travaux sur les routes, etc.

C. 1855. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1748-1749. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, Machault, de Fourqueux et les subdélégués, concernant : — l'état des anciens ouvrages à achever ou à continuer et des ouvrages nouveaux à faire dans la Généralité de Bordeaux ; — le nouveau chemin de Bazas à Langon ; — les plaintes contre les préposés de la navigation de la Garonne dans la partie de la Généralité de Bordeaux ; — les instructions relatives aux grades, fonctions et appointements des employés subalternes des ponts et chaussées, — l'adjudication de divers travaux sur les différentes routes et chemins de la Généralité ; — le devis des réparations à faire au pont de Condat et à la digue de Garrigues, etc.

C. 1856. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier ; 3 plans.

1749-1750. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Ormesson, de Trudaine et Machault, concernant : — une requête de M. le duc de La Force relative au recurement de deux ruisseaux ; — la réception du pont de Firbeix ; — l'état de situation de la caisse des ponts et chaussées ; — la construction d'un pont à Nanthiat sur la rivière de Lisle ; — les adjudications des ouvrages à faire sur diverses routes et chemins de la Généralité de Bordeaux ; — des ponts, ponceaux et cassis à construire sur la route de Bordeaux à Toulouse, entre Fauillet et Pommevic ; — la construction de deux ponts sur les ruisseaux de la Gardonnette et de la

Cavaille, sur la route de Bordeaux à Bergerac, et de divers autres ponts sur la route de Bordeaux à Limoges par Périgueux, dans la partie de Monpaon à Grignols, etc.

C. 1857. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier ; 1 plan.

1744-1751. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, d'Argenson, Machault, de Baudry et les subdélégués, concernant : — les états du Roi pour les ouvrages faits et à faire aux ponts, chemins et chaussées pendant les années 1747, 1748 et 1749 ; — les envois de fonds pour les dépenses des ponts et chaussées ; — le passage du marais du Gâ au delà de Lesparre ; — la prorogation des baux d'entretien des ponts et chaussées de la Généralité de Bordeaux ; — le nouveau chemin de Cadillac à Saint-Macaire ; — la répartition des fonds des ponts et chaussées pour l'exercice 1750 ; — la chaussée du marais de Blanquefort ; — les lenteurs apportées aux travaux de la navigation ; — l'entretien de l'écluse de Buzet sur la Baïse, etc.

C. 1858. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1750-1753. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : — les devis et l'adjudication des travaux de la chaussée du marais de Blanquefort ; — l'imposition de 15,000 livres sur l'Élection de Bordeaux pour solder ces travaux ; — les ouvrages de toute nature à faire sur les différentes routes et chemins de la Généralité de Bordeaux ; — la route de poste de Bordeaux à Paris ; — la réparation du pont de Barlet à Condom, sur la Baïse ; — l'envoi de poudre de mine de Bordeaux à Périgueux, pour être employée aux déblais des routes ; — la construction d'un pont en bois sur le Gâ, au-dessous de Lesparre ; — l'adjudication de l'entretien de la navigation sur la rivière du Lot ; — la construction d'un pont au bas de la côte de Roquebouze, près La Réole.

C. 1859. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier ; 5 plans.

1743-1754. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, d'Argenson, Machault et de Saint-Florentin, concernant : — les états des ouvrages achevés ou continués, en 1752 et 1753, et de ceux à faire aux ponts, chemins et chaussées, pendant l'année 1750 ; — l'état de répartition des ponts et chaussées de l'exercice 1753 ; — le chemin de Bazas à La Réole, par le bourg d'Aillas ; — la reconstruction de la digue de Saint-Vicq ; — trois plans de celte digue ; — un mémoire de madame la comtesse de Montalembert ; — le pont de Périgueux ; — un mémoire relatif au plan des environs de la ville d'Agen ; — la construction de divers ponts et aqueducs, etc.

C. 1860. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1752-1754. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les adjudications du pont de Brannes, sur la route de Bordeaux à Bergerac ; — des ouvrages relatifs à la navigation de la rivière de la Vézère ; — un pont sur le ruisseau Casse, grande route de Bordeaux à Toulouse ; — deux ponts sur les ruisseaux de la Guerenne et des Goutes, dans la partie de Sainte-Foy à Gardonne ; — la route de Bordeaux à Auch par Nérac et Condom, et divers autres travaux à exécuter sur les routes et chemins de la Généralité, pendant l'année 1753.

C. 1861. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier ; 1 plan.

1754-1755. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : — l'adjudication d'ouvrages de maçonnerie, escarpements de rochers et autres, à faire sur les différentes routes et chemins de la Généralité de Bordeaux ; — la construction du pont Saint-Aignan d'Hautefort, sur le chemin de Montignac à Limoges ; — les envois, dans diverses localités, de poudre et de chanvre pour le service des mines ; — les réparations du chemin royal de Castillon à Sainte-Foy ; — le mur de soutenement construit au Pas-Saint-Georges, sur la route de Bordeaux à Toulouse, sur le bord de la Garonne, etc.

C. 1862. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1745-1761. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, Orry et Machault, concernant : — les chemins du Médoc ; — celui de Bordeaux à Lesparre, par Castelnau, et celui qui traverse les paroisses qui sont bordées par la rivière de Gironde, en passant par Blanquefort ; — diverses requêtes et des mémoires relatifs à la levée de Blanquefort, construite en vertu d'un arrêt du Conseil du 13 octobre 1750 ; — les plaintes des habitants propriétaires du Bas-Médoc, au sujet du morcellement de leurs vignes ; — le chemin de Bordeaux à Bayonne par les grandes Landes, etc.

C. 1863. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1751-1755. — Correspondance de M. de Tourny,

intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine, concernant la situation des fonds pour les ponts et chaussées.

C. 1864. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1755-1772. — Correspondance de MM. de Tourny et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine, concernant : — les fonds qui doivent être remis aux trésoriers des ponts et chaussées pendant les années 1755 et 1756 ; — une ordonnance de l'intendant au sujet de l'entretien des fossés des grandes routes ; — l'état du Roi des ponts et chaussées de la Généralité de Bordeaux pour l'exercice 1771 ; — un projet de route de Bordeaux à Libourne ; — diverses requêtes adressées à l'intendant, etc.

C. 1865. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1755-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de Séchelles, Machault, d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — les états des travaux faits par les ponts et chaussées ; — la réparation et le redressement du chemin depuis la forge d'Ans-lès-Périgord jusqu'au port de Moutier ; — deux arrêts du Conseil autorisant les réparations du pont de Corgniac et de sept églises de différentes paroisses de la Généralité ; — le plan de la route de Bordeaux à Toulouse depuis Langon jusqu'à l'extrémité de la Généralité de Bordeaux ; — l'arrêt du Conseil qui condamne M. de Montalembert à payer 3,000 livres, et madame de Vassal 1,500, pour leurs contributions à la construction de la digue de Saint-Vicq ; — les adjudications des travaux d'entretien des pavés des différentes routes, etc.

C. 1866. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier ; 2 plans.

1755-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les devis et adjudications des divers ouvrages à faire sur les différentes routes et chemins de la Généralité ; — la construction du pont de Brouillage sur le chemin de Sarlat à Montignac ; — les réparations au pont de Baulac ; — la construction du pont de Calviac, sur le chemin de Monflanquin à Villeneuve ; — la poudre de mine employée sur divers chemins aux déblais des rochers ; — les adjudications d'un pont à construire sur le ruisseau de Langon, route de Bordeaux à Langon par les petites Landes ; — d'un second pont sur le ruisseau du vallon de Fréminet, qui sépare cette Généralité de celle d'Auch, entre Astafort et Lectoure, et enfin de trois ponts sur la route de Bordeaux à Limoges par Périgueux, dans la partie de Menesplet à Mussidan.

C. 1867. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1756-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de Moras, de Courteille, d'Argenson et les subdélégués, concernant : — l'extrait de l'état du Roi pour les ouvrages et réparations faits et à faire aux ponts, chemins et chaussées ; — la répartition des fonds des ponts et chaussées de l'exercice 1756 ; — la construction de divers ponts : sur la route de Bordeaux à Limoges, dans la partie de Monpaon à Mussidan ; sur le ruisseau de Sadèges, grande route de Bordeaux à Toulouse ; sur le ruisseau du Vallon-de-Fréminet, route de Bordeaux à Auch par Agen ; sur le ruisseau de Langon, route de Bordeaux à Bayonne par les petites Landes ; et enfin divers ouvrages, tant de construction de ponts et aqueducs que de réparations d'autres ponts sur les routes et chemins de la Généralité, etc.

C. 1868. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1756-1757. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, d'Ormesson, de Saint-Florentin et les subdélégués, concernant : — l'adjudication des ouvrages du pont sur le ruisseau de Sadèges, près Laspeyres, grande route de Bordeaux à Toulouse ; — un mémoire de l'évêque de Périgueux, au sujet d'une indemnité qu'il réclamait pour cession de terrain ; — les états de situation des fonds des ponts et chaussées ; — les baux d'entretien pour six années des pavés des ponts et chaussées de la Généralité ; — l'adjudication d'un pont de trois arches sur la rivière de Lisle, au-dessous des murs de la ville de Périgueux, et celle de quatre ponceaux sur la route de Bordeaux à Auch, dans la partie de Bazas à Casteljaloux ; — la situation des routes de la Généralité ; — l'arrêt du Conseil d'État du Roi et des lettres patentes portant règlement sur les comptes de la trésorerie générale des ponts et chaussées du 31 mai 1757.

C. 1869. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier ; 1 plan.

1758-1759. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de Saint-Florentin, de Boullongne, Rouillé, de Courteille

et les subdélégués, concernant : — l'état des ouvrages à achever ou à continuer et des ouvrages nouveaux à faire par les ponts et chaussées ; — les réparations et l'entretien des grands chemins par corvées ; — la répartition des fonds des ponts et chaussées de l'exercice 1758 ; — le nouveau projet du Roi sur les ponts et chaussées de la Généralité de Bordeaux ; — les appointements des ingénieurs ; — les fonds des corvées ; — l'adjudication de deux ponceaux, l'un sur la route de Bordeaux à Toulouse, sur le ruisseau du moulin d'Ars, et l'autre au lieu de l'Étanchon, près Branthôme, grand chemin de Périgueux à Angoulême ; — une autre adjudication de deux ponceaux sur la route de Bordeaux à Auch par Agen, etc.

C. 1870. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1750-1770. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de Marigny et Desilouette, concernant : — la répartition des fonds des ponts et chaussées de l'exercice 1759 ; — le pont sur le ruisseau de la Lidoize, près Castillon, sur le grand chemin de cette ville à Sarlat, Brives et Périgueux, par Bergerac ; — les observations sur les états de situation des ouvrages faits dans la Généralité de Bordeaux ; — les devis et détails estimatifs des travaux d'entretien de la navigation des rivières du Lot et de la Baïse ; — les corvées et récompenses accordées aux paroisses qui ont bien rempli leurs tâches ; — l'état des ouvrages à continuer dans la Généralité pendant l'année 1760 ; — l'état des salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés des ponts et chaussées, et celui des ouvrages faits par les communautés sur les routes et chemins.

C. 1871. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1752-1763. — Comptabilité de ponts et chaussées, concernant : — les travaux d'entretien des routes et de la navigation ; — les ponts, ponceaux et routes ; — les travaux des corvées ; — les appointements des sous-ingénieurs, dessinateurs et conducteurs ; — les gratifications accordées aux différents agents.

C. 1872. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier ; 1 plan.

1759-1761. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres Bertin, de Trudaine, le duc de Choiseul et les subdélégués, concernant : — l'état de payement des appointements des sous-ingénieurs et élèves ; — le pont de Périgueux ; — l'entretien des routes par corvées ; — le chemin du Saint-Puy à Condom ; — les observations sur l'état de situation des ouvrages de la Généralité ; — l'état des gratifications proposées en faveur tant du sieur Tardif, ingénieur des ponts et chaussées, que de la veuve de son prédécesseur ; — l'état des payements faits sur l'état du Roi de l'exercice 1757 ; — l'état de la dépense des conducteurs, piqueurs et autres employés ; — l'achat d'outils ; — les levées de plans et autres dépenses, pendant l'année 1760, sur les routes de Bordeaux à Paris et Limoges, de Périgueux à Angoulême, de Sarlat à Bordeaux et à Gourdon, de Sainte-Foy à Sauveterre, etc.

C. 1873. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier ; 2 plans.

1762-1763. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, d'Ormesson, de La Vauguyon, de Noailles et de Bertin, concernant : — un mémoire par lequel on demande la réparation du chemin de Bordeaux à Mont-de-Marsan par Saucats ; — l'entretien de la digue de Saint-Vicq, une requête à ce sujet de madame de Lagoute de La Poujade, veuve du comte de Montalembert ; — les Cordeliers de Bergerac, à l'occasion de l'écluse de leur moulin ; — le nouveau chemin de Clairac à Tonneins et celui de Sarlat à Gourdon ; — le projet d'état du Roi des ouvrages et dépenses des ponts et chaussées de la Généralité pour l'exercice 1761 ; — les observations sur la situation des ouvrages faits en 1761 sur les différentes routes ; — les changements à opérer sur la route de Bordeaux à Toulouse, etc.

C. 1874. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier ; 2 plans.

1763-1774. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, le duc de Choiseul, de Beaumont et de L'Averdy, concernant : — l'envoi de l'extrait de l'état du Roi des ponts et chaussées de l'exercice 1760 ; — l'état de la dépense pour les appointements des sous-ingénieurs de la Généralité de Bordeaux pendant l'année 1764, et l'état des ouvrages à faire pendant la même année sur les routes et chemins de la Généralité ; — les devis de six ponts à construire sur la route de Bordeaux à Toulouse, dans la partie de Langon à Bordeaux ; — d'un pont sur le chemin de Condom à Brannes ; — de quatre ponts et cinq ponceaux sur la route de Bordeaux à Paris par Labastide, etc.

1875. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier ; 5 plans

1761-1764. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — le plan du pont de Tourtoirac sur la Haute-Vézère ; — les

réparations du chemin de Villeneuve à Cahors, dans la partie des Ondes ; — la pelle ou digue du ruisseau de la Baque ; — les plans, devis et détails estimatifs d'un pont à Mayac, sur la rivière de Lisle, dont les habitants demandent la construction ; — la route de Bordeaux à Auch, dans la partie du pont de Charrin et du pont de Lauloue, à l'extrémité de la Généralité ; — le chemin de Nérac à Mezin ; — celui de Condom à Cassagne et de Lussac à Faize, en Puinormand ; — le plan et profil de la côte de Galaup, sur le nouveau chemin de Lavardac au Port-Sainte-Marie ; — le chemin de Bordeaux au Médoc par Lesparre.

C. 1876. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1764. — États des sommes employées en frais de corvées aux réparations des routes et chemins de la Généralité de Bordeaux ; de ce nombre sont : la route de Tonneins à Clairac ; — le chemin de Langoiran à La Sauve ; — celui du Port-Sainte-Marie à Lavardac ; — la route de La Roche-Chalais à La Roche-Beaucourt ; — celles de Bordeaux à Limoges ; — de La Roche-Chalais à Ribérac et à Angoulême ; — de La Réole à Bazas ; — de Nérac à Mezin ; — de Grignols au port de Coutures ; — de Sauve-terre à Saint-Jean-de-Blaignac ; — de Sauveterre à Sainte-Foy ; — de Saint-Macaire à Sauveterre ; — de Bordeaux à Toulouse ; — de Périgueux à Angoulême. ; — de Villeneuve à Cahors et à Bergerac ; — de Bordeaux à Sarlat, etc.

C. 1877. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier ; 1 plan.

1764 — États des sommes employées en frais de corvées aux réparations de diverses routes et chemins de la Généralité, où figurent : la route de Bazas à Auch par Castel-jaloux, Nérac et Condom ; — celle de Bordeaux à Bayonne par les petites Landes ; — de Bordeaux à Toulouse ; — de Saint-Macaire à Sauveterre et Sainte-Croix-du-Mont ; — de Bordeaux à Limoges ; — de Bordeaux à Paris par Périgueux, etc. — On y trouve aussi une requête et un mémoire de l'abbé Baurein, agent général de l'ordre de Malte, procureur constitue de M. le bailli de Fleury, syndic de Martignas, sur la nécessité indispensable de faire construire un pont en pierre sur la jalle de Martignas, etc.

C. 1878. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1763-1765. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — l'inventaire des titres de propriété des maisons et échoppes acquises pour le compte du Roi pour servir au redressement de la ville de La Réole ; — l'achat d'un champ de foire à Lavardac ; — le pont de Barbaste ; — la route de communication de Nérac à Agen ; — le quai de Lavardac ; — l'église de Nérac ; — les indemnités dac ; — l'église de Nérac ; — les indemnités accordées aux propriétaires des terrains cédés pour l'alignement de la nouvelle route de Lavardac au Port-Sainte-Marie, etc.

C. 1879. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1764-1765. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les réparations faites au pont du Gâ, en Médoc, sur le grand chemin de Lesparre à Soulac et au Verdon ; — les réparations par corvées aux routes de Bordeaux à Bayonne par les grandes Landes ; — de Bordeaux à Paris ; — de Bordeaux à Auch ; — au chemin de Bordeaux à Brannes ; — du Médoc ; — de Lormont ; — de Clairac ; — de Villeneuve ; — de Bordeaux à Pauillac, dans la partie de Blanquefort au Taillan ; — de Bordeaux à Périgueux, et de cette dernière ville au port Cavernes ; — du Port-Sainte-Marie à Lavardac ; — de Bordeaux à Saint-Médard ; — de Coutures à Grignols ; — de Villeneuve à Cahors ; — d'Agen à Villeneuve ; — la levée d'Astafort, etc.

C. 1880. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1765. — États des fonds employés par corvées aux réparations des routes et chemins : d'Agen à Villeneuve ; — de Bergerac à Agen ; — de Villeneuve à Bergerac ; — de Bordeaux ; — de Bordeaux à Sarlat, à Bergerac et à La Linde ; — de Libourne à Blaye ; — de Blaye à Paris, entre Étauliers et Pleineselves ; — de Libourne à Blaye par Saint-André ; — de Bordeaux à Brannes ; — de Brannes à Vignonet ; — de Bordeaux à Paris, dans la partie de Saint-André à Saint-Antoine ; — de Cavignac à Pierrebrune ; — de Bordeaux à Auch par Bazas, Nérac et Condom ; — de Bordeaux à Bayonne par les petites Landes, etc.

C. 1881. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1765-1766. — États des dépenses faites par corvées aux réparations des routes et chemins : de Bordeaux à Toulouse dans la partie de Barsac à Langon ; — du pont de Laspeyres ; — de ce dernier au pont de Verdalon et à Agen ; — d'Agen à Saint-Hilaire ; — du Port-Sainte-Marie à Aiguillon ; — de Bordeaux à Périgueux ; — de Bordeaux à Limoges ; — du Mas-d'Agenais à Casteljaloux ; — de Clairac à Villeneuve et à Tonneins ; — de La Roche-Chalais à La Roche-Beaucourt et Ribérac ; — de Périgueux à Firbeix, etc.

C. 1882. (Registre.) — Petit in-folio, 115 feuillets, papier.

1764-1769. — Travaux de construction des ponts et

chaussées, tant à continuer qu'à commencer, des travaux d'entretien de la navigation, ensemble les dépenses à faire dans la Généralité de Bordeaux.

C. 1883. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier ; 1 plan.

1765-1766. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de L'Averdy, et les subdélégués, concernant : — l'édit du Roi portant suppression des offices de trésoriers particuliers des ponts et chaussées ; — le chemin de Condom à Mezin ; — la chaussée construite sur la rivière de Losse à Vopillon par les religieuses de l'ordre de Fontevrault ; — l'état du Roi pour les réparations faites et à faire aux ponts, chemins et chaussées pendant l'année 1761 ; — l'arrêt du Conseil d'État du Roi au sujet des alignements à donner dans les traverses des villes, bourgs et villages ; — l'état de situation des ponts et chaussées de la Généralité et des travaux faits pendant l'année 1764 ; — les devis, détails estimatifs et adjudications de divers ponts, aqueducs, cassis, peyrats, pavés, chaussées, etc.

C. 1884. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1766. — États des dépenses faites par corvées aux divers travaux des routes et chemins : de Bazas à La Réole ; — de Sauveterre à Saint-Jean-de-Blaignac ; — de Saint-Macaire à Sauveterre ; — de Villeneuve à Bergerac ; — du port de Castets à Auros ; — d'Agen à Bergerac et à Villeneuve ; — de Bordeaux à Sarlat ; — de Blaye à Paris ; — de Libourne à Blaye ; — du pont de la May ; — de Brannes à Cypressac ; — de Bordeaux à Brannes ; — de Bordeaux à Auch, par Agen, et de Bordeaux à Auch par Casteljaloux, Nérac et Condom ; — de Bordeaux à Bayonne par les grandes Landes ; — de Bordeaux à Toulouse ; — fournitures et réparations d'outils de toute nature employés à ces travaux, etc.

C. 1885. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1766. — Correspondance de MM. Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de L'Averdy, de Trudaine, le duc de Choiseul et les subdélégués, concernant : — la déclaration du Roi sur les plantations des grandes routes ; — la réparation de trois ponts sur la route de Bordeaux à Périgueux, dans la partie de Mussidan à Monpaon ; — les plans, devis et détails estimatifs des ponts, ponceaux et aqueducs à construire sur différentes routes de la Généralité ; — la commission de sous-ingénieur à Bordeaux, délivrée à M. de Brémontier, avec des appointements de 1,200 livres ; — une gratification de 3,000 livres accordée à la veuve du sieur Tardif, ingénieur en chef de la Généralité ; — l'état des salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés des ponts et chaussées pendant l'année 1765 et celui des appointements des sous-ingénieurs de la Généralité pendant l'année 1766 ; — diverses adjudications-de travaux, etc.

C. 1886. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1765-1766. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la manufacture et le pont de Montignac ; — le chemin de Tenon à Cujac, Tourtoirac et Hautefort ; — le mauvais état des chemins de la juridiction de Beaumont ; — la route du Port-de-Pascau au Cap-du-Bosq ; — les réparations à faire aux chemins aboutissant à la porte de Villeneuve-d'Agen ; — le devis et détail estimatif des travaux à exécuter à l'entrée et à la sortie de la ville d'Aiguillon ; — l'ordre d'arrestation des syndics de la paroisse de Monflanquin, pour désobéissance à l'ordonnance du subdélégué qui leur enjoint de remettre les états des corvéables défaillants, etc.

C. 1887. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1765-1767. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — le chemin depuis le pont de Labance jusqu'à Hautefort ; — l'état des dépenses à faire à prix d'argent pour différentes chaussées, pavés et empierrements sur les routes de Périgueux à Firbeix ; de Bordeaux à Brannes ; de Blaye à Paris, etc. ; — l'état des travaux faits, à prix d'argent, sur la route de Ribérac ; — le pont de Périgueux sur la route de Firbeix ; — les travaux à faire à prix d'argent sur les routes et aux environs de Bazas ; — l'indication des ouvrages à faire, tant à prix d'argent que par corvées, sur la route de Bordeaux à Toulouse, dans la partie de Bordeaux à Langon, etc.

C. 1888. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier ; 1 plan.

1765-1767. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les états des syndics des corvées de la ville de Tonneins-Dessous ; — l'état des réparations à faire sur la route de Toulouse, aux environs de la ville de La Réole ; — la construction de deux aqueducs sur la route de Saint-Macaire à La Réole ; — le détail de la construction d'un aqueduc sur la traverse du nouveau chemin de Gironde à La Réole ; — la réparation du pont de Blanchon sur le

grand chemin de Marmande à Tombebœuf ; — les travaux urgents à faire sur la route de Bordeaux à Toulouse, dans la partie de Langon à Aiguillon, etc.

C. 1889. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1715-1777. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny, Boutin, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, Terray, Le Péletier, d'Argenson, de Cremille, Bertin et de L'Averdy, concernant : — le décès de M. Vimar, ingénieur des ponts et chaussées de la Généralité de Guyenne ; — la fixation de l'indemnité de logement de l'ingénieur à la somme de 1,200 livres par an et celle de la gratification à 2,000 livres ; — l'uniforme pour le corps des ponts et chaussées ; — la franchise du droit du pied fourché en faveur des ingénieurs employés à la résidence de Bordeaux ; — un mémoire instructif sur les demandes d'admission à l'école du corps royal du génie, etc.

C. 1890. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier ; 1 plan.

1766-1773. — Correspondance de MM. Boutin, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre Trudaine et les subdélégués, concernant : — le recurement et l'élargissement des avenues du pont du Seignal qui traverse le chemin royal de Sainte-Foy à Bergerac ; — un mémoire relatif au chemin du Mas d'Agenais à Casteljaloux ; — la réparation du chemin du passage du port de Penne à Tournon ; — la construction de deux aqueducs au lieu de Peyronnet, entre Laussignan et Pompey, subdélégation de Nérac, et d'un pont sur le ruisseau de Goulens, route d'Auch à Agen ; — le chemin de Coutras à La Roche-Chalais ; — la réparation du pont de Rodès, près de La Magistère ; — la route de Bordeaux à La Teste et celle de Langon à Bazas ; — le pont de Barlet à Condom sur la Baïse, etc.

C. 1891. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1772-1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, Bertin et les subdélégués, concernant : — la reconstruction du pont de Nanthiat, subdélégation de Thiviers ; — la continuation du chemin de communication de Périgueux à Montignac ; — les observations de l'ingénieur sur les travaux de la navigation de la rivière de Lisle ; — le recurement du ruisseau du Moron ; — les réparations à faire aux portes des écluses de Laubardemont et Abjac ; — les réparations du chemin de La Teste réclamées par les habitants ; — les chemins de Gans et de Bazas à La Réole ; — les réparations du pont de pierre sur le chemin de Bazas à Auros ; — la construction de trois aqueducs sur la route de Bazas à La Réole ; — le foiral de Bazas, etc.

C. 1892. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec le ministre Bertin et les subdélégués, concernant : — la réparation du chemin de l'église du Bec-d'Ambès ; — le mauvais état du chemin qui conduit de la route de Bordeaux à Toulouse au port de Hourtin ; — les réclamations de madame de Flamarens au sujet des réparations de la rue et des chemins de la communauté de Fongrave ; — la route d'Eause à Mezin ; — l'ouverture d'un chemin de Bordeaux à Libourne ; — les chemins de La Teste ; — les réparations du chemin d'Agen à Layrac ; — la route de Bordeaux à Toulouse ; — l'ouverture de la route de Périgueux à Cahors ; — la construction du pont de La Chapelle-Faucher et la réparation de celui du Plassot, près Casteljaloux ; — la route de Condom à Agen, etc.

C. 1893. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier ; 1 plan.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la dégradation du grand chemin de Périgueux à Angoulême, près de Château-l'Évêque ; — les réparations au pont de Bordes et l'établissement d'un cassis à Lavardac ; — le chemin du Mas-d'Agenais à Casteljaloux ; — la construction de deux aqueducs sur le ruisseau qui traverse le chemin de Bordeaux à Auch, au lieu de Peyronnet ; — le chemin de Montréal à Mezin ; — la réparation du chemin de communication de Saint-Émilion à Libourne ; — la réparation du chemin de Condom à Saint-Puy ; — le plan et projet d'arrêt pour l'ouverture d'un chemin de communication de la ville de Tonneins à celle de Villeneuve, passant par Clairac, le Temple et Sainte-Livrade ; — la construction d'une halle au bourg du Fleix, etc.

C. 1894. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier ; 4 plans.

1773-1774 — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — la réparation de deux aqueducs sur le chemin de Saint-Macaire à Sauveterre ; — l'ordonnance de MM. les trésoriers de France relative à la liberté des grands chemins ; — la construction du pont de Brantôme et celui de Tourtoirac ; — le pont de Saint-Loubès, sur le ruisseau de la Laurence ; — l'état des

ouvrages proposés, tant à continuer qu'à commencer, dans la Généralité de Bordeaux, pendant l'année 1773 ; — le pavé de la traverse de la ville de Marmande ; — la jetée en pierre au bord du bourg de Nicole, pour la conservation de la grande route de Bordeaux à Toulouse, etc.

C. 1895. (Registre.) — 49 feuillets, papier, petit in-folio.

1770-1773. — Enregistrement des états du Roi ; — des dépenses des travaux des ponts et chaussées ; — de l'entretien des rivières, chemins de halage, écluses et autres ouvrages concernant la navigation ; — des appointements et gratifications des ingénieurs ; — des salaires des conducteurs, piqueurs et employés à la conduite des travaux de corvée, et autres dépenses.

C. 1896. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1768-1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélegués, concernant : — les réparations du pont et de la levée de Quinsac, sur la rivière de la Dronne, en Périgord ; — la construction du pont de Mayac, sur la rivière de Lisle, et celle d'un pont en bois près Bergerac, sur la route de La Linde ; — les indemnités de logement accordées aux sous-ingénieurs et à M. Saint-André, inspecteur de la navigation ; — la construction et les réparations de sept cassis la route de Bordeaux à Auch, entre Condom et Nérac ; — le pont de Barbaste, sur la Gelize ; — la construction d'un pont et autres ouvrages faits au port de Clairac-sur-Dordogne, etc.

C. 1897. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1773-1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de Beaumont, et les subdélégués, concernant : — l'adjudication de la construction d'un pont au bas de la côte de Campagnac, près Sarlat, route de Cahors à Limoges ; — M. Pontet de Perganson, trésorier de France, nommé commissaire des ponts et chaussées de la Généralité ; — la route de Bordeaux à Bayonne ; — la direction de la nouvelle route de Mézin à Montréa ; — le pavé de la grande rue du Port-Sainte-Marie ; — les pavés des faubourgs et banlieue de Bordeaux ; — la réparation du pont du Gâ, sur la route de Bordeaux à Soulac ; — la réparation, à prix d'argent et par corvée, de la route de Périgueux à Limoges ; de la route de Blaye à Libourne, etc.

C. 1898. (Carton.) — 104 pièces, papier ; 3 plans.

1761-1764. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Bertin, de Trudaine, de Beaumont, et les subdélégués, concernant : — l'établissement de deux moulins sur le ruisseau du Candau, route de Bergerac à Périgueux ; — le chemin de Beaumont à Couze ; — les réparations de divers ponceaux sur la route de Sainte-Foy à Bergerac, et celle du pont de Lisos, sur la route de Grignols au port de Coutures ; — le chemin de Pessac, en Limousin, à La Nouaille, en Périgord ; — les encombrements qui obstruent la route de Périgueux à Limoges, dans la partie qui traverse Thiviers ; — le chemin de Villards à Sirbey ; — les divers ateliers de corvées de la subdélégation de Castillonnés ; — les ateliers de charité de Ribérac, etc.

C. 1899. (Carton.) — 94 pièces, papier.

1770-1774 — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la réparation de quatre ponts en bois sur la levée des marais de Lafite, sur la route de Lesparre à Soulac ; — le chemin qui conduit de la route royale de Libourne à Castillon ; — la digue de la rivière de la Dronne ; — les réparations des ponts et chaussées le long de la rivière du Lot, dans la subdélégation de Clairac : — le pont de Canteranne, sur le chemin de Monflanquin au port de Libos ; — les remblais du pont de Galaup, près Thouars ;— la réparation du chemin du Port-de-Pasquau au Cap-du-Bosq ; — la construction d'un pont et de la levée ordonnée dans les marais de la paroisse de Gaujac, subdélégation de Marmande ; — le chemin du port de Balade à la montagne de Rouqué, joignant le chemin de Langoiran, etc.

C. 1900. (Carton.) — 91 pièces, papier ; 4 plans.

1773-1775. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — le chemin de Périgueux à Excideuil ; — la réparation de celui de Firbeix à Villards ; — l'essartement des bois sur les grandes routes ; — les devis de deux ponts en charpente à construire l'un, sur la rivière de la Loue, route de Périgueux à Limoges, par Excideuil, et l'autre sur la rivière de Lisle, au gué de Ferrières, même route ; — les réparations du pont de Villambrard, sur la route de Périgueux à Bergerac, et de celui de la cité de Périgueux ; — la communication de la route de Bordeaux à Bayonne hors les murs de Bazas ; — la réparation du pont de Lisos, sur le chemin de communication de Coutures à Cocumont et Grignols ; — la construction de deux ponts en pierre à Condom, sur le ruisseau de la Gelle, etc.

C. 1901. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier ; 2 plans.

1775 — Plans, devis, rapports, requêtes et comptes, concernant : — le pont de Canteranne sur la rivière de Leize, juridiction de Monflanquin ; — les appointements de l'inspecteur de la navigation ; — les pavés du chemin de Bazas à Langon ; — l'ouverture d'une grande route de Sarlat à Villeneuve ; — la demande d'une nouvelle route de Mont-de-Marsan à Grenade ; — les ordonnances de payement du logement de M. Picault, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Généralité d'Auch ; — les fontaine, lavoir et abreuvoir de Thiviers ; — les ponts et ponceaux à reconstruire sur la grande route de Dax à Bayonne ; — un mémoire relatif à la direction à donner à la route de communication des provinces du Limousin et du Périgord avec le Bas-Quercy, l'Agenais et le Condomois, etc.

C. 1902. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1776. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Ormesson, de Trudaine, de Fourqueux, et les subdélégués, concernant : — les réparations à faire au pont de Lavardac, sur la rivière de Baïse ; — le pont de Montignac sur la Vézère, en Périgord, qui, à peine achevé, menace de s'écrouler ; — l'édit qui ordonne la suppression des corvées et qu'à l'avenir les travaux des chemins seront faits à prix d'argent ; — la digue à construire sur la Garonne au-devant de la ville d'Agen ; — un mémoire sur les abus commis dans la ville de Dax par les employés des ponts et chaussées ; — la construction du pont de Toulon sur la route de Périgueux à Angoulême ; — un mémoire relatif à l'ouverture du grand chemin de la province de l'Agenais avec le Bas-Limousin passant par Sarlat, etc.

C. 1903. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1776-1779. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — un mémoire relatif à la construction d'un pont sur la levée de Menet, près de Mugron (Landes), réclamé par les habitants de cette communauté ; — l'adjudication de l'entretien des pavés, pendant six années, de partie des routes de Bordeaux à Bayonne, par les Petites Landes, et de Bordeaux à Auch par Casteljaloux ; — une imposition de 40,000 livres pour être employée à la réparation, et à l'entretien des chaussées construites sur les différentes routes de la Généralité ; — les comptes à l'appui de ces dépenses, etc.

C. 1904. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1780-1784. — Correspondance de M, Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la construction de l'aqueduc de Chantemerle au-dessus du pont de ce nom, près de La Réole ; — les travaux de charité sur les routes et chemins de Bordeaux à Toulouse ; de Paris en Espagne par les Grandes Landes ; de Bazas à La Réole ; de Bordeaux au Tondut ; de Saint-Sève au port de Castres ; de Langon à Sainte-Foy ; de Langon à Bazas ; de Paris à Bordeaux par Saint-André ; de Bordeaux à Brannes ; de Puch à Monheurt ; de Paris à Bordeaux par Blaye, et de Lagune au port de La Maréchalle (Médoc).

C. 1905. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1781-1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de La Millière et les subdélégués, concernant : — les divers travaux, des ateliers de charité établis sur les routes et chemins du bourg de Baurech au port vieux sur la Garonne, et du port neuf au bourg de Camblannes ; de Paris à Bordeaux par Saint-André et Blaye ; — l'adjudication de la chaussée d'empierrement de la lande d'Étauliers et celle des ouvrages à faire pour la réparation de la traverse de La Prade, sur la route de Bordeaux à Toulouse ; — le rapport de l'inspecteur des ponts et chaussées à ce sujet ; — le chemin de Saint-Émilion à Libourne, etc.

C. 1906 (Carton.) — 96 pièces, papier, 2 en parchemin.

1777-1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le. ministre Necker et les subdélégués, concernant : — les réparations à faire au chemin de Bordeaux à La Teste ; — un rapport de M. Brémontier au sujet de la requête de MM. les jurats de Bourg ; — une imposition de 12,000 livres pour être ajoutée aux fonds des travaux de charité qui doivent servir à établir trois communications intéressantes ; — le chemin de Bourg à Saint-Savin, à Blaye et à Saint-André-de-Cubzac ; — la reconstruction du pont de Lervaut, sur la route de Lesparre à Soulac ; — les travaux de charité sur le chemin de Martignas ; — le détail estimatif des travaux à exécuter de Lagune au port de La Maréchalle (Médoc), etc.

C. 1907. (Carton.) — 95 pièces, papier.

1784-1787. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les adjudications des travaux de charité

des ateliers des dehors de la Ville de Bazas ; — de l'atelier, de charité de la levée de Gironde, route de Bordeaux à Toulouse ; — le détail estimatif des travaux à faire sur l'atelier du chemin qui conduit de la grande route de Bazas à Captieux au moulin des Filles de la Charité à Beaulac ; — trois adjudications de travaux de charité à faire sur les chemins : la première, sur le chemin de Saint-Ciers de La Lande à la route de Blaye ; la deuxième, sur l'atelier de la traverse et les abords du bourg de Pauillac ; et la troisième, sur l'atelier du chemin de La Réole au port de La Barthe sur le Drot.

C. 1908, (Carton.) — 75 pièces, papier.

1784-1788. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — l'adjudication des travaux de réparations à exécuter par l'atelier de charité de Cubzac aux abords de cette ville ; — l'adjudication des ouvrages à faire à l'atelier des pourtours de la ville de Langon, entre la porte Maubec et le port ; — la continuation des travaux par l'atelier de charité du chemin de Saint-Émilion à Libourne et à la route de Castillon ; — un rapport de M. Brémontier sur ces travaux ; — les devis et adjudication d'une partie de chaussée à construire sur la route de Paris à Blaye, aux abords du bourg d'Étauliers ; — la réparation, par l'atelier de charité, d'une partie de la route de Saint-André-de-Cubzac, près le village de Guesnard.

C. 1909. (Carton.) — 123 pièces, papier ; 1 plan.

1784-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les devis et adjudications des divers travaux à exécuter par les ateliers de charité sur les routes de Bordeaux à Paris ; de Bordeaux à Toulouse ; de Bordeaux à Brannes ; de Brannes à Saint-Jean-de-Blagnac ; du bourg de Lamarque, en Médoc ; du pourtour de la ville de Langon ; de Libourne à Bergerac ; du bourg de Pauillac ; — de Lesparre au port de By, sur la Gironde ; — du port de Reuille, sur la Dordogne.

C. 1910. (Carton.) — 131 pièces, papier ; 1 plan.

1786-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les travaux à faire sur les ateliers de charité des routes de Bordeaux à Toulouse ; de Bordeaux à Bayonne ; de Bordeaux à Eysines ; de Bordeaux à Saint-Médard ; de Bordeaux à Mont-de-Marsan ; de Preignac à Villandraut ; du port de Reuille, sur la Dordogne ; de Bordeaux à Paris ; de la chaussée de Margaux ; du canal d'Arcins ; du chemin de La Réole au port de La Barthe, et de Lesparre au pont de By sur la Gironde.

C. 1911. (Carton.) — 101 pièces, papier ; 1 plan.

1780-1788. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — l'adjudication des travaux à faire sur l'atelier de charité de la traverse de Langon à Bazas ; — la reconstruction de la fontaine de Saint-Martin de Bazas ; — les devis et adjudication des ouvrages à faire par l'atelier du Mirail sur le chemin conduisant de la route de Bazas, par Captieuse, au moulin des Filles de la Charité ; — l'atelier de charité du dehors de la ville de Bazas ; — les devis et adjudications des travaux au pourtour de la ville de Langon ; — la construction du pont de Lavazan, sur la route de Bazas a Casteljaloux, etc.

C. 1912. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1780-1788. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec le ministre de La Millière et les subdélégués, concernant : — la réparation d'un pont en bois sur le territoire de Belin ; — les devis et détails estimatifs des ouvrages à faire par les ateliers de charité à Belin et à Muret, sur la route de Bordeaux à Bayonne ; — les plaintes des fermiers des messageries sur le mauvais état de cette dernière route ; — les réparations du pont de Lipostey, etc.

C. 1913. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1773-1781. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Joly de Fleury, Necker, et les subdélégués, concernant : — les réparations des port et chemin de Hourtins ; — du port de Cubzac ; — des chemins de Lagravade et Du Gontey ; — l'état des travaux d'entretien à faire sur la route de Paris à Bordeaux par Saint-André, et de Paris à Blaye ; — l'état de distribution d'une somme de 200,000 livres accordée pour les travaux de charité dans la Généralité de Guyenne ; — l'adjudication de la construction d'un peyrat au port de Fronsac ; — divers rapports de l'ingénieur Brémontier ; — l'entretien des banlieues ; — le redressement de la route de Bordeaux à Toulouse, dans la partie du village de Laprade, etc.

C. 1914. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1781-1789. — Correspondance de MM. Boutin, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec le contrôleur général Blondel, intendant des finances, et les subdélégués, concernant : — la reconstruction des deux ponts de Saint-Romain, sur la route de Sauveterre à La Réole ; — le redressement et le recurement du ruisseau de la Vignague ; — l'alignement des rues de Libourne ; — l'état de distribution des fonds accordés aux ateliers de charité ; — l'état de situation des travaux de charité exécuté sou suspendus depuis 1778 jusqu'à 1784 inclusivement ; — un mémoire de l'ingénieur à ce sujet, etc.

C. 1915. (Carton.) — 88 pièces, papier ; 2 plans.

1776-1784. — Devis, détails estimatifs, adjudications et rapports d'ingénieurs, concernant : — les ouvrages à exécuter par les ateliers de charité sur les routes de Libourne à Blaye ; de Sainte-Foy à Saint-Macaire ; de Bordeaux à Lesparre ; de Paris en Espagne par les Grandes Landes, et sur la route de Bordeaux à Toulouse, par les ateliers : des paroisses de Saint-Martin-de-Sescas ; de Cadaujac ; de Villenave ; de Léognan ; de Bègles ; de Saint-Macaire ; de Talence ; de Castres ; entre le pont de La May et ceux de Langon ; de Faurie ; de la traverse de Laprade ; de Bretous ; de Lalande-de-Bellevue ; de Langoiran à La Sauve, etc.

C. 1916. (Carton.) — 137 pièces, papier ; 3 plans.

1780-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les devis et adjudications des travaux à exécuter par les ateliers de charité sur la route de Bordeaux à Paris ; — les devis, détails estimatifs et adjudications de ces divers travaux et de ceux des ateliers de la côte de Baurech ; de Bordeaux à La Teste ; de Saint-André au port de Plaigne ; de Bordeaux à Brannes ; de Bordeaux à Saint-Médard ; du chemin et peyrat de Cavernes ; des chemin et port de Reuille, sur la Dordogne ; de Langoiran à Créon et à La Sauve ; de Bourg à Saint-Savin, et de Preignac à Villandraut, etc.

C. 1917. (Carton.) — 114 pièces, papier ; 1 plan.

1777-1781. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Cotte, Berlin, de La Millière, Necker, Rigoley d'Oguy, et les subdélégués, concernant : — les plaintes des habitants de Carlux au sujet des vexations que les entrepreneurs des chemins leur font éprouver ; — l'ouverture d'un aqueduc sur le chemin de Roaillan, près Langon ; — un rapport de l'ingénieur sur la dégradation du pont d'Ars, entre la porte Saint-Julien de Bordeaux et le pont de La May ; — l'arrêt du Conseil du Roi du 23 mars 1779 portant concession en faveur de M. Amanieu de Ruat des dunes situées dans l'étendue des terres de La Teste, Gujan et Cazeaux, pour en jouir par lui et ses hoirs à titre d'acensement et de propriété incommutable à perpétuité, à la charge de les planter en pins ou autres arbres en quantité suffisante pour contenir et arrêter leurs progrès. Les pins dont les dunes de ces trois communes étaient plantées jusqu'au bord de la mer furent dévorés par l'incendie de 1776.

C. 1918. (Carton.) — 120 pièces, papier ; 2 plans.

1782-1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de La Millière et les subdélégués, concernant : — la reconstruction du mur de soutenement écroulé à la sortie de la ville de Bazas, près la porte Saint-Martin ; — les réparations urgentes à faire à la grande route qui avoisine la poste de Lipostey ; — un rapport de l'inspecteur des ponts et chaussées au sujet du changement d'une partie du chemin de Lesparre à La Maréchalle ; — les dégradations des routes par suite des inondations ; — les casernes de Libourne ; — la démolition du mur de ville entre la porte d'Aquitaine et celles des Capucins ; — la destruction de plusieurs ponts par les débordements, etc.

C. 1919. (Carton.) — 116 pièces, papier ; 2 plans.

1784-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre de La Millière et les subdélégués, concernant : — l'essartement de bois taillis sur la route de La Réole à Bazas ; — la chute du pont de Tayac, sur la levée d'Arcins ; — la démolition du mur de l'ancien cimetière de Barsac ; — l'ouverture du chemin de Saint-Jean-de-Blagnac à Libourne ; — la route de Bordeaux à Angoulême par Coutras ; — les requêtes, mémoires, rapports des ingénieurs, devis et détails estimatifs relatifs aux travaux de construction, de réparation et d'entretien des ponts, aqueducs, routes et chemins, etc.

C. 1920. (Carton.) — 90 pièces, papier ; 1 plan.

1778-1789. — Devis, détails estimatifs, adjudications, rapports des ingénieurs et ordonnances de l'intendant, relatifs : — aux réparations du jardin public ; — au pavé de l'Intendance et du collége de La Madeleine ; — au bail d'entre-

tien des chaussées et pavés des banlieues de Bordeaux ; — à la reconstruction de chaussées neuves sur les derrières des Chartrons, entre la rue Poyenne et la rue de Surson ; — aux travaux à faire pour faciliter l'écoulement des eaux stagnantes sur la chaussée de la route de Bordeaux à Toulouse, dans la partie du Sablona ; — à la chaussée du pavé du pont d'Artus à l'allée des Noyers, faubourg de Bordeaux, et aux pavés devant l'hôtel des Fermes et de la rue de la Course, derrière le Jardin Public, etc.

C. 1921. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1776-1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Cotte, Necker, de Trudaine, de La Millière, Joly de Fleury, d'Ormesson et les subdélégués, concernant ; — l'état des dépenses indispensables à faire sur les routes dépendant de la Généralité de Bordeaux, pendant l'année 1778 ; — l'état des avances des entrepreneurs des ponts et chaussées de la Généralité ; — une allocation de 75,000 livres pour les ouvrages des ponts, chaussées et routes, et une autre de 50,000 livres pour les ports de commerce de la Généralité ; — le rétablissement du chemin de Sainte-Foy à La Sauvetat ; — les états des travaux à faire, par corvée, sur les diverses routes de la Généralité ; — l'état des gratifications accordées aux ingénieurs ; — la construction des ponts de Lisos, d'Aillas et de Lavazan, etc.

C. 1922. (Carton.) — 119 pièces, papier ; 2 plans.

1783-1785. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur, Boutin et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de La Millière, de Calonne et les subdélégués, concernant : — les contraventions à la police des grandes routes ; — les rapport, mémoire et profils de M. Garnier de Saint-Vincent, présentés à l'assemblée des ponts et chaussées, relatifs à la construction des chaussées en bois, sur la route de Bordeaux à Bayonne, par les Grandes Landes ; — les projets de redressement à opérer sur divers travaux des ponts de la route de Bordeaux à Toulouse, et sur celle de Bordeaux à Paris ; — l'état de situation des divers travaux des ponts et chaussées ; — l'adjudication du pont de Lavasan et celui d'Aillas, etc.

C. 1923. (Carton.) — 122 pièces, papier ; 1 plan.

1786-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de La Millière, le duc de Polignac, Rigoley d'Oguy, Necker, Lambert et les subdélégués, concernant : — la continuation de la grande route de Lyon à Bordeaux, mémoires et rapports à ce sujet ; — les pavés en bois sur la route de Bayonne ; — les réparations du pont de La Crabette sur la même route, et celles du pont de Cavignac ; — M. de Brémontier, chargé des travaux des ponts et chaussées de la Généralité de Pau réunie à celle de Bordeaux ; — la grande route de poste de Paris en Espagne par Bordeaux, les Grandes Landes, Bayonne et Saint-Jean-de-Luz ; — l'état des ateliers de charité établis sur diverses parties des routes de la Généralité.

C. 1924. (Registre.) — 24 feuillets, papier, grand in-folio.

1765-1789. — Enregistrement des lettres, mémoires ou requêtes, sur différentes matières concernant les ponts et chaussées.

C. 1925. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1768-1789. — Correspondance de MM. Esmangart et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine et d'Ormesson et les ingénieurs du Roi, concernant : — l'adjudication des pavés à construire sur l'embranchement de la porte Sainte-Eulalie, à la route de Bayonne, par les Grandes Landes ; — l'imposition de 40,000 livres, pour l'entretien des pavés ; — les états indicatifs des routes sur lesquelles doivent être exécutés les travaux d'entretien des ponts, ponceaux, aqueducs, chaussées et pavés de la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 1926. (Plans.) — 30 pièces, papier.

Sans date. — Plans concernant : — la route de Bayonne, par les Grandes Landes, jusqu'à la limite de là Généralité de Bordeaux ; — la route de Saint-André de Cubzac à Blaye, et de Blaye à l'extrémité de la Généralité ; — la grande route de Bordeaux à Captieux, où finit la Généralité, et enfin d'une partie de la Garonne, à partir du lieu de l'Ilet et Flondés, près La Réole, jusqu'après Barie.

C. 1927. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier ; 1 plan.

1716-1728. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Ormesson, Le Péletier, de Maurepas, L. de Bourbon et le maréchal d'Estrée, concernant : — un mémoire pour la conservation d'une pyramide en bois de chêne, qui fut élevée, en 1699, au lieu de La Coubre, à l'entrée de la rivière de Bordeaux, pour servir de balise et de signal aux pilotes des vaisseaux entrant en rivière ; — l'adjudication des travaux pour l'établissement de cette pyramide et des réparations de la tour de Cordouan ; — des plans, devis, rapports

de M. de Bitry, ingénieur en chef, et ordonnances de l'intendant ; — les états des fournitures de bois, etc.

C. 1928. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 1 plan.

1730-1731. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Dubois, d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — les réparations à faire aux canal, pont et chemin du ruisseau appelé du pont du Sart, dans la paroisse de Saint-Julien-en-Born ; — l'écroulement du pont de Barsac, sur la rivière du Ciron ; — le ruisseau du pont du Casse ; — le moulin de La Salève et celui de Montanon, dans l'Agenais ; — les réparations du chemin de Moulon et Génissac ; — l'arrêt du Conseil qui ordonne le recurement des esteys de ces deux paroisses et la construction d'un pont à Canandonne ; — requêtes, rapports des ingénieurs, adjudications, comptes, ordonnances de l'intendant, etc.

C. 1929. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier ; 2 plans.

1731-1732. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Orry, Dubois d'Ormesson, de Gaumont, et les subdélégués, concernant : — les travaux à exécuter sur la Garonne et le Lot pour améliorer la navigation de ces deux rivières, qui se trouvent dans un très-mauvais état ; — les envois de fonds pour les travaux des ponts et chaussées ; — la réduction du prix des pavés ; — le pont de Lidoire, entre Sainte-Foy et Monpaon ; — l'adjudication des ouvrages du pont de Barsac ; — la révocation du sieur Ubelesky, ingénieur des ponts et chaussées de la Généralité de Bordeaux ; — mémoires, rapports, requêtes, plans, devis et ordonnances de l'intendant, etc.

C. 1930, (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1722-1733. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre Dubois et les subdélégués, concernant : — les devis et adjudication de l'entretien et des réparations des ponts, pavés, chaussées et engravements des routes de la Généralité de Bordeaux ; — la construction d'un pont en pierre sur le ruisseau da Toulousat, entre Marmande et Tonneins, route de Bordeaux, à Toulouse ; — devis de l'entretien et des réparations des ponts et pavés sur les routes ou parties des routes de Toulouse, Tulle, Paris, Bayonne, Nérac, Limoges, et les chemins de Bordeaux à Saint-Médard, Mérignac, Margaux et La Teste par Pessac ; — l'état de la. navigation sur les rivières de la Généralité de Bordeaux ; — le détail estimatif de la construction de la fontaine du Mas-d'Agenais et des réparations à faire aux chemins et entrées de la même ville, etc.

C. 1931. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1734-1736. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Dubois, d'Aguesseau, Orry, et les subdélégués, concernant : — le devis des ouvrages neufs à construire dans la Généralité de Bordeaux ; — l'état des réparations à faire sur la route de Bordeaux à Limoges par Libourne ; — l'écroulement de l'écluse de Villeneuve, qui intercepte la navigation du Lot ; — les baux d'entretien des ponts et chaussées ; — les dommages causés aux ponts de la ville de Brantôme par le débordement de la Dronne du 20 janvier 1735 et l'urgence de les réparer promptement ; — le devis estimatif de ces réparations ; — un mémoire sur la navigation des rivières de la Généralité de Bordeaux ; — rapports des ingénieurs, requêtes, ordonnances de l'intendant, etc.

C. 1932. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin ; 1 plan.

1732-1736. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres Dubois, d'Ormesson et Orry, concernant : — le devis des ouvrages pour la construction du portail et autres réparations à l'église collégiale de Casteljaloux ; — l'état des visites de la rivière de Garonne par les officiers de la navigation ; — l'arrivée à Bordeaux du sieur Vimar, ingénieur de la Généralité ; — le plan de la route de Périgueux à Chalus, portant indication des réparations qui doivent y être faites ; — un mémoire relatif au grand chemin royal de Limoges à Bordeaux par Périgueux ; — le procès du sieur Charron, ex-ingénieur de la Généralité, accusé de plusieurs exactions par des entrepreneurs ; — le desséchement des palus de Saint-Loubès ; — devis, adjudications, ordonnances de l'intendant, etc.

C. 1933. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 1 plan.

1736-1738. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Dubois, d'Ormesson et Orry, concernant : — un mémoire sur les abus qui se commettaient au port de Libourne au sujet du délestage ; — un arrêt du Conseil sur la police des rivières de la Généralité d'Auch et le département de Pau ; — l'adjudication de la construction d'un pont sur le ruisseau de Benac, chemin de Buzei à Thouars ; — le devis des travaux de réparations à faire sur le grand chemin de Bordeaux au Médoc ; — le pont de Bourdeilles, sur la rivière de la Dronne ; — le projet des travaux les plus urgents à exé-

cuter sur la route de Paris ; — rapports, devis, adjudications, requêtes, ordonnances de l'intendant, etc., relatifs aux ponts et chaussées.

C. 1934. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1735-1738. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de Gaumont, et les subdélégués, concernant : — trois adjudications relatives, la première, aux réparations à faire à l'écluse et à la digue de Buzet ; — la deuxième, au surhaussement de trois pieds que l'on a exigé que le marquis de Flamarens fit à cette digue ; — et la troisième, aux ouvrages nécessaires pour la construction d'un moulin à quatre roues sur cette digue ; — les rapports des ingénieurs constatant que la construction de ce moulin ne peut porter aucune atteinte au service de la navigation, etc.

C. 1935. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier ; 1 plan.

1714-1738. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Gaumont, Orry, d'Ormesson, et les subdélégués, concernant : — le recurement de l'estey de Merle ; — le mauvais état de la route de Paris à Bordeaux et les travaux qu'il convient d'y faire ; — la réparation du pont de Chalais ; — les devis et adjudications des ouvrages à exécuter sur les routes de Bordeaux à Toulouse ; — de Bordeaux à Bayonne par les Petites Landes et à Libos pour la communication de Périgueux avec le Quercy ; — le chemin de Saint-Macaire à Sauveterre ; — un mémoire des ouvrages ordonnés par le Roi en 1738 dans la Généralité de Bordeaux ; — l'entretien des routes et de la navigation ; — la fontaine et le chemin de Cocumont ; — le pont de Merle et les ponceaux qui se trouvent sur les chemins de halage du Lot et de la Dordogne, etc.

C. 1936. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1738-1742. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres d'Ormesson, Orry, et les subdélégués, concernant : — l'adjudication des ouvrages neufs et d'entretien de la route de Toulouse ; — le projet des travaux à exécuter pendant l'année 1739 aux ponts et chaussées de la Généralité de Bordeaux ; — les réparations du pont de l'Auvignon, sur la route de Condom à Larroumieu ; — les envois de fonds pour les ponts et chaussées et leur emploi en 1738 ; — les chemins de Fronsac à Libourne et de Saint-Pardoux à Fronsac ; — la correspondance de M. le maréchal de Richelieu avec l'intendant au sujet des réparations de ces chemins ; — le devis des ouvrages a faire pour l'entretien des routes de la Généralité de Bordeaux pendant neuf années ; — la chaussée en cailloux sur la route de Bordeaux à Limoges, etc.

C. 1937. (Portefeuille) — 122 pièces, papier ; 5 plans.

1743-1963. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec le ministre Bertin et les subdélégués, concernant : — les plan, devis et adjudication du pont des Guichards, en Périgord ; — le pont de Bourdeilles, sur la rivière de la Dronne ; — les mémoires relatifs à la route de Lapezade, en Rouergue, à Clermont (Puy-de-Dôme) ; — les Religieux de Saint-François de Bonencontre d'Agen ; — l'écluse et la digue de Saint-Vicq ; — le pont de Condat ; — le chemin de Bazas à Nérac ; — le chemin de Saucats à La Brède ; — le plan du canal de Saint-Vivien ; — le port de Lormont ; — le chemin de Sainte-Foy à Monpaon ; — des requêtes, ordonnances de l'intendant, etc.

C. 1938. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1659-1724. — Correspondance de M. de Courson, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Machault, le duc d'Antin, et les subdélégués, concernant : — les frais d'entretien de la navigation des rivières de la Garonne, de la Baïse et du Lot ; — la visite des chemins, des ponts, des bateaux et moulins à nef sur la Garonne ; — les réclamations de la Chambre de commerce de Toulouse au sujet des réparations à faire le long de la rivière de Garonne, pour empêcher l'interruption de la navigation ; — les frais des officiers attachés à la navigation des rivières, etc.

C. 1939. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1725-1745. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec le ministre Le Blanc et les subdélégués, concernant : — la navigation des rivières de la Généralité de Bordeaux ; — les priviléges des visiteurs et inspecteurs généraux desdites rivières ; — l'adjudication en faveur du sieur Chaigneau de l'entretien de la rivière de Baïse, pour cinq années, moyennant la somme de deux mille livres par an ; — un mémoire du sieur Madaillan, ancien ingénieur du Roi, sur les ouvrages à faire pour prévenir les inondations de la Soenne et de Barguelonne ; — les commissions des syndics particuliers des rivières, etc.

C. 1940. (Registre.) — 127 feuillets, papier.

1738-1751. — États du Roi ou mémorial relatif aux recettes et dépenses portées chaque année sur les états

du Roi, depuis 1738 jusques et y compris 1751, pour reconnaître l'emploi des sommes qui avaient été dépensées chaque année, et dont la destination paraissait devoir être principalement l'entretien et les ouvrages de réparations relatifs à la navigation des rivières.

C. 1941. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier ; 1 plan.

1724-1776. — Correspondance de MM. de Tourny, de Fargès et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Beaumont, de Trudaine, de L'Averdy, Boutin, et les subdélégués, concernant : — les mémoires, requêtes et procès-verbaux des officiers de la navigation, au sujet des obstacles mis par divers particuliers à la libre navigation des rivières de la Généralité de Bordeaux, tels qu'établissements de moulins à nef, plantation de piquets jetins, nasses de pêcheries, mauvais état des écluses, atterrissements, peyrats et autres obstacles ; — l'établissement d'une bourse commune à Bergerac parles marchands fréquentant la Dordogne et la Vezère, etc.

C. 1942. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier ; 1 plan.

1729-1746. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Baudry, de Trudaine, et les subdélégués, concernant : — les officiers de la navigation des rivières de la Généralité de Bordeaux et les procès-verbaux constatant le mauvais état où se trouvait la rivière de Garonne ; — le rapport sur le débordement de la Garonne, qui eut lieu le 16 mai 1735 ; — les gages et frais de visite alloués aux officiers ; — une requête de la marquise de Longua au sujet d'un moulin qu'elle désirait placer sur la rivière de Dordogne, près le lieu de Gardonne ; — une réclamation des habitants de La Réole et des environs pour être autorisés à établir un moulin à blé sur la Garonne ; — le projet d'une nouvelle commission de patrons pour la navigation des rivières, etc.

C. 1943. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier ; 2 plans.

1746-1750. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : — les visites des rivières de la Généralité de Bordeaux ; — l'arrêt du Conseil du 8 mars 1746, qui ordonne que les propriétaires et possesseurs de moulins construits sur les ponts seront tenus de remettre leurs litres de propriété dans le délai de trois mois ; — les abus commis par les tireurs de corde à la remonte des bateaux ; — le recurement des ruisseaux dans les communautés du Mas d'Agenais et de Caumont ; — les amendes prononcées contre les propriétaires de fonds riverains de la Garonne, etc.

C. 1944. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier ; 2 plans

1750-1756. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : — la navigation des rivières de la Généralité ; — les instructions sur la navigation ; — les amendes prononcées contre divers particuliers pour n'avoir pas exécuté l'ordonnanee du 29 juillet 1748, qui leur prescrivait l'arrachement des plantations par eux faites sur les bords des rivières ; — requêtes à ce sujet, etc.

C. 1945. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier ; 6 plans.

1749-1756. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Trudaine, Rouillé et les subdélégués, concernant : — la navigation à l'entrée de la rivière de Bordeaux à Pauillac ; — les délibérations et projets pour remédier aux inconvénients de la navigation ; — des notes sur les balises, mémoires et arrêts du Conseil ; — un projet d'établissement de digues le long du bord de la Gironde, du côté du Médoc, à l'effet de renvoyer les courants vers Ambès, et de rendre aux vaisseaux le passage qui existait autrefois entre le bec et l'île de Cazeaux ; — les corps-morts et boyes à placer au banc de sable vis-à-vis la Bringuière ; — la mission du sieur Mangin, ingénieur de la marine, envoyé par le gouvernement pour améliorer l'entrée de la rivière, etc.

C. 1946, (Portefeuille). — 117 pièces, papier.

1753-1763. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de Courteille, et les subdélégués, concernant : — la navigation des rivières de la Généralité de Bordeaux ; — le projet de rendre navigable la rivière de Gelise depuis la ville de Mézin jusqu'à son embouchure à la Baïse, qui communique avec la Garonne ; — les commissions de syndics et patrons de la navigation des rivières ; — les contestations entre les négociants et navigateurs fréquentant la rivière de Baïse et le marquis de Flamarens au sujet de son moulin de Buzet, situé sur ladite rivière ; — la demande du sieur Duhamel pour être maintenu en possession et jouissance de l'île de Casseuil ; — la tire des bateaux sur la Dordogne.

C. 1947. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1717-1773. — Correspondance de MM. de Tourny

et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine et de Courteille, et les subdélégués, concernant : la navigation des rivières ; — l'adjudication pendant six années de l'entretien des ouvrages de la navigation de la rivière de Baïse ; — le syndicat de la Bourse commune des marchands fréquentant la rivière de Dordogne, établie à Bergerac et son administration ; — les appointements de l'inspecteur de la navigation ; — la réclamation des maîtres de bateaux de la ville d'Agen et autres fréquentant la rivière de Garonne, au sujet du mauvais état des chemins de halage, depuis le port Sainte-Marie jusqu'à Bordeaux, etc.

C. 1948. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 1 plan.

1730-1779. — Correspondance de MM. Boucher, Boutin et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Baudry, Berlin et de Trudaine, et les subdélégués, concernant : la navigation des rivières de la Généralité ; — une requête de la demoiselle de La Peyre et de plusieurs particuliers, tendante à ce qu'il soit ordonné que la rivière de Garonne, dans la partie qui passe devant Sainte-Bazeille, soit élargie, écurée et remise dans son ancien état, et que tout ce qui nuit à la navigation soit supprimé, le tout aux frais et dépens des propriétaires riverains ; — l'entretien des écluses à l'endroit des chaussées des moulins ; — la fixation des fonds pour la navigation des rivières ; — les commissions de patron de la navigation de la Dordogne ;— des mémoires et procès-verbaux de visite des rivières, etc.

C. 1949. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier ; 14 plans.

1768-1779. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de L'Averdy, de Fourqueux et Terray, et les subdélégués, concernant : les devis estimatifs et états de situation des travaux faits ou à faire par corvées ; — les adjudications des ouvrages pour le maintien et l'amélioration de la navigation des rivières de Garonne, du Lot, de la Baïse, de la Vezère et de la Dordogne ; — les appointements des sous-ingénieurs ; — les salaires des conducteurs et piqueurs ; — la construction et réparation des écluses ; — le rapport de l'ingénieur Saint-André sur les dégâts causés sur la route de Toulouse, dans la partie du Pas-Saint-George par le débordement de 1770 ; — l'élargissement et le redressement d'un ruisseau appelé la Cone, situé aux environs de Bergerac, etc.

C. 1950. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1765-1770. — Travaux, réparations, comptes, etc., concernant : le projet pour rendre navigables les rivières de l'Isle et de la Vezère en Périgord ; — celle de Lisle, depuis la ville de Périgueux jusqu'à Libourne, où elle se joint à la Dordogne, et celle de la Vezère, depuis Terrasson jusqu'à Limeuil ; — de l'Aveyron, de la Vèze et du Tarn ; — les réparations de la rivière de l'Adour ; — la reddition du compte de l'imposition pour les travaux de la rivière de l'Isle, etc.

C. 1951. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1744-1782. — Comptes, ordonnances, projets, mémoires, concernant : les frais des travaux de la navigation de la rivière de l'Isle ; — les commissions des gardes éclusiers de ladite rivière ; — les comptés rendus par M. Marquet, receveur général des finances de la recette et dépense des deniers provenant de l'imposition faite pour les travaux de la rivière de l'Isle en Périgord ; — l'ordonnance rendue par le siège des eaux et forêts de Guyenne, qui ordonne à tous les propriétaires aboutissant à la rivière, de l'Isle, depuis Coutras jusqu'à la paroisse Saint-Seurin, de couper tous les arbres qui sont sur leurs possessions, à peine de 500 livres d'amende ; — la navigation du canal du Languedoc ; — la construction d'un canal navigable du bassin d'Arcachon à Bordeaux, et d'un port à La Teste, etc.

C 1952. (Carton.) — 63 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1743-1790. — Correspondance de MM. Boutin, de Fargès et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Bertin, de Courteille, de Trudaine et de Calonne, et les subdélégués, concernant : la réception et les fonctions des pilotes lamaneurs établis pour la rivière de Gironde ; — l'indemnité réclamée par le sieur Canolle, pour avoir travaillé au projet de la navigation de la rivière de l'Isle ; — les devis et estimation des ouvrages pour l'entretien de la navigation du Lot ; — l'établissement du moulin à nef sur la Garonne au-dessous de Tonneins ; — des concessions d'îles et de graviers ; — les règlements pour le flottage et la navigation de la Garonne ; — la vérification des titres de propriété des établissements placés sur la Garonne ; — la navigation de la rivière de Dordogne ; — des concessions de graviers ; — la suppression de moulins ; — le droit de pêche, etc.

C 1953. (Carton.) — 128 pièces, papier ; 4 plans.

1766-1788. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de La Millière et Débonnaire de Forges, et les

subdélégués, concernant : la rivière du Lot et le projet pour la rendre navigable ; — la destruction des nasses ; — les plantations et construction des écluses par MM. d'Arche, Dancy, Dalesmes de Graville et Lavau, nuisibles à la navigation de ladite rivière ; — un mémoire relatif aux destructions ordonnées à l'embouchure du Drot ; — la navigation du Ciron ; — les travaux à exécuter aux moulins neufs ; — des ouvertures de pertuis ; — des requêtes des religieux de la Chartreuse de Bordeaux ; — les réclamations des habitants de Villandraut sur le droit exorbitant, de péage établi par les sieurs Duroy et de Ruat ; — des rapports et observations sur la navigation du Ciron, etc.

C. 1954. (Carton.) — 50 pièces, papier ; 4 plans.

1749-1784. — Correspondance de MM. de Tourny Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre de Trudaine et les subdélégués, concernant : la navigation de la Garonne depuis Bordeaux jusqu'à Pauillac ; — des requêtes, mémoires et rapports sur la situation du cours de cette rivière et des dangers qu'occasionnent les courants formés par les peyrats des îles de Carmeil et de Cazaux ; — les délibérations de la Chambre de commerce au sujet de la sûreté de cette navigation ; — un mémoire du sieur Magin, sur la nécessité d'établir des balises à l'entrée de la rivière de Bordeaux ; — le mauvais état des peyrats de Pauillac, du port de Macau et de Lormont ; — les plans de l'île du pâte de Blaye, de la côte de Macau et de l'anse de Rohan, etc.

C. 1955. (Carton.) — 117 pièces, papier ; 2 plans.

1772-1789. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, Bertin, Turgot et de La Millière, et les subdélégués, concernant : la navigation de la rivière de Lisle ; — les moyens à prendre pour la rendre navigable ; — les réparations des écluses et canaux ; — les travaux à exécuter pour le perfectionnement de cette rivière ; — la reconstruction et entretien des digues, écluses et moulins situés sur la rivière de Lisle ; — les adjudications des travaux à faire sur cette rivière, etc.

C. 1956. (Carton.) — 142 pièces, papier.

1770-1787. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de La Millière, d'Ormesson, Joly de Fleury, de Galonné, de Trudaine, de Cotte, Necker et Débonnaire de Forges, et les subdélégués, concernant : l'adjudication de quinze ponts de halage le long de la Garonne ; — les procès-verbaux de visite des rivières de la Généralité de Bordeaux ; — les règlements sur le service de la navigation ; — les appointements de M. Allemant, conservateur général de la navigation de la Garonne ; — une plainte contre le sieur Allemant, au sujet de l'irrégularité de ses états de service ; — la police de la navigation des rivières et un projet d'arrêt portant règlement sur la navigation de la Garonne, etc.

C. 1957. (Carton.) — 114 pièces, papier ; 5 plans.

1770-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre de La Millière, concernant : les commissions de patrons de bateaux, des agents et syndics de la navigation de la rivière de Garonne ; — les ouvrages et réparations à faire sur ladite rivière ; — l'emploi des fonds pour la réparation des chemins de halage ; — le traitement des agents des ponts et chaussées ; — les fonctions respectives de l'ingénieur en chef et du conservateur de la navigation ; — la construction de bateaux pour le service de ladite rivière ; — les appointements du sieur Jarry, conservateur de la Garonne, etc.

C. 1958. (Carton.) — 137 pièces, papier ; 1 plan.

1773-1789 — Correspondance de MM. de Clugny, Dupré de Saint-Maur, Boutin et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Necker, d'Ormesson, de Calonne, de Vergennes et de La Millière, et les subdélégués, concernant : un projet pour la défense de la rivière de Bordeaux en cas de guerre avec une puissance maritime ; — les règlements pour le flottage de la navigation de la Garonne ; — la visite générale de ladite rivière en 1786 ; — l'établissement d'un moulin sur la Garonne ; — une affaire de M. Mirambet, sur les obstacles portés à la navigation ; — les travaux de navigation exécutés dans les paroisses de Bourdeilles et de Mongauzy, subdélégation de La Réole, etc.

C. 1959. (Carton.) — 113 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin ; 2 plans.

1699-1786. — Correspondance de MM. de Tourny, Boucher, de Cluny, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de Baudry, Taboureau, Turgot, Necker, Débonnaire de Forges, de Vergennes et de La Millière, concernant : la contribution imposée sur les habitants de Baronne, des Lannes et de Marsan, pour faciliter l'entrée de la rivière de l'Adour du côté de la mer ;— les appointements du sieur

Vimar, inspecteur de la navigation ; — l'imposition de 10,000 livres pour la navigation de la Généralité de Bordeaux ; — les frais d'entretien des rivières du Lot et de la Baïse ; — les règlements et ordonnances sur la navigation des rivières ; — l'état de la rivière de l'Adour depuis Dax jusqu'à Bayonne et des difficultés de sa navigation ; — la navigation du Gave ; — les contestations entre Mme la vicomtesse de Montréal et la communauté de Peyrehorade, au sujet des pêcheries qui gênaient la circulation de la navigation des rivières du Gave et de l'Adour, etc.

C. 1960. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1757-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur, Boutin et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de La Millière et Necker, et les subdélégués, concernant : la destruction d'un môle en bois placé au milieu de la Garonne, près du Pas-Saint-Georges, par le sieur Babin, habitant de la paroisse de Barie ; — les contraventions sur les règlements de la police de la navigation de la Garonne ; — le rouissage des chanvres dans les ruisseaux, rivières et fossés ; — l'abatage des arbres, jetins, souches et grosses branches nuisant à la liberté du chemin de halage ; — les procès-verbaux de visite de la rivière de Garonne ; — l'indemnité réclamée par M. de Lavaissière de Lonbens, pour dommages causés à son domaine par l'établissement des levées faites dans la communauté de Bourdeilles ; — l'urgence des réparations du chemin de halage dans l'étendue du département de la Gironde ; — l'échouage du navire Les Enfants, à Bordeaux, au-dessous de La Grange, etc.

C. 1961. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier.

1779-1789. — Correspondance de M. le ministre de La Millière, avec M. de Néville, intendant de Bordeaux, relative : — à quatre projets d'états du Roi pour les ouvrages de la navigation des rivières ; — quatre états d'enregistrement des payements faits sur chacun de ces états ; — plus à un état d'enregistrement des payements, jusqu'en avril 1786, pour l'entretien des rivières navigables ; — aux indemnités allouées à Mme la comtesse de Lur-Saluces, pour cession de terrain pour la construction du pont de Barsac ; — à la demoiselle Durand, pour dommages occasionnés à sa propriété par l'extraction des matériaux nécessaires aux travaux du pont de Saint-Jean-de-Luz, etc.

C. 1962. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1743-1744. — Comptes, concernant : les déblais des terres le long des murs de la ville de Bordeaux, entre les portes Dauphin et Saint-Germain : — les états des journées des manœuvres employés aux travaux des promenades publiques, pendant l'année 1744, etc.

C. 1963. (Carton.) — 128 pièces, papier.

1744. — État des journées des manœuvres employés aux : travaux des promenades publiques de la ville de Bordeaux. Ces journées sont réglées à raison de 12, 15, 22 et 25 sous.

C. 1964. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1745. — Comptes concernant : les travaux exécutés aux portes d'Albret, Saint-Germain et Porte-Dijeaux ; — les listes de quinzaine des manœuvres commandés par ordre de M. Letellier, derrière la verrerie, aux Chartrons, sous le commandement d'un nommé Coppe ; — la réparation des outils des manœuvres employés sous les ordres des sieurs Désoard, Chatinier et Sallefranque, piqueurs ; — la réparation de l'aqueduc des allées du marais ; — le transport de terres pour la formation de la chaussée du marais de l'Archevêché ; — les frais de démolition de la porte Saint-Julien ; — les réparations des fossés du grand chemin des allées de Bouteau, etc.

C. 1965. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1745. — Comptes concernant : les états des journées des manœuvres employés aux travaux de la porte Saint-Julien ; — les frais de remblais de terre sur le chemin derrière l'Archevêché ; — les réparations des portes Sainte-Eulalie et de Tourny ; — les appointements des piqueurs ; — la réparation de tombereaux ; — le transport de gravier ; — les frais de démolition de la porte Saint-Julien ; — les payements faits au sieur Chalimon, entrepreneur des déblais et remblais des terres, formant la chaussée qui traverse les marais, derrière l'Archevêché, etc.

C. 1966. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1743-1747. — Compte rendu à M. de Tourny, intendant de Bordeaux, par M. Montégut, ingénieur de ladite ville, des recettes et dépenses par lui faites pour les travaux des environs de la ville de Bordeaux, depuis le 24 décembre 1743 jusqu'au 26 octobre 1745 ; — les pièces justificatives à l'appui des comptes, s'étendant du 1er février 1747 jusqu'au 31 octobre suivant, etc.

C. 1967. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1745-1746. — Comptes des recettes et dépenses

concernant : les réparations de la porte royale des allées derrière l'Archevêché ; — des portes Sainte-Barbe, Dijeaux et Saint-Julien, sous les ordres du sieur Cappe ; — les frais de raccommodage des tombereaux employés au déblaiement des terres ; — la réparation des pioches ; — la liste des journées des manœuvres employés à la porte d'Albret ; — la démolition des anciennes maisons de la place Royale ; — le transport de Lest pour l'alignement du grand chemin des Chartrons ; — les réparations de la Porte-Neuve, près les Capucins, etc.

C. 1968. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1746-1747. — Comptes de dépenses relatifs : aux travaux exécutés à la porte du Chapeau-Rouge ; — les frais des journées des manœuvres employés aux réparations de la butte de l'hôpital des Incurables, près la porte Saint-Julien ; — les mémoires des bouviers, pour charrois de terre à la hutte de la porte Dijeaux ; — le déblaiement de la porte du Chapeau-Rouge ; — la démolition de quatre maisons situées à la porte du Chapeau-Rouge, attenantes aux murs de ville ; — les frais de transport de pierres et moellons provenant des démolitions de la place Royale, etc.

C. 1969. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1747-1748. — Compte-rendu par M. Montégut, ingénieur de la ville de Bordeaux, des recettes et dépenses par lui faites pour les travaux de la ville et ses environs, avec les pièces justificatives à l'appui, etc.

C. 1970. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1748-1750. — Compte rendu à M. deTourny, intendant de Bordeaux, par M. Bonfin, ingénieur de cette ville, des recettes et dépenses par lui faites pour les travaux exécutés dans ladite ville et ses environs, avec les pièces justificative ù l'appui, etc.

C. 1971. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1749-1750. — Comptes rendus à M. de Tourny, intendant, par M. Bonfin, ingénieur, concernant : les dépenses faites avec la recette de 3 sous pour livre, pour l'exécution des divers travaux opérés, tant dans la ville de Bordeaux que dans ses environs ; ensemble les pièces justificatives à l'appui. — Parmi ces travaux, on remarque ceux de la porte d'Albret ; — des déblais de terre entre les portes Dauphin et Saint-Germain, aux promenades et aux Chartrons près la verrerie, etc.

C. 1972. (Carton.) — 101 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1743-1745. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Machault, de Courteille et Rouillé, concernant : le transport de terres pour la formation d'une chaussée dans le marais de l'Archevêché ; — la construction de l'hôtel des fermes de la ville de Bordeaux ; — de la place Royale ; — d'une grille et d'une porte en fer à la place de Tourny ; — la reconstruction des murs des bâtiments des pères Carmes, aux Chartrons ; — les frais de démolition d'une maison située près la porte Saint-Germain ; — l'établissement de deux ponts aux allées de l'Archevêché ; — le pavage des fossés du Chapeau-Rouge ; — l'indemnité allouée aux Feuillants, pour cession de terrain et d'une maison près la porte Dijeaux ; — la réparation de l'hôtel de l'Intendance ; — l'établissement de corps-morts et boyes, sur la Garonne ; — l'entretien du jardin public, etc.

C. 1973. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1742-1758. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Moras et les subdélégués, concernant : l'établissement de balises et signaux pour faciliter la navigation de la Garonne ; — les frais d'entretien de la tour de Cordouan ; — les frais de visite de la rivière de Garonne ; — les moyens à employer pour en faciliter la navigation ; — les appointements du sieur Mogin, ingénieur ordinaire de la marine ; — les réparations de l'hôtel de la Bourse ; — le pavage de la place Royale ; — les ouvrages de sculpture de la porte de Dijeaux, etc.

C. 1974. (Carton.) — 74 pièces, papier.

1743-1768. — Comptes de dépenses concernant : les appointements du sieur Portier, inspecteur des travaux de la place Royale sur le port de Bordeaux ; — la démolition et reconstruction de maisons et échoppes près la porte Dijeaux ; — la démolition de la maison à trois étages du sieur Simon Martin, située rue Saint-Joseph, aux Chartrons ; — les frais des fondements et des piliers pour marquer la façade de la place Dauphine du côté du marais de l'Archevêché, et de la place de Tourny, du côté des Chartrons attenant ladite porte ; — les frais de la charpente des glacières situées au voisinage de la porte Dijeaux ; — l'ouverture d'une nouvelle rue perçant de la place Royale à la rue du Parlement ; — la construction des façades des maisons sur l'esplanade près la porte Tourny et sur la place d'Aquitaine, etc.

C. 1975. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1669-1696. — Demandes en indemnités par MM. l'abbé de Boulieu, Minvielle, Cassaigne, Cassan, Teillet, Boudey, Lauvergnac, écuyer, Chambort et Duval, fermiers sur les grains et farines, propriétaires des maisons qui furent démolies à Bordeaux pour la construction des fortifications du Château-Trompette ; — divers titres produits par lesdits propriétaires.

C. 1976. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1772-1784. — Correspondance de MM. Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : les frais de construction et d'entretien des pavés dans les faubourgs et banlieue de Bordeaux ; — l'entretien des routes de Bordeaux à Toulouse et Bayonne ; — les réparations du chemin de Bordeaux à Buch, par Pessac ; — des bâtiments du palais Sénéchal et des prisons ; — les travaux à exécuter à l'établissement de la Cour des Aides de Casteljaloux ; — les états des paroisses composant les ateliers de corvées, etc.

C. 1977. (Registre.) — In-8°, 145 feuillets, papier.

1777. — Journal de l'emploi des fonds de cette année pour diverses dépenses des ponts et chaussées. — Entretien des chaussées et pavés des routes, de la navigation de la Dordogne, de l'île de la Baïze et du Lot, des ateliers de charité établis sur les routes, etc.

C. 1978. (Registre.) — In-8°, 143 feuillets, papier.

1778. — Journal de l'emploi des fonds de cette année pour dépenses des ponts et chaussées dans la Généralité de Bordeaux : — entrelien des rivières navigables, des pavés, chaussées, ponts, grandes routes, construction d'un port à Saint-Jean-de-Luz, casernement des troupes, travaux de chanté sur les grandes routes.

C. 1979. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1770. — Correspondance de MM. Esmangart et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Terray et d'Ormesson et les subdélégués, concernant : l'emploi des fonds délivrés sur les mandats des subdélégués de Périgueux, Nontron et Thiviers, pour être employés à procurer des moyens d'existence aux pauvres journaliers ; — l'envoi d'un nouveau secours de 30,000 livres pour le soulagement des habitants de la Généralité de Bordeaux ; — l'établissement de chantiers de charité à Notre-Dame-de-la-Garde et à la montée de Gardoune, au-dessus du pont de la ville ; — le relevé des grains et farines existants à Thiviers et du nombre des personnes à nourrir ; — un attroupement à Périgueux au sujet de la cherté des grains, etc.

C. 1980. (Carton.) — 78 pièces, papier.

1777-1780. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Turgot, de Trudaine, Taboureau, d'Ormesson, Necker et de Cotte, et les subdélégués, concernant : l'établissement et la répartition des ateliers de charité pour les travaux des ponts et chaussées de la Généralité de Bordeaux ; — l'entretien du jardin royal et de la place Dauphine ; — la communication de Bordeaux à Bayonne par les Grandes Landes ; — la réparation des chemins de Bordeaux à Castres, à la Teste et à Branne ; — l'entretien du chemin de Périgueux à Mussidan et de Sarlat à Limoges ; — une dépense imprévue faite sur les fonds de charité de l'année 1777 ; — les états de situation des travaux, etc.

C. 1981. (Carton.) — 143-pièces, papier.

1778-1788. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes et les subdélégués, concernant : les travaux de charité exécutés dans les communautés de Saint-Émilion, Saint-Jean-de-Blaignac et Branne ; — le redressement de la rue du Chapeau-Bouge ; — la prolongation de la rue des Lauriers ; — le pavage des rues de l'Allée-des-Noyers, des Remparts, Gensac et Labotière ; — les alignements de la rue de Surson, aux Chartrons ; — du mur de clôture du cimetière de Libourne ; — le pavage de la rue de la Trésorerie ; — le canal de ceinture de Bordeaux ; — le projet d'agrandissement du grand marché de Bordeaux, etc.

C. 1982. (Carton) — 127 pièces, papier.

1774-1789. — États des frais de réparation des bâtiments du palais Sénéchal et des prisons de la ville de Bordeaux, de la Cour des Aides, du brigantin de l'intendant et du hangar servant à le renfermer ; — divers états de dépenses acquittées pour la réparation des bâtiments du vieux palais de l'Ombrière.

C. 1983. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1741-1789. — Correspondance de MM. Boucher et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Orry, de La Houssaye, de La Millière et de Calonne, con-

cernant : les réparations de l'hôtel du premier président ; — les contestations entre la ville de Bordeaux et ses fermiers, au sujet de leur demande en indemnité pour la non-jouissance des droits sur les grains ; — le remboursement du prix des maisons démolies par la ville ; — les frais d'entretien de pavés dans la partie le long du jardin royal et du faubourg des Chartrons ; — l'adjudication passée au profit du sieur Mirail pour ouvrages et réparations de la salle de concert ; — les frais de réparation du pavage devant les chantiers du Roi, etc.

C. 1984. (Registre.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier.

1776-1785. — Enregistrement des requêtes ou mémoires concernant les travaux publics adressés à l'intendant par les subdélégués et les divers particuliers des paroisses de la Généralité pour être, autorisés à faire des travaux d'utilité publique, réparations aux chemins, curage des cours d'eau, corvées, alignements.

C. 1985. (Carton.) — 144 pièces, papier.

1775-1786. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, de Cotte, Bertin, Necker, de Vergennes et Débonnaire de Forges, concernant : un projet de construction d'un pont sur la Garonne à Langon ; — l'établissement d'un moulin économique à l'entrée du faubourg des Chartrons, etc.

C. 1986. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1777-1789. — Devis estimatifs, soumissions, procès-verbaux d'adjudication, rapports et comptabilité de travaux exécutés sur les routes dans l'arrondissement de Lesparre ; — la construction des pavés à Pauillac dans les rues de Ségur, Esmangart, Richelieu et Royale ; — l'établissement d'un atelier de charité au bourg de Lamarque pour le pavé de la rue dudit bourg et pour les réparations à faire à la chaussée qui conduit de ladite rue au port de Lamarque, etc.

C. 1987. (Carton.) — 83 pièces, papier.

1764. — États des commissaires et syndics des chemins dont le dévouement et le zèle ont opéré l'avancement des travaux depuis Périgueux jusqu'à Firbeix, et diverses demandes faites par lesdits syndics et commissaires en décharge de capitation et de vingtième, parmi lesquelles on remarque les noms de MM. Dauriat, Lagrange, La Salle-Dumeyniaux Ventou de Lacombe, Monte de Latrade, Puiffé de Magondeaud, Laplace, Thomas, Chadeau, Nicolas de Maison, Jacques Dufourd de Saint-Priest, Pierre Reynaud, Jean Lacougerie, Vacher, Léonard Du Perier, Pierre Bouyer et Jean Picot.

C. 1988. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier ; 1 plan.

1764. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine et Orry et les subdélégués, concernant ; les commissaires et syndics des chemins qui ont obtenu des décharges de capitation et de vingtièmes en considération du zèle et des soins avec lesquels ils ont rempli leurs fonctions pendant le cours de l'année 1764 ; — les valets des privilégiés : arrêt rendu en leur faveur par la Cour des Aides ; — la réparation d'un pont à six arches à la sortie de la ville d'Exideuil, situé sur la rivière de La Loüe, avec chaussées des deux côtés de ses abords et murs de soutènement, etc.

C. 1989. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1776-1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Necker, de La Millière et d'Ormesson, et les subdélégués, concernant : — un édit du Roi qui supprime les corvées et ordonne la confection des grandes roules à prix d'argent ; — un arrêt du Conseil d'État qui réduit à 42 pieds la largeur des routes principales et prescrit des règles pour fixer la largeur des routes moins importantes ; — la plantation d'arbres le long des grandes routes, les règlements pour les travaux des grands chemins ; — la situation des routes de la Généralité de Bordeaux au 1er octobre 1781 ; — le rachat des corvées ; — l'inspection des chemins par M. Mathieu, sous-ingénieur des ponts et chaussées dans les subdélégations d'Agen, Condom et Bayonne, etc.

C. 1990. (Carton.) — 76 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1776-1786. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Clugny et de Trudaine, et les subdélégués, concernant : — les réparations provisoires à faire aux principales routes de la Généralité de Bordeaux ; — les rôles d'imposition pour le rachat des tâches assignées aux habitants taillables de la paroisse de Bonnetan ; — les états des recettes faites sur les impositions des corvées et des restes à recouvrer ; — les tables du prix auquel revient le transport de la toise cube de sable, etc. ; — un plan pour servir à la construction d'un tombereau, etc.

C. 1991. (Portefeuille). — 6 pièces, papier.

1778-1782. — Arrêts du Conseil d'État du Roi, qui, en exécution de celui du 3 mai 1778, casse l'arrêt de la Cour des Aides et finances du 20 mars 1778, relatif aux travaux des chemins, et ordonne que tous greffiers et autres dépositaires des rôles pour le recouvrement des sommes destinées auxdits travaux seront contraints par corps à en faire la remise ; — qui ordonne que les plans et devis des grandes routes du pays de Labourd et tous les ouvrages nécessaires pour leur alignement, construction, réparation et entretien, ainsi que les états de dépense qui concernent lesdits travaux, seront à l'avenir arrêtés par l'intendant et commissaire départi en la Généralité de Bordeaux.

C. 1992. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1720-1740. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, d'Angervilliers, Orry et d'Ormesson, et les subdélégaés, concernant : l'élargissement des grands chemins ; — les plantations d'arbres sur les grandes routes ; — les réparations des chemins de communication de ville en ville ; — un mémoire sur le travail par corvées ; — les instructions sur la réparation des chemins ; — l'entretien de la route de Toulouse ; — une plainte de l'abbé Dugros, conseiller clerc au Parlement, au sujet des ordres qui ont été donnés à son bouvier de marcher à son tour à la corvée pour porter les matériaux nécessaires aux réparations des chemins ; — les états du nombre des carriers, paveurs et journaliers employés à la réparation desdits chemins ; — le devis estimatif des travaux indispensables à faire pour réparer les chemins dans la subdélégation de Libourne, etc.

C. 1993. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1740-1779. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Ormesson, d'Aguesseau et de Trudaine, et les subdélégués, concernant : la construction et entretien des chemins de la Généralilé de Bordeaux ; — les moyens proposés par M. Sabouroux pour faciliter le travail des corvées ; — le devis estimatif des réparations des levées des ponts de l'Isle et du Chalard ; — les états de l'emploi des fonds pour l'entretien des chemins ; — des projets d'ordonnance de l'intendant ; — des observations et décisions sur les corvéables ; — les privilèges des gentilshommes et des officiers du Présidial ; — les instructions relatives aux corvées ; — les défenses à toutes personnes de rompre, couper ou abattre les arbres plantés sur les bords des routes ; — le prix auquel doit revenir le transport de la toise cube de sable, cailloutis ou terre, etc.

C. 1994. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1743-1744. — États des hommes ou garçons en état de travailler et. des voitures à bœufs, vaches et chevaux des communautés de Cézac, Cubnezais, Saint-Aignan, Saint-Gervais, Pujard, Marsas, Gauriaguet, Saint-Antoine-d'Artiguelongue, Cubzac, Salignac, Saint-Romain, Lalande, Cadillac et l'Isle de Carney, Tarnès, Saint-Genis, Verac et Mouillac, Queynac, Lugon, Galgon, Fours, Eyrans, Saint-Androny, Anglade, Étauliers, Blaye, Larivière, Saillans, Villegouge, Saint-Germain, Campugnan, Cartélègue, Mazion, Saugon, Cars, Savignac et Saint-Michel, etc.

C. 1995. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : des procès-verbaux dressés contre les corvéables défaillants des paroisses de Machotte sur le chemin de Mézin à Nérac, de Pompignac, Marcenais, Civrac, Saint-Savin, Salignac, Clairac, Agen, etc. ; — les états des défaillants contre lesquels il a été expédié des ordres d'emprisonnement, savoir : Arnaud Aillet, Jean Medail, Pierre Jarquet, Pierre Moulinne, Jean Rougé, Lacoste, Bernard Serres, Salomon Arphel, Jacques Badimont, habitants de la subdélégation de Clairac, etc.

C. 1996. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1773-1781. — Correspondance de MM. Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Cotte, Necker, le maréchal duc de Mouchy et le duc de Castrie, et les subdélégués, concernant : les procès-verbaux dressés contre les défaillants aux corvées des paroisses de Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Pierre-d'Eyrans, Versac, Saint-Romain, Tarnès, Saint-Genis, Lalande, Périssac, Saint-Martin-de-Mazerat, Neuffonds, Condat, Terrasson, Saint-Pierre-de-Montignac, Azerac, etc. ; — la réparation du chemin qui conduit du bourg de Hinx au port ; — la nouvelle direction du chemin de Puiguilhem au port de Gardonne ; — l'extraction de gravier dans la propriété de Mlle de La Caze pour la réparation de la route aux abords du pont de la May, etc.

C. 1997. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier ; 1 plan.

1773-1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les subdélégués,

concernant : — le transport de la pierre de taille, moellon et sable nécessaires à la construction du pont de Camps, d'un aqueduc vis-à-vis le village de Rieux et d'un pont sur le ruisseau de Saint-Seurin, route de Libourne à Périgueux ; — la délibération des habitants du bourg de Saint-Esprit à l'occasion des sommes à imposer pour pourvoir aux frais des ouvrages à faire sur la route qui conduit de Saint-Vincent à Bayonne ; — les réparations du chemin de Thiviers à Brantôme ; — l'entretien de la route royale de Mézin à Nérac ; — le pavage de la principale rue d'Aiguillon ; — les états des paroisses des subdélégations de Casteljaloux, Condom, Vitrezay et Clairac, qui ont fourni leurs corvées, soit en nature, soit en argent ; — la liste des corvéables défaillants de la ville d'Aire, etc.

C. 1998. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1777-1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : les états des corvéables défaillants de la ville d'Aire et du Mas ; — les requêtes présentées par les sieurs Saint-Félix, Jacques Langon et Philibert Langon, aux fins d'être déclarés exempts du logement de gens de guerre et des corvées, les deux premiers comme capitaines au régiment de Gâtinais, et le troisième en sa qualité de lieutenant au régiment des milices de Béarn ; — un arrêt de la Cour des Aides portant empêchement au recouvrement du rachat des corvées, etc.

C. 1999. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1782. — Rôles du rachat des tâches et corvées des paroisses de Lormont, Cenon, Artigues, Bassens, Tresses, Ivrac, Salaunes, Talence, Saint-Aubin en Blanquefort, Eyzines, quartier de Lascombes, Eyzines, quartier de Laforest, Eyzines, quartier du Haillan et Floirac.

C. 2000. (Carton.) — 116 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1776-1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre Joly de Fleury et les subdélégués, concernant : — la réunion de trois paroisses du département de Périgueux à la subdélégation de Montpont pour le service des corvées ; — la répartition des impôts pour l'entretien des grandes routes ; — les travaux à exécuter sur les routes de la Généralité de Bordeaux ; — les instructions sur la construction et entretien des grands chemins ; — des demandes en exemption de corvées ; — les frais de signification de l'arrêt du Conseil du 12 septembre 1779, qui casse et annule celui rendu par le Parlement de Bordeaux relativement aux corvées ; — la construction de trente-trois ponts en charpente sur la nouvelle route de Bordeaux à Bayonne par les Grandes Landes et sur le chemin de Pauillac à Sainte-Estèphe, etc.

C. 2001. (Carton.) — 58 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 2 plans.

1775-1787. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Débonnaire de Forges, Necker, de Cotte, de La Millière, Joly de Fleury et de Calonne, concernant : — les moyens à employer pour subvenir aux dépenses d'entretien et de réparations des grandes routes ; — les états des communautés ou paroisses de la Généralité de Bordeaux qui ont préféré acquitter à prix d'argent les corvées de 1777 ; — la réduction des fonds destinés aux corvées pour la campagne de 1781 ; — l'opposition du curé de la paroisse de Saint-Clair de laisser imposer ses domestiques à la corvée à cause du privilége de son état ; — la demande d'emprisonnement contre les défaillants aux corvées ; — l'exemption des corvées en faveur des gardes-étalons et des gardes-haras ; — l'état général des routes faites et de l'entret ienparfait de celles à réparer, de celles qui ne sont encore qu'ébauchées, et enfin de celles qui ne sont encore que projetées, etc.

C. 2002. (Carton.) — 27 pièces, papier.

1981. — Rôles des rachats des tâches et corvées des paroisses d'Illats, Naujean, en Bazadois, de Tresses, Ivrac, Artigues, Cenon, Floirac, Lormont, Poudensac, Landiras, Saint-Médard, Isle-Saint-George, Beautiran, Pujols, Villenave, comté d'Ornon, Labrède, Saint-Michel-en-Landiras, Virclade, Saint-Morillon, Sauternes, Preignac et Barsac.

C. 2003. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1981. — Rôles de rachats des tâches et corvées des paroisses de Cérons, Bègles, Cadanjac, l'Isle-Saint-Georges, Aigues-Mortes, Martillac, Arbanats, Castres, Portets, Budos, Lamothe-Noaillan, Saint-Morillon-de-Labrède, Genissac, Daignac, Saint-Germain-du-Puch, Blazignac, La Sauve-Majour, Notre-Dame-de-Saint-Pey-d'Arveyres, Cadarsac, Millac, Bouliac, Latresne, Carignan, Cénac, Fargues, Saint-Hilaire, Nérijean, Moulon, Guillac, Baron, Saint-Martin-de-Cannac, Saint-Léon, Dardenac, Loupes, Meynac, Saint-Quentin, Bennetan, Sadirac, Le Pont, Saint-Denis, Pompignac, Croignon, Cameyrac, Montussan, Sallebœuf, Camarsac, Beychac, Lignan, Cursan, Grézillac, Espiet et Tizac.

C. 2004. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1778-1981. — Correspondance de M. Dupré de Saint-

Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Cotte et les subdélégués, concernant : les états des paroisses dont les corvées ont été faites à prix d'argent dans les subdélégations de La Réole, Vitrezay, Libourne, Blaye, Bazas, Pauillac et Sainte-Foy ; — le rapport sur les plaintes et les raisons alléguées par les paroisses qui se refusent a payer l'imposition pour le rachat des corvées ; — les priviléges, franchises et exemptions en faveur des préposés, commis et employés aux fermes de Sa Majesté ; — les états de situation des corvées ; — des demandes d'exemptions de corvées, etc.

C. 2005. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1781-1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Joly de Fleury, de La Millière et Necker et les subdélégués, concernant : le rachat des corvées ; — la condamnation du sieur Bacquey, vigneron de M. Dalon, de la paroisse de Villenave, à trois jours de prison ; — sa mise en liberté, à la charge par lui de payer un amende de 30 livres à laquelle il avait été condamné par ordonnance du 18 mars 1782, pour avoir refusé de faire ses corvées ; — les poursuites exercées contre les fermiers de la terre de Landiras, pour obtenir le payement de leurs corvées ; — l'élargissement du sieur Vincent Latiffonie, valet du sieur de Nabre, de la paroisse de Villenave, détenu dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, à la charge par lui de justifier préalablement qu'il aura acquitté la cote pour laquelle il se trouve compris au rôle du rachat des corvées de la paroisse de Villenave, etc.

C. 2006. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1784-1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de La Millière et de Calonne et les subdélégués, concernant : le recouvrement des fonds de rachat des corvées dans la subdélégation de Libourne ; — les observations sur les ordonnances relatives au recouvrement des arrérages des rachats ; — la condamnation du sieur Forcade de La Grézère, cadet, officier des troupes provinciales, résidant dans la paroisse de Saint-Loubert de Grignols en Bazadais, à un mois de prison, pour avoir tenu des propos séditieux à l'occasion du rachat des corvées ; — la détention du sieur Bataille, collecteur de la paroisse de Budos, dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, jusqu'à ce qu'il ait acquitté le montant des sommes par lui perçues du rachat des corvées, etc.

C. 2007. (Carton.) — 123 pièces, papier.

1784. — Enquêtes ordonnées par arrêt de la Cour de Parlement de Bordeaux sur le fait d'infractions à l'ordre public par l'exécution d'une ordonnance de M. l'intendant tendante à une augmentation d'impositions et autres innovations au sujet des corvées ; ladite ordonnance autorisait le rachat des corvées, et le Parlement, qui était partisan de la prestation en nature, soutenait dans son arrêt que cette ordonnance donnait lieu à des abus et à des vexations, et qu'enfin elle était cause de la ruine des cultivateurs. Ces enquêtes concernent les sénéchaussées de Libourne, Périgueux, Bergerac, Sarlat, Nérac, Condom, Mont-de-Marsan et Dax, etc.

C. 2008. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1784. — Déclaration du Roi du 11 août 1776, par laquelle il fut ordonné de pourvoir à la construction et entretien des grandes routes du royaume, suivant l'ancien usage ; des corvées furent ordonnées, et c'est dans l'emploi de ces ressources qu'il se glissa des abus que l'autorité entreprit d'abord de redresser au moyen d'enquêtes et instructions faites dans les diverses sénéchaussées de la Généralité. Celles contenues dans ce portefeuille concernent les sénéchaussées de Bordeaux, Agen, Tartas et Casteljaloux.

C. 2009. (Carton.) — 57 pièces, papier.

1777-1783. — États de situation des fonds du rachat des corvées fournis à M. l'intendant de Bordeaux par les subdélégués de Villeneuve-d'Agen, Blaye, Thiviers, Marmande, Périgueux, Agen, Casteljaloux, Nérac, Monflanquin, La Réole, Sarlat, Bordeaux, Sainte-Foy, Bergerac, Monpont, Riberac, Clairac, Nontron, Condom, Castillonnès, Bazas, Libourne et Mézin, etc.

C. 2010. (Carton.) — 98 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1757-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de La Millière, de Calonne et de Vergennes et les subdélégués, concernant : les instructions et mandements sur les corvées des grands chemins ; — la répartition de la taille ; — les rôles du rachat des corvées ; — la réduction du tiers des impositions en laveur des paroisses des subdélégations de Périgueux, Ribérac, Monpont, Nontron et Sarlat, qui avaient supporté le poids de l'im-

pôt pour le rachat des corvées ; — le compte des recettes et dépenses provenant du rôle du rachat des corvées perdu par le sieur Ducluzeau de Fayard, receveur particulier des finances en l'Élection de Condom ; — l'essai, pendant trois ans, de la conversion de la corvée en une prestation en argent ; — les procès-verbaux de situation des trésoriers des pays réunis ; — les états des ouvrages exécutés sur les fonds de rachat des corvées sur lesquelles il reste dû aux entrepreneurs, etc.

C. 2011. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1744-1745. — États de l'emploi des fonds, concernant : les corvées ; — les appointements et salaires des inspecteurs, piqueurs et autres employés aux ouvrages par corvées dans la Généralité de Bordeaux ; — la fourniture des outils pour les années 1744 et 1745 ; — l'exemption des corvées en faveur des ouvriers de la manufacture de Tonneins et des personnes chargées des enfants exposés ; — les frais d'entretien de la route de Bordeaux à Limoges ; — l'indemnité allouée aux sieurs Moulinier frères pour la démolition du portail de leur propriété située paroisse de Gradignan, pour l'ouverture d'un nouveau chemin aboutissant à la route de poste de Bordeaux à Bayonne, par les grandes landes ; — la confection du chemin depuis Lavardac et Barbaste, par Nérac et Condom, jusqu'au pont de Lauloue, route d'Auch en Armagnac, etc.

C. 2012. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1746. — États des payements faits sur les fonds affectés aux corvées pour appointements et salaires des sous-inspecteurs, piqueurs et autres employés aux travaux et réparations des routes de la Généralité de Bordeaux : fournitures d'outils et autres frais pendant l'année 1746 ; — gratification au sieur Portier, sous-inspecteur des ponts et chaussées, en considération du long temps qu'il a employé tant à lever les plans qu'à conduire les travaux par corvées sur différentes routes ; — travaux et réparations de la place Duplantier à Périgueux, etc.

C. 2013. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1746. — États des payements faits sur les fonds affectés pour appointements et salaires des sous-inspecteurs, piqueurs et autres employés aux ouvrages des grands chemins de la Généralité de Bordeaux, concernant : la fourniture d'outils et autres frais pour l'année 1746 ; — la gratification de 400 livres au profit du sieur Portier, sous-inspecteur des ponts et chaussées, pour avoir levé divers plans ; — les ouvrages posés à achever ou à continuer, en exécution des adjudications faites, ensemble des nouveaux ouvrages à faire par corvées ; — les frais d'entretien de la route de Bordeaux au bas Médoc, partie du Taillan à Saint-Laurent ; — l'indemnité allouée au sieur Bernard Serres pour la démolition du portail de sa propriété, située dans la paroisse de Villenave, pour l'alignement du grand chemin de Bordeaux à Langon, etc.

C. 2014. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1747-1748. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les subdélégués, concernant : le payement des appointements et salaires des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés à la conduite des corvées ; — l'établissement d'un canal au-dessus et au-dessous du pont du Mouron ; — les réparations du pont de Vel en Périgord ; — les frais des réparations ; — les frais de réparation des outils servant à l'entretien des grandes routes ; — l'indemnité de 250 livres allouée à Mme Prinseaut pour la démolition de murs de sa maison, située au lieu de Becquet, paroisse de Bègles, pour l'alignement du grand chemin de Bordeaux à Langon.

C. 2015. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1749. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : l'emploi des fonds des corvées de l'année 1749 ; — les appointements et salaires des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés aux ouvrages par corvées dans la Généralité de Bordeaux ; — les frais de fournitures d'outils ; — les états des journées employées pour la réparation du chemin de Périgueux à Thiviers ; — les réparations des routes de Bazas à Langon, Casteljaloux et Marmande ; — l'achat de tombereaux et outils à l'usage des ateliers de charité employés aux réparations des chemins des environs de Sarlat, etc.

C. 2016. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1750. — États des payements concernant : les appointements et salaires des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés aux ouvrages par corvées dans la Généralité de Bordeaux, comprenant : les fournitures d'outils et autres frais pendant l'année 1750 ; — la levée des plans de différentes routes ; — la réparation des chemin des environs de Sarlat allant de cette ville à Montignac, Terrasson et Domme ; — la levée des plans du faubourg du Grand-Pont de la ville de Périgueux, route de Sarlat.

du cours de la rivière du Lot, en Agenais ; — les états des journées employées à la levée de la carte de la route de poste de Paris à Bordeaux, depuis la porte de Tourny jusqu'à l'extrémité de la Généralité, etc.

C. 2017. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1750-1751. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : la construction du pont appelé le Pontet, près la ville de Sarlat ; — les frais d'entretien des routes de Périgueux à Bergerac et de Bergerac à Libourne ; — l'état des journées employées par la maréchaussée de la brigade de Langon pour la surveillance des travaux par corvées, sur les nouvelles routes de Bazas à Langon, Marmande et Gasteljaloux ; — l'achat de pins pour la réparation : des deux ponts du Beuve à la sortie de Bazas sur la route de Casteljaloux ; — du pont de Pouilles, entre Bazas et Beaulac, et du pont de Bourdes, près Captieux ; — les appointements des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés aux ouvrages, par corvées, dans la Généralité de Bordeaux ; — les réparations des outils servant aux travaux des ateliers, etc.

C. 2018. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1751. — États de l'emploi des fonds affectés aux travaux par corvées, et de payements appuyés de pièces comptables, comprenant : les salaires et gages des employés aux travaux des corvées ; — les réparations : du chemin entre Barsac et Preignac (grande route de Bordeaux à Toulouse) ; — de la route de Bordeaux en Médoc aux avenues d'Eyzines et de Cantinolle ; — du chemin de Bergerac à Périgueux ; — de Bazas à Marmande et Casteljaloux ; — de Lavardac et Barbaste à Nérac, et de Nérac à Condom ; — du grand chemin de Bordeaux au Bas-Médoc, entre le Tuillan et Castelnau ; — de Bordeaux à Toulouse ; — de la nouvelle route de Saint-André à Blaye ; — le nivellement des environs de Périgueux, etc.

C. 2019. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1752. — États des payements faits pour appointements et salaires des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux des corvées dans la Généralité de Bordeaux, comprenant : les fournitures et réparations d'outils et autres frais pour l'année 1752 ; — l'indemnité de 63 livres allouée au sieur Pierre Dosque, meunier, pour chômage de son moulin, situé sur la jalle de Cantaret, en la paroisse de Blanquefort ; — la levée du plan des marais de Verteuil ; — la réparation des chemins de Bordeaux au Bas-Médoc ; — le dépôt loué pour renfermer les outils et équipages employés aux travaux des corvées sur les chemins des environs de Sarlat ; — les frais d'extraction de pierres pour la réparation du chemin de Libourne à Saint-André, etc.

C. 2020. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1752. — Emploi des fonds affectés : aux travaux par corvées ; — aux appointements et salaires des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés pour l'année 1752 ; — aux réparations : du chemin de Cypressac, entre La Bastide et le Carbon-Blanc (grande route de Bordeaux à Paris) ; — au chemin de Cadillac à Saint-Macaire et de Saint-Macaire à Sauveterre ; — de ceux de Bourg à Saint-Savin ; — de Libourne à Saint-André-de-Cubzac ; — du chemin qui conduit au Port-Neuf sur Dordogne ; — du Pavillon à Branne (route de Bordeaux à Bergerac) ; — du chemin nouvellement aligné de la jalle du moulin de Gour, paroisse de Blanquefort, en Bas-Médoc ; — du chemin de La Bastide à Branne, et de Saint-André à Blaye, etc.

C. 2021. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1752-1753. — Emploi des fonds affectés : aux travaux par corvées ; — aux appointements des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés auxdits travaux ; — aux réparations et entretien des chemins de Périgueux à Ribérac, au Pas-de-Langlois ; — à la grande route de Bayonne, dans la partie de Bordeaux à Talence ; — de Bordeaux à Toulouse ; — du chemin d'Agen à Villeneuve ; — à la formation des avenues du pont Saint-Hilaire, sur la grande route de Bordeaux à Toulouse ; — à l'engravement des chemins des environs d'Agen ; — à la formation d'une chaussée près la Croix de Saint-Genis, sur la route de Bordeaux à Toulouse, etc.

C. 2022. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1755. — Appointements et gages des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux par corvées pendant l'année 1755 pour les réparations et entretien ; des chemins de Périgueux à Brantôme, Nontron et La Roche-Chalais ; — de Sarlat à Montignac ; — des avenues du pont de Gironde (grande route de Bordeaux à Toulouse) ; — de Cypressac au Pavillon ; — de La Bastide à Créon et au Carbon-Blanc ; — du chemin de Talence (route de Bordeaux à Bayonne par les grandes landes) ; — de Périgueux à Ribérac et Limoges ; — de Brantôme à Angou-

lème ; — de la route de Saint-Macaire à Sauveterre ; — de Bourg à Saint-Savin ; — de Libourne à Blaye, etc.

C. 2023. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1755. — Fournitures d'outils a l'usage des convoyeurs employés aux réparations : des chemins de Libourne à Blaye ; — de Sarlat à Domme ; — de Bordeaux à Toulouse ; — de Sainte-Foy à La Sauvetat ; — de Mézin à Nérac ; — de Périgueux à Brantôme ; — des chemins des environs de Nontron ; — de Sarlat à Montignac ; — de la grande route de Bordeaux à Limoges par Périgueux, dans la partie de Thiviers à Firbeix ; — de Périgueux à Angoulême, au lieu de Barbadeau, et acquisition de tombereaux et charrettes pour le service des ateliers desdits chemins.

C. 2024. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1755. — États de dépenses concernant : les appointements et gages des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs, et autres employés aux travaux par corvées dans la Généralité de Bordeaux ; — les frais de réparations et d'entretien des routes de Bordeaux à Toulouse, Nérac, Mézin, Villeneuve et Astafort ; — du nouveau chemin du Casse proche la porte Saint-Georges de la ville d'Agen ; — l'amélioration des routes de Villeneuve-d'Agen à Bergerac et Cahors, par le port de Penne et de Fumel ; — de Périgueux à Limoges, au lieu dit de Thiviers, et à Ribérac, au lieu appelé le Pas-des-Angles, etc.

C. 2025. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1755-1756. — États de dépenses relatifs : aux appointements et gages des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux par corvées dans la Généralité de Bordeaux ; — aux réparations des chemins de Sainte-Foy à La Sauvetat ; — de Sarlat à Domme ; — de Bazas à Langon ; — d'Auros à Castets et de Grignols à Coutures ; — de Bordeaux à Blanquefort, dans la partie du Marais ; — du Pavillon à Branne ; — de Bordeaux à Créon ; — de Montignac à Limoges ; — de Bazas à Marmande ; — de Sarlat à Mograls ; — de Bazas à Casteljaloux, etc.

C. 2026. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1756-1757. — Dépenses concernant : les appointements et gages des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux par corvées dans la Généralité de Bordeaux sur les routes : de Bazas à Marmande ; — de Périgueux à Angoulême et Limoges ; — de Villeneuve à Agen et Bergerac ; — de Sarlat à Bergerac ; — de Domme à Limoges ; — de Sauveterre à Libourne, dans la partie de Saint-Jean de Blagnac ; — de Bordeaux à Toulouse, dans la partie de La Réole à l'atelier du Pas-Saint-Georges ; — du nouveau chemin de l'avenue, près la porte Saint-Georges de la ville d'Agen ; — de Brantôme à Angoulême ; — de Sainte-Foy à Sauveterre ; — les réparations des outils et tombereaux à l'usage desdits travaux, etc.

C. 2027. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1756-1757. — Dépenses concernant : les appointements et gages des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux par corvées sur les chemins : de Bordeaux en Médoc par Saint-Médard, dans la partie de ce dernier lieu à Sainte-Hélène ; — du Pavillon à Branne ; — de Bordeaux à Bayonne par les grandes landes ; — de Thiviers à Coquille (route de Périgueux à Limoges) ; — de Monpont à Mussidan ; — d'Agen à Villeneuve ; — de Périgueux à Angoulême ; — de Domme en Quercy ; — de Sauveterre à Sainte-Foy ; — de Libourne à Blaye ; — les frais d'entretien des outils et tombereaux servant aux réparations desdits chemins, etc.

C. 2028. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1756-1757. — Appointements, gages et salaires des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux par corvées sur les chemins : de Libourne à Blaye, dans la partie du tertre de Saint-Germain ; — de Bazas à Beaulac ; — de Sarlat à Meyrals ; — du Pavillon à Branne, dans les parties dudit Branne et de Grézillac ; — de Cypressac à Créon ; — de Condom à Valence et Nérac ; — des environs de la ville de Périgueux, dans la partie de la porte de Laiguillerie ; — de Bordeaux à Blanquefort ; — de Saint-Macaire. à Sauveterre ; — de Sarlat à Limoges ; — de Libourne à Sainte-Foy ; — de Sarlat à La Linde ; — de Villeneuve à Monflanquin, etc.

C. 2029. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1756-1757. — Appointements, gages et salaires des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux par corvées sur les chemins : de Bazas à Gans ; — de Marmande à Bazas ; — d'Agen à Auch, dans la partie d'Astafort ; — de Nérac à Mézin ; — à la construction d'une chaussée sur le chemin de Villeneuve ; — de Bordeaux à Blanquefort ; — de Fumel à Cahors ; — de Tizac à Branne ; — de Bordeaux à Bergerac ; — de Cypressac à

Créon ; — de La Bastide à Branne ; — de Villeneuve à Monflanquin ; — de Sarlat à Domme ; — de Périgueux à Nontron, etc.

C. 2030. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1756-1757. — Appointements et salaires des sous-inspecteurs, conducteurs, piqueurs, dessinateurs et autres employés aux travaux par corvées sur les chemins : du Carbon-Blanc à La Bastide ; — de Bazas à Langon ; — de Bordeaux à Paris ; — de Bergerac à Mussidan ; — de Montignac à Sarlat ; — de Sarlat à Limoges ; — de Domme à Sarlat ; — de Cypressac au Pavillon ; — de By à Begadan ; — de Sainte-Foy à La Sauvetat ; — de Nérac à Mézin ; — à la construction de différents ponts sur la route de Libourne à Périgueux ; — ensemble les réparations d'outils et tombereaux et les gratifications allouées à la maréchaussée pour la surveillance desdits travaux, etc.

C. 2031. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1771-1782. — États concernant : les frais de poursuites exercées par les receveurs pour opérer le recouvrement des tailles pendant les années 1771 et 1772 ; — les rôles d'impositions, par corvées, de La Bastide à Branne, à la charge des paroisses de Faleyras, Espiet et Daignac ; — l'entretien des routes de Bordeaux à Toulouse ; — de Dadillac à Saint-Macaire ; — de Sainte-Foy à Saint-Macaire par Sauveterre ; — de Sauveterre à Saint-Jean-de-Blaignac ; — de Paris en Espagne, par Saint-André ; — de Libourne à Blaye ; — les délibérations des communautés de Villenave d'Ornon, d'Ezyines, Izon, Martillac, Le Pian, Preignac, Coirac, Semens, pour l'acquittement de leurs tâches pour l'année 1782, etc.

C. 2032. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier

1782. — Délibérations des communautés de Moustey, Ludon, Hosteins, Bonnetan, Saint-Sulpice, Laignan, Saint-Vincent-de-Paul, Villagrain, Salles-en-Buch, Castres, Beliet, Mios, Belin, Saint-Loubès, Saucats, Muret, Cenac, Landiras, Léogats, Lamothe-Noaillan, Saint-Léon, Branne, Arbanats, Parampuyre, Arveyres, Cameyrac, Gradignan, Caillau, Cestas, Le Taillan, Faleyras, Ivrac, Villeneuve-en-Bourgès, Salaunes et Dardenne, pour l'acquittement de leurs tâches pendant l'année 1782.

C. 2033. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier ; 2 plans.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : le compte rendu par M. Brondeau de la recette et de la dépense par lui faites des fonds de charité accordés pour l'année 1773, pour la réparation de la route de Condom à Mezin jusqu'à la rivière de Losse ; — la construction d'un aqueduc près l'hôpital de Condom ; — l'établissement de travaux de charité sur la route de Villeneuve-d'Agen à Bergerac ; — l'adjudication, en faveur du sieur Tourfaire, entrepreneur, de la réparation du chemin et du port de Portets ; — de la grande route au port de Cérons ; — du port et chemin de Hourtins ; — du chemin et des ports de Baurech et Bazas et de deux chemins qui aboutissent au port de Preignac, etc.

C. 2034. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : les établissements des ateliers de charité de la subdélégation de Périgueux ; — la réparation de la route de Bordeaux à Paris par Périgueux, Laroche-Beaucourt et Mussidan ; — les ateliers de Pinpineau, des Tavernes de Château-l'Évêque ; — de La Coquille à Firbeix ; de Thiviers à La Coquille ; — de Bergerac à Villambrard, sur la route de Grignols ; — les réparations de la route de Cahors à Limoges, par Sarlat et Montignac ; — les états des fonds employés par la subdélégation et dont la somme totale était de 120,000 livres, etc.

C. 2035. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1773-1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : les réparations et entretien des routes de Bordeaux à Auch ; — de Bordeaux à Bayonne, par les petites landes ; — de Bazas à La Réole ; — les établissements d'ateliers de charité de Langon à Bazas, Beaulac et Captieux ; — de Bazas à Casteljaloux, Gajac et embranchement de Gans ; — l'adjudication des travaux à exécuter aux avenues de la ville de Bazas ; — la construction d'une chaussée en pavés aux environs de cette ville, à l'effet d'établir la communication des grandes routes de Bordeaux à Bayonne par les petites landes ; — la construction d'un pont sur le chemin de Gans ; — le devis et détail estimatif des ouvrages à faire à la place du faubourg de Fondespans et aux allées du séminaire de Bazas, etc.

C. 2036. (Portefeuille. — 113 pièces, papier.

1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : l'envoi des fonds destinés aux travaux de charité des subdéléga-

tions de Thiviers, Périgueux, Agen, Condom ; — les réparations des promenades d'Agen ; — des chemins de Condom à Mézin ; — d'Agen à Tournon ; — du Port Sainte-Marie ; — les ateliers de charité de Giget au Pontet ; — du port de Cubzac à Saint-André ; — de Bordeaux à Saucats ; — la réparation de la nouvelle route de Condom à Agen par La Montjoie, Laplume et Aubiac, etc.

C. 2037. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : les réparations et entretien de la route de Bordeaux à Toulouse par Langon, Saint-Macaire, La Réole et Tonneins ; — les ateliers de charité de Gironde, de Flautat et Mongauzy ; — les réparations du pont de Brantôme ; — l'entretien de la route de Périgueux à Angoulême par La Roche-Beaucourt, La Roche-Chalais et Riberac ; — de la route de Bazas à La Réole et embranchement de Gans ; — de Bordeaux à Auch par Bazas et Casteljaloux ; — de Bordeaux à Bayonne par Beaulac et Captieux ; — d'Agen à Bergerac, etc.

C. 2038. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier,

1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués concernant : les travaux de charité exécutés pendant l'année 1774 sur les routes d'Agen à Tournon ; — du Port-Sainte-Marie à Lavardac et au pont de l'Auvignon ; — d'Agen à Astafort par Leyrac ; — de Paris à Blaye par Étauliers ; — du port de Cubzac à Saint-André, etc.

C. 2039. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier ; 1 plan.

1757-1761. — Correspondance de MM. de Tourny et Bertin, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : la construction d'un pont de charpente sur la rivière de La Dronne, au bourg de Champagnac ; — l'adjudication du pont de Château-l'Évêque, sur le chemin de Périgueux à Angoulême, en faveur du sieur Élie Gontié ; — la construction d'une chaussée d'empierrement dans la paroisse, de Cénon, et dans la montagne de Cypressac ; — l'adjudication des travaux restant à faire sur la partie de route de Bordeaux à Toulouse, depuis la porte Saint-Martin de la ville de La Réole, jusqu'au bas de la côte de Roquebouze ; — les états de l'emploi des fonds destinés aux travaux de charité ; — les réparations du collége de Sarlat, etc.

C. 2040. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : les adjudications de terrassements, engravements et empierrements sur les routes de poste de Bordeaux à Paris, depuis Labastide jusqu'au delà du Carbon-Blanc ; — de Bordeaux à Bayonne, par les petites landes, depuis Langon jusqu'à Bazas ; — la formation d'une chaussée d'empierrement aux abords du pont de Pénon, près Gradignan, route de Bordeaux à Bayonne par les grandes landes ; — les réparations des routes de Bordeaux à Branne, depuis la montagne de Cypressac jusqu'au Pavillon ; — du chemin de communication de Mézin aux landes ; — du prolongement du ponceau appelé de Barlet près la ville de Condom, etc.

C. 2041. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1762-1763 — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les frais de réparation et d'entretien des routes de Bordeaux à Branne ; — la construction d'un aqueduc sur le ruisseau de Rieupourri, sur la grande route de Bazas à Casteljaloux ; — la réparation de la côte de Cubzac ; — la construction du Pont de Réaux, sur la route de Castillon à Sainte-Foy ; — la construction d'aqueducs et ponceaux, sur la route de Condom à Cassagne ; — les réparations de la route de Bazas à Langon, Beaulac et Casteljaloux ; — les indemnités à allouer aux particuliers possesseurs de fonds traversés par le nouvel alignement de Condom à Cassagne ; — l'état des fonds remis à M. Bourriot pour les travaux publics de la subdélégation de Bazas, etc.

C. 2042. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1758-1771. — Adjudications, comptes et ordonnances concernant : les réparations du chemin de Mézin aux landes ; — du chemin entre la ville et le port de l'Isle ; — la construction d'un pont en bois au bourg de Champagnac ; — un aqueduc sur le chemin de Bazas à Auch ; — la réparation du pont de Barlet à Condom ; — de la route de Paris, entre Labastide et le Carbon-Blanc ; — les terrassements sur la route de Bordeaux à Bayonne par les grandes landes et sur celle de Bazas à Auch ; — des emprunts faits par la caisse des ponts et chaussées à M. Morel, à Bordeaux, sur les fonds d'aumônes ; — les frais d'entretien des routes de Bordeaux à Paris et de Cypressac à Branne ; — l'éboulement de la partie du haut de la côte

du Grezel sur le chemin de Villeneuve près la ville d'Agen ; — la reddition des comptes des travaux de charité, etc.

C. 2043. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1772-1773. — Ordonnances de payements pour les travaux faits, à prix d'argent, dans les subdélégations de Périgueux, Villeneuve, Bordeaux, Thiviers, Bazas, La Réole, Sarlat, Condom, Bergerac, Marmande et Clairac ; — reddition des comptes par le sieur Gaspard-Barnabe Mel de Fontenay, des fonds destinés aux travaux de charité de l'année 1773, etc.

C. 2044. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1774-1775. — Compte rendu à M. Esmangart, intendant de Bordeaux, par le sieur Gaspard-Barnabe Mel de Fontenay, des fonds destinés aux travaux de charité de l'année 1774, et ordonnances de payements faits, à prix d'argent, dans les subdélégations de Villeneuve, Bazas, Riberac, Périgueux, Thiviers, Sarlat, Blaye, Agen, Condom, Nontron, Bordeaux et La Réole, etc.

C. 2045. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier ; 1 plan.

1773-1776. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Turgot, d'Ormesson, Terray et les subdélégués, concernant : les établissements d'ateliers de charité sur les routes de Condom à Agen, Mézin et Lectoure ; — de Montréal à Mézin ; — d'Agen à Tournon ; — de Langon à Bazas ; — de Gaud à La Réole ; — de Casteljaloux à Barbaste ; — de Périgueux à Excideuil, Montignac et Mucidan ; — de Bordeaux à Paris par Cubzac et de Blaye à Cubzac, etc.

C. 2046. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1756-1765. — Correspondance de M M. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant ; — les divers états des journées employées sur les ateliers de charité de l'Élection de Bordeaux dont le prix a été soldé au moyen du produit provenant du fonds d'aumône.

C. 2047. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1759-1765. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant l'état de dépense d'une partie du fonds d'aumône employé à la porte de Barbacanne de la ville de Périgueux ; — aux digues de Saint-Vincens-de Cosse, Cazoulès, Peyrillac et Saint-Juilhen-de-Fénélon : — l'état des sommes qui restent disponibles sur les fonds distribués pour les travaux des chemins et autres ouvrages publics ; — la distribution des fonds d'aumône aux pauvres qui ont travaillé par corvée sur les routes des environs de Sarlat et sur celle de la forge de La Mouline a u port de Couze ; — des états de fournitures de pain aux pauvres des diverses paroisses, etc.

C. 2048. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1759-1765. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant l'emploi des fonds d'aumône en travaux exécutés à Casteljaloux, Bazas, Nérac, Villeneuve et les Élections d'Agen et Condom.

C. 2049. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1651-1694. — Requêtes, rapports, procès-verbaux, arrêts et ordonnances, concernant : l'estimation de plusieurs maisons et dépendances qu'il convient de démolir pour l'église Saint-Romain de Blaye) au nombre de ces maisons figure celle de Mgr le duc de Saint-Simon, gouverneur de la ville et du château, évaluée, suivant le rapport des experts, à la somme de 27,200 livres) ; — le procès-verbal d'une nouvelle expertise des maisons démolies auxquelles, dans la précipitation de leur travail, les premiers experts attribuèrent une estimation inférieure au prix de leur valeur réelle ; — l'état des matériaux vendus provenant de la démolition de ces maisons ; — la production des titres de propriété des maisons démolies ; — ensemble, un état des maisons démolies ; — un mémoire sur les difficultés à éclaircir concernant plusieurs articles de ces maisons et le bordereau des payements faits aux propriétaires.

C. 2050. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1689-1724. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec M. le maréchal d'Asfeld, ministre, concernant : le plan du terrain occupé pour les fortifications du fort Médo ; — des ventes de maisons et cessions de terrain faites par divers propriétaires pour lesdites fortifications ; — les titres de ces propriétés ; — les jardins établis sur le bord de l'avant-fossé du fort Médoc et occupés par l'état-major et autres personnes qui l'habitent ; — le plan dos marais salants ; — le rétablissement de la balise de La Courbe ; — une dette de

11,051 livres à répartir entre les propriétaires des héritages compris dans les fortifications du fort Médoc ; — l'état de ce qui peut être dû, dans la Généralité, aux propriétaires des héritages compris dans les fortifications des places.

C. 2051. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1722-1763. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Le Blanc, d'Angerviliers, d'Argenson, de Morville, de Paulmy et le maréchal duc de Bellisle, concernant : une plainte de M. Brassier, conseiller au Parlement, contre le commandant et le major du fort Médoc, au sujet du dommage que ces deux officiers ont causé dans les vignes de ses terres de Poujaux et de La Marque en y chassant ; — le payement des appointements dus au sieur Dupuy, cordelier, aumônier du fort, et une gratification extraordinaire de 200 livres accordée au P. Moreau, religieux Augustin, son successeur ; — le recurement du chenal de Cussac ; — des contestations entre le curé de cette paroisse et l'aumônier, au sujet de l'enlèvement des personnes qui meurent dans le fort ; — la chapelle dudit fort.

C. 2052. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier, 2 pièces, parchemin ; 1 plan.

1734-1770. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Orry, d'Argenson et le maréchal d'Asfeld, concernant : la vérification des ouvrages ordonnés aux fortifications de la citadelle de Blaye et île vis-à-vis, exécutés par le sieur Mellier ; — des contestations entre la veuve de cet entrepreneur et ses héritiers d'une part, et le sieur Desmurger, ingénieur en chef de la citadelle de Blaye d'autre part. Cette veuve prétendait que, lors du décès de son mari, il lui était dû certaines sommes, tandis que l'ingénieur prétendait le contraire. Cette affaire fut terminée par l'intendant en conséquence d'un arrêt d'attribution du 2 septembre 1736.

C 2053. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1744-1789. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny, Dupré de Saint-Maur, Boutin et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Du Muy, de Montbarrey, de Ségur, de Breteuil et Débonnaire de Forges et les subdélégués, concernant : les marchés passés pour les travaux des fortifications de Blaye et du fort Médoc, de Bayonne, Dax, Hendaye, fort de Socoa, de Saint-Jean-Pied-de-Port, Lourdes, Navarreins, etc. ; — le devis général des ouvrages qui s'exécutent dans les places de partie de la Guienne et dans celles des Pyrénées ; — les fortifications maritimes ; — l'établissement de corps de garde et de poudrières sur les côtes d'Arcachon, de Médoc et de Saintonge ; — la prolongation des marchés des ouvrages des fortifications des places de Bordeaux, Dax, Bayonne, Blaye, etc.

C. 2054. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier ; 1 plan.

1736-1754. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et de Courson, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Breteuil, Amelot, d'Argenson, d'Angervilliers, de Chauvelin et Le Blanc, concernant : des informations dirigées contre divers particuliers détenus dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux ; — des plaintes des habitants des Chartrons, au sujet des désordres que commettent journellement les militaires en garnison au Château-Trompette ; — le plan d'ouvrages et embellissements de la ville projetés aux environs dudit château et approuvés par le comte d'Argenson ; — les échoppes dont jouit le Château-Trompette en dedans et en dehors des murs de ville ; — ; l'arrêt du Conseil qui attribue à M. Boucher, comme à ces prédesseurs, la connaissance des contestations entre les habitants de Bordeaux et les troupes en garnison dans le château du Hâ et fort Sainte-Croix ; — l'état des appointements de l'état-major des châteaux Trompette et du Hâ, etc.

C. 2055. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1720-1767. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, de Courson et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Le Blanc, de Breteuil, de Bellisle, de Beaumont, le maréchal d'Asfeld, Orry, d'Angervilliers, d'Argenson et le duc de Choiseul, concernant : les appointements des officiers de l'état-major des châteaux Trompette et du Hâ ; — les réparations à faire au magasin d'artillerie du Château-Trompette ; — l'état de la dépense d'un approvisionnement nécessaire pour le service du Château-Trompette et de la côte du Médoc ; — l'ordre du directeur des fortifications de la province de faire palissader le Château-Trompette — la franchise du droit de pied-fourché en faveur des officiers d'état-major et ingénieurs employés à la résidence de Bordeaux ; — un mémoire sur les réparations à faire à la fausse braye du Château-Trompette, etc.

C. 2056. (Portefeuille.) 106 pièces, papier ; 1 plan.

1675-1782. — Correspondance de MM. de Cour-

son, Boucher, de Tourny, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Le Blanc, d'Angervilliers, d'Argenson, de Paulmy, le duc de Choiseul, Châteauneuf, de Morville, de Gaumont, d'Asfeld et de Breteuil, concernant : — le chirurgien-major des châteaux et forts de Bordeaux ; l'exemption des droits de ferme réclamée par le chirurgien du Château-Trompette ; — les appointements de ce chirurgien ; les réclamations des médecins de Bordeaux, au sujet des soins qu'ils donnent aux soldats malades ; — un mémoire sur les plaintes portées à l'intendant par l'état-major de la citadelle et forts de Bordeaux, relatives aux mauvais traitements qu'on faisait subir aux officiers et aux soldats malades à l'hôpital Saint-André ; — l'ordre de faire raser les maisons qui sont sur l'esplanade du Château-Trompette ; — l'établissement d'un impôt sur le vin pour indemniser les propriétaires de ces maisons ; — la demande des maire et jurats de Bordeaux pour obtenir du Roi la permission de bâtir au profit de la ville dans un terrain provenant du fonds des maisons démolies ; — le plan des embellissements de la ville du côté du Château-Trompette ; — l'entretien de la chapelle de ce château, etc.

C. 2057. (Registre.) — Grand in-folio, 24 feuillets, papier.

1758. — Capitainerie de Blaye, gardes-côtes. — Registre matricule des miliciens qui ont été levés dans les paroisses ci-après et incorporés dans la compagnie de Braud, ceux des paroisses de Braud, Saint-Ciers, Saint-Aubin, Etauliers, Anglade, Saint-Palais, Saint-Simon ; — dans la compagnie de Sours, ceux des paroisses de Mazion, Saint-Seurin, Saint-Martin, Cartelegue, Eyran, Saint-Genis, Saint-Androny ; — et dans la compagnie de Cars, ceux des paroisses de Cars, Berson, Saint-Paul, Plasaq, Saint-Sauveur, Saint-Romain et Sainte-Luce.

C. 2058. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1758-1759. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Crémille et le maréchal de Belle-Isle et les subdélégués, concernant : — les états des dépenses qui ont été faites dans les hôpitaux de Lesparre, de Pauillac et du Verdon pendant la campagne de 1758, tant pour l'entretien des malades, officiers servants et domestiques, que pour les appointements des chirurgiens ; — l'état de la dépense, par estimation, qui doit être faite à l'occasion des troupes qui peuvent se rendre sur la côte du Médoc ; — un règlement relatif aux milices gardes-côtes de la province de Guyenne ; — l'augmentation dans les batteries de divers forts du Médoc de onze canons et de deux obusiers ; — les mouvements de divers corps de troupes de toutes armes envoyés sur les côtes de Guyenne, etc.

C. 2059. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1779-1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Montbarey, de Ségur et de Saint-Germain et les subdélégués, concernant ; — l'état des pièces, ustensiles et effets de campement qui existent dans les magasins du Roi au Château-Trompette ; — la vérification des motifs d'exemption proposés en faveur de divers particuliers désignés par le sort pour le service de matelots gardes-côtes ; — des requêtes au sujet du tirage au sort ; — des états de revues des canouniers gardes-côtes ; — le loyer du magasin d'armes de Pauillac ; — l'habillement et le petit équipement des canonniers gardes-côtes ;— les états de solde de ces militaires ; — l'état de la dépense de l'école, pour l'instruction des canonniers gardes-côtes, établie à Lormont par ordre du prince de Montbarey et dont la durée doit être de quatre mois ; — la solde et fourniture de cette école, etc.

C. 2060. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1781. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur et le maréchal de Mouchy et les subdélégués, concernant : — la construction de la batterie de la pointe de Grave ; — le logement des canonniers gardes-côtes à Lormont ; — diverses requêtes en exemption de service ; — l'habillement et le petit équipement des canonniers gardes-côtes ; — une gratification accordée aux instructeurs de l'école du canon ; — les appointements des gardiens des batteries des côtes de la Généralité de Bordeaux ; — le logement des canonniers gardes-côtes en route ; — deux gratifications de 150 livres chacune accordées par le maréchal de Mouchy aux sieurs Dublan, capitaine, et Taffard de La Ruade, des gardes-côtes.

C. 2061. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1781-1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur et le duc de Mouchy et les subdélégués, concernant : — les changements survenus dans le personnel de l'école du canon établie à Lormont pour l'instruction des canonniers gardes-côtes ; — les loyers et réparations des magasins d'armes à l'usage des canonniers gardes-côtes de Ludon, de Labarde, du Carbon-Blanc, de Latresne, de Nérigean, de Lamarque, de Saint-André, de Cubzac, Izon et la

Grâve, etc. ; — la fourniture du bois et lumière au corps de garde de la pointe de Grâve ; — une gratification aux canonniers postiches qui ont conduit à Bordeaux sept anglais pris sur la côte d'Arcachon ; — la construction de la batterie du Boucaut ; — l'état de la solde accordée aux bas officiers et canonniers gardes-côtes employés à la police du tirage au sort ; — le règlement pour la levée des canonniers gardes-côtes de la Généralité de Bordeaux ; — le traitement extraordinaire accordé au commissaire des guerres chargé du service de la garde-côtes.

C. 2062. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1783-1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur et le maréchal de Mouchy, concernant : — le tirage au sort des remplacements à faire dans les compagnies gardes-côtes de la Généralité de Bordeaux ; — une gratifi- de 600 livres accordée au commissaire des guerres chargé de la police des canonniers gardes-côtes ; — l'état de dépense de cinq affûts marins construits pour les batteries de Capbreton et fort Socoa ; — des requêtes en exemption de service ; — les canonniers employés à la police du tirage au sort ; — une ordonnance de 700 livres accordée au sieur Cabarrus à titre de dédommagement pour le magasin qu'il a prêté gratuitement pendant la dernière guerre pour y déposer les munitions de la batterie de Capbreton ; — l'état des appointements des gardiens des batteries des côtes ; — la remise au Château-Trompette des effets d'habillement et d'armement des canonniers gardes-côtes, etc.

C. 2063. (Registre) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1775. — Registre de contrôle et de signalement des hommes des compagnies de grenadiers de Brunot, de Lacan, de Miraben, de Montfort, de Bruyères, de Castaignos, de Roux Saint-Didier, de Raffiez, de Darné, de Bretous, du Platea, de Saint-Victor, de Boche, de Lavalgaigne, de Dabrac, de Durons, de Delard, de Bastard, de Villas, de Charrel, de Baillet, de Lafitte et de Borsol, composant le régiment provincial de Bordeaux.

C. 2064. (Carton.) — 92 pièces, papier.

1774-1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Montbarey et les subdélégués, concernant : — les ordonnances du Roi relatives aux régiments provinciaux et à leur suppression le 15 décembre 1775 ; — l'état des soldats provinciaux de la levée de 1775 existant au 1er janvier 1776 ; — la levée pour l'année 1777 des hommes nécessaires pour compléter les bataillons provinciaux ; — une circulaire de l'intendant sur la composition de ces bataillons ; — les états de officiers royaux de Bordeaux et Périgueux, de ceux qui étaient employés dans les régiments provinciaux et des nouveaux sujets qui sollicitent des emplois dans les troupes provinciales de la Guyenne ; — les assemblées des troupes provinciales ; — l'habillement et l'équipement de ces troupes, etc.

C. 2065. (Carton.) — 74 pièces, papier.

1778-1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Montbarey et les subdélégués, concernant : — la réunion des assemblées des régiments provinciaux ; — la fixation des époques et lieux de réunion ; — une circulaire relative à la nouvelle formation des régiments et bataillons de ces troupes ; — diverses demandes d'emploi d'officiers de tous grades ; — l'état des officiers qui étaient employés en 1774 et 1775 dans les régiments provinciaux de la Généralité de Guyenne, etc.

C. 2066. (Carton.) — 65 pièces, papier.

1748. — Instructions et ordonnances concernant : — l'assemblée et la conduite des soldats de milice ; — les fugitifs et déserteurs de ce corps ; — la compagnie de mineurs ; — les charpentiers et bateliers du corps des volontaires royaux ; — la levée de nouveaux bataillons ; — le service des milices gardes-côtes de la province de Normandie pendant la campagne de la présente année ; — le payement des troupes pendant la campagne prochaine ; — le service des milices gardes-côtes en Provence ; — la suspension d'armes par mer ; — la distribution du tabac de cantine aux troupes ; — le renvoi des milices dans leurs provinces ; — la réforme dans les dragons ; — la réforme d'un bataillon dans chacun des régiments d'infanterie et de celle qui doit être faite dans les régiments de cavalerie ; — les compagnies à cheval du régiment Royal-Cantabres ; — la suppression des troupes légères des volontaires Du-bruelh, ci-devant de Belloy ; — la nouvelle réforme dans différents corps de troupes légères, etc.

C. 2067. (Carton.) — 9 pièces, papier

1751. — Mémoires et modèles d'états imprimés relatifs : — aux titres qu'il est nécessaire de produire pour être reçu au nombre des gentilshommes de l'École royale militaire ; — à l'instruction sur ce que les parents doivent

observer pour proposer leurs enfants à cette école, et aux questions auxquelles les parents de ces gentilshommes qui se présenteront doivent répondre exactement.

C. 2068. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1616-1788. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Morville, de Chauvelin, de Saint-Florentin, d'Angervilliers, Amelot, Orry, de La Vrillière, d'Aguesseau, d'Ormesson et de Paulmy, concernant : — l'état-major des troupes bourgeoises de la ville de Bordeaux ; — un mémoire des officiers de la milice bourgeoise de cette ville, relatif à leurs privilèges auxquels ils veulent ajouter celui du port d'armes ; — les délits militaires jugés par les jurats et officiers de ville ; — l'état des régiments et compagnies composant la milice bourgeoise de Bordeaux en 1743 ; — l'insulte faite aux officiers de cette milice par le sieur Montigny, chevalier du guet, à la tête de ses soldats, le jour de l'érection de la statue équestre du Roi ; — des lettres patentes du Roi et arrêts du Parlement de Bordeaux, de 1712 et 1731, relatifs aux privilèges octroyés par Sa Majesté aux capitaines, lieutenants et enseignes de la ville ; — les procès-verbaux du tirage au sort, pour les troupes provinciales de la subdélegation de Bazas pour l'année 1778.

C. 2069. (Carton.) — 80 pièces, papier.

1758-1759. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec MM. les subdélégués, concernant : — les états demandés par le ministre, de MM. les gardes du corps, gendarmes de la garde du Roi, chevau-légers et mousquetaires réformés ou retirés volontairement du service, résidant actuellement dans l'étendue de la Généralité de Bordeaux, et portant les indications réclamées sur le compte de chacun d'eux en particulier ; — des requêtes de plusieurs de ces officiers désirant rentrer dans les cadres d'activité.

C. 2070. (Carton.) — 44 exemplaires imprimés

1759. — Ordonnance du Roi du 5 décembre 1730, portant règlement sur les voitures qui seront fournies aux troupes pendant leur marche, le nombre et le prix des charrettes à bœufs, ainsi que des chevaux de selle qui doivent être fournis aux troupes de passage, etc.

C. 2071. (Carton) — 58 pièces, papier.

1766-1769. — Correspondance de M. de Fargès, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les états des miliciens qui ont tiré au sort dans les paroisses de la subdélégation de Bordeaux et des requêtes en exemption de service présentées à l'intendant par plusieurs d'entre eux.

C. 2072. (Carton.) — 54 pièces, papier.

1766-1769. — Ordonnances du Roi, relatives : — au règlement sur l'exercice de l'infanterie ; — au chauffage des troupes dans les provinces ; — au régiment des Gardes-Lorraine ; — au règlement du service des colonels attachés au corps des grenadiers de France ; — au régiment des volontaires de Clermont qui portera à l'avenir le nom de *Régiment de Condé ;* — au règlement concernant les charges de lieutenants-colonels et majors qui vaqueront désormais dans l'infanterie, la cavalerie, les dragons et les troupes légères ; — à la création d'une légion pour l'île de Saint-Domingue ; — aux engagements, rengagements et au nombre des congés qui sera délivré chaque année ; — aux congés de semestre accordés aux officiers, bas officiers et soldats ; — à la levée et à l'entretien des milices qui doivent compléter les bataillons ; — aux régiments de recrue ; — à la paye et à l'entretien des officiers, bas officiers et soldats invalides, détachés à l'hôtel pour servir dans les compagnies ou retirés avec pension ; — à l'instruction sur la comptabilité des régiments, etc.

C. 2073. (Carton.) — 34 pièces, papier.

1770-1773. — Ordonnances du Roi relatives : — au logement des brigades de maréchaussée ; — à la formation des bataillons de milice en régiments provinciaux ; — à la solde des officiers et gardes de la compagnie de la connétablie ; — à la création de huit régiments, sous la dénomination de : corps royal de marine et d'une compagnie de maréchaussée pour le service des voyages et chasses du Roi ; — à l'assemblée des régiments provinciaux ; — au règlement concernant l'administration des masses et les approvisionnements nécessaires à l'habillement et à l'équipement des troupes ; — aux invalides pensionnés ; — aux officiers employés à l'hôtel de l'École royale militaire ; — aux hôpitaux militaires ; — aux payements de soldes et demi-soldes ; — à la fonte, à l'épreuve et à la réception des bouches à feu ; — aux jugements des conseils de guerre tenus à Lille par ordre du Roi le 12 juillet 1773, et à l'Hôtel royal des Invalides le 12 octobre de la même année, etc.

C. 2074. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1760-1762. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, concernant : — la levée des recrues nationales dans la Généralité de Guyenne ; — les dépenses qu'elles ont occasionnées dans chaque subdélégation ; — le logement des gens de guerre ; — la disette de la paille dont souffrent les troupes cantonnées dans le Bas-Médoc ; — l'état général des dépenses faites pour la levée des recrues nationales de la Généralité, pour frais d'engagements, subsistance, équipement, petit entretien, pourboires, gratifications et rétributions aux enrôleurs ; — des ordres de route, etc.

C. 2075. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1761-1762 — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Choiseul et les subdélégués, concernant : — la levée des troupes provinciales dans les diverses subdélégations de la Généralité de Bordeaux : — les ordres de route des recrues, leur marche et leur destination ; — l'état de subsistance des canonniers gardes-côtes employés à la garde des batteries du Bas-Médoc ; — ensemble les états des dépenses occasionnées par les quatre divisions des recrues de la Généralité en frais de transport, d'escorte, de subsistance d'engagements, pourboires, gratifications et rétributions aux enrôleurs, etc.

C. 2076. (Carton.) — 47 pièces, papier.

1767-1775. — Ordonnances du Roi relatives : — au transport des équipages militaires ; — aux semestres des officiers d'infanterie ; — à l'établissement d'une masse affectée aux recrues des régiments ; — au règlement du service dans les places et dans les quartiers ; — aux voitures qui doivent être fournies aux troupes pendant leurs marches ; — à des gratifications accordées à tous ceux qui arrêteront des déserteurs ou embaucheurs ; — au logement des officiers des troupes ; — à la création de la légion corse ; — aux hautes payes accordées aux anciens soldats ; — à la formation des bataillons de milices en régiments provinciaux ; — aux fourrages ; — aux troupes à cheval ; — à l'assemblée des régiments provinciaux ; — aux hôpitaux militaires ; — à la création de quatre régiments pour le service des colonies ; — au régiment des carabiniers de M. le comte de Provence qui prendra la dénomination de Monsieur ; — à divers règlements militaires ; — à l'établissement d'un dépôt de recrues à l'île de Ré ; — à l'amnistie générale ; — à la suppression des régiments provinciaux, etc.

C. 2077. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1764-1778. — Correspondance de MM. de Fargès, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre de Choiseul et les subdélégués, concernant : — le décompte des officiers, bas officiers et soldats invalides retirés dans la subdélégation de Lesparre et le payement qui leur a été fait de leur traitement jusqu'au 31 décembre 1764 ; — l'habillement des invalides retirés avec pension dans les différentes provinces du royaume ; — le contrôle des invalides de la subdélégation de Pauillac ; — ensemble les pièces de dépenses relatives à la solde et à l'entretien de ces militaires.

C. 2078. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1775-1778. — Correspondance de MM. Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les ordonnances du Roi relatives à l'administration de l'Hôtel royal des Invalides, aux officiers, bas officiers et soldats pensionnés ; — à la suppression, dans les régiments, des hautes payes attachées aux vétérans ; — le contrôle des invalides pensionnés existant dans la subdélégation de Pauillac ; — l'habillement de ces militaires ; — ensemble les mandats de payement de leur pension de retraite sur les fonds de l'extraordinaire des guerres.

C. 2079. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1767-1780. — Correspondance de MM. de Fargès, Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Choiseul et Monteynard et les subdélégués, concernant : — les états des gratifications qui doivent être payées dans la Généralité de Bordeaux aux officiers invalides ; — la fixation des dates des payements aux bas officiers et soldats vétérans jouissant dans les provinces des soldes et demi-soldes attribuées à leur ancienneté de service et à leur grade ; — les sommes dues aux lieutenants invalides de la compagnie de Bordeaux, employés par ordre du Roi dans diverses villes de la Généralité, etc.

C. 2080. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1781-1787. — Correspondance de MM. Boulin, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, et les subdélégués, concernant : — les états des gratifications qui doivent être payées aux officiers invalides dans la Généralité de Bordeaux ; — les contrôles des bas officiers et

soldats retirés avec solde, demi-solde et récompense militaire ; — leur habillement ; — des ordonnances de payement rendues par l'intendant ; — le contrôle des officiers, bas officiers et soldats invalides pensionnés existant dans la subdélégalion de Bordeaux, etc.

C. 2081. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1787-1789. — Contrôles, états et mandats de payements relatifs : — aux bas officiers et soldats invalides retirés dans la subdélégation de Bordeaux ; — aux invalides pensionnés ; — aux hommes des différents régiments retirés avec la demi-solde et la récompense militaire dans la Généralité de Bordeaux ; — aux vétérans retirés avec solde et demi-solde, dans la subdélégation ; à leur habillement ; — aux certificats de payement délivrés aux invalides changeant de résidence ; — à la requête de mademoiselle de Montignac en payement de la gratification qui était due à son frère lors de son décès ; — aux gratifications à payer aux officiers invalides de la Généralité de Bordeaux, Pau et Bayonne, etc.

C. 2082. (Carton.) — 133 pièces, papier

1710-1789. — Correspondance de MM. Esmangart, Dupré de Saint-Maur, Boutin et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Choiseul, Monteynard, Du Muy, le duc d'Aiguillon, de Montbarey, de Saint-Germain, d'Ormesson, de Colonia et le maréchal de Ségur et les subdélégués, concernant : — le transport des bagages militaires ; — des décisions ministérielles relatives aux soldats vénériens et galeux ; — le fourrage des chevaux de remonte ; — le port du médaillon de la vétérance ; — les plaintes des prieur et religieux de l'hôpital de la Charité de Condom, au sujet de l'inconduite et de l'insubordination des militaires allant aux eaux de Baréges qu'ils reçoivent dans leur maison ; — les aumôniers des régiments ; — le service des convois militaires ; — le traitement des cadets-gentils-hommes dans les hôpitaux ; — diverses requêtes en décharge de la capitation adressées à l'intendant pour pertes de bestiaux, par l'épizootie ; — dans le nombre de ces requêtes on voit figurer celle de dame Serène de Secondat, veuve de messire Gérard Dupleix, chevalier, baron de Courrensan et de Cadignan, habitante de la ville de Condom, mère de douze enfants vivants, dont six au service du Roi, et le septième aumônier de madame la comtesse d'Artois.

C. 2083. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1775-1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Montbarey et de Vergennes et les subdélégués, concernant : — la levée des soldats royaux dans les paroisses des subdélégations de Bordeaux, Libourne, Sainte-Foy, Vitrezay, la Réole et Marmande ; — les assemblées des grenadiers royaux qui doivent avoir lieu à Bordeaux, Blaye, Libourne et Périgueux ; — les trois bataillons de garnison de Guyenne, Aquitaine et Médoc ; — l'état des officiers des grenadiers royaux ; — l'envoi des effets d'habillement nécessaires pour les sept bataillons de troupes provinciales du département de Bordeaux, etc.

C. 2084. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1779-1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant : — les états des soldats provinciaux du tirage de l'année 1779, propres à être incorporés dans les grenadiers royaux de Guyenne, Aquitaine et Médoc ; — l'assemblée des recrues propres à les compléter ; — les états relatifs à l'assemblée du 1er novembre 1781 et à celle de l'année suivante, qui eurent lieu pour le même objet ; — les états de revues dressés par les commissaires des guerres, les contrôles et les états de signalement, etc.

C. 2085. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1780-1781. — Procès-verbaux du tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs, sans enfants, de la subdélégation de Libourne, pour le contingent destiné aux troupes provinciales.

C. 2086. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1782-1783. — Procès-verbaux du tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs, sans enfants, des paroisses de la subdélégation de Libourne, dont le contingent doit être incorporé dans les troupes provinciales.

C. 2087. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1770-1775. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Terray, de Boullongne, d'Ormesson, du Muy, de Choiseul et d'Argenson et les subdélégués, concernant : — l'état des sommes à imposer dans la Généralité de Bordeaux pour les indemnités do logement de l'inspecteur général des troupes ; — du prévôt général de la maréchaussée ; — des commissaires des guerres ; — de

directeurs et ingénieurs des fortifications ; — des officiers d'artillerie ; — des officiers de marine et autres employés dans la province ; — des officiers d'administration des ports de Bordeaux, Libourne, Blaye, la Teste, de Buch et Marmande ; — ensemble les ordonnances de payement de ces indemnités délivrées par l'intendant.

C. 2088. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1776-1777. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. Bertin, de Montbarey et le comte de Saint-Germain et les subdélégués, concernant : — les indemnités de logement de M. le marquis de Beaumont, brigadier des armées du Roi et gouverneur de Domme ; — des officiers d'artillerie, du génie et des troupes, tant de passage qu'en garnison ; des officiers de marine des différents ports de la Généralité, des commissaires ordonnateurs et commissaires des guerres ; — ensemble les ordonnances de payement de ces indemnités délivrées par l'intendant.

C. 2089. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1778-1786. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Montbarey, Necker, de Ségur et de Vergennes et les subdélégués, concernant : — les indemnités de logement des officiers d'artillerie, canonniers, du génie, de marine, des commissaires des guerres et officiers des maréchaussées à la charge de Bordeaux, du directeur des fortifications de Bayonne, du marquis de Beaumont, gouerneur de Domme ; — l'état des officiers d'administration de la marine employés dans le département de Bordeaux et de Bayonne ; — ensemble les ordonnances de l'intendant pour le payement de ces indemnités.

C. 2090. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1764-1768. — Correspondance de M. de Fargès, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Choiseul et les subdélégués, concernant : — les états des dépenses faites pour les invalides sur les fonds de l'Hôtel royal ; — les invalides retirés à Montpazier ; — l'état des anciens sergents, soldats, cavaliers et dragons retirés à Montpazier et de ceux retirés avec leur solde entière ou demi-solde dans la Généralité de Bordeaux ; — les payements qu'ils ont reçus, l'état des mutations survenues dans les invalides pensionnés ; — les sommes payées aux hommes réformés du corps royal destinés au service de l'artillerie dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon, retirés dans la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 2091. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1768-1775. — Correspondance de MM. de Fargès, Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Choiseul et Monteynard et les subdélégués, concernant : — l'état des sommes qui ont été payées aux soldats, cavaliers et dragons, à titre de solde ou demi-solde, lorsqu'ils se sont retirés dans les provinces par suite de réforme ; — les invalides retirés avec pension ; — la solde et demi-solde des anciens soldats ; les états de réparations et d'entretien des bâtiments et magasins de la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, des châteaux de Lourdes et de Navarreinx, etc.

C. 2092. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1775-1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant : — les contrôles des invalides pensionnés existant dans diverses subdélégations de la Généralité ; — celui des bas officiers et soldats retirés avec la pension militaire attribuée à leur grade ; — ensemble les ordonnances délivrées par l'intendant pour le paiement de leurs pensions.

C. 2093. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1774-1776. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — les états des prix des denrées composant les rations d'étape et celles de fourrage dans les divers marchés de la Généralité de Bordeaux et le renouvellement des marchés par la régie générale des étapes.

C. 2094. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1776-1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre Necker et les subdélégués, concernant : — les états des prix des denrées dont se composent les rations d'étape et celles de fourrage dans les divers marchés de la Généralité de Guyenne et le renouvellement des marchés par la régie générale des étapes, à laquelle ces états doivent servir de régulateur.

C. 2095. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1779-1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. de Necker et

d'Ormesson, ministres, et les subdélégués, concernant : — les états des prix des denrées composant les rations d'étape et de fourrage dans les principaux marchés de la Généralité de Bordeaux et dans les lieux de passage des troupes qui correspondent auxdits marchés, et le renouvellement des marchés par la régie générale des étapes à laquelle ces états doivent servir de régulateur.

C. 2096. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1783-1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Calonne et de Vergennes et les subdélégués, concernant : — les états des prix des denrées composant les rations d'étape et de fourrage dans les principaux marchés de la Généralité de Bordeaux et le renouvellement des marchés par la régie générale des étapes.

C. 2097. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1779-1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Montbarey et de Ségur et les subdélégués, concernant : — les dépenses qui restent à payer dans les provinces aux employés réformés et aux officiers-majors des places ; — les lits militaires ; — les officiers et employés de l'artillerie des places de la Généralité de Bordeaux ; — les contrôles des revues des commissaires des guerres ; — le dépôt des divers effets militaires placés dans les magasins du Château-Trompette ; — le logement des recrues volontaires de Luxembourg ; — les hôpitaux militaires et de charité ; — la fourniture des bois et lumières dans les places, citadelles, forts et châteaux, ci-devant du département de Bayonne ; — les dépenses dans les hôpitaux militaires pour le traitement des galeux, etc.

C. 2098. (Carton.) — 85 pièces, papier.

1782. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Ségur et les les subdélégués, concernant : — le mouvement des troupes ; les distributions de fourrages ; — les contrôles des revues de subsistance ; — un mémoire des officiers municipaux de Périgueux, au sujet d'une fourniture de bois de chauffage faite aux troupes ; — les administrateurs généraux des hôpitaux militaires du royaume ; — des réclamations au sujet de la fourniture du pain et du payement des voitures de transport pour le service des convalescents ; — des demandes de congés absolus ; — la distribution de poudre pour les exercices à feu ; — les employés aux fortifications et bâtiments du Roi, et les gages et appointements qui leur sont attribués ; — les ouvriers de la verrerie de Saint-Macaire.

C. 2099. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1788. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant : — le mouvement des troupes ; — un mémoire des officiers municipaux de Langon au sujet du logement des troupes chez les privilégiés ; — les difficultés entre M. de La Ferrière, major, et le maire de Bayonne, au sujet de la viande de la troupe ; — les titres de noblesse du sieur Gripière de Moncroc ; — les ouvrages de fortification à faire dans les places de Bordeaux, Blaye, Handaye, Bayonne, Dax et fort de Socoa ; — les lits de l'hôpital militaire de Bayonne ; — ensemble diverses demandes de congés absolus, etc.

C. 2100. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur avec M. le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant : — la plainte de M. Bartouilh de Taillac, lieutenant criminel au siège de Nérac, contre le sieur Capot de Feuillide, son neveu, capitaine de dragons ; — les logements militaires ; — des demandes, de congés absolus ; — ensemble diverses requêtes relatives à différents objets, etc.

C. 2101. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1783-1785. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant : — les distributions de poudre aux troupes pour les exercices à feu ; — un billet d'honneur consenti par M. le marquis de Savignac ; — l'inventaire dans chaque hôpital militaire des effets à demeure qui y restent à la charge du Roi, et des ustensiles de caserne et corps de garde ; — une plainte des consuls de Brantôme contre le sieur de Lestrade ; — l'envoi des effets et marchandises du dépôt du Château-Trompette au magasin des effets du Roi à Saint-Denis ; — l'état des effets d'équipement et de campement existant aux magasins de Blaye ; — la proposition de M. le comte de Saint-Germe, de Nérac, de faire à ses frais la levée de deux cents hommes armés et équipés pour le service du Roi ; — le mouvement des troupes ; — la condamnation du sieur Stanislas de Pierre de Vianteix, lieutenant, à la dégradation des armes et de noblesse, et à vingt

ans de prison pour avoir porté sans titre la croix de Saint-Louis, etc.

C. 2102. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1786. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec les ministres de Ségur et de Vergennes et les subdélégués, concernant : — le mouvement des troupes ; — le procès-verbal de la vente, par la direction de l'artillerie de Bordeaux, des vieux fers battus provenant d'affûts de canons ; — une ordonnance du Roi sur la désertion ; — les commissaires des guerres ; — les officiers généraux chargés de l'inspection des troupes de la Généralité ; — des demandes de congés temporaires et de congés absolus ; — les ouvrages de fortification à faire au château de Blaye ; — un mémoire de madame de Paty dans lequel elle demande la grâce de son fils déserteur ; — les employés aux fortifications des places de Bordeaux et Blaye ; — les revues de subsistance des troupes ; — ensemble des requêtes relatives à divers objets.

C. 2103. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1773-1786. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux avec MM. les ministres Joly de Fleury et de Vergennes, et les subdélégués, concernant : — les états des prix des denrées qui entrent dans la composition des rations d'étape dans les principaux marchés de la Généralité de Bordeaux et dans les lieux de passage des troupes qui correspondent auxdits marchés ; — le renouvellement des marchés par la régie des étapes.

C. 2104. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1777-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant : — le bail de la maison qui doit servir de caserne à la maréchaussée de Tartas ; — la demande des officiers municipaux de cette ville, en remboursement de la somme de 800 livres qu'ils ont avancées pour le logement de cette brigade ; — le loyer de la caserne de gendarmerie de Saint-Sever ; — la translation de la brigade de maréchaussée d'Arzac à Aire.

C. 2105. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1776-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Montbarey et d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — les frais de logement des officiers de gendarmerie en résidence à Saint-Sever et Dax (Landes) ; — l'incendie de la maison servant de caserne à la maréchaussée de Dax ; — une enquête relative à cet incendie ; — les réparations à faire à cette maison ; — l'état des brigades de maréchaussée établies dans la subdélégation de Dax ; — une réclamation des dames de la Charité de Dax, au sujet du local servant de caserne à la gendarmerie ; — les maréchaussées de Castels et de Bayonne ; — le renouvellement des marchés par la régie des étapes.

C. 2106. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1776-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — le logement de la maréchaussée de Mont-de-Marsan et de celui des officiers des deux bataillons du régiment d'infanterie de Bourbon en garnison à Bayonne ; — du régiment des grenadiers royaux de Guyenne, des régiments de Cambrésis, d'Angoumois, etc.

C. 2107. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1778-1784. — Ordonnances et décisions concernant : — l'assemblée des régiments provinciaux ; — les grenadiers royaux de Guyenne ; — différentes questions relatives aux exemptions du tirage de la milice ; — l'état des frais occasionnés par la levée des soldats provinciaux dans la subdélégation de Bazas ; — les états nominatifs dressés d'après les listes remises par les syndics, des garçons et hommes veufs, sans enfants, depuis l'âge de dix-huit ans et au-dessus jusqu'à quarante, qui, après l'examen qui en a été fait, ont été reconnus propres au service ; — les procès-verbaux du tirage au sort, par paroisse, des soldats provinciaux de cette subdélégation et leur contrôle signalétique.

C. 2108. (Carton.) — 87 pièces, papier.

1782-1786. — Ordonnances et arrêtés concernant : — la levée des troupes provinciales par la voie du sort ; — les états des frais occasionnés par la levée des soldats provinciaux de la subdélégation de Bazas ; — l'état nominatif dressé d'après les listes remises par les syndics des garçons et hommes veufs sans enfants, depuis l'âge de dix-huit ans et au-dessus jusqu'à quarante, qui, depuis l'examen qui en a été fait, ont été reconnus propres au service ; — l'état signalétique des soldais provinciaux qui

ont subi le tirage au sort et les procès-verbaux de ce tirage dans les paroisses de ladite subdélégation.

C. 2109. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1740-1777. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Choiseul, de Monteynard, Du Muy, le duc d'Aiguillon et de Saint-Germain, concernant : — les inventaires généraux des pièces d'artillerie et munitions de guerre existantes dans les magasins et sur les remparts du Château-Trompette, dans la citadelle de Blaye et le fort de Sainte-Croix de Bordeaux ; — les états des appointements payés : aux officiers généraux employés en Guyenne ; — aux commissaires des guerres ; — aux ingénieurs destinés par le Roi pour servir dans les places ; — aux officiers majors du Château-Trompette et du Hâ ; — aux officiers réformés tant d'infanterie que de cavalerie et dragons retirés dans la Généralité de Bordeaux et au corps royal de l'artillerie.

C. 2110. (Carton.) — 97 pièces, papier.

1777-1789. — Etat des appointements payés : aux officiers généraux employés en Guyenne, parmi lesquels figurent MM. le duc de Mouchy, commandant en chef ; — le comte de Fumel ; — le marquis de Troisnel ; — le marquis de Miran ; — le marquis de Voyer ; — le comte de Montazet et le marquis de Lastie ; — aux commissaires des guerres ; — aux officiers et majors de place ; — à l'inspecteur général des canonniers gardes-côtes et aux officiers réformés de la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 2111. (Carton.) — 89 pièces, papier.

1784-1785. — Procès-verbaux de l'opération du tirage au sort pour la levée des troupes provinciales entre les garçons et hommes veufs sans enfants des diverses paroisses de la subdélégation de Libourne.

C. 2112. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1786-1788. — Procès-verbaux de l'opération du tirage au sort pour la levée des troupes provinciales entre les garçons et hommes veufs sans enfants dans les diverses paroisses de la subdélégation de Libourne.

C. 2113. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1787. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur, de Brienne et de Breteuil et les subdélégués, concernant : — les effets d'habillement et d'équipement déposés dans les magasins provinciaux d'Auch, Libourne, Périgueux, Agen et Montauban ; — les mouvements des troupes ; — l'ordre d'arrestation du sieur La Grave La Mothe de Tampsey ; — les travaux de fortification de la place de Bayonne et de la citadelle de Blaye ; — les recrues destinées à compléter les troupes des colonies ; — l'état des officiers généraux chargés par le Roi de l'inspection des troupes de la Généralité ; — les distributions de poudre pour les exercices à feu ; — ensemble des demandes d'emploi, de congés absolus, des requêtes, mémoires, etc.

C. 2114. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1787-1788. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur, Blondel et de Brienne et les subdélégués, concernant : — des réclamations de créances sur MM. le vicomte de Durfort, capitaine dans le régiment de dragons de Chartres ; — le vicomte d'Agoult, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, et le sieur Doncour, lieutenant de maréchaussée ; — une demande en indemnité de frais de voyage formée par M. de Chancel, commissaire des guerres à Blaye ; — la résiliation des marchés des hôpitaux militaires ; — la condamnation des déserteurs ; — les observations relatives à l'usage et à l'application des bandages herniaires ; — les entrepreneurs généraux des lits militaires ; — l'état des objets dont jouissent MM. les officiers généraux commandant dans la Généralité de Guyenne ; — ensemble des mémoires, requêtes, etc.

C. 2115. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1788. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Brienne, La Luzerne, de Breteuil et de Ségur, concernant : — les distributions de poudre aux troupes pour les exercices à feu ;— l'exemption du logement des gens de guerre en faveur des officiers de la connétablie ; — la dispense du service de la garde en faveur des pilotes lamaneurs ; — l'instruction pour les commissaires des guerres, relative au soin confié aux troupes de pourvoir à leur subsistance en pain de munition ; — un règlement provisoire relatif à l'administration des vivres ; — un autre règlement arrêté par le Roi, au sujet de la composition et des fonctions du directoire des subsistances militaires ; — le mouvement des troupes ; — l'état des sommes destinées aux fortifications de Bordeaux et de Blaye ; — le changement de la constitution des com-

missaires des guerres ; — le logement et le casernement des troupes à cheval ; — les prix du froment et du seigle, etc.

C. 2116. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1759-1773. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin, de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Foulon, le duc de Choiseul, le comte de Saint-Germain et Monteynard, concernant : — les capotes à l'usage des sentinelles des places de la généralité de Bordeaux ; — l'état du nombre et de la situation de celles du Château-Trompette, du château du Hâ, fort Sainte-Croix de Bordeaux et fort du Médoc ; — l'état des bas officiers et soldats invalides qui ont obtenu la pension dans la compagnie de Bordeaux et de ceux qui se sont retirés dans leurs foyers pour y jouir de leur solde entière.

C. 2117. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1773-1775. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Du Muy et le comte de Saint-Germain, concernant : — les états des hommes de la compagnie d'invalides de Bordeaux auxquels il a été accordé, aux revues d'inspection, de se retirer clans les lieux du royaume qu'ils ont élus pour domicile, à l'effet d'y jouir de leur solde ou demi-solde ; — des officiers, bas officiers et soldats invalides qui ont obtenu la pension dans la compagnie de Bordeaux ; — l'habillement des troupes ; — les commissaires des guerres, etc.

C. 2118. (Carton.) — 74 pièces, papier.

1776-1788. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Montbarey, de Ségur et de Brienne, concernant : — des envois de capotes neuves dans les diverses places de la Généralité de Bordeaux, pour servir à l'usage des sentinelles et remplacer celles qui sont hors de service ; — les états des officiers, bas officiers et invalides qui ont obtenu la pension dans la compagnie de Bordeaux et des hommes auxquels il a été accordé, aux revues d'inspection, de se retirer dans les lieux du royaume qu'ils ont élus pour domicile, à l'effet d'y jouir de leur solde ou demi-solde ; — le contrôle des invalides pensionnes à la charge de l'Hôtel ; — les états des bâtiments français pris en mer par les Anglais avant la dernière guerre, ou arrêtés dans les ports d'Angleterre.

C. 2119. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1776-1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Saint-Germain, de Montbarey et de Ségur et les subdélégués, concernant : — les établissements formés par les régisseurs des vivres pour la fabrication du pain des troupes ; — le prix du pain payé aux troupes employées aux cordons sanitaires ; — les transports militaires ; — les mouvements des troupes ; — les réparations à faire aux bâtiments et fours affectés à la cuisson du pain de munition ; — l'inventaire des matières et effets existant dans les magasins de vivres de Blaye et de Bayonne ; — l'inventaire de la régie générale des vivres ; — l'ordonnance du Roi relative à la composition du pain de munition ; — l'envoi de Calais à Bordeaux de 1,980 sacs de seigle pour être employés à la fabrication du pain ; — les prix du blé sur les marchés, etc.

C. 2120. (Carton.) — 127 pièces, papier.

1784-1788. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant : — les tableaux du prix du blé et du seigle dans les subdélégations de la Généralité de Bordeaux ; — la nouvelle forme du service des vivres ;— le marché passé pour la fourniture du pain de munition aux troupes dans les provinces du royaume ; — la faillite de M. Labat de Sérenne, trésorier des vivres du département de Guyenne et garde-magasin à Bordeaux ; — les magasins et fours pour la manutention des vivres ; — la compagnie des munitionnaires ; — l'inventaire des matières, effets et ustensiles existant dans les magasins des vivres, etc.

C. 2121. (Carton.) — 72 pièces, papier.

1758-1788. — Ordonnances et règlements relatifs : — aux milices gardes-côtes ; — au service, à. l'établissement et à l'entretien des batteries servant à la défense des côtes ; — au payement des troupes pendant l'hiver ; — au traitement des bataillons des prisonniers de guerre non échangés ; — aux revues des commissaires des guerres ; — aux déserteurs des milices ; — aux régiments des grenadiers de France, ; — aux troupes légères ; — au corps des volontaires du Dauphiné ; — aux deux régiments de Nassau, d'infanterie allemande, réunis en un seul régiment, sous le nom de Prince Louis de Nassau ; — aux cinq bataillons de milice des provinces et Généralités du royaume ; — l'augmentation de la ration du pain de mu-

nition ; — à la levée d'un régiment, sous le titre de : Volontaires étrangers de Clermont-Prince ; — au service intérieur, la police et la discipline des troupes ; — aux quatre compagnies des gardes du corps ; — à la réforme du corps de gendarmerie ; — à la formation et à la solde de divers corps, etc.

C. 2122. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1768-1776. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Monteynard, le duc d'Aiguillon, d'Ormesson et de Sartine et les subdélégués, concernant : — les voitures qui doivent être fournies aux troupes pendant leurs marches ; — les abus signalés dans ce service ; — — le marché passé avec le sieur Gérard Grandjean, entrepreneur général des convois militaires ; — des requêtes, mémoires et ordonnances de payement de l'intendant relatifs à la dépense de ces convois ; — les observations aux réponses des entrepreneurs généraux des voitures de la Généralité de Bordeaux, etc.

C. 2123. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1776-1787. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Ormesson, le comte de Saint-Germain, Necker, de Montbarey, Joly de Fleury, de Ségur et de Calonne, concernant : — la suppression de la corvée des bagages militaires ; — l'entrepreneur général des étapes et voitures de la Généralité ; — les jugements par contumace contre les déserteurs ; — les obstacles éprouvés dans le service des convois ; — la régie, au nom et au compte du Roi, de la fourniture aux troupes, ainsi que de celle des chevaux nécessaires pendant leurs marches ; — les abus dans le service des convois militaires ; — les conducteurs de recrues pour les colonies ; — les régisseurs des étapes et convois.

C. 2124. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1774-1778. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — une imposition de trente mille livres dans la Généralité pour les frais de casernement des troupes ; — les états des dépenses extraordinaires occasionnées aux communautés par les troupes pendant l'épizootie de 1775 et 1776 ; — les rôles des taxes ;— les fournitures de bois et lumières ; — le loyer des lits pour les militaires ; — l'ameublement du pavillon des casernes de Libourne et une ordonnance de vingt mille livres délivrée par l'intendant en faveur du sieur Cabarrus jeune, négociant à Bordeaux, à compte sur les fournitures par lui faites pour cet ameublement ; — les honoraires de M. Valframbert, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en sa qualité d'inspecteur des casernes de Libourne, etc.

C. 2125. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1678-1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant :— le passage et le séjour des troupes ; — les frais de logement et de casernement des troupes envoyées dans les communautés de la Généralité pour empêcher la communication de la maladie épizootique ; — la procuration retenue par MM. Lagrenée et Leclerc, conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, et consentie à noble dame Marie-Françoise-Constance Fougeroux par M. Jean-Étienne Faucher, écuyer, conseiller du Roi, chevalier de ses ordres de Saint-Michel et de Saint-Louis, commissaire des guerres, seigneur de Faucher, etc., à l'effet de retirer des mains du sieur Branlat, notaire à la Réole, le montant de son office de maire de cette ville, dont M. Faucher avait exercé les fonctions ; — les fournitures pour le service des corps de garde, etc.

C. 2126. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1780-1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués de la Généralité, concernant :— les frais de casernement des troupes ; — la caserne de Libourne ; — le corps de garde du détachement des troupes préposé au passage de Cubzac ; — la fourniture des lits militaires ; — les réparations faites aux casernes de Libourne et les gages des casernier ; — le blanchissage du linge et la fourniture de la paille à l'usage des troupes ; — une indemnité à accorder au maître de poste de Périgueux ; — la fourniture du bois et chandelles au corps de garde par l'Hotel-de-Ville de Périgueux ; — les lits de camp et les râteliers d'armes ; — le passage des troupes ; — l'état des loyers des écuries ; — ensemble des mémoires, requêtes et ordonnances de payement délivrées par l'intendant, etc.

C. 2127. (Carton.) — 91 pièces, papier.

1783-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués de la Généralité, concernant : — les réparations à faire à la toiture du corps de garde de Cubzac ; —

l'état des fournitures faites aux troupes de passage dans celte localité ; — le corps de garde de Castres ; — la fourniture de paille au régiment du Roi dragons ; — l'état des frais de l'entrepreneur de la fourniture des lits militaires ; — les logements militaires ; — les réparations et augmentations aux casernes de Périgueux ; — les frais de blanchissage de draps et serviettes fournis aux officiers et soldats du régiment de Franche-Comté en garnison à Libourne ; — les gages des caserniers ; — le plan et devis estimatifs des augmentations et réparations à faire aux casernes de la ville de Périgueux ; — ensemble des mémoires, requêtes, ordonnances de l'intendant, relatifs aux dépenses occasionnées aux communautés pour le casernement des troupes, etc.

C. 2128. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1757-1783. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre Necker et les subdélégués, concernant : — la délibération relative à un emprunt de cent vingt mille livres fait par la commune de Libourne pour l'achat de divers emplacements pour la construction des casernes de cette ville ; — l'état de situation de la recette et de la dépense des casernes de Libourne, Bergerac et Sainte-Foy ; — le détail estimatif des ouvrages à faire pour la construction du second corps de caserne à Libourne, projeté pour le logement des soldats ; — le devis et adjudication desdits ouvrages ; — les frais de casernement du régiment Royal-Champagne cavalerie, en garnison à Libourne ; — une gratification extraordinaire accordée au sieur de Saignes, lieutenant de maréchaussée ; — les honoraires du sieur Valframbert, ingénieur en chef du Roi, pour l'inspection et direction des casernes de Libourne ; — les frais d'entretien du casernement ; — ensemble des ordonnances de payement délivrées par l'intendant.

C. 2129. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1783-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, et les subdélégués, concernant : — l'état et frais de journées employées par la brigade de maréchaussée de Saint-André de Cubzac, pour mettre à exécution une ordonnance d'arrestation rendue par l'intendant contre un nommé Auge ; — le logement des officiers dans les casernes ; — des états de réparations faites aux casernes de Libourne ; — l'achat de deux maisons qui sont devant les casernes de cette ville et du terrain qui en dépend ; — le chauffage du corps de garde du quartier des soldats ; — les réparations des deux puits et des pompes des casernes ; — les dommages causés aux deux corps de logis du quartier par l'ouragan survenu le 18 juillet 1784 ; — les réparations faites aux casernes de Libourne pour détruire l'infection et prévenir la communication de la maladie épidémique des chevaux, etc.

C. 2130. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1763-1789. — Correspondance de MM. Boutin de Fargès, Esmangart, de Cluny, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Choiseul, de Montbarey et d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — le dépôt, dans la manufacture d'Agen, des armes de plusieurs bataillons de milice des Généralités do Bordeaux, Auch et Montauban ; — les états de situation des effets des troupes provinciales qui existent dans les divers magasins de la Généralité ; — les appointements de gardes-magasins des effets d'habillement et d'équipement ; — le règlement pour l'entretien des armes de guerre qui existent dans les différentes places du royaume ; — ensemble des ordonnances de payement délivrées par l'intendant, etc.

C. 2131. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1759-1778. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Monteynard, Du Muy, le duc de de Choiseul et de Montbarey et les subdélégués, concernant : — l'état des dépenses qui ont été faites pour le logement d'un détachement de gardes de la connétablie des maréchaux de France employé dans la Généralité de Bordeaux ; — l'état des ingénieurs nommés par le Roi dans les places du département de Bordeaux et des appointements qui leur sont attribués ; — les logements accordés sur la province aux officiers d'administration de la marine employés à Bordeaux et à Bayonne ; aux inspecteurs généraux ; aux officiers des troupes ; aux commissaires des guerres ; aux directeurs et ingénieurs des fortifications ; aux officiers invalides ; aux officiers de marine ; aux états-majors de la cavalerie et de l'infanterie ; aux officiers d'artillerie, du génie et canonniers, etc.

C. 2132. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1779-1781. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant : — les districts du corps royal du génie de la direction de Guyenne et d'Aunis ; — la revue du corps royal de l'artillerie à Bayonne, fort Socoa et

Handaye, pour servir aux appointements des officiers de ce corps ; — les logements des officiers d'artillerie, génie, cavalerie, infanterie, maréchaussée, invalides et officiers d'administration ; — ensemble des requêtes, mémoires et ordonnances de payement délivrées par l'intendant, relatives à l'indemnité de ces logements.

C. 2133. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1781-1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur et de Vergennes et les subdélégués, concernant : — des contestations au sujet de l'indemnité de logement réclamée par divers officiers ; — les logements des officiers de toutes armes et d'administration de la Généralité de Bordeaux ; — ensemble des requêtes, mémoires et ordonnances de payement délivrées par l'intendant, relatifs à ce service.

C. 2134. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1785-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur, de Vergennes et de Brienne et les subdélégués, concernant : — l'état des officiers du corps royal du génie désignés par le Roi pour servir dans les places de Bordeaux, Blaye, Bayonne, Dax, Handaye, fort de Socoa, et Lourdes, Saint-Jean-Pied-de-Port et Navarreins ; — l'inspection des troupes qui sont dans la Généralité de Bordeaux ; — les logements des officiers de troupes, de places, d'administration, de la marine, de la maréchaussée et d'invalides ; — ensemble des requêtes, mémoires et ordonnances de payement délivrées par l'intendant au sujet de l'indemnité de ces divers logements, etc.

C. 2135. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1788-1789. — Impressions et modèles concernant : — deux ordonnances du Roi portant règlement, la première, sur le recrutement, les engagements, l'envoi des recrues, la correspondance et la comptabilité du recrutement, les engagements et les congés ; — la seconde, sur l'administration et la comptabilité, tant des appointements et solde que des masses ; — une décision du Roi relative aux semestres des troupes ; — le prospectus d'un plan pour la construction de casernes ; — le conseil d'administration du département de la guerre ; — l'ordonnance du Roi portant suppression de la punition des coups de plat de sabre dans ses troupes ; — des modèles de livret pour lu revue d'inspection et du registre général des délibérations du conseil d'administration ; — les états de logement ; — le tableau de l'ancienne administration des hôpitaux militaires.

C. 2136. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1790-1785. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Monteynard, le comte de Saint-Germain et de Ségur et les subdélégués, concernant : — le renouvellement du marché de la fourniture du bois et lumières des Châteaux-Trompette, du Ha et fort de Sainte-Croix de Bordeaux, citadelle de Blaye, tour de l'Ile et du fort de Médoc ; — des mémoires relatifs à ces fournitures ; — le marché des lits militaires ; — les fournitures du bois aux troupes et du bois et lumières aux corps de garde de la place de Bayonne, du château de Dax, du fort de Socoa et de la redoute de Handaye ; — le renouvellement des marchés de l'hôpital militaire de Bayonne et l'état des officiers de santé et servants qui y sont employés ; — les plaintes des officiers municipaux de la ville de Bayonne au sujet d'une dépense de 3,690 livres dont elle est chargée annuellement pour le service de cet établissement ; — le règlement général sur la fourniture des fourrages aux troupes à cheval, etc.

C. 2137. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1786-1787. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant : — les états des fournitures de fourrages faites aux troupes à cheval dans la Généralité de Bordeaux ; — la composition de la ration de fourrage ; — le renouvellement des marchés ; — les approvisionnements des magasins ; — les conditions des marchés avec les directeurs généraux des fourrages ; — les remboursements des loyers et réparations des magasins ; — la vente des effets existant aux magasins des entrepreneurs généraux des fourrages à Libourne ; — le remboursement des fournitures extraordinaires faites dans la Généralité de Pau et Bayonne ; — l'inspection des fourrages par le commissaire ordonnateur ; — ensemble des requêtes et ordonnances de payement délivrées par l'intendant au sujet de ces fournitures.

C. 2138. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1787-1789.. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Brienne et de Ségur, concernant : — le renouvellement du marché

pour cinq années de la fourniture des bois et lumières aux corps de garde des châteaux Trompette, du Hâ et fort Sainte-Croix de Bordeaux, citadelle de Blaye, tour de l'Ile et, fort de Médoc et aux troupes qui les occupent ; — le remboursement des loyers et les réparations des magasins ; — la fourniture de pain aux troupes et celle des fourrages à la cavalerie ; — les conditions auxquelles ces fournitures doivent être faites ; — les divers états de la fourniture en fourrage faite aux troupes de la Généralité de Bordeaux et les ordonnances délivrées par l'intendant pour le payement de ces fournitures.

C. 2139. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1775-1785. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Du Muy, de Montbarey, de Ségur et de Vergennes et les subdélégués, concernant : — l'état de répartition, par subdélégation, des hommes de la Généralité qui devait fournir en six années 4,970 soldats provinciaux ; — les dispositions pour le tirage au sort de la milice ; — le mouvement des troupes ; — le refus de trois jeunes gens de la paroisse d'Illats de tirer au sort ; — les poursuites dirigées contre le curé de la paroisse de l'Isle en Périgord, pour avoir commis pour la deuxième fois un faux en dénaturant un extrait baptistaire pour soustraire un jeune homme au tirage de la milice ; — le relevé général des listes fournies par les officiers municipaux ou syndics des paroisses de la Généralité ; — ensemble des instructions sur la milice, des demandes de congés absolus et d'exemption de tirage au sort, des mémoires, correspondances diverses, etc.

C. 2140. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1786-1788. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur, de Brienne et le baron de Breteuil et les subdélégués, concernant : — l'émeute de Basserolles, dans la subdélégation de Nontron, et les excès commis sur le subdélégué par quatre soldats de milice à l'occasion du tirage au sort ; — la suspension du tirage et la peine infligée aux émeutiers ; — le mouvement des troupes ; — le relevé général des listes fournies par les officiers municipaux ou syndics des paroisses de la Généralité pour la levée de la milice ; — les dispositions pour le tirage ; — ensemble des mémoires, requêtes, demandes de congés, d'exemption de tirage au sort, etc.

C. 2141. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Brienne, de Ségur et La Tour-du-Pin et les subdélégués, concernant : — la suspension jusqu'à nouvel ordre des opérations relatives au tirage au sort dans la Généralité de Bordeaux ; — , le relevé général des listes fournies par les officiers municipaux ou syndics des paroisses de la Généralité de Bordeaux lors de la levée des troupes provinciales de 1778 ; — les états, par subdélégation, des tirages des troupes provinciales ; — la dispense du tirage au sort de la milice accordée par le Roi, à titre de soulagement à son peuple qui souffre de la cherté des vivres provenant de la disette des récoltes détruites par la grêle et les inondations, etc.

C. 2142. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1769-1777. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Choiseul, Du Muy, de Saint-Germain, Berlin et de Monbarey, concernant : — des commissaires ordonnateurs et commissaires des guerres ; — les loyers des lits militaires ; — les officiers du régiment d'Orléans et du Vivarais ; — la fixation de l'indemnité des logements des lieutenants généraux et maréchaux de camp employés aux divisions ; — l'état des officiers et employés attachés aux directions d'artillerie, fonderies, forges et manufactures d'armes ; — des commandants des écoles ; — des élèves du corps royal et autres et des appointements dont ils doivent jouir ; — des difficultés élevées au sujet du logement des officiers du corps royal du génie et des ingénieurs géographes ; — les commissaires généraux de la marine et commissaires des classes ; — ensemble des requêtes, mémoires et ordonnances délivrées par l'intendant pour le payement de ces diverses indemnités de logement.

C. 2143. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1778-1779. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Montbarey et Necker, concernant : — les logements militaires de la Généralité de Bordeaux ; — le loyer des lits des officiers supérieurs ; — les directeurs des fortifications des places comprises entre les Pyrénées et la Loire ; — la revue de l'artillerie des places des provinces de Guyenne, Saintonge et du pays d'Aunis ; — la constitution et le service des commissaires des guerres et les fonctions qui leur sont attribuées ; — ensemble des requêtes, mémoires et

ordonnances de l'intendant relatives au payement des indemnités de logement, etc.

C. 2144. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1780-1784. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Sartines, Necker et de Ségur et les subdélégués, concernant : — les états des logements des officiers supérieurs logés, tant au Château-Trompette de Bordeaux qu'à la citadelle de Blaye ; — des officiers des divers régiments et des officiers d'administration employés dans la Généralité de Guyenne ; — ensemble des requêtes, mémoires et ordonnances de payement délivrées par l'intendant au sujet de l'indemnité de ces logements.

C. 2145. (Carton.) — 88 pièces, papier.

1784-1787. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant : — les états de logement des officiers supérieurs, directeurs d'artillerie, directeurs des fortifications, des officiers du régiment de Champagne ; — des commissaires ordonnateurs ; — des commissaires des guerres ; — . des employés d'administration ; — des officiers du corps royal du génie employés en Guyenne, Béarn et Bigorre ; — les appointements et traitements des officiers et employés de l'artillerie ; — la visite des armes ; — ensemble des requêtes, mémoires et ordonnances de payement délivrées par l'intendant pour les indemnités de ces logements, etc.

C. 2146. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Briennc, Necker et de Ségur et les subdélégués, concernant : — le logement des officiers supérieurs au Château-Trompette ; — du directeur du corps royal du génie ; — de l'inspecteur général du corps royal de l'artillerie ; — des commandants d'écoles ; — directeurs, sous-directeurs, officiers et employés aux arsenaux de construction, manufactures d'armes, forges et fonderies ; — des officiers du régiment de Champagne ; — les dépenses dont les villes et provinces sont particulièrement chargées pour l'établissement des troupes ; — ensemble des mémoires, requêtes et ordonnances de payement délivrées par l'intendant pour le service des logements militaires.

C. 2147. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1757-1780. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Monteynard et de Montbarey et les subdélégués, concernant : — les ordonnances et règlements relatifs aux milices gardes-côtes de la province de Guyenne ; — aux voitures qui doivent être fournies aux troupes pendant leurs marches ; — aux décomptes des régiments de grenadiers royaux et des régiments provinciaux ; — au payement des soldes et demi-soldes ; — à l'assemblée des régiments provinciaux ; — au service des convois militaires ; aux invalides pensionnés ; — à la constitution et administration de l'Hôtel royal des Invalides ; — aux récompenses militaires ; — à l'augmentation des matelots classés dans diverses provinces du royaume ; — ensemble des mémoires, requêtes et ordonnances de payement délivrées par l'intendant pour le service des logements militaires..

C. 2148. (Carton.) — 96 pièces papier.

1781-1789. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur et de Brienne et les subdélégués, concernant : — le contrôle des hommes retirés avec solde, demi-solde et récompense militaire dans la subdélégation de Bergerac ; — celui des invalides pensionnés existant dans la même subdélégation ; — l'état des officiers et employés de l'artillerie dés places fortes de la Généralité ; — les fortifications et les bâtiments du Roi dans le département de Bordeaux ; — le renouvellement des marchés des étapes ; — les prix, sur les différents marchés, des denrées qui entrent dans la composition des étapes ; — les logements militaires, etc.

C. 2149. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1772-1773. — Correspondance de M. Barret de Ferrand, prévôt général de Bordeaux, avec M. de Monteynard, ministre de la guerre, concernant : — les arrestations des militaires prévenus de désertion, fraudes, vols et autres délits, leur mise en liberté ou leur renvoi devant les tribunaux compétents.

C. 2150. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1734-1735. — États des miliciens appartenant aux subdélégations de Périgueux, Libourne, Sarlat, Marmande, Nérac, Bordeaux, Condom, Agen, Bergerac, Nontron, Bazas, Casteljaloux, Sainte-Foy et Villeneuve qui avaient

reçu leurs congés, et renvoyés dans leurs foyers pour cause d'infirmités qui les avaient rendus impropres au service militaire, etc.

C. 2151. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1755. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec M. le ministre d'Angervilliers et les subdélégués, concernant : — la levée des miliciens en l'année 1735 dans les subdélégations de Sarlat, Agen, Périguéux, Libourne, Nontron, Marmande, Sainte-Foy, Bergerac, Bordeaux, Villeneuve, Bazas, Nérac, Casteljaloux et Condom ; — le départ des recrues pour les régiments auxquels ils étaient destinés, etc.

C. 2152. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1750. — Registre d'inscription des officiers et jeunes gentilshommes de la Généralité qui demandaient de l'emploi dans les milices.

C. 1253. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1746-1759. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — la levée de la milice dans les subdélégations de Bordeaux, Libourne, Périgueux, Bergerac, Sarlat, Nontron, Marmande, Bazas, Sainte-Foy, Nérac, Condom, Agen, Casteljaloux, Blaye, Villeneuve, Monpon, Monflanquin, Clairac, Saint-Palais de Vitrezay, Ribeyrac et Thiviers ; — la répartition des miliciens dans les bataillons stationnés dans la Généralité de Bordeaux, afin de remplacer les morts ou les déserteurs, etc.

C. 2154. (Carton.) — 1 pièce, parchemin, 113 pièces, papier.

1766-1772. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre Bertin et les subdélégués, concernant : — les états des miliciens et des hommes fournis par les corps et communautés de la ville et faubourg de Bordeaux en remplacement du tirage de la milice ; — les noms des enrôlés ; — le montant de leurs engagements ; — les sommes payées à compte et celles restant dues ; — l'exemption du tirage à la milice en faveur des élèves chirurgiens et des facteurs de la petite poste à Bordeaux, etc.

C. 2155. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1767-1770. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec les subdélégués, concernant : — les états des absents à la milice arrêtés parla maréchaussée ; — les frais faits à l'occasion de la levée de la milice de l'année 1769, dans les subdélégations de Périgueux, Marmande, Clairac, Agen, Villeneuve, Monflanquin, Condom, Nérac, Casteljaloux, Bazas, Riberac, Thiviers, Sarlat, Monpon, Bergerac, Sainte-Foy, Libourne, Vitrezay et Bordeaux.

C. 2156. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1778. — Procès-verbaux de la levée des soldats provinciaux, dans les subdélégations de Dax et de Libourne.

B. 2157. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1778. — Procès-verbaux de la levée des soldats provinciaux dans les subdélégations de Saint-Sever, Bayonne et Bergerac.

C. 2158. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1778. — Procès-verbaux de la levée des soldats provinciaux, dans les subdélégations de Castillonnés, Nérac, Condom et Bazas.

C. 2159. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, de 24 feuillets, papier.

1774. — Contrôle général des invalides pensionnés formant la compagnie de la Généralité de Bordeaux, à la suite de la revue qui fut passée le 1er mai 1774.

C. 2160. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1769-1770. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Invau, d'Ormesson, Terray et le duc de Choiseul, concernant : — des ordonnances de payement au profit du sieur Gérard Grandjean, adjudicataire général de la fourniture des étapes faite aux troupes du Roi ; — les soumissions des sieurs Jean Fayard, Henri Soulier et Gauchet pour la fourniture des étapes ; — les adjudications desdites fournitures ; — le marché passé avec le sieur Roudès par M. de Fargès, intendant, pour la fourniture des étapes ; — des ordonnances de remboursement d'étapes au profit dudit Roudès, etc.

C. 2161. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 110 pièces, papier.

1771-1789. — Correspondance de MM. Esmangart,

de Cluny, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Monteynard, Terray, d'Ormesson, Necker, de Ségur et Montbarey, concernant : — les étapes pour la maréchaussée ; — les abus sur la fourniture des étapes ; — les états des sous-traitants de la fourniture de l'étape et voitures aux troupes dans l'étendue de la Généralité de Bordeaux ; — les instructions relatives aux achats des grains par les fournisseurs des étapes ; — les comptes et liquidation de la fourniture de l'étape ; — une ordonnance de 12,500 livres au profit du sieur Roudès, adjudicataire des étapes, etc.

C. 2162. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1717-1719. — Comptes en recettes et dépenses du commis de l'extraordinaire des guerres pour la subsistance des troupes.

C. 2163. (Registre.) — In-folio 199 feuillets, papier.

1737. — Registre d'inscription de la recette et de la dépense faite par M. Durey de Sauroy, écuyer, conseiller du Roi, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, tant pour la subsistance, solde et entretien des troupes, qu'autres dépenses ordinaires et extraordinaires concernant le service du Roi, etc.

C. 2164. (Carton.) — 101 pièce, papier.

1776-1788. — États : de la fourniture du pain de munition faite aux troupes tenant garnison dans la Généralité de Bordeaux par le directeur des vivres ; — les états des dépenses qui, en entreprise, étaient à la charge du Roi, dont le régisseur général des vivres avait fait les avances pour le service de la place de Bordeaux et arrondissement ; — des loyers des fours et magasins employés au service de la régie, et des dépenses extraordinaires à l'occasion des approvisionnements versés sur Bordeaux, pour les secours des peuples de Guyenne, etc.

C. 2165. (Carton.) — 94 pièces, papier.

1677-1689. — Procédures, concernant : — le sieur Joseph de Litterie, jurat de Bazas, et le sieur Bernard Chaumette, bourgeois dudit Bazas, détenu prisonnier, au sujet de certaines sommes qui devaient être employées au remboursement des étapes des derniers six mois de l'année 1675 ; — l'arrestation des collecteurs de la paroisse de Cénon, pour certains abus de malversation dont ils étaient accusés au sujet de la distribution des étapes aux troupes logées dans ladite paroisse ; — procès entre le maire et les jurats de la ville de Castelsagrat en Agenais, et Antoine Tiffèdre, notaire royal et étapier de ladite ville, au sujet de son emprisonnement et saisie de son cheval à raison des étapes qu'il devait restituer ; — Guillaume Lacaze, préposé aux étapes du bourg de Saint-André en Cubzaguais, contre Raymond Bayez, syndic de ladite paroisse, au sujet du remboursement qu'il demandait à la communauté de Saint-André d'une somme de 660 livres, que ledit Lacaze prétendait avoir avancée pour la fourniture des étapes aux troupes.

C. 2166. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1768-1771. — Correspondance de MM. de Fargès et Esmangart, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Choiseul et de Monteynard et les subdélégués, concernant : — les états des anciens soldats retirés du service avec solde ou demi-solde dans la Généralité de Bordeaux ; — le renouvellement des habillements des invalides pensionnés.

C. 2167. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1771-1783. — Correspondance de MM. Esmangart, et de Clugny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Monteynard, Du Muy et le comte de Saint-Germain et les subdélégués, concernant : — les fournitures des habillements des invalides pensionnés, retirés dans la Généralité de Bordeaux ; — les états des sommes dues au sieur Cauvin, garde-magasin des effets du Roi, au Château-Trompette, pour remboursement des avancés par lui faites pour l'emballage et transport des habillements des troupes invalides ; — les dégâts occasionnés à la caserne de la maréchaussée de Villeneuve, etc.

C. 2168. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1784-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur, de Vergennes et Latour-Dupin et les subdélégués, concernant : — les appointements du sieur Bayle, garde-magasin des effets des bataillons provinciaux ; — la fourniture des habillements des officiers, bas officiers et soldats invalides retirés dans la Généralité de Bordeaux ; — la réclamation des maîtres charpentiers de navires de Libourne attachés au service de la marine tendante à être exemptés du service de matelots ; — l'arrestation de déserteurs, etc.

C. 2169. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1765-1783. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Terray, Turgot, d'Ormesson, Necker, Montbarey, de Vergennes et Joly de Fleury et les subdélégués, concernant : — la prise de possession par Alexis Demont pour la fabrique, fourniture, vente et débit des poudres et salpêtres ; — la nomination des régisseurs préposés à l'administration du service des poudres et salpêtres ; — les états des entreposeurs, des salpêtriers, inspecteurs et entrepreneurs ; — la forme de cette administration ; — le prix extraordinaire proposé par l'Académie royale des sciences pour trouver le moyen d'augmenter le produit du salpêtre ; — la fourniture des habillements des invalides et des anciens soldats retirés en Guyenne ; — les états des officiers, bas officiers et soldats invalides pensionnés ; — des secours accordés aux veuves des ouvriers qui périrent lors de l'explosion de la fabrique de poudre de Saint-Médard, près Bordeaux, etc.

C. 2170. (Carton.) — 94 pièces, papier.

1784-1785. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec M. le ministre de Ségur et les subdélégués, concernant ; — la fourniture des habillements des officiers, bas officiers et soldats invalides retirés dans la Généralité de Bordeaux ; — les dépenses sur les fonds de l'extraordinaire des guerres ; — les états des invalides pensionnés, etc.

C. 2171. (Carton.) — 94 pièces, papier ; 2 en parchemin.

1785-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Ségur, de Vergennes et de Calonne et les subdélégués, concernant : — la fourniture des habillements des invalides de la Généralité de Bordeaux ; — les états des officiers, bas officiers et soldats invalides pensionnés ; — l'arrêt du Conseil d'État qui proroge indéfiniment la régie des poudres et salpêtres ; — l'arrêt du Conseil qui accorde un uniforme aux régisseurs, employés et ouvriers de la régie des poudres et salpêtres, etc.

C. 2172. (Portefeuille.) — 137 pièces, dont 1 plan.

1627-1769. — Correspondance de MM. de Labourdonnaye, Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Maurepas, d'Ormesson, d'Aguesseau, de Courteille, de L'Averdy, le duc de Choiseul et d'Invau et les subdélégués, concernant : — la remise des poudres destinées à la fourniture des places ; — les contestations élevées entre les jurats et le directeur des poudres et salpêtres de Bordeaux, au sujet de la remise qui devait être faite par les maîtres des navires qui arrivaient à Bordeaux des poudres qu'ils avaient à leur bord ; — les réparations du moulin à poudre de Saint-Médard et de la raffinerie de salpêtre près la porte Saint-Germain ; — la reddition des comptes de gestion du sieur Bacon, directeur des poudres et salpêtres du département de Bordeaux ; — la construction d'un magasin de poudre à canon en Queyrie, etc.

C. 2173. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1696-1782. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Ormesson, Leblanc, de Breteuil, Orry, d'Argenson, de Paulmy, de Crémille et L'Averdy et les subdélégués, concernant : — la fabrication des salpêtres ; — les terres et cendres nécessaires à ladite fabrication ; — l'envoi de poudres et de plomb à Toulouse et dans le Roussillon ; — la rareté des salpêtres et la difficulté où étaient les salpêtriers de pouvoir subsister du produit de leur profession ; — les prix des poudres ; — les réparations du moulin à poudre de Saint-Médard ; — la fourniture de poudres pour l'exercice des troupes, depuis 1749 jusqu'à 1760 ; — une saisie, au préjudice d'un nommé Nairac, de poudre à feu et d'autres marchandises qu'il avait fait venir d'Angleterre pour la traite des noirs, etc.

C. 2174. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1700-1779. — Arrêts, ordonnances et règlements, concernant : — l'adjudication générale des poudres et salpêtres ; — les privilèges des salpêtriers ; — les états des entreposeurs ou gardes-magasins des poudres dans le département de Bordeaux ; — les délits et fraudes commises sur les poudres et salpêtres ; — la suppression de la ferme du plomb à giboyer ; — des permissions accordées à toutes personnes, même au fermier des poudres, d'en faire vendre et débiter sans payer aucuns droits, etc.

C. 2175. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1762-1764. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec M. le duc de Choiseul, ministre de la guerre, et M. Barret de Ferrand, directeur général de la maréchaussée à Bordeaux, concernant : — les procès-verbaux d'arrestations opérées par les brigades sur des déser-

teurs ; — un nommé Jean Quinsac et un inconnu soupçonnés de servir d'espions aux ennemis de l'État ; — des mendiants valides ; — les interrogatoires de tous ces individus ; — la confrontation d'un nommé Jean Labbé, signalé comme chef d'une bande de voleurs, avec les prévenus détenus dans les prisons de Dourdan (près Paris), dont on le soupçonnait d'être le complice, etc.

C. 2176. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1765. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec M. le duc de Choiseul, ministre de la guerre, et M. Barret de Ferrand, prévôt général de la maréchaussée de Bordeaux, concernant : — les militaires déserteurs ; — les poursuites exercées contre eux ; les procès-verbaux de capture par les cavaliers de la maréchaussée ; — leur translation dans les prisons ; — leurs interrogatoires, etc.

C. 2177. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1765-1767. — Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec M. le duc de Choiseul, ministre de la guerre, et M. Barret de Ferrand, prévôt général de la maréchaussée de Bordeaux, concernant : — les militaires déserteurs ; — les poursuites dont ils ont été l'objet ; — les procès-verbaux de leur arrestation par les cavaliers de la maréchaussée ; — leurs interrogatoires ; — des ordonnances de payement pour le remboursement des frais de translation et de conduite desdits déserteurs dans différentes prisons du royaume, etc.

C. 2178. (Carton.) — 128 pièces, papier.

1756-1761. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants, avec MM. les ministres de Crémille, Désilhouette, de Courteille et Bertin et les subdélégués, concernant : — les frais de courses extraordinaires de différentes brigades de la maréchaussée ; — les procès-verbaux de capture ; — des réclamations des cavaliers pour les travaux extraordinaires ; — les gratifications accordées aux maréchaussées aux sujet des arrestations des miliciens déserteurs ; — des ordonnances de payement, etc.

C. 2179. (Carton.) — 127 pièces, papier.

1760-1767. — Correspondance de MM. Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Crémille, Désilhouette, de Courteille et Bertin et les subdélégués, concernant : — les réclamations faites par les officiers et cavaliers de la maréchaussée pour être indemnisés des courses par eux faites par les ordres de M. le maréchal duc de Richelieu, lorsque les Anglais ont paru sur nos côtes ; — des ordonnances de prise de corps ; — des arrestations et des interrogatoires des prisonniers ; — les travaux extraordinaires de la maréchaussée.

C. 2180. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1779. — Journal, sur feuilles détachées, du service ordinaire fait par les diverses brigades de maréchaussée du département de Bordeaux, relatif aux tournées dans les diverses paroisses ; — aux gardes et patrouilles sur les routes et dans les foires et marchés ; — aux escortes des voitures ; — aux correspondances ; — aux captures de voleurs, vagabonds et mendiants, main-forte, etc.

C. 2181. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1774-1777. — Correspondance de MM. Esmangart, de Cluny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Beaumont, Turgot, Du Muy, Debonnaire de Forges, Saint-Germain et Necker et les subdélégués, concernant : — la demande faite par le prévôt général de la maréchaussée du département de Bayonne, du payement des journées employées par différentes brigades de sa compagnie pour favoriser l'établissement de la vente exclusive du tabac dans le pays de Labour ; — les états des opérations des diverses brigades ; — les tournées ; — les escortes ; — les captures et main-forte ; — les courses extraordinaires ; — les états et les ordonnances de payement.

C. 2182. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1777-1789. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Debonnaire de Forges, Necker et de Calonne et les subdélégués, concernant : — les états des opérations des diverses brigades de maréchaussée pour le service ordinaire des paroisses, des gardes et patrouilles sur les routes et dans les foires et marchés ; — les escortes des voitures ; — les correspondances ; — les captures de voleurs, vagabonds et mendiants ; — les courses extraordinaires ; — la translation des détenus, les interrogatoires et les frais de procédure.

C. 2183. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1750-1780. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin, de Fargès, Esmangart, de Cluny et Dupré de Saint-

Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Argenson, de Paulmy, de Crémille, du duc de Choiseul, de Montbarey et de Castries, concernant : — les procès-verbaux de capture dressés par diverses brigades de maréchaussée de la Généralité ; — ensemble les interrogatoires et signalements des vagabonds, mendiants et autres soupçonnés de crimes ou délits ; — des frais de procédure, le conduite des prisonniers et des ordonnances de payement délivrées par l'intendant.

C. 2184. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1780-1781. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Castries, de Montbarey, de Sartine et de Ségur, concernant : — les procès-verbaux de capture dressés par diverses brigades de la Généralité ; — ensemble les interrogatoires des prisonniers ; — leur translation d'une prison dans une autre ; — les frais de procédure ; — les ordonnances des payements.

C. 2185. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1781-1787. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. le ministre de Ségur et Barret de Latour, prévôt général de la maréchaussée de Bordeaux, concernant : — les procès-verbaux de capture dressés par diverses brigades de maréchaussée de la Généralité ; — les interrogatoires et signalements des déserteurs, vagabonds et mendiants arrêtés ; — leur translation d'une prison dans une autre ; — les ordres de conduite, etc.

C. 2186. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1777-1780. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres Necker, Debonnaire de Forges, de Montbarey et les subdélégués, concernant : — les abus résultant de l'exécution de l'arrêt de la Cour de parlement de Bordeaux relatif aux exécutoires pour frais de justice décernés par les juges ; — l'état des vagabonds et mendiants condamnés à être renfermés au dépôt par jugements prévôtaux ou ordonnances ; — les courses extraordinaires des brigades de maréchaussée à la poursuite des voleurs masqués et armés ; — les procès-verbaux d'arrestations ; — les interrogatoires des prisonniers ; — leur translation d'une prison dans l'autre ; — les ordonnances de payement des frais de justice, etc.

C. 2187. (Carton.) — 96 pièces, papier.

17811-788, — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Debonnaire de Forges, le maréchal de Castries, de Calonne et d'Ormesson et les subdélégués, concernant : — l'information à l'occasion des attroupements, émotion populaire et rébellion commis aux arrêts de la Cour de parlement de Bordeaux, dans la ville de Gontaud ; — les ordres de conduite au port de Rochefort des criminels condamnés aux galères, qui sont dans les prisons de la Généralité ; — les courses extraordinaires de la maréchaussée ; — les procès-verbaux de capture ; — les interrogatoires des prisonniers ; — leur translation d'une prison dans une autre ; — les ordonnances de payement des états des frais de justice, etc.

C. 2188. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1675-1752. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Villeroy, de Morville, d'Armenonville, de Breteuil, de Saint-Florentin et d'Argenson et les subdélégués, concernant : — les contestations soulevées par les jurats de Bordeaux au sujet de la résidence de la maréchaussée dans la ville et des fonctions qu'elle prétendait y exercer au préjudice des priviléges de la ville ; — l'ordre transmis à l'intendant par M. le maréchal de Villeroy de faire arrêter et conduire à la prison du Fort-l'Évêque le sieur Delcreusel, lieutenant de la maréchaussée de Bordeaux ; — la cassation, par ordre du Roi, de la procédure faite par les jurats et le Parlement contre trois archers de la maréchaussée de cette ville ; — le mémoire des griefs exposés par les jurats contre la maréchaussée, etc.

C. 2189. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1752-1768. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres d'Argenson, le maréchal de Noailles, de Paulmy, de Saint-Florentin et de Maupeou, concernant : — des contestations entre les jurats de Bordeaux et la maréchaussée ; — le sieur Bastard, grand-maître des eaux et forêts ; — les défenses aux officiers du guet, faites par les jurats, de laisser entrer dans la salle de spectacle, sans une permission expresse de leur part, les archers de la maréchaussée avec leur habit d'ordonnance ; — une remontrance de M. le procureur-syndic de la ville avec demande en permission d'informer au sujet des introductions violentes des cava-

liers de maréchaussée dans les maisons de la ville ; — des mémoires, requêtes, avis, observations, etc.

C. 2190. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1772-1778. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec M. le maréchal de Castries et les subdélégués, concernant les états des sujets de la Généralité qui se sont présentés pour servir dans le corps de la gendarmerie et admis provisoirement jusqu'à la production des renseignements que doivent fournir les subdélégués sur les noms, lieux de naissance des postulants, l'état et facultés de leurs pères et mères.

C. 2191. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1779-1785. — Correspondance de MM. Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Montbarey, de Castries et les subdélégués, concernant les états des sujets de la Généralité qui se sont présentés pour servir dans le corps de la gendarmerie, et les renseignements fournis par les subdélégués sur l'état, la position de fortune des pères et mères des postulants, etc.

C. 2192. (Carton.) — 81 pièces, papier.

1786-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Castries, de Ségur et Latour-Dupin et les subdélégués, concernant : — les états des nouveaux sujets qui se sont présentés pour être reçus dans le corps de la gendarmerie ; — les renseignements fournis par les subdélégués sur leur naissance, l'état et la position de fortune de leurs pères et mères ; — deux, règlements, l'un sur la constitution et l'administration générale des hôpitaux militaires, et l'autre sur les détails intérieurs desdits hôpitaux.

BUREAU DES FINANCES DE LA GENERALITE DE BORDEAUX.

C. 2193. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1743-1744. — Minutes d'ordonnances rendues par MM. Boucher et de Tourny, intendants de la Généralité de Bordeaux, concernant le payement des droits domaniaux, comme francs-fiefs, contrôle, droits d'amortissement, insinuations et centièmes deniers, échanges et amendes, dus par divers particuliers de la Généralité, au nombre desquels on remarque : MM. Goyon de Lamothe, Flouissac de Latour, François de Guyon, sieur de Tersac Jean Lescure, de La Grange, Leymarie, notaire à Eymet, de Goudon, les religieuses de la Croix d'Aiguillon, Laurets, ancien capitaine d'infanterie ; le comte de Goas, Étienne de Vassal, sieur de Sineul ; Joseph Fauché, Jean et François Commarque, Jean de Fayolle, Martial Rambaud, sieur de Lafeuillade ; Barthélemy de Lespinasse ; Raffin, notaire royal, etc.

C. 2194. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1744. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant le payement des droits domaniaux, tels que francs-fiefs, droits de contrôle, d'amortissement, insinuations et centième denier, droits d'échanges, contraventions et amendes, dus par divers particuliers de la Généralité, parmi lesquels on distingue : la veuve et les enfants du sieur Mournier de Fontroubade ; noble de Bonnefonds, sieur de Belair ; Moulère, notaire ; dame Marthe de Tours, veuve de Jean Sabaros, sieur de Saint-Laurent ; Jean Veyssière, chirurgien à Monsignac ; le curé de Calonges ; les héritiers de la demoiselle Feydieu, la fabrique de Caumont, le curé de Fourque et celui de Castillonnés, les Cordeliers d'Agen, de Lagrange de Saint-Aubin, Raymond de Vaubrun, etc.

C. 2195. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1744. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant le payement des droits domaniaux, comme francs-fiefs, amortissements, droits de contrôle d'insinuation, d'échanges, centième denier, contraventions et amendes, dus par divers particuliers de la Généralité, parmi lesquels on distingue : les héritiers de Charles-Gaspard de Tarde, la demoiselle Lesnier, veuve du sieur Le Tellier ; M. Descorbiac, conseiller au Parlement de Toulouse ; Raymond-Clément Du Claud ; le comte de Goas, Guillaume de Molinery, Marie de Galibert, veuve de M. Castelgaillard ; demoiselle Françoise de Galibert, épouse du sieur Tancoigne, sieur de Bosc ; et Antonie Galibert, sieur de Bulit, sieur de Mothes ; Drouillard, trésorier de France ; de Larrey, de Torrebren, etc.

C. 2196. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1744. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant le payement des droits domaniaux, comme francs-fiefs, amortissements, droits de contrôle, insinuations, centième denier,

droits d'échanges, amendes, etc., dus par divers particuliers de la Généralité, dans le nombre desquels on distingue : MM. Pierre Marteau, les Cordeliers d'Agen, Guillaume Fabre, de Bap de Lagreze, Ratier, lieutenant magistral de la ville de Tournon ; Étienne Parrot, procureur ; Arnaud et Jean Gibert frères, le curé de Gresillac, de Montesquieu, de Montluc, Bernard Fayet, Pons de Charron, Du Prouzet, Grancès, enré de la paroisse de Parisot, le curé de Tournon, etc.

C 2197. (Carton.) — 87 pièces, papier.

1744. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant l'acquittement des droits domaniaux, tels que francs-fiefs, amortissements, droits de contrôle, insinuation et centième denier, droits d'échanges, amendes, etc., dus par divers particuliers de la Généralité, où l'on voit figurer : MM. Ragoit, sieur de L'Espinasse ; la dame de Galeteau, épouse La Marthonie ; La Peronie, la dame veuve de Civialle, Mathieu Grimard, le curé de Saint-Vivien, Pierre de Lot, Du Bousquet, Fayet, conseiller à la Cour des aides ; Du Breuil, les héritiers d'Arnoul Mathieu, Bertrand Lafore, sieur de Reville ; la demoiselle de Lamoussie, le curé de Campaniat, de Segonsac, etc.

C. 2198. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1754. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant l'acquit des droits domaniaux, comme contrôle, insinuation, centième denier, droits d'indemnité, d'amortissement, de francs-fiefs, d'échanges et d'amendes, dus par divers particuliers de la Généralité et au payement desquels ils avaient été condamnés ; parmi ce nombre on remarque : les Bénédictins de Bordeaux, le sieur de Leygue, les consuls de la ville de Doumes, Marie d'Artenset, veuve d'Étienne Forien, sieur de Labory ; la dame Montozon de Léguillac, Reynaud de Beaubrun, Jean Du Sol, Joseph Du Gros, les curé, prêtre et fabrique de Saint-Morillon ; le sieur de La Crosse, le curé de la Bachellerie, la dame de Nébleys, veuve de Madillan ; Guy de Fayard, sieur de la Dosse, et demoiselle de Bosloraud, sa fille ; les R. P. Augustins de Bordeaux, etc.

C. 2199. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1745-1746. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant ; les payements des droits domaniaux, tels que contrôle, insinuation, centième denier, droits d'indemnité, d'amortissement, d'échanges, francs-fiefs, contraventions et amendes, dus par divers particuliers et à l'acquittement desquels ils avaient été condamnés ; dans le nombre on distingue : le sieur de Masignat, les Cordeliers de Condom, les sieur et dame de Mailhard, le curé et la fabrique de Cenac, les Cordeliers de Villeneuve, le sieur de Leygue, dame Marie-Anne Lacoste, épouse de noble Charles Hébrard ; Paul, sieur Durival ; le sieur de Florenssac, d'Abzat de La Grèze, le seigneur de Thommassau, Sébastien de Redon, Jean La Renie, Marguerite Lacombs, veuve d'Antoine Dyronde, sieur de la Fage, Joseph d'Audebard, seigneur baron de Ferussac, etc.

C. 2200. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1746. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant l'acquit des droits domaniaux, tels que, contrôle, insinuation, centième denier, droit d'indemnité, d'amortissement, de francs-fiefs, d'échanges, contraventions et amende, dus par divers particuliers de la Généralité et à l'acquittement desquels ils avaient été condamnés ; parmi eux on distingue : MM. de Colombet, curé de Saint-Victor ; le sieur de Guilhem, Pierre Sabouroux, sieur de Malardie ; le curé de la paroisse de Sorge, les Ursulines de Périgueux, de Nux, Gaufreteau de Châteauneuf, de Cabannieux, Grenier de Monlon, Gabriel de Camin, de Ferussac de Jonatas, de Sallegourde, la fabrique de Sainte-Croix du Mont, le curé et la fabrique de Cherval, la communauté des Hermites de Saint-Vincent, de Vassal, Jacques Rey, sieur de Malmusson, etc.

C. 2201. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1746. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant le payement des droits domaniaux, tels que contrôle, insinuation, centième denier, droits d'amortissement, d'échanges, de francs-fiefs, contraventions et amendes, dus par divers particuliers de la Généralité et à l'acquittement desquels ils avaient été condamnés ; dans ce nombre figurent les noms de Delart, notaire à Pujols ; Jean Thoumasson, seigneur de Plamon ; de Grailly, Jean Cantegrel, sieur de Mayne ; le syndic de l'église et fabrique Saint-Projet, de La Porte, de Lamothe-Lantic, monnayeur de Bordeaux ; Pierre de Nux, sieur de Lassales ; Jean de Raffin, Jean de Bonneguize, de Brognac, Campot, curé de Saint-Sauveur ; Jean Audebard, baron, seigneur de Ferussac ; Guillaume Nogues, sieur de Bellet ; de Marbotin, Du Cluseau, Perret de Saint-Aignan, les héritiers du sieur Bonaventure de Reignac, le curé de Lusignac, etc.

C. 2202. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1746-1747. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant le payement des droits domaniaux, tels que contrôle, insinuation, centième denier, droits d'amortissement, d'échanges, contraventions et amendes dus par divers particuliers de la Généralité et à l'acquittement desquels ils avaient été condamnés ; parmi eux on distingue, François Biès, sieur de Puiblanquet ; Roussille de Lebeytour, Bertrand La Renaudie, Jean Chaumette, sieur de Lavergne ; sieur Du Breuil, lieutenant de robe courte dans la vénerie ; les demoiselles de Sallegourde, de Teyssières, seigneur de Bories, les sieurs de La Brousse, Joseph de Grailly, seigneur de Sainte-Terre ; les religieuses du Chapelet, les Chartreux de Bordeaux, François Vernet de Marqueysac, Goyon de Verduzan, l'église et fabrique d'Absac, la fabrique de l'île Saint-Georges, etc.

C. 2203. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1747. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux concernant ! le payement des droits domaniaux, tels que contrôle, insinuation, centième denier, droits d'amortissement, de francs-fiefs, contraventions, échanges et amendes dus par divers particuliers de la Généralité et à l'acquittement desquels ils avaient été condamnés ; parmi eux eux on remarque : le sieur Villeneuve de Ramont, Jeanne et Élisabeth Des Lannes, Aubarbier de La Borie, de La Grèze, les Cordeliers de la Réole, le curé de Roubillon, Pierre Chamel, sieur de Pemège, de Colombet, la demoiselle de Mousties, veuve d'Antoine Trubelle ; sieur de Berail, de Rimonteil, sieur de Lalande, Élisabeth Dacosta, sieur de Bonnefon, François de Labrousse, la dame de Caubios, M. de Baudin-Dussaut, d'Audebart de Ferussac, de Galard, les sieur et darne de Cussac, etc.

C. 2204. (Carton.) — 92 pièces, papier.

1747-1748. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant le payement des droits domaniaux, comme contrôle, insinuation, centième denier, droit d'amortissement, de franc-fiefs, d'échanges, contraventions et amendes, dus par divers particuliers de la Généralité et à l'acquittement desquels ils avaient été condamnés ; de ce nombre sont : Joseph de Bayne, Ladoux deMeaux, les héritiers de madame de Cezanne, madame de Senart, veuve de M. de Saintoux ; les sieurs de Boucaud, Grenier de Monlon, Catherine Rattier, veuve de Bernard Delerm de Lamothe ; le sieur Du Tour, Desset Du Breuil, la marquise de Lusignan, Guiral Du Colombier, Perret de Saint-Aignan, le sieur de Gironde, Jean Delbourg, sieur de Serpol ; la demoiselle Jeanne Durand, veuve Mathurin ; Jolly Du Sabla, l'hôpital Saint-André de Bordeaux, les religieux Bénédictins de Mezin, les héritiers de la dame veuve de Gassic, etc.

C. 2205. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1749. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, contre divers particuliers de la Généralité condamnés au payement des droits domaniaux, tels que centième denier, droits de contrôle et d'insinuation, d'échanges, francs-fiefs, amortissements, contraventions et amendes. — Parmi ceux qui y figurent on distingue : les trois sœurs de Christophe Depichard de Cauvignac, Jean Delars de Saint-Romme, la dame Marianne Dauzac de Lamartinie, épouse de Jean Lacoste, sieur de Maisonguie ; les Chartreux de Bordeaux, Bertrand Soulié, sieur de La Lande, le sieur de La Barde Du Rosel, Marcel de Plamont, Pierre Raynaud, sieur de Vaubrun ; la fabrique de Saint-Michel de Bordeaux, les sieurs et demoiselle Jossiando, Pierre de Larose, nobles Arnaud et Joseph de Mondenard frères, de Lapeyrière, Pierre Leyraud, sieur de Prénillac, etc.

C. 2206. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1749. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, contre divers particuliers de la Généralité condamnés au payement des droits domaniaux, comme centième denier, droits de contrôle et d'insinuation, d'échanges de francs-fiefs, amortissements, contraventions et amendes, et parmi lesquels on remarque : Coët, commissaire des guerres, et Thibaud de Chanvallon ; les syndics et praticiens de la paroisse de Bouglon, André Delbourg de Serpol, Arnaud Benaud, sieur de Laubère ; la demoiselle de Mérignac ; de Pomiès, baron Du Breuil ; Perret de Saint-Aignan, le sieur de Fonté, Bertrand Lafore, sieur de Reveille ; la fabrique de la paroisse de Barsac et celle de Castillon, le sieur Vihier de Gamot, Chambon de Lissac, les Carmélites de Bordeaux, la dame Marie de Tasses de Labarthe, veuve du sieur Losselnau, etc.

C. 2207. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1749. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Torny, intendant de Bordeaux, contre divers particuliers

de la Généralité condamnés à l'acquittement des droits domaniaux, comme centième denier, droits de contrôle et d'insinuation, d'échanges, de francs-fiefs, amortissements, contraventions et amendes, et parmi lesquels on remarque : le sieur Senigon Du Rousset, Dougnac de La Lande, Rimonteil de Boresdon, de Lanegrie, sieur du Birou ; le sieur de La Moulinasse, Raymond Clément, sieur du Claud ; la demoiselle de Savignac, Constans de Piquemolle, le sieur de Rupin, Jean-Colas de Laplante, les Carmes déchaussés d'Agen, la fabrique de l'église de Preichac, Bonfis de Lescaminade, les chanoines Réguliers de Pontdaurat, les consuls de Condom, la dame de Lascombes, le sieur Paché, curé de la paroisse de Capian, etc.

C. 2208. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1750. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant les affaires domaniales, au sujet de l'acquittement des droits de contrôle, insinuations, centième denier, droits de francs fiefs, d'indemnités, d'amortissements et autres droits domaniaux dus dans l'étendue de la Généralité par divers particuliers, au nombre desquels on voit figurer : Puyoulx de Philipon, le chapitre Saint-André de Bordeaux, les religieux grands Carmes de Bordeaux, Léotard de La Faye, de Lachenaye, les religieux Cordeliers de la Réole, les héritiers de la dame de Gassie, la dame de Goas, le commandeur de Roquebrune, de Carrière, le sieur de Senaillac, Petit de Laburthe, la demoiselle de Vatines, le sieur de Tardes, Pierre Du Verdier de Montfort, le sieur de Clermont, Danglade d'Autièges, le sieur de Cassius, de Gusquet de Clermont, de La Chappelle, etc.

C. 2209. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1570. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant l'acquittement des droits de contrôle, insinuations, centième denier, droits de francs-fiefs, d'indemnités et autres droits domaniaux dus dans l'étendue de la Généralité par divers particuliers, parmi lesquels on distingue : M. le marquis de Rastignac, Françoise de la Brousse, les religieux de la Charité de Condom, le curé de Castelmoron, le sieur de Pis, les enfants du sieur de Quinsac, les Religieux de la Mercy, Jeanne Souffron, veuve des Vignes ; le curé de Terrasson, les Bénédictins de l'abbaye d'Eysse, la dame de Carrière, épouse du sieur Joas, et le sieur Carrière, de Saint-Sever, frère de ladite dame ; Lafaure de Reveille, la dame Roudès de Sainte-Croix, le curé de la paroisse de Courniac, etc.

C. 2210. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1751. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant le payement des droits domaniaux, comme francs-fiefs, droits de contrôle, d'amortissements, insinuations, centième denier, droits d'échanges, contraventions et amendes dus par divers particuliers de la Généralité, où l'on remarque les noms de Louis Masson, sieur de Lavigne ; Arnaud Martin de Moriset, le sieur de Guérin, Gabriel Amblard, sieur de Chapeyronnie, Joseph Rouissac, sieur de Latour, madame Jeanne Duproy, veuve de Jean de Bontemps, écuyer, sieur de Puch, le président de Dunes et la dame de Vignolles, son épouse ; Daniel Gressier, écuyer, seigneur de Nabinaud ; Louis de Larroche, Louis-Guillaume de Massip, Labadie de Bicon, Deuron de Lalande, le sieur de Beauvoir et la dame de Fayolle, la dame veuve de Pichon, Suzanne de Reynal, veuve de Raymond Dujarrie, sieur Ducluseau, etc.

C. 2211. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1751. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant l'acquittement des droits domaniaux, tels que francs-fiefs, droits de contrôle, d'amortissements, d'insinuation, centième denier, droits d'échanges, contraventions et amendes dus dans l'étendue de la Généralité par divers particuliers, parmi lesquels on distingue : les administrateurs de l'hôpital de Saint-Macaire, le sieur de Péré, Étienne Lavigne, président de l'Élection de Sarlat, la demoiselle de Miussans, Pierre Dufauré, écuyer, seigneur de Monmiral ; Jean Du Puy, la dame Marguerite de Roquefeuille, veuve de messire Pierre Devins, écuyer, seigneur de Pepeyrous, Étienne de France et Catherine Cadiot de Pontigny, son épouse ; Duburguet, écuyer, sieur de la Lunerie, et dame Jeanne Radegonde, Grand de Luxolière de Nanchet, etc.

C. 2212. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1751. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant l'acquittement des droits de contrôle, d'insinuation, centième denier, droits de francs-fiefs, d'amortissement et autres droits domaniaux dus par divers particuliers de la Généralité, parmi lesquels on remarque : M. de Berthonneau, le sieur de Chambar, le sieur de Lot, Tavas, sieur de Tavols ; le sieur de Biron, la fabrique de Martignas, la dame veuve de noble Jean de La Chaussée, l'hôpital de Monflanquin,

François La Can de la Molinière ; Jean de Brugière, sieur de Roquedet ; la demoiselle Blanche Leblanc ; Marguerite de Gorsse et le sieur de Molènes, son fils ; M. de Rastignac, marquis de Laxion ; la dame Lascombes, veuve du sieur La Carrière d'Espaigne, etc.

C. 2213. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1751. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant le payement des droits domaniaux, comme droits de contrôle, insinuations, francs-fiefs, centième denier, amortissements, échanges, contraventions et amendes, etc., dus par divers particuliers de la Généralité, parmi lesquels figurent : le sieur de Gatebois ; madame de Redon, veuve du sieur de Fillol ; les maire et jurats de La Réole ; Pierre de Constantin, seigneur de Pechagut ; Cézard de Lamouillère ; Joseph de Pisson, sieur de Rougerie ; le sieur de Laulanie de Montama ; la dame de Calvimont ; dame Jeanne de Tarde, veuve de messire Jean de Salignac, écuyer ; la demoiselle Joyeux et le sieur de Berthonneau, président en la cour des aides de Guienne ; noble François de Labrousse, sieur de Carsac, de Cazemont, etc.

C. 2214. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1751. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant l'acquittement des droits domaniaux, tels que droits de contrôle, amortissements, francs-fiefs, échanges, centième denier, insinuations, contraventions et amendes dus par divers particuliers de la Généralité, parmi lesquels figurent : le sieur de Lamarthonie ; madame de Lusignan ; le sieur de Bussac ; le sieur de Ricard ; Pierre Audy du Genest ; la demoiselle Desparbès de Lussan ; noble Joseph de Berne, sieur du Puch ; Raymon de Pons ; les prêtres de la congrégation de Sarlat ; de Gaufreteau ; M. de Pomiers, baron du Breuil ; les Bénédictins de La Réole ; Jean de Sauvin ; dame Guillelmine de Salis ; le sieur Lesparre de Beler ; les religieuses de l'hôpital de Bergerac, etc.

C. 2215. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1752. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, au sujet de l'acquittement des droits domaniaux, auxquels divers particuliers de la Généralité ont été condamnés en matière de francs-fiefs, d'amortissements, de droits d'échanges, de centième denier, de contrôle, d'insinuations, etc. Parmi eux on remarque : Catherine de Gamel, épouse de messire Gérard de Monpezat de Coquet, écuyer ; Verrones, écuyer ; Duverdier, sieur de Monfort ; les dames religieuses de la Visitation d'Agen ; la comtesse de Rollier ; François de Bellade et Antoinette de Baupoil, son épouse ; François de Labrunie ; la dame de Sabourin, veuve de M. le comte de Goas ; Jean Massac de Beziat ; messire Alexandre de Béard ; Benjamin de Chibert, seigneur, abbé de Rivet ; Louis Masson, sieur de Lavigne ; Michel Noiret, seigneur du Breuil, etc.

C. 2216. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1752. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant les affaires domaniales au sujet des droits de contrôle, de francs-fiefs, d'amortissements, de droits d'échanges, insinuations, contraventions et amendes dus et auxquels ont été condamnés divers particuliers de la Généralité, dans lesquels on distingue : Jean Cassiens de Latour ; Pierre Boudet, sieur de Montplaisir ; le sieur Germain de Chatillon ; M. le président de Gascq ; la dame veuve de messire Pierre du Lion, seigneur de Gasques ; Joseph de Rives, sieur de Bosredon ; Jean-François de Castillon de Mouchan, baron de Mauvesin, écuyer ; Eyman de Torisson ; Combaud, sieur de La Croze ; Jacques Remonteil de Bosredon ; Pierre Philiou de Latour et Jean Philiou, sieur de Lapeyre ; Pierre Grenier ; Françoise de Martin, veuve du sieur de Lespinasse, etc.

C. 2217. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1752. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant l'acquittement des droits domaniaux, comme francs-fiefs, amortissements, droits de contrôle, insinuations, centième denier, droits d'échanges, contraventions, et amendes dus par divers particuliers de la Généralité, au nombre desquels on distingue : Monteil de Cussac ; Jean-Baptiste de Luzier et dame Amiede Laclergerie, son épouse ; Antoine et Isabeau de Mestre ; Nicolas de Ségur ; Armand Petit de Plassiac et Jean-Louis de Rimonteil ; Jean-Claude de Labernadie ; Suzanne Reynal, veuve de Raymond Dujarry,

sieur Ducluseaux ; M. d'Albert de Laval ; Bosredon de Rimonteil ; Bonnet de Sagelat ; Brugières de Roquedet ; de Lapeyrière ; de Belcier, Bernard Dusson ; Pierre de Comps ; la dame Marie de Verduzan ; Miran de Chateauregnard et le sieur de Roquepine, etc.

C. 2218. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1752-1753. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant l'acquittement des droits domaniaux, tels que contrôle, insinuations, francs-fiefs, droits d'échanges, centième denier, contraventions et amendes auxquels ont été condamnés divers particuliers de la Généralité et parmi lesquels on remarque les noms de Pierre Bertrand, sieur de Labonne ; Soullard de Lasansay ; François de Lacrosse ; Labonne de Lagremie ; Joseph de Giraudel, sieur de Dumoulin ; le sieur de Cazemont ; Jacques Noël de Razat ; Jean Cornière, sieur de Lamolère, mari de dame Isabeau de Baissière ; noble Michel de Montard, écuyer ; le sieur de Villeserre ; les sieur et demoiselle Pic de Père ; Edme Duval de Pize ; noble Raymond de Gayon et demoiselle Catherine Dathia ; de Saint-Marc de la Tour-Blanche, etc.

C. 2219. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1753. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, contre divers particuliers de la Généralité, condamnés l'acquittement des droits domaniaux dus pour contrôle, insinuations, francs-fiefs, droits d'échanges, amortissements, centième denier, contraventions et amendes. Parmi eux on distingue : Jean Marcon de Laudas ; le marquis d'Allemans ; Jean Duval, sieur de Libersac ; le sieur de Vacher et Bourdey de Beaulieu ; Léon-Auguste de Nogaret ; les dames Anne de Foucaud, épouse du sieur de Foucaud de Mémon et Isabeau de Foucaud de Lafaye ; Antoine de Brannes, sieur de Cours ; Guérin de Péfran et la demoiselle veuve du sieur Ragot de Lespinasse ; Léonarde Sabourien, comtesse de Goas ; noble Joseph de Lamothe-Vedel ; la dame Thérèse de Saint-Sever, veuve de M. de Carrière ; l'hôpital des incurables de Bordeaux ; les religieuses de l'Annonciade de la ville d'Agen.

C. 2220. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1753. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, contre divers particuliers de la Généralité, condamnés au payement des droits domaniaux dus pour droits de contrôle, insinuation, amortissements, franc-fiefs, droits d'échanges, centième denier, contraventions et amendes. Parmi eux on distingue principalement : le sieur Jean de Saint-Clar du Thon ; M. de Pichard, messire Jean-Alexis de Rebeyère ; le sieur Solimon de Mourois ; Jean Lubriac ; le sieur de Labrunce, chevalier, seigneur d'Escoute ; messire François de Montalembert, seigneur de Cascoure ; messire Étienne de Raquy ; Jean de la Bonnelie ; Josset de Pomiès, écuyer, seigneur du Breuil ; Jean Nadal, sieur des Barrières ; noble Jacques de Rimonteil, sieur de Bosredon ; messire François de Gasq, sieur de Laclaverie, et la dame Isabeau de Lamouroux ; les R. P. Cordeliers de Rions, etc.

C. 2221. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1753. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, contre divers particuliers de la Généralité, condamnés au payement des droits domaniaux dus pour contrôle, insinuation, amortissements, franc-fiefs, droits d'échanges, centième denier, contraventions et amendes ; dans ce nombre on voit figurer : Marie de Bousquet, veuve de feu Saint-Jean Ragot, sieur de Lespinasse ; Étienne de Montel de Saint-Denis ; Pierre de Labrouhe, écuyer ; Joseph de Narsac, sieur de Plaigne ; Dominique de Royère, seigneur marquis de Peyraux ; André de Minvielle, colonel d'infanterie ; dame Catherine Albert, veuve de sieur Daniel de Bessotis ; Bernard Lamoulère Sibirol, écuyer ; Marie Delard de Sombal ; dame Marie-Anne de Testas, veuve de noble Jean de Lachausse, écuyer, etc.

C. 2222. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1741-1744. — Correspondance des subdélégués et autres particuliers de la Généralité de Bordeaux, avec l'intendant, au sujet de l'acquittement des droits domaniaux, comme de franc-fiefs, d'échanges, insinuation, contrôle, centième denier, etc., avec le précis des réponses et ordonnances intervenues à ce sujet. Dans cette correspondance on voit figurer : madame la marquise de Lussan ; madame de Moutard de Gastebois ; le chevalier du Plaissat ; Sabaros de Saint-Laurans ; madame Albert de Laval ; madame Molinier de Laserre ; noble Henry de Mestre ; Barthélemy de Sainte-Croix, major du fort de Médoc ; madame de Sarraud de Girles ; Villette de La Haye ; Laclotte de Massas ; Nouaillan de Capdeville ; Xaintrailles, marquis de Lusignan ;

Dubernet de Grelot, religieux ; Haufort de Laroque ; Périère du Vignau, etc.

C. 2223. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1745-1750. — Correspondance des subdélégués et de divers particuliers avec l'intendant, au sujet de l'acquittement des droits domaniaux, comme francs-fiefs, de contrôle, d'échanges, centième denier, amortissements, contraventions, amendes, etc., avec le précis des réponses et ordonnances intervenues à ce sujet. On trouve dans cette correspondance des lettres de Lafont de Monplaisir ; Blancher de Laserre ; la dame de Beaumont de Lissac ; Dupuy de Labarthe ; Audry du Genest ; Monbrun de Valette ; Lafaye de La Serve ; du Barry de Perrau ; Lajaunie, ancien garde du corps du Roi ; la dame Brugière d'Alba ; de D'Andiran ; le chevalier de Bellusière ; P. Combes, prieur et curé de Laurenque ; Saget de Casaux ; le maréchal de Noailles, etc.

C. 2224. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1750-1752. — Correspondance de divers particuliers de la Généralité et des subdélégués avec M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant : le payement des droits domaniaux, comme de francs-fiefs, contrôle, échanges, centième denier, amortissements, contraventions et amendes, avec le précis des réponses et ordonnances intervenues à ce sujet. Dans cette correspondance se trouvent des lettres de dame Tarde de Salignac ; Bousquet de Dulerm ; Rolle de Ballissac ; Cabios de Benque ; de Lachapelle ; madame Miran de Chateaurenard ; madame de Bacheretie de Poumeyrol ; Lartigue de Bassabat ; Lacrosse Ducau, capitaine ; de Bridat ; l'abbé de Rivet ; Bayne de Raissac ; la dame Capdeville de Nouailhan ; Brocas de Ferrand ; Dumas, curé de La Chapelle ; Thomassin de la Garrigue ; Desmaisons, garde du corps du Roi, etc.

C. 2225. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1753-1756. — Correspondance de divers particuliers de la Généralité et des subdélégués, avec M. de Tourny, intendant de Bordeaux, au sujet de l'acquittement des droits domaniaux, comme de francs-fiefs, de contrôle, d'échanges, d'amortissements, d'insinuation, centième denier, contraventions et amendes. On trouve dans cette correspondance des lettres de M. le chevalier de Lorman ; du Fraysse ; dame Vigouroux de Baille ; madame de la Gorce, supérieure des Filles de la Foi de Beaumont ; d'Arnault de Sarasignac ; Verdier Dubuisson ; de Rivière ; le chevalier de Calmeils ; Descudié de Rigal ; l'abbé Mongin ; Arnaud de Chesne ; Charlotte Mourgna de Doumenjon ; Laval, curé de Naussanne ; Duchesne de Barrière ; Dubernat de Lecussan ; madame de Fongaufier ; de Bilhon ; le baron de Gimel, etc.

C. 2226. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1744-1757. — Correspondances, requêtes et mémoires, concernant : l'acquittement ou des demandes en décharge de droits domaniaux, adressés à M. de Tourny, intendant de Bordeaux, par les subdélégués et divers particuliers de la Généralité parmi lesquels on distingue : Pierre Marteau, écuyer ; Tayrac de Lamothe-Vedel ; Guillaume Fisson, sieur de Bonnaveaut ; Jean de Vigier, écuyer, conseiller du Roi, président de l'élection de Condom ; noble Joseph Duroy, écuyer, sieur du Mirail ; Cluseau de la Silvestrie ; Rives de Villemont ; de Montaux ; sœur Duprat, supérieure du couvent de Sainte-Ursule d'Auvillars ; d'Aubusson de Lafeuillade ; Carbonnières de Joyac ; Rayniac de Varennes ; Marie de Laval d'Albert ; le marquis de Lusignan ; le chevalier de Brimont ; des Molinyer, Dubarry de Peyrelongue, etc.

C. 2227. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1756. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, contre divers particuliers de la Généralité, au sujet des droits domaniaux dus par eux pour contrôle, insinuation, droits d'échanges, d'amortissements, de francs-fiefs, de centième denier, contraventions, etc., et parmi lesquels on distingue : la demoiselle Valleton, veuve Babut, sieur des Merles ; Antoine Martin, sieur de la Martinie ; Lalix de Cantaranne, sieur de Senzillon, seigneur de Beaulieu et Mensignac ; Thibaut de Chanvallon ; Pierre-Joseph de Sajal ; Louis-Joseph de Souliact, comte du Bourg ; sieur Rimonteil de Bosredon ; Reynaud de Marcantoine ; dame Marguerite Morel, veuve d'Étienne Leprince, sieur Duplessis ; le marquis de Roquepine ; le sieur de Reclaud, sieur Galibert de Buillet ; Charles de Carmentran d'Espalais ; le chapitre de Bazas, etc.

C. 2228. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1756. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, contre divers particuliers

de la Généralité, au sujet de l'acquittement des droits domaniaux dont ils étaient redevables pour contrôle, droits d'insinuation, de francs-fiefs, d'amortissements, centième denier, échanges, contraventions et amendes ; dans le nombre on remarque : David Vernet, sieur de l'Étang ; la dame veuve de Châlons ; Jean Lemoine, sieur de Clerac ; le sieur Florimond de Raignac ; Jean Saubat de Lahumade ; François Balateau de Lafeuillade : Bertrand Dujarric, sieur Duverdier ; le sieur de Lamothe Saint-Martin de Savis ; Charles Carmentran d'Espalais de Berails ; Dangiroux de Castelgaillard ; le curé et les fabriciens de la paroisse de Martignas ; Jean Devatine, sieur de Marasy ; Pierre de Nollet ; Pierre Bigos, sieur de la Borie, etc.

C. 2229. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1756. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, contre divers particuliers de la Généralité pour l'acquit des droits domaniaux dont ils étaient redevables au sujet du contrôle, insinuation, droits d'échanges, d'amortissements, centième denier, contraventions et amendes, etc. Parmi eux on distingue : Lacan de Molenier ; Antoine Gabrières de Foncaude ; Yvette de Lascombes ; le marquis de Timbrune ; le sieur Gigounous ; Jean de Badillac ; Jean Auchier de Chatillon ; Elie Ricard, sieur de Laurets ; Ducasse du Mirail ; Gabriel Lavaissière de la Faux ; dame Marie du Chatenot, veuve de messire Bertrand de Saint-Silion ; Marc-Antoine de Rives de Villemont ; le sieur Taupié de Gamage ; les sieur et dame de Redon d'Auriole ; Pierre de Berail, écuyer, sieur de la Ferrière, etc.

C. 2230. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1756. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant le payement des droits domaniaux, comme droits de contrôle, d'insinuation, d'amortissements, de francs-fiefs, centième denier, contraventions et amendes auxquels ont été condamnés divers particuliers de la Généralité, au nombre desquels on distingue : Léonard Chevaucheau, sieur de Latour ; Etienne Leprince, sieur Duplessis et demoiselle Morel, son épouse ; Nadal des Barrières ; le curé archiprêtre de la paroisse de Saint-Pierre de Montignac ; la dame de Senaut, veuve de M. de Sentout ; les Récollets de Beauville ; demoiselle Madeleine Desclaux, veuve de noble Pierre de Gasq, écuyer, seigneur de Monréal ; Antoine Papon, sieur de la Giscardie ; le sieur de la Gistonie ; la veuve d'André Cassany de Mazet ; MM. de Bourran de Béaville et noble François de Bourran de Saint-Hilaire, etc.

C. 2231. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1756. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant : l'acquittement des droits domaniaux, comme contrôle, insinuation, droits d'amortissements, de francs-fiefs, etc., auxquels ont été condamnés divers particuliers de, la Généralité parmi lesquels on distingue : la demoiselle Roze de Gaucher, veuve du sieur Arnaud Tournade de Sainte-Colombe ; David Girou ; sieur de Lafaye ; le sieur de Natalis ; Bernard de Menou de Camboulan ; le curé de la paroisse Saint-Vincent de Rausan ; la dame veuve de Gisson ; messire Jean-Antoine de Chabanne, marquis de Dunes ; Dame Florence Rossignol, veuve du sieur de Baumont ; Antoine Cabrière de Foncaude ; sieur Antoine de Bayle, chevalier de Saint-Louis ; sieur François Lasalle de Lafaurie ; sieur Darene de La Crosse, etc.

C. 2232. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

17&56-1757. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, relatives : au payement des droits domaniaux, comme contrôle, échanges, insinuation, droits d'amortissements, de franc-fiefs, de centième denier, contraventions et amendes, contre divers particuliers de la Généralité parmi lesquels on remarque : David de la Peyre ; François Roche de la Rivière ; Pierre de Beler ; de Lamolhe-Vedel ; Nadal, sieur des Barrières ; veuve Babut des Merles ; Jean de Constantin, écuyer, sieur Duclaux ; M. de la Chusse, chanoine de Saint-Seurin ; noble Jean Dauziliers ; les sieurs curés d'Aurival ; messire Jean-Pierre de Longueval ; le curé de Monferrant ; les chanoines du chapitre de Saint-Emilion ; le sieur Chapelain de La Magistère, etc.

C. 2233. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1757. — Minutes d'ordonnances rendues par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, contre divers particuliers de la Généralité, relatives au payement des droits domaniaux auxquels ils avaient été condamnés pour contrôle, échanges, insinuation, droits d'amortissements, de francs-fiefs, de centième denier, contraventions et amendes. Dans ce nombre on distingue : Labessede de Philipon ; messire Jacques de Sirven de a Fouillouze et dame Marie de Val-

lette, son épouse ; Jean Patel de Montaut ; demoiselle Roze Patel, épouse du sieur Simon Masquart de Laval ; le baron de Ferrussac ; Jean-Charles de Carmentran ; les religieux Bénédictins de Saint-Livrade ; René ; Auson de Fosse ; Jean Valleton de la Raimondie ; Jean Sirven de la Gelivie ; etc.

C. 2234. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier et 2 en parchemin.

1719-1767. — Correspondance de MM. de Courson, Boucher, de Tourny, Boutin et de Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Lavrillière, d'Aguesseau, de Chauvelin, de Trudaine, de Courteille, Desilhouette et le duc de Praslin et les subdélégués, concernant : l'acquittement des droits domaniaux, comme contrôle des actes, insinuation, amortissements, centième denier, franc-fiefs, etc., dus par les hôpitaux des pauvres ; le sieur de La Roque, écuyer ; Jean de Saint-Clar, sieur Duton ; noble Jean de Grenier, sieur de Commebelle ; Louis de Chamillac ; Jean de Lansac de Chanac, seigneur de Cernet ; veuve Malide de Colonie ; madame de Montréal ; Le Roy de Joinville ; Gelieu de Calviac ; Brondeau de Monpezat, de Mignot de Las, etc.

C. 2235. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1722-1779. — Correspondance de MM. Boucher et de Farges, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Gaumont, d'Aguesseau, de Maupeou et d'Ormesson et les subdélégués, concernant : les affaires domaniales, comme droits de contrôle des actes, d'insinuation, d'amortissements, de centième denier, etc., les greffiers et les droits de greffe. Il y est aussi question des religieuses de Sainte-Claire de Sarlat ; des Juifs portugais établis à Bordeaux ; du sieur de Lavergne, président de l'élection de Sarlat ; du baron de Pichon ; de Paul-Alexis de la Bernade ; du sieur d'Albert, seigneur de Parasols, etc.

C. 2236. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1716-1779. — Arrêts et ordonnances, concernant : les domaines ; — les droits d'insinuation, centième denier, les droits de contrôle des actes avec un projet de tarif pour leur perception ; un mémoire du Parlement sur le contrôle des actes et droits domaniaux : les abus et exactions commises par les préposés à leur perception et leurs principales causes ; les observations sur le nouveau tarif du contrôle des actes : on remarque aussi dans cet article les noms de Alphonse de Donissan, écuyer, seigneur de Citran, et la dame marquise des Ajots, sa belle-mère ; la marquise de Beauvais ; sieur de Constantin ; Gérard du Barry ; dame Jeanne du Bos, veuve de messire Joseph de La Lande, écuyer ; Jean-Louis de Vermejoul, écuyer ; le comte de Poléon ; le marquis de Baynac ; Gratien Fargeot de Barzac ; Jean Cubilier de Fontenelle ; Marie Bonfis et le sieur Pauchot de la Fonsade ; Pierre Beron, sieur d'Oche, etc.

C. 2237. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier et 5 en parchemin en très-mauvais état.

1645-1730. — Correspondance de MM. Le Blanc, de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Noailles, d'Argenson et Le Peletier, concernant : des édits et déclarations du Roi, relatifs aux droits seigneuriaux dus à Sa Majesté par contrat d'échange ; — à l'arrêt du conseil portant que les foi et hommages, aveux et dénombrements des fiefs mouvants des domaines du Roi, seront rendus au bureau des finances de chaque Généralité ; — à M. Joseph de Montaigne, écuyer, seigneur du Taillan et de la maison noble de Bussaguet ; — aux droits des échanges de la sénéchaussée de Libourne ; — aux unions et désunions des seigneuries et justices ; — aux engagistes, etc.

C. 2238. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier, en mauvais état.

1720-1731. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Gaumont, de Chauvelin, Le Peletier et Orry et subdélégués, concernant : l'arrêt du conseil qui défend aux communautés d'habitants d'acquérir des domaines sans y être autorisés par les intendants des provinces ; — les engagements et les engagistes ; — la liquidation de la succession de Walter Prendergast, Irlandais, avec le compte et pièces justificatives à l'appui ; les sieurs Monlezun de Carabelle et de Favols ; le droit d'aubaine ; — une contestation entre le procureur du Roi au bureau du domaine et M. de Raignac, conseiller au parlement de Bordeaux, au sujet du domaine de Frespech dont ce dernier se disait seigneur ; — les vieux châteaux du Roi ; — le recouvrement des droits d'amortissements, francs-fiefs nouveaux, etc.

C. 2239. (Portefeuille.) — 114 pièces en très-mauvais état.

1732-1778 — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, Boutin, de Fargès, Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur et les ministres de Gaumont, de Chauvelin, de Trudaine, Orry et de Courteille et les subdélégués, concernant : des demandes de titres du domaine du Roi ; — les ensaisinements, les bois ; — le droit d'indemnité ; — la représentation des titres enregistrés à la chambre des comptes de Paris ; — les francs-alleux et droits d'échanges ; — les lettres patentes relatives à la confection du papier terrier et du terrier général du domaine du Roi de la Généralité de Bordeaux ; — la ratification du Roi, de la convention entre Sa Majesté et le cardinal de Rohan, comme évêque de Strasbourg, pour l'exécution du droit d'aubaine, entre les sujets français et ceux des bailliages du duché de Strasbourg situés en Allemagne ; — le droit de franc-fief ; — les justices, les greffes, etc.

C. 2240. (Carton.) — 79 pièces, papier, et 1 en parchemin.

1634-1651. — Procès-verbaux d'aveux et dénombrements par-devant MM. les trésoriers de France des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi à cause de son duché de Guienne, où se trouvent impliqués les noms et faits qui suivent, savoir : Gillis de Preyssac, seigneur baron d'Esclignac, Larée et autres places, pour les biens nobles et autres droits seigneuriaux qu'il possède dans la sénéchaussée du Condomois ; — madame la comtesse de Saint-Paul pour les terres et baronnies de Caumont, Gavaudan et Taillebourg ; — noble Charles de Fourcès, seigneur et baron dudit lieu, pour les biens nobles, droits et devoirs qu'il possède en la ville et juridiction de Fourcès ; — noble Gaston de Condat, seigneur de Bardou, pour les château et biens qu'il possède dans la juridiction de Beaumont (Périgord) ; — de Barreau, écuyer, seigneur du Testa et coseigneur d'Andiran, pour les biens nobles qu'il tient dans les juridictions de Lavardac et Nérac, sénéchaussée d'Albret ; — M. de Blanq, conseiller du Roi, pour la maison noble de Mauvesin ; — M. Jean de Carrier, sieur du Roch, pour raison des biens nobles qu'il possède dans la paroisse de Faux, juridiction de Beaumont (Périgord) ; — biens, repaire et maison nobles de Maurigoux situés à Bergerac, à messire Jean Guy de Salignac ; — Pierre Delbech, écuyer, seigneur et baron de la Montzie et Saint-Martin, pour ses biens situés en la sénéchaussée de Périgord ; — messire Louis Descodeca de Boisse, chevalier, seigneur et baron de Saucignac, pour la terre, seigneurie et baronnie dudit Saucignac ; — Christophe Grain de Saint-Marsaut, pour la seigneurie de Parcou ; — la vicomtesse de Montbazilhac, pour la terre et vicomte de ce nom ; — messire Jacques de Belzunce, chevalier, seigneur de Born, pour son château et ses dépendances en la juridiction de Monflanquin ; — François de Caussade, vicomte de Calignac, seigneur et baron de Tonneins, pour ses biens, terres et seigneuries de Grateloup, Villeton, Saniet, Migrin, Puicornet et Larugol, sénéchaussées d'Agenais et Gascogne ; — nobles Antoine et Charles de Lombard, sieurs de Malemain et de Picon, pour les biens et château dudit Picon, en la juridiction de Sainte-Foy en Agenais ; — messire Jean Narbonne Darnouil, chevalier, seigneur baron de Clermont dessous, Cambebonnet, Monfort, etc., pour ladite terre et seigneurie de Cambebonnet, en Agenais.

C. 2241. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1651-1660. — Aveux et dénombrements de propriétés, biens, domaines, devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne où se trouvent impliqués les noms et faits qui suivent, savoir : maison noble de Seguenie en Agenais, à noble Pierre-Leberton ; — Isaac de Cahors, sieur de Couloumat ; — de la juridiction de La Sauvetat de Gaumont ; — biens nobles possédés par Pierre de Tapie, écuyer, seigneur de Monteils,. dans la paroisse de Saint-Jean de Turac et Saint-Pierre de Clairac et juridiction de Puymirol, en Agenais ; — messire Jonathan de Garrisson, seigneur et baron de la terre et seigneurie de Lustrac, en Agenais ; — noble Matheu de Féragut, pour la maison noble de Barbonnielle ; — noble Théophile de Laur, seigneur de la maison noble de Panissaud ; — François de Villepontoux, écuyer, sieur de Jaure, pour les droits seigneuriaux et terre de La Force en Périgord ; — messire Jean-Jacques de Cassaignet de Narbonne et de Lomaigne, seigneur et marquis de Fimarcon, Astafort, Larroumieu, Aurade, Sèches, etc. ;— maison noble de la Renaudie, en Périgord ; — maison noble de la Nanne dans la juridiction de Bergerac ; messire Hector de Larmandie, chevalier, seigneur de Longua, Grancastang et Gardonne ; — biens nobles de Carabelles, situés dans les juridictions de Villeneuve, Pujols et Tombebouch en Agenais ; — maison noble de Favols à Tournon ; — maison noble de Palocque à Saint-Martin de Ruch ; — biens nobles de la maison de Bétueze à Damazan ; — terre et seigneurie de Samazan, au duché d'Albret ; — biens nobles de la maison de Caubeyres en Condomois ; — terre et seigneurie de Fongrave, en Agenais ; — biens nobles de la maison de

Saint-Aignan à Penne ; biens de la maison noble de Bonnal Daujac, en Agenais ; — biens de la maison noble de Labrande à Monflanquin.

C. 2242 (Carton.) — 103 pièces, papier ; 3 en parchemin.

1660-1663. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux, relevant du Roi à cause de son duché de Guienne, où se trouvent impliqués les noms et faits qui suivent, savoir : maison noble de messire Jacques Hébrard, écuyer, seigneur dudit lieu ; — noble Jean de Laboissière, écuyer, sieur de Boutie ; — noble Jacques de Paty, pour ses biens situés dans la paroisse de Villeréal ; — biens de la maison noble de Grossolles de Flamarens à Damazan ; — biens nobles possédés par messire Pierre-Silvain de Fumel, seigneur baron de Montégut, dans l'Agenais ; — terre et seigneurie de Birac, à M. de Narbonne ; — biens nobles à François Gillet, écuyer, en la sénéchaussée de Bergerac ; — maisons nobles de Goualard et Puipardin, en Condomois ; — maison noble de Parron, à Jean-Denis de Barrau, baron de Benque ; — terre et seigneurie de Villeneuve en Agenais ; biens nobles de messire Armand de Lusignan, seigneur marquis dudit lieu ; — maison noble de la Roquette, à Antoine de Bonnal ; — maison noble de Fondouze, à Isaac Flouyssac ; — maison noble de Boynet, à Jean de Sarraut ; biens nobles, à Jeanne Charron, veuve de Étienne de Lajonie, sieur de Saint-Nazaire ; — Raymond de Cours, seigneur de Puyguiraud, pour les biens nobles qu'il possède dans la juridiction de Marmande ; — château noble de Trignan et biens possédés par Jean-Bernard de Mélignan, en Condomois ; — terre et baronnie de Saintrailles, à messire Jean-Jacques de Montesquieu de Sainte-Colombe ; — baronnie de Villeton, au comte de Lavauguyon ; — terre et seigneurie de Larroquetimbaut, en Agenais ; — le château et maison de Puycalvary, Quissac et Anthé et biens qui en dépendent ; — terre et seigneurie de Castelnau, en Agenais, à M. de Cursol, seigneur et marquis de Monsalle ; — terre, seigneurie et baronnie de Pauliac, à M. de Fumel ; — messire Lionel de Gironde, pour son château et biens nobles de Castelsagrat ; — maison noble de Sainte-Foi, à Arnaud François du Castanier, — la seigneurie de Prades à M. de Courtele ; — seigneurie de Lamothe-Dante, à M. de Garbonnères.

C. 2243. (Carton.) — 55 pièces, papier ; 23 en parchemin.

1664-1747. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux, relevant du Roi à cause de son duché de Guienne, où se trouveut impliqués les noms et faits qui suivent : maison noble de Gardes, à Monflanquin ; — maison noble de la Filolhie, à Condat ; — François Guantonnet, sieur de Tazat, pour son château de ce nom dans la paroisse de Thiviers ; — maison noble des Voiziers et de la Mazardie, à Marc de Lambert ; — biens nobles possédés par mademoiselle de Claissat, à Villefranche ; — repaire noble de Montauriol, à Villefranche ; — biens et château delà seigneurie et marquisat de Valence, à M. de Timbrune ; — maison noble Dursault, juridiction de Castelsagrat, à M. le marquis de Saint-Projet ; — biens nobles et rentes possédés par Charles de Durand, sieur de Carabelles ; — Jean-Antoine de Pardaillan, duc de Bellegarde, marquis de Gondrin et Bruch, pour rentes qu'il possède en la ville et juridiction de Condoin ; — maison noble de Charles de Vayres, sieur de la Goudonnie, en Périgord ; — maison noble de Nadallon, dans la paroisse de Montignac ; — le domaine et repaire noble de Bragedalles, possédés par Joseph de Cubgniac ; — Léon de la Cousse, seigneur de Bonilhènes, pour les biens de Montignac ; — repaire noble de Faye, à Bernard de Chabanes, sieur de La Force ; — biens nobles de la maison du Chambon, à Montignac ; — maison noble et seigneurie de Gots, à Antoine Lafontan ; — terre et seigneurie d'Ambrus, à messire Charles-Asdrubal de Ferron, seigneur marquis de Carbonnieux ; — maison noble de La Gorsse, dans la sénéchaussée de Guienne ; — dénombrement du fief de Maurel, sénéchaussée d'Agen ; — maison noble de Pedelmas, à messire Grassien de Roussannes ; — Jean Bibal, sieur de Mercade, pour son fief dans la juridiction de Puymirol ; — biens nobles, fiefs et autres dépendances, situés dans la ville et juridiction de Francescas, possédés par François Procope, comte d'Egmont ; — terre et seigneurie de Saintrailles, possédés par Jean-Jacques de Montesquieu, seigneur dudit Saintrailles ; — messire Nicolas de Ségur, conseiller du Roi, président à mortier au Parlement de Bordeaux, pour ses maisons nobles et dépendances, situées dans la paroisse de Bègles ; — messire Jean Duperrier, chevalier, seigneur de Larsan, pour ses biens situés dans la paroisse de Montussan et autres.

C. 2244. (Portefeuille.) — 16 procès-verbaux réunis en cahiers in-4°.

1667-1668. — Procès-verbaux d'aveux et dénombrements de biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, où se trouvent impliqués les noms et faits qui suivent, savoir : biens nobles de François Palhiet, sieur de Curmond, situés

paroisses de Thiviers, de Nanteuilh, Saint-Pol et Laroche ; — biens nobles possédés par la demoiselle de Buzat, situés dans la juridiction de Moncuq, paroisse de Rouillas (Périgord) ; — biens nobles de Vassal, situés à Saint-Caprazy, Saint-Sernin et Mazerolles ; — maison noble et biens de Bastineau dans la juridiction de Sarlat ; — biens de Jacques de Vaucocour, sieur de Chasteau ; — maison noble de Chasteau à Sarazac ; — biens de Chancel pour la maison noble de Chaloupie, située à Saint-Martin Deylat ; — maison noble de Boulhiens avec château à Lacousse, en Périgord ; — seigneurie d'Azerat à Verneuil ; — fief de Peylaroche dans la paroisse de Grange ; — biens nobles de Fourye, Budesol et Trigonat ; — maison noble de la Fourye de Jean Blanc ; — maison noble de Vacher, à Léonarde Millet ; — maison noble de Bigort, à Martin ; — maison noble de la Condonnie (Périgord). — Repaire noble de Lafaye au seigneur de La Force ; — terre et châtellenie de Monpaon (Périgord), au seigneur de Caumont.

C. 2245. (Registre.) — 53 procès-verbaux, papier, formant un vo-volume in-4°.

1671. — Procès-verbaux d'aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi à cause de son duché de Guienne, où se trouvent impliqués les noms et faits qui suivent, savoir : Gabriel Darrat de Vignes, pour la ville, terre et seigneurie de Sault, Massies et Marpax (près Saint-Sever) ; — Jean de Narbonne, pour la terre de Cambebonnet (Agenais) ; — Froment de Boutier, pour la seigneurie de Catus, dans la juridiction de Penne ; — Pierre Rougy pour une maison noble située à Bordeaux, rue des Faussets ; — Thillaud, pour une maison située à Bordeaux ; — Gourdièges, pour la seigneurie de Mazières, près Villeréal (Agenais) ; — Baraillon, pour une maison située à Bordeaux, rue Rousselle ; — Guy Dulios, pour la maison noble de Gasques (Agenais) ; — Marie Nosères, pour la maison noble et château de Taline dans la paroisse de Fouilleronne (Agenais) ; — Julien Molinard, pour la seigneurie de Jouatas, paroisse Saint-Caprazy ; — Jean de Narbonne pour la seigneurie de Clermont, juridiction du port Sainte-Marie ; — Léonard d'Amou, pour la terre, seigneurie et marquisat d'Amou (sénéchaussée de Saint-Sever) ; — Marié Duverger pour la maison noble de Lamothe à Beautiran (Bordelais) ; — Lamouroux, pour la maison noble de Pleine-Selve, paroisse de Cassou, juridiction d'Agen ; — Lopès Lostelnau, pour la terre de Roquecor (sénéchaussée d'Agenais) ; — Jean de Beauregard, pour la baronnie de Benquet, près de Mont-de-Marsan ; — Jean Descorailhes, pour la maison noble de Saint-Gruères, paroisse de Corbiac (Villeneuve d'Agen) ; — la terre et seigneurie de Bonnaguilh ; — Laporte, pour une maison à Bordeaux, rue du Pont-Saint-Jean ; — Jean de Reillac, seigneurie de Monmège et Salaignac (Périgord) ; — Frères prêcheurs pour leurs fiefs dans la juridiction de Belvès ; — le duc de Ventadour, pour la terre de Ventadour près Dax ; — Dabadie pour les maisons nobles d'Arboucane, Lacajunte et Dabadie (Saint-Sever) ; — Fournel, pour les fiefs et rentes qu'il possédait dans la juridiction de Sainte-Foy ; — Meynac, pour autres fiefs et rentes dans la même juridiction ; — Lavergne, pour divers ténements situés à Montravel ; le duc de Ventadour, pour les terres et baronnies de Cauna et Manco (Saint-Sever) ; — de la Tremouille, pour le marquisat de Royan ; — Cruzeau pour ses biens à Toupeau près Libourne ; — Roulier, pour ses fiefs de Camblannes (Bordeaux) ; — Galiot-Lostange, pour la terre et seigneurie de Saint-Alvère (Périgord) ; — le marquis de Monbrun, pour la terre de Saint-Jean Dangle, en Saintonge ; Gentillot et Junye, rentes et fiefs nobles dans la juridiction de Sainte-Foy ; — Jean Villemont, pour la terre et seigneurie de Larroquetimbault, en Agenais ; — Foix de Candalle pour la terre de Lévignac (Agenais) ; — le même pour la terre de Moncuq (Périgord) ; — Charles Guillan, maison noble de Colombier (Saintonge) ; — François de Montesquieu de Sainte-Colombe, pour la maison noble de Lavergne, à Saint-Laurens, juridiction de Gironde ; — Jean de Reillac, pour la seigneurie de Lascous, paroisse de Brena (Périgord) ; — Lafiteau, pour la seigneurie de Monbet et Lafiteau à Monségur (Saint-Sever) ; — Danglade, rentes et fiefs (juridiction de Sainte-Foy) ; — Pons de Gironde, pour la baronnie de Lavaur (Périgord) ; — Foix de Candalle, pour la seigneurie de Curson, en Périgord ; — le même, pour la seigneurie du Fleix, en Périgord ; — la ville de Saint-Sever, pour les fiefs relevant du Roi et des Bénédictins de Saint-Sever ; — Monferrant, pour la seigneurie de La Salle de Villeneuve, juridiction de Barsac ; — Marin, pour la maison noble de Nadeau, à Tauriac en Bourgès ; — de Laroque, pour la terre de Bellegrade, à la Grave, entre deux mers ; — de Lansac, pour la seigneurie de Roquetaillade, près Langon ; — de Lacanal, pour la maison noble de Maisonneuve, à Gontaud (Agenais) ; — ville de Bourg, pour divers fiefs et rentes à Bourg ; — Laborde, pour la maison noble de la Tour-de-la-Cassaigne (Agenais) ; — Lajeunie, pour un bien dans la paroisse de Toumeyrague à Sainte-Foy.

C. 2246. (Registre.) — 63 dénombrements, papier, in-4° reliés, en assez mauvais état.

1676-1677. — Dénombrements de biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi à cause de son

duché de Guienne, savoir : maison noble de Lestelle dans la juridiction de Tournon (Agenais) ; maison noble de La Caussade (même juridiction) ; terre et château de Monbeau (même juridiction) ; — terre et seigneurie de Poudenas (Condomois) ; — terre et baronnie de Gavaudan (juridiction de Villeréal) ; — maison noble de Cezerac (juridiction de Tournon) ; — fiefs et rentes dans la paroisse de Masquères (même juridiction) ; — terre et seigneurie de Bosc (en Agenais) ; — cens et rentes dans la paroisse de Courbiac (juridiction de Tournon) à M. Laboulbenne ; — le même pour ses cens et rentes dans la même juridiction ; — maison noble de Nojejoulx (juridiction de Tournon) ; — terre et château de Fages (même juridiction) ; — maison noble de Carbonnac (même juridiction) ; — château de Mensenot (juridiction de Monflanquin) ; — terre de Labarde (juridiction de Tournon) ; — fiefs et rentes à Salomon de Grezès (même juridiction) ; — maison noble de Laval (juridiction de Penne) ; — château et maison noble de Lapoujade (juridiction de Tournon) ; — maison noble de Barrail (juridiction de Sainte-Foy) ; — terre de Sauveterre (juridiction d'Agen) ; — maison noble de Monberoux (juridiction de Penne) ; — maison noble de Lacan (juridiction de Villeneuve) ; — cens, rentes et fiefs à Armand de Sevin (dans la juridiction d'Agen) ; — fiefs et rentes de Lassalle (juridiction du port Sainte-Marie) ; — Étienne de Ranse, pour ses maisons et terres au même lieu ; — divers ténements en la paroisse d'Artigues (juridiction d'Agen), à mademoiselle Mauris ; — Goyon Daix pour ses cens et rentes (dans la juridiction de Tournon) ; — Reau, pour ses fiefs et rentes (dans la même juridiction) ; — fiefs et rentes, à Dulaurens dans la juridiction d'Agen ; — terre de Seyches (juridiction de Marmande) ; — maison noble de Loustelnau (juridiction de Puymirol) ; — maison noble de Fompeyre (juridiction de Marmande) ; — Gentillot, pour ses rentes dans la même juridiction ; — Labat, pour ses fiefs et rentes dans la juridiction de la Gruère ; — maison noble de Fortiron (juridiction de Penne) ; — maison noble de Latour Laboulbenne (même juridiction) ; — terre de Montviel (juridiction de Marmande) ; — de Guerin, pour ses biens et rentes à Villeréal ; — les consuls de Monclar pour leurs droits et devoirs seigneuriaux ; — Antoine Bor, pour ses biens et rentes dans la juridiction de Monclar ; — maison noble de Beaulieu (juridiction de Sainte-Foy) ; — terre et seigneurie de la Perche (Agenais) ; Jacques Dupont, pour ses biens nobles et fiefs dans la juridiction de Sainte-Foy ; — Antoine de Filhol pour ses biens et fiefs dans la même juridiction ; — les consuls de Castelsagrat, pour leurs droits et devoirs seigneuriaux ; — terre de Blanquefort en Agenais ; — maison de la Garde noble (juridiction de Villeneuve) ; — maison noble de Lachapelle (juridiction de Penne) ; — terre et seigneurie de Galapian (Agenais) ; — maison noble de Cazenobe (juridiction de Monheurt) ; — Dugout, pour ses rentes et biens nobles (juridiction de Penne) ; — terre et seigneurie de Berrat (juridiction de Saint-Martin de Goyne) ; — les consuls de Mezin, pour les fiefs, cens et rentes de la ville ; — maison noble de Parrail (juridiction de Monflanquin) ; — seigneurie de Gontault ou de Taillefer ; — le marquisat de Clermont-Soubirat.

C. 2247. (Registre.) — 785 feuillets, papier ; petit in-folio en assez bon état.

1678-1679. — Aveux et dénombrements de biens, domaines et devoirs seigneuriaux situés en Périgord relevant du Roi, pour son duché de Guienne, où se trouvent impliqués les noms et faits qui suivent, savoir : seigneurie de Peyruzet en Périgord ; — maison noble de Pechagut ; — maison noble de Bort ; — baronnie de Lanau ; — terre et seigneurie de Bons ; — Saint-Aulaire, pour ses seigneuries de Celle et Berty ; — propriété de Thiviers ; — maison noble de Lanouye ; — seigneurie de Belcaire ; — ténement de Peyrebrune ; — Vivideau, pour ses maison et jardin de Thiviers ; — ténements de la Vaisserie et de Lapoujade ; — une maison située à Thiviers, à Charles Ranouih ; — Poumeran, pour les rentes qu'il a acquises des seigneurs de l'Islefont ; — terre et château de Campaignac ; — rentes sur le moulin de la Salargue, au seigneur de Pis ; — domaine de Labatasserie ; — château et maison noble de Mayac ; — ténements dans la paroisse de Marcenais, à Denis d'Huart ; — repaire de Beaumont ; — seigneurie de Boulong ; — repaire de, la Fillolie ; — Élisabeth de Clermont, pour sa terre de Pilles ; — repaire noble Marguiat ; — maison noble de la Rocque ; — terre et seigneurie de Ladoussi ; — maison et repaire nobles de Limagne ; — château de Glane ; — seigneurie de Saint-Loons ; — château de Razac ; — terre seigneuriale de Reilhac ; — terre seigneuriale de Rouffignac ; — château de Frugie ; — terre et seigneurie de Tayac ; — le ténement de Cluzeau ; — ténements de Bertrand de Lestable dans la paroisse de Fauzac ; — la forêt du Pouyoblanc ; — repaires de la Fayze du Cousset ; — rentes et ténements du village de Vallelie à François Dulat ; — ténement de Simon, à Antoine Degat ; — Armand de Sensillon, pour la justice de Beaulieu ; — fiefs et rentes de Fillolie à Jean de Beaulieu ; — château de Saint-Martin ; — Raimon de Bordas, pour la justice et château de Ciusac ; — Gratien de Party, pour ses rentes au village des Huguenots ; — terre et seigneurie d'Anesse ; — Joseph Lastané, pour ses rentes dans la juridiction de Saint-Germain ; — château de

Rouffiac ; — divers ténements au moulin de Taffarin ; — le grand ténement des Tours de rivière ; — Pierre Villedary, pour ses ténements dans la paroisse Sainte-Colombe ; — Fronton de Leymarie, pour ses biens et rentes dans la paroisse de Razat ; — Godefroy Daubusson, pour la justice des paroisses de Breyssac et Église ; — terre et seigneurie de Condat ; — maison et repaire noble de Rezeidon ; — domaine noble de Dubreuil ; — pont des Aymaries, pour ses ténements de la paroisse Saint-Gerat ; — terre et justice de Saint-Apre ; — repaire de Villards (paroisse de Saint-Pardoux) ; — seigneurie de Segouniat ; — terre et seigneurie de Courbessy Saint-Priest ; château de Rossignol ; — terre et seigneurie de Fontanilhes ; comté et juridiction de Grignols.

C. 2248. (Registre.) — 38 procès-verbaux, papier et parchemin remis en 1 volume in-folio.

1679. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi à cause de son duché de Guienne, savoir : maison noble du Breuilh (Périgord) ; — Conseil, pour ses maisons et terres situées à Bergerac ; — maison noble de Bellet ou Residou (Périgord) ; — terre de Labarde près Bergerac ; — repaire noble de Beaumont ; — maison noble de Coulomb ; — Fronton Leymarie, pour son moulin de la Roche ; — seigneurie de Masvalais de Lavalouze ; — terre et seigneurie de Lunau ; — terre et seigneurie de Roussil ; — terre et seigneurie de Condat ; — terre de la Tourette ; — maison noble de Pechagut ; — Villadarit, pour ses ténements, la Taillade, le Sinon, Lafosse, etc. ; — terre et seigneurie de Campaniac ; — terre et seigneurie de Mayiac ; — maison noble de Monflanges ; — terre et seigneurie de Courbessy ; — terre et seigneurie de Cuisat ; — terre et seigneurie de Ponchalmourguet ; maison noble Dubreulh ; — terre et seigneurie Danessi ; — Jean de Pys pour ses fiefs et rentes à Bergerac ; — terre et seigneurie de Roufiac (Périgord) ; — Daubusson, pour l'église et enclos de Creissensac (Périgord) ; — prévôté de Thiviers et vicomté de Limoges ; — Virideau, pour sa maison de Thiviers ; — Deseymarie, pour ses terres et bois de Thiviers ; — maison noble de Laroque ; — repaire noble de Marguiat ; — maison noble de Beauséjour ; — maison noble de Bons ; — maison noble de Bort ; — terre et seigneurie de Sigounat ; — Janel, pour son ténement des Tours de rivière ; — de Paty pour son ténement des Huguenots ; — domaine de Labatusserie ; — château de Langon.

C. 2249. (Registre.) — 42 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume petit in-folio.

1679-1680. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et droits seigneuriaux de l'élection des Lannes, relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : les biens nobles de la communauté de Pimbo ; — terre et seigneurie de Lourque ; — maison noble de Sarres ; — terre de Japoy, à Saint-Sever ; — métairie noble de Ranquet, au même lieu ; — maison noble de Lassalle ; — maison noble de Henriet ; — terre de Cazalis ; — terre de Castelnau à Saint-Sever ; — terre et baronnie d'Ancos ; — terre et baronnie de Casteyde ; — château de Pouyallet ; — seigneurie de Misson (Dax) ; — seigneurie de la Caberie ou Capitaine ; — seigneurie de Lassalle (Hastingues) ; — terre et baronnie de Cauneilhe ; — terre et baronnie de Peyrehorade ; — terre et baronnie de Classun ; — terre de Roquefort ; — maison noble et abbaye de Casalon ; — maison noble et abbaye de Castaignos ; — baronnie de Vielle ; — terre et seigneurie de Doro ; — maison abbatiale de Sebie ; — maison noble de Talence ; — maison noble de Daunes ; — maison noble de Talauresse ; — maison noble de Bastère ; — château et maison noble d'Étignos ; — maison noble de Lassalle ; — terre et seigneurie Dargelos ; — terre et seigneurie de Cantiran ; — baronnie de Peyre ; — terre et baronnie d'Arthos ; — terre d'Arrimbles ; — terre de Bonnegarde ; — terre de Maignos ; — terre et baronnie de Moutaut ; — terre et baronnie de Pomaros ; — terre et baronnie de Gaujac ; — terre et baronnie de Bastennes ; — terre et baronnie de Castelsarrasin.

C. 2250. (Registre.) — 32 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume format in-folio.

1780-1681. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi à cause de son duché de Guienne, savoir : la métairie de Lamarque (Agenais) ; — maison noble de Gauthière (Agenais) ; — maison noble Dupin Juncarot (Agenais) ; — fiefs et rentes de la ville de Périgueux ; — terre et seigneurie de Lias en Condomois ; — terres et seigneuries de Castelnau et Taillecavat (Agenais) ; — terre et seigneurie de Montances, en Périgord ; — terre de Lanneplan (sénéchaussée de Saint-Sever) ; — maison noble de la Tourre en Condomois ; — terre de Latour à la Sauvetat (Agenais) ; — terre de Pineuille à Sainte-Foy sur Dordogne ; — maison noble de Chanteloup aux Agouts ; — Dupleix pour son droit de

péage et coutume sur la rivière de Charente ; — Garros pour son droit de péage du pont de Saintes ; — terre et seigneurie de Sansonac en Périgord ; — seigneurie de Beauregard en Périgord ; — terres de Montréal, Moncuq et Breuilh en Périgord ; — repaire noble de Candou près Bergerac ; — terre et seigneurie de Caussens (Périgord) ; — terre Dabesse en Périgord ; — Loiseau pour ses fiefs dans la ville de Bergerac ; — seigneurie de Saint-Hilaire du Bois (Saintonge) ; — Barraud, pour ses fiefs et rentes dans les juridictions de Monpaon, Mussidan ; — prévôté de Saint-Sulpice en Saintonge ; — seigneurie d'Iquem en Bourgés ; — Ribeyres de Lassalle pour la justice et les fiefs de Sainte-Marie en Périgord ; — ténements de la Trappe et Pommaret en Périgord ; — seigneurie de Castelvieil, près Sarlat (Périgord) ; — terre et seigneurie de Saint-Germain et Ataux (Périgord) ; — terre de Labatut, près de Dax ; — la dîme de Gabidos, près Saint-Sever ; — maison noble de Saintaignet (Lannes).

C. 2251. (Registre.) — 37 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume petit in-folio.

1683-1684. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi à cause de son duché de Guienne, savoir : Pelissier pour ses fiefs dans le Blayais ; — maison noble de Bellevue (Périgord) ; — Turcaud, pour ses fiefs de Gardonne, en Périgord ; — maison noble de Saint-Pé, pays de Labour ; — terre et seigneurie de Chassiron (Saintonge) ; — maison noble de Hon près Saint-Sever ; — Dhebrard, pour ses fiefs et rentes dans la juridiction de Penne ; — terre et seigneurie de Saint-Maurice au pays de Labour ; — rentes sur le marquisat de Lusignan ; — maison noble de Morillon en Blayais ; — maison noble de Gadeau à Plassac (Blayais) ; — maison noble du Pin à Loupiac (Bazadais) ; — Teysseron pour ses rentes de Saint-Hilaire en Bazadais ; — maison noble de Boutet en Condomois ; — terre et seigneurie de Lamothe près Saint-Sever ; — fiefs et moulin de Mazerac (Saint-Émilion) ; — terre de Pellegrue près Bergerac ; — Delzens, pour ses rentes dans la juridiction de Penne (Agenais) ; — maison noble de Carabolle en Agenais ; — Dupuy, pour ses fiefs et rentes dans la ville et juridiction de Condom ; — maison noble Darasse en Agenais ; — maison noble de Cassagne en Agenais ; — Bastenier pour ses rentes dans la juridiction de Sainte-Foy ; — Sargasset, pour ses rentes dans la juridiction de Mézin ; — maison noble de Comarque et Briasse (Blayais) ; — maison noble de Lambertie (juridiction de Sainte-Foy) ; — maison noble de Lamothe-Pradines en Agenais ; — maison noble et abbaye de Lançon (juridiction de Saint-Sever) ; — Grayac, pour son fief de Ribes en Agenais ; — terre et seigneurie de Beaudouïre en Saintonge ; — fief de Medis en Saintonge ; — Dauric, pour ses fiefs et rentes dans la juridiction d'Agen ; — les habitants de Labastide de Monpazier, pour leur droit de justice ; — Gardis, pour ses biens nobles de la juridiction de Lusignan ; — Mauque, pour ses fiefs de la juridiction de Condom ; — Gouyon, pour ses fiefs et rentes dans la même juridiction ; — terre et seigneurie de Monbalen en Agenais.

C. 2252. (Registre.) — 56 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume petit in-folio.

1693-1695. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi à cause de son duché de Guienne, savoir : la seigneurie du Petit Tauzia en Condomois ; — terre et seigneurie de Bouffignac (Périgord) ; — maison noble de Lamothe-Brunet, près Damazan ; — terre et seigneurie de Bridoire (Périgord) ; — maison et terre du Pudot aux Chartrons à Bordeaux ; — la paroisse de Fourcès, pour ses landes et maison en Condomois ; — maison noble de Lescalette en Bourgès ; — maison noble de Villebeau en Agenais ; — Delaporte, pour ses biens dans les marais de Blaye ; — seigneurie d'Arcet, sénéchaussée de Saint-Sever ; — de Bignos, pour ses biens dans le marais de Blaye ; — maison noble de Semens, entre deux mers ; — maison noble de Corbiac, en Périgord ; — Desparbès de Lussan, pour ses biens dans le marais de Blaye ; — Pechpeyron, pour ses fiefs et rentes dans les juridictions de Tournon et Puymirol (Agenais) ; — Gaston de Balades, pour ses biens dans les marais de Bayel ; — la veuve Dudu, pour ses fiefs de Cazenobe et Taris en Condomois ; — maison noble de Tirepeau près Libourne ; — terre et seigneurie de Lamotte (sénéchaussée de Dax) ; — terre et seigneurie de Monnains près Sarlat ; maison noble de Lamothe-Dursault (Agenais) ; — terres et rentes dans la paroisse de Masquière, à Mariol Ladou (Agenais) ; — terre de Foncaude en Bazadais ; — de la Bertrandie, pour ses terres de Monflanquin ; — maison noble de Grange (sénéchaussée de Saint-Sever) ; — maison noble de Lassale-Masure (Agenais) ; — terre de Saucignac (Périgord) ; — maison noble de Basteverde, sénéchaussée de Dax ; — terre et seigneurie Dambrun en Condomois ; maison noble de Palahot (Condomois) ; — terre de Blanquefort en Agenais ; — maison noble de Cause (Agenais) ; — maison noble de Taillible (Agenais) ; — maison noble de Loubens, près La Réole ; — maison noble de Moussaron en Condomois ; — terre de Mugriet, juridiction de Saint-

Sever ; — maison noble d'Aubert de Peyrelongue (Agenais) ; — terre, et seigneurie de Monclar (Périgord) ; — terre et seigneurie de Saint-Go et Vielotte, sénéchaussée de Saint-Sever ; — terre et seigneurie de Soumensac (Agenais) ; — terre et seigneurie de Puymiélan (Agenais).

C. 2253. (Registre.) — 792 feuillets, papier et parchemin, en 1 volume in-folio.

1696-1705. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi à cause de son duché de Guienne, savoir : maison noble de Capellas en Agenais ; — maison et salle de Moussaron (juridiction de Condom) ; — maison noble de Caussade en Agenais ; — terre et seigneurie d'Habas dans la prévôté de Dax ; — terre et seigneurie de Saint-Cricq (même prévôté) ; — maison noble de Bruet (juridiction de Marmande) ; — maison noble de Primet (juridiction du port Sainte-Marie) ; — maison noble de Cessac (juridiction de Penne, en Agenais) ; — maison noble de Boudon (juridiction de Monflanquin) ; — maison noble de Pompejac, en Agenais ; — terre et seigneurie de Taillecavat (juridiction de Marmande) ; — terre et seigneurie de Caubon (même juridiction) ; — terre et seigneurie de Castelnau de Gupie (même juridiction) ; — marais et comtau de Blaye, au duc de Saint-Simon ; — le cours d'eau de la Dordogne, au marquis de Ségur ; — biens nobles de Rouffignac (Périgord) ; — terre et seigneurie de Longueville, près Marmande ; — maison noble de la Taulade, paroisse de Saint-Cricq ; — maison noble de Tresaygues (prévôté de Bazas) ; — maison noble de Lamothe à Sissac en Médoc ; — maison noble de Noaillac (juridiction de Penne) ; — maison noble de la Bassecour (prévôté de La Réole) ; — maison noble de Gaye (haute juridiction de Tournon) ; — maison noble de Lagrange (juridiction d'Agen) ; — maison noble de Schiescas en Périgord ; — terre et seigneurie de Rouets (Agenais) ; — seigneurie de Lustrac (juridiction de Penne) ; — seigneurie de la Castaigne dans le Sarladais ; — maison noble de Parron près Mézin ; — seigneurie de Peyre dans la sénéchaussée de Saint-Sever ; — maison noble des Ardouins, prévôté de Blaye ; — maison noble de Fontiron, en Agenais ; — seigneurie de la Beaume (sénéchaussée de Bergerac) ; — terre et seigneurie de Poudenas (sénéchaussée de Condom) ; — maison noble de Lavison (prévôté de La Réole) ; — maison noble de Péchagut (juridiction de Monpazier) ; — maison noble de Roquat (juridiction de Penne) ; — maison noble de Lanauve en Périgord ; — maison noble des Ondes en Agenais ; — maison noble de Picon, à Sainte-Foy ; — maison noble de Granevon, près Sainte-Foy ; — maison noble de Champières (Périgord).

C. 2254. (Registre.) — 32 procès-verbaux, papier et parchemin en 1 volume petit in-folio.

1751-1760. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi à cause de son duché de Guienne, savoir : l'ancienne maison noble de Pellegrue près Bergerac ; — terre de Pelaot dans la paroisse de Lisse en Condomois ; — seigneurie de Lambertie près Sainte-Foy ; — seigneurie de Morguilhem, en Périgord ; — maison noble de Caussade à Belvès en Périgord ; — maison noble de Lestelle dans la paroisse de Tournon (Agenais) ; — seigneurie de Goudourville et Lalande à Saint-Julien ; — seigneurie de Perotain dans la paroisse de Civrac ; — seigneurie et terre d'Allemans, à Saint-Eutrope d'Allemans ; — terre et seigneurie de Pardaillan en Agenais ; — seigneurie de Liard dans la sénéchaussée de Condom ; — maison noble d'Aubeze près Sauveterre ; — maison noble de Semens en Benauge ; — maison noble de Couveyras (Bourges) ; — Métairie noble de Labarte dans la paroisse Floudès en Bazadais ; — maison noble d'Astafort de la Salle-Taillac en Condomois ; — maison noble du Cap-du-Bosc (Condomois).

C. 2255, (Registre.) — 17 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume petit in-folio.

1760. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et droits seigneuriaux qui relèvent du Roi à cause de son duché de Guienne, savoir : la seigneurie de Vertg en Périgord ; — maison noble du Luc dans la prévôté de La Réole ; — maison noble de Pérord, dans le Bourges ; — maison noble de La Tourre en Condomois ; — seigneurie de La Fox dans l'Agenais ; — seigneuries de Réjaumont et Laval en Condomois ; — maison noble de Glane dans le Périgord ; — maison noble de Monconseil en Bourgès ; — le moulin de Mondot (juridiction d'Agen) ; — maison noble de Paradou (même juridiction) ; — terre et seigneurie de Ponchat près Libourne ; — maison noble de Grateloup, près de Bergerac ; — maison noble Chapelle Faucher, en Périgord ; — maison noble de Breuilh, en Périgord ; — terre et seigneurie d'Embrena (Condomois).

C. 2256. (Registre.) — 196 feuillets, papier, formant 1 volume petit in-folio.

1761. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause

de son duché de Guienne, savoir : la ville, seigneurie, juridiction et châtellenie de Saint-Macaire ; — maisons nobles de Tardes, Argadens, Vigouroux, Pinsac, Monadey et le port, situées dans la juridiction de Saint-Macaire.

C. 2257. (Registre.) — 9 procès-verbaux (752 feuillets) papier, 1 volume petit in-folio.

1762. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir la maison noble de Tirepeau ou Cruzeau, près Libourne ; — les maires et consuls du Port-Sainte-Marie pour les fiefs et rentes de la ville ; — métairie noble du Taillis, à Saint-Genis (Blayais) ; — le moulin de Lafont de Ladoux, près Bergerac ; — Faucher, pour les fiefs de Callebrey, Vert et Baudry, près Caudérot ; — Elie Cugneau, pour la maison noble de Saugeron-Lannessan (Blayais) ; — Jean Dinaud, pour la métairie de Chodins dans le petit marais de Blaye ; — la métairie de Lassalle à Saint-Androny (Blayais) ; — maison noble Dupuch-Dubageran et prévôté de Sauveterre.

C. 2258. (Registre.) — 292 feuillets papier, 6 parchemin, en 1 volume petit in-folio.

1763. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : terre et seigneurie de Bauvais (juridiction de Nontron en Périgord) ; — maison noble de Beguey de Lansac, rue des Bahutiers, à Bordeaux ; — terre et baronie de Monteton (comté d'Agenais) ; — maison noble de Montmoytié, paroisse Saint-Julien en Médoc ; — Dartigaux, pour sa maison noble située rue du Cahernan, à Bordeaux ; — terre et seigneurie de Guilleragues, près Monségur ; — terre et seigneurie de Monségur (Bazadais) ; — maison noble de la Rivière près Bergerac ; maison noble du Pont près Bergerac.

C. 2259. (Registre.) — 5 procès-verbaux, papier, formant 1 petit volume in-folio.

1764-1766. Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : Souillagon, pour sa maison noble dans la juridiction de Marmande ; — Gerault pour sa maison noble de Langalerie près Sainte-Foy ; — Guy de Campistron, pour les fiefs et ténement de Tourteaut (Bourgès) ;— Elie de Reclus pour la terre de Gageac (sénéchaussée de Périgueux) ; — Pierre Dusage pour des fiefs et rentes dans la paroisse du Pomaro (juridiction de Condom).

C. 2260. (Registre.) — 10 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume petit in-folio.

1764. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : Charles de Gontaut pour sa terre et seigneurie de Gontaut en Périgord ; — Raimond de Lalande pour la terre et seigneurie de Castelmoron sur Lot, en Agenais ; — Nicolas de Fayolle, pour la terre et seigneurie de Saint-Apre, en Périgord : — Arnaud Annet, pour sa terre et seigneurie de Labeaume, en Périgord ; — de Laage pour ses fiefs et rentes dans le Périgord ; — Joseph de Louppes, pour la maison noble de Loubens, dans le Bazadais ; — Dupeyron, pour la maison noble Labarbe-Montauban (entre deux mers) ; — Jean Pauly, pour sa maison noble de Groleau (Bourgès) ; — Dumontet pour sa maison noble du Rat (Blayais) ; — Dureau, pour sa métairie de la Quenouille, au marais de Blaye.

C. 2261. (Registre.) — 380 feuillets, papier, formant 1 volume grand in-4°.

4766. — Aveux et dénombrements de biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : M. le marquis de Flamarens, pour ses seigneuries et fiefs de Labarthe, Cluzet, Marsan, etc., situés dans la juridiction de Damazan, en Agenais.

C. 2262. (Registre.) — 12 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume petit in-folio.

1767. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : terre et seigneurie de Razac (élection de Périgueux) ; — maison noble de Cantin à Saint-Sulpice de Vernac (entre deux mers) ; — terre et seigneurie de Labarde (sénéchaussée de Bergerac) ; — biens nobles et rentes du seigneur de Peyrelongue situés à Marmande ; — fiefs de Compeyre, Lamothe et Saint-Mas

(juridiction de Marmande) ; — terre et seigneurie de Pineuil (juridiction de Sainte-Foy) ; — ténements de Brandouly, Brasselane, Tilaire et Carlat situés paroisse d'Artigues, dans la juridiction d'Agen ; — fief de Goursac dans la paroisse de Tourtoirac, en Périgord ; — fief et bien noble de Jean de Bocq, dans la juridiction d'Agen ; — bien noble d'Alexandre Rigaud de Grandefon, juridiction de Sainte-Foy ; — Joseph Reignac, pour son fief d'Artigues , entre deux mers ; — maison noble de Bellevue, paroisse de Razac, élection de Sarlat.

C. 2263. (Registre.) — 13 procès-verbaux, papier, formant 1 volume petit in-folio.

1767. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : Pindray, pour les fiefs et rentes de la commanderie de Clairac, près Sauveterre ; — Marsolier de Montaut pour sa terre de Fournel à Saint-Laurent, sénéchaussée de Libourne ; — Descodeca de Boisse, pour sa terre et seigneurie de Mauvoisin (Bazadais) ; — de Reclus, pour son domaine de Lespinasse dans la paroisse d'Issac en Périgord ; — Puidutour pour sa terre de Salmonie, juridiction de Nontron ; — Claude de Sarrau, pour sa terre et seigneurie d'Arasse en Agenais ; — Puidutour, pour sa terre et seigneurie de Laborie en Périgord ; — les maires et jurats de Saint-Emilion pour les fiefs, rentes et cens dans la ville et sa juridiction ; — Annet de Labaume, pour la terre et seigneurie Saint-Germain à Taux (Périgord) ; — Achard, pour raison de la maison noble de Comps (juridiction de Bourg) ; — Bordon, pour sa terre et seigneurie de Ségonzac, en Périgord ; — de Rangouse, pour le domaine noble de la Mothe de Teste, en Agenais.

C. 2264. (Registre.) — 13 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume petit in-folio.

1768. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : Sevin de Ganot, pour sa maison noble de Lamothe-Teste, en Agenais ; — Raimond Lassus, pour sa maison noble de Bordeaux (fossés du Chapeau rouge) ; — Brun de Montguyon, pour sa maison noble de Gadeau (Blayais) ; — de Lafaye, pour le fief de la Brugère à Thiviers, en Périgord ; — Ambroise Charron, pour le maine de Livrons, en Bourgès ; — de Bonsol, pour la maison noble de Legis, paroisse des Esseintes, juridiction de La Réole ; — Saint-Gilis, pour le ténement de Martel de Colleyrac, juridiction d'Agen ; — de Tastes, pour la maison noble Duvigneau, juridiction de Marmande ; — Simon Mirey, pour la terre et seigneurie de Courbon, en Bazadais ; — le même, pour la terre et seigneurie de Castelnau sur Gupie dans le Bazadais ; — la veuve Cropte, pour la terre et seigneurie de Fontaut de Double (Périgord) ; — Simon Mirey, pour la terre et seigneurie de Taillecavat (Bazadais) ; — Médard de Laville, pour la terre de Lacepède (Agenais).

C. 2265. (Registre.) — 1 procès-verbal, parchemin, formant 1 volume in-4°.

1769. — Aveux et dénombrements de biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : Marguerite, Thérèse, Anne et Jeanne Montaigne sœurs, demoiselles, et messires Nicolas, Michel et Joseph de Montaigne frères, tantes et neveux, seigneurs et barons de Saint-Médard-en-Jalles, seigneurs et possesseurs par indivis des terre et seigneurie de Corbiac situées dans la paroisse dudit Saint-Médard, avec tout droit de justice haute, moyenne et basse, droit de directité et fondalité.

C. 2266. (Registre.) — 10 procès-verbaux, papier, formant 1 volume petit in-folio.

1769. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : Laurent Dubar, pour la terre et seigneurie de Moncalou (Sarladais) ; — de Lageart de Cherval, pour la terre et seigneurie de Saint-Martial de Viveyrol (Périgord) ; — Subercazeaux, pour la maison noble des Eyquems, à Tauriac en Bourgès ; — de Goalard, pour la maison noble de Balarin en Condomois ; — Alexis de Conan, pour la terre et seigneurie de Connezac (Périgord) ; — Clok, pour la terre et seigneurie de Longueville (comté d'Agenais) ; — veuve René Berryer, pour la maison noble de la Barrière (en Blayais) ; — Courtade de Salis, pour des biens nobles dans la juridiction de Condom ; — le comte de Javerlhac, pour sa terre et seigneurie de Javerlhac (Périgord) ; — le comte de Rastignac, pour sa terre de Firbeix en Périgord.

C. 2267. (Registre.) — 4 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume petit in-folio.

1770. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause

de son duché de Guienne, savoir : d'Audebard Ferussac, pour la maison noble et fiefs de Joathas (juridiction de Puymirol en Agenais) ; — Jean Roux, pour la baronnie de Lerm, pour le fief Roux *sive* de Lerm (juridiction de Lerm) ; — Lafontan de Gots, pour la seigneurie de Gots, juridiction de Puymirol (Agenais) ; — Godefroy de Cosson, pour le fief et repaire Lamothe-Leches, juridiction de Mucidan (Périgueux).

C. 2268. (Registre.) — 5 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume in-4°.

1770. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : Bénigne de Sacriste, pour la sirie et marquisat de Tombebœuf en Agenais ; — de Luscomps, pour le fief et ténement de Pelautier et Landrivie, juridiction de Monclar (Périgord) ; — de Jaucourt, pour la maison noble de Noaillac (Agenais) ; — le même, pour le fief de Cazenove et Monheurt, et domaine de Cristau (sénéchaussée de Nérac) ; — de Raymond, pour les fiefs, cens et rentes à Lamothe-Masères et au port Sainte-Marie (Agenais).

C. 2269. (Registre.) — 4 procès-verbaux, papier, réunis en 1 volume grand in-4°.

1771. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : maison noble et seigneurie de Montluc (juridiction de Monheurt et Damazan) ; — fiefs de Bois-Vert et Bossol, paroisse et juridiction de Monpoirier ; — Jean de Macy, pour sa métairie noble de Barthe, située paroisse Sainte-Raphine, en Agenais ; — Duhamel, pour la seigneurie de Castets-en-Dorte.

C. 2270. (Registre.) — 250 feuillets, in-folio, relié en parchemin.

1770-1771. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : François Brun de Monguyon, pour la maison noble de Gadeau et Morillon et Vigier de la Vigerie, paroisse de Campugnan (Blayais) ; — Louis-Julie-Delphin Daulède, seigneur de Pardaillan, pour la maison noble de Lamothe-Saint-Androny, en Blayais ; — André-Bernard du Hamel, pour la seigneurie de Lados (sénéchaussée de Bazas) ; — Henry Lafaye, pour le fief et maison noble de Chardeuil, en Périgord ; — Gabriel-Louis de Lacropte, pour la terre et seigneurie de Chanterac (sénéchaussée de Périgueux) ; — François Dubernard, pour la terre et seigneurie de Lecussan, paroisse de Dolmeyrac, en Agenais.

C. 2271. (Registre.) — 437 feuillets, papier, et parchemin, en 1 petit volume in-folio.

1772. — Aveux et dénombrements des biens, domaines et devoirs seigneuriaux relevant du Roi, à cause de son duché de Guienne, savoir : les fiefs de Saint-Vivien, à la veuve de Levequot, en Blayais ; — messire Jean-Luc Déalis, pour la maison noble d'Escalette, paroisse de Villeneuve, en Bourgès ; — la veuve de Philogène Brulard, marquis de Puysieulx et de Sillery, pour la seigneurie de Castelnau, située dans la sénéchaussée de Bazas ; — la veuve de Jean-Baptiste Lecomte, le captal de Latrenne, pour les château et seigneurie de Thau, situés dans la paroisse de Gauriac, en Bourgès ; — Joseph de Raigniac, pour la seigneurie de la Maurelle, en Agenais ; — Jean de Chillaud, pour la seigneurie de Somensac (Agenais) ; — Alexandre-Jean-Marie de Larralde, pour la seigneurie de Puiguillem (sénéchaussée de Bergerac) ; — Jean-Simon de Sorbier, pour la seigneurie de Lespinassat (même sénéchaussée) ; — Joseph Béchau, pour son fief de Ferrachapt, paroisse d'Artanelle (juridiction de Monpon) ; — Jean-Joseph Duval, pour la seigneurie de Lamothe-Campgrand, dans la vallée et prévôté de Sauveterre ; — Balguerie de Larmande, pour sa terre et seigneurie de Galapian, Claira, Aiguillon, en Agenais ; — Jean-Pierre Villate de la Grave, pour la terre et seigneurie de Frégimont (sénéchaussée d'Agen).

C. 2272. (Portefeuille.) — 440 pièces papier, et 2 plans.

1647-1774. — Aveux et dénombrements devant les trésoriers de France, savoir : Bernard de Foix, duc d'Épernon, pour sa maison noble de Mauvezin ; — Ségur Nicolas-Marie-Alexandre, pour sa terre et seigneurie de Pauillac et de Lorthe, paroisse de Saint-Laurent ; — le révérend père syndic de Notre-Dame de Miséricorde-les-Bordeaux, pour sa maison noble de la Louvière ; — François de Bouschier, sieur de Laussel, pour sa maison noble et château de Laussel, paroisse de Marquais en Périgord ; — dame Françoise Tourtel de Gramond, prieure des religieuses du petit Ligneux, pour ses biens nobles de Saint-Sénat (Périgord) ; — François Régnier de Glane, pour sa seigneurie de Glane

en Périgord ; — Jean de Massaud, pour sa seigneurie de Saint-Léons, dans le comté de Périgord ; — Charles Roux, pour sa seigneurie de Reillac, sise dans la paroisse dudit Reillac dans là sénéchaussée de Périgueux ; — terre et seigneurie de Ladusse, en Périgord ; — terre et seigneurie de Tayac, en Périgord ; — terre et seigneurie de la Coussière (Périgord) ; — terre et seigneurie de Pilles (sénéchaussée de Bergerac, en Périgord) ; — terres et seigneurie de Razac, dans la sénéchaussée de Périgueux ; — terre et château de Vilhac, en Périgord ; — terre et seigneurie de Michac, Périgord ; — seigneurie de Lachapelle, sénéchaussée de Périgueux ; — terre et seigneurie de Lafaye et Dauziac, en Périgord ; — terre et seigneurie de Filolie, en Périgord ; — terre et seigneurie de Mouzeilhas (Périgord) ; — terre et seigneurie de Segonzac, en Périgord ; — terre et seigneurie de Tabossies, en Périgord ; — terre et seigneurie de la châtellenie de Saint-Martial, en Périgord ; — baronnie de Castelnau, en Médoc ; — maison noble de Rignac et de Caravoque, dans la paroisse Saint-Loubès ; — terre et seigneurie de Razac sur l'Isle, en Périgord ; — maison noble et dépendances de Belair, dans la paroisse de Sadirac entre deux mers, etc., etc.

C. 2273. (Portefeuille.) — 750 feuillets, format in-folio, papier.

1773. — Aveu et dénombrement fourni par la dame Marie de Chaperon, veuve de messire Guillaume-Joseph Saige, pour la terre et seigneurie de l'île Saint-George, Beautiran, Laprade et Ayguemorte, en tout droit de justice, haute, moyenne et basse, mère, mixte et impaire, droits honorifiques, droits utiles, domaines et fiefs, arrière-fiefs, cens, rentes, agrières, droits d'échange et contre-échange et autres droits et devoirs seigneuriaux (sénéchaussée de Guienne).

C. 2274. — (Portefeuille.) — 800 feuillets, papier, in-folio.

1663. — Domaine du Roi, papier terrier de la ville et juridiction de Laparade, en Agenais, indivis entre le Roi et l'abbé de Clairac, relevant du Roi à cause de son comté d'Agenais, renfermant les baux à fiefs et reconnaissances consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances de la Généralité de Guienne, pour tous les biens tenants de la juridiction dudit Laparade.

C. 2275. — (Portefeuille.) 597 feuillets, papier.

1663. — Domaine du Roi, papier terrier et réception des exporles, reconnaissances et liquidation du domaine du Roi dans les villes et juridictions de Monclar, Saint-Pastour, La Sauvetat de Caumont, Miramont, Barsac et Astafort, consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances de la Généralité de Guienne, pour tous les biens tenants des susdites juridictions.

C. 2276. (Portefeuille.) — 157 feuillets, papier.

1665. — Domaine du Roi, papier terrier, réception des exporles et reconnaissances du domaine du Roi dans les villes et juridictions de Monclar, Saint-Pastour, La Sauvetat, Caumont, Miramont, Barsac, Astafort, Blaye et Vitrezay en Agenais et Condomois, consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances de la Généralité de Guienne pour tous les biens tenants desdites juridictions.

C. 2277. (Portefeuille.) 193 feuillets, papier.

1665. — Domaine du Roi, papier terrier, réception des exporles et reconnaissances du domaine du Roi dans les villes, bastilles et juridictions royales d'Agenais, Condomois et Périgord, consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances de la Généralité de Guienne pour tous les biens tenants desdites juridictions.

C. 2278. (Portefeuille.) — 197 feuillets, papier.

1666. — Domaine du Roi, papier terrier, réception des exporles et reconnaissances du domaine du Roi dans les villes et juridictions de Monclar, Astafort, Saint-Pastour, La Sauvetat, Caumont, Miramont, Primirol et Barsac dans le comté d'Agenais, consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances de la Généralité de Guienne pour tous les biens tenants des susdites juridictions.

C. 2279. (Portefeuille.) — 134 feuillets, papier.

1667. — Domaine du Roi, papier terrier de la ville et juridiction de la Linde en Périgord relevant du Roi, renfermant les baux à fiefs et reconnaissances consenties au Roi

devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances de la généralité de Guienne, pour tous les biens tenants de ladite juridiction de la Linde.

C. 2280. (Carton.) — 67 pièces, papier, et 67 en parchemin.

1737. — Domaine du Roi, terrier de Sauveterre. — Déclarations et reconnaissances de tous les biens tenants, reçues par maître Sangosse notaire audit Sauveterre, à ce commis, en exécution de l'ordonnance rendue par la commission nommée pour procéder à la confection d'un nouveau terrier pour la terre et seigneurie dudit Sauveterre.

C. 2281. (Carton.) — 67 pièces, papier, et 60 en parchemin.

1738. — Domaine du Roi, terrier de Sauveterre. — Déclarations et reconnaissances de tous les biens tenants de la terre et seigneurie de Sauveterre, reçues par maître Sangosse notaire audit Sauveterre, à ce commis, en exécution de l'ordonnance rendue par la commission nommée pour procéder à la confection d'un nouveau terrier pour ladite terre et seigneurie de Sauveterre.

C. 2282. (Carton.) — 77 pièces, papier, et 24 en parchemin.

1735-1737. — Domaine du Roi, papier terrier de Sauveterre. — Arrêts du conseil de nomination des commissaires généraux députés par le Roi, par lettres patentes du 8 septembre 1735, pour la confection et réformation du terrier de Sa Majesté dans l'étendue de la ville et juridiction de Sauveterre, ensemble les déclarations faites par devant lesdits commissaires par les tenanciers de ladite seigneurie de Sauveterre des terres par eux possédées et relevant du Roi, puis enfin une correspondance ministérielle et des copies des divers règlements à observer pour la confection des papiers terriers dans la généralité.

C. 2283. (Carton.) — 98 pièces, en papier, et 31 en parchemin.

1737-1940. — Domaine du Roi, papier terrier de Sauveterre. — Arrêts du conseil de nomination des commissaires, et jugements rendus par eux, ensemble les déclarations faites devant lesdits commissaires par les tenanciers dans l'étendue de la seigneurie de Sauveterre, des terres par eux possédées et relevant du Roi, puis une correspondance ministérielle et des copies des divers règlements à observer pour la confection des papiers terriers dans la généralité.

C. 2284. (Carton.) — 126 pièces, papier, et 4 en parchemin.

1735-1752. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Trudaine, d'Angervilliers et d'Aguesseau, concernant ; les arrêts du conseil de nomination des commissaires, et jugements rendus par eux, ensemble les déclarations faites par devant lesdits commissaires par les tenanciers dans l'étendue de la seigneurie de Sauveterre, des terres par eux possédées et relevant du Roi, et des copies des divers règlements à observer pour la confection des papiers terriers dans la généralité.

C. 2285. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1731-1734. — Correspondance de MM. Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres de Chauvelin, Orry, de Gaumont, Trudaine et les subdélégués, concernant une contestation entre les habitants de Montpezat et de Madaillan et M. le duc d'Aiguillon au sujet de la réunion au domaine du Roi de plusieurs paroisses de ces juridictions ; — un mémoire des maire et consuls de la ville de Condom, contre les prétentions du même duc d'Aiguillon qui voulait exiger d'elle en qualité d'engagiste du Condomois, des honneurs et des droits qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait jamais réclamés ; — une charte de l'année 1,200 dont les consuls de Marmande sont dépositaires qui établit le droit de directe appartenant au Roi dans cette ville, contre la prétention de franc alleu qu'ils soutiennent au Conseil.

C. 2286. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1744-1751. — Correspondance de M. de Tourny avec les ministres Orry, Trudaine et Saint-Florentin, concernant : la question de savoir si le franc alleu sans titre doit avoir lieu en Agenais ; — le renouvellement des terriers du domaine en Agenais et Condomois, pour les terres engagées au duc d'Aiguillon ; — les hommages et dénombrements rendus anciennement au Roi par les communautés de Condom, Mezin et Montréal ; extraits, mémoires, et copies tirées des archives des trésoriers de France en Guienne ; — la directe universelle du Roi dans l'Agenais prétendue par le bureau des domaines.

C. 2287. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1750-1753. — Correspondance de M. de Tourny avec les ministres Saint-Florentin et Machault concernant le cérémonial de la réception à faire au duc d'Aiguillon à sa première entrée dans les villes du Condomois et de l'Agenais, dont une partie des habitants prétendait s'affranchir ; lettres du duc, de l'évêque, du chapitre et des officiers du présidial ; enquête sur la réception de 1642. — Notes sur le projet de nouvelles lettres-patentes pour le terrier de l'Agenais, arrêté par l'opposition du bureau des finances en lutte avec la commission instituée à l'effet de recevoir les déclarations des vassaux et des tenanciers.

C. 2288. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1734-1748. — Correspondance de MM. de Boucher et de Tourny intendants de Bordeaux avec M. Trudaine et les subdélégués relative au terrier de l'Agenais et du Condomois ; — à la vente et revente du domaine dans le ressort du parlement de Bordeaux ; — au tarif et règlement général des droits des notaires des villes du ressort du parlement dépourvues de présidial ; — aux exemptions et priviléges de l'ordre de la Merci, et autres requêtes sur les opérations des commissaires chargés d'établir le terrier de la province.

C. 2289. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1748-1749. — Correspondance de l'intendant concernant le terrier d'Agenais et Condomois — les réclamations des seigneurs Dugravier de Goirod, Thoumazeau de Puygirault, Fouissac Carbonnac, Descorbiac, Carabelles, d'Albert de Laval, de Jonzac, d'Aubeterre seigneur de Francescas, Brons, seigneur de Cezerac, Brach, seigneur de Montussan, Poudenas, Poléon seigneur de Castelnovel, contre le fermier du duc d'Aiguillon ; — le trouble apporté par les habitants de Montjoye dans l'acensement d'un vacant fait par le duc au sieur Delatour ; — les excès commis par le sieur de La Brunie contre le sieur Dejouy, notaire chargé des opérations du terrier dans la juridiction de Penne ; — les plaintes des notaires sur la modicité des droits établis pour la passation des déclarations ; — les craintes des gens du duc de voir remettre en question le franc alleu, dont un arrêt du conseil en date du 12 septembre 1746 avait proscrit l'existence.

C. 2290. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1749. — Correspondance de M. de Tourny avec M. de Machault concernant : — un mémoire du duc d'Aiguillon au sujet des terriers des domaines d'Agenais et Condomois ; — une instance entre celui-ci et le sieur François de Mothes, seigneur de Blanche, capitaine de canonniers ; — une requête de Louis-Pierre de Gontaud, duc de Biron, commendataire des abbayes royales de Moissac et de Cadouin ; — de nombreuses suppliques présentées contre les prétentions de M. le duc d'Aiguillon par les seigneurs et possesseurs de fiefs Jacques d'Escorbiac, Claude Dordé, Françoise Bégoulle, Anne Dalesme veuve d'Ant. d'Essenault, Louis d'Abzac sieur de Montviel, Thérèse de Bosredon, veuve de L. de Bonal, seigneur de Roquette, J. de Lamothe-Vedel, Cursol de Vassal, Lavaissière, et dame Marie-Catherine Meallet de Fargues, veuve de messire Jean de Bonal.

C. 2291. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1750. — Requêtes à M. de Tourny et aux commissaires institués pour la confection du terrier d'Agenais par divers acquéreurs de fonds poursuivis à la demande du duc d'Aiguillon en payement des droits de lots et ventes.

C. 2292. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1750-1752. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués concernant : le terrier de l'Agenais ; — les réclamations de MM. de Carbonnac Fouissac, Béchon de Caussade, de Gauréault de Folmont, de Jouard de Monberoux, de Montpezat seigneur de l'Escalle et de Sevin ; — et les cérémonies à observer par les villes de l'Agenais et du Condomois lors de l'arrivée du duc d'Aiguillon dans son duché.

C. 2293. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier, 1 parchemin.

1752-1753. — Requêtes et réclamations relatives aux droits prétendus de lods et ventes par les agents du duc d'Aiguillon, sur les seigneurs de Malbès de Lamothe-Vedel, le prieur de Saint-Caprais d'Agen, et les consuls de la ville de Mezin.

C. 2294. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier, 1 parchemin.

1753-1778. — Correspondance de MM. de Tourny et Dupré de Saint-Maur avec le ministre Debonnaire de Forges et les subdélégués sur les affaires du terrier d'Agenais, mentionnant : — la juridiction de Francescas possédée en paréage avec le Roi par la maison d'Aubeterre ; — les droits perçus par les notaires chargés des déclarations de fiefs — les jugements de la commission du terrier qui se sont trouvés au greffe après l'incendie de l'intendance le 2 février 1756 ; — l'arrêt du conseil du 2 décembre 1778 qui sans avoir égard aux représentations du chapitre de Condom, ni aux délibérations de la communauté, déclare que l'ensaisinement est dû dans la seigneurie de Condom par les possesseurs des héritages sis dans la directe commune entre le Roi et le chapitre, les prétentions de la ville à la coseigneurie étant écartées sur une consultation signée Lalanne, De Sèze et Duranteau.

C. 2295. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1779-1785. — Mémoires, états, requêtes, consultations concernant : les prétentions respectives de la ville et de l'évêque de Condom sur la question de co-seigneurie, mentionnant : — les titres du XIVe siècle présentés par les consuls en faveur de la ville, et les entreprises des évêques sur ses propriétés ; — l'état des archives de l'Hôtel de Ville, abandonnées à quelques personnes et la disparition de pièces importantes, ainsi que le cisellement des coutumes de Condom dont le manuscrit est presque tout détruit ; — les lettres de Louis XIV adressées à l'intendant de Bordeaux sur les devoirs à rendre à l'évêque par les consuls et la ville entière, contestés de nouveau en 1780 par le corps de ville et le présidial réunis après le retour de Mgr d'Auberoche ayant obtenu gain de cause en parlement ; — les moyens d'opposition et les demandes en autorisation de plaider de nouveau formées par les consuls et l'abbé de Polignac contre l'évêque et le duc d'Aiguillon ; — les juridictions royales et seigneuriales, avec l'état des rentes dont les emphytéotes sont tenus envers leurs seigneurs, limitrophes à celles d'Agen, Montréal, Marmande, Mezin, Condom ; les juridictions d'Agenais et Condomois qui n'ont pas invoqué le franc alleu et sont néanmoins comprises dans l'engagement de 1642 ; l'état des mesures des terres par cartonats, lattes, boisselées, picotins, escats, pognerées, et journaux, adoptées dans chacune des juridictions précédentes.

C. 2296. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier, 3 parchemin.

1727-1750. — Correspondance de MM. de Boucher et de Tourny, intendants, avec les ministres et les subdélégués concernant : — les lettres à terrier accordées aux seigneurs engagistes des terres de Bergerac, Captieux, Entre-les-deux-Mers, — les requêtes des tenanciers de Captieux refusant de reconnaître le droit de corvée au seigneur engagiste ; — les droits de péage, minage et mesurage prétendus par le duc de La Force, seigneur, et repoussés par les habitants de Bergerac, qui rappellent à cette occasion un pareil procès soutenu et gagné en 1322 ; — les prétentions du chapitre de Saint Blaise de Cadillac à la seigneurie par engagement de la prévôté royale d'Entre-deux-Mers, qui lui aurait été transférée par le duc d'Epernon.

C. 2297. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier, 1 parchemin.

1751-1753. — Correspondance de M. de Tourny avec M. de Commarrieu, commissaire au terrier, relative : — aux difficultés apportées à Paris à la règlementation de de certains points, entre autres du droit pour l'intendant de juger en dernier ressort et de fractionner en commissions le bureau des finances — au choix à faire des notaires chargés de l'opération — aux démêlés des jurats de Bordeaux avec l'intendance, au sujet des cens et rentes dus au domaine, parmi lesquels se trouvent comprises des affaires de travaux publics, comme l'alignement de l'Académie sur la nouvelle esplanade, le chemin de la Palu-des-Chartrons, dont les jurats veulent se donner l'honneur, le percement projeté d'une rue de la porte Médoc à la porte S.-Julien, la noblesse demandée par les jurats pour ceux d'entr'eux qui étaient en exercice au moment de la construction de la porte-Bourgogne, etc., et l'opposition rencontrée par Tourny à ses plans d'embellissement, jusque dans le ministère ; — état des différentes mesures agraires de toutes les seigneuries de l'Agenais et du Condomois, des divers taux de l'imposition du cens, des feux, nombre de journaux nobles, ou ruraux des seigneurs de fiefs réunis par liste, dans les juridictions de Sauveterre, et de La Réolle, domaines de Sa Majesté ; tableau des officiers de justice ; — instructions ministérielles sur le terrier général de Guienne mentionnant : l'état de négligence en cette partie du domaine, où sur plus de dix mille fiefs, il n'y en a pas quatre cents qui aient rendu leurs hommages depuis l'avènement du roi Louis XV ; — L'habileté des gens de main-morte à transformer en fief de simples rentes arbitraires, des po-

sesseurs à se faire seigneurs, des habitants qui ont des fiefs en roture à les présenter comme servant noblement, pratiques facilitées par le défaut de titres, et surtout par la faveur accordée dans la province à la possession allodiale ; — les formulaires de déclarations pour les seigneurs, les simples fiefs, les francsalleus, les rotures ; — l'interdiction de mêler les fiefs en formant un seul dénombrement de plusieurs possédés par une seule personne ; — l'opposition du Parlement d'abord à l'établissemeut du terrier général, ensuite à sa confection par le bureau des trésoriers, et à la juridiction suprême attribuée à l'intendant, sous le nom duquel on veut désigner M. de Comarrieu, commissaire nommé en cette partie, et procureur au bureau des finances ; — la réponse des officiers de ce bureau prouvant par titres que toutes les réformations générales du domaine depuis Charles V jusqu'à Charles VII ont attribué aux trésoriers la connaissance, en tout ressort, et depuis, sinon la connaissance en dernier ressort qui a été portée soit au conseil, soit déléguée aux intendants, au moins l'administration et le jugement ordinaire des questions, sans que pas une fois les parlements y aient été appelés ; enfin l'arrêt du conseil, sans date, par lequel le Roi mettant fin aux divisions de ces deux Compagnies casse l'arrêt du parlement du 13 novembre 1755, en opposition avec les lettres patentes du 15 août 1752, et ordonne aux commissaires par elles institués de procéder sans retard à la confection du terrier général de Guienne.

C. 2298. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier, 1 plan.

1753-1755. — Domaines du Roi, terrier de la généralité. — Correspondance de M. de Tourny avec les ministres et le sieur Commarieu, en mission à Paris, sur l'opposition des jurats de Bordeaux soutenus par le Parlement, à l'établissement du terrier de Guienne ; — arrêts, ordonnances, mémoires sur les droits des procureurs au Parlement, instructions générales et particulières ; — mémoires sur la prévôté de la Réole ; — les usurpations du bois Majour, du droit de boucherie, des iles sur la rivière de Garonne, appartenant au domaine, et possédées par divers, en même temps contestées, à propos du terrier, entre la ville et les possesseurs ; — Copie collationnée de l'hommage de la Réole au roi Louis XIV, en laquelle sont compris les droits de justice, boucheries, halles, péages, minages, chemins, ports, vacants, padouens, etc. : — continuation de l'opposition passionnée du Parlement et des jurats contre l'intendant et le bureau des finances sur la question de l'établissement du terrier.

C. 2299. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier, 5 parchemin.

1755-1765. — Correspondance de M. de Comarieu, commissaire au terrier général avec M. de Tourny, relative aux difficultés soulevées dans les Landes, la Saintonge et l'Aunis contre les opérations, et aux tentatives contre sa personne, sur l'ordre et à l'instigation du Parlement, et mentionnant : la protection et sauvegarde que l'intendant de la Rochelle, monseigneur Baillon, lui assure, les menaces de décret personnel portées contre l'intendant lui-même, à cause des arrêts du conseil obtenus contre les désirs du Parlement ; — les arrêts du Parlement cassant, sur la demande de madame Daugeard, veuve du président, une ordonnance d'évocation donnée par les commissaires ; — un autre arrêt défendant d'obéir à des huissiers et notaires de la seigneurie de Bergerac ; — adresse de la noblesse de la prévôté d'Entre-deux-Mers au Roi, pour obtenir la confirmation du privilège d'être unie au domaine de la Couronne, et de ne pouvoir en être aliénée directement ni indirectement, contre les prétentions du comte de Pons, déjà engagiste du domaine rural, d'obtenir ce qui est du domaine noble dans la même prévoté ; — et état complet des fiefs et biens nobles situés dans les paroisses dépendantes de la grande prévôté d'Entre-deux-Mers.

C. 2300. (Registre.) — In-folio, papier, 454 feuillets.

1621-1626. — Domaine du Roi, papier terrier de la ville et juridiction de Sainte-Foy et des paroisses de Pineuilh, Saint-André, Marqueyron, La Rouquile, Saint-Quentin, Eynesse, Rioucault, Sainte-Croix, Appelle, Ligneux, Thoumeyragues-en-Agenais, relevant du Roi à cause de son comté d'Agenais, — renfermant les reconnaissances consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances par tous les bientenants de la juridiction de Sainte-Foy.

C. 2301. (Registre.) — In-folio, papier, 191 feuillets.

1760-1761. — Domaine du Roi ; — papier terrier de la ville et juridiction de Saint-Macaire, ses annexes et dépendances, relevant du Roi à cause de son domaine et seigneurie de Saint-Macaire, renfermant les reconnaissances consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances, pour tous les bientenants de la susdite juridiction de Saint-Macaire.

C. 2302. (Registre.) — In-folio, papier, 189 feuillets.

1760-1761. — Domaine du Roi ; — papier terrier, réception des exporles et reconnaissances du domaine du Roi dans la ville, et juridiction de St-Macaire-en-Guyenne, consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances pour tous les bientenants de la susdite juridiction de Saint-Macaire.

C. 2303. (Registre.) — In-4°, parchemin, 48 feuillets.

1661-1672. — Domaine du Roi ; — terrier, réception des exporles et reconnaissances du domaine du Roi dans la juridiction de La Cenne-en-Agenais, consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances par tous les bientenants de la susdite juridiction de la Cenne.

C. 2304. (Registre.) — In-4°, parchemin, 48 feuillets.

1665-1672. — Domaine du Roi ; — terrier, réception des exporles et reconnaissances du domaine du Roi dans la ville et juridiction de La Sauvetat-de-Savères en Agenais, consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances par tous les bientenants de la susdite juridiction de La Sauvetat.

C. 2305. (Registre.) — In-4°, parchemin, 97 feuillets.

1667-1672. — Domaine du Roi, — terrier, réception des exporles et reconnaissances du domaine du Roi dans la ville et juridiction de Villaréal en Agenais consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances par les bientenants de la juridiction de Villaréal.

C. 2306. (Registre.) — In-4°, parchemin, 121 feuillets.

1663-1673. — Domaine du Roi, — terrier, réception des exporles et reconnaissances du domaine du Roi dans la ville et juridiction du Puch-de-Gontaud-en-Albret, consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances par tous les bientenants de la susdite juridiction du Puch-de-Gontaud.

C. 2307. (Registre.) — In-4°, parchemin, 232 feuillets.

1664-1693. — Domaine du Roi, — terrier, réception des exporles et reconnaissances du domaine du Roi, dans la ville et juridiction de Villeneuve en Agenais, consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances par tous les bientenants de la susdite juridiction de Villeneuve.

C. 2308. (Registre.) — In-4°, parchemin, 71 feuillets.

1668-1673. — Domaine du Roi, — terrier, réception des exporles et reconnaissances du domaine du Roi dans la juridiction de Naneras en Saintonge, consenties au Roi devant les commissaires délégués, trésoriers de France et généraux des finances pour tous les bientenants de la susdite juridiction de Naneras.

C. 2309. (Registre.) — In-folio, papier, 251 feuillets.

1741. — Domaine du Roi, relevé des cens et rentes dus au Roi par ses tenanciers : de la ville de Bordeaux, rues de la Sau, des Argentiers, Pont de la Mousque, Lacoquille ou Chai des farines, Mérignac, Place du Palais, Descombes ou des trois chandeliers, pont Saint-Jean, du Loup, vieille craberie sur les fossés des Salinières, de la Monnaie, Poitevine, Sainte-Croix, Saint-Seurin, des Menuts, Pas-St-Georges, près la porte St-Julien, Maubec, Terre-Nègre, Sainte-Eulalie, Carles, la vieille porte Saint-Julien, Sainte-Catherine, du Soleil, Neuve, Saint-Michel, Sainte-Colombe, Margaux, Chartrons, Palais de Lombrière, Poudiot, des Fours, Casse, du Caire, Tour de Gassies, des Truyes, Saint-Remy, Saint-James, Cahernan, des Lauriers, Neuve-des-Capucins, du Parlement, Cancera, Devise, des Murs, Fossés-des-Salinières, la Fusterie, Puy-des-Cazaux, Mousquet, Portanets, Pillet-de-dessous-le-Mur, Douhet ; — de plusieurs villes, paroisses, îles, etc., dont les noms suivent : Saint-Macaire, Quinsac, Saint-Etienne-de-Tourne, Tabanac, Bassens, Sainte-Eulalie-en-Graves, Latresne, Saint-Caprazy, Bouliac, Talence, Léognan, Petit Haut-Brion, Saint-Aubin, Villeneuve, les Queyries, Ambarès, Cenon, Cadaujac, Pessac, Saint-Loubès, Lormont, Blanquefort, Eysines, Lansac, Mérignac, Lestiac, Canejean, Artigues, Bonnetant, Camillas-en-Bourgès, Cussac, Loupes, Beaurech, Palus-d'Arveyres à Saint-Pey, Ivrac, Palus-de-Barbe, Bourg, Pompignac, Carignan, Ile-de Caudrot, Floirac,

Saint-Martin-de-Mazerac, Montferrand, Bègles, passage de Barie à Caudrot, Ile Dargenton autrement Marquet, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Genes, Lalibarde, Tauriac-en-Bourges, le Pian, Montussan, Pontet des Salinières-en-Périgord, Bruges, Meynac, Blaye, graves de Bordeaux, palus de Bordeaux, Caverne, Camblanes, Sainte-Croix-du-Mont, Fargues, Cestas, Taillan, île de Vimeney près Geneste, île de Pachan près Ludon, île de Maignan vis-à-vis Roque-de-Thau, île vis-à-vis Camblancs, Haux et palus de la Souys-en-Floirac.

C. 2310. (Registre.) — In-folio, papier, 237 feuillets.

1741. — Domaine du Roi, relevé des cens et rentes dus au Roi par ses tenanciers, savoir : de la ville de Bordeaux, rues des Portannets, Pont Saint-Jean, Hôtel-de-Ville, du Loup, Saint-Pierre, Poitevine, Chartrons, des Argentiers, La Rousselle, Neuve-du-Marché, Pas-Saint-Georges, graves de Bordeaux, Fustey, Caguebœufs, Pignadours, Place-du-Palais, Arnaud-Miqueu, coin du marché et rue Sainte-Colombe, Menuts, Maucoudinat, Bouquière, Bouscalot, Sainte-Catherine, Chai des farines, Corbin, Chapeau-Rouge, Poyenne, Bacalan, des Petits carmes, de la Devise, Desirade, paroisse Sainte-Eulalie, d'Enfer, des Épiciers, les maire et jurats, Saint-Genès, Tour-de-Gassies, — l'hôtel de ville pour le passage de Labastide, — Académie royale des sciences ; — de plusieurs villes et paroisses dont les noms suivent, savoir : Saint-Quentin, Ambarès, Bassens, Bouliac, Cenon, Bourg, Ludon, Macan, Quinsac, Tresses, Cantenac, Cubzac, Mérignac, Bègles, Crapazy, Cambes, palus de Bordeaux, île de Maton, Gradignan, Saint-Martin Lacaussade, Moulon, Camblanes, Sainte-Eulalie d'Ambarès, l'Entre-deux-Mers, Talence, Pessac, Sadirac, Floirac, Anglade, Saint-Androny, Artigues, Lormont, Ivrac, l'île de Tartifume ou Tirefon, Curton, Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort, La Réole, Bruges, Caudrot, Nouillac, Castillon, Bonscat, Sauveterre, Beaurech, Blasimon, Saint-Bris, Saint-Léger, Carignan, Libourne, marais de la Comtau-de-Blaye Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Christophe de Saint-Emilion, Cadillac, le gravier blanc vis-à-vis Barie, l'île vis-à-vis Paillet, Portets, Saint-Pey-de-Langon, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, île du Bec-d'Ambes, Fours-en-Blayais, Cadaujac, Villenave, Saint-Genis-en-Blayais, droits de pêche sur la Dordogne, Barsac, passage sur la rivière de l'Isle, Sevestre, bateaux de poste de Tonneins, l'île de Matha sur le bassin d'Arcachon, l'île vis-à-vis Soussans, l'île Mazerac, l'île Maigre, Marmande.

C. 2311. (Registre.) — In-folio, papier, 407 feuillets.

1764. — Domaine du Roi, relevé des rentes dues au Roi par ses tenanciers, savoir : de la ville de Bordeaux, rues des Argentiers, Arnaud-Miqueu, Bouquière, Boucalot, Bahutiers, Puy-de-Bagne-Cap, Sainte-Croix, La Coquille, Combes, Vieille-Crabrerie, Carles, Causserouge, les Chartrons, Vieille-Comptablie, Sainte-Catherine, Casse, du Caire, Cahernan, Cancera, Sainte-Colombe, Caguebœuf, Chai-des-Farines, Corbin, Chapeau-Rouge, Palus-des-Chartrons, Pas-Saint-Georges, d'Enfer, des Épiciers, Fusterie, des Fours, Fustey, Faussets, Faures, Tour-de-Gassies, Gensan, Gauriac, Saint-James, Labirat, Lasau, du Loup, des Lauriers, Lalande, Mérignac, de la Monnaie, Maubec, Menuts, Margaux, des Murs, du Mût, Mousquet, Maucoudinat, Neuve, Pontet, Pont-de-la-Mousque, Place-du-Palais, Pont-Saint-Jean, Portanets, Poitevine, Parlement, Poudiot, Pillet, Saint-Pierre, Place-Puypaulin, Porte-Médoc, du Portail, de la Cadène, Poyen, Pedagen, Saint-Remy, Rousselle, Saint-Seurin, du Soleil, Salinières, Truyes, Tartifume, — de plusieurs villes et paroisses dont les noms suivent, savoir : Saint-Aubin, Ambarès, Artigues, Anglade, Bassens, Blanquefort, Bègles, Bruges, Bouliac, Barsac, Bourg, Bonseat, Baurech, Blaye, palus de Barbe, Canejan, Carignan, Cadaujac, Cenon, Saint-Caprazy, Camblanes, Sainte-Croix-du-Mont, Cestas, Créon, Cantenae, Cubzac, Cambes, Curton, Cabreton, Cadillac, Caudrot, Saint-Martin-Lacaussade, Casseuil, Saint-Christophe, Saint-Genès, Eysines, Gradignan, Saint-Genis, Ivrac, Izon, Haux, Latresne, Lormont, Lansac, Saint-Loubès, Lalibarde, Lestiac, Ludon, Le Pian, Leognan, Mérignac, Saint-Médard, Montussan, Meynac, Macau, Mouron, Pessac, Pompignac, Lussac, l'île de Paillet, Portets, l'île de Pachan près Ludon, Quinsac, Saint-Sulpice, Sadirac, Talence, Taillan, Tresses, Tizac, Tabanac, Tourne, Tauriac, Targon.

C. 2312. (Registre.) — In-folio, papier, 522 feuillets.

1764. — Domaine du Roi, relevé des cens et rentes dus au Roi par ses tenanciers, savoir : de la ville et banlieue de Bordeaux, — de plusieurs villes et paroisses dont les noms suivent : Cadarsac, Nérigean, Izon, passage de Barie à Caudrot et Gironde, l'île Maigre, le moulin de Lavardac, juridiction de Nerac, droit de pêche sur la Dordogne, Saint-Emilion, Cadaujac, île dans la rivière de Garonne, juridic-

tion de Monhurt-en-Albret, Curton, Cadillac, Casseuil, Eysines, Sainte-Eulalie-d'Ambarès, Leognan, Floirac, Palus-de-la-Souys, Fargues, Fours, l'île ou gravier blanc appelé de Grammont, Loupes, Bonnetan, Mérignac, Gradignan, Saint-Genis, Ivrac, Haux, Latresne, Lormont, Lansac, Saint-Loubés, Lalibarde, Lestiac, Ludon, Saint-Médard-en-Jalles, Corbiac, Montussan, Meynac, Macau, Saint-Martin-Lacaussade, Moulon, Monbrier, Saint-Macaire, île de Maignan vis-à-vis Roque-de-Tau, Nouaillac, Pessac, Pompignac, Le Pian, Plassac, île vis-à-vis Paillet, Portets, île de Pachan, île du Bec, Saint-Sulpice de Faleyrens, Sadirac, Talence, Taillan, Tresses, Tizac, Tabanac, Tourne, Tauriac, en Bourges, Targon, île de Tartifume, Saint-Michel-Larivièré, Villenave, île de Vimeney près Geneste, Quinsac, La Réole, Sauveterre, Saint-Pierre-d'Aurillac et département de Sarlat.

C. 2313. (Registre.) — In-folio, papier, 239 feuillets.

1783. — Domaine du Roi, lieve des cens et rentes dus au Roi par ses tenanciers de la ville et banlieue de Bordeaux, et les villes, paroisses, îles, etc, dont les noms suivent : — Quinsac, Entre-deux-Mers, Saint-Macaire, Saint-Étienne-du-Tourne, Tabanac, Bassens, Latresne, Saint-Caprazy, Bouliac, Blaye, Talence, Léognan, Saint-Aubin, Villenave, Ambarès, Montferrant, Cenon, Cadaujac, Pessac, Saint-Loubes, Lormont, Blanquefort, Eysines, Lansac, Mérignac, Lestiac, Canejean, Artigues, Bonnetan, Ivrac, Camillas-en-Bourgès, Cussac, Loupes, Beaurech, Palus-d'Arveyres, Palus-de-Barbe, Bourg, Pompignac, Tresses, Carignan, île de Caudrot, Floirac, Saint-Martin-de-Mazerac, Saint-Martin-Lacaussade, Bègles, passage de Barie, île d'Argenton autrement Marquet, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Genes, Lalibarde, Tauriac, Le Pian, Montussan, Bruges, Meynac, Caverne, Camblanes, Sainte-Croix-du-Mont, Fargues, Cestas, Taillan, île de Maignan vis-à-vis Roque de Tau, île vis-à-vis Camblanes, île de Vimeney, île de Pachan, Haux, Palus-de-Souys, Plassac, Saint-Médard, Saint-Quentin, Banlieue-de-Bourg, Ludon, Macau, Cantenac, Cubzac, île de Maton près de Barsac, Gradignan, Moulon, engagiste de l'Entre-deux-Mers, Tizai, Sadirac, Anglade, Saint-Androny, île de Tartifume ou Tirefon, marquisat de Curton, La Réole, Bouscat, Sauveterre, Blasimon, Saint-Bris, Saint-Léger, Frontenac, Carignan, Libourne, marais de la Comtau-de-Blaye, île de Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Christophe, Saint-Emilion, Cadillac, île vis-à-vis Paillet, engagement de Portets, rivière de Garonne, Saint-Pey-de-Langon, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Fours, Casseuil.

C. 2314. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets.

1784. — Domaine du Roi, lieve des cens et rentes dus au Roi par ses tenanciers de la ville et banlieue de Bordeaux et des villes, juridictions, îles, etc., dont les noms suivent : — Saint-Genis-en-Blayais, droit de pêche sur la Dordogne, Lormont, Rouffiac, île du Bec, Barsac, ilot d'atterrissement appelé Lieu-du-Passage, passage de la pointe de Fronsac, bateau de poste au port de Tonneins, île vis-à-vis Soussans, île des Trois-Cousins, gravier blanc, île d'Arcins en œil de bœuf, île Maigre, Monhurt-en-Albret, gravier vis-à-vis Saint-Pierre-d'Aurillac, Marmande, Monclar-en-Agenais, engagement de Condat et Barbanne à Saint-Emilion, Lavardac-en-Albret, engagement de Saint-Irié et Courbazit-en-Limouzin et Périgord, Saint-Seurin-de-Couveyras-en-Bourgès, banlieue de Bourg, Cenon, gravier près Cadillac, gravier entre celui de l'Auvergnas et de Preissac près Cadillac, Camillas, Le Pian, Saint-Etienne-du-Tourne, Tabanac, Quinsac, Cirrac-en-Bourgès, île de Casseuil, Loupes, île de Granon, île de l'Espérance, Libourne au faubonrg des Fontaines, rivière du Lot, Beaurech, deux graviers dans la paroisse de Saint-Caprais, île de Lamarche, moulin de Lannat près Marmande, La Réole, paroisses Dufleix et Monfaucon, Monségur, Langoiran, Campagnac, dunes de Gujan et de Cazeaux, Agen, La Mont-joie, Damazan, gravier près l'embouchure du Drot, Mon-pont-en-Périgord, Samazan-en-Bazadois.

C. 2315. (Registre.) — In-folio, papier, 116 feuillets.

1784. — Domaine du Roi, lieve des cens et rentes dus au Roi par ses tenanciers de la ville et banlieue de Bordeaux et de La Lande de Baurech.

C. 2316. (Registre.) — In-folio papier, 118 feuillets.

1764. — Domaine du Roi, lieve des cens et rentes dus au Roi par ses tenanciers, de la ville et banlieue de Bordeaux et des villes, juridictions, îles, etc., dont les noms suivent : — Curton, Cabreton dans la généralité d'Auch, Cadillac, Caudrot, Casseuil, Eysines, Sainte-Eulalie-d'Ambarès. Saint-Emilion,, Floirac, palus de la Souys, Fargues, Fours-en Blayais, Juzac, Latresne, Lormont, Lansac, Saint-Loubès, Lalibarde, Lestiac, Ludon, Léognan, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Montussan, Meynac, Macau, Saint-Martin-de-Lacaussade, Moulon, Monbrier, Saint-Mé-

dard près Cadaujac, Saint-Martin-de-Mazerac, Saint-Mexans, Saint-Macaire. Marmande, île de Maignan vis-à-vis Roque-de-Tau, Madirac, Pessac, Pompignac, Le Pian, Plassac, île vis-à-vis Paillet, engagement de Portets, île de Pachan près Ludon, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Saint-Sulpice-d'Izon, Sadirac, Talence, Taillan, Tresses, Tizac, Tourne, Tauriac-en-Bourgès, Tabanac, Targon, île de Tartifume, Villeneuve, île de Vimeney près Geneste, Yvrac, Quinsac.

C. 2317. (Registre.) — In-folio, papier, 410 feuillets.

1616-1618. — Domaine du Roi. — Verbal de liquidation du domaine du Roi dans la juridiction de Sainte-Foy.

C. 2318. (Liasse.) — papier, 147 feuillets.

1666. — Domaine du Roi. — Reconuaissances des tenanciers des fiefs de la juridiction de la chapelle de Marmande relevant du Roi.

C. 2319. (Registre.) — In-folio, papier, 58 feuillet.

1672-1673. — Domaine du Roi. — Registre des ordonnances sur requêtes concernant le papier terrier du Roi dans la prévôté de Bazas, etc.

C. 2320, (Registre.) — In-folio, papier, 481 feuillets.

1681. — Domaine du Roi, — sommaire des biens nobles et hommages rendus au Roi dans les juridictions et paroisses dont les noms suivent : Blanquefort, Villenave, Labrède, Caillau, Entre-deux-Mers, Grésillac, Ludon, Saint-Giron, Sainl-Sulpice, Montferrant, Cenon, Sancats, Cazelles, Bas-sens, Floirac, Camblanes, Montussan, Castillon, Pompignac, Tresses, Yvrac, Saint-Macaire, Montuzeau, Cerons, Barsac, prévosté d'Entre-deux-Mers, Camillas, Eysines, Mérignac, Lalibarde, péage et passage de Cubzac, Saint-Marias, Dizan, Cartelègue, Saint-Christoly, Cadaujac, Lavalade, Villeneuve, Fargues, Preignac, Bayon, Arbanats, Cambes, Virelade, Lamothe d'Eyrans, Cénac, l'île de Port-Neuf, Colombie, Vignoles-en-Saintonge, Libourne, Plassac, Beaurech, Le Breuil-en-Médoc, Castera-Lilhan, Saint-Germain, Campugnan, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Emilion, Caselles, Cubzaguès, Bègles, Sainte-Croix-du-Mont, Blaye, Blagnac, Bouillac, Bordeaux, etc.

C. 2321. (Registre.) — In-folio, papier, 307 feuillets.

1702-1732. — Domaine du Roi. — Ensaisinement des contrats translatifs de propriétés de terres et héritages, tenu en exécution de l'édit du mois de décembre 1701, par Jean Arnaud, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois en la généralité de Bordeaux.

C. 2322. (Registre.) — In-folio, papier, 246 feuillets.

1713. — Domaine du Roi. — Livre de recette de décimes, dons du Roi et capitation du clergé du diocèse.

C. 2323. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1783-1794. — Domaine du Roi. — Registre de recette des lods et ventes provenant des droits seigneuriaux casuels dus au Roi à cause de mutations des biens dans les mouvances et directes de Sa Majesté.

C. 2324. (Registre.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

1779-1793. — Domaine du Roi. — Registre de recette des cens, rentes et redevances de toute nature dus au Roi, tant en argent qu'en grains, volailles et denrées de toutes espèces en conformité de l'édit du mois de juin 1716.

C. 2325. (Registre.) — In-4°, 38 feuilles parchemin.

1632-1634. — Hommages d'Agenais et de Guienne, présentés aux trésoriers de France, juges du domaine, à Bordeaux, par les seigneurs de Pichon, Hébrard, Grimond de Garrot, madame de Brach, de Massiot, de Péchard, de Fonte, de Caumont, comtesse de Saint-Pol, de Bonnaire, de Chasteignier, de Lustrac, Mauris, Julliot, Lesportes, Ségur, Laval, Nesmond, Hos, Fabas, etc., pour les terres de Saint-Aulaye, Bonrepos, Carabelles, Montussan, Boisgrammont, la Mothe-d'Ursault, la Valade, Saint-Ujan, Montflanquin, Auros et Barie, etc.

C. 2326. (Rigistre.) — In-4°, 173 feuilles, papier.

1661-1666. — Hommages de la généralité, rendus par les seigneurs de Saige, de Gastz, de Litton de Madail-

lan, Stuart de Caussade, Noaillan, Dejean, de Reymond de Cours, de Lusignan, Estissac de La Roche-Foucault, de Barrault, de Vivans, Hugla, Escodeca de Boisse, pour les terres situées en Condomois et Agenais, baronnies, seigneuries et maisons nobles de Villeton, Villeneuve, La Mothe-d'Ursault, le marquisat de Lusignan, Puygiraut, Montpeyron, Parron, Mirambeau, Allemans, Pardaillan, Pi-neuil, etc. ; par les seigneurs de Carbonnières, Fumel, Héguy, Giscard, Clermont, Luppé, Canolles, Galateau, Ballodes, Montesquiou, Latour-d'Auvergne, Pompadour, d'Eydie, les consuls de Villeréal et de Bazas, les seigneurs de Bonneau, de Fortin de la Hoguette, de Gascq, Nesmond, Borda, Lalanne, Fontainemary, Poléon, Jouard, Lascours, Mauny, Donzon de Bourran, vicomtesse d'Argelouze, J. de Laborde, Lalande, Séguier, Montalembert, Paloque, pour les terres de la Chapelle-Biron, la Mothe-d'Antes, Fumel, Caudesaigues, Lavizon, Pontons, Puycalvary, Pilles, Gontaut, Andron, Saucatz, Xaintrailles, Castillon, Tonneins, le Verdus, Mauvoisin, La Roque-Timbaut, Biscaye, Sore, Montberoux, Roquecor, Narosse, Sorde, Cauneille, Fontonlon, Sèches, etc. ; par les seigneurs de Timbrune, de Valence, de Ségur Cabanac, de la Tour-Gouvernet, de Beynac, de Ventadour, de Lachèze, de Durfort de Civrac, de Maniban, de Pommiès, de Labrouste, etc., pour les seigneuries de Valence d'Agenais, Castels, Grand-Puch, Entre-deux-Mers, baronnie de Cubzaguais, seigneuries de Montfort, Saint-Maurice, Montgail-lard, Cauna, Caupène, Ambès, Civrac, Blaignac, Captalat de Certes et de Buch, Agassac, la Mothe-de-Cambes, etc., sises dans la généralité.

C. 2327. (Registre.) — In-4° relié, 40 feuillets, papier.

1668. — Hommages rendus au Roi pour son domaine de Saintonge ; par Jacob Moreau, écuyer, seigneur de Pantois et la Tour-Saint-Sorlin, Ch. de Brillac de Nouzières, Eutrope de Courbon, François Duplaix, Acaire du Bour-det, le maire de la ville de Saintes, Fr. de Laforetière, seigneur de Beaudoire, Boscal de Réals, L. de Sainte-Maure, marquis d'Auzillac, R. du Grenier, seigneur de l'île d'Oléron, Ch. de la Mothe-Fouquet, curateur de demoiselle de la Cropte-Martcl, les seigneurs de Saint-Jean-d'Angle, de Crosanes, de Gimoussac, Polanzac, etc., pour des terres tenues du Roi en engagement à devoir d'un marbotin d'or, d'un lévrier au collier de cuir et la boucle d'argent, d'une paire d'éperons de deux marcs d'argent, d'un pichet d'eau et d'une miche de pain, lorsque le roi fait son entrée à Saintes, d'une maille d'or appréciée à demi-écu, d'une sonnette d'argent, etc., à cause des châteaux et seigneuries royales de Saintonge, château et pont de Saintes, baronnie de Naveras, bailliage de Rivoyron, etc.

C. 2328. (Registre.) — In-folio, relié, 180 feuillets, papier.

1669-1676. — Hommages de la généralité de Guienne rendus par les seigneurs Delas, Laborde, de Gironde, de Cours, de Belsunce, de Gourdon-Vaillac, de Brannes, de Montaigne, de Villemonteix, Boissonnade, Belrieu, Damou, de Pondens, Dalon, Dubosq, de Paloque, etc., pour les terres du Palais, de la Tour de Castelmo-ron, Casseneuil, Cancon, Terrefort, Bussaguet, La Roque-timbaut, Virazel, Amou, Gastaing, en Agenais, Guienne, et sénéchaussée de Dax ; par les sieurs de Losse-Saint-Astier, Lecomte, Montalembert, Montpezat, De Lur, d'Aligre, pour leurs fiefs de Sauveterre, Captalat de la Tresne, Gourdouville, Préchac, Thouars en Talence, Fauguerolles, Bonaguil, Uza ; par J. Destignols de Lancre, pour le Tilh, en Médoc, Salignac-Fénelon, pour Château-Bouchet, en Périgord, Henri de Lageard, seigneur de Semens ; la dame de Foix, dame de Montpont, J. de Pontac, J. de Puch, F. de Giscard, etc., pour les terres de Tonneins, de la Tour-Saint-Mambert, et de Biganos.

C. 2329. (Registre.) — In-folio, relié, 180 feuillets, papier.

1669-1676. — Hommages de la généralité de Guienne, rendus pour les terres de Budos, Lamenaude, Peyrelonge, Cissac, Portets, Verteillac, Langoiran, Campaigne, La Taste Baurech, Labat, Magesc, Basterre, Ares, La Gorse, Gurson, Fleix, Eymet, Levignac, Sainte-Terre, par les seigneurs de la Roque, de la Chèze, Pontac, De Gascq, Daffis, de Calvimont, Dabbadie, de Gombaut, la daine de Bergues, P. Delaville, Inglish, Dujunca, de la Lande, Foix-Candale, J. Descars, Dauriac, veuve Clergeaud ; par la dame de Pardiac, Jeanne de Fabas, pour la vicomte de Castets en Bazadais, M. de Sarrau d'Essenaut, pour la seigneurie de Gayac, madame de Pontac, pour les seigneuries de la Faubertière en Bazadais et de l'île Saint-Georges, en Bordelais, les Feuillants de Bordeaux, pour leur terre du Vigean, à Eyzines, les Chartreux, pour la Louvière, en Léognan, d'Alesme, seigneur d'Ambès, J. de Souillac d'Azerac, seigneur de Rouffignac, Ph. de Laur, B. de Suduiraut, J. de Villepontoux, Duburgh, J. de La Chassaigne Soudan de Preissac, S. de Saint-Ours, Gourdon de Genouillac, Baleste-Caupos et Mauvezin.

C. 2330. (Registre.) — In-folio, relié, 86 feuillets, papier.

1679. — Hommages des sénéchaussées de Dax et de Saint-Sever, rendus par les seigneurs de Batz, Lalande, Brux, Escoubleau de Sourdis, Junca, Capdeville, Darrigrand, Laborde, Biandos, Lafargue, Sarrante, Craboz, Cès, Despens, Tucquo, Tuquoy, Beynac, Léon, Tréville, Estoupignan, Brethous, Montmaas, de Lévy duc de Ventadour, de Monneins, Delaville, dame d'Argelouze, le vicomte d'Orthe Jean d'Asprernont, etc., pour les terres et seigneuries suivantes : La Mothe-Leluy, Saint-Cric, Favas, Brux, Pommarès, Bastennes, Hinx, Monget, Landresse, Saint-Louboir, Classun, Hauriet, Pandaux, Brassenpouy, Horsarieu, Estignols, Montaut, Buannès, Vignolles, Pimbo, Campet, Maignos, Belloc, Poyré, Lanemas, Esterac, Hirigaro, Cauna, Caupène, etc.

C. 2331. (Registre.) — In-folio, relié, 137 feuillets, papier.

1679-1680. — Hommages du Périgord, Arnaud de Beynac, chevalier, pour la seigneurie de Vilhac, G. Saunier, chevalier, pour la justice de Burée, J. de la Bermondie, A. de la Romagère, Ant. du Rocq, Marguerite Béron, veuve de J. d'Abzac, pour les seigneuries de Fauloc, la Filolie, Ronssassy, Sarrazac ; Claude de Chabans, chevalier, et Marie de la Martonie, sa femme, ponr la seigneurie de Condat ; J. de Talleyrand, seigneur de Mareuil, Chapt de Rastignac, seigneur de Firbeix, J. de Ferrières, seigneur de Sauvebeuf, Fr. Deydie, comte de Ribérac, J. d'Abzac de la Douze, seigneur de Montanceis, Ch. de Saint-Chamans, G. d'Aubusson, Samuel de Saint-Ours, G. de Saint-Aulaire, Antoinette de Touchebœuf, veuve du seigneur Arlot de Frugie, G. de Riberex, N. de Fayolle, F. de Belcastel, E. de Poulard, Ch. de Loupiac, J. de Javerlhac, Et. Delaage, Jomard des Achards, Cl. de Bourdeille, pour les terres de Cressensac, Montaut, Fontenilles, Frugie, Gourbefy, Laxion, Chadeuil, Verg, Pilles, Mayac, Marsac, Beauregard, Champniers, Verlhiac, La Bletterie, La Double, Saint-Pardoux-la-Rivière ; H. de Solminiac, pour la maison noble de Ressidon, Bardon, pour les seigneuries de Segonzac et de Saint-Michel ; F. Julliot, seigneur de la Devize ; A. de la Marthonie, seigneur de Puyguilhem ; la dame de la Ménardie, dame de Fontaut ; Suzanne Jaubert de Saint-Gelais, dame de Grignols ; le commandeur Saint-Antoine d'Aubeterre ; le seigneur de Cumont ; J. Duchaylard ; le seigneur de Losse ; J. de Beaulieu, chanoine seigneur de Paulin ; la dame marquise de Navailles, pour la seigneurie de la Moulière ; Giry, Dubarry, Gontaut-Saint-Geniès, Logeard, Belrieu, Bailly, La Cropte, Pourquéry, Valleton, La Roche-Aymon, comtesse de La Vauguyon, P. de Baraud, vicomte de Montbazillac, le seigneur de la Martinie, Eléonore de Clermont dame de Pilles, B. de Lespès de Lostalnau, marquise de Montelor, pour les seigneuries de Milhac, Viveyrol, Razac, Boursac, Sallegourde, Varaigne, Segonzac, Frugie, Lavaur, situées dans les paroisses de Saint-Angel, Sargeac, Bergerac, Jumilhac, La Cropte, Montpont, Saint-Astier et Tourtoyrac, en Périgord.

C. 2332. (Registre.) — In-folio, relié, 35 feuillets, papier.

1679-1680. — Hommages de Saint-Sever, Joseph de Navailles, pour la maison appelée « le capitaine », ou la colonie d'Eyres ; A. de Poustens, pour la seigneurie d'Arricault ; J. Duhaut et J. de Cabannes, pour la seigneurie de Laneplan ; madame de Belsunce, veuve de J. Henri de Salettes, pour la maison de Casteydes ; la dame veuve de Fortisson, pour la terre de Roquefort de Tursan ; J. de Batz, pour la vicomte d'Aurisse ; B. de Coulonges d'Abadie, pour la maison noble de La Salle ; Ch. de Labadie, pour celle de la Vielle ; J. de Gourgue, pour la seigneurie de Saint-Julien ; J. du Casse, pour la maison- du Baure ; les sieurs Desclaux, Dubroca, Dubernet, Duluc, Dambidones, Antin ; A. de Poyferré, pour la seigneurie de Varenne ; P. de Trubesse, pour la caverie de Cabidos ; Pierre de Jaques, pour la seigneurie de Laquis ; J. de Betbède, pour les terres de Brutailhe et la Nave ; et L. D'amou, pour les seigneuries de Bonut et d'Arsaguès.

C. 2333. (Registre.) — In-folio, relié, 135 feuillets, papier.

1679-1680. — Hommage de Périgord. — Isabeau de Camain, demoiselle, veuve de J. de Maillard pour les maisons nobles de La Faye et du Cousset, paroisse Saint-Sul-pice de Mareuil ; — J. Taleyrand de Perigord, prince de de Chalais, pour la seigneurie de Mareuil ; — J. Bruchard P. Monffanges, J. Varideau, P. Viladari, pour des rentes et domaines à Courniac et à Thiviers ; — J. de Pis, pour le moulin de Salargues, à Bergerac ; — les consuls de Thiviers ; — Fr. de la Baume de Torsac, pour sa seigneurie ; — J. Rafaillac, curé de Faulac ; — l'abbaye de Notre-Dame de Peyrouse, le chapitre de Montpasier et l'abbaye de Cadouin ; — Joseph de Makanan de Reymond de Salle-gourde ; Isabeau Daubery de Saint-Julien, pour la seigneu-

rie de Taboussies, en la paroisse de La Cropte ; — Pardaillan Bridoire, et Pardaillan Rouffignac, pour ces deux seigneuries.

C. 2334. (Registre.) — In-folio, relié, 197 feuillets, papier.

1682-1684. — Hommages de la généralité rendus à Bordeaux par les vassaux — de l'Agenais : Pierre Digeon de Boisverdun ; F. de Halot de Castille ; Foix de Bonnefond de Beaubelle ; les consuls de Mezin ; P. Gardes ; P. de Mellet ; J. de Cazenove ; Ch. de Badet ; J. de Bourran ; E. de Sarran ; J. de Guilhem ; Lissalde ; Dubernet ; L. de Guiscar, seigneur de Puycalvary ; A. de Vivans, seigneur de Noaillac ; — A. de Pontac, seigneur de Cessac et Caubon ; — J. de Bedel ; Ch. Delzons de Ribeyrolles ; Esther de Bacalan ; Ch. de Villemon ; Marguerite de Laguchat, veuve de Madaillan ; J. de Gout ; de Chapelas ; — du Bazadais ; N. Rolle ; J. Despujols, sieur de la Mazourie ; L. de Blanc, seigneur de Piis ; de Gascq, seigneur de Cocumont ; J. Desportes ; le seigneur de Lansac, baron de Roquetaillade ; le seigneur de Lavergne, seigneur de Guilleragues ; P. de Malvin, seigneur de Primet et de la Bassane ; J. Despagnet, marquis de Castelnau ; Mayance de Camiran, vicomte de Foncaude ; P. de Martin, seigneur de Tartifume, paroisse de Foritet ; — des Landes et Saint-Sever ; J. de Brosser ; H. de Pruret pour la seigneurie de la Caverie ; J. de Borda, pour le moulin de Cabanes ; la dame de Seiches, Marie de Mayance, veuve de Mosnier ; P. de Lartigue, chevalier, pour la maison noble de La Muraille ; B. de Caplane, seigneur de Montdebat, ponr le moulin de Malausane ; J. de Melet, seigneur de Laboure ; Pardaillan Gondrin, pour les terres de Saint-Gresse, Castetnau, Geaune, Saubanelle ; B. de Golonges d'Abadie de Salles ; J. de Prugnes ; J. de Laborde ; Marie de Guichanières, dame de Benquet, etc. ; — de la Guienne et de l'Entre-deux-Mers : J. Dupérier, chevalier, seigneur de l'Ilefort ; Th. de La Vie, seigneur de Cessac en Tabanac ; Cath. de Reymond, veuve du seigneur de Gères ; J. de Picon ; Dubois de Libersac ; Ferrand de La Lande ; G. de Maniban ; G. de Donissan ; J. Daulède, pour la maison noble d'Espagne ou du Parc, à Mérignac ; G. de Reymond, seigneur d'Eyran ; Montaudon, seigneur de la Gorse ; etc,…

C. 2335. (Registre.) — In-folio, relié, 179 feuillets, papier.

1684-1686. — Hommages de la généralité, rendus au bureau des trésoriers de France, à Bordeaux, par : — Fr. de La Rochefoucault, chevalier, au nom de sa femme Charlotte de Beaumont, pour la maison de Rocheran, à Loupiac, juridiction de Créon, Entre-deux-Mers ; — J. de Ballode, seigneur de Montijeau, pour la maison de Comarque, à Berson, juridiction de Blaye ; — Joseph de Mont-ferrand, pour la seigneurie de Landiras en Guienne ; — Antoine et François d'Eydie, comtes de Ribérac, pour les seigneuries de Rions et de la Bénauge ; — le duc de Gramont, pour les comté, seigneuries et justice de Levigny, d'Arzac, d'Hagetmau, de Cazalis, de Hortsarieu, en Saint-Sever et du Thil, d'Hastingues, de Sordes à Dax et à Bayonne ; — A. de Nergassier, pour la seigneurie de Lacépède, en Agenais ; — Marie de Salomon, veuve Leberthon, pour les seigneuries d'Arbanats et de Virelade en Guienne ; — Sarrau de Lalanne, pour la terre de Rouaillan en Bazadais ; — Fr. de Foix Candale, pour les baronnies et terres de Lamarque, Gaslillon, Lège, Buch, Cadillac, Podensac, Bénauges, en Médoc, Guienne et pays de Buch, et la seigneurie de Doazit en Saint-Sever ; — L. de Narbonne, pour le comté de Clermont d'Agenais ; — P. Penel de La Brède, pour la seigneurie de La Brède Martillac ; — J. de Pichard, pour la maison de Boisgrammont, à Eyzines (Guienne) ; — Marguerite de Lur Saluées, veuve Delaneau pour la seigneurie de Cubzaguais ; — Arn. de Belcier Grain de Saint-Marsault ; J. de Gourgues, évêque de Bazas ; A. de Saint-Marc ; F. de Calvimont ; Fr. delà Goutte ; Durfort de Civrac, pour les fiefs de — Crain, seigneurie de Parcon, maison noble de Saint-Crapazy, seigneurie de Fayac, seigneurie de Cours, de Certes, de La Lalande à Bordeaux dans les paroisses de Baron, Saint-Crapazy, Cabzac, Cenon, Tayac, etc. ; J. d'Abbadie, conseiller au Parlement pour la seigneurie d'Ambleville en Cubzagais (Gironde).

C. 2336. (Registre.) — In-4°, parchemin, 100 feuillets.

1686-1689. — Hommages de la généralité rendus par : — Démons, de Poitevin, de Monneins, de la Coste d'Estourmel, de Jehan, de Belcier et de Grailly, de Gillet, Daffis, de Carbonnières, de Losse-Saint-Astier, delà Veyssière, de Prugnes, d'Alesme, de Saint-Ours, de Cugnac, Bourran, Tortaty, Hugla, le chevalier de Fénélon, la dame, de Montazean, Marie de Lur Saluces, de Laborie, de Las de Pin, etc., pour leurs terres et seigneuries situées — en Guienne ; — en Périgord, — en Agenais, — en Bazadais, — en la sénéchaussée de Dax.

C. 2337. (Registre.) — In-4°, parchemin, 100 feuillets.

1689. — Hommages de la généralité. — Hommage que rend pour : — la seigneurie de Monjet en Saint-Sever.

J. Du Junca, écuyer ; — la seigneurie de Cocumont en Bazadais, Anne de Gascq ; — des terres à Massaurolles près Sarlat, H. de Bosredon, seigneur de Garinières ; — la seigneurie de Varaignes en Périgord F. Forcadel, écuyer, seigneur de Bléru ; — la seigneurie d'Audenge-en-Buch ; J. de Niort, bourgeois et marchand, tuteur de son petit-fils A. de Ruât ; — la seigneurie de La Lande, paroisse de Faleyrens, le seigneur de Lescours, Sarrau de Canolle ; — le moulin de Plessac en Condomois, Suzanne de Biran de Gouhas, veuve P. de Faudoas ; les seigneuries d'Hauterive, de Savignac et d'Ayguesvives en Agenais, E. de Raffin, chevalier ; — les maisons nobles de Tayrac et de Taline, G. de Lespès de Loustalnau, et Anne de Redon, veuve de Fr. de Sevin ; — les seigneuries d'Escassefort, de Cahuzac, de Pantois, de Marsac-Tursac, d'Estibaux, de la Salle, de la Monjoye, de Couloussac-en-Agenais, Condomois, Périgord, les vassaux dont les noms suivent : Alesme, duc de Larochefoucault, dame de Verthamon, Rouffignac, Saint-Christaux, F. de Cours, Dubourzet, de Villards ; — les maisons nobles de — l'Entre-deux-Mers : Beauséjour, paroisse de Fargues ; Luc de Bessan paroisse de Tabanac ; Cissan ; Fontenilles, paroisse de Tresses ; Lahaie-en-Baurech ; Cantin et Montussan, paroisse de Cameyrac ; La Perrière ; Mouchac-en-Grezillac ; Vimeney, à Bouliac, J. de Chassaing, F. du Boscq, sieur de Lamothe-Verte, J. Minvielle-Bessant, prévôt de la monnaie de Bordeaux, Démons, L. de Cadouin, F. de Gorse, de Brach, duc de Durfort, etc…

C. 2338. (Registre.) — In-4°, parchemin, 103 feuillets.

1690-1692. — Hommages de la généralité, — rendus à Bordeaux par les vassaux et pour les terres dont les noms suivent : — Fr. de Piis, seigneurie de Noailhan en Guienne ; J. de Cruzeau, veuve de Lopez, professeur à la Faculté de médecine, maison de Migron ; — P. de Marbotin, maison noble d'Eyquem, à Mérignac ; — Michel de Gourgues, maison de Pelegrin, au Tondut ; — J. de Mirat, maisons de Tartifume et de Cocut, à Bègles ; — Samuel de Jouglins, comme époux de demoiselle Achard, maison de Mauconseil, à Plassac ; — H. de Maniban, comme héritier de sa mère M. de Lavie, maison de la Barrière, à Artigues-Entre-deux-Mers ; — J. de Jumilhac, la seigneurie de Langoiran ; — J. de Pontac, la maison d'Anglade, à Izon, et la seigneurie de Fourens à Nérigean ; — Cath. Rougy ; Dartigaux ; Cath. De Marsan, veuve Laroque : G. de la Chabanne ; Lamy ; maisons nobles situées dans Bordeaux ; — Du Besson, de Rastignac, de Reilhac, de Parfait, Eléonor de Gassion, au nom de son époux Gouffier de Gonnor, Taillefer, Beynac, Robinet, Jarnac, Percy, du Buisson, de Vassal, de Patras, seigneuries et maisons nobles situées en Périgord ; — L. De Barry, baron de Batz ; — Christophe de Tuquoy, seigneurie de Montaut ; — G. de Blair ; — J. de Gourgues, marquis de Vayres seigneurie de Saint-Julien ; — J. Martin de la Salle de Carens, seigneurie de Sango ; — Guy de Beynac, seigneurie de Montgaillard, sénéchaussée de Dax et Saint-Sever ; — G. de Pris, A. de Sabourin, J. de Loppes, A. d'Arche, J. Pallotte, Anne de Pontac ; veuve du seigneur de Lavergne-Guilleragues, seigneurie du Bazadais et de la Réole, La Salle d'Argadens, Lonbens, le Sendat, la seigneurie de Monségur ; — De Sarrau, seigneur de Fauquerolles d'Agenais ; — De Barraud, maison de Parron ; — Claire de Beynac, veuve du seigneur de Pujols, biens à Campagnac ; — De Bacalan, maison noble de la Mothe Sudre à Montflanquin ; — F. de Roquefeuil, seigneurie de Blanquefort ; — P. de Vezins, seigneurie de Gibel ; — J, de Gironde, seigneurie de Castelsagrat ; — Duran de Carabelles ; — Dauray, seigneuries de Peyrclevade, de Montauriol et de Vilhac ; — A. de la Ville, seigneurie de Barreyre ; — Et. de Fourcade, maison noble de Galapian.

C. 2339. (Registre.) — In-4°, parchemin, 95 feuillets.

1692-1693. — Hommage de la généralité pour les terres et seigneuries du Tauzia, Saint-Alvère, Puy-de-Rège, Montignac, Saint-Martin, *aliàs* de Biré, Monségur, Gontaut, Flex, Cazideroque, Auriolle, Comparian, comté de Beaumont, Argelos, Ambrux, Cazallon, Sebii, Castelnau, Pujo, Péruc, La Salle-d'Oyré, Sore, Josse, Haches, les Eyquems ; le Taillan ; Montbau ; la ville et cité de Condom ; murailles et fossés ; Castelsagrat ; Taris ; Bellevue ; le fief de Catau en Queyries, autrement Plante-Caillau, anciennement nommé le Bourdieu-du-Nord, à Cenon-la-Baslide près Bordeaux ; la Touffagne ; le fief de Martel, juridiction de Galapian ; le château de Madaillan en la Sauvetat-de-Caumont ; la maison noble de Rouilhac à Canéjean hommagée par J. Paul Loret, conseiller au parlement au nom de Anne Delbreil, veuve de J. de Loret sa mère, héritière de la dame de Martiny ; la seigneurie de Semens, Madaillan de Sauveterre ; La Roque-Timbaut ; la Plane, à Eyzînes ; la maison de Maleret, à Saint-Loubès ; la terre de Gourdonville ; le Captalat de la Tresne ; la ville de la Réole ; la maison d'Anglade à Izon, hommagée en 1645 par Gabriel de Pontac, et présentement par J. de Narbonne Pelet, comte de Talmont ; la maison d'Andissans, à Floirac ; le Port-Aubin, dans la paroisse de Cantenac en Médoc ; la maison noble de Primet, juridiction du Port-Sainte-Marie, avec ses droits dé pêche sur la Garonne ; le fief de Malvi-

rade, à Bordeaux, aux Ghartrons ; îles sur la Garonne entre Rions et Paillet ; la maison de Fourens à Nérigean, dans l'Entre-deux-Mers ; Jonqueyres, La Grave, Sentout, Donzac, Pontaut, Arcet, Sainte-Croix, en Condomois, Périgord, Agenais et Saint-Sever, par : — L. de Lostanges, — Et. de Gères, — Marie de Morely de Choisy, veuve du comte de Fumel, — F. de Montlezun, chevalier, comte de Campaigne, — Marie-Anne de Luppé d'Arblade, — Gilbert de Galateau, — J. d'Hoilles de Montlezun, — J. de Rufz, — F. de Cézard, — Martin Farnuel, — Elisabeth d'Aubin d'Andissas de Bezolles, — J. de Loyac, — F. de Chalon, — F. de Gellas, marquis d'Ambres, — J. de Ferron-Carbonieux, — J.-B. Secondat de Montesquieu, — Bernard Luppé, — Bérénice de Montgon, veuve du marquis de Poyanne, — J. de Laborde, — J. de Borda, — De Vignault de Maignol, — J. de Guyonnet, — dame de Lévy, — Ch. de Bourrit, — J. de Law, J. de Las, etc.

C. 2340. (Registre.) — In-4°, parchemin, 100 feuillets.

1693-1695. — Hommages de la généralité rendus par : — Ant. de Lustrac ; — Samuel d'Arrieubat, seigneur d'Aydie ; — G. du Bouzet, chevalier ; — P. de Fourcade, seigneur de Baure ; — G. de Besse, seigneur de Maurian ; — Isaac de Maran, seigneur de Pisani ; — E. de Lat. seigneur de Brémont ; — J. de Jousset de Pommiês ; — H. D'arrerac, seigneur d'Arsac, Parempuyre et Sainte-Hélène ; — S. de Redon, au nom de sa femme Esther d'Anglade ; — Ant. de Losse ; — Saint-Marc de Vaucocour ; — V. de Chaumels, seigneur de Bonnefusée ; — Th. de Villepontoux ; — D'Alogny ; — G. de Roussane ; — N. de Vivans ; — J. de Caupos ; — J. D'Abadie ; etc., pour des terres situées en Agenais, Gondomois, Saint-Sever, Périgord, Entre deux Mers, appelées maisons nobles de Canabat ; La Grange ; Aydie ; Pondenas ; Sacolle ; Cos ; Auriole ; Sauveterre ; Olivier ; Tirepeau ; Monneins ; Gassies ; Mataplane ; Haux ; Feuillas ; La Marque ; Lescalle Peyrussel ; Pechagut ; Paloque ; et Comtau de Blaye.

C. 2341. (Registre.) — In-4°, parchemin, 116 feuillets.

1695-1697. — Hommages de la généralité : — par J. de Lart, pour la maison de La Roque ; — J. de Bessotis, pour le moulin de Puchon ; — Ch. de Varagne, pour le château de Campagnac ; — Marie de Garisson, dame de Caussade, pour les seigneuries de Rouetz et de Lustrac ; — Esparbès de Lussan, pour la maison de Saint-Aignan ; — J. de Xaintrailles pour sa terre ; P, de Gironde, pour sa maison de Piquet ; — P. de la Tour, seigneur de Fontiron ; — Ant. de Moret, seigneur de Preichac (tous ces domaines situés en Agenais). — Hommages rendus pour le Périgord et la Guienne, sur les terres dites : — le Petit Tayac, Migron, seigneurie de Paulin, Esconges, Porrey, seigneurie de Podensac, la Tour-Saint-Mambert, Cabanes, Ambleville, le Vignau, Ivrac, Cerons, Rouillac, La Libarde, le Parc, ou l'Espagne, Montmirail, Le Brana, Budos, et. par : — L. de la Roque d'Eyquem ; — J. de Louppes ; — J. de Gondière ; — R. de Las ; — J. Durnat, maire de Blaye ; — A. de Ségur des Francs, au nom de sa femme Marie de Clauzel ; — Jacques Bel ; — J. de Lageard ; — J. Roche ; — E. de Baritault ; — B. de Malvin, seigneur de la moitié d'Ambès, comme époux de Marguerite Dalesme ; — H. de Martiny ; — G. de Nort ; — J. de Coulomb ; — J. de la Roque, etc. — Hommages pour La Réole, Bazas et Saint-Sever sur la maison de Montagoudin, par le comte de Comminges ; — la maison de Latour par N. Ferrand ; — des biens dans la paroisse d'Aubèze, par F. de Carle ; — les terres de Banos, Dumes, Capitaine, par Marie de Lansac veuve de J. de Noailles, chevalier ; — la seigneurie de Taillecavat par E. de Crussol d'Uzès.

C. 2342. (Registre.) — In-4°, papier, 207 feuillets.

1699-1704. — Hommages rendus au bureau des finances, à Bordeaux, par : — L. de Materre ; les jacobins de Bordeaux ; J. de Raffin ; Catherine de Bonard, veuve Leclerc ; de Guérin ; dé Rossane ; de Suau ; de Lamalétie ; Delaroque ; veuve Dubois de la Grèze ; Bonnal ; Duhamel ; De Bacalan ; F. de la Goutte, comte de Poyanne, comme époux de Marguerite de Bosredon ; Montalembert ; Gourdon de Genouillac, seigneur de Forcadel ; Hébrard ; Maniban ; De Beaulieu. seigneur de la Filolie ; Duchesne, seigneur de Montréal ; de Bailly ; Lottin ; Ratié ; Laclaverie ; de La Brousse ; Arlo, seigneur de Cumon ; De Montozon ; Labenazie ; De Batz d'Aurice ; de Monetey de Chassiron ; Montallier ; L. de Paty ; Vassal de Bellegarde ; Ballode de Vignolles ; Ségur ; Durfort ; Belrieu ; Estoupignan ; de Bar ; de Goalard ; de Ferron ; de Clary ; Dalesme ; Dugravier ; de Losse ; J. de Chamborel ; de Caplanes ; d'Oro ; La Lande Saint-Cricq ; Maniban ; Pourquéry ; V. de Chavailles, baron de Fougeras ; Duroy ; Saint-Marc de la Tourblanche ; Darche ; Saige ; de Prugnes ; Inglish ; de Boisse ; Castelnau d'Essenault ; de Tascher ; Lavaissière ; Tuquoy ; Delaville ; Dorty de Boissonnade ; de Sabaras ; J.-J. de Montesquieu, marquis de Xaintrailles ; J. de Narbonne ; J. Lecomte, seigneur de la Tresne ; Anne Martinelly ; P. de la Salle ; le comte d'Egmont, seigneur de Francescas ; Mercadet ; De

Labarthe de Giscaro ; le marquis de Pons ; Calvimont ; Lamothe Vedel ; Descamps de Cazeaux ; J. de Caupène ; De Colombier ; Anne de Narbonne, comtesse de Rastignac ; Bergues d'Escalup ; Dagès ; G. de Fortisson ; l'abbé de Pimbo ; J. Chaperon de Terrefort ; Charlotte d'Aubusson, veuve du seigneur de Netifvie ; Madeleine, de Grammont, dame du Cap de Buch, etc.

C. 2343. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1713-1717. — Hommages rendus devant les Généraux Trésoriers de France, à Bordeaux par : — J. de Vincens ; Et. Papus ; R. de Fillol ; Lajeunie ; L. Sauvage ; D. de Suduiraut ; F. de Chancel ; J. Bel ; Durège de Langalerie ; De Lachèze ; de Cram ; Lacam ; De Jousseran ; de Fayet ; de Massip ; J. Joan ; G. de Joigny ; L. de Ballode ; de Pommiès ; P. de Jumilhac ; De Belhade ; de Rolland ; de Gères ; Beaupoil Saint-Aulaire ; de Sauvage et de Loubes ; Démons ; de Senilhac ; de Pis ; de Marbotin ; de Paty ; Duval ; do Chapelas ; J. Bacon ; de Calmeil ; de Chabrié ; Hostein ; Dupérier ; de Cursol ; Lavie ; Fénelon ; de Fayet ; da Baleste Caupos ; de Majance ; Arrouch ; de Caplanes ; Bavolier ; Beaumont ; de Pichard ; Richon ; Piganeau ; Gadouin ; Brivazac ; La Chabanne ; Jude ; Donissan de Citran ; Dalon ; Pontac ; Sentout ; Vauconcour ; Grein de Saint-Marsault ; Geneste ; Deydie, marquis de Ribérac ; de Lancre ; Montalier de Grissac ; de Cugnac ; Dufaure ; de Law ; Vivans ; Arlot de Frugie ; Touchebœuf-Clermont ; marquis de Jumilhac ; Peyronnet, marquis de Saint-Chamarand ; au nom de ses fils, héritiers de Fr. de Belcastel ; de Gères, de Salignac Fénelon ; de Lageard ; du Reclus ; de Julliot ; de Gironde ; de Beynac ; Lavalette ; Lachassaigne ; Ségur.

C. 2344. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1732-1751. — Hommages de la généralité rendus devant les Trésoriers de France, à Bordeaux pour les terres, seigneuries et maisons nobles situées dans toute l'étendue de la province, savoir : — La Bardonnie ; Nagijouls ; Campaignac ; Carbonnac ; Augeron ; Bois Verdun ; Cessac ; Frégimont : Fauguerolles ; Quasideroque ; Canebazes ; Montberoux ; Cadres ; la Maurelle ; Cézerac ; La Duguie ; La Roquette ; Pompéjac ; seigneurie de Monségur ; seigneurie de Tonneins ; Villeton ; Fumel ; Pineuil ; Pardaillan ; Saint-Avit ; Lacépède ; le Luc de Bessan ; Beauséjour ; Pompoix ; Tustal ; Jos ; le grand Puch ; La Taste ; La Loubière ; Rubilhide ; Montussaa ; le Bédat ; Labatud ; la Grande Gorce ; Garette ; Jonchet ; château de Pranssac ; Roquette ; Reignac ; La Ligne ; Cissan, on Carmail ; Giron ; Donevide ; Bisquetan ; Morion ; Castaing ; La Mothe Saint-Loubès ; Saroux ; le Grand Verdus ; Gourgues ; Séguin ; Lacaussade, Saujan ; Latour de Sallebœuf ; Sacolle ; Talence ; Carreyre ; Grossombre, maisons nobles de l'Entre-deux-Mers ; — et autres terres et fiefs dans le Périgord, l'Agenais et la Guienne.

C. 2345. (Registre.) — In-folio, papier, 212 feuillets.

1762-1768. — Hommages de la généralité : Bonafé ; Coetlogon, au nom de Charlotte de Ségur ; de Bazon ; de Vincent ; demoiselle d'Essenault ; de Grossoles Flammarens ; de Campet ; Catherine de Ligarde, veuve de Tascher ; de Cursol ; Marie de Goalard ; J. Tapol, seigneur de Pommiès ; Barthez, pour sa maison de Pontcastel ; à Mérignac ; le marquis de Jumilhac, seigneur de Langoiran ; de Malvin ; Jeanne de Nairac, veuve de Narbonne Pelet, seigneuresse de Belmont et de Roquelaure, hommagère de la palu de Blanquefort ; Joseh de Ségur, comte de Cabanac, baron d'Arsac, pour la tour noble d'Eyquem, autrement de Montaigne, dans la ville de Bordeaux, sur le ruisseau des Anguilles ou du Peugne, autrement du Pont-Saint-Jean, paroisse Saint-Michel ; J. Tourat, bourgeois de Bordeaux ; Durfort de Civrac, seigneur de Blaignac (Gironde) ; Dupuch ; Elie de Massip ; F. de Foncault ; Anne de Maury ; Dillon ; J.-Joseph Médard de la Ville, seigneur de Lacépède, en Agenais ; le comte de Preissac et Foix-Candale, seigneur de Cadillac ; dame Louise Martin, veuve de Larralde ; P. de Gérault, seigneur de Langalerie ; Ant. de Lansac, seigneur de Roquetaillade ; J. de Bavolier ; Carbonnier de Marsac ; J. de Philippe ; Lavalette, seigneur de La Linde ; J.-B. Aubert de La Roche ; Paul Dalesme de Saint-Clément ; Brach de Montussan ; Suzanne de Sallegourde, dame d'Eyrans ; J. Bordier de Beaumont ; Montsec, seigneur de La Mothe-Saint-Loubès ; Marguerite de Montaigne, dame de la maison de Corbiac ; le marquis de Fayolle ; J. de Bayle ; Bardon de Segonzac ; Marie Devaux, veuve de Pierre de Meredieu ; Pascault de Béarn, comte de Poléon, seigneur de Castelnovel ; Théobon de Péchagut ; Chapt de Rastignac, seigneur de Laxion ; P. Méran, lieutenant général du Guet et garde du Blayais et Vitrezay ; Thomas Lynch, écuyer ; Paulin de Saint-Gilis ; Joseph Chassaing, sieur du Thil en Saint-Médard ; Brousse, seigneur de Sallevert en Saint-Seurin-lès-Bordeaux ; Dumas, sieur de Pradets, aux Chartrons ; A. de Laporte, au nom de F. de Queux, son épouse ; de Martin, comte de Marcellus ; Mirey de Vaurnorillon, seigneur des terres de Caubon, Taillecavat et Castelnau-sur-

Gupic, en Bazadais ; le duc de Biron, seigneur de Monteucq, en Périgord, d'Eymet, de Villefranche et de Gurson ; J.-Baptiste de Secondat, seigneur de La Brède ; Th. de Labrousse, marquis de Verleilhac, gouverneur et grand sénéchal du Périgord ; Cath. de Jord de Frébois, veuve de Nicolas René Berryer, ministre d'Etat, daine de la Barrière, en la paroisse d'Anglade, en Blayais ; Martial Dumas, avocat au Parlement, et premier secrétaire de M. l'ambassadeur de France, à la Cour de Naples, seigneur de la maison noble de Boisgramond, à Eyzines ; Suzanne et Clémence de Percy de Montdésir ; G. de Rossanes ; de Brassier, seigneur de Beychevelle et Landiras ; de Lur-Saluces, seigneur de la maison noble de Malle à Preignac ; dame Marie de Campistron. veuve de Ch. de Jouglins de Monconseil, lieutenant-colonel du régiment de la marine, pour les maisons de Villeneuve et de Monconseil en Bourgès et Blayais et la seigneurie de Romefort ; J, de Teyssier, chevalier, seigneur de Burée, en Périgord ; Etienne Faucher, commissaire des guerres, pour un fiel à Caudrot près La Réole ; Antoine d'Abzac, seigneur de Saint-Par-doux et de la maison de Madaillan, en Agenais ; le comte de Rastignac, seigneur de Puyguilhem et de Firbeix ; Fr. de Marsolier de Montaut, seigneur du Fournil, en Périgord ; Honoré de Bardonin, comte de Sanzac, seigneur de Pardaillan, La Tour de Mouviel, Pineuil et Allemans, en Agenais ; la dame comtesse de Taillefer, marquise de Vergt ; Ambroise Rozier, négociant, en son nom et celui de ses sœurs, veuves des sieurs de Kater et Roche, copropriétaires de la maison noble d'Andride, au Pian-en-Médon ; Ségur, seigneur de Francs et Règle, Saint-Ujan, La Tour et Paulliac ; Guill. Estèbe, conseiller honoraire au conseil supérieur de Québec, possesseur de biens nobles à Pompignac dans l'Entre-deux-Mers ; Pierre de Gères, seigneur de Vaquey ; Elie Duranton, marchand, pour partie de la maison noble, appelée le « Grand Conti », et anciennement l'« Hôtel de Talbot », située rue des Aydes, à Bordeaux ; Louis-Antoine-Armand de Gramont, comte de Guiche, sire de Lesparre ; Bernard Duhamel, chevalier, ancien premier jurât de Bordeaux, seigneur de Castets en Dorthe, en la sénéchaussée de Bazas ; Henri Letellier, seigneur de Cerqueux, inspecteur du port de Bordeaux, seigneur de la maison noble de La Salle de Bruges ; Michel de Montaigne et ses sœurs, seigneurs de Corbiac, en la paroisse de Saint-Médard-en-Jalles ; Joseph de Branne, seigneur de Mouton, en Médoc, etc.

C. 2346. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, relié.

1769-1776. — Hommages rendus au roi Louis XV, pardevant les généraux des finances, trésoriers de France au bureau de Bordeaux par les seigneurs : Guichanière d'Armajan ; de Citran ; Taillefer ; Villecour ; Arlot de Frugie ; Pourquéry de la Bigottic ; Duhamel ; Gourdouville ; Brulart de Sillery ; Garisson ; Balguerie ; vicomte de Broglie ; Desaigues de Salles ; la Ville de Bordeaux ; Joseph de Durfort-Civrac ; Madame la duchesse de Laroche-foucault d'Amville, dame des seigneuries de Cahusac, d'Estissac et de Montelar ; L. de Lostanges, marquis de Sainte-Alvère ; dame Suzanne de Narboime-Pelet ; le comte de Galard ; les marquis de Souillac et de Fontenille ; Louis Desmoulins de Leybardie ; les seigneurs de Preyssac, de Calvimont, de Monségur, de Carle, de Rabar, do Monviel, de Reignac, de Laborie de Primet ; de la Marthonie, de Paty du Rayet ; Jean-François de Lageard, seigneur de Semens ; J. Dupuy ; J. Christophe, marquis de Beaumont, seigneur de Comarque ; J.-Baptiste de Secondat, seigneur de la Brède et de Bessan, en Médoc ; Léonard-Antoine de Castelnau, seigneur de Lahet, dans la paroisse de Villenave-d'Ornon ; demoiselle de Villepreux, pour le domaine de la Chaume, au Pont et à Cursan (Entre-deux-Mers) ; L. de Lassale, chevalier, pour la maison noble d'Yquem, à Bayon ; Achard de Joumard, seigneur de La Double ; Latour de Durège, pour la maison de Beaulieu, à Toumey-ragues ; Martin Dufau, prêtre, directeur du séminaire des Missions étrangères, à Paris, pour la maison de Makanan, dans la paroisse de Sainte-Eulalie d'Ambarès ; Josset de Pomiers, seigneur de Breuil, en Médoc : Du Temple ; Dupleix de Cadignan ; Nicolas de L'Ile-Ferme ; Valleton de la Boissière ; le marquis de la Tresne ; Du Barry, seigneur du fief de Curton, à Margaux ; Leroy de La Salle, seigneur de Pradines ; la dame veuve de Brach de Jallais et de Montussan ; les comtes de Coëtlogon, de Miromesnil et le seigneur de Frémilly, comme maris de leurs femmes, nées de Ségur, pour la terre de La Tour Caronne, en Médoc, dans la paroisse Saint-Mambert ; Ménoire de Beaujon, président à la Cour des aides, seigneur du Noyer, à Talence ; de Sevin ; Désaignes ; de Saige ; de Pontac ; d'Arsy et Kirwan ; le duc de Biron pour les terres du Fleix, de Gurson, de Moncucq, de Lévignac, d'Eymet et de La Salle ; J. de Pichon, baron de Parempuyre, et seigneur de la maison de Carriet à Lormont ; Delphin de Lamothe, avocat, professeur royal en droit français de l'Université de Bordeaux, au nom de demoiselle Elisabeth de Brulz, sa femme ; Elie Sans, conseiller au Parlement ; la Ville d'Estafort ; la Ville d'Agen, représentée par son maire Gilbert de Raymond ; le vicomte de Broglie, colonel du régiment d'Aquitaine-infanterie ; Bertrand-Peychaud, premier jurât de Bourg ; Eymeric de Meredieu, chevalier, seigneur d'Ambois ; P. de Geslin, écuyer, seigneur de la maison noble du Taillan ; J.-B. Carrère, pour les maisons de Pou-

jau de Branne et Maynet, dans l'Entre-deux-Mers ; de Chabrié ; F. Desèze, jurat de la Ville de Saint-Emilion ; de Malet ; Briançon ; Montalembert ; D'Albert de Laval ; Tartas ; Timbrune ; Rossanes ; Boyer-Fonfrède ; Journiac ; Marie Brisard et Roger ; Goyon de Verduzan ; André de Martin de Marcellus ; la dame comtesse de Puycalvary ; Percy de Mondésir ; Cazemajor de Gestas ; Gerault de Langalerie ; le marquis de Verteuil, pour les seigneuries d'Ornon ; d'Eyzines, de Veyrines, la prévôté d'Entre-deux-Mers, etc., desquelles il rend hommage en qualité de premier jurat, au nom de la Ville de Bordeaux, etc.

C. 2347. (Registre.) — Petit in-folio relié, 94 feuillets.

1677-1679. — Hommages de l'Agenais, rendus par : — Monteil, Canet, Béchon, Fumel, Bosredon, Laborie, Neymet, Bonnaire, Vassal, Bacalan, Niac, Montpezat, Madaillon, Pierre Buffière, Lespez, Laurière, Timbrune, Cathus, Caumont, Malvin, Du Broca, Vivans, Raymond, Gourdon-de-Genouillac, Narbonne, Ferron, Bridières, Secondat, Guyonnet-de-Montbalen, etc… pour leurs terres et seigneuries sises dans les juridictions de Penne, Tournon, Monflanquin, Marmande, Clairac, Damazan, Puymirol, Mézin, Port-Sainte-Marie, etc.

C. 2348. (Portefeuille.) — 140. pièces, papier, 1 parchemin.

1702-1721. — Domaine du Roi : Aliénations. — Correspondance de MM. de Labourdonnaye, de Courson et Boucher, intendants de Bordeaux, avec les ministres d'Armenonville, Le Peletier, Desmaretz, de Bercy, d'Argenson et de Gaumont concernant : le rachat proposé par les communautés des justices aliénées de Penne, Monflanquin et Sauveterre ; de Saint-Sève, Saint-Morillon et Villagrains, détachées de la Prévoté de Barsac ; de Pujols et Cérons, situées dans la même prévoté, etc. — Un mémoire du premier président Dalon au sujet de l'achat par lui fait en 1697 de la justice et fief de la paroisse de Berson ; — les adjudications, par devant l'intendant : de la baronnie de Captieux, vendue pour 11,120 livres à un sieur Forest qui n'aurait fait ou laissé poser aucune affiche, la vente accusée de clandestinité par le syndic au nom des habitants ; — de la palud et le barrail d'Epernon, situés dans la paroisse Saint-Remy à Bordeaux ; — des redevances de la comtau de Blaye, dues au Roi par les propriétaires de marais ; — d'une maison hors les murs, derrière Saint-Pierre, joignant la tour de Luc-Majour et la Cour des Aides ; — du bois du Cypressa à Lormont dont le couvent de la Merci demande l'inféodation ; — de la seigneurie de Puypaulin à Bordeaux ; — du sol, place, masure et matériaux du moulin de Garrigues-sur-le-Lot, paroisse de Monteiral, « lequel
« moulin appartenait cy devant aux héritiers d'Isaac et Sylvie
« Brugnières, au sieur de Boisredon de Pericard et au sieur
« de la Goutte de la Puyade, et par eux abandonné faute « d'entretien des réparations de la chaussée qui ont été « faites aux despens du Roy ; » — de la justice de la paroisse de Pimbo-Boucouvée, ensemble le « guidonnage de la béroge » consistant aux droits levés pour le Roi sur les bestiaux qui descendent des montagnes pour paître dans les landes de Bordeaux ; — du péage de Mont de Marsan, ensemble celui de Saint-Pierre, appelé péage de pelecogot, du droit de size, des deux tiers des poids et mesures, et du tiers du pontage de la ville ; le sieur Du Lion, baron de Gampet, acquéreur pour 20,000 livres.

C. 2349. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier, 4 parchemin.

1713-1765. — Domaines engagés : Aliénations — Correspondances des intendants Latour de Gallois, de Courson, Boucher, Tourny, et Boutin avec les ministres et les subdélégués concernant : les aliénations et engagements tant des petits domaines du Roi que des justices royales par démembrement, la représentation des titres d'engagement, en exécution de l'arrêt du Conseil du 1er mai 1718, — les instructions sur les vérifications à faire des titres produits par les engagistes. — Adjudication des moyen es et basses justices des paroisses de Preignac, Boumes, Sauternes, Cérons et Pujols dépendant de la prévôté de Barsac ; — achat de la justice de Boumes par Marguerite de Truchon, veuve de P. de Castelnau conseiller à la grand'chambre, et de celle de Pujols par Catherine de Suduiraut, veuve de J. Duroy, conseiller au parlement. — Représentations de titres : par Pierre de Meredieu, chanoine de la cathédrale à Périgueux pour l'acquisition de la justice de Senillac ; — G. Saige, jurat de Bazas, pour la seigneurie de la ville, au nom du corps de ville engagiste dès 1641 ; — Barthélémy de la Verrie au nom de dame Du Lyon, sa femme, substituée par héritage à G. de Vivans, comte de Panjas, sorti du royaume pour fait de religion ; à raison de rentes acquises en 1583 des commissaires du Roi de Navarre sur la ville de Tournon en Agenais et de la justice des paroisses de Masquères et Tézac, de la seigneurie de Villefranche en Périgord, et des justices de la Linde, Montpazier, etc., acquises de 1582 à 1601 par le seigneur de Caumont la Force qui les revendit à G. de Vivans, auteur de la dame Du Lyon ; — adjudication des justices de Gorgniac, Eyzerac et Nanteuil en Périgord, et de deux îles dans la Garonne en

face du port de Candrot, et en la paroisse de Barie ; d'un terrain inculte au Cypressa près Lormont ; du Bois-Majou ù la Réole, sur les paroisses de Fontet, Hure, Puybarban, Aillas, formé de 2,000 journaux de landes et bruyères, desquels, au moment de conclure, il ne reste que 1,200 à peine, le reste usurpé, et la partie subsistante contestée par la ville de la Réole ; — États : des domaines vendus tant à titre d'engagement qu'a vente perpétuelle, en exécution de l'édit d'août 1717 ; — des domaines revenus au Roi par la mort des engagistes ; — des juridictions sujettes à l'aliénation dans les élections d'Agen et de Condom ; — des paroisses qui peuvent être aliénées ou démembrées des juridictions de la généralité ; tableaux comprenant le nombre des feux par paroisse.

C. 2350. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1553-1788. — Domaines engagés. — Déclarations. — Aliénations. — Correspondance des intendants concernant la mise à exécution dans la province des édits et déclarations sur la matière ; les engagistes des domaines tenus de les entretenir ; l'inspection des travaux à faire ou à imposer, donnée aux ponts et chaussées ; le certificat de vie exigé des engagistes pour être adressé au contrôleur général, etc. — Déclaration des alluvions et atterrisseinents dans la rivière de Garonne, que nombre des particuliers possèdent sans redevance ; — le duc d'Aiguillon, engagiste de partie de l'Agenais et du Condomois. — Mémoire non signé du procureur général près le parlement établissant l'usurpation dès le XIVe siècle et la possession injuste depuis 1311 par les seigneurs de Madaillan et de Montpezat, auteurs du duc de Richelieu, de ces deux terres et seigneuries du domaine direct du Roi, qui par une suite de jugements des Rois de France et des Rois d'Angleterre, tour à tour possesseurs du pays, (notamment celui de 1334 donné par les commissaires des deux Rois, celui de 1349 donné par Philippe de Valois, celui de 1365, édicté par le grand conseil de Guienne à Bordeaux, et confirmé cent ans après par arrêt du parlement), furent cependant toujours rattachées au domaine propre du Roi, même par le dernier arrêt de 1727 dont le procureur général demande enfin l'exécution par le duc d'Aiguillon, condamné à rendre ces terres. — Mémoire en faveur du chapitre de Condom sur les droits honorifiques prétendus par le duc dans le chœur de l'église cathédrale, et procès-verbal de sa réception en 1751. — Transaction passée entre le chapitre et le duc, par laquelle le premier se déclare paréager avec le Roi dans toute juridiction et censive. — Projet de requête au conseil pour le duc d'Aiguillon contre les consuls et habitants de Villeneuve-d'Agen qui venaient d'obtenir, au préjudice des droits acquis par la maison de Richelieu en vertu de l'engagement de 1642, la concession ou la confirmation des terrains occupés par les anciens murs de ville, tours et fossés des remparts.

C. 2351. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier. 3 plans, parchemin.

1643-1730. — Domaine. — Iles et graviers. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants, avec la cour et les ministres concernant les concessions d'îles et graviers des rivières navigables de la généralité. — *Rivière de Garonne :* droit de pêche au long d'un gravier, concédé au sieur de Gasc ; îlot entre Portets et Balade, demandé par le sieur de Tarneau, graviers environnant l'ancien château de Dunes accordés au sieur de la Chabanne ; atterrissement à l'extrémité d'une île appartenant au demandeur, dans la juridiction de Monheurt, obtenu par le sieur Duduc Desbordes ; île nouvellement formée le long de la terre de Montesquieu, sur l'emplacement d'une plus grande emportée par les eaux, concédée au président de Montesquieu, sur sa demande ; concession au sieur de Tartas ; placet d'un sieur Morin, de Casteljaloux pour une île près de Marmande ; île, dite de la Jalle, le long de la Seigneurie de Blanquefort, demandée en don par le duc de Duras, seigneur de Blanquefort ; — île près d'Agen ; les consuls demandent la concession d'un petit gravier qui s'est formé à une demi-lieue de la ville, par la séparation que l'inondation de 1712 a faite d'une pièce de terre appartenant aux jésuites ; demande en révocation du don fait à la ville d'une île située dans la paroisse de Dolmeyrac, vis-à-vis la promenade du Gravier, sous condition de la détruire en quatre ans, ce que le prieur de Dolmeyrac affirme n'avoir pas été fait, en élevant au surplus des prétentions à la propriété de cette île, du chef de ses prédécesseurs ; — île de Caudrot et de Barie : Placards manuscrits de l'adjudication ordonnée du gravier blanc situé vis-à-vis l'île de Caudrot (Elle ne paraît pas avoir eu lieu). — *Rivière de Dordogne* : Ile nouvelle du Bec-d'Ambès, concédée en 1643 au sieur De la Chèze, comme un atterrissement qui commence à se former près du Bec, du côté de la rivière de Dordogne, augmentée vers 1720 par un nouvel atterrissement en forme d'île séparée, unie néanmoins par le fond à la première ; le sieur Nunez de Pereyre, seigneur d'Ambès, et ayant-cause du sieur de La Chèze concessionnaire primitif, les sieurs de Tayac et Delpit de La Roche demandent la concession du nouvel atterrissement que les deux derniers supposent être une île séparée, sans union avec la première ; adjudication définitive au sieur Pereyre sous la redevance annuelle de

4 livres 6 deniers par journal. — *Ile de Civrac,* anciennement île de la Forcade ; procès-yerbal d'enchère sans résultat ; — *îles de la Dordogne à Sarlat,* demandées et obtenues en inféodation par l'évêque ; mais la concession retirée ensuite, sur l'opposition des sieurs de la Giscardie et du Pont, faisant valoir que le Roi n'avait pas pu, la terre de la Roque Gayac n'étant point domaniale, disposer de ces îles situées sur une rivière non navigable à cet endroit.

C. 2352. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1731-1778. — Domaine. Iles et graviers. Aliénations. — Correspondance des intendants avec le ministère sur les aliénations demandées. « J'ai vu avec une véritable « douleur un grand nombre d'exemples des dommages « qu'ont coutume de causer aux propriétaires des rives « voisines les ouvrages qui se font pour consolider et « agrandir les îles inféodées lorsqu'une fois la concession « en a été faite par le Roi. (Signé) Tourny. » — *Ile d'Ambès :* arpentement à la suite de la concession de 1730 ; requête en diminution de rente, présentée par Jacques Pereyre, sur la diminution progressive et enfin (1750) la disparition entière de l'île inféodée ; opposition du directeur du Domaine, établissant que les ouvrages et jetées de pierre faits par le demandeur ont seuls causé la perte de l'île, en procurant d'ailleurs au sieur Pereyre plus du double du terrain que l'île contenait. — *Ile de Bourg :* Demande du chevalier de Tayac d'une île nouvellement formée, de la contenance supposée de 15 arpents, en réalité de 72 journaux du pays ; lettre de M. de Tourny condamnant en principe les inféodations sur la rivière. — Mémoire anonyme sur les travaux faits au bec d'Ambès par un conseiller au parlement, qui aurait, au moyen de deux éperons avançant dans le fleuve, gagné une grande quantité de prairie. « Si ce mémoire vous parvient anonyme, vous ne devez pas en être surpris dès qu'il s'agit de se plaindre d'un conseiller au parlement de Bordeaux. » — *Iles Matoc et île du bassin d'Arcachon :* demandées en inféodation, la première par M. d'Estissac ; la seconde par M. de Marbotin, comme formée en partie de sa terre de Lège ; toutes les deux incultes et infertiles. — *Ile de Patiras :* inféodation demandée par le conseiller au parlement Leblanc de Mauvesin de l'île de Pâtiras, vis-à-vis Paulliac sur la Gironde, ayant appartenu au président de Cazeaux, grande, belle et considérable. — *Ilet de La Réole :* arrêt du conseil recevant les maires et jurats de la Réole opposants à la vente ordonnée par un arrêt précédent d'une pièce de terre en aubarèdes, appelée l'Ilet, joignant l'ancien château de la ville, et confrontant au port, à des îles et des alluvions, et maintenant en possession les différents propriétaires. — *Ile de Marmande* appelée de Granon. — Ile et gravier dans la paroisse de Floudès, subdélégation de La Réole, formée des débris détachés par la rivière des fonds appartenant au conseiller de Piis ; il obtient l'inféodation. — Lettres, mémoires, requêtes et observations contradictoires de l'archevêque de Bordeaux et du duc de Durfort sur le droit de pêche dans la Dordogne devant les possessions de la maison noble de Lamothe-Montravel, respectivement prétendu par le duc, propriétaire de la terre, et l'archevêque seigneur haut justicier.

C. 2353. (Portefeuille.) — 121 pièces et 1 plan.

1723-1761. — Iles, graviers, atterrissements. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Boulin, avec la cour et le ministère ; opposition de l'intendance aux inféodations d'îles et de graviers. « Si on les donne à « condition de ne point planter dessus, ce sont des grâces « inutiles à ceux qui les obtiennent, ainsi on ne leur fait « aucun tort de les refuser. S'il est permis d'y planter « pour en retirer du revenu, il faut nécessairement qu'on « les mette à couvert de la diminution ou destruction lors « des débordemens, et cela ne se peut faire qu'en plan « tant continuellement sur les bords, ce qui fait qu'ils « s'agrandissent tous les ans, au grand dommage des héri- « tages riverains, dont les fonds diminuent pour la même « cause, par l'effet des courants qu'on rejette sur eux… « Je vous laisse à juger s'il convient au public, à la navi- « gation et au commerce, de faire de ces sortes de conces- « sions. (Signé) Boucher. » — *Ile de Tirefond* à La Réole. Le capitaine Marcellus obtient décharge des deux tiers de la rente fixée par les inféodations de 1682 et 1689. — *Iles devant Gironde, île Grande :* Sur la concession qui en est demandée par le sieur Lapeyre, les possesseurs et détenteurs font preuve d'une concession ancienne de plus de 200 ans, confirmée à chaque règne : c'est d'ailleurs un atterrissement et non pas une île. — *Ile devant Caudrot :* le Roi confirme la possession du sieur Darche contre le sieur de Montferrand. — *Ile devant Casseuil,* à l'embouchure de la rivière du Drot : danger pour la route de Bordeaux à Toulouse, au pas Saint-Georges, et pour la paroisse de Barie, dont une partie des fonds ont été emportés a l'occasion d'un autre gravier quasi attenant à celui dont le sieur Dupuy demande la concession pour le planter. — *Iles devant Saint-Macaire, Barsac et Mazerac* entre Barie et Castets. Lettres, demandes et mémoires où sont mentionnés : le moulin des chartreux sur le Ciron, le gravier

de Sainte-Croix-du-Mont, le projet de détruire un autre gravier considérable devant Mazerac et Castets, et où sont nommés les sieurs de Montferrand, Lançon de Lostière, Alain, Descures et Bonchereau, les Ursulines de Langon, M. d'Armajan, la fabrique de Barsac contre la veuve Rouquette, concessionnaire d'un atterrissement ; le sieur de Mellet, et le seigneur Romain Dalon, avocat général au parlement, lequel ayant obtenu en 1670 la concession de l'ilet de Maton, cet îlet en aurait formé d'autres, comme celui de Bertranon, que les héritiers Ferbos demandent à inféoder.

C. 2354. (Portefeuille.) — 116 pièces, 1 parchemin, 4 plans.

1588-1767. — Iles, graviers, atterrissements. — *Garonne.* Correspondance de l'intendance avec les ministres MM. Chauvelin, Trudaine, le duc de Bouillon, de Courteille de Gaumont et de Séchelles, concernant les îles et graviers formés dans la rivière de Garonne, à Preignac, Candrot, Floudès et Barie.

C. 2355. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier, 4 plans.

1610-1771. — Domaine. Iles et graviers. — Rapport adressé à l'intendance par l'ingénieur des ponts et chaussées Pudefer, sur la consistance d'une île de 30 journaux formée dans la Garonne entre Floirac et Bègles, et dont la concession est sollicitée. — Placets des sieurs de Melet et de Liliendhal afin d'obtenir l'inféodation de graviers devant Loupiac et devant Sainte-Croix-du-Mont. — Concession au sieur abbé d'Alphonse, ayant droit du chevalier Dalon, qui l'avait tenu lui-même d'un sieur d'Arribaut pourvu par le roi Louis XIV en 1670, d'un gravier nouvellement formé à côté de l'île de Paillet, ou Dalon ; opposition des habitants, dont la demande en concession est repoussée comme sans cause. — Copie informe de la mise en possession de M. le président de Gascq, en vertu d'un arrêt du 9 août 1610, de la pêcherie de Portets ; mémoires, requêtes et oppositions des sieurs de Gascq, de Tarneau, de Seguineau, etc., et autres propriétaires riverains ; descente de lieux par M. Boucher, intendant, en 1740 ; arrêt du conseil qui autorise le sieur Tarneau à se mettre en possession de l'atterrissement contesté.

C. 2356. (Carton.) — 109 pièces, papier, 4 parchemin.

1771-1779. — Domaine. Murs de villes, etc. — Correspondance de MM. Esmangard, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants, avec le ministère, concernant les prétentions des officiers municipaux d'Astaffort et de Villeneuve d'Agen sur les fossés et les murs de leurs villes ; les dégradations de l'île ou gravier de Barennes, dans la terre du marquis de Caumont ; les engagements des terres de Puy Paulin et de Monpon. — Mémoire pour Fr. de Bachardie et L. Desmoulins de Leybardie, co-seigneur de Monpon, terre engagée en 1582 par le roi de Navarre au vicomte de Rohan, confirmée par supplément de finance au comte de Gurson en 1633, possédée successivement au même titre de rachat perpétuel par Mlle de Foix de Candale, le duc de Foix, le duc de Lauzun, le marquis de Belzunce, tous possesseurs avant les exposants des droits de justice et de nomination d'officiers. — Procès-verbal de tous les habitants de Villeneuve-d'Agen dont les maisons sont adossées aux murs de ville, avec leurs dires et justifications ; discussion entre les officiers municipaux et le sieur Aubert au sujet de la démolition de partie de ces murs ; règlement par l'intendant des honoraires de l'ingénieur de la Guette, chargé de lever le plan des lieux ; cahier des déclarations fournies par les divers particuliers de Villeneuve qui ont des héritages appuyés sur les murs, noms, contenance et confrontations ; arrêt du conseil qui en retenant dans la main du Roi les fossés, murs et tours de la ville, en concède la possession aux officiers municipaux sous un cens, que revendique ensuite le duc d'Aiguillon, seigneur engagiste de l'Agenais ; l'arrêt du 1er avril 1777, réformant le premier, lui adjuge tous les droits de cens (3 deniers par toise carrée) établis sur les possesseurs des murs et fossés.

C. 2357. (Carton.) — 133 pièces, papier.

1784-1789. — Domaine. Murs de ville, îles et graviers, etc. — Concession à l'abbé de la Motte-Vedel d'une partie des murs de ville d'Agen, sous la redevance habituelle de 3 deniers par toise, et l'autorisation du seigneur engagiste M. le duc d'Aiguillon. — Demande des officiers municipaux d'être déchargés de la réparation d'une brèche occasionnée par l'écroulement des murailles, car elles appartiennent au Roi, et l'engagiste même n'ayant qu'un droit de jouissance et non de propriété, les reconstruction sont à la charge du Roi, comme propriétaire. — Demande du sieur de Labastide du Boujat de la concession d'un terrain dit de l'ancienne chapelle des Pénitents, attenant aux murs de la ville de la Monjoie, contestée par le maire et les consuls, qui se déclarent possesseurs ; mention de la fondation de la ville, le 1er janvier 1298 et du récent pillage de ses archives par des particuliers malintentionnés,

entre autres par M^e^ R***, notaire fameux pour ses forfaits. — Soumission du marquis de la Tourette d'acquérir l'île du Petit-Fagnard située dans la Gironde entre l'île du Nord et celle du Pâté de Blaye, à cause du voisinage immédiat de sa terre de Mauconseil ; elle est demandée en même temps par les sieurs Leblanc de Mauvezin et Brou de la Chèze. — Adjudications provisoire et définitive (1786-1789) des îles du Grand-Fagnard, du Bec d'Ambès et de l'île aux Vaches et de leurs accroissements, à titre d'acensement, aux sieurs Duluc et Lumière, de Secondat et Daniel Astruc.

C. 2358. (Carton.) — 39 pièces, papier.

1789. — Domaine. — Inventaire des effets du Roi, habillements des troupes, matériel, magasins, existant au 1er juillet 1789 dans les forts du Hâ, du Château-Trompette, à Bordeaux, et dans la citadelle de Blaye ; inventaire général des pièces d'artillerie de Blaye, avec leurs noms, leur calibre, leur poids, leurs armes et leur longueur : 21 canons de fonte, dont 5 du calibre de 24 ; 9 du calibre de 16 ; 3 de celui de 12, tous de dix pieds de long ; 2 de 8 et 2 de 4 ; 52 canons en fer ; 4 mortiers ; 2,800 sacs à terre. — Tour de l'île devant Blaye, armée de 6 canons. — Fort Médoc, 3 canons de fer. — Château-Trompette, 26 canons des calibres de 4, 8, 12, 16 et 24, aux armes du duc du Maine et du duc de Lude. — Château du Hâ, 5 canons de fonte ; — Fort Sainte-Croix, 4. — Agendas des reconnaissances en franc alleu roturier consenties en faveur du Domaine dans les paroisses des juridictions du Port-Sainte-Marie, d'Aiguillon, du Mont-de-Marsan, de Marmande, Agen, Bazas, Condom, Monclar, Sainte-Foy, Montréal, la Sauvetat de Caumont, etc. ; états dressés en 1789 et envoyés à l'intendance.

C. 2359. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1761-1765. — Domaine du Roi. — Forêt de Blaye. Correspondance de M. Boutin, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Courteille et de Beaumont, concernant l'aliénation demandée par le sieur Martineau d'un terrain inculte, d'environ 60 journaux, situé au Bois-du-Roi, dans la paroisse de Berson (Gironde), dépendant du domaine de la Comtau-de-Blaye engagé au duc de Randan ; les habitants de la paroisse présentent un titre de 1603 par lequel ils sont déclarés propriétaires de ce terrain, sous l'exporle de 2 deniers envers le Roi ; le bois en question y est appelé le Bois-de-Buche : — l'engagement proposé de la forêt du Roi à Blaye, composée de 1,000 journaux retenus au domaine par l'acte de concession faite au duc de Saint-Simon en 1672, en vertu duquel cette réserve est affectée à l'entretien des fortifications de la citadelle ; le grand maître des eaux et forêts présente un plan pour l'aménager en 12 années ; observations de l'ingénieur sur le nombre actuel des pieds d'arbres qui seraient bons à être mis en œuvre, la diminution par usurpations des voisins, de la contenance de la forêt, et la différence entre le journal du Blayais et l'arpent de Paris, qui contient l,400 pieds de plus que l'autre. — Copie certifiée du traité du 19 mars 1672, confirmatif de celui de 1647, par lequel le Roi engage Comtau au duc de Saint-Simon, sous la réserve de 1000 arpents de bois, dès ce moment réunis au domaine.

C. 2360. (Carton.) — 77 pièces, papier, 4 parchemin.

1647-1789. — Domaine du Roi. Marais de Blaye. — Contrat passé entre les commissaires du Roi et P. Lanquet, bourgeois de Paris, au sujet de la palu et comtau de Blaye, portant que les habitants de la ville auront pour eux 7,000 journaux, le chapitre de Saint-Romain, 130 ; le chapitre de Saint-Sauveur, 120 ; chacun des vingt curés des vingt paroisses ayant-droit dans la Palu, 15 ; les gentilhommes, chacun, 60 ; cent mille livres au duc de Saint-Simon, pour subrogation de ses droits ; les dettes de la ville envers l'hôpital payées, les devoirs de la palu, cens, rentes, droits de comtau, dus au Roi, acquittés par le cessionnaire, le reste du terrain devant appartenir au sieur Lanquet, après avoir été desséché et mis en culture. — Accord entre le duc Saint-Simon, seigneur du Marais, et reprenant pour son compte le traité de Lanquet, et le sieur abbé de Fonteneil, directeur de la congrégation des prêtres du clergé de Bordeaux, par lequel ce dernier s'oblige à faire bâtir une église, un presbytère, etc… ; transactions avec les curés de Brau et de Saint-Ciers-la-Lande avant l'érection des nouvelles paroisses ; procès-verbal *de commodo* pour l'établissement de la paroisse Saint-Louis ; visite de la palu pour y fixer un lieu propre à y bâtir une ou deux églises ; lettres signées du duc de Saint-Simon relativement à ces érections ; — mémoire pour les intéressés et associés au dessèchement mentionnant une transaction de 1276 entre le seigneur et les possesseurs usagers de la comtau, — la réunion au domaine de la comtau de Blaye en 1547 ; la proposition de Lanquet à fin de dessèchement en 1645 et 1647, l'ordonnance de 1659 par laquelle la comtau est déclaré n'être pas du domaine du Roi, mais appartenir au contraire en propriété au seigneur duc, comme ayant cause du comte d'Halluin auquel le roi Louis XIII

en avait fait don en 1630 ; et l'arrêt du Conseil du 19 mars 1672 confirmant les déssécheurs et le duc dans la propriété complète du marais, sous la condition d'une rente de 6 sous par journal. — État de la contenance des fonds possédés. — Marché pour la cloche de l'église Saint-Louis, fondue par le sieur Patinié, de Bordeaux ; — prise de possession de la cure, au nom de la congrégation de la Mission ; aveu et dénombrement du marais et de la comtau fait au domaine par le duc de Saint-Simon ; contrats d'achat de la métairie de Ricaut ; état des ornements de l'église, que la mission est tenue de fournir en exécution de la transaction entre l'abbé de Fonteneil et le duc, etc…

C. 2361. (Carton.) — 59 pièces, papier, 2 parchemin.

1749-1764. — Domaine royal. — Droit de pêche. États des pêcheurs et matelots des ports d'Asques, Caverne, Vayres, l'île du Carney et Vignonet (Gironde).

C. 2362. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1765-1768. — *États du Roi.* — Payement. — Correspondance de M. Fargès, intendant de Bordeaux, avec MM. les ministres de Laverdy et d'Ormesson concernant les règles à observer tant par les parties prenantes que par les payeurs des *États du Roi,* dans la représentation de leurs titres.

C. 2363. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1769-1775. — *États du Roi.* — Correspondanse de MM. Fargès, Esmangard et de Clugny, intendants, avec MM. d'Ormesson et Terray, au sujet des titres novels des rentes sur les tailles. — Certificats de publication d'arrêts du Conseil, — Suppression de la caisse des amortissements, etc…

C. 2364. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier, 1 plan.

1701-1724. — Domaine. — Correspondance des intendants Lamoignon de Courson et Boucher avec le ministère concernant les réparations du palais et des prisons de la conciergerie de Bordeaux, — de l'hôtel de ville de Casteljaloux, du palais de Bergerac, — de l'hôtel de l'intendance, etc… — États des ordonnances de réparations, frais de justice, pain des prisonniers, entretien d'enfants exposés décernées sur le fermier du domaine de Guienne, et payées par lui. — Enquête sur les gages des concierges des prisons royales.

C. 2365. (Portefeuille.) — 111 pièces, 2 plans.

1724-1727. — États des ordonnances de réparations, etc., décernées sur le fermier du domaine : — projet de construction d'un parquet à Blaye, — adjudication des réparations des prisons de Caudrot, — réparation des prisons de Villeneuve d'Agen, — construction de celles de Condom, — contrat d'acquisition d'une maison appartenant à un sieur Michel, dit l'Albigeois, pour y établir les prisons de Gontaut : — le sieur Héricé, architecte de l'intendance, le sieur Buissière, de la Cour des aides.

C. 2366. (Portefeuille.) — 104 pièces.

1736-1749. — Correspondance des intendants sur les réparations de prisons à la charge du domaine : Marmande, Créon, Bergerac, Libourne, Agen ; — état de dégradation de presque toutes, ce qui est cause de nombreuses évasions ; — parquet de la prévôté de Barsac, et toiture de la Cour des aides. Etat des geôliers des prisons royales de la Généralité de Bordeaux ; dispositions des édits sur eux ; danger qu'il y ait des geôliers pourvus en titre d'office ; dessein de la Cour de les supprimer, pour ne laisser subsister que des geôliers par commissions.

C. 2367. (Portefeuille.) — 97 pièces.

1750-1773. — Correspondance des intendants avec le contrôleur général et les ministres sur les dépenses de construction ou réparations du palais, auditoires ou prisons à la charge du domaine. — Tableau général de toutes les villes de chacune des sénéchaussées de Bordeaux, Libourne, Périgueux, Sarlat, Bergerac, Bazas, Condom, Agen et Nérac en Albret, avec leurs observations résumées sur leurs constructions ou réparations à faire, et le montant évalué des dépenses, en regard de leurs revenus. — Requête de la ville de Tartas à l'intendant afin d'être aidée dans le rétablissement de ses prisons. — Adjudications par devant l'intendant des ouvrages nécessaires aux prisons du palais, et au bâtiment de la Cour des aides. — Mandatement d'une somme de 2,900 livres pour le premier tiers du prix de l'adjudication du magasin à poudre, situé sur le chemin de Lormont, en Queyries, somme assignée sur le receveur du domaine ; procès-verbal de réception des travaux, signé Bonfin, architecte de la ville.

C. 2368. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier, 7 parchemin.

1643-1679. — Domaine du Roi. Greffes, justices, francs-fiefs. Arrêts du conseil, mémoires adressés à l'intendance sur les greffes du parlement de Guienne, le payement des frais de justice, et réparations des bâtiments dépendant du domaine, — les aliénations de hautes justices par démembrement des justices royales, et les aliénations des petits domaines : réquisitoire du procureur général près le parlement de Bordeaux contre le greffier des présentations, et copie d'un arrêt du parlement de Paris portant règlement des droits de greffe. — Règlement de l'intendant Faucon de Ris sur le tarif des greffiers au parlement de Guyenne, à la requête des directeurs du domaine du Roi, intervenant en exécution de l'Edit de réunion au domaine des greffes de la Cour ; — Règlement de l'intendant de Sève ; mémoires contradictoires des greffiers et des agents du domaine.

C. 2369. (Portefeuille.) — 101 pièces.

1719-1769. — Domaine du Roi. Démembrements de justices. Correspondance des intendants avec la cour sur les réunions demandées de fiefs et justices ; — Castelmoron d'Albret, mémoires des officiers du duché d'Albret, du sénéchal et des habitants de la ville, chacun pour soi demandant la réunion de la justice à ses propres affaires, et mentionnant le contrat d'échange (20 mars 1651) entre le Roi et le duc de Bouillon de la principauté de Sédan contre le duché d'Albret : — La Linde, en Périgord ; requête du Seigneur de Cumont, Jacques d'Arlot de Frugie ; — réunion demandée par M. de Paty du Rayet des trois paroisses de Rayet, de Monscyron et de Saint-Grégoire en la juridiction de Villeréal, afin d'en former une seule terre avec l'érectien en baronnie ; par le comte de La Vauguyon des justices de Tonneins-Dessous, Grateloup et Villeton en Agenais, avec le titre de comté de Carency, « afin de con « server à sa postérité le titre de la terre de ce même nom, « située en Artois, entrée dans sa famille par le mariage « d'Isabeau de Bourbon-Carency, sa trisaïeule, et depuis « vendue forcément pour le payement de dettes contractées « au service des Rois. » — Par le comte de Ségur Cabanac, de la justice de Villagrain ; — par le président de Montesquieu de partie de Saint-Morillon à la terre de La Brède (le placet manque), — par le seigneur Pelet-d'Anglade, conseiller au parlement, de paroisses dont il est seigneur foncier, avec le titre de comté de Gontaut, puis de vicomté de Pelet ; propositions qui n'ont point été admises et desquelles on ne voit pas la fin ; par le sieur de Montalier-Grissac, le seigneur de La Vie, le duc de Noailles et le seigneur de Béraud en réunion de justices ou érection de terres.

C. 2370. (Portefeuille.) — 132 pièces.

1727-1729. — Domaine. — Correspondance de l'intendance avec les ministères relative à l'application par les directeurs du domaine des droits de contrôle et de sceau ; — affaires diverses : le sieur de Pommiers, seigneur d'Agassac ; — le sieur Brun, de Casteljaloux, les Ursulines de Périgueux, les notaires de Bordeaux, pour se maintenir dans l'usage de signer des billets à ordre au nom des artisans et petits marchands qui ne savent écrire, les seigneurs de la généralité, pour conserver celui de mettre des quittances sous seing-privé de lods et ventes au pied des contrats, sans être en contravention à l'édit du contrôle, — le sieur Tarneau, sur le testament de Marianne de Launay, sa femme, — les procureurs au sénéchal et les procureurs au parlement mutinés contre la perception des droits de contrôle et de petit sceau, les villes et communautés de la province au sujet du droit perçu sur les procès-verbaux de nomination de leurs officiers ; observations de l'intendant sur l'application de ce droit tant dans les deux élections de taille réelle, Agen et Condom, dans lesquels tout est ville et communauté, et partout des consuls et des hôtels de ville, que dans les trois autres de taille personnelle, Bordeaux, Périgueux et Sarlat, où à l'exception de quelques villes qui nomment leurs officiers municipaux, il n'y a nulle part ni maire, ni jurat, ni consul, mais seulement de simples collecteurs qui même depuis 1716 ne sont plus nommés par acte des paroisses ; le tableau des habitants de chacune tenant lieu d'acte ou de nomination ; — les communautés séculières et régulières contre lesquelles le domaine prétend étendre et reculer jusqu'à l'année 1700 les dispositions sur le contrôle de leurs baux, édictées par l'arrêt du Conseil, en date du 27 juillet 1727 ; — l'extension désordonnée donnée aux termes de l'ordonnance par les agents du domaine, l'irritation des juges, du parlement, du clergé, de tous, et le danger « de mettre en combustion la province » selon les expressions de l'intendant Boucher.

C. 2371. (Portefeuille.) — 61 pièces.

1715-1745. — Domaine. Droits de confirmation d'engagement d'îles, terres domaniales, noblesse, etc. — Correspondance des intendants de Courson, Boucher et de

Tourny avec le contrôleur général relativement au payement des droits de confirmation, dont la continuation, en vertu de l'édit de 1708, vient d'être ordonnée par un arrêt de 1715, et la levée vigoureusement poursuivie contre : — la demoiselle Grenier, descendante de Jacques Grenier, anobli en 1659, pour être confirmée dans sa noblesse, 2000 fr., — le sieur de Castelnau, pour une île ; — le marquis de Peyraux pour les engagements des paroisses de Bersac, Badefol et Saint-Nicolas (Dordogne). Le premier président, le procureur général, le président de Gascq, la marquise de Courcillon, la présidente Daugeard, la présidente Lavie, le comte d'Aubeterre, le sieur de Charon, les sieurs de Lage, de Poinsonet, de Lansade, etc. pour les îles, forges, droits de pêche, atterrissements dans la palu de Queyries en face Bordeaux, dans les rivières de Dordogne et Garonne, et dans les paroisses de la généralité, qui est la seule en 1744 où ces restes à recouvrer soient encore demeurés en souffrance.

C. 2372. (Portefeuille.) — 100 pièces.

1714-1736. — Domaine. — Droit de prélation. — Correspondance ministérielle sur la délégation par le Roi de son droit de prélation dans les terres de son domaine en faveur de : la dame de Pontac, sur trois métairies de la terre de Captieux ; — les habitants de la seigneurie de Captieux, devenus propriétaires en vertu du remboursement fait par eux à l'adjudicataire de la baronnie ; — le sieur d'Alogny, sur quelques parties de biens vendus par son aïeul dans la terre du Puy-Saint-Astier ; — le sieur Bannes de Vicq, pour la paroisse de Pressignac (Dordogne) ; — le sieur de Lagrange-Chancel, sur une portion de droit de pêche vendue par le sieur Bailly de Razac, son parent ; — le président d'Albessard sur la seigneurie de Galapian ; — les sieurs Perroux, de Marandat, de Vielcastel, de la Vernède ; la dame de Gombaut, baronne de Pujels ; le sieur Gaillard de Vaucocour, en Périgord, le comte de Monblanc, les sieurs de Fouillouse et de Cypierre.

C. 2373. (Portefeuille.) — 86 pièces.

1752-1769. — Domaine. — Droit de prélation. — Correspondance des intendants avec le ministère et leurs observations sur les demandes d'abandon par le Roi de son droit de prélation en faveur des pétitionnaires, auxquelles ils sont généralement opposés : — le seigneur Pascault de Poléon, pour la terre de Castelnovel ; — le sieur Fressingues de Miramont, pour le domaine noble de Pech-Redon, paroisse de Bias en Agenais, à lui adjugé comme appartenant au Roi à titre d'aubaine, par la mort de Martin de Gatière, étranger, à qui l'avait vendu le conseiller de Ruat ; — le sieur Durand de Najac, pour des terres dans la palu de Montferrand ; — le sieur de la Chodésie, pour la terre de Clérans ; — madame la comtesse d'Aydie ; — madame Berryer ; — les sieurs Brethous, acquéreurs de la terre de Castelnau sur M. de Pondenas : « Il est notoire qu'ils ne ces « sent de faire du bien dans cette terre ; ils ont établi et « pensionné dans leur château un chirurgien pour traiter « gratuitement les pauvres malades des campagnes dont « plusieurs habitent les Landes ; » — le comte de Montazet, pour la terre de Tours en Agenais, limitrophe de la sienne, et que le sieur de Montalembert est en marché de vendre au sieur Carton, bourgeois de Bordeaux ; — le sieur Pourquéry, pour des rentes revendiquées par les parents du vendeur, à titre de retrait lignager ; — rappel dans la correspondance des ministres des principes sur la matière ; respect de la situation acquise par un contrat de bonne foi, préférence en faveur de la famille, avis de favoriser la reconstitution des terres démembrées, etc…

C. 2374. (Portefeuille.) — 32 cahiers.

1770-1773. — Domaine d'occident. — Cahiers de déclaration pour servir à la perception du droit de demi pour cent *ad valorem* des sucres, indigos, cafés, bois et coton venant des îles françaises d'Amérique et arrivant dans le port de Bordeaux ; trente-cinq millions de marchandises par an apportées par 235 navires en moyenne, rendant au domaine annuellement 180,000 livres de droits ; trimestres d'avril et de juillet plus chargés que les autres, et arrivages plus nombreux.

C. 2375. (Portefeuille.) — 18 cahiers et 9 pièces détachées.

1777-1783. — Correspondance de M. Dupré-Saint-Maur, intendant, avec M. Necker, relative à la perception du droit de demi pour cent dans la généralité, dont les trois receveurs de Bordeaux, Bayonne et Libourne auront à envoyer à l'intendance tous les cahiers et registres de leur service depuis 1770 ; à compléter leurs comptes depuis 1776, et à remettre les sommes qu'ils recevront à l'avenir entre les mains des fermiers généraux du domaine. — Cahiers de déclarations pour les années 1776 à 1783. En 1777, le chiffre de perception a baissé à 70,000 livres.

C. 2376. (Portefeuille.) — 93 pièces, 2 plans.

1700-1766. — Domaine. — Magasin des marbres du Roi. — Correspondance des intendants Boucher, Tourny et Boutin avec les ministres : le duc d'Antin, Orry, Lavrillière, d'Argenson et le marquis de Marigny, relative à l'établissement à Bordeaux d'un magasin pour les marbres des Pyrénées, dont le Roi s'est réservé l'exploitation ; — à la nomination des contrôleurs et directeurs des transports, des carrières à Bordeaux et de Bordeaux à Rouen ;— à l'acquisition par Gabriel, architecte du Roi, du terrain nécessaire à l'emplacement du dépôt : il est sur les possessions de l'église Sainte-Colombe ; — au dévasement de quarante-trois gros blocs de marbre, et de plusieurs colonnes, en 1756, trouvés sous l'eau entre la cale Sainte-Croix et celle ne la Monnaie ; — à la saisie pour défaut de payement des droits de la ferme de douze caisses de marbres de Grasse (Alpes-Maritimes), destinées par le Roi à l'impératrice de Russie, à l'adresse de M. Rinaldi, architecte de cette princesse ; — à la vente au profit du domaine tant de marbres qui sont restés sur les plate-formes des carrières des Pyrénées que de ceux des magasins de Toulouse et de Paris, avec défense aux particuliers et aux villes d'acheter ou de vendre pendant ce temps d'autre marbre, quel qu'il puisse être : les marbres destinés à l'embellissement de la place de Bordeaux (place Royale) étant seuls exceptés. — Mention de l'envoi par le marquis de Marigny du sieur Lucas, fontainier, pour les neuf fontaines que la ville se propose d'établir sur un plan monumental. — Plan du quai de la Manufacture.

C. 2377. (Portefeuille.) — 107 pièces.

1722-1727. — Fermes générales du domaine. — Correspondance de M. Boucher, intendant, avec les ministres Dodun, de Merville, de Gaumont et Le Peletier concernant les fermes générales. — Brèches aux murailles et échoppes qui bordent la rivière depuis le pont de la Manufacture jusqu'à la porte du Chapeau-Rouge et favorisent l'entrée en fraude ; procès-verbal de l'état des lieux, jours, brèches, réparations à faire tant du côté de la rivière qu'à toute l'enceinte de la ville : le Chapeau-Rouge, Portes des Paux, du Caillau, du Pont-Saint-Jean, du Portault, des Salinières, de la Grave, de Sainte-Croix, de Saint-Julien, de Sainte-Eulalie, d'Albret, Dijaux, Dauphine, Saint-Germain, jusqu'au château Trompette ; — vaines injonctions du ministère et du l'intendance sur l'exécution des travaux ordonnés. — Recherche et poursuite des faux-sauniers dans la terre du seigneur d'Arès, au marais de Soulac. — Arrivée à Bordeaux du premier vaisseau russe qui soit encore venu en France ; à la demande du prince Kourakine, ambassadeur moscovite à Paris, et sur la proposition de l'intendant Boucher, ce navire est exempté de moitié des droits des fermes à l'entrée et à la sortie : « Il doit être chargé des vins de tous les différents crus de cette province, le czar voulant éprouver ceux qui se conserveront le mieux dans le transport » (23 février 1725). — Proposition du ministre combattue par l'intendant et la chambre de commerce de ramener aux taux uniforme de 3 0/0 le droit de grande coutume qui est dû à l'entrée à Bordeaux à raison de 5 0/0 pour les étrangers et de 2 1/2 pour les Français et régnicoles, sur ce que les courtiers faisant de fausses déclarations, il n'y a presque pas de droits perçus sur les navires étrangers ; la chambre représente au contraire que l'insuffisance de perception sur eux vient de ce que le Roi a assimilé les Hollandais et les Villes Hanséatiques aux sujets français pour la grande coutume, et que toutes les marchandises qui viennent d'Angleterre étant prohibées, il est certain qu'il n'y a presque pas de commerce étranger à Bordeaux ; d'où le chiffre dérisoire du droit perçu ; mais ce n'est pas une raison pour imposer le commerce national de plus de 50,000 livres par l'augmentation du demi pour cent proposé.

C. 2378. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier, 2 parchemins.

1728-1733. — Fermes générales. — Correspondance de Boucher, intendant de Bordeaux, avec les ministres, concernant : — la reddition de compte du receveur du domaine d'Occident relativement au commerce des îles françaises ; la restitution à des cordeliers d'Espagne traversant la France pour aller à Rome solliciter la canonisation d'un saint de leur ordre, des sommes que le bureau des fermes leur a fait consigner pour le transit de piastres, chaînes et tabatières d'or qui leur ont été données par aumône ; — l'unification du tarif à tous les bureaux de passage du bois merrain descendant du pays de Bigorre, Béarn et Armagnac pour fabriquer les barriques ; — l'égalité de droits à payer par les poivres de la compagnie des Indes, sur lesquels la ville percevait une imposition spéciale de 3 sols pour livre, et ceux de Hollande exempts ; — la fraude du tabac et du sel ; — la prévarication de quelques employés ; — l'application exagérée du privilège des villes de la généralité de ne permettre l'entrée d'autre vin que le leur ou celui du pays, à peine de confiscation et amende ; affaire de la ville de Libourne contre le sieur Ducheyron, receveur des fermes,

au sujet de l'introduction d'une barrique de vin de Domme, venant du haut pays.

C. 2379. (Portefeuille.) — 98 pièces.

1734-1743. — Correspondance de l'intendant et du contrôleur général sur les fraudes du sel au port de Libourne ; mesures prises, mémoires et états produits. — Saisie comme étain d'Angleterre, prohibé en France en ce moment, d'objets fabriqués en étain de Siam, venant par navires hollandais de la compagnie des Indes orientales ; cet étain admis sans payer droits lorsqu'il est revêtu de la marque de provenance. — Débarquements frauduleux de ballots de tabac sur la côte de la Teste. — Usage des officiers de l'état-major et de plusieurs fonctionnaires de faire venir à Bordeaux, quitte de droits d'entrée, du vin de Domme, du haut pays (Dordogne), pour leur consommation annuelle. — Défense aux fermiers de la marque des fers de percevoir aucun droit sur les ouvrages de quincaillerie fabriqués dans les provinces où les droits n'ont pas cours et qui entreront dans le pays de la ferme ; — opposition de l'intendant à l'exécution d'une saisie des fermiers du sucre sur une partie de cargaison qu'un capitaine, forcé de relâcher à Pontevedre en Galice, aurait débarquée et vendue pour conserver le vaisseau et donner des vivres à l'équipage ; question de savoir si le droit était dû au départ ou à l'arrivée. — Dispositions nouvelles sur le chargement pour Hambourg des marchandises des îles françaises, qu'on envoie toutes à destination de ce port afin d'éviter, n'y ayant pas de consul, la déclaration de déchargement imposée que les consuls font donner et exécuter ailleurs ; c'est pourquoi tout le commerce bordelais a l'air de charger pour Hambourg. — Maintien de l'exemption de la traite foraiue en faveur de l'Armagnac et du pays Breuilhois considérés à tort par la ferme comme dépendant du Languedoc, malgré l'édit de 1727 ; requête des fabricants d'étoffes de la ville d'Agen ; mention que les regisires du bureau des fermes antérieurs à l'année 1734 ont été envoyés à l'hôtel des Fermes, à Paris.

C. 2380. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier, 1 parchemin.

1742-1753. — Correspondance de M. de Tourny avec les ministres MM. de Machault et Trudaine, concernant les fermes du Roi. — Défense de faire venir de l'étranger du salicor ou cendre de varech, celui qui se recueille en Normandie suffisant pour en fournir les verreries de Normandie et de Guienne ; — ordonnance de l'intendant mettant définitivement à la charge du marchand les frais de pesage de ses marchandises par les agents de la ferme pour l'acquittement des droits ; — saisie, pour 59 sous de charbon el d'acier, de la marchandise et du cheval porteur ; — saisie, dans le château Trompette, de tabac en fraude, qui occasionne presque un soulèvement de la garnison ; — saisie, dans les maisons des juifs, de différents ballots de tabac en fraude, malgré la précaution qu'ils ont tous d'avoir chacun de doubles portes ferrées, dont on leur a déjà fait abattre cependant quelques-unes ; leur syndic est le sieur Raphaël Mendès ; — plainte des sieurs Bethmann et Imbert, dont le second est Français, né à Bordeaux ; le premier est né à Francfort-sur-le-Mein, ville qui prétend jouir du bénéfice des régnicoles, comme les villes hanséatiques, tous les deux ayant passé par la charge de trésoriers de l'Hôpital, ladite plainte basée sur ce que le bureau des Fermes leur fait payer, pour leur commerce, les droits d'étranger, par le motif que le Français associé avec Bethmann perd son droit de Français pendant la durée de l'association, et que ni le mariage de l'autre associé avec une Française, ni sa fonction de trésorier de l'Hôpital, ni sa naissance dans une ville alliée, mais non assimilée aux régnicoles, ne peuvent, en l'absence de la naturalisation, lui procurer la qualité de Français ; — remise de droits indûment perçus sur des navires hollandais et prussiens apportant des grains en France ; — conséquence d'une rivalité d'attribution entre la Cour des Aides et le président des traites Foraines de la Guienne, à Bordeaux : tout négociant a le droit de faire embarquer, sans congé ni permission, même pendant la nuit ses vins et eaux-de-vie ; par transaction, cette autorisation est restreinte ensuite au jour seulement ; — intervention de tout le commerce au procès dressé par les Fermes à deux négociants, sur la nécessité absolue d'admettre un déchet de 15 à 16 p. 100 entre le départ et l'arrivée à destination des vins du Languedoc et du haut pays qui doivent aller aux Iles françaises ; tentative de fixation d'un déchet légal, — intercession de M. de Tourny en faveur d'un arrimeur coupable de rébellion au fisc, condamné à l'amende qu'il ne peut pas payer en s'exténuant de travail ; — mémoire des fermiers généraux en réponse à des propositions de remise d'amende faites par l'intendant au sujet de la saisie de quelque mercerie venant d'Angleterre, sans relâche forcée et sans justification, à Bordeaux. « On donne souvent trop d'étendue au prin-
« cipe de la liberté du commerce, et plus à Bordeaux que
« partout ailleurs ; malheureusement nous ne sommes pas
« jugés sur ces mêmes principes dans les pays étrangers,
« et notamment en Angleterre, où l'on exerce les plus
« grandes rigueurs contre les marchandises françaises,
« même et surtout depuis la paix. »

C. 2381. (Portefeuille.) — 115 pièces.

1753-1757. — Correspondance de M. de Tourny avec le ministère au sujet des Fermes royales ; — longue procédure contre un sieur Duforest, courtier d'assurances à Bordeaux, accusé de faire la contrebande du tabac ; — saisies diverses, sur navires danois et hollandais, de marchandises prohibées, entre autres de toiles peintes, dont la contrebande a rempli la généralité au commencement de l'année 1754 ; — refus du contrôleur général d'accepter la proposition de quelques négociants d'abandonner au profit des hôpitaux de Bordeaux les marchandises dont l'entrée est prohibée, et qu'on saisit sur eux, comme étant de leur part un expédient assuré tant pour éviter l'amende que pour faire passer la marchandise à l'acquéreur en empruntant le nom de l'hôpital ; — état de ce que paie un boisseau de fèves à la sortie de Bordeaux pour les pays étrangers : convoi, comptablie, contrôle, courtage, 4 sols pour livre, 2 sols pour livre de la Ville, sol pour livre aliéné : 8 sols, 6 deniers ; — mésintelligence entre les négociants, soutenus par la Chambre de commerce et les jurats, et le directeur des Fermes de la Ville ; insulte publique au théâtre, refus de la municipalité de trouver les coupables ; emprisonnement à la citadelle de Blaye de trois des principaux, après quoi une députation de la Chambre ayant donné, par une visite, satisfaction au directeur, les prisonniers sont élargis.

C. 2382. (Portefeuille.) — 128 pièces.

1739-1776. — Correspondance des intendants MM de Tourny, Boutin, Fargès et de Clugny, avec MM. les ministres d'Argenson, de Choiseul, Trudaiue, de l'Averdy et de Séchelles, concernant diverses instances intentées par l'adjudicataire général des Fermes, à raison de saisies de marchandises prohibées ou non, faites sur le commerce de Bordeaux et même sur des particuliers non commerçants : difficulté de ménager le droit de la Ferme et les priviléges des uns et des autres ; les commis vont jusqu'à saisir dans les maisons privées, dans des armoires fermées, des pièces d'étoffe étrangère : opposition des intendants à ces excès ; — privilèges du Nébouzan pour a liberté du commerce du sel ; — saisies d'indiennes, etc. ; — projet d'organisation de troupes des Fermes générales afin d'être en force contre les bandes équipées et armées des contrebandiers dont le point de ralliement paraît être l'Auvergne, et qui, sous le nom de « Mandrins », descendent par fractions de 80 à 120 hommes à Sarlat, Villeneuve, Agen, etc., pénétrant dans les villes, plaçant des sentinelles aux portes, débitant le tabac de contrebande à 30, 40 et 50 sols la livre, sans faire aucun mal aux habitants, pas même aux entreposeurs qu'ils font prévenir de ne pas s'opposer à leur débit, et opérant, le fusil levé, ouvertement au grand jour, même annonçant leur marche à l'avance.

C. 2383. (Portefeuille.) — 49 pièces.

1728-1779. — Correspondance de l'intendant avec le ministre, concernant les droits d'entrée et de sortie des épices, la vente des prises et leur soumission aux droits de la Ferme, la régie des droits sur les vins et eaux-de-vie, à Bordeaux ; le service des employés sur la rivière de Garonne et sur les quais ; — arrêts du conseil, instructions, état et tenue des registres des commis à la Recette générale.

C. 2384. (Carton.) — 104 pièces, — sceau.

1674-1751. — Fermes du Roi : Jugement des intendants : J. Martinon, ancien fermier général du « convoy et comptablie » de Bordeaux, contre J. Dudon, ancien caissier de la Ferme ; — Claude Durier, fermier général des poudres et salpêtres de France, contre Poncet, accusé d'avoir vendu de fausse poudre et fait faire de fausses empreintes ; informations secrètes, mémoires contradictoires ; preuve que la poudre saisie ne sort d'aucune fabrique royale, ni de Saint-Médard-en-Jalles, ni de Limoges, ni de Toulouse ; — Saybois, fermier des domaines, contre des bateliers de la rivière de l'Isle, au sujet de la pêche sans permission ; ceux-ci soutiennent que de Coutras à Libourne, l'Isle n'est pas du domaine, ses bords appartenant, à droite, au duc de Fronsac, à gauche au duc de Bouillon ; et quant à la rivière de Dordogne, de Libourne au port de Vayres, elle serait possédée non par le domaine, mais par les seigneurs de Fronsac et de Gourgues, dans la mouvance et dépendance desquels sont les terres de Savignac et de Laubardemont, où le procès-verbal leur a été dressé, condamnés néanmoins en vertu de l'ordonnance générale de 1669 ; — affaire Dnforest, courtier d'assurances, rébellion, inscription de faux. (Sans suite.)

C. 2385. (Carton.) — 88 pièces, papier, 9 parchemin.

1751-1755. — Fermes : Affaire Duforest, prévenu de fraude sur le tabac ; du sieur Bris, prévenu de vente

frauduleuse de café ; éclaircissements demandés par l'intendant ; — l'adjudicataire explique la raison qui fait tenir bons en justice jusqu'à inscription de faux les procès-verbaux faits par un seul employé : c'est qu'on ne trouverait jamais aucun témoin dans les affaires de saisie ou de fraude ; — interprétations différentes d'un arrêt de 1726 ordonnant, pour dégager les magasins de douanes, de vendre après deux ans au profit de l'adjudicataire les marchandises non retirées ; encombrement des magasins en 1746 à cause de la guerre qui forçait les vaisseaux des marehands de venir en flotte, et les armateurs d'entasser pêle-mêle leurs cafés et autres denrées ; à cause de quoi lors du transfèrement de l'entrepôt du Chapeau-Rouge à l'ancienne Bourse, la partie de cafés en litige se serait trouvée comme abandonnée et perdue.

C. 2386. (Carton.) — 104 pièces, papier, 2 parchemin.

1776-1785. — Fermes : Correspondance de MM. Dupré-Saint-Maur et de Néville, intendants, avec MM. les ministres de Sartines, Jolly de Fleury, de Colonia et de Calonne, concernant le produit des droits de délestage perçus sur les bâtiments étrangers et français ; — un arrêt du conseil autorisant la délibération de la Chambre du commerce de Bordeaux portant offre et don à Sa Majesté, de la somme de quinze cent mille livres pour un vaisseau de 110 canons, qui sera appelé le *Commerce de Bordeaux,* et de cent mille livres pour les veuves et orphelins des gens de mer de ce pays ; — les droits sur les fils de lin et de chanvre et les rubans, etc. ; — navires entrés dans le port de Bordeaux d'avril à juillet 1776, selon l'état de délestage, 105 ; — mémoire des paroisses de Montguilhem, Tonlouse, Lias, Aizieu et Larée en l'élection de Condom, représentées par leur syndic général, J. d'Airie de la Coste, seigneur de Sauvanières, contre l'adjudicataire des Fermes, qui prétend les soumettre aux droits dits de la patente, ou traite foraine et domaniale, comme étant lisière et limitrophe du Languedoc, où ce ce genre d'imposition est perçu ; observations de ces communes, établissant d'abord qu'elles sont de la généralité de Bordeaux, exemptée contre finance de la traite foraine par l'édit de 1554 de la domaniale par l'édit de 1582, et premièrement par le traité de reddition de la Guienne en 1451 ; et ensuite qu'on les doit traiter aussi justement dans la même cause qu'on a fait pour les sénéchaussées d'Agenais, Rouergue, Quercy et Armagnac en 1609 et 1725, qui bien qu'actuellement du ressort du Parlement de Toulouse et dans les généralités d'Auch et de Montauban, n'ont eu besoin de prouver que leur démembrement de l'ancienne généralité de Guienne pour être reconnus exempts, en conformité des édits, des droits de circulation sur les denrées appelés « Patente du Languedoc », ou traite foraine et domaniale ; — arrêt du conseil qui déclare suspensifs les appels interjetés par l'adjudicataire des Fermes, d'ordonnances ou jugements des intendants portant main-levée de saisie en matière de marchandises prohibées.

C. 2387. (Carton.) — 105 pièces.

1785-1786. — Fermes : Correspondance de l'intendant avec le ministère sur le renouvellement des anciennes défenses d'introduire aucune toile de coton et mousseline venant de l'étranger, autres que celles de l'Inde apportées par le commerce national et d'exporter à l'étranger les cendres, salins et potasses, et verre cassé ; — saisies diverses.

C. 2388. (Carton.) — 105 pièces.

1786-1789. — Fermes : Minutes d'ordonnances de l'intendant sur des saisies faites par la direction des Fermes ; — affaire de la translation de l'entrepôt des marchandises prohibées destinées pour le commerce de Guinée : Gouteyron contre Crozillac ; lettres de la Chambre de commerce ; — projet des fermiers généraux d'établir un poste au Bec-d'Ambès afin de surveiller la fraude sur les deux rivières : on l'aurait placé au lieu dit « Barbe de Squire ».

C. 2389. (Carton.) — 101 pièces.

1787-1788. — Fermes : Cerrespondance de M. de Néville, intendant, avec les ministres relativement à des saisies de coton, tabac, étoffes, quincaillerie étrangère ; — arrêt du conseil qui excepte de l'entrepôt, accordé par l'arrêt du conseil du 29 décembre 1787 aux productions et marchandises des Etats-Unis, la morue provenant de leurs pêches, afin de ne pas nuire à la pêche française.

C. 2390. (Carton.) — 117 pièces.

1749. — Fermes : Saisies. Requêtes à l'intendant en main-levée de saisie, formées par les particuliers, marchands et marins ; — interprétation du traité de commerce avec l'Angleterre, du 15 janvier 1787, sur les articles composés de fer ou d'acier, les cotonnades manufacturées

dans les deux pays, etc. ; — désignation des ports de France ouverts, en vertu du traité, aux marchandises d'Angleterre ; — requête à l'intendant, accompagnée de copie de mémoires divers sur la demande des habitants de Bergerac de voir proroger la suspension des droits de transit prononcée par l'arrêt du conseil de 1786, en attendant, selon l'espoir que le Roi en avait donné, la suppression générale de tous droits de circulation à l'intérieur du royaume (20 novembre 1789).

C. 2391. (Portefeuille.) — 143 pièces.

1698-1767. — Fermes de la ville de Bordeaux : Correspondance des intendants Boucher, Tourny et Fargès avec le ministère sur les Fermes et Octrois de la ville de Bordeaux, leurs baux et enchères, les soumissions des particuliers, les états de produits et dépenses, etc. ; — état en 1698 des sous-fermes et revenus de la ville : pied fourché ou grande boucherie ; échats, ou droit sur la vente au détail des vins par bourgeois ou cabaretiers ; poisson salé ; barres de la clie du marché, volaille, herbes, gibier, dont le droit s'appelle « Bigueyrieu » (un coq, en gascon, se nomme « bigney ») ; kas, ou charriots landais qui amènent le goudron et la résine ; grande et petite marque du vin descendant du haut pays ; droit du Toulousan ou d'emballage et déballage des tonneaux, et poissons venant de Buch ; mesurage des blés au pont Saint-Jean ; Ferme de l'hôpital d'Arnaud Guiraud ; Ferme du bois vendu sur la rivière ; taxe des boucheries suburbaines de la Bastide, Lormont, Bègles, Talence, Pessac, Bruges et Eyzines ; revenus et autres droits divers ; — état des produits des droits sur les grains de 1731 à 1739, la moyenne annuelle est de 126,000 livres ; — tableau statistique pour les années 1740 à 1745 d'arrivée ou de consommation dans la ville, par an : 50,000 barriques de vin, débitées en tavernes, 4,000 bœufs, 2,000 veaux, 25,000 moutons, 6,000 barriques de sardines, 3,000 de harengs, 10,000 kas de gemme, goudron, térébenthine et résine, 4,000 kas de charbon ; — état des grains consommés à Bordeaux en 1749 : froment, importé par mer, 248,000 boisseaux, venant du haut pays, 171,000 ; seigle, par mer, 94,000, du haut pays, 52,000 ; fèves, par mer, 8,400, du haut pays, 2,500 ; total de tous les grains consommés, 625,000 boisseaux, au poids de 114 livres ; — adjudication des Fermes de la ville en 1739, quatre cent quatre-vingt mille livres par an ; — lettres de M. de Ségur, sous-maire de Bordeaux, de M. Boucher, intendant, et de M. le contrôleur général, relativement à l'évaluation des offices de receveurs et contrôleurs des octrois, l'octroi des maisons démolies, droit créé afin d'indemniser les propriétaires de maisons prises pour former l'esplanade du château Trompette, la prorogation du bail de l'adjudicataire des Fermes de la ville en échange de sa proposition d'avancer 200,000 livres pour le prix de la statue équestre du Roi Louis XV qui doit être posée sur le port dans la place que l'on doit construire (1730), les grandes dépenses de la place Royale, l'insuccès de la fonte de la statue, et l'examen de détail de quelques articles du budget de la ville en ce qui regarde les Fermes.

C. 2392. (Portefeuille.) — 122 pièces.

1695-1760. — Fermes de la ville de Bordeaux. — Correspondance des intendants avec la Cour ; arrêts imprimés du conseil, autorisant la vente du vin par les cabaretiers, en tout temps, même les fêtes et dimanches, excepté pendant l'office divin (1695) ; confirmation en 1714 et en 1724 ; discussion sur la ferme des échats, ou du vin vendu en taverne, tant bourgeois que cabaretier ; exercice dans les sauvetats des églises et chapitres, notamment dans la sauvetat de Saint-André (1749) ; réclamation des directeurs généraux des fermes contre l'établissement à Bordeaux d'une brasserie de bière, sur ce que dans un pays vignoble la bière est superflue ; opposition des fermiers à la faculté obtenue de tout temps par les jurats de faire les adjudications des fermes en l'hôtel de ville, dont le résultat est que ce sont toujours les bourgeois de Bordeaux qui se trouvent déclarés adjudicataires ; — restitution demandée aux fermiers de la ville d'une somme de 6,160 francs par le sieur Petiot de la Richardière, sur des morues qu'il a fait pêcher au Canada, à l'île Royale, comme créateur de ce commerce à Bordeaux ; mémoire complet sur la matière.

C. 2393. (Portefeuille.) — 92 pièces.

1716-1960. — Fermes de la ville de Bordeaux. — Confirmation de la juridiction attribuée par l'arrêt du conseil de 1712 à l'intendant sur les procès entre les particuliers et la ferme des échats ; application et commencements de l'exercice dans les caves et chais des cabaretiers ; — discussion entre les fermiers de l'octroi et le munitionnaire général pour raison des droits sur les grains destinés à la Provence ; mémoires divers, requêtes et règlements.

C. 2394. (Portefeuille.) — 103 pièces.

1704-1777. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants, avec la Cour, concernant les

fermes de la ville de Bordeaux. — Consommation journalière de la viande échappant pour les trois cinquièmes aux droits du fermier ; mémoires et requêtes, lettres des jurats, et connaissance des contestations attribuées à l'intendant, sur la demande de la ferme. — Concurrence pour la vente en détail des vins des bourgeois et de ceux des autres habitants non bourgeois, poursuivie par le parlement et la jurade, sou tenue par la population, l'intendance et les fermiers ; — baux imprimés des principales fermes.

C. 2395. (Portefeuille.) — 103 pièces.

1743-1749. — Bureau de la comptablie à Bordeaux. — États adressés à l'intendance des marchandises étrangères, entrées et sorties, passant au bureau de la comptablie et convoi de Bordeaux. — États des marchandises venues des îles françaises ou y allant : noms des navires, des capitaines ; tonnage, détail du chargement. — Angleterre : une tapisserie d'Aubusson (1749) du prix de 1,000 livres ; une tenture de 700 livres ; charbon de terre importé (1743) ; — Hollande, Hambourg, Lubeck, Brême, Dantzig, Danemark, Prusse (1743), Russie (1744) ; c'est la Hollande qui a le plus d'entrées de toutes sortes (1747, allumettes soufrées), — marbres de Suède et de Danemark, — merrain et amidon de Prusse. — Exportation de vins ; ceux du haut pays paraissent en regard des vins de ville dans la proportion de un à trente.

C. 2396. (Portefeuille.) — 95 pièces.

1744-1767. — Douanes. — Plaintes du sieur Forceville, adjudicataire des fermes, présentées devant l'intendant contre des commis au bureau des douanes et un courtier de la ville, pour faux enregistrements et enlèvement de soumissions insérées dans les registres. — Procédure administrative au sujet d'un déchargement de marchandises regardé comme clandestin par l'adjudicataire.

C. 2397. (Portefeuille.) — 36 pièces.

1747-1748. — Douanes. — Correspondance de M. de Tourny avec les ministres Machault et de Maurepas, concernant un procès entre l'adjudicataire général des fermes et le sieur Christobal de Robillac, capitaine du navire espagnol la *N. D. de la Barque,* de Bilbao, saisi et visité, au mépris des priviléges de la nation espagnole, qui portent exemption de la visite, dans les ports de France, de tous les bâtiments de l'Espagne, et réciproquement.

C. 2398. (Portefeuille.) — 66 pièces.

1739-1752. — Droits maritimes. — Correspondance des intendants Boucher et Tourny avec la cour, relative à la lenteur et la difficulté d'exécution dans la généralité, et particulièrement dans le Médoc et le pays de Born, d'un arrêt du conseil en date du 21 août 1739, établissant une commission extraordinaire pour y faire la représentation de tous les titres des seigneurs riverains, communautés et particuliers, à la perception des droits en nature ou en deniers sur tous les ports, havres, rades et rivages le long des côtes de la mer, dans toute l'étendue du royaume. — Rappel par l'intendant de ce qu'il y a eu de lenteur et de mauvais vouloir lorsqu'on a voulu se rendre compte du nombre et de la valeur des droits de péages par terre ou par eau. — Arrêt de janvier 1752 rappelant le remplacement de la commission extraordinaire en 1747 par les officiers de l'amirauté de France, à la Table de Marbre, et remplaçant ce dernier tribunal, vu des questions de procédure, par celui des commissaires députés, pour juger les contestations dans lesquelles la Compagnie des Indes est partie.

C. 2399. (Portefeuille.) — 111 pièces.

1732-1734. — Droits d'entrée et de sortie. — Correspondance de M. Boucher avec le ministère sur la publication d'arrêts du conseil relatifs : à l'exemption pendant un an de tout péage intérieur entre les provinces des cinq grosses fermes et les provinces réputées étrangères, sur les grains de toute nature ; — à l'approvisionnement du bas Dauphiné ; — au renouvellement pour six ans de l'exemption des droits sur les huiles de baleine, morue et poissons péchés à l'île Royale, et amenés en France par bâtiments français ; — à la modération des droits d'entrée sur les aiguilles, les plumes d'autruche, les beurres étrangers, et la continuation de l'exemption totale sur les lards, bœufs salés, suifs, introduits par négociants français faisant le commerce des colonies françaises ; — à la sortie des chapeaux de castor et des couvertures de laine qui se fabriquent à Montpellier.

C. 2400. (Portefeuille.) — 102 pièces.

4735-1768. — Droits d'entrée et de sortie. — Lettres d'envoi, de réception et de publication d'arrêt du conseil sur toutes les matières du commerce intérieur et

extérieur, prohibitions, exemptions annuelles et renouvelables, exemptions définitives, création de la ferme des cuirs.

C. 2401. Portefeuille.) — 129 pièces, 4 plans.

1612-1739. — Officiers du bureau des finances, trésoriers de France à Bordeaux. — Correspondance de MM. de Courson et Boucher, intendants, avec MM. les ministres de la Vrillière, d'Argenson, d'Ormesson, Dodun, d'Armenonville, de Gaumont, Le Peletier et La Houssaye, concernant les droits et prérogatives, rang, réception et provisions des trésoriers de France ; leur juridiction en fait de voirie, leurs démêlés avec les autres compagnies, la prétention des notaires, en vertu de l'édit de 1520, d'inventorier à l'exclusion des trésoriers les biens des aubains, bâtards et successions en déshérence ; le règlement intérieur du bureau (1660) pour les affaires de la voirie, du domaine et des finances ; les précédents relatifs au corps tirés par extraits du Recueil des ordonnances du Louvre, dès l'année 1355 ; les arrêts, déclarations et édits rendus pour déterminer les droits et devoirs des trésoriers sur toutes les parties de leur office, l'opposition du bureau à la réception de quelques officiers du domaine, ou des finances, etc…

C. 2402. (Portefeuille.) — 111 pièces, 4 plans.

1740-1751. — Correspondance des intendants avec la Cour relative aux affaires des trésoriers de France. — Règlement des droits prétendus par le bureau pour l'installation, réception, serment, provisions des officiers qui sont tenus d'aller devant lui. — Extrait imprimé des édits, servant à prouver la prétention des trésoriers de France des provinces, d'être du corps des compagnies supérieures, particulièrement des chambres des comptes et cours des aides. — Extrait de l'arrêt du conseil du 12 février 1704, interdisant au bureau de nommer des voies, et faire de son autorité des chemins particuliers aux dépens des propriétaires des héritages riverains et des villes, son droit se bornant à obliger les riverains des chemins à les rétablir, restituer et entretenir par le curage des fossés. — Mémoire de la ville de Périgueux contre l'usurpation de sa voirie par le bureau des finances, où sont rappelés les avis des jurisconsultes en faveur des seigneurs haut justiciers, les articles en leur faveur de l'édit de création de la charge de grand voyer, et de celui de réunion de cette charge aux bureaux des finances, les exemples, dans Paris même, du chapitre de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des chanoines de Sainte-Geneviève, du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, tous en possession de la voirie sur leurs territoires ; et dans les provinces, du chapitre de Chartres, des chanoines comtes de Lyon, de la ville de Toulouse, maintenus dans les mêmes droits par une foule d'arrêts du conseil ; la ville de Périgueux se déclare de même en possession de la haute justice, par conséquent de la voirie dans la cité, banlieue et faubourgs, par succession aux droits du comte de Périgord, à elle cédés pour partie en 1232 et 1286, et attribués ensuite en totalité par un arrêt de 1399, en indemnité d'une somme de 30,000 livres à laquelle le comte avait été condamné envers la commune. — Arrêt contradictoire du conseil qui déboute la ville de Périgueux, et ordonne, en exécution des règlements, que la voirie y appartiendra au bureau des finances. — Mémoires respectifs des trésoriers, des jurats, de l'hôpital général, du procureur du roi près le bureau, lettres de l'intendant, des ministres et du contrôleur-général, plans des lieux et procès-verbaux de situation, intervention du parlement contre l'intendance et le bureau, et arrêts du conseil, relativement à une ordonnance des trésoriers qui réduisait à Bordeaux la longueur des auvents des boucheries du grand marché, et des marchands de grains dans la rue du Pont-Saint-Jean, dont au moins les auvents de boucheries encombraient et interceptaient les rues et passages par une extension non justifiée de la propriété privée sur la voie publique ; rappel des arrêts qui fixent la compétence des trésoriers, et ôtent aux parlements le droit de prendre connaissance des appels, qui sont attribués au conseil du Roi. — Copie certifiée du procès-verbal de pose et d'inauguration de la statue équestre du roi Louis XV sur la place Royale, à Bordeaux.

C. 2403. (Portefeuille.) — 114 pièces et 1 plan.

1704-1777. — Correspondance des intendants Boucher, Tourny et Boutin avec la Cour, et de M. de Tourny avec le procureur du Roi Commarieu, procureur au bureau des finances, auteur de bonnes ordonnances sur la voirie de la ville de Bordeaux. — Réparation du chemin royal de Cadaujac à Léognan et Carbonnieux, ordonnée par corvées par le bureau, autorisée par l'intendant, défendue par la cour comme excédant dans la forme le droit d'un bureau des finances, qui ne peut jamais établir de contribution en argent, même volontaire. — Chemin du port de Hourtins, conduisant de Martillac à la Garonne. — Ordonnance de M. de Tourny prêtant main-forte au bureau pour l'exécution des règlements sur une maison à Sarlat (Dordogne) menaçant ruine, que son propriétaire refusait de faire

réparer ; — affaire du bureau contre le chapitre, au sujet de la petite place Saint-André, dont le dépavement avait été ordonné sans enquête. — Suppression des auvents de boucherie, et leur réduction à 3 pieds et demi de saillie ; exception demandée par les marchands de blé pour leurs auvents du pont Saint-Jean ; opposition des jurats. — Projets d'alignement de la rue Leytère, de déplacement pour partie de la rue Trésorerie ; ligne projetée de la porte Médoc à la porte Saint-Julien ; suppression projetée des *andronnes* (carrefours entre plusieurs rues), et rejetée par la cour sur ce qu'elles ne concernent pas la voirie, devant être regardées non comme voie publique, mais comme vacant appartenant par moitié à chacun des voisins ; réforme poursuivie des maisons en bois dont les premiers étages saillissent sur la rue ; annonce d'un plan exact de la ville qui sera dressé aux frais du bureau (1749) ; ordonnance des trésoriers chargeant les commissaires des alignements de dresser, au fur et à mesure, des procès-verbaux de l'état actuel des rues ; lettre en minute de Tourny aux trésoriers sur le mauvais état du pavage ; dilapidation du lest venant de Bretagne, qui devrait continuer d'être affecté, pour la dureté des cailloux, au pavé de la ville, explications des urats, et transaction en forme de règlement, en présence de l'intendant ; — réponse du procureur du roi Commarieu au mémoire des jurats de Périgueux sur leur droit exclusif de voirie, comme hauts justiciers. — Réparation au « chemin Bordelais » qui va de Paulliac à Saint-Julien, etc…

C. 2404. (Portefeuille.) — 104 pièces et 8 plans.

1751-1779. — Correspondance des intendants avec la Cour sur les trésoriers de France. — Enquête sanitaire faite par les jurats accompagnés de médecins et chirurgiens, sur le danger pour la santé publique de la réduction des auvents de boucherie à la mesure arrêtée par le bureau, renseignements sur l'emplacement et la disposition des différents marchés de la ville. — Conflit entre les jurats et les trésoriers à l'occasion des ordres donnés par les premiers de la réparation du grand chemin qui traverse la palu de Bordeaux ; mémoires intéressants des deux parts sur les divers édits de voirie, et les précédents pour ou contre l'attribution au bureau. — Conflit avec le parlement sur la réforme et nouvelle exécution du terrier du Roi dans la province, assoupi après longtemps par un arrêt de surséance, mais repris sous une autre forme à l'occasion d'un procès entre le seigneur de Portets, président à mortier, et les habitants de sa terre ; décret de prise de corps contre les trésoriers. — Place et honneurs de la compagnie dans les grandes cérémonies ; elle a droit de complimenter les princes avant le chapitre Saint-André, et de le précéder immédiatement après la cour des aides ; procès-verbal de la visite aux intendants, à leur arrivée. — Personnel de la compagnie, notes signalétiques. — Plans et détails d'un bureau des finances à construire dans l'emplacement de l'ancienne Monnaie. — Voirie des villes du ressort revendiquant aussi leurs priviléges pour échapper aux règlements sur les alignements et la réfection des rues et chemins portés par les ordonnances : ville de Sauveterre, défendant à l'ouverture d'une porte dans ses murs pour donner passage à un grand chemin ; ville de Libourne, au droit de voirie que le bureau entend exercer ; ville de Bordeaux, s'opposant par des ordonnances imprimées aux ordonnances du bureau des finances, notamment celle du 31 janvier 1752, réglementaire sur tous les objets de voirie urbaine.

C. 2405. (Portefeuille.) — 104 pièces.

1716-1761. — Directeurs et officiers de la Monnaie. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Boutin avec MM. les ministres Chauvelin, Machault, Bertin, Orry, d'Ormesson et de Courteille, concernant les officiers et employés de la Monnaie de Bordeaux, priviléges, charges, obligations des monnayeurs, office du procureur du roi, directeurs et personnel ; — état matériel du bâtiment, à l'entrée de la porte du Caillau, sur la rue du Chai des Farines et de la place du Palais. — Difficultés entre le directeur et les juges-gardes ; — lettres patentes de mars 1717 et de février 1760 portant confirmation des priviléges des monnayeurs de Bordeaux (exemption de toute imposition, de toute charge civile comme tutelle et dépôt, droit de *committimus,* et permission de porter les armes). — Réparations à l'hôtel de la Monnaie, respectivement supportées par le directeur et les juges.

C. 2406. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier, 5 parchemin.

1720-1776. — Personnel de la Monnaie : suisse, greffiers, officiers et suppôts. — Discussion pour le maintien de leurs priviléges contre les jurats et la ville, etc…. Lettres de la cour et de l'intendance.

C. 2407. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier, 1 parchemin.

1716-1761. — Changeurs de monnaie et change. — Correspondance de la cour et de l'intendance sur l'établissement, les priviléges, la suppression ou diminution du

nombre des changeurs à Bordeaux et dans les autres villes de la généralité. Noms et qualités des changeurs institués ou supprimés, etc…

C. 2408. (Portefeuille.) — 101 pièces.

1693-1763. — Changeurs. — Correspondance de la cour et des intendants concernant les fonctions et salaires des changeurs tant titulaires que commissionnaires, établis dans les villes du royaume ; — arrêt du conseil portant établissement des changeurs partout où il en sera besoin ; — règlement sur les anciennes espèces et matières d'or ou d'argent ; — état des payements faits par le directeur de la Monnaie de Bordeaux aux changeurs et négociants pour le droit à eux attribué sur les matières d'or et d'argent qu'ils avaient remises au change de ladite Monnaie.

C. 2409. (Portefeuille.) — 60 pièces.

1705-1759. — Monnaie. — État des espèces et matières d'or et d'argent représentées en nature à l'intendant par les directeurs de la Monnaie en 1705, 1758 et 1759 ; — adjudication de la marque d'or et d'argent dans la généralité, passée par-devant l'intendant ; lettres de la cour et réponses ; — mémoire concernant la Monnaie de Bordeaux, en faveur des juges-gardes. — Affaire du sieur Petit, graveur, contre le sieur Princeteau, juge, et le directeur Gendreau ; — travaux de la Monnaie interrompus par la défense des surachats des monnaies et matières étrangères, qui exposent trop l'honnêteté des directeurs. — Lettre de M. de Machault adressée à M. de Tourny, intendant de Guienne, pour l'informer qu'il fait travailler à la collection des monnaies de France, et le charger de faire recueillir de son côté les monnaies anciennes, antérieurement au règne de Louis XIV, qu'il pourra se procurer ; instructions données aux directeurs et changeurs à cet égard.

C. 2410. (Portefeuille.) — 91 pièces.

1711-1786. — Monnaies. — Matières et espèces. Fausse monnaie. — Jugements et condamnations à mort de divers faux monnayeurs, même du personnel de la Monnaie de Besançon, etc… — Correspondance des intendants avec la cour sur le droit de marque et de contrôle, l'entrée libre en France de l'argent tiré, que fabriquent les tireurs d'or et d'argent de la principauté des Dombes, la suppression des différents offices, la découverte de quelques grains d'or dans la Garonne, à Marmande, etc…

C. 2411. (Portefeuille.) — 91 pièces et 8 plans.

1735-1774. — Carte de la généralité. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, Boulin et Fargès, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Orry, d'Aguesseau, Machault, d'Argenson, Berryer et le duc de Choiseul, concernant : les opérations de MM. de Cassini et Maraldi, de l'Académie des sciences, qui sont chargés dans ce département de tracer une ligne méridienne depuis Nantes jusqu'à Bayonne, et de travailler à la description des côtes de la mer dans toute cette étendue ; avertissements donnés aux curés de porter en chaire à leurs paroissiens la connaissance des travaux de ces géographes, et ordre partout de les protéger ; — les instructions du ministère, de dresser, préalablement à la grande carte générale de France aux différentes époques qu'on se propose de former, des mémoires d'observations sur le cours des rivières, et l'élévation des ponts de la généralité, les points atteints en 1711 et en 1731, époques des plus hautes et des plus basses eaux connues, et la vitesse des courants ; — un projet de souscription publique pour la carte générale de la France en 173 feuilles, proposé par Cassini ; — un dictionnaire géographique de tout le royaume, patronné par le ministère, et pour la formation duquel l'intendant devra envoyer un exemplaire des états imprimés qui contiennent les noms de toutes les paroisses de la généralité ; — une carte du dépôt de la marine prêtée à M. de Tourny le père, et qui est revendiquée par le dépôt ; le ministre Berryer écrit qu'il sait positivement qu'elle n'a pas été comprise dans la vente qui a été faite après sa mort ; — l'état de situation de la carte de la généralité au 17 septembre 1774.

C. 2412. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier, 1 parchemin.

1739-1783. — Carte de la généralité. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Orry et Trudaine, et les subdélégués, concernant : le prospectus du grand dictionnaire géographique, historique et critique imprimé à Dijon par Auge ; — les difficultés apportées par les paysans aux opérations géométriques des ingénieurs géographes chargés de la carte de France ; — l'attribution d'une somme de 1,200 livres par chaque carte particulière d'un des cantons de la généralité, sur la caisse des deux sols pour livre ; — les commissions d'ingénieurs des sieurs Fontaine et Pasquier pour lever et mesurer les détails des provinces de Guienne, Périgord et pays adjacents ; — le personnel des géographes

— le projet conçu par Turgot, intendant de Limoges, de former la carte générale des différents lieux d'étape du royaume.

C. 2413. (Portefeuille.) — 100 pièces.

1765-1783.— Correspondance des intendans avec les ingénieurs chargés de la carte de Guienne. — Copie du marché pour l'exécution des gravures de la carte particulière de la province entre M. Boutin et le sieur Seguin, et notes particulières en conséquence du marché, comme suppression des petits chemins de détail communiquant d'un village à l'autre, excepté les chemins des landes ; des terres labourées, excepté celles des landes du Médoc et des landes qui bordent la mer ; des divisions de pièces de terre ; les détails des hameaux et même des paroisses autres que celles qui se trouvent le long des chemins, seront traités sommairement comme dans la carte particulière du duché de Bourgogne, etc… — Extrait du journal de recettes et dépenses faites par le sieur de Belleyme relativement à la gravure de la carte de Guienne en 1780 et 1781, et correspondance de cet ingénieur avec l'intendant Dupré Saint-Maur sur quelques détails des planches de Libourne et de Castelnau, de la gravure du plan de Bordeaux, de la forme et hauteur de la lettre, du tirage, etc. — Gravures du mémoire de Dupré Saint-Maur sur les embellissements à donner à la ville de Bordeaux et particulièrement sur la création du canal de ceinture.

C. 2414. (Portefeuille.) — 105 pièces, et 2 plans.

1783-1785. — Correspondance de M. Dupré de Saint-Maur avec les géographes, concernant : la confection de la carte de Guienne ; — les deux cartes de Cassini relatives au Blayais et à une partie du Médoc ; — les opérations relatives au de canal jonction de la Garonne à l'Adour confiées au baron de Villiers, ingénieur de la marine ; — l'arrêt du conseil et lettres patentes en date de 1756 sur la carte générale de France ; — les ordonnances de l'intendant pour le payement de la gravure de la carte de Belleyme ; — les perfectionnements ou les rectifications de détail à apporter au travail, à mesure qu'il est présenté.

C. 2415. (Portefeuille.) — 114 pièces.

1785-1787. — Correspondance de M. Le Camus de Néville, intendant de Bordeaux, avec les ingénieurs de la carte de France. — Commissions anciennes maintenues et emplois nouveaux ; — envoi par l'intendant aux maire et jurats de Bordeaux d'un exemplaire pour chaque personne, plus d'un supplémentaire destiné à être déposé aux archives de l'hôtel de ville, des qnatre feuilles de la carte de Guienne qui comprennent la ville de Bordeaux et ses environs ; — conflit entre les directeurs de la carte de France, représentés par M. Cassini, et les géographes chargés sous la direction de M. de Belleyme du levé de celle de la Guienne, accompagné d'un mémoire explicatif duquel il résulte que : « la levée de la carte de France fut commencée aux frais du gouvernement, continuée en 1756 par une compagnie privilégiée à laquelle, en 1764, l'État ayant accordé une subvention de 150,000 livres, à prendre sur les généralités, quelques intendants, entre autres MM. Boutin et Turgot avaient préféré faire lever eux-mêmes sur une plus grande échelle et plus détaillée les cartes particulières de leurs intendances, sauf à les transmettre en communication à la compagnie pour les réduire à son échelle et les faire servir ainsi à la carte générale. — Comptes de la carte de Belleyme. — Projet de l'intendant de Néville d'une carte réduite de la généralité dans laquelle seraient tracés les arrondissements des subdélégations, des élections, des brigades de maréchaussée, et les circonscriptions de sous-ingénieurs avec les routes qui y sont comprises : le sieur de Belleyme est chargé de la dresser.

C. 2416. (Portefeuille.) — 106 pièces.

1787-1788. — Correspondance de M. de Néville avec les ingénieurs géographes, relative à la continuation de la carte de France, à l'exécution de la carte réduite, et à ce qui aurait été commencé de la carte des bailliages et autres sièges royaux de la généralité de Guienne, ordonnée en 1775 par M. de Miromesnil.

C. 2417. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1788-1789. — Correspondance, ordonnances de payement des frais de gravure, pièces justificatives de dépense, etc. — État de la carte de Guienne au commencement de l'année 1789.

C. 2418. Portefeuille.) — 100 pièces.

1789. — Pièces justificatives des dépenses de la carie de Belleyme, état au 14 décembre 1789.

C. 2419. (Portefeuille. — 3 registres, in-folio, papier.

1671-1672. — Cadastres et arpentement général des élections de la généralité. — Minutes signées de M. de Baritaut, un des commissaires généraux députés pour l'arpentement et l'abonnement des élections d'Agen, Condom et les Landes, des cadastres de : Pissos, quartier de Lipoustey (Landes) ; — mention du chemin Romieu ; — noms des possesseurs et des terres ; — Pignadas et vacants ; — Pindères, juridiction de Casteljaloux, et Couthures (Lot-et-Garonne) ; — nombreuses landes ; — Saint-Pierre, vocable de l'église de Pindères. — Table des particuliers bien-tenants de la paroisse.

C. 2420. (Portefeuille) — 143 pièces.

1614-1757. — Cadastres et arpentements. — Correspondance de M. de Tourny avec le ministère, les présidents d'élections et les subdélégués, sur les cadastres d'après lesquels la taille réelle a été établie en 1672 dans les élections d'Agen et de Condom et les modérations ou changements à y apporter, à la demande des villes et des subdélégués. — Mémoires : des officiers de ces élections adressés à l'Intendance, et des différentes subdélégations sur le problème de la péréquation de l'impôt, et vues particulières sur le remplacement des non-valeurs proposées, par un développement plus grand de l'agriculture. — Renseignements sur l'établissement du cadastre en 1672 dans l'élection de Condom, bases de l'abonnement, formalités de la répartition et du classement en cinq classes, dépôt des cadastres aux municipalités, et non dans les greffes des élections, cause rapide de leur disparition actuelle. — Mémoire du subdélégué de Bazas, dont l'arrondissement est compris dans le Condomois ; exemption pendant six ans des domaines devenus incultes depuis 1672, dont la taille toujours imposée est rejetée sur les autres ; mise à l'impôt des nouveaux domaines établis, sans payer d'impôt, depuis le même temps ; dégrèvement des paroisses riveraines de la Garonne pour les territoires entraînés sur d'autres paroisses qui n'en payent rien ; proposition de refuser pour toujours toute concession d'Ile ou de gravier, arracher les îles déjà formées, autoriser les palissades des fonds riverains en défendant les piquettements des îles ; placer dans les ménages des landes, qui manquent de bras, non pas les mendiants vagabonds et paresseux par nature, mais les troupes d'enfants de sept à douze ans qui les suivent, ainsi que les enfants exposés dont regorgent les hôpitaux, tout cela noyau de colonies agricoles, qui resteraient jusqu'à vingt-cinq ans dans la maison et au service de leur maître ; encourager par des maîtres marneurs que les communautés et villages payeraient pour leur indiquer l'emplacement et l'emploi de la marne, et qu'on ferait venir des pays de Béarn, Bigorre, Armagnac et Chalosse nouvellement rendus à l'agriculture par cet engrais, toutes les communautés et terres du Bazadais, qui sont limitrophes à ces territoires,, et qui d'ailleurs ont beaucoup plus près d'elles, par ce qui vient d'être fait par la ville de Meilhan et le bourg d'Hûre dans la plaine du Bois Meilhan, un exemple des transformations de culture que l'emploi de la marne peut produire ; restreindre par quelques édits la toute puissance des marchands de Bordeaux sur le prix des vins de la subdélégation, « la prétendue liberté du commerce n'étant qu'une espèce de servitude que les marchands de vins nous imposent » ; enfin pourvoir à l'entretien et à la réparation plus qu'urgente des chemins royaux, au moins de ceux qui débouchent sur la rivière de Garonne, par des taxes d'argent au lieu de corvées toujours onéreuses et cependant insuffisantes. — Mémoire sur l'élection de Condom, limites, rivières, commerce de grains et farines, détails sur la ville de Condom, prix des denrées, poids et mesures, terres incultes ou abandonnées, principales terres des seigneurs, leurs noms et leurs revenus, taux de la taille différent par juridictions, recouvrement ; détails sur les villes de la Réole et de Bazas ; 180 juridictions, 1,200,000 livres d'impositions. — Procès verbaux de tournée dans l'élection de Condom par le receveur général des finances ; — Mémoire du receveur des tailles sur la difficulté des rentrées et les moyens employés pour lever l'impôt. — Etat général de la subdélégation de Mérmande comprenant l'ensemble des affaires qui sont du ressort du subdélégué, et une notice particulière sur toutes les villes et grands bourgs dont est composée la subdélégation ; — Mémoires sur l'élection et la subdélégation d'Agen, et procès-verbal de visite du receveur-général, en exécution des ordres de M. de Tourny, intendant de Bordeaux : cinq rivières, la capitale de l'Agenais placée pour être l'entrepôt des deux mers, et cependant presque sans commerce, le blé consommé sur place à cause des arrivages qui se font à Bordeaux venant de l'étranger, prix des denrées, poids et mesures, mesure des grains, des futailles, des terres ; carterée et ses subdivisions ; principales seigneuries, noms et revenus ; désordre des cadastres, difficulté d'établir la taille proportionnelle aux biens, etc. — Etat du pied, ou proportion de taille, payé à différentes époques depuis 1614 par les communautés de l'Agenais et du Condomois ; tableau de 1614 à 1721. — Etat des communautés des élections d'Agen et de Condom qui ont fait leur cadastre,

et de celles qui ne l'ont pas fait, avec les dates de l'établissement de chacun d'eux, et de son dépôt dans les greffes. — Arpentement demandé par les habitants des juridictions : — De Seiches (Lot-et-Garonne). — Gontaut, — Buzet, — Caumont, — La Chapelle Marmande, — Miramont, — Monguilhem, — Marquisat de Calonges, — et Clairac ; dans cette dernière juridiction un accord intervenu en 1706 entre les habitants et l'abbé, seigneur, mettait à la charge de la paroisse, tous les vingt-neuf ans, la confection d'un nouveau cadastre.

C. 2421. (Registre.) — In-folio, relié, 620 feuillets, 1 table.

1672. — Cadastre de la juridiction de Damazan (Lot et-Garonne).

C. 2422. (Registre.) — 1 in-folio, 309 feuillets.

1672. — Cadastre des juridictions de Foncaude (Gironde) et de Cocumont (Lot-et-Garonne).

C. 2423. (Registre.) — 1 in-folio, relié, 600 feuillets.

1672. — Cadastre de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) et des paroisses de la juridiction : Saint-Raphaël et Belloc, Gassac, Loupiat, Sendat, Mirandes, Couthures et Bayrac.

C. 2424. (Registre.) — 1 in-folio, relié, 468 feuillets.

1672. — Cadastre de Saint-Vivien près Monségur (Gironde), contenant 3,568 journaux, à 20 lattes le journal, fait en vertu de l'ordonnance donnée par M. de Baritault, commissaire général député par Sa Majesté, par les arpenteurs désignés, et remis le présent cadastre, ainsi que les autres, au greffe du sieur de Baritault. » — Mention des villages de Bizière, de Barre, de Gorreau, des Aubains, etc…

C. 2425. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-folio. 42 feuillets.

1690-1738. — Cadastre et « coppie du livre terrier du lieu et juridiction d'Espalais, fait par M. Jean Roger arpenteur juré, enregistré en l'élection d'Agen, la copie faite en l'année 1738. » Espalais (Tarn-et-Garonne) ; — Maison noble de Lastours et dépendances ; — religieuses d'Auvillars ; — Commanderie de Golfech ; — Village d'Auvillars, ruisseau Diaudège, chemin de la *Peyre traucade,* lieu dit : *le seste* (ad sextam ?) sur un chemin public. — Noms des possesseurs : le Mis de Saint-Projet, les sieurs de Vedel, de Luppé, de Salat, de Chastanet. du Castera, de Bordes, etc.

C. 2426. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-folio, 28 feuillets.

1672. — Arpentement général de la paroisse d'Allon, juridiction de Casteljaloux dressé en vertu de l'ordonnance de M. de Baritault, commissaire député par le Roi : — Allon (Lot-et-Garonne) ; 4,122 journaux, abonnés à 2,000, possédés par 38 propriétaires : Saint-Vincent de la Tourneuve, de Sangresse, de la Bissière du Règue, de Maurin, des Combes, etc. — Mention des landes du sieur de Sévignac, dans la paroisse de Goutz limitrophe, etc.

C. 2427. (Portefeuille.) — l registre, in-folio, relié, 43 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse d'Arriet (Gironde) actuellement en Saint-Michel-de-Castelnau, ancienne juridiction de Casteljaloux et subdélégation de Nérac. — Landes, sables et broustis.

C. 2428. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 180 feuilles.

1668-1673. — Cadastre de la paroisse de Fieux en Albret (Lot-et-Garonne). Possesseurs : Le seigneur Jean-Ollivier de Pujollé, seigneur vicomte de Fieux et de Juilhac, maître Dulong, conseiller à la cour des Aides de Guienne, président en la cour présidiale d'Albret, J. de Caumont, écuyer, le sieur de Sarros, Duroy de Saint-Orens, J. de Montagut sieur du Mollya, etc… lieux dits chapelle Sainte-Catherine, chapelle de Coraphel, à la Galliane, au Crestiââ, au Gleysas, le camp de Mallat, les commanderies, le comte Ramon, etc… Mention des biens de l'Eglise réformée. — Superficie du territoire rural 2,704 cartellades, divisées en 1,400 parcelles entre 240 propriétaires.

C. 2429. (Portefeuille.) — 1 cahier relié in-4°, 69 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Meylan (Lot-et-Garonne). Mention du grand chemin qui va de Sos à Dax ; rivière de la Gueyze ; paroisses Saint-Martin et Saint-Georges, limitrophes de Meylan, aujourd'hui réunies aux communes de Sos et de Gueize.

C. 2430. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 75 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Montagoudin (Gironde). — Élection de Condom, juridiction de la Réole. — Maître Jean Descamps, avocat au Parlement, habitant de la ville de Mézin et Daniel Bertrand Razet, bourgeois de Bazas, nommés abonnateurs par les commissaires à l'arpentement ; — noms de possesseurs : J. Orger, écuyer, sieur du Luc, la dame d'Amalby, Defaux et Poitevin, notaires, sieurs Teysseron, Dulon, Seguin, Lavissière, Mauriac, Lafargue, bourgeois. 840 journaux divisés en 300 parcelles sur la tête de 170 possesseurs.

C. 2431. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 48 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Moustey en Bazadais, juridiction de Belhade (Landes). — 3,000 journaux, abonnés seulement sur le pied de 1,700, divisés en 355 parcelles possédées par 47 possesseurs et propriétaires, dont le nombre est diminué depuis la confection du cadastre par l'achat fait dans la paroisse de quatre cents arpens de pignadas au nom du comte de Belhade, messire Jacques de Pontac, procureur général au Parlement.

C. 2432. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 75 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Muret et Castelnau en Bazadais, actuellement canton de Pissos (Landes). — Mention du *camin romieu* passant aux tènements de Muret, Caplane, Pontet, etc. — chemin Marcadey — chemin du Rey, — chemin du Charet séparant Moustey de Castelnau ; — églises de Savignac et de Castelnau ; lieux dits au Bougès, à la Rue, au Pontevic, Lupsault, le Sarsin ; — forge ; — padouens, ayriaux, eyres, courgères, abeilley, broustey et autres noms locaux pour indiquer l'état des terres ou des cultures ; — contenance, 5,000 journaux, abonnement à 900 arpens à cause de la pauvreté du sol.

C. 2433. (Portefeuille.) — 1 Registre, in-folio, relié, 255 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroissse de Saint-Géraud de Lévignac (Lot-et-Garonne), juridiction de Taillecavat : 1,320 journaux abonnés à mille pour la taille, et divisés en 2,000 parcelles entre 220 possesseurs : E. Fortès, sieur de Bernateau, Richier, Tiffon, Guibert, le Mis de Monsalés, etc. — Noms de lieux : la Bizière, le bois du Maine, le Manse, à Collibet, le Cherpe, le champ de Gourgues, le Sibadat, etc.

C. 2434. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 50 feuillets

1672. — « Livre de l'arpentement général de la paroisse de Saumejean faict et comancé le dix-huitiesme febvrier mil six cens septante deux par Jean Pampolye et Moize Breton, arpanteurs, comme ensuit. » — Saumejean (Lot-et-Garonne). — Élection de Condom, subdélégation de Nérac, terres divisées en 5 classes ; superficie 3,152 journaux ; abonnement à mille ; 384 parcelles, 67 propriétaires, parmi lesquels : Al. Broncas, sieur du Villard, sieur Pierre Chardavène, sieur Hélies Castan, sieur Henri de Saint-Vincens, Jeanne Maurin, damoiselle, veuve Étienne Dulau, Jeanne Castan, demoiselle, veuve du sieur de Labissière, sieur Nicolas Ducasse, et le seigneur de Samazan.

C. 2435. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 50 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Vignolles au duché d'Albret actuellement partie de Pellegrue (Gironde) et limitrophe avec le département du Lot-et-Garonne.

C. 2436. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 100 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Barie en Albret (Gironde), contenance 1,430 journaux, imposition conforme, toutes les terres étant du premier degré. Possesseurs : Brannens ; Majence ; Giresse ; Fr. la Maison, « homme d'armes ; » F. de Piis, sieur de Puybarban ; J. de Pichard sieur de l'Isle ; le chevalier de Bonsol ; Ch. de Meslon sieur de Montault ; J. de Raffin, écuyer ; J. de Louppes, seigneur de Loubens ; Mathieu de Majence, seigneur de Camiran ; Lacourtiade, de Pommiers ; Dame de l'Houstau ; J. de Grimard et Ramon de la Roque ; De Blanc de Goujas ; Cabanieux, etc…

C. 2437. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 416 feuillets.

1672. — Cadastre de la juridiction d'Aillas en Albret, comprenant les paroisses d'Aillas, Gleyroux, Berlin, aujourd'hui commune d'Aillas-le-Grand (Gironde), et Ail

las-le-Vieux, commune de Sigalens (Gironde) : — Noms : Et. Delas seigneur de Condom, De Lestang sieur de Garélie, F. de Louppes, J. de Paty Saint-Gresse, De Gombaud, de Laveyssière, de Paupailhe, Lauvergne sieur de Labescau, De Gas seigneur de Razins, de Pichard Latour, Lamazou sieur de Barbuzan, de Pedesclaux, de Vollet, etc.

C. 2438. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 450 feuillets.

1672. — Cadastre de la ville et paroisse de Sainte-Bazeille en Bazadais (Lot-et-Garonne).

C. 2439. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 333 feuillets.

1672. — « Cadastre de la paroisse de Roumagne au comté de Blaignac en Bazadais suivant l'arpentement qui en a été fait en 1672. » Romagne (Gironde) canton de Targon : Jeanne de Chartres Dame de Perponcher, demoiselle d'Arpailhan ; — Jacq. Coiffard, sieur de Mazeuilles ; — Fr. Daguar, écuyer ; — Garsie de Reblays, écuyer, — Allien — de Saint-Jean, etc… — Au lieu dit : le Bédat existe un fossé qui fait séparation d'avec la Bénauge.

C. 2440. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 110 feuillets.

1673. — Cadastre de la ville et juridiction de Meilhan et de toutes les paroisses qui en dépendent : Meilhan, Segueix, Tersac, Jusix, Saint-Sauveur, Le Bois Meilhan, Le Bois de la Ville (Lot-et-Garonne).

C. 2441. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio. 150 feuillets, 20 feuillets enlevés.

1673. — Cadastre et arpentement de la paroisse de Soussac en Albret, juridiction de Castelmoron (Gironde). — Noms des tenanciers et propriétaires : Anne de Carle demoiselle, David Deniault écuyer, F. de Ségur seigneur du Grand Puch, G. de Tasque sieur de Belair, P. de Villepreux écuyer, Guill. Satanas, J. Beylard, J. de Meslon, écuyer, J. Mosnier juge royal de Pellegrue, Mathieu Pellé, avocat en la cour, Suzanne Benoit demoiselle, Thomas Dufossat, Marie de Bayle, Marie Verdun demoiselle. — Terre mesurée 1,432 journaux, imposée 1,351 journaux, divisée en 1,300 parcelles entre 160 propriétaires.

C. 2442. (Portefeuille.) — Registre, in-folio, relié, 562 feuillets.

1672-1673. — Cadastre de Pellegrue (Gironde) : — Le sieur de Lugaignac ; F. de Ségur du Grand Puch ; J. de la Noaille, Sieur de Guizac ; J. Dupuy de Labatut ; J. du Puch d'Astarac, J. André sieur de Lestang ; J. de Busserolles, etc. — Mention du Temple des Réformés.

C. 2443. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 150 feuillets.

1673. — Cadastre de la paroisse de Caumont (Gironde) en la juridiction de Castelmoron d'Albret : contenance 1,673 journaux abonnés à 1,334. — Noms de tenanciers : Deniau ; Lassime ; J. de Lecat, écuyer ; Ézémar ; demoiselle de Rochefort ; J. de Bacalan, écuyer, sieur de la Grèze ; — Mention du communal du village de Gautié et du puits du village de Robineau ; — mention des vacants et terres abandonnées dans la paroisse.

C. 2444. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 216 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Branne (Gironde) au comté de Blaignac en Bazadais ; 510 journaux de bonne terre abonnés à 498, répartis entre 324, propriétaires ou tenanciers : Turgan, De Cadouin, le marquis de Civrac seigneur de Branne, les Feuillants, la Halle, la Maison commune : lieux dits au Luc, estey de Garon, estey Saint-Étienne, vacants du Roi, etc.

C. 2445. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 225 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Caudrot (Gironde), 2,550 journaux abonnés à 2,050 répartis entre 440 propriétaires : Ézémar, Lescure, de Meslon ; Darche ; de Lur, comte d'Uza ; la dame de Bourgueil, la marquise de Pardiac ; Cazenave ; Lamarque ; Philipon ; Guadet ; Du Bayle ; Arnolet juge de Caudrot ; de Saintout ; — mention du gravier appartenant à la ville, en partie, et en partie à l'île de M. Darche.

C. 2446. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 607 feuillets.

1672. — Cadastre de la ville et juridiction de Mezin (Lot-et-Garonne) : Noms des possesseurs : Chantegric, Laterrade, J. de Saint-Géry seigneur de Magnas, J. de Castillon sieur de Mauvezin, J. Dubarry, B. de Mérignas J. du

Bouzet, J. de Lustrac de Losse, Dufaur, De Cléret, De Larocque, de Poudenas, etc.

C. 2447. (Portefeuille.) — 1 Registre, in-folio, relié, 310 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Lavardac (Lot-et-Garonne) : — Les demoiselles de La Mothe de Montesquieu, Louis Despens, les demoiselles de Courrejoles et du Blanc, madame de Campeilhs, madame de Lusignan, P. Périsse, — lieux dits : à la Hitte, la Barbacane, lou castel vieil, le ruisseau de Galoup, etc.

C. 2448. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-folio, relié, 60 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Casseuil (Gironde), contenance : 672 journaux. Noms des possesseurs : De Vizier, Faucher, J. Le Breton, écuyer, sieur de la Ferrière, P. de Pichard, écuyer, sieur de Sainte-Marthe, etc. — Mention des villages de Bernon, Chantemerle, Arbouliers, Larquet, autrement Carcos, Marcadé, etc…

C. 2449. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 350 feuillets.

1672. — Cadastre des paroisses de la juridiction de Castels en Dorthe, Saint-Loubert, Bieujac, et Mazeras de Bieujac (Gironde) ; Noms de possesseurs : Baylle, Grimart, De Pourdiac, de Brisson, de Peyrusse, l'Abbaye du Rivet, J. de Baritault, la dame de Castelnau, etc… (Ce registre a servi d'Herbier au commencement du XVIII siècle : on y trouve des empreintes de plantes et des noms comme : *Euphrasia, Tithimalus latifolius, equisetum, origanum silvestre, centaurium, althœa Dioscoridis et Plinii, Jalea, anagallis, bignonia, lotus,* etc., jusqu'à la page 107.)

C. 2450. (Portefeuille.) — 4 registre, in-folio, relié, 150 feuillets.

1673. — Cadastre de la paroisse de Savignac (Gironde). Vincent de Pedesclaux seigneur baron de Savignac ; de Pichard ; de Jonas, etc. — Lieux dits : à Fontauriolle ; à la Hitte sur les limites de Brannens et de Castets ; à Pélegrin sur le chemin de la Réole à Bazas ; aux Chrestiââs ; à Peybona (où à la Hitte) ; le vieux Sendat ; à Espagnolet ; à Gabachet ; chemin ancien dit de Papajot. — Mention de la déclaration de noblesse du sieur de Tamaignan de Bellegarde, par jugement de maintenue en date du 14 août 1673.

C. 2451. (Portefeuille.) — Registre, in-folio, relié, 100 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse de Poussignac, en la juridiction de Casteljaloux (Lot-et-Garonne).

C. 2452. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 130 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse dn Tren, juridiction de Casteljaloux (Lot-et-Garonne). — Nom de possesseurs : Castaing, de Malvin, Ducasse, De Béraud, De Cursan, De Bernard, Me Pierre Augier, ministre, etc…. contenant 2,529 journaux, abonnés à 1,000 ; landes et sables.

C. 2453. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 175 feuillets.

1673. — Cadastre de la paroisse de Saintrailles (Lot-et-Garonne). « Le Roy s'etant fait représenter en son conseil l'arrest du premier avril dernier rendu en icelluy, Sa Majesté aurait commis le sieur d'Aguessau, commissaire départy en la Généralité de Bordeaux pour procéder à l'abonnement et refformation des cadastres des élections d'Agen, Condom et les Lannes, en conséquence de son édit de juillet 1668, et Sa Majesté s'estant informée que ledit sieur d'Aguessau ne pent vaquer toujours en personne à l'abonnement desdits cadastres à cause des autres affaires dont il est chargé, et que cela retarderait l'exécution dudit arrest qui sera advantageux aux peuples desdites élections…, à quoy Sa Majesté voulant pourvoir, et ouy le rapport du sieur Colbert. Sa Majesté en son conseil a commis et commet le sieur de Baritaud, advocat général en la cour des Aydes de Guyenne pour procéder à l'exécution de ladite refformation. » — « L'an 1673, et le 25 juillet, nous abonnateurs commis par nosseigneurs les commissaires à l'arpentement nous estans transportés dans la terre et juridiction de Saintaraille en Condomois, esloignée d'une lieue et demie de la rivière de Garonne, après avoir parcouru tout le territoire dudit taillable, avons demeuré d'accord de faire deux degrés de terre, comme il a esté cy-devant réglé par lesdits habitants…. fait à Nérac. (Signé) Descamps et Razet. » — Noms des possesseurs : Cuny, Arnaud Trois-Henris, Beretté dit l'Espagne, messire Jean-Jacques de Montesquieu, seigneur marquis de Saintrailles, J. de Carbonieux d'Ambrus, Fillon, Jarlas, l'abbé de Durance, maître Pierre Tapol, docteur en médecine, Amanieu du Bousquet, seigneur de Caubeyres, etc.

C. 2454. (Portefeuille.) — 1 cahier, format petit in-folio, 40 feuillets.

1672. — Cadastre des paroisses de Tillet et de Boussès (Lot-et-Garonne) actuellement réunies. — Canton d'Houeilles — le chemin Porcaté, allant de Tillet à la Tour d'Avance ; le chemin Moliant ou Molier ; le chemin du Charet séparant les paroisses de Jaultan et Tillet ; le bosc du Hazan ; le tuko de sable, la Lague, etc…., — J. de Pedesclaux, J. de Reaup, demoiselle Léglize, Arnaud de Loze, Bédouret, Me Jean Malleville, etc…

C. 2455. (Portefeuille.) — 1 registre, petit in-folio, relié, 93 feuillets.

1672. — Cadastre de la ville et juridiction de Monhurt en Albret (Lot-et-Garonne) :— Contenance 2,573 journaux abonnés à 2000, répartis entre 250 propriétaires, parmi lesquels : les Anciens du consistoire ; Daniel Jurquet ; Ch. Roullan, sieur de Lastous ; P. Matha, D'Arblade, Guy Arnaud de Bridies, sieur de Lamothe ; Géraud de Langalerie ; J. de Vivans seigneur de Launay ; J. d'Esterac ; Jacques de la Jaunie ; J. Petit, ministre ; madame la duchesse d'Aiguillon ; V. de Morely, seigneur de Choisy ; P. Duduc de Bordes ; le seigneur de Corbian : noms de baptême : Abraham, Daniel, David, Elisée, Elie, Jérémie, Isaac, Jacob, Moïse, Salomon, etc… — Noms de lieux : Montluc, Mauhourat, etc…

C. 2456. (Portefeuille.) — 1 cahier, relié, in-8°, 32 feuillets.

1672. — Cadastre de la paroisse du Bouchet (Lot-et-Garonne) en Albret.

C. 2457. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 47 feuillets.

1672. — Cadastre du Bazadais ; — Paroisse de Goutz, juridiction de Casteljaloux, actuellement partie de la commune d'Allon (Lot-et-Garonne), sections de Lubans et de Luxurige. Noms de possesseurs et propriétaires : H. de Saint-Vincens, écuyer, seigneur de Pellebicoq ; J. de Labories, écuyer, seigneur du Bocage ; L. Descombes, seigneur de Savignac ; A. de Maurin de Sainte-Abondance ; P. de Sacriste ; J. de Malvirade ; J. de Biros.

C. 2458. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-4°, 76 feuillets.

1672. — Cadastre du Bazadais. — Paroisse de Saint-Albert (Gironde), actuellement partie de la commune de Lamothe Lanaderon : — seigneur Claude Brizetz, bourgeois ; J. Tiffon, etc…

C. 2459. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, 66 feuillets.

1672. — Cadastre du Bazadais. — Paroisse d'Andiran (Lot-et-Garonne), élection de Condom.

C. 2460. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio, relié, 40 feuillets.

1672. — Cadastre du Bazadais. — Paroisse de Sauviac, (Gironde). — Noms de possesseurs : Joseph de Lamarque, baron de Sauviac ; J. Faber, conseiller du Roi, etc…

C. 2461. (Portefeuille.) — 1 registre, in-folio 379 feuillets.

1673. — Cadastre de la ville de Bazas (Gironde). — Noms de possesseurs : Baulos, Marescot, Gons, Sage, Ménoire, Tamaignant, Lamarque, Deyres, Quincarnon, Dubernet, Labarthe, de Jeayle, Guibert, Chalup ; de La Lande de la Loubère ; de Robert, de Mothes, Basterot, Saint-Espès, de Bourges, Litterie, J. de Suède, Rabion, Tezis, de Brustis, Laroque-Latour, Belloc, Tarride, Fabri, Dubourdieu, de Lalanne, de Sarraud, de Girard, du Hos, etc. — La Chapelle Notre-Dame, pour une contenance de 13 lattes 5 escats. — L'église Saint-Jean, un journal, 8 lattes. — L'hôpital, — L'évêque, pour un moulin à eau, au moulin de Saint-Martin, et un jardin et aubarède de la contenance d'un journal et demi. — Le chapitre, pour 136 journaux de pré, terre, maisons, dans les paroisses de Saint-Michel, Tontoullon et Saint-Vincent. — Place commune au bourg de l'Hospitau, contenant 2 lattes 6 escats (le 1/7 d'un journal). — Lande commune dans la paroisse Notre-Dame, de six journaux abonnés à un et demi ; — le commun de la paroisse Saint-Jean, sur le chemin de Bazas à Cazats. — Le commun de la ville, appelé à Gailhut, ou au padouen de Saint-Martin, de la contenance de 122 journaux, abonnés vu la classe (4e), à trente journaux et demi. — Le commun de Saint-Cosme avec ceux des villages de Tonlieu et de Gailot, du Bourie et de Pierre Nau ; — de la paroisse Saint-Michel, entre tous les habitants du village de Prade-

ron, où est le puits et pastey ; et ceux des villages de Hourtin et de la Sablière ; — de la paroisse Saint-Vincent, villages de Haut, de la Grange, de Perycaine, de Tontoullon, et de Saint-Hyppolite. — Somme de tout le cadastre de la ville de Bazas dix mille deux cent-quatre journaux, « abonnés à 7,300, revenant avec le chiffre de 2,390 arpens
« pour l'abonnement des maisons de la ville, à l'assiette « totale de 9,615 arpents de premier degré sur lesquels « doivent être faites à l'avenir les impositions des charges « ordinaires et extraordinaires de la communauté. »

C. 2462. (Portefeuille.) — 1 registre in-folio, 236 feuillets.

1672. — Cadastre et « livre de l'arpentement général de la paroisse de Caberac, comté de Blagnac en Bazadais, fait par les arpenteurs soussignés l'année mil six cens septante-deux, comme ensuit. » — Cabara (Gironde), canton de Branne, arrondissement de Libourne.

6. 2463. (Registre.) — 1 Registre, format in-folio, mauvais état.

1672. — Cadastre de la juridiction et paroisse de Caubon en Bazadais, actuellement Caubon-Saint-Sauveur (Lot-et-Garonne), arrondissement de Marmande.

C. 2464. (Registre.) — 1 Registre, in-folio, relié, 525 feuillets.

1672. — Livre d'arpentement général de la terre et juridiction de Caumon, en Condomois (Lot-et-Garonne), paroisses Saint-Germain — de Fourques — de Sainte-Marthe — de Saint-Sauveur — de Saint-Martin — de Taille-bourg et la Franche-Comté de Paradis, sur les limites de Caumont et Marmande. Noms de possesseurs : Laliman, Brezets, Rouault, Feytis de La Coste, Lagarde, Me Jean Royal, ministre, Chauffour, Melet, seigneur de Saint-Orens, P. Sacriste, baron de Samazan, Rolland, Carrelet, messire Armand Nompar de Caumont, duc de La Force, pair et maréehal de France, Fr. de Salomon, L. de Comarque, etc. — Lieux dits : « à la vigne où soulait être la ville de Caumon. » Au Paradis — au Temple — chemin de l'Estrade, etc. — Contenance générale 6,517 arpens, divisés en 5,250 parcelles, distraction faite de 700 journaux de terre noble.

C. 2465. (Carton.) — 127 pièces, papier, 2 parchemins.

1777-1780. — Correspondance de Me Dupré Saint-Maur, intendant de Bordeaux avec les ministres d'Ormesson et Necker et les subdélégués concernant la formation d'un nouveau cadastre de la terre de Fumel en Agenais (Lot-et-Garonne), les assemblées des habitants, les requêtes contradictoires, l'homologation du nouveau cadastre et ses différences avec l'ancien.

C. 2466. (Registre.) — 1 in-folio de 315 pages.

1605. — XVIIIe siècle. — Copie informe, d'une écriture du milieu du dix-huitième siècle, des procès-verbaux de délimitation et de contenance des juridictions de l'Agenais, et de toute la sénéchaussée, dressés en 1604 et 1605. — Somme totale des carterées formant les cinq subdélégations d'Agen, Marmande, Sainte-Foy, Villeneuve, Montflanquin, 495,298 carterées. — Tableau de toutes les juridictions d'Agenais, par subdélégation. — Extrait de l'arpentement général du pays appelé les Aides-d'Agenais, et dressé en 1612, à la requête dudit pays, par maître Pierre de Gourgues, trésorier des finances en Guienne, comprenant le Brulhois, la Lomagne, chef-lieu Auvillars, La Vidt, Miradoux, Saint-Cla, Goudonville, les quatre baronnies (Tarrède, Faudoas, Lannac, Marestang), les comtés de l'île Jourdain et de Cramaing. — « Premier des quatorze quartiers qui ont été suivis faisant l'arpentement général » ville d'Agen — Bajamon — La Roque Timbaut. Fauguerolles — Monbalen — Lusignan — Madaillan — Sauvaignas — Castelculier — La Fox — IIe quartier, Puymirol — La Sauvetat de Savères — Combebonnet-Dondas — Montjoye — Saint-Maurin — Castel-Sagrat — Clermont-dessus — Golfech — Valence — Gondourville — La Lande — Pommevie Ferrussac — Espallais. — IIIe quartier. Villeneuve — Pujols — Sainte-Livrade — Sévignac — La Maurelle — Casseneuil — Hauterive. — IVe à XIVe quartier, etc. comprenant le reste des juridictions, chacune délimitée, comme les précédentes, par un procès-verbal détaillé et très-complet.

INTENDANCE DE BORDEAUX.

C. 2467. (Carton.) — 73 pièces, papier, 61 plans, parchemin.

1698-1702. — Finances. — Requête adressée à M. de Labourdonnaye, intendant de Bordeaux, par Bertrand Lugat, chargé du recouvrement des deniers de la capitation dûe par le présidial d'Agen, aux fins de saisir entre les mains du receveur et payeur des gages de ce présidial, maître Fr. Bayle, les traitements et pensions des officiers du siége,

jusqu'à concurrence de leur dû ; — dépôt des pièces justificatives des comptes des exercices 1698 à 1702, accompagnés des copies des provisions d'offices pour MM. Laurent, Labat, J. de Bessières, J. de la Ville, Vergnes, Douzon, Vidalot, Reignac, Cunolis, Hugonis, Bordes, Jayan, Benassis, Redon, Grousson, Conquet, etc., pourvus par succession ou résignation de leurs prédécesseurs ; La Basty, Baulenne, Coquet, Faure, Reyre, Roussanes, Carroussel, Ancelin, Nargassier, Bressolles, Ducros, Philippes, Daune-fort, Muraille, etc.

C. 2468. (Carton.) — 5 pièces, papier, 119, parchemin.

1703-1709. — Quittances de gages des officiers du présidial d'Agen délivrées, contre pièces justificatives telles que copie de provisions d'office, au receveur payeur du présidial pour les exercices 1703-1709 : Douzon, Gornier, Redon, Fabre de Goltz, Muraille, Brousse Boscq, Bessières, Grousson, Laville, Jeyan, Labat, Darfeuille, Capot, conseillers et officiers de la cour présidiale.

C. 2469. (Carton.) — 19 pièces, papier ; 103, parchemin.

1710-1714. — Quittances de gages du présidial d'Agen : mêmes noms que ci-dessus : juge mage 500 livres ; premier ancien président, 300 livres ; conseiller 100 livres ; avocat du Roi, lieutenant-général, lieutenant particulier, 100 livres ; — provisions d'offices pour Antoine De La Ville, J. Lacuée *loco* J. de Beaulac, J.-H. de Sabouroux ; — Etat et relevé des gages de feu maître Étienne Cunolis D'Espalais, lieutenant assesseur au présidial. — Pierre Dailhen, conseiller au présidial, *loco* P. de Coquet ; Vivie, greffier de la cour de la sénéchaussée et siége présidial.

C. 2470. (Carton.) 2 pièces, papier, 119 parchemin.

1715-1719. — Quittances de payement de gages fournies au sieur Bayle par les officiers du présidial d'Agen ; — provisions de J. Bienassis et de Antoine De La Fitte ; mêmes officiers que ci-dessus.

C. 2471. (Carton.) — 4 piéces, papier ; 100 piéces parchemin.

1720-1723. — Quittances de gages des officiers du présidial d'Agen, remises au payeur des gages, maître Fr. Bayle.

C. 2472. (Carton.) — 5 pièces, papier ; 81 piéces, parchemin.

1724-1726. — Quittances de gages des officiers du présidial d'Agen : J. Vergnes, Fr. Mieussens, Pierre Couloussac de Labrit, J. Seguran de Jaudonenc, etc…, provisions de l'office de conseiller pour J. Louis Vergne, Fr. Mieussens, P. Couloussac, J. de Séguran, et J. de Sabouroux.

C. 2473. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets.

1767-1771 — Rentes sur les tailles. « Registre des titres qui en conséquence de l'arrêt du conseil du 30 octobre 1767 doivent être remis à M. l'intendant, et par lui envoyés à M. d'Ormesson, conseiller d'Etat et intendant des finances, au sujet des rentes employées dans les Etats du Roi. » Noms des porteurs de rentes : Brocas, Béchade de Labarthe, De Bonneau, de Gombaud, Le Berthon, les demoiselles Chasseran de La Tour, De Galvimont, De Caupos, De Cazeaux, Chimbault de Fillolh, D'Abadie, Tapot, de Sarrau, D'Albessard, De Piis, de Nort, Dulion, Dufaure de Lajarthe, Balguerie, Destignols, Pic de la Mirandole, De Lassalle de Roquefort, Lynch, de Marbotin, de Paty, de Pontac, de Pichon, de Verthamon, de Vernejouls, etc., et une grande quantité de communautés.

C. 2474. (Registre.) — Grand in-folio, 124 feuillets.

1768-1775. — Registre des rentes sur les tailles. — Noms : De Bastard, Bézian, de Bernède, de Beaumont, Chancel de Mareynon, Courtade de Quissac et de Salis, de Saubasse, veuve De L'Epée, Laclaverie, Dupuy de La Barthe, de Gampaigno, De Brons, de Montlezun, de Goyon, de Galaup, De Cadrès, De Valence, La Vaissière, La Beaume, de Lart, Roquevert, Commaque, Vitrac, diverses communautés et hôpitaux.

C. 2475. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1719-1768. — Finances. — Demandes d'exemption de tailles en considération du nombre d'enfants mâles ; état des familles de la généralité composées de dix enfants, et au dessus : — Les sieurs de Salle de Brux, La Vergne Monravel, Dupérier de l'Ilefort, de Ruat, Dupleix, De Mothes de la Beziade, Valet de Payraud, Constantin, Larrieu,

De Saulnier du Plaissat, etc… Propositions des intendants aux ministres, et remises ou modérations accordées par le Roi.

C. 2476. (Carton.) — 104 pièces.

1768-1769. — Finances. — Familles nombreuses : demandes d'indemnité, de modération d'impôts, ou de secours : Bugeaud de Ribeyrolie, seigneur de la Piconerie, paroisse de la Nouaille en Périgord, père de douze enfants ; Jacques Tillos, bourgeois ; Jacques Lamothe, laboureur ; Pierre de l'Eglise, chevalier de Saint-Louis ; J. Lugeol ; Béchade, juge à La Réole, Choury de la Vigerie ; de Bregeas ; Antigna ; Debans ; Sainsevin ; Héraud, médecin, et notable de la ville de Marmande, etc… — Etats des pères de famille qui ont dix enfants, dressés par subdélégations et envoyés à l'intendance.

C. 2477. (Carton.) — 117 pièces.

1769. — Correspondance de M. Fargès, intendant, avec M. le ministre d'Ormesson, concernant les demandes de secours ou pensions, formées en exécution de l'édit de 1666 par les pères de familles nombreuses ; le ministre accorde surtout des modérations de taille.

C. 2478. (Carton.) — 96 pièces.

1770-1785. — Familles nombreuses et secours accordés lors de la disette de 1773. Correspondance des intendants Fargès, Esmangart, et Dupré Saint-Maur avec les ministres Ormesson, Necker et de Vergennes. États par subdélégation des familles de dix enfants. — Compte que rend, pardevant l'intendant, le sieur Guiard, avocat en parlement, chargé de la distribution des fonds employés pour le soulagement des pauvres habitants de la province lors de la disette et de la cherté des grains en 1773 : frais de casernement de troupes envoyées dans différents cantons pour maintenir l'ordre ; sommes données aux paroisses de Langon, Meynac, Budos, Bruges, Saint-Seurin-sur-l'Ile, Saint-Lambert, Martillac, Barsac, Ladaux, etc… — Solde attribuée par M. Necker, de 3 sous par jour et par tête aux familles acadiennes en subsistance dans la généralité, mais seulement aux enfants, femmes au-dessus de 60 ans, et hommes au-dessus de 70 ans ; le gouvernement n'ayant jamais entendu s'engager à pensionner à perpétuité des gens valides, et la solde précédemment donnée par M. Necker depuis 1778 à la quantité d'Acadiens rassemblés dans la généralité de Bretagne n'ayant été accordée que pour servir à leur dispersion dans les provinces

C. 2479. (Carton.) — 102 pièces.

1786-1789. — Correspondance de M. de Néville, intendant, avec les ministres De Vergennes, Blondel et Lambert, relative aux secours à donner aux chefs de familles nombreuses, et aux paroisses affamées par la disette en 1789. — Frais de casernement de quelques détachements de Royal-Pologne, cavalerie, à Bassens, Lormont et Saint-André de Cubzac (Gironde).

C. 2480. (Carton.) — 66 pièces.

1770-1789. — Secours et ateliers de charité. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués concernant rétablissements des ateliers de charité sur quelques routes ; la volonté du Roi qu'on accueille aux chantiers toute personne, même enfant ou femme qui se présentera ; la cherté du prix de revient de la partie faite par les troupes (Régiment de Royal-Vaisseaux) de la route des grandes Landes, entre Bayonne et Bordeaux décrétée en 1775 sur la proposition de l'intendant M. de Clugny ; l'ouverture entre le Condomois et Bordeaux d'un nouveau chemin de Boussères à Fauguerolles (Lot-et-Garonne), passant par Thouars ; les réparations de la route de Saint-Sever à Aire (Landes) ; les instructions données par M. de Voglie inspecteur général des ponts et chaussées à M. Valframbert, ingénieur en chef de la généralité de Bordeaux, concernant les changements qui doivent résulter dans son département de la suppression des corvées.

C. 2481. (Carton.) — 108 pièces.

1773-1778. — Finances. — Secours et pensions. — Correspondance des intendans avec les ministres et les subdélégués concernant les secours, gratifications et pensions à accorder pour grand nombre d'enfants, pertes par force majeure, services exceptionnels, etc… au sieur Latapy ; dont la verrerie située à Bazas a brûlé et devra être reconstruite ; à la veuve du sieur Galineau, aneien employé de l'intendance ; au sieur Lalo, secrétaire de l'intendance ; pension de retraite de 600 livres allouée par le contrôleur général sur les fonds libres de la capitation.

C. 2482. (Registre.) — in-folio, relié, 126 feuillets.

1776-177. — Finances. — Registre des ordonnances de payement, en quatorze chapitres : — I. *Fonds libres de la Capitation.* — Ordonnance de 24 livres à Antoine Bouldouyre pour avoir retiré le nommé Trau de la rivière de Dordogne ; de diverses sommes aux subdélégués pour avances faites ; de 200 livres au sieur Descudé, de Gabarret, en considération de pertes faites dans un incendie ; de 367 liv. pour la pension de deux élèves entretenus à l'école vétérinaire de Lyon aux frais de la généralité ; de 24 livres au sieur Joubert de Michiats pour avoir sauvé un homme ; de 250 livres au sieur Simon, employé à l'arrangement des archives de l'intendance ; de 600 livres à l'abbé Baurein pour le même objet ; ordonnances de payement des traitements des employés, commis, secrétaires de l'intendance, et de MM. les subdélégués. — II *Nouvelle salle de spectacle :* ordonnances en faveur de MM. Louis, architecte ; Robin, peintre du Roi ; Durand entrepreneur ; ordonnances tirées sur les fonds que la ville de Bordeaux a empruntés à Gênes, pour la construction de son hôtel commun. — III. *Pépinières de Périgueux et de Bordeaux :* ordonnances pour les sieurs de Chancel, Letellier, Mirail, Moncheuil, Frère, propriétaires du sol, ou inspecteurs et fonctionnaires chargés de de l'établissement. — IV à VIII. *Ponts et chaussées, Caserments, Caisse des deux sous pour livre, Vingtièmes :* ordonnances pour les travaux du pont de Vezère à Montignac (Dordogne), des rivières de la Bayse et du Lot, du port de Saint-Jean de Luz ; pour le supplément de dépenses occasionné aux villes de la généralité par le casernement des troupes ; pour les appointements ou indemnités de MM. d'Orgemont, De Belleyme, géographe de la carte de Guyenne, les administrateurs des enfants trouvés et ceux de la maison de Force aux hôpitaux desquels le Roifait une pension annuelle de 6,000 livres à chacun des deux ; le marquis de Fumel à cause de son logement en qualité de lieutenant de Roi de la ville de Bordeaux ; Jean-Baptiste Jumel, jardinier du Jardin Royal ; Latapie, inspecteur des manufactures ; — IX et X. *Logements militaires ;* XI et XII. *Fonds des bureaux et ateliers de charité ;* — XIII. — *Postes :*: enregistrement des ordonnances expédiées aux maîtres des postes de la généralité, et nommément à chacun d'eux, inscrits par route et par station. — XIV. *Construction des casernes* : le registre ne contient rien sur cet objet.

C. 2483. (Carton.) — 101 pièces.

1709-1778. — Finances. — Affaires générales. — Correspondance des intendants avec les ministres et les subdélégués concernant : la recette générale des finances ; — la caisse des 3 sols pour livre ; — le remboursement des avances de grains de semence ; — les priviléges ecclésiastiques par rapport à la taille ; — les secours accordés à l'industrie, spécialement à la manufacture de Montpazier (Dordogne) créée par l'abbé de Laborie ; — Les affaires de la voirie et du domaine relativement à la succession d'un aubain, Don André d'Amileta mort aux bains à Gambo (Hautes-Pyrénées) ; au conflit de juridiction élevé par la marquise de Caumont entre le bureau des Trésoriers et le juge de sa terre de Mussidan, sur partie de la route royale qui avait cessé de traverser la ville depuis la rectification de ce chemin ; à la demande en concession de l'île de Podensac, déjà possédée sans titre par un autre particulier, le président Leberthon ; — la mise en vente par quelques jurats de la Réole de 2200 journaux de terre appelés le Bois Majou, à l'occasion de laquelle sont rappelés les droits du Domaine à la propriété de ces terrains, l'opposition d'une partie des habitants, la revendication introduite par les paroisses voisines, et les différentes instances pour ou contre la Ville et le Domaine ouvertes à ce sujet depuis l'année 1469, y compris la rétrocession faite aux jurats par le duc de Richelieu en 1768.

C. 2484. (Carton.) — 120 pièces.

1773-1778. — Finances. — Direction générale. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec MM. les ministres Terray, Turgot, Boullongne, Necker, Débonnaire de Forges et de Cotte concernant : — Les créances de la Caisse des deux sols pour livre levés au profit de la Ville de Bordeaux en sus des droits d'entrée et de sortie sur toutes marchandises dans la sénéchaussée de Guienne, créances dont la rentrée est très en retard, et dont le jugement est par un Arrêt du conseil attribué à l'Intendant ; — la déclaration du Roi, de 1776, relative à la répartition de la taille, que la cour des Aides de Bordeaux a gardée deux ans sans l'avoir enregistrée ni fait exécuter, ni proposé les motifs de ce retard ; — l'utilité et le bien produit par l'établissement de la manufacture de Montpazier, et la demande d'un secours faite par l'évêque de Sarlat en faveur des sœurs qui dirigent les ateliers de filature ; — la

demande du chevalier de Villers chargé par M. de Sartines des opérations préliminaires du projet conçu par le sieur de l'Horte de former un port dans le bassin d'Arcachon et un canal de ce bassin à Bordeaux et à Bayonne, que les dépenses nécessaires pour la rédaction du plan général soient supportées par le Roi ; — la fabrication d'étoffes étrangères dont le ministère envoie des échantillons afin de les proposer à faire aux manufactures de la province ; — un projet d'établir des nitrières artificielles, divers particuliers ayant obtenu des commissions pour faire du salpêtre en différentes villes, plutôt malheureusement pour jouir des privilèges attachés à ce titre que pour en remplir les engagements ; — la prorogation de l'octroi accordé en faveur de l'hôpital de Bayonne ; — l'autorisation de faire venir à Bayonne des sardines de pêche espagnole, la pêche française étant nulle par les levées extraordinaires de matelots faites cette année dans le pays de Labour.

C. 2485. (Carton.) — 71 pièces, papier, 1 parchemin.

1778. — Finances. — Direction générale. — Correspondancede M. Dupré Saint-Maur, intendant, avec MM. les ministres Necker, de Cotte et de Montbarey concernant : — Les dépenses de reconstruction de l'église de Nérac détruite depuis 1569 pendant les guerres de Religion, et qu'il s'agit de reconstruire en grande partie, aux frais du Trésor ; — l'exportation pour l'Espagne d'une certaine quantité de farines provenant de grains étrangers, non employés depuis la fin de la disette ; — les établissements de manufactures, comme la verrerie Mitchell qu'on transfère à Bacalan, la manufacture des toiles peintes à l'instar de celles d'Angleterre, élevée à Agen par les sieurs Bory, les fabriques d'amidon de Bordeaux et de la Réole, la fabrique de quincaillerie anglaise transférée par Chéret de Maumignon, de Rouen à Lessart en Anjou, et enfin à Bordeaux, toutes peu favorisées dans leurs demandes d'exemption de droits et de privilèges ; — la translation projetée par les Fermiers généraux du port de Blaye à celui de Paulliac du bureau d'expéditions des navires, parce qu'il a été a « re-
« connu depuis longtemps que les vaisseaux qui remontent
« ou descendent la rivière de Gironde étaient obligés de
« s'arrêter à Paulliac, et d'y décharger leurs cargaisons
« de bord à bord dans des allèges. »

C. 2486. (Carton.) — 86 pièces.

1757-1788. — Finances. — Direction générale. — Correspondance des intendants avec les ministres Necker et d'Ormesson concernant : — les rentrées à faire opérer des créances de la caisse des deux sols pour livre ; états de situation, états de traitements et pensions qu'elle supporte ; lettre du sieur Robin, peintre du Roi, demandant à être enfin payé des peintures par lui faites tant au plafond qu'aux pendentifs de la nouvelle salle de spectacle ; la gratification annuelle pendant dix ans de 2000 liv. au sieur Gounon, entrepreneur d'une manufacture de toile à voiles à Agen ; le prêt de 6000 liv. au sieur de Montmignon pour faciliter l'établissement de sa fonderie de canons, et diverses pensions ou indemnités accordées sur la caisse des deux sols pour livre.

C. 2487. (Carton.) — 107 pièces.

1750-1764. — Finances. — Jugements des intendants sur les requêtes des particuliers, en modération des droits de contrôle, centième denier, droits de succession prétendus par les commis du Domaine pour insuffisance ou erreur de déclaration ; — transaction entre les jurats et l'Académie des sciences par laquelle la ville de Bordeaux s'engage à payer le droit d'amortissement qui est demandé à l'Académie à raison des nouveaux bâtiments que les jurats lui ont fait construire en échange de partie de son jardin.

C. 2488. (Carton.) — 102 pièces.

1765-1775. — Finances. — Copies adressées à l'intendance des Etats des droits d'amortissement et francs-fiefs payés dans la généralité, et requêtes en modération de droits : — l'Académie contre le Domaine.

C. 2489. (Carton.) — 92 pièces.

1776-1784. — Finances. — Jugements des intendants sur les requêtes des particuliers contre les commis du Domaine, au sujet des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts : L'académie de Bordeaux appelant la ville en garantie, et celle-ci condamnée à payer les droits, transigés à 1000 liv., des nouveaux bâtiments qu'elle lui a fait élever en compensation du terrain situé entre les rues Mautrec et Saint-Dominique, qu'elle avait repris à l'Académie pour continuer le projet de décoration sur toute la longueur de l'esplanade des allées de Tourny ; — les protestants étrangers et nationaux représentés par le sieur Weltner, négociant, demandant qu'en conformité d'un arrêt du conseil du 24 mars 1726 un cimetière soit établi

pour les protestants qui viennent à Bordeaux pour leur commerce, et par extension, pour tous les autres protestants de la Ville, cette dernière demande refusée par le ministère, malgré la proposition de l'intendant, sur le danger de faire autrement qu'à Paris où l'inhumation des protestants français ne se fait qu'en conséquence d'une ordonnance de police dans laquelle est désigné le lieu où l'inhumation doit se faire ; l'intendant décharge du droit d'amortissement demandé par le Domaine le terrain acquis par le sieur Weltner pour former un cimetière aux protestants étrangers ; — Les juifs de la nation portugaise établis à Bordeaux, déchargés du droit d'amortissement réclamé contre eux pour l'achat d'un terrain au Sablona, pour un cimetière ; les Bénédictins de Sainte-Croix de Bordeaux, exemptés de l'amortissement qui serait dû par eux pour avoir la faculté d'établir douze petites maisons sur un terrain déjà amorti ; — la fabrique de l'église de Sainte-Terre (Gironde), modérée à 5 liv. de droit au lieu de 666 liv. réclamées pour l'amortissement d'un legs de 4000 liv. fait à la paroisse par le sieur Vincent, curé, suivant son testament du 24 octobre 1771.

C. 2490. (Registre.) — in-folio, 189 feuillets.

1770-1784. — Finances. — Registre des ordonnances de décharge pour la capitation de la ville de Bordeaux.

C. 2491. (Carton.) — 80 pièces, papier, 4 parchemin.

1779-1786 — Correspondance de MM. Dupré Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec le ministère concernant la vérification des comptes des receveurs des impositions de l'élection de Condom (Gers).

C. 2492. (Carton.) — 65 pièces, 4 papier, parchemin.

1779-1787. — Correspondance des intendants avec le ministère, concernant la vérification de la comptabilité du receveur de l'élection de Condom.

C. 2493. (Carton.) — 106 pièces.

1779-1786. — Finances. — Secours et gratifications : — au sieur Lamothe, centenaire, âgé de 105 ans ; — à des bourgeois, laboureurs, artisans et gentilshommes pauvres, et chargés de famille.

C. 2494. (Carton.) — 114 pièces.

1786-1788. — Finances. — Secours aux veuves et orphelins de matelots morts sur les vaisseaux du Roi pendant la dernière guerre, à qui le commerce de Bordeaux a offert une somme de cent mille livres, et au Roi le vaisseau la *Ville de Bordeaux.* — Quartier de la Teste, Bègles, Parempuyre, Quinsac et Tabanac, Villenave et Bordeaux-Saint-Michel.

C. 2495. (Carton.) — 120 pièces.

1788. — Finances. — Quittances aux veuves de marins des quartiers de Bayonne, Saint-Jean de Luz, Bordeaux et Beaurech (Gironde).

C. 2496. (Carton.) — 1 cahier, 105 feuillets.

1788. — Finances. — Etat des veuves des gens de mer dont les maris ont été tués pendant la dernière guerre : noms des vaisseaux et des commandants sous lesquels ils sont morts : *le Victor,* capitaine Renaud ; *le Sagittaire,* capitaine d'Albert : *la Médie, le d'Estaing ; le Tonnant, la Railleuse, le Languedoc, la Sartines, l'Argonaute,* capitaines : MM. Viart, Girardin, De Flotte-d'Estaing, de Barras, chef d'escadre, de Saint-Côme, de Boulainvilliers, de Clavières ; *le Guerrier,* capitaine Bougainville ; *l'Artésien, le Rossignol, la Provence, le Fendant, l'Amphion, la Ville de Paris, la Pourvoyeuse, le Sceptre, la Dorade,* capitaines : MM. de Saint-Félix, Champion de Cicé, de Suzanet, comte de Vaudreuil, de Grasse, Dutilly, de Saint-Orens, de Trémignon ; *l'Astrée,* capitaine de Lapeyrouse ; *la Nymphe,* capitaine de Mortemart ; *la Couronne, le Conquérant, l'Auguste,* etc., capitaines : MM. de Genouilly, de la Grandière, de Retz, de Castellane, de Kersaint, de Solanges, de Grimoard ; *la Surveillante,* capitaine du Couëdic, etc., etc….

C. 2497. (Carton.) — 101 pièces.

1789. — Finances. — Quittances des gratifications accordées aux veuves de marins des départements de Bordeaux et de Bayonne, sur les 100,000 livres données par les directeurs du commerce de Bordeaux : la moyenne de chaque gratification est de 280 livres.

C. 2498. (Carton.) — 109 pièces.

1789. — Finances. — Quittances des gratifications accordées aux veuves de marins tués à l'ennemi, ou morts sur les pontons d'Angleterre, ou les hôpitaux, pendant et après la dernière guerre.

C. 2499. (Carton.) — 110 pièces.

1708-1755. — Finances. — Amortissement et mainmorte. — Exécution de l'édit du mois d'août 1749. — Correspondance de M. de Tourny avec les ministres, concernant des autorisations d'inféoder, acquérir et vendre : aux Jacobins de Bordeaux, le terrain que la ville leur cède ; aux Jésuites, le prieuré d'Espessas (Gironde) ; aux curé et habitants de la paroisse Saint-Eloi de Bordeaux, une maison pour loger trois sœurs grises chargées de porter des secours aux pauvres malades ; aux recteurs de l'hôpital du Mas d'Agenais, un petit terrain environnant les bâtiments des malades ; aux supérieurs du séminaire de la Mission à Bordeaux, une maison dont les fenêtres commandent leur établissement ; aux Feuillants de Bordeaux, la confirmation de plusieurs contrats de vente de partie d'un jardin duquel ils avaient déjà généreusement donné les deux tiers, afin de contribuer aux embellissements de la ville ; — la confirmation ou l'établissement de couvents qui n'ayant pas obtenu de lettres patentes se trouvent dans le cas de la nullité portée par l'article 13 de l'édit de 1749 : les Bénédictines de Marmande, établies en 1645 par Antoinette d'Esparbès de Lussan, veuve du marquis de Grignols ; les Filles de la Foi de Villeréal, établies en 1713 ; les Filles de la Foi de Nérac, établies en 1699 ; les Prêtres missionnaires de Sainte-Foy (Gironde) ; — l'établissement projeté à Bordeaux et à Agen par le seigneur de la Tresne et l'archevêque, ainsi que l'évêque d'Agen, de deux couvents du Bon-Pasteur, à la création desquels les jurats des deux villes ne donnent leur consentement que dans l'espérance d'en voir suivre l'érection par celle de maisons de Force, à leur point de vue bien plus utiles à la province.

C. 2500. (Carton.) — 92 pièces, papier, 4 parchemins, 2 plans.

1751-1759. — Finances. — Gens de mainmorte. — Exécution de l'édit de 1749, qui renouvelle toutes les dispositions des lois précédentes sur les établissements et les acquisitions des gens de mainmorte, et y ajoute les mesures les plus propres à en assurer l'exécution. — Correspondance de M. de Tourny avec le ministère, concernant des autorisations d'acquérir, inféoder et vendre, des confirmations d'établissements religieux créés depuis 1666, etc., pour : — le séminaire de Bordeaux, de cinq petites maisons dans la rue du Palais-Gallien ; — les administrateurs de l'hôpital Saint-André ; — la chapelle de Notre-Dame à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; — les Recollets de Sainte-Foy (Gironde) ; — la chapelle de Gassies Eyquem, fondée à Saint-André de Bordeaux, d'un vacant dans la paroisse de Saint-Aubin en Médoc ; — les Pères de la doctrine chrétienne, de Cadillac ; — les hôpitaux de Saint-Macaire et de Monségur (Gironde) et de Périgueux (Dordogne), ce dernier demandant par erreur sa confirmation, ainsi que le ministre en fait l'observation, puisqu'il était déjà fondé en 1542, et celui de Saint-Macaire, établi de temps immémorial, mais non pourvu de lettres-patentes d'établissement ; — les Bénédictines de Casteljaloux, les Bénédictines de Périgueux dont la suppression décidée en principe donne lieu aux jurats de Casteljaloux de demander la réunion de leur couvent à l'hôpital, et à ceux de Périgueux leur maintien et conservation à cause de leurs grands services.

C. 2501. (Carton.) — 95 pièces.

1750-1760. — Finances. — Mainmorte. — Autorisation d'acquérir et confirmation d'établissements de mainmorte. — Correspondance des intendants et des ministres concernant l'obtention de lettres-patentes en confirmation du couvent des religieuses Sainte-Claire d'Excideuil (Dordogne) ; — la fondation pour les stations d'un prédicateur de l'Avent et du Carême à Meilhan (Lot-et-Garonne) ; l'établissement d'un Bouillon de charité dans la ville du Port-Sainte-Marie, déjà doté par des offres particulières ; l'autorisation pour l'hôpital de Périgueux, d'accepter des legs et la demande de ce même hôpital d'être reconnu par lettres-patentes ; l'état des biens de l'hôpital ; la permission aux Filles de la Foi d'acquérir une métairie ; l'affaire de la création à Bergerac (Dordogne) par madame Sorbier du Séran, d'une communauté de filles dite de la Miséricorde, qui est ramenée au plus simple projet de demander des lettres-patentes pour que les donations déjà faites servent à fournir le bouillon aux pauvres malades, sous l'administration des dames de la ville, « le temps n'étant pas à approuver l'éta-
« blissement nouveau de maisons religieuses puisqu'on les
« supprime autant qu'on peut. »

C. 2502. (Carton.) — 100 pièces, 2 plans.

1731-1761. — Finances. — Mainmorte. — Correspondance au sujet de l'édit de 1749 entre le ministère et l'intendance, concernant : l'autorisation aux Filles de la Foi de Beaumont (Dordogne), d'accepter la donation que leur fait de tous ses biens leur fondatrice, la demoiselle de la Pradelle ; — au bailli de Fleury, commandeur du Temple de Bordeaux d'acquérir une maison pour l'utilité de sa commanderie ; — l'acceptation d'une donation pour l'hôpital de Gontaut (Lot-et-Garonne) ; — l'union du prieuré de Bonzic au collège de Sarlat ; — la destination à donner soit d'hôpital, soit d'écoles gratuites que tiendraient les Filles de la Foi et les Frères de la doctrine chrétienne, au legs fait en 1675 par Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne aux pauvres de sa terre de Castillon-sur-Dordogne, qui se convertiraient, d'une somme de 20,000 livres, dont les intérêts non servis au moment où cette seigneurie passa au premier président en 1738 formaient avec le principal le chiffre de quatre-vingt dix mille livres ; l'église bâtie, on ne put pas s'entendre sur l'hôpital, non plus que sur les Ecoles, à l'établissement desquelles le duc de Bouillon, héritier du vicomte de Turenne refuse de donner son agrément ; autre projet d'école charitable assignée sur le legs Jean Reyre, avocat au parlement.

C. 2503. (Carton.) — 114 pièces, papier, 1 parchemin.

1761-1775. — Finances. — Brevets et ordonnances rendues par l'intendant portant permission et confirmation de ventes pour ceux qui sont issus de parents de la Religion prétendue réformée : les sieurs Lespiault, Couderc, Beaupuy, de Bergerac ; Lagravère, Belloc, Lavergne, Monteil, Beysselance, etc…

C. 2504. (Carton.) — 99 pièces, papier, 1 parchemin.

1776-1787. — Finances. — Ordonnances des intendants portant permission de vendre des immeubles, à divers habitants de Nérac, Bergerac, Sainte-Foi, etc., issus de parents de La Religion P. R.

C. 2505. (Carton.) — 83 pièces, papier.

1781-1789. — Finances. — Ordonnances des intendants sur requêtes à fin de remise d'amendes ou modération de droits de centième denier, contrôle, et franc-fief, dont le payement est poursuivi par le domaine sur : Etienne Godaille, seigneur de Saint-Caprais, juridiction de Monflanquin ; Ant. Fabre de Courtade ; Pierre Bardet, juge de Frégimont ; — Mlle Laubat, épouse Dubreuil ; le sieur de Perès ; le seigneur de Gramont de Villemontrée ; la dame de Traissas, veuve du sieur Giraud de La Garde, etc… pour des biens situés dans le ressort des bureaux du Port-Ste-Marie, Puymirol, Nérac (Lot-et-Garonne) ; le sieur de la Rigaudie ; la comtesse de Rochemorin ; M. de Foucault, marquis de Lardimalie ; Delpy d'Aumassip ; Senailhac Ducluzel, etc., pour des biens situés dans le ressort du bureau de Périgueux ; — le comte de Roffignae, pour n'avoir pas fait contrôler une convention faite en 1779 avec M. de Sartines, alors ministre de la marine, à l'effet par le premier de fournir au Roi cent vingt-mille quintaux d'artillerie du produit de ses forges ; le domaine est débouté par jugement de l'intendant sur la raison qu'une commande considérable d'artillerie faite par un ministre au commencement d'une guerre doit être tenue secrète autant que possible, et par conséquent non assujetie à la formalité du contrôle des actes.

C. 2506. (Carton.) — 120 pièces.

1760-1763. — Finances. — Ordonnances des intendants sur requêtes des particuliers en contestation avec le fermier du domaine pour la perception du droit d'échange des biens par eux acquis pendant les années 1760-1763.

C. 2507. (Carton.) — 108 pièces.

1764-1778. — Finances. — Ordonnances des intendants sur requêtes relatives à la prescription du droit d'échange.

C. 2508. (Carton.) — 102 pièces.

1765-1787. — Finances. — Vivres de la guerre : correspondance de MM. de Boutin et Esmangart, intendants de Bordeaux avec MM. les ministres le duc de Choiseul et le maréchal de Ségur, concernant les États de payements faits aux différents détachements en garnison dans la Généralité pour la plus value des rations de pain qu'ils ont consommées au lieu de pain de munition de 1765 à 1787.

C. 2509. (Carton.) — 68 pièces.

1787-1789. — Etats de paiements faits sur ordonnance de l'intendant aux différents détachements en garnison dans la généralité, pour la plus-value des rations de pain fournies par les boulangers locaux, au lieu du pain de munition.

C. 2510. (Carton.) — 109 pièces.

1773-1786. — Finances. — Secours aux familles nombreuses. Correspondance y relative entre les intendants et les ministres, concernant des envois de riz, de fèves et de vin à l'hôpital Saint-André, faits par l'ordre de l'intendant ; des gratifications aux médecins qui ont été chargés de donner leurs soins aux pauvres des campagnes ; des secours de route au sieur Duchemin de Létang médecin du Roi, venant d'Amérique où il était aux ordres du comte d'Estaing, et qui, arrivant à Bordeaux après deux naufrages éprouvés dans la traversée, a perdu tous ses effets en route.

C. 2511 (Carton.) — 102 pièces.

1773-1789. — Finances. — Familles nombreuses. Secours. Correspondance à ce sujet entre l'intendance et le ministère, et secours délivrés pour extrême misère, ou familles nombreuses.

C. 2512. (Carton.) — 120 pièces.

1772-1779. — Finances. — Pensions sur le Trésor. Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré Saint-Maur, intendants, avec MM. les ministres Bertin et Turgot concernant diverses demandes de pension sur le Trésor, principalement formées par des filles de noblesse, nouvelles converties, auxquelles ces pensions serviraient de dot pour leur entrée au couvent.

C. 2513. (Carton.) — 126 pièces.

1780-1784. — Finances. — Pensions sur le Trésor. — Correspondance des intendants avec les ministres concernant la nouvelle forme des pensions de secours qui seront désormais annuelles, mais renouvelables après chaque année, et les demandes de Nouvelles Converties d'entrer en quelque couvent avec une pension du Roi.

C. 2514. (Carton.) — 98 pièces.

1785-1786. — Finances. — Pensions sur le Trésor. Correspondance administrative sur les demandes de pensions qui se multiplient malgré les embarras du Trésor ; quelques unes sans le moindre fondement, et d'autres dignes en effet de grande considération, mais repoussées ou ajournées par l'état des finances du Roi.

C. 2515. (Carton.) — 119 pièces.

1786. — Finances. — Pensions sur le Trésor. — Correspondance de M. de Néville, intendant, avec MM. de Vergennes, de Breteuil et de Calonne sur des demandes de pensions pour les Nouvelles Converties ; un aveugle, ancien arquebusier du Roi ; des pères chargés de trop d'enfants ; des gentilshommes devenus pauvres au service ; un ancien subdélégué à la limite d'âge ; une pauvre fille noble et de mérite, qui ne trouve aucun couvent où se retirer, vu la modicité de la pension du Roi, qui, à cause de cela, est portée à 180 livres par an ; et des demandes de renseignements du ministre, M. de Vergennes, relativement aux communautés des Nouvelles Catholiques, Dame, de la Foi et Sœurs de l'instruction établies dans la généralité, qui jouissent toutes sur le Trésor de pensions annuelles à titre de subsistance, et cependant la plupart d'entre elles ne paraissant avoir personne à instruire dans la religion catholique, à cause de quoi il y aurait peut-être lieu d'en supprimer, ou du moins d'en diminuer considérablement le nombre. — État numéraire des protestantes que chaque communauté des Nouvelles Catholiques et des sœurs de l'instruction instruit actuellement dans la généralité, et de celles qu'elle a eu à instruire pendant les trois ou quatre dernières années.

C. 2516. (Carton.) — 69 pièces.

1787-1789. — Finances. — Pensions sur le Trésor. — Correspondance de l'intendant avec les ministres concernant les pensions réclamées sur le Trésor afin de pouvoir être instruites dans la religion près des dames de la Foi par diverses personnes, jeunes filles ou femmes protestantes, sollicitant en même temps un ordre du Roi pour être admises dans les couvents désignés ; — et les secours demandés par des pères chargés de familles, et embarrassés dans leurs affaires.

C. 2517. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1752-1753. — Finances. — Ordonnances de réimpositions demandées à l'intendant dans les élections de Bordeaux, Agen, Périgueux, Condom, et d'impositions extraordinaires pour frais et avances faites par les syndics et consuls des villes et communautés de Tauriac, Espessas, Saint-Martin de Mazerac, Castillon (Gironde), Monflanquin, Villeréal, Villeneuve d'Agen, Golfech (Lot-et-Garonne), Condom et Condomois, Bazas, et diverses paroisses du Périgord, concernant : le passage à Bazas du marquis de Paulmy, secrétaire d'Etat au département de la guerre ; le remboursement des grains prêtés par le gouvernement ; l'entretien de l'horloge de l'église Notre Dame du Roc, à Mussidan, nouvellement réédifiée par la charité des habitants après avoir été très-longtemps en ruines ; la reconstruction permise aux frais de la ville de Condom, par une imposition particulière, d'une maison abattue pour faire la part du feu dans un incendie, celle dans laquelle le feu a pris ne devant être l'objet tout au plus que d'une légère aumône à prendre sur les fonds de secours ; les travaux faits d'urgence par les paroisses de Marcellus et Gaujac à la brèche de la levée de la Garonne dite des Henriquets ; le logement du curé de Saint-Jean de Bazas, etc.

C. 2518. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1753-1754. — Finances. — Ordonnances de réimpositions signées de l'intendant concernant la réparation des prisons de Sarlat, — de la chaussée du pont de Daglan ; — Les frais du cadastre de la paroisse de Poumenic (Lot-et-Garonne), refait par délibération des habitants ; — le remboursement des grains prêtés pour semences ; — les frais de procès de plusieurs paroisses contre les seigneurs ou les collecteurs.

C. 2519. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1754-1789. — Finances. — Gratifications et impositions particulières. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin, Esmangard, Dupré de Saint-Maur et de Néville, intendants, avec le ministère concernant la gratification annuelle pour tenir lieu de logement aux inspecteurs et sous-ingénieurs des ponts et chaussées ; — l'abonnement de l'intendant au Journal de la Guienne, payé sous forme de gratification « en considération de son exactitude à faire mention des avis qui lui sont adressés de la part de l'intendant, relativement à l'administration de son intendance ; — la somme de 500 livres accordée plusieurs années de suite par M. Dupré Saint-Maur à la Société littéraire d'Agen, présidée par M. de Lacépède, en vue de l'établissement d'une école gratuite de dessin ; — les avances faites pour envoyer à Bordeaux des échantillons de différents plants de vigne de la province ; — les dépenses à acquitter sur les fonds variables de l'installation d'une nouvelle salle à l'hôpital de Villeneuve d'Agen ; — le traitement du sieur Latapy comme chargé de réunir une collection de minéraux dans toute la province ; — celui des sieur et dame Coutanceau, chargés de professer gratuitement un cours d'accouchement ; — les indemnités à la maréchaussée ; — les encouragements pécuniaires accordés à deux élèves d'Alfort, de retour dans la Généralité, — la proposition du prieur de Montignac (Dordogne) d'appliquer à l'achat de grains pour le soulagement des habitants, une somme de 3,700 livres provenant de la vente de matériaux de maisons démolies pour la construction du quai, etc…

C. 2520. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1782-1789. — Finances. — Gratifications et indemnités pour des travaux exécutés, ou des plans projetés suivis d'un commencement d'exécution, accompagnées de quatre états approuvés par le ministre, de travaux de charité 1786-1789 avec pièces justificatives à l'appui, parmi lesquelles celles qui se rapportent au projet de M. de Ruat de fixer les dunes de sables, et de M. Brémontier de créer le canal des Landes de la Garonne à l'Adour, après qu'on aura réussi à fixer et ensemencer les dunes du littoral ; — 50,000 livres destinées aux essais.

C. 2521. (Carton.) — 117 pièces papier.

1772-1787. — Finances. — Déclarations d'entrée. — Marque des marchandises. — Correspondance de M. Dupré Saint-Maur, intendant, avec MM. d'Ormesson, Joly de Fleury et Necker, concernant l'application à la Généralité du droit de visite et de contrôle sur les étoffes qui se perçoit depuis longtemps partout ailleurs (1778) ; l'exercice du droit de marque et plomb ; la création d'un receveur du droit, qui cesserait d'être perçu par les gardes jurés ; la résistance des marchands drapiers et toiliers de Bordeaux à l'établissement du bureau, l'exécution du nouvel Edit de 1783 prescrivant le plombage après les apprêts et

les difficultés que rencontre l'administration à la mise à exécution de ces mesures.

C. 2522. (Carton.) — 95 pièces, papier, 1 parchemin.

1785-1787. — Finances. — Déclarations d'entrée et marque des marchandises. — Correspondance de l'intendance avec les subdélégués concernant l'établissement des bureaux de marque dans différentes villes, et leur réduction à cinq, vû le peu de manufactures du pays, ainsi que la quantité d'amidon amené de Dunkerque et des Flandres dans le port de Bordeaux.

C. 2523. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1788-179. — Finances. — Déclarations d'entrée et marque des marchandises. — Correspondance des subdélégués avec l'intendance relative à la suppression de quelques bureaux, et leur entière inutilité dans certains lieux, comme Mont-de-Marsan, où l'absence d'industrie d'un côté et de l'autre le privilége d'entrepôt attaché aux foires de Bayonne rendent sans emploi les bureaux établis.

C. 2524. (Portefeuille.) — 1 Registre in-folio, relié, 12 feuillets, papier.

1788-1790. — Douanes. — Bureau d'entrée, et recette du droit de demi pour cent du domaine d'occident appartenant à la marine, établi par déclaration du 10 novembre 1727.

C. 2525. (Portefeuille.) — 1 Registre in-folio, relié, 128 feuillets, papier.

1788-1790. — Douanes. — Bureau d'entrée et recette du droit de demi pour cent.

C. 2526. (Portefeuille.) — 1 Registre in-folio, relié, 112 feuillets, papier.

1788-1790. — Douanes. — Bureau d'entrée et recette du droit de demi pour cent à Bordeaux.

C. 2527. (Portefeuille.) — Registre, in-folio, relié, 140 feuillets, papier.

1788-1790. — Comptabilité du receveur du droit de demi pour cent à l'entrée des marchandises provenant des colonies françaises, ensemble les états de dépenses faites avec les produits de ce droit.

C. 2528. (Carton.) — 66 pièces, parchemin et papier.

1644-1789. — Finances. — Rentes annuelles. Titres de rentes payées par le Roi à diverses communautés religieuses de Bordeaux.

C. 2529. (Carton.) — 43 pièces, papier.

1721-1789. — Finances. — Titres de rentes payées par le Roi à diverses communautés religieuses de Bordeaux et de la province.

C. 2530. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1710-1723. — Postes. — Correspondance de MM. les Intendants avec le Ministère, concernant les plaintes des maîtres des postes de ce qu'on les a compris dans les rôles arrêtés au Conseil pour le rachat de leur capitation ; — les anciens priviléges et les exemptions des directeurs et commis des postes ; — l'augmentation du prix des courses ; — la difficulté de rétablir et de remonter les postes ; — les départs et arrivées des courriers.

C. 2531. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1724-1725. — Correspondance de M. Boucher, intendant, avec les Ministres concernant : — le projet d'un nouveau chemin par les petites Landes au dessus de Dax et de Tartas, et passant par Captieux (Gironde) ; — les délibérations de communautés relatives à la désignation d'un habitant pour tenir la poste ; — les excès et violences de quelques officiers et gentilshommes sur les maîtres de postes dont ils crèvent les chevaux par des étapes triples ; — la fixation à 25 sols par cheval du prix de location des chevaux de brancard et de trait, etc…

C. 2532. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1726-1730. — Correspondance de M. Boucher, intendant, avec le Ministère concernant : — l'état des postes de la Généralité ; — la concurrence des loueurs de chevaux contre les maîtres de postes ; — le maintien des priviléges des maîtres ; — les secours accordés par le Ministre, le

cardinal de Fleury, à quelques maîtres dans l'impossibilité de continuer, etc.

C. 2533. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1731-1735. — Correspondance de l'Intendant avec le Ministère relative à — l'état des postes de Bordeaux à Bayonne ; — la poste de Podensac et de Castres (Gironde) ; — la perte de chevaux faite par le maître de poste de Cercles en Périgord ; — la représentation de celui de Coutras que les chemins jusqu'aux Chalaures sont si mauvais que les plus défectueuses parties de la route sont recouvertes par de petits ponts de bois, toujours en danger de s'effondrer ; — l'abandon des postes de La Bouhaire, de Magesc, et des Mons sur la route de Bordeaux à Bayonne, et la souffrance du service à presque tous les relais ; — la publication nouvelle des ordonnances sur la matière, à l'observation desquelles le Ministre entend ramener.

C. 2534. (Portefenille.) — 105 pièces, papier.

1736-1740. — Correspondance de M. Boucher, intendant, avec MM. les Ministres Pajot d'Onsembray, d'Ormesson, le cardinal de Fleury, Amelot, Pajot de Villiers, et Dufort, intendant général des postes, concernant : — des gratifications, secours et indemnités accordées à des maîtres de postes pour pertes de chevaux ou de récoltes ; — un mémoire sur la question des privilèges des maîtres de poste dont le sieur Fontémoin, riche négociant de Libourne prétend avoir droit de jouir, ayant succédé dans cette charge au sieur Marsaudon, dernier titulaire ; — l'état des chemins entre Fronsac et Saint-Pardoux-la-Rivière ; — les postes de Libourne, Martignas, La Réole, Lipoustey, etc.

C. 2535. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1741-1743. — Correspondance des intendants, MM. Boucher et de Tourny, concernant : — le projet de convertir en une indemnité fixe l'exemption de tailles dont jouissent les maîtres de postes et qui leur est souvent contestée ; — le tableau des maîtres de postes de la Généralité sur les routes de Paris, Bayonne, Toulouse et Limoges ; — l'injonction aux trois plus fort imposés de la paroisse de Lipoustey (Landes) d'avoir à faire les avances du rétablissement de la poste de ce lieu, les dépenses devant être couvertes après par une imposition à ordonner d'office ; les rapports du visiteur général des postes sur l'état des chemins ; — la transmission des brevets par mariage, etc.

C. 2536. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1744-1748. — Correspondance avec les Ministres et les subdélégués sur le personnel des maîtres de postes, les indemnités et secours, la distribution des relais sur la route de Limoges à Bordeaux, la proposition de faire passer par Périgueux la route de la poste, et à ce sujet mémoire relatif aux chemins du Périgord.

C. 2537. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1635-1786. — Déclarations du Roi, ordonnances, arrêts du Conseil, règlements sur le service des Postes, concernant : — la suppression de la nouvelle route de Limoges à Bordeaux par Périgueux établie en 1625, et des postes du Petit-Palais, Montpon, Mussidan, Montanceys, Périgueux, Agonat et Saint-Jean-d'Escole, pour rétablir l'ancienne route par Coutras et la Chalaure ; — la confirmation des priviléges et exemptions accordés aux maîtres des postes du royaume ; — le règlement pour les fermiers des coches, carrosses et messageries, les maîtres de postes et les loueurs de chevaux ; — le tarif des chevaux et chaises ; — l'obligation pour les villages et communautés des lieux où la poste est vacante, d'en remonter et d'en faire le service.

C. 2538. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1755-1756. — Compte que rend par devant M. l'intendant Boutin, M. Léonard Pick, receveur des tailles de l'élection de Bordeaux, en exercice l'année 1755, de la recette et dépense de l'imposition ordonnée sur ladite élection pour gratifications accordées aux maîtres de poste, en représentation et dédommagement de l'exemption supprimée de la taille, par arrêt du Conseil du 23 Juin 1850. — Autre compte pour l'année 1756 présenté à l'intendant de Tourny, des gratifications accordées pour la même cause dans les Élections d'Agen et Condom, et quittances.

C. 2539. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1756-1757. — Comptes-rendus pour les Élections de Bordeaux, Périgueux et Condom, à M. Boutin, intendant, par les receveurs des tailles da ces Élections, Mel de Saint-Céran, Delpy et Morel, des gratifications accordées aux maîtres de postes en dédommagement de l'exemption de la

taille, et mandats de secours délivrés par M. de Tourny, intendant, sur les receveurs en faveur des maîtres de poste, pour avances faites, pertes de chevaux, approvisionnement de fourrages.

C. 2540. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1757-1758. — Comptes-rendus par les receveurs des tailles des Élections d'Agen et de Condom, ordonnances de gratifications et état de répartition fait sur tous les habitants taillables de l'Élection d'Agen pour leur part et portion des gratifications accordées par arrêt du Conseil du 23 juin 1750 à ceux des maîtres de poste de cette Généralité qui en ont fait l'option pour leur tenir lieu de l'exemption de la taille.

C. 2541. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1758-1759. — Comptes-rendus par devant l'Intendant de l'emploi des sommes levées dans les Élections pour les gratifications aux Maîtres de postes.

C. 2542. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1759-1760. — Comptes-rendus par les receveurs des tailles de l'emploi des sommes levées dans les Élections pour gratifications et indemnités de taille aux Maîtres de poste de la Généralité.

C. 2543. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier, 2 parchemins.

1703-1788. — Correspondance de MM. Boucher, de Tourny, Boutin et Esmangart, intendants, avec MM. les Ministres et directeurs généraux des Postes, concernant : — les affranchissements et ports de lettres ; — les nouveaux établissements de bureaux ; — les paquets interceptés ; — les détails du service des postes, et mentionnant des saisies de paquets de lettres portées par des messagers et autres personnes au détriment du privilège de la poste ; — les entreprises de l'octroi sur la malle chargée des lettres, qu'il est défendu d'arrêter au passage ; — l'enlèvement, à trois reprises, de la correspondance des jurats de La Réole avec l'intendant ; — la demande des États de Béarn de l'établissement de la poste sur la route des Petites Landes (par Captieux) ; — le projet de donner au Médoc « pays considérable qui contient un espace d'environ quatre-vingts lieues dans son arrondissement » un messager à cheval pour aller de Lesparre à Bordeaux par Saint-Laurent et Castelnau, les habitants de ce pays étant sans autre communication avec Bordeaux que par des exprès qu'ils envoient ; — la translation de l'Hôtel des Postes à Bordeaux dans une maison située sur les fossés du Chapeau-Rouge appartenant aux Dominicains ; — le tarif général des ports de lettres à l'intérieur et de France à l'étranger ; — la franchise des paquets et des lettres, et les personnes qui en doivent jouir.

C. 2544. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1749-1752. — Correspondance de M. de Tourny avec le Ministère, concernant : — le redressement du chemin de Périgueux à Bordeaux par Montpon et Libourne, et sa transformation en une grande route de Bordeaux à Limoges, par la section Libourne-Chalus ; — l'option présentée aux maîtres de poste de conserver le privilège d'exemption de taille ou de recevoir, sous forme de gratification, une indemnité annuelle équivalant à leurs impôts ; — le tableau, par Élections, des postes établies dans la Généralité, des lieux où elles aboutissent et des routes sur lesquelles elles servent ; — les mesures à prendre pour faire tenir les postes pourvues, et les maîtres de poste en état de vivre.

C. 2545 (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1753-1756. — Correspondance de M. de Tourny avec le Ministère, concernant : — l'élévation du tarif des postes à 30 sols par cheval, sollicitée de nouveau par tous les maîtres de poste en raison de l'extrême cherté des grains et des fourrages ; — le service de la nouvelle route de Périgueux à Limoges par Libourne, Montpon et Chalus ; — la rareté des bidets depuis que les voitures, tant publiques que particulières, s'étant tellement multipliées, on en a négligé la production pour favoriser celle des chevaux de tirage ; — l'état de la poste de Bordeaux.

C. 2546. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1757-1761. — Correspondance de MM. de Tourny et Boutin, intendants de Bordeaux, avec MM. les Ministres Rouillé, d'Argenson, le duc de Choiseul et Bertin, concernant : — le mauvais état des routes ; — la condition, le nombre, la fortune de chaque maître de poste de la Généralité, la possibilité de donner les postes à l'entreprise ou de les mettre en adjudication, la déclaration à exiger de tous les maîtres de poste qui auraient des chevaux malades de la morve, et les mesures à prendre par les syndics des

paroisses, en exécution des ordres de l'intendant, dans toutes les écuries publiques ou particulières, etc.

C. 2547. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1762-1768. — Correspondance de l'Intendance avec le Ministère concernant : — l'exemption du vingtième d'industrie proposée par le duc de Choiseul en faveur des maîtres de postes et refusée par le contrôleur général des finances ; — le retard dans l'arrivée du courrier de Paris à Bayonne par la suspension de service de la poste de Lipostey (Landes) ; — les demandes de secours des maîtres de poste, etc.

C. 2548. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1761-1762. — Comptes-rendus par MM. Pierre-Louis-Hulot de la Tour, receveur des tailles en l'Élection d'Agen, et P. Nicolas Mel de Saint-Céran, receveur de l'Élection de Bordeaux, à M. Boutin, intendant de la Généralité, des recettes et dépenses de l'imposition de compensation de taille, établie en faveur des maîtres de postes : 3,000 fr. sur Agen, 4,000 fr. sur Périgueux, 6,400 fr. sur Bordeaux, etc., quittances et pièces justificatives.

C. 2549. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1763-1765. — Comptes-rendus par devant l'Intendant des sommes levées dans les Élections pour faire la compensation de la taille payée par les maîtres de postes, et ordonnances de paiement rapportées par les comptables Dupin, De la Tour, Assolant, receveurs des Élections de Périgueux et d'Agen.

C. 2550. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1765-1768. — Comptes de Guillaume Assolant, receveur des tailles de l'Élection d'Agen, de l'imposition des maîtres de poste.

C. 2551. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1769. — Comptes de L. Choart, receveur général des finances en la Généralité, présentés à l'intendant, de la somme de 16,200 fr. imposée et dépensée, suivant quittances, en faveur des maîtres de poste, nommément désignés.

C. 2552. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1770. — Comptes de L. Marquet, receveur général, et détail des postes établies dans la Généralité, avec les sommes qui leur sont attribuées par l'arrêt du Conseil de 1750 (les dernières stations sur chaque route de la Généralité sont pour la route de Toulouse, la poste de la Magistère ; pour celle de Paris, la poste de Pierre-Brune ; pour celle de Bayonne, la poste de Lipostey ; pour celle de Limoges, la poste de la Coquille) ; — état des impositions extraordinaires établies en faveur de la route de Bordeaux à Limoges.

C. 2553. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761-1768. — Petite poste de Bordeaux. — Correspondance de M. Boutin, intendant, avec le Ministère, concernant : — le projet d'établir à Bordeaux une petite poste à trois distributions par jour pour la ville et la banlieue, ainsi qu'il en a été établie une à Paris, au grand avantage du public ; — les mémoires des Jurats contre le projet soutenu par le Ministère ; — les lettres-patentes du Roi, en date du 29 mars 1766, portant établissement de la petite poste à Bordeaux, et en accordant le privilège pendant une durée de quinze années à l'auteur du projet, le sieur Loliot, secrétaire général de la cavalerie ; — les comptes d'administration soumis à l'intendant et visés par lui, états des appointements payés aux facteurs et surnuméraires, relevé des journaux de recettes, mémoire des impressions, comptes d'intérêts pour avances faites, etc. (dès la première année il y a 9 facteurs de ville et 7 surnuméraires ou leveurs de boîtes et 11 facteurs de banlieue). — Deux distributions par jour dans la ville.

C. 2554. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1768-1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant, avec M. le Ministre Bertin, concernant : — l'administration de la petite poste par le sieur Loliot son directeur ; — l'état des remises faites à certains receveurs des bureaux de campagne ; — le relevé des recettes ; — l'état des douzièmes payés aux receveurs des boîtes ; — les comptes d'abonnement aux *Feuilles et Avis maritimes,* journal créé par Loliot ; — le versement du dixième sur le produit de la poste, à la caisse du Trésor, pour l'entretien des école

vétérinaires ; — les comptes généraux de 1770 à 1773 présentés au visa de l'intendant. — Le dixième des Écoles vétérinaires n'a jamais été versé jusqu'ici.

C. 2555. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1719-1759. — Poste de Mussidan (Dordogne) — Correspondance de MM. de Courson et de Tourny, intendants, avec MM. les ministres de Torcy et d'Argenson, et les subdélégués, concernant : — la direction de la poste aux lettres de Mussidan ; — la soumission du sieur Souffron en qualité de maître de poste ; — le transport par corvée des foins nécessaires à l'approvisionnement ; — l'imposition faite sur les paroisses environnantes pour fournir à la dépense de l'entretien ; — la situation du maître de cette poste depuis l'année 1753 jusqu'à l'année 1760, présentée par comptes-rendus annuels au subdélégué de l'intendance au département de Périgueux, au nom de la communauté de Mussidan, administrant par elle-même.

C. 2556. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1760-1776. — Poste de Mussidan. — Correspondance de MM. Boutin et Esmangart, intendants, avec le Ministère, concernant : — la régie de la poste de Mussidan ; — les difficultés soulevées par divers particuliers pour devenir adjudicataires contre le gérant nommé par la communauté : — et relatant les raisons d'importance majeure pour le Périgord qu'on a voulu vivifier, qui ont fait établir une poste à Mussidan ; — mémoires, requêtes et délibérations de la ville.

C. 2557. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1772-1773. — Correspondance de M. Esmangart, intendant, avec M. Bertin, concernant : — l'abandon de la route de Bordeaux à Bayonne par les Grandes Landes, et le transport de la poste sur celle des Petites Landes, infiniment plus peuplée et présentant en relais, fourrages, eau, gîte, tout ce dont la première manque absolument ; niais contrairement à l'avis de l'intendant de Bayonne qui ne demande que le transport de la poste sur la seconde route, l'intendant de Bordeaux réclame en même temps la poste sur toutes les deux, afin de ne pas briser le seul lien qui rattache un pays aussi étendu et aussi désert que les Grandes Landes au reste du monde ; — la fixation du nombre de toises (2,200) dont la lieue de poste doit être composée, chaque poste étant de 4,400 toises ; la destitution du maître de poste de Langon, en même temps de Bordeaux et de Gradignan pour n'avoir pas rempli les ordres à lui donnés d'envoyer des chevaux en tournée pour Mme la comtesse d'Artois, et son rétablissement dans son emploi à la recommandation de l'intendant ; — l'ouverture de la route de poste de Bordeaux à Rochefort (Charente-Inférieure) par Blaye, Mirambeau, Pons, Saintes et Saint-Porchaire, dont l'utilité est évidente soit en paix pour relier Nantes et Bordeaux qui se partagent le commerce de l'Amérique, soit en guerre pour faire passer des courriers d'un port à l'autre ; — le maintien de la poste sur la route des Grandes Landes, et le projet d'alignement et d'achèvement de cette route, au moyen de deux bataillons qu'on obtiendrait du Ministre de la guerre, vu le défaut absolu de bras dans ce pays.

C. 2558. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1774. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux avec M. Rigoley d'Ogny, intendant des Postes du royaume, concernant : — l'organisation des postes sur la route de Rochefort à Bordeaux ; — la proposition de changer l'heure du courrier de Bordeaux afin de gagner quelques heures, écartée parce que « quand le courrier « arriverait à Bordeaux le soir au lieu du lendemain matin,
« vous n'y trouveriez aucune facilité, car je ne pourrais pas
« plus qu'à Paris (où nous avons des courriers arrivés dès « 9 heures du soir, aux malles desquels il est défendu de « toucher, même pour le service du Roy, avant le jour), « ordonner au directeur de Bordeaux de les faire ouvrir « avant l'heure fixée pour l'ouverture des bureaux. Signé : « Rigoley d'Ogny ; » — les secours et indemnités aux maîtres de poste, et les mesures à prendre contre les maladies des chevaux, etc.

C. 2559. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance de MM. Esmangart et de Clugny, intendants, avec Turgot, concernant : la vérification et l'estimation par l'intendant des pertes en chevaux et en fourrages dont les procès-verbaux adressés par les intéressés au Conseil des Postes sont renvoyés à Bordeaux pour renseignement et avis ; — l'exemption de l'ustensile dû aux troupes qui sont en détachement à l'occasion de l'épizootie qui désole le pays (1775) ; — la franchise demandée par l'intendant pour ses lettres et dépêches contresignées, adressées aux officiers municipaux ou syndics de toutes les communautés, n'ayant eu jusqu'à présent la franchise qu'avec ses subdélégués et les commissaires des guerres ; — la réunion de la surintendance des postes au Contrôle

général des finances entre les mains de Turgot ; — la proposition de M. de Chancel, garde du corps de S. M., présentée et augmentée par l'intendant, au Conseil général des Postes, et ensuite l'établissement ordonné par le même Conseil, d'un courrier de plus par semaine pour le Périgord et d'une quatrième dépêche de Paris pour la ville de Bordeaux, par le courrier de Limoges à Bordeaux qui serait chargé de prendre à Limoges le paquet des lettres que serait désormais chargé d'y laisser le courrier de Toulouse qui part le dimanche de Paris.

C. 2560. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1771. — Correspondance de M. Esmangart, intendant de Bordeaux, avec l'Intendant général des postes, concernant : — l'état des postes établies dans la Généralité, avec les sommes qui leur sont attribuées en vertu de l'arrêt du Conseil du 13 juin 1750 (routes de Bordeaux à Toulouse, à Paris, à Bayonne, à Limoges), et le tableau des impositions ordonnées pour venir au secours des maîtres de postes de la route de Bordeaux à Limoges, au prorata de leurs besoins (les postes sont tenues sur cette route par les villes et communautés qui ont élu un préposé à elles) ; — le protocole des lettres de l'Intendant général des Postes aux intendants de province, que l'intendant de Bordeaux refuse d'admettre comme usurpant le ton d'un ministre secrétaire d'Etat ; — les comptes de l'année 1771, accompagnés de pièces justificatives, présentés au visa de l'intendant pour emploi des sommes attribuées dans l'État du Roi aux subventions, indemnités et secours accordés aux maîtres de postes.

C. 2561. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1772. — Comptes-rendus à M. de Clugny, intendant des généralités de Bordeaux et de Bayonne, par le receveur général, des dépenses de l'année 1772 faites pour acquitter les gratifications des maîtres de poste représentant l'équivalent de leurs tailles ; — le compte présenté en 1775.

C. 2562. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1773-1774. — Comptes des gratifications des maîtres de postes, et ordonnances de paiement.

C. 2563. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1775-1777. — Correspondance de MM. Esmangart, de Clugny et Dupré Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec l'intendant des postes du Royaume, M. Rigoley d'Ogny, concernant : — la régie de quelques postes tenues par les communautés ; — les gratifications et secours ; — l'établissement des voitures publiques sur la route de Bordeaux à Périgueux par Montpon ; — l'avantage de remplacer par des maîtres de poste titulaires les postes tenues en régie.

C. 2564. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1773-1778. — Correspondance de l'intendant avec l'intendant des Postes, et les subdélégués, concernant : — les secours et indemnités à accorder pour perte de chevaux ou disette de fourrages, après le grand débordement de la Garonne en 1777 ; — la suppression de la poste de Blaye et l'établissement d'un chemin de communication entre Étauliers et Cubzac, par Blais, appelé aussi Fontarabie (Gironde), Magrigne et le Pin ; observations de l'ingénieur Brémontier.

C. 2565. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1778. — Correspondance de l'intendant avec l'intendant des Postes, relative : — au toisé de la distance d'Étauliers à Cubzac par le Pin, Fontarabie et Magrigne ; — aux secours accordés sur les fonds de la province, qui ne sont que des secours et non des rentes ni des gages faits aux maîtres de postes ; — à la franchise accordée sous le contreseing de l'intendant à la correspondance des directeurs des fortifications et de l'artillerie avec les officiers de ces deux corps, et des directeurs de la Régie générale des domaines établis dans les chefs-lieux des intendances avec les directeurs particuliers, contrôleurs et receveurs ; — à la désertion de presque toutes les postes du Périgord par l'impossibilité de se soutenir, malgré les gratifications qu'on lève sur les paroisses pour entretenir le service ; — aux réparations de la route des Grandes Landes, interrompues depuis plusieurs années.

C. 2566. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier et 1 plan.

1779. — Correspondance de M. Dupré Saint-Maur, intendant, avec l'intendant des Postes, concernant : — le plan des suppressions proposées sur les routes de Périgueux à Bordeaux et Bordeaux à Bayonne afin de mieux distribuer les relais, et empêcher de tomber tout à fait le service, qui n'est plus fait en plusieurs endroits ; — le toisé de la nouvelle route de Périgueux à Mussidan par la vallée de l'Isle ; — les gratifications de l'année 1779.

C. 2567. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1779-1780. — Correspondance de l'intendant avec l'intendant des Postes, concernant : — l'établissement de la poste de Saint-Loubès (Gironde) ; — le toisé de la distance de différentes postes entre elles ; — les ordonnances de gratifications, etc.

C. 2568. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1780-1781. — Correspondance de l'intendant avec l'intendant des Postes, concernant le toisé, les gratifications, et les demandes en indemnité de l'année 1781.

C. 2569. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1669-1787. — Postes. — Arrêts, déclarations et ordonnances concernant le service des postes, et mémoires sur la manière dont il est fait sur la route de Limoges à Bordeaux ; — Ordonnances de l'intendant sur les postes en régie de la Généralité ; — projet d'établir un courrier direct entre Lyon et Bordeaux par l'Auvergne au lieu de continuer à faire passer les lettres par Paris : le Ministère s'y oppose pour des raisons d'intérêt général.

C. 2570. (Carton.) — 138 pièces, papier.

1754-1788. — Correspondance des intendants Dupré Saint-Maur et Néville avec le Conseil des Postes, les Ministres et le directeur général des finances, concernant : — la discipline des postes, où sont rappelées les défenses de frapper et surmener les chevaux, les enlever de force, leur faire accomplir double course, etc., et de violenter les postillons et les maîtres ; — la police du roulage et la dégradation des routes de poste par l'inobservation des règlements sur le poids des chargements, la largeur des roues, et le nombre des chevaux d'attelage ; — les modérations d'amendes pour contraventions ; — les demandes d'exemption, quand au nombre réglementaire des chevaux, formées par les rouliers conduisant le papier timbré, les tabacs et les autres objets de service public ; — l'état général du service dans le ressort de l'intendance de Bordeaux demandé par le duc de Polignac, directeur général ; — réponses des subdélégués à l'intendant.

C. 2571. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1781-1786. — Ordonnances au sieur Choart, receveur général des finances de la Généralité, ou au sieur Mel de Fontenay, son fondé de procuration, de gratifications aux maîtres de postes ; — soumissions pour le service de Montpon, Libourne, Saint-Méard, etc. — Décompte relatif aux maîtres des postes établies depuis le 1er juillet 1782 sur la route de Bordeaux à Pauliac, et auxquels il a été fait à chacun une avance de mille livres, remboursée depuis par des retenues sur les gratifications ordinaires ; établie en prévision de la durée de la guerre, à la sollicitation du commerce et des propriétaires du Médoc, cette route sert peu en temps de paix et les maîtres de relais s'y ruinent ; — états nominatifs des maîtres de poste sur toutes les routes de la Généralité, et des gratifications tant ordinaires qu'extraordinaires sur les fonds de la province : 34,000 livres en 1784.

C. 2572. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1786-1789. — Ordonnances de gratifications et ouverture d'une section de route de poste pour relier Blaye à la route de La Rochelle, par la poste de Biais, autrement nommée Fontarabie, distante de Blaye d'une poste un quart.

C. 2573. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1732-1758. — Compte-rendu au subdélégué et approuvé par l'intendant, de l'imposition locale levée sur la communauté de Gradiguan (Gironde), pour l'entretien de la poste de ce lieu ; — requête du maître de poste de Lusignan (Lot-et-Garonne), en règlement de circonscription entre lui et celui de Tonneins ; — devis, adjudication et construction par le sieur André Mollié, architecte, d'une maison de poste à Virelade, sur la route de Bordeaux à Toulouse, dont le terrain est vendu à la communauté par le sieur Expert ; — Ordonnance de l'intendant aux habitants de Castres sur la route de Bordeaux à Toulouse, d'avoir à trouver une maison pour y placer la poste ; — imposition sur les paroisses de Cérons, Pujols, Boumes, Sauternes et Podensac pour monter la poste de Barsac, et difficultés relatives à la location d'une maison malgré le propriétaire.

C. 2574. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1690-1776. — Lettres et autres pièces relatives au service des différentes postes de la Généralité ; — Procès-

verbaux de visite des postes de l'année 1699, signés Buhan, visiteur ; — étude du rétablissement de la route de Bordeaux à Toulouse par Langon, au lieu de la conduire par Cadillac en traversant la Garonne, cette déviation n'ayant été amenée que par la présence du duc d'Épernon qui séjournait à Cadillac ; — lettres de l'ingénieur Ferry, et proposition de créér des postes à Castres et à Barsac, conséquence de la rectification de la route ; — mémoire à l'intendant de Bezons pour faire voir que le chemin de la poste de Bordeaux à Limoges est plus beau et plus court en passant par Périgueux ; — état des gages des maîtres de postes de la Généralité, et des sgratifications ordinaires ; — tableau des départs des courriers ; — projet d'établissement de la route de poste de Bordeaux à Bayonne par les Petites Landes, présenté par M. d'Etigny, intendant d'Auch, et soutenu par M. de Tourny, intendant de Bordeaux ; — mémoires et correspondance ; — poste de l'Hospitalet sur la route de Bayonne.

C. 2575. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier, 1 parchemin.

1710-1784. — Correspondance des intendants avec le Ministère concernant les postes de Lipostey, Dax, Bayonne ; — celles de Tonneins et du Port Sainte-Marie, et ordonnances de gratifications.

C. 2576. (Carton.) — 90 pièces, papier, 1 parchemin.

1775-1787. — Messageries. — Correspondance des intendants Dupré Saint-Maur et de Néville avec les Ministres, concernant : — l'organisation du service des diligences et messageries sur les routes de Bordeaux à Limoges par Libourne, Mussidan et Périgueux, de Bordeaux à Montauban et Toulouse, de Bordeaux à Bayonne, et sur les lignes secondaires Bayonne à Pau, Bordeaux à Bergerac, Libourne à Coutras, etc., avec les tarifs ; — la manière de compter les distances, qui est, par privilège en faveur des Messageries, la même que celle des Postes (2,200 toises à la lieue) ; — la défense faite aux employés de la Ferme Générale de visiter les diligences en marche, à tout propos ; — l'application des règlements sur la responsabilité des conducteurs, les plaintes du public, etc., dont le jugement est déféré à l'intendant par un Arrêt du Conseil de 1777.

C. 2577. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1775-1783. — Messageries. — Correspondance des intendants de Clugny et Dupré Saint-Maur avec leurs subdélégués concernant : — les nouveaux règlements sur les diligences et messageries ; — les renseignements demandés par le ministère sur la circulation des routes de la Généralité, parmi lesquels se trouve mentionné un projet d'unir Bazas à la Garonne présenté par le subdélégué Bourriot ; — l'établissement d'un bac à Saint-Pardoux (Gironde), pour la traversée de la Dordogne par la diligence de Périgueux ; — la réunion au Domaine, pour être administrés par la Régie des messageries au nom du Roi, des privilèges des coches et voitures d'eau sur toutes rivières ; — l'interprétation de l'édit en forme de règlement sur l'article du transit, et sur la vérification des marchandises, qui ne paraît à la Régie pouvoir être faite qu'à l'extérieur, sans défoncement ni videment des barriques de sucre, indigo et café, opérations dont le commerce ne supporterait ni la longueur ni les difficultés ; — la modération des prix de transport sollicitée par le commerce et obtenue sur quelques routes, pendant que les autres et les plus mauvaises continuent à suivre le taux de l'édit.

C. 2578. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783-1787. — Messageries. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués concernant : — les contraventions commises par les courriers de la poste aux lettres contre les règlements des messageries ; — les difficultés que ce service éprouve de la part des employés des fermes qui saisissent les voitures et les chevaux de la messagerie, au lieu de se borner à y saisir les marchandises prohibées ; — les discussions entre la compagnie et les particuliers pour cause da retard, perte ou avarie ; — la question de savoir si en cas de faillite d'un négociant, la régie des messageries a un privilège pour le payement du transport des marchandises qu'elle a transportées dans les magasins du failli, avant la faillite ; — l'annonce faite à l'intendant par les fermiers généraux des messageries royales d'un almanach des messageries et du roulage, devant contenir tous les renseignements de prix, transport, direction, bureaux et raccordements de routes pour tout le réseau exploité.

C. 2579. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1787-1789. — Messageries. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, concernant : — les contraventions imputées à des voituriers sans autorisation ; — les discussions entre les fermiers des messageries et le public à raison du retard dans l'expédition, ou la perte d'objets transportés.

C. 2580. (Carton.) — 120 pièces papier, 8 parchemins.

1668-1706. — Péages. — Péages et obstacles à la navigation sur les rivières de la Généralité ; — dossiers contre les syndics des marchands fréquentant les rivières pour : — demoiselle Judith de la Chaussade de Calonges, au sujet des péages lui appartenant aux ports de Marmande, de Caumont, de la Gruère, des Célestins de Monhurt, de Taillebourg et de Thieuras ; — le marquis de La Baulme et Foursac, au sujet du péage sur le sel, levé par lui sur tout bateau déchargeant au port de Bergerac (Dordogne) ou passant au devant de lui ; — Julien de Rafin, au sujet du péage de Hauterive sur la rivière du Lot ; — Arnaud d'Hostein, baron de Sainte-Croix et président en la cour des Aides de Guienne, au sujet du péage de Sainte-Croix, juridiction de Saint-Sever (Landes), qui se percevait par la rivière de la Douze ; — J. D'Oro de Saint-Martin, au sujet du péage de Pontoux sur la rivière de l'Adour ; — le marquis Armand de Luzignan au sujet du péage de Luzignan perçu au lieu de Haute-Rive sur la Garonne, en la vicomté de Brulhois ; — dame Jeanne de Caumont, comme mère et ayant la garde-noble de Judith de Montaut de Bénac de Navailles, au sujet du péage de Badefol sur Dordogne ; — dame Olive de Pontac de Beautiran, au sujet d'un péage au Mas d'Agenais, et de deux moulins à nef sur la Garonne, l'un au devant de Caudrot, et l'autre au-dessous deSaint-Macaire ; — Pierre de Martin, conseiller en parlement, au sujet du péage de Meilhan transporté à Tartifume sur Garonne, dépendant de la maison noble de Meilhan, relevant à foy et hommage du duc d'Albret ; — J. Paul de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, au sujet du péage de Casseneuil sur Lot ; — Isaac de Benac, premier baron de Périgord, au sujet du péage de Beynac, perçu sur la rivière de Dordogne ; — Jacques de Durfort, marquis de Civrac, au sujet des péages de Blaignac et de Civrac sur Dordogne ; — les consuls de la ville de Souillac en Quercy, au sujet du droit de quartonnage ou mesurage du sel appartenant à ladite ville, qu'on prétendait être un péage ; — tous opposants et défendeurs aux demandes des syndics des marchands fréquentant les rivières, lesquelles tendent à faire supprimer les péages des seigneurs.

C. 2581. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1734-1735. — Bac et passage de la Garonne à La Réole. — Contestations entre la ville et le couvent de Saint-Pierre de la Réole sur la possession du passage et des revenus qu'il peut donner de l'une à l'autre rive, terminées par un arrêt du conseil donnant gain de cause au couvent, avec charge d'avoir toujours prêtes quelques barques pour le service du public, et défense de percevoir aucun droit de péage et tonlieu sous prétexte de la taxe de passage, qui lui demeure attribuée.

C. 2582. (Carton.) — 122 pièces, papier, et 5 parchemins.

1722-1755. — Péages.— Confirmations par arrêts du conseil, des droits de tenir des bacs de passage, et autorisation des tarifs proposés ; — au duc d'Aiguillon, pour les lieux de Montluc, Monhurt, Nicolle, la Gruère, le port de Pascaut sur la rivière de Garonne, Penne sur la rivière du Lot, Libourne sur la rivière de Dordogne, etc. ; — au duc de Bouillon, pour les lieux de Bouglon, Tartifume, Moncrabeau, Fugarolles et Viane ; — au duc d'Antin, pour les villes de Cadillac et Langon sur la Garonne, en maintenant d'autre part ses droits de péage par terre et par eau ; — au marquis de Lansac pour la terre de Roquetaillade ; — au comte de Pons, pour le péage de Castelnau de Cernès. — Requête présentée au conseil des finances par le seigneur de la Tour du Pin, comte de Paulin, en augmentation des droits de bac qui ont été fixés pour le port de Cubzac sur Dordogne à un tarif trop faible, d'autant plus que ce bac est desservi d'un côté par les Jacobins de Bordeaux et de l'autre par le seigneur requérant. — Correspondance de l'intendant de Tourny avec le ministère concernant les états de péages dans la Généralité et mentionnant : les péages des chapitres d'Agen ; — les péages de l'archevêque de Bordeaux à Montravel, des Jacobins à Cubzac, du duc de La Force à Bergerac et à Tonneins, de madame de Pons à Castelnau de Cernès, etc., et les droits sur les vaisseaux chargés de grains, fruits et marchandises qui abordent au port de La Teste ou d'Arcachon, levés par M. Ruat de Baleste.

C. 2583. (Carton.) — 24 pièces, papier.

1754-1761. — Correspondance des intendants de Tourny et Boutin avec les ministres et les subdélégués, concernant : — la continuation, la réformation ou la suppression de certains tarifs prétendus par différents seigneurs ; — la fixation en des lieux déterminés, et non ailleurs, de la levée des tarifs ; — le. rétablissement des habitants de la ville de Domme (Lot-et-Garonne) dans leur droit de péage du sel sur tout bateau passant devant la ville ; — le maintien du même péage au port de Capet sur

la Dordogne, en faveur du sieur de Beaumont, seigneur de la terre de la Roque, avec refus de l'augmentation demandée ; — les éclaircissements donnés par l'Amirauté de Bordeaux à l'intendant sur l'état général des bacs et passages dans l'étendue de la Généralité et l'utilité très contestable de quelques uns d'entr'eux ; — le péage de la Dronne à la Roche-Chalais ; — et la confirmation de l'hôpital de Mezin (Lot-et-Garonne) dans un droit de péage en la ville.

C. 2584.(Carton.) — 67 pièces, parchemin, et 35, papier.

1729-1737. — Arrêts du Conseil d'État portant concession, confirmation ou suppression de péages et passages dans la Généralité et concernant : — la dame veuve de Sorbier pour deux droits de péage dans la ville de Bergerac, appelés péages du Bourgès dans un document de 1471 ; — le marquis de Durfort Civrac pour des droits de péage par terre aux lieux de La Motte et de Mios et deux de péage par eau sur la rivière de La Leyre, dépendant de sa seigneurie de Certes en Guyenne, et mentionnés dans les lettres patentes par lesquelles Louis XI, en 1462, remettait à Jean de Foix, comte de Candale, les terres de Certes, Mios et du Teich en Buch, que le seigneur d'Albret tenait pour lors ; — le seigneur de Montferrand pour un droit de péage par terre perçu à Guillos, dans sa seigneurie de Landiras ; — le même, pour d'autres péages par terre à Castets-en-Dorthe, à Gaudrot et à Barie, terre démembrée du duché d'Albret ; — le président de la Chabanne, pour des péages établis dans la terre de Dunes en Condomois, tant par terre que par eau, dont les premiers demeurent supprimés ; — les Cordeliers de Libourne pour le droit qu'ils ont de tout temps de percevoir une mine de sel, les soixante et une faisant le muid, sur chaque gabarre chargée de sel passant sur la rivière de Dordogne, contre l'obligation de célébrer une grand'messe par semaine pour les marchands et les mariniers, une autre de trois en trois mois pour le Roi et l'État, à laquelle ils invitaient tout le personnel du Grenier à sel, et d'enterrer gratuitement tout marinier dans l'indigence ; — la dame marquise de Mailloc, et la demoiselle de Beuvron, légataires universelles de la comtesse de Sézanne, dame de la seigneurie de la Roque, pour le péage prétendu par elles, comme étant aux droits d'Hardoin, chevalier, qui le possédait en 1314, d'une hémine de sel et douze deniers bordelais d'exporle par chaque navire portant sel du poids de cent tonneaux de vin et au-dessous, et deux hémines par navire de capacité plus grande, passant devant Libourne et Fronsac ; — mention des nombreux droits sur les rivières levés par quantités de seigneurs ; — le sieur Chapt, comte de Rastignac pour sa terre de Clermont dessous en Agenais, et le sieur de Gasquet, pour le péage de la Magistère ; — la dame Dusault, épouse du sieur de Fayet, pour les droits de péage prétendus par elle, à cause de sa maison noble de Thau, sur les vins, marchandises et denrées qui se chargent aux ports de Brouillon, Roque de Thau, Plassac, Vitescale, la Rouille, Camillas et Combes ; — le sieur de Belsunce de Castelmoron ; — le comte de Nogent, comme héritier du duc de Foix, pour le péage de Saint-Macaire, déjà mentionné en 1255 ; — les Bénédictins de La Réole pour la reprise du péage, dernièrement supprimé par arrêt du Conseil, sur tout ce qui passait devant la ville et même dans la juridiction, à l'occasion de quoi ils rappellent l'origine de ce péage qui leur aurait été donné en l'an de grâce 977 par le duc Guillaume Sanche et l'évêque Gombaud, afin de relever le monastère ; et mentionnent entre autre curiosités de cette charte, l'article du droit que devront acquitter les baleines (esturgeons) apportées soit par eau, soit par terre, et dont le receveur du péage aura un morceau ; — la dame veuve Saint-Marc de Vancoucourt ; — la dame comtesse de Ribérac pour le péage de Marmande ; — l'évêque et le chapitre de Bazas, pour le péage dans la ville et la juridiction, à eux très-anciennement accordé par les rois d'Angleterre, et qui leur est maintenu par l'arrêt de 1734, après révision du tarif, dont le tableau est détaillé tout entier ; — le duc de Richelieu, pour les péages de Libourne et Fronsac, de Coutras, Saint-Antoine du Pizon, Laubardemont, le passage de l'Isle à Laubardemont, et de la Dordogne à Saint-Pardon, dépendant de la seigneurie de Fronsac ; — le seigneur de Monferrand demandant d'être rétabli en possession du péage de Barie ; — les seigneurs de Ribérac, et la dame Colomb de Chambert, pour le maintien de leurs péages à Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne) et au port de Meilhan ; — le duc de Bouillon, pour le péage du port de Gironde, etc… — La plupart de ces péages sont supprimés par les arrêts du Conseil.

C. 2585. (Carton.) — 52 pièces, parchemin, 38 imprimés, papier.

1737-1740. — Arrêts du Conseil d'État portant suppression de péages, et concernant — : le seigneur de Berbiguières, pour le péage du port de Picamy sur la Dordogne ; — le sieur de Ferron pour le péage par terre de la seigneurie d'Ambrus en Condomois ; — le marquis de Civrac, pour les droits supprimés de sa terre de Certes, dont la suppression est maintenue ; — la ville d'Agen, maintenue en possion du droit de passage en bac, sous un tarif déterminé pour traverser la rivière, et de nouveau destituée du droit

de prendre des péages sur la rivière ou dans la juridiction, des étrangers ou bateaux passant ; — le seigneur de Nantiac ; — le seigneur d'Hautefort ; — le sieur Garebœuf de Viviex pour le péage de Thiviers ; — les seigneurs de Sanguinet et de Born ; — les sieurs de Lalanne, d'Agès, le chapitre de Saint-Astier, les consuls de la ville de Domme, l'abbé commendataire de l'abbaye d'Eysse, le marquis de Fimarcon, le président de Gascq, pour la terre de Cocumont, et ses seigneuries de Portets, Castres et Arbanatz, près Bordeaux, le comte de Lavauguyon pour le péage de la Gruère en la seigneurie de Xaintrailles, acquise en 1452 par le capitaine Potton, et pour le péage de Tonneins, etc. ; — déchus de leurs droits de péage sur les rivières et les chemins, pour n'avoir pas représenté leurs titres dans le délai de l'édit.

C. 2586. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1743-1775. — États, particuliers des péages sur chacune des rivières de la Généralité, et état général récapitulatif, établi par subdélégations. — Lettres de la cour et mémoires responsifs des intendants sur les propositions de maintien ou de suppression des péages des seigneurs et des communautés ; — intervention des duc de la Force, marquis de Chazeron, Lusignan, Clermont, marquise de Gourgues, comte de La Vauguyon et de l'évêque de Bazas, chacun propriétaires de péages, au procès existant entre le duc d'Aiguillon, les bateliers de la rivière et la chambre de commerce de Bordeaux sur le droit de péage à payer pour les eaux-de-vie de l'Agenais et du Condomois, quoique non inscrites originairement dans les pancartes des objets soumis au péage. — Arrêts du Conseil maintenant le comte de Pons dans son péage de Captieux, et le sieur de Lansac dans celui de Roquetaillade ; — maintenant madame de Pons dans celui qu'elle prétendait à Castelnau de Cernès, mais supprimant les autres établis à Louchapt, Hosteins Saint-Symphorien, Bourideys et Cazeneuve ; — opposition du comte de Pons et mémoire sur les chemins et communications existant dans ces paroisses des Landes de Bazas. — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués sur l'exécution des arrêts du Conseil portant suppression de péages, ou fixation de nouveaux tarifs. — Mémoire sur l'établissement de deux écluses ou lindats, construits par MM. Duroy et de Ruat de Buch à leurs moulins situés sur la rivière du Ciron qui descend de la lande à la Garonne, et des droits qu'ils perçoivent par chaque radeau de bois des landes passant par ces écluses ou lindats.

C. 2587. (Carton.) — 65 pièces, papier.

1775-1783. — Correspondance de M. de Clugny, intendant de Bordeaux, avec les ministres Turgot et Necker concernant — les abus qui se commettent aux péages établis sur les rivières de la Généralité dans la perception des droits ; — les plaintes des maîtres de bateaux fréquentant la Garonne contre la réunion à Langon de tous les péages dus à des seigneurs différents, pratique qui prête à la fraude, et nuit aux intérêts de tous les bateaux qui n'ont pas à parcourir tout l'espace des terres péagères ; — les mémoires des percepteurs des péages à Langon rappelant que c'est de concert avec la chambre de commerce de Bordeaux, et dans la vue d'économiser les frais et le temps des bateliers transporteurs, qu'on avait en 1754 établi à Langon le bureau unique de vingt-six péages, évitant ainsi aux bateaux autant d'arrêts dans une petite distance ; — le rapport du sieur Bourriot, subdélégué de Bazas, adressé à l'intendant, et concluant à ce que, vu l'état des choses, le commerce sur la Garonne devant toujours être exposé à une perception des péages abusive et trop forte, ou à un retardement de transport, on supprime ces divers péages, moyennant une indemnité proportionnelle à la longue jouissance des propriétaires sans jamais en avoir acquitté les charges pour l'entretien de la navigation.

C. 2588. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1739-1740. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec le ministère, concernant les droits de bacs et de passages séquestrés entre les mains du Domaine sur la non-représentation de leurs titres par les propriétaires de ces droits ; — la main-levée des saisies opérées, ordonnée sur la production d'excuses tirées de l'absence pour le service du Roi (M. de Fénélon, ambassadeur en Hollande), de l'impossibilité de réunir dans le délai de l'arrêt du Conseil tous les titres à représenter (M. le duc de Bouillon), etc. ; — la suspension de la saisie jusqu'à plus ample exposé, en faveur de certains propriétaires.

C. 2589. (Carton.) — 135 pièces, papier.

1740-1741. — Correspondance de l'intendant avec le ministre, concernant — le séquestre, la suspension jusqu'à plus complète information, ou la main-levée de saisie de droits de péages dont les pièces n'ont pas été présentées,

dans les délais, au greffe de la Commission des péages, et mentionnant le péage — de Caubeyres et Damazan, au sieur de Caubeyres ; — de Saucats et de Barp, au seigneur de Pichard ; — de Ribérac, au seigneur ; — d'Arcachon, aux sieurs Ruat et Baleste ; — de Langon, au seigneur de Monferrant ; — de Caumont, au duc de La Force ; — d'Auros, de Domme, de Damazan, de Grignols, des Jaubertes, de Cabanac, d'Aillas, etc., appartenant à divers seigneurs ; — de La Motte, sur la rivière de Leyre, accompagné d'une enquête établissant que le fermier du bac avait obstrué d'arbres le passage à gué de la rivière, afin d'obliger le public à aller prendre son bateau ; — de Bergerac, exercé par les maire et consuls sur un pont construit dans la ville, et levé depuis 1501, avec des augmentations successives, notamment depuis 1655 ; — de Nérac en Albret, appartenant au duc de Bouillon, dont le tarif avec les observations du subdélégué est joint à la demande d'éclaircissement faite à l'intendant par le ministre ; — de Bigarroque sur la Dordogne, et de Coutures sur la Garonne, appartenant à l'archevêque de Bordeaux, seuls points de passage entre Sarlat et Bergerac, et entre Meillan et Marmande.

C. 2590. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1742. — Correspondance de l'intendant avec le ministre, concernant : — le droit de péage prétendu par la paroisse de Captieux (Gironde), et engagé par elle dès l'année 1712 jusqu'en l'année 1735 ; — les péages d'Albret, qui devaient servir à l'entretien des chemins, lesquels sont impraticables ; — les péages de Pessac de Genssac (Gironde), Casteljaloux (Lot-et-Garonne), le pontonage de Bergerac, le péage dit « du Brodequin » appartenant au conseiller Verthamon, et précédemment à la famille de Gascq de Razac, levé au port de La Réole, le péage de Viane « où ne passent que des verriers qui portant leur charge de verre en donnent un des plus communs », et celui de la baronnie de Moncrabeau aux lieux de Sos, Pompiey, Tilhet, Luchet et Maillet, subdélégation de Nérac ; — les renseignements demandés sur les passages de Caudrot, Coutures, Bergerac et Libourne ; — les droits des sacquiers de Libourne, portefaix et débardeurs de sel, défendus et soutenus par l'intendant.

C. 2591. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1753. — Correspondance de MM. Boucher et Tourny, intendant, avec le ministère, concernant : — la suppression — la demande en maintenue — la maintenue de péage entre les mains des seigneurs propriétaires.

C. 2592. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1744-1749. — Correspondance de M. de Tourny, intendant, avec le ministère, concernant : — l'autorisation au sieur Raffin de tenir un bac sur le Lot dans la seigneurie d'Hauterive ; — le maintien des droits de bac dans les lieux de Tonneins dessous et de Lamarque en faveur du duc d'Aiguillon et du comte de La Vauguyon ; — le maintien des mêmes droits au sieur de Monteissac, à Tuillères et à Mouleydiers sur Dordogne ; à la dame Daugeard, à Creisse ; au sieur de Fénélon, à Saint-Julien de Fénélon ; à l'abbé de Guitres ; au chapitre de Condom ; au maréchal duc de Biron, à Badefol ; au duc de La Force, à Bergerac ; au duc de Bouillon dans ses terres d'Albret, etc. ; — les contestations survenues entre le fermier des droits de passage de la dame marquise de Pons, et ladite dame seigneuresse relativement aux sommes par lui payées au domaine pendant l'interruption de l'exercice de ce droit de péage, supprimé par arrêt du Conseil ; — la réformation et augmentation des anciens tarifs pour le péage sur la Garonne, aux lieux de La Gruère, La Fox, etc., et la suppression des droits de péage jusque-là exercés par le duc de Bouillon à Aillas, Bazas et Grignols (Gironde).

C. 2593. (Carton.) — 96 pièces, papier.

1750-1753. — Correspondance de l'intendant avec le le ministre, concernant : — la suppression du péage prétendu par le sieur de Jumillac dans l'étendue de la seigneurie de Langoiran (Gironde), — la réformation du tarif de la Magistère (Lot-et-Garonne) ; — le règlement par arrêt du Conseil, des droits à percevoir au bac de Saint-Pardoux sur Dordogne, dans lesquels le maréchal de Richelieu et madame de Gourgues ont été maintenus ; — la suppression du droit de péage de la Gravère de Buzet prétendu par le seigneur de Flamarens ; — du droit de péage sur la Dordogne prétendu par le duc de Biron au lieu du Fleix (Gironde) ; — les mémoires du duc d'Antin sur son maintien en possession des droits de péage sur la Garonne, et par terre à Langon et à Cadillac, et ceux du duc d'Aiguillon sur le même objet à Aiguillon, Comabouq, Pellegat, le Temple, Sainte-Livrade, Castelmoron, Hauterive sur le Lot, et Nicolle et Thouars sur la Garonne, subdélégation de Casteljaloux.

C. 2594. (Carton. — 96 pièces, parchemin, et 34 imprimés, papier.

1740-1741. — Arrêts du conseil, statuant par suppression sur les droits de péages prétendus par différents seigneurs, et concernant : — Saint-Crapazy, aux seigneurs de Clerans ; — Grezet, à la dame de Gourgues ; — Clarens au président Daugeard ; — Sos et la Parade, au sieur de Moncassin, — Saucats, au baron de Pichard ; — Clermont dessous, au seigneur de Rastignac ; — Saint-Macaire, aux Jésuites de Bordeaux, comme propriétaires du prieuré de Saint-Macaire ; — Grignols, au comte d'Aubeterre, et à la marquise de Cosnac ; — Auros, au seigneur d'Auros ; — Astaffort, au sieur Laclotte ; — Mont-Pouissant, au seigneur de Touchebœuf ; — la ville de Domme, aux Augustines de la ville ; — le pont sur le Dropt, à l'abbé de Saint-Ferme ; — Marmande, aux sieurs de Bougy ; — La Monzie et Montastruc, à la dame de Bellegarde ; — Montpaon, au seigneur de Castelmoron ; — Vergt, au seigneur d'Aubusson, etc. — la rivière de l'Ile dans toute l'étendue de la seigneurie de Mussidan, au duc de La Force ; — Sainte-Foy, au sieur de Rabar ; — Saint-Cyprien sur Dordogne, à l'archevêque de Bordeaux ; — les ports de Bergerac et de la Linde, au seigneur de la Beaume-Fourssac ; — encore les ports de Bergerac, et les autres atterrissages jusqu'au dessus du pont, au seigneur Gillet de La Caze ; — La ville et banlieue de Ribérac, au seigneur de Ribérac ; — la seigneurie de Saint-Pardoux de Jaubertes, au seigneur marquis de Pontac, dont les droits paraissent remonter au-delà de 1569 ; — l'hôpital de Mezin ; — les jurats de Bordeaux ; — le péage de l'île Saint-Georges en Beautiran, au sieur Lecomte ; — le péage de Saint-Emilion ; — le péage du port de Capet sur la rivière de Dordogne, maintenu par exception au sieur de Beaumont, comte de la Roque ; — le péage du comté de Blaignac (Gironde), enlevé au marquis de Durfort-Civrac ; — Le péage au-dessus de la Réole, à la dame de Razac ; — la communauté de Thiviers ; — la baronnie de Virazel, au président d'Augeard ; — le péage de Castets, au sieur Duhamel ; — le péage de la commanderie du Temple du Breuil, sur la rivière du Lot, etc.

C. 2595. (Carton.) — 58 pièces, parchemin et 43 papier, imprimées.

1741-1753. — Arrêts du conseil statuant par suppression sur les péages non justifiés dans les délais de l'ordonnance, et concernant : Caubeyres ; — Penne ; — Mas d'Agenais ; — seigneurie de Losse et péages de la Vézère ; — Cabanac (Gironde, où se trouve rappelé un accord du 10 juillet 1290 entre Guillaume de Boville, seigneur de Cabanac, et Bertrand de Podensac, seigneur de Saint-Magne, par lequel le droit de péage est fixé à dix deniers pour chaque voie de bois, venant des Landes ; — Bergerac, pour les Carmes du lieu, possesseurs du péage du sel qui se décharge sur le quai ; — Pellegrue et Blazimont, au seigneur duc de Bouillon ; — la moitié du péage de Caudrot, maintenue au prieur, l'autre moitié réunie au domaine ; — le péage du pont des Ondes, prétendu par le sieur de Rossanes au bord de la rivière du Lot ; — le tarif de la terre de Monravel appartenant à l'archevêque ; — le péage de Rions, prétendu par le sieur de Sallegourde ; — Le péage de Caumont, prétendu par le duc de la Force en vertu de lettres-patentes de Richard d'Angleterre, Jean, duc de Guienne et de Lancastre, Charles VI et Louis XI, dont le sommaire est mentionné ; — le péage dit de Saint-Martin de Chamborel, prétendu par le sieur de Louppes sur la rivière de Garonne au lieu de Sainte-Bazeille, et levé à Marmande, depuis son établissement, en 1522, par le seigneur d'Albret en faveur d'Antoine Chamborel, etc., etc.

C. 2596. (Carton.) — 59 pièces, papier, imprimées.

1732-1755. — Arrêts du Conseil portant confirmation ou suppression de péages et concernant : — le sieur de Marcellus pour son péage de Meilhan et de Sainte-Bazeille ; — le sieur de Gasquet, maintenu dans son péage de la Magistère ; — l'abbesse de N.-D. de Ligueux (Gironde), pour son péage sur les foires de Ligueux ; — le chapitre d'Agen ; — la dame de Bordes, veuve de La Roque-Budos, dans la baronnie de Budos, et sur la rivière du Ciron ; — le sieur de Ruat pour son péage du pont de Gujan ; — le marquis de Civrac, maintenu en possession de son droit de bac et passage de la Dordogne, à Brannes ; — le comte de La Vauguyon, maintenu en possession de son droit de bac et passage de la Garonne, à Tonneins dessous ; — la dame de Chambert, maintenue pour le passage de Meillan ; — les Bénédictins de La Béole, confirmés une fois de plus dans leur droit de bac et passage à La Réole, à l'exclusion des bateliers et des maire et jurats qui en revendiquaient la possession pour eux-mêmes contre le couvent ; — le duc de La Force et le procureur général Duvignier, pour la possession par moitié d'un bac sur la Dordogne au port de la Biarnaise ; — le chapitre et l'évêque de Bazas obtenant à leur requête la suppression de leur droit de péage dans la ville et banlieue, qui leur devenait trop onéreux par les charges d'entretien de chemins qu'il entraînait et de réparation de chaussées, l'inondation de juillet 1743 ayant occasionné de grands dégâts : — le duc de Richelieu, pour le péage du

sel à Agen et à Marmande ; — le sieur de Gourgues, pour Saint-Pardoux sur Dordogne ; — le marquis de Jumillac pour Laugoiran ; — le duc d'Antin, pour Langon et Cadillac, dans les péages desquels il est confirmé ; — le duc d'Aiguillon pour Sainte-Livrade, Aiguillon, Castelmoron, Thouars, etc. sur les rivières du Lot et de Garonne.

C. 2597. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier ; 4 en parchemin, et 3 plans.

1774-1779. — Correspondance entre l'intendant et ministère concernant le passage de Cubzac (Gironde), à côté duquel le seigneur de La Tour du Pin, propriétaire tenu de l'entretien et des réparations du quai et du peyrat d'embarquement, avait fait agrandir une conche, ou petite baie appartenant au sieur Chaperon de Terrefort, et contestations sur la propriété de cette conche, vû qu'elle était, d'après le plan annexé, couverte par les hautes marées ; rapport de l'ingénieur Brémontier, donnant la preuve qu'elle faisait partie d'un ouvrage administratif ordonné par l'intendant Esmangart, pour la protection du passage.

C. 2598. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1724-1781. — Passages de Lormont et de La Bastide à Bordeaux. — Passage de Cubzac, sur la Dordogne. — Usage des troupes de payer un sol par homme pour le passage de Lormont, et deux sols par cheval, refusé par les officiers et soldats du régiment de Condé, et accordé, par le ministère, sur l'extraordinaire des guerres ; — établissement du passage de la Bastide, octroyé à la ville, et rendu nécessaire par le point d'arrivée de la route de poste de Paris, dernièrement porté de Lormont à la Bastide ; concession aux maire et jurats du droit d'y établir un service public de bac et passage ; dépenses, comptes, projets ; — arrêt du Parlement de Bordeaux qui fixe les droits de passage au port de Cubzac ; comptes de construction du bateau de passage, épreuves d'essai et autres dépenses ; — établissement d'un poste de soldats aux passages nommés ci-dessus, afin de faire exécuter les règlements et tarifs.

C. 2599. (Portefeuille.) — 1 registre in-folio, 100 feuillets, papier.

1722-1723. — Registre du contrôle des actes au bureau de Cadillac sur Garonne.

C. 2600. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1763-1777. — Contrôle des actes et centième denier. — Correspondance des intendants Boutin, Esmangart, de Clugny, et Dupré Saint-Maur avec leurs subdélégués sur l'application ou la modération des droits de mutation dans les successions, et la remise de l'amende encourue par les particuliers pour des évaluations fausses, erronées ou incomplètes, au moins prétendues telles par le fermier du domaine : affaires Pichon, baron de Lamothe et Parempuyre ; — Lavialle ; — Constantin de Bursolles ; — Joseph Delbreil ; — baron de Verthamon ; — madame Lajaunie ; — sieur Taffard, de Libourne ; — l'hôpital de Castillon ; — la dame de Castelnau d'Aubagnan, comme étant aux droits de la dame d'Abbadie, en la paroisse de Saint-Loubouer (Landes) ; — un notaire de Villefranche contre lequel sont relevées des contraventions aux règlements sur le contrôle des actes ; — Lafourcade, sous-fournisseur des bois de construction pour le compte du Roi, auquel, par une extension abusive de la jurisprudence du Parlement de Bordeaux, le fermier du domaine voulait faire payer le centième denier sur un certain nombre de chênes en haute futaie achetés par lui, un par un, dans une forêt, comme si c'eût été un lot de forêt tout entier soumis dans ce cas au droit de lods et ventes et par conséquent de centième denier ; — Dedieu, avocat à la Réole ; — le sieur de Brivazac ; — le sieur Méhé Dardenne ; — Tronquoy, trésorier de France, etc. — Requête à l'intendant, signée des curés, juges, notaires, greffiers et principaux habitants de 22 paroisses formant le pays de Born, et la majeure partie de celui de Maransin, aux fins de forcer la compagnie de la Ferme du contrôle des actes d'y rétablir aux moins deux bureaux, la distance extrême des bureaux les plus voisins empêchant toute communication à travers un pays de forêts, que l'établissement nouveau des forges a rempli d'une population difficile.

C. 2601. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1777-1779. — Correspondance de M. Dupré Saint-Maur, intendant de Bordeaux avec MM. Débonnaire, de Forges et Necker, concernant le jugement des contestations entre des particuliers et le fermier du contrôle des actes pour déclaration ou évaluation fausse ou incomplète, application ou remise d'amende encourue, interprétation des arrêts et ordonnances sur la matière, et mentionnant : — le sieur de Taffard, lieutenant-colonel d'infanterie, comme héritier par sa femme de M. Gabriel Cazenave, curé

de La Gorce (Gironde) ; — la dîme du vin de la paroisse de Monségur, appartenant à la fabrique ; — les bois achetés pour la marine, sur lesquels le fermier veut prendre le centième denier ; — le sieur Léonard Gaye de Martignac, avocat en la cour, répétant contre le fermier du contrôle un droit de centième denier payé précédemment sur une vente annulée par droit de prélation ; — l'inféodation successive en 1725 et en 1759 par les agents du seigneur de Lesparre, à la dame Thierry de la Prévalais, veuve du capitaine Bertrand de Charmail, et ensuite à Jean-Félix Adhémar, capitaine au régiment de Cambrésis, de journaux de marais dans la paroisse de Saint-Seurin-de-Cadourne (Gironde) ; — la jurisprudence adoptée quant à la perception des droits d'insinuation résultant des gains de noces et de survie stipulés par contrats de mariage.

C. 2602. (Carton.) — 120 pièces, papier, 1 parchemin.

1779-1789. — Correspondance des intendants avec le ministère concernant des contraventions au droit de contrôle, insinuation et centième denier, et mentionnant : — le sieur Duplantier, avocat à Marmande ; — le sieur Dupin, de Monségur, et la dame Rose de la Taste, son épouse ; la comtesse de Béarn et le conseiller au Parlement Montalier de Grissac, prétendant réciproquements des droits sur les terres de Cubzaguais, appartenant au sieur de Grissac, et de La Mothe-Landeron, à Mme de Béarn ; — Armand Combret, bourgeois de Bordeaux ; — les familles Bessières, Combelles et Dastor, de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) ; — les consuls de la ville de Domine en Périgord ; — les consuls de la ville de Montréal ; — le seigneur Jean de La Lande, baron de Magescq (Landes) ; — la paroisse de Saint-Genès-de-Lombaut (Gironde), etc.

C. 2603. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1710-1716. — Don gratuit. — Doublement des octrois. — Correspondance de M. de Courson, intendant de Bordeaux, avec les ministres MM. de Bercy, Desmaretz, de Baudry, de Gaumont et le duc de Noailles, concernant les moyens d'établir le don gratuit demandé par le roi sur le produit du doublement ordonné des octrois des villes de la généralité ; — la difficulté d'augmenter les taxes des villes d'octroi ; et l'impossibilité de mettre des octrois dans celles qui n'en possèdent pas ; — la proposition d'abonner la province, en échange de la suppression de l'édit, à une somme de quatre cent mille livres ; « et si je connaissais
« que les villes et le pays fussent en estat de mieux faire,
« il serait inutile d'exciter sur cela mon zèle ; mais le dé
« sordre que l'hyver de 1709 a causé, la stérilité de plu
« sieurs années consécutives, le défaut de commerce, la
« très-mauvaise récolte de cette année en blés et en vins,
« et la levée du dixième des revenus, non-seulement ne me
« permettent pas d'augmenter ces offres-là, mais ce sera
« beaucoup faire que d'exécuter ce que j'ay offert… ;
« Cette province est chargée de plus de cinq millions d'im
« positions, sans y comprendre la levée du dixième des
« revenus, qui ira bien à un million et demy, et je ne
« comprends pas comment tout cela pourra se livrer » ; — l'emprisonnement à Bordeaux des consuls de la ville d'Agen, refusant de payer la somme à laquelle était taxée la ville, et n'offrant, en vertu de l'édit, que la somme de quatre cents livres considérée comme le doublement de leur octroi, qui n'était que de deux cents livres ; — les adjudications des droits d'octroi doublés pour les villes de Bazas, Mont-de-Marsan, Marmande, Périgueux et Nérac.

C. 2604. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1710-1718. — Rachat du doublement de leurs octrois ordonné par l'édit de 1710, au moyen de contributions qu'elles offrent, par les villes ci-après : Libourne, 30,000 livres, en engageant pour quatre ans les droits qui se perçoivent sur le sel ; Tartas, 5,000 livres à prélever sur les débiteurs de la commune ; Bayonne et bourg Saint-Esprit, 40,000 livres ; Clairac, 5,000 livres qui seront avancés par l'adjudicataire du droit de vingt sols par pièce d'eau-de-vie et de celui de deux sols six deniers par chaque barrique de vin cueilli, transporté ou consommé pendant six ans dans les villes et juridictions de Clairac, Tonneins, Castelmoron et La Parade (Lot-et-Garonne) ; Dax, 10,000 livres obtenues par l'augmentation des droits d'entrée ou de transit sur les vins et les eaux-de-vie ; Villeneuve d'Agenois, 4,000 livres par l'augmentation des droits sur la marque des vins et eaux-de-vie qui se chargent pour Bordeaux et ailleurs ; Périgueux, 15,000 livres par le renouvellement d'un ancien droit de vinade, consistant en quinze sols par barrique de vin bourgeois, et trente sols de vin étranger, outre les droits déjà établis ; Bergerac et Sainte-Foix, 12,000 livres par l'établissement de droits sur les vins et eaux-de-vie sur les deux rives de la Dordogne depuis la banlieue de Bergerac, jusqu'à la fin de la juridiction de Montravel ; Port-Sainte-Marie, 4,000 livres ; Marmande, 9,000 livres ; Buzet, Nérac et Condom, et les habitants de Mezin, par des adjudications de droits sur les vins et les eaux-de-vie.

C. 2605. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1758-1779. — Nouveau don gratuit de 1758. — Correspondance de MM. de Tourny, Boutin, Fargès, Esmangart et Dupré-Saint-Maur, intendants de Bordeaux, avec le contrôleur général et le ministère, concernant la levée du don gratuit extraordinaire, imposé par l'édit d'août 1758, pendant six ans, sur le royaume ; — la prorogation de cet impôt en 1768 jusqu'en 1774, et ensuite jusqu'au 31 décembre 1780 ; — l'opposition du Parlement à l'enregistrement des lettres patentes portant prorogation de différents autres droits et établissement de deux nouveaux sols pour livre, lesquelles ne furent transcrites sur les registres du Parlement, qu'après plusieurs lettres de jussion et en présence de M. de Fumel, comme porteur des ordres du Roi ; — l'abonnement de la ville de Bordeaux, pour l'acquit de sa part dans le don gratuit, à cent mille livres par an, dont la somme devait être prise sur la consommation et la circulation des vins dits bourgeois et non bourgeois, et la descente aux Chartrons des vins du haut pays : mémoires multipliés des jurats et de la cour des aides sur l'extension ou la restriction du privilège des vins bourgeois, qui ne devaient supporter selon le projet des jurats que la moitié du droit à payer par les vins des autres habitants de la ville.

C. 2606. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1757-1759. — Délibérations et mémoires des villes de la généralité adressés à l'intendance relativement à l'assiette du don gratuit, à la difficulté de son établissement par l'opposition qu'on prévoit de la part des familles exemptes des contributions ordinaires, et à la réduction des sommes imposées. — Villes de Périgueux, Sarlat, Tonneins, Clairac, Libourne, proposant, les unes une imposition extraordinaire par insuffisance de l'octroi ou l'impossibilité de l'augmenter, les autres un droit à établir sur les vins et les eaux-de-vie, le chanvre, et les autres denrées (la délibération de Périgueux est signée des députés de tous les corps de métiers et corporations de la ville). — Mémoire de la ville de Nérac. — Etat de fixation des sommes à payer par chaque ville de la Généralité, et nouvel état de la modération accordée aux différentes villes sous la condition qu'elles préféreront pour trouver des ressources la voie de l'imposition à celle de l'augmentation des octrois, rendant ainsi la perception plus prompte par les mains des receveurs des tailles.

C. 2607. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1759-1761. — Répartition par certaines villes, sur les paroisses de leur juridiction, de la somme imposée sur ces villes seules, et infirmations par l'intendant des délibérations prises dans ce sens. — Rôles du don gratuit de la ville de Sarlat pour l'année 1759, de la ville et paroisse de Rions (Gironde), de la ville de Guitres (Gironde). — Représentations des villes de Coutras, Castillon, Rions, Libourne, Cadillac, Saint-Macaire (Gironde), Puymirol, Marmande, Sainte-Livrade, Agen (Lot-et-Garonne), Nérac en Albret, Bazas, Langon, Larroumieu, etc., concernant les objets qu'il serait possible d'imposer, dont la liste est très-différente selon les villes et les personnes, jurats, privilégiés, bourgeois, propriétaires ou paysans. — Mémoire des habitants de Bordeaux non bourgeois, contre le privilège attribué par les jurats aux bourgeois de la ville, tant pour la priorité de la vente de leur vin que pour l'extrême différence de la taxe d'octroi de don gratuit, dont l'effet serait, d'une part, de faire supporter tout le poids de l'imposition à la classe non bourgeoise, et, de l'autre, aux vins du haut pays. — Etats de répartition et tableaux des sommes payées et des sommes qui restent dues.

C. 2608. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761-1764. — Délibérations des villes sur l'assiette du don gratuit : reliquats de comptes des anciens administrateurs, imposition en forme de taille, droits sur le vin vendu au détail ou circulant par le pays, droits et taxes sur la viande, droits d'octroi, etc. ; — correspondance de l'intendant avec le contrôleur général sur l'inconvénient des octrois, à cause des frais de régie qui en augmentent la charge, concernant : — l'imposition que plusieurs villes ont mise par leurs délibérations sur le vin forain ; — la nécessité de dispenser de ce droit les petits bourgs non fermés ; — l'imposition rejetée par les villes, en partie sur les paroisses rurales de leur juridiction ; — l'état de la capitation des villes.

C. 2609. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1764-1767. — Etat des impositions, taille et accessoires, vingtième et capitation des villes de la Généralité sujettes au don gratuit. — Tableau des seules villes qui ont préféré à la voie de la répartition un établissement de

droits nouveaux : Bordeaux, Blaye, Bergerac, Condom, Périgueux, Saint-Émilion et Sainte-Foy. — Plaintes des autres villes, et nouveaux mémoires : à la fin de 1765, elles n'ont pas encore commencé à payer.

C. 2610. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1766-1771. — Lettres patentes du 20 mai 1766 par lesquelles le Roi modère la contribution au don gratuit due par les villes et communautés qui préféreraient la voie de la répartition par une imposition extraordinaire à l'établissement de nouveaux droits, non encore enregistrées après un an de date, à la Cour des Aides, à laquelle elles avaient été adressées. — Villes de La Réole, Sauveterre, Gensac, Castelmoron. — Etat de la subdélégation de Condom et de celle de Clairac. — Etat des sommes à répartir en exécution des lettres-patentes du 20 mai 1766 sur chacune des villes ou communautés comprises en l'état de fixation annexé auxdites lettres patentes dans lesquelles il n'a été établi aucun droit pour l'acquittement de leur don gratuit. — Requêtes des villes des diverses subdélégations ; correspondance des subdélégués avec l'intendance.

C. 2611. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1771. — Correspondance des subdélégués avec l'intendance concernant la levée du don gratuit et l'extrême difficulté de faire payer les villes ; — délibérations et requêtes des communautés de Puymirol, Castelsagrat, Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Nontron, Villeneuve, Blaye et Bourg, La Réole, Périgueux et Mezin.

C. 2612. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771-1772. — Etat de situation du don gratuit dans les villes et communautés d'Astaffort, Gensac, Sauveterre, Langon, Bazas, Libourne, Blaye, et les paroisses de l'Agenais et du Condomois.

C. 2613 (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1772-1775. — Correspondance, mémoires, copie de délibérations des communautés et lettres de M. Esmangard, intendant de Bordeaux, concernant : — la ferme du droit d'octroi de Bazas, établi pour le don gratuit ; — l'extension donnée aux droits réservés dans quelques villes par les fermiers de ces droits dépendant du don gratuit ; — les arrérages dus partout par les villes ; — l'étendue des dépendances des bourgs et communautés où doit s'exercer la levée des droits réservés, créés par l'édit de 1775 ; — la déclaration du Roi qui soumet aux droits supportés par les villes et bourgs toutes les communautés qui s'y étaient jusqu'à présent soustraites, comme Castres et Portets, Créon, La Teste, Lesparre, Rions, Paillet (Gironde) ; Mussidan, Monpon, Saint-Marcol, Ribérac, La Linde, Montignac, etc. (Dordogne) ; Gontaut, Villeréal, etc. (Lot-et-Garonne) ; Valence (Tarn-et-Garonne), etc.

C. 2614. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

1707. — Tailles et impositions. — Etats de répartition des tailles, et rachat du contrôle des voitures, facteurs commissionnaires, rouliers, etc., dans les élections de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom et les Landes pour l'année 1707.

C. 2615. (Portefeuille.) — 13 cahiers, papier, 1 p. parchemin.

1708. — Etat et département des paroisses des Élections de Sarlat, Condom, les Lannes, Périgueux et Bordeaux. — Tableau du recouvrement de l'Élection des Lannes fait à-compte des impositions de l'année 1708. — Exrait du brevet contenant les sommes que le Roi a ordonné être levées pour les tailles, taillon, solde, étapes et autres natures de deniers, jusqu'à deux millions sept cent soixante-sept mille livres. — Arrêt du conseil par lequel, informé que la récolte des grains, des vins et des fruits de la Généralité a été considérablement endommagée par la grêle, le Roi diminue de 300,000 livres la contribution aux tailles de la Généralité de Bordeaux.

C. 2616. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier, 3 en parchemin.

1711. — Etat et département des paroisses des Élections de Périgueux, Sarlat, Agen, les Lannes ; — offices rachetés de contrôleurs des tailles, inspecteurs, greffiers, commissaires vérificateurs ; — décharge pour l'année 1711 de la somme de 400,000 livres, et pour l'année 1712 de celle de 300,000, à cause des maux causés par l'hiver de 1709 ; — Mémoire pour l'Élection de Bordeaux, plantée pour les trois quarts toute en vignes, qu'il a fallu arracher après la gelée excessive du mois de janvier 1709, mentionnant en même temps la perte irréparable des châtaigniers et noyers du Périgord, et la grande gelée du

1er mai 1710, cause de la mort d'un très-grand nombre d'hommes, et « même de beaucoup de bestiaux » ; — correspondance de l'intendant Lamoignon de Courson avec le contrôleur général sur les remises d'impôts proposées ou appuyées par l'intendant en faveur des villes, bourgs, villages ou particuliers dévastés par la grêle ou les inondations.

C. 2617. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1713-1714. — Correspondance de l'intendant avec le contrôleur général, relative aux moyens de décharger les villes et communautés du restant dû des impositions de l'année 1709 dans l'Élection de Bordeaux, tombées en non-valeurs, sans qu'il soit nécessaire d'expédier aucun arrêt du conseil. — État de situation des recouvrements arriérés.

C. 2618. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1714. — Brevet de l'imposition de la taille sur la Généralité de Bordeaux, 2,800,000 livres. — État et département des paroisses des Élections des Lannes, de Périgueux, de Sarlat et de Condom.

C. 2619. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier, 1 en parchemin.

1715. — État et département des Élections des Lannes, Condom, Agen, Sarlat, Périgueux et Bordeaux, pour l'imposition de la taille en l'année 1715, établi par juridictions et par paroisses dans chaque juridiction et seigneurie. — État des sommes à imposer dans quelques paroisses de l'Élection de Bordeaux, pour le loyer des maisons presby térales : quatorze paroisses, et 222 livres à répartir. — État des mêmes sommes à imposer en l'Élection de Condom, compris le Bazadais ; toutes les paroisses de l'Élection sont inscrites. — État des sommes à imposer pour la subsistance des enfants des nouveaux convertis, et les gages des régents et régentes préposés à leur instruction. — Correspondance de l'intendant Lamoignon de Courson avec le contrôleur général Desmarets, concernant : — la diminution des 200,000 livres accordée par le Roi à la province sur la taille de l'année 1715 ; — la continuation d'un impôt de 12,000 livres levé sur le pays de Bigorre, sans ordonnance ni arrêt ; — le relevé de tous les arrêts qui ordonnent des impositions dans la Généralité ; — l'état de ce qui este dû par les acquéreurs des lettres de noblesse pour la confirmation de leurs privilèges, la plupart desquels n'ont pas acquitté les taxes ; — les demandes de dégrèvement formées par les particuliers ou les villes, et fondées sur les fréquentes inondations des rivières ; mention faite du débordement du 20 juillet 1714 dans le pays de Bigorre et la plaine de Tarbes.

C. 2620. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier, 2 en parchemin.

1718-1719. — État et département de la taille dans les Élections de la Généralité.

C. 2621. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1710-1733. — Procès-verbaux de recherche des abus faits par les syndics collecteurs de la taille dans les paroisses des Élections de Bergerac et Périgueux, dressés par les subdélégués et commissaires de l'intendant, et rendus exécutoires quant aux sommes moins imposées.

C. 2622. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1729-1734. — États de répartition de la taille dans les différentes paroisses des cinq Élections de la Généralité.

C. 2623. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier.

1724-1736. — États de répartition de la taille et procès-verbaux de vérification de rôles pour quelques paroisses de la Généralité.

C. 2624. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier, 7 parchemins.

1737-1740. — États de répartition de la taille dans les cinq Élections de la Généralité, ensemble les brevets arrêtés au conseil du Roi fixant la quotité de la taille.

C. 2625. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1733-1741. — Taille proportionnelle et tarifée. — Correspondance de M. Boucher, intendant de Bordeaux, avec le contrôleur général Orry, sur la nécessité et les moyens de remplacer dans les trois Élections de la Généralité Bordeaux, Périgueux et Sarlat qui sont soumises à la

taille personnelle, et à sa répartition arbitraire par les collecteurs, vu l'absence de tout cadastre, les anciennes pratiques d'imposition par une forme nouvelle, dont le premier avantage serait de forcer les collecteurs à motiver le taux qu'ils imposent à chaque taillable, et le second d'établir un tableau immuable de la valeur des terres, classées par catégories et nature de culture, et composé, quant à la contenance de chaque parcelle, de la déclaration publique que serait chargé de faire chaque possesseur, sous les amendes de droit en cas de fausse déclaration. — Rappel des règlements de 1600, 1634 et 1688 sur la formation des tableaux de la taille, et arrêt du 7 juillet 1733 complétant les précédents, à l'occasion duquel le contrôleur général écrit que « c'est, peut-être, pour avoir voulu faire trop de « bien à la fois que l'arrêt de 1688 n'a pas eu son exécu « tion. » — Envoi par le Ministère d'un mémoire portant projet d'un tarif de la taille, avec ordre d'en tenter l'essai dans quelques paroisses, sans rechercher d'abord une précision absolue : rôles des tailles des paroisses de St-Michel de Fronsac (Gironde), Excideuil, Vendoire, Bonneville, Saint-Sulpice (Dordogne) dressés sur le nouveau modèle ; lettres impératives du contrôleur général sur — la continuation à tenter de l'essai de la taille tarifée d'après les indications générales du mémoire précédent ; — la nécessité de passer par-dessus l'opposition des trois Élections de Bordeaux, Périgueux et Sarlat, les seules de la Généralité qui, étant de taille personnelle et arbitraire, pendant que celles d'Agen et de Condom jouissent, par le cadastre, de la taille réelle et abonnée (voir C. 2420), sont l'objet de nouvelles mesures ; — l'obligation imposée directement à l'intendant de dresser lui-même, et personnellement, pour donner l'exemple, le rôle de la taille dans quelques paroisses de chaque Élection d'après les instructions précédentes : rôle de la paroisse de Bruges, près Bordeaux. — Mémoires et rapports des Élections adressés à l'intendant : celle de Bordeaux estimant que la répartition arbitraire pratiquée jusqu'ici est préférable au nouveau système par tarif, comme moins dangereuse dans ses suites, beaucoup plus au goût des taillables, et plus propre à faciliter les recouvrements ; celle de Sarlat, qu'en l'absence d'arpentement et de cadastre, il manquera toujours une base certaine à l'assiette de la taille, les déclarations des particuliers ne pouvant guère faire foi, et les mutations, testaments, translations de domicile devant être une cause perpétuelle de changement dans l'appréciation des cotes ; cependant, après nombre de mémoires et lettres, rapportant les difficultés d'exécution venant de l'intérêt, la routine, l'ignorance à dresser les nouveaux tableaux, la nécessité d'en confier le soin à des commissaires, pris en dehors des collecteurs lesquels déclarent mieux aimer payer l'amende que de se donner tant de peine, les ordres réitérés de la Cour donnent pour résultat que la nouvelle répartition, là où elle a été faite, dégrève les plus pauvres et charge les plus riches, sans que personne puisse se plaindre par droit. — Mémoires des Élections sur la question de connaître les usages de la Généralité relativement au moment où commence l'imposition d'un fermier entrant dans une ferme, et finit celle de son prédécesseur ; renseignements sur le métayage en Périgord et en Bordelais. — Témoignage de satisfaction donné par le contrôleur général au subdélégué de Sarlat, M. de Jully, à l'occasion de ses rapports et observations sur l'application du nouveau système.

C. 2626. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier, 11 imprimés.

1742-1743. — Taille tarifée. — Modèles de rôles de taille d'après le nouveau système, instruction pour les syndics et les collecteurs, modèles imprimés des déclarations de propriété ou de revenus à faire par lés taillables. — Demande d'arpentement par les paroisses de l'Élection de Sarlat. — État des rôles faits par tarif dans l'Élection de Bordeaux. — Correspondance des intendants Boucher et Tourny avec les subdélégués et les conseillers aux Élections de Périgueux et de Sarlat sur l'application ou l'inter-terprétation du règlement de la taille par tarif.

C. 2627 (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1743-1753. — Taille tarifée. — Arpentement de la paroisse de Cantenac en Médoc. — Arpentement des fonds sujets aux frais du curement de l'estey du Guâ, en la paroisse d'Ambarès (Gironde). — Rôles de taille tarifée de Barsac (Gironde), et de Saussignac (Dordogne). — Frais d'arpentement des paroisses de Razac, Saint-Sernin de La Barde, Fonroque, Monestier, Saussignac, Gajeac, en Périgord. — Ordonnances de gratification en faveur des commissaires chargés de dresser les rôles de la taille par tarif.

C. 2628. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1750-1754. — État et département des paroisses de l'Élection de Bordeaux, établies par juridictions : Villes de Bordeaux — de Libourne ; — juridictions de Saint-Émilion — Castillon-lèz-Périgord — Puynormand — Fronsac — Cadillac en Fronsadais — Guitres — Coutras — Blaye — le Marais — Vitrezay — Plenesève — Bourg — Cubzac — Vayres et Arveyres — Ambarès — Lormont — la petite

prévôté d'Entre-deux-Mers — la Tresne et Cénac — la Grande Prévôté — Curton et Pressac — Blazignac — La Sauve — Langoiran — Rions — Cadillac — comté de Bénauges — Saint-Macaire — Barsac — Virelade — Podensac — Landiras — La Brède — Castelnau de Cernès — La Mothe-Nouailhan — Budos — Saint-Magne — Cabanac — Portets — Ile-Saint-Georges — Ayrans — Cadaujac — Veyrines — comté d'Ornon — Corbiac — Blanquefort — Agassac — Macau — Bessan — Arcins — Castelnau — Benon — Lamarque — Verteuil — Castillon-Medoc — Lesparre — Lacanau — La Mothe-Certes — La Teste-de-Buch — Biscarrosse et Uza — Saint-Paul-en-Born — Beliet et Salles : formant en tout 461 paroisses, imposées ensemble à 628,000 livres. — État et département des Élections de : — Périgueux ; — Sarlat et comté de Monfort ; — Agen ; — et Condom, avec le Bazadais, qui est formé de 87 paroisses appartenant actuellement au département de la Gironde, plus les trois villes franches d'Uzeste, Préchac et Lignan.

C. 2629. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1750-1754. — Vingtième. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie, vingtième taillable, vingtième des fonds nobles de l'Élection de Condom, portées par l'intendant, sur la requête des demandeurs : noblesse : dame Larroque, veuve du sieur de Bruet de Lagarde ; — Bassignan ; — Monestey, marquis de Chazeron ; — Dubroc de Trenquelléon, veuve de Batz ; — marquis de Flamarens ; — Morel ; — De Barry de Pontac, comtesse de Belhade ; — de Martin de Marcellus ; Martin du Tirac, héritier du comte de Marcellus ; — de Tumagnan ; — De Mothes ; — dame Angélique Joumard des Achards, vicomtesse de Galard de Béarn ; — Lavergne, comte de Guilleragues ; — de Castaing de Sauvin ; — décharges pour perte de terrain occasionnée par l'ouverture des nouveaux chemins de Grignols à Coutures, de Grignols à La Lande, de Coutures à Cocumont, d'Auros à Castets, de Bazas à Marmande, et de Bazas à Grignols.

C. 2630. (Portefeuille) — 120 pièces, papier.

1750-1754. — Vingtième. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes de l'Élection de Condom pour perte de terrain occasionnée par l'ouverture des nouveaux chemins nommés plus haut, plus de ceux de Bazas à La Réole, de Bazas à Casteljaloux, et de Sauveterre à Saint-Jean de Blaignac (Gironde).

C. 2631. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1741-1748. — Taille tarifée. — Instruction sur la manière dont on doit opérer pour porter un rôle de taille proportionnelle à toute sa perfection. — Modèle de procès-verbal de nomination d'arpenteurs et experts et d'état des fonds et héritages composant une paroisse. — Modèle de table générale, et projet de rôle et répartition de taille tarifée. — Projets de commissions pour des commissaires au tariferaient, ensemble différentes ordonnances, plans, rapports] et requêtes sur la matière ; plaintes de quelques paroisses limitrophes aux deux Généralités de Limoges et de Bordeaux, sur ce qu'elles ont été imposées à la fois dans les deux par une erreur des commissaires.

C. 2632. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier, 3 parchemins.

1749-1751. — Tailles et impositions. — Correspondance de M. de Tourny, intendant de Bordeaux avec la cour et les ministres Machault, d'Argenson, d'Ormesson, Trudaine, concernant l'assiette de la taille ; — les remises et modérations sollicitées par l'intendant après, les grandes gelées de la fin de mars 1750 ; — la quotité de l'imposition à établir pour le service des pépinières de mûriers blancs, ormes et noyers, créées dans la Généralité par un édit de 1749 ; — le budget du service des postes et la confirmation de l'exemption de la taille en faveur des maîtres de postes de la province ; — les fonds nécessaires à la réparation de l'église de Lauzun et du presbytère de Cours ; — le règlement de l'indemnité due par la ville de Bordeaux et par le reste de la Généralité aux négociants commissionnaires qui s'étaient chargés, de 1747 à 1748, de l'approvisionnement en grains ; — la contribution à imposer sur les paroisses de Loupiac, Gabarnac et Monprinblanc (Gironde), pour le payement de l'amende à laquelle les avait condamnées un récent arrêt du Parlement envers leur seigneur le marquis de Cadillac Moncassin, défendeur, relativement à ses droits de haute justice. — Extrait du brevet de la taille pour l'année 1750, mentionnant les dépenses du rétablissement des chemins dans les vingt Généralités des pays d'élections, et la quote-part de la Guienne ; — les charges d'entretien des travaux faits pour la navigation du Lot ; — la reconstruction du pont d'Orléans ; le nettoiement du havre de la Rochelle et l'enlèvement de la barre de l'Adour devant le port de Bayonne ; — la contribution de la Généralité au payement de l'intérêt des terrains achetés pour les fortifications de Bayonne, etc.

— Rapport et avis de M. de Tourny sur la situation des récoltes de la province, après quatre années mauvaises, suivi d'un arrêt du conseil accordant un dégrèvement de 400,000 livres sur la taille de l'année suivante ; — arrêt du conseil accordant un nouveau dégrèvement de 600,000 livres sur la taille de l'année 1752, à la demande de l'intendant, dont l'avis était qu'une diminution de la moitié ne mettrait pas le peuple en état de payer l'autre, et de pouvoir vivre, et qu'on, n'avait pas d'exemple d'une plus mauvaise récolte que celle de l'année 1751.

C. 2633. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1751-1759. — Mémoires et requêtes présentés afin de remise de taille, au contrôleur général des finances et à l'intendant de Bordeaux par les habitants de la paroisse de Florimont, Élection de Sarlat (Dordogne), dont le sort est tel, après les années 1748-1750, que depuis environ trois mois ils « sont réduits à la condition des bêtes, et de man « ger l'herbe, sans autre adoucissement que du vinaigre « pour en relever le goût » ; ils obtiennent un dégrèvement, des secours en argent, un quintal trois quarts de riz, et du temps, pour acquitter les impositions en retard. — Plaintes portées devant l'intendant par les collecteurs de la paroisse de Samonac en Bourgès (Gironde) contre le privilége d'exemption de la taille dont jouit un cocher des écuries de Madame la Dauphine, en résidence à Samonac, et par conséquent hors d'exercice, bien qu'il ait été autorisé à s'absenter par M. le comte de Mailly, premier écuyer, et à conserver ainsi le privilège des commensaux des maisons royales ; transaction proposée au ministre par M. de Tourny ; — Arrêt du conseil qui répartit sur six années, à la demande de l'intendant, l'imposition de 6,917 francs représentant la somme due, par jugement du parlement, au seigneur de Cadillac par les paroisses de Loupiac, Gabarnac et Monprinblanc (Gironde), qui seraient incapables, sans être écrasées, de payer en un an cette somme, selon la volonté du seigneur ; — Lettres et mémoires des subdélégués, des consuls des villes, et des officiers de l'élection concernant l'affranchissement de taille des biens ayant appartenu à M. de Castex, chevalier, dans les juridictions de taille réelle, Pujols, Villeneuve, Monflanquin, Gasseneuil et Tombebœuf, en Agenais, pour lesquels le dit sieur de Beynac, chevalier, seigneur de Castex, en considération des services par lui rendus au Roi pendant les guerres de sa minorité avait obtenu l'anoblissement et l'affranchissement entier de toute taille, sans que les juridictions dans lesquelles ils étaient situés fussent tenus d'en acquitter aucunement la cote ; copie des lettres patentes en date des 13 avril 1654 et 9 janvier 1671, et requête des communautés de Pujols et Monflanquin à fin d'être exonérées de ces cotes qu'elles prétendent avoir ensuite été rejetées sur elles. — Autorisations de s'imposer accordées à diverses paroisses pour l'achat ou la construction de presbytères, les uns acquis (Saint-Léger de Magabal en Agenais), les autres donnés par la succession des curés défunts (Volail, curé de Mayac en Périgord), mais susceptibles de réparations, ou d'appropriation.

C. 2634. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier, et 12 en parchemin.

1752-1753. — Lettres de la cour, et correspondance de M. de Tourny, intendant, avec les ministres d'Argenson, d'Ormesson, Machault, Trudaine et Pavé de Courteille concernant : — l'application dans les pays de taille réelle de l'édit de création (1750) d'une noblesse militaire, par lequel sont exemptés de la taille les officiers servant dans les troupes ; — l'exécution du règlement de 1716, 1717 et 1723 sur le récolement des tableaux des paroisses où la taille est personnelle, et l'utilité de les faire admettre aussi dans les élections de taille réelle qui en sont demeurées exemptées parce qu'ils n'ont pas été insérés dans les dispositions de la déclaration de 1726 faisant loi pour ces derniers pays ; — la diminution de 300,000 livres accordée par le Roi sur les impositions de l'année 1753, à cause de l'épuisement d'argent dans lequel est tombée la Généralité, ayant depuis dix-huit mois envoyé dehors vingt millions de livres pour acheter des grains à l'étranger ; — l'imposition particulière de 927 livres établie sur la ville de Périgueux dans la capitation pour 1754, afin d'indemniser de ses pertes le sieur Pierre Boisseau, négociant, chargé par l'intendant de faire venir de Bergerac pendant la disette de juillet 1752 des grains et farines nécessaires à l'approvisionnement de la ville, et qui s'était chargé de cette mission sans vouloir y rien gagner.

C. 2635. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1754-1756. — Lettres de la cour et correspondance des ministres avec M. de Tourny, intendant de Bordeaux, concernant : — l'entretien des pépinières ; — la demande d'une diminution de 400,000 livres sur les impositions de l'année 1755, à cause de l'avilissement du prix des grains, et du peu de récolte de la vigne ; — la remise de 175,000 livres accordée par le Roi ; les secours à apporter par une modération d'impôt, à la ville et

aux paroisses de la juridiction de Villeneuve d'Agenais (Lot-et-Garonne) victimes des grands orages des 9 et 14 juin 1755, dont les ravages sont constatés par un procès-verbal et une délibération de la ville ; — la diminution d'une somme de 300,000 livres sur les impositions de l'année 1756, à cause de la disette absolue de fourrages amenée par une extrême sécheresse, de la perte totale des grains, et des dévastations occasionnées par la grêle dans deux cent soixante-treize paroisses de la généralité ; — la formation d'états et de tableaux envoyés par le ministère pour être remplis par les subdélégués avec leurs observations sur l'excédant ou le déficit probable de la récolte de l'année, afin d'avoir un tableau général de l'importation ou de l'exportation à permettre ou à provoquer ; — les rapports des subdélégués à l'intendant ; — le projet d'imposer sur quelques paroisses de l'Élection de Périgueux une somme de 7,700 livres destinée à la reconstruction du pont de Corgnac (Dordogne) ; — les secours, modérations ou remises d'impositions à accorder à divers gentilshommes, dont les biens ont été détruits ou endommagés par cas fortuit, grêles et incendies : le sieur de la Brousse de Meyses en Périgord ; — le sieur de la Greyse ; — le sieur de Camain de la Gotancie.

C. 2636. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1744. — Taille de l'Élection de Périgueux. Plumitif du département. — 398 paroisses. — Noms des paroisses. — Noms dés seigneurs. — Qualité du terrain. — Nombre de feux et nombre de cotes. — Taille imposée les quatre dernières années suivant les commissions du conseil. — Moins imposé. — Imposition effective. — Taille à imposer en 1744.— Observations.

C. 2637. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier :

1745. — Taille de l'Élection de Périgueux. Plumitif du département de la taille sur 398 paroisses.

C. 2638. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1746. — Taille de l'Election de Périgueux. Plumitif du département de la taille.

C. 2639. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1747. — Taille de l'Élection de Périgueux. Plumitif du département de la taille ; Imposition 544,830 livres ; moins imposé, remises et modérations, 50,700 livres ; imposition effective, 494,129 livres, 10 sols, 1 denier. — Etat des paroisses ravagées par l'épizootie. — Etat des paroisses pour lesquelles un moins imposé est proposé, comme ayant souffert de débordements et de la grêle.

C. 2640. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1748. — Taille de l'Élection de Périgueux. Plumitif du département de la taille pour l'année 1748.

C. 2641. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1749. — Taille de l'Élection de Périgueux. Projet du département pour 1749. — Cote de pertes causées par les accidents, gelée excessive et débordement, un vingtième, un dixième, un quart. — Imposition extraordinaire pour logement et séjour de troupes à Thiviers, Brantôme, Bourdeille, Ribérac, Neuvic, Mussidan ; — et pour réparation ou achat de presbytères en différentes petites paroisses.

C. 2642. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1755. — Taille de l'Élection de Périgueux. Plumitif pour l'année 1755. — Mention de la grêle du 7 mai 1754.

C. 2643. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1756. — Taille de l'Élection de Périgueux. Plumitif pour le département de la taille.

C. 2644. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1746-1749. — Taille, capitation, translations de domicile. — Elections d'Agen et de Condom. — Ordonnance de M. de Tourny concernant les déclarations de changement de domicile à faire aux jurats et collecteurs des lieux, et les transports de cote de capitation qui en doivent résulter ; l'ordonnance n'est applicable qu'aux pays de taille réelle. — Déclarations de translation de domicile par les sieurs Baret, de Moret, Péry, Lafargue de Vidalot, Rochereau, Braylens, demoiselle Carton veuve Claverie, Loche sieur de Peychaud, etc… — Requêtes des paroisses : — Artigues (Lot-et-Garonne), dont les fonds sont possédés par des habitants d'Agen capités à Agen et exempts

de la capitation d'Artigues qui retombe ainsi tout entière sur des pauvres gens sans biens ni ressources ; — Saint-Michel, juridiction de Monségur, Élection de Condom, subdélégation de Marmande ; — Barie (Gironde) en Bazadais, imposée de 500 livres, pour payer l'emplacement acquis en vue de la réédification de l'église ; — Pellegrue (Gironde) ; — Dominipech ; — Galapian ; — Malromé ; — Lusignan (Lot-et-Garonne).

C. 2645. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier, 1 imprimé.

1748-1753. — Taille, capitation, translations de domicile. — Elections d'Agen et de Condom. Rapports des subdélégués constatant le déguerpissemeut d'un grand nombre de capités qui se réfugient dans les juridictions voisines. — Demandes de diminution en principal de la capitation, par les paroisses de : — Birac (Lot-et-Garonne), dont la moitié des terres, soit 18 métairies et 3 vignobles, est possédée par des forains exempts du rôle de capitation de la paroisse qui a doublé de taux depuis 1712 ; proposition de rejeter sur la taille la moitié de la capitation ; — Montaut (Lot-et-Garonne), dont la pesanteur d'une rente qu'elle paye au duc de Biron, seigneur, a fait abandonner en quelques endroits et transporter ailleurs la culture, et le taux de la capitation a fait déserter, par translation de domicile, bon nombre d'habitants ; — La Gruère (Lot-et-Garonne) ; — Dominipech ; — Fimarcon ; — La Sauvetat de Caumont, où cent particuliers non résidant possèdent 4,250 journaux, le tiers du territoire ; état et liste de ces particuliers, nobles et bourgeois, accompagnant un procès-verbal des consuls J. Vivie de Régie, avocat, J. Barbe et J. Cazemajour ; observations du subdélégué rappelant que le principal de la capitation est généralement trop fort dans toute la subdélégation de Marmande, comme ayant été presque doublé en 1722, et depuis surchargé des 4 sols pour livre et de l'augmentation du nombre des privilégiés compris au rôle de la noblesse ; — Monclar d'Agenais (Lot-et-Garonne), où les forains ont la moitié du sol, en sorte que répartition faite, la capitation est beaucoup plus forte que la taille ; — La Parade et les paroisses de Saldebosc et de Sermet (Lot-et-Garonne), ravagées par la grêle du 4 mai 1751, et réduites à la dernière misère ; — Lafitte Clairac (Lot-et-Garonne), etc… — Etats de translations de domicile, par subdélégation. — Etat du principal de la capitation taillable imposée en 1752 sur les paroisses de la subdélégation de Marmande.

C. 2646. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1752-1754. — Taille, capitation, translations de domicile. — Election d'Agen et de Condom. — Rapport de M. Bourriot, subdélégué de Bazas, sur l'élévation de la capitation dans son arrondissement, qui fut trop forte dès le commencement, et dont on suit toujours l'assiette primitive ; état du principal de la capitation sur les juridictions et paroisses de cette subdélégation, situées presque toutes dans le département actuel de la Gironde, quoique faisant partie de l'élection de Condom. — Etats de répartition dans les subdélégations de Sainte-Foy, Casteljaloux et Nérac. — Etat et liste des taillables forains, nobles et autres, non compris au rôle de la capitation de Montréal, pour leur qualité de forains ; — Actes de translation de domicile. — Requêtes en modération de taux : — Casteljaloux, proposant pour être détaxé d'imposer de deux sols pour livre les autres paroisses de la subdélégation suivant un tableau que les consuls de la ville ont pris la peine de dresser ; — Poussignac, Lisse, Montréal, les deux premières désertées à cause de la stérilité du sol, la dernière dépeuplée par une épidémie ; — Saint-Géraud du Bois, ou de Lévignac, écrasé par la mauvaise distribution de la capitation faite par le chef-lieu de Taillecavat qui, composé de 300 personnes à l'aise, impose à 42 misérables de Saint-Géraud le tiers de la contribution totale ; — Mauvezin, près Marmande, la dîme et la rente réunies y prennent plus de la moitié du produit des terres ; — Damazan, où quoique en bon terrain, les métayers abandonnent la terre pour se faire conducteurs de voitures de laine, bois et autres denrées très-demandées, et pour 3,000 livres entrant dans la généralité par l'industrie, en font perdre 6,000 sur les grains par le défaut de culture ; la paroisse demande le rejet sur la taille du trop imposé de la capitation, afin que les forains acquittent au moins leur part dans les charges ; — La Gruère, à cause des inondations d'avril 1752, de l'abandon de la culture du tabac, et de l'augmentation du taux de la capitation qui a quadruplé ; tableau de disproportion avec les paroisses et les juridictions voisines présenté à l'intendant par les consuls ; — Taillebourg ; — Caumont, — Clairac, imposé sur le même pied qu'au temps où la culture du tabac amenait nombre d'étrangers et de richesse, et actuellement totalement privé de ce genre de culture.

C. 2647. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1753-1756. — Taille, capitation, translation de do-

micile. — Correspondance de Tourny avec les subdélégués concernant : — les translations de domicile ; — les remises et modérations du taux de capitation ; — les taxes d'office, et les particuliers jouissant du privilège d'être taxés par l'intendant, etc…..

C. 2648. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1756. — Correspondance de Tourny avec les ministres d'Ormesson et de Séchelles concernant : les moyens à prendre pour diminuer les abus commis dans l'établissement des rôles de la capitation dans les pays de taille réelle, et le parti pris par l'intendant depuis trois à quatre ans de les faire établir d'office en présence des subdélégués et des consuls et principaux habitants ; — les indemnités de déplacement à rejeter sur le principal de la capitation ; — les opérations du service de la Trésorerie en ce qui touche la rentrée de l'impôt ; — le retard apporté par les receveurs des tailles dans leurs comptes pardevant l'intendant, etc… — Etat de rôles d'office dressés par les subdélégués, avec leurs observations sur l'utilité de maintenir le taux de la capitation à deux livres par capital de mille livres en fonds, le taux à trois livres étant beaucoup trop fort ; — Requêtes en modération des paroisses. — Translations de domicile : J. de la Ville, de Larmant, Durrieu de Monrecours, Passelaigue, Balguerie, Dubois de la Grèze, Deloche, Dumas de Lubriac, etc… — Taxe des nouveaux convertis, mentionnant la continuation de petites assemblées de religionnaires autour de Tonneins, pendant l'absence des dragons.

C. 2649. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1754-1757. — Taille, capitation, translations de domicile. — Elections d'Agen et de Condom. — Etat des juridictions dans lesquelles les rôles ont été faits d'office. Observations des subdélégués et efforts de l'administration pour empêcher par la confection de nouveaux rôles d'office le retour des injustices corrigées une première fois, et le surchargement des pauvres, des veuves et des mineurs.

C. 2650. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1743. — Etat des sommes imposées pour l'année 1743 sur les cinq Élections de la Généralité, et non comprises dans la taille ; capitation, ustensile, quartiers d'hiver et milices, logement d'officiers. — Arrêt du conseil qui proroge le pouvoir accordé par celui de 1715 aux intendants des Généralités où la taille est personnelle, de faire procéder en leur présence ou devant leurs délégués, à la confection du rôle des tailles des paroisses dans lesquelles ils le jugeront à propos pour le bien des contribuables. — Requête des habitants de Feuguerolles (Lot-et-Garonne), en autorisation de s'imposer pour faire un arpentement général de leur territoire, et dresser deux livres terriers ; — Extrait du brevet de la taille mentionnant la réparation du presbytère de Saint-Martin de Francs (Gironde) et du chemin royal qui va du bourg des Faures au port de Langoiran. — Etat et département des Élections de taille personnelle, Bordeaux, Périgueux et Sarlat. — Avis de l'intendant sur la rentrée de l'impôt et sur l'état des récoltes ; mention des orages désastreux de juin et juillet 1742 ; épidémie et épizootie dans les Landes et dans l'Entre-deux-Mers ; difficulté du recouvrement dans les Élections de Périgueux et de Sarlat, par l'absence totale de débouché pour leurs vins, et le manque de distilleries.

C. 2651. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier,

1743. — Taille. Répartition. Etat et département des paroisses des Élections de Périgueux, Sarlat, Agen et Condom ; — des modérations de la taille, à cause d'orages, grêles, cas fortuits ; — des paroisses qui n'ont point de presbytères, auxquelles l'administration accorde des secours pour frais de location de maison particulière ; — des impositions extraordinaires à lever pour construction, réparation ou achat de presbytère : Délibération des habitants de Trémons (Lot-et-Garonne) ; mention dans le rôle de l'Élection de Condom des paroisses actuelles de la Gironde : Villemartin, Saint-Ferme, Saint-Pey de Castex, Sainte-Florence, Bossugan, Castelmoron ; imposition de Belmont (Lot-et-Garonne) pour la réparation et augmentation de la maison presbytérale, suspendue à la prière du curé « par rapport à la disette les temps. » — Etat des sommes imposées pour l'honoraire des régents et régentes dans l'élection d'Agen, mention des paroisses de Sainte-Foy, Eynesse et Saint-Avit de Soulége (Gironde), dans lesquelles se trouvent trois régents abécédaires, non comptés les grammairiens.

C. 2652. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier.

1748-1749. — Etat et département de la taille des paroisses des Élections de la Généralité.

C. 2653. (Portefeuille.) — 30 pièces papier, 1 imprimée.

1757-1758. — Etat et département de la taille des paroisses des Élections de la Généralité. — Ordonnance pour la nomination des collecteurs dans les Élections de Bordeaux, Périgueux et Sarlat, portant ordre de dresser, dans toutes les paroisses, des tableaux d'inscription des noms de tous les habitants qui doivent, à tour de rôle, être collecteurs, divisés selon le modèle, en trois classes, plus la colonne des exempts ; récolement et mise à jour des tableaux déjà existant. — Projet de moins imposé sur la taille de 1758, mentionnant une grêle générale des 14 et 20 juillet 1757 dans toutes les Élections, spécialement dans celles de Sarlat et de Condom ; le débordement de l'étang de Mimizan (Landes) dans l'Élection de Bordeaux ; la pauvreté et disette d'hommes par le service des matelots ; la désertion des habitants de la juridiction de Born ; les dépenses supportées par les paroisses du Médoc pour les corvées de fortification de la côte et de la pointe de Grave, et le cantonnement ou campement des troupes qui y avaient été envoyées ; l'inondation de la Garonne dans l'élection d'Agen, etc. — Etat des paroisses de l'élection de Périgueux qui doivent contribuer au soutien des postes de la grande route de Bordeaux à Limoges, passant par Périgueux.

C. 2654. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1744-1749. — Taille. Répartition. — Plumitif pour servir au département de la taille dans l'Élection de Condom, comprenant le nom des paroisses et des seigneurs, la qualité du terrain, le nombre de feux et de cotes, le total de la taille des quatre années précédentes, etc. (Les 117 juridictions du Bazadais, qui formaient partie de l'Élection de Condom, appartiennent au département actuel de la Gironde).

C. 2655. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1744-1759. — Taille. Répartition. — Plumitifs pour servir au département de la taille dans l'élection de Sarlat.

C. 2656. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1760-1762. — Etat et département des paroisses des cinq Élections de la Généralité. — Impositions extraordinaires, projets de moins imposé ; doublement de la capitation ; Tableaux des particuliers qui demandent des remises. — Diminution de cote en faveur des villes de : — Bazas (Gironde), à cause des dépenses de réédification de son hôtel de ville, de l'établissement des Frères de l'école chrétienne, du changement de pente des rues des Bans-Vieux et Saint-Martin, et des deux passages du maréchal de Richelieu, gouverneur de la province, avec le duc de Lorge et l'évêque de Condom, M. de Montmorency ; — Condom (Gers), à cause des frais de dépense des voitures des soldats malades allant aux eaux de Baréges, ou en revenant ; — Nérac (Lot-et-Garonne), pour la construction de son église ; — Saint-Genès de Lombaut (Gironde), pour la fonte d'une cloche, etc. — Demandes en modération de taille, fondées sur le dommage causé par la grêle du 21 juin 1760, dans l'élection de Condom : le sieur Coupin de la garde, Dame de Bodignan d'Aston, N. de Levenier, B. de Mazelières, Duparant, D'Orlan de Polignac ; de Gensac, de Mellet, Vigier, de Mollié, vicomtesse de Saint-Araille, Peyrecave de Lamarque, Brossier, Pachas, de Claret, Goyon de Brichot, de Perignon, Pereyra d'Olivarès, etc. — Rapport des subdélégués sur l'inobservation de l'ordonnance portée par l'intendant sur le récolement du tableau des collecteurs.

C. 2657. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1743-1765. — Taille réelle. — Elections d'Agen et de Condom. — Extrait du rôles de la taille de la banlieue de Condom pour l'année 1743. — Rôle de la taille de la ville, et des autres impositions, parmi lesquelles 1,264 livres aux Pères de l'Oratoire, pour la pension de régents de théologie, philosophie et grammaire, et 275 pour les gages d'un maître écrivain et d'un régent abécédaire. — Ordonnance de M. de Tourny étendant aux pays de taille réelle le règlement porté pour ceux de taille personnelle sur la formation et la tenue du tableau des collecteurs. — Etats : des moins imposés personnels accordés aux subdélégués, et autres employés pour le service du Roi dans les Élections d'Agen et de Condom nominativement désignés ; — des juridictions de la subdélégation de Saint-Foy ; — de l'imposition de l'Élection de Condom ; — des moins imposés pour perte de terrain, pour perte subie par les grand chemins à élargir ou à construire : dégrèvement, forme de l'indemnité pour expropriation. — Ordonnance sur l'exercice des contraintes pour le recouvrement des impositions dans les pays de taille réelle. — Arrêt du conseil statuant sur les atterrissements de la Garonne, non cadastrés ni inféodés, qui devront être déclarés aux collec-

teurs, et soumis à l'impôt. — Mémoires sur la taille réelle dans l'Élection de Condom, et sur les autres impositions accessoires, dressés par Pelauque, procureur à l'Élection, et correspondance suivie avec l'intendant, en vue d'opérer dans l'assiette de l'impôt des réformes devenues nécessaires ; péréquation par le retour à l'ancien cadastre, étendu et rectifié ; répartition des vingtièmes au marc la livre de la taille ; établissement de la capitation proportionnellement à la taille, au lieu de la fixer arbitrairement eu égard aux qualités des personnes, sans considération du revenu ; réduction à une unité de mesure des contenances, variables selon les juridictions et selon même les arpenteurs, sur lesquelles la taille est assise dans le tarif de 1670. — Renseignements demandés par l'intendant sur la manière dont se sont faits les cadastres de Condom en 1583, 1617 et 1670, et pourquoi il y en a beaucoup de faits seulement en 1683 ; il demande à M. Pélauque un état, dont il trace le plan, de la répartition des impositions, divisé en douze colonnes, devant servir à établir la répartition du vingtième au marc la livre de la taille, et à présenter comparativement les chiffres actuels en regard de ceux qui résulteraient du nouveau système. — Mémoire pour prouver la nécessité d'un arpentement et abonnement général dans l'Élection de Condom, rappelant les tailles devenues perpétuelles sous Charles VII, l'option laissée aux provinces de les asseoir sur les personnes, ou sur les biens, le bienfait de l'ordonnance de 1669 remplaçant dans les Élections d'Agen, Condom et les Landes la taille personnelle et arbitraire par la taille réelle fondée sur le cadastre, en sorte qu'elle ne dût pouvoir être imposée sur les biens qu'à proportion de leur force et valeur, l'exécution, dans quelques juridictions, de l'article 2 de l'ordonnance, créant des classes suivant la valeur des terres (juridictions abonnées), pendant qu'ailleurs l'impôt n'est établi que sur la contenance (juridictions non abonnées), cause de l'inégalité du tarif ; de plus, depuis 1677, beaucoup de vacants non soumis à la taille, beaucoup d'atterrissements nouveaux, ont été mis en culture sans être entrés dans le rôle d'imposition qui est demeuré fermé, même en beaucoup de lieux, aux mutations et transports d'héritages ; enfin, plaie des privilégiés. « On désire « avec M. Patulo dans son *Essai sur l'amélioration des* « *terres* de voir tous les possesseurs renoncer pour leur « propre intérêt à leur exemption, afin de rendre possible « la transformation de la taille personnelle et arbitraire « en une réelle, et fondée sur un cadastre renouvelé, mais « seulement une première fois, » à cause du danger pour les bons agriculteurs de la refonte tous les 15 ou 20 ans du cadastre. — Propositions pour la conservation aux archives de la communauté en même temps qu'à celles du greffe de l'Élection, des cadastres qui seront refaits, les anciens actuellement en usage étant ou incomplets, ou inexacts, ou déchirés en partie, ou sous la main des seigneurs ou grands propriétaires qui refusent de s'en dessaisir. — Observations détaillées sur chaque juridiction de l'Élection, tendant à rétablir l'égalité entre elles soit pour la taille en les rapprochant du tarif, soit pour la répartition des vingtièmes, et vues générales sur les moyens de proportionner l'impôt au revenu, afin de décharger les pauvres gens et les campagnes.

C. 2658. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1743-1745. — Taille. Réimpositions et non-valeurs. — Demandes de collecteurs en rectification de rôles ; demandes des paroisses en autorisation d'imposition particulière accessoire à la taille pour acquitter : — Castelmoron d'Albret, la taxe de confirmation de ses foires ;— Monbahus (Lot-et-Garonne), les avances d'un procès entre la paroisse et la dame de Montaugé de la Vaissière, faites par un habitant ; — Lormont, les frais de l'instance entre la paroisse et le sieur Treyssac, notaire, relativement à la propriété d'une source et d'un lavoir ; — Fauguerolles (Lot-et-Garonne), la confection d'un nouvel arpentement ; — Mussidan (Dordogne), le loyer de la maréchaussée avancé depuis plusieurs années par le maire et les consuls ; — et diverses communautés et paroisses, les frais de confection du tableau de récolement des collecteurs, vivement recommandé par l'intendance.

C. 2659. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1745-1746. — Taille. Réimpositions. Non-valeurs. Election d'Agen : les dames religieuses de Fongrave contre la paroisse pour les dépens d'un procès gagné par elles depuis 1716, et dont elles avaient suspendu le recouvrement, à la demande de leurs tenanciers ; — Élection de Bordeaux : Lormont, Camblanes Castillon, Martillac, Villegouge, Anglade, Eyzines, Cambes, Saint-Androny, Saint-Morillon, Saint-Palais, etc…

C. 2660. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1746.— Taille. Rejets et réimpositions. — Election de Périgueux : Décharge de taxes d'offices imposées l'année précédente, et payées par provision ; décharge des maîtres de postes ; frais des tableaux des collecteurs. —

Election de Sarlat ; paroisses de Saint-Avit, Razac, Saint-Rabier, etc., impositions pour réparation d'églises ; — Election d'Agen : Clairac, frais d'un nouvel arpentement — Election de Bordeaux : Saint-Loubès, pour le rachat d'un terrain vacant sur le port de Caverne, d'abord vendu au sieur Mauneau et repris ensuite en indemnisant l'acquéreur, par annulation de l'adjudication consentie, ledit terrain devant continuer de rester à l'usage public ; — Caudéran, Bouliac, Portets, Ambarès, Gradignan, etc., impositions mises à tort, par erreur de cote. — Blaye, dépenses du passage de Madame la Dauphine, et état des ouvrages faits dans la maison de madame Merlet pour le séjour de cette princesse. (Comptes de serrurerie.)

C. 2661. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1743-1759. — Rejets, dégrèvements, réimpositions et impositions particulières. — Dépenses des tableaux de récolement des collecteurs ; réimpositions pour sommes diverties ; casernes, maîtres de postes ; cotes indues par erreur de calcul, omission, inscription d'exempts, privilégiés ou nobles ; loyers de la maréchaussée, supplément de salaire aux piétons de la poste, entretien d'un messager à cheval pour aller deux fois la semaine de Penne (Lot-et-Garonne à Agen ; construction aux frais de l'administration du puits de Virelade (Gironde) nécessaire au service de la poste ; — pertes sur les grains d'approvisionnement achetés pour la subsistance du peuple et remboursement à ceux qui en ont fait l'avance ; — passage à Bazas, en 1754, du marquis de Paulmy, secrétaire d'État de la guerre, et à Blaye, en 1757, du marquis de Croissy, lieutenant-général des armées du Roi ; — passage et séjour dans la province des troupes et des régiments de : Maugiron-cavalerie à Etauliers, Anglade, Coutras, Castillon, Saint-André ; — régiment de la Couronne et bataillon des milices de Saint-Gaudens, dans tout le Médoc ; — régiment de Crussol, d'Escar et de Grammont en Périgord, Agenais et Condomois (1747-1750) ; — Dragons d'Egmont à Castillon et à Coutras, et régiment Dauphin-dragons dans le Blayais, remplacé en 1755 par Aquitaine-cavalerie ; — dragons de Languedoc à la Réole et à Marmande ; — dragons de la Ferronays, en quartier dans le Médoc, avec Bigorre-infanterie et les grenadiers des bataillons de milice de Libourne et de Figeac ; frais d'établissement des troupes pendant la campagne de 1757, et du cantonnement, dans les paroisses du Médoc, de Bourgogne-infanterie et du régiment de la Tresne pour assurer la défense des côtes ; — régiment d'Eu et de la Fère, à Podensac, et de Bourbon-Busset, en Bourgès. — Frais de procès entre paroisses : Villagrains contre Louchapt (Gironde), à l'occasion des communaux ; Bruges (Gironde), pour le marais de Vermeney ; Madaillan (Lot-et-Garonne), contre le duc d'Aiguillon ; Lusignan-Grand, pour homologation en Parlement d'une délibération de la juridiction concernant la police sur les vins de la sénéchaussée ; — autorisations d'impositions pour travaux publics accordées à : — Condom pour reconstruction d'une maison abattue afin de circonscrire un incendie ; — Nérac, pour indemnité des terrains pris dans la formation des promenades publiques ; — Bazas, création de la promenade entre les portes Taillade et Bragouse ; — Coutures, digue contre la Garonne ; — Nontron, indemnité d'expropriation pour des maisons situées sur l'alignement du nouveau chemin de Périgueux, et dépenses extraordinaires de l'établissement des postes sur la nouvelle route de Mussidan à Périgueux et Limoges ; — Montignac, acquisition du couvent de Sainte-Claire, pour servir à rétablir l'hôpital, imposition de 1,000 livres par an sur les paroisses de la juridiction : Bars, Valajouls, Saint-Pierre, Brenac ; 600 livres en 1758, 1,000 livres de 1759 à 1763, 1,500 livres en 1764, 2,000 livres en 1765 et autant en 1766 : total 11,100 livres ; — Coutras, réparation de la principale rue aboutissant au port ; — Bazas, acquisition du terrain des Cordeliers, pour former le cimetière général ; — Condom, achèvement des réparations de l'église Saint-Jacques, tombée en 1759, avec le mur de la ville qui la défendait contre la rivière. — Rachat de terrain et arrêt du Conseil d'État recevant le syndic de Saint-Loubès (Gironde, opposant au contrat de vente fait en 1738 de partie d'un journal de terrain sur le port de Caverne, et replaçant ledit terrain dans le domaine public, à la charge d'indemniser l'acquéreur.

C. 2662. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1763-1766. — Taille. Répartition. État et département des paroisses, par Élections, et états divers. — Élection de Bordeaux : secours et exemptions en faveur des veuves, femmes et enfants de matelots, au service en 1763. — Élection de Périgueux : paroisses endommagées par la grêle, état du pied de la taille, des pertes subies, et observations sur la subdélégation de Montpon, « petite ville, « chef-lieu de 14 paroisses, M. de Belsunce pour seigneur,
« et qui ne se ressent point du séjour que mademoiselle « de Foix y a fait ci-devant comme seigneur, et qui y tenait
« un état brillant ; ressuscite pourtant depuis que le pays « a été ouvert par de grands chemins, mais le pays de la « Double continue à être en dehors de toute communi « cation, toujours stérile et monstrueusement imposé. » — Élection de Sarlat : mention des grêles des 19 mai et 31 août 1762 et de la disette de 1763. — Élection d'Agen :

modérations sur les vingtièmes, décharges et modérations de taille en faveur des propriétaires expropriés par la construction de la route de Bergerac à Villeneuve, et du chemin de Classan à Tonneins. — Élection de Condom : état des paroisses situées dans la lande ; — état des subdélégations de Nérac, Marmande, Bazas, Casteljaloux, Monflanquin, etc., présenté par tableaux où sont portés les noms des paroisses, le nombre des articles, celui des cotes imposées, la situation des lieux, leur voisinage ou leur éloignement des chemins ou des rivières, et l'appréciation de la fertilité ou de la stérilité du sol. État du nombre des cotes par juridictions et paroisses.

C. 2663. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1757-1769. — Taille. — Taxes d'office et moins imposés. Tableau des taxés d'office : subdélégués et employés, officiers des Élections, maîtres de postes, gardes-magasin de poudres et salpêtres, gardes-étalons, gardes de la marine, anciens officiers de l'armée, garde général des eaux et forêts, etc.

C. 2664. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier ; 1 imprimé.

1745-1747. — Taille. — Réimpositions. — Autorisations d'impositions particulières, accessoires à la taille. — La prévôté de Bazas, composée de diverses paroisses de la banlieue, obligée de tout temps à contribuer pour moitié aux charges de la ville, exemple : des frais du passage de mademoiselle de Montpensier, de mademoiselle de Charolais, et en dernier lieu de Madame de France, et présentation, comme pièces justificatives, du budget et de l'état des charges de la ville, des frais municipaux annuellement imposés, et du bail de boucherie, qui forme tout le revenu. — Imposition sur la paroisse d'Allas de Berbières, dans l'Élection de Sarlat, pour les honoraires de deux médecins, les docteurs Grézis père et fils, et d'un chirurgien opérateur, envoyés par le subdélégué sur l'ordre de l'intendant, afin de combattre une maladie épidémique, appelée dans le rapport des médecins « fièvre maligne pétéchiale » (choléra nostras ou fièvre typhoïde), qui ravageait cette paroisse, et menaçait de s'étendre : état d'un village au dix-huitième siècle, au point de vue de l'hygiène, de la propreté et de l'aisance. — Requêtes de particuliers indûment imposés : copie imprimée d'un arrêt du Conseil, 1746, maintenant sieur Pierre-Joseph de Froidefond, sieur de Laborde dans la qualité de noble, et le rayant de la taille de la paroisse de Vélines en Périgord (Dordogne). — Compte présenté par le premier jurat de Captieux (Gironde) de la dépense avancée par lui pour les troupes qui ont passé de septembre 1745 à septembre 1746. — Requête du syndic de Pessac de Genssac (Gironde), le sieur Durège de Prospert, en autorisation d'imposition particulière pour acquitter tant le prix d'acquisition que les droits d'amortissement d'un pré vendu à la paroisse par le sieur Dijon de Monteton, afin d'y construire la maison curiale.

C. 2665. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1745-1747. — Taille. — Rejets et réimpositions. — Demandes de décharges par des particuliers cotisés dans les paroisses hors de leur domicile, en pays de taille personnelle. — Rejets d'impositions, sur la taille de l'année suivante, prononcés par M. de Tourny sur les requêtes des particuliers, des collecteurs ou des paroisses, et correspondance de l'intendant avec l'Élection de Bordeaux, relativement à la règle suivie par elle pour l'imposition des biens possédés par des taillables dans des paroisses autres que celle de leur domicile, qu'ils font valoir par valets à gages ou prix faiteurs. Règle générale : tous les fermiers, imposés au vingtième du prix de leur ferme (cote d'exploitation), partout où ils exploitent des fermes ; tous les propriétaires, au vingtième du revenu des biens-fonds (cote de propriété) ; tous les métayers, au vingtième du produit partout où il y a des métairies ; tous les propriétaires de vignobles, imposés à raison de la propriété dans le lieu de leur domicile, et à raison de l'exploitation dans les paroisses dans lesquelles les vignobles sont situés ; le tout en exécution des déclarations des 16 novembre 1723 et 17 février 1728 ; quant aux pays de taille réelle, les habitants qui y sont domiciliés et qui possèdent dans ceux de taille personnelle jouissent presque tous de l'exemption de la taille, les collecteurs des pays de taille personnelle les supposant cotisés chez eux.

C. 2666. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1745-1748. — Taille. — Réimpositions et rejets. — Requêtes pour erreur de taille par les particuliers et les paroisses de Tizac de Curton, — Preignac et Barsac, — Anglade — Les Eglisottes, — Jau en Lesparre, — Coutras, — Talence et Pessac (Gironde), etc.

C. 2667. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1720-1769. — Taille. — État financier de la Généralité. — Situation des impositions de 1722 présentée à

l'intendant par la Recette générale pour les cinq Élections, et tableau de ce qui reste dû au commencement de 1724 : dans l'Élection de Bordeaux, le dixième ; dans celles d'Agen et de Périgueux, le trentième ; dans celles de Condom et de Sarlat, tout payé moins le cent trentième et le cent cinquantième. La capitation de la noblesse est en retard de la moitié, et celle des officiers de justice et des villes franches, du tiers. — Correspondance de Boucher, intendant, avec le contrôleur général Dodun, sur le rétablissement des règles de trésorerie et de comptabilité des impôts, suspendues pendant les longues guerres précédentes, et dont le régent veut la stricte et complète application. Mémoire de l'intendant sur tout l'ensemble de l'impôt dans la Généralité. Taille arbitraire et personnelle dans trois Élections ; réelle et fondée sur un cadastre dans deux autres ; inégale et jamais la même deux années de suite à cause des décharges, modérations et translations de domicile dans les pays de taille personnelle ; invariable dans les Élections de taille réelle, au point même que les diminutions portées par les commissions du Roi pour aide et secours aux habitants de certaines paroisses sont réparties universellement au marc la livre de la taille. L'assiette s'en fait par l'intendant assisté des Élus sur les chefs-lieux de juridictions, par les consuls des .chefs-lieux sur les paroisses de leur circonscription à proportion de leur contenance respective, enfin par les paroisses sur chaque redevable, selon la cote portée au cadastre. L'assiette de la capitation et des autres impositions extraordinaires se fait au contraire par l'intendant seul, avec appel au Conseil et non à la Cour des Aides, de même que l'établissement ou le jugement des cotes d'office, lesquelles n'existent pas dans les Élections de taille réelle. — Formation des rôles et durée d'exercice des collecteurs, différentes suivant les pays de taille réelle ou personnelle. — Capitation, en taille personnelle , au marc la livre de la taille ; en taille réelle, selon un taux dressé par l'intendant de Bezons lorsqu'elle fut établie ; capitation noble, selon un rôle signé de l'intendant et des gentilshommes nommés par le Roi dans chaque sénéchaussée. — Forme de recouvrement : un règlement de l'intendant réduit à cinq jours le séjour des garnisaires, qui demeuraient auparavant un mois, et plus. — La Généralité n'est sujette ni aux Aides ni aux Gabelles. — Grains très-chers, par suite du commerce des îles, auxquelles s'envoie tout le blé de la province, minoté d'abord à Nérac, et des plantations universelles en vignes, qu'il serait à propos d'arrêter, ainsi qu'on l'avait déjà tenté sous les intendances de MM. de La Bourdonnays et de Courson. — Projet d'améliorer les routes, mais une par une ; réparation de la Tour de Cordouan, baissée depuis peu de vingt-deux pieds par un ouragan, ce qui la rend moins visible du large. — Maréchaussée payée inexactement ; prisons en ruines. — Création des premiers haras de la Généralité, projet d'en établir un en Périgord. — Correspondance de l'intendant Tourny avec le contrôleur général sur l'opportunité d'adresser à la Cour des Aides de Bordeaux un règlement sur l'appel en matière de cotes d'office et impositions des privilégiés, fait pour le ressort de celle de Paris, qui ne l'a enregistré que sous des réserves auxquelles il y aurait à craindre que celle de Bordeaux voulût aussi souscrire, par esprit d'opposition aux Intendants plutôt que par aucune des raisons qui ont pu déterminer la Cour des Aides de Paris, siège d'un ressort immense en pays de taille personnelle et rempli de commensaux du Roi ou de privilégiés par le voisinage de la Cour. — Rapport sur l'état de la province, et compte rendu de tournée administrative par M. Boutin, intendant (1764), à M. d'Ormesson, avec l'état général de la taille pour 1765. Élections de Périgueux et de Sarlat : active impulsion donnée à la route de Bordeaux à Paris par Périgueux et Limoges ; projet de l'intendant de rendre l'Isle navigable de Coutras à Périgueux, plans et devis déjà faits, « et par une circonstance heureuse que je soupçonnais mais que j'ai vérifiée avec exactitude, presque tous les travaux nécessaires pour former cette navigation ont été faits anciennement » ; filature de coton à Montignac, prospère et fort utile ; — Gondomois et Agenais, écrasés par les arrérages d'impôts ; l'intendant suscite à Agen une manufacture de toile à voile ; — Élection de Bordeaux : le vignoble très-favorisé, les landes très-misérables. — Essai de pain économique, mentionné dans la correspondance du secrétaire de l'intendance avec M. Boutin, momentanément à Paris.

C. 2668. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1758-1769. — Taille et impositions. — États de la capitation de la Généralité, noblesse, Parlement, Élections, arts et métiers, etc. Mémoires et requêtes des particuliers ou des paroisses.

C. 2669. (Portefeuille.) 101 pièces, papier.

1726-1769. — Tailles et impositions. — Surcharges. Refus de payer. Saisies. — Correspondance des intendants Boucher, Tourny, Boutin, Fargès, avec le ministère, concernant l'excès des impositions en plusieurs lieux ; les demandes de dégrèvement ; les moyens proposés pour remédier au mal, soit en donnant connaissance d'avance aux contribuables des impositions qu'ils auront à supporter,

soit en cessant de laisser faire le rôle de la taille à cinq ou six lieues de distance, et en permettant d'imposer à proportion de leurs biens le grand nombre des privilégiés ; le refus de payer de quelques gentilshommes, et la nécessité de faire quelques exemples. — Longue affaire du sieur Mausacré de Mathias, bourgeois de Virazel (Lot-et-Garonne), obstiné à ne pas acquitter ses impôts jusque dans la prison où il a été mis par ordre du ministre.

C. 2670. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier, 3 parchemins.

1751-1773. — Taille et impositions accessoires. — État des sommes à imposer avec la taille sur les villes et paroisses pour loyer de presbytères, gages de régents, honoraires de médecins, ouvrages de la rivière de l'Isle, intérêts des dettes contractées par le pays d'Agenais, reconstruction de l'hôpital d'Agen, etc. Médecins à Bazas, Langon, Aillas (Gironde), Mézin, Lavardac, Damazan, Puch-Gontaut, Monhurt, Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne). — Régents, dans presque toutes les paroisses, à 150 livres par an ; — à Pessac de Genssac (Gironde), la ville demande en plus un régent latiniste, dont elle ferait le traitement par une imposition de 340 livres, mais qui entretiendrait sous lui un régent abécédaire, et instruirait et élèverait gratuitement dans sa classe six enfants des pauvres de la juridiction choisis par la jurade, la rétribution des écoliers demeurant d'ailleurs fixée par mois, pour les latinistes à trente sols, et pour les autres au taux ordinaire. Opposition d'un gentilhomme à l'établissement d'un régent de latin, celui de français pouvant suffire, et cet établissement devant être en réalité un petit séminaire de ministres protestants, les enfants des protestants seuls étant en état d'en profiter, par l'aisance de leurs parents, pendant que tous les catholiques sont trop pauvres. — Taillebourg en Albret : la paroisse demande à s'imposer pour avoir un régent qui apprenne à lire aux enfants, n'y ayant plus dans la juridiction que trois sujets sachant lire et écrire, pour faire la levée des deniers royaux ; — Hure, juridiction de La Réole ; opposition des maire et consuls de la Réole à la demande de la paroisse d'Hure d'une imposition de 150 livres qui serait naturellement répartie sur toute la juridiction, sur ce que presque toutes les paroisses ayant des maîtres d'école qui se contentent de la rétribution scolaire, celle d'Hure, qui est très-riche, peut bien payer son régent sans imposition sur la juridiction. — Don de cinquante mille livres accordé par le Roi pour le défrichement de terres dans la Généralité ; lettre de l'intendant Fargès adressée au contrôleur général, dans laquelle il témoigne la crainte que la plus grande partie de celle somme soit donnée à des propriétaires puissants que les priviléges attachés aux défrichements devraient suffire à exciter, comme font déjà M. Nezer pour les landes achetées de M. de Ruat, M. de Clonard pour celles qu'il a achetées du président Pichard, et plusieurs autres ; avec cette même somme pendant deux ou trois années l'intendant se ferait fort d'exécuter à prix d'argent tous les chemins de la province.

C. 2671. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1716-1765. — Recouvrements. — Correspondance de Lamoignon de Courson, intendant, avec le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles concernant le paraphement général dans le même jour et l'arrêté de situation de tous les registres journaux, ainsi que de toutes les pièces comptables ou finales des receveurs des tailles et des commis à la Recette générale, dans l'état où ils se trouveront, et la prorogation de 1716 à 1720 des délais accordés aux recettes générales et des tailles pour le payement de leurs lettres de change. — État des juridictions du Condomois par taux de taille, nombre d'arpents, nombre de pieds de roi dans l'arpent, et degrés divers de l'abonnement. — État des fonds nobles de chaque juridiction de l'Élection d'Agen avec les noms des possesseurs. — Mémoire sur la taille par tarif. — Mention du débordement de la Garonne le 16 mars 1748. — État de situation du recensement de 1751 dans le Condomois, etc.

C. 2672. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1765-1771 — Tailles. — Receveurs. — Détail des registres tenus dans chaque recette. — Abus relatifs au séquestre des fruits. — Tableau des Élections, portant le nombre des cotes de chaque juridiction ou paroisse — Projet de rôle de proportion pour la répartition de la taille dans l'Élection de Sarlat, etc…

C. 2673. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1771-1777 — Tailles. — Affaires générales. — Correspondance des intendants Esmangart, de Clugny et Dupré de Saint-Maur avec M. d'Ormesson, concernant : — la nécessite d'un arpentement général dans l'Élection d'Agen et mémoire sur l'historique de la taille dans le pays agenais ; — la faction des rôles d'office pardevant un délégué de l'intendant, et l'utilité d'établir en règle que les déclarations de fonds se fassent, ainsi que la répartition des tailles en

présence de quatre principaux habitants de chaque bourg ; — la désunion de l'Élection des Lannes de la Généralité d'Auch, pour être comprise dans celle de Bordeaux : correspondance relative aux articles de dépense qui doivent désormais être imputés sur l'intendance de Bordeaux : ouvrages du port de Saint-Jean de Luz ; percement de montagne au port de Lapez dans la vallée de Louron (Basses-Pyrénées), suspendu sur les observations du ministre espagnol, et depuis abandonné ; logements militaires des officiers du génie, de l'artillerie et de la marine ; traitement du médecin inspecteur et du chirurgien-major des eaux minérales de Bagnères-de-Luchon ; le docteur Campardon, chirurgien-major ; — les sommes à imposer par annexe à la taille : navigation de l'Isle ; reconstruction des ponts de Tours et de Cé, maison du Roi à Agen, hôtel du commandant de la province ; avances aux boulangers et marchands de grains ; travaux du canal de Picardie, et commencement de celui de Bourgogne ; — l'épizootie de la subdélégation de Saint-Sever ; — la désertion absolue de la paroisse de Jautan (Lot-et-Garonne) par excès d'imposition et de taille ; — la demande en modération des habitants du quartier d'Agnès, dans la paroisse de Lit (Landes), au sujet de la perte des trois quarts de leur territoire, couvert en 1770 parles dunes, dont la marche continue en 1776 ; — les arrérages de capitation de l'ordre des avocats de Bordeaux, et la décharge des vingtièmes demandée par les sœurs des écoles charitables établies en location dans la rue Désirade.

C. 2674. (Carton.) — 7 pièces, papier.

1784-1786.. — Tailles. — Rôle d'office. — Paroisses d'Artigues, Talence, Gradignan, Saint-Sulpice de Saint-Emilion etc. Noms et revenus des privilégiés dans ces paroisses.

C. 2675. (Registre.) — 96 feuillets, in-folio, relié.

1788-1789. — Tailles. — Inscription alphabétique des requêtes en décharge ou modération sur les tailles, ou reprises d'avances faites à l'occasion de l'impôt.

C. 2676. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1743-1754. — Tailles. — Requêtes en rendement de comptes pour les collecteurs des paroisses. — Reprises à exercer pour avances faites par administrateurs, comptables et collecteurs. — Mention dans un de ces comptes du feu de joie en 1743 pour la prise du comté de Nice. — Ville de Penne (Lot-et-Garonne) ; — Ville de Rions (Gironde).

C. 2677. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1724-1758. — Tailles. — État général des privilégiés de la généralité de Bordeaux, par Élection et subdélégation. Noms des personnes, noms de lieux, résidence, facultés, qualités et titres. — Union et désunion de collectes, — requêtes des particuliers.

C. 2678. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1720-1764. — Tailles. — Demandes en taxe d'office, par les particuliers, et en rôles d'office par les paroisses : — le sieur Durepaire, aide-major de Turenne-cavalerie ; le sieur de Narbonne ; le sieur de Paulhac ; la marquise de Valence, etc. ; la paroisse de Dolmeyrac (Lot-et-Garonne). — Recommandation de la Cour et du ministère de traiter doucement ceux qui ont, dans le payement de leurs impôts, moins de mauvaise volonté que d'impuissance.

C. 2679. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1743-1769. — Tailles. — Correspondance des intendants Tourny et Boutin avec le contrôleur général, concernant : — la diminution de 120,000 livres accordée à la Généralité sur l'année 1744, décharge qui ne doit pas être répartie, comme d'habitude, au marc la livre de la taille, mais attribuée spécialement aux paroisses les plus nécessiteuses ; ordre précis du Roi à cet égard ; — le département des impôts de 1760, et les vues de l'intendant Bertin sur les finances de la Généralité ; — l'état de comparaison des impositions de 1763 avec celles de 1764, ces dernières très-diminuées par la cessation de l'Ustensile, et autres taxes de la guerre, et celui des impositions de 1764 avec celles de 1749, première année de paix ; sacrifices faits par le Roi, qu'il faut porter à la connaissance du peuple ; — le retard extraordinaire du recouvrement et le nombre prodigieux de saisies des récoltes presque jamais suivies d'exécution, mais amenant, par un procédé particulier à la Guienne, l'emprisonnement du séquestre à la place du débiteur.

C. 2680. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1765-1771. — Tailles. — Dégrèvements. Requêtes des particuliers ou des paroisses : les consuls de Gontaut ;

le duc de Duras, pour ses terres de Rauzan et de Blanquefort ; le sieur Delpit de Saint-Geyrat, défrichant avec la nouvelle charrue les terrains incultes ; le curé de Camiac, en faveur de ses paroissiens, etc., etc. — Rapport de l'intendant Fargès à M. d'Ormesson, pour demander l'autorisation, vu la gelée qui vient de détruire les vignes, l'inondation de toutes les rivières qui a détruit partout les grains semés, d'entamer la capitation d'une somme de cent mille livres pour être appliquée en secours et travaux, ainsi que M. Boutin son prédécesseur l'avait obtenu, en 1764. — Correspondance de l'intendant Esmangart avec le receveur général, concernant la disposition aux époques convenues d'une somme de cent mille livres, dont la répartition aux malheureux doit être faite par les mains de l'intendant,, avec le concours du premier président et du procureur général.

C. 2681. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

1686-1693. — Tailles. — Anciens départements de la taille faits sur la province par l'intendant Faucon de Ris.

C. 2682. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1732-1749. — Tailles. — Employés au recouvrement. — Etat des employés aux tailles, porteurs de contraintes, archers, et circonscription de chacun dans les élections de la généralité. — Noms et surnoms des porteurs de contrainte ; composition des brigades : un porteur et deux archers, ceux-ci choisis non plus parmi les valets renvoyés par leurs maîtres, mais désormais parmi les vieux soldats sachant lire et écrire : élection d'Agen, 139 juridictions, 585 paroisses, 46,000 feux, 28 arrondissements de contrainte ; élection de Condom, 470 paroisses, 19 arrondissements ; élection de Bordeaux, 460 paroisses, 36 arrondissements ; élection de Périgueux, 400 paroisses et 77 arrondissements, réduits par l'intendant à 36.

C. 2683. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1715-1752. — Tailles. Employés au recouvrement. Correspondance des intendants avec les subdélégués, et mémoires respectifs de chaque élection sur la question proposée par le ministère, à la demande des receveurs généraux des finances, d'établir des porteurs à cheval de contraintes, et d'augmenter leurs attributions jusqu'à les autoriser à saisir et à vendre, sans ministère d'huissier ; les élections désapprouvent le projet comme inutile et onéreux.

C. 2684. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1716-1763. — Tailles. — Recouvrements. — Personnel. Les receveurs des tailles contraints de signer des traités avec les receveurs généraux pour le recouvrement et le payement par quinzième des impositions de la taille de la capitation et du dixième des années 1715 et 1716 ; — invités à se remettre en relation avec les receveurs généraux, ainsi qu'il se pratiquait avant l'arrêt du 12 octobre 1719 ; — chargés de distribuer des commissions d'huissiers aux tailles et porteurs de contraintes ; — chargés de payer, des deniers de leurs recouvrements de 1716, les appointements et charges employés dans les Etats du Roi de l'année 1713 et des précédentes, le conseil se réservant de pourvoir le plus tôt qu'on pourra à celles des années 1714-1716 ; — notés par l'intendant, selon l'ordre du ministère, qui a résolu de n'en conserver qu'un seul par élection, à résidence fixe et forcée, et réellement fonctionnaire ; — pressés entre la misère des peuples et la nécessité de tenir leurs engagements vis-à-vis des receveurs généraux, et les uns et les autres succombant à la peine.

C. 2685. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1716-1768. — Tailles. — Collectes et collecteurs. — Comptes. Personnes assujetties ou exemptes. — Plaintes contre eux. — Difficulté du recouvrement. — Collecteurs volés. — Congés, mutations, destitutions de receveurs des tailles.

C. 2686. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1716-1776. — Tailles. — Collecteurs et receveurs des tailles. — Comptes ; envoi par les receveurs de la copie de leurs registres. — Édit concernant les registres journaux ; arrêt du conseil portant que les receveurs généraux rendront compte par devant l'intendant ; emprisonnement de collecteurs.

C. 2687. (Carton.) — 80 pièces, papier.

1734-1752. — Ordonnances et instructions relatives à la nomination des collecteurs et syndics des paroisses de la généralité de Bordeaux. — Ordonnances de différentes généralités sur la matière. — Correspondance de l'intendance avec les élections concernant les tableaux de collecteurs et les récolements, et à leur défaut, la désignation

de collecteurs d'office ; renouvellement annuel des ordonnances et injonctions réitérées à cet égard.

C. 2688. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1753-1789. — Nomination de collecteurs d'office à défaut par les habitants d'avoir dressé le tableau ; — requêtes en radiation par des exempts de la charge de collecteurs ; — requêtes des paroisses.

C. 2689. (Carton.) — 100 pièces, papier ; 1 parchemin.

1704-1784. — Commissions d'employés aux tailles, inspecteurs au recouvrement, huissiers à pied et à cheval ; — fixation de la solde ; — règlement de M. Boucher, intendant, concernant les porteurs de contraintes.

C. 2690. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1784-1789. — Nomination d'employés ou huissiers aux tailles, à la requête de MM. Mel de Fontenay, receveur des impositions de l'élection de Bordeaux, Sauvé, receveur d'Agen, Lafon Ducluzeau, à Périgueux, etc… — Ordonnances des intendants Dupré Saint-Maur, et de Néville.

C. 2691. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1745-1772 — Surveillance, révocations, suspensions d'employés au recouvrement pour infidélité, négligence, ou connivence. — États arrêtés des huissiers ou chefs de garnisaires des élections de Périgueux, Sarlat, Bordeaux, Agen et Condom.

C. 2692. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1772-1778. — Demandes d'emplois d'huissiers au recouvrement, et de garnisaires.

C. 2693. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1714-1715. — Capitation de la noblesse : — Rôles arrêtés par M. de Lamoignon de Courson, intendant de Bordeaux, conjointement avec les seigneurs désignés parle Roi dans chaque sénéchaussée, des taxes à payer par les gentilshommes, en exécution de la déclaration du 12 août 1701, portant établissement de la capitation générale. — Noms des nobles et gentilshommes de la sénéchaussée de Bordeaux ; — de Bazas ; — de Saint-Sever (Landes) ; — des Lannes ; — de Condom ; — de Nérac ; — de Bergerac ; — de Casteljaloux ; — d'Agen ; — de Libourne ; — de Castelmoron ; — de Sarlat ; — de Périgueux ; — de Tartas ; de Mont-de-Marsan, et du pays de Labour. — Rôle des officiers des élections, des présidiaux et de leurs domestiques. — Rôles du parlement de Bordeaux. — État et département des paroisses de chaque élection, pour la capitation de chacune.

C. 2694. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1716-1719. — Capitation de la noblesse : — d'Agen ; — de Bordeaux ; — de Périgueux ; — de Sarlat : — de Condom ; — de Bazas, etc. ; rôles des noms des gentilshommes. — Répartition sur les paroisses des impositions accessoires à la capitation.

C. 2695. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1720-1785. — Comptes rendus par-devant l'intendant par les receveurs des impositions, de la capitation tant noble que roturière des années antérieures, des différentes élections de la Généralité, lesdits comptes compensés par les ordonnances de modération et de décharge de l'intendant, en faveur des nobles, bourgeois et manants des villes et campagnes ; — capitation des officiers de la chancellerie près le parlement ; — des officiers du présidial, élection, et maréchaussée ; — des bourgeois de Bordeaux ; — des terres privilégiées : Eymet, Lanquais, etc. ; — décharges, modérations et non-valeurs.

C. 2696. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1777. — Capitation de la noblesse, des privilégiés et des officiers de justice des sénéchaussées. — Pays de Marsan ; — élection de Périgueux ; — élection d'Agen ; — Élection des Lannes ; — officiers de l'amirauté de Bayonne ; — élections de Condom, Bordeaux et Sarlat. — On compte trois cent soixante-trois nobles dans l'Élection de Bordeaux, d'après le rôle de 1777.

C. 2697. (Portefeuille.) — 77 pièces papier.

1698-1762. — Capitation du Parlement et des présidiaux ; — Capitation de la noblesse de la sénéchaussée de

Bordeaux pour l'année 1698 : noms des nobles, par rues de la ville, et par paroisses de la sénéchaussée.

C. 2698. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1702-1703. — Capitation de la noblesse et rôles de chaque sénéchaussée, présentés à l'intendant par le gentilhomme nommé par le Roi pour dresser le tableau des nobles. — Noblesse des sénéchaussées de : Mont-de-Marsan, 73 noms ; — Saint-Sever, 85 ; — Dax, 31 ; — Tartas, 39 ; — Condom, 138 ; — Casteljaloux, 35 ; — Nérac, 64 ; — Agen, 336 ; — Périgueux, 397 ; — Sarlat, 128 ; — Bergerac, 79 ; Bazas, 63 ; — Castelmoron, 66 ; — Libourne, 66 ; — Bordeaux, 432.

C. 2699. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1703. — Capitation de la noblesse, de la Cour des Aides, des présidiaux et élections, ainsi que des administrations financières de la généralité pour l'année 1703 ; — état et département des paroisses des élections de Bordeaux et des Lannes.

C. 2700. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1703-1712. — Capitation de la noblesse, état des décharges et modérations accordées par l'intendant ; — capitation des officiers de justice ; — rôle du parlement pour l'année 1704 ; — rôle des habitants du Bourg-Saint-Esprit, près Bayonne, divisés en habitants portugais et français : Cardoze, Silva, de Castro, de Souza, Gomez, Silva, Pereira, Fonzeca, Lopez Diaz, Carvallo, Mendès, Maxera, Léon, etc.

C. 2701. (Portefeuille.) — **128 pièces, papier.**

1705-1710. — Capitation des années 1705 et 1710. Rôles de la noblesse, du parlement, des élections, de la maréchaussée, de la direction des fermes de Bordeaux et de Dax, des domestiques du parlement ; — capitation de la cour des aides. — État des restes dus de la capitation de la noblesse d'Agénais de 1705 à 1707. — État de la répartition de la capitation tant de messieurs du parlement de Bordeaux, avocats et procureurs, que des bas officiers, départie par les commissaires de la cour, à ces députés pour l'année 1705 ; les présidents à mortier, Lalanne, Montesquieu, Despaignet, de Gourgues, Lacaze, Daiguille, Virazel, Sabourin, Duhamel, sont taxés à 450 livres ; les présidents aux enquêtes, de Pommiès, de Voluzan, d'Abbadie, de Lavie, à 375 ; les conseillers, au nombre de quatre-vingt-six, à 225, ainsi que les gens du Roi ; deux présidents aux requêtes, et huit conseillers ; soixante-trois avocats, parmi lesquels Jegun, Dudon, Roussanes, Duval, Grégoire, Planche, Beaune, Fonfrède, Depeyre, Comet, Grouchy. — Rôles du bureau des trésoriers de France à Bordeaux ; — de la chancellerie du parlement ; — des présidiaux. — État et département des paroisses des différentes élections.

C. 2702. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1708-1710. — Capitation de la noblesse des sénéchaussées. — État et département des paroisses des élections, formant la généralité de Bordeaux.

C. 2703. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1710. — États des non-valeurs, modérations et décharges des taillables des élections. — Comptes rendus à l'intendant par les receveurs des tailles de la capitation imposée ; modérations des taxes sur la noblesse, les présidiaux, les villes. — Rôles de la sénéchaussée et ville de Dax. — Capitation de la noblesse pour l'année 1710.

C. 2704. (Portefeuille.) — **102 pièces, papier.**

1711. — Capitation des élections d'Agen, Sarlat, Condom et les Lannes. — Capitation de l'élection de Bordeaux. — Comptes des receveurs des tailles, présentant en regard des rôles de la noblesse et des officiers de justice, les ordres de décharges et de modérations accordées par l'intendant. — Capitation de l'élection de Périgueux.

C. 2705. (Portefeuille.) ; — 68 pièces, papier.

1711-1712. — Capitalion de l'année 1711. — Rôles de la noblesse, des présidiaux et des taillables de chaque élection. — Noblesse de Marsan, rôle présenté par le seigneur Dulion : baronne d'Ambrux, baron de la Hontan, Du Law, Fortisson, Campet, Duvignau, Loubens, de Mesmes, Pommiès, Baudignon, Dartis, Prugne, Lasalle de la Saux, Dupouy, Talence Roquefort, De Plaisance, Dulion, Jourdan, Caumale, de Sallegourde, Saint-Orans, du Jonca, etc., etc. — Noblesse de Labour, rôle présenté par le seigneur d'Urtubie de Garros : d'Urtubie, Macayet, Darcangues, de Haitze, Berrios, Vergés d'Urt, Larralde., Saint-Martin, Daguerre de Monguerre, Dornoage, d'Etchegoyen, de Hayet,

Darquié, Lassalle Dureuil, de Soubelelte. — Noblesse de Saint-Sever, rôle arrêté avec l'intendant, par le marquis Damou : vicomte de Julliac, Tingon, baron de Saule, baron de Castelnau, Fortisson baron de Maurice, de Bruix, baron de Miremont, Doazit, Banos, de Barry, Delaborde, Dartiguenave, d'Aubaignan, de Poudenx, de Mongey, de Hargues, Dupeyrou, Destoupignan, Dabadie, de Bergeron, de Varenne, Lanusse, de Bahus, de Haurriet, d'Arsac, Moncaas, Damou, marquis de Saint-Pé, Beyrie Argelos, Lassalle Boncouvée, Basquiat, Darricau, de Cès, Cabannes Cauna, Samadet, Dabadie de Saint-Germain, etc.

C. 2706. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1712. — Capitation de l'année 1712. — Rôles de la noblesse, des présidiaux et des taillables de chaque élection. — Noblesse de Dax, rôle arrêté avec l'intendant par M. d'Aspremont, seigneur : Aspremont, Lamothe Montaud, Gramont d'Ossages, Lassalle de Bordères, de Borda, Destrac de Hastingues, Doro, Castéja Rostaing, Favars, Castéja Caule, Saint-Martin, de Sist, de Luppé, de Roys, etc.

C. 2707. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1713. — Capitation des Élections d'Agen, Périgueux et Sarlat. — Noblesse et officiers de justice. Rôles arrêtés, et états de décharge. — Présidial d'Agen : président, Cocquet ; lieutenant-criminel, de Jayan ; Darfeuille et Capot, lieutenants ; Daurée, lieutenant général d'épée : — Noms des conseillers. — Rôle de la noblesse d'Agen. — Rôle de la noblesse de Périgueux. — Rôle de la noblesse de Sarlat. — Décharges accordées à la sénéchaussée de Bergerac.

C. 2708. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1713. — Capitation des élections de Bordeaux et de Condom. — Rôles de la noblesse de : Libourne — Nérac — Tartas — Marsan — Saint-Sever — Castelmoron — Bergerac — Casteljaloux — Bazas — Condom. — Capitation des ingénieurs employés dans les places de Guyenne.

C. 2709. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1714. — Capitation de la noblesse et des officiers de justice dans les sénéchaussées de la province, et comptes rendus par les receveurs.

C. 2710. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1714. — Capitation des taillables et des villes de la généralité. — Rôles divers.

C. 2711. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1725. — Capitation de la noblesse dans les sénéchaussées de la province ; état des décharges et modérations accordées par l'intendant ; comptes rendus par les receveurs. — Capitation des présidiaux. — Capitation des bourgeois et décharges. — Bordeaux, ville et faubourgs, etc.

C. 2712. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1725. — Décharges et modérations, comptes des receveurs, rôles de non-valeurs, états et départements des paroisses ; — capitation des ingénieurs de Bitry et Olivier, ingénieurs en chef ; Barbier et Jablier, ingénieurs ordinaires. — Rôle de la noblesse de la sénéchaussée de Bordeaux ; 538 noms ; — de la sénéchaussée d'Agen, 352 ; — de celle de Périgueux, 376 ; — Sarlat, 190 ; — Bergerac, 68 ; — Casteljaloux, 44 ; — Nérac, 68 ; — Condom, 112 ; — Castelmoron, 37 ; — Bazas, 54 ; — Libourne, 140 : total 1980 dans la Généralité.

C. 2713. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1737. — Capitation de l'année 1737, un million quatre cent quatorze mille cinq cents livres. — Rôles de la noblesse, du Parlement, des présidiaux, de la cour des aides, des élections, de la Monnaie, de la Table de Marbre, des administrations du tabac et des fermes. — Rôles des domestiques. — Comptes rendus des revenus ; recettes et dépenses, arriéré, non-valeurs et décharges.

C. 2714. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1739. — Rôles et comptes rendus de la capitation de 1739.

C. 2715. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1740. — Capitation de 1740. — Noblesse de la sénéchaussée de Périgueux ; — de la comté de Monfort ; — de la sénéchaussée d'Agen ; — de la sénéchaussée de Sarlat ; — de la sénéchaussée de Bergerac ; — de la sénéchaussée

de Castelmoron d'Albret : sieurs de Lacombe, de Chalons, Gassies de Rebleys, Villepreux de Saint-Germain, Beaupré de Melon, Duplessy, Lassalle de Beaulieu, Bondol de l'Ile, Ducla de la Mothe, Larrieu, Ducazeau, Calvimont Latour, de Puynormand, lieutenant général des armées, Lamothe Nivelle, Julliot de la Claverie, de Naujean, Monbreton, Dupuch, veuve Turpault de Lestang, dans les juridictions de Gironde, Puisseguin, Montaigne, Francs et Blazimont (Gironde) ; — rôles des présidiaux et des employés des fermes.

C. 2716. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1741. — État des articles rayés dans le compte de la capitation des bourgeois de Bordeaux, sur lesquels on n'a pu faire le recouvrement. — État des modérations et décharges accordées sur la capitation aux habitants de Bordeaux, divisés en corps de métiers ou professions : Armateurs : Alloran, Bardon, Balguerie, Caussade, Damers, Donnefort, Duvergier, Dufau, Féger, Gorse, Knox, Clarmont, Fesquet, etc… — Arrimeurs — architectes : Pierre Hugues, Lude, Laluque, Bellart, etc… — Commissionnaires de blé — courtiers — couteliers — charpentiers de haute futaie — drapiers — fabricants de bas au métier — gantiers — portugais — graisseux — hôteliers — pâtissiers et hôteliers non en maîtrise — taverniers — marchands de toiles, etc… — Rôles de capitation des présidiaux, des élections, des eaux et forêts ; — rôles de capitation de la noblesse des sénéchaussées ; — capitation des villes franches ; — comptes rendus par les receveurs.

C. 2717. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1742. — Capitation de la noblesse, par rôles de sénéchaussée. — Décharges. — État des employés qui composent le département de Bordeaux pour le service des traites. — Rôle général des bourgeois de Bordeaux portés en non-valeurs. — Rôle des offices de la chancellerie près le Parlement, etc…

C. 2718. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1747. — Capitation. — État et département des paroisses par élection. — Rôles des nobles et des privilégiés. — Parlement et présidiaux.

C. 2719. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1748. — Capitation. — État et département des paroisses. — Rôles de la noblesse et des privilégiés. — Parlement et présidiaux. — Élections. — Cour des aides. — Monnaie.

C. 2720. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1749. — Capitation. — Demandes en décharge et modération. — Demandes en inscription au rôle de la noblesse. — Nobles de Bordeaux ; — d'Agen ; — de Périgueux ; — de Sarlat et des villes et villages de chacune des sénéchaussées.

C. 2721. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1719-1723. — Capitation. — Rôles des présidiaux de Condom, Nérac, Bazas ; — de la noblesse de Condom, Agen, Périgueux, Casteljaloux, Bazas, Bergerac, Sarlat, Libourne, Bordeaux ; — des ingénieurs ; — de la cour des aides ; — de la chancellerie du parlement. — État des non-valeurs de la capitation des bourgeois de Bordeaux, divisés en six jurades : Saint-Remy, Saint-Pierre, Saint-Maixent, Sainte-Eulalie, Saint-Éloi, Saint-Michel, plus la Sauvetat de Saint-André et le faubourg Saint-Seurin. — Bordereau de la capitation pour 1719 : la noblesse, 70,000 livres ; le Parlement et les présidiaux, 82 ; les officiers des cinq Élections, 703 ; les villes franches, 87, dont 64,000 pour Bordeaux seul. — Lettres signées du régent, adressées à l'intendant Lamoignon de Courson pour l'informer que depuis l'arrêt du 12 octobre 1719 qui supprime les receveurs généraux, le Roi en a porté un autre, qui fixe au 16 du même mois la prise de possession par la compagnie des Indes de toute la comptabilité des recouvrements des recettes générales, auxquelles elle est substituée.

C. 2722. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1723-1750. — Capitation. — État de la capitation des paroisses de l'élection de Bordeaux en 1723 ; — de la noblesse de Nérac en 1729 ; — rôles et états de répartition de la généralité pour 1733 ; des non-valeurs de la liste des bourgeois de Bordeaux pendant les années 1740 et 1742 ; — de la noblesse de la sénéchaussée pour 1741 : 427 noms, dont 238 pour la ville de Bordeaux. — Rôles généraux de la capitation de 1750.

C. 2723. — (Portefeuille.) — 38 pièces, papier.

1751. — Rôles généraux des nobles, officiers et privi-

légiés de la généralité, et département par paroisses. — Dans l'élection de Bordeaux, rôles des faubourgs de la ville : Chartrons, Saint-Michel, et le faubourg des Gahets, ou Saint-Nicolas.

C. 2724. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier, 1 imprimée.

1755. — Rôles généraux de la capitation de la généralité, nobles, officiers, privilégiés, etc… — Tableau imprimé de l'ordre des avocats de Bordeaux pour 1755.

C. 2725. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1756. — Rôles généraux de la capitation de la généralité, divisée par élections. — Rôles des nobles et privilégiés des élections de Bordeaux, Périgueux et Condom, qui résident dans l'arrondissement de la subdélégation de Libourne ; mémoires et tableaux de mutation de domicile.

C. 2726. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, 188 feuillets, papier.

1756. — Rôle de la capitation des bourgeois et habitants de la ville de Bordeaux et de ses faubourgs. — Rôle des taxes à payer par les capitaines, pilotes et autres gens de mer de la ville de Bordeaux pour leur capitation de l'année 1756 : 202 capitaines, 130 pilotes hauturiers, 18 maîtres de barques, 18 pilotes lamaneurs, 23 maîtres de gabares.

C. 2727. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1759. — Rôles généraux de la capitation de la généralité pour l'année 1759.

C. 2728. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1763. — Rôles de la capitation pour 1763, et doublement de capitation, en exécution de l'édit de février 1760, depuis les cotes de 24 livres, et au-dessus. — États annexes à la capitation ordinaire.

C. 2729. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier

1767-1768. — Rôles de la capitation de la généralité, nobles, officiers, privilégiés et bourgeois.

C. 2730. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1768. — « Rôle des sommes que le Roy en son conseil veut et ordonne être payées par les nobles de la « généralité, les corps et communautés, bourgeois et autres particuliers des villes franches, employés aux fermes, traites et tabacs, les officiers de la chancellerie « près le parlement et la cour des aides, les domestiques « des officiers du Parlement, Cour des Aides et bureau des
« finances, les officiers de justice, police et finance, pour « leur capitation de l'année 1770, faits et arrêtés au conseil royal des finances tenu à Versailles le premier jour « de may 1770, » sur lesquels le Roy accorde d'avance aux présidiaux et officiers de justice qui, par la médiocrité de leurs facultés seraient hors d'état de supporter la totalité de leurs taxes, une diminution de 21,000 livres sur 29,000, les autres corps ou communautés n'étant l'objet d'aucune diminution ou faveur. — Changement et inscriptions au rôle de la noblesse ; le sieur Tobie Clarke, habitant de Bordeaux, dont la famille originaire d'Irlande est très-anciennement en possession de la noblesse, selon la copie collationnée de lettres de reconnaissance d'ancienne noblesse à lui accordées par le Roi.

C. 2731. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1772. — Rôles de capitation, arrêtés au conseil des finances de la généralité de Bordeaux, par élections et subdélégations. — Élection d'Agen : subdélégations d'Agen, Marmande (en partie), Villeneuve, Sainte-Foy (en partie), Clairac, Montlanquin ; — élection de Périgueux : subdélégation de Monpon, Ribérac, Sainte-Foy (en partie), Périgueux, Thiviers, Nontron, Bergerac (en partie) ; — élection de Bordeaux : Bordeaux, subdélégation de Libourne (en partie), Blaye et le Médoc ; — élection de Condom : subdélégations de Condom, Nérac, Bazas, Casteljaloux, La Réole, et partie de celles de Sainte-Foy, Marmande et Libourne ; — élection de Sarlat : subdélégation de Sarlat, avec partie de celles de Sainte-Foy et de Bergerac.

C. 2732. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1770-1771. — Capitation d'Agen et de Condom, et état de translations de domiciles dans les pays de taille réelle ; tableaux et rectifications.

2733. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1772-1773. — Capitation d'Agen et de Condom, pays de taille réelle, contenant les augmentations et diminutions résultant, pour les juridictions, des translations de domiciles.

C. 2734. — (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1773. — Rôles généraux de la capitation des élections de Bordeaux, Périgueux et Sarlat.

C. 2735. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1773. — Rôles arrêtés au conseil des sommes à payer par les nobles, privilégiés, bourgeois de la généralité, officiers de justice, police et finances.

C. 2736. — (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1774. — Rôles arrêtés au conseil de la capitation de la généralité. — Projets de rôles, tableaux, mémoires, requêtes et observations. — Inscription au rôle de la noblesse des sieurs : Farcit, hérault d'armes de la prévôté générale des monnaies et maréchaussée de France, habitant le bourg de Granges, subdélégation de Clairac ; — Ricard de l'Escole, — Gaillard de Vancocour à Thiviers, ancien capitoul de Toulouse, etc… — Les échevins de Saint-Pastour demandeurs en autorisation de faire faire le rôle d'office, vu les abus du rôle actuel.

C. 2737. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1775. — Rôles arrêtés au conseil de la capitation de la noblesse et des officiers de justice, police et finances de la généralité. — Requêtes en radiation ou en inscription.

C. 2738. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1759-1763. — Décharges de capitation, accordées aux corps d'états ; charrons, épingliers, charpentiers, marchands de planches, gantiers, etc… — Imposition des milices, gardes-côtes, etc…

C. 2739. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1763. — Décharges de capitation, accordées aux corps d'états ; armateurs : les sieurs Berquin, Lartigue, Quin, de Meyère, etc… — Constructeurs de navires : Poitevin et Maynard.

C. 2740. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1763. — Décharges de capitation accordées aux corps d'états : menuisiers, orfèvres, bouchers, boutonniers, boulangers, cafetiers, pelletiers, chirurgiens, etc…

C. 2741. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1763. — Décharges de capitation accordées aux corps d'états.

C. 2742. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1745-1786. — Rôles de capitation des paroisses des juridictions de Rauzan, Civrac, Saint-Aubin (Gironde) : — Ingazan, La Veyrie, Cazevert, Cessac, Bellefont, Lugasson, Mérignas, Courpiac, Blaignac, Saint-Vincent, Frontenac ; — Bossugan, Sainte-Florence, Saint-Pey de Castetz ; — Lugagnac, Cabara, Romaigne, Branne, Postiac et Naujan.

C. 2743. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1773-1774. — Rôles de capitation et d'impositions des pays de Labour, Marsan, Bayonne, Dax, et les Lannes distraits en 1716 de la généralité de Bordeaux et de nouveaux incorporés à elle en 1775 par désunion de la généralité d'Auch et de Pau ; — mandements des impositions ordinaires et extraordinaires ; — rôles de l'imposition pour les frais des canaux de Bourgogne et de Picardie ; — de la contribution des Lannes aux routes des petites Landes et au rétablissement des ponts et ponceaux. — Ordonnance de diminution de 500 livres sur la capitation de la nation des juifs portugais établis au Saint-Esprit près Bayonne.

C. 2744. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1789. — Rôles de capitation des paroisses du Bazadais

et des landes du département de la Gironde, plus quelques-unes de celui des Landes ; Préchac, Belin, Uzeste, Langon, Roaillan, Mazères, Bienjac, Grignols, Aillas, Captieux, Bazas, etc…

C. 2745. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1705. — Comptes rendus par-devant l'intendant de la recette et dépense faite des deniers de la capitation de l'année 1705, par les receveurs et comptables.

C. 2746. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1719-1720. — Comptes rendus par-devant les intendants Lamoignon de Courson et Boucher, par les receveurs de la capitation de l'année 1719, avec les pièces justificatives, rôles de la noblesse des sénéchaussées, états de modération, états et départements des paroisses, et mentionnant : — la gestion par les agents de la Compagnie des Indes de la Recette générale de Bordeaux ; — les ingénieurs en chef de Bitry et Fénis du Turondel, ce dernier pour Blaye et le fort Médoc (auteur d'une histoire manuscrite de la ville de Blaye).

C. 2747. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1720. — Comptes rendus par-devant l'intendant Boucher, par les receveurs de la capitation de l'année 1719, ensemble les rôles du Parlement et des officiers de justice et finances, et le département des paroisses par élection.

C. 2748. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1721-1722. — Comptes de la capitation de l'année 1721. — État du Parlement de Bordeaux : cote de capitation du premier président, 1,500 livres ; — de neuf présidents à mortier : De Gourgue, Sabourin, Lalanne, De Gascq, Daugeard, De Cazeaux, D'Aiguilhe, De Montesquieu, De Ségur, 450 ; — des quatre présidents aux enquêtes, des deux chevaliers d'honneur et des quatre-vingt-sept conseillers, 225 ; — des soixante-cinq avocats inscrits au tableau, parmi lesquels Fonfrède, Beaune, Lisleferme, Grenier, Suisse, Brochon, Crouchy, Comet, Roborel, 35 livres. — États de modérations de la cote des nobles, particulièrement pauvres dans l'élection de Sarlat, etc…

C. 2749. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1722. — Comptes de la capitation de l'année 1722. — Noblesse de la généralité, deux mille vingt-huit noms, dont 511 pour la sénéchaussée de Bordeaux, 73 pour celle de Bergerac, 43 Casteljaloux, 432 Périgueux, 67 Nérac, 141 Libourne, 115 Condom, 47 Castelmoron, 175 Sarlat, 366 Agen, 58 Bazas. — État de comparaison de la capitation de l'année précédente avec celle de l'année 1722 : 236,000 livres d'augmentation ; il est accordé des modérations pour la somme de cent mille livres.

C. 2750. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1723-1724. — Comptes de la capitation de l'année 1723, rendus par-devant l'intendant Boucher par les receveurs en exercice.

C. 2751. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1724. — Comptes de la capitation de l'année 1724, rendus par-devant l'intendant ; états et rôles de noblesse, parlement, présidiaux, etc…

C. 2752. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1727. — Comptes de la capitation de l'année 1727. États et rôles de noblesse, privilégiés, officiers de justice et finances, taillables des villes, employés au bureau des fermes et du tabac : Dupleix de Bacquencourt, directeur du tabac à Bordeaux. — Principal de la capitation de la généralité : 1,422,000 livres, dont la noblesse paye cinquante-deux mille, et la justice soixante-seize. — Bordereau des sommes imposées sur toute la Généralité pour l'année 1727 : quatre millions huit cent quinze mille livres, dont trois de taille, et un de capitation, celle-ci n'étant encore que du tiers de la taille.

C. 2753. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

172 — Comptes de la capitation de l'année 1727 : nonvaleurs, modérations et décharges.

C. 2754. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier

1728. — Comptes de la capitation de l'année 1728. Rôles de la noblesse, du Parlement et des présidiaux.

C. 2755. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1729. — Comptes et rôles de la capitation de l'année 1729.

C. 2756. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1730. — Comptes et rôles de la capitation de l'année 1730. — quatorze cent trois mille livres, dont quarante-six mille levées sur la noblesse ; taxations des receveurs et des collecteurs, 8 deniers pour livre, déduction faite des décharges, soit pour frais de recouvrement le trentième de la somme imposée.

C. 2757. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1730-1731. — Capitation de la noblesse, et rôles des sénéchaussées.

C. 2758. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1731. — Comptes de la capitation de l'année 1731.

C. 2759. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1734. — Comptes et rôles de la capitation de l'année 1734 : quatorze cent trente quatre mille livres ; décharges et non-valeurs accordées : dans la proportion du sixième à l'élection de Sarlat, attendu la misère amenée par les grêles consécutives de six années ; dans celle du quart à Bordeaux ville ; dans celle du dixième aux taillables des élections d'Agen et de Condom ; ceux des élections de Périgueux et de Bordeaux n'obtenant nulle décharge ; total général des décharges et modérations, le vingtième de la somme imposée ; total général des frais de recouvrement 45,500 livres, ou le trentième.

C. 2760. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1736. — Comptes, rôles et états de répartition de la capitation de 1736 dont le total est de quatorze cent dix-huit mille livres formé du chiffre arrêté au Conseil (1,174,262) ; du trentième représentant les frais de perception ; du vingtième prévu pour les décharges et modérations, et des deux sols pour livre sur le principal.

C. 2761. — (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1738. — Comptes et rôles de la capitation de l'année 1738, comprenant un état de vérification fait dans l'Election de Périgueux, afin de connaître si la capitation est imposée exactement au marc la livre de la taille, duquel il paraîtrait résulter qu'elle est en 1738 à peu près du tiers de la taille, soit 7 sols et demi par livre (38 0/0).

C. 2762. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1749. — Comptes et rôles de la capitation de l'année 1749, pour l'élection de Bordeaux ; modération et décharges accordées aux bourgeois de la ville : Garat, Desmirails, Brascassat, Pastré, Portal, Delas ; Ferbos, principal du collége de Guienne, Brocq, Patanchon, professeurs et régent ; Suisse, officier du guet, etc… — Élection de Sarlat. Modérations sur le dixième du revenu des fonds nobles et roturiers, établi par la déclaration du 21 avril 1741, et renouvelé par l'édit de décembre 1746.

C. 2763. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1749. — Comptes de la capitation et du dixième dans les élections de Périgueux et d'Agen. — Capitation de la noblesse de Périgueux, quatorze mille livres ; dixième en sus, cent neuf mille. — Capitation des villes franches et des taillables de l'Election : deux cent soixante-dix mille huit cent livres, dixième en sus, deux cent soixante-deux mille. — Élection d'Agen : le dixième y égale la capitation qui est de trois cent quarante mille livres.

C. 2764. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1749. — Comptes du dixième dans l'Élection de Bordeaux, et de la capitation avec le dixième dans celle de Condom.

C. 2765. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1750. — Comptes du vingtième du revenu des fonds des offices et de l'industrie, levé en exécution de l'édit de mars 1749, portant suppression du dixième établi par la déclaration du 29 août 1741, et son remplacement par un vingtième destiné à former le fonds d'une caisse d'amor-

tissement pour le remboursement de dettes de l'État. — Élection de Bordeaux : cinq cent soixante mille livres de vingtième pour quatre cent soixante mille de capitation. — Élection d'Agen : cent soixante quatorze mille livres de vingtième pour trois cent quarante-quatre mille de capitation ; différence de l'industrie dans les deux Élections.

C. 2766. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1726-1751. — Comptes et rôles de la capitation de la Généralité. — Comptes du cinquantième du revenu des vins, produit du rôle des maisons, biens-fonds nobles et roturiers, vendange et adjudication de récoltes, levé en exécution des déclaration et arrêt du Conseil en 1725 et 1726.

C. 2767. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1749-1751. — Comptes du dixième des fonds de la Généralité. — Rôles de capitation et décharges.

C. 2768. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1752. — Comptes de la capitation et du vingtième.

C. 2769. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1752-1753. — Comptes de la capitation et du vingtième dans les Élections d'Agen, Périgueux et Condom ; vingtièmes établis sur les biens de l'ordre de Malte, en même temps imposés et passés en non valeur.

C. 2770. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1753. — Comptes de capitation et du vingtième dans l'Élection de Bordeaux. — États de décharges et modérations accordées par l'intendant aux contribuables.

C. 2771. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1753. — Comptes de capitation et du vingtième dans les Élections de Périgueux, Sarlat, Agen et Condom.

C. 2772. (Portefeuille.) — 117 pièce, papier.

1755-1761. — Correspondance des intendants de Tourny et Boutin avec les ministres de Séchelles, de Moras, d'Ormesson, de Boullongne et Bertin, concernant : — l'emploi des excédants de la capitation ; — l'établissement des quatre sols pour livre en sus de la capitation de 1756 ; — le fonds sur lequel doivent être imputées les décharges et modérations ; — l'état des dépenses particulières qui se prennent ou sur l'excédant ou sur la capitation même. — État au vrai des recettes et dépenses sur la capitation de 1761.

C. 2773. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1762-1767. — Correspondance des intendants Boutin et Fargès, avec les ministres d'Ormesson, Bertin, de Laverdy, Turgot, concernant : — l'emploi des excédants de la capitation, et les ordonnances expédiées sur ce fonds pour dépenses extraordinaires : indemnités pour démolitions de maisons ou prises de terrains nécessitées par le redressement ou l'établissement de routes ; frais d'achat de graines pour [prairies artificielles, sainfoin, fromental d'Angleterre, trèfle de Hollande, etc… ; distribution de charrues de marais, modèle Despommiers et Filhol ; traitement et frais de tournée pour des recherches sur l'agriculture ; achat de livres spéciaux (*le Gentilhomme cultivateur*) ; pensions payées par la Généralité dans les écoles d'arpentage de Périgueux, Excideuil, Agen et Villeneuve, nouvellement créées « pour remplir les vues qu'on se propose à l'égard du cadastre » ; école de filature de Sarlat et d'Eymet ; prime de 600 livres au sieur Dubix Deschamps, pour avoir délivré le Salardais et le Périgord d'un animal féroce, et de 300 livres au sieur Lespitalié pour avoir concouru à sa destruction ; gratifications à Géraud et Bouty, paysans de Chalais et de Mareuil, pour avoir au risque de la vie tué des loups enragés, dont les morsures avaient déjà fait périr bien des gens, etc… ; — la reprise à exercer par la ville de Bordeaux sur le Trésor royal de sept ans d'arrérages d'une somme de 72,000 livres, représentant le principal des quatre sols pour livre de la capitation taillable de Bordeaux, qu'on avait rachetée au Roi au prix de 520,000 livres dès la promulgation de l'édit qui prorogeait pour dix ans cette imposition accessoire, et de laquelle somme de 72,000 livres la ville n'avait été payée que pendant les trois premières années.

C. 2774. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1764-1766. — Comptes et bordereaux des comptes

de la capitation. — Décharges et modérations, etc… Raymond Chaudordy, ancien milicien, à Puymirol.

C. 2775. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1766-1769. — Comptes et bordereaux des comptes de la capitation et du vingtième : le vingtième égale la capitation, et la dépasse dans certaines élections.

C. 2776. (Carton.) — 36 pièces, papier.

1774-1781. — Rôles de capitation des paroisses de la juridiction de Rauzan en Bazadais : Bellefond, Cazevert, Cessac, Courpiac, Frontenac, Saint-Jean, Jugazan, La Veyrie, Lugasson, Mérignas, et Rauzan.

C. 2777. (Carton.) — 72 pièces, papier.

1774-1783. — Rôles de capitation des paroisses du comté de Blaignac, et de la juridiction de Rauzan : Saint-Aubin, Branne, Cabara, Lugagnac, Naujan, Postiac, Romaigné.

C. 2778. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1775-1789. — Correspondance des intendants de Clugny, Dupré Saint-Maur et de Néville avec le ministre d'Ormesson, concernant : — les décharges et modérations ; — les états de non-valeurs pour la ville de Bordeaux présentés par le sieur Mel de Fontenay, receveur des finances, et le nombre incroyable de gens admis à la décharge : observations de l'intendant sur la capitation « des *filles du monde,* et des demoiselles » attachées aux théâtres ; — la diminution de cote du sieur Lavau, ancien procureur du Roi aux Eaux et Forêts, « agent principal du chevalier de Pestel dans l'affaire des alluvions, et ruiné pour avoir exécuté les ordres de M. de Calonne » ; — le taux réglementaire de la capitation au soixantième du revenu, ou quatre deniers pour livre, pour les revenus ne dépassant pas mille livres ; — les réclamations du sieur Lalo, ancien secrétaire de l'intendance, rappelant « un superbe projet (non indiqué) qu'il avait adressé en 1784 à M. de Vergennes, pour Cauterets, et qui aurait manqué par l'opposition ou avis contraire de l'intendant » ; — les rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés, domiciliés ou faisant valoir par eux-mêmes dans les paroisses de Saint-Macaire, Semens, Saint-Pierre d'Aurillac, Le Pian, Saint-Maixent et Aubiac, Saint-Martial, Saint-André-du-Bois, et Saint-Germain-du-Graveron.

C. 2779. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1752. — Rôles de la capitation des bourgeois et manans de la ville de Bordeaux, et des faubourgs des Chartrons, Saint-Seurin, des Gahets et Saint-Michel.

C. 2780. (Portefeuille.) — 1 cahier, 214 feuillets.

1754. — Rôles de la capitation des bourgeois et manans de Bordeaux, et des faubourgs des Chartrons, Saint-Seurin, des Gahets et Saint-Michel.

C. 2781. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1754-1767. — Rôles de la capitation des bourgeois et manans de Bordeaux et faubourgs de 1754 à 1757 : Rôle des armateurs, assureurs, banquiers et commissionnaires. — Rôles de la capitation de la Généralité pour l'année 1767, noblesse, Parlement, présidiaux, privilégiés ; états de département des paroisses.

C. 2782. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1758. — Rôles de la capitation des bourgeois et manans de Bordeaux et faubourgs. — Capitation de la marine, quatre cents noms portés au rôle des marins de la ville. — Noms de bourgeois et habitants : Pincemaille, Dinematin, Gardesac, Serrelabourse, Tranchemontagne ; — Frère, Tourat, Constantin, Feger, Barenne, Cornac, dont les noms ont été donnés à des rues qui se touchent toutes, aux Chartrons ; — Legrand, organiste de Saint-Michel ; demoiselles Saugeon, maîtresses d'école ; Gaëtan aîné, peintre de la comédie ; — Laterrade ; Suisse ; Pacarau, chanoine ; Montégut, géographe, et ingénieur de la ville de Bordeaux ; — Gaviniès, luthier violoniste ; les demoiselles Berquin ; l'abbé Boisson, principal du collège de Guienne, etc…..

C. 2783. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1758-1762. — Rôles : — de la capitation des bourgeois de Bordeaux et faubourgs, et de celle de la marine pour l'année 1759 ; — de la capitation de la noblesse et des

officiers de justice et finances de l'élection pour l'année 1762. — Notes et observations de l'intendant de Tourny sur l'établissement des rôles, et annonce des mesures qu'il se propose de prendre, à la paix, pour arriver, par des classements de paroisses, à une répartition aussi juste que possible de la capitation en pays de taille réelle.

C. 2784. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1760-1761. — Rôles de la capitation des bourgeois de Bordeaux, et faubourgs, pour l'année 1760.

C. 2785. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1768-1769. — Rôles de la capitation des faubourgs Saint-Seurin et des Chartrons, à Bordeaux, y compris le rôle des femmes, dites *filles du monde,* qui au nombre seulement de deux cent quarante, sont cantonnées dans le seul faubourg Saint-Seurin.

C. 2786. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1770. — Capitation des bourgeois de Bordeaux ; — demandes en décharge et modération.

C. 2787. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1772. — Capitation des bourgeois de Bordeaux et faubourgs. — Avocats : Reboul, de Sèze, Duranteau, Buhan, Grangeneuve, Tuquo, Trigant, Lisleferme, Guillotin, Brochon, Garat, Saint-Guirons, Barennes, etc. — Capitation de la marine : deux cent trente-six capitaines, cinquante pilotes hauturiers, vingt maîtres de gabarres.

C. 2788. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1771-1772. — Capitation de la ville de Bordeaux. — Notes des dizainiers servant à établir les rôles.

C. 2789. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1771-1772. — Capitation de la ville de Bordeaux. — Notes des dizainiers pour les faubourgs Sainte-Eulalie et Saint-Michel.

C. 2790. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1772. — Capitation de la ville de Bordeaux et faubourgs. — Etats des dizainiers du faubourg des Chartrons. — Requêtes en modération de taxes des avocats et des procureurs.

C. 2791. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1772. — Capitation de la ville de Bordeaux et faubourgs. — Requêtes en modération de la taxe des avocats et des procureurs.

C. 2792. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1777.— Capitation des bourgeois de Bordeaux et faubourgs. — Rôles des corps et communautés : *Armateurs,* 450 noms : Brommer, Balguerie, Barton, Byrne, Boyer-Fonfrède, Baour, Barreyre, Barthez, Coppinger, Cabarrus, Clarck, De Meyère, Dubergier, De Kater, Féger, Gernon, Johnston, Journu, Kirwan, Lafond de Ladébat, Luetkens, Maccarty, Vandoren, etc. ; — *Architectes,* 37 maîtres, et 270 entrepreneurs ; — *Arrimeurs,* 63 ; — *Armuriers,* 12 ; — *Apothicaires,* 21, parmi lesquels Villaris, l'inventeur du kaolin de Saint-Yriex ; — *Boulangers,* 83 ; — *Bouchers,* 50 ; — *Cafetiers* et *Liquoristes,* 45, parmi lesquels Marie Brizard et Joseph Brizard ; — *Cordonniers,* 500 ; — *Courtiers brevetés,* 69 ; — *Constructeurs de navires,* 43 ; — *Marchands droguistes* : François et Ce, etc. ; — *Tonneliers* des Chartrons, 470 ; — *Tonneliers* de la ville, 401.

C. 2793. (Portefeuille.) — 15 pièces papier.

1784. — Capitation des bourgeois de Bordeaux et faubourgs : — Rôles des bourgeois : — Perrié, privilégié pour les boutiques de la foire à la place Royale ; — Romainville ; — Gratiolet ; — Mayol, peintre en miniatures ; — Brezest, avocat ; — Cavaignac ; — Courtin, organiste de Saint-Michel ; — Alien, archiviste de la Garde-note ; — Salles, géographe ; — d'Albane, Lévêque, Roux, luthiers ; — Pacarau, chanoine de Saint-André ; — la veuve Farnier, marchande de pommade pour les yeux, morte en 1784 ;— Ledentu, marchand d'estampes ; — Pasquier, graveur ; — l'abbé Baurein, rue du Hâ, maison des religieuses de Notre-Dame ; — Peintres, musiciens, professeurs. — Lavau, graveur ; — Cabirol, Cessy, Vernet, Deschamps, sculp-

teurs ; — Bonnet, organiste à Saint-Remy ; — Brensago, peintre décorateur ; — Joseph Paty, peintre de la faïencerie ; — Rousseau, comédien ;— Le Roy, maître de chapelle à Saint-Seurin ; — la veuve du sieur Hustin, directeur de la faïencerie ; — Lacour, peintre, etc…

C. 2794. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1786. — Capitation des bourgeois de Bordeaux et faubourgs ; — le sieur Belmont, directeur de la Comédie, logé chez M. le président de Verthamon ; — Desjardins, peintre ; — Thonis, peintre en miniature ; — Beck, maître de musique du spectacle ; — De Brémont, directeur d'une verrerie ; — Boutigny, peintre ; — Leblanc, hydrographe de la ville, etc., etc…

C. 2795. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1787-1789. — Capitation des bourgeois de la ville de Bordeaux et faubourgs. — Demandes en décharge et réduction : — le sieur Villemur, chirurgien, obtenant décharge pour avoir défriché à ses frais deux cents journaux de lande, dans la paroisse de Pessac ; — le sieur Boyer, faïencier, comme ayant beaucoup perdu par l'introduction conformément aux dernières lois de commerce, de la faïence anglaise à Bordeaux ; — le sieur Chéret de Monmignon, ingénieur du Roi, et maître de la manufacture royale d'artillerie établie par lui à Bordeaux, ruiné, pillé, volé, son usine avec les quatre murs, ses outils et machines vendues par sa femme disparue, harcelé par les jurats en payement de l'emplacement de sa manufacture, abandonné sans pain, et vieux ; artiste cependant, mais sans tête. (Note du subdélégué à l'intendance qui propose la décharge et réduction.) — Etc., etc.

C. 2796. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1774. — Capitation de la ville de Bordeaux. — Décharges. — J. Fermat, second chef des pompiers pour le service des incendies, honoré des éloges des jurats ; — Niquet, machiniste de l'opéra, venu à Bordeaux pour élever la salle de comédie ; — Santoux, ancien médecin suisse dans les armées du Roi, à Bordeaux, médecin des pauvres.

C. 2797. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1779. — Capitation de la ville de Bordeaux. — Décharges. — Nombreuses requêtes d'habitants des îles d'Amérique réfugiés à Bordeaux, et ne recevant rien à cause de la guerre. — Requêtes de femmes de marins prisonniers des Anglais. — Le sieur Raby du Moreau, fils d'un ancien secrétaire de la chambre des comptes de Grenoble, requérant son inscription au rôle de la noblesse ; — les professeurs du collège de Guienne, maintenus au rôle, malgré le privilège d'exemption qu'ils invoquent, etc….

C. 2798. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1780. — Capitation de la ville de Bordeaux. — Décharges. — Dame Féger, veuve du sieur Pierre Gaulthier de la Touche, trésorier de France à Bordeaux ; — Valet de Peyraud, avocat, père de onze enfants ; — demoiselle Landin, déchargée comme attachée au spectacle, etc….

C. 2799. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1781. — Capitation de la ville de Bordeaux. — Décharges. — Dominique Garat, avocat en Parlement, comme héritier bénéficiaire de Laurent Garat, son oncle, professeur de philosophie au collége de Guienne ; — divers habitants de la Louisiane réfugiés en France après la cession à l'Espagne de cette colonie.

C. 2800. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1781. — Capitation de la ville de Bordeaux. — Requêtes en décharge et modération.

C. 2801. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1781. — Capitation de la ville de Bordeaux. — Requêtes en décharge et modération.

C. 2802. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1782. — Capitation de la ville de Bordeaux. — Requêtes en décharge et modération ; — Fr. Bertha, chirurgien oculiste ; — Saige, avocat général honoraire au Parlement, etc….

C. 2803. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1742-1743. — Capitation des élections de Périgueux,

Sarlat, Agen et Condom. — Bordereaux des comptes du dixième des biens-fonds, de l'industrie et des offices.— Etats de décharges et de modérations sur la capitation générale. — Frais de perception de l'imposition, 3 1/3 0/0 ou le trentième. — Rôle du dixième des revenus des biens-fonds nobles du Bazadais, compris dans l'élection de Condom : noms des propriétaires, par paroisses.

C. 2804. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1744. — Capitation de la Généralité, toutes élections comprises, et comptes du dixième.

C. 2805. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1743-1746. — Correspondance de M. de Tourny, intendant, avec le ministère, concernant : — le taux trop élevé de la capitation des négociants hollandais établis à Bordeaux, qui se plaignent par leur ambassadeur en France ; — la nécessité de réformer plus exactement les rôles de capitation des bourgeois de Bordeaux, ainsi que ceux des corps et communautés de la ville ; renseignements demandés par M. de Tourny et donnés par M. de la Bourdonnaye, intendant de Rouen, dans une lettre particulière ; — les usages suivis dans chaque subdélégation relativement à la capitation ; — les démêlés des maçons avec les architectes au sujet de la surcharge dont ceux-ci les rendent victimes, etc. — Situation du recouvrement des exercices 1742-1745, et pertes subies dans l'Élection de Bordeaux, surtout à cause de la guerre qui ôte aux vins tout débouché. — Mémoire de l'inspecteur des finances en Guienne sur la forme du recouvrement du dixième à Bordeaux et à Périgueux.

C. 2806. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1748-1760. — Capitation. — États des juridictions dont se composent les sénéchaussées de Liboume et de Bergerac. — Plaintes des receveurs généraux sur les abus auxquels se livrent les porteurs de contraintes. — Notes des dizainiers de Bordeaux pour la confection de leurs rôles, dont est formé le rôle général des taillables.

C. 2807. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1760. — États des dizainiers des quartiers Saint-Pierre et Saint-Eloi de Bordeaux.

C. 2808. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1760-1762. — État des dizainiers des différents quartiers de Bordeaux.

C. 2809. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1765. — États des dizainiers, en feuilles, et cahier pour servir aux éclaircissements qu'ils doivent donner pour le rôle de la capitation de 1765 : faubourgs Saint-Seurin et Saint-Michel.

C. 2810. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1773. — Quittances d'articles de capitation, payées entre les mains des receveurs par les corps et communautés de la ville de Bordeaux.

C. 2811. (Garton.) — 134 pièces, papier.

1776. — Quittances d'articles de capitation, payées entre les mains des receveurs par les corps et communautés de la ville.

C. 2812. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1756-1757. — Comptes de la capitation de la Généralité, et des premiers et seconds vingtièmes ; états de décharges et de modérations ; bordereaux de situation des receveurs.

C. 2813. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1756. — Comptes de la capitation des élections de Condom et de Sarlat, et de l'excédant de la capitation de 1756, et ordonnances de l'intendant assignant sur ce fonds diverses sommes pour routes, adoucissement de rampes, achat de pain pour les pauvres ; 200 livres au sieur Lafourcade, chirurgien à Sarlat, pour être par lui distribuées aux plus pauvres habitants, malades ou infirmes, des paroisses de la campagne ; 300 livres au sieur Sudraud, curé de Florimond, (Dordogne) pour secours à. distribuer aux pauvres de sa paroisse, etc,… décharges et modérations ; état de frais de la faction d'office des rôles de la capitation dans quelques juridictions du Condomois, pays de taille réelle.

C. 2814. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1756-1757. — Comptes de la capitation des élections de Bordeaux et de Périgueux. — États de décharges et de modérations sur les vingtièmes.

C. 2815. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1758. — Comptes de la capitation des élections ; bordereaux ; décharges ; non-valeurs.

C. 2816. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1759. — Comptes de la capitation et des vingtièmes, et états de décharges et non-valeurs : nombreux dégrèvements de cote.

C. 2817. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1759-1760. — Comptes de la capitation et des vingtièmes des Élections de Bordeaux et d'Agen ; décharges et modérations sur les maisons de la ville de Bordeaux.

C. 2818. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1760. — Comptes de la capitation et des vingtièmes de la Généralité, les cinq élections comprises.

C. 2819. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1762. — Comptes de la capitation et des vingtièmes de la Généralité ; rôles et états de décharges.

C. 2820. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1764. — États des particuliers qui demandent des décharges sur leur capitation ou leurs vingtièmes, et notes des subdélégués sur le mérite ou les droits de chacun des demandeurs, par misère reconnue, incendies, fermeture d'usines pendant la guerre, comme la fabrique de minots à Agen, grandes grêles de 1763.

C. 2821. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1765. — Etats des particuliers qui demandent des décharges sur leur capitation ou leurs vingtièmes, notes des subdélégués et observations de l'intendant.

C. 2822. (Carton.) — 80 pièces, papier.

1756-1778. — Décharges et modérations accordées sur la capitation et les vingtièmes pour cause d'incendie : état alphabétique dans lequel on remarque divers incendies de landes. — Décharges pour indemnité d'avances faites lors du désarmement de la province en 1758, pour le transport et la direction sur les arsenaux de l'État, des armes des subdélégations et des hôtels de ville, en exécution des ordres du maréchal de Thomond, Charles O'Brien, comte de Clare ; elles sont dirigées sur le Château Trompette.

C. 2823. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1778-1785. — Ordonnances de décharges de M. Dupré Saint-Maur, intendant, accordées aux dizainiers de la ville.

C. 2824. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1705-1707. — Comptes et états de décharges et non-valeurs de la capitation de l'élection des Lannes, ville de Bayonne, noblesse des sénéchaussées de Tartas, Dax et Saint-Sever, pays de Soule et de Labourt, Bigorre et Marsan.

C. 2825. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1708-1709. — Comptes et états de décharges et non valeurs de la capitation de la Généralité.

C. 2826. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1709-1711. — Comptes et états de décharges et non-valeurs. « État des habitants des villes de la Généralité, et « paroisses, auxquels on peut faire racheter la capitation, « en exécution de l'édit de septembre 1708, en payant six « fois le montant de leur taxe. » — Ordres pressés de la cour et des ministres Le Pelletier et Desmarets, afin de faire réussir cette opération dite du rachat ou affranchissement de capitation, vainement proposée depuis un an aux particuliers riches, dont les noms sont portés, avec leur domicile, sur une liste dressée par l'intendance.

C. 2827. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1766-1768. — Requêtes de capitation relatives à la répartition des corps et communautés, spécialement du corps des quincaillers dont le commerce, composé de plusieurs autres, échappe au classement ou bien est imposé à la fois dans plusieurs corps ; — de la communauté des constructeurs de navires, ruinés depuis la guerre ; — des juifs de la nation avignonaise à Bordeaux, dont les deux tiers se sont dernièrement fixés à Paris, l'autre tiers demandant une décharge proportionnelle.

C. 2828. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1769-1773. — Requêtes et mémoires relatifs aux rôles de la capitation. — Rôles des noms et surnoms des habitants de l'Amérique septentrionale auxquels la subsistance est accordée par le Roi à Bordeaux.

C. 2829. (Carton.) — 95 pièces, papier.

1773-1788. — Décharges et modérations sur la capitation de la généralité : fonds d'abonnement et d'impression pour le parlement et l'intendance. — États remis par l'imprimeur des arrêts, ordonnances, mandements, imprimés sur l'ordre de l'intendant et mentionnant : — les lettres-patentes, édits, arrêts du conseil portant à 250 livres la pension des vicaires de paroisses ; — réglementant les écoles académiques de peinture et de sculpture créées dans les principales villes ; — la vente des landes de Capbas et Capsus dans la paroisse de Gaillères-en-Marsan ; — la marque des brebis ; l'aliénation de toutes les landes du domaine dans le pays de Marsan ; — l'importation des grains et farines des États-Unis d'Amérique ; les arrêts du parlement de Bordeaux sur les faillis, les corvées et l'échenillage ; les ordonnances de l'intendant accordant des gratifications aux sieurs Delbos, Lacombe et Martin, pour avoir fait remonter dans le-Haut Périgord des grains expédiés de l'étranger dans les ports maritimes, etc… — Impressions de l'extraordinaire des guerres ; — du bureau de la marine ; du bureau du commandant en chef de la Basse-Guienne. — Correspondance du ministère avec les commandants sur le règlement de ces dépenses.

C. 2830. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1770-1773. — Décharges de capitation. — Duverger, veuve J. de Pascal ; Bienassis ; Dupouy ; de Cadarset ; requêtes en modération de taxes dans les paroisses de l'Entre-deux-Mers, dévastées par les gelées et les grêles d'avril et août 1772. — Requête du sieur de Raignac, baron de Frespech, en inscription au rôle de la noblesse ; extrait des pièces qui fondent sa généalogie.

C. 2831. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1770-1773. — Décharges de capitation des officiers de justice et finances de l'élection de Bordeaux.

C. 2832. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1772-1773. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Libourne. — De Carle ; Decazes, Bodin Saint-Laurent ; de Gayrosse ; Fontémoin, etc… — Requêtes en décharge des officiers de justice dont les charges ont été supprimées.

C. 2833. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1770-1773. — Décharges de capitation dans l'élection de Périgueux. — Les métayers du ministre d'État Bertin dans les paroisses de Bourdeille, Saint-Paul de Serre, Neuvic, Sourzac et Vallœil, requêtes accompagnées de procès-verbaux de grêle et de gelées ; — Dupin des Lèzes ; dame de Bézenac, épouse du seigneur de Chassarel ; Ducluzel des Brouillaux ; — de Malet de Châtillon, etc… Requêtes en décharge pour double emploi, et certificats de capitation déjà payée au corps par N. de Vaucocour de Villecour, capitaine au régiment de Picardie ; de Roche Cavillac, capitaine au régiment de La Fère, de Rastignac, capitaine de grenadiers au régiment d'Aunis, etc., etc.

C. 2834. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1772-1773. — Décharges de la capitation dans la subdélégation de Bergerac.

C. 2835. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1772-1773. — Décharges de capitation, et requêtes : — F. de Montozon, chevalier, F. d'Adhémar, chevalier ; Vaucocour ; dame Jeanne Bertin, veuve du comte de Malet de la Jorie ; dame J. de Ladoire, veuve Dauriac, conseiller au présidial de Périgueux, etc.

C. 2836. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier ; 1 parchemin.

1718-1755. — Correspondance des intendants avec le ministère relative : — aux requêtes en modération adressées au ministre et renvoyées par lui à l'intendant ; — à l'augmentation de traitement des secrétaires de l'intendance chargés de la confection des rôles de capitation, au recouvrement de la capitation du parlement par le payeur des gages de la chancellerie, et non par d'autres, et à l'inscription des avocats sur le rôle de la capitation de la ville, en l'absence d'un rôle spécial que le parlement eût dressé.

C. 2837. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1755-1763. — Correspondance des intendants avec le ministère, concernant les élections d'Agen et dé Condom ; — les restes à recouvrer de la capitation antérieure ; — l'excédant ; la répartition faite à Agen sur des bases anciennes, à renouveler. — Situation générale des recouvrements dans les cinq élections de la Généralité pour les années 1761 à 1764.

C. 2838. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1763-1774. — Décharges et réductions. — Mémoire envoyé par le contrôleur général au maréchal de Richelieu, commandant de la province, sur l'absolue nécessité, vu les circonstances, de faire enregistrer le plus tôt possible, sans remontrances, ni retard par le parlement de Bordeaux, et même avec une sorte d'élan, les nouveaux édits concernant la continuation du doublement de la capitation, et du troisième vingtième établis par l'édit de février 1760 ; l'établissement en 1755 de taxes très-considérables sur les offices, en 1756 du second vingtième, en 1758 d'un don gratuit et d'impôt de 4 sous pour livre ajouté aux droits sur le tabac, en 1759 d'un emprunt de douze millions de rentes sur les fermes, de l'augmentation de la taxe des ports de lettres, de l'édit de subvention suivi de la suspension des payements des gages des cours de justice, des lettres de change des colonies, des remboursements et pensions de la caisse d'amortissement, et accompagné de la fonte aux monnaies du royaume de partie de la vaisselle d'argent des princes et des particuliers ; le même édit du subvention converti par le Roi, à la demande de la nation, en un simple doublement du vingtième et de la capitation qui devait durer trois années, et que les instances du parlement de Paris avaient réduit à la fin de l'année 1761, moyennant quoi l'on avait pu conduire deux campagnes, payer partie des billets des fermes et des rescriptions des receveurs généraux, partie des pensions et des gages dus depuis trois années et conjurer la crise, qui se représente actuellement plus menaçante, quoique le crédit masque encore une bonne partie des besoins de l'État ; d'où la nécessité impérieuse de ne pas porter une dernière atteinte à ce crédit par des remontrances de magistrats qui ne donnent pas de remède à la situation, mais l'empirent ; et représentant enfin de quel poids serait pour les préliminaires de la paix l'accord de tout le monde à supporter cette prorogation de charges, puisque, en 1710, la sensation que fit sur les ennemis le zèle du pays à l'établissement du dixième contribua pour tant de part à la conclusion de la paix.

C. 2839. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1770-1773. — Décharges de capitation dans la subdélégation de La Réole, en faveur des syndics des corvées sur les grands chemins de Sauveterre à Saint-Macaire, et de La Réole à Bazas ; — des pères ou mères de miliciens tombés au sort ; des particuliers expropriés pour établissement des routes, etc., et mentionnant les grands débordements de la Garonne des 6 avril 1770, et mai et juin 1773, ainsi que les fièvres putrides qui avaient suivi, sur lesquelles un mémoire médical avait été adressé à l'intendant par le docteur Gergerès, médecin de La Réole, ancien médecin pensionné de la ville du Mas-d'Agenais.

C. 2840. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1773. — Décharges de capitation dans les subdélégations de La Réole et de Nérac : — Desroziers, médecin ; — Duroy de Lalanne ; — J. de Romas ; — J. de Brassay Josselin, seigneur de La Grange Monrepos, etc.

C. 2841. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1773. — Décharges de capitation dans le Coudomois. — Dubartas de Cavaignaro ; — la paroisse de Larroumieu : — les officiers du présidial ; — dame Sereine de Secondal, veuve de Girard Dupleix, lieutenant-général du siège de Condom ; — J. de Larrey, seigneur de Torrebrun ; — Joseph Pons Raulin, conseiller au présidial de Bazas ; — Launet, greffier en chef de la sénéchaussée, chargé du premier travail de tables sur l'état civil des subdélégations

de Condom et de Nérac, statistique à continuer ; — les médecins Pouget, Bessaguet, Richard et Soles, désignés par leur charité envers les pauvres.

C. 2842. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1773-1775. — Décharges et modérations. — Requêtes diverses.

C. 2843. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1765-1774. — Etats de comparaison des forces respectives des communautés des élections d'Agen et Condom, par rapport à la répartition de la capitation des pays de taille réelle, contenant le nombre des cotes de capitation par chaque juridiction.

C. 2844. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1774. — Décharges et modérations dans la subdélégation de Bergerac : — dame comtesse d'Abzac ; — le comte de Rastignac ; — J. Malet de la Greyze ; — De Tasque ; — Saulnier de Mondevit ; — Venton de Lapeyrière ; — E. de Bridat ; etc.

C. 2845. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1774. — Décharges et modérations dans l'élection de Périgueux, et subdélégation : — dame veuve du Chastenet ; de Borie Porte ; — Villeregnier ; — Lolanier ; — Bouchier de Nosillac ; — Roux Guilhem ; — les métayers du ministre d'Etat Bertin ; — Eydely, subdélégué de Périgueux.

C. 2846. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1894-1782.. — Décharges et modérations de la généralité ; — dame Diane de Meredieu d'Ambois ; — marquise d'Abzac de Mayac ; — Demandes de disjonction, quant au rôle de capitation, par différentes paroisses de l'élection des Lannes.

C. 2847. (Carton.) — 102 pièces papiers.

1771-1774. — Décharges de la capitation de Bordeaux. — Les officiers poissonniers, dont les offices ont été supprimés ; — les constructeurs de vaisseaux, contre ceux de leurs confrères au nombre de douze, qui détenaient d'abord au nom de la communauté, ensuite en leur nom propre, les douze pontons de radoub et de carénage auxquels avaient été réduits, par mesure de police, le nombre bien plus grand primitivement des pontons de constructeurs ; réplique des constructeurs propriétaires ; — les Juifs de la nation portugaise, se recommandant de M. d'Ormesson, ministre, pour faire diminuer leur taux, en considéraration des pertes considérables qu'ils ont faites dans les banqueroutes des places du Nord, qui viennent d'affliger l'Europe.

C. 2848. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1772-1774. — Décharges et modérations dans la ville de Bordeaux.

C. 2849. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1773-1774. — Décharges et modérations dans la ville de Bordeaux : — Catherine Vendryès, veuve Bedail ; — les professeurs du collège de Guienne, etc.

C. 2850. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1773-1774. — Décharges et modérations sur les corps et communautés de la ville.

C. 2851. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1773-1774. — Décharges et modérations dans la ville de Bordeaux pour double emploi : — Trapaud de Colombe, garde de la prévôté de l'hôtel du Roi ; Merlet, chevalier, fauconnier du vol pour héron de la grande fauconnerie ; — Ant. de Chambert, chanoine de Saint-André, résignataire en faveur de l'abbé d'Armajan, neveu du seigneur de La Brède ; — Martell, négociant armateur à Bordeaux ; — Les Juifs de la nation portugaise, en nouvelle instance, afin d'obtenir, sur leur requête apostillée du ministre, une diminution dans leur taux, présentant comme cause de diminution le départ et l'établissement à Paris d'un des leurs, et ne parlant pas du nombre considérable de leurs coreligionnaires dernièrement venus à Bordeaux, d'Espagne et de Portugal, dont la plupart sont de très-riches familles : refus de l'intendant, fondé sur les ordres mêmes du ministre, relativement aux décharges et aux modérations.

C. 2852. (Carton. — 120 pièces, papier.

1773-1774. — Décharges et modérations dans la ville de Bordeaux.

C. 2853. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1774. — Capitation. — État nominatif des habitants de Bordeaux, compris dans chacune des dizaines de la ville.

C. 2854. (Carton. — 109 pièces, papier.

1774. — État nominatif des habitants compris dans chacune des dizaines de la ville.

C. 2855. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1774-1775. — État des dizaines du faubourg des Chartrons, à Bordeaux, et demandes de décharges.

C. 2856. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1775-1776. — Décharges de capitation dans Bordeaux. — Requêtes de différents corps d'états : marchands d'œuvre, boulangers, droguistes, etc.

C. 2857. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1772-1775. — Décharges de capitation dans Bordeaux : — les notaires de la ville.

C. 2858. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1774-1775. — Décharges de capitation dans Bordeaux et Libourne : — les procureurs de la cour des Aides ; — les particuliers victimes d'une épizootie, etc.

C. 2859. (Carton.) — 94 pièces, papier.

1774-1775. — Décharges de capitation dans Bordeaux : — les procureurs en Guienne.

C. 2860. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1778-1775. — Capitation. — Etats de comparaison du nombre des cotes de capitation contenues aux rôles anciens de 1728 avec celui des rôles de 1764, et observations des subdélégués sur les causes de la dépopulation et les moyens d'y remédier. La montagne surtout se dépeuple et descend vers les villes ; les petits propriétaires laissent leurs domaines en friche pour se faire fermiers et prendre des métairies à bail. — Diminution de la population par la décadence des mœurs, le mauvais établissement des milices, l'épuisement de santé où le régime des classes dans la marine amène les matelots, dont le dixième à peine revient des arsenaux et de la flotte, et l'élévation des impôts. Le remède proposé est d'encourager par des prix les mariages des laboureurs, retenir les paysans par des concessions de terres vacantes et des prix de labourage, première idée des comices agricoles. — La population diminuée dans toutes les élections de la Généralité, excepté quelques rares contrées, privilégiées en cela par leur position, ou leur commerce. — Le Vitrezay (Gironde), accru en population ; — la subdélégation de Sainte-Foy (Gironde et Dordogne) augmentée dans le nombre de cotes et de feux sur l'année 1725, et dans laquelle cotes et feux sont égaux, chacun y étant propriétaire. — État des impositions royales levées sur les biens ruraux, ou personnes de condition roturière depuis 1729 jusques et y compris 1764, année par année, à Condom. — Subdélégation de Clairac ; — Continence volontaire des ménages bourgeois ; abandon du pays par les fils de fermiers aussitôt qu'ils peuvent se jeter dans les villes ; dans la juridiction de Lacépède, pays de production de vins noirs qui se vendent pour Bayonne et Bordeaux, accroissement de population par immigration. — Observations générales des subdélégués : difficulté de présenter un état juste de comparaison, par l'incorrection des anciens états, et le refus des juridictions de fournir des notes exactes, à cause de la crainte qu'elles éprouvent que ces demandes d'états statistiques ne soient faites que pour les imposer davantage ; même cause à donner à leur refus d'envoyer les états des juments poulinières.

C. 2861. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1775. — Décharges de capitation dans le Bazadais et l'Agenais : — d'Andrault, Bourriot, Saint-Espès, Biroat, Raulin, etc. — Tapis de Monteils ; Joseph de Carbonneau, ancien officier d'infanterie, exproprié pour le service des chevaux d'un escadron du régiment de la Reine, envoyé hors d'Agen à cause de l'épizootie.

C. 2862. (Carton.) — 127 pièces, papier.

1775-1776. — Décharges de capitation : — Peyrecave ;— Asdrubal de Ferron d'Ambrux, pour s'être distingué pendant l'épizootie ; — les frère Broca, de Mont-de-Marsan, fermiers de l'évêché d'Aire ; — Depuch de Paillas ; — les filles d'un ancien subdélégué de Marmande, Faget de Gazeaux, surchargées par vengeance depuis la mort de leur père ; — Béchon de Caussade ; — Dunoguès de Gastel-gaillard ; etc.

C. 2863. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1771-1774. — Décharges de capitation dans la subdélégation d'Agen : — Rouliès, notaire et secrétaire des maisons hospitalières ; — veuve Laffitte ; — Sarrasin, subdélégué ; — dame Anne Molié, veuve du sieur de Lafforre ; — demoiselle de Lamartinie ; etc.

C. 2864. (Carton.) — 127 pièces, papier.

1774. — Décharges de capitation dans la subdélégation d'Agen, double emploi, surtaux, erreur ou injustice, services rendus et paternité extraordinaire ; — Jacobet, — Redon la Chapelle, — De Saint-Philip ; — dame veuve de Gironde ; — les conseillers au présidial d'Agen ; etc.

C. 2865. (Carton.) — 128 pièces, papier.

1774-1775. — Décharges de la capitation dans la subdélégation d'Agen : — Martinelli, avocat du Roi au présidial ; etc.

C. 2866. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1772-1775. — Décharges de capitation dans les subdélégations de Castillonès, élection de Sarlat, et de Marmande, élection de Condom : — de Baillet de La Brousse, capitaine au régiment Royal-Étranger, cavalerie ; — Lantourme ; — P. De Roger ; — J. Baune, juge de Lauzun ; — J. de La Bastide, chevalier ; etc.

C. 2867. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1772-1775. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne).

C. 2868. (Carton.) — 83 pièces, papier.

1773-1775. — Décharges de capitation dans les subdélégations de Clairac et de Monflanquin (Lot-et-Garonne).

C. 2869. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1777. — Décharges de capitation et des vingtièmes, pour pertes causées par l'épizootie de 1775, dans les juridictions de l'Agenais, pour : — Sulpice de Molier ; — J. de Ladevèze ; — Dupuy de Labarte ; — Lesage ; — Réchon, sieur de Lisante ; — dame de Pendariès, veuve de J. Thieux de Lasserre ; — Régère ; — de Béon de Verduzan ; etc.

C. 2870. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1777. — Décharges de la capitation et des vingtièmes dans les élections de Condom et de Périgueux, et requêtes en moins imposé pour travaux de ponts, chemins et églises, exécutés par les paroisses. — Requêtes en décharge parles particuliers : Fourichon de la Bardonie de Croze, gendarme de la garde du Roi ; — veuve Charles Salvandy, avocat au Parlement ; — Dumirail ; — Balguerie ; — dame de Goût de Redon, etc… — La paroisse d'Anesse (Dordogne) demandant un rôle d'office, à cause de la mauvaise répartition du rôle par collecteurs, qui n'atteint que les pauvres.

C. 2871. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1777-1778. — Décharges de capitation dans l'élection de Périgueux.

C. 2872. (Carton.) — 127 pièces, papier ; 1 sceau.

1769-1772. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Bazas, mentionnant la grande inondation des 6 et 7 avril 1770 : — de Sabla ; — Baulos ; — Bourriot ; — de Gascq ; — Latapy ; — Saige ; etc.

C. 2873. (Carton.) — 125 pièces, papier ; 1 plan.

1772. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Condom : Pélauque Béraud ; — P. de Goyon, etc… — Plan du palais de justice de Condom en 1770.

C. 2874. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1772. — Décharges de capitation dans la subdélégation de La Réole (Gironde). — Requêtes des syndics de corvées sur les grands chemins.

C. 2875. — (Carton.) — 106 pièces, papier.

1772-1780. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Nérac (Lot-et-Garonne), et rôles de la capitation des paroisses de la juridiction de Rauzan (Gironde).

C. 2876. (Carton). — 117 pièces, papier.

1761-1773. — États du revenu des paroisses et statistique des feux, bestiaux, quantité et qualité des terres, adressés à l'intendance par les subdélégués de Condom, Clairac, Sainte-Foy et quelques paroisses des élections de Périgueux et de Sarlat. — Mémoire sur l'élection de Condom, pour les productions de la terre et le commerce.

C. 2877. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1776-1779. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Bazas : dame de Lavaissière, veuve du sieur de Lalande de Tastes ; — dame de Quincarnon ; — dame de Ruat, veuve du sieur de Larroque ; — de Malescot ; — Arnozan ; — Drilhole de Bellefont ; — Giresse ; — l'abbé de Mac-Carty, seigneur de Lévignac ; — Monck d'Uzer de Lansac, marquis de Roquetaillade ; etc.

C. 2878. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1777-1781. — Décharges de capitation dans les subdélégations de Condom, Bergerac, Nontron, Sarlat et les Lannes.

C. 2879. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1779-1782. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Sarlat : — de Ségur ; — Pourquéry de la Bigotie ; — Frescarode ; — de la Grange ; — Bretenet ; etc.

C. 2880. (Carton.) — 121 pièces, papier.

1779-1782. — Décharges de capitation dans les subdélégations de Libourne, Sainte-Foy et les Lannes.

C. 2881. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1780-1782. — Décharges de capitation dans les subdélégations de Périgueux, Nontron, Montpon, Sainte-Foy, Libourne et Bazas.

C. 2882. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1780-1782. — Décharges de capitation dans les subdélégations de Casteljaloux et de Sarlat ; — Requête en inscription au rôle de la noblesse avec inventaire de titres, par J. D'Anduran de Duburga ; — décharges pour surtaxe : Corbian de Cruzel ; — de Selves ; — de Brons de Cézerac ; — de Péchagut de Constantin, et nombreuses décharges de paysans et laboureurs.

C. 2883. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1780-1782. — Décharges de eapitation dans la subdélégation de La Réole : — Aubert de Laroche ; — le comte de Marcellus ; — le sieur de Verdo ; — la dame de Lafforre ; — les communautés de Saint-Sève, Monclar d'Agenais, et Oradour, juridiction de Penne, en instance contre leurs cotisateurs.

C. 2884. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1781-1782. — Décharges de capitation dans la subdélégation de La Réole : — de Fournet ; — de Baritault ; — Lavaissière de Loubens ; — de Bayne ; — Dunoguès de Castelgaillard ; — de Bayle ; — la communauté de Saint-Sauveur, juridiction de Meilhan, contre ses cotisateurs.

C. 2885. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1780-1782. — Décharges de capitation dans les subdélégations diverses ; — Dupouy de Bonnegarde ; — d'Escailles ; — La Chausse de l'Ile de Ménoire ; — Cazeaux de Sentex ; — dame Baleste, veuve Marichon ; — Desplas de Lachambaudie ; — Delas de Valandé ; — Dubouzet ; —

Dartigolles ; De Capot ; le général de brigade Galibert ; — de Larrard de Villary ; — l'abbé Laborde, curé de Corneilhan (Gers) élection de Condom, réclamant deux quittances en blanc, de décharge de capitation pour être par lui selon l'accord fait avec l'intendant, données en prime aux deux laboureurs de sa paroisse qui se seront le plus signalés pendant l'année dans les travaux des champs ; le même curé distribuant d'ailleurs annuellement, et à ses frais, deux prix de dix écus chacun pour l'encouragement de l'agriculture.

C. 2886. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1782. — Décharges de capitation dans les subdélégations diverses : — Darbo de Bidau, lieutenant aux bandes Gramontoises ; — de Casmont ; — Laborde, capitaine au régiment de Labour ; — Dupleix de Cadignan ; — le chevalier de Lacrosse, lieutenant de MM. les maréchaux de France, habitant de Meillan (Lot-et-Garonne), « il a un fils,
« enseigne de vaisseau, actuellement employé dans *l'Argo* « *naute,* qui est aux Indes-Orientales. » (Ce sera l'amiral Lacrosse.)

C. 2887. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1782. — Décharges de capitation : — De Vassal ; — dame Lalande de Berriols, veuve de Valentin de la Ferrière, lieutenant général des armées d'Espagne ; — J. de Cours de Thomazeau ; — de Menou ; — dame d'Albert de Laval, veuve de B. de Bonal ; — d'Escorailles ; etc.

C. 2888. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1778-1779. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Sainte-Foy ; — Ségur ; — Peyferrier, — de Filhol ; — Desgranges Roboam ; — de Meslon d'Artigues ; — dame veuve de Carles ; etc.

C. 2889. (Carton.) — 123 pièces, papier.

1778-1779. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Sarlat : — Lescure ; — Devaux de Lacaux ; — Lamouroux de la Poujade de la Roque ; — Francès ; — de Vassal de Constantin de Gisson ; — de Grezel ; — de Gimel de Neyrat ; — de Vassal Lacapelle ; — de Vassal de Sineuil ; — de Montalembert ; etc.

C. 2890. (Carton.) — 118 pièces, papier ; 1 sceau.

1778-1779. — Décharges de capitation dans les subdélégations de Libourne, La Réole, Saint-Sever, Marmande et Thiviers ; — dame de Canolle de Lescours, veuve du sieur Dumas de Fonbrauge ; — de Piis ; — Desnanots ; — Anglade, syndic de l'hôpital de La Réole ; — Dupoy Monicane ; — dame de Bahus ; — P. de Basquiat ; — de Laborde ; — Darbins de Larigade ; attestation de noblesse par les syndics généraux du pays de Béarn ; — les habibitants de la paroisse de Monbusq, à cause de l'absence pour le service du Roi de presque tous les chefs de famille de la localité, envoyés au nombre de quarante-cinq pour ce seul village aux arsenaux et à la flotte ; — Ventout de la Serve des Lizardies ; — Cros des Peyrières ; — de Forest ; — Reynier ; etc.

C. 2891. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1757-1773. — Dépenses imputées sur l'excédant de la capitation : correspondance des intendants avec les ministres de Boulongne, d'Ormesson, Bertin, concernant : — les fonds nécessaires pour parvenir à découvrir les marches et assemblées des prédicants et religionnaires, et à s'assurer de leurs différents correspondants en Périgord ; — les décharges annuelles accordées aux subdélégués, qui s'habituent à regarder ces grâces comme un traitement fixe et des honoraires certains ; — les frais de la mission d'un garde du corps en Guienne, relative à l'attentat commis sur la personne du Roi (1760) ; — le traitement de trois mille livres attribué à MM. Desmarets, naturaliste, pour ses services d'inspection d'agriculture dans la Généralité ; — le doublement de la capitation et la vérification de la recette du vingtième.

C. 2892. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1773-1774. — Décharges de capitation dans la ville de Bordeaux.

C. 2893. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1774-1782.. — Décharges de la capitation dans la ville et banlieue de Bordeaux.

C. 2894. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1782-1785. — Décharges de capitation accordées

par les intendants Dupré Saint-Maur et de Néville : — Ségur Montazeau ; — de Bergeron ; — d'Abzac ; — de Montlezun ; — dame de Barberin ; — de La Cipierre ; — dame Seguin, de La Réole ; — Bayle de Bellisle ; — le comte de La Douze ; — Molinier de Beauregard.

C. 2895. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1768-1773. — Projets de rôles, et rôles de la capitation des officiers, du sénéchal de Bayonne et de l'amirauté de cette ville et des nobles du pays de Labour ; — des juifs portugais établis au bourg Saint-Esprit ; — des Bastilles de Marsan ; — des officiers du présidial de Dax et des sénéchaux de Tartas et de Saint-Sever ; — des nobles de l'élection des Lannes. — Correspondance entre l'intendance et la subdélégation sur les droits d'entrée des vins des fonctionnaires à Bayonne.

C. 2896. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1773-1783. — Décharges de [capitation. — Etienne Vernet aîné, sculpteur de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Bordeaux, refusant d'être capité sur le rôle des maîtres menuisiers ; — P. Roi, lieutenant pompier de la ville ; — Moracin, subdélégué de Bayonne ; — Fr. Billate, anobli par des lettres patentes de juillet 1722 ; ses héritiers déchargés du rôle des bourgeois ; — Pereire, syndic de la nation portugaise des juifs de Bayonne, demandeur en décharge pour sa nation de Bordeaux, sur la capitation extrême à laquelle elle a été portée.

C. 2897. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1735-1783. — Capitation. — Ordonnances des intendants, lettres et mémoires en demandes de décharge, état des changements de domicile, circulaires aux subdélégués, etc. Décisions prises par l'intendant, sur : — les requêtes des agents généraux du clergé en faveur des chantres et musiciens de la cathédrale ; — la disproportion injuste de la capitation de l'élection de Sarlat entre les paroisses qui avoisinent le chef-lieu et celles qui en sont plus éloignées ; — les représentations de la ville de Sainte-Foy sur la différence de son taux avec ce qu'il devrait être en vertu de l'acte arbitral de 1614, réglant le taux des juridictions de l'Agenais.

C. 2898. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783-1785. — Décharges de la capitation et projets d'ordonnances pour impositions extraordinaires, ou réimpositions, concernant : — le sieur de Biré, écuyer ; — le sieur de Valette Marquemont ; — la ville de La Réole ; — le sieur Lagarde, fermier d'un bien communal de la paroisse de Cantenac (Gironde), ruiné par la grande inondation de 1783 ; — la paroisse de Virela de pour l'achat d'une maison de poste ; — la reconstruction du présidial de Bazas ; — les frais d'un procès à engager par la paroisse de Mensignac (Dordogne) contre le chapitre Saint-Front de Périgueux, en refus de supporter une augmentation de dîme, etc.

C. 2899. (Carton.) — 83 pièces, papier ; 1 parchemin.

1777-1789. — Correspondance des intendants Dupré Saint-Maur et de Néville avec les ministres Bertin, Jolly de Fleury et Necker, concernant : — l'application des anciennes ordonnances relatives aux pères de dix enfants vivants ; — la lutte habituelle entre les corporations et les particuliers fugitifs du rôle de la communauté pour se faire inscrire à celui des bourgeois de la ville ; — l'application à la Généralité de Bordeaux, vu le nombre extraordinaire des non-valeurs, d'un arrêt du Conseil, en date du 8 avril 1727, servant de base aux receveurs des impositions de Paris, en vertu duquel les propriétaires et principaux locataires sont déclarés garants et responsables de la capitation de leurs locataires déménagés, s'ils n'ont eu la précaution d'informer les receveurs, un mois à l'avance, du départ de ces locataires ; — l'exemption de la capitation en faveur des Suisses, en vertu du traité de 1516, et de tout impôt personnel, en faveur des officiers suisses et de leurs veuves, en vertu du traité de 1715 ; — la taxation par l'intendant des sujets de la troupe de tragédie et d'opéra de Bordeaux, et tableaux de cette troupe, donnant les noms des artistes de la tragédie, du chant et de la danse.

C. 2900. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1781-1785. — Décharges de capitation : — dame veuve de Brach ; — Dufaure Lajarte ; — de Fonteneil, chanoine de Saint-André ; — Piffon de Martouret, écuyer ; — de Gères de Vaquey ; — de Lauvergnac ; — Daniel, écuyer ; — dame de Rougerie ; — Michel de Villebois, commissaire gnéral de la marine ; de Faulong (inventaire

de ses titres de noblesse à partir de 1549) ; — le baron de Martin du Tyrac ; etc.

C. 2901. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1787-1789. — Décharges de capitation pour la ville de Bordeaux. — Le sieur Michel de Villebois, demandant son inscription au rôle de la noblesse ; inventaire de titres ; de Rolland, Goyon de Verduzan, dame veuve Lynch, dame marquise d'Alphonse, de Gombaud, de l'Église, de Gaufreteau, de Massip, etc.

C. 2902. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1759-1762. — Décharges de capitation pour la ville de Bordeaux. — Les mesureurs de sel ; les marchands d'œuvre ; les boulangers de la ville contre ceux des faubourgs voulant se détacher de la corporation, etc. — De Verteuil Maleret, de Meyère, Dauzatz, Delas de la Gruère, de Chambre, Rocante, premier lieutenant des volontaires de Guyenne, etc.

C. 2903. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1763-1767. — Décharges de capitation. — Ordonnances expédiées sur le fonds de la capitation. — État des ouvrages à faire sur les routes. — Faction d'office du rôle des boulangers maîtres et non maîtres. — Traitement de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, M. de Saint-André ; remise de capitation au sieur Assolant, subdélégué de l'intendant à Agen, etc.

C. 2904. (Carton.). — 101 pièces, papier.

1767-1789. — Dépenses sur la capitation et décharges. — Port de Violle à Cadillac ; pont de Gironde ; chemin des abords de Sarlat ; ouverture du chemin de Cadillac à Saint-Macaire. — Lettres ministérielles autorisant des modérations en faveur de : — la ville de Bayonne ; le sieur Gervais de Roquepiquet ; le sieur de Masparault ; le chevalier de Boché ; le duc de Bouillon, tacitement exempté du payement de ses vingtièmes pour ses possessions en France, spécialement le duché d'Albret ; l'état-major de la citadelle de Bayonne, qu'on prétendait soumettre aux vingtièmes pour la jouissance et le produit des fossés et glacis des fortifications, plantés en jardin maraîcher ; le duc de Penthièvre, pour ses possessions dans la ville de Dax ; le sieur Carrière, bourgeois de Puycalvary ; etc.

C. 2905. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1774-1781. — Décharges de capitations. — L'abbé de Camiran ; Nadau de Richemont ; dame Marie Moret, veuve du chevalier de Bazimon, peintre de la ville de Bordeaux, un des fondateurs de l'Académie ; Duranthon, avocat ; etc.

C. 2906. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1781-1789. — Décharges de capitation. — Veuve de Bizol, Américaine ; Peixotto, négociant ; de Lamontagne ; Mocquart, greffier en chef des présentations du parlement ; demoiselle Laine ; etc.

C. 2907. (Carton.) — 137 pièces, papier.

1784-1789. — Décharges de capitation. — Delaroze ; Dupuy, chirurgien ; de Maledent ; Seigneuret, conseiller au sénéchal ; Rombault ; Dubuisson ; Cajus ; Montaigne ; Brivazac ; Thilorier ; Villepreux de Saint-Germain ; de Chillaud des Fieux ; etc. — Nécessité reconnue de refondre les rôles de l'élection de Sarlat, qui ne sont plus en rapport avec la vérité et la justice.

C. 2908. (Carton.) — 80 pièces, papier.

1774-1789. — Décharges de capitation. — P. de Cadouin, de Belliquet ; dame de Biré ; dame Marie de Chaperon, veuve du sieur Joseph Saige ; Elie Gay de Noblac, avocat ; etc.

C. 2909. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1784-1789. — Décharges de capitation. — Maillat, capitaine de dragons des colonies ; le chevalier Fauché ; P. Duniagou, sieur de Labourdette, ancien secrétaire du maréchal de Saxe et ancien jurat du Mas-d'Agenais ; Journu ; Dupouy ; etc.

C. 2910. (Carton.) — 65 pièces, papier.

1789. — Décharges de capitation dans la subdélégation de La Réole. — Garaudey de Frimont, avocat ; — Dunoguès de Casseuil ; de Birazel ; Lavaissière de Loubens ;

de Tamaignan ; dame Douluzon, veuve de Meslon ; de Casmont ; dame Delpech, veuve du sieur de Poullain ; Etienne Béchade, ancien gendarme de la garde, à Duras, etc.

C. 2911. (Carton.) — 81 pièces, papier.

1768-1774. — Décharges de la capitation dans la subdélégation de Sarlat. — J. de Brons de Laromiguière ; Ant. de Selves ; P. de Girard ; La Capelle de Vassal ; de Monzie de Fenis ; de Grezel ; dame de Cadrieu, veuve de Mirandol ; de Carbonier-Marsac, etc.

C. 2912. (Registre.) — Grand in-folio relié en parchemin, 108 feuillets papier.

1789. — Requêtes de capitation. — Les acteurs du théâtre de Bordeaux ; Baour, négociant ; Beck, chef d'orchestre ; Brivazac, commandant du château du Hâ ; Béchade, conseiller à la cour des Aides ; dame de Brassier, veuve de Budos ; Du Devant ; Darche ; d'Orfeuille ; Gintrac, libraire ; de Giac ; Gensonné ; Jaure, etc.

C. 2913. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1777. — Décharges de capitation dans l'élection de Sarlat. — H. de Beyne ; Lansade ; de Courson ; Carrière de Montvert ; de Laurière ; Bugnet, avocat ; etc. — Requêtes des syndics des communautés et paroisses.

C. 2914. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1777-1778. — Décharges de capitation dans l'élection de Condom. — Requêtes des syndics des paroisses en décharge pour inondation, grêles, gelées excessives, etc.

C. 2915. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1774. — Capitation. — Rôles des corporations de la ville de Bordeaux. — Rôles de la nation portugaise de la ville.

C. 2916. — (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1743-1760. — Capitation. — Rôles de la noblesse des cinq élections de la Généralité, pour l'année 1760. — Requêtes en décharge des syndics des corporations.

C. 2917. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1760-1765. — États des cotes de la capitation dans les subdélégations de la province.

C. 2918. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1766-1777. — États des cotes de capitation. — Correspondance sur l'excédant des fonds de la capitation. — Observations des subdélégués sur l'augmentation ou la diminution de la classe des laboureurs depuis vingt cinq ans ; accrue dans la subdélégation de Marmande, à cause du défrichement des terres incultes en bon terrain, de l'exemption de la milice et du surhaussement de la valeur des denrées ; stationnaire dans celle de La Réole ; diminuée dans celle de Condom par l'émigration sur les villes. — États des cotes des juridictions et paroisses par nombre de laboureurs, vignerons, artisans, commerçants, gens de justice, bourgeois, gentilshommes et militaires, et chiffre de la population dans chaque paroisse. — Demandes en décharge, et requêtes diverses sur la capitation : — le sieur Lalande, en inscription au rôle de la noblesse, comme fils de conseiller au parlement, conseiller lui-même, et confirmé en mars 1769 dans l'érection en marquisat de la terre de Castelmoron, dernièrement acquise par lui ; la juridiction de Dunes ; la communauté de Puymirol ; le sieur de Fumel de Roquebrune ; la demoiselle Catherine de Caze, fille de noble Antoine de Caze, écuyer, receveur général des tabacs, en inscription au rôle de la noblesse de Tonneins-dessus (Lot-et-Garonne), et présentant à l'appui le contrat de mariage de son père, fils de J. de Caze, écuyer, conseiller du Roi au bailliage de Forez, à Montbrison, et de dame Marie Constant.

C. 2919. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1768-1769. — Capitation de l'élection des Lannes. — Tableau dressé par le subdélégué : capitation des juifs de la nation portugaise établie au Bourg-Saint-Esprit. — Pays de Marsan : états de la capitation noble et roturière. — Bastilles de Marsan ; impositions extraordinaires. — Dax, Labour, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz ; états de la répartition de la capitation générale et des ordonnances de décharge rendues sur la capitation de 1768.

C. 2920. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier

1764-1772. — Décharges de capitation dans les pays de taille réelle, Élections d'Agen et de Condom. — État de comparaison des forces respectives des paroisses des deux élections, par rapport au répartement de la capitation.

C. 2921. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1758. — Décharges de capitation dans l'élection de Sarlat.

C. 2922. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1758-1772. — Décharges de capitation dans l'élection de Sarlat et dans partie de celle de Bordeaux.

C. 2923. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1772. — Décharges de capitation dans l'élection de Bordeaux.

C. 2924. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1772-1786. — Décharges de capitation dans l'élection de Bordeaux.

C. 2925. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1748-1749. — Capitation. — Projet d'aliénation des quatre sols pour livre de la capitation des bourgeois de la ville de Bordeaux, remboursable en dix années, et arrêt dû Conseil autorisant la jurade à emprunter par contrat de constitution de rente, à raison du denier vingt, jusqu'à la somme de cent-vingt mille livres pour être employée, avec celle de quatre cent mille, qu'on espère tirer du renouvellement des baux de l'octroi, à racheter au Roi les quatre sols pour livre nouvellement mis sur la capitation taillable de la ville. — Correspondance du ministre Machault, auteur des deux nouveaux sols ponr livre, avec Tourny, pressant l'intendant de réussir dans l'entreprise de faire racheter aux villes l'imposition des quatre sols, et à la ville de Bordeaux, sinon l'imposition pour toute la Généralité, au moins celle de la ville et banlieue ; mémoires et délibérations des villes.

C. 2926. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1752-1784. — Correspondance de Tourny avec le ministre, le contrôleur-général et les receveurs des tailles, au sujet du rachat des quatre sols pour livre de la capitation par la ville de Bordeaux. — Subdélégations de Dax et de Bayonne ; requêtes en décharges et réductions sur la capitation noble et non noble du pays.

C. 2927. (Carton.) — 130 pièces, papier ; 2 en parchemin.

1695-1775. — Capitation. — Déclarations sur l'établissement, ordonnances sur l'application, mandements des intendants sur la répartition de la capitation générale. — Lettres du Conseil et mémoires sur les dépenses que le fonds de la capitation devra supporter. — Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 12 mars 1701, sur la généralisation de la capitation, dernièrement établie seulement pour quelques années ; établissement nécessité par la guerre de succession d'Espagne, que les puissances imposent à la France. — Règlements divers ; la levée de la capitation des corporations et métiers commise aux bayles et aux syndics ; la ville de Bordeaux, divisée en six recettes de perception, ayant les mêmes circonscriptions que les six régiments de milice bourgeoise ; les fermiers des biens nobles tenus de n'acquitter leurs fermes envers leurs maîtres que sur le vu des quittances de capitation payée par ceux-ci ; les maîtres, logeurs et propriétaires rendus responsables de la capitation de leurs paysans, valets ou locataires ; les abus de la capitation noble, à laquelle se font inscrire nombre de nobles prétendus. — États de dépenses prises sur le fonds de la capitation ; arrestation et emprisonnement de quelques personnes de Ribérac (avril 1774) ameutées contre le transport des grains ; frais de séjour et fournitures pour le régiment de Royal-Vaisseaux, employé aux travaux de la grande route de Bordeaux à Bayonne par les Grandes Landes ; prime de sauvetage au sieur P. Lassain, maître charron de Gaulejac en Sarladais (Dordogne), pour avoir sauvé trois jeunes filles en danger de se noyer ; autre prime accordée à Jeanne Boudet, pour avoir sauvé un homme qui se noyait dans la Dordogne, à Saint-Julien-de-Lampon.

C. 2928. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1777-1779. — Capitation et demandes en décharge de la subdélégation d'Agen.

C. 2929. (Carton.) — 89 pièces, papier.

1780-1781. — Capitation et demandes en décharge de la subdélégation d'Agen.

C. 2930. (Carton.) — 91 pièces, papier.

1780-1782. — Capitation et demandes en décharge des subdélégations de Casteljaloux, Castillonnès, La Réole, Condom et Périgueux.

C. 2931. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1765-1769. — Capitation des pays de taille réelle. — Etats de translation de domicile.

C. 2932. Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1773-1776. — Capitation des pays de taille réelle. — États et mémoires de translation de domicile.

C. 2933. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1775-1776. — Rôles de la noblesse, des privilégiés et des officiers de justice dans l'Élection des Lannes et pays réunis et dans celles de Périgueux, Condom et Bordeaux. — États de répartition de la capitation des corps et communautés de la ville de Bordeaux.

C. 2934. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1776. — Rôles de la noblesse et des privilégiés dans les Élections d'Agen, de Sarlat et de Bordeaux. — Renseignements sur la capitation spéciale des officiers retirés du service. — Extraits de rôles, etc.

C. 2935. (Carton.) — 128 pièces, papier.

1762-1764. — Vingtièmes. — États de comparaison de la taille et du vingtième dans les Élections de taille réelle, pour arriver au dénombrement estimatif des biens du royaume. — Observations des subdélégués sur la réformation des rôles et les opérations de révision ordonnées. — Proportion du dixième avec la taille, onze sols six deniers pour livre ; de la capitation avec la taille, dix sols et demi. — Projet de répartir le vingtième au marc la livre de la taille. — Mémoire de Pélauque, procureur à l'Élection de Condom, en réponse aux questions de l'intendant sur cet objet. — Lettre de l'intendant au secrétaire de l'intendance, concernant la réforme de la taille et son ajustement à la capitation et au vingtième, et subsidiairement le démembrement de l'intendance d'Auch, le projet de réunir à celle de Bordeaux la subdélégation de Bayonne, et l'installation dans les Landes des Canadiens expatriés.

C. 2936. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1764-1763. — Rôles de comparaison, demandes d'indemnités par les employés chargés du travail, et état général des gratifications.

C. 2937. (Portefeuille.) — 26 rôles, papier.

1763. — « États de comparaison de la taille et du vingtième, pour servir à la réformation des rôles des deux impositions et établir la conformité dans les noms des redevables et les articles de chacun desdits rôles » dans les juridictions de Penne, Montagut, Quissac, Le Castilla, La Cenne, Sauvignac, Laugnac, Cours, Bajamont, Monsempron, Caudesaygues, Valence, Espalais, Castelmoron, Frégimont, Sainte-Foy, Miramont, dans l'Élection d'Agen, et Laroque Fimarcon et Rignac, dans l'Élection de Condom.

C. 2938. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1750-1754. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes, signées de Tourny, pour l'Élection de Périgueux.

C. 2939. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1754. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes, signées de Tourny, pour l'Élection de Périgueux.

C. 2940. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1754. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection de Périgueux, représentant les indemnités de terrain occupé par l'établissement des nouveaux chemins de Brantôme à Larochebeaucourt, Nontron à Brantôme, Périgueux à Angoulême, Sarlat à Limoges, etc.

C. 2941. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1754. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour les Élections de Périgueux et d'Agen. — État des décharges à accorder, pour vacance de location, sur le rôle du vingtième des maisons de Périgueux. — Modérations sur le vingtième noble d'Agen en faveur des sieurs de La Roche de Fontenelle ; Pascault de Poléon ; Darribeau ; marquis de Sonneville de Sansac ; de Vidal ; de Carbonnac ; de Laroque de Mons ; Fr. Fournié, docteur en médecine ; de Gombaud Razac ; marquise de Jaucourt ; marquis de Fumel, etc.

C. 2942. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1754. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection d'Agen ; — Brezetz, avocat ; Béchade de Laborde, bourgeois ; Beylard, chevalier de l'ordre militaire ; Partarrieu ; de Couloussac, subdélégué, etc.

C. 2943. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1754. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection d'Agen, en indemnité de perte de terrain faite par les particuliers, à l'occasion de l'établissement des chemins de Sainte-Foy à Sauveterre, à La Sauvetat, à La Gardonnelle, etc.

C. 2944. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1754. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie pour l'Élection d'Agen.

C. 2945. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1766-1767. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection d'Agen.

C. 2946. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1767. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection d'Agen.

C. 2947. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1767. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection d'Agen.

C. 2948. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1767. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection d'Agen ; — Goulfié de La Jonquière ; P. de Passelaigue ; Drouillet de Sigalas ; Daudebar de Peyrelongue ; Laliman, conseiller au Parlement ; Roquette, avocat, etc.

C. 2949. Carton.) — 105 pièces, papier.

1767. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection d'Agen, subdélégations de Montflanquin et de Marmande.

C. 2950. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1767-1768. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection d'Agen ; — dame de Paloque, veuve du sieur de Persy ; dame de Vassal de Varang ; Dalba, etc.

C. 2951. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1767-1768. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection d'Agen.

C. 2952. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1751-1755. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour les Élections d'Agen et de Périgueux ; — marquis d'Allemans ; Fr. de Tessure ; de Galibert ; de Melet ; dame de Fontanieu, veuve du marquis de Belsunce ; de La Cropte, etc.

C. 2953. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1755. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection de Périgueux.

C. 2954. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1755. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection d'Agen ; — Bel, sieur de La Tour ; dame de Neymet de Montmarès ; de Vassal de La Tourette ; demoiselles Ledrier, fugitives pour cause de religion, représentées par leur fermier.

C. 2955. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1755. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection de Périgueux.

C. 2956. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1755. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour les Élections de Périgueux et d'Agen.

C. 2957. (Carton.) — 99 pièces, papier.

1755-1757. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour les Élections de Périgueux et d'Agen.

C. 2958. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1758. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection de Bordeaux. — Ville de Bordeaux et faubourgs : — de Marbotin ; Darche ; Auger ; la dame Jeanne Lartigue, veuve du sieur de Montesquieu, président au Parlement ; André Lespiaut, prêtre ; dame de Gascq, veuve du sieur de Gombaud, etc.

C. 2959. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1758. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour l'Élection de Bordeaux. — Ville de Bordeaux et faubourgs : — F. de Giac ; Mel de Saint-Céran ; marquise de Thorigny ; Bayle ; Martiny ; dame Tartas, veuve Bécheau de Ferrachat, etc.

C. 2960. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1758. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes pour la ville de Bordeaux : — Colingwood ; Duvigier ; Fonfrède ; Brivazac ; Verthamon ; Marbotin ; de Louppes ; de Grissac ; Brochon, avocat ; Labat de Savignac, propriétaires de maisons vacantes.

C. 2961. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1758. — Ordonnances de décharge sur le vingtième des maisons de la ville de Bordeaux : — Denis, écuyer ; B. de Gensac ; Ferbos ; Tenet ; Labottière ; Alary, architecte ; Letellier ; de Mignot ; de Galatheau ; du Lyon ; de Gobineau, etc.

C. 2962. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1758. — Ordonnance de décharge sur le vingtième des maisons de la ville de Bordeaux : — dame Esther de Clarmont, veuve du sieur Marsolier de Montaud ; Hustin, directeur de la faïencerie, etc.

C. 2963. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1758. — Ordonnances de décharge sur le vingtième

des maisons de la ville de Bordeaux : — Batailly de Saint-Vincent ; Feger ; Descors, prêtre, aumônier du Roi de Pologne, et chapelain de la chapelle de Jean Girard ; Van-damme ; de Gères ; de Boucaut ; de Filhol ; Dumoulin, avocat, etc.

C. 2964. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1756-1758. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes d'industrie et le vingtième taillable de l'Élection d'Agen dans les juridictions d'Agen, Aiguillon, Marmande, Sainte-Livrade, Clairac, Montpezat, Monségur, Tournon, etc.

C. 2965. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1756-1768. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes d'industrie et le vingtième taillable de l'Élection d'Agen dans les juridictions de Port-Sainte-Marie, Tonneins, Puymirol, Puycalvary, Penne, Monflanquin, Castillonès, etc.

C. 2966. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1756-1758. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes d'industrie et le vingtième taillable de l'Élection d'Agen dans les juridictions de Lafitte, Madaillan, Saint-Vincent, Montaut, etc. — Décharges de vingtièmes en faveur des particuliers à indemniser pour les travaux temporaires du chemin de Sainte-Foy à La Sauvetat.

C. 2967. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1556-1558. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes d'industrie dans l'Élection d'Agen, et les juridictions de Virazel, Fumel, Roquecor, etc.

C. 2968. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1758-1759. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes dans l'Élection d'Agen, pour perte de terrain occupé par le tracé du nouveau chemin de Bordeaux à Toulouse, doubles emplois, surtaxe, etc. — De Redon ; de Cours de Pauliac ; de Vassal Montviel ; de Carbonniers de La Capelle Biron ; de Raygniac ; Pierre Gérault de Langalerie ; marquis de Rabar ; de La Mothe de Chambo-rest ; de Ferrand d'Albaret ; de La Ville de Lacépède ; de Saint-Gilis, etc.

C. 2969. (Carton.) — 127 pièces, papier.

1759-1760. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes dans l'Élection d'Agen : — Fr. de Chataignier ; Lugagnac ; Dulion ; de Lascrozes ; de Béchon de Caussade ; de Salomon du Vaqué ; J. de Morny du Sondat ; de Touchard ; de Montberoux ; de Baroussel, etc.

C. 2970. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1759-1760. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes dans l'Élection d'Agen : — de Maydieu ; Dupuch Monbreton ; de Geneste de Malromé ; — de Cours de Thomazeau ; de Caubeyran ; de Salledebru ; dame de Cantagrel, épouse d'Ant. de Faure ; de Galibert ; comte d'Hautefort Vandré, etc.

C. 2971. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1749-1763. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes des fonds nobles dans l'Élection de Bordeaux : — dame veuve du seigneur de Pontac-Belhade ; de Favars ; de Noblet ; de Maignol ; de Geslin ; de Paty ; de Biran ; de Reymond ; Bachelier de Castetja ; de Laburthe ; de Bacalan : de Pommiès ; Bodin de Saint-Laurent ; de Champvallon ; de Fayard ; de Sabourin ; de Barbot ; Saige ; de Pichard ; de Roussanes ; de Mondénard ; de Fresquet ; Dabadie ; de Gères ; de Rubran ; de Chatillon, brigadier des armées ; de Saint-Angel ; de Carrière, prêtre et conseiller au Parlement ; de Tennet ; de Biré ; Donissan de Citran ; dame veuve de Tascher ; de Voisin ; de Calmeilh ; de Tamaignan ; de Fonteneil ; de Bavolier ; Jarriges ; de Restié ; de Lacombe ; de Lafaurie ; de Piffon ; Desaugiers, etc.

C. 2972. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1763-1764. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes des fonds nobles dans l'Élection de Bordeaux : — Simar de Pitray ; de Carles ; de Gombaut ; de Lur Saluces ; Delisle Motmans ; de Rollye ; de Brassier ; marquis

de Termes ; O'Connor ; du Rousset ; Dumantet ; comtesse de Goas ; de Joas ; de Gestas, etc.

C. 2973. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1763-1764. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes des fonds nobles de l'Élection de Bordeaux : — Saint-Angel ; Comet ; Clinet de Molas ; Piffon Martouret ; Trapaud de Colombe ; Lynch ; de Chabrier de Lagarde ; Trigant de Boisset ; Dexmier ; de Rabar ; de Frugie ; de Fonbrauges, etc.

C. 2974. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1764-1765. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes des fonds nobles de l'Élection de Bordeaux, ponr biens en friche ou sans culture : — Branne de Cours ; de Conilly ; comte de Preyssac de Montezun, seigneur de Cadillac ; de Reymond de Sallegourde : Verthamon Saint-Fort ; de Ballode ; de Lescours ; Dillon de Terrefort, etc.

C. 2975. — (Carton.) — 104 pièces, papier.

1763. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie de la ville de Bordeaux.

C. 2976. — (Carton.) — 102 pièces, papier.

1763. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie de la ville de Bordeaux.

C. 2977. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1763. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie de la ville de Bordeaux.

C 2978. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1763 — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie de la ville de Bordeaux.

C. 2979. (Carton.) — 81 pièces, papier.

1763. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie de la ville de Bordeaux.

C. 2980. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1766. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Condom, subdélégations de Marmande, Bazas, Sainte-Foy, Libourne et La Réole : — Turgan ; Bulle ; Drilholle ; Béchade, juge de Foncaude ; Augan de Caban ; de Bacalan ; de Mauriac ; de La Jaunie ; Roudier : de Létang ; de Roboam ; Duplessis ; de Soyre, etc.

C. 2981. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1766. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Condom, subdélégation de Marmande, Bazas et La Réole : — Desnanots ; Faurès du Délisse ; Bentzman de Chrétien ; de Casmont ; Ezémar ; Bourriot ; Dunoguès ; de Rayne ; de Loménie ; de Sabla ; de Marbotin, etc.

C. 2982. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1766. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Condom, subdélégation de Bazas : — Delas de La Gravère ; Boniol ; de Comarque ; Lajonquière de Noyers ; de Basterrate ; Labrouche ; Darnaud de Pierron, etc.

C. 2983. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1766-1767. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Condom, subdélégations de Bazas, Libourne et Sainte-Foy : — marquis de Lansac ; de Saubet ; de Rogier ; de Piis ; de Cazenove ; de Thays de Sébie ; — de Fortassies ; Dezeymeris ; de Tauzia ; Pellé de La Bridoire ; Barbarin, etc.

C. 2984. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1767 1768. — Ordonnances de décharge sur le

vingtième taillable de l'Élection de Condom, subdélégations de Bazas, Marmande et La Réole : — de Pardiac de Cantel ; Garaudey de Frimon ; Saint-Guirons ; Baulos ; de Forcade ; de Cabanieux ; Saige ; de Junca ; de Pic de Père ; Dupouy, etc.

C. 2985. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1764-1767. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Sarlat.

C. 2986. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1767. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Sarlat.

C. 2987. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1767. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Sarlat.

C. 2988. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1767. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Sarlat, subdélégation de Bergerac.

C. 2989. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1767. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Sarlat, subdélégation de Sarlat.

C. 2990. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1767. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Sarlat, subdélégation de Sarlat.

C. 2991. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1767-1768. — Ordonnances de décharge sur le vingtième taillable de l'Élection de Sarlat.

C. 2992. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1757. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie des corporations de Bordeaux.

C. 2993. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1757. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie des corporations de Bordeaux.

C. 2994. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1757. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie des corporations de Bordeaux.

C. 2995. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1757. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie des villes et paroisses de l'Élection de Bordeaux.

C. 2996. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1757. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie des villes et paroisses de l'Élection de Bordeaux.

C. 2997. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1757. — Ordonnances de décharge sur le vingtième d'industrie des villes et paroisses de l'Élection de Bordeaux.

C. 2998. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1766. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes bourgeois de l'Élection et subdélégation de Bordeaux : — Mendès ; Delmestre ; Brauwer ; Guestier ; Roborel de Climens ; de Labat, etc.

C. 2999. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1766-1768. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes bourgeois de l'Élection de Bordeaux : — de Montfayon ; Delbreil ; Villaris ; Paul Romain de Sèze, curé de la paroisse Saint-Sulpice d'Izon ; Jean de Sèze, avocat, etc.

C. 3000. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1766-1768. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes bourgeois de l'élection de Bordeaux : — de Lourde Martignac ; Patrice Mittchel, écuyer ; Martial Dumas, avocat, et chargé des affaires de France près S. M. sicilienne ; dame Walsh, veuve de Clarcke, négociant ; Cornet, avocat ; de Guénet, etc.

C. 3001. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1766-1768. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes bourgeois de l'élection de Bordeaux : — de Fonteneil ; de Sentout, de Fauchier ; Bonnin de Lignières ; veuve P. Berquin, capitaine de navire, etc.

C. 3002. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1766-1968. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes bourgeois de l'élection de Bordeaux : — Both ; de Flavigny ; Hustin ; Salcedo ; Balguerie ; de Rolland ; de Sarreau, etc.

C. 3003. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1766-1768. — Ordonnances de décharge sur les vingtièmes bourgeois de l'élection de Bordeaux : — Daubry de Puimorin Boisson ; Bernada ; de Pic de Blays ; Claude Drouyn, ancien officier d'infanterie ; Hansen de Lielendahl, etc.

C. 3004. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1768-1771. — Décharges sur le vingtième taillable, élection de Condom : — Dame veuve de Chanbourg ; Vignes ; Cazenove ; de Coquet ; de Bécais ; Tamisey ; de Saint-Mars, etc.

C. 3005. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1771. — Décharges sur le vingtième taillable, élection de Condom : — L. de Gavin d'Esguillon, seigneur de Cabos ; Delisle Descazelles ; Lalyman, conseiller au parlement ; de Bayle ; Delpech de Sans ; Lugeol ; les Pénitents gris de la juridiction de Touars, subdélégation de Nérac ; de Feyton ; de Roquaing, etc.

C. 3006. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1771-1772. — Décharges sur le vingtième taillable, élection de Condom : — Samazeuilh ; Lafaurie de Monbadon ; Boudias ; marquis de Jaucourt ; Daugeard de Virazel, etc.

C. 3007. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1771-1772. — Décharges sur le vingtième taillable, élection de Condom : — Sacriste ; Drouillet de Sigalas ; du Sourbé ; Villemor ; de Lamy ; Balguerie ; dame Tardieu de Redon-Monplaisir ; dame d'Estaffort ; Mouchez, syndic des gens de mer au Mas d'Agenais.

C. 3008. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1768-1773. — Décharges sur le vingtième taillable de l'élection de Périgueux : — Naud de Buade ; Vayre de Blanzac ; Tavert de Lansade ; Lavergne, ancien officier ; Alary ; Valleton de Carrieux ; Lambert de la Léotardie ; Pourquéry ; Prévost de Cours ; Trarieux ; Picard de la Coste, etc.

C. 3009. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1773. — Décharges sur le vingtième taillable de l'élection de Périgueux : — De Fraigneau ; Burète ; Mestre des Farsies ; Thouron ; Eyma ; Brauwers ; Maulmont de Fayolle, etc.

C. 3010. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1773. — Décharges sur le vingtième taillable de l'élection de Périgueux : — Reclus, etc.

C. 3011. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1773-1774.. — Décharges sur le vingtième taillable de l'élection de Périgueux : — Monfumat de Marembaut ; Desmaisons ; Marmontel ; de Labroue ; Dupouy ; Plazanet ; Villepontoux, etc.

C. 3012. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1772. — Décharges sur le vingtième taillable de l'élec

tion de Périgueux : — de Masfraud ; Dartensec ; dame de Nanteuil ; de Poulard ; Fontaine, ingénieur géographe, habitant de la paroisse Saint-Martin de Frugie, etc.

C. 3013. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1772. — Décharges sur le vingtième taillable de l'élection de Périgueux : — Prévost de la Rolphie ; Eydely de Belair ; Delage de Fargeas, etc.

C. 3014. (Carton.) — 114 pièces, papier

1772. — Décharges sur le vingtième taillable de l'élection de Périgueux : — Soullier, avocat ; Montozon ; de Rochon ; Cellerier ; Sudrie de Laporte ; Dauriac ; de Gaulier ; Magne de Vauriat, etc.

C. 3015. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1772. — Décharges sur le vingtième taillable de l'élection de Périgueux : — de Guilhem de Puylagarde ; de Lignac ; Cros de Rochefort ; Rolle ; Dufraisse ; Choury de Laugerie, etc.

C. 3016. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1744-1751. — Correspondance des intendants avec le ministère, concernant : — le montant des rôles du dixième de la généralité arrêtés pour 1744 en augmentation de deux cent mille livres sur l'année précédente ; — l'état de situation du dixième de l'industrie depuis son établissement ; — les instructions sur la levée du dixième, et la manière dont sont dressés les rôles par des écrivains publics illettrés, qui vont attendre à la porte des villes les paysans syndics venus pour les faire dresser à des gens plus capables ; — l'assujettissement à cet impôt du revenu des octrois des villes, dont Tourny propose l'exemption, en considération de ce qu'en bonne justice les revenus patrimoniaux des villes devraient seuls y être soumis ; — l'application de la taxe du vingtième aux rentes dues au clergé et aux hôpitaux par les propriétaires fonciers chargés d'en retenir le montant en déduction du payement de ces rentes ; — la perception du vingtième ordonnée également sur les biens des princes du sang ; — l'état des rentes ecclésiastiques dues dans la Généralité, présenté en forme de tableaux contenant les noms des couvents, églises, hôpitaux, la date du titre de création des rentes, et leur montant ; — l'estimation, demandée par le ministre, des biens, baux, fermes et revenus des officiers du parlement, en regard de la cote à laquelle chacun a été imposé. — Copie du bail des fruits et revenus du comté d'Agenais et Condomois consenti par la duchesse d'Aiguillon en 1735.

C. 3017. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1752-1754. — Correspondance des intendants Tourny et Boutin avec le ministère concernant : — les dépenses de la refonte des rôles des élections d'Agen et de Condom ; — la nécessité d'abaisser le taux d'établissement des revenus des terres dans les subdélégations de Villeneuve et de Marmande, qui a été forcé la première année du vingtième ; — État des rentes ecclésiastiques des élections d'Agen et de Sarlat. — Correspondance du duc d'Aiguillon avec l'intendant au sujet de la rigueur des percepteurs du vingtième et l'élévation des impôts.

C. 3018. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1754-1756. — Correspondance de Tourny avec le ministère concernant : — les rentes ecclésiastiques ; — la demande de l'hôpital Saint-André de Bordeaux d'être déchargé du vingtième sur la rente viagère qu'il paye à M. de Grissac, pour prix d'une maison ; — l'interprétation et l'application des ordonnances sur l'établissement du vingtième : trois lettres du contrôleur général en forme d'instruction, et traitant à fond la matière ; — l'augmentation obtenue de 34,000 livres sur la noblesse, et de 18,000 sur les bourgeois de Bordeaux, par Mel de Saint-Céran, receveur du vingtième, au moyen de la refonte des rôles dont l'intendant paraît désapprouver la rigueur ; réclamations contre l'élévation de leur taux par les nobles : De Bergeron, capitaine garde-côte à Lamarque, en Médoc ; Lamothe Guérin ; de Ségur Cabanac ; de Pineau ; dame de Fontainieu de Belsunce, marquise de Castelmoron ; de Virazel ; le chevalier de Belestat, commandeur de l'ordre de Malte, etc, etc. — État des biens fonds des officiers du parlement, accompagné de notes très-détaillées sur les biens, les revenus et la fortune de chacun. — État des principaux articles des biens fonds de la noblesse de Bordeaux qui sont susceptibles d'une augmentation considérable sur leur cote. — État des étrangers possesseurs de biens fonds dans la ville et banlieue de Bordeaux : Clarck, Jacob Albert, Quin, Vanderbranden, Both, Zacan Harmensen, Hansen, Clock, Angely, Smith, Meyère, Dillon, Collingwood, White, Lynch, Boyd, Walsh, Brauwer, Cat, Popp, Toebaert, etc. — Lettre de M. de Tourny au contrôleur général sur la néces-

sité, vu la gêne universelle, de ne pas imposer à la rigueur les biens fonds des officiers du parlement dont la fortune à tous est presque dérangée par la mauvaise récolte précédente et les croisières de l'ennemi ; le contrôleur général ordonne de passer outre.

C. 3019. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier ; 8 imprimés.

1756-1757. — États de comparaison du vingtième de 1754 avec celui de 1756 : augmentation de quatre-vingt mille livres, dont soixante-treize, seulement sur l'élection de Bordeaux. — État de décharges sur le rôle des biens fonds de la noblesse de Bordeaux. — Demandes de modération formées par : J. de la Tour ; de Ségur, prévôt de Paris ; Barbeguière ; Baulos ; de Melet ; d'Agès ; de Lusignan ; de Fontenille ; Gruau, bourgeois de Saint-Julien, en Médoc, etc. — La compagnie des Indes achète les vins bordelais pendant la guerre avec l'Angleterre. — Déclaration du Roi et arrêts du conseil prorogeant la levée du premier vingtième établi en 1749 et établissant un second jusqu'à la paix : opposition des parlements ; enregistrement de la déclaration par celui de Bordeaux, sous réserve de remontrances à adresser au Roi ; remontrances (imprimées) des États de Bretagne, des parlements de Navarre, Paris, Rouen, Toulouse, de la cour des comptes de Provence, et copie d'un article de la *Gazette de Hollande,* de la réponse du Roi au parlement de Paris, et d'une lettre du contrôleur général au parlement de Toulouse. — Correspondance de M. de Tourny avec le ministère, sur la difficulté d'obtenir des déclarations exactes de la part des propriétaires, et les ménagements à garder par l'intendant envers le parlement, qui le rend responsable de l'augmentation des impôts.

C. 3020. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1759-1767. — Comptes de la levée des vingtièmes dans la Généralité.

C. 3021. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1755-1765. — Comptes et bordereaux du vingtième.

C. 3022. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1752-1770. — Décharges et modérations. — Condomois et Bazadais. — Marquis de Flamarens ; de Marbotin ; de Rayne ; de Forcade ; Faucher, commissaire des guerres comte de Preyssac ; chevalier de Sérigny ; Boissonade ; de Richemont ; Brondeau ; Pérignon ; Dufourc de Bergès ; de La Guette, ingénieur des ponts et chaussées, etc.

C. 3023. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1770-1772. — Décharges et modérations. — Condomois. — De la Chapelle ; de Malelières ; de Cambon ; de Bazignan ; de Métivier ; d'Espagne ; de Berrac ; du Bouzet ; Lassus, etc.

C. 3024. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1772. — Décharges et modérations. — Bazadais. — Bourriot ; d'Arnaud ; de Tauzia ; de Lacrosse ; de Léglise ; Durège ; Dezeimeris, etc.

C. 3025. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1772. — Décharges et modérations. — Condomois. — Lavaissière ; Rolle de Balissac ; Daubry de Puymorin ; Marcellus ; de Bacalan ; de Carle ; Fortassies ; etc. Nombreuses requêtes de laboureurs et artisans, qui signent presque tous leur nom.

C. 3026. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1772. — Décharges et modérations. — Condomois, — Dame Massas de Laroque, veuve Chicq, Dabadie de Lurbe ; d'Imbert ; Tourtonde, chevalier de Saint-Louis ; de Bridiers Villemor ; Doazan ; Caucabane de Baudignan ; de La gonde ; d'Esparbès ; Capot Feuillide, etc.

C. 3027. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1772. — Décharges et modérations. — Condomois. — De Barrau ; Dudrot de Capdebosc ; de Perricot ; Pinderiès de Lasserre ; de Galard ; de Claret de Goyon, etc.

C. 3028. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1772-1775. — Décharges et modérations. — Condomois. — Mibielle ; Dubartas de Cavaignan ; de Gripière ; de Melet, etc. — Comptes rendus des vingtièmes. — Lettres de félicitations adressées à M. de Clugny sur sa translation à l'intendance de Bordeaux.

C. 3029. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1775-1776. — Correspondance de M. de Clugny avec le directeur des vingtièmes, les subdélégués, et le secrétaire de l'intendance, sur diverses matières relatives à la capitation ou aux vingtièmes, et concernant : — les impositions des communes ; — les dépôts de mendiants, remplis de pauvres, et la forme d'engagement dans les compagnies d'ouvriers provinciaux, des mendiants qui voudraient obtenir du travail ; — le rôle d'imposition des maîtres boulangers, trop élevé eu égard à leurs bénéfices, tels qu'ils résultent de la taxe du pain établie après la reconstitution en 1772 de la maîtrise ; — la création sur les fonds de l'impôt d'un emploi de médecin provincial qui se transporterait partout où se déclarerait une épidémie, et surtout dans les campagnes, généralement dépourvues de médecins ; — le remboursement des bestiaux perdus lors de l'épizootie des Landes ; — les chargements et arrivages de farines étrangères, (un convoi de quatre vaisseaux de Boston dans le port de Bordeaux, cherchant, en échange de leurs farines, à acheter secrètement des fusils, sabres et poudre à tirer) ; — un mémoire adressé au contrôleur général Turgot, par le présidial de Condom sur les raisons qui s'opposent à la réunion dont on le menacé et à son absorption dans celui d'Agen, etc.

C. 3030. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1762-1770. — États de décharges des vingtièmes ; comptes et bordereaux de situation.

C. 3031. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1770. — Décharges sur les vingtièmes. — Condomois. — Héron de Malaussane ; baron de Trenquelléon ; Saint-Marc ; Gombault de Lagrange ; de Pichard ; de Martin Marcellus ; de Monestay, marquis de Chazeron ; de Madaillan, etc.

C. 3032. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1770 — Décharges sur les vingtièmes. — Condomois. — De Lasseran ; Ladevèze ; Ladevèze de Charrin ; marquis de Lussan ; Molinis ; de Barrau de Benque ; Monlezun de Lartigue, etc.

C 3033. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1770. — Décharges sur les vingtièmes. — Condomois. — Sauvage de Tallien ; Jurquet ; Delbreil ; Champetier ; Boileau, capitaine d'artillerie, etc.

C. 3034. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1770-1771. — Décharges sur les vingtièmes. — Officiers du parlement et de la cour des Aides.

C. 3035. (Carton.) — 91 pièces, papier ; 3 parchemins.

1769-1774. — Comptes et rôles des vingtièmes. — États de décharges et non valeurs.

C. 3036 (Carton.) — 124 pièces, papier.

1750-1786. — Rôles des vingtièmes des paroisses de Mouliet, Saint-Pey de Castets, Pujols, Douiezun, Villemartin, Civrac (Gironde.) — Bordereaux des comptes de la capitation en 1755. — Comptes du vingtième des années 1785 et 1786. — Correspondance de l'intendance avec la recette générale sur le service de la trésorerie.

C. 3037. (Carton.) — 16 pièces, papier.

1756-1763. — État de comparaison de la taille et du vingtième pour servir à la réformation des rôles des deux impositions : le rapport de la taille au vingtième est de 20 sols à 11, 12, 13 et 15 sols, suivant les localités ; en 1763, la capitation n'est que de la moitié de la taille.

C. 3038. (Carton.) — 123 pièces, papier.

1768-1769. — Décharges sur la capitation, la taille et les vingtièmes.

C. 3039. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1769-1770. — Décharges sur la capitation et les vingtièmes.

C. 3940. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1770-1771. — Décharges sur la capitation et les vingtièmes.

C. 3041. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1771. — Décharges sur la capitation et les vingtièmes.

C. 3042. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1771. — Décharges sur les vingtièmes.

C. 3043. (Carton.) — 100 pièces, papier ; 5 parchemins.

1741-1758. — Bordereaux des comptes du dixième et des premier et second vingtièmes. — Correspondance entre l'intendance et le ministère sur l'accélération des rentrées et la vérification des comptes des receveurs.

C. 3044. (Carton.) — 124 pièces, papier ; 6 parchemins.

1760-1789. — Suppression de la subvention générale établie par l'édit de septembre 1759, qui est remplacée par un second vingtième, avec augmentation de la capitation et remontrances du parlement de Bordeaux. Édit prorogeant la perception du second vingtième jusqu'en 1781. — Mémoire sur les décharges et modérations ; — suppression dans les campagnes des vingtièmes d'industrie. — Formulaires, instructions, observations et réponses aux questions posées au contrôleur général, par les percepteurs et contrôleurs du vingtième, sur quelques parties de ce service.

C. 3045. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1735-1756. — Décharges d'impositions : capitation et vingtièmes.

C. 3046. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1756-1758. — Déchargés et modérations : — de Vassal de Rignac ; Gillet de Lacaze ; de Roche ; de Bars de Lafaurie ; de Roux de Brianson ; Touchebœuf, comte de Clermont ; de Montmirail ; de Lamole ; de Valette Montbrun ; de Blancher ; dame de Sivrac de Vivans, etc. — Minutes des rôles du vingtième des biens dans les paroisses de Saint-Loubès, Beychac, Caillau, Cameyrac, Yvrac et Saint-Sulpice (Gironde).

C. 3047. (Carton.) — 99 pièces, papier.

1758. — Décharges sur les vingtièmes. — Élection de Sarlat. — De Javel de Giversac ; de la Brousse, incendié par la foudre et totale destruction du château de Meysès, bâtiments, papiers, terriers et titres ; dame Foucaud de Pontbriant, veuve du vicomte de Rastignac, incendiée deux fois en trois ans à Puch et à Cabiral, élections de Périgueux et de Sarlat ; de Bideren ; de Selves ; de Bacalan Montbazillac ; les commissaires des chemins en construction ; les propriétaires de terrains pris pour établissement des routes ; Escot, bourgeois de Bergerac ; de Lascoux, médecin des pauvres.

C. 3048. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1758. — Décharges sur les vingtièmes. — Élection de Sarlat : — les commissaires des chemins ; le seigneur de Cassius ; le seigneur de Lestang, etc.

C. 3049. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1758. — Décharges sur les vingtièmes. — Élection de Sarlat : — Daussel de Goyon ; Grézis ; de Geneste, etc.

C. 3050. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1758-1763. — Décharges sur les vingtièmes. — Élections de Sarlat et de Bordeaux : — les syndics et les commissaires des chemins ; les sieurs Fonfrède ; Dumas ; Clamageran ; Brian ; Chaudruc, etc. — Décharges sur le vingtième d'industrie.

C. 3051. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1763. — Décharges sur le vingtième d'industrie, élection de Bordeaux.

C. 3052. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1719-1789. — Décharges sur les vingtièmes, et rôles de paroisses : requêtes de particuliers. — Rôles de répartition sur la comté de Castres et de Portets (Gironde) d'une imposition complémentaire ; rôles du vingtième, en 1757, des paroisses de Bouliac, La Tresne, Cénac, Sadirac, Cam-

blancs, Meynac, Cambes, Quinsac ; Arès, Lège, Andernos, Gujan, Audenge, Biganos, le Teich, Certes, la Teste, Mios et le Barp, Cazeaux (Gironde.) — État du nombre des fusils des paroisses de la subdélégation de Bordeaux, non comprises celles de la lande, qui ont été transportés, par ordre de l'intendant, au Château-Trompette.

C. 3053. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1769. — Décharges sur les vingtièmes, pour incendies, gelées, grêles et inondations. — États de pères de dix enfants ; décisions du conseil.

C. 3054. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1769-177. — Décharges sur les vingtièmes, pour pertes par cas fortuit.

C. 3055. (Carton.) — 80 pièces, papier.

1766-1773. — Décharges sur les vingtièmes : — d'Orthez ; Daulède ; de Giac ; Bertin, comtesse de Jumilhac ; J. de Captal ; Lagrange-Chancel ; Ducluzel de la Chabrerie ; Duhousset ; Froidefond de Laborde ; Faure de Rochefort ; La Roche-Aymon ; La Marthonie ; Lavanière de Champniers ; Meredieu ; Sirven, — Astruc ; Cajus ; Guestier ; Gernon ; Patrice Mitchell ; Saintours ; Vaucocour ; Trigant ; — Desroziers, médecin ; Yriarte ; de Guérin ; de Vernejoul ; Vivie ; — Béchade ; de Lacrosse ; de Mayence ; Pardiac ; Pic de Biais de La Mirandole ; de Pindray ; — Beaune, juge de Lauzun ; Descorailles ; Digeon ; — de Lauzerte ; l'abbé Desbiey ; Brulx ; Clinet ; de Maillet ; Grenier ; Cazemayor de Gestas ; O'Connor ; Drouyn ; de Menou ; Darrieude Maisonneuve.

C. 3056. (Carton.) — 80 pièces, papier.

1771-1774. — États des requêtes des particuliers ou contribuables en demande de décharge ou modération de leurs vingtièmes : — le chevalier d'Adhémar ; Duret de Gillet ; Desmoulins de Leybardie ; Fontainemarie ; de Brochard ; de Chantal ; Biré ; — Cassini de Mazet ; de la Roche Geneste ; de Régis ; de Rabar ; Saint-Gilis ; — vicomte de Broglio ; de Gombault ; de Joigny Bellebrune ; — Vergniaud ; de Monzie ; de Gontaut de Lauzerte ; Calmette ; Bodin de Saint-Laurent ; de Coëtlogon de Gobineau ; de Lescours ; le ministre d'État Bertin ; l'abbé Bertin ; Belleyme ; le chevalier de Lavalette, etc.

C. 3057. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1710-1712. — Dixième. — Correspondance de l'intendant avec le ministère concernant : — la levée du dixième ; — le compte rendu hebdomadaire à exiger des receveurs ; — la création d'un tribunal pour juger les contestations ; — les instructions pour les contrôleurs, receveurs, et les subdélégués. — Questionnaire des intendants et décisions du contrôleur général.

C. 3058. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1712-1714. — Les biens ecclésiastiques dispensés, les établissements des Jésuites destinés à l'enseignement exemptés du dixième. — Les villes et paroisses invitées à produire les états de leurs octrois, revenus patrimoniaux, communaux et autres, pour servir d'assiette à l'impôt. — Projet d'abonner la ville de Bordeaux, afin d'éviter de troubler le commerce en appliquant le dixième d'industrie. — Ordres donnés aux receveurs des tailles de faire d'abord rentrer le dixième avant les autres impôts ordinaires.

C. 3059. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1714-1719. — Correspondance de la Cour et du ministère avec l'intendance de Bordeaux concernant la perception, le rendement, l'augmentation dont le dixième est susceptible, les exemptions réclamées, et l'énormité des frais de sa perception dans la province.

C. 3060. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1737-1743. — Rétablissement du dixième, supprimé en 1736, au taux à cette époque de treize cent quarante mille livres ; le contrôleur général estime qu'on en pourrait tirer dix-huit cent mille ; néanmoins il ne le fixe qu'à quinze cent cinquante. — Tentative d'obtenir enfin des déclarations vraies de la part des propriétaires sur la valeur de leurs biens, par l'augmentation d'un quart en sus de l'imposition de 1736, devant donner lieu à des demandes universelles de réduction, qui ne seraient accordées que sur le vû des états de biens dûment certifiés. — État de comparaison des articles des maisons de la ville de Bordeaux en 1736 et en 1742. — Etat de comparaison, pour ces mêmes années, des cotes du dixième payé par les officiers du parlement. — Exemption du dixième d'industrie réclamée par les négociants anglais et hollandais ; rejet de

la requête de la chambre de commerce de Bordeaux tendant à faire décharger de l'impôt les armateurs, banquiers et commissionnaires.

C. 3061. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1742-1749. — Etats des non-valeurs, décharges et modérations du dixième sur les biens fonds de la noblesse de Bordeaux et de Libourne, et sur les maisons de la ville de Bordeaux.

C. 3062. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier.

1708. — Impositions particulières. — Répartition sur la province d'une somme de vingt mille livres pour le remboursement d'offices, créés en 1705, d'inspecteurs des matériaux destinés à la construction.

C. 3063. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier ; 3 parchemins.

1721-1730. — Impositions particulières. — Règlement sur l'imposition pour logement des officiers d'artillerie, ingénieurs et commissaires des guerres ; mémoire sur la question : MM. de Tarneau, de Montviel, Roberie, inspecteurs généraux, et prévôt général de la maréchaussée ; Toureau, de Tigné, directeurs des fortifications de la Guienne de Bayonne à Bordeaux, et de l'Aunis et Saintonge, avec Blaye et le fort Médoc ; de Bitry, de la Rondais, Barbier, Vilard, ingénieurs. — Imposition pour les droits d'usage dus par les communautés laïques à cause des biens qu'elles possèdent à titre d'usufruit, renouvelée ; les deux sols pour livre en dépendant attribués à l'ordre militaire de Saint-Louis pour vingt-deux années, à reprendre en arrière depuis 1702. — Abonnement de la Généralité pour le rachat des droits établis en 1710 sur les huiles fabriquées dans le royaume ; déclarations de moulins et pressoirs ; exercice de la régie.

C. 3064. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier ; 6 parchemins.

1730-1731. — Impositions particulières et projets de département. — Suppression de l'indemnité de logement du prévôt général de la maréchaussée ; imposition pour le logement des autres officiers et ingénieurs. — Création, en 1724, de trois deniers pour livre, en sus de la taille, en faveur des hôpitaux, formant trente-sept mille six cent soixante et une livres, la taille étant de deux millions huit cent soixante dix mille. — Fourrages et milices ; états et départements.

C. 3065. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier ; 2 parchemins.

1734-1735. — Logements militaires. — Hôpitaux. — Ustensiles. — Pépinières : entretien des sept pépinières royales créées dans la Généralité.

C. 3066. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier ; 2 parchemins

1736-1737. — Entretien des pépinières. — Hôpitaux. — Fourrages. — Logements militaires : Leroy de Paulin, ingénieur en second à Blaye, sous les ordres de MM. de la Mothe Tibergeau, et Desmeurgez.

C. 3067. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier ; 2 parchemins.

1738-1739. — Logements militaires. — Hôpitaux. — Fourrages et milice ; états et départements.

C. 3068. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier.

1748. — Assiette de département. — Projet de répartition du moins-imposé pour 1748, à cause de grêles, inondation et autres accidents.

C. 3069. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1748-1750. — Répartition sur la Généralité de la somme de cent quatre-vingt mille livres, ordonnée être imposée par arrêt du conseil du 8 octobre 1748, à-compte des deux tiers de la somme à laquelle se trouvera monter la perte survenue sur les grains d'approvisionnement achetés depuis le mois de septembre 1747 pour la subsistance de la Généralité par les négociants commissionnaires préposés à cet effet sous l'autorité du conseil.

C. 3070. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier

1744-1748. — Impositions pour les frais de milice. — Requêtes des syndics, et procès-verbaux des effets de caserne, ainsi que de la dépense faite à l'occasion du logement des conscrits ; états et comptes.

C. 3071. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1748-1749. — Demandes en décharges et modération sur les impositions de la province.

C. 3072. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1749-1750. — Requêtes de collecteurs contre des contribuables pour impositions dont ils avaient fait l'avance, et demandes dé réimposition :

C. 3073. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1752. — Etats de toutes les impositions particulières faites sur les juridictions des pays de taille réelle, qui ont été vérifiées dans les élections au bas de chaque rôle, autres que les impositions générales, et celles qui sont comprises dans les mandements ordonnés par le conseil (taille, fourrages, quartier, et maîtres de postes.) — Formation du budget des paroisses : loyer de la maison commune, entretien. — Traitement du secrétaire, de 25 à 150 livres selon l'importance des paroisses. — Frais municipaux, variables : dans les villes, de 500 à 100 livres, dans les paroisses rurales, de 20 à 50. — Loyer du presbytère, gages de régents et régentes, 150 et 100 livres ; entretien de la maison d'école, achat de mobilier scolaire. — Entretien de l'horloge, 12 livres, salaire de l'horloger, 15 livres. — Faction des. rôles d'imposition communale, papier des rôles, droit de sceau et de quittance, droit de conservation au greffe généralement attribués au secrétaire. — Frais de perception des impositions, indemnité au collecteur municipal, demi-sol pour livre accordé aux collecteurs. — Honoraires du médecin, gages des consuls, habillements des valets de ville. — Dépenses extraordinaires. Ressemblance des budgets de 1752 avec les budgets actuels.

C. 3074. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1752. — Etats des budgets de paroisses de l'élection de Condom, adressés à l'intendant par les officiers de l'élection.

C. 3075. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1752. — Budgets de paroisses de l'élection de Condom adressés à l'intendant par les élus. — Droit de sceau des rôles. — Droit de quittance. — Emprunt pour les presbytères. — Honoraires du médecin. — Frais municipaux. — Six deniers pour livre (2 centimes par franc) des collecteurs. — Indemnité au collecteur principal. — Secrétaire de la communauté. — Régent. — Imposition d'office par l'intendant, en cas de refus de vote ou d'insuffisance de fonds votés.

C. 3076. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1747-1750. — Impositions particulières. — Réunion de paroisses pour entretenir un curé et un presbytère : plusieurs paroisses dépendantes d'une cure doivent contribuer au logement du curé, au prorata des fonds situés dans chacune. — Régents et médecins. — États des régents et régentes, prédicateurs et autres, pour les honoraires desquels il se fait des impositions chaque année avec la taille des paroisses. — Le château de Puch de Gontaut, au marquis de Jaucourt, servant de presbytère depuis quatre-vingts ans, quoique en ruines. — Réparation à l'église de Marcellus, (Lot-et-Garonne.) — Le régent de Saint-Macaire. — Nomination du médecin de la ville de Razas, lettres de l'évêque et du subdélégué. — Le régent de Puymirol. — Paroisses de la subdélégation de Libourne, affaires de loyer, achat et entretien de presbytères.

C. 3077. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1750-1753. — Impositions particulières. — Délibérations de paroisses. — Le sieur Fonguillère d'Alquié, médecin à Monflanquin, regardé comme un des maîtres de la médecine. — Requêtes de régents, en augmentation d'honoraires, au moins jusqu'à la somme de cent cinquante livres, fixée par les ordonnances. — Requête en faveur de la paroisse de Soumenssac (Lot-et-Garonne), par M. de Chillaud, seigneur, dans laquelle, à l'occasion de vexations commises envers le régent par les syndics et les collecteurs, il rappelle la profonde misère qui s'approche pour le pays par le manque des deux tiers de la récolte en grains, l'émigration en masse de Français allant chercher fortune ailleurs ; « c'est, il est vrai, la plus vile portion de l'État, mais ce sont des hommes qui peut-être formeront là des héros contre nous ; » l'élévation sans mesure des impôts, spécialement du vingtième qui ne devait être que la moitié de l'ancien dixième supprimé, et qui a cependant été grossi au-delà du dixième ; l'abandon de la culture, et surtout la mauvaise levée des impositions. — État des paroisses de l'élection d'Agcn, auxquelles il manque des presbytères.

C. 3078. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1751-1755. — États des paroisses où il doit être ordonné des impositions pour honoraires de médecins, gages de régents et régentes, et supplément aux frais municipaux. — Requêtes en rappel d'indemnité de logement par les curés. — Loyers, achats, entretien de presbytères.

C. 3079. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1751-1754. — Requêtes des paroisses de la Généralité, en autorisation d'imposition particulière : — Faux (Dordogne), pour amortissement de l'achat d'un terrain destiné à bâtir le presbytère ; — Le Change et Blis (Dordogne), pour frais d'un procès de taille ; — Saint-Aignie ; — Le Monteil ; — La Cenne, pour plaider contre son curé sur le taux contesté de la dîme, etc.

C. 3080. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1754-1757. — Requêtes des syndics collecteurs, en erreur de cote, et reprise d'avances. — La ville de Bazas, en rejet sur la banlieue de partie des dépenses faites pour le pavé des chemins publics. — La ville de Casteljaloux d'Albret, en établissement d'une imposition nécessaire, vu le déficit du revenu du souchet, ou vente du vin au détail, au remboursement des avances faites par les citoyens, à la Marche du service municipal, et au payement de la rente due à M. de Bouillon. — Paroisses et communautés imposées pour remboursement de leur dettes.

C. 3081. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1744. — Tableaux dressés sur l'ordre de M. de Tourny, des sommes à imposer dans la Généralité pour le loyer des maisons presbytérales, — des paroisses sans presbytères, — des régents et régentes pour lesquels il se fait annuellemement des impositions dans les paroisses, vu l'insuffisance des fonds municipaux ordinaires. — Délibérations des bourgs et paroisses, etc.

C. 3082. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier ; 1 parchemin.

1745-1749. — États des sommes à imposer avec la taille de l'année dans les paroisses de chaque élection, tant pour loyer de maisons presbytérales que pour gages des régents.

C. 3083. (Carton.) — 70 pièces, papier ; 11 parchemins.

1760-1787. — Rôles d'imposition pour la réparation du presbytère de Mérignas et de celui de Saint-Sulpice de Faleyrens, réparation de l'église de la Veyrie, juridiction de Rauzan (Gironde), etc. — Correspondance du ministère avec les intendants concernant les impositions : — des milices gardes-côtes, — des troupes hors du territoire, — des casernes en construction à Libourne, Bergerac et Sainte Foy ; — l'état des récoltes et les diminutions sur la taille accordées par le Roi.

C. 3084. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1761-1763. — Rôles d'impositions diverses : ustensile, fourrages, logements, casernes, gardes-côtes, maîtres de poste, réparties entre les élections de la Généralité.

C. 3085. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1759-1759. — Requêtes en impositions de la part des paroisses, en réimposition de la part des particuliers pour avances faites aux municipalités : transport de fusils de la subdélégation de Sarlat jusqu'au Château-Trompette, lors du désarmement de la province ; réparation de la fontaine du Griffon, à Nérac ; réédification de l'hôtel de ville, et frais d'établissement des Frères des Écoles Chrétiennes à Bazas ; remboursement aux religieuses de Mezin d'un prêt contracté pour défendre à une instance ; frais de procès-verbal et d'estimation du dommage causé par la gelée dans la banlieue de Libourne, paluds de Gondat, et de Claupalu, avec les noms de tous les propriétaires des paluds et des graves ; réimposition sur la paroisse de Busseroles, subdélégation de Nontron, de la cote indûment perçue sur P. Blanchard, seigneur de Puymartin, chargé, sous le nom du sieur de Reix des Rivières, de la fourniture de boulets ronds en fer pour la marine, au port de Rochefort, etc.

C. 3086. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1759. — Requêtes des paroisses en autorisation de. s'imposer pour diverses causes. — Arpentement de la juridiction de Buzet ; réparation du presbytère de Condom ; loyer de celui de Nérac ; — dépenses du séjour de trois

compagnies des dragons de la Reine dans la banlieue de Bordeaux, et les paroisses du Médoc : Eysines, Le Bouscat, Bruges, Taillan, Blanquefort et Margaux. — Requête des fermiers de la sirie de Lesparre en modération de leur taux.

C. 3087. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1759-1760. — Requêtes en imposition ou réimposition ; — frais d'un procès contre le prieur de Belin, à soutenir par la paroisse de Salles sur la quotité de la dîme des agneaux ; — frais de réparation d'armes des compagnies de communes ; logement des troupes en Médoc, petits frais, fascines et réortes transportées, pour les redoutes de By, et de Goullée à Bégadan (Gironde) ; transport de fascines et réortes à Porlets, et en terre gasque ; — refonte de la cloche de Morizès.

C. 3088. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1760-1764. — Réimpositions demandées pouravances des syndics ; — Montignac (Dordogne), réparation de la grande rue ; — Berson, en Blayais (Gironde), copie du rôle de la taille en 1761, à l'occasion d'une réclamation de cote ; — Barsac, surtaux de taille sur le moulin du Pont, appartenant aux Chartreux ; — Castillon-sur-Dordogne, dépense faite par la municipalité du mobilier d'une école de garçons et du transport des meubles privés de l'instituteur appelé par la paroisse ; l'intendant autorise, vu le mérite de l'instituteur.

C. 3089. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1764. — État et département sur les élections, des impositions des casernes, fourrage et logements militaires.

C. 3090. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier ; 1 parchemin.

1765-1769. — Imposition de dix-huit livres sur une paroisse de l'élection de Condom, pour acquitter, après dix ans de service à l'armée, la moitié de la somme de trente-six livres moyennant laquelle un remplaçant s'était vendu à deux paroisses, en qualité de milicien. — Imposition de cinq cents livres pour la reconstruction de l'église de l'hôpital de Bazas ; — reconstruction de la porte Taillade et rétablissement d'un nouveau champ de foire, — frais d'un nouvel arpentement, et de la refonte de la matrice cadastrale, à Astaffort ; — imposition pour l'érection d'une croix de mission à Saint-Vincent de Clairac, votée par les habitants, quoique, dit la requête, les trois quarts de la population soient religionnaires. — Demande de la ville de Castillon d'être autorisée à créer une imposition annuelle de trois cents livres pour tenir lieu des revenus qui manquent ; — demande de la paroisse de Fronsac d'une imposition destinée à couvrir les dépenses à faire dans la charge de syndic ; refusée par l'intendant. — Fournitures des lits militaires, propositions d'abonnement, etc.

C. 3091. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1766-1770. — Impositions particulières. — Complément d'imposition pour le fourrage des troupes ; — indemnité à payer par une paroisse pour le prix d'une bête de trait, morte dans le transport des équipages militaires, et sa valeur remboursée au propriétaire ; — arpentement de la juridiction de Soumenssac ; levée du plan préparatoire de l'établissement d'un port à Clairac ; arpentement de la seigneurie de Dominipech ; — réparation d'une fontaine à Négronde (Dordogne), la seule qui donne de l'eau aux habitants. — Imposition pour acheter un presbytère à Caudesaigues, etc.

C. 3092. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1757-1767. — État de répartition de la somme de deux cent cinquante mille livres accordée par le Roi en diminution de la taille de 1757. — Brevet de la taille de 1764 comparée à celle de 1761, et état général de comparaison des impositions ; capitation des corps d'états de la ville de Bordeaux ; rôles du premier et du second vingtième ; capitation générale. — État de toutes les impositions, générales ou particulières, établies sur l'année 1765. — Budget de la province, répartition sous vingt-cinq chapitres spéciaux : total sept millions cinq cent soixante mille livres.

C. 3093. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1769-1770. — Impositions de 1767, sept millions cinq cent soixante mille livres, et de 1769, huit millions deux cent quarante mille ; la capitation est des deux tiers de la taille ; les vingtièmes l'égalent. — Impositions particulières : état des sommes imposées pour la réparation des presbytères dans la Généralité.

C. 3094. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1771. — Impositions particulières des élections d'Agen et de Condom. — Réimposition sur la paroisse de Puymian d'une somme perdue par le messager de la taille, dont le cheval s'étant noyé au passage d'Aiguillon, et le sauvetage de trente et une mille livres opéré, neuf cents livres cependant demeurèrent au fond de la rivière ; — Impositions : pour la réparation du pont de Gastelsagrat, limitrophe à la juridiction de La Lande (Tarn-et-Garonne) ; les dépenses du devis ordonnées être prises sur les gages des officiers municipaux, « l'intention du Roi étant en effet que le ministère de ses officiers soit gratuit, principalement dans les villes qui n'ont que des revenus médiocres ; » — pour envoyer à Bordeaux, au cours public et gratuit d'accouchement professé par madame Du Coudray, sage-femme de Paris, pensionnée de Sa Majesté, une femme de la paroisse de Miramont, envoyée par délibération des habitants ; — une autre femme de Lusignan ; — et deux élèves de Clairac, dont les dépenses et frais de séjour pendant deux mois à Bordeaux ont été avancés par M. Balguerie de Raoul. — État de sommes à imposer pour loyer de presbytères, et pour complément de gages de régents.

C. 3095. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1771. — Requêtes en diminution ou remise d'impôts ; loyers des presbytères et gages de régents ; demandes de taux d'office, vu la pesanteur des rôles dressés par les collecteurs. — État de la subdélégation de Bergerac, composée de cent vingt paroisses : à Bergerac, trois fabriques de faïence, dont on prend la terre à deux lieues ; sept moulins à blé, deux à martinets pour battre le cuivre ; — rareté croissante du bois de haute futaie ; carrières de pierres à bâtir et de grès pour pavés ; carrières à meules de Lanquais et de Montbazillac ; les habitants « peu soucieux de planter des pommes de terre, ce sont pour eux des nouveautés très-utiles, mais auxquelles ils ne se résoudront point, à moins de très-grands encouragements. » — Requête du comte de Rastignac, en faveur de son peuple de Firbeix, pour lequel il a payé la moitié des impôts et fourni les grains nécessaires à la subsistance. — Mémoire des officiers de l'élection de Périgueux, suppliant eux-mêmes que les impositions soient diminuées, étant devenus intolérables ; les gens, sans pain et sans ressources, vendent les bestiaux, mettent les bois de châtaigners en coupe universelle, offrant pour rien aux forges des processions de charretées ; en outre, grêles, gelées, épizootie.

C. 3096. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1771. — Impositions particulières des élections de Périgueux et de Sarlat. — Réimpositions pour pertes par incendie, grêle et gelée. — Loyers de presbytères. — Requêtes des paroisses demandant une répartition plus juste des impôts, et pour y parvenir,, une taxe d'office : plus confiantes en la justice de l'administration qu'à celle de leurs concitoyens collecteurs.

C. 3097. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1740-1758. — Requêtes en autorisation de s'imposer, afin d'entretenir un régent, présentées par les paroisses. — Enquête administrative faite par M. de Tourny (1757-1758) sur les écoles de la Généralité : noms, prénoms, notes signalétiques, traitement, de tous les régents et régentes de de chaque subdélégation de Périgueux, Nontron, Sainte-Foy, Marmande, Agen, Villeneuve, Montflanquin, Clairac et Nérac. Mémoire sur le rétablissement et le règlement des écoles publiques à Clairac ; observations et rapports.

C. 3098. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1758-1778. — Impositions locales : tableau des contributions ordinaires à lever sur le pays de Labourt. — Gages des régents ; — gages des messagers des paroisses, porteurs de lettres et paquets jusqu'au bureau de poste d'Agen ; — frais de dépôt et d'entretien des armes des troupes de la vicomte d'Orthez (Basses-Pyrénées), qui, par ordonnance du ministre, ont été transportées à l'arsenal de Bayonne ; — refonte de la cloche de Monget, subdélégation de Saint-Sever ; — levée et entretien d'un corps de gardes champêtres volontaires dans la paroisse de Lahontan, élection de Dax, chargés de poursuivre et d'arrêter les voleurs de bestiaux et les dévastateurs des forêts ; — dépense, sur le pied de trois sols et demi par journal, d'un nouvel arpentement et cadastre dans quelques paroisses.

C. 3099. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1772. — Requêtes en autorisation de s'imposer, par des paroisses de l'élection de Sarlat, pour établir des rôles d'office, rembourser des avances faites, réparer les église, etc.

C. 3100. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1772. — Impositions dans l'élection d'Agen : loyers de presbytères, gages de régents et régentes ; frais de procès à un collecteur qui s'était évadé afin de ne pas remplir son office ; augmentation du traitement des secrétaires de mairies ; élévation de 150 à 200 livres des gages de régents dans quelques paroisses.

C. 3101. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1772. — Élection de Périgueux. — Réimpositions pour pertes par incendies ; loyers de presbytères, gages de régents ; taxes et rôles d'office : le sieur de Maraleix de la Verdalle, ancien lieutenant au régiment de Poitou ; la dame de Beaumont de Lissac, veuve du sieur de Chambon. — Rappel par le contrôleur général des dispositions de l'édit de juillet 1766, ne conservant aux officiers commensaux que l'exemption de la taille personnelle (Moreau de Sénonches, gentilhomme ordinaire du Roi), etc.

C. 3102. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1772. — Élection de Bordeaux. — Réimpositions pour reprises des syndics. — Refonte de cloche à Saint-Seurin-sur-l'Isle ; — grains demandés, vu la disette, par les paroisses du Médoc et du Blayais.

C. 3103. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1774. — Élection d'Agen. — Impositions : — loyer de la maréchaussée ; — arpentement général de la ville d'Agen, et loyer de l'Hôtel-de-Ville et de la prison ; — transaction, avant procès, entre le duc d'Aiguillon et la communauté de Montpezat, pour dépens et arrérages de rentes : — clocher de La Garrigue ; — frais d'élèves sages-femmes envoyées à Bordeaux suivre le cours d'accouchement ; — réparation aux églises de Puymirol et de Roquecor ; — achat du presbytère de Caudesaigues ; — traitement d'augmentation proposé pour le régent de Sainte-Foy : 400 livres fixes, plus rétribution scolaire de 30 sols par élève et par mois jusqu'aux quatre premières règles, et de 3 livres ensuite ; opposition d'une partie de la ville, qui voit là le noyau d'un séminaire protestant, et propose le maintien de l'école telle qu'elle existe, sans changement de méthode ni de titulaire. — Élection de Condom ; — reconstruction en partie de l'église de l'hôpital de Bazas : — fontaine publique de Gazaupouy ; — achat du presbytère de Blazimont, et d'un terrain adjacent ; — requête du sieur curé de Senestis (Lot-et-Garonne), contre le maire et un échevin médecin qui ont appliqué l'indemnité de logement, due au desservant, à augmenter le traitement du médecin de la juridiction, qui est cet échevin lui-même ; — augmentation des gages de la régente de Francescas, sœur Jeanne Lasserre, de l'Hôpital général de Saint-Joseph de Tarbes ; — indemnité à la ville de Monségur, pour les charges extrêmes qu'elle s'est imposées en empruntant pour la subsistance, pendant plusieurs années, des pauvres de sa dépendance.

C. 3104. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1774. — Élections de Sarlat et de Périgueux. — Gages des messagers de juridictions, porteurs de lettres ; — traitement des filles de Sainte-Marthe, religieuses directrices de l'école des filles à Eymet ; — prix de l'acquisition, par l'hôpital de Montignac, de maisons et emplacement appartenant aux Clarisses de Sarlat, à payer en neuf annuités ; — payement, par les habitants d'une paroisse, de la cote taillable précédemment due et payée par un propriétaire du pays, mais tombée en non-valeur par l'acquisition qu'avait faite de ce domaine un bourgeois de Bordeaux, exempt par conséquent de taille comme habitant d'une ville franche (Lafargue de Grangeneuve, avocat, contre la paroisse de Saucignac) ; — frais d'instance à la Cour des Aides de Guienne, puis à celle de Paris, et enfin au Parlement de Paris, d'un procès en roture soutenu par la paroisse de Bars (Dordogne) contre une famille du pays ; — réparations à la fontaine de Thiviers — rôles d'office, etc.

C. 3105. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier ; 1 parchemin.

1774. — Élections de Périgueux et de Bordeaux. — impositions pour l'entretien des postes, maréchaussée, passage de troupes, etc. ; — cloche de Puynormand ; — entretien, dans les paroisses de la Teste, le Teich et Mios, des ponts en bois établis sur la grande et la petite Craste, qui sépare le pays cultivé d'avec les landes, etc.

C. 3106. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1774.— Élection de Bordeaux. — Requête des habitants de la paroisse d'Eyzines, en diminution de ses impositions particulières (contribution aux frais d'entretien des

troupes dans le Médoc, aux dépenses d'établissement de la poste du Puch Lagubat, et impôt des 8 deniers pour livre) ; vu l'extrême misère de la population, sans récolte en vins depuis dix ans, par la persistance des gelées, sans pain autre que du blé pourri que refusent les bêtes : procès-verbal signé Desvignes, curé, Bodin de Saint-Laurent, Caudéran, Marceron, Bonet, Arrouch, Lassalle, Ponson, Saint-Cricq, Bert, syndic. — Requête de la ville de Blaye, en réduction du rôle de ses impositions, qui de 17,000 livres à l'établissement de la taille tarifée en 1742, est montée, par les impositions particulières, à 24,000. — Supplique « à Paris, à notre Roy de France », des pauvres paysans de Coutras, désespérés par les « hauts tributs » qu'ils payent, et demandant, au nom de Dieu et de tous les saints, que le Roi leur envoie un commissaire départi à la faction du rôle d'office, qui ne connaisse personne dans le pays, afin de leur fixer des taux justes. — mêmes requêtes de plusieurs paroisses.

C. 3107. (Carton.) — 155 pièces, papier ; 1 parchemin.

1773-1775. — Impositions particulières. — Réparations des chemins dans la paroisse de Meilhan ; frais d'arpentement de la paroisse de Dunes (Lot-et-Garonne) ; indemnité de séjour à Périgueux, pour assistance au cours d'accouchement du sieur Brachet, envoyé en mission par l'intendant, payée par la paroisse de Marsac (Dordogne) à une élève sage-femme ; contribution à la construction du pont de Ferrières, sur la rivière d'Isle, par les paroisses intéressées à voir établir la communication entre Excideuil et Périgueux ; établissement de ponts et ponceaux, et fixation de la part des paroisses.

C. 3108. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1775. — Élections diverses. — Sarlat : impositions pour augmentation de loyer des presbytères dans quelques paroisses ; rôles d'office à établir ; secours pour incendies. — Bordeaux : requête de trente-trois veuves, et seize pauvres habitants de La Teste, en diminution de leurs cotes, vu la mort de leurs maris ou fils perdus à la grande pêche, sur le travail desquels reposait l'impôt, etc. — Condom : frais de loyers des presbytères dans les subdélégations de Bazas et de Sainte-Foy.

C. 3109. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1775-1784. — Élections de Condom et d'Agen : — budget de la ville de Bazas (Gironde), formé d'impositions spéciales, en l'absence de tout revenu ; l'hôpital est doté de 100 livres annuellement, et en remplacement du produit des boucheries, dont le profit est pris pour les deniers royaux à raison d'un sol pour livre de viande, on lève une imposition de 1,750 livres. — Incendie de la verrerie Latapy ; secours. — Construction de l'Hôtel-de-Ville de Monflanquin (Lot-et-Garonne), sur l'emplacement de l'hôpital Saint-Jacques. — Nourriture des pauvres de La Parade, lors de la disette de 1772. — Demande de quelques paroisses en augmentation de l'imposition des loyers pour les presbytères, afin de n'avoir pas à en construire de neufs ; — Copie collationnée et authentique, d'après les registres du Conseil d'Etat, des lettres-patentes en date du 28 février 1730, qui désunissent des juridictions de Penne et de Tournon les paroisses désignées par les lettres-patentes de mars 1694, pour former le comté de Puycalvary, sur la tête du comte de Guiscard, et après, du comte de Cadrieu ; ladite désunion, qui doit soustraire ces paroisses à l'énormité des impôts payés par ces juridictions, pour en supporter de moins forts ailleurs, obtenue à l'exemple du sieur Dudon, pour ses terres distraites, en 1725, du taillable de Monflanquin, et des propriétaires de la terre de Saint-Bauzel, distraite pour la même raison du taillable de Roquecor ; forme adoptée, partout où l'on peut, afin de payer des impositions moins élevées. — Rôles de la capitation des paroisses de Saint-Aubin-de-Blaignac, Lugagnac, Postiac et Naujean en 1784.

C. 3110. (Carton.) — 77 pièces, papier

1752-1787.— Rôles d'impositions particulières pour : — réparations aux églises de Pommerol, Coutras, le Fieu, Vérac, Gardegan, Castillon, clochers de Saint-Emilion et de Castillon-sur-Dordogne ; — frais de procès à soutenir par la paroisse de Saint-Laurent-des-Combes-de-Saint-Emilion, contre le chapitre d'Uzeste, décimateur, et par les fermiers de la dîme de Saint-Christophe, contre la dame de Lescours ; loyers de presbytères à Arveyres, Fronsac, Lalande en Puynormand, Saint-Aubin, Saint-Hyppolite, Néac, Parsac, Naujean, etc. (Gironde).

C. 3111. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1751. — Elections de Bordeaux et de Sarlat. — Réimpositions demandées par les collecteurs pour avances faites, erreurs de comptes, etc.

C. 3112. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1751-1752. — Réimpositions. — Refonte de la cloche de la paroisse de Comberanche (Dordogne), procès-verbal de descente et de pesage, et adjudication du prix en présence de la paroisse entière. — Confirmation par l'intendant de l'exemption de toute taille accordée par Louis XIV aux métayers du sieur de Saint-Laurent Du Manoir, quoique, le propriétaire ayant depuis quitté le pays, ce soient maintenant des fermiers qui exploitent ; rejet de l'opposition formée par la paroisse et les collecteurs. — Refus par les habitants de Nontron, de consentir à une imposition pour augmentation des gages des piétons de la poste aux lettres de Thiviers, préférant payer 2 sols en sus de l'imposition ordinaire, par lettre venant de ce bureau. — Demande par les habitants de Penne (Lot-et-Garonne) d'une imposition de 150 livres à répartir sur la capitation et non sur la taille, afin d'atteindre les propriétaires forains, et destinée à entretenir un régent, dont l'intendant refusait d'imputer le traitement sur le revenu municipal du pesage des prunes, affermé 380 livres, etc.

C. 3113. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1752. — Décharges d'imposition pour les moulins de Saint-Méard en Puynormand, déguerpis pendant longues années. — Décharges pour les fermiers d'abbayes. — Modération d'impôt demandée pour ses fermiers par Joseph de Lavergne, écuyer, sieur de Lage en Saint-Vivien de Blayais.

C. 3114. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1763-1770. — Décharges sur les vingtièmes : — Labeylie de Lamolie ; le chevalier Du Gravier, commandant de Barèges ; P. De Lalande de l'Église, écuyer, père de treize enfants ; J. de Bayle, lieutenant de Roy à Marmande, etc.

C. 3115. (Carton.) — 123 pièces, papier.

1771-1772. — Décharges de capitation : — comte de Flamarens ; Lozière de Thémines ; comte de Fumel ; De Trenquelléon ; comte de Montalembert ; marquis de Ladouze ; marquis de Solvignac, etc., et nombre d'habitants des campagnes.

C. 3116. (Carton.) — 123 pièces, papier.

1772. — Décharges sur les vingtièmes : — De Grezel ; Fontémoing ; de Chillaud ; de Sérigny ; de Claret ; comte de Valence ; D'Arrbeau ; de Soyres ; de l'Isleferme, etc.

C. 3117. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1759-1789. — Rôles d'imposition générale pour réparation aux presbytères et aux églises de Bruges, Listrac, Madirac, La Libarde, Carignan (Gironde). — Rôles de l'imposition principale, accessoire et capitation, imposée sur les ci-devant privilégiés pour le supplément des six derniers mois de l'année 1789, répartie suivant le tarif ordinaire, et dans la même forme et proportion des impositions des anciens taillables ; les privilégiés sont cotés aux deux tiers de la totalité de l'impôt par paroisse.

C. 3118. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1698-1781. — Objets divers, impositions particulières, requêtes en augmentation de traitement de la part de fonctionnaires municipaux. — Copie collationnée des provisions de payeur des gages au présidial d'Agen accordée à M^{e} Fr. Bayle. — Cahier des affaires des parties casuelles tenu à l'intendance par subdélégation ; mention des offres faites par les demandeurs en achat des offices de notaires et de procureurs ; translations d'études, etc., et tableau des différents notaires de la Généralité, tant royaux que seigneuriaux. — Imposition spéciale en vue d'augmenter les traitements des fonctionnaires de la ville de Bordeaux : agent de la ville à Paris, chargé de poursuivre les affaires devant le ministère ; ingénieur de la ville, Barreau, architecte de Paris, proposé par l'intendant à l'agrément du ministre, avec l'expression du regret que Mr de Tourny ne l'eût pas choisi pour « mieux diriger ses embellissements. » — Trésorier, greffier et notaire de la ville ; mémoire du sieur Lavavé, notaire, demandant en sa faveur la création d'un titre héréditaire de garde-minutes des actes notariés de la sénéchaussée, par extension de la garde-note de Bordeaux ; procureur syndic, gages et émoluments. Situation de la caisse municipale en 1756.

C. 3119. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1782-1785. — Parties casuelles. — Demandes en autorisation d'acquérir ou de vendre pour les hôpitaux de

Marmande, Périgueux, Montignac, les Franciscains de Tonneins, les Carmes de Bordeaux, les Catherinettes, les religieux de la Charité de Cadillac, etc. ; le bureau de charité de Bergerac, en acceptation du legs de la dame de la Poujade ; les paroisses dépendant de l'abbaye de Faïze (Gironde), en acceptation d'une fondation annuelle de douze cents livres proposée par l'abbé de Monbalen pour l'établissement de deux sœurs de charité et le soulagement des pauvres.

C. 3120. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1785-1787. — Demandes en autorisation d'acquérir pour les Grandes Carmélites de Bordeaux, à la porte Dijeaux ; les Grands Carmes, à Cenon ; les Chartreux, à l'embouchure du Ciron, à l'emplacement de leur moulin ; le séminaire de Mussidan, autour de l'établissement ecclésiastique, etc. — Brigades de la maréchaussée, lieutenance d'Agen, compagnie de Guienne : état des noms des villes et villages, avec la distance du chef-lieu, les chemins bons ou mauvais, les rivières, les foires et marchés, qui composent les districts de brigades. — Correspondance de l'intendant avec le ministère et les maires et jurats de Bordeaux, concernant la vérification du compte municipal de la caisse des 8 sols pour livre appartenant au Roi, perçus en vertu de l'édit d'août 1781, en sus des droits réservés, dont le produit excédant la somme de quarante mille livres pour laquelle la ville est abonnée en payement perpétuel du don gratuit, est abandonné par la volonté du Roi à la ville, afin de pourvoir à différents services en cours d'institution, entr'autres l'École d'architecture navale, dont le premier titulaire est l'abbé Blanc, membre de l'académie de sculpture et beaux-arts de Bordeaux ; cette école, dans le projet des jurats, devant être gratuite. (Mention des cours publics de mathématiques professés pendant quelque temps par l'abbé Dupont de Jumeaux.) — Demande de l'intendant au ministère, qu'il contribue sur les fonds d'économats, ou sur tel autre qu'on trouvera, aux réparations urgentes à faire à la cathédrale de Bordeaux, dont un incendie, arrivé le 25 août 1787, a détruit la couverture du chœur et endommagé l'édifice : procès-verbal détaillé des réparations à faire, dressé par les ingénieurs Bonfin et Lhoste.

C. 3121. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1787-1789. — Mémoire non signé, qui paraît être du curé de la paroisse de Puy-Paulin, de Bordeaux, présenté au ministère sur les différents projets de travaux publics auxquels donne lieu celui de la construction des casernes en remplacement du château Trompette, dont la démolition est ordonnée pour l'embellissement de la ville et du port ; construction d'une église aux Chartrons (Saint-Louis) pour laquelle le Roi assigne trois cent mille livres sur le produit à venir de la démolition de la citadelle ; absorption de l'église actuelle de Notre-Dame de Puy-Paulin par les bâtiments de l'intendance qu'il est de toute nécessité d'agrandir ; établissement des casernes au petit séminaire Saint-Raphaël, qui serait transporté au couvent des Jacobins de Notre-Dame-du-chapelet, et ceux-ci sécularisés en chapitre, laissant leur église à la nouvelle paroisse de Puy-Paulin (objet essentiel du mémoire), et transférés dans la chapelle projetée aux Chartons sous le vocable de Saint-Louis, qui deviendrait entre leurs mains une paroisse. — Rôles de supplément d'imposition à payer par les anciens privilégiés et exempts pour les six derniers mois de 1789. — Frais de route et taxe des journées passées au chef-lieu par les mandataires des paroisses chargés d'apporter les cahiers de doléances et d'élire les députés des sénéchaussées, visés par l'intendant et rejetés en réimposition sur les paroisses. — Demande de création d'un office de lieutenant général de police à Bordeaux, qui aurait à sa nomination plusieurs charges de procureur, greffier, huissiers et inspecteurs de police, par le sieur Bernier, avocat au parlement, se portant premier titulaire et acquéreur au prix qui serait fixé.

C. 3122. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier.

1755. — Impositions et projets de département et de répartition par élection des frais de milice, fourrage, postes et impositions spéciales.

C. 3123. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1757. — Impositions, et réparations des impositions spéciales, élection par élection.

C. 3124. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1760-1762. — Impositions particulières : état des frais de transport des équipages des troupes par les charriots, chevaux et bestiaux de l'élection de Sarlat. — Réparations d'églises. — Rôles et requêtes en moins imposé pour cause de grêle, inondation ou autre cas de force majeure.

C. 3125. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier ; 2 parchemins.

1738.— Impositions particulières. — Fourrages. — Hôpitaux. — Logements d'officiers : refus concerté des ingénieurs de la province de subir sur leur traitement une réduction d'un trimestre. — Pépinières royales, établissement et entretien.

C. 3126. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1774. — Requêtes en décharge ou réduction : — Le sieur d'Albert de Laval, dans la juridiction de Monflanquin, demandant la mise en liberté des collecteurs et du séquestre emprisonnés faute par lui d'avoir acquitté ses contributions ; — le fermier du bateau-poste de Tonneins, appartenant au duc de Lavauguyon, réclamant l'exemption de la capitation de fermier de domaine rural, et le privilège d'employé à un service public ; — les sieurs marquis de La Châtaigneraie, comtes de Poléon et de La Roque, comtesse d'Aydie, etc.

C. 3127. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1774. — Décharges de capitation : — Guiscard de Fumel, de Gaulyac, de Chalon, de Saint-Simon, de Caumont, de Piis, de Clermont, de Marin, etc…

C. 3128. (Carton.) — 89 pièces, papier.

1774. — Les officiers d'un présidial ne doivent pas demander à l'intendant des remises en corps, mais individuellement pour chacun. — Les maîtres en chirurgie de Bordeaux, obérés depuis qu'ils ont supprimé les boutiques dans lesquelles ils rasaient et frisaient, et établi à leurs frais des écoles publiques de leur art. — Les comtes de Flamarens et de Valence, demandeurs en décharge de capitation. — Le comte de Peléon, même requête par lettre à l'intendant dans laquelle il fait mention des mouvements de Paris : « Je me souviens que, dans ma jeunesse, nous jouions au petit jeu qu'on appelle *remue-ménage ;* on prend la place l'un de l'autre ; un reste toujours le c… par terre : n'est-ce point aujourd'hui le *chancelier* ? 15 décembre 1774. »

C. 3129. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1746. — Impositions ordinaires et extraordinaires. — Assiette et département.

C. 3130. (Portefeuille.)— 106 pièces, papier.

1747. — Impositions générales et particulières. — Assiette et département.

C. 3131. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1749. — États de répartition des impositions.

C. 3132. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1773. — Impositions particulières. — Élection de Bordeaux. — Loyers de presbytères. — La paroisse de Langoiran, accablée du poids de ses impositions, d'autant plus lourdes que les 14/16es des fonds y sont possédés par des privilégiés ou par des bourgeois de Bordeaux, exempts de taille en cette qualité. — La paroisse de Cénac dénonçant le mauvais établissement de son rôle entièrement rejeté sur les pauvres. — Les paysans de Labarde en Médoc exposant leur profonde misère par la cherté des grains, le bas prix des journées (10 ou 12 sols, et 5 sols pour les femmes), les maladies occasionnées par le voisinage des marais dont le curé demande l'assainissement aux frais de l'état : tous leurs fonds vendus à des bourgeois de Bordeaux pour acheter du pain et des grains lors de la guerre. — Réimposition sur l'élection des sommes nécessaires à la construction des ponts *en bois* sur la Craste, ou rivière séparant le pays cultivé d'avec les landes, aux points de passage pour aller à Bordeaux qui sont la Teste, Guyan, le Teich, et Mios. — Frais de la croix en pierre érigée par la paroisse de Castillon dans le cimetière, etc.

Imprimerie LAULAN & Cie
Place de l'Hôtel de Ville
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Imprimé en France

Département de la Gironde.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances. — Subdélégations. — Élections. — Bureau des finances. — États provinciaux. — Principautés. — Régences.)

INTENDANCE DE BORDEAUX.

C. 3133. (Portefeuille.) — 108 pièces ; papier, 2 en parchemin.

1773. — Élections de Bordeaux et de Sarlat. — Indemnité de séjour et d'assistance au cours d'accouchement professé à Bordeaux, accordée sur les revenus de la ville de Paulliac, à une élève sage-femme. — Réimpositions pour avances de collecteurs. — Rôles d'office des paroisses.

C. 3134. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1773. — Élections de Sarlat et d'Agen. — Rôles d'offices. — Réparations d'églises. — Cours d'accouchement. — Remboursement de rente due aux pauvres par la paroisse de Laffitte en Clairac. — Imposition communale pour la construction de pelles et échampoirs le long de la Garonne, à Marmande, pour protéger les fonds riverains.

C. 3135. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1773. — Élections d'Agen et de Condom. — État des moins imposés personnels accordés aux pères de dix enfants, nombreux dans l'Agenais. — Loyers de presbytères. — Frais d'un procès, soutenu pendant trente ans par les habitants de Belin (Gironde), contre leur seigneur, sur la propriété de partie de leurs landes et la directité sur tous leurs biens.

C. 3136. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1776-1778. — Le maréchal de Duras, demandeur en décharge d'impositions sur ses terres de Castelnau et de Blanquefort en Médoc, en considération des pertes que la dernière épizootie lui a fait subir. — Requête à l'intendant, signée de trente-cinq habitants de Sainte-Marie-de-la-Cité, près Périgueux, en faveur du maintien en chapelle des Pénitents-Blancs d'une petite église sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, qu'une autre partie de la ville réclame comme église paroissiale depuis que, par les soins de la confrérie, elle a été arrangée et mise en état ; mention de la démolition par les réformés, en 1575, en partie de la cathédrale de Saint-Étienne, en totalité de l'église Sainte-Marie, paroissiale de la cité, qui formait la nef de la cathédrale, et preuve que la chapelle Saint-Jean-Baptiste, bien qu'ayant momentanément servi au culte paroissial, n'a jamais été église de paroisse, puisque ce titre avait été, dès 1669, transféré à la cathédrale avec le vocable, relevé pour la circonstance, de Sainte-Marie de Périgueux. — Correspondance de l'intendant avec le sieur Mel de Fontenay, receveur des vingtièmes. (C'est le mari de madame Tallien, appelée quelquefois marquise de Fontenay, par erreur de nom.) — Trois lettres du maréchal de Duras.

C. 3137. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1778-1779. — Circulaires de l'intendant adressées aux receveurs de la capitation dans la province, concernant : — le travail d'établissement des rôles de la noblesse

et des privilégiés ; — l'abus des pensions données pour le service médical dans les petites villes ; — la capitation des avocats ; — le nombre exagéré des requêtes en décharge ; — l'époque à laquelle se lèvent les contributions dans les pays de Labour et de Marsan, en dehors du temps ordinaire, vu la différence des récoltes et des usages ; — la disproportion des modérations admises en l'Élection de Périgueux dans la taille de propriété avec la taille d'exploitation ; — tailles d'office. — Arrestation des maire et jurats de la paroisse de Bidard (Hautes-Pyrénées.) — Requêtes en diminution d'impôt des syndics généraux des Bastilles de Marsan.

C. 3138. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1779-1781. — Révision des rôles de la capitation noble afin d'y inscrire tous ceux qui jusque-là avaient eu le talent de s'en faire oublier. — Le maréchal de Duras, demandeur en exemption des vingtièmes ; — lettre d'éloges de Necker adressée à l'intendant Dupré Saint-Maur pour « sa franchise, sa fermeté et son courage dans le maintien de la justice envers *tous.* » — Correspondance de l'intendant avec les receveurs des tailles, mentionnant l'absentéisme des officiers des élections dégoûtés chacun de sa place par les tracasseries qu'on leur fait.

C. 3139. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1782-1784. — Circulaires, itinéraires, correspondance de l'intendant Dupré Saint-Maur avec les receveurs des impositions, concernant l'exacte application de la loi et des règlements sur le service des impôts. — Retards de la rentrée dans le pays de Labour. — États de translation de domicile.

C. 3140. (Carton.) — 79 pièces, papier.

1784-1789. — Correspondance des intendants Dupré Saint-Maur et de Néville avec les subdélégués, concernant l'assiette et la levée des impositions dans la province.

C. 3141 (Carton.) — 130 pièces, papier.

1729-1777. — Tableaux pour servir à l'application des impositions, portant en regard de chaque somme le tarif proportionnel à la taille, année par année, suivant les augmentations et les diminutions qui se produisent dans le taux des impôts divers. — Tables de tarifs. — Assiettes et tarifs pour servir à tirer les marcs la livre des impositions en 1777. — Tarif pour l'imposition de la capitation des élections de Limoges et Angoulême, Tulle, Brives et Bourganeuf (notes personnelles de l'intendant).

C. 3142. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1720. — État de répartition sur les différentes paroisses de la Généralité de l'imposition prélevée pour le fourrage des troupes.

C. 3143. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1752. — État de répartition de l'imposition des logements militaires.

C. 3144. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1715-1716. — Etat des restes à recouvrer sur les impositions dans les élections d'Agen et de Bordeaux pour les années 1715 et 1716.

C. 3145. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1715-1718. — Dépêches ministérielles du duc de Noailles au sujet de la rentrée des fonds de l'impôt, et mentionnant : l'extrême difficulté du recouvrement du dixième, refusé par les officiers du parlement de Bordeaux, et, à leur exemple, par une partie de la noblesse ; — l'impossibilité de faire des poursuites universelles ; — l'effet produit sur la rentrée de l'impôt par la suppression, à l'avenir, des traités faits avec les comptables pour l'avance du produit des impositions ; — le projet de compenser les gages arriérés des officiers de justice et autres avec les restes à recouvrer par eux de leurs cotes, dont on leur ferait l'abandon ; — les bruits répandus à dessein de la suppression prochaine du dixième et de la capitation, afin de créer, par ces rumeurs, des troubles dans le pays, et, dit le ministre : « avant de pouvoir supprimer des revenus « tels, il faut avoir payé les dettes de l'Etat, ou prendre « le parti d'y renoncer, ce qui a paru si peu convenable à « l'honneur de la nation, et même de la justice due aux « particuliers, que dans les cas les plus extrêmes on n'y « a pas pensé un instant » ; — l'autorisation donnée jusqu'à un certain terme, et pour leur procurer des facilités de payement, aux officiers de guerre et de justice de s'acquitter en billets d'Etat.

C. 3146. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1718-1720. — Dépêches du garde des sceaux, M. d'Argenson, adressées à Lamoignon de Courson, intendant, au sujet de la rentrée des fonds de l'impôt, et spécialement de celui de la noblesse, et mentionnant : l'état des esprits dans la province, relativement au danger de soulèvement des gentilshommes du Périgord, toujours ensemble par habitude et toujours unis ; — les avis clandestins répandus parmi cette noblesse qu'il y avait beaucoup de troubles à Paris, et de ne pas se presser de payer leurs impôts, parce que bientôt on n'en demanderait plus ; — la nécessité, vu le besoin d'argent en espèces, d'interdire l'emploi des billets d'Etat pour le payement des impositions arriérées de la noblesse et de la justice, dont le délai de six mois avait été tacitement prorogé sur les observations de l'intendant, estimant encore plus avantageux d'obtenir l'apparence d'un payement par billets que d'attendre inutilement la rentrée des impôts en valeurs réelles ; — l'opportunité d'admettre la compensation entre l'arriéré des gages dus aux compagnies souveraines et ordinaires des gens de justice, et les sommes dont elles sont redevables pour l'arriéré de leurs impositions, sous la condition que l'excédant sera immédiatement acquitté et versé au Trésor ; — la recherche des causes particulières à chaque élection du retard dans le payement des impôts, etc. — Inventaire des billets d'Etat existant dans les caisses publiques de la Généralité. — Tableau des douze gentilshommes et privilégiés les plus arriérés dans leur payement en l'élection de Périgueux. — État général des recouvrements dans la province.

C. 3147. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1721-1724. — Correspondance de Boucher, intendant, avec MM. d'Ormesson, Dodun, de la Houssaye, contrôleur général, et les subdélégués, concernant : la remise par le Roi des restes dus pour les impositions antérieurement à 1719, et la mauvaise volonté de la noblesse et des parlementaires à payer les impositions postérieures, sur l'espérance très-répandue d'une nouvelle remise pareille à la première ; — l'ensemble des mesures à prendre pour activer la rentrée de l'impôt ; contraintes contre les journaliers et manouvriers retardataires, quoiqu'ils mettent les journées de travail si haut que les laboureurs et petits propriétaires sont hors d'état de se servir d'eux ; garnisons chez les gentilshommes, qui seraient, après cinq d'occupation militaire sans résultat, regardés comme en état de rébellion ; moyens de toute nature à trouver pour engager, sans que la main de l'administration paraisse, les fermiers à porter leurs grains au marché, au lieu de les garder chez eux et même d'acheter ceux qui se présentent ; cause d'élévation du prix et de retard dans l'acquittement des impositions.

C. 3148. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1745-1751. — Impositions et recouvrements ; correspondance entre les receveurs, subdélégués et le secrétaire de l'intendance. — Demandes de délai de la part de contribuables ; — détails de l'administration, etc.

C. 3149. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1751-1753. — Minutes de lettres adressées par l'intendant de Tourny aux nobles et privilégiés en retard dans le payement de leurs impôts, les informant qu'en conséquence de la mesure générale qu'il a prise, en élargissant les collecteurs des paroisses emprisonnées par le retard et la faute des contribuables, il dirige immédiatement contre eux-mêmes des poursuites sévères. — Inutilité, abus et danger des séquestres pour la réalité du payement de l'impôt. — Sursis pour imposition réduits dans leur nombre et leur durée, sur les ordres de l'intendance. — Les agents de l'intendant envoyés dans les élections pour réveiller les règlements et les officiers des élections opposants soit à l'application stricte, soit à l'augmentation des ordonnances ; emploi des dragons comme garnisaires, recommandé et reproché en même temps, selon les lieux, aux receveurs des tailles ; — procès-verbaux de rébellion ; plaintes contre les huissiers aux tailles.

C. 3150. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1753-1761. — Demandes d'ordres à l'intendant, en vertu de délibérations de jurade, afin d'être autorisés, dans certaines paroisses, à faire vendre les *biens-fonds* des retardataires de l'impôt depuis 1746 jusqu'à 1762, du taux desquels sont chargés les collecteurs. — Défense adressée à trois huissiers aux tailles d'employer des garnisaires sans autorisation expresse de l'intendant. — États de remboursements faits aux collecteurs sur les budgets des paroisses pour leurs avances relativement aux dépenses des milices gardes-côtes, etc.

C. 3151. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1757-1762. — États de recouvrement des impositions dans les cinq élections de la Généralité, mois par mois, et imposition par imposition.

C. 3152. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1760-1762. — États de recouvrement des impositions.

C. 3153. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1758-1762. — États de recouvrement des impositions.

C. 3154. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1762-1763. — États de recouvrement des impositions.

C. 3155. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1758-1761. — États de recouvrement des impositions.

C. 3156. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1761-1763. — États de recouvrement des impositions.

C. 3157. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1762-1763. — États de recouvrement des impositions.

C. 3158. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1762-1763. — Etats de recouvrement des impositions.

C. 3159. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1750-1783. — Correspondance des intendants Tourny, Boutin, Fargès et Dupré Saint-Maur avec les ministres d'Ormesson, de Laverdy, Terray et de Montbarey, et avec les subdélégués, concernant : — l'adoucissement des poursuites contre les contribuables dans l'élection de Bordeaux, en conformité d'une ordonnance de M. de Tourny ; — l'imposition de la capitation, à compter de 1762 sur les mêmes rôles que la taille, et la modification dans un sens plus large, des circulaires sur la perception ; — la diminution d'une somme de 375,000 livres sur les impôts de la province, destinée, selon la volonté expresse du Roi Louis XVI, à établir des ateliers de travaux publics sur les routes et les chemins, auxquels seront reçus indistinctement même les enfants et les femmes ; — la nécessité d'une prompte répartition, et dans un terme fixé d'avance, des charges à faire supporter chaque année à la province, afin que le Conseil du Roi puisse statuer en connaissance de cause sur le chiffre admissible des dégrèvements ; — la révision et la restriction des priviléges d'abonnement ou d'exemption de taille d'exploitation accordés à diverses époques aux villes franches, etc. — Mémoires sur la perception du vingtième, et sur l'Election de Bordeaux. — Arrêts du Conseil d'Etat : — supprimant les priviléges d'exemption de taille d'exploitation, excepté pour la noblesse et le clergé, et restreignant, pour commencer, à l'exemption de taille personnelle celui d'une quantité de personnes qui jouissent des deux ; — réglant la répartition et le recouvrement des impositions du pays de Labour ; — supprimant le vingtième d'industrie dans les bourgs, villages et campagnes ; — cassant un arrêt de la Cour des Aides de Bordeaux, en date du 23 mai 1776, qui troublait le pays par un ordre de recherche générale des titres de noblesse dans toute la province ; — rendant responsables les propriétaires, à Bordeaux, de la capitation des locataires déménagés sans déclaration, par application du règlement usité à Paris ; — établissant un troisième vingtième, etc. — Instructions des intendants Boutin et Fargès sur la répartition et la réception de l'impôt.

C. 3160. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1760-1764. — Etats des frais de contrainte faits tant par les collecteurs que les receveurs des tailles dans les Elections de la Généralité ; — comparaison des frais de recouvrement de chaque Election avec le montant des impositions : Bordeaux, le 72e ; Périgueux, le 41e ; Sarlat, le 34e ; Agen, le 57e ; Condom, le 46e ; au total, le 50e, soit deux pour cent. Dans la Généralité de Montauban, c'est le 60e, et l'on ne peut rien savoir de celles de Lyon, Poitiers, Toulouse, les formes de la perception étant différentes, etc.

C. 3161. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1764-1773. — Etats des frais de contrainte pour le recouvrement dans la Généralité.

C. 3162. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1774. — Etats des frais de contrainte.

C. 3163. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1774. — Etats des frais de contrainte.

C. 3164. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1775. — Etats des frais de contrainte.

C. 3165. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1771-1775. — Etals des restes à recouvrer sur les impositions ordinaires des exercices 1771-1775.

C. 3166. (Portefeuille) — 104 pièces, papier.

1771-1775. — Etats des restes à recouvrer.

C. 3167. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1771-1775. — Etats des restes à recouvrer.

C. 3168. (Carton.) — 18 pièces, parchemin ; 106 pièces, papier.

1743-1763. — Ordonnances sur requêtes en augmentation de gages des secrétaires des communautés, apurement de comptes pour dépenses municipales, telles qu'arpentement, frais de procès, passage de princes, horloges, feux de joie, réparation d'églises et de presbytères, frais d'inventaire des archives (ville de Clairac), procès du franc-alleu perdu contre le duc d'Aiguillon par les communautés de l'Agenais, dépenses des fêtes données à Madame la Dauphine, à Langon, Bazas, Captieux et Saint-André-de-Cubzac, travaux de protection du port et de la place de La Réole, etc. — Lettres et mémoires au sujet du recouvrement des impositions, et ordonnance de Tourny sur l'exercice des contraintes. — Correspondance ministérielle, et arrêt du Conseil prorogeant pour un an le pouvoir donné aux intendants des pays de taille personnelle, de faire procéder en leur présence, à la confection des rôles des tailles ; — portant imposition pour l'entretien des pépinières de mûriers blancs, ormes et noyers ; — accordant une diminution de 400,000 livres sur la taille, à la requête et sur l'exposé de situation de l'intendant Boutin, et deux années après une autre diminution de 444,000 livres à cause du débordement des rivières de la Généralité.

C. 3169. (Carton.) — 24 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1763-1767. — Correspondance des intendants Boutin, et de Fargès, avec les ministres Bertin, de Courteille, d'Ormesson, Trudaine, et de Laverdy, concernant : — l'augmentation du fonds des étapes, dont la dépense est devenue supérieure du quadruple à son premier établissement ; — l'autorisation donnée à l'intendant d'entamer la capitation d'une somme de 100,000 livres, pour être employée à soulager la misère des gens ; — le tableau détaillé, demandé par le contrôleur général, des forces productives de la Généralité (agriculture, industrie, développement ou arrêt de la population, influence des impôts et des formes de l'impôt sur la richesse provinciale) ; — l'extrême retard des recouvrements qui atteint, en trois ans, 13 millions quand le chiffre de l'impôt annuel de la Généralité est de 9 ; — la fixation à 1,600,000 livres de la capitation de la province pour l'année 1765, compris les excédants dont on veut voir le nom disparaître ; — l'intention du contrôleur général, de supprimer le fonds d'entretien des pépinières royales, en provoquant la création de ces établissements par des particuliers, et représentations de Mr Boutin en faveur du maintien du fonds d'entretien, par la considération de l'intérêt de l'administration qui s'est avancée en promesses, du public qui n'achèterait pas ce qu'il est si habitué à recevoir gratis, de l'œuvre même, si utile pour la réfection des routes, pour l'extension de la fortune du pays par la formation à la pépinière de Villeneuve-d'Agen, d'une réserve de plants de pruniers, et pour l'élude aussi de la nouvelle maladie sur les grains, due à un insecte qui les dévore : lettres de Duffau et de Seguy, directeurs des pépinières de la Généralité ; — la sortie de l'argent par l'importation, nécessaire depuis longtemps, des grains de subsistance, sans qu'il rentre dans la province par le moyen de l'exportation des vins, à cause de la gêne provenant de règlements contradictoires, créant des préférences en faveur de certaines villes pour la descente, l'entrepôt, la sortie et le débit ; — le contre-coup de la cession du Canada sur le commerce de Bordeaux en général, et sur celui d'une quantité de petites manufactures de campagne en particulier, qui sont toutes désormais fermées ; — la situation famélique de l'Election d'Agen et l'émigration des campagnes par *exode* de deux

mille habitants à la fois, comme à Montflanquin, qui passent à l'étranger pour vivre ; — les secours donnés à la Généralité, à la demande des intendants, jusqu'à la somme annuelle de 400,000 livres depuis 1762 jusqu'en 1767, malgré l'énormité des dettes de l'Etat, et l'arriéré de 13 millions qui pèse sur la province, etc.

C. 3170. (Carton.) — 133 pièces, papier.

1775-1778. — Ordonnances de l'intendant pour autoriser la communauté de Mimbaste (Landes) à suivre, au parlement de Bordeaux, un procès pour droit de pâturage contre la communauté de Saugnac ; — la communauté de Seignaux (Landes) à s'imposer pour avoir un régent ; — la ville de Marmande à faire le traitement d'un régent et d'un médecin ; — la ville de Montignac (Dordogne), à payer, sans participation des paroisses de sa juridiction, une horloge qui ne sert qu'à elle ; — la communauté de Poyartin (Landes) à s'imposer pour payer les frais de l'homologation en parlement des statuts qu'elle vient de faire sur ses communaux, landes et bois, etc. — Restriction de la vaine pâture dans les pays de Labour et de Marsan : projet d'édit par M. D'Aine, intendant de Bayonne, sur la clôture des héritages et l'abolition du parcours, à établir dans l'élection des Landes, ledit projet repris par Esmangard, intendant de Bordeaux, pour être appliqué à tout le ressort du parlement, augmenté de dispositions générales sur le partage des communaux incultes à provoquer ou à faciliter de la part des paroisses de toute la Généralité, afin de favoriser leur mise en culture. — Requêtes : de la noblesse de Labour sur ce qu'elle acquitte le huitième des impositions totales, ne possédant pas, à beaucoup près, le huitième des biens ; — des quatre pays d'États de la Généralité, représentés par celui de Marsan, défendant contre le ministre Necker leur privilége, fondé sur la nature du pays et sa culture, de ne payer leurs impôts, ainsi que le Béarn, que vers le milieu de la première année et dans le cours de la seconde, à la différence de ce qui se pratique aux pays d'Elections ; — du receveur des impositions Mel de Fontenay, afin d'être autorisé, d'après l'avis de M. Necker, directeur général des finances, et vu le refus des officiers du parlement et de la Cour des Aides, à retenir sur leurs gages le montant de la capitation de leurs domestiques ; — des papetiers propriétaires à Couze (Dordogne), en revendication du moins imposé dont la somme avait été donnée en grains à leurs ouvriers, comme pauvres, et non à eux-mêmes en diminution de cote, comme fabricants, etc. — Copie d'une lettre de Necker, 13 juillet 1778, adressée à l'intendant de Paris, pour lui recommander de remplacer dans son tableau d'état des récoltes les expressions vagues d'*année commune* et *demie-année* par le chiffre du rendement en gerbes et en poids de blé d'un arpent de terre moyenne, et d'établir l'étendue des terres à blé exploitées, ainsi que la quantité approximative, cependant prouvée par un calcul, du blé recueilli dans la Généralité de Paris.

C. 3171. (Carton.) — 128 pièces, papier.

1778-1787. — Correspondance avec le directeur général des finances, les receveurs généraux et particuliers, et les subdélégués concernant : — une indemnité à payer au président de Pichard pour l'abattage d'une partie d'un bois de pins traversé par la route de Bordeaux à Bayonne, par Belin ; — une requête du maréchal duc de Richelieu relative à l'imposition de son duché de Fronsac, dont il laisse à fixer le taux par l'intendant lui-même ; — diverses requêtes en réductions d'impôt proposées par le receveur de la taille Mel de Fontenay, au nom des sieurs de Verthamon, de Laire et de Basterot, etc.

C. 3172. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1782. — Feuilles d'états de recouvrement de la Généralité.

C. 3173. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1783. — Feuilles d'états de recouvrement de la Généralité.

C. 3174. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1784. — Feuilles d'états de recouvrement de la Généralité.

C. 3175. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1751-1768. — États de frais de contrainte dans les élections, comptes des huissiers aux tailles, mémoires et projets de règlement pour la levée des impositions arriérées. — Ordonnance de Tourny sur l'exercice des contraintes dans les élections de taille personnelle de la Généralité. — Représentations du receveur Mel de Saint-Céran en faveur de particuliers commanditaires dans différentes sociétés de commerce, qui sont imposés chacun autant de fois qu'ils ont de commandites, et proposition par le même, entr'autres projets pour l'amélioration de l'assiette de l'impot, d'un *dénombrement quinquennal* de la population

contribuable et autre : — Les biens des paroisses avoisinant les villes, échappant à la taille par l'abus du privilége de bourgeoisie mis en avant par quantité de particuliers prenant faussement la qualité de bourgeois de villes franches : un des effets de cette fraude est de détruire le métayage, où le métayer payerait, par le travail à façon, où le valet ne paye rien ; proposition de faire revivre l'édit de 1634, qui n'admettait à l'exemption de taille, par paroisse, que quatre ou huit nobles et privilégiés d'après le chiffre de la population, pendant qu'actuellement on en compte, dans quelques-unes, trente ou quarante. — Base commune de la taille dans l'élection de Bordeaux, 2 sols pour livre du revenu des biens-fonds ; impossibilité dans les autres élections d'obtenir une base certaine, d'où la nécessité d'un cadastre général. — A Périgueux, c'est 4 sols pour livre. — Mémoires sur les frais de contrainte dans les élections d'Agen, Sarlat et Condom ; circonscriptions des brigades d'huissiers aux tailles. — Projet de règlement en soixante articles pour les élections de Condom et d'Agen, etc.

C. 3176. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1724-1746. — Frais de recouvrement. — Projet d'ordonnance, règlement de l'intendant Boucher, mémoires divers adressés à Tourny sur l'organisation du service des brigades de recouvrement dans la Généralité de Bordeaux. — États de recouvrement de l'intendance de Limoges, et des élections de Limoges, Tulle et Angoulême, pour servir de comparaison avec la Généralité de Bordeaux.

C. 3177. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1748-1751. — Correspondance de Tourny avec les ministres Machault et Dodun, au sujet des recouvrements et des frais qu'ils nécessitent ; suspension des poursuites ordonnée par l'intendant, à cause de la disette de 1747, et approuvée par le contrôleur général, sous la condition, vu l'extrême besoin de l'État, qu'elles seront reprises avec le plus de ménagement possible, et bientôt, afin de ne pas autoriser par cet exemple les autres Généralités.

C. 3178. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1747. — Comptes de la capitation et du dixième des élections de Sarlat, Agen et Condom, divisés en recettes et dépenses, parmi lesquelles, après le détail des modérations accordées et le chapitre des non-valeurs, se trouvent portés les payements faits par ordonnance de l'intendant aux particuliers qui se sont chargés, par contrats notariés, de garder chez eux des enfants exposés, pour les élever aux travaux de la campagne.

C. 3179. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1758-1759. — États mensuels des receveurs des tailles de la recette des impositions.

C. 3180. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1760-1762. — États mensuels des receveurs des tailles de la recette des impositions.

C. 3181. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier.

1765. — Comptes rendus par devant l'intendant de la recette de l'élection de Sarlat.

C. 3182. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1713-1764. — États des restes à recouvrer sur les impositions des exercices arriérés, et situation générale de l'exercice 1763.

C. 3183. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1751-1772. — États des restes à recouvrer sur les impositions en retard.

C. 3184. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1742-1771. — Décharges et réductions d'impositions. — Description du pays qui compose la subdélégation de Villeneuve-d'Agen. — Mémoire sur les différentes espèces de récoltes de la subdélégation de Sainte-Foy, pour la partie comprise dans l'élection de Condom : ce sont les juridictions de Genssac, Pellegrue, Sainte-Ferme, Castelmoron, Sauveterre, Pujols, Rigaud, Blazimont (Gironde) ; — requêtes en modération de taille pour perte de récoltes, retard pour emprunt de semences, etc. — Mention de la grande gelée de 1766 et du débordement d'avril 1770. — Projet de département du moins imposé personnel, avec l'exposé de motifs.

C. 3185. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1771. — Élections de Condom et d'Agen. — Décharges accordées à la suite du débordement d'avril 1770, et états des particuliers atteints par le fléau : Dupuy du Busca, de Forcade, Casterens de Chambourg, de Labaule, Mengin de Salabert, de Bacalan de Cage, de Lavaissière, de Majance, de Bonsol, de Casmont, de Paty, etc. — Décharges d'impositions accordées aux pères de dix enfants.

C. 3186. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1771. — Élection de Bordeaux. — Impositions particulières, moins imposé, loyers de presbytères, rôles et taxes d'office, incendies, etc. — Les paroisses de Saint-Loubès, Mimisan, Donnezac, Lormont, Barsac, Cadaujac, Bègles, Abzac, Guîtres, etc., sollicitent une imposition sur elles-mêmes pour envoyer à Bordeaux, au cours d'accouchement institué par l'intendant, des élèves sages-femmes.

C. 3187. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1773-1774. — État et département de la taille et autres impositions des paroisses de la Généralité.

C. 3188. (Carton.) — 92 pièces, papier.

1740-1766. — État des paroisses de l'élection de Bordeaux auxquelles a été appliqué le rôle par tarif.

C. 3189. (Carton.) — 136 pièces, papier.

1767-1768. — Renvoi à l'intendant, pour y être fait droit, de placets adressés au contrôleur général en diminution de cote : de Baleux, de Paul de la Bastère, de Coquet, Bellonde de Bideren, Ratier de Susvallon, Castaing, Geneste, etc.

C. 3190. (Carton.) — 136 pièces, papier.

1768-1769. — Renvoi à l'intendant de placets en diminution de cote : Darodes de Choisy, Bel, Lamothe Chamborest, de Ferrand, d'Adhémar, de Laurière, de Geslin, de Ségur, comte de Narbonne, comte de Sansac, etc.

C. 3191. (Carton.) — 127 pièces, papier.

1772-1773. — Demandes en décharges et réduction de la capitation noble des subdélégations de Monflanquin et de Marmande (Lot-et-Garonne).

C. 3192. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1772-1773. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Marmande.

C. 3193. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1772-1773. — Décharges de capitation dans les subdélégations de Clairac (Lot-et-Garonne, et Saint-Foy (Gironde et Dordogne).

C. 3194. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1772-1773. — Décharges de capitation dans la subdélégation de Sainte-Foy.

C. 3195. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1775-1776. — États de décharges sur les vingtièmes.

C. 3196. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1780-1788. — Décharges de capitation dans les subdélégations de Casteljaloux, Castillonès, Nérac, et Monflanquin ; le sieur Vergniaud, dit Lacoste, vétéran invalide, etc.

C. 3197. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1784-1789. — Décharges de capitation dans les subdélégations de la Réole et de Libourne. — Demande de rôle d'office par la paroisse de Montgauzy. — Rôle de la taille de Saint-Emilion.

C. 3198. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1784-1789. — Décharges de capitation dans les subdélégations de Condom, Clairac, Monpon et Dax.

C. 3199. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1772-1773. — Décharges sur les vingtièmes de la subdélégation de Périgueux : de la Jorie, Reynier de la Tour-d'Abzac, dame de Bertin, comtesse de Jumilhac ; Delestrade, Bonneau de Veyrel de la Jarte, Bertin, secrétaire d'État ; de Suc, Delpy, Ducluzel de la Chabrerie, Ducluzel de la Bénéchie, comte de Bonneval, Meredieu d'Ambois, Annet de la Baume Forsac, Desmoulins de Leybardie, Ducluzel de Brouillaux, Latour Saint-Privat, Saint-Astier, de Lambert, de Chancel, Laroche-Aymon, comte de Vandré, de Froidefont, etc.

C. 3200. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1772-1773. — Décharges sur les vingtièmes des subdélégations de Périgueux, Bergerac, Sainte-Foy et Monpon : Pontard, Jouffre, de Martin, Montégu, Montozon, de Chantal, Barra de Carbonnières, Lavalette, Valleton, Lacabane, etc.

C. 3201. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1772-1774. — Décharges sur les vingtièmes des subdélégations de Périgueux, Thiviers et Nontron : — Le Pleyssac de Leymarie, Sarlandie, Saulnier, madame la marquise d'Alogny, de Chalup, Hugon, Duboffrand, comtesse d'Abzac de Saint-Viane, comtesse d'Aydie, comte de Chabans, J. de Losse, de Brochard, de Foucault, etc.

C. 3202. (Carton.) — 112 pièces, papier.

1772-1787. — Décharges sur les vingtièmes des subdélégations de l'intendance, et correspondance avec le contrôleur général et les particuliers demandeurs : de Taillefer, de Guerre, Dupin, de Paty, le duc d'Uzès, De Raymond, de Taste, de Beaumont, de Castelnau d'Auros, le duc de Bouillon, etc., pour grêle, inondations, empiètement ou occupation de terrain pour l'établissement de chemins nouveaux, etc.

C. 3203. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1787-1789. — Décharges sur les vingtièmes des subdélégations.

C. 3204. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1771-1775. — Demandes en décharge dans la subdélégation de Sarlat : — les receveurs des tailles taxés en 1760 sur le prix de leur charge à plus de 40,000 livres au delà de leur valeur, surtaxés depuis leur prise de possession pour le dixième, la *paulette* et la capitation, de près de 2,000 livres, et chargés, en outre, des frais du transport de l'argent à Bordeaux, (Maury et Certain, receveurs des tailles) ; — la paroisse de Doissac : procès-verbal de disette de châtaignes, formant les trois quarts de son revenu ; — les sieurs de la Cipière, de Labarthe, Delage, d'Anglars, Debar de Lafaurie, etc. ; — laboureurs, paysans, gens de journée et autres présentant à l'appui de leurs requêtes la preuve de perte de bestiaux ou de récolte, par épizootie, débordements, gelées, cas fortuits, etc., dont les demandes sont presque toujours accueillies.

C. 3205. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1775-1788. — Le sieur Vaissière de la Palomière demandeur en radiation du rôle de la taille, comme étant lieutenant-colonel d'infanterie, amputé d'un bras à la bataille de Minden en 1759, non noble et par conséquent taillable, malgré son grade, pour n'avoir pas fait enregistrer son brevet d'exemption. — Le comte de Montaut, contre les quatre plus haut taxés de la paroisse de Calignac (Lot-et-Garonne), condamnés par la cour des aides à lui payer, au nom de la communauté des habitants, les frais d'un procès commencé en 1694 et suivi pendant quatre générations sur la nobilité d'un petit bois ; cassation de l'arrêt de la cour des aides, et rejet par arrêt du conseil de la somme à payer sur toute la paroisse, au moyen d'une imposition répartie entre plusieurs années. — Le sieur Vincent, de la paroisse de La Mothe d'Allès, subdélégation de Castillonès, en rectification de sa cote au cadastre des fonds ruraux de la juridiction de Lauzun ; ordonnance de l'intendant imposant la paroisse, au profit du demandeur, d'une somme égale au plus payé par lui pendant vingt-neuf ans.

C. 3206. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1723-1776. — Décharges, remises, réductions dans les diverses élections de la Généralité. — Arrêt du conseil, en conséquence de celui du 21 décembre 1719, par lequel le Roi faisait remise aux vingt généralités des pays d'élec-

tion des restes des impositions de toute nature, antérieurs à 1719, fixant la part de la Généralité de Bordeaux. — Lettres de la cour à M. de Tourny, l'engageant à trouver dans la diminution de la capitation et du dixième, dont la somme a paru excessive au ministère, le complément de la réduction sollicitée par lui sur l'exercice 1748, en faveur des contribuables. — Requête de la paroisse de Pontenx-en-Born (Landes), en diminution de son taux, vu la dépopulation du pays et l'acquisition du quart de la paroisse par des nobles, exempts, par leur qualité, de la taille ; mêmes requêtes des communautés du Condomois, de l'Agenais et du Périgord ; — supplique de la paroisse de Paulliac en Médoc, adressée a Turgot ; — Plassac en Blayais ; — Camiac ; — Mimizan ; — Le Teich. — Notes et états de comparaison des impôts.

C. 3207. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1767-1789. — Impositions rejetées, ou dont le rejet est proposé sur la masse des habitants d'une paroisse ; — reprises de syndics ou de particuliers ayant prêté aux communautés : sieur Elie Guadet, ancien maire de Saint-Emilion ; Pelletan, bourgeois de Bayon en Blayais ; Fontémoin ; Alezais ; O'connell, habitant de Carignan entre-deux-mers, et maître écrivain à Bordeaux, etc. ; — payement par la ville de Bergerac (Dordogne) d'une somme de 6,800 livres divertie par un ancien secrétaire de la ville, préposé au recouvrement des deniers royaux : moyens d'exception présentés par la municipalité, tirés de son règlement particulier quant au nombre de conseillers nécessaire pour prendre des délibérations engageant la communauté ; — réclamations de diverses paroisses du Périgord, élection de Sarlat.

C. 3208. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1760-1770. — Impositions locales pour frais municipaux. — Exécution de la déclaration du Roi établissant un vingtième, ou le sol pour livre sur le produit des droits municipaux perçus par les villes et bourgs, et de l'arrêt du conseil qui proroge de trois mois le délai d'option pour les villes ayant racheté les offices municipaux créés par les édits antérieurs, entre le maintien de « l'homme vivant et mourant » et le rachat proposé par l'État de ce droit de mutation de mainmorte ; les villes de Périgueux, Libourne, Bergerac, Nontron, Sainte-Foy, Agen, Nérac, Condom, Blaye, etc., se déclarent, par des délibérations motivées, hors d'état de racheter ce droit. — État des impositions locales qui se lèvent tous les ans dans les pays de taille personnelle. — État des impositions locales dans les pays de taille réelle, élections d'Agen et de Condom, et tableau détaillé par paroisses.

C. 3209. (Carton.) — 53 pièces, papier.

1761-1772. — États détaillés des impositions municipales établies dans l'élection de Condom, dont le Bazadais fait partie : — villes et bourgs du Bazadais : Bazas, Langon, Barie (Gironde) etc., compte de gestion de la ville de Bazas pour l'année 1769, rendu par Pons Raulin, receveur municipal. — Suppression par l'intendant de plusieurs dépenses auxquelles les communautés se croyaient tenues, spécialement les gages des conseillers sous le nom de livrées consulaires, et réduction de plusieurs articles trop haut cotés ou faisant double et triple emploi.

C. 3210. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1707-1734. — Impositions générales. — Recette et dépense de la capitation imposée en la Généralité en 1707 et 1709, et du dixième du revenu des biens pour l'année 1712. — Correspondance des ministres et des contrôleurs généraux Le Peletier, Desmarets, Dargenson et Orry avec les intendants Lamoignon de Courson et Boucher, concernant : — la défense absolue d'admettre la compensation pour l'acquittement du dixième entre ce que doivent les contribuables et ce qui peut leur être dû, pour arriéré de gages, par le trésor ; — les mesures prises à Bordeaux par l'intendant pour y établir le dixième, en le faisant recouvrer par les jurats, auxquels seuls le peuple aime à obéir ; — la formation des états de rentes dues par le clergé séculier et régulier, et les corps et corporations, pour être soumis au dixième ; — les instructions générales et particulières du contrôleur général sur la matière de cet impôt, dont le code administratif est créé par les circulaires de l'année 1734 : les faux déclarants, taxés au quadruple, les taxés en augmentation, avertis des motifs par l'énoncé de l'article du rôle, etc., etc. ; — les rôles du dixième dans les pays de taille réelle (Agen et Condom), arrêtés en 1734 sur le pied de quatre sols pour livre de la taille ; dans ceux de taille personnelle (Bordeaux, Périgueux, et Sarlat) sur le pied de 1710 avec un tiers en sus pour les élections de Bordeaux et Périgueux et d'un quart pour celle de Sarlat, les biens nobles devant être partout estimés à leur vraie valeur, sans diminution.

C. 3211. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1734-1736. — Correspondance de la cour avec l'intendance sur les impositions. — Ordre d'envoyer à M. de Pomereu, intendant de Bayonne, les lettres, mémoires, rôles et états concernant l'ancien dixième de l'élection des Landes, ville de Bayonne, pays de Marsan, Bigorre, Labour, et Soule, qui ne font plus partie de la Généralité de Bordeaux. — Biens du clergé déchargés du dixième comme abonnés d'autre part avec le Roi, mais non les biens patrimoniaux des ecclésiastiques. — État des biens des religionnaires fugitifs ; le Roi les exempte du dixième, comme étant sous la main royale. — Formes à suivre dans les bureaux de l'intendance pour les modérations du dixième en cas d'incendie, grêle, inondations et autres accidents imprévus : le Roi s'en réserve la connaissance et le jugement en conseil.

C. 3212. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1743-1746. — Lettre de l'ambassadeur de Hollande en faveur des négociants hollandais de Bordeaux qui se plaignent de surcharges dans leurs taxes, par un mémoire renvoyé à l'intendant — Requête de noble Laurent Rossan, écuyer, natif de Dantzig, réclamant le privilége d'exemption du dixième, comme consul à Bordeaux du Roi de Pologne, dont il représente les lettres patentes. — Diminution accordée aux libraires de Bordeaux, d'après la concession faite à ceux de Paris, du cinquième de leur taxe sur le rôle du dixième d'industrie, et maintien, à la requête des syndics des négociants, sur le même rôle, de plusieurs secrétaires du Roi, du grand collége, et de la chancellerie près le parlement ou la cour des aides de Bordeaux qui font publiquement la banque et le commerce de mer, prétendant néanmoins être exempts par leurs priviléges.

C. 3213. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1747-1750. — Le ministre M. d'Ormesson, recommande à M. de Tourny, pour une modération sur le dixième, M. Dudon, frère de l'avocat général, qu'il a connu à Bordeaux pendant que M. De Labourdonnaye son beau père y était intendant. — Modérations accordées en conseil pour le dixième des offices et droits. — Requête d'un officier gentilhomme, après trente ans de service, plusieurs blessures, sans autre bien qu'un revenu de quelques sacs de seigle et de châtaignes, « Si encore elles viennent à bon port, » retiré avec cent écus de pension sur lesquelles le dixième et le vingtième lui prennent cent dix livres, créancier de l'État pour sa pension, et mangé par trois garnisaires pour retard de payement de l'impôt.

C. 3214. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1743-1753. — Lettres de la cour, signées des ministres et secrétaires d'Etat Pavé de Courteilles, et Orry, adressées à l'intendance de Bordeaux, concernant : — le travail des contrôleurs du vingtième, le traitement du directeur, le dixième du Parlement, et les mémoires présentés à l'appui de demandes en modération et en sursis, formées par le président et les conseillers de Ségur, d'Aulède et de La Tresne, et consistant en états de frais de culture, et de vente de leurs vins pendant les années précédentes, avec énonciation de prix, des domaines de Lafitte, Latour, Saint-Estèphe, Margaux, et Haut-Brion dont la guerre avec l'Angleterre et la mauvaise récolte de 1751 ont rendu la vente à peu près impossible, jusqu'à avoir été obligés de les vendre pour le détail aux cabarets de Bordeaux ; les autres propriétaires du Médoc attendant, pour payer leurs dixièmes, la décision du conseil relativement à ces grands propriétaires. — Mémoire de Tourny, et réponse du contrôleur-général, sur les ménagements à garder envers le Parlement, soit dans la manière de le faire payer d'après un rôle particulier, soit dans les modérations à admettre en faveur de ses membres ; le ministre exige qu'il soit soumis en tout à la loi générale, devant « plutôt donner l'exemple que chercher à éluder la loi. »

C. 3215. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1743-1754. — Lettres de la cour et instructions générales et particulières relatives à l'établissement et à la perception du vingtième, année 1752. — Correspondance relative au dixième des actions et revenus patrimoniaux des villes ; requêtes des villes de Marmande et Tonneins, état des biens de l'ordre de Malte dans la Généralité ; fixation à 33,766 livres par année du dixième des revenus de la ville de Bordeaux, abstraction faite des 100,000 livres qui font la dotation des hôpitaux, etc.

C. 3216. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1743-1751. — États de situation du recouvrement du dixième pour les années 1743-1746. — Correspondance entre le contrôleur général et l'intendant sur le retard et

l'arriéré de l'impôt : mémoires des receveurs annonçant la difficulté qu'on éprouvera à lever le dixième pour 1750, à cause du manque de récolte des vins ; insistance de l'intendant pour obtenir des modérations importantes. — Placet en vers, adressé au Roi, et au contrôleur général par Lagrange Chancel, afin d'être modéré dans sa cote d'impôt.

C. 3217. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1751-1755. — État des secrétaires du Roi compris au rôle du dixième de l'industrie des armateurs de Bordeaux de 1744 à 1747. — Mémoires des villes de Tonneins, Gontaut, Clairac, etc., à l'appui de demandes en réduction. — Plaintes générales de l'excès d'estimation sur laquelle le vingtième a été établi lors de la refonte de cette imposition aux rôles de 1751 : bois et landes portés sur le même pied que les autres fonds qui donnent un revenu ; erreurs d'estimation dues à la précipitation avec laquelle il a été procédé : fonds d'une juridiction tout entière censés visités en un jour, ailleurs pas visités du tout, et le vingtième porté trois fois plus haut que le dixième, etc. — États de comparaison pour 1750 et 1751 des rôles du vingtième dans les élections d'Agen et de Condom.

C. 3218. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1777-1780. — Requêtes en taxes d'office, ou en réduction d'impositions. — Un capitaine retraité du régiment d'Eu, après trente ans de services, imposé au rôle taillable comme n'ayant pas représenté ses lettres d'approbation de services militaires qui lui avaient été refusées par le ministre de la guerre parce qu'il avait, « vu sa manière de « penser sur la religion » refusé la croix de Saint-Louis en prenant sa retraite. — Application par l'intendant Dupré Saint-Maur, seulement aux petits propriétaires et possesseurs, qui n'ont pas de biens ailleurs, des secours pour décharge et réduction de leur taux. — Le même intendant autorise les paroisses les plus éprouvées par la disette de 1778 à employer en achat de grains le moins imposé qui leur sera accordé sur la taille.

C. 3219. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1781-1783. — Taxes d'office et moins imposé. — Le sieur Fourcaud, négociant de Libourne, demande à être taxé d'office, tant en considération de ce qu'il est père de douze enfants, que pour lui servir d'indemnité des lods et ventes considérables qu'il a payés pour l'acquisition de la verrerie et faïencerie royale de Libourne ; — le sieur Fontaine, ingénieur géographe du Roi, employé aux opérations de la carte de la province, etc. — Suppression du privilége de taxé d'office et mise au rôle taillable de plusieurs particuliers, bons propriétaires, qui pour jouir du bénéfice de la réduction de l'impôt, au moyen de la taxe d'office, avaient obtenu des commissions de gardes étalons, et néanmoins n'entretenaient pas de cheval de l'Etat sur leurs domaines. — Modérations accordées pour perte de récoltes après les orages furieux des 28 juin et 2 septembre 1779, 15 avril et 12 juin 1780, et 10 et 13 mai 1781, ce dernier terrible. — Les filles de la Charité de Bazas remercient l'intendant Dupré-Saint-Maur d'une ordonnance de 150 livres envoyées par lui pour être employées à l'achat de couvertures de lit des pauvres de leur hôpital ; — un pauvre cavalier de maréchaussée indemnisé sur le fonds de secours de la même manière qu'a obtenu de l'être un gentilhomme très-protégé ; — un misérable chargé de famille, sans ressources, forcé d'être collecteur par les propriétaires de sa paroisse quoi qu'il ne sache lire ni écrire, demandeur en réduction de son taux. — Réduction proposée en forme de récompense pour de grands actes de courage et de dévouement accomplis pendant l'inondation de la Vezère à Montignac, (Dordogne) par les nommés Pierre Delpy dit grand meunier, Tranquet, Jean Larivière dit Lachenaux, J. Grangié dit Barbefine, Charles Selafer dit Lacapelle, et Jean Périer, auxquels, d'après une requête des habitants, une quantité de personnes doivent certainement la vie. — Rappel par le ministre des règlements sur le moins imposé et sur le fonds de charité qui ont chacun, au point de vue des secours, une affectation spéciale dont il n'est pas permis aux intendants de se départir.

C. 3220. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1712-1715. — Impositions accessoires. — Répartition sur la Généralité des sommes imposées pour les gages, ventes, rachats par les villes et suppression des nombreux offices municipaux créés entre 1699 et 1710 : officiers alternatifs de police, contrôleurs des paraphes, jurés de l'écritoire des hôtels de ville, commissaires aux scellés et inventaires, etc., etc., et rôles du droit dit d'usages, établi au profit du Trésor sur le revenu patrimonial des villes et communautés, droit lui-même augmenté d'un autre sous le nom de nouvel acquêt, qui est exigible tous les neuf ans et forme l'amortissement du premier.

C. 3221. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier.

1699-1748. — Impositions du pays de Bigorre, faisant partie de la Généralité. — Copie du compte rendu aux trois États, en l'année 1700 par le receveur de l'impôt : entretien de quatre lances que le pays doit fournir au Roi, annuellement : 1674 livres ; — don au Roi ; — dépenses d'entretien des troupes ; — pensions payées par la province aux Nouvelles-Catholiques, à Pau ; — intérêts de sommes prêtées aux États par nombre de particuliers ; — frais municipaux : dépense de la table pendant la tenue des États, appointements des syndics de la noblesse, et des deux autres corps ; — aumônes ou pensions aux frères de la doctrine chrétienne de Tarbes, aux pauvres de la Clôture, aux Cordeliers, Capucins de Médous, Jacobins de Bagnères pour location de la salle des Etats, Refuge de Bagnères, etc. — Pensions du duc de Chevreuse, gouverneur de Guienne, de son secrétaire, et du capitaine de ses gardes ; — pension du secrétaire de l'intendant de Bordeaux ; — frais de l'enregistrement de l'Armorial ; — pension de 600 livres à M. le baron de Castelbieilh pour les services qu'il a rendus au pays ; — contribution des Etats à l'imposition répartie sur les vingt Généralités et les pays d'Etats pour les fonds du rétablissement de la ville de Sainte-Menehould, totalement incendiée en 1719, etc. — Tableau des charges du comté de Bigorre, dressé dans l'assemblée de 1701. — Requêtes adressées à l'intendant de Bordeaux, M. de Labourdonnaye, par les officiers de la sénéchaussée de Tarbes qui n'ont plus d'auditoire où tenir la justice ; — par les syndics des communautés d'Odos et de La Lombère, se prétendant propriétaires de toute ancienneté des vacants et terres hermes de la seigneurie, contre le seigneur J. de la Salle d'Odos : copie d'un arrêt du parlement de Toulouse, 17 septembre 1701, maintenant le seigneur en qualité de propriétaire, et les paroisses en qualité d'usagères, avec défense aux parties de se troubler respectivement ; — abonnement du comté à 12,000 livres d'imposition pour le Roi. — Etat des feux taillables du pays : Tarbes, 114 feux, Bagnères 63, Argelès 12, Artagnan 14, Asté 11, Labassère 9, Montgaillard 11, Mun 11, Lourdes 65, Luz 26 : total pour le Bigorre 2,041 feux, et pour le Béarn 11,000.

C. 3222. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1738-1739. — Impositions et première application les impôts royaux taille, milice et capitation au comté de Monlfort en Sarladais démembré de la vicomte de Turenne acquise par le Roi en 1738 sur le duc de Bouillon. — Renseignements adressés à Boucher, intendant de Bordeaux sur la façon de procéder à l'égard du reste de la vicomté par les intendants de Limoges et de Montauban (Tourny et Pajot) dans les généralités desquels se trouve en partie la vicomté de Turenne. — Etat des revenus du comté de Montfort.

C. 3223. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1756-1768. — Plans visuels des mesures des biens de l'élection de Condom, distribués par les communautés où elles sont en usage, et nomenclature des bourgs et paroisses auxquelles s'applique chaque mesure exclusivement. — Tableaux et états de comparaison de la taille dans les élections de Condom et d'Agen.

C. 3224. (Carton.) — 59 pièces, papier.

1761-1772. — Mémoires et relevés de l'arpentement général de l'Agenais, fait en 1606, et nécessité démontrée d'un nouveau cadastre. — Mémoire au sujet de celui de Montauban (Tarn et Garonne), où se trouve traitée la question toute entière. — Lettre de l'abbé Terray, contrôleur général, adressée à l'intendant de Bordeaux sur ce que « la perception du premier vingtième, ordonnée pour un « temps indéfini par l'édit de novembre 1771, offrant à « l'administration les moyens de former la base si néces « saire et si désirée d'un impôt territorial sans privilége « d'exemption de naissance, d'état ou de fortune, il faut « s'empresser de saisir l'occasion en perfectionnant l'as « siette du vingtième, » de manière à connaître enfin pour la première fois le revenu exact de la propriété territoriale.

C. 3225. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1767-1776. — Impositions de l'élection des Lannes, et pays de Marsan, distraits en 1775 de la Généralité de Bayonne et réunis à celle de Bordeaux. — Etat et département des paroisses de l'élection des Lannes, projet du rôle de la noblesse et des privilégiés, changements faits sur l'assiette de la capitation pour l'année 1775, fixation, à la fin de 1774, par M. d'Aine, intendant de Bayonne, des rôles de toute nature des impositions accessoires dans les Lannes, les pays de Marsan, Labour, Dax, Bayonne et Mont-de-Marsan ; capitation et rôles de la noblesse et des officiers de justice.

C. 3226. (Portefeuille.) — 37 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1724-1741. — Copies ou expéditions d'arrêts du conseil fixant les impositions accessoires à la taille dans la Généralité : fourrages, pépinières, hôpitaux, droits de confirmation des droits d'usages communaux, droit de joyeux avénement, etc. — Arrêt du conseil portant remise d'imposition à cause des grêles et des orages ; — répartition d'imposition pour le nettoiement du port de La Rochelle, et l'enlèvement de la barre de l'Adour ; — imposition pour la reconstruction de la ville de Châteaudun ; — contribution du Médoc aux réparations d'allongement du pont de Meyre entre Lamarque et Margaux : requête et observations de l'entrepreneur.

C. 3227. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1742-1746. — Copies d'arrêts du conseil sur l'assiette des impositions. — Correspondance du ministère avec Tourny sur les diminutions incessantes demandées par celui-ci au contrôleur général. — Mémoires généraux et avis de l'intendant sur la situation que fait la guerre à la province ; excepté l'Alsace, il n'y a point de pays qui souffre plus. — Copie, à l'appui d'une imposition communale, de la donation faite en 1739 par le sieur Ardouin de Gaufreteau, baron de Puynormand et de Francs, lieutenant général des armées du Roi, aux habitants de la paroisse de Francs d'une maison pour y loger le vicaire. — Grêles et orages des 4 et 8 juillet 1745.

C. 3228. (Portefeuille.) — 27 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1747-1749. — Avis de l'intendant sur l'imposition de la taille et brevets de la taille envoyés par le Conseil d'Etat.

C. 3229. (Portefeuille.) — 17 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1749-1750. — Etats de situation des récoltes et avis de l'intendant. — Les officiers retraités dans les paroisses en butte aux taquineries des paysans qui les inscrivent partout à la taille, au mépris des priviléges consacrés par l'usage et les services rendus : les trois frères Barrière, capitaines de grenadiers, chevaliers de Saint-Louis, retirés à Tizac (Gironde) ; le sieur Damade, ancien lieutenant au régiment de Maugiron cavalerie, etc. — Répartition d'une imposition de 175,000 livres par an, et pour trois années à-compte de la perte faite sur l'achat des grains pour l'approvisionnement de Bordeaux par la compagnie chargée de ce service.

C. 3230. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1745-1770. — Requêtes et mémoires sur les vingtièmes, et états de comparaison par années.

C. 3231. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1740-1748. — Correspondance du ministre et du contrôleur général avec les intendants Boucher et de Tourny, spécialement relative à la capitation de la ville de Bordeaux, trop ménagée par le premier, ensuite de quoi il fut remplacé à l'intendance, et ordres précis donnés à son successeur de faire appliquer l'impôt dans toute sa rigueur, la plupart des résultats obtenus jusqu'alors ne montrant clairement qu'une chose : la disproportion entre les revenus déclarés par les bourgeois et les revenus réels. — Requêtes diverses : le curé et les habitants de Saint-Loubès (Gironde), en déguerpissement contre l'acquéreur de la maison servant de cure, cependant vendue et acquise légitimement de l'ancien propriétaire ; — la paroisse de Macau (Gironde) contre l'abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, sur une cote de taille imposée au fermier de l'abbaye ; — la supérieure de l'hôpital de Belvès (Dordogne), mise à la taille par les paysans, quoique religieuse hospitalière ; — un suisse et un genevois assimilés quant au privilége d'exemption de taille ; — le capitaine de Neyrac ; — la paroisse du Fieu (Lot-et-Garonne) contre le sieur Dupuy, fils et petit-fils de secrétaire de mairie ; — le chevalier de Montbrun ; — le sieur Dubut de la Caillerie, etc.

C. 3232. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1749-1761. — Conséquence des défenses portées de planter aucune nouvelle vigne : les paysans du Périgord, renouvelant un ancien genre de culture, placent les ceps au pied des noyers, et font un échalas de chaque arbre, sur la tête duquel la vigne s'étale au soleil. — Les riverains de la Garonne, propriétaires de la palu de Macau (Gironde), demandent l'autorisation de faire exécuter à leurs frais le rétablissement de la digue, destinée à les protéger contre les inondations qu'amène la formation des bancs de sable dans le cours du fleuve. — Différend entre le président de l'élection et la cour des aides de Bordeaux, à cause de la cassation d'une taxe d'office par lui faite sur

un particulier : en réalité, lutte entre l'intendant et la cour des aides. — Répartition en plusieurs années, sur la totalité d'une paroisse, à la demande de M. de Tourny, d'une somme de laquelle un arrêt de parlement avait rendu responsables, seulement les quatre plus fort imposés, pris comme représentants de la communauté. — Lettres de la cour prescrivant un nouveau département général des impositions du clergé, afin d'obtenir une égalité proportionnelle, au lieu de suivre le pied de répartition en usage. — Officiers retraités demandant l'exemption de taille. — Procédure suivie contre le sieur de Lescardie, affectant de refuser le payement de ses impositions.

C. 3233. (Carton.) — 7 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1717-1757. — Etat des restes dus par les paroisses taillables, tableaux des habitants, perles subies par les inondations, etc., à Cantenac, Le Tourne, Langoiran, Baurech, Paillet, Rions, etc. — Capitation de 1755, états des requêtes et décharges. — Fixation pour 1757 de la capitation à 1 million 176,000 livres. — Débordement de 1756.

C. 3234. (Carton.) — 19 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1757-1760. — Répartition des dépenses du service des milices garde-côtes dans les provinces maritimes pendant l'année 1756. — Avis de l'intendant et tableaux de l'état des récoltes pour les années 1757-1760. — Demande par le ministère d'un état constatant le nombre des privilégiés dans la Généralité, ce qu'ils payeraient s'ils n'avaient point de priviléges, et les titres d'exemption sur lesquels ils s'appuient. — Requête des habitants de Sarlat contre les consuls et jurats. — Demandes en diminution de taux : le sieur de Chabans de la Courberie, dont le fils unique a été tué à l'ennemi ; les gardes du corps du Roi, possesseurs en la Généralité, etc., etc. — Brevets de la taille.

C. 3235. (Carton.) — 7 pièces, parchemins ; 106 pièces, papier.

1766-1775. — Avis de l'intendant Boutin sur l'état des récoltes de la province ; en retard de 12 millions sur l'impôt, elle subit encore une année sans vin. — Répartition de l'imposition destinée à payer les travaux faits au lit de la rivière de l'Isle. — Décharges, taxes d'offices, loyers de presbytères dans l'élection de Périgueux.

C. 3236. (Carton.) — 128 pièces, papier.

1777-1779. — Rôles de la capitation des officiers de l'amirauté de Bayonne, etc. — Demandes en réduction de cote par des officiers retraités, dont les pensions sont suspendues depuis cinq ans (1777) par la pénurie du Trésor. — Requêtes en modération. — Imbert, Melet de Lagarde, de Cressac, de Lagausie, Richemont, Martinelli, Barret de Roux, de Polignac, Bentzmann, Dubarthas, comte de Boursolles, Durège, comte de Chabans, de Monteil du Chambon, Dupleix, Bellot, Royère de Peyraux, de Lavaissière, de Cadrieu, comtesse de Guiscard. — Le seigneur Bachelier de Casteja recommandant sa paroisse de Misson (Landes) à la bienveillance de l'administration, demande à l'intendant qu'il appuie auprès du conseil l'exportation sollicitée des matières résineuses.

C. 3237. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1702-1761. — Le chiffre de la capitation, après l'essai des années précédentes, fixé désormais par avance dans chaque généralité ; 1 million pour celle de Bordeaux. — Capitation des commis et employés aux fermes générales, rôle de 1735. — Plaintes universelles de l'Agenais à cause de la disette extraordinaire de l'année 1750 : le curé de Cancon, maître Beaulieu de Laspëyres, demande à l'intendant des grains de semence et de subsistance pour ses paroissiens, rappelant qu'en 1748 il avait été le premier curé de l'Agenais auquel l'intendant avait adressé des secours, et s'offrant d'ailleurs, en garantie pour le payement de ces avances. — « Je crois que la religion de mon ministère
« exige de moi que je me présente volontiers contre la ca « lamité du peuple que la providence m'a confié. » — Le curé de Gontz-Montaigu ; — la ville de Marmande ; — la paroisse de Villeneuve, etc. — Copie de la délibération prise, et des remontrances au Roi au sujet du nouveau vingtième, délibérées par le parlement de Bordeaux (28 mars 1760). — Essais de différents tableaux et systèmes pour arriver à l'exactitude dans l'établissement de l'impôt.

C. 3238. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1761-1771. — Enquête ordonnée par l'intendant Boutin, sur les cadastres des pays de taille réelle, leur existence et leur état actuel, leur tenue à jour, les mutations op érées sur les registres. — Tableau des registres de

cadastre par subdélégation : l'élection d'Agen déclare que la moitié au moins n'existe plus. — Circulaire aux curés pour les charger de certifier dans une forme nouvelle les demandes en décharge ou en secours, faites ou à faire par leurs paroissiens. — Requête du sieur Faure Lacaussade, en diminution de cote, sur ce que trois de ses navires *L'Aimable Marianne, Le Rostan* et *L'Aimable Thérèse* ont été pris par l'ennemi. — Capitation des corps de métiers de Bordeaux. — Fixation de la capitation de la Généralité à 1 million 650,000 livres, et diminution de 400,000 sur le total des impositions ; en outre, une somme de 50,000 livres est allouée sur la capitation afin d'encourager les défrichements. — Arrêt du conseil ordonnant qu'il sera choisi un certain nombre d'enfants-trouvés pour cultiver les pépinières.

C. 3239. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1743-1762. — Les receveurs généraux réclament leurs remises sur l'imposition levée pendant les trois années 1749-1751 pour couvrir les avances de la compagnie chargée de l'approvisionnement de Bordeaux en 1747. — Noblesse militaire : officiers qui ont demandé à jouir de l'exemption de la taille, et qui sont imposables à la capitation des privilégiés. — Imposition sur le bourg de Monravel (Dordogne) pour payer un chargement de blé à destination de Castillon, enlevé de vive force par les habitants, en sus de la quantité qui avait été attribuée à la juridiction tout entière dans la distribution des secours. — Etat des régents de la Généralité dont l'imposition est ordonnée chaque année. — La ville de Penne et le sieur de Métaux, comme ayant cause de son grand-père le sieur de Bonnefons, etc.

C. 3240. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1744-1764. — Impositions acquittées en partie sur le revenu municipal des villes. — Réduction sur la taille de Libourne, au profit des contribuables, du quart de leurs cotes respectives, qui sera pris selon l'usage établi dès 1577 et confirmé en 1692 par une ordonnance de l'intendant de Bezons, sur le produit du pied fourché, et le profit du droit sur les sels. — Les officiers du présidial admis à la réduction, comme les autres habitants de la ville. — Remboursement des frais faits dans le padouan d'Andiran, subdélégation de Nérac, pour le dépouillement des arbres à liége. — Marché avec le sieur Dufau, inspecteur des pépinières pour le remplacement de l'ancienne pépinière, et l'entretien de la nouvelle.

C. 3241. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1764-1770. — Surcharges de capitation. Comparaison de la taille et du vingtième. Tableaux du nombre des cotes de capitation en 1769 et en 1770.

C. 3242. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1770-1776. — Le curé de Monbazillac (Dordogne) arrache et déchire la pancarte de la taille, pendant qu'on la clouait, selon l'usage, à la porte de l'église. — Les officiers municipaux de Marmande exposent à l'appui de leurs demandes en dégrèvement que l'augmentation des dégâts causés par les inondations vient des travaux illicites des particuliers dans le cours de la Garonne, qui pour se former des îles, rejettent le courant sur les fonds riverains. — La ville d'Aiguillon perd tous ses grains au débordement du 17 mai 1770 ; grêles dévastant les environs de Marmande ; orage et grêle extraordinaires le 21 mai à Sarlat et Bergerac, le 22 dans la subdélégation d'Agen. — Copies à l'appui de la capitation des officiers secrétaires du Roi, des lettres de provision délivrées à Gat de Beilac, et Imbert de Ballore, en remplacement des sieurs Usard et Périer dont les extraits mortuaires, avec le lieu de leur sépulture sont joints au dossier. — Rappel aux collecteurs de l'impôt en privilége des chevaliers de Saint-Louis, d'être inscrits au rôle de la noblesse, et non sur les registres de la taille.

C. 3243. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1767-1799. — Inscription à la subdélégation de Libourne, des requêtes en diminution de cote, et autres affaires ; J. Joseph Decazes ; Aymen, médecin des pauvres ; Trigant de Boisset ; Bodin Saint-Laurent ; Barbot ; Daubremont ; Dastorg ; Desaigues de Salles, etc… — Mention d'une ordonnance de l'intendant qui condamne J. Dumon, dit Macon, à détruire les ouvrages qu'il a faits sans autorisation, sur un gravier de la rivière, dans la paroisse de Sainte-Fleurance ; — d'un procès sur un chemin de communication dans la palu de Condomine ; — d'une requête d'un sieur Seurin, métayer à Fronsac, contre l'architecte Louis, à propos de garantie d'imposition ; — Le sieur Rabion, bourgeois de Libourne, père de dix enfants ; le curé de Parsac en Puynormand, au nom des pauvres de sa paroisse ; Desèze, ancien jurat de Saint-Emilion, au sujet des archives de la ville ; Piffon, Rabar

de Bomale, d'Aulède de Pardaillan, etc… — Les régisseurs généraux des fourrages de la cavalerie demandant l'église des ex-jésuites, à Bordeaux, pour en faire un magasin, etc…

C. 3244. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1765-1772. — Décharges de contributions ; noms et cotes des redevables.

C. 3245. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1780-1789. — Décharges de contributions.

C. 3246. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1739-1761. — Ville de Bordeaux. Caisse des deux sols et des trois sols pour livre. — Copie du compte rendu par devant le maire et les jurats, par le receveur général des deux et trois sols pour livre perçus sur tous les droits des marchandises entrant et sortant par les bureaux des fermes de la direction de Bordeaux. — Recette de l'aimée en moyenne : 950,000 livres. — Dépenses : prix de la statue équestre du Roi, qui se fait à Paris, pour la décoration de la Place Royale ; — traitement de l'inspecteur des manufactures ; réparations aux hôtels du Gouvernement et de l'Intendance ; — armement du *Saint-Pierre de Bayonne* pour garder le bas de la rivière et donner la chasse aux corsaires biscayens ; — indemnité pour les maisons démolies dans la construction de la Place Royale ; — payement de 100,000 livres au premier président Le Berthon, en indemnité des pertes qu'il a subies dans l'incendie de sa maison ; sculptures de l'hôtel des fermes, par le sculpteur Verbereckt ; — armement de *La Fée,* garde-côtes ; — cadeau de 10,000 livres à M. Boucher, ancien intendant ; — armement du *Dromadaire,* vaisseau garde-côtes ; — construction de la nouvelle Bourse ; — honoraires des architectes Gabriel, père et fils ; — Buissière, architecte de l'intendance, Bonfin, Alary architectes des maisons de la Porte-Neuve, des Capucins, Michel Voisin, etc… — établissement de redoutes le long de la côté du Médoc ; — honoraires du sculpteur Francin, pour les sculptures et les frontons des façades de la nouvelle Bourse et de la Place Royale. — Construction de la nouvelle salle des concerts ; — acquisition de l'emplacement d'une nouvelle Monnaie ; — création d'un manége ; — armement des navires *La Vestale, Le Requin ;* construction des pontons, achat par la ville de la frégate *Le Maréchal de Thomond* ; — pension de M. de Tourny, intendant, accordée par le Roi sur les revenus de la caisse ; — dépenses du camp de Paulliac ; — reconstruction de l'Hôtel-de-Ville et du collége de Guienne ; — frais de la levée de la grande carte du Médoc, par l'ingénieur Desmaretz ; — construction d'une jetée au port de la Bastide, et de la nouvelle église Saint-Louis aux Chartrons ; — armement de chaloupes canonnières ; établissement des pompes en fer qui fournissent les eaux aux fontaines de Bordeaux ; — frais de la levée des cartes particulières de la Généralité, etc…

C. 3247. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1723-1774. — Caisse des deux sols pour livre. — Historique de l'imposition des trois sols pour livre perçus au profit, ou en déduction des charges de la ville de Bordeaux sur tous les droits des fermes dùs au Roi, et mémoire sur la caisse des deux sols pour livre formant une section de cette imposition. — État des ordonnances tirées sur la caisse par M. de Tourny pour différents objets de dépense dont le remplacement doit y être fait ; le troisième sol pour livre, proposé en 1760, est transformé en un payement annuel de 20,000 livres fait par la caisse municipale à celle de la régie, et bientôt les deux autres sols sont abonnés de même à ladite caisse pour une somme de 40,000. — Billets de l'emprunt des 50,000,000 donnés en payement. — Mémoire détaillé adressé par l'intendant au contrôleur général sur la création, la fonction et le roulement de la caisse des deux sols pour livre.

C. 3248. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier ; 1 parchemin.

1764-1779. — Généralisation de l'imposition sur les octrois des villes du droit de 2, 3, 6 sols pour livre. — Remontrances du Parlement. — Protestations des villes et bourgs contre la levée des 8 sols pour livre sur les revenus municipaux, octrois et propriétés patrimoniales des villes, spécialement les droits de boucherie, lesquels 8 sols pour livre ont été établis par l'édit de novembre 1771, en augmentation des 2, 3 et 6 premiers sols créés en 1760 et 1763. — Baux des boucheries de Marmande, Bergerac, Saint-Macaire, La Réole, Bordeaux et de la poissonnerie de Bordeaux. — Poursuite en acquittement des 8 sols pour livre en sus du droit de nouvel acquêt exercée contre la paroisse de Gousse, subdélégation de Dax, pour l'abandon fait à cette communauté de 50 arpents de bois dans la forêt de Béguin (Landes), par son seigneur le marquis de

Pontoux, après transaction sur le droit d'usage de la commune et cantonnement opéré. — Mention, au sujet du payement des droits d'entrée des matériaux de construction, d'une ordonnance sollicitée de l'intendant par l'ingénieur en chef, afin de ramener les propriétaires des terrains fouillés par les ponts et chaussées pour les travaux au nom de l'État, à se contenter de l'indemnité établie par l'arrêt du 7 septembre 1755, sans plus exiger à l'avenir le payement, en sus, du quart de la valeur des matériaux pris au pied du chantier de travail.

C. 3249. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier ; 1 parchemin.

1780-1784. — Imposition des 8 sols pour livre, portés en 1781 à 10 sols ; tous les revenus des villes par octroi continuent d'y être soumis, et, de plus, les péages et passages. — Leur perception sur les péages appartenant à des seigneurs ou des particuliers, excepté lorsqu'ils feront preuve de les posséder à titre patrimonial ; les péages des villes et communautés, même présentés comme patrimoniaux, demeurant ainsi que tout droit ou octroi de ville, bourg, hôpital, soumis à cette imposition : (Duc d'Aiguillon, villes de Bergerac, du port Sainte-Marie, de Périgueux ; Bordeaux, passage de La Bastide.) — Requêtes des villes contre les fermes, celles-là présentant comme patrimoniaux leurs droits de boucherie, celles-ci, comme concédés par octroi : (Marmande, Meilhan, Caumont, Tonneins, etc.) — « M. Dupré Saint-Maur, intendant, a « fait d'inutiles tentatives pour exempter des 10 sols pour « livre, les communautés pauvres de la Généralité ; le « ministre des finances a toujours répondu négativement, « par la raison qu'on ne pourrait faire grâce à telle ou « telle sans soulever toutes les autres. »

C. 3250. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier ; 1 parchemin.

1785-1789. — Imposition des 10 sols pour livre : — Passage de l'Isle à Périgueux ; — hôpital de Mezin ; — droit de souchet (entrée de vins) à Montguilhem ; — droits sur les papiers et cartons ; — boucheries de Bazas ; — droits de pesage de la ville de Penne ; — liquidation de la caisse des 2 sols pour livre, et la juridiction entre les débiteurs et les créanciers de ladite caisse déférée à l'intendant : (veuve Saige contre Ladujie.) — Tableau de comparaison dressé en exécution des ordres du ministre, des fabriques de cuirs en 1759, époque de la création du droit sur les cuirs, et en 1788 ; de seize tanneries avec soixante-deux ouvriers, il n'en reste à Bordeaux pas une, par mort, expatriation, ou cessation de commerce des titularisés.

C. 3251. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1783-1789. — Justification par les villes des titres en vertu desquels elles possèdent entre autres droits, leurs droits de boucherie. — Tonneins. — Clairac. — Port Sainte-Marie. — Eymet. — La Sauvetat de Caumont, etc.

C. 3252. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1725-1726. — Impositions sur les villes pour le rachat ou la réunion des offices créés par des lois de finances. — Edits portant suppression des offices de maires, sous-maires, receveurs, contrôleurs des deniers municipaux, et création des mêmes offices sur d'autres têtes ; — opposition énergique des anciens titulaires dépossédés.

C. 3253. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1726-1742. — Arrêt du conseil faisant défense aux officiers supprimés maires, échevins et tous autres, de continuer à faire la perception des octrois et revenus patrimoniaux des villes, et ordonnant qu'ils en remettront incontinent la perception aux nouveaux acquéreurs. — Proposition d'imposer sur les villes le rachat des nouveaux offices. — Requêtes de Périgueux, Aiguillon, Blaye ; délibération tumultueuse de Périgueux. — Les villes de la généralité finissent par acquérir ou réunir volontairement ou non les offices créés par l'édit de 1725.

C. 3254. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1684-1754. — Impositions concédées aux villes : octrois. — Ville et banlieue de Casteljaloux (Lot-et-Garonne). — Impôt dit *Souchet* de trois livres par barrique de vin vendu au détail, autorisé par arrêt du conseil de novembre 1661 d'abord pour le paiement des dettes contractées par la ville pendant les guerres de religion ; — affecté en 1684 par un autre arrêt du conseil obtenu sur la demande du chapitre à la reconstruction de l'église Notre-Dame érigée en collégiale par Alain d'Albret en 1521, ruinée et rasée en septembre 1568 par l'armée protestante du sieur de Montemat (?) les tombeaux des Albret ouverts, les titres et les livres brûlés ; — perçu directement par le

chapitre sans la participation de la ville, depuis 1684 jusqu'en 1759 et après cinquante mille écus de perception, les ouvrages toujours commencés et jamais finis ; — prorogé de vingt-trois ans, sur les instances du chapitre pour le produit être affecté au remboursement d'avances que l'adjudicataire aurait faites : la ville demande enfin la justification des sommes perçues et la preuve de leur emploi. — Mémoires réciproques, états, évaluation des ouvrages, baux depuis 1716.

C. 3255. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1754-1768. — Comptes des fermiers du souchet depuis 1717 jusqu'en 1754. — Baux à ferme de l'imposition et représentation des premières adjudications des travaux à faire à l'église. — Adjudications successives jusqu'en 1768.

C. 3256. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

1752-1757. — Ville d'Agen. — Impositions, baux à ferme, et droits levés dans la ville d'Agen sur les vins vendus à détail, la viande et le poids public. — Demande de la municipalité à fin d'être autorisée à en augmenter le tarif pour se mettre en état de subvenir aux charges de la ville ; tentative de la même municipalité pour créer, en sus des impositions municipales établies, un octroi sur l'entrée des vins devant porter indistinctement sur tout le monde ; l'opposition des privilégiés arrête ce projet. — Ferme du bateau de poste entre Agen et Bordeaux. — Autorisation accordée à la ville d'augmenter le tarif des droits sur le vin à détail, la viande et le poids, et opposition de l'Élection et de la Cour des Aides à la passation des baux devant l'intendant ou le subdélégué, les tribunaux de finances maintenant leurs vieilles formules, l'administration tâchant de faire prévaloir, en vertu d'une distinction entre les anciens octrois rendus perpétuels en 1681, et les nouveaux depuis cette date, les règles nouvelles de centralisation.

C. 3257. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1756. — Contestations portées devant l'intendant sur le mode de fonctionnement des droits de pied-fourché, et de boucherie au détail, dont le tarif a été augmenté, entre les consuls d'Agen et le sieur Biers adjudicataire ; la ville paraît craindre de la part de celui-ci qu'il transforme en droit d'entrée sur toute viande sur pied, (cochons, moutons agneaux nés sur les domaines de campagne des bourgeois jusque-là exempts de toute entrée de ville) son bail sur les chairs détaillées, et la coupe des viandes ; on équivoque sur le sens et la signification du mot pied-fourché. — Difficulté de l'établissement des bureaux à certaines portes déterminées de la ville, des billets de laissez-passer, etc… et du fonctionnement du poids public, les particuliers pesant chez eux.

C. 3258. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1611-1761. — Ville et sénéchaussée d'Agen. — Droit du quarantain. — Correspondance de l'intendant avec le contrôleur général sur la nature, l'objet et l'assiette du quarantain : il y a deux droits de ce nom. — Quarantain du chapitre : péage sur le sel et le poisson salé, qui passent par eau au-dessus d'Agen, dont le produit appartient au chapitre de Saint-Étienne et de Saint-Caprais, à la charge non remplie de faire nettoyer et d'entretenir une certaine étendue de la Garonne. — Quarantain de l'Agenais : perçu aussi sur le sel et le poisson salé, mais vendus et débités dans la ville et la sénéchaussée, et créé en deux fois, 1551, et 1611, pour le paiement des gages des officiers de ce Présidial, auxquels il est toujours demeuré attribué ; c'est de celui-ci qu'il s'agit. — Compte rendu par le sieur Bayle, payeur des gages du Présidial, de la recette et dépense de ses comptes perçus sur le quarantain depuis 1698 jusqu'à 1756, avec les noms, par années, de tous les magistrats du siége auxquels les gages ont été payés. (Voir 2467 et suivants).

C. 3259. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier ; 1 parchemin.

1746-1779. — Impositions générales. — Arrêt du conseil commettant à l'intendant le jugement des contestations sur la marque des cuivres et des cartes à jouer. — Saisie par la régie des cloches de Sainte-Bazeille et de l'hôpital de Marmande (Lot-et-Garonne), pour n'avoir pas été déclarées quant à leur poids de cuivre. — Prétention du directeur de la régie de faire accompagner dans leurs perquisitions à domicile, ses commis par les consuls des villes : — insolence des perquisitions pour la recherche des jeux de cartes non timbrés exercées chez le seigneur de Roquetaillade, premier baron du Bazadais, la dame Pic de Pères, le sieur Lemoine, lieutenant général au Présidial de Libourne,

C. 3260. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier.

1394-1767. — Ville d'Agen. — Privilége des vins cueillis dans la juridiction et banlieue de la ville. —

Mémoires contradictoires adressés à l'intendant, à la Cour, et au Parlement par la ville d'Agen divisée en deux fractions, celle des habitants propriétaires de vignes dans la juridiction d'Agen, et celle des habitants propriétaires de vignes hors de la juridiction, ces derniers n'ayant le droit de faire entrer leurs vins que pour leur consommation, et non pour la vente, d'après les anciens statuts, et un accord fait au XIVe siècle entre les habitants et le chapitre : discussion de ces textes qui paraissent ne se rapporter aucunement à la matière, et qui sont, dit une requête des consuls « conçus en vieux langage gascon qu'on n'entend plus
« que dans un village du Roussillon sur les frontières de « la Catalogne. » — Lutte pour le marché du vin au détail entre les grands propriétaires, appuyés par les paroisses de la juridiction, et pourvus d'un arrêt du Parlement (12 juillet 1758) interprétant en leur faveur les textes produits et protégeant l'ancien privilége, et les consuls, le Présidial, et le petit peuple, surtout les habitants possesseurs de vignes hors des limites consacrées, qui avaient voulu faire admettre à l'entrée les vins de consommation n'importe d'où qu'ils vinssent. — Correspondance entre la Cour et l'intendance, considérant ensemble la question « relativement au bien public qui n'admet aucun privilège « exclusif dans la vente des denrées nécessaires à la vie ; « l'abolition de ce vieux privilège serait très-désirable, « mais en présence de l'altitude du Parlement, se déclarant « protecteur surtout sur les vins, des privilèges de toute « nature, l'unification tentée par le corps de ville d'Agen « doit être abandonnée, et il faut laisser à l'avenir le soin « de proclamer, en Guienne la liberté du commerce des « vins de ville à ville, étant assez d'avoir fait la loi de la « liberté du commerce des blés. »

C. 3261. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1746-1776. — Villes diverses. — Renouvellement des dispositions des arrêts du conseil de 1689 et 1693 portant règlement sur le mode de passation des baux d'octrois. — Recouvrement de l'arriéré des villes sur le prix de rachat et de réunion par elles des offices de receveurs et contrôleurs des octrois. — Octrois de Thiviers, Sarlat, Saint-Sever, Montfort en Chalosse, Peyrehorade, etc. — Etat des villes de la subdélégation de Marmande qui ont des revenus patrimoniaux.

C. 3262. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1741-1773. — Ville de Bordeaux. — Octroi sur les blés. — Réclamation des adjudicataires des octrois de la ville concernant l'indemnité qui leur serait due sur leur prix de bail pour la non jouissance de l'octroi des blés pendant l'année 1741, dont le Roi, dans l'intérêt du peuple, avait ordonné la suspension. — Nouvelle réclamation de la ferme sur la réduction progressive du droit d'octroi sur les grains accordé à Bordeaux et dont l'étendue était telle qu'il devait être perçu sur tous les grains qui se déposaient dans Bordeaux et dans tout les pays entre le Bec d'Ambès en aval, et Portels en amont et des deux côtés de la Garonne, qu'ils vinssent de la mer, du haut pays ou d'ailleurs, pour quelque destination que ce fût. — Bail de 1768. — Correspondance entre Esmangard, intendant et l'abbé Terray contrôleur général, constatant — la non observation absolue en Guienne de l'édit de 1764 proclamant la liberté du commerce des grains ; le grand obstacle à son application dans la province venant précisément de cet octroi sur les grains que Bordeaux s'est fait donner, source principale de son revenu ; — l'utilité qu'il y aurait au contraire à faire de Bordeaux un entrepôt libre de grains étrangers et de la province. — Lettres-patentes de 1771 obtenues par Esmangart, aidé du contrôleur général, par lesquelles est réduit à la perception sur les grains de consommation à l'intérieur de Bordeaux le droit d'octroi sur tous les grains de tout le pays à quatre lieues au-dessus et à quatre au-dessous de la ville. — Lettre de félicitations de l'abbé Terray, louant l'intendant pour avoir fait adopter cette grande mesure, « quoiqu'il eût été bien désirable, au lieu de res « treindre considérablement ce droit, de pouvoir le sup « primer entièrement.

C. 3263. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

1740-1776. — Suppression entière sous le ministère de Turgot, par une déclaration du Roi, en date de 1775, du reste du droit sur les grains de consommation, objet pour Bordeaux d'une perte annuelle de cent-quatre-vingt mille livres, et mémoires différents présentés au contrôleur général et à l'intendance pour retrouver ce fonds, soit par le rétablissement et le développement d'anciennes impositions patrimoniales (droit des échats qu'on étendrait au faubourg Saint-Seurin, abolition de l'exemption des droits sur la consommation du sel en faveur des bourgeois et habitants, etc.), soit par des retranchemens de dépenses proposés par Turgot (suppression de tous les présens que fait la ville à qui que ce puisse être, même à ses officiers municipaux, des pensions du gouverneur et du commandant de la province, de la place inutile du député de la ville à la suite de la Cour). — Historique détaillé des impositions locales et générales à Bordeaux et dans la province, échats,

don gratuit, grande et petite coutume ou comptablie. — Discussions sur l'application et la perception des droits d'octroi entre les fermiers et les jurats soutenus par le Parlement. — Copies du compte du receveur, etc…

C. 3264. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1611-1744. — Ville d'Agen. — Quarantain. — Comptes et mémoires du sieur Bayle, payeur des gages du Présidial assignés sur le quarantain. — Baux et adjudications du droit tous les six ans (1695-1743).

C. 3265. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1744-1761. — Adjudication du quarantain, de 1744 à 1760 et pièces justificatives du compte du payeur des gages du Présidial, mentionnant par ordre d'années les noms des magistrats du siège d'Agen depuis 1698.

C. 3266. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1761-1777. — Sur la présentation de leur statut municipal qui les avait de tout temps déclarés exempts de tout impôt sur le sel et de tout péage, la Cour des Aides, de Bordeaux ordonne que la levée du quarantain cessera dans le port et la ville de Sainte-Foy-sur-Dordogne. — Correspondance entre le ministre et l'intendance concernant le droit qu'a pu avoir ou dépasser la Cour des Aides, en suspendant une imposition royale, deux fois séculaire, dans une partie du pays sur lequel elle avait été établie ; le jugement porté par elle était de grande conséquence pour la perception du droit dans les autres bureaux, où les gens ne l'acquitteront plus désormais qu'à grande peine.

C. 3267. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1690-1757. — Ville de Sarlat. — Demande par les consuls présentant à l'appui l'état des charges municipales en 1690 et en 1754, de transformer l'ancien octroi sur le vin non bourgeois, tel qu'il était inscrit aux statuts de 1292, en un nouveau sur tout le vin forain, de quelque part qu'il vienne. — Opposition de ceux des habitants qui étaient privilégiés sous l'ancien, suscitant un arrêt de la Cour des Aides qui prescrit au corps de ville la reddition de ses comptes d'octroi depuis trente ans en arrière, pour prouver l'inutilité de l'extension de l'octroi.

C. 3268. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1662-1765. — Villes de Sarlat et de Périgueux. — Comptes rendus du nouvel octroi de la ville de Sarlat obtenu par arrêt du conseil en date de 1755. — Copie de lettres-patentes de 1662 faisant remise à la ville de partie de ses impositions, et dont les considérants exaltent son dévouement et sa fidélité à la cause royale contre la turbulence des partis. — Autorisation accordée à la ville de Périgueux, en 1740 d'imposer la viande débitée et l'entrée du vin, et prorogée de six ans en six ans pour l'acquittement de ses charges et la création des avenues en dehors de la ville pour rejoindre la nouvelle route de Bordeaux à Limoges. — Baux de cet octroi jusqu'en 1760.

C. 3269. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier ; 1 parchemin.

1677-1775. — Ville de Bordeaux. — Droit de Toulousan, (ancienne monnaie représentant deux deniers et maille pour livre) levé sur le bétail amené dans la ville pour y être vendu ; inscrit aux anciens statuts de Bordeaux ; accru en 1677, en exécution d'un arrêt demandé au conseil, afin de trouver les fonds du remboursement de maisons démolies pour les fortifications et l'esplanade du Château-Trompette ; étendu, vu l'effet que cette augmentation avait produite en empêchant les marchands de venir à Bordeaux, jusqu'à dix lieues à la ronde et levé sur les propriétaires des bestiaux supposés destinés à être introduits ; bientôt remis sur l'ancien pied à la condition d'être perçu sur le bétail introduit et sur le bétail consommé dans la ville ; éludé en 1690 par les bouchers d'accord avec les marchands, qui établissent des parcs considérables dans les îles de la rivière, à Patiras, juridiction de Blaye, où le boucher vient, chercher et présenter comme propriétaire et non plus comme les ayant achetés aux marchés du Toulousain, les bestiaux qu'il destine à être introduits dans Bordeaux ; absorbé par la compagnie des bouchers en étant devenus adjudicataires et prétendant n'en devoir compte, sur ce qu'ils ne pouvaient arriver à le percevoir ; enfin les jurats en reprennent directement l'enchère, mais les fraudes le mettent à rien. — Revenus de la ville de Bordeaux, comptes et dépenses assignées sur les revenus. — Caisse des maisons démolies. — Transit et entrepôt des grain, sujets ou non sujets à l'octroi. — Correspondance relative au renouvellement du bail des octrois de Bordeaux entre le contrôleur général, le maréchal duc de Richelieu, l'intendant Fargès, les jurats, etc., tendant à écarter de l'adjudication les spéculateurs de Paris, et à en favoriser les com-

pagnies qui se formeraient dans Bordeaux, pourvu qu'elles fussent cautionnées par les négociants les plus honorables.

C. 3270. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1760-1771. — Impositions générales. — Etats dans l'élection de Bordeaux des sommes à imposer avec la taille tant pour loyers de presbytères que pour gages de régents.

C. 3271. (Portefeuille). — 100 pièces, papier ; 2, parchemin.

1751-1752. — Comptables des deniers royaux. — Poursuites. — Inventaire fait, et scellés apposés par le bureau des finances en vertu de ses attributions sur les effets d'un receveur des tailles de l'élection de Condom, et demande par les receveurs généraux d'un arrêt du conseil qui renvoie devant l'intendant le jugement de toutes les affaires formées ou à former pour ou contre ce comptable.

C. 3272. (Portefeuille.) 100 pièces, papier.

1752-1753. — Union des créanciers du sieur Gallois, poursuivant tous ensemble, par devant l'intendant, le recouvrement de leurs créances.

C. 3273. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1740-1754. — Jugements rendus par l'intendant sur les créances présentées.

C. 3274. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier ; 2, parchemin.

1740-1741. — Inventaire et scellés sur les effets d'un ancien receveur des tailles de l'élection de Bordeaux, au sujet du divertissement de partie du produit de la capitation des bourgeois de Bordeaux.

C. 3275. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier ; 1, parchemin.

1715-1775. — Notes et extraits de pièces sur les reliquats de comptes de plusieurs comptables ; — mémoire sur les impositions de Bordeaux et surveillance sollicitée, contestée, imposée, de l'intendant sur la régie et l'emploi des receveurs de la ville.

C. 3276. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

1716-1726. — Comptables. — Taxes sur les agents des finances, et chambre de justice. — Déclaration du Roi concernant : — les justiciables de la chambre de justice, et la procédure à observer ; — les déclarations de leurs biens exigées des justiciables ; — Arrêt de la chambre de justice commettant le président au Présidial de Bordeaux à la recherche des concussionnaires depuis le 1er janvier 1689, refus du président qui ne cède qu'aux instances de l'intendant ; — arrêt défendant aux orfèvres d'acheter aucune vaisselle d'or ou d'argent aux traitants, gens d'affaires ou autres personnes prohibées, et aux graveurs d'en effacer les armes. — Lettres et instructions du duc de Noailles. — État général des subdélégués de la chambre de justice, et des substituts du procureur général de cette chambre dans les provinces. — Taxe des gens d'affaires de la généralité de Bordeaux. — Édit portant suppression de tous les offices créés avant 1713, dont les finances n'ont point été payées en entier. — Taxes générales de la chambre de justice sur les justiciables de la Généralité.

C. 3277. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1778-1779. — Lettres de répit, de sauf-conduit, ou de surséance, généralement de la durée d'un an, sollicitées et obtenues, après avis de l'intendant sur les notes présentées par les directeurs du commerce de la province, chefs de la chambre de commerce de Bordeaux, en faveur de particuliers ou négociants dont la guerre avec l'Angleterre suspend le revenu de leurs plantations d'Amérique : le sieur Alquier, armateur, ruiné par la perte de plusieurs navires dont le chargement a été retenu d'autorité à la Guadeloupe par le gouvernement de la colonie, afin d'approvisionner les habitants, dont un ouragan avait détruit les cultures.

C. 3278. (Carton.) — 85 pièces, papier.

1779. — Lettres de répit et de surséance.

C. 3279. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1779. — Lettres de répit et de surséance.

C. 3280. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1779. — Lettres de répit et de surséance.

C. 3281. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1779. — Lettres de répit et de surséance. — Renvoi au ministère d'un mémoire anonyme communiqué à l'in-

tendant, dans lequel on représentait au ministre que beaucoup de commerçants obtenaient des lettres de surséance sur de faux exposés ; l'intendant répond qu'il ne propose jamais cette grâce qu'après l'avis motivé des directeurs de la Chambre de Commerce. — Refus absolu et réitéré de la Cour d'accorder des surséances et sauf-conduits à ceux dont le dérangement des affaires vient de billets de complaisance souscrits par eux, ou en leur faveur.

C. 3282. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1724-1768. — Rentes sur les tailles. — Création d'août 1720 an dernier cinquante. Arrêts et déclarations y relatives. Bordereaux et reconnaissances des titres novels prescrits par arrêt du 30 octobre 1737 : — l'hôpital de la Manufacture de Bordeaux ; — le sieur d'Izalquier ; — Paty de Bellegarde ; — de Montlezun ; — de Piis ; — Laburthe ; — la Chambre de Commerce, les corporations, les communautés religieuses ; — Dumas de Laroque ; — Duval ; — M. Brousse, prêtre, visiteur général de la Congrégation de la Mission, etc…

C. 3283. (Portefeuille) — 122 pièces, papier.

1768. — Rentes sur les tailles, titres novels, et justification de propriété : — Arnoux ; — de Sarrau ; — Navarre ; Béchade de La Barthe ; — Sorbier de Jaure, etc…

C. 3284. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1768. — Perez ; — De Brivazac, comme héritier de Brice d'Allenet, baron de Birac ; — Le Comte de La Tresne, au nom de sa femme Marie de Fayet ; — de Bonnefond ; — de Marbotin ; — Darche ; — d'Abbadie ; — les notaires de Bordeaux, etc…

C. 3285. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1768. — Dabadie ; — de Calvimont ; — Mourgues ; — Dumoulin de Masperier ; — Verthamon d'Amblois ; — Castillon ; — de Montjon ; — le comte de Gourdonville, héritier de J.-B. Lecomte de La Tresne, etc…

C. 3286. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1768-1769. — Les fabriques, communautés et couvents, hôpitaux ; — les filles Notre-Dame ; — les libraires et imprimeurs de Bordeaux ; — Du Lion, marquis de Campet ; — dame de Carles de Cazeaux ; Lynch, etc.

C. 3287. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1769-1770. — Balguerie ; — Darmajan (mention de pièces d'état civil sur la famille de Montesquieu) ; — de Savry ; — Le Séminaire de Sainte-Anne-la-Royale des Irlandais de Bordeaux, etc…

C. 3288. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1770-1775. — Correspondance entre le contrôleur général et l'intendant relativement à des difficultés élevées sur le libellé des quittances des corps et communautés des villes et bourgs de la Généralité ; — Pic de La Mirandole ; — Dumas de Fonbrauge, etc…

C. 3289. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier, imprimées.

1780. — Instruction pour tous les pensionnaires du Roi, sur les formalités qu'ils ont à remplir pour se conformer aux lettres patentes du 8 novembre 1778 et à la déclaration du 7 janvier 1779.

C. 3290. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

1715-1766. — Correspondance des intendants de Courson, Tourny, Boutin, avec la Cour, concernant l'Université de Bordeaux. — Création demandée par les Jésuites d'une troisième chaire de docteur-ès-arts, les deux premières appartenant au collège de Guienne, et par un professeur de philosophie dans ce collège d'une place surnuméraire de docteur-ès-arts ; mémoire signalant les abus de l'Université ; intervention des jurats dans la nomination éventuelle des chaires de la faculté des arts ; mémoires des Jésuites sur le nombre de chaires constituées dans l'Université de Bordeaux ; désapprobation par le ministère de l'usage introduit par les professeurs de faire imprimer leur cours, au lieu de le dicter à leurs écoliers. — Faculté de théologie ; projet de ne décerner les chaires vacantes de théologie que sur présentation de trois candidats ; demande des Jésuites d'occuper deux chaires sur trois ; du supérieur de la congrégation de Saint-Maur de relever, en faveur de l'abbé de Sainte-Croix, le droit qu'avait l'abbaye d'avoir un docteur agrégé à l'Université, obstinément refusée, par trois fois, à plusieurs époques ; des séminaires de Périgueux d'être agrégés à l'Université repoussée par

les jurats à l'instigation de quelques docteurs-ès-arts, etc. — Faculté de médecine : lutte sans fin du corps des médecins de la ville, réunis en corporation et s'appelant à cause de cela agrégés, contre les professeurs nommés aux chaires de médecine, et plus tard d'anatomie et de botanique, nommés en dehors d'eux, à leur détriment, et à l'avantage des études ; ils exigent qu'au moins ceux-ci reçoivent, par leur absorption dans la compagnie, le *dignus intrare*. — Opposition de la corporation au projet de Grégoire et Siris, professeurs à la Faculté de médecine, de créer un jardin botanique avec des cours publics en mai et en juin, et un cours complet d'anatomie ; les jurats, d'abord avec défiance (1726) et ensuite avec une grande faveur (1728) autorisent ce projet et le soutiennent en donnant aux professeurs le jardin de l'hôpital d'Arnaud Guiraud, et se prononcent contre la corporation médicale (1730). — Le docteur Silva, médecin à Versailles, les docteurs Cabanes et Raulin, médecins ordinaires de la ville de Nérac (Lot-et-Garonne), contre la communauté des chirurgiens qui ne les convoque pas à l'examen de ses aspirants à la maîtrise ; les médecins Cazes et Doazan, exilés pendant cinq mois, pour désobéissance aux ordres du Roi, en entretenant la discorde entre les agrégés et les non agrégés ; le sieur Boyer, médecin colonial, nommé médecin de S. M. à Bordeaux ; création d'une troisième chaire de médecine ; médecins aux rapports établis.

C. 3291. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin ; 127 pièces, papier.

1725-1755. — Étudiants de Bordeaux. — Émeutes. — Correspondance de Boucher et Tourny, intendants, avec le ministère, concernant : — une émeute causée en avril 1725 par le retrait de la faveur précédemment accordée aux étudiants en droit d'avoir des billets gratis pour la comédie ; épées tirées contre le guet, un étudiant tué, un blessé, l'affaire déférée à l'intendant, information, audition et enquête ; — une seconde, causée par l'opposition de la Ferme au privilège reconnu par la ville aux étudiants du haut pays de recevoir sans payer de droits quelques petits barils de vin que leurs parents leur envoyent pour leur subsistance ; — une autre d'abord sans conséquence dans son point de départ entre les commis de la Ferme et les étudiants, bientôt envenimée par la sévérité de la Cour des Aides, condamnant à la potence un commis que le ministère et l'intendant Boucher ont la plus grande peine à arracher à l'exécution sommaire, puis aux galères perpétuelles, « la Cour des Aides, dit le ministre, sacrifiant les « employés des Fermes à la complaisance que les juges « paraissent avoir pour la populace et pour les écoliers. » — Lutte déclarée à ce sujet entre le parlement et l'intendance. — Répression des abus introduits par les étudiants contre les juifs, et abolition de quelques usages.

C. 3292. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1716-1782. — Écoles diverses. — Correspondance de Courson, Boucher, Tourny, Boutin, Dupré-Saint-Maur, intendants, avec le ministère et les subdélégués concernant les écoles publiques : d'hydrographie, dont le Régent ordonne le maintien, en agréant toutefois que le traitement du professeur payé par la ville, soit réduit, pour faire les frais d'un autre cours, de 1,100 à 600 livres, avec la clause de recevoir une rétribution des enfants des négociants riches, et d'enseigner gratuitement les enfants de maîtres, pilotes et matelots ; disposition bientôt changée par les jurats en gratuité absolue pour les premiers, et exclusion du cours pour les autres, en tant que n'étant pas des habitants bourgeois, vû leur domicile habituel dans les faubourgs ; — d'arithmétique ; prospectus de l'école nouvellement érigée par les jurats sous la direction du sieur Rouquette teneur de livres et arithméticien pour les jeunes gens qui se destinent au commerce ou aux finances ; — de physique expérimentale et de mathématique, projetée par Tourny et le maréchal de Richelieu, dont le plan est donné par Romas, lieutenant assesseur au siège de Nérac, dans lequel celui-ci énumère ses expériences sur l'électricité, sa méthode pour relever la latitude en mer par un temps nébuleux au moyen de l'inclinaison de l'aiguille aimantée, son procédé pour accourcir de près de moitié, et ensuite des deux tiers le télescope à réflexion de Newton, et sa mécanique dite du cadran universel, applicable surtout à l'astronomie et à la marine ; originalité de son plan de cours de physique, en ce qu'il ne sera fait qu'en français, et clairement, en opposition à la physique latine des colléges, où les phrases remplacent les instruments et les machines ; il se propose, au contraire, de n'admettre que les conséquences résultant directement des expériences et des observations. — Candidature à ladite chaire de mathématiques et de physique du sieur Pelt, Portugais, possesseur d'un beau cabinet de machines ; renvoyé en 1764. — Lettre de l'abbé Dupont de Jumaux ; — de dessin, dont l'établissement ordonné dès 1692 est proposé par le sieur de Bazemon, et fait par les jurats en 1744 dans le collége de Guienne ; — incident des élèves hydrographes, auxquels on a voulu inutilement faire apprendre un peu de dessin ; le départ de Tourny fait tomber l'école. — Statuts imprimés de la société des beaux-arts de Toulouse. — Projet de Bazemon d'une académie de peinture et d'architecture re-

nouvelée de celle de 1692 qui n'avait pas duré, quoiqu'ayant donné deux ingénieurs, Leblon et Berquin, l'un desquels avait été gouverneur du Mississipi ; prospectus pour l'établissement de cours de dessin gratuits ; — d'équitation ; rappel du projet de Tourny, concerté avec le maréchal de Richelieu, de former une académie pour la pauvre noblesse de la province ; le Roi avait doté l'établissement à venir sur les fonds des trois sols pour livre ; — des frères ignorantins, ou écoles chrétiennes appelés à Bordeaux par Tourny et les jurats en mai 1758, autorisés par lettres patentes de mars 1759 ; la ville s'engage pour chaque frère à une pension annuelle de 300 livres ; correspondance entre l'intendant, l'évêque de Dax et le supérieur général ; — des dames de la Foi, et des sœurs des écoles charitables ; plan de la maison de la rue de Gourgues, etc.

C. 3293. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1729-1748. — Régents et régentes. — Écoles des paroisses. — Requêtes des régents des paroisses de Macau, Villeneuve-d'Agen, Plazac, Bergerac, Saint-Pierre-d'Eyrand, Sainte-Aulaye, Montpaon, etc…, adressées à l'intendance pour l'augmentation ou le maintien de leur traitement, contre les bourgs et villages demandant tous d'en être déchargés. — Opposition, dénonciations, contre les pauvres malheureuses femmes vouées à l'enseignement : « Les régents, peu utiles dans les petites campagnes, où apprenant à lire aux enfants des paysans, ils en font des fainéants sergents, chicaneurs et sangsues du peuple. » — Lauzun demande une imposition pour payer un régent latiniste, mais comme on répartit cette imposition sur toutes les paroisses de la juridiction, dont pas une ne possède d'élève capable d'apprendre le latin, ce sont les paysans, à qui elle ne sert pas, qui sont chargés des gages d'un maître qui ne sert qu'au chef-lieu, et dans le chef-lieu à quatre familles ; de même dans les autres paroisses les habitants ne veulent rien payer nulle part.

C. 3294. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1719-1761. — Régents des élections de Sarlat et de Condom. — Impositions. — Mention de la fondation en 1575, par J. de Gourdon, d'un hôpital pour la ville de Domme, disposition transformée en celle de l'entretien d'un collége dans le couvent des Augustins de la ville ; — du taux habituel de la rétribution scolaire : par mois, pour lire 5 sols, pour lire et écrire 10, et pour compter, 15 ; — d'un règlement général des charges de la juridiction de La Réole fait en 1670, d'après lequel le traitement du régent des écoles était établi à 100 livres. — Régents du Blayais, du Libournais, etc….. médecins des pauvres appointés sur le budget des paroisses.

C. 3295. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier, 2 plans.

1591-1775. — Colléges de la Généralité. — Statistique et état de quelques colléges au moment de l'expulsion des Jésuites ; nouvelle organisation de ces établissements par l'édit de 1763. — Collége de Sarlat : — État des revenus et charges, nombre des classes, professeurs, régents et écoliers. — Note sur son établissement en 1718, auquel contribuent le marquis de Salignac-Fénelon par représentation de ses oncles évêques, la demoiselle de Chaumeils, etc., le fondateur primitif ayant été M. Du Blanchier en 1578 ; projets d'union de différents immeubles. — Collége d'Agen, fondé en 1560, les Jésuites en 1591, confirmé en 1637 : la dotation municipale de 1,200 livres maintenue par différents arrêts, et en 1763 attribué aux Jacobins, successeurs des Jésuites. — Copie de procuration, 1591, de la reine Marguerite pour fondation de rentes en faveur du collége. — Protestation de l'évêque adressée à l'archevêque de Reims, en 1765, contre la tendance nouvelle de l'administration à confier les colléges à des séculiers prêtres à l'exclusion de religieux, et coup d'œil général sur l'enseignement donné en tout temps par les monastères, tandis que les séculiers prêtres n'en ont ni le temps, ni la vocation, ni l'esprit. — État des bénéfices unis aux maisons des Jésuites dans le ressort du parlement de Bordeaux, pour les colléges d'Agen, Bordeaux (noviciat et maison professe), Beaulieu, Clairac, Libourne, Limoges, Marennes, Saintes, Périgueux, Sarlat, Saint-Macaire, Tulle, etc. ; l'administration prend occasion des considérants de l'édit de 1763 pour dresser la statistique de tous les colléges en dehors de l'Université. — Prospectus du sieur Pelletan, maître d'école et directeur d'une pension académique à Monségur en Bazadais. — Rappel des démêlés des Jésuites avec l'Université de Bordeaux en 1660 et 1661, dont la première cause a été la publication des *Provinciales* « Ludovici Montaldi litteræ provinciales » ; long mémoire à ce sujet, et mention que l'ouvrage a été déféré par le Parlement (3 mai 1660), au jugement de l'université de Bordeaux ; mémoire du P. Annat sur l'école de théologie de la ville. — Lettres patentes portant règlement pour chacun des colléges de Lyon, Amiens, Nevers, Moulins, Saint-Flour, Fontenay, Angoulême, Langres, Compiègne, Mâcon, Roanne, La Rochelle, Orléans, Auxerre, Tours, Blois, La Flèche, etc.

C. 3296. (Carton.) — 94 pièces, papier.

1760-1788. — Projet du maréchal de Richelieu d'établir à Bordeaux un hôtel de gentilshommes pour l'éducation de la pauvre noblesse de Guienne, sur le modèle de celui qui a été formé à Rennes, sous la protection des États et de M. le duc d'Aiguillon, commandant dans la province. — Certificats de mérite et de services rendus, délivrés par la ville de Cadillac (Gironde), aux demoiselles Réau et Séguin, depuis longtemps institutrices du pays. — Correspondance de l'intendant avec le ministère concernant les demandes d'admission aux dames de Saint-Cyr, l'entrée à l'École militaire, les cinq écoles d'équitation pour la cavalerie, l'école des haras du Roussillon, fondée à Perpignan, en 1751 ; — l'envoi par chaque administration ou cour de justice, afin d'entretenir la Bibliothèque de législation fondée en 1788, à la chancellerie de France, d'un exemplaire imprimé de tout arrêt, sentence ou règlement émané d'elle ; — les projets d'institution d'une école supérieure du commerce, d'une chaire d'histoire et de géographie au collége de Guienne ; — la refonte de l'histoire de Bordeaux, manquée par dom Devienne, et que le P. Carrière se propose de recommencer, l'emplacement du Jardin botanique, l'explication des signes conventionnels pour la carte générale de France, et lettres de M. de Belleyme ; — et différents objets, projets ou publications sur l'unification des poids et mesures depuis longtemps désirée dans la province, la jonction de la Gironde et de la Seudre par un canal, la formation d'un cabinet de minéralogie et de géologie, projet annoté par Villaris et Desbiey, un mémoire sur la taxe du pain calculée au plus juste prix, la création d'un bureau d'adresses et d'indication pour les directeurs et acteurs des théâtres de province. — Mémoire singulier de dom Borelly, bénédictin de Sainte-Croix, annonçant à l'intendant qu'il a trouvé le moyen de faire naviguer les vaisseaux de ligne de toute grandeur, malgré le vent, par le seul moyen *de l'air comprimé,* décembre 1787 : il n'y a qu'une lettre annonçant le mémoire.

C. 3297. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1763-1764. — Écoles d'arpentage à Bordeaux. — Correspondance de l'intendant Boutin avec les subdélégués concernant l'établissement d'écoles d'arpentage dans les chefs-lieux des subdélégations, ou les lieux de séjour des ingénieurs de la carte de France, qui seraient chargés de cours dans l'intervalle de leurs opérations topographiques ; l'idée première est d'avoir une pépinière d'agents qui puissent d'abord servir au grand travail de la carte, et ensuite rendre possible l'établissement ou la rectification, selon les lieux, du cadastre général. — Les ingénieurs chargés de cours : Bâtonnet, Lacour, Fontaine, Pasquier, Dutilleul, Dailley, Michaud, Pezet. — A Bergerac, l'école ne peut pas être établie, vu le petit nombre et l'insuffisance des écoliers. — Notes sur l'établissement des écoles à Périgueux, Gondom, Agen, etc. : celle de Lesparre, commencée avec cinq élèves, arrive à en posséder huit ; ouverte avec succès, se maintient bien. — Mémoire intéressant, intitulé *Observations sur les pêcheries depuis le Verdon jusqu'à Paulliac, appartenant au Domaine.* — Envoi par le gouvernement de livres, compas, équerres et tables de sinus. — État de la dépense d'installation des différentes écoles, liste des élèves et de leurs progrès. — École d'arpentage à Agen. — En Médoc, empressement des jeunes gens à suivre le cours ; cependant les deux commis d'un féodiste quittent les leçons comme trop difficiles. « Jugez, dit le subdélégué, de leur capacité pour faire des arpentages. »

C. 3298. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1764-1765. — Écoles d'arpentage à Villeneuve-d'Agen. — Placards d'annonce du cours public et gratuit fait par les ingénieurs de la carte de France. Demande d'une place d'arpenteur par le sieur Le Bahezère de Mareille, écuyer de Bretagne, fait prisonnier par l'ennemi dans le vaisseau *le Duc d'Aquitaine* en revenant des Indes, et dépouillé de tous ses biens. — L'école de Villeneuve a trente-sept, puis quarante-cinq élèves, mais c'est au détriment des opérations de la carte : l'intendant la fait fermer. — Écoles de Périgueux et d'Excideuil : l'intendant insiste sur la nécessité de ne pas négliger les travaux de la carte, qui est l'objet principal des ingénieurs, les leçons d'arpentage n'en étant que l'accessoire. — Renseignements de détail sur l'exécution de la carte de France en différents points de la Généralité.

C. 3299. (Carton.) — 30 pièces, papier.

1761-1790. — Écoles vétérinaires. — Correspondance de l'intendant Boutin avec les directeurs des écoles vétérinaires de Lyon, Limoges et Paris, où la Généralité entretient quelques élèves ; sur l'annonce de l'ouverture en 1762, de celle de Lyon, Boutin demande au directeur Bourgelat de faire un *traité élémentaire de la manière d'élever et gouverner, tant en santé qu'en maladie, les espèces d'animaux qui servent le plus à nos usages.* —

Règlement et prospectus de l'école ; relevé des opérations des élèves dans différentes provinces, adressé à l'intendant par le directeur. — École de Limoges (1766-1769), déjà disparue trois ans après son établissement. — École d'Alfort, dont le programme est calqué sur celui de Lyon.

C. 3300. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1770-1783. — Registres ou tableaux des élèves de la généralité de Bordeaux admis à l'école de Lyon. — Demandes d'admission sur la liste des élèves entretenus par la province, par les communautés et bourgs, de jeunes gens qui y sont nés, et sous la condition d'y revenir exercer leur art.

C. 3301. (Carton.) — 141 pièces, papier.

1784-1789. — Élèves de la Généralité à l'école d'Alfort : acquittement de pensions et de dépenses d'uniforme. Le ministre demande l'état, avec notes, des vétérinaires de la province, et envoie des brevets de privilégiés du Roi en l'art de la médecine vétérinaire, en faveur d'élèves sortis dans un bon rang de l'école de Lyon. — Demandes d'admission, et dossiers des élèves. — École d'équitation de Bordeaux : augmentation du traitement du sieur Muller, directeur, à qui le Roi accorde six mille livres à titre d'indemnité et le remboursement de deux mille employées à des réparations nécessaires : extraits des délibérations de la ville, et lettre flatteuse des jurats en faveur de ce directeur.

C. 3302. (Carton.) — 95 pièces, papier.

1760-1783. — Cours d'accouchement. — L'intendant de Bourgogne, Dufour de Villeneuve, écrit à l'intendant de Bordeaux, Boutin, pour lui recommander le cours d'accouchement professé par madame Ducoudray ; elle a formé quatre cents élèves à Dijon ; de Limoges où elle est, elle se proposerait d'aller à Bordeaux ; lettre pareille de Turgot, intendant de Limoges ; les services de cette dame acceptés pour former des sages-femmes dans la Généralité. — Sa machine à démonstration. — Le ministre Bertin soutient vivement l'idée de ce cours, vu la mortalité d'enfants nouveau-nés que l'ignorance des sages-femmes amène en Auvergne. — Installation à Périgueux et à Agen, et correspondance. — Cours du sieur Brachet, à Périgueux, envoyé par l'intendant Esmangart. — Mémoire sur la fièvre puerpérale. — Envoi d'élèves par les bourgs et villages, extraits des délibérations des communautés.

C. 3303. (Carton.) — 77 pièces, papier.

1780-1787. — Correspondance de l'intendant Dupré Saint-Maur avec le ministre Necker et les subdélégués, sur l'établissement à Bordeaux, dans l'ancien collége de la Madeleine, du cours d'accouchement qu'il patronne activement, d'accord avec les jurats. — Proposition de la création d'un hospice pour les femmes en couches, qui y seraient traitées gratuitement, et serviraient ainsi à la clinique du professeur et des élèves, qui auraient un cours pratique au lieu du cours de démonstration. — Opposition des chirurgiens des villes à laisser exercer les sages-femmes formées au cours d'accouchement ; quelques autres instituent d'eux-mêmes des leçons publiques. — Réponses des curés à l'intendant sur l'encouragement à donner aux habitants pour qu'ils envoient leurs filles étudier, à leurs frais, loin de chez eux : refus absolu du paysan.

C. 3304. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1782-1789. — Circulaires aux curés : note pour les petites affiches afin de proclamer le nom des lauréats du cours d'accouchement. — Correspondance avec les subdélégués. — Les chirurgiens sont convoqués pour faire partie du bureau d'examen des élèves. — Désignation d'élèves par leurs paroisses respectives. — Comptes divers.

C. 3305. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1745-1758. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux. — Correspondance de Tourny avec les ministres de Paulmy, de Courteille, d'Aguesseau, etc., sur les contestations du couvent des Jacobins avec l'Académie au sujet de l'ouverture de la rue Saint-Dominique, à raison de laquelle on prenait à l'Académie une portion de son jardin, et des Jacobins avec la ville sur l'indemnité qu'ils prétendaient pour le terrain pris à leur enclos. — Pièces respectives à l'appui : bail à fief consenti par les jurats aux Jacobins d'un bout de l'ancienne rue de Londres, contigue à leur couvent ; lettres-patentes portant permission à ceux- ci d'inféoder le terrain qui leur appartient sur l'Esplanade, en exécution de la transaction de mai 1746, passée avec la ville, etc… — Opposition du couvent aux vues de l'intendant voulant ouvrir une nouvelle

rue, en partie sur leur terrain, en partie sur le jardin de l'Académie, et correspondance de Tourny avec le P. Vassal, supérieur général des Jacobins, à Paris. — Affaire des sieurs Cassius, Bérard et Perpignan, concernant leurs maisons sur les allées, qui, appartenant aux Jacobins, sont à démolir pour l'ouverture de la rue projetée, et à reconstruire aux frais de l'administration. — Mémoire de Tourny concernant l'Académie, et réponse de celle-ci, article par article. — Extrait du testament de J.-Jacques Bel, par lequel il lègue à l'Académie sa maison sur l'Esplanade, avec une autre dans la rue Mautrec, et une troisième dans la rue Poudiot, plus ses manuscrits, livres, instruments de physique, cartes et globes. — Procès-verbal des ingénieurs militaires des fortifications de Bordeaux tendant à condamner la maison du sieur Bel comme commandant le Château-Trompette, etc.

C. 3306. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier ; 3 plans.

1719-1783. — Académie et Jacobins. — Ouverture de la rue Saint-Dominique : état des maisons et terrains entamés, et du terrain donné en retour. — Plans. — Droits d'amortissement transigés en faveur des jurats au plus bas possible, à la considération de Tourny et ensuite de Dupré Saint-Maur, et supprimés en faveur de l'Académie, sur le contrat de cession fait par elle à la ville d'une partie de terrain destiné au passage de la nouvelle rue, cession dont la seule condition était que la municipalité lui rebâtirait son hôtel conformément au plan convenu. — Mention de l'intention qu'aurait manifestée M. Beaujon de léguer sa bibliothèque à l'Académie. — Lettres, au sujet de l'affaire avec les Jacobins, de l'évêque d'Agen, Trudaine, Caupos, de Sarrau, Montesquieu, Baritault, le premier président Le Berthon et le président Barbot. — Présentation à l'Académie d'une pendule marine du sieur Sulli, Anglais. — Divers imprimés.

C. 3307. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier ; 17 plans.

1707-1763. — Continuation du même sujet : requête présentée au conseil par l'Académie et réponse des jurats, article par article. — Correspondance de Tourny, réplique, réfutation, plans et contre-plans, etc.

C. 3308. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1714-1768. — Imprimerie et librairie. — Règlements de la librairie et de l'imprimerie : déclaration en douane, en transit, en acquit-à-caution, police de la librairie étrangère. — Formalités de l'ouverture des caisses au bureau des douanes. — Ventes des imprimeries et des librairies. — Création et rachat des offices d'inspecteurs et de contrôleurs. — Saisies de livres étrangers : *Confessions de M. le comte de XX. ; les Amours des dames illustres de France,* par Bussy Rabutin ; *les œuvres de Rousseau ; les contes* de Lafontaine ; *Mémoires de la Régence ; Anecdotes secrètes sur la constitution Unigenitus ; la Faillibilité des papes dans les décisions dogmatiques ; Nouveau-Testament du P. Quesnel ; le Mercure historique et politique,* journal périodique ; *le Catéchisme d'Osterwald ; l'Anatomie de la Messe ; l'Arétin ; Sermon sur le jubilé de la réformation de la République* (ou religion) *de Genève ;* un livre du P. Pichon : *l'Esprit de J.-C. et de son église sur la fréquente communion ; — Mémoire présenté à M. le Mis de Beauharnais ; Mémoire des habitants de la Martinique contre M. de Bompart,* etc.

C. 3309. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1728-1772. — Imprimerie et librairie. — Correspondance de l'intendance avec le ministère concernant la réception des imprimeurs libres de la Généralité ; c'est l'administration qui les protège contre l'exclusivisme de la corporation. — Certificat exigé des candidats à la maîtrise, signé du recteur de l'Université, que les postulants savent lire le grec et connaissent très bien le latin. — Les relieurs exclus du droit d'entrer dans la corporation. — Demande par les libraires et imprimeurs réunis de racheter les offices nouvellement créés d'inspecteurs de la librairie, et par les libraires agissant séparément, de pouvoir admettre de nouveaux sujets dans leur corps particulier, où le nombre n'est pas fixé comme celui des imprimeurs. — Accusé de réception à l'intendant par le ministre Meaupou de quatre almanachs imprimés à Bordeaux, en 1769.

C. 3310. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 74 pièces, papier.

1777-1789. — Imprimerie et librairie. — Libelle : *les Fastes de Louis XV* poursuivi. — Tableau imprimé des libraires et imprimeurs jurés de l'Université de Bordeaux. — Budget de la corporation. — Règlement (en copie) pour la librairie et l'imprimerie de Paris. — Concours pour l'imprimerie à Dax et à Bordeaux. — Arrêt du conseil qui supprime (1785) les trente premiers volumes des œuvres complètes de Voltaire, de l'imprimerie de la Société typographique, et un imprimé intitulé : *De la banque d'Espa-*

gne dite de Saint-Charles. — Établissement d'une imprimerie à Sarlat.

C. 3311. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1685-1745. — Imprimerie et librairie. — Règlements sur la librairie. — Arrêts interdisant : la fonction à ceux de la R. P. R ; — enjoignant à tous libraires et imprimeurs de représenter leurs noms, titres, noms de patrons, nombre des apprentis et des presses, et la quantité de leurs fontes ou caractères ; — portant règlement pour l'entrée des livres étrangers ; — concernant la Bibliothèque royale et imposant de nouveau à tous libraires ou imprimeurs l'envoi d'un certain nombre d'exemplaires de tout ce qu'ils auront imprimé ; — renouvelant les défenses, tombées en oubli, de rien imprimer sans privilége ou permission ; — portant l'interdiction de vendre des livres contre les marchands merciers qui se mêlaient de ce commerce. — Saisies de livres hérétiques entrés en fraude dans des caisses d'amidon, pour le compte d'un marchand de Montauban et de plusieurs libraires de Bergerac, et état curieux de ces livres, établi par bons et mauvais. — Interdiction de *la Pucelle* de Voltaire (1737) ; — nouvelles bibles de Hollande. — Listes d'ouvrages saisis à mettre au pilon.

C. 3312. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1704-1769. — Imprimerie et librairie. — Réduction du nombre des imprimeurs en 1739, par modification à l'arrêt de 1704, et demande du tableau des imprimeurs par ville de la Généralité. — Ordre précis de saisir le nouveau poëme : *la Pucelle d'Orléans,* imprimé en Hollande. — Recherche des colporteurs secrets. — Plainte des propriétaires de *l'Histoire de France* de l'abbé Vély, sur une contrefaçon de Liége, qui leur fait le plus grand tort. — Interdiction du périodique imprimé à Luxembourg, dit : *Clé du cabinet des princes.* — Visites administratives dans les imprimeries.

C. 3313. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1730-1777. — Imprimerie et librairie. — Imprimeries dans les villes de la Généralité. — Bayonne, Agen, Libourne, Condom et Sarlat. — Nom et situation des imprimeurs de Bordeaux. Très peu hors de Bordeaux ; l'expansion des livres se fait par des nuées de colporteurs, surtout dans les cantons protestants, ou par des merciers à domicile qui font les libraires. Grande part de la contrebande étrangère qui se fait d'Amsterdam et d'Angleterre, par le port de Bordeaux, et de Genève, par le canal du Languedoc et la Garonne. Dans tout l'Agénois, un imprimeur, dans tout le Condomois et le Bazadais, un, dans tout le Périgord et le Sarladais, un : en tout, treize dont dix à Bordeaux. — Poursuite des merciers vendeurs de livres sans brevet de librairie, et appréciation de la quantité qu'il en faut avoir à l'étalage ou en boutique pour être regardé comme libraire, ou seulement dépositaire de livres. — Un libraire en prison pour l'affaire de la brochure dite *l'Ombre de Louis XV au tribunal de Minos* (1736). — Lettre curieuse de l'intendant Esmangart (1774) au ministère, sur la manière dont la police des livres s'exerce à Bordeaux par les jurats : les livres défendus pullulent et c'est à la Bourse, où la police ne peut faire visite qu'après avoir prévenu les juges et consuls, qu'ils se vendent presque publiquement. — Toulouse, centre de propagation des contrefaçons de la librairie avignonnaise, etc…

C. 3314. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1713-1775. — Imprimerie et librairie. — Imprimeurs de la Sauvetat de Saint-André, à Bordeaux. — Plaintes des syndics de la corporation de Bordeaux, appuyés sur le règlement de fixation du nombre (1688) des imprimeurs dans la ville, contre la tentative des jurats de faire créer deux places supplémentaires, et la prétention du chapitre Saint-André à faire admettre son prétendu droit de posséder dans les bornes de la Sauvetat, des ouvriers de toute nature, en dehors des corporations établies et de leurs règlements ; les syndics protestent que l'imprimerie est un art libéral, et que les priviléges du chapitre à l'égard des arts mécaniques ne la concernent pas : c'est pourquoi, d'ailleurs, les chirurgiens, orfévres, potiers d'étain, apothicaires n'ont jamais pu obtenir de l'administration la liberté de faire leur résidence dans la Sauvetat ; rappel des édits et règlements relatifs à la prétention du chapitre repoussée par la jurisprudence de tous les intendants, MM. de Sève, de Bezons, de Labourdonnaye, etc. — Requête des syndics au chancelier, et correspondance de l'intendant Lamoignon de Courson avec l'abbé Bignon, délégué du chancelier pour la librairie, sur le néant de toute surveillance, tant que subsistera de la part de l'administration la reconnaissance du privilége de la Sauvetat, à la fois cause et occasion de la scandaleuse introduction en fraude de livres prohibés. — Mémoire des maires et jurats, se prononçant définitivement contre l'augmentation du nombre des imprimeurs ; mais le chapitre prenant fait et cause pour ceux de la Sauvetat, renouvelle l'énoncé de tous les priviléges. — Correspondance de l'intendant avec

le ministère, sur le maintien du chiffre réglementaire de 12, et la réception des nouveaux imprimeurs, par leur accession dans la corporation au fur et à mesure des décès des anciens titulaires : entre temps, saisie par le syndic de plusieurs ballots de livres de Hollande à l'adresse de Labottière ; curieux catalogue en cinq pages, de ce qui passait pour livres prohibés. — Librairie. — Opposition des syndics à l'établissement de six librairies nouvelles dont les places avaient été créées à l'occasion du joyeux avènement du roi Louis XV, et soumissionnées par le libraire Brulle : ces places sont supprimées, et les acquéreurs indemnisés de leurs fonds, en rentes sur les tailles. Correspondance de l'intendant avec le ministre sur : — les inspecteurs de la librairie ; l'abbé Despujols, grand vicaire, nommé à la recommandation de l'archevêque, et l'intendant invité à tenir la main aux règlements qui sont partout violés ou évités : M. de La Vie, M. d'Albessard, conseillers au Parlement, successivement inspecteurs ; — la réduction du nombre des imprimeurs libraires, fixé à 12 en 1704, réduit à 10, et la suppression immédiate des imprimeries de Libourne et de Sarlat, levées contre l'arrêt de 1704 ; maintien de celle de Condom ; — la demande par les libraires imprimeurs de Bordeaux de participer au privilége d'exemption de tutelle et de curatelle, et la revendication qu'ils prétendent du droit de patrouille civique, tout en demeurant exempts du guet et garde, considérant le premier comme honorifique, et le second comme onéreux ; l'intendant trouvant simplement que l'un est l'application de l'autre ; — l'affaire du libraire Trébosc, de Bayonne, conduit à la Bastille pour avoir fait imprimer ou vendre à Bordeaux *l'Apologie de l'institution des jésuites et l'Esprit des magistrats politiques* (1766). — La reconstitution, sur les mêmes bases qu'auparavant, des fonctions d'inspecteurs de la librairie à Bordeaux en 1767, à l'exemple des villes de Paris, Lyon, Reims, Nancy, Orléans et Sedan ; — le commerce qui se fait à la Bourse de Bordeaux, de la vente des livres, défendus ou non, surtout les premiers : requête des libraires de la ville. — Saisie chez le libraire Calamy de *la Gazette de Cythère, ou l'histoire secrète de la comtesse du Barry* (1775). — L'abbé Desbiey, nommé inspecteur de la librairie à Bordeaux.

C. 3315. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

1711-1777. — Imprimerie et librairie. — Imprimeurs du Roi à Bordeaux : Lacour et Brun. — Les autres imprimeurs se prétendent réduits à la cessation de leur industrie s'il y en a plus d'un dans la ville : vingt-six ans de procès sur ce point (1713-1739). Historique de la question depuis la création de la charge en 1576, sur la tête de Simon Millanges jusqu'à Brun, imprimeur de l'intendance ; celui-ci en avance de 14,000 livres sur son abonnement avec l'administration, loin d'avoir eu aucun gage, ni privilége, et d'avoir été soutenu dans la recherche du brevet d'imprimeur du Roi par l'intendant qui trouvait justement ce brevet inutile. — Affaire de l'impression de la *Déclaration du roi concernant les insinuations* (17 février 1731) dont les placards sont donnés par l'intendant, à imprimer, à Brun ; celui-ci, poursuivi par le Parlement et condamné par arrêt du 8 juin 1731 comme ayant imprimé des pièces qu'il appartient au Parlement seul, auquel elles sont d'abord adressées, de faire imprimer par son imprimeur ordinaire, et par son ordre, est défendu énergiquement par l'intendant Boucher qui provoque un arrêt du conseil cassant celui du Parlement, sur l'intérêt qu'il y a pour l'administration d'avoir dans la main un imprimeur chargé de faire les placards des arrêts, édits, ordonnances du Roi, du conseil et de l'intendance : la conséquence est le maintien de la place d'imprimeur du Roi. — Police de la librairie : les marchands d'instruments de marine doivent cesser de vendre des livres d'hydrographie ou de géographie, n'étant pas libraires ; poursuite des livres prohibés : *l'Ombre de Louis XV au tribunal de Minos ; Héro et Léandre, poème de Musée, et Historiettes nouvelles, par Imbert ;* procès-verbal de saisie des presses et caractères d'imprimerie des frères Labottière ; l'auteur Rouquette contre Philippot, imprimeur. — Suppression, sur la plainte du conseiller au Parlement, de Brassier, de quelques arrêts ajoutés à la réimpression du *Recueil* de Lapeyrère, *Décisions sommaires du Palais,* dont un qui n'était même pas un arrêt, pouvait lui porter dommage dans un procès qu'il avait contre le président de Ségur (1726). — Défense aux imprimeurs de Bordeaux, de la part du chancelier, de donner des nouvelles relatives aux événements et opérations de la guerre (1775), même sur les troubles de Perse, ni d'imprimer, comme ils font, tous les mois, *le Mercure de la Haye,* interdit dans le royaume. Il y a d'ailleurs un privilége exclusif donné à un particulier pour imprimer ce que le gouvernement trouve bon que l'on rende public ; — de la part du cardinal de Fleury (1742), d'imprimer la *Gazette de Hollande,* au préjudice de ceux qui en ont le privilège exclusif pour l'impression et le débit ; — de la part du chancelier Lamoignon de Malesherbes (1751), d'imprimer un journal daté de Lucerne dont le sieur Ganeau, libraire de Paris, qui a le privilège du *Journal de Verdun,* prétend qu'il est une contrefaçon ; — de la part de Sartine, lieutenant général de police, d'imprimer les *Nuits d'Young* (1769), au préju-

dice du libraire Legeay, de Paris, qui a acheté le manuscrit de l'auteur. — Interdiction momentanée du sieur Labottière, imprimeur (1777). — Renouvellement de contestation sur le titre d'imprimeur du Roi entre Lacour et Brun (1741-1776) ; l'intendant, après que Simon Lacour a été reconnu seul titulaire, réserve néanmoins son droit absolu de choisir qui il lui plaît pour imprimer les actes de son administration. — États, en 1713, 1764, 1775, des libraires et imprimeurs de la Généralité ; notes signalétiques données par les intendants.

C. 3316. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier.

1592-1777. — Affaires du clergé déférées à l'intendant par arrêts d'attribution. — Chapitre Saint-Seurin de Bordeaux. Contestation avec le maire et les jurats sur les limites de sa sauveté, dont une partie aurait été présentée dans le dénombrement de la ville comme étant de la seigneurie de l'Hôtel-de-Ville, et la totalité, de sa juridiction de police, tandis qu'il n'y a que la juridiction criminelle en cas de mort, ou de mutilation de membre ; preuves de l'étendue de la sauveté tirées d'une reconnaissance envers le chapitre par des habitants des paroisses de Saint-Martin et de Saint-Seurin, en 1592, et d'un état du temporel de Saint-Seurin en 1685 ; preuves par des lettres du maréchal de Montrevel, et des jurats, adressées au doyen du chapitre sur des perquisitions à faire au nom du Roi, de voleurs et de brigands réfugiés dans la sauveté, que l'autorité municipale, non plus que l'autorité supérieure, ne peuvent y exercer de poursuites qu'après demande par écrit adressée au doyen ; mémoires divers, où se trouve rappelé le fait qu'en 1542, les lansquenets ayant « inondé » cette province sans avoir pu entrer dans Bordeaux dont les jurats avaient fermé les portes, ils s'établirent dans l'église Saint-Seurin dont ils brûlèrent toutes les archives, ou à peu près ; et ce qui en resta était un acte de 1277 avec une transaction de 1347, qui fit depuis la base d'un arrêt du parlement de Toulouse, en date du 27 juillet 1678 en faveur des chanoines : le point précis de ces procès est que le chapitre revendique pour limites de la sauveté tout le faubourg de Saint-Seurin, tandis que la ville les restreint à un espace compris dans le faubourg. Mémoires responsifs de la ville présentés à Tourny. Arrêts du conseil reconnaissant au maire le droit de police générale sur toute la ville et les faubourgs, y compris la sauveté (1750) ; — soumettant la sauveté à l'exercice des contributions indirectes pour la levée des douze pots par barrique, la défense de faire usage de mesures de capacité propres à favoriser la fraude envers l'octroi (touques et cantines) ; la visite des cabaretiers (droits des échats) et la surveillance des autres droits d'octroi, pied fourché et le reste. — Autre mémoire du chapitre à l'appui du droit de ses députés d'être placés les premiers du côté gauche des archevêques dans la maison navale lorsqu'ils font leur entrée à Bordeaux, le chapitre Saint-André devant tenir la droite, tous les deux avant les jurats. — Ceux-ci, l'année d'après, exposent tous les inconvénients qui sont résultés de laisser subsister la juridiction criminelle et de police de Saint-Seurin, et en demandent en conséquence la réunion à la juridiction de la ville, en s'appuyant sur le titre X, livre 1er du *Traité de la police* de Delamarre. — Protestation du chapitre contre l'établissement, en 1759, des commissaires de quartier dans la ville de Bordeaux. Projet de conciliation par « un patriote bordelais » ; arrêts du conseil et de la Cour des Aides, arrêts du Parlement. Lettres patentes de 1772, portant enfin règlement de fixation des limites de la sauveté, et de la justice respective du chapitre et de la ville. — Procès-verbal, en 1618, de pavage du faubourg Saint-Seurin : les paroisses du Médoc et du pays de Buch, que le chapitre veut faire charger de la dépense s'y refusent absolument, la plupart comme n'empruntant pas pour arriver à Bordeaux le passage par le faubourg, mais venant de préférence par les chemins du bord de la rivière, amont et aval.

C. 3317. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1723-1754. — Abbaye de Guîtres (Gironde). — Commission extraordinaire du conseil pour les affaires concernant l'abbaye de Guîtres, en conséquence d'un arrêt du conseil, au nom de Boucher et d'un autre au nom de l'intendant de la généralité, le premier de 1727, le second de 1743, sur un procès d'intérêt entre l'abbé commandataire et le prieur. — Dîmes de Guîtres et de Bayas ; droit de quatre sous par feu payé par les habitants de Guîtres pour l'entretien du grand bateau de passage sur l'Isle ; règlements divers intervenus ; les archives de l'abbaye envoyées devant toutes les juridictions, enlevées par l'abbé, déposées un instant par l'ordre de l'intendant chez un notaire de Guîtres jusqu'à ce que les bâtiments de l'abbaye soient habités de nouveau ; besoin urgent de réparations à l'abbaye « qui est dans un désordre dépenaillé des plus inconcevables. » Correspondance de l'intendant à ce sujet avec le supérieur général de la congrégation des Exempts Bénédictins, de laquelle fait partie ladite abbaye de Guîtres.

C. 3318. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1754-1762. — Procès-verbaux de saisie et vente sur l'abbé commandataire, par les ordres de l'intendant, de ses vins, blés et eaux-de-vie ; et jugements rendus par Tourny en vertu de l'arrêt d'attribution de 1743, sur les différends de l'abbé et du prieur « aussi habiles en procédure l'un que l'autre. »

C. 3319. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1725-1765. — Les religieux de Guîtres, et le prieur actuel, en procès contre l'ancien en reddition de comptes, en revendication des matériaux d'une partie démolie de l'abbaye qu'il avait fait transporter, sans droit, sur son domaine paternel, et sur celui de ses neveux, et en déguerpissement du grand logement qu'il s'était attribué dans les bâtiments claustraux, malgré le couvent et le prieur, au mépris de la règle de l'abbaye, qui n'est pas un chapitre de chanoines réguliers, mais un couvent de religieux, où l'un ne peut pas posséder plus que l'autre, etc…

C. 3320. (Portefeuille.) 100 pièces, papier.

1708-1728. — Statistique des communautés de religieuses dans la Généralité, et correspondance de l'intendant avec la commission d'enquête instituée par l'arrêt du conseil, 4 mai 1727. — « Le roy est instruit, M., du triste « état dans lequel se trouve le temporel de plusieurs « communautés de filles de son royaume, et il n'a point « oublié les remontrances respectueuses qui lui ont été « faites à ce sujet par la dernière assemblée de son « clergé… » *Signé :* Le cardinal de Rohan, président de la commission d'enquête sur les revenus, charges, date d'établissement des couvents et communautés de religieuses. — Arrêt du conseil pour examiner les expédients les plus convenables afin de procurer aux communautés les secours dont elles peuvent avoir besoin, rendus nécessaires par la multiplication, sans lettres d'autorisation, et même au préjudice des défenses portées par les déclarations de novembre 1629 et décembre 1666, des couvents de femmes, par des entreprises de bâtiments trop considérables, etc… Le meilleur moyen serait peut-être de supprimer, sur proposition des évêques, les maisons qui n'ont pas un suffisant revenu, et de réunir en une, autant que faire se pourrait, plusieurs communautés de même règle et observance. (Le subdélégué de Bazas propose tout simplement de revenir à leur payer au taux de 5 0/0 leurs rentes sur l'État et les villes dont on leur a retranché la moitié, à la dépréciation des billets de banque.) — Récépissés donnés par les supérieures de la circulaire et des états à remplir adressés par l'intendance, et envoi de ces états remplis à la commission d'enquête. Rapport de l'intendant au cardinal de Rohan, sur l'exécution des mesures ordonnées, en même temps sur la foi à accorder, vu les circonstances, aux déclarations envoyées par les supérieures, sans qu'il soit possible à un intendant de province de vérifier ou de contrôler des détails que les évêques savent bien qu'ils ne peuvent pas obtenir eux-mêmes. — Les sœurs de charité sont exemptes de la recherche, ainsi que les filles de l'Enfant-Jésus, qui sont vouées à l'éducation des enfants.

C. 3321. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1731-1742. — Correspondance de l'intendant avec le cardinal de Rohan, président de la commission d'enquête concernant les communautés auxquelles le Roi a accordé des secours pour indemnité de ce qu'elles ont perdu à la conversion en 2 1/2 0/0 de leurs titres de rente 5 0/0, par la dépréciation des billets de banque ; ces secours sont momentanés dans la pensée du gouvernement, c'est pourquoi ils sont établis, généralement, sur la tête des dix plus anciennes religieuses. — Arrêt du conseil réglant la distribution en 1731. — Réunion par voie administrative des religieuses du couvent supprimé des Ursulines de Marmande à ceux de Saint-Livrade et du Port-Sainte-Marie. Défense aux couvents, dont la suppression est prochaine, de recevoir désormais des novices, afin d'arriver par une voie douce et insensible à leur extinction, et mesures prises afin de constater dès à présent l'état actuel de leur temporel destiné à être réuni. Liste de ces communautés. Leur multiplication depuis cent ans. Le couvent de Sainte-Claire de Montignac, soumis à la suppression prochaine, vu sa décadence, tout à coup remis sur pied par le nombre accru des sœurs, l'argent et les secours du pays : « C'est un débouché très avantageux « pour les filles de famille, les dots n'y étant que de 2,000 « à 2,500 livres. » État de situation des Filles de la Foi, à Libourne, succombant moins à la dépréciation des billets de banque, qu'à la cherté des vivres dans le pays. — État non signé du nombre des communautés de filles dans la province ecclésiastique de Bordeaux : total, 64. — État des communautés dont les tableaux de revenus et dettes ont été fournis à la commission d'enquête.

C. 3322. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier ; 1 plan.

1745-1752. — Logement des dames de la Foi, ou de l'Enfant-Jésus, à Tonneins ; la municipalité veut leur abandonner l'Hôtel-de-Ville, qu'elles refusent ; enfin, après plusieurs propositions de différents locaux, on finit par leur acheter la maison dont elles avaient envie.

C. 3323. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1621-1769. — Communautés religieuses en général ; affaires déférées à l'intendant. — Couvents de religieuses. — Les Carmélites de l'Assomption, à Bordeaux, ruinées par le remboursement en billets de banque, en 1720, des aumônes dotales de leur maison, et menacées pour l'exécution des plans de M. de Tourny, et la création de nouvelles rues, de voir raser les échoppes qu'elles possèdent encore dans la rue Permentade, au lieu dit le Château-Gaillard, desquelles elles tirent un certain loyer, demandent d'être exemptes de la réduction qu'on annonce du taux des rentes sur l'Hôtel-de-Ville : état de leurs revenus et charges. — Filles de la Madeleine, même demande ; exposé de leur situation. — État des rentes des maisons religieuses sur l'hôtel-de-ville de Bordeaux pour le quartier de 1744, dont l'intendant a sursis jusqu'à nouvel ordre les payements qui y sont portés en forme de gratification, laquelle gratification est la différence du denier cinquante, taux de réduction, au denier vingt, taux d'émission : et suppression imminente de ce complément pour unifier la rente à 2 et 1/2 (denier cinquante) et sans remboursement du capital. — Filles du Bon-Pasteur : se plaignent du voisinage d'un prêtre qui fait vendre, comme tous les bourgeois, du vin de ses vignes dans sa maison, mais les consommateurs montent sur le mur de séparation, « d'où ils font « mille chansons obscènes aux pauvres filles repenties » ; l'établissement de ces religieuses est confirmé par lettres patentes. — Orphelines. — Religieuses Notre-Dame, etc… Communautés d'hommes. Feuillants, Carmes, la Merci, Chartreux, Jésuites, Jacobins, Augustins, Récollets : demande de confirmation des unions faites de prieurés et de cures, depuis 1620, à leur maison ; d'autorisations d'échanger ou d'acquérir un moulin, dit du Ciron, acheté du président de Gascq ; d'acheter une maison pour y envoyer leurs malades ; vérification de la caisse des religieux de la Merci, destinée au rachat des captifs, sur les plaintes du procureur général au Parlement : « Ces messieurs du Parlement, dit l'intendant (1724), cherchent toujours à étendre leur autorité. » Longue discussion portée devant l'intendant entre deux adjudicataires des revenus du prieuré de Saint-Macaire mis aux enchères par l'économe séquestre des biens des Jésuites. Indemnité demandée par les Jacobins, sur le fonds dit des maisons démolies pour l'esplanade du Château-Trompette, à cause de droits de fief qu'ils ont perdus sur une partie de ces maisons. Instance plusieurs fois reprise entre la ville et les Récollets, à cause de l'englobement, dans les constructions de la Comédie, de la Tour de l'Hermite ; affaire étendue jusqu'à contester à la fin aux Récollets la propriété des murs de leur couvent.

C. 3324. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1659-1783 — Vérification et restrictions successives des priviléges des ordres religieux dans la Généralité. — Ordre de Grandmont en Limousin : lettres patentes rappelant la série de tous les priviléges à lui accordés depuis Richard Cœur de Lion, par les rois d'Angleterre et de France, spécialement l'exemption pour les maisons de l'ordre, et pour leurs *probi homines* désignés en différents lieux, de toute taille, imposition et subside. — Ordre de Malte, ou de Rhodes, ou de Saint-Jean de Jérusalem : le privilége d'exemption de toute aide ou subside de quelque nature que ce soit établi par Richard Cœur de Lion, confirmé et étendu en 1312, après la chute des Templiers, en 1547 après la belle défense du siége de Rhodes, pendant laquelle, en leur absence (1522-1530), on avait beaucoup usurpé en France sur leurs possessions, enfin, en 1716, après les derniers combats soutenus par eux contre les infidèles, et l'appel du grand-maître convoquant tous les chevaliers à la défense de l'île de Malte, est de nouveau reconnu, et la sauvegarde royale donnée sur tous leurs biens (1733) pour l'exemption de toutes sortes de contributions à l'occasion de la présente guerre, et de tout logement et fourrage militaires, exemption cependant restreinte par le contrôleur général aux contributions en pays ennemi (*Voir* C. 3325). — Ordres de la Merci et de la Sainte-Trinité, l'un et l'autre pour la rédemption des captifs, le premier quêtant dans la Guienne, le second dans le Limousin, le Périgord et l'Agenois, selon la distribution faite entre eux par un arrêt du Conseil, du 6 août 1638 : le privilége d'exemption de collecte d'impôts, de tutelle, curatelle, séquestre et logements militaires (non de tailles ni d'impôts) qui était reconnu à eux et aux individus qu'ils établissaient dans les bourgs et paroisses comme quêteurs en leur nom, ayant été par eux multiplié à l'infini, de manière à rejeter en bien des lieux sur le reste des taillables la charge de collecteurs

d'impositions, etc…. avait été, en 1720, réduit, en Languedoc, aux seuls quêteurs institués dans les villes murées ; sur l'ordre du ministère d'aviser à appliquer en Guienne la même réduction, l'intendant Boucher se fait représenter et inscrire aux greffes des élections toutes les commissions délivrées pour les quêtes, et provoque un arrêt du Conseil (10 avril 1725) rectificatif des lettres patentes de mai 1716, qui avaient confirmé les priviléges dans toute leur étendue ; enfin, en 1782, suppression absolue de ce qui était demeuré debout. — Assujettissement par l'ordonnance de 1753, à la formalité d'un passeport, valable pour un an ou six mois, renouvelable en des cas exceptionnels, et délivré : soit par les consuls de la nation française dans les Échelles du Levant et à Tripoli de Syrie, dont la signature sera légalisée par les échevins du commerce de Marseille, soit par les chefs d'Ordres du rachat des captifs, de tous chrétiens orientaux, maronites, ou autres se prétendant cheiks du mont Liban, dont beaucoup n'étaient que des aventuriers, qui voulaient séjourner en France, ainsi que des esclaves français ou étrangers qui, ayant été rachetés, se répandaient, pour y mendier, dans le royaume. — Ordre des frères Mineurs, Cordeliers et Récollets ; ces derniers, ayant obtenu, à l'exemple de leurs anciens, le privilége d'exemption de tutelle et autres charges personnelles, non pas cependant de collecte des tailles, consulat et syndicat des paroisses, qui sont charges publiques, non plus que du logement des gens de guerre, en faveur de leurs correspondants ou gens chargés de les héberger dans leur passage par le pays, qu'ils appellent « pères spirituels », les subdélégués n'en signalent dans la Généralité qu'un petit nombre ; abolition, en 1783, de ce qui pouvait subsister de ces priviléges devenus inutiles.

C. 3325. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1693-1772. — Ordre du Saint-Esprit de Montpellier. Exécution dans la Généralité de l'arrêt du Conseil, 6 octobre 1747, ordonnant la représentation devant l'intendant des titres d'établissement et de fondation, et le tableau des revenus et charges : on n'en trouve pas dans la province, le prieuré de Sainte-Foy, prétendu par cet ordre, appartient en réalité à l'évêché d'Agen, qui y nomme. — Ordre de Malte. La cure de Benon (Médoc) respectivement prétendue par le bailli de l'Ordre, en exercice, et dom Carrière, religieux Trinitaire du couvent voisin de Saint-Laurent, qui s'en était fait pourvoir en cour de Rome, à la demande des paroissiens, comme d'une cure désertée de tout service religieux, et demeurée sous l'autorité de l'archevêque, comme étant une vraie paroisse, avec fonts baptismaux, cimetière, etc… Décreté de prise de corps à la demande du bailli, et non soutenu par son couvent, il se réfugie au Château-Trompette, où il meurt, ce qui termine le procès, qui venait d'être renvoyé à l'intendance. — Sauvegarde royale adressée à l'Ordre pour l'exemption des logements et fourrages militaires, ainsi que des contributions levées à l'occasion de la présente guerre : une dépêche du contrôleur général en restreint l'effet aux terres de l'Ordre en pays ennemi. — Assujettissement à l'impôt du vingtième des pensions, ou des biens qui en tiennent lieu, cédés aux chevaliers par leurs familles, au titre de pension alimentaire (1763), par assimilation aux biens patrimoniaux des ecclésiastiques qui ont toujours supporté cet impôt ; — soumission des biens de l'Ordre aux contributions et corvées pour les grands chemins. — Ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel : recensement administratif des chevaliers existant dans la province.

C. 3326. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier ; 4 plans.

1699-1778. — Continuation du recensement des chevaliers de Saint-Lazare : on en trouve onze dans la Généralité. — Rejet, vu son incompatibilité avec la hiérarchie ecclésiastique, du projet présenté par les curés de Bordeaux d'être érigés par lettres patentes en un corps constitué avec un syndic. — Renvoi à l'intendant, pour être statué, de contestations : entre les dames de charité de la paroisse Sainte-Eulalie, et le président de La Vie, dont la femme, après plusieurs années d'exercice, désirait se perpétuer indéfiniment en la place, annuelle, de supérieure de la Société ; — entre le curé de Saint-Maixent de Bordeaux et le président Baratet, au sujet de la direction de la fabrique ; — entre les marguilliers d'honneur, en charge de présidents de la fabrique de Saint-Michel, et les officiers du Parlement, appelés par leur dignité à faire partie de ces assemblées, sur la préséance et la présidence ; — demande de la Société des dames de charité de la même paroisse, d'être portées sur l'état des sociétés et communautés auxquelles le Roi, après la réduction en 1733, de leurs rentes 5 0/0 en 2 1/2, a continué néanmoins de parfaire, par forme de gratification provisoire, la somme des revenus à 5 : même demande de la part des Sœurs Grises, sur l'avis qu'on a eu d'une ordonnance de l'intendant faisant surseoir à la continuation du payement de ce complément. — Contestations entre la fabrique de Saint-Pierre et un conseiller au Parlement, domicilié dans la paroisse, qui retient l'administration exclusive de ses biens et revenus, sans convoquer jamais l'assemblée : opinion de l'intendant Boucher sur l'absorption par le

Parlement de l'administration des hôpitaux et des fabriques. Nouveaux débats à l'occasion de la réparation, et après de l'acquisition d'une maison appartenant à la fabrique, mais englobée dans le Palais, où l'on a logé après le grand incendie de 1704, toutes les archives judiciaires, ainsi que celles de l'Élection. « Les papiers, écrit le premier pré « sident au contrôleur général, y sont dans un désordre « inconcevable… Ce lieu est une espèce de cave ; pour peu « qu'il pleuve, il y a de l'eau considérablement, et les « commis du greffe, pendant les orages, sont obligés de « se servir de pelles pour jeter l'eau dont ce dépôt des « arrêts et procédures est rempli ! » (1747). — Demande des jurats d'être autorisés à acquérir une maison pour y loger les Sœurs Grises de la paroisse Saint-Éloi, dont une aurait soin des malades et des pauvres, l'autre de la prison de ville ; — de la fabrique de Puy-Paulin d'une assignation sur la caisse des trois sols pour livre afin de réparer l'orgue, endommagé dans l'incendie de l'intendance, au mois de février 1757 ; — de la fabrique de Saint-Remy, d'asseoir une imposition sur la paroisse pour s'indemniser de la dépense de démolition de la Tour dite de Saint-Remy, qui fermait l'accès de l'église.

C. 3327. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1742-1764. — Congrégation des Exempts dans l'Ordre des Bénédictins de France. — Correspondance du chancelier avec les intendants Boucher, Tourny et Boutin, sur la réforme de la Congrégation des Exempts de France, au point de vue de la règle et de la discipline ; enquête prescrite aux intendants. Le P. Lousteau, supérieur général des Bénédictins Exempts, dont la maison chef-lieu est à Blaye ; cniq couvents dans la Généralité, Blaye, Guîtres, Saint-Ferme, Blazimon, Terrasson ; l'avis de l'intendant serait de les séculariser en réunissant aux paroisses le revenu des manses monacales. « L'esprit dominant de la Congré « gation est l'indépendance, surtout envers les évêques, et « dans aucune des cinq maisons de la province, il n'existe « plus, excepté à Saint-Ferme, de bâtiment d'habitation « pour les religieux. » — Ordre du Roi au supérieur général, en charge, pour l'année 1748, de faire la visite de tous ses monastères, en Guienne et en Languedoc, et, en attendant, suspension de l'époque de la réunion du chapitre général, qui devait se tenir à Saint-Ferme. Le sieur de Montesquiou (Dubourg, du diocèse de Conserans), supérieur général élu en 1748 et prorogé en 1751 par les ordres de la Cour, sur l'espérance qu'on avait eue de son zèle pour la réformation de la Congrégation, mais son généralat ne produisant aucun changement sensible dans l'élection d'un autre général de qui l'on pût attendre le soin, le zèle et l'attention convenables à cette réformation nécessaire (1757) ; à la suite de quoi, lettres pastorales lancées par dom Jordain de Montesquiou, exhortant ses religieux à l'uniformité des prières pour le Roi. Le P. Lousteau, choisi par la Cour et l'Intendance, comme le meilleur sujet de tout l'Ordre, en butte à des dénonciations de tout genre, et néanmoins nommé (1758) au grand avantage de la Congrégation, en présence de l'intendant Tourny, et en exécution de sa commission royale au chapitre général tenu à Bordeaux. — État des papiers remis par le dernier supérieur ; c'est l'indication par le détail des abbayes de l'Ordre dans les différents diocèses. — Requêtes présentées à l'intendant comme président désigné du chapitre général, au nom des habitants du Vigeois (Corrèze) en maintien de leur abbaye contre le décret de réunion au séminaire rendu par l'évêque de Limoges, en 1754. — Lettres des évêques consultés, unanimité de leurs vœux, pour la suppression de l'Ordre et sa réunion à des cures séculières. — Mémoires concernant les abbayes d'anciens Bénédictins non réformés situées en Poitou ; état général des maisons de la Congrégation en France : 17 abbayes et 98 religieux font tout l'Ordre. Proposition par l'intendant de faire réunir à Bordeaux, et non à Blaye, le chapitre annoncé, sur l'avis d'une flotte anglaise signalée à l'île d'Aix (8 avril 1758), qui pourrait peut-être, pour la surveillance et la direction des troupes à envoyer au Médoc, réclamer sa présence à Bordeaux. — En 1763, les mêmes difficultés subsistant, l'intendant appuie un placet du supérieur Lousteau, tendant à faire placer de Guîtres à Blaye, le lieu de la tenue prochaine du chapitre général, pour des raisons intéressant l'ordre et la discipline de la Congrégation. (*Voir* C. 3317-3319.)

C. 3328. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier ; 2 plans.

1711-1744. — Demande d'érection d'une chapelle royale en rade du Verdon, à la sortie de la Gironde, formée par les marins français et étrangers dont ils offrent de payer les frais et l'entretien au moyen d'une imposition sur chaque navire qui sortira. — Lettres du comte de Pontchartrain renvoyant à l'intendant Lamoignon de Courson la proposition des marins, fondée sur l'éloignement et la difficulté d'accès de la paroisse de Soulac, où le curé réside, et sur le temps souvent considérable pendant lequel, retenus par les vents contraires, ils meurent au Verdon sans prêtre, sans sépulture et sans sacrements. L'imposition serait de 5 sols sur les navires de 50 tonneaux, et

de 10 sur ceux de plus de 50, qui sortiront de la rivière ; le relevé de septembre 1716 à juillet 1718 donne 2,863 navires de 50 tonneaux et au-dessous, et 1,192 de plus de 50. — Arrêts d'établissement, plans, adjudication de la bâtisse terminée en 1722, sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours et de Saint-Louis ; le Roi se réserve la nomination directe, spécialement en vue d'y placer des aumôniers de la flotte, qui puissent parler plusieurs langues étrangères ; on n'en trouve dans aucun port. — Ressource des prêtres irlandais, dont le premier titulaire du poste, l'abbé Mahony, essuie l'opposition de l'archevêché, comme ayant dû être investi par l'ordinaire. — L'abbé Lenan, 1725. — Les Cordeliers en 1726 (par intérim) ; le sieur Mitchell en 1727 ; O'Sullivan, 1729 ; Douglas, 1733 ; les aumôniers déportés dans ce lieu sauvage, se succèdent rapidement. — Augmentation en 1730 du traitement des chapelains, ils sont portés sur le budget de la Tour de Cordouan, et l'imposition sur les navires, qui ne donnait guère que 700 livres de produit, est supprimée. — Mention dans une lettre d'un chapelain à l'intendant, en 1742, d'une dune ou montagne de sable dans les environs de la chapelle, mobilisée par un défrichement intempestif des « fougères, gane, herbe de Sainte-Neige, et par l'abattage d'ormeaux », plantés et ensuite détruits par leur propriétaire.

C. 3329. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1744-1768. — Lettre de Tourny au comte de Maurepas, relative à la difficulté de pourvoir au poste d'aumônier au Verdon. « La solitude où il faut que l'aumônier « vive demanderait plutôt le caractère d'un bon hermite « que d'un prêtre ordinaire ; rien n'est si difficile à la pluie « part des hommes de n'être pas en mauvaise compagnie « quand ils sont seuls vis-à-vis d'eux-mêmes. » — Les Récollets demandent le poste ; un des leurs, le P. Martin, y a resté sept ans. — Affaires diverses : main prêtée à la contrebande ; état des meubles enlevés de la maison du chapelain par le capitaine de la patache et l'ancienne servante du titulaire ; de la dépense pour la refonte de la cloche ; du pauvre mobilier de la chapelle et du logement. — Les sables gagnent sur l'édifice et menacent de le « submerger ». — Nouvelle digue en 1751, par corvée des habitants de Soulac, mais le temps de ce travail ayant été indiqué mal à propos pendant le moment du travail des salinières, une protestation universelle s'élève ; les travaux sont suspendus. Nouvelles réparations en 1768.

C. 3330. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier ; 1 plan.

1743-1745. — Balise à l'entrée en rivière : reconstruction du clocher et de l'église de Soulac. — Cession des matériaux de l'ancienne église, à la chambre de commerce de Bordeaux, pour la somme de 10,000 livres, par le titulaire du prieuré de Soulac, dom Secousse, moine de Montmajour, accompagné des propriétaires et habitants de la paroisse. — Procès-verbal (1744) « de l'assemblée « des habitants, constatant que quoique ladite église ne « puisse être, de longues années, détruite par l'enva- « hissement des sables que les vents y ont jeté autour, « ils s'y sont cependant élevés de manière à en fermer « l'entrée, et sont à même d'y empêcher le service divin. » Le Roi accorde 500 livres en plus des 10,000 qu'on lui fait payer, les Bénédictins ne trouvent pas à propos de contribuer, comme ayant fixé un prix très bas à la cession des matériaux. — Plan. — Devis de la nouvelle église, soumissions. Etablissement par corvée d'un chemin de transport pour les matériaux. — Correspondance de Tourny avec le seigneur d'Ares, seigneur de la terre. Plan de la charpente du clocher qui servira de balise. — Réceptiou du travail.

C. 3331. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1776-1777. — Réduction d'offices de notaires, huissiers et petits officiers de judicature. — Intervention de l'administration dans la création demandée d'offices tombés aux parties casuelles par décès ou suppression : notaires, procureurs, huissiers, sergents. — Opposition des notaires de Sarlat à la création d'une nouvelle étude. — Mémoire (sans signature) ayant pour objet la réformation des sièges royaux et seigneuriaux en prenant pour type la sénéchaussée d'Agen, qui en possède 125, avec 375 juges et procureurs, 125 greffiers et 800 procureurs postulants, ruine des familles : proposition de tout ramener à 11 sièges, sans blesser les droits des seigneurs hauts justiciers, et de faire juger en dernier ressort, par les tribunaux à constituer, toute demande qui n'excéderait pas 200 livres. Il y a 100 juridictions seigneuriales dans l'Agenois, pays de domaine engagé. Les vues de l'auteur rejetées par les officiers de la sénéchaussée d'Agen, auxquels le mémoire avait été adressé pour explication et renseignements, sur ce que six procureurs en titre dans chacun des onze baillages proposés feraient trois fois plus de ravages que les 800 postulants qu'on y suppose. — Création de notaires : le sieur

J. Thounens, en la paroisse d'Oreillac, sénéchaussée de Bordeaux. — Enquêtes administratives. Indemnité réclamée pour suppression d'office, en faveur du sieur de la Rosé, conseiller au Parlement, comme lieutenant du sénéchal.

C. 3332. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1777-1778. — Les seigneurs engagistes de Monpon (Dordogne), MM. de Beaupuy et de Leybardie, acquéreurs du marquis de Belsunce, terre déclarée domaniale dès 1633, en instance pour présenter d'autres juges de leur seigneurie en remplacement de ceux qui, en exécution des ordres de l'intendant, et de la cour, avaient restreint les droits de haute justice étendus par un long usage, et ramené à l'État les droits de mutation qui formaient le principal revenu de ces seigneurs. — Notaires et huissiers ; demandes de créations nouvelles ; réserve de l'administration. — Projet soumis au ministre d'établir un dépôt public pour les minutes des notaires de Périgueux et de la sénéchaussée, regardé comme très utile, mais rejeté à cause de celui qui le présentait, et qui en demandait la fonction.

C. 3333. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1778. — Les notaires de Bordeaux demandent à être protégés contre les incursions, sur leur domaine, des notaires de la sénéchaussée, dont ceux qui sont le plus près de la ville, y font constamment des actes, et les autres le plus qu'ils peuvent en se faisant transférer dans la banlieue. — Opposition de ceux du Cubzaguais à la translation d'un titre notarial, établi dans le Blayais ; ces deux pays « fourmillent » de notaires. — Même opposition de la part de ceux de Sarlat, celle-ci rejetée comme non-conforme aux règlements sur le nombre des notaires de cette ville : intervention de l'administration, dont la règle, après enquêtes, est d'empêcher la multiplication inutile de ces offices.

C. 3334. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1624-1759. — Vérification de la noblesse. Correspondance des intendants de Courson, Boucher et Tourny avec le contrôleur général, concernant les preuves de noblesse fournies ou à fournir par les familles : Bruyère, Bodin, Lachaize, Lasmus, de Verneuil, Bonmartin, Beau-séjour, La Porte La Jarte, Fourade du Pin, Grenier de Monlon, Ribail, Rupin, Dupleix, Barrière de la Taste, Dupré, de Suau, Chadois, Cézac, de Ranse, etc….

C. 3335. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1704-1775. — Preuves de noblesse à fournir par les familles : de Beaupuy, Gravier, Senigon de Ramefort, Montozon, Varennes de Reignac, Fourichon, La Calprenède, Dunoguès, Lafon du Cujula, Faulong, Dupin, Ducourneau de Brisson, etc…

C. 3336. (Portefeuille.)— 102 pièces, papier.

1706-1785. — Noblesse. — De Ferdely du Dézert, aide-major à la citadelle de Blaye : preuves depuis 1660. — A la demande de la noblesse de la province, le ministre se plaint des rigueurs que met la Cour des Aides à la recherche de la noblesse, sur laquelle elle n'a reçu aucun ordre du Roi (1758) ; et rappelle à l'intendant Tourny fils, que son père avait bien senti l'empiétement de cette cour, et la vexation qu'elle créait pour la Généralité tout entière, enfin son arrêt est cassé comme attentatoire à l'autorité royale, et traité de « folie tourmentante » par le duc de Mouchy, chef de la noblesse de Guienne ; néanmoins, elle recommence en 1776, sur le fondement trop justifié de l'intolérabilité de l'impôt par ceux qui n'ont pas su, par de fausses qualités de nobles ou de privilégiés, ou d'exempts, se faire mettre hors du rôle des tailles, et sur lesquels tout est retombé. — Demandes de lettres de noblesse : reconnaissance de celles du sieur Clarcke, déclaration de celles du sieur de Védrines. Un agriculteur des environs de Marmande, pour les services qu'il a rendus à l'État en défrichant des landes, refusé à regret dans sa demande ; un procureur du Roi à Bergerac, rejeté sur la proposition de l'intendant Dupré Saint-Maur : « La quantité des nobles et des privilégiés est déjà si grande (1782), les immunités qui leur sont accordées sont si accablantes et même si humiliantes pour le peuple, que le gouvernement ne saurait être trop réservé sur ce point. » Il appuie, au contraire, la demande formée, en exécution de l'arrêt du conseil du 30 décembre 1767, par le sieur Jauge, armateur de Bordeaux qui avait armé, depuis 1739, 175 navires, perdu 17 vaisseaux pendant la guerre de 1747, et participé comme intéressé, dans la perte de 15 autres destinés aux colonies pour leur approvisionnement ; armé depuis la guerre actuelle (1782), 8 vaisseaux, dont un seul lui était revenu, et levé par association une quinzaine de vaisseaux à la course ; en outre, ayant approvisionné la Guienne en 1748, sur l'invitation de M. de Tourny, le Limousin, en 1770, à la sollicitation de Turgot, contrôleur général

des finances, sans accepter ni intérêt, ni gratification, et une troisième fois, en 1773, amené les blés du Quercy dans la province affamée. — Même demande en faveur de Mirieu de la Barre, comme ayant pendant les années 1773 et 1778, pourvu à la subsistance de la province, en récompense de quoi la ville de Bordeaux lui avait délivré des lettres de bourgeoisie sur les preuves par lui données en plusieurs circonstances de patriotisme et de désintéressement. — Même demande en faveur du sieur Dutasta, armateur à Bordeaux, pour services rendus pendant la dernière guerre, attestés par le maréchal duc de Castries.

C. 3337. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1786-1789. — Noblesse. — Demandes de lettres, ou de confirmation. — Le sieur Bessot de Colombier ; le sieur Bénie de la Cipière. — Descamps de la Grange. — Nérac, négociants négriers, ayant importé en Amérique 5 à 6,000 nègres, ayant été à Bordeaux, à la tête des actions pour le commerce de la Chine. — Cassaigne. — J. de Bromer, chevalier de l'Empire, noble de Hambourg, en reconnaissance de sa noblesse en France. — Laverrie de Sivrac. — Majance de Camiran. — Latané. — Pélissier (d'Agen). — Cachen de Cassini, famille d'Italie, avec description de ses armes. — Labat de Vivens. (Mention du ravage et de la dispersion, à la révocation de l'édit de Nantes, de toutes les études des notaires de l'Agenois ; cause et excuse de bien des trous dans les généalogies.)

C. 3338. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1639-1694. — Noblesse. — Recherche, à l'occasion de la vérification de la noblesse, des listes du ban et de l'arrière-ban des gentilshommes. Rappel du règlement de Louis XIII sur la convocation de 1635 et de 1639. — État des gentilshommes convoqués dans la sénéchaussée de Sarlat, en 1689 et 1692, en conséquence des ordres du maréchal duc de Lorges, de M. de Saint-Ruch, et de M. de Sourdis, et rôle de la noblesse de la sénéchaussée. — Rôles des sénéchaussées de Périgord, Bigorre, Agenois, Condomois, Bazadais, Casteljaloux, Nérac, Tartas, Saint-Sever (1689). — Liste des gentilshommes qui se sont trouvés à la revue faite à Langon, le 1er juin 1694, par le marquis de Boissière, sénéchal et commandant de la noblesse de Guienne. — État et dénombrement général de ceux de Bordeaux et de Libourne. — Gentilshommes verriers de Montpont.

C. 3339. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1689-1712. — Noblesse. — Minute d'un mémoire de l'intendant Bazin de Bezons, adressé au ministre Pontchartrain, concernant quelques difficultés qui se rencontrent dans la recherche de la noblesse : £en 1666 et 1667, la plupart des jugements avaient été rendus, l'intendant non présent, par les subdélégués de M. Pellot que celui-ci n'avait pas le droit de mettre en sa place ; doit-on tenir ces jugements pour définitifs, ou bien inviter les nobles à passer de nouveau en vérification de leurs titres ? « Il n'y « a pas eu de catalogue des nobles arrêté pour la province « de Guienne lors de la dernière recherche faite devant « M. Pellot. » — Correspondance du ministère, rappel de l'arrêt du conseil du 28 octobre 1671. — Listes et états des gentilshommes : — de la Bigorre, personnellement maintenus par jugement de l'intendant, et vérifiés en 1698 ; — de la Saintonge, présents ou exemptés par leur présence ou celle de leurs enfants aux armées, à la convocation du ban et de l'arrière-ban en 1692 ; — des élections de Sarlat et de Périgueux en 1689 et 1699, et états détaillés des revenus de leurs terres en 1711, date de la création de la capitation de la noblesse. — Greffe de la recherche des usurpateurs de noblesse : États des nobles assignés pour produire leurs titres ; pièces paraphées par l'intendant, concernant les familles de La Fourcade, Dercy, de Boisset, Martineau, Dusolié, Boursac, de Guérin, Destibayre, Dariscon, etc… et récépissés de pièces retirées après examen et maintenue. — État de ce qui reste à recouvrer sur les gentilshommes réhabilités, maintenus et anoblis, et de la recette pour la vente des lettres de noblesse dans la Généralité jusqu'au 18 octobre 1699.

C. 3340. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1689-1767. — Noblesse. — Suppression des anoblissements créés moyennant finance depuis 1689 et réduction des offices de chancellerie. — Anoblissements par lettres du Prince, ou par offices créés ; les premiers maintenus, les autres, assujettis au payement du droit de franc-fief : — anoblissement en récompense de services rendus, d'une maison au pays de Soule, appartenant au sieur d'Arhètre ; les lettres patentes pourvoient au règlement des impositions que cet anoblissement rejette sur le reste des habitants. — Etats des offices de secrétaires du Roi occupés par des particuliers dans chaque subdélégation de Bigorre, Saint-Sever, Bayonne, Marsan, Libourne,

Sarlat, les élections d'Agen et de Condom, etc… dont l'anoblissement résultait de l'achat de l'office. — Un sieur de Barrière, gouverneur de Fenestrelles, originaire du pays de Marsan, qui avait obtenu des lettres « glorieuses » de confirmation de sa noblesse. — Règlements financiers sur la perception du droit de franc-fief : le produit ne doit pas aller aux adjudicataires anciens, mais au Trésor ; cependant ; en 1721, on l'attribue aux Fermes générales. Défense de payer en billets de banque ; ordre de ne payer qu'en espèces. — Mémoire imprimé sur la question du franc-fief en Guienne. — Arrêt de la Cour des Aides (1752), à la requête de son procureur général, ordonnant, vu la misère où tant d'exemptions d'impôts sous le prétexte de posséder des terres nobles jettent le reste des contribuables, le dépôt par toutes les paroisses de la liste de leurs nobles et exempts, et par ceux-ci de tous leurs titres. Opposition de la noblesse, correspondance de la Cour avec l'intendant (*Voir* plus haut C. 3336), et cassation d'un autre arrêt de 1758 pris à la suite et en continuation du précédent : le Roi renouvelle la déclaration du 8 octobre 1729 qui interdisait aux Cours des Aides toute nouvelle recherche de noblesse, directement et indirectement.

C. 3341. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1638-1704. — Noblesse. — Jugements des intendants Bazin de Bezons et Labourdonnais sur la recherche de la noblesse dans la généralité de Bordeaux : Combret, de Villars, de Suère, de Camon, Delaage, Dubourg, Duboucher, Day, de Lavergne, du Toya, Nazelles, Ducaux, Torisson, de Perey, de La Coste, Truchon, Montagrie, Lestrille, Gentillon, de Guizy, Géraud, de La Brousse, de Chansade, de Vandasme, de La Clergerie, Pascault, de Madaillan, Leclerc, Baillot de La Mazière, de Meredieu, Duverrier, Daubry, de Parreau, Jaubert, Aubert de Marsan, de La Rivière, Alphéry, Desjean de Borie, Richon, Allemet, de Batz, de Gontaut, de Terrade, de Villemaignan, D'Ibos, de Lamepsans, de Bergues, d'Artigues, de Nouàilles de Banos, Cazaubon, de Sarlabon, d'Àrtès, de Ladevèze, de Malvin, Sangosse, d'Espalais, etc…

C. 3342. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1704-1726. — Noblesse. — Jugements des intendants Labourdonnais et Lamoignon sur la noblesse : de Lespès, Daunes, Dabadie, de Terrade, de Lissalde, Domec, Jean Lannes, sieur de Lagrange, habitants de la juridiction de Tarbes, La Gourrée, Bodin, Colombier, Chaubinet, Montalier, d'Hallot, d'Abzac, de Castelnau, Tuquoy, Gardera, monnayeur de Bordeaux, domicilié à Langoiran ; de Latour, de Cabanes Cauna, de Faure, Laverny, de Carrère, Annet de Malescot, Descata, de Sarrau, de Lapeyre, de Cloches, de Junca, de Milon, Beuste, Lamouroux, Gaufreteau, de Brossard, de Faget, etc… — Intention du Roi de terminer la recherche de la noblesse dans le courant de 1715 (cependant elle fut prorogée jusqu'en 1726) ; — de réduire la preuve de noblesse à cent ans, — de faire dresser par la suite un catalogue général, et ordre donné à l'intendant de garder toutes les minutes des ordonnances par lui rendues, en recherchant aussi, et en collectionnant toutes celles qui remontent à 1696, etc… — Ordonnances diverses de maintenue. — Etat des productions qui sont au bureau de la recherche dans la

C. 3343. (Carton.) — 45 pièces, papier.

1699-1704. — Noblesse. — Jugements par défaut contre les nobles en retard de présenter leurs titres, dont l'appel est au conseil, s'ils veulent le former : Desrivières, de Saint-Astier, Delescazes, Gardes de Bazignac, du Berail, de Geniès, de Momtmarès, Castaing de Montaut, de La Chaussée, Lasserre, Feytis, de Fisson, Crozat, Belarcher, de Robert, Guillemaudy, etc…

C. 3344. (Carton.) — 106 pièces, papier.

1772-1779. — Noblesse. — Demandes en exemption du droit de franc-fief, appuyées par les preuves de nobilité nécessaires, présentées à l'intendant.

C. 3345. (Carton.) — 54 pièces, papier.

1772-1779. — Noblesse. — Demandes en exemption du droit de franc-fief, appuyées par les preuves de nobilité du fonds, présentées par les possesseurs.

C. 3346. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1772-1778. — Noblesse. — Requêtes, mémoires et pièces justificatives du droit d'exemption de franc-fief produites par diverses familles.

C. 3347. (Carton.) - 128 pièces, papier.

1770-1783. — Noblesse. — Correspondance des intendants Dupré Saint-Maur et de Glugny, avec le ministère sur le paiement du droit de franc-fief, dont beaucoup de possesseurs de terres demandent à être exemptés en prétendant ces terres roturières, ou en relevant la théorie du franc-alleu, ou en excipant de leurs services militaires ou administratifs.

C. 3348. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1767-1788. — Noblesse. — Requêtes, mémoires, productions, et pièces justificatives, présentées au jugement de l'intendant contradictoirement avec le fermier du. droit de franc-fief.

C. 3349. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1774 — Maison noble de Puy-Paulin. — Inventaire de l'ancienne maison noble de Puy-Paulin et de diverses seigneuries qui ont appartenu aux seigneurs de cette maison, dressé par les soins de M. Esmangart,- intendant de la Généralité de Bordeaux. (On y remarque des notice sur : Pierre de Bordeaux, Assalhide, Greilly, Gaston de Foix, le duc d'Epernon, etc.)

C. 3350. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

XIII° siècle-1768. — Baronnie de Castelnau. — Invcntairo général, fait au XVIII siècle, des titres de 1a baronnie de Castelnau en Médoc, pour les paroisses de Castelnau, Listrac, Monlis, Cussac, Sainte-Hélène, Sauvmos, le Porge, Lacanau, Saint-Laurent, Avensan, Arcins Soussan Pauillac, Saint-Sauveur, etc.

C. 3351. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, parchemin.

1602. — Baronnie de Castelnau. — Extraits des reconnaissances en faveur de Louis de Lavalette, baron de Castelnau, pour le bourg et la paroisse de Castelnau. (Expédition du XVIIIe siècle.)

C. 3352. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1736-1740. — Baronnie de Castelnau. — Terrier des Landes. — Reconnaissances en faveur tenanciers des paroisses du Porge, Saumos, Lacanau,: Saint-Hélène de Lalande, Brach, Avensan et Salaunes.

C. 3353. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1739-1783. — Lièvе des rentes dues ; par les habitants des paroisses de Sainte-Hélène et de Castelnau.

C. 3354. (Registre.) — In-folio, 346 feuillets, parchemin.

1507-1598. — Seigneurie de Lamothe de Cambes. — Exporles, acquisitions, échanges, etc., en faveur des seigneurs qui se sont succédé dans la seigneurie de Lamothe de Cambes, de 1507 à 1568 (Jean de Lamothe de Cambes et Hélène de Cra, damoiselle, sa femme (1507) — Thomas et François de Lamothe, leurs fils et héritiers), pour les paroisses de Cambes, Meynac, Camblanes, Saint-Caprais, Lignan, Quinsac. — Divers actes de partages, etc,,
pour les seigneurs de Lamothe de Cambes (1518-1598).

C . 3355. (Registre.) — In-folio, 453 feuillets, parchemin.

1615-1625. — Seigneurie de Lamothe de Cambes — Reconnaissances consenties par divers en faveur de M. Henry de Massip, seigneur de la maison noble de Lamothe de Cambes.

C. 3356. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, parchemin.

1624-1642. — Maison noble de Lamothe de Cambes — Dénombrement en faveur de dame Guyonne de Lamothe, dame de Barraut, La tour et maison noble de Fargues, de Lamothe de Cambes, Laboubène et autres places. — Dénombrement rendu à messire Antoine Jaubert de Barrault, chevalier, conseiller du Roi en ses conseil d'Etat et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal et gouverneur du Bazadais, gouverneur et lieutenant général pour le Roi au pays et comté de Foix, seigneur comte de Blaignan, Barraut, Cambes, et autres places, Captal de Certes en Buch, absent, représenté par

dame Claude Descaux de Tavannes, comtesse de Barraut et autres places, son épouse et mandataire, pour les paroisses de : Baurech, Cambes, Quinsac, Meynac, Saint-Caprais, le Pont, Sadirac.

C. 3357. (Registre) — In-folio, 260 feuillets, papier.

1753-1772. — Maison noble de Lamothe de Cambes. — Dénombrement rendu à messire Alexandre Jacques de Puch, chevalier, seigneur des maisons nobles de Paillas en Albret, et de Lamothe de Cambes, Entre-deux-Mers. — Dénombrement rendu à messire César Victor de Puch, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et capitaine d'un régiment d'infanterie; messire Pierre Henry de Puch, écuyer, chevalier dudit ordre et capitaine de cavalerie au régiment Royal, — et demoiselles Marie, Anne, Thérèse de Puch, frères et sœurs, co-seigneurs de la maison noble de Lamothe de Cambes, pour les paroisses de Cambes, Quinsac, Saint-Genès et l'Ile Saint-Georges.

C. 3358. (Registre.) — In-folio, 299 feuillets, papier.

1670. — Maison noble de L'Isle en Médoc. — Exporles,
au nombre de 173, des cens et. rentes dépendant de la maison de l'Isle en Médoc appartenant à messire Pierre de Montalier, seigneur de Grissac, conseiller du Roi au parlement de Bordeaux.

C. 3359 (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1670. — Sirie de Lesparre. — Inventaire des titres de la.sirie de Lesparre depuis le XIVe siècle jusques à la fin du XVIIe siècle (acquisitions, aliénations, baux à fief nouveau, affranchissements, reconnaissances féodales, dénombrements, hommages), etc.

C. 3360. (Registre.) — in-folio, 300 feuillets, papier.

1748. — Castillon-sur-Dordogne (ville). — Baux à cens pour la ville et faubourgs de Castillon-sur-Dordogne.

C. 3361. (Registre.) — in-folio, 300 feuillets, papier.

1748. — Vicomté de Gastillon-sur-Dordogne. — Terrier d'arpentement de la vicomté de Castillon-sur-Dordogne pour les paroisses suivantes : Saint-Philippe, Saint-Genès, Gardegan, Saint-Terre, Saint-Magne, Saint-Etienne-de-Lisse, Sainte-Colombe.

C. 3362 (Registre.) — In-4°, 452 feuillets, .papier.

1300-1617. — Baronnie de Lalande. — Extraits des exporles des maisons de la baronnie de Lalande qui se trouvent dans les différentes paroisses de Bordeaux.

C. 3363. (Registre) — In- 4° feuillets, parchemin.

1629-1651. —Baronnie de Lalande. — Terrier des fiefs de la baronnie de Lalande et reconnaissances en faveur de Magdeleine de Durfort, dame de la maison noble de Lalande et de l'Isle en Médoc.

C. 3364. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, parchemin.

1656-1700. — Baronnie de Lalande. — Reconnaissances en faveur des seigneurs de la baronnie de Lalande, reçues par par Savignac et Cazenave, notaires à Bordeaux.

C. 3365. (Registre.) — ln-4°, 98 feuillets, papier.

1702-1717. — Baronnie de Lalande. — Reconnaissances consenties par les tenanciers de la maison noble, et baronnie de Lalande en faveur de dame Françoise Henriette de Durfort de Civrac.

C. 3366. (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, parchemin et papier.

1699-1853. — Baronnie de Lalande. — Reconnaissances consenties par les tenanciers de la maison noble de Lalande en faveur de messire Durfort de Civrac.

C. 3367. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, parchemin.

1594. — Maison de Foix de Candalle. — Testament de messire François de Foix de Candalle, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, évêque d'Aire, conseiller du Roi en son Conseil d'État, seigneur du Puy-Paulin, de Castelnau en Médoc, etc.

C. 3368. (Registre.) — In-4°, 317 feuillets, papier.

1502-1505. — Reconnaissances féodales en faveur de Aymar de Malleville, conseiller du Roi au parlement de

Bordeaux, pour les paroisses de Sainte-Colombe, Saint-Eloy, Saint-Pierre et Saint-Seurin de Bordeaux, et Bouliac, Floirac, Tresses, etc.

C. 3369. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, parchemin.

1571-1572. — Seigneurie de Molarin. — Dénombrement en faveur de Jean de Massey, conseiller du Roi au parlement de Bordeaux, seigneur des maisons nobles de Molarin, La Benne et du Puch, Entre-deux-Mers, représenté par demoiselle Catherine de Gassies, sa femme, pour la paroisse de Bassens, juridiction de Montferrand.

C. 3370. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1686-1705. — Seigneurie d'Anglade. — Extraits des reconnaissances consenties en faveur du seigneur d'Anglade pour les paroisses d'Izon et de Saint-Sulpice (Entre-deux-Mers).

C. 3371. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier.

1559-1663. Maison noble de Bessan. — Reconnaissances passées, au nombre de 118, par-devant M. Nolibois, notaire, en faveur du seigneur de la maison noble de Bessan.

C. 3372. (Registre.) — In-4°, 642 feuillets, papier.

1553. — Seigneurie de Bordeaux. — Copie du terrier fait par de Pichon, clerc de ville, contenant le dénombrement en faveur des maire et jurats de la ville de Bordeaux par différents seigneurs fonciers pour maisons, jardins et places situés dans ladite ville. — Lettres-patentes du roi Henri II, du 14 juillet 1553, ordonnant à tous seigneurs de fief, gens d'église, de mainmorte, lays ou autres, de se présenter dans la quinzaine, par-devant les maire et jurats, pour y déclarer les redevances annuelles qui leur incombent sur les maisons, jardins, marais et emplacements sis sur la ville de Bordeaux. (Les noms des rues sont disposés par ordre alphabétique.) — Dénombrement présenté aux maire et jurats de la ville de Bordeaux par chaque habitant possesseur d'un immeuble avec indication du seigneur dont il relève et le montant de la rente qu'il lui paie.

C. 3373. (Registre.) — In-4°, 777 feuillets, papier.

1607. — Procès-verbal d'inventaire des biens, meubles, titres et documents laissés par Pierre de Lestonnac, écuyer, seigneur de Puipelat.

C. 3374. (Registre.) — In-4°, 512 feuillets, papier.

1562. — Ville de Saint-Macaire. — Procès-verbal et instruction sur le pillage auquel la ville de Saint-Macaire fut livrée en l'année 1562.

C. 3375. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier ; 1 plan.

1723-1767. — Demandes au Roi de concession de terrains domaniaux ou de biens des religionnaires fugitifs, et d'érection de terres en marquisats, comtés ou baronnies : — le sieur Salabert, garde du Roi, pour deux emplacements de temples des Réformés, l'un à Layrac, l'autre à Boë, juridiction d'Agen ; — le curé des Lèves, pour l'emplacement du temple de Gours, dans l'intention, en le vendant, d'en acheter une cloche ; — le curé de Sainte-Foy, pour les biens d'un notaire mort relaps, avec lesquels il aurait rebâti l'église autrefois détruite par les gens de la Religion ; débouté, vu que la confiscation des biens n'a pas lieu en Guienne ; — les consuls de Montjoye en Agenais, pour l'emplacement du temple ; — les habitants de Meilhan (Lot-et-Garonne), pour l'ancien cimetière des Réformés, le prix destiné aux réparations de l'église ; procès-verbal de visite épiscopale et d'état de lieux par l'évêque de Bazas, J.-B. Grégoire de Saint-Sauveur ; — le curé de Saint-Brice, etc. — Inféodations : 1752-1757. D'Arche, seigneur de Virsac, pour les fossés de Caudrot, comme aux droits de Fr. de Loupes, son beau-père ; — le curé de Monhurt, pour les fossés de la ville, usurpés par les Calvinistes ; — la ville de La Réole, pour obtenir le Bois-Majou, de la contenance de deux mille journaux, limitrophe aux paroisses de Fontet, Hure, Noaillac, Loupiac, Pondaurat et juridiction de La Réole ; — le chevalier du Gravier, pour les landes du vieux château de Penne d'Agenois ; — la ville de Sarlat, pour les fossés, etc. — Demandes en érection de terres, 1723-1767, par : — le comte de Lisle, en comté pour sa terre de Saint-Louis en Périgord, près Mussidan ; fait comte par l'Électeur de Bavière, au service duquel il est, désirerait transporter en se retirant cette qualité sur une de ses terres en France ; — le seigneur de Marcellus, en comté pour sa terre de Mar-

cellus ; — le seigneur de Bonneguize, en marquisat pour sa terre de Badefol, située en Périgord ; — le sieur du Breuil de Gaulejac, en baronnie pour sa terre de Gaulejac, comme indemnité de la suppression des privilèges de cette seigneurie qu'elle avait perdus par sa réunion au domaine en 1667 ; — le seigneur de Warrans de Boursin, en comté pour sa terre de Bénauges dont l'hommage a d'ailleurs été rendu au bureau des Finances avec cette qualification sur la tête de M. de Gombault, son beau-père ; — le sieur du Reclus, en marquisat pour sa baronnie de Gajac.

C. 3376. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1721-1777. — Demandes diverses faites au Roi en confirmation de droits, grâces, privilèges, en érection de terres en comtés, en union et désunion de justices : — le sieur Darbo, établissement d'une boucherie dans sa terre de Peypeyraud dans les Lannes ; — le sieur de Collins, confirmation du droit accordé à la demoiselle de La Peyre, sa mère, en 1646, d'établir de Marmande à Bordeaux des bateaux pour le service du public ; — même demande formée par le sieur Billate, député au Bureau du commerce ; — le sieur de Lompré, major de Dax, don des eaux minérales et boues qui sont près de cette ville, afin d'en tirer par la suite quelque profit ; — le sieur de Moncroc, don de l'emplacement et des fossés du château de La Parade ; — le sieur de Sareau, la jouissance d'un bien délaissé, appelé *les Maladreries,* après la mort du capitaine Champier, qui l'avait obtenu comme un bien dévolu au Roi par droit d'aubaine ; — le sieur Nunez de Pereyra, permission de donner le nom de Pereyra, puis de vicomte de Pereyra à sa terre et vicomté de La Menaude ; — le sieur Dallemans, renouvellement des lettres de committimus accordées à son père, portant renvoi de tous ses procès pendants devant le présidial de Périgueux à celui de Limoges ; — un officier aux gardes, mineur, demandant l'homologation au Conseil d'une délibération de son conseil de famille, proposant, pour l'acquittement de ses dettes, l'aliénation de ses biens ; sur l'avis (1749) de l'Intendant, sa requête est rejetée comme contraire aux droits des mineurs et à la protection qui leur est due ; — le sieur Sandiland, négociant à Bordeaux, originaire d'Ecosse, lettres de naturalisation ; — le seigneur de Belsunce, autorisation, pour les travaux de la route royale, de détruire une vieille tour dite « *le puits de Chalus* », située à demi-lieue de Monpon (Dordogne), dernier reste, selon la tradition, d'une forteresse bâtie sous l'empereur Auguste ; — le marquis de Laxion, confirmation des lettres-patentes de 1653 érigeant sa terre en marquisat ; — le sieur de Paty et l'évêque de Lodève, ratification d'échanges et d'acquisition dans la paroisse de Vic en Périgord ; — le conseiller au parlement, N. De Laboirie, érection en fief noble, sous le nom de Bordes, de différentes terres en roture qu'il possède à Captieux ; — le sieur D'Arche, autorisation d'ouvrir le mur de ville de Caudrot ; — le sieur de La Lande, conseiller au parlement, confirmation sur sa tête du titre de marquisat attaché en 1689 à la terre de Castelmoron en faveur de la famille de Belsunce ; — le sieur Josias de la Mazelière, rétablissement des droits de justice haute, moyenne et basse dans la terre de Réaupt (Dordogne) ; — le sieur de Montalier, désunion de la baronnie de Cubzaguais, et érection, sous le nom de terre de Saint-Laurent pour la seigneurie et pour la justice, des domaines à lui cédés pour paiement de ses créances, par les héritiers du comte de Paulin ;— le comte de Civrac, désunion de la terre de Langon de la sénéchausséee de Bazas en la rattachant à la sénéchaussée de Guienne ; — les sieurs de Leybardie et Bacharetie, acquéreurs du domaine de Monpon, demandent la désunion, pour la justice, de la seigneurie et la création pour leurs acquisitions d'une justice particulière.

C. 3377. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier.

1752-1770.— Suspension des privilèges des exempts de taille. — Correspondance des intendants avec les ministres relativement aux privilégiés de la Généralité, dont les exemptions sont suspendues pendant la durée de la guerre de 1759, et deux ans après le rétablissement de la paix. — Mémoires sur l'origine, le titre de concession et l'étendue des privilèges dont jouissent les villes franches et abonnées : dans l'élection de Bordeaux, Bordeaux, en vertu des titres de 1360 et 1451, toujours renouvelés ; dans celle de Périgueux, Périgueux, Bergerac et Excideuil ; dans celle de Sarlat, Lanquais et Eymet : lettres-patentes de confirmation pour les habitants de Lanquais, 1719, et mémoire tendant à maintenir l'immunité de la vicomté telle qu'elle résulte du traité fait avec le comte de Penthièvre, lieutenant du roi Charles VII. — Eymet, copie de lettres de Charles VII en 1461. — Excideuil, copie de ses privilèges en 1482. — Sarlat, mémoire sur son abonnement en 1652, etc. — État général des officiers privilégiés dans les subdélégations, et des noms de ceux de l'élection de Bordeaux. — Réclamations diverses contre la mesure de suspension.

C. 3378. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 110 pièces, papier.

1721-1769. — Privilèges et franchises de Bordeaux Taille et suspension des privilèges des exempts. — Décla rations, édits, correspondance et conflit avec le parlement sur ce que la déclaration de suspension a d'abord été adressée à la Cour des Aides, à la suite de quoi le subdélégué à formé la taxe d'office. Lettres du premier président et du procureur général. Cassation par le Conseil de l'arrêt du parlement, les intendants Tourny et Boutin, juges de la situation, donnent l'avis, vu le peu d'argent que produira la suppression momentanée du privilége, et le danger d'amener une lutte redoutable, de prendre ailleurs cette somme, ce qui est fait. Mémoire de la Cour des Aides. La ville en retard de ses impôts pour l'exercice 1721-1723. — Rachat par la ville des charges et offices créés par le Roi : jurats et lieutenant de Roi, receveurs des deniers d'octroi, etc. — Droit de bourgeoisie : relevé des réceptions des bourgeois, depuis 1722 jusqu'en 1752 ; il y en a trois cent-cinquante : négociants, seigneurs, avocats, capitaines de navires, subdélégués et administrateurs, professeurs et marchands, épiciers et charpentiers de haute futaie, un négociant, juif portugais, etc. Hooghstoed, Fonfrède, Garat, Dalon, de Ferran, de Geneton, Dupuy, conseiller à l'Élection, de Canolle, Grégoire, avocat en parlement, Gradis, Lamestrie, Aubert, secrétaire de l'Intendance, etc. — Priviléges d'exemption de logement des gens de guerre. Conflits entre la place et la ville au sujet du droit de battre la caisse pour le recrutement, qui ne peut être accordé que par les jurats en jurade, au capitaine qui vient lui-même en demander la permission. — Mention d'un événement arrivé depuis peu, où des filous, déguisés en recruteurs, avaient, avec l'autorisation surprise aux jurats, tâché d'engager des jeunes gens de famille pour les revendre fort cher à leurs parents. — Logement et indemnité de logement du maréchal de camp commandant les troupe, étendue pendant l'année 1760, au moment de la concentration des forces destinées à couvrir le Médoc, au comte d'Hérouville, au maréchal de Thomond, aux comtes de Langeron et de Narbonne et au duc de Lorge ; la ville paie pour cela trois cent mille livres sans les devoir. — Aliénation des 4 sols pour livre de la capitation : créance de la ville sur les receveurs généraux en retard. — Priviléges et franchises : copie vidimée de la capitulation de la Guienne en 1451, collationnée en 1544 par l'ordre de _François Ier. — Dons gratuits, droits sur les vins, droit de franc-fief : les habitans de Bordeaux qui, roturiers, ont acheté des fiefs nobles, s'en prétendent exempts.

C. 3379. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier..

1721-1764.— Priviléges divers. Gardes de la connétablie. Lieutenants de maréchaussée. Lieutenant des maréchaux de France. Volontaires engagés pour l'Amérique. — Réglements entre les lieutenants des maréchaussées et les prévôts,— Articles pour servir d'instructions aux lieutenants des maréchaux de France. — Tableau des lieutenants dans la Généralité. — Recrutement dans l'armée pour les cadres de l'armée coloniale : dans le, régiment de Bigorre (1756), un homme par compagnie, taille requise de 5 pieds 2 pouces, ayant trois ans de service. Le corps des volontaires étrangers formera 800 hommes ; plaintes sur l'équipement (guêtres de toile sans bas) d'un corps destiné à servir au Canada ; plaintes des volontaires confinés à Blaye, qui se plaignent d'avoir été trompés : on ne leur avait pas dit vers quelle destination ils allaient.

C. 3380. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier, dont 70 imprimées.

1749-1781. — Affaires de l'Intendance avec la Cour des Aides de Bordeaux. (Voir. C. 2629, 2630, 2765, 3016.) — Copie imprimée à nombre d'exemplaires d'une lettre écrite par le chancelier à la Cour des Aides de Bordeaux, le 23 octobre 1749, condamnant expressément les remontrances portées par ladite cour devant le Roi sur l'Edit rétablissant l'imposition du vingtième. — Copie d'une lettre de la Cour des Aides de Paris à celle de Bordeaux en réponse à des questions sur les tailles. — L'intendant demande au greffe de la Cour le tarif arrêté par elle pour régler les droits des officiers de son ressort, et sur les plaintes qui lui en ont été portées, Necker, directeur général des finances, à l'occasion du tarif excessif) de l'élection de Sarlat, invite l'intendant à concerter avec le procureur général de ladite Cour, le même accommodement ou tarif qui avait été fait pour le ressort de la Cour des Aides de Rouen. — Tarif de l'élection des Lannes. — Mémoire sur la transformation désirée de la Cour des Aides en chambre des comptes de Bordeaux en suite d'un arrêt de 1a chambre des comptes de Paris relatif à un comptable de l'Election de Sarlat, qui avait trop montré la supériorité de cette chambre sur la Cour des Aides de Bordeaux.

C. 3381. — (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1699. — Arrêt du Conseil d'État, 31 mars 1699, maintenant contre la Cour des Aides le droit des jurats au juge

ment des comptes d'octrois et deniers patrimoniaux de la ville. — Discussion sur la forme dont la Cour doit se servir pour mander les jurats dans les affaires de sa compétence, ladite Cour voulant soumettre le corps de ville aux mêmes déférences que le parlement est en possession d'en exiger. — Prétention de la Cour d'avoir, aux grandes cérémonies, une double haie de troupes bourgeoises, depuis son palais jusqu'à celui du parlement, écartée et rejetée (1744.) — Observations et remontrances de la Cour (1760) sur l'injustice des prétentions des jurats de ne permettre la vente du vin en détail qu'aux seuls bourgeois, et pour tout leur vin de la sénéchaussée, en la refusant aux autres habitants non bourgeois, propriétaires de vignes autour de Bordeaux, tant que les premiers n'auront pas vendu tout le leur : ces pauvres gens payant en plus le double de ce que les bourgeois paient ; mémoire intéressant où se trouvent rappelés les précédents sur la question question. — Officiers de la Cour des Actes : le premier président doit être informé, par une lettre de cachet personnelle, toutes les fois que le Roi écrit à la compagnie : (le maréchal de Berwick nommé commandant en chef (1716) de la province). — Le conseiller Breuil, mandé par lettre de cachet à Paris, pour avoir fait prendre à la compagnie une délibération tendant à suspendre l'exécution d'un ordre du Roi expédié en commandement pour envoyer à la Louisiane un prisonnier détenu à Bordeaux, mais cet ordre avait été surpris, et l'intendant Boucher défend vivement le conseiller Breuil. — Le sieur D'Arche fils, nommé procureur général en survivance de son père. — Le sieur Pascal, en survivance du premier président. — Lettres du chancelier, concernant l'insulte faite par un conseiller au directeur des Fermes à à Bordeaux. — M. de Maignol, procureur général — Etat désastreux des bâtiments de la chambre du Conseil et de celle des Archives. — Mémoire des maisons démolies et remboursées à l'occasion de la place Royale, qui a commencée de se bâtir en 1730, maisons démolies en 1737.

C. 3382. (Portefeuille.)—2 pièces, parchemin; 113 pièces, papier.

1733-1771. — Arrêt du Conseil, qui casse un arrêt de la Cour des Aides, au sujet du logement des gens de guerre. — Demande d'explication par le procureur général sur l'expression « le moins imposé » usitée dans l'Election d'Agen. — Les sieurs de Barreau de Benque, de Claret, de Castillon portés à tort sur la liste des collecteurs, comme roturiers, font la preuve de leur ancienne noblesse.— Idem, du sieur de Rissan, de Sainte-Livrade. — Réglement sur la fonction des huissiers aux tailles cassant celui que la Cour des Aides a fait. — Déclaration du Roi portant règlement entre le Parlement et ,1a Cour des Aides.— Le procureur général contre des receveurs : le Conseil, le ministre et l'intendant d'accord pour arrêter des poursuites inconsidérées.— La Cour des Aides, arrêtée dans son désir de s'attribuer la connaissance des octrois nouveaux d'Agen, Périgueux et Sarlat, dont la connaissance est, au contraire, dévolue à l'intendant par arrêt du Conseil; — rétablie après-huit ans dans la connaissance des affaires des fermes générales.

C. 3383. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 110 pièces, papier.

1730-1774. — Election de Bordeaux. — Correspondance du contrôleur général avec les intendants sur les affaires de l'Élection de Bordeaux avec la Cour des Aides, et la conduite des officiers du siège. — Ordonnances, arrêts de réglement, état et situation. Ordonnance de 1753 sur la nécessité et la justice de ramener aux termes des édits le nombre de charrues que les vrais privilégiés (bourggeois et habitants des villes franches, commensaux de la maison du Roi, communautés ecclésiastiques et noblesse) ont le droit de faire valoir par leurs mains avec exemption de la taille, et seulement dans une paroisse de l'Élection, à leur choix. —Les procureurs à l'Élection et les procureurs à la sénéchaussée mutuellement en lutte : « Il y à très peu d'affaires dans ce siège de l'élection, parce qu'elles sont presque toutes portées par-devant l'intendant. » Le contrôleur général disposé à réunir les procureurs de la Cour des Aides à ceux du Parlement.—Lettres du contrôleur général d'Aguesseau à l'intendant, sur le défaut d'assiduité des officiers de l'Élection, plaintes des officiers eux-mêmes (1736). Rappel, par le contrôleur général de l'obligation de la résidence imposée aux juges d'Élections dont les trois quarts ni ne résident, ni ne font leur service (1763). — Démêlés avec la Cour des Aides sur le dessein de cette Cour de faire transférer dans son palais le siège de la juridiction de l'Élection, qui est dans l'enceinte du Parlement ; — sur l'opposition faite par elle à une ordonnance des élus, réduisant aux limites de la loi les usurpations d'exemption de taille obtenues par des particuliers de Bordeaux au moyen de fausses déclarations de domicile, ou de qualité ; liste nominative pour l'année 1742 : « Les lois sont mal observées. », disent les élus; — sur la cassation par la même Cour d'une autre ordonnance des élus qui avait assigné les juifs, possesseurs de domaines considérables dans le ressort de l'Élection, à rapporter leurs titres d'exemption de la taille; ceux-ci se prétendent exempts comme habitants d'une ville franche ; — sur l'annéantissement du premier degré de juridiction opéré par la Cour des

Aides au moyen de l'évocation devant elle de toutes les causes de l'Élection en matière de privilégiés ; mémoires divers sur l'état général de l'Élection de Guienne, formée de 460 paroisses, divisées en Graves, Médoc, Entre-deux-Mers et Landes : ces dernières, avec l'apparence de ne porter que des sables morts, produisant en quantité la résine, le miel, le charbon, le goudron, la cire, et supportant la taille moins lourde, par la stérilité du sol qui en éloigne les bourgeois et, par conséquent, les privilégiés exempts de la taille. Vins de Graves : les grandes vignes 1,200 livres le tonneau en 1743, les petites 100 à 150 livres, le journal donnant deux barriques. Vins de palu, seul vin que le transport par mer bonifie. Vins blancs de Barsac et de Preignac, très prisés en 1720 des Hollandais et gens du Nord, qui depuis s'en sont dégoûtés. Longs renseignements sur le Médoc. Dans l'Entre-deux-Mers, la difficulté des charrois force les propriétaires de vins à en faire de l'eau-de-vie ; la taille est personnelle, l'imposition se fait par paroisses séparées et non pas par juridiction. A Bordeaux, 200 navires par an pour l'Amérique et les colonies, 4 à 5 pour le Canada, 6 ou 7 pour la Guinée. A Libourne, 160 navires hollandais. Les habitants de Bordeaux, bourgeois et non bourgeois, sont exempts de la taille. La ville a des revenus de quatre cent mille livres.

C. 3384. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1720-1768. — Affaires de diverses Élections. — Les officiers de l'Élection de Sarlat se plaignent d'être assujettis au logement des troupes. — Arrêt de la Cour des Aides, décembre 1752, imposant à la noblesse la représentation de ses titres, à cause de l'écrasement qui résulte pour le peuple de l'autre peuple des privilégiés. — L'Élection de Condom, remise dans son devoir pour la résidence des officiers, le tarif des droits, la tenue du tableau des collecteurs, les sursis de payement délivrés par les commis, etc. — Affaire de la paroisse de Courensan en Condomois, où se trouve la copie de la vente consentie en 1751 de la seigneurie, par le comte de Rochechouart et la marquise de Cardaillac, à Gérard Dupleix, chevalier, lieutenant général de robe et d'épée de la sénéchaussée. — Renouvellement de la déclaration du Roi (1729), qui renvoie aux Cours des Aides les sentences indécises sur l'usurpation de noblesse. — Élections de Périgueux et d'Agen.

C. 3385. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1744-1755. — Affaires de la chancellerie près le parlement de Bordeaux déférées à l'intendant. — Correspondance du contrôteur général concernant les huissiers, référendaires en la chancellerie, etc., offices peu recherchés à Bordeaux, où tout le monde est déjà exempt de la taille. — Garde des sceaux de la chancellerie ; son refus de délivrer aux chanoines de Saint-André des commitimus autrement que pour les affaires qui concernent leurs bénéfices, et non pas leurs procès particuliers. — Gardes-scel établis dans les chancelleries présidiales. — Droits de sceau ; — affaires du terrier de Guienne, opposition du Parlement aux ordonnances de Tourny, lutte entre les deux pouvoirs afin d'empêcher le terrier et la révision des terriers particuliers (1755), et de l'autre côté de le faire exécuter.

C. 3386. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1755-1763. — Édit de fixation des offices des chancelleries, et état des offices de celle de la Cour des Aides et de celle du Parlement. — Tarif général pour tout le royaume. — Les secrétaires du Roi contre les procureurs au Parlement. — Affaires et détails de procédures. — Tarif des droits de petit scel.

C. 3387. (Registre.) — In-folio, papier, 17 feuillets.

1756-1788. — Délibération des clercs de la chancellerie du Parlement, concernant les affaires de leur compagnie.

C. 3388. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1659-1768. — Requêtes à l'intendant sur les prérogatives et priviléges des chancelleries de la Cour des Aides et du Parlement, le jugement des contestations entre elles et les jurats, etc., honneurs, préséance aux cérémonies, rang pour opiner, exemption de taille et de charge publique. La chancellerie du Parlement prétend la préséance sur les députés du présidial et sur ceux des chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin dans l'assemblée des 130. Le procureur syndic de la ville refuse de payer les droits de sceau, étant partie publique, pour les jugements dans lesquels il requiert ; un greffier expéditionnaire des actes de chancellerie nommé par les jurats trésoriers de l'hôpital Saint-André, se fait décharger, vu les privilèges de la compagnie.

C. 3389. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1382-1765. — Grande prévôté d'Entre-deux-Mers — Correspondance de la Cour avec les intendants Lamoi-

gnon de Courson, Boucher et Tourny, concernant la grande prévôté d'Entre-deux-Mers, dont une partie, c'est à savoir la justice de Montussan, avait été détachée et donnée par le Roi à la dame de Brach, en 1726, malgré l'opposition des paroisses, fondée sur les titres les plus authentiques ; extrait imprimé des livres G et E du domaine du Roi en la généralité de Guienne, contenant : 1° une charte de 1382, datée de Westminster, portant garantie aux habitants de l'Entre-deux-Mers et de la prévôté de Créon qu'ils ne seront jamais séparés par contrat ou partage de la couronne d'Angleterre ; 2° une autre, datée de 1404, portant révocation de toutes concessions de châteaux, forts, bourgs, terres, cens, rentes et offices faites antérieurement à la date présente ; 3° une autre de 1427, révoquant le don fait contre les dispositions ci-dessus, à Gaston de Foix, comte de Longueville, et Captal de Buch, de quelques villages de la prévôté (Gensac, Moulon et Nérigean), dont une part avait en même temps été concédée à Geoffroy Chartroise, maire de Bordeaux ; la même charte traduite en langue romane, « *seu laïcâ* » par les notaires J. Capeti et Gauzlin Castaigne, et lue aux seigneurs et habitants de l'Entre-deux-Mers, dans la maison de Bernard de Seugnan, chevalier, paroisse de Saint-Caprais, et de Gombaud de la Roche, à la requête de maître Robert de Saint-Vincent, bachelier en médecine au nom de Raymond du Puch, écuyer, paroissien de Saint-Germain-du-Puch et de tous les habitants dudit lieu : présents Armand de La Claringue, P. de Faugeris, Gaillard de l'Isle, P. de Quinsac, etc. ; 4° un arrêt du Conseil d'État, daté de 1696, retirant l'ordonnance d'aliénation portée par l'intendant de Bezons, des justices des paroisses de l'Entre-deux-Mers, sur l'offre par les habitants de payer le prix des adjudications faites ; 5° lettres patentes de 1606, cassant les aliénations du domaine, faites en exécution d'un édit de 1591, en ce qui concernait la vente faite par les commissaires du Roi, au sieur de Pressac, des paroisses de Dardenac, Guillac, Guibon, au mépris des priviléges de la contrée. — Requête par la dame de Brach, en délivrance du don de la haute et basse justice de Montussan, pour l'annexer à sa maison noble de La Motte, et plainte portée par elle contre les sieurs de Pontac, de Ségur, Guionnet, Lislefort et Dupérier, pour avoir chassé indûment sur ses terres. Nomination par les paroisses intéressées de syndics particuliers, et par ceux-ci d'un syndic général pour aller suivre à la Cour l'opposition faite au don concédé à ladite dame ; mémoire et contre-mémoires, et enfin renvoi à l'intendant du jugement sur les oppositions. — Le chapitre de Cadillac, engagiste de la prévôté après le sieur de Prugnes et le duc d'Épernon, forcé de fournir aux frais de justice, nourriture des prisonniers, enfants exposés, etc. — Le sieur de Tarneau, premier gentilhomme de la chambre du comte de Toulouse, recommandé par celui-ci à l'intendant (1732), pour l'obtention du don de la haute justice sur les paroisses d'Haux, Le Tourne et Tabanac faisant partie des 148, dont est composée la grande prévôté. — Don demandé par M. de Châtillon, maréchal de camp, commandant à Mahon, de la justice de la paroisse de Pompignac (1759), et rappel à ce sujet des faits glorieux de ses parents et alliés, tous originaires de la paroisse de Pompignac. — Cens et rentes de la prévôté : commission à l'intendant de procéder à la revente des lods et ventes et droits seigneuriaux appartenant au domaine. — Copie collationnée de l'engagement des revenus de la grande prévôté au duc d'Épernon, en 1678.

C. 3390. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 98 pièces, papier.

1740-1759. — Justices royales. — Suppressions. — Interprétation et application de l'édit d'avril 1749, portant réunion aux sénéchaux des justices royales ordinaires établies dans les villes où il y a bailliage et sénéchaussée ; mémoire du prévôt et du juge royal de Bazas, tendant à faire maintenir cette justice comme étant en partage avec le Roi, l'évêque et le chapitre ; enquête devant le subdélégué qui en réfère à l'intendant ; mémoires responsifs de l'évêque et du chapitre : le but de la suppression des justices dans les lieux où il y a déjà une sénéchaussée est de retrancher un degré de juridiction inutile.

C. 3391. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1750-1761. — Lettres de la Cour adressées à l'intendant concernant la suppression, à Bazas, de la justice royale, sur le refus que font les ex-officiers de la prévôté supprimée de se conformer à l'édit de 1749. — Justice royale d'Agen supprimée ; fixation du rang et séance des anciens officiers ; contestation entre le lieutenant criminel et le procureur du Roi de la sénéchaussée d'Agen et les consuls de la même ville, sur ce que les premiers prétendent que la portion de juridiction que les consuls exerçaient ci-devant dans les affaires criminelles, conjointement avec le juge royal supprimé par l'édit, est comprise dans la suppression de cette juridiction.

C. 3392. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier.

1742-1757. — Arrêts d'attribution déférés à l'intendant par le contrôleur général. — Affaire entre la ville

d'Amiens et le sieur Laforre ; compte de société pour raison du navire le *Chêne vert* armé en course ; jugements rendus par l'intendant sur la contestation entre les jurats de Bordeaux et les négociants chargés de l'approvisionnement de 1748, que le corps de ville tenait depuis trois ans en échec (Ribes, Beaujon, Legrix, Floch, Vignes, Jarreau, Delmestre, Treilhes et Lechevalier.) — Le sieur de Peschon, officier des troupes de la Louisiane, et ses cohéritiers. — Affaire du sieur Du Caila, négociant à Bordeaux, contre les munitionnaires généraux de la marine, à l'occasion de la saisie du navire *l'Amitié* et de sa cargaison appartenant au sieur Cercelier, ci-devant directeur des traites à Bordeaux. — Débet d'un trésorier des Invalides de la marine. — Le syndic de la fabrique de l'église de Gironde, contre le sieur Duprat, pour la faire rentrer en possession d'un bien autrefois aliéné.

C. 3393. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin ; 129 pièces, papier.

1739-1761. — Jugements de l'intendant par arrêts d'attribution sur : — les contestations entre les fabriciens de l'église de Gironde et le curé et les habitants de la paroisse ; — la saisie réelle de cinq maisons appartenant au sieur Dissier, bâties sur la place et hors la porte de Tourny, avant d'avoir payé le prix du terrain aux maire et jurats de Bordeaux ; — le fermier des devoirs de Bretagne et le sieur Floch, ci-devant leur directeur, à Bordeaux.

C. 3394. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1736-1738. — Affaires de médiation, en faveur des officiers et soldats de l'armée, dont le ministre de la guerre confie la direction et le jugement aux intendants, en l'absence des intéressés ; — dettes actives et passives, pour habits d'uniforme, dettes de régiment et de fournisseurs, etc.

C. 3395. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1739-1740. — Dettes actives et passives, au plus de cent à cinq cents livres. — Correspondance de M. d'Angervilliers avec l'intendant.

C. 3396. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1741. — Affaires de médiation. — Correspondance de Boucher et de Tourny, intendants de Bordeaux, avec la Cour et le ministère.

C. 3397. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1740-1744. — Correspondance de M. de Breteuil avec l'intendant. — Dettes pour emprunts d'argent en vue du retour dans les foyers. — Contestations entre des officiers ou sergents revenus de l'armée et leurs parents ou cohéritiers, sur le partage fait en leur absence des biens paternels ou maternels : le sieur Donissan de Citran ; lettre du marquis de Montcalm, son colonel, en sa faveur (1743). — Protection accordée aux anciens officiers et soldats, tant pour les aider à se libérer par termes que pour aider leurs veuves dans leurs arrangements de famille : le chevalier de Raymond et le marquis de Sallegourde, son frère aîné, etc.

C. 3398. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1744-1745. — Correspondance de M. d'Argenson avec Tourny, concernant les affaires de médiation entre les officiers présents à l'armée et leurs parents ou cohéritiers, ou créanciers ; règlements d'affaires testamentaires dont les titres ont été perdus dans la marche de Prague sur Égra : Becbée, Crémoux, La Dujie ; Carrière, capitaine au régiment de Beauce, en procès avec son frère, conseiller au parlement, dont il craint que celui-ci ne profite de son éloignement pour faire juger le procès en son absence. — Le sieur de Chaunac, gentilhomme de Sarlat, père de plusieurs enfants au service, en contestation avec les jurats de Bordeaux, qui ont fait saisir du vin qu'il envoyait aux îles, quoique dans les limites habituelles, c'est-à-dire après Noël. — Le sieur Ducluzel de la Grange, capitaine, demande l'appui de l'intendant pour être payé d'une assignation de 1,200 livres sur un conseiller au présidial de Périgueux. — Le sieur de Filhiol, lieutenant au régiment de la marine. — Conciliation par l'intendant d'une affaire litigieuse entre le sieur Duprat, soldat au régiment de Brancas, et les créanciers de son père, terminée en faveur du soldat. — Testaments perdus en Bohême dans la retraite de l'armée. — Affaires privées de soldats sur leurs biens propres, intéressant le ministre de la guerre à leur faire rendre justice, etc.

C. 3399. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1745. — Affaires de médiation. — Le chevalier de Malbés, H. de la Motte Védel, commissaire d'artillerie dans la place de Donawerth, à la recherche de l'acquéreur de son domaine, qui a disparu en enlevant tout ce qu'il con-

tenait, et sans avoir payé le premier sol. — Le sieur Beaulieu, pour remboursement de prêt fait à un officier tué depuis en Italie. — Le sieur Raulin, médecin à Nérac, neveu et héritier testamentaire du sieur de la Motte Becbée, tué au siège de Prague. — Le capitaine des cuirassiers du Roi, De Laur, créancier de douze mille livres sur un conseiller au Parlement de Bordeaux. — Un ancien sergent, ex-capitaine de cent volontaires sur la frégate *La Saxonne* du port de Bordeaux, qui dans sa course prit le corsaire anglais la *Reine de Hongrie,* demande à entrer dans le régiment de Grassin avec un grade, en y amenant des recrues et volontaires gentilshommes. — Le ministre de la guerre, intéressant les parents de ses officiers à l'armée à leur adresser quelques secours d'entrée en campagne.

C. 3400. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

1746-1748. — Correspondance du ministère. « Des « officiers ou soldats, absents de chez eux pour le service « du Roi, ont droit à tout l'appui de l'administration. » — Les sieurs Pellissier, — d'Abzac de Mayac, — Clément, contrôleur d'artillerie à Bordeaux, etc.

C. 3401. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1746-1747. — Correspondance du comte d'Argenson, ministre de la guerre, avec l'intendant sur la protection à accorder aux officiers ou autres, entrant en campagne pour se faire payer de dettes, parts de succession, etc., auxquelles ils ont droit, Faudoas, Clarens, Dupleix, Sundat, Lauvergnac, contre Sommensac, De Coulange, etc., etc.

C. 3402. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1747-1749. — Affaires de médiation. — Durepaire de Saint-Pardoux (Deux-Sèvres), De Masquard, Pontajon et Lacam ; — le ministre de la guerre écrit à l'intendant que le Roi ne s'opposera pas au mariage d'un officier avec une jeune fille dont la conduite et la naissance sont convenables, malgré l'opposition du père du futur. — Placets de soldats en restitution ou en règlement de comptes avec leurs tuteurs ou parents.

C. 3403. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1746-1748. — Affaires de médiation. — Le sieur de Boissonade, ancien lieutenant au régiment de Souvré, retiré à Agen, se plaint que les consuls de cette ville, profitant de son absence, aient envoyé loger chez lui des gens de guerre, après avoir fait enfoncer les portes de sa maison ; le ministre de la guerre ordonne à l'intendant de procurer satisfaction à cet officier. — Même affaire à Périgueux contre la demoiselle de Limeuil. — La veuve du sieur Dumas, major de Landrecies, requiert les bons offices et la protection de l'intendant pour l'aider dans la recherche de ses droits à l'égard de ses beaux-frères, habitant Bordeaux, pièces justificatives, procès, partages et testament.

C. 3404. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1748-1749. — Affaires de médiation. — Les sieurs de la Filolie, Bass, de Saint-Glande, Delaporte, le chevalier Denis, La Rocheaymond, Faudoas, etc., un soldat contre un gentilhomme ; — nouvelle affaire Dumas de la Roque ; — Saint-Gery, Solminhiac, etc.

C. 3405. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1749. — Affaires de médiation. — Le comte de Poudenas, en contestation de pension avec son père. — Règlement de dettes d'officiers à Metz et à Maubeuge et Landau ; — officiers, soldats et sergents.

C. 3406. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1749. — Affaires de médiation. — Un sous-officier invalide détaché à Valence, en revendication de sa part d'héritage contre ses frères. — Demande en rescision de vente de biens paternels, vendus pendant une minorité un tiers de moins que leur valeur, afin de soutenir au service les deux fils, gentilshommes ; — le sieur de Villemor de Bridier ; — les officiers du présidial de Nérac se plaignent au ministre de la guerre d'avoir été insultés et de s'être vu refuser leurs places à l'église par des capitaines du régiment d'Escars ; — le sieur de la Galvagne de Castillonès, compte d'équipement avec l'état-major ; — un soldat, sans argent pour suivre un procès, recommandé à l'intendant par son colonel ; — le sieur de Vassal, lieutenant au régiment de l'Ile-de-France, blessé, prisonnier à la bataille de Plaisance, et depuis décédé ; — les sieurs de Saint-Agnan, de la Boissière, de Timbaudy, Dumas de la Roque, etc.

C. 3407. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1749-1750. — Lettre du comte d'Argenson, concernant le nommé Gordiège de Bellevue, soldat du régiment

de Bigorre, pour la délivrance d'une pension à lui due par M. de Fayolle de Saint-Sernin ; — divers : Lagrave d'Escalup, Dexmier de la Groix, Surraut, de Bourran, Betbèze, Lagarchie, etc.

C. 3408. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 109 pièces, papier.

1750-1751. — Affaires de médiation. — De Chaignon, De Blanche, Lillancourt, Faure, du Gravier, Vigneras, le chevalier d'Arodes, Villepontoux, etc., demandes en rescision de ventes consenties en minorité ou au tiers au-dessous de la valeur des biens.

C. 3409. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1751. — Affaires de médiation. — Le sieur de Roche, capitaine au régiment de Bourbonnais, pour rentrer en possession d'une maison vendue par lui, à Bordeaux, à un individu qui a disparu, la maison dévastée, sans le payer. — Mise sous scellés, à la requête du marquis de Prohengues, exécuteur testamentaire du maréchal de Saxe, de tous les papiers confiés au sieur Duniagon, au Mas-d'Agenais, par le sieur Sconand, régisseur du maréchal, avant de sortir de France, au moment de rendre compte de sa gestion. — Le sieur de Cadouin ; — le sieur de Biderein de Belonde.

C. 3410. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1751-1752. — Affaires de médiation. — La Mazelière ; — Du Vergt ; — Rolle ; — de Lescure ; — Soubiroux. — Legs pieux fait aux Récollets de Saint-Wast de Valenciennes par le sieur Bacon, garde du Roi ; — le chevalier de Mengin, arrêté par ordre du ministre de la guerre, pour insultes au secrétaire de l'évêque de Lodève, voyageant sur la route de Paris à Toulouse, etc.

C. 3411. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1752. — Affaires de médiation. — Un sergent, rentrant dans ses foyers, après trente-deux ans de services, volé dans ses biens dont ses parents lui refusent la délivrance sous prétexte de prescription : vivement recommandé par le ministre. — Requête à l'intendant, en sursis d'échéance en faveur d'un négociant failli durement poursuivi par un officier ; — le sieur de Bonsol ; — le chevalier de La Garde ; — Borie de Pomarède ; — de Laval ; — Védrine de Laborie ; — le baron de Rochefort, lieutenant général d'artillerie à Bordeaux.

C. 3412. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1752-1253. — Affaires de médiation. — De Mazelière ; — le marquis de Beauvoir ; — le sieur de Crosse, chevalier de Saint-Louis, capitaine retiré du régiment d'Auvergne, demande à être exempté, vu ses blessures et services, de la tutelle et des autres charges publiques, auxquelles les consuls de la ville de Casteljaloux veulent le faire participer. — Soldats ayant trente, trente-deux et même quarante-cinq ans de services.

C. 3413. — (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1753-1757. — Affaires de médiation. — Piffon, capitaine au régiment de Bourbonnais ; — le sieur de Pinsun, en procès contre un jurat à propos des corvées de grands chemins : preuves justificatives de noblesse ; — Duvignau ; — Dugravier, etc.

C. 3414. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1718-1734. — Arbitrages de l'intendant en différentes affaires civiles. — Le trésorier de l'Extraordinaire des guerres et ses commis, pour un règlement de compte imputé sur un chapitre et un exercice que le contrôleur général rejette ; les sieurs Venant, bourgeois de Bordeaux, et Roberdeau, notaire en contestation d'intérêts ; — Liers, consul de la nation danoise, actionné au criminel pour injure au lieutenant criminel de la sénéchaussée de Bordeaux ; — le président de Cazeaux forcé de s'accommoder avec sa partie adverse, sur une constestation relative au chemin de Mérignac ; — les consuls de Puymirol d'Agenais, invités par l'intendant, de la part du ministre, à assister en tenue réglementaire et en robes rouges aux offices religieux des quatre fêtes annuelles ; — le marquis de Frugie contre son receveur, sur la régie de la terre de Saint-Saud : l'intendant Boucher chargé d'obliger ce gentilhomme à rendre justice à celui qui se plaint, s'il a droit ; — Silvain de Chavané, écuyer, sieur de Mongorer, sergent de la compagnie colonelle du régiment de La Marche, contre le sieur Brondeau, de Libourne ; — le sieur de Lafaurie de Villandraut, conseiller au Parlement, contre ses tenanciers : évocation au conseil proposé par le ministre, en cas « que la cause du Roi courre quelque risque au Parlement ; » — la dame Dujay du Rosoy, de Blaye ; — le subdélégué de Condom, de Goyon, en procès avec le sieur de Villemontier, régisseur général des biens

des religionnaires, au sujet de la succession de la demoiselle Ducasse, comtesse de Clermont ; — le sieur Giraudon, consul de Thiviers, contre un ennemi influent, conseiller à l'Élection de Périgueux ; — nomination de commissaires conseillée par le ministre toutes les fois que les parties y consentent, afin d'éviter les longueurs et la ruine des procès engrenés dans le Parlement ; — réglement de contestations entre les sieurs de Ferron et de Ferron Carbonieux, relativement au passage usurpé de charrettes à foin à travers les prairies de l'autre, pour rejoindre un embarcadère.

C. 3415. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1735-1746. — Arbitrages de l'intendant en différentes affaires civiles. — Le sieur Morin, major de Phalsbourg, s'adresse au contrôleur général, sur le refus que font les jurats de Bordeaux de continuer, comme juges de l'édilité, les poursuites contre le président au Parlement Baratet, par rapport à une échoppe joignant la maison du sieur Morin, que ce président avait fait élever d'un étage au devant de celle du suppliant, contre la disposition de l'arrêt du Conseil, du 30 mars 1664. — Jugement d'un procès sur une donation universelle de biens faite par un chrétien à un juif (Gaubert et Médinez), dont les cessionnaires du donateur poursuivent la cassation ; affaire renvoyée du consul, où elle avait été évoquée, à l'intendant : « Le Roi ne voulant pas être le premier à établir cette jurisprudence ». — Ordre du ministre Saint-Florentin à des régisseurs des biens d'un particulier, sieur Gauvain d'Arc, réfugié en Hollande pour travailler à des écrits contre la religion, de fournir aux besoins du fils et des petits-enfants de ce réfugié, qu'ils laissent dans la misère ; le contraire est prouvé après ; — la demoiselle de Montluc Montesquieu en procès d'argent contre un gentilhomme, demande l'envoi, pour terminer les contestations pendantes, d'un lieutenant des maréchaux de France ; — le sieur de Boucher de Labatut contre Escourre, au sujet d'une donation consentie à J. de Laborie, sieur du Breuil ; — contestations sur la vente faite par le comte de Guilleragues Lavergne Monségur, à J. Colingwood, écuyer et et négociant à Bordeaux, de la maison noble de Sainte-Marie de Belair, située dans la paroisse du Pessac (Gironde) : Barberet et Guy, notaires, 1746.

C. 3416. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1747-1769. — Arbitrages de l'intendant en différentes affaires civiles. — Labattut de Laussel contre Escourre, avocat au Parlement, sur la cession faite à ce dernier des biens de Marie de Salis et de Clémence de Laplénie ; — renvoi de placets par le ministre, avec recommandation de juger autant que possible par voie d'accommodement ; — Antoine Nicolas, sieur de la Fayanne, débiteur d'une petite somme, demande à faire, en paiement, cession de quelques héritages : « dans un temps où les plus puissants en terres ont peine à trouver quelque argent pour leur subsistance. » 1747. — Collingwood contre Guilleragues, sur la vente de la maison de Sainte-Marie en Pessac ; — le marquis de Valence contre son beau-père, le sieur de Morély, sur des droits dotaux consignés au contrat de mariage annexé aux pièces ; — les sieurs de Chambaud de Jonchères, Moreau de Varèges, etc., en règlement de conciliation par-devant l'intendant, pour la succession de Martial de Thibaud, seigneur de Servanches : « voulant éviter un procès en Parlement, que personne ne verrait finir ».

C. 3417. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1715-1754. — Affaires contentieuses. — Cassaing, trésorier de France, contre le receveur général Dodun, relativement à la capitation d'Agen ; — la marquise de Saumery, Madeleine de Lussé, veuve de J. de Johanne de La Carre, sous-gouverneur du Roi, en tant qu'héritière de N. de Lussé. étant receveur général des finances de la Généralité, contre le sieur Marot, chargé du recouvrement du dixième sur les biens de campagne des officiers des cours souveraines et compagnies ; — les consuls de Damazan, contre un bourgeois, leur créancier d'une somme prêtée pour soutenir un procès contre le seigneur de Flamarens ; — les négociants chargés de l'approvisionnement de la ville de Bordeaux en 1748, contre leur commissionnaire ; — procès sur régie des biens d'un religionnaire fugitif, E. Géraud, de Bergerac ; — l'adjudicataire général de la marque des fers ; — le sieur B. Pouget, garde du corps du Roi, contre les entrepreneurs des ouvrages du Lot et de la Baïse, dont l'un était son débiteur.

C. 3418. (Portefeuille.) — 1 parchemin ; 96 pièces, papier.

1754-1761. — Affaires contentieuses. — Jugement de condamnation du sieur Faurès, à rétablir le cours de la rivière au Mas-d'Agenais tel qu'il était avant ses entreprises contre le terrain du sieur Doms, baron d'Alais, et de Jacques de Feytis ; — le commis à l'entrepôt des cafés, contre le fermier des traites, sur la revendication respective d'une partie de cafés qui s'était trouvée en surplus, après balance de compte d'entrée et de sortie, au moment

de la translation en 1750, de l'entrepôt dans l'ancienne bourse : excédant que le commis montrait représenter la partie de cafés qu'il avait été condamné à payer aux négociants lorsque, par l'effet de l'encombrement amené par l'arrivée des flottes, au moment de la dernière guerre, l'entrepôt s'était trouvé si plein qu'une partie n'avait pas pu se retrouver ensuite au nom des consignataires. — Les Ursulines de Sainte-Livrade transportées, par suppression de leur couvent, de Marmande à Sainte-Livrade et au port Sainte-Marie, contre le receveur de la communauté sur la quote-part des deux fractions du couvent ; — le fermier du quarantain de Sainte-Foi contre divers.

C. 3419. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1757-1770. — Affaires contentieuses. — Affaire du sieur Taffard, contre la dame Bentéjac, pour enlèvement d'une fille majeure, afin de la mettre dans un couvent.

C. 3420. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1756-1758. — Affaires contentieuses. — Le sieur de Biran, subdélégué et ancien maire de Bergerac, contre le procureur général de la Cour des Aides, sur le fait d'avoir, sans lettres-patentes, et seulement d'accord avec les jurats et l'assemblée générale des habitants, créé une imposition sur la viande, pour le produit être employé aux réparations de la halle et des monuments publics ; décrété de prise de corps, banni pour dix ans par arrêt, quoique le Roi, au-dessus des rancunes locales, eût autorisé depuis cette imposition, après examen de toutes les pièces ; l'affaire remise à l'intendant, qui défend énergiquement son subdélégué en le couvrant de sa responsabilité contre le Parlement et la Cour des Aides ; l'affaire dure encore en 1758.

C. 3421. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 61 pièces, papier.

1738-1747. — Affaires contentieuses. — Jugement renvoyé à l'intendant de contestations entre marchands, armateurs et négociants de Bordeaux et des îles de la Martinique, sur la cargaison du navire *l'Heureux.*

C. 3422. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

1738-1753. — Affaires contentieuses. — Le sieur de Lapeyre, chevalier, demandant la confirmation de l'établissement fait par lui de bateaux de poste sur la Garonne, le Lot et la Baise, contre la réunion opérée au domaine de ce privilége en 1725, après le décès du dernier titulaire ; contraventions de bateliers jugées à l'amiable ; — opposition du seigneur de Montferrand, grand sénéchal de Guiennne, à l'établissement dans les ports de la terre de Castels, des bateaux de poste du sieur de Lapeyre ; — la cargaison du navire *la Flore* discutée entre Delbos Laborde et Thibault, le premier trésorier de France à Bordeaux ; — le fermier d'un moulin appartenant à l'évêque de Bazas, Edme Mongin, en contestation avec les héritiers de cet évêque, lequel ayant, après la ferme donnée à bail, fait couper une grande garenne en dépendant, avait diminué le bail en proportion, mais par un contrat tacite que les derniers ne voulaient pas reconnaître avait promis d'indemniser le premier ; — affaires diverses de trésoriers des Invalides de la marine, et des ponts et chaussées.

C. 3423. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1753-1761. — Affaires contentieuses. — L'intendant commis par arrêt du Conseil du 21 octobre 1748, pour connaître de tous différends, à l'occasion de l'entreprise des canons du sieur Reix des Fosses ; enlèvement de minerai, *etiam manu militari,* droit prétendu par le sieur Reix, sur toutes mines environnantes ; Reix contre Potier, maître de forges à la Mothe, paroisse de la Feuillade en Périgord, lequel finit par retrocéder sa forge au seigneur marquis de Montalembert ; — le sieur Vanderbrande, propriétaire de la verrerie royale de Libourne, contre son fondeur, que veulent lui enlever ses concurrents, les verriers du haut pays ; mention des usages admis entre verriers et patrons ; — le sieur de Pomiès, curé d'Ambarès, contre la supérieure de l'Annonciade à Bordeaux, sur le recurement du ruisseau de Courréjean ; — le sieur Malus, contre le prieur de l'abbaye de Bonlieu, au Carbon-Blanc (Gironde), à l'occasion de sa part contributive à la réparation du grand chemin, menant du bourg à l'abbaye, le prieur tenu de refaire deux ponts ou ponceaux ; — nouvelle contestation entre le sieur Pautier de la Borderie, maître de forges, se plaignant de s'être vu enlever des quantités de minerai avec violence, et le marquis de Montalembert, autorisé par divers traités avec l'intendant de la marine à Rochefort, stipulant au nom du Roi, par lesquels il s'engageait à fournir à Sa Majesté une quantité fixe et déterminée de quintaux de fonte de fer en canons de divers calibres ; à faire prendre et enlever moyennant estimation contradictoire, les bois, charbons, mines et autres fournitures qui pourrait avoir été approvisionnées

aux environs desdites forges, ce qui aurait été fait avec l'appui de la maréchaussée, vu l'urgence.

C. 3424. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1724-1739. — Affaires contentieuses. — Procès de tailles et de comptables. — Les propriétaires laïques et ecclésiastiques des marais desséchés de la comtau de Blaye et les collecteurs de la paroisse de Saint-Androny, ces derniers ayant, au mépris d'une ordonnance faisant loi donnée en 1683, par l'intendant Faucon de Ris, surimposé des fonds qui ne devaient même pas de taille ; — les consuls de Penne, les fermiers des greffes du Mas-d'Agenais et de La Gruère ; les consuls de Tonneins-Dessous, pour le paiement de la ferme des écuries destinées aux troupes de passage ; — le seigneur de La Vauguyon, contre les consuls de Tonneins sur des arrangements de rente relative à la forêt de Gauverinque ; — les jurats et habitants de Cadillac-sur-Garonne, contre leur maire, pour insolence et tyrannie ; — diverses affaires renvoyées par l'intendant aux juges ordinaires, comme n'intéressant ni l'administration ni le Roi ; — les jurats de Bazas, contre la juridiction de Villandraut, où des particuliers avaient établi sans autorisation des foires et marchés de bestiaux, préjudiciables à ceux de la ville ; trente-huit foires dans trois lieues de circuit, quoiqu'il n'y en eût que vingt d'autorisées ; à quoi répondent les autres en disant que les mauvais chemins et la rupture du pont du Ciron, limite de la prévôté de Bazas, les empêchent de conduire leurs bestiaux à la ville.

C. 3425. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier.

1668-1757. — Anciens procès jugés à l'Intendance. — Requête au subdélégué de l'intendant Pellot, au siège de Bergerac, pour le seigneur Durfort de Civrac, défendant à une assignation d'un marchand de ladite ville, syndic des autres fréquentant la rivière de Dordogne en représentation de ses titres au droit de lever un péage à Civrac et à Blagnac ; — reconnaissance d'Isabeau de Richomme, veuve d'Elie Broquère, en faveur de Frédéric de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Lanquais ; — autre requête d'Aubré, syndic des marchands fréquentant la Dordogne, à fin de représentation par le seigneur de Beynac, premier baron du Périgord, de ses droits de péage à Beynac, inventaire de pièces ; — requête des officiers de l'Élection de Sarlat, rappelant sa création en 1629, son établissement en 1636, sa réduction en 1661, et depuis ce temps, la résidence imposée : à cause de quoi ils réclament la fixation de leur rang et préséance à l'égard des autres compagnies, surtout des officiers du présidial ; — le procureur syndic de la ville de Bordeaux contre divers, pour le paiement de devoirs seigneuriaux sur des fonds situés à Canéjean, comté d'Ornon, ayant appartenu aux sieurs de Martiny et de Loret ; — Contestations orageuses à l'hôtel-de-ville de Bazas (1738) relativement à l'élection, selon le mode ancien, des bourgeois par l'assemblée générale, après la suppression des jurats du Roi, ou du « Grand sceau » ; — les propriétaires de quelques fonds à Unet (Lot-et-Garonne), opposants à l'établissement d'une digue dans la plaine de Nicole, devant servir à protéger le pays contre l'inondation et à régulariser le cours de la rivière ; — long procès (1739) entre les maire et jurats de Libourne et les prudhommes du conseil politique de la ville, à savoir « qui tiendra la plume » dans l'examen et clôture des comptes des trésoriers de la commune ; — le sieur Tauzin, trésorier des deniers communs de La Réole, autorisé par l'intendant à reprendre ses avances dépensées pour la construction de deux fontaines (à la Marmory et au Turon) qu'il avait fait établir sans autorisation ni devis ; — J. de Pascault, seigneur baron de Poléon, et dame de Laborde, veuve Pascault de Chaban, contre le fermier du domaine ; — les jurats de Caudrot, contre le fermier du bateau de poste, afin de le forcer à partir aux heures désignées ; — la ville de Montgaillard, contre Gabriel Ducasse, régent de la ville de Viane ; — vexations sur la rivière de la batellerie privée par les concessionnaires du bateau de poste ; — vérification d'une digue au Mas-d'Agenais, objet de contestations réglées par l'intendant ; — refus des habitants de Libourne ayant des biens dans Saint-Emilion de contribuer, en tant que propriétaires, à une taxe municipale imposée pour faire les frais d'un procès contre la dame de Lescours ; — greffe et pied-fourché à Saint-Macaire et à Agen.

C. 3426. (Carton.) — 5 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier.

1599-1670. — Procédures devant l'intendant. — Le duc d'Épernon, contre François Lecomte, baron de La Tresne, au sujet de la seigneurie de La Tresne, que ledit seigneur d'Épernon prétendait lui appartenir et avoir été usurpée à son préjudice (1599) ; — le même, contre André de Laroque, sieur de Tastes, au sujet de la saisie féodale de la maison noble de Tastes, à défaut d'hommage rendu, que le duc prétendait être de sa mouvance ; — F. Rivière, bourgeois de Bordeaux (1655), contre Gaillard Pinson et autres créanciers du sieur Paul de Jousset ; — Menour, sieur de la Carbonnière, contre Maurand, sieur de la Grange-Neuve.

C. 3427. (Carton) — 67 pièces, papier.

1670-1700. — Menour contre Maurand ; — le chapitre Saint-André contre J. Passeriau, curé de Sainte-Eulalie, au sujet du réglement de sa portion congrue sur lequel le chapitre avait obtenu un arrêt du Conseil qui renvoie les parties devant l'intendant ; — François de Foix de Candale, duc de Randan, contre Jean de Brianson, au sujet de fonds situés dans la terre de Montcucq, dont la directité était contestée.

C. 3428. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier.

1668-1767. — Procès aux religionnaires. — Vente des biens des sieurs Livardie, religionnaires, en conséquence de la permission du Roi, pour l'acquit de leurs dettes passives ; — brevet de don en faveur des enfants, catholiques, du sieur Beauvais et de sa femme, protestants, sortis du royaume ; — Pierre Chapelle, avocat en la Cour ; — requête à l'intendant du syndic du clergé de Saintes, contre la demande formée par le sieur de Beaumont Cravant de faire un exercice personnel de la Religion prétendue réformée dans son château de Beaumont ; — cahier des assemblées du consistoire de Gavaudun (Lot-et-Garonne), de 1680 à 1683 ; liste des anciens et des donateurs ; union de prières avec le consistoire de Monflanquin ; les anciens sortant de charge, invités à rendre leurs comptes à peine de suspension des sacrements ; union avec le consistoire de Montpazier ; — procédure criminelle dressée d'abord par le premier consul de la ville de La Bastide d'Armagnac, à la requête du sieur Prugnes, vicaire-général de l'évêque d'Aire, et continuée ensuite par devant le lieutenant-criminel de Marsan, de ce chargé par l'intendant D'Aguesseau, contre Mallide, ministre de La Bastide, et autres anciens du consistoire, au sujet de l'exercice de la Religion réformée (1672) ; — le syndic du clergé du diocèse de Sarlat contre J. de Caumont de Boursolles, seigneur de Berbières, au sujet de la restitution de l'église paroissiale de Berbières, de parties du cimetière et de la chapelle de Ceton, usurpées par ledit seigneur et ses ancêtres, protestants comme lui ; — P. Despons, seigneur de Saint-Maurice en Périgord, contre le syndic du clergé de Périgueux, au sujet de l'exercice de la religion réformée dans le château de Saint-Maurice (1668) ; — le syndic du clergé d'Agen contre les protestants de la seigneurie de Pardaillan, au sujet de l'interdiction de la religion réformée, la restitution de la chapelle Sainte-Anne et d'une cloche placée depuis les guerres sur le château ; avec copie des arrêts du Conseil intervenus dans les provinces de Poitou, Provence, Amiens, Bretagne, Soissons et Laon entre les gentilshommes protestants au nom de leurs coreligionnaires et les gens du Roi sur le partage du pays relativement aux lieux spécifiés pour être le centre de l'exercice de la religion protestante ; — les anciens du consistoire d'Aigre (Charente-Inférieure), contre le clergé du diocèse d'Angoulême (1681) ; — procédure criminelle dressée par le sieur Jean de Mazeris, lieutenant civil et criminel en la sénéchaussée de Fronsac, et commissaire nommé par l'intendant, contre un grand nombre de protestants de Coutras, attroupés, et s'opposant à ce que le curé vît et entendît un religionnaire qui désirait revenir au catholicisme.

C. 3429. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1716-1757. — Procès aux religionnaires. — Le régisseur général des biens des religionnaires fugitifs demandant, à la requête de J. Pelletan, la saisie et la mise en régie de quelques biens, — le sieur Baillon ; — état de la recette faite en 1701 sur les biens des religionnaires qui ont contrevenu aux édits, leurs noms et leurs résidences ; — protection aux nouveaux convertis : lettres de la Cour (1744-1756) ; — le maréchal de Noailles refuse de s'intéresser à l'enlèvement d'enfants d'entre les mains de leur père pour les remettre à un oncle, curé ; — un père tenu de payer à son fils, devenu catholique, une pension de subsistance qu'il lui faisait, protestant ; — le ministre Saint-Florentin rejetant la demande d'un catholique qui aurait voulu faire intervenir l'autorité du Roi pour se procurer un mariage avec la fille, devenue catholique, d'un riche protestant : « Quelque faveur qu'il y ait pour les mariages des « filles nouvellement converties avec d'anciens catholiques, « on ne peut pourtant pas, ce semble, la porter jusqu'à « donner des ordres du Roi pour obliger les pères à marier « leurs enfants. »

C. 3430. (Carton.) — 6 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1672-1747. — Procès sur tailles. — Les consuls de Clairac à l'intendant De Sève, contre le syndic des Jésuites d'Agen, au sujet du paiement de la taille dont ceux-ci demandaient d'être exemptés, quoique propriétaires d'un fonds qu'on prouvait être rural, sur lequel le Roi avait fait élever, puis démolir une citadelle, dont il avait donné après le sol aux Jésuites ; affaire dans laquelles interviennent les intendants Pellot, D'Aguesseau et De Sève ; — les sieurs de la Brouthe, Mothes et Martial, au nom de la communauté de Buzet (Lot et-Garonne), contre la dame dudit lieu, au sujet

de la nobilité de certains fonds : cahiers des tailles de cette paroisse pour les années 1617, 1620, 1631, 1635 ; — demoiselle Héliette de Trielhes, veuve de Roustault, écuyer contre les collecteurs de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde), au sujet de cotisations non dûes, comme étant noble, et le prouvant par table généalogique, testaments et contrats de mariage ; — la paroisse de Saint-Laurent en Cubzaguais contre un habitant, J. Laborde, sieur de Lurbe, se prétendant exempt de taille en qualité de bourgeois de Bordeaux, titre duquel il ne justifie ni par un acte de jurade, ni par sa résidence à la ville, puisque le privilège de bourgeoisie se perdant par sept mois d'absence, cet habitant fait néanmoins son séjour à Saint-Laurent pendant plus des trois quarts de l'année, etc.

C. 3431. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 113 pièces, papier.

1636-1716. — Procès de villes et communautés. — Frédéric de Foix, seigneur de Lévignac (Haute-Garonne), et Charlotte de Caumont de Lauzun, sa femme, et les sieurs Henri de Montagne, conseiller en la cour de Parlement et Montagne Bussaguet, acquéreurs pour soixante mille livres de ladite terre de Lévignac, vendue par ledit comte de Foix, afin de racheter la seigneurie de Montpon en Périgord, une première fois donnée par Henri IV au seigneur de Rohan pour la somme de cent mille livres, cédée par celui-ci audit comte de Foix, comte de Gurson et de Lévignac, reprise, comme étant terre domaniale, par le Roi Louis XIII ; — afferme en 1599 de la terre de Lévignac par la comtesse douairière de Gurson, grand-mère des enfants de Louis de Foix et de Dame de Foix de Candale ; — lettre adressé à l'intendant par l'abbé de Macaye, demandant, au soutien d'une ordonnance provoquée par lui contre le sénéchal de Saint-Palais, l'envoi de gens de guerre ; ledit sénéchal, J. d'Oyhénart, voulant intéresser le maréchal de Grammont (1676) contre l'autorité de l'intendant en Basse-Navarre.

C. 3432. (Carton.) — 5 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1670-1705. — Procès de villes et communautés. — Les maire et jurats de Bordeaux, contre le lieutenant-criminel de la sénéchaussée de Guyenne, au sujet du droit de prévention pour la justice criminelle, respectivement prétendu entre les parties à l'occasion d'un meurtre commis, et procédure contre ledit lieutenant-criminel pour excès commis contre le jurat De Mallet ; — les maires et jurats de Bordeaux contre les officiers du sénéchal, au sujet du droit de préséance aux processions et autres assemblées publiques ; — les officiers du présidial de Dax contre quelques-uns de leur compagnie qui refusaient de payer leur quote-part d'une imposition sur le présidial ; — le Parlement de Bordeaux contre les sénéchaux et les commissaires aux saisies réelles, les sénéchaux du ressort contre le Parlement, au sujet de fréquentes évocations, et contre le commissaire aux saisies réelles près le Parlement ; ledit commissaire contre ceux du ressort : discussions entre les magistrats, au sujet de ventes judiciaires qu'on prétendait devoir être faites, quant à la délivrance des fruits, à la barre du Parlement, quoique les instances fussent pendantes devant les sénéchaux ; — les consuls de Tarbes, contre P. Fourcade, assesseur de l'hôtel-de-ville au sujet de l'exercice de leurs fonctions respectives et des insultes que ce dernier avait faites à un consul à propos de la taxe du poisson ; — les teinturiers de la ville d'Agen, contre les marchands drapiers de la même ville, au sujet du grand et du petit teint, de la capacité des sujets pour être reçus dans l'état, et de l'exécution des règlements du Roi, où se trouve portée la défense de changer les couleurs avec de la limaille de fer ou de cuivre ou le vieux sommail qui a servi à passer les maroquins, la distinction des marchandises de bon teint ou de petit teint, la proportion de matières colorantes pour le noir, le bleu, l'écarlate, le gris et toutes les autres couleurs dont le nom est spécifié en détail, etc. (1703) ; — le maire et le lieutenant de maire de la ville de Bourg (Gironde), au sujet des attributs et préséances respectivement contestées entre eux à raison de leurs places.

C. 3433. (Carton.) — 3 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1669-1676. — Procédures devant l'intendant. — Dettes de communautés. — Les abbé (maire) et jurats de la paroisse d'Espelette, baillage du pays de Labour, contre la dame Barbe d'Espelette, créancière de ladite communauté ; — le conseiller au parlement J. Luc de Myrat contre le procureur syndic de Bordeaux, au sujet d'une somme de deux mille livres et intérêts dus par le maire et jurats de la ville ; — le président de Gourgues, contre les maire et jurats de Libourne, au sujet d'une somme de trois mille livres de laquelle il se prétendait créancier ; — les créanciers et cessionnaires de titres sur la ville de Meillan ; — les bayle et jurats de Saint-Jean-de-Luz, contre le syndic du chapitre Notre-Dame de ladite ville, au sujet du remboursement des sommes dues audit chapitre, à raison de la vente faite à ladite communauté de la seigneurie et droits honorifiques dudit Saint-Jean-de-Luz ; — des particuliers demandant la réimposition d'une somme prêtée par

eux, pour l'acquit de la taille, à la communauté de Puymirol en Agenais ; — même affaire pour le sieur Testas, bourgeois de Bordeaux.

C. 3434. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1687-1717. — États et pièces justificatives des dettes de la communauté de Vielle, sénéchaussée des Lannes, juridiction de Saint-Sever, la vérification desquelles avait été ordonnée par l'intendant De Besons ; — le syndic de Campan, en Bigorre, contre les créanciers de ladite communauté, selon l'ordonnance de l'intendant Pelot, de l'année 1667, par une disposition qui paraît avoir été générale, en vue de fixer dans toutes les paroisses le chiffre de leurs dettes ; — la paroisse de Laborde en Sarladais ; — la dame veuve d'Ossun, contre les États de Bigorre, au sujet d'une somme de huit mille huit cent quatre-vingt-six livres restant d'une plus forte somme empruntée par feu M. d'Ossun, par délibération des États de Bigorre, pour obtenir la suppresssion d'un présidial établi à Tarbes, (1698) ; — les consuls de la ville de Laromieu, comme capitale du marquisat de Fimarcon.

C. 3435. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1671-1688. — Procès de ville et communautés. — Les consuls de la ville de Condom, tant anciens que nouveaux, contre le procureur du Roi au siège, et un soi-disant syndic de la communauté de la même ville, au sujet de l'élection des nouveaux consuls dont il y avait deux listes discordantes, à raison de quoi ledit procureur du Roi et le syndic s'étaient portés appelants ; — les conseillers magistrats de Bayonne et les échevins, au sujet du droit respectivement prétendu sur la course des bœufs qui devaient être tués pour la boucherie, lequel droit avait été exercé en fait par les échevins, à l'exclusion du magistrat qui était en police, ce qui avait occasionné certains excès : copie des informations faites (1673) ; — Le sieur Bertrand d'Aymeric, lieutenant-criminel au présidial de Sarlat, contre les officiers du même siège et les consuls de la ville, au sujet du règlement des fonctions propres audit lieutenant-criminel privativement aux officiers même en corps dudit siège, et des prérogatives et prééminences contestées par les consuls ; — le procureur du Roi au même siège, contre l'avocat du Roi, sur le règlement de leurs fonctions respectives.

C. 3436. (Registre.) — In-folio, relié en basane ; 216 feuillets.

1664-1767. — Inventaire des anciens sacs de procès trouvés dans les archives de l'Intendance, qui ont été inventoriés et mis en ordre par l'ordre de M. Esmangart (et par les soins de l'abbé Baurein), après l'incendie de l'hôtel de l'Intendance, qui en avait occasionné la confusion. — Avertissement, en forme de préface, annonçant la volonté de l'intendant Esmangart de faire classer sérieusement tout ce qui reste des anciennes archives de la Généralité, et expliquant comment se trouvent au dépôt de l'Intendance bien des pièces dont on ne s'explique pas la présence, excepté cependant (1773) les litres et documents de la maison de Foix de Candale, dont la seigneurie fut achetée par Louis XIV en 1707 (Lavalette, notaire au Châtelet de Paris) ; le tout formé d'autres procès, accompagnés de pièces importantes présentées en preuve ou justification, et oubliées par les parties auxquelles on a eu pour objet, au moyen de cet inventaire, de donner une occasion de les retrouver et de les reprendre : 1° Domaine du Roi sur les îles et îlots ; affaires mentionnées au nombre de soixante, de 1666 à 1693, de divers particuliers possesseurs d'îles contre mademoiselle De Lorraine d'Elbeuf et le duc de Saint-Aignan, auxquels, par lettres patentes du 19 mars 1664, le roi Louis XIV avait fait don du revenu des îles et atterrissements dans les rivières de Garonne, Dordogne, Charente, Lot, Tarn et généralement toutes celles qui sont au delà de la Loire, ainsi que du droit de pêche dans chacune, le tout pendant trente ans, après quoi la concession ferait retour au domaine. — Mention que les jugements et productions de la commission des îles et îlots constituée sous l'autorité de l'intendant Pellot ont été adressés au chancelier D'Aguesseau, et par conséquent ne se trouvent plus à l'Intendance à la date de 1773. — 2° : Domaine direct du Roi. — 3° Discussions entre les magistrats, au sujet de leurs fonctions respectives ; — 4° et 5°, dettes et biens des communautés ; affaires à l'occasion de la liquidation des dettes et créances des communautés laïques, paroisses et juridictions, ordonnée par Louis XIV, afin de se rendre compte de ce que chacune pourrait emprunter en vue des tailles, contributions et subsides et autres besoins urgents. — 6° Procédures criminelles : fraudeurs de tabac, en rébellion ouverte par attroupement dans la ville de La Plume en Condomois ; J. Duprueilh, juge de Seignaux, coupable d'assassinat avec guet-à-pens sur le marquis de Pontoux ; un archer du vice-sénéchal tué (1670) sur le chemin d'Eyzines (Gironde) par quatre cavaliers ; le sieur Adrian

Beauvoir, facteur et commissionnaire de plusieurs négociants de Toulouse, volé et assassiné (1650), sur le grand chemin de Gauléjac, par six personnes, dont cinq à cheval, parmi lesquelles était un noble, ou se disant tel ; le lieutenant-colonel au régiment de Tessé, dragons, sieur de Saint-Pierre de Lossier, au sujet de l'émeute entre les habitants de Tarbes et ledit régiment ; le fils d'un receveur de tailles à Badefol, contre le sieur de Bonneguize et dix autres complices, qui avaient volé et tué sur le chemin de Périgueux, pendant la nuit, son père allant rendre sa recette (1680) ; le procureur du Roi de la juridiction de Saint-Emilion, poursuivant, par l'ordre de l'intendant, contre différents particuliers qui à l'ombre de fausses qualités coupaient de toutes parts, au nom du Roi, les arbres chênes et ormeaux, et les faisaient emporter à leur profit (1669), sous prétexte qu'ils devaient servir à la construction du Château-Trompette ; — 10° Commerce : compagnie privilégiée des négociants établie à Bordeaux, en vertu d'un arrêt du Conseil donné à Ath, le 27 juin 1671 ; discussions avec les négociants de Saint-Jean-de-Luz. — 8° Maisons démolies à Bordeaux, affaires au sujet de la directité sur quelques-unes, de la propriété sur quelques autres en exécution de l'arrêt du Conseil du 24 novembre 1675 qui commettait l'intendant de Sève aux procès-verbal et expertise des maisons démolies pour former l'esplanade du Château-Trompette, de concert avec les maire et jurats de Bordeaux chargés du remboursement, et de celui du 8 juin 1677 par lequel était approuvée la délibération le la ville d'augmenter de moitié le droit sur les grains consommés dans la ville et banlieue, afin de faire les fonds de ce remboursement. — 11° Provisions de différents offices ; procédures ; — 12° Péages et obstacles à la liberté de la navigation sur les rivières : affaires des seigneurs se prétendant propriétaires de péages contre les marchands réunis en syndicats en vertu de l'ordonnance de Louis XII, et de nouveau autorisés par Louis XIV, à la défense de la liberté de la navigation sur les rivières de la Généralité. — Affaires diverses : procès des religionnaires, etc. (Voir *suprà*).

C. 3437. (Carton.) — 111 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1777-1779. — Procédure criminelle devant l'intendant, d'abord intentée devant le Parlement de Bordeaux pour le sieur de Poissac, seigneur de Jaucem, conseiller au Parlement, contre une de ses parentes et les officiers du sénéchal de Tulle, d'où il venait, au sujet de propos jugés diffamatoires avancés dans un plaidoyer sur un procès du 26 août 1777 ; auditions rendues devant la Grande-Chambre du Parlement, lettres, requêtes, etc.

C. 3438. (Carton.) — 120 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1758-1772. — Procès entre particuliers sur des ustensiles d'usine à raffinerie à Bordeaux, jugé au rapport de M. de Poissac, et faisant partie de ses papiers privés.

C. 3439. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1776-1787. — Procédure par devant l'intendant, à cause de l'immixtion dans le procès d'un trésorier de France à Bordeaux, le sieur Dupuy ; Horman et Alary, créanciers ou concessionnaires : le procès porté d'abord devant le grand sénéchal de Guyenne est déféré, pour transaction, à l'intendant.

C. 3440 (Carton.) — 94 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1660-1675. — La dame Marguerite de Soulhac de Montmeige pour ses enfants, MM. de Rouyère, écuyers, contre Louis de Bonneguize, sieur de Souliers, en Périgord, au sujet de menaces et appel en duel par ledit Bonneguize, contre lequel il y a d'ailleurs diverses charges établies au procès ; le tout à l'occasion de la chasse, mais la procédure présentant d'autres affaires plus graves dans lesquelles sont parties contre lui dame de Lignet, veuve Pierre Reynaud, sieur de Gramond, M. Jean Pécol, curé de Badefol, pour crimes de fausse monnaie, duel et homicides : le sieur de Bonneguize tenant dans son château, comme des gens à lui et à tout faire, des soldats armés de la garnison voisine ; — Pierre Bienvenu, collecteur de la paroisse de Gaujac en Sarladais, contre les sieurs de Griffoul, sieurs de Roque, père et fils, accusés par François de Pourquéry, consul de Montpazier, par-devant le président à l'élection de Sarlat, commis par d'Aguesseau, intendant de Guienne ; — le lieutenant-colonel au régiment de Tessé, dragons, contre divers particuliers au sujet de l'émeute entre les habitants de Tarbes et les dragons dudit régiment.

C. 3441. (Carton.) — 73 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1732-1738. — Fraudeurs de tabac, atteints du crime d'attroupement et rébellion à justice (Voir C. 3436.) ; — Pierre Augan, jurat de Sauveterre, contre le juge de Langoiran, commissaire pour le renouvellement du terrier du Roi dans la juridiction dudit Sauveterre, au sujet de libelles diffamatoires.

C. 3442. (Carton.) — 8 cahiers, papier.

1740-1742. — Consultations d'un avocat de l'intendance, le sieur Grenier, sur différentes affaires civiles sans grand rapport, pour la plupart, avec l'administration.

C. 3443. (Carton.) — 8 cahiers, papier.

1742-1744. — Consultations réunies en cahiers de l'avocat Grenier, sur des questions civiles, qui paraissent, pour la plupart, étrangères à l'administration.

C. 3444. (Portefeuille.) — 68 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1509-1753. — Procédure en laquelle interviennent les fermiers du domaine pour droits de lods et ventes, les chartreux de Bordeaux pour revendication de rentes foncières, et le bureau des trésoriers de France, comme intéressé par la présence au procès de sieur Motmans, trésorier, dont la charge est décrétée de vente à la requête de ses créanciers, dont cependant quelques-uns s'y opposent : le jugement est déféré à l'intendance ; mention de biens à Cenon et à Listrac en Médoc, à Saint-Morillon et à Eyrans, et spécialement au village de Semeillan, paroisse de Listrac, suivie de reconnaissances féodales en copie, en faveur du seigneur de Brouqueyran et de Lafitte, d'Antoine d'Essenault, marquis de Castelnau, de J.-Louis de La Valette, duc d'Épernon, comte de Castelnau, Listrac, La Marque, Captal de Buch, etc., et de Gaston de Foix, comte de Candale, seigneur aussi de Castelnau : pour la même terre, à Listrac, possédée par les auteurs du sieur Motmans et par lui.

C. 3445. (Portefeuille.) — 110 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1688-1757. — Discussions devant l'intendant avec les fermiers du Roi : — au sujet de l'indemnité demandée par un sous-fermier sur sa sous-ferme, à raison de la disette générale et cessation de la majeure partie des affaires en 1697 ; — au sujet d'étoffes d'indiennes saisies ; — et différentes réclamations entre les fermiers et leurs agents.

C. 3446. (Carton.) — 114 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1666. — Procédure criminelle instruite par ordre du Roi par-devant Claude Pellot, intendant de la justice, police et finances de la Généralité de Bordeaux, contre les sieurs Peyronnet, lieutenant-criminel, Lachèze et Clusel, conseillers, et Faure, avocat du Roi au présidial de Montauban (Tarn-et-Garonne), ensemble contre les consuls et syndics de ladite ville, au sujet des abus et malversations dont ils étaient prévenus dans un procès fait à des gens qui avaient excité une sédition. — Compte des dépenses de ville pour démolition de maisons et d'un pont, réparation d'un autre, ainsi que de l'hôtel de ville en 1665 ; — informations secrètes sur la conduite tenue par quelques magistrats en 1661, à l'occasion du jugement de Réformés accusés de sédition dans la ville, auxquels juges le Consistoire aurait donné de l'argent pour se libérer et racheter ses coreligionnaires.

C. 3447. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1669-1701. — Procédure criminelle poursuivie sur les ordres de l'intendant par le procureur du Roi, à Saint-Émilion, contre des gens qui coupaient et faisaient enlever, à leur profit, sous le nom du Roi, des quantités de grands chênes et ormeaux ; — autre, pour un menuisier de l'île Saint-Georges, contre un charron qui lui avait coupé dix-sept arbres de haute futaie en les vendant à son profit, tandis qu'il prétendait que c'était par ordre et pour la construction du Château-Trompette ; — autre, pour le fermier général des droits de contrôle et petit sceau de la Généralité de Guienne, contre un notaire et son clerc, d'une paroisse du Périgord, accusés d'avoir contrefait diverses signatures de contrôle apposées aux actes qu'il retenait.

C. 3448. (Carton.) — 14 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1747-1750. — Procédure criminelle contre le sieur de Champier, écuyer, sieur de Saint-Julien, en la juridiction de Bajamon (Lot-et-Garonne), accusé et contumax, condamné à être décollé par sentence définitive rendue par M. de Tourny, intendant de Bordeaux, pour avoir, étant sous le coup d'un décret de prise de corps, tué un des cavaliers de maréchaussée envoyés pour le capturer ; son cousin, Jean-Jacques de Champier, écuyer, adressant à l'intendant une requête à fin de réclamer, par le privilège de noblesse, un supplice qui ne soit pas infamant ; généalogie remontant à Symphorien de Champier, écuyer, capitaine (1600) (probablement petit-fils de Symphorien Champier, historien de Louis XII) ; — autre, contre des matelots provençaux qui avaient tué dans une rixe un soldat de la garnison ; — autre, contre Louis-Charles de Vendomois,

écuyer, sieur de Rotoires, receveur de l'entrepôt du tabac à Limeuil (Dordogne), et le notaire de ladite ville, au sujet de certains excès prétendus commis lors de la visite du tabac faite par le juge des lieux, procédure d'abord pendante en la chambre de la Tournelle, et évoquée ensuite par-devant l'intendant.

C. 3449. (Portefeuille.) — 97 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1739-1753. — Procédure criminelle, évoquée devant l'intendant, contre le sieur Beylard, premier jurat de la ville de Duras (Lot-et-Garonne), et son fils, ainsi que le valet de l'hôtel de ville, pour avoir (en voulant empêcher, pendant l'octave du Saint-Sacrement et spécialement dans le temps présent chargé de « calamités, 31 mai 1739, » les gens de danser sur la place publique, en conséquence de la défense faite au prône des églises), insulté à la maison et château de Duras par envahissement, menaces et armes contre la domesticité du château, qui dansait dans l'avant-cour au mépris desdites défenses. Le duc de Durfort-Duras, en ce moment à Besançon, au siège de son commandement en chef dans le comté de Bourgogne, plaignant ; — autre procédure contre des gens accusés de l'exposition d'un enfant au pied d'une croix située auprès d'une des portes d'Agen, avec deux arrêts du conseil concernant la nourriture des enfants exposés dans ladite ville.

C. 3450. (Portefeuille.) — 75 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1755-1764. — Procédure criminelle contre trois grenadiers aux régiments de Languedoc et de Brie, au sujet d'une querelle avec les écoliers des deux collèges de Bordeaux, contre lesquels ils avaient mis le sabre à la main, affaire évoquée par-devant l'intendant ; — autre, contre un individu qui provoquait des désertions dans le régiment de Cambis, en garnison à Libourne ; — autre, contre un commis du receveur des tailles Pick, pour avoir contrefait la signature de l'intendant Boutin.

C. 3451. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1775-1779. — Procédures devant l'intendant. — Correspondance de MM. de Clugny et Dupré Saint-Maur avec le ministère concernant : — la demande du lieutenant-général de la sénéchaussée de Bayonne, que la compétence du siège soit portée à 500 livres ; — l'opposition d'un magistrat du siège de Montréal (Lot-et-une ordonnance des consuls, qui voulaient, malgré l'exemption de sa charge, le soumettre à loger des gens de guerre ; — une accusation d'usure portée contre un juif de Bordeaux ; — la poursuite, par un entrepreneur de Libourne, pour une somme de 1,500 livres, à l'occasion de travaux faits au château de Fronsac (Gironde), contre le maréchal de Richelieu, prouvant personnellement devant le ministre le mal fondé de la réclamation ; — la mise en prison par l'ordre des jurats de Bordeaux, sur la sollicitation d'un négociant irlandais, Barton, du capitaine d'un navire américain, ancré dans le port, qui était venu à la Bourse réclamer audit Barton trois de ses matelots qu'on faisait mine de ne pas vouloir lui rendre ; affaire qui excite à Bordeaux la plus grande sensation, à peine calmée par l'ordre d'élargissement immédiat donné par le Parlement ; et ensuite les jurats sont vigoureusement rappelés à l'ordre et à la prudence ; — la levée de l'interdiction d'exercer qui avait été portée contre les frères Labottière, pour avoir imprimé *les Remontrances de la Cour des Aides ;* — l'hostilité de clocher entre les paroisses de Lauzerte et de Montaigu, limitrophes des frontières du Quercy et de l'Agenais, par l'effet de laquelle le transit du commerce est suspendu entre les deux provinces ; — la demande du sieur Faucher, ancien maire de La Réole, en remboursement de son office supprimé ; — la prétention du sieur Chaperon de Terrefort, d'empêcher le comte de La Tour-du-Pin, seigneur de Cubzac, de faire curer une conque en face le passage de Cubzac, devant servir d'embarcadère aux bateaux à la marée haute ; — le retard et le refus de la Cour des Aides, exilée à Casteljaloux, en punition de son opposition aux ordres du Roi, en certaines parties de l'administration, de recevoir son premier président, le sieur Duroy ; — l'autorisation donnée au sieur Beck, musicien, d'établir à Bordeaux une imprimerie de musique, sur ce que ledit Beck a trouvé le moyen d'imprimer la musique avec des caractères mobiles ; — le renvoi à l'intendant du Languedoc d'une dépêche adressée par erreur à celui de Bordeaux, au sujet des assemblées fréquentes des protestants dans le canton de Puylaurens.

C. 3452. (Carton.) — 131 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1780-1789. — Correspondance des intendants Dupré Saint-Maur et de Néville, concernant : — les nombreuses demandes de particuliers de voir juger leurs procès qui pendent depuis un temps infini devant différents sièges ; — le retard apporté par le Parlement à l'enregistrement de la déclaration du Roi sur les présidiaux, retard qui abolit de fait la juridiction présidiale dans la province, et transporte les citoyens, à grands frais, devant la juridic-

tion suprême : enregistrement des lettres patentes portant prorogation des séances du Parlement, contre lesquelles ce corps a adressé ses remontrances concernant le second vingtième ; et lettres de jussion demandées par l'intendant, qui compte que dans l'intervalle de la prorogation, les affaires de MM. Dupaty et Dufaur de Lajarthe prendront fin : « l'empressement naturel aux officiers de « cette Cour pour se rendre dans cette saison (30 août) « à leurs campagnes peut infiniment contribuer à une « soumission plus prompte » ; — la défense faite par le Roi à des curés nommés dans une assemblée ecclésiastique à Mont-de-Marsan, de prendre la qualité de syndic du diocèse d'Aire, et d'aide-général du syndic dont ils ont été investis ; — le terme après lequel ne seront plus reçues les demandes des prétendants à la succession de J. Thierry, mort à Venise en 1676 ; — la cassation prononcée par arrêt du Conseil de l'élection faite par la Faculté de droit en l'université de Bordeaux, de la personne du sieur Duparc, pour remplir une place d'agrégé vacante, cassation fondée sur l'inobservation des règlements en matière de scrutin, où le scrutin avait duré trois jours au lieu d'aboutir, selon les règles, en une seule séance ; — la négligence et l'inexactitude des officiers de robe au siège prévôtal et à la maréchaussée de Bordeaux, qui laissent dans les prisons, avant de les juger, des accusés pendant trois et quatre ans ; — l'érection en comté des terres de Cubzac et Du Clusel en Périgord, en faveur du comte Duclusel, capitaine en second aux gardes françaises, et en marquisat de la terre de Tercis (Landes), pour le président de Verthamon : lettres relatant incidemment les préoccupations de la cour à Versailles (1788) et la prochaine tenue des États généraux ; — la possession, entre les mains d'un particulier qui en fait commerce, malgré les injonctions du Parlement d'avoir à les réintégrer dans un dépôt public, d'une quantité considérable de titres féodaux relatifs aux tenures du Périgord et du Limousin, se rapportant tous à Jean de Bretagne (Jean, comte de Blois), seigneur au commencement du XVe siècle de la vicomté de Limoges et du comté de Périgord.

C. 3453. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1750-1771. — Visas par les intendants de dépenses au compte du domaine, sur exécutoires lancés par les officiers des justices royales et seigneuriales. — Correspondance avec le ministère sur l'interprétation des règlements sur ce genre de dépenses, et avec les cours de juridictions sur le maintien des droits et devoirs des uns et des autres ; — fourniture du pain des prisonniers, faite à tour de rôle et pendant trois mois chacun par chaque maître boulanger ; — refus du ministère d'acquitter les dépenses de justice pour cas de désertion, fausse monnaie, faillites, visées par l'intendant sur le domaine ; les unes devant être payées par la direction des monnaies, les autres par la caisse de la marine ou de la guerre ; — le Parlement, la Cour, l'intendance, intéressés aux suites d'une réduction de 7 livres opérée par l'Intendant sur un exécutoire décerné par le procureur général ; — qui doit payer l'éclairage et le chauffage des salles de justice pendant l'instruction des procédures ? — Visa donné sur le domaine, pour Madame Affre, supérieure de la maison de refuge, à Sarlat, pour la pension de deux filles vagabondes ; — refus de l'intendant de viser les dépenses de journée des lieutenants de maréchaussée quand ils exercent dans leur district, leur solde étant pour cela ; — dépenses pour les prisonniers en frais de médicaments ou de maladie, non prévues sur aucun budget, admises par l'intendant sur le domaine ; — note de l'intendant Esmangart sur les frais de greffe en cour prévôtale : « il s'en faut « bien que lorsqu'il s'agit de rendre la justice, surtout en « matière criminelle, on doive favoriser les attributions « particulières, surtout celles qui sont en dernier ressort, « et quelque favorable que soit la juridiction des prévôts « des maréchaux, loin de chercher à étendre leur compé « tence, il faut la restreindre strictement aux cas portés « par les ordonnances ; il appartient aux sujets du Roy un « double degré de jurisdiction bien plus intéressant pour « eux lorsqu'il s'agit de la vie et de l'honneur. Voilà le « principe… qui me détermine à penser que l'économie, « toujours nécessaire en matière d'administration, ne doit « entrer pour rien dans la distribution de la justice… » — Adjudication au rabais, à raison de 12 livres par mois, somme réduite par l'intendant à 6, 7 et 8 livres, de la nourriture d'un bâtard en nourrice, aux frais du domaine ; — rappel au règlement en toute matière, soit dans leur cause, soit dans leur forme, de dépenses imputées sur le domaine ; — correspondance entre le contrôleur général et l'intendant Esmangart sur la retenue du droit de quittance sur certains exécutoires, notamment concernant le pain des prisonniers, celui-ci insistant pour qu'on en exempte ce genre de comptes.

C. 3454. (Carton.) — 127 pièces, papier.

1772-1774. — Ordonnancement pour un avocat qui avait classé et ensuite remis au bureau des trésoriers des titres concernant le domaine, lesquels s'étaient trouvés en sa possession. — Interprétation donnée à l'édit de février

1771, au sujet des frais de justice qui peuvent concerner les seigneurs haut-justiciers. — Difficulté dans la pratique d'exécuter plusieurs règlements administratifs relativement aux comptes financiers et de frais de justice, doubles états, etc… — Rejet d'exécutoires donnés sur le domaine par les juges seigneuriaux pour frais de procédures criminelles, cette dépense regardant les seigneurs. — Admission de mandats de paiement pour l'entretien d'enfants trouvés, sur le pied d'abord de 12, puis de 10 livres par mois, réduits par l'intendant au chiffre plus raisonnable de 6 livres. — Admission au visa des gages des médecins et chirurgiens de la citadelle de Blaye, sur la vérification faite que le duc de Lorge n'est pas engagiste, mais simple donataire par brevet, et pour neuf ans, de ce comté. — Rejet de diverses dépenses sur ledit domaine où sont mêlées celles des mendiants vagabonds payées sur la caisse de la mendicité, et celles des prisonniers ordinaires, ces derniers étant à la charge du Roi. — Les cavaliers de la maréchaussée n'ayant, au 29 juin 1773, rien touché de leurs appointements de l'année. — L'engagement d'une terre ou justice royale laisse au seigneur engagiste toute la charge des procédures criminelles. — Guillotin, prévôt de la maréchaussée à La Rochelle (1773).

C. 3455. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1746-1777. — Visas de dépenses sur le domaine. — Arrêt du conseil (1774) portant règlement pour le recouvrement des frais de justice. — Galériens, chaîne de Guyenne ; ordres de vider les prisons à des époques concordant avec le passage de la chaîne. — Visas pour dépense de construction d'un échafaud portatif, à Agen : les charpentiers de la ville se faisant un point d'honneur de ne pas travailler à un pareil ouvrage. — Frais de garde de prisonniers. — Le duc d'Aiguillon, déchargé par un arrêt du conseil des frais de justice et d'entretien des enfants trouvés, dans l'étendue de son engagement des comtés d'Agenais et du Condomois. — Proposition du concierge des prisons de Bordeaux, de se charger, pour 9 sols par jour et par tête, de la dépense des prisonniers en pain, eau, paille et linge, les dames de charité qui fournissaient le linge et le blanchissage ayant depuis longtemps cessé, et personne ne les ayant remplacées. — Le subdélégué Sainte-Foy propose d'élever de 6 à 7 livres par mois le salaire des nourrices d'enfants trouvés ou exposés.

C. 3456. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1776-1778. — Visas de dépenses à acquitter sur le domaine. Courses extraordinaires des maréchaussées, prisons, enfants trouvés. — Les concierges des prisons n'ont pas de gages dans la Généralité. — Statistique demandée par le directeur général Necker, de la situation des enfants trouvés, dans la province, et correspondance avec l'intendant Dupré Saint-Maur, résumant les réponses des subdélégués. « Le seul hôpital des enfants trouvés est celui de Bordeaux, où ils sont reçus *sans information,* au nombre de six cents par année en moyenne, toutes les autres villes dans un rayon de quinze à vingt lieues, et les territoires des hautes justices seigneuriales les envoyant clandestinement à Bordeaux, excepté ceux qu'on jette en chemin dans les fossés ; même abus que ceux que le ministre signale à l'hôpital général à Paris. L'hôpital de Bayonne reçoit aussi, mais seulement les enfants nés dans l'enceinte de la ville. L'hôpital de Bordeaux a en tutelle environ deux mille enfants, la mortalité est de moitié. Vues personnelles de Dupré Saint-Maur, proposant l'idée de charger les maires et syndics des campagnes de devenir les délégués de l'administration soit pour le placement, soit pour l'inspection ; supprimer l'allaitement donné par adjudication au rabais, ôter aussi aux petits juges la recherche de la paternité et de la maternité, la donnant aux subdélégués, généralement plus calmes et plus modérés. Mémoire du médecin Doazan sur l'administration des enfants trouvés dans la province : sur cent enfants, on en conserve six ou sept au plus jusqu'à l'âge de dix ans par la faute des nourrices : proposition de faire comme à Berlin où l'on a élevé un hôpital pour les filles enceintes, de même à Moscou par la libéralité du marchand Demidow, de même à Florence, où tout est disposé en vue des accouchements secrets. — Gratifications à ceux qui se chargent des enfants trouvés après l'âge de sept ans : 20 francs par an jusqu'à douze ans, plus quelques exemptions de corvée et de milice. — Mention, à l'occasion du paiement des courses de la maréchaussée, d'une sédition populaire arrivée dans les Landes en 1777, où les paroisses de Poyanne, Saint-Geours et Laurède s'étant assemblées en armes, le maréchal de Mouchy avait donné ordre au lieutenant des maréchaux à Périgueux de se transporter sur les lieux, assisté du nombre de brigades qu'il jugerait nécessaire. — Exécutoires décernés par les juges des seigneuries engagées : refus du visa. — Pendaison (1778) pour recèlement de grossesse.

C. 3457. (Carton.) — 134 pièces, papier.

1778-1780. — Visas d'exécutoires décernés sur le domaine. — Le directeur général Necker juge que les enfants abandonnés, dont les parents sont connus, doivent

être rangés dans la classe des exposés, et nourris aux frais du domaine. — Réparation des prisons du palais de justice à Bordeaux : comptes signés par les architectes Laclotte, Sabarot et Despujols. — Arrêts du Parlement de Bordeaux, ordonnant le paiement des mois de nourrice sur un pied plus fort que le taux admis par l'intendant, cassés par arrêt du Conseil, tant pour s'être immiscé dans le pouvoir d'ordonner directement le paiement d'exécutoires sur le domaine, que pour avoir admis une somme supérieure à celle qui est imputée par les usages de la province.

C. 3458. (Carton.) — 134 pièces, papier.

1778-1782. — Visas d'exécutoires décernés sur le domaine. — La fixation à 6 livres par mois des mois de nourrice des enfants trouvés pour toute la province, regardée comme impossible en certaines parties de la Généralité, cependant maintenue à ce taux par l'intendant. — Abus de la facilité avec laquelle on met au compte du domaine les bâtards dont les parents sont connus, jusqu'à faire du Roi la vache à lait des bâtards des seigneurs ; sur la proposition de l'intendant de se faire attribuer la connaissance juridique des expositions d'enfants, au moins dans les justices royales, le ministre Necker, refuse, dans la crainte de soulever les plus vives réclamations de la part du Parlement de Bordeaux, et donne l'ordre de maintenir les choses en l'état. Note de l'intendant : « j'ai vu et lu cette lettre en la décachetant ; il n'y a rien à faire. Les circonstances forceront par la suite le ministre à prendre le parti que je lui proposais. » — Prix d'une pendaison : 30 livres à la campagne, et 20 à Bordeaux. — Indemnité consentie par le domaine à un boulanger fournisseur du pain des prisons, qui avait accepté uu rabais trop fort, et personne ne voulant prendre la suite de son contrat.

C. 3459. (Carton.) — 146 pièces, papier.

1783-1784. — Visas d'exécutoires décernés sur le domaine. — Compte entre les cours de France et d'Espagne pour les frais de remise réciproque de prisonniers malfaiteurs. — Remboursement au syndic général du pays de Labourt d'avances faites pour la nourriture de quelques enfants trouvés. — La ville de Bourg (Gironde), dénie à l'occasion de l'acquittement d'une dépense de frais de justice le fait de tenir encore ladite seigneurie par engagement d'après les contrats de 1554 et 1641, par la raison qu'en 1633, elle aurait fait renonciation au bureau du domaine, selon une délibération dont copie est jointe. — Les deux gardes-palais du Parlement de Bordeaux, demandent le doublement de la somme assignée sur le domaine pour les dépenses d'intérieur : cire, cierges, buvette, dont ils ont la distribution, se prétendant ruinés par la retenue annuelle que le caissier du Parlement exerce sur chacun d'une somme de 1,100 livres. — L'exécuteur de la haute-justice à Périgueux, soutenu par l'évêché, la ville et les particuliers, demande à être maintenu dans l'usage où il est de remettre les fractures, dislocations et luxations dont la compagnie des chirurgiens veut lui interdire l'exercice ; l'enquête administrative prouve que ce sont les chirurgiens qui sont, par ineptie, les bourreaux des malheureux qui se confient à leurs soins. — Confirmation de la règle de trésorerie que les engagistes du domaine sont tenus de toutes les fournitures aux prisonniers détenus dans la circonscription de leur engagement, de quelque autorité qu'ils y soient constitués prisonniers, et de la nourriture, au moins jusqu'à l'âge de sept ans, des enfants exposés sur leurs terres ; après quoi cela devient le recrutement d'une armée de voleurs et de vagabonds, que les ressources du domaine ne peuvent pas empêcher, à moins de les amener, par des apprentissages, à gagner leur vie vers la quinzième année ; requête de la marquise de Caumont, engagiste de Bergerac.

C. 3460. (Carton.) — 100 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1711-1781. — Arrêts et règlements relatifs aux frais de justice à imputer sur le domaine, après visa des intendants. — Arrêt du Parlement (1711), réglant les droits de l'exécuteur de la haute justice dans le ressort, suivant les différentes manières de mettre à mort, torturer, brûler, marquer, percer la langue, à la ville et à la campagne. Ordonnance des maire et jurats de Bordeaux (1709), confirmant les droits du même exécuteur sur les marchandises portées devant le port pour y être vendues. Arrêt du conseil (1775) suspendant la perception des droits d'octroi des villes sur les grains, farines et pain, et qui défend aux exécuteurs d'exiger aucune rétribution soit en nature, soit en argent sur les mêmes grains et farines, dans tous les lieux où elles ont été jusqu'à présent en usage ; le contrôleur général Turgot se propose de remplacer ces avantages par des salaires fixes. — Difficultés entre l'intendant et le grand prévôt de la maréchaussée de la province, relativement à la mise à exécution de la circulaire du ministre, tendant à ne plus payer sur le domaine les courses ordinaires et tournées de la maréchaussée, comme étant entièrement de service, et de devoir professionnel. — Arrêt du conseil (3 juin 1778), qui ordonne que sans s'arrêter à un arrêt du Parlement de Bordeaux du 19 février 1777,

les exécutoires qui seront décernés pour les frais de justice à la charge du Roi, ne pourront être acquittés sans avoir été préalablement visés par les intendants.

C. 3461. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 121 pièces, papier.

1782-1784. Frais de justice. — Visas d'exécutoires. — Les soins donnés aux prisonniers malades doivent être à la charge du domaine. — Un enfant orphelin, la mère, étrangère de passage, morte à l'hôpital, admis aux secours sur le compte du Roi. — Eclaircissements demandés par le ministre Débonnaire de Forges, au sujet des gages du concierge des prisons de Blaye, et de ceux accordés à des gardes-chasse par le gouverneur de la citadelle, lorsqu'il jouissait du revenu de cinq métairies que le domaine a reprises. — La ville de Libourne tenue, en qualité d'engagiste du domaine, de la fourniture du pain aux prisonniers. — Chaîne des forçats de Guyenne, envoi aux galères des criminels condamnés. — Correspondance de Débonnaire de Forges avec l'intendant Dupré Saint-Maur, au sujet de l'extrême augmentation qui se produit dans les dépenses des enfants trouvés de l'Agenais et du Condomois depuis qu'en conséquence de l'édit de 1771, le duc d'Aiguillon a fait l'option de demander la décharge de ses frais de justice en compensation de la perte de son droit de nomination aux offices dans les terres de son engagement ; l'abonnement qu'il avait fait avec un adjudicataire n'étant que de 1,400 livres par an, et depuis que le domaine est chargé de cette dépense, elle monte à 39,000 ; nécessité d'en rechercher la cause. — Procédure devant l'intendant contre un sieur Pincemaille, contrôleur ambulant des Fermes, au cours de laquelle le conseiller au Parlement de Pau, Laut, signe des pièces avec son cachet personnel qui porte a *W. duke of…. land,* autour d'une tête du dix-huitième siècle.

C. 3462. (Carton.) — 2 pièces, parchemin ; 127 pièces, papier.

1785-1789. — Frais de justice. — Visas d'exécutoires décernés sur le domaine. — Correspondance des intendants Boutin et de Néville avec les ministres de Calonne, Débonnaire de Forges, le maréchal de Castries, Miromesnil et Villedeuil concernant : la nécessité de savoir écrire pour être geôlier, de manière à pouvoir signer les états des dépenses et les certificats de levée d'écrou ; — le maintien absolu du droit des intendants d'être seuls à donner le visa sur les exécutoires ; — la chaîne des galériens ; — la réparation « de la petite pièce uni « que, non lambrissée, où il pleut de toutes parts, dans « laquelle se trouvent entassées les liasses du greffe des « procédures de la Tournelle, dont l'encombrement rend « toute recherche impossible » ; note de l'intendant à l'ingénieur Brémontier chargé de faire les réparations que « le bien du service exige » (1785) ; — l'augmentation à un tiers de plus, vu la différence des prix des denrées depuis le règlement de 1745, du crédit à imputer sur le domaine pour les frais de justice payés par le Roi dans la Généralité ; — le maintien à 6 et 7 livres par mois de la pension des enfants trouvés nourris aux frais du domaine, que les subdélégués proposaient déjà d'augmenter.

C. 3463. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1752-1770. — Frais de justice. — Recouvrements sur les seigneurs haut-justiciers. — Correspondance des intendants Fargès et Esmangart avec le ministère concernant la répétition sur les haut-justiciers des frais de justice avancés par le domaine : Guilleragues Monségur, le seigneur de Meilhan, le comte de Pons, seigneur de Baurech, engagiste du domaine d'Entre-deux-Mers, le duc de La Force, seigneur de la Linde, le duc de Bouillon, seigneur de Casteljaloux, la ville de Périgueux, le président Daugeard, seigneur de la paroisse de Bonneuil en Périgord, etc… — Mention d'une sédition à Tourtoirac (Gironde) à l'occasion de la publication d'un monitoire ; — de l'échange avec le Roi de la seigneurie de Monségur contre un hôtel que la famille de Guilleragues possédait près du Louvre ; — de la définition des cas royaux de l'article 2, titre I, de l'ordonnance de 1670 : différence des cas royaux et prévôtaux ; — de l'assassinat commis en 1761, à Baurech (Gironde), sur mademoiselle Dudon, sœur du procureur général au Parlement, pour la recherche des assassins de laquelle le maréchal de Richelieu avait ordonné une battue générale dans les bois et souterrains de tout le pays, ensuite de quoi l'auteur et l'instigateur du crime avaient été enfin pris dans une caverne.

C. 3464. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1769-1774. — Frais de justice. Recouvrements sur les seigneurs haut-justiciers. — Correspondance d'Esmangart avec les ministres Ferray, Meaupou, de Beaumont et les subdélégués, relative à l'opposition des seigneurs aux réclamations du domaine, par la discussion renouvelée chaque fois de la qualité du crime ou du délit, des circonstances de temps, de lieu et d'exécution, et enfin de la manière dont s'est engagée la procédure, selon la différence des cas, et par interprétation de l'édit de 1771. —

Mention d'une bande d'errants et vagabonds sans domicile dont le chef nommé Tranquinian, la promenait par le Limousin et le Périgord, à l'épouvante générale.

C. 3465. (Carton.) — 97 pièces, papier.

1772-1775. — Frais de justice. — Recouvrements sur les seigneurs haut-justiciers, toujours opposants : le marquis d'Allemans, le seigneur de Tombebeuf, le seigneur de Taillebourg, la marquise de Caumont, les jurats de Caudrot (Gironde), la ville de Saint-Émilion, le seigneur de Saint-Astier, les maire et jurats de Bordeaux, etc. — Mention de l'engagement en 1641, vu les besoins de l'État, des domaines du Roi dans les ressorts des Parlements de Bordeaux et de Toulouse, au nombre desquels la seigneurie de Caudrot fut adjugée aux jurats de cette prévôté. Mémoire consultatif de l'avocat de Sèze sur les droits qui sont restés aux jurats de Saint-Émilion dans la justice de leur ville après les engagements de 1592 et de 1641, ce dernier modifié par celui de 1643. Copie de ces engagements, d'un arrêt de règlement porté en 1733 par le Parlement, sur l'exercice des justices entre les officiers municipaux et le siège royal, et des privilèges accordés à la ville, en 1295, par Édouard d'Angleterre. Rappel des prétentions mutuelles des jurats de Bordeaux et du chapitre Saint-Seurin sur la haute justice de la paroisse de Saint-Seurin, dont le chapitre, après des procès sans fin, avait été reconnu propriétaire par lettres patentes, sur transaction, en date de janvier 1772 : discussion sur la fausseté de la charte dite *Philippine* qui, en 1295, attribuait déjà à la juridiction de la ville la banlieue à cinq ou six lieues à la ronde, y compris la comté d'Ornon, alors cependant en possession de seigneurs haut-justiciers qui ne la vendirent que cent ans après la date de cette charte ; d'où il paraîtrait prouvé que les maire et jurats n'ont nul titre de seigneurie dans la ville, mais seulement, ainsi que dans la banlieue, le simple exercice de la justice politique et criminelle, encore ne leur en connaît-on aucune concession valant titre.

C. 3466. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1744-1762. — Frais de justice. Recouvrements sur les seigneurs haut-justiciers opposants. — Correspondance des intendants Tourny et Boutin avec le contrôleur général relativement aux frais de justice indûment avancés par le domaine. — Le seigneur de Tourtoirac en Périgord, le duc d'Aiguillon, le prince Camille de Lorraine, seigneur de Casseuil, la comtesse de Périgord, etc… — Mention des crimes et délits ; peines très fortes dans les petites justices : voler un veau, ou des culottes, la mort ; vol domestique avec effraction, la mort ; vol d'un cheval de juge, les galères à perpétuité.

C. 3467. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1762-1766. — Frais de justice. — Recouvrements sur les seigneurs haut-justiciers : le duc d'Ayen, le duc d'Aiguillon, le duc de Bouillon, le seigneur de Saint-Macaire, etc… — Correspondance du contrôleur général afin de savoir dans quelles justices sont situés les lieux où s'est commis le délit ou le crime, et classement, au point de vue de la responsabilité justicière, des cas royaux, présidiaux, prévôtaux, et ordinaires suivant les circonstances d'effraction à l'intérieur ou à l'extérieur, de délit de jour ou de nuit, de l'état de vagabondage, etc… — Mention d'un prétendu engagement fait en 1588 de la seigneurie de Saint-Macaire aux seigneurs de la maison de Foix, de qui elle serait passée au duc d'Épernon, et ensuite au maréchal duc de Biron, qui la revendique en opposition à l'acte de 1641 en vertu duquel les huit paroisses de cette juridiction avaient acheté pour 8,000 livres la promesse de n'être jamais distraites du domaine royal.

C. 3468. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 116 pièces, papier.

1767-1769. — Frais de justice. Recouvrements sur les seigneurs haut-justiciers. — Correspondance du ministère avec l'intendance. — Mention d'un vol de 48,000 livres, commis sur le bateau de messagerie descendant la Garonne entre Toulouse et Bordeaux, en 1760, au préjudice d'un receveur général des Fermes.

C. 3469. (Carton.) — 138 pièces, papier.

1767-1776. — Frais de justice. Opposition par les seigneurs haut-justiciers au recouvrement sur eux des frais de justice avancés ou rejetés par le domaine : de Mareuil, d'Excideuil, Fimarcon, de Chignac, de Civrac, la marquise de Sonneville, le duc d'Aiguillon, de Marouathes, La Fos, Marcellus, Montbazillac, etc… Recherche par les agents du domaine des titulaires des hautes-justices des territoires du délit.

C. 3470. (Carton.) — 135 pièces, papier.

1776-1785. — Frais de justice. — Répétition sur les seigneurs haut-justiciers : de la Gruère, de Fumel, de Saint-

Barthélémy, La Cropte, Belzunce, seigneur de Montpon, de Roquecor, Fauguerolles, Excideuil, Penne, Marmande, etc… — Correspondance du ministre Débonnaire de Forge avec l'intendant Dupré-Saint-Maur sur la condition des enfants exposés dans l'Agenois, et leur entretien jusqu'à sept ans ; dans laquelle est mentionné l'avis de l'abbé Terray : qu'il vaut mieux, entre les deux systèmes, adopter celui des nourrices plutôt que celui des hôpitaux pour élever les enfants ; opinion combattue par l'intendant.

C. 3471. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 122 pièces, papier.

1776-1777. — Frais de justice. Répétition sur les seigneurs haut-justiciers des avances faites par le Domaine. — Mention d'une procédure faite au présidial de Dax contre vingt-sept particuliers de Bayonne, voleurs et falsificateurs de vins qui se sont tous expatriés pour éviter condamnation, et deux cent-quarante autres complices, ou fauteurs de la fraude, bateliers, bouviers, charroyeurs, etc., poursuivis à la requête du syndic des marchands de vin de Mugron (Landes) ; — lettres de grâce accordées à un mari et à sa femme, contre lesquels il n'a pas été possible de prouver lequel des deux avait tiré un coup de fusil sur l'amant surpris en rendez-vous, chacun se chargeant personnellement du crime afin de sauver l'autre, et l'opinion du subdélégué d'Agen : « Mais de quoi les femmes ne « sont-elles pas capables quand une fois elles ont manqué « à leur devoir ?… Et celle-ci pour prouver à son mari « qu'elle n'avait point eu de faiblesse pour le mort, a pu « faire un trait de générosité qui serait admirable dans « toute autre circonstance. »

C. 3472. (Carton.) — 119 pièces, papier.

1777-1783. — Frais de justice. Répétition sur les seigneurs haut-justiciers : — de Poyanne, Clermont et Minbaste, duc de Gramont, marquis d'Amou, Villandraut, Saint-Pardoux-la-Rivière, etc.

C. 3473. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1778-1785. — Frais de justice. Répétition sur les seigneurs haut-justiciers : — d'Arribe, de Biaudos et Tirosse, de La Marque en Médoc, etc… MM. de Brassier et d'Aiguillon, etc. — Mention d'une petite émeute arrivée en Périgord, parce qu'un curé nouveau avait fait changer les heures de sonnerie des cloches les dimanches et les jours de fêtes. — Enlèvement de la minute d'un testament de chez un notaire : galères pour le voleur. — Nombreuses mentions d'errants et de vagabonds dans la province.

C. 3474. (Carton.) — 77 pièces, papier.

1784-1789. — Frais de justice. Répétition sur les seigneurs haut-justiciers : — Les premiers qui bénéficient dans la province de la déclaration du roi Louis XVI, portant suppression de la torture, sont, à Bordeaux, les sieurs Demaison, Bost et de la Renaudie.

C. 3475. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1744-1745. — Sauf-conduits. Secours au commerce malheureux. — Sauve-garde temporaire accordée par le Roi aux débiteurs sous le coup de la contrainte par corps, dans l'intérêt de leurs créanciers : — Le sieur Pouget, négociant, armateur pour les îles françaises ; ses navires pris par les corsaires anglais, l'un d'eux brûlé avec son équipage avec une cruauté sans pareille. — Pertes immenses causées aux assureurs par le nombre des corsaires. « On n'avait « jamais vu les Anglais armer en course, mais au premier « bruit de guerre, ils ont couvert la mer de tant de cor « saires qu'on les a vus prendre jusqu'à vingt et trente « vaisseaux à la fois… Les armateurs français, à leur «détriment personnel, et à celui de la nation, vont jusqu'à « faire assurer leurs navires chez les Anglais, et comme « ils sont obligés de déclarer non seulement le port de par « tance, la qualité et la quantité des marchandises, le « nombre des canons et de l'équipage, mais encore le « temps du départ et le lieu de destination, les *assureurs* « anglais n'ont plus que la peine d'aposter *leur flotte de « corsaires* sur la route annoncée pour avoir sûrement, et « à volonté, leur prime, ou bien le vaisseau et la cargai « son. (Requête Farrouilh et Gautier.) — Les sieurs Hébrard et Loinville, directeurs de l'Opéra de Bordeaux, demandent un sauf-conduit de deux années pour pouvoir rétablir leurs affaires que la guerre actuelle dérange, ou l'autorisation de fermer leur théâtre. — Copie imprimée d'une déclaration devant l'amirauté de Guienne de la perte d'un navire bordelais « *le Chevalier de Bellisle* » brûlé sans raison par les corsaires anglais, et mitraillé après s'être rendu. — Belle conduite des sieurs de Meyère envers leurs créanciers. — Pratique du commerce à Bordeaux de refuser des concordats le plus possible, au risque, en poursuivant isolément le débiteur, de tout perdre pour soi-même et pour les autres.

C. 3476. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1745. — Sauf conduits. — Autorisations ou renouvellement de sauf-conduits. — Hébrard et Loinville ; les recettes de la Comédie devenues plus fortes à cause de la présence et des représentations données par mademoiselle Gaussin ; les jurats de Bordeaux veulent reprendre aux directeurs le privilège de la Comédie, malgré l'opposition de Tourny, que le maréchal de Richelieu sollicite en faveur de la troupe dramatique. — Ruine du commerce des assurances à Bordeaux.

C. 3477. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1745. — Sauf-conduits. — Refus d'en accorder lorsque l'embarras des affaires n'a pas une cause commerciale. — Révocation de celui des directeurs de l'Opéra, pour n'avoir pas rempli assez complètement les conditions et obligations sous lesquelles il avait été donné ; — correspondance avec la cour et le chancelier, dont plusieurs lettres sont datées du camp devant Tournai, 19 mai-19 juin 1745.

C. 3478. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1745-1746. — Sauf-conduits. — Le sieur Foucaud, constructeur de navires ; situation très difficile des particuliers qui ont leur fortune aux îles. — Demandes de sauf-conduits : Robles, Castro, Vandamme, Fernandez, Cornélis, Deuren, Ferreyre, Ribail, Alvarez, Bysterrus.

C. 3479. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

1749. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant avec le ministère relative aux sauf-conduits à accorder ou à refuser, après examen de situation.

C. 3480. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1725-1743. — Sauf-conduits. — Le sieur Balguerie, ruiné pour avoir soutenu de son crédit les billets de banque et effets royaux dans la province, et par le *Système,* refuse un sauf-conduit, et réclame un arrêt de surséance auquel les services qu'il a rendus à l'Etat lui donnent droit de prétendre ; l'intendant l'appuie énergiquement. — Sauf-conduits accordés à des débiteurs pour aller faire leurs recouvrements aux îles et à l'étranger. — La demoiselle Dujardin, directrice de l'Opéra de Guienne et du Languedoc, associée pour l'exploitation avec le sieur Brémond : le maréchal de Richelieu la recommande.

C. 3481. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1747-1748. — Sauf-conduits. — Correspondance de Tourny avec le ministère : les sauf-conduits devant dans la pratique être plus utiles aux créanciers qu'aux débiteurs, ne seront accordés qu'à ceux qui présentent un bilan de beaucoup supérieur à leurs dettes. — Gêne extrême du commerce et des familles à Bordeaux par l'interception des relations avec les îles. — Pereire, Suarès, etc., etc…

C. 3482. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1748-1769. — Sauf-conduits. — Correspondance des intendants de Tourny et Boutin avec le ministère. — États des dettes actives et passives fournis pour l'obtention de sauf-conduits, ou leur renouvellement. — Le sieur Hébrard, directeur de l'Opéra, redemande un sauf-conduit, sur l'espérance de rétablir ses affaires au moyen de la société par lui faite pour l'exploitation de son privilège avec les six principaux acteurs de sa troupe. — Le sieur Hus, directeur de la Comédie, demande un sauf-conduit pour ses affaires.

C. 3483. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1749-1750. — Sauf-conduits. — Écroulement des maisons les plus honorables, conséquence des croisières anglaises et de la perte des îles. — Le sieur Leers, ancien consul de Danemarck, à Bordeaux. — Un mineur, attiré dans un tripot, perdant aux dés 60,000 livres en une seule séance, contre deux coquins, dont l'un est clerc de ville, lequel, en vertu de son committimus, l'a fait traduire au Grand-Conseil dans l'espérance de le faire arrêter en route ; l'intendant lui fait obtenir un sauf-conduit, etc., etc…

C. 3484. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1750-1751. — Sauf-conduits. — Nommés : le sieur de Galatheau, résidant à Dardenac (Entre-deux-Mers), capitaine garde-côtes ; — le sieur Leers, sauf-conduit pour rentrer en France. — Pratique de quelques négociants âgés de solliciter des sauf-conduits en prorogation, afin d'atteindre la limite de soixante-dix ans d'âge, qui est celle de la contrainte par corps. — Misère générale, à cause

de laquelle tous les propriétaires, nobles, gentilshommes ou autres sont forcés d'emprunter par billets causés commercialement, avec leur conséquence de la contrainte par corps ; toute cession de biens refusée.

C. 3485. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1750-1765. — Sauf-conduits. — Le sieur Barbat, créancier de la ville de Bordeaux, en qualité de tapissier du théâtre, pour la somme de 24,000 livres : un rideau de théâtre dû au sieur Baret, pour 309 livres ; Mademoiselle Victoire, à la Comédie, pour 140 livres : la ville ne le paie pas, il va faire de mauvaises affaires. — Le sieur Black, gentilhomme irlandais, habitant de Bordeaux, obligé de partir lors de l'émigration, en 1755, des Anglais hors de la province ; — les sieurs Brébant, Leydenfrost, Dacosta Peyreyra, Brassas, constructeur de navires ; — le sieur Marcœ de Zèles, uni en société avec le sieur Fabry, d'Agen, pour acheter des bois en vue de la construction des prames fabriquées dans le port de Bordeaux par ordre du Roi.

C. 3486. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1765-1768. — Sauf-conduits. — Correspondance avec le ministère, des intendants Boutin et Fargès. — Renouvellement de sauf-conduits et de surséances. — Le sieur Prioreau de la Fosse, négociant, contre les jurats de Bordeaux, qui ont fait saisir dans le port deux de ses navires en partance, pour infraction constatée aux privilèges de priorité d'embarquement des vins de la Sénéchaussée, les siens venant du haut pays. « On prétend « que le Parlement, jaloux de l'arrêt qu'il a rendu, le « 12 juillet 1764, pour défendre le transvasement des vins « *étrangers* dans des futailles bordelaises, aurait fortement « blâmé MM. les jurats s'ils avaient été moins vigilants à « poursuivre la contravention… En conséquence, je ne « sçais si le sauf-conduit qu'il sollicite ne déplaira point « à cette cour. »

C. 3487. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

1765-1768. — Sauf-conduits. — Le sieur Laplace demande un arrêt de surséance au paiement de ce qu'il doit, sur l'impossibilité où il se trouve jusqu'à présent de faire rentrer une créance de plus de 100,000 livres de fonds qu'il a à Saint-Eustache et à la Grenade, « où le gouver « neur et ses capitaines lui en retiennent injustement en « viron 95,000. » — Le sieur Grégoire, médecin à Bordeaux, et agrégé de la Faculté de médecine, pris dans l'expulsion des Jésuites pour une somme de 12,000 livres, et une autre bien plus considérable pour avoir répondu des engagements d'une famille parlementaire ; sauf-conduit refusé, avec égards, comme n'étant pas commerçant. — Le sieur Magnan, ancien officier-major de Québec, ayant déposé chez un juif de Bordeaux, décédé depuis, des traites et valeurs sur le Canada pour une grande somme en garantie d'un petit prêt, actionné comme débiteur et repoussé comme créancier par les héritiers dudit ; eux condamnés en première instance à restitution, il demande un sauf-conduit pour poursuivre son procès en appel relevé par eux. — Règle établie par l'intendant Fargès de consulter, avant tout avis de sa part, sur la concession ou le renouvellement des sauf-conduits, la chambre de commerce de Bordeaux.

C. 3488. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1768-1771. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant Fargès avec la chambre de commerce relativement aux sauf-conduits. — Un trésorier de France à Bordeaux en obtient un à grande peine. — Un autre, accordé à un père de dix enfants. — Énergique refus de l'intendant Esmangart d'appuyer une demande en sauf-conduit présentée par un ex-receveur général des fermes, qui avait diverti la caisse des deux sols pour livre et celle de la recette générale, débiteur en sus de plus de 300,000 livres dues à des créanciers privés, et indigne de toute faveur ; quand malgré ses représentations, le ministère envoie ce sauf-conduit à l'intendant pour qu'il le fasse adresser à la famille de ce failli, Esmangart le renvoie au ministre, ne voulant pas le délivrer. « Je plains une famille malheureuse, deshonorée par celuy qui devoit en être l'appuy, mais ces considérations particulières ne peuvent déterminer un magistrat également jaloux de votre confiance et de l'estime publique à laisser à l'écart les principes d'honneur et de bon ordre qu'il doit toujours vous présenter lorsque vous luy faites l'honneur de luy demander son avis, et qu'il doit surtout maintenir avec force dans la province dont l'administration luy est confiée. » Néanmoins, un peu plus tard, Terray le fait adresser directement de Paris à l'intéressé.

C. 3489. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1748-1760. — Sauf-conduits. — Le sieur Prioreau de la Fosse, négociant armateur, mentionnant dans l'état de ses biens, ses parts d'intérêts dans les corsaires et vais-

seaux français pour l'Amérique l'*Espérance* de Bayonne, *le Joseph* de Saint-Mâlo, le *Mars* de Libourne, *l'Iroquois* d'Audierne, *le Maréchal de Thomond, le Furet ;* et son intérêt à répéter sur le produit des prises faites par *la Sauterelle, la Représaille* de Bayonne, *la Marquise d'Amou, la Nouvelle Saxonne, la Comtesse de Noailles,* tous corsaires pris depuis par les Anglais ; plus, mention de 150,000 livres de perle sur les assurances, et sur d'autres corsaires bordelais pris : *le Prince de Soubise, le Comte d'Hérouville, le Pour et le Contre, Le Lys.* — Demande d'un arrêt de surséance, par l'intendant de Tourny (le fils), en faveur des sieurs Gonfran, gens « de probité, qui ont « fait le commerce avec honneur, et même l'un d'eux a « rendu des services en différentes occasions à mon père « et à moi, l'ayant employé relativement à la rivière de « Bordeaux, comme étant parfaitement au fait de la navi « gation » créanciers de l'État pour 139,000 livres dans l'armement du navire *la Toison d'or,* et de sommes assez fortes pour travaux faits en qualité d'adjudicataires de l'entretien de quelque partie de route de la Généralité : riches et au-dessus de leurs affaires si l'État les payait ce qu'il leur doit.

C. 3490. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1761-1767. — Sauf-conduits. — Correspondance des intendants Boutin et Fargès concernant : — le sieur Latapie, entrepreneur de la fourniture des bois pour les prames construites pour le compte du Roi dans le port de Bordeaux, à qui l'État ne paie pas ses avances ; le sieur Laduguye, débiteur du domaine pour une somme de 27,000 livres, prix de l'acquisition d'un terrain dépendant de l'ancienne Monnaie ; — la fabrique de Marcellus, à Tonneins, et le moulin de Contor (Lot-et-Garonne).

C. 3491. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1767-1768. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant Fargès : « Si vous saviez ce que c'est que ces « gens que vous voyez solliciter des sauf-conduits, ce sont « des indigents qui se sont rendus tels en employant tout « ce qu'ils avaient, et empruntant pour s'intéresser dans « les armements pour les isles : depuis environ trois ou « quatre ans (29 juillet 1769) ces pacotilleurs ont mal « réussi. — On ne voit pas ce qui s'appelle un négociant « de la première ou de la deuxième classe demander de « sauf-conduits ; ils s'arrangent et s'épaulent entr'eux, à « tant pour cent de perte. »

C. 3492. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1766-1769. — Sauf-conduits. — Correspondance de Boutin et Fargès ; — un négociant de Bordeaux, trahi par un de ses capitaines, qui a acheté une maison pour lui-même, à Saint-Domingue, du produit de la cargaison ; — un marchand de Libourne, enlevant toute la récolte du pays de Saint-Emilion, et de la Motte-Montravel, et disparaissant ensuite ; — le sieur Duportal ; — corresdance avec la chambre de commerce, toujours consultée sur les sauf-conduits.

C. 3493. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1769-1770. — Sauf-conduits. — Correspondance des intendants Fargès et Esmangart avec le ministre Bertin et les subdélégués, concernant l'obtention, la délivrance ou le renouvellement de sauf-conduits en faveur du commerce.

C. 3494. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1770. — Sauf-conduits. — Le sieur de Lonlay, demandant un arrêt de surséance : en avance de sommes considérables pour le chargement de vaisseaux à destination de l'Inde au compte de divers particuliers, et pour l'entreprise d'un défrichement de landes dans la province, affaire avortée dont les intéressés viennent de faire faillite à Paris ; — Groscassant, de Blaye ; — refus de sauf-conduit à un plaideur en cours d'instance civile, condamné par corps à rétablir des pièces de procédure dont il s'était chargé de la main à la main ; — le sieur Goiran, dont le crédit a été ruiné par une lettre de cachet obtenue contre lui par le sieur Lauraire, peintre, son créancier, pour quarante-huit tableaux, en pastels, estimés 827 livres, à l'occasion de quoi on l'avait retenu neuf mois en prison.

C. 3495. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1769-1771. — Sauf-conduits. — Le sieur Marchand, de Bordeaux, enveloppé pour 700,000 livres dans la faillite du sieur Amiel, l'ancien receveur des Fermes du Roi ; — sauf-conduit refusé à un imposteur et aventurier, aussi « effronté que le faux Martin Guerre » qui avait réussi à se faire presque attribuer, au moyen d'une fausse généalogie produite en Saxe, à Londres, à Paris et à Toulouse, l'hérédité *ab intestat* de la dame Ducasse, comtesse de Clermont-Durfort, et avait recueilli

au soutien de son procès des sommes considérables avancées par des particuliers ; — autres sauf-conduits accordés à un ancien officier distingué à la guerre par le maréchal de Richelieu, qui avait acheté à la foire de Bordeaux une pacotille de bijouterie de Genève à destination d'Amérique, opération qui n'avait pas réussi ; — aux entrepreneurs du transport des marchandises par bateaux entre Bordeaux et Toulouse, dont les bateaux avaient successivement péri par naufrages.

C. 3496. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1771. — Sauf-conduits. — Rappel par l'intendant Esmangart des règles sur les sauf-conduits : nécessité d'avoir un livre-journal timbré et paraphé par les juges consuls : « Le parlement de Bordeaux n'a jamais voulu ho « mologuer le concordat d'un négociant failli qui avait pres « que toutes les signatures des créanciers, parce que son « journal, quoique bien en règle, n'était ni timbré, ni pa« raphé. » — Etc.

C. 3497. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771-1772. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant avec les ministres Bertin et Trudaine, et les subdélégués. — Renouvellement de sauf conduits en faveur de négociants qui se sont montré dignes de cette faveur : Bonmartin ; — Duretta ; — Alvarès ; — Le sieur de Lonlay. « Si celui-ci eût eu moins d'honneur, il se fût libéré depuis « longtemps avec ses créanciers ; un accommodement tel « qu'il a trop souvent lieu dans le commerce ne lui eût pas « coûté ce qu'il a payé jusqu'ici. » — Le sieur Grégoire, médecin. — Le sieur Valence, architecte.

C. 3498. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1772. — Sauf-conduits. — Le négociant Lapeyrusse, ruiné au service public, pour avoir soutenu de ses capitaux, dans la fâcheuse situation où elle s'est trouvée, la corporation des maîtres boulangers de la ville de Bordeaux, qui n'ont pu rembourser les prêts aux échéances. — Mémoires respectifs des sieurs de Lonlay et de Lessart adressés au conseil. — Le sieur Gardera, armateur et capitaine de navires.

C. 3499. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1773. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant Esmangart avec le ministère, concernant l'obtention ou le renouvellement de sauf-conduits au commerce.

C. 3500. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1773. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant Esmangart avec le ministère, concernant l'obtention ou le renouvellement de sauf-conduits au commerce.

C. 3501. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1770-1774. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant Esmangart avec le ministère et les subdélégués ; ensemble les requêtes présentées et les renseignements transmis à l'appui des demandes. — Le chevalier de Brondeau d'Alphéry, gentilhomme de Villeneuve-d'Agenais, ancien mousquetaire de la garde du Roi, arrêté par erreur comme complice d'un assassinat commis dans les landes de Guyenne, et détenu en prison, à Nérac, pendant plus d'un an et demi, après quoi son innocence éclate, demande un arrêt de surséance au paiement des dettes contractées par suite de sa détention et de tout le procès qu'il a dû soutenir : certificats d'honneur délivrés par le comte de Périgord, le corps de la noblesse et les magistrats de Villeneuve. — La dame de la Bermondie demande un arrêt de surséance pour payer les créanciers de la succession de son père, le feu sieur de Lagrange. — L'abbé Darche et le sieur de Passan réclament un sauf-conduit pour que leur frère, le chevalier Darche, exilé par lettre de cachet dans sa maison de Saint-Selve, puisse revenir à Bordeaux.

C. 3502. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1774. — Surséances et sauf-conduits. — Un gentilhomme demandant un arrêt de surséance à l'exécution d'un arrêt du Parlement qui le condamne à des dommages-intérêts envers quelques-uns de ses domestiques qu'il avait accusés de l'avoir volé. — Le vicomte de Crussol de Montansier, en demande de surséance pour le paiement des dettes des feu comte de Pontac de Belhade et Lambert Camax, père et aïeul de la vicomtesse, née de Pontac. — Madame Winkhoff, veuve Le Gall, armateur à Bordeaux, ruinée par l'infidélité d'un de ses capitaines qui lui a dissipé 200,000 livres aux colonies. — Mémoire imprimé, pour le chevalier de Brondeau, victime d'une erreur de justice.

C. 3503. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1774. — Sauf-conduits. — Le sieur Belleville, de petit limonadier à Bordeaux, s'étant fait entrepreneur d'une

grande salle construite sur un des terrains de l'archevêché, loué par lui, laquelle était destinée aux assemblées publiques et portait le nom de Wauxhall, et tombé depuis en faillite, demande un sauf-conduit qu'il n'obtient pas. — Diverses demandes.

C. 3504. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1774-1775. — Sauf-conduits. — Rappel des règles admises en la matière. — Durand frères, de Bordeaux, en procès avec des assureurs de Londres, et ne pouvant pas consigner les 8 ou 10,000 livres qu'on exige devant les tribunaux anglais en forme de caution « *Judicatum solvi* », demandent un arrêt de surséance en France et en Angleterre, pour y aller personnellement suivre leur procès. — Le sieur Baron, directeur du théâtre de Bayonne, demande un sauf-conduit de quatre ans pour achever de payer sa troupe. — Diverses demandes.

C. 3505. (Carton.) — 127 pièces, papier.

1775-1776. — Sauf-conduits. — Moïse Rodriguez Brandam. — Power. — Pelignean, juge, garde de la Monnaie de Bordeaux : « la Monnaie de Bordeaux ne travaille « pas depuis bien des années à cause des surachats qui ont « porté le travail dans d'autres Monnaies. » — Veuve Le Gall. — Grégoire, docteur médecin. — Le sieur Lee, ancien officier dans les troupes de l'Amérique. — Poitevin, constructeur de navires, ayant perdu, dans la dernière guerre, deux vaisseaux qu'il avait fournis pour le Roi, et deux autres, et un ponton dans un incendie considérable qui mit en danger tout le port de Bordeaux (V. *infrà* C. 3506), le 1er octobre 1762.

C. 3506. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1733-1776. — Sauf-conduits et surséances. — Escourre, fournisseur des vivres en Guienne. — Daccarrette. — Le chevalier Dugravier, gouverneur pour le Roi, à Villeneuve-d'Agen. — Le docteur Grégoire. — La dame de la Bermondie. — Le sieur Poitevin obtient un arrêt de surséance.

C. 3507. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1776. — Sauf-conduits et surséances. — Le sieur Fuet, armateur, surséance pour se faire rendre compte, par le syndic de ses créanciers, des effets dont celui-ci est nanti pour la masse des créanciers. — Le sieur Verdelet, officier de marine du port de Bordeaux, pour aller chercher aux îles les fonds qu'il y a laissés. — Le sieur de Raymond, pour défendre à un procès à lui intenté de mauvaise foi au Parlement de Paris, par l'acquéreur d'une de ses terres, qui ne le paie pas et garde la terre. — Divers capitaines de vaisseaux marchands retardés pour n'avoir pas pu recueillir leurs créances d'Amérique. — Lettre de réhabilitation pour le sieur Courtian. — Création par l'intendant Dupré Saint-Maur d'une commission chargée d'examiner les demandes faites au ministère pour obtenir des sauf-conduits : « Mon intention serait de communiquer toutes « les demandes de cette espèce à MM. de la chambre de « commerce, pour savoir s'ils n'y trouveraient pas quelques « difficultés. Ils sont mieux à portée que qui que ce soit « d'en juger, et ils doivent sentir la nécessité de venir « quelquefois au secours des négociants honnêtes dont les « affaires n'auraient été dérangées que par des malheurs. » — Lettre à la chambre de commerce développant cette note, et observations des bureaux de l'intendance sur l'inconvénient de rendre trop notoire la situation critique d'un négociant qui craint pour sa liberté ; ils proposent que la chambre, sur l'invitation de l'intendant, nomme trois commissaires auxquels seuls les placets, relatifs aux sauf-conduits et aux surséances, seraient communiqués pour avis.

C. 3508. (Carton.) — 87 pièces, papier.

1776-1777. — Sauf-conduits. — Les négociants, en cas de sauf-conduits, demandent que leurs requêtes ne soient pas transmises à la chambre de commerce, à cause du discrédit immédiat dans lequel ils tomberaient ; ils préfèrent la voie administrative, par l'intendance et ses bureaux. — Le sieur Leclerc, ancien grenadier de France, qui, poussé à réclamer des biens de la succession paternelle et maternelle, dont on s'est emparé pendant sa longue absence du pays, est poursuivi rigoureusement pour une somme de 200 livres, avec contrainte par corps obtenue par un de ceux contre lesquels il réclame. — Le sieur Gauteyron, dont les deux navires retour des îles sont en retard, demande un arrêt de surséance.

C. 3509. (Carton.) — 85 pièces, papier.

1777. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant Dupré Saint-Maur avec le ministère relativement aux sauf-conduits et surséances : — Duker Beckers. — Valence. — Castaing. — Laforgue Delisle. Alvarez,— etc.

C. 3510. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1777-1778. — Sauf-conduits et surséances. — La Bastie. — Rode. — Chaudru. — Plassan. « Le Roi accorde « en général ces sortes de grâces (les surséances), moins « en faveur des débiteurs que pour l'intérêt de la masse « des créanciers qui se trouveraient quelquefois dans le « cas de perdre la totalité de leurs créances si la mauvaise « humeur de quelques-uns d'entre eux mettait le feu dans « les affaires, et consumait tout en frais. » — Le sieur Graslin, — Le baron de Lauriol. — Le sieur Duburgué, de la paroisse de Nousse (Landes), qui a bien mérité du gouvernement et du public par la ressource dont il a été pour les grains de subsistance pendant la disette de 1777.

C. 3511. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1778. — Sauf-conduits. — Devez du Fresnel, comédien. — Le sieur Richefort, constructeur d'un moulin économique. — Le sieur Alquié, ruiné par l'ouragan de septembre 1776, qui avait entièrement dévasté la Guadeloupe et réduit les habitants à une si grande nécessité que, loin de lui faire les remises qu'ils avaient annoncées, ils avaient au contraire obtenu un ordre du commandant de la colonie pour obliger le capitaine qui avait la gestion de son vaisseau, à leur vendre à crédit les denrées y contenues ; ayant ensuite, à son tour, obtenu un ordre du Roi pour contraindre les colons à le payer sur les premiers fonds qui leur rentreront, mais les bruits de guerre ont retenu le reste. — Diaz. — Barberin.

C. 3512. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1778. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant Dupré Saint-Maur. — « L'exemple des dissipations de « ce gentilhomme (le sieur N***), et la crainte que le succès « de sa demande en sauf-conduit n'inspirât à la Jeune no- « blesse l'espoir de trouver les mêmes facultés pour éviter « les rigueurs de justice, m'avaient engagé à m'en remettre « à ce que vous trouveriez à propos de statuer à cet égard. » — La chambre de commerce opposée à la prorogation des surséances. — Le capitaine Montaut, corsaire de cinquante-deux canons avec quatre cents hommes d'équipage, partant du port de Rochefort : « J'ai dîné aujourd'hui avec « M. Caron de Beaumarchais, je lui ai donné l'adresse de « l'ami Breton avec tous les éloges pour un commandant « digne de son mérite. Rochefort, 28 mars 1778. Il y « a dix-sept corsaires prêts à prendre la mer à la pre « mière nouvelle de la déclaration de guerre. »

C. 3513. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1778-1779. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant Dupré Saint-Maur, concernant diverses demandes de négociants de la place et de la province.

C. 3514. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1779. — Sauf-conduits et surséances. — Chaudruc. — Marraquier. — Labatut. — Duburgua. — Quin. — La chambre de commerce, depuis la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre, opine plus volontiers pour des sauf-conduits et des surséances. — Demande de surséance par Langourran-Laborde frères, pour avoir prêté beaucoup de grains au Périgord et au Sarladais pendant la disette de 1778, dont ils attendent le paiement : avis motivé de l'intendant en leur faveur.

C. 3515. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1779-1780. — Sauf-conduits et surséances. — Nonèz. — Kauzac. — Batanchon. — Le baron de Ranse. — Le vicomte de Noaillan. — La demoiselle d'Orbigny, directrice du théâtre de Bayonne. — Courrech. — Etc, etc.

C. 3516. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1780. — Sauf-conduits. — Le sieur Bayle, marchand tonnelier à Bordeaux, embarrassé par la prise d'un navire sur lequel il avait mis 34,000 livres. — Le sieur Lallemand, fermier du privilège des voitures de place à Bordeaux. — Etc., etc.

C. 3517. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1780-1781. — Sauf-conduits et surséances. — Les héritiers du comte de La Roche-Aymon, lieutenant des maréchaux de France. — Réchat, commis de Mel de Fontenay. — Le sieur Sutton, négociant à Paris, écrit à l'intendant pour lui demander appui contre les sieurs Taillasson, Claman, Romet et autres agents de la banqueroute du sieur Caron (de Beaumarchais), qui avait monté un projet de défrichement dans les landes, et félicite en même temps Dupré Saint-Maur de ses vues sur la culture du tabac, qu'il aurait fort à cœur de rétablir en France. — Etc.

C. 3518. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1781. — Sauf-conduits. — Duffourg. — Hostens. — Demoiselle d'Orbigny, comédienne, et le sieur Bergeret, habitant Bayonne, son créancier. Mémoire en faveur de « cette aimable et malheureuse actrice. » — Le baron de Ranse. — Dumoulin. — Etc.

C. 3519. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1781. — Sauf-conduits. — Lallemand, directeur des carosses de place à Bordeaux. — Lévy. — Le marquis d'Esparbès de Lussan. — Daste. — Etc.

C. 3520. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1781. — Sauf-conduits. — Quin.— Desmaisons. — Mortera. — Seba. — De Laurès. — Un négociant basque, empêché, par la coutume de Labourt, de vendre ses biens propres paternels, car elle les rend inaliénables en les substituant par un fidéicommis perpétuel au profit du plus prochain lignager. — Fonsèque. — Le marquis de Lussan demande un sauf-conduit pour aller à Paris achever la vente qu'il avait faite au comte d'Artois d'un terrain considérable dans le baillage de Hesdin.

C. 3521. (Carton.) — 84 pièces, papier.

1779-1780. — Sauf-conduits. — Branzean. — Philip. — Feuilherade. — Dibusty. — Vezinaud. — Gauteyron. — Lagardère. — Seba : le chanoine Pacareau, 26 août 1779, le recommande au secrétaire de l'intendance. — Bonnal, chargé en 1777, de l'approvisionnement des grains de la province.

C. 3522. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1780. — Sauf-conduits. — Demoiselle d'Orbigny. — Le sieur Delmon, auquel la ville de Belvès et les environs sont redevables de leur avoir ouvert un débit annuel et avantageux de leurs produits, et d'avoir eu par lui des grains dans les années de disette. — Renouvellement de sauf-conduits et de surséances.

C. 3523. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1780. — Sauf-conduits. — Cousteau. — Bissière. — Le vicomte de Noailhan. — Laborde. — Etc. — Règle introduite qu'on n'accordera désormais pas plus de trois renouvellements de sauf-conduits pour la même personne.

C. 3524. (Carton.) — 113 pièces, papier.

1780. — Sauf-conduits. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec le ministère, concernant les demandes de sauf-conduits, ensemble les renseignements des subdélégués et les avis de la chambre de commerce.

C. 3525. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1781. — Sauf-conduits. — Grenouilleau. — Lallemant, fermier des carosses de place. — De Laurès. — Boissière Laroche. — Verneuil de Lagarde. — État d'un fermier de grands domaines en 1781, sur la ferme duquel se trouvent des forges, charbons, écluses, etc.

C 3526. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1781-1782. — Sauf-conduits. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec le ministre, comte de Vergennes, concernant les sauf-conduits demandés par les négociants de Bordeaux ou de la province.

C. 3527. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1782. — Sauf-conduits. — Gounon, négociant à Agen. — Fanfaye du Portal. — Lallement. — Ricard. — Broca, maître perruquier de Bordeaux. — Etc.

C. 3528. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1782. — Sauf-conduits. — Le sieur Dalbespeyre, maître de pension, demande un arrêt de surséance. — Divers mémoires afin d'obtenir des renouvellements de sauf-conduits : opposition naissante de la chambre de commerce.

C. 3529. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1775-1776. — Sauf-conduits. — Correspondance de l'intendant de Clugny avec le ministère et les subdélégués. — Héguy. — Sivalate-d'Urreta. — Le sieur Boy, ancien capitaine, pris trois fois par les Anglais pendant la dernière guerre en portant en Amérique les paquets de la Cour. — Turpin. — Castels. — Etc.

C. 3530. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1776-1781. — Sauf-conduits. — Castets frères : abandon général de leur fortune à des créanciers qu'ils n'ont que pour avoir été pris dans la faillite d'un Espagnol qui s'est retiré dans sa patrie. — Turpin, à la Teste : les gens du Porge lui pillent et lui enlèvent une cargaison de blé d'une valeur de 36,000 livres. — La lenteur des procès au Parlement est désignée fréquemment comme la cause des faillites ou déconfitures, qui amènent les demandes d'arrêts de surséance ou de sauf-conduits.

C. 3531. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1781. — Sauf-conduits. — Ricard, à Valence-d'Agen. — La dame de Veronne, habitante de Saint-Domingue, en résidence à Agen : ruinée en France par la guerre, et regorgeant de biens dans le Nouveau-Monde, mais ne pouvant rien faire venir.

C. 3532. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1781-1782. — Sauf-conduits et surséances. — Lejeune. — Le chevalier de Chancel. — Duhart. — Boissière. — Balmignière — De Redon d'Aurioles, etc.

C. 3533. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1782-1783. — Sauf-conduits et surséances. — Grangié. — D'Albert de Laval. — Gounon. — Mendès. — De Montouroy. — De Vassal de Reignac. — Lanoix. — Dacosta, etc., etc.

C. 3534. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1783. — Sauf-conduits et surséances. — Lanoix, armateur, ses créanciers demandent eux-mêmes, avec instances, un arrêt de surséance en sa faveur. — De Saint-Pierre. — Charamel. — Le sieur Stroene, capitaine suédois, réclame la propriété du navire *La Ville de Newport* — Labordère. — Le sieur Brudieu Beaugrand, ancien officier de cavalerie, fils et petit-fils de capitaines qui se sont ruinés au service.

C. 3535. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1783. — Sauf-conduits et surséances. — Bory, négociants d'Agen, créateurs d'une manufacture de toiles peintes, ou indiennes, serges et marchandises propres aux colonies : se sont distingués pour empêcher, en 1773, les troubles que la disette faisait craindre, en ouvrant à l'administration leur crédit et leur bourse. — Fadeville, ayant établi une verrerie en Paludate, à Bordeaux, ruiné par un associé de Saint-Domingue. — Jullien, constructeur de navires. — Gounon et Laborde. — « Dans des circon-
« stances, dit l'intendant, pareilles à celles où le commerce
« s'est trouvé depuis quelques mois, il paraît difficile de
« refuser à des malheureux qui se trouvent ruinés par des
« événements qu'ils ne pouvaient prévoir la liberté de leur
« personne, et il me semble qu'on peut sans injustice être
« très indulgent à cet égard. — 6 septembre 1783. »

C. 3536. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1783-1784. — Sauf-conduits et surséances. — Mialhe. — Proteau. — Deauze. — Dupuy, capitaine de navire, créancier de l'État, pour une somme de 64,000 livres dont il ne peut se procurer la rentrée. — Laffon de Ladébat, créancier de l'État pour des navires affrétés au Roi ; de la cour de Londres, pour trois navires qui lui ont été enlevés avant la déclaration des hostilités, et du capitaine Ross, capitulant à la Grenade, pour perte illégale d'un autre navire ; a payé en trois ans, néanmoins, 1,204,000 livres, ne redoit plus qu'autant, et présente 3 millions 1/2 de ressources actuelles : recommandable par sa conduite et ses malheurs. — Note de la chambre de commerce, sur la facilité de l'administration à accueillir des demandes de sauf-conduits et de surséances, au détriment et contre le droit des créanciers, ouvertement lésés et ruinés par les quantités de débiteurs qui ont su se faire délivrer des surséances. « L'indulgence qu'on a pour les faillis rétrécit
« l'intervalle que les lois ont toujours eu pour objet de
« mettre entr'eux et les négociants irréprochables. »

C. 3537. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1783-1784. — Sauf-conduits et surséances. — Le subdélégué de Bayonne, à l'occasion d'une enquête sur les causes de l'embarras où se trouve un négociant demandant un sauf-conduit, accuse « la nouvelle habitude prise tout d'un coup, et d'une manière générale, de se refuser à des acceptations de traites sur lesquelles on était en usage de compter, et à des ouvertures de crédits les uns envers les autres. — Azevedo. — Robles. — Chabret. — Beaujon, Petit et Cie. — Les cordiers de Tonneins, en faillite, par contre-coup de celle des armateurs bordelais. — Le sieur Alphonse, capitaine, propriétaire de sucrerie

à Saint-Domingue, suivant deux procès au Conseil supérieur du Cap, et au Conseil du Roi à Paris ; en qualité d'agent général de la compagnie de Paris qui se proposait d'établir les fonds de terre que le roi d'Espagne a donnés au duc de Crillon dans l'île de Puerto-Ricco ; prêt, la cédule royale obtenue et passée au Conseil des Indes, au moment de l'ouverture de la guerre qui a arrêté toute l'opération ; frêtant en dernier lieu un navire neutre assuré à Brême et Hambourg, dont le retour lui apportera le salut de ses créanciers et le sien même.

C. 3538. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1783-1784. — Sauf-conduits. — Correspondance des intendants Dupré Saint-Maur et Boutin, intérimaires de l'intendance, avec la chambre de commerce, à l'occasion de quelques demandes en surséance. La chambre ne donne d'avis favorable qu'autant que la majorité des créanciers a signé, mais pour les sauf-conduits, il n'y a qu'à avoir égard à la conduite et à la situation du négociant qui le demande. L'intendance estime qu'il est presque toujours de l'intérêt des créanciers que le débiteur ait la liberté de vaquer à ses affaires, et demande au surplus à la chambre d'envoyer un mémoire qui établisse des principes généraux pouvant servir de base aux décisions du ministère. — Le sieur de Bessière en Agenais. — Le sieur de Preissac, vicomte de Cadillac, etc.

C. 3539. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1784. — Sauf-conduits, et prolongation. — Le sieur Conte, capitaine de navire, demande un arrêt de surséance pour faire rentrer ses fonds qu'il a été obligé de convertir en papier sur le Trésor public des États-Unis, avec un certificat (en copie) de Franklin, daté de Passy, 31 décembre 1783, en faveur de ce capitaine. — Le sieur Jullien, constructeur de navires. — E. Glady, négociant à Villeneuve.

C. 3540. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1784. — Sauf-conduits. — Astruc. — Chalret. — Stender. — Charamel. — Carvalho. — L'abbé de Polignac, vicaire général de Metz, en résidence à Condom, recommande un débiteur de Tonneins, pour un arrêt de surséance. — Beaujon et Petit, etc.

C. 3541. (Carton.) — 85 pièces, papier.

1784-1786. — Sauf-conduits. — De la Brosse de Saint-Avid. — Gelibert. — Bory d'Agen. — Lanoix, etc., etc.

C. 3542. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1779-1781. — Sauf-conduits. — Galineau, armateur. — Diaz. — Noailles, ancien gendarme de la garde du Roi. — Latapy, père et fils, propriétaires de la verrerie de Bazas. — Durand de la Tour-de-la-Roffie. — De Carrère, à Maliac, juridiction de Monréal, etc.

C. 3543. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1781-1783. — Sauf-conduits et surséances. Lettres d'avis du ministère à l'intendant Dupré-Saint-Maur. — De Haumont. — Lambert, veuve Alessen. — Perez. — François-Jacques de Bertin. — Grégoire, professeur à la faculté de médecine. — Descamps de Sezeronze. — De Laroche Dubourquat. — Satire Léris et Lamargue, créanciers de l'Etat de 269,000 livres pour fournitures à la marine. — Compayrot, officier marinier marchand.

C. 3544. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783-1784. — Sauf-conduits. — Poitevin. — Pédesclaux. — De Saint-Pierre. — Barron. — Tanays. — Dupuy. — Réaud, cafetier sur le glacis du Château-Trompette. — Labordère, etc., etc.

C. 3545. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1784. — Sauf-conduits et surséances. — La chambre de commerce établit le principe d'exiger pour l'obtention des sauf-conduits la remise des livres de commerce par lesquels seuls on peut vérifier le montant de l'actif et du passif ; elle étend cette règle aux demandes d'arrêts de surséance, qui ne relèvent que de l'intendant. — Castaing de La Lande, au nom de Glachant de la Neuville, notaire à Langon. — Le baron de Perrier. — Duranton. — Les frères Saint-Pierre. « Le gouvernement les a employés dans le cours de la dernière guerre ; chargés de toutes les fournitures de l'Etat dans l'île de Saint-Domingue lorsqu'on y attendait le comte d'Estaing ; l'un d'eux, envoyé à Philadelphie porteur des ordres des administrateurs de Saint-Domingue, pour l'armée du comte de Rochambeau,

pris avec les quatorze vaisseaux que la maison du Cap français avait envoyés. — Ouvrard. — Barrau, créancier de la marine pour 217,000 francs à cause de la livraison du navire *le Bien-Aimé* : mais ce vaisseau ayant été livré à l'État après le terme stipulé, le ministère réduit des deux tiers la créance de ce constructeur. Lettres des maréchaux de Ségur et de Castries.

C. 3546. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1784-1785. — Sauf-conduits et surséances. — Les frères Saint-Pierre, en discussion avec la chambre de commerce, eux refusant de mettre leur état au greffe, ce qui constitue les négociants en faillite ; la chambre, au contraire, exigeant la remise de cet état avant de donner son avis sur leur demande en surséance. — La pratique de l'intendance est, au surplus, qu'en matière de surséance, la décision appartient seulement à l'intendant, sans le concours de la chambre. — Prospectus des fournitures générales à faire à la marine, signé Bongars. — Bujac. — Divers.

C. 3547. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1776-1777. — Sauf-conduits. — Rouzière de Goulard. — Périer, recommandé par le maréchal duc de Mouchy. — Chaudru contre Carrère, greffier de l'Amirauté. — Turpin, négociant à la Teste de Buch, en répétition contre les notaire, juge et habitants de la juridiction de Lège et Andernos qui avaient enlevé un convoi de grains destiné par lui à Saint-Sébastien, sur un navire échoué à la côte en 1770. — Les directeurs de la chambre de commerce invités par l'intendant à signer les éclaircissements qu'ils donnent sur les demandes de sauf-conduits ou de surséance.

C. 3548. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1777. — Sauf-conduits. — Alquié. — Cadush. — Le marquis de Taillefer. — Le conseiller à la grand'chambre Domenge de Pic de Blais, contre un débiteur qui demande un sauf-conduit, et qui l'obtient sur la déclaration dé la chambre de commerce qu'il a rempli les conditions de dépôt de son état de dettes. — D^{lle} de Meré, modiste à Bordeaux. — Rode. — Brizard, etc.

C. 3549. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1777-1778. — Sauf-conduits. — Castaing. — Davach. — Groscassant. — Diaz. — Chaudru. — Valence, etc. Le ministère se prête difficilement à accorder cette année des surséances.

C. 3550. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1777-1778. — Sauf-conduits et demande de surséances. — Réclamation sur les biens du sieur Groscassant, de Blaye, de la part de M. Damberac, lieutenant de vaisseaux, acquéreur de la maison de Boisset, en paiement de laquelle il avait été chargé par le vendeur, duc de Saint-Simon, d'acquitter une rente annuelle de 500 livres au capital de 10,000, à l'hôpital de Josselin, en Bretagne : capital déposé chez le sieur Groscassant qui s'était déclaré responsable de la rente.

C. 3551. (Carton.) — 117 pièces, papier.

1778. — Sauf-conduits. — Daurat. — Diaz. — Duhart. — Feuilherade. — Marraquier. — D^{lle} de Barberin. — Poitevin. — Bichon, constructeur de navires.

C. 3552. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1783-1785. — Sauf-conduits. — Tramesaygues. — De Masfrand. — De Fayard. — Calbiac. — Buffet du Cayla. — Marcon, chirurgien de Villeneuve-d'Agen ; etc.

C. 3553. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1785. — Sauf-conduits et surséances. — Le marquis de Fayard, propriétaire de forges. — Gourron, négociant d'Agen. Notice sur l'établissement en 1762, d'après les conseils et avec l'appui de l'intendant Boutin (*Voir* C. 2667), d'une manufacture de toiles à voiles par Gourron et Delatour ; érigée par arrêt du conseil en 1763, en manufacture royale, afin de cesser de rendre la marine française tributaire des étrangers qui, venant acheter dans le pays les plus beaux chanvres de France, les revendaient manufacturés, quand ils voulaient, et combien ils voulaient, aux ports français ; ayant fourni la marine pendant toute la dernière guerre, avec trois cents ouvriers et sept mille fileuses répandues dans la campagne : mais trop longtemps créanciers de l'État pour des sommes de 3 à 500,000 livres, actuellement même, en mai 1785, en avance de 230,000 livres sur les fournitures depuis 1783, ces négociants se ruinent par les intérêts énormes dont il a été jusqu'ici refusé de leur tenir compte, et réclament hautement un arrêt de surséance. — Le sieur Laroche, d'Estaffort : ses principaux créanciers

Randon de la Tour, trésorier général de la maison du Roi, et de Goulade, un des administrateurs de la nouvelle compagnie des Landes, demandant pour lui un sauf-conduit. — Le sieur de Combier, gentilhomme, ruiné par l'inondation de la Dordogne, à Thiviers, le 6 mars 1783.

C. 3554. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1785. — Sauf-conduits. — Grignet, entrepreneur des forges et martinets à taillanderie, nouvellement établis à Cadillac. — Le sieur de Carrère, gendarme de la garde. — Batbie, négociant à Pannassac (Gers). — Labat de Serène. — Le vicomte de Cadillac. — Seguay. — Dumoulin, etc.

C. 3555. (Carton.) — 76 pièces, papier.

1785-1786. — Sauf-conduits et surséances. — Laffon de Ladébat : a perdu cinq navires pris pendant la guerre, et 300,000 livres, qu'un capitaine lui a dissipées. « J'aurais désiré, écrit l'intendant, pouvoir m'éclairer de « l'avis de la chambre de commerce dont les membres « sont par état plus à portée de connaître la fortune du « débiteur. Mais la confusion que font ces négociants des « lettres de répit et des arrêts de surséance, et la conven « tion qu'ils ont faite entr'eux de donner toujours un avis « contraire à l'obtention des arrêts du conseil, rendraient « la consultation absolument inutile : » — observations de l'intendant sur la différence des lettres de répit qui excluent l'impétrant de toute fonction publique, et des arrêts de surséance qui n'entachent pas les débiteurs. Le dépôt au greffe des livres d'un négociant constate une faillite ouverte, et malgré l'avis contraire de la chambre, il ne doit pas précéder une demande de surséance, à peine une de sauf-conduit. — Bontemps Dubarry, receveur des consignations. — Brizard, capitaine de navire. — Viguerie Dumas.

C. 3556. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1782-1785. — Sauf-conduits et surséances. — Le sieur Fontan. — Nouveau conflit avec la chambre sur les formalités à accomplir. — Marrast de Sarrauste. — De Carrère. — Hans de Lapp. — Perez de Berthas. — Le sieur Lafitte, débiteur envers la Marine de 350,000 livres : à cause de cela le maréchal de Castries lui obtient un arrêt de surséance afin de liquider ses affaires et de se libérer.

C. 3557. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1786. — Sauf-conduits. — Bory frères, d'Agen et Bordeaux, et divers.

C. 3558. (Carton.) — 136 pièces, papier.

1786. — Sauf-conduits et surséances. — Yvonnet, fournisseur de vivres pour la Marine : recrutement dans le Poitou, le Périgord et l'Auvergne, de porcs, bœufs et moutons ; désertions des troupeaux en marche. — Fontan. — Deffieux de Bordeaux. — Divers.

C. 3559. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1786. — Sauf-conduits. — Fonvergne. — Lagrèze. — Ridont, négociant américain, recommandé par une lettre autographe de Lafayette. — Labat de Serène. — Fontanelle, etc.

C. 3560. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1782-1783. — Sauf-conduits et surséances. — Publication et affiche dans les subdélégations d'un arrêt du conseil soumettant les lettres de répit, avant délivrance, à l'insinuation sur les registres publics. — Jullien. — Redon d'Auriole. — Les sieurs Couturier, frères, armateurs ; le père, honoré vers le milieu du dernier règne de lettres de noblesse pour soixante ans d'actes de désintéressement et de patriotisme, leurs quatre frères, officiers dans Brie-infanterie, demandent par provision un arrêt de surséance pour attendre le retour de leurs rentrées d'Amérique ; ils sont d'ailleurs au-dessus de leurs engagements, d'une somme de 459,000 livres. — Pereyra, vicomte de la Ménaude, et le marquis de Roquefort. — Hans de Lapp, « négociant distingué de cette ville, et un des plus zélés « patriotes, s'est tellement prêté aux besoins des citoyens « de la Nouvelle-Angleterre, qu'il est en avance avec les « Bostonniens de plus de 150,000 livres, ainsi que pouvait « l'attester M. Franklin, » et qu'il demande un arrêt de surséance seulement de trois mois.

C. 3561. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1783. — Sauf-conduits. — Le sieur Brandt, d'Ostende. — Tanays, — etc. — La chambre de commerce insiste

sur les abus qui résultent presque toujours des arrêts de surséance.

C. 3562. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1783-1787. — Sauf-conduits et surséances. — Divers. — Le sieur Pierre Changeur refuse un arrêt de surséance que lui a fait envoyer sans son autorisation ni sa demande, son avocat au conseil, chargé seulement par lui de réclamer le paiement de 3 à 400,000 livres, que l'État lui doit depuis longtemps pour l'affrêtement de trois navires pour l'Inde et l'Amérique septentrionale : « Mes intentions
« ont été d'être payé de Sa Majesté, et non de recevoir un « arrêt de surséance, qui dans ma façon de penser est des « honorant pour un négociant ; j'ai des biens et des moyens, « je ferai des sacrifices, et j'agirai de manière à mériter la « continuation de la confiance publique. »

C. 3563. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1785-1787. — Sauf-conduits. — De Gans. — De George Francia. — Duburgua. — Delvau, etc.

C. 3564. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1786-1787. — Sauf-conduits. — Cassius. — Charamel, créancier de l'État pour 154,000 livres. — De Fazas de la Boissière. — Labat de Serène. — Lahontan.

C. 3565. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1787. — Sauf-conduits. — Rietborn, fabrique d'amidon à Bordeaux. — Dessau, capitaine marchand, ancien capitaine de pavillon du corsaire *le Marquis de Lafayette.* — Ithier, de Saint-Macaire. — De Schyler et Boutfroi. — Touya, ancien trésorier de la ville de Bordeaux, etc.

3566. (Carton.) — 62 pièces, papier.

1787. — Sauf-conduits. — Féart, de Reims. — Divers meuniers et minotiers de l'Agenais et de Nérac.

C. 3567. (Carton.) — 123 pièces, papier.

1783-1787. — Sauf-conduits et surséances. — Wernberg : le retard apporté par le Trésor au paiement des fournitures faites par lui à la marine à Brest, pendant la dernière guerre, le force à demander un arrêt de surséance. Mémoire et consultation sur les différents traités de la marine avec les fournisseurs de bois de mâture en 1775, 1781, 1782, dans lesquels la clause de la différence des prix en temps de paix et en temps de guerre est partout insérée. Discussions avec les officiers chargés de recevoir livraison. — Lafitte. — Saint-Germe. — Cottu, de Bordeaux, entrepreneur de spectacles en Amérique. — Le sieur de Preyssac, vicomte de Cadillac.

C. 3568. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1788. — Sauf-conduits et surséances. — L'abbé Scaliger de Véronne, aumônier du comte d'Artois. — Verdier, ancien maire de Bayonne, ruiné par son fondé de pouvoirs dans ses affaires commerciales, pendant qu'il était à Paris à l'Assemblée des notables. — Pellot, capitaine de navire à Bayonne, dont la requête est appuyée par Me Lesseps, de Bayonne, ancien consul général de France en Russie. — Molina. — Gignoux de Garlande, ruiné par la déclaration de paix, etc.

C. 3569. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1788-1789. — Sauf-conduits et surséances. — Le sieur Manèque : demande en surséance fondée sur ses services. Mémoire intéressant sur le siège de la Guadeloupe, et les menées des Anglais pour enlever en 1758 la Martinique par sa connivence prétendue ; et attestation du marquis de Beauharnais, 20 août 1781, de la fidélité du sieur Manèque et des pertes qu'il avait subies, à cause d'elle, par la confiscation qu'avaient faite sur lui les Anglais de la Guadeloupe, de toutes ses marchandises et cargaisons pour se venger de ce que paraissant conniver avec eux pour la création d'un parti à la Martinique, il avait fait arrêter et pendre comme espion un officier anglais déguisé, que lui avait donné le général Wiancromp, commandant de la Guadeloupe avec la mission de fomenter des troubles dans la colonie. Autre attestation de M. de La Rivière, ancien intendant de la Martinique, comme quoi il avait été prévenu d'avance par le sieur Manèque des machinations des ennemis, dont lui-même avait informé le général de Beauharnais, commandant des îles. — Mémoire du sieur Fontanilhe. — « A Bordeaux, surtout, un vrai créancier n'accorde de terme que celui qu'il ne peut refuser » ; d'où l'on conclut qu'une partie dés signatures si sévèrement exigées par la chambre, pour qu'elle donne son avis, sont des actes de complaisance.

C. 3570. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1788. — Sauf-conduits et surséances. — Le chevalier Petit contre Mme d'Anglure, sa parente, afin d'atteindre la fin d'un procès interminable. — Les sieurs Castets et Testelin, marchands de Dax, chargés par leurs concitoyens de présenter à l'intendant un placet en forme de remercîment au Roi pour l'institution d'un grand bailliage à Dax : « l'inac « tion presque absolue de tous les tribunaux de justice « dans la présente ville et dans les environs, ayant occa « sionné une inertie presqu'absolue dans le commerce », en butte à des attaques secrètes par lesquelles leurs créanciers sont depuis lors ameutés et dirigés contr'eux pour les mettre en faillite. — Brethoux de Labarde, Américain, conseiller à la Cour des Aides.

C. 3571. (Carton.) — 65 pièces, papier.

1788-1789. — Sauf-conduits et surséances. — Baran. — Gayral, marchand cordier de Villeneuve-d'Agenais. — Dacosta, etc.

C. 3572. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1789. — Sauf-conduits. — Filhol. — Salom. — Castets et Testelin. — Surséance pour le sieur de Feuillide, ancien capitaine de dragons, ayant obtenu, en 1782, la concession des marais de Gabarret, Barbottan, Créon et Herré, d'une contenant de cinq mille arpents, et, au moyen de canaux et travaux d'art, desséché une partie considérable, à l'avantage de la santé publique, de l'agriculture et de tout le pays environnant, mais ruiné par ces entreprises. — Heary, Romberg et Bapt, armateurs, dont le maintien en bonne situation commerciale intéresse tout un quartier de la colonie de Saint-Domingue.

C. 3573. (Carton.) — 96 pièces, papier.

1788-1789. — Sauf-conduits. — Besse, capitaine. — Doat. — Vivien Labord. — Gounon, etc., etc.

C. 3574. (Carton.) — 139 pièces, papier.

1788-1789. — Sauf-conduits. — Pedesclaux. — Chappe. — Branlès. — De Coquet. — Doliveira. — Le comte de Galard de Béarn, lieutenant de maire de Bordeaux. — Labadie. — Boyer, d'Agen. — Note de l'intendant : « dans un temps où tout le monde se plaint des « sauf-conduits, je trouve que le consentement de la « moitié des créanciers n'est pas suffisant. »

C. 3575. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1789. — Sauf-conduits. — Le Baron. — Du Perrier. — Denis Lambert, cafetier de la Comédie, à Bordeaux. — Degans et Veyssier. — Ambert, raffineur. — Lafaye et Raymond. — Dame Barberin. — A partir du 14 octobre 1789, les sauf-conduits sont refusés : *les circonstances actuelles ne permettant pas au ministre d'accorder ces grâces,* signé : le comte de Saint-Priest : — intendant, Camus de Néville.

C. 3576. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1729-1771. — ÉVENEMENTS. — Inondations. — Correspondance des intendants Boucher, Fargès et Esmangart avec le ministère et les subdélégués, concernant les inondations de la province en diverses années : 17 novembre 1766 ; — janvier 1768 ; — 7 avril 1770 ; — mai 1771. — Requêtes en diminution d'impôt présentées par les paroisses et les habitants victimes du désastre. Mention de la belle conduite au faubourg de Longueville, à Clairac, du subdélégué Beloc de Gauzelle, et du vicaire, l'abbé de Raymond, auquel le contrôleur général d'Ormesson écrit pour le remercier de son zèle. — Les habitants de la terre de l'Isle, appartenant au ministre Bertin. — La ville de Condom ; — les bourgs de Floudès, Barie, Meilhan, Coutures, riverains de la Garonne, etc., demandent la diminution de leurs impositions, à cause des pertes qu'ils ont subies.

C. 3577. (Carton.) — 101 pièces, papier.

1770-1771. — Inondations. — Demandes de gratifications et secours à la suite de l'inondation de 1770. — Un cordier de la paroisse Saint-Michel de La Réole, nommé J. Delas, ayant perdu par l'inondation douze mille livres, aurait pu éviter cette perte s'il n'eût employé son temps et ses efforts à sauver douze familles qu'il retira chez lui. — Requête, au nom de leur communauté, des consuls de Coutures sur Garonne, en Bazadais. — État des pertes et des secours : la subdélégation de Bordeaux a perdu un million cent quarante sept mille livres ; les subdélégations de La Réole, Marmande, Nérac, Condom, Bazas et Casteljaloux, ensemble ont perdu deux millions : État accorde cent mille livres de deniers comptant, en

forme de premier secours ; on forme, en outre, des tableaux de proposition de décharges sur les vingtièmes. — Unanimité des demandes de suppression des plantations et piquettements faits dans le lit de la rivière en vue de capter des alluvions pour accroître les îles que les particuliers y possèdent. — Correspondance de l'intendant avec le receveur des tailles Mel de Saint-Céran, et le receveur général Marquet, concernant l'époque à fixer pour les mandats de l'intendant sur la caisse des tailles, où le Roi a ouvert en faveur des plus malheureux inondés un crédit de cent mille livres.

C. 3578. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1768-1771. — Inondations. — Correspondance des inten dants Fargès et Esmangart avec le ministère concernant les secours en argent et en subsistances qu'il est nécessaire de réunir au plus vite. Fargès propose le changement d'affectation d'une somme de cinquante mille livres destinée à encourager les défrichements : quinze mille suffiraient, d'autant plus que les défricheurs jouissent déjà de l'exemption de dîmes et d'impositions pendant vingt ans, et après ce temps, de la réduction à perpétuité à la cinquantième gerbe des dîmes dans les landes de Bordeaux. (Dans le même pays, la dîme sur les champs non à défricher s'élève jusqu'à la huitième gerbe.) — Envoi par le gouvernement de graines de pin et de pommes de « terre pour planter dans les landes. « Cette denrée (la « pomme de terre) a été reçue avec plaisir et comme il « s'est trouvé dans quelques paroisses des subdélégations « des curés originaires des provinces où cette plante est « cultivée, j'ai lieu d'espérer beaucoup de succès de leurs « encouragements (1769) ; j'ai fait faire du pain avec des « pommes de terre dans les proportions indiquées par le « mémoire imprimé. » — Belle lettre du subdélégué Pouget, relativement à la disette du pays, et aux moyens de la combattre, auxquels il s'engage de sa personne et de ses biens. — États de répartition de secours dans les subdélégations de Marmande et d'Agen.

C. 3579. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1770. — Inondations. — Appréciation par les subdélégués des dommages causés par l'inondation de 1770. — État de l'emploi d'une somme de trois mille livres offerte par un citoyen charitable à l'intendant pour servir au soulagement des inondés : le don est anonyme. — État de répartition d'une autre somme de quarante quatre mille livres remise par l'intendance aux subdélégués. — Prêts divers aux villes et villages. — Secours gratuits en fèves, avancés par les curés, que l'administration indemnise. — Prêts au curé du Porge, et aux gens de Carcans, en Médoc, sous la seule condition de rendre après un an les trois quarts des sommes prêtées pour achat de subsistances et de semences, l'État se chargeant du dernier quart, et des intérêts. — Distribution dans Bazas et lieux circonvoisins d'une charité anonyme de quinze cents livres. — Ordonnances de l'intendant Fargès tirées sur la recette générale et acquit des parties prenantes. — État administratif des sommes imposées en 1770 sur différentes paroisses des landes de Bordeaux pour le remboursement de celles qu'elles ont reçues par avance, à l'effet d'être mises en état d'acheter des blés de subsistance.

C. 3580. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1770-1774. — Inondations. — Les matelots de Barsac et de Gironde, qui se sont distingués pendant l'inondation, proposés pour des récompenses. Le curé de Gironde, qui pour sa belle conduite a reçu une pension de mille livres, écrit : « Je resterais consterné d'une gratifica « tion honorable, dont notre prince a favorisé nos démar « ches dans le désastre du 9 avril dernier, si mes adjoints « dans cette opération restaient ignorés après y avoir con « couru de leurs peines et de leurs risques autant que « celui qui en recueille seul la récompense. » — Dévouement du matelot Bertrand Hache et de ses camarades de Barsac : l'intendant se préoccupe de leur faire obtenir un témoignage honorifique dont ils seraient plus fiers que de l'argent reçu ; le ministre entre dans ces vues. D'ailleurs le contrôleur général serait disposé à accueillir la demande suggérée par l'intendant d'une somme de cent mille livres pour secourir les malheureux ; mais le refus par le Parlement d'enregistrer l'édit du second vingtième, joint aux remontrances qu'on en attend, gêne beaucoup le gouvernement. — Rapport général d'Esmangart sur l'ensemble des pertes et du désastre. — États partiels de distributions de secours.

C. 3581. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier

1723-1727. — Incendies. — Correspondance de l'intendant Boucher avec le ministère et les subdélégués, concernant des demandes de secours pour incendie, formées, entre autres, par : — un collecteur de tailles de Montaigut en Agenais, qui ne peut plus lever sur ses contribuables les impositions auxquelles le rôle, brûlé par accident, les avait inscrits ; informés du fait, ils refusent tous de payer ;

— le sieur de Ferrand de La Tour, gentilhomme, habitant La Réole ; — Dunoguès de Castelgaillard, perte et incendie de maison et meubles ; — Bourriot, subdélégué à Bazas, déjà ruiné par les billets de banque, incendié ; — le sieur de Plaisance, lieutenant au présidial de Bazas ; — Labitz, Bérau, Partarrieu, Bérail, Sangosse, etc… ; — incendie considérable dans la ville de Sarlat, dont les victimes sont exemptées des arrérages de leurs impositions.

C. 3582. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 104 pièces, papier.

1727-1729. — Incendies. — Requêtes en obtention de secours ou diminution d'impositions pour cause d'incendie, par : — J. de Labrousse, à Sarlat ; — le sieur de Monlezun, capitaine de cavalerie ; — Lapeyre de Giscos ; Labarrière, à Bazas ; — de Caubeyre à Condom ; — Briest des Esseintes ; — Lacarrière Saint-Pau ; — Cbampier, ancien capitaine au régiment royal des vaisseaux, résidant à La Feuille, en Agenais ; — La Tour de Fontvidal, à Flaujagues, etc.

C. 3583. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1769-1731. — Incendies. — Requêtes en obtention de secours pour cause d'incendie, par : — Daubebard de Férussac ; — Pellé de Bridoire, à Cazaugitat ; — De Püs, à Damazan ; — de Laboyrie, conseiller au Parlement ; — Malvin, gentilhomme de Nérac, dont les bois de pins et chênes-lièges ont été incendiés à Lausseignan en Albret, dans l'Élection de Condom, etc.

C. 3584. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

1689-1760. — Événements et incendies. — Ordonnance de l'intendant Bazin de Bezons, approuvant une délibération prise par les paroissiens de Sainte-Colombe de Bordeaux, à la suite de la chute de leur église, qui vient (2 décembre 1687) de tomber par caducité, par laquelle, au lieu de la relever, ils proposent de reprendre l'achèvement de celle qui, commencée en 1529, avait été interrompue, n'y ayant d'ailleurs presque plus qu'à la couvrir ; ils désirent, à cet effet, être autorisés à aliéner pour dix mille livres des fonds de la fabrique. — Événements dans le port de Bordeaux, de 1701 à 1753. — État de la dépense à faire pour relever le ponton enfoncé dans la rivière devant Bordeaux au port de la Grave, et des navires qui pourront aider à ce relèvement, lesquels sont, à la date du 4 juin 1701, le *Rossignol,* la *Gènête,* la *Catherine,* de Rotterdam, la *Paix,* la *demoiselle Gertrude,* d'Amsterdam, la *Fortune,* le *Marchand de peaux,* de Hambourg, bâtiments sans éperon ; le *Saint-Jean,* de Hambourg, le *Prophète Elie,* d'Amsterdam, les *Trois Frères,* d'Amsterdam, le *Saint-Pierre,* de Dunkerque, capitaine André du Massy, bâtiments avec éperon. — Mise en vente, par l'ordre de l'intendant, dans la vue de l'intérêt du port de Bordeaux, et malgré l'opposition du propriétaire, d'un navire coulé par fortune de mer, et retiré ensuite, dont le corps flottant et les débris auraient pu gâter la rivière : dans les mêmes circonstances, les jurats ont fait plus d'une fois dépecer des vaisseaux coulés sans que l'Amirauté eût eu à en connaître. — Rapport adressé par l'intendant Boucher au cardinal Fleury, au garde des sceaux, au contrôleur général et à M. de Maurepas, d'un coup de temps N-O et O-S.-O, rare dans le pays, survenu dans le port, qui a fait dériver tous les navires pendant la nuit du 26 au 27 octobre 1734, en rompant leurs ancres, dont plus de vingt furent emportés par les vents et les courants jusqu'à une lieue ; plusieurs autres renversés les uns sur les autres, et rassemblés en peloton qui fut sauvé par l'entremêlement de leurs ancres. Tremblement de terre à Macau (Médoc) ; tentatives inutiles de relever le *Poly,* échoué pendant la tempête. — Incendie en rade, du vaisseau la *Galathée,* qui a failli brûler le port, rempli de cent vaisseaux, par l'avarice ou la négligence des armateurs qui, pour épargner la dépense, ne mettent que des enfants pour garder leurs navires quand ils sont en charge. — Mention d'un ouragan très fort, le 4 avril 1753. — Annonce de décès de plusieurs personnages : le président de Ségur (1718) ; le président Barbot ; le premier président de Lacaze (9 décembre 1734) ; — De Carle, jurat (1750).

C. 3585. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

1704-1764. — Incendies de monuments publics et d'archives. — Incendie du palais de l'Ombrière dans la nuit du 1er février 1704, et procès-verbal dressé par le premier président Dalon et cinq conseillers en la grand Chambre, nommés par le Parlement commissaires à cet effet, constatant l'entier anéantissement de la grande salle des audiences, de celle des enquêtes et de celle des requêtes : « 1° Dans le comble de laquelle salle de l'audience, il y avait
« une grande quantité de liasses, registres, arrêts, procé
« dures et autres papiers ; — 2° de la grand Chambre, au-
« dessus de laquelle il y avait une chambre et, plus haut,
« un comble remplis d'une grande quantité de papiers de
« même qualité que ceux qui étaient sur ladite salle de
« l'audience, tous absolument brûlés ; — 3° d'un salon
« pour communiquer à la Tournelle et aux chambres des

« enquêtes, anéanti avec une quantité de papiers de même « nature que ceux ci-devant exprimés. » — A la suite d'une visite et état de lieux signés des ingénieurs du Roi, Chanteloup et Augier, et de l'architecte de la ville, Noailles, des lettres patentes imposent de cinquante mille livres pour la réparation du palais, les généralités de Bordeaux, Limoges et La Rochelle comme formant le ressort du Parlement de Bordeaux. — Incendie, en 1716, de l'Opéra de Bordeaux, appartenant au sieur de Barbarin pour la propriété de la maison et de l'immeuble, auquel on avait promis, le voyant ruiné par cet accident, une indemnité de vingt-cinq mille livres sur les bénéfices futurs de la loterie royale ; le contrôleur général Law demande à l'intendant des renseignements (1720) sur l'affaire. — Incendie, 3 décembre 1718, de la fonderie de la Monnaie, au-dessus de laquelle était situé le bureau des trésoriers de France en Guienne, avec ses archives. — Incendies divers : — le 15 janvier 1731, dans la salle de la comédie, lequel faillit brûler le plus riche quartier de la ville ; — le 10 août 1737, de plusieurs maisons, qui aurait détruit une grande partie de Bordeaux sans les efforts de la garnison et des citoyens : le cardinal Fleury fait féliciter l'intendant Boucher, les officiers de Talleyrand et d'Harville et le jurat Larivaux, qui se sont très particulièrement distingués ; — le 30 mars 1740, de l'hôtel du premier président Leberthon, auquel on offre, avec l'agrément du ministère, l'hôtel-de-ville comme habitation et le Roi lui accorde une indemnité de cent mille livres ; — le 2 octobre 1762, du port de Bordeaux, où huit navires sont anéantis ; — 1769, de la raffinerie Boucherie, à l'occasion duquel les fermiers généraux élevaient la prétention de faire payer les droits de consommation sur les sucres incendiés : l'intendant en fait ordonner la remise entière.

C. 3586. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1725-1777. — Incendies chez des particuliers. — Correspondance de Boucher, Tourny, Boutin et Esmangart avec les ministres de Breteuil, d'Ormesson, Orry, Chauvelin, Machaut et Trudaine, concernant : le sieur de Comarque ; le sieur de Cugnac, — la dame de Tastes de Lillencourt, à Clairac ; etc. — Nombre d'incendies sont relevés dans la juridiction de Montpazier en 1733, et dans celle de La Linde.

C. 3587. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1721-1765. — Assassinats et meurtres. — Correspondance des intendants avec le ministère pour l'informer des événements. — Le curé de Cailladelles (Lot-et-Garonne), objet d'une tentative d'assassinat par deux individus masqués, qu'on croit avoir été poussés à ce dessein par les nouveaux convertis de la paroisse, irrités de la sévérité du curé. — Un sergent recruteur tué par deux recrues dans le bois de Fauguerolles, sur le chemin de Casteljaloux ; — un toucheur de bœufs atteint d'un coup de pistolet par un cavalier, plus ou moins gentilhomme, pour ne pas s'être dérangé à temps sur le grand chemin : avec la circonstance aggravante pour l'assassin qu'il avait fait trois fois long feu de son premier pistolet et néanmoins tiré le second, dont le premier coup renversa le toucheur ; le ministre prescrit les plus actives recherches, qui n'aboutissent pas. — Coups de bâtons entre paroisses à la fête votive de Perville, juridiction de Férussac. — Assassinat de Mlle Dudon, sœur du procureur général au Parlement, et de sa femme de chambre. — Lettres de l'intendant au ministère expliquant pourquoi l'on ne découvre jamais aucun criminel, ni accusé, puisque, avant de le poursuivre, il faut à chaque fois se livrer à une enquête très approfondie pour savoir à qui, du Parlement, des seigneurs hauts justiciers ou de la maréchaussée, incombe le devoir de poursuivre et la responsabilité des frais de justice. L'intendant demande une solution à cet état de choses.

C. 3588. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1718-1748. — OBJETS DIVERS. — Délations et dénonciations contre les fonctionnaires et les seigneurs. — Le sieur de Maisfrand : l'intendant de Courson le défend énergiquement contre de faux mémoires adressés au contrôleur général. — Le comte de Lur, à Fargues-de-Langon, accusé par le curé, au nom des habitants, de violences, vexations et injustices qui forment une tyrannie insupportable sur les gens de sa terre (1728), spécialement au point de vue des corvées en argent et en nature, pour le refus d'une desquelles un particulier a été tué d'un coup de fusil par un des domestiques du seigneur. Le ministre Chauvelin écrit : « Lorsque vous aurez vérifié les faits, vous me « mettrez en état de rendre compte au Roi d'une oppres « sion si contraire aux intentions de S. M., qui veut que « les habitants des campagnes vaquent librement et paisi « blement à leur travail. Les comtes de Lur et Uza ont fait « emprisonner des hommes et des femmes, et de leur « autorité privée les ont fait mettre au carcan pour des « raisons très légères ; ils ravagent avec des meutes les « champs et les vignes en temps prohibé ; ils ont désarmé « les habitants et enlevé les habits des milices ; aucun « charroi n'est dû, et la paroisse est excédée du nombre « des charrois que le seigneur lui impose ; quant au corps

« de justice seigneurial, il est formé d'un simple juge pos « tulant, et, pour procureur d'office, d'un valet servant à « table. » De ces accusations il ne paraît absolument prouvé, après enquête (Voir, plus bas, C. 3589), que le fait général, dans le pays, d'avoir été établi par les seigneurs des corvées sans titre, en nourrissant seulement les bouviers et les bœufs. — L'intendant Boucher défend très vivement son subdélégué de Bazas, injustement dénoncé au ministère. — Le curé de Coutras dénoncé pour sa tolérance envers les nouveaux convertis, qui avait fait manquer un projet de confiscation de la succession d'un nouveau converti, formé par un catholique se faisant fort de prouver la mort de celui-ci dans la religion protestante, preuve dont le résultat eût été, d'après la loi, que le catholique dénonciateur et parent eût été envoyé en possession de l'héritage. C'est un jésuite, le P. Rouillac, auquel l'intendant avait demandé des renseignements, qui le défend et le fait exempter de la lettre de cachet portée contre lui. — Les jurats de La Réole, accusés de concussion pour avoir voulu hausser le tarif d'un octroi sans autorisation préalable. — Dénonciation contre le P. Lousteau, supérieur général de la congrégation des Exempts, à Blaye. — Mœurs d'une petite ville du Midi en 1740 : les exactions du juge de Villeréal, et preuves de la tyrannie sans contrôle des petits juges dans leur ressort.

C. 3589. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1748-1760. — Délations et dénonciations. — Les habitants de Siorac (Dordogne) demandent qu'une masure située au milieu du bourg, qui paraît avoir été un temple et un cimetière protestant, soit confisquée au profit de la paroisse, mais il ne veulent pas signer la requête : « Votre « Grandeur n'est pas bien informée de l'autorité que les « seigneurs des provinces exercent à l'encontre de leurs « tenanciers, et c'est un fait si réel que si ces habitants « déterminés à recourir à l'autorité de Votre Grandeur « n'avaient pas eu la précaution de déguiser leurs seings » *pour pouvoir les désavouer en cas de renvoi,* comme ils « ont fait, ils auraient vendu à bon compte leur repos et « leur tranquillité. » (1750) — Plainte contr le nommé Yves Reslou, juge d'une terre du duc de Duras, située en Bretagne, à Pléguien (arrondissement de Saint-Brieuc), communiquée par erreur à l'intendant de Guienne, dans la Généralité duquel se trouve le duché de Duras (1754). — Dénonciations de fonctionnaires sous des noms supposés, dont ni l'intendant, ni le ministre ne tiennent compte (1758) après vérification.

C. 3590. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

1766-1776. — Objets divers. — Secours aux manufactures qui intéressent le gouvernement. — Correspondance des intendants Fargès, Esmangart, de Clugny et Dupré Saint-Maur avec la Cour, concernant : le compte annuel, argent et matières, de la manufacture de toiles de coton et indiennes siamoises établie à Montignac : la première difficulté a été de trouver à un prix ordinaire des fils de la qualité requise : ceux de Nérac étant trop gros, ceux de Rouen, Picardie et Flandre trop chers, ceux de la fabrique et filature d'Eymet pas en quantité suffisante, on se proposerait d'en faire filer dans la montagne de Tarare, à Saint-Symphorien-en-Lay. — Intervention de l'intendant aux contrats avec les contre-maîtres, aux marchés pour la construction et l'établissement des prix des produits manufacturés. — Prêt de six mille livres par l'intendant Boutin, à la création, à Périgueux, d'une manufacture de serges et turquoises cannelées. — Projet de racheter à des juifs, auxquels ils viennent d'être vendus, le bâtiment et les ustensiles de la fabrique de Montignac, qu'on doit considérer comme un levain et un germe d'industrie pour le Périgord.

C. 3591. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier ; un plan.

1759-1780. — Objets divers. — Plan de la manufacture et de l'hôpital de Montignac en 1765, et arrêt du Conseil décidant que la totalité des terrains, bâtiment et dépendances de l'ancien monastère de Sainte-Claire, continuera d'appartenir à l'hôpital, et la partie convertie en promenade publique conservera cette destination. — Projet de l'abbé de Laborie, vicaire général de Sarlat, d'établir dans le dépôt de mendicité de Montpazier une fabrique qui donnerait du travail à vingt-quatre pauvres enfants. — Projet d'établissement à Bordeaux d'un hôpital de vénériens ; consultation signée des médecins Grégoire, Boniol, Barbeguière, Betbéder, Lamontagne, Lafourcade, Chaumont et Laporte sur l'efficacité du traitement Keyser appliqué à des malades attaqués de syphilis ; lettre de Daubenton (1763), commissaire de la marine à Bordeaux, proposant l'établissement de l'hôpital des vénériens, de concert avec la marine, qui y ferait entrer ses malades. Correspondance de la Cour avec l'intendance, relative à cet objet ; après beaucoup de mémoires, lettres, recommandations du projet par les officiers supérieurs de la garnison, et le maréchal de Mouchy en personne, autres lettres et requêtes l'appui signées des commandants militaires de Blaye et

officiers : De Chancel, de Cheverry, de Belot, de la Mote, d'Arcambal, de Montauzier, de Barbançon, d'Ossun et de Choiseul, on se borne, en définitive, à approprier une salle supplémentaire dans les hôpitaux déjà établis. — Reconstitution des louveteries dans les provinces.

C. 3592. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

1770-1782. — Objets divers. — Secours aux manufactures qui intéressent le gouvernement. — Ordonnance d'une somme de mille livres délivrée à titre de prêt à l'abbé de Laborie pour sa manufacture de Montpazier, dont l'objet est de réunir les enfants de mendiants errants et de les instruire. Il a déjà fondé la manufacture de coton dans laquelle quatre-vingts ouvriers travaillent ; il y a ajouté une annexe pour l'atelier des tissus de laine, et il a besoin du concours de l'administration pour l'établissement d'un atelier de filles. Il demande un secours de douze mille livres sur le fonds des loteries, la Guienne étant de toutes les provinces celle qui alimente le plus ce fonds. — La duchesse de La Rochefoucault d'Amville, protectrice de ces projets, fait monter dans toutes ses terres des métiers de rubans de fil. — Procès entre le chapitre de Sarlat, au nom duquel agit l'abbé de Laborie, et la municipalité de Montpazier, qui après s'être opposée à la réunion de l'ancien hôpital à la maison de charité, qu'on crée, revendique le droit d'administrer les deux établissements, ou tout au moins la prépondérance dans les réunions du bureau. On y rappelle les origines de la question : un ancien hôpital sans emploi, mais renté de quatre cents livres ; une fondation par la dame de Gironde par testament de 1699, et l'exécution de cette fondation réalisée en 1760 par le chapitre de Sarlat, d'une maison de charité et d'une filature sous la direction de sœurs hospitalières, et l'absorption du premier établissement par le second pour subvenir aux dépenses de la manufacture.

C. 3593. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier ; 1 plan.

1775-1778. — Objets divers. — Epizooties. — Salubrité. — Instruction du ministère : *Avis aux peuples des provinces où la contagion sur le bétail a pénétré.* — Instruction de Bellerocq, artiste vétérinaire, *sur la maladie du claveau ou picote. — Recueil d'observations sur les différentes méthodes proposées pour guérir l'épizootie des bêtes à cornes,* par Vicq-d'Azyr, médecin envoyé par ordre du Roi. — Développement, dans un mémoire imprimé, du plan adopté pour détruire la maladie des bestiaux du Midi de la France (1775) : renoncer aux secours de l'art, abattre les bêtes malades avec indemnité par l'État du tiers de leur valeur, mettre l'épizootie en état de siège en la resserrant par des régiments que commanderont le maréchal de Mouchy et le comte de Périgord avec la plénitude des pouvoirs de généraux d'armée, la rivière de Garonne devant être une limite infranchissable entre le Périgord et le pays des Landes et du Bordelais. Interdiction absolue de passage à travers le cordon sanitaire : c'est pour avoir précédemment déplacé les troupes que la maladie s'est fait jour de nouveau dans les provinces qui en avaient été délivrées : on dirigera les bœufs sains vers les parties de la province qui n'ont pas été atteintes. — Mémoire de M. de Secondat, directeur de l'Académie de Bordeaux, sur la maladie épizootique. — Instruction de Vicq-d'Azyr sur la manière de désinfecter une paroisse. — Transfèrement hors du faubourg Saint-Seurin du magasin à poudre qu'on y avait porté après l'explosion de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jalle ; parmi la correspondance à laquelle donne lieu cette affaire se trouve une lettre du maréchal duc de Mouchy à l'intendant Dupré Saint-Maur (1783) dans laquelle il lui fait son compliment sur la réussite des ballons, dont celui-ci avait soutenu et favorisé l'expérience.

C. 3594. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 116 pièces, papier ; 1 plan.

1761-1780. — Objets divers. — Procès de l'abbaye Sainte-Claire de Mont-de-Marsan contre les jurats de Gabardan sur l'exemption de toute imposition royale et l'indépendance absolue, dont paraît jouir la paroisse d'Estigarde appartenant à l'abbaye. — Procès de tailles contre l'évêque de Condom et son chapitre sur des biens que l'Election vient de déclarer roturiers, et par conséquent taillables. — Demande par la ville de Tartas du rétablissement en sa faveur de l'usage ancien selon lequel les vins des habitants étaient vendus au détail dans les hôtelleries, par préférence aux vins des forains ; l'intendant repousse cette demande en s'appuyant sur l'édit d'avril 1776 qui a établi la liberté et la concurrence du vin dans toutes les provinces. — Restriction, sur les observations de Dupré Saint-Maur, des droits sur le verre, qui sont sans proportion avec la valeur des objets imposés. — Demande par le sieur Lafourcade, au ministre Necker, d'être agréé pour traiter de l'office de procureur du Roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Guienne.

C. 3595. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1779-1781. — Objets divers. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec le ministère, concernant : — la pleine exécution de l'édit d'avril 1776 sur la liberté de circulation du vin, réclamée par la ville de Bergerac, contre l'exemption d'y être soumise que vient d'obtenir la ville et la sénéchaussée de Bordeaux, par des lettres patentes spéciales qui détruisent cette liberté en y maintenant le régime d'exception dont elle vit ; ou bien que le privilège que Bordeaux s'est fait rendre soit étendu à Bergerac et à La Réole ; — la liberté demandée par les ouvriers artisans de la Sauvetat et des faubourgs de Bordeaux d'étaler, porter et vendre leurs ouvrages dans la ville, sans être forcés de se faire recevoir maîtres dans les corporations urbaines ; — le compte des impositions du pays de Labour, en 1777-1778, et des bastilles du Tursan, Marsan et Gabardan, demandé en copie certifiée de l'intendant par le directeur-général des finances Necker ; — la réunion aux corps de ville, par rachat, des nouveaux offices créés et mis en vente eu venu de l'édit de novembre 1774 ; — le projet de bâtir une nouvelle ville (1779) pour remplacer celle de Saint-Jean-de-Luz, et les exemptions demandées par les sieurs Lemit, entrepreneurs de cette création, lesquelles seraient : la liberté absolue du commerce à l'entrée et à la sortie, l'habitation sans la naturalisation, l'indépendance complète de tout droit à payer au domaine, et pas d'impôts pendant un temps déterminé ; — la demande d'exemption du droit de fret de sept livres par tonneau de charbon, supporté par les navires neutres qui viennent à Bordeaux apporter le charbon du Hainaut, et qui en augmente tellement le prix qu'on y préfère le charbon d'Angleterre : les consommateurs et usiniers se joignent au sieur Coppens, de Dunkerque, fournisseur à Bordeaux, pour demander la suppression ou la modération de ce droit sur les neutres, au moins jusqu'à ce que l'on puisse charger sur les navires français ; — l'abonnement des vingtièmes du pays de Mont-de-Marsan ; — la demande en faveur du collège de Condom d'une somme annuelle de quatre mille livres à prendre sur les économats ; — la réclusion d'un maniaque, et considérations de l'intendant sur l'utilité de créer pour les aliénés des hôpitaux spéciaux ; leur renfermement dans les hôpitaux ordinaires, avec les précautions à prendre pour ne pas les laisser mêlés aux autres malades, n'en fait que des prisonniers et des victimes. — L'intendant Dupré Saint-Maur propose au ministère la création à Bordeaux d'un bureau exclusif pour le courtage des assurances ; la chambre de commerce s'oppose au projet.

C. 3596. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1778-1789. — Objets divers. — Correspondance de Dupré Saint-Maur et de Camus de Néville avec le directeur général Necker et ses successeurs, concernant : — l'interprétation donnée par le Roi à l'arrêt du conseil du 2 novembre 1777, relatif aux vingtièmes, en réponse aux remontrances du Parlement de Paris ; — la refonte générale des rôles des vingtièmes, afin d'arriver à l'uniformité des mesures de terres, grains, poids, liquides, en prenant pour base celles de Paris ; — l'admission dans la corporation des orfèvres, sans brevet d'apprentissage, d'un ouvrier de Bordeaux ; — la sensation causée dans la Généralité par la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la Hollande (1781), dont les vaisseaux de celle-ci étaient très utiles pour le transport des vins de la Guienne ; le ministre informe l'intendant que des mesures vont être prises pour rassurer et protéger le cabotage et le long cours ; — les lettres de réhabilitation du sieur Bonis, de Périgueux ; — la prétention des marchands d'Agen (1780) de faire revivre un arrêt du Conseil, Confirmatif de leurs anciens privilèges, défendant à tous marchands forains de vendre des marchandises dans la ville hors les temps de foires, à moins d'y avoir maison, domicile d'un an, terre ou vigne. Necker la repousse énergiquement ; — l'importation des serrures venant d'Allemagne ; — les lettres de noblesse du sieur Papon, gentilhomme servant de Madame. — Demande par le ministère qu'il soit dressé dans les subdélégations de Castel-jaloux, Thiviers, Monflanquin, Villeneuve, Périgueux, Sarlat, Nérac un état des usines, forges et bouches à feu qui y existent ; on y ajoute des verreries et faïenceries : les subdélégués demandent tous ce que signifie le mot « usine » ? Malgré le refus des maîtres de forges de donner des indications, le tableau général pour toute l'intendance est fait en 1780 : on ne se sert nulle part de charbon de terre. — Rappel dans la correspondance entretenue sur cet objet, entre le bureau du commerce et l'intendant Néville, d'une demande d'un tableau concernant les négociants qui se sont le plus distingués dans la Généralité.

C. 3597. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1783. — Objets divers. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec le directeur général des finances Necker, concernant : — l'autorisation à la paroisse de Saint-Pastour de s'imposer de deux cent quinze livres pour acquitter des dettes communales ; — les observations des Etats

de Bretagne contre l'introduction dans le Labour et le pays de Bayonne, par le port de Saint-Jean-de-Luz, des sardines d'Espagne et de Galice, qui ne manquerait pas de faire une grande concurrence, dans l'un ou l'autre des cinq ports de Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne et Celte où le débouché de la sardine bretonne s'est jusqu'à présent exclusivement opéré : l'avis du subdélégué de Bayonne est d'autoriser néanmoins l'entrée des sardines de Galice, vu la nécessité du temps et le résultat négatif de la pêche de la morue dans la dernière campagne ; — la proposition des régisseurs généraux des convois militaires de modifier la direction des routes d'étapes en se chargeant de l'entretien du réseau plus court qu'ils proposeraient ;— les abus signalés dans la perception de la taille par les officiers de l'Election de Sarlat : extension abusive des privilèges des villes franches ou abonnées aux propriétés possédées dans d'autres paroisses par les bourgeois de ces villes ; usage des nobles de faire valoir pour l'exemption, outre les quatre charrues que les règlements leur accordent avec l'étendue de terres qu'elles peuvent représenter, des vignes, bois et prés en quantité indéterminée ; multiplicité des brevets de retraite créés par l'édit de novembre 1750, et qui, en faisant une noblesse militaire, fait en même temps des officiers retraités autant d'exempts de la taille. — Correspondance de l'intendant avec le directeur général, justifiant le retard du versement des impositions du pays de Labour ; trente-cinq paroisses, un sol infertile, l'abandon de la pêche de la morue par la levée pour la flotte royale de tous les marins du pays, l'émigration en Espagne de ceux qui peuvent se sauver ; d'ailleurs les impositions françaises n'y datent que de très peu de temps, puisqu'en 1780 le seul impôt jusqu'alors établi ne donnait que deux cent-cinquante livres d'abonnement pour toute la province, en vertu d'une convention de 1321 : ni taille, ni autre charge que l'entretien en tout temps d'un régiment de mille hommes pour la défense de la frontière. — Difficultés avec la ferme générale pour la levée du droit sur les fers au marché franc de Hasparren.

C. 3598. (Carton.) — 102 pièces, papier.

1983-1787. — Objets divers. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec les ministres de Sartine, Necker, de Vergennes, de Castries, de Ségur et les subdélégués, concernant : — une demande, appuyée par les administrateurs du Cap français, MM. d'Argout et de Vaisnes, de lettres de noblesse en faveur d'un négociant des îles, originaire de Bordeaux ; — l'indiscrétion de zèle d'un pasteur protestant de Nérac qui y tient des prêches publics, baptise, etc. ; il est engagé à la réserve et à la circonspection ; — la prétention de la ville de Condom d'être un franc alleu roturier, en vertu d'un arrêt de Conseil de 1693, qui l'aurait reconnue en cette qualité ; — les services rendus pendant la disette par le sieur Labarre, négociant de Bordeaux, attestés par l'abbé de Polignac, vicaire général de Condom ; — la réclamation contre l'Etat, formée par le sieur de Carry, et soutenue avec preuves par Dupré Saint-Maur, d'une somme de près de cent mille livres, oubliée dans un compte d'avance au gouvernement, et représentant le montant de l'escompte des lettres de change tirées sur la compagnie des vivres militaires.

C. 3599. (Carton.) — 73 pièces, papier.

1787-1789. — Objets divers. — Correspondance de l'intendant avec le ministère, concernant principalement l'exercice du droit de contrôle, d'insinuation et de centième denier dans les bureaux du domaine à Damazan, Domme, Estaffort et Excideuil.

C. 3600. (Carton.) — 31 pièces, papier ; 2 imprimés.

1781-1783. — Mémoire des pêcheurs du captalat de Buch, appelés les Bougès, tendant à la suppression du droit de huitain sur les poissons pêchés dans la petite mer et sur la côte, lequel avait été établi par les captaux en qualité de seigneurs souverains du pays et de la mer, et perçu ensuite au marché de Bordeaux, où le poisson avait dû être apporté par eux en exécution d'une ordonnance, datée du 20 juillet 1660, du duc d'Epernon, seigneur de Puy-Paulin, agissant comme captal de Buch ; mais la séparation de ces deux seigneuries par vente en 1713 du captalat au sieur de Ruat, et par engagement en 1723 du fief de Puy-Paulin au duc de Nevers, et ensuite par transaction de 1769 au duc de Polignac, avait dû avoir tout au moins pour effet de laisser la propriété de ce droit à celle des deux seigneuries pour laquelle et sur laquelle il avait été créé, sans que celle de Puy-Paulin y eût désormais aucun titre ; cependant, par une confusion de ces droits respectifs, un arrêt de 1742, émané de la commission pour la vérification des titres et droits maritimes, aurait anéanti ce droit entre les mains du dernier captal, et un arrêt du conseil des dépêches, en date de 1761, l'aurait attribué, en vertu des termes de son engagement, au seigneur de Puy-Paulin, duc de Nevers, des mains duquel il serait passé avec la seigneurie an duc de Polignac, dont les agents poursuivent avec force exactions le recouvrement du huitain sur les pêcheurs de la côte de Buch, et veulent même y assujettir le poisson qui vient de la mer de Bayonne,

à l'occasion de quoi la ville de Bordeaux se trouve menacée de perdre les arrivages du poisson de toute la mer. — Correspondance de l'intendant avec le ministère et le duc de Polignac, dans laquelle Dupré Saint-Maur, vu la question d'alimentation publique, propose l'idée de la suppression de ce droit si contesté, au moyen du rachat qu'en ferait la ville de Bordeaux sur ses finances ; le duc propose à son tour de remettre lui-même au Roi le domaine de Puy-Paulin, contre indemnité et compensation suffisantes, moyennant quoi le droit de huitain se trouverait anéanti par la bienveillance royale.

C. 3601. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1782-1786. — Objets divers. — Correspondance de Dupré Saint-Maur et de Néville, intendants de Bordeaux, avec les ministres de Colonia, Joly de Fleury, La Millière, d'Ormesson et de Vergennes, concernant : — la demande d'un brevet de maître mercier, faite par un maître fourbisseur, afin de se soustraire aux tracasseries du corps des merciers de la ville ; — celle d'un brevet de tourneur à Bordeaux, en faveur d'un sieur Saint-Jean, de Libourne, chargé à Bordeaux de quelques ouvrages pour la salle de spectacle ; — diverses autres demandes de brevets sollicitées par des ouvriers qui ne sont pas assez riches pour pouvoir faire les fonds de leur réception aux maîtrises ; — un échange entre le domaine et le sieur Ducrot de Betbéder, d'un droit de pêcherie sur l'Adour, dans la paroisse de Saubusse, utile à détruire comme étant un obstacle à la navigation ; — l'état de situation de la culture du chanvre dans la généralité, demandé par le ministre Joly de Fleury ; il s'y produit annuellement trente mille quintaux pour une consommation de quarante-six mille ; ainsi c'est, à raison de quarante à cinquante livres le quintal, une somme de huit cent mille livres d'importation par les étrangers ; — la demande des consuls étrangers que les formalités de l'acquit-à-caution en cas d'importation à l'étranger des denrées coloniales françaises soient supprimées, ou au moins rendues pareilles à l'usage des autres nations ; — le projet des sieurs Brun et Soulier, négociants à Bordeaux, d'établir dans le port des pontons de déchargement ; ce projet repoussé par les jurats et la chambre de commerce comme dangereux pour la rade, et devant priver les ouvriers du port de leur travail, fut recommandé, au contraire, en vue de l'utilité générale par l'ingénieur en chef Brémontier, et les ingénieurs de Peyronnet, de Pluviau et de Borda, et il fut enfin adopté par le Roi en conseil, le 24 juin 1786, dans un arrêt qui attribue la priorité du projet aux sieurs Senet, et compagnie, et l'avantage de l'exploitation pendant vingt années, sous la sous la condition que commerce sera entièrement libre de s'en servir ou de s'en tenir aux anciens procédés ; — le pavage et l'exhaussement de la rue du Jardin-Public réclamés par les habitants aux frais de la ville ; mais celle-ci s'en défend sur les dépenses qu'elle a dû faire pour l'établissement du Jardin ; — la demande par la juridiction de Sainte-Foy de nouveaux débouchés pour ses vins, avec la suppression des droits auxquels ils sont assujettis à l'exportation à l'intérieur et à l'étranger ; — la requête du sieur Herbinet, ancien sous-officier aux gardes-pompiers de Paris pour les incendies, envoyé ensuite moniteur à Brest pour apprendre le maniement à la marine ; il solliciterait l'emploi de chef pour l'instruction des hommes destinés à l'établissement des pompes au spectacle de Bordeaux ainsi qu'au service de la ville.

C. 3602. (Carton.) — 117 pièces, papier ; 1 plan.

1787-1789. — Objets divers. — Correspondance de l'intendant Néville avec les ministres de Villedeuil, de Breteuil, Necker, La Millière, Débonnaire de Forges, concernant : — la nouvelle opposition des jurats à l'établissement des pontons Senet, fondée sur la prétention qu'ils avancent d'être, au nom de la ville, propriétaires du port et du rivage ; nouveau rapport de Brémontier en faveur du projet, regardé comme très utile ; — divers projets de voirie urbaine pour les rues Leytère, Villedieu, Pontlong et adjacentes, rue du Jardin-Public, fontaine de Figuereau, et proposition de distribution d'eau dans la ville, par une entreprise particulière dont le directeur était le sieur Muller ; — la création à Bordeaux d'un comptoir de confiance où seraient vendues à prix fixe les marchandises qui y seraient déposées ; — la demande de création à Blaye ou à Paulliac d'une amirauté secondaire, ou port oblique, avec les mémoires et observations des capitaines au grand et au petit cabotage ; — la plainte des gens de La Canau contre ceux du Porge, lesquels ont intercepté le cours des eaux par des digues mises en travers de l'étang, et inondé les terres à seigle de la paroisse de La Canau ; — l'ordre du contrôleur général adressé au syndic de la nation juive espagnole et portugaise, à Bordeaux, d'avoir à inscrire sur les registres de cette nation, avec participation aux privilèges concédés aux juifs dans le royaume, les sieurs David Naquet et Moïse David, neveu, de Carcassonne ; — le brevet d'ingénieur-constructenr du Roi pour la courbe des bois de marine, sollicité par le sieur Migneron de Broqueville, constructeur du pont de Brienne, à Bordeaux ; — la demande des habitants de Caudéran d'établir une boucherie

dans leur paroisse, à la charge d'indemniser les bouchers de Bordeaux ; — la demande par l'abbé Sicard d'un brevet d'instituteur royal des sourds-muets vivement appuyée par l'intendant ; — un projet de règlement pour prévenir les incendies dans le port de Bordeaux, présenté par M. Prevost de Lacroix au maréchal de Castries : mémoire complet auquel les jurats font une curieuse réponse en s'opposant à sa prise en considération, parce qu'ils y voient une accusation de négligence portée contr'eux ; — la confirmation des privilèges de la ville de Rions, avec copie des lettres-patentes de 1581 et de 1656 en sa faveur.

C. 3603. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1769-1780. — Objets divers. — Correspondance de Fargès, Esmangart, de Clugny et Dupré Saint-Maur, intendants, avec les ministres d'Ormesson, Miromesnil, Necker, de Cotte, Débonnaire de Forge, de Sartine, Bertin et le maréchal de Castries, concernant : — la confirmation des privilèges de la ville d'Eymet accordés par Charles VII, en ce qui touche l'exemption de la taille, et renouvelés par lettres-patentes en date de 1657 ; — la demande des consuls de Saint-Pastour d'autorisation d'imposition pour construire une mairie et un presbytère ; — la continuation, pour douze années, de. l'octroi sur le vin vendu en détail dans la ville de Geaune, subdélégation de Saint-Sever ; — l'autorisation à donner à la ville de Condom de lever sur elle-même une imposition destinée à subvenir aux frais d'un procès auquel elle veut se rendre partie avec quelques particuliers, sur quoi Necker s'informe si cette communauté est vraiment intéressée à le faire, si elle n'y est point sollicitée, et s'il y a lieu de croire qu'elle réussira ; — le projet formé par M de L'Honte, négociant à Bordeaux, et le. travail fait sur ce projet par le baron de Villers, d'établir un port de guerre dans, le bassin d'Arcachon, devant communiquer par un canal, à l'usage de la marine royale, d'un côté avec Bordeaux et de l'autre avec Bayonne ; la conséquence de ces travaux devant être la fixation des dunes de sable au moyen proposé d'un système de clayonnage partant d'abord de la mer, au point où les hautes marées ne vont pas, pour continuer de proche en proche jusqu'aux terrains habités, après quoi le sable fixé pourrait recevoir des semences d'arbres. (1779). Sur l'exposé du plan, et d'après les vives instances de l'intendant Dupré Saint-Maur, le baron de Villers est chargé, au traitement de seize mille livres, pendant deux ans, de commencer les opérations préliminaires : on prévoit déjà l'opposition du domaine, se prétendant possesseur des dunes, et peu disposé à les abandonner aux cultivateurs qui se chargeraient de les ensemencer et planter ; c'est une question de propriété que Necker réserve, contre l'avis de l'intendant : « que les dunes étant en dehors de la ligne des terres baignées par les marées, les seigneurs et les paroisses de chaque territoire y ont un droit de propriété incontestable et absolue » ; — la remise en vigueur des opérations de vérification générale de l'état des biens des contribuables, suspendues, depuis l'édit de 1777, dans toute la généralité par l'effet des malheurs dont elle avait été accablée à partir de 1770 ; — l'abus des certificats d'origine dans l'exportation des grains de la généralité empruntant le passage du Languedoc pour les ports d'Agde et de Cette ; — la préséance des intendants sur les chevaliers d'honneur aux séances du Parlement, revendiquée près du ministre par Dupré Saint-Maur, et refusée par la raison que ce n'est pas comme intendant ou commissaire départi, mais comme maître des requêtes qu'un intendant a séance au Parlement et la même place qu'il occuperait en cette qualité au Parlement de Paris. — Copie d'une lettre du comte d'Estaing à la chambre de commerce de Bordeaux, la remerciant de ses éloges, janvier 1780.

C. 3604. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1789-1784. — Objets divers. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec le ministère, concernant : — un factum imprimé sur l'affaire du président Dupaty avec le Parlement : le manuscrit est joint au dossier ; — un projet présenté par le comte de Fumel, d'augmentation du guet de la ville de Bordeaux, dont les dispositions principales seraient de supprimer la patrouille bourgeoise et de la remplacer par un corps choisi et militairement organisé, qui serait entretenu et payé sur le revenu d'un nouvel impôt à asseoir sur les vins bourgeois de consommation personnelle, projet repoussé par l'intendant comme ayant une base précaire et insuffisante ; — la réforme, proposée par le même intendant, de l'article par lequel en cas de grandes cérémonies, comme les réjouissances pour la paix et la naissance des princes, il est imposé un chômage général de trois jours dans tous les ateliers et magasins de la ville : « Il y a trois ans, à l'occasion de la prise de la Gre
« nade, une bande d'ouvriers était venue trouver l'inten
« dant pour le supplier de faire sur ce point des représen
« tations aux jurats, en l'assurant qu'il leur serait impos
« sible de payer leurs impositions pour peu que les armées
« de Sa Majesté fissent dans le courant de l'année une
« deuxième conquête en Amérique » ; — un projet d'augmentation de la subdélégation de Montpon ; — une lettre des officiers municipaux de Bayonne et une du maire de la ville d'Aire, adressées à l'intendant sur les changements

qui viennent d'être faits (1784) dans la généralité de Bordeaux et dans celle d'Auch par le démembrement de la première et la création d'une nouvelle intendance dont Bayonne va faire partie ; — la subdélégation de Cadillac, détachée de celle de Bordeaux, avec l'état et le plan des soixante-une paroisses qui en forment l'arrondissement ; — un mémoire lu par Dupré Saint-Maur à l'Académie de Bordeaux, et adressé par lui au ministre Joly de Fleury, sur la creusement d'un canal dont il estimait qu'on pourrait ceindre la ville, en dégageant ainsi les bords du fleuve de tous les établissements et magasins qui viendraient s'aligner sur ce canal appuyé des deux côtés à la Gironde ; — l'idée d'instituer à Bordeaux une école gratuite de dessin comme celle de Paris, dont l'intendant se fait envoyer le plan d'organisation ; — la poursuite d'un projet de transférer à l'église du couvent des Jacobins la paroisse de Puy-Paulin, afin de dégager l'hôtel de l'intendance ; — les vues de Dupré Saint-Maur sur la création du Musée, le développement du Jardin botanique, dont il entend donner la propriété et la conduite à l'Académie ; l'essai à Bordeaux d'une machine aérostatique du sieur Cazalet pour la direction des ballons, aux frais de laquelle l'Académie souscrit pour vingt-cinq louis ; l'impulsion à donner aux travaux d'impression des mémoires de cette société et à la continuation du catalogue de la bibliothèque ; — l'emploi provisoire des bâtiments vacants du collège de Guienne ; — les commissions des subdélégués Assolent, Baulos, Lapor-terie, Basquiat, Saint-Girons, de Maydieu, Viremondoy, de Cist, Dunoguès, Ménoire, Rochefort, Lavau de Gayon, Colombet. — Lettres diverses adressées à l'intendant Dupré sur le bruit de son départ, et avis de création de la place d'intendant des mines de France en faveur de M. Douet de Laboulaye.

C. 3605. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1701-1763. — Objets divers. — Correspondance de l'intendant de Labourdonnaye avec le ministère concernant le montant de la capitation de la généralité en 1708, qui est de un million cent-quatre-vingt-quatorze mille trois-cent-vingt livres ; les modèles d'actes et de contraintes ; le tableau général de toutes les impositions et restes dus de 1702 à 1711. — Correspondance de l'intendant Boutin concernant les mesures à prendre dans Bordeaux pour empêcher la fraude sur la Ferme générale ; ordonnances et règlemens divers ; — copie d'une soumission pour la fourniture de soixante-dix canons de fer du calibre de 24, cinquante mortiers, etc., à livrer au port de Rochefort pour le service de l'artillerie de terre, par Mme Blanchard, veuve Desrivières, propriétaire de la forge de Pontrouchaud en Angoumois (1760.)

C. 3606. (Carton.) — 107 pièces, papier.

1764-1772. — Objets divers. — Correspondance de Fargès et d'Esmangart avec le ministère, concernant : — l'état des travaux de la route de poste de Bordeaux à Paris ; — l'assiette de la contribution des propriétaires des terrains desséchés de la comté de Blaye ; — des réclamations d'habitants et de paroisses en diminution de la taille, etc. — Liste des noms des quatre-vingt-cinq régiments d'infanterie de l'armée française. — Lieux d'emplacement des brigades sur les côtes de l'Océan et à l'entrée de la rivière. — Etat des vaisseaux qui ont été construits, depuis 1738 jusqu'à 1743, sur les chantiers du port de la ville de Bordeaux, avec les noms des capitaines, propriétaires, constructeurs, et les chiffres de dimension, pied de quille, capacité et nombre de canons : il y a soixante-quatorze vaisseaux de quatorze à vingt-deux canons ; un seul est de vingt-huit canons.

C. 3607. (Carton.) — 122 pièces, papier.

1773-1779. — Objets divers. — Correspondance d'Esmangart et Dupré Saint-Maur avec les ministres Terray, d'Ormesson, Bertin, de Sartine, etc., et les subdélégués, concernant : — les visas d'exécutoires mal à propos décernés sur le domaine ; — le contrôle des dotations religieuses, en exécution delà déclaration du 28 avril 1693, et des édits des 19 février et 14 septembre 1773 ; — la réforme par le Parlement de Bordeaux d'un jugement du tribunal de Dax contre le sieur Marmajour, notaire et juge d'Orthez ; — l'envoi à Rochefort, pour la mise en défense de l'île d'Aix, de trois cents charpentiers demandés par le marquis de Montalembert, chargé de la construction d'un fort, sur le nombre desquels on ne peut en envoyer que quinze, dont une partie s'évade en chemin : même demande pour le fort de Blaye (1779).

C. 3608. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1779-1781. — Objets divers. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec le ministère, concernant les visas d'exécutoires sur le domaine, dont quelques-uns sont refusés par l'intendant

.

C. 3609. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1781-1789. — Objets divers. — Correspondance des intendants Dupré Saint-Maur, Boutin et de Néville avec le ministère, concernant : — les visas des exécutoires décernés sur le domaine et la nourriture d'enfants abandonnés ; — l'envoi d'ouvriers carriers levés dans la subdélégation de Bordeaux à l'intendant de la marine à Rochefort pour travailler à l'extraction des moëllons de pierre dure destinés à la mise en défense du port ; — un mémoire sur la Ferme du domaine d'Occident comprenant le Canada et les îles françaises d'Amérique, avec le tarif des droits sur chaque article (peaux d'élan, d'orignal, de castor, etc.) ; — la multiplication du nombre des enfants trouvés à la charge de l'hôpital dans la subdélégation de Condom, et le prix trop élevé de la journée de malade dans cet hôpital.

C. 3610. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1705-1773. — Objets divers. — Correspondance des intendants Boucher, Boutin, Esmangart, concernant : — le droit d'alignement des chemins et routes à réparer ou à construire, en indemnisant par l'abandon des anciens terrains les propriétaires sur les fonds desquels passera le tracé rectifié, arrêt du Conseil, 26 mai 1705 ; — l'exécution d'un autre arrêt du 5 mai 1720 ordonnant l'élargissement des grands chemins et leur plantation sur les bords dans toute l'étendue du royaume ; — un mémoire sans nom ni date sur les chemins depuis le commencement du règne de Louis XIV : le chemin d'Orléans et celui de Fontainebleau sont les seuls ouvrages considérables qui aient été commencés du temps de ce prince, sous l'intendance à Orléans de M. de Bercy ; puis l'intendant d'Alsace, M. d'Angervilliers, fit faire les routes par corvées, qui dans ce pays frontière revêtaient facilement le caractère de travaux de guerre et de défense ; à son exemple, le duc Léopold de Lorraine, puis tout le nord-est avaient continué jusqu'à ce que le contrôleur général Orry appliquât partout ce mode de construction des routes et le fît adopter dans tout le royaume. Tous les contrôleurs généraux après lui ont usé des corvées, qui sont la seule manière présentement possible de construire des chemins : cependant depuis quelques temps les parlements s'y opposent de tout leur pouvoir ; — les instructions sur les ouvrages à faire aux grands chemins par corvées ; — le passage public de Saint-André-de-Cubzac ; — des jugements par contumace contre des déserteurs, prononcés par le conseil de guerre séant à Blaye ; — les titres et la généalogie de la famille Ducastaing, produits à l'appui d'une demande d'exemption de franc-fief contre le fermier du domaine ; — un mémoire du sieur Gounon, maire d'Agen, sur l'établissement d'une manufacture de toiles à voiles, adressé à l'intendant successeur de Boutin, afin de l'intéresser à cette entreprise vivement patronée par son prédécesseur ; — l'état général du service des ponts et chaussées dans la généralité, à la date de 1769, et la mention des ouvrages à continuer et à entreprendre ; — la nomination de Mel de Fontenay à la direction des vingtièmes ; — l'augmentation sans mesure de la capitation des années 1770 et 1771, par comparaison aux années précédentes ; — les frais de bureau accordés à l'intendance, et l'état des impressions et fournitures faites pour l'extraordinaire des guerres par le sieur Racle, imprimeur.

C. 3611. (Carton.) — 125 pièces, papier.

1782-1785. — Objets divers. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec le ministère, concernant : — des réclamations en dégrèvement ou décharge d'impositions selon la qualité des personnes : l'abbé Darche, l'abbé Dutemps, Ledrier de Meynot, lieutenant-colonel d'infanterie, Labeylie, Chassain de Joanasse, grand messager juré de l'Université de Paris pour la ville et archevêché de Cologne, le chevalier de Carrère de Maliac, Mlle de Romas, de Chantérac, de Souillac, Fournès, etc… ; — les mouvements militaires dans la province, ainsi que l'état des gardiens des batteries et signaux des côtes de la généralité, et celui des officiers et employés de l'artillerie : le sieur de Chancel, commissaire des guerres à Périgueux ; — la réclamation du trésorier de la ville de Bordeaux, tendant à être compris pour sa part et portion dans le partage des « honorifiques » ou présents faits annuellement au corps de ville, composé de dix personnes, maire, sous-maire, six jurats, un clerc de ville, un procureur : le trésorier ferait le onzième ; l'objet annuel des honorifiques est de dix mille écus.

C. 3612. (Carton.) — 118 pièces, papier.

1774-1781. — Objets divers. — Correspondance des intendants de Clugny et Dupré Saint-Maur, concernant : — le paiement des impressions de l'intendance ; — le refus ou la concession de visas d'exécutoires ; — le service des transports d'artillerie et autres ; — le dépôt de fourrages de la ville de Libourne ; — la nouvelle formation des régiments de cavalerie et de dragons au chiffre de quatre cent

quatre hommes, après séparation des escadrons de chevau-légers et de chasseurs à cheval dirigés sur d'autres destinations ; — les traitements de l'aumônier militaire d'Hendaye et du médecin de l'hôpital militaire de Saint-Sever ; — les réparations à faire, au compte du marquis de Ghaziron, au bac de Leyrac, sur la rivière de Garonne ; — les réclamations d'officiers retraités mis à la capitation roturière, contre tout droit ; — le complément des titres généalogiques de la famille Ducastaing des Taboissies, prouvant sa noblesse contre la Cour des Aides de Bordeaux ; — les réparations demandées par le garde des archives du Parlement de Bordeaux, le sieur Lanelongue, à la salle de son dépôt qui croule, et ordonnées par arrêts de la Cour des 26 août et 7 septembre 1778, rendus sur procès-verbal de visite des lieux en présence du procureur-général : les frais qui vont à quatorze cent-soixante-dix-sept livres sont payés par le domaine.

C. 3613. (Carton.) — 130 pièces, papier ; 3 plans.

1786-1789. — Objets divers. — Correspondance de Néville, intendant de Bordeaux, avec le ministère, concernant : — les plaintes universelles sur l'écrasement de toutes les classes par la lourdeur des impositions : comtesse d'Abzac de Saint-Viance, Brethous, D^{lle} de Fabry, sœur de l'abbé de Fabry, député des Etats d'Artois à la Cour, de Lapeyrière, de Cursol, de Bonneval, Dijeon du Pin, Barberin, Duluc, etc… — l'admission, par ordre du Roi, du sieur Touya, trésorier de la ville de Bordeaux, à la participation aux honorifiques qui lui avait été jusque là refusée ; — les réclamations par l'entrepreneur des réparations de l'église de Cars en Blayais, et le procureur-syndic de la paroisse de Barie, subdélégation de Marmande, le premier pour être payé de ses travaux par les collecteurs de la commune ; le second, afin d'être indemnisé de la dépense qu'il avait été prié de faire au nom de la paroisse des frais de la bénédiction de la nouvelle église ; — la prise de fait et cause par les négociants de Bordeaux, importateurs de blés étrangers, de l'affaire d'un sieur Chatellier, boulanger de Cadillac, que les jurats de cette ville avaient fait condamner très sévèrement pour vente de marchandise faite avec des blés non pareils aux blés ordinaires de la province ; — une demande de recherche de pièces faite par M. de Secretary de Beaupuy, ancien commandant en chef de l'île de la Dominique ; — la concession d'anciens chemins déclassés, en indemnité des terrains pris pour le nouvel alignement des routes.

C. 3614. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier.

1744-1780. — Objets divers. — Armements en course. — Correspondance des intendants, et spécialement de Tourny, avec le ministère, concernant : — la demande, soutenue par l'intendant, d'exemption de droits sur les denrées et provisions d'avitaillement que prétendent les vaisseaux armés en course par le commerce de Bordeaux, et le refus du Conseil, sur les observations des fermiers généraux, à cause de la facilité qu'une exemption pareille prêterait à la fraude des vins d'exportation ; — le règlement sur les marchandises provenant des prises faites en mer sur les ennemis de l'Etat ; — la relation transmise au ministre d'une plaisante circonstance de guerre : le corsaire anglais, la *Reine de Hongrie,* avait fait afficher à Londres, avant de l'avoir prise, la frégate française la *Saxonne,* à vendre dans les trois mois : c'est la *Saxonne* qui dans le même temps vient de prendre l'anglais ; — l'avis de la prise de la *Fanny,* de Liverpool, par le corsaire la *Marquise de Tourny,* armateurs Dubergier et Audat ; — le compte du produit des prises de la première campagne de la frégate de vingt canons le *Lion,* capitaine Saboulin, de Bayonne ; — les représentations des armateurs du Hâvre, auxquels se joint le sieur Cabarrus. armateur du port de Bordeaux, sur les embarras que mettent à la course les règlements de la Ferme générale ; — la déclaration du Roi qui supprime, à la demande même du duc de Penthièvre, amiral de France, le dixième de part de l'amiral sur les prises de mer : lettre particulière du ministre Trudaine, adressée à Tourny, pour l'aider secrètement à résister à M. de Richelieu « et aux belles « dames qui exigent sans cesse des choses contraires aux « règles », à l'occasion d'une vente faite sans formalité ni autorisation de sortir de l'entrepôt, de marchandises prohibées provenant d'une prise anglaise. — Lettre imprimée du Roi, 10 juillet 1778, adressée à l'amiral de France pour ordonner la course sur tout navire anglais, par représailles de l'insulte faite au pavillon français par une frégate anglaise envers la frégate française *la Belle-Poule,* et la saisie par les Anglais avant toute déclaration d'hostilité, de la *Licorne* et de la *Pallas,* ainsi que du lougre le *Coureur.*

C. 3615. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1762-1767. — Objets divers. — Correspondance de Boutin et Fargès, intendants, avec le ministère concernant : — des demandes de dégrèvement à cause des effets de la grêle du 22 mai 1765, présentées par des particuliers ou

des paroisses ; les sieurs de Villat, de Vassal Montviel, de Comarque, les habitants de la Mothefeys en Agenais, Le sieur de Casmon, etc. ; — la défense itérative du contrôleur général d'exempter de l'impôt du vingtième, ainsi que cela se fait à grand tort dans la généralité, les subdélégués de l'intendant qui doivent le bon exemple aux contribuables ; — l'autorisation du contrôleur général de laisser exporter les menus grains indifféremment par navires français ou étrangers, l'exportation des grandes céréales froment, seigles et farines, demeurant réservée aux seuls navires français et espagnols ; — la plainte de l'ambassadeur d'Angleterre, au sujet des poursuites que les receveurs de la capitation de Verdun-sur-Garonne ont faites contre le sieur Charles Pitt, gentilhomme anglais, qui y est depuis trois ans avec sa famille pour le rétablissement de sa santé.

C. 3616. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1768-1781. — Objets divers. — Correspondance des intendants avec le ministère, concernant : — le danger pour la navigation et le mal qu'apportent aux rivières navigables, sans autre profit par nasse qu'une pistole annuellement, le maintien et l'accroissement des pêcheries, dont cependant les particuliers continuent de demander la concession au domaine royal (Lacroix et Bernard de Beaudon, demandeurs) ; — le mauvais état de la route de Bordeaux à Paris aux abords, de Saint-André-de-Cubzac, qui a été dégradée par les pluies de l'hiver de 1771, et l'urgence des réparations de certains pas sur celle de Bordeaux à Limoges ; — une vérification de distance entre les postes de Malauze et de La Magistère, sur la route de Bordeaux à Toulouse ; — la nécessité de porter les travaux sur celle de Périgueux à Limoges ; — l'envoi dans quelques généralités, par le ministre, à l'effet de vérifier l'état, des pépinières qui y sont établies, du sieur Pomier, ingénieur des ponts en Languedoc, vu les connaissances qu'il a acquises dans la plantation et la culture des mûriers et le succès qui a suivi ses soins ; — la nomination de M. Bouchet, à la place d'inspecteur général des ponts et chaussées dans la généralité de Bordeaux ; — l'exportation de la graine de lin, sur laquelle le ministre Terray laisse à l'intendant Esmangart pleine liberté de l'autoriser ou de la prohiber, de même que les grains qui ne sont pas de première nécessité pour la subsistance (avril 1771) ; — la réclamation des échevins de Moncrabeau contre le sieur Castels qui s'était emparé d'un chemin public ; — des demandes de décharges d'impositions : à la sollicitation du curé de la paroisse, deux paysans d'Espalais qui se sont chargés charitablement d'élever deux orphelins de leur paroisse, reçoivent un avis de décharge pour deux années ; — l'état des récoltes en grains de la subdélégation de Bazas ; — les mesures commandées contre l'épizootie des chevaux (1780-1781) : correspondance avec M. Chabert, directeur de l'Ecole d'Alfort, et dans la généralité avec les artistes vétérinaires auxquels l'intendant adresse un questionnaire, qui ne sera qu'à peine rempli. — Mémoire imprimé de Chabert sur le traitement du charbon.

C. 3617. (Carton.) — 60 pièces, papier.

1786-1787. — Objets divers. — Correspondance de Néville, intendant de Bordeaux, avec le ministre de Vergennes, concernant le transport des moutons venant d'Espagne pour le compte du Roi et destinés à former à Rambouillet une bergerie pour naturaliser en France une race précieuse de bêtes à laine. Le troupeau part de Ségovie, avec trois cent soixante moutons et soixante béliers ; instructions générales pour le pâturage, la subsistance, le logement du troupeau et des pasteurs sur tout le parcours de Saint-Jean-Pied-de-Port à Périgueux : fixation de l'indemnité due aux propriétaires pour avoir supporté le pâturage. — Mémoire du subdélégué de Bayonne, Chégaray, rappelant qu'en 1776, Turgot avait fait venir d'Espagne un troupeau de deux cents têtes, qui fut conduit à Limoges, et qui subsiste encore, ou du moins ses produits, à Montbard (Côte-d'Or), entre lés mains de Daubenton, à qui il fut confié par le gouvernement. Mandats de paiement des frais de passage adressés aux subdélégués.

C. 3618. (Carton,) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1729-1789. — Objets divers. — Religionnaires. — Correspondance des intendants et du ministère, états et documents concernant les religionnaires fugitifs, la situation de leurs biens, la translation des nouveaux convertis, la restitution des biens saisis, où sont nommés : Labenne du Hourquet, Bardeau, Minvielle, Petit de la Signie, Materre, le sieur Vigy de Kroom, nouveau converti, proposant par deux mémoires très clairs la création d'une industrie fondée sur l'exploitation du varech, très abondant sur les côtes et îles de l'Aunis, et de la Saintonge, et devant, si on le voulait, racheter le pays de l'importation des soudes étrangères, projet très recommandé par Dupré Saint-Maur. — *Oracion para pedir à Dios la restauracion de la salud del Rey N. S. Luis XV* (1744), *hecha por los judios portugueses de Bordeos.* — Autorisation de quitter pour deux ans la France accordée à la demoiselle

Escot de Meynard pour aller près de son oncle, à Amsterdam, sans être exposée aux poursuites du régisseur des biens des religionnaires fugitifs. — Mise au couvent de la Visitation, à Bordeaux, d'une jeune fille qui désirait abjurer, et qui craignait que son père ne la fît passer en Angleterre. — Etat des paroisses de la généralité dans lesquelles sont situés les biens des religionnaires fugitifs, pour servir à l'imposition du vingtième qui est rétablie sur ce genre de biens quoiqu'en régie du domaine, sur l'avis de Turget, Malesherbes, Amelot et Necker : ensemble, les observations échangées entre ce dernier et Dupré Saint-Maur sur l'opposition du Parlement, tant à la prorogation du second vingtième qu'à la vérification générale des biens des contribuables, ordonnée cependant par le gouvernement dans des vues de ménagement et de modération : « Je vous prie », écrit le ministre (27 jan « vier 1780), « de rassurer en conversation sur les idées « exagérées qu'on cherche à répandre sur les vues du « gouvernement, en faisant supprimer la modification mise « par le Parlement. Cet acte était nécessaire pour l'auto « rité du Roy, et ce n'est point une spéculation du fisc « qui l'a provoqué, mais des vues générales d'équité qu'il « ne faut exercer qu'avec sagesse afin de détruire de « fausses impressions. » — Mémoire adressé au ministre de Vergennes au nom des protestants de la juridiction de Montravel, contre le zèle inconsidéré des curés catholiques qui les forcent, par les procédures les plus vives, à faire baptiser leurs enfants dans les églises, et observations de Dupré Saint-Maur sur la nécessité d'employer la douceur pour ramener les religionnaires à faire inscrire leurs baptêmes sur les registres des paroisses, d'excuser leur entêtement à ne pas déférer à des lois auxquelles ils ne se croient pas liés au for intérieur, quoique la légitimité de leurs enfants dépende absolument de l'inscription à l'état civil catholique, et proposition par le même intendant que le gouvernement, pour tout apaiser, donne bientôt une forme légale aux mariages protestants (1783). — Interdiction de construire un temple commencé à édifier par les protestants de la ville de Tonneins (1786).

C. 3619. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1682-1760. — Objets divers. — Réjouissances publiques. — Relation et procès-verbaux des réjouissances publiques, en 1682, pour la naissance du duc de Bourgogne, M. de Ris étant intendant de Bordeaux. — Médailles posées dans les fondations du piédestal de la statue équestre de la place Royale, le 8 août 1733, au nombre de six dont une d'or, les autres d'argent, le revers représentant l'édifice de la place, et la face, la statue de Louis XV, plus une plaque de cuivre portant les noms de l'intendant Boucher, des jurats et de Gabriel, chevalier de Saint-Michel, premier ingénieur des ponts et chaussées de France, qui a donné les dessins et conduit les travaux de la place Royale. — Procès-verbal de l'érection de la statue, le 27 août 1743, et relation des fêtes données à cette occasion, où se trouvent rappelés le projet des magistrats de la ville d'élever au Roi dès 1681 une statue équestre, les divers incidents de la fonte, l'embarquement à Rouen de ladite statue sur le vaisseau la *Grive,* et le débarquement à Bordeaux, avec les détails de la procession municipale. — Relation de la fête donnée par la ville de Bordeaux, au sujet de la naissance du Dauphin (1729), à la suite de laquelle est une lettre du ministre Chauvelin ordonnant, de la part du Roi, de modérer et même d'arrêter les dépenses, qui finiraient par devenir onéreuses à la population. — Fêtes en 1721, 1726, 1744 pour le rétablissement de la santé du Roi. — Prières et actions de grâces sur les avis du combat de Parme, de l'annexion de Nice, de la prise du Château-Dauphin, de la conquête de Milan et de la paix d'Utrech, 1713-1744. — Naissance du duc de Bourgogne, et dédicace de la porte qui a reçu son nom, ainsi que celles des ducs d'Aquitaine et de Berry, 1751-1754. Correspondance sur ces objets, de Tourny avec le ministère, auquel il expose son idée de donner le nom du duc de Bourgogne à la porte et à la place monumentale qu'il fait élever, projet agréé par la Cour et adopté par les jurats ; même proposition pour la porte d'Aquitaine au moment de la naissance du petit duc. Les jurats s'empressent de prendre les devants pour la naissance du duc de Berry, et ce sont eux qui proposent directement à la Cour, avant d'en avoir prévenu Tourny, de donner le nom du dernier prince à la troisième porte élevée par l'intendant ; ce que la Cour agrée aussi, mais en ordonnant de consacrer les dépenses qui auraient été faites en fêtes publiques, à doter des filles de Bordeaux et de la banlieue. Afin d'entrer dans les vues du gouvernement qui a défendu les dépenses, l'intendant renonce à sa part de l'honorifique ou présents faits au corps de ville à cette occasion, espérant y faire aussi renoncer les jurats. — Discussions à la municipalité et lenteurs calculées au sujet de l'établissement de la liste des filles à doter.

C. 3620. (Carton.) — 35 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1447-1744. — Objets divers. — Brevets militaires et pièces présentées au juge d'armes de France pour constater l'ancienneté de la noblesse des sieurs de la Barre et

de La Viérue, originaires de la Flandre, et établis depuis dans le Vermandois, et dont le nom est de Ghuislain. Certificats de service, commissions de capitaines, de colonels et de maréchaux de camp. — Commissions d'officiers pour B. de La Barthe, Dubuisson, Lamartonie, du Juglart et de La Roque.

C. 3621. (Carton.) — 70 pièces, papier, imprimées.

17129-1799. — Objets divers. — Recueil d'arrêts d'appel comme d'abus des divers Parlements de France, imprimés en placards et réunis pour l'usage de l'Intendance, concernant : — les ordonnances synodales de l'évêque de Marseille, publiées en synode le 18 avril 1712 dans lesquelles le Parlement d'Aix voyait une entreprise de l'Eglise contre la juridiction civile, et l'anéantissement de l'article 17 des libertés de l'Eglise gallicane ; — un libelle condamné par le même Parlement sur ce qu'il préconisait la doctrine d'exclure de toute ordination et entrée dans les ordres les aspirants à la prêtrise qui avaient étudié en Sorbonne, ou ailleurs que dans les écoles purement ecclésiastiques (1716) ; — un autre libelle, intitulé *Lettre d'un magistrat à M. Joly de Fleury,* dont la suppression est ordonnée par le même Parlement, ainsi qu'un mandement de l'évêque de Chalon-sur-Saône exaltant la constitution *Unigenitus* comme la règle infaillible de la foi, et provoquant des adhésions par signatures et souscriptions sans la délibération et la responsabilité des évêques ; ensemble une thèse soutenue aux Récollets de Douai et déférée au Parlement de cette ville, comme attentatoire aux libertés de l'Eglise de France ; arrêt imprimé à Bordeaux d'après l'imprimé de Paris ; autre arrêt du Parlement de Bretagne interdisant les ligues par signatures et souscriptions en forme d'adhésion à la constitution *Unigenitus,* tant qu'elles n'auront pas été autorisées par délibérations des évêques diocésains, et par lettres du Roi enregistrées à la Cour ; — la suppression par le Parlement de Toulouse, comme écrits séditieux, d'une *Déclaration du roi d'Espagne, se prétendant régent de France au sujet de la résolution qu'il a prise de se mettre à la tête de ses troupes pour favoriser les intérêts de la nation française* (1719) ; d'une *Lettre circulaire aux Parlements de France* ; d'un *Manifeste aux trois états du royaume* et d'une prétendue *Requête au roi de France,* tous libelles inspirés par les ministres du roi d'Espagne ; — l'exécution d'un arrêt de la cour du Parlement de Toulouse daté du 3 février 1662 et de sa délibération en forme de règlement sur l'Université de cette ville, par laquelle les autres professeurs conventuels étant tenus de se renouveler de huit en huit ans, les Jésuites sont néanmoins considérés comme professeurs royaux perpétuels et inamovibles, à la différence des autres religieux (1736) ; — la défense par le même Parlement d'ouvrir des écoles publiques de théologie dans Montpellier ailleurs que dans les classes de l'Université qui se tiennent au collège, les leçons de théologie instituées par les évêques dans leurs séminaires ne pouvant être regardées que comme répétitions et accessoires du cours principal, qui ne peut se donner que par et dans l'Université de l'Etat (1764) ; — l'application dans les provinces et l'exécution de l'édit de mars 1762 portant suppression des Jésuites, ensemble les considérants et réquisitoires, au nombre de quarante-huit pièces imprimées, portés de 1762 à 1765 par les Parlements d'Aix, Dauphiné, Besançon, Conseil souverain d'Alsace, Flandres, Douai, Rouen, Bretagne, Pau, Navarre, Roussillon et Toulouse ; — l'interdiction par le Parlement de Toulouse à tous officiers de justices royales d'accepter des commissions de subdélégués des intendants, même des gouverneurs et commandants en chef (1769) ; — le jugement à mort de Louis Mandrin et la réhabilitation de la mémoire de Calas (1755-1765) par arrêt souverain des Requêtes de l'Hôtel ; — les nouveaux désordres commis, notamment dans les campagnes du Rouergue et de l'Albigeois, où l'on avait persuadé aux paysans qu'il était ordonné de brûler les châteaux, églises, presbytères (août 1789 — février 1790.)

C. 3622. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier.

1695-1745. — Objets divers. — Affaires du Parlement avec l'Intendance. — Pensions accordées par arrêts du Conseil à MM. l'abbé Dalon, de Gascq, de Sabourin, pour services rendus pendant les troubles de 1675, et au président de Gourgues, pour récompenser en sa personne une famille ayant servi honorablement sous quatre rois, et dont un des membres (Dominique de Gourgues) avait conquis, à ses frais et dépens, la Floride, au temps de Charles IX. — Correspondance de l'intendant La Bourdonnays et de ses successeurs intendants dans la province avec le ministère, concernant : — la forme à donner par les jurats de Bordeaux au vote d'un subside au Roi (1706), qui n'engage pas l'avenir, et qui maintienne l'exemption de taille inscrites au traité de Charles VII avec la Guienne ; — l'exécution d'un arrêt du Conseil (1715) qui exempte les jurats, pour les réunions du Conseil des Trente, du devoir d'en aller informer le Parlement et lui demander de fixer le jour de l'assemblée sous la présidence de deux conseillers à la grand'chambre, ces actes respectueux

demeurant réservés pour la réunion du Conseil des Cent-Trente, où se traitent les grandes affaires ; — les plaintes des particuliers, tenanciers des officiers du Parlement ou autres, de conseillers contre les présidents ; — le droit reconnu aux jurats par le gouvernement, à l'occasion d'une élévation de taxe sur la viande, de porter des ordonnances de police exécutoires, sauf appel, sans l'homologation par le Parlement ; — une difficulté survenue entre le Parlement et la Cour des Aides, à l'occasion des carreaux de velours noir qu'à l'imitation du premier, celle-ci prétend faire porter devant ses présidents aux cérémonies publiques dans lesquelles ils se rencontreraient avec lui (1723) ; — la publication faite par l'intendant Boucher, avant de l'avoir envoyée à l'enregistrement du Parlement, d'une déclaration du Roi sur les lettres de change ; — les circonstances de l'enregistrement pur et simple d'une autre déclaration en date du 24 mars 1730, dont le chancelier et le garde des sceaux craignaient que le Parlement refusât l'enregistrement ; — le règlement entre le Parlement et la Cour des Aides sur les limites respectives de leurs pouvoirs, définies par une déclaration du 24 août 1734 ; — la prétention élevée pour la première fois par le premier président du Parlement d'être salué, en passant devant Blaye, de sept coups de canon à son premier passage ; — la préséance aux séances du Parlement des chevaliers d'honneur sur les intendants qui sont conseillers d'honneur ; — l'intervention amiable de l'intendant sollicitée en faveur des particuliers qui ont quelques affaires en justice avec des conseillers ou des présidents au Parlement de Bordeaux.

C. 3623. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1746-1774. — Objets divers. — Affaires du Parlement avec l'Intendance. — Correspondance des intendants Tourny, Boutin et Fargès avec les ministres d'Aguesseau, Saint Florentin, Lamoignon, Maupeou, concernant ; — la part séditieuse prise par le Parlement aux affaires dites des farines en 1748, à la suite de la disette de 1747, et lettre imprimée, à plusieurs exemplaires, du chancelier au Parlement de Bordeaux ; — l'éventualité de nouvelles querelles à l'occasion de lettres en règlement de juges et d'autres de *committimus* obtenues contre des conseillers par quelques personnes, sans que les impétrants aient pu trouver d'huissier pour les signifier, à cause de la défense que le Parlement a portée. « Si le Parlement, écrit le chan « celier de Lamoignon, dans une lettre secrète à l'intendant, « use de son autorité pour empêcher des significations pa « reilles, il n'y a plus de justice à espérer dans votre pro « vince. » (1748) ; — la situation de quelques parlementaires recommandables par la dignité de leur vie, mais sans fortune, ou l'ayant perdue ; — la grève des avocats de Bordeaux (14 mars 1749) déterminée par les termes d'un décret d'ajournement personnel porté par le Parlement contre un des leurs, pris en sa qualité d'avocat, et se maintenant pendant deux ans jusqu'en juin 1752 : d'où le chancelier prend d'abord une occasion de les faire remplacer par les procureurs, et ensuite de tenter de les assujettir aux charges de patrouille et de milice urbaine dont leur profession, quand ils l'exerçaient, les avait exemptés : mais les jurats refusent comme étant déshonorant pour un ordre aussi respectable de les confondre avec de « vils artisans », les autres bourgeois, opinion que le gouvernement ne partage pas, et que le chancelier qualifie ; — l'opposition du Parlement à la confection du terrier du domaine du Roi à Bergerac, et l'arrêt par lequel il casse l'ordonnance de la commission à ce instituée, comme mêlant les juridictions et empiétant sur son droit exclusif de juger sur le patrimoine du prince ; — la suppression par arrêt du Conseil des *Remontrances du Parlement de Dauphiné le* 20 *juin* 1758 ; — l'exemption du don gratuit invoquée par le Parlement et par la Cour des Aides, en 1759 ; — la déclaration du même Parlement de cesser le cours de la justice (1761) si le Roi ne rapporte pas un arrêt du Conseil qui cassait celui de la cour de Bordeaux, par lequel, dans une affaire Salis et Bonneau, de trop fortes épices avaient été attribuées aux juges ; et le refus d'enregistrement de la nouvelle déclaration du Roi du 16 juin 1761 ordonnant la prorogation de l'édit de février 1760, laquelle est néanmoins enregistrée en présence du maréchal de Richelieu, porteur des lettres de jussion ; — la suppression d'un écrit intitulé *Extrait des registres du Parlement de Bordeaux,* septembre 1763 ; — la suppression d'un arrêt de ce Parlement du 14 novembre 1763, en conformité duquel une commission de conseillers avait été nommée sous la présidence du président de Gascq, pour rechercher tous les actes et malversations de tout genre « sous lesquels gémissent les sujets du ressort de la Cour ; » — les remontrances que le Parlement se propose de faire (1767) au sujet de l'enregistrement de l'édit du vingtième et des difficultés qui pourraient naître, pour l'administration, du défaut d'enregistrement des lettres-patentes concernant le don gratuit des villes ; — l'exécution de l'arrêt du Conseil d'août 1771, destiné à étendre une capitation à laquelle seront soumis les privilégiés et les exempts pour « faire les frais du nouvel ordre établi pour l'administration de la justice dans le ressort du Parlement de Bordeaux » — les remontrances du Parlement reconstitué, dénonçant, 31 août 1773, au Roi la création à

Bordeaux d'une famine artificielle produite par la fermeture des ports.

C. 3624. (Carton.) — 69 pièces, papier, imprimées.

1620-1720. — Objets divers. — Arrêts imprimés des Parlements de Bordeaux et Toulouse, ainsi que du Parlement de Paris, et réunis pour l'usage de l'Intendance. — Arrêts : — défendant à tout débitant et habitant de Bordeaux, bourgeois et non bourgeois, d'acheter d'autre vin que du crû des bourgeois tant qu'il s'en trouvera à vendre, pour le revendre en détail (1620) ; — ajoutant sept nouveaux offices au nombre des cinquante-trois courtiers de Bordeaux (1635) ; — portant condamnation d'une ordonnance calomnieuse imprimée sous le nom et l'autorité de l'archevêque de Bordeaux, et publiée contre l'honneur et la réputation des Jésuites (1645), et rappellant l'exemption de la juridiction des évêques à eux concédée par Innocent X ; — faisant exécuter un arrêt du Parlement de Toulouse, auquel les parties avaient été renvoyées, entre les jurats de Bordeaux et le chapitre Saint-Seurin, attribuant aux premiers la possession de la justice civile et criminelle, au-dessus de soixante-cinq sols, dans les paroisses du Bouscat, Caudéran et Villeneuve ; — ordonnant l'éloignement des gens de guerre à dix lieues de Bordeaux, la destruction de la citadelle qu'on établit à Libourne et le relâchement du réseau de troupes qui environne Bordeaux, et qui va l'affamer en fermant, à Libourne, les deux rivières d'où la ville tire sa subsistance (1649) ; — faisant défense aux paysans de porter armes à feu, sous prétexte de chasse, à peine du fouet (1657). — Arrêt du Parlement de Paris : — en faveur des curés primitifs, contre les vicaires perpétuels ; — maintenant les premiers contre les seigneurs des paroisses dans la jouissance des dîmes, nonobstant la possession immémoriale, si elle n'est revêtue de titres ou d'anciens aveux (1658) ; — arrêt du même Parlement de Paris en faveur du curé de Saint-Loubès (Gironde), pour la dîme des agneaux ; — du même, touchant la nourriture des enfants trouvés, qui est rejetée sur les hauts-justiciers de la ville et des faubourgs ; — du Parlement de Bordeaux, contre les pasteurs des graves qui font pacager leur bétail dans les vignes, n'y ayant pas de pacages de ce côté-là (1668) ; — contre les marchands étrangers et forains ou courtiers volants de Bordeaux, auxquels il est défendu de s'ingérer dans la fonction des courtiers royaux pour la vente et l'achat des vins, afin de maintenir le privilège des vins des bourgeois d'être vendus d'abord par préférence à tous autres (1680). — Arrêts du Parlement de Paris : — au sujet du bref envoyé par Innocent XI au chapitre de Pamiers pour confirmer, malgré l'archevêque de Toulouse, métropolitain, les vicaires généraux nommés par le chapitre, au lieu de l'avoir été, en vertu du droit de régale, par le Roi et institués par l'archevêque primat (1681) ; — au sujet de la bulle du pape, qui retirait aux ambassadeurs des puissances la franchise dans le quartier de la ville de Rome, où était située chaque ambassade, et du refus d'Innocent XI d'adopter la doctrine de la déclaration de 1682 sur la puissance ecclésiastique, de pourvoir aux sièges épiscopaux vacants en France et de recevoir l'ambassadeur extraordinaire, marquis de Lavardin, excommunié pour avoir méconnu l'interdit jeté sur l'église de l'ambassade, Saint-Louis-des-Français ; réquisitoire du procureur général, Omer Talon, devant toutes les Chambres assemblées, avec appel au futur Concile (1688). — Arrêts du Parlement de Bordeaux, contre les pasteurs des landes de Dax, et rappelant les édits précédents de 1587, 1591, 1635, 1647, 1672, 1675, 1686 ; — portant règlement sur les droits et émoluments dus à un professeur de l'Université de Bordeaux, comme suppléant ou intérimaire ; — règlant dans tout le ressort les tarifs des juges des seigneurs ; — fixant la forme de la bâtisse des colombiers, à l'occasion d'une requête de la dame de Crussol d'Uzès, veuve de M. de Pontac, seigneur de Salles et de Belin ; — défendant les charivaris dans la ville ; — renouvelant les défenses de faire pacager les brebis dans les îles, vignes et aubarèdes (1709) ; — fixant le taux de la recommandation journalière à payer par les créanciers qui font emprisonner leurs débiteurs ; — portant ampliation du règlement général pour le payement des cens, rentes et redevances dues en grains qui ont péri dans l'hiver exceptionnel de 1709 ; — homologuant une ordonnance du grand maitre des eaux et forêts de Guienne, qui défend à toutes sortes de personnes, spécialement à tous gentilshommes et autres ayant droit de chasse, de chasser sur les terres ensemencées, et qui vise en même temps la dépopulation extrême du gibier et des oiseaux (1710) disparus depuis l'hiver de l'année précédente ; — portant règlement pour le fret des vaisseaux (1712) ; — condamnant au feu un libelle intitulé *Réflexions sur un écrit intitulé Mémoire de Mgr le Dauphin pour N. S. P. le Pape, imprimé par ordre exprès de Sa Majesté, avec une déclaration du P. Quesnel* (1712) ; — interdisant le transport hors de la sénéchaussée du bois à brûler, merrain ou autre, dont la pénurie se fait sentir depuis le grand hiver (1714).

C. 3625. (Carton.) — 42 pièces, papier, imprimées.

1714-1720. — Objets divers. — Arrêts imprimés des Parlements sur des affaires générales ou particulières, et réunis pour l'usage de l'Intendance : — portant règlement des salaires des officiers mariniers et matelots pour le passage de Blaye à Bordeaux ; — déclarant relaps et apostat le sieur de Journiac, nouveau converti, retourné au protestantisme ; — ordonnant, entre le syndic général du clergé de Limoges et certaines paroisses du Limousin, que la dîme sera payée sur le champ selon la qualité et quotité accoutumées, nonobstant toutes coutumes ou tolérance contraires (1715) ; — enjoignant aux sénéchaux du ressort de veiller soigneusement à contenir les peuples en paix et en tranquillité sous l'obéissance du nouveau Roi, Louis XV. — Procès-verbal du lit de justice tenu à Paris, le 12 septembre 1715, avec le nom et le rang de chaque personnage, et les discours. — Arrêts : faisant défense aux notaires de passer aucun acte sans connaître les parties ou sans les faire attester par deux témoins ; — établissant un bureau d'administration dans l'hôpital de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) ; — portant suppression du libelle intitulé : *Mémoire pour le corps des pasteurs qui ont reçu la Constitutîon Unigenitus,* ainsi que d'autres feuilles imprimées à Rome ; — réglementant les fonctions des notaires royaux et seigneuriaux, en vue de réprimer des pratiques trop communes dans le Périgord et dans les environs de Brantôme (1716) ; — ordonnant l'enregistrement des lettres-patentes portant homologation de la société générale faite entre les notaires de Bordeaux de tous leurs droits et fonctions, et le tarif ; — interdisant la publication en France d'une bulle ou bref de la Cour romaine sans lettres patentes du Roi, sur ce qu'on était averti de son envoi direct par le pape aux archevêques et aux Universités (1717) ; — déclarant l'abus dans les *Lettres apostoliques* de Clément XI, dirigées contre les fidèles qui refusaient de souscrire à toutes les parties de la Constitution *Unigenitus,* dont quelques-unes sont manifestement contraires aux droits du Roi et aux libertés de l'Église de France (15 novembre 1718) ; — déclarant l'abus dans les mandements des évêques de Tulle, Saintes, Aire et Limoges, en concordance avec les *Lettres apostoliques ;* — ordonnant la suppression d'un décret de l'Inquisition portant condamnation de l'appel au futur concile formé par le cardinal de Noailles et les évêques de Mirepoix, Senez, Montpellier et Boulogne ; — supprimant comme séditieux et injurieux envers la nation la *Déclaration de S. M. Catholique le Roi d'Espagne,* de se mettre à la tête de ses troupes pour favoriser les intérêts du Roi de France et la nation française ; — ordonnant la destruction par la main du bourreau d'un libelle intitulé *Lettre de l'archevêque de Reims aux adhérents à la bulle Unigenitus.* — Arrêt du Parlement de Paris, déclarant à son tour l'abus dans les *Lettres apostoliques* de Clément XI (10 janvier 1719), ainsi que venait de le faire deux mois auparavant le Parlement de Bordeaux. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, condamnant à mort, par contumace, et à voir leurs blasons brisés et changés, leurs maisons rasées, leurs bois de haute futaie coupés à une certaine hauteur, les six survivants d'un duel à Sainte-Foy (Gironde), tous officiers des régiments d'Angoumois, d'Anjou et de Leuville, dont le plus qualifié est Jacques de Rabar de Labauze, ancien lieutenant-colonel, et à la dégradation de noblesse : ainsi qu'aux mêmes peines dans leurs biens, la mémoire des quatre autres qui ont été tués (1718) ; — portant règlement pour les juridictions de la prévôté royale d'Entre-deux-Mers, le bailliage de Saint-Loubès, et le tribunal de la Cadègre, pour la distribution de la justice en chacun desdits sièges ; — interdisant la sortie du royaume, sans lettre signée du Roi, de tout envoyé ou délégué à Rome en vue d'assister aux chapitres généraux ou autres réunions, que les abbayes, prieurés ou couvents de France enverraient (1719). — Procès-verbal de la séance du lit de justice à Paris, tenu le 26 août 1718.

C. 3626. (Liasse.) — 66 pièces, papier, imprimées.

1721-1729. — Arrêts du Parlement de Bordeaux, de la collection de l'Intendance. — Arrêts : — bannissant pour cinq ans et condamnant au carcan et à l'amende honorable un paysan de Saintonge pour crime de blasphème (1723) ; — condamnant à mort divers criminels dans les juridictions des chapitres Saint-André et Saint-Seurin ; — cassant un arrêt de la Cour des Aides qui s'était arrogé la connaissance de l'entrée des vins dans Bordeaux, « en « quoi consiste la police la plus importante de la province » ; — fixant les jours de foire du bourg de la Sauve, dans l'Entre-deux-Mers ; — défendant péremptoirement l'achat, dans un rayon de dix lieues près, autour de Bordeaux, de bestiaux ou bétail de boucherie qui serait fait au préjudice des bouchers et de la consommation de la ville (1724) ; — établissant le prix de la pierre, tuile et chaux, en conformité de la diminution des espèces, et à défaut d'y avoir été pourvu par les jurats qui n'avaient pas osé le faire (1724) ; — faisant revivre l'ordonnance de 1667 sur la tenue des registres de l'état civil par les curés et vicaires, et spécialement l'obligation pour eux d'adresser aux greffes

des juridictions dont leurs paroisses dépendent, le double, qu'ils n'envoient jamais (1725) ; — défendant, à la requête du commandeur de la Merci de Bordeaux, la délivrance faite inconsidérément par les religieux de l'ordre de lettres de marguilliers-quêteurs, au moyen de quoi le service des aumônes pour le rachat des captifs est abandonné à une infinité de gens ; — rappelant à leur résidence, à Mortagne-sur-Gironde, les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin éparpillés dans la province ; — renouvelant les défenses de couper aucune sorte de bois dans les biens d'autrui, d'y chasser et d'y pacager, arrêt spécialement dirigé contre les bouviers qui affectent de passer et de repasser au milieu des prairies et bois, au lieu de suivre les chemins royaux ; — portant suppression d'une feuille imprimée, déjà condamnée par le Parlement de Paris et par quelques évêques, laquelle paraît avoir été ajoutée au Bréviaire romain, à l'article du pape Grégoire VII, dont la fête tombe le 15 mai, et où se trouve établie la prétention que les papes ont le droit de délier les sujets du serment de fidélité aux princes (1729).

C. 3627. (Carton.) — 66 pièces, papier, imprimées.

1731-1759. — Arrêts imprimés des Parlements de Bordeaux et de Paris, de la collection de l'Intendance : — réformant l'usage abusif des sénéchaussées et tribunaux ordinaires de faire des réceptions d'avocats, réceptions qui ne peuvent se faire qu'en Parlement et non ailleurs ; — supprimant, par la main du bourreau, un écrit intitulé *Lettre à M. de Combabesousse, conseiller au Parlement de Bordeaux ;* — déclarant l'abus contre une ordonnance de l'archevêque de Paris, 10 janvier 1731, et condamnant la *Lettre de l'ancien évêque d'Apt* ainsi que le mandement de l'archevêque d'Embrun, ensemble le journal sans nom d'auteur : *les Nouvelles ecclésiastiques* et le mandement de l'évêque de Laon ; — portant règlement pour la chambre de la Tournelle au Parlement de Bordeaux ; — pour la remise des registres et minutes des contrats et autres actes des notaires décédés, démis ou supprimés dans Bordeaux ou dans le ressort. — Arrêt célèbre de la chambre de la Tournelle du Parlement de Bordeaux qui condamne comme calomniateur un conseiller référendaire en la chancellerie près ledit Parlement, à une réparation dans l'audience, à genoux, et les fers aux pieds (1734) — Arrêts : — portant règlement pour l'instruction des procès criminels contre les ecclésiastiques ; — renouvelant l'interdiction portée contre les protestants d'exercer toute charge de judicature, office de procureurs ou de notaires, même de médecin, ni d'apothicaire, et jusque d'être sage-femmes (1746) ; — condamnant, sur une échelle graduée, de la mort à dix ans de bannissement, divers particuliers de Sainte-Foy (Gironde) pour contravention aux édits concernant les réformés ; — fixant pour les pauvres mendiants le domicile de secours à leur lieu de naissance (1748) ; — condamnant divers protestants de Bergerac et de Sainte-Foy aux galères perpétuelles et leurs épouses *prétendues* légitimes à être rasées et enfermées à la manufacture comme concubines, leurs mariages tenus pour nuls, les certificats et extraits d'actes de mariage brûlés par le bourreau, les enfants déclarés illégitimes et, comme tels, incapables de toute succession (1749) ; — interdisant tous les avocats suivant la cour du Parlement, afin de les punir de leur désobéissance, et leur substituant les procureurs (1750) ; — fixant la jauge, l'épaisseur et le prix de la pierre de Bourg et de Roque-de-Tau ; — portant ordre de poursuivre les gens du Médoc qui allaient, la nuit, dans les pacages, couper la queue et les crins des chevaux pour les vendre aux bourreliers ou bien en faire des lacs pour la chasse ; — concernant les femmes et filles enceintes, et renouvelant l'édit de Henri II ; — la résidence des notaires ; — le repos du dimanche ; — supprimant les endronnes (places vides) entre les maisons de Bordeaux et faubourgs et portant règlement sur la mitoyenneté (30 mai 1753) ; — condamnant au bourreau un écrit intitulé *Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la chambre royale,* pamphlet dirigé contre les Parlements (1754). — Arrêt et remontrances du Parlement de Paris, 5 septembre 1754, représentant au Roi le danger de la dispersion des « membres qui le composent, et ce qui s'en est suivi » après l'exil à Pontoise et à Soissons de ce grand corps judiciaire par l'ordonnance du 9 mai 1753 et son remplacement par la Chambre des vacations ou Chambre royale jusqu'à son rétablissement le 4 septembre 1754. — Arrêt du Parlement de Paris qui supprime dans son ressort un imprimé ayant pour titre : *Arrêtés du Parlement de Bordeaux,* comme contraire aux règlements de la librairie, mais qui s'unit à ce Parlement pour adresser au Roi de nouvelles remontrances (juillet 1756). — Arrêt du Parlement de Bordeaux qui homologue le règlement fait par les courtiers royaux de la ville (1757). — Arrêt de la Cour des Monnaies défendant à toutes personnes d'acheter des matières et vaisselle d'or et d'argent et de les faire passer hors du royaume, au préjudice des intérêts de l'État, et en contradiction avec les lettres-patentes du 26 octobre 1759, par lesquelles il était permis à toutes personnes de porter aux hôtels des monnaies leur vaisselle d'or ou d'argent pour la vendre à un prix convenu.

C. 3628. (Carton.) — 37 pièces, papier, imprimées.

1761-1764. — Arrêts imprimés du Parlement de la collection de l'Intendance. — Arrêts : — portant condamnation à être roué, contre P. de Cazenave, écuyer, comme assassin de la demoiselle Dudon et de sa chambrière, à Baurech ; — interdisant dans les écoles et pensions un épitômé d'histoire sacrée et profane, intitulé *l'Horace Turselin ;* — réglant la forme et le temps des oppositions à mariages, qui se produisent au dernier moment de la part de toutes personnes non autorisées par la parenté, sans autre cause ni moyen d'opposition présentés que la déclaration de les déduire en temps et lieu ; — concernant l'établissement des écoles publiques de chirurgie dans le royaume, spécialement celle de Bordeaux dans laquelle il était devenu nécessaire de supprimer les abus qui s'y étaient glissés dès sa création (1742-1764) ; — ordonnant la publication et l'affiche de deux arrêts rendus, 6 août 1761, par le Parlement de Paris contre les Jésuites, afin de mettre le seigneur Roi en état de connaître l'institut, les constitutions et la doctrine de la société, et de mettre en garde les étudiants « qui sont l'espérance et le renouvellement de l'État » contre une doctrine aussi pernicieuse, visant surtout le pouvoir absolu sans contrôle, exercé par le général sur tous et chacun des membres, au point même de pouvoir les renvoyer les uns ou les autres de la Compagnie, sans aucune explication (1762) ; — accueillant l'appel comme d'abus présenté par le procureur général sur la bulle *Regimini,* datée de 1540, constitutive de la Société de Jésus, ainsi que sur les autres bulles confirmatives de la première, et ordonnant le dépôt au greffe du Parlement pour Bordeaux, et à ceux des sénéchaussées, pour le reste de la province, de tous actes, papiers, rôles, livres de dettes et de profession des maisons de la Société (26 mai 1762) ; — autorisant, sur sa demande, la ville de Saintes à remplacer dans son collège les Jésuites par les Bénédictins de Saint-Maur (27 août 1762) ; — faisant passer des Jésuites aux Capucins la mission établie à perpétuité dans la ville de Clairac (18 août 1762) ; — condamnant au feu un libelle : *La Religion à l'Assemblée de France ;* — prescrivant, en exécution de son arrêt en date du 26 mai 1761, par lequel l'expulsion des Jésuites avait été prononcée, diverses mesures de secours, soutien, provision et pension aux Jésuites renvoyés, tant pour s'en aller ailleurs qu'à valoir sur les pensions qui seront à régler plus tard en faveur de ceux de cet ordre qui, ayant dépassé l'âge de trente-trois ans, n'auraient plus rien à prétendre sur les biens de leur patrimoine, conformément à la Déclaration de 1715. — Arrêts du Parlement de Paris, ordonnant la prise de possession immédiate par les officiers et magistrats des lieux, des collèges enlevés aux Jésuites dans les villes de Laon, Mauriac, Aurillac, Châlons-sur-Marne, Bourges, Nevers, Angoulême, Chaumont, Auxerre, Langres, Fontenay-le-Comte, Amiens, Blois, Orléans, Tours, Sens, Billom, Clermont, Lyon, Mâcon, Moulins, Poitiers, La Rochelle, Eu, Arras, Béthune et Aire en Gascogne ; défendant aux Jésuites le port de l'habit de la Société et la correspondance d'aucune sorte avec le général et les supérieurs, avec interdiction de vivre en commun, réservant d'ailleurs la faculté d'accorder à chacun d'eux, sur leur demande, les pensions alimentaires nécessaires. — Arrêts du Parlement de Bordeaux, concernant : — le serment que doivent prêter les ci-devant Jésuites, de tenir désormais pour les libertés de l'Eglise gallicane et les quatre articles du clergé de France (18 août 1762) ; — la souscription de la province pour offrir au Roi un vaisseau de guerre, à laquelle le Parlement s'inscrit pour cinquante mille livres ; — protestant contre la radiation, opérée en présence du duc de Lorge, commandant dans la province, de son arrêt du sept septembre 1768, radiation ordonnée par un arrêt du Conseil, que le Parlement, à son tour, fait rayer de ses registres en même temps qu'il suspend le service de la justice envers les particuliers et se déclare, au contraire, en permanence pour s'occuper exclusivement des affaires publiques et pour demander justice au Roi des attentats commis à la face de l'Europe entière contre son Parlement de Paris dans les *classes* séant à Toulouse, Grenoble et Rouen (novembre 1763) ; — interdisant l'octroi sur les grains que la municipalité de Bordeaux continue de lever, au mépris de la déclaration du 25 mai 1763 ; — ordonnant la suppression par la main du bourreau de l'*Instruction pastorale de l'archevêque de Paris ;* des *Lettres d'un docteur en Sorbonne,* et d'autres écrits en faveur des Jésuites. — Placard-affiche des maisons du Noviciat et de la maison professe des Jésuites à Paris, permettant aux syndics de leurs créanciers de recevoir des propositions pour l'acquisition de ces deux maisons, soit sur pied, soit par démolition des bâtiments et vente des matériaux, 1764 ; — autres arrêts du Parlement de Paris condamnant et supprimant divers imprimés sur les affaires religieuses, ainsi que deux brefs du pape Clément XIII. — Arrêt du Parlement de Bordeaux concernant la police des vins.

C. 3629. (Carton.) — 45 pièces, papier, imprimées.

1765-1770. — Arrêts des Parlements de Paris et de Bordeaux de la collection de l'Intendance : — renouve-

lant les défenses de causer aucun dommage dans les bois, spécialement aux moissonneurs et batteurs de grains de la sénéchaussée d'Agen, qui par de nouvelles espèces de fléaux qu'ils se fabriquent sur place dévastent les bois de leurs plus belles perches, avec un moins bon dépiquage des grains ; — règlementant le tarif des actes notariés ; — supprimant la constitution du pape *Apostolicum,* dont le but est d'approuver de nouveau la Société des Jésuites ; — portant envoi en possession pour les collèges de Moulins, Billom, Mauriac, des biens qui leur ont été dévolus sur les anciennes propriétés des Jésuites ; — supprimant un bref de Clément XIII, adressé à l'évêque de Sarlat, et différents écrits, entr'autres les *Lettres d'un chevalier de Malte.* — Arrêt de la Chambre des comptes, qui accorde aux héritiers d'Antoine Crozat (les duchesses de Choiseul et de Lauzun et P. Crozat, leur frère) trois millions d'indemnité pour le rachat du canal de Picardie. — Arrêts du Parlement de Paris : — condamnant les *Réflexions d'un universitaire concernant les lettres-patentes du* 20 *août* 1767, dont le but était de déclarer perdu l'enseignement dans les collèges si une autorité sans contrôle n'était pas laissée aux suppôts de l'Université ; — supprimant un imprimé intitulé *Remontrances du Parlement au sujet des usurpations du Conseil des parties* (1767) ; — condamnant *l'Abrégé de la vie de saint Vincent-de-Paul,* dont on aurait voulu faire, ainsi que de l'imprimé intitulé *Canonisation de ce saint,* une machine de guerre contre les maximes de l'Église gallicane ; — instituant des correspondants spécialement nommés pour faire et recevoir les procurations des Jésuites : nulle personne privée ne devant plus ni directement ni indirectement entretenir de correspondance avec eux (1767) ; — proclamant, à la suite des séditions espagnoles et de l'arrêt d'expulsion générale porté contre eux par S. M. Catholique, la déchéance pour tous les Jésuites du bénéfice qui leur avait été laissé en France, par l'édit de novembre 1764, de pouvoir demeurer chacun dans son diocèse de naissance sous l'autorité de l'évêque, et portant un arrêt d'expulsion générale, avec interdiction de fréquentation, communication ou correspondance, contre tous ceux qui étant membres de la Société à l'époque du 6 août 1761 avaient refusé le serment prescrit par l'arrêt du 6 août 1762, (1767) ; — fixant le nombre des syllabes à quinze et celui des lignes à vingt-deux à la page dans les expéditions d'actes publics ou judiciaires, 20 janvier 1767 ; — supprimant le livre intitulé *Histoire impartiale des Jésuites depuis leur premier établissement jusqu'à leur première expulsion.* — Arrêt du Parlement de Bordeaux concernant la transcription faite sur ses registres, le 7 septembre 1769, de l'édit portant prorogation du vingtième, et déclarant cette transcription nulle, illégale, contraire aux lois de l'État, en suppliant le Roi de retirer un édit qui usera les dernières ressources de la province, et copie manuscrite d'un arrêt du Parlement de Toulouse sur le même objet, portant défense au duc de Richelieu de passer outre à l'exécution des ordres de la Cour. — Jugement souverain des Requêtes de l'Hôtel condamnant un particulier à l'amende pour avoir tiré, en braconnant, sur les gardes de Saint-Germain-en-Laye, et défendant auxdits gardes de tirer eux-mêmes sur les délinquants ; — divers arrêts de la Cour des Monnaies.

C. 3630. (Carton.) — 74 pièces, papier, imprimées.

1771-1789. — Arrêts des Parlements de Bordeaux et de Paris, de la collection de l'Intendance et pièces diverses s'y rapportant. — Copie manuscrite de l'arrêt du Parlement de Paris, du 7 janvier 1771, renouvelant ses protestations faites au lit de justice tenu à Versailles le 7 décembre 1770, et reprenant néanmoins, par obéissance au Roi, le cours ordinaire de la justice qu'il avait suspendu depuis les lettres de jussion du mois précédent. — Protestation des princes du sang, signifiée à la commission tenant le Parlement, après la dispersion de cette compagnie : (7 avril 1771). — Arrêt du Conseil d'Etat cassant un arrêt du Parlement de Toulouse rendu le 8 mars 1771, lequel déclarait ne pas reconnaître comme Parlement et Conseils Supérieurs les juges établis par l'édit de février 1771, qui venait de créer de nouvelles circonscriptions et de nouveaux tribunaux à la place des anciens. — Édit du roi, portant suppression des officiers du Parlement de Bordeaux (août 1771). — Procès-verbal de la séance du maréchal duc de Richelieu, gouverneur, et de M. Esmangart, intendant de la généralité, au Parlement de Bordeaux, les 4 et 7 septembre 1771, pour disperser l'ancien Parlement et installer le nouveau en sa place. — Arrêts portant règlement pour la jauge des barriques ; — condamnant à diverses peines des paysans pris dans une sédition avec enlèvement de grains à Branne, Créon et Camblanes (Gironde) ; — interdisant toute augmentation du prix du pain à Bordeaux et ordonnant l'apport des blés aux marchés de la ville ; — ordonnant de pourvoir à la nourriture et à la subsistance des pauvres par les soins des seigneurs, des curés et des habitants de chaque paroisse ; — imposant la ferme exécution de la déclaration du Roi du 27 septembre 1770, concernant le commerce des grains et portant règlement sur la même matière ; — défendant d'acheter les blés et autres grains en vert et sur pied avant la récolte ; — concernant les testaments clos qui ne pourront être ouverts que sur la demande et à la réquisition des héritiers ou de la partie publique ; — por

tant règlement de l'encombrement et tarif des droits des arrimeurs de la ville et du port ; — homologuant deux ordonnances des officiers de la juridiction de la Sauvetat de Saint-André de Bordeaux, relatives à la police de ce faubourg. — Lettres-patentes portant prorogation et continuation de la séance actuelle du Parlement de Bordeaux pendant le temps ordinaire des vacations (14 août 1781). — Arrêt du Parlement rappelant les règles en matière de faillites, dont la première est la remise réelle des livres au greffe du tribunal de commerce, sans qu'une déclaration écrite adressée au greffier puisse en tenir lieu pour la date de l'ouverture de la faillite ; — ordonnant que l'arrêt du 27 mars 1784 sur le fait des corvées, entièrement contraire aux vues de l'intendant, sortira son plein et entier effet : ledit arrêt est cassé par lettres-patentes, sur ce que le Roi ne peut tolérer l'éclat et l'irrégularité d'une enquête publique dirigée contre une ordonnance de l'intendant en matière d'administration. — Arrêts du Parlement de Bordeaux déclarant nulle et illégale la transcription sur ses registres des lettres-patentes du 14 mai 1786, faite d'autorité en présence du comte de Fumel, commandant dans la province, et concernant la recherche des atterrissements et alluvions des fleuves de Garonne, Gironde et Dordogne ; — déclarant nuls et non avenus, dans tout le ressort du Parlement, les délais judiciaires qui se sont écoulés depuis le 18 août 1787 jusqu'au 25 octobre 1788, époque entre laquelle il avait été suspendu ; — portant défense générale et absolue de mettre aucun obstacle à la libre circulation des grains, et rappelant les arrêts déjà portés sur la facilité d'accès à ménager aux grains pour être vendus sur les marchés des villes ; — défendant les attroupements ; — concernant les fonctions des commissaires de police ; — portant règlement général pour le fret des navires ; — constatant les attroupements dans les campagnes, aux environs de Bordeaux, formés surtout d'étrangers aux localités, qu'on y amène (14 mai 1789).

C. 3631. (Carton.) — 66 pièces, papier ; imprimées.

1771-1777. — Affaires du Parlement de Bordeaux avec l'Intendance. — Correspondance de l'intendant Esmangart avec les ministres de Maupeou, d'Ormesson, Turgot et Terray, concernant : — le règlement des suppléments de pension accordés aux présidents de la nouvelle Chambre du Parlement de Bordeaux. Lettre du chancelier au maréchal de Richelieu, pour l'informer que les grâces demandées par lui pour certains parlementaires sont accordées ; — l'assiette à établir de l'imposition annuelle décrétée le 12 décembre 1771, pour le paiement des gages des nouveaux officiers « auxquels il ne sera plus permis de prendre désormais des épices » ; le taux est de cent soixante-quatorze mille livres à répartir, au marc la livre, sur la capitation du ressort du Parlement ; mais afin de ne pas lancer une nouvelle imposition isolée après la publication des rôles, ce sont les receveurs généraux, sur les représentations des intendants Esmangart, Turgot et Daine, qui sont chargés d'en faire l'avance, malgré eux.

C. 3632. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1723-1779. — Objets divers. — Rapports de l'Intendance avec les Eaux-et-Forêts. — Correspondance des intendants avec le ministère, concernant : — des offres d'achat de l'office de receveur des amendes en la maîtrise des Eaux-et-Forêts ; — des commissions de gardes et plaintes sur leur multiplicité ; — la création de juges gruyers proposée dans le ressort de la maîtrise ; — les plaintes de l'évêque au sujet de la chasse, contre quelques villages du diocèse de Bazas, dont on finit par désarmer les habitants ; — la prétention des archers de la maréchaussée de chasser à volonté, étant en armes ; — les discussions des habitants de Dax avec le seigneur d'une terre du diocèse, pour la liberté de la chasse qui leur est accordée par un article des franchises de la ville. — Requête de l'archevêque de Bordeaux contre la maîtrise des Eaux-et-Forêts qui a fait abattre des arbres du marais de la Chartreuse. — Inexécution des dispositions des ordonnances, et spécialement de celle de 1669, à l'égard de l'établissement et du maintien sur les bords des rivières navigables des chemins de hallage, dont aucun n'existe plus, par l'usage des propriétaires riverains d'établir des jetées et peyrats sur le devant de leurs propriétés joignant la rivière (1773) ; — mention du bois du Cypressat, à Lormont, qui n'a plus que douze arpents de contenance depuis l'hiver de 1709 qui a fait périr les cyprès : la capitainerie en est néanmoins demandée. — Projet de création d'une maîtrise à Montauban. — Règlement de la fixation de charge des bateaux sur la Garonne et la Dordogne. — Proposition par le duc d'Aiguillon de l'établissement d'une maîtrise à Aiguillon pour les sénéchaussées de Condom et d'Agen.

C. 3633. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

1611-1771. — Entrée des gouverneurs de la province. — Copie de l'enregistrement en jurade des lettres-

patentes qui nomment gouverneur dans la généralité le marquis d'Asfeld, en l'absence du maréchal de Berwick (1719), et du même enregistrement en Parlement, les jurats présents sur le banc des nobles et à leur tête. — Installations ; en mai 1723, du comte de Civrac ; du marquis de Coigny, 12 septembre 1725 ; du comte de Langeron. — Rappel d'un arrêt du Conseil, en 1692, ordonnant que les gardes des gouverneurs ne jouiront d'aucune exemption d'impôts en leur qualité de gardes. — Comptes, visés par l'intendant, des réparations à la charge de la ville de Bordeaux, pour le mobilier ou les hôtels des gouverneurs : le comte d'Hérouville (1746), le vicomte de Narbonne (1756), le maréchal de Richelieu (1757). — Comptes des dépenses faites pour l'entrée du maréchal de Richelieu, en 1758, et détail des ouvrages de peinture, trophées et inscriptions, dressés pour faire allusion à la conquête de Minorque. — Copie des délibérations des jurats de Bordeaux pour les présents à offrir aux princes et gouverneurs entrant dans la ville : en 1611, au prince de Condé ; en 1618 au duc de Mayenne, en 1644 au duc d'Epernon ; en 1658, au prince de Conti ; en 1671, au maréchal d'Albret ; en 1677, au duc de Roquelaure ; en 1689, au maréchal de Lorge, etc.

C. 3634. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1720-1745. — Passages d'ambassadeurs et de princes. — Correspondance des intendants Boucher et de Tourny avec les ministres Le Pelletier, Dubois, Leblanc, Dodun, Amelot, et les subdélégués, concernant : — le passage à Bordeaux, en 1721, de l'ambassadeur de la Porte Ottomane : selon les instructions du ministère, il arrivera à Cette vers le mois de novembre 1720, ira à Toulouse, où il sera vers le 1er février 1721, venant par le canal, et de là à Bordeaux par les rivières, partout défrayé au nom du Roi, et accompagné de M. de la Beaune, gentilhomme ordinaire de S. M. — Mémoire envoyé de Paris sur le cérémonial, la droite à donner, les honneurs à rendre par les consuls des villes, les visites à faire par les gouverneurs et les commandants de la province, à attendre par les gouverneurs généraux, l'escorte de trente maîtres de cavalerie, de Bordeaux à Paris, et la prise d'armes des troupes. — Détails adressés par M. de Bernage, intendant de Montpellier, à celui de Bordeaux sur la nourriture, les usages, les mœurs de ces étrangers ; l'ambassadeur est accompagné des sieurs Lenoir, interprète du Roi, Le Bon, ingénieur français, venu de Constantinople, et du capitaine Soliman, esclave racheté à Malte, en passant : il arrive à Bordeaux le 8 février. — Mention du naufrage à Blaye, en 1723, du bateau qui portait la chambre de la princesse d'Orléans, allant en Espagne ; — de la demande de lettres de noblesse faite par les jurats de Bordeaux, avocats et négociants en exercice au moment du passage de Madame de France, en 1739 ; — du passage de la Dauphine, en 1745.

C. 3635. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier ; 1 imprimée.

1721-1724. — Passage de princesses françaises. — Correspondance de l'intendant Boucher avec la Cour et le cardinal Dubois, concernant le passage des princesses de Montpensier et de Beaujolais, filles du Régent, la première destinée à l'infant prince des Asturies, la seconde à l'infant Don Carlos ; et celui de la jeune infante fille du Roi d'Espagne Philippe V, venant en France pour épouser plus tard Louis XV, et échangée à la frontière avec la princesse de Montpensier. — Voyages de mesdemoiselles de Montpensier, 28 octobre 1721-27 janvier 1722. — Ordre du Régent de refaire sommairement les chemins de Paris à Bayonne : mission de l'ingénieur Ubeleski. — Choix des routes entre les grandes et les petites landes. — État du cérémonial suivi lors du passage de la reine d'Espagne à Bordeaux en 1679, et du Roi d'Espagne en 1700. — Instructions du cardinal Dubois sur les dispositions du voyage, Mlle de Montpensier devant être mariée « comme une Fille de « France ». — Les régiments de Chartres et de La Tour, cavalerie, destinés à accompagner la princesse sur la Bidassoa, sont choisis « pour donner à MM. les Espagnols une idée avantageuse de la cavalerie française. » — Le cardinal Dubois exprime aux jurats de Bordeaux la satisfaction du Régent sur le zèle qu'ils paraissent vouloir montrer pour recevoir la princesse d'Orléans, sa fille, et l'infante d'Espagne ; mais on ne leur présentera pas les clefs de la ville ; toutefois elles seront logées à l'Hôtel-de-Ville et confiées à la garde des bourgeois. — Mention du passage du duc de Saint-Simon, ambassadeur de France en Espagne. — Dispositions pour le passage à Blaye prises de concert entre l'intendant de Bordeaux et M. de Beauharnais, intendant de la Marine, à Rochefort, relativement au radoub de la chaloupe du maréchal de Berwick ; le chevalier de Noé, un moment désigné pour en conduire une de Rochefort à Blaye. — Relation adressée au cardinal Dubois du passage et du séjour à Bordeaux, du 14 au 19 décembre 1721, de la princesse de Montpensier, reçue dans le port par trois cents navires et douze cents volées de canon. — Relation (imprimée) de l'échange de l'infante et de la princesse d'Orléans, Mlle de Montpensier, fait à l'île des Faisans le 9 janvier 1722. — Rapport

de l'intendant au cardinal Dubois sur la réception de l'infante à Bordeaux, le 25 janvier. — Voyage de Mlle de Beaujolais, retardée par une tempête qui a détruit ses équipages à la traversée de Blaye ; son séjour à Bordeaux, du 30 décembre 1722 au 7 janvier 1723. — États des frais faits dans la généralité pour la réparation des chemins à l'occasion de ces voyages. — Le prince de Conti passant à Bordeaux, le 19 mai 1719.

C. 3336. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1725. — Retour en Espagne de l'infante par la rupture de son mariage projeté avec le Roi Louis XV, et en France de Mlle de Beaujolais, d'abord destinée à Don Carlos ; elle est accompagnée de la Reine douairière, veuve du roi Louis : (Mlle de Montpensier, princesse des Asturies). — Correspondance de l'intendant Boucher avec la Cour, le cardinal Dubois, le comte de Morville et la duchesse de Tallard, chargée de reconduire l'Infante, sur les dispositions à prendre pour que, tant pour l'aller que pour le retour, ni l'infante en repartant, ni la duchesse de Tallard, en rentrant en France, ne se rencontrent avec la jeune Reine douairière ramenant sa sœur de Beaujolais. L'Infante recevra les mêmes honneurs qu'elle avait reçus à son arrivée en 1722, mais les circonstances défendent les harangues et les réjouissances publiques. — Départ de l'infante de Paris le 5 avril, arrivée à Blaye le 29, séjour à Bordeaux jusqu'au 2 mai ; elle est remise le 17, à Bayonne, à l'ambassade espagnole envoyée au devant d'elle sous la conduite du marquis de Santa-Cruz. — Arrivée de la jeune Reine douairière à Bayonne le 24 mai, à Bordeaux le 5 juin. — Honneurs qui lui sont rendus.

C. 3637. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1739. — Passage de Madame Première de France, fille du Roi Louis XV, allant en Espagne épouser l'infant Don Philippe. — Correspondance de l'intendant Boucher avec la Cour, concernant l'ordre et l'échelonnement des compagnies et brigades de maréchaussées qui formeront l'escorte ; — le passage de Lormont ; — l'énumération des cadeaux faits par la ville de Bordeaux à la princesse, aux duchesses de Tallard et d'Antin, chargées de l'accompagner, aux marquises de Tessé et de Mouy, gouvernante et sous-gouvernante, et au reste de la suite : plus, selon l'usage, à chacun des jurats en exercice ; — l'état des dépenses de retour de la Maison de la princesse revenant de l'accompagner, etc.

C. 3638. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1745. — Passage de Madame la Dauphine (infante Marie-Thérèse.) — Correspondance de Tourny avec la Cour et le ministère relative à ce passage, et concernant : — la description des ouvrages faits dans Bordeaux, à l'occasion de l'arrivée de la Dauphine, sur les dessins et sous la conduite du « sieur Servandoni, écuyer, chevalier de l'ordre « du Christ, architecte et peintre du Roi » ; — un mémoire des jurats pour le maintien des honoraires qu'ils se sont jusque là attribués lors des passages de princes, consistant en cadeaux représentés par des robes de livrée consulaire en damas rouge et blanc, ou en velours ; plus une somme d'argent, plus le partage des meubles et tentures qui ont servi à décorer la Maison Navale, toujours envoyée soit à Blaye, soit à Lormont au devant des princes et gouverneurs de province, à l'occasion de leur entrée ; — les mesures prises sur la route de Bordeaux à Langon pour élargir et refaire les mauvais pas, élaguer les arbres sur le parcours et dans la traversée des bois ; — l'établissement du gîte à la cure de Captieux, croisées à vitrer et cheminée à faire dans la chambre où couchera la Dauphine ; Mme de Pons est logée aux Cordeliers ; — la plantation improvisée, par ordre de l'intendant Tourny, sur une étendue de huit cents toises à l'entrée de la généralité, dans les landes de Bazas et Captieux, d'une allée de pins de dix pieds de haut, bien choisis, et bien alignés à vingt-quatre pieds de distance, devant présenter l'illusion d'arbres depuis longtemps plantés. — Mémoire, qui paraît être de Servandoni, sur la décoration des rues et places de Bordeaux pour recevoir la Dauphine. — Procès-verbal de la réception faite à Bayonne à la princesse. — État des personnes qui iront sur la frontière recevoir la Dauphine, fixation du nombre, rang, canons et emplacement des vaisseaux qui feront la haie dans le port de Bordeaux lors du départ pour Paris, ordres envoyés aux bouchers qui seront sur la route d'être approvisionnés, a peine de déchéance de leur privilège pour les délinquants. — État général fixé à quatre-vingt-treize mille livres des dépenses occasionnées dans Bordeaux pour le passage de la princesse : Servandoni y est porté pour six mille livres d'honoraires à cause de ses soins dans la conduite des arcs de triomphe et autres ouvrages ; Vernet, sculpteur pour six cent-soixante, et l'abbé Vénuti pour deux cent-trente, qu'il reçoit en jetons dans une bourse aux armes de la ville, pour les emblêmes et inscriptions « qu'il a pris la peine de faire. » — Lettres de la Cour, et instruction concernant le cérémonial à observer jusqu'à l'île de la Conférence ; — l'annonce de la désignation du duc de Lauraguais pour aller avec sa mère,

la duchesse de Brancas, recevoir la future Dauphine ; — les difficultés qu'on prévoit à tenir prêts pour le jour de la cérémonie deux attelages de chevaux carrossiers, que, vu la distance et la route, il est impossible d'envoyer de Paris, et qu'il faudra trouver à Bordeaux ; — le séjour accidentel, en ce moment, du « fameux » Servandoni, dont l'intendant de Tourny recommande les talents au contrôleur général et aux jurats pour la circonstance ; — la demande des jurats d'avoir le privilège de loger et garder la princesse à l'Hôtel-de-Ville pendant son séjour, ainsi qu'il en a été usé aux différents passages de Mlle de Montpensier, de l'infante et de Mlle de Beaujolais ; — la nécessité de restreindre à un chiffre moins haut la dépense que la ville se propose de faire, dont les cadeaux que se font entre eux les jurats en ces occasions augmentent considérablement la somme ; — enfin, le rejet de la prétention des jurats de continuer à se partager entre eux les meubles, tapisseries, et ustensiles qui ont servi à décorer la Maison Navale.

C. 3639. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1748. — Passage à Bordeaux des princesses espagnoles, la princesse Dona Luisa (Madame de France), fille de Louis XV et femme de l'infant Don Philippe, qu'elle était allée épouser en 1739, accompagnée de sa fille Dona Isabelle, toutes les deux allant en Piémont. — Correspondance de l'intendant Tourny avec la Cour, le comte de Noailles désigné pour recevoir les infantes à la frontière, M. de La Bove, intendant de la généralité d'Auch, et l'intendant de la généralité de La Rochelle, relative au choix de la route dans les landes, aux dispositions à prendre sur le parcours pour l'arrangement des chemins par les syndics des paroisses et aux dépenses du passage de Bordeaux à Blaye, etc.

C. 3640. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1748-1749. — Correspondance de Tourny relative à ce passage, et concernant l'*incognito* que les princesses ont réclamé : on ne leur rendra pas les grands honneurs. — Réception à Bordeaux, à l'intendance, le 18 décembre 1748 ; mention de la « demoiselle Bourbonnais, de l'Opéra de Paris », qui chanta en présence des infantes une cantatille à la louange du Roi. — État des maisons des princesses.

C. 3641. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1748-1749. — Mémoires et comptes des frais du passage des princesses dans la généralité. — Transport de pain de Bazas à Captieux ; — les sieurs de Mirambet, comte de Pons, Bourriot, subdélégué, d'Armagean, Desardouins, de Caupos, baron d'Arès, envoient des présents en gibier, sangliers et fruits. — Mention de vins de Saint-Julien, portés à l'intendance pour être servis aux infantes. — Les princesses logent à Bazas, à l'hôtel du *Lion-d'Or* ; à Castres, dans le château de la première présidente, où l'on apporte des lits du château de Virelade ; le marquis de Lansac envoie de Roquetaillade ses tapisseries pour draper à Captieux le logement des infantes. — État général des dépenses faites dans la généralité de Bordeaux pour le passage des princesses, qui y sont entrées le 16 décembre 1748, et en sont sorties : l'infante Dona Louise le 20, et l'infante Isabelle le 23 ; les frais s'élèvent à trente-cinq mille livres. Lettre de l'intendant de La Rochelle à celui de Bordeaux, mentionnant que, vu l'éloignement des villes et des lieux pourvus sur la route des princesses, il en a coûté à sa généralité plus du double (soixante-douze mille livres). « La maudite besogne que des passages ! » — L'intendant Tourny, aux frais duquel un feu d'artifice a été tiré, et d'autres dépenses faites, se borne à demander des gratifications pour ses subdélégués qui ont été tenus pendant six semaines en mouvement perpétuel.

C. 3642. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

1748-1749. — Mémoires et comptes du passage des infantes. Prix des denrées : un saumon, 54 livres ; une paire de poulets, 16 sols, et 1 livre ; un faisan, 5 à 6 livres ; un dindon, 3 ; la livre de truffes, 2 livres et demie : une barrique de vin de Graves blanc, 131 ; une de vin de Médoc, 168 ; un tierçon de vin de Saint-Émilion, 60 ; la bouteille de vin de Champagne, 4 ; de vin de Bourgogne, 2 ; le cent d'huitres de Marennes, 2 ; — le pain, 2 sols la livre.

C. 3643. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1578-1750. — Passages de princes et princesses ; — de madame la comtesse de Toulouse, allant aux eaux de Bagnères, en 1750. — L'intendant de Tourny écrit au comte de Noailles pour inviter la princesse de Noailles, comtesse de Toulouse, à séjourner à l'Intendance ; — instructions de la Cour sur les honneurs à lui rendre, les séjours, les voitures pour accompagner, les logements des personnes de sa maison ; correspondance de Tourny avec cette princesse. — Extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux concernant le passage, en 1680, du marquis de Seignelay, fils de Colbert ; en la même année, du ministre Louvois, qu'on va recevoir à Lormont, sur l'avis donné par lui à Roquefort de Marsan qu'il ne pourra pas s'arrêter à Bordeaux ; — en 1689, du marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat ; — en 1704, du maréchal de Gramont, ambassadeur en Espagne ; — en 1724, du maréchal de Tessé, ambassa-

deur extraordinaire de France en Espagne ; — en 1746, du maréchal de Noailles, ambassadeur de France en Espagne. — Lettres du chancelier d'Aguesseau à M. de Tourny pour lui recommander le sieur Joly, censeur des livres, « homme de lettres et de grand travail » qui a besoin pour une publication annotée et augmentée du *Cérémonial français,* de Godefroy, d'avoir communication des procès-verbaux d'entrées de princes, qui peuvent être contenus dans les archives de la mairie de Bordeaux ou dans celles du chapitre Saint-André.

SUPPLEMENT DE L'INTENDANCE.

C. 3644 (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1770-1773. — ORDONNANCES GENERALES DES INTENDANTS ET DES GOUVERNEURS DE LA PROVINCE. — ORDRES DU ROI. — LETTRES DE GRACE. — DISTRIBUTION DES AFFAIRES DE LA GENERALITE. [articles 1 à 263 de l'inventaire, tome Ier]. — Correspondance de l'intendant Esmangart avec les ministres Bertin et de Clugny, concernant : — l'envoi au château de Lourdes du sieur J. Boyer ; — la pension, due au couvent du Bon-Pasteur de Sarlat, d'une fille du sieur Nadal de la Mothe ; — le sieur Lostelnau de Lespès ; — la mise au Refuge des Filles-de-la-Foi, de Beaumont, à la prière de l'évêque de Sarlat, d'une jeune fille que son tuteur veut, par violence, marier contre son gré ; — la demande de la dame Belot d'Auriscote, tendant à faire admettre ses petits-enfants dans des maisons où ils puissent recevoir l'instruction de la religion catholique, leurs autres parents et tuteurs étant de la religion réformée ; — la demande de deux jeunes filles de Marmande, d'être mises dans un couvent, par ordre du Roi, avec une pension convenable à leur état, afin d'être soustraites aux mauvais traitements de leur famille ; — la mise au couvent du Port-Saint-Hilaire de J. Le Bère, à la demande de son père, qui veut l'éloigner de sa mère, protestante zélée : le père la redemande bientôt après, et elle lui est aussitôt remise ; — l'arrestation et le renfermement au fort de N.-D. de la Garde, à Marseille, d'un jeune homme de Bordeaux, qui menace par ses débordements de déshonorer sa famille ; — diverses femmes mises au couvent pour inconduite, à la requête de leurs maris ; — la plainte du sieur Mocquart, Américain, demeurant à Bordeaux, contre les imputations de son beau-père Vozelle, détenu au fort de Brescon, en vertu des ordres du Roi, et lettres à ce sujet du commandant du fort, M. de Vangelas (1774). [1 à 273, tome Ier] [14].

C. 3645. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier, imprimées.

1759-1762. — Ordonnances, imprimées en placard du gouverneur de la province, le maréchal duc de Richelieu, concernant : — le passage de la Garonne à Lormont ; — les assemblées clandestines des Religionnaires ; — les déserteurs ; — la forme de réquisitionner des chevaux d'ordonnance pour les officiers des troupes employés en Médoc ; — la défense générale du port d'armes et le désarmement de tout ce qui n'est pas noble ou dans le service actuel du Roi ; — l'autorisation reconnue à la sénéchaussée de Dax, sur le vu de ses privilèges, d'avoir dans toutes les maisons de propriétaires et de métayers un fusil, mais seulement contre les loups ; — le service des patrouilles dans la généralité ; — l'expulsion des Anglais des villes maritimes. [1 à 263, tome Ier].

C. 3646. (Portefeuille.) — 178 pièces, papier.

1769-1790. — Correspondance des intendants avec les ministres et les subdélégués sur l'exécution des lettres de grâce et de rémission, le protocole de l'Intendance, le comité consultatif institué pour les affaires contentieuses, l'approvisionnement de la ville en 1709, etc. — Grâces pour homicides accordées en 1782 à des criminels, en considération de la naissance du Dauphin : — à un soldat de la division, qui s'était engagé à la suite d'un homicide par lui commis, et pour lequel le Parlement de Bordeaux l'avait condamné ; mais ayant depuis servi sous les drapeaux avec la plus grande distinction, et à présent blessé, il n'ose pas rentrer au pays à cause du jugement qui subsiste ; — au sieur de Villoutreix de Sainte-Marie, lieutenaut au régiment Royal-Etranger, injustement provoqué en duel par un sous-ingénieur des ponts et chaussées à Périgueux ; — au sieur Jude de Sainte-Foy, pour homicide par imprudence ; — à un notaire de la sénéchaussée de Périgueux, condamné à mort pour avoir tué, d'un coup de fusil, son fils qui le provoquait, et dont la peine est commuée en détention perpétuelle dans une maison de force, etc. — Cérémonial des lettres de l'intendant et formules. — Fragment d'un cahier de consultations en 1785, du comité de l'Intendance sur des affaires de taille et du domaine, signées par les avocats Duranteau, Garat et Saint-Guirons. — Ordonnance (1718) de Lamoignon de Courson, sur l'interdiction du pacage dans les pins de l'Élection de Bor-

[14] Les numéros d'articles placés entre crochets soit en tête des sous-séries, soit à la suite des articles de ce supplément, renvoient aux matières de même ordre et de même nature, analysées dans le fonds principal.

deaux. — Ordonnance (1751) de Tourny, sur le dénombrement par nom et domicile de tous les juifs de la ville de Bordeaux, qui s'intitulent marchands portugais, quoique Avignonais, Allemands ou Tudesques. — Minutes de lettres écrites de l'Intendance à Lamoignon de Courson, absent de Bordeaux, et en tournée à Bayonne, pendant les mois d'avril à novembre 1709, de juin à octobre 1711, de mai à août 1712, et mentionnant les préoccupations de la ville au sujet de la disette des grains, ainsi que les principaux événements qui arrivent. — Tournée dans les landes pour ramasser les blés en cas qu'il s'en trouve au delà de la provision nécessaire, afin de les apporter vers la Garonne : « il ne sera pas bien aisé de faire sortir le blé, la misère ne saurait être plus grande dans les campagnes ». Mesures prises de concert avec le maréchal (de Montrevel) ; — annonce du passage de S. A. R. (le prince de Galles, fils de Jacques) ». — Direction sur Langon et Podensac des blés de la lande que les paysans ne veulent plus porter à Bazas, à cause de l'état des chemins : mention de quatre mille fusils et baïonnettes à destination d'Oléron. — Correspondance sur les grains attendus du Nord par l'intermédiaire des sieurs Saint-Cricq et Vanderbranden, et tentative de créer une compagnie d'importation de blés du Nord, malgré la difficulté résultant des ordres de la reine Anne et des États de Hollande de prendre tous les vaisseaux de quelque nation et de quelque bannière qu'ils soient à destination de France ; ce qui empêche aussi les Suédois et les Danois établis en France de faire venir du blé pour leur propre compte. — Mention d'un navire chargé de blé, à destination de Bordeaux, pour le négociant Saint-Cricq, pris dans la Manche par un Anglais, délivré par trois vaisseaux malouins, et amené à Saint-Malo, d'où le commissaire du port le contraint d'aller à Rouen, où le besoin de blé se fait encore plus sentir. — Concentration sur des points déterminés, pour être transportées au pays de Marsan, des avoines du Cubzaguais et du Fronsadais, ainsi que des grains qu'on pourra ramasser dans la province : en même temps, délibération chez le maire, M. de Ségur Cabanac, entre les principaux marchands de la ville, afin d'aviser aux moyens d'approvisionner aussi Bordeaux, où le boisseau est déjà à 14 livres. Envoi direct à Dantzick, par l'administration, de passeports pour les navires importateurs qu'on attend : les sieurs Klopt et Vanderbranden offrent de faire venir pour cinquante mille livres de blé, dont ils feront les avances, pourvu que ce soit pour le compte de la ville, laissant aux jurats la fixation du prix, afin de donner des marques de leur affection au service public. — — Relation de l'arrivée à Langon, venant de Toulouse, le 16 novembre 1711, et du séjour à Bordeaux du Roi d'Angleterre ; il part le 19 et essuie au Bec-d'Ambès une rude tempête. — Avis donné à l'intendant, en demandant ses instructions, d'un attroupement de femmes à Bordeaux, devant le Palais, pour demander du pain (9 août 1712) ; le premier président commet la faute de leur faire jeter de l'argent, au lieu de les faire disperser par persuasion et conseils : le maréchal, le premier président, l'archevêque et le subdélégué qui écrit mettent tout en œuvre pour acheter des grains là où il s'en trouvera. — Ordonnance de Louis XVI, contresignée par Necker, par laquelle en prescrivant aux intendants de ne pas s'absenter plus de trois mois par an de leur intendance, il élève de quinze mille six cents à vingt mille livres le traitement de leurs places. [1 à 262, tome Ier].

C. 3647. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1765-1767. — SUBDELEGATIONS. [Art. 264 à 691, tome Ier]. — Subdélégation de Nérac. — Correspondance du subdélégué de Nérac avec l'intendant, concernant : — la construction de l'église de cette ville, empêchée par une faction de citoyens, qui sont huguenots ; — l'établissement et la prorogation d'un octroi sur la vente du vin au détail pour former les sommes nécessaires à la construction ; — la proposition d'assujettir les bouviers de la juridiction au transport des matériaux sur le pied du tarif habituel du pays, immédiatement acquitté après chaque journée ; — l'assignation des fonds à trouver, en partie sur la régie des biens des Religionnaires fugitifs, en partie sur le produit de la vente du vin au détail ; — l'achat d'un terrain contigu au foral de Lavardac, pour servir à son agrandissement et à la réparation du pont ; — la demande au ministère, vigoureusement repoussée, que, « comme, les ancêtres de S. M. les rois protestants de Navarre, ont démoli l'ancienne église, le Roi veuille bien faire le don à la nouvelle », de l'autel de marbre de la chapelle des Jésuites de Toulouse, dont la maison est fermée, lequel a coûté plus de soixante mille livres, et qu'on propose de vendre pour sept à huit mille, « très beau marbre, dont le baldaquin est supporté par quatre dents d'éléphant qui pèsent sept quintaux ». — Mention des plans de l'église et du tribunal de Nérac, envoyés le 6 décembre 1766 à l'intendant Fargès. [607 à 623, tome Ier].

C. 3648. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1767-1769. — Subdélégation de Nérac. — Correspondance du subdélégué avec l'intendant, concernant : — la reconstruction de l'église, les à-comptes donnés sur le produit de l'octroi, la nécessité de couvrir l'édifice d'une

charpente en bois, en attendant qu'on ait réuni des fonds pour appliquer des voûtes, la réclamation de ses honoraires par le constructeur, J. Sauvageot, envoyé de Paris à Nérac par l'intendant Boutin ; — la proposition de l'abbé Cousse, curé de Puyfortaiguille, près Nérac, de consacrer à la reconstruction tous les revenus d'un prieuré à la nomination royale, dont il serait pourvu pour cela, et démis sans indemnité aussitôt que l'église serait faite : proposition d'ailleurs qui ne serait que le retour à l'application de l'ancienne règle qui destinait le quart des dîmes aux réparations des édifices du culte ; — la lutte du bureau directeur des constructions de Nérac avec la municipalité. — Lettres du contrôleur-général et de l'intendant. — [607 à 623, t. Ier.]

C. 3649. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1768-1774. Subdélégation de Nérac. — Correspondance du subdélégué avec l'intendant, et de l'intendant avec le ministère, concernant : — la reconstruction de l'église ; — les demandes de secours adressées à l'évêque d'Orléans, directeur de la feuille des bénéfices ; — les difficultés sans cesse renaissantes relatives à cette construction, de laquelle se sont occupés les intendants Tourny fils, Boutin, Fargès et Esmangart, et dont les plans sont entre les mains du contrôleur général. — Etats et comptes de détails rendus à l'intendant par le trésorier des fonds de reconstruction de l'église, pour l'année 1774. — Mémoire au sujet des trois églises de Nérac, capitale du duché d'Albret, toutes trois ruinées par les troubles. — [607 à 623, t. Ier.]

C. 3650. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1769-1776. — Subdélégations diverses. — Correspondance des subdélégués de Sarlat, Périgueux, Thiviers, Montpazier, Saint-Palais, Layrac, Blaye et Marmande avec l'intendance, concernant ; — la ligue de conduite à tenir à Marmande avec les officiers municipaux ; — le projet de partage de la subdélégation de Sarlat ; — la garantie donnée aux paysans pauvres et aux métayers de la banlieue de Sarlat, réduits à la plus grande misère, que leur présence à la distribution de secours en pain, faite tous les dimanches et fêtes pendant l'hiver et le printemps par le curé, afin de les attirer aux offices, ne sera pas cause qu'ils puissent être arrêtés et punis comme mendiants ; — l'épizootie à Layrac, et l'envoi annoncé par le gouvernement de chevaux, de charrues et charrettes dans les quartiers de la province où les travaux de la terre ont été retardés par cette épizootie ; — la preuve qu'il a existé, en 1757, une subdélégation à Montpazier, sur quoi un particulier qui voudrait être subdélégué proposait de démembrer de Sarlat quelques paroisses pour reconstituer cet arrondissement ; — la suppression et l'absorption dans les subdélégations de Périgueux et de Nontron de celle de Thiviers, créée par l'intendant Boutin, en 1765, avec un ressort de vingt-cinq paroisses ; — l'état et consistance de la subdélégation de Saint-Palais ou Vitrezay (Gironde) ; — l'annonce de la mort de M. de Rochefort, subdélégué de Thiviers, lequel, malgré l'esprit républicain qui règne (1781), avait su se concilier tous les esprits dans son canton. [264 à 691, tome 1er.]

C. 3651. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1714-1780. — OFFICES MUNICIPAUX. — Correspondance des intendants avec le ministère, concernant : — la manière pour les municipalités de racheter, soit toutes à la fois, soit isolément, les offices de maire, lieutenant de maire et autres offices des villes supprimés par l'édit de septembre 1714, le gouvernement étant d'ailleurs assuré de l'empressement que mettront les villes à se débarrasser de ceux qui avaient achetéces offices ; — la composition des nouveaux corps de ville à la suite du renvoi, par suppression, des acquéreurs des offices municipaux sur laquelle l'intendant éveille l'attention du gouvernement, car « si l'on n'y prend garde, la disparition des acheteurs « d'offices municipaux va ouvrir la porte à tous les brouil « lons et fauteurs de désordre, déjà tout prêts à se glisser « entre les renvoyés et l'élite de la population, qui s'était « désintéressée par bouderie des affaires communales et « qui ne saura pas se mettre en rang pour ressaisir l'au « torité. » 1714-1719 ; — la réunion par arrêt du Conseil, 30 mai 1744, aux communes et municipalités, des offices municipaux de 1733, au moyen du paiement par elles de la finance desdits offices, en compensation de quoi il leur sera loisible de procéder désormais à l'élection de ceux de ces offices qui étaient demeurés électifs, ou exercés en vertu de commission du grand sceau (1748) ; — la proposition de rachat, faite par le gouvernement aux villes, du droit de mutation abonné sous le nom de « l'homme vivant et mourant », qui était annuellement perçu, et que les communes et municipalités seraient admises à supprimer, moyennant une somme une fois donnée ; pour le paiement de laquelle toutes facilités seraient accordées ; — l'administration de la ville de La Réole et les conflits perpétuels entre le maire Faucher, qu'on ne peut ni déposséder, ni forcer àvendre son office, l'ayant levé aux parties ca-

suelles, et les officiers municipaux. — Demandes, que l'intendant agrée, faites par divers officiers municipaux, d'être déchargés des fonctions de consuls, secrétaires-greffiers, trésoriers des communautés, etc… Les noms des remplaçants proposés sont envoyés au Conseil d'Etat. — Ordres du Roi, portant nomination de consuls. — Avis du refus du Conseil d'accepter certaines personnes, proposées par les corps de ville, mal notées par l'intendant. — Réclamations des maire et échevins d'Astaffort sur le retard apporté aux élections municipales. — Ordre du Roi pour changer, à la requête du marquis de Roquefort de Marsan, les officiers de sa terre qui sont depuis plus de quatre ans en exercice, contrairement à la pratique de l'administration de ne pas laisser perpétuer dans les mêmes mains l'autorité municipale : ce seigneur, avant l'édit de 1771, était en possession du droit de choisir ces officiers, il ne peut plus que les agréer, de concert avec les habitants. — Désignation par le Roi, entre les sujets élus pour remplir les places de jurats avocats et jurat négociant de la ville de Bordeaux, du premier et du deuxième jurat avocat et du jurat négociant. — Elections à Cazères (Landes) et dénonciations. — Proposition au duc de Gramont d'être admis au remboursement des charges municipales que des particuliers ont acquises dans son comté d'Arzac, en vertu de l'édit de 1771, par lequel il a, comme les autres seigneurs, été dépossédé de son droit de nomination à ces charges : mais la conduite et les abus de ceux aux mains desquels elles sont tombées, par achat, fait vivement désirer d'accueillir la demande du seigneur. — Contestation entre la paroisse de Castelsagrat et son curé, pour raison du presbytère. — Demande en autorisation de démolir une porte de ville et d'en employer les matériaux à des ouvrages publics, faite par les officiers municipaux de la ville de Francescas (Lot-et-Garonne). — [692 à 907, tome 1er.]

C. 3652. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1755-1777. HOTELS-DE-VILLE ET JURATS. [Art. 908 à 932, tome 1er.] — Correspondance des intendants avec le ministère, concernant : — les brigues et l'opposition qui se produisent à l'hôtel-de-ville de Bordeaux contre les candidats à la jurade proposés et désignés par l'intendant et à cause de cette désignation ; opposition qui va jusqu'à atteindre le crédit commercial de plusieurs d'entre eux sous le prétexte reconnu faux qu'ils sont demeurés débiteurs de la ville après la campagne d'approvisionnement des grains en 1749 ; — l'appel de la jurade de Bordeaux (1775), contre les termes de l'arrêt du conseil de 1775 qui donnait tort à l'hôtel-de-ville dans l'administration des revenus municipaux et le rappelait aux règles nécessaires de comptabilité, dont celle qui blesse le plus les jurats est la formalité du *visa* de l'intendant pour l'acquit des dépenses du budget extraordinaire, le budget ordinaire étant visé en gros par la représentation qu'en fait à l'intendant le trésorier de la ville ; — les réparations de l'auditoire et de l'hôlel-de-ville de Castelmoron d'Albret ; — inventaire dressé en 1761 des titres et papiers des archives de l'hôtel-de-ville de Libourne. — [Art. 908 à 932, 1041 à 1085, tome Ier.]

C. 3653. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier.

1731-1780. — Hôtels-de-Ville et Jurats. — Correspondance des intendants avec le ministère, concernant : — la confirmation des privilèges de la ville de Bazas, entre les droits du Roi et les droits de l'évêque, et mentionnant comme existant en 1731 au trésor de la ville des lettres-patentes d'exemption de tailles datées de 1370 et de 1468 ; le subdélégué Bourriot propose la refonte de ces privilèges dans un sens beaucoup plus libéral, afin que le peuple et les artisans y prennent aussi quelque part ; — les boucheries de Bazas dont la ferme, seule ressource d'une ville fréquemment traversée par les princes allant en Espagne ou aux eaux minérales et aussi par les troupes du Roi, est encore prétendue par le chapitre comme lui appartenant (1771). — Copie informe des lettres-patentes d'Edouard Ier (1284) en faveur des habitants de Sauveterre, confirmées par celles de 1386 et de 1451 des rois Charles VI et Charles VII. — Autorisation demandée par la ville de Rions de reconstruire son hôtel-de-ville ; le ministre se fait d'abord rendre compte des revenus municipaux et exige l'envoi d'un devis et plan détaillé où seront comprises et estimées les démolitions et la vente de l'hôtel-de-ville actuel. — [933 à 1040, tome Ier.

C. 3654. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1754-1781. — COMMUNAUTES CIVILES. [Art. 933 à 1040, t. Ier.] — Agen et le Mas-d'Agenais. — La ville du Mas-d'Agenais demande l'autorisation de vendre le quart de réserve qui lui appartient, en vertu d'un règlement de 1672, sur la forêt du Mas : cette vente étant rendue nécessaire tant par l'impossibilité d'empêcher les dévastations journalières des particuliers que par les frais énormes de fossés et de surveillance qu'il faudrait faire pour protéger utilement cette propriété communale ; au contraire, sur le prix de vente, la ville pourrait acquitter sa contribution au don gratuit, et les autres charges qui s'élèvent à

35,000 livres. — Mémoire en faveur de la ville de Clairac, pour prouver qu'au moins depuis 1551, selon une transaction passée avec l'abbé (Gérard Roussel, évêque d'Oloron), les habitants ont le droit d'élire eux seuls, chaque année, leurs consuls, en compensation de la justice qu'ils ont abandonnée à l'abbé : cependant, depuis qu'en 1604 Henri IV eut donné les revenus de cette abbaye au chapitre de Saint-Jean de Latran, les Italiens successivement pourvus de ce bénéfice, avaient réussi de temps en temps à s'arroger l'élection des magistrats ; la ville fait appel à ses titres et demande au Roi de désigner le maire sur une liste de trois candidats qu'elle présentera (1771). — Requête de la municipalité de Villeneuve-d'Agen afin de pouvoir continuer la perception de son octroi du « souchet, » bien qu'elle ait été interdite par la Cour des Aides comme n'ayant pas été renouvelée à l'avénement du Roi régnant. — Nomination par le Roi, des maires des villes de Domme, de Montréal et de Condom. — Correspondance de l'intendant avec le ministère, concernant : — la construction d'une nouvelle église à Puch-de-Gontaut, suivant le devis qui en a été dressé par le frère Jean Fontaine, architecte de l'église du Chapelet de Bordeaux, et expert en architecture, devis contesté par l'entrepreneur et modifié sur ses observations ; — l'obligation des consuls de Mézin de réparer la voûte et la charpente de l'église paroissiale, conformément au procès-verbal dressé en 1710 par l'abbé de Maubranches, vicaire-général de l'évêque de Condom ; — des constructions de presbytères dans les paroisses de Clermont-Dessus, Puyguilhen, Rouffiac, Villeneuve-d'Agen, Saint-Xiste, la Sauvetat-de-Savères. — Arrêt du Conseil du 7 février 1775, réglant, en exécution de celui du 16 décembre 1684, les adjudications des travaux d'églises dans trente-neuf paroisses, pour la plupart de l'Agenais, travaux faits sous l'intendance d'Esmangart, de 1771 à 1775.

C. 3655. (Portefeuille.) — 15 pièces, papier.

1679-1789. — Communautés civiles diverses. — Mémoires et requêtes aux intendants de la province : — la ville de Domme, au sujet du péage du sel sur la rivière de Dordogne qu'elle avait droit de percevoir en vertu de la donation faite en 1285 par Gilbert de Domme à ladite ville de tous les droits qui avaient été réservés, cinq ans auparavant, dans la vente faite par Guillaume de Domme, fils de Pons, au Roi de France, du château et seigneurie du mont et château de Domme. — Mémoire informe des jurats de Blaye, concernant les privilèges et revenus de leur communauté. — Vérification d'arpentement d'un terrain contesté entre Juste Luetkens, propriétaire, et les habitants du village du Petit Bourg, paroisse de Cissac, dans la baronnie du Breuil en Médoc. — Copie d'une lettre de Necker à l'intendant Fargès, en réponse à une demande de confirmation d'exemption des tailles, qui était dans les privilèges des habitants d'Excideuil, en vertu d'exemptions qui dataient de la conquête de la Guienne par les troupes de Charles VII : « Il n'est plus d'usage d'accorder des con-
« firmations générales comme par le passé ; ainsi je vous « serais obligé de me donner votre avis sur chacune des « exemptions réclamées ; on doit d'ailleurs supprimer « celles des droits qui ne se perçoivent plus, et celles qui « ont été révoquées par des lois générales. » (29 juillet 1779.)

C. 3656. (Portefeuille. — 109 pièces, papier.

1771-1788. — Communautés civiles. — Cadillac, Rions et Saint-Macaire. — Correspondance des intendants Esmangart, de Clugny, Dupré Saint-Maur et de Néville avec le ministère, concernant : — la reddition et l'apurement des comptes municipaux de la ville de Cadillac, de 1771 à 1784, mentionnant l'établissement de la nouvelle horloge sur la tour Sainte-Anne ; un transport des jurats accompagnés de soldats, le 17 mai 1773, à Langon et à Bordeaux, à l'occasion de la révolte amenée par la disette, et subsidiairement pour l'escorte des grains de Bordeaux à Cadillac ; la présence sur les lieux d'un détachement du régiment de Cambrésis ; les dépenses de « l'exercice des étendards » la veille de la Saint-Jean, de l'abonnement pour la somme de cinquante livres au « *Courrier de l'Europe* », d'une gratification donnée, pour services rendus lors du débordement de la rivière en 1781, à Lagarde, Pascaut et Andron, matelots, et de la publication de la paix (1784) ; — l'offre d'une somme de 1,000 livres par le sieur Laurent Pinès, pour acquérir l'office de maire de Cadillac, et la contre-proposition de la ville de réunir cet office, en payant 2,400 livres ; — l'injonction de l'intendant de représenter les comptes municipaux depuis 1787 ; — le débat entre la municipalité et le supérieur du collège de la Doctrine Chrétienne sur le prix de pension dont la ville sera tenue pour voir rétablir les classes ; ordre de l'intendant qu'on lui représente le titre de fondation du collège. — Reddition des comptes de la municipalité de Rions, des années 1780 à 1787, où sont mentionnées les dépenses à l'occasion de la naissance du Dauphin, celles de l'école, montant par an à 36 livres, celles de l'installation d'un nouveau régent, celles enfin de la procession du Liron, et de l'entrée de la comtesse de Raymond de Sallegourde, dame et seigneuresse

du lieu ; — liste des sujets présentés à l'intendant pour être nommés par le Roi aux charges municipales, contre la nomination faite par le seigneur, au préjudice des dispositions de l'édit de novembre 1771. — Affaires de la ville de Saint-Macaire (1784-1787) sur la nomination des officiers municipaux : Mondiet de Téchouyères, Ruf de Lavizon, Joly de Grava, le chevalier Dufourc, maire de la ville.

C. 3657. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1769-1789. — Communautés civiles. — Ville de Peyrehorade (Landes). — Correspondance des intendants de Bordeaux et d'Auch, concernant les procès intentés à la ville de Peyrehorade par le seigneur du lieu, baron vicomte d'Orthe, et par sa fille, la comtesse d'Aspremont de Montréal, sur tout l'ensemble des droits de jurade : la sonnerie à deuil lors de la mort d'un jurat, le port du chaperon, l'exercice de la police en général (poids et mesures, vin, boucherie, souchet, feu de la Saint-Jean), la présentation au seigneur des magistrats élus en assemblée, la possession d'une maison commune, tous déniés ou contestés par le seigneur : à l'occasion de quoi l'intendant de Bordeaux écrit à celui d'Auch qu'il a « reconnu dans les prétentions de Madame de Montréal le système oppressif du plus dur des seigneurs sur ses vassaux ». — « Les échevins, » dit la correspondance ministérielle, « ont confondu « les attributions attachées aux offices municipaux des « villes dont le Roi est seigneur avec celles des mêmes « offices établis dans les villes seigneuriales. Le Roi, « comme souverain, institue des maires et échevins dans « les villes de son royaume, même dans celle dont la « seigneurie particulière ne fait point partie de ses do- « maines, parce qu'il est l'administrateur général et su- « prême de ses États, et c'est pourquoi, tant que l'édit de « 1771 ne sera pas révoqué, les officiers municipaux « nommés par le Roi dans ces villes ne sont point tenus « de requérir l'agrément des seigneurs ; mais, d'autre « part, libres de percevoir les octrois, ils sont soumis à la « police du juge du seigneur qui seul en a l'exercice. » — Mémoires et contre-mémoires, procès croisés, réfutations, consultations : « Cette affaire est véritablement « une hydre, s'il a jamais existé quelque chose sous ce nom. » — Ouverture de la halle, placée sur l'emplacement de la principale rue, sur le refus de la dame seigneuresse de la faire ouvrir pour y établir momentanément les logements et les bagages du régiment de Courten, de passage à Peyrehorade (1785). — [933 à 1040, t. Ier.]

C. 3658. (Portefeuille.) — 285 pièces, papier.

1760-1788. — Communautés civiles. — Correspondance des intendants avec le ministère, les subdélégués et les villes concernant les affaires de la commune : — Bazas. — Les officiers municipaux demandent l'autorisation de faire percevoir directement, en forme d'abonnement fixé à 1,000 livres par an, les droits réservés établis sur les boucheries, qui, destinés selon les délibérations prises, à être appliqués dans leur produit aux besoins de la ville et à l'acquittement du don gratuit extraordinaire, ont, au contraire, été revendiqués avec une sévérité extrême par les fermiers qui les avaient soumissionnés ; le directeur général répond que les intérêts du Roi et les circonstances (1781), exigent qu'il ne soit fait aucun sacrifice sur les produits des différentes perceptions ; ainsi la ville paiera 2,000 livres d'abonnement et les deux sols pour livre, sinon les soumissionnaires continueront de percevoir le produit de ce droit, au nom du gouvernement. — Blaye : [Voir C. 387]. Les jurats assignés à tort par quelques habitants devant la Cour des Aides, en reddition de compte des bénéfices de la régie du sel, pendant une année qu'on n'avait pas trouvé de fermier adjudicataire du droit municipal de faire entrer dans les murs quatre-vingt six pipes de sel, pour la consommation annuelle des habitants. — Libourne : Les droits de *coureau virat* sur le passage des barques à sel, respectivement prétendus par les sieurs Fontémoing et le corps de ville : ce droit n'est pas mentionné dans l'édit de décembre 1693, confirmatif entre les mains des détenteurs, moyennant le paiement de dix ans de revenu, de la possession et de la propriété des îles, ports, péages, moulins et pêcheries, et autres droits à partir de 1566. — Arrêt du Conseil, 17 février 1759, autorisant l'érection des casernes ; copie des délibérations de la jurade, choix de l'emplacement et premières difficultés avec l'entrepreneur. — La Réole : Réfection du pavé de la traverse de la ville et liste des inféodations faites à plusieurs particuliers de portions du vacant dit le Bois Majou. — Correspondance de l'intendance avec le ministère concernant des autorisations demandées : — par la paroisse de Camblanes, de vendre un communal ; — par la ville de Monségur, d'inféoder des mains du Roi les murs et fossés de la ville ; — par celle de Castelmoron-d'Albret, de reconstruire sa maison commune ; — par celle de Barsac, d'ouvrir un nouveau marché pour son port neuf commencé par Tourny ; — par celle de Miramont (Lot-et-Garonne), de défendre à un procès contre des particuliers, usurpateurs

des terrains des fossés de la ville, acensés par la communauté dès 1552 ; — par celle de Damazan, d'acenser les fossés qui l'environnent ; — par le marquis de Termes, d'acenser directement du Roi, à cinq sols par journal, l'île de Granon et le jettin de Marmande, en faisant la preuve que ladite île, obtenue par la ville de Marmande en fief, à la date de 1625, après sa demande formée en 1615 et un procès-verbal de 1617, est entièrement différente de l'alluvion qui a créé le jettin, laquelle, bien plus considérable que l'île objet de la concession royale et en étant absolument indépendante et séparée, n'a jamais été inféodée à personne, et ne procure annuellement huit à dix mille livres à la ville qu'en fraude des droits du domaine royal. — Agen : Requête du sieur Vigné, conseiller au présidial, aux fins d'être autorisé à démolir une partie des murs de la ville, en la reconstruisant le long du ruisseau qui borde les promenades, de manière à joindre à sa maison un terrain qui lui a été concédé. — Procès au Conseil entre les consuls et les notaires d'Agen, sur le privilège prétendu par les premiers d'être en droit de créer et pourvoir quinze offices notariaux dans la juridiction, de titulaires à leur nomination. — Fixation de l'emploi des deniers à provenir de la vente de la coupe du quart de réserve appartenant à la ville du Mas, dans le Bois-Majou, sur la réparation des chemins qui mènent au port et aux villes voisines, la réparation de l'hôpital, et l'établissement de trois sœurs grises pour le service des malades et l'instruction de la jeunesse, enfin la confection d'un nouveau cadastre devenu nécessaire. — Bayonne, Anglet, Biscarrosse, et partage de biens communaux et landes dans la subdélégation de Dax, à Laharie, Oneste, Sindères, Orthe, Goos et Gamarde, Hinx et Saint-André, Mouscardés, Pontoux, Saint-Paul, La Luque, Onard et Saint-Geours, Minbaste, Heugas, Cazordille, Saubusse, Tethian, Prechacq, Messange, Lebren, en exécution des arrêts du Conseil portant vente et partage des communaux des pays réunis, en date des 5 mai et 10 juillet 1750, et des années 1771 et 1773. — Tableau des sommes à payer annuellement pendant six ans, à titre de don gratuit extraordinaire, à compter du 1er juillet 1760, par les villes et bourgs de la généralité de Bordeaux. — Etat demandé par Necker des revenus, charges et dettes des villes et communautés (1778) ; elles sont toutes obérées.

C. 3659. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier.

1687-1776. — HOTEL-DE-VILLE DE BORDEAUX. — [Art. 1040 à 1084, tome 1er, — et art. 3652, tome II, supplément.] — Ordonnances des maires et jurats de Bordeaux sur la police et la taxe du pain, des vins, la police des hôtels garnis, le prix de la viande, l'interdiction aux hôteliers de donner à manger et à boire les fêtes et dimanches, et à toute personne de conserver dans sa maison au delà de vingt livres de poudre, qui ne pourront être logées qu'au sommet de la maison. — Règlement pour le prix des trois sortes de pain, par rectification de la « table de Philon » qui sera remplacée par une nouvelle règlant le pain à la livre et au poids dit de ville (1684). — Ordonnance défendant l'établissement dans la ville, à cause du danger d'incendie, des raffineries de sucre et fonderies de suif ; le dépôt, en magasins, de goudron, poix et résine, autrement que comme échantillons ; et rejetant les ateliers de teinture dans les faubourgs extérieurs (1712). — Arrêté de mairie portant injonction à tout bourgeois et habitant de Bordeaux de se rendre en personne, le samedi 8 août 1733, sous le drapeau du capitaine de quartier, afin d'assister au feu de joie donné à l'occasion de la pose des médailles dans la fondation du piédestal de la statue équestre du Roi, sur la place Royale. — Mémoire pour la ville, contre le seigneur de Ségur des Francs et de Saint-Ugean, sur le droit de justice et police de la paroisse de Bègles, revendiqué par ce seigneur en vertu de lettres-patentes qui avaient été accordées en 1205 par Jean-Sans-Terre, duc de Guienne, à Elie Vigier, et dans lesquelles il est fait mention que les bornes de la banlieue de Bordeaux, du côté de Bègles, sont à l'estey de Courréjean — Règlements imprimés pour l'administration de la ville, la patrouille, la réunion de l'hôpital des Enfans-Trouvés à celui de la Manufacture, l'établissement d'une maison de force, la suppression du collège de la Madeleine et sa réunion à celui de Guienne, la prorogation des octrois, l'entrée et la vente des vins et la libre circulation du commerce.

C. 3660. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1751-1784. — Hôtel-de-Ville de Bordeaux. — Correspondance de Tourny avec le ministère concernant l'administration générale des jurats, et mentionnant : — un complot de jurade, qui dure depuis onze ans, par lequel sont systématiquement écartés de toutes fonctions ou places municipales, de rétribution ou d'honneur, plus de quatre-vingts des meilleurs négociants de la ville nommément désignés dans la délibération secrète prise en septembre 1740 et renouvelée chaque année par les nouveaux jurats, la délibération étant motivée sur ce que, de concert avec le sieur Caussade, négociant, ces négociants avaient signé un mémoire au Conseil d'État contre la seconde disposition d'un arrêt du Parlement de septembre 1738, où entre autres rè-

glemens utiles et incontestés sur la jauge et le mesurage des vins, les propriétaires de vignes dans le Bordelais avaient fait insérer un article du vieux statut défendant à tout négociant, marchand ou bourgeois de Bordeaux d'acheter du vin du haut pays, ce qui tuait le commerce au profit des propriétaires ; c'est contre cette seule partie de l'arrêt que lesdits négociants avaient protesté. — (Lettre de Tourny au garde des sceaux sur l'esprit qui anime la jurade (1751) dans un moment où l'année s'annonce en disette ; — le renouvellement de l'opposition des jurats à la règle générale qu'ils ne peuvent administrer et dépenser les revenus de la ville que sous l'autorité et la surveillance de l'intendant, auquel ils voudraient ôter le visa sur le produit des lods et ventes, cens et revenus casuels, qui forme un objet annuel de dix mille livres employé par eux à des pensions et dépenses diverses, entre autres à l'entretien chèrement payé d'un agent de la ville à Paris près des ministères ; longue lettre de M. de Tourny adressée au contrôleur général ; — le résultat de l'élection des jurats en août 1755, que l'intendant propose de casser, ainsi qu'il a été fait pour celles de 1748 et de 1753 : « Les intendants, monsieur le contrô « leur général, ont plus besoin que jamais que le Conseil « cherche à donner du ressort et de la force au pouvoir « attaché à leur place, afin qu'il ne se dégrade point au « milieu des atteintes que toutes les Compagnies supérieu « res et inférieures s'empressent, chacune en droit soi, de « porter à celui du gouvernement ; et je me trouve, relati « vement à la commission du terrier de la Guienne, dont « le Roy m'a chargé avec le Bureau des Finances, et que « le Parlement de Bordeaux veut empêcher par des voies « d'autorité qu'il vient indiscrètement d'employer, je me « trouve, dis-je, dans des circonstances à avoir particuliè « rement besoin que le Conseil soutienne en tout et par « tout le pouvoir qui m'est confié. » (1755) ; — l'exécution de l'arrêt du Conseil en date du 6 avril 1759, qui, après l'établissement à Bordeaux de douze commissaires de police pour la ville, règle le mouvement intérieur de l'Hôtel-de-ville, l'heure des réunions, la distribution des affaires, la permanence des jurats de semaine, etc. ; — les recherches à faire dans les archives de la ville, sur l'ordre du contrôleur général, des tables d'Ordonnances du Roi concernant Bordeaux pour aider à la continuation du Recueil général des Ordonnances (1754) ; mêmes recherches d'un registre mentionné dans quelques mémoires sous le nom de Registre de la connétablie de Bordeaux, et des titres et papiers qui intéressent la famille du duc de Duras : état d'avancement de l'inventaire des archives au 1er février 1756 ; — les éclaircissements demandés par le ministre, M. de Breteuil, et donnés par l'intendant Boucher, sur la charge, les émoluments, les prérogatives des maires de Bordeaux ; — l'augmentation de traitement des commissaires de police institués à Bordeaux par les lettres-patentes du 23 mars 1759 ; — les contestation de l'hôtel-de-ville avec l'adjudicataire des fermes générales et le régisseur des greffes, au point de vue des droits exigés par ces fermiers.

C. 3661. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1670-1775. — Hôlel-de-Ville de Bordeaux. — Mémoire de l'intendant Lamoignon de Courson (1712) annonçant au contrôleur général qu'en étudiant de près l'administration des finances de la ville, il a fait dresser un état de tous les capitaux et arrérages dus par elle, et donné l'ordre de payer d'abord les plus anciens, sur des mandats qu'il visera lui-même. — Mémoire de l'intendant de Clugny (1774), envoyé au contrôleur général, et présentant sous le nom d'*Observations sur l'administration de l'hôtel-de-ville de Bordeaux,* l'historique des rapports de l'intendance avec l'Hôtel-de-Ville, depuis la venue à Bordeaux du premier intendant en titre, nommé en 1654 ; — les efforts de l'intendant Pellot, dès 1667, pour provoquer un arrêt du Conseil qui réglât définitivement cette administration, et l'arrêt rendu le 9 janvier 1669, en conformité de sa demande, au rapport de Colbert, établissant une distribution d'ordre entre les divers créanciers de l'Hôtel-de-Ville ; — l'arrêt fondamental du 18 juillet 1670, rendu sous l'intendant d'Aguesseau, successeur de Pellot, et portant la clause du visa de l'intendant sur tout mandat de paiement donné par les jurats au trésorier de la ville, lorsqu'il serait imputable sur le budget extraordinaire, les dépenses ordinaires étant définies et réglées expressément au vu et au su de l'intendance par l'arrêt lui-même ; — la mise en pratique constante de ce point d'administration par tous les intendants : d'Aguesseau, de Sève, de Ris, de Bezons, de la Bourdonnaye, de Lamoignon, Boucher, de Tourny père et fils, Boutin, et même en dernier lieu par Fargès, qui laissa tomber, par faiblesse, cet usage en 1768 ; — le maintien par les précédents et l'abandon par le dernier d'une autre disposition essentielle de l'arrêt de 1670, interdisant aux jurats d'envoyer sans participation ou autorisation de l'intendant des députés hors de la province, qu'on envoie à présent sous le moindre prétexte à Paris, outre le séjour permanent aux frais de la ville d'un député pour les affaires générales, et d'un autre pour le commerce ; — la lutte soutenue de 1751 à 1755, par M. de Tourny (V. 3660) pour le maintien de l'arrêt de 1670 lorsqu'il fut informé que les jurats se faisaient entre eux des remises considérables sur les droits de lods et ventes qui appartiennent à la ville, lutte dont une des formes avait été la suspension par les jurats, pendant

une absence de l'intendant, des travaux d'embellissement ordonnés par lui ; — enfin, l'arrêt décisif du 1er avril 1755, confirmé par un autre en date du 23 septembre de la même année, dans lequel les vrais principes de la matière, et notamment ceux de l'administration de l'Hôtel-de-Ville sont rappelés et rattachés à l'arrêt de 1670. — Mais depuis les lettres-patentes de 1767, qui viennent de changer la forme de l'administration municipale, l'esprit d'opposition des jurats s'est développé jusqu'à vouloir ôter à l'intendant non seulement le droit d'inspection sur aucune des affaires de la ville, mais aussi la connaisasnce des plus ordinaires, et la première chose perdue pour le gouvernement a été le visa de l'intendant sur les dépenses du budget extraordinaire dans lequel les jurats font entrer le plus d'objets qu'ils peuvent. — États arrêtés en jurade (1764) des droits des boucheries, des directes de la ville, des revenus patrimoniaux et d'octroi, etc., dont l'intendant finit par se faire remettre des copies. — [Art. 3611, 3613, tome II.]

C. 3662. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

1744-1786. — JUIFS PORTUGAIS ET AVIGNONAIS. — NATION JUIVE DE BORDEAUX. — [Articles 1086 à 1093, tome Ier]. — Correspondance des intendants Tourny et Dupré Saint-Maur avec le ministère, concernant : — l'autorisation donnée aux juifs avignonais, les députés de la chambre de commerce de Bordeaux entendus, de vendre en gros et au détail leurs marchandises, mais sous l'inspection publique des gardes-jurés des manufactures, et seulement dans les foires franches de Bordeaux et des autres villes de la généralité ; — la demande présentée au Conseil par le sieur Dalpujet, juif avignonais, d'être admis personnellement aux libertés accordées en 1723 aux juifs portugais de la généralité, en vertu desquelles il serait fait exception en sa faveur à l'arrêt du Conseil du 21 janvier 1734, qui avait expulsé de tout commerce habituel à Bordeaux les juifs de la nation avignonaise, en dehors du temps des foires franches, et qui ne leur accordait pas le séjour en temps ordinaire, excepté pour le commerce avec les îles ; — la requête adressée à l'intendant Dupré Saint-Maur par les administrateurs de la confrérie des pauvres malades de la nation portugaise, établie au Bourg Saint-Esprit de Bayonne, en maintien d'un legs fait par un coréligionnaire, dont le testament est cassé par jugement, à la demande de l'héritière dépossédée ; — la recommandation près du cardinal de Bernis, faite par Dupré Saint-Maur, d'une pétition par laquelle le sieur Israël de Valabrègue, *alias,* Vidal l'aîné, demandait au pape la dispense de porter le chapeau jaune dans la ville et le comtat d'Avignon (1778), vu les services qu'il avait été en état de rendre aux finances du saint siège. — Correspondance entre l'intendant Dupré Saint-Maur et le conseiller d'État Taboureau, chargé avec MM. d'Aguesseau et de Sauvigny de projeter une loi sur les juifs d'Alsace, et qui demande à cette occasion des éclaircissements sur la situation des juifs bordelais. Au lieu d'approuver les moyens de restreindre en Alsace la population et le commerce des juifs, Dupré Saint-Maur, en citant la probité et la liberté dont ceux de Bordeaux jouissent, conseille d'accorder aussi à ceux d'Alsace tous les droits de régnicoles et de citoyens. [Art. 1086 à 1093, — 1212, 2825, 2851, 2895, 2896, 2919, tome Ier — 3646, 3602, tome II.]

C. 3663. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1586-1786. — HOPITAUX. — PRISONS. — ENFANTS TROUVES. — MENDICITE. — [Art. 1095 à 1146, tome Ier]. — Vente et expropriation pour cause d'utilité publique, en vertu d'un arrêt du Parlement (1586), et à estimation d'experts désignés par les parties, du bourdieu dit d'« Ar « naud Guiraud, situé au devant le boulevard de Sainte- « Croix, dans le fief du petit Grate-Cap », lequel appartenait à Nicolas Dupuy, bourgeois de Bordeaux ; la ville achète ce terrain, soigneusement confronté dans l'acte passé par Destivals, notaire, pour y établir les pestiférés. — Placet des directeurs de l'hôpital Saint-Louis, ou des Enfants-Trouvés de Bordeaux, présenté au contrôleur général et soutenu par le premier président Leberthon, afin d'obtenir sur les fonds de la ville un supplément de douze mille livres de dotation annuelle, en sus de la somme allouée ; l'augmentation croissante du nombre des enfants qui s'élève à douze cents en 1759, de cent qu'ils étaient en 1714, époque de la fondation, et la diminution du capital sur lequel, depuis plusieurs années, les administrateurs prennent à chaque exercice la somme de quatorze mille livres, afin de faire face aux dépenses, rendant absolument nécessaire l'adoption de cette proposition. — Demande du syndic de l'hôpital de Bazas adressée à l'intendant, de faire rechercher au bureau de l'Élection de Condom, dont le Bazadais faisait partie, le double du cadastre de la paroisse de Bernos, en vue d'avoir les confrontations du domaine dit l'hôpital de Baulac, appartenant aux Lazaristes, réuni en 1695 à l'hôpital de Bazas. — L'hôpital de Bergerac réclame la propriété de fonds autrefois concédés aux Jésuites, vendus par eux à titre de locaterie perpétuelle au sieur Babut, faïencier, desquels fonds depuis l'extinction de la Société il a continué de payer la rente de quatre cents livres au collège de Périgueux (1788). —

Mémoire des habitants de Montignac (Dordogne), adressé à J.-Ch. de Macheco de Premeaux, évêque de Périgueux, et signé Mazelier, curé, Vassal, Martel, Veyssière, Du Jarric de la Garde, etc., tendant à la démolition des ruines de l'ancien sanctuaire de Saint-Pierre de Montignac, pour en construire la chapelle de l'hôpital établi dans la paroisse de Saint-Georges (1763). — Devis des réparations à faire à l'hôpital Saint-Jacques d'Agen, et arrêt ordonnant l'imposition en deux années, sur toute la juridiction, d'une somme de quatre mille quatre cents livres ; observations de l'intendant Dupré Saint-Maur. — Rejet par le contrôleur général d'une demande en autorisation de placer des fonds sur des particuliers de préférence au trésor royal, formée en 1681 par les administrateurs de l'hôpital de Saint-Sever (Landes). — Refus par les médecins et chirurgiens de l'hôpital Saint-André de Bordeaux, de laisser expérimenter un remède contre les fièvres intermittentes, inventé par le sieur Payn Lavergne, qui prétendait les guérir en deux jours ; il était cependant muni des attestations les plus sérieuses. — Mention du sieur Tessèdre, médecin des pauvres de la campagne à Marmande, chargé par l'intendant Esmangart de donner des soins aux malades, et qui depuis très longtemps a rempli gratuitement son office. — Demande du sieur Doazan, médecin à Bordeaux, d'être pourvu d'une place de médecin de la généralité, qui serait créée en sa faveur aux appointements de mille livres, en considération des services que son père et lui ont rendus pendant les différentes épidémies dont la province a été affligée (1778). [Art. C. 1094 à 1146, tome Ier.]

C. 3664. — (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1765. — Hôpitaux de la généralité. — Statistique et état des revenus et charges des hôpitaux de la province, dressés en exécution de la déclaration du Roi, donnée en 1764. — Saint-André de Bordeaux, soixante-dix mille deux cent-cinquante livres de charges pour cinquante-cinq mille de revenu ; — Bazas, treize cent trente-six de charges pour quinze cent-cinquante de revenu : l'abbé de Culture, la sœur Mirambet, supérieure, la sœur Baulos, de Dupeyre, trésorière, administrateurs ; — Blaye, neuf mille huit cent quarante-deux livres de charges pour neuf mille cent quatre vingt-trois de revenu : Lamotte, Groscassan, Gontault, Olanier, Robert, administrateurs ; — Cadillac, huit mille six cent trente-deux, charges égales au revenu ; — Libourne, quatre mille deux cents, charges égales au revenu : Largeteau, Lemoine, Hoogslood, curé, Roy, Dupuch, administrateurs, — avec un extrait des rentes constituées dues à l'hôpital ; — Saint-Macaire, treize cent soixante livres de charges pour neuf cent vingt de revenu : Fonte-bride, Dusilhon, Virac, Rouzier, administrateurs. — Agen, le Mas, Marmande, Port-Sainte-Marie ; — Condom, Clairac, Casteljaloux, Mezin, Nérac ; — Périgueux, Chalais, Sarlat ; — Bayonne, avec onze états de recettes de 1753 à 1765 ; Mugron, Mont-de-Marsan. — Statistique des hôpitaux du Limousin : Aixe, Limoges, Ussel, La Souterraine, Meyrac, Brive, Tulle, Saint-Junien. [Art. 1094-1146, tome Ier.]

C. 3665. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

1775. — Mendicité, États et secours. — Correspondance des intendants Esmangart et de Clugny, avec le ministère, concernant : — l'administration des dépôts de mendicité dans le Royaume, et spécialement de ceux de Bordeaux, Périgueux et Bayonne ; — l'inexécution des marchés passés par la Compagnie de Paris, qui s'était présentée pour être adjudicataire de la fourniture de tous les dépôts ; l'atroce misère des détenus ; l'intèntion du Roi Louis XVI de parvenir à la destruction du vagabondage et de la mendicité, au moyen de la réduction à un seul par généralité des dépôts et maisons de renfermement des mendiants, et même de ne laisser subsister, à la fois, dans le Royaume que cinq dépôts : à Saint-Denis, Tours, Bordeaux, Bourg-en-Bresse et Châlon-sur-Marne, en faisant engager dans les compagnies d'ouvriers provinciaux nouvellement projetées ou créées, ceux des mendiants valides qui voudraient travailler, et en évacuant successivement des maisons où ils sont renfermés tous ceux qui ne seraient ni dangereux ni incorrigibles. — Comptes et réclamations d'anciens adjudicataires. — Comptes généraux de 1771 à 1775. [Art. 1094-1146, tome 1er.]

C. 3666. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1733-1787. — EMBELLISSEMENTS DE BORDEAUX ET DES VILLES DE LA GENERALITE. [Art. 1147 à 1268, tome Ier.] — Constructions et réparations au palais du Parlement et à l'Intendance. — Adjudication et devis (1733) de la couverture de l'hôtel et des bâtiments. — Correspondance particulière de l'intendant Esmangart avec le contrôleur général Terray, sur la mission confiée à un sieur Pâris, créature du maréchal de Richelieu, gouverneur de la province, et protégé en même temps des Jurats de Bordeaux, d'inspecter les travaux des bâtiments de la Comédie, et ceux du Palais. « M. Pâris me devient justement suspect » écrit l'intendant, « et il ne me paraît guère possible de l'ad
« mettre à l'inspection d'un ouvrage qu'on a intérêt de

« trouver mauvais, quoique fait dans toutes les règles de « l'art, au dire de connaisseurs tels que MM. Massé, ingé « nieur en chef du Château-Trompette, et Louis, lui-même « architecte de la Comédie (1774). » — Lettres personnelles de l'intendant (1772) adressées à M. Cochin, et relatives à cette mission, ainsi qu'aux démêlés qu'il a avec le Maréchal à cause d'elle, et avec le ministère près duquel il est desservi pour avoir, dit-on, provoqué les ordres du contrôleur général, afin d'être chargé de prendre connaissance des comptes du budget réservé de la ville de Bordeaux ; il manifeste le désir de passer à l'intendance d'Aix. — Collège de la Madeleine. Projet d'aménagement de nouveaux bâtiments pour les bureaux et pour les Archives de l'Intendance (1778), qu'on placerait, selon l'avis de Dupré Saint-Maur, dans l'ancienne salle de Concert, au lieu d'avoir le tout dispersé en différentes maisons louées, où tout se perd. « Il faut pour les archives un « emplacement capable de contenir les trois à quatre mille « portefeuilles inventoriés par Baurein, dont elles sont « composées ; plus, les archives de la ville de Bayonne et « de ses dépendances réunies à l'Intendance de Bordeaux « en 1777 : et la translation au collège de la Madeleine, « ancien bâtiment des Jésuites, des archives des trésoriers « de France à Bordeaux, qui auparavant étaient dans l'Inten « dance n'a pas suffi pour faire de la place au reste ». On prendrait sur la Caisse des deux sols pour livre les cinquante mille livres demandées pour cet arrangement. — Bâtiment du palais de l'Ombrière ; devis des ouvrages pour loger la Grand'-Chambre, les Enquêtes, les Requêtes, le Greffe, le Sénéchal, les Eaux et Forêts, l'Amirauté, la Table de Marbre, la Prévôté, la Chancellerie et les Archives du Parlement (1762-1780). — État de la dépense à faire pour réparer l'hôtel de ville de Libourne, où le Parlement, transféré de Bordeaux, devra tenir ses séances (1787-1788). [Art. 1147-1268, tome Ier.]

C. 3667. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier ; 1 plan.

1728-1788. — Embellissements de Bordeaux. — Projet primitif d'embellissement de la Place Royale ; arrêt du Conseil qui autorise la délibération des maires et jurats de la ville de Bordeaux, 2 janvier 1728, touchant la construction d'un quai, et de la place où doit être élevée la statue équestre du roi Louis XV, entre la porte des Paux et le palais de la Cour des Aides, avec une façade uniforme, et un atterrissement au bord de la rivière, pour faciliter le débarquement des marchandises ; plus, une porte de ville pour communiquer de la rue du Chai-des-Farines avec une autre porte à créer, et enfin l'établissement d'une salle de spectacle. Désignation, par le Roi, de Gabriel, contrôleur général des bâtiments royaux, et de M. de Tigné, directeur des fortifications des places de l'Aunis, pour examiner le projet. Mention du contrat passé à Paris, par Gabriel, avec les sieurs Lemoine, sculpteurs ordinaires du Roi, 9 janvier 1731, pour la livraison dans quatre ans de la statue équestre en bronze, moyennant la somme de cent trente mille livres ; de la pose de la statue le 9 août 1743 ; des frontons des pavillons de la Bourse et de la Douane, ainsi que des bas-reliefs du piédestal de la statue, ceux-ci exécutés par Claude Francin, et représentant du côté de la Bourse la prise de Minorque, et du côté de la Douane la bataille de Fontenoy ; lesquels ont coûté : le piédestal et le revêtissement en marbre, quarante-six mille livres, et les bas-reliefs, trente-sept mille ; les frais de la refonte de la statue, manquée en 1739, cent cinquante mille, et ceux des deux groupes qui l'accompagneront, environ cent autres mille. — Le premier projet des jurats, en date du 2 janvier 1728, est abandonné, et c'est le second des trois autres projets présentés par Gabriel, qui est reçu. — Plans de la Place Royale (1733), signés Gabriel. — Requête des maire et jurats de Bordeaux, adressée au Conseil au sujet de la proposition qu'ils font (1750) de construire une place, et une porte monumentale aux Salinières, ainsi qu'une nouvelle halle pour le poids des marchandises, dont les dépenses seraient prises sur la Caisse des deux sols pour livre, dont l'intendant a l'administration et le maniement, et réponse de l'intendant Tourny : « C'est de concert avec moi, ou pour « mieux dire, à mon instigation et sous mes yeux, qu'ont « été projetés les ouvrages dont il s'agit… je pense qu'il « convient d'améliorer et d'embellir une ville telle que « Bordeaux, par laquelle le Royaume se montre peut-être « plus à l'étranger que par toute autre : ce qu'il y aborde « journellement d'étrangers peut se former une idée du « plus ou moins de grandeur et de respect pour le reste « de la France, et cette idée est, à bien des égards, plus « utile qu'on ne l'imagine communément. » — Plan de 1750, comprenant le terrain échangé entre l'archevêque, Mgr de Lussan et les jurats, de partie de la plate-forme contre partie des terres de Bellebat, dans la paroisse de Sainte-Eulalie de Bordeaux. — Réparations du pavé de la ville payées (1764) par exception sur le produit des trois sols pour livre. — Paiement définitif (1778) du reliquat des dépenses de la statue équestre, dont le feu Roi (Louis XV) avait ordonné au sieur Lemoine de faire plusieurs réductions ; l'intendant exige à la fin une quittance générale et finale. — Réponse par les ingénieurs Gagelin et Brémontier, à un mémoire qui manque au dossier, annoncé par le sieur de Lorthe, négociant à Bordeaux, représentant qu'il

n'est pas possible de rassembler assez d'acquéreurs pour faire édifier sur l'emplacement du Château-Trompette tous les bâtiments proposés dans le projet qui en a été fait, et qui formeraient une seconde ville dans l'enceinte de la première ; que les quais peuvent subsister dans une forme plus régulière ; que la place du château peut être destinée à former un entrepôt général de toutes les marchandises venant du dehors ; qu'en face de la fausse braye, où serait la place au milieu de laquelle on mettrait la statue de Louis XVI, on peut pratiquer à perte de vue un canal de ceinture de cent-cinquante pieds de largeur, qui servirait à dessécher un vaste terrain marécageux qui borde le faubourg des Chartrons, et à dégager d'autant la rivière : le projet est jugé incomplet, et l'auteur, d'ailleurs, n'a pas voulu y donner suite.

C. 3668. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

1775. — Détails estimatifs et ordonnances de paiement concernant la construction des casernes de Libourne. [Art. 1266, 1268, tome Ier.]

C. 3669. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1758-1780. — POPULATION, DENOMBREMENT, STATISTIQUE. [Art. 1269 à 1315, tome Ier.] — Correspondance de l'intendant et des subdélégués, et états relatifs à l'établissement par tableaux de la population. — L'abbé de Caveyrac demande à l'intendant de Tourny, fils, dans un intérêt d'histoire : 1° de combien s'est accrue la première souche des Juifs à Bordeaux auxquels Henri II donna asile sous le titre de nouveaux convertis ; 2° le nombre actuel des maisons de la ville, et des habitants ; 3° l'état du commerce de la Guienne comparé avec celui qui y avait lieu avant la révocation de l'Édit de Nantes, et l'évaluation du nombre des religionnaires dans la généralité (1758). — Tableaux pour les années 1756 et 1761 des naissances et décès de la ville de Bordeaux, inscrits aux seize paroisses, dont les quatre seulement de Saint-André, Saint-Seurin, Sainte-Croix et Saint-Nicolas-de-Grave sont autorisées à recevoir les baptêmes. Totaux d'une année : deux mille huit cent-trente-huit naissances ; deux mille cinq cent-deux enterrements. — Instructions spéciales données par l'abbé Terray à l'intendant Esmangart, et par Necker à Dupré Saint-Maur (1772-1773) pour l'établissement d'un tableau annuel qui donne le relevé sommaire, mais exact, de la population, d'après les relevés partiels fournis par les greffiers des juridictions royales, et les curés et supérieurs religieux pour les professions et les décès dans les couvents : quant aux protestants, le gouvernement est d'avis de ne se procurer les relevés de leur état civil que par des moyens de conciliation et de confiance, le contrôleur général étant d'ailleurs informé que, dans presque toutes les provinces, les ministres protestants tiennent exactement deux registres des baptêmes, mariages et sépultures de leurs coréligionnaires, dont l'un, à l'expiration de l'année, est remis à un des anciens du Consistoire, et l'autre est retenu par eux-mêmes. — Situation des protestants de Bordeaux relativement à l'état civil : pour les naissances et les mariages, la plupart envoient baptiser ou font marier leurs enfants à l'étranger, ce qui explique le petit nombre des inscriptions sur les registres qui sont remis à l'intendant ; pour les décès, comme ils n'ont pas de cimetières, ni par conséquent de registres de sépultures, ils n'ont pas pu les présenter au visa. Les magistrats municipaux en font tenir eux-mêmes un, sur lequel leur greffier inscrit tous les adultes qu'on est obligé d'inhumer dans les fossés de ville, ou bien dans des propriétés, faute de local particulier ; quant aux enfants qui meurent avant l'âge de sept ans, ils sont ensevelis dans les cimetières des paroisses. — État des nègres esclaves existant dans l'étendue de la généralité en 1777 : il y en a en tout cent soixante-quatorze, dont cent vingt-cinq à Bordeaux ; aucun n'est vendu, ni légué par testament, ou transmis par la volonté des maîtres, depuis son arrivée en France : la loi et l'usage les font libres. — Renseignements statistiques détaillés, demandés par le ministère, et donnés par les subdélégués et l'intendant sur les villes et les bourgs de la généralité, comprenant sous huit questions : 1° la description et topographie, 2° les différentes natures de terres et de cultures ; 3° l'industrie, le commerce et les manufactures ; 4° les établissements religieux ; 5° les établissements civils, tribunaux et écoles publiques ; 6° l'état militaire ; 7° les principales terres seigneuriales et les hommes illustres que le pays a produits ; 8° les observations sur ce qui serait nécessaire ou utile de faire pour la prospérité des villes et bourgs. Les états sont donnés par les villes de Blaye, Libourne, Castillon, Mussidan, Brantôme, toute la subdélégation de Marmande, Mezin, Mont-de-Marsan et Saint-Sever. [Art. 1269 à 1315, tome Ier.]

C. 3670. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1745-1789. — Population. Salubrité. Épidémies. — Correspondance de l'intendant de Clugny avec l'abbé Terray, concernant le relevé de la population protestante (1773). — Mention de deux centenaires, J. Honty et Jeanne Marsalet, morts l'un à cent-quatre ans, l'autre à

cent-deux, dans la subdélégation de Marmande, et dans la paroisse de Tortrès (Lot-et-Garonne.) — Correspondance des intendants de Montpellier, Lenain, et de Pau, de la Bove, avec celui de Bordeaux, et mémoires des facultés de médecine de Pau et de Montpellier, avec les consultations de médecins : Descamps à Lectoure, Mezamat à Castelsarrasin, Disse à Villefranche-de-Rouergue, Daubon en Béarn, Sarraméa à Leyrac, Bordeu à Pau, relativement à une épidémie qui a régné à Lectoure en 1745 ; elle est définie : une fièvre pétéchiale pourprée, maligne, mais non contagieuse, et elle terrorise Fleurance, Lectoure, Auch ; on fait la garde à Condom et l'on a arboré le drapeau noir aux clochers des églises ; mais sur les recommandations des intendants, des subdélégués, des prêtres, chirurgiens, médecins, administrateurs et fonctionnaires, l'esprit des populations finit par se calmer. — Mémoire de Doazan, médecin de santé de la ville de Bordeaux sur le danger des tuyaux en cuivre pour la conduite des fontaines publiques (1766) ; — autre mémoire de Vilaris, chimiste, concluant de même : le sieur Berbiguière propose des tuyaux en fer pour mener au Palais l'eau de la font de l'Or (L'hort), fontaine beaucoup moins pure que celles de Figueyreaux et autres qui viennent de Mérignac. — Projet d'établissement de bains populaires avec un buffet et une école de natation annexée, présenté par les sieurs Phécade et Grandjean, et soutenu par Dupré Saint-Maur et les maréchaux de Mouchy et de Castries, mais définitivement repoussé par les jurats et l'intendant Néville sur les observations de l'ingénieur Brémontier tirées de l'impossibilité reconnue de faire cette création dans le port de Bordeaux (1786-1788). — Encouragements donnés par Dupré Saint-Maur au sieur Mittié (1782) possesseur d'une méthode curative des maladies vénériennes par un traitement végétal. — Difficultés administratives pour le renfermement et la garde des aliénés ou maniaques furieux : il n'y a pas de maisons spéciales, c'est dans les prisons ou dans quelques hôpitaux ou hospices qui consentent à répondre d'eux, qu'on les renferme, exclusivement dans un but de sécurité publique et non de traitement ; la pension de six cents livres, qui est généralement allouée pour leur entretien et leur garde, devant dans tous les cas être à la charge des paroisses à défaut des parents, d'après les instructions de Turgot, contrôleur-général, et jamais imputable sur les fonds libres de la capitation, ce qui multiplierait les demandes de renfermement. — Requête des boulangers de Bordeaux contre l'ouverture de la navigation du Ciron au flottage des bois de la lande, dont le premier effet sera de supprimer le seul des moulins où la boulangerie et la ville de Bordeaux puissent en tout temps convertir le blé en farine pour l'approvisionnement et la subsistance de la cité, puisque dans tous les autres l'industrie privée des minotiers, travaillant pour les colonies, occupe absolument toutes les meules. Le moulin en question est celui des Chartreux, à Barsac. [Art. 1279 à 1315, tome Ier.]

C. 3671. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier.

1672-1769. — AGRICULTURE. DEFRICHEMENTS. DESSECHEMENTS. EPIZOOTIES. [Art. 1316 à 1573, tome Ier.] — Mémoire sur l'agriculture et le commerce, signé Dubernet, de Nérac, tendant à démontrer que la dépopulation des campagnes tient à de tout autres causes que la révocation de l'Édit de Nantes, et, au contraire, pour les trois quarts, à la milice, et à l'absentéisme des nobles et des bourgeois : « Un seigneur de la cour, M. le marquis de « Chasseron, étant venu, il y a quelques années, dans une « de ses terres, n'eut pas besoin qu'on lui indiquât ses « possessions ; il les connut toutes en s'apercevant qu'elles « étaient plus mal cultivées que les voisines. » Quant au commerce de Bordeaux, qui est fondé entièrement sur les îles d'Amérique, il n'existait pas avant la révocation, et, dans les premiers temps qui la suivirent, il ne partait pour les îles que trois vaisseaux par année. C'est surtout la minoterie qui depuis cinquante ans a créé et développé le commerce avec les îles. Il y avait, d'ailleurs, alors très-peu de vignes et par conséquent pas d'exportation de vins. « Il est ridicule de dire que les nations protestantes sont « plus commerçantes par rapport à leur croyance : c'est « par rapport à la situation de leur pays. » Ce qui fait enfin surtout croire à la dépopulation des campagnes, c'est que depuis l'Édit de révocation, quoique la population ait beaucoup augmenté, elle ne s'est cependant pas accrue dans la proportion des défrichements et de la mise en valeur des terres nouvelles, qui font paraître le manque de bras plus évident. — Mémoire sans signature sur l'état des campagnes, par rapport aux privilèges de la bourgeoisie des villes (1671), en prenant pour exemple celle de Périgueux : « La facilité de créer pour cent écus, à « Périgueux, des bourgeois dont les pères vendaient au « marché les œufs et la volaille, multiplie, par cette « invasion d'exempts de la taille dans le corps de la cité, « le rehaussement sur les autres des cotes de l'impôt », en même temps que, d'un autre côté, le marché de la ville est fermé aux vins des paysans et de la noblesse par le privilège que les bourgeois s'octroient de faire entrer à presque rien, et par conséquent exclusivement, les leurs : « Le bourgeois, tranquille dans son commerce, s'exempte « des charges qu'il impose lui-même. » — État de la population de Bordeaux, de 1750 à 1783 ; en 1750, deux

mille cent trente-six naissances ; en 1770, deux mille huit cent-cinquante (ce qui prouve en vingt ans un accroissement de population de vingt-trois à vingt-quatre mille âmes ;) en 1783, trois mille trois cents ; la plus forte année a été 1781, donnant quatre mille cinq cent-trente-huit naissances. — Correspondance du ministre Bertin avec l'intendant Boutin (1761) sur la mise en culture des landes, qui forment près de cinq cents lieues carrées, en suivant le projet du subdélégué de Bordeaux Duchesne par la création d'une compagnie privilégiée, l'exemption d'impôt pendant vingt ans et la réduction de la dîme au cinquantième sur tous les fonds mis en valeur ; enfin, l'établissement de sociétés d'agriculture dans les quatre principales villes de la généralité sous la protection de l'archevêque, du maréchal gouverneur et du premier président ; le ministre annonce en même temps que le conseil s'occupe activement de la création des sociétés d'agriculture. — Le même ministre signale le danger de renchérir, par un trop grand développement des défrichements, le prix de la journée de manœuvre qui est déjà tel dans beaucoup d'endroits qu'on ne peut faire la moisson sans le secours d'étrangers qui viennent des autres provinces. — Propositions et projets de défrichement dans les landes, à l'ouest et au sud de Bordeaux : projets généraux et d'ensemble : 1° Ramasser par une amnistie pareille à celle de 1742, la foule des soldats déserteurs que les dernières guerres ont laissés ou fait passer à l'étranger (1757) ; réunir les plus aptes aux travaux d'agriculture dans les landes de Bordeaux, en les mariant à des filles tirées des Enfants-Trouvés, de manière à créer une population stable, en forme de colonie ou confins militaires, inaccessible à tout autre immigrant déjà habitué dans les autres provinces ; envoyer les autres aux colonies sans esprit de retour pour coloniser réellement le pays ; — 2° Se servir, à l'imitation de la nouvelle société établie en Bretagne, des pauvres mendiants valides de la province, en les réunissant sur les landes, pour faire cultiver et mettre en valeur une portion quelconque de cet immense territoire, à la faveur de quelques avances qui seraient vite remboursées : « On se rap « pelle que lorsque les Maures furent chassés d'Espagne, « ils demandèrent avec instance à être reçus pour s'établir « dans les landes, et pour les cultiver. » — Projets particuliers et mise à exécution : — le marquis de Civrac (1761), concède à la société Moriencourt et Sallignac deux cent-quarante mille arpents de landes dans la terre de Certes ; maïs cette société s'étant dissoute avant de commencer, il cède à une autre, formée de deux anciens cultivateurs et d'un amodiateur de terres (Gaillard, Hantoin et Aubry) la quantité de douze mille arpents (1763) à prendre près de La Canau, sous un cens déterminé. Par un autre contrat avec la compagnie Sallignac, il avait demandé l'autorisation d'établir, dans la seigneurie, des marais salants qui seraient exemptés pendant quarante ans de tout droit de sortie, clause qui fit manquer l'affaire, comme trop onéreuse aux autres salines du pays ; — le sieur de Nezer, concessionnaire de quarante mille journaux dans les landes du sieur de Ruat, captal de Buch (1766), demande l'exemption pendant quarante ans de tout impôt, pendant vingt ans de toute dîme, et pour les ouvriers étrangers qu'il emploiera, le statut personnel de l'édit d'Henri IV, daté de janvier 1607, qui les assimile en tout aux régnicoles ; en 1769, dix mille journaux ont déjà été mis en culture. — Desséchement du marais de Verteuil en Médoc (1765), éboulement du grand canal par insuffisance de pente du talus. — Demande par le sieur de Maisonneuve de la concession générale, entre Bordeaux et Bayonne, des landes appartenant au Roi, afin de les mettre en culture ; le gouvernement la repousse parce que la plupart de ces landes appartiennent aux seigneurs hauts-justiciers et le reste aux paroisses. — Mémoire sur les avantages qu'on peut tirer par la mise en culture et la plantation en pins de la terre de Lège, sur la côte du bassin d'Arcachon, appartenant à M. de Marbotin, à l'imitation des travaux de La Teste, qui ont créé l'immense forêt communale qui fait la ressource du pays : mention d'une ville sur la côte, qui aurait été anciennement couverte par les sables, ainsi que de la reconstruction depuis peu d'années, bien en arrière de l'ancienne église ensablée, de l'église du bourg de Lège, qui est cependant déjà menacée par la marche des sables. — Requête à l'intendant de Tourny (1755), des habitants propriétaires de la montagne et forêt de La Teste, contre les résiniers et fabricants de goudron qui dévastent la forêt en y pratiquant pour la chasse aux palombes et bécasses de larges espaces vides, ou « fenêtres », dont le sieur de Ruat se croit en droit de délivrer les autorisations, quoiqu'il ne soit pas seigneur foncier : ces mutilations de la forêt font tort d'ailleurs aux propriétaires, à l'intérêt public, et vont à l'encontre des règlements généraux portés sur la matière, en 1672, par l'intendant d'Aguesseau, et en 1703 par l'intendant de La Bourdonnaye. — Lettre de l'intendant d'Auch au contrôleur général sur les nombreux incendies occasionnés par les charbonniers et résiniers dans la partie des landes qui avoisine (1755) la généralité de Bordeaux. [Art. 1332 à 1335, tome Ier.]

C. 3672. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier ; 1 plan.

1714-1980. — Agriculture. — Défrichements des landes. — Police des pins. — Déclaration du Roi Louis XIV

interprétative de l'article trente-deux, titre vingt-sept de l'ordonnance d'août 1669, qui faisait défense sous des peines non spécifiées d'allumer du feu dans les forêts, landes et bruyères, à moins d'un quart de lieue : ce sera désormais (1714) le fouet, et les galères en cas de récidive, et la mort si c'était de dessein prémédité. — Arrêt du Conseil ordonnant l'exécution des règlements faits en 1672 par l'intendant d'Aguesseau pour la conservation des pignadas des landes, confirmés en 1717 en ce qui concerne l'interdiction d'établir des « fenêtres » pour la chasse aux bécasses, et cassant un arrêt du Parlement de Bordeaux qui venait de casser l'ordonnance de l'intendant Lamoignon de Courson faisant appliquer les règlements précédents dans la paroisse de Biscarosse (1718). — Ordonnance de l'intendant Boucher, portant condamnation contre un résinier coupable d'avoir mis le feu par imprudence dans la paroisse de La Canau (1724) : « Il ne convient point de « défendre de mettre le feu aux landes pour faire venir de « l'herbe pour nourrir le menu bétail, car si on ne les brû- « lait pas deux fois l'année, il ne serait pas possible d'éle- « ver de bétail, non plus que d'avoir du fumier pour les « terres, le gros bétail, vaches et bœufs, étant absolument « sauvage et ne pouvant pas être parqué : mais il faut « obliger les habitants à brûler la lande avec précau- « tion. » (1739). — Projet d'attribuer au présidial de Dax, vu l'éloignement de la Table de Marbre de Bordeaux, la connaissance des délits de contravention aux règlements sur les pignadas (1755). — Demande à l'intendant de Tourny, par Jeanne Lalesque, habitante de Parentis, et la plus fort taxée de la paroisse, de l'établissement d'un pare-feu dans la lande le long des pignadas, afin de protéger les paroisses de Gastes et Sainte-Eulalie contre les feux qu'allument journellement les pasteurs. — Renouvellement par Dupré Saint-Maur (1780) des ordonnances portées par ses prédécesseurs. — Requête au contrôleur général, transmise pour avis à l'intendant Fargès (1768), des habitants des landes, afin d'être autorisés expressément à porter, chaque propriétaire, fermier ou régisseur, mais seulement sur son domaine, et à donner à chaque pâtre conduisant un troupeau, un fusil contre les loups qui déciment les moutons et le gros bétail, l'application des règlements contre le port d'armes étant faite par les seigneurs avec une extrême sévérité, qui laisse les gens et les troupeaux sans défense et sans protection, puisqu'il n'y a jamais de battue : mention de l'apparition dans la lande, depuis une vingtaine d'années, d'un insecte nommé « barre » (c'est la courtilière) qui y dévaste les récoltes (ce qui fixerait vers 1748 le premières cultures de jardinage.) — Mémoire tendant à provoquer la construction d'une église paroissiale dans les quartiers de la paroisse de Salles-en-Buch appelés Billos, Lanot et Caplane, très éloignés et séparés du bourg par la rivière de Leyre ; ils comprennent cependant plus de huit cents communiants. Une église de l'ordre de Malte existait anciennement à Billos. — mémoire sur la nécessité absolue, en vue de l'approvisionnement en poisson de Bordeaux et de la province, de rétablir la chaussée et le pont de la Motte dans la terre de Certes appartenant au marquis de Civrac, qui mettent seuls en communication les paroisses de La Teste, Gujan, le Teich et Cazeaux avec le reste du monde. — Privilèges généraux accordés aux défricheurs de landes et terres incultes, et privilèges spéciaux à ceux qui entreprendront des défrichements dans les landes de Bordeaux (1766-1768). — Projet de lettres patentes présenté en 1769 par Fargès, pour attirer les étrangers, et autre projet du sieur de Nézer, tous les deux visant particulièrement la reconnaissance comme légitimes, et ayant tous les effets de la loi, des mariages antérieurement contractés par les étrangers qu'on appelle (ce sont des protestants) ; ainsi que la faculté qui leur serait reconnue de vendre leurs biens acquis dans le pays, quand ils voudraient se retirer. — Proposition du sieur Girardin, chef d'une des casernes de familles allemandes réunies à Saint-Jean-d'Angély, primitivement pour aller coloniser Cayenne, et actuellement laissées libres de rentrer dans leur patrie ; au nom de cinquante familles, il offre leurs services pour défricher les landes de Bordeaux (1765). — Proposition par le sieur Gardet, de Thann, en Alsace, d'une machine qui s'adapterait à la charrue de Despommiers et défoncerait le sol des landes : un plan (1783). — Le sieur de Ruat, captal de Buch, demande à être autorisé à concéder, sous la condition de l'abolition ou du rachat des droits d'usage des paroisses, les dunes situées le long de la mer dans les terres de La Teste, Gujan et Gazeaux pour être plantées d'arbrisseaux et de pins par les concessionnaires ; mais il invoque l'autorité royale contre une partie des habitants, les plus pauvres, qui soutiennent, par les déprédations et l'incendie, les droits d'usage qu'ils prétendent même sur les lèdes, sous le prétexte d'anciennes transactions passées avec les seigneurs, pendant que la plus saine partie et les principaux habitants consentent à l'abolition de ces droits incompatibles avec l'ensemencement projeté. — Ordonnance de Dupré Saint-Maur pour le rétablissement des clayonnages construits sur la dune la plus proche de l'église de Mimizan, qu'un ouragan de mai 1782 avait absolument détruits, et dont la disparition laisse sans défense l'église et le bourg. — État des terres incultes ou abandonnées de la subdélégation de Bazas en 1710 : l'hiver précédent a gelé tous les pins ; — état des mêmes terres dans la subdélégation de

Villeneuve ; — État des défrichements faits dans la généralité, de septembre 1780 à septembre 1781. — Correspondance de l'intendant Boutin avec le contrôleur général (1761), au sujet des défrichements à opérer dans les landes, dont le principal encouragement devrait être de réduire la dîme au cinquantième, au lieu du huitième où elle y est portée, mesure qui, jointe aux dispositions de l'édit de 1707, a transformé en cultures les marais du Blayais et une partie de ceux du Médoc. En second lieu, la législation des Eaux et Forêts devrait être précisée : elle ne défendait le défrichement que des bois, et c'est par erreur qu'on a interprêté cette défense comme s'appliquant aux pâtis communaux. — Correspondance des intendants avec le ministère, concernant les concessions : — du comte de Beaumont ; — du sieur de Bellegarde ; — du marquisat de Certes ; — du sieur de Nezer et autres sous-acquéreurs tant du marquis de Civrac que du captal Amanieu de Ruat. — Arrêt du Conseil, 21 juillet 1779, concernant la vente et aliénation, à titre d'acensement et de propriété de toutes les landes incultes appartenant au Roi dans le pays de Marsan. [Art. 1332-1337, tome Ier. — 3603, 3617, tome II.]

C. 3673. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier ; 1 imprimé.

1652-1769. — Agriculture. — Marais et desséchements. — Marais de Bordeaux : Copie informe de la déclaration du roi Louis XIV, en date du 11 décembre 1653, autorisant les travaux de desséchement du marais de Blaye par le sieur Lanquet, et des marais de Bordeaux, Bruges, Ludon, Parempuyre, par le sieur de Montjourdain, avec les mêmes droits et privilèges accordés aux dessécheurs dans le royaume par les édits de 1599 et de 1607, qui font la règle générale. — Procès-verbal imprimé de l'état des lieux, nivellement, cours de la Jalle (rivière) de Blanquefort dans le marais de Bordeaux et sur la paroisse de Bruges, insuffisance de l'ancienne digue aux trois quarts éboulée, laquelle avait déjà été reconnue en 1732 dans un procès-verbal signé de Gabriel et Charron, ingénieur du Roi ; situation périlleuse de l'écluse et du moulin de Grangeot, etc…. le tout relativement aux contestations existant entre le duc de Duras, seigneur, les maire et jurats de Bordeaux et les syndics des propriétaires associés (1750). — [Art. 1333 et 1354 à 1359, tome Ier.]

C. 3674. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier ; 1 imprimé.

1647-1980. — Agriculture. — Marais et desséchements. — Marais de Blaye. — Arrêt du Conseil d'Etat, d'avril 1647, confirmant celui d'août 1645, par lequel avaient été agréées les offres de desséchement de la comtau de Blaye présentées par Lanquest, bourgeois de Paris, sous les clauses et pactes indiqués. — Copie des statuts des marais de Saint-Simon, dressés entre les associés pour le desséchement de la partie comprise entre le canal de Fresneau et celui de Saint-Bonnet (1650) ; statuts faisant suite au contrat qu'ils viennent de faire ensemble le même jour avec Lanquest, lequel contrat est joint à la première pièce, l'année suivante ; un autre contrat intervient pour la création d'une digue le long de la rivière, afin de protéger les travaux et leurs résultats. — Mémoire instructif touchant les marais de Blaye, ou Saint-Simon, leur nature et dépendance avant le desséchement, leur production ancienne et actuelle, dressé par le subdélégué du Vitrezay Daviot, à la demande de l'intendant (1762). — Procès-verbaux des délibérations des vingt-deux paroisses ayant droit dans la comtau et palud, sur le partage des communaux du Blayais, en vertu de l'édit du 3 mai 1764, et par l'emploi qu'elles entendent faire du lot qui leur écherra dans le partage, avec option de le conserver intégralement en pâture commune ou d'en vendre une partie à l'acquit de leurs dettes. Très-peu, et seulement celles qui sont éloignées du marais, consentent à ce dernier parti ; toutes les autres entendent, au contraire, maintenir l'indivision entre communes (1765). — [Art. 2359, 2360, tome Ier.]

C. 3675. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier ; 1 plan.

1743-1781. — Agriculture. — Marais et desséchements. — Marais d'Ambès, Ambarès, Saint-Loubès et divers. — Correspondance des intendants avec le ministère, concernant la demande du sieur Leblanc de Mauvezin, conseiller au Parlement (1762), afin d'obtenir la concession du desséchement des marais de Montferrand et d'Ambès, situés dans la paroisse d'Ambarès, et celle du sieur Dumas (1763), relative au même objet : toutes les deux également mal accueillies par les propriétaires et habitants dudit marais. Une troisième, formée par le sieur Courréjoles, ingénieur (1775-1778), est de même repoussée par la communauté des habitants, malgré le mémoire responsif de Courréjoles faisant l'historique des prétentions paroissiales : cependant, d'après l'intendant Dupré Saint-Maur, le droit des habitants paraît incontestable. — Demandes nouvelles en concession de ces terrains, qu'on présente comme dépendant du domaine royal : le marquis d'Escambal, le sieur Dillon, protégé de la Reine et du comte d'Artois, et enfin une nouvelle compagnie qui pour l'emporter, s'engagerait dans l'intérêt public à creuser un

canal de communication, au Bec-d'Ambès, entre les deux rivières de la Garonne et de la Dordogne (1781). Déjà en 1778 un arrêt du Conseil venait d'en ordonner, à la requête de l'administration des Domaines, la levée d'un plan et l'arpentage. — Marais de Saint-Loubès. — Requête à l'intendant Boucher (1743) par le sieur Dantajoux, syndic de la communauté des marais, en règlement de compte entre les associés, et nouveaux statuts des propriétaires et possesseurs associés de la palud (1770). — Marais de Castillon et de Bégadan, dans la juridiction de Lesparre : un plan sans date. — Marais de Casteljaloux (Lot-et-Garonne) ; projet de dessécher un marais qui touche aux murs de la ville (1781). — [Art. 1355 à 1359, tome Ier.]

C. 3676. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1644-1753. — Agriculture. — Marais et desséchements. — Marais et Maqueline d'Ambès. — Correspondance de Tourny avec le garde des sceaux, concernant le renvoi que lui fait ce ministre d'une lettre et de plusieurs pièces que le procureur général de la Table de Marbre à Bordeaux lui a depuis peu adressées, en réponse à une requête qu'il prétend avoir été présentée au Conseil par le procureur du Roi au Bureau des Finances de Guienne, contre la procédure instruite par les Eaux et Forêts pour parvenir au curement du canal nommé la Maqueline d'Ambès. — Arrêts de la Maîtrise relatifs au curement de ce canal, ou estey, par le sieur Peyreyra, et à l'enlèvement des poutres, lattes, piquets, etc., qui en embarrassent le cours. — Procès-verbal de 1716 où le recurage est fixé à douze pieds de largeur et trois de profondeur. — Copie de la demande faite au Roi, en 1644, par le sieur de la Chèze, d'une petite île ou atterrissement qui commence à se former près du Bec-d'Ambès, laquelle appartient plus tard à Peyreyra d'Olivarès. [Art. 1357, 1359, 2351, 2352, tome Ier.]

C. 3677. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1765-1781. — Agriculture et subsistances. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec les ministres de Montaran et de Vergennes, concernant la boulangerie de Bordeaux dont les maîtres et ouvriers, également mécontents, proposent de cesser tout commerce (1779) et adressent, tant à l'intendant qu'au contrôleur général, de longs mémoires trop bien justifiés ; l'avis de Dupré Saint-Maur est qu'on a eu le tort de laisser mettre en jurande une profession qu'il vaudrait mieux que chacun fût libre d'exercer. — Mémoire, sans nom d'auteur, intitulé *Réflexions sur les impôts relativement à l'agriculture,* mars 1765. — Mémoires imprimés et instructions sur une espèce de poison, connu sous le nom d'*ergot,* et sur la culture des turneps, celle-ci imprimée par l'ordre du Roi (1785). — Envoi par l'intendant du commerce Montaran, à celui de Bordeaux, d'un exemplaire du traité de Parmentier sur les végétaux nourrissants (juin 1781), afin que Dupré Saint-Maur soit mis à porter de juger de l'utilité de ce travail : immédiatement celui-ci écrit à Parmentier de lui en adresser vingt exemplaires pour les répandre dans sa généralité. [Art. 1316 à 1467, tome Ier.]

C. 3678. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

1782-1789. — Agriculture et subsistances. Tableaux du produit des récoltes des années 1786 à 1789, distribués par subdélégations et pour toute la généralité, avec les observations des subdélégués. Mercuriales des prix des grains, pain et fourrage pour les quinzaines de toute l'année 1786 : à Bordeaux, le pain de froment se vend quatre sols la livre ; à Libourne, trois sols dix deniers ; dans le reste du pays, trois sols.

C. 3679. (Portefeuille.) — 208 pièces, papier.

1781. — Agriculture. — Grains de semence. — Compte général et d'ordre que rend à M. Dupré Saint-Maur, intendant à Bordeaux, le sieur Labat de Serène, en qualité de directeur de l'opération des grains de semence, de toutes les recettes et dépenses en deniers et en matières relatives à ladite opération. — Reçus et quittances des dépositaires de grains dans la généralité. [Art. 1316 à 1467, tome Ier.]

C. 3680. (Portefeuille.) — 195 pièces, papier.

1777-1786. — Agriculture. — Grains de semence. — Grains de semence et de subsistance prêtés par le gouvernement aux communes à la suite du manquement de la récolte en 1782. — Soumissions d'importation de grains non échues et échues. — État des blés arrivés dans le port de Bordeaux en 1783. Établissement des dépôts pour les blés que le gouvernement est dans l'intention de prêter aux pauvres cultivateurs, et relevé des demandes en grains dans les subdélégations où il n'a point été établi de dépôt. — Grains restant à recouvrer sur ceux prêtés par le gouvernement en 1782 et 1783 aux cultivateurs de la province (1784). — Retrait en nature ou recouvrement en argent des grains prêtés aux paroisses pendant la

disette, et qu'elles s'étaient engagées à rendre après la récolte : le contrôleur-général fait remarquer « combien la « lenteur apportée à la poursuite du recouvrement devient « préjudiciable par les sacrifices qu'on se trouvera dans « l'obligation de faire pour n'avoir pas pris assez de pré « cautions en faisant ces sortes de prêts, dont les com « munes auraient dû être constituées garantes » (1786). Grains de semence prêtés en 1778 par le gouvernement à la généralité de Bordeaux. Correspondance de l'intendant Dupré avec le ministre Joly de Fleury, concernant l'importation dans le Périgord des grains prêtés, et la difficulté de s'en servir pour les semences, à cause de l'échauffement qu'ils ont supporté dans la cale des navires importateurs : on pourrait autoriser les cultivateurs à les destiner à leur consommation en prenant, au contraire, pour semer, ceux qu'ils gardent actuellement pour vivre. — Tiraillements, par divergence de point de vue dans l'application des secours, entre le ministère et l'intendance. [Art. 1316 à 1467, tome Ier.]

C. 3681. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier ; 3 imprimés.

1746-1780. — Agriculture. — Epizooties. — Rouissage. — Consultation imprimée sur le traitement qui convient aux bestiaux attaqués de l'épizootie (1775), et instruction sur une maladie épizootique qui attaque les bêtes à laine. — Lettre de recommandation près du ministre écrite par Dupré Saint-Maur, faisant valoir tous les services rendus pendant l'épizootie par le subdélégué de Bazas, Bourriot, qui n'a voulu recevoir en dédommagement de ses dépenses personnelles ni indemnité, ni pension, et a refusé les lettres de noblesse que l'intendant de Clugny, prédécesseur de Dupré Saint-Maur lui proposait de lui faire obtenir (1776). — Mémoire de l'abbé Desbiey, bibliothécaire de l'Académie de Bordeaux, réclamant un troupeau de treize vaches enlevées administrativement de chez lui sous prétexte d'infection épizootique, et qu'on a transportées précisément dans les lieux infectés par l'épizootie. — Rouissage du chanvre : prétendu règlement des Eaux et forêts qui prohibe le rouissage dans les rivières navigables ou non navigables, de la généralité ; il y est entièrement inconnu (1787). — Enquête administrative sur l'utilité de cette défense, et rappel de l'ordonnance de Tourny, en 1764, défendant le rouissage dans la rivière du Drot. — Réclamations des cantons producteurs, comme les paroisses du Mas d'Agenais et circonvoisines, depuis la Réole jusqu'à Agen, et protestation du directeur de la Manufacture royale de toiles à voile d'Agen, que si l'on empêche le rouissage dans la Garonne, la manufacture va tomber, et les commandes de la marine seront inexécutables ; le résultat de l'enquête est que le règlement prohibitif n'a jamais été porté, et que tous les riverains rouissent là où ils veulent. [Art. 1524 à 1573, tome 1er.]

C. 3682. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1710-1786. — COMMERCE. — MANUFACTURES. — MARINE. — AMIRAUTE. — COMMERCE EXTERIEUR. [Art. 1562 à 1691, 2374 à 2400, 3019, tome 1er. — 3475 à 3576, tome II.] — Fabriques et manufactures. — Inventions industrielles. — Correspondance des intendants Boucher, de Clugny, Esmangart, Dupré Saint-Maur, de Néville, avec les ministres Dodun, de la Houssaye, Trudaine, Turgot, Necker, les subdélégués de la généralité, et Latapy, inspecteur des manufactures, concernant : — les précautions à prendre pour la santé publique lors de la tenue de la foire de Bordeaux qui vient d'être deux fois remise (1722) à cause d'une épidémie ; — les règlements de Colbert sur la fabrication du goudron, renouvelés par l'administration ; — les effets de l'édit de 1759 sur la règlementation du commerce des cuirs, effets dont le commerce prétend que la régie a rendu les bonnes dispositions inutiles par une série de formalités plus longues que les anciennes, supprimées par l'édit ; Turgot demande une statistique exacte du nombre des tanneries existant actuellement dans la province (voir C. 1593, tome Ier) ; — les encouragements à donner à l'industrie privée pour établir des nitrières artificielles, afin d'arriver à supprimer le droit de fouille dans les murs et les fondations des maisons ; — l'ordonnance du Roi, 28 décembre 1777, instituant un prix public en faveur des nouveaux établissements de commerce et d'industrie, et des personnes qui en frayant de nouvelles routes à l'industrie nationale auront servi et honoré l'État ; — la recherche ordonnée par le contrôleur général des emplois et offices nuisibles ou utiles à la liberté et au développement du commerce et de l'industrie : le bureau du commerce institué à Bordeaux se prononce ouvertement contre le maintien des jurandes, et le nombre trop grand des courtiers, — et l'inspecteur des manufactures demande la suppression de tous les bureaux de visite et de marque de la généralité, à l'exception de celui d'Agen, comme étant le centre des fabriques, et de celui de Bordeaux, comme étant l'entrepôt universel des marchandises destinées pour les colonies (1780). — Encouragements donnés aux sieurs Bory et Chemin, négociants d'Agen, pour leurs essais sur les « bayettes » et autres étoffes propres pour l'Espagne, et au sieur Gounon pour sa manufacture de toiles à voiles (1762-1773). — Opposition des jurats de Bordeaux à l'é-

tablissement en ville d'une brasserie par les sieurs Letellier et de Marsilly, jugée contraire aux droits de la cité et à l'intérêt des habitants (1750-1753). — Comptes de dépense et d'entretien de l'hôpital de Montignac, où l'abbé de Laborie avait établi une fabrique d'étoffes, soutenue par l'intendant Boutin ; l'administration subventionne aussi celle de Montpazier, créée par le même prêtre. — Demande d'érection en manufacture royale, par le sieur Grignet, procureur du Roi au bailliage d'Arbois, ayant pour associés les sieurs Bahos, Stuttemberg et Michel Fol, de Bordeaux, d'un moulin à martinet pour la taillanderie et les forges, qu'il a établi dans le parc du château de Cadillac ; la prohibition actuelle (1785) d'introduire tous ouvrages étrangers du même genre venant d'Allemagne et d'Angleterre, devant, selon l'intendant de Néville, porter le gouvernement à autoriser cette usine, qui serait la seule à fournir les colonies d'outils de fer indispensables à leur exploitation ; les directeurs du commerce font quelques objections, au point de vue de la conservation des privilèges de la jurande des forgerons de Bordeaux. — Brevets d'invention demandés : — (1710) par un nommé Goudin, inventeur de canons qu'un homme peut porter tout seul ; — (1760) par un ouvrier en liège, appelé Nau, inventeur d'un bateau en liège faisant deux lieues à l'heure contre le courant, le conducteur ayant les mains libres ; inventeur aussi d'un char roulant sans chevaux, et faisant deux lieues par heure par des mouvements invisibles ; — (1766), par le sieur Buquet ingénieur en moulins, employé de Labat de Sérène ancien directeur des vivres de la province au moulin de l'île Saint-Georges ; — procès-verbal dressé par les jurats, l'ingénieur de la ville, un membre de l'Académie des sciences, Laroque, en présence des bayles des boulangers (voir C. 1609). — Demande à l'intendant par le subdélégué de la Réole, au nom de la comtesse de Marcellus, d'une charrue ou semoir à roue Duhamel : « elles sont faites de manière qu'au moyen d'une espèce « de trémie la semence du blé tombe grain par grain dans « la terre, et le répartit ainsi dans la plus exacte propor « tion » (1774). — [Art. 1574 à 1609, tome Ier et 3296 *in fine,* tome II.]

C. 3683. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1729-1788. — Commerce. — Vins et eaux-de-vie. — Police, entrée, sortie, expédition des vins de Bordeaux et de la province. — Arrêts du Parlement et ordonnances des jurats réglementant la jauge des futailles ; punissant de confiscation la mise en barriques bordelaises des vins du haut pays à destination de Bordeaux ou de l'étranger ; — fixant de nouveau la contenance des barriques ; — autorisant la continuation de l'usage du port de Bordeaux de faire transporter sans congé, mais dans le jour seulement, les vins d'un faubourg à l'autre sur la rivière ; — réglant les heures de l'exercice des commis dans les caves des marchands de vin au détail ; — réglementant en dix articles (18 juillet 1764) la police des vins par l'interdiction des coupements divers, sur la plainte renouvelée de l'ambassadeur de Hollande, portée une première fois en 1738 : tout le commerce de Bordeaux, directeurs de la chambre de Guyenne en tête, se lève contre cet arrêt et signe une protestation couverte de cent-quarante-cinq noms de négociants, armateurs ou propriétaires, « démontrant » la nécessité de faire des coupages pour l'étranger. — Supplique au Roi (1775) par « ses fidèles sujets les habi « tants du pays de nouvelle conquête, dont la ville de Sainte- « Foy est la capitale » afin d'être autorisés à conserver la jauge bordelaise de laquelle ils se sont toujours servis, et opinion de Turgot sur la justice de cette demande contre la prétention des villes de Bordeaux, Libourne et Saint-Émilion qui en voulant forcer les autres juridictions à n'avoir que des mesures et barriques de forme déterminée, vont entièrement contre les principes de la liberté du commerce (1784). — Plainte des négociants d'Amsterdam adressées au commerce de Bordeaux sur l'inégalité de contenance, principalement dans les grands crûs, des tonneaux et futailles du Bordelais et de Bergerac ; ils demandent qu'avant d'embarquer, tous les tonneaux à destination de Hollande soient jaugés par un examinateur juré, et portent l'étampe du propriétaire expéditeur. La Chambre de commerce, n'admettant pas la solidarité de la plainte, se borne à renvoyer les plaignants à se pourvoir, un par un, devant le Parlement. Le maire et les habitants de Bergerac, après avoir expliqué comme quoi les juridictions de Domme, Saint-Foy, Puyguilhem, Gageac, qui expédient chacune leurs vins sous le nom de Bergerac, ont chacune une jauge différente, proposent le vrai moyen qui serait de faire agréer une jauge unique pour toute la province. Dans ce mémoire se trouve, au point de vue du haut pays, l'historique des entreprises de Bordeaux contre la culture de la vigne ou la vente du vin des autres sénéchaussées, et la preuve que la liberté de circulation des vins dans le royaume, établie par l'édit d'avril 1776, n'a jamais été admise à Bordeaux, puisque par des lettres patentes de septembre de la même année, obtenues à la demande instante de la ville, la sénéchaussée de Bordeaux fut remise sous le privilège, et la liberté devenue générale à tout le royaume ne dura ici que quatre mois. — Mémoire de l'intendant Fargès (1767) adressé au ministère sur les privilèges prétendus par les habitants de Bordeaux pour le

commerce des vins, dans lequel il combat l'arrêt de réglementation du Parlement en 1764 comme établissant des règles et restrictions inutiles avec les nouveaux débouchés du commerce extérieur, et capables presque de le prohiber, et rappelle les privilèges de Bordeaux relativement aux vins du Languedoc et du haut pays, les différents statuts de l'Agenais, de Libourne et Saint-Emilion, du Périgord, de Condom et de Nérac, tous différents et tous exclusifs : l'intendant concluant à la suppression de tous, avec l'aide du temps, et la patience. — Annonce d'un arrêt rendu provisoirement en Conseil (1775) pour permettre aux propriétaires des vins du pays de les laisser à Bordeaux au delà de l'époque habituelle, et annonçant dans son préambule une loi qui établira la liberté du commerce des vins, avec injonction à l'intendant de Clugny d'avoir à y tenir la main ; le maréchal de Mouchy sera chargé de la faire agréer aux jurats de Bordeaux. — Lettre de Turgot, contrôleur général, à l'intendant de Clugny, lui ordonnant de faire répandre dans la province deux cents exemplaires de l'édit d'avril 1776 créant la liberté de circulation du commerce des vins, et par une distribution intelligente de ces exemplaires à des personnes éclairées et impartiales tant de la ville que du pays, de préparer une opinion favorable contre les résistances que le gouvernement prévoit (7 mai 1776). — Mémoire des curés de la sénéchaussée de Bordeaux, afin d'être maintenus dans la libre entrée en ville de leurs vins, jouissance dont ils avaient par l'effet des circonstances laissé tomber l'exercice, confirmé par arrêt du Conseil en 1725. — Jaugeurs et vergeurs d'eaux-de-vie. [Art. 1612 à 1619, 1633, tome Ier.]

C. 3684. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

1721-1760. — Commerce extérieur. — Compagnie des Indes et Colonies. — [Art. 1562 à 1691, 2374 à 2400. 3019, tome Ier — 3475 à 3576, tome II.] — Correspondance des intendants avec le ministres de La Houssaye, de Boulogne, Berryer, de Moras, et le maréchal de Belle-Isle, concernant l'interdiction d'un mémoire qui s'est répandu en 1721 sous le nom de la Compagnie des Indes pour le rétablissement des comptes en banque, et dont la Chambre de commerce de Rouen dénonce le danger au ministère, surtout depuis que le véritable système de M. Law s'est fait connaître ; — l'arrêt du Conseil de janvier 1731, par lequel le Roi a accepté la rétrocession, par la Compagnie des Indes, de la province de la Louisiane et de son commerce exclusif : les négociants de Rouen ne pensent pas qu'on puisse établir avec elle un commerce fructueux pour eux parce que cette colonie ne peut donner en argent ou en denrées de son crû de quoi payer celles qu'on y porterait de France : un sieur Coussicot, de Bordeaux, y envoie (1731) son vaisseau *le Saint-Pierre* ; — les précautions prises par la Compagnie des Indes reconstituée (1748) pour empêcher l'introduction dans le royaume des mousselines et toiles de coton autres que celles qu'elle a le privilège d'y faire venir et d'y débiter ; elle est dévorée par la fraude. — Règlement par arbitrage de l'intendant Tourny des dommages et intérêts réclamés à la Compagnie par l'armateur du *duc d'Harcourt,* retenu par l'ordre de ses agents en rade du Verdon plus de temps qu'il n'était nécessaire (1759). — Arrêt du Conseil (1769) portant règlement pour le commerce de l'Inde, en suspendant le privilège du commerce de la Compagnie (qui était déjà morte) pour « ouvrir ce vaste champ à l'industrie de tous les négociants ; « réservant cependant certains droits à la conduite des na « vires des particuliers en faveur des officiers de la flotte « de la Compagnie, qui ont, dans toutes les occasions et « particulièrement dans la dernière guerre, donné des mar « ques de zèle, d'intelligence et de bravoure. » Observations de la Chambre de commerce de Bordeaux contre ce règlement qui, en annonçant la liberté du commerce avec l'Inde, en détruisait tout l'avantage par de nouvelles barrières, dont celle qui lui paraît la principale est l'obligation de désarmer au seul port de Lorient, ce qui est une clause personnelle de faveur pour seulement certaines maisons affiliées aux anciens agents de la Compagnie ; la Chambre aimerait bien mieux que le port de désarmement fût Bordeaux. — Arrêt du Conseil d'État qui porte à quarante millions les fonds de la Compagnie, et qui prolonge à quinze années de paix la durée de son privilège fixé à sept années par l'arrêt du Conseil de l'année précédente. — Autorisations ou interdictions pour l'entrée ou la sortie du commerce extérieur : — du brai et de la résine (1714), parce que la gelée de l'hiver de 1709 avait détruit la plus grande partie des pins, et que la mer n'étant pas libre à cause de la guerre, il était malaisé d'en tirer du Nord ; — d'une partie d'étoffes des Indes (1742), cachées dans des barils déclarés comme contenant de la poudre ; — de provisions pour la Guinée (1741) ; — d'un manchon destiné à l'intendant Dupré Saint-Maur, saisi par les fermiers généraux (1778) ; — du transit sur des fers venant de Saint-Pétersbourg, à destination d'Espagne, en conformité des ordres de l'impératrice de Russie défendant de laisser sortir du port de Pétersbourg aucun vaisseau chargé de planches de sapin, s'il n'emporte pas en même temps une certaine quantité de fer, dont la valeur excède de beaucoup celle des planches. — Contravention d'un navire de Bordeaux qui avait enfreint la loi sur les coloneis, que tout navire qui y est expédié fasse son retour direct en France, sans

s'arrêter aux autres colonies, même françaises (1777). — Lettres et mémoire, concernant la succession de P. Caubet, cordonnier, habitant de la Martinique, en faveur de son fils, actuellement (1746) à Clairac ; — du sieur Docher, mort à Cayenne. — Approvisionnements et secours des colonies (1758-1760). — Correspondance du ministère avec Tourny, où il est déclaré que la circulation des grains entre toutes les provinces de l'intérieur est entièrement libre (1758), à l'occasion de l'exportation de quarante mille quintaux de farine destinés pour la subsistance des troupes du Canada, dont l'intendant retardait l'envoi par le port de Bordeaux dans la crainte d'une disette dans la province. — Lettre de M. de Moras à l'intendant Tourny, le fils (1758), pour le remercier de son activité dans tout ce qui intéresse le service de la marine, et des tableaux qu'il a fait passer au ministère, des expéditions faites directement de Bordeaux pour Québec par les armateurs Féger frères, en même temps que des précautions qu'il a prises pour prévenir une seconde émeute à Bergerac. — La même année, lettre de l'intendant à M. de Massiac, en réponse à la déclaration des munitionnaires qu'ils vont cesser tout service d'approvisionnement pour l'armée du Canada, s'ils ne trouvent point en France les facilités dont ils ont besoin pour l'extraction des farines qui leur sont demandées ; il propose que les munitionnaires soient autorisés à lever les farines partie dans la généralité de Montpellier, partie dans celles d'Auch et de Montauban, moyennant que le Parlement soit avisé par le gouvernement de ne pas s'opposer, vu la nécessité, au passage et à l'embarquement à Bordeaux de ces vivres des provinces « nourricières de celle de Guienne » dont l'enlèvement pourra faire craindre la disette, et en tout cas, va épouvanter le pays. — Lettre de M. de Sartine à Dupré Saint-Maur qui l'avait informé de l'arrivée à Cadix d'un convoi de navires français venant des colonies, au nombre de dix-neuf ou vingt, sous l'escorte de la frégate *la Boudeuse* (1780) ; il prendra les mesures nécessaires pour faire rendre avec sécurité à leur destination ceux de la place de Bordeaux, qui ne seront pas attaqués par les corsaires tant qu'ils ne s'écarteront pas de leur escorte. — Convocation par Dupré Saint-Maur des huit négociants choisis (2 août 1782) par le commerce pour aviser aux mesures à prendre, afin de procurer immédiatement à la place de Bordeaux le numéraire dont elle se trouve dépourvue : ce sont MM. Féger la Tour, Latuilière, Tarteyron, Henry-Montel, Cabarrus, Alexandre Boyer-Fonfrède, Texier et Risleau. — Conventions prises entre le commerce et les fermiers généraux sous la garantie de l'intendant Dupré, relatives au déchargement à la cale de la Grave du convoi des vaisseaux des îles qui est incessamment attendu (Voir

C. 3685. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1721-1781. — Commerce extérieur et intérieur. — Chambre de commerce. — Courtiers. — État des recettes et dépenses de la Chambre de commerce de Bordeaux demandé par l'intendant Fargès, de 1750 à 1763. — Rappel par les directeurs, d'une ordonnance du Roi (1731) en vertu de laquelle le traitement du député du commerce à Paris est fixé à dix mille livres, et le budget de la Chambre à sept mille pour le payement du secrétaire et les frais de bureau, y compris les jetons d'argent qui sont offerts aux directeurs sortant de charge ; le tout à prendre sur la Caisse des trois sols pour livre du montant des droits d'entrée et de sortie. « Et comme « depuis l'année 1715 tous ceux qui ont été successi « vement directeurs ont été privés de leurs honorifi « ques, même obligés de fournir aux dépenses de la « Chambre, une somme de trente mille livres sera d'abord « prélevée pour donner des jetons d'argent et médailles « d'or à ceux des directeurs qui ont joui depuis 1715 « jusqu'à 1730. » — État des revenus et dépenses de la juridiction consulaire, de 1750 à 1762 ; — des dépenses extraordinaires et entretien annuel que les juges consuls sont obligés de faire pour y tenir les foires, et pour mettre le nouvel hôtel de la Bourse en état d'y administrer la justice ; — du remboursement des capitaux empruntés par la Bourse à la Chambre de commerce, à l'hôpital Saint-Louis, à la fabrique de Sainte-Colombe et au chapitre Saint-Jean de Bazas, dont les intérêts lui coûtent cent-douze mille livres depuis 1749 jusqu'à 1762 ; au sieur Baujon, trente mille livres empruntées à rente viagère ; aux prisonniers du Palais, six cents livres de rente. — Adresse aux négociants et à la Chambre de commerce de Bordeaux par les négociants du Port-Louis, Ile-de-France, pour les prier de combattre avec eux les nouveaux privilèges exclusifs accordés à la Compagnie des Indes (1788), signée Comarmond, Oury, Cossigny, le comte de Boulac, Barbé de Marbois, Magon de la Villebague, Moneron, Dayot, Bonhomme, Bolyard, Bedelle, Quellenec, Gatereau. — Opposition de quelques courtiers de Bordeaux à une entreprise de leur compagnie qui aurait déféré le droit exclusif de courtage dans le ressort de Libourne à un seul d'entre eux en qualité de député de la compagnie (Lamothe, contre Giraud, de Libourne). — Le contrôleur-général (1772) à l'occasion de l'abonnement des courtiers jaugeurs sur le montant des trois sols pour livre, demande à l'intendant des éclaircissements sur l'origine et l'établissement de cette caisse, son produit année commune, les différentes desti-

nations auxquelles il est employé, enfin à qui, pour quel prix et pour quelle raison un de ces trois sols pour livre a été aliéné : le sol pour livre vaut cent quatre-vingt-dix mille livres. — Mémoires divers relatifs au commerce : — du Parlement de Bordeaux (juillet 1764) contre la libre exportation des eaux-de-vie de cidre et de poiré demandée par les provinces de Bretagne et de Normandie, et combattue à Bordeaux afin de conserver à la province le marché de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie ; dans le même mémoire sont citées la prohibition ou restriction de la culture du tabac, et la nécessité pour la Guienne d'interdire en même temps l'accès chez elle des denrées des provinces voisines, et de forcer celles-ci à recevoir les siennes propres ; — du sieur Nunès Perez de Olivarès (1750), sur la nécessité d'accroître le stock des espèces métalliques en France à mesure de l'augmentation du taux des impositions : « en « 1709, une augmentation de dix livres par marc soutint « les finances et fut le salut de l'État ; en 1714, à la paix, « la première opération ayant été la diminution des espèces « sans aucune attention à la dette du Roi, jamais on n'avait « vu plus de banqueroutes qu'en 1715 et 1716 ; exemples des premières années de la Régence, de la banque de Law, des billets d'État et de banque, etc… ; — d'un auteur inconnu, sur la nécessité de renforcer les convoyeurs militaires des flottes marchandes destinées aux colonies, et projet de fonder par l'État une banque d'assurance, dans chaque ville maritime, régie par les négociants eux-mêmes ; — du sieur Baujon, négociant de Bordeaux, relatant les services par lui rendus à la province : en 1713, par l'approvisionnement de la ville ; en 1727, par celui de la province ; en 1739 et 1740, par celui du Limousin, alors sous les ordres de M. de Tourny ; en 1746, après la prise de Louisbourg, par l'envoi à Québec, bloqué par les Anglais, d'un navire chargé de munitions de guerre et de secours en blé ; en 1748, par l'approvisionnement de Bordeaux au moyen d'une compagnie qu'il avait créée : nommé ensuite consul de la Bourse par le corps des négociants. — Établissement à Bordeaux d'un bureau pour la visite et la marque des marchandises, dont le premier titulaire fut D. Astruc. — Organisation par l'État d'une société d'armement pour le commerce de la Chine ; refus de quelques négociants de réaliser la part d'actions qu'ils avaient précédemment souscrite et injonction du ministère de les y contraindre (1783). — La constitution de la société est dans un arrêt du Conseil du 21 juillet 1783, qui appelait les ports de Bordeaux, Marseille, Nantes, etc., à concourir à sa formation.

C. 3686. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

1709-1882. — Commerce extérieur. — Amirauté. Phares. Balises. [Art. 1681 à 1691, tome 1er et 3328, 3330, 3600, tome II.] — Correspondance des intendants Lamoignon de Courson, de Tourny, de Clugny et Dupré Saint-Maur avec les ministres Pontchartrain, Fagon, le maréchal de Villeroi, Bertin, les négociants de la ville de Bayonne, Brun l'aîné, négociant de Bordeaux, et un curé de Pontenx (Landes), concernant : — la proposition faite en 1709 par le lieutenant particulier de l'amirauté de Bayonne, de défendre la sortie des brais et goudrons pour l'étranger ; mais le ministre, dans le but de ne pas dégoûter les particuliers de ressemer des pins à la suite de l'hiver de cette année, refuse de prohiber la sortie ; — le bruit erroné, qui court le pays (1715), que les Hollandais enlèvent dans les landes de Bordeaux toute la graine des pins, payant quatre-vingts livres le boisseau ce qui ne coûtait avant l'hiver de 1709 que cinq livres, afin de faire chez eux et dans le Nord des semis : or, chez eux ils n'ont pas de terrain propre à cette culture, et dans le Nord il y a plus de pins qu'on n'en veut ; — la demande des Landais d'être autorisés en 1715, vu l'extrême abondance de la récolte, à exporter du brai, de la térébenthine et du goudron ; — le perfectionnement apporté à la fabrication du brai par la méthode de Dupuy, inspecteur des milices garde-côtes (1760) ; — la demande des négociants de Bayonne : Béhic, Dubec, Saint-Genès, Hirigoyen, etc…, qu'afin de ramener l'honnêteté dans la fabrication du brai et de la résine, les producteurs soient tenus d'imprimer leur nom et leur étampe sur les pains de goudron et sur leurs futailles (1773) ; — la prétention d'un négociant de Bordeaux d'obtenir en faveur du port de Bordeaux la prohibition de l'exportation de toutes les matières résineuses par les ports de Bayonne et de la Teste : « Je ne suis pas étonné » lui répond l'intendant « de vous voir demander pour le port « de Bordeaux une préférence qui ferait nécessairement « tourner au profit des négociants de cette ville le bénéfice « que font sur ces marchandises ceux de Bayonne et de la « Teste. Mais il est certain que les propriétaires qui tirent « ces matières de leur sol dont elles sont presque la seule « production, en trouvant un débit bien moins avantageux « dès qu'un moindre nombre d'acheteurs fera diminuer la « concurrence, ne seront pas plus de votre avis que les « négociants de Bayonne et de la Teste. Les autres avan « tages que vous annoncez devoir résulter pour le com « merce de la préférence que vous désirez ne me pa « raissent pas assez bien établis pour déterminer l'admi-

« nistration à déférer à votre demande, 5 mai 1777. » — Arrêt du Conseil d'État du 11 décembre 1768, augmentant de deux sols les quatre sols par tonneau qui se perçoivent sur tous les navires français et étrangers entrant dans les rivières de Garonne et Dordogne pour l'entretien du phare de Cordouan et de la tour, afin d'établir dans l'intérêt de la navigation huit tours en bois de chêne de la hauteur de quatre-vingts pieds, surmontées, chacune d'un mât de vingt-cinq pieds portant un pavillon rouge, dont cinq de ces tours seraient placées sur la côte de Saintonge et trois sur celle du Médoc ; on rehaussera aussi le clocher de Royan de trente-deux pieds de pierre dure, on rétablira la flèche de celui de Saint-Palais ; en même temps l'ordre est donné de construire trente-deux bouées coniques avec leurs chaînes et ancres, et d'acheter au nom du Roi au lieu de Saint-Palais un bouquet de bois de chênes verts qui sert de point de reconnaissance aux vaisseaux qui viennent du large. — Mémoire sur la nécessité de laisser subsister l'église et le clocher de Soulac pour la sûreté de la navigation de la rivière de Bordeaux : ce clocher et le moulin servent de balise ; quant à l'église, actuellement enserrée entre quatre grosses montagnes de sable dont celle du couchant porte déjà sur la voûte, il est urgent de la rétablir et l'on n'est arrêté que par la différence d'estimation des matériaux de l'ancienne église, discutée entre le ministère et les habitants, dont le plan est de forcer la main à l'administration par la nécessité de conserver le clocher pour le repère de l'entrée en Gironde (1743-1744). — [Voir les articles C. 1690 du tome Ier et C. 3328 à 3330 du tome II]. — Ordonnance de l'Amirauté de France, à Paris, concernant la sûreté des ports et rappelant l'ordonnance de Louis-le-Jeune en 1102, le rétablissement par Charlemagne de l'ancien phare de Boulogne, les visites multipliées des rois anglais autour de leur île pour inspecter les ports, et les lettres patentes d'Henri IV, Louis XIII et Louis XIV sur la constitution des Amirautés (1778). — Règlement pour les pilotes lamaneurs de la rivière de Gironde (1784). — Annonce de l'envoi d'un maître des Requêtes, pour faire l'inspection des Amirautés et des pêches dans les ports de la Guienne. — Mémoires contradictoires sur l'établissement à Blaye ou à Pauillac d'une Amirauté secondaire, ou port oblique. — (Voir C. 3602, tome II). — Jugement rendu par les commissaires du Conseil, en exécution des arrêts des 21 avril et 26 octobre 1739 pour la vérification des titres des droits maritimes, qui déboute le sieur de Ruat des droits par lui prétendus comme seigneur captal de Buch, et confirme le Roi et ses fermiers ou engagistes (voir C. 3600), dans le droit exclusif de percevoir le huitième denier sur la totalité de la vente du poisson à la claye de Bordeaux [art. 3615, 3616, tome II].

C. 3687. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1785-1789. — Commerce extérieur. — Domaine d'Occident. — Correspondance des maîtres des Requêtes, Boutin et Boisgibaut, commissaires nommés par le Roi pour faire les fonctions d'intendant dans la généralité (octobre 1784 à juin 1785) après l'intendant Dupré Saint-Maur, et de Camus de Néville (1785-1789), avec les ministres de Calonne, Lambert et Tholozan, ce dernier, intendant du commerce, concernant : — le jugement d'une contestation survenue entre la veuve d'un receveur à Bordeaux du domaine d'Occident et le sieur Vincent, armateur du *Sans-Pareil,* navire de ce port, et qui, devant y attérir, y aurait dû acquitter les droits de cargaison des îles ; mais poussé par fortune de guerre à se réfugier, venant de Cadix, à Marseille (1785) il y avait acquitté les droits que le bureau de Marseille doit, en conséquence, rendre à celui de Bordeaux ; — les droits à acquitter au bureau d'Occident, séant à Bordeaux, pour le demi pour cent par les navires des colonies françaises l'*Ajax,* le *Protée,* le *Gondi* et même *la Rosette,* celle-ci enlevée aux Cayes par l'équipage révolté, après assassinat des officiers et du capitaine (1786) ; — les contestations entre le receveur du demi pour cent d'augmentation aux droits du domaine, et son commis convaincu de malversation ; — le compte rendu au directeur général Necker, en 1788, des opérations et rentrées en 1784 du bureau du domaine d'Occident. [Art. 2734, tome Ier.]

C. 3688. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1787-1789. — Commerce extérieur. — Domaine d'Occident. — Contrôle du bureau d'entrée à Bordeaux des marchandises des colonies françaises sujettes au demi pour cent de la valeur, levé en sus des trois pour cent habituels, en exécution de la déclaration du 10 novembre 1727 prorogée de terme en terme : lesquelles marchandises consistent principalement en indigo, sucre, café, bois d'acajou et des îles (de Campêche, Brésil, Sainte-Marthe et Cayenne), et coton ; ces droits ayant produit en demi pour cent pour l'année 1788 la somme de quatre cent dix-huit mille livres, et pour l'année 1789, celle de quatre cent soixante-dix-neuf mille. Noms des navires arrivés des colonies françaises au port de Bordeaux, avec l'évaluation de la cargaison, le chiffre du demi pour cent que chacun acquitte, le lieu de départ, les noms des armateurs et des capitaines. — Exercice du 1er janvier à fin juillet 1787 : navires venus : — du cap (Français, Haïti) 24 ; — dès

Cayes, 3 ; — de Cayenne, 1 ; — de la Guadeloupe, 16 ; — de la Martinique, 21 ; — du Port-au-Prince, 12 ; — de Saint-Domingue, 33 ; — de Saint-Marc, 7 ; nommés : le *Comte de Fumel,* le *Sans-Pareil,* le *Comte de Proly,* la *Galathée,* le *Comte de Béarn,* le *Chevalier de Boucalot,* le *Captal de Buch,* le *Darcy,* le *Vicomte de Brons,* la *Princesse d'Hénin,* etc., ayant pour capitaines : Mensignac, Duhayes, Bosredon, Lantonne, Lavaud, Ducos, etc., et pour armateurs : La Malétie, Letellier, Cottu, Journu, Lys, Vincent, Rabaud, Virazel, Lardin, Acquart, Delhorte, Faurès, Chicou, etc… — Exercice de juillet à décembre 1788 : navires venus : — du Cap, 38 ; — des Cayes, 11 ; — de Cayenne, 3 ; — de la Guadeloupe, 14 ; — de la Martinique, 20 ; — du Port-au-Prince, 22 ; — de Saint-Domingue, 21 ; — de Saint-Marc, 4 ; nommés : l'*Esmangart,* le *Montesquieu,* la *Reine de Golconde,* la *Rose de Buch,* le *Baron de Plaâ,* l'*Émeraude,* le *Diomède,* l'*Éclatant,* le *Tancrède,* la *Marquise de Bouilly,* le *Paquebot du Roi, Numéros* 8 *et* 12, la *Licorne,* le *Chevalier de Chambly,* le *Baussay,* le *Maréchal de Duras,* le *Pompée,* l'*Uranie,* l'*Empereur-Roi,* le *Compère Mathieu,* etc., dont l'évaluation de cargaison pour chacun varie de cent à cinq cent mille livres, et ces navires ayant pour capitaines : Verrier, Dubernet de Longueville, Dejean, Cavarroque, Duval, Barton, Grandidier, Gastagnet, Duvignau, Labat, Laliman, Lartigau, Leclerc, Bordes, Guestier, etc…, et pour armateurs : La Durantie, Cabarrus, Testard, Jauge, Belso, Lajard, Gradis, Bertin, directeur des paquebots du Roi, Vignes, Pelissier, Laborde, Olanier, Wirtz, etc… — Exercice de l'année 1789 ; navires venus : — du Cap, 50 ; — des Cayes, 15 ;— de Cayenne, 1 ; — de la Guadeloupe, 28 ; — de la Martinique, 30 ; — du Port-au-Prince, 49 ; — de Saint-Domingue, 50 ; — de Saint-Marc, 9 ; total deux cent trente-huit navires du port de Bordeaux, venus des colonies françaises en 1789 : le *Comte de Brienne,* l'*Invincible,* le *Superbe,* le *Jason,* le *Bailli de Suffren,* le *Comte de Valence,* le *Triton,* le *Comte de Rochambeau,* le *Comte de Vergennes,* le *Grand d'Alembert,* la *Victoire,* le *Maréchal de Castries,* le *Vicomte de Caraman,* la *Marquise de Vaudreuil,* le *Néville,* l'*Artibonite,* le *Latouche,* le *Prevôt de la Croix,* la *Duchesse de Cossé,* le *Turgot,* le *Champion de Cicé,* la *Comtesse de Lameth,* le *Baron Du Halde,* etc… — capitaines : Couture, Tastet, Lemercier, Langlois, Ferchaud, Sorbé, Mahé, Fourcaud, Decoux, Corbière, Guestier, Latour, Larronde, Lange, etc., armateurs : Chevalier, Barthez, Camescasse, Roux, Arnaud Guérin, Castéra, Louvet, Lopez Dubec, Dubergier, Lavaud, Guestier, Coppinger, Martiel, Eyma, Lafon, Frère, Bonafé, Seignouret, Raveziès, Gradis, Féger, Baour, Wustemberg, Changeur, Boyer, etc… — Le chiffre de l'importation, calculée sur celui du produit du droit d'entrée, atteint en 1789, à Bordeaux seulement, pour les marchandises françaises des colonies, la somme d'environ cent millions à l'entrée de l'année 1790. [V. art. C. 2374, tome Ier, et C. 3615, 3616, 3624, 3627, tome II.]

C. 3689. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1750-1770. — ARTS ET METIERS — CORPORATIONS. — MAITRISES. [Art. 1692 à 1817, tome Ier, et 3601, tome II] — Correspondance des intendants Dupré Saint-Maur et de Néville avec le ministère (1776-1785), concernant le maintien absolu exigé dans la province par le Parlement de Bordeaux, et la réformation partielle proposée par l'administration sur le pied de l'édit du 26 août 1776, relatif à Paris et à Orléans, des corps de jurandes et communautés d'arts et métiers de l'intendance de Guienne, lesquelles n'avaient été ni détruites par l'édit de Turgot du 2 février 1776, portant proclamation de la liberté de l'industrie, qui n'avait pas été admis dans le ressort du Parlement de Bordeaux, ni modifiées dans leurs privilèges par celui du 26 août de la même année, porté par Clugny, successeur de Turgot, rétablissant à Paris les jurandes sur de nouvelles bases. Le gouvernement n'ayant pas voulu procéder par édit général, mais par suite d'édits particuliers à chaque province, « afin que chacune puisse « recevoir les additions et modifications dont les circon « stances locales ou l'intérêt du commerce le rendra sus « ceptible, » demande à l'intendant de Bordeaux, 24 juin et 26 août 1776, la statistique des communautés d'arts et métiers dans la généralité, le nombre des adhérents, les charges et frais de l'entrée en maîtrise, avec un projet de règlement propre aux corporations qui puisse être envoyé au Parlement de Bordeaux pour en accepter l'enregistrement, et qui soit dressé « dans un esprit de progrès et « d'utilité publique ». En conservant dans son projet les dispositions de l'édit particulier aux communautés de Paris qui sert de type, la réduction de la durée des apprentissages, des frais de chef-d'œuvre, des frais de réception en maîtrise, et en ne donnant que la moindre extension aux effets du privilège exclusif dont les communautés ont joui jusqu'à présent, l'intendant propose d'écarter les articles par lesquels le Roi se réserve de lever des droits de confirmation sur les communautés *rétablies,* vu que l'édit de suppression de Turgot n'ayant jamais eu d'effet en Guienne, il ne peut pas y être question de confirmation ni de rétablissement ; et quant à l'ensemble de ceux qui résulteraient de la retenue à faire au profit de Sa Majesté, des droits de réception, ils seraient si peu importants que l'odieux qu'

en proviendrait, après l'espérance qu'on avait conçue de la liberté du commerce, serait fatal au gouvernement. « D'abord, l'édit de février qui supprimait les jurandes ne « s'étendait pas à ce ressort ; cependant les principes de « liberté qu'il contenait y étaient généralement adoptés, et « la loi qui sera envoyée à ce sujet doit au moins pré « senter l'affranchissement des gênes et des prohibitions « injustes qui oppriment les efforts naturels de l'émula « tion. » Le contrôleur général n'admettant pas ces modifications ni l'idée que les corporations de la province puissent se passer d'être rétablies pour donner lieu à la levée du droit fiscal de confirmation, Dupré Saint-Maur répond « qu'à la suite d'un édit par lequel le Roi avait jugé utile « aux progrès du commerce et des arts d'abroger l'usage « des corporations, Sa Majesté va paraître au contraire les « établir d'autorité pour les professions mêmes qui, jus « qu'à présent, en avaient été affranchies. » (6 décembre 1776). — Demande à l'intendant par le ministre Joly de Fleury (décembre 1781), de rassembler les éclaircissements nécessaires pour la rédaction de l'édit à envoyer au Parlement de Bordeaux, et proposant d'y comprendre nombre de villes du ressort qui n'ont pas de jurande. « Il résulte de mes renseignements, écrit Dupré Saint-Maur, que les habitants des villes où les corporations n'ont pas lieu seraient bien éloignés de regarder comme un bienfait du Roi une loi qui abolirait la liberté dont ils jouissent ». Il se réfère de nouveau à son projet de 1776. — Instruction de Necker, directeur général des finances, aux gardes jurés des bureaux de visite et de marque, concernant l'exécution des lettres patentes de juin 1780. — Le gouvernement ayant voulu, en attendant l'édit des corporations en Guienne, pourvoir à la situation au moyen de la délivrance de lettres de maîtrise et de brevets, sur arrêts du Conseil, le Parlement, les bayles des communautés, les jurats de Bordeaux s'y opposent de concert, malgré les ordonnances de l'intendant et les injonctions du contrôleur général (1781-1786), et poursuivent par saisie, amende et prison les ouvriers et particuliers possesseurs des brevets du Conseil. — Affaire de six hôteliers et cabaretiers pourvus de ces brevets. — Supplique de quinze citoyens de Bordeaux, maîtres tailleurs de la ville, en vertu de brevets obtenus sur arrêts du Conseil, et ayant rempli toutes les formalités requises de présentation aux bayles de leur communauté, néanmoins ruinés par un arrêt du Parlement du 11 septembre 1784, donné contre eux à la requête des bayles des tailleurs, lequel arrêt, nonobstant la prochaine émission de l'édit qui supprimera les formes des anciennes jurandes, maintient dans toute leur rigueur les anciens statuts, annule l'effet des brevets de maîtrise obtenus par les suppliants et leur défend l'exercice de leur profession. Le contrôleur général Calonne engage (13 octobre 1784) les commissaires Boutin et de Boisgibaut, intendants de Bordeaux, à faire revenir le Parlement sur son arrêt, qu'il n'a pu rendre que par erreur d'appréciation de la portée des arrêts du Conseil, dont le seul effet, en attendant l'édit qui va être lancé pour reconstituer les communautés d'arts et métiers dans le ressort du Parlement, a été d'exempter provisoirement les ouvriers pourvus de brevets d'acquitter la taxe de maîtrise jusqu'à ce qu'elle ait été déterminée par un article de la loi attendue. — Supplique au maréchal de Mouchy, qui la recommande à l'intendant de Néville (1785), des ouvriers de Bordeaux, pourvus des arrêts du grand Conseil, et en cette qualité de brevets de maîtrise, que les maîtres jurandés de la ville poursuivent par saisie de leurs ouvrages et outils comme non incorporés dans les jurandes, et surtout comme n'ayant pas versé les sommes dues pour leur entrée à la boîte commune des corporations ; elle est signée de 42 hôteliers, 1 boulanger, 4 cordonniers, 2 pâtissiers, 4 menuisiers, 16 tailleurs, 6 serruriers, 3 charpentiers, 3 cordiers, 5 voiliers 6 poulieurs, 7 maçons, 2 tapissiers, 1 vitrier, 6 cloutiers, et nombre d'autres. — Demande par la communauté des orfèvres de Bordeaux d'être autorisée aux moyens qu'elle propose pour acquitter ses dettes, moyens déjà employés à Paris par la compagnie des orfèvres. — Demande de la veuve Souliat, qu'il soit permis à ses filles de continuer à travailler en robes pour femmes, sans que les tailleurs puissent les en empêcher. « Il est « constant que le corps des maîtres tailleurs, auquel l'état « de tailleuse pour femmes est réuni, serait en droit de « les inquiéter ; mais il ne paraît pas qu'elles l'aient été, « non plus qu'un grand nombre de femmes ou filles qui « s'occupent de cette profession, soit en donnant une pe « tite rétribution à quelques maîtres, soit en fraude de la « maîtrise, et je ne vois pas », dit Dupré Saint-Maur, « qu'il y ait jamais eu de rigoureuses recherches à cet « égard (1781). » — Nouvelle instance des ouvriers de Bordeaux, au nombre de deux cents et plus, brevetés par arrêt du Conseil, pour obtenir (1784), en vertu de leurs titres, le droit de travailler, que les bayles des communautés et le Parlement leur dénient. [Art. 1692-4696 et 1739-1743, tome Ier, et 3601, tome II.]

C. 3690. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, relié.

1755-1791. — Arts et Métiers. — Corporations. — Registre des mises et dépenses des chirurgiens de la confrérie Saint-Côme et Saint-Damien, à Bordeaux. — Les assemblées se tiennent au couvent des Cordeliers. — Dépenses annuelles : deux cent quatre-vingts livres ; recettes,

deux cent cinquante. — En mai 1758, donné douze livres pour une bonne œuvre ; en décembre 1762, quarante-huit livres. — Fait célébrer, en novembre 1765, une messe à l'occasion de la maladie du Dauphin, et le 23 janvier 1766, un service pour sa mort. — En 1774, les dentistes et les experts herniaires payent une contribution à la boîte des chirurgiens, par conséquent sont agrégés à la compagnie, qui est composée, en 1785, de quarante-six maîtres et quatre aspirants, parmi lesquels : Métivier, Moulinier, Lapeyre, Gouteyron, Lattez, Lafourcade, Larrieu, Dutoya, etc. [Art. 1702 à 1715, tome Ier].

C. 3691. (Registre.) — In-folio, 357 feuillets, papier.

1765-1766. — Arts et Métiers. — Corporations. — Courtiers. — Registre contenant les déclarations des courtiers, des vins par eux chargés sur différents navires du port de Bordeaux à destination de tous pays. — Caubet, Jude, Delmestre, Dumas, Ferrière, etc…, expéditions d'octobre 1765, deux mille cent soixante-treize tonneaux de vins de ville, et cinq cent cinquante-deux de vins du haut pays. — Expéditions de novembre, cinq cent soixante-six de vins de ville et quatre mille quatre cent-vingt du haut pays ; — expéditions de décembre de la même année, cinq cent soixante-douze de vins de ville, et quatre mille deux cent trente-sept de haut pays, la plupart pour Amsterdam et la Hollande ; — expéditions de décembre 1766, quatre cent cinquante-sept de vins de ville, et cinq mille trois cent-quatorze du haut pays, pour la même destination que ci-dessus. — Envoi du 9 avril 1766, à Saint-Pétersbourg, par navire d'Amsterdam, de vins de Bordeaux, Dumas, courtier. [Art. 1720-1721, tome Ier, 3624-3627 3685, tome II].

C. 3692. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1763-1770. — Fragment d'un registre de délibérations de la chambre des courtiers de Bordeaux ; — ce fragment commençant au feuillet 92 pour finir au 131, se rapporte absolument au registre C. 1720, tome Ier, auquel manquent ces feuillets. — Réception des sieurs Élies, Laforest, Aubert, Ménard, Waleyt, Abiet, Roger, Dumas, etc… — Lutte de la compagnie contre l'établissement des courtiers brevetés. — Consentement de la compagnie à ce que ceux qui expédient les vaisseaux étrangers se partagent entre eux le vingt et un pour vingt du bénéfice des déclarations d'entrée et autres profits de cette nature. — Le premier président fait demander des renseignements à la compagnie sur sa constitution, ses règlements et le nombre de ses membres. — Les courtiers maintiennent leur droit tiré de la déclaration du Roi, de novembre 1765, d'être exempts de la levée de la milice, eux et leurs enfants. — Copie des ordres du duc de Praslin, ministre de la marine, communiqués à la compagnie par Daubenton, commissaire général de la marine, ordonnateur aux ports et département de Bordeaux et Bayonne, levant la prohibition d'embarquer autrement que sous pavillon français ou espagnol, les graines de lin d'exportation et autres menues graines. — Signatures des courtiers de la compagnie. [Art. C. 1720, tome Ier].

C. 3693. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier

1787-1789. — Arts et métiers. — Corporations. — Couvreurs et plombiers. — Compte de la dépense et recette faite par les mains de M. Nicolas Rozat, maître couvreur et plombeur, étant en charge de la frairie Sainte-Suzanne fondée en l'église Saint-Michel. — Élection du contreboursier, du couronel et du mande, ainsi que de leurs suppléants. — Compte rendu à l'assemblée convoquée par le « mande » des recettes et dépenses de l'année précédente : la confrérie est composée, tant hommes que femmes, de quatre-vingt-onze personnes. — [Art. C. 1756, tome Ier.]

C. 3694. (Registre.) — Petit in-folio, cartonné, 36 feuillets, papier.

1780-1790. — Arts et métiers. — Corporations. — Épingliers. — Les assemblées se tiennent au couvent des Cordeliers. — Saisie d'épingles étrangères chez un épinglier et un parfumeur par les bayles de la communauté accompagnés d'un jurat. — Réception d'un confrère, après qu'il aura fait son chef-d'œuvre consistant en deux milliers de petites épingles. — La saisie est déclarée illégale par les jurats : la corporation rembourse au saisi l'amende de cent-soixante-dix livres qu'il a payée. — Assemblée du 5 décembre 1788, dans laquelle il est fait lecture d'un plan ou projet de restauration des États de Guienne, proposé par MM. de la noblesse, le 29 du mois de novembre dernier, dans une des salles des R. P. Jacobins. « Il a été « délibéré unanimement ce qui suit : 1° que, d'après « l'examen fait dudit projet de restauration, elle a cru « qu'en suivant le respect dont elle est pénétrée pour « Sa Majesté elle ne pouvait, quand à présent, accepter ni « estatuer sur le proposé ; en conséquence, attendre la solu « tion des États-Généraux : — 2° ladite communauté a « donné plein pouvoir au sieur Michel Duchen et Claude « Béchade, ses députés, de se joindre à tous les députés

« des autres corporations pour nommer et élire un nombre « suffisant de députés pour aller de suite à Paris supplier « très humblement S. M. de vouloir bien dans sa bonté « paternelle accorder au Tiers-État de la province de « Guienne dans l'entrée aux États-Généraux un nombre « proportionné à la population de ladite province. » — Le registe finit le 21 janvier 1791. [Art. C. 1738, tome Ier].

C. 3695. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1721-1763. — Corporations. — Huissiers au Parlement. — Délibérations de la compagnie des huissiers au Parlement de Bordeaux, principalement relatives à la discipline du corps et de la compagnie. — [Art. C. 1724 à C. 1736, tome Ier — et 3625, 3627, 3629, 3630, tome II.]

C. 3696. (Registre.) — Petit in-4°, 85 feuillets, papier.

1611-1621. — Corporations. — Notaires de Bordeaux. — « Inventaire de tous les papiers, tiltres, docu « ments et renseignements, et autres pièces appartenantes « à la communauté des quarante notaires et tabellions « royaux establys par le Roy en la ville et cité de Bor « deaux » fait par Bertrand de La Ville, notaire et garde-notes héréditaire, ayant été syndic de la communauté, lesquels titres sont remis aux syndics de l'année 1612, Lhéritier et Brisson. On y trouve mentionnées : les lettres-patentes d'établissement des quarante notaires de Bordeaux, datées de Saint-Germain-en-Laye, 29 juillet 1520, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 6 mai 1521 ; — leur confirmation par les rois Henri II, Charles IX et leurs successeurs ; — les règlements par lesquels les notaires sont tenus d'écrire eux-mêmes, ou leurs clercs en leur présence, les actes dont ils sont requis ; — l'autorisation donnée par le Parlement, aux notaires de la ville de tenir une assemblée extraordinaire le 30 octobre 1593, afin de se donner un règlement ; — l'action intentée par la compagnie à Marraquier, collationneur général des papiers de la Garde Note, afin qu'il fasse apparoir son inventaire général duquel il avait été chargé, et la suppression de cet office dans les villes de Villeneuve, Pujols, Sainte-Livrade et Casseneuil en Agenais ; — un ancien règlement des notaires, du 19 mai 1570, approuvé la même année par l'archevêque de Bordeaux ; — des *vidimus* de provisions de confrères ; — le rôle du nom et succession des notaires en 1591 et le règlement général de 1594. — A ce registre est annexée une pièce sur papier, du 27 mai 1566, dans laquelle le Roi, statuant en conseil privé, maintient la charge de collationneur général et garde des minutes et papiers des notaires décédés de la ville de Bordeaux et sénéchaussée de Guienne, créée le 21 octobre 1543 par la vente au profit du domaine et par les mains des commissaires députés pour l'aliénation des domaines du Roi, sur la tête et en faveur de MM. Girault Salines et Nicolas Delort, de tous les papiers des anciens notaires décédés, et de ceux que leurs veuves ou les particuliers possèdent ; suivant l'acte de délivrance desdits papiers fait auxdits acquéreurs, et en conformité de ce qui avait eu lieu là-dessus de toute ancienneté d'après un compte de la comptablerie de Bordeaux, présenté en 1482 à la Chambre des Comptes à Paris, par lequel appert l'existence à cette époque de la charge et de l'office précités, lesquels, bien que plus d'une fois contestés, et même momentanément supprimés par lettres-patentes, sont confirmés de nouveau présentement, avec toutes leurs prérogatives, en faveur de Guillaume Peyraut. [Art. C. 1724 — 1736, tome Ier ; 3331 à 3333 tome II.]

C. 3697. (Registre.) — In-folio, 466 feuillets, papier.

1594-1675. — Corporations. — Notaires. — Registre des assemblées tenues par les notaires de la ville de Bordeaux, dans le grand couvent de l'Observance, en vertu de l'autorisation du Parlement, en date du 30 octobre 1593. — Envoi à la Cour de M. Jean Chirac, notaire, pour soutenir les affaires de la compagnie contre le collationneur général Marraquier (f° 20). — La compagnie lui achète un cheval pour faire le voyage de Paris. — Achat d'un drap de velours noir ayant la croix de satin blanc et portant l'image du patron Saint-Jean-Porte-latine, semé de fleurs de lis d'or ; ce sera le drap des obsèques (1600). — Obligation des confrères d'assister au service divin chaque dimanche dans la chapelle qui leur est louée par les Jacobins, après quoi, ils se cadenassent dedans pour tenir les assemblées. — Poursuites ordonnées contre des notaires de Tabanac et du faubourg Saint-Seurin, qui avaient passé des contrats dans la ville, en violation du privilège des quarante notaires de Bordeaux. — Refus du notaire Ponet d'assister à la messe du dimanche, sur sa qualité de protestant, et en vertu de l'édit qui l'exempte de tous frais et contributions contraires à la religion réformée (f°s 30 et 31). — Difficulté de trouver un confrère qui se charge de passer le pain bénit. — Secours donnés sur la bourse commune à la veuve d'un confrère qui vient de mourir de la contagion, 12 juillet 1606 : il n'y a plus de séance que le 6 mai 1607. — Arrêt du Conseil ordonnant l'exhibition de tous les titres de tabellions et de notaires au commissaire Caumartin, député à la suite du Roi, décembre 1608, et députation à la Cour du notaire Josias Perrocheau, afin

d'y aller soutenir le droit des notaires de Bordeaux de faire, privativement à tous autres, les inventaires après décès (f°s 66 à 71). — Messe extraordinaire, en signe de reconnaissance pour avoir réussi dans la négociation, suivie d'un *Te Deum* et de l'aumône à soixante pauvres ; néanmoins, il en aura coûté huit cents écus à la compagnie pour le supplément du droit à payer aux partisans fermiers des parties casuelles, (f° 84). — La compagnie s'oppose à l'exécution dans Bordeaux de l'édit de création de huit charges nouvelles de notaires porté par le roi Charles IX : copie en sera demandée au bureau des insinuations. — Commencement et continuation des poursuites exercées par les commissaires enquêteurs contre les notaires de la compagnie qui ont fait des inventaires après décès : inventaires des successions du baron d'Agès, de la dame de Nort et du sieur de Suduiraut ; les notaires de la sénéchaussée, dits notaires de la campagne, sont invités à contribuer aux frais et voyages faits à Paris par le syndic de la compagnie pour l'interprétation de l'édit de création des commissaires examinateurs (f° 136). — Règlement intérieur portant que la collation ou le *vidimus* de tout contrat passé dans la ville par un confrère, n'appartiendra qu'à ce confrère (f° 141). — Présentation au roi Louis XIII dans la grande salle de l'archevêché, où étaient le maréchal de Souvré, et plusieurs grands seigneurs, et texte de la harangue prononcée le 5 décembre 1615 par la compagnie (f° 153). « Sa Majesté aurait répondu en ces propres termes : Je vous remercie de vos bonnes affections, Messieurs. Et, ce dit, nous fist l'honneur de mettre la main au chapeau. » Texte de la harangue au chancelier. — Les confrères de la compagnie, faisant profession de la religion prétendue réformée, seront exemptés de la contribution personnelle aux dépenses du service divin qui précède les assemblées dans la chapelle (f° 187) ; il y a en même temps une instance soutenue à Nérac devant la chambre de Guienne, en 1619, contre trois confrères qui sont protestants. — Assemblée générale où il est résolu de prier le garde des sceaux d'octroyer aux quarante le port de la robe et du bonnet, comme aux notaires du Châtelet : la requête est portée en corps au garde des sceaux, alors à Bordeaux, année 1620, 4 octobre. — Droit du marc d'or exigé des notaires : une. députation va à Libourne trouver le garde des sceaux et MM. du Conseil d'Etat qui sont à la suite de l'armée, 14 et 18 juillet 1621 : (f° 215).— Sur le bruit du prochain passage du Roi avec les seigneurs de son Conseil par la ville de Bordeaux, un notaire est choisi, 5 décembre 1621, pour porter la parole et se plaindre des exactions que les partisans et traitants font subir à la compagnie ; en même temps, on provoque des assemblées de notaires dans la sénéchaussée pour prendre fait et cause avec les quarante contre un arrêt du Conseil sur la revente de l'hérédité des offices notariaux. — Le 29 janvier 1623, arrêté d'aller faire en corps la révérence au duc d'Épernon, qui fera son entrée en ville le 5 février (f° 254) ; on ira le lendemain. — Défense aux huissiers et sergents de signer aucun contrat, sur copie ni autrement. — Intervention de la compagnie et son appel aux notaires du Châtelet de Paris, afin de s'opposer ensemble à un édit que le Parlement de Bordeaux désire faire passer au Conseil, portant création d'un corps d'officiers spéciaux qui pourront faire toutes expertises et reconnaissances des seigneuries du ressort dudit Parlement, faire les prises de possession des biens que l'on acquerra, dresser toutes quittances des seigneurs concernant le paiement des rentes et des arrérages, ainsi que les lods et ventes (f° 308) ; cette délibération est de 1631. — Protestation contre l'arrêt du Conseil de 1634, par lequel les notaires des villes ont été taxés à quinze livres chacun pour être déchargés de l'obligation de se procurer des lettres de ratification de leurs offices (f° 328). — Refus des quarante, en vertu de leurs privilèges, d'aller au guet et garde qui se fait à Bordeaux, 3 août 1642. — Entrée du comte d'Harcourt, 6 mai 1643, comme gouverneur de la province ; il sera salué par la compagnie en corps. — La taxe de confirmation due au Roi, par les notaires de Bordeaux, à cause de son heureux avènement à la couronne, est modérée à douze cent-soixante-quinze livres. — Opposition de la compagnie à ce que le sieur de Pichon, secrétaire de la Cour du Parlement, procède, au préjudice des notaires, à la faction de l'inventaire de feu M. Guillaume Dalesme, conseiller du Roi et garde des sceaux de la chancellerie, année 1650. — Révérence et harangue au prince de Condé, arrivé à Bordeaux, 1651, prendre possession de son gouvernement. — Réception d'un confrère qui a été cabaretier, puis praticien, et a fait profession de la religion réformée ; il prouve qu'il a cessé son métier, et fait son abjuration, laquelle il renouvelle en tant que de besoin devant la compagnie ; son examen d'ailleurs étant bon, il est admis, et il exerce jusqu'en 1655. — 10 août 1659, informée de la prochaine arrivée du Roi (f° 414), la compagnie se prépare à le haranguer, et sur la demande que lui font les jurats du chiffre pour lequel elle entend contribuer au présent de trente mille écus que le Roi demande à la ville, la compagnie se taxe, 7 septembre 1659, à trois ou quatre cents livres, portées à cinq cents par la délibération du 26 du même mois. — 6 mai 1660, délibéré que dorénavant aucun confrère de la compagnie ne prendra de clerc qui soit de la religion réformée. — Difficulté de réunir les confrères en assemblée ; il y a seulement quatre réunions en 1660, trois en 1661 et une seule par an pour la nomi-

nation des syndics, de 1663 à 1671 ; elles reprennent en 1672 et 1674 ;. mais en 1675, année de la sédition de Bordeaux, il ne s'en tient qu'une en janvier. — 10 janvier 1663 : « Les notaires royaux de la ville de Bordeaux, « extraordinairement assemblés au sujet de l'assignation « à eux donnée, en exécution de la commission de mon « sieur Dalesme, conseiller du Roy en la Cour, a esté déli « béré que sans attendre le deffaut, ils se présenteront en « la personne des syndics, tant pour eux que pour toute « leur compagnie, sans approuver ladite commission et « ledit commissaire, et pour dire ce qu'il appartiendra ; « et pour çest effet, afin qu'aucun de ladicte compagnie « ne se puisse désunir, qu'il sera tout présentement fait « serment par un chascun aux fins de ladicte union et ob « servation du secret de la compagnie afin que sy par « après quelque particulier de ladite compagnie venoit à « souffrir pour raison de ce, et en exécution de ladite « commission, ladicte compagnie soit tenue de le dédom « mager.… comme de fait lesdits notaires ont fait et « presté ledit serment sur le *Te igitur* et croix déposée « sur l'autel de leur chapelle, et promis ne violer ledit « serment pour quelque cause que ce soit. » (f° 428 v°). « — 4 novembre 1674. Sur ce qui a été représenté au sujet « des six offices de greffiers des sentences arbitrales, que le « Roy avait par son édit ordonné que les notaires seroient « obligés de les acquérir, et le traitant ayant en conséquence « fait divers commandements, il a été arrêté que nous tous « soubzsignés faisons serment d'union et de ne rien faire « l'un au préjudice des autres, et en cas de besoin nous « adresserons aux puissances de la ville, et où quelqu'un de « nous serions contraintz par emprisonnement ou loge- ment des gens de guerre, nous promettons de payer cha- cun les frais qu'il aura faits et soufferts, et serons tous obligés de nous rendre au premier ordre. Signé : Deshel- lis, Duard, Turpin, Virevaloys, Doamloup, Thomas, Des- piet, Betbédé, Saubut, Degodeau, Couthures, Derougier, Giron, Brulz, Dugrillon, Deferrand, Chauvet, Conilh, Montaigne, Maurin, Lafeurière, Poitevin, Béchade, Du- taudin, Belso, Pascault, Bonnet, Guinier, Hosten, Poulard, Decaussade, Come, Douteau, Banchereau, Grégoire, Leysson, Parran, Lheritier, Devivans, Feret, Cazenove, Ponteil, Olanier, Mons, Pallotte, Liquart, Loste, Despiet jeune. [Art. C., 1724 à 1736, tome Ier.]

C. 3698. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1675-1689. — Corporations. — Notaires. — Délibérations de la compagnie des notaires de Bordeaux ; examens, actes de réception, tant des postulants de la ville que de ceux de la sénéchaussée. — Délibération du 6 mai 1675, relative exclusivement à l'élection des syn- dics : (en novembre 1675, le Parlement, en punition de la révolte, est transféré à Condom, et ensuite à Marmande, où il restera jusqu'en 1678, pour aller de là à La Réole, jusqu'en 1690, et la Cour des Aides à Libourne. L'armée, entrée en novembre 1675, ne s'en ira, tous excès commis, que le 2 août 1676). — Assemblées multipliées en avril et mai 1676, en vue de parer aux exigences extrêmes du traitant des charges de greffiers d'arbitrages : sur la ré- clamation d'une somme de huit mille huit cents livres, représentant le prix des offices de ce nom créés à Bor- deaux, et desquels le Roi impose l'achat à la compagnie, et après qu'elle a essayé de s'opposer aux poursuites en formant requête devant l'intendant de Sève, elle paye, au moyen d'emprunts, d'abord les premières deux mille qua- tre cents livres, puis le mois d'après quatre mille huit cents autres, demeurant exposée pour le reste au traitant, (1676). — Tiraillements intérieurs et scène scandaleuse donnée par un notaire, un jour d'assemblée, se précipitant sur le livre de délibérations posé sur l'autel, le lacérant, et interrompant la signature des notaires, ses confrères, en disant que jamais la compagnie n'aurait l'honneur de le voir signer une délibération de ce genre, aussi nuisible au bien public, etc. ; il revient le lendemain présenter ses excuses. — Matricule de l'année 1676 (f° 9) et de l'année 1677 (f° 22). — Le 10 mai 1677, la compagnie en corps va rendre ses devoirs à Mgr de Roquelaure, gouverneur de la Guienne, sur sa première entrée dans la ville ; lequel répond par trois fois qu'il est au service de la compagnie. « Est à remarquer que les officiers et bourgeois de Li- bourne, occupant l'entrée de la porte de la seconde salle, où ils avaient attendu pendant deux heures, furent mandés de se retirer et de faire place à la compagnie des notaires, pour revenir par après porter la parole, ce qui fut résolu sur l'advis donné audit seigneur par Mgr de Sève, inten- dant, et autres notables officiers et seigneurs pré- sents ». — Le mois d'octobre suivant, des commissaires, au nombre de dix, furent complimenter M. Denis sur sa réception de président présidial ; *item,* à M. le comte de Montagut, lieutenant général de la province, gouverneur du Château-Trompette, sur son retour de Paris… ; *item,* à M. l'intendant, le 19 avril 1678… ; *item,* en 1695, au mois d'aoust, la compagnie alla en corps complimenter M. le président Latrene sur sa réception, étant revêtus de robes ; note marginale du folio 22 v°. — Compte général des sommes versées par les confrères pour acquitter les huit mille huit cents livres et l'amende, exigées par les trai- tants, pour le rachat des offices des greffiers des arbitra- ges et des conventions (f°s 27 à 32). — Emprunt par la compagnie

des mains de l'exécuteur testamentaire de feu essirem François Lespinasse, curé de Saint-Michel de Bordeaux, d'une somme de mille livres, qui doit d'après son testament être placée à rente constituée au denier vingt, afin que la rente de cinquante livres en résultant soit distribuée aux pauvres de ladite paroisse par le curé et les dames de charité de Saint-Michel (f° 37), juillet 1679. En décembre 1681, le curé actuel demande les intérêts échus (f° 52). — Délibération du 5 août 1685, par laquelle la compagnie constate le peu d'empressement, depuis plusieurs années, des notaires à assister aux assemblées depuis que la division s'est mise entre eux pour le rachat des offices des greffes d'arbitrages, auquel une partie d'entre eux n'a pas voulu contribuer, et établit, pour former la somme due aux traitants, une contribution d'entrée de cent livres à payer par tous les nouveaux notaires. — Délibération par laquelle le Roi sera supplié de confirmer les privilèges de la compagnie, tant aux fins que chacun des notaires de Bordeaux puisse exercer sa charge dans la ville de La Réole, à la suite du Parlement, (4 novembre 1685,) en qualité de greffiers d'arbitrages, comme en ayant été créé le nombre de six dans cette ville (de Bordeaux), où était pour lors le Parlement, et payé la finance d'iceux, que pour avoir le pouvoir d'instrumenter par tout le Royaume à l'instar des notaires de Paris et d'Orléans, et que défenses seront faites à tous notaires de la sénéchaussée de Guienne d'instrumenter à Bordeaux et banlieue (f° 77). — Opposition aux exigences du fermier des formules et du papier timbré. — Nombreux enregistrements de provisions de notaires.

C. 3699. (Registre.) — Petit in-folio, 200 feuillets, papier.

1705-1714. — Corporations. — Notaires. — Délibérations des notaires royaux et apostoliques de la ville de Bordeaux. — La compagnie propose d'acquérir pour deux mille livres les offices d'arpenteurs nouvellement créés par arrêt du Conseil, et pour vingt mille livres réduites à douze mille, ceux de commissaires et greffiers aux scellés et inventaires créés par édit de mars 1702 ; le remboursement que doit faire le clergé pour les offices de notaires ecclésiastiques devant être en partie affecté à ce payement : refus de quelques confrères de signer la délibération. — Le traitant (f° 20) réclamant trente mille livres au lieu de vingt, et une personne de qualité, qu'on ne nomme pas, promettant de faire passer le marché pour vingt mille livres, la compagnie ordonne à ses syndics d'emprunter aussi cette somme (f° 20). — Discussions entre les confrères pour l'établissement de la bourse commune dont quelques-uns ne veulent pas (1706), et tarif qui sera présenté pour homologation à Sa Majesté, en vertu duquel chaque acte, selon sa qualité et son importance, aura à supporter sur les honoraires, un tant pour cent retenu par la boîte, qui sera partagé tous les mois, déduction faite des frais et dettes (f°s 45 à 48). — Réunion à la compagnie par une déclaration du Roi, du 10 juillet 1706, des offices des commissaires aux appositions et levées de scellés, et des greffiers desdits commissaires. — La compagnie envoie douze jambons à M. Lamolère, secrétaire du Roi (f° 96). — L'intendant règle à onze cents livres la capitation de la compagnie ; elle paye encore huit mille livres pour réunir les charges de syndics créés près d'elle par l'édit de mars 1706. — Reconnaissance par arrêt du Parlement de Bordeaux, en date du 25 juin 1708, du droit des notaires de Bordeaux de faire les ventes des effets par eux inventoriés (f^{os}187-188). — Opposition du corps des notaires à la qualité prise dans la faction de l'inventaire après décès des biens de M. de La Vigerie, chantre de Saint-André, par un confrère de Bordeaux, qui avait dressé ledit inventaire, non comme commissaire aux scellés représentant la compagnie, mais comme scribe du chapitre (f° 228). — Opposition à la validité de la réception faite par un juge royal d'un candidat à la profession de notaire, à laquelle la compagnie n'avait point participé. — Protestation contre une apposition de scellés faite à un navire étranger, actuellement dans le port de Bordeaux, par le lieutenant général de l'Amirauté (f° 249). — Maintien du droit des notaires de Bordeaux d'instrumenter par tout le royaume, ainsi que font ceux du Châtelet de Paris et ceux d'Orléans, à l'occasion d'un testament cassé pour avoir été passé dans la sénéchaussée de Libourne par un notaire de la compagnie. — Nomination dans le sein de la compagnie de commissaires aux scellés et aux partages (f° 356). — Requête adressée à l'intendant, 22 novembre 1712, pour qu'il soit permis à un confrère de continuer le scellé par lui apposé, selon sa charge, sur les effets d'un particulier, contre l'opposition d'un sieur Latapy, présupposant être commis aux fonctions de commissaire aux scellés, lesquelles n'appartiennent qu'à la compagnie (f° 394). — Délibération par forme de règlement, que toutes les assemblées seront faites et convoquées dans la chapelle des notaires, soit pour l'examen des notaires de campagne, soit pour la reddition des comptes des syndics ; l'intenadnt sera prié d'accepter à cinq mille livres la taxe des offices de commissaires aux scellés et inventaires. — Les syndics, institués par la corporation pour exercer par trimestre en son nom, les charges de commissaires aux scellés qu'elle a réunies, sont requis de se faire payer par les receveurs des finances, des différentes années d'arrérages

de gages à huit cents livres par an que le Roi a attachés à ces places (f° 398). — Afferme des fonctions de commissaires et greffiers aux scellés et inventaires, en 1714.

C. 3700. (Registre.) — In-folio, relié, 297 feuillets, papier.

1714-1729. — Corporations. — Notaires. — Délibérations de la chambre des notaires de Bordeaux. — Règlement de la compagnie sur les visites à faire par les récipiendaires aux doyen, syndics et commissaires ; sur l'apurement général des comptes de la bourse commune qui sera pour cette fois opéré sans la représentation des états de détail, et sur la répression des absences aux assemblées par le moyen, toujours proposé et toujours non suivi, des amendes, 1714. — Amendes portées contre les confrères qui interrompent les préopinants et sortent sans permission de l'assemblée ou refusent de signer les délibérations prises. — Le chapitre Saint-André, ayant fait apposer les scellés de sa part par un praticien à lui, sur les effets du trésorier défunt de la primatiale, feu Lavau, la compagnie envoie croiser, par l'apposition de son sceau, les scellés ecclésiastiques, commet à la garde de ce croisement un de ses membres, et adresse au Parlement une requête afin que les scellés du chapitre soient enlevés dans la journée, par autorité de justice, et remplacés immédiatement par ceux de la corporation. — Relâchement dans l'assiduité aux assemblées devenu de plus en plus grand : on est obligé de recourir à l'autorité de l'intendant pour amener aux convocations un nombre suffisant de confrères. — Règlement définitif, selon les intentions de l'intendant, de ce qui reste dû au traitant pour les augmentations de gages de commissaires aux scellés. — Les notaires de la sénéchaussée, au moment d'être agrégés au corps, donneront désormais, (1714), une déclaration écrite et signée qu'ils consentent de ne pouvoir passer ni retenir aucun acte dans la ville et banlieue de Bordeaux, domaine exclusif des cinquante-cinq notaires, et aucun compromis ni sentence arbitrale dans le lieu même de sa résidence à chacun en dehors de la ville et banlieue, comme n'y ayant que ceux de Bordeaux qui soient dans la possession de ce droit qu'ils ont acquis par finance et réuni exclusivement à leur compagnie. — Mise en délibération d'un règlement en vingt-huit articles, pour arriver à l'établissement d'une bourse commune dont la Société devra durer vingt ans à dater de son homologation ; elle comprendra, outre le produit de tous les droits des fonctions notariales, celui des droits de contrôle et d'insinuation nouvellement rattachés aux notaires, à l'effet de quoi six bureaux seront institués dans la ville pour le contrôle des actes (f° 28 à 31). — L'intendant enverra au chancelier le projet du contrôle des actes que le contrôleur général Desmarets a refusé d'autoriser. On choisit en même temps un confrère pour aller à Paris obtenir, par la persuasion, l'homologation du règlement préparé ; il commence par s'emporter en menaces contre l'assemblée et donne un coup de poing fermé à un des syndics. — 21 juillet 1716, l'assemblée refuse de délibérer en présence du subdélégué envoyé par l'intendant afin de la présider, en vue d'y faire élire, en exécution d'un arrêt du Conseil, deux nouveaux syndics, d'accord et de connivence avec le doyen : cependant elle finit par céder « par
« respect pour l'autorité royale et pour obéir aux désirs de Mgr l'intendant. » — Plusieurs délibérations biffées et bâtonnées. — Ou élève la proposition de ramener à l'ancien nombre de trente (f° 104) les offices des notaires de Bordeaux, par suppression de vingt-cinq offices, au moyen du rachat que la compagnie en fera sur les familles des notaires décédés, ou ayant quitté le pays, ou bien abandonné leurs fonctions : l'arrêt du 20 décembre 1718 est obtenu, mais il ne paraît pas (voir C. 3701) qu'il ait tout de suite été mis à exécution. — Dixième et capitation des notaires. — Harangue de la compagnie, 28 mars 1719, à M. Dalbessard, professeur royal en l'Université de Bordeaux, et père de l'avocat général sur sa réception dans la charge de lieutenant général présidial au sénéchal de Guienne ; c'est aussi le conservateur des privilèges de la compagnie. — Nouveau délai de six années demandé en 1724, et accordé par arrêt du 25 janvier 1725, pour payer les vingt-cinq charges de notaires rachetées par la compagnie (f° 217). — Les notaires de la sénéchaussée et de la compagnie payent à la compagnie, une fois pour toutes, la somme de cinquante livres en entrant dans le corps, en représentation du sol par semaine qu'ils lui doivent pour tenir les registres de notaires de la sénéchaussée. — Demande de la corporation que le tarif des actes soit augmenté. — Emprunt d'une somme de dix-huit mille livres au clergé et au receveur des décimes, à rente constituée au dernier vingt, pour rembourser divers créanciers qui demandent leurs prêts. — Pièces transcrites (f° 272 à 287) concernant le contrat de constitution de rente de deux mille quatre cents livres, consenti par les syndics de la compagnie, en faveur de Boyer et Bolle, notaires, pour les dédommager de leur exil, avec l'ordonnance, 10 septembre 1728, de l'intendant Boucher, qui annule ledit contrat et les significations à eux faites : ils avaient été saisis en 1716 et 1717 pour le payement des droits dus par la corporation au directeur des droits de contrôle, leurs maisons remplies de garnisaires, eux réfugiés pendant quatre mois dans un couvent, duquel après être sortis et revenus dans leurs familles, ils avaient été exilés par lettres de

cacher, l'un à Guéret, l'autre au Blanc, et ce n'était qu'après six mois que la clémence royale les avait laissés revenir ; après quoi, de nouveau en prison pendant onze mois, ils n'avaient pu obtenir de la compagnie et de personne ni dommages-intérêts, ni justice (septembre 1728).

C. 3701. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1745-1758. — Corporations. — Notaires. — Amende de trois mille livres contre un notaire de Cartelègue en Blayais, qui avait passé un contrat de mariage au faubourg des Chartrons, à Bordeaux, et requête contre le juge de Saint-Maurice qui avait reçu des notaires sans la participation de la compagnie. — Envoi à Paris, pour faire renouveler les privilèges, d'un notaire, qu'on taxe pour ses dépenses à douze livres par jour ; comme après huit mois d'absence il n'a rien avancé, ni ne fait savoir qu'il reviendra, il est sommé par la compagnie de rentrer et ses frais lui sont payés sur ordonnance de l'intendant, année 1747. — Règlement portant que les notaires présents à une assemblée de la compagnie qui refuseront de signer les délibérations prises à la majorité des voix, encourront une amende de cinquante livres au profit de l'hôpital Saint-André, année 1748. — Examen, réception, ajournement de candidats. — Formation de la nouvelle Garde-Note : — délibération prise après un arrêt du Parlement en date du 2 juillet 1749, par laquelle il est établi que les minutes des notaires décédés appartiennent à la compagnie, et non à aucun héritier, ni notaire en son nom privé, à moins que ce soit le successeur à l'office ; beaucoup de minutes se trouvant actuellement égarées ou entre les mains de détenteurs ignorants, ou sans droit, lesquels refusent de les remettre à la compagnie : exemple de celles de Barbeyron, notaire à Lormont, qui sont dans un état affreux entre les mains d'un menuisier de Saint-Seurin, qui refuse de les rendre (f° 46). Il est décidé « qu'en exécution de l'arrêt « précité de la Cour, ayant été remis dans une chambre « au couvent des Cordeliers par des héritiers des sieurs « Cantinolle et Commes les registres dépendant de leurs « offices, et devant en être remis d'autres pour former « une garde-note ; attendu que cette chambre n'a été prise « que par provision, la compagnie donne pouvoir aux « syndics de convenir avec les religieux d'une autre plus « spacieuse pour y porter généralement tous les registres « remis, et ceux qui le seront ci-après, à l'effet d'y ranger « et mettre en ordre lesdits papiers, à quoi chaque notaire « sera tenu de travailler. » (f° 49.) — Délibération du 12 janvier 1750 : « sur ce qui a été représenté par les « syndics que le sieur Lalanne, procureur du Roi au bureau des finances, et ancien notaire de Bordeaux, étant « décédé, le scellé aurait été apposé sur ses meubles à la « requête de différentes personnes, et notamment à celle « des officiers du domaine sur les papiers formant l'ancienne garde-note qu'il avait en son pouvoir, ainsy que « sur ceux de son ancien office de notaire et de ses devanciers, la remise desquelles garde-note et minutes de son « exercice il n'aurait pas faite, en contravention à l'arrêt « du Parlement du 2 juillet dernier, et nonobstant les injonctions du procureur général » ; il est arrêté que la compagnie revendiquera par tous les moyens légitimes la réintégration de ces papiers dans sa chambre provisoire d'Archives, en obtenant de l'intendant et de la cour de Parlement la mainlevée par le domaine de ces documents ; et continuant le même objet, la compagnie statue que pour parvenir à la rentrée dans les mains de ses syndics de tous les papiers énoncés dans l'arrêt précité, aucun notaire ne pourra traiter directement ni indirectement avec la veuve et les héritiers du feu Lalanne pour avoir ces minutes qui appartiennent exclusivement à la corporation (f°s 54 et 55). — Un notaire, coupable de s'être fait donner une commission de seize louis d'or pour la négociation et courtage de quelques lettres de change, est condamné à restituer la commission qu'il a prise, est privé des honneurs de la compagnie et interdit de toute communication et fraternité, pendant six mois, avec pas un des confrères (f° 63). — 28 décembre 1750 : acceptation des offres de l'intendant Tourny, vu l'exiguité du local provisoire de la Garde-Note aux Cordeliers, et l'impossibilité actuelle de faire élever un bâtiment pour la contenir, proposant un logement spacieux et commode dans la nouvelle Bourse pour y recueillir la Garde-Note générale de la sénéchaussée : on priera le président et le procureur général de faire rendre un arrêt pour autoriser le transport. — Déclaration du Roi, en interprétation de l'ordonnance d'août 1735, concernant les testaments, donnée à Versailles le 16 janvier 1751, rappelant la nécessité pour les notaires d'écrire eux-mêmes dans les testaments mystiques l'acte entier de suscription. — Remontrances de la compagnie contre l'apposition des scellés sur les meubles d'un receveur des tailles décédé, faite par les trésoriers de France (f° 89). — Délibéré de prendre gratuitement, pour l'amour des pauvres, les fonctions de greffier de l'hôpital Saint-André, charge devenue vacante par la vente qu'a faite de cet office le notaire qui la possédait (f° 113). — Réclamation unanime contre la modicité du tarif des actes proposée par les commissaires nommés par le Roi pour la confection de son papier terrier en Guienne (f° 125). — Renouvellement de l'ordre de poursuivre les notaires de campagne qui viennent, au préjudice de la communauté, passer des

actes et résider dans la ville et les faubourgs. — Nouvelles instances de la compagnie pour faire commencer par les confrères, chacun à son tour, le classement et la mise en ordre des papiers de la Garde-Note, en maintenant néanmoins une autre proposition qui a été faite sur cet objet, de demander à la grand'chambre du Parlement l'autorisation de faire, entre tous les offices actuellement existant, le partage et la répartition de ce fonds (f° 126). — Les étrennes que la communauté donne aux secrétaires de l'Intendant sont portées, janvier 1754, dans l'occurrence où elle se trouve, à quatre louis d'or. — Un confrère détenu en prison continue d'être assisté par la compagnie, qui lui fait passer une somme de deux cent cinquante livres. — Opposition unanime du corps à la prise en communication, par les employés du traitant, des registres que chaque notaire possède pour en extraire dans les contrats de mariage les clauses qu'ils jugeraient à propos (f° 137) ; — assignation au Grand Conseil donnée au lieutenant général présidial de la sénéchaussée, et à l'abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, sur ce qu'ayant, le dernier demandé à faire dresser, l'autre à faire l'inventaire des titres et des archives de l'abbaye, tous les deux violent les privilèges des notaires de la compagnie auxquels seuls est réservée la faction de tous inventaires ; à quoi la cour répond que le Conseil était dans l'usage de ne commettre que les lieutenants généraux pour faire l'inventaire des biens ecclésiastiques ; l'inventaire est dressé en 1754 par le lieutenant général. — Remise à la Garde-Note générale, par M. Denis de Saint-Savin, ancien conseiller au Parlement, des minutes d'actes d'un notaire de campagne qu'il avait en sa possession. — Délibération de la compagnie par laquelle, en considérant les procès qu'elle a soutenus et soutient encore, et les obsessions auxquelles chacun de ses membres est en proie de la part de particuliers influents de la ville pour agréer, sans certificat ni d'études, ni d'examen, ni de bonne vie et mœurs, des récipiendaires qui ne se proposent que d'avoir le titre, sans la fonction, de notaire à Bordeaux, et exigent leur admission sur la simple vue des lettres de provision de l'office qu'ils ont surprises à Sa Majesté, le Roi sera supplié de n'accorder désormais ces lettres qu'au préalable l'impétrant n'ait obtenu de la compagnie un certificat de bonne vie et mœurs, et une attestation d'avoir servi cinq ans, en qualité de clerc, chez un ou plusieurs notaires de Bordeaux (f° 151) ; lesquelles pièces ne le dispenseront pas de l'examen devant la chambre, 1755. — Mesures prises à la suite d'une visite du procureur général à l'endroit où se trouvent les papiers de la Garde-Note, aux Cordeliers et au dépôt de la rue Saint-James. La compagnie fera choix d'un local plus vaste et mieux fermé qui puisse contenir toutes les pièces, et fera immédiatement les frais de sacs, étagères et tablettes nécessaires qui seront installés avant qu'aucun papier y ait été apporté ; quant à ceux qui concernent la compagnie, et forment ses archives propres, chacun des confrères qui en possède les rapportera et ils seront réunis dans un coffre fermant à clé dans la salle de la Garde-Note. Dans la même assemblée, voyant l'inutilité des amendes, que les syndics ne font jamais payer, pour faire assister régulièrement les notaires aux délibérations, la compagnie change de système et crée des jetons de présence de la valeur d'une pièce de vingt-quatre sols, bientôt portée à quarante, à distribuer entre les confrères présents aux assemblées générales (f°s 160-164). — 22 avril 756, transaction avec le couvent des Cordeliers, relativement à l'usage de la chapelle, où ceux-ci avaient installé à d'autres jours, il est vrai, que les notaires, les frères du Tiers-Ordre, 1756. — Les répertoires des papiers qui sont à la Garde-Note demeureront entre les mains du syndic en second, pour plus de rapidité dans les recherches ; — messe en musique, 24 janvier 1757, pour la convalescence du Roi. — 11 juillet 1757, la compagnie, conformément à l'arrêt du Parlement du 2 juillet 1749, a retiré des mains de quelques notaires de la ville et autres, d'anciennes minutes qu'elle a placées dans la Garde-Note établie provisoirement aux Cordeliers ; mais quelques-uns des dépositaires, notamment de Bordeaux, ont refusé d'obéir à l'arrêt ; de plus, le local provisoire menace de devenir définitif par le refus de la ville de donner aux notaires un autre emplacement sur lequel ils avaient compté ; enfin remplacement actuel étant absolument insuffisant et incapable de recevoir les papiers de l'ancienne Garde-Note établie dans la maison de feu Lalanne, ancien notaire, les syndics proposent d'acheter un emplacement situé près du dortoir des Cordeliers, sur la rue Leytère, qui deviendra le bâtiment de la Garde-Note générale (f°s 201 à 204). — Règlement à l'occasion de la visite à faire à monseigneur de Thomond, maréchal de France, à son entrée dans Bordeaux, ainsi qu'à M. de Tourny fils, intendant de Guienne, du nombre des confrères qui accompagneront à l'avenir les syndics chez un gouverneur, un commandant de province, un archevêque, un procureur général, un intendant, un président au présidial, etc… — Autorisation d'acheter le terrain pour la Garde-Note est donnée par l'intendant le 19 septembre 1757 ; — les plans adoptés par la compagnie, le 22 décembre, Laclotte étant l'architecte ; la corporation (f° 222) députe vers le premier président à l'effet de le prier de poser la première pierre de l'édifice, sous laquelle sera placé un jeton de la compagnie. — Députation à M. de Langeron, 25 avril 1758, commandant de la province et procès-verbal de la visite faite à lui et au premier prési-

dent, ainsi qu'à son fils (f° 225). — Procès-verbal, du samedi 20 mai 1758, de la pose de la première pierre de la Garde Note par le premier président Leberthon, relatant l'inscription qui y est gravée : *Régnante Ludovico XV, illustrissimus dominus Andreas Franciscus Benedictus Le Berton, eques, régis consiliarius, supremæ Burdegalensis curiæ princeps, dominus d'Eguille, vicecomes de Castillon et Virelade, baro de Podensac, lapidem istum posuit, curis dominorum Joannis Andreæ Brignet et Pétri Brun régis à consiliis tabellionum Burdegalensium syndicorum, anno dom. M.DCCLVIII.* » — Dépulation de la compagnie pour faire visite à M. de Richelieu, gouverneur de la province. — Le sieur Marraquier, qui travaillait à l'arrangement des papiers de la Garde-Note demande pour ses honoraires une somme de deux mille livres.

C. 3702. (Registre.) — Petit-in-8°, oblong, 127 feuillets, papier.

1647-1750. — Corporations. — Notaires. — Matricule et tableau des notaires de Bordeaux depuis l'année 1647, faisant suite au registre C. 1731, tome Ier. — En 1647 le tableau est de cinquante et un notaires, plus deux, Maurin et Béranger, de la religion réformée, dont le premier paraît jusqu'en 1681, après quoi il n'est plus fait mention de notaire protestant dans la compagnie. — De 1719 à 1724, on compte quarante-six noms ; ils diminent de trente-six à trente jusqu'en 1732, après laquelle année le nombre demeure fixé à trente.

C. 3703. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1689-1709. — Corporations. — Notaires. — Livre de copies des provisions de notaires de Bordeaux et de la sénéchaussée, et comptes rendus par les syndics des recettes et dépenses. — Table alphabétique des noms, distribués par résidences.

C. 3704. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier.

1709-1734. — Corporations. — Notaires. — Enregistrement des provisions de notaires de Bordeaux et de la sénéchaussée. — Table des noms et résidences.

C. 3705. (Registre.) — Grand in-folio, 200 feuillets, papier.

1748-1750. — Corporations. — Notaires. — Livre de la bourse commune, commencé le 30 janvier 1748, contenant l'inscription très sommaire des actes sur lesquels les droits de la bourse sont pris, avec les dates et la qualité des actes : dans le relevé de ces actes, les parties contractantes ne sont nommées que par leurs noms de baptême.

C. 3706. (Registre.) — Grand in-folio, 200 feuillets, papier.

1750-1751. — Corporations. — Notaires. — Livre le la bourse commune des notaires de la compagnie.

C. 3707. (Registre.) — Petit in-folio, 25 feuillets, papier.

1578-1647. — Matricule de la compagnie des procureurs au Parlement : « s'ensuivent les ordonnances accoustumées estre lues à la fin du Parlement ; » serment de remplir avec fidélité leur emploi ; — ne pas accepter sciemment de cause injuste ; — en cas que la cause acceptée touche ou blesse le droit du Roi, en informer aussitôt la Cour ; — expédier les causes sans créer délais ni attermoiements inutiles ; — faciliter, seconder, activer le cours de la justice, etc… — Noms des procureurs inscrits depuis 1578. [Article 1723, tome Ier.]

C. 3708. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1757-1761. — Corporations. — Serruriers. — Livre de la compagnie des compagnons serruriers de Bordeaux, tous désignés par les noms des provinces desquelles ils sont originaires : le mâconnais, le bourguignon, le nantais, le flamand, le tourangeau, le beaujolais, etc… ; — les arrivants dans la corporation doivent une entrée de une livre dix sols ; chaque changement d'atelier donne lieu à un droit de cinq sols ; enfin, il y a amende pour avoir travaillé deux fois dans la même boutique, et même dans la même ville.

C. 3709. (Registre.) — Grand in-folio, 18 feuillets, parchemin ; lettres en couleurs et ornées.

1594-1779. — Corporations. — Tanneurs. — Livre de la confrérie des tanneurs de Bordeaux. — Tableau des bayles de la corporation de 1594 à 1617, et des confrères, dont les noms sont disposés dans l'ordre des noms de baptême, suivis du nom de famille. — Entre les blancs des pages et folios sont transcrites les délibérations de la compagnie. — Le droit d'entrée était d'un écu, mais on pouvait donner davantage, et quelques membres donnent deux cent cinquante livres chacun en 1655. — Réforme de la corporation et ordonnance des bayles et syndics, 4 dé-

cembre 1716, portant que tous les maîtres tanneurs devront assister à la messe de la confrérie, rue Sainte-Eulalie la veille, le jour et le lendemain de la fête du corps d'état et de plus, promettront d'être exacts aux assemblées. — Délibération prise à l'unanimité, le 20 août 1778, portant que la compagnie continuera de ne pas compter pour les frais de réunion les maîtres absents, ni ceux qui ont passé dans une autre corporation, ni les veuves et les maître qui ont eu le malheur de tomber dans l'indigence. — [Art. 1767 et 1768, tome Ier.]

C. 3710. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin ; lettres et rubriques en couleur.

1444-1624. — Corporations. — Tailleurs et couturiers. — « C'est le livre de la compagnie des maîtres « compagnons cousturiers, à l'honneur de Dieu et de la « Vierge Marie et de tous les saincts et sainctes de Paradis « et de madame Sainte-Anne ; laquelle est fondée en l'église « des Carmes de Bordeaux, avec les statuts d'icelle, faicts « en l'an 1520. » — Nom des confrères depuis l'année 1520 : Danton, Claverie, Montaigne, Bordenave, Caussour, Albite, etc… — Tableau et noms des confréresses depuis 1590 jusqu'à 1610. — Confréresses : Anne Le Comte, damoiselle, femme de M. de La Serre, conseiller du Roi au Parlement en 1606 ; Catherine de La Serre, femme de Me Jehan Albitre ; Jonelle Roux, femme d'un boucher ; Martine Roux, femme d'un maître tanneur ; plusieurs femmes de procureurs en la Cour, d'huissiers des finances, d'avocats en Parlement (Anne de Gaufreteau, fille de l'avocat au Parlement, en 1607), de bourgeois ; damoiselle Jeanne Candeau, femme de Me Haudouyn ; damoiselle Anne d'Arrerac ; Catherine Dufau, femme de Florent Dufour, avocat au Parlement ; Jacquette de Peyrat, damoiselle ; Marie d'Auteil, femme de M^{r} Du Fleix ; Isabeau Baleteau. damoiselle, femme de M. de Cazeau ; Françoise de Salignies, femme de M^{e} Fr. Ozanneau, conseiller au Parlement, entrée dans la confrérie en 1583 ; Gillète d'Hollande, femme du sieur de Lange ; Anne de Cruzeau, femme de Salinias ; Sybille Sarrault ; Guillemette Chatainier, femme de Pierre Sarrault ; N. de la Chassagne, damoiselle, femme de feu Mr de Beaunom ; Isabeau Boullongne, femme de Me Jehan Montaigne ; Lionne Montagne, femme de Jehan du Solié ; Jehanne de Raymond ; etc., etc… [Le nombre et la qualité des confréresses qui sont mentionnées de 1590 à 1610, au nombre de deux cent-trente-trois, paraissent indiquer une association générale de femmes de la bourgeoisie à Bordeaux, qui aurait pris son centre dans la confrérie Sainte-Anne, patronne des œuvres de couture ?] — Tableau et noms des compagnons, non maîtres, de la même confrérie. — État des objets de la chapelle Sainte-Anne, parmi lesquels sont mentionnés un don d'une nappe d'autel fait, dès 1674, par la femme d'un maître, et « le livre de parchemin qui contient la fondation de la corporation. » Transcription des statuts, confirmés par Pey Berland, archevêque de Bordeaux, 19 août 1445, dans lesquels on remarque les articles suivants : « L'entrée dans la compagnie est de dix sols, le comte et le contreboursier n'accepteront aucun candidat, homme ou femme qu'ils ne soient prud'homme ou prude-femme, et reçus en grande assemblée à la pluralité des voix ; et l'assemblée « en plain cabelle et que y soit la maïour partie des confrères » ; — « si aulcun confraire ou confrairesse meurent excommuniés, et n'aient de quoy se pouvoir faire asouldre, la confrairie le doibt fayre sortir d'excomange, jusques à vingt souls bourdalois, et donner le drap en quoy il soit ensepveli » ; — tout confrère ou confreresse qui tombera en pauvreté aura par jour douze deniers, qu'il rendra à la bourse commune quand ses affaires seront revenues en bon point ; — tout compagnon qui passera maître ne devra rien pour cela à la confrérie, sinon les devoirs d'un confrère, sans plus ; — on aura attention, dans les présentations de nouveaux candidats, à éconduire le plus aimablement possible ceux qui n'auront pas été jugés dignes d'entrer dans là compagnie ; — formalités pour les enterrements : on accompagnera jusqu'au « cap de la ville », on viendra chercher jusqu'au même endroit les corps des confrères qui devront être inhumés dans ou hors Bordeaux. Les morts, avant la sépulture, seront veillés par deux confrères avec deux cierges « veilhandiers ; » et s'il arrivait qu'un confrère périt en rivière, la confrérie le fera chercher avec des gabarres, deux montant et deux descendant, aux frais de l'association. » — Règlement du 30 août 1625, dans lequel est rappelée la fondation de la frairie Sainte-Anne par les compagnons tailleurs ; et transaction avec les maîtres couturiers de la frairie de la Chandeleur [art. C. 1784, tome Ier] en vue d'arriver à entente commune. — Confirmation en 1624, par le cardinal de Sourdis, des statuts de la compagnie, à laquelle est reconnu le droit de passer aux offices et fêtes avant tout autre corps d'état, et spécialement celui des maîtres maçons qui est d'institution postérieure. — [Art. C. 1783, tome 1er.]

C. 3711. (Registre.) — Grand in-folio, 14 feuillets, parchemin.

1612-1732. — Corporations. — Tonneliers de Bayonne. — Ils expliquent que leurs statuts existant de temps immémorial, mais réglés seulement par la tradition, une première rédaction en fut faite, en 1612, qui comprenait

soixante-trois articles ; mais comme ces, règlements se trouvent conçus en termes « gothiques et ambigus » ils présentent à l'homologation des échevins un nouveau projet (1719), qui n'est que le renouvellement de l'ancien, et dont la minute est chez Me Lesseps, notaire ; enfin, en 1732, trois nouveaux articles sont joints aux statuts relativement aux apprentis, et l'ensemble est présenté à l'homologation du Parlement de Bordeaux, qui la donne le 20 mars 1732. Sur soixante maîtres tonneliers, quatorze seulement déclarent ne pas savoir signer. — Article 1er, établissant l'union perpétuelle des maîtres des deux côtés de la rivière de la Nive ; — art. 2, dans les délibérations, chaque maître parlera à son tour suivant l'ordre de sa réception ; — art. 3, défense de porter aux assemblées épée, poignard ou autre arme offensive ; — art. 29, tout merrain de chêne ou de hêtre passant par la ville ou la juridiction et transporté par les marchands et toutes autres personnes, privilégiées ou non, devra d'abord être vu et marchandé par les maîtres jurés de la compagnie ; tout merrain que les particuliers privilégiés et autres voudront transporter de la ville et de la juridiction ailleurs, paiera un droit de dollage à la bourse de la confrérie ; — art. 30, exemption de toute coutume, péage et pontage tant pour l'entrée en ville du bois de merrain et cercles que pour la sortie vers le pays de Labour et gouvernement de la ville, des ouvrages du métier, fabriqués à Bayonne ; — art. 52, interdiction à tout maître, compagnon ou apprenti de la confrérie de s'établir plus près que quatre lieues de la ville et banlieue, s'ils veulent quitter Bayonne pour faire le métier de tonnelier, à cause du préjudice notable qui en résulterait pour l'association ;— art. 54, la sortie, par mer ou par terre, de la juridiction, de douves neuves ou vieilles pour le compte des particuliers, privilégiés et étrangers, sera frappée d'un droit au profit de la boîte commune ; — art. 57, *item,* est statuée qu'il ne sera permis « ni loisible « à aucune sorte de personnes privilégiées et non privilé « giées, de quelque qualité et condition qu'elles soient, « moins encore aux maîtres dudit métier de tonnelier, « de porter en cette ville et juridiction aucunes pipes « barriques, tierçons, barils grands ou petits, ni d'autres « espèces d'ouvrages neufs et vides dépendant dudit métier « pour les vendre, ou pour l'usage particulier des habi « tants et étrangers, à moins qu'ils n'aient été faits et ouvrés « par lesdits maîtres ; de quoi le particulier qui fera entrer « ladite futaille sera tenu de justifier, à peine de dix livres « d'amende et de confiscation desdits ouvrages, le tout « applicable moitié à la ville et l'autre moitié à la boîte commune » ; — art. 58 à 61, jauge, contenance, fabrication, marque des barriques : chacune sera de trente-six veltes ; — art. 62 et 63, défense générale à toute personne, autre que les maîtres tonneliers, de travailler audit métier, même raccommoder les futailles, même tirer ou raffiner les vins de la lie, ainsi que de tenir magasin ou boutique de merrain, barriques, cercles, etc., sous peine d'amende.

C. 3712. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier.

1775-1786. — PONTS ET CHAUSSEES. — NAVIGATION. — CANAUX. — TRAVAUX — CORVEES. [Art. 1819 à 2048, 2402 à 2405, 2480, 2519 à 2580, 2632 à 2667, tome Ier, et 3159, 3226, 3425, 3436, 3597 à 3616, tome II.] — Routes. — Détail des réparations à faire pour l'entretien des chaussées en pavé de pierre brute sur les routes de Bordeaux à Toulouse, Bordeaux à Lesparre, l'embranchement du port de Margaux au bourg du même nom, la chaussée de Langoiran à Créon et au port de Baurech, l'embranchement de La Réole à Bazas, etc. — Adjudication devant l'intendant Dupré Saint-Maur de mille livres de travaux à faire au passage de Roquetaillade, en sus des deux cents desquelles est tenu annuellement le seigneur de cette baronnie, suivant arrêt du Conseil du 13 août 1773. — Bail et devis de l'entretien du pavage dans les rues de la banlieue de Bordeaux, dont les frais sont imputés (1779) sur la caisse des deux sols pour livre. — Ponts, ponceaux et aqueducs sur ces routes dans la banlieue (1780-1787).

C. 3713. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1748-1790. — Ponts et chaussées. — Routes. — Mémoires des frais de levée de plans des routes, chemins, alignements de la généralité, contour de la ville d'Agen et routes qui y aboutissent, ainsi que des rues à Bordeaux de la nouvelle allée du Fort-Louis, de celles qui avoisinent la Place Royale, des bâtimens de la Trésorerie, de l'ancienne Bourse, de l'Hôtel de ville, du collège de Guienne, etc, exécutés sur l'ordre de l'intendant Tourny par les dessinateurs géographes Santin et Giraud, et Capitaine, ingénieur du Roi (1743-1749). — Approbation par le ministère des travaux ordonnés sur les grandes routes de la généralité, imputables sur le fonds des dépenses variables qui s'élève, au 4 janvier 1790, à trois cent-trente-neuf mille livres, et autorisation de faire pour cinquante mille autres livres les travaux les plus urgents, dont le montant est assigné sur les fonds non consommés des exercices dont les comptes ne sont pas rendus à cette date. « Le département, outre « trois rivières navigables, et deux qui peuvent le devenir, « est traversé par cinq grandes routes et trente communica « tions secondaires, dont les longueurs réunies sont de deux « cent-quarante trois lieues, dont soixante et onze seulement

« sont très imparfaitement perfectionnées, vingt-trois ébau « chées, quatre-vingt-sept en terrain naturel, et soixante « deux à ouvrir. Presque tous les travaux de ces routes « depuis 1743, époque de leur ouverture, jusqu'en 1777, « ont été exécutés très imparfaitement par corvées ; depuis « 1777 jusqu'en 1784, partie de ces ouvrages ont été faits « par corvées, ou sur des fonds de rachat de corvées, et « depuis 1784 jusqu'en 1790, ces constructions ont été « totalement abandonnées. » — Mémoire d'observations générales, signé Brémontier, sur les travaux des grandes routes.—Routes, travaux d'ensemble ou de détail, devis des ouvrages à faire sur la route de Bordeaux à Paris, (1783) entre Saint-André et le port de Cubzac : accotements entre le sommet du Cypressat et La Bastide. — Établissement (mars 1730) de la nouvelle route de poste de Bordeaux à Limoges, l'ancienne étant impraticable depuis Libourne jusqu'à Aixé : le tracé sera par Aixé, Thiviers, Périgueux, Mussidan, Montpont, Saint-Méard et les Chapelles, supprimant les postes du Chalaure, de Coutras et de Frapas. — Confection (1782), d'un grand chemin de Périgueux à Bergerac ; les fermiers des Messageries le réclament sur un tracé entièrement distinct de la route actuelle, qui a été tellement mal établie que toute dépense de rectification y serait inutile. — Police générale des routes : l'essartement des bois le long de leur parcours, est ordonné (1776) dans la traversée de Sarlat à Badefol. — Demande de la paroisse de Glayroux, dans la juridiction d'Aillas, près Bazas, que l'État construise des ponceaux et rétablisse quelques chemins nécessaires, à laquelle le gouvernement ayant répondu (1787) « que le mauvais état de ces chemins est « commun à bien d'autres qui gardent le silence, sentant « que les réparations sont à la charge des paroisses », les paroissiens et habitants de Glayroux reconnaissent la justice de contribuer aux dépenses, mais les possesseurs des autres fiefs de la juridiction s'y refusent énergiquement par des raisons sans rapport à l'affaire : « Et dans quel « temps les habitants de Glayroux viennent-ils demander « cette imposition ? dans un temps où les besoins de « l'État sont des plus pressants, ainsi que les suppliants « l'ont vu dans le discours prononcé par le Roi à l'Assem « blée des Notables le 23 avril dernier, et lorsque Sa Ma « jesté bienfaisante, pour diminuer l'impôt additionnel « qu'elle se voit forcée de mettre sur les terres pour couvrir « le vuide de ses finances…. etc ». Signé : La Vaissière de Verduzan, seigneur de la plus grande partie de la paroisse de Glayroux, Delpech de Montfort, Castera, Chevallier, Castellane, de Bignon, Labarthe Lassale, etc… — Route de Cahors à Limoges par Domme : rectification proposée pour éviter l'escarpement des montagnes qu'on rencontre en droite ligne sur le tracé actuel (1783). — Route de Bordeaux à Bayonne par les grandes et les petites landes ; maintien du droit des ingénieurs, en vertu de l'arrêt du conseil du 7 septembre 1755, rappelant les dispositions de ceux des 3 octobre 1667, 3 décembre 1672, et 22 juin 1706, de prendre le sable et les matériaux dans les carrières les plus rapprochées des ateliers ; même application sur la route de Bordeaux à Brannes, au lieu dit : Les Bons Enfants. — Adjudication de tâches sur la route de Sainte-Foy à Sauveterre (1779) pour les paroisses de Gensac, Pessac, Coubeyrac, Sainte-Radegonde, Massugas, Julliac, Mouliets, Landerroy. — Ordonnances imprimées du Bureau des trésoriers sur la voirie urbaine en 1750. — Réfection du pavé de La Réole (1782).

C. 3714. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1780-1786. — Ponts et chaussées. — Routes. — Difficultés éprouvées par les entrepreneurs des travaux, malgré les autorisations de l'intendant, de la part des propriétaires qui refusent de laisser extraire, moyennant indemnité, dans leurs héritages la pierre et le sable nécessaires pour les constructions, ainsi que la terre indispensable pour le remblai des accotements. — Requêtes présentées à M. Boutin, conseiller d'État, actuellement à Bordeaux (juin 1784) où il fait fonctions d'intendant, par les propriétaires contradictoirement avec les entrepreneurs. Notes d'intendants sur quelques-unes de ces requêtes : « Je ne « sçai d'ailleurs où le sieur M… a trouvé qu'il n'était « pas permis de tirer, pour l'utilité publique, de la pierre, « du gravier et autres matériaux nécessaires à la confection « des chemins, dans les terres nobles ou en fief. C'est une « étrange absurdité. Toutes choses égales d'ailleurs, il « serait bien plus naturel de prendre en pareil cas ces « matériaux sur les fonds nobles qui appartiennent ordi « nairement à des gens qui ont plus à perdre. » — J'adop « terais avec peine la proposition d'ouvrir une seconde « gravière dans les propriétés du sieur Boudet… Il répugne « aux principes de justice de dégrader ainsi successive « ment les possessions d'un même particulier, et il faut, « autant qu'il se peut, diviser les charges pour les rendre «plus légères. » — Difficultés pour les prix de transport, par des bouviers à location, des matériaux destinés aux travaux des routes : les entrepreneurs devraient tous avoir des attelages à eux, avant de soumissionner l'entreprise. — Établissement (1783) du quai de Pauillac, et rectification de l'alignement des maisons en façade. — Contraventions à la police des routes, dépôts de matières encombrantes sur les chaussées, et empiètements sur la voie publique. — Lettre du négociant Minvielle à l'intendant

Dupré Saint-Maur relativement à une demande de contribution faite à ce négociant pour la construction d'un pont sur la rivière de Bordeaux (1777) et d'un bassin pour les navires.

C. 3715. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1776-1788. — Ponts et chaussées. — Navigation. — Ponts. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec le ministère et les ingénieurs, la ville et la chambre de commerce de Bordeaux, concernant la construction d'un pont sur la Garonne à Bordeaux, avec les deux projets proposés le premier par le sieur Silveyra, le second par le sieur Chevalier, avocat au Parlement ; ce dernier projet comprendrait, en outre, le creusement d'un bassin en Queyries, et comme conséquence la création de tout un faubourg de magasins et entrepôts autour de ce bassin. Observations de l'ingénieur de la province, Valframbert (1776), et de l'ingénieur inspecteur général Perronet (1777) sur la possibilité de ce travail : celui ci rappelle que l'ingénieur en chef, M. de Saint-André, avait proposé antérieurement la construction d'un pont de pierre, dont le plan avait même été soumis au Conseil des ponts et chaussées, et qui aurait coûté dix millions. — Avis des directeurs de la chambre de commerce qui, écartant provisoirement le double projet de construction d'un pont à Bordeaux, en proposent l'établissement sur la Dordogne, à Cubzac, bien plus utile selon eux à la navigation et au commerce bordelais (il aurait, en effet, coupé le commerce de Libourne) et, dans tous les cas, préférable au projet Silveyra, dont le pont fixe sur bateaux ne paraîtrait pas devoir résister au flux et au reflux, ni permettre le passage de la navigation du haut de la rivière, malgré les dispositions prises pour cela. — Plan et proposition (1779) du directeur général des finances, Necker, sur l'avis du Conseil général des ponts et chaussées : au lieu de faire à Bordeaux un pont qui, n'importe comme il soit fait, coupera nécessairement le bassin en deux, sans qu'on soit certain qu'il résiste aux marées, et qui laissera encore à traverser en bac la Dordogne pour aller sur Paris, c'est à Langon qu'on pourrait l'établir, en pierre ou en charpente ; point auquel viendraient aboutir la route de Paris à Bordeaux, modifiée dans son trajet en la menant par Périgueux, Bergerac et Langon, celle de Bordeaux à Agen et Montauban, celle de Bordeaux à Limoges, et celle de Bordeaux à Lyon par Clermont. Il ne s'agirait, pour arriver à ce résultat, que de remettre en route de poste l'ancienne route ouverte par Périgueux, Bergerac, et Langon, Sainte-Foy, en abandonnant la route actuelle, qui passe par Périgueux, Libourna et Bordeaux. [Voir C. 3713.] — Projets, exposé, devis des ouvrages, estimation des matériaux du pont proposé par Silveyra : il ferait un pont de bateaux flottant, modification apportée à son premier devis. — Projet Chevalier : mémoires et devis du pont et des constructions à élever pour créer le faubourg de La Bastide, bassin, écluse, alignement des quais futurs, façades uniformes ornées de balcons, dont la première condition serait l'abandon ou la vente par les propriétaires actuels du marais de Queyries, de tous les terrains nécessaires qu'une compagnie, encore à former, leur achèterait. « Tant que ce projet, écrit Dupré Saint-Maur au mi « nistre Bertin, ne sera pas étayé par une compagnie de « millionnaires, il restera simplement dans la classe des « belles chimères ; mais si l'état des finances de la ville de « Bordeaux le permettait, je suis persuadé qu'elle ferait « une bonne affaire en suivant pour son compte l'exécu « tion de ce projet. » (15 décembre 1778.)… Chevalier lutte jusqu'en 1782. — État des travaux extraordinaires à faire au pont du Ciron, à Barsac, sur la route de Bordeaux à Toulouse, projet de canal de redressement aux abords de ce pont, avec trois plans. — État estimatif des ouvrages à faire sur différents ponts de la généralité en 1782 ; les projets de plusieurs à construire sur la nouvelle route de poste de Périgueux à Mussidan sont arrêtés par Dupré Saint-Maur, la plus grande partie des secours accordés par le gouvernement pour les travaux publics devant être mieux affectée aux secours devenus si nécessaires dans la province par les ruines que les inondations y ont faites : d'ailleurs depuis le commencement de la guerre, le prix des matériaux et de la main d'œuvre ayant presque doublé, il y a lieu de restreindre les travaux les moins urgents : ainsi la construction des casernes de Libourne, de celle de la maréchaussée à Bordeaux, du bâtiment des Archives de l'intendance, est momentanément écartée, moyennant quoi l'intendant pourra prendre cinquante mille écus sur les fonds qui étaient à ce destinés, et les appliquer, avec l'autorisation du ministère, à secourir les malheureux. (10 juillet 1781.). — Mémoires et rapports sur la construction en bois cintré du pont de Bègles par le sieur Migneron de Broqueville qui demande a être chargé de la construction d'après son système du pont de Bergerac. Description imprimée, avec planche, du pont de Brienne à Bègles [Voir C. 3602] : l'auteur rappelle qu'il vient d'appliquer sa méthode à la construction du bâtiment pour les Orphelines, et il propose de couvrir avec une coupole rectangle, en bois cintré de son invention, chacune des cours de l'Hôtel de la Bourse et de l'Hôtel des Fermes ; mais l'intendant ayant chargé l'ingénieur Brémontier de visiter, en présence de l'inventeur, l'état actuel de la charpente du pont de Brienne, on y constate que les pièces de

bois se sont écartées de leur position, et « ont joué, » en quelque partie.

C. 3716. (Portefeuille.) — 60 pièce, papier ; 10 plans.

1749-1765. Ponts et chaussées. — Navigation. — Rivières. — Cartes et plans de la rivière de Gironde depuis le port de Bordeaux jusqu'à la tour de Cordouan. — Extrait imprimé du projet présenté par le sieur Lamothe, courtier royal, pour faciliter la navigation des rivières de Garonne et Gironde, au moyen de la destruction des peyrats des particuliers et de l'établissement à l'entrée de la rivière, au Verdon, d'un bureau d'avis « ayant trois bonnes chaloupes biscayennes armées de sept hommes et bien voilées, afin d'aller porter journellement à la Bourse la liste des vaisseaux entrant et sortant » ; ainsi que d'une station de deux galiotes de cinquante tonneaux pour aller au-devant des bâtiments, jusque dans les pertuis, et les conduire bien au delà des passes, comme il se pratique à Dunkerque, sur les côtes d'Angleterre, de Hollande et dans tout le Nord ; le tout, avec des balises flottantes, dont l'auteur du mémoire en a fait placer une à ses frais pendant tout l'hiver de 1754 devant Blaye et sur l'accorre du banc de By, laquelle a fait voir qu'elle est bien plus avantageuse et plus visible que les tonnes, bouées et coffres ordinaires. — Mémoire du sieur Héricé (1759), rappelant la situation générale de tous les ports et rivières navigables du royaume par les bancs de sable et accroissements qui se sont formés dans leur cours ou à leur embouchure ; en ce qui concerne la rivière de Bordeaux, de la mer à Lormont, les bâtiments qui, venant d'Amérique, passaient autrefois le pas de Grave du côté du Médoc, ne le peuvent plus ; de même, entre Pauillac et Blaye, un banc de sable qui s'est formé arrête les navires, dont les armateurs sont forcés de les alléger d'un tiers et quelquefois de la moitié pour les faire arriver à Bordeaux ; enfin de Bordeaux à Toulouse, dangers permanents ; l'auteur propose de se charger du curement de tous ces bancs de sable, au moyen d'une machine de son invention qui paraît être, moins l'emploi de la vapeur, la machine à draguer actuelle. — Minute d'un rapport général (17 août 1759) de Tourny, le fils, intendant de la généralité, adressé au ministère, rendant compte de la situation de toutes les rivières et ports : « La marine ne fournit aucun fonds pour l'en « tretien des ports de ma généralité. Le port de Bordeaux « est entretenu par la ville sur le produit des droits de « délestage depuis 1733 ; celui de La Bastide, rendu abor « dable par une jetée créée par l'ingénieur Vimar, en « vertu d'une ordonnance de l'intendant, datée de 1758, « est entretenu, aux termes d'un arrêt du conseil de la « même année, sur le produit des trois sols pour livre qui se « perçoivent sur toutes les entrées et sorties des marchan « dises dans tous les ports de la généralité ; de même que « le port de Blaye. De Lormont au Bec (d'Ambès), les jetées « ou peyrats son entretenues par les propriétaires des « deux rives ; de même que le port de La Teste. Les Jaco « bins de Bordeaux entretiennent la jetée du port de « Cubzac, le président de Gourgues, en qualité de seigneur « de Vayres, entretient le passage de Caverne et de Saint- « Pardon, le comte de Latour celui de Plagne de Cubzac, « le duc de Richelieu, comme seigneur de Fronsac, celui « d'Asques et Perpignan. A Bergerac, les ports ont été « arrangés et seraient terminés par le sieur de Biran, maire « et subdélégué de la ville, s'il n'était pas retenu à Paris « par un procès qui lui a été suscité par la jalousie de « quelques habitants [Voir C. 3420.]. Les travaux d'en « tretien de la Bayse sont faits par les propriétaires de mou « lins, les seigneurs de Flamarens et le Roi. L'entretien « de la Dordogne est impossible à cause de la quantité de « pêcheries qui en remplissent le cours, malgré les ordon « nances, les propriétaires, parmi lesquels il y a des sei « gneurs du premier ordre, s'opposant à leur destruction « ou seulement réglementation. » — Correspondance du ministère avec les intendants Tourny père et fils, concernant la demande formée par la chambre de commerce de la suppression des peyrats établis par les propriétaires des îles de Cazeaux et de Carmeils. — Assemblée tenue à l'intendance, le 12 janvier 1753, en présence de M. de Rostan, commissaire ordonnateur de la marine, et formée d'armateurs, pilotes et capitaines, pour entendre sur l'état de la rivière de Bordeaux, depuis le port de la ville jusqu'à la tour de Cordouan, le plan dressé et les observations faites par le sieur Mangin, ingénieur de la marine, envoyé à Bordeaux à la demande de la chambre de commerce et de l'intendant : l'assemblée demande l'impression de la carte dressée par l'ingénieur, la démolition des peyrats du Bec-d'Ambès appartenant au sieur de Peyreyra, et adopte en seconde lecture toutes les propositions présentées. Mémoires et rapports, tant du sieur Mangin que du sieur Lamothe, concernant l'établissement d'une balise dans l'anse de la Coubre (1754), la surveillance et l'incapacité des pilotes lamaneurs de l'entrée en rivière (1756) ; les observations des pilotes lamaneurs sur les projets du sieur Lamothe ; les dégradations et contraventions aux règlements sur les rivages des fleuves faites par les propriétaires des carrières de la Roque-de-Tau. — État des pièces et documents remis par l'intendance à la chambre de commerce (18 mars 1765), et des cartes du cours de la rivière faites par le sieur Mangin, et copiées par le sieur Brion.

C. 3717 (Portefeuille.) — 85 pièces, papier ; 1 plan.

1700-1786. — Ponts et chaussées. — Navigation. — Rivières. — Entrée du bas de la Gironde, et pièces relatives à la tour de Cordouan. Concession de gravier en rivière. Visite générale de la Garonne, depuis Bordeaux jusqu'à l'embouchure du Gers. — Procès-verbal de la visite et vérification des cartes levées par M. Fortin, maître d'hydrographie et par le capitaine Arnaud, de Royan, de l'entrée de la rivière de Garonne avec les dangers qui sont à son embouchure (1700) ; ladite visite faite en exécution des ordres du comte de Pontchartrain et de monseigneur de Bezons, intendant de Guienne. — Copie d'un arrêt du conseil (8 mars 1712), ordonnant, pour les navires retenus à la côte, la construction d'une chapelle au Verdon. [Voir C. 3328]. — Mémoire de Bitry, ingénieur en chef de Bordeaux et directeur des ouvrages de la tour de Cordouan, sur le port de Royan qu'il serait indispensable de construire (1726), et sur l'importance de bâtir sur la hauteur de Royan une tour pour servir de balise. — Relevé et état des vaisseaux et barques qui ont fait naufrage au côtes de Royan depuis 1691 jusqu'à 1726 : on en compte cent quatre-vingt-dix-huit. — Demande de déclarer d'utilité publique le placement de deux bouées sur la Barranquine, et copie d'un plan présenté à la chambre de commerce par le sieur Lamothe, courtier royal (1751), dans lequel pour justifier la nécessité des bouées qu'il propose, il rend compte à la chambre du sauvetage opéré du navire français le *Saint-Jean-Baptiste,* de Bordeaux, par le capitaine Dumontet, de l'île d'Yeu, par le travers du banc des Olives. — Contestation et règlement entre le sieur de Barbeau, héritier du seigneur d'Arès et l'administration, sur l'acquisition d'un moulin appartenant à ce seigneur pour servir de marque aux navires entrant en rivière (1755). — Demandes de concession et arrentements d'îles [voir 2351 à 2355, tome Ier.] sur le haut de la rivière à Cadillac (île de Bertranon), à Castets et à Mazerac ; déplacement urgent des moulins Grillon dans la paroisse de Barie. — Procès-verbal de visite générale de la Garonne jusqu'à l'embouchure du Gers (1786) où finissent les deux intendances d'Auch et de Bordeaux. Discussions et mémoires sur l'ordonnance par laquelle l'intendant Néville avait prescrit l'enlèvement, dans la quinzaine, d'un barrage que le comte de Marcellus avait pratiqué au lieu de Cantecor, dans l'objet de réunir à ses possessions un îlot situé dans la Garonne. Lettres diverses de particuliers faisant voir sur ce point les prétentions des propriétaires : c'est le moment où le Parlement mène l'affaire des alluvions. [Voir art. C. 3630.]

C. 3718. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1780-1786. — Ponts et chaussées. — Navigation. Continuation de la lutte du gouvernement et de l'intendance pour assurer contre les privilégiés riverains la navigabilité des rivières.—L'intendant Boucher, après la nomination du sieur de Raymond à la charge de grand-maître des Eaux et Forêts de Guienne, revendique auprès du contrôleur général (mars 1730) le droit absolu sur la navigation des cinq rivières de la généralité qu'il tient, ainsi que ses prédécesseurs, de l'arrêt de 1668, rendu au rapport de Colbert, en vertu duquel la surveillance de la navigation avait été commise aux intendants, privativement à tout officier des Eaux et Forêts, grand-maître ou garde. — Projets de Tourny (1754) pour le rétablissement de la navigation des rivières, en s'autorisant de l'arrêt de 1668, dont le ministre Trudaine lui envoie copie, pour proposer le renouvellement d'une imposition annuelle de cinq cents livres sur chacune des élections d'Agen et de Condom, à ajouter aux fonds ordinaires destinés aux ouvrages de réparation et d'entretien, et rapport de Tourny, le fils, sur la situation et l'entretien des ports de commerce de la généralité (1759). — Projets d'arrêts d'attribution à l'intendant, d'une manière absolue et exclusive, de l'inspection et de la surveillance du lit des rivières navigables, ainsi que de la police des empiètements et des atterrissements, présentés au ministère par l'intendant Boutin (1760), partageant cependant avec les Eaux et Forêts la surveillance des bords des rivières et des chemins de halage. — Sur les plaintes des bateliers et navigateurs du haut de la rivière, autour d'Agen, contre les abus exercés par les seigneurs riverains avec un redoublement d'audace et d'impunité, le ministère adresse, en communication à l'intendant Boutin, copie d'une ordonnance rendue en 1728 par l'intendant Pajot pour la généralité de Montauban, avec invitation d'y prendre tout ce qui pourra s'appliquer utilement à la partie haute de la Garonne ; l'inexécution de l'arrêt de 1668, malgré les efforts de Tourny, et l'opposition de la Table de Marbre à Bordeaux contre la surveillance, soit entière, soit partagée, que les intendants exercent, arrêtent toutes les tentatives d'entretien ou d'amélioration, quoique la juridiction des Eaux et Forêts ne doive s'exercer sans partage que sur les ruisseaux et les rivières non navigables (1764). — Résumé des procès-verbaux de visite de l'inspecteur-général de la navigation, Saint-André, dans l'automne de 1770 : ils constatent la mise au pillage du lit des rivières par les complantations, attérissements, nasses, digues des propriétaires, la ruine des chemins de halage, etc… Un mémoire

d'instruction remis de la part du Conseil, en 1686, à l'intendant Bezons, après avoir détaillé tous les ouvrages faits sous Pellot et Faucon de Ris, ses prédécesseurs, avait déjà établi la statistique de la Garonne en comptant quatre-vingt-dix grandes îles et ilots concédés à divers, depuis l'île de la Sirène, ou Patiras, jusqu'à l'île de Bayne, sur la limite de la généralité, joignant celle de Montauban ; cinquante-cinq atterrissements depuis Lormont jusqu'à Coleyrac (Lot-et-Garonne) ; trente-sept passages depuis Podensac jusqu'à La Magistère ; trente droits de pêche, vingt moulins à nef, vingt-deux péages de Saint-Macaire à Espalais : mêmes détails pour la Dordogne. [Voir C. 1938 à 1961 et 1973.] La maîtrise des Eaux et Forêts ayant enfin prescrit des mesures de conservation, en exécution de l'ordonnance de 1669, sur le marchepied des rivières (la Dordogne), en 1772 et 1773, le Parlement, dont quelques membres sont possesseurs de fonds riverains, et en contravention à l'ordonnance, casse les règlements portés par la maîtrise. — Arrêts divers de règlement pour le flottage de la Garonne et pour la navigation des rivières de la généralité d'Auch et département, de Pau (1762-1782). Arrêt du conseil, en date du 17 avril 1784, qui casse et annule un arrêt du Parlement, du 12 mars de la même année, concernant le flottage et la navigation de la Garonne, dans lequel le Parlement s'était opposé à l'exécution du règlement porté sur la matière par le conseil, le 17 juillet 1782. — Table manuscrite d'arrêts depuis 1317, concernant l'attribution à l'intendant de Guienne de toutes contestations sur la navigation des rivières navigables. — Arrêt du conseil et lettres-patentes (31 août 1728) réglant le flottage sur la Dordogne. — Projet d'un canal de communication entre la Gélize et la Douze par Gabarret, devant servir (1783) au rétablissement du commerce de Bayonne.

C. 3719. (Portefeuille.) — 64 feuillets, papier.

1750-1783. — Ponts et chaussées. — Esteys. — Ruisseaux. — Canaux. — Moulins. — Mémoire de Fontanilhes, syndic des marchands commissionnaires de la ville de Toulouse, adressé à l'intendant, comme président de la chambre de commerce de Bordeaux, contre la perception d'un droit de « leude » établi sur le canal des Deux-Mers, qui affecte aussi bien les intérêts de la Guienne que ceux du Languedoc (1751), et lettres de Tollin, substitut du procureur général au Parlement de Toulouse, pour mettre en garde l'intendant et la chambre de commerce de Bordeaux contre l'exécution, avant toute enquête, d'un canal de jonction entre le canal des Deux-Mers et celui de La Robine, ou de Narbonne, dont le marquis de Crillon poursuit l'ouverture. — Projet d'un canal d'Arcachon à Bordeaux, présenté par le sieur De l'Horte, négociant, pour mettre le bassin d'Arcachon en état de recevoir la flotte, créer un port à La Teste, et creuser un canal à travers les sables (1778) : une première fois rejeté sur les observations de l'ingénieur de Voglie comme étant impraticable, il est admis à l'étude par Necker, sur la déclaration que fait son auteur de prendre à ses propres frais les dépenses d'un plan de nivellement, sondage des terrains et devis estimatif qui serait exécuté par le baron de Villiers, ingénieur militaire, sous les yeux de commissaires du Roi nommés à cet effet. [Voir C. 1950, C. 1951.] — Lettre d'envoi (1783) à Dupré Saint-Maur, par le sieur Duplessis, de l'esquisse manquent. — Rapports des ingénieurs Brémontier, à la requête du curé de Lacanau, au nom des intérêts de sa paroisse, et Valframbert, à la demande du curé du Porge, au nom de ceux de son canton, sur la situation créée aux villages de Lacanau et d'Hourtin « où l'on a vu, en 1778, des malheureux mourant dans leurs maisons sur des lits couverts de trois pouces d'eau », par le refoulement des eaux résultant des innombrables digues et pêcheries établies dans l'étang du Porge, qui interceptent la descente des marais supérieurs dans leur déversoir naturel, le bassin d'Arcachon : on ménagerait tous les intérêts par un canal de communication entre les étangs, lequel n'exigerait qu'une excavation de dix mille toises cubes de sable. — Esteys du Peugue et de la Mothe à Bordeaux (1750) ; — du canal du Catau en Queyries ; — du fossé de Cantenac. — Publication (1777), de l'arrêt du conseil ordonnant la remise au greffe de la commission des péages, des titres en vertu desquels les propriétaires des moulins et pêcheries sur les rivières navigables sont autorisés à en jouir. [Art. 1951, 2587, tome Ier].

C. 3720. (Portefeuille.) — 245 pièces, papier.

1643-1786. — Ponts et chaussées. — Corvées. — Travaux de charité. [Art. 192 à 204, tome Ier, et 3610, tome II. — Lutte et défaite des intendants, soutenus par les ponts et chaussées, contre l'opposition des privilégiés, sur l'application, et le maintien de la corvée et sa tentative de transformation en prestation pécuniaire. — Instruction (imprimée) de l'intendant Tourny, adressée aux syndics des corvées, en 1743, dont les articles 7 à 11 « soumettant à la corvée, pour *trois jours de suite,* tout « homme ou garçon de condition taillable, d'âge et de « force à travailler, y compris les valets de labour et de « peine des privilégiés dans les domaines que ceux-ci

« exploitent eux-mêmes, et 2° les bourgeois, qui seront « libres de se faire remplacer par un journalier : ladite « instruction n'exemptant seulement que les valets attachés « au service personnel desdits privilégiés : ecclésiastiques, « gentilshommes ou nobles ». — Instruction de l'intendant Esmangart, adressée aux subdélégués en 1771, après une tournée d'inspection dont le résultat avait été de constater l'impossibilité de convoquer les corvéables : les deux tiers refusent le service, sur la défense de leurs maîtres privilégiés ou se prétendant tels ; en conséquence, il porte, en exécution d'un arrêt du Conseil en date de 1769, à *douze journées* au lieu de trois, la tâche personnelle des paysans corvéables, puisque les trois quarts de ceux qui devraient servir se font exempter et que l'intérêt public, supérieur à tout le reste, exige le maintien et l'entretien des routes, n'importe comment. Mesures ordonnées (mais non prises), contre les réfractaires de la classe des corvéables : on n'ose pas toucher aux exempts qui se sont fait exempter par force et par abus. — Lettre de l'intendant Fargès (30 janvier 1770) au contrôleur général, lui faisant part de l'arrêt du Conseil, rendu [en 1767], sur le rapport de M^r^ d'Invau, qui casse celui de la Cour des Aides de Bordeaux porté en 1762 au sujet de la généralisation qui avait suivi cet arrêt des exemptions de corvées dans la province de Guienne ; lequel arrêt ayant commencé par prétendre faire exempter tant de la corvée à bras que de celle des bestiaux et charrois toutes les bêtes et valets des officiers de la Cour des Aides faisant valoir leurs domaines par eux-mêmes, ou par des gens gagés, s'était, ensuite, et très rapidement étendu, par affiches et proclamations dans les campagnes, à tous vignerons ou bouviers à gages des privilégiés : ecclésiastiques, nobles, officiers de cours souveraines, militaires compris au rôle de la noblesse, ou bourgeois de Bordeaux, « de manière « que le paysan d'un courtier de vins est censé aux gages « d'un gentilhomme et, en cette qualité, est exempt de la « corvée. » Mais l'intendant, qui a obtenu en 1767 l'arrêt de cassation de celui de la Cour des Aides porté en 1762, n'a jamais osé s'en servir, et se borne à avertir le nouveau contrôleur général, Terray, qu'il l'a en mains, à sa disposition. — Dépêche de l'abbé Terray, nouveau contrôleur général, adressée (26 juin 1770) au nouvel intendant de Bordeaux, Esmangart, relative aux vues qui dirigeront l'administration en ce qui concerne les corvées ; il est essentiel de conserver à la corvée le caractère d'une prestation en nature, qui ne doit pas être dénaturée en une imposition pécuniaire : « ce qui ne nous empêchera pas de « prendre des délibérations tendant à faire exécuter par « entreprise, si elles y trouvent plus d'avantage, les cor « vées imposées aux communes ; mais l'arrangement doit « être absolument volontaire de leur part. » — Réponse (1 juillet 1770) de l'intendant à la lettre précédente, reçue par lui peu de jours après son arrivée dans la province. — Mémoire d'observations présenté (17 juin 1770) par l'ingénieur en chef Saint-André, sur l'abus des exemptions de corvées dans la généralité de Bordeaux : « le peu d'avan « cement des routes et chemins tient au grand nombre de « prétendus privilégiés, lesquels, sous prétexte des places « honorifiques qu'ils occupent, refusent de contribuer à « l'avancement des travaux, et défendent à leurs bouviers « et valets de se rendre sur les chemins ; d'où il suit que « les pauvres misérables habitants des campagnes se trou « vent, seuls, chargés de ce travail pénible dont ce n'est « pas eux qui profitent. » Ainsi, à Saint-Médard-d'Eyrans, sur 26 paires de bœufs, 13 seulement sont corvéables, les autres étant retenues par les privilégiés ; à Beautiran, sur 22 paires de bœufs, 11 travaillent ; à Villenave, sur 30, 17 ; Sauternes, qui a 39 bouviers et 200 journaliers, n'envoie que 13 paires de bœufs et 58 journaliers ; et à Talence, aux portes de Bordeaux plein de bouviers, aucun ne se rend sur les travaux, attendu les prétendus privilèges de leurs maîtres. — Requête au contrôleur général, renvoi par celui-ci à l'intendant, et observations de l'intendant Esmangart sur ladite requête, présentée par les habitants corvéables d'un grand nombre de paroisses situées près de la grande route de Dax à Bayonne par les petites landes, où se trouve exposée l'intolérable surcharge qui, depuis l'ordonnance de la Cour des Aides, le 28 août 1762, accable le reste des habitants, qui ne forment en nombre et en propriétés que le tiers des exempts, et supportent néanmoins le fardeau tout entier des prestations de corvée. « Il est très vrai, » dit l'intendant Esmangart, « que les travaux des corvées, dans toute la généralité de « Bordeaux, sont une source d'abus et d'injustices criantes, « et les choses en sont venues au point qu'il est d'une « impossibilité absolue d'y remédier. Il n'est point de gen « tilhomme, d'officier d'une cour supérieure, même de « juridiction subalterne, ou de bourgeois de Bordeaux et « d'autres valets de mon département qui, non seulement ne « soit exempt des travaux des corvées, mais qui ne s'ima « gine même que ses métayers, ses bouviers, ses bœufs et « tout ce qui lui appartient ne doit point être commandé. « Et cet abus, existant déjà depuis longtemps, s'est bien « augmenté depuis la publication de l'arrêt de la Cour des « Aides, du 28 août 1762, qui fut alors répandu et affiché « avec une publicité qui n'était pas même nécessaire pour « favoriser la désobéissance. Il est vrai que cet arrêt a été « cassé par celui que vous avez fait rendre au Conseil le « 9 novembre 1767 ; mais vous sentez quel effet produirait « la publication de la cassation prononcée sept ans après

« l'arrêt, ce qui fut cause que M. Fargès ne put pas se « déterminer à publier cette cassation dans la généralité, « en sorte que l'abus continue… Je ne puis ordonner de « corvées sans être sûr que les trois quarts de ceux qui « doivent se rendre à l'atelier ne s'y trouvent pas, sou « vent même personne ne s'y trouve ; et la rigueur ne « servirait, dans ce refus universel, qu'à compromettre « l'autorité et moi-même ; » (aussi, l'intendant déclare-t-il, dans ses instructions aux subdélégués, [qu'il ne procédera pas par une ordonnance de corvée générale, mais par des ordonnances particulières à chaque paroisse). « *En résumé, la corvée est perdue.* » En conséquence Esmangart propose un plan nouveau : de faire, à l'avenir, à prix d'argent, tous les travaux des grandes roules sans qu'il en coûte rien au Roi, et seulement en laissant à la disposition de l'intendant une partie (125,000 francs pour l'année 1772) du fonds réservé sur le produit des impôts pour accorder des réductions et remises. Le ministre Trudaine n'approuve pas le projet, comme transformant le caractère et le sens de la corvée, et, quant à l'opposition prévue et connue des cours souveraines, rappelle à l'intendant qu'elles sont absolument incompétentes sur la matière, et que leurs arrêts seront toujours invariablement cassés. — L'intendant de La Rochelle, Meulant d'Ablois, demande à celui de Bordeaux, pour être affichés à profusion dans sa généralité, des placards de l'arrêt du Conseil qui vient de casser celui du Parlement de Bordeaux, en date du 2 juillet 1779, relatif aux corvées. « C'est sur le désir de M. Necker que cet affi « chage doit être très répandu dans la partie de la géné « ralité de La Rochelle ressortissant au Parlement de Bor « deaux (1779). » — Circulaires des intendants (1771-1782), mémoires d'ingénieurs, instructions pour l'établissement et la régie des ateliers de charité, et lettres de Necker et de Vergennes, relatives à la même matière (1775-1786), dans les généralités de Bordeaux et d'Auch. — Délibérations des communautés relativement aux tâches de corvées incombant à chacune, et devant être transformées à prix d'argent, etc.

C. 3721. (Portefeuille.) — 183 pièces, papier.

1729-1785. — Ponts et chaussées. — Chemins. — Correspondance entre l'intendant Boucher (1729-1739) et le contrôleur général, concernant celui des deux chemins de Bordeaux à Soulac qu'il convient de faire réparer par les ponts et chaussées, question rendue plus difficile par l'opposition d'intérêts et d'influence qui existe entre deux conseillers au Parlement, propriétaires en Médoc, MM. de Brassier et Desnanot (V. C. 1862). Intervention des principaux possesseurs du pays qui demandent une imposition de 12,000 livres sur tous les possesseurs et biens-tenants, exempts ou non, privilégiés ou non, devant être appliquée à rétablir les ponts de Meyre, du pavé de Lamarque, du chenal de Cussac et de Béchevelle, en suivant le chemin royal, passant par Blanquefort ou le pont du Taillan, qui est le seul bon pour aller à la pointe de Soulac : l'administration, en conséquence, fait donner sur devis et adjudication les travaux d'un pont en charpente sur l'estey de Meyre. — Ouverture, construction ou réparation de tronçons de chemins partant des grandes routes ou des ports sur la Garonne, pour atteindre les paroisses importantes : de la route de Toulouse au port de Bautiran ; — du port de Cadillac à Rauzan, dit le chemin de Bénauges ; — du port de Plagne à Saint-André-de-Cubzac ; — de la route de Toulouse à Léognan ; — de Brannes à Blagnac sur la Dordogne, etc… — chemin de la côte de Baurech, ouvert pour faciliter le débouché de Créon et le transport des denrées de l'Entre-deux-Mers sur les ports de la Garonne ; — digues et levées de la paroisse de Bourdelles. — Ordonnances accordées en indemnité pour perte de terrain, tirées sur les fonds du casernement de l'exercice 1778, et rapport de l'ingénieur Brémontier, pour reprendre l'usage anciennement observé relativement au paiement des indemnités de ce genre, suivant lequel l'administration ne portait en indemnité à payer au propriétaire dépossédé que la plus-value seulement du terrain, défalcation d'abord faite d'égale contenance de terre labourable estimée au prix courant du lieu (1783). — Observations sur le projet de l'arrêt du Conseil concernant la vente des vieux chemins, proposé en 1788. — Requête du seigneur de Ruat et du curé du Teich, afin que l'intendant prescrive, après les semailles, aux syndics de cette paroisse la réparation de leurs chemins, qui ne sont que des voies de transport pour la fièvre et l'épidémie ; le seigneur, en son particulier, et pour soulager d'autant les habitants, enverra ses valets et ses voitures, et fournira tous les bois nécessaires à la construction des ponts qu'il faudra jeter sur quelques petits ruisseaux. — Chemins vicinaux : objets généraux. — Arrêt du Conseil, du 18 novembre 1781, qui ordonne que les rues, chemins, communications des villes, bourgs et villages qui ne font pas partie des grandes routes, cesseront d'être entretenus aux frais du Roi.

C. 3722. (Portefeuille.) — 202 pièces, papier.

1764-1790. — Ponts et chaussées. — Chemins et routes. — Avis de Trudaine, annonçant la fixation par le contrôleur général des fonds à remettre aux trésoriers provinciaux des ponts et chaussées en rescriptions payables en 1764, avec invitation à l'ingénieur d'y proportionner

l'avancement des ouvrages. — Ordonnance de l'intendant Esmangart (1770), pour le payement des ouvrages faits sur la grande route de Bordeaux à Toulouse, dans la partie du village du Pas-Saint-Georges, se terminant au pont de Casseuil. — Secours donné par l'administration à un corvéable blessé sur l'atelier d'une route. — Le ministre Joly de Fleury autorise Dupré Saint-Maur (Voir C. 3715) à employer, suivant ses propositions, au soulagement des malheureux inondés, 100,000 livres des fonds d'abord destinés aux travaux publics, en en réservant cependant en plus 30 à 40,000 autres pour l'entretien ou le rétablissement des ponts sur les routes (1781). — La ville de Bergerac demande au ministère l'établissement d'un atelier de charité aux abords de cette ville, et que l'administration fasse les frais de la réparation de ses chemins ; prétention rejetée par l'intendant ; il faut que Bergerac, pour obtenir cet atelier, contribue au moins du tiers aux réparations nécessaires. — Une ordonnance de payement d'indemnité pour pertes occasionnées par les travaux publics (achat de terrain), visée par le ministre Lambert, sur proposition du conseiller d'État Blondel, et relative à des propriétaires de Bordeaux : dame Saige, Armand, Grégoire de Saint-Félix, Pater, de Castelnau-Médoc, est transmise pour approbation et signature à l'ex-intendant Camus de Néville, qui refuse de signer, à la date du 14 septembre 1790, et d'ordonnancer ce payement, parce qu'au moment où les travaux ont été exécutés il n'exerçait plus les fonctions d'intendant dans le territoire ; le ministre, à cette occasion, lui rappelle qu'au moins la décision qui lui ordonnait de signer et viser était antérieure à la démission de ses fonctions, puisqu'elle était datée du 2 septembre : ainsi les fonctions du dernier intendant de Guienne ont cessé entre le 3 et le 14 septembre 1790.

C. 3723. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

1743-1789. — GUERRE. — MILICE. — TIRAGE AU SORT. — FOURNITURES MILITAIRES. — INVALIDES PENSIONNES OU RETRAITES. — ARTILLERIE ET FORTIFICATIONS.. [Art. 2049 à 2174, tome Ier ; — 3606 à 3614, tome II]. — 1774-1779. — Procès-verbaux de tirage au sort entre les garçons et les hommes veufs, sans enfants, de la subdélégation de Libourne, pour le contingent destiné aux troupes provinciales ; le tirage est fait en présence du subdélégué et des maires ou syndics des paroisses, dans la proportion de un numéro pris sur cinquante du contingent, formé de six classes ou de un sur dix des tombés au sort, défalcation faite dans ce dernier cas : des exemptés ou dispensés parroit dans la proportion de quarante-trois pour cent ; des refusés pour infirmités dans celle de sept pour cent, des renvoyés pour insuffisance de taille (elle était exigée d'au moins cinq pieds) dans celle de trente-cinq pour cent : total des pris, un sur cinquante.

C. 3724. (Portefeuille.) — 175 pièces, papier ; 5 imprimés.

1743-1785. — Milice. — Troupes provinciales. — Etat, en vingt-trois articles, des exemptions du tirage au sort accordées à la généralité de Bordeaux (1775, eu égard aux circonstances locales. — Ordonnance concernant les régiments provinciaux. — Ordonnance de Dupré Saint-Maur, cassant un syndic de milice, et le condamnant à quinze jours de prison, pour avoir soumis au tirage un fils aîné de veuve, exempt de droit, qui n'avait pas voulu donner de l'argent à ce syndic : le tirage de la milice de cette paroisse est déclaré nul (1784). — Correspondance des subdélégués relative au tirage des années 1775, 1776 et 1774, et procès-verbaux de tirage au sort dans la subdélégation de Libourne en 1777, et dans celle de Sainte-Foy en 1780.

C. 3725. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

1688-1788. — Fournitures militaires. — Étapes. — Invalides. — Ordonnance de Tourny pour la fourniture des corps de garde de Bordeaux, et de la citadelle de Blaye (1754). — Correspondance de Boutin avec le duc de Choiseul, relative aux effets d'armement et d'habillement dans les magasins militaires (1764). — Annonce à l'intendant de Pau, d'un exemplaire de l'édit de 1775, partageant l'intendance de Bayonne entre celles d'Auch et de Bordeaux, et demande d'une carte des lieux d'étapes dans les pays réunis à la généralité de Bordeaux. — Observations de Dupré Saint-Maur au comte de Saint-Germain, sur l'exigence des ingénieurs de la guerre dans leurs rapports avec le munitionnaire général (1777). — Dépenses des villes et villages pour le fourrage des régiments (1688) envoyés à St.-Pey-de-Castets, Sainte-Fleurance, Mouliets, Pujols, Civrac, etc. — Etat général des dépenses relatives à la guerre qui sont particulières à la subdélégation de Dax dans l'intendance de Bordeaux (1776), et à celles de Bergerac, Libourne et Sarlat. — Décompte du régiment de Mauconseil, infanterie, en novembre 1736, qui paraît être en garnison à Montauban, avec des postes détachés dans la généralité de Guienne. — Compte rendu à l'intendant Tourny (1745-1746), par le trésorier des deniers patrimoniaux de Bordeaux, des dépenses et recettes résultant soit de l'entretien des miliciens que les corps et communautés de la ville ont formés, soit

des sommes données par elles en argent pour être dispensées de fournir des hommes présents à la milice. — Acquit du sieur de Moyria, lieutenant au régiment de Barrois, détaché avec trente-cinq hommes sur la frégate la *Terpsichore,* pour la solde de ses hommes. — Logements d'officiers invalides, tableau de résidence de ceux de la généralité : ils sont quatorze en tout, mais il n'y en a que deux qui, étant censés servir comme employés à la suite de leurs compagnies, aient droit au logement donné par les villes (1777).

C. 3726. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1766-1789. — Invalides pensionnés. — Etats des invalides dans la généralité de Bordeaux. — Contrôle : — des invalides pensionnés ; — des hommes retirés avec la pension militaire attribuée à leur grade ; — des invalides à la charge de l'Hôtel, existant dans les subdélégations de la province, et correspondance des intendants avec le ministre de la guerre concernant l'admission et les conditions d'admission dans ce corps. Les noms de guerre sont généralement : la Plante, la Fleur, Giroflé, la Tulipe, etc., quelques vieux soldats sont décorés de la médaille par brevet du prince qui leur donne un supplément de pension ; parmi lesquels on en trouve présentant vingt-huit ans de service. La demi-solde est de 72 livrés, la solde entière de 126 : les lieutenants ont 200 livres. — Certificat du général inspecteur des compagnies détachées de l'Hôtel royal des Invalides, J. de Sahuguet d'Amarzitz d'Espagnac, constatant la sortie volontaire de l'Hôtel d'un ancien soldat, pour se retirer dans sa famille, en profitant des dispositions de l'ordonnance du 26 février 1764, avec la solde de 3 sols par jour, un habillement tous les quatre ans, fourni par l'Hôtel royal, et les autres privilèges réservés à ces vétérans : moyennant quoi celui-ci renonce à rentrer à l'Hôtel, non plus que dans les compagnies détachées.

C. 3727. (Portefeuille.) — 211 pièces, papier.

1680-1788. — Artillerie et fortifications. — Contrat d'achat de la maison du magasin à poudre situé dans la rue de la Triperie (1746), par l'adjudicataire général. États des dépenses et recettes du corps royal de l'artillerie et du génie dans le département de Guienne (1774). MM. de Coursy, colonel, directeur ; Masse, lieutenant-colonel, ingénieur en chef ; Lamothe de Termes, sous-directeur à Bayonne, Roger, directeur, 1777. — Frais d'enlèvement de bois et fascines dans une propriété particulière pour être portées (1759) aux batteries de Pauillac ; — de la construction de deux radeaux pour le transport de dix canons aux batteries du Bas-Médoc ; — de la conduite à Rochefort, à destination de l'île d'Aix, des charpentiers de la Gironde, qui ont été levés par ordre de la marine (mai 1779). — Fragment des pièces d'un procès soutenu contre un propriétaire de mines par le marquis de Montalembert, entrepreneur d'une usine à canons pour l'État, sous privilège d'acquérir, par préférence à tous, les bois, charbons et minerais qui pourraient avoir été approvisionnés à portée de ses forges. (Voir C. 3423). — Réquisition des bouviers de la Bénauge, pour porter au port d'embarquement de Cadillac les bois de la marine destinés aux fortifications de la côte (1783). — Affaire de la levée des tonneliers et scieurs de long du haut de la rivière au-dessus de Bordeaux (1787-1788), dont la revue devait être passée par les commissaires des classes de la marine ; le ministère n'avait entendu parler que des tonneliers des ports, travaillant pour les vaisseaux, et non des tonneliers du pays, constructeurs de barriques à vins ; et après l'émotion calmée, il fut fait cependant une sorte de statistique des tonneliers de barriques à Barsac, Cadillac, Langon, Sainte-Croix-du-Mont, etc. — Fortifications du château du Hâ en 1724 : on se propose de construire une seconde enceinte afin d'y renfermer le magasin à poudre qui contient 134 milliers ; en 1758, la ville prend au château une bande de terrain planté en jardin potager, dont l'estimation est faite par deux jardiniers envoyés par l'intendant. — Liste des intéressés à l'indemnité des maisons prises à Bayonne, sur la hauteur du bourg Saint-Esprit, pour la construction du fort Royal (1680). — Ordonnance de l'intendant Bazin de Bezons, concernant l'enlèvement, par les propriétaires, des matériaux provenant des maisons démolies à Blaye pour servir à faire les glacis et chemins couverts de la citadelle, l'ensemble de ces démolitions devant entrer en déduction dans le compte des indemnités à payer par l'Etat (1689). — Note de la main de Necker, directeur général des finances, au pied d'une dépêche adressée à Dupré Saint-Maur : il demande à l'intendant un mémoire particulier sur l'utilité ou l'opportunité de démolir le Château-Trompette.

C. 3728. (Portefeuille.) — 25 pièces, 5 cahiers, papier.

1756-1774. — MARECHAUSSEE. — [Art. 2175 à 2191 tome 1er et 3672 tome II.] — Relevé des ordonnances de désarmement rendues par le maréchal de Richelieu ; soit sur des plaintes portées par les seigneurs et les gentilshommes, soit sur des dénonciations faites au prévôt général,

soit enfin pour avoir trouvé les contrevenants en flagrant délit de port d'armes sans permis. Plaignants : les possesseurs de haute justice ou de simple fief : la douairière de Pontac dans sa terre des Landes, le président de Gourgues dans sa terre de Lanquais, le comte de Pons, le seigneur de Ruat, le maréchal de Biron, le comte de Périgord, le seigneur de Montesquieu, le marquis de Lansac, la marquise de Boursin, dame de Bénauges, les conseillers au Parlement, etc… Parmi les gens soumis au désarmement se trouvent des paysans, et des bourgeois des villes autres que ceux de Bordeaux et d'Agen, des jurats, avocats, procureurs, des capitaines de navires marchands, un bourgeois du faubourg des Chartrons, mais non citoyen de Bordeaux ; un ancien bourgeois de Bordeaux, qui ne l'est plus ; un volontaire de madame d'Egmont (?) ; — Germain, Viau, Latour, comédiens ; — Minvielle, négociant aux Chartrons, — le sieur Kernaven, venu de Paris depuis un mois (1763) pour être secrétaire du gouvernement de Gorée ; — Sibille, fils du directeur général des Fermes à Paris ; Gaich, avocat de Toulouse ; — un ancien volontaire des Cantabres ; — Mathieu, armateur ; Grégoire, médecin ; Budée, avocat de Bordeaux ; — les voyageurs de commerce et les marchands circulant sur les routes non munis de l'autorisation du port d'armes donnée par le Maréchal, car les permissions d'intendants, et même de gouverneurs provinciaux sont regardées comme nulles : — un marchand de Saint-Étienne-en-Forez ayant permission de porter à vendre en foire trente fusils, mais porteur lui-même sans permission d'un couteau de chasse qui est confisqué, plus l'amende ordinaire de dix livres ; — un postillon des carrosses de la Reine ; quoique muni d'une permission du procureur général au Parlement de Bordeaux, on lui fait savoir que de semblables permissions ne donnent aucun droit, et que le brevet de postillon n'autorise que le port d'un fouet et les bottes ; mais en même temps le maréchal fait rendre les épées saisies à ceux dont l'état se rapproche du militaire, capitaines et lieutenants de navires marchands ; fait rendre la sienne à un maître à danser, à la condition qu'il la vende immédiatement lui-même sans plus oser en porter jamais aucune ; et quant aux pistolets d'arçon et de fonte, ils sont rendus, après amende, à quelques marchands étrangers à la province, circulant sur les routes de la généralité. — Amendes : contre des chasseurs qui ont chassé le loup sans autorisation du Maréchal, à la grave d'Ambarès ; — contre un négociant de Bordeaux entré pendant l'office dans l'église de Léognan, armé de son fusil et en costume de chasse ; — ordre pour obliger le sieur Neuville, ancien consul jurat de Birac (Lot-et-Garonne) à représenter toutes les armes qui lui avaient été consignées en dépôt par la brigade de Marmande lors du désarmement général ordonné par le maréchal de Thomond ; — ordre de désarmement contre le sieur Lapeyre, accusé d'escorter dans ses courses, et de recevoir chez lui le ministre protestant de Nérac. — Autorisation au sieur Allien, de Bordeaux, membre de l'académie de chirurgie de Paris, d'avoir un fusil dans sa maison de Baurech (Gironde), et aux collecteurs d'impôts qui en feront la demande, de porter un fusil pour leur collecte, « à charge de ne pas s'en servir. »

C. 3729. — (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1740-1790. — Maréchaussée. — La maréchaussée de la province de Guienne s'unit, par un accord entre toute l'arme, signé de la plupart des brigadiers, pour charger de ses intérêts le greffier du prévôt-général dans la perception du profit des amendes du désarmement (1755-1773). — Circulaire de Barret de Ferrand, prévôt-général dans la province, rappelant que les paysans et autres particuliers n'ayant point droit de port d'armes, sont armés plus que jamais, et qu'on attribue cet état regrettable à la connivence en certains cas, à la négligence dans les autres, des cavaliers et chefs de brigades. — Commissions de brigadiers, recommandations, gratifications. — Tableau des brigades, cent seize hommes en tout, formant les lieutenances de Bordeaux, Libourne, Périgueux et Agen, y compris Sarlat, Thiviers Bergerac, Casteljaloux et Marmande. — Jugement prévôtal qui condamne aux galères perpétuelles, après application à la torture, un paysan des landes arrêté comme suborneur de soldats au Château-Trompette ; il meurt en prison sans avoir avoué (1740), et rien dans les interrogatoires par lui subis ne confirme l'accusation portée par des soldats d'avoir voulu les engager à déserter. — Procédure suivie contre un ancien capitaine des chasses du Maréchal de Richelieu, sur l'ordre de celui-ci, et lettre de cachet ordonnant son renfermement à l'hôpital de la Charité des Frères de Saint-Jean de Dieu à Cadillac pour s'être entremis dans les mariages de protestants de la province, qu'il paraissait au contraire s'être donné le mandat de surveiller au point de vue de la politique (1760). — Attroupement avec port d'armes et rébellion contre la maréchaussée qui avait voulu mettre à exécution un décret de prise de corps obtenu contre huit paysans de la paroisse de Donzillac, par la comtesse de Talleyrand, dame du lieu, relativement au placement d'un banc dans l'église ; vives plaintes des seigneurs sur l'indépendance des tenanciers (1788). — Dépenses et courses extraordinaires des brigades, faites par l'ordre du comte de Fumel, commandant de la province, pour arrêter et prévenir les émeutes, et assurer la tranquillité dans les marchés pendant l'année

1788. A Cadillac et à Créon « toute la brigade s'est ab « sentée pendant six jours lors du temps de la plus grande « rareté des grains, de mai à juillet 1789, pour faire la « plus exacte perquisition dans toutes les paroisses, et « dans les greniers dont on doutait que les propriétaires « eussent des grains au delà de leur provision, qu'ils ont « sommés d'en faire l'exportation au marché le plus pro « chain, conformément à l'arrêt du Conseil en date de « Versailles, 23 avril 1789. » — Un détachement de Royal Pologne en subsistance pendant quelques jours à Créon, où le boisseau de froment pesant 150 livres se paie 27 livres, [revenant le boisseau de Créon à neuf décalitres et demi]. — Chevauchées dans les landes à la poursuite des bandes d'errants et de vagabonds qui s'y sont retirés ; la brigade de la Teste opère en plein hiver, les chevaux ayant de la neige jusqu'au ventre dans les bois, l'arrestation de trois brigands étrangers qui avait violé et pillé la chapelle d'Arcachon. — Emeute des grains à Lesparre en juin et juillet 1789. — Poursuite d'une bande de trois à quatre cents brigands qui roulaient du côté de Montferrand et de Macau, ravageant tout sur leur passage, (mai 1789) ; les habitants de Macau en ont arrêté une partie. — La Garonne étant prise en janvier 1789 au point que les bateaux ne pouvaient transporter les grains, le procureur général au Parlement fait établir à Castres au dessus de Bordeaux, un magasin de dépôt de blés chez le brigadier de la maréchaussée ; les paysans menacent d'enlever ce dépôt. — Même situation à Libourne, le Carbon-Blanc, Blaye, Mussidan, Saint-Savin, Bergerac, etc… Le syndic de l'abbaye de Pleine-Selve et Saint-Savin, certifie « que la brigade de « Blaye est arrivée le 29 juillet 1789 chez lui, pour le « tumulte général qu'on faisait craindre d'une troupe de « brigands qui, soi-disant, devait se rendre à Blaye, au « nombre de cinq à six mille pour mettre ladite ville à feu « et à sang… et que, sur ces nouvelles, les paroisses cir « convoisines, au nombre de quatre mille habitants, se sont « rendues au bourg de Mirambeau en Saintonge contre les « maraudeurs annoncés, et voyant que toute l'alarme « était fausse la maréchaussée s'est retirée. » Avertissement donné aux brigades, le 27 avril 1789 par les jurats de Blaye que la ville est menacée d'une troupe qui doit s'y rendre pour faire révolte, attendu la cherté du pain. La grande route de Saintes est battue par la maréchaussée pendant les nuits du mois de mai à la distance de deux lieues de France pour protéger la marche des marchands de grains venant tenir le marché de Blaye. — Attitude excellente de la maréchaussée dans toutes ces circonstances.

C. 3730. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier, 1 imprimo.

1673-1787. — DOMAINE, ALIENATIONS ET ENGAGEMENTS. — CADASTRES ET TERRIERS. — PETIT DOMAINE. [Art. 2193 à 2411, tome 1er et 3453, tome II.] — Amortissements. Arrêt du 10 juin et du 18 novembre 1673 assujétissant à la levée du droit de nouveaux acquêts tout le clergé tant régulier que séculier sur tous les biens meubles et immeubles acquis par lui de quelque manière que ce soit depuis l'amortissement général accordé et perçu en 1641, sauf et excepté les biens des hôpitaux et des pauvres ; l'appel des décisions qui le taxent ne pourra être porté que devant le Conseil. — Ensaisinement. Le domaine poursuit l'exécution des arrêts portés en 1685, 1701, 1703, et 1704, qui prescrivaient l'inscription dans les trois mois, sur les registres du contrôle, de tous contrats relatifs aux terres domaniales, tant engagées que maintenues dans la main du Roi (1704). Mémoire (imprimé) contenant l'extrait des édits et arrêts du Conseil pour la perception des droits d'ensaisinement attribués aux charges de receveurs et contrôleurs généraux des domaines de la généralité, (1736). Mémoire complet sur lequel intervient un arrêt confirmatif du Parlement de Bordeaux, présenté par le receveur-général des domaines de la province, tendant à obtenir le renouvellement des édits sur la matière, depuis 1685 jusqu'à 1743 relativement à la nécessité de faire observer la pratique de l'ensaisinement pour la conservation du domaine royal, que les nécessités de l'État feraient fondre entre les mains du Roi par les aliénations consenties ou subies, si le Parlement ne demeurait pas immuable sur l'inaliénabilité de ce même domaine. Le mémoire rappelle les efforts faits dans ce sens par le rappel et le maintien des ordonnances de Philippe de Valois en 1329, de Jean en 1360, de Charles V en 1372, de Louis XI en 1482, de Charles VIII en 1483 et 1486, de Louis XII en 1498, de François 1er, à quatre fois différentes entre 1515 et 1539, de Charles IX en 1566, et enfin de Louis XIV en 1677 ; l'opposition permanente de tous les Parlements à ce que le Domaine fût mis en régie, et l'obligation imposée par eux, de rendre indistincte dans tout le royaume malgré la différence des coutumes, la formalité de l'ensaisinement à partir de l'édit de décembre 1701 : (août 1764). — Franc-alleu. Mémoire de Fauquier, conseiller en la Grand Chambre, résumant en faveur de la liberté, si par la coutume locale ou autre titre il n'apparaisse du contraire, la doctrine et la jurisprudence du franc-alleu en Guienne (1767). — Baux d'adjudication de terres domaniales à Aillas, Montfort et Captieux, dont l'emplacement de l'ancien château est adjugé au sieur Dièche

(1703) ; et de pêcheries appelées l'escave du Galet, l'île aux vaches et le grand Fagnard sur la rivière de Gironde (1787-1788). État et consistance du marais de Saint-Simon, à Blaye, avec la copie de l'acte de 1647 par lequel le domaine vendait au sieur Lanquet, entrepreneur de dessèchements, une quantité déterminée de palus (1763). — Demande en concession de landes dans la paroisse de Theticu, près de la ville de Dax, par le sieur de Saint Paul de la Hitte, et d'atterrissement sur la Garonne, entre Coutures et Sainte-Bazeille, par le sieur Bouchereau. — Petit domaine : réclamation par les agents, d'un trésor trouvé dans la paroisse Sainte-Luce en Blayais sous un rocher prétendu comme bien de famille par la famille Dumantet, et regardé comme domanial par le receveur du domaine, à cause du flot de marée qui y arrive. — Successions d'aubains : Gautier Del Cô, médecin irlandais, décédé (1729) à Saint-Macaire ; André Sobosker, danois, de Copenhague ; Lianos d'Amaral natif de Ténériffe ; Beert, flamand, qui ayant été racheté de captivité à Tunis par les P.P. de la Merci, donne sur ses biens une somme destinée au rachat des captifs, laquelle fait l'objet d'une transaction avec le domaine.

C. 3731. (Portefeuille.) — 525 pièces, papier.

1774-1787. — Domaine. — Parties casuelles, demandes de création de nouveaux offices. — Correspondance des intendants avec le garde de sceaux : — Sur la proposition de créer, en titre d'office, dans chaque juridiction de l'élection d'Agen deux arpenteurs dont les privilèges seraient les mêmes que ceux des autres officiers royaux, Dupré Saint-Maur s'y déclare opposé parce que ce serait faire encore là de nouveaux exempts de l'impôt, et sans profit pour l'arpentage du moment qu'ils seraient arpenteurs en titre et sans concurrence : une création bien plus utile, et plus digne du gouvernement, serait celle d'écoles publiques d'arpentage, qui font un si grand besoin » (1779). — Sur la proposition de reconstituer le corps des procureurs postulants près l'Election de Bordeaux, au lieu d'employer aux procès de ce bureau les procureurs de la sénéchaussée et du présidial, le même intendant s'y oppose ; parce que l'intérêt bien entendu du « Roi est qu'il y ait le moins de procès possible devant « les élections ; des procureurs exclusivement occupés « près d'elles n'auraient pas de quoi vivre de ceux qu'on « a l'habitude d'y porter et en susciteraient naturellement de nouveaux. » (1780). — Sur l'augmentation proposée d'un côté, sur la suppression ou la réunion demandée de l'autre, d'offices divers, la tendance de l'administration, favorable de l'intendant Dupré Saint-Maur sur la requête du présidial de Dax, dont la juridiction avait été démembrée lors de la création en 1629 de celui de Nérac, et qui demande qu'en exécution de l'arrêt du Conseil en date de l'année de 1619, les appels du sénéchal de Tartas soient enfin portés devant lui (1779). — Le baron de Haitze, en qualité de propriétaire à titre onéreux du greffe de la juridiction consulaire de Bayonne, comme héritier par madame de Mondragon, du « trop célèbre M. Laurent Guillemot d'Anglade ? mort en 1689, » demande à être exempté d'en présenter les titres de concession et d'achat, parce les pièces sont demeurées entre les mains de la justice, avant et depuis la réhabilitation de M. d'Anglade.

C. 3732. (Portefeuille.) — 327 pièces, papier.

1734-1789. — Domaine. — Entretien, réparation, construction de bâtiments appartenant au domaine. — Une maison sur la place Puy-Paulin, louée au sieur de Caupos ; un hôtel situé rue des grandes Carmélites, appartenant à M. Du Lyon de Campet, loué pour le compte du Roi au nom du premier président au Parlement de Bordeaux : le contrat de location est retenu par Rauzan, notaire, et contient l'état des meubles loués (1774). — Baux d'entretien de cinq métairies de la Comtau et marais de Blaye, qui sont à la charge du domaine. — Opérations préliminaires de la centralisation entre les mains du receveur des finances du produit des ventes faites ou à faire de différents terrains, emplacements et bâtiments appartenant au Roi, pour être appliqué aux frais de transport et d'installation, dans l'ancien collège de la Madeleine, des cours et juridictions de Bordeaux : la vieille Bourse et le palais de l'Ombrière devront pour cela être vendus. Lettres-patentes du mois de juin 1772 portant suppression du collége, et de mars 1773 pour la translation, dans ce bâtiment désaffecté, des différentes cours de justice. Inventaire de la correspondance ministérielle relative à cette réunion (1770-1786), commençant par une lettre de l'intendant Fargès au contrôleur général sur le délabrement des bâtiments judiciaires, et mentionnant une requête des jurats de Bordeaux aux fins de réunir le collège supprimé de la Madeleine à celui de Guienne, réunion en effet ordonnée par des lettres-patentes du 18 juin 1772 ; l'autorisation du contrôleur général Terray de vendre les emplacements visés ; un arrêt du Conseil ordonnant la translation momentanée du Bureau des finances, dont le bâtiment va être vendu, dans les bâtiments du palais de l'Ombrière (14 juillet 1773), et une lettre de l'ingénieur en chef, Valframbert, annonçant que le Parlement fait difficulté de permettre

cette translation ; sur quoi il est proposé de transporter ce bureau avec ses archives, dans l'ancienne salle des concerts de l'Intendance. Un nouveau projet (1775), après le départ d'Esmangart nommé à la généralité de Caen envoie enfin sous l'intendance de Dupré Saint-Maur, le Bureau des finances dans les bâtiments du collège de la Madeleine (1777). — Correspondance de Necker, Dupré Saint-Maur, et Miromesnil relativement à la translation, dans ces mêmes bâtiments, de la Cour des Aides ; estimation à quinze cent mille livres du produit éventuel de la vente du Palais, de l'église Saint-Jacques et de la vieille Cour des Aides : les administrateurs du collège de Guienne réclament de nouveau la propriété des bâtiments de la Madeleine, en déclarant leur intention d'y installer une succursale de leur établissement, 2 août 1785. — Plans, toisés, et estimation des terrains et bâtiments de la vieille Bourse, de la vieille Monnaie, et de l'ancien Bureau des finances, à payer par la compagnie Moreau, adjudicataire de ces démolitions, d'après l'exécution des alignements des rues Richelieu, Pont-Saint-Jean et place du Palais (1775). — Liste des personnes qui ont obtenu de l'intendant des logements dans les bâtiments vides du collège de la Madeleine : les secrétaires de l'Intendance, l'ingénieur en chef Brémontier, la veuve de l'ingénieur Valframbert, l'inspecteur des manufactures Latapie, le chimiste Cazalet, un facteur d'orgues, le bureau de la marque des marchandises institué par D. Astruc. — Demande de l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, d'un logement provisoire dans le collège, en attendant qu'on ait pu lui trouver un local. — Demande de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Bordeaux d'un logement dans ces bâtiments ; elle est digne d'encouragement pour les services qu'elle rend à Bordeaux, surtout en s'occupant des moyens de perfectionner la construction des navires. — État en 1768 de la chambre des archives du Bureau des finances situé sur la place du palais de l'Ombrière : elle n'a ni ferrures, ni croisées, ni portes, ni vitrages.

C. 3733. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier ; 1 imprimé.

1604-1789. — Domaine. — Règlement du Conseil pour le papier terrier du Roi en la généralité de Bordeaux. — Dans la terre et baronnie de Captieux, appartenant au Roi comme seigneur, la corvée consiste (1604) en une journée à bœufs ou à bras, par an et par habitant, pour aller faucher les foins du seigneur ; une charrette de bois par bouvier ; trois liards de fief par chaque journal de terre ouverte, et deux par journal de lande, sans plus. — Réunion au domaine, par le décès des engagistes à vie, des terres de la Comtau de Blaye qui avaient été engagées en 1647 par le traité du dessèchement fait sous le nom de Lanquais au duc de Saint-Simon, et nouveau don qu'en fait le Roi au duc de Randan, G. de Durfort (24 avril 1755) aux mêmes conditions, et réserves qui avaient été stipulées dans le premier contrat : l'administration du domaine ajoute la clause que le surplus de toutes les terres desséchées qui se trouvent en dehors de la réserve du gouverneur de Blaye, et de l'indemnité des gentilshommes et ecclésiastiques établie par le contrat de 1647, sera soumis à aveu et reconnaissance au domaine du Roi (1779). — Soumission par une compagnie, non désignée, d'acheter au domaine royal, pour le prix de trois cent mille livres par an, la navigation des rivières de Charente et de Boutonne, moyennant la concession d'un tarif de navigation, dont le projet est annexé au dossier (1788).

C. 3734. (Portefeuille.) — 186 pièces, papier.

1639-1783. — Domaine. — Aliénations et engagements. — Ordonnance du Roi pour vendre sur son domaine dans les sénéchaussées de Bordeaux, Bazas, Libourne et les Lannes (1673), dix-neuf prévôtés, la justice haute, moyenne et basse de deux cent cinquante paroisses, plus tout le pays de Soule et de Labourt. — Vente, en exécution de l'édit de mars 1639, qui ordonnait l'aliénation du domaine dans le ressort du Parlement de Bordeaux « pour fournir aux grandes dépenses nécessaires « à dissiper les factions des ennemis de l'État » et en présence du premier président d'Aguesseau, (1641) des justices, droits et devoirs seigneuriaux de trente et une paroisses dépendant de la prévôté de Dax, que cette prévôté achète pour le prix de dix mille cinq cents livres, et rachète une seconde fois pour à peu près la même somme, cette fois inaliénablement, et sans faculté de rachat de la part du gouvernement (1695). — Vente de la haute justice du hameau de Marquevieille, paroisse de Saint-Cricq, en Saint-Sever (Landes), composé de vingt-six maisons (1705). — Le moulin de Garrigues, sur le Lot. — Murs et remparts des villes : après l'arrêt du Conseil de février 1710 déclarant faire partie du domaine de la couronne, les murs, fossés et remparts des villes de la généralité de Bordeaux, le duc d'Aiguillon demande la concession de diverses portions de murs à Damazan, Agen. et Marmande. — Iles et atterrissements ; — Édit de février 1710 confirmant aux détenteurs la possession des les, îlots, atterrissements, lais et relais de la mer, en payant denx années de revenu, ou le dixième de la valeur, suivi d'un arrêt du Conseil du 7 juillet 1711, qui envoie aux intendants la connaissance des contestations ; ceux-ci

continuent de presser le gouvernement pour le maintien ou le renouvellement du traité de recherche des îles et îlots, qui avait été résolu et aboli dès 1744. — Revendication par le domaine royal de l'atterrissement du « Bot » devant les marais de Blaye (1735). — Affaire du gravier de Marmande, entre le duc d'Aiguillon et la ville (1738-1742). — Arrêt (imprimé) du Conseil en date de 18 juillet 1785, qui maintient les maires et jurats de Bordeaux dans la propriété, possession et jouissance, à titre de fief, des alluvions formées, et des atterrissements créés sur le rivage de la Garonne, connus sous le nom de padouens de Bordeaux ; le même arrêt leur concède, également à titre de fief, les emplacements des murs, fossés et remparts, à la charge de foi et hommage, et une redevance annuelle de deux éperons d'or. — Demande, avec plan, de la concession aux sieurs de Chalup et de Groc d'un atterrissement dans la Garonne, entre Rions et Podensac (1789). — Demandes en concession de landes et vacants dans le pays de Marsan, dans la Comtau de Blaye, et plan du communal du Blayais et de la « Forêt du Roi. »

C. 3735. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

1762-1765. — Cadastre. — Les habitants de Lerm (Landes), et Fumel (Lot-et-Garonne), demandent à être autorisés à établir un nouveau cadastre. — Notes sur la contenance, la mesure des terres, les impositions des juridictions des subdélégations de Nérac, Condom et Bazas.

C. 3736. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1725-1782. — POSTES ET MESSAGERIES. — FINANCES. — TAILLES ET IMPOSITIONS. [Art. 2,467 à 3,132, tome Ier, et 3,133 à 3289, 3,377, 3,382, 3,383, 3,603, 3,606, 3,613, tome II]. — Postes. — Arrêt du Conseil (1725), qui maintient le sieur abbé de La Peyre dans le droit exclusif accordé en 1654 et confirmé en 1684 à ses auteurs, Marguerite de la Peyrière et J. Collin, d'établir des bateaux de poste sur la Garonne et sur le Lot, nonobstant un arrêt précédent de la même année 1725, qui avait ordonné la réunion de ce droit au domaine. — Règlement de Tourny (1750), sur la nouvelle route de Bordeaux à Limoges par Périgueux, rappelant que son tracé ordonné en 1625 avait été condamné en 1635 par une ordonnance du Roi. — Difficultés pour l'établissement du bac de Libourne au port d'Anguieux-sur-l'Isle par le refus des bateliers et matelots coalisés. — Arrêt du Conseil (23 juin 1750), règlant les gratifications annuelles à accorder aux maîtres de postes sur les routes de Bordeaux à Bayonne, et de Bordeaux à Toulouse, en compensation et en représentation du privilège d'exemption de la taille dont jouissent dans les pays de taille personnelle leurs confrères des routes du Bordelais et du Périgord. — Demande des facteurs de la poste de campagne de participer (1767) aux privilèges d'exemption de la milice et des corvées qui venaient d'être accordés aux facteurs de la ville par le maréchal de Richelieu. — Arrêt de Parlement (16 décembre 1771), portant règlement des droits de messageries sur la route et les traverses de Bordeaux à Toulouse. — Demande de l'intendant de Bordeaux d'être compris dans la franchise des lettres et paquets venant de l'étranger qu'un arrêt du Conseil, en 1777, venait d'établir : la Généralité est voisine de l'Espagne, et le commerce de Bordeaux touche par la mer à tous les pays, d'où affluent à l'intendance des correspondances fréquentes, dont il faut refuser l'acceptation ou bien payer les frais sur le traitement de l'intendant (1778). — Petite poste de la ville de Bordeaux : tableaux par années (1773 à 1777) des recettes et dépenses, comprenant la recette des abonnements aux *Feuilles et Avis maritimes.* — Règlement, (1782) des tarifs de transport. — [Art. 2,530 à 2,555, tome Ier.]

C. 3737. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1731-1768. — Finances. — Impositions. — Déclarations du Roi sur les impôts, et ordonnances des intendants sur la nomination des collecteurs d'office, et la forme des requêtes en décharge ou modération. — Confirmation (1757) en faveur de Bordeaux, de la levée et perception des droits établis en 1677, par augmentation à d'autres plus anciens, et successivement confirmés depuis sur les grains, le poisson salé, le pied fourché, les kâs (Voir C. 2,391), et le vin qui se débite dans la ville, dont le produit avait été affecté au remboursement des maisons démolies pour l'agrandissement du Château-Trompette ; désormais, outre cet emploi, l'imposition sera attribuée au remboursement de la suppression du droit des Èchats, à la création d'un fonds de 17,000 livres pour l'hôpital des Enfants-Trouvés, à l'indemnisation des maisons démolies pour exécuter le projet de la place Royale, et au remboursement des sommes avancées au Roi pour racheter les 4 sols pour livre de la capitation. — Arrêt du Conseil autorisant la ville de Bordeaux (1758), à emprunter au denier vingt la somme de 120,000 livres, devant compléter, avec celle de 400,000, à prendre sur la ferme des deniers d'octroi, le prix du rachat des 4 sols pour livre de la capitation taillable de la ville et plat pays

de l'Élection de Bordeaux. — Arrêt du Conseil (1761), portant des encouragements à ceux qui défrichent dos terres.

C. 3738. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier.

1740-1777. — Finances. — Impositions. — Arrêts du Conseil en copie, concernant les impositions : — répartition d'une somme de 110,000 livres en diminution sur la taille de la Généralité (1743), dévastée par les gelées du printemps, l'extrême sécheresse de l'été et des orages de grêles ; — tableau de la contribution due par chaque ville pour les officiers des troupes employées en ce moment (1744) hors du royaume et représentant sous le nom « d'ustensile » la dépense qu'ils auraient coûtée aux villes de la Généralité, si les troupes avaient dû hiverner dans l'intérieur du pays et y être logées sur l'habitant ; — diminution des tailles de l'année 1747 ; — approbation du jugement rendu le 9 août 1752, par l'intendant Tourny, sur les comptes et suppléments de comptes des commissionnaires des grains d'approvisionnement pour la province en 1747 (Ribes et Cie), achetés au nom de la ville de Bordeaux, et fixation de la part contributive de la province dans la perte éprouvée par ces commissionnaires ; — reprise sur la Généralité de la somme de 100,000 livres, à compte sur celle dont le Roi avait fait l'avance de ses propres deniers, en 1751 et 1752, pour le soulagement de la misère publique ; — imposition des milices garde-côtes en 1759 ; — arrêts de diminution de tailles de 1754 à 1774.

C. 3739. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1686-1778. — Finances. — Taille et don gratuit. — Département fait par l'intendant de Bordeaux, Faucon de Ris, en vertu des ordres du Roi, d'une imposition de 483,000 livres sur l'Élection de Saintes, qui n'était pas de sa Généralité (1686). — État et département des paroisses de l'Élection de Bordeaux en 1719. — Correspondance de Tourny avec le ministre d'Ormesson sur les plaintes de quelques paroisses de l'Agenais et du Condomois, contre les particuliers qui ont profité des alluvions et atterrissements sur les rivières, et qui ne paient pas la taille de ces fonds (1762). — Projet de meilleure répartition de la taille présenté (1769) par Lacabane, subdélégué de Montpont. — Don gratuit des villes de Blaye, Cadillac, Coutras et Villeneuve-d'Agen, et correspondance entre l'intendant et les subdélégués : — Exactions sur les cabaretiers de Libourne par le sieur Lemarchand, se prétendant armé des pouvoirs à lui cédés par les arrière-fermiers de cette imposition (1778).

C. 3740. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1719-1718. — Finances. — Le système. — Receveurs généraux. — Domaine d'Occident. — Arrêts du Conseil, déclaration du Roi et dispositions générales sur la levée de la capitation et l'administration des finances. — Remise aux populations (11 décembre 1719) du reste des impositions de toute nature dues antérieurement à la présente année ; l'État s'engage en outre à leur prêter, à dater du 1er juillet 1720, à raison de 2 0/0 sur leurs biens fonds, les sommes qu'elles auront besoin d'emprunter, après qu'il aura été établi dans les lieux et en la forme qu'un règlement particulier expliquera, des registres d'hypothèques destinés à fixer la situation hypothécaire de ces biens. — Mise à exécution de l'édit d'août 1720, créant comme moyen d'écoulement, à la chute du système de Law, des rentes provinciales au denier cinquante (deux pour cent) sur les recettes générales ; dispositions de détail conseillées, ou imposées, ou soumises pour l'application dans la province, à l'intendant par le contrôleur général, Le Pelletier Desforts ; l'intendant réclame un délai plus long que celui que les arrêts des 15 août, 15 septembre et 10 octobre ont fixé aux billets de banque de 10,000, 1,000, 100 et 50 livres, pour être convertis en rentes sur les tailles, sans quoi la fortune des hôpitaux et des communautés religieuses dont il n'y en a pas une qui ne soit surchargée des billets de banque provenant des remboursements qu'on leur a faits, sera plus qu'exposée. État des billets de banque provenant de la recette des tailles au 30 novembre 1720, et correspondance des hôpitaux des villes et des particuliers, afin d'obtenir le « débouchement » de ces billets. Etat arrêté au 7 décembre 1720, de tous les récépissés délivrés dans la Généralité pour acquitter des rentes sur la recette générale : les hôpitaux de Bordeaux ont en billets de banque la somme de 287,000 livres ; le Régent autorise la conversion en actions de la Compagnie des Indes, des billets de 10,000 et de 1,000, et leur admission au fonds des rentes provinciales. État des récépissés fournis par les receveurs des tailles de la Généralité, pour la valeur des billets qui leur ont été remis par les acquéreurs de ces rentes au denier cinquante. On leur prend encore le dixième. — Fixation (1758) de la capitation de la Généralité à 1,177,000 livres, et observations du receveur général Choart, adressées à l'intendant sur le déficit inévitable qui résultera de ce chiffre pour remplir le service, et faire des remises ou décharges dans des

temps de calamité ; le chiffre nécessaire et admis depuis longtemps avait jusqu'ici été de 1,600,000. — Application dans la province (1781) de l'édit d'avril 1780, qui, en créant le service des receveurs généraux sur de nouvelles bases, astreint ces fonctionnaires à la résidence à Paris ; le suppléant désigné de chacun d'eux, en cas de vacance, serait chargé, tant pour se mettre au courant du service que pour remplir l'objet de l'emploi, d'inspecter, au nom du receveur général résidant à Paris, les receveurs et comptables de sa future recette générale. Réunion, projetée à Bordeaux, de tous les contrôleurs des vingtièmes de la Généralité, dans la vue de concerter les moyens de remplir les intentions de l'administration relatives aux vérifications générales. — Réforme demandée par le curé de Salabel, au diocèse d'Agen, de l'abus d'établir malgré eux, séquestres des revenus des nobles en retard de paiement, les habitants non nobles et les paysans des communautés et villages, qui ne trouvent là que la ruine et la prison. — Domaine d'Occident : règlement sur la perception du droit de 3 et 1/2 0/0, et tarif d'évaluation du prix des marchandises venant des îles.

C. 3741. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1776-1783. — Finances. — Tailles et impositions. — Rôles d'offices établis par les intendants, à l'instante demande des communautés et villages, qui trouvent dans la répartition de l'impôt par les délégués de l'autorité supérieure, étrangers aux localités, une justice et une impartialité qui manque en général aux répartitions faites sur les lieux par les habitants les plus riches, qui se font nommer collecteurs. Plaintes universelles des paroisses.

C. 3742. (Portefeuille.) — 232 pièces, papier.

1762-1788. — Finances. — Impositions. — Vingtièmes, et capitation. — Décharges sur les vingtièmes et la capitation. Certificat donné par le directeur régisseur de la troupe de Comédie de MM. les actionnaires privilégiés des spectacles de Bordeaux, que le sieur Cusset, maître de ballet et danseur de la Comédie est attaché à la troupe, par conséquent exempt, par son état, de la capitation. Demande en exemption de la capitation (1769) ainsi que l'intendant l'avait ci-devant accordée, formée par les actrices de la Comédie qui sont portées au rôle général de Saint-Seurin sous le nom des « *Filles du monde* » : demoiselle Nanette, demoiselle Castillon, demoiselle Saint-Maurice, actrice, demoiselle Dufrény, figurante ; Lauwès, symphoniste, Roulleau : Signé Belmont et Romainville. — Autres demandes : Dufau de la Mothe ; — Valet, avocat ; — de Rataz, armateur, — le marquis de Lestrade ; — Malahar ; — G. Sarrau, ci-devant chirurgien au Cap (Haïti) ; — P. Moreau, fermier (1767) de la levée des bourriers de la ville ; — Lourteault, musicien à Saint-André ; — le chevalier de Bazemont ; — un domestique de Cayenne, présentant à l'appui de sa requête un ordre de passage pour France signé du chevalier Turgot (François) gouverneur et lieutenant général (1765) de l'île de Cayenne et Guyane.

C. 3743. (Portefeuille.) — 216 pièces, papier.

1773-1777. — Finances. — Capitation. — Nombreuses décharges accordées à des laboureurs pour perte de bœufs et accidents de grêle. — Autres décharges de capitation à : — Labat de Serène, régisseur des vivres de la Guerre ; — J. Valleton de Boissière, comme ayant beaucoup perdu sur le papier du Canada converti en contrats et coupons ; — Dufaure-Lajarthe ; — Laurent Duclerc, ancien conseiller au Parlement ; Léonard Le Comte, marquis de la Tresne, maréchal de camp ; — Demons Saint-Pauly ; — Seignouret, conseiller au présidial, etc…..

C. 3744. (Portefeuille. — 132 pièces, papier.

1771-1774. — Finances. — Capitation et impositions. — Décharges sur la subdélégation de Libourne : les officiers du sénéchal, — le subdélégué ; — J. Jh. Decaze, lieutenant particulier ; — Lesnier ; — Fontémoin, etc…..

C. 3745. (Pertefeuille.) — 24 pièces, papier.

1780-1787. — Finances. — Capitation et impositions. — Décharges sur la subdélégation de Libourne : Fr. Dezeymeris, consul de Gensac ; — Lavialle la Viguerie ; — Drilhole ; — Battar ; — Piganeau ; — Durège ; — Rou-dier ; — Fourcaud ; — Lajaunie, médecin. — Rôle de la noblesse de la subdélégation, comprenant quatre-vingt-dix-neuf noms en 1787.

C. 3746. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1786. — Finances. — Capitation. — Décharges de capitation sur la subdélégation de Sainte-Foy. Les habitants de la paroisse de La Reyre (actuellement dans Pellegrue, Gironde), auxquels au lieu d'une décharge qui serait d'un dangereux exemple l'intendant subvient au moyen d'un moins imposé équivalant ; — Guibert de La Grèze ; —

Taupier Gamach, gouverneur de Gensac ; — Durège, capitaine au régiment de Beauce, etc. — Difficulté de trouver dans la juridiction de Sainte-Foy (1786) des collecteurs pour lever l'impôt, le premier inscrit au tableau excipant d'une commission de quêteur du rachat des captifs, le second de son élection au syndicat de l'hôpital, le troisième d'une commission de syndic général des classes de la Marine au département de La Linde en Périgord ; l'intendant refuse de reconnaître les deux premières prétendues exemptions, et quant à la troisième, elle aurait dû être enregistrée pour être valable.

C. 3747. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1775-1787. — Finances. — Capitation. — Décharges : — Baylle, — Roboam ; — Dumaine, etc., — les métayers des fermes de la subdélégation de Condom, pour cause de la dépopulation du gros bétail ; les uns ont perdu neuf têtes de la valeur de 1,020 livres, les autres plus ; — les riverains inondés de la Garonne.

C. 3748. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1787. — Finances. — Capitation. — Décharges, surtout pour perte de bestiaux dans la subdélégation de Sainte-Foy, le prix estimé d'une jeune vache est de 120 livres, d'une vache en rapport, de 180 à 230 livres ; d'un bœuf de labour, de 260 et jusqu'à 325 ; d'un attelage de bœufs, 500. (Il est aujourd'hui dans les mêmes communes de 1,000 francs pour un attelage.) — Les demoiselles de Fernel et de Villegoy, à Sauveterre ; — le sieur de Lapoyade, gendarme du Roi de sa garde, et chevalier de Saint-Louis ; — Gorsse de Mondésir ; — Labayle de Bachat ; — M. de Chillaud, comte de Sommensac, ancien conseiller au Parlement de Bordeaux, dont le château de Gorsc a été incendié. — Plaintes des habitants de Juilliac au sujet du changement fait à tort par les officiers municipaux de Gensac, chef-lieu de la juridiction, dans le tableau de tour de rôle des collecteurs de l'année.

C. 3749. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1788. — Finances. — Capitation. — Décharges sur la subdélégation de Sainte-Foy : demoiselle Marie Faucher, épouse de J. Guerre, jurat de la sauvetat de Caumont ; — Royre ; — le duc d'Aiguillon, pour le fermier de ses rentes ; — Lajunie, capitaine commandant au régiment de Conti ; — les convoyeurs de Sauveterre, à cause des dommages causés à leurs charrettes dans le transport des équipage des régiments de La Sarre et du Perche ; — le sieur Laurenton Dezeymeris, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Orléans dragons ; etc. — Demandes d'anciens collecteurs de ramener à exécution les rôles de 1781 sur lesquels ils ont fait de grandes avances que les contribuables leur doivent encore en 1788.

C. 3750. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1789. — Finances. — Capitation. — Décharges sur la subdélégation de Sainte-Foy ; le sieur Teyson, seigneur haut justicier de la terre de Loubès ; — De Puch, au nom de sa femme Delpic de Saint-Geyrac, nièce du seigneur de Soumensac ; — Lafuge, père de dix-huit enfants ; — Berjon, capitaine retraité de grenadiers ; — Rebeyrolle ; — de l'Etang, etc….

C. 3751. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

1760-1789. — Finances. — Capitation. — Décharges sur la subdélégation de Bazas et les pays de Bayonne et Marsan : Rôle de capitation des paroisses qui composent le comté de Blagnac. — État des revenus patrimoniaux et d'octroi des bourgs de la subdélégation de Bazas. — Le collecteur de Capbreton (Landes) ; — le métayer du baron de Cauna, etc…

C. 3752. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1787-1789. — Finances. — Capitation. — Décharges sur la subdélégation de La Réole : — le curé de Saint-Aignan et des Esseintes, imposé de force par ses paroissiens ; — les habitans de Mongauzy demandant l'annulation du rôle de 1787, et une nouvelle répartition plus équitable ; — le sieur Dunoguès de Casseuil, subdélégué de La Réole, réclamant l'intervention de l'intendant pour arrêter les poursuites exercées par l'huissier aux tailles se prétendant chargé d'ordres qui sont inexécutables dans la situation ; — un collecteur de Roquebrune volé de 1,400 livres par l'huissier aux tailles de Monségur ; — la paroisse de Sainte-Foy-la-Longue demandant une diminution à cause de la grêle du 2 juin 1786 qui a ruiné la paroisse, etc…

C. 3753. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1776-1786. — Finances. — Capitation. — Décharges sur la subdélégation d'Agen : — Delfoliès ; — Boudet,

écuyer ; — Dalès de la Tour, seigneur de Férussac, au nom du bailliste de sa terre mise au décret ; les officiers municipaux de Férussac avouent ne savoir ni lire ni écrire (1786) ; — J. de Gallé, écuyer, ancien garde du corps ; — F. de la Grange, écuyer ; — Castan ; — demoiselle de Cazettes Duverger ; — J. de Godail, — le comte de Valence, etc.

C. 3754. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1781. — Finances. — Capitation. — Décharges sur la subdélégation d'Agen : les faisandiers (métayers) des landes du Lot-et-Garonne ; — le fermier de M. de Secondat, à Cours ; — les cotisateurs d'une paroisse rurale exposant à l'intendant les raisons pour lesquels ils ont imposé au taux contesté par le plaignant, des biens de contenance honnête, et qu'il ne leur a pas paru juste d'accabler de cotes les plus misérables de la paroisse pour soulager les plus riches ; — les fermiers de Laroque-Timbaut, se portant comme simples régisseurs et non fermiers afin d'éviter la cotisation : le taux de la capitation des fermiers est de 2 et 1/2 0/0 des revenus exploités directement et de 1 et 1/4 des revenus des terres données par eux en sous-ferme ; — le sieur Raignac de la Combe, chevalier de Saint-Louis, demandant d'être rayé de la capitation de la noblesse et porté sur les rôles de la communauté d'Agen, afin de ne pas payer, ou de payer beaucoup moins.

C. 3755. (Portefeuille.) — 178 pièces, papier.

1783-1788. — Finances. — Capitation. — Décharges sur la subdélégation de Villeneuve-d'Agen : — Le sieur Chabrié de Peloubet, garde du corps ; — de Malvin ; — Delart ; — Rives de Bosredon ; — demoiselle M. Foy de Costas, épouse de J. Gabel de Monfabès, ancien officier d'artillerie ; — de Sarrazin ; — Dangiros, chevalier, seigneur de Castelgaillard ; de Lacam, avocat ; — le chevalier de Boche, etc…

C. 3756. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1786-1789. — Finances. — Capitation. — Décharges sur la subdélégation de Périgueux : — demoiselle Dessalles, veuve de Tamarel de Boisset, conseiller au présidial ; — la paroisse d'Azerat, obtenant à la recommandation de son seigneur, le marquis de Lubersac, un moins imposé considérable sur la taille de 1783, justifié par les pertes qu'y avait occasionnées la grêle du 13 juillet 1782 ; procédure et correspondance entre l'Élection et l'intendance à ce sujet ; — la marquise de Beauvais de Fénélon, etc…

C. 3757. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1316-1786. — Finances. — Tailles et impositions. Décharges de la subdélégation de Périgueux. — Ville de Bergerac. — La difficulté d'établir et de faire suivre selon l'ordre des noms un tableau des collecteurs des impositions, fait prendre aux habitants une délibération par laquelle ils proposent à l'intendance un particulier élu par eux qui se chargera sous caution, et pour un traitement de deux cent vingt livres par an, de la levée de la capitation et des vingtièmes, pendant cinq années (1783). — Le receveur des tailles à Bordeaux, Mel de Fontenay, demande à la Cour des Aides, et subsidiairement à l'Élection de Sarlat (1786) quelles règles de jurisprudence elles ont adoptées sur l'étendue du privilège des villes franches et abonnées, comme Bergerac, qu'un édit de 1766, non enregistré et par conséquent non valable, au moins pour cette ville, aurait confirmé. La Cour des Aides répond que l'habitant privilégié faisant valoir hors du territoire de la ville qu'il habite, profite de la franchise ; l'Élection condamne la prétention de ville de Bergerac d'être exempte, comme les privilégiés de la première classe, de la taille de propriété en même temps que de la taille d'exploitation ; les bourgeois ne sont exempts que de la première ; ainsi, *ils doivent l'impôt sur les revenus des biens qu'ils font valoir.* — Rappel d'une demande des officiers municipaux de la même ville, en 1782, que l'administration, vu la disette dont le pays est menacé, interdise la sortie par mer des châtaignes pour l'exportation ; et d'une autre requête présentée en 1783, après la chute du pont par suite du débordement de l'année, dans la vue de créer des fonds afin de le reconstruire en se faisant autoriser à employer le tarif du passage de Sainte-Foy. — Copie (1788) des titres en vertu desquels les habitants de la même ville peuvent prétendre à exercer le droit de faire valoir en exemption de taille tous les biens qu'ils possèdent dans les paroisses taillables ; ils commencent par la première charte des privilèges accordés à Bergerac, sous Charles IV le Bel, par le seigneur Renaud de Pons (elle n'est que mentionnée) et finissent par la mention des lettres patentes de Louis XIV, en octobre 1643 : à remarquer la mention dans ces dernières lettres de celles de Louis, duc d'Anjou (1367) lieutenant du roi de France au duché de Guyenne, et le nom d'un intendant de Guyenne en 1635, François de Verthamon, qui date sa lettre de Brantôme (Charente). Plaintes des habitants de La Force, en Périgord, sur ce

qu'ils sont surchargés de tailles depuis la cotisation de 1709 qui n'a pas changé depuis, et bien plus, est devenue plus dure par le nombre qui s'est accru des privilégiés ; d'ailleurs on s'est aperçu depuis longtemps de l'inégalité des répartitions de l'impôt entre les paroisses qui sont près des chefs-lieux des Élections et celles qui, comme celle de La Force, en sont le plus éloignées : « objet, » dit « le subdélégué, impossible à changer autrement que par « une refonte générale. »

C. 3758. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

1767-1770. — Finances. — Tailles et impositions. — Subdélégations de Sarlat et de Nontron. — La nomination comme collecteur de paroisse, considérée comme un affront par un petit étudiant qui n'est encore ni avocat, ni noble, et qui estime que son inscription au tableau des collecteurs vient d'une vengeance des gens du pays. — Un collecteur emprisonné à la requête du receveur des tailles « pour l'exciter à faire des diligences ». — Correspondance du subdélégué de Sarlat (il s'appelait Meyrignac) à l'occasion d'un nouveau tableau des cotes de capitation que l'intendant demande, par classes d'habitants, d'après un modèle envoyé dans les subdélégations : « Je ne vois pas « d'autre moyen que de m'adresser aux collecteurs dans « chaque paroisse, mais ce moyen offrira bien des incon « vénients ; le peuple est prévenu qu'il y a des projets « d'augmentation d'impositions sur le tapis, et dans la « crise où nous sommes, *un oiseau qui passe dans l'air « annonce un surcroît d'impôts.* Nos demandes alarment, « et nous serons servis de travers. Les fréquentes plaintes « des pauvres gens de la campagne me font comprendre « qu'il règne dans la plupart des paroisses un abus plein « d'injustice à l'égard de la collecte. Les principaux de « ces paroisses, qui dominent à la faction des rôles et à la « confection des tableaux, et qui par là sont redoutés des « pauvres gens, trouvent presque toujours le moyen, ou « de n'être point compris dans les tableaux, ou de n'y être « qu'à la colonne des exempts ; ou si quelquefois ils y « sont à leur place, et sont nommés collecteurs, ils obtien « nent facilement des décharges sous prétexte de quelques « privilèges prétendus, ou d'infirmités attestées par des « exoines trop souvent mendiées, dont il serait nécessaire « avant de prononcer la décharge qu'une ordonnance de « *soit communiqué à la paroisse* précédât l'exemption. » — État des ordonnances de décharge des vingtièmes prononcés par l'intendant. — Nobles et privilégiés.

C. 3759. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1722-1780. — Finances. — Capitation et vingtièmes. — Décharges. — Fixation à 2 0/0 du montant de leurs appointements de la capitation des commis des Finances (1722). — Capitation des officiers du sénéchal de Bergerac, (1762). — Décharges sur les vingtièmes dans la généralité : Duval, veuve de Branne ; — de Borie de Cursol ; — Clinet de Molas ; — de Gestas ; — de Gontier de Grailly ; — Pecon du Tasta, Albert de Guenet ; — Vendryès ; — Roborel de Climens ; — de Guilloutet de Mazères ; — de Claret ; — de Richemont ; — Dezeymeris ; — de Chabrier ; — Balguerie ; — Augereau ; — Dame de Juverliac, comtesse d'Aydie ; — Choury de Lavigerie ; — Laporte de Lajuvénie ; — de Pourquéry, etc… — Mesures prises pour lever sur le ressort du Parlement de Bordeaux comprenant les généralités de Bordeaux, Limoges, La Rochelle et Bayonne (1772), la somme de 200,000 livres destinées à établir un nouvel ordre dans l'administration de la justice et à liquider le paiement des offices supprimés par l'édit d'août 1771. — Difficultés apportées par le Parlement (1780) au paiement de la capitation de ses domestiques, et correspondance de Necker avec Dupré Saint-Maur ; empêchements à la perception de la capitation des bourgeois ; l'intendant désirait faire dresser le rôle « dans « la vue d'y mettre plus d'ordre, de proportion et de jus « tice », par les douze commissaires de police institués par Tourny le fils ; les jurats et le Parlement voulaient la continuation de la répartition de la capitation par les dizainiers, gens plus faciles à dominer ; l'intervention de Necker ne réussit pas à faire adopter la réforme proposée par Dupré Saint-Maur. — Requête présentée à l'intendant (1783) par le sieur Vergniau de la Coste, bas-officier de l'Hôtel royal des Invalides, retiré dans la paroisse de Mandacou, élection de Sarlat, dans laquelle requête il mentionne ses services militaires et civils. Il demande à être exempté de la capitation, ou à être pourvu d'une lieutenance aux Invalides : « il a d'ailleurs une nombreuse fa « mille dont les trois aînés déjà susceptibles d'éducation « languissent dans l'ignorance, faute d'un secours approprié à leur état. »

C. 3760. (Portefeuille.) — 220 pièces, papier.

1789- (27 septembre) **1790.** — Finances. — Décharges de capitation, et demandes d'inscription au rôle de l'impôt. — Mlle Potier, veuve d'un ancien commissaire général de la Marine à Versailles, actuellement établie à Bordeaux ; —

J. Comper d'Assaux, avocat. — Carrère ; — Sansac, lieutenant particulier au présidial de Nérac, et capitaine au régiment patriotique du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) ; la modération de sa cote, signée de l'intendant est datée du 10 août 1790. — La dernière lettre au nom de l'intendant Camus de Névil, mais écrite par le subdélégué général Henriot, est du 27 septembre 1790. (Voir C. 3722.)

C. 3761. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1774-1775. — Finances. — Décharges de capitation justifiées par la preuve de pertes éprouvées dans l'épizootie de 1774. — Requêtes de propriétaires et de métayers, principalement à Saint-Émilion, Castillon-sur-Dordogne et l'Entre-Dordogne ; l'estimation d'une paire de bœufs y est de 400 et de 500 livres (elle y vaudrait aujourd'hui douze cents francs) ; d'un bœuf, 250 livres ; d'une vache, 120. La formule des requêtes paraît être établie sur un type commun. — Débordements signalés à Saint-Sulpice de Saint-Émilion (1747). — Maladie épizootique en septembre.

C. 3762. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1777. — Finances. — Décharges d'impositions. — Population et statistique. — Demandes en décharge : Bentzman, avocat et juge de Duras ; il demande à son profit une imposition de deux liards par journée ou quarterée de terre sur le diocèse d'Agen, assurant qu'elle serait supportée et payée avec plaisir. — Malret, lieutenant criminel du sénéchal de Condom : « L'édit de 1771 qui permet aux « juges des seigneurs de renvoyer devers les lieutenants « criminels tous les procès des brigands et des voleurs de « grands chemins a surchargé son office, en même temps « qu'un autre édit de la même année, par la conversion en « centième denier du droit de Paulette, a triplé la somme « qu'il doit pour l'hérédité : ces réductions multipliées « mettent son traitement à quarante-cinq livres par an. » — Autres demandes de décharge sur la capitation de l'année : — Drilhole ; — Polignac, chevau-léger ; — de Léglise de la Lande ; — la Capelle d'Adhémar ; — J. de Portets, de Pimbo, chevalier ; — de Caupène ; — Durousset, expliquant à l'appui de sa requête que les fonds qu'il possède ne sont que des délaissements de la grande mer, qu'il a desséchés à grands frais par des chenaux et des écluses dont l'entretien lui coûte fort cher ; — comtesse de Wavrans, dame de Bénauge ; — de Borda. — Les subdélégués envoient les récépissés des exemplaires adressés par l'intendance de l'arrêt du conseil de 1777, concernant la répartition des vingtièmes et par compensation la suppression de l'impôt de l'industrie dans les bourgs, villages et campagnes ; compensation illusoire, disent-ils, puisque cet impôt n'y avait pas d'objet. — Correspondance des subdélégués avec l'intendance relativement à l'exécution des ordonnances sur le mouvement de la population de l'année 1776 ; les greffiers des tribunaux ne se pressent pas de remplir l'état des morts et des naissances ; celui de Libourne est le seul qui ait rempli cette obligation ; cependant l'état des naissances et morts des protestants manque au tableau. [Art. 2820-3062, tome Ier. — 1270-1315, tome Ier, et 3175, 3669, 3670, 3671, tome II.]

C. 3763. (Portefeuille.) — 204 pièces, papier.

1769-1785. — Finances. — Décharges d'impositions. — Rappel de demandes en diminution de cotes formées par les contribuables : — Guichené ; — De Bezolles ; — De Matton ; — Melet de Saint-Orens et de Las ; — Esparbès de Lussan ; — Goumin, potier de terre à Sadirac (Gironde), père de dix enfants nés en loyal mariage, non prêtres, ni religieux et religieuses ; — un forgeron qui ne fait pas partie de la maîtrise de son corps d'état à Bordeaux réclame contre la cote à lui imposée par les répartiteurs maîtres « qui s'appliquent à se décharger eux et leurs « confrères, sur les pauvres, qui ne sont pas en maîtrise, « et qui forment la queue de leur rôle ; — J. Brousse, « bayle de la communauté des poulieurs et tourneurs de marine ; — Felloneau et Fourcaud, fermiers du moulin de Coutras appartenant au maréchal duc de Richelieu ; — Peygry de Boucherie, à Duras ; — Pegronny, lieutenant de la légion de Condé ; — Mouchez, officier invalide pensionné à la Réole ; — de Borda, tous demandeurs en dégrèvement.

C. 3764. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1768-1780. — Finances. — Décharges de capitation sur les corps de métiers, et réclamations de membres des maîtrises contre le taux auquel ils ont été portés, chacun par les bayles de sa corporation. — Un loueur de chevaux, imposé au rôle des pâtissiers. — Un tonnelier des Chartrons imposé de 81 livres pour sa capitation dans la corporation, et de 55 pour son vingtième d'industrie. — Un maître boulanger se plaint d'être ruiné par la liberté du commerce de la boulangerie. — Un bouvier de Bordeaux surchargé par sa compagnie, montre par la liste des maisons en ville et des biens de campagne possédés par ses confrères, qu'on y est d'autant moins imposé qu'on est plus riche. — Les syndics des sergents de bande de la

confrérie royale de Saint-Louis, prouvent leur exemption de tutelle, travaux publics, logements militaires, et obtiennent, sur la considération de leurs services, la décharge de capitation. — A la requête sont joints les statuts de la société, d'où il paraît qu'ils ont été fondés en 1623 dans la chapelle du Saint-Esprit des Cordeliers de la grande Observance, au nombre fixé de cent-quatorze pour le service de trente-huit compagnies bourgeoises, soit trois par compagnie, chacun des postulants agréé par les jurats : mention des ordonnances des maires et des jurats des 4 août 1648, 20 août 1654, 1655 et 1712. — Groc, précédemment droguiste, et depuis garde des sceaux de la Cour des Aides ; — Marchegay, demandeurs en décharge. — Grande affaire de la corporation des maîtres pâtissiers contre les tripières et le charcutier du Maréchal à l'occasion de la vente des langues de bœuf sur laquelle les bayles de la pâtisserie prétendaient se réserver le droit de préemption (1769). — Demande en décharge de la dame Henriette de la Croix, veuve Garesché, Hollandaise. — Nombreuses demandes par les paroisses d'être taxées par un rôle d'office, et observations du président Lescure sur les abus qui se sont introduits dans la répartition de la taille de son élection de Sarlat (1777-1780.) — [Art. 2828, 2847, 2850 et 2899, tome Ier.]

C. 3765. (Portefeuille.) — 230 pièces, papier.

1770-1775. — Finances. — Demandes en décharge de capitation par : — dame de Basterot, veuve de Filhol ; — Leblanc de Mauvezin ; — la paroisse de La Rochebeaucourt (Dordogne), à cause d'une maladie épidémique qui a enlevé au moins le quart des chefs de maison (1773), et tout le reste est malade. — P. de Montalembert ; — M. de Saint-Exupéry ; — Lynch ; — dame d'Adhémar, veuve de Laborie de Labatut ; — de Blanche, la communauté et juridiction de Condom présentant dans la vue d'un dégrèvement, le procès-verbal du mauvais état, et des usurpations sur les chemins anciens et actuels qui aboutissent à Condom ; il serait nécessaire de réparer au moins ceux qui vont de ville à ville, et aux chefs-lieux des paroisses ; la juridiction devient par cet isolement hors d'état d'acquitter les impôts. — Continuation de demandes de rôles d'office par les paroisses et les particuliers.

C. 3766. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1775-1778. — Finances. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec les contrôleurs généraux Turgot, de Clugny et Necker, sur les matières de la capitation et l'impôt. [Art. 2673, 2778, 2899, tome Ier, et 3137-3139, 3206, 3228, 3249, 3263, 3595, 3598, 3618, tome II] — Rejet, sur l'avis de l'intendant, de la réclamation d'un propriétaire de Condom qui demandait d'être payé du tiers de la valeur du bétail qu'il avait perdu par l'épizootie, mais antérieurement à l'arrêt du Conseil qui créait cette indemnité. « Les sacrifices que le gouvernement a faits « depuis l'époque de cet arrêt ne permettent pas de lui « donner un effet rétroactif ; et ce dédommagement n'est « point d'ailleurs une dette que Sa Majesté ait été dans le « cas d'acquitter, mais seulement un acte de bienfaisance « qui ne peut être étendu au delà des bornes présentes. » Turgot (8 janvier 1776), adopte cet avis. — Clugny, contrôleur général, informe (6 septembre 1776) Dupré Saint-Maur, son successeur à l'intendance de Bordeaux, que l'imposition particulière et spéciale à la généralité, de 80,000 livres en supplément des 3 deniers pour livre destinés ensemble aux opérations de l'extinction de la mendicité n'aura pas lieu l'année prochaine, et qu'il y sera désormais pourvu, là comme ailleurs, au moyen du produit des 3 deniers pour livre de la taille qui a été réservé jusqu'ici pour les hôpitaux de la province jusqu'à la somme de 56,000 livres. — Les nouvelles instructions du vingtième données en août par le gouvernement, sur la recherche des facultés réelles des contribuables, seront inexécutables par le concert de tous les propriétaires, le petit nombre des agents et la défiance universelle (Voir C. 3758) ; Dupré en avertit le contrôleur général (11 septembre 1776). — Autorisation de passer en indemnité de dépenses au receveur général des domaines 3 deniers pour livre, soit 1 et 1/4 0/0 sur les fonds dont la perception lui a été confiée pour la construction du nouveau Palais et de la salle de spectacle, provenant des ventes des emplacements de l'ancienne Bourse, de la Monnaie, du Bureau des finances, de la chapelle Saint-Jacques et des glacis du château (novembre 1776). — Vues de Dupré Saint-Maur (1777) sur la capitation qui n'est jamais payée des gens de mer, capitaines et pilotes ; elle devrait être avancée par les armateurs. Necker, directeur général des finances, observe « qu'en raison de l'utilité dont ils sont pour le ser « vice et de la misère où le plus grand nombre se trouve, « ils sont susceptibles de beaucoup de ménagements. » — Explications de l'intendant sur le système qu'il a adopté dans la province pour l'application des corvées : « la der « nière instruction du ministère en forme de règlement « fixe la corvée (Voir C. 3720.) sur le pied de *douze jour « nées* de travail par année, charge qui serait plus onéreuse « que la taille ; mais il s'en faut beaucoup que j'aie suivi « cette proportion puisque j'ai réglé le travail au prorata « du quart de cette imposition : ainsi une paroisse payant

« 1,200 livres a reçu une tâche évaluée au quart, soit « 300 livres ; » félicitations de Necker. — Remises sur les vingtièmes du pays de Marsan demandées par Dupré Saint-Maur à cause de l'épizootie qui a détruit par deux fois le bétail, deux ans de suite ; le directeur général s'y refuse en principe parce que les provinces abonnées doivent toujours acquitter leur montant, comme trouvant nécessairement une compensation à leur taux pendant les années heureuses : cependant l'intendant est autorisé à prendre pour cette fois sur le fonds des décharges de la capitation de la généralité destiné aux pays d'Élections, les modérations demandées par ce pays d'abonnement. — Sur l'avis de Necker que le Roi a destiné pour la généralité, en forme de secours, 200,000 livres de moins imposé, et 200,000 livres de dépense spour les ateliers de charité : « Une aussi vaste étendue de pays désolée, » répond l'intendant, « par la mauvaise récolte avait besoin de secours « trop abondants pour que je pusse m'attendre à les ob « tenir du gouvernement. Permettez-moi de vous en té « moigner ma reconnaissance au nom de toute la province « qui doit partager ce sentiment avec moi. » — Règlement à la demande de Dupré Saint-Maur des avances faites depuis l'année dernière 1776 par les entrepreneurs des travaux publics dans la province, en exécution des arrêts du Conseil provoqués par M. de Clugny, qui avait destiné à cet objet un fonds considérable ; ce fonds ne se retrouvant pas dans les comptes du receveur général, Necker envoie la somme nécessaire. — Correspondance de l'intendant dans laquelle il prévient Necker de la difficulté certaine d'appliquer l'arrêt du Conseil du 2 novembre 1777 concernant la répartition des vingtièmes dans un pays où ils ont reçu depuis très peu de temps une augmentation considérable, d'autant plus difficile à soutenir qu'elle porte en grande partie sur des vignes qui n'ont rien produit : la partie de l'arrêt qui supprime les vingtièmes d'industrie dans les bourgs et villages n'aura pas d'application dans le pays, et l'effet qu'on en attend sera perdu.

C. 3767. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

1778-1780. — Finances. — Correspondance de Dupré Saint-Maur avec le directeur général Necker sur les matières de la capitation et de l'impôt. — Recherche entre l'intendant et le directeur général des moyens à prendre pour simplifier le recouvrement et diminuer les frais occasionnés dans la province par l'abus des huissiers garnisaires. Mémoires à l'appui sur la forme du recouvrement dans les élections des Landes et de Bordeaux. — La Cour des Aides prétend s'arroger la connaissance de la reddition des comptes des communautés, quoique ce soit à l'intendant qu'elle ait été attribuée par arrêt du Conseil. Le commissaire de cette Cour tient en assemblées continuelles les notables de la prévôté de Bazas dans un temps aussi précieux que celui des récoltes. — Les habitants de Mont bazillac, subdélégation de Bergerac, demandent une déclaration d'imposition pour le rachat des parties restant à faire des corvées de 1777 et 1778.— Arrêt du Conseil qui casse celui du Parlement de Bordeaux relativement aux tâches de corvée que les fermiers d'une métairie à Mezin refusaient de faire, aidés de la connivence du propriétaire, qui emploie toutes sortes de moyens pour se soustraire aux charges publiques ; le Parlement avait exempté de la prison le métayer, coupable de désobéissance.

C. 3768. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1752-1781. — Finances. — Impositions particulières pour double emploi, omission, frais de procédure, frais faits par les syndics, dépenses au profit des paroisses, reprises d'avances des syndics, cassation de cotisations : — les collecteurs d'Ambarès, Bassens, Saint-Loubès, Blanquefort, Virelade, Ludon, Saint-Méard en Puynormand, Cars en Blayais, le Palais, Coutras, etc. ; celui de Saint-Loubès volé de sa recette qu'il portait à Bordeaux demande une réimposition sur la paroisse ; celle-ci convoquée en assemblée refuse, comme étant l'assertion non prouvée. — États des frais de détail faits par les syndics des paroisses (1752-1755). — Le baron de Foix Candale. (Voir C. 101, tome Ier), demande à contracter sur la recette des tailles un emprunt remboursable en deux ans, afin d'être en état de pourvoir à la subsistance des colons de ses terres après l'épizootie que les a ruinés (1778). — Le syndic de la paroisse de Saint-Seurin-sur-l'Isle contre Villegente, bourgeois, en payement de plusieurs années d'arrérages de taille sur un domaine tenu à ferme sans en avoir fait la déclaration aux habitants (1781).

C. 3769. (Portefeuille.) — 188 pièces, papier.

1686-1781. — Finances. — Impositions pour travaux communaux. — Impositions pour construction ou rétablissement d'églises ou de presbytères.— Devis des ouvrages à faire pour la continuation des fortifications de Blaye pendant l'année 1686, et adjudication des ouvrages de la citadelle par l'intendant Faucon de Ris. — Adjudication de la reconstruction d'un pont au bourg de Bautric, paroisse de l'Ile-Saint-Georges. (1739). — Discussions sur l'estimation faite par experts des maison, église, enclos de l'ancienne

communauté des religieuses de Sainte-Claire de Montignac, transférées à Sarlat, (1757). — Nouvelle impulsion donnée par Tourny à partir de 1757, en exécution de l'arrêt du Conseil du 16 décembre 1684, aux travaux de reconstruction d'églises et de presbytères ; c'est lui-même qui propose à l'archevêque, et à son défaut, aux curés du diocèse, ainsi qu'aux évêques d'Agen, Bazas et Périgueux des formules de tableaux à remplir par eux, donnant la liste des paroisses où ils jugeraient ces réparations ou constructions nécessaires « vu qu'il y a dans la généralité « une infinité de paroisses où l'on laisse les églises et « presbytères dans une dégradation qui fait pitié, surtout « dans les paroisses protestantes du pays. » L'archevêque, absent, ne répond pas, on ne trouve que la réponse de l'abbé de Culture, vicaire général de Bazas (1753-1759). — Dessèchement du marais d'Arcins, au moyen d'un nouveau canal dont l'utilité est soumise aux délibérations des paroisses d'Arcins, Soussans, Moulis, Castelnau ; mémoires et copies des délibérations prises ; les voix se partagent, selon l'habitude, par égalité et rien n'est résolu (1760). — L'intendant Boucher reprend, dès son arrivée en 1760, les desseins de son prédécesseur, et provoque en 1764 l'établissement par le clergé des mêmes tableaux que Tourny avait demandés sans résultat. Les réponses des évêques d'Agen, Sarlat et Périgueux ne montrent pas qu'ils paraissent pressés d'entrer dans ses vues, excepté l'abbé Daguille, archiprêtre de Pellegrue au diocèse de Bazas, qui adresse à l'intendant un mémoire complet après une visite spéciale sur les lieux, de l'état des réparations à faire dans les églises et presbytères de son archiprêtré. — État des affaires au sujet des reconstructions d'églises de la Généralité qui restent à décider de l'administration de feu Mr de Tourny (1756-1760) ; on y rencontre cette mention à l'article Clairac : « Affaire importante et secrète. M. de Tourny « avait l'intention de réunir l'abbaye de Clairac, qui a « 38,104 livres de revenu, au chapitre de la cathédrale « d'Agen, à condition qu'il les emploierait à relever tous « les anciens temples détruits, et en ferait des églises. Il « sollicitait fortement M. le duc de Choiseuil, ministre des « affaires étrangères, pour arranger cette affaire avec le « chapitre de Saint-Jean de Latran à qui cette abbaye « appartient ; il sollicitait aussi M. l'évêque d'Orléans pour « accorder à ce chapitre, en dédommagement, des pensions « sur les abbayes qui viendront à vaquer. Il poursuivait « cette affaire avec chaleur pendant son dernier séjour à « Paris ; mais j'ignore ce qui a été promis à ce sujet. » — Nombreux état de réparations d'églises, presbytères et clôtures de cimetières au moyen des impositions sur les paroisses ordonnées par les intendants ; mais le ministère raye, comme ne rentrant pas dans les dépenses autorisées par les édits de 1684 et de 1695, celles que les curés ont fait faire pour constructions de granges et dépendances à leur usage. — État d'impositions pour les églises en 1781.

C. 3770. (Liasse.) — 98 pièces, papier ; 1 imprimé.

1748-1782. — IMPOSITIONS ET OCTROIS DES VILLES. [Art. 3246-3277, tome II.] — Tourny, sollicité par madame de Montaran, sa parente, en faveur d'un sieur Huet, en vue de lui faire obtenir un intérêt dans la ferme des octrois de Bordeaux dont l'adjudication doit se faire au commencement de décembre 1748, se borne à informer le contrôleur général, en exposant les principes qui le guideront en présence des nombreuses demandes que des compagnies tant de Bordeaux que de Paris lui adressent. — Envoi au ministère de l'état des octrois perpétuels ou à temps dont jouissent les villes, bourgs et communautés de la Généralité (1758). Libourne perçoit 5,800 livres en vertu d'un arrêt de concession de 1502 ; Agen 10,800, par un arrêt de concession renouvelé en 1760 ; Bordeaux 453,000, et dépense 18,000 livres en plus. — Aiguillon. — Bergerac. — Blaye. — Tableau imprimé des revenus de la ville de Libourne en date de 1721, et état des dépenses annuelles imputées sur le revenu. — Nérac est en instance pour obtenir un nouvel octroi destiné à la construction de l'église ; le bureau, deux ans après, vu que la concession n'a pas été encore accordée, suspend les travaux par manque de fonds. Correspondance des subdélégués et lettres diverses des maires et consuls.

C. 3771. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1697-1782. — UNIVERSITE ET ÉCOLES. — IMPRIMERIE. — LIBRAIRIE. — ARTS. [Art. 3290-3308, tome II.] — État des revenus des collèges de Périgueux, Sarlat, Limoges, Bazas, Mont-de-Marsan., dressé en exécution de la déclaration de février 1764. — Copie des délibérations et contrats portant l'établissement du collège de Bazas en 1697. — Demande par le subdélégué de Saint-Sever, Basquiat, d'un questionnaire et d'un programme d'entrée à l'École militaire pour être communiqués à des familles de sa subdélégation. Proposition de création, à Bordeaux, d'une école publique pour la tenue des livres, qui serait régie par le proposant, Rouquette, maître arithméticien (1751). — Note informe sur la superficie de chaque Généralité de la France (1768), en lieues superficielles dont la lieue courante est de 2,400 toises. Celle de Bordeaux en a 1,199 ; celle de La Rochelle, 480 ; celle d'Auch, 1,920 ; celle de Poitiers, 1,173, etc… — Ordonnance des jurais de Bordeaux ré-

glant les écoles, pensions et institutions de pédagogie de la ville (1762). — Correspondance de Boutin avec ses subdélégués de Sainte-Foy et de Bergerac, relativement à des échantillons de pierres de différentes carrières, silex, marne, bois fossile, agathe, terre à moulin à foulon, recueillis par MM. Desmarais et Debarry. — Lettre de recommandation du ministre Saint-Florentin, adressée à Boutin pour le naturaliste Valmont de Bomare, qui se propose de voyager cette année sous la protection du gouvernement, en côtoyant les parages des mers de France et parcourant les Alpes du midi, de l'est et du nord. — États des lieux de la Généralité, maisons religieuses, hôtels de ville, châteaux, où l'on conserve des archives, et où il peut se rencontrer des pièces ou titres relatifs à l'histoire et au droit public de France ; manque la circonscription de l'Élection de Bordeaux. — Mémoire sans date ni signature sur la construction ou fabrication d'une nouvelle espèce d'artillerie portative, à âme conique, posée sur affûts sans roue, étant destinée être portée à dos de soldat, et par conséquent ne devant pas peser plus de 250 à 300 ; tactique de cette nouvelle arme. — État des imprimeries de la ville de Bordeaux contenant les noms des imprimeurs, les titres en vertu desquels ils exercent, le nombre de leurs presses et les différents caractères dont ils se servent : on en compte dix à Bordeaux (1758). Même état pour toute la Généralité qui en contient, en tout, seize. — État des libraires de la ville de Bordeaux, outre les dix imprimeurs qui sont aussi libraires ; il paraît il y en avoir trente-quatre. — Antiquités. Note informe indiquant (3 mars 1762) pour l'ellipse du palais Gallien les mesures en toises des grand et petit diamètres, extérieurs et intérieurs ; le grand diamètre extérieur a 71 toises. — Copie figurative des inscriptions qui sont au mausolée du comte d'Escars, dans l'église des Cordeliers d'Excideuil, et mention de quelques médailles d'une collection Dupuy, à Sainte-Foy.

C. 3772 (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1719-1760. — AFFAIRES DU CLERGE. [Art. 3316 à 3330, tome II.] — Le ministère fait avertir le provincial d'un jésuite, le P. Lestas, qui s'était échappé dans ses sermons, à Périgueux, sur les affaires présentes, d'avoir à l'envoyer dans une autre résidence. Longue et curieuse lettre de M. de Montozon, subdélégué de Périgueux, de laquelle il ressort que les esprits sont fort excités depuis la mort de l'évêque, au sujet de la constitution de la bulle *Unigenitus,* par le moyen des retraites spirituelles que prêchent aux dames du pays des prédicateurs qu'il faudrait surveiller de près ; le Régent laisse aller les choses (1719). — Déclaration du 4 août 1720 au sujet de la conciliation des évêques sur l'acceptation de la constitution, et copie des lettres de jussion des 18 et 22 septembre 1720, ainsi que des lettres patentes du 25 du même mois, évoquant au Conseil toutes les contestations nées et à naître dans l'étendue du ressort du Parlement de Paris, transféré à Pontoise, au sujet de l'acceptation et observation de ladite constitution (1720). Arrêt du Conseil supprimant un écrit intitulé : *Lettre écrite au Roi par sept évêques de France,* dont il en avait déjà été supposé une autre écrite au Pape, laquelle fut condamnée par un arrêt d'avril 1722 (1724), — Arrêt de suppression d'un libelle imprimé sous le titre de : *Lettre de M. Dugué à Mgr l'évêque de Montpellier* (1724), et d'un autre écrit intitulé : *Lettre circulaire de l'évêque de Montpellier aux évêques de France,* et d'un autre supposé écrit par Madame l'abbesse de Chelles, sous le titre : *Lettre de S. A. R. Madame d'Orléans, abbesse de Chelles, à une de ses amies,* contenant une prétendue profession de foi et une déclaration des sentiments qu'on lui attribue par rapport au dogme renfermé dans la bulle *Unigenitus* (1725). — Autre arrêt portant suppression d'un écrit intitulé : *Explications de N. S. P. le Pape sur la bulle Unigenitus* (1728). — Lettre du ministre Chauvelin à l'intendant Boucher relative aux motifs qui ont fait fermer la porte du petit cimetière Saint-Médard, et défendre toutes assemblées dans les maisons et rues des environs, et portant injonction à cet intendant de ne souffrir en aucune ville de son département aucune assemblée de peuple, en faisant mettre sur le champ en prison tous ceux qui, se disant attaqués de convulsions, se donneraient en spectacle dans les églises, dans les rues ou dans les maisons. « Il « n'est pas au surplus nécessaire que vous fassiez rendre « cette ordonnance publique. — Je me conformerai, » répond l'intendant « à vos ordres dont je ne crois pas être, « cependant, dans, la nécessité de faire souvent beaucoup « d'usage, car dans cette Généralité on n'est pas fort cré « dule sur ce qu'on appelle miracles, à cause de la diffé « rence des religions, surtout à Bordeaux où il aborde un « grand nombre d'étrangers et même les églises y sont peu « fréquentées. » — Annonce par le chancelier d'Aguesseau à Boucher, d'une saisie faite aux portes de Paris, de livres venus de Hollande par l'entremise d'un particulier de Blaye qui y a son entrepôt et son magasin d'où il envoie par tout le royaume des ballots de libelles comme : *Jésus-Christ sous l'anathême ; Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal ; Le cri de la foi ; Les gémissements de Port-Royal des Champs ; Relation sur la vie de la Mère Angélique Arnaud ; Histoire de la congrégation des Filles de l'Enfance,* etc., etc. (1740). — Arrêt du Conseil d'État qui, tout en maintenant les effets d'un arrêt du

Parlement de Paris contre un libelle intitulé *Cas de conscience,* en ce qui touchait l'interdiction de le laisser publier ou lire, en casse néanmoins les considérants comme dépassant les droits du Parlement, sur ce qu'il n'appartenait pas à cette Cour de préjuger la solution d'une question religieuse : l'objet de ce libelle allait jusqu'prétendre faire interdire les sacrements à ceux des fidèles qui n'auraient pas fait leur soumission absolue à la constitution *Unigenitus* (1742). — Arrêts défendant toute publication de livres sur cette constitution. — Interdiction à tous les libraires de la Généralité d'accueillir ou de favoriser une souscription pour la réimpression des ouvrages de M. Arnaud, annoncée par des libraires d'Avignon. (1759). — Le ministre Bertin demande à Dupré Saint-Maur des renseignements sur la prétention invoquée par les curés de Bordeaux d'avoir, eux seuls, dans le royaume, le droit de former un corps en se syndiquant pour les affaires de leur congrégation. « Il est, dit le ministre, absolument contre l'usage que les curés forment une compagnie collective. » (1777).

C. 3773. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1743-1769. — ADMINISTRATION DES BIENS DU CLERGE. ÉCONOMATS. — Les demoiselles de Comarque de Pégondon pensionnées sur les économats comme nouvelles converties ; autres pensions de filles nobles, protestantes converties ; pensions de juives ayant abjuré, entretenues dans des couvents. — Plaintes portées à l'intendant contre un sieur Fouchar, Anglais, habitant de Duras, lequel, ayant abjuré et reçu de ce chef les biens d'un de ses parents protestant qui était sorti du royaume, revient à la religion réformée ; l'intendant, informé que le retrait de sa mise en possession le mettrait dans la misère, le fait prévenir du danger auquel il s'expose (1745). — Contestations entre les héritiers de feu l'évêque de Sarlat, l'économat général, et le chapitre de la cathédrale, et payement demandé sur la régie des économats, par M. J. Gareau, chanoine théologal, des frais d'une visite de vingt-trois églises dont le revenu fait partie de la manse épiscopale, actuellement en régale ; l'intendant taxe à dix livres par jour seulement les frais de cette visite (1747). Rejet par le directeur des économats (1748) d'une requête en payement d'honoraires présentée par un ancien médecin de l'évêque, Mgr. Leblanc, décédé le 3 mai 1747 ; la maladie pour laquelle le médecin présentait sa note datait de 1722. — Apurement des comptes de l'évêché vacant de Bazas, entre la régie et le chapitre. — Succession de l'abbé de Meyère, abbé de Bonlieu, décédé le 4 septembre 1757 ; l'abbé Guérin lui succède le 20 novembre de la même année. — Succession de M. de Tilly, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Blaye (1764) ; de l'abbé Lecomte, abbé de Faïze, décédé le 4 septembre 1764 ; de M. de Lagoguée, abbé de Guîtres (1767). Le sieur de Saint-Avit, curé de Saint-Macaire, réclame plusieurs années de pension congrue que lui devaient les Jésuites, dont les biens ont été réunis aux Économats. — Succession de l'abbé de Cahusac, abbé de Châtres en Périgord (1768). — Dîmes de la cure de Razat, du prieuré de Saint-Macaire, et des paroisses de Marmande, Puygiraud, Tombebœuf, Saint-Côme-d'Aiguillon provenant de la régie des biens des Jésuites, unies aux collèges de Périgueux, d'Agen et de Bordeaux (1769).

C. 3774. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

1766-1774. — Économats. — Procès-verbal de visite par experts des réparations nécessaires à l'abbaye de Guîtres, à la requête de l'abbé de La Roche-Aymon, grand-vicaire d'Arras, et titulaire de cette abbaye (1766). — Lettres de l'évêque d'Orléans directeur des affaires ecclésiastiques, adressées de Versailles à l'intendant Esmangart concernant certaines pensions de filles ou femmes nouvelles converties, assignées sur les Economats : demoiselle de Saint-Michel, Polonaise de Leipzick ; — demoiselle Deschamps de la Mothe ; — demoiselle Pexo de Léon ; — demoiselle Vigier, etc. État des revenus de l'abbaye de Bonlieu. — Succession de l'abbé de Faïze. — Arrérages de l'abbaye de Guîtres. — Commencement de poursuites contre les administrateurs du Collège de Guyenne, représentant le Collège de la Madeleine, pour le payement de cent mille livres qu'ils doivent en cette qualité à la régie des économats séquestre des biens des Jésuites (1774) ; l'intendant avertit le conseil de l'extrême difficulté qu'on aura à faire payer le collège, quoique cette somme soit absolument due, et qu'elle ait pour destination de pourvoir à la subsistance des Jésuites. — Nouvelles converties : demoiselle Hons, Allemande, etc. — La prieure de Prouillon-en-Condomois, madame d'Esparbès de Lussan, demande au bureau des communautés religieuses des économats des secours extraordinaires pour son couvent, et les obtient. — États et comptes du sieur Roux, ci-devant directeur des économats à Bordeaux pour les biens des Jésuites (1762-1766).

C. 3775. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1726-1780. — Économats. — Discussions entre le directeur général et Roux, son préposé à Bordeaux,

la reddition des comptes que ce dernier lui devait de l'administration des revenus des biens saisis aux Jésuites : comptes, requêtes et correspondance avec l'intendant. — Les économats contre les fermiers de l'évêché vacant de Sarlat au sujet d'une liquidation d'avances qu'ils ont faite à l'archevêque de Bordeaux, créancier de cet évêché (1764-1778). — Arrêt du Conseil au sujet de l'indemnité accordée au chapitre Saint-André de Bordeaux lors de la formation de l'esplanade du Château-Trompette par la démolition des maisons qui lui avaient été prises (1720).

C. 3776. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1765-1781. — Économats. — Continuation des contestations entre le directeur général et son ex-préposé à Bordeaux. — Entretien par la régie des Économats, et réparations des prieurés de Boisset et d'Izon dépendant des biens des Jésuites exécutées sur une ordonnance de l'intendant. — Bail des revenus pour neuf ans, et pour le prix annuel de 3,000 livres, des dîmes de la paroisse de Bouliac appartenant à l'abbé de l'abbaye de Bonlieu, ou Carbon-Blanc, fait à un bourgeois de Bordeaux au nom de l'abbé Guérin, (1775) et contrainte décernée contre ce fermier par la caisse des Économats, faute de payement de l'année de régale, advenue par le décès de l'abbé Guérin en 1783. — Autre contrainte, au nom de la même caisse, contre le prieur et les religieux de l'abbaye de Cadouin, pour qu'ils aient à payer aux Économats une somme qui leur revient par le décès de l'abbé Piroux, abbé commendataire (1786).

C. 3777. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1723-1783. — Économats. — Régie des biens des Religionnaires. — Régie des biens des Jésuites. — Compte rendu par le commis de la régie en la Généralité de Bordeaux des biens des Religionnaires, pour raison des revenus desdits biens pendant l'année 1723. — Biens de : Daniel Oyens ; — S. Ayma ; — Faucher ; — Peribère ; — Huart ; — Roquette ; — Sauvage et Laffitte ; — Dartigues ; — Tissier ; — Capuron ; — Capot ; — Dulieu ; — Imbert ; — Dufaur ; — Darrac ; — Laverny ; — Bibal ; — Maloubier ; — Villepontoux ; — Frescarode ; — Pichot ; — Cartelet ; — Franchemont ; — Loze ; — J. Reynaud ; — Rochelais ; — Pelou ; — Misaubin ; — Vaquier ; — Melon ; — Duqueyla ; — Breton ; — David ; — Sabatey ; — Du Boy ; — Dupin ; — Masparault ; — de Vivans ; — Carmentran ; — Belarcher ; — Maraud ; — Laborie ; — De Lart ; — Du Peyron ; — de Journiac ; — Saint-Amand de Hordose ; — Cotterelle ; — Geneste ; — Serbat ; — Serbattes ; — Courrejole ; — Duvignau ; — Dublanc ; — Laverny ; — Gascq ; — Dubourg ; — Montet ; — Lavaud ; — Mège ; — Gratiolet ; — Beaune ; — Janisson, ministre ; — Ozée Turcot ; — Lajaunie ; — Beaufinet ; — Boutelou ; — Augereau ; — Bourges ; — Bergès ; — Tartas ; — Saint-Pé ; — Baillot ; — Segalas ; — Boissavy ; — Gorsse. — Dépenses, à cause des sommes payées aux parties prenantes pour la pension de Mme de Maloubier. — Compte rendu des sommes payées au caissier de la régie sur la jouissance des biens dont il a touché les revenus ; — compte de diminution d'espèces ; — des frais faits pour nouvelles découvertes de biens de religionnaires fugitifs. — Main-levées (1723). — Comptes de la régie des biens des Jésuites (1773-1782). Affirmations devant le conseil de l'Union des créanciers assemblé dans le cabinet du liquidateur, M. Tuquo, des créances chirographaires inscrites à l'ordre général, payables sur le pied de 35 0/0 en vertu d'une décision de ce conseil. Parmi ces créanciers, on remarque les noms : demoiselle Désarnaud ; Tuffereau ; Chenaud, curé de Saint-Yrieix ; demoiselle Lachapelle ; demoiselle Sauvage, sœur hospitalière de la Manufacture de Bordeaux ; — des prêtres, des marchands, un laboureur, nombre de communautés religieuses de femmes ; Mlle de Mèredieu de Sonilhac d'Ambois ; dame de Bigot ; le chevalier Desaigues ; les Minimes ; M. André Biston, vicaire général du diocèse de Bazas ; les demoiselles de Montagne ; de Lalanne, président à mortier honoraire ; un nombre considérable de rentes viagères. — Présentation au conseil de l'Union par le séquestre des biens des Jésuites dans l'étendue du Parlement de Bordeaux du compte de ses opérations depuis 1764 ; il a touché en recettes 446,000 livres, et dépensé 374,000 en payements faits aux créanciers, sur arrêts de Parlement ou ordres du conseil de l'Union (1782).

C. 3778. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1786-1787. — AFFAIRES DE LA NOBLESSE. [Art. 3331-3374, tome II.] — Érection en baronnie de la terre de Bouglon, située à Cambes (Gironde), sollicitée par M. de Bouglon, refusée comme ne présentant pas une consistance suffisante pour y asseoir une baronnie.

C. 3779. (Portefeuille.) — pièces, papier.

1746-1754. — AFFAIRES DE MEDIATION ET D'ATTRIBUTION. — [Art. 3392-3413, tome II.] — Procédures portées devant l'intendant en différentes affaires, et jugements. — La ville de Bordeaux intervenant à un procès entre par-

ticuliers comme garante de la vente d'un emplacement situé à la place et hors la porte de Tourny (1746). — Contestations entre le sieur Vanderbrande, directeur de la verrerie de Libourne, et son facteur, renvoyées à l'intendant, comme étant la verrerie « royale ».

C. 3780. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 61 pièces, papier

1663-1785. — PROCES DES VILLES ET COMMUNAUTES. — [Art. 3416-3450, tome II.] — La communauté de Bouglon, en Agénois, contre un sieur Boutet, procureur fiscal, qui, d'accord avec le juge, désorganise tous les services, propose la réduction du corps des prudhommes jurats, exige la prestation pardevant lui du serment des consuls, et la remise entre ses mains des clés du coffre des archives, etc. (1700). Extraits collationnés de quelques délibérations de la jurade, parmi lesquels est la copie de la prestation de foi, hommage et fidélité par le premier consul de la communauté au prince de Bouillon de la Tour d'Auvergne, pour raison de la boucherie, justice politique et livrée consulaire dudit Bouillon ; la prestation, rendue en 1663.

C. 3781. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

1736-1760. — VISAS D'EXECUTOIRES SUR LE DOMAINE. — [Art. 3453-3474, tome II.] — Correspondance des intendants Boucher, Tourny et Boutin avec les ministres à raison du visa des exécutoires décernés sur le domaine, et réponses aux explications demandées par les contrôleurs généraux Orry, Trudaine et Pavé de Courteille, en vue de n'autoriser à l'avenir que les exécutoires qui doivent être à la charge du Roi, et qui seront accompagnés des pièces et du détail ordonnés par les règlements. — Les deux huissiers de (Créou, Entre deux mers), interdits par l'intendant pour avoir refusé de faire exécuter contre le chapitre Sainte-Blaise de Cadillac une ordonnance de l'intendant rendue sur un exécutoire décerné par les officiers du siège de Créon relativement au payement de la nourriture de quelques enfants exposés. — Insistance particulière d'Orry sur la nécessité pour l'intendant de surveiller avec soin la vérification des visas d'exécutoires (1736, 1737 — « Il a été passé 24 livres à un chirurgien dans l'exécu « toire n° 15 pour visite d'un cadavre. Cette dépense aurait « aurait pu être réduite à 6 au plus… Je suis d'ailleurs « très content de l'attention que vous donnez à la matière « des frais de justice, et je vous prie de continuer (1738.) » — État des dépenses occasionnées par le voyage de la chaîne de Guyenne à Toulon (1758.) — État du droit de geôle et geôlage dû au concierge des prisons d'Agen, sur le pied de un sol par jour pour l'eau et la paille ; mention des prisonniers sieur Pierre Espaignac, bourgeois de Clairac, sieur Étienne Coignon, bourgeois de la même ville, Alex. Laugel, de la juridiction de Sommensac, avec son frère, son père, son oncle, sa mère et sa femme ; Jean Mourgues, de Tonneins, comme *accusés* du crime de contravention aux édits rendus sur le cas de la religion prétendue réformée ; et en prison à la date du 4 juillet 1758, les deux premiers depuis le 14 octobre 1757, les autres y étant demeurés 48, 148, 178 jours, J. Ardelouze, maçon de Tonneins, 258 jours. « Plus à demoiselles Anne Du « bourdieu, veuve de sieur Moïse Vivie de Régie, Marthe « Vivie, fille aînée Marianne Vivie, fille seconde, Henriette « Vivie, fille troisième, et Anne Vivie, fille cinquième, « *accusées* dudit crime dans la juridiction de Tonneins- « dessus, en prison depuis le 19 novembre 1757 jusqu'au « 4 juillet 1758, faisant 227 jours pour chacune » à un sou de paille et d'eau par jour. Ces frais sont acquittés sur la caisse du régisseur des biens des religionnaires (1758). — Frais de capture et de prison de trois habitants de Casseneuil (Lot-et-Garonne), accusés de meurtre et d'assassinat sur l'abbé Grillière, vicaire de la paroisse. — Frais de prison de mendiants valides dans la ville de Libourne. — Frais du greffier de la Grand'Chambre de la Cour de Parlement pour la procédure contre le sieur Gontier de Biran, ancien maire de Bergerac, et autres accusés (1760).

C. 3782. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

1761-1790. — Visas d'exécutoires sur le domaine. — Dépenses de la capture de différents complices de l'assassinat de Mlle Dudon, sœur de l'avocat général au Parlement, dénoncés pendant la question par le principal complice. Frais des gratifications promises par le maréchal de Richelieu à ceux qui procureraient de manière ou d'autre la capture du sieur Cazenove, assassin de la demoiselle Dudon et de sa chambrière, à Baurech : procès-verbal de sa capture dans le bois de Créon par la maréchaussée, aidée des paroisses de Saint-Léon, La Sauve, Sadirac. Créon, Saint-Genès, accourues au tocsin (1762). — Dépenses de signification d'arrêt et de conduite en prison de quelques religionnaires de La Roche-Chalais. — Copie de l'arrêt du Conseil du 25 novembre 1683 qui détermine les cas dont les frais de poursuites sont à la charge du domaine, à l'occasion des contestations formées par les officiers du duc d'Aiguillon, engagiste, sur l'obligation par lui de supporter les frais de quelques procédures et le geôlage de prévenus de son duché. — Mention d'une information

faite au sénéchal de Guyenne contre le docteur Bordeu. — Lettre du duc de Lorge, commandant à Bordeaux, à l'intendant, pour le prier de faire expédier sur le domaine une ordonnance pour le payement des frais dus aux interprètes, témoins et autres, dont le ministère lui a paru nécessaire dans la procédure qu'il a fait instruire par le grand-prévôt contre le nommé Mannavente, qu'on avait suspecté être un espion des ennemis de l'État, et qui demeure en prison jusqu'à nouvel ordre. — Copie d'un arrêt du 16 juin 1699 qui règle les frais des prévôts des maréchaux qui sont à la charge des engagistes. — Pensions sur le domaine d'enfants recueillis et renfermés dans l'hôpital de la Manufacture d'Agen (1769). — Lettre explicative de l'abbé Terray sur l'interprétation de l'édit de mars 1772 par rapport aux frais de justice qui tombent à la charge des seigneurs, ou qui doivent être supportés par le Roi (1773). — État des exécutoires et ordonnances de monseigneur l'intendant décernés sur le domaine du Roi pendant les mois d'avril, mai et juin 1790. — État des exécutoires et ordonnances des frais de justice, visés par M. le commissaire départi en ladite Généralité pendant les mois de juillet, août et septembre, jusqu'au 23 septembre. — État des exécutoires des frais de justice, visés par MM. les administrateurs du directoire du département de la Gironde, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1790. — [Les mots *Généralité de Bordeaux* et de *M. le commissaire départi en ladite Généralité* sont barrés à l'encre ; la première date de visa d'ordonnance délivrée par le directoire est sur cet état celle du 13 novembre 1790].

C. 3783. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1716-1790. — OBJETS DIVERS. — [Art. 3590-3621, tome II.] — Copie d'une lettre écrite par le Conseil du dedans du Royaume à l'intendant de Courson, le 24 avril 1716, pour faire exécuter à toute rigueur les ordonnances contre les assemblées des Religionnaires. — Indemnité de 100,000 livres sur les produit des 3 sols pour livre qui se perçoivent à Bordeaux sur les marchandises entrantes et sortantes de ladite ville, et ports de la Généralité, accordée au premier président Le Berthon, payable en quatre annuités dont la dernière est acquittée le 30 décembre 1744, pour l'indemniser en partie du dommage qu'il a souffert par l'incendie de sa maison (1744) ; le même, ayant représenté au Roi que le brevet de retenue qu'il avait payé lorsqu'il fut pourvu de sa charge en 1735 était de 150,000 livres, et que celui qui lui fut alors accordé n'est que de la moitié, de façon que si Sa Majesté n'avait la bonté de l'augmenter de l'autre moitié, ou d'en ou d'en ordonner à son profit, de quelque manière, le remboursement, sa famille serait exposée à une perte réelle de 75,000 livres, reçoit par forme de gratification en témoignage de la satisfaction que le Roi a de ses services, la somme de 75,000 livres pour l'indemniser de pareille somme qu'il a payée de brevet de retenue sur sa charge, au delà de celui qui lui a été accordé (1747). — La dame veuve marquise de Saumery, fille de Lussé receveur-général des finances de la Généralité, contre la veuve d'un comptable reliquataire, ancien préposé au recouvrement du dixième des biens de campagne des officiers du Parlement et de la Cour des Aides (1749). — Requête à M. Boutin, présentée par le conseiller au sénéchal à Périgueux, Bonhore de la Mothe, afin d'être payé des avances qu'il avait faites sur l'ordre de Tourny, pour pourvoir aux réparations intérieures du nouveau palais du sénéchal (1760). — Incendie en rade du vaisseau *la Nancy,* pendant la nuit du 3 janvier 1763 ; on réussit à le retirer du milieu des navires et à le faire échouer au rivage : belle conduite des deux capitaines des chaloupes canonnières, recommandée au maréchal de Richelieu et au commissaire général de la Marine Daubenton, qui avec l'archevêque d'Alby, le premier président et le commandant du Château-Trompette, avaient été témoins du sinistre (1763). — Mémoire présenté au même intendant par madame Laborde-Davarette, pour obtenir la mise en liberté de son frère enfermé avec son mari, le 26 mars 1763, au fort du Hâ, dont la détention a été motivée sur la même cause : « c'est-à-dire, dépositaire du secret de mon père. » (1764). — Ouragan du 24 décembre 1778 ; dix navires et cinq barques ont péri sur les côte avec soixante mille quintaux de grains destinés à combattre la disette. Dans la seule paroisse de Gujan, cinquante-deux habitants ont été noyés. L'intendant rend compte à Necker, qui le remercie, des mesures qu'il a prises pour venir immédiatement en aide à ces pauvres familles (1770). — Ordre du Roi, signé Louis, et contresigné Bertin, adressé aux procureur et avocats généraux au Parlement d'assister en la compagnie du maréchal de Richelieu à la représentation qu'il se fera faire des registres du Parlement pour y faire transcrire et enregistrer les lettres-patentes du 31 mai 1772 « par lesquelles « nous faisons connaître à nôtre Parlement nos intentions « sur la conduite qu'il doit tenir lorsque nous jugeons « nécessaire de faire enregistrer et publier nos édits, dé « clarations et lettres-patentes, en la présence de ceux « que nous députons pour cet effet. » (31 mai 1772). — Lavau de Gayon, commissaire des classes de la Marine, demande à l'intendant son appui auprès du ministre de Boynes au moment où celui-ci est occupé à refondre le corps des officiers d'administration (1774). — Lettre de

Necker demandant des renseignements sur la demoiselle de la Mothe, pensionnaire à la communauté Notre-Dame de Bordeaux, sa naissance, sa fortune, sa conduite et les services de sa famille ; cette demoiselle demande le secours des grâces du Roi pour l'aider à subsister : réponse favorable de l'intendant (1778). — Demande de places pour ses enfants par madame de Gaulejac de Moncroc : elle désire placer l'un à La Flèche, l'autre à l'École Militaire. — Réclamation à Lalmant, fermier des carrosses de place à Bordeaux, des trois années en retard de sa redevance (1781). — Lettre de remercîment adressée par les directeurs des fermes, à Paris, à l'intendant Dupré Saint-Maur pour l'intérêt avec lequel il s'est porté à l'hôtel des Fermes de Bordeaux aussitôt que le feu y a pris (1781). — Mémoire non signé proposant de faire connaître les assurances contre l'incendie qui existent en Angleterre, leur mécanisme et l'utilité qu'il y aurait à les établir en France. Une première compagnie pourrait s'y former sous la protection du gouvernement, mais sans demander un privilège exclusif : « ce sont des mots que le vrai citoyen n'entend jamais prononcer sans effroi, » et les assurances en Angleterre ne sont fondées que sur la confiance qu'on y a aux compagnies (1785). — Loteries. Renvoi par devant l'intendant, en conformité de l'arrêt du Conseil du 30 juin 1759, des contestations relatives à la loterie. Listes imprimées de tirages, réclamations, etc… — Une imprimeur libraire à Bergerac, Puynesge, qui avait monté sans succès à Sainte-Foy une librairie dont il est à présent embarrassé, a l'idée de s'en défaire par une loterie qu'il demande à l'intendant l'autorisation d'organiser, mais le corps municipal de Bergerac s'y oppose, comme à une nouveauté contraire aux règlements du Royaume et aux principes d'une bonne police. Il avait joint à sa demande la liste imprimée de 439 litres d'ouvrages qui formait cette librairie (1783).

C. 3784. (Registre.) — In-4°, imprimé, relié, 225 pièces, papier.

1616-1687. — Recueil d'arrêts, édits et déclarations de la collection de l'Intendance. — Édit du Roi sur la pacification des troubles de ce royaume, donné à Blois, en mai 1616. — Lettres-patentes d'évocation, et de renvoi aux requêtes du Palais, à Bordeaux, de toutes les causes du chapitre métropolitain de Saint-André (1636), en les ôtant au présidial de Guyenne, dont les officiers sont pour la plupart censiers et tenanciers du chapitre. — Arrêt du Parlement portant défense aux courtiers de prendre plus grands droits que ceux qui leur sont attribués par l'édit de leur établissement ; et que, sur la plainte des jurats, Sa Majesté sera suppliée de recevoir les offres de l'hôtel-de-ville pour arriver, dans l'intérêt public, à leur suppression ou tout ou moins à leur réorganisation sur d'autres bases (1648). — Déclaration portant entre autres dispositions la décharge du cinquième des tailles, la révocation des taxes sur les officiers des cours et tribunaux, la suppression de tous offices non vérifiés en Parlement ; et sur les remontrances du Parlement de Bordeaux, le retrait d'un édit de mars 1648, qui avait distrait quelques lieux de l'étendue de son ressort pour les attribuer au Parlement de Pau (1648). — Arrêt de la Cour de Parlement de Bordeaux portant que le Roi sera supplié d'agréer que Mme la princesse de Condé et M. le duc d'Enghien, son fils, demeureront en la présente ville sous sa sauvegarde et sous sa justice (juin 1650). — Déclaration des droits et devoirs appartenant au Roi à cause de la grande et petite coutume de Bordeaux pour raison des marchandises entrant et sortant de la sénéchaussée de Guyenne, selon que lesdits droits ont été levés en la comptablie depuis l'année 1565. — Lettre du Roi envoyée au Parlement de Bordeaux par laquelle il l'informe qu'ayant vu avec un extrême déplaisir l'absence du prince de Condé qui a pris son séjour en Berry, et de là en Guyenne, il se transporte dans la province de Berry qui l'appelle à son secours contre le prince, 1er octobre 1651. — Arrêt du Parlement de Paris contre le cardinal Mazarin, 30 décembre 1651 ; — autre arrêt contre le cardinal de Retz en présence de S. A. R. et de M. le prince de Condé, 12 août 1652. — Cahiers des députés de la ville de Bordeaux présentés au Roi, avec les réponses faites par Sa Majesté, ensemble la commission du Roi adressée aux jurats : ils y demandent la suppression de la Cour des Aides nouvellement créée, qui porte ombrage au Parlement ; ils se plaignent que six jours après la publication de la paix, les maisons du sieur Dalesme, du président Pichon, du conseiller de Boucault, des sieurs de Mauvezin, de Lescure, de Suduiraut, de Bordes, conseillers, du sieur Dallenet et de plusieurs autres bourgeois aient été brûlées et démolies, les châteaux de Langoiran, de Lusignan et de Galapian renversés, les vaisseaux appartenant aux Hollandais emmenés, chargés de plus de deux mille tonneaux de vin enlevés sur les marchands et propriétaires depuis la publication de la paix, et des sommes qui excèdent six fois la taille, levées sur le peuple de Bordeaux, 17 mai 1650. — Accord entre la ville de Tournon et le duc de Candale, général des armées de Sa Majesté en Guyenne, 9 mars 1653. — Tarif de l'évaluation des espèces d'or et d'argent (1653). — Ordonnance du marquis de Saint-Luc, lieutenant général, au gouvernement de Guyenne portant pardon de la rébellion arrivée à Coutras ; confirmée par celle de Sa Majesté du 13 mai 1656. — Il y est

fait mention de Tallemant, intendant de Guienne. — Lettres patentes pour la publication et l'enregistrement de la bulle et bref du pape Innocent X, touchant les cinq propositions de Jansénius condamnées par Sa Sainteté, ensemble ladite constitution du Pape, son bref, et autres pièces attachées auxdites lettres patentes (1654). — Arrêt contradictoire donné au grand Conseil par lequel F. Joly, écuyer, sieur de Saint-Eugène, a été maintenu en ladite qualité d'écuyer à lui contestée par le conseiller au Parlement Dusault (1657). — Transcription sur les registres de la chancellerie du Parlement, en présence de l'intendant Gédéon Tallemant, d'une déclaration du Roi sur le règlement des chancelleries (1657). — Interdiction par le Parlement d'une espèce de congrégation illicite de plusieurs personnes privilégiées et non privilégiées qui décident de la réputation des hommes et des femmes, et envoient dans les maisons de cette ville des billets injurieux ; allant même jusqu'à faire enlever des femmes et des filles pour les enfermer dans le couvent de Sainte-Marguerite, sans aucune information ni condamnation précédente (1658). — État des Conseils du Roi avec la liste des personnes qui les composent (1659), ainsi que celle des maîtres des requêtes. — Déclaration du Roi contre les relaps et apostats de la religion prétendue réformée, portant que nul de ladite religion qui aura fait une fois abjuration ne pourra plus jamais y retourner (1663). — Déclaration du Roi contre certaines maximes des *Ultramontains,* ensemble la déclaration de la Faculté de théologie de Paris, contenant en six points la doctrine de l'église gallicane ; les deux derniers points sont : que ce n'est pas la doctrine de la Faculté que le Pape soit au-dessus du Concile œcuménique, ni qu'il soit infaillible lorsqu'il n'intervient aucun consentement de l'Église (1663). — Affiche de la Compagnie des Indes annonçant le départ de La Rochelle pour Cayenne, dont elle est actuellement en pleine possession, la Martinique et la Guadeloupe, de trois vaisseaux d'émigration ; taux et conditions du passage. — Arrêt du Conseil d'État suspendant dans tout le ressort du Parlement de Bordeaux, toutes les évocations générales accordées jusqu'à ce jour (1665), sur le trouble que leur multiplicité occasionne, et l'écrasement qui en résulte pour les hôpitaux plaidant contre des évêques leurs débiteurs, et les misérables en contestation avec les gens puissants, qui les accablent en les traînant hors de leur pays devant le Conseil. — Discussions entre le Parlement et la Cour des Aides. — Règlement, en forme de déclaration du Roi, pour les choses qui doivent être observées par ceux de la religion prétendue réformée ; il est en cinquante-neuf articles (1666). — Édit, contenant les formalités nécessaires pour l'établissement des maisons religieuses, ou autres communautés ; la première est la nécessité de lettres patentes, (1666) : enregistré en Parlement le 31 mars 1667. — Lettre du Roi écrite au procureur général au Parlement de Bordeaux, Pontac, contre ceux qui font courir divers faux bruits, entre autres la translation du Parlement à Agen, les tailles réelles, le toisé des maisons, et la privation des privilèges. — Abandon des biens et des terres dans les pays de taille réelle par les propriétaires qui s'enfuient pour éviter la charge des impositions, et perle du gage du Trésor par les frais que coûtent une quantité de sequestres établis à la récolte des fruits saisis faute de payement de la taille (1668). — Arrêt du Conseil privé sur les sergents royaux de la frairie Saint-Louis, et les huissiers de Bordeaux : règlement (1671). — Requête du procureur syndic de la ville de Bordeaux, avec l'ordonnance de l'intendant de Sève concernant les privilèges des maire et jurats en qualité de seigneurs justiciers de la ville et banlieue, suivant la Philippine, dont le texte accompagne la requête (1673). — Édit portant rétablissement des trésoriers de France. — Jugement souverain donné par M. Pellot, intendant des généralités de Montauban, Poitiers et Limoges contre les protestants de Millau (Tarn-et-Garonne) (1663). — Arrêt du Conseil maintenant les bourgeois et habitants de la ville et faubourgs de Bordeaux au droit et possession de cultiver leurs terres labourables et vignes, sans que pour raison de ce, les collecteurs et cotisateurs les puissent comprendre au rôle des tailles ; autre arrêt qui maintient les mêmes, ensemble les communautés séculières et régulières de la ville, au droit et possession de tenir et jouir des alleux nobles et roturiers, avec immunité de toutes sortes de droits (1674). — Taxe des vivres, gibier et volaille faite par les maire et jurats de Bordeaux ; la livre de bœuf, de mouton et de veau, se vend 6, 8 et 9 sols ; le quintal de foin, 16 ; le quintal de paille, 8 (1675). — Délibération du Parlement, toutes Chambres assemblées en présence du maréchal d'Albret, gouverneur de la province, de faire d'humbles remontrances au Roi afin qu'il lui plaise de donner amnistie générale aux habitants de la ville de Bordeaux et banlieue qui ont pris les armes ; 29 mars 1675. — Demande de l'abolition du contrôle des actes, des impôts du papier timbré, et de la marque de l'étain. Suit la déclaration d'amnistie donnée à Versailles, en avril 1675. — Déclaration du Roi pour la translation du Parlement de Guyenne séant à Condom, en la ville de Marmande, 13 janvier 1676. — Copie (manuscrite) de la lettre écrite par le Roi au maréchal d'Albret en date du 28 février 1676, lui prescrivant pour dégager le Château-Trompette, de faire raser soixante toises de maisons comprises entre les rues du Chapeau-Rouge et du Chapelet. — Ordonnance des trésoriers de France à Bordeaux portant contre le chapitre

Saint-Seurin qui lève dans sa sauveté une capitation illicite, l'injonction de rapporter au bureau des Finances les titres justificatifs du droit qu'il prétend (1677). — Articles de la paix de Gand ; déclarations, édits, etc., sur les duels (1680) ; — les monnaies ; — l'évaluation des espèces d'or et d'argent (1679) ; — l'étude du droit canonique et civil ; — le taux de l'intérêt fixé au denier dix-huit [soit à 5 1/2 %], des constitutions de rentes dans le ressort du Parlement de Guienne ; — le dépôt des actes d'abjuration ; — la défense aux protestants de tenir synode sans permission de Sa Majesté, et sans l'assistance d'un commissaire, protestant ou catholique, qui sera nommé par le Roi ; — le renvoi aux enquêtes de la Grand'Chambre du Parlement des procès de la Chambre de l'Édit supprimée en juillet 1679, — l'interdiction aux protestants des deux sexes d'accoucher des femmes de l'une ou de l'autre religion. — Arrêt du Parlement donné à La Réole, portant que les seigneurs de son ressort, lesquels ont établi des juges de la religion prétendue réformée, procéderont dans trois mois pour tout délai à la nomination d'autres juges catholiques (1679). — Arrêt du Parlement contre un ministre protestant à Saintes. — Ordonnance portant que les enfants de la religion prétendue réformée pourront *se convertir à l'âge de sept ans,* et défense aux parents de faire élever leurs enfants en pays étrangers (1681). — Déclaration du clergé de France en quatre articles : le Pape sans puissance ni droit sur le temporel des États ; inférieur aux Conciles généraux ; doit gouverner avec le consentement de toute l'Église, et n'est infaillible dans les questions qui touchent à la foi qu'autant que les jugements sont consentis par les églises réunies, dont chacune a aussi le droit de porter un jugement en matière de foi en dehors de l'autorisation du Saint-Siège (1862). — Édits sur les dispositions des biens de ceux de la religion prétendue réformée ; — le rétablissement des études de droit ; — l'interdiction aux protestants de s'assembler si ce n'est dans leurs temples, et de faire aucune collecte pour la subvention d'autres ministres que de ceux qui servent le lieu de leur établissement (1683) ; — les écoles protestantes ; visa de l'intendant Faucon de Ris ; — la réunion aux hôpitaux des biens légués aux pauvres de la religion ; — la prohibition de convertir au protestantisme les mahométans et idolâtres ; — l'ordre à tous officiers protestants, ayant charge dans la maison du Roi, de la Reine, des princes et princesses du sang, de se démettre de leurs charges dans les deux mois ; — l'interdiction à ceux qui auront été ministres de résider à plus de six lieues de leur ancien domicile ; — l'obligation de laisser dans les temples un lieu marqué où pourront se mettre les catholiques. — Arrêt du Conseil, du 6 juillet 1683, assignant devant les intendants, en représentatio de leurs titres, les propriétaires possesseurs et détenteurs d'îles, îlots, atterrissements, droits de pêche, péages, passages, moulins sur les rivières navigables. — Arrêt du Conseil qui décharge du payement du droit de fret de 50 sols par tonneau qui se lève sur les vaisseaux étrangers, tous les navires qui arriveront dans les ports chargés de blé d'importation (1684). — Arrêt du Parlement de Guienne concernant la démolition du temple de la ville de Saintes. — Arrêt du Conseil pour le payement des gages des ministres établis en plusieurs lieux pour baptiser les enfants de ceux de la religion (1685). — Autre arrêt qui ordonne que dans les généralités où les tailles sont réelles, les protestants seront tenus de contribuer à la réédification et réparations des églises et cures, à proportion des biens qu'ils possèdent dans les paroisses. — Autre portant défense aux protestants d'avoir des cimetières dans les lieux où il n'y a plus d'exercice de la religion. — Déclaration du Roi portant permission aux nouveaux convertis de rentrer dans leurs biens vendus ou affermés depuis six mois (1686) ; — contre les nouveaux catholiques qui sortiront du royaume sans permission. — Arrêt du Parlement de Bordeaux contre un protestant venu d'Angleterre à Bordeaux dans le dessein de suborner des nouveaux convertis et de favoriser leur sortie hors du royaume (1687).

C. 3785. (Registre.) — In-4°, imprimé, relié, 44 pièces, papier

1684-1714. — Recueil d'arrêts, édits et déclarations delà collection de l'Intendance. — Arrêt du Conseil sur l'appel interjeté par le chapitre Saint-Seurin, d'une ordonnance de l'intendant Faucon de Ris en faveur du fermier du domaine, relativement à des censives respectivement prétendues dans la paroisse d'Ambarès (1687). — Édit concernant la juridiction ecclésiastique (1695). — Ordonnance du grand maître des eaux et forêts de Guienne concernant la coupe des bois, et la défense d'allumer du feu dans les bois, landes et bruyères. — Règlement sur la pêche des rivières navigables, et sur la police de la chasse. — Déclaration du Roi pour obliger les pauvres valides mendiants d'aller demeurer dans les lieux de leur naissance (1700) ; — pour augmenter dans le royaume le prix de toutes les espèces ; — pour créer des syndics perpétuels ; — pour autoriser les marchands et négociants des villes de Bordeaux et de la Rochelle qui voudront faire des envois en Espagne et ailleurs pendant la présente guerre, à les faire sortir par Marseille (1704). — Déclaration du Roi servant de règlement pour le recouvrement de la taille, avec l'attache de l'intendant de la Bourdonnaye. — Arrêt

du Parlement de Bordeaux portant faculté à toutes personnes de porter, vendre, et exposer en vente du pain en cette ville de Bordeaux, sans être sujet à aucun droit d'entrée, octrois, péages et autres ; les boulangers, profitant de la rareté et de la cherté des blés, pour se mettre à peu près en grève, sous prétexte de n'être pas assez riches pour faire des provisions. — Déclarations du Roi, arrêts du Conseil, arrêts du Parlement sur le jugement des procès au Parlement de Bordeaux ; — l'imposition du dixième ; — la police intérieure des prisons ; — les appels des procès pour délit de chasse emportant peines afflictives ; — la fixation du prix de la viande à Bordeaux (1713). — Texte de la constitution *Unigenitus* (1713), latin et français, et lettres patentes du Roi ordonnant l'enregistrement de cette bulle. Elle est enregistrée en effet en Parlement de Bordeaux, le 8 mai 1714, avec les réserves mises par le président Montesquieu : « Sans approuver néanmoins les « décrets non reçus dans le royaume, énoncés dans la « constitution, et sans préjudice des libertés de l'Église « gallicane, droits et prééminence de la couronne, pouvoir « et juridiction des évêques du royaume, et sans que la « condamnation des propositions qui regardent l'excom « munication puisse en rien déroger aux maximes et usages « du royaume, ni prétendre que sous prétexte de cette « condamnation, lorsqu'il s'agira de l'observation des lois « du royaume, aucun sujet puisse se dispenser de s'y « soumettre et de rendre à Sa Majesté dans tous les temps « une prompte fidélité et respectueuse obéissance. » — Arrêt du Parlement portant règlement général des salaires des officiers mariniers et matelots pour le passage de Blaye à Bordeaux, et de Bordeaux à Blaye. — Autre arrêt qui fixe le prix de la viande de boucherie pour la campagne à dix lieues à la ronde de la ville de Bordeaux : la livre de mouton et de veau à 9 sols, de bœuf à 7, attendu la disette et cherté du bétail (1714). — Déclaration du Roi concernant les requêtes civiles mises aux rôles du Parlement de Bordeaux. — Arrêt de Parlement contre une troupe de Bohèmes, hommes et femmes, détenus dans les prisons du palais, et qui s'étaient répandus dans les environs de la Réole, Marmande, Casteljaloux et Sainte-Bazeille, arrêtés enfin par ordre du maréchal de Montrevel, commandant dans la province.

C. 3786. (Registre.) — In-4°, imprimé, relié, 223 pièces, papier.

1651-1711. — Recueil d'arrêts, édits, déclarations, ordonnances de la collection de l'Intendance. — Émeute et rébellion du corps des notaires de Bordeaux, emprisonnement de deux d'entre eux, Damazac et Giron, pour le refus que tous ont fait d'obéir à l'arrêt du Conseil qui condamne en 400 livres d'amende tout notaire ayant négligé ou refusé de prendre dans les deux mois de l'arrêt des lettres de provision de son office (1663). — Déclarations portant que les billets de monnaie auront cours dans tout le royaume, et seront admis comme espèces dans tous les payements (1707) ; — statuant sur les droits attribués aux contrôleurs des greffiers-gardes-minutes des chancelleries ; — supprimant les quatre offices des conservateurs généraux chargés de tenir registre de tous les offices de judicature, police et finances, et de veiller à ceux qui seront vacants pour en procurer la vente ; — attribuant des augmentations de gages aux maires, officiers de police, élus, contrôleurs des tailles, greffiers des baptêmes, mariages et sépultures ; — créant des grands maîtres alternatifs des eaux et forêts dans chacune des conservations ; — dispensant de faire insinuer les donations à cause de mort et legs faits par testaments, — établissant un syndic garde-scel des notaires royaux en chacune des justices des seigneurs ; — maintenant les corps, communautés d'officiers, et ceux des marchands, banquiers, négociants et artisans qui font bourse commune dans la faculté de tenir tels registres que bon leur semblera sans être obligés de les faire parapher par autres que par les syndics en charge dans leurs communautés ; — servant de règlement pour les billets de monnaie ; — ordonnant que les particuliers du ressort du Parlement de Bordeaux qui seront compris dans les états de répartition de la capitation de l'année 1708, seront tenus, à cause des frais de la guerre, de payer outre la portée de leurs taxes les deux sols pour livre d'icelles (dix pour cent en plus) : enregistrée en Parlement le 5 décembre 1707, M. de Montesquieu, président. — Arrêt du Conseil qui proroge jusqu'au milieu de l'année prochaine, 1708, la sortie hors du royaume par tous les ports et bureaux de l'étendue des fermes de Sa Majesté, des blés, froments, seigles et méteils, pour être transportés dans les pays étrangers sans payer aucun droit de sortie, la récolte de l'année 1707 ayant été abondante (1707). — Déclarations et édits portant création, augmentation, suppression d'offices : secrétaires du Roi dans les chancelleries présidiales, auditeurs des comptes des étapes, offices alternatifs et triennaux de maîtres particuliers des eaux et forêts, lieutenant des maréchaux de France, greffiers-conservateurs des hypothèques, contrôleurs des présentations, payeurs des gages des officiers des chancelleries, greffiers des subdélégations, conseillers-commissaires-conservateurs généraux des ventes publiques volontaires, gardes des archives des parlements, cours supérieures, bureaux des finances et des juridictions ressortissant nuement aux cours royales, syndics et greffiers

des rôles des tailles alternatifs et triennaux, médecins et chirurgiens d'hôpitaux et d'armées, ceux-ci attachés à la suite de chaque régiment, avec l'état des appointements de chaque grade depuis le médecin-inspecteur général, conseillers-contrôleurs généraux des bois et forêts, conseillers-notaires royaux syndics, conseillers-audienciers, conseillers-receveurs et payeurs triennaux des gages, contrôleurs-visiteurs des poids et mesures, offices de milice bourgeoise, huissiers dans les juridictions consulaires, extension de la création des offices héréditaires de gardes des archives de tous les hôtels de ville et maisons communes du royaume, à l'exception des hôtels de ville de Paris et Lyon, et règlement de leurs fonctions, payeurs des gages des bureaux des finances, inspecteurs-conservateurs généraux des domaines, conseillers-avocats du Roi en chacun des hôtels de ville, sièges d'élections, prévôtés et justices royales, procureurs-postulants dans les Parlements, Conseils supérieurs, Table de Marbre, etc., conseillers-secrétaires du Roi au nombre de six cents, lieutenants généraux et alternatifs de police, etc… — Règlements faits par le Roi entre Denis, procureur général du Parlement de Bordeaux, et Dusault et Dalon, avocats généraux sur les fonctions de leurs charges, ensemble sur celles des substituts du procureur général. — Règlement sur la garde des côtes maritimes. — Édits : confirmant aux propriétaires laïques qui en auront joui paisiblement pendant cent ans, et à leurs veuves, enfants et héritiers, la propriété des dîmes inféodées et patrimoniales, afin d'en finir avec les contestations sur la légitimité de ces possessions dont les tribunaux sont remplis ; — autorisant à se libérer de la capitation, leur vie durant, les particuliers qui se trouveront en état de lever, des nouvelles rentes créées par l'édit, pour six fois en principal le montant de leur taxe de la présente année ; — portant création de deux présidents et de six conseillers en la Cour des Aides de Bordeaux ; — augmentant les gages des premiers et seconds présidents des présidiaux, avec faculté de porter la robe rouge. — Arrêt du Parlement de Bordeaux qui fait défenses à toutes personnes, à l'exception des marchands qui en font profession, de faire des amas de blés et autres grains au delà de leur provision ; — autre arrêt portant que les juges ne pourront être pris à partie que par permission de la Cour ; — autre, confirmatif de deux appointements rendus par les maire et jurats de Bordeaux contre le sieur Dupeyron, bourgeois et marchand de la ville, en exécution des ordonnances et règlements faits par le Roi concernant la police des blés (1708). — Déclaration du Roi portant que pendant sept ans, à partir de mars 1709, les péages seront payés par doublement au profit du Trésor. — Arrêt du Parlement portant, vu la quantité des paysans qui se sont jetés dans la ville depuis l'augmentation du prix des grains, et la difficulté pour les boulangers de suffire à leur besogne, l'établissement d'une quatrième sorte de pain de méture pour être distribué aux paysans, à raison de 16 deniers la livre (environ 4 sous d'aujourd'hui), et la construction de quatre fours et davantage, selon la nécessité, sur le port de Bordeaux pour la cuisson de ce pain, celui qui est destiné pour la consommation de la ville continuant à être de pur froment suivant le statut. — Arrêt du Conseil qui lève tous les droits sur les grains et farines transportés de province à province dans l'intérieur du royaume. — Arrêt du Parlement, la Grand'Chambre et la Tournelle assemblées, où était le sieur de Besons, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine, ordonnant à toute personne, de quelque rang et condition qu'elle soit, qui aura fait des approvisionnements au-dessus de ce qui est nécessaire pour la subsistance de sa famille, de faire porter au plus prochain marché chaque semaine l'excédant de sa consommation, 10 avril 1709. — Déclarations : portant règlement général pour la police des blés, et déchargeant toutes sortes de grains de tous droits d'entrée et autres, 27 avril ; — portant règlement pour la retraite, subsistance et renfermement les pauvres ; suivi de l'arrêt du Parlement de Bordeaux réglant en outre la forme et la distribution des aumônes, et ce que chacun doit contribuer, 8 mai.— Arrêt de Parlement, la Grand'Chambre et la Tournelle assemblées, où étaient les sieurs de Besons, archevêque, et La Bourdonnaye, intendant en Guienne, ordonnant, vu l'insuffisance des moyens précédemment adoptés pour combattre la disette par l'établissement dans la ville d'une quatrième espèce de pain de méture réservé aux paysans réfugiés, qu'il en sera fabriqué une cinquième espèce de seigle seulement, et cette fois pour les habitants de la ville, ce qui n'a point eu d'exemple les siècles passés à Bordeaux ; et que les jurats feront faire des fours dans les différents quartiers au nombre qu'ils jugeront à propos, 17 mai, 1709. — Déclarations pour la culture des terres et les semences de la présente année, 11 juin 1709 ; — pour faire par des commissaires la visite des grains chez les particuliers et les marchands ; — pour interpréter celle du 20 juillet concernant les blés de la récolte présente, en laissant aux propriétaires ou fermiers la faculté de faire leur déclaration à mesure qu'ils font leur récolte, sans attendre qu'elle soit entièrement achevée ; exemptant même, sur la nouvelle que la récolte a été assez bonne en Guienne, les habitants de cette province, de l'obligation de la déclaration de leurs nouveaux grains, qui n'avait été portée que pour assurer les semences ; — pour laisser entièrement libre le commerce des grains et farines entre toutes les villes et provinces du royaume, sans qu'il soit

nécessaire d'en donner avis à l'administration ; — pour contraindre à semer en blé cet automne, sans attendre les semailles en orge au printemps prochain, les fermiers et laboureurs qui ont fait le projet de garder leurs blés de semence, afin de les vendre plus cher actuellement, même et surtout les blés propres à être semés, que les propriétaires leur auront fournis, 8 octobre 1709 ; — pour interpréter la déclaration du 11 juin, dont un article laissait l'option aux censitaires des seigneurs de s'acquitter en argent ou en blé des années précédentes, option qui dans la circonstance présente où le blé est si cher porterait un préjudice considérable aux seigneurs, en ce que ce serait les censitaires et non pas eux qui bénéficieraient de cet avantage. — Arrêt du Parlement portant défense à tous officiers, tant de Sa Majesté que des seigneurs hauts-justiciers de faire aucun trafic et marchandise de grains de toute nature ; autre arrêt servant de règlement général pour le payement des cens et redevances dues en grains et autres espèces, rendu en exécution de la déclaration du Roi sur les plaintes des seigneurs et propriétaires de cens et redevances en grains ; le Parlement fixe pour tout le ressort le prix, pour cette année, des mesures de grains de chaque pays, destinées à acquitter les redevances. — Édit qui oblige les étrangers et les bâtards établis dans le royaume de prendre des rentes créées au denier vingt, en conséquence des lettres de naturalité accordées ou envoyées à ceux qui y sont établis depuis l'année 1660, et des lettres de légitimation accordées à tous les bâtards ; — qui crée des rentes pour l'affranchissement de la capitation ; — qui renonce au cinquième des parts de prise que les corsaires feront sur les vaisseaux ennemis, dans l'objet de les intéresser encore davantage à leur courir sus. — Édit portant création d'un office de capitaine des quais, port et havre de la ville de Bordeaux, juillet 1709. — Lettre écrite par Mgr de Pontchartrain aux officiers de l'amirauté de Bordeaux pour les informer qu'il vient d'être accordé des passeports aux navires portugais pour venir en droiture dans les ports de France avec des équipages de leur nation, et y faire le commerce avec la même liberté que les Hollandais. — Avis de MM. de la Faculté de médecine de Bordeaux sur les qualités de l'asphodèle, avec la manière de la préparer pour faire du bon pain (1709). — Arrêt du Parlement portant règlement pour la subsistance des pauvres dans chaque paroisse. — Édit qui offre aux acquéreurs des lettres de noblesse créées par les édits de mars 1696 et mai 1702 trente mille livres de rentes 5 % pour être réparties entre eux, ou leurs veuves et leurs enfants, moyennant le paiement comptant dans un mois, du capital des rentes que chacun aura prises sur le pied du denier vingt de la jouissance actuelle, janvier 1710. — Déclarations pour presser la rentrée des droits d'amortissement et de franc-fief, et celle du droit annuel (la paulette) dû par les officiers de judicature pour conserver dans leurs familles l'hérédité de leurs charges. — Édit pour obliger les marchands de vin en gros à prendre des lettres au grand sceau pour exercer ladite permission. — Édit qui confirme les possesseurs des îles et îlots le long de la mer, en payant par eux immédiatement une année de revenu. — Arrêt du Parlement servant de règlement pour la levée des récoltes et le payement des dîmes. — Déclaration du Roi pour que les contestations concernant la perception des contrôles des actes des notaires et autres, soient portées devant l'intendant pour en connaître sommairement, et sans frais. — Édit pour le dédoublement des octrois de toutes les villes, dont l'adjudication devra être incontinent donnée par les intendants, et le prix de l'adjudication versé au trésor, pour tenir lieu d'un don gratuit pareil à celui que les villes donnèrent pour soutenir la guerre terminée par le traité de Ryswick. — Édit qui répartit entre les sujets du Roi qui ont fait des profits considérables dans les fermes, une somme de 125,000 livres de rentes 5 % dont le capital devra être payé par eux à la première réquisition, octobre 1710. — Déclarations : pour la suppression des billets de monnaie ; — pour la levée du dixième des revenus du royaume par toute personne, même les apanagistes et engagistes (14 octobre 1710), et ordonnance de l'intendant Lamoignon de Courson, pour hâter, en exécution de la déclaration du Roi, l'affirmation par les habitants de Bordeaux des maisons, biens et emplacements qu'ils possèdent dans ladite ville et faubourgs. — Édits et déclarations portant suppression, ou réunion moyennant finances de beaucoup d'offices créés moyennant finances l'année précédente, 1709, aliénation du contrôle des actes, etc… — Déclarations concernant les offices de gouverneurs, lieutenants de Roi et majors des villes ; — portant création de 500,000 livres de rentes sur les recettes générales ; — portant réunion à la Cour des Aides de Bordeaux des deux offices de présidents et des six offices de conseillers créés par l'édit de septembre 1708, lesquels n'avaient encore été levés par personne ; la Cour des Aides les achète au Roi pour 175,000 livres. — Énumération détaillée des matières de compétence de la Cour des Aides, et confirmation de tous ses privilèges ; — créant 500,000 livres de nouvelles rentes à répartir contre payement immédiat du capital, entre les officiers de judicature, finances et autres, leurs veuves et leurs enfants, leur permettant d'emprunter pour lever lesdites rentes ; — concernant la police et la discipline ecclésiastique, en conformité des remontrances de l'assemblée générale du clergé, tenue cette année à

Paris ; — créant 15,000 livres de rentes à répartir contre payement immédiat, entre les officiers vétérans des cours et juridictions, et les veuves d'officiers décédés revêtus de leurs offices. — Arrêt du Parlement qui règle les journées de manœuvres dans les graves, Montferrand, les palus et l'Entre-deux-Mers à 10 sous pour bêcher, biner et tiercer, et 8 sous pour tous les autres travaux ; dans les palus le long de la Garonne, à 9 sous pour bêcher et biner, et a 8 sous pour tous les autres travaux dans les côtes de l'Entre-deux-Mers et le plat pays au delà, 20 mars 1711. — Acte passé au Parlement d'Angleterre qui révoque celui qui a été passé la troisième et la quatrième année du règne de Sa Majesté Britannique, qui défendait tout commerce avec la France : pendant la présente guerre, le transport des vins de France en Angleterre et en Irlande par vaisseaux des nations qui sont en paix avec Sa Majesté, sera autorisé, pourvu qu'aucun de ces vaisseaux ne se charge des vins de France avant de prendre en Angleterre des marchandises anglaises de celles qui sont de contrebande en temps de paix, pour les porter et débiter en France.

C. 3787. (Registre.) — In-4°, imprimé, relié, 183 pièces, papier.

1711-1715. — Recueil d'arrêts, édits, déclarations, arrêts du Parlement, ordonnances des intendants de Bordeaux et des jurats, de la collection de l'Intendance. — Déclaralion du Roi pour l'exécution des arrêts du Conseil qui ont défendu l'entrée dans le royaume des marchandises étrangères venant des pays avec lesquels la France est en guerre, 21 avril 1711. — Arrêt du Parlement servant de règlement général pour les prisons de la conciergerie du palais, et celles des juridictions du ressort ; — autre arrêt qui règle les droits de l'exécuteur de la haute justice ; — autre, sur les moulins et la disposition de l'orifice par où passe la farine ; point carré et point rond ; — autre qui enjoint aux curés de publier aux prônes des messes paroissiales les édits de Henri II et Henri III contre les filles et femmes qui cèlent leur grossesse. — Déclaration du Roi portant, à la requête de l'assemblée du clergé de France, que l'impôt du dixième du revenu des biens ne s'applique pas aux biens ecclésiastiques, non plus qu'à ceux des fabriques, fondations et hôpitaux ; — portant prorogation pendant cinq ans des droits du doublement des péages et tonlieus ; — portant création de cent nouvelles lettres de noblesse et rappelant qu'en 1696, il avait été anobli le nombre de cinq cinq cents personnes, et en 1702, deux cents dont la moitié seulement avait reçu des lettres ; le tout à charge de payer au Trésor les sommes qui seront spécifiées ; — concernant les anciens engagistes du domaine, qui seront tenus de payer par forme de confirmation le sixième en plus des sommes qu'ils ont payées pour l'acquisition desdits domaines et justices. — Arrêt du Conseil attribuant à l'intendant de Courson le jugement des saisies faites par les commis du pied-fourché aux barrières de Bordeaux, lesquelles saisies sont cassées généralement par les juges supérieurs qui font encore décréter les commis. — Déclaration renouvelant les défenses de tuer les agneaux hors du temps et des lieux établis portées par l'arrêt du 5 novembre 1710 qui avait eu en vue de rétablir l'espèce ovine considérablement diminuée par la mortalité de l'hiver de 1709. — Cassation réciproque par la Cour des Aides et le Parlement de leurs arrêts respectifs sur la profession de courtier comme rendus par juges incompétents, chacun prétendant être le juge légitime. — Code du service de la garde-côte, en cinq chapitres : de la justice de guerre, des peines, des amendes, des revues et du partage du dixième des débris et naufrages, 2 mai 1712. — Arrêt du Parlement qui condamne au feu un libelle intitulé : *Réflexion sur un écrit ayant pour titre : Mémoire de Mgr. le Dauphin pour notre Saint-Père le Pape, imprimé par ordre exprès de Sa Majesté avec une déclaration du P. Quesnel sur ce mémoire.* — Arrêt célèbre du Parlement rendu contre une Irlandaise qui avait accusé un bourgeois de Bordeaux de polygamie, sous prétexte d'un prétendu mariage fait en Irlande. — Traité de suspension d'armes entre la France et l'Angleterre, 19 août 1712. — Édit qui confirme les gardes et dépositaires des Archives près les cours supérieures dans les fonctions de leurs charges. — Ordonnance de Courson convoquant les assemblées des paroisses à l'effet de s'entendre sur la quantité des grains de semences à prendre dans les greniers faits par l'ordre du Roi, et ce qu'elles veulent en prendre en payant argent comptant, comme ce qu'elles désirent en prendre à crédit, septembre 1712. — Édit créant 50,000 livres de rente au denier vingt-cinq, pour être le capital levé par les subdélégués des intendants, créés en avril 1704, en forme et en remplacement du supplément de finance d'achat de leurs fonctions dont ils auraient été tenus. — Autre édit qui attribue 200,000 livres de taxations fixes et héréditaires au denier vingt à tous les officiers comptables du Royaume, et à leurs contrôleurs. — Arrêt du Parlement portant défense d'aller arrêter et retenir le poisson frais à la Teste et autres ports circonvoisins sur la petite mer d'Arcachon, et ordonnant que ledit poisson sera porté à Bordeaux pour y être vendu aux termes du statut. — Renonciations du roi d'Espagne à la couronne de France, de monseigneur le duc de Berry et de monseigneur le duc d'Orléans à la couronne d'Espagne, et les lettres patentes de Sa Majesté du mois de mars 1713, qui admettent les

renonciations ci-dessus, et révoquent les lettres patentes du mois de décembre 1700. — Traité de paix et de commerce, navigation et marine entre la France et l'Angleterre conclu à Utrecht le 11 avril 1713. — Traité de paix et de commerce et navigation entre la France et les états généraux des Provinces-Unies, conclu à Utrecht, le même jour. — Traité de paix entre la France et le Portugal. — Traité de paix entre la France et la Prusse. — Traité de paix entre la France et la Savoie. — Lettres patentes du Roi portant établissement d'une Académie des belles-lettres, sciences et arts dans la ville de Bordeaux, Fontainebleau le 5 septembre 1712. — Déclaration qui unit des offices créés dans l'Amirauté de Bordeaux à l'office de lieutenant civil de ladite Amirauté. — Arrêt du Parlement faisant défense à toutes sortes de personnes de porter et de faire porter dans les paroisses de Preignac, Barsac, Bommes et Sauternes aucune sorte de vins ou vendanges des paroisses étrangères soit pour les mêler avec les vins de ces crus, soit pour les réexpédier à Bordeaux comme originaires de ces quatre paroisses. — Autre arrêt portant règlement pour le transport des vins et vendanges d'une paroisse à l'autre. — Déclaration qui attribue aux officiers de police de Bordeaux la connaissance des contraventions sur l'exécution concernant la livrée des domestiques. — Déclaration concernant la recherche de la noblesse ; les intendants en seront chargés. Édit qui confirme tous les particuliers qui ont été maires, consuls, jurats, dans les priviléges de noblesse. — Arrêt du Parlement qui condamne François Vigier, écuyer, sieur de Durefort à avoir la tête tranchée (1714), Montesquieu, président. — Lettres patentes portant établissement d'un hôpital pour les enfants trouvés de la ville de Bordeaux, avril 1714. — Édit qui admet à la succession de la couronne, M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse au cas que la Maison de Bourbon se trouve sans aucun prince légitime pour succéder. — Arrêt du Parlement qui ordonne que les habitants des paroisses du diocèse, possesseurs des terres, vignes et autres héritages sujets au droit de dîme, seront tenus d'avertir à l'issue des messes paroissiales, du jour qu'ils voudront couper leurs grains et vendanger leurs vignes. — Confirmation par le Parlement afin de l'étendre à tout le ressort, d'un règlement porté par les jurats pour la ville et la banlieue sur la défense d'en emporter le bois de noyer devenu si rare depuis la perte générale de ces arbres pendant l'hiver de 1709. — Arrêt qui déclare le feu sieur de Journiac, nouveau converti, être mort coupable du crime de relapset condamne et éteint sa mémoire. — Arrêt du Conseil qui décharge de tout droit l'entrée des moutons étrangers, et de tout droit de domaine, et péage ceux qui auront été élevés dans le Royaume. — Édit portant suppression du doublement des droits de péages. — Défense prorogée pour deux ans aux Religionnaires d'avoir des armes chez eux ; — portant suppression des offices des maires, lieutenants de maires et autres officiers des hôtels de ville créés par édits antérieurs en vue de se procurer des ressources pendant la guerre, et rétablissant les villes et communautés dans le droit d'élire leurs magistrats municipaux, septembre 1714. — Déclaration portant défenses de porter ou allumer du feu dans les forêts, landes et bruyères, et qu'à un quart de lieue d'icelles ; l'incendie prémédité sera puni de mort (13 novembre 1714) ; — lettres d'érection de la baronnie de Frontenay (Deux-Sèvres) en duché-pairie sous le nom de Rohan-Rohan, en faveur d'Hercule de Rohan, (octobre 1714). — Édit qui ordonne que les droits seigneuriaux dus dans les justices et seigneuries aliénées par Sa Majesté, seront perçus à son profit, nonobstant l'aliénation qui en a été faite. — Déclaration portant continuation de la levée et perception de la capitation et du dixième que le Roi aurait cependant désiré supprimer si les charges de l'État l'avaient permis (1713). — Autre déclaration portant qu'elle sera levée sur toutes sortes de personnes. — Déclaration concernant les Jésuites. — Édit portant règlement sur les tailles, suppression générale tant des anoblissements par lettres que des privilèges de noblesse attribués depuis le 1er janvier 1689 aux offices soit militaires, soit de judicature, police et finance, révocation de tous les privilèges et exemptions aussi attribuées aux offices créés depuis le même temps dont la première finance est au dessous de la somme de 10,000 livres, et suppression des offices de subdélégués dans les intendances, ensemble de toutes les charges créées dans les Élections depuis ledit 1er janvier 1689, donné à Versailles au mois d'août 1715 et enregistré le 5 septembre au Parlement de Bordeaux.

C. 3788. (Registre.) — In-4°, imprimé, relié, 316 pièces, papier.

1715-1720. — Recueil d'arrêts, édits, déclarations et ordonnances de la collection de l'Intendance. — Copie manuscrite du testament du feu Roi ainsi que de ses deux codicilles. — Cérémonies touchant les funérailles des Rois de France. — Cérémonie de la première séance du Roi dans son lit de justice, 12 septembre 1715, avec un tableau des places de la Cour à cette séance. — Déclaration du Roi portant établissement de plusieurs conseils pour la direction du royaume ; — portant qu'en attendant la majorité de Sa Majesté tous les états et ordonnances de fonds et dépenses seront signés et arrêtés par M. le duc d'Orléans, Régent ; — portant règlement pour le Conseil du dedans du royaume ; — ordonnant l'enregistrement au Parlement de Bordeaux de l'arrêt du Parlement de Paris,

qui a déclaré M. le duc d'Orléans, Régent de France pendant la minorité de Sa Majesté. — Lettre écrite par le Régent à M. de Courson, intendant de Guienne, lui faisant part de sa volonté de rétablir l'ordre dans la régie et le recouvrement des impôts, et d'arrêter le cours excessif des frais qui sont faits aux taillables, 4 octobre 1715. — Édit portant réduction au denier 25 des rentes créées sur les tailles au denier 12, condition trop avantageuse aux preneurs qui avait ruiné le crédit de celles sur l'hôtel de ville. — Édits de diminution des espèces. — Lettres patentes sur arrêt, portant règlement entre le Parlement et la Cour des Aides de Bordeaux sur le différend intervenu entre ces deux juridictions pour savoir à laquelle les affaires de la compagnie des courtiers de Bordeaux devaient appartenir. — Ordonnance de M. de Courson pour faire présenter par les officiers de guerre, marine, et autres, au visa de l'intendant les billets dont ils sont porteurs des trésoriers de l'extraordinaire des guerres, ou des ordonnances des intendants sur iceux. — Ordonnance du Roi servant de règlement pour le Conseil du commerce. — Déclaration portant que les soldats qui auront quitté le service par congé ou réforme seront exempts de taille pendant six ans. — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant la suppression de feuilles imprimées à Rome, et qui se répandraient certainement en France, sur les droits du Saint-Siège en Sicile, dans lesquelles ceux des souverains et les maximes les plus inviolables de la France sont attaqués ouvertement, comme l'affirmation que tous les décrets émanés de la Cour de Rome auraient force de loi dans tous les États catholiques, sans le secours ou l'autorisation de la puissance séculière ; ainsi la belle *In cœna Domini* qui n'a jamais été reçue en France y aurait néanmoins, selon Rome, force de loi. — Déclaration du Roi qui défend à tous ses sujets le commerce de la mer du Sud, à peine de mort, en conformité des articles du traité d'Utrecht. — Défenses à tous officiers de finances ainsi qu'à tous traitants qui ont fait des affaires depuis l'année 1689, de quitter leurs maisons, sous peine de la vie, sans congé exprès et par écrit de Sa Majesté jusqu'à la constitution de la Chambre de justice (1716). — Edit portant établissement de cette chambre. — Lettre écrite par le Conseil du dedans du royaume à M. de Courson, intendant de Bordeaux pour lui prescrire de la part du Régent de dissiper les assemblées des Religionnaires qui se sont reformées dans la province (avril 1716). — Lettres patentes sur arrêt concernant la juridiction des juges consuls de Bordeaux (21 mai 1716). — Lettres patentes portant privilège au sieur Law et sa compagnie d'établir une Banque générale, et de stipuler en écus de banque, qui étant toujours du même poids et du même titre ne pourront être sujets à aucune variation, le tout sous l'inspection et le contrôle d'un conseil de surveillance nommé par le gouvernement, (2 mai 1716). — Édit qui ramène au denier vingt-cinq toutes les rentes qui avaient été créées à un taux supérieur ; conversion en 4 %. — Lettres patentes sur la liberté du commerce de Guinée. — Edit portant établissement d'une généralité et d'un Bureau des Finances à Auch par distraction et désunion de la ville de Bayonne, pays de Labour, pays de Soule, Élection des Lannes, pays de Marsan et Bigorre de la généralité de Bordeaux et des Quatre-Vallées, le Nébouzan, les Élections d'Astarac, d'Armagnac, de Comminges, de Rivière-Verdun, et de Lomagne, de la généralité de Montauban (1716). — Ordonnance du juge de Saint-Seurin, Caudéran, le Bouscat et Villenave portant qu'à l'occasion de la procession pour demander la pluie, et de la cérémonie de mouiller la verge de Saint-Martial qui est conservée dans la collégiale de Saint-Seurin-lès-Bordeaux, les cabarets seront fermés dans ce faubourg pendant les temps de la cérémonie, vu le tapage qui s'y est fait la dernière fois. — Ordonnance du Roi concernant les deuils et en réduisant la durée dans l'intérêt du commerce à la moitié du temps ordinaire. — Arrêt du Conseil qui confirme les ordonnances rendues par M. de Lamoignon de Courson, et en conséquence ordonne que les notaires de Bordeaux représenteront au fermier du contrôle leurs registres, minutes et répertoires à la première réquisition à peine de 200 livres d'amende pour chaque contravention ; casse et annule les délibérations et tout ce qui a été fait dans les assemblées tenues par les notaires depuis le 22 mars 1716, et ordonne qu'il sera procédé à l'élection de deux nouveaux syndics, en présence du subdélégué. — Lettres patentes portant commission de commandant en chef dans la province de Guienne pour M. le maréchal de Berwick. — Arrêt du Parlement condamnant à des peines diverses les nouveaux convertis de Clairac qui avaient tenu des assemblées illicites. — Lettres patentes contenant règlement pour la banque générale de Law. — Nouveau recueil de diverses lettres patentes, édits et déclarations des rois de France et d'Angleterre, avec divers arrêts, tant du Conseil d'État que du Parlement de Bordeaux, et autres titres concernant les principaux privilèges de la ville de Bordeaux, ses bourgeois et ses habitants, confirmés par lettres patentes du Roi Louis XV ; imprimé par ordre de MM. les maire et jurats, chez Guillaume Boude-Boe, imprimeur de l'hôtel de ville. — Édit de Philippe le Bel (appelé la Philippine) déterminant les limites de la banlieue de Bordeaux et de son territoire ; — lettres patentes de Charles VII, contenant des articles du traité intervenu lors de la reddition de la Guienne ; lettres de Henri II contenant les privilèges

de la ville après la répression de la sédition dans laquelle avait été tué Moneins, lieutenant du Roi au pays de Guienne, et rendant à la ville ses revenus et son administration, avec l'exemption de toutes tailles, la permission aux bourgeois non nobles d'acquérir des fiefs nobles, et le droit d'empêcher depuis les vendanges jusqu'après Noël la descente devant Bordeaux des vins récoltés dans le haut pays au-dessus de la ville de Saint-Macaire sans que jamais, pour quelqu'occasion que ce soit, ils puissent entrer dans Bordeaux ; prohibition d'ailleurs générale pour tout vin qui n'est pas de la sénéchaussée ; — sentence de laquelle appert que les commissaires sur les francs-fiefs ont tenu exempts de leur commission les bourgeois de Bordeaux ; — lettres patentes de François II restituant aux maire et jurats la justice criminelle dans la ville ; — lettres patentes de Charles IX leur rendant la garde des clés de la ville qui depuis la sédition de 1548, avaient été remises à un capitaine du Château-Trompette ; — lettres patentes d'Henri IV rendant aux maire et jurats toute la juridiction de police de la ville et banlieue ; mêmes lettres de Louis XIII et de Louis XIV. — Lettre du duc de Noailles à Lamoignon de Courson pour démentir le bruit qu'on a semé dans la province de la prochaine suppression de la capitation et du dixième : « avant de pouvoir supprimer une « pareille source de revenus, il faut avoir payé les dettes « de l'État, ou se résigner à faire banqueroute » (1717). — Déclaration du Roi portant suppression des quatre sols pour livre sur tous les droits des fermes générales et particulières. — Arrêt du Conseil qui ordonne que les billets de la Banque générale établie par les lettres patentes des 2 et 20 mai dernier (1717) seront reçus comme argent pour le paiement de toutes les espèces de droits et d'impositions dans toutes les caisses publiques. — Édit portant retour à l'ordre qui s'observait avant 1690 dans l'administration de toutes les villes et communautés du royaume, par la suppression simultanée de toutes les charges de magistrature municipale créées sous différents noms, dans un intérêt financier, par Louis XIV. — Lettres patentes portant autorisation du règlement fait par Sa Majesté, concernant les négociants qui feront équiper dans les ports du royaume des vaisseaux pour les voyages de long cours, lesquels seront obligés d'y embarquer des aumôniers lorsque les équipages seront de quarante hommes et plus. — Édit qui révoque celui de juillet 1714 et la déclaration du 25 mai 1715 par laquelle, en cas d'extinction de la maison de Bourbon, le duc du Maine et le comte de Toulouse seraient appelés à la couronne ; les considérants de cet édit de révocation portent que *si la nation française éprouvait jamais le malheur que la maison régnante fût anéantie, ce serait à la nation même, et à personne autre, qu'il appartiendrait de le réparer par la sagesse de son propre choix, la couronne n'étant au Roi que pour le bien et le salut de l'État, et l'État, par conséquent, aurait seul le droit d'en disposer.* — Lettres patentes sur arrêt renvoyant les corps des métiers qui se mêlent de passer des inspections chez les marchands, au gouvernement intérieur de leurs corporations, qui est la seule chose que les statuts de chacune autorise. — Arrêt du Conseil portant que les monastères et communautés de filles seront tenus de rapporter dans les trois mois par devant les archevêques, évêques, et les intendants des provinces, les titres de leur fondation et dotation, les lettres patentes de leur établissement, un état de leurs revenus, de leurs charges et dettes, ensemble les comptes de la recette et dépense rendus pendant les dix dernières années, 31 juillet 1717 ; étant à craindre que la plupart de ces maisons ne puissent plus se soutenir soit par le dépérissement des biens de leur fondation, soit par les amortissements qu'elles ont été obligées de payer pendant les deux dernières guerres, soit par le nombre excessif des filles qu'elles ont reçues. — Ordonnance de la mairie fixant le tarif des charrois, à proportion de la distance des lieux dans l'intérieur de la ville ; — autre ordonnance sur le prix du passage de Bordeaux à la Bastide. — Édit de suppression de l'imposition du dixième des revenus, des biens-fonds ; — déclaration portant établissement d'une loterie pour le remboursement des billets de l'État ; — lettres patentes instituant une compagnie de commerce sous le nom de Compagnie d'occident. — Déclaration du Roi concernant la noblesse ; il n'en sera plus exigé que la possession centenaire. — Mémoire du Parlement de Bordeaux du 7 mai 1718, conforme aux remontrances faites au Roi le 19 avril au sujet des lettres patentes portant confirmation de l'hôpital Saint-André, dans lequel, revendiquant contre les jurats la police et l'administration de cet hôpital, il avance que l'hôpital municipal fondé par Vital Carles en 1390 n'existe plus, et que le seul fondateur de l'hôpital général actuel est le président Boyer qui en a par testament réglé l'administration en la confiant à l'official, au chantre de Saint-André et à deux commissaires du Parlement ; le syndic de l'hôpital ancien n'étant nommé que le dernier, pour régisseur des revenus de l'hôpital général. — Arrêt du Conseil ordonnant à tous les possesseurs de domaines et autres droits domaniaux soit par engagement, soit à titre de propriété incommutable de rapporter leurs titres par devant l'Intendant. — Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice tenu par le Roi aux Tuileries le 26 août 1718. — Arrêts des Parlements de Paris, Rouen, Bretagne, Provence, etc., portant condamnation de mandements, livres et libelles relatifs à la constitution *Unigenitus.* — Arrêts du Parle-

ment de Bordeaux : — qui fait défense de recevoir, imprimer, publier aucune bulle ou bref de Rome, sans lettres patentes du Roi, registrées en Parlement ; — qui ordonne la suppression d'un décret de l'inquisition portant condamnation de quelques écrits relatifs à la bulle ; — qui déclare y avoir abus dans les *Lettres apostoliques* publiées à Rome sur l'obéissance due à la même constitution — qui déclare y avoir abus dans les mandements des évêques de Saintes, d'Aire et de Limoges (1716-1718), ainsi que dans celui de l'évêque de Tulle. — Publication par ordre du Roi de lettres du prince de Cellamare, ambassadeur du roi d'Espagne en France, écrites au cardinal Alberoni, qui découvrent une conspiration tramée par ledit ambassadeur pour faire une révolution en France. — Déclaration (manuscrite en copie) du roi d'Espagne, et manifeste français publié à Bordeaux sur les sujets de rupture entre la France et l'Espagne. — Arrêt du Parlement de Bordeaux portant suppression de l'écrit qui a été répandu sous le nom de *déclaration faite par le roi catholique* le 25 décembre 1718. — Ordonnance du Roi, en placard, portant déclaration de guerre contre l'Espagne, 9 janvier 1719. — Arrêt du Parlement de Bordeaux qui fait défense à tous abbés et supérieurs de toutes les communautés religieuses du ressort de ladite cour, de donner ni accorder permission à aucun de leurs religieux pour sortir du Royaume (aller à Rome aux chapitres généraux convoqués) sans une permission expresse du Roi, et par écrit. — Lettre du Roi au maréchal de Berwick commandant les armées françaises en Espagne au sujet de l'écrit intitulé : *Déclaration de Sa Majesté Catholique,* et annonçant qu'il ne fait pas la guerre à ce prince, mais à son ministre Alberoni. — Arrêt du Parlement de Bordeaux qui supprime l'écrit intitulé : *Déclaration de Sa Majesté Catholique au sujet de la résolution qu'elle a prise de se mettre à la tête de ses troupes, pour favoriser les intérêts de Sa Majesté Très-Chrétienne, et à la Nation Française.* — Déclaration qui impose un silence général sur la matière de la constitution *Unigenitus.* — Édit pour la déclaration de navigabilité de la rivière le Drot, (juillet 1719) depuis le pont de Coze jusqu'à la Garonne ; tarif des droits de navigation établis. — Arrêt du Conseil qui ordonne le remboursement de toutes les rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville de Paris au moyen du prêt de douze cent millions de livres à constitution de rente 3 0/0 que fait au Roi la Compagnie des Indes ; — autre arrêt qui ordonne la réunion générale de tous les domaines, justices, seigneuries et autres droits domaniaux aliénés par engagement ou à titre de propriété incommutable ; — autre arrêt concernant les billets de banque portant que le nombre des billets en circulation étant suffisant, il ne sera plus reçu au Bureau général de la Banque à Paris, aucune espèce d'or ou d'argent pour être convertie en billets de banque ; — autre, portant extinction et suppression à dater du 1er janvier 1720 de toutes les rentes assignées sur la ferme des greffes, etc. — autre, qui remet aux sujets du Roi les restes des impositions de toute nature, antérieures à la présente année, 1719 ; — autre qui ordonne que les billets de banque auront cours dans tout le royaume ; — autre, qui déclare déchus de la remise des restes ceux qui n'auront pas payé le courant des impositions de l'année 1719 avant le premier juillet 1720 ; — autre, concernant la Banque et la Compagnie des Indes, 23 février 1720 ; — autre, qui fixe à 500 livres les sommes que chaque personne, et communauté ecclésiastique peut garder en sa possession, 27 février. — Nombreux arrêts sur les monnaies. — Arrêt du Conseil établissant la situation de la Banque et de la Compagnie des Indes, 5 mars. — Déclaration concernant la vaisselle d'argent. — Arrêt du Parlement de Bordeaux qui ordonne à toutes sorte de personnes de faire porter aux marchés publics les blés et autres grains qu'elles ont dans leurs greniers, et qu'elles gardent sous le prétexte de la diminution de la monnaie. — Arrêt du Conseil réduisant le taux des actions de la Compagnie des Indes, et celui des billets de banque, aussitôt suivi d'un autre arrêt qui abolit le premier, et de deux autres établissant le compte de caisse de la Compagnie et celui des billets de la Banque, 12 juin 1720. — Ordre du Roi, sur ce qu'il a été informé que plusieurs sujets ayant fait dans ces derniers temps des fortunes considérables, ont placé leurs fonds à l'étranger dans des compagnies de commerce, ordonnant à ces particuliers de les retirer et de les faire revenir en France. — Ordonnance des jurats fixant le prix de la livre de bœuf à 14 sols, de mouton à 15 et de veau à 17 (19 août 1720). — Arrêt du Conseil, en placard, concernant le cours des billets de banque ; — autre arrêt concernant le remboursement des rentes constituées au profit de ceux dont les biens sont en régie pour fait de Religion. — Ordonnance des maire et jurats sur le nettoiement des rues de la ville. — Arrêt du Conseil au sujet de la peste de Marseille. — Arrêt du Conseil qui casse un arrêt du Parlement de Bordeaux, lequel, agissant comme en temps de disette quoique la récolte ait été abondante en Guienne, venait d'ordonner aux particuliers d'ouvrir leurs greniers au premier commandement des juges des lieux : précautions inutiles et de nature à alarmer les populations, sans motifs. — Arrêt du Conseil portant suppression des billets de banque au 1er novembre prochain, (10 octobre 1720) ; il en avait été émis pour deux milliards sept cents millions ; visa de Boucher, intendant de Bordeaux, en date du 15 octobre. — État des billets gravés ; — des billets imprimés, en conformité des arrêts qui en

ont autorisé l'émission. — État des billets brûlés en l'Hôtel-de-Ville de Paris par les commissaires du Conseil, Il en reste, au 10 octobre, pour un milliard neuf cent quatre-vingt-neuf millions.

C. 3789. (Registre.) — In-4°, imprimé, relié, 316 pièces, papier.

1720-1725. — Recueil d'arrêts, édits, déclarations, arrêts du Parlement, ordonnances de l'Intendant et des jurats, de la collection de l'Intendance. — Suppression des comptes en banque ; — nouveau délai accordé aux engagistes des domaines dont la réunion a été ordonnée déjà ; — ordonnance du maréchal de Berwick sur les précautions à prendre contre la peste du Languedoc ; on chasse tous les vagabonds dans leurs pays de naissance, on interdit l'importation de toutes étoffes et marchandises venant du Languedoc, et celles qui ont déjà été importées sont par l'ordre de Boucher, intendant, réunies dans un lazaret ; on met le Gévaudan en interdit ; la foire d'octobre de Bordeaux est remise au mois de mars de l'année prochaine, enfin, on lance une instruction générale sur les précautions à observer dans les provinces où il y a des lieux attaqués de la contagion, et dans les provinces voisines (1721). — Ordonnance des jurats pour les fêtes à donner à l'occasion du prochain séjour dans la ville de la princesse d'Orléans allant en Espagne, 6 décembre 1721. — Règlement général pour la liquidation de la Banque. — Autre ordonnance des jurats pour illuminer et tapisser à l'occasion du prochain passage de l'infante d'Espagne, allant à Paris. — Jubilé du pape Innocent XIII au commencement de son pontificat. — Arrêt du Conseil portant confirmations des privilèges des foires de Bordeaux ; vu la cessation de la peste, celle d'octobre se tiendra à l'époque habituelle. — Retour des créations et rétablissements d'offices, officiers municipaux et autres, prêt et droit annuel des charges de magistrature, vente de maîtrises ; nombreux arrêts de diminution d'espèces (1721-1724). — Retard du paiement de la capitation des nobles et privilégiés, qui attendent toujours une nouvelle remise. — Arrêt du Parlement interdisant les assemblées des villes et villages qui se réunissent pour délibérer sur les affaires publiques ; elle ne le pourront qu'en présence du juge ordinaire des lieux. — La ville de Bordeaux est autorisée à éteindre dans toute la généralité les droits attribués par une déclaration de l'année dernière aux courtiers-jaugeurs et aux inspecteurs aux boissons, en payant pendant six ans, par année, deux cent mille livres, dont la finance sera prise sur un octroi de deux sols pour livre qui est institué pour le temps de la ferme, et qui sera levé sur tous les droits établis sur les marchandises entrant ou sortant par les bureaux des Fermes. — Arrêt du Parlement de Bordeaux faisant défense à toute personne du pays de Labour d'injurier aucuns particuliers comme prétendus descendants de la race de Giezy, et de les traiter d'Agots, Cagots, Gahets ni Ladres, à peine de 500 livres d'amende ; ordonnant qu'ils seront admis dans les assemblées générales et particulières, aux charges municipales et honneurs de l'église, même pourront se placer aux galeries et autres lieux de ladite église où ils seront traités et reconnus comme les autres habitants des lieux, sans aucune distinction ; comme aussi que leurs enfants seront reçus dans les écoles et collèges des villes, bourgs et villages, et seront admis dans toutes les instructions chrétiennes indistinctement (9 juillet 1723). — Édit portant création de quatre millions de rentes viagères sur les tailles au denier 25. — Arrêts et édits pour procurer aux porteurs de certificats de liquidation un débouché sur d'autres valeurs, rentes perpétuelles et viagères sur la ville de Paris et sur les tailles, achat d'offices, etc. — Lettres du contrôleur général Dodun à l'intendant Boucher pour donner ses soins à la diminution du prix des marchandises qui est partout porté à un taux exorbitant. — Ordonnance des jurats taxant les vivres et marchandises nécessaires à la vie, 27 avril 1724. — Arrêt du Parlement, qui fixe le prix de la pierre et celui de la tuile et de la chaux, 5 mai 1724. — Arrêt de la Cour des Aides portant règlement sur l'entrée des vins dans la ville et faubourgs, afin de conserver le privilège des bourgeois et habitants de faire entrer leurs vins à l'exclusion de tous autres. — Arrêt du Parlement fixant les jours auxquels les foires de la Sauve seront tenues. — Déclaration du Roi concernant les Religionnaires, et renouvelant les anciennes, avec aggravation des peines en quelques cas. — Arrêt du Parlement qui casse un arrêt que la Cour des Aides avait pris dans lequel elle avait, sans compétence, fait un règlement sur l'entrée des vins dans la ville. — Condamnation par arrêt du Parlement de Paris d'un livre soutenant les principes les plus opposés à la doctrine de la France ; l'infaillibilité des Papes dans les décisions sur les matières de foi, leur pleine puissance, leur souveraineté sur toute l'Église, leur supériorité sur les Conciles généraux, leur empire sur les évêques qui selon l'auteur tiennent du Pape leur pouvoir et non pas immédiatement de J.-C. même. — Lettres du contrôleur général à l'intendant sur la diminution du prix des espèces et l'effet qu'on en a attendu sur la diminution du prix des marchandises. — Jubilé universel du Pape Benoît XIII. — Arrêt du Parlement rendu en conformité de l'ordonnance concernant les registres des baptêmes, mariages et sépultures qui doivent se faire

par les curés dans toutes les paroisses du ressort, et ceux qui doivent être remis aux greffes des lieux (26 janvier 1725). — Arrêt du Conseil interdisant à partir de sa publication, la plantation de nouvelles vignes dans la généralité sans une permission expresse de S. M. et sur avis de l'intendant. — Déclaration concernant le décanat des conseillers du Parlement de Bordeaux ; — autre, pour lever le cinquantième du revenu des biens pendant douze années, et ordonnance de l'intendant.

C. 3790. (Registre.) — In-4°, imprimé, relié, 114 pièces, papier.

1725-1730. — Recueil d'édits, etc., de la collection de l'Intendance. — Déclaration concernant les réfugiés français qui reviennent des pays étrangers (1725). — Exposition de ce que le Roi a déclaré de ses intentions dans son Conseil d'État, tenu le 16 juin 1726. — Édit portant suppression de plusieurs offices dans les généralités de Bordeaux, Auch et Montauban. — Ordonnance pour l'établissement de six compagnies de cadets de cent gentilshommes chacune. — Déclaration portant suppression de la perception du cinquantième. — Ordonnance portant défense rigoureuse à tous supérieurs et supérieures de couvents de recevoir à l'avenir dans leurs maisons des enfants des juifs, sous prétexte de religion, avant l'âge de douze ans, même s'ils demandaient eux-mêmes à y entrer. — Ordonnance, contre-signée du duc de Duras, commandant en chef dans la province, pour dissiper les assemblées des nouveaux convertis. — Déclaration concernant les taillables qui exploitent des biens dans différentes paroisses d'une même Élection. — Privilèges des habitants de Saint-Macaire, en trente-six articles, et lettres-patentes de confirmation des mois de janvier 1386, août 1609, novembre 1615 et juillet 1685. Copie de l'arrêt rendu au Grand Conseil le 7 juillet 1534, en faveur des habitants, qui sont maintenus dans leurs privilèges de faire entrer et débiter leurs vins dans la paroisse Saint-Michel de Bordeaux. — Déclaration qui renvoie aux Cours des Aides les instances judiciaires concernant l'usurpation du titre de noblesse. — Arrêt du Conseil qui ordonne qu'il sera bâti sur le port de Bordeaux des maisons de façades uniformes, et qu'on formera une place au milieu de laquelle sera élevée la statue équestre du Roi (février 1730).

C. 3791. (Registre.) — In-4°, relié, imprimé, 55 pièces, papier.

1732-1735. — Recueil d'édits, etc… de la collection de l'Intendance. — Règlement pour la Chambre de la Tournelle du Parlement de Bordeaux. — Mandement de l'archevêque Fr. Honoré de Maniban concernant les fêtes de son diocèse. — Ordonnance du Bureau des Finances sur le pavage de la ville. — Condamnation de plusieurs libelles. — Arrêt du Conseil qui maintient la Table de Marbre de Bordeaux dans le droit de ressort pour les appellations des jugements émanés des justices seigneuriales en matière d'Eaux et Forêts. — Ordonnance des maire et jurats convoquant au feu de joie qui sera fait à l'occasion de la pose des médailles dans le fondement du piédestal de la statue équestre de S.M. toute la milice de la ville, 7 août 1733. — Édit portant création de rentes viagères en forme de tontines. — Déclaration pour la levée du dixième. — Arrêt du Conseil enjoignant à la quantité de juifs avignonais, tudesques ou allemands qui se sont établis sans autorisation dans la ville de Bordeaux, d'en sortir eux et leurs familles sans aucun délai (1734). — Règlement entre la Cour de Parlement et la Cour des Aides. — Ordonnance concernant les milices. — Arrêt du Conseil concernant le délestage devant Bordeaux.

C. 3792. (Registre.) — In-4°, imprimé, relié, 48 pièces, papier.

1731-1732. — Recueil d'édits, etc., de la collection de l'Intendance. — Arrêts de suppression d'imprimés et de libelles : *Lettre de M. l'ancien évêque d'Apt, Mandement de l'archevêque d'Embrun, Nouvelles ecclésiastiques, Avis aux Fidèles, Mandement de l'évêque de Laon, Instruction pastorale de l'archevêque de Paris, Lettre à M. de Combabesousse, conseiller au Parlement de Bordeaux, Seconde et troisième lettre de M. l'abbé de Lisle sur les miracles de M. de Paris, Mémoire touchant l'origine et l'autorité du Parlement de France, appelé judicium Francorum.* — Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice tenu par le Roi au château de Versailles le 3 septembre 1732.

C. 3793. (Portefeuille.) — Imprimés, 24 pièces, papier.

1656-1744. — Arrêts, déclarations, édits, mandements, etc., de la collection de l'Intendance. — Remontrances du clergé de France (1656), faites au Roi, la Reine mère présente, et présentées par Gondrin, archevêque de Sens, assisté du cardinal Mazarin et de tous les archevêques et agents généraux de l'Assemblée, pour protester contre l'effet d'une déclaration du 21 mai 1652, qui aurait rétabli les Religionnaires dans toute la jouissance de l'Édit de Nantes, et autorisé le relèvement de quantité de temples ; mention des subsides considérables envoyés par la ville de la Rochelle aux Vaudois du Piémont. — Édit portant pouvoir (1667) aux villages et communautés laïques

de rentrer dans leurs usages et communaux aliénés ou usurpés depuis 1620 par l'effet des guerres civiles : ordonnance conforme de l'intendant Pellot qui fixe à dix ans, en dix paiements égaux, le remboursement par les communes aux acquéreurs de bonne foi ; mais cet édit reste sans effet (Voir C. 3794). — Arrêt du Conseil (1668) ordonnant par les officiers de la Cour de la Bourse de Bordeaux la représentation des titres en vertu desquels ils exercent, ou sont censés exercer la juridiction sur les ports, péages et rivières. — Arrêt du Conseil (1685), suivi de l'ordonnance de l'intendant Faucon de Ris, qui déboute les jurats de Bordeaux et les habitants de Libourne, Blaye et plat pays bordelais de la prétention qu'ils émettaient de faire sortir de la ville de Bordeaux du sel sans payer aucun droit. — Lettre du roi Louis XIV (1688) adressée au Cardinal d'Estrées chargé à Rome des affaires de France avec ordre d'en laisser au Pape une copie. Sa Sainteté refuse de donner audience à l'ambassadeur du Roi, marquis de Lavardin, d'envoyer les bulles aux évêques nommés par le Roi à nombre d'évêchés vacants, et surtout depuis la Déclaration du clergé de France en 1682, use envers le Roi de France de procédés indignes, dont la conséquence va être l'entrée en Italie d'une armée française. — Arrêt du Conseil (1693) portant règlement général pour les fonctions, rang et séances des maires des généralités de Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Montauban. — Remontrances du Parlement de Bordeaux (1720) sur la réduction des rentes, par laquelle une partie des sujets est privée en un seul jour des trois cinquièmes de ses revenus ; sur l'agiotage de la monnaie de papier, la cherté excessive des denrées, et l'intérêt abaissé au denier cinquante. — Mandement de l'évêque de Bazas, Edme Mongin, sur la naissance du Dauphin (1729). — Prospectus de *l'Histoire des Révolutions d'Espagne,* par le P. Joseph D'Orléans ; les souscriptions sont de douze livres (1734). — Liste des promotions de 1734, de lieutenants généraux jusque et y compris le grade de colonel. — Recueil des arrêts du Conseil et ordonnances des intendants, pour les réparations et entretien des chemins dans l'étendue du diocèse de Nîmes (1744).

C. 3794. (Portefeuille.) — Imprimé, 58 pièces, papier.

1649-1781.— Arrêts, déclarations, édits, mandements, etc., de la collection de l'Intendance. — *La magnifique entrée* de la reine d'Espagne, fiancée de Philippe IV, et du Roi de Hongrie son frère, dans la ville de Milan (1649). — Déclaration par forme d'amendement à l'édit de 1667 qui n'avait pas pu être exécuté, sur la remise en possession par les communes, contre indemnité aux acquéreurs, de leurs communaux aliénés pendant les guerres ; il se trouve à la fin que les communes ne rentrent pas en possession, que les acquéreurs conservent leurs fonds, et que l'État, pour les maintenir en possession, lève sur eux un tant pour cent supplémentaire au prix d'acquisition primitif. (1677). — Relation de ce qui s'est passé à l'Université de Paris, le 8 octobre 1688, et des mesures prises par le Roi afin de mettre le royaume à couvert des procédures injustes de la Cour de Rome, avec un exemplaire de la lettre du Roi au duc d'Estrées à Rome, Acte d'appel au futur concile interjeté par le procureur général du Parlement de Paris, au sujet de la bulle concernant les franchises du quartier des ambassadeurs. Protestation du ministre de Lavardin, ambassadeur extraordinaire de France. — Cérémonie de la première séance du Roi dans son lit de justice, 12 septembre 1715. — Discours en panégyrique prononcé par le pape Clément XI, en présence du Sacré Collège, sur la mort de Louis XIV. — Lit de justice de la majorité du roi Louis XV, février 1723. — Relation des cérémonies observées à l'occasion du mariage du Roi en 1727 ; copie manuscrite de l'instruction du roi de Pologne à sa fille, reine de France, lorsqu'elle est partie de Strasbourg. — Relation de la naissance de Monseigneur le Dauphin (1729) et de la fête donnée à cette occasion par la ville de Bordeaux. — Détail de tout ce qui s'est passé à Port-Mahon, 30 juin 1756 — Déclaration (1770) qui maintient les bourgeois de Bordeaux dans leurs privilèges relativement à la suspension d'exemption de tailles qui avait été portée sur les habitants taillables des campagnes par un édit de 1766. — Édit supprimant les offices de conseillers chevaliers d'honneur au Parlement de Bordeaux (1771), comme inutiles à l'administration de la justice. — Arrêt du Conseil, portant, en vue de la sûreté des voyageurs, l'injonction de couper et essarter les bois qui se trouvent sur les bords de plusieurs grandes routes ouvertes dans la généralité de Bordeaux. — Instruction de l'intendant Esmangart, concernant la forme qui doit être suivie pour les constructions ou réparations de presbytères dans la généralité (1771), et pour les églises. — Arrêt du Parlement portant règlement pour la jauge des barriques, et concernant la descente, le transport et le séjour des vins du Languedoc, Quercy et haut pays dans la ville de Bordeaux et dans le lieu des Chartrons ; mesures prises pour en empêcher l'expédition dans des futailles de jauge bordelaise qui leur donneraient l'air d'être vins de Bordeaux.—Relation des fêtes données à Toulouse par l'archevêque, à l'occasion du rétablissement du Parlement (1775). — Extrait en placard d'un arrêt du Conseil ordonnant le mise au pilon de soixante exemplaires de la *Gazette de Cythère,* saisis chez le libraire Calamy (1778). — Relation du combat naval, livré à la hauteur de quinze

lieues de Brest, entre les flottes anglaise et française (1778), commandées par l'amiral Keppel, et par M. d'Orvilliers. — Détail de la prise de la Dominique par les Français et relation de la prise de la Grenade par le comte d'Estaing ; mention parmi les officiers de marine de M. de Barras, enseigne (1778). — Lettres patentes de Louis XVI, pour faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces des avantages remportés sur les Anglais (1781), et un autre pour la naissance d'un fils, 22 octobre 1781.

C. 3795. (Portefeuille.)— Imprimés, 44 pièces, papier.

1721-1779. — Ordonnances du commandant général, des intendants d'autres généralités sur des matières administratives, sentences du Châtelet de Paris, règlements de police, etc., pouvant s'appliquer aussi à l'intendance de Bordeaux, et faisant partie, à ce titre, de sa collection. — Le maréchal de Berwick prend une série de mesures pour isoler la Guienne des pays infestés par la peste de Marseille ; dispositions sur le transport des marchandises, les lettres et correspondances, la quarantaine des personnes, etc. — Bernage, intendant de Languedoc, sur les religionnaires, (1723) jugement capital contre des prédicants ; — Boucher, intendant de Limoges (ce n'est pas celui de Bordeaux) sur le retard (1725) des impositions, et promulgation de réglements de voirie ; — Pajot, intendant de Montauban (1729). — Aubert de Tourny, intendant de Limoges avant de l'être à Bordeaux, sur l'importance (1742) de planter d'arbres les grands chemins de la généralité ; Saint-Contest, intendant de Limoges, pour appliquer la corvée aux chemins d'après les règles générales : elle est fixée à trois jours consécutifs (1745). — Lescalopier, intendant de Montauban, contre les religionnaires, et les accapareurs de blé (1748) ; — Méliand, intendant de Soissons, etc. — Sentences diverses de l'Élection de Paris (1768). — Ordonnances de police du prévôt des marchands et échevins (1771), Jérôme Bignon, bibliothécaire de S. M. l'un des quarante de l'Académie française. — Jugements du lieutenant général de police sur les bestiaux, l'approvisionnement de Paris et les bouchers, etc… — Jugement rendu souverainement et en dernier ressort dans l'affaire des malversations et accusations du Canada, portant des condamnations à bannissement perpétuel, ou à temps, avec confiscation ou amendes, et restitution par les plus coupables d'une somme d'environ douze millions ; et biffant, à la requête des dames de Montcalm, mère et veuve de Montcalm commandant des troupes du Canada, les termes injurieux pour la mémoire de cet officier général employés par Bigot, ex-intendant de la colonie dans son mémoire justificatif ; dans ce procès étaient accusés nommément l'intendant, le commissaire et le contrôleur de la marine, le munitionnaire général des vivres, l'ancien gouverneur de la Nouvelle-France, les commandants de l'artillerie, des forts, et des troupes, les gardes-magasins des vivres et les employés du munitionnaire général (1763).

C. 3796. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1770-1782. — Tables et répertoires manuscrits des édits, lettres patentes, déclarations du Roi, arrêts de son Conseil et du Parlement de Bordeaux (1679-1723). — Arrêt du Conseil qui attribue à Faucon de Ris comme ensuite à ses successeurs intendants jusqu'à Boucher inclusivement la connaissance de tous les différents qui naîtront entre les bourgeois et les habitants de Bordeaux, et les soldats de la garnison du Château-Trompette ; — qui rejette de l'état de la Maison du Roi M. le Cardinal de Bouillon (1700), défend aux Ordres et couvents dont il est supérieur de le reconnaître et de lui obéir, et ordonne aux intendants de faire saisir ses biens, et d'y établir des régisseurs ; — qui proroge les privilèges de la foire de Bordeaux en faveur des vaisseaux hollandais et écossais qui y viendront avec des passeports du Roi ; — portant attribution à l'intendant pour informer et juger sur les prétentions du duc de Roquelaure à la propriété du péage de Montfort, (1714), du duc de Biron à celle des péages du comté de Fleix (1716), et du duc de Richelieu contre les marchands de sel de la ville de Libourne (1721). — 1686-1766. Défenses des pélerinages sans la permission du Roi et des évêques. — Interdiction aux bourgs et communautés de plaider sans autorisation de l'intendant (1713) ; — permission aux villes de Libourne et de Cherbourg de faire directement le commerce de l'Amérique (1756). — Ordonnances : du maréchal de Thomond pour proroger la foire de Bordeaux (1757) ; — du maréchal de Richelieu concernant les religionnaires, les vagabonds, le port d'armes, la fourniture de chevaux aux officiers en Médoc (1758). — Arrêts du Conseil concernant les péages de Puch de Gontaut et de Feugarolles, les octrois et la capitation de Bordeaux (1758), l'établissement à Bordeaux d'une manufacture royale de soies (1759), les juifs avignonais de Bordeaux, les porteurs de papiers du Canada (1762) ; — supprimant un écrit intitulé *Extraits des registres du Parlement de Bordeaux ;* — attribuant aux Trésoriers de France le droit de donner les alignements (1765) ; — supprimant le dixième établi en 1764 ; — admettant à la liquidation les propriétaires anglais porteurs de papiers du Canada (1766) ; — réglementant les droits de fouille et de recherche du salpêtre ; — portant annu

lation d'un arrêt du Parlement de Bordeaux concernant les communautés et villages de la subdélégation de la Réole, et de deux arrêts de la Cour des Aides, le dernier en date du 22 mai 1778 concernant les travaux des chemins par corvées ; — cassant un autre arrêt de la même Cour, 17 juin 1778 sur le même objet et annulant les décrets de prise de corps portés par elle relativement aux corvées ; — ordonnant la revision des anciens cadastres du pays de Marsan ; — autorisant l'aliénation des landes de Capbas et Capsus dans la paroisse de Gaillères en Marsan ; — cassant l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 18 juillet 1779 relatif aux corvées ; — portant abolition de la question préparatoire (1780). — Arrêts du Parlement de Bordeaux : — qui casse celui de la Cour des Aides, du 23 mai 1776, concernant la recherche générale des usurpateurs de noblesse ; — qui casse un autre arrêt de la même Cour, 23 juin 1776, comme contenant des maximes contraires au droit public du Royaume ; — qui casse les ordonnances rendues par les subdélégués sur le fait des corvées (1779) ; autres arrêts concernant le recensement de la population, les livres des négociants, les mesures des grains, etc… — Ordonnances de l'intendant concernant les mûriers (1755) ; — les corvées ; — les prairies artificielles du Condomois, du Périgord et du Sarladais (1762) ; — les esclaves nègres (1763) et leur expulsion de France ; — les corvées militaires de la juridiction de Périgueux, etc… — Divers : — Mémoire instructif pour découvrir les causes qui produisent le blé noir (1760) ; — délibération de la Chambre de commerce pour l'augmentation de la marine (1762) ; — lettre de M. de Choiseul, ministre de la guerre, à l'intendant, sur les papiers du Canada. — Enregistrement des imprimés de la province (placards, ordonnances, arrêts) depuis 1743 jusqu'à la fin de 1765. — Inventaire des pièces de l'imprimerie royale imprimées pour le compte de l'intendance de Bordeaux, concernant la législation et autres objets, de décembre 1770 à décembre 1777, mentionnant les titres suivants : édits et arrêts révoquant la permission donnée aux armateurs de l'Océan, de tirer des sels de Portugal et d'Espagne pour la pêche de la morue ; — portant suppression d'un ouvrage intitulé *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam* ; — exemptant des droits d'insinuation et contrôle les longs baux de défrichement des landes et terres incultes ; — supprimant le Collège de la Madeleine de la ville de Bordeaux et prononçant après sa réunion au Collège de Guienne, un règlement (26 juin 1772) pour les deux Collèges réunis ; — recommandant un mémoire du sieur Althen sur *sur la Culture de la garance ;* supprimant les livres et imprimés *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes ;* des *Réflexions philosophiques sur le système de la Nature ; l'État des pièces produites dans le procès de M. le comte de Beaumont ; l'Histoire générale* de l'état présent de l'Europe, etc, etc. — Ordonnance de l'intendant rendue (1775) sur le rapport du sieur Carouge, docteur en médecine, à l'occasion d'une maladie épidémique qui a régné dans le village du Puch. — Arrêt du Conseil, février 1776, supprimant divers imprimés relatifs à l'abolition des jurandes des communautés des Arts et Métiers. — Arrêts de la Cour des Aides de Guienne, du 23 mai 1776, concernant ceux qui se prétendent nobles et exempts de taille et de collecte. — Arrêt du Conseil portant prorogation et amélioration des octrois et revenus de la ville de Bordeaux et cassant un arrêt de la Cour des Aides qui suivait l'enregistrement par cette cour des lettres patentes concernant les octrois des villes. — Édit du Roi proclamant la liberté du commerce des vins, et leur libre circulation, emmagasinement, exportation en tout temps et vente, nonobstant tous privilèges particuliers et locaux à ce contraire, que supprime Sa Majesté (1777). — Lettres patentes sur arrêt, portant prorogation des anciens octrois de la ville de Bordeaux, avec établissement de nouveaux, pendant neuf années, à commencer du 1er janvier 1777. — Arrêt du Conseil qui nomme des commissaires pour procéder en exécution de l'édit d'avril 1777 à la liquidation des dettes des corps et communautés de métiers supprimées ; autre, qui interdit les frères Labottière pour avoir imprimé des Remontrances de la Cour des Aides. — Ordonnances de l'intendant pour encourager l'approvisionnement du Périgord, et concernant les communaux du Pays de Labour. — Ordonnance du Roi, 28 décembre 1777, portant institution d'un prix public en faveur des nouveaux établissements de commerce et d'industrie. — 1771-1775. Édits, arrêts du Conseil, et du Parlement de Bordeaux ; supprimant comme inutiles à l'administration de la justice les chevaliers d'honneur au Parlement ; — disposant sur les testaments clos ; — sur les dîmes et l'épizootie, sur des émotions populaires, en septembre 1773. — Ordonnance des jurats de Bordeaux pour la pompe funèbre du feu roi Louis XV. — Arrêt du Conseil proclamant la liberté du commerce des grains dans le royaume, septembre 1774. — Arrêts du Conseil, ordonnances de l'intendant, mémoires et consultations de Bourgelat, Belleroc, Doazan, Vicq d'Azyr, de Beaufort, de Secondat, directeur de l'Académie de Bordeaux, exposition du plan adopté pour éteindre la maladie épizootique, instructions des médecins, prix extraordinaire de l'académie des sciences pour 1778 ; ordonnance de l'intendant de Bayonne, Dayne, concernant cette maladie dans le Pays de Labour, et de l'intendant de Bordeaux Dupré Saint

Maur et des subdélégués sur ses ramifications à Saint-Émilion, Bazas, Grignols, les Landes ; lettre pastorale de l'archevêque de Bordeaux aux curés des paroisses atteintes. — Édit du Roi, 2 janvier 1775, portant réunion de partie de la généralité de Bayonne à celle de Bordeaux, etc… — Lettres de renouvellement d'année au secrétaire de l'intendance, Chauveton, adressées par les subdélégués Rochefort, de Cist, Assolent, Ducasse, Bourriot, Biran, Lerou, Lafargue, Favereau, Lacabane, et par MM. de Belleyme et de Chancel (1780).

C. 3797. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1700-1742. — Papiers particuliers des intendants : Papiers de M. de Tourny, ancien intendant de Limoges, intendant de la généralité de Bordeaux. — Demandes de renseignements et réponses des subdélégués sur le poids et le prix des mesures de blé à Brive, évaluation des grains depuis 1700 ; le setier de froment pèse quatre-vingts livres, et l'héminal quarante à Limoges, et ils varient de juridiction à juridiction, dans cette élection, de quatre-vingts livres de poids à cent soixante livres le setier. Dans l'élection de Tulle, il pèse de soixante, et même cinquante livres, à cent cinquante livres. — État des mesures de la généralité de Poitiers et des généralités voisines de celle de Limoges, Lettre circulaire de Tourny à ses subdélégués au sujet des arpenteurs et des arpentements. Tableau général des mesures des grains et des terres dans la généralité de Limoges 1733-1734, paroisse par paroisse. Mémoires divers. — Application de la taille proportionnelle par tarif de l'invention de Tourny, à la généralité de Limoges, et observations faites sur des terres de trois catégories afin d'arriver à connaître exactement la quantité de blé seigle qu'il faut pour semer mille pieds carrés de terre labourable, soit une mesure de trois ares 1/3 ; « mon dessein étant par là, dit l'intendant, de connaître exactement la véritable proportion qu'il y a entre l'étendue des terres à semer et la quantité de grains qui y est nécessaire. »

C. 3798. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1710-1761. — Matières mêlées de l'intendance de Limoges, administrée par Tourny avant sa nomination à Bordeaux. — Comptes de l'équipement des milices. — Anciens mémoires et états sur les impositions ; état général du montant des rôles du dixième de 1734, et de la capitation depuis 1701.— Tableau général des revenus et des dépenses à la charge du Roi : 187,563,895 livres de recettes et 199,965,318 de dépenses : l'excédant des dépenses est de douze millions et demi en 1724. — Correspondance au sujet des gardes des forêts d'Angoumois.— État de la consistance et des revenus du domaine d'Angoulême. Lettres de la Cour (1741-1742) sur diverses enquêtes. — Jugement souverain de l'intendant Pajot, (1761) sur les préséances mutuellement revendiquées entre le juge royal et les consuls de la ville de saint Léonard.

C. 3799. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier ; 6 plans.

1705-1775. — Matières mêlées de l'intendance de Limoges. — Mémoires du clergé de Limoges et de Tulle au sujet des taxes des fermiers des ecclésiastiques. — Lettres patentes sur arrêt du 12 mai 1705 concernant l'exemption des tailles en faveur des bourgeois de Lyon pour les maisons de campagne, clos et agencements dont ils jouissent par leurs mains, et qu'ils font cultiver par leurs valets et domestiques. — Arrêt du Conseil (1715) remédiant à différents abus de la taille dans la généralité de Limoges. — Mémoires et plans du chemin de Poitiers à Bordeaux passant par Angoulême. — État de la route de Paris à Bordeaux par Angoulême, depuis le faubourg l'Hommeau jusqu'à Roulette, où se termine la généralité de Limoges. — État de la même route depuis le faubourg l'Hommeau jusqu'à Chaunay. — État du chemin d'Angoulême à Barbezieux où se trouve la route de poste de Paris à Bordeaux. — Mémoire sur la route de Paris à Bordeaux, de Chaunay à Barbezieux, et toisé de la partie de route depuis la métairie du Pont-à-Brac jusqu'à Chaunay. — Correspondance (1742) de Tourny avec Trudaine pour l'établissement que le premier propose d'un tracé que les ingénieurs écartent systématiquement. — Six plans.

C. 3800. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1742. — Matières mêlées de l'intendance de Limoges. — États des ponts et ponceaux de la généralité. Ponts et rivières. Élections de Tulle, de Brive, de Bourganeuf, d'Angoulême et de Limoges. États détaillés des ponts situés dans chaque subdélégation, et les réparations qui sont nécessaires à chacun. État des rivières qui entrent et coulent dans chaque subdélégation, ainsi que des principaux chemins qui y passent. — État des ponts et chaussées et des principaux chemins de la châtellenie de Blanzac, avec plans cavaliers, et emplacement des peyrats, moulins et chaussées.

BUREAU DES FINANCES ET TRESORIERS DE FRANCE A BORDEAUX.

C. 3801. (Registre.) — In-f°, relié, 75 feuillets, papier.

1590-1593. — ENREGISTREMENT DES EDITS ET LETTRES PATENTES. — Lettres patentes d'Henri IV, du camp de Saint-Denis, le 8 août 1590, enregistrées au Bureau des finances à Bordeaux, vu l'impossibilité par l'impétrant d'aller les faire enregistrer à la Chambre des Comptes de Paris, actuellement transférée à Tours ; elles nomment receveur général en Guienne Me J. Berger ou Vergier, à la place de Jacques Bonnaud, dernier paisible possesseur de l'office. Les trésoriers formant le Bureau des finances à Bordeaux sont : de Gourgue, de Gasq, de Pontac, du Burcq, de Causse, et Paillère, greffier, janvier 1591. — Lettres d'Henri IV données au camp de Gisors, le 22 octobre 1590, nommant capitaine du château de Domme P. de Blanchie, sieur de Feyrac, après la mort du sieur de La Roque et la révocation comme rebelle du sieur de Soulvignac, 16 janvier 1591. — Délégation sur l'impôt du pastel à J. Faye, citoyen de Bordeaux, du reliquat à payer d'une somme considérable prêtée autrefois au roi Henri comme roi de Navarre, et garantie par le roi de France Henri III en 1585 et en 1589 : l'ordonnance de délégation est datée du camp de Serny le 4 novembre 1590. — Assignation sur la recette générale de Guienne, pour somme avancée au Roi, de trois mille écus sol, au nom de Léonard Mages, gentilhomme de la suite de Sa Majesté. — Réassignation d'imposition en faveur de la ville de Duras, pour les avances qu'elle avait dû faire au moment des troubles réprimés par le maréchal de Matignon. — Provisions pour J. Le Roy, sieur du Bois, de maître de la poste de Bordeaux et chevaucheur ordinaire de l'écurie, office vacant par la rébellion de J. de Gardera ; elles sont datées du camp devant Chartres le 16 février 1591. — Lettres datées du camp de Gonesse le 15 mai 1589, enregistrées au Bureau des finances à Bordeaux le 17 mai 1591, nommant Samuel Brunault contrôleur ordinaire des guerres au gouvernement de Guienne, en remplacement de feu J. Louis de Bordenave. — Assignation de pension et arrérages sur le trésorier de l'épargne François Hotman, en faveur du sieur de Gourgues, trésorier de France à Bordeaux : du camp devant Chartres, le 20 mars 1591. — Rétablissement sur la comptablie de Bordeaux d'une rente de deux mille deux cent vingt écus, en faveur du vicomte d'Uza et de sa femme, Charlotte-Catherine de Saluces ; cette rente, d'abord assignée sur la recette générale de Paris, avait déjà été transférée par Henri III, le 4 juin 1589, sur la comptablie ; mais le fermier de 1590 venait de s'en faire décharger pour la rejeter sur les deniers à provenir de la création de la Chambre des Comptes nouvellement érigée à Bordeaux. — Lettres de provision de receveur des tailles en Périgord en faveur de Dominique de Tollis, par destitution de B. Gontrand, déclaré rebelle ; données au camp d'Aubervilliers, le 11 juillet 1590. — Lettres d'anoblissement pour services exceptionnels en faveur de J. de Guichenière, jurat de Bordeaux, données au camp de Thony, février 1590 ; autres lettres en faveur de J. de Labat, bourgeois et jurat de Bordeaux, qui s'était distingué pour le Roi dans les derniers troubles de la ville : même date. — Lettres patentes datées du camp de Saint-Denis, 13 août 1590, nommant à la charge de bailli du Labourt Jean d'Amou, en succession de son père. — Lettres de légitimation accordées à J. et Jacques de Gaxies. — Assignation sur la recette générale de Bordeaux, en forme de pension de retraite, pour le capitaine Jehanneton, des mêmes gages qu'il avait reçus du roi Henri III en sa qualité de sergent major de la ville de Calais : Henri IV lui annonce personnellement cette grâce dans un billet inséré avec l'ordonnance, donnée à Montfort le 31 mai 1591. — Lettres patentes d'Henri IV en faveur d'Eymery Jaubert de Barrault, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, sénéchal du Bazadais, par lesquelles il ordonne aux trésoriers de France à Bordeaux de continuer, avec ou sans ordre nouveau, tant que dureront les troubles, de faire payer à ce capitaine les huit cents écus de pension que lui avait donnés Henri III pour l'entretien de ses troupes depuis l'année 1585. — Provisions, pensions, rappels d'arrérages à divers officiers de judicature ou de finances dans la sénéchaussée : Chenault, Ducasse, Dancuzan, de Nort, Bernadet, Baudry, Taranque, J. de Baratz, Gaillard Duplessis, Thadée de Lestrille, contrôleur général du taillon, et le président au Parlement, G. Daffis, d'abord pourvu par lettres d'Henri III en date du 10 octobre 1585, après le décès du président Jacques-Benoît de Lagebaston, mais qui ne s'était fait recevoir, à l'occasion des troubles, que le 31 du mois de mars 1586. — Assignations de gages, pensions militaires ou gratifications sur les biens saisis du clergé rebelle : au capitaine Viscart, gouverneur de Tournon, sur les biens de l'évêque d'Agen et du prieur de Valeilles, datée du camp du pont Saint-Pierre, 11 septembre 1590 ; — au sieur de Lestelle, gouverneur de Mayenne en l'absence de Lavardin, sur les deux tiers des revenus des cures de Hourtins et de Notre-Dame d'Harest (c'est Arès, département de la Gironde), donnée au camp devant Chartres, 17 août 1591 ; — aux sieurs de Doumes

et de Sonnat, conseillers secrétaires de la maison et couronne de France, sur les bénéfices et revenus des prieurés de Biaulté, Montalhat, Sainte-Victoire de Castanède, Caussade et tout le temporel des religieux de Togues (Tarn-et-Garonne) ; donnée au camp d'Attigny, 28 octobre 1591 ; — au sieur de Saint-Pierre, dépêché en Guienne et en Languedoc pour le service du Roi, sur les bénéficiers de Bieulle, Réalville, sur les biens des chanoines de Teston, près Montauban, et sur les revenus des prieurés de Langeac, Legrandsol, Bonafond, Gasseras, de tout quoi il obtient les deux tiers en jouissance ; — au vicomte de Gourdon sur les revenus et les dîmes de l'évêque de Rodez, manifestement et ouvertement rebelle ; — aux sieurs de Vernée Delafaye, de Roques, de la Rivière et Devès, sur les biens confisqués des chanoines du moustier Saint-Étienne-de-Tescon, à Montauban, de la prieure de Réalville, des chanoines de Rodez, des chartreux de Cahors et de sieurs de Champagne, d'Angibault et Hugues Ysochen, ordonnance datée du camp de Noyon, 4 novembre 1591 ; — au sieur de Courcy, lieutenant de la compagnie du sieur de Dunes, qui est lieutenant général au gouvernement du duché d'Orléans, sur une année du revenu des dîmes du couvent Saint-Étienne-de-Tescon-lès-Montauban, et du chapitre de la cathédrale ; — au sieur Agar le jeune, homme d'armes dans la même compagnie, sur les deux tiers des revenus de l'année prochaine du chapitre Saint-Sernin et Saint-Blaise, de Toulouse, et à son frère, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval, sur les biens du prieuré de Beaucaire, appelé les Chartrons de Cahors, donné au camp de Darnetal, devant Rouen, 1er novembre 1591, etc. — Lettres de confiscation des biens de rebelles : Me Philippe Percin, de Toulouse ; Bernard Conardy et sa femme, nommée Plaisante Bergère ; P. Leroy ; Dufaur la Rivière, de Condom ; Avice, bourgeois de Cahors ; le sieur de Faudoas, le seigneur de Cormissan et les vicomtes de Bruniquel et Combelogne ; le sieur Pranxino, de Toulouse, et enregistrement d'assignations de pensions sur ces biens en faveur des serviteurs du Roi : Barthélémy Rocolle, chevau-léger ; J. de Rocole, de Mauvezin ; Jacques Marchand ; J. Imbert, député de Condom ; la dame de Polignan, à cause des services de feu son mari ; avril 1591-mars 1592. — Lettres de création de l'office de contrôleur provincial des guerres en 1588, rappelée par des lettres subséquentes de 1591. — Provisions de conseiller au Parlement de Bordeaux, en remplacement de J. Béchon, résignataire, pour Gaillard Duplessis, juge de l'Amirauté de Guienne et côte et îles de Saintonge. — Lettres patentes en vertu desquelles la ville de Bordeaux est déchargée de toute garnison et impôt, conformément à ses privilèges (1592). — Briant, greffier du bureau des finances.

C. 3802. (Registre.) — In-f°, relié, 155 feuillets, papier.

1592-1595. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Lettres de jussion aux généraux des finances à Bordeaux d'avoir à admettre le duc de Bouillon aux prérogatives et exemptions de taillon et de crue qu'il a obtenues. — Duratz de Sainte-Foy et de Bonnières, délégation sur biens ecclésiastiques en remboursement de sommes avancées par eux, 1592. — Le sieur de Vivans, capitaine de cinquante hommes d'armes, assigné sur la recette générale de Bordeaux d'une somme de quatre mille livres, pour paiement arriéré de la solde de sa compagnie, 1593. — Benquet, receveur des tailles au comté d'Armagnac ; de Goudail, receveur au comté d'Agenois. — Maussiet, écuyer, archer des gardes, déclaré exempt de tailles ; — Abadie, homme d'armes, exempté du paiement d'une dette. — Gaston Mindorge, trésorier général de l'artillerie, assigné de trois mille neuf cents écus sur la recette générale, au nom du général de l'artillerie et des chefs du train et charroi de l'armée, pendant la guerre de Guienne. — Dyolet, gouverneur de Caussade ; de Marabat, de Lupis, de Ticher, de la Rivière, officiers ou gendarmes de l'armée de Guienne, payés de leur solde par ordonnances sur la recette générale. — Provisions de receveurs des tailles en Guienne, pour J. de la Lande, P. de Labrousse, Taranque ; — d'officiers de judicature, huissiers, avocats au Parlement, procureurs du Roi, conseillers, pour : Sorbier, à Bergerac ; de Bindonnes, à Saint-Sever ; de La Porte, en Périgord ; de Bonnemère, Brustier, Aubrin, de Lauvergne, Delpech, Massœuvre ; Leblanc, à Agen ; de Jehan, à Périgueux ; de Gascq, à Cahors ; de la Forcade, à Bordeaux ; de Montluc, sénéchal d'Agenais ; Charron, lieutenant général de la sénéchaussée de Périgord ; Courvillaud, avocat général au Parlement ; Ogier de Gourgue, général des finances ; — de capitaine du château de Bayonne, pour le vicomte d'Uza ; de capitaine du château de Bergerac, pour B. de Bérail ; de gouverneur de Mauléon, pour le sieur de Belsunce. — Lettres patentes sur requêtes : de la ville de Bayonne, pour la réparation de ses murailles ; des habitants de Mauléon-de-Soule, en confirmation de leurs privilèges ; de la ville de Riscle (Gers) en décharge d'impositions ; du seigneur de Lussan, au nom de la ville de Blaye, en remise d'impôts ; des villes d'Agen, Montauban, La Réole, en exemption de subsides ou de logement des gens de guerre ; les gens de Montauban mettent en avant les pertes qu'ils ont souffertes de la part de la Ligue (1594-

1595). — Lettres patentes d'anoblissement, en considération de ses grands services, pour le capitaine Jaure (Simon de Villepontoux). — Ordonnance de délégation sur la recette générale, d'une pension annuelle de deux cents écus en faveur de frère Jacques Pichonneau, religieux minime, pour l'affection « que ce religieux a tou » jours portée au bien de nostre service en preschant et » enseignant la parole de Dieu, comme il a faict cy devant » en nostre pays de Guyenne et mesme en la présente » ville de Bordeaux » ; donné à Chartres le 25 février 1594. — Lettres de création du guet dans la ville de Bordeaux et d'augmentation des archers jusqu'au nombre de quarante. — Lettres patentes de création de cinq vice-sénéchaux dans la généralité. — Déclaration d'abolition du subside de Royan. — Autres lettres datées de 1590 portant concession en faveur du comte de Gramont du droit sur le pastel à Langon, jusqu'à concurrence de cinquante mille balles, avec autorisation de revendre son privilège.

C. 3803. (Registre.) — In-f°, relié, 250 feuillets, papier.

1593-1595. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Lettres du Roi, par lesquelles il est enjoint aux trésoriers à Bordeaux de faire payer de l'arriéré de ses gages Me Charles Dussault, avocat général au Parlement, ainsi que les autres gens du Roi, par préférence aux présidents et conseillers, et avant eux, 5 juillet 1594. — Lettres : portant injonction de faire payer les juges de l'Amirauté de Guienne sur la recette de la Comptablie, nonobstant toute restriction ou disposition contraire ; — portant permission à la ville de Tartas de s'imposer pour acquitter l'emprunt contracté par elle en 1586 et en 1593, afin d'entretenir les compagnies de guerre que le Roi, la Reine sa sœur et le maréchal de Matignon y avaient mises contre les rebelles des environs ; — portant imposition de deux cent quatre-vingts livres sur le Périgord, pour payer au sieur baron de Lespinasse un bateau qui lui avait été pris pour le siège de Castillon par le commande ment du duc de Bouillon ; — anoblissant le jurat de Bordeaux Lachèze ; — nommant à l'office d'avocat en Parlement, de conseiller, d'huissier, de président au siège de Rouergue : Fr. Duvergier, J. Fleuriel, Durieu, Ciutat, et de vice-sénéchal du Périgord, le sieur J. de Chillaud. — Lettres de sauvegarde pour Bertrand de Grèze et sa famille, archer des gardes-du-corps. — Les forteresses de Guienne et la place de Bayonne seront réparées et entretenues sur le revenu des traites foraines, ports et passages de marchandises, dont les droits sont relevés et rendus plus productifs, 12 août 1594. — Les habitants de Saint-Jean-de-Luz sont autorisés, pour réparer le pont de bois de leur ville, à lever un droit de passage sur toutes marchandises, ainsi qu'il avait été permis pour le pont de Bayonne. — Assignation sur l'imposition du pastel à J. Fayet, pour paiement de sommes par lui prêtées au Roi avant son avènement à la couronne. — Remboursement sur la recette générale d'une somme de quatre mille écus due au sieur de Vivans, pour l'avitaillement et la défense de la ville de Domme, assiégée par les ennemis (1595). — Remboursement des dépenses faites contre les Espagnols et des frais occasionnés pour mener le canon de Macau à Castillon-de-Médoc, ainsi que pour jeter des ponts sur les esteys, d'après l'ordre du maréchal de Matignon, mai 1593. — Permis de licence accordé à Antoine de Gramont, comte de Guiche, pour introduire et mener par la rivière de Garonne cinquante mille balles de pastel, franches du droit de douane de quarante-cinq sous par balle pris par le Roi pour le transit entre Langon et Bordeaux. — Règlement des sommes dues au colonel des lansquenets, Hans Frederic, pour l'entretien, depuis six ans, de son régiment, qu'il a mené partout au service du Roi, sous le duc de Joyeuse et après sous le maréchal de Matignon, et qu'il demande actuellement la permission de licencier avec sauvegarde jusqu'à la frontière ; offrant toutefois, lorsque le service du Roi le requerra, un nouveau régi ment à quinze compagnies. Lettres patentes d'Henri IV aux trésoriers en Guienne de lever sur le pays les sommes nécessaires. Paris, le 31 décembre 1595. — Provisions de divers offices pour Géraud d'Amalby, Isaac Boucaud, Taranque, Bernard du Prat du Luc, Mallet, Mayac, Apremont, Labeylie, J. du Fauga de Lussan, Lecomte, sieur de la Tresne, J. de Cursol, Mérignac, Martin, Demons. — Rescription sur les trésoriers de Bordeaux en faveur du sieur de Mausac, de demoiselle Guitard veuve de Barré, conseiller au Parlement, d'Odet de Martin, etc. — Lettres patentes pour le pays de Labourt, maintenant l'exemption de toute taille, taillon et subsides, reconnue de tout temps par les précédents rois. — Imposition sur le Bazadais, en remboursement de six cents écus avancés par la ville de La Réole, pour sa part dans le prêt de quarante mille écus fait au Roi en 1592 par les villes les plus aisées de la généralité, afin d'entretenir l'armée dans la province, et d'une autre somme de douze cent soixante-sept écus, représentant la fourniture de cent pipes de blé que la même ville avait faite en 1586 pour partie des vivres et de la subsistance de l'armée du feu Roi, étant alors à Langon. Donné à Saint-Germain-en-Laye, 26 novembre 1594. — Réimposition ordonnée par les trésoriers de France à Bordeaux, dont l'exécution est par eux confiée au sénéchal d'Agenais et de Gascogne, d'une somme indûment imposée sur partie des sénéchaussées de Tou-

louse et d'Armagnac, situées en dehors de la généralité de Bordeaux : elle est reportée sur le Condomois, puisque l'imposition ne concerne que les dépenses de construction de la tour de Cordouan, 17 avril 1595. — Le sieur de Candeley, gouverneur de Royan, payé de ses gages et de l'entretien de ses troupes sur le produit du nouveau subside octroyé à la ville de Bordeaux, en remplacement et en dédommagement du subside de Royan supprimé. — Provisions de l'office d'avocat général au Parlement, pour le sieur Mullet, à cause des bons services qu'il a faits au Roi en la conservation sous son obéissance de « nostre ville de Bordeaux », 30 mars 1595. — Lettres patentes accordant au sieur de Belsunce, en considération de ses services, la jouissance entière, pour neuf ans, des revenus de la terre de Mauléon-de-Soule, données au camp du Mans, 4 décembre 1589 ; et sur l'opposition de la Chambre des comptes de Paris, transférée à Tours, à l'enregistrement de ces lettres, après nouvelles lettres impératives datées du mois d'avril 1592 et réduction à cinq années de l'étendue de ce don proposée par ladite Chambre. Dernières lettres de jussion du 2 mars, entérinées le 25 mai 1594 et enregistrées au bureau des trésoriers de France à Bordeaux le 28 avril 1595. — Louis de Foix, ingénieur de la tour de Cordouan. Lettres patentes d'Henri IV rappelant qu'en conformité d'un arrêt du conseil du 10 septembre 1593, une première somme de trente-six mille écus aurait été assignée à Me Louis de Foix, ingénieur ordinaire du Roi, tant pour l'ouvrage déjà fait en la tour de Cordouan, que pour l'indemnité de ses avances, outre les sommes précédemment reçues par lui : « et pour ce qui reste à faire pour le parachève » ment de ladite œuvre, suivant le modèle arresté par les » commissaires et intendants d'icelluy, et mis en l'hostel » de nostre ville de Bordeaux », il lui serait payé semblablement une autre somme, en trois ans, de cinquante mille écus, sous condition que dans le même temps l'œuvre serait complètement achevée, ensemble la plate-forme de la Tour ; le paiement de ces sommes devant être d'abord acquitté sur le produit du nouveau subside tiré des marchandises passant et descendant au havre de Bordeaux, et établi en compensation de la suppression obtenue par les jurats de l'ancien subside dit « de Royan » ; sur quoi les trésoriers du bureau des finances à Bordeaux et dans la généralité de Guienne, tenant compte en même temps des lettres du Roi et des circonstances qui ne permettent guère d'imputer sur le revenu du nouveau subside des sommes aussi considérables, à la délivrance desquelles s'opposent d'ailleurs les maire et jurats de Bordeaux, disant que « si ledit de Foix se fust contenté de son pre » mier modèle, ladite besogne seroit desjà parfaite, icelluy » de Foix satisfait et la province soulagée ; mais qu'ayant » changé son desseing après plusieurs visites faites dudit » ouvrage, le tout fut envoyé par le Roy aux commissaires » députés pour pourveoir au parachèvement de ladite » besogne », réduisent d'un tiers le compte de cet ingénieur, en conformité de la délibération tenue au Château-Trompette, par laquelle n'est accordée à Louis de Foix que la somme, dont il se contente, de vingt-cinq mille écus pour l'achèvement et de quinze mille pour l'indemnité de ses avances, avril 1595. — Ordonnances de paiement sur les trésoriers des finances ou sur le trésorier de l'épargne, en faveur de : Vicosse, intendant des finances ; Isaac Mathias, de Vendôme, pour remboursement ; J. de Secondat de Roques, pour remboursement de quarante mille livres prêtées depuis 1584 ; le sieur de Thémines, capitaine du château de Domme ; J. Dardaigne, sieur de Pagny, ci-devant enseigne de la compagnie de Vivans ; Labat ; Bernard Chalup, avocat du Roi au siège de Périgueux ; Penavaire ; J. de Briet, conseiller à la Cour en remplacement de P. de Brezetz ; J. Chaussard, secrétaire de la princesse de Navarre, sœur unique du Roi, « pour les bons services qu'il nous a faits dès aupa- » ravant nostre advènement à la couronne, et depuis près » de nostre cousin le maréchal de Matignon, gouverneur de Guienne ; » Ogier de Gourgue, trésorier général de France en Guienne, et son fils Pierre ; P. Marraquier ; J. de Salvat. — Lettres d'abolition du crime de rébellion, données à François de la Mothe, baron de Castelnau, qui venait de remettre en l'obéissance du Roi la ville de Marmande. — Lettres itératives de jussion adressées au Bureau des finances d'avoir à enregistrer et faire exécuter les ordres précédemment donnés le 22 décembre 1594 sur la désignation d'un contrôleur royal du subside dernièrement établi à Bordeaux, nonobstant et malgré l'opposition formée par le maire, les jurats et les contrôleurs ordinaires de la comptablie. — Bail à ferme, pour quinze ans, à un marchand de Blaye, cautionné par un marchand d'Orléans, du « subside de Blaye » établi par lettres patentes du 15 juillet, sur le passage, allant et venant, de certaines marchandises, afin de pourvoir, après la réduction de cette ville, aux dépenses de la garnison et du vaisseau de guerre mis pour défendre le bas de la rivière ; détails du règlement et du tarif général. — Entérinement d'un laissez-passer en date de janvier 1595, accordé à M. de Lavauguyon, chevalier des ordres du Roi, pour faire venir, quittes de tous droits, à sa maison de Lavauguyon la quantité de dix-huit tonneaux du cru « de nostre païs de Gascogne. » — Édit d'attribution de gages et d'extension de fonctions aux receveurs généraux, daté de Saint-Germain, novembre 1594. — Lettres pa-

tentes autorisant la levée d'une imposition sur la sénéchaussée de Bayonne, à la requête des marchands et juges de la Bourse et conformément à l'avis du corps de ville et des bourgeois, afin d'acheter ou louer un local en dehors de l'hôtel-de-ville, pour en faire le lieu de réunion des juges consuls ; noms de quatre-vingt-six bourgeois et marchands qui souscrivent la délibération municipale, 2 mai 1595. — Vente à pacte de rachat perpétuel au sieur de Balagny, maréchal de France, de partie du domaine royal, consistant dans le revenu du greffe de Guienne à Bordeaux, et qu'il acquiert moyennant sa proposition d'achat à dix mille livres d'augmentation sur le prix de la première aliénation opérée sous les rois Charles IX et Henri III « pour la nécessité de leurs affaires de la guerre. » — Rescriptions sur la recette générale de Guienne des sommes nécessaires à rembourser de leurs prêts et avances quelques-uns des plus spéciaux serviteurs du feu Roi, lesquels avaient dû emprunter eux-mêmes et se trouvent actuellement poursuivis et leurs biens saisis par les prêteurs, 5 avril 1595. — Lettres patentes, remontrances du bureau des douanes, nouvelles lettres de jussion à la Chambre des comptes et aux trésoriers à Bordeaux, pour faire tenir la main, malgré l'opposition des gentilshommes et capitaines assignés pour leurs pensions sur le revenu des tailles de la ville d'Auch, à l'exemption accordée à cette ville en juillet 1594 des restes des tailles précédentes et des impôts de toute l'année à venir, en considération de services rendus par les habitants dans la défense de leur ville, 24 juillet 1595. — Don des deux tiers des arrérages des rentes de l'abbaye d'Eysses, saisis sur l'abbé rebelle, fait à Hugues de Baugier, dit « le Petit homme », le Roi se réservant l'autre tiers pour ses affaires de guerre. — Règlement de compte, approuvé par le Roi, des avances dues au fermier du convoi et subside de Bordeaux, pour les avoir faites au maréchal de Matignon, en vue de l'armée conduite en Gascogne et pour l'entretien des lansquenets de la maison de ville et du château Trompette, ensemble de ce qu'il a perdu à cause des troubles apportés au commerce maritime pendant les trois années de sa ferme, commencée le 28 mai 1590, dont l'état est constaté par les dépositions « d'un grand nombre de bourgeois de Bordeaux et de Libourne, » avril 1595. — Plaintes des receveurs généraux contre les remises des tailles et impôts, arrérages ou courants, faites en trop grand nombre par le Roi aux villes. — Ordonnance de paiement de Louis de Foix pour les travaux du boucaut et havre de Bayonne, exécutés en augmentation d'œuvre outre et par dessus son contrat passé avec le roi Charles IX en 1572. — Rescription sur la recette générale pour : le sieur de Barrault, vice-amiral en Guienne et gouverneur du Bazadais ; le sieur de Neusse, gouverneur de Figeac ; le sieur de Thémines ; Mathurin Le Roy ; Hans Frédéric, colonel des lansquenets ; Pierre d'Ango, procureur du Roi à Cap-Breton ; J. de Sébie ; R. Dufaur ; le vicomte de Bourdeille ; Olivier de la Lande, trésorier de l'extraordinaire des guerres ; R. de Martini ; le capitaine de Vivans ; les capitaines de Castelnau et de Fontenilles, etc… — Lettres d'anoblissement pour Isaac de Faucher. — Lettres d'abolition générale, en seize articles, et de remise en grâce, en faveur des villes d'Agen, Villeneuve et Marmande. Paris, mai 1594. — Désignation d'Ogier de Lestrille pour contrôleur général des fortifications en Guienne, Poitou et La Rochelle, par résignation du capitaine Fabert, après feu P. Pic de Blays.

C. 3804. (Registre.) — In-f°, relié, 263 feuillets, papier.

1596. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Enregistrement des « lettres patentes du Roy et vérification sur icelles » par le bureau des trésoriers à Bordeaux, concernant : Jean Darnal, pour ses gages en retard depuis 1592 ; — Bernard de La Marthe, maintenu en l'office de conseiller au siège de Cahors, comme n'ayant fait que succéder par mort ou résignation au titulaire investi par le duc de Mayenne ; — Noir, conseiller au Parlement ; — Jacques Chalup, garde des sceaux au siège de Périgueux, sur la présentation d'Anne de Nesmond, veuve de G. Faure, précédent titulaire, tué par les rebelles. — Provisions : de conseiller lai au Parlement pour Ogier de Cursol ; — de contrôleur des Traites pour Ogier de Lestrille ; — de conseiller au présidial pour Salomon de Salomon ; — de procureur en l'élection de Guienne pour Étienne Despois ; — de divers offices pour Tarneau, Voisins, Darnal, Brochard, de Gaseq, Monoreuil, Barbot, Pichon, du Portal, Vital Lebé, J. de Lagerie, Géraud d'Astorg, Marchand de Cahors, Pontac, Desaygues, Eyrna, etc. — Requêtes de Pascal de La Brousse, syndic du pays de Périgord, en règlement de ses comptes ; — des habitants de Mauléon-de-Soule en confirmation de leurs privilèges, contradictoirement avec le sieur de Belsunce, vicomte de Macaye ; — de demoiselle Isabeau de La Chassaigne, veuve du président de Pontac ; — des gens du tiers-état de Saint-Sever en exemption, vu l'éloignement et l'inutilité pour leurs barques, de leur contribution aux réparations de la tour de Cordouan. — Lettres patentes du 25 janvier 1596 autorisant, à la demande des Trois-États du Périgord, une imposition sur ce pays, le Roi « ne pouvant toucher la présente année aux deniers » ordinaires pour les extrêmes dépenses qu'il a à sup-

» porter, » et étant cependant nécessaire de payer les dépenses précédemment votées par ces États pour l'entretien des troupes du vicomte de Bourdeille, sénéchal et gouverneur, qui avaient tenu pendant trois mois la campagne, avec attirail d'artillerie et autres machines de guerre. — Les Trois-États du pays de Comminges remontrent au Conseil que par l'édit de réduction du pays en l'obéissance du Roi, ils auraient été déchargés de l'obligation de deux mille livres par eux souscrite au sieur Marabat de Luppé pour l'entretien de ses troupes en la ville de Mauvezin, et que néanmoins le maréchal de Matignon continue de faire poursuivre leur syndic général ; ce qui leur donne occasion de présenter leur charte d'immunité d'impôts et leurs cahiers de remontrances en onze articles, dans lesquels se trouvent retracées toutes les péripéties des dernières guerres : la rébellion de la ville de Grenade ; — les inconvénients de son blocus pour les lieux circonvoisins ; — la surprise de l'Estolle par ceux-là qui se disaient bons serviteurs du Roi ; — la ruine générale du pays ; — la crainte trop justifiée de voir les commissaires étendre jusqu'à la vente perpétuelle les autorisations momentanées et seulement données à pacte de rachat d'aliénation de partie du Domaine ; — les désastres causés par les rescriptions sur biens d'amis ou d'ennemis accordées aux capitaines de guerre, notamment à Dubourg, commandant de l'Ile-Jourdain ; — la révolte de la ville de Muret, etc., janvier 1596. — Assignations sur les biens des rebelles de Toulouse en faveur de Pontaire, conseiller d'État, et de Vicose, intendant et contrôleur général des finances, d'une somme de mille écus chacun, sans retenue du tiers habituellement réservé au Trésor, août 1595. — Réassignation sur le Trésor d'une somme précédemment assignée sur le Comminges, de laquelle n'avait pu se faire payer Du Bourg, commandant de l'Ile-Jourdain ; mêmes assignations en faveur du sieur de Montpezat et du marquis de Villars. — Lettres patentes datées de Lyon, 23 septembre 1595, autorisant la ville de Bayonne à proroger encore pour un an l'octroi précédemment établi sur l'entrée des vins, afin de pourvoir aux dépenses du havre de la présente ville ; le revenu de l'année prochaine devant servir à la fortification de la place, qui est frontière d'Espagnols. — Lettres patentes pour le syndic de la cathédrale de Cahors, en maintien des arrérages d'un prêt fait en 1555 au roi Henri II. — Autres lettres pour autoriser les dépenses de la réfection des trois ponts ; à Pierre-Plantée, auprès de laquelle passe le Lot qui porte au pont neuf de Cahors « *le charbon de pierre,* » bois, blé et autres marchandises venant du haut pays, suivies d'une ordonnance du Bureau des finances à Bordeaux, commettant à la visite des dégâts faits par les protestants à la prise de la ville en 1580 (démolition d'églises et d'édifices publics, etc.), le sénéchal du Quercy. — Lettres patentes d'abolition et de pardon, en dix-huit articles, accordées à la ville de Toulouse qui avait tenu pour la Ligue (Paris, mai 1595). — Mêmes lettres pour les villes du Quercy (janvier 1596). — Mêmes lettres aussi en faveur des sieurs de Montespan et Du Lau, pour les places qu'ils tenaient en Guienne. — Transport d'assiette de gages et pensions accordées à André Bureau, sieur de Lormont, vice-sénéchal de Guienne ; François de Montferrand, vicomte de Foncaude et baron de Cancon ; J. de Laval, Giraud de Bergues et dame Lucrèce Leroy, veuve de P. Thibault, conseiller au présidial. — Provisions, assignations, etc., en faveur de : Vital Lebé ; Joseph de Lagérie ; Géraud d'Astorg, marchand de Cahors ; Gabriel Tarneau ; Pontac ; Desaygues ; Eyma ; J. de Lallion et Dunonault, marchands de Bordeaux, créanciers du Roi ; Ranse ; Thémines ; Lalanne ; le sieur de Vaure ; Olivier de Combes et Gédéon de Savignac, sieur d'Auros, vice-sénéchal d'Agenais ; de Tellis ; Martiny ; Sauvat de Ferrand ; d'Argueilh ; le capitaine Pouriel, de la compagnie de Dubourg, gouverneur de l'Ile-Jourdain. — Ordonnance de vérification des travaux de L. de Foix à la tour de Cordouan, requise par l'architecte lui-même afin de toucher partie de ses avances. — Lettres d'imposition de cent tonneaux de vin sur la Guienne, pour la subsistance de l'armée de Picardie. — Procès-verbal de l'assemblée des Trois-États du pays de Rouergue, tenue à Rodez du 1er au 10 février 1596, sous la présidence du maréchal de Matignon et de l'évêque de Vabre, pour écouter la demande d'emprunt que Sa Majesté a chargé le sieur de Gourgues, trésorier général des finances à Bordeaux, de présenter à cette assemblée. Nombreuses remontrances des États sur toutes les parties de l'administration. Ratification par le Roi au camp devant La Fère, mars 1596, et entérinement au bureau des finances à Bordeaux, en octobre de la même année. — Assignation sur la recette générale d'un remboursement de huit cents écus prêtés à Sa Majesté en ses « urgents affaires » par P. de Geneste, trésorier de France à Bordeaux. — Lettres de légitimation pour Jacques Murat, natif du lieu d'Assis en Quercy, fils de J. Murat et de Jeanne Bernardy. — Lettres d'emprunt de cinq cents écus sur chacun des officiers des bureaux de finances du royaume, y compris les deux receveurs par généralité, remboursables au taux de douze pour cent sur les levées des impositions de l'année suivante : le bureau de Bordeaux est taxé à six mille écus. — Confirmation définitive, malgré l'opposition des jurats de Bordeaux, d'un don de douze mille écus promis dès l'année 1594 au capitaine J. de Fabas, gouverneur du

bas pays d'Albret, en indemnité de sa maison de Castets, détruite par l'armée du duc de Mayenne. — Nomination de contrôleur des deniers et subventions du clergé dans le diocèse d'Auch, office créé en exécution de l'édit de février 1588, par lequel le clergé de France avait promis à Henri III une levée d'argent de cinq cent mille écus pour soutenir la guerre contre les hérétiques. — Lettres de conseiller au présidial de Bordeaux adressées au sieur de Lalanne, en compensation de sa nomination de juge à Blaye, qui n'avait pas pu avoir d'effet à cause du maintien en possession de ce poste, en vertu du traité de réduction de la ville de Blaye, du titulaire J. de Fonte, précédemment pourvu par le duc de Mayenne (octobre 1596). — Autorisation pour la ville de La Réole de s'imposer, afin de réparer partie de ses murailles ruinées et abattues en 1591 par une inondation subite dans laquelle avaient péri plus de cent vingt personnes et croulé cinquante maisons. — Séparation en deux offices de celui de vice-sénéchal en Saintonge, Bordelais et Bazadais, impossible à exercer utilement par un seul officier. André Bureau, vice-sénéchal du Bordelais et du Bazadais.

C. 3805. (Registre.) — In-f°, relié, 287 feuillets, papier.

1596-1597. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — « Registre des lettres patentes et vérifica » tions sur icelles expédiées au Bureau des finances en » Guienne durant l'année 1597. » Règlement général sur l'expédition des lettres d'assiette et levées d'impositions afin d'éviter les surprises, fraudes et abus qui s'y peuvent commettre ; toutes devront désormais être signées selon leur importance par un secrétaire d'État ou un secrétaire ordinaire, contrôlées par le contrôleur général et adressées directement non plus aux élus des Élections, mais aux trésoriers de France des généralités qu'elles concernent. (Paris, 3 mars 1596.) — Vérification des mandats des receveurs du pays de Muret et Grenade donnés de l'autorité du marquis de Villars, alors rebelle, pour le paiement des gens de guerre qu'il entretenait contre le Roi ; mandats que le traité de réduction du pays en l'obéissance royale avait spécifiés devoir être payés par le Trésor. — Provisions en faveur d'A. Ménoire de l'office de conseiller au présidial de Bazas, en conformité de l'édit d'Henri III qui avait créé dans chaque présidial quatre nouvelles charges de conseiller, auquel le Roi actuel n'ajoute que la réserve de n'avoir adhéré en aucun temps à la Ligue. — Entérinement des provisions de conseiller au même présidial en faveur de J. de Lescure, par résignation de J. de Janvier, titulaire, pourvu en conformité de l'édit de septembre 1585, portant rétablissement de tous les offices vacants et supprimés par les États de Blois. — Lettres patentes datées de Rouen, 8 janvier 1597, entérinées le mois suivant au bureau des finances de Guienne, par lesquelles est autorisée nonobstant la défense du Parlement de Bordeaux, une imposition de six cents écus sur le bourg de la Madeleine de Bergerac, afin de pourvoir à l'entretien de trois ministres de la Religion réformée dans la ville. Les considérants des lettres d'octroi sont tirés de la demande des habitants et des engagements pris à la conférence de Nérac en l'an 1579 entre « la feue Reine nostre très » honorée dame et belle-mère assistée d'aucuns princes » et seigneurs avec ceux de la R. P. R., » et en conformité de l'article III, de cette conférence qui permettrait aux protestants de s'assembler devant le juge royal et de voter sur eux-mêmes les fonds d'entretien de leurs ministres, article confirmé à la conférence de Fleix. — Lettres de provisions, assignations de paiement, augmentation de gages, remboursement d'avances par les villes ou les particuliers, et validation de dépenses de guerre pour : Alesme ; Duvigneau ; De Las ; Pardaillan Montespan, sénéchal d'Agenais, au nom des habitants de Puymirol ; Desaygues ; Ant. de Peyrusse ; le sieur de Chamberet (Louis de Pierre-Buffière), gouverneur de Figeac, place de sûreté qui tombait en ruines, et dont il avait fait relever les brèches, à défaut des jurats, aux frais du receveur des tailles ; Sauvat de la Croix, lieutenant du gouverneur du château de Bayonne ; J. de Fabas ; Bernard Samuel de Podio ; Poyanne, gouverneur de Dax ; Jaubert de Barrault, vice-amiral de Guienne, pour l'acquit et remboursement des frais et dépens du siège de Blaye, concurremment avec les bourgeois de Bordeaux qui ont fait des prêts et fourni des munitions ; lui-même y a tenu pendant huit mois un navire à lui du port de trois cents tonneaux. — Autorisation d'imposition accordée aux paroisses de Sainte-Croix-du-Mont, Aubiac et Saint-Maixent, dépendant de la châtellenie de Saint-Macaire, afin de racheter du sieur Rosteguy de Lancre, conseiller au Parlement, la haute, moyenne et basse justice de ces paroisses à lui dernièrement vendue par le Domaine, auquel, moyennant ce rachat, elle fera retour perpétuel et définitif : le Roi s'engageant par compensation envers elles à ne jamais l'en séparer. — Commission donnée au maréchal de Matignon, lieutenant-général en Guienne, de réunir les États du Quercy en telle ville ou tel lieu qu'il voudra pour régler avec eux le chiffre des impositions ordonnées et levées à la faveur des troubles, et remédier au soulagement de la province. Procès-verbal de la session des États réunie à Cahors en exécution de cette commission, sous la présidence du

maréchal. L'ensemble des arrérages, des impositions et du chiffre de l'année courante qui serait, d'après le bureau des finances, de près de cent trente-cinq mille écus, est ramené, par transaction, à la somme de trente-sept mille écus, le Roi faisant grâce du reste (1596-1597). — Enregistrement de la Commission du taillon pour l'année 1597, dont le préambule commence par ces mots : « Sy jamais cest estat a eu besoing d'estre aydé » de tous moyens, c'est maintenant que nos ennemys » s'efforcent de jour en jour d'étendre les bornes de leur » ambition à nos despens ; c'est pourquoy étant nécessaire » de remettre sur pied la gendarmerie de France, etc… » — Solde ordonnée du régiment de lansquenets Hans Friedricht. — Lettres de jussion adressées aux trésoriers à Bordeaux d'avoir à enregistrer purement et simplement les lettres patentes d'octobre 1594, qui confirmaient l'exemption de tout impôt garantie à la sénéchaussée de Dax par le traité de reddition à Charles VII, passé entre le comte de Foix et le comte d'Orval, fils du duc d'Albret ; les raisons d'opposition du bureau des finances étaient cependant que l'exemption en faveur de Dax pourrait aussi bien s'appliquer à toutes les autres provinces limitrophes de l'ennemi, ce qui formerait toute la généralité de Bordeaux, d'autant plus que, par leur traité de réduction à l'obéissance du roi de France après la conquête, ces provinces avaient elles- mêmes aussi été spécialement exemptées d'impôts pour l'établissement des garnisons et la défense du pays ; « et que ce seroit oster à S. M. tout » moyen d'estre secourue d'aucune imposition extraordi » naire en une extrême nécessité de ses affaires ; et » adviendra enfin qu'ung chascun se dira exempt et se » licenciera comme la plupart ont fait de ne vouloir rien » payer que ce que bon lui semblera, chose de grant et » dangereuse conséquence » (1597). — Ordonnance de paiement en faveur du duc de Mayenne et des sieurs de Villars et de Montpezat d'une partie des sommes à eux consenties par leur traité avec le Roi, desquelles le total pour 1597 était fixé à deux cent vingt mille écus ; mais par convention mutuelle il ne leur sera délivré cette année que cent soixante-cinq mille, le reste reporté sur l'année prochaine. — Assignation sur la recette générale de Bordeaux d'une somme de seize mille écus pour partie de la dépense de Madame sœur unique du Roi, dont elle n'a touché depuis cinq mois aucune chose sur le fond annuel de soixante mille qui lui a été affecté. — Édit de création de commissaires pour faire les montres de prévôts des maréchaux et pour reconstituer la maréchaussée qui ne suffit plus à contenir les bandes de pillards que a guerre a laissés dans le pays. — Lettres patentes adressées aux trésoriers de France à Bordeaux, afin qu'ils retiennent entre leurs mains et suspendent le paiement de tous les gages de tous les officiers de finances, même les leurs propres, pour les semestres de janvier et d'avril 1597, ainsi que ceux des autres officiers assignés sur ce semestre, n'exceptant que ceux des cours souveraines. « Chascun peut assez » recongnoistre que pour rompre les desseins de nos » ennemys, il est besoin de tendre de toutes nos forces à » la réduction de nos places de frontières, spécialement » de la Picardie, comme la province la plus proche du » pays ennemy… et que nous espérons non seulement » réduire en nostre obéissance ce qu'ils ont occuppé, » mais aussi entreprendre sur eux-mesmes et sentir le » fruit de nos travaux desquels nous n'entendons nous » tirer, ny espargner nostre propre personne ; et que, » pour ce, il ne nous est pas seulement nécessaire d'en » tretenir l'armée que nous y avons déjà fait acheminer, » mais l'augmenter d'hommes et de munitions… » (21 juin 1597.) — Ordonnance de trente-six mille écus en faveur de Louis de Foix, pour les travaux de la tour de Cordouan. — Confirmation et entérinement en la Chambre des comptes à Paris, des lettres d'Henri III données à Blois en février 1577, qui portaient anoblissement des jurats de Bordeaux : Deymar, Cormier, Sentout, Turnet, Pontcastel, Boucault, Lanefranque, Larivière et Pichon (1597). — Extinction du subside « de Royan » établi pendant les troubles : la ville de Bordeaux contribue à cette extinction pour trente mille écus (juillet 1597). — Entérinement au Bureau des finances : de l'édit de décembre 1585 créant trois mille écus de rente 8 pour 0/0 à lever dans la généralité sous la garantie du Trésor, afin de procurer l'exécution de celui de juillet de la même année pour la réunion du royaume à l'unité de la Foi, et l'acquittement de ses dettes ; ensemble du contrat fait avec le duc d'Épernon par lequel celui-ci achète de cet emprunt pour huit cent vingt-quatre écus de rente ; ensemble d'un autre édit du feu roi Henri III en date du mois de juin 1589, créant un nouvel emprunt de six mille écus de rente à prendre sur les droits de la comptablie. — Assignation sur la recette générale de la pension de Jean Debras, dit le capitaine Jeanneton, recommandé par son grand âge et par ses services militaires. — Naturalisation Oresteguy et Marie de Tillac, sa femme, natifs de Bilbao ; — lettres de marque et de représailles accordées au capitaine De Cheberry (Etcheberry) du port de Saint-Jean-de-Luz, en compensation de la perte d'un navire de cent soixante tonneaux que les Anglais lui avaient pillé en 1590. — Lettres patentes datées de Rouen, janvier 1597, par lesquelles, sur la représentation des contrats de 1460, 1485,

1499, 1514, 1559, passés entre les rois de France et les prédécesseurs du comte de Gramont, la moitié de la coutume de Bayonne, Luz et Capbreton est abandonnée à perpétuité à ce seigneur et ses ayants-cause en indemnité de la perte des ville et châteaux de Blaye et de Lombrière, tombés dans la main des rois de France. — Paiement de gages, assignation de sommes, provisions d'offices pour : Duportal ; J. du Rieu ; B. de La Crompe ; J. Darnal ; J. de Pontac ; de Lachèze ; de Lalanne ; Duperrier de la Salargue ; Marguerite de Balaguer, dame de Renon ; de Vicoze ; d'Harambure ; de Minvielle ; de Meredieu ; de Cieutat ; André. — Lettres de décharge en faveur du pays d'Agenais, d'une partie de l'imposition du Rouergue, pour l'entretien des lansquenets d'Hans Friedrich, et qui n'était pas due par l'Agenais. — Confirmation des privilèges de la ville de Blaye en récompense de ses services.

C. 3806. (Registre.) — ln-f°, relié, 248 feuillets, papier.

1597-1599. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Demande par Henri IV aux habitants de Bordeaux d'un subside pour entretenir six compagnies de gens de pied. (Au camp devant Amiens, 22 septembre 1597.) Délibération de la commune et consentement accordé. — Assignation de la pension de la Reine, sœur d'Henri III, femme d'Henri IV, confirmation de ses revenus ; déclaration d'insaisissabilité des rentes ; annulation de la saisie faite par certains créanciers sur les sommes dues à la Reine par la recette générale de Bordeaux. — J. de Pommiers, conseiller-clerc au Parlement, nommé en remplacement de feu Aymeri de Gascq. — Prévost, conseiller et receveur général triennal des finances en Guienne. — Le capitaine Trillart, chef d'une compagnie de cent douze lansquenets, assigné pour la solde de ses hommes sur l'imposition destinée à lever douze cents hommes d'armes, afin de protéger la frontière de Bayonne. — Le chapitre de Bayonne réclame une assignation de la pension à lui faite par le roi Louis XI sur les prévôtés de Bayonne, Dax, Saint-Sever, la dîme de Saint-Macaire et les revenus de plusieurs coutumes. — Bernard de Lapeyrère, conseiller ordinaire des guerres. — Édit d'augmentation des cinq deniers par quittance, attribués aux receveurs du taillon, par assimilation aux receveurs des tailles qui l'avaient obtenue dès 1578. — Provisions pour : Jacques de Chillaud, conseiller au présidial de Périgueux ; Rousseau, conseiller au sénéchal de Guienne ; J. Calmeil, conseiller au Parlement ; Fr. de Louppes ; J. de Caussade ; B. de Lalande ; J. de Villeneuve. — Pierre Puget, médecin du prince de Condé, fils de N. Puget, chirurgien du Roi, est pourvu d'une chaire de lecteur à l'Université de Cahors. — Le syndic des trois États du Périgord, au nom du pays, demande et obtient remise des arrérages d'impositions, en conformité avec l'article 17 du traité de réduction. — Le syndic de Saint-Sever rappelle les premières dépenses autorisées par Charles IX pour faire construire par Louis de Foix le havre et boucaud de Bayonne, les grandes sommes payées à l'ingénieur, et la gêne où met le pays la demande d'une nouvelle imposition destinée à indemniser l'architecte de ses avances et de ses travaux. — Les habitants de Lectoure obtiennent, en considération de l'utilité de fortifier leurs murailles, la continuation de l'exemption d'impôts dont ils jouissent (1598). — Lettres de naturalisation pour Adam Hodo, natif de Bano, au diocèse de Ferneu, en Irlande (comté et évêché de Ferns, sur le Bann, province du Leinster). — Provisions : Dubroca ; Lettos ; de Cardone ; de Peyrusse, président en Quercy ; Scipion Dupleix, avocat au siège de Condom ; de Losse ; d'Esparbès ; de Pichon ; de Nort ; de Linars ; Ducruzeau, conseiller au Parlement ; de Massiot ; de Jean ; Borell, commissaire de l'artillerie ; Pic de Blais ; de Lauvergne ; de Vivès ; Geneste ; Dupérier, de Moneins, etc… — Lettres patentes portant ordre aux trésoriers du Bureau des finances à Bordeaux, sans s'arrêter aux saisies-arrêts mises ou annoncées sur la pension de la Reine, de payer, sur toute autre dette, les seize mille écus de sa pension. — Assignation de paiement pour la solde d'un navire ayant servi pendant huit mois dans l'armée navale au siège de Blaye, appartenant au sieur de Barrault, vice-amiral et gouverneur du Bazadais. — Rétrocession, par Hirigaray et d'Urtubie, à Jean de Belsunce, seigneur de Macaye, de la haute justice de cette seigneurie qu'ils avaient achetée du Domaine, quoiqu'appartenant à la maison de Belsunce. — Assignation sur le trésor de l'épargne d'une somme de douze cents livres, en faveur du chevalier de Thémines, gouverneur de Quercy, pour indemnité d'un voyage fait par l'ordre du Roi, du pays de Quercy à Rouen, à l'assemblée qui a été tenue dans cette ville. — Assignation de la somme de six mille livres au sieur de La Mothe Rogier, gouverneur du château de Penne, en Agenais, à prendre sur les populations du plat pays : cette somme ne sera payée que lorsque le château aura été détruit et rasé. — Enquête *de commodo* ordonnée par les Trésoriers de France à Bordeaux, en qualité de voyers de Guienne, sur l'établissement d'un moulin sur la rivière La Louberge, près Longueville. — La ville d'Agen, réclamant l'exécution des promesses d'exonération d'impôts arriérés faites par des ordonnances précédentes. — Zamet, assigné sur le taillon pour le

remboursement de quatre-vingt-dix mille écus par lui prêtés au Roi (22 août 1598). — Imposition foraine de Bayonne non levée par négligence ou connivence, injonction d'y tenir désormais la main. — Aliénation de partie du Domaine à Lauzerte en Quercy.

C. 3807. (Registre.) — In-f°, relié, 151 feuillets, papier.
Commence au feuillet 14.

1599-1601. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Le sieur de Roquelaure, maître de la garde-robe du Roi, assigné pour vingt-quatre mille écus sur la recette générale, obtient que son tour de paiement passe avant tous les autres, nonobstant le refus à lui opposé par le receveur-général sur ce que sa recette est déjà chargée pour la présente année d'une quantité d'autres assignations aussi impératives. Néanmoins, par une ordonnance postérieure de la même année, il est remis pour le paiement de ses pensions à passer après la reine Marguerite de France, duchesse de Valois, dont la pension est aussi en retard. — H. de Lansade, assigné sur la comptablie en paiement d'avances. — L'Agenais et le Rouergue en instance de décharge d'impôts. — Jacques du Duc, conseiller au Parlement *loco* Fr. Métivier, en réclamation de ses gages. — Le capitaine Ripert, commandant au Château-Trompette, demandant la concession d'un emplacement entre la forteresse et les Chartrons, pour y bâtir une maison et un chai, après enquête des Trésoriers tendant à autorisation, reçoit des lettres patentes de concession d'un emplacement de vingt pieds de longueur. — Les habitants de Lanquais, à la requête de leur seigneur le duc de Bouillon, vicomte de Turenne, obtiennent la continuation de leurs privilèges, nonobstant l'édit de révocation générale du 15 janvier 1598. — Bertin, Montozon, l'un conseiller au Parlement, l'autre élu de Périgord. — La reine Marguerite de France, duchesse de Valois : lettres patentes réglant sa situation personnelle, son rang et son apanage après la cassation de son mariage avec Henri IV. Elle conservera le titre de reine avec le nom de Marguerite reine, duchesse de Valois, la possession de ses duchés et domaines d'Agenais, Condomois, Rouergue, les quatre jugeries, les duchés de Valois et d'Étampes, les châtellenies d'Usson, etc…, avec les droits de souveraineté y attachés, sous l'autorité du Roi de France, et elle jouira en plus d'un revenu annuel de trente-trois mille trois cent trente-trois écus pour soutenir son rang. Le règlement de ses dettes s'élevant à quatre cent mille écus, est assis pour moitié sur les généralités de Tours et de Bordeaux ; l'autre moitié demeure à assigner, mais le Roi prend la charge de toutes. (Paris, 29 décembre 1599.) — J. Douzon, Fr. de Bonnaut, conseillers en parlement. — La ville de Dax demandant le remboursement de ses avances faites en 1596 pour se mettre en état de défense contre les Espagnols, est assignée sur le produit de l'imposition qui avait été établie la même année pour les réparations de l'Adour, laquelle n'ayant presque rien produit, les deniers qui en proviennent sont devenus inutiles à l'objet qu'on avait eu en vue. — Le pays d'Armagnac, débouté de sa requête en exemption de sa part dans l'imposition pour la défense de Bayonne, attendu que la conservation de cette ville importe à toute la province. — La ville de Bergerac, autorisée à s'imposer pour défendre en cour ses privilèges ; le présidial d'Agen réclame ses gages ; les habitants de Montfort demandent la confirmation de leurs privilèges ; ceux de l'île Jourdain, décharge de leurs tailles. La ville de Monségur en Bazadais demande l'autorisation de s'imposer de deux cents écus pour indemniser le sieur de Madaillan des avances qu'il avait faites en 1598 afin de mettre la place en état de se défendre ; cet officier vient d'être sommé par le gouverneur du Bazadais, Jaubert de Barrault, d'avoir à retirer la garnison, mais il veut d'abord être déchargé de la responsabilité des sommes qu'il a avancées sur son bien propre, et il a appelé la ville en garantie. — Provisions : de La Brousse ; Chaleppe ; R. de Saint-Sever ; G. de Saudaines ; G. de Sorberisse ; A. de Molières ; Jacques Desaygues, conseiller d'État et procureur général au Parlement ; Tellis, vice-sénéchal des Lannes ; Martin, receveur-général dans la généralité ; Loubatéry ; Peyrarode, capitaine du château de Bergerac. — Lettres patentes par lesquels le Roi permet d'imposer la somme de quatre mille quatre cents quatre-vingts écus sur le pays de Quercy, dont trois mille pour les gages des régents de l'Université de Cahors, et autres « personnes » estant pour l'instruction de la jeunesse de ce pays » ; la répartition de ce budget de l'instruction publique attribue : 1° aux docteurs, régents et lecteurs de l'Université deux mille cent écus à distribuer par l'évêque en sa qualité de chancelier de ladite Université ; 2° aux collèges et écoles : de Cahors, deux cent soixante-onze écus ; de Montauban, trois cent trente-trois ; de Figeac, Moissac, Caylus, Gourdon, Lauzerte, Montcuq, à chaque école soixante-six ; 3° à l'imprimeur de l'Université pour les gages à lui accordés par le pays pour entretenir l'imprimerie en ladite ville de Cahors, trente-trois écus. Le reste est pour les frais de la tenue des États, soit douze à treize cents écus, formant en tout le chiffre de l'imposition présente. Cahors, 9 août 1600, date du procès-verbal des États ; Chambéry, 22 octobre, date des lettres

patentes. — Comptes rendus par les Trésoriers et réclamations sur les opérations relatives aux aliénations du Domaine.

C. 3808. (Registre.) — In-folio, relié, 144 feuillets, papier.

1601-1649. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Registre de transcription des édits généraux. — Règlement et reconstitution de l'administration des finances. — Lettres patentes de juillet 1601, contenant le règlement général. — Défense de faire aucune imposition de deniers sans lettres patentes du Roi. — Arrêt et règlement pour les levées d'assiette et permissions d'imposer aux communautés et corps de villes. — Lettres patentes pour faire payer les charges du domaine par les acquéreurs de partie de ces domaines, rejetant sur eux lesdites charges, gages, aumônes et rentes, frais de justice y attachés avant l'aliénation. Autres lettres patentes pour imposer l'observation du quatrième article du règlement des finances d'avril 1599, et forcer les Trésoriers de France à s'y conformer enfin en adressant leurs états selon l'ordre des comptes, et non plus confusément, ainsi qu'en était l'habitude. — Règlement général en vingt-quatre articles sur la reconstitution du service des Trésoriers, receveurs généraux et particuliers et des officiers des Élections (10 novembre 1601). — Règlement général du Conseil pour le service de la grande voirie et pour la réparation des chemins « que le » Roy veut estre observé tant par le Grand-Voyer de » France et ses lieutenants les trésoriers de France, » intendants des turcies et levées, élus et voyers parti » culiers sur le fait des constructions, réparations et » entretènement des ponts, pavés et chaussées, turcies » et autres œuvres publiques » (13 janvier 1605). — *Exequatur* à donner par les Trésoriers de France à toutes impositions ordonnées par la Cour des Aides en règlement de compte des paroisses et communautés, remboursement de dettes et taxes de dépens « afin de mettre terme aux différents entre les paroisses et communautés de ce royaume. » (Montargis, 26 octobre 1606.) — Lettres patentes défendant à tous officiers de prendre connaissance des réparations des chemins sans attache du Grand-Voyer (22 mars 1606). — Finances et Domaine. Arrêt du Conseil pour faire employer les restes des comptables des années précédentes, dans la recette générale au lieu de les appliquer, contrairement aux règlements, au paiement de dépenses non imputables sur le chapitre. — Arrêt qui attribue aux gages des officiers du Domaine, et à l'entretien des bâtiments domaniaux qui tombent en ruine, la moitié des dons et le tiers des remises d'amendes faits et à faire sur les droits casuels, lods et ventes, reliefs et devoirs seigneuriaux, confiscations, épaves, aubaines, compositions d'anoblissements, légitimations, amortissements, etc., appartenant au Roi. — Arrêt ordonnant que les receveurs généraux et particuliers des finances aient à rapporter immédiatement au Conseil leurs états au vrai des recettes et dépenses depuis l'année 1600. Toutes les levées de deniers seront reçues exclusivement par les receveurs des tailles (qui ont donné caution, et sur lesquels on peut reprendre). Les sujets du Roi sur lesquels se sont opérées durant les derniers troubles des aliénations de justices royales, « à leur grande foulle et oppres » sion de la part des acquéreurs », sont autorisés à racheter ces justices des mains de ceux qui les avaient acquises, et à se replacer par ce rachat dans le Domaine royal, qui s'engage à ne plus jamais les aliéner (1607). — Arrêt du Conseil ordonnant la vérification, dans l'année, de la valeur du domaine aliéné dans chaque généralité, afin de voir clair dans la situation. — Grande voirie. Lettres patentes d'imposition de quinze mille écus pour la réparation des chemins de Guienne ; forme des paiements à faire pour les réparations publiques, forme de l'adjudication au rabais ; déclaration détaillée de leurs biens exigée des cautions (1608). — Finances. Arrêt du Conseil pour faire communiquer aux receveurs généraux les états des receveurs particuliers avant d'être vérifiés. « Ce qui cause les non-valeurs qui se trouvent » ordinairement ès recettes générales, provient de ce » que lesdits receveurs généraux ne sont pas appelés à » la vérification que font les Trésoriers de France des » états de recette et dépense des receveurs particuliers » des tailles. » — Arrêts divers de détail sur les finances. Les élus dans chaque Élection feront recherche exacte des exempts et de ceux qui sont soulagés des tailles : l'oppression est devenue intolérable. Forme de l'établissement de l'état au vrai des receveurs généraux ; règlement sur l'administration des receveurs particuliers. — Lettres patentes adressées au Bureau des finances, pour envoyer au Conseil, dans deux mois, les noms et surnoms (prénoms) de tous les comptables de la généralité depuis 1582. — Arrêt du Conseil pour la résidence des Trésoriers du bureau, et règlement pour leurs assemblées : ils auront à résider désormais dans les villes où leurs bureaux sont établis, et à se réunir en nombre suffisant pour l'expédition des affaires. — Arrêts : pour les receveurs particuliers des tailles, leur enjoignant de présenter les comptes de leur gestion dans les quatre mois après l'exercice, avec rappel de ces comptes à partir de 1598 ; pour le règlement des droits des com-

missaires aux francs-fiefs ; pour le règlement de ceux des élus et des trésoriers de France ; pour la vérification générale des rentes constituées sur l'État, et créant l'office de payeur des rentes constituées qui centralisera tout le service ; pour la vérification et l'établissement de la liste de tous les privilégiés qui se prétendent tels, sous prétexte qu'ils sont officiers des Monnaies (18 février 1610). — Actes de la minorité du roi Louis XIII : déclaration de la reine régente contenant remise et décharge à tous ses sujets du reste des contributions dues de 1597 à 1602 : « pour ce que plusieurs paroisses » du plat pays craignent de retourner à leurs anciens » domiciles pour y estre assujetties au paiement de ces » restes, aimant mieux avoir un domicile incertain, leurs » villages inhabités, les héritages demeurer sans culture, » ce qui fait qu'on ne sait à qui faire payer le courant des tailles (6 juillet 1611). — Bail de l'ancien domaine de Navarre, pour dix années, moyennant la somme annuelle de deux cent cinquante-deux mille livres. — Lettres patentes accordant un répit de six mois aux comptables en retard de présenter leurs comptes, et soumis aux recherches de la Chambre de justice de 1606, que d'autres lettres patentes, en supprimant cette Chambre, avaient exemptés de la menace de peines corporelles, en maintenant contre eux la poursuite en restitution de deniers. — Ordonnance générale pour la tenue des États dans les pays d'États, et des assemblées générales dans les autres en ce qui concerne le vote ou le département de l'impôt. « Règlement que le Roy veut estre » dorénavant observé aux pays de Rouergue, Quercy, » Comminge, Rivière-Verdun, etc…, Agenois, Condo » mois, Bazadois, Armagnac, et Les Lannes, sur la » forme des assemblées générales et particulières qui » seront faites annuellement pour l'imposition, assiette » et département des deniers de S. M. — Et quant aux » sénéchaussées d'Agenois, Condomois, Bazadois, Armai » gnac et Les Lannes qui n'ont aucune assemblée d'États, » S. M. veut et ordonne que le département des sommes » portées par les commissions sera fait par l'un des Tré » soriers de France qui se transportera sur les lieux. » Formes, nombre, désignation des villes et des représentants de chacune de celles qui ont droit d'en envoyer : en Rouergue, les évêques de Rodez et de Vabres, présidents, un député de chacune des trois capitales des trois marches du pays, Rodez, Villefranche et Millau, et la moitié de ceux qui ont accoutumé être appelés aux États, alternant pour l'année suivante avec l'autre moitié qui y remplacera la première ; en Quercy, mêmes dispositions, avec l'évêque de Cahors, président, et un député pour chacune des villes de Cahors, Montauban, Figeac, Caylus, Lauzerte, Gourdon et Montcucq ; en Rivière-Verdun, auquel pays il y a douze villes et communautés qui ont accoustumé députer aux États deux députés de chacune d'elles ; elles ne pourront désormais envoyer chacune qu'un député. Fixation de la taxe des frais de séjour selon la qualité des personnes, mais la tenue de l'assemblée, l'aller et le retour ne dépasseront pas six jours, après lesquels aucune indemnité ne sera plus allouée (12 février 1611). — Même règlement pour les États du pays de Comminge, sur la tenue desquels on s'était borné dans le règlement précédent à l'arrêt du Conseil donné sur la matière le 19 juin 1608. — Règlement général sur les finances, en quarante articles, 21 juin 1611. — Transcription du tableau d'appréciation des « épiceries et drogueries » sujettes aux droits d'entrée, selon les édits d'Amiens, 10 septembre 1549, et de Tonnerre, 1542, en deux cent six articles ; le droit est de quatre pour cent de leur prix et valeur à la livre pesant. — Continuation de la levée du droit de Paulette sur les offices de judicature, jusqu'à la fin de l'année 1617 demandée par les officiers de justice eux-mêmes qui y trouvent une espèce de garantie de l'hérédité de leurs offices (13 mai 1615). — Arrêt du Conseil forçant les habitants de Castillon et des autres villes de Guyenne à reverser au trésor les contributions royales dont s'étaient saisis le prince de Condé en révolte et ses partisans dans la province ; la rigueur de la poursuite est la conséquence du concours prêté aux émeutes par le Parlement de Bordeaux (juin 1617). Extension et augmentation du tarif de la Traite Foraine, porté par l'édit de 1584. — Articles que le Roi veut être ajoutés au règlement du Conseil d'État du 12 février 1611, sur l'assiette des impositions et levées royales en Rouergue ; réduction du nombre de ceux qui, sans aucun droit d'y entrer, s'ingèrent d'assister aux États ; interdiction de dons ou présents aux membres de ces assemblées ; augmentation des pouvoirs des Trésoriers, commissaires du Roi près des États ; remplacement immédiat de tous les syndics du pays, qui ont continué, au mépris du règlement, de demeurer en exercice depuis 1611 (novembre 1618). — Renouvellement et nouvelle transcription sur le registre des Trésoriers de France à Bordeaux, du règlement général pour l'ordre des finances publié en quarante articles à Fontainebleau, le 21 juin 1611. — Édit de rétablissement des Élections de Lomaigne et d'Astarac, supprimées en février 1611 « à l'instante poursuite de ceux qui y prétendaient intérêt » (1623). — Commission pour l'imposition de la subsistance des troupes du quartier d'hiver de 1639 et 1640. — Ordonnance datée de Varennes, 11 juin 1640, adressée au prince de Condé, lieutenant-général des provinces de

Bourgogne, Bresse et Berry, et commandant général du Languedoc et de la Guienne, de faire procéder dans ce dernier pays à la levée de douze cent mille livres qui est la part de la Généralité dans l'imposition de dix-huit millions établie comme l'année précédente sur tout le royaume, y compris les pays d'États, afin de pourvoir à l'entretien des armées et de soutenir les armes du Roi qui viennent de triompher à Casal. — Arrêt de finances pour les restes à recouvrer des contributions de 1635 à 1639. — Règlement entre les Trésoriers de France à Bordeaux et la Cour des Aides pour fixer les rangs et séances, et détails relatifs aux sieurs d'Essenault et Thibault, anciens trésoriers, revendiquant en leur nouvelle qualité de conseillers à la Cour des Aides voix délibérative et présence au Conseil (1644). Nouvelle instance en 1649. — Édit de paix de Saint-Germain-en-Laye. « L'expérience a fait connaître que la France est invin » cible à ses ennemis lorsqu'elle est parfaitement unie en » toutes ses parties… mais prévoyant que la division qui » a commencé à paraître depuis peu pourrait prendre » des forces et causer une guerre civile… déclarons nul » et de nul effet les arrêts, commissions et ordonnances » portées par le Parlement de Paris et les autres Cours » contre les rebelles à partir du 6 janvier dernier, jusqu'au » jour de la présente déclaration. » L'édit porte abolition générale (1er avril 1649). Il est suivi d'un arrêt du Parlement de Paris, en date du 2 avril, priant le Roi et la Reine régente de rentrer à Paris.

C. 3809. (Registre.) — In-fº, relié, 233 feuillets, papier.

1602. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Provisions et enregistrement pour : Étienne Cayron, pourvu par la reine Marguerite, duchesse de Valois, comtesse de Rouergue, de l'office de juge criminel de la sénéchaussée de Rouergue, en remplacement de son père, nommé par Henri III ; — Ramond de Cahuzac, présidial à Villefranche ; F. Geneste, J. de Colonges, G. de Laur, P. Canaris, Lacombe, Ant. Prévost, P. Soulage, Cardailhac, Durieu. — Lettres pour : le comte de Gramont, gouverneur de Bayonne, autorisé à payer ses troupes sur le revenu des impositions royales dans le pays ; le capitaine Antounor de Casanove obtenant, sur la recommandation du maréchal d'Ornano et en considération de ses services, la concession d'un terrain à bâtir, situé sur les Chartrons de Bordeaux, en façade au port et à côté le château Trompette ; Jean de La Serre, conseiller au Parlement ; J. de Tarranque ; Pierre François, docteur en médecine, natif de Frontieras en Portugal, et présentement habitant de Libourne, demandant des lettres de naturalisation ; Ramon de Rességuier, conseiller en Rouergue ; Daniel de Laugar, conseiller à Dax ; le duc de Bar, Henri de Lorraine, beau-frère du Roi, assigné d'une somme de cinquante mille écus sur le droit des rivières de Garonne et Dordogne ; J. de Caumont La Force, J. de La Crompe, J. de Chillaud, vice-sénéchal de Périgord ; Sossiondo, etc. — Lettres patentes d'imposition en faveur de Bayonne. — Lettres patentes de don à la sœur du Roi, Catherine de Navarre, duchesse de Bar et de Lorraine, de quarante mille écus sur les amendes et confiscations levées sur les faux monnayeurs, et paiement d'un quartier de sa pension annuelle qui est assignée sur la recette générale des finances de Guienne. — Ordre au receveur général en Guienne de payer la pension qui est en retard du prince de Condé, à la requête de sa mère et tutrice. — Abandon fait à Ant. Saive, à la recommandation de la duchesse de Montpensier, des confiscations adjugées au Roi par arrêt du Parlement de Toulouse rendu contre des homicides. — Provisions de vice-sénéchal d'Armagnac et de Comminges en faveur du sieur d'Esparbès, malgré l'opposition du Parlement de Toulouse qui l'avait décrété de prise de corps, après lui avoir rendu impossible l'exercice de son mandat, à cause de sa religion qui était la Réformée. — Constitution de la Chambre mi-partie de Guienne, et état des officiers tant catholiques que protestants qui doivent y servir (Chambéry, le 18 septembre 1600). — Naturalisation de Jacques Lénard, d'Anvers. — Autorisation à Thomas de Ram de résigner à son gendre, J. de Maniban, son office de lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne et conservateur des privilèges royaux de l'Université de Bordeaux (1595) ; enregistrée au Bureau des Trésoriers (21 septembre 1602). — Le sieur de Sarros, vice-sénéchal de Rouergue. — La dame veuve de Longua. — Lettres patentes ordonnant la vérification immédiate des caisses publiques, en conséquence de l'édit nouvellement porté du surhaussement des monnaies, qui a été le seul moyen d'empêcher la sortie de France de ce qui reste de bon argent (28 septembre 1602). — Lettres patentes pour la ville de Caudrot de réintégration en titre de prévôté royale, et de cotisation à l'avenir sur un rôle particulier et séparé de celui de la juridiction de La Réole. — Lettres patentes pour l'Agenais, rappelant que les deux dernières années le Roi avait pu décharger son peuple de plus de quatre millions de livres ; mais qu'en présence des armements des ennemis, c'était encore beaucoup de maintenir sans augmentation pour l'année prochaine le taux de l'imposition actuelle ; aussi la contribution de la généralité, quant aux tailles, demeurera pour 1603 à la somme de six cent soixante-dix-sept mille livres, dont

l'Agenais supportera quatre-vingt-dix-neuf mille ; mêmes lettres pour le Condomois, dont la part est de cinquante-quatre mille ; pour l'Armagnac, soixante-quatre mille quatre cents ; pour le Comminges, cinquante mille ; pour le Quercy, quatre-vingt-dix-huit mille ; pour les Lannes, dix-neuf mille sept cent trente ; pour Rivière-Verdun, trente-quatre mille quatre cents ; pour le Périgord, quatre-vingt-douze mille trois cents ; pour le Rouergue, cent quatorze mille ; pour le Bordelais, cinquante-cinq mille. — Le capitaine Boyer, du régiment de Saint-Jean, confirmé pour neuf ans dans la possession du revenu de la prévôté de Monségur en Bazadais. — Douzon de Bourran, président de la première Chambre des enquêtes au Parlement de Bordeaux. — R. Martiny, receveur particulier des tailles de Quercy.

C. 3810. (Registre.) — In-f°, relié, 141 feuillets, papier.

1603-1604. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — J. de Lafont, prévôt royal de Bayonne. — Confirmation de la permission donnée au sieur Garsin par les jurats de Bordeaux d'établir près du Château-Trompette un jeu de « palmail » ; le même acquiert du chapitre Saint-Seurin un emplacement sur lequel étaient établies certaines écoles entre la chapelle Saint-Jean et le portail qui « était jadis dudit pont Saint-Jean de la présente ville. » — Lettres patentes pour : la ville de Tournon en Agenais ; le bourg de Gornac en Guienne ; lès sieurs de Mesmes et de Maignan, obtenant la concession de deux îles du Domaine, dans la Garonne près l'île de Cazeaux. — Bail à ferme à F. Belin de l'imposition d'un écu par quintal d'alun entrant par tous les ports de France. — Autorisation d'imposition communale afin d'acquitter les restes de leurs impositions, accordée aux paroisses de Limeuil, Saint-Chamassy, le Bugue, etc…, en Périgord. — Autorisation définitive au sieur Ludovico Garsino de jouir d'un tènement désigné pour y établir un jeu de paume. — Engagement pour neuf ans au comte de Lussan, du revenu du comté de Blaye (1604). — Déclaration portant défense de trafiquer en Espagne, en représailles de l'imposition de trente pour cent établie par le roi d'Espagne et les archiducs de Flandres sur toutes les marchandises françaises. — Ordre au Comminge et à l'Astarac de payer les restes en retard du taillon depuis 1594 jusqu'à 1587, l'exemption d'impôts accordée à ces pays ne concernant que les tailles. — Autorisation aux paroisses de l'Entre-deux-Mers de racheter des mains du sieur de Lachassaigne, sieur de Pressac, la justice de Dardenac, Guillac et Guibon qu'il avait précédemment acquise à réméré du Domaine (1604). — Renvoi pour enquête aux Trésoriers de France à Bordeaux d'un placet par lequel le maréchal d'Ornano demande la concession d'un terrain vacant le long de la Gironde, aux Chartrons, de la largeur de six toises et de pareille longueur que les autres maisons et chais édifiés depuis peu. — Autorisation pour P. Puget, médecin du prince de Condé, de se faire suppléer dans son cours de médecine à l'Université de Cahors, vu son service auprès du Roi (1603). — Permission de s'imposer accordée à la juridiction de Puynormand (Gironde) pour payer le métal des nouvelles cloches de la paroisse ; autres permissions aux paroisses d'Hagetmau, Geaune, Castelnau-en-Tursan, Saint-Loubouer. — Abolition de la Chambre royale établie pour la recherche des financiers en 1601, et révocation des commissions données pour rechercher les malversations dans les provinces (1604). — Déclaration d'incorporation perpétuelle de la baronnie de Tournon au comté d'Armagnac, à la requête de la noblesse, des villes et des habitants du pays. — Département de la taille de 1605, dont l'ensemble est de 678,400 livres, « n'y » ayant aucune de nos dépenses qui ne soit utile, honorable » et nécessaire, sans qu'il se reconnaisse aucun mauvais » ménage en nos finances… joignant le soin de l'opu » lence du pays tant par l'introduction de toutes sortes de » manufactures que par la recherche curieuse d'y acqué » rir et faire retrouver en soy-même tout ce qu'il a fallu » ci-devant aller quérir ailleurs, tellement qu'il sera, » Dieu aidant, possible en peu de temps de fournir tous » les autres États. » (Fontainebleau, 11 novembre 1604.) — Don au sieur de Bajoran, gentilhomme de la chambre, d'une somme de quinze cents livres à prendre sur la confiscation de J. du Brueil, écuyer, sieur de La Mothe-Sudre, condamné à la roue par la Chambre de justice d'Agen, le 18 mars 1579, et exécuté en effigie. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Bazas, par laquelle les habitants, considérant l'avantage d'être dans le Domaine du Roi au lieu de tomber par aliénation dans les mains des seigneurs, et que le Roi pour payer les dettes dues aux étrangers aurait été contraint de vendre une partie de la prévôté de Bazas à Aug. Prévost, receveur général des finances, et quatre paroisses de la juridiction au seigneur de Castelnau, décident de se racheter par la levée d'une imposition dont le produit servira à désintéresser les acquéreurs, et à opérer le retour indissoluble de cette juridiction au Domaine royal (1604). — Imposition autorisée sur le Périgord pour le remboursement d'un prêt consenti en 1591, par le clergé du pays au sieur de Montpezat, gouverneur, dans l'assemblée des trois États du Périgord (11 juillet 1604).

C. 3811. (Registre.) — In-f°, relié, 116 feuillets, papier.

1605. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Édit de suppression des charges de présidents et lieutenants dans les Élections, et de réduction à trois élus par chaque arrondissement financier afin de soulager le peuple. — Règlement du Conseil sur le fait des réparations et constructions des ponts et entretien des chemins et autres œuvres publiques. — Réparation des ponts et tours de Villeneneuve-d'Agen au moyen d'une imposition de cinquante-neuf mille livres assignée sur le passage du sel qui monte par la Garonne et par le Lot. — J. Dusolier, jurat de Bordeaux, assigné d'un don de quinze cents livres sur l'amende à laquelle a été condamné en 1599 Geoffroy du Saillan. — Mandement aux Trésoriers de France à Bordeaux de faire acquitter, même par saisie, les arrérages de la pension de huit mille écus consentie au duc de Nemours sur les revenus de l'archevêché d'Auch par l'archevêque N. Destrappes, sous l'autorisation du S. Siège, en exécution d'un contrat très particulier intervenu à l'occasion de son élévation à ce siège entre l'archevêque et le duc, à la date du 5 avril 1597. — Moïse d'Esparbès, vice-sénéchal d'Armagnac ; J. de Saint-Paul, vice-sénéchal des Lannes. — Permission aux habitants de la juridiction de Beaumont en Périgord, de racheter des mains d'un acquéreur du Domaine et de remettre en celles du Roi la justice de cette terre, à la condition que la couronne ne puisse pour aucune occasion l'aliéner de nouveau. — Commission à Me L. Arnauld pour faire désormais sous la surveillance de Sully la recette et dépense de tous les travaux d'utilité publique et la réparation des chemins. — P. d'Olive, receveur des décimes au diocèse de Bayonne ; il est nommé par l'agent général du clergé en vertu de l'édit de 1588. — Imposition sur les habitants de Montréal en Gascogne afin de rembourser d'un prêt consenti pour les affaires de la ville, la fille et héritière de P. Fresquet. — Suppression d'une imposition sur l'Élection de Périgueux de la somme de dix-huit mille livres pour remboursement d'avances faites pendant les troubles par certains habitants de Périgueux ; le pays faisant valoir son extrême misère obtient la cessation de cette imposition, et l'imputation sur les tailles de l'année présente de ce qui aurait déjà été versé de ce chef. — Règlement du corps des Pionniers militaires, sous la direction du Grand-Maître de l'artillerie « que le Roy veult estre » suyvi et gardé par les charpentiers, maçons, scieurs de » long et pionniers qui seront levés ès Élections de ce » royaume pour servir en ses camps et armées ; ensemble » des armes, outils et habits que S. M. entend leur estre » fournis. » Ils seront sous l'autorité du Grand-Maître, formés en compagnies, armés et équipés par le Roi, et soldés sur la taille (1er avril 1585). A la suite du règlement, lettres patentes du 6 novembre 1605, enregistrées au Bureau des finances le 21 septembre 1606, qui ordonnent la levée dans la généralité d'un corps de pionniers et charpentiers pour le service de l'artillerie en Quercy, formé de deux cent vingt pionniers, treize charpentiers, huit scieurs de long, huit maçons, huit tonneliers sous la conduite de quatre capitaines. — Provisions de l'office de receveur des amendes en la Chambre de l'édit de Nérac en faveur d'Isaac Thierry. — Confirmation en faveur du capitaine Leclerc, devenu aveugle d'un coup de canon devant Caudebec, du revenu du domaine de Monségur, dont quelques parties, déjà assignées à d'autres pensionnés, lui sont contestées (7 décembre 1605).

C. 3812. (Registre.) — In-f°, relié, 115 feuillets, papier.

1607. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — G. Leblanc, conseiller au Parlement ; Gratien de Goudail, Élu d'Agenais ; Doreau, avocat en Parlement ; démission pour raison d'âge du sieur de Poyanne de sa charge de gouverneur de Dax en faveur de son fils Bernard ; Scipion Dupleix, assesseur au présidial de Condom ; Bernard de Lavie, président aux requêtes du Parlement. — Autorisation de s'imposer donnée à la ville de Damazan (Lot-et-Garonne), pour la réédification de son église ruinée en 1581 par les protestants ; J. Constantin, contrôleur général des finances en Guienne ; Jacques de la Lande, maître des ports et passages de Bayonne ; J. de Redon, syndic du Périgord. — Bail à ferme pour le prix annuel de trois cent quarante-sept mille livres, par diminution, de l'imposition destinée à remplacer le « convoi de Bordeaux et les subsides pris sur la Garonne et la Dordogne. » — Enquête d'un contrôleur général du Domaine, Balthasar de Goyty contre les usurpateurs du même domaine : il fait reprendre et donner à bail un moulin sur la Dordogne sous une des arches du pont de Bergerac. — Nouveau règlement pour la Monnaie de Bayonne relatif à la défense d'importer les réalles d'Espagne, et diminution de l'afferme de cette Monnaie en considération de son manque de travail. — Ordonnance *de commodo* sur une requête du sieur de Preissac, demandant concession d'un emplacement sur la rivière, au faubourg des Chartrons. — Lettres patentes attribuant au sieur d'Amou, gentilhomme ordinaire de la chambre, en récompense du don qu'il a fait de deux canons à la ville de Bayonne pour se défendre

contre les ennemis, le produit des droits dus au Roi par les propriétaires qui ont fait construire depuis trente ans des maisons dans le pays de Labourt, à la charge d'en faire dresser l'état qui sera remis au Trésor. — J. Chauvin, écuyer ; J. Dussault, avocat général au Parlement. — Autorisation à la ville de Cadillac, de s'imposer pour l'achat d'une cloche destinée à la paroisse Saint-Martin ; débats entre la jurade et le chapitre. — P. d'Etcheverry demande l'autorisation de former un marais à sel à la côte d'Hendaye, à cause de l'incommodité que présente aux habitants de Saint-Jean-de-Luz la nécessité d'aller en Portugal acheter du sel pour la pêche des Terres-Neuves. — Lettres d'une imposition pour la ville de Villeneuve-d'Agen, à la requête des consuls et des principaux habitants dénommés dans l'acte, destinée au paiement des frais du voyage fait à la Cour par ordre du maréchal d'Ornano afin d'obtenir la commission requise pour la réfection du pont de la ville. — Lettres patentes relatives à la recherche des malfaiteurs au fait des finances, par lesquelles sont révoquées les Chambres royales et de justice, ainsi que les commissions instituées pour la poursuite des prévaricateurs, sur ce que leur nombre « étant à l'infini, et leurs alliances de familles très éten » dues, il se trouve pour la tranquillité générale encore » plus d'avantages à verser partout la clémence » (1607). — Lettres patentes d'augmentation de pension à la reine Marguerite, épouse divorcée du Roi, pour la somme annuelle de cinquante mille livres afin de soutenir son état ; sans préjudice de sa pension ordinaire de cent cinquante mille livres. — Arrêt du Conseil portant permission aux sujets du Roi de racheter les domaines aliénés par la nécessité des temps, et de les remettre, après indemnité de leur part aux acquéreurs, entre les mains du Roi sous la condition d'incessibilité et de rattachement absolu au Domaine. — Imposition accordée aux catholiques de Monflanquin en Agenais, pour les frais d'un procès concernant le rétablissement de la religion catholique ; l'imposition portera exclusivement sur les familles de ce culte. — Impositions diverses accordées au Bazadais. — Réclamation accueillie par le Parlement, et enregistrée au Bureau des finances de Bordeaux, de Me J. Martin, trésorier de France en la Généralité, prenant fait et cause devant le Bureau pour les gens de la juridiction de Montravel (Dordogne), qui démontrent comme quoi les Élus de Périgord les accablent de surtaxes injustes dans les départements qu'ils font sur le pays : ceux-ci sont condamnés à indemnité, comme ayant pris double finance. — Transcription sur le registre du Bureau de l'état et bordereau des marchandises que mène en Espagne, avec l'autorisation du Roi, la dame Madeleine de Saint-Jérôme, dame de Pradoux, conduisant en transit de la part des Archiducs un chariot chargé de douze coffres et caisses (dont la déclaration ne paraît pas exacte) ; la valeur des objets estimée trois mille neuf cent cinquante livres, entraînerait le paiement du droit de deux cent trente-sept livres, à six pour cent, dont le Roi fait grâce. « Dans deux caisses, douze pièces » tapisserie que lad. dame de S. Hierosme Delprado, a » assuré ne couster en Flandres que six cents escus. — » Une chasuple et ung manteau de toille d'argent de » Naples, guarny de passements d'or propre à couvrir » ung image, de la valleur de cinquante escus. Dentelles, » toile de Cambrai, deux caisses de peinture en toille de » la valeur de dix escus, toile de Flandres, etc… » — Lettres patentes pour autoriser le libre passage vers la tour de Cordouan de tous vivres et matériaux destinés à la subsistance et au travail des ouvriers occupés à cette œuvre.

C. 3813. (Registre.) — In-f°, relié, 218 feuillets, papier.

1607-1608. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Ferme de la comptablie de Bordeaux. — Imposition pour les habitants de Patin, Poy et Miramont (Landes), destinée à payer les gages d'un régent pour l'instruction de la jeunesse. — Lettres patentes pour l'ancien domaine de Navarre réuni à la couronne ; les revenus de sa gestion seront remis au trésorier général de la maison de Navarre, au lieu de continuer à être administrés par le Bureau des finances à Bordeaux. — Lettres patentes de maintien en possession de l'île du Carney, mouvante du marquisat de Fronsac, en faveur de dame Berthomé, veuve de R. de Massip, contre G. Fouque, sieur de La Varenne, conseiller d'État. — Provisions pour : P. de Lalanne, J. Faget, J. Dubreuil, G. de Montalier, J. Eyquem, Math. Desvallées, J. Chouart. — Lettres patentes confirmant l'autorisation d'imposer trois mille livres, demandée par les consuls de Sainte-Foy-la-Grande pour la réparation des murailles, malgré l'opposition et le refus des Réformés qui auraient porté leurs réclamations à Nérac à la Chambre de l'Édit, où le partage des juges qui s'était produit aurait immanquablement suscité des frais supérieurs au capital en question pour le règlement en cour souveraine. — Ordonnance pour faire payer au comte de Gramont le reliquat de ses gages comme maire de Bayonne, à raison de cinq cents livres par an assignées sur le domaine des Lannes, de laquelle somme il n'aurait pu être payé depuis plusieurs années, à raison des grandes ventes et reventes qui avaient été faites dudit domaine. — Assignation au capitaine

Loustalnau, lieutenant de la compagnie de Valence des gardes du Roi, du revenu pendant dix ans de la seigneurie de Moissac en Quercy, en considération d'un prêt non remboursé que le père de ce gentilhomme aurait fait précédemment au Roi de la somme de six mille livres. — Renvoi aux Trésoriers de Bordeaux d'un placet dans lequel Madame la princesse d'Orange et Mademoiselle de Rohan demandent la concession d'une pièce de terre dite « La Ramée », située entre Lectoure et Fleurance en Armagnac. — Autorisation aux villes de s'imposer pour rembourser les frais de voyage à la Cour de plusieurs de leurs maires et consuls. — Lettres patentes invitant les Trésoriers de France à Bordeaux à rendre compte du résultat des ventes du Domaine faites devant eux. — Autorisation aux habitants du marquisat de La Plume de s'imposer pour se racheter de la vente domaniale de la haute justice de leur terre. — Lettres patentes, augmentatives de la permission donnée aux Jésuites par l'édit de septembre 1603 de n'établir collège ou résidence que jusqu'à un certain nombre d'élèves ou chiffre de revenu ; « cependant ayant acquis, depuis, une quantité » de biens sujets aux taxes des francs-fiefs et nouveaux » acquêts en dehors de ce qui leur avait été permis d'ac » quérir *pleno jure* », ils demeurent autorisés à conserver ce surplus, sans avoir à l'amortir comme gens de mainmorte, soumis pourtant aux taxes des décimes envers le Roi (mars 1608). — Provisions : Veyrel, Marquessac, J. de Saint-Martin, Dumons, Duvergier, Dubernard, d'Esparbès, de Saint-Paul, Dailhène, Astor, J. de Fonte, Daniel de Noau, Ogier de Lalion, Despagnet, Capmas, Ducluzel, Giraudier, de Josse, etc. — Bail consenti par les Trésoriers, en tant qu'administrateurs du Domaine à J. Dunoyer, d'une île sable et gravier dans la Gironde appelée l'île de Pachan, entre Ludon et Montferrand, contenant en basse mer environ dix journaux. — Lettres patentes pour le règlement des receveurs généraux, sur le fait de leurs charges ; — autres lettres pour la Chambre des comptes de Nérac confirmée dans l'administration de l'ancien domaine de Navarre réuni à la couronne. — Lettres de don au sieur de Marzac d'une somme de deux mille quatre cents livres d'amende, « en quoy l'abbesse du Perrier, Lallement, L. d'Abzac, Panty, La Roque, La Serve, Aymar de Martigny ont esté condamnés envers nous, à cause de crimes par eux commis, par arrêt de nostre cour de parlement de Bordeaux, séante à Agen, en date du 3 mars 1585 » ; ces lettres sont de 1607. — Confirmation du don fait au sieur d'Amou des droits de fief nouveau dus au Roi sur toutes les maisons bâties depuis trente ans dans le pays de Labourt : leur nombre, après enquête, est de trois mille cinq cents maisons. — Enquête des Trésoriers de France à Bordeaux sur la prétention respective des villes de Samatan et de Muret, au comté de Comminges, de devenir le siège de la nouvelle Élection à établir en conformité de l'édit de janvier 1603, l'une n'étant pas plus que l'autre, et la constitution du comté portant que les huit châtellenies qui le composent sont toutes mutuellement égales et indépendantes et jouissent des mêmes pouvoirs. — Lettres patentes d'imposition sur les taillables de la généralité d'une somme de quinze mille livres à recouvrer et appliquer immédiatement à la réparation des chemins et chaussées de la province qui sont dans le plus triste état (24 avril 1608). — Arrêt du Conseil et lettres patentes par lesquels est ordonné que les acquéreurs et possesseurs du Domaine rapportent les titres en vertu desquels ils jouissent et possèdent, afin qu'on puisse se rendre compte des charges qu'ils sont tenus d'acquitter au nom du Roi en conséquence de l'aliénation à eux consentie, charges qu'ils se dispensent d'ailleurs d'acquitter par tous les moyens possibles. — Héritage d'aubain saisi et donné à Pradel, trésorier général en Languedoc. — Opposition des états, syndics, consuls et paroisses à l'établissement des nouveaux bureaux d'Élections dans la généralité. — Provisions : de Belrieu ; de Combis ; J. Colomb, fils du capitaine Colomb, tué devant Mirebeau ; Michaëlis, P. de Ségure, Brunet de Saint-André, P. Souffron, A. Chamborest, Dusarte, etc. — Édit de création à Bordeaux d'un entrepôt ou magasin général des marchandises entrant et sortant sujettes à la visite des commis, qui l'exerçaient jusqu'ici dans les boutiques et chais des particuliers, au préjudice des droits du Roi et à celui des marchandises ; le maire, les jurats et les négociants s'y opposent de toutes leurs forces en rappelant que l'année précédente, avec l'appui du Parlement, ils avaient réussi à faire rapporter un autre édit établissant dans Bordeaux un poids royal où les fraudes du commerce auraient été trop bien surveillées (2 juin 1608). — Imposition pour la paroisse de Peujard en Bazadais ; pour les habitants de Bayonne ; pour la ville de Villeneuve-d'Agen. — Décharge du taillon pour le Bigorre. — Lettres de naturalisation pour Ant. Cayrant, natif de la seigneurie de Venise. — Autorisation de s'imposer accordée aux habitants de la ville et prévôté de Sauveterre en Bazadais, pour racheter de l'acquéreur, le président Lalanne, la justice aliénée de cette seigneurie. — Confirmation du don fait aux Minimes d'Aquitaine, par J. de Foix, archevêque de Bordeaux, de « certaine » place où cy-devant estoyt basti le monastère des Augus » tines de Sainte-Monique, pour en icelle construire et » ériger un couvent de l'ordre des Minimes ; lequel don » ayant été une première fois confirmé en 1527 par

» François Ier, n'aurait encore pas eu d'effet à cause des » troubles survenus dans le royaume ; même ladite place, » appelée depuis des Augustins, aurait été occupée et » mise en rempart pour les fortifications de nostre ville » de Bordeaux. » Sur la demande en délivrance ou en compensation formée par le provincial, les jurats auraient fait don d'un autre emplacement joignant les ruines du château du Hâ, naguère démoli par le commandement du Roi (Paris, août 1608).

C. 3814. (Registre.) — In-f°, relié, 206 feuillets, papier.

1609. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Provisions pour : P. Roy, pourvu de l'office de conseiller du Roi et élu en l'Élection de Guienne ; Florimond de Loubatery, lieutenant assesseur criminel d'Agen ; Roch Dalesme, conseiller du Roi en la Cour de Parlement ; Etienne de Veyssières, assesseur au siège de La Réole ; J. Bertrand, conseiller au présidial de Bazas ; J. de Pipeyroux ; Augustin de Lartigue, élu de Condomois, Astarac et Bazadais ; Michel Duboys, capitaine de Monségur ; Jacques de Laurencie, viguier de Figeac ; Isaac de Madaillan, avocat du Roi au siège de Bergerac ; Jacques Desaigues, conseiller clerc en la sénéchaussée de Guienne ; Jacques de Pontac, Trésorier de France ; André de Lacroix, vice-sénéchal du Quercy ; Jacques de Guérin, conseiller en Parlement ; J. Mallet, avocat du Roi à Condom ; Louis Guillebault, huissier audiencier au Bureau des finances ; J. Felletin, capitaine et châtelain de Marmande et Sauvetat de Caumont ; J. Campis, procureur du Roi en l'Élection de Rivière-Verdun ; Ant. de Saugnac ; le vicomte d'Aureilhan, capitaine du Château-Neuf de Bayonne. — État des dettes de la ville et cité de Condom : elle présente pour vingt mille francs de dettes ; le Roi n'en accorde que dix mille pour l'achat d'une maison qui sert à présent de collège pour l'instruction de la jeunesse, six mille ; pour la part de l'hôpital dans le paiement d'un emprunt fait sous l'autorisation du maréchal de Matignon, afin de payer la sortie de la citadelle du sieur d'Escandenac ; pour l'entretien de la compagnie de Gondrin ; pour la dépense occasionnée par la contagion de 1607, quatre mille ; mais est rayé l'article de six mille livres, promis par les consuls au sieur de Montespan, capitaine des gardes, pour « avoir moyenné envers S. M. la démolition de la citadelle. » — Imposition de la somme de trois cents livres sur les habitants de Pomenic en Agenais, afin de reconstruire les halles de Charles IX, détruites pendant les troubles. — Arrêt et commission pour imposer la somme de cent livres sur les habitants de la ville et juridiction de Beaumont. — Arrêt et commissions semblables pour imposer la somme de vingt-quatre mille livres sur le pays d'Astarac. — Lettres patentes autorisant le seigneur Henri de Cauna, possesseur des terres d'Aurice et d'Escoubès par succession de Bernard de Cauna son aïeul, auquel le roi Charles VII avait donné ces terres tombées en déshérence, à se substituer son neveu Antoine De Mont d'Uzer, dans la propriété de ces seigneuries, malgré la clause de réserve et de retour à la couronne en cas d'absence d'héritiers directs introduite originairement par la Cour des comptes dans l'entérinement des lettres primitives. — Entérinement des privilèges de Monflanquin en Agenais, et des coutumes de la ville, en trente et un articles : on élira chaque année six consuls qui éliront à leur tour six jurats des six quartiers de la juridiction. Différents règlements de police. — Impositions de différentes sommes sur : la comté de Castres et Portets ; le pays de Quercy ; les habitants de Lauzerte ; la ville de Saint-Macaire. Confirmation des privilèges de la ville de Figeac, et entérinement des lettres successives, à partir du diplôme de Pépin, de confirmation des rois de France Philippe de Valois, 1344 ; Charles V et son frère le duc d'Anjou, lieutenant général en Aquitaine, 1369 ; Charles VI, 1394 et 1422 ; et Charles VIII, 1498 ; ces lettres sont transcrites dans leur teneur entière, et précédées de la transcription intégrale du diplôme de Pépin le Bref daté du 6 des ides de novembre, l'an de l'Incarnation 755, indiction *neuf* [dont le tome 1er du *Gallia christiana* ne donne que les premières lignes.] — Ordre aux Trésoriers de Bordeaux d'informer sur l'établissement d'une forge à fer au pays de Soule, proposé par P. d'Etcheverry, receveur des tailles aux Lannes, lequel aurait « découvert un endroit propre à y élever une ou deux » forges et ferrières à fer, avec la commodité du bois à » faire du charbon et minières tant de *fer que d'acier* ès » montagnes entre les frontières de Soule et de Navarre, » et demandé la concession d'exploiter ces forêts sous une » redevance à débattre. » — Imposition de la somme de six mille livres sur le pays de Rouergue, en faveur du sieur de Roquelaure, sénéchal et gouverneur ; cette somme proposée aux États avait été biffée comme ne faisant pas partie des charges ordinaires du pays, et ne devant être admise que de la seule volonté du prince, par motif de gratification. — Privilèges pour les habitants de la baronnie de Labarthe en la vicomté d'Aure, exemptés des droits de franc-fief et nouveaux acquèts. — Rachat de la seigneurie de Sérignac en Brulhois par les habitants. — Arrêt de remise d'impôts arriérés des années précédentes en faveur de la ville et comté de Carmaing en considération de leur misère. — Confirma-

tion des privilèges de la confrérie des Montuzets établie près de Blaye par Louis XI et Charles VIII, dont font partie tous pilotes, mariniers, gabarriers et autres marins des rivières de Dordogne et de Gironde. — Lettres de légitimation pour P. d'Esparbès de Lussan, chevalier de l'Ordre de Jérusalem. — Anoblissement de Jean Darrac. — Commission aux Trésoriers pour dresser un état de tous les noms et surnoms des comptables et receveurs de la généralité pour l'année 1607. — Commission pour Me Martin Daguerre de la construction du havre de Saint-Jean-de-Luz, et du quai du côté de Ciboure appelé Socoa. — Plaintes faites au Roi des choses qui s'exécutent en la sénéchaussée du Maine, généralité de Tours, relativement aux levées de deniers extraordinaires que le Roi n'a pas imposées. — Lettres patentes de création de la charge de capitaine dans la juridiction de Castillonès en faveur de François de Carbonnié. — Remontrance du sieur de la Varenne, conseiller d'État, et général des Postes de France sur les difficultés et retards que rencontrent les maîtres de postes du royaume dans le paiement de leurs gages par les receveurs généraux. — Remontrance faite à S. M. par le syndic des créanciers du pays de Rouergue, dont le compte de créance, réglé à quatre cent soixante mille livres, a été imputé sans grand résultat sur le produit de la vente de nouveaux offices ; et permission en conséquence d'imposer sur le pays la somme de trente mille livres pendant l'année courante (l'avenir réservé), en faveur desdits créanciers. — Brevet en faveur du sieur de Sarriac, à la recommandation du seigneur de Roquelaure, d'une somme de seize mille livres que le Roi s'est réservée sur le don fait aux Jésuites de la ville d'Auch par la dame Germaine de Sariac, veuve du sieur de Ste-Crestie, laquelle leur avait laissé par testament tous ses biens. — Assiette sur les habitants de Condom et du Condomois de différentes sommes. — Lettres confirmatives de noblesse pour Symphorien de Bacalan, sieur de Vaure et Bageran, et ses frères les sieurs de Maugarnit et de la Haille, tant à cause des services de toute cette famille que de l'impossibilité actuelle où elle serait de faire preuve de noblesse, tous ses papiers détruits pendant les guerres civiles, et en plus le déplacement et transplantation d'Auvergne en Bazadais de ses père et aïeul. — Assignation à Marthe de Béarn de six cents livres de pension sur le produit des amendes judiciaires, « pour luy donner moyen de nourrir et eslever ses
» enfans, et les rendre capables de nous continuer les » services qui nous ont esté rendus par leurs prédéces » seurs. » — Arrêt du Conseil pour faire désormais payer annuellement la somme de deux cent cinquante livres au couvent des Frères Prêcheurs de Bordeaux, en forme de loyer d'un cloître avec galeries et une tour carrée au milieu dont s'était emparé le maréchal de Matignon, pendant les derniers troubles, pour y mettre des canons, poudres et autres munitions de guerre. — Arrêt du Conseil par lequel il est ordonné aux receveurs particuliers des tailles de faire état audit Conseil six mois après l'année de leur exercice expirée. — Arrêt du Conseil pour l'abolition de la traite foraine de Bayonne. — Lettres aux Trésoriers de France à Bordeaux, qu'ils aient à faire payer les douze régents de l'Université de Cahors de la somme annuelle de trois mille trois cents livres de leurs gages. — Géraud de Rabastens, élu dans l'Élection du Rouergue ; Antoine Boissonade, juge-mage de la sénéchaussée d'Agenois ; Guillaume Gentil, conseiller au Parlement. — Arrêt et commission pour Jean de Laclau, citoyen de Bayonne, qui propose de se charger de l'achèvement du bastion que le Roi y fait faire depuis longtemps ; — impositions autorisées à la demande des habitants de la vicomté de Brulhois ; de la vicomté de La Plume ; de la paroisse de Cantois en Bénauge ; du Bazadais, de la communauté de Villeneuve-d'Agen ; du Quercy ; — lettres de naturalisation pour Achille de Conte Taurel, natif du lieu du Setimo près Pavie, duché de Milan, fils de feu Pierre Maria Taurel, comte dudit Setimo, et de la feue comtesse Ysabel Balbiana de Belgioioso, ses père et mère. — Lettres de don d'une somme de six cents livres de pension pour François de Montsalard, sieur de Peratis, l'un des conseillers et médecins ordinaires de S. M., intendant et maître des bains et fontaines minérales du royaume (24 juillet 1609). — Jean Bacone, sieur de Lavergnie, contrôleur des tailles en Bazadais. — Règlement pour les louvetiers.

C. 3815. (Registre.) — In-f°, relié, 197 feuillets, papier.

1609-1610. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Arrêt de remboursement, par une imposition sur la ville de Saint-Antonin en Quercy, d'un prêt de trois mille quatre cents livres contracté par les habitants, envers demoiselle Antoinette de Lolive, demoiselles de Voste, Thomas Paillot et Abel Dupin, pour solde de leurs avances de 1593 à 1601. — Lettres patentes de don à MM. d'Espagnet, président en Parlement et aux conseillers de Mérignac, d'Estignols, de Sabourin, de Métivier, de Carmeil et de Martin, servant la présente année en la chambre de Nérac, pour indemnité de déplacement et d'installation, 28 novembre 1609. — Mention de la résistance des élus nouvellement établis en Quercy à imposer les gages du présidial. — Assiette et répar-

tition de quatorze mille livres sur le Quercy transigées entre le gouverneur M. de Thémines et J. de Lolive, sieur de Rama, en indemnité de son château rasé pendant les troubles contre la promesse formelle du maréchal de Matignon. — Achèvement du bastion de Bayonne. Lettres patentes de fondation du collège de Cahors sous la direction des Jésuites (23 novembre 1603), auxquelles interviennent les P. P. Gentil, provincial d'Aquitaine ; Claude Aquaviva, général de la Société ; Simon de Popian, évêque de Cahors, avec les archidiacres et les syndics généraux du clergé ; nombre de consuls et de bourgeois, le représentant des Trois États, etc. ; suit le règlement des classes (f°s 39 à 42). — Rachat par les habitants de Sauveterre en Bazadais de leur prévôté aliénée par les commissaires du domaine. — Transcription des cinq articles du cahier de remontrances présentés au Roi par les députés des sénéchaussées de l'Agenais et du Rouergue, avec la réponse du Conseil d'État sous la date du 21 novembre 1609 ; les règlements du Trésorier de France en Guienne y sont confirmés. — Lettres patentes sur l'état civil des sujets, français ou non, nés en Navarre, les réputant vassaux et légitimes sujets français : elles sont accordées a la requête de Jacques de Pontac d'Anglade et de sa femme Guionne de Mérignac qui avaient eu deux de leurs enfants à Sierres, près Belzunce en Navarre, vers l'année 1598, avant leurs autres enfants nés en France. — Lettres de naturalisation pour Louise de Tavan, piémontaise. — Assiette de différentes sommes et impositions : — sur Castillonès d'Agenais, de trois cents livres afin de suivre à la Cour des Aides de Paris un procès contre de prétendus nobles et exempts ; — sur le Comminges, de quatre-vingt-onze mille six cents livres pour rembourser les créanciers des Trois États du pays pendant les troubles ; — sur Tournon d'Agenais, de huit cents livres dues par la municipalité ; — sur la sénéchaussée des Lannes, au siège de Dax et de Saint-Sever, d'une somme destinée à rembourser la dame de Castelnau d'un prêt au moyen duquel on avait pu supprimer par rachat certains offices de courtiers dont le sieur de Montespan avait obtenu le privilège ; — sur les habitants de Villefrançaise (Haute-Garonne), Réalville en Quercy, Montpezat, Ile-Jourdain, Casteljaloux, Le Laurier, N.-D. d'Allès, Fezensac, Lauzerte, etc… ; — sur Cologne du Gers, pour défendre à des prétentions injustes contre le sieur de Hordesse ; — sur le Bas-Rouergue, en paiement d'avances de guerre faites en 1574 par le sieur Bertrand du Cosso d'Esparsac pour l'entretien des troupes mises par le seigneur de La Valette dans la ville de Nogaro. — Arrêt du Conseil interdisant la levée ordonnée par la Cour des Aides de Montpellier, de certaines sommes devant servir à indemniser de leurs avances trois financiers employés pendant les troubles, au nom de la Ligue, en la charge de trésoriers de l'Extraordinaire des guerres (1603-1610). — Imposition de trois cents livres sur les paroisses du Médoc limitrophes de l'estey de Meyre, aux fins de son récurement.

Règne de Louis XIII. Minorité. — Lettres de conseiller en l'Élection des Lannes pour Étienne de La Mothe ; de procureur de l'Élection de Rouergue pour J.-Fr. de Molinari ; de receveur des décimes du diocèse d'Angoulême pour Étienne de Cunolio ; d'élu en l'Élection de Bordeaux, pour S. Pindray. — Remboursement sur la sénéchaussée de Condom, à J. Dupuy, d'une avance de deux mille écus prêtés à la ville pour construire la citadelle ordonnée par le maréchal de Biron, et dont il avait demande à être payé dès avant sa démolition en 1605. — Confirmation de l'apanage de la reine Marguerite. — Protestation du pays de Bergerac et de Sainte-Foy, et arrêt du Conseil conforme contre la levée d'un droit sur les châtaignes, noix et pierres meulières, introduit par le fermier de la comptablie en dehors des clauses de son bail. — Autorisation de s'imposer accordée : — à Mirande, — à Villeneuve-d'Agen, — à l'Entre-deux-Mers, — à la sénéchaussée de Guienne, d'une somme de huit mille livres due à J. de Mandosse, P. Duthil et F. Bonnalgues comme députés de la ville de Bordeaux ; — à la sénéchaussée de Toulouse, pour la continuation des travaux du pont sur la Garonne ; — au pays de Condomois, pour désintéresser la famille d'un receveur des tailles de ses avances faites à la ville depuis 1590 dans l'entretien de la Compagnie du sénéchal Causemaran, sans laquelle Condom aurait été soustrait à l'obéissance du Roi (25 septembre 1610) ; — au même pays, pour paiement de six mille livres promises en 1605 aux capitaines de Montespan et de La Roche en forme de contribution de la ville aux frais de la démolition de la citadelle ; — à la ville de Blaye et au Vitrezay pour la construction de la tour de l'Horloge. — Provisions de Trésorier de France à Bordeaux pour Fr. de Sauvages. — Confirmation aux Minimes de Bordeaux des dons et terrains à eux précédemment faits et donnés par Henri IV pour établir un couvent dans la ville. — Confirmation des privilèges de Bigorre. — Confirmation des privilèges de la ville et cité de Bordeaux ; les lettres portent la transcription intégrale du traité du 12 juin 1451 conclu entre Charles VII et la ville ; autres lettres de confirmation de mars 1561 et octobre 1563 ; statuts de Henri III réglant (août 1350), l'administration de la cité.

Noms divers : Lajaunie, — de Labat, — Garibal, — Élie de Rouergue, — P. Guyonnet, conseiller clerc au Parlement, — J. de Gaxies, — Fr. de Molinari ; — Charles de Guérin et Fronton de la Roche, conseillers au Parlement.

C. 3816. (Registre.) — In-f°, relié, 280 feuillets, papier. — L'écriture s'arrête au feuillet 190.

1610-1611. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Minorité de Louis XIII. — Menues impositions accordées à la demande des villes pour l'apurement de leurs dettes et le règlement des frais de leurs députés venus saluer le Roi et renouveler le serment à l'occasion de son joyeux avènement à la couronne : Villeneuve-d'Agen ; — Islemande en Quercy ; — l'Agenais ; — Le pays d'Aux en Armagnac ; Beaumont en Rivière-Verdun ; — la sénéchaussée de Condom ; — la juridiction de Nontron ; — l'Astarac ; — Sainte-Foy d'Agenais ; — Tournon ; — Langon ; — Moissac, avec l'état de ses dettes où figure une somme de seize cents livres prêtée par Me Jean de la Coste, docteur régent en l'Université de Toulouse ; — la ville d'Eauze ; — le Rouergue ; tableau des dépenses ordinaires pour la tenue des Trois États. — Confirmation de privilèges de villes et de pays. — Provisions d'élus, Trésoriers, sénéchaux, conseillers au Parlement. — Chevalier : P. de Prugnes, — Antoine de Gramont ; — Esparbès de Lussan ; — Sauvat de Pommiès ; — Bouhier ; — Jallais, etc. — Confirmation pour J. Leclerc du revenu de la prévôté de Monségur qui lui avait été accordé par le feu Roi en récompense de ses services et de ses blessures. — Bail à ferme et au rabais, pour six années, du convoi des rivières de Garonne et de Dordogne diminué à la prière des députés de Bordeaux ; le Roi s'interdit, en compensation de la diminution des tarifs imposée au fermier, d'accorder contre les droits de celui-ci aucune exemption de passage et de transit. — Le corps des archers du guet de Bordeaux est reconstitué et augmenté, de vingt-cinq à quarante hommes, qui seront payés et entretenus au moyen d'une imposition levée exclusivement par la ville et payée sans exception de personne par tous les habitants : lettres patentes du 12 mars 1611. — Arrêt donné en faveur des créanciers du pays de Rouergue, qui transforme en une imposition de quatre cent quarante-deux mille livres l'assignation de cette même somme faite sans résultat en 1606 sur le revenu éventuel de nouveaux offices et de l'établissement de greniers à sel : 3 mars 1611. — Lettres de naturalité pour G. Perrin, maître apothicaire de la ville de Brantôme, qui était natif de Dôle, au Comté de Bourgogne. — Commission pour informer *de commodo* sur le projet de rendre navigable la rivière de Baïse qui traverse Condom et Nérac : 5 mars 1611. — Arrêt de suppression de huit Élections nouvellement créées ; inutiles, le pays étant de taille réelle, et de plus, « coûteuses et tracassières. » Les deux cent vingt-deux mille livres que coûtera le remboursement de ces offices seront supportées par le Rouergue, le Condomois, l'Armagnac, le Rivière-Verdun, le Comminges, le Quercy, l'Agenais et les Lannes. — Arrêt du Conseil pour faire la visite de la Tour de Cordouan, dont les travaux de revêtement ont été entrepris par Fr. Buscher, architecte. — Provision de premier président au Parlement pour André de Nesmond. — Autorisation au sieur Brunet de Saint-André de construire un moulin à eau dans la ville de Nastringues (Dordogne). — Subrogation donnée au sénéchal d'Armagnac et commission à celui des Lannes pour avoir à lever la taille et autres impositions royales, au refus de le faire par les élus supprimés dernièrement, qui restent néanmoins possesseurs de leurs offices jusqu'à remboursement. — Provisions de la charge de contrôleur général des fortifications de Guyenne, Languedoc, Saintonge, Angoumois, Poitou et Limousin en faveur de J. Duportal. — Récurement de l'estey du Guâ. — Réparations ordonnées au grand chemin royal de Périgueux à Toulouse par Sarlat, Montignac et Cahors, redevenu impraticable aux marchands. — Impositions aux villes sur leur demande, pour racheter les offices d'élus, et supprimer les tribunaux d'élections. — Provisions : — Daffis, président au Parlement ; — Bavolier, idem ; — Bascle, receveur des domaines du Périgord ; — Hélie Dejean ; — Brolyodie ; — Ducluzel ; — Campmas, etc. — Don de mille livres à Me Jules de Nort, procureur général en la chambre de Nérac. — Mise en état du château du Hâ pour servir de demeure aux gouverneurs de Guienne, et procès-verbal des réparations nécessaires fait par le Bureau des finances de Bordeaux. — Confirmation au sieur de Souvré, ancien gouverneur de Louis XIII, dauphin, d'une somme de trente-six mille livres à lui donnée par Henri IV. — État des dettes du pays de Comminges, à payer par une imposition de quarante-cinq mille livres. — Confirmation des privilèges du Marsan et du Gabardan. — Assignation d'une somme de cent livres par an au sieur de Barrault comme capitaine de Bazas.

C. 3817. (Registre.) — In-f°, relié ; 198 feuillets, papier.

1612-1613. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Minorité de Louis XIII. — Impositions : —

de la somme de vingt mille livres sur la recette du Périgord pour le pont du Chalard ; — de huit mille sur le Rouergue pour indemniser le sieur de Broquières de la démolition de son château ; — de quatre mille sur Nogaro en Armagnac ; — de diverses sommes sur les habitants de la juridiction de Serran (Gers), de celle de Serres en Agenais ; — de la prévôté de Bazas ; — du pays de Rouergue ; ce dernier pour quatre cent mille livres destinées à la liquidation de ses dettes contractées pendant les troubles ; — de la juridiction de la Réole, etc… — Provisions d'offices : — Aimeri Gourdet ; — Pierre de Gastelnau, receveur du domaine ; — J. Ligonac ; — J. de Courillaud ; — Mathieu de Lane, trésorier des morte-payes dans les Lannes ; — Nicolas de Saint-Aulady, capitaine de la Tour de Cordouan ; — Martin, lieutenant-général en la sénéchaussée de Guienne ; — Lecomte, trésorier général ; — J. de La Clau ; — Géraud de Nort ; — J. de Beaune, conseiller à faire les monstres du prévôt des maréchaux en Périgord. — Lettres de naturalité à divers marchands flamands et hollandais : Van dan Pourt, Staclz, Bonner, Lansecot, Boul, etc… — Bail de la ferme de la comptablie de Bordeaux fait à Sulpice Caper, pour cinq années, et cent vingt mille livres par an. — Arrêt du Conseil portant que les receveurs particuliers de la généralité feront recette des deniers qu'on impose pour les affaires des villes et communautés laïques. — Arrêt pour les habitants de Bordeaux sur la décharge requise des droits d'issue de toutes marchandises. — Adjudication pour la réparation des ponts de Tournepiche et de la tour avoisinante, à l'entrée de la ville de Périgueux. — Approbation de la nomination par les syndics et habitants du Quercy, à la chaire de recteur en médecine de l'Université de Cahors, de Me Pierre Barré, en remplacement de feu Pierre Puget, dernier titulaire, aux gages de quatre cents livres par an. — Renvoi pour enquête au Bureau des finances de Bordeaux d'une pétition par laquelle les religieux de Sablonceaux en Saintonge, demandent la permission d'enclore et de replanter pour eux la quantité de cent vingt arpents de terre déserte sur l'emplacement de la forêt de Guilhon, détruite pendant les guerres, sur laquelle les Rois prédécesseurs de Louis XIII leur avaient concédé des droits d'usage, maintenant sans objet. — Lettres patentes en faveur des Cordeliers de Libourne pour jouir du droit et perception d'une hémine de sel sur chaque vaisseau portant sel. — Autres lettres pour les habitants de Capbreton aux fins de faire une ouverture en la rivière pour le passage des navires et autres vaisseaux ; la création d'un havre neuf à Bayonne ayant eu pour conséquence de détourner l'embouchure de l'Adour du boucau vieux de Capbreton, et de faire à la place un grand lac d'eau stagnante et sans communication avec le nouveau cours de la rivière ; ils demandent une imposition de vingt mille livres afin de construire un canal qui la rejoindrait. — Confirmation des privilèges du pays de Soule, et de la terre de Lanquais en Périgord. — Arrêt pour Madame Finette d'Aspremont, veuve du trésorier Ogier de Gourgues, demanderesse en décharge de loyer de la maison dite « le chai du Roi ». — Hommage fait par le sieur de Lucmajour pour une tour sur les murs de Bordeaux, dite tour de Batefol ou de Bessan, en la paroisse Saint-Pierre. — Arrêt de Parlement en faveur de Mathurin du Cruzeau, jurat de Bordeaux, condamnant la ville de Libourne à réparer un pont de pierre sur le grand chemin de ladite ville à la palu de Condat, dont la ruine, imputable à la jurade pour en avoir négligé l'entretien, rend la palu inaccessible : mandement du Bureau des finances pour l'imposition des frais de réfection. — Arrêt de suppression par remboursement au titulaire de l'office de receveur triennal des tailles à Rivière-Verdun : Saunhac, Corneillan et Advisard. — Le présidial de Dax demande un logis pour l'exercice de la justice. — Assiette d'impositions sur les villes et les villages du Rouergue en vue du rachat et de la suppression des bureaux d'Élections. — Autorisation au syndic des paroisses de Marcenais (Gironde) et lieux circonvoisins de se pourvoir devant le Conseil d'État pour, en exécution de l'arrêt général du Conseil du 27 octobre 1607, demander le rachat de la justice, et des cens et rentes vendues par le Domaine à réméré perpétuel, à Girard de Langlade, élu en l'Élection de Périgord ; ils offrent d'en payer le prix et les frais accessoires, à la condition que la justice rentre à perpétuité dans la main du Roi, et que les cens et rentes deviennent la propriété de la communauté. — Provisions pour J. Valleton de l'office de receveur des tailles du Périgord. — Mandement des Trésoriers de France au sieur de Gourgues, l'un d'eux, d'aller à Nérac en conformité des lettres du Roi, dresser procès-verbal des pertes occasionnées par l'embrasement de l'hôtel de ville, et constater le chiffre auquel pourrait monter l'abandon demandé par les habitants, de douze ou quinze années de tailles. — Ordonnance des Trésoriers pour l'exécution du canal demandé par les gens de Capbreton, devant aller du côté du boucau vieux, en Marensin, prenant depuis le bout du lac de Capbreton jusqu'au lieu de Haussegord, le long de la terre ferme : profondeur du canal, quatre pieds d'eau en basse mer ; largeur, vingt pieds au fond ; berges plantées de pieux et de pins : détails. — Arrêt pour le fermier du convoi à Bordeaux contre le fermier des

gabelles de Languedoc sur les limites respectives de leur ferme au pays d'Auvergne. — Lettres patentes de validation adressées au Bureau des finances à Bordeaux de plusieurs lettres d'assiette sur le Quercy montant ensemble à deux mille trois cents livres, auxquelles les lettres d'attache du Bureau n'avaient pas été jointes, ni présentées aux Trois États, en ce moment hors de session ; ce qui aurait rendu la perception illégale, à moins d'une session extraordinaire tenue exprès ; entérinement des nouvelles lettres, et mandements d'imposition en conséquence. — Imposition sur les huit Élections nouvellement supprimées, de la somme de quarante-cinq mille livres pour les gratifications faites en conséquence de ladite suppression : au prince de Condé, gouverneur de la province, dix-huit mille livres ; au sieur de Roquelaure, neuf mille ; au sieur de Lussan, six ; au sieur de Marans, trois ; au sieur Virg, secrétaire du prince de Condé, mille. — Imposition sur le pays des Aides d'Agenois de la somme de six mille soixante-dix livres pour les députés dudit pays. — Autorisation à Me Pierre d'Etcheverry de faire construire dans la montagne d'Aramitz au pays de Soule et sur les frontières du Béarn et de la Navarre deux forges à fer et acier. — Étienne Richon, payeur des gages du Parlement ; — Bertrand de la Lande, contrôleur des mortepayes de Guienne ; — imposition sur les habitants de Castillon en Agenais, d'une somme de quinze cents livres pour les réparations de leurs murailles ; — Placet pour la reconstruction des ponts de Moissac, détruits par les guerres ; mandement d'enquêter décerné par le Bureau des finances (31 décembre 1613).

C. 3818. (Registre.) — In-f°, relié, 134 feuillets, papier.

1614 (janvier à juillet). — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Minorité de Louis XIII. — Lettres de surannation pour Antoine de Gourgues, conseiller d'État et membre du Conseil privé, de la nomination à la charge de président au Parlement à la place de feu son beau-frère Louis de Gentils de Cadillac. — Autorisation de s'imposer accordée à la paroisse de Freyzes en Marsan, pour le remboursement d'un prêt contracté pendant les troubles. — Délégation sur la ferme du pied fourché, à la requête des jurats, d'une somme de trois mille six cents livres, montant de la reconstruction d'une muraille soutenant dans le jardin des Augustins la terrasse du rempart près la porte Saint-Julien. — Autres délégations de trois mille deux cents livres pour la solde de quinze archers du guet nouvellement créés outre les anciens ; de deux mille six cents, pour les frais de l'entrée du prince de Condé ; de quinze cents, pour l'indemnité du sieur de Labarthe, député à la Cour pour affaires de la ville. — La capitainerie du Cypressat de Lormont, vacante par la mort du sieur de Faulas et par la démission du baron de Montferrand, est donnée au sieur Briet. — Lettres de noblesse pour Jacques du Truch, sieur de Lachaux, capitaine, dont les titres avaient été perdus en 1586 au siège de Castillon. — Arrêt du Conseil pour ordonner la réparation des ponts de Périgueux. — Le sieur de Poyanne est pourvu de la capitainerie de Saint-Sever. — Le Conseil, en présence du nombre des députés à la Cour pour les affaires des villes, et pour la réparation des édifices et des murailles que les troubles ont détruits, ordonne que désormais les dépenses et les frais de voyage de ces députés ne seront autorisés qu'après avoir été taxés au Conseil. — Impositions diverses, à la demande des villes et communautés ; l'Agenais, pour les frais de l'arpentement entrepris par le Bureau des finances, en conséquence de la suppression de l'Élection ; le Quercy ; le Condomois ; le Rouergue, etc., pour le rachat des offices des Élections supprimées ; — la paroisse d'Eyzines (Gironde), pour payer à Conrad Gaussens, entrepreneur du dessèchement des marais de Bruges, sa part dans les dépenses de dessèchement ; le bourg de Saint-Pardoux-la-Rivière (Dordogne), pour réparer le pont sur la Dronne qui sert de passage à la poste pour Paris, Lyon, Bordeaux, Bayonne et Limoges ; — la ville de Toulouse, pour la continuation du sixième pilier de son pont, et la meilleure direction à donner à l'œuvre. — Provisions dons et pensions à Gabriel d'Etcharre, Guillaume de Geneste, — Laroche, — Menaud de la Salle ; — Jaubert de Barrault, baron de Blaignac ; — Duportal ; — Geoffroy de Montaigne, conseiller clerc au Parlement ; — Darribat ; — Daulède, etc… — Lettres patentes en faveur de la Reine Marguerite pour son remboursement de la suppression du droit de parisis du greffe de Condomois et d'Agenais, obtenue à la demande du Syndic du pays. — Union et incorporation de terres en Chalosse à la vicomté d'Aurice et d'Escoubès. — Rachat de la justice de Saint-André du Bois (Gironde), contre le sieur de Tastes, conseiller au Parlement de Bordeaux.

C. 3819. (Registre.) — In-f°, relié, 197 feuillets, papier.

1615-1616. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Règne de Louis XIII. — Premier ministère de Richelieu. — Exemption de tailles pour la ville de Hastingues (Landes), qui est frontière de Navarre commandant un passage important du Gave, et dont les habitants se sont rachetés par trois fois pour se maintenir dans le domaine du Roi. Paris, décembre 1614. — Arrêt du

Conseil donnant commission d'informer par un Trésorier du Bureau de Bordeaux sur le transit devant la ville d'Aiguillon des marchandises qui passent sur la Garonne afin d'y établir un droit destiné à l'entretien de la compagnie de gendarmes de Montpezat, ainsi qu'à celui des troupes françaises qui tiendront garnison à Grenade, Aiguillon, Sainte-Livrade, Madaillan et le Mas de Verdun : la somme à trouver est, pour l'année, de vingt-sept mille livres. Donné à Larochefoucault, 31 décembre 1615. — Autre imposition sur le transit de toutes marchandises passant devant Muret, pour solder la garnison dont l'entretien sera pour l'année de dix-sept mille livres : le Trésorier délégué est chargé, comme à Aiguillon, d'établir un tarif proportionnel. Donné à Larochefoucault, janvier 1616. — Assiette de deux cent trente livres sur le Vitrezay pour indemniser J. de Castets de ses dépenses à la suite de la Cour pour faire reconnaître le droit de la juridiction sur la palu et comtau de Blaye. — Confirmation des privilèges des monnoyeurs de Bayonne du serment de France, d'être exempts de tout impôt ou taille et de toute juridiction autre que celle du Maître des monnaies, excepté les cas réservés de meurtre, larcin et rapt. — Imposition de dix-neuf mille livres sur la sénéchaussée des Lannes pour le comte de Gramont « auquel aurait esté cy-devant commandé de lever un régiment de gens de guerre à pied, français, composé de dix enseignes de cent hommes chacune, tant pour accompagner la princesse d'Espagne, nostre sœur, en son voyage de Bayonne à Saint-Jean-de-Luz, que pour assister la Royne nostre très chère épouse de là à nostre ville de Bordeaux ; aussy pour demeurer en la province de Guyenne afin de s'opposer tant au sieur de la Force qu'à autres qui se sont élevés contre notre autorité et service ». Donné à La Rochefoucault, 31 décembre 1615. — Arrêt du Conseil pour la ville de Libourne, donné à Libourne, le Roi présent. La ville est exemptée tant de sa contribution aux frais de l'entrée à Bordeaux du Roi et de la Reine, que du paiement de l'entrée à Libourne, vu l'importance de sa position qui en fait à la fois « l'échauguette, le rempart et le boulevard du pays contre les villes protestantes qui l'entourent et les provinces d'Agenais, Bazadais, Saintonge, Angoumois, Périgord et Quercy dont elle est le passage ordinaire ». La défense de vendre au détail le vin qui n'est pas de la ville ou de la sénéchaussée est maintenue ; mais la demande de transporter à Libourne le siège de Castelmoron, et la prétention de n'autoriser l'arrivée à quai et la mise en coutume des navires étrangers, anglais, flamands et autres, qu'autant qu'ils seront conduits et assistés par un bourgeois ou courtier libournais, demeurent réservées à l'appréciation du Parlement, auquel le Roi les renvoie. 20 décembre 1815. — Impositions de guerre ordonnées au nom et pour le compte des capitaines qui défendent le Roi contre les révoltés [dont le prince de Condé est le chef], l'épuisement du trésor ne laissant pas le choix d'un autre moyen : le sieur de Thémines, pour la solde de cent hommes d'armes et d'une compagnie de cinquante carabins ; le seigneur de Gurson pour celle d'un régiment à pied et d'une compagnie de cent hommes d'armes ; le marquis d'Aubeterre pour celle d'un régiment à pied à dix enseignes, plus cinquante hommes d'armes et cinquante carabins ; le vicomte de Bourdeille, sénéchal du Périgord, pour pareille troupe ; le seigneur d'Arpajon ; les receveurs des tailles du Rouergue en avance pour fourniture de solde. L'ensemble monte à cent soixante mille livres. Poitiers, 18 janvier 1616. Tours, 17 février-20 mars. Blois, 6 mai. — Arrêt du Conseil pour le paiement des gages des officiers de la Chambre de l'Édit de Nérac, à présent à Agen. Bordeaux, 16 décembre 1615. — Provisions de l'office de contrôleur général du taillon en Guienne accordées sur la présentation de Marie Brunet, veuve de Thadée de Lestrille, dernier titulaire, à Antoine Bugeaud. Tours, 20 mars 1616. — Imposition accordée à la juridiction de Coutures-sur-Garonne pour racheter de J. de Lucmayor auquel le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui en était propriétaire, l'avait vendue, la justice et la seigneurie de Coutures. — Nomination du seigneur de Gurson, le comte Frédéric de Foix, à la charge de grand-sénéchal de Guienne, vacante depuis le décès du sieur de Merville et rétablie par les présentes lettres. Bordeaux, 16 décembre 1615 : les lettres sont enregistrées au Bureau le 30 mai 1616. — Ordre impératif à toutes les généralités, et à tous les officiers de finances de faire rentrer d'urgence tous les fonds de l'impôt : mesures à prendre pour la sûreté de leur transport. Tours, 19 mars 1616. — Imposition accordée à la ville de Tartas pour l'entretien de sa garnison urbaine pendant les troubles, les dépenses du passage de la Reine et de la Princesse d'Espagne, l'entrée de LL. MM. et la réparation des ponts pour y faire passer l'artillerie. Libourne, 20 décembre 1615. — Arrêt du Conseil octroyant pendant dix ans la conciergerie du Parlement du Bordeaux à Jeanne Cosson, veuve de Jean de Castets, assassiné par des rebelles dans la conciergerie en voulant empêcher l'enlèvement du condamné à mort le sieur de Haut-Castel. Bordeaux 1er décembre 1615. — Autorisation à la ville et prévôté de Barsac d'imposer sur les habitants exempts ou non exempts le rachat de trois offices créés de courtiers de vins qui seront réunis à la ville. — Confirmation dans l'exemption

de tous subsides des Chartreux de Rhodez. — Provisions de conseillers au Parlement pour R. de Pichon et Fr. de Lescure. — Mandement d'informer sur les demandes de la ville de Marmande, adressé aux Trésoriers, lesquelles tendent à l'octroi d'un poids commun, et à la propriété d'îles dans la Garonne. — Arrêt du Conseil sur requête de Sulpice Cuper, fermier de la comptablie, afin d'informer des pertes par lui souffertes dans son afferme durant les troubles. Tours, 3 mars 1616. Suit l'avis du Bureau après l'enquête du trésorier Pontac concluant à la diminution du bail. « Les mouvements des guerres étant survenus au mois de septembre 1615, plusieurs gentilshommes, capitaines et autres, se seroient emparés des villes, places et ports situés spécialement le long des rivières de Garonne et Dordogne, et auroient par force et violence imposé des contributions sur le montant et le descendant des marchandises ; même, à Royan le sieur de Candely auroit imposé un écu pour tonneau de vin, et 5 p. % de toute marchandise ; à Blaye, le sieur de Lussan en auroit pris un écu et demi et le même taux de 5 p. % pour le reste ; ainsi les autres capitaines ; de manière que les objets étant imposés de beaucoup plus que leur valeur vénale, les marchands s'étoient retirés et les étrangers avoient déserté la sénéchaussée pour s'en aller à La Rochelle, à Bayonne et en Espagne. » — Jean de Gaufreteau, conseiller au présidial de Bayonne, après Ogier Bouard. — Lettres patentes d'imposition en faveur du marquis d'Aubeterre d'une somme de quatre-vingt mille livres pour la solde de ses troupes, de fin novembre 1615 à fin avril 1616 ; — mêmes lettres pour le maréchal de Thémines ; — pour le comte de Clermont de Lodève ; — pour le comte d'Ayen ; — pour le seigneur de Gurson ; — pour le seigneur de Candale ; et toutes pour le même objet, malgré l'opposition directe du Parlement de Bordeaux et le refus du Bureau des finances dont la caisse avait déjà été vidée. On fait acquitter quelques-unes de ces sommes dont le total monte à trois cent trente mille livres au moyen de rescriptions sur le trésorier de l'Épargne. Paris, 15 septembre 1616. — Imposition de cent huit mille livres, en deux années, en faveur des jurats de Bordeaux, lesquelles porteront sur toutes les tailles de la généralité, pour l'acquittement des dépenses de l'entrée à Bordeaux du Roi et de la Reine, le compte desquelles est de cent vingt-huit mille livres. — Lettres d'anoblissement pour le jurat de Bordeaux, J. Claveau, député aux États-Généraux de 1614 ; il est en même temps pourvu de la charge de premier substitut du procureur général près le Parlement. — Enquête et procès-verbal sur les réparations à faire au « au grand chemin royal appelé de Long-pont » (Pont-Long), qui conduit de Bordeaux dans les paroisses de Mérignac, Aulas, Martignas, Le Teich et à Audenge, Lenton, Andernos et Arès, auxquelles l'imposition est demandée. — Règlement entre les habitants de la prévôté et ceux de la ville de La Réole de leur quote-part dans les impositions. 1616.

C. 3820. (Registre.) — In-folio, relié ; 184 feuillets, papier.

1618-1619. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Règne de Louis XIII. — Luynes. — Le registre commence par une nouvelle transcription des lettres d'Henri IV, en date d'avril 1595, admettant à la naturalisation de plein droit les sujets des Provinces-Unies et des Pays-Bas. — Provisions de : — conseillers au Parlement, Mulet, Salomon, Boucault, Nesmond ; — conseillers aux présidiaux de Montauban, Périgueux, Condom : Vicose, Martin, Bressolles, La Fillolie, Molière ; — Trésoriers de France, contrôleurs des finances, receveurs, etc., etc. : Chaperon, Roy, Morand, Grosparmy, Martin, etc… — Lettres de naturalisation pour : Cyprien Chelloy, prêtre anglais, natif de Winchester ; Jacques Sauvage, natif de Butzbach en Allemagne ; — de légitimation pour Thomas Bach de Ponty. — Renvoi au Bureau des finances, pour enquête et avis, d'une demande des Jacobins de Saint-Sever, tendant à obtenir le don de quatre cents arpents de terre vaines et vagues aux environs de cette ville, en compensation des pertes qu'ils ont éprouvées pendant les guerres civiles. — Imposition de six mille livres sur le Périgord pour la reconstruction du pont du Chalard sur la route de poste de Paris en Espagne, et d'Espagne à Lyon et en Italie. — Règlement par arrêt du Conseil entre la ferme des gabelles du Languedoc et le fermier du convoi de la province de Guienne conjointement avec les syndics des pays intéressés, des limites des deux administrations financières qui sont ramenées en faveur de la liberté du sel, de Brouage jusqu'à Moissac, Montauban et Grenade. — Imposition de quinze mille livres sur la généralité pour indemniser les jurats de Tartas des sommes qu'ils avaient données avec promesse de remboursement sur le trésor de l'Épargne, aux sieurs de Saint-André et de Poyanne, après remise des châteaux de Dax et de Tartas. — Nombreuses impositions sur le Rouergue, chacune de peu de valeur, pour la réparation des portes et murailles dernièrement détruites par la guerre. — Difficultés du recouvrement du sol pour livre (5 p. %) ordonné en 1617 sur les tailles et le taillon en faveur de l'office des commissaires des tailles nouvellement créé par édit de novembre 1616. Par lettres du 28 juin 1618, le Roi réprime la résistance des receveurs généraux et parti-

culiers en nommant à la perception de la nouvelle imposition un titulaire pris en dehors d'eux ; par d'autres lettres du 8 novembre, il rend la perception aux receveurs ; par d'autres du 4 mai 1619, il casse les arrêts du Parlement de Bordeaux en date du 18 février de la même année, toutes chambres réunies, qui portaient défense de lever le sol pour livre ; nouvel arrêt du Conseil du 12 juillet 1619 qui contraint par saisie et ventes de leurs offices en plein Conseil les receveurs récalcitrants ; enfin sur la demande de la province appuyée par le duc de Mayenne, gouverneur de la Guienne, et le sieur de Belebat, intendant de la justice, l'imposition est révoquée à condition de payer les termes arriérés de 1616-1618 ; la suppression des offices de commissaires des tailles et des Élus, ainsi que des collecteurs greffiers des paroisses, ordonnée ; les Élections supprimées dans Agenais, Rouergue, Comminges, Rivière-Verdun, Quercy, Bazadais, Condomois, Albret et Lannes ; les pays de taille personnelle, le Bordelais et le Périgord, ne jouiront pas de l'exemption et demeurent soumis à la loi générale. — Abandon des lods et ventes qui reviendraient au Domaine pour l'acquisition par le maréchal de Roquelaure de la terre de Mauvezin en Bazadais. — Imposition par arrêt du Conseil, sur le Bordelais, de trente et un mille livres en trois années pour la dépense de l'entrée à Bordeaux du duc de Mayenne. — Imposition de vingt mille livres sur la province, à l'exception de la sénéchaussée de Bordeaux qui a déjà payé, votée par l'assemblée générale convoquée à Agen le 3 mars 1619, de toutes les sénéchaussées du ressort, afin d'indemniser le duc de Mayenne des grands frais et dépenses extraordinaires qu'il a faites pendant cette assemblée. 27 mars 1619. — Imposition autorisée sur la juridiction de La Roumieu pour rembourser à l'évêque de Condom et au sieur de Lartigue un prêt de trois mille livres à eux consenti pendant les troubles ; la même requête des habitants sollicitait la remise de cinq ans de tailles et impositions, vu les ruines des villes et maisons, l'abandon des terres et propriétés, la dispersion de la population qui besace par les autres provinces, le manque de bras et de grains pour semences, et néanmoins ils ont maintenu leur bourg en l'obéissance du Roi malgré les tentatives armées de plusieurs seigneurs tenant le parti de Monsieur le Prince (de Condé). Octobre 1618. — Nouvel arrêt du Conseil qui presse la rentrée des fonds du sol pour livre des années 1617 et 1618 dans les sénéchaussées qui en ont été déclarées exemptes à partir de fin 1618. Tours, 10 juillet 1619. — Imposition pour les frais de rasement de la place de Monclar (Lot-et-Garonne). — Rappel du règlement général donné sur les instances du sieur de Sabalse, contrôleur général des fortifications, pour les travaux de guerre qui seront faits dans le royaume, le Roi ayant été averti du désordre qui règne et qu'on entretient dans cette partie : Fontainebleau, 15 mai 1604 ; ce règlement est remis en vigueur à la requête du contrôleur général Duportal, 17 juillet 1616, et renouvelé par son enregistrement au Bureau des finances de Bordeaux le 29 septembre 1619. — Don fait au premier président de Gourgues de l'île qui se forme entre le port d'Issan et l'île de Macau (Gironde), sur la rivière de Garonne. — Don à la dame de Sainte-Colombe de dix-huit mille livres à prendre sur la caisse des lods et ventes du Périgord et du Limousin. — Imposition de dix-sept cents livres pour le syndic d'Agenais en remboursement d'avances. — Noms divers : de Brayac ; La Fillolie, Dalbarel, Rostéguy, Loubatéry, de Rieu, Monteils, Bourrit ; Arnault, intendant des Finances ; Bessot, etc…

C. 3821. (Registre.) — In-f°, relié ; 166 feuillets, papier.

1619-1621. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Règne de Louis XIII. — Luynes ; guerre de Guienne. — Lettres portant validation d'un extrait relevé au contrôle général des finances d'un mandement du trésorier de l'Épargne, délivré sur la ferme du convoi de Bordeaux pour payer les appointements des lieutenants généraux du Limousin et de la Marche, Schomberg et Laroche-Posay ; l'extrait donné pour remplacer le mandement perdu. — Arrêt du Conseil maintenant P. Reynier pour faire le paiement des rentes constituées sur la comptablie. — Ordonnance pour la visite et inspection des ponts et chemins les plus nécessaires dans les environs de Rivière-Verdun, laquelle n'avait pas été faite, et cependant les deniers votés pour les réparations avaient été divertis. — Lettres patentes datées de Blaye, octobre 1620, par lesquelles le Roi accorde à Blaise de Gasc et aux autres fondateurs de la Chartreuse de Bordeaux l'amortissement des terres qu'ils donnent à l'établissement nouveau. — Arrêt du Conseil enjoignant aux acquéreurs des offices nouvellement créés à compter de 1616 sur les greffes des domaines et des juridictions, de représenter leurs contrats, et surtout leurs quittances. — Imposition sur le vin d'Espagne et de France en transit, pour les frais de l'entretien du fanal sur la tour de Biarritz. — Rachat sur le seigneur de Lavergne-Guilleragues de la justice de Saint-Sulpice en la juridiction de Monségur en Bazadais ; il est fait mention d'un moulin existant dans la paroisse déjà en 1080. — Rétablissement de la Paulette, droit annuel qui garantit l'hérédité des offices de magistrature et de finances :

supprimé le 15 janvier 1618 sur les réclamations des États-Généraux, il est rétabli pour la durée de neuf ans, 22 février 1619. — Nomination du receveur de décimes du diocèse de Bordeaux en faveur de R. Leroux présenté par le cardinal de Sourdis et les députés du diocèse. — Arrêt du Conseil réduisant à trente sols par feu, mais y soumettant les nobles et les ecclésiastiques, les taxes de fouage jusqu'alors acquittées par les seuls manants et roturiers, dont chacun se trouvait imposé de six livres dans la paroisse de Castelnau d'Auzan (Gers). — Translation des bureaux de recettes des tailles de Montauban à Moissac et de Figeac à Cahors ; Paris, 6 mars 1621. [C'est la guerre de la haute Guienne.] — Arrêt du Conseil contenant surséance de paiement des tailles durant six mois pour les habitants de Riscle en Armagnac ; injonction donnée au Bureau des finances de faire réparer d'urgence le pont de cette ville, qui est sur l'Adour. — Lettres patentes retransportant à Figeac, sur la prière du duc de Sully, le bureau des recettes des tailles dernièrement porté à Cahors. Au camp devant Saint-Jean-d'Angely, 3 juin 1621. — Autres lettres datées du même camp, du 6 au 16 juin : — ordonnant la continuation sur les Élections de Périgueux et de Bordeaux, nonobstant la défense du Parlement, de la perception de l'impôt du sol pour livre accessoire aux tailles et impositions ; — chargeant la maréchaussée d'un service d'escorte des fonds de l'impôt envoyés par les recettes particulières, sur la crainte trop justifiée des bandes de gens de guerre et de soldats sans aveu qui battent les chemins ; — autorisant les jurats de Bordeaux, malgré la défense du Parlement, à lever sur la ville une imposition de neuf mille livres nécessaires pour couvrir les dépenses de l'entrée du duc de Mayenne. — Imposition de six mille livres pour renforcer la garnison de Lectoure, d'après l'ordre donné au sieur de Blainville par le duc de Mayenne : cette contribution sera levée sur les vicomtés de Lomagne, Auvillars, Brulhois, Fezensaguais, intéressées à la conservation de la place. Au camp devant Clairac, 31 juillet 1621. — Commission pour imposer cinquante mille livres sur la généralité de Guienne la présente année, pour les frais de la guerre. Donné à Tonneins, 6 août 1621. — Imposition pour la ville de Cadillac sur Garonne en remboursement des jurats Dutemps et de Verneuil. Donné à Moissac, 13 août 1621. — Lettres patentes par lesquelles, sans s'arrêter aux remontrances du Parlement de Bordeaux, le Roi ordonne la levée de l'imposition de neuf mille livres dernièrement autorisée sur la ville, ainsi que celle du sol pour livre sur toute l'Élection. Au camp devant Montauban, 18 septembre 1621. — Arrêt du Conseil en date du même jour, cassant celui du Parlement du 9 août dernier, et ordonnant que la perception du sol pour livre sera faite par les seuls élus. — Commission du Roi enjoignant à tous officiers de finances de la généralité de représenter les quittances d'achat de leurs offices. — Imposition de sept mille livres sur l'Albret et le Bazadais promises au seigneur de Meilhan par le duc de Mayenne, au nom du Roi, pour la compensation du gouvernement et de la capitainerie de cette place remise à l'armée royale. Au camp devant Montauban, 12 septembre 1621. — Arrêt du Conseil, daté du camp de Saint-Jean-d'Angely, 9 juin 1621, portant décharge de deux années de tailles et crues en faveur de la ville de Moissac pour la dédommager des frais et pertes qu'elle avait faites au mois d'août 1620, pour se maintenir en l'obéissance du Roi. Enregistré au Bureau des finances de Bordeaux, 3 novembre 1621. — Lettres patentes, à la requête de P. Duchalard, commissaire ordinaire des guerres, capitaine de la tour de Cordouan et garde-côtes de l'Amirauté de Guienne, constatant le péril imminent de cette tour « faulte d'y estre fait par chascun an les réparations nécessaires, au moyen que les deniers qui se lèvent ès généralités de Limoges et de Bourdeaux expressément affectés et destinés à l'entretiennement et réparation de ladite tour ont esté divertis les années dernières ». Elles rappellent l'arrêt du Conseil donné le 28 novembre 1618, en suite des réclamations de P. Duchalard pour faire une première enquête sur ce qu'il y a à faire, ce qui a été fait, et ce qu'il y a à rembourser des dépenses avancées par le capitaine de la tour ; et sur la vue du procès-verbal de cette enquête daté du 7 novembre 1620, ordonnent la formation d'une commission chargée de procéder au bail au rabais des réparations reconnues indispensables : elle est composée du premier président au Parlement, du sieur de Bellebast, conseiller d'État, des avocat et procureur généraux près le Parlement de Pontac et de Latour, du sieur Deffontaines, conseiller d'État et intendant des finances en la province en Guienne, et d'un trésorier général du bureau des finances à Bordeaux. (La Rochelle protestante, maîtresse de la mer.) Au camp de Saint-Jean-d'Angely, 22 juin 1621. — Continuation de l'octroi accordé à la ville de Bayonne pour l'entretien de son canal ou boucaut neuf ; le vent porte toujours les sables voisins dans le canal et c'est toujours à recommencer. — Imposition de trois mille cinq cents livres pour le remboursement des dépenses faites au service du Roi par le vicomte de Pardaillan, gouverneur d'Eauze, afin de garantir cette place et celle de Manciet contre les entreprises du seigneur de La Force ; « et comme ladite despense a esté principalement faicte pour le repos et

soulagement de nos subjets desdits pays, nous avons advisé de la faire lever sur Eauze, Fezenzac, Bas-Armagnac et Rivière-Basse ». Donné à Moissac, 29 juillet 1621 ; enregistré au Bureau de Bordeaux, 26 novembre. — Arrêt du Conseil pour le remboursement de cent soixante-dix-sept mille livres à prêter au Roi, à neuf cents livres par trésorier de France et garanties sur les deniers ordinaires de leurs charges de l'année présente et des suivantes, payables par les receveurs-généraux ; les Trésoriers généraux, moyennant cette garantie future, auront à verser dans quinzaine la contribution qui les concerne chacun, « le Roi ayant besoing de recouvrer promptement une notable somme de deniers, considérant que les Trésoriers de France des généralités de ce royaume ont toujours témoigné une très grande affection aux biens de ses affaires et qu'ils feroient moins de difficultés que plusieurs autres de ses officiers de le servir, etc… ». Paris-Fontainebleau, 31 mars-24 mai 1621. L'enregistrement par le Bureau des finances à Bordeaux n'est pas transcrit. — Approbation du traité conclu entre le duc de Mayenne, lieutenant général des armées en Guienne, et le sieur Dubourg, gouverneur de l'Ile-Jourdain, par lequel celui-ci se démet de son gouvernement et de la citadelle, et reçoit en indemnité la somme de trente mille livres qui est imposée pour un tiers sur le comté de Comminges, le reste attribué à la ville et comté de l'Ile-Jourdain, conformément à la délibération des habitants. Au camp devant Montauban, 6 septembre 1621. — Imposition de vingt-quatre mille livres pour le sieur de Moncault, gouverneur de la citadelle de Leyrac (Lot-et-Garonne), qui avait remis volontairement entre les mains du Roi cette place destinée à être rasée et démolie pour le bien et le repos du pays d'Agenois. Au camp devant Montauban, 23 octobre 1621. — Lettres de surannation adressées au Bureau des finances à Bordeaux pour y faire enregistrer et exécuter des lettres antérieures du 2 mai 1619, en faveur des créanciers syndiqués du Rouergue, jusqu'à concurrence de la somme de soixante-quatorze mille livres. Toulouse, 20 novembre 1621.

C. 3822. (Registre.) — In-f°, relié ; 306 feuillets, papier.

1621-1622. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Louis XIII. — Levée du siège de Montauban. — Nouvelle prise d'armes à La Rochelle, en Poitou, en Guienne. — Lettres de naturalité pour Van den Berg, natif de Mons en Brabant, appelé François Desmons. — Imposition sur la ville de Puymirol demandée par son commandant le comte de Valence, afin de mettre en état de défense la ville et le château. A Bordeaux, le Roi présent, 27 décembre 1621. — Imposition de trente mille livres sur le pays de Rivière-Verdun pour dédommager le sieur de Rapin de sa charge de gouverneur supprimée et remise au Roi par convention avec le duc de Mayenne. Au camp devant Montauban, 27 septembre 1621. — Même imposition de trente-six mille livres sur l'Armagnac et le Condomois, en faveur du capitaine Marabat, gouverneur du château de Mauvezin, pour le dédommager de sa charge qu'il a volontairement remise au Roi : la place sera démolie et rasée pour la tranquillité du pays. Au camp devant Montauban, 30 août 1621. — Les Jacobins et Frères Prêcheurs de l'Ordre de Saint-Dominique sont partout confirmés, contre les villes, dans l'exemption des tailles et des contributions de guerre. Paris, 1621. Enregistrement à Bordeaux, 19 janvier 1622. — Fiany, receveur du taillon en Bordelais. — Lettres patentes exemptant de toute taille et imposition les docteurs régents en l'Université de Toulouse. — Retranslation à Cahors des bureaux des tailles de Montauban et de Figeac. — Arrêt du Conseil autorisant les receveurs généraux, vu le danger de faire circuler les espèces, à payer en rescriptions les mandements du trésorier de l'Épargne. Bordeaux, 27 décembre 1621. — Nouveaux édits bursaux : création en titre d'office dans chaque Élection du royaume de quatre nouveaux officiers. Paris, février 1622. — Arrêt du Conseil pour la sûreté des escortes et la conduite des deniers royaux pendant les présents troubles. — Création dans chaque généralité de deux nouveaux Trésoriers de France et augmentation par compensation des épices de tous. Au camp devant Clairac, août 1621. — Provisions de Trésorier au Bureau des finances pour Me Relion. Libourne, 2 janvier 1622. — Privilège pour les Récollets de Bergerac ; le Roi leur donne remplacement du château qui va être rasé. Au camp devant Monheur, 1621. — Édit de création de nouveaux receveurs des décimes du clergé, pour administrer le don gratuit de trois cent mille livres concédé au Roi par l'Assemblée de Poitiers, et depuis par celle de Bordeaux, afin de venir en aide au royaume. Donné à Bordeaux, décembre 1621. — Provisions pour Henri de Georges, sieur de Tarault, conseiller d'État et lieutenant du Roi au gouvernement de Blaye, de l'office de grand-sénéchal de Guienne vacant par le décès du marquis de Villars. Au camp devant Monheur, 2 décembre 1621. — Imposition de quatre mille deux cents livres pour Élie Gontier, maire, Thibault et Dumas, habitants de Libourne, adjudicataires de la fourniture du pain de munition aux troupes chargées d'empêcher le marquis de Monpouillan de surprendre avec ses bandes protestantes

les villes de Libourne et de Saint-Émilion. Moissac, 6 juin 1622. — Imposition de cinquante-quatre mille livres sur les habitants du Rouergue pour payer les compagnies de gendarmes du comte d'Ayen et les frais du rasement de la ville de Verteuil. Au camp devant Royan, 12 mai 1622. — Imposition de quatre-vingt mille livres sur le pays, excepté le Bordelais et le Périgord, pour le sieur de Gondrin, lieutenant général des armées royales en Guienne, en remboursement de ses avances pendant les mouvements de 1615 à 1616. Damazan, 15 décembre 1621. — Le sieur de Puységur, vice-sénéchal d'Agenais par destitution du sieur d'Esparbès. A Castelnaudary, 6 juillet 1622. — Lettres de surséance de paiement des tailles cotisées sur la ville de Montauban à cause de sa rébellion, et sur les autres villes et villages brûlés et saccagés au nombre de vingt-quatre paroisses. A Béziers, 1er août 1622. — Assiette de neuf mille sept cents livres pour les consuls d'Agen, à quoi montent les dépenses qu'ils ont faites par le commandement du duc de Mayenne à l'occasion du siège de Nérac pendant l'année dernière 1621. A Béziers, 6 août 1622. — Bernard de Saint-Paul, vice-sénéchal des Lannes. — Ordonnances de remboursement par forme d'impositions pour : — le syndic des États de Quercy ; — la ville de Bazas ; — la sénéchaussée de Bazas ; — la ville de Tournon en Agenais ; — le marquis de Castelnau, pour dédommagement de la capitainerie supprimée du Mont-de-Marsan ; — la ville de Cahors, ne indemnité de l'entretien de quatre-vingts soldats blessés et quatorze malades du camp de Nègrepelisse, et en paiement des troupes du feu duc de Mayenne et du maréchal de Thémines, lesquelles étaient mises sur pied avec force munitions de guerre pour servir aux sièges de Montauban, Calignac, Caussade, Saint-Antonin, Bourniquel et autres places occupées par les rebelles dudit pays de Quercy ; les canons et coulevrines de la ville avaient été employés à ces sièges. A Béziers, 29 juillet 1622. — Imposition de deux mille trois cents livres sur le Quercy pour Jacques Lantier, ayant droit par transport de créance de Guillaume Bazaine, marchand de Moissac. Castelnaudary, 7 juillet 1622. — Extrait des articles accordés par le Roi à la ville de Sainte-Foy (Gironde), lors de sa réduction le 23 mai 1622 : elle est autorisée à s'imposer de six mille livres, sans frais de perception de la part des agents des finances, afin de l'aider à supporter les grandes et immenses dépenses qu'elle a dû faire. Donné au camp devant Saint-Antonin, 20 juin 1622. — Diverses impositions sur les villes : — Villefranche ; — Muret ; — Rhodez ; — le pays de Rouergue, haut et bas, qui en est surchargé ; une partie est destinée aux pensions et gratifications accordées par les États de Rouergue réunis en mars 1621, une autre en remboursement d'avances faites par les évêques de Rhodez et de Vabres qui avaient mis des garnisons dans les bourgs et villages du Rouergue pour s'opposer aux exactions et violences des troupes protestantes de Milhau et de Saint-Afrique. — Provisions de conseiller au Parlement pour J. de Paty ; — de président aux requêtes pour Me Mosnier ; — de capitaine de la ville de Saint-Macaire pour le conseiller Fr. de Ferron, en remplacement de son père Asdrubal, résignataire en sa faveur. — Convocation à Tartas des États du pays des Lannes pour l'année 1623. — Assiette de cinq mille livres de don pour le baron de Poudenas, ancien député de la noblesse aux États Généraux de 1614. — Itinéraire du Roi en Guienne d'après les dates des lettres patentes ci-dessus : Fontainebleau, 21 avril 1621 ; — Saint-Jean-d'Angely, 10 juin ; — Moissac, 16 juin ; — Tonneins, 27 juillet ; — camp de Clairac, 6 août ; — Montauban, 4 septembre ; — Paris, 9 septembre, — 16 septembre ; — Montauban, 17 octobre, — 3 novembre ; — Nérac, 17-27 novembre ; — Paris, 5-11 décembre ; — Bordeaux, 23-27 décembre ; — Libourne, 31 décembre, 2 janvier 1622 ; Paris, 19 janvier-avril ; — au camp de Sainte-Foy, 27 mai ; — Moissac, 6 juin ; — Toulouse, 16 juin-3 juillet ; — Castelnaudary, 7 juillet ; — Béziers, 31 juillet ; — Paris, 1er septembre ; — au camp devant Montpellier, 5-17 octobre ; — Paris, 16 novembre ; — Bordeaux, 5-14 décembre.

C. 3823. (Registre.) — In-f°, relié ; 412 feuillets, papier.

1622-1623. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Louis XIII. — Siège et paix de Montpellier. Règlement des comptes. — Rétablissement des Élections créées dans la province par l'édit d'Henri IV en janvier 1603, et supprimées à l'instante poursuite des députés de la généralité de Guienne par l'édit de février 1611, « à la charge que les gens des assemblées qui se feroient à l'advenir ès receptes de la mesme générallité pour l'assiette et département de nos deniers y observeroient le règlement que nous leur fismes dès lors prescrire en notre Conseil pour obvier aux abus et malversations qui se pratiquèrent ès dites assemblées avant l'establissement desdites Eslections, sur peyne d'estre descheus de la grâce que nous entendions leur faire accordant la ditte suppression ; mais au contraire, lesdites gens des assemblées auroient si notablement contrevenu à nostre règlement, à la surcharge de nostre pouvre peuple que sur les plaintes qui nous en furent faittes estant en nostre province de Guienne, nous aurions, par nostre édit du

mois de septembre dernier 1621, rétabli lesdites Eslections, et icelles composé de plus d'esleus qu'il n'y en avoit auparavant : » suivent les nominations pour l'Armagnac. Donné à Lunel, 25 août 1622. — Imposition de trois cents livres en faveur des Jacobins de Rhodez dans le réfectoire desquels se tiennent les États, et aussi pour les aider à entretenir deux docteurs régents pour instruire la jeunesse, et faire lecture de la théologie et philosophie. Au camp devant Montpellier, 29 septembre 1622. — Remboursement par imposition au syndic du haut pays de Rouergue, de mille francs par lui empruntés de l'évêque de Vabres pour distribuer aux pauvres catholiques de la ville de Saint-Affrique, que les Protestants en avaient chassés sans leur permettre de rien emporter. — Remboursement par imposition sur les villes de Sauveterre, Leyrac, et le comté de Brulhois des avances faites par la ville d'Agen par ordre du Roi, pour la démolition et le rasement des deux premières. Béziers, 1er août 1622. — Imposition de seize mille livres sur la ville de Bergerac et l'Élection de Périgueux pour rembourser les frais que les habitants avaient été forcés de faire afin de racheter les maisons condamnées à être brûlées par les officiers du régiment de Rambure, indemniser les troupes des capitaines de Ladouze et de Puyferrat, et enfin payer la fonte des canons demandés à la ville. Moissac, 6 juin 1622. — Augmentation de gages pour les officiers de la Cour du Parlement de Bordeaux, sur ce que celui de Paris en a de plus forts, et que depuis trente ans ils administrent sans émolument la juridiction de la Cour des Aides, établie à Périgueux. Paris, 4 mars 1621. — Commission aux Trésoriers de France à Bordeaux d'avoir à installer enfin les Élus rétablis en Agenais, Condomois, les Lannes, Armagnac, Rivière-Verdun, Comminges, Rouergue, Quercy, Lomagne et Astarac, nonobstant l'opposition des syndics des pays ; en attendant, le département des tailles sera fait par des commissaires que les Trésoriers auront choisis. 24 mars 1623. — J. de Gaufreteau, conseiller au Parlement. — Lettres d'honneur pour M. Fayet, trésorier de France. — Impositions de détail sur le Rouergue, parmi lesquelles mille livres pour secourir les catholiques de Milhau. — Imposition de neuf mille livres sur la ville et le plat pays de Périgueux pour la réparation des murailles. Paris, 14 octobre 1621 ; enregistrée au Bureau de Bordeaux, 20 juin 1623. — Provisions du sieur de Lalanne, lieutenant-général en l'Amirauté de Guienne. — Don fait par le Roi au sieur de Monck d'Uzer des matériaux provenant de la démolition du château de Tartas. A Béziers, 29 juillet 1622. — Placet pour Arnaud Aubrin, dit La Roche, de la compagnie des carabins du sieur Desplanes, demandant, en considération de ses pertes et frais pendant le dernier voyage de Guienne, la permission de construire trois fours à ban dans la ville de Saint-Macaire pour en jouir aux droits, profits et émoluments dont jouissent les autres propriétaires et possesseurs de ces constructions. A Saint-Germain, 11 février 1623. — Imposition sur l'Agenais de trente mille livres pour remboursement de pareille somme fournie de l'ordre du maréchal de Thémines par la ville d'Agen, tant en solde de gens de guerre aux sièges de Monheur, Tonneins, Mas d'Agenais, qu'en munitions, affûts, canons et charrois pour l'artillerie. A Béziers, 29 juillet 1622 ; enregistrée à Bordeaux, 26 juillet 1623. — Imposition sur le Comminge, à répartir en six années, de quatre-vingt mille livres, chiffre fixé par les États pour liquider les dettes contractées depuis 1605 à cause des guerres, y compris les intérêts de sept années au denier 16 [6 p. %]. — Commission d'enquête décernée au Trésorier de France Richon, afin d'informer sur la requête d'Henri d'Albret, sire de Pons et baron de Miossens, tendant à redresser le canal de la rivière de Seugne pour la rendre navigable jusqu'à la Charente où elle a son cours. Bordeaux, 24 juillet 1623. Les lettres patentes d'enquête adressées au Bureau sont datées de Fontainebleau, 7 juin. — Prolongation pour six nouvelles années en faveur du Labourt de l'exemption de tailles et subsides, précédemment accordée de six ans en six ans, dont la dernière période est près de finir ; le pays fait valoir les mêmes raisons que par le passé, à savoir les grandes dépenses qu'il est tenu de faire pour se maintenir contre les usurpateurs étrangers. — Imposition sur le Médoc des dépenses d'entretien et de séjour des troupes envoyées dans le pays. — Provisions diverses pour : Thomas de Lespine, Collignon, Boyat, Danglade, Colonges, J. de Gaxies, J. de Lagor, Galtier, Dessenault, Dussault, Dumeynieu, J. de Gardère, J. de Montion, J. de Vinsens, Secousse, Frany, Ladone, Imbert, Gaufreteau, de Romas, Langelier, La Tournerie, Borrit, J. de Villemont, de Joly, Durand de Montlauzier, G. Dufour, de Vielbanc, Basile, Menaud de Montaudon, de Thibault, Dubourg, etc… — Arrêt du Conseil contre les trésoriers et contrôleurs provinciaux de l'Extraordinaire des guerres pour les forcer à résidence dans le chef-lieu de la province, ou du moins d'y mettre un commis et des bureaux, chacun pendant l'année de son exercice. 9 septembre 1623. — Le sieur d'Esparbès, destitué à la demande du Parlement de Toulouse de ses fonctions de vice-sénéchal d'Armagnac, est indemnisé par un don de vingt-six mille livres levé sur le pays par

imposition. 11 mai 1623. — Imposition de dix mille livres en faveur du seigneur de Bourdeilles pour ses frais et avances aux troupes menées par lui au duc d'Elbeuf en 1621 et 1622 ; il en avait demandé cent mille. — Imposition de sept mille deux cents livres en faveur du sieur de Hautpoul, sieur d'Ansillon, conseiller au Parlement de Toulouse, pour avoir vaqué au rasement et à la démolition des fortifications de Saint-Antonin. — Provisions de sénéchal d'Armagnac pour Fontrailles de Marestac d'Astarac, au lieu de son père décédé. — Lettres portant rétablissement du siège d'Élection de Lomagne en la ville de Fleurance. — J. de Redon, vice-sénéchal de l'Agenais. — Imposition de trois mille livres en faveur d'Auberoque, capitaine du château de Bénévent en Rouergue, comme compensation de sa charge supprimée par le rasement de fond en comble, par ordre du Roi, de ce château fort. Août 1623. — Arrêt du Conseil pris à la requête des receveurs-généraux de la généralité sur les poursuites qu'ils recevaient de la part des trésoriers de l'Épargne pour avoir à verser ce qui restait dû des exercices 1620 à 1622 et qui n'avait pas été payé encore par les contribuables des villes de la Religion rebelles : ceux-ci se prétendaient déchargés par la déclaration de Montpellier du 20 novembre 1622. Le Roi évoque les causes et poursuites au Parlement de Toulouse, et supprime toutes les surséances accordées à ces débiteurs. 18 novembre 1623. — Imposition de trente-trois mille livres pour Arnaud Dumas, de Libourne, en solde de ce qui lui était dû pour le pain de munition de l'armée du duc d'Elbeuf en Guienne : cette somme devant être imposée sur toute la généralité.

C. 3824. (Registre.) — In-f°, relié ; 332 feuillets, papier.

1623-1624. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Louis XIII. — Impositions sur la province. Nomination d'Élus en Rouergue, reconstitués après leur suppression obtenue pendant la minorité du Roi. Lunel, 25 août 1622. — Impositions sur le même pays pour augmenter, en conséquence d'un vœu des États, les gages et pensions d'un receveur et d'un auditeur des comptes du syndic et de différents employés ou rendant compte devant lesdits États ; autres impositions de quinze mille livres en faveur du sieur d'Ampare pour son remboursement depuis le commencement du siège de Capdenac, jusqu'à la réduction de la place. Juin 1623. — Confirmation des lettres de naturalité de Jourdain Jacques charpentier-tonnelier de Bordeaux, natif de Bar-le-Duc en Flandres. — Provision d'Élu dans les Lannes pour P. Barbecane. — Imposition en faveur du sieur de Vignolles pour la démolition de la ville de Cazart en Quercy. — Ordre de service en vue de la levée prochaine de la grande crue extraordinaire des garnisons, qui portera sur toute la généralité. 30 décembre 1623. — Édit accordant aux receveurs généraux et particuliers des finances, sous la condition du versement immédiat, au Trésor d'une taxe représentant la valeur de leur cautionnement dont ils deviennent dispensés, la perception à leur profit de deux deniers pour livre, outre leurs autres revenus, de toutes les sommes qui passeront entre leurs mains à quelque titre que ce soit. « Lu, publié, enregistré à la Chambre des comptes, ce requérant le procureur général du Roi par le commandement de S. M. porté par Monseigneur le Prince de Condé venu exprès en ladite chambre assisté des sieurs de Châteauneuf, président Jeannin et Viguier, sans avoir égard aux oppositions desdits receveurs. 24 février 1620. » L'édit est renouvelé le 18 novembre 1623 contre les receveurs qui, par impuissance ou autrement, n'auraient pas accepté le bénéfice qui leur était offert ; la taxe est fixée à trente mille livres par office de receveur général, à dix mille par receveur particulier. — Imposition sur Sauveterre de Rouergue et autres villes du pays des gages du député du Quercy votés par les États de mai 1623. — Imposition de dix-huit mille livres pour la réfection du pont d'Excideuil en Périgord démoli sur le chemin de Limoges et d'Auvergne. — Impositions : — de huit mille livres pour le sieur de Roquetaillade, Tobie de Lansac, ancien gouverneur du château d'Aillas, démoli par ordre ; — de vingt-quatre mille pour la ville de Tartas en indemnité de ce qu'elle a payé au sieur de Laharie qui commandait le château avec les protestants, et de ce qu'elle a dû avancer pour appeler, aussitôt après la remise de la place, les troupes du maréchal de Roquelaure ; — de vingt mille livres sur la ville de Gourdon pour sa part dans l'indemnité promise au maréchal de Thémines à cause de la démolition du château ; — de douze cent trente, autorisée ensuite du vote des États sur tout le pays de Rouergue, pour les consuls de Rhodez en paiement des poudres, balles et boulets dont ils ont approvisionné l'arsenal vidé pendant les derniers mouvements ; — de huit mille par réduction de plus forte somme qui était demandée en faveur de Jacques d'Airac, sieur de Cantemerle et de Lastours, en indemnité de ses pertes dans l'incendie et la démolition de ce dernier château enlevé sur lui par les gens de Réalville et de Caussade ; — de quatre mille en remboursement de dépenses faites par la ville de Puycasquier d'Armagnac, à cause de la démolition des murailles de Nérac et de Mauvezin ; — de mille, pour Lauzerte en

Quercy, en remboursement à la ville de Toulouse de poudres et boulets empruntés à son arsenal et en paiement des frais de l'entrée du duc d'Épernon, comme gouverneur de Guienne ; — de six mille quatre cents à Puymirol-d'Agenais pour l'entretien pendant longues années de la garnison protestante, établie dans la ville « comme ayant été donnée pour assurance à ceux de la Religion ». — Autorisation aux habitants tant nobles que roturiers des baronnies de la Bastide, Cazaubon, Maulon, Margestan et Moncla aliénées à réméré aux comte d'Aubignon et président de Mauban pour la somme de quinze mille livres seulement, encore qu'elles soient de deux mille livres de rente, de s'imposer de pareille somme pour racheter et réunir au domaine d'Armagnac, indissolublement, ces terres et ces seigneuries. Août 1623. — Édit de création dans chaque Élection de la généralité de deux greffiers alternatifs et deux maîtres clercs. Paris, décembre 1623. — Bail pour le prix annuel de soixante mille livres tournois de la ferme générale de Rouergue et d'Agenais à laquelle est réunie celle du comté de Lauraguais, après assignation d'un autre gage aux créanciers de la feue Reine Marguerite dont le Parlement de Toulouse avait refusé de reconnaître la cession à eux faite pour dix-huit années du revenu de ce comté. Février 1624. — Arrêt du Conseil contenant décharge aux receveurs du taillon et des tailles du Condomois, d'une somme de trente mille livres volée en plein midi sur le grand chemin de Nérac à Castel-jaloux avec assassinat des commis de l'escorte pendant le transport des fonds des recettes particulières à la caisse des Trésoriers de France à Bordeaux ; détails. 24 janvier 1624. — Imposition de cinq mille livres six cents livres mise en dix années sur la ville de Barran, en Armagnac, à la demande des habitants pour acquitter les dettes de la communauté. — Réclamation devant le Conseil d'État formée par le duc d'Épernon pour les avances par lui faites pour les réparations du château Trompette, ne s'étant trouvé aucun fonds pour cela ; et bail des travaux à faire, seulement les plus nécessaires, passé devant le Bureau des Trésoriers. — Provisions de président en l'Élection de Lomagne, séant à Lectoure, établie en septembre 1621 « pour le soulagement de nos subjets de ce pays » en faveur de J. de Gondin, 25 août 1622, enregistrées au Bureau, 12 juillet 1624. — Imposition de douze mille livres accordée à la requête de la ville de Langon sur les bien-tenants et possesseurs de terres dans les paroisses de Saint-Gervais et de Saint-Pierre de Mons, de la juridiction de Langon, afin d'indemniser les jurats des dépenses contractées en 1612 pour la poursuite d'un procès qui intéressait spécialement ces deux localités relativement au privilège de descente des vins de ces paroisses avant et après la fête de Noël. Ce procès, soutenu d'une part par les habitants de Saint-Macaire avec tout le pays Bordelais, et de l'autre par la ville de Langon prenant cause pour ses paroisses et baillant caution des frais par l'entremise de quelques bourgeois actuellement détenus en prison par les prêteurs, ne s'était terminé à l'avantage de ceux de Langon qu'après douze ans de procédure tant hors du Parlement de Bordeaux « qui leur estoyt grandement suspect » que devant le Conseil, ensuite le Parlement de Paris saisi par évocation, et enfin de nouveau le Conseil devant lequel « les gens de Bordeaux voyant leur cause désespérée », avaient obtenu arrêt de rétention. 14 juin 1612-30 septembre 1623. — Édit portant création en titre d'offices héréditaires de greffiers diocésains et des tailles en Languedoc, dans lequel à cause des troubles survenus au moment de la création générale en 1586 de ces offices, leur établissement n'avait pu avoir encore lieu. Le beau préambule de l'édit le justifie par la nécessité d'achever la répression des rebelles. Béziers, juillet 1622 ; enregistré avec restrictions à la Cour des Aides de Montpellier alors transférée à Pézenas, 13 septembre 1622 ; enregistré sans restriction à cette même Cour en vertu de lettres de jussion datées du camp devant Montpellier le 12 octobre, et au Bureau des finances à Bordeaux le 4 août 1624 par l'exprès commandement du Roi. L'ordonnance du Bureau rappelle néanmoins que l'édit contrevient à un arrêt du Conseil donné en 1619 portant approbation du traité avec le feu duc de Mayenne qui supprimait dans la généralité tous les commissaires des tailles, moyennant l'octroi de cent soixante mille livres alors données au Roi ; et quant au retard et non pas au refus d'enregistrer l'édit, il s'explique par son inutilité en Guienne où la recette des tailles se fait par Élection et non par diocèse, et où il existe déjà des greffiers des Élections faisant la fonction de ceux que l'édit institue. — Imposition de trois cents livres votée par les États de Rouergue au sieur de Mathy, docteur en médecine à Milhau, chassé de la ville par les rebelles protestants ; elle est répartie sur Clervaux et sur Nant-d'Aveyron. — Assiette de cent soixante-deux mille livres imposées sur les généralités de Tours, Poitiers, Limoges et Bordeaux en faveur du munitionnaire de l'armée d'Aunis commandée en 1622 par le comte de Soissons, lequel avait répondu personnellement de la dette, 24 avril 1624. — Imposition de cent cinquante livres votée par les trois États du Rouergue en faveur d'Antoine Angely, sans autre qualification. — Lettres de surannation en faveur du sieur de Broquiers, propriétaire du château d'Aisines en Rouergue pour l'indem-

niser de la démolition ordonnée en 1613, effectuée en 1623. 27 août 1624. — Imposition de mille livres en faveur de J. Bouleney, avocat au Parlement, député en 1622 par l'Agenais pour venir devant S. M. et son Conseil afin d'empêcher la diminution des Aides et obtenir l'extinction du « parisis ». — Imposition de cinq cents livres par an, pour six ans, en faveur des habitants de Monségur en Bazadais, comprenant entre autres les gages du médecin de la ville et du régent, à chacun cent livres. — Décharge d'impositions pour les gens de Saint-Antonin. 22 mars 1624. — Noms divers : Laserre, Gachet, conseiller au présidial d'Aurillac ; Eyquem ; Albite ; Hersent, Bach ; Bouchet ; Lahayrie ; Duresnel ; Maritan ; Hugla ; Bandus ; Laborie ; de Pichard ; Redon ; Boissonnade ; Broca ; Langély ; J. de Lespine ; Durieu ; Loubatery ; Dalmas ; Rinaldi. Noms de conseillers au Parlement : Mérignac ; Pontac ; Lalanne.

C. 3825. (Registre.) — In-f°, relié ; 248 feuillets, papier.

1626-1629. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Louis XIII. — Richelieu. — Guerre de la Rochelle. — Membres du Bureau des finances en 1629 : de Prugne, de Gourgues, présidents ; de Pontac, de Pichon, de Richon, de Relyon, Dessenault, de Montaudon, de Thibault, d'Hugla, du Roy, trésoriers de France. — Provisions de conseiller au siège de Périgueux pour Fr. de Bordes, données au camp devant La Rochelle 5 octobre 1628, enregistrées 10 janvier 1629. — Concession au sieur Palot, capitaine de navire, en considération de ses services dans l'armée navale du Roi, du dessus du canal d'écoulement des marais de la ville de Bordeaux aux Chartrons, afin de le voûter et bâtir dessus une maison ; ledit canal, délimité dans sa largeur et sa longueur, tenant à la maison de feu Conrad [Gaussens] et d'un bout au chemin du quai. Malgré l'opposition des jurats, qui refusent leur consentement en qualité de propriétaires des marais, l'enquête, dirigée par un trésorier, recueille les adhésions de plusieurs notables bourgeois en considération de ce que le canal sera par ce moyen voûté et nettoyé par le concessionnaire. Donné au camp devant La Rochelle, 16 mai 1628. — Imposition de trois cents livres sur la ville de Saint-Sever pour la construction de l'église et du couvent des Capucins. — Concession à rente annuelle en faveur des sieurs de Rochevert et Denis de Cazaux de l'île qui s'est formée depuis peu en Gironde vis-à-vis de Pauillac et de la palu de Blaye ; offres successives 1° de P. Carmentran d'enchérir le bail à un sol de rente annuelle par journal ; elle se compose de huit cents journaux ; 2° de Mathieu de Fayet à deux sols, « quoiqu'il puisse prétendre que ladite île est formée de la ruine de celle d'Argenton à lui appartenant, qui fut prise en 1622 pour repousser les ennemis de Sa Majesté ; » 3° de Claude d'Hautefort, sieur de Lestrange, à trois sols, bien que l'île lui ait déjà été concédée par arrêt du Conseil du 16 juin 1627, et enfin à quatre sols le journal : renvoi par les Trésoriers de l'affaire devant le Conseil. — Drouilhet, lieutenant particulier en l'Élection d'Agen. — Loustalot, contrôleur en l'élection des Lannes. — Enregistrement au Bureau des provisions d'offices des années précédentes : J. de Tortaty, nommé trésorier général en Guienne, par brevet donné à Nantes le 11 août 1626, enregistré à Bordeaux le 11 janvier 1629 ; Alary, Vignaud, Drouilhet, Pezzi, Danglars, Suberville, Darriulat, Dupuy, etc. — Impositions pour le Condomois datées de Fromont 18 août 1627, et, pour Saint-Sever, du camp devant La Rochelle 19 octobre 1628. — Imposition sur la généralité d'une somme de cent vingt mille livres pour l'équipement et la solde, auxquels le Trésor ne peut pas suffire, de l'armée qu'on réunit en Guienne sous le duc d'Épernon. Au camp devant La Rochelle, 28 juin 1628. — Imposition sur la généralité de cent mille livres pendant l'année courante pour rembourser à la ville de Bergerac l'entretien à cinq mille livres par mois du régiment de La Valette, qui y vivait à discrétion depuis son entrée ; les mois sont comptés à trente-six jours. A Chelly, 18 avril 1628. — Autre imposition de quarante mille livres sur la généralité pendant l'année prochaine, afin de rembourser le Parlement de Bordeaux des avances par lui faites pour lever, en 1625, en l'absence de l'armée d'Épernon, un corps de troupes contre le sieur de Soubise, « entré dans la rivière de Garonne et descendu en Médoc » avec nombre de gens de guerre, lequel auroit pillé et » fait de grands ravages et courses jusques aux portes de » Bordeaux ; » mais les troupes du Parlement l'avaient chassé et contraint de remonter dans les vaisseaux. Au camp devant La Rochelle, 3 février 1628. — Imposition de six mille livres sur la généralité pour faire bâtir le Bureau des finances de Bordeaux. Au camp, 28 septembre 1628. — Placet présenté par Henri Marrast, un des ingénieurs du Roi au siège de La Rochelle, « où il a tracé et conduit le travail d'une partie des forts et redoutes que S. M. a fait construire devant la place, » demandant la concession d'une ligne de bateaux-poste pour aller d'Agen à Bordeaux, comme il y en a de Paris à Corbeil, Melun, Montereau : accordé, sauf enquête, au camp devant La Rochelle, 16 septembre 1628. Mais l'enquête et le procès-verbal des Trésoriers constatent l'opposition passionnée des maire et jurats de Bordeaux faisant intervenir ceux d'Agen, Marmande, le Mas, le Port-Sainte-

Marie, « au

nom de la liberté publique, et écartant le projet comme devant diminuer leur autorité sur la batellerie du fleuve. » Bordeaux, 26 mars 1629. — Intermédiats pour plusieurs pourvus d'offices que les événements avaient empêchés jusqu'ici d'en venir prendre possession. Au camp devant La Rochelle, 1628 ; Paris, 1629. — Établissement, par arrêt du Conseil, d'un poids public à Saint-Jean-de-Luz. — Provisions de conseillers au Parlement pour Fr. de Lavaissière et Guillaume de Cursol. — Arrêt du Conseil, enregistré à Bordeaux, en Parlement, toutes chambres réunies, ordonnant que désormais les Anglais et Irlandais paieront aux bureaux de la Comptablie de Bordeaux les mêmes droits d'entrée (6 %) et de sortie (5 %) que les autres étrangers Flamands, Hollandais, Écossais, Espagnols, sur l'évaluation de toute marchandise, plus, aussi bien qu'eux, vingt et un sous d'issue par chaque tonneau de vin du cru bordelais et vingt-six pour celui du haut pays ; supprimant d'ailleurs les privilèges que la connivence et la négligence des receveurs et fermiers des droits avaient laissé attribuer aux Anglais d'être traités comme regnicoles en n'acquittant à l'entrée que 3 1/2 % et à la sortie que 2 1/2. « Et pour l'imposition du vin, les Anglais ne » payent pour le droit de comptablie que treize sols par » tonneau tant bordelais que de haut pays pendant que » les Français eux-mêmes et tous les étrangers acquittent » le même droit de vingt et un et vingt-six sous par » tonneau ; de plus, attendu que les sujets français ne » jouissent en Angleterre d'aucun privilège ni exemption, » qu'au contraire on les contraint à payer des impositions » excessives pour toutes les marchandises et denrées qu'ils » portent, même pour le vin français, pour lequel ils » paient trente-deux livres par tonneau quoiqu'il n'y » ait que vingt et une livres par tonneau sur les vins » d'Espagne, le Roi, en son Conseil…, » etc. Paris, 2 janvier 1629. Enregistré en Parlement à Bordeaux, 29 mai 1629 ; transcrit au Bureau des finances, le 8 juin. — Provisions de : Jean-Bertrand Marchand, trésorier général des réparations et fortifications de Guienne ; — Malescot, conseiller au présidial ; — Hugues, gouverneur du château de Castelculier, charge vacante par le décès du maréchal d'Aubeterre ; — Montozon ; Ducheyron Micaliti ; Robert ; Godail ; Tarrieux ; de Borda ; Alary ; Drouilhet ; Pezzi ; Danglars ; Belon ; Pelegrin ; de Nattes, etc. — Imposition de deux mille sept cent cinquante livres sur le Rouergue, pour la solde, pendant un mois, d'une compagnie de deux cents hommes de pied, français de chef et d'officiers, levée par La Roque Favas afin de garder les avenues et passages des environs de Milhau, autorisée sur l'approbation du prince de Condé. Beaucaire, 9 juillet 1629. — Bail fait en exécution des lettres patentes de janvier 1629 des droits de 3 1/2 % d'entrée et de 2 1/2 de sortie d'augmentation sur les Anglais et Irois pour toutes marchandises ; ensemble les huit sous par tonneau de vin bordelais et treize sous par vin de haut pays, de supplément à ce qu'ils payaient jusqu'ici ; le bail annuel de cette augmentation monte à vingt mille livres. 24 février, 19 septembre 1629. — Augmentation des gages d'offices financiers. — Confirmation d'un don de quatre mille livres fait au camp devant La Rochelle en faveur des Franciscains de Picpus à Paris, par Jean d'Estampes de Valencay, auquel le Roi avait abandonné cette somme provenant d'une amende imposée au sieur Dupuy, capitaine de Cleyrac, par l'intendant Dusault, le 2 janvier 1623. Le brevet de confirmation est d'octobre 1629. — Arrêt du Conseil ordonnant que nonobstant celui du Parlement de Bordeaux du 23 juillet dernier, la ville de Bordeaux paiera pour le taillon et augmentation la somme de seize mille livres. 22 août 1629.

C. 3826. (Registre.) — In-f°, relié ; 242 feuillets, papier.

1629-1631. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Louis XIII. — Richelieu. — Édit d'attribution aux receveurs des tailles d'un denier pour livre de plus pour leurs gages, en compensation de ce qu'ils manquent à gagner sur la recette de leur exercice, vu la quantité de remises et décharges directement ordonnées par le Roi, dont leur droit de prélèvement se trouve atteint 1629. — Édit de création de nouveaux offices financiers dans les villes, et les greffes d'Élections de la Cour des Aides nouvellement établie à Agen. Troyes, avril 1630. — Poitevin, conseiller au présidial de Bordeaux ; Jacques Le Veneur, général des Aides. — Lettres patentes concédant à Élisabeth de Brouilly, femme du sieur de La Beychevelle, l'une des dames de la Reine, femme de Louis XIII, avec tout droit d'alluvion et d'accroissement éventuel, le quart en propriété, à seulement deux deniers d'exporle de « l'ile qui se forme peu à peu sur un grand sable au » devant du bourg de Pauillac, environ une lieue au » dessous de l'île d'Argenton, laquelle peut estre de la » longueur d'une demie lieue en basse mer, et d'un quart » de lieue de large vers le milieu, contenant environ huit » à neuf cents journaux de terre, et vase en aucuns » endroits un peu affermie ; et dont les deux tiers sont » couverts en pleine mer, le tout couvert aux grands » maréages ; » ce, nonobstant l'opposition du sieur Denis Cazaux, qui invoquait, au nom du duc d'Halluin et de l'évêque de Mende, la litispendance au Conseil sur la même question, et les précédentes lettres de promesse de don accordées aux sieurs Godefroi de Belisle, gouverneur

de Libourne, et de Brouilly, décédé, sieur de La Beychevelle. Paris, janvier 1630. Enregistré au Bureau à Bordeaux, 27 février. — Jean de Gourgues, conseiller au Parlement ; — Martin de Terrefort ; — François Artus Lecomte, conseiller en remplacement de feu son père Jacques Lecomte. — Quittance de trente mille livres versées au Trésor pour un des vingt offices de général des Aides à la Cour d'Agen, établie par édit de décembre 1629, au nom de Jean Cayron ; autre quittance d'un même office pour P. Pomeyrol. — Édit bursal de création de nouveaux offices héréditaires de commissaires receveurs des deniers des saisies réelles partout où il y a justice royale ; l'édit porté en février 1626 est frappé d'opposition par le Parlement de Bordeaux, dont l'arrêt est cassé aussi ; nouvel arrêt, nouvelles lettres. 1628-1629. — Arrêt pour l'imposition des ôtages de Montauban. « Sur » la requeste présentée au Roy par le scindiq, consuls, » manants et habitans de la ville de Montauban, conte » nant : qu'en conséquence des lettres de grâce du mois » de juillet 1629 et de l'ordonnance du sieur cardinal de » Richelieu, général des armées de S. M., du 14e août » audit an, ils auroient dès le 18e dudit moys d'aoust, » délivré les particuliers…. désignés par ledit sieur car- » dinal pour servir d'ôtages jusqu'à ce que les fortifica- » tions de ladite ville eussent entièrement esté rasées et » desmolies, six desquels auroient par grâce particulière » esté mis en liberté le 1er novembre suyvant, et les » aultres six auroient esté retenus jusqu'à l'entier para- » chèvement desdites desmolitions, qui feut le 12e décem- » bre audit an. » Le Roi consent à ce qu'une imposition de cinq mille soixante-dix livres soit levée sur la ville pour être attribuée en dédommagement aux ôtages, à raison de quatre livres dix sous par jour et pour chacun. Lyon, 14 septembre 1630. — Imposition de huit cent trente livres levée d'autorité, en l'absence de tout fonds de la caisse municipale, sur la ville de Milhau, par les députés royaux commis à la démolition des fortifications, remboursée aussitôt après par une levée d'imposition de même somme, mais régulière, sur les habitants au profit de ladite caisse. — Commission aux Trésoriers de Bordeaux du Bureau des finances, de faire comprendre dans la crue extraordinaire des garnisons de l'année actuelle une somme oubliée de quinze mille livres faisant partie de celle qui avait été assignée pour l'exercice précédent ; elle est destinée à indemniser de la démolition du château de Tonneins le comte de Lavauguyon, baron du lieu et sénéchal de Guienne. Mars 1631. — Nouvelle imposition de neuf cents livres pour compléter l'indemnité de prison des otages de Montauban. — Arrêt du Conseil portant, en faveur de la ville de Bordeaux, sur vu des pièces, rétablissement d'une somme de trois mille livres qui avait été rayée dans l'état des finances de l'année 1630, faute de justification : les jurats représentent les lettres de François II et d'Henri III qui avaient affecté cette somme, annuellement, aux réparations des murailles. Lyon, 16 octobre 1630. — Imposition pour J. Roze, munitionnaire de La Rochelle et de l'île de Ré, de la somme de seize mille six cents livres sur les cinquante mille qui lui sont dues, par tiers, sur les généralités de Limoges, Poitiers et Bordeaux. — Lettres de jussion pour vérifier la part du Roi (le tiers des biens) adjugée par le Parlement de Toulouse sur les biens confisqués de feu Alphonse Vicoze de Savignac ; le Roi l'abandonne aux sieurs de Vicoze Balizac et de Calonges, donataires des deux autres tiers. — Lettres patentes d'imposition sur le Rouergue, en vertu d'une délibération des États de 1627, d'une somme de trois cents livres en faveur des PP. de la Doctrine de Villefranche, « pour garnir leur bibliothèque. » Montpellier, 15 janvier 1631. — Lettres patentes itératives ordonnant le versement par les contrôleurs des tailles du Périgord, qui se refusent à jouir du bénéfice de l'édit de 1629, de la taxe à laquelle ils sont cotisés par le Conseil, en compensation du nouvel avantage qui leur est offert, et imposé de se retenir sur leurs recettes les trois deniers pour livre de l'édit. Avril, 1631. — Provisions pour Arnaud de Pontac, en remplacement de feu son père Geoffroy, des longs et fidèles services desquels le Roi se souvient, de la charge de président au Parlement. — Nouveaux édits bursaux : création dans chaque Élection de trois receveurs collecteurs héréditaires des biens aliénés du Domaine ; arrêt du Conseil concernant le renouvellement par les villes des lettres d'octroi à elles antérieurement concédées ; elles devront obtenir, dans le mois de l'arrêt, de nouvelles lettres de continuation en présentant leurs titres devant les Trésoriers, et en en payant la finance. 6 mars 1631. — Remboursement à l'évêque de Vabres, par une imposition sur le Comminge, d'une somme de douze mille six cents livres empruntée de lui pour l'accélération de la démolition de Montauban, par le sieur de Verthamon, intendant en la justice et police de la province de Guienne. 3 mai 1631. — Commission à Me Musnier pour faire la recette générale dans tout le royaume de tous deniers levés ou à lever pour l'entretien des ponts, chaussées et autres ouvrages publics, dont la levée et la perception avait jusqu'alors été faite par les trésoriers des ponts et chaussées avant leur suppression en décembre 1629. — Me Gilbert Méallet, receveur et payeur alternatif des gages du présidial à Bordeaux. — Imposition de sept mille livres sur le Rouergue, pour le remboursement des avances nécessitées par le passage

du régiment de Carles, venant de Saint-Sernin (Aveyron) et mis en garnison à Rieupeyroux et à Reignac. — Arrêt du Conseil portant que les droits attribués aux contrôleurs des tailles, et autres droits nouveaux que les élus du Rouergue avaient « obmis » d'imposer, le seront par un Trésorier de France envoyé spécialement de Bordeaux, de qui le voyage, les frais de séjour et les dépenses seront taxés sur les gages de ces élus ; le président et le procureur du Roi en l'Élection, mandés à la barre du Bureau, et jusque-là suspendus : ils avaient avec les autres membres de cette Élection résisté à neuf injonctions du Conseil. — Enregistrement au Bureau d'un arrêt de la Cour des Aides séant à Agen, qui autorisait une imposition de trois cents livres faisant partie de la somme de neuf cents dépensée par les consuls de Tonneins-dessus pour secourir les cinq cent cinquante pauvres de leur ville. — Don des biens d'un aubain, feu Ferdinand de La Faille, marchand flamand de Bordeaux, au sieur de Flavin. — Lettres de naturalité pour J. Mededier, natif de Lorraine. — Imposition pour le Bureau d'une somme de douze mille livres afin d'acquérir, à côté de leur hôtel, une petite maison touchant la Monnaie. — Contrat et vente à J. Vidal des portions par lui possédées de l'île et jettin de Garros, au lieu de Sérignac (Lot-et-Garonne). — Déclaration contenant règlement sur les impositions et autres levées de deniers, lesquelles à l'avenir ne se feront plus au-dessus de mille livres que sur lettres d'assiette du Conseil adressées aux Trésoriers en Guienne. 6 juillet 1636. — Noms divers : Lamaignière, Barbier, Corne, Le Veneur, Sorberisse, Denis de Casau, le duc d'Halluin (maréchal de Schomberg), de Bouilly, de Beychevelle, Loret, de Gérard, Benech, Larrart, Lesca, Tourtel, Jolly, Meallet, Deydie.

C. 3827. (Registre.) — In-f°, relié ; 221 feuillets papier.

1632. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Louis XIII. — Richelieu. — Provisions Ducournau, Fontenu ; Desclaux ; Fr. de Lagor ; J. de Colomès ; Chambellier ; Dupérier ; Boissonade ; Fontenu, nommé capitaine du château de Bergerac. — Entérinement par le Bureau, janvier 1632, des lettres du 8 juin 1611 par lesquelles le Roi (la Reine régente) confirmait dans la survivance à venir de la capitainerie du château de Penne, à la recommandation de la reine Marguerite, comtesse d'Agenais, le sieur de Montgaillard François de Montalembert, en considération des services rendus au feu Roi par son père, le sieur de Lamothe-Rogier, dont la mort arrivant aujourd'hui ouvre le droit de Montgaillard. — Bail du domaine de la feue reine Marguerite renouvelé à l'expiration de celui de 1623 pour le même prix de soixante-trois mille livres par an. — Provisions de l'office de premier président au Parlement de Bordeaux pour Antoine Daguesseau, conseiller d'État et président au Grand Conseil, cette charge « si importante dans les circonstances présentes » ayant vaqué par le décès du feu sieur de Gourgues, et la démission du sieur de Servien, maître des requêtes du Roi, nommé secrétaire des commandements. Paris, 11 janvier 1631. Bordeaux, 1632. — Imposition de cinq mille livres sur le Rouergue en conséquence de la validation du bail fait par Verthamon, intendant de Guienne, à Jean de Lavalette Parisot, sieur de Campagnac, tant pour le comblement des fossés, rasement des terres, portes et murailles que autres fortifications de la ville de Saint-Affrique, ensemble les deux tours de Saint-Romme de Tarn et du clocher du pont de Camaret. 12 mars 1632. — Impositions sur le Rouergue pour Jules de Gambefort, sieur de Selves ; pour le marquis de Bournazel qui avait fourni le métal à fondre un canon ; — pour l'adjudication des étapes, etc… — Placet présenté par le sieur Destrades, maître d'hôtel ordinaire du Roi, pour obtenir le don de certaines îles qui sont en la paroisse Saint-Urbin de Dolmeyrac et de N.-D. de Monbuscq, sur la Garonne ; renvoyé pour avis aux Trésoriers. — Imposition de trois cents livres sur l'Agenais, en faveur de Ramond Fumadière, imprimeur des États, pour le payer de l'arriéré de ses gages annuels de cinquante livres. Donné à Agen, en notre cour des Aides, 9 mars 1632. — Imposition de deux cents livres en faveur de Jean Daurée, avocat, consul d'Agen en 1623, année pendant laquelle, en indemnité de son voyage à Bordeaux pour soutenir devant le Parlement les affaires de la Ville, il lui avait été alloué par ses concitoyens une somme de deux cents livres qui n'avait jamais été payée. Avril 1632. — Imposition sur l'Agenais de trois cents livres pour l'avocat Railhery poursuivant en Cour le rétablissement à Agen du sceau présidial ; — de cent, pour Marc Laydet, greffier des consuls ; — de trois cents pour Dulaurens, procureur du Roi au présidial, en dédommagement de ses voyages près la Chambre de l'Édit ; — sur le Rouergue, pour Claude de Nattes, avocat en l'Élection ; — sur la ville de Penne, pour J. d Barre, écuyer, sieur de la Calsénie. — Don et concession à Bernard Darque, servant de la cuisine du Roi, de « six petites boutiques ou échoppes » qui sont sur le degré de nostre Palais de Bordeaux, » bâties de bois en forme d'armoires attachées contre la » muraille soubz une petite voulte, et les autres à la » moitié du costé gauche du dit degré » pour en jouir sa vie durant. — Lettres de conseiller au Parlement pour

Marc-Antoine de Blanc par résignation d'Arnaud de Pontac. — Imposition de trois cents livres prononcée par le Parlement et autorisée par le Roi pour payer les dépenses de la peste dans la ville de Sainte-Foy en 1630. Donné à Bordeaux, 7 avril 1632. — Commission d'Armand, cardinal de Richelieu, grand-maître, chef et surintendant de la navigation et commerce de France, adressée à P. Bayle de l'office de conseiller du Roi, juge ordinaire et lieutenant général de la marine au siège de la Table de Marbre du Palais à Bordeaux, vacant par la démission de P. de Lalanne. Au bois le Vicomte, 16 janvier 1631. Signé : Armand cardinal de Richelieu. — Enregistrement de lettres de don, datées de Sainte-Foy, 27 mai 1622, concédant au sieur de Beaumont, maréchal de camp d'un régiment en garnison à Sainte-Foy, le sol sur lequel sont faites les vieilles et neuves fortifications de la ville que S. M. a ordonné être abattues ; imposition de trente mille livres sur la généralité pour opérer les démolitions de quelques places de la province. 7 mars 1631. — Imposition de trente-sept mille livres sur la généralité, en faveur de Michel Bigotteau, marchand de La Rochelle, munitionnaire du corps de troupes détaché à l'île d'Oleron ; ladite somme faisant partie de celle de cent onze mille trois cents livres arrêtée en compte pour être répartie, au nom du même fournisseur, sur les trois généralités de Bordeaux, Poitiers et Limoges. — Provisions de receveur général en Guienne par résignation de P. Martin ; pour P. Reynier exempté aux termes de l'édit de tout cautionnement, attendu le versement effectué de la taxe représentative. 29 avril 1632. — Le sieur Julien de Valence, nommé châtelain de Puymirol, en succession de feu son père. — Autorisation d'imposer sur les contribuables de quatre paroisses du Périgord une somme de trois cents livres pour la réfection d'un chemin qui les dessert. — Arrêt du Conseil aux fins de dresser inventaire des papiers délaissés par feu Jean et par Fr. de Martin père et fils, anciens Trésoriers du domaine, déchus de leur emploi, « lesquels s'estant desmis de leurs charges ont tellement » négligé la maison nommée La Trésorerie, appartenant » au Roi dans la ville de Villefranche de Rouergue, dans » laquelle sont les titres et papiers du domaine dudit » pays, qu'elle tombe en ruynes et les titres, papiers et » documents de très grande importance risquent d'estre » égarés. A Lyon, en Conseil d'Estat, le 2 octobre 1630. » Suit la commission pour enquête donnée par les Trésoriers à l'un des leurs. — Imposition de cinq mille trois cents livres accordée aux habitants de Montflanquin afin de retirer des mains de l'acquéreur le domaine de la ville vendu sur elle par décret de justice au nom de ses créanciers qui avaient avancé les dépenses de guerre ordonnées par les sieurs de Thémines et d'Épernon. Enregistré au Bureau, 21 mai 1632. — Provisions d'avocat du Roi au Rureau des finances pour Antoine de Nort ; quittance de vingt-sept mille livres pour la délivrance de son office. — Provisions de la charge de capitaine de la Sauvetat d'Eymet pour Martial Dardu, sieur de Labarthe, par résignation de P. de Labenne, de la compagnie des chevau-légers de la garde du Roi. — Quittance de fonds versés pour l'office d'Élu, six mille trois cents livres. — Autorisation à la prévôté de Bazas de s'imposer pour réparer le pont de Villandraut qui la met en communication avec le pays des Landes. — Imposition de huit mille pour les habitants de Sarlat. « Sur la requeste présentée par les consuls… tendant à » ce qu'il pleust à S. M. ordonner que sans avoir esgard » à l'ordonnance des Trésoriers de France en Guyenne » du 23 février dernier 1628, les suppliants feussent » deschargés de la somme de quinze cents livres à laquelle » ils avoient esté taxés pour leur part et portion de celle » de soixante dix mille emprumptée par les jurats de » Bordeaux pour l'achapt de six fluttes ou « manières » » hollandais maçonnés, conduits et coulés à fond dans le » canal de La Rochelle, somme imposée en 1627 sur le » Bordelais, Périgord, Agenais et Condomois, et qu'elle » soit réduite et modérée à trente livres tournois qui est » la vraie taxe ; » en ce qui concerne le reste, que la ville avait fourni trente équipements pour autant d'hommes au siège de La Rochelle, entretenu en 1615 une garnison de cinquante hommes d'armes, fourni de 1615 à 1622 sur l'ordre du maréchal de Thémines et du seigneur de Bourdeille à l'entretien des compagnies de gens de pied, fait enfin en 1626, à ses frais, diverses levées de troupes, etc… ; le Roi accorde l'imposition demandée. Au camp devant La Rochelle, 30 juin 1628 ; enregistré au Bureau, 9 juin 1632. — Nombreuses autorisations de s'imposer accordées sur leurs requêtes aux villes et bourgs de la province. — Information ordonnée sur les pertes et non jouissances subies dans son bail par le fermier des biens dont jouissait la reine Marguerite en Languedoc et en Guienne tant par la famine qui a eu cours que par les passeports délivrés par S. M. aux grains envoyés à l'armée d'Italie, et exemptés pour ce fait de tout droit de traite ou de passage. — Imposition de deux mille livres pour la ville de Lauzerte à l'occasion de la peste de 1628. — Arrêt du Conseil rétablissant à Bordeaux, à l'instante prière de la ville, les bureaux du convoi et de la comptablie réunis que les fermiers avaient transportés à Blaye, après un arrêt de mort du Parlement suivi d'exécution contre un de leurs commis.

Les jurats font valoir les dangers de la rade de Blaye, l'interception de tout commerce entre la mer et eux, qui résulta de l'établissement en ce lieu des bureaux de la comptablie, l'anéantissement prochain des affaires par la surélévation des droits qu'on y perçoit en vertu de l'arrêt du Conseil du 2 juillet 1631 (ils sont de vingt sous d'augmentation par tonneau de vin bordelais, et ils portent, par la révocation des privilèges, sur les vins de tous les bourgeois). Sur le vu du bail des fermes passé en 1628, pour un million cinq cent mille livres aux premiers preneurs avant l'augmentation, et de celui de 1631 passé au preneur actuel, en exécution de l'arrêt du 2 juillet de la même année, pour un million cinq cent soixante mille, l'arrêt rappelle à Bordeaux, Bourg et Libourne les bureaux établis à Blaye ; maintient les augmentations de l'édit de 1631 ; fixe, en attendant l'acquiescement des Bordelais, à Blaye la perception des droits surélevés, sans diminution ni réserve, et consent au fermier un rabais de cent soixante-dix mille livres à condition d'avancer comptant au Roi, par forme de prêt, huit cent mille livres sur ce qu'il devra à S. M. au 15 novembre prochain. Paris, 10 août 1632. Entérinement au Parlement de Bordeaux avec la clause que la nécessité du Roi cessant, il veuille bien décharger sa province par la diminution des droits établis. Bordeaux, 25 septembre 1632. — Édit portant attribution des droits de chevauchée de deux cents livres par personne aux greffiers et clercs dans les Élections composées de deux cents paroisses et au-dessus, sous le versement préalable d'une taxe immédiate. — Autre arrêt du Conseil pour imposer en faveur des greffiers des paroisses les douze deniers pour livre à eux attribuées. — Provisions de général des Aides à la Cour d'Agen, sous le versement de trente mille livres [cent vingt mille francs actuels] et de cent soixante-huit livres de droit de marc d'or pour l'un des offices nouvellement créés, en faveur de Gratian de La Tour. — Nouveaux édits de création d'offices financiers « puisque la commodité et le soulagement du peuple s'y trouvent ». — Jean de Geay de Beaufort, lieutenant particulier au siège de Périgueux ; — Augeard, lieutenant à Saint-Jean-d'Angély, conseiller en la chambre de l'Édit à Agen. — Arrêt du Conseil contre Étienne Goutte, pour avoir continué sans mandat la recherche des usurpations du domaine dans les généralités de Toulouse et de Bordeaux ; n'ayant, depuis 1609, présenté aucun compte, il est assigné devant le sieur de Verthamon, intendant de Guienne. Toulouse, 27 octobre 1632. — Séjours et itinéraires du Roi d'après les dates de ses lettres patentes : Metz, 21, 27, 31 janvier ; Paris, 28 février ; Agen, 5 à 18 mars ; Bordeaux, 20, 25 ; Ruel, 26 au 31 ; Bordeaux, 7 et 23 avril ; Toulouse, 24 et 25 ; Toulouse, 16, 23, 30 juin ; Bordeaux, 7 et 10 juillet ; Agen, 14 ; Agen, 28 septembre ; Béziers, 18 octobre ; Toulouse, 30 ; Lectoure, 5 novembre ; Bordeaux, 12 ; Toulouse, 29.

C. 3828. (Registre.) — In-f°, relié ; 114 feuillets, papier.

1633. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Louis XIII. — Richelieu. — Comptes municipaux. — Lettres d'assiette de l'année 1633. Impositions de trois cent quarante-cinq livres sur Lévignac-en-Lomagne ; — de quatre cents sur Rodez, pour l'indemnité pendant la peste de Me P. Hémard, médecin ; — de treize mille pour les arrérages des gages du présidial de Lectoure ; — de trois cents pour Guill. La Fonade, médecin, qui avait procédé à Puycasquier à diverses exécutions sur les biens et bétail de labourage ; — de trois cents sur l'Agenais, pour le syndic du pays, en vertu d'une délibération des États ; — de trois cents sur Puymirol, pour payer des arrérages d'emprunts ; — de mêmes sommes pour le bourg de Gironde, la ville de Fleurance, Montfort-d'Armagnac, Condom et juridiction, Monségur-en-Bazadais, etc. ; — de mille sur le Conserans ; — de deux cents sur la généralité pour le logis de la Cour des Aides établie provisoirement à Agen au couvent des Jacobins ; — de trois cents sur la ville d'Agen, pour payer au moins partie des intérêts des sommes qu'elle a dû emprunter jusqu'à plus de quarante mille livres pour subvenir aux frais de la peste ; — de trois cents sur Fronsac, pour l'entretien d'une garnison placée par le duc d'Épernon ; — mêmes impositions sur quantité de bourgs, villes et villages, chacune en général de trois cents livres, sollicitées par les jurats et consuls après délibération de municipalité, pour acquitter les intérêts de dettes contractées à l'occasion de passage de troupes, séjours de garnisons et dépenses contre la peste. — Séjours et itinéraires de Louis XIII dans la province, d'après les dates de ses lettres patentes : Agen, 28 septembre 1632. Toulouse, 28 octobre. Lectoure, 5 novembre. Bordeaux, 11. Toulouse, 29 décembre. Bordeaux, 8 janvier 1633. Agen, 31. Toulouse, 6-16 février. Agen, 1er, 8, 15, 22 mars. Toulouse, 2 et 22. Bordeaux, 6 et 16. Agen, 4, 29 avril. Bordeaux, 6, 13, 20, 27. Toulouse, 13. Bordeaux, 4 et 28 mai. Agen, 18. Toulouse, 28. Agen, 4, 28 juin. Bordeaux, 15. Toulouse, 12 et 30. Agen, 1, 2 juillet. Toulouse, 4, 6, 13. Bordeaux, 6 et 23. Agen, 6-20 juillet. Bordeaux, 3 août. Toulouse, 8. Agen, 12-27. Bordeaux, 31. Agen, 7-26 septembre. Bordeaux, 3 décembre.

C. 3829. (Registre.) — In-f°, relié ; 156 feuillets, papier, écrit des deux côtés.

1635. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Louis XIII. — Richelieu. — Arrêt du Conseil pour l'Armagnac, dont les syndics représentent que depuis plusieurs années les tailles ayant triplé, les paroisses étant devenues abandonnées et désertes, la persistance des grêles venant par dessus, le pays n'a pu acquitter qu'une très faible part des impositions des années 1629-1634, et que la plupart des officiers des communautés et paroisses sont détenus prisonniers pour contrainte : le Roi en Conseil renvoie l'examen de la situation aux Trésoriers à Bordeaux : Richon, commissaire enquêteur. 10 janvier 1635. — Renvoi par arrêt du Conseil au Bureau des finances à Bordeaux, pour enquête et procès-verbal, d'un placet des habitants de Cleyrac exposant qu'étant poursuivis par leurs créanciers pour la somme de soixante mille francs qu'ils ont donnée ou avancée à l'occasion de la démolition du château, du passage des régiments royaux, etc., ils sollicitent en leur faveur une imposition d'égale somme sur toute la généralité. — Léonard Foullé, avocat au Parlement de Paris, nommé garde des sceaux de la Cour des Aides à Agen, office nouvellement créé par l'édit de novembre 1631. — Fr. de Jayan, élu d'Agenais ; Mercier, avocat ; Dumartin, élu de Guienne ; Chassaing, Delpech, Dallenet, Lacrompe, officiers de la Cour des Aides d'Agen, séant à Libourne ; ils obtiennent des lettres d'intermédiat pour « certaines considérations » qui les ont empêchés de remplir leur office. — Arrêt du Conseil pour informer sur un placet des habitants de Montesquiou, Montagnac et Sainte-Colombe (Gers), demandant remise des impositions à cause de la grêle de 1634 ; ils sont déchargés de trois années. — Confirmation en faveur des Jésuites du collège de Rhodez de l'exemption du droit d'amortissement à eux concédée par Henri IV en 1608 et confirmée en 1615 ; elle est relative cette fois à l'acquisition par eux faite de J. de Rességuier d'une métairie et d'un moulin sur l'Aveyron. — Nouveaux édits bursaux ; ordre d'enregistrer au Bureau des finances à Bordeaux sans attendre la vérification de l'édit qui les crée, l'imposition des gages des nouveaux offices, « vu le secours pressant à obtenir ». — Don en toute propriété à dame Renée Bounilleau, fille de L. Bounilleau, sieur de La Plante, et veuve de N. Vincent de La Roche, tués tous les deux dans l'île de Ré au service du Roi, des deux tiers d'une « place » vague et inutile située en la ville de Bordeaux devant » le port, tenant à la fosse du Château-Trompette jusqu'à » la porte du Chapeau-Rouge, pour en disposer à per » sonnes qui feront bâtir dessus des échoppes, » sous condition de payer les deux tiers de quarante livres de rente et d'une messe annuelle le jour de Sainte-Anne aux Feuillants ; l'autre tiers concédé à L. de Saint-Germain et à Marguerite Quétif, veuve Lambert, qui avaient, dès 1616, formé la demande de la même concession étendue jusqu'à la porte Sainte-Croix, sur une bande de six ou dix pieds de large, suivant les lieux, entre les murs et le fleuve ; les jurats de Bordeaux évincés de la prétention d'être propriétaires du terrain. 1635. — Provisions d'avocat-général près la Cour des Aides pour Poitevin ; de conseiller à la même cour pour J. de Sauverelles, sieur de La Mothe Chauvel, successeur de Delpech ; de procureur général près ladite cour pour L. Hosten. — Provisions de conseiller au Parlement pour J.-Jacques de Pichon ; d'avocat général pour Th. de Lavie. — Christophe de Chabanne, trésorier alternatif des ponts et chaussées, nouvel emploi dont le prix est de quatorze mille livres. — Intermédiat pour Thomas de Maniban, avocat général au Parlement de Toulouse, déjà pourvu de la charge de commissaire aux requêtes du Palais à Bordeaux, qu'il résigne à son frère pour exercer enfin la première après trois ans de réflexions. — Arrêt du Conseil donné sur l'avis qu'en la province de Guyenne les officiers de la plupart des Élections « n'ont voulu » ordonner l'imposition de plusieurs sommes de deniers » comprises dans les commissions de S. M. ny les villes, » paroisses et communautés d'icelles en faire le départe » ment ; » il enjoint aux Élus d'asseoir, aux receveurs de percevoir l'imposition, avec défense à ceux-ci de payer les gages des premiers jusqu'à ce que l'opération soit, accomplie, rendant de plus responsable le Bureau des finances. 4 septembre 1635. — Ch. Larcher, receveur général à Bordeaux, délégué avec dispense de caution à l'emploi de P. Puget, aussi receveur général, qui n'a pas encore reçu ses provisions. — Bourriot, conseiller au siège de Bazas. — H. de Nesmond, conseiller au Parlement, sur la résignation de Douzon de Bourran. — Ét. Delas, général des Aides en Guienne, il lève l'office au prix de trente mille livres. — Édit, décembre 1632, portant création d'un second président et d'un second lieutenant criminel en chacune des Élections de la généralité, enregistré à la Chambre des Comptes à Paris, où l'ont porté M. le comte de Soissons, assisté du duc de Chaulnes, maréchal de France, et de Léon et Omer Talon, conseillers au Conseil, 23 juin 1633 ; vérifié du très exprès commandement du Roi à la Cour des Aides de Paris, 14 avril 1633 ; enregistré enfin au Bureau des finances à Bordeaux le 10 juillet 1634. — Lettres de pension de trois mille six cents livres par an [douze mille francs actuels] en faveur de Scipion Dupleix, historio-

graphe du Roi, pour lui donner moyen de vacquer à la continuation de l'*Histoire de France,* et reconnaître les services qu'il a rendus à S. M. tant en cet exercice qu'aux autres charges, offices et commissions importantes, mesmes à cause de ce qu'il a fait beaucoup de frais et despence, à composer et faire imprimer lesdites œuvres : cette pension est assignée sur les deniers de la Recette générale des finances en Guyenne, à commencer du premier janvier 1635. « Louis, par la grâce de Dieu, etc… » Nostre amé et féal conseiller en nostre Conseil d'Estat, » et historiographe de France Me Scipion Dupleix, nous » a naguères présenté l'*Histoire de nostre reigne* en » suite de celle de tous les autres Roys nos prédécesseurs, » avec les *Mémoires et très curieuses recherches ès » antiquités des Gaules despuis le desluge jusques à » l'établissement de la monarchie françoise,* par luy » escriptes avec un grand labeur, soin, diligence et vérité » quy ont donné à ses œuvres l'aprobation tant à nos » subjects que des nations estrangères…. pour ces causes » à ce nous mouvant, et mesmes que le sieur Dupleix a » employé les meilleures années de sa vie à faire imprimer » sesdites œuvres A L'UTILITE ET A LA GLOIRE DE LA » FRANCE, etc… » A Saint-Germain-en-Laye, 2 avril 1635 ; enregistré au Bureau des finances à Bordeaux, 7 décembre de la même année. — Mathieu Martiny, conseiller à la Cour des Aides. — Lettres patentes données après vérification du remploi, pour faire allouer aux comptes de l'Épargne une somme de vingt mille livres payée par cette caisse aux archevêques de Bordeaux François et Henri de Sourdis en indemnité de la démolition du château de La Motte-Montravel, propriété de la manse archiépiscopale ; le remploi a été fait sur les réparations du palais de l'archevêque. — Renvoi pour enquête aux Trésoriers d'un placet du duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, demandant le don des îles nouvellement formées et non occupées qui sont depuis le Bec-d'Ambès jusqu'à Castillon, et proche le château de Blaye ; décembre 1635. — Édit de rétablissement de l'Élection de Cognac ; mars 1635. — Lettres patentes pour faire appliquer l'édit de création en décembre 1629 de l'Élection de Sarlat, avec ordre impératif adressé aux Trésoriers de France à Bordeaux, 12 mars 1636. — Amortissement en faveur des consuls et communauté de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne) de cent soixante-dix journaux de padouens donnés depuis longues années par les ducs d'Albret, sur lesquels l'option était proposée à la ville, à cause d'un accroissement de terrain, d'établir « un homme vivant et mourant » ou bien de payer à leur choix une indemnité au domaine. — Antoine Deydie, conseiller à la Cour des Aides. — P. de La Motte-Lambert, baron de Rouetz (?), capitaine du château de Penne. — Lettres de naturalité pour Jean Van Pulen, anversois. — Intermédiat pour demoiselle Clémence des Graviers, veuve de feu Me Guillaume de Maurès, avocat au Parlement de Bordeaux, et mère de feu Jean-Vincent de Maurès, conseiller à l'Élection d'Agenois, tués tous les deux « lors » des mouvements excités dans le peuple d'Agen le » 17 juin 1635, » afin d'être payée des gages d'Élu appartenant à son fils jusqu'à l'installation du successeur qu'elle a présenté. — Renvoi devant le Bureau à fin d'enquête, d'un placet de Louis de Cambourg, chevalier, sieur de Bessay, gouverneur de la citadelle d'Oléron, cessionnaire du comte de Vaillac, qui tenait son droit du sieur Roullet, premier donataire dès l'année 1616, par lequel, sans s'arrêter à l'opposition de la dame de Lestonnac, il réclame l'exécution du don fait par le Roi de vases et atterrissements proche de l'île de Cazau, « ayant le bout de haut vis-à-vis le lieu appelé le Tayet de Macau, et celui de bas vis-à-vis Margaux en Médoc. » Ces sables n'ayant commencé à être couverts de vase que depuis 1624, Vaillac aurait différé de prendre possession ; mais la dame Olive de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgues, auquel le Roi aurait aussi abandonné une île presqu'au même lieu, disparue dès 1623, se rendrait opposante sur l'atterrissement réclamé. — Autorisation au comte de Gramont de prendre dans les bois des paroisses avoisinantes le combustible nécessaire aux forges à fer et acier dont il a la concession dans les paroisses de Barlonne et de Montory (Basses-Pyrénées). — Provisions de capitaine du château du Hà en faveur du marquis de Roquelaure, en remplacement de feu son frère.

C. 3830. (Registre.) — In-f°, relié ; 120 feuillets, papier.

1636. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Édit de 1633, confirmé par de nouvelles lettres de 1636, augmentant de trois nouveaux deniers pour livre les gages des receveurs généraux du taillon, sur le peu de droits qu'ils ont dans la recette, eu égard à leurs charges et dépenses. — Lettres d'anoblissement pour Fortis Vidau, de Libourne, sieur de Lavalade, lieutenant-colonel du régiment d'Angoumois, en récompense de ses faits de guerre à Montauban, La Rochelle, Casal, où il conduisait les Enfants perdus, Nancy, La Valteline, etc., août 1636. — Impositions nombreuses de trois cents livres chacune en faveur de villes et bourgs, pour ajuster au moins leurs budgets en ce qui concerne l'intérêt de leurs dettes ; — autres, de cinq mille pour Monflanquin, de six mille pour La Réole, de cinquante-six mille sur l'Agenois. —

Provisions d'offices : Boulanger, trésorier de France au Bureau des finances à Bordeaux ; il paie cinquante mille livres (office créé par édit d'avril 1627) ; — Arnaud de Bacalan, avocat général au Parlement, en la Chambre mi-partie ; — Élie de Sauvenelle, général des Aides ; — de Cours, conseiller au Parlement ; — de Grimard ; — de Loyac ; — Gaston de Secondat, tous conseillers ; — François-Artus Lecomte, baron de La Tresne, président ; — J. de Lavaissière, commissaire aux requêtes du Palais, etc… — Dons et concessions du prince : aux sieurs de Pressac, conseiller d'État, et Lachambre, un des médecins ordinaires du Roi, de tous les atterrissements et accroissements qui se sont faits depuis vingt ans le long de la Garonne, depuis Tonneins jusqu'à la paroisse de Gironde et qui n'ont pas été arrentés, ensemble de toutes les places de moulins qui se trouveront y avoir été établis dans le même temps ; — aux Carmes déchaussés fixés à Bordeaux selon le désir du Parlement, par une fondation du cardinal de Sourdis au quartier des Chartrons, de l'approbation de leur établissement, et de l'amortissement pour l'emplacement qu'ils occuperont ; — à la ville de Talmont sur Gironde, frontière d'ennemi et par conséquent abonnée, de la confirmation de ses privilèges qu'elle tenait du roi Louis X ; — aux Feuillants de Bordeaux, de la confirmation de leur pension de douze cents livres sur la Comptablie ; — à Clémence de Gravier, veuve et mère d'officiers de magistrature et de finances tués au service du Roi, à Agen, en 1635, des seize mois de leurs gages ayant couru entre leur mort et la nomination de leur successeur. — Lettres royaux adressées au Bureau des finances à Bordeaux pour que nonobstant le retard et surannation connus du Roi et pour des causes particulières, les Trésoriers aient à enregistrer incontinent la déclaration de janvier 1619 par laquelle le Roi, en considération de sa tante Diane, légitimée de France, et duchesse d'Angoulême, comtesse de Ponthieu, avait donné les mêmes duché et comté, plus les châtellenies de Cognac et de Merpins, à Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel du roi Charles IX. 1637. — Règlement demandé par cinquante-deux négociants en prunes tant des Chartrons que de Marmande, Tonneins, Monclar et haut pays, représentant les autres, de la jauge des barriques à prunes et à eau-de-vie, contradictoirement avec la Ferme de la Comptablie, et en présence et par les soins d'un trésorier du Bureau des finances ; il en est fait un étalon-type, d'après lequel toutes les barriques de ce commerce seront désormais établies. Novembre 1637.

C. 3831. (Registre.) — In f°, relié ; 225 feuillets, papier.
[Le registre est écrit de deux bouts ; l'un de 109, l'autre de 116 feuillets.]

1638-1639. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Sangosse, conseiller au présidial de Bazas, dont les provisions du 30 décembre 1629 ne sont enregistrées à Bordeaux que le 8 janvier 1638. — Charles de Ferron, sieur de Carbonnieux, nommé capitaine de Saint-Macaire. — Arrêt du Conseil portant confirmation des privilèges de la ville et cité de Périgueux, exempte de tailles depuis saint Louis. Dans l'historique qu'elle présente, elle fait valoir son attitude pendant les deux derniers mouvements arrivés en Guyenne et en Périgord, ayant résisté au brûlement de ses faubourgs par les Croquants réunis à plus de quinze mille, qui exigeaient la remise des canons de ladite ville, ce qui eût été la ruine du pays. Elle énumère la suite de ses titres d'exemption, présentés naguère à l'intendant Verthamon, parmi lesquels se trouvent : 1° la charte de saint Louis, datée de Compiègne, décembre 1226, portant réception des foi et hommage faits par le maire et la communauté des bourgeois du Puy-Saint-Front, « qui est la ville de Périgueux » ; 2° la confirmation par Philippe le Hardi, décembre 1272, des privilèges de la cité ; 3° les lettres de Louis X, du 3 mars 1315, « adressantes aux consuls et peuple de Périgueux, en les convoquant avec hommes et chevaux en la ville d'Arras dans la quinzaine de Pentecôte, pour marcher avec lui contre Robert, comte de Flandres, et les Flamands ; » 4° mêmes lettres de Philippe le Long, de Philippe de Valois, et arrêt du Parlement de Paris, 3 août 1330, confirmant aux maire et consuls de Puy-Saint-Front le titre de commune ; 5° lettres de Jean le Bon, mai 1361, par lesquelles la cité de Périgueux ayant été prise par des rebelles, et par entreprise nocturne des ennemis, il promet qu'aussitôt reprise, elle sera confiée de nouveau au corps de ville et aux magistrats municipaux ; autres lettres du même Roi par lesquelles, « attendu que par le traité faict avec le roi d'Angleterre, qui est icelluy de Bretaigne, il luy doibt bailler entr'autres le comté de Chastel et tout le comté de Périgord, à quoy il s'est obligé par serment ; en conséquence il les requiert d'entrer dans la foy et hommage dudit roi d'Angleterre » : ces lettres sont suivies de celles du roi Édouard adressées au comté pour en prendre la possession par les mains de son fils le prince de Galles, sous la lieutenance des comte de Warwick et vicomte de Saint-Sauveur ; 6° lettres de Charles V, 31 novembre 1369, insérées dans celles de Louis, fils de France, frère du Roi et son lieutenant en Aquitaine, duc d'Anjou, ordonnant de refuser l'obéissance

à Édouard et à son fils en conséquence de l'arrêt du Parlement de Paris, dont le traité de paix avait spécialement réservé l'arbitrage dans la question ; 7° trois actes de la maison commune de la cité, en 1382, pour retirer à prix d'argent et sous une rente annuelle le « château de Rodolphe », occupé sur elle par le seigneur de Mussidan, tenant pour le parti anglais, et nombre d'autres chartes qui prouvent en faveur de la ville l'exemption de toutes tailles. Paris, 26 septembre 1637. A Bordeaux, au Bureau, 8 janvier 1638. — Don à Mme de Combalet (nièce du cardinal de Richelieu) de tous les droits appartenant au Roi sur le duché d'Aiguillon, lods et ventes, prélation, etc., qui peuvent échoir au Roi par la vente et adjudication de ce duché saisi sur le feu duc de Mayenne. Chantilly, 16 août 1637 ; à Bordeaux, 3 février 1638. — Petites impositions pour les villes et bourgs. — Provisions Malescot, Gombault, Hellies, Seguy, Geneste, Dubois de La Motte Saint-Georges. — Artus Lecomte, président au Parlement par résignation de Joseph Dubernet, nommé premier président au Parlement de Provence ; — Guillaume Daffis, président au Parlement de Bordeaux. — Arrêt du Conseil en faveur de Henri de Percy, sieur de Mondésir, pour imposer sur l'Élection d'Agenais la somme de deux mille quatre cent soixante livres, prix d'estimation par le Bureau des finances, de la valeur d'une maison sise à Monflanquin, expropriée et démolie pour les fortifications de la ville. — Imposition autorisée sur les habitants de Saint-Macaire afin d'indemniser leurs jurats et leurs collecteurs, mis en prison pour non levée des tailles. — Arrêt du Conseil sur le vu d'un procès-verbal des trésoriers Thibault et Boulanger, constatant les empêchements mis par les receveurs des tailles de l'Agenais à l'exécution de la mission dont le Bureau les avait chargés, sur la recherche de certaines recettes ; ces receveurs auraient été jusqu'à susciter à Agen une émotion populaire afin d'éviter de rendre compte. L'arrêt impose aux commissaires du Bureau de retourner dans l'Agenais exécuter leur commission, au Bureau de ne pas les recevoir à Bordeaux avant qu'ils l'aient accomplie, aux officiers municipaux d'Agen de se tenir tranquilles à peine de punition exemplaire, aux receveurs révoltés de venir en personne rendre compte de leur conduite ; ils sont d'abord suspendus de leurs fonctions ; le présent arrêt affiché dans les carrefours de la ville d'Agen. 13 juillet 1638. — Imposition sur le clergé, la noblesse et la bourgeoisie de la ville de Blaye d'une somme de trente-trois mille livres, en cinq années, augmentée par les frais de chancellerie, à trente-quatre mille deux cents, destinée, en exécution d'un arrêt du Conseil, d'avril 1637, à rembourser les dépenses faites à la suite de la Cour pour soutenir l'affaire des marais ; les représentants de la contrée étaient l'abbé de Saint-Romain, Gourdon de Genouillac, et Mathurin Cordier, sieur de Saint-Martin. Sur le département fait de la somme par les élus à Bordeaux, le clergé, sous la conduite de l'abbé de Saint-Sauveur, Gaspard Cordier, refuse d'accepter de payer son septième (5,711 livres), prétendant n'être tenu que du quinzième, et ne ressortir qu'à l'autorité directe du Bureau des Trésoriers de France à Bordeaux ; en conséquence de quoi celui-ci est chargé, après avoir fait asseoir par les Élus sur les bourgeois et jurats la part qui leur revient d'imposition, c'est-à-dire dix-sept mille six cents livres, moitié de la somme totale, de procéder à la cotisation, le mieux que faire se pourra, du clergé et des nobles. 15 septembre 1638. — Lettres patentes de pension pendant cinq années en faveur de Blondeau, maître des comptes, assignée sur le revenu de la prévôté de Monségur en Bazadais, qui avait été jusqu'ici attribué par des dons successifs au feu capitaine Leclerc, sieur Duboys, vieux soldat d'Henri IV. Abbeville, 4 août 1638. — Nouveau bail de la Comptablie, augmenté pour les nécessités du Trésor, « considéré que ce sont les étrangers qui paient la plus grande partie de l'imposition. » décembre 1640. — Renvoi aux Trésoriers pour enquête et information sur une demande de décharge de tailles formée par les habitants de la terre de Fimarcon en Agenais et appuyée d'un procès-verbal de l'intendant de Guienne Foullé, 3 juin 1638, duquel il résulterait qu'après les épizooties de 1630 et 1631 une série de grêle, orages et tempêtes, suivie de pluies incessantes, avait en effet emporté tout le dessus des terres qui étaient en guérets, et découvert jusqu'à la terre ferme et dure, et cailloux. — Imposition de cinq mille livres pour la ville de Bazas, en remboursement de sommes prêtées, dont le service des intérêts ne suffit plus aux créanciers ; continuation des impositions accordées aux bourgs et villages pour « nourrir leurs dettes ». — Remise au comte de Barrault, gouverneur du Bazadais, des droits de lods et ventes qu'il aurait payés pour la vente de sa terre de la Boulbène, dans la paroisse de Quinsac, Entre-deux-Mers. — Remise à Roland de Neubourg, sieur de Garselles, des mêmes droits pour la revente des seigneuries de Certes, Mios, et dépendances en Buch, ayant appartenu au feu duc de Mayenne. — Remise des mêmes droits au comte de Guébriant, capitaine des gardes, en récompense de ses services, pour la seigneurie de Pommiers en Saintonge. — Imposition de six mille livres sur la sénéchaussée de Tartas pour Capdeville, Brassempuy et Mesplet, ce dernier conseiller au présidial de Dax, envoyés à la suite de la Cour pour poursuivre la suppression d'un article de

l'édit

de création du présidial de Nérac, en vertu duquel les appellations de la sénéchaussée de Tartas avaient été portées, par démembrement, au nouveau présidial. — Lettres patentes confirmant l'érection en duché-pairie par autres lettres de janvier 1638, des baronnies d'Aiguillon, Montpezat et Madaillan, avec tous droits de haute, moyenne et basse justice, en faveur de « nostre très chère cousine
» Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, laquelle nous » a rendu les plus grands services dans les plus grandes » et importantes charges que puissent avoir en nostre » Cour près des Reines, les filles et dames des plus illus- » tres maisons du royaume ; » le Roi ajoute à la première donation celle de tous les droits lui appartenant à Sainte-Livrade, Nicole, Granges et Lacépède. A Saint-Germain, janvier 1639. — Don à Marguerite de Roussanne, veuve de l'avocat général à la Cour des Aides, Pierre Cieutat, des gages afférant à son office depuis son décès jusqu'à l'installation du successeur présenté par la veuve, soit deux ans et huit mois. — P. de Lestonnac, conseiller au Parlement, *loco* Jean de Gourgues. — J. de Lachèze, receveur général ; — Jacques de Pontac, substitut en la chambre de l'Édit. — Don fait au marquis de Gesvres, capitaine des gardes, de l'hérédité d'un aubain Heat, anglais. — Légitimation Lecomte Nontiat. — Abandon aux dames du Rosaire du Mas-d'Agenais d'un fossé de ville, actuellement comblé, qui sépare leur jardin de leur maison. — Levée ordonnée d'une imposition de treize mille livres sur l'Élection de Cognac « le Roy ayant besoin d'estre promptement secouru ». Arrêt du Conseil ordonnant sur la généralité sa part de l'imposition de la subsistance des troupes pendant l'année 1639, le total de l'entretien des armées pour l'hiver devant être de trois millions de moins que pour l'année précédente.

C. 3832. (Registre) — In-f°, relié ; 159 feuillets, papier.

1642. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Provisions : Gautron, conseiller du Domaine d'Angoumois, sur la nomination du duc d'Angoulême ; — Chapelle, juge de Bergerac ; — Jolly, conseiller au présidial de Guienne ; — J. de Charron, président en la Chambre de l'Édit ; — de Reymond, trésorier de France ; — Fr. de Pommiès, sieur d'Agassac, conseiller au Parlement ; — Marc-Antoine Leberton, sieur d'Aiguille, conseiller au même Parlement, par résignation de Fr. Métivier ; — Mosnier, Daydie, Rabar, de Rolland, Martiny, etc… — Intermédiat pour Étienne d'Hosten, procureur général à la Cour des Aides. — Commission en faveur de Zacharie de Geneste, sieur de Malromé, pour le gouvernement du château de la Sauvetat de Caumont en Agenais. — Lettres de concession en faveur des Chartreux de Bordeaux, de la franchise absolue pour l'entrée de ce qui arrive en ville venant de leurs domaines de La Bastide, Blaignac, La Louvière, Cayac, y compris le vin de leurs métairies, en considération des quinze invalides et estropiés par la guerre dont ils ont la charge dans leur hôpital de Saint-Charles. — Adjudication à l'archevêque Henri de Sourdis, pour le prix de douze mille livres, de la seigneurie de Barsac, dépendant du Domaine, contre les enchérisseurs moins proposant : J. de Villefumade, P. de Suduirault, Bertrand de Montferrand, seigneur de Landiras ; les habitants de la prévôté de Barsac sont admis à tiercer à ladite adjudication. 4 août 1640. — Confirmation des privilèges d'Excideuil au sujet de l'exemption des impôts. — Édit de création des greffes des rôles des tailles dans les villes et paroisses, pour y centraliser les rôles de l'impôt et les mettre plus facilement à la disposition des officiers de finances. — Ratification de la vente faite à la duchesse d'Aiguillon, Marie de Vignerot, par les Trésoriers de France à Bordeaux, en conséquence de l'édit de mars 1639, de tout le domaine d'Agenois et Condomois et annexes, pour le prix principal de soixante mille livres et le versement préalable de cent quatre-vingt mille destinées au remboursement des anciens acquéreurs. Narbonne, 28 mars 1642. — Bail de la coutume de Bayonne. — Édit portant augmentation d'officiers en la Cour des Aides de Guienne, au nombre de quinze nouveaux, outre et par dessus les douze créés par l'édit de 1637, sur les représentations jointes des Cours des Aides de Bordeaux et de Montpellier ; le gouvernement ayant choisi ce parti contre la proposition du Parlement de renvoyer à Montauban ou à Cahors la Cour des Aides de Bordeaux, qui aurait par compensation été augmentée des onze Élections de la généralité de Montauban, mais dont les attributions et la juridiction en Guienne auraient été données audit Parlement avec augmentation d'officiers nouveaux. Reims, août 1641. — Bail de la traite foraine d'Arzac, en Languedoc, avec les clauses et exemptions. — Règlement général des tailles pour 1642, établi en vue de combattre l'inégalité de la répartition par les Élus, qui exemptent et surchargent selon leur plaisir ou leur intérêt : paroisses qui abandonnent leurs terres, ou se réfugient sur la lisière des provinces et villes franches et abonnées, prêtes à passer de l'une à l'autre ; habitants poursuivis trouvant refuge dans les châteaux et les terres puissantes, en retirant avec eux leur bétail et leurs meubles, qu'ils enlèvent ainsi à la nuée des huissiers. Suit le règlement en vingt articles pour l'application de l'édit, 27 novembre 1641. — [Manquent les registres de 1643 à 1647.]

C. 3833. (Registre.) — In-f°, relié ; 211 feuillets, papier.

1647-1648. — Enregistrement des édits et lettres patentes. Minorité de Louis XIV. — Régence de la Reine mère. — Don aux sieurs de Labadie et de Gastelmore, chevau-légers de la garde du Roi, du droit de souchet et boucheries des villes d'Astarac, Casteljaloux et Tartas. — Commission aux Trésoriers du Bureau à Bordeaux de faire enquête et procès-verbal sur les réparations du pont de Dax, dont les tours qui soutiennent les arches viennent d'être rompues par le flot. — Lettres de légitimation pour Jean-Bertrand de Gironde du Bosquiat. — Lauzon, intendant de Guienne en mars et en mai 1648. — Mandement aux Trésoriers de faire immédiatement dresser par les Élus dans l'Élection de Bordeaux l'assiette des tailles de 1648 et des restes de 1647, refusées par les paroisses sous prétexte de la remise accordée de l'arriéré des impositions jusqu'à l'année 1646 comprise. — Placet, mandement, arrêt du Conseil, enquête par le Bureau des finances sur le placet de J. Jaubert de Barraut, comte de Blaignac, captal de Certes, gouverneur du Bazadais, qui demandait le don de la forêt royale de Créon, Entre-deux-Mers, composée seulement de deux cent onze journaux, à valoir sur les cent mille livres de rachat à lui adjugées par arrêt du Conseil du 26 avril 1645 pour la charge de vice-amiral de Guienne qui avait été jointe, en vertu d'un autre arrêt du 29 janvier dernier, à celle de surintendant des mers (1648) ; le duc d'Épernon s'oppose par mandataire à l'obtention de ce don par le comte de Barraut, en faisant représenter son titre d'acquéreur de tout le domaine de la prévôté d'Entre-deux-Mers, précédemment acheté par le feu duc son père. — Lettres patentes d'union et d'incorporation à la comté de Trois-Villes de plusieurs paroisses de la vicomté de Soule, aliénée par engagement au sieur comte de Trois-Villes, gouverneur et sénéchal de Mont-de-Marsan, Tursan, Gabardan, capitaine-lieutenant de la compagnie des mousquetaires à cheval, et maréchal de camp des armées, dont les fidèles services rendus pendant plus de trente ans au Roi défunt et continués envers S. M., ont mérité cette faveur. Janvier 1646 ; enregistrées au Bureau, janvier 1647. — Concession des marais de la comtau de Blaye à Pierre Lanquey, bourgeois de Paris, pour les dessécher sous les conditions convenues, s'entendre avec les biens-tenants, désintéresser les ducs d'Halluyn (Schomberg) et de Saint-Simon, précédents cessionnaires, dresser les parts et arpentements des lots sous la surveillance de Lauzon, intendant de Guienne ; avis du Conseil d'État, mars 1647 ; approbation, confirmation et enregistrement au Bureau, du contrat passé devant Lecat et Lesemelier, notaires au Châtelet, entre les commissaires du Roi et le sieur Lanquet avec ses associés. Mai-septembre 1647. — Édit de rétablissement des offices d'Élus supprimés par celui de novembre 1640, dont malgré les réformes y décrétées de suppression des privilégiés et des anoblissements créés depuis trente ans, l'événement n'avait pas répondu à ce qu'on avait espéré obtenir à la décharge du peuple. 1647. — Déclaration portant décharge d'arrérages des tailles jusqu'à l'année 1646, et révocation des intendants de justice dans toutes les provinces, sous le prétexte d'une meilleure levée des impositions. Paris, 13 juillet 1648. — Prorogation pour six années accordée au duc de Saint-Simon en reconnaissance de ses services, du revenu du comté de Blaye et de la jouissance des droits appartenant à S. M. qui ne sont en gage dans la terre de Vitrezay. — Règlement général des étapes. Saint-Germain, 30 septembre 1648. — Imposition supplémentaire de cinquante mille livres sur la généralité, le Roi ayant été informé par le sieur de Lauzon, intendant de la justice, police et finances, que la somme de cent mille ordonnée pour les étapes de l'année n'est pas à beaucoup près suffisante. — Autorisation de s'imposer de douze mille cinq cents livres, accordée aux paroisses de la prévôté de Dax, pour l'adjudication qui leur a été faite de la justice et du domaine royal enchérie par elles sur la ville de Dax et sur Antonin de Toulongeon, duc de Gramont, ainsi que sur le marquis de Poyane. — Imposition de vingt mille livres sur la généralité pour sa part des trois cent quarante mille, levées au sol la livre du principal de la taille sur les dix-sept généralités du royaume, afin d'acquitter les dépenses de 1647. — Imposition de huit mille livres pour l'entretien des garnisons de Bayonne et de Biarritz, et de trois mille pour les gages de gouverneur du pays de Soule en faveur du comte de Toulongeon ; le trésor de l'Épargne étant vide, et les revenus du domaine de Soule étant aliénés. — Menues impositions de trois cents livres accordées aux paroisses, à leur requête, et la plupart pour servir les intérêts de capitaux empruntés. On remarque parmi le nombre Léognan en Bordelais, dont les habitants avaient, dans un attroupement séditieux, brûlé et démoli, en 1641, la maison de J. Boyer, procureur en l'Élection ; ils sont condamnés à la réparation des dommages. — Provisions d'offices : Duval, vice-sénéchal de Saintonge ; — Etcheco ; — Dalesme ; — Baroussel ; — Géraud de Baritault, lieutenant au sénéchal de Guienne ; — le marquis de Poyane, gouverneur de Dax par le décès de son père ; il reçoit dans ses lettres l'injonction de défendre la place et de ne la rendre qu'après deux ou trois assauts ; — Lacuée, conseiller au présidial d'Agen ;

— Bertrand de Pichon, président au Parlement ; — Mulet de Voluzan ; — Chalup ; — de Goyon ; — Géraud du Burgh, conseiller clerc au Parlement, par résignation en sa faveur de Pierre Métivier ; — Jean Peleau, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes du Palais, par résignation de François de Lauzon, 24 mai 1647.

C. 3834. (Registre.) — In-f°, relié ; 158 feuillets, papier.

1649. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Minorité de Louis XIV. — Régence de la Reine mère. — Lettres patentes de confirmation pour les religieuses bénédictines du couvent de N.-D. de Bordeaux appelées d'Angoulême en 1633 à Bordeaux par leur fondateur, le sieur de Pontac ; juillet 1647. — Arrêt du Conseil pour le recouvrement de l'arriéré de 1647 et 1648. — Enregistrement au Bureau, 12 mars 1649, des lettres patentes de décembre 1644 réunissant la charge de vice-sénéchal de Saintonge et celle de prévôt provincial d'Angoumois, afin de couper court aux conflits des deux juridictions, qui ne sont favorables qu'aux coupables. — Arrêt du Conseil portant distribution sur la généralité d'une somme de deux cent vingt mille livres pour les étapes, représentant sa part à supporter dans les trois millions ordonnés pour ce service ; le même arrêt met en demeure les receveurs généraux des généralités de Bordeaux et de Montauban de faire incontinent sous la surveillance des Trésoriers, la vérification des caisses, « le Roi étant bien » informé que sous prétexte des advances faites à S. M., » par les receveurs généraux, même les receveurs parti- » culiers pendant les années 1647 et 1648, ceux-ci pré- » tendent retenir lesdits deniers à leur profit, en sorte » que les commis de l'Epargne envoyés pour recevoir et » voiturer les sommes n'ont pu jusqu'à présent rien » retirer de leurs mains. » Suit un arrêt d'exécution de l'édit. — Arrêt commettant un commis présenté par le receveur général du taillon, à la recette de l'Agenais arriérée, en remplacement de celui qui avait été installé par le Bureau. — Autre arrêt ordonnant au Bureau de faire lever incontinent, vu l'urgence, les deniers d'imposition pour les ponts et chaussées. — Autre arrêt instituant dans chaque Élection des généralités de Bordeaux et de Montauban, vu la négligence des receveurs des tailles, un contrôleur des deniers en retard depuis 1648. Avril 1650. — Bail en vingt-huit articles de la traite foraine du Languedoc. — Ordonnance de translation dans une ville quelconque de l'Élection, de la recette des tailles de Dax, à la suite de violences, rupture des coffres de l'État et des deniers royaux, sévices contre le receveur, opérés par les jurats et les officiers du présidial « sous prétexte de quelques avances qu'ils disoient avoir » esté faictes pour la fourniture de l'étape, et sans que » les officiers de justice de ladite Élection, notaires ou » autres, aient osé donner acte ni procès verbal de ce, » requis par le receveur ; » bien plus, l'huissier envoyé pour le procès-verbal, chassé de la ville par le gouverneur du château. — Brevet portant dispense du service qu'il doit rendre comme Trésorier de France au Bureau de Bordeaux en faveur de René Frotté, d'abord détaché près du duc de Saint-Simon en qualité d'intendant de la Maison du Roi, et actuellement près du maréchal de La Meilleraie, surintendant des Finances. — Don en faveur du capitaine de Raymond de Lancre, après enquête et avis conforme du Bureau, de trois cent quatre vingt-quatre journaux de terres vaines et vagues contiguës à ses domaines et situées dans la juridiction de Saint-Macaire, à Saint-André-du-Bois et à N.-D. du Pian (Gironde). — Don d'une île sur la Dordogne entre Bourg et Cubzac, en faveur du sieur de Taudias, avec ses croîts et alluvions possibles, sous la redevance d'un écu d'or. — Menues impositions de trois cents livres : la ville d'Agen, pour les intérêts de ce qu'elle doit à Jean Laplace, marchand libraire, etc. — Imposition de vingt-six mille livres sur les Lannes, à repartir en trois années, pour la réparation du pont de Dax, après avis de l'intendant Lauzon et procès-verbal du trésorier d'Essenault, assisté de deux architectes. — Arrêt du Conseil ordonnant, sur la requête du prince de Condé, que les lettres patentes du 28 avril 1648 qui ratifiaient le don de joyeux avènement de ce prince à lui octroyé de la somme de vingt mille livres par an pendant cinq ans par ses sujets du duché d'Albret, et dont la commission avait été donnée à l'intendant Lauzon, alors en exercice, seront exécutées pour les quatre années qui restent à courir, par le Bureau des Trésoriers de Bordeaux, investi désormais des fonctions de l'intendant des Finances dans la généralité ; l'imposition est ordonnée « nonobstant les défenses portées par les commissions des tailles, auxquelles il est pour cette fois dérogé. » 14 juillet 1649. — Imposition sur l'Élection de Cognac de deux mille trois cents livres pour paiement des frais avancés par les échevins de la ville à l'occasion de l'entretien de prisonniers de guerre pris à la bataille de Lens, trois capitaines, six alferez, deux sergents et cinquante-trois soldats. — Imposition sur l'Élection de Saintes de dix mille livres en faveur de J. Marsault, conseiller au présidial pour ses frais de voyage à la suite de la Cour en vue d'obtenir décharge de l'écu par tonneau, et autres modérations de taxes, à quoi il avait réussi. — Mandement du Bureau des Finances de Bordeaux, sur le vu d'une commission

royale, ordonnant aux receveurs des finances de rembourser la ville de Dax d'avances qu'elle avait faites pour les étapes, et dont la première partie seulement avait été ordonnancée par l'intendant Lauzon au moment de la suppression des intendances. — Arrêt portant décharge sur les Élections de la province conformément à la déclaration de décembre 1649, afin de soulager les paroisses de leurs pertes pendant les derniers troubles. — Provisions : Mullet ; — De Laroche ; — Duduc ; — Démons ; — De Castetnau ; — Malvin de Primet ; — Ogier de Mon-taudon ; — de Pichon ; — Ch. d'Augier, sieur de Cavoy, grand prévôt au gouvernement de Guienne ; — Bertrand de Borda, maire perpétuel de Dax ; — Pascal de la Brousse ; — N. Geslin, contrôleur ordinaire des guerres par la résignation en sa faveur de Me Joseph de Lapeyrère, 28 mai 1648. — Jacques de Prugne, Trésorier de France, acquéreur par décret de l'office vendu sur Denis Cazaux ; — Sauvat de Pommiès, conseiller au Parlement. (Manquent les années 1651-1654.)

C. 3835. (Registre.) — In-f°, relié ; 182 feuillets, papier.

1655-1656. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Provisions de conseiller au Parlement pour J. Du Roy, par démission d'Henri de Nesmond. — Lettres de légitimation en faveur de B. Dous, capitaine, bourgeois de Marmande, et de sa femme Merguine de Lucmajour de Barbuzan, « ayant vécu vingt-cinq ans » ensemble sous promesse de mariage volontaire et réci- » proque, et ensuite mariés en 1653 ; » les lettres sont demandées et obtenues parce que le curé et le vicaire de N.-D. de Marmande, étant morts pendant les derniers troubles, les conjoints sont dans l'impossibilité de représenter la preuve de leur mariage légitime. — Provisions de conseiller au Parlement et à la Chambre de l'Édit séant à Bazas, en faveur de J. de Belrieu, *loco* Jacques d'Augeard, successeur de Charron. — Répartition par le Bureau des finances de l'imposition sur les quinze paroisses intéressées au rétablissement du pont du Chalard en Périgord. — Jacques Rolland, président ; Dunoyer, conseiller au Parlement. — Imposition de douze cents livres sur la ville et la banlieue de Pons en Saintonge, en remboursement d'avances faites par le syndic du pays à l'occasion de la dernière peste. — Imposition de dix-huit mille livres sur l'Élection de Cognac, en faveur des Cordeliers de la ville dont le couvent situé proche des murs avait été entièrement détruit pendant le siège mis devant Cognac au cours des troubles d'Angoumois ; décembre 1654, enregistrée février 1655. — Rétablissement de ponts de Cognac, Merpins, Jarvezac et Saint-Sulpice, rompus en 1651 tant par ordre du comte d'Harcourt, général des troupes royales, que par les ennemis de l'État ; l'entreprise des travaux est demandée par le sieur Gaborit, premier valet de garde-robe de S. M., au nom d'une association qui s'engage à les faire, sous la seule condition de s'indemniser par la levée de douze deniers par boisseau de sel qui passera pendant vingt ans sous le pont de Cognac. — Indemnité de cinquante tonneaux de bois de chauffage à prendre à perpétuité dans la forêt royale de Créon, Entre-deux-Mers, accordée aux Annonciades de Bordeaux qui avaient été pillées pendant les troubles. Paris, 1654 ; enregistrée 22 février 1655. — Provisions : Bernard de Faure, conseiller au présidial d'Agen ; — Vidallot, *loco* Rangouze, conseiller au même présidial ; — E. Dauger, sieur de Cavoy, capitaine aux mousquetaires de feu le cardinal de Richelieu, prévôt général des maréchaux en Guienne ; son fils est nommé après lui ; — Gachon, conseiller en la chambre de l'Édit. — Imposition sur la ville et prévôté de Bazas demandée par les jurats et appuyée des procès-verbaux de Tallement, maître des requêtes, commissaire départi dans la généralité (avril 1654) et de son subdélégué, d'une somme annuelle destinée à l'établissement et à l'entretien de la chambre de l'Édit qui y a été transportée dès le mois de septembre 1653 ; les jurats ayant été obligés pour lui faire place de céder le palais de justice, louer en plus deux chambres pour le greffe et la chancellerie, un hôtel pour le premier président, et un local pour la justice royale dépossédée de son palais. — Provisions : Donzon de Bourran ; — de Gombault ; — Mousnier ; — Lespinasse ; — Duhart ; — Seguin, etc. — Imposition sur l'Élection de Cognac, en faveur de la veuve et des enfants mineurs d'un propriétaire, J. Fournier, dont la maison appelée « le Chartreux » avait été démolie dans l'intérêt de la défense « auparavant et depuis le siège qui avait été mis par les troupes du prince de Condé en 1651, » et dont la première indemnité avait été usurpée par les parents de ladite veuve ; le Roi ordonne en faveur d'elle une seconde imposition, qui est de trois mille livres. — P. Benoist, sieur de Compreignac, et Jacques de Pommiers, l'un conseiller lai, le second conseiller clerc au Parlement. — Imposition de trois cents livres sur la ville de Penne d'Agenois en faveur de L. Rossignol, maître chirurgien, qui s'est dévoué pendant les épidémies de 1653 et 1654. — Imposition de trois cents livres sur l'Agenais pour le voyage à la Cour d'un député, 12 juin 1655. — Autorisation à la ville d'Astaffort, écrasée par les passages des troupes, quoique cependant déchargée dernièrement à la demande de l'intendant Tallement d'une part de ses tailles, de

s'imposer de la somme représentant au denier quinze [6 1/2 %] les intérêts de vingt-cinq mille livres qu'elle doit au Roi et dont l'échéance est remise à trois ans. Paris, avril 1654. Bordeaux, juillet 1655. — Démission de la charge de président au mortier du Parlement de Bordeaux présentée par le sieur de Gourgues de Vayres et agréée en faveur de L. de Grimard. — J. de Boucaut, Jacques de Pontac, conseiller et procureur général au Parlement. — Imposition de quinze mille livres sur le Condomois en remboursement d'un prêt de pareille somme fait au Roi « dans ses affaires pressantes ». Les lettres sont adressées à l'intendant de Guienne, commissaire départi Tallement, conjointement avec les Trésoriers de France, 17 juillet 1655. — Enregistrement au Bureau des lettres patentes d'établissement en 1629 du présidial de Nérac, non encore établi en 1655. — Provisions de l'office de gouverneur de la tour de Cordouan pour le sieur Duchalard, en survivance de son père. — Provisions de lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne par résignation de J. de Gaufreteau, pour N. Salomon, ci-devant avocat général au Grand Conseil. — Bail de la terre de Parenchères en la paroisse de Ligueux, appelée « le vacant du Roi », concédé à Alain de Filhol après J. de La Chèze, à l'hommage et au devoir d'un fer de lance avec la moyenne et basse justice sur les tènements dits de Cazins. — Arrêt du Conseil renvoyant aux Trésoriers pour enquête, la soumission de l'ouverture d'un canal dans les marais de Blaye, depuis le lieu de Marquette en la paroisse de Braud jusqu'au passage appelé « l'Ane » en la paroisse d'Anglade, lequel se déchargerait dans l'estey du Fresneau pour arriver à la Gironde ; le soumissionnaire Ch. Poulet, bourgeois de Paris, demanderait la perception de quatre pour cent de toutes les marchandises qui emprunteraient le parcours pour éviter les trois lieues de très mauvais chemins qui existent depuis le bourg de Saint-Aubin jusqu'à Blaye (1655).

Patentes de l'année 1656. — Impositions sur les Élections de Périgueux et de Sarlat pour le reste des réparations du pont de Cubzac commises aux entrepreneurs Rigaud de Fraysses et Audy, et qui auraient été interrompues et les matériaux dispersés par les troupes du prince de Condé. — Nomination des officiers du présidial de Nérac, installé enfin par Scipion Dupleix, commissaire à ce député. — Provisions : Baret, Gardelle, Durègne, Danguien, Vigos, de Voisin, Hautefort de Chaumont, Monzie. — Provisions de président en la chambre des requêtes du Parlement pour Aug. de Pontac, par résignation de Gilles de Geneste ; — de conseiller lai pour Jacques Duval, par résignation de Voisin. — Abandon au sieur de Junca des lods et ventes qu'il devait pour l'acquisition de la moitié de sa seigneurie de Monget en Saint-Sever, faite par lui sur les sieurs de Caplane et Dabadie. — Lettres patentes pour le dessèchement des palus de Bordeaux et de Montferrand, en faveur du sieur de Montjourdain, déjà intéressé dans l'opération des marais de Bruges et de Saint-Seurin-lès-Bordeaux ; il obtient la concession de Montferrand aux mêmes privilèges accordés aux dessécheurs Lebrun, Siette, Petit, Lanquais et autres dans les entreprises de Poitou, Saintonge, Aunis, Languedoc, Blaye et Médoc, de 1607 à 1649. Paris, 11 décembre 1653. Sur sa plainte adressée au Roi que Larrart, bourgeois de Bordeaux, par lui chargé de requérir en Parlement l'enregistrement de ces lettres de concession, l'avait fait opérer en son nom personnel, un nouvel enregistrement est fait au nom du vrai concessionnaire Montjourdain. 12 juin 1655. — Impositions de trois cents livres à la requête des villes et bourgs. — Placet suivi d'avis favorable du Bureau, par lequel le sieur Arnaud Rector, lieutenant du chevalier du guet, demande en considération de ses services la concession à six deniers de rente par journal de deux petites îles de la Garonne qui se forment devant Preignac et Sainte-Croix-du-Mont, appelées Mauvezin et Mauhourat, autrement « lou sabley de Carros ». — Lettres patentes de don en faveur du duc d'Épernon à foi et hommage d'un fer de lance doré, d'une île qui se forme appartenant au Roi au devant de Saint-Macaire avec ses confrontations exprimées. — Provisions : De Moulins ; Suau ; Dalesme ; Sarran de Lalanne ; Dauzac ; Ducheyron ; Dunes ; Proteau ; Bazatet ; Marbotin ; de Constans ; Duhamel ; de Perès ; le comte de Blénac, sénéchal de Saintonge ; Biroat ; Lipostey ; Alexandre. — Lettres patentes autorisant les Bureaux de finances et les élus des Élections dans les généralités de Montauban et de Bordeaux à réimposer à leur profit les sommes qui leur étaient dues depuis 1653 sur leurs gages pour avoir été retenues en paiement de la taxe sur eux faite en vertu de l'édit de décembre 1652 ; moyennant laquelle retenue ils n'avaient encore rien touché de leurs gages en 1656.

C. 3836. (Registre.) — In-f°, relié ; 167 feuillets, papier.
[Écrit d'un côté jusqu'au feuillet 74 et de l'autre jusqu'au feuill. 93.]

1637-1638 — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Patentes de 1657 (f°s 1 à 74). — Provisions de conseiller en la Cour des Aides pour Léonard de Bonnaud, présenté par la dame Yvette de Geneste, veuve du précédent titulaire Hélie de Sauvanelle. 1657. — Impositions de trois cents livres sur quarante-six bourgs et

villages de la généralité. — Josias Duroy, lieutenant général au présidial de Nérac. — B. Reynier, écuyer, sieur de Donnezac, exempt en la compagnie du vice-sénéchal de Libourne. — Abandon et don en faveur de L. Eyquem, conseiller aux Aides en Guienne, en dédommagement des pertes qu'il a souffertes pour sa fidélité envers le Roi, des droits de lods et ventes dus au Domaine, à quelque somme qu'ils montent, sur la vente des seigneuries de Poyane en Bourgès, Puisseguin en Puy Normand, dépendant de la succession du feu sieur de La Roderie. — Anoblissement et par conséquent exemption perpétuelle de tailles pour tous les biens roturiers, à la contenance de trois cent soixante-dix arpents ou sétérées, que possède en Agenais le chevalier P. de Beynac, seigneur de Castel, et leur érection en fiefs nobles par radiation du cadastre ; et « afin que les contribuables des » juridictions de Villeneuve, Pujols, Tombebouc, Casse » neuil et Monflanquin, dans lesquelles se trouvent les » biens affranchis n'en souffrent aucun préjudice, il est » enjoint aux élus de se faire représenter le rôle de leurs » tailles et de diminuer d'autant les impositions de ces » juridictions afin que le manque à venir résultant du » don royal soit supporté exclusivement par le Trésor. » Suit l'énumération des services du seigneur de Castel : « Sur la requeste… contenant qu'en 1652 il fut député par le corps de la Noblesse de la sénéchaussée d'Agenois pour assister aux Estats généraux lors convoqués par S. M. en la ville de Tours, en laquelle il se rendit, et de là près de S. M. et de la Reyne lors régente pour recevoir leurs ordres, la Reyne luy commanda de s'en retourner en diligence en ladite province faire entendre à ladite Noblesse pourquoy les Estats ne se pouvoient tenir sitost, et que M. le Prince s'estant retiré de la Cour pour allumer la guerre, elle devoit dans ce rencontre tesmoigner sa solidité ; à quoy S. M. ordonna audit suppliant de les exhorter. Il obéit et agist de sorte qu'il n'y a point eu de noblesse en France sy ferme pour le service du Roy que celle-là, comme elle a faict paroistre en divers rencontres. Et ledit sieur de Castel s'estant jetté dans la ville de Villeneuve d'Agenois lors déclarée pour M. le Prince, pour rendre au Roy le service qu'il luy devoit, fut constrainct d'en sortir avec beaucoup de gentilshommes et aultres habitans sur ce que M. le Prince envoyoit des troupes pour se joindre aux rebelles afin d'arrester et faire périr ledit sieur de Castel, qui fut constrainct de se retirer dans sa maison de Broual et de là à l'armée près de M. le comte d'Harcourt, où ils ont rendu service… au passage de Dordogne et Garonne, aux combats d'Astaffort et Agen, à la prise de Lauzerte, et au siège de Villeneufve, après la levée duquel les ennemis, consuls et habitants dudit Villeneuve avec quelques gens du sieur Théobon qui avait déjà rasé la maison dudit dans la ville, allèrent attaquer le château de Broual, ledit suppliant estant à l'armée près de M. de Sainte-Colombe Marin, maréchal de camp, prindrent et pillèrent, brûlèrent ledit château, chassèrent sa femme et sa fille sans ressources, firent mourir cruellement son gendre fils unique de sa femme, et de là rasant et brûlant, coupant les bois et vignes, enlevant meubles, titres et bestiaux, ruinèrent le château de la Mothe… ; » il demandait en dédommagement contre la ville et le sieur de Théobon la somme de deux cent mille livres. — Provisions : Ch. de Broca ; — Boissonade ; — Du Touya. — Indemnité pour démolition ordonnée en 1651 par le comte d'Harcourt et exécutée par le seigneur de Jonzac, d'une maison dite « de la Visiterie », qui gênait la défense de la place de Cognac, alors menacée d'un second siège par le prince de Condé. 1657. — Lettres d'anoblissement et d'érection en seigneurie du repaire de La Rondétie et dépendances, situés en Périgord, sur la tête de Joseph Bodin, en récompense de ses services, entre autres d'avoir « luy huitiesme, ce que la postérité aura peine à croyre, enlevé aux rebelles la place de Périgueux munie d'une garnison de quatre-vingts officiers et de huit cents soldats ; » fait comme capitaine au régiment Du Fossé, tant en France qu'en Allemagne et Lorraine, des actes nombreux de courage, ménagé les esprits dans la ville de Périgueux dans des circonstances difficiles, imitant la fidélité de ses ancêtres, Jean et Pierre Bodin, aux premiers sièges de Périgueux et de Bergerac sous le marquis de Bourdeilles. — Érection en seigneurie de la terre de Lacépède en Agenais en faveur d'Antoine De Las, maréchal de camp des armées. — Lettres patentes de ratification et de confirmation de celles par lesquelles Louis XIII avait permis, en 1640, aux Carmes déchaussés de Guienne d'établir, au lieu dit de « La Forêt », en la juridiction de Blaye, un lieu de refuge et de méditation appelé dans leur Règle le Désert, ce qu'ils n'avaient pas encore eu dans le royaume, et dont l'emplacement leur avait été offert par contrat passé en 1638 par D^{lle} Duvigneau, veuve d'Arnaud de Gourgues, et son fils Jacques, aumônier de S. M. (Paris, 1657). — Provisions de conseiller en Parlement pour Blaise de Suduiraut ; — de conducteur des ouvrages et maçonneries de Guienne pour Jacques Robelin, après Michel Boucher ; — de Trésorier de France à Bordeaux pour Jacques de Filhol, trésorier au Bureau de Montauban ; les lettres de provision rappellent les services de ce dernier pendant les mouvements de Bordeaux, où « les factions s'estant apperceues qu'il moyennoit avec différents autres la reddition de la ville, l'avoient emprisonné

pendant un moys, mis pendant quatre heures à la question ordinaire et extraordinaire, jusqu'à ce que les bourgeois soulevés luy eussent faict rendre à la liberté, mais comme estropié et invalide. » Il fallut deux lettres de jussion pour que la Chambre des Comptes de Paris enregistrât ces lettres patentes (1654, décembre 1657).

Patentes de l'année 1658 (f°s 1 à 93). — Imposition de trois cents livres sur quarante-cinq paroisses. — Provisions : P. Bourdeille, avocat en l'Élection de Saintes ; — Saint-Clar, assesseur à la vice-sénéchaussée de Sarlat ; — J. Dusault, avocat général au Parlement ; — Du Touya, conseiller au présidial de Condom ; — Salvat de Gardera, avocat du Roi au présidial de Dax ; — Dantéry, à l'amirauté de Guienne ; — Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre et de Grignols, sénéchal d'Agenais et Condomois ; — Melon, notaire et secrétaire au Parlement ; — Bourriot, conseiller à Bazas ; — Étienne de Guérin ; — Dominique de Gombault ; — A. de Rabar, etc. — Lettres de naturalisation pour Thomas Estrevaux, Bavarois, domicilié à Lamotte-Montravel, et pour Henri et Jacques Van Kessel, natifs d'Anvers en Brabant.

C. 3837. (Registre.) — In-f°, relié ; 156 feuillets, papier.
[Écrit des deux côtés : le premier jusqu'au feuillet 73 ; le second jusqu'au feuillet 1-72.]

1659-1660. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Patentes de l'année 1659. (Feuillets 1 à 73.) — Impositions de trois cents livres sur trente paroisses de la généralité en Sarladais, Lannes, Périgord, Condomois, faites à leurs requêtes et sur le vu des délibérations communales. — Mention du passage des gens de guerre en 1652 dans le bourg de Montaigne, qui s'était racheté du pillage par un don de sept cents livres ; de leur entretien à Damazan, Monhurt, etc… ; de la peste dans plusieurs villes et bourgs et des dépenses qu'elle a occasionnées, etc… — Imposition annuelle de deux mille livres sur l'Élection de Périgueux pour la pension accordée à Joseph de Bodin, écuyer, sieur de la Roudétie. — Provisions : Pinot ; — Hardouin ; — Taillefer ; — D'Aston ; — de Marsan ; — Reynier ; — Lamontaigne ; — Darrigrand ; — Lalanne ; — Martiny ; — de Baritault ; — Frémy ; — de Lestrille ; — Duportal ; — Dalesme. — Lettres de naturalité pour Jacques Heillard, de Magdebourg, et pour Joris Van Ostade, marchand hollandais d'Amsterdam. — Confirmation de la nomination du chevalier de Rivière à l'office de capitaine du parc de la ville de Nérac, faite par le prince de Condé comme duc d'Albret.

Patentes de l'année 1660 (f°s 1 à 72). — Impositions de trois cents livres à la requête des paroisses ; elles sont au nombre de vingt-six. — Provisions : Baix, lieutenant du vice-sénéchal de Guienne et du Bazadais ; — Mailharcé, contrôleur des mortes-payes ; — Fr. de Bourges ; — P. de Grezel, assesseur au présidial de Sarlat ; — Duhamel, conseiller au Parlement ; — Grenier, procureur du Roi aux Finances ; — de Nort ; — Daugeard ; — P. de Reclus ; Tortaty ; — Béraud ; — Duperrier, etc. — Lettres patentes pour le gouvernement de Guienne en faveur du duc d'Épernon, par la démission volontaire du prince de Conti. — Lettres de naturalité : Cruys ; — Pening ; — Dubley ; — Calendrini ; — Oyans ; — et Scholtz, natifs d'Amsterdam et de Brème, tous de la religion prétendue réformée, admis à l'enregistrement du Bureau après un premier refus et sur jussion expresse du Roi (1660). — Autres lettres pareilles pour Bernard de Skonaker, natif de Flessingues, et Adrien Delacroix, d'Amsterdam, aussi protestants, mais entérinés sans opposition. — Lettres de noblesse en faveur de Jean Dejean, citoyen de Bordeaux, en récompense de ses services dans le temps que le Roi s'acheminait vers la Guienne pour imposer la paix générale, et en souvenir de sa conduite tant comme jurat désigné par le Roi que comme député près de lui à Poitiers avec quelques autres. — Lettres de noblesse en faveur de Jacques Grenier, avocat en Parlement et second jurat. — Autres en faveur de J. Dubosc, clerc et secrétaire de la Ville, qui s'était distingué pendant les troubles. — Autres en faveur d'Étienne Videau, avocat, de la famille de Videau, en Saintonge, et Lavalade, en Fronsadais, dont un ancêtre avait été, en 1402, jurat de Bordeaux, et lui-même député à Blaye près du Roi et de la Reine. Bordeaux, octobre 1659. — Lettres de confirmation de noblesse pour Paul Lestrilles, citoyen et bourgeois, issu des anciens Bouron de Lestrilles, dont l'aîné avait été anobli pour faits de guerre sous Henri III et Henri IV, et lui-même s'était distingué, en 1653, dans les négociations qui se firent entre la Ville et les lieutenants généraux du Roi, duc de Vendôme et le feu duc de Candale, ainsi qu'à la réception du Roi et de la Reine, où il avait déployé sa magnificence. Bordeaux, octobre 1659. — Arrêt du Conseil pour presser la rentrée des fonds de l'impôt que retiennent sous divers prétextes les collecteurs des tailles et les receveurs. — Autre arrêt portant décharge de vingt millions sur les restes des tailles de 1647 et années suivantes, en l'honneur du rétablissement de la paix, et à la demande de « Monsieur le Cardinal Mazarin » et autres principaux du Conseil ; 3 août 1660. — Abandon, en faveur de Florimond de Reymond, mousquetaire de S. M., du droit de pêche appartenant au Roi qui se pourra rencontrer « au droit des graviers des îles de Fortenon et de Gascq dans la juridiction d'Agen ».

C. 3838. (Registre.) — In-f°, relié ; 107 feuillets, papier.

1660-1661. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Assiette sur la paroisse de Puyréaud en Saintonge de neuf cent cinquante-deux livres en lesquelles elle venait d'être condamnée au profit de la cathédrale de Saint-Pierre d'Angoulême, par sentence exécutoire du Parlement de Paris, en date de 1657. — Impositions de trois cents livres. — Provisions de l'office de procureur du Roi en la prévôté de Barsac en faveur de Me Jean Roborel, par la résignation faite à son profit par Me Jean Roborel son père, 1656 ; il est reçu en cette qualité par le lieutenant général de la sénéchaussée H.-Fr. de Salomon, vicomte de Virelade ; enregistrement au Bureau, janvier 1661. — Lettres de naturalité pour : Frédéric Boudawyns, de Cologne ; — Jacques de Van de Rivière, de Rotterdam ; — Godefroi Hackaert, d'Anvers. — Lettres de don aux Carmes de Bergerac d'un emplacement joignant la ville, qui avait été fortifiée par les huguenots avec les matériaux du couvent démoli. — Abandon à Ch. Singault des lods et ventes de la terre de Mornac en Saintonge. — Lettres patentes ordonnant sur l'année 1662 décharge de trois millions de tailles à répartir entre les provinces, afin de faire jouir le pays du commencement de la paix, et surséance à la levée des nombreuses taxes extraordinaires pour lesquelles les contribuables sont poursuivis, telles que recherche des francs-fiefs, don de joyeux avènement, levées pour les dépenses du voyage et du mariage du Roi ; 2 avril 1661. — Abandon pour sept années en faveur de J. Prieur du revenu de Sauveterre en Bazadais, montant pour ledit terme à seize cents livres. — Arrêt du Conseil ordonnant aux consuls et habitants de la ville d'Agen possesseurs de maisons nobles mouvant de S. M., d'en fournir lesdits hommages et dénombrements depuis l'année 1651, et de représenter les titres en vertu desquels ils s'en prétendaient exempts depuis cette date, prétention qui n'allait à rien moins qu'à supprimer plus de cent hommages dans la seule juridiction d'Agen. Paris, avril 1661. — Provisions Léon de Métivier de président à la Cour des Aides, en remplacement de J. Douzon de Bourran. — Imposition de trois cents livres accordée à la paroisse de Saint-Eutrope de Saintes, en conséquence d'une délibération tenue par les habitants devant la grande porte dudit Saint-Eutrope, afin de transiger un procès avec le prieur. — P. Darbo, théologal de Dax, conseiller au présidial de Bordeaux. — Bail du convoi et comptablie de Bordeaux adjugé pour le terme de neuf ans et le prix annuel de trois millions quatre cent vingt mille livres. « Les mouvements de la pro » vince en 1651 et 1652 interrompant les fermes royales, » entrées des drogueries et épices, droits supplémentaires » sur les Anglais, etc., le fermier auroit abandonné sa » ferme qui auroit esté donnée en 1653 à Robert La » Perelle à un million huit cent vingt mille livres par an » encore diminué de trois cent mille par année sur les » réclamations de la ville de Bordeaux et d'une autre » somme de huit cent mille sur les deux premières » années 1654 et 1655 ; cependant, sur la proposition » en 1660 d'un soumissionnaire qui en offrait le prix » annuel de deux millions trois cent cinquante mille » moyennant qu'il y fût ajouté le droit de cinquante sous » par tonneau nouvellement établi à l'entrée et à la sortie » dans tous les ports français sur les vaisseaux étrangers » non fabriqués en France, une nouvelle adjudication » enchérie tour à tour par quatre avocats au Conseil » l'aurait portée à trois millions trois cent soixante mille ; » enfin par l'heureux traité de la paix générale avec l'Es- » pagne, elle était montée à trois millions quatre cent » vingt mille, auxquels elle vient d'être adjugée, en y com- » prenant les droits du sel en Poitou et en Saintonge. » Le bail est en cent cinq articles. Celui du vin porte par tonneau : « vin bordelais dit de ville, treize livres, qu'il » soit chargé à Bordeaux, Bourg, Blaye ou Libourne ; » vin du haut pays descendant par Garonne et Dordogne, » quatorze livres ; vin remontant à contremont jusqu'à » Moissac, huit livres ; vin sortant par La Teste et Arca » chon, six livres ; vin descendant la Charente, quinze » livres dix sols ; descendant la Boutonne, dix livres dix » sols ; vin de Saintonge destiné aux ports de la côte, » onze livres. Conservation du privilège d'exemption des » bourgeois de Bordeaux, sous condition de déclarer leur » nom et leur récolte ; interdiction pendant la durée du » bail de créer aucun nouveau bourgeois ; radiation de » ceux qui se sont fait recevoir pendant les derniers » troubles. » Paris, 21 janvier 1660. — Rappel à Bordeaux et reconstitution, par création de plusieurs nouveaux offices, de la Cour des Aides, qui avait été portée à Libourne pendant les derniers mouvements. Suit le tableau des officiers de la Cour, parmi lesquels Pontac, premier président ; de Bouran et d'Hosten, présidents… ; Alain de Lavigerie, Foullé, de Baritault, etc., conseillers. Règlement général du service. Donné à Fontainebleau, juillet 1659 ; la date d'enregistrement au Bureau des finances est le 30 mai 1661. — Provisions de lieutenant général au siège de Bayonne pour Joseph de Lespès. — Don de trois mille livres par an durant douze ans, à prendre sur la recette générale de Bordeaux, réduit à six ans par la Chambre des Comptes, et reporté par lettres de jussion au terme de douze, en faveur des religieuses

Notre-Dame de Saintes, en compensation de leur couvent démoli par les gens de guerre. Toulouse, décembre 1659. Paris, jour de la Saint-Louis, 13 avril 1660. Bordeaux, au Bureau, mai 1661. — Lettres patentes d'union des deux terres de Linos et Bleynos, et de leur érection en comté sous le nom de Blesnac en faveur de Ch. de Courbon, sénéchal de Saintonge. Toulouse, décembre 1659. Enregistrées à la Chambre des comptes, 15 décembre 1660. — Provisions de conseiller à la Cour des Aides pour Jacques Fontainemarie ; — de conseiller en la Chambre de l'Édit pour Belrieu. — Lettres de noblesse pour Bertrand D'Estrac, secrétaire de la couronne de Navarre et ensuite du comte de Gramont ; en considération de ses services rendus à Louis XIII, sa maison du « Bayle vieux », située dans la ville d'Hastingues, frontière d'Espagne, est constituée en fief noble. — Provisions : de Fayet ; — de Treilles ; — Souc ; — Dalon ; — de Mucy ; — Tourtel ; — Valin ; — Lefrançois ; — de la Gutterre ; — de Mesplet ; — Saint-Christaux. — Provisions de gouverneur du Château-Trompette pour Michel Du Bouzet, chevalier, marquis de Marin, et lieutenant général des armées, à la place de feu « nostre oncle » le duc d'Épernon. Fontainebleau, le 17 août 1661. Au Bureau, 5 septembre. — Provisions Mathieu Rafaillac, contrôleur des tailles en l'Élection de Périgueux. — Blaise de Suduiraut, premier président en la Cour des Aides. — Lettres patentes de don de plusieurs îles, îlots, atterrissements, nouvellement formés dans les rivières de Garonne, Dordogne, Tarn, Lot et Charente, desquels le Domaine n'aurait pas encore disposé, délivrées en faveur d'Henri de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'État aux finances. — Lettres de naturalité pour Jacques Campo Kiesfelt, natif de Bruxelles, chanoine de Latran, et administrateur en France de l'abbaye royale de Clairac (Lot-et-Garonne).

C. 3839. (Registre.) — In-f°, relié ; 127 feuillets, papier.

1663-1664. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Impositions de trois cents livres. — Me Pierre de Baritault, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Guienne, au lieu de Géraud de Baritault, son père. — Me Jean de Gaufreteau le jeune, au refus de Charles de Vic, en faveur de qui Geoffroy de Baritault avait résigné, conseiller magistrat en la sénéchaussée de Guienne. — Arnaud de Larralde, lieutenant à la vice-sénéchaussée des Landes. — Ant. Darche, conseiller lai en Parlement. — Bertrand de Jehan, conseiller à Agen, par résignation de Bertrand de Saint-Gillis. — Ant. Felletin, conseiller au présidial de Guienne. — Th. de Marcilhac, conseiller aux Aides. — Alex. de Gascq, conseiller lai au Parlement. — Lettres de noblesse en faveur de Pierre et autre Pierre Grenier, frères, en récompense de leur conduite pendant les derniers mouvements. — J. de Pontac, sieur de La Salle ; — de Martin ; — Fleury d'Aysse ; — Dangibault ; — Alexandre ; — Bertrand de Gombault ; — Étienne Fingues ; — de Cursol. — Ithier, commissaire aux saisies réelles en la Cour des Aides. — Jean Mazeris. — Jacques de Durfort d'Aydie, marquis de Civrac, sénéchal du Bazadais après son beau-père, le comte de Barrault. — Latournerie, conseiller au présidial de Condom. — P. Demons de la Caussade, procureur général en la Chambre de l'Édit. — Reconstitution du corps des archers dans la vice-sénéchaussée de Sarlat. — Fr. de Pontac, trésorier de France à Bordeaux. — P. Amanieu, sieur de Ruat, conseiller lai au Parlement. — Vincent de Saint-Sever. — Ét. de Montaudon. — Henri-François de Salomon de Virelade, président à mortier au Parlement. — Ramond Dalon, avocat général. — Jean Cosme, payeur des gages de la Cour des Aides. — Jacques de Ségur, conseiller lai à la même Cour. — J. Dubernet, conseiller au présidial de Condom. — Lettres de naturalité pour Raphaël Henriquez, natif de Miranda, en Portugal. — Lettres de don aux Augustins de Bordeaux de la succession d'un aubain, Emmanuel Garcia.

C. 3840. (Registre.) — In-f°, relié ; 87 feuillets papier.

1665. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Impositions de trois cents livres : Bazas ; — Milhau, en Condomois ; — Penne ; — Bonglon, Argenton et Cabaignan. Tournon ; — Monhurt ; — Castelsagrat ; — Laparade ; — Sainte-Livrade ; — Pindères ; — Monclar, etc. — Provisions : J. Lecomte, par résignation de son père Artus, président à mortier ; — Lamezas ; — André Paty ; — Bolère ; — P. de Reynal ; — de Guip ; — Aymar de Selves, avocat en Parlement, conseiller au présidial de Sarlat : — J. Thomas, conseiller assesseur au présidial de Saintes ; — Martiny, — J. de Gérard, — Thouron, — Fayolle, — Monzie, conseillers au présidial de Sarlat. — P. Guillemeteau ; — Houiller ; — Lafaurie ; — Pichard ; — Lartigue ; — G. de Fayard ; — Allain, etc. — Ratification de la cession faite à J. Teysseron sieur de Roches, capitaine, par le sieur Loménie de Brienne, concessionnaire des îles et nouveaux îlots sur la Garonne en vertu des lettres de don de mai 1656, enregistrées au Bureau en 1661, d'un îlot et gravier situé vis à vis les paroisses de Saint-Pardoux, Caussan et Caumont en la juridiction de Marmande.

C. 3841. (Registre.) — In-f°, relié ; 148 feuillets papier.

1666-1668. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Lettres d'intermédiat en faveur de Mme Dusault, veuve Denis Galateau, conseiller au Parlement, exposant que son mari étant mort en 1659, elle n'aurait pu trouver personne qui ait voulu acheter l'office qu'au mois de juin 1665 qu'elle l'a vendu à Me Jean de Loupes pour le prix de vingt-sept mille cinq cents livres seulement, ayant auparavant payé elle-même sept mille sept cents livres, et sept cents de droit du marc d'or pour maintenir son droit de résignation, et ainsi dépensé plus de treize mille cinq cents livres afin de conserver entre ses mains ledit office ; cependant l'omission, sur les lettres patentes de provision, de la qualité de conseiller au Parlement, donnerait l'occasion au nouveau pourvu J. de Loupes de se désister de son acceptation, si le Roi n'ordonnait pas l'expédition de lettres plus exactes où serait mentionnée ladite qualité de conseiller au Parlement ; ce qui est exécuté, et le paiement à la veuve des gages de son mari défunt, ordonné du jour du décès à celui de la réception du successeur. Novembre 1665-juin 1666. — Lettres de provision de bailli du Labourt en faveur de Salvat, baron d'Uturbie, capitaine des mille hommes de guerre entretenus par le pays pour la garde de la frontière. — Intermédiat pour toucher l'arriéré des gages de son défunt mari en faveur d'Anne de Pontac, veuve de Jean Massiot, conseiller au Parlement. — Lettres de naturalité : Jean Van Hoof, de Rotterdam ; — Léonard Créau, de Middlebourg ; — Georges Francia, de Malaga ; — Pedro Gomez, portugais ; — Sib. Lopez, portugais. — Provisions : André Poitevin, trésorier de France, en remplacement de Pierre d'Arnal ; — J. Dussault, conseiller lai en Parlement, par résignation de Gilles de Geneste. — Duroy, Tortaly, Maugrain, trésoriers de France, etc… — Lettres patentes de confirmation en faveur des cordeliers de Cognac d'autres lettres par lesquelles la princesse Marie de Lorraine de Guise, procuratrice générale de son neveu le duc de Guise et d'Angoulême, agissant en exécution du mandat du tuteur onéraire, le comte de Montrésor, des ducs d'Angoulême père et fils et de Mme Diane légitimée de France, continue pour six ans sous le bon plaisir de S. M. le don annuel de cent livres, un tonneau de blé et trente charretées de bois mort à prendre dans la forêt de Cognac, excepté le cantonnement du Bouroux (?) réservé par arrêt du Conseil pour les bâtiments du château. 1667. — Lettres d'érection en marquisat de la terre de Calonges en Guienne, pour J. Jacq. le Révérend de Bougy, lieutenant général des armées, dont les services sont énumérés : « présent à vingt-neuf sièges, aide de camp du maréchal de Gassion à Rocroy ; s'est distingué à Saint-Quentin, Guise, passage de la Loire à La Charité ; commandant en chef des troupes accompagnant le Roi pendant les guerres de Berry et de Guienne ; enfin faisant des prodiges à la retraite de Saint-Andras, à la prise du Mas d'Agenais, etc… » Le titre de marquisat, d'abord établi sur la terre de Bougy en Normandie, est reporté sur Calonges, terre dépendant immédiatement du Roi (1667).

Imposition de trois cents livres sur la ville de Sainte-Foy en remboursement d'Henri de Taillefer, chevalier seigneur de Barrière. — Autre imposition sur la ville de Valence d'Agen, pour les créanciers Antoine et Charles de Reignac. — Lettres patentes de confirmation, en faveur de Simon Desnanots, des lettres du duc de Vendôme, surintendant de la navigation et du commerce lui adressant les provisions de la charge de lieutenant général en l'Amirauté de Guienne. — Provisions : Arnaud de Larralde, vice-sénéchal des Landes ; — Joseph de Loppes, conseiller au Parlement après Denis de Galateau ; — Laugar ; — Rouard ; — Dufaur ; — D'Espagnet ; — Duppé ; — Capot ; — Portepain ; — Sarran de Lalanne ; Ducos ; — Pierre Duhalde, lieutenant au siège de Bayonne ; — Geoffroy de Baritault, avocat général de la Cour des Aides ; — Duvergier de Bacalan. — Naturalisation : Bellezard, d'Anvers.

C. 3842. (Registre.) — In-f° ; relié, 142 feuillets, papier.

1613-1668. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Arrêt du Conseil donné contre les habitants de Saint-Loubès Entre-deux-Mers, à la requête du contrôleur général du domaine de Guienne concernant les vacants de la paroisse, adjugés dès 1547 sur la contenance de deux mille quatre cents journaux aux plus offrants enchérisseurs comme devant à l'avenir les tenir du Domaine. Juin 1613. — Édit d'avril 1627, par lequel la juridiction contentieuse du Domaine est attribuée exclusivement aux Trésoriers, dont l'historique tout entier depuis 1390 est rappelé dans le préambule. — Lettres patentes en forme d'édit portant règlement pour l'exercice des charges des présidents et Trésoriers tant anciens que nouveaux. Septembre 1627. — Arrêt du Conseil sur l'exécution du précédent édit d'avril 1627 et le confirmant malgré l'opposition des juges royaux, sénéchaux et baillis, en révoquant celui d'avril 1536 sur l'attribution de la juridiction contentieuse. — Arrêt du Parlement donné sur l'enregistrement des lettres patentes en forme de jussion du 3 février 1634, pour la

vérification pure et simple de l'édit d'avril 1627. — Règlement fait par les présidents, trésoriers généraux de France, juges du Domaine et grands voyers en la généralité de Guienne sur l'ordre des instructions des causes, procès et différents pendant au Bureau. — Édit portant création de la généralité de Montauban formée, par distraction de celle de Guienne, avec les Élections de Villefranche, Rhodez, Cahors, Montauban, Figeac, Comminge, Rivière-Verdun, Armagnac, Astarac et Lomagne, en compensation de quoi les Élections de Saintes et de Cognac sont distraites de la généralité de Limoges et réunies à celles de Bordeaux. 1635. — Arrêt du Conseil privé portant cassation d'un arrêt du Parlement donné au préjudice de la juridiction des Trésoriers. Février 1642. — Lettres patentes par lesquelles le Roi décharge des droits d'aubaine les Provinces-Unies des Pays-Bas. 1632. — Lettres par lesquelles S. M. maintient les habitants de Saint-Macaire en la possession de leurs privilèges perdus en partie pendant les derniers troubles, et spécialement dans le droit reconnu par les rois d'Angleterre et confirmé par Charles VI de France en janvier 1386, d'être unis indissolublement au domaine de la Couronne sans qu'ils en puissent jamais être aliénés. Donné à Bordeaux, novembre 1615. — Enregistrement au Bureau de la réception d'hommage fait à Paris en 1611 par Jacques Stuart de Caussade, comte de La Vauguyon, pour cette seigneurie située en Poitou, en qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de Diane d'Escars, dame de Saint-Mégrin et des baronnies de Tonneins et de Grateloup, sa mère, et comme héritier contractuel de son père Louis Stuart de Caussade ; autres lettres de 1626 annexant aux précédents hommages celui de La Conssière Saint-Sault en Périgord. 1631. — Enregistrement des lettres patentes par lesquelles S. M. fait remise au sieur de la Hoguette, major de la place de Blaye, des droits dus au Domaine pour l'acquisition de la terre de Chamouillac en Saintonge. 1635. — Ordonnance du Bureau qui commet le sieur de Lalo à la recherche des domaines usurpés, après la mauvaise administration du précédent préposé ; autre ordonnance dégageant des poursuites pour défaut d'hommage les possesseurs respectifs de la seigneurie de Réaupt, située dans la juridiction de Mézin (Lot-et-Garonne). 1639. — Enregistrement de la déclaration d'hommage de Paul de Barraul de Benque, pour le château de Parron en Condomois. — Baillette à fief nouveau en faveur de Denis de Pontac, trésorier de France, de la contenance de vingt-quatre journaux d'îles et de graviers dans la Garonne, appelés « l'Ilet », qui n'avaient pas été spécifiés dans le contrat passé audit demandeur d'adjudication des justices et domaines de Noaillac, Hure, Fontet et Floudès, juridiction de La Réole. 1641. — Maintien contre le Bureau des finances de la généralité de Poitiers de la juridiction de celui de Bordeaux sur les fiefs et hommages de Saintonge ; l'objet du conflit est l'hommage de Jean Guy de Salignac, chevalier, seigneur de Gauléjac, exigé à tort par le lieutenant général de la sénéchaussée de Périgord. 1646. — Nomination par le Bureau de Bordeaux du grand voyer de Périgord, charge nouvellement établie. — Commission de trésoriers de Bordeaux pour : J. de Thibault, au terrier de Barsac ; — J. de La Chabanne, à celui de Sainte-Foy, dont les habitants n'ont fait depuis longues années ni aveux ni reconnaissances ; — P. Carrier, juge de la juridiction de Monravel (Dordogne), à l'office de grand voyer en Périgord, en exécution de l'édit de 1626, qui, supprimant la charge de grand voyer de France, en avait émietté les attributions entre Bureaux des finances de chaque généralité ; — F. de Raymond, nommé aux terriers d'Agen, Marmande, Castelnau de Grattecambe, Marmande, Port-Sainte-Marie, etc., usurpés universellement par tous les tenanciers du Domaine. 1647. — Lettres du Bureau, sans désignation des destinataires, pour les prier d'appuyer ses ordonnances revendiquant, conformément à l'édit de 1635, la juridiction sur l'Albret, le Béarn et l'ancien domaine de Navarre contre la Chambre des Comptes de Pau ; cette compensation lui étant due pour le démembrement des onze Élections de son ressort attribuées à la nouvelle généralité de Montauban. Bordeaux, 9 mars 1647. — Brevet de maître des chemins et voyer d'Agenais délivré par le Bureau à Paul de Laplagne. — Ordonnance du même Bureau réglant les droits des commissaires, procureur du Roi et greffiers pour les publications d'aveux et dénombrements. — Déclaration de l'hommage rendu à Paris entre les mains du chancelier de France par François de Gontaut Biron pour ses terres de Moncaut, Biron et Montferrand. — Arrêt du Conseil du 14 octobre 1650 donné à Bordeaux, la Reine régente et le Roi présents, ordonnant l'établissement du terrier de la généralité ; suivie de l'ordonnance des Trésoriers, d'un arrêt du Parlement et de lettres patentes défendant aux juges des lieux de s'en entremettre, la connaissance du tout étant commise au Bureau de Bordeaux. — Notification au Bureau de l'hommage rendu à la Chambre des Comptes de Paris par le duc de Roquelaure pour le marquisat de Puy-Guilhem. 1659. — Lettres patentes obtenues à la requête des jurats de Bordeaux, des syndics du Tiers-État et du député de la noblesse de Guienne Tobie de Lansac, baron de Roquetaillade, ordonnant que les acquéreurs de fiefs dans la sénéchaussée de Bordeaux

depuis l'arrêt du 14 mai 1624 paieront, malgré leurs représentations, les lods et ventes au Domaine ainsi que les autres possesseurs ; autre arrêt pareil pour la sénéchaussée de Saint-Sever ; autre pareil pour l'Agenais, « nonobstant les prétentions des consuls d'Agen qui s'appuyant à l'exemple de ceux de Bordeaux en 1624 d'une imaginaire exemption de rendre hommages et dénombrements, et de payer surtout les lods et ventes et autres devoirs seigneuriaux, sur ce que S. M. avait fait abandon à cette noblesse des arrérages de ces droits (seulement jusqu'au terme de l'année 1624), voudraient en prolonger indéfiniment l'exemption, l'étendre aussi jusqu'au refus d'aveux et d'hommages dont plus de cent sont déjà en retard, et s'autorisent d'une ordonnance du lieutenant général de la sénéchaussée qui a remis dans l'esprit des peuples une vieille erreur concernant l'exemption des droits féodaux [l'alleu] (f° 123) dont tout le monde était désabusé depuis trente ans et qui rendrait difficile et dangereuse dans la province comme dans toutes les autres la levée des droits du Domaine. » 1664. — Enregistrement au Bureau de la procuration donnée au château de Duras (Lot-et-Garonne), par le marquis de Durfort Duras à son fils le comte de Lorge, pour faire son hommage à la Chambre des Comptes de Paris, et notification de cet hommage adressée au Bureau des Trésoriers en Guienne. — Hommage de la seigneurie de Feuillas en Guienne par Jean de Verteuil ; — autre hommage par le duc de La Force de la terre de Caumont. — Commissions de voyers délivrées par le Bureau dans les sénéchaussées du ressort de la généralité. — Commissions d'agents au Terrier.

C. 3843. (Registre.) — In-f°, relié ; 52 feuillets, papier.

1669. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Impositions de trois cents livres demandées par les paroisses et accordées pour l'ajustement de leur budget. — Provisions d'offices. — Lettres de naturalité. — Armand de Gourgues, président au présidial de Guienne, conservateur des privilèges de l'Université. — J. Martiny, conseiller au Parlement ; — Belliquet, référendaire en la chancellerie de la Cour des Aides ; — Raoul, conseiller au Parlement ; — Tourtel, au présidial de Périgueux ; — Frémy, vice-sénéchal de Saintes ; — Hardouin, receveur des tailles de l'Élection de Sarlat ; — Gravier, conseiller à Périgueux ; — Fr. de Lachèze, Trésorier de France à Bordeaux ; — Van der Slis, Martin Brower. — Imposition sur Saint-Brice de Vignonet (Gironde) pour la construction d'un presbytère. — Lettres du Roi au comte de Guiche, colonel des gardes françaises, gouverneur en Navarre, pour l'informer de la nomination de J. Moisset, par démission du sieur de Lalande, au commandement du Château-Neuf de Bayonne.

C. 3844. (Registre.) — In-f°, relié ; 135 feuillets, papier.

1672-1674. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Confirmation et continuation de la pension de douze cents livres pour les Feuillants de Bordeaux. — Provisions Chabrié, juge civil et criminel d'Agen. — Érection en marquisat de la terre de Puy-Courrelart, avec incorporation des terres de Ligarde, Roquelaure et Belmont (Lot-et-Garonne) en faveur de Gilles du Bouzet, sieur de Roquépine, dont les présentes lettres rappellent les grands services sous le prince de Condé, les maréchaux de Turenne et d'Hocquincourt, le duc d'Aumont, aux sièges et batailles de Lens, Étampes, la Porte Saint-Antoine, Arras et en Franche-Comté. 1671-1672. — Confirmation de la nomination faite de receveur du Domaine à Cognac du sieur Daniaud par Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, en sa qualité de tuteur onéraire du comte Louis de Lorraine, seigneur de Cognac. — Lettres patentes érigeant la terre de La Menaude, en Guienne, sous le titre de La Menaude et de Lachèze, en titre de vicomté, en faveur d'Antoine de Lachèze, chevalier des ordres du Roi, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux, baron de Capbreton et d'Ambès, capitaine général de la côte de la mer de Guienne. Juin 1669 ; mai 1672. — Ratification de la cession faite entre les frères de Raymond du don précédemment accordé à l'aîné, de la pêche sur un gravier de la Garonne, entre La Garde et La Gardelle, juridiction du Port Sainte-Marie. — Confirmation des provisions de procureur aux Eaux et Forêts de Cognac délivrées à Fr. Cottu par Isabelle d'Orléans, duchesse douairière de Guise et duchesse d'Angoulême. — Provisions de conseillers au Parlement pour : Joseph de Tarneau ; — J. Desnanots ; — Romain de Filhol ; — Étienne Lafont. — Provisions de premier président pour Denis de Lestonnac d'Aulède, gendre et successeur du président Pontac ; — de président à mortier pour Sarran de Lalanne. — Provisions diverses : J. Giraud ; — Carrère ; — Pascal de Larrey ; — Louis de La Chabanne, capitaine et garde du bois du Cypressat ; — Makanan de Raymond de Sallegourde ; — Dudon ; — Malescot ; — Dusault ; — Brossard ; — Duvigier. — Lettres d'intermédiat pour être payée des gages de deux années entre le décès du titulaire et la présentation du successeur, en faveur d'Anne de Métivier, veuve de P. de Martin, conseiller au Parlement : elle expose à l'appui de sa requête qu'elle a payé le droit annuel, « même les trois

» paiements dus à la Compagnie des Indes, le décri des » officiers les ayant mis hors du commerce. »

C. 3845. (Registre.) — In-f°, relié ; 118 pages. — Une table des noms au commencement du volume.

1674. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Deville, receveur des tailles du Périgord ; le chevalier de Rivière ; — Esmale, trésorier général ; — de Grezel, conseiller à Sarlat ; — Danglade, à Condom ; — Jacq. de Pommiers, président au Parlement ; — de Jehan, vice-sénéchal d'Agenais ; — La Reynie, huissier à la Cour des Aides ; — de Mosnier ; — de Goyon ; — Labadie ; — Mullet de Voluzan ; — Suau ; — Dupérier de La Salargue ; — Leberthon d'Aiguille ; — Darche ; — de Canolle. — Lettres de confirmation de noblesse pour Jacques Grenier, ancien second jurat, qui se trouvait dans le cas de l'édit de 1674 révoquant les anoblissements accordés depuis 1634. — Le conseiller Darche, doté d'une pension viagère de six cents livres. — Raymond d'Alfonse, chevalier, seigneur de Clérac, prévôt général des maréchaux en Guienne. — De Rolland, vice-sénéchal de Guienne et Bazadais.

C. 3846. (Registre.) — In-f°, relié ; 175 feuillets, papier. — Une table des noms au commencement du volume.

1675-1677. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Parlement. Présidents : Despagnet, Salomon, de Nesmond, Métivier, Alain de Lavigerie, de Grimard. — Conseillers : De Marc de la Ferté ; Barateau ; dame Penel de La Brède, veuve de Mullet ; de Mérignac ; veuve Tarneau ; Castelneau ; André. — Cour des Aides : Guérin, Dulong. — Officiers de finances : Carouge, Signorat, Ducazau, La Chabanne, Lestrille, Ferbos, Huchard, Boucher, Montozon, Bigot, Loys, Ducluzel. — Présidiaux : de Mèredieu, Dalesme, de Lauvergnac, Roche, de Majence, Coquet, Chaperon. — Lettres de don de la succession d'un aubain à J. Dunoyé, trésorier général à Montauban. — Nomination directe et hors concours de professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, en remplacement de feu Cazauvieil, pour le docteur Modery, présenté par Daguin, le premier médecin du Roi ; il est reçu sous restriction par la Faculté, qui fait ses réserves quant à la liberté de ses suffrages, en protestant contre l'exclusion donnée par ordre du Roi à Jean de Tartas, depuis longtemps reçu docteur. Signé : Delpech, recteur ; Arnal ; J.-Baptiste Gonet ; Lopez, théologal de Bordeaux ; André Tenton, carme ; Brassier, professeur de droit ; Lopez (la qualité est illisible), professeur ; Bardin, professeur ès-arts, et Baudver, professeur ès-arts. 8 avril 1676. — Naturalité Adriensen, natif de Flessingues, protestant, marié à la fille d'un citoyen de Bordeaux et honoré, malgré sa religion, de la charge de trésorier de l'hôpital. — Provisions de bayle du pays de Labourt pour le vicomte d'Urtubie. — Naturalité Henri Pick, de Battenbourg en Gueldres. — Enregistrement au Bureau, sur la réquisition des syndics de la nation portugaise de Bordeaux, Gaspard Rodrigues, Medina, Miguel R. Silva et Moreno, des lettres patentes de naturalité données aux Portugais de Bayonne en décembre 1656, confirmatives de la naturalisation en masse accordée par Henri II en 1550 et Henri III en 1574, par leurs édits transcrits après la requête. 24 juillet 1677. — Naturalisation Guillaume Loeyen, natif de Liège. — Délégation donnée par Michel Le Tellier, chancelier de France, à l'intendant de Sève, pour recevoir à Bordeaux le serment de Ch. Nozay, garde-scel au présidial de Libourne.

C. 3847. (Registre.) — In-f°, relié ; 141 feuillets papier.

1678-1679. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Provisions de juge présidial en la sénéchaussée de Périgueux pour Nicolas de Montaigu, par la résignation de Sicaire Pollard, datées de 1655, enregistrée au Bureau vingt-trois ans après. 1678. — Lettres de naturalité pour Antoine Clander, d'Amsterdam. — Lettres patentes d'érection en marquisat de la baronnie de Vayres (Gironde), en faveur de Jean de Gourgues, conseiller au Parlement ; 1659 ; enregistrée, en 1678. — Lettres d'anoblissement de la maison de Belay en la paroisse d'Anglet au pays de Labourt en faveur de David d'Etcheverry, en récompense de ses services, « notam- » ment dans les conférences qu'il eut avec les commis- » saires de nostre très cher frère le Roy d'Espagne pour » le règlement des limites de nos Estats ; » c'est son fils, lui défunt, qui devient l'objet de cette grâce. 1677. — Lettres de naturalité en faveur de Hollandais ayant établi en France des moulins à huile, données sous le nom de Conrad Tradel, d'Amsterdam. 1668-1678. — Approbation et confirmation par le Roi en son conseil du procès-verbal en forme de tarif dressé en conformité de ses ordres par les sieurs de Sève, intendant de la généralité, et de Baritault, avocat général en la Cour des Aides, par lequel « après avoir examiné les cadastres de » l'Élection de Condom, comparé la valeur à la fertilité » des héritages au moyen de contrats de vente et revenus » de dîmes ; » ils ont estimé que la taille et autres charges ordinaires et extraordinaires de ladite Élection pourraient être à l'avenir imposées et levées sans non-valeurs sur le pied de vingt mille livres, dont suit l'état de distribu-

tion par paroisse. 1678. — Lettres de nomination après concours à la chaire de professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, vacante par le décès du sieur de Loupes, en faveur de Me de Tartas. — Enregistrement au Bureau des lettres de procureur général au Parlement accordées par le Roi à J. de Pontac, ainsi que des articles de son contrat de mariage passé à Bazas, 20 décembre 1677, avec demoiselle Louise de Lamarque, baronne de Sauviac. — Provisions de président à mortier au Parlement pour J.-Baptiste Secondat de Montesquieu. 21 septembre 1676. Enregistrées au Bureau 21 novembre 1678. — Bail des domaines du Roi dans la généralité. — Provisions Huon, conseiller au présidial de Saintes. — Lettres pour continuer aux Feuillants, sur la recette générale, la pension de huit cents livres à eux accordée en 1651, à cause des dommages qu'ils avaient éprouvés pendant les désordres de Bordeaux, où dans la quantité des maisons incendiées au faubourg Saint-Seurin, ils en avaient perdu pour plus de trente mille livres. — Provisions J. de Laignon, sieur de Tizac ; — Hugues Roy de Beauséjour ; — Jacques de Roland : — Peyrecave ; — Dusault ; — Brethous ; — de Rupé ; — de Pichon ; — L. de Beaune, procureur au présidial de Saintes ; — Chapelas ; — Gorse ; — Martiny ; — Frémy, etc. — Rôle des offices vacants aux revenus casuels qui n'ont pas été levés depuis longtemps dans la généralité, ordonné d'être affiché dans les Bureaux des finances et les sièges royaux depuis 1662 avec le prix de leur taxe et la diminution d'un tiers qui est offerte aux acquéreurs ; il y en a pour sept cent mille livres. — Nombreuses nominations d'archers.

C. 3848. (Registre.) — In-f°, relié ; 96 feuillets papier.
Écrit des deux côtés : de 1 à 72 ; de 1 à 24.

1678-1681. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Ordonnances des Trésoriers. — Commission des tailles de 1678 adressée au sieur de Sève, commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi en la généralité de Bordeaux. La somme à lever est de trois millions deux cent soixante mille livres. — Mention du rétablissement en mars 1678 de l'Élection de Marennes. — Commission des tailles pour 1679, dont le préambule rappelle la conclusion du traité avec les États de Hollande : chiffre de l'imposition, trois millions vingt-neuf mille cinq cents livres ; suivie d'un arrêt du Conseil portant commission au sieur de Ris, successeur de M. de Sève que S. M. a fait revenir pour travailler dans ses conseils, de faire la levée de ces deniers. A Versailles, 22 octobre 1678. — Commission des tailles pour 1680, de la somme de deux millions neuf cent neuf mille cinq cents livres, par diminution sur la taille de l'année précédente, bien que le Roi se trouve, outre l'entretien de la guerre, engagé pour le rachat des domaines aliénés, et des rentes constituées sur les Fermes. — Commission des tailles pour 1681 : deux millions huit cent soixante-dix-neuf mille cinq cents livres, plus cent mille pour les étapes. — Commission de 1682 : deux millions neuf cent quatre mille cinq cents livres, plus cent mille pour les étapes [c'est toujours la même somme de trois millions] ; le remboursement des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris opéré pendant le cours de l'année précédente empêchant S. M. de diminuer les impositions. — Lettres patentes soumettant à prendre dans les trois mois, par les titulaires nommés, les provisions obtenues par eux d'archers et d'officiers de maréchaussées dont ils n'avaient pas payé la finance. — Arrêt du Conseil autorisant le receveur général dans la Généralité à nommer directement aux recettes des tailles sans que les employés ainsi nommés aient à donner caution eux-mêmes, le trésor étant garanti par l'engagement du receveur général. — Nominations : Labatut, payeur des gages du Parlement après Jacques Martiny. — Loret, greffier du domaine. — Révocation par le Bureau des finances de toutes les commissions données pour la réception des hommages et dénombrement de la généralité ; il se réserve désormais la connaissance de ces affaires. — Arrêts du Conseil portant diminution de trente mille livres sur les Élections qui ont été le plus frappées par la grêle en 1675, et états de décharge dressés par de Sève, intendant ; mêmes arrêts pour 1678 et 1679, Charles Faucon de Ris, intendant. — Ordonnance d'assignation devant le Bureau aux consuls de Condom pour avoir fait sans autorisation deux portes aux murailles et établi deux nouveaux chemins. — Règlement entre les officiers, maîtres des ports de Bayonne et les voyers institués par le Bureau. — Ordonnance condamnant la confrérie des Montuzets établie par Louis XI à Plassac, et dont le siège à Bordeaux est aux églises de Saint-Michel et de Saint-Rémi, à rapporter aux comptes de la Comptablie la différence avancée par le receveur pour l'année 1680 entre ce qu'il avait payé d'après les anciens prix et le crédit accordé pour l'année, lequel avait été diminué d'un tiers ; le contrat initial avait été que la confrérie reçût à perpétuité trois tonneaux des meilleurs vins de graves, qui valaient alors trois cents livres le tonneau, abaissés de 1642 à 1650, à cent vingt livres. — Arrêt du Conseil pour faire rentrer le reliquat de l'exercice de feu Lemaigre, receveur général. — Ordonnance des Trésoriers imposant, sur les plaintes des

habitants de la palu de Queyries à Cenon, le récurement de l'estey du Captau aux propriétaires aboutissant à ce canal qu'ils ont rempli de jetins d'aubiers, et rendu innavigable au transport des vins, parmi lesquels le président d'Espagnet de Rolland, conseiller aux Aides ; Saint-Marc, trésorier de France, et autres dont les biens s'étendent depuis le pont de Plante-Caillau jusqu'au lieu du Fourquet. — Ordonnance proclamant l'ouverture du droit de régale par le décès de l'archevêque Henri de Béthune, sur tous les biens et revenus de l'archevêché de Bordeaux, et commettant à leur administration pendant l'année d'exercice de ce droit, le fermier des domaines : 28 juin 1680. — Commission pour la réparation des chemins de la petite et de la grande Prévôté d'Entre-deux-Mers, dans les paroisses de Bouliac, Carignan, Fargues, Lignan, Bonnetan, Cénac, La Tresne et autres qui aboutissent aux chemins et ports du Bastard et Arsin. — Règlement général pour les commis de la voirie fait en 1639, rappelé, et de nouveau transcrit sur les registres du Bureau. — Ordonnance de paiement de gages, sur requête de Bernard de Portepain, chevalier, seigneur de la Salle du Ciron, Gajac et Corbiac, conseiller au Parlement, au nom et comme mari de dame Marie de Montaigne, fille unique et héritière au bénéfice d'inventaire de feu Henri de Montaigne, décédé le 18 octobre 1679, auquel il était dû en ce moment deux quartiers de ses gages.

C. 3849. (Registre.) — Grand in-f°, relié ; 101 feuillets, papier.

1680. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Provisions de l'office de conseiller au Parlement en faveur du sieur Demons, qui exerçait auparavant la charge, supprimée par l'édit de juillet 1680, de substitut du procureur général en la chambre de l'Édit ; — de lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne, en faveur de Ch. de La Lande, en remplacement de P. Malescot, sur qui, par défaut de paiement, l'office a été décrété et adjugé à Jacques de Gourgues, marquis de Vayres, qui présente en son lieu et place ledit La Lande, avocat en Parlement ; — d'élu à Agen, en faveur de Martin Charrière ; — de lieutenant du prévôt de Libourne, d'archers dans la Compagnie de Bordeaux, Béziat, Martin de Texier, Aney, Tronquoy, de Casmont ; — de vice-sénéchal du duché d'Albret, etc. — État « particulier et détaillé des officiers qui composent la compagnie du vice-sénéchal des Lannes », suivant la revue faite par le sieur de Lespès, lieutenant général au siège de Dax, en conséquence de l'ordre de Monseigneur l'intendant Faucon : rôle des armes, chevaux, fourniment, équipement et « tous lesdits archers en bon ordre, bien montés, ayant de belles casaques bleues avec des chiffres et broderies d'or et argent, ayant chacun son fusil et deux pistolets, outre l'épée ou sabre, tout bien en état ». — Lettres de légitimation pour Vincent de Cazenave, natif de la ville d'Hastingues (Landes). — Reconstitution de la maréchaussée ; nominations, état et revue de détail des compagnies : de Bordeaux, passée par l'intendant Faucon ; le commandant est Jacques de Rolland, vice-sénéchal ; lieutenant Texier ; onze archers ; — de Libourne : Bertrand de Gombault, commandant ; — de Périgueux : Élie de Jehan, commandant ; lieutenant L. Borie, sieur du Repaire ; officier Pierre de Lignat, « absent à la poursuite des Boiesmes, suyvant les ordres à luy donnés » ; J. Bodin de la Rodétie, procureur ; vingt archers ; — de Sarlat : Gratien de Suau, vice-sénéchal ; Dautefort, lieutenant ; de Saint-Clar, de Bonnet, de La Dioudye, de Fayol, procureurs et avocats ; Arnaud de Gérard, commissaire aux revues ; — de l'Albret : J. de Casmont, vice-sénéchal, commandant, et huit archers ; — d'Agen : Jean de Jehan, vice-sénéchal ; douze archers ; — de la compagnie du grand prévôt général ; la revue est passée par l'intendant de la généralité de Montauban, Nicolas Foucault ; Raymond d'Alfonse, sieur de Clérac, grand-prévôt général ; lieutenant Izarn ; soixante archers ; — de Saintonge : Bertus, vice-sénéchal, commandant ; de Beaune, procureur ; Cotard, greffier ; Limozin, exempt ; douze archers ; — de la compagnie du prévôt général de Saintonge : Toussaint d'Angibault ; il y a treize archers ; — de Marennes, dix archers ; provisions de Brossard, Dufaur, Bigot, Delaplanche, Laurent de la Rigauderie, de Beaune, de Gayon, etc. — Arrêt du Conseil cassant, en conformité de l'édit de décembre 1655, qui fixait à soixante mille livres le prix des offices de conseiller en la Cour des Comptes et Aides de Montpellier, le contrat de vente par lequel les héritiers de Me Jean de Solas avaient vendu son office au-dessus du prix fixé par l'édit ; cet arrêt est envoyé par ordre à toutes les généralités. — Autre arrêt ordonnant préalablement à tout exercice des fonds publics la représentation des quittances du prêt annuel, payé d'avance par les titulaires pour l'année de leur exercice. — Conflit entre la Chambre des Comptes de Paris et le Bureau des finances de Bordeaux sur la saisie opérée par celui-ci pour défaut d'hommage contre le sieur de Biron et levée par la première ; le document rappelle que la duchesse d'Aiguillon ayant voulu (1669) porter aux requêtes du Palais, en vertu de son *committimus,* les causes du domaine d'Agenais, dont elle était engagiste, s'était vue ramener devant les trésoriers de Bordeaux, seuls juges du Domaine ; l'arrêt du Conseil au rapport de

Colbert donne raison à ces derniers, 15 juin 1680. — Arrêts successifs par lesquels les officiers de judicature, police et finances qui ont négligé de régulariser leur situation, quant au paiement du droit annuel, n'y seront plus admis après un dernier délai. — Édit qui astreint tous officiers et archers des compagnies des prévôts généraux et provinciaux à faire enregistrer leurs nominations, à peine de destitution immédiate. — Revue par l'intendant Faucon de Ris de la compagnie du vice-sénéchal de Guienne, « absent en fuite et décrété. »

C. 3850. (Registre.) — In-f°, relié ; 205 feuillets, papier. Une table onomastique.

1681-1689. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Reconstitution des maréchaussées. Douze compagnies dans la généralité, compris l'Angoumois et la Saintonge ; deux cents hommes en tête. Le costume n'est plus constamment bleu ; casaques rouges aux armes de France ; l'armement est la carabine à partir de 1683. Tous les hommes font profession de la religion catholique romaine ; les archers protestants forcés de démissionner. — Rude intervention de Louvois dans les comptes-rendus des revues d'hommes, chevaux et armes. — États et revues de détail des compagnies pendant les années 1681 à 1689 passées par les intendants ou leurs suppléants et délégués les Trésoriers de France, ou les lieutenants-généraux et juges-mages. Le grand-prévôt de Guienne réside à Montauban. La revue de la compagnie de Marennes est passée par l'intendant de la marine du Ponant à Rochefort, Honoré Lucas, et après lui, au nom de son successeur Arnoul, par le commissaire général Charles Dumont, seigneur de Blaignac (1683). Mention d'Urbain Le Goux, comte de la Rochepot, intendant de la généralité de Montauban. — Arrêt du Conseil, à la suite de la démission donnée de sa charge de grand-prévôt de Guienne par Cavoy, grand maréchal de la maison du Roi, et de celles de soixante archers de l'ancienne bande, augmentant de neuf mois, sur la demande du sieur d'Alfonse, nommé grand-prévôt, le délai de trois fixé aux archers de la nouvelle organisation pour prendre leurs lettres de provision ou de maintenue (1681). — Dans chaque revue annuelle le nom, l'âge, etc., de chaque archer, chef et soldat, est inscrit avec des notes en marge données par l'inspecteur.

C. 3851. (Registre.) — In-f°, relié ; 167 feuillets, papier.

1684-1885. — Enregistrement des édits et lettres patentes ; J. de Guérin, chevalier du guet et prévôt de la maréchaussée de Libourne. — Requête de dame J. de la Crompe, femme de J. Vincens de La Vigerie, pour raison de l'office de receveur des décimes du diocèse d'Agen, duquel elle est propriétaire comme héritière de son père. — Antoine de Montjon, conseiller au Parlement. — Requête du président de Nesmond contre la saisie de ses gages pour non-paiement du droit annuel. — Baux de cautions pour sûreté des charges assignées sur les recettes des tailles. — Provisions de conseiller à la Cour des Aides pour Joseph de Rolland. — Lettres de souffrance et répit pour rendre les foy et hommages dus au Roi des terres et baronnies de Lamarque, Cadillac, Podensac, Lège, Captalat de Buch, comté de Bénauge et vicomté de Castillon, en faveur d'Henri François de Foix de Candale, duc et pair, jusqu'à son retour de Hollande ; il est héritier, sous bénéfice d'inventaire, de sa mère Marie de Foix, elle-même ayant succédé à son père J.-B^{te} Gaston, légataire universel de Bernard de Foix, duc d'Épernon. — Lettres d'amortissement pour les Jacobins de Bordeaux des maisons et emplacements qu'ils ont acquis ou pourront acquérir au lieu de ceux qui leur ont été pris pour les travaux du Château-Trompette. — Requête en paiement des gages de son père, feu grand président au Parlement, présentée par Armand de Gourgues, marquis de Vayres, intendant de la généralité de Limoges. — Provisions de conseiller et de président à mortier pour Michel Jean de Gourgues ; — de conseiller pour François Arthus Duhamel, ci-devant conseiller en la Chambre de l'Édit avant sa suppression ; — de commissaire aux Requêtes du Palais pour Jacques Demons ; — de notaire et secrétaire du Parlement pour J. Vigneras. — Requête en paiement de leurs gages par les présidents Daugeard et de Nesmond. — Lettres d'intermédiat portant don à Michel-Jean de Gourgues, président à mortier, des gages et droits attachés audit office précédemment exercé par son père. — Provisions de la charge de gouverneur du duché d'Albret en faveur d'Alexandre de Lansac, marquis de Roquetaillade. — Lettres de naturalité pour Emmanuel Seraon Gamacho et sa femme Éléonore de Saint-Antoine. — Lettre du contrôleur général Le Pelletier aux Trésoriers en Guienne concernant les domaines de S. M., accompagnant un arrêt du Conseil du 19 septembre 1684 concernant les engagistes, et une instruction pour l'exécution de l'arrêt. — Arrêt du Conseil ordonnant une nouvelle appréciation des offices vacants, en modérant la taxe et les frais de provisions, et déchargeant du prêt annuel les nouveaux acquéreurs qui les lèveront dans un certain terme. — Provisions de conseiller en la Chambre de Guienne, incorporée au Parlement pour Me L. Hugon ; — de lieutenant général du

sénéchal de Sarlat pour Me Antoine de Gérard ; — de procureur à la sénéchaussée de Bazas pour Fr. de Gasq. — Ordonnance du Bureau, 7 mai 1685, pour l'inscription et l'enregistrement dans ses archives du contrat d'échange passé le 10 mai 1651, entériné le 30 août 1653 au Parlement de Bordeaux, séant alors à La Réole, et suivi de l'acte de mise en possession de la veuve duchesse de Bouillon, Élisabeth de Bergès, le 8 octobre de la même année, par lequel S. M., représentée par ses commissaires André Lefèvre d'Ormesson, H. Loménie de Brienne, D'Aligre, Barillon et J. d'Étampes de Valencay, directeurs des Finances, avait acquis de Frédéric Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, prince, souverain de Sedan, la terre et principauté de Sedan pour couvrir la frontière de Champagne, selon la résolution du feu roi Louis XIII ; et cédé en échange au même duc le duché-pairie d'Albret avec les justices de Nogaro, Barcelone, etc. ; le duché-pairie de Château-Thierry, le comté d'Auvergne à la réserve de la ville de Clermont, la baronnie de La Tour, le comté d'Évreux, le comté de Beaumont, la terre de Banne en Périgord, etc. Malgré une opposition mise par le prince de Condé en 1653, qui se prétendait possesseur de l'Albret, la délivrance des terres de Guienne, Périgord et Albret est faite à la duchesse après la mort de son mari. — Provisions d'avocat général au Parlement pour Gabriel-Ignace de Lavie ; — de président à mortier pour Charles Duhamel ; — de conseillers lais au Parlement pour Martial de Verthamon, J. de Louppes, J. de La Roque de Tastes. — Enregistrement au Bureau, 18 juillet 1685, des lettres d'érection en marquisat de la terre de Lusignan sur la tète de François, baron dudit lieu en 1618. — Brevet du Roi pour la famille de Lachèze, lui permettant de décorer ses armes d'une bordure d'azur semée de fleurs de lis d'or (juillet 1663), en récompense des services d'Antoine, chevalier de Saint-Michel, baron d'Ambès, conseiller d'État, conseiller au Parlement de Bordeaux ; de Joseph et Léonard, ses père et aïeul ; d'Ogier de Lachèze, son frère, maréchal de bataille, gouverneur de Libourne et capitaine au régiment de Navarre, blessé aux sièges de Graveline et de Chastel-sur-Meuse. Enregistré au Bureau 12 septembre 1685. — Lettres de « main souveraine » pour le trésorier Pontac, dont la maison noble d'Anglade venait d'être saisie pour défaut d'hommage à la baronnie de Vayres par le marquis de Gourgues, seigneur féodal ; décembre 1685.

C. 3852. (Registre.) — In-f°, relié ; 209 feuillets, papier.
Une table des noms au commencement du registre.

1686-1689. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Nombreuses requêtes suivies d'ordonnances du Bureau en paiement de gages arriérés : P. de Mirambet, conseiller à Bazas ; Père, vice-sénéchal d'Albret ; Élisabeth de Gombault, veuve du sieur de Lestrille ; Cal ; Fr. de Borda, à Dax ; de Vivans de Launay, etc. — Lettres de naturalité : Corneille Delfgauw, de Rotterdam ; J. Cloke, hollandais ; Rodrigue Laurencâo, portugais. — Provisions : Chalup, avocat au présidial de Périgueux ; Dupuy, conseiller aux Aides ; Ducluzel, receveur général des domaines ; Alleaume, voyer du gouvernement de Brouage et île d'Oleron ; Bourriot ; Laborie ; R. Dalon, président au Parlement de Navarre ; Baulos, assesseur au siège de Bazas ; le comte de Gondrin, sénéchal des Lannes ; Laroze, greffier à l'Élection ; Mullet de Voluzan ; Bigot ; de Mèredieu de La Motte ; Grenier ; de Primet ; Crozat, receveur général des finances en Guienne ; etc. — Lettres de « main souveraine » pour Lancelot de Gères de Camarsac, saisi pour défaut d'hommage par le fermier du domaine et ensuite par le sieur de Gourgues, marquis de Vayres, pour sa maison noble de Camarsac, mouvante dudit marquisat. — Commission de voyer dans l'Élection des Lannes en faveur de J. Dartigolle « sur ce qui nous » a été représenté que bien que les ponts, rues et tous » chemins publics à la campagne soient compris parmi » les droits royaux suyvant les ordonnances et les textes » exprès des constitutions féodales ; on y fait néanmoins » divers dégâts et détériorations par des bastimens advan- » cés, fossés, saillies, hayes et marches, qui sont autant » d'usurpations, dont la peine est etablie par la Loi II » du XLIIIe livre du Digeste, qui veut que sy le basti- » ment empesche le passage publique, il soyt desmoly, » et s'il ne l'empesche pas, il y soit imposé une rente » conformément à l'article 12 de l'Ordonnance de 1556, » qui veut que les places inutiles et vagues soient par » nous données à fief nouveau, et les usurpations punies » d'amendes. » 1686. — Arrêt du Conseil ordonnant que le fermier général des domaines de France et des autres Fermes réunies jouisse, lui et ses sous-fermiers, en compensation du remboursement qu'il s'est chargé de faire aux engagistes acquéreurs, sous faculté de rachat, de la moitié du revenu des domaines usurpés, recélés, négligés, échangés et commués en toute l'étendue du royaume pendant quatre ans, à commencer du jour de l'expiration de leurs baux. — Édit de création d'un receveur général des domaines dans chaque généralité. Versailles, 1685.

— Lettres d'amortissement en faveur des Dames de Sainte-Catherine de Sienne, de l'Ordre de Saint-Dominique, établies à Bordeaux par le cardinal de Sourdis au faubourg Saint-Seurin, et transférées depuis. — Arrêt du Conseil portant règlement général pour les fonctions des receveurs généraux des domaines et bois du Roi. — Transcription sur les registres du Bureau de l'hommage rendu en la Chambre des Comptes de Paris par le sieur Armand de Belsunce, de la seigneurie de Gavaudun, en Agenais. — Lettres-patentes accordant au comte de Lauzun, Antoine-Nompar de Caumont, les lods et ventes des terres de Monbahus, Puydauphin et Lauzun. — Lettres de « main souveraine » en faveur de J. de Gères pour sa terre de Gaxies dans la paroisse de La Tresne, saisie pour défaut d'hommage par le fermier du domaine et subsidiairement par le sieur Lecomte, grand président au Parlement et Captal de La Tresne. — Nombreux dons de lods et ventes.

C. 3853. (Registre.) — In-f°, relié ; 293 feuillets.
Une table alphabétique des noms au commencement du registre.

1690-1693. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Provisions : Bertrand de Borda, président à Dax ; — La Salle de Carrenx, conseiller ; — Dalon, avocat général au Parlement. — Exploit de saisie de l'office d'un trésorier de France à Bordeaux à la requête d'un de ses parents. — Don des lods et ventes revenant au Roi sur la terre de Bruch, en Condomois, fait au sieur de Colom, mousquetaire du Roi. — Provisions de la chaire de professeur en droit de l'Université de Bordeaux, vacante par le décès du sieur Delpech, en faveur de Me Jacques d'Albessard, un des trois candidats qui ont subi le concours. — Provisions de conseiller au présidial de Sarlat pour Me Jean Selves, avocat en Parlement. — Clinet Chiniac, conseiller à Périgueux. — Confirmation par lettres-patentes de 1690 de l'édit de création d'un office de conseiller honoraire en 1635 dans chaque présidial ; elles exemptent en même temps de taille et logements militaires tous les offices de magistrature ressortissant nûment ès cours souveraines. — Lettres d'anoblissement de la maison d'Arhetz au pays de Soule. — Provisions Belrieu de Virazel, Alph. de Maniban, Decazes, Roche, Demons, Rocquard, Pichard, Darche, Esmale, Pontac d'Anglade, Blaise de Gascq, Joseph de Rolland, P. de Lavie, Cornut, Barbot, César, Platon Dubarry, de Billy, Gillet, Thouron, Lecomte, etc., présidents au Parlement, conseillers, officiers à la Cour des Aides, etc. ; Geoffroy de Baritault, juge des ports et du convoi à Bordeaux. — Édit portant création d'un deuxième conseiller honoraire héréditaire dans tous les présidiaux, et bail proposé de la partie du revenu du domaine qui concerne les offices tombés en casuel dans les sénéchaussées, qui y sont affichés et qui attendent les acquéreurs. — Provisions de sénéchal et gouverneur d'Agenais pour J. Silvestre de Durfort, marquis de Boissière. — Confirmation pour Henri de Ségur, vicomte de Cabanac, d'un petit fief dit « la Comtau de Cabanac », enclavé dans la seigneurie. Il avait été donné à hommage lige en 1454 par le roi Charles VII à Peyrot de Lescun, seigneur de la terre, puis contesté sans succès par les habitants à Artus d'Olivier, seigneur en 1530, obtenu cependant par eux en 1545 pendant les troubles, en faisant valoir l'état d'hérétiques protestants de Bérard et Joachim de Ségur, lors possesseurs de ce morceau de terre, et enfin confirmé contre les habitants tant par arrêt exprès du Parlement que par l'édit de pacification de 1570 en faveur de la maison de Ségur. Sur nouvelle revendication, cette enclave est décidément attribuée à la seigneurie de Cabanac. 1693. — Lettres de l'office de maire de la ville de Bourg, créé héréditaire par édit de 1692 et payé quatre mille livres : J. Marias, maire. — Provisions Poulard de la Lande et Lafon de Gourson ; — Jean Delaage, concierge garde-meubles du château de Cognac. — Lettres de naturalité Jean-Baptiste Périer de La Réole, natif de Savoie. — Provisions de lieutenant de roi dans l'Élection de Bordeaux en faveur de Léon Arnoul, marquis de Vignolles, colonel d'infanterie, en conformité avec l'édit de février 1692, qui venait de créer en Guienne treize charges pareilles. — Lettres-patentes portant dispense en faveur de Fr. Darbon de Bellon, trésorier de France à Bordeaux, pour exercer la charge de maître des comptes à la Chambre de Paris, conjointement avec celle de trésorier à Bordeaux sans résidence. — Provisions : Michel Duplessis, conseiller au Parlement ; — L. Fr. de César, Dumirat, de Marbotin, conseillers. — Le marquis de Jumilhac, lieutenant de roi en l'Élection de Sarlat ; — J. Lavaud, contrôleur des fortifications en Guienne, en remplacement de feu Duportail. — Jacques Bel, trésorier de France et garde-scel au Bureau. — Quittance de finance de l'office de premier président au Bureau créé par édit bursal (mars 1691), racheté par le Corps des Trésoriers et réuni et incorporé audit Bureau pour la somme payée de soixante-douze mille livres. 1694.

C. 3854. (Registre.) — In-f°, relié ; 494 feuillets. — Une table alphabétique des noms de personnes.

1694-1703. — Enregistrement des édits et lettres patentes. Édits bursaux, etc. — Requête d'André de

Paty suivie de l'ordonnance du Bureau, pour le paiement sur la caisse du receveur général de l'intérêt des sommes dues au demandeur par les officiers du présidial de Guienne à cause du rachat qu'ils avaient dû faire de plusieurs charges nouvellement créées dans leur compagnie en 1692 et 1693. — Provisions de Trésorier de France à Bordeaux par résignation de Gratien de Raymond, en faveur de Jacques de La Vaissière, lieutenant criminel de la ville et prévôté de la Réole, souvent employé par les intendants comme subdélégué sans titre en différentes affaires. — Roger, greffier en chef du Parlement, nommé à la charge nouvelle d'économe sequestre du diocèse de Condom. — P. du Reclus, seigneur de Lespinasse, nommé à la charge créée par l'édit de mars 1691 de chevalier d'honneur héréditaire près les présidiaux ; il est pourvu de cette charge, dont le coût est de sept mille sept cents livres, pour le présidial de Périgueux. — Gabriel de La Baume de Foursac, chevalier, seigneur vicomte dudit lieu, nommé à l'office de lieutenant des Maréchaux de France, créé par édit de mars 1693, à Bergerac, au taux de six mille livres. — Léonard de Caupène d'Amou, chevalier, nommé dans l'Élection de Lannes, pays de Soule et de Labourt, un des cent deux lieutenants de roi créés dans les provinces par l'édit d'avril 1692, au taux de versement de quarante-cinq mille livres. — Lettres de naturalité pour Jacques de Meyère, originaire d'Ordenheim au pays d'Alost dans la Flandre espagnole, établi depuis vingt ans à Bordeaux où « il travaille à faire des eaux-de-vie et du vinaigre ». Il est admis sans payer aucun droit ni finance, à la charge de finir ses jours dans le royaume, et de n'y être facteur ni entremetteur d'aucune affaire pour les étrangers. — Quittance donnée aux officiers de l'Election d'Agen de la somme par eux versée de douze mille livres pour le rachat qu'ils ont fait ensemble par cotisation de l'office de conseiller lieutenant-criminel, commissaire vérificateur des rôles d'impositions, créé par édit d'août 1693 ; même quittance de même somme pour le même objet par les Élections de Condom et de Périgueux. — Autres édits bursaux, amenant l'avènement de la nouvelle bourgeoisie.

Provisions de président à mortier par résignation de J.-B. Lecomte de La Tresne en faveur de Jacques Leberthon d'Aiguille. — Lettres d'honneur délivrées après vingt-huit ans de services, à André de Poitevin, ancien trésorier de France à Bordeaux. — Don de la succession d'un aubain, Etienne Argau, lapidaire à Bordeaux, octroyé à J. Blaye, commissaire des guerres. — Nomination par démission du duc d'Épernon en faveur de son neveu Louis Nogaret, marquis de la Valette, à la charge de gouverneur de Puymirol. — Enregistrement, sur la requête d'Henri-François de Foix Candale, seigneur de la terre de Moncucq, des lettres du Roi de France Philippe-le-Bel données à Vincennes en mars 1339, portant délaissement à titre d'échange par la ville de Bergerac de la terre de Moncucq (*Castrum Montiscucis*), en faveur de Roger Bernard, comte de Périgord (f° 70 et 144 du registre). — Confirmation de lettres patentes datées de 1640 par lesquelles Louis XIII avait érigé en baronnie la terre de Puy Calvary sur la tête des enfants du feu seigneur de Lansac, à la requête de leur mère gouvernante du Dauphin ; le nouvel acquéreur Louis, comte de Guiscar, lieutenant général aux armées et commandant le pays entre Meuse et Sambre-et-Meuse, est reconnu en qualité de baron de cette seigneurie, en considération de ses services. Compiègne, mars 1694 ; enregistré à la Cour des comptes, 15 décembre 1695 et au parlement de Bordeaux, 1696. — Lettres de don de lods et ventes revenant à S. M. par transmission ou changement de seigneurs ; au sieur de Vandeuil, lieutenant aux gardes, sur les seigneuries de Rimbles et de Sanguinet dans les Landes, et de Rions en Benauge ; — au duc de Larochefoucault sur la vente d'une coupe de bois des forets de Lormal et de Saint-Félix, situées dans la terre de Monclar en Périgord ; — au sieur Mouret, commis du contrôleur général Pontchartrain, sur les seigneuries de Saint-Laurent, Marcamps, Cazelles et Prignac en Blayais ; — au sieur de Chambre, enseigne de vaisseau, sur la baronnie de Urgons, au pays Landais.

Lettres d'anoblissement en considération et récompense de ses services, dont le détail est donné, pour Pierre de Vivens, sieur des Rivières, brigadier des gendarmes du Roi. — Érection en marquisat de la terre de Noalliac relevant de la baronnie de Penne en Agenais, en faveur de Jean de Vivans, en récompense des services signalés de son aïeul et de son père. — Érection en fief noble à charge de service militaire, de la maison dite « à Martin » en la paroisse de Reignac (Gironde) appartenant à Nicolas de Voigny, commissaire des guerres et directeur général des Hôpitaux de France sous le nom de fief de Voigny. — Déclaration faite au Bureau de l'hommage prêté en la Cour des Comptes par dame Béatrix Ledour, épouse de Fr. de Gontaut-Biron, pour les seigneuries de La Capelle, Badefols et Mugron, acquises (1696) de la dame Le Cogneux. — Quittance de la somme de quatre mille livres offerte par le clergé de Bordeaux pour le rachat de l'office d'économe séquestre du diocèse, et de celle de sept mille cinq cents pour celui de greffier des insinuations ecclésiastiques. Approbation par le Roi

de la proposition d'acquérir pour douze mille livres, taux fixé, l'office d'économe et de greffier des insinuations du diocèse avec liberté d'en disposer, faite par l'évêque de Périgueux Daniel de Francheville ; même soumission pour le diocèse de Bazas faite par le syndic du clergé Doulcet, curé d'Artiguevieille. Même soumission pour le diocèse de Condom. Les offices du même genre dans les diocèses de Bayonne, Lescar, Oloron, Tarbes, Aire, Dax et Sarlat sont vendus pour en disposer au receveur général du convoi et de la Comptablie, J. Arnaud. — Autorisation donnée au soumissionnaire de la vente des offices des premiers huissiers audienciers créés par édit de 1693, de nommer lui-même à ces places dans la généralité moyennant le prix total de huit mille livres : nominations en conséquence. Provisions de la charge de capitaine de Bazas dont était pourvu B. Biroat en 1656, avant qu'il entrât dans les ordres et qu'il devint chanoine de l'église Saint-Jean, donnée sur sa demande à son fils Jacques Lamotte Biroat, capitaine au régiment de Normandie. — Martiny, conseiller lai au Parlement ; — Labastide de Chaune ; — J. de Robillard ; — Pourquery de La Bigottie ; — Fr. de Baritault, nommé conseiller au parlement après vingt-cinq ans de service comme avocat-général à la Cour des Aides ; — Brousse, conseiller honoraire au présidial d'Agen ; — Arnaud Le Comte, seigneur de La Tresne ; — Michel de Montaigne (1698), conseiller au Parlement, en remplacement de feu son père François de Montaigne, — de Cocq ; — Besse, — Boyer de Jussas, — Julliot de Jublains ; — Charles Dumont, chevalier, seigneur baron de Blaignac, grand-maître enquesteur, réformateur général des Eaux et Forêts au département de Guienne ; — quittance à Léonard de Pompadour, marquis de Laurière et du Bourdeix, grand sénéchal du Périgord, de la somme de neuf mille livres, dont il déclare en avoir emprunté cinq mille à sa femme, pour jouir à l'avenir de l'hérédité de son office et en pouvoir disposer sans payer rien plus que le droit de marc d'or. — Attribution à la dame Catherine de Suduiraud, veuve de J. Duroy, conseiller au Parlement, de la totalité des gages de feu son mari depuis sa mort en 1696 jusqu'au jour où elle aura trouvé un titulaire, les offices tombés en parties casuelles étant bien plus nombreux que les acquéreurs. — Lettres de provision d'un des deux offices créés en 1696 de conseiller président, Trésorier de France, vérificateur des étapes, dont le prix est de trente-trois mille livres chacun, en faveur de J. Bertin, présenté par les Trésoriers de Bordeaux, qui fournissent sur les fonds de la compagnie un appoint de trois mille livres.

Provisions de 1699 à 1703. — Gouverneur de Bergerac, Abraham du Boquet, sieur de Chalais, brigadier des Mousquetaires ; de Casteljaloux, Arnaud Lacrosse ; — commissaire aux revues à Saint-Macaire, P. Dutoya ; ses lettres de réception sont signées Fr. d'Escoubleau de Sourdis, commandant en Guienne. — Nombreuses nominations de maires, capitaines de villes, ou gouverneurs ; Bouan, Capdaurat, Rufz, Laliman, Carle ; Faget ; Monzie ; Viguié ; Benassit ; Dessalles ; Lamouroux ; de Fénis ; Garat ; Laqueuilhe ; Sendie ; etc. — Patentes pour une chaire de professeur de droit à l'Université en faveur d'Étienne Tanesse, après feu Maurès. — Anoblissement de Jacques Salomon de Poullard ; J. Chazeaud ; le capitaine Latané. — Confirmation ou maintenue de noblesse pour J. de Molier ; de Feytis ; récapitulation de services. — Naturalisation Pierre Henri de Meyère, et Thomas White : admission à la naturalité en faveur de Fr. Ernest Vitner de Artemberg, clerc du diocèse d'Olmütz en Moravie, et ordonné prêtre en France depuis plus de trente ans ; il aura le droit d'être pourvu de bénéfices par tout le royaume à l'exception toutefois de l'Alsace, et s'il était pourvu dans les pays nouvellement conquis ou cédés à la France, il sera tenu d'en prendre des lettres d'attache expresses. — Lettres de concession du dessèchement d'un marais dit le grand Mourat, situé à deux lieues de Bayonne, accordées à l'ingénieur de La Voye, août 1699. — Enregistrement au Bureau d'un contrat d'infeodation fait en décembre 1670 à Raymond Darribaud, directeur du commerce des Indes Orientales en la chambre particulière de Guienne, des graviers incultes ou déserts existant dans la Garonne entre Rions et Saint-Hilaire, autrement Paillet. Bordeaux, 2 mai 1701. — Quittance de la somme de huit cents livres payée par le corps de ville de Domme pour réunir l'office de greffier créé par l'édit de décembre 1691. — Quittance de celle de dix mille cinq cents payée par le Sr de Bruges, maire perpétuel de Mont-de-Marsan, pour le prix de l'office de lieutenant-général de police créé par édit d'octobre 1699. — Quittance de celle de sept mille payée par le sieur Fronton Bertin pour le prix de l'office de conseiller au bailliage de Périgueux, désuni de celui de garde-scel qui a été incorporé d'autre part au siège royal. — Réunion par le Bureau, pour le prix de trente-six mille livres, du nouvel office de procureur de S. M. près M. l'Intendant de la Généralité, créé par édits de 1697 et 1698 et nomination, sur leur présentation, du sieur J. Cressé. — Réunion par les officiers du présidial de Bordeaux moyennant le versement de la somme de mille livres, du nouvel office créé de substitution en la sénéchaussée de Guienne. — Réunion par les officiers du présidial de Bazas, pour la somme de deux mille cinq cents livres,

du nouvel office de conseiller, créé en 1696. — Quittances individuelles des Trésoriers pour chacun la somme de seize cent soixante-quatorze livres, afin d'être admis à l'avenir au paiement du droit annuel, ainsi qu'y sont admises les compagnies souveraines ; une partie de la somme est empruntée soit à la bourse commune de la compagnie, soit par elle à des particuliers traitant avec les commissaires du Bureau. — Concession au sieur Demons de La Tour, conseiller en la grand'chambre, d'un gravier « dont on peut faire une isle » lequel est en Gironde vis-à-vis la terre de Soussans, appartenant au demandeur, et formée des apports de sa propriété que le flot y entraîne.

C. 3855. (Registre.) — In-f°, relié ; 322 feuillets.

1681-1706. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Commissions des Tailles (f°s 1 à 150). — Enregistrement des Commissions des tailles de 1681 à 1707. Préambule ou dispositif de l'année 1683 : « La » plus grande satisfaction que nous ayons reçue, la paix, » que nous avions donnée à toute l'Europe par le traité » conclu à Nimègue en l'année 1678, a été celle de pou- » voir soulager nos sujets d'impositions considérables… » moyennant quoi nous avions diminué six millions dès » 1679 et deux millions en 1680 ; mais la lenteur affectée » par les ministres des assemblées de Francfort et de » Ratisbonne… nous force, par justes sujets de défiance, » à augmenter nos troupes et nos impositions. » L'ensemble de la généralité portera trois millions trois cent dix-neuf mille cent trente-sept livres. — 1685 : L'effet de la prise de Luxembourg ayant été d'assurer les frontières et de forcer les voisins à consentir une trève de vingt ans, l'imposition de la généralité est réduite à trois millions trente-sept mille livres. — 1686 : Le Roi exprime sa satisfaction de ce que la taille sera moindre qu'elle n'a été depuis cinquante ans ; elle est pour la généralité de deux millions neuf cent quatre mille huit cent soixante livres. — 1688 : Recette abondante, diminution des frais de perception : deux millions huit cent quatre-vingt-seize mille huit cents livres. — 1689 : deux millions neuf cent treize mille livres. — 1690 : La rupture de la trève de 1684 et la reprise des hostilités augmentent le brevet de la taille d'une partie seulement, dont elle avait été diminuée pendant la paix : trois millions deux cent quatre-vingt-neuf mille livres. — 1691 : Même taux, malgré la ligue de l'Europe conjurée, « les avantages signalés par » lesquels il a plu à Dieu de faire éclater la justice de » nos armes nous ayant fait connaître que sans augmen- » ter nos forces nous pouvons être supérieurs aux plus » redoutables puissances réunies dans une même ligne. » — 1694 : « Les succès glorieux de nos armes depuis le » commencement de la campagne, les conquêtes de plu- » sieurs places sur nos ennemis, leur armée forcée dans » ses retranchements et mise en déroute, leurs vaisseaux » coulés à fond, brûlés, dispersés, sembleraient désirer » que nous fissions goûter aux peuples la diminution des » tailles ; mais l'opiniâtreté de nos ennemis ne le permet » pas. » — 1695 : Diminution de trois millions sur les tailles du royaume ; la part de la généralité, moins les Élections de Cognac et de Saintes, qui en sont ôtées, est de deux millions trois cent quatre-vingt-deux mille livres. Elle est de deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille en 1696 et 1697, de deux millions cinq cent mille en 1702, de deux millions six cent six mille en 1706 et de deux millions sept cent quatre-vingts mille en 1707 : la guerre a été soutenue surtout au moyen de nombreuses aliénations du domaine et de la création de quantité d'offices. — Ordonnances et correspondance du Bureau de 1681 à 1707 (f°s 151 à 322) : liste des présidents, trésoriers, greffiers, officiers des Élections. Correspondance avec les ministres et les contrôleurs généraux, avec les Bureaux des finances des autres généralités, etc., concernant : l'opposition des jurats de Bordeaux à la juridiction des Trésoriers sur le pavé des rues de la ville et des faubourgs, qui sont dans un état pitoyable. « Les dits jurats étant électifs et comme on les » change tous les deux ans, ils négligent entièrement » l'entretien de nos rues, au lieu que les trésoriers, fixes » et permanents, agissent sans relâche et sans interrup- » tion : » 1681 ; — la préséance aux cérémonies réclamée sur le Bureau par le Présidial depuis que le Parlement n'est plus à Bordeaux ; — la possession par les autres Bureaux des finances du droit sur la voirie urbaine, contesté à celui de Bordeaux, par les jurats ; — le droit nouveau sur le vin au détail et le blé entrant en ville, afin d'indemniser les propriétaires des maisons démolies pour faire l'esplanade du Château-Trompette : 1682 ; — l'exécution de l'arrêt du Conseil (14 septembre 1684) relatif au domaine et l'instruction générale qui l'accompagne sur l'établissement du tableau des fiefs et des seigneuries ; — le rétablissement de la charge de receveur général du domaine ; — l'atteinte portée par la Chambre des Comptes au droit du Bureau sur la juridiction contentieuse domaniale, et la ligue des seigneurs laïques et ecclésiastiques pour continuer à faire vérifier leurs aveux exclusivement par les sénéchaux du ressort de leur terres. Exemple, l'aveu de M. d'Artagnan pour l'abbaye de Sorde ; — l'usage immémorial et la possession constante du droit des gentilshommes de la province de ne pouvoir

être contraints d'aller rendre leurs hommages hors du duché de Guienne et de fournir leurs aveux non sur des déclarations en parchemin, mais simplement, pour le soulagement des vassaux, sur du papier timbré ; — le retard systématique des seigneurs ecclésiastiques et des engagistes du domaine à envoyer leurs actes d'aveux et d'hommages, le franc alleu soit noble, soit roturier, étant généralement prétendu par la plupart des possesseurs de la province : 1687 ; — la recherche des anciens hommages. « Il y a de plus anciens homages dans quel-» ques vieux livres qui sont dans les archives du Bureau, » écritz d'une lettre sy ancienne en latine et en gascon, » que nous ne pouvons y travailler que par le secours » d'un homme qui sait déchiffrer ces sortes d'escritures, » et dont nous ne pouvons jouir que rarement, et en » payant bien. » — L'intention de S. M. de faire réparer par les seigneurs propriétaires de péages les ponts, chaussées et chemins ; — le droit de se qualifier chevalier accordé par l'usage aux Trésoriers de France, dont une preuve est que dans le temps où les femmes des conseillers au Parlement ne prenaient que la qualité de demoiselle, les femmes des Trésoriers ont toujours pris celle de dame, ainsi que celles des présidents au mortier, à cause de la qualité de chevaliers, qui était commune à leurs maris ; — l'interprétation à donner au mot *captalat* et *captau,* quant à la juridiction qui connaîtra de leurs hommages, et si ce sont des terres simples ou bien des terres titrées par le Roi, vérifiées comme duchés, comtés, marquisats, baronnies et châtellenies, et dans ce cas justiciables de la Chambre des Comptes ; — la préséance sur le présidial réclamée par les Trésoriers, maintenant que le Parlement et la Cour des Aides, cours souveraines, sont rentrées à Bordeaux : 1690 ; — le prêt de soixante mille livres fait (1689) au Roi par la compagnie ; — le rachat pour soixante-douze mille livres et la réunion au Bureau de la charge de premier président aux Trésoriers créée en 1691. — Listes et tableaux annuels depuis 1700 jusqu'à 1707 inclusivement des officiers de finance et des présidiaux dans la généralité.

C. 3856. (Registre.) — In-f°, relié ; 448 feuillets.
Une table alphabétique des noms de personnes, au nombre de 481.

1704-1709. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Abandon de son droit de prélation et le retrait féodal fait par S. M. au capitaine Lalanne du Bousquet, du régiment d'infanterie (Médoc), sur des territoires situés en la sénéchaussée de Saint-Sever, dont il aura toutefois à rembourser en un seul paiement le prix à l'acquéreur dépossédé. — Augmentation à trois mille livres des gages des Trésoriers, qui en versent pour cela quarante-huit mille. — Provisions d'assesseurs, maires, officiers municipaux de nouvelle création (Voir la table.) — Autres provisions : de Batz d'Aurice ; — Larrey ; — Lafaurie ; — J. de Selves, avocat au Parlement, conseiller au présidial de Sarlat ; — de Rabar ; — Basterot ; — Partarrieu ; — Fr. de Lagrange, écuyer, acquéreur pour trente mille livres du titre de chevalier d'honneur à la Cour des Aides ; — Ant. de Gérard, lieutenant général de robe de la sénéchaussée de Sarlat, acquéreur pour six mille livres de l'office de lieutenant général d'épée créé par édit d'octobre 1703, dont les fonctions les plus honorables venaient d'être désunies de l'office de lieutenant général ancien ; — J. de Jegun. — Promotion de création des subdélégués d'intendance en titre, 1704 : Libourne, P. Proteau, avocat ; — Marsan, Dunoguès ; — Bordeaux, Loret ; — Périgueux, Ducluzel ; — Bazas, Bourriot ; — Nérac, Duquesne ; — Dax, Neurisse ; — Pays de Soule, Dubarbier ; — Bayonne, Saubat de Lespès. — Hommage des seigneuries de Tonneins et de Gratecap par Th. Dreux, chevalier, marquis de Brézé, au nom de Nicolas de Quélen de Caussade. — Provisions et nominations : Maurice de Gramont, sieur de Villemonteix ; — Et. de Secondat, baron de la Perche et de Sainte-Cécile, lieutenant des maréchaux à Libourne ; — de la Brousse Lelong, lieutenant général d'épée dans la sénéchaussée de Périgueux ; — Levenier, dans celle de Nérac ; — Ch. Dupleix, dans celle de Condom ; — Bernard Daurée, dans celle d'Agen ; — Lagoeyte, dans celle de Tartas. — P. de Cambes, lieutenant en l'Élection d'Agen. — De Parabère de Pato, rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Saint-Sever. — Crouzeilles, greffier en chef du présidial de Dax. — Fr. Fontainemarie, conseiller à la Cour des Aides. — David et Catala, courtiers royaux de la Compagnie des trente courtiers de Bordeaux, etc. — Lettres de naturalité pour André Bennett de Nointel, marchand irlandais de Bordeaux, et pour P. Buns, hollandais. — Lettres de noblesse et de confirmation pour Jacques de Lavaissière de la Barre ; — Jean-Baptiste de Carrière ; — D. de Lajonie ; — Joseph Turcaut, sieur de Bellavène ; — Joseph Chazaud de la Geoffrenie ; — J. de la Goeyte. — Lettres de confirmation pour Jean de Mothes, sieur de Compian, celui-ci noble d'extraction depuis 1540 et maintenu par jugement de l'intendant Pellot ; ses brillants services militaires sont énumérés dans les lettres. — Dispense d'un degré de service et abaissement à vingt années du temps nécessaire pour obtenir la noblesse dans les fonctions de Trésorier de France en faveur de Boursac de Reliac, trésorier au Bureau. — Lettres de confirmation

de noblesse pour François et Étienne Alamigeon de la Guillermie et du Rivau, dont l'aïeul était un des deux cents gentilshommes de l'ancienne garde du feu roi Louis XIII. — Don des lods et ventes appartenant au Roi dans les terres et seigneuries de Pommarès et Castelsarrasin en Guienne, de Cauna en Saint-Sever, de Terrefort en Bourgès, en faveur : — du sieur de Caupène, cessionnaire d'Étienne Monlezun, exempt des gardes du corps ; de la maréchale de Cœuvres ; et du sieur Bory, brigadier de la deuxième compagnie des mousquetaires. — Vente au sieur de Caupène, sur adjudication, de la haute et basse justice du hameau de Marquevieille, composé de vingt-six maisons, dans la paroisse de Saint-Cricq. Elle est faite par les commissaires délégués à l'aliénation des justices royales, droits de pêche et chasse, et commis à l'aliénation de la directité des maisons et fiefs en roture qui seront érigés en fiefs nobles avec attribution de moyenne et basse justice, en conséquence de l'édit de 1672, renouvelé par la déclaration du 28 octobre 1702. — Réunion à la Compagnie des Trésoriers des deux offices nouveaux d'auditeurs des comptes des étapes, avec délégation sur les gages des Trésoriers par préférence à tous, aux particuliers qui prêteront de quoi payer le rachat de ces deux offices. — L'office de premier jurat alternatif et mi-triennal en l'hôtel de ville de Bordeaux est payé par Arnaud de Mondenard le prix fixé de trente mille livres.

C. 3857. (Registre.) — In-f°, relié ; 221 feuillets.

[Ce registre est paginé comme faisant suite au précédent, qui finissait à la page 448. Il commence à la page 449 et finit à la page 669. — Table des noms.]

1709-1713. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Édits bursaux. Établissement de la Capitation. — Quittance donnée aux Trésoriers de Bordeaux de la somme de trente-trois mille livres qu'ils ont versée pour l'achat et la réunion à leur Compagnie d'un des deux offices nouveaux d'auditeurs des comptes des étapes. — Arrêt du Conseil exemptant de la capitation pendant leur vie entière les Trésoriers et le Bureau de Bordeaux, moyennant un versement immédiat de trente mille livres garanti par une inscription de rente de quinze cents livres sur la recette générale. État des sommes payées individuellement par chacun d'eux en 1708, pris comme servant de base à cet abonnement. — Quittances de diverses sommes versées par les pourvus d'offices en retour de l'augmentation de leurs gages : les huit contrôleurs de la chancellerie du Parlement, vingt mille livres ; — les notaires de Bordeaux, pour le rachat et réunion des charges de notaires apostoliques, vingt mille ; — le présidial d'Agen, treize mille ; — le sénéchal de Périgueux, quatre mille ; — l'évêque et le clergé de Condom, pour le rachat de l'office de greffier des insinuations ecclésiastiques ; — l'évêque d'Aire, les évêques de Bazas et de Périgueux, chacun environ cinq mille ; — les lieutenants généraux d'épée, les maires, échevins et officiers municipaux, les gouverneurs des villes constitués par l'édit de mars 1708 ; — les nouveaux officiers de 1710 ; — les offices de tout rang, chacun pour sa part dans les rentes aliénées au chiffre de cinq cent mille livres sur les recettes générales ; — les admis à payer par avance et en bloc les six années à venir de leur cote de capitation : marchands, nobles, gentilshommes et officiers de finances, contre inscription de rentes sur la recette générale ; — les officiers de judicature pour le rachat qu'ils sont obligés de faire, en vertu de l'édit de 1709, sur le pied capitalisé du denier seize (6 1/4 0/0), de leur prêt annuel (Exemple : Reçu de J. Borie, médecin de Bordeaux, trois cent trente livres pour le principal de seize livres dix sols de rente sur la recette générale des finances) : Bel, Saint-Marc, des Innocents, de Filhot, de Maniban, Vandebrande ; Journiac, intendant du duc de Foix. Bel paie cinq mille quatre cents livres de rachat à 6 0/0 sur un annuel de trois cent trente-sept livres. — Rachat par les présidiaux, notamment par celui d'Agen, de nouveaux offices. — Rachat par les villes et communautés civiles des offices multiples d'inspecteurs, visiteurs, mesureurs, contrôleurs, etc. : J. de Bardy de Lussat, de Périgueux, conseiller en la chancellerie du Parlement, office réuni par rachat au corps de l'Élection de Périgueux, dont la Compagnie l'a présenté pour remplir ledit office. — Quittances d'augmentation de gages, représentées par un versement préalable en exécution des édits d'octobre 1697 et août 1707 : Lajunie, Laliman, Métivier, Amanieu de Ruat, d'Essenault, Sarran de Lalanne, Giron Duplessis, Vaissière de Maillet, Bense, les officiers des sénéchaussées, la ville et la commune de Mezin, etc. — Quittances aux preneurs des rentes 5 0/0 créées par édit de février 1711 sur la recette générale, et de celles créées sur la recette des deniers communs de l'octroi de Bordeaux : Bonie, Tastet, Gomez, Balguerie, de Fenis, Lacrosse, gouverneur de Casteljaloux ; du Sourbé, échevin de Damazan ; Lavergne, Dubos, Borie, de Culant, commissaire de la marine ; de Brach, Brousse, Clock, Van de Zand, de Mullet, Moïse Florès de Peyrehorade ; Michel Toledo, portugais, etc. — Quittances de rachat de capitation pour six ans, sur le pied de l'état de 1708 et à partir de cette année ; les dépositaires sont garantis par une assignation sur le fonds des rentes aliénées de 1708 : Vigneras ; Thérèse de Pontac, veuve du président Dalesme ; Trigant ; du Lyon de Campet ;

J. Demons, capitaine de vaisseau ; Denis de Martin ; baron de Marcellus ; Jacques Lopez, marchand portugais ; — dans la marine : lieutenants de vaisseau L. de Brach, J. Grailly, Montméjean de Saint-André, etc. ; Lombard, inspecteur général de la marine à Bayonne ; de Gombault Lagrange, capitaine garde-côtes ; Hustin, directeur des vivres de la marine, etc. ; — Eyma, marchand ; Tanesse, bourgeois de Bordeaux ; Malfille ; Duverger de Barbe ; de Galz ; de La Lande Gayon ; H. Gorre, marchand de toiles ; — Fr. Pichon, baron de Parempuyre ; etc., etc. — Continuation de l'exécution de l'édit de décembre 1708, créant six cents offices de secrétaires de chancellerie près les Parlements. — Lettres de naturalité : Hubrecht, hollandais, à cause des services qu'il avait rendus anciennement, et nouvellement aux couronnes de France et d'Espagne, dont le détail honorable est consigné dans les lettres ; — Thomas Walsh, irlandais, marié en France ; — les enfants d'Hubert Hubrecht, déjà naturalisé en 1709, qui sont nés à Madrid ; — Jean Lynch, irlandais, marié à Bordeaux avec Marie Constant ; — Patrice O'Quin, irlandais ; — Jean-Baptiste Lobo de Lemos, natif de Lisbonne.

Domaine et aliénations du domaine : à Victor de Parabère de Pats, de la haute, moyenne et basse justice de la paroisse de Pimbo-Boncouvée, ensemble le guidonnage de la « béroge », consistant en droits qui se lèvent sur les bestiaux descendant des montagnes pour venir pacager dans les landes de Bordeaux ; — au trésorier de France Saint-Marc, de douze sols de rente annuelle sur ses biens dans la prévôté de Barsac, pour tenir désormais lesdits biens en fief noble ; — à Vincent de Lamontagne, même objet ; — à Michel Fossié, ingénieur, directeur général des ponts et chaussées, du moulin de Garrigues sur le Lot ; — à J. Noailles, architecte, et H. Brun, maître charpentier, des justices de Preignac et Sauternes, et de partie des moulins de Lavardac sur La Baïse. — Abandon des droits de prélation et lods et ventes en faveur de : J. Ducastaing de la Vigerie, chevau-léger de la garde ; — Englès (Vendryès, cessionnaire) ; — le comte de Durfort, pour des biens à Civrac de Dordogne, vendus par son neveu. — Anoblissement de P. de Gonet, chevau-léger de la garde, en considération de ses brillants services aux batailles de Nerwinde et de Ramillies ; originaire de Sarlat ; — autre anoblissement de Gabriel de Géris, aussi chevau-léger ; — autre d'Élie de Lajunie. — Provisions : J. de Laborde de Noguès, lieutenant général en l'amirauté de Bayonne ; — Arnaud Brondeau, gouverneur de Libourne ; — Bacon, maire de Blaye ; — Bertin de Servolle, conseiller au Parlement ; — J. Demons ; — Beaujon, lieutenant de maire à La Gruère (Lot-et-Garonne) ; — Mustafa, assesseur de l'hôtel de ville d'Agen ; — de Caupos ; — Antoine de Lachabanne, conseiller au Parlement, nommé capitaine et garde des bois du Cypressat à Lormont ; — Néraud de Langlade, gouverneur de La Réole ; ses lettres de provision énumèrent les services de ses ancêtres ; — Donadieu, professeur de droit en l'Université de Bordeaux, nommé au concours ; — d'Albessard ; — Tanesse ; — Guy de Fenouil, premier président au Parlement de Navarre par démission de Bertier ; il est pourvu sur la recette générale d'une pension de trois mille livres ; — de Bruix, procureur du Roi au sénéchal de Bayonne ; — Decazes, conseiller au présidial, à Libourne ; — de Gabure ; — Diharce, médecin-major de l'hôpital de Bayonne (emploi nouveau) ; — Labeyrie, procureur du Roi ; — J. Bertin, trésorier particulier de la marine dans le port et amirauté de Bordeaux : l'office est de soixante mille livres.

C. 3858. (Registre.) — In-f°, relié ; 153 feuillets.

1714-1717. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Ordonnance du Bureau commettant un trésorier pour faire procéder devant lui aux enchères et adjudications des revenus de l'hôtel de ville de Périgueux, en conformité de la requête du procureur du Roi dénonçant les abus, monopoles et autres voies indirectes pratiquées contrairement à la justice et à l'intérêt public par les adjudicataires nommés. — Commission donnée par le Bureau au trésorier Aubry pour faire avec l'Intendant la tournée d'inspection des chemins et routes. — Quittances de versements de sommes pour le droit annuel et l'augmentation des gages : Chabrié, juge d'Agen ; de Gramont de Villemonteix ; de Cornut, du Hayet ; de Grouchy ; Bodin Saint-Laurent ; les courtiers de Bordeaux ; Larrard ; d'Abbadie ; Camou ; dame de Reymond de Sallegourde, veuve de Martiny ; de Cursol ; le clergé de Sarlat, propriétaire du greffe des insinuations ; Dalesme ; le présidial d'Agen verse quatre mille livres pour l'acquit du droit annuel à courir pendant huit ans, etc. — Quittances de versements pour achat ou réunion d'offices : Montardy, capitaine au régiment Dauphin ; — Barbe, premier consul du Port Sainte-Marie ; — la Cour des Aides, dix-sept mille livres pour un des six offices de conseiller créés en 1708 ; — autres versements de pareille somme pour deux des mêmes offices créés en 1711, et trente-six mille pour le rachat d'un office de président de la création de 1708 ; — le trésorier de la fabrique Saint-Jean de Libourne, marguillier perpétuel, cinq cents livres ; — J. de Gratereau de Granges, six mille livres pour la charge de gouverneur de Périgueux ; — les habi-

tants de l'Élection de Sarlat, par cotisation, pour racheter l'office d'inspecteur des matériaux ; — Étienne de Gombault, comte de Bénauge, pour la charge de trésorier de France ; — l'hôtel de ville de Libourne, pour l'office de garde-scel des sentences de l'hôtel ; — les marchands portugais du bourg Saint-Esprit de Bayonne ; — le corps de ville de Tartas, etc. — Quittances d'achat des rentes au denier dix-huit de l'émission de 1708, 1709, 1710, 1711 et de 1716 : Dupeyron ; Boué ; Desclaux de Sangosse ; Moisset ; Ségur Cabanac ; Dutastet, commissaire de la marine ; J. de Mothes ; les jésuites de Bordeaux ; Vandenbrande ; Delbreil ; Jolly de Bonneau ; Jolly de Sabla ; Lagrange, négociant ; Silva ; Rol ; Martin, sieur de La Fontaine, chirurgien de l'hôpital de Bayonne ; Baumgarten ; J. de Chambre, baron d'Urgos ; Lombard, inspecteur de la marine ; le Parlement, inscrit pour sa capitation déjà payée ; Solker Both ; Paul Lozier d'Astier, général des ingénieurs devant Barcelone ; le Bureau des finances, inscrit pour cent trente mille livres ; l'Élection de Condom (le Bureau), onze mille sept cents ; etc., etc. — Quittances de capitation pour six années : le Bureau et les Trésoriers individuellement, en tout trente mille livres ; Sabourin, président à mortier ; Lecomte ; Lasalle de Carrenx ; Dessenault ; Duhamel ; Ch. de La Motte-Guérin, capitaine général garde-côtes commandant les îles Sainte-Marguerite en Provence ; Amanieu de Ruat ; J. d'Abbadie, président aux Enquêtes ; très nombreuses quittances de tout ordre et de tout état. — Provisions, nominations, concessions, etc. — Lamolère, lieutenant particulier au siège de Lauzerte, secrétaire audiencier du Roi en la chancellerie du Parlement. — Érection en marquisat de la terre de Dunes pour André de la Chabanne. — Remise à J. Bel, trésorier de France, des lods et rentes de la terre de Savignac en Bazadais, qu'il vient d'acquérir. — Don de prélation sur la seigneurie de Cocumont à Ant. de Gascq, président à mortier, qui le concède à son oncle Ant. de La Chèze ; cette seigneurie venait d'être vendue par dame Anne de Gascq, veuve du président Despagnet, à Fr. de Chapelas ; — Souverville, courtier ; Desclaux, courtier ; — Camou, élu de Sarlat ; Lavau de Barallon, trésorier de France. — Provisions de gouverneur de Monclar et Montastruc pour J. de Barrail, capitaine de brûlot, distingué dans quinze batailles. — Naturalisation Van de Zand. — Provisions de sénéchal des Lannes, par démission de Pardaillan Gondrin, pour J.-M. de Puyolle, vicomte de Juillac. — Pélauque, greffier de la subdélégation de Condom. — Nomination au concours de la chaire de médecine à l'Université : Boyrié et Grégoire, *loco* Tartas défunt. — Lettres de noblesse octroyées à Philippe Ledoux, jurat de Bordeaux, suivies du brevet de d'Hozier, blasonnant ses armes. — Lettres de noblesse au jurat Piffon et au conseiller-clerc de l'hôtel de ville, P. Duboscq ; brevets de d'Hozier, blasonnant leurs armes. — Lettres patentes d'une pension de trois cent soixante-quinze livres à J.-M. de Gourgues, second président, et d'une autre de quinze cents au président Dalon. Dans les premières est rappelé le souvenir de Dominique de Gourges, le conquérant de La Floride.

C. 3859. (Registre.) — In-f°, relié ; 346 feuillets.
[Une table alphabétique des noms.]

1717-1721. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — La Régence. — Quittances de rentes et de rachat du droit annuel. — Nombreuses quittances de rachat de capitation et d'inscription aux rentes de l'édit de décembre 1715. L'Agenais s'inscrit en masse : Rodriguez, Moïse, Frescarode, Lopez de Paz, Nuñez Perez, Francia ; la nation des marchands portugais de Bayonne, représentée par A. Cardoze, s'inscrit pour dix-huit mille livres. — Motmans frères, Balguerie, Cunolio, Fontaine-marie, Barada, etc. — Quittances d'achats et réunions d'offices : le présidial de Dax ; Baret, pour un office de secrétaire à la chancellerie du Parlement, trente mille livres ; Rambaud, vingt-cinq mille ; Pourquéry de La Bigottie, douze mille cinq cents ; Péritz de Harander ; de Viaud ; Michel ; Maussion ; Dallenet ; Denis ; Gasquet, chacun douze mille cinq cents livres ; Poulard du Coudray ; Pichon de Lagor, chacun vingt-cinq mille ; leur office créé en 1715. — Provisions : de Grezel, président à Sarlat ; de Lafond ; Fonfrède ; Despens de Lancre ; Peros, professeur de droit à l'Université. — Provisions de conseiller au Parlement de *Charles-Louis Secondat de Montesquieu,* avocat au Parlement, *loco* P. de Borde, 24 février 1714 ; il prête serment le 24 mars, avec dispense d'âge, pour être nommé président à mortier en remplacement de feu son oncle Jean-Baptiste Secondat. Il n'a en mai 1716 que vingt-sept ans et quatre mois. — Ségur, président à mortier. — Jean-Baptiste de Verthamon, conseiller en Parlement. — Lettres patentes de pension pour le président de Lacaze. — Lettres de confirmation de noblesse en faveur de Jacques de Veyssière de La Barre. — Lettres de naturalité : J. Clarke, irlandais ; J. Higgins, irlandais, natif de Limerick, et Halloran, ce dernier marié à l'église *Saint-Pierre-Saint-Remy* de Bordeaux (c'est l'ancienne église Saint-Remy, le Saint-Pierre de Grégoire de Tours).

C. 3860. (Registre.) — In-f°, relié ; 344 feuillets.

1721-1723. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Aliénations du domaine. Émission de rentes. Remboursement d'offices supprimés au moyen de l'inscription des titulaires à l'emprunt de 1720, qui réduit les titres au denier cinquante. — Le Système. — Aliénation en faveur du duc de Nevers, en exécution des édits d'août 1708 et 14 juillet 1722, du fief de Puy-Paulin, à Bordeaux. Le fief consiste en huitain de tout le poisson qui se vend dans « la clie » du marché de Bordeaux venant de la grande et de la petite mer ; en rentes de la valeur de deux cent cinquante livres ; en droits de lods et ventes, à l'exception de la maison dépendante dudit fief, qui sert de logement aux Intendants de la généralité ; le prix est de quatre-vingt-dix-sept mille livres, adjugé à messire Philippe Mazarini de Mancini, duc de Nivernois, qui l'a payé en déduction du prix de l'hôtel de Nevers, vendu par lui à Jean Hasse, sur lequel il a fait au Roi transport de sa créance. — Quittances de rentes : Fr. Carle de La Roquette ; Bourriot, subdélégué de Bazas ; Bense ; Duchêne, subdélégué de Nérac ; Dumantet ; le prince de Chalais ; le duc de Gramont ; les Jacobins du Chapelet de Bordeaux ; les Feuillants ; les Jésuites, etc., preneurs des rentes de 1720 établies à huit millions de capital.

C. 3861. (Registre.) — In-f°, relié ; 336 feuillets.
[Une table alphabétique des noms au commencement du registre.]

1723-1725. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Remboursement en rentes au denier cinquante des offices supprimés comme inutiles. — Quittances de rentes de l'emprunt d'août 1720 avec inscription de l'office remboursé, délivrées par le garde du Trésor. — Quittances de versements sur l'émission des huit millions de rentes. — Quittances sur divers fonds, recettes des finances ou revenus des villes. — Rachats de capitation. — Provisions d'offices rétablis dont les gages sont assignés sur les fonds des villes. — Versements : les Carmes de Bordeaux ; — les Trésoriers de France à Bordeaux ; ils ajoutent le fonds de leurs gages de 1718, soit vingt-un mille six cents livres ; — E. Guérin, huit mille ; — Élie Gintrac, assesseur de la maréchaussée de Libourne ; — le Bureau des finances pour le versement de leurs arrérages de gages à eux dus de 1716 ; — les Chartreux ; — la caisse du commissaire aux saisies réelles à Bordeaux, cent dix mille huit cents livres ; — le corps des procureurs de la sénéchaussée de Périgueux ; — David, inspecteur de la manufacture des tabacs à Tonneins. Les sommes dues par indemnité d'expropriations aux propriétaires de champs à tabac sont versées en leurs noms à l'emprunt de 1720 ; — la caisse du receveur des consignations de Libourne, pour quatorze mille sept cents livres ; — les Archers du Périgord ; — les Ursulines de Bazas ; — les religieuses du Chapelet d'Agen ; — les Bénédictines de Bordeaux ; — les Filles Notre-Dame de Villeneuve-d'Agen ; — la Visitation ; — l'hôpital Saint-Jacques ; — Jacques Le Cogneux, marquis de Belâbre ; — Joseph de Gillet, marquis de Lacaze, premier président au Parlement, cent soixante-douze mille livres ; — J. de Selves, prêtre, curé de Tonnat en Sarladais ; — la confrérie des Pénitents blancs de Condom ; — Bernard de La Valette, douze mille livres ; — les Carmélites de Bordeaux ; — Ant. de Lachabanne, marquis de Dunes, et sa femme, fille du marquis de Vignolle ; — Benoit Leberthon, président à mortier, versant, par la main du R. P. de Millange, cinq mille livres, et Marguerite Andrault, sa veuve, quatre mille ; — dame Thérèse Duhamel, femme de Léon de Montferrand, marquis de Landiras ; — l'hôpital Saint-André de Bordeaux, quatre-vingt-cinq mille neuf cents livres ; — le chapitre d'Agen, trois mille livres ; — les ordres religieux de femmes ; — les négociants de Bordeaux, tant en leur nom qu'en qualité de dépositaires des familles de La Martinique ; — les officiers des îles ; — l'hôpital général de la Manufacture à Bordeaux, quatre-vingt-trois mille livres ; — les gens de la campagne, par association de petites sommes ; — les notaires de Bordeaux, par placements ; — les Jésuites, Barnabites, Frères Prêcheurs des Antilles, etc. — Délibération du Bureau par laquelle, vu le remboursement fait par le Roi en billets de banque des capitaux des augmentations de gages et des taxations appartenant à la Compagnie, il est convenu que les nombreux créanciers auxquels le Bureau doit quarante mille livres d'arrérages pour les sommes prêtées, seront remboursés aussi en billets de banque et immédiatement, et que pour les autres créanciers restant à payer il sera fait fonds en leur faveur des sommes que le Bureau va verser au Trésor sous forme de quittances de finances, portant intérêt au denier cinquante. — Déclarations des maires et consuls de Périgueux, Bergerac et Excideuil, faites à la Chambre des Comptes qu'il n'y a aucuns deniers communs et d'octroi dans ces villes, soit par imposition sur les habitants, perception de droits d'entrée ou de sortie, ou capitation. Janvier 1724.

C. 3862. (Registre.) — In-f°, relié ; 460 feuillets, papier.

1725-1726. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Rentes deux pour cent de l'émission d'août 1720 ; quittances de versements au Trésor données aux preneurs par les gardes du Trésor Gruyn, J. Paris de Montmartel, après son frère Antoine, J. de Turmeneys de Nointel ; les versements provenant, d'après les déclarations des déposants, de remboursements à eux faits par des particuliers, dépôts entre leurs mains, deniers de tutelle, placement de dots, dépôts faits par notaires ; versements des caisses des greffes de consignations, des recettes des tailles au nom des fonctionnaires pour l'arriéré ou l'augmentation de leurs traitements, des remboursements d'officiers supprimés payés par le Trésor en rescriptions sur le fonds des rentes, etc… — Les marchands étrangers d'Amsterdam, Middlebourg, Limerick, Ostende. — Les colons de Saint-Domingue et de Cayenne : La Lande, La Cuesta, Dessalles, Macaye, Courant, Verbeck, etc… — J^h^ Duroy, premier président à la Cour des Aides, vingt-deux mille livres, provenant des rentrées de sommes dues à ses père et mère ; — P. de Brulz, dix-neuf mille cinq cents livres ; — Roger, greffier en chef du Parlement, comme dépositaire d'une somme de quatre-vingt mille livres, consignée par Fr. de Navailles, capitaine au régiment de Navarre, en conséquence d'un arrêt du 2 septembre 1720, rendu entre lui et dame d'Urtubie de Laborde ; la somme déposée en billets de banque portés au visa n'est inscrite que pour quarante mille livres, produisant huit cents livres de rentes à deux pour cent ; — De Gaufreteau ; — le duc de Richelieu, par les mains de son procureur à Aiguillon, une somme principale de deux mille trois cent trente livres ; — B. Courtieu, avocat, cent mille livres, représentant le prix de remboursement de l'office de jurat de Bordeaux ; — J^h^ Galateau, même somme pour remboursement à lui fait de même office ; la ville de Bordeaux, cent quarante mille livres pour rachat et remboursement d'offices municipaux, et l'hôtel de ville cinquante-deux mille livres ; — le corps de ville de Saint-Émilion ; — Pascal de Vaissière de La Plane de Naillac, en placement de partie de la dot de sa femme ; — de Vic ; — Castaing, colonel d'infanterie ; — de Gervain, sieur de Roquepiquet ; — Donis, sieur de Tamisey ; — Lespiault, de Nerac ; — Andrieu, sieur de Saint-André ; — Moïse Lopez Salcedo ; — Feger ; — de Sabré ; — Balguerie ; — le clergé et les établissements charitables : Chapitre de Sarlat, hôpital Sainte-Foy, hôpital de Langon, les Enfants Trouvés de Bordeaux, les fabriques paroissiales, les couvents, etc…

C. 3863. (Registre.) — In-f°, relié ; 276 feuillets, papier. — Table.

1727-1728. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Inscription, au registre du Bureau, des quittances données aux preneurs de rentes et transformation en rentes deux pour cent du capital dont étaient créanciers sur le Trésor les acquéreurs d'offices supprimés. — Versements réels et effectifs par de nombreux notaires dépositaires, par les directeurs du commerce à Bordeaux, par divers : Peyronnet ; — Pick ; — les habitants de la Martinique ; — les anciens secrétaires du Roi en la chancellerie du Parlement ; — l'Hôtel de Ville ; — la succession de Mailly, de la Martinique ; — les preneurs se font immatriculer soit à l'emprunt de huit millions au denier cinquante, de 1720, soit sur les recettes générales.

C. 3864. (Registre.) — In-f°, relié ; 232 feuillets, papier. — Table.

1728-1731. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Provisions d'offices : Ch. Pourquéry de La Bigottie ; — J. de Bourdeau, nommé conseiller au Parlement sur la présentation de P. de La Serre de La Gorse, légataire et héritier de feu le conseiller Dalon ; — Viault ; — Poulard du Coudray ; — Ch. Esmangart, sieur d'Arriocher, premier échevin de Compiègne, pourvu d'une charge de secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement ; — A. Duhamel ; — Péris d'Harander ; — de Maussion ; — Leydet. — Don à l'évêque de Sarlat, Leblanc, de cinq petites îles qui se sont formées dans la Dordogne, sur la paroisse de Larroque qui est de la manse de son évêché. — Abandon au duc de Noailles du droit de prélation et retrait féodal appartenant au Roi sur la vicomte de Carlux et sur la terre de Beaurepos en Périgord, ainsi que du droit de retirer et racheter la seigneurie de Millac, vendue au médecin Jean de Lavaur par Barthélémy de Gontaut Saint-Génies, marquis de Lansac, et son père Armand de Gontaut. — Cochon de Maurepas, secrétaire en la chancellerie de la Cour des Aides. — Lettres de confirmation de noblesse en faveur de Formigier de Beaupuy, capitaine au régiment de Toulouse infanterie, relatant ses très beaux états de service. — Vacher, conseiller au sénéchal de Libourne. — J. de Plœu, avocat général à la Cour des Aides. — Don de prélation sur la seigneurie de Hautevigne en Agenais, abandonné au président d'Albessard. — Provisions de la chaire de professeur en droit de l'Université de Bordeaux en faveur de Me J^h^ Saint-Martin ; — Darche ; — Jolly de Bonneau ; — de Gillet de La Caze. — Opposition transcrite au registre du Bureau, formée par

l'avocat Nicolas, sieur de l'Ile-Ferme sur le traitement du président à la Cour des Aides, Bichon, pour son paiement d'un prêt de dix-huit cents livres. — Brevet de pension de trois mille livres pour le marquis de Gaubert, Alexandre de Roux, président au Parlement de Pau. — Duchesne de Montréal, avocat, juge mage au présidial de Périgueux ; — Daly ; — Jean-Jacques Bel, nommé Trésorier de France à Bordeaux, mai 1731. — Provisions de conseiller lai au Parlement pour J.-Fr. Godefroy Joseph de Baritault, en considération de ses mérites et des services de ses ascendants dans la charge d'avocat général à la Cour des Aides. — Nombreux enregistrements de quittances de rentes des années 1724-1727, dont les titres sont rendus aux propriétaires après inscription au registre des Trésoriers.

C. 3865. (Registre.) — In-f°, relié ; 330 feuillets, papier. — Table.

1732-1739. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Nombreux enregistrements de quittances de rentes des années 1720 et suivantes que les possesseurs vont représenter au Bureau pour être inscrites avec leurs numéros d'émission : Lesseps, maire de Bayonne, enregistré en cette qualité pour soixante et un mille livres.

Provisions : Chéron, secrétaire du Roi ; — Duplessis Michel ; — Chaperon de Terrefort ; — Closanges ; — Branne ; — Sabourin ; — Lecomte ; — Martiens de Lagubat ; — Timon ; — Geneste ; — Saige ; — Eyma ; — Dubarry ; — de Cursol ; — de Borie du Repaire ; — Léon de Moracin ; — Guiron de Gardès ; — Thibault de Labrousse, comte de Vertillac, sénéchal de Périgord ; — Brustis de Cabanac ; — Ratier ; — Labat de Savignac ; — Fournier de La Charmie ; — Béraud, baron de Capy ; — J.-Fr. de Carrière, conseiller au Parlement, sur la représentation des services de ses ancêtres et sur l'ancienneté de sa noblesse ; — Antoine de Fayol, président au siège de Sarlat ; — A. de La Cipierre ; — de Fénis ; — J^{h} Nicolas de Marcillac, receveur des tailles en l'Election de Confolens. — Naturalisations : Georges Smith, de Bristol ; Stone, de Dublin ; Mac Ennery ; Honoré Martiny, prêtre du diocèse de Glandève, curé de Monclar d'Agenais, natif de Bonson, au comté de Nice. — Droit de prélation sur la terre de Galapian abandonné au président Dalbessard, acquéreur de la baronnie. — Lettres d'érection en baronnie de la terre du Rayet en Agenais (1736) sur la tête du conseiller au Parlement J. de Paty. — Continuation pour un nouveau terme de neuf ans, en faveur du duc de Saint-Simon, et en conséquence des lettres patentes de 1631, du revenu du comté de Blaye et de la terre de Vitrezay. — Anoblissement de Faure Dubergier, de Bordeaux, pour ses éclatants services. Les armes sont « d'or à trois arbres de sinople sur une terrasse de même, timbrées d'un casque de profil ». — Bail général des domaines pour l'année 1739.

C. 3866. (Registre.) — In-f°, relié ; 335 feuillets, papier. — Table.

1740-1750. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Provisions : A. Lozes, prêtre, docteur en théologie, avocat en Parlement, garde des sceaux en la chancellerie, par la démission volontaire du président J.-Paul Loret ; — Armand Dugros, sieur du Terrail, secrétaire du Roi à la cour des Aides ; — Lesueur de Perez, procureur du Roi au siège de Nérac ; — P. de Gérard, président en l'Élection de Sarlat ; — Jacques Romas, lieutenant-assesseur civil et criminel à Nérac ; — Martial de Verthamon de Chalusset, conseiller au Parlement ; — Mathurin Bouhier, procureur du Roi au siège de Libourne ; — Olivier, garde des archives des quatre facultés de l'Université de Bordeaux ; — J.-B. de Secondat Montesquieu, conseiller au Parlement, en considération des services de son père, président à mortier. — Exécution de la déclaration du 21 novembre 1729, favorisant les biens de mainmorte en ce que le droit d'indemnité dû au domaine pour achats et acquisitions des couvents ne sera plus payé d'un seul coup, mais transformé en rente foncière perpétuelle, au denier trente ; les religieuses de Marmande pour un achat dans la paroisse de Granon en Agenais ; — les Ursulines de Bourg pour une maison à Lansac ; — l'abbaye Sainte-Croix pour l'acquisition de Carbonieux dans les paroisses de Villenave-d'Ornon, Léognan et Cadaujac ; — la Société des pauvres de la paroisse Saint-Michel pour une maison qui leur est donnée par les héritiers de Marguerite Valade, testatrice ; — les Barnabites de Bazas ; — les religieuses de Notre-Dame de Paulin à Agen, etc… — Naturalisations : Richard Gernon, sa femme et ses enfants, nés en Irlande ; — Nat. Gorss, de Dusseldorf, commissaire des Haras de Guienne ; — N. Garran, né en Hollande de parents français ; — dame Amoudry, native de Savoie, femme du négociant A. Gibert ; — Arnould Dammers, de Hambourg ; — Collingwood ; — de Neymet de Monmarès, de Nice ; — dame Marie de Genaro, veuve du capitaine O'Cahan, tué au service des Deux-Siciles. — Nominations de maires alternatifs, anciens ou mi-triennaux de l'édit de novembre 1733 : — A. de Léotard ; Pelauque ; Capot ; de la Messelière ; Roch Séguin ; Gauzan ; Lesueur de Perès ; Dauzac ; Sangosse ; Séré ; Bayle ; Marcot ; Bentzman ; Fabry ; Roudier ; Partarrieu ; de Fayol ; Badignan ; de Lart ;

Rufz ; J. de Hélias ; Biroat ; Raveau ; Mimault de Lapeyrère ; de Baine ; de Gérard du Barry ; etc. — Provisions : Levenier, lieutenant général d'épée, à Nérac ; — Salvat, marquis de Salha ; — P. de Brescon ; — L. Fontémoing, à Libourne ; — J. de Rupin, à Sarlat ; — Dionis des Carrières, lieutenant du Roi à Bazas, après feu Fr. de Campet, comte de Saugeon ; — J. Jacques Pelet, conseiller en Parlement ; — N. Dammers, nouveau naturalisé, acquéreur de l'office de garde des sceaux à la chancellerie des Aides ; — Dumoulin, sieur de Leybardie, greffier en chef de l'Élection de Périgueux ; — J. Collingwood, nouveau naturalisé, acquéreur de la charge de secrétaire du Roi en la chancellerie des Aides ; — Fontainemarie ; — Legrix ; — Aug. de Lamontagne ; — J. Vacher ; — Laroze ; — Gérard Dupleix, lieutenant général de robe et d'épée en la sénéchaussée de Condom, en récompense des services de son père et « en souvenir de son aïeul » Scipion Dupleix qui, dans la composition de l'Histoire » générale de France, s'est acquis une réputation d'exac- » titude et de sincérité qui passera à la postérité : » juin 1748. » — Léonard Bulle, avocat au Parlement, nommé lieutenant général au siège de Libourne, *loco* Dumas de Fonbrauge, sur la présentation de sa veuve dame Jeanne de Canole de Lescours ; — Dufaure Lajarte, conseiller au Parlement ; — J^{h} de Gombault Razac, ci-devant officier aux Gardes françaises, nommé chevalier d'honneur au Parlement à cause des services de ses ancêtres dans la magistrature ; — J.-B^{te} de Marbotin, sieur du Mirail et de Verteuil, officier des vaisseaux, lieutenant des maréchaux de France dans la sénéchaussée de Bazas, etc… — Lettres d'anoblissement en faveur des jurats de Bordeaux : Jean Roche, négociant, docteur en droit canon et en droit civil, honoré des fonctions publiques et politiques : armes d'azur au chevron d'or chargé de trois croissants de gueule et accompagné de trois rochers d'argent 2 et 1 ; — Charles Dumoulin, jurat et légiste ; — Arnaud Castaing, jurat et négociant : d'argent à un châtaignier de sinople fruité d'or, au canton échiqueté d'or et de gueule de trois traits ; — J. Brunaud, jurat et négociant, directeur de la Chambre de commerce ; suit la description de ses armes ; — Cazalet de Lescure, premier jurat ; — Yves Tournaire, jurat ; — André Barreyre, jurat négociant. Leurs armes sont blasonnées par d'Hozier et transcrites au registre du Bureau. — Lettres patentes changeant, sur la demande de Jacques Nuñez de Pereyra et en considération de la grande situation que sa famille tient en Portugal, le nom de sa terre de la Menaude en celui de vicomté de Pereyra ; nouvelle confirmation de ces lettres à cause des services rendus à la France par cette famille, en Italie et en Espagne pendant la disette d'argent amenée par la diminution des espèces, à l'occasion de quoi elle avait efficacement soutenu le crédit français. — Lettres d'autorisation accordées aux Jacobins de Bordeaux en dédommagement des pertes qu'ils ont pu subir lors de l'établissement de l'esplanade du Château-Trompette, pour inféoder en leur nom huit emplacements qui leur restent sur l'alignement des nouvelles constructions (1747), en façade sur l'esplanade avec un plan uniforme d'architecture.

C. 3867. (Registre.) — In-f°, relié ; 251 feuillets. — Table.

1751-1760. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Droit de prélation et retrait féodal accordé au seigneur de Chasseron, héritier bénéficiaire de la maison de Durfort, sur la terre de Monbalen et sur le fief de Vitrac en Agenais faisant partie des domaines de cette maison qui viennent d'être vendus au sieur Baret ; il en demandait la prélation à cause de l'enchevêtrement de partie de ses domaines dans ses terres propres de Bajaumon et de Fauguerolles, ce qui devait amener nombre de procès de bornage et fondalité. — Nouveau don pour neuf années au gouverneur de Blaye, Durfort de Lorge, duc de Randan, du revenu de la comté de Blaye et de la terre de Vitrezay, par continuation du don primitif de ce revenu concédé au duc de Saint-Simon : le bail commencera à partir de 1755. — Fixation à trois cent trente-trois livres par an, de la rente à payer par l'Académie de Bordeaux au domaine pour l'indemnité de mainmorte due au Roi à cause des deux maisons de la rue Mautrec et de l'Esplanade, provenant du legs de J.-Jacques Bel ; la somme totale à payer en une fois sur le pied d'évaluation de cinquante mille livres aurait été de dix mille dont le denier trente établi par la déclaration de novembre 1729 est en effet de trois cent trente-trois livres. — Anoblissement du jurat Poncet, à l'occasion de la dédicace de la porte de Bourgogne en 1753. — Confirmation de l'érection en comté de la baronnie de Marcellus, érigée en 1742 sur la tête de B. de Martin. — Naturalisations : — Babe, irlandais, né à Drogehda, — Robert Dillon et sa femme Marie Diconson ; arrière-neveu de lord Talbot, vice-roi d'Irlande, et d'une lignée remplie d'officiers généraux ; — Jacques Piazza, vicaire général pour le chapitre de Latran de l'abbaye de Clairac d'Agenais ; — Colonwal ; — Kearney ; — Hambrock ; — Bonfield ; — Power ; — Mac Carty ; — Coppinger ; — Byrne ; — Fruche ; — Murray. — Légitimation de Brocas. — Provisions d'offices, charges et fonctions : Pick ; — Nicolas Beaujon, avocat général à la Cour des

Aides ; — Roquette ; — Dulamon ; — Bacalan, professeur de droit en l'Université ; — Dessalles ; — Trapaud ; — Comarrieu ; — Thilorier ; — Tenet ; — Garat ; — de Laqueuille de Coincets ; — Noailles : — Peyronnet, grand voyer de la généralité ; — Smith ; — de La Grange ; — Lequien de Saint-Remy ; — de Fénis ; — Médard de La Ville ; — de Mun ; — Oré ; — Pelvey ; — de Pichard ; — Tranchère ; — Daveziès ; — Ducastaing de Leyzarnie ; — J^h^ Decazes ; — Fontémoing ; — Bonheure ; — Guillaume Estèbe, conseiller honoraire au Conseil Supérieur de Québec, secrétaire du Roi au Parlement ; — Assolent ; — Giry ; — Camou ; — Cazes et Betbéder, professeurs en médecine à l'Université de Bordeaux. — Nombreuses nominations de maires en conséquence de l'édit bursal de 1733 : Giresse ; — Imbert ; — Gontier ; — Contenot de Montreuil ; etc…

C. 3868. (Registre.) — In-f°, relié ; 345 feuillets.

1761-1770. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Déclaration du Roi qui rétablit au nombre ancien de quarante les courtiers royaux de Bordeaux et du pays Bordelais comprenant Libourne, Saint-Émilion, Bourg et Blaye ; et qui crée, à la demande du commerce et parallèlement au corps des courtiers royaux, deux cents offices de courtiers non royaux héréditaires, pour les vins, eaux-de-vie, marchandises, banque, change et assurances, « auxquels seront admis les étrangers, » dont les lettres de provision pourront être distribuées par la Chambre de commerce. — Concession à P. de Castelnau, capitaine, du droit de prélation sur la baronnie d'Auros de laquelle il s'est porté acquéreur ; — à N. Faucher, chevalier de Saint-Michel, secrétaire général du gouvernement de Guienne, chargé d'affaires près la République de Gênes et premier secrétaire d'ambassade à Turin, du même droit sur le petit fief de Lespart, situé à Caudrot : autres lettres en faveur du même pour les terres par lui achetées de Bourriot, maire de Bazas ; — don de prélation sur la terre de Blaye, vendue à dame Catherine de Jort de Frébois, veuve du ministre d'État Berrier, par Ch. de Grimaldi de Monaco ; mais réserve faite pour neuf ans en faveur du gouverneur de la citadelle du revenu de ce domaine ; — Concession de ce même droit en faveur du sieur de Saint-Exupéry, comte de Rouffignac, sur divers tènements de la paroisse de Cussat en Périgord ; — Joseph Bretous, pour l'achat par lui fait de la terre et marquisat de Castelnau [de Mesmes] en Guienne, à lui vendus par le marquis de Poudenas ; — la veuve du comte d'Aydie, Henriette de Javerliac, pour des biens qu'elle a achetés du marquis de Frugie ; — le président de Lalande, acquéreur de la seigneurie de Castelmoron à lui vendue par le marquis de Belsunce. — Lettres patentes de concession et de confirmation au duc de La Vauguyon, Jacques de Quélen Stuart de Caussade, seigneur de Tonneins, du droit d'établir un bateau de poste de Tonneins à Agen, mutuellement disputé entre les jurats d'Agen et le comte de La Vauguyon. — Confirmation du titre de comté de la terre de Bénauge, érigée en comté dès 1433 pour Gaston de Foix, comte de Longueville, en faveur de Ch. de Wavrans, époux d'Angélique de Gombault, qui tenait cette seigneurie de son père, N. de Gombault, conseiller au Parlement, lequel l'avait achetée. — Lettres patentes d'approbation du contrat (19 juin 1761), portant concession de deux cent quarante mille arpents (dont la vingtième partie à titre d'inféodation et le surplus à la charge d'un cens), comprenant l'universalité des landes de Certes à fin de défrichement et dessèchement, consenti à P. Vallet de Salignac et P. Chaulce de Chauselle et Cie par le marquis de Durfort-Civrac : Paris, 23 juin 1762. — Lettres patentes d'aliénation et d'inféodation par les commissaires délégués du domaine, au profit de dame Élisabeth Allaire, veuve de Joseph de Marans, comte d'Estillac, sous la charge d'une redevance annuelle et perpétuelle de cinquante livres, de l'île de Matha (appelée La Matote en 1622 dans la carte du géographe Delille, et actuellement île des Oiseaux), située dans le bassin d'Arcachon, et contenant au mois de septembre 1762, date du contrat, mille cinq cent quatre-vingt-quatre toises de long Nord-Sud, deux cent vingt de large Ouest-Est dans la partie du Nord, et sept cent vingt-six de large dans la partie du Sud. — Lettres d'anoblissement et de reconnaissance de noblesse en faveur de Dominique Lassalle de Harader, mousquetaire à cheval de la garde du Roi ; le père était cadet gentilhomme, appelé et présent à deux assemblées de noblesse ; armes : d'azur à la tour d'argent, écartelé de gueule à un bras d'or vêtu d'azur mouvant du flanc gauche de l'écu, et tenant de sa main une épée d'argent la pointe en haut. — Lettres patentes approuvant le contrat entre le ministre d'Etat Bertin et le seigneur de Fayolle, par lequel celui-ci cédait audit Bertin, baron de Bourdeille, toute la justice, droits seigneuriaux de halle, foires, péages, littre en dedans et en dehors, sonnerie, banc et tombeaux, etc., de la seigneurie de Chadeuil et bourg des Maisons en Périgord, dont le vendeur ne se réservait que le château et préclôture sous l'hommage envers l'acquéreur du reste. — Continuation des pensions créées en 1650 sur la ferme du Convoi de Bordeaux et attribuées aux conseillers du Parlement qui s'étaient montrés alors dévoués contre la

Fronde ; perpétuées depuis cette époque en faveur de conseillers au Parlement, une d'elles, au taux de trois cent soixante livres, passe à Jean Dussault, conseiller, par le décès du précédent titulaire. — Lettres patentes d'érection en marquisat sur la tête de Nicolas de Fayolle, sieur de Tocane, de sa terre de Fayolle en Périgord, et de la terre de Bellet ; rappel de glorieux services de la famille. — Déclaration qui permet à tous seigneurs et propriétaires des marais, palus et lieux inondés d'en faire le dessèchement, vérification préalablement faite de leur état et consistance, et sous les règles établies pour les concessions du même genre accordées à Humphrey Bradley, et à ses successeurs. — Lettres patentes confirmant le seigneur de Belsunce de Castelmoron dans la haute justice et le droit de nomination à tous offices dans sa terre de Montpaon (Dordogne), par lui achetée du comte de Gurson Frédéric de Foix-Candale, lequel la tenait lui-même du vicomte de Rohan, dont la mère Isabelle de Navarre l'avait eue en compensation des droits réclamés par elle sur les biens de la couronne de Navarre. — Guy-Joseph Donissan de Citran, colonel des grenadiers de France, grand sénéchal de Guienne. — Lettres de noblesse en faveur des frères Béhic, négociants de Bayonne, pour les éminents services dans l'approvisionnement des escadres françaises à Cadix, leurs avances d'argent faites en Italie et le concours efficace qu'ils ont donné à la Compagnie des Indes (1766). — Déclaration du Roi (1763) pour faire exécuter en Agenais et en Condomois le dénombrement et la reconnaissance par les possesseurs des biens tenus envers le Roi d'hommages, aveux et censives ; l'établissement de ce terrier est toujours en retard. — Édits de finances : le Bureau de Bordeaux verse en deux fois au Trésor environ deux cent cinquante mille livres en exécution des édits de 1743 et 1758, relatifs au fonds d'augmentation des gages. Liquidation des rentes remboursables au-dessus du vingtième denier (cinq pour cent) : inscriptions et certificats conformément à l'édit de décembre 1764. — Confirmation de l'érection en comté de la vicomte de Ribérac pour Ch. de Chapt de Rastignac, héritier de son oncle maternel Armand Odet d'Aydie ; la seigneurie avait été titrée par Henri IV en faveur d'Armand d'Aydie, sieur de Carlux, neveu et héritier de Marie de Foix de Candale, vicomtesse de Riberac, en 1595. — Lettres de noblesse pour Ducournau de Pébarthe, mousquetaire de la Garde.

Naturalisations : Meade ; — Lynch ; — Périé ; — Coste ; — O'Connor ; — Kirwan ; — de Sersy ; — Gaétan Camagne, peintre. — Légitimation après cohabitation de longues années et mariage subséquent selon la mode béarnaise et basque, de divers ; unions spéciales à cette province.

Provisions : Lassus ; — de Cock ; — P. de Puybertrand, chanoine de Saint-Front de Périgueux, conseiller au présidial ; — Pontet de Perganson ; — Legrix ; — Féger ; — Mel de Fontenay, receveur des tailles de l'Élection de Bordeaux ; — Saige, avocat général au Parlement ; — Gobineau, conseiller à la Cour des Aides ; — de Pichard ; — Castelnau d'Essenault ; — Bouvet ; — Martinelli ; — Certain ; — de Ballore ; — Féger La Tour ; — de Brezetz. — Nominations de maires en exécution de l'édit de 1733 : Bourriot ; — Ducasse ; — Dumoulin ; — La Mazelière.

C. 3869. (Registre.) — In-f°., relié ; 390 feuillets. — Une table alphabétique des noms.

1771-1784. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Naturalisations : O'Byrne et reconnaissance de la noblesse de nom et d'armes de cette maison ; — Lavigne ; — Sandilans ; — Daniel ; — Birne ; — Couderc.

Provisions : Lassalle ; — Ferret ; — de Picot ; — Demons de Saint-Poly ; — Gobineau ; — de La Vie ; — de Rolland ; — Alefsen ; — Dussault ; — Dudon ; — de Gascq ; — Drouilhet de Sigalas ; — Meyrignac de Boyt ; — Garnung de La Lande ; — Lacuée ; — Lamalétie ; — Lynch ; — Broca ; — Guillemanson ; — Montalier ; — Jaussem de Poissac ; — J. de Baritault ; — Roy de Clotte ; — Dumas de Fonbrauge ; — J. Garat ; — de Beauchesne ; — Sazerac ; — Peyronnet, etc.

Confirmation par Louis XV des lettres de noblesse accordées par Auguste III, roi de Pologne, aux sieurs Harmensan. — Lettres patentes d'érection en marquisat de la terre de Dunes en Condomois pour le conseiller au Parlement Demons de Saint-Poly. — Lettres de noblesse en faveur de Jean-Baptiste de Marandat du Cousset, brigadier de la compagnie des gendarmes de la Garde ; — Autres lettres en faveur de Fr. de La Benne de Gaubade ; — autres lettres pour J. de Rigal ; — Nomination de professeur de droit en l'Université de Bordeaux, après concours, pour le sieur Lagrange. — Don de prélation sur le fief du Bruzier, *alias* Castagnet, situé en Guienne, accordé à la dame de Montméjean. — Édit portant réunion à la généralité de Bordeaux des bastilles de Marsan, Tursan et Gabardan, de l'Élection des Lannes, de la ville de Bayonne et du pays de Labourt qui en avaient été démembrées en 1716. — Lettres de noblesse ; J. Valen, avocat ; — J. Letellier, négociant. — Érection en vicomte sous le nom de Giron Grenier, en la paroisse Saint-Martin d'Auch, de la terre de Giron, appartenant à Jacques-Raymond de Grenier, navigateur, « qui a
» trouvé entre l'Ile de France et le continent d'Asie
» de nouvelles routes abrégeant le trajet, d'un côté

» de sept cents à huit cents lieues, et de l'autre » de trois cent vingt, dont il a développé les plans » au Conseil ; petit-fils du jurisconsulte P. Grenier, » illustre par son dévouement au Roi en 1660, fils de » Raymond Grenier qui avait gagné chez les Américains » le surnom de *Lion de la mer ;* lui-même officier des » vaisseaux du Roi, montant successivement *le Hardi, le » Téméraire, le Brillant, la Diligente ;* présent au siège » de La Martinique et au bombardement de Salé ; envoyé » en mission d'hydrographie sur les côtes de Bretagne, » de Saint-Malo à Brest, pour reconnaître le point d'em- » placement des phares à construire ; présentant, après » une campagne de trois ans dans les mers de l'Inde, un » mémoire à l'Académie des Sciences dont elle avait » ordonné l'impression ; renvoyé dans l'Inde et forçant » avec la seule frégate *la Belle-Poule,* en présence » d'une escadre ennemie de trente voiles, le général » d'Hayder-Ali-Khan à rendre les navires de commerce » qu'il avait enlevés et les canons de la citadelle de » Calicut qui y avaient été abandonnés ; créateur enfin d'une » révolution nautique. » Novembre 1776. — Lettres de noblesse en faveur de P. Chavaille. — Lettres patentes en faveur du sieur Périer, lui concédant pour la durée de trente ans, après lesquels la ville de Bordeaux rentrera en possession directe, le privilège d'établir sur tout le pourtour de la place Royale des baraques mobiles en bois, dressées sur un plan uniforme, qu'il louera pendant la tenue des foires de mars et d'octobre aux marchands forains, dont le nombre s'étant beaucoup accru depuis quelques années, l'intérieur de la Bourse ne peut plus les contenir et ils sont forcés de refluer sur la place, pêle-mêle, avec des boutiques portatives qu'ils montent et démontent chaque jour. Septembre 1773. Enregistrées 1778. — Lettres de reconnaissance d'ancienne noblesse pour Jacob de Sandilans, Écossais. — Lettres d'anoblissement en faveur de Dusouilh de Fortisson, capitaine de cavalerie. — Lettres patentes confirmatives des privilèges accordés aux juifs portugais en 1776 ; autres lettres en faveur des juifs ou nouveaux chrétiens avignonnais établis à Bordeaux, données sur la requête de six familles : Dalpuget, Astruc, Léon, Lange et David Petit, dont les descendants seront seuls admis de toute la nation avignonnaise de Bordeaux au bénéfice des régnicoles, sous l'offre agréée de soixante mille livres destinées à la construction d'un nouveau bâtiment des Enfants trouvés dans le lieu de la Plate-Forme. — Lettres patentes sur arrêt par lesquelles le duc d'Aiguillon, secrétaire d'État, engagiste du domaine, se fait décharger de tous frais de procédures criminelles pour les délits qui s'instruiront dans l'étendue des domaines engagés qu'il détient. — Lettres de réhabilitation de noblesse en faveur de Bonnal de Bonis, en Périgord ; — Lettres de naturalité Coudert. — Édit qui rétablit les receveurs généraux des finances, supprimés l'année précédente. 1781.

C. 3870. (Registre.) — In-f°, relié ; 255 feuillets. — Une table alphabétique des noms.

1784-1790. — Enregistrement des édits et lettres patentes. — Provisions : La Touche Gauthier, commissaire aux requêtes ; — Lafagerdie de Saint-Germain, conseiller ; — Lynch, président de chambre au Parlement ; — Desmoulins de Leybardie, chevalier d'honneur à la Cour des Aides ; — de Bourquet, professeur en droit à l'Université ; — Leblanc de Mauvesin ; de Meslon ; Bouquier ; Barbeguère ; de Loménie ; Pic de Carrière ; de Lorman ; Voysin de Gartempe ; de Marbotin ; Domenge de Pic de Blais ; Gaufreteau ; Dubergier de Favars ; Desmoulins de Masperiès ; de Brivazac ; de Loyac ; Sauvat de Pomiès ; Amanieu de Ruat de Buch ; Reculet ; de Poulouzac ; Perès Duvivier, conseillers au Parlement ; — de Cazaux ; Montaubric ; Mercier Dupaty, présidents au Parlement et substitut du procureur général ; — de Boissac ; Pasquet ; Durège ; Lixante ; Cazaux ; Cazabonne ; Leprince ; Margerin ; Tenet ; Seguineau ; Soubervie ; Boyer-Fonfrède ; Giresse ; Bétolaud ; Cornudet ; Bion de Lussan ; Marcadé ; Mel de Fontenay, conseillers, secrétaire du Roi, officier de présidiaux, etc. — Berthomieu ; Alfesen de Pointon ; Gaudé ; Bouchereau ; Legrix ; Dumas ; de la Cour ; Dost du Loc ; Montaugé, Trésoriers de France ou officiers de finance. — Lettres de naturalité : Burck ; Bonfield ; Frenck et Lynch ; — Lettres de noblesse ou de reconnaissance de noblesse : Dutasta ; Léotard de Lacalvie ; de La Ville de Mirmont ; de Lafon Ladébat ; de Lapouyade du Tizac ; de Fitz-Gibbon ; de Mac-Carthy.

Ratification d'échange entre le Domaine et Madame Berryer pour la seigneurie de Vitrezay en Blayais. — Arrêt du Conseil « rendu du propre mouvement de S. M. » contre le Parlement de Navarre qui venait d'évoquer sur la juridiction du Bureau des finances à Bordeaux une affaire d'alignement sur une traversée de ville : 28 mai 1785. L'arrêt rappelle un arrêt précédent du 27 février 1765, ordonnant *le dépôt aux Bureaux des Finances des plans des routes royales et des travaux dans les villes, bourgs et villages* pour en suivre l'exécution à l'exclusion de tous autres juges. — Arrêt du Conseil autorisant le sieur Donat Baulos, fabricant de faïences à Bazas, à dériver le Beuve en vue de son établissement. — Comet, nommé archiviste du

Bureau des finances. — Édit ordonnant la démolition du Château-Trompette et concédant par acensement à Mongin de Montmirail tout le terrain, glacis et dépendances. Le même édit supprime le droit de huitain perçu au profit du Domaine sur le poisson vendu à la clie du marché de Bordeaux. — Lettres patentes concédant aux maire et consuls de Damazan (Lot-et-Garonne) les fossés qui entourent la ville. — Lettres de concession au marquis de Malet de la pêche dans la moitié de la Garonne dû côté de la paroisse de Cambes.

Lettres patentes sur décrets de l'Assemblée Nationale promulguées par le Roi et transcrites au Bureau des finances, concernant : les impositions pour l'année 1789 ; — la répartition nouvelle des impôts qui comprend tous les anciens privilégiés et qui fixe leur cotisation au lieu de la situation des biens et non à celui du domicile ; — la contribution patriotique et ses formes ; — la suspension de toutes pensions, et le séquestre des revenus de tout Français absent du royaume sans mission expresse ; — les billets de la Caisse d'escompte et l'établissement d'une Caisse de l'Extraordinaire ; — la compensation des décimes payés ; — le maintien de la perception des octrois et droits d'aides de toute nature ; — l'aliénation immédiate de quatre cents millions de biens domaniaux et ecclésiastiques dont deux cents millions sont réclamés par la municipalité de Paris, 24 mars 1789 ; — les précautions ordonnées pour prévenir les abus relatifs aux bois domaniaux et ecclésiastiques ; les effets généraux de la destruction du régime féodal, et la spécification des droits maintenus ; — le rachat des droits déclarés rachetables ; — la fabrication des assignats ; — l'attribution aux Assemblées de département des contestations en matière d'impôt direct ; — les secours de la charité à réserver aux pauvres de la capitale et du royaume, qu'une foule de mendiants étrangers ruine et écarte des distributions : les étrangers seront reconduits sous huit jours à la frontière, les autres seront mis dans les maisons de dépôt destinées à les recevoir ; — la forme et la réglementation des ventes des domaines nationaux soit aux municipalités avec la préférence en leur faveur, soit aux particuliers sous forme de revente, 17 mai 1790 ; — la vérification des rôles de supplément des ci-devant privilégiés, et la fixation du moment où cesseront les fonctions d'intendants par la mise en activité des directoires de département et de district, 4 juillet 1790 ; — les droits de propriété et de voirie sur les chemins publics, rues et places de bourgs, villages et villes, ainsi que sur les arbres en dépendant ; — la représentation des titres en vertu desquels la ville de Bordeaux se prétend propriétaire des terrains, murs, places, vacants et emplacements, de la cité et rappelant les actes successifs de concession : emplacement des anciennes fontaines, de la lisière du bord de l'eau, des fossés Bouquière, des terrains depuis la porte du Chapeau-Rouge jusqu'au palais de la Cour des Aides, des terrains de l'Esplanade et de ceux de l'hôtel de l'Académie, le tout néanmoins contesté par le Domaine, etc., avec renvoi aux anciens titres qui sont tous spécifiés. Les lettres patentes en forme d'édit qui maintiennent la ville de Bordeaux dans ses prétentions sont de 1785, enregistrées au Bureau le 6 août 1788.

Les derniers actes enregistrés en conséquence de l'attache du Bureau des finances à Bordeaux sont du 29 décembre 1790.

C. 3871 (Registre.) — In-f°, relié ; 149 feuillets papier.

1582. — ORDONNANCES DU BUREAU. — Vérification de lettres patentes en faveur de Gabriel Du Cruzeau, conseiller et président aux Enquêtes, qui lui accordent le paiement des gages de son office avec les arrérages à lui retenus depuis 1573. — Mandement adressé au sénéchal de Périgord ou à son lieutenant à Sarlat, pour informer dans l'intérêt du domaine sur la proposition d'échange faite par la veuve du sieur de Sinel, Héliette de Saint-Astier, de rentes dues au Roi sur des villages de la seigneurie de Villefranche contre d'autres assises sur la paroisse de Saint-Crapazy. — André Dubroca, commis à la recette du droit de quinze sols par balle de pastel, au nom du roi de Navarre sous le contrôle de Me Pierre du Périer. — Mandements : aux huissiers de poursuivre en rendement de comptes les receveurs des finances et du taillon de l'année précédente (1581) ; — au receveur général de délivrer au trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres une somme de mille quatre cent quatre-vingt-six écus pour la solde d'un mois aux garnisons des places de sûreté remises à ceux de la religion réformée. — Avis défavorable du Bureau sur la requête de la ville et comté de Carmaing d'être exempte pendant dix ans à venir de toute imposition en considération des pertes, assauts et pillages qu'elle a supportés plusieurs fois durant les derniers troubles ; sa proposition de rejet est fondée sur ce que la ville et le comté doivent déjà depuis 1572 toutes leurs tailles et impositions. — Poursuites ordonnées contre les receveurs d'Armagnac, Astarac, Condomois et Bazadais. — Imposition supplémentaire de huit cent mille livres sur la province. — Mandement d'une imposition de cinq mille livres sur la ville de Condom pour indemniser ceux des habitants qui avaient fait en 1573 les avances de l'entretien et de la solde des compagnies de Montesquieu et du

capitaine Bernadet envoyées là en garnison par le feu seigneur de La Valette, lieutenant général pour le Roi en Guienne. — Mandement à Richard Pichon, receveur du taillon de Guienne, de délivrer la solde d'avril 1582, soit deux cent dix écus sol aux cinquante arquebusiers qui gardent la maison de ville de Bordeaux. — Commission au sénéchal des Lannes d'enquêter sur l'utilité de la vente des terres vagues et usurpées au pays de Labour. — Avis du Bureau conforme à la requête du marquis de Trans demandant pour les sujets du Fleix, Gurson, Saint-Médard et Lavignac (Dordogne), l'exemption pendant deux ans de toute imposition autre que le taillon de guerre. — Assiette et répartition de l'imposition de trente-cinq mille soixante et onze écus sur les pays du ressort de la chambre de l'Édit de pacification envoyée en Guienne ; cette somme est pour les deux tiers de l'année entière : quartiers d'avril, de juillet et d'octobre (f° 40). — Mandement de la solde trimestrielle, neuf cents écus, de la garnison du château du Hâ. — Entérinement des lettres d'Henri III réduisant à trois mille écus la somme de huit mille à laquelle avait été taxée Bordeaux dans l'imposition ordonnée sur la province : les motifs de la concession sont tirés de la grande dépense que les citoyens ont eu à supporter pendant la guerre « et mesmes pour la fourniture de l'armée » conduite par le Sr de Biron, maréchal de France, » ayant esté ladite ville le seul refuge pour l'entretène- » ment d'icelle ». — Commission pour imposer sur les provinces intéressées Toulouse, Lauraguais, Albigeois (excepté Rivière, Verdun et le Comminge), Périgord, Saintonge, Agenais, Condomois, Bordelais et Guienne, une somme de vingt-huit mille écus destinée aux travaux dirigés par Louis de Foix à la tour de Cordouan assise à l'entrée de la grande mer ; plus, il sera pris pendant deux ans deux mille écus sur la comptablie, et levé pendant le même temps trois sols par tonneau sur chaque barque et navire de quelque port que ce soit, entrant ou sortant de la mer devant ladite tour ; avril 1582. — Avis favorable du Bureau sur la requête en diminution de tailles présentée par la ville de la Réole deux fois prise et pillée par amis et ennemis depuis les quatre dernières années, et démantelée enfin par le maréchal de Biron après le sac de ses habitants. — Commandement aux pays de la sénéchaussée d'Armagnac, Ile-Jourdain, Gaure, Brulhois, Auvillars et comté de Pardiac de venir en compte sur leur part dans l'imposition de six cent mille livres accordée par les États de Guienne en 1562 pour l'extinction du subside de cinq sols sur chaque muid de vin. — Commission aux Élus de Périgord d'asseoir sur la ville et la sénéchaussée une imposition de douze mille trois cents écus d'une part, à lever sur tous les habitants contribuables aux tailles, et une seconde de trois mille trois cents écus d'autre part, indistinctement sur tous contribuables aux tailles ou exempts « sans aulcun en réserver ny excepter de » quelque qualité et condition qu'il soit, attendu qu'il est » question du bien général et public ». Cette somme, imposée à la demande des maire, consuls et habitants catholiques de Périgueux, est destinée au paiement de dettes contractées par les impétrants tant à l'occasion des frais qu'ils firent en voyages vers S. M., la Reine sa mère, Mgr le duc d'Anjou, le roi de Navarre et le maréchal de Biron pour trouver moyen de rentrer dans leurs maisons d'où ils avaient, en 1575, été expulsés par le parti contraire, que pour l'achat de grande quantité de blé et vin destinée au siège qu'on espérait mettre devant la ville pour la réduire en l'obéissance du Roi, suivant ce qui leur avait été mandé par S. A. étant lors au camp devant Issoire. — Autre commission de quinze mille écus pour la part de la ville et de la sénéchaussée dans la somme de cinquante mille accordée au roi de Navarre par la conférence [du Fleix] naguères faite avec lui pour l'établissement de la paix en Guienne. — Autres commissions de même nature adressées : au sénéchal de Rouergue d'une somme de quatre mille écus demandée par le roi de Navarre pour délaisser ses anciens capitaines en ses châteaux du Rouergue ; — au sénéchal des Lannes, d'une imposition pour indemniser le même roi du dommage qui lui a été ci-devant fait en sa maison de Marsan. — Réponse du Bureau (f° 53) aux requêtes et remontrances présentées par le pays d'Armagnac en justification de ses comptes. — Mandement sur le receveur général d'avoir à délivrer un reliquat de caisse de deux mille cinq cent cinquante écus au commis chargé du maniement des deniers nécessaires pour l'équipage de « certains navires et vaisseaulx de guerre ». — Entérinement des lettres patentes accordant au roi de Navarre un remboursement de quatre mille écus à lui dus sur les revenus de la ferme du pastel qui lui ont été engagés en représentation des deux cent mille livres à lui concédées tant pour les frais de son mariage que pour l'arriéré de ses pensions ; 22 juin 1582. — Réception de Me Claude d'Orléans en l'office de contrôleur général du taillon de Guienne. — Solde des mortes-payes de la garnison de Blaye. — Fixation à trente-trois écus par mois du traitement de l'ingénieur Louis de Foix, commis à la visite des restes de la tour de Cordouan ; il devra en relever le dessin, et proposer un plan de réédification complète. — Légitimation, par lettres du prince, de P. de Sorbadère, fils de feu Mathieu de Sorbadère, prêtre, et de Marie de

Sorbetz, du lieu de Bastian en Armagnac. Mandement aux Élus de Guienne pour imposer trois mille cinq cents écus destinés aux vivres de séjour en Médoc de l'armée du maréchal de Matignon, sous le commandement de Strozzi et du comte de Buzet. — Enregistrement des lettres patentes ordonnant la formation dans tout le ressort du Parlement de la liste de tous les offices actuellement vacants, et celle de tous ceux qui sont exercés par commissions d'autres que du Roi, 3 août 1582. — Légitimation pour les deux fils du chevalier de Bonnaire du Castilla, en Agenais. — Assiette de cinquante-six mille écus sur la province pour la solde des gens de pied qui sont en Guienne. — Création d'un receveur de consignations près les tribunaux de tout rang. — Abandon aux habitans de Condom et remise des impositions par eux dues au Roi pour les années 1579 et 1580, sous la condition d'acquitter les dettes par eux contractées à l'occasion des guerres. — Mandement sur le Périgord, même sur les habitants aisés de Périgueux qui se sont réfugiés à Bordeaux, d'une somme de quinze mille écus formant partie de celle de cinquante mille promise au roi de Navarre lorsqu'il consentit à quitter la ville de Périgueux qui lui avait été donnée pour place de sûreté, août 1582. — Même mandement sur le Rouergue et sur les habitans dudit pays qui se sont réfugiés à Bordeaux ; l'imposition est de quatre mille écus. — État des remboursements qui seront faits par le receveur des tailles du Périgord à ceux des habitans de Périgueux ci-après nommés, comme ayant avancé des fonds à la ville : Martial du Toneil, Jeanne de Chazay, dame de Marthon, en Angoumois ; Mignot ; P. de Meredieu ; Nicolas Alesme, marchand ; F. de Laubartie, écuyer ; Élie de Jehan, conseiller ; Jay, sieur de Beaufort ; P. Noailles, sieur de la Valade ; Jourdain Barbarin, bourgeois, etc… (f° 85). — Mandement au receveur général de délivrer trois cents écus à Me Charles Dussault, avocat général au Parlement, pour aller, de l'ordre du maréchal de Matignon, dans la paroisse d'Arranson et lieux circonvoisins de la frontière pour l'exécution des lettres patentes adressées à l'évêque de Dax, au marquis de Poyanne et au sieur Dussault, concernant les bornes et limites de ce royaume d'avec celles de Navarre et Béarn, octobre 1581. — Mandement au receveur général de pourvoir aux frais du déplacement de la compagnie d'archers du Périgord, sous le commandement du vice-sénéchal Hélie Mangor, sieur de la Tour du Pin, qui est envoyée par le maréchal de Matignon à Agen pour y exécuter les arrêts de la cour de justice, 15 octobre 1582. — Assignation des frais de voyage fait par le greffier du Bureau pour être allé à Périgueux sur l'ordre des Trésoriers, se mettre à la disposition de la commission chargée par S. M. de visiter les pays et duché de Guienne ; elle est composée de l'archevêque de Vienne et de MM. de Maintenon, conseiller d'État, de Forget, président au Parlement ; Barthélemy, maître des comptes en la chambre des Comptes à Paris, 17 octobre 1582. — Mandement au juge-mage de la sénéchaussée d'Agen, le président Anthoine, de faire lever chaque mois deux cents livres tournois, soit soixante-six écus deux tiers, pour indemniser de ses avances le sieur de Bajamon, sénéchal d'Agenais ; plus, une somme de huit cents écus pour son traitement de l'année prochaine. — Délibération du Bureau, prise à l'instante prière du maréchal de Matignon et du conseiller d'État de Bellièvre, par laquelle moyennant un emprunt direct que la compagnie fait en son propre nom aux héritiers de Pontcastel, on pourra payer au roi de Navarre une première somme de quatre mille écus sur celle de cinquante mille qui lui a été octroyée à la conférence du Fleix. — Avis favorable sur requêtes en décharge d'impositions présentées par les gens de Beaumont de Lomagne et par ceux de Saint-Pardon en Périgord, à raison de la prise et reprise de leur bourg par les Réformés et de sa destruction complète, tellement que le lieu est maintenant désert et inhabitable. — Mandement de cent écus au sieur de Poyane qui doit se transporter avec l'avocat général Dussault à Arrancon et autres lieux circonvoisins de la frontière pour la détermination de limites. — Pension de Jean de Hus, dit le capitaine Sambuse, commandant à Dax sous le sieur de Saint-Esteven. — La commission d'inspection des pays de Guienne et de Languedoc, sous la présidence de l'archevêque de Vienne, recevra mille quatre-vingt-trois écus de défraiement par mois ; le receveur général est averti d'en faire les fonds, 5 décembre 1582. — Ordonnance des Trésoriers sur le vue de l'attestation de Bourdeille, sénéchal du Périgord, donnée le 14 juillet 1576, de laquelle appert « que la ville de Périgueux fust surprise par ceulx de la Religion conduits par le sieur de Langoiran, le 6 août 1575, et les maisons pillées, même la recette des tailles, et après procès-verbal des Trésoriers et des Élus constatant la perte essuyée par le Trésor, et de l'état de la caisse ainsi que de celui des sommes qu'elle aurait dû contenir. (Ne finit pas.)

C. 3872. (Registre.) — In-f°, relié ; 127 feuillets, papier. Le feuillet 46 écorné et déchiré au quart.

1586. — Ordonnances du Bureau. — Lansade, contrôleur alternatif de la comptablie de Bordeaux. — Arnaud d'Anglade, habitant de Condom, receveur des tailles

en Condomois, par destitution d'Arnaud Duroy qui a embrassé la Religion réformée. — Lettre du Bureau au surintendant des vivres et munitions Sayseval, au camp (?), pour l'informer de l'impossibilité pour les Trésoriers de préparer des magasins de vivres aux lieux désignés, cette opération n'étant pas de leur fonction, et ne pouvant être réussie, vu le prix du blé qui est à quarante-cinq écus le muid, qu'en présence et sous la pression de l'armée annoncée. Ces observations avaient déjà été soumises au duc de Mayenne et au maréchal de Matignon dans deux lettres transcrites au registre. Néanmoins, le trésorier Pontac est envoyé pour presser l'arrivée des vivres. — Avis de la nomination du Trésorier général Lecomte. — Interception par les hérétiques des commissions des tailles pour Agenais, Rouergue et Commingue, sur quoi le Bureau demande de nouvelles commissions. — Rabais des deux tiers sur la ferme de la prévôté d'Entre-deux-Mers, accordé vu la contagion et les troubles qui ont eu cours dans le pays depuis le mois de mai 1585. — Ordonnance faisant droit à la réclamation en délivrance de la demi-année (trois cent trente-trois livres) des gages du principal et des régents du collège de Guienne formée par la ville de Bordeaux ; 22 janvier 1586. On y rappelle les lettres patentes de janvier 1579, augmentant de deux cent soixante-six livres le traitement de quatre cents livres dont ils jouissaient auparavant. — Assiette de la pension du sieur d'Aubeterre, gouverneur du Périgord, et de celle du sieur de Barrault, sénéchal du Bazadais ; chacune est de huit cents écus. — Le danger des chemins fait adresser par le Bureau l'ordonnance au sénéchal de Bazadais et au juge de La Réole de procéder chacun sur place à l'adjudication des fermes du Domaine qui aurait dû être faite régulièrement à Bordeaux dans le Bureau des finances. — Lettre des Trésoriers adressée au Roi, par laquelle, en lui envoyant les états par chapitres des charges et revenus de la province, ils préviennent qu'on doit s'attendre à un grand déficit par l'occupation de plusieurs villes et forts par ceux de la nouvelle Religion, les chemins remplis de troupes amies et ennemies, et aussi « que la plupart des scyndics et gens des Estats sont » coustumiers de donner empeschement à la levée » des deniers portés par les commissions de S. M., » d'aultant que vos commissions et nos surrogations » pour l'imposition des tailles en la présente année et » vos lettres closes pour l'assemblée des Estats esdits » pays de Rouergue, Rivière-Verdun, Comminge et » Agenais ont esté surprinses aux porteurs par ceulx qui » sont eslevés en armes contre vostre service. » 3 février 1586 (f° 44). — Mêmes lettres aux intendants des finances, au trésorier de l'épargne, au trésorier ordinaire des guerres et au premier secrétaire d'État. — Mandement de payer de leurs gages les écuyers d'écurie du Roi assis en poste depuis Barbezieux jusqu'à Oroigne, frontière d'Espagne. — Ordonnance de gratification en faveur de J. Gardera, commis à la poste de Bordeaux pour ses peines, salaire et vacations d'avoir fait tenir sûrement les dépêches concernant le service du Roi. — État des avances faites à la recette générale par les commis du receveur absent ; dépêches concernant la tenue des États d'Agenais dont une avait été interceptée ; — l'accélération des blés et vins ordonnés pour l'armée ; l'exécution des saisies sur les immeubles des Réformés, et la vente des meubles de ceux qui portent les armes au mépris des édits ; — l'envoi des procès-verbaux de ces saisies ; — la commission donnée au trésorier Pontac, à Bayonne, avec une dépêche du duc de Mayenne pour se transporter aux lieux de rassemblement des blés de l'armée et les faire convertir en farines, 6 janvier 1586. — Remise au fermier du greffe de la Réole, de partie de sa ferme à cause de la contagion qui y avait suspendu l'exercice de la justice durant l'année précédente. — Mandement à la comptablie de payer aux principal, sous-principal et régents du collège de Guienne, sur les certificats des maire et jurats, les deux derniers quartiers de leurs gages de l'année précédente, quoique la contagion dont sont morts le sous-principal et le second régent ait empêché les autres, répandus aux champs, de continuer leur service ; 12 février 1586. — Enregistrement au Bureau des lettres patentes du 26 novembre 1585 en conséquence de celles du 21 novembre 1583, ordonnant une imposition foraine et de haut passage sur toute denrée et bétail passant par les frontières du duché de Guienne et de Toulouse à Bayonne, la ville de Bayonne exceptée parce qu'elle paie autrement ; et seront les fonds tenus à la disposition du maréchal de Matignon pour l'établissement devant Bordeaux d'un pont de pierre sur pilotis, et la réparation des chaînes de l'entrée du port, 12 février 1586 (f° 20). — Ordre itératif au maréchal d'Armagnac de procéder au rendement des comptes par les commissaires chargés de la régie des biens saisis sur les protestants. — Lettre du Bureau au Roi, aux intendants des finances et à Villeroy, premier secrétaire d'État, pour les informer de l'impossibilité absolue où la province se trouve d'acquitter même la moitié des dépenses de l'année courante. Les exemptions aux villes protégées, les contributions levées par le parti ennemi, le refus des États de payer d'autres impositions que la taille, la crue de trois sols et le taillon, le retard survenu dans la levée des impôts par l'interception des commis-

sions adressées aux receveurs, enfin la révolte de Bayonne au sujet de la nouvelle traite foraine, étant à la fois trop de causes justificatives du déficit : à joindre aussi les cris que va soulever la mesure qui vient d'être prise de faire passer après le service de l'Epargne les officiers du Parlement, de tout temps privilégiés, ceux des présidiaux et sénéchaussées, les rentiers sur les recettes générales et particulières, et la solde des mortes-payes ; 12 février 1586. — Poursuites contre les comptables. — Vérification au Bureau des nouvelles lettres patentes de décharge de l'imposition foraine, excepté de celle du bétail passant par Bayonne. — Mandement au sieur Gérard, conseiller et lieutenant général au siège de Sarlat, d'avoir à procéder incontinent à la mise en ferme du domaine, retardée jusqu'à présent par les troubles. — Prorogation pour six nouvelles années du subside sur le vin qui devait prendre fin en 1586. — Plaintes du Bureau aux intendants des finances sur le refus d'appliquer les impôts que font les syndics du Rouergue, du Quercy et du Comminge, soutenus par le Parlement de Toulouse et autres juges officiers desdits pays, « ce qui procède de l'interest particulier desdits » officiers à cause qu'ils sont cotisables aux tailles qui » sont *réelles* audit pays, et que plusieurs de ceux-ci sont » nommés syndics ; ils ont, pour s'y perpétuer, empêché » la publication audit Parlement de l'édit porté contre la » perpétuité des syndics dans leurs fonctions ». — Mise en recouvrement de l'imposition de deux cent soixante-deux mille livres sur la généralité, dont la part pour l'Agenais est de trente-neuf mille. — Lettres du Bureau au Roi pour l'informer de l'opposition du Parlement de Bordeaux à l'exécution des lettres patentes sur l'imposition des cinq sols par muid de vin, sur ce qu'elles auraient dû être d'abord présentées audit Parlement comme ayant incorporé dans son sein la Cour des Aides de Guienne ; une meilleure raison donnée par le Bureau est que la récolte a été nulle. — Mise en recouvrement sur le Périgord d'une somme nécessaire à entretenir pendant six mois la garnison que le Roi juge utile d'y envoyer ; 17 mars 1586. — Commission au sénéchal de Quercy d'instituer un Bureau d'Élection à Sarlat. — Lettres de naturalité en faveur d'Antoine Ollivier, marchand de verres, natif de Florence. — Nouvelles lettres au sénéchal du Bazadais, au lieutenant-général d'Agenais au siège de Condom, et au conseiller Alesme étant alors à Condom tant pour presser la vente des biens saisis sur les Religionnaires que pour activer l'envoi au Bureau des procès-verbaux de vente. — Entretien à Bayonne de cinquante arquebusiers préposés à la défense de la ville. — Lettres du Bureau au Roi sur le retard apporté dans les sénéchaussées à l'exécution des saisies et ventes de biens ordonnées sur ceux de la nouvelle opinion ; le Bureau donne pour excuse le danger des chemins qui empêche les trésoriers de Bordeaux d'aller eux-mêmes remplir leurs commissions, les oppositions formées contre les saisies, l'absence simultanée du receveur général et de son commis, qui ont employé à d'autres objets les crédits de la tour de Cordouan et n'ont plus aucun fonds pour le paiement du Parlement, des morte-payes, des officiers de judicature et des rentiers dont les plaintes bourdonnent autour du Bureau (f° 50). — Enregistrement de lettres patentes accordant une somme de quatre cents écus à la ville d'Agen par imposition spéciale, sur l'exposé des sommes qu'elle a dû emprunter de divers citoyens Loubatey, Boissonnade et Ballade à l'occasion de la contagion. — Commission du Bureau au sénéchal d'Agenais de faire enquête à la place des Trésoriers, toujours à cause du danger des chemins, sur les pertes et dommages que la contagion et la garnison mise par la reine de Navarre, sœur de S. M., ont produits dans la ville, dresser l'état et nombre des maisons abattues et ruinées, ce qu'elles portaient de taille et quelle décharge leur doit être faite ; à raison de quoi les habitants demandent l'exemption pour six ans de leurs tailles ; 11 avril 1586. — Lettres des Trésoriers aux intendants des finances sur le désarroi où l'absence concertée du receveur général et de son commis mettent l'administration pour le paiement des rentes et autres dépenses, et pour l'établissement du budget de la généralité sans quoi rien ne peut être ni payé, ni avancé, ni remis. — Lettres itératives aux sénéchaussées pour la saisie et la vente des biens des Réformés, opération qui n'a reçu de commencement dans aucune. — Lettre du Bureau à Bellegarde, gouverneur d'Angoumois et Saintonge, pour l'informer qu'il n'y a pas moyen de lui payer sa rescription de douze mille livres, vu que l'état du Roi n'en fait pas mention, et que d'ailleurs les fonds manquent. — Remise à Langon et à sa banlieue des impositions de l'année dernière, vu le procès-verbal des pertes amenées par la contagion et par l'armée de Matignon. — Saisie sur les marchands de Toulouse jusqu'à concurrence de six mille écus dans l'imposition de vingt-huit mille ordonnée pour la Tour de Cordouan sur le transit du pastel. — Assignation à Périgueux et à Agen d'une part de l'imposition royale pour les aider à réparer leurs murailles : au seigneur d'Aubeterre de son traitement de gouverneur du Périgord ; — au conseiller au Parlement Tarnaux, à l'ingénieur Louis de Foix, à Pic de Blais, héritier de son père contrôleur général des fortifications de Guienne, au conseiller

d'Alesme, commis par le Roi à l'exercice de la justice à Condom (f° 64). — Le Bureau écrit aux receveurs d'avoir à obtempérer enfin à ses ordres et de rendre à la fois leurs comptes et leurs deniers, le maréchal de Matignon pressant instamment les rentrées. — Mandement des Trésoriers à celui d'entre eux qui sera le premier trouvé sur les lieux pour aller informer des ruines souffertes par les habitants d'Agen, « attendu qu'aucun des officiers » du siège de Condom n'oserait se hasarder sur les » chemins occupés par les Religionnaires, et vu le » refus du sénéchal d'Agenais » (f° 70). — Lettres du Bureau relatives à la saisie des biens des Religionnaires adressées : au sieur de Chalup, sénéchal du Bazadais, relevant dans l'état présenté par lui de procès-verbaux de saisie plusieurs omissions et inexactitudes qui feraient croire à connivence, entre autres l'omission de la saisie de deux maisons à Sauveterre appartenant à J. Pascal, bien qu'elles soient portées au procès-verbal du juge de ce lieu ; et prescrivant l'envoi d'un tableau de détail des ventes, adjudications et fermes qui ont dû être faites de ces biens ; — au sieur de Marquessac, jugemage de Périgueux, l'invitant à faire suivre le rôle qu'il a adressé des noms des Réformés de son ressort, des procès-verbaux de mise en ferme de leurs biens ; — au lieutenant général du Condomois constatant le peu d'avancement des saisies, et des déclarations d'abjuration, ou de ventes ; — au Roi, avec recommandation au premier secrétaire d'État, exposant la situation des finances en Guienne : les remboursements promis des provisions et vivres de guerre établis l'année dernière de l'ordre de S. M. et des mandements du Bureau ne sont pas faits ; les Élus commis à l'établissement des magasins poursuivent les receveurs en paiement de leurs avances ; les communes et bourgs retiennent pour la garantie des leurs ce qui est dû des tailles jusqu'à concurrence de ce qu'ils ont prêté et avancé. Il ne se lèvera pas cette année dans toute la généralité trente mille écus en tout d'impositions tant par le refus des États d'imposer rien, par la crainte de voir les Religionnaires se saisir des recettes et la province forcée de payer deux fois, que par la déclaration des pays de Quercy et Rouergue qu'ils sont autorisés par lettres-patentes à retenir pour leur défense les impositions mises sur eux ; et à la date du 20 juin, il n'est pas rentré de toute la généralité quatre mille écus sur les tailles et quatre mille sur le taillon. « Quant aux biens de ceux de la nouvelle opinion, il en faut faire bien peu d'état, car jusqu'à présent il n'est encore entré aucune chose ès mains des receveurs, ce à cause que la plupart [des Religionnaires] ont obéi à vos esdits, et que les biens des autres sont en lieu où la justice n'a nul pouvoir, ainsy que nous ont escrit aulcuns lieutenans généraux des provinces ; et d'avantage, tant s'en fault qu'ils puissent faire les saisies et affermes desdits biens au dehors des villes, qu'ils ne peuvent pas joyr de leurs propres, pour les courses desdits de la nouvelle opinion, lesquels mettent en ferme tant les biens des ecclésiastiques que aultres catholiques, suyvant une déclaration du roy de Navarre » ; 15 juin 1586. — Visa d'un bon de seize mille trois cents escus par trimestre de la présente année donné par le Roi au duc de Mayenne sur la recette générale de Bordeaux. — Mandement du Bureau au receveur général, à la requête des gouverneurs des châteaux de Bayonne et de Dax, les sieurs de La Hillière et de Poyane, de délivrer aux mortes-payes qui forment la garnison de ces deux places, en attendant le paiement du présent quartier d'avril et de ce qui leur reste dû de l'année dernière, une provision de seize cents écus pour le trimestre de janvier ; même mandement de trois cent cinquante écus pour les vingt-cinq soldats qui tiennent avec les mortes-payes le château de Dax ; même pour Poyane, sa pension ; les Trésoriers écrivent à La Hillière pour l'informer que bien qu'il n'y ait pas de fonds assignés pour lui, ils ont pris sur eux de le faire pour cette fois par le receveur des tailles de Bayonne. — Guillaume Daffis, premier président, successeur de Jacques Benoist de Lagebâton. — Assignation de cinq cents écus à Gabriel Tarneau et à Guillaume Dalesme, conseillers au Parlement, pour indemnité d'un voyage à Paris à raison d'affaires importantes au service du Roi. — Mandement sur la recette générale des intérêts d'un prêt fait au Roi en 1573 par les bourgeois et marchands de Bordeaux Picault, Garde, Desarnauds, Dulau, Delahousse, Ruade. — Commission à Arnaud Gosson pour réunir dans le magasin de Libourne le vin réquisitionné pour l'armée royale à présent dans ce pays ; 25 juin 1586. — Ordonnances de liquidation des restes des magasins de vivres établis en Quercy (f°s 96 à 99). — Enregistrement de lettres patentes donnant au Parlement la priorité pour le paiement de ses gages après l'armée et les mortes-payes. — Mandement de six écus au nom de Me Jacques……, marchand libraire de Bordeaux, pour « son payement de l'achat par nous à luy faict des *Ordonnances royaux sur l'ordre et règlement des finances* et aultres deux vollumes reliez et couverts de cuyrt vert, pour demeurer au lieu de l'exercice de nos charges ». — Mandement à un huissier des finances, commissionné exprès au refus des autres sous le prétexte du danger des chemins, pour aller saisir les receveurs particuliers, tous en retard de versement ; 18 juillet 1586. — Déclaration des Trésoriers de Bordeaux et du

Bureau des finances qu'ils n'ont pas fait leurs chevauchées de toute l'année dernière (1585), à cause des troubles et de la contagion, suppliant néanmoins le Roi de leur accorder l'entier traitement de leurs charges. — Raymond Decazes, grenetier du magasin à sel de Libourne. — Lettre au Roi (f° 116), sur la gestion du receveur général pendant l'année 1585 ; il avait diverti les fonds de la tour de Cordouan et ceux des arrérages des prêts faits à S. M. en 1573. — Liquidation des sommes ordonnées par le duc de Mayenne et le maréchal de Matignon pour la fourniture des vivres de l'armée ; elle se règle par une imposition de dix-sept mille écus à prendre sur le pays non occupé par l'ennemi. — Lettres aux intendants des finances, accusant réception du brevet des tailles en retard d'un mois, et demandant l'envoi en deux expéditions ; la seconde par voie secrète, des ordres pour convoquer les États et les assemblées de répartiteurs parce que l'année dernière ces ordres avaient été enlevés par les batteurs d'estrade de la Religion réformée. Il ne s'est absolument rien tiré des saisies sur les protestants ; 29 août 1585. — Autres lettres du Bureau au receveur général sur les moyens à prendre pour empêcher les monopoles et la connivence des marchands dans la revente des magasins de blés de l'armée ; quant aux blés réunis pour le prix en être converti en achat de poudres, le rétablissement en sera fait en nature (f° 120).

C. 3872 *(bis).* (Registre.) — In-f°, relié ; 241 feuillets.

1595. — Ordonnances du Bureau : MM. de Pontac, de Causse, de Geneste, de Martin, de Pichon, trésoriers. — Présentation d'une rescription du trésorier de l'Épargne, Hotman, adressée au receveur général Ferrand, pour payer au sieur de Rouvray, commissaire ordinaire des guerres, la somme de trois cent cinquante livres. — Ordonnances concernant : Jacques Le Roy, chevaucheur de l'écurie du Roi, tenant la poste à Bordeaux ; — la ville de Tartas ; — les officiers de l'Amirauté ; — Isaac Duvergier, avocat général au Parlement, pour l'enregistrement de ses lettres de provision ; — la ferme du domaine des Lannes (péage de la prévôté de Bayonne misé à trois cent douze écus, adjugé à six cent quarante ; la grande coutume misée à dix-neuf mille écus, adjugée à Despois contre Thadée de Lestrille à vingt-huit mille cent cinquante écus, qu'il pousse jusqu'à trente mille ; le scel de Bayonne, les voix, clameurs et amendes ; l'average ; le sol du baillage de labour ; les herbages et les pâturages, ensemble deux cent vingt-un écus). — Ordonnances sur rescription de l'Épargne en faveur de la Reine, sœur du Roi ; de J. de Barrault, sénéchal du Bazadais ; du sieur de Prugne, intendant des finances et trésorier de France à Bordeaux ; du sieur de Rambure, gentilhomme ordinaire du Roi ; de J. de Pichard, conseiller au Parlement ; de dame Finette d'Apremont, veuve du président Ogier de Gourgues. — Entérinement des lettres de noblesse de Bernard de La Chèze, données sous Rouen au camp de Darnetal, en décembre 1591. — Imposition sur l'Agenais de mille deux cents écus accordés au camp devant Laon, au sieur de Montluc, sénéchal d'Agenais. — Estimation des dépenses faites à la maison du Roi au pays de Soule, de l'ordre du gouverneur de Mauléon, le sieur de Belzunce. — Ordonnances : assignant sur le receveur général la pension du frère Minime, Jacques Pichonneau ; — nommant les trésoriers de Pontac et de Causse à l'expertise et procès-verbal d'enquête sur les réclamations des associés de la ferme de la comptablie ; — défendant toute levée d'impôts sur les Augustins et les Jacobins de Rivière-Verdun ; — s'opposant, vu l'insuffisance de la soulte, à l'échange proposé par P. de Salagnac, sieur de Fonpiton, de cens et rentes en Périgord contre la justice de Léguillac, appartenant au Roi ; — renvoyant devant le Bureau, vu qu'il s'agit des affaires du Roi, Me André du Broca, chef de la comptablie, qui récusait à la fois tous les trésoriers pour faits individuels et pour services qu'il avait rendus à chacun d'eux en secret et en prêts, dont la reconnaissance devait leur paraître lourde ; — assignant les traitements de divers : le syndic de la cathédrale de Périgueux (f° 49) ; le capitaine Lalande, des chevau-légers en Quercy ; Saint-Ouin ; de Fauga ; de Lussan ; de Belrieu, bailli de Bergerac ; P. de Ladevèze ; Vivans, gouverneur de Caumont ; Du Barrail, capitaine du château de Bergerac ; les sieurs de Montespan, du Lau et de Campaigne ; le sieur de Gramont, comte de Guichen, gouverneur de Bayonne ; le capitaine Jeanneton ; Louis de Foix ; Foncaude, gouverneur de Villeneuve-d'Agen (f° 78). — Requête d'Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminge, demandant, en sa qualité d'abbé de Bourg-sur-Gironde, à être indemnisé de sa non-jouissance pendant l'année précédente. — Les habitants de Mezin, sur lesquels on prétend faire imposition et levée, sont invités à s'assembler pour consentir ou refuser ladite imposition. — Les habitants du pays de Comminge sont exemptés par lettres patentes de l'arriéré de leurs impôts jusqu'à l'année 1593 incluse. — Mandements sur l'Épargne en faveur de Fortis Tessier, député de la Religion réformée, pour un voyage d'Agen à Paris, le 16 février 1595. — Clôture de l'état des recettes et dépenses faites par le sieur de La Force, gouverneur de partie du Périgord et de l'Agenais, commis à faire la recette des deniers provenant des biens des ligueurs. —

Clôture de l'état de recettes et dépenses des impositions faites tant par le sieur Dalesme que par le sieur Descaudenne sur la sénéchaussée de Gondomois en 1587. — Ordonnances du Bureau déclarant quittes de l'imposition pour la tour de Cordouan les habitants de Fleurance au comté de Toulouse, la sénéchaussée n'étant pas assujétie à cette imposition (f° 80) ; exemptant l'Astarac des rescriptions en faveur des gens de guerre, délivrées contre les conventions par les receveurs ; — maintenant le Labourt dans l'exemption des tailles ; — accordant au receveur général délai et surséance pour rendre ses comptes et acquitter les mandements tirés sur sa caisse. — Présentation au Bureau de mandements du trésorier de l'Épargne pour le paiement des garnisons et de l'armée, et ordonnances de paiement pour Jean de Lur, vicomte d'Uza, sur d'autres fonds que ceux qui lui étaient assignés, ceux-ci ayant été employés au paiement des lansquenets ; — Michel de Potyère, sieur d'Aubèze, prévôt des armées de Matignon ; — le sieur Cleret, gentilhomme à la suite du maréchal ; — Harambure, gentilhomme ordinaire de la chambre ; — Chauffard, gentilhomme du sieur de Bourdeille ; — le duc d'Épernon, de partie de la rente de six mille écus à lui constituée par le Roi sur la comptablie. — Vérification de la commission du sieur de Vicoze, nommé intendant des finances et envoyé par le maréchal de Matignon à Bordeaux ; il prend au Bureau rang et séance. — Vérification des lettres patentes données à Paris 9 mars 1585 en faveur d'Isaac Mathias, habitant de Vendôme, qui reconnaissent le Roi pour son débiteur de mille écus prêtés (f° 101). — Jugement provisionnel du Bureau qui ordonne, à la requête des fermiers des rivières de Garonne et Dordogne poursuivant le rabais ou la résiliation de leur bail, que les Trésoriers commis depuis longtemps à l'information présenteront immédiatement leur rapport sans s'arrêter aux exceptions du sieur de Lansade, un des co-intéressés. — Ordonnance de transport dans la maison « de la Comptablie » appartenant à S. M., pour dresser l'état des lieux après la mort d'André Dubroca, dernier comptable, recueillir les titres et papiers appartenant au Roi, et y installer le bureau des finances (f° 109). — Jugement de relaxance en faveur du curé de Belvès et Gapitourlan (Gironde) dont les dîmes, saisies par le Roi avant son avènement, sont de nouveau saisies par les receveurs des décimes comme n'ayant pas acquitté leur quote-part. — Autre ordonnance sur requête d'un curé de l'Agenais, faisant mainlevée de la saisie pratiquée sur ses biens à défaut de paiement des arrérages de ses dîmes jusqu'au jour où, en conformité de l'édit de mai 1584, il a déclaré reconnaître S. M. ; en effet, par cet édit vérifié en Parlement à Bordeaux le 16 juin de la même année, le Roi avait remis aux ecclésiastiques du diocèse toutes les dîmes dont sont chargés leurs bénéfices depuis le commencement des derniers troubles (f° 135). — Le receveur général, dont la caisse est vide, refuse de payer les trésoriers des quatre compagnies des gardes du corps ; pas de fonds assignés, ni libres. On paie enfin cependant les archers du vice-sénéchal, les gens de justice et le Parlement. — Revente au maréchal de Balagny pour dix mille écus, du greffe de Guienne. — Injonction du Bureau au receveur général de tirer, vu le vide de sa caisse, sur celle des receveurs particuliers pour faire rentrer un prêt de six mille écus que la compagnie a fait au Roi, il y a dix-huit mois. — Le sieur de Prugne, trésorier, intendant et contrôleur général des finances (f° 144). — Ordonnances : — pour assigner les gages du vicomte de Bourdeille et du seigneur d'Ayen ; — pour faire payer ceux des magistrats de la sénéchaussée du Quercy, des Élus de Guienne, de J. de Redon, lieutenant criminel de Bergerac, de Candely, gouverneur de Royan ; — pour faire enquête sur la demande de Baugier, secrétaire de la chambre du Roi, en concession de moulins à établir dans les fossés de Villeneuve-d'Agen et de la pêche dans les mêmes fossés ; — pour liquider, entre Baugier, second donataire, et le capitaine Rogier, auquel des lettres patentes antérieures en avaient attribué la possession pour partie, les deux tiers des revenus de l'abbaye d'Eysse, successivement abandonnés à tous les deux ; — pour faire payer, sur les mandats de l'Epargne, le sieur de Fontenay, grand prévôt ; — pour apurer les comptes de la recette générale établie à Agen par les ennemis en 1593, nonobstant l'incapacité radicale qui devait résulter de l'absence des lettres patentes et des subrogations et attache du Bureau ; — pour défrayer le commis envoyé en 1594 à Montauban et à Figeac relever les comptes des tailles ; pour relaxer le receveur des tailles du Périgord, en avance de quinze mille écus avec le Trésor, de l'emprisonnement décrété contre lui pour n'avoir pas acquitté une rescription de douze cents livres tirée par le receveur général ; — autre ordonnance sur requête de son successeur intérimaire l'autorisant, vu la rébellion de plusieurs paroisses, à faire contraindre directement par prison les contribuables (f° 159). — Renvoi à l'année prochaine sur le fonds des tailles du Condomois, du remboursement réclamé avec les intérêts, par les consuls de Nérac, de deux mille écus prêtés au Roi en 1592 ; les mandats tirés par le maréchal de Matignon ayant actuellement épuisé la caisse. — Délibération du Bureau, en forme disciplinaire, sur ce qu'un des trésoriers, M. de Geneste, aurait reçu sans les

communiquer à la compagnie, des lettres patentes et une commission particulière prescrivant la levée d'une somme de vingt mille écus en faveur de l'ingénieur Louis de Foix, pour les travaux nouveaux du havre neuf et boucau de Bayonne, plus pour ses dédommagements et dépenses, le don de trois mille écus, d'une conque de blé par arpent mis en valeur (la grande conque est de trente-quatre décalitres et la petite de dix-sept) et de trente sols par pipe de vin de Chalosse ; le Bureau rappelant les précédents selon lesquels aucun membre de la compagnie ne se reconnaît le droit d'agir en dehors de ses collègues, refuse d'admettre à l'enregistrement ces lettres patentes, et fait défense de lever l'imposition. Cependant quelques jours après, sur la présentation de ces lettres par Louis de Foix lui-même, l'enregistrement est ordonné, un receveur désigné, et les sénéchaux sont avertis d'avoir à lever l'imposition (f°s 166 à 199). — Délibération du Bureau pour s'opposer à la vérification d'un édit par lequel « sollicité par aulcuns mal intentionnés », le Roi aurait créé à Agen un Bureau des finances par distraction de celui de Bordeaux, ne laissant à celui-ci que le ressort du Bordelais, du Périgord, du Bazadais et des Lannes. Le Bureau envoie à Paris les trésoriers Pontac et Martin, et délibère qu'au cas où il fût nécessaire, pour obtenir la révocation de l'édit, de faire offre de quelque somme de deniers par prêt à charge de remboursement sur les deniers de l'année prochaine, on le fera par une taxe sur tous les officiers des finances de la généralité et du ressort du Bureau (f° 169). — Ordonnance de paiement pour J. Yvernage, propriétaire du navire *la Fleur de Lys,* nolisé par le maréchal de Matignon au nom du Roi pour « demeurer en cette rivière pour la sûreté d'icelle », au prix de quatre-vingt-seize écus par mois. — Autre ordonnance pareille pour le vaisseau *la Perle du Morbihan,* appartenant à Renaud de Laget, courtier-juré de Bordeaux. — Ordonnance de supplément d'information sur la concession demandée au Roi par J. de Lur, de l'établissement de deux moulins à Cambo sur la Neste. — Mise en recouvrement, par moitié sur les deux années prochaines, de soixante-sept mille écus dus aux lansquenets du colonel Hans Fédériq, pour le reste de leur solde durant le temps qu'ils ont demeuré en cette province (f° 192). — Requête présentée au Bureau, des marchands faisant le trafic des épiceries et drogueries, en décharge d'impositions ; les difficultés apportées au commerce tant par l'entrée en rivière de la flotte espagnole que par le réseau infini des droits établis par chaque capitaine entre la mer et Bourg et Bordeaux, ont détourné sur la Rochelle tout le commerce maritime. — Dissentiments dans le Bureau pour réaliser l'engagement antérieur de faire un prêt au Roi afin de conserver l'intégralité de son ressort (f° 198) ; quelques trésoriers refusent de contribuer et se déclarent indifférents au démembrement dont on menace la Compagnie. — Assignation devant le Bureau à la requête de Bernard de Lapeyrère, secrétaire du maréchal de Matignon, de tous les receveurs du taillon. — Injonction de présenter leurs registres portée contre les contrôleurs de l'imposition des rivières. — Rejet sur l'année prochaine, vu la pauvreté du peuple, d'une imposition de quatre mille écus demandée par le sénéchal du Périgord. — Réception d'Olivier de La Londe en l'office de trésorier provincial de l'Extraordinaire des guerres. — Ordonnance de réintégration dans tous ses biens saisis comme biens de ligueur et affermés comme biens d'émigré de la juridiction de Montauban, en faveur de P. Beloy, avocat général au Parlement de Toulouse ; quant au remboursement des fruits, renvoyé à se pourvoir ainsi qu'il l'entendra ; il n'y a pas de fonds dans les caisses publiques. — Ordonnances de paiement pour : Michel Cheverry, capitaine de navire ; — Foncaude, gouverneur de Villeneuve-d'Agen ; — Vivien, capitaine du charroi de l'artillerie de Guienne ; — Arnaud de Pontac, évêque de Bazas ; — le capitaine Castelnau dit de Fontenillat, porteur de lettres patentes en vertu desquelles il sera levé une imposition de onze mille écus à Marmande pour acquitter les dix mille écus de sa rançon, et les autres mille pour l'indemniser de différents voyages faits pour le service du Roi (f° 224). — Imposition sur la province, toute affaire cessante, de cent tonneaux de vin pour ravitaillement de l'armée qu'on lève contre les Espagnols ; 2 octobre 1595. — Rétablissement à Blaye du bureau du subside de Royan.

C. 3873 (Registre.) — In-f°, relié ; 196 feuillets.

1601. — Ordonnances du Bureau. — Vérification et enregistrement d'édits. — Un passeport signé d'Ornano, maréchal de France, pour le transit en exemption de tous droits de huit cents tonneaux de blé appartenant à divers, et passant libres sous le nom du maréchal ; — les matériaux destinés à la reconstruction de la tour de Cordouan exempts aussi de tout droit de passage, etc… ; le règlement de décembre 1598 sur l'exercice des fonctions de Trésoriers, d'après lequel les réunions du Bureau se tiendront dans un local affecté spécialement, et non plus chez le plus ancien de la Compagnie. — Provisions : J. de la Serre, J. d'Espagnet, J. de Maurin, Saint-Paul, sénéchal des Lannes ; G. de Rossanes ; J. de Rabar, J. de Bacalan, Vernier, Fumouze, receveur géné-

ral du taillon de Guienne ; Lefèvre ; Bernard Samuel de Podio, contrôleur général de finances en Guienne ; Louvencourt. — Ordonnances : Richard de Pichon, secrétaire de la Mairie de Bordeaux et associé dans la ferme du convoi, contre le directeur de la Comptablie Lansade : le Bureau se fait représenter les comptes des années 1599 et 1600 payés à la jurade, au chiffre annuel de quinze mille écus ; Lansade est ajourné à produire les états au vrai de la dépense de ces trente mille écus accordés aux jurats pour le paiement des bourgeois (?). Le fermier de la Comptablie et les jurats respectivement en désaccord sur les sommes municipales à payer et à recevoir, le Bureau tâche en vain de voir clair dans ce budget extraordinaire que s'est formé la ville sur la caisse de la Comptablie. — Ordonnance portant, sur la requête en paiement de vingt-trois mille écus pour les jurats et bourgeois de Bordeaux, présentée par le secrétaire de la ville, que les jurats présenteront avant tout au Bureau, dans la semaine, l'état au vrai des sommes qui restent à payer aux bourgeois pour, ce fait, être ordonné ce qu'il appartiendra ; en attendant, défense au sieur de Lansade de délivrer aucun paiement de ce chef (f°s 68, 66, et 85). Transport de commissaires du Bureau à la Comptablie pour vérifier la caisse de Lansade (f° 186). — Ordonnances de paiement pour : J. de Baconnet, capitaine des places et seigneuries du duc de Biron, maréchal de France ; — G. Durand, capitaine du château de Muret ; — J. de Brassac, juge ordinaire du Quercy ; — B. de Junca, trésorier des mortes-payes ; — J. Nadau, vice-sénéchal d'Agenais ; — J. de Labarre, capitaine du château du Hâ ; — Charron, trésorier des guerres ; — le comte d'Armagnac ; — Bellegarde, grand-écuyer ; — le duc d'Épernon, etc… — Ordonnances de relaxance de plusieurs receveurs des tailles, taillons et autres impositions, emprisonnés à la requête des receveurs généraux ou du directeur de la Comptablie ; — Fumouze, receveur du taillon contre Prévôt, receveur général : il démontre qu'il n'est pas tenu de verser pour les termes non échus, et que le décri des monnaies porté par l'édit du 23 mai 1601 a rendu bien plus difficile la perception des impositions ; que d'ailleurs les États du Quercy, présidés par le trésorier Martin, du Bureau de Bordeaux, ont reconnu que, vu l'extrême pauvreté des peuples, la levée sera malaisée jusque après la récolte des fruits ; de quoi il a donné avis à S. M. et à son Conseil. — Présentation des états des receveurs particuliers ; ceux qui les ont remis sont relevés de la suspension de leurs offices. — Pressurage des receveurs des tailles, vu la nécessité des affaires du Roi ; ils vont pour sauver leurs places jusqu'à proposer des avances personnelles sous condition de reprise aux premiers fonds de l'exercice prochain (f° 82). — Dépôt sur le Bureau par Geneste, trésorier général de Guienne, de l'état des sommes accordées au Roi en l'assemblée des trois États tenue par lui, Geneste, en Rouergue pour la présente année : signé, Corneillan, évêque de Rhodez. — Apurement des comptes du receveur général reconnu débiteur de treize mille écus ; le Bureau se réunit en grande séance. — Protestation du Bureau contre son doyen Pontac qui a dicté d'autorité, chez lui, une ordonnance au greffier de la Compagnie ni discutée ni mise aux voix devant le Bureau, concernant la gestion d'un receveur. — Ordonnance de levée provivisoire en attendant l'autorisation du Roi, d'une somme de vingt-six écus demandée par les jurats du bourg de Gironde pour l'employer aux gages d'un régent qu'on se propose d'y appeler. — Ordonnance en suite d'une injonction de Sully exigeant l'apurement des comptes comme de clerc à maître entre l'ancien receveur général Prévost et Lefèvre, son successeur. — Ordonnance portant paiement de la somme de trois cent trente-trois écus de rente sur la recette générale en faveur du duc de Mayenne, d'abord rayés en la Chambre des Comptes, et depuis rétablis. — Provisions de J. Lagrande, religieux de Sainte-Croix de Bordeaux, pourvu d'un état d'aumônier du Roi. — Vérification de lettres patentes de naturalisation données à Grenoble en septembre 1600 pour Me Martin d'Aragon, docteur ès-lois, avocat au Parlement de Bordeaux, natif d'Ebora en Portugal.

C. 3873 *(bis).* (Registre.) — In-f°, relié ; 109 feuillets.

1601-1602. — Ordonnances du Bureau. — Consentement au rabais de la ferme des vins passant par Bayonne, demandé par l'adjudicataire qui expose la disette de la récolte, l'interruption du commerce avec l'Espagne, la contagion qui arrête le trafic. — Enregistrement des lettres du maréchal d'Ornano, lieutenant général en Guienne, qui charge le capitaine Chaperon de contrôler sur le vaisseau de guerre du capitaine Naudin la quantité de tonneaux de blé admis en franchise au nom du sieur de la Tour, et d'arrêter toute barque ou bateau chargé de blés qui voudrait passer sans le passeport du maréchal. — Commission au sénéchal de Guienne pour enquêter sur les usurpations de landes domaniales commises par le seigneur d'Uza dans la prévôté de Barsac, délimiter les padouens et les ramener sous la main et sous la haute justice du Roi, dégager le bétail saisi par ce seigneur, et annuler les reconnaissances qu'il s'est fait faire de la part de presque toute la prévôté de Barsac. — Enregistrement de l'édit de l'im-

position des rivières (f° 8). — Autorisation après enquête d'établir une forge à boulets dans les Pyrénées de Soule, dans la vallée d'Endosse, accordée à Me Martin d'Astrac, habitant de la Basse Navarre. — Proclamation du Bureau pour faire savoir qu'en aliénant à perpétuité ou en engageant simplement les parties du domaine vendues par les commissaires à ce institués, le Roi n'a pas entendu les eximer des charges ordinaires qu'elles avaient accoustumé porter, lesquelles demeurent à acquitter par les acquéreurs. — Déclaration de nullité d'une ordonnance prise par le sieur de Pontac, doyen de la compagnie, seul et sans accord avec les autres membres du Bureau, par laquelle le comptable Aymeray, interdit de ses fonctions, y était entièrement réintégré au mépris des règlements et ordonnances (f° 28). — Proclamation des travaux à exécuter au pont de Cazenave sur le Ciron ; la commission des travaux est présidée par Me Pierre Souffron, ingénieur et architecte des bâtiments de la maison de Navarre, chargé de la conduite des constructions du château de Cadillac. — Déclaration devant le Bureau par le contrôleur général, Dominique de Tellis, qu'il se lève dans la sénéchaussée des Lannes et dans quelques autres des impositions de deniers tant sur le plat pays que sur les villes et les rivières sans commission ni mandat du Roi, ni attache des Trésoriers ; et qu'en outre, quantité de droits d'aubaine, bris, naufrage, etc…, sont soustraits au domaine par la connivence des juges, et concédés par voies indirectes sous forme de dons à ceux-là même dont le devoir serait de les signaler au Bureau et d'en poursuivre le versement au domaine royal. — Ordonnance de rendre compte, portée sur l'injonction de Sully, surintendant des finances, contre le receveur général pour les deniers de la présente année ; aucune de ses rescriptions ne sortira effet qu'après la signature du contrôleur général Samuel de Podio. — Mandement de payer six mille écus au sieur de Lamothe Lambert pour la remise qu'il fait du château de Penne d'Agenais. — Bail à ferme pour trois ans, sur adjudication aux enchères, de la foraine de Bayonne ; cette ferme occasionne une rébellion (f° 38). — Difficulté de trouver un comptable pour exercer dans le Périgord après l'emprisonnement, dont il est mort, du receveur des domaines sur la réquisition du procureur général de la Cour des Comptes. Les officiers de justice et finances assignés pour le paiement de leurs gages sur le produit de cette recette, se plaignent vivement et depuis longtemps. Même situation pour beaucoup de comptables. — Avis favorable du Bureau sur la demande en concession d'un gravier en Garonne dans la paroisse de Bayne, juridiction d'Auvillars (Tarn-et-Garonne), formée par un secrétaire du Roi, J.-B^te^ Leclerc. — Réclamation des tribunaux pour le paiement de leurs gages, dont l'absence prolongée de Lansade, directeur de la Comptablie, retarde indéfiniment le moment (f° 51). — *Deuxième partie du registre* (de 1 à 57 feuillets). — Commission à Bernard de Sossiondo pour faire la recette des Lannes. — Plaintes des marchands de sel de l'Agenais contre l'exagération donnée par les commis à la levée des droits sur chaque pipe, qui sont perçus sur chaque seigneurie, péage et chemin, après avoir acquitté plusieurs fois le droit réglementaire. — Injonction aux Élus en Périgord d'avoir à faire publier dans toutes les paroisses à tous les prônes, et non seulement, ainsi qu'ils l'ont fait proclamer, dans l'enceinte de la cité de Périgueux, la défense de lever sur l'Élection les deniers qui ont été ordonnés sans droit, ni aveu du Roi, ni attache du Bureau. — Révocation des collecteurs généraux établis par les États de Quercy, Comminge, Rivière-Verdun, Condomois et Armagnac ; suppression de ces emplois et ordre aux comptables de ne plus connaître dorénavant pour la remise des deniers royaux que les receveurs des tailles. — Extrait de la Chambre des Comptes sur la gestion du receveur de la Comptablie concernant les sommes remises au sieur de Lussan, gouverneur de Blaye, avant sa rébellion, et règlement des dépenses d'entretien de la garnison et de l'escadre. — Avis favorable du Bureau en conformité de celui des jurats de Libourne, sur la soumission du sieur de La Bellue de prendre à rente domaniale, en se chargeant des frais d'établissement et d'entretien, le passage du port de Caverne à Libourne, au taux d'un sol par personne ; ce passage, qui est de trois lieues, relie à Bordeaux les provinces de Périgord, Angoumois, Limousin et Saintonge. — Ordre général de comparaître en règlement de comptes donné à tous receveurs, syndics, maires et jurats pour venir faire état des deniers imposés et levés sur le peuple, soit en vertu des commissions de S. M., soit « par la licence que lesdits syndics et consuls se sont prise par le désordre des troubles et guerres dernières ayant disposé desdits deniers à leur plaisir et volonté ». — Interdiction au Périgord d'acquitter les impositions mises par les syndics des paroisses sous prétexte de réparation des églises ; elles ne sont autorisées ni par le Roi ni par le Bureau. — Règlement fait entré le trésorier général, Martin, chargé des finances du Quercy, les syndics des trois États et les officiers royaux de Rivière-Verdun pour retrancher plusieurs abus et folles dépenses concernant les jours d'assemblée des États, le nombre des assistants, l'indemnité de chacun fixée à deux écus par jour, la prorogation

défendue des syndics, et les dépenses de voyage, séance, envoi de pièces, etc… — Avis du Bureau en faveur de la reine Marguerite de Valois, comtesse d'Agenais et Condomois, à l'occasion de la continuation de son privilège de faire circuler, sans payer de droit à la Comptablie, treize navires ou bateaux sur la Garonne, la Dordogne, le Lot et le Tarn ; cette exemption n'a souffert d'interruption que pendant les derniers troubles. — Validation par lettres patentes de plusieurs levées d'argent faites pour la solde par Dubourg, gouverneur de l'Ile-Jourdain. — Enquête sur deux îles formées entre Bordeaux et Blaye et entre Blaye et l'île Caseaux demandées à inféodation par le sieur de Mesmes.

C. 3874. (Registre.) — In-f°, relié ; 77 feuillets.

1603. — Ordonnances du Bureau. — Proclamation des Trésoriers en conséquence des lettres patentes de S. M. qui désire être éclairée de toutes les aliénations qui ont été faites de son domaine ; sont assignés devant le Bureau en représentation de leurs titres tous les acquéreurs ou possesseurs à perpétuité ou à engagement en vertu des ventes à eux consenties par les commissaires royaux. Les trois quarts du domaine sont aliénés, et il n'en existe pas de contrats enregistrés à la Trésorerie générale. — Ordonnance astreignant tous receveurs particuliers des tailles et taillon à remettre devant le Bureau, dans le mois qui suivra la fin de leur exercice, l'état certifié des restes qu'ils peuvent avoir dans leur gestion, lequel sera baillé à leur compagnon d'office qui entrera en exercice après eux. — Lettre au duc de Sully, surintendant des finances, pour l'informer qu'en exécution de ses ordres, on s'empresse de dresser le tableau des aliénations du domaine (f° 3). — Ordonnance portant surséance aux recherches des commissaires chargés de la poursuite des malversations commises par les syndics des villes et bourgs dans l'établissement sans droit et sans titre, et dans la perception d'infinité d'impositions avant, pendant et depuis les troubles. — Bail à ferme de la terre de Monségur, après le décès du capitaine Leclerc. — Ordonnance enjoignant à tous les receveurs généraux des finances de représenter leurs états de recette et de dépense depuis l'année 1598 jusqu'à 1601 au Conseil d'État du Roi, pour être derechef vus et examinés. — Ordonnances : pour faire porter en la maison du trésorier Pontac, doyen, les deniers de la recette de la Comptablie qui viennent d'être perçus par le receveur ; — pour faire supprimer les collecteurs des tailles, dont les fonctions passent aux receveurs ; — pour faire l'état du surhaussement des espèces ; — pour procéder à l'afferme du subside du sel qui se lève en Quercy pour les gages du présidial de Cahors ; règlement pour cela entre le Quercy et l'Agenais (f° 11) ; — pour inviter les syndics de Monségur en Bazadais (Gironde) à présenter l'état des sommes par eux imposées durant les dernières guerres ; — pour continuer le terrier des Lannes ; — pour faire représenter par les acquéreurs de certaines îles et maisons faisant autrefois partie du Domaine leurs titres et contrats ; par les receveurs généraux le double des comptes qu'ils ont rendus à la Chambre des Comptes ; par les députés de l'Agenais les lettres-patentes en vertu desquelles se lève dans le pays l'imposition de quarante sols par pipe de sel. — Commission aux officiers de la traite foraine de Bayonne de saisir et faire transporter à Paris à l'Arsenal, par mer jusqu'à Rouen, quatre mille cinq cents piques que des marchands étrangers voulaient transporter hors du royaume (f° 20) ; lettre des Trésoriers au gouverneur de Bayonne lui transmettant l'ordre de Sully. — Ordonnance de saisie de l'île devant La Réole, pour non-représentation du contrat de sa vente. — Lettre du Bureau à Rosny, duc de Sully, revenu d'Angleterre,, en forme de rapport général des affaires traitées pendant son absence. On a : 1° voituré à l'Épargne les deniers du premier quartier ; ceux du deuxième vont être prêts ; 4 août 1603. Le Rouergue et le Quercy sont en partie cause du retard ; ordre est donné aux receveurs de ne payer pour ces deux pays aucune dépense avant que les fonds tout entiers n'aient été versés au Trésor ; — 2° dressé et apuré l'état des dépenses de la Comptablie de Bordeaux, en conformité avec ceux des dix années antérieures ; cependant, en présence de plaintes universelles, le Bureau a rétabli la moitié de la pension de mille livres du premier président, et se fait l'interprète des doléances des rentiers sur le Trésor et des assignés de pensions sur le Domaine dont les fonds ont été retranchés, parmi lesquels et des plus pressés se trouvent les régents du collège de Guienne ; — 3° préparé l'achèvement du tableau des parties du Domaine vendues et à quel prix ; — 4° envoyé à la Chambre des Comptes le procès-verbal dressé à Bayonne de la saisie, de quatre mille cinq cents piques achetées par des marchands étrangers, dont l'envoi à l'Arsenal est ordonné par mer, mais dont l'expédition est retardée par le refus des maîtres de navires d'en prendre livraison, et celui des commis à la garde de ce dépôt de s'en dessaisir sans assurance préalable de paiement ; — 5° réglé la situation respective des anciens et des nouveaux sénéchaux ; le Bureau propose de leur faire toucher leurs trimestres aux recettes particulières et non plus à Bordeaux, à la

recette générale, où la dépense de quatre voyages par an suffit presque à consommer leurs gages ; — fait l'état demandé du surhaussement des espèces. — Le Bureau met en adjudication au profit du Domaine les terres et alluvions de la Garonne, près Auvillars, joignant les terres de Rigobert, en la paroisse de Bayne, après déclaration de la chambre du Trésor. — Lettres de la Compagnie à Meaupou, conseiller d'État, intendant général des finances ; à Phelipeaux, trésorier de l'Épargne ; à Devienne, conseiller d'État, informant le premier sur la recherche des biens aliénés du Domaine que le Bureau ne possède aucun titre d'achat ou vente, ni contrat, le tout étant demeuré aux mains des commissaires qui n'en ont pas opéré le dépôt ; le second, sur le retard de l'envoi du second quartier des impositions, qu'il a tenu au refus des gens du Quercy d'admettre une imposition déjà répartie ; le troisième, de la nécessité dans laquelle le Bureau s'est trouvé de payer, malgré les ordres de retranchement, quantité de pensions, entre autres celles du collège de Guienne, « sans lequel paye-
» ment ils estoyent sur le poinct de quitter la lecture et » instruction de la jeunesse » (f° 36). — Bail des réparations réclamées au château du Hâ par le sieur de Merville : Baradier, maître des œuvres ; Ardouin, maître maçon ; Méric de Vaur, maçon. — Autre lettre à Rosny en forme de rapport général ; 18 août 1603. « Le Com-
» minge se plaint d'un surchargement de deux mille » écus » ; l'erreur existe en effet après vérification faite du livre du clerc des États. Le Rouergue continue de refuser l'imposition nouvelle qui a été ajoutée à sa cote. La Comptablie de Bordeaux, conformément aux instructions de Sully, a inscrit au compte du Roi, et non à celui des fermiers ou des particuliers assignés sur elle, le montant des fermes « à cause de certains prétendus debets imaginaires » ; cependant il a bien fallu reconnaître une dette « de Navarre » et admettre au paiement un don de S. M. à sa sœur la duchesse de Bar. Le peuple commence à murmurer sur le surhaussement. Le Bureau réclame à son tour contre la radiation qui vient d'être faite sur les recettes de la Comptablie de l'indemnité de Carême des Trésoriers. — Commandement au sénéchal du Périgord de faire affermer les amendes du siège de Sarlat des années 1601-1603. Difficulté de se rendre compte dans cette sénéchaussée de l'état des bureaux et des caisses. — Lettres de rappel au receveur général lui transmettant les reproches de Sully sur le retard de l'envoi du second quartier des impositions, quand les Trésoriers de Limoges ont depuis longtemps envoyé le leur (f° 50). — Ordonnance du Bureau concernant la recherche du Domaine dans le comté de Blaye, sur le rapport du procureur du Roi de la sénéchaussée de Guienne, qui conclut à la représentation devant le Bureau des titres des détenteurs se prétendant tous possesseurs en franc-alleu, d'autant que « par le moyen
» des troubles et incommodités advenues en ceste province » par l'occupation des Anglais qui ont emporté et retenu » les principaux titres du Roi dans la ville de Londres », lesdits détenteurs ont beau jeu (f° 51). — Commission à un Trésorier d'aller en Périgord débrouiller les comptes du Domaine, au recouvrement desquels « il y a eu par » cy-devant un grand désordre dont les fermiers et les » autres redevables prennent avantage, bien que d'après » les comptes remis par le feu receveur ils soient en » debet ». — Lettres à Rosny lui rendant compte des nouveaux retards de l'envoi à Paris des piques confisquées pour lesquelles on a d'abord dû payer le prix de stationnement du navire, et correspondance avec les intendants des finances concernant : la régularité exigée de l'envoi des rapports sur le service ; la concentration au Bureau des états d'impositions mises dans les sénéchaussées sans l'attache des Trésoriers et sans lettres patentes ; l'autorisation d'exporter les grains, donnée par lettres du 6 octobre 1603 à tous les sujets, même aux étrangers ; l'explication du droit domanial levé en Rouergue sous le nom du « *Commun de la paix* », et qui se prend sur chaque paire de bœufs aratoires et autre sorte de commun bétail, ensemble sur les gens du pays. — Injonction au receveur général, de la part de Sully, d'envoyer le troisième quartier des impositions et de n'acquitter absolument aucun compte avant cet envoi. — Règlement pour les impositions contre La Réole et Caudrot. — Refus des Trésoriers d'entreprendre pour cent écus chacun, taux qui leur est alloué, les chevauchées que Sully leur impose afin d'aller se rendre compte sur les lieux du répartement des impositions ; d'autant, disent-ils, que ce dérangement serait inutile, les tailles étant réelles et imposées d'après les cadastres dans toute la Généralité, excepté dans les seules Élections de Périgord et de Guienne où le Bureau tient la main. Ils accusent réception d'un arrêt du Conseil pour empêcher la levée des deniers que se font payer les trésoriers de la Ligue Bardion, Hubert et Jeanmon, ce qui s'est fait « à nostre desçu et contre nos défenses » ; cependant les provinces de Quercy, Agenais, Comminge, Armagnac, Condomois et Rivière-Verdun ont pactisé avec eux et payé secrètement diverses sommes (f° 60). — Lettre du Bureau au conseiller d'État Dufresne, l'informant du mauvais accueil fait par la ville et les marchands de Bordeaux à l'entérinement des lettres patentes proclamant l'imposition du subside de trente pour cent sur l'entrée et

la sortie des marchandises manufacturées, de provenance ou à destination d'Espagne et des Flandres ; on y demande la révocation de l'édit. — Mandement au sénéchal du Condomois de faire cesser l'imposition établie pendant les troubles au nom de la Ligue, et continuée d'être perçue par les trésoriers de l'Extraordinaire, Hubert et Jeanon, en conséquence d'arrêts de la cour des Aides de Montpellier (f° 68). — Ordonnances d'apurement de comptes et de paiement pour le gouverneur de l'île Jourdain, et pour le sieur de Merenx, gouverneur de Leyrac. — Lettre de Sully, Rouen, 1er septembre 1603, donnant ordre aux Trésoriers de faire incontinent diriger sur Rouen les piques saisies à Bayonne ; la dépense du transport sera supportée par la recette générale. — Lettre aux commissaires députés pour la construction du pont de Saint-Subran à Toulouse, les informant de l'opposition de la cour des Aides de Montpellier aux travaux et à la levée des deniers nécessaires, et leur offrant d'en écrire à Sully.

C. 3874 *(bis)*. (Registre.) — In-f°, relié ; 161 feuillets.

1603. — Ordonnances du Bureau. — Trésoriers : de Causse, de Pontac, de Martin, de Forcade, de Pichon, de Babiault, de Geneste. — La ferme de la Coutume étant expirée est commise provisoirement, en l'absence du directeur de la Comptablie, à un contrôleur. — Les acquéreurs du Domaine sont requis de représenter au Bureau leurs contrats, lesquels n'y ont pas été rapportés ni enregistrés, ainsi qu'il aurait dû être fait. — La garnison du Château-Trompette menace de déguerpir, si elle n'est payée de la solde du trimestre courant ; le receveur général, qui n'a pas de fonds par le retard des rentrées, n'ose payer cette troupe de peur que les autres garnisons, également en souffrance, ne réclament à leur tour ; le Bureau ordonne le paiement. Même ordonnance pour la garnison du Hâ. — Mandement de trois mille écus en faveur de la dame de Saint-Chamarand sur les deniers de la composition faite par le Quercy et le Rouergue. — Requêtes en délai de représentation de titres domaniaux par Jeanne de Canolles, veuve de Géraud de Bergues, et par Geoffroy de Lagarde, sénéchal d'Angoumois, pour l'achat de la terre de Lusignan. — Demande des maîtres de poste d'être reconnus dans leur privilège d'exemption de la taille jusqu'à vingt livres. — Surséance, par ordre du Roi, à la mise en vigueur d'un arrêt de 1601 soumettant à une caution de dix mille livres les receveurs généraux du royaume. — Présentation au Bureau de mandements sur les trésoriers de l'Épargne : deux mille livres par trimestre au maréchal d'Ornano, pour son traitement de conseiller d'État ; six mille par trimestre pour ses appointements de gouverneur et lieutenant général en Guienne ; dix mille pour sa dotation annuelle de maréchal de France ; dix mille par trimestre à la duchesse d'Angoulême pour sa pension ; quatre cents écus à Saint-Angel, gouverneur du Mâconnais ; les honoraires de Baptiste Frantelle, médecin ordinaire de la ville de Bordeaux ; ceux des régents du collège de Guienne ; les gages de Palanque, commissaire ordinaire des guerres ; des vice-sénéchaux et de leurs archers ; de Marrast, greffier du vice-sénéchal d'Armagnac ; du comptable Jean de Foix, chargé de la liquidation des dettes de la reine Marguerite, etc… — Ordonnance de recherche dans les anciens registres du Domaine du titre en vertu duquel sont possédés, par la ville de La Réole, les îles et padouens vacants qui sont devant elle, et qu'elle demande à hommager en qualité de propriétaire immémorial (f° 77). — Autre ordonnance intimant à l'abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, Jules Salviati, de représenter les titres en vertu desquels il prétend la propriété, au nom de l'abbaye, de certaines îles sur la Garonne. — Mandement au receveur général de payer une somme de onze mille sept cents livres pour solde d'une rescription de l'Épargne, à Fabio Juliani, comme ayant charge de François Cenami (?). — Renvoi a se pourvoir devant S. M. de J. de Saint-Eulady, capitaine de la tour de Cordouan, demandant par an douze cents livres de gages ou la levée de vingt sous sur chaque navire, attendu qu'il ne peut subsister ni ses hommes au prix ancien de six sous par navire [ces six sous anciens ne représentant plus en 1603 que le tiers du premier tarif, c'est vers l'année 1533 qu'il faut remonter pour la date de son établissement]. — Ordonnance de cinquante livres pour Mathieu Geslin, messager ordinaire de la ville de Bordeaux. — Continuation du bail des fermes et de la traite foraine aux bureaux de Dax, Arsac et Saint-Sever, sous la réserve de l'exemption accordée pour trois ans au Béarn. — « Du mercredy 25e jour de » novembre 1603 : Estans assemblés pour la fonction et » exercice de nos charges, pendant nostre séance est » entré le sieur de Vicoze, lequel nous ayant présenté » une lettre close de la part des depputez de commu- » nautés de Guienne, signée de Bienassis, leur greffier ; » de laquelle ayant fait faire lecture, ledit sieur de Vicoze » nous a remonstré avoir esté fait une assemblée en la » ville d'Agen par lesdits syndics et depputez desdites » communautés, en laquelle il a assisté pour rendre » raison de la commission et délégation que lesdites » communautés luy avoient cy-devant donnée vers S. M., » pour [faire] révocquer les commissaires depputez à la

» recherche desdites impositions faites par les commu-
» nautés de leur authorité privée ; et par ladite assemblée
» a esté résolu d'imposer certaines sommes de deniers, »
» tant pour le voiage dudit sieur de Vicose que autres
» affaires et nécessités, qui peuvent revenir à la somme
» de sept mille écus, laquelle ils ont résolu d'imposer
» sur chacune province en attendant la confirmation et
» validation de S. M….. » Auquel sieur de Vicose a été déclaré que par les ordonnances et règlements faits depuis n'aguères, il est défendu à toute personne de faire aucune imposition, département ni levée de deniers sans permission et lettres expresses de S. M. et nos attaches sur icelles. A cette cause, avons ordonné qu'il sera fait défense à toutes les communautés des provinces de cette généralité d'imposer, cotiser ni lever aucune somme en conséquence de là délibération tenue en ladite ville d'Agen, ou pour quelque cause, occasion ou prétexte que ce soit, sans lettres patentes du Roi dûment contrôlées, et sans avoir sur icelles nos attaches suivant lesdits règlements à peine de confiscation de corps et biens, etc. (F° 135.)

C. 3875. (Registre.) — In-f°, relié ; 142 feuillets [1]

1609-1610. — Ordonnances du Bureau. — Lettre du duc de Sully sur le retardement des tailles et la réduction du salaire des Élus. Poursuites contre le receveur des tailles d'Armagnac ; il est assigné à représenter ses comptes afin de répondre aux imputations des syndics. Ordonnance contre les Élus de Guienne convaincus d'avoir à leur profit triplé la taxe fixée pour leur salaire dans la vérification des rôles de l'impôt. — Ordonnance réformant les pratiques des fermiers de la Traite foraine du Languedoc aux points de contact de leur circonscription avec celles de Dax, Saint-Sever et Arzac, dont l'effet était d'empêcher les gens de l'Armagnac d'aller aux marchés du pays des Landes sans péage et sans droits de passage. — Ordonnance pour Samson de la Baune, greffier en l'Élection des Lannes ; autre pour le receveur des tailles, de surseoir au paiement des gages des Élus jusqu'à ce qu'ils aient adressé au Bureau copie de leurs opérations. — Rectification du tracé, à la requête de Borderie, avocat, du chemin entrepris par Conrad Gaussens, des Chartrons de Bordeaux au port de la petite Bastide en face de Lormont ; le port et emplacement où il aboutira sera pris des deux côtés, par portions égales, sur les deux propriétaires mitoyens. — Lettre au duc de Sully contre la proposition du bail de la traite foraine de Bayonne, faite sous des conditions trop avantageuses pour le traitant, quoiqu'il s'engage à achever en six ans le bastion « *de la Chepaille* » déjà commencé ; les jurats de Bayonne opposés au bail. — Lettre circulaire aux sénéchaux des provinces pour qu'ils convoquent, chacun en droit soi, dans la quinzaine d'avril prochain, à Paris, sous leurs capitaines respectifs tous ceux qui sont dans leur sénéchaussée de la compagnie des cent gentilshommes de la Maison du Roi, pour le couronnement de la Reine à Saint-Denis le 18 dudit mois et ensuite son entrée à Paris. — Le Bureau informe Lussan, gouverneur de Bordeaux, qu'il a pris les mesures contre les Élus d'Agenais dont la gestion cause d'universelles plaintes. Ordonnance contre eux et ceux du Condomois et des Lannes qui prennent sur chaque paroisse, au département et répartition de l'impôt, sept fois plus que la taxe, et ont en outre imposé des sommes excessives pour leurs droits et salaires malgré l'opposition du syndic d'Agenais ; il leur est enjoint d'envoyer dans huitaine copie des assiettes et départements qu'ils ont faits. — Lettre à Sully le priant de suspendre les poursuites annoncées par le Trésorier de l'Épargne à raison du retard de la rentrée des impositions qui n'ont pas même encore été départies ; 29 mars 1610. — Enquête de *commodo* sur les bâtiments construits par Merman, marchand de Bordeaux, à l'estey des Salinières. — Adjudication déléguée au juge de Pardiac (Gers) des réparations à faire au château de l'Ile-Jourdain. — Envoi à l'Epargne de la somme de cent mille livres qui est tout ce que le receveur général a pu réunir ; 11 mai 1610. Lettre à Sully, au Trésorier de l'Épargne Puget, aux Trésoriers de France à Poitiers, exprimant les inquiétudes du Bureau en apprenant l'assassinat du Roi, sur la sûreté du convoi de cent mille livres adressé à Paris, et faisant appel au concours des villes qui sont sur la route pour le retenir en cas de danger. — Avis favorable sur la requête de Marc de Durfort de Postillac, d'élever à Sainte-Livrade une maison féodale à l'hommage d'un fer de lance envers le Roi. — Difficultés sur le dommage qui peut advenir à la reine Marguerite, propriétaire des greffes des sénéchaussées d'Agen et de Condom, de l'établissement des greffes d'Élections nouvellement institués. — Le Bureau demande qu'on lui adresse, et non pas au sénéchal de Guienne, le brevet

(1) Au revers de la couverture, et avant la première feuille de garde, on lit ces vers :

A qui, grand Roze, à qui dois-je prud'hom
Offrir ces vers sinon à vostre gloire ?
L'offre est petit pour moy, simple accessoyre,
Mais ample et grant pour l'autheur du guerdon.
Ce sont les airs que d'un tusque fredon
Le Venuzin s'accroist à la mémoyre.
Or, les ayans sur le fransin yvoire
Chantés pour vous, pour vous en est le don.

d'imposition sur les bien-tenants de la terre de Montferrand levée pour indemniser le seigneur de la réunion de sa terre au Domaine ; opposition au paiement de leur quote-part formée par les gens d'Ambarès. — Lettres au Roi, à la Reine-régente, à Sully sur l'avènement du nouveau roi ; 23 juillet 1610 ; c'est le trésorier de Gourgues qui les porte à la Cour. — Ordonnance rendue par le Bureau sur les plaintes des rentiers de l'État qu'on renvoie d'une caisse vide à l'autre pareille ; désignation, pour commencer, d'un comptable chargé de procéder au paiement. — Mention de la tenue des États de Comminges dans la ville de Salies, sous l'autorisation de Roquelaure, gouverneur de Guienne ; les Élus sont avertis qu'ils n'aient à prendre aucune somme sur les deniers imposés pour les affaires du pays, non pas même les dépenses de la session. — Circulaire aux lieutenants généraux des sièges de la province (Charron, à Bergerac ; Marquessac, à Périgueux ; Lanefranque, aux Lannes ; Lauvergne, à Bazas ; Sossiondo, à Bayonne ; Dufaur, à Condom ; Peyrusse, à Cahors ; Durieu, à Rodez ; Boissonade, à Agen ; Dubarry, à Saint-Sever) pour leur prescrire incontinent de la part du Roi et de la Reine-régente l'envoi à Paris de l'état des châteaux appartenant à S. M., tant de ceux qui sont aliénés et possédés par des particuliers, que des autres, avec le nombre des mortes-payes qui y sont entretenues ; le tout en conformité des ordres de Sully ; 11 juillet 1610. — Lettre aux sénéchaux afin qu'ils fassent convoquer chacun dans son ressort pour se rendre à Reims le 10 octobre au sacre du Roi tous ceux qui font partie des deux compagnies des cent gentilshommes. — Ordonnance réformant une précédente et autorisant le juge d'Ambarès, suivant l'arrêt du Parlement, à dresser l'état de répartition des sommes à payer par les bien-tenants de la seigneurie en vue du récurement de l'estey du Guâ. (F° 61.) — Rapport présenté devant le Bureau de la mission envoyée dans les Landes pour se rendre compte de l'effet que produirait l'imposition générale sur le brai et la résine du pays landais, projetée en vue de construire le havre de Socoa et Ciboure au pays de Labour ; l'opposition est universelle. L'imposition ruinerait une production déjà pauvre, et dépeuplerait la contrée par l'émigration des habitants, mettant l'Espagne aux portes de Bordeaux. La construction du boucaut de Bayonne a rendu impropre à toute culture, autre que le pin, les terres labourables du pays des Lannes ; celle du port de Socoa ne servirait tout au plus qu'au pays de Labour et aux navires étrangers en détresse ; pourquoi ne pas alors lever une imposition générale sur toute la généralité, ainsi qu'il se pratique à Cordouan ? (F° 68.) — Ordre à l'Armagnac d'informer, toute affaire cessante, sur le vol des deniers de la recette de Navarre exécuté à main armée et avec masques entre Riscle et Nogaro pendant le trajet des fonds entre Pau et Bordeaux : le vol est de vingt mille livres. — Ordonnance du Bureau jugeant contre la comptablie que le cuivre destiné à fabriquer à Bordeaux les doublons et deniers de la monnaie, lequel est apporté de Lyon par le monnayeur Morand, sera exempt de tout droit de coutume jusqu'à concurrence des espèces dont son contrat le charge de prouver le monnoiement. (F° 77.)

Ordonnances de janvier à septembre 1609. (F^{os} 1 à 66.) Incarcération de P. de Guichanières, marchand d'Arzac, jusqu'à ce qu'il ait pris le bail à lui adjugé de la foraine de Dax et de Saint-Sever. — Ordonnance de comparution du fermier de la foraine d'Armagnac pour répondre aux plaintes de la noblesse et du tiers-état du pays sur l'extension illégale qu'il donne à son bail en l'étendant aux localités qui en sont exemptes. — Assignation sur la recette générale d'une première somme pour commencer à construire le pont de Belin (Gironde). — Commission au juge de Comminges, P. de Combis, d'enquêter sur les exactions commises dans l'Agenais et l'Armagnac par les commis de la traite du Languedoc. — Commission à Etcheverry, élu de l'Élection des Lannes, pour reconnaître le mauvais passage à réparer sur le chemin des ouvriers au pays de Labour, tirant en Espagne, à l'endroit de la poste de Bayonne, au lieu dit : à Bidard. — Ordonnance pour faire couper sous trois jours dans les propriétés particulières, sur la demande de Conrad Gaussens, des arbres qui gênent le tracé de son chemin des Chartreux à la petite Bastide, en face de Lormont. — Retard en Rouergue du département des impositions. — Avis favorable à l'établissement d'un moulin à eau dans la ville d'Hastingues, joignant le port, demandé par Brunel de Saint-André, ou inféodation au Domaine. — Règlement pour la réformation du bureau des Élus d'Agen, dont les injustices excèdent les contribuables. — Assignation sur la recette générale d'une somme de trois cents livres destinée à la réfection du pavé de la Bastide sur le grand chemin royal de la poste, à raison de quinze sols (2 fr. 55) la brasse. — Lettre au duc de Sully pour rejeter le retard de l'envoi des fonds de l'impôt sur la négligence des Élus en général et l'inexpérience des nouveaux, ainsi que sur leur nouvelle pratique de faire dresser par les consuls et syndics, illettrés pour la plupart, le compte de chaque cote d'article du rôle. — Commission au sénéchal d'Agenais d'informer sur le projet de Scipion Dupleix, conseiller au siège de Condom, qui voudrait établir une imposition au nom du Roi sur les fuyes et pigeonniers. — Ordonnance de règlement

pour les Élus de la Généralité sur la levée des tailles ; ils avaient mis le désordre partout en ne tenant pas compte des cadastres dans les pays cadastrés, c'est-à-dire de taille réelle. — Avis favorable sur la demande de rachat et de retour au Domaine de la prévôté de Sauveterre, formée par les habitants contre l'acquéreur, le président Lalanne, et sur le mode de rachat proposé consistant à comprendre dans la somme de douze cents écus exigés, la compensation de ce qui est dû par l'État pour les blés d'approvisionnement militaire fournis par lesdits habitants. (F° 31.) — Ordonnance pour faire représenter sur le Bureau par les receveurs des Élections à la nomination de la reine Marguerite, leurs provisions et les quittances d'icelles. — Approbation de la demande en concession formée par le sieur d'Etcheverry de deux emplacements à dresser forges et ferrières pour fabriquer fer et acier qu'il a découverts dans les montagnes d'Horrain, entre les frontières du Béarn et de la Navarre, avec privilège exclusif sur toutes les forêts voisines qui ne devront servir qu'à alimenter les fourneaux où se feront les boulets pour le Royaume seul. — Procès-verbal par R. Dufour, lieutenant général du Condomois, de l'état et situation de la forêt de la Rame, entre Lectoure et Fleurance, contestée par la France et la Navarre, et définitivement reconnue appartenir au domaine de France et au comté de Gaure. Cette forêt demandée à arrentement par la princesse d'Orange, demoiselle de Rohan, a une contenance de neuf cent soixante-dix arpents, débris d'une bien plus grande dévastée et coupée pendant les guerres, et transformée en vacants et terres hermes par les usurpations des villages voisins. — Lettre du Bureau à Sully, lui rapportant les plaintes des entrepreneurs de travaux publics qui n'ont pas été payés cette année, et ont été forcés d'interrompre la réfection de la construction des ponts et chaussées de la province, comme le chemin des Chartreux près Bordeaux et celui d'Arvayres à Libourne. — Ordonnance pour les consuls d'Aiguillon relativement à la ville de Thouars dernièrement détachée de la collecte d'Aiguillon et de la circonscription de l'Agenais pour être réunie au Condomois. — Ordonnance affectant à la réparation du chemin de Libourne à Arvayres tendant à Bordeaux tout le sable, grave et délestage des navires qui débarquent devant Libourne. — Bail des réparations du Château-Trompette, dont les deux ponts-levis sont rompus ; c'est actuellement le régiment des Corses qui y tient garnison.

C. 3876. (Registre.) — In-f°, relié ; 130 feuillets.

1621-1622. — ORDONNANCES. — Ordonnances du Bureau pour l'année 1621 (feuillets de 1 à 62). — Proclamations du greffe de Saint-Sever, dont l'acquéreur est J. Laforestie, fils d'un trésorier général de Limoges. — Injonction aux cautions du directeur de la comptablie en fuite, de verser au Trésor une partie de l'engagement de sa ferme, faute de quoi tous les services demeureront en souffrance. — Avis du Bureau pour décharger le clergé du diocèse de Lectoure de sa part dans la contribution votée par le clergé de France, motivé sur les déprédations exercées l'année précédente par le sieur de Fontrailles et ses troupes ; même avis en faveur du clergé de l'Agenais. — Lettre au comte de Schomberg, surintendant de finances, alors à Bordeaux, lui signalant l'impossibilité de régler aucun service de ceux qui sont appointés sur la comptablie, le directeur ayant disparu, et sa caution aussi. — Requête au duc de Sully, grand voyer de France, pour l'informer que le Roi étant à Bordeaux, 26 février 1621, et sur les plaintes de beaucoup de communes de la Généralité « que se faisant » annuellement une grande levée de deniers pour les » réparations des chemins, il n'y en avait que peu ou » point d'employés à cet effet, le Conseil aurait trouvé » bon d'investir le Bureau de la connaissance de la » voirie » et pour le prier de prêter son appui à la Compagnie. — Rétablissement du droit annuel, ou Paulette, et correspondance entre les différents Bureaux de finances. — Ordonnance pour le rachat de la châtellenie et de la justice de Saint-Sulpice de Monségur en Bazadais, aliénée dernièrement au sieur Charles de Guilleragues. — Translation du Bureau de Montauban à Moissac. — Lettres d'état sur les trois receveurs des tailles du Quercy de partie d'une somme de quarante mille livres imposée sur le pays pour les frais de la dernière guerre ; — sur les trois receveurs du Rouergue, de celle de six mille pour le sieur d'Arpajon, formant partie des trente-six mille arbitrées par S. M. pour le rachat de sa charge de sénéchal ; — sur le receveur des tailles de Guienne, de celle de onze mille faisant le tiers des trente-deux mille livres dépensées par la ville de Bordeaux à l'entrée du duc du Maine, gouverneur ; — autres sur les tailles de Rouergue de six mille pour la pension du maréchal de Roquelaure, gouverneur du pays. — Ordonnances de rentrée des fonds centralisés dans les caisses des receveurs. — Avis pour le clergé du Périgord et le diocèse de Sarlat troublé aux mois de juillet, août et septembre de l'année précédente par les pilleries des armées, le

séjour à Sarlat du maréchal de Thémines et du prince de Joinville ? et les déprédations de l'armée de la Reine mère. — Le Bureau cherche partout un représentant à l'assemblée générale des Trésoriers de France qui se réunit à Paris pour délibérer sur certains points intéressant la conservation de leurs charges ; le danger d'être enlevé en chemin par un parti ami ou ennemi retenant à Bordeaux tous les membres de la Compagnie, c'est à un conseiller auditeur à la chambre des comptes qu'est envoyée la procuration. — Nombreuses lettres d'état ou bons de recouvrement sur les comptables en débet. — Opposition du Bureau au fonctionnement des commissions prises en dehors de son sein à la requête des fermiers du convoi pour informer sur leurs pertes et non jouissance, tendant à diminution de bail. — Ordonnance, biffée et bâtonnée, par laquelle les Trésoriers essayaient de diminuer les fraudes du commerce sur les navires entrant en coutume, en imposant avant le débarquement le plombement des ballots, aux sceaux du Roi et de la Comptablie. — Remise d'un quart de la ferme des amendes du siège de Périgueux au fermier adjudicataire, les grands troubles et mouvements d'armées ayant tellement détruit partout la sécurité des routes et les ressources des gens, qu'aucun plaideur n'a plus été assez riche pour venir au siège du tribunal se ruiner en procédures. — Diminution, réduction, remise proposées par les populations et admises favorablement par le Bureau à cause des maux de la dernière guerre, sur toutes fermes, baux et décimes : le clergé de Condom et l'abbaye de Clairac. — Le Bureau proteste contre une nouvelle forme d'exaction qui se généralise en dehors de son autorité sous le nom de levées de deniers pour la démolition des places fortes ; impose qui veut. — Les receveurs généraux et du taillon de la province provoquent une ordonnance du Bureau qui enjoint aux receveurs particuliers du Quercy et du Rouergue d'affecter les fonds particuliers levés pour ces deux pays et pour leurs affaires propres, à l'extinction des non-valeurs constatées dans la levée des impositions royales par l'effet des derniers troubles, et d'en adresser incontinent le produit à la caisse du receveur général ; 1er décembre 1621. — Réforme et règlement du bail de la coutume à la somme annuelle de deux cent soixante-deux mille livres. — Historique, à l'occasion de la réduction du bail d'Arzac, des mouvements militaires de décembre et janvier derniers qui se sont produits dans le Midi et dans le Béarn [1] — Même rabais au fermier de la traite de Bayonne pour les mêmes causes, et pour la perte subie par le détournement du passage habituel en Espagne des bestiaux de Poitou, Limousin, Périgord, Quercy, Agenais et Gascogne.

Ordonnances de l'année 1622. (Fos 1 à 68.) — Rescription sur la recette générale d'une somme de deux mille livres à payer au sieur de Sallapré, avocat général en la chancellerie de Navarre, pour être venu de Saint-Palais à Paris trouver le Roi pour affaires important à son service et resté près de S. M. durant six mois : donné au camp devant Saint-Jean d'Angely, le 3 juin 1621 ; enregistré à Bordeaux au Bureau, le 7 juillet. — Avis sur le placet présenté par L. de Saint-Germain, exempt des gardes, et Jacques Lambert, huissier de la Chambre, demandant l'inféodation de l'étroite bande de terrain bordant la Garonne le long des murs de Bordeaux, qui commence au port des sables, près du Château-Trompette, et finit à la tour Sainte-Croix ; l'objet des demandeurs serait d'y construire des échopes qu'ils loueraient. — Ordonnance portant défense à toutes personnes d'aller prendre des pierres provenant de la démolition de la tour fortifiée de Captieux ; — autre, pour interdire toute levée de deniers sans titres royaux, sous prétexte de démolition de châteaux et de places. — Protestation du Bureau contre la forme de levée par l'ordre du Parlement d'une imposition de trois mille livres sur le Médoc destinée à l'entretien des gens de guerre qu'il a levés de sa seule autorité. — Ordonnance d'imposition pour récompenser le sieur de Marabat de la démolition du château de Mauvesin en Armagnac qu'il tenait. — Plaintes adressées par le Bureau au surintendant des finances contre les levées multipliées sans droit ni titre, sous prétexte de démolitions de places fortes, en réalité pour dilapider les deniers de la province « s'estant vérifié qu'il y a telle communauté ou paroisse qui a payé pour chacune des démolitions ordonnées deux ou trois fois autant qu'elle a fait pour tous les deniers du Roy de la présente année » :

[1] Étant le sieur de Poyanne sur le point d'entrer dans le gouvernement que S. M. luy aurait donné en la ville de Navarreins et y faire mettre sa compagnie de gens d'armes, ladite ville cuydà estre surprinse par le sieur de Tensin….. depuis lequel temps les mouvements de la guerre se seroyent meus soubz le nom et authorité du sieur de Laforce, vice-roy pour lors du pays de Béarn, lequel ayant prins armes contre S. M. se seroyt saisi de la ville de Nay, Lescar et autres….. en sorte que les compagnies de La Force auroyent chassé celles que S. M. y avait mises pour tenir garnison ; comme aussi ledit Tensin auroyt fait un fort au lieu de Verrue, et tour en Mongiscard, et à raison de ce, Poyanne, contrainct de faire levées de gens de guerre afin de lui courre sus….. et ensuite, ayant le sieur d'Espernon reçeu commandement de S. M. pour aller dans le pays de Béarn avec grande quantité de troupes, et après son départ et les villes de Saint-Jean d'Angely, La Rochelle, Nérac, Clairac et Montauban assiégées par S. M., ceulx de la Religion auroyent fait plusieurs courses, ayant fait la tour de Labrit à Labastide et Saint-Justin… de là estants, auroyent prins force prisonniers de guerre, et leur auroyent fait payer à discrétion….. etc…..

exemple du château de Tartas et des places de Sainte-Foy et Castelmoron d'Albret. — Nouvelles des pays autour de Montauban livrés par les protestants au pillage, septembre 1622. — Lettres d'État sur les receveurs pour le rachat préliminaire des places et châteaux destinés à la démolition ; le Mas de Verdun donne trente mille livres à son ex-gouverneur Rapin ; Clairac d'Agenais, dix-neuf mille au capitaine Pujols ; l'Ile-Jourdain, trente mille à Dubourg ; Cauze d'Armagnac, trois mille à la garnison ; Meilhan, sept mille à son gouverneur Béraud ; Leyrac d'Agenais, vingt-quatre mille à Moncaut ; Mauvezin, trente-sept mille au sieur de Marans. — Émotion de la compagnie des Trésoriers de Bordeaux sur le bruit de la création de quatre généralités nouvelles.

C. 3877. (Registre.) — In-f°, relié ; 163 feuillets.

1627-1628. — Ordonnances et correspondance. — Ordonnances du Bureau pour l'année 1627. (F^{os} 1 à 78.) Trésoriers : MM. de Prugne, de Gourgues, de Pontac, de Pichon, de Richon de Relion, d'Essenault, de Montaudon, de Thibault, d'Hugla. — Quittances des versements faits en conformité de l'édit de juillet 1625 par les officiers des finances afin d'être assurés de l'hérédité de leurs offices. — Lettres du Bureau au marquis d'Effiat, surintendant, annonçant l'envoi par les receveurs de l'état demandé par lui des deniers d'octroi des villes ; signalant le déficit de toutes les rentes imputables sur le budget de la Comptablie ; le désordre amené dans le département des impositions par les Élus d'Agenais voulant dresser les départements par paroisses et non plus par juridictions. Le Parlement se mêle au conflit, le peuple remue, les autres Élections n'attendent pour suivre celle d'Agen qu'une preuve d'indécision et de faiblesse ; le Bureau se réserve d'expliquer au Conseil, lorsqu'il en sera requis, les raisons qui font de cette petite affaire une grande. — Correspondance avec l'intendant des finances à Paris, du Housset, relative aux mesures prises par le Bureau pour la conservation des droits du Roi sur une caraque épave, échouée sur la côte du Médoc avec un chargement de poivre et de canelle estimé soixante mille livres, sur lequel on attendra les ordres que doit transmettre de la part de la Cour M. de Fortia, commissaire député pour le fait de ladite épave, 12 mai 1627 ; — le Bureau, se faisant l'interprète des populations, représente au ministre l'impossibilité d'obtenir la levée de l'imposition de cent mille livres jetée à l'improviste en forme de supplément, en plein cours d'exercice, sur la Généralité, et en dehors de tout délai habituel, imposition dont les frais extraordinaires comme étant faite en forme extraordinaire, monteraient pour les seuls droits des Élus et de leurs greffes à plus de seize mille livres ; par la même raison de l'épuisement de la province, l'imposition des vingt mille livres en faveur des « notables » ? n'a pas été répartie, du consentement même desdits notables, pour cette année. (F° 32.) — Nouvelle dépêche à l'intendant du Housset : le Bureau a été envahi par une foule de peuple, accompagnée d'un jurat de Bordeaux porteur des plaintes de la ville et des défenses du Parlement. (F^{os} 33-39.) — Correspondance avec le Conseil sur : l'anéantissement de la cargaison épave des caravelles échouées sur la côte du Médoc, par le retard qui a été apporté à leur adjudication, chose prévue ; — l'émotion populaire qui a chassé les nouveaux fermiers du Convoi et de la Comptablie, en les forçant de transporter leurs bureaux à Blaye, transport dont la première conséquence est de couper Bordeaux de la mer, et la seconde, de rendre inapplicables les exemptions et les privilèges en la matière, des négociants de Bordeaux ; — le refus absolu de la ville d'accepter l'augmentation imprévue des cent mille livres sur l'impôt de guerre du taillon, qui enchérirait trop le prix de la viande en ce qui concerne Bordeaux, puisque sa part serait prise sur le pied fourché ; entre le Parlement, les jurats, le peuple et les généraux d'armée qui réclament l'argent, les Trésoriers entrevoient pour eux seuls le danger d'être victimes des fureurs populaires. (F° 56.) — Ordonnances de service : pour faire imposer désormais dans la taille du Condomois et Bazadais les terres d'Albret (Casteljaloux, Nérac et Castelmoron) dernièrement réunies à la Couronne ; — pour faire imposer les six deniers pour livre attribués aux greffiers héréditaires des paroisses ; — pour procéder à la liquidation du domaine de Sauveterre de Guienne, dont une partie est usurpée par la noblesse et les particuliers. — Commission donnée au Trésorier du Bureau, d'Essenault, de se transporter à Agen afin de procéder lui-même, aux frais des Élus, au département des impositions selon la forme ordinaire par juridictions, contre le département fait par les Élus des impositions par paroisses. — Rapport adressé au Conseil sur la nature et la qualité de l'imposition sur les marchandises descendant de Mont-de-Marsan vers Bayonne, créée par arrêt du Conseil de février 1600 pour la contribution du pays aux dépenses du boucaut, sur la base de quinze sols par barrique de vin, et deux pour cent pour autres marchandises, hormis le blé qui est exempt. — Déclaration du Bureau envoyée à son greffier à Paris, pour les affaires de la Compagnie, que sur la menace qui est faite de créer à Bordeaux quatre nouveaux collègues, sinon de financer, chacun des dix.

existant présentement, de la somme de sept mille livres, il aime mieux qu'on crée autant de trésoriers nouveaux qu'on voudra, et qu'il ne financera pas, connaissant bien ce qui adviendrait ensuite. — Ordonnance pour la construction du pont du Moron. — Communication aux villes de la Généralité de la commission royale pour fournir l'habillement de l'armée sous La Rochelle ; 5 novembre 1627. (F^os 60 à 66.)

Ordonnances pour l'année 1628. (F^os 1 à 85.) — Lettre au procureur général de la Cour des Comptes pour maintenir les prérogatives appartenant au Bureau de recevoir le serment des comptables, et non pas seulement le mandat de payer leurs gages. — Ordonnance pour prendre sur la caisse de la Comptablie une somme de vingt mille livres ; mais on ne trouve ni fermier ni comptable. — Le seigneur de Lussan, maréchal d'Aubeterre, propriétaire du greffe de Blaye. — Avis pour M^e Fr. Boulde, avocat, sur sa demande en inféodation de l'île de Granon, sur la Garonne, près de Marmande. — Explications envoyées au garde des sceaux, Marillac, mal disposé pour la Compagnie, sur le fait d'avoir tenu la main aux règlements en Armagnac contre un Élu de ce pays qui prétendait étendre beaucoup le chiffre d'une imposition fixé par le Conseil, s'autorisant de l'usage de la Cour des Aides de Montpellier. — Correspondance des Trésoriers généraux de Bordeaux avec le ministère : le pouvoir central envoie toujours en retard les commissions des tailles ; les Élus qui les reçoivent par le Bureau ne les exécutent qu'à peine ; les receveurs ne reçoivent rien. — Envoi aux Élections de la Généralité qui, à l'exemple de celle d'Agen, veulent changer l'assiette du département des impôts, d'huissiers chargés de contraindre par corps les officiers de ces bureaux à remettre leurs états de répartition, dont il n'y aura pas à tenir compte. — Ordonnance de décharge d'un tiers sur le bail de la ferme du poisson salé d'Agen, en considération de la gêne apportée au transport du sel et du poisson de mer par l'arrivée de la flotte anglaise devant l'île de Ré, et de la prohibition absolue du commerce pendant plus de quatre mois portée par la déclaration de S. M. — Ajournement personnel du président et du procureur de l'Élection de Lomagne pour avoir établi sans aveu une imposition supplémentaire. — Le Bureau représente au duc d'Épernon l'impossibilité d'imposer, aux deux tiers de l'année qui s'écoule, la contribution extraordinaire de cent vingt mille livres réclamée par ce maréchal, et le sollicite de la reporter sur l'exercice prochain. — Ordonnance enjoignant de verser entre les mains des receveurs étant en charge toutes les sommes imposées la présente année 1628 sur la Généralité, tant des impositions ordinaires que de celles qui ont été empruntées pour la guerre, sous le bon plaisir de S. M. et de l'autorité du duc d'Épernon, directement par les états des sénéchaussées et sans l'attache du Bureau de finances ; l'objet de la centralisation est de parer à l'imposition des cent vingt mille livres lancée du camp devant La Rochelle, le 28 juin. — L'Élection du Périgord mise en demeure d'envoyer l'état exact des sommes imposées sur la sénéchaussée pour l'entretien de l'armée d'Épernon. — Alliance du Parlement et du Bureau contre le projet de création à Bordeaux d'une Chambre des Comptes ; le Bureau seul et sans alliés contre celui de l'établissement à Agen d'un nouveau Bureau des finances. — Avis en faveur du sieur du Lys, avocat général près la Cour des Aides à Paris, demandeur en inféodation d'une île nommée « le Pipot », qui se forme dans la Garonne vis-à-vis Preignac, entre Cadillac et Langon, « de la contenance d'un journal, le sol non encore bien affermi qui est couvert entièrement aux grands maréages ». — Lettre au contrôleur général des finances, Marion, pour l'informer que tous les papiers et contrats de ventes et engagements du Domaine sont demeurés entre les mains de l'ancienne Commission instituée à cet effet, quelques injonction et ordonnances qui lui aient été faites par le Bureau d'avoir à les remettre à son greffe. — Lettre au surintendant Effiat sur l'attribution qu'a faite le ministère, aux dépenses exclusivement de la digue de La Rochelle, du budget des ponts et chaussées de la Généralité ; virement qui ruine cependant les entrepreneurs des autres travaux, notamment celui du pont du Périgord. Il lui est en même temps accusé réception de deux traites tirées sur la province pour la somme de cent trente-huit mille livres, quoique les receveurs auxquels elles sont demandées, loin d'être en debet, soient créanciers de l'État, l'un de quarante, l'autre de vingt mille. — Mauvaise humeur de la Cour sur l'avis favorable donné par le Bureau au projet d'un financier, Antoine Saunhac, qui consistait à rembourser par lui les greffiers des paroisses de l'Élection de Rivière-Verdun créés par édit de 1622, moyennant qu'il en eût pendant vingt ans la jouissance, « après quoi ces offices demeureraient supprimés, au profit du peuple ». Injonction est faite au Bureau de ne provoquer ni recevoir des offres d'enchères, et sur le tout, renvoi au Conseil. « Mais les greffes », dit le Bureau, « jouissent d'un droit excessif qui dépasse de beaucoup le revenu de leurs finances, ce qui provient de ce que les impositions grossissent tous les jours et leur étant attribué par l'édit qui les constitue six deniers pour livre sur toutes natures de deniers tant ordinaires qu'extraordinaires, même ceux qui se lèvent pour les dépenses

les plus obligatoires des communautés et des villes et la vérification de leurs comptes, ce qui devait revenir à la décharge du peuple revient au profit des acquéreurs. » — Lettre au marquis d'Effiat pour lui représenter de nouveau le triste état de la province.

C. 3878. (Registre.) — In-f°, relié ; 130 feuillets.

1629-1630. — Ordonnances et correspondance. — Ordonnance du Bureau pour l'année 1629 (feuillets 1 à 47). — Continuation des plaintes contre les grandes levées de deniers qui écrasent la Généralité sans que le Conseil, maintes fois informé, réponde rien aux pressantes dépêches du Bureau. — Ordonnance contre la Comptablie en paiement de fonds assignés sur sa recette au collège de Guienne. — Mandement de cent mille livres sur la même recette, pour les garnisons du Béarn ; il faut payer presque avant d'avoir reçu les lettres en vertu desquelles les sommes sont imposables. — Rapport au surintendant sur la situation générale ; les impositions de la Généralité ont augmenté en quelques années de sept cent mille livres ; les subsides, dans la même proportion ; la guerre et la peste ont tellement sévi qu'un canton peut se croire florissant là où il n'est que ruiné, sans peste et sans guerre. Tarissement des ressources de la Comptablie : les commis du bureau transféré à Blaye transigent à leur profit sur toutes sortes de marchandises. — Lettres du marquis d'Effiat aux Trésoriers de France, à Bordeaux : « Les dépenses du siège de La Rochelle ont » été si grandes, que pour y subvenir il nous a fallu » prendre l'argent partout où nous l'avons pu trouver, et » mesmes tout ce qui avoyt esté receu de la ferme du » convoy de Bordeaux : ce qui me fait croyre que le » fermier ne peult pas debvoir beaucoup d'arrérages ; » cependant poursuivy qu'il est par le trésorier provin- » cial de l'Extraordinaire des guerres pour une assigna- » tion considérable, je vous prye de surseoir quelque » temps cette poursuyte pour luy donner moyen de fayre » de l'argent. » — « Le fermier de l'ancien et nouveau » convoy de la Comptablie se plaint, Messieurs, que vous » le voulez contraindre…. Mais je sçay bien qu'au lieu » d'avoir du fonds il luy est dû plus de deux cent mille » livres à cause des advances qu'il nous a faites à La » Rochelle, outre le remboursement de trois cent mille » livres qu'il doibt prendre pour pareille somme advancée » par luy en entrant dans sa ferme…. C'est pourquoy… » je vous prye de le soulager et cesser vos poursuittes. » De Villeneuve-la-Guerche, 23 mars 1629. » — Quittances des finances par divers comptables ou rentiers. — Lettre du Bureau à l'assemblée générale des Trésoriers des Généralités du royaume réunie à Paris, pour adhérer aux décisions qu'elle a prises relativement aux nouveaux édits provoqués par les Parlements contre l'indépendance et les prérogatives des Bureaux des finances, et pour l'informer de l'application, nouvelle aussi, d'un règlement qui leur ôte la connaissance de quantité d'impositions en faveur de particuliers influents ou de courtisans bien en cour dont les brevets, signés en Conseil, ne relèveront plus que du surintendant. — Autre lettre au surintendant pour lui faire observer que la prétendue diminution de cent mille livres sur les impositions, pompeusement annoncée dans les commissions de S. M., revient au maintien, malgré les promesses faites, d'une augmentation de cent mille livres ; en effet, l'imposition de deux cent mille livres pour la démolition de La Rochelle, que le peuple se flattait d'avoir été supprimée, reste encore pour cent mille ; c'est ce qu'il saura bien discerner.

Ordonnances pour l'année 1630. (F°s 1 à 83.) — MM. les présidents de Prugne et de Gourgues ; le Bureau est formé après eux de dix trésoriers. — Représentations faites au garde des sceaux et au surintendant sur l'usurpation illégitime dont le Bureau est informé d'une commission donnée « à un personnage d'autorité » pour recevoir les fois et hommages de la Généralité ; néanmoins, ladite commission est envoyée par le Conseil au duc d'Epernon. — Ordonnance aux receveurs pour faire compter en déduction des cent vingt mille livres mises par Epernon sur la Généralité pour l'entretien de son armée en 1628, les impositions de détail frappées par le même duc sur différentes villes pour le même objet ; l'ordonnance est adressée aux Élus d'Agenais. — Ordonnance pour imposer sur la ville de Castillon-sur-Dordogne la part qui lui incombe dans celle de la Généralité de la somme de quatre cent mille livres pour fourniture d'habits et de souliers à l'armée d'Italie, opérant sous Casal et vers Suze, sous la conduite du cardinal de Richelieu pendant l'année 1629. — Commission au juge de Labourd d'informer sur le *commodo* d'un moulin à construire dans la paroisse de Surayde ? (Sedzère, Basses-Pyrénées). Avis à l'assemblée générale des Trésoriers, à Paris, du conflit survenu avec le Parlement de Bordeaux relativement à l'obligation du serment des Trésoriers devant le Parlement. — Commission pour informer, d'accord avec Verthamon, commissaire départi dans la Généralité, des pertes et non jouissances supportées par les fermiers du convoi ; le Bureau fait ses réserves contre la mission donnée à cet intendant. — Envoi au surintendant du duplicata d'une dépêche que le Bureau lui adressait en réponse à ses questions sur le bail de la foraine des

Lannes, laquelle avait été interceptée par « des gens y ayant interest ». — Envoi à Aire du trésorier Montaudon pour désigner l'emplacement du futur bâtiment de l'évêché. — Mise en demeure des consuls de Condom et de Bazas de venir s'expliquer sur leur refus de remettre à la caisse du receveur la somme de trente-deux mille livres qu'ils avaient levée sur l'ordre du duc d'Epernon en 1629 pour l'entretien du régiment de Maillé, laquelle somme avait été payée d'autre part par S. M. — Fonds faits pour les traitements de la Cour des Aides établie à Agen par édit de décembre 1629. — Lettres à la Cour protestant contre la création, bientôt réalisée, d'un Bureau de finances à Montauban, la compagnie de Bordeaux n'ayant pas voulu faire au Roi un prêt comme ont fait le Parlement et la Cur des Comptes. — Ordonnance pour la levée de deniers concernant la démolition de Montauban. — Le Bureau achète une maison au nom du Roi, pour tenir ses séances.

C. 3879. (Registre.) — Grand in-f°, relié ; 110 feuillets.

1642-1644. — Ordonnances et correspondance du Bureau. — Antoine Dupuy, receveur des tailles de Sarlat. Foullé, maître des requêtes, intendant de Guienne, chargé de faire remise à l'Élection de Périgord du dernier quartier des tailles de 1637. — La Cour, toujours en retard pour envoyer les commissions pour lever les impôts, toujours en avance pour en réclamer le produit ; les commissions pour 1642 n'étaient même pas signées du Roi, ni contresignées du secrétaire d'État : il avait fallu les renvoyer à Paris. Les considérants des lettres pour la levée des tailles annoncent un *statu quo,* qui se traduit réellement en une augmentation de deux cent cinquante-six mille livres sur l'année précédente. — Ordonnance du Bureau pour le duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, pour le rembourser de l'achat fait par lui, dans l'intérêt de la défense de la citadelle, d'un journal de terre appartenant aux religieux de Saint-Romain de la même ville. — Rentrée de l'imposition de trente-quatre mille livres sur les paroisses de Brouage, propriétaires de salines. — Lauzon, intendant de la Généralité ; 2 juin 1642. — Le duc de Saint-Simon, en prévision d'attaque par les ennemis sur les provinces maritimes, demande aux Trésoriers de réserver un fonds pour fournir la citadelle de Blaye d'artillerie et de munitions ; le Bureau répond qu'il a les mains liées, et ne peut distraire aucune somme d'aucun chapitre de recette, n'y ayant pas d'autorisation du Roi. — Redressement par le Bureau d'erreurs volontaires commises par les Élus du Bordelais en faveur de certaines personnes ; les Élections de Saintes et de Cognac se prétendent surchargées depuis leur réunion à la Généralité. — Difficultés que rencontre dans l'application l'édit de novembre 1640 soumettant à l'impôt de la taxe « des coqs des paroisses » les nobles et les privilégiés ; les nobles sont exemptés, mais l'embarras est de distinguer les uns et les autres. — Présentation à l'enregistrement, par Léonard d'Essenault, trésorier de France à Bordeaux, d'un contrat de prêt de cent livres fait en 1576 au moment de l'emprunt destiné au premier siège de La Rochelle, sous une rente de huit livres six sous depuis réduite à la moitié, en faveur de Françoise Benoist, veuve de Pierre d'Essenault, lieutenant général au présidial de Limoges, père de Jean, conseiller au Parlement. — Commencement de la lutte contre les intendants (octobre 1642) ; elle éclate à l'occasion du département par ceux-ci des impositions qu'ils doivent aller faire personnellement dans chaque Élection, assistés des trésoriers ; le Bureau y voit une cause de retard dans la perception, et sur la proposition de Lauzon de mander à Bordeaux les Élus de chaque circonscription financière pour y procéder d'un commun accord au département des impositions, refuse de s'associer au projet comme contraire aux règlements, impossible par manque de fonds pour tant de frais de voyage et de séjour, et dangereux pour le service du Roi, « car un Élu n'est bon que sur son territoire ». — Dépêche au surintendant Bouthilier sur l'attitude de Lauzon, qui étant en département avec le président de Pontac et trois des plus anciens officiers de l'Élection de Bordeaux, venait d'exhiber une ordonnance du vicomte d'Arpajon, signée seulement de lui et du vicomte, portant inscription au tableau des impositions à lever d'une somme de cent cinquante mille livres pour les étapes et fortifications de Blaye, et la levée de deux mille hommes de milice. Sur le silence réitéré du surintendant que le Bureau prend pour une approbation de sa conduite, et devant la nouvelle insistance de l'intendant qui a passé outre à toutes les observations et persévéré dans son plan, qu'il a mis d'ailleurs à exécution, de mander près de lui les trois Élus de chaque élection, la Compagnie déclare aimer mieux se priver des fonctions de sa charge que de s'associer à ces innovations ; 17 décembre 1642.

Ordonnances de l'année 1643. — Arrêt du Conseil portant défense de mettre en recouvrement l'imposition des étapes. Lettres du Bureau à Paris informant le ministère que Lauzon a réduit à cinquante mille livres sa prétention des cent cinquante mille, mais qu'il fait lever la somme directement sur ses mandats, sans le concours du Bureau. — Conflit avec un autre intendant, celui d'Angoumois et de Saintonge

(Villemonteix) relativement à la manière de procéder au département des Élections qui ont été détachées de son intendance ; le Bureau refuse de lui envoyer un membre de la Compagnie pour présider les commissions de répartement qu'il a instituées hors des sièges de ces Élections. — Ordre de presser le recouvrement des douze cent mille livres de l'imposition pour l'armée de Catalogne. — Misère du Périgord, dont le Bureau se fait l'interprète devant le Conseil ; les peuples sont désorientés par les impositions qui tombent sur eux de partout, gouvernement, élus et Intendance. — Ordonnances de l'année 1644. — Assignation devant les Trésoriers des traitants, fermiers et particuliers qui ont fait des levées illicites sur l'extraction et le transport du sel de Brouage et des îles, les uns de trente-cinq sous, les autres de onze, les autres de dix-neuf par chaque muid. — Démembrement successif des droits du Bureau, niés ou contestés par le Parlement, la Cour des Aides et l'Intendance, à l'exemple de qui même le commissaire aux revues du vice-sénéchal refuse l'obéissance ; les concessions aux villes de baux d'octroi, etc…, au lieu d'être enregistrées au greffe des Trésoriers, sont directement transmises aux villes. — Dépêche au surintendant pour se plaindre des injures auxquelles s'est livré le maréchal de Saint-Luc envers le mandataire du Bureau, Richon, qui était venu expliquer à ce maréchal l'impossibilité présente où l'on se trouvait, vu l'absence d'ordres de finances, à lui payer dix-huit mille livres pour la moitié de son traitement ; il y aurait pour la Compagnie le hasard de perdre la vie, aux termes de la dernière ordonnance. — Lettre au trésorier d'Essenault, envoyé à la suite de la Cour pour représenter les intérêts du Bureau, l'autorisant, d'après l'exemple des autres corps financiers, à chercher discrètement un protecteur au Conseil, moyennant une pension de trois mille livres souscrite par chaque bureau des finances « puisque nous sommes sy malheureux que pour conserver nos interests appuyés sur la justice, il faille donner notre bien ; et il vault mieux donner ung peu pour sauver le reste que si nous estions la proye de ces maudites sangsues de partisans » (16 juin 1634).

C. 3880. (Registre.) — In-f°, relié ; 58 feuillets.

1651-1652. — Ordonnances du Bureau et correspondances avec MM. de Verthamon et de Frotté, trésoriers du Bureau, en mission à Paris ; — Letellier, secrétaire des commandements ; — Bordier, intendant des finances ; — de Jonzac ; — de Gourgues, trésorier en mission à Agen ; — Montalier, en mission à Périgueux ; — de Prugne, en mission à Dax ; le surintendant, président des Maisons ; — le marquis de Saint-Luc ; — Effiat, surintendant, et marquis de la Neuville ; — le prince de Condé ; — le maréchal de La Force, etc., concernant : — les agissements de l'intendant Lauzon comme ayant choisi des cautions sans valeur pour le maniement des deniers des étapes ; — la conduite à tenir par les consuls et syndics de paroisses dans le règlement contradictoire avec les chefs de corps des dépenses des troupes cantonnées ou de passage ; — le rejet sur les terres de Mirambeau et de Cosnac, les plus prochaines du lieu d'assiette fixé pour la levée des sommes destinées à payer la garnison de Blaye, de partie de cette imposition, le Blayais étant épuisé déjà par les dépenses de la garnison permanente ; — le déficit, qu'on ne sait comment combler, et qui va à plus de deux cent mille livres, sur le fonds affecté à la liquidation des avances de guerre faites par les paroisses ; — le redressement pour cette année, au moyen d'un arrêt du Conseil, des adresses des commissions d'impôt, mal à propos envoyées aux Élus au lieu de l'être d'abord au Bureau des finances, « telles que la taxe des villes, nobles exempts, et coqs » des paroisses » ; — la prévision — d'un soulèvement (mars 1651) à cause de la lourdeur des taxes ; — l'arrivée comme gouverneur de la province du prince de Condé, sur laquelle on fonde l'espérance d'une ère de paix ; — l'état de surexcitation contre le personnel inférieur des agents préposés à la rentrée des tailles dans le pays de Lesparre ; les paysans les assiègent dans le château pour les tuer ; le Bureau fait marcher la compagnie du vice-sénéchal de Libourne, en l'absence du régiment de Saint-Simon qui part pour la Catalogne et des troupes du marquis de Saint-Luc qui sont trop loin à Agen ; le Parlement prend l'affaire en main ; — la prétention suivie d'exécution du maréchal de La Force de retenir dans ses terres la taille de l'année précédente et celle de cette année pour se payer de quelques pensions qui lui sont dues ; — la menace instante de troubles à Bordeaux (28 septembre 1651) ; — enfin, l'attitude du Parlement qui a déchargé, par arrêt, le peuple de la moitié de tous les restes dus des années 1649 à 1651, fait partout saisir les caisses des receveurs, et fait prendre dans celle du receveur d'Agen dix-huit mille livres provenant des deniers de l'année. — Ordonnances commettant des Trésoriers à la vérification dans toutes les Élections de quantité d'impositions mises sans lettres du Roi sur le pays, sous le prétexte de la subsistance des gens de guerre ; — réformant dans le Bazadais et le Condomois la pratique d'envoyer en bloc aux chefs-lieux des juridictions l'état des sommes à répartir par eux sur

chaque paroisse, à l'occasion de quoi ils rejettent sur les petites paroisses la totalité de la part à payer qui leur incombe ; les états seront faits à l'avenir, par juridiction en bloc, et par paroisse en détail ; — nommant à l'office de maître des œuvres de la généralité vacant par la mort de Michel Bucher, Me Pierre Audereau, déjà architecte de la ville de Bordeaux.

Correspondance de l'année 1652. — A MM. de Verthamon et de Frotté, en mission à Paris : « Le sieur Pelisson, receveur des tailles en cette Élection, nous informe que de la plupart des paroisses il ne reçoit aucune recette, et pour celles qui sont à sa disposition, il est contraint d'en bailler jour par jour les deniers aux gens de guerre qui sont continuellement dans son bureau pour les enlever. Les nouvelles de deçà sont toujours pires… Nous sommes sans aucune fonction ny moyen de pouvoir agir pour le recouvrement des deniers du Roy, lesquels ont esté enlevés à main armée et employés au paiement des troupes qui sont ès environs de cette ville » (29 avril 1652). — « Divers désordres sont tous les jours dans Bordeaux par la division qu'on a tâché d'y semer à cause d'une extraordinaire assemblée qui s'est formée puis un an en çà, et qui a prins un tel pied qu'elle a eu le pouvoir d'en chasser plusieurs conseillers du Parlement et des bourgeois, même à main armée, et empesché pour quelques jours le cours de la justice….. Néanmoins, Mgr le prince de Conti a résolu de la faire cesser, et de fait, est entré ce matin (12 juin 1652) au palais où tout ce qui restait du Parlement s'est trouvé, et l'on a résolu pour demain une assemblée générale de toute la bourgeoisie, à l'hôtel de ville, où S. A. assistera avec deux conseillers du Parlement. » — « Il y a à sept lieues d'ici une petite ville nommée Langon, qui a esté prinse depuis deux jours par les troupes de MM. les Princes, par force, et ont passé au fil de l'espée tous les habitants quy s'y sont treuvés, les femmes et petits enfans s'estant refugiés au couvent des Cappucins » (17 juillet 1652). — « Villeneuve se défend généreusement contre le comte d'Harcourt dont les pluies arrêtent les mouvements. » — Arrivée du duc de Guise, « on ne sçait à quelles fins ».

C. 3881. (Registre.) — In-f°, relié ; 109 feuillets.

1654-1660. — Ordonnances du Bureau et correspondance. — Commissions des receveurs des tailles. — Publication de baux du Domaine. — Avis de décharge d'impositions sur les requêtes des diocèses de la basse et haute Guyenne soumis, contre les privilèges du clergé, au logement des gens de guerre ; Aire, où les laboureurs sont presque tous morts de faim ; Bazas, Bordeaux, où les terres sont en friche et les vignes arrachées ; Périgueux, même situation ; Sarlat pris en 1652 par les rebelles, pillé et dépeuplé par les troupes des deux partis sous le commandement de Marsin, Harcourt, La Force et Balthasar. — Mêmes avis en faveur du clergé des diocèses de Tarbes et de Dax, à cause du séjour en 1654 et 1655 de l'armée de Catalogne. — Rachat des justices de la prévôté de l'Entre-deux-Mers. — Capitainerie du Cypressat, à Lormont. — Lettre du Bureau à Fouquet, surintendant, pour l'intéresser aux démêlés de la Compagnie avec Tallement, intendant de la Généralité. — Lettre au chancelier, dénonçant les agissements de la Cour des Aides qui impose, même sans ordres du Conseil, nombre de sommes sur les pauvres campagnes. — Commissions données à divers Trésoriers formant le Bureau des finances, pour administrer et aller vérifier les routes et chemins en Périgord, Agenais et Bazadais ; autre commission au sieur de Reymond pour informer dans l'Agenais des levées qui s'y font sans permission de S. M. et sans attache du Bureau. — Ordonnance contre les comptables pour la représentation de leurs actes de cautionnement. — Ordonnance sur l'application par la Comptablie des droits sur le vin descendant du haut pays ; en présence du règlement dont les dispositions sont formelles, le Bureau rejette la requête d'une assemblée du commerce se plaignant des exactions commises par les préposés. — Confiscation d'un navire pour avoir chargé en fraude des droits dus au convoi. — Lettre aux Trésoriers de la Généralité de Poitiers, les informant que Mgr le Cardinal arriva dimanche dernier, 13 de ce mois (juillet 1659) à Libourne. — M. de Fontenay, intendant. — Le Bureau renouvelle ses doléances à cause des usurpations que font les intendants sur ses fonctions. — Saisie par droit d'aubaine des biens de Guillaume Cary, anglais, décédé à Bordeaux (1660).

C. 3882. (Registre.) — In-f°, relié ; 89 feuillets.

1669-1673. — Ordonnances du Bureau et correspondance. — Commissions pour la réparation des chemins dans les différentes Élections. — Opinion du Bureau, sondé sur la participation éventuelle à un emprunt : « quant à la contribution des Indes, il faut » fuyr et gagner tant de temps qu'il se pourra, et éviter » le rencontre de telles demandes. » — Lettres et rapport à Colbert, contrôleur général. — Éternisation des luttes pour le rang dans les cérémonies entre la Cour des Aides et la Compagnie. — Réunion à la couronne du comté de Périgord. — Le Bureau se justifie sur les reproches de

Colbert du peu de soin apporté à la visite et à l'entretien des chemins, et rejette la responsabilité sur l'intendant Pellot, et ses subdélégués, qui ont affecté à la Tour de Cordouan les fonds destinés aux routes. — Commission pour la réparation des chemins dans le Médoc. — Le Bureau diminué dans ses fonctions par les intendants, dans sa considération par la Cour des Aides.

C. 3883. (Registre.) — Petit in-f°, relié ; 48 feuillets.

1675-1678. — Ordonnances du Bureau et correspondance. — Désignation des receveurs des tailles de Saintonge et d'Agenais par le Bureau, du consentement du receveur général. — Compte fait en Bureau du total du prêt, de l'annuel et du fonds de l'augmentation des gages que les officiers de la Généralité sont tenus de payer selon les ordres de S. M. ; prêt, vingt-neuf mille quatre cent cinquante livres ; annuel, vingt mille livres ; fonds des augmentations, cent mille livres. — Colbert demande un tableau général de tous les officiers des Élections et des présidiaux. — La Compagnie adresse au marquis de Châteauneuf ses protestations de dévouement au maréchal d'Albret, gouverneur au moment des troubles de mars 1675. — Le Bureau fait pressentir le ministère sur le retard impossible à empêcher de la rentrée des impositions ; nullité de la récolte en vin, séjour des troupes. — Ordres de Louvois pour servir aux maréchaussées le paiement de leurs gages. — Réponse par articles à une consultation des Bureaux des finances du royaume, sur les rapports de celui de Bordeaux avec la Chambre des Comptes relativement à la matière des aveux et hommages ; un règlement entre la Chambre des Comptes de Paris et les Trésoriers de Champagne est copié à la suite du mémoire ; sa date est de 1668 — [Après 1678, la série des ordonnances ne reprend plus qu'en 1725.]

C. 3884. (Registre.) — In-f°, relié ; 145 feuillets.

1725-1760. — Ordonnances du Bureau et correspondance. — Difficultés avec les jurats de Bordeaux à l'occasion du pavage des rues ; ceux-ci disposent absolument pour eux et leurs amis des roches provenant des délestages, qu'ils emploient à se construire des cales et perrés devant leurs maisons de campagne situées sur les bords de la rivière, en n'en laissant plus pour le service de la voirie. — Répartition dans la Compagnie des vingt et un mille cinq cents livres qui forment la part du don gratuit de quatre cent mille fait au Roi par les Bureaux des finances. — Discussions et conflits avec la Cour des Aides, la Chambre des Comptes de Pau, le Parlement, les officiers du parquet de la Compagnie qui sont admis par une décision du chancelier de France à une part dans le produit des droits d'entrée et de réception qui est de vingt-six mille francs en moyenne. — Autre conflit avec le présidial sur les honneurs et les préséances. — Mémoires réciproques et contredits entre les jurats et le Bureau sur l'entretien du pavé des rues par les pierres du délestage ; « plus de deux cent petits ports et quais sont formés sur la Garonne en faveur de propriétés particulières. » L'adjudication aux enchères proposée à l'exemple des autres villes, par le contrôleur général, du pavé qui serait exécuté aux frais des propriétaires des façades sur les rues, est repoussée par eux, qui intéressent le Parlement à leur cause, et font monter en sous main les soumissions de pavage, de seize sous la brasse de cinq pieds à dix livres. La ville finit par accorder le retour aux anciens usages, et tous les délestages seront réservés à l'entretien des rues. — Le Bureau se plaint au chancelier de la teneur des lettres du grand sceau du 6 septembre 1733 relatives à l'établissement du terrier de Sauveterre, dont les dispositions sont contraires aux fonctions des Trésoriers. — Le procureur général rappelle la déclaration du 17 mai 1717, en vertu de laquelle les Parlements continueront de recevoir les appels des jugements rendus par les Trésoriers de France. — Lettre de Trudaine et réponse sur une plainte du président de Montesquieu de ce que son juge de La Brède ayant fait une procédure et rendu un jugement pour la réparation de deux chemins situés dans l'étendue de sa seigneurie, les Trésoriers ont cassé ce jugement et fait afficher leur arrêt à l'église de la paroisse. « Le principe du Conseil, » dit le ministre, « est que le Roi en attribuant la juridiction de la voirie aux Trésoriers n'a porté aucun préjudice aux droits des justices patrimoniales, et que dans les pays où les seigneurs ont la juridiction de la voirie, ils sont en droit de la faire exercer par leurs officiers sur les chemins non royaux, c'est-à-dire sur ceux qui ne vont pas de ville à ville. Je n'ai cependant voulu prendre aucun parti sur les plaintes que M. de Montesquieu m'a portées, qu'après que vous m'aurez mandé les raisons qui vous ont déterminés à rendre votre ordonnance. » Le Bureau répond que la généralité suit la maxime que le Roi est seul seigneur voyer, s'il n'y a titre ou possession contraire, et ce n'est pas le cas présent. C'est en tout cas une usurpation d'attributions à un juge seigneurial d'ordonner des changements de direction et de largeur dans des chemins publics, leur réfection par corvées avec des peines contre les délinquants….. et M. de Montesquieu

lui-même a reconnu notre droit et notre jurisprudence en 1734 dans une autre occasion où il invoquait des principes absolument contraires. » [Il paraîtrait à une expression incidente d'un rapport du Bureau sur la diminution de son autorité, relatée dans le même registre, que le ministre l'aurait abandonné et donné raison à Montesquieu.] — Réclamation au ministère d'un ancien registre coté D « qui était dans les archives du Bureau, relatif au domaine du Roi, remis à l'intendant de Tourny sur un ordre du Roi, donné à Versailles le 4 février 1745 et par lui envoyé au Conseil pour servir au procès pendant entre le duc d'Aiguillon et les paroisses de l'Agenais ; le même registre avait été une première fois remis en 1738 à l'intendant Boucher, en vertu aussi d'un ordre du Roi, mais il avait été réintégré dans les archives du Bureau. « Il y a plus de six mois que l'affaire de M. le duc d'Aiguillon a reçu sa décision, cependant, cette fois, nous sommes encore dans l'attente de la remise du registre ; nous avons recours à votre autorité. » — Dans le même moment le même duc réclame du Bureau la remise de prétendus doubles concernant les hommages de l'Agenais ; il n'y a pas de doubles, et s'en dessaisir serait perdre les titres du Domaine ; et il semble qu'on fasse tout pour soustraire aux yeux des officiers du Bureau des finances et domaine la manière dont se feront les reconnaissances d'hommages dus par les communautés d'Agenais à ce seigneur ou à sa femme. — Remise à la Chambre des Comptes de Pau, par ordre du garde des sceaux, de tous les actes d'hommages, aveux et dénombrements rendus et vérifiés devant le Bureau pour les fiefs situés dans le comté de Périgord jusqu'au 1er janvier de l'année 1752. — Nouvelles mortifications que le Parlement fait subir aux Trésoriers en toute circonstance ; appel de ceux de Bordeaux à tous les Bureaux de France.

C. 3885. (Registre.) — In-f°, relié ; 138 feuillets.

1760-1776. — Ordonnances de Bureau et correspondance. — Rapport au contrôleur général : « La disette du blé a été si considérable que le prix en est excessif, et l'on sera forcé pour les fourrages de recourir aux autres provinces ; l'expérience qu'on a faite des difficultés que la guerre apporte au débit des vins ne laisse que des malheurs à prévoir. — Le duc de Biron et le marquis de Castelmoron respectivement prétendant droit sur l'île dite de Saint-Macaire. — Enregistrement de l'édit portant création de deux cents lettres de brevets héréditaires de courtiers, à la charge par les étrangers qui lèveront ces offices afin de jouir de l'exemption du droit d'aubaine, de faire enregistrer individuellement leurs provisions au Bureau. — La Compagnie regrette de ne pouvoir concourir que pour dix mille livres à la construction du vaisseau de guerre que la province offre au Roi. — Avis du contrôleur général aux Trésoriers de Bordeaux de l'article 23 du pacte de famille passé entre la France et l'Espagne qui admet à l'exemption de tout droit d'aubaine les sujets espagnols, ceux des Deux-Siciles et des cantons suisses protestants, ceux de Genève, avec la même liberté pour ceux-ci que celle dont jouissent déjà les cantons catholiques. — Maintien contre le ministère, à l'occasion de l'abandon fait par S. M. en faveur de M. de Châtillon de son droit de prélation, au préjudice du sieur Dupérier d'Arlan, pour certains fiefs acquis dès 1733, de la doctrine insérée dans la coutume de Bordeaux que « le Roi et l'Église n'ont droit de préla-» tion par puissance de fief, sinon quant au Roi, pour le » bien de la chose publique ». — Observations du Bureau sur la forme de composer le corps des Notables, institué par l'édit de mai 1765. — La Compagnie exige l'interdiction de son office de trésorier de France à Bordeaux, contre un officier de finances condamné pour malversations par la commission du Canada. — L'hiver de 1765, beaucoup plus long que celui de 1709 et presque aussi froid, détruit les vignes de tout le pays. — Répugnance des officiers des tribunaux d'Élections contre la subordination à laquelle ils sont tenus envers les Trésoriers de France.

C. 3886. (Registre.) — Petit in-f°, relié ; 232 feuillets.

1591-1592. — PLUMITIFS, OU REGISTRES DES EXPEDITIONS DU BUREAU DE LA TRESORERIE GENERALE DE FRANCE EN GUYENNE. — Expédition d'ordonnances sur requêtes pour : — le paiement des gages de Me André Masse-d'or, docteur en médecine préposé à la visite des malades prisonniers de la guerre de Guyenne ; — le versement entre les mains de l'ingénieur Louis de Foix du produit de l'imposition pour la tour de Cordouan ; — la vérification des provisions de capitaine du château de Domme en faveur de Pierre de Blanche, sieur de Foirai ; — le visa des billets de Saint-Ouen, gouverneur de Castillon par lui souscrits aux marchands Jacques de Jaure de Sainte-Foy, et P. Giraud, de Libourne, pour prêt de diverses sommes nécessaires à la solde de sa garnison, qui sont imputées sur le receveur des tailles ; — le paiement de neuf cent seize écus à Bernard de Milhat, maître charpentier de haute futaie, habitant de Bayonne, pour ses travaux au pont Saint-Esprit, reçus après vérification d'experts ; — le renvoi à se pourvoir

devant le maréchal de Matignon, des chanoines de Saint-Pierre de Vic-Fezensac en remboursement de trois cents écus par eux prêtés au capitaine Favars ; — l'admission à représenter ses titres de fidélité et de loyalisme, pour Marie de Mayne, dame de Montespan et d'Escandillac ; — la remise en possession de ses revenus en faveur du curé de Saint-Hilaire, de la juridiction de Monflanquin, qui étaient exempts comme appartenant à un bénéfice-cure, de la saisie sur les biens des rebelles et ligueurs, et bénéficiers tenant leur parti ; — la mise à l'enquête avant, par le Bureau, de procéder à l'enregistrement de lettres de don de biens d'un rebelle obtenues par le vicomte de Gourdon, de la conduite de ce rebelle avant la saisie, et de la consistance de ses revenus et de ses dettes ; — même enquête sur le sieur de Rogenhac, attribué au capitaine Fabas ; sur le sieur de Villefranche, attribué à Ferrière Gourdon, capitaine d'arquebusiers à cheval ; sur Imbert, bourgeois de Villefranche, assigné au sieur de Saint-Martin de Gourdon, ainsi que la dame de Monester ; enfin sur les moines de Saint-Étienne de Tescon près Montauban, dont une partie des revenus est donnée à un gendarme ; — apurement des billets présentés par les marchands et fournisseurs, au nom des gouverneurs des places de Caumont, Monhurt, Le Mas, etc. — Mainlevée de saisie des revenus accordée au prieur de Sainte-Livrade, prouvant qu'il n'a pas été rebelle. — Exemption sur présentation de titres, d'imposition en faveur de la vicomté de Turenne, la comté de Montfort et la terre d'Aillas appartenant au vicomte de Turenne. — La compagnie des gendarmes du vicomte de Gourdon, de plus en plus favorisée des dons du Roi sur les revenus des rebelles. — Location aux Jacobins du bâtiment de l'arsenal. — Ordonnance de paiement à Jean de la Rivière, capitaine d'une compagnie de gens de pied, des frais d'un voyage de Mauléon de Soule à Blois. — Ordonnances de vérification de lettres de dons des biens de ligueurs accordées aux capitaines La Chapelle, La Coste, Savignac, Izac, Boidevin, etc., du régiment de Saint-Lagier. — Commission donnée à Guillaume de Gascq, avocat du Roi au siège de Bazas, pour procéder aux saisies et fermes des biens des ligueurs de l'Armagnac et du Condomois. — Vérification des lettres de noblesse accordées aux jurats J. de Guichanères et J. de Labat. — Dépêche du Bureau adressée au capitaine Fabas pour qu'il fasse élargir le receveur des tailles du Condomois emprisonné par son ordre. — Assignations sur la recette générale de diverses sommes en faveur de gentilshommes suivant le Roi : J. de Saint-Pierre, le sieur de Castets, J. de Rubran, commandant à Monségur ; J. de Séréville, « ayde à cheval du Gobelet et de la Paneterie ». — Requêtes en paiement de solde ou de gages : d'Escars de Merville, Jaubert de Barrault, Poyanne, Lure d'Uza, Marcellus, gouverneur de La Réole, Olivier de Garubes (?), baron d'Auros, vice-sénéchal d'Agenais ; — en vérification de lettres portant commission dans les finances ; — en remboursement sur la recette générale de prêts avancés par le commerce aux capitaines des garnisons de Monhurt, Cocumont, Langon, etc. ; — en vérification de lettres de don sur les couvents et les abbayes ; les sieurs de Mansac, de Chambert, de Giscard, de Sources, gentilhomme de la chambre, capitaine Jeanneton, ci-devant sergent-major de la ville de Calais, etc…. — Ordonnances, pour informer, à la requête de Marie du Maine, dame de Montespan, si elle n'est de la Ligue ; — pour faire la visite du « chai du Roi » dont les consuls de la Bourse et les marchands demandent la réparation. — Enregistrement des lettres patentes adressées aux archevêques et évêques de la Généralité, et aux sénéchaux des Lannes, Armagnac et Bazadais pour la convocation desdits archevêques, évêques et prieurs conventuels en la ville de Mantes le 16 du présent mois d'août 1591. — Ordonnance de décharge de partie de ces décimes accordée à l'évêque de Sarlat, sur la preuve des dégâts commis par l'armée rebelle qui s'était saisi du château de Domme l'année précédente, et par celle du maréchal de Matignon qui venait de le reprendre. — Certificats de loyalisme octroyés sur preuves à plusieurs dont les biens avaient été dévolus aux soldats comme étant des biens de ligueurs. — Dépêches sur le service à MM. le Cardinal de Bourbon, Gauzelles, Marcel, Lestrilles, etc. — Rachat de la prévôté de Barsac pour la remettre entre les mains du Roi. — Ordonnance de décharge de partie des décimes de l'abbaye de Saint-Ferme (Gironde), à la requête d'Arnaud de Gascq, son abbé. — Réception (21 février 1592) des lettres portant révocation des commissions tant générales que particulières expédiées pour recevoir le paiement des biens des rebelles ligueurs. — Commission d'experts pour recevoir les travaux achevés de la Tour de Cordouan : Louis Baradier, maître des réparations de Guienne ; P. Ardouin, maître des œuvres ; Étienne Arnaud, maître maçon ; Jacques Guillermain, maître architecte ; L. Cothereau, aussi maître maçon, et maître François Gabriel, maître voyeur en la Généralité d'Alençon (4 mai 1592).

C. 3887. (Registre.) — In-f°, relié ; 241 feuillets.

1593. — C'est le même registre que le 3872 *(bis),* analysé ci-dessus.

C. 3888. (Registre.) — In-f°, relié ; 295 feuillets, papier.

1596. — Registre plumitif des expéditions de la Trésorerie générale de France en Guyenne : officiers, MM. de Sauvage, de Prugne, de Geneste, de Pichon, de Gourgues, de Causse, de Forcade, de Martin. — Receveurs généraux : Martin, Sauvat de Ferrand. — Trésoriers de l'Épargne : Gobelin, Hotmann. — Trésoriers généraux du taillon : Duvignault, Desbarats. — Receveur général provincial des décimes : Prévost. — Trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres : Lefèvre, Rocqain. — Trésorier de l'ordinaire des guerres : Bernard de Lapeyrère. — Trésorier et receveur général de la marine du Levant : Thomas de La Serre. — Trésorier général de l'artillerie : Etienne Puget.

Mention de l'assemblée des États de la sénéchaussée qui se tiendra à Bordeaux le 15 janvier 1596. — Réception d'un ordre du maréchal de Matignon, mandant près de lui à Villefranche [de Rouergue] un officier député du Bureau. — Lettres du Roi reconnaissant et approuvant la levée d'environ cinq mille écus que le capitaine Fontrailles a été forcé de prendre sur l'Armagnac en 1595, ensemble la saisie des revenus de la commanderie de Marestang, et des réquisitions de foin, paille et avoine dans la collecte d'Auch : le Bureau, avant faire droit, exige de Fontrailles au moins la représentation signée de lui de l'état des sommes et réquisitions levées par dates et désignation de paroisses. — Rescriptions envoyées pour enregistrement au Bureau par le sieur de Ligny, commis par le Roi et « Messeigneurs du Conseil », à la recette des deniers destinés au paiement des dettes et rentes « dont mesdits seigneurs sont obligés pour le service du feu Roi ». — Ordonnance pour lever sur le Périgord la part de sa contribution aux dépenses de la tour de Cordouan ; — autre pour lever sur l'Agenais huit mille écus qui forment sa taxe dans les frais de la réduction de Villeneuve. — Acte donné aux paroisses de Sainte-Croix-du-Mont, Aubiac et Saint-Macaire de leur offre de racheter pour être incorporée au domaine la justice aliénée de ces paroisses. — Ogier de Lestrille, contrôleur particulier sur les transports de grains et autres marchandises à destination de Bayonne et des ports et havres des environs. — Ordonnance de vérification des privilèges des gentilshommes « de l'art et science de verrerie tant de ce royaume et autres lieux de l'obéissance du Roy » ; — autre pour le paiement des lansquenets du Château-Trompette qui n'ont pas été payés depuis longtemps, « qui est cause que tous les soldats de la compagnie se débandent journellement, et aucuns d'iceulx meurent de faim pour n'avoir nul moyen de se sustenter » ; — autre, pour faire payer à Henry Nyvelin, marchand de Londres, une somme de cinq mille écus sur la recette de la Comptablie ; — autre, pour faire payer à Antoine Jogla, capitaine des lansquenets, une partie de la solde du régiment d'Hans Frédéric, en déduction de ce qui est dû à ce colonel. — Rachat du bail du « convoy de Royan », au moyen de trente mille écus versés par la ville de Bordeaux entre les mains du Trésorier de l'Épargne. — Signification aux maire et jurats, opposants, du bail de la ferme des rivières de Garonne et de Dordogne présenté par une compagnie de marchands. — Décharge accordée aux habitants de la terre de Fumel, en conséquence de la conférence de Saint-Macaire tenue entre le maréchal de Matignon et le vicomte de Turenne, de toutes les sommes payées par eux aux receveurs du Roi avant son avènement, tout ainsi qu'il avait été accordé à la ville d'Agen dans ses lettres de réduction à l'autorité royale. — Vérification des lettres patentes datées de Follembray, 20 janvier 1596, portant la même décharge en faveur du Quercy. — Ordonnances sur requêtes : — J. Darnal ; — Labarthe, conseiller au présidial de Cahors ; — P. de Sébie, avocat au Parlement ; — Duclaux, syndic du Bas-Armagnac ; — Laforce, vice-roi de Béarn ; — J. Duverger, bourgeois de Bayonne ; — le sieur de Mesmes ; — Frappier ; — Jolligans, Coëffart, La Jouynière, commandants pour le Roi dans les villes de Saint-Émilion, Rions et Saint-Macaire ; — Ét. Despois, procureur du Roi en l'Élection de Guyenne ; — Louis de Foix ; — Marrast, greffier du vice-sénéchal d'Armagnac ; — Louis de Salignac, évèque de Sarlat ; — Étienne du Cruzeau ; — P. Bertrand, médecin ordinaire du Roi ; — J. Vivien, capitaine du charroi de l'artillerie ; — J. Barbarin, avocat du Roi en Périgord ; — Isaac Delurbe ; — L. Balladier, maître des œuvres et fortifications de Guienne ; — P. de La Salle, commandant au Château-Trompette ; — J. de Tarneau, conseiller au Parlement ; — Pontcarré, conseiller d'État ; — J. Duperay, trésorier-payeur de la compagnie des deux cents hommes d'armes du Roi et Gendarmerie de France ; — Simon Massey, maître d'hôtel de la Reine, etc…

Folios 100 à 295. — Représentations des syndics du Rouergue sur les difficultés qu'on prévoit pour la levée des impositions, tant à cause du refus de la noblesse de laisser sortir les deniers royaux, que par les encouragements donnés à la résistance par le Parlement de Toulouse et le présidial de Villefranche. — Ordonnance portant nouvelle défense aux gouverneurs et capitaines de mettre la main sur les deniers des impositions sous prétexte du paiement en retard de leurs garnisons. — Lettres

patentes pour imposer sur la généralité la somme nécessaire au voyage aux États de Blois des députés des villes ; — pour lever trente mille livres, modérées par le maréchal à vingt mille, destinées à l'achat de poudre de guerre. — Rescription du Trésorier de l'Épargne sur le receveur général de deux mandats de quatre mille écus chacun en faveur du comte de Schomberg et du marquis de Villars. — Autorisation à La Réole de s'imposer de trois mille écus en remboursement à faire de pareille somme aux habitants qui avaient fait réparer les murs et remparts. — Honoraire des architectes Baradier et J. Bagrin pour la vérification des travaux de la tour de Cordouan. — Gages des maîtres des postes assises sur le chemin de Paris à Urugne, frontière d'Espagne, « et mesmes depuis Barbezieux jusqu'à Bordeaux, qui sont au nombre de vingt-neuf ». — Énumération des différents états des finances portés à l'assemblée de Compiègne, sur l'ordre du Roi (23 juillet 1596), par le sieur de Pontac, trésorier du Bureau de Guyenne : — 1° du domaine tant possédé qu'aliéné ou engagé, avec les charges ; — 2° des impositions levées dans la généralité pendant les années dernières ; — 3° des rentes constituées et autres charges sur la recette générale ; — 4° des officiers des finances de la généralité ; — 5° du chiffre et taux de la taille, non-valeurs, tares ; et des diminutions d'espèces au ressort du Parlement de Toulouse ; — 6° des restes et dépenses de la recette générale sur les deux premiers quartiers de l'année courante, etc…, et copie de deux règlements faits par le Roi sur l'ordre de ses finances. — Décharge d'impôts en faveur du diocèse de Sarlat, en considération du siège que la ville a souffert du maréchal de Bouillon. — Ordonnance d'information sur les plaintes des villes de la généralité, principalement Condom, Mezin, Francescas, excédées de tributs locaux mis sans autorisation par leurs consuls. — Longue supplique du Comminge exposant l'excès des impositions et des extorsions militaires sous lesquelles il succombe de deux côtés. — Remboursement ordonné sur la Comptablie d'un prêt de quatre mille écus consenti au Roi par quelques marchands de Bordeaux, selon contrat passé devant Lafargue, notaire, le 14 décembre 1592. — Ordonnance du Bureau pour la présentation devant lui, par les échevins de Bayonne, des comptes de dépenses qu'ils ont déjà faites pour l'avitaillement en poudre, en boulets et en réparation de leurs murailles, avec le produit de l'impôt sur le vin dont S. M. vient de leur accorder la prorogation par ses lettres patentes ; mais avant de procéder à leur enregistrement, les Trésoriers exigent cet état. — Convocation devant le Bureau des maire et jurats de Bordeaux représentés par P. de Brach, Gratien d'Olive et Renaud Richon, afin d'entendre la volonté du Roi ordonnant le paiement au capitaine Fabas, gouverneur du duché d'Albret, d'une somme de douze mille écus sur le passage des denrées en la rivière de Garonne : on s'arrête d'abord à l'idée de la faire acquitter sur la caisse de l'Extinction du subside de Royan, mais le lendemain les jurats reviennent représenter que tout le revenu de ce subside est depuis longtemps retenu par les capitaines de Royan et de Castillon-sur-Dordogne pour le paiement de leurs troupes qu'ils n'ont pas pu obtenir sur la Recette générale, et la conclusion de la Ville est néanmoins de l'y contraindre. Le receveur général, présent à l'assemblée, déclare à son tour sa caisse vide pour avoir été retenue par le maréchal de Matignon et distribuée pour les nécessités de la guerre ; cependant il est en avances personnelles de douze cent mille écus, et les jurats eux-mêmes de Bordeaux devraient commencer par verser au Trésor les sommes pour lesquelles ils prétendent avoir de S. M. une exemption très discutable ; on les renvoie à délibérer des voies et moyens en Conseil de jurade. Ordonnance aux bureaux du subside et à celui de la Comptablie de représenter leurs comptes (f°ˢ 237-239). Sur nouvelle requête de Fabas tendant à l'enregistrement des lettres patentes qui lui assignent sur l'imposition des rivières, au moyen d'une levée accessoire, sa gratification de douze mille écus, le Bureau refuse l'enregistrement, dans l'intérêt du service du Roi et du public, et répartit sur le subside de Royan qui se lève à Langon et à Bordeaux, et encore à lever en trois années, le capital de cette somme. — Délibération sur le bruit qui court que le Roi a interdit à tous les officiers des finances du royaume l'exercice de leurs charges, et que des commissaires sont envoyés dans les provinces pour tenir la main à l'exécution de cet ordre ; arrêté que la Compagnie se bornera à faire des remontrances, sans insister, pour savoir quelle créance il convient d'accorder à un bruit pareil. — Refus d'enregistrer, comme préjudiciables au service du Roi, les lettres patentes de confirmation et d'extension des privilèges de la ville de Dax, nobles, bourgeois, citoyens et habitants. — Mise en recouvrement de l'imposition de quarante-six mille écus obtenus par le maréchal de Matignon de l'assemblée des Trois États du Quercy, dont trente mille destinés à acquitter les assignations levées sur le pays en 1594, et le reste à éteindre les dettes de la province ; rejet de l'opposition formée sur partie de cette dernière somme par les consuls de Milhau qui retenaient entre les mains des collecteurs, pour les administrer eux-mêmes, les deniers de l'imposition réclamés par les receveurs des États. — Difficulté du recouvrement dans le Périgord.

— Refus d'enregistrer, comme préjudiciables au service du Roi, les lettres de décharge accordant à quelques paroisses du comté de Gimont, au pays de Verdun, l'exemption de leurs impositions, à cause des pertes qu'elles auraient subies par le siège de la ville et de la citadelle ; le procès-verbal des Trésoriers donne au contraire la preuve que ces paroisses avaient échappé, par leur éloignement du théâtre de la guerre, à toute perte et dégradation. — Département sur la Généralité de l'imposition de deux cent dix-huit mille écus ordonnée par les lettres patentes datées de Rouen, 31 octobre 1596 (principal de la taille et accessoires, mille cent trente-six trois cent quatre-vingts écus ; postes, mille sept cent quatre-vingts ; frais de recouvrement et gages, treize mille cinq cents ; taillon de la gendarmerie, cinquante-deux mille ; vice-baillis et vice-sénéchaux, quatre mille trois cent quatre-vingts). — Poursuites en paiement ordonnées, malgré les humbles suppliques de ses syndics, contre « la désolée, la misérable comté de Pardiac ». — Nouvelle imposition (Rouen, 20 novembre 1596) de deux cent mille écus sur la Généralité pour être employés aux frais de l'armée, levée afin de s'opposer aux desseins de l'étranger. — Lettres patentes portant interdiction générale et absolue aux officiers du Bureau des finances de Bordeaux de l'exercice de leurs charges, ne retenant pour assurer le service que les deux plus anciens Trésoriers. Ces lettres sont apportées dans la salle des séances par un maître de la Chambre des Comptes, Gilles Meaupou, qui procède incontinent à sa commission, nonobstant les protestations de la Compagnie.

Ordonnances sur les requêtes transcrites dans le corps du registre (f°s 150 à 295). — Moissans, capitaine de cinquante hommes d'armes ; — de Vivans, seigneur d'Issac ; J. de La Nagerie, maître des requêtes de Navarre ; — Fr. de Châtillon, lieutenant du prévôt général de France à la suite du maréchal ; — L. de Lagnée de Montardy ; — P. de Salles, libraire de Bordeaux ; — Catherine du Fleix, veuve du receveur général de Ferreau ; — Marguerite de La Forestie, veuve du président Poynet ; — Marguerite de Balaguer, veuve de Charles de Monluc, maréchal général de camp, gouverneur d'Agenais et de Condomois ; — de Vallance, capitaine au régiment des gardes ; — Michel Potier, seigneur de Beauvais, gentilhomme à la suite du maréchal ; — Robert Brignon, maître chirurgien à Bordeaux ; — Gédéon de Combes de Savignac, vice-sénéchal d'Agen et Condom ; — Michel Gaumar, capitaine de Monségur ; — J. de Secondat de Roques, ci-devant trésorier général.

C. 3889. (Registre.) — In-f°, relié ; 196 feuillets.

1601. — Ordonnances du Bureau. — C'est le même que le C. 3873.

C. 3890. (Registre.) — In-f°, relié ; 161 feuillets.

1603. — Ordonnances du Bureau. — C'est le même que le C. 3874 *(bis)*.

C. 3891. (Registre.) — In-f°, relié ; 224 feuillets.

1609. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie générale de France en Guyenne. — Enquête ordonnée du pied exact de la taille, en prenant le cadastre pour base, dans les juridictions de La Réole et de Monségur, pays de taille réelle comme faisant partie du Bazadais, afin de réformer l'assiette des impositions. — Ordonnance sur requête du contrôleur général du taillon, maître Thadié de Lestrille, exigeant la présence du contrôleur général ou de son délégué à tous les versements ou mouvements de fonds de la recette générale. — Règlement du Bureau sur la traite foraine (f°s 11-12). — Paiement de gages ou de pensions pour Jaubert de Barrault, le comte de Nevers, gouverneur de Brie et Champagne ; Moïse d'Esparbès, vice-sénéchal d'Armagnac. — Imposition sur le lieu de Poménie en Agenais pour le rétablissement de ses halles. — Vérification et suppression, comme imposé sans lettres patentes, d'un droit de passage entre le Labourt et l'Espagne sur chevaux et mulets, colporteurs hommes ou femmes chargés de marchandises. — Gages de Robert Balfour, principal du Collège de Guyenne, à cinq cents livres par trimestre [soit par an, en livres tournois appréciées en valeur actuelle, dix mille francs ; en livres bordelaises, sept mille] (f° 20). — Mise à exécution des lettres patentes sur l'établissement des Élections en Rouergue. — Continuation de l'instance des juridictions de La Réole et Monségur contre le département fait par les Élus du Condomois, qu'elles trouvent hors de proportion avec le taux des années précédentes (f° 34). — Claude Maillet, maître maçon de Bordeaux, chargé des réparations de la Monnaie. — Requête de Conrad Gaussens, entrepreneur du chemin royal de Bordeaux à la petite Bastide (c'est actuellement le cours Balguerie-Stuttenberg aux Chartrons), aux fins d'y faire transporter le lest de déchargement des navires. — Remboursement à la compagnie des prêts avancés par elle en 1586. — Dépôt par le jurAt Saint-Martin, avec les oppositions de

la municipalité, des lettres patentes autorisant l'établissement d'un entrepôt et magasin pour la Comptablie ; le Bureau fait rechercher un emplacement commode pour le commerce, et délibère un règlement qui ne vexe personne pour l'exercice des droits par les commis. — Requête d'Antoine de Monduzer (Monk d'Uzer), chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre, tendant à lui être octroyé main levée des terres d'Aurice et d'Escoubis au siège de Saint-Sever, saisies à la requête du procureur du Roi : affaire entre Catherine d'Armagnac, comme mère du seigneur de Cauna, et le seigneur de Clermont (f° 65). — Rétablissement des Bureaux des finances en leur ancien état, suivant l'édit de novembre 1608, mais non encore reconstitués en Guyenne, où c'est une commission de Trésoriers qui en tient toujours lieu. — Enregistrement des provisions du colonel-général des bandes corses Ornano, du comte de Belin, du seigneur de Boisse de Pardaillan, mestre de camp du régiment de Navarre. — Réception des travaux du pont de Casenave (Gironde), faits par Isaac Dutour et Pierre Souffron, entrepreneurs (f° 77). — Règlement à la somme de trois cent soixante livres par le lieutenant général en la Sénéchaussée, et ordonnance du Bureau conforme, de l'évaluation des trois tonneaux de vin de graves que le Roi assigne annuellement à la confrérie des Montuzets. [En monnaie actuelle, le tonneau revient à six cents francs, livres tournois ; quatre cent treize, livres bordelaises.] — Réparation des chemins des Lannes ; vérification des domaines appartenant à la couronne de Navarre. — Autorisation de vendre, au compte du receveur des tailles, les équipements militaires déposés depuis 1605 au magasin de Périgueux, qui avaient été commandés pour les pionniers de l'armée du Périgord. — Fr. Bélot, trésorier provincial de l'Extraordinaire des guerres ; — Joachin Marchand, trésorier général des fortifications et avitaillements de Guyenne. — Soumissions d'entrepreneurs pour le pont de Villeneuve d'Agenais : Duquest, Maillet, Domenge Laporterie ; ce dernier, de Marmande. — Réception d'une lettre close de S. M., datée de Fontainebleau, 25 septembre, avec des dépêches à tous les sénéchaux de la généralité pour « faire porter ès maisonz de ville de ce royaume les » petits pistollets estans ès maisons des particuliers et » boutiques des marchands » ; lesquelles ont été au même instant envoyées à tous les sénéchaux suivant leur adresse (f° 165). — Ordonnance du Bureau mettant entre les mains de l'entrepreneur du chemin royal qui se fait de Libourne à Arveyres pour venir à Bordeaux, le lest de tous les bateaux et navires qui arrivent devant Libourne. — Ordonnance de paiement sur la recette générale d'un mandement de sept mille cinq cents livres au nom du duc de Wurtemberg. — Bonneau, notaire royal, syndic et procureur de la baronnie de Blaignac en Bazadais (f° 169). — Visa d'un mandement du trésorier de l'Épargne, Phelippeaux, en date du 14 juillet 1609, tiré sur la recette générale au nom d'Olivier de Serres, sieur de Pradel en Vivarais, de la somme de quatre mille livres, comme tuteur des enfants de feu son frère Jean, historiographe de France (f°ˢ 18 et 190). — Opposition par les jurats de Bordeaux à l'ouverture de la porte du Hâ, se disant autorisés en cela par le maréchal (f° 211).

C. 3892. (Registre.) — In-f°, relié ; 168 feuillets.

1612. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie générale de France en Guyenne. — Ordonnances sur requêtes : le seigneur de La Force, lieutenant-général du royaume de Navarre, et le marquis de La Force, son fils, capitaine des gardes du corps ; — le sieur de Boisse ; — Fr. de Gères, sieur de Sainte-Gemme ; — J. de Minvielle, avocat du Roi ; — Scipion Dupleix, conseiller assesseur à Condom ; — les officiers des finances ; — les vice-sénéchaux et leurs archers ; — le syndic de l'Agenais, pour être autorisé à assembler les communautés et paroisses, afin de délibérer sur l'exécution d'un arrêt du Conseil obtenu pour la répartition des tailles : la requête est renvoyée au Trésorier de Gourgues étant sur les lieux pour « appeler les syndics desdites » provinces d'Agenais et ses Aides, ensemble des plus » apparents et principaux habitants d'icelles jusqu'au » nombre de cinq ou six seulement de chacune province, » pour en sa présence communiquer et délibérer. » — Diminution dans la perception ; par ordonnance du Bureau, les receveurs ne toucheront plus que quatre deniers au lieu d'un sou pour livre (f° 22). — Les habitants de Saint-Sever de Roustaing (Hautes-Pyrénées) en diminution de subsides ; — les habitants d'Aure, Magnoac, Neste et Barosse (Hautes-Pyrénées) afin d'être maintenus dans leurs privilèges anciens et que le receveur des tailles aille faire la levée de leurs deniers d'imposition en la ville de Castetnau. — Le Bureau donne une ordonnance par laquelle sont soumis à contrainte, sur la requête du receveur, les débiteurs du Domaine en Périgord. — Requête J. Dussault, bourgeois de Bayonne et fermier de la traite foraine, pour être déchargé de son bail à cause du tort qu'il a souffert par l'arrêt du Parlement de Bordeaux interdisant le trafic des bestiaux avec l'Espagne. — Remboursement retardé, faute d'argent, des Élections de Comminges et des Lannes dont la suppression a été accordée. — Ordon-

nance en faveur du sieur de Lure, mettant opposition pour la somme de trois mille livres à la levée des amendes de la sénéchaussée des Lannes, ladite somme lui ayant été octroyée par S. M. sur ses amendes, et « condamnations des sorciers », suivant lettres patentes du 14 décembre 1610, signées Louis, et plus bas : par la reine Régente. — Inventaire des poudres, magasin et meubles qui sont dans l'*Arsenac ;* il est dans le bâtiment des Jacobins, qui en tirent du Roi une location de deux cent cinquante livres. — Enregistrement des provisions du capitaine de Saint-Sever en faveur de Bernard de Poyanne, gouverneur de Dax. — Attribution sur les fonds destinés aux gages des huit Élections dont la suppression est poursuivie, d'une somme suffisante pour entretenir la Commission nommée à cet effet par la province ; elle est composée de Fr. d'Estrades, sieur de Bonnel, gentilhomme de la chambre du Roi ; P. Pradel et Ant. de Vendomois, députés du Comminge ; P. Delacroix et Géraud de Lescazes (f° 88). — Ordonnance rejetant sur le Domaine en proportion de son tiers de propriété du péage de Moissac, le tiers des réparations demandées par la Bourse des marchands naviguant sur les rivières de Garonne, Tarn, Lot et Aveyron, pour le nettoiement de la rivière au pont de Moissac ; l'abbaye et la municipalité étant chargées des deux autres tiers. — Ordonnance de vérification des fondations du pont de Villeneuve, avant de continuer le travail de l'entrepreneur Domenge de La Porterie : sont commis sur sa demande maîtres Claude Maillet et P. Campmartin, maçons jurés de Bordeaux et d'Agen, en présence des consuls de Villeneuve. Une première somme de dix mille livres lui est ordonnancée (f° 130).

C. 3893. (Registre.) — In-f°, relié ; 154 feuillets.

1614. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie générale de France en Guyenne. — MM. de Causse, de Geneste, de Pichon, de Gourgues, de Fayet, Lecomte, trésoriers. — Le maire et les échevins de Bayonne remboursés de certaines avances. — Martial de Verthamon, trésorier de France à Limoges. — Bernard, entrepreneur des réparations du pont de Ribérac. — Liquidation des rentes constituées sur le Quercy ordonnée par le Bureau à la requête de la province. — Antoine de Corneillan, avocat au Parlement de Toulouse. — Lettre de Nosseigneurs du Conseil, datée de Poitiers, 31 juillet 1614, portant ordre au Bureau de faire immédiatement réunir et envoyer à Angers, sous l'escorte de dix archers, tous les fonds disponibles (f° 90). — Règlement des lods et ventes revenant au Domaine sur l'échange intervenu entre les seigneurs d'Ambleville et de Jarnac des terres de Saint-Marsault et Lusignac, dont Henri IV avait accordé le droit au sieur de Souvré, gouverneur de Touraine. — Réception du serment de Jean Duportal en qualité de contrôleur général des ouvrages et réparations de Guyenne, Languedoc, Limousin, Poitou, Touraine, Aunis, Saintonge et ville et gouvernement de La Rochelle (f° 105). — Anthonmarie de Cazenove, mestre de camp du régiment des Corses à Bordeaux. — Procès-verbal dressé à la requête des habitants de Sigoulès en la juridiction de Puyguilhem, sénéchaussée de Bergerac, sur l'état du pont de ce bourg traversant le ruisseau de la Gardonnette. — Autorisation d'assigner tel nombre de personnes qu'il sera nécessaire pour examiner et reconnaître l'écriture et le seing de feu maître Louis de Foix, ingénieur du Roi, qu'on trouve au livre de l'écrou de la Conciergerie, sur le fait de certains mandements dont est porteur M. Duportal (f° 121). — Requêtes : des habitants de Bayonne en prorogation de l'imposition sur le vin pour les réparations du Boucau neuf, qui vient de prendre fin ; — de l'architecte du pont de Villeneuve en délivrance des sommes livrées pour cette œuvre et retenues par les consuls et les collecteurs ; — des députés de douze villages de l'Astarac pour être compris exclusivement dans le département de ce comté et soustraits à la cotisation de la ville et juridiction de Masseube.

C. 3894. (Registre.) — In-f°, non relié ; 165 feuillets.

1615. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Délibération sur la mise à exécution et l'envoi aux sénéchaux, juges-mages et lieutenants généraux des lettres patentes contenant le règlement fait par S. M. en Conseil sur les remontrances des députés des trois ordres assemblés aux États-Généraux à Paris ; enregistrement des lettres, dépêches aux sénéchaux. Ordonnance générale du Bureau sur l'exécution du 14e article du règlement des États touchant « la surséance des corvées ». Convocation des juges consuls de la Bourse sur l'objet des remontrances relatives à la contrainte exercée par l'Amirauté contre le commerce maritime ; « et les ayant mandés, sont venus au Bureau J. de Lestrille, juge de la Bourse, Raoul, consul, Ducourneau, de Bely, Moras, Sans La Fosse et autres du Conseil de ladite Bourse, auxquels ayant fait entendre la volonté du Roy, que S. M. entend que le commerce soit libre, sans être foulé ni inquiété par nouvelles exactions qui puissent par application de règlements et droits abusifs arrêtant les navires leur faisant perdre les marées et le beau temps pour sortir de la rivière, empêcher la liberté du trafic »

Leur déclaration confirme entièrement les plaintes, dont plusieurs procès-verbaux ont été adressés à la municipalité et au Parlement pour y mettre ordre ; le Bureau en réclame la représentation devant lui. — Liquidation d'une somme de douze cents livres de rente sur la Comptablie, appartenant au sieur Bionneau, trésorier de France en Provence, fils et héritiers du feu sieur Bionneau, trésorier de France à Rouen. — Désignation du trésorier de Fayet pour aller en Rouergue, Quercy, Comminge et Verdun, mettre à exécution les lettres patentes ordonnant la réunion des États pour faire l'assiette des impositions. — Soumission par Gratian Capot, habitant de Nérac, d'entreprendre pour quatre-vingt-dix mille livres, la réparation de la rivière de Bayse afin d'en assurer la navigabilité de Viane à Condom (f°s 36, 40, 45). — Ordonnance sur requête des jurats de Caudrot (Gironde) pour faire l'arpentement et le cadastre de la juridiction de La Réole. — Vérification des lettres d'assiette d'une imposition de quatre mille livres en faveur de Dulong, juge de Verdun, pour les frais de son voyage à Paris comme député à l'assemblée des États-Généraux de France ; même vérification pour les députés du Tiers-État d'Agenais, des trois États du Rouergue, du Condomois, du Périgord, du Bigorre, de l'Armagnac et des Lannes (f°s 54 à 79). — Orages et grêle du 23 août 1613. — Procès-verbal de l'état des travaux du pont de Belin sur la Leyre (Gironde) (f° 108). — Demande en paiement par Claude Maillet, entrepreneur des réparations de la tour de Cordouan, d'une somme de neuf mille livres restant à valoir sur le prix de son marché. — Ordonnance sur requête de J. Deydie, receveur provincial des rentes constituées en Guyenne, afin que les fonds nécessaires à ce service pour le semestre échu lui soient délivrés ; le fonds annuel de ces rentes est de onze mille livres. — Envoi par le Bureau au duc de Sully, grand-voyer de France, d'un commis chargé de prendre les ordres sur les plaintes qui ont été faites à cause des réparations qu'il convient faire sur les chemins pour le passage de S. M. (28 août 1615). — Ordonnance de répartition sur les habitants de Marcenay de Périgord de l'imposition destinée à racheter la seigneurie des mains du seigneur, pour la remettre à leur requête, ainsi qu'eux-mêmes, sous la justice et le domaine du Roi. — Règlement du Bureau pour l'ordre et le rang à tenir par les officiers des Finances à l'entrée du Roi, et description du grand costume : en tête, les huissiers « ayant leurs manteaux de camelot à manches avec le bonnet rond de camelot et la baguette noire à la main » ; ensuite les contrôleurs généraux et receveurs généraux du taillon, avec le manteau à manches de taffetas et la toque de velours ; même costume pour les trois contrôleurs généraux des finances ; après, le greffier du Bureau. Viendront ensuite les présidents et les trésoriers généraux, chacun par rang de réception, avec les manteaux de satin à manches et la toque de velours ; la marche sera fermée par deux huissiers, collecteurs des finances. » — Réparations aux ponts « du Chartreux » et « derrière Saint-Pierre ». — Du mercredi, 7 octobre : « Le Roy est entré dans Bourdeaux par la porte des Salinières ; la cérémonie de son entrée, différée jusqu'à l'arrivée de la Reine venant d'Espagne » ; — du mercredi, 27 novembre : « Ce jourd'hui les cérémonies des nopces du Roy ont été faittes dans l'église Saint-André, auxquelles le Bureau a assisté en toques et robes de satin. » — Ordonnance commettant le trésorier Martin pour faire, avec le procureur du Roi au Bureau, les maire et jurats de Bordeaux et les habitants intéressés, la visite et dresser le procès-verbal des places vaines et vacantes dans les fossés où sont les fontaines de rue Bouquière joignant les maisons qui sont bâties aux deux bouts, avant de statuer sur le placet présenté au Roi par la marquise de Guercheville, dame d'honneur de la Reine, qui en a demandé la concession à charge d'y bâtir et « construire des maisons pour l'embellissement de ladite ville rue des Salinières… et qu'il ne sera rien bâti sur les fontaines, fossés et ruisseau, et sur les degrés et issues dont le public se sert » (f° 161).

C. 3895. (Registre.) — In-f°, relié ; 181 feuillets.

1617. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc — Les gages des différents offices ne sont payés qu'après deux ans. — Antoine Baluze, faisant les affaires d'Henri de Noailles, comte d'Ayen. — Dégâts à la tour de Cordouan par la tempête du 20 février. — Interrogatoire devant le Bureau, sur des présomptions de fraude élevées par la Comptablie, d'un patron de barque, « *le Saint-Pierre,* de Middlebourg ». Interpellé de lever la main, a dit qu'il ne voulait pas ; interrogé de quelle religion il est, dit être anabaptiste (f° 40). — Rappel et confirmation d'une ordonnance du Bureau en date du 10 avril 1615, réglementant l'époque des versements par les receveurs particuliers, chacun en l'année de son exercice, aux trésoriers des mortes-payes des sommes dont ils sont dépositaires : ils acquitteront les rescriptions et acquits du receveur général au moins dans la quinzaine du troisième mois de chaque quartier. — Les réparations à faire au château du Hà, s'élevant à vingt mille livres, sont prises sur le revenu de la ferme du Convoi et Comptablie ; de même aussi la pension assignée au

corps de Ville. — Demande par les maire et jurats d'être admis à vérifier la recette et dépense du nouveau subside établi pour l'avitaillement de l'armée navale ordonnée par S. M. pendant les derniers troubles (f° 63). — Réclamations en paiement de solde de leurs troupes par les gouverneurs du pays de Soule et de Mont-de-Marsan. — Réception d'un arrêt du Conseil qui ordonne, nonobstant les arrêts contraires donnés par le Parlement de Bordeaux, la réimposition sur tous les contribuables aux tailles de la généralité des sommes qui ont déjà été levées sur eux, au nom du Roi, par le prince de Condé en révolte (janvier-juin 1616). — Rejet des demandes en décharge et modération des impositions levées par le parti du prince sur Damazan, Gensac, Eauze et autres villes et bourgs de la généralité ; ils sont condamnés à repayer au Trésor. — Élargissement des syndics du Périgord emprisonnés pour défaut de paiement d'impositions par leurs paroisses.

C. 3896. (Registre.) — In-f°, relié ; 190 feuillets.

1618. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Ordonnances d'emprisonnement et de saisie de biens donnée contre le commis du receveur des gages du Parlement tant qu'il n'aura pas rendu ses comptes ; — de paiement de gages des sieurs de Bourdeille ; — Guillaume d'Alesme, conseiller au Parlement, détaché à Nérac près la Chambre de l'Édit, pour son indemnité de déplacement et d'ameublement ; — professeurs de l'université, tous payés sur la Comptablie ; — colonel d'Ornano, gouverneur du Château-Trompette, etc. — d'exemption de tout droit de Comptablie pour l'entrée à Bordeaux, où il doit être transformé en doubles et en deniers pour la somme de trente mille livres, du cuivre rouge de Saint-Bel (Rhône), envoyé sous la responsabilité et la charge de Fernand Morand, marchand de Lyon ; — de remboursement au sieur de Lussan, marquis d'Aubeterre, gouverneur de Blaye, des sommes par lui avancées en 1616 pour l'entretien des troupes du Roi ; comme il est en même temps gouverneur du Bazadais et Condomois, le Bureau fait lever sur les sénéchaussées d'Agen et de Condom une première imposition de neuf mille cinq cents livres. — Envoi au contrôleur général Meaupou des états de la valeur des finances, de ceux du taillon, et de celle de la Comptablie. Enregistrement des lettres patentes datées de Libourne 25 décembre 1615, portant nomination de René de Pichon en qualité de procureur général au Parlement, après Guillaume Dezaygues ; — des lettres de commissaire des mortes-payes pour Ogier de Moisset ; — des provisions de Fr. de Gasc comme conseiller au Parlement. — Ordonnance de restitution par la Comptablie, des droits perçus illégalement en temps de foire sur la descente du haut pays et la vente au lieu des Chartrons, de quatorze tonneaux de vin à Ramond de Pichon, marchand de Marans. — Mainlevée sur vu de quittance, de la saisie du navire *La Rose* du port de Granville exercée à la requête de la Comptablie pour fausse déclaration du nombre de tonneaux embarqués. — Les bourgeois de Bordeaux sont exempts par leur titre de tout droit de Comptablie. — Ordonnance de paiement pour les capitaines, soldats et matelots entretenus au service des pataches de Blaye, Libourne et Saint-Jean de Blaignac (f° 115). — Lettre de la Cour, 10 juillet, mandant à la Compagnie de rendre à M. le duc de Mayenne l'honneur et le respect qui lui sont dus comme gouverneur de Guyenne et l'assister en ce qui dépendra d'elle (f° 129). — Ordonnance sur requête de messire Antoine de Canet, évèque de Condom, portant libre passage et exemption pour un lot de verres et vitres destinés à la cathédrale, et un coffre contenant de la vaisselle d'étain à l'usage dudit seigneur. — Mention de maître Jean Guitton, patron de la barque *la Marie* de Mornac, naufragée chargée de sel devant la ville de Bourg (f° 139). — Vérification des lettres patentes d'érection en vicomté de la terre de Guilleragues sur la tête de Charles de Lavergne, conseiller d'État et conseiller au Parlement de Bordeaux. — Procès-verbal de l'état des lieux et des ressources en magasin de la citadelle de Bourg demandé par Arthus de Lusignan de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Lansac, avant d'aller prendre possession du gouvernement de la citadelle et de la ville. — Enregistrement des lettres patentes datées du 2 octobre 1617 portant don à la ville de Bayonne de la moitié de la grande coutume (f° 165). — Louis de Milhet, ingénieur du Roi à Bayonne.

C. 3897. (Registre.) — In-f°, relié ; 171 feuillets.

1620. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Inventaire des papiers de la recette générale après le décès de J. Lefeure, titulaire de l'office. — Saisie par ordre du Bureau de tous les deniers des caisses publiques en Quercy pour inexécution par les syndics de l'ordonnance de l'imposition du sol pour livre ; sont exceptés de la saisie l'Université de Cahors comme privilégiée, et le syndic du pays comme créancier spécial. — Difficulté de la perception de l'imposition pour le pont de Toulouse dans le Rouergue, Quercy, Agenais et Armagnac. — Réception à foi et hommage des terres de Biscarosse et Capbreton

par Bernard de Saint-Martin, vicomte de Biscarosse et baron de Capbreton. — Réception à l'hommage pour la Salle d'Arcadens en Bazadais par le nouvel acquéreur de la seigneurie au prix de quarante-sept mille cinq cents livres, Étienne Darche. Autres hommages par Thomas de Lanefranque, sieur baron de Bessan (f°s 65, 73, 77), J. de Ségur des Francs, etc… Le Bureau ordonne la saisie féodale sur quantité de maisons nobles qui n'ont pas rendu leur hommage. — Lettres d'assiette d'une imposition de neuf mille livres en faveur des maire et jurats de Bordeaux sur la sénéchaussée de Guyenne. — Enregistrement d'un arrêt du Conseil en date du 17 septembre 1619, en vertu duquel le fermier du Convoi a obtenu un rabais de cinquante mille livres sur les quartiers de juillet et octobre, et un délai de trois mois pour le paiement du dernier quartier. — Nouveau bail des réparations du pont de Villeneuve estimées vingt-sept mille livres ; elles sont confiées à l'architecte bordelais Claude Maillet. — Ordonnance du Bureau traduisant devant lui pour rendre compte le fermier du droit « de la branche de cyprès », ensemble celui de la Comptablie auquel le premier a remis ses recettes. — Le duc d'Épernon réclame sur les restes dus à la recette générale de l'exercice 1619 le paiement d'une rescription en sa faveur de seize mille livres ; vu l'absence de fonds, il est invité à se pourvoir sur les biens de la succession du dernier receveur général. — Pension de Scipion Dupleix, historiographe du Roi, acquittée. — Paiement des rentes dues aux officiers du Parlement. — Révolte du duc de Mayenne faisant cause commune avec la Reine-mère et les mécontents de la Cour : « Le 27 juillet, les receveurs généraux dénoncent au Bureau l'irruption faite à main armée chez eux par le sieur de Masparault, dit Dubuy, envoyé par le duc pour se faire remettre les coffres, registres et deniers du présent exercice, l'état des restes à recouvrer, et l'état du Roi dressé pour l'année. » A la députation que la Compagnie envoie, le duc répond qu'il n'entend agir que pour le service du Roi, et qu'il s'assure que le Roi reconnaîtra un jour le service qu'il lui rend en s'emparant de l'administration des finances ; à quoi les Trésoriers n'ont qu'à obéir s'ils veulent être maintenus. — Envoi le même soir à Paris d'un exprès pour porter des dépêches au Roi et au comte de Schomberg (f° 106). — Le 29 juillet, réception d'un arrêt du Conseil défendant à tous comptables et fermiers des finances de payer aucune somme à ceux qui se sont levés contre le service du Roi ; — d'un autre arrêt pour faire prendre par les receveurs des tailles et du taillon les rescriptions que les Trésoriers de l'Épargne et de l'Ordinaire des guerres leur expédieront, et aux receveurs généraux de les recevoir comme argent comptant ; — d'un autre, enfin, pour prescrire des mesures de préservation des envois d'argent à Paris. — Du 31 juillet. Le commis à la recette des droits du Convoi à Libourne vient déclarer que son bureau a été pillé, et ses coffres rompus par des archers de la garde du duc ; ils contenaient environ six à sept mille livres. Le Bureau lui donne acte de cette déclaration. Même dépossession et même acte de déclaration donné au receveur de la Comptablie relevé de ses fonctions par le duc. — Envoi du brave Saint-Cricq, huissier du Bureau, dans toutes les recettes particulières, porteur des arrêts du Conseil ordonnant la résistance. Le danger des chemins remplis de gens de guerre a fait reculer tous les autres huissiers ; Saint-Cricq, avant de partir, recommande au Bureau sa famille. — Août : les trois receveurs du Rouergue demandent des instructions sur l'envoi à la recette générale des deniers qu'ils sont prêts à faire voiturer, mais ils n'osent les hasarder à cause des gens de guerre ; le Bureau leur prescrit de les mettre en lieu sûr et secret jusqu'à la pacification des troubles. — 12 août. Acte donné au receveur du taillon en Bordelais de la déclaration qu'il vient faire d'avoir, après commandement de la part du duc de lui fournir les registres et deniers de son exercice, été envahi dans son bureau par des archers de la garde, ses coffres forcés, et environ quatre mille livres enlevées et portées au Château-Trompette. — 21 août. Acte donné au fermier du Convoi de Bordeaux de ce que son commis à Mont-de-Marsan aurait été, le 6 juillet dernier, contraint par force et violence de la part du sieur de Castelnau, gouverneur de la ville, de laisser ouvrir les coffres et armoires de sa recette, laisser prendre les deniers du Roi ; et le même gouverneur aurait fait proclamer une imposition ordonnée par lui seul, d'un écu par pipe de sel en la faisant lever par des gens à lui, les employés dudit fermier étant dépossédés de leurs places et de leurs fonctions. — Mainmise générale sur toutes les caisses du Convoi, de la Comptablie, de la ferme du pastel, par le duc de Mayenne et ses officiers ; ils tirent des rescriptions sur la Comptablie, entre autres une de mille sept cents livres en faveur du maréchal de Roquelaure (f° 123). — Paix et cessation des troubles : 10 septembre. Présentation d'un mandement de l'Épargne daté du 10 août, par lequel est ordonné au receveur général de payer la somme de huit mille neuf cents livres à monseigneur le duc de Guise sur les deniers provenant de l'imposition du sol pour livre. — Renvoi à se pourvoir devant S. M. des communautés d'Agen et de Puymirol demandant à être déchargées des sommes prises dans les caisses

publiques par le duc de Mayenne ; même réponse à l'archevêque d'Auch annonçant le pillage de la caisse des décimes de son diocèse. — Enregistrement des lettres patentes établissant les nouvelles postes en Quercy. — Poursuite du paiement des offices des greffes nouvellement créés. — Les receveurs des finances ont l'ordre de ne recevoir aucune somme provenant des rentrées de l'impôt postérieures au trimestre juillet-septembre 1620 pendant lequel se sont produits les mouvements en Guyenne, avant que tous les deniers dus sur ce trimestre n'aient été acquittés à leurs caisses.

C. 3898. (Registre.) — In-f°, non relié ; 169 feuillets.

1621. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Clôture de l'état de recette et de dépense de l'imposition faite sur les nobles pour le sieur de Castelbayard (?). — Délai de deux mois accordé au receveur des tailles de l'Agenais pour obtenir du Conseil la décharge de quarante mille livres prise dans sa caisse par l'ordre du duc de Mayenne pendant le trimestre de juillet dernier. — Ordonnance de paiement au maréchal de Roquelaure des trente-six mille livres de son traitement de 1620 ; — autre, pour décharger les marchands de Bordeaux du paiement de leurs comptes avec la Comptablie, les ayant payés en juillet dernier au receveur préposé par le duc de Mayenne, alors en insurrection. — Admission au rachat au profit du Roi par les paroisses de Saint-Sulpice en Monségur (Bazadais), Sainte-Marie-du-Sel et Seiulhac en Périgord de la justice de ces paroisses aliénées à divers. — Remboursement au sieur de Barrault de ce qu'il avait dépensé au voyage du Roi en 1615 pour la réparation du pont de Branne (Gironde). — La caisse de la Comptablie est vide ; on écrit à Schomberg, surintendant des finances (f° 22). — Vérification de lettres patentes du 20 janvier 1621 par lesquelles les habitants de Biarritz sont autorisés à lever pendant six ans trente sols sur chaque barrique de vin et autant sur chaque charge de vin d'Espagne, afin de relever leur église paroissiale, et d'entretenir pour les vaisseaux qui sont en mer un feu de signal en temps d'orage sur une tour élevée (f° 33). — Dépêches aux autres Bureaux des finances et au surintendant sur le sujet du rétablissement de la Paulette, ou droit annuel, qui garantit aux titulaires l'hérédité de leurs offices. — Prestation de serment de Robillard, nommé receveur général des traites et impositions foraines du pays des Lannes. — Réception (24 mars) des lettres patentes portant transfèrement à Moissac et à Cahors des recettes de Montauban et de Figeac [Guerre de Guyenne]. — Les Flamands tirent de la Teste de Buch et du pays Bougès des quantités de miel qu'ils expédient par parties de cinquante et trente tonneaux à la fois. — L'imposition du sol pour livre rejetée par les officiers de l'Élection de Périgord ne se levant pas, le receveur des tailles demande à être garanti contre les poursuites du receveur général ; le Bureau force les Élus à procéder à l'imposition sous leur responsabilité personnelle. — Contraintes sur contraintes réciproques de tous les services financiers pour l'acquit et le paiement d'une pluie de rescriptions sur le receveur général, les receveurs particuliers, le receveur de la Comptablie, le trésorier provincial des guerres, etc. — Juin : les deniers des recettes ne peuvent être voitures à la recette générale à cause des troubles et des gens de guerre. Le service des finances se fait au moyen de rescriptions tirées sur les recettes les plus proches. — Ordonnance du paiement de onze mille livres faisant partie de plus grande somme en faveur du duc de Guise (f° 89). — Présentation d'un arrêt du Conseil en date du 23 juin, par lequel S. M. ordonne la continuation de la levée du sol pour livre dans les Élections du Bordelais et du Périgord, nonobstant les arrêts contraires du Parlement de Bordeaux. — Présentation d'un autre arrêt ordonnant en confirmation d'un précédent daté de septembre 1619, l'imposition sur la sénéchaussée de Bordeaux d'une somme de neuf mille livres en remboursement des dépenses occasionnées à la municipalité pour l'entrée du duc de Mayenne, et pour le voyage en Guyenne de S. M. — Vérification de lettres patentes de Fontainebleau, 22 avril 1621, justifiant le duc de Mayenne de la prise des deniers publics faite par celui-ci durant les troubles ; c'est l'exécution d'un des articles du traité de paix. Aucun comptable ne sera recherché pour ces dépenses et déficits (f° 114). — Imposition de cinquante mille livres sur les deux quartiers courants de la présente année pour être employées aux armées que S. M. est contrainte de mettre sur pied pour la conservation de l'État. — Rabais sur la traite foraine d'Arzac, la grande coutume de Bayonne, le péage, les droits forains, demandés et consentis vu les troubles qui ont empêché la perception. — Mandement au receveur général de payer au vicomte d'Arpajon six mille livres pour certaine compensation que le Roi lui donne. — Le Conseil d'État demande le tableau des gages des Élus de Périgord et de Bordelais, et à quoi peut monter chaque Élection. — Taxe de remboursement d'avances faites par le receveur des tailles du Périgord pour le convoi des deniers publics, tant à cause des mouvements de la province que de la rébellion de la ville de Sainte-Foy. — Arrêt du Conseil concernant le remboursement

que le Bureau doit prendre sur les bons d'État, du prêt qu'il a fait à S. M. — Rentes et pensions assignées et payées aux ducs d'Épernon et de Guise, ainsi qu'à Gondrin Montespan. — Mesures contre la fraude et l'introduction clandestine des épices et drogueries d'importation, qu'au lieu de présenter aux bureaux établis à Royan et Bordeaux on débarque en secret dans quantité de petits ports et îles comme Marennes, Brouage, Arvert, La Tremblade où elles esquivent les droits (f° 137). — Ordonnance de surseoir à la vérification de lettres patentes portant condamnation en faveur des créanciers du Rouergue d'une somme de soixante-quatorze mille livres jusqu'à présentation devant le Bureau des états vérifiés en Conseil portant liquidation des dettes (f° 151).

C. 3899. (Registre.) — In-f°, relié ; 166 feuillets.

1622. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Acte donné au premier président de Gourgues, et au trésorier général de ce nom, ainsi qu'au prieur de Saint-Georges d'Oléron leur fils et neveu, de leur opposition à l'enregistrement de l'imposition sur la ville de Clairac, de la somme de dix-huit mille livres ordonnée au sieur de Pujols en compensation du gouvernement de la ville, jusqu'à ce qu'ils fussent remboursés d'abord des cent cinquante mille livres que le Roi leur avait octroyées sur lesdits habitants après la prise de la place en 1621. — Prorogation de délai, et diminution d'un quartier, accordée au fermier du poisson salé d'Agen à cause des sièges des villes de Clairac, Montauban, Nérac, Caumont et Monhurt, qui avaient arrêté le commerce en rivière. — Règlement d'une créance de vingt mille livres momentanément réduite à douze en faveur de Gondrin, gouverneur du Béarn, pour ses avances à S. M. pendant la pénurie du Trésor au moment des troubles de 1615. — Rentes constituées sur la Guyenne, en souffrance depuis 1613. — Rescription de vingt-sept mille livres au nom du maréchal de Thémines. — Lettres du grand-sénéchal de Guyenne, par nomination datée du camp devant Monheurt le 2 décembre 1621, en faveur du sieur de Tarault, après le trépas du marquis de Villars. — Saisie de poivre et de gingembre pour introduction frauduleuse, ordonnée par le Bureau à la requête du fermier de 4 0/0 sur l'entrée des drogueries et épices par la mer du Ponant. — Réclamation en continuation d'imposition sur l'Agenais en faveur du sieur de Barrault des sommes qu'il avait dépensées en 1616, afin de conserver au Roi le bourg et passage de Branne sur la Dordogne, par la destruction de ses moulins ; l'imposition est maintenue malgré le Parlement et les protestations du syndic général de l'Agenais qui voulait faire porter sur le Bazadais la part afférente à la sénéchaussée d'Agen (f° 98). — Liquidation des dépenses de la guerre : aux vingt-quatre villes et paroisses mentionnées dans l'arrêt du Conseil en date du 1er août 1622 comme étant les lieux occupés par les rebelles, le syndic du Quercy demande l'adjonction de quelques autres pour être comprises dans l'état. — Apurement des comptes rendus par les consuls de Montflanquin, et les receveurs de Bigorre, les uns pour la levée des deniers royaux depuis 1603, les autres pour le même objet depuis 1609, et spécialement des impositions levées sans lettres patentes. — Mandement de payer à Durasse, entrepreneur des réparations du pont de Cahors, un acompte sur l'imposition de soixante mille livres ordonnée pour cet effet sur les sénéchaussées de Périgord, Agenais, Quercy et Rouergue (f° 134). — Assignation de dix mille livres au conseiller au Parlement Jacques Duduc, en considération des grandes pertes qu'il a souffertes à l'occasion de sa prison dans la ville de Clairac où il était pour le commandement du Roi au mois de janvier dernier, et des agréables services qu'il a rendus à S. M. tant à la reddition de ladite ville qu'aux autres occasions. — Réception d'un édit qui crée deux nouvelles Élections dans la généralité et remanie la circonscription des autres. — Renvoi à se pourvoir devant S. M. des anciens fermiers du Convoi qui, ayant cessé leurs fonctions pendant les derniers troubles, demandent à terminer leur exercice au lieu et place des nouveaux fermiers ; ils s'offrent d'ailleurs à faire au Roi des avances aux mêmes conditions que leurs remplaçants ont faites. La proposition est refusée. — Acte donné à J. Gaillard, commis du sieur de Ripa, trésorier de la marine du Levant et porteur d'une rescription du trésorier de l'Épargne sur les fermes du Convoi de Bordeaux, de la somme de deux cent quarante mille livres destinée à l'entretien des galères, lequel vient déclarer avoir été payé de ladite somme par Dorlie, précédent fermier de l'ancien convoi, actuellement surenchérisseur de la nouvelle ferme, auquel il a remis pour garantie son acquit de la rescription Ripa. — Autre rescription du trésorier de l'Épargne payée volontairement par le même Dorlie et à lui remboursée par la recette générale.

C. 3900. (Registre.) — In-f°, relié ; 169 feuillets.

1623. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Le sieur Richard Bouard, avocat au Parle-

ment, demande le paiement d'une rente constituée de deux cent cinquante livres, avec les arrérages de quatre ans (f°s 7, 14, 25). — Les syndics, députés et consuls des pays d'Aides de l'Agenais, démembrés par la création d'une recette particulière de la circonscription de recette des tailles d'Agenais, de laquelle lesdits pays d'Aides avaient de tout temps fait « portion », réclament qu'avant l'établissement de la nouvelle recette, il soit fait un règlement et pied certain de ce que la nouvelle circonscription devra porter de l'ordinaire de la taille à proportion du restant de ladite recette d'Agenais, en prenant pour base l'arpentement général qui vient d'être fait tant du pays d'Aides que de celui de tailles par le sieur de Nez, conseiller en la Cour des Aides de Paris pour le pays de tailles, et le sieur de Gourgues, trésorier de France à Bordeaux, pour le pays d'Aides ; mais, sur les difficultés survenues pour l'application, le Bureau renvoie les uns et les autres à se pourvoir devant le Conseil (f° 15). — Communication au syndic général du pays de Rouergue, opposant, des lettres patentes d'imposition d'une somme de seize mille livres à fin de paiement de gens de guerre ; se faisant fort de prouver qu'elle est comprise dans une autre de plus grande somme pour le même objet sur l'ensemble du Rouergue, et qu'il y a double emploi (f°s 25 et 37). — Surenchère de Christophe Duretête, bourgeois de Bordeaux, à l'afferme du droit de 4 0/0 soumissionné sur les épices par J. de Guesnes, aussi bourgeois. — Opposition des contrôleurs généraux du taillon Bugeaud et Delagarde à la réception de contrôleur général par démission de Mathurin Devallée, leur collègue et compagnon d'office, « d'un nommé La Ménardière
» quy n'a jamais fait aucun exercice que jouer du violon » et des flûttes et haultboys, et a représenté son person- » nage aux commédies et masquerades, montant d'ordi- » naire sur les théâtres » (f° 59). — Ordonnance de prise de corps sous trois jours, par défaut de représentation de leurs comptes, contre les receveurs du Convoi établis aux bureaux de Libourne, Bourg, Blaye, Langon, Marmande et Mont-de-Marsan, à la requête du receveur général des droits du Convoi, Guillaume Massiot. — La Comptablie est chargée de payer l'indemnité d'ameublement et de déplacement aux président et conseillers de la Chambre de l'Édit tenue à Agen en 1622. — Prestation de serment et réception en l'office de contrôleur général du taillon par présentation de Mathurin Devallée, d'Adrien de Cauny, sur attestation d'honorabilité signée : Simon Pricar, curé de l'église Saint-Pierre de Bordeaux, J. Jouet, docteur en médecine, Toussaint Le Roy, docteur en médecine et régent au collège de Guyenne ; J. Quentin, maître orfèvre, bourgeois de Bordeaux (f° 45). — Requête de Lussan, maréchal d'Aubeterre, en paiement de cent dix mille livres qui lui sont dues, à lui assignées sur la Comptablie ; sur le compte de quatre vingt mille qu'il lui reste à toucher, le Bureau lui attribue les restes de la clôture de la recette du convoi, soit cinq mille quatre vingts livres. — Le Bureau, juge entre le receveur des tailles du Quercy et les receveurs généraux des finances, le premier représentant l'arrêt du Conseil qui l'a déchargé d'une somme de dix-huit mille livres sur l'exercice des Ponts et Chaussées, et les autres le poursuivant en paiement sans avoir égard à ses lettres patentes. — Renvoi à se pourvoir ainsi qu'ils verront bon des habitants de Monclar et La Sauvetat, et des « consuls et » syndics quy ont resté vivants du sac et bruslement de » Nègrepelisse, Albias, Saint-Étienne et Leuja », tendant à ce qu'attendu leur notoire misère il leur est impossible de payer les tailles et autres impositions faites au Bureau et recette de Montauban : « attendu, dit le Bureau de Bordeaux, que les suppliants ne nous font apparoir de la volonté de S. M. » — Commission d'enquête délivrée au trésorier Richon pour aller vérifier l'état des chemins publics proche la ville de Périgueux, surtout ceux qui sont sur la Rivière d'Ile ; « cependant de notables sommes sont annuellement imposées sur le pays pour la réparation desdits ponts et chemins sans que néanmoins elles soient employées à cet effet. » — Vol de la voiture de la recette du Condomois portant à la recette générale la somme de vingt-huit mille livres (f°s 98, 124, 129). — Exemption en faveur des docteurs régents de l'Université de Toulouse pour leurs biens situés dans la généralité de Bordeaux de la même somme de cent cinquante livres de laquelle ils sont exempts pour leurs biens de la généralité de Toulouse sur leurs tailles et impositions, en vertu des lettres patentes de 1621. — Commission donnée au trésorier Pichon pour procéder à l'enquête demandée par le procureur du domaine sur la liquidation du domaine de S. M. en la prévôté de Barsac, lequel « se perd et diminue journellement à cause qu'il » y a cent ans passés qu'il n'a été fait aucune reconnais- » sance tellement qu'estant en pays de liberté, chacun » s'attribue les droits de S. M. à son préjudice ». — Ordonnance de paiement d'une somme de dix-huit mille livres pour l'entretien des galères sur la demande du commandant.

C. 3901. (Registre.) — In-f°, relié ; 180 feuillets.

1624. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Imposition ordonnée par voie de supplément sur le Périgord de la somme présumée nécessaire pour repré-

senter le denier pour livre d'augmentation de taxation attribué par édit de 1622 au receveur des tailles en exercice, pour laquelle celui-ci avait versé aux parties casuelles, et dont cependant la provision avait été oubliée au rôle de l'impôt. — Décharge, sur le vu des privilèges représentés au Bureau, par lesquels sont exemptées de tout droit de Comptablie et coutume les marchandises de verrerie, de la taxe demandée à Thomas Gachet, marchand d'Olonne, pour raison « du sallière qui est porté en la présente ville de Bordeaux, propre pour faire verres ». — Avis donné par le Bureau à l'intendant des finances à Paris, Beauclerc, des plaintes de l'Élection d'Armagnac sur les droits excessifs attribués par l'édit de juin 1622 aux greffes de nouvelle création des Élections de la province. — Jugement qui condamne un fraudeur, à la requête du fermier des épices, à l'amende, mais en modérant ses conclusions qui tendaient à la saisie. — Autorisation d'afficher à la porte des églises paroissiales pendant les quinze jours fixés par les ordonnances, le dénombrement des terres appartenant à Joseph de Montaigne, seigneur de Bussaguet, Le Taillan, Saint-Médard et des quatre parties de Corbiac (Gironde). — Les consuls de Villeneuve-d'Agenais demandent l'autorisation d'imposer à perpétuité six deniers sur chaque quintal qui se pèsera au poids public de la ville pour être ce qui en proviendra, employé au paiement des gages et entretien des quatre régents pour l'instruction de la jeunesse de la ville. — Présentation d'une nouvelle rescription de quarante-cinq mille livres pour l'entretien des galères (f° 27). — Ordonnance de paiement d'une rente en souffrance constituée sur les tailles de l'Agenais, de la valeur de vingt livres par réduction de son taux primitif en date de 1598 : elle est payée avec les arrérages. — Difficulté des rapports entre les officiers des finances et les Élus, spécialement en Lomagne, ces derniers ligués contre les fonctionnaires qui ne sont pas du pays (f° 42). — Acte donné à Bernard Lévêque, maître peintre, de son offre d'entreprendre pour cent mille livres la construction du pont de Moissac, offre qui n'aurait pas été transmise au Bureau par le juge chargé des enchères. — Ordonnance de paiement de gages pour Antoine Geoffre, prêtre, chapelain de l'Ombrière. — Présentation d'un arrêt du Conseil en faveur des habitans de Saint-Antonin en Quercy, les exemptant des tailles de 1621, et des trois quarts de celles de 1622 ; néanmoins le Bureau, avant faire droit, ordonne la représentation devant lui de l'état du receveur en exercice pendant 1622. — Réception des travaux du pont de Cahors (f° 102). — Construction de la conciergerie et des nouvelles prisons du Palais. — La pension attribuée sur la Comptablie aux maire et jurats de Bordeaux consiste en quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre livres, dont six cents pour l'entretien de l'hôpital de la Peste, quatorze cents pour les gages du sieur de Jarnac en possession de l'office perpétuel de maire de Bordeaux à présent supprimé, et qui sont réservés par S. M. pour le Collège de Guyenne, et le reste pour les réparations de la ville en compensation de la jouissance qu'elle avait de la grande et de la petite coutume avant 1548 (f° 140). — Ordonnance pour faire délivrer à la ville de Tartas le produit de l'imposition de vingt-quatre mille livres levée sur la Généralité pour le remboursement de ses dettes. — Même ordonnance en faveur de la ville de Moissac, en délivrance d'une imposition de vingt-cinq mille livres sur le Quercy. — Même ordonnance adressée aux receveurs particuliers détenteurs des deniers dont l'affectation est ordonnée en faveur des particuliers, consuls et communautés de Rodez et de Villefranche-de-Rouergue, contre la prétention du receveur général que toutes les sommes levées de ce chef doivent être remises entre ses mains. — Acte donné aux religieuses du Paravis, membre dépendant de l'abbaye de Fontevrault, en la personne de Béatrix de Calmeil, prieure, de la représentation du privilège qu'elles possèdent de faire charger et circuler trois pipes de gros sel et cinq quarts de sel blanc, sans droits. — Acte donné à Jacob Lapeyrère, contrôleur ordinaire et provincial des guerres en Guyenne, du paiement de sa taxe du droit annuel afférente à son office.

C. 3902. (Registre.) — In-f°, relié ; 147 feuillets.

1625. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Opposition du Parlement à l'assiette par les Élus du Bordelais de quelques impositions ordonnées par le Roi ; le Bureau leur enjoint de passer outre à l'arrêt de la Cour, qui est cassé par arrêt du Conseil (f°s 2 et 16). — Agenais contre Lomagne au point de vue du règlement des impositions : « Sur la requeste des députés de la noblesse, consuls et communautés des Aydes du pays d'Agenois soubz l'Élection de Lomaigne, tendant à ce que ledit pays d'aides est grandement surchargé par les Agenais au département des tailles et autres impositions, c'est pourquoi ils sont résolus de demander le régalement entre eux ; et à ces fins se seroient pourvus au Conseil où par arrest du 28 septembre 1624, auroit esté ordonné que le département seroyt fait sur le pied accoustumé *bien qu'il n'y en eust jamais eu de certain ;* mais par autre arrest du 16 octobre suivant ils auroient obtenu que le département des tailles et creues seroit fait à l'avenir pour les Elections d'Agenais et de Lomaigne

séparément, et chacune pour la somme qui sera jugée en loyauté et conscience devoir porter eu égard aux autres Élections de la Généralité : à cause de quoy les députés Maignan et Goudin requièrent du Bureau un pied certain de régalement d'après lequel le département des tailles leur puisse être fait pour l'avenir… » Le Bureau, vu que les départements des impositions sont déjà faits (28 janvier) pour la présente année 1625, assigne à un mois les consuls d'Agen et le syndic du pays d'Agenais pour voir prendre les mesures nécessaires à l'application de l'arrêt pour au moins les impositions de l'année prochaine (f°s 12 et 50). — Présentation au Bureau par les officiers de l'Élection de Guyenne d'un arrêt du Parlement en date du 24 janvier qui leur fait défense de procéder au département des deniers du sol pour livre attribués aux contrôleurs des tailles, des six deniers pour livre abandonnés aux commissaires des vivres par les derniers édits bursaux, ainsi que des sommes, dons et pensions accordées, savoir : dix-huit mille à Mgr le duc d'Épernon, six mille au sieur de Salvaterry, huit mille au sieur Lavergne, quatre mille au sieur de Roques, neuf mille au sieur de Beaumont, mille quatre cents au sieur Gardes, dix mille à la dame de Montpezat, six mille au sieur de Chabot, vingt et un mille sept cents à Jean Tuffet et seize mille sept cents pour l'entretien des carabins dudit seigneur duc d'Épernon. Le Parlement se réserve de présenter au Roi de très humbles remontrances (f° 16). — Délibération prise contre les membres de la Compagnie, même les fermiers et comptables qui se font délivrer personnellement, et par dessus le Bureau, des commissions du Conseil sur des affaires déterminées, lesquelles ils entendent faire exécuter, même sans en avoir informé la Compagnie, ni fait reconnaître leurs mandats devant les Trésoriers de France (f°s 25 et 34). — Acte donné à l'adjudicataire de la ferme du Convoi de Bordeaux du désistement qu'il offre de son bail, vu l'impossibilité en laquelle il s'est trouvé de l'exercer par la cessation absolue du commerce en rivière et de la disparition de tous les navires dans tous les ports de l'étendue de la ferme à cause des nouveaux mouvements suscités par le sieur de Soubise, qui éloignent de la foire de mars les marchands français et étrangers, « joinct que le bruit court que ledit de Soubise est proche » de l'embouchure de la rivière ». C'est la continuation du blocus de la Gironde par les Huguenots de La Rochelle, déjà tenté en 1621. — Pierre Prévost, maître orfèvre et graveur pour le Roi en la Monnaie de Bordeaux (f° 27). — Enquête pour un moulin à ailes dont l'autorisation est demandée par J. d'Arcangues, écuyer (f° 34). — Ordonnance rejetant sur les gages des Élus de Bayonne, chacun en droit soi, le paiement de quatre mille livres dues aux mortes-payes du château. — Acte donné aux consuls d'Agen de leur opposition à la levée de douze mille livres ordonnée par le Roi en faveur de Mme de Gondrin. — Surséance accordée à la requête du maréchal de Thémines et sur le placet des communautés du Quercy, pour la rentrée des impositions jusqu'à la récolte, vu la notoire pauvreté du pays. — Rejet de la requête des consuls de la ville d'Agen tendant à faire défaut à l'assignation à comparaître devant le Bureau contradictoirement avec le syndic de Lomagne, précédemment donnée par les Trésoriers (f° 12) sur le régalement des impositions entre pays d'Aides et pays de taille ; refus basé par la ville d'Agen sur ce que le pied de la taille est établi ainsi qu'il est depuis cent cinquante ans, et qu'il n'y a plus de syndic en Agenais depuis le rétablissement des Élections ; le Bureau passe outre et maintient l'assignation donnée, « attendu qu'il s'agit du service du Roi et » bien du service de ses sujets », avec l'ordre d'élire un syndic de l'Agenais pour la circonstance. — Acte donné aux consuls d'Agen de leur opposition à l'application des lettres d'assiette obtenues contre eux pour certaines sommes par noble Julien de Cambefort, sieur de Selves (f° 60). — Réception et enregistrement de deux édits portant augmentation de gages à tous les officiers de judicature du royaume jusqu'à trois cent mille livres, et même prétendue faveur aux greffiers héréditaires et domaniaux jusqu'à quatre cent mille ; c'est, par le versement des sommes qu'ils auront à faire, un emprunt forcé qu'on fait sur eux d'un capital de neuf millions, qui, actuellement, en représenteraient quarante (f°s 69 et 72). — Ordre de transférer à Cahors le Bureau des tailles de Montauban, attendu la rébellion notoire de cette dernière ville. — Commission au trésorier Richon pour aller faire procès-verbal sur l'état des fortifications du château de Villandrault dont S. M., par lettres patentes délivrées à la requête du président Lalanne, propriétaire, a ordonné le rasement et la démolition (f° 128). — Présentation des lettres patentes du 30 septembre 1624, qui commettent les trésoriers de Gourgues et de Pichon à la vente et adjudication des offices de greffiers des tailles en tous les diocèses, villes, consulats et communautés de la province du Languedoc et autres lieux du ressort de la Cour des Aides de Montpellier. — Opposition des consuls de Rodez à la levée d'une imposition en faveur du vicomte de Pannat ou de l'évêque pour remboursement des frais prétendus faits par l'un ou l'autre au siège de Vabrotte en Rouergue, puisque les frais ont été faits et supportés, la plupart, par lesdits consuls. — Députation à la Cour pour maintenir les droits du Bureau de Bor-

deaux sur la nouvelle de la prochaine création à Agen d'un autre Bureau des finances.

C. 3903. (Registre.) — In-f°, relié ; 148 feuillets.

1626. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Réception du brevet de la taille pour l'année 1626, et d'une ordonnance prescrivant la recherche et la vérification des sommes imposées dans la Généralité pendant l'année dernière sans lettres patentes, et attaches du Bureau. — Délivrance au juge du marquisat d'Excideuil du reste de l'imposition levée pour les réparations des ponts d'Excideuil et de Vézère. — Admission à présenter ses cautions par Raymond Gontier, bourgeois de Libourne, déclaré adjudicataire du pain de munition de l'armée d'Aunis, Poitou et îles adjacentes. — Ordre aux élus du Bordelais de présenter l'état des sommes qu'ils ont imposées l'année dernière en l'Élection sans lettres patentes. — Transport des commissaires du Bureau dans les villes de la Généralité pour vérifier exactement l'état des impositions levées sans mandat : M. de Pontac en Condomois et Armagnac, M. de Pichon en Comminge et Rivière-Verdun, M. de Richon en Périgord, M. d'Essenault en Astarac et dans les Landes, M. de Thibault en Agenais et Lomagne. — Soumission pour la construction de deux ponts sur la haute Vézère faite à quarante et une mille livres par J. Guillebot, maître architecte d'Archiac en Saintonge. — Semonce aux Élus du Bordelais sur le retard du département des impositions dont ils ont reçu le brevet dès le commencement de janvier ; ils s'excusent en montrant un ordre du Parlement suivant lequel ils ont dû remettre d'abord les commissions des tailles à ladite Cour et à M. le Procureur général qui ne vient que de les renvoyer. — Mandement de neuf mille livres en faveur du cardinal de Sourdis. — Liquidation d'une somme de treize cents livres prêtée en plusieurs fois, notamment en 1539, 1544 et 1545 aux Rois prédécesseurs de S. M. par feu Bernard de Roquelaure ; ladite somme est inscrite pour cent dix livres de rentes provinciales au nom des enfants d'Antoine de Roquelaure, maréchal de France, à la requête de sa veuve Suzanne de Bessabat et de Pordéac (f° 36). — Mandement au receveur d'Agenais d'acquitter la somme de quatre mille huit cents livres plusieurs fois réclamée par J. du Bouzet, baron de Poudenas, pour les frais de son voyage à Paris en 1614, comme député de la noblesse. — Opposition de la ville et de la sénéchaussée d'Agen à ce que les Élus fassent l'imposition des tailles par paroisses, mais qu'au contraire ils soient tenus de la faire par juridiction ; le prétexte mis en avant est qu'il est impossible de trouver dans chaque paroisse des collecteurs et consuls pour faire la levée des deniers du Roi avec clarté et intelligence, à l'occasion de quoi ce sont les Élus qui prennent par avance les droits de répartition au détriment des receveurs de tailles (f° 38). La raison, qui est dite ailleurs, est que ce mode de répartition gêne les chefs-lieux de juridiction pour se décharger sur les paroisses. — Ordonnance des Trésoriers pour ramener à quatre sols et demi par navire chargeant vin dans la rivière de Bordeaux, la taxe, qui a été portée sans autorisation ni lettres patentes à douze sols pour l'entretien du feu de Cordouan. — Suspension des gages des Élus de Périgord jusqu'à ce qu'ils se soient conformés aux commissions de la taille qui leur ont été adressées, desquelles ils n'ont voulu imposer qu'une partie. — Ordonnance de paiement à Duresnel, élu en l'Élection de Guyenne, de la somme de deux cents livres pour l'augmentation par an des gages attribués à son office, moyennant la quittance de versement aux parties casuelles, d'un capital de deux mille livres. Quittances d'augmentation de gages, sur vu des versements faits aux parties casuelles, d'un capital qui est généralement de douze fois le chiffre de l'augmentation dont jouit le titulaire ; c'est-à-dire qu'il prête au Roi, par force, mais à douze pour cent. — Ordonnances de paiement de gages pour : J. Chaperon, contrôleur de la Comptablie ; — J. de Maurès, médecin du Roi et docteur régent en l'Université ; — Jacques Deydie, receveur provincial des rentes, et un des cent gentilshommes de S. M. ; — Guillaume Héget, principal du Collège de Guyenne ; — Ant. Julia, avocat au Parlement de Toulouse ; — les maire et jurats de Bordeaux pour les sommes qu'ils ont accoutumé de prendre sur les deniers de la Comptablie ; — de Gourgues ; — Barbecane ; — Chaudru.

C. 3904 (Registre.) — In-f°, relié ; 156 feuillets.

1627. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — A la réception (5 janvier) du brevet des tailles, le Bureau assemblé arrête des remontrances au surintendant d'Effiat sur la somme, imposée en sus, de trente mille livres pour les affaires de la province, de dix mille pour les maisons de Bergerac démolies pendant le siège et de sept mille pour deux particuliers ; et que néanmoins il sera incontinent travaillé à l'expédition des autres chefs de la commission des tailles. — Compétition entre deux pourvus à la fois par S. M. du même brevet de don des fossés, places et démolitions du château de Saint-Macaire (Gironde), le sieur Baudouin, écuyer de la Bouche, et lé sieur de Carbonnieux, capitaine de la ville. — Protection accordée au sieur Mauras, trésorier du

Domaine, en Quercy, contre les vexations du Parlement de Toulouse et des officiers dudit Domaine natifs du pays. — Demande en délivrance des fonds retenus par les receveurs des tailles de Rouergue provenant de l'imposition pour le pont de pierre et de briqeus qui se construit à Toulouse. — Ordonnance de paiement par les fermiers du domaine de Bergerac, commis par le maréchal de La Force, des gages des magistrats de la ville : André Charron, Isaac de Madaillan, J. Prioreau, Peyrarède, P. Bast, bailli, et Sorbier. — Ordre général aux villes du pays de représenter devant le Bureau leurs titres et privilèges, spécialement ceux qui concernent l'établissement de leurs octrois ; toutes demandent des délais pour réunir ou retrouver leurs titres, la plupart chez les procureurs ou dans les greffes des cours de justice où elles ont engagé des procès. — Réception d'un arrêt du Conseil portant défense aux Élections de tenir aucun compte des arrêts et inhibitions du Parlement sur les impositions et à celui-ci de s'en entremettre (f° 46). — Soumission par Diégo Dacosta, portugais, d'acquérir pour trente-quatre mille livres les épices et drogueries naufragées à la côte, moyennant qu'il ne puisse être dépossédé de son enchère que par un autre qui la doublerait, ainsi qu'il résulte de son traité avec l'intendant Fortia ; il s'oppose donc à la nouvelle adjudication pour soixante mille livres, les termes exacts du contrat (soixante-huit mille) n'étant pas remplis (f°s 55, 57, 116). — Ordonnances sur requêtes : — des députés de Lomagne réclamant, conformément à un arrêt de la Cour des Comptes, la restitution au pays de la somme de cinq mille livres assignée à la dame marquise de Gondrin, en compensation du rasement du château de Sabattre (Gers) ; — de François de l'Hôpital, seigneur du Hallier, capitaine des gardes, tendant à être maintenu sans conteste dans le don de deux îles de Gironde situées entre le « tayet » de Macau et le ruisseau de Meyre, contre le sieur d'Aymar, maître d'hôtel de la reine de la Grande-Bretagne, qui prétend avoir eu la même concession ; — des gouverneurs, pour le paiement de leurs garnisons ; — des propriétaires et nouveaux acquéreurs des greffes pour le paiement de leurs gages sur justification du versement aux parties casuelles des sommes auxquelles ils ont été taxés (f°s 57, 73). — Servien, commissaire départi en Guyenne, est accrédité près du Bureau pour la liquidation du naufrage des caraques portugaises sur la côte de la grande mer ; il a le titre d'intendant pour la justice (f°s 13, 75). — Réception d'une dépêche avec une commission du Roi pour imposer désormais chaque année deux cent mille livres destinées aux armées de S. M., outre et par dessus ce qui lève pour le taillon, dont la moitié sera imposée dès cette année sur les quartiers de juillet et d'octobre (7 juin 1627). — « Lundy, 14 juin, Me Ducourneau, jurat de la présente ville, est entré au Bureau pendant la séance accompagné de trente ou quarante bourgeois, lequel a représenté à MM. les Trésoriers que le peuple est adverty d'une commission que le Roy leur a envoyée pour imposer d'ordonnance par chascun an la somme de deux cent mille livres par augmentation sur le taillon sur l'étendue de ceste Généralité dont même il doibt estre imposé la présente année cent mille ; que le bruit et le murmure est grand parmy le peuple ; qu'il est à craindre que les jurats ne pourront le retenir… Sur quoy il lui auroit esté représenté qu'il s'agissoit d'un commandement du Roy envers lequel on n'avoit que la voie d'obéissance et néantmoins qu'on luy en donneroit advis… et cependant ledit Ducournau a esté exhorté à maintenir le peuple dans le respect et la modestie » (f° 77). — Mission du trésorier de Gourgues dans toutes les villes de la Généralité pour la vérification des deniers d'octroi. — Mention à la date du 28 juin de l'émotion du peuple soulevé à l'encontre des nouveaux fermiers des droits de la Comptablie ; le 5 juillet les seuls trésoriers de Prugne et de Relyon, se trouvant en séance, en présence d'une foule de bourgeois et marchands qui demandent billette, on décide, le lendemain, le Bureau au nombre de sept voix, que la recette des droits de la Comptablie sera continuée par les anciens fermiers. Dans la même séance, l'enchère des débris de la caravelle portugaise échouée sur la côte du Médoc est soumissionnée à quatre-vingt mille livres par un marchand de Paris et présentée au Bureau par le commissaire départi (f° 85). — Assemblée extraordinaire du samedi 7 août pour délibérer sur la réception de l'arrêt du Conseil du 14 juillet, portant cassation de celui du Parlement sur le sujet de l'imposition des deux cent mille livres ; il n'est rien statué. — Réquisition faite au Bureau par les jurats accompagnés d'un grand nombre de bourgeois et marchands de « surseoir à l'imposition jusqu'à ce que la ville ait présenté au Conseil les remontrances représentant la nécessité du peuple, la cessation du commerce causée par l'armée anglaise qui est à l'embouchure de la rivière (Buckingham et Soubise à Saint-Martin-de-Ré), l'augmentation des subsides, etc… » Sur quoi le Bureau députe deux de ses membres près du Parlement, lequel ayant reçu aussi les jurats et les bourgeois, invite les Trésoriers à accorder au corps de ville la surséance qu'il demande. Le Bureau écrit à la Cour (f° 108).

C. 3905. (Registre.) — In-f°, relié ; 145 feuillets.

1628. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Réception de Bertrand Gombault, receveur général du taillon. — La décharge de donner caution pour la nomination aux offices financiers entre depuis quelque temps dans le prix dont les titulaires en acquittent la valeur. — Rescription d'un mandement de l'Épargne, en faveur du trésorier de la Marine du Levant, de la somme de quarante mille livres restant de celle de cent cinquante mille tirée pour le même objet sur la recette générale. — Ordonnance de paiement de cinq cents livres de gages annuels, comme ayant financé en 1625 six mille livres de capital (c'est un placement à huit et demi pour cent) pour l'acquisition des greffes civils et criminels du présidial de Dax, en faveur d'Antoine de Gourgues, premier président au Parlement. — Décharge de frais d'entrée de marchandises levés à six pour cent comme étranger sur Édouard Henriquez, docteur en médecine, naturalisé par lettres de décembre 1623, et ne devant comme régnicole payer que trois et demi. — Dépêche du surintendant ordonnant de diriger à l'armée devant La Rochelle les fonds produits par la recette du droit annuel. — Département sur la Généralité de la somme de soixante-dix mille livres accordée à la ville de Bordeaux ; celle-ci y contribuera pour six mille. — Requête de Guillaume Robert, bourgeois et marchand de Bordeaux, en délivrance d'emphytéose et fief nouveau de certaine lande buisson qui est dans la paroisse de Villagrains. — Requêtes en paiement de gages de leurs maris défunts pour Marie Duvignau, veuve d'Armand de Gourgues, Jeanne de Brimau, veuve de Joseph de Montaigne, Hélène de Lalanne, veuve de P. Boursier, ce dernier conseiller au présidial. — Surséance à l'imposition de quatorze mille livres sur le Quercy, pour la réfection du pont de Toulouse, à la requête des syndics du pays représentant les levées extraordinaires qu'il vient d'avoir à supporter. — Renvoi à se pourvoir au Conseil, des consuls de l'Armagnac demandant l'autorisation au Bureau de continuer l'imposition mise par eux sur le pays, d'après les ordres du duc d'Épernon, mais non revêtue de lettres patentes, laquelle est destinée au paiement des régiments de Sainte-Croix et de Montastruc ; — de la dame de Montpezat pour le paiement du restant des vingt mille livres à elle attribuées en compensation des dégâts faits à sa maison de Pique-Cros ; — des maire et jurats de Bordeaux pour le paiement des cinq mille livres à eux attribuées sur la Comptablie, dont le fonds a été oublié dans l'état annuel ; — des syndics du Quercy demandant que les fonds votés pour la réparation des chemins ne soient plus divertis de leur objet ; mais tout le budget des ponts et chaussées de la province est déjà épuisé. — Le P. François Suarez, carme, principal du Collège de Guyenne (f° 55). — Requête des maire et jurats de Bordeaux afin d'être mis en possession des soixante-dix mille livres qui leur ont été attribuées par imposition sur la Généralité ; le receveur général n'a reçu aucun état de recouvrement de cette somme, et l'Élection d'Agen a refusé obstinément d'en départir sa quote-part. — Ordonnance pour rejeter sur l'année prochaine la somme de cent cinq mille livres imposée sur le pays pour le paiement du régiment de La Valette, en garnison à Bergerac. — L'écu sol vaut quarante-sept sous. — Réception de lettres patentes datées du camp devant La Rochelle, 15 juillet 1628, ordonnant aux Élus du Bordelais, sans avoir égard à l'arrêt du Parlement daté du 15 mai, d'imposer sur la ville de Bordeaux la somme de quinze mille quatre cents livres qui est le chiffre exact de sa part dans la contribution des cent mille livres de l'année précédente imposée en sus du taillon (f° 97). — Acte donné à Denis de Caseaux, sieur de l'île, de son opposition au brevet qui aurait été obtenu, ainsi que par lui, par les sieurs de La Bellue et Brouilley, de l'île qui se forme devant le bourg de Pauillac. — Arrêt du Conseil ordonnant la représentation par le Bureau, sous deux mois, d'un extrait de tous les contrats d'engagement du Domaine ; le Bureau, qui aurait dû les avoir dans les archives, les demande sous huitaine aux sieurs de Goutte et Goyty comme ayant fait la recherche du Domaine dans la Généralité. — Acceptation par la Compagnie d'être caution du corps de ville pour l'emprunt d'une somme de trois mille livres destinée aux réparations des fortifications du côté de la rivière, ainsi qu'à l'achat de munitions de guerre.

C. 3906. (Registre.) — In-f°, relié ; 137 feuillets.

1629. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Communication aux jurats de Bordeaux, pour avis, d'un projet présenté à S. M. par Henri Marrast, ingénieur du Roi, d'établir à l'instar des bateaux de poste qui circulent entre Paris, Corbeil et Melun, un service pour aller et venir sur la Garonne, d'Agen à Bordeaux (f°s 1 et 32). — Provisions Richard Bouard, avocat en Parlement, J. Greffeuilhe, J. Cosme, trésorier provincial de l'Extraordinaire des guerres en Béarn. — Représentation de titres de rentes constituées pour prêts faits au Roi en 1573 à l'occasion du premier siège de La Rochelle, par divers : Cazeneuve, Pontcastel, de Thibault, du Graney, etc. — Ordonnance du Bureau transférant de

Moissac à Mollières le siège de l'Élection de Moissac, où la contagion existe. — Requête des habitants de Bergerac pour que le Bureau, conformément à sa délibération de l'année dernière qui rejetait sur celle-ci les cent mille cinq cents livres de l'imposition destinée au paiement de la garnison de la citadelle, veuille bien en ordonner la mise en recouvrement, vu qu'ils ont fait à peu près l'avance, et qu'ils sont ruinés (f°s 30, 69). — Lettre du surintendant d'Effiat, 14 mars, contenant qu'il a fallu se servir des deniers de S. M. partout où l'on a pu en trouver pour subvenir aux dépenses du siège de La Rochelle, même des deniers du Convoi, et qu'à présent le fermier ne peut guère avoir de fonds dans ses mains ; il donne le conseil de surseoir aux poursuites que fait contre ce fermier le trésorier de l'Extraordinaire (f°s 39, 51). — Continuation de la vérification des titres de rentes constituées pour prêts faits aux Rois à diverses époques : Fronton de Salles, Martial de Saint-Cricq, Raoul, Constantin, Corbier, Benett, de Ciret, Turnes, Bayle, Michel Leblanc, Geslin, L. d'Arbaleste, vicomte de Melun, le chapitre de Périgueux, etc. — Constatation par le Bureau que les fonds destinés aux ponts et chaussées ont été détournés de leur emploi et appliqués, par ordre, aux dépenses du siège de La Rochelle. — Délai de six semaines accordé par le Bureau au pays de Quercy et à l'Élection de Montauban, au receveur du Rouergue, à celui de l'Agenais, pour payer l'arriéré des impositions, trop bien justifié par huit ans de guerre et le séjour des troupes de pied et de cheval que le maréchal d'Épernon y a laissées : cependant le trésorier de l'Extraordinaire des guerres, comme payeur de l'armée d'Aunis et Poitou, poursuit le receveur général de Guyenne en paiement des mandats qu'il a lancés sur sa caisse. — Déclaration des officiers de l'Élection de Guyenne, de laquelle ils demandent acte, comme quoi ils renoncent à l'attribution des six deniers pour livre en titre d'hérédité à eux proposée par l'édit de septembre 1628, pour ne pouvoir payer, par impuissance, la somme à laquelle ils seront taxés pour jouir de ladite attribution, vu qu'il n'y a que quatre ou cinq ans qu'ils ont financé vingt mille livres pour l'augmentation de leurs gages. — Requête de Jean de Carrier, syndic des Récollets de Bergerac, tendant à faire imposer sur les Élections de Périgord et d'Agenais le reste des sommes ordonnées en faveur de la ville par les lettres patentes et l'arrêt du Conseil du 28 avril 1627 (f° 133).

C. 3907. (Registre.) — In-f°, relié ; 170 feuillets.

1630. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Ducluzel, officier de l'Élection de Périgord. — Mandement au fermier de la Coutume à Bayonne de payer aux jurats vingt mille livres qui leur sont allouées sur le produit de cette imposition pour être employées aux charges de la ville, et ordonnance de renvoi devant le Conseil pour cause de surannation, de lettres patentes d'Henri IV portant permission d'imposer quatre mille cinq cents livres sur tous les bourgeois et marchands pour la construction d'une Bourse (f° 13). — Mise en recouvrement d'une imposition de vingt-deux mille livres ordonnée pour le remboursement des fournisseurs des habits distribués à l'armée d'Italie (f° 32) : la ville de Castillon de Périgord rejette une partie de sa quote-part sur ses faubourgs et sa banlieue. — Assignation devant le Bureau contre l'archiprêtre de Monségur et le commis du Domaine en Bazadais, pour être, à la requête du fermier, entendus par serment sur la disparition et le recel du terrier ou livre de reconnaissances des fiefs du Roi audit Monségur, et publication ordonnée de monitoire (f° 54). — Nouvelle prétention du Parlement d'exiger des Trésoriers de France le serment devant lui bien qu'ils l'aient déjà prêté entre les mains du Chancelier en la Chambre des Comptes auquel seul ils le doivent comme juges souverains des causes du Domaine. — Ordonnance, en vertu de l'édit d'abolition accordé aux protestants de Montauban qui avaient pris les armes contre le Roi, du rétablissement dans cette ville des bureaux de l'Élection transférés à Moissac. — Débat devant le Bureau entre le maître des ports et passages et le nouveau fermier de la foraine de Bayonne sur ce que le premier prétend ramener le bail aux tarifs de 1542 et 1584, bien inférieurs à celui de 1623 qui a servi de type au bail actuel (f° 75). — Ordre du surintendant des finances, d'Effiat, d'envoyer immédiatement à la Cour tout le premier quartier de l'année, avec tous les restes en retard, et injonction, en cas de refus des receveurs généraux, de s'emparer de leurs personnes et de les faire conduire au Roi sous bonne et sûre garde (f° 78). — L'intendant de la justice départi en Guyenne, Verthamon, se fait ouvrir les portes du Bureau tenant séance, et représente les ordres de S. M. qui le chargent de veiller aux levées des deniers ; il consent néanmoins à admettre deux Trésoriers à son enquête sur les pertes et non-jouissance des fermiers de la Comptablie (f° 187). — Mise à exécution d'une ordonnance de la Table de Marbre prescrivant au vice-sénéchal des Lannes et à sa gendarmerie de purger le pays des voleurs et vagabonds qui y pullulent (f° 102). — Sur l'exposé qu'il y a plus de quatre-vingt mille livres dans les coffres des receveurs qui attendent la fin d'un procès mu entre les syndics du Rouergue et les receveurs des tailles du Quercy sur l'attribution de cette somme aux créanciers du pays ou bien son reversement

au peuple, commission est donnée au trésorier Thibault pour aller lui-même procéder s'il y a lieu à cette restitution ; sans avoir le droit néanmoins de faire acquitter sur ce fonds la rescription de vingt-six mille livres dont est porteur le sieur de Vignolles, cause première de la délibération. — Intervention de l'intendant pour appuyer par des motifs d'ordre et de sécurité la réclamation faite par le payeur du régiment qui tient garnison à Sainte-Foy qu'on craint de voir se débander faute de solde. — Tableau des impositions mises d'autorité sur la Guyenne par le prince de Condé en 1629 pour l'entretien des régiments ; et refus du Bureau d'autoriser la levée de celles qui n'ont pas été accompagnées de lettres patentes. (f°s 113 et 132). — Demande en décharge de bail par impossibité de le continuer à cause de ses pertes, par le fermier de la Comptablie ; il expose la disette en Guyenne, Périgord et Languedoc, la peste en Saintonge, Angoumois et Poitou, la défense portée par lettres patentes et arrêts de Parlement de l'exportation des prunes, noix et châtaignes, l'embargo mis en Espagne sur tout navire ou marchandise de France sous prétexte de contagion en Languedoc, la surélévation du prix du sel dont le muid pris sur place aux salines se vendait dix livres qui se vend actuellement quatre-vingt-dix ; « et le commerce du »sel cessant en rivière, c'est l'extinction de tout com » merce soit d'échange, soit d'importation en vins, blés » et prunes » ; la piraterie sur les côtes, enfin les séditions populaires : de tout quoi acte lui est donné par le Bureau, avec injonction néanmoins de continuer l'exercice de son bail (f° 140). — Délibération par laquelle le Bureau se taxe à cent vingt livres pour un mois afin de venir en aide aux pestiférés, sur l'invitation et à l'exemple du Parlement dont le président Daffis vient de mander le trésorier Pontac pour lui faire part de la décision prise hier au Palais de fournir pendant un mois à leur nourriture, engageant à en faire autant les autres Corps et Compagnies (f° 143). — Députation vers le Roi sur l'avis reçu qu'il se poursuit au Conseil la création d'un Bureau de Trésoriers à Montauban auquel on attribuera les onze Élections de la Généralité ressortissant à la Cour des Aides de Montpellier. — Délibéré, vu l'intensité de l'épidémie, que le Bureau s'ajournera à quinzaine et que les Trésoriers quitteront pendant ce temps la ville, 16 novembre 1630. — Annonce de l'entrée à Bordeaux de monseigneur d'Escoubleau, archevêque, 2 décembre. — Répartition faite en Bureau de cent quarante pauvres que la Compagnie prend à son compte pour les nourrir et soigner, et qu'elle demandera aux jurats les noms de ceux qui lui seront attribués, à six pauvres par chaque officier de finances (f° 170).

C. 3908. (Registre.) — In-f°, relié ; 134 feuillets.

1631. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Réclamations de deux acquéreurs des greffes de l'Élection de Condomois et Bazadais sur l'insuffisance des gages qui leur sont attribués en vertu de l'édit de février 1623, et qui ne représentent pas au denier dix le capital de vingt-sept mille deux cent soixante-deux livres qu'ils ont dû verser au moment de l'acquisition de ces offices. — Liquidation des avances faites par quelques bourgs de l'Élection de Cahors pour les ambulances du régiment de Navarre pendant le siège de Montauban (f° 32) ; — et de la somme de soixante-dix mille livres imposée en 1628 sur la Généralité pour le remboursement de celles de la ville de Bergerac à l'occasion de l'entretien du régiment de La Valette. — Le fermier de la Comptablie, à la suite d'une exécution à mort ordonnée par le Parlement contre un de ses commis, et voyant que le Bureau n'accepte pas sa démission, disparaît et transporte à Blaye tout son service (f° 34). Il est invité à comparaître pour venir faire état de sa recette des soixante mille livres imposées pour le radoub des vaisseaux du Roi en vertu d'un contrat passé (13 septembre 1630) entre le commandeur de la Porte, ambassadeur de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem près S. M., gouverneur de Brouage, vice-amiral de France, et le cardinal de Richelieu, grand-maître et surintendant général de la navigation (f° 138). — Rabais concédé au Receveur des amendes sur sa ferme de l'année précédente, en représentant qu'à cause de la contagion le Parlement et le Sénéchal avaient interrompu l'exercice de la justice de septembre 1630 à la fête des Rois 1631. — Apposition de scellés sur les biens d'un aubain, marchand Flamand appelé Ferdinand de la Faille. — Exposé du Receveur des tailles de l'Élection de Montauban, contenant que depuis l'année 1621, les lieux de Négrepelisse, Albias et Lhonorvieilh auraient été totalement ruinés, les maisons brûlées et démolies, les terres en friche, et la population dispersée (f° 91). — Mandement de six cents livres en faveur des marguilliers de Montauban pour les réparations de l'église Saint-Louis (f° 133). — Mention dans le texte des noms de : Catherine d'Escars, veuve du Trésorier de Prugne ; — P. de Lespès ; — P. d'Arcangues ; Pélicier, conseiller à l'élection d'Agen ; — Balguerie, marchand de Bordeaux ; — Jacob Lapeyrère, receveur des tailles de Figeac.

C. 3909. (Registre.) — In-f°, relié ; 187 feuillets.

1632. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Nombreuses contraintes lancées contre des Comptables.

— Demandes en résiliation ou en diminution de baux motivées sur la contagion. — Mention de l'hommage de la maison noble de Mataplane en Bordelais, rendue par André Besse (f° 29) ; — Gilbert Miallet, receveur et payeur des gages des offices présidiaux en Guyenne (f° 41). — Ordonnance de paiement par les receveurs de tailles du Rouergue à l'adjudicataire de l'entretien des régiments de Champagne, Piedmont et Phalsbourg, agissant sous l'autorité des trois États de la province en 1629 (f° 62). — Assignation à la requête de François d'Estrade, seigneur de Bruel, des opposants à la concession que le Roi lui a faite de l'île nouvellement formée à Saint-Urbain de Dolmayrac, juridiction d'Agen (f° 123). — Déclaration du receveur des tailles du Bazadais, en qualité de syndic des autres receveurs de la Généralité, qu'il entend se pourvoir devant S. M. en rétablissement du fond destiné autrefois au port et voiturage des deniers publics qui avait été rayé en 1628. — Acte donné à J. de Lavergne, bourgeois et marchand de Bordeaux, de ce qu'ayant acquis du Domaine, pour la somme de dix mille livres, une maison située devant la place du Palais, il offre d'en payer les lods et ventes aux deux tiers, suivant la grâce que S. M. accorde aux acquéreurs qui déclarent volontairement leur acquisition. — Enregistrement de l'arrêt du Conseil donné à la requête des maire et jurats de Bordeaux, qui y rappelle le Bureau de la Comptablie transporté à Blaye (f° 161). — Ordonnances de réimposition de sommes accordées à l'évêque de Vabres et aux consuls de Villefranche-de-Rouergue pour le remboursement de leurs avances.

C. 3910. (Registre.) — In-f°, relié ; 142 feuillets.

1633. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Enregistrement des quittances de finance payée au Trésor par les acquéreurs en hérédité, d'un, d'un et demi, de trois deniers pour livre sur les impositions, inventés par l'édit d'octobre 1629. Le versement pour l'acquisition d'un denier sur les tailles de l'Élection des Lannes est de mille livres. — Ordonnance sur requête de Jean Pineau, bourgeois de Bordeaux, caution de J. Dutreau, architecte, absent depuis longtemps, l'autorisant à reprendre directement en son nom personnel l'adjudication et les travaux de la bâtisse d'une partie des classes et entrées du collège des Jésuites (f° 13). — Ordonnance de paiement de gages, en retard depuis trois ans, en faveur de l'ingénieur du Roi à Bayonne, Milhet. — Taxe faite en Bureau, à la requête de la confrérie des Montuzets, à la somme de trois cents livres, des trois tonneaux de vin, à eux alloués sur la Comptablie. [En valeur actuelle, ce serait quatre cent quarante francs le tonneau en livres tournois, et trois cents francs en livres bordelaises.] — Insuffisance constatée du fonds de l'État du Roi sur la Comptablie pour l'acquit des charges locales pendant les années 1626, 1627 et 1628. — Requête en qualité de tuteur, par Fronton Dalesme, seigneur baron de Blanquefort, en délivrance des gages dus à son frère défunt conseiller au Parlement, Roch Dalesme, sieur d'Ambès. — Surséance aux poursuites dirigées contre Bertrand de Gombaud, receveur général du taillon en Guyenne, par les Trésoriers de l'ordinaire des guerres, pour le contraindre au versement des deux premiers quartiers de sa recette de l'année présente, sur la justification dont il fait preuve de n'avoir pu encore faire aucun recouvrement à la date du 27 juin à cause du retard de l'envoi par les Bureaux d'Élections des commissions royales. — Vérification en Bureau du compte des dettes de la ville d'Agen, ordonnée avant d'autoriser de sa part la demande de lettres d'assiette et d'imposition : même information sur la situation de la ville du Port-Sainte-Marie, dont le revenu vient d'être saisi par ses créanciers, pour les avances par eux faites à l'occasion de la réparation des murailles et du paiement des mandements du duc d'Épernon, en 1631. — Injonction aux Élus du Bordelais de remettre sous trois jours leur travail sur les commissions royales relatives aux impositions. — Ordonnance de paiement pour le marquis de Lauzières-Thémines, sénéchal et gouverneur de Quercy, de ses gages dus depuis l'année 1625 ; autre, d'une somme de soixante-six mille livres assignée dès 1629 à Bernard de Poyanne pour l'entretien de la garnison de Navarreins, laquelle somme avait été divertie à d'autres usages, et demeurée depuis impayée ; — autre, en faveur d'Henri de Bourdeille, gouverneur du Périgord, pour tout l'arriéré de ses gages de plusieurs années. — Surséance de paiement, d'impositions accordée à quelques paroisses de l'Élection de Cahors, entièrement dévastées par la grêle du 9 juin, jusqu'à ce que S. M. ait avisé sur leur demande en décharge de taille (f° 96). — Application de l'arrêt du Conseil du 21 mars 1626 admettant les archers des compagnies des vice-sénéchaux à la survivance de leurs offices avec la faculté de s'en démettre, moyennant le versement une fois effectué de cent cinquante-cinq livres représentant au denier douze leurs gages de treize livres par an. — Délibération sur la réception du sieur de Verthamon, nommé Trésorier au Bureau de Guyenne, par édit d'avril 1626 ; il fera d'abord lever par lettres de jussion de S. M. l'opposition du Parlement à la vérification de cet édit (f° 110). — Acte donné au receveur général du refus opposé par la population des Lannes à

la mise en recouvrement de l'imposition de cent mille livres dues au Roi en dédommagement de ses avances (f° 127). — Communication aux maire et jurats de Bordeaux de l'édit qui crée des chevaliers du guet dans toutes les villes, à l'exécution duquel la municipalité s'oppose non comme inutile ou nuisible, mais comme blessant ses privilèges.

C. 3911. (Registre.) — In-f°, relié ; 143 feuillets.

1634. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Enchères de fermes et de péages. — Ordonnance de paiement en faveur de Léonard Essenault, trésorier de France, pour sa part des frais du voyage à la Cour où il avait été délégué comme jurat de Bordeaux, en même temps que les jurats Ardant, Minvielle et Vrignon, pour demander l'abolition des nouvelles impositions et le rétablissement à Bordeaux des bureaux de la Comptablie, ainsi que des privilèges de bourgeoisie et foires franches « de quoy à présent ladite ville et le pays jouit paisiblement » (f° 3). — Sauvegarde accordée à P. Seguin, marchand, sur l'exposé qu'il fait des menaces de mort du peuple excité contre lui pour avoir été chargé par le Roi de la ferme du poids public ; il n'avait eu cette fonction cependant qu'en forme de remboursement d'une somme de huit mille livres qui lui était due pour l'occupation de sa maison prise pour la fonderie des canons ; les jurats lui opposent les privilèges de la ville, en vertu desquels cette ferme n'appartient pas au Roi, mais à la municipalité (f°s 11, 12 et 75). — Honoraires de Jean Lapierre, principal du collège de Guyenne. — Enregistrement de lettres patentes par lesquelles S. M. décharge un receveur des tailles de l'obligation de donner caution, attendu qu'il a payé la finance pour en être déchargé (f° 18). — Commission délivrée à un Trésorier pour aller dresser, sur la requête des consuls, l'état des dettes de la ville de Clairac d'Agenais, montant environ à vingt-cinq mille livres en principal, à cause de quoi les biens et revenus des habitants sont saisis par les créanciers de la ville. — Renvoi à se pourvoir devant le Conseil des syndics et des habitants d'Excideuil (Dordogne), en remboursement de leurs avances pour l'entretien en 1630 de la compagnie des carabins du sieur de Villardy. — Le Bureau n'estime pas à propos d'envoyer, sur la demande de la ville de Bordeaux, des représentants à l'assemblée qui doit se tenir le 22 mars, à la mairie, afin de résoudre les moyens de payer les dettes de la ville (f° 34). — Taxe en Bureau de l'évaluation des trois tonneaux des Montuzets ; le tonneau est estimé cent vingt livres, soit vingt de plus que l'année précédente. [Soit en valeur actuelle, trois cent cinquante francs si c'est en livre bordelaise, qui est plus faible d'un tiers que la livre tournois.] — Enregistrement des lettres patentes du 13 décembre 1623 en faveur du couvent des Minimes de Saint-François de Paule en la ville de Bordeaux. — Abrogation de l'édit de janvier 1633 donné après le lit de justice et la déclaration du 18 janvier : un arrêt du Conseil en date du 26 juillet 1634 consacre la victoire des privilégiés, prétendus exempts des tailles, nobles sujets à discussion, contre les sages dispositions de ce premier édit ; les villes frontières et maritimes jouiront à l'avenir des mêmes privilèges, exemptions, abonnements et affranchissements dont elles avaient joui avant ledit édit, sans qu'elles aient besoin d'autres titres que dudit arrêt ; les procédures faites dans les Élections, en exécution des articles 1 à 7 contre les nobles pour raison de leurs titres, qualités et armoiries, seront cassées et annulées ; les jugements rendus sur la matière, abolis ; les amendes provenant de ce chef restituées aux dits nobles ; les privilèges de noblesse accordés avant l'édit, rétablis comme auparavant. La proclamation de cet arrêt est faite dans toute la province par deux huissiers du Bureau des finances (f° 95). — Ordonnance de visite et procès-verbal d'une île et gravière qui se découvre en basse mer dans la rivière de Dordogne, vis-à-vis la paroisse d'Arvayres en la baronnie de Vayres, au seigneur de laquelle, P. de Gourgues, S. M. en a fait don (f° 112). — Publication dans la Généralité de l'ordonnance royale fixant le taux de la pistole à huit livres six sous, et de l'écu à quatre livres six sous (f° 114). — Enregistrement des lettres patentes de janvier 1634 portant érection et confirmation du marquisat de Fronsac en titre de duchépairie en faveur du cardinal duc de Richelieu. — Duvignau, maître joueur d'instruments en la ville de Bordeaux (f° 129). — Compétition d'îles entre le sieur de Cambourg ayant cause du sieur de Vaillac ; Charles de Schomberg, duc d'Halluin ; la dame de Lestonnac ; le trésorier Denis de Cazau et l'abbé Saint-Croix de Bordeaux, le sieur Desaygues.

C. 3912. (Registre.) — In-f°, relié ; 129 feuillets.

1635. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Afferme du pied fourché de Bayonne, enchérie à huit mille trois cents livres par J. Ségure. — Députation à la Cour d'un Trésorier du Bureau pour aller protester contre la création d'un Bureau de finances à Montauban, ou tout au moins pour obtenir une compensation efficace ; la délibération est signée de tous les membres de la Compagnie, parmi lesquels est Verthamon, ancien intendant de Guyenne (f° 23). — Mention de l'orage du

4 juillet 1634 dans la circonscription de Nérac. — On ne reçoit que le 31 mars les commissions de la taille de la présente année. — Taxe des trois tonneaux des Montuzets appréciés chacun, prix marchand, à cent vingt livres. — Commission délivrée au trésorier Hugla pour mettre Gratian Pallot, écuyer, en possession du canal des palus au-dessus des Chartrons à Bordeaux, selon le don qui lui en a été fait par le Roi par lettres du 23 février 1629. — Autre commission à M. de Thibault pour aller faire, à la requête de la dame comtesse de Saint-Pol, la visite d'un pont à construire sur le ruisseau de Couloussac en Agenais, à l'endroit d'un chemin allant de Bergerac à Tonneins. — Procès-verbal commis au trésorier Pontac, de l'état des réparations faites tant au palais archiépiscopal qu'ailleurs, à la requête d'Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, frère et successeur du cardinal, et en même temps son héritier bénéficiaire (f° 126). — Enregistrement de lettres patentes, datées du 2 avril 1635, de la pension de trois mille livres accordée à Scipion Dupleix, historiographe de France ; ce chiffre équivaudrait à douze mille francs de la valeur actuelle (f° 127).

C. 3913. (Registre.) — In-f°, relié ; 120 feuillets.

1636 — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Extrême difficulté dans la levée qui se fait au profit des particuliers des droits aliénés sur les tailles, dont le préambule de l'édit de réformation de janvier 1634, indéfiniment ajourné en quelques-uns de ses articles, avait dit que S. M. « voudroit bien aussi soulager ses
» sujets, si la foy publique et la considération des dits » propriétaires qui nous ont assisté aux occasions ne nous » en ôtoit le moyen ». En conséquence de l'article 53 du même édit, appel est fait aux compagnies des vice-sénéchaux pour prêter main forte aux contraintes lancées par les receveurs des tailles du Condomois conformément à l'arrêt du Conseil (f° 14). — Proposition de donner avis au duc d'Épernon en invoquant le concours de ses troupes, qu'il n'a rien pu être levé sur l'Élection de Bordeaux des deniers imposés l'année dernière pour les droits aliénés, à cause de la résistance de tous les contribuables, qui est telle que le receveur a préféré abandonner sa charge, et qu'aucun huissier ne veut aller en recouvrement : une députation du Bureau se rendra auprès du seigneur duc (f° 15). — Certificat de prise en charge, signé Duvergier, lieutenant du vice-sénéchal de Guyenne, des commissions et ordonnances du Bureau pour la mise à exécution par les archers de sa compagnie de l'imposition pour les droits aliénés dans l'Élection de Bordeaux (f° 30). — Assemblée extraordinaire des Trésoriers de France, devant laquelle est mandé le vice-sénéchal auquel il est enjoint de constituer prisonniers en vertu des arrêts du Conseil, et de conduire à la conciergerie du Palais, tant les collecteurs que les particuliers qui persévèrent à refuser le paiement de l'imposition des droits aliénés ; quelques-uns, venus à Bordeaux pour leurs affaires, y sont saisis et incarcérés, mais bientôt élargis sur leur demande : J. de Sauvanelle, sieur de Salles, J. Piffon, Bertrand de Montpouillon, domiciliés à Libourne, qui venaient d'être pris comme otages de huit mille livres dues par leur ville pour les droits aliénés de 1635 ; Arnaud de Baux, greffier de la juridiction de La Tresne, comme responsable de sept cents livres dues pour le même objet par la juridiction de La Tresne, etc… — Représentations du commis à la recette du taillon en Bordelais que les ordonnances pour la levée de l'impôt ne viennent que de lui être mises entre les mains à la date du 30 mars, et qu'on ne trouve pas de cotisateurs (f° 39). — Lettres de naturalisation Jean Vapulan, flamand (f° 67). — Paiement par le trésorier provincial des ponts et chaussées de l'entretien du pavé du chemin de la Chartreuse à Bordeaux. — Réception d'une Commission pour faire lever dans le dernier semestre de l'année la somme de quatre-vingt-deux mille livres pour être employée, la moitié en achat de chevaux et charrois da l'armée, l'autre à désintéresser les non-jouissances des bureaux des fermes de Dax, Mont-de-Marsan, La Teste de Buch et Saint-Sever. — Déclaration du Roi portant diminution des monnaies. — Présentation à la Compagnie par le sieur Dupleix, historiographe du Roi, d'un exemplaire de son *Histoire de France :* il est introduit pour faire son compliment, et prend place, comme conseiller d'État, sur le siège du sous-doyen (f° 84). — Mandement sur le Trésorier de l'Épargne à l'acquit du sieur de Verthamon, intendant de la justice et police en Guyenne ; décembre 1636 (f° 112).

C. 3914. (Registre.) — In-f°, relié ; 139 feuillets.

1637. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Les officiers de l'Élection de Bordeaux chargés de répartir la quote-part de ladite Élection dans l'imposition de cent cinquante mille livres ordonnée pour l'armement de Guyenne, viennent demander au Bureau l'autorisation de la faire lever par les archers du vice-sénéchal, au refus réitéré des huissiers et sergents qui craignent avec raison pour leur vie [on sort de la sédition de 1636, et celle des Croquants de Bergerac approche]. — Ordonnance de paiement des gages de l'année précédente, montant à cent quatre-vingts livres,

pour les maîtres des postes créés par l'édit de 1630 avec les attributions et exemptions spécifiées dans la charte de leur création par le cardinal de Richelieu : postes de La Bouheyre, La Hayrie, Urugne, Ondres, Dax dans les Lannes, Saint-Pardon entre-deux-Mers et Reignac, en Gironde. — Requête en délivrance sur la Comptablie d'une rente de quinze cents livres dont le duc d'Épernon vient, par contrat du 14 janvier 1636, retenu par Capdaurat, notaire à Cadillac, de doter le collège qu'il vient d'y fonder sous la direction des PP. de la Doctrine chrétienne représentés dans la requête par le P. Spitallery, recteur (f° 12). — Opposition formée par Marie de La Mothe, veuve de noble Pierre d'Espelette, seigneur et baron dudit lieu, à la réunion provoquée par les jurats du pays de la justice de cette baronnie à la juridiction royale du Labourt (f° 99). — Enregistrement des lettres de provision du vicomte d'Aubeterre, fils, du feu maréchal, comme sénéchal et gouverneur d'Agenais et Condomois. — Présentation des lettres patentes portant délaissement et don viager au duc de Longueville du duché d'Angoulême et châtellenie de Cognac. — L'Élection de Bordeaux mandée au Bureau pour prendre l'ordre et la marche de la prochaine tenue des États en la maison commune de Bordeaux (f° 137).

C. 3915. (Registre.) — In-f°, relié ; 148 feuillets.

1638. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Règlement pour la juridiction de Vayres (Gironde) et pour d'autres juridictions de la Généralité des sommes qu'elles avaient avancées en 1636, par forme de prêt, sur l'ordre des ducs d'Épernon et de La Valette, afin de contribuer à l'avitaillement des troupes : le receveur du taillon opérera la déduction sur le quartier des garnisons de l'année présente. — Henri d'Albret, sire de Pons, Miossans, etc., sénéchal de Saintonge ; J. de Goulard de Béarn, lieutenant-général et gouverneur de la même province. — Ordonnance de paiement de gages pour le passager du lieu de Cubzac, commissionné par le directeur général des Postes et relais de France. — Députation nommée pour aller saluer monseigneur le prince de Condé, gouverneur de la Guyenne après l'exil du duc d'Épernon, dont la prochaine arrivée est annoncée : le doyen des trésoriers Pontac portera la parole, à la tête des députés Richon, Essenault, Thibault, Duroy et Tortaty : 16 avril 1638. — Appréciation en Bureau de la valeur argent des trois tonneaux des Montuzets, à trois cent trente livres, « qu'est au plus haut prix que le vin de graves a esté » vendu en la présente année » ; les confrères réclamaient quatre cent cinquante livres. [C'est en livres bordelaises cent dix livres le tonneau, soit trois cent vingt francs actuels] (f° 50). — Attribution de la somme de mille livres sur le budget des ponts et chaussées à la réparation des chemins autour de la citadelle de Fronsac, près de Libourne. — Difficultés survenues entre les officiers de l'Élection d'Agen et les Trésoriers de France sur l'exécution d'une commission du grand sceau qui autorisait MM. de Thibault et Boulanger à poursuivre la rentrée des taxes imposées aux officiers de cette Élection, desquelles ils refusaient le paiement en associant le peuple à leur résistance ; malgré le prince de Condé, qui avait autorisé verbalement la surséance aux poursuites, elles continuent avec rigueur (f° 85). — Lettres de jussion de la Cour pour faire lever immédiatement sur la Généralité les restes des deux années précédentes, afin d'avoir les fonds de huit millions de rentes constituées en vue du rachat des droits aliénés sur les tailles, et ceux des dépenses des armées, montant le tout à douze cent soixante-quatre mille livres. — Refus des officiers des Élections de Sarlat, Périgueux, Cognac, Saintes et Dax et des receveurs des tailles de ces circonscriptions, de faire état des ordonnances du Bureau prises en conséquence des lettres de la Cour. — M. de Foullé, intendant de Guyenne.

C. 3916. (Registre.) — In-f°, relié ; 142 feuillets.

1639. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie. — J. d'Abadie, conseiller au présidial de Guyenne (f° 3). — Les réparations du chemin et pavé de la route de Lormont à Coutras, Périgueux et Limoges sont en souffrance, parce que les deniers à ce destinés ont été appliqués au château du Hà pour les logements de M. le Prince. — Réparations au pont d'Arcx, dans la banlieue de Bordeaux, sur le grand chemin de poste de Bordeaux à Agen et Toulouse. — Mobilisation de la compagnie d'archers du vice-sénéchal en Périgord pour mettre incontinent à exécution les contraintes décernées par le receveur des tailles sur les paroisses révoltées dont, par le commandement du roi, le sénéchal, seigneur de Bourdeille, doit faire raser les maisons (f° 46). — Mandements pour assurer les gages des maîtres de poste, chevaucheurs de S. M., dont quelques-uns portent la qualification d'écuyers ; Saint-Pardon la Rivière ; — Cercles ; — Lambourde ; — Les Taules et Puch de Lagubat ; — La Grôlle et Rignac en Saintonge ; — Belin ; — Magesecq ;Lipoustey, — Saint-Jean de Linx (Hins) ; — Cubzac ; La Réole ; — Tonneins, etc. Maître Martial Dupuy, maître des courriers ordinaires de Bordeaux. — Défense

aux officiers de l'Élection de Saintes d'imposer plus que de leur abonnement qui est de trente mille livres, les paroisses et îles de Marennes, Brouage, Talmont, l'île d'Oléron, et qui sont au nombre de quinze ; elles seront moyennant cette somme exemptées de tous autres impôts, selon leur contrat avec le Roi. — Ordonnance de paiement de gages pour Simon Prieur, chanoine en l'église *Maître Apolitaine* Saint-André de Bordeaux, et chapelain de la chapelle de Lombrière. — Exposé en Bureau par Dubourg, receveur des tailles en l'Élection de Saintes, « combien la condition des receveurs particuliers est maintenant déplorable au regard des exigences des receveurs généraux qui n'ont à faire qu'à sept ou huit personnes non qualifiées qu'il est facile de poursuivre impunément, pendant que pour les premiers c'est à un peuple infini de gens pauvres et désespérés qu'il faut arracher les cotisations ; il rappelle combien peu régulièrement ont été faites les impositions de 1636 et 4637, avec la connivence des Élus, la rébellion des peuples (les Croquants de Périgord et de Saintonge) et l'espérance commune de la remise des impôts comme l'année précédente (f° 65). — Nouvelle création d'offices : le fermier du Convoi s'oppose à l'enregistrement d'un édit de mars dernier portant établissement en titre d'office d'un contrôleur héréditaire dans tous les ports du royaume, avec attribution pour ses gages de quatre livres par cent pesant de toutes marchandises, excepté le fer et le plomb qui demeurent soumis au simple droit de deux sous par quintal ; ce serait, ajoutée aux autres, une trop grande charge pour le commerce. — Plaintes du receveur des tailles en l'Élection de Sarlat ; chargé sous le délai de trois mois d'opérer le recouvrement de vingt et une mille livres en reprise d'impositions arriérées, il déclare que, tant à cause des révoltes et séditions des campagnes « tentées par des gens incognus, même par des femmes attroupées », que par les nombreuses décharges accordées par l'intendant Foullée, il lui est impossible de faire ce recouvrement : le Bureau lui accorde deux mois et l'assistance des archers. — Mêmes plaintes du commis à la recette des tailles de l'Élection de Périgueux demandant main-forte pour l'exécution de ses contraintes, et rappelant la condamnation à mort édictée par le présidial contre des rebelles de la sédition du 28 mars 1639 ; le Bureau lui accorde deux mois et l'assistance des archers. — Requête en délivrance du fonds des gages, par P. Peyronnenc, bourgeois de Bordeaux, comme payeur de ces gages à la Cour des Aides, contre le directeur de la Comptablie ; celui-ci déclare qu'il ne le peut, n'ayant pas encore reçu à la date du 8 juin l'État du Roi pour la distribution des deniers de la Comptablie pour la présente année 1639. — Confirmation en la possession d'état de noblesse en faveur de P. Janot, angoumoisin. — Nombreuses requêtes en paiement de rentes dont quelques-unes sont en souffrance depuis 1625. — Arrêt du Conseil envoyé par les surintendants Bullion et Bouthilier pour imposer incontinent sur la Généralité une somme de deux cent mille livres, en sus de l'imposition annuelle déjà répartie. Le Bureau en demande le report sur le premier quartier de l'année prochaine, à cause des grands frais que ce nouveau département occasionnerait pour cette seule somme : on est au 5 août 1639. — Décharges générales accordées d'autre part par l'intendant Foullée aux Élections de Périgueux et de Sarlat sur le dernier quartier des tailles de 1637 ; son ordonnance est du 4 février 1638 (f° 115). — Acte donné à la ville de Cognac de la représentation des privilèges en vertu desquels elle est déchargée de tout impôt moyennant son abonnement de six cents livres. — Présentation par François Buscher, maître architecte du Roi, de Michel Buscher, demeurant à Bordeaux, comme son successeur à la charge de maître des ouvrages de Guyenne (f° 137).

C. 3917. (Registre.) — In-f°, relié ; 115 feuillets.

1640. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Imposition sur la Généralité de neuf cent mille livres pour la subsistance des armées pendant le présent quartier d'hiver. Le Bureau explique devant les jurats, qu'il a fait prier de venir en toques et livrées à la séance, la nécessité d'obéir aux ordres du Roi ; en considération de la ville, et bien qu'il y eût lieu de l'imposer de beaucoup plus, sa part n'a été faite que pour dix mille livres que les officiers municipaux sont exhortés de procurer en toute diligence. — Ordre d'envoyer à Paris sans délai, tout l'or et l'argent contenus dans les caisses des Receveurs sur des bordereaux distincts pour chaque espèce, à cause du dernier changement des monnaies d'or. — Réclamations des villes et bourgs contre leur cotisation à l'imposition de la subsistance. — Remboursement à la Compagnie des Trésoriers d'un prêt de quarante-quatre mille livres fait par eux au Roi en 1637 (f° 38). — Rejet sur l'année actuelle de la somme de deux cent mille livres qui s'est trouvée manquer au compte de la recette générale, à cause des décharges faites par ordre de S. M. sur les blés, rations et emprunts de 1637. — Remboursement à J. de Ségure, bourgeois et marchand de Bordeaux, des frais par lui exposés dans la ferme de la traite foraine, dont les défenses du Roi contre l'Espagne ont interrompu l'exercice. — Le Bureau fait signer aux Élus de Bordelais la déclaration qu'on vient de leur mettre en mains, à la

date du 23 avril, les Commissions des tailles avec les attaches des Trésoriers qu'ils promettent de rendre sous trois jours au Trésorier qui sera désigné pour assister avec eux au département des impositions portées dans ces Commissions (f° 55). — Appréciation en Bureau à la somme de quatre cent cinq livres des trois tonneaux de vin des Montuzets, à raison de cent trente-cinq livres le tonneau ; les bons confrères proposaient deux cent quarante livres comme étant le juste prix du tonneau du meilleur vin de graves, soit six cent dix francs, valeur actuelle, de la livre bordelaise du temps. — Réception des lettres d'imposition sur la Généralité de la somme de douze cent mille livres pour la subsistance du quartier d'hiver en 1641, et nombreuses demandes de cotisateurs des paroisses d'être déchargés de la collecte de cette imposition.

C. 3918. (Registre.) — In-f°, relié ; 126 feuillets.

1612. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Le Corps de ville invite la Compagnie à députer deux de ses membres à une assemblée qui doit se tenir le 8 février en la maison commune (f° 11). — Réception du brevet des impositions ; elles sont en augmentation de deux cent cinquante-cinq mille livres sur l'année dernière. — Forme insolite d'une imposition de soixante-quinze mille livres pour les étapes et subsistance, adressée au Bureau sous forme de simple ordonnance, du maréchal de Schomberg, contresignée par l'intendant Lauzon (f° 23). — Enregistrement du contrat de vente fait à la dame duchesse d'Aiguillon des comtés d'Agenais et de Condomois. — Vérification des lettres de privilège en faveur de la Chartreuse de N.-D. de Miséricorde de Bordeaux, « selon les précédentes modifications qui seront
» à ces fins rapportées avec l'arrest du Parlement sous » les modifications sus-énoncées ». — Injonction par arrêt du Conseil de procéder à l'imposition des syndics des paroisses et à celle de douze mille livres pour les fortifications de Saint-Jean-Pied-de-Port, que le Bureau avait délibéré de surseoir. — Appréciation à cent vingt livres le tonneau au lieu des cent quatre-vingts demandée par la Confrérie, du vin des Montuzets ; c'est une différence de deux cent trente francs, valeur actuelle, au tonneau. L'estimation du Bureau, en comptant par livre bordelaise, serait en monnaie actuelle de trois cents francs le tonneau, et en comptant par livres tournois, de quatre cent cinquante. — Nouvel arrêt du Conseil portant mandement d'imposer sur la Généralité une somme de trente-quatre mille livres « pour dépenses importantes au service du Roi dans la province ». — Fixation en Bureau du pied des tailles de l'année prochaine (1643), sur les Élections : Périgueux, deux sols huit deniers ; Les Lannes, un sol ; Condomois et Bazadais, un sol huit deniers ; Agen, deux sols un denier ; Bordeaux, trois sols sept deniers ; Saintes, cinq sols huit deniers ; Cognac, deux sols un denier ; Sarlat, un sol trois deniers : total vingt sols, « qui est le pied des cinq dernières années » (f° 43). — Renvoi à se pourvoir au Conseil, pour décharge et modération, des échevins de Saintes demandant au Bureau de régler sur le pied de la taille l'imposition exorbitante de quarante-huit mille livres à laquelle la ville a été taxée pour la subsistance des troupes pendant le présent quartier d'hiver ; ils rappellent qu'elle n'est pas une ville franche, et même qu'elle a été modérée en 1639 à la somme de huit mille livres par monseigneur le prince de Condé. — Refus de la Compagnie d'admettre l'intendant au département des tailles ; elle n'enverra pas de membres pour assister M. de Lauzon dans les fonctions qu'il s'arroge et qui n'ont jamais appartenu qu'au Bureau. La délibération est prise à trois voix pour l'obéissance aux ordres du surintendant : Pontac, Thibault et La Chabanne, et trois voix contre : Montaudon, Duroy et Tortaty, les autres trésoriers absents (f° 46). — Ordonnance chargeant le directeur des fermes du Convoi de délivrer au comptable de Bordeaux, sur le pied de l'état de distribution de l'année dernière, le fonds de la Comptablie qui n'a pas été distribué cette année et qui laisse en suspens les gages de la cour des Aides, du Parlement, de la Chambre de l'Édit, etc… — Autre ordonnance chargeant le receveur général de délivrer au payeur des rentes constituées en Guyenne le fonds annuel montant à dix mille sept cents livres, destiné à payer les rentiers, et qui n'a pas été employé depuis 1637 à 1640, bien que porté pour ladite somme annuellement sur les états du Roi ; il y a parmi les réclamants, les rentiers et ayants-cause des prêteurs originaires de 1573 pour l'emprunt du Roi contre La Rochelle. — Mutuelles revendications des receveurs en charge contre leurs compagnons d'office ayant exercé l'année précédente. — Présentation par l'intendant de la Généralité Lauzon, des commissions du Roi pour la levée des impositions de l'année prochaine. Le Bureau, revenant sur sa première délibération, désigne les trésoriers qui accompagneront l'intendant dans les Élections de la Généralité pour faire avec lui le département des impôts. Députation auprès de lui pour avoir son avis sur quelques points à éclaircir : « Le dépar
» tement proposé par le Bureau au Conseil n'ayant pas » été agréé, et y ayant des Élections si surchargées qu'il » leur seroit bien malaysé de pouvoir payer ; de plus, le

» Conseil, dans la commission de la subsistance, avoit » obmis de comprendre le pays de Marsan lequel avoit » accoustumé de porter douze mille livres les années » précédentes, qui avoient dû être rejetées sur les autres » Élections. Comme aussy il sembloit y avoir quelque » mesprise concernant le droit des receveurs et collec » teurs mis à douze deniers pour livre, par moitié » entr'eux tandis qu'il estoyt auparavant de dix-huit » deniers ». La réponse de l'intendant est de faire supporter au Marsan son imposition habituelle de douze mille livres, en déchargeant d'autant l'Élection de Sarlat trop imposée ; et sur le second point, après un premier avis contraire, de conserver à douze deniers le droit des receveurs et collecteurs (f°s 105-113). Mais, dès le lendemain, il envoie une ordonnance du vicomte d'Arpajon, lieutenant-général de S. M. en Languedoc, mettant le Bureau en demeure d'imposer cent cinquante mille livres pour les étapes. La Compagnie déclare ne pouvoir ni imposer, ni répartir une pareille somme sans lettres patentes adressées à elle. L'intendant (f°s 116-118) vient faire ses représentations au Bureau.

C. 3919. (Registre.) — In-f°, relié ; 111 feuillets.

1644. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Minorité de Louis XIV. — Le receveur des tailles de Condom est, dès le commencement de janvier, en avance de beaucoup plus que la moitié des deniers de sa charge de l'année précédente, dont il n'a pu faire le recouvrement sur les bourgs et villages. — Remise sur le bureau, en séance, par l'intendant Lauzon, des commissions des tailles et subsistance de la présente année, avec des lettres du président Bailleul, surintendant, et de Mauroy, intendant des finances. — Enregistrement des lettres patentes an faveur du sieur de La Chèze, conseiller au Parlement, lui faisant don d'une île au lieu du Bec-d'Ambès. — Réception de M. Pierre Selves, en l'office de conseiller en l'Élection de Sarlat (f° 25). — Appréciation, selon le cours, au prix de cent soixante livres le tonneau, soit quatre cents francs actuels, du tonneau de vin des Montuzets. — Députation du corps de ville pour inviter le Bureau à l'assemblée indiquée pour le 18 juin, dans laquelle se traiteront plusieurs affaires concernant le service du Roi et le bien public (f° 64).

C. 3920. (Registre.) — In-f°, relié ; 93 feuillets.

1645. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Rétablissement de la taxe d'hérédité, ou droit annuel sur les officiers de magistrature et de finances : elle produit quarante-sept mille livres. — Apurement des comptes du receveur des rentes constituées pour les années 1643 et 1644 ; celui-ci entend ne se dessaisir d'aucune somme qu'il n'ait d'abord entre les mains de bons acquits dûment contrôlés, c'est-à-dire la garantie de ses avances. — Appréciation à cent dix livres d'un tonneau de Montuzets (f° 38). — Arrêt du Conseil portant au même taux les appointements des présidents protestants et catholiques en la Chambre de l'Édit (f° 69). — Députation à Paris sur l'avis que le Conseil vient de créer un Bureau des finances à La Rochelle, en détachant de la Généralité de Bordeaux les Élections de Saintes et de Cognac (f° 79). — Nombreuses requêtes en délivrance de gages. — La livre bordelaise vaut deux francs cinquante-trois centimes d'aujourd'hui.

C. 3921. (Registre.) — In-f°, relié ; 90 feuillets.

1647. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Commission de receveur des tailles et subsistance dans l'Élection des Lannes accordée à Fr. Lévesque, avec la décharge de caution et certificateurs, cependant sous le contrôle d'un officier de l'Élection. — Présentation par l'intendant Lauzon d'une imposition de cinquante mille livres pour les étapes, arrêtée parle Conseil. — Réception comme receveur du taillon en Condomois de J. Dupuy ; mais en l'absence de ses lettres de nomination à la Chambre des Comptes, le Bureau lui impose cautions et certificateurs, au moins pour la garantie du premier quartier de l'impôt. — Le tonneau des Montuzets apprécié à cent dix livres : ils réclamaient cent soixante-cinq, comme étant le prix marchand. — Afferme du poisson salé d'Agen par P. Balguerie et Fr. Bonailh, tous les deux marchands de Clairac. — Envoi au Bureau par l'intendant Lauzon des commissions pour la levée des impositions de l'année prochaine ; l'Élection de Bordeaux est augmentée de vingt mille livres. La Compagnie écrira au surintendant Émery.

C. 3922. (Registre.) — In-f°, relié en parchemin ; 122 feuillets.

1648. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Mouvements de Bordeaux. Épernon. La Fronde à Paris. — Ordonnance du Bureau pour faire attribuer au payeur nommé par le présidial le fonds que retiennent depuis deux ans les receveurs des tailles de l'Élection des Lannes destiné au paiement des charges locales et frais de justice. — Vérification de l'état des restes dus au receveur du taillon d'Agenais, à la requête du receveur général. — Envoi par l'intendant Lauzon, en tournée de répartition dans l'Élection de Saintes, d'un arrêt du

Conseil obtenu sur sa demande, diminuant de vingt mille livres l'imposition de la subsistance des troupes. — Représentation au Bureau, à fin de contrôle, d'un contrat de constitution de rente de soixante-quinze livres pour un capital versé de treize cent cinquante, consenti à l'intendant de Saintonge Villemonté, par Abraham de Morineau, de Saintes, taxé à cette somme comme « bien aisé » dans l'emprunt forcé de 1640. — Ordonnance au receveur des tailles dans les Lannes de délivrer aux sieurs comte de Toulongeon et marquis de Poyanne, gouverneurs des châteaux de Bayonne et de Dax, le fonds des soldes des mortes-payes. — Délégation des trésoriers Hugla et Duroy pour aller représenter la Compagnie à la procession qui doit se faire aux Jacobins le jeudi prochain, 19 mars. — Interruption des séances du Bureau ; du 6 mars au 11 novembre il n'y en a que douze, sans intérêt. — Procès-verbal et déclaration du commis à la recette générale, tant de ce qu'il a envoyé à Paris des deniers de sa recette que des restes des deux années précédentes ; de quoi il paraît résulter qu'il a en effet adressé la somme de quarante-cinq mille livres, quoique la déclaration du receveur général porte quittance de soixante-dix-huit mille. « Invité sous serment à déclarer s'il a reçu et envoyé plus de quarante-cinq mille, a dit non ; et que les deniers contenus en la dite quittance ont été payés à Me Urbain Menaud, en la ville de Paris, en déduction de son prêt de dix-neuf cent cinquante mille livres ». Le Bureau défend de fournir désormais aucun denier à Paris ni ailleurs provenant de la recette générale des Élections, que par ses ordres (f° 75). — L'intendant Lauzon n'est plus en fonctions à la date de décembre 1648, par application de la déclaration du 13 juillet qui supprime les intendants, sous la pression du Parlement de Paris et de la Fronde.

C. 3923. (Registre.) — In-f°, relié ; 113 feuillets.

1649. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — La Fronde. Guerre de Bordeaux. — Enregistrement des lettres patentes portant confirmation du nouvel établissement à Bordeaux du couvent des religieuses N.-D. de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par Mme de Leslonnac. — Règlement d'affaires de détail pour les receveurs des tailles. — Liquidation des étapes dont les deniers ont été avancés par les paroisses et villes : Monségur en Bazadais, Saintes, Bergerac, Penne, Villeréal, Montclar, etc… — Assemblées extraordinaires du Bureau, du 28 mars au 5 juillet, dont les délibérations demeurent en blanc sur le registre. (C'est le moment de la guerre civile à Bordeaux, et du blocus de la ville par le duc d'Épernon, maître de l'affamer par les garnisons qu'il a mises à Bourg, La Réole et Marmande, et par la construction de la citadelle qu'il commence à Libourne.) — Enregistrement d'un arrêt du Conseil portant imposition de vingt mille livres sur tous les contribuables aux tailles du duché d'Albret, en faveur du prince de Condé, seigneur d'Albret (f° 72). — Sur l'avis de la fuite à Blaye des employés de la Comptablie, le Bureau donne commission au trésorier Richon de pourvoir à la sûreté des deniers du Roi ; le Parlement sera informé incontinent, ainsi que le Conseil. — « Du 27 septembre, députation près du Parlement qui vient de mander la Compagnie par trois fois successives, et les députés s'y sont rendus aussitôt chaque jour : 27 septembre ; 2, 4, 8, 12 octobre. Siège du château Trompette par les Bordelais, qui est pris par eux et détruit le 18 octobre » (f°s 87, 88, 89). — « Du 15 novembre, le mesme jour, le sieur de Richon a proposé, comme le sieur de Lavie, advocat général au Parlement, luy dit le jour précédent, que la Cour avoit résolu de faire une assemblée dans l'hostel de ville, composée de tous les corps et des principaux bourgeois, et qu'il estoyt à propos que ceste Compagnie où la plupart se devoit trouver, y envoyât sans manquer » (f° 100). — Du mardi 23 novembre, Rivière, huissier au Parlement, est venu de la part de MM. dudit Parlement dire à la Compagnie que la Cour a résolu une assemblée ceste après-dînée, dans l'hostel de ville, de tous les corps et compagnies et des principaux bourgeois pour y assister sur le subject des affaires du temps, et en laquelle ladite Cour prie ceste compagnie de se trouver au plus grand nombre qu'il se pourra ; résolu que tous les Trésoriers y assisteront. » — Le Parlement, interdit en juillet par arrêt du Conseil, est rétabli en décembre. — Délibération de la Compagnie sur l'envoi du brevet des impositions pour 1650 qui sont de trois millions deux cent mille livres. Le Bureau, vu que le département des tailles qu'il a proposé n'a pas été suivi, que l'Élection de Saintes est par les commissaires du Roi déchargée de quatre-vingt-dix mille livres, celle de Cognac de soixante-douze mille, celle de Sarlat de quatorze, dont l'ensemble est rejeté sur celle de Bordeaux ; et considérant que les gens de guerre ont ravagé ladite Élection à tel point qu'elle devait être, au contraire, déchargée de toute imposition ; et néanmoins, comme les autres ne pourraient pas supporter le rejet sur elles d'une si grande décharge, attendu que celles d'Agen et de Condom ont beaucoup souffert et souffrent encore à présent étant remplies de gens de guerre, le Bureau statue que l'Élection de Bordeaux sera déchargée de deux cent mille livres qui seront reportées sur celle de Saintes et de Cognac, privilégiés depuis 1643 dans la part d'impôt qui leur a été faite (f° 103). — Manque l'année 1650.

C. 3924. (Registre.) — In-f°, relié ; 123 feuillets.

1651. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — [Le registre de 1650 manque ; il devait comprendre l'arrestation du prince de Condé, l'entrée de la princesse à Bordeaux le 30 mai, et les ducs de Bouillon et de Larochefoucault avec elle, l'autorisation à la princesse de lever des troupes, 21-25 juin, l'émeute de Bordeaux, la prise de Vayres par le maréchal de La Meilleraie, enfin l'armée de la Cour avec la Reine régente et le Roi attaquant Bordeaux par le faubourg Saint-Seurin, et la paix conclue le 1er octobre. — Entrée de la Reine le 5.] — Les deux Frondes. — Trésoriers de France : MM. Richon, Montaudon, Thibault, Duroy, Tortaty, Chapelas, Delacour, Conil, Darnal, Relyon, Montalier, de Prugne. — Ordonnance pour le paiement des gages des substituts en la cour des Aides, en retard depuis 1645. — Distribution au sol la livre du fonds des Étapes aux villes et villages qui ont fait vérifier leurs dépenses pour les années 1648-1650 inclusivement. — Ordonnance de décharge, sur la poursuite du maire de Blaye Rolland, d'une somme de six mille livres sur les impositions de la ville. — Autorisation à la ville de Saintes et à ses faubourgs de prendre sur les restes qu'elle doit des tailles de 1647-1650, et qui sont actuellement dans la caisse du receveur, les frais de revue et subsistances de deux compagnies du régiment de Lillebonne-cavalerie, dont la garnison est annoncée. — Ordonnance au receveur des tailles en exercice dans l'Élection de Périgueux de délivrer aux consuls de Thiviers, sur leur requête, les deniers nécessaires pour les vivres et fourrage d'une compagnie du régiment de Saint-Simon qui tient garnison dans le bourg. — Requête du receveur du taillon dans l'Élection de Bordelais, afin que le Bureau donne des ordres pour le recouvrement des années 1649-1650, « attendu que la plupart des communautés n'ont pas dressé les rôles et ne tiennent compte de payer » ; spécialement désignées, les juridictions de Blanquefort, Lesparre, Castelnau, Castillon et Benauge. — Bruits répandus à dessein dans les campagnes que le Roi a remis aux habitants de la Saintonge les restes dus d'avant 1648, et que pour ceux de 1649 et 1650 il les affecte à l'entretien du régiment de Saint-Simon à Blaye. — Imposition de cent quarante mille livres pour désintéresser les communes de leurs avances dans l'entretien des gens de guerre. — Ordonnance pour le paiement des gages de Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, lieutenant-général pour le Roi en Saintonge et en Angoumois, 12 août. — Majorité du Roi, 5 septembre ; réception, le 19, d'une lettre de S. M., datée du 9, portant nomination du marquis de La Vieuville en qualité de surintendant, et « comme S. M. désire pourvoir à l'avenir à l'administration de ses finances et y établir un bon ordre, qu'à ces fins nous eussions à députer en toute diligence deux d'entre nous vers ledit surintendant ». — Du 22 septembre, députation au prince de Condé, gouverneur de Guyenne, arrivé à Bordeaux du matin, qui est descendu chez le président au Parlement de Gourgues. — Du vendredi 3 novembre, les sieurs de Tortaty, Chapelas, Conilh, Relyon, Darnal et Vivey ont été nommés commissaires pour aller saluer de la part de la Compagnie Mme la princesse de Condé, Mgr le prince de Conti et Mme la duchesse de Longueville. — Du 22 septembre, commencement des nouveaux troubles, à la fin de l'année, le Bureau ne tient que quatorze séances. C'est le moment de la guerre civile, Harcourt contre Condé révolté à Saintes, Cognac et La Rochelle ; Condé, maître de Libourne, Bergerac, Périgueux. Il abandonne Bourg aux Espagnols, ce qui indispose Bordeaux contre lui.

C. 3925. (Registre.) — In-f°, relié ; 64 feuillets.

1652. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Continuation de la guerre civile à Bordeaux. L'Ormée. — Dans toute l'année, le Bureau ne se réunit que onze fois. — Lettres patentes de naturalité en faveur de Robert Luge, prêtre, natif d'Exeter. — Réception et prestation de serment de receveur des finances. — Désignation d'un trésorier pour aller dans les Élections de Saintes et de Cognac tâcher de procurer la levée des deniers royaux.

C. 3926. (Registre.) — In-f°, relié ; 65 feuillets.

1653 et 1654. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Translation à Agen du Parlement et du Bureau des Finances jusqu'à la fin de la guerre civile. Translation à Blaye du bureau de la Comptablie. — Pendant l'année 1653, le Bureau ne tient que sept séances. Il recommence à siéger seulement le 1er avril 1654. — Fin de l'Ormée. — Enregistrement des lettres de noblesse en faveur du sieur de Ruat en Médoc. — Avis pour la concession au duc d'Épernon d'une île qui se forme devant Saint-Macaire. — 2 décembre 1654, déclaration de S. M. portant rétablissement à Bordeaux du Bureau des finances tel qu'il était avant les troubles. — Les intendants sont rétablis : Tallement, intendant en Guyenne.

C. 3927. (Registre.) — In-f°, relié ; 82 feuillets.

1655. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Requête d'Antoine Joumard de Chabans, comte de Richemont et seigneur de La Chapelle-Faucher, aux fins de faire imposer pour la réédification du pont de pierre avec arcades sur la rivière de la Côle, près de la Chapelle-Faucher, la somme de soixante mille livres à laquelle monte le devis signé des Élus de Périgord : renvoyé au Roi et au Conseil (f° 16). — Ordonnance de paiement sur la Comptablie d'une rente annuelle de cinq cents livres accordée en 1650 au sieur Geoffroy de Malvin de Primet, conseiller au Parlement. — Commission délivrée au trésorier Relyon pour aller faire procès-verbal de l'état du pont de Castres (Tarn) entièrement ruiné (f° 49). — Enregistrement des lettres de conseiller au Parlement pour J. de Pomiès. — Refus du Bureau d'enregistrer un arrêt du Conseil du 21 mars 1654 accordant à la ville de Cognac, en remboursement de ses avances pendant le siège qu'en avait fait le prince de Condé, une imposition de huit mille livres, sur ce que la commission portant imposition n'est ni contrôlée au contrôle général, ni taxée pour le droit de sceau ; la ville est renvoyée à se pourvoir devant le Roi (f° 56). — Proclamation du bail des réparations à un chemin de la paroisse de Cenon-la-Bastide, pour faciliter le transport des matériaux destinés à la reconstruction du Château-Trompette (f° 62). — Requête de Charles Poulet, bourgeois de Paris, aux fins que le Bureau nomme une commission pour aller se rendre compte sur les lieux de la proposition présentée par ledit Poulet d'un canal qui prendrait du lieu de Marquette, paroisse de Braud en Vitrezay (Gironde), à celui de l'Ane, paroisse d'Anglade, et se déchargerait par la rivière du Fresnau en celle de Gironde, en vue d'éviter les difficultés de transport par le chemin de Saint-Aubin à Blaye des matériaux, merrains, soliveaux, chevrons, bois à brûler, pierres meulières et autres sortes de marchandises (f°^{s} 64 et 80).

C. 3928. (Registre.) — In-f°, relié ; 92 feuillets.

1656. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Diminution progressive des fonctions des Trésoriers de France. — Ordonnance pour remettre entre les mains du syndic de la terre de Ribérac, par les receveurs des tailles des Élections de Périgueux et de Sarlat, la somme de vingt-quatre mille livres imposée en 1648 pour la réfection du pont du Chalard. — Requêtes en paiement de gages : Yvette de Geneste, veuve Dessalles ; — L. de Lalanne, sieur d'Uzeste, vicomte des Jaubertes ; — Sazas-Herpin, avocat du Roi au présidial de Saintes, etc. — Réparation du pont de Périgueux (f° 82).

C. 3929. (Registre.) — In-f°, relié ; 89 feuillets.

1657. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Sur l'annonce d'une imposition de trente mille livres qui se fait en Saintonge en conséquence d'un arrêt du Conseil, sans attache du Bureau, les Trésoriers décident que cet arrêt sera rapporté, et défendent aux Élus de faire l'imposition, comme aux collecteurs d'en faire le paiement : même ordonnance, pour même cause, pour l'Élection de Cognac. — Bertrand Gintrac, adjudicataire du pont de Périgueux. — J. de Prugne, héritier testamentaire de feu P. de Prugne, abbé de Blasimont (Gironde). — Réparations aux deux ponts de la Jalle du Taillan près Bordeaux, disputées entre Létang, bourgeois de Bordeaux, Labat, architecte, et Verliac, procureur au présidial, et un des tenanciers de la paroisse. — Convocation par le Parlement au *Te Deum* qui sera chanté le 22 août pour la prise de Montmedy. — Requête en paiement d'arrérages de gages dus à feu Simon de Pindray, élu de Bordelais. — Me Robelin, maître des œuvres et maçonnerie de Guyenne.

C. 3930. (Registre.) — In-f°, relié ; 78 feuillets.

1658. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Remise sur le Bureau, par l'intendant de Guyenne Tallement, de la commission des tailles de la présente année, avec protestation de vouloir marcher, en ce qui concerne les taxes, avec la Compagnie ou ses commissaires. — Délégation des trésoriers Tortaty et de Prugne pour aller, sur l'invitation du Parlement, se réunir le 12 janvier chez le premier Président aux députés des autres corps convoqués à diverses propositions qui regardent l'intérêt public. — Enregistrement des lettres de sénéchal et gouverneur de Guyenne pour Esparbès de Lussan, comte de La Serre. — Enregistrement de deux contrats d'engagements, faits par les commissaires députés à la vente du Domaine, de la baronnie de Capbreton et de la paroisse de Labène (Landes) en faveur d'Antonin de Lachèze ; — de lettre de naturalité de Thomas Estrevaux, chirurgien à la Motte Montravel, natif du duché de Bavière ; — des provisions de conseiller au Parlement et en la Chambre de l'Édit pour Alex. de Rabar. — Désaveu des poursuites commencées par l'avocat du Roi au Bureau, tendant à obtenir l'incorporation de la Compagnie à la Cour des Aides (f° 76).

C. 3931. (Registre.) — In-f°, relié ; 89 feuillets.

1659. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Réception d'une lettre de Fouquet procureur général au Parlement de Paris et surintendant des finances, avec trois arrêts du Conseil. — Autorisation de séjour en France accordée par lettres patentes à Jacques Huillard, natif de Middlebourg, et à Anne Desmaîtres, sa femme, originaire d'Amsterdam. — Inventaire de papiers et registres du Domaine trouvés dans la maison de Me Gaillard, habitant de Bordeaux : *Ung registre ancien en parchemin cotté par lettre D, et couvert de bois avec une bazanne tannée, contenant 247 feuillets….. Plus ung registre des Hommages du livre coté F. contenant… feuillets, non signé,* lesquels registres et cahiers et répertoires le sieur de Pontac a remis sur le Bureau, et à l'instant ont été mis en un des armoires du Bureau et enfermés en clé, qui a demeuré au pouvoir du sieur de Richon. Et ensuite ont été remis par ordre du Bureau *quatre registres couverts de basane verte qui estoyent au pouvoir de Lesca, commis au greffe, cottés B. C. E. F,* lesquels ont pareillement esté mis présentement dans ledit cabinet sous ladite clé ; la serrure est marquée par numéro XIII (f° 45). — Acte donné aux habitants de la juridiction d'Ambès de leur opposition à l'enregistrement d'un arrêt du Conseil, obtenu, disent-ils, par surprise par les habitants de Bourg et pays adjacents, pour la réunion au moyen d'un canal transversal des rivières de Garonne et Dordogne, dont l'existence ruinerait ceux d'Ambès (f° 57). — Offre par un particulier de prendre à enchères le revenu du domaine de Sauveterre que les tenanciers n'ont pas payé depuis l'année 1653.

C. 3932. (Registre.) — In-f°, relié ; 94 feuillets.

1660. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Requêtes en paiement de gages : Darrieulat — Dussault, veuve de Galateau ; — Amelin ; — Labeylie ; — Suau, vice-sénéchal de Sarlat ; — La Montaigne ; — Lecocq ; — Benech ; — de Larralde — Marie de Cordes, veuve du président Daffis ; — Massip, conseiller au Parlement ; — Henri de Gères de Camarsac, etc… — Provisions : Robillard, citoyen de Bayonne ; — de Grezel ; — Duhamel ; — de Simon. — Réception de deux états du Roi de la recette et dépense des ponts et chaussées des années 1658 et 1659, et délibération d'écrire au ministère de quelle importance pour le service il serait qu'il fût laissé un fonds considérable pour chaque année, destiné à la réparation des chemins et ponts de la Généralité les plus urgents (f° 9). — Assistance de la Compagnie au *Te Deum* pour la paix, qui se chantera à Saint-André, le 24 février ; elle donne l'ordre à ses députés de se placer aux chaises dans le chœur immédiatement après les présidents de la Cour des Aides, un de chaque côté, conformément aux arrêts du Conseil. — Délibération qu'à l'avenir le Bureau ne tiendra séance qu'en habit décent, manteau et toque selon la charge ; de mème les greffiers, procureurs et huissiers près du Bureau (f° 25). — Enregistrement des lettres patentes de gouverneur de Guyenne pour le duc d'Épernon. — Vérification des lettres de noblesse du sieur Grenier, et de confirmation des sieurs Vidau, Dejean et Duboscq, tous jurats de Bordeaux (f° 52). — Autre, pour le sieur de Lestrilles. — Lettres de naturalité pour Jean et Adrien Delacroix, d'Amsterdam. — Commission au trésorier Tortaty pour assister chaque dimanche aux assemblées qui se tiendront chez le premier président pour les affaires de l'hôpital de la Manufacture.

C. 3933. (Registre.) — In-f°, relié ; 75 feuillets.

1661. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Enregistrement des lettres de provisions de procureur du Roi en la prévôté et juridiction royale de Barsac en faveur de Me Jean Roborel ; — des lettres de naturalité d'étrangers flamands et hollandais (f° 8). — Rapports en Bureau des états au vrai et comptes des receveurs de la Généralité. — Requêtes en paiement dégages : Loustalot ; Catherine de Mullet, veuve de P. de Lestonnac ; — Jeanne de Métivier, veuve Gérault de Pomiers. — Enregistrement de la déclaration de 1659 portant rétablissement de la Cour des Aides à Bordeaux. — Provisions : Fontaine-marie, conseiller à la Cour des Aides ; — Belrieu ; — Martiny ; — Suduiraut.

C. 3934. (Registre.) — In-f°, relié ; 62 feuillets.

1662. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Chambre de justice contre les traitants. — J. Bourges, avocat en la Cour, en paiement des gages de feu son frère, président au siège de Bazas ; l'attestation de décès est signée Péroa, curé de Saint-Jean de Bazas. — Me François Chassepot, sieur de Beaumont, trésorier des parties casuelles, commis à la recette du droit annuel. — Résolution d'envoyer à la Cour, pour les affaires de la Compagnie, une députation ; le trésorier de Nort est désigné : il reçoit une provision de cinq cents livres. La Compagnie est formée de quinze trésoriers présents : de Pontac, de Richon, Duroy, Chapelas, de la Chabanne, Delacour,

Relyon, de Prugne, de Vivey, Thibault, de Reymond, Montalier, Lestrille, Hugla et de Nort ; absents pour le service, et en mission à Paris : MM. de Frotté et de Verthamon. — Le Bureau prend fait et cause pour un de ses membres, le sieur de Thibault, assigné au Grand Conseil comme représentant la Compagnie, par Ant. Deydie, conseiller à la Cour des Aides et propriétaire de l'office de receveur et payeur des rentes de Guyenne, contre lequel, sur requête des rentiers non payés, ledit Thibault avait conclu à la délivrance du fonds que ce payeur retenait desdites rentes en souffrance (f° 11). — Requêtes en paiement de gages : dame Luce de Tarneau, veuve de Castelnau, conseiller au Parlement. — Réception d'une lettre du contrôleur général demandant immédiatement l'état de la valeur et prix courant de tous les offices qui sont en la Généralité. — Enregistrement de provisions : François de Borda, conseiller au siège de Dax ; — Jacques de Saint-Sever, conseiller au Parlement ; — J. de Filhot, trésorier de France à Bordeaux, etc… — Enregistrement des lettres patentes de S. M. en faveur de Cornélius Faulan, prêtre, supérieur du séminaire des ecclésiastiques Irlandais à Bordeaux, portant fondation d'un collège par la Reine-mère et commencé par feu le cardinal de Sourdis, par lesquelles le Roi accorde à ce collège douze cents livres de pension. — Déclaration faite au Bureau par Guillaume de la Cour, imprimeur du Roi à Bordeaux (signature), comme quoi ayant reçu de la Compagnie l'ordre d'imprimer une requête du sieur Gervaise, fermier des droits de Comptablie, il vient d'être mandé à l'hôtel de ville où les jurats lui ont fait défense sous peine de la prison, d'imprimer ladite requête suivie de l'ordonnance des Trésoriers, « disant qu'il allait de l'interest public ». — Réception de l'État du taillon de l'année et de l'imposition de la maréchaussée avec une lettre de Louvois, et d'un avis de M. de Nort, délégué de la Compagnie près la Cour, en conséquence de laquelle il est résolu d'écrire à M. Colbert pour le restant de la réimposition à faire des arrérages de gages de 1652 et 1653.

C. 3935. (Registre.) — In-f°, relié ; 60 feuillets.

1663. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Présents à la première séance les trésoriers de Verthamon et de Frotté, depuis longtemps en séjour à Paris. — Le produit du droit annuel est de deux cent quinze mille livres. — Soumission des maîtres paveurs à vingt-cinq sous la toise de pavé pour le chemin de la Chartreuse, à quarante-cinq pour celui de Lormont, en fournissant par eux tous outils et matériaux nécessaires. — Réception d'une lettre de Colbert demandant la création d'un tableau de l'état des récoltes tant en blé qu'en vin, et des endroits où il y a eu grêle. [Statistique agricole.] — Envoi demandé aux officiers de chaque Élection de l'état des chemins royaux à réparer. — Continuation de l'affaire Deydie Thibault, ou plutôt de la Cour des Aides contre le Bureau des finances. La Compagnie se constitue répondante pour son Trésorier assigné (f° 44). — Lejeay, intendant en Guyenne.

C. 3936. (Registre.) — In-f°, relié ; 64 feuillets.

1664. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Enregistrement des provisions : Jean Amanieu de Ruat, et de Bouard, conseillers au Parlement ; — Montaudon, trésorier de France ; — Fr. de Salomon, président à mortier ; — Dalon, avocat général. — Commissions délivrées à des membres du Bureau pour visiter les chemins de l'Entre-Deux-Mers, de l'Agenais, du Fronsadais, de La Réole. — Représentation demandée par Colbert, sous un mois, à tous les rentiers sur les tailles, de leurs titres et contrats. — Le registre est muet sur l'annulation des créances frauduleuses sur l'État, l'annulation, révision et extinction des vieilles rentes, la reprise et le rachat des greffes aliénés à vil prix, l'abolition de quantité d'offices.

C. 3937. (Registre.) — In-f°, relié ; 72 feuillets.

1665. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Enregistrement des lettres de provision de président à mortier en faveur du sieur Lecomte, sur la démission de son père, baron de La Tresne ; — Paty, conseiller aux Aides ; — de Guip, avocat du Roi au siège de Saintes. — Présentation des comptes de recette du droit annuel : ils sont de vingt-sept mille sept cents livres. — Présentation en exécution d'un nouvel arrêt du Conseil, d'un registre coté par numéros, et à parapher à chaque page, sur lequel le receveur général inscrira, par rang d'ordre, la recette de son exercice. — Exhibition des titres des rentiers assignés sur la recette générale, sur celles des tailles d'Agenais, du Condomois et de l'Élection de Saintes. — Réception du règlement fait en Conseil en faveur des maîtres des postes, et d'un arrêt contre les seigneurs, propriétaires de péages, qui sont tenus, en conséquence de leur possession, à la réparation des ponts et chemins. — Vérification de gestions financières. — Réception d'une lettre de Colbert relative au remboursement des rentes constituées en Guyenne.

C. 3938. (Registre.) — In-f°, relié ; 64 feuillets.

1666. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — La première délibération est du 17 février ; la seconde, du 22 avril. Pour toute l'année, on ne trouve que dix-sept séances. — Remboursement des offices d'Élus de Bordeaux et de Périgueux, 30 juillet ; de Saintes, 13 décembre. — Pellot, intendant de Guyenne (f° 51). — Provision d'avocat général à la Cour des Aides pour Me Geoffroy de Baritauld. — Naturalisation d'un Anversois, Besclas.

C. 3939. (Registre.) — Petit in-f°, relié ; 59 feuillets.

1667. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc. — Enchères et surenchères de la traite foraine de Bayonne, à onze mille livres ; du péage, à trois mille deux cents. — Compte des recettes du droit annuel, à trente neuf mille huit cents livres. — Rapports sur gestions financières. — La ferme du pied fourché de Bayonne, affermée à six mille livres. — Il n'est pas fait mention du règlement général d'avril 1667 sur le rachat offert aux paroisses, par impositions volontaires, des biens communaux aliénés.

C. 3940. (Registre.) — Petit in-f°, relié ; 76 feuillets.

1668. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Présentation des états au vrai par les receveurs. — Commission donnée au trésorier Thibault pour vérifier l'état des chemins et ponts de la Généralité, en exécution des ordres de Colbert, transmis au Bureau par Pellot, intendant de Guyenne. — Commission au même Trésorier de se transporter avec le procureur du Roi au Bureau sur un grand tènement depuis peu acquis par les Carmes déchaussés à l'entrée du faubourg Saint-Seurin, entre les portes Dauphine et Saint-Germain, dans lequel ils font des constructions qui usurpent une partie des chemins publics (f° 27). — Enregistrement des lettres de naturalité de Pedro Gomez Silva, portugais, domicilié à Bordeaux, et Violente Lopez, sa femme.

C. 3941. (Registre.) — In-f°, relié ; 123 feuillets.

1669-1670. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Lettres de provision de grand sénéchal de Guyenne pour Fr.-Jh. de Montferrand, marquis de Landiras. — Recette du prêt et du droit annuel, quarante-quatre mille livres, dont vingt-sept mille pour l'annuel. — Clôture de l'état au vrai du remboursement des rentes provinciales, tant de la recette générale des finances que des recettes particulières des tailles, arrêtée et signée en Bureau, 13 septembre. — Enchères de la foraine et du péage de Bayonne pour un terme de trois ans. — Dispute de préséance et fixation des places entre la Cour des Aides et le Bureau pour assister en corps à la Fête-Dieu dans l'église Saint-André. — Devis des ouvrages et plan des réparations à faire au Bureau, signé de l'intendant Daguesseau et des Trésoriers ; l'estimation est de douze mille livres. — Transcription au registre du procès-verbal dressé par l'intendant avec P. Michel Duplessis, architecte du Roi, employé aux travaux du Château-Trompette, et Jacques Robelin, aussi architecte de S. M.

C. 3942. (Registre.) — In-f°, relié ; 57 feuillets.

1674. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc….. — Enregistrement des lettres d'honneur accordées par S. M. au sieur de Frotté, trésorier de France. — Compte arrêté de la recette du droit annuel qui a été de vingt-neuf mille sept cents livres et du prêt qui n'a atteint que deux mille livres. — Désignation des Trésoriers qui sont envoyés en qualité de commissaires et subdélégués aux montres et revues de la sénéchaussée dans la Généralité distribuée en neuf arrondissements : Bordelais et Bazadais, — Agenais et Condomois, — Lannes, — Périgord, — Sarlat, — Libourne, — Saintes, — Cognac, — Marennes. — Demande de Colbert d'un état des charges qui sont sur les domaines de la Généralité, tant aliénés que non aliénés. — Présentation et vérification en Bureau des états au vrai des tailles, taillon et Domaine. — Distribution entre les membres du Bureau des affaires concernant les huit Élections de la Généralité. — Présentation de l'état des remboursements des receveurs particuliers du taillon, payeurs des gages et droits des officiers héréditaires d'Élections, pour être vus en plein Bureau. — Dispositions arrêtées pour l'entrée du maréchal d'Albret, nommé gouverneur de Guyenne. — Enregistrement de lettres patentes portant anoblissement en faveur de Thibault de La Brousse, écuyer, sieur de La Pujade.

C. 3943. (Registre.) — In-f°, relié ; 59 feuillets.

1671-1672. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Enregistrement au Bureau, en exécution de l'ordonnance de l'intendant Daguesseau, en date du 27 novembre 1671, des provisions et lettres d'offices des notaires, procureurs, sergents et autres officiers des

juridictions maintenus et réservés par l'arrêt du Conseil du 30 mars 1666, à l'exclusion des autres qui demeurent éteints et supprimés. Il reste encore cent dix noms dans la sénéchaussée de Bordeaux.

C. 3944. (Registre.) — Petit in-f°, relié ; 112 feuillets.

1672-1673. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Présentation des états au vrai. — Recette du prêt annuel, vingt-deux mille six cent cinquante livres ; du droit annuel, vingt-neuf mille quatre cents. — Vérification, sur l'ordre du Roi, des états et comptes rendus depuis dix ans, tant par les receveurs généraux que les receveurs particuliers et les commis aux remboursements d'offices supprimés. Le Bureau se répartit le travail. — P. Chabrié, juge d'Agen. — Enregistrement des lettres patentes d'érection en marquisat, sur la tête du sieur du Bouzet, de la terre de Puy-Corrègelard, à laquelle sont en même temps incorporées celles de Ligarde, Belmont et Roquelaure (f° 7). — Dépôt de l'extrait de l'état des Trésoriers de France que S. M. en son Conseil des Finances a choisis et maintenus en chaque Bureau des Finances des Généralités du Royaume, en conséquence dé l'édit de février dernier 1672 ; au pied duquel est l'ordonnance de l'intendant de Guyenne Daguesseau, portant que ledit rôle sera enregistré au greffe du Bureau dans les trois jours. — Enregistrement des lettres d'érection en vicomté de la terre de la Menaude sous le nom de La Chèze. — Mission donnée au représentant du Bureau à Paris, de réunir toutes les pièces nécessaires pour achever le traité commencé en vue de faire révoquer la déclaration de février dernier, qui réduisait les officiers du Bureau au nombre de quatorze. — De Sève, intendant de Guyenne.

C. 3945. (Registre.) — In-f°, relié ; 53 feuillets.

1674. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Vérification des états au vrai des receveurs. — Clôture du compte de l'annuel, à vingt-cinq mille trois cents livres, en cent douze ampliations de quittances, et de celui du prêt, à deux cent quatre-vingts, en deux quittances. — Enregistrement de provisions. — Le registre ne porte pour toute l'année que trente séances.

C. 3946. (Registre.) — In-f°, relié ; 59 feuillets.

1675. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Provisions : Despagnet — Carrouge — Meredieu — Sallegourde — Marc de La Ferté — Dalesme — de Nesmond — La Chabanne — Lauvergnac — Barateau. — Clôture de l'annuel, à vingt mille livres ; du prêt, à vingt-neuf mille cinq cents livres ; du versement pour l'augmentation des gages, quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trente, total : cent quarante-neuf mille livres. — Requête en déplacement de chemin dans la paroisse d'Eyzines (Gironde), formée devant le Bureau par Mathieu Cayre, bourgeois et marchand de Bordeaux, preneur de noble Étienne Destignols de Lancre, sieur de Las, à fief nouveau et à rente, de certains vacants sis au village de La Forêt ; il demande l'autorisation d'échanger « un certain vestige de chemin conduisant dudit village de La Forêt à Taudinet » contre un autre à prendre par les habitants sur son terrain avant qu'il en ait fait le défrichement. Acte de consentement unanime des habitants rassemblés, après proclamation à la porte de l'église, signé : Bernard, curé de Saint-Martin d'Eyzines ; ils posent la seule condition que le demandeur donnera à l'œuvre de l'église, pour être employée en ornements ou en réparations d'entretien, la somme de vingt livres [cinquante francs valeur actuelle]. Homologation dudit acte et transfert par le Bureau siégeant comme juge de voirie (f° 48).

C. 3947. (Registre.) — In-f°, relié ; 57 feuillets.

1677. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Le Bureau est composé de vingt Trésoriers. — Enregistrement des provisions : Ducluzel — Laquilhe — de Labrousse, etc.

C. 3948. (Registre.) — In-f°, relié ; 53 feuillets.

1678. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Le Bureau a vingt Trésoriers. — Provisions : G. Fayol — Montagut — Dejay. — Enregistrement de lettres patentes de don au vicomte de Ribérac, de la coupe des bois et du parc du château de Benauge (Gironde). — Rapport des lettres d'érection en baronnie et marquisat de la terre de Vayres (Gironde) en faveur du président de Gourgues. — Neuf séances pour toute l'année.

C. 3949. (Registre.) — In-f°, relié ; 58 feuillets.

1679. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Enchères de la traite foraine et du pied fourché de Bayonne. (On n'en voit pas la fin.) — Renonciation à la communauté, présentée et signée au Bureau par dame Jeanne de Villepreux, veuve du sieur Daydie, receveur des finances.

C. 3950. (Registre.) — In-f°, relié ; 60 feuillets.

1680. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Le registre est en blanc, à l'exception de quatre séances, quoique les noms des Trésoriers soient inscrits en marge de chacune des cent vingt séances réglementaires, variant de nombre et de nom. La seule délibération qui soit signée est celle par laquelle le Bureau se déclare en vacances, depuis le 20 septembre jusqu'à la Saint-Martin (f° 50). — Trésoriers au nombre de vingt : de Bugne, de Vivey, de Thibault, de Lestrilles, d'Hugla, de Filhot, de Poitevin, de Pontac, Montaudon, Deconilh, de Tortaty, Maugrain, Delachèze, Mercier, Janel, Esmale, Delachabanne, Tilhaut, Chapelas, de Saint-Marc. — Recette du droit annuel, dix-huit mille deux cents livres. — Règlement de distribution des épices pour la participation auxquelles il faut servir trois mois entiers. — Provisions : Jean Goujon, élu de Condomois. — Pièce annexe : un état particulier des officiers de la compagnie du grand prévôt général de Guyenne, ensemble de leurs gages de l'année 1679.

C. 3951. (Registre.) — In-f°, relié ; 56 feuillets.

1681. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Rapport d'un arrêt du Conseil nommant Paul Dujardin de Beaussart pour faire la recette générale des finances en 1681. — Ordonnance que le Bureau sera fermé du 2 avril jusqu'au lundi après Quasimodo ; — autre qu'il sera fermé du 17 septembre à la Saint-Martin ; — autre qu'il sera fermé du 24 décembre à la fête de la Circoncision suivante.

C. 3952. (Registre.) — In-f°, relié ; 57 feuillets.

1682. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Recette de l'annuel, vingt-deux mille deux cents livres ; du prêt, mille cinquante-trois. — Déclaration devant le Bureau de répudiation d'hérédité par le fils d'un officier des finances, sous, néanmoins, la réserve qu'il entend faire de ses droits particuliers et hypothécaires. — Réception de Bernard Barada en l'office de président de l'Élection de Bordeaux.

C. 3953. (Registre.) — In-f°, relié ; 58 feuillets.

1683. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Recette du droit annuel, vingt-cinq mille quatre-vingt-cinq livres ; du prêt, mille huit cents. — La présidence du Bureau pour la réception des actes de foi et hommage, et la vérification des aveux et dénombrements, est, par ordre exprès du Roi, attribuée à l'intendant de la Généralité. — « Du vendredi 16 juillet. Cejourd'hui, messire Charles de Faucon, chevalier, seigneur de Ris, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et commissaire départi pour l'exécution de ses ordres en la Généralité de Guyenne, est entré au Bureau et a présenté un arrest du Conseil d'Estat rendu, S. M. y étant, le 27 mars dernier, par lequel Sadite Majesté veut que le sieur de Ris préside audit Bureau des Finances concernant la réception des actes de foy et hommage, et vérification des aveux et dénombrements. Le sieur de Ris a pris sa séance au-dessus de M. de Prugne (président) ; deux conseillers de la Compagnie ont esté le recevoir au haut du degré, accompagnés du premier huissier qui est allé au-devant de luy au bas de l'escalier. » — Provision de président en l'Élection de Sarlat en faveur de Bertrand de Gérard.

C. 3954. (Registre.) — Petit in-f°, relié ; 51 feuillets.

1684. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Rapport par le trésorier Chapelas d'un procès entre le baron de Banos et le sieur Dumarsan, curé d'Audignon (Landes), et ses consorts ; le dépôt des conclusions est remis au prochain Bureau, comme étant le procès fort grand. (On ne voit plus de traces de l'affaire.) — L'intendant assiste à la séance du 1er mars, où l'on fait la première clôture de l'annuel à seize mille trois cent soixante-seize livres ; du prêt, à soixante-onze mille sept cent soixante-cinq ; du produit du versement des officiers, pour jouir de l'augmentation de gages, à cent trois mille six cents, total : cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-deux. Il assiste de même aux séances des mois de mars, avril, mai et juin. — 28 juin, deuxième clôture de l'annuel qui porte les droits de seize mille trois cent soixante-seize livres à quarante-deux mille cent soixante-onze, et l'ensemble à trois cent trente-trois mille huit cent quarante-sept. — Union momentanée du Parlement et des Trésoriers de France.

C. 3955. (Registre.) — In-f°, relié ; 58 feuillets.

1685. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Fréquentes présences de l'intendant aux séances du Bureau, quand elles se tiennent. — Délibération que désormais tous les officiers qui doivent serment au Bureau seront obligés de le prêter sur des

Heures qu'il donneront au président de la Compagnie, ainsi qu'il a esté ci-devant pratiqué, et qu'il est de l'usage des autres Compagnies. (Révocation de l'Édit de Nantes.)

C. 3956. (Registre.) — In-f°, relié ; 60 feuillets.

1686. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie, etc… — Recette de l'annuel et du prêt, soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-seize livres. — Provision d'Alleaume des fonctions de voyer du gouvernement de Brouage et île d'Oléron. — Correspondance avec le Bureau des finances de Dijon au sujet de l'indépendance de celui-ci au regard de la Chambre des Comptes de Bourgogne ; c'est la même question que celle des rapports du Bureau de Bordeaux avec la Cour des Aides. — Envoi à M. de Bezons, intendant, des attaches du Bureau sur les commissions des tailles de 1687.

C. 3957. (Registre.) — In-f°, relié ; 60 feuillets.

1687. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — 24 janvier. La Compagnie va en robes aux Feuillants pour faire chanter le *Te Deum* de la convalescence du Roi.

C. 3958. (Registre.) — In-f°, relié ; 58 feuillets.

1688. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — « 4 août. Cejourd'hui a esté résolu que les aveux et dénombrements fournis au Bureau par les vassaux du Roi seront lus et publiés par-devant les plus prochains juges royaux des lieux pendant trois divers jours d'audience, de huitaine en huitaine ; ce dont le greffier sera désormais tenu de faire mention dans les ordonnances sur la présentation desdits dénombrements » (f° 42).

C. 3959. (Registre.) — In-f°, relié ; 55 feuillets.

1689. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — Recette de l'annuel, quatre mille neuf cents livres ; du prêt, six cents. — Le Bureau fait reconnaître en séance par le fermier du Domaine dans la Généralité, après représentation des titres et déclarations royales, son droit d'exemption des lods et ventes pour les terres, seigneuries et justices que chacun des Trésoriers a acquises ou pourra acquérir dans la mouvance ou censive de S. M. — « Du lundi 14 mars. Le sieur de Poitevin, doyen du Bureau, ayant été chargé de haranguer M. le maréchal de Lorge, lieutenant du Roi en la province, lui a fait son compliment, assisté des sieurs Mercier, Delachèze, Delachabanne, Brassier, trésoriers, et Dalesme, procureur du Roi, ayant deux huissiers à la teste, les tous en robe et bonnet ». — Enregistrement des provisions de Crozat, receveur général alternatif des finances. — Enregistrement des quittances des offices de receveurs des octrois unis à ceux des receveurs des tailles au nombre de dix. — Provisions et serment d'Étienne de Gombault, reçu Trésorier de France.

C. 3960. (Registre.) — In-f°, relié ; 171 feuillets.

1690. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — L'annuel a rendu quarante-sept mille cinq cents livres. — Les délibérations ne sont pas transcrites.

C. 3961. (Registre.) — In-f°, relié ; 145 feuillets.

1691. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — Recette du droit annuel, quarante-quatre mille trois cents livres en deux cent quinze ampliations de quittances d'autant d'officiers de finances ou de judicature ; recette du prêt, trois cent quatre-vingt-six livres en quatre ampliations. — « Le 14 mars, le sieur de La Chèze ayant été chargé de haranguer M. le marquis de Sourdis, commandant dans la province en l'absence du maréchal de Lorge, luy a fait son compliment sur l'enregistrement de ses lettres au Parlement, assisté de la députation de la Compagnie. » — Délibération pour nommer, sur l'invitation du Parlement, des députés à la procession générale du 17 mars, « en observant les rangs et préséances établis ». — Publication en Bureau de l'édit de mars de la présente année, portant création d'un premier président en chaque Bureau des Finances. — Députation pour le *Te Deum* de la prise de Nice. — Convocation du Parlement pour celui de la prise de Mons ; autre convocation pour la procession générale. — Députation nommée pour assister le 22 juillet avec le Parlement, la Cour des Aides, les jurats, etc., à la cérémonie de canonisation et procession de saint Jean Saguhe, de l'Ordre des Augustins (f° 37). — Autre députation pour la procession générale, deux des six anciens du Bureau, pour prendre leur rang dans la Cour des Aides après les présidents d'icelle et avant le doyen, et le reste de la Compagnie marchant en corps immédiatement après ladite Cour des Aides. — Clôture de différents états au vrai.

C. 3962. (Registre.) — In-f°, relié ; 57 feuillets.

1692. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — *Te Deum* à Saint-André à cause de la prise de Mont-

mélian, en Savoie. — Délégations diverses aux cérémonies générales. — Délibération si l'on assistera le 3 août à la procession qui doit se faire, de la cathédrale aux Franciscains de la Grande-Observance, pour la canonisation des BB. saint Jean Capistran et Pascal Baylon ; le Bureau ne s'y fera pas représenter « à cause du chapitre Saint-André ». — *Te Deum* pour la prise de Namur. — Procession de la Notre-Dame, 15 août. — Provisions pour J.-B. Simon, nommé voyer des chemins en Saintonge.

C. 3963. (Registre.) — In-f°, relié ; 57 feuillets.

1693. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — Provisions pour les nouveaux offices royaux de maires créés par le Roi : Jean Marias, maire de Bourg (Gironde). — J. de la Roche, maire de Condom ; — P. Lagoyère, maire de Dax ; — J. de Lavergne, maire de Sarlat ; — Gasquet, maire d'Aiguillon ; — Arfeuille, maire de Sainte-Livrade. — Provisions d'assesseurs et greffiers des hôtels de ville. — Maires de Langon, de Bazas, Damazan, Villeréal, Saint-Sever, Montréal, Marmande, Villeneuve-de-Marsan, Pons, Domme, etc. — Règlement sur les saisies féodales (f° 16). — *Te Deum* pour la prise d'Heidelberg. — *Te Deum* pour la prise de Rosas, en Catalogne. — *Te Deum* pour la victoire de Nerwinde.

C. 3964. (Registre.) — In-f°, relié ; 57 feuillets.

1694. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — La Compagnie assiste aux obsèques du premier président au Parlement D'Aulède, sur l'invitation de la veuve et des conseillers au Parlement délégués pour faire les honneurs ; invitée dans le Bureau par deux procureurs au Parlement auxquels elle n'a pas répondu, elle l'est plus expressément par deux conseillers, en la personne de son président, et en outre par lettres personnelles adressées à domicile. Elle prendra rang immédiatement après le Parlement, et précédée et suivie de ses huissiers. — Délibérations disciplinaires signées de tous les membres présents, qu'aucun Trésorier ne pourra avoir portion dans les droits que les vassaux consignent pour les hommages, s'il n'entre au Bureau avant dix heures ; — et que les huissiers du Bureau négligeant souvent de venir aux séances, leurs droits des quatre premiers hommages seront par le greffier donnés aux pauvres de Saint-André. — Provisions de maires royaux : Clermont, Saint-Émilion, La Gruère, Villefranche de Queyran, Roquefort de Marsan, dont les titulaires sont : Fr. de Carle, à Saint-Émilion ; M. de Montesquieu de Sainte-Colombe, à Villefranche ; J. Lavayssière, à La Réole. — *Te Deum* pour la bataille de Geolta, en Catalogne. — Députation à la Cour pour obtenir un dédommagement pour le démembrement du ressort du Bureau, opéré par la réunion à celui de La Rochelle des Élections de Saintes et de Cognac. — *Te Deum* pour la prise de Girone.

C. 3965. (Registre.) — In-f°, relié ; 52 feuillets.

1695. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie. — Provisions de maires nouveaux. — Clôture de l'annuel, à trente-sept mille livres ; du prêt, à dix-huit mille ; de l'augmentation des gages, à seulement sept mille deux. — Députation du Bureau pour aller complimenter M. de La Tresne de sa nomination par le Roi à la dignité de premier président au Parlement.

C. 3966. (Registre.) — In-f°, relié ; 56 feuillets.

1696. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie. — Retenue de trente mille livres, modérée à vingt et un mille, sur les Trésoriers de France à Bordeaux, sous forme de taxe ordonnée par le Conseil. — Délibération sur la répartition à faire des soixante et onze mille cinq cents livres ordonnées par arrêt du Conseil sur tous les officiers du Bureau, pour jouir par eux de l'attribution que l'édit d'avril 1694 leur offre d'un sol pour livre sur les vérifications de tous les droits seigneuraux et féodaux des lods et ventes et autres droits casuels et extraordinaires, exprimées dans l'édit.

C. 3967. (Registre.) — In-f°, relié ; 56 feuillets.

1697. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — Les huissiers au Bureau manquent en corps à la cérémonie de la procession du 18 mars, malgré la présence de tout le corps des Trésoriers. — *Te Deum* pour la prise d'Ath, en Flandre, — pour celle de Barcelone, — pour la paix générale entre la France, l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande.

C. 3968. (Registre.) — In-f°, relié ; 53 feuillets.

1698. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — Provisions d'officiers nouvellement créés.

C. 3969. (Registre.) — In-f°, relié ; 57 feuillets.

1699. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — Députation pour aller complimenter M. de Bezons sur

sa promotion à l'archevêché de Bordeaux ; relation des honneurs reçus par les députés de la Compagnie. — Membres du Bureau : de Thibault, Lachèze, La Chabanne, Tilhaut, Reliac, Conilh, Moytié, Des Innocents, Duval, Daly, de Loyac, Bel, de Loubes, Chauvet, Cassaing, Bertin, Aubry, Gombault, de Filhot, de Javel, Saint-Marc, Bernage, Lavaissière.

C. 3970. (Registre.) — In-f°, relié ; 56 feuillets.

1700. — Plumitif des expéditions de la Trésorerie… — Députation pour la procession de Saint-Joseph. — Nomination d'huissier au Bureau pour J. Larrère, signant Delarrère ; ses attestants sont Bouan et Tronquoy, aussi huissiers au Bureau des Finances. — Présentation par M. de Gombault, trésorier, des lettres du Roi qui lui confèrent une charge de conseiller au Parlement pour l'exercer sans incompatibilité avec celle de Trésorier de France ; et procès-verbal de sa réception au Parlement le 28 juin, comme fils de maître, et sans examen, attendre sa charge de Trésorier. — Députation pour la procession de la Fête-Dieu. — Autre, pour celle de Notre-Dame. — Le Bureau agrée les excuses de son doyen, M. de Thibault, sur son grand âge, pour être dispensé de l'honneur d'aller saluer le Roi d'Espagne lors de son passage en cette ville ; et désigne le sous-doyen Filhot, qui, malade lui-même, est remplacé par M. de La Chabanne, pour le compliment au Roi et à Monseigneur le duc de Bourgogne, et par le sieur de Sainte-More, aussi trésorier, pour celui qu'on fera à Monseigneur le duc de Berry.

C. 3971. (Registre.) — In-f°, relié ; 142 feuillets.

1707-1721. — Registre de correspondance et d'inscription des brevets de la taille. — Tableau demandé par l'intendant des finances Bignon (février 1708), de tous les officiers de judicature, finances et autres dont les gages sont assignés sur les tailles de la Généralité. — Le contrôleur général Desmarets remercie la Compagnie de ses compliments sur son entrée en charge (14 mars). — État de répartition arrêté en Bureau de la capitation qui doit être payée par les officiers dudit Bureau pour l'année 1708, en exécution de la déclaration du 10 mars 1701 : les Trésoriers et les Gens du Roi, chacun cent quatre-vingts livres ; le receveur général du domaine, trois cent soixante-quinze ; les contrôleurs des finances, soixante-quinze ; les procureurs et huissiers, quinze. — Liste arrêtée et signée en Bureau des officiers assignés sur les tailles : Élection de Bordeaux, 12 noms ; Présidial, 19 ; Présidial de Libourne, 13. — Élection de Périgueux, 14 ; Présidial, 39. — Élection d'Agen, 10 ; Présidial, 3. — Élection des Lannes, 8 ; Présidial de Dax, 13. — Élection de Condom, 9 ; Présidial, 13 ; Présidial de Bazas, 14 ; Présidial de Nérac, 10. — Élection de Sarlat, 9 ; Présidial, 22. — Recette générale : lieutenants du Roi créés en janvier et avril 1702, au nombre de 5. — Bureau des Finances et Gens du Roi, 32. Noms de quelques officiers portés sur la liste : de La Lande, — Garat, — Bolère, — Chaperon, — Cazes, — Ducluzel, — de La Chabrerie, — de Magnac, — de Montozon, — Giry, — Duchêne, — de Meredieu, — Muraille, — de Borda, — Larrey, — Darrigrand, — de Mahy, — Crouzeilles, — Dupuy, — Dupleix, — de Majance, — Baulos, — Bourriot, — Monzie, — de Selves, — Arnoul, marquis de Vignolles, lieutenant de Roi au département de Bordeaux, — Nicolas de La Brousse, comte de Vertillac, à Périgueux, — Philippe Gentil de Langalerie, en Saintonge, — Léonard, marquis de Caupène d'Amon, en Labour, Lannes et Soule, — marquis de Jumillac, à Sarlat, etc… — Suit l'état des sommes annuelles que la Compagnie des Trésoriers de France à Bordeaux a sur les tailles pour le versement par elle fait des acquisitions d'augmentation de gages et d'offices rachetés en 1671, 1700, 1701, 1704, 1705, dont l'ensemble monte à vingt mille livres de rente. — Rachat de la capitation. Lettre au contrôleur général Desmarets pour l'informer que la Compagnie, consultant moins ses forces que son zèle pour le service du Roi, a résolu de racheter sa capitation, mais qu'il lui sera difficile de réunir la somme nécessaire, son crédit étant ruiné par les versements immenses faits à S. M. pendant les dernières années, lesquels vont à plus de vingt mille francs de rente. Cependant, elle opère son paiement dans le mois de décembre 1709. — Le Bureau, chargé par Desmarets de dresser le tableau des seigneurs propriétaires de péages, parce qu'on s'est aperçu que plusieurs réparations de ponts et chemins à faire par eux étaient payées sur le budget des ponts et chaussées, demande un arrêt du Conseil qui l'autorise à assigner à quinzaine, en représentation de leurs titres, les propriétaires de ces droits ; il n'en a ni les actes, ni les copies. — La Compagnie proteste (19 février 1714) contre l'énormité de la taxe ou emprunt forcé de deux cent quarante mille livres qu'on veut lever sur elle ; elle n'a plus ni moyens, ni crédit, et même les receveurs généraux lui retiennent les fonds dont elle est propriétaire comme formant la rente des capitaux par elle aliénés au service du Roi. — Le registre de transcription des lettres finit en 1721.

Transcription des brevets de la taille et des autres

impositions (1708) : Commission des tailles, dixième, taillon, maréchaussée, étapes, rachat d'offices par suppression : pour la Généralité, deux millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cents livres, dont deux millions trois cent quarante-neuf mille pour le principal de la taille, et le reste pour les autres impositions [1]. — Commission pour 1709. Même somme en total : deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cent trente livres, mais augmentation de vingt et un mille trois cents livres sur le principal de la taille, les autres impositions étant dégagées. — Commission pour 1710, avec diminution de trois cent mille livres à cause des rigueurs de l'hiver précédent, et malgré les difficultés des guerres présentes. La diminution porte exclusivement sur les tailles. — Commission pour 1711. Le brevet est sur le même pied que l'année précédente. « L'attention que nous avons au bien et soulagement de nos peuples nous ayant porté à entrer en considération des pertes que la rigueur de l'hiver 1709 a causées, nous avons diminué de quatre millions par le brevet des tailles de cette année, et leur avons accordé depuis une seconde diminution, par divers arrêts de notre Conseil, de quatre millions quatre cent quarante mille quatre-vingt-une livres ; nous espérions de leur procurer des avantages plus essentiels l'année prochaine par la conclusion de la paix et le rétablissement du commerce ; mais la dureté et l'injustice des conditions que nos ennemis nous proposent, etc. ; nous espérons que, grâce à la récolte de cette année, laquelle est assez abondante, nos sujets nous fourniront les fonds excessifs qui, selon la conjoncture présente, sont néanmoins très inférieurs à ceux dont nous avons besoin. » — Commission pour 1712 ; diminution de dix mille livres ; c'est une année de grêle et d'inondations. — Même taux pour 1723, et, de 1714 à 1722, c'est à peu près le même chiffre, excepté en 1716 où le brevet est à deux millions neuf cent soixante et un mille, et 1722 où il atteint trois millions cent un mille livres. Mention de la sécheresse extraordinaire de l'année 1716.

C. 3972. (Registre.) — Petit in-f°, relié parchemin.

1631-1644. — Registre des délibérations secrètes du Bureau des Finances de la Généralité de Bordeaux. — La Compagnie prend fait et cause pour deux officiers de la Monnaie, décrétés d'ajournement personnel par leur Cour pour avoir autorisé le Bureau à bâtir sur un atelier de l'établissement. (Le même local comprenait en ce moment la Monnaie et le Bureau des Finances.) — Envoi à Paris d'une députation pour s'opposer au proje annoncé de la création d'un Bureau des Finances à Montauban. — Délibération qu'aucune commission ne sera expédiée en faveur d'aucun membre du Bureau, qu'on ne soit pour délibérer au nombre de six. — Députation pour aller saluer Daguesseau, pourvu par le Roi de la dignité de premier président au Parlement (1632). — Opposition à la réception, comme Trésorier de France, d'un Flamand retiré depuis quelque temps dans le faubourg des Chartrons, qui a traité de cet office avec le sieur de Verthamon (1636). — Pourvoi devant S. M. en règlement de préséance entre la Cour des Aides et le Bureau. — Invitation acceptée d'assister en corps et en habit aux obsèques du président au Parlement Daffis. — Autre acceptation d'assister aux obsèques de la mère du receveur général Joseph de La Chèze, veuve et mère d'un greffier du Bureau. — La Compagnie agrée de faire don au collège des Jésuites de Bordeaux des livres

(1) Voici le tableau, par Élections ou circonscriptions financières et par année, de 1708 à 1712, de l'ensemble des contributions directes payées à l'État, au titre de l'impôt foncier, en totaux et en principal de la taille.

NOMS DES ELECTIONS	ANNÉES									
	1708		1709		1710		1711		1712	
	Totaux.	Principal de la taille.	Totaux.	Principal de la taille.	Totaux.	Principal de la taille.	Totaux.	Principal de la taille.	Totaux.	Principal de la taille.
Bordeaux	646,000	538,000	646,583	543,000	526,600	423,000	618,400	513,000	612,231	513,000
Périgueux	548,500	466,000	548,530	470,000	439,000	360,000	524,400	444,000	522,440	444,000
Sarlat	292,500	246,000	292,850	248,000	222,400	178,000	273,200	228,000	272,257	228,000
Agen	663,000	560,000	664,220	565,000	664,200	565,000	696,200	595,000	697,508	595,000
Condom	472,000	403,000	472,250	407,000	472,250	407,000	492,000	426,500	492,000	427,000
Les Lannes	466,000	133,000	166,000	138,000	166,000	138,000	182,000	153,250	182,000	153,000
	2,788,200		2,790,430		2,490,500		2,788,200		2,778,400	

de prix destinés aux élèves (1642). — Députation pour aller saluer le successeur de Daguesseau, le sieur Dubernet, pourvu par le Roi de la charge de premier président au Parlement de Bordeaux.

C. 3973. (Portefeuille.) — Petit cahier, relié parchemin ; 38 feuilles.

1679-1680. — Registre des présentations au greffe du Bureau des Finances. — J. Martial d'Essenault, religieux et syndic du chapitre de l'abbaye de Saint-Romain, à Blaye ; — de Gayrosse, sieur de Terrefort ; — de Martin Devienne ; Saugeron de Saint-Hilaire ; — de Gombault ; — Coulon, sieur des Marès ; — Pic de Bolère ; — Henri de Candale de Foix, baron de Doazitz, contre des tenanciers ; — Montaigne de Gaufreteau ; — de Cadouin, pour la maison noble du Casse ; — le comte d'Uza, contre Lemoyne, conseiller au Présidial de Libourne, pour des biens en Puynormand (Gironde) ; — Paul Leclerc, seigneur de la maison noble de Sallebœuf ; — d'Estignols, sieur de Germignan, à Eyzines ; — le marquis d'Amon, en paiement de lods et ventes ; — Me Ferran, ministre de la religion P. R., habitant Nérac en Albret, assigné en reddition d'hommage ; — G. Joumart des Acharts, vicomte de La Double ; — de Cours, baron de Fourcès, en Condomois ; — de Patras de Campaigne ; — J. d'Ailot de Frugie, seigneur de Camoin ; — Mme de Geslin, pour l'hommage de sa maison du Taillan, près d'Eyzines ; — Denis de Salles, écuyer, pour sa maison de Mons ; — Jh. de Vivans ; — Gontier de Biran ; — J. de La Benazie, syndic du chapitre Saint-Crapasy, d'Agen ; — J. Friès, seigneur de Rebel ; — Rubrar, sieur de Labarde ; — la dame d'Argelouze, contre Olivier de Pujolle, vicomte de Juliac ; — le comte d'Auvergne, seigneur de Limeuil ; — de Pilles de Sévin ; — Remor, seigneur de Boisredon ; — la dame d'Albret, dame de Pons et de Mortagne ; — Ant. de Padie, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Blaye ; — Marie d'Aydie, marquise de Lambertie ; — le prince de Tarente ; — de Vassal de Montpazier ; — la comtesse de Marchin ; — Jacques d'Aubusson de Beauregard ; Annibal du Breuil, seigneur d'Étéon ; — F. de La Trémouille, marquis de Royan ; — J. de Losse, marquis de Losse ; — Suzanne de La Bermondie, dame d'Auberoche ; — G. de Verthamon, prieur de Saugeon ; — de Réal de Mornac ; — J. de Truchon, seigneur de Saint-Georges ; — Thibaud de La Brousse, seigneur d'Athis ; — Essenault de Razac, chevalier, seigneur de Longchamp ; — La Rivière, baron de Saujon ; — Gallard de Brassac, seigneur de Larochebeaucourt ; — Marthe de Saint-Christau, dame « cavière » d'Estivaux, au pays de Dax ; — F. de Fayolle, sieur de Puyredon ; — J. Marès, bourgeois et marchand de Marmande ; — Robert du Teil, seigneur de Siorac ; — Armand de Boutier, sieur de Cattus et de la Cardonnie ; — J. B. de Vaucoucour ; — de La Motte du Rouet de Montmarès ; — de Secondat, sieur de la Perche ; — de Guérin ; — dame de Saint-Gelis, comtesse de Griniaux ; — G. de Piis de Puybarban ; — J. de Peyrusse des Cars ; — de Borda, maire perpétuel de Dax ; — Louise de Tréville, dame de Peyre-en-Saint-Sever ; — Delaborde de Saint-Loubouer ; — les P. P. du couvent de Verdelais ; — Mre Mesplet, évêque de Lescar ; — le président Le Coigneux ; — Alex. de Guilloche, sieur des Fargues, etc…

C. 3974. (Portefeuille.) — 12 cahiers cartonnés, petit in-f°.

1770-1789. — PLUMITIFS D'AUDIENCES DE LA CHAMBRE DU DOMAINE ET DE LA VOIRIE. — 1770. Condamnations à paiement de lods et ventes qui varient du denier huit au denier douze du prix de l'acquisition (de 12 à 8 0/0) ; — à réparation de contraventions de voirie : interception d'un chemin allant du village de Labatut au lieu de Beutre, paroisse de Mérignac ; rétablissement aux frais des contrevenants d'une ancienne rue de la ville de Villeneuve-d'Agen, allant de la rue de l'Observance aux marais dont les riverains s'étaient emparés ; la rue est fixée à neuf pans de largeur ; — enlèvement d'enseignes dépassant l'alignement ; — des bornes qui sont devant la maison Hustin, rue Fondaudège à Bordeaux ; — mise en cause, à la requête des architectes Richefort et Valence, des propriétaires qui font bâtir des maisons rue du Chaides-Farines, et ordonnance de recurement, aux frais des propriétaires, de l'aqueduc qui passe sous lesdites maisons ; — anticipations sur l'ancien grand chemin royal de Libourne à Saint-André-de-Cubzac, au lieu de Vimenot ; sur le grand chemin public de Bordeaux à Canéjean et à La Teste ; sur le grand chemin de la rivière qui conduit de Pauillac à Soulac ; sur celui qui va de Libourne dans le Puy-Normand. — Rappel des ordonnances en vertu desquelles nul, sinon le Bureau, ne peut donner d'alignements, etc. — Saisies féodales pour défaut d'hommages rendus : la terre de Mouton saisie sur le sieur de Branne. Noms : Fr.-Paule de Valette ; Tranchère ; de Jaucourt ; Baritault ; Desmoulins de Leybardie ; de Alis ; Mondénart ; etc…

1775. — Les maîtres paveurs de Bordeaux contre Barbot, maître maçon. — Démolition de l'ancien pilier saillant d'un des deux arceaux qui est rue du Cahernan, au-devant de la maison Tranchère. — L'amende de police pour embarras de la voie publique est de trois livres plus les dépens.

1778-1784. — Demandeurs en vérification de dénombrement : L. de La Marthonie, pour sa maison de Malherbe (?) ; — G. de Monlezun, seigneur de Lamothe d'Anglade ; — marquis de Flamarens, pour sa terre de Thouars ; — Mémoire, pour le château de Barbe ; — de Geslin, au Taillan ; — Fritz de Lilienthal ; — Gères de Vacquey ; — J. de Martin du Tirac, comte de Marcellus, pour son domaine de Tartifume à Fontet (Gironde) ; — Boyer-Fonfrède, pour la Tour-Blanche, en Queyries ; — de Rossanes ; — de Baritault, pour la maison du Port à Saint-Macaire ; — Gratien de Rossanes, comte du Fleix ; — Azémar, pour le château de La Réole ; — J. de Rolland, pour le pont de Langon ; — la comtesse de Valence, pour Sauveterre-d'Agenais ; — Du Lau, marquis de Lusignan, pour la terre de Xaintrailles ; — de Ballode, pour la tour de Fargues ; — Josset de Pomiès, pour le Breuil, en Médoc ; — Luctkens, etc…

1779. — Les propriétaires et habitants des rues Cornu et Citran. — Condamnations des tenanciers de la paroisse de Saint-Martin-de-Mées (Landes) à payer au seigneur, Fr. de Cours, de Gontaut, la poule de baylie que chaque propriétaire et possesseur en ladite paroisse doit de rente au Domaine. — Condamnation des habitants et biens-tenants de la Prévôté royale d'Ambarès, en la personne de leur syndic général, le sieur de Richon, conseiller en la Grand'Chambre, à payer à l'Administrateur général du Domaine vingt-neuf années d'arrérages des droits et devoirs exprimés dans la reconnaissance consentie par leurs prédécesseurs, le 2 août 1273, au roi d'Angleterre, duc de Guyenne, Edouard [Ier], confirmée par arrêt du Conseil en date du 13 décembre 1687, par laquelle ils sont tenus à cinquante sols et à dix-sept chapons de rente, ces derniers appréciés en argent, selon le cours. — Noms : Tamisey de Fortunay, premier échevin de Gontaut (Lot-et-Garonne) ; Gergerès, médecin ; Moreau de Bois-redon, chapelain de la chapelle « des Poudres ».

1780. — Amende de trois cents livres contre les maçons et architectes qui réédifient les maisons sans autorisation de voirie. — Réunion au Domaine, par défaut d'hommages rendus, de droits de pêche et concession d'îlots sur la rivière de l'Isle. — Ordonnance portant condamnation des propriétaires Tenet, Dansoulès, Lartigue et Rions, à faire baisser chacun en droit soi le revers des maisons qui leur appartiennent sur la place intérieure de Bourgogne, à la suite de la rue des Truies, d'environ dix-huit pouces. — Condamnation des propriétaires du marais de Blaye, et du marquis de Jaucourt, à payer au Domaine la redevance annuelle de dix-sept cents livres due conformément au traité de Lanquet du 29 mars 1647, pour raison des quatre mille sept cent trente journaux de fonds assainis par les dessécheurs ; rien n'a été payé depuis le décès du duc de Randan, que le marquis de Jaucourt représente.

1781. — Règlement pour le pavage de la rue Miramont, près de la Manufacture, aux frais des propriétaires bordant la rue. — La dame de Romas, propriétaire par afferme du péage appartenant au Roi dans la ville de Blaye. — Ordonnances pour faire enlever les boutiques établies sans autorisation sur la place du marché Royal. — Mention de la recette « des cinq ardits » à Bordeaux (?)

1784. — Saisie féodale de la paroisse de Fourcès (Gers), faute d'hommage rendu. — Ordonnances de remise aux requérants créanciers de l'ancien directeur des domaines, de papiers et registres, barriques de vin et meubles leur appartenant, sous le serment qu'ils sont bien à eux quoique trouvés chez le failli ; l'abbé commendataire de la Sauve-Majeure, F. de Taillefer, ancien grand archidiacre de la cathédrale Saint-Étienne-Saint-Front de Périgueux, pour des papiers et registres de son abbaye ; le sieur Malahart, bourgeois de Bordeaux, pour trente-quatre barriques de vin qui sont dans la maison de campagne à Pompignac, domaine de Touty, et dans le chai dudit ex-directeur ; elles sont étampées : « Malahart-Pompignac, » sur quoi le Bureau en fait main-levée. — Empiètements sur les chemins de Libourne à Puy-Normand, de Libourne à Montaigne, de Caudrot à l'église Saint-Martin, de la place du faubourg d'En-Vie au pont de Chausse. — Reconnaissance devant le Bureau par un procès-verbal en forme de la qualité de duc, d'abord contestée par deux particuliers au duc de Polignac, marquis de Mancini, seigneur engagiste de Puy-Paulin, à l'occasion de démêlés au marché de la Clie de Bordeaux, entre ses agents chargés de percevoir les droits qui lui appartiennent sur le poisson de la petite mer, et les poissonniers du pays de Buch. — Ordonnance de pavage aux frais des propriétaires des rues Belcier, Sainte-Anne et Ferrachat, en Paludate.

1785. — Ordonnance de démolition, sur une étendue de soixante pieds, d'une façade de maison sur le cours Tourny, appartenant à Perez Duvivier, conformément aux règlements imposés par la déclaration du 14 mai 1717. — Continuation du procès entre le seigneur de Puy-Paulin et les poissonniers de La Teste.

1788. — Poinsignon, administrateur du Domaine. — Condamnation à démolir des façades menaçant ruine dans les rues de la Rousselle, Renière, place Sainte-Colombe, rues Saint-Remy, Vieille-Corderie, à Saint-Pierre ; Fusterie, Jaussens, à Bordeaux. — Condamnation contre Guadet, maire de Saint-Émilion, à démolir un mur de clôture construit sans permission ni aligne-

ment au-devant de son jardin, sur le chemin allant de Saint-Émilion dans le Puy-Normand, et sur celui qui tend de Saint-Émilion à Libourne. — Ordonnance de paiement au Domaine pour les lods et ventes au huitième (19,250 livres) du prix de cent cinquante-quatre mille livres payé par les acquéreurs L. de Bonneau et dame comtesse de Losse de Boursault, de la seigneurie de Mouleau, Entre-deux-Mers, sous la garantie de la seigneuresse, comtesse de Bénauge.

1789. — Saisies féodales ; paiement de lods et ventes ; procès-verbaux d'alignements ; usurpations de chemins ; embarras de voirie. — Noms : Mangin de Montmirail, démolisseur du Château-Trompette ; — la comtesse Marie de Losse, comtesse de Valence, seigneuresse de la terre de Bannes, en Périgord ; — Boyer-Fonfrède ; — Louis-Victor Louis, architecte de S. A. le duc d'Orléans. — Prix de trois journaux de vigne à Sainte-Croix-du-Mont (Gironde), mille deux cent quatre-vingt-treize livres.

C. 3975. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin et papier.

1601-1777. — ARRETS GENERAUX ET EDITS DETACHES SUR LES FINANCES. — Lettres patentes d'Henri IV (Follembray, janvier 1596) autorisant le corps de ville de Bordeaux à modifier la forme de nomination du Receveur ou Trésorier de l'hôpital Saint-André, en divisant entre tel nombre d'élus qu'il paraîtra nécessaire, afin de diminuer la charge et responsabilité d'un seul marchand jusqu'ici uniquement chargé de la fonction annuelle de Trésorier, l'obligation de passer à son tour par une charge ruineuse lorsqu'elle était exercée seulement par un seul ; demeurant exceptés de ce devoir les ecclésiastiques et le Parlement. — Arrêt du Conseil défendant de laisser imposer sur « le pauvre peuple », par arrêts de Parlement, de la Cour des Aides et autres juridictions, aucune somme de deniers excédant cinquante écus, sans lettres d'assiette et attache du Bureau des Finances (1601). — Lettres patentes portant que toutes commissions du Domaine seront vérifiées au Bureau (1603). — Commission pour défendre en Comminge et Rivière-Verdun, d'imposer pour leurs affaires du pays, sans lettres patentes, plus de trois mille livres sur les contribuables aux tailles : « Ce néantmoins les Estats dudict pays continuant les désordres desquelz ils ont usé lèvent, soubz prétexte de leurs affaires, plusieurs grandes sommes qu'ils convertissent à leur prouffict particulier, et par ce moyen ruynent les subjects de S. M. » — Arrêt du Conseil pour envoyer à Paris l'état de tous les monnoyeurs de la province (Bayonne et Bordeaux), sur la plainte prouvée de l'oppression que reçoivent les sujets à cause du grand nombre de personnes qui se prétendent privilégiées sous le prétexte qu'elles sont officiers de monnaies, de monnoyeurs, ou descendus de monnoyeurs (1611). — Lettres patentes de création du Bureau des Finances et de la recette générale de Montauban, janvier 1635, auxquels on attribue les Élections de Villefranche, Rodez, Cahors, Montauban, Figeac, Comminge et Verdun, Armagnac, Lomagne et Astarac, distraites pour cela de la Généralité de Bordeaux qui reçoit en compensation les Élections de Saintes et de Cognac, distraites de celle de Limoges ; cette dernière recevra en retour l'Élection de La Rochelle, ôtée à la Généralité de Poitiers. — Quatre déclarations du « deffunct Roy Henry le Grand, au sujet des emprunts qu'il avait besoin de l'aire sur ses subjects » en 1557, avec un contrat de prêt que la communauté de Lavit de Lomagne lui fit de plusieurs sommes. « Comme ainsy soit que le Roy notre sire, pour le grand besoin et nécessité qu'il aurait et a d'être secouru et aidé… a été commis et député, certains bons personnages par toutes les provinces et Généralités de son royaume pour requérir de ceux qu'on estimerait riches et puissants de luy ayder par forme de prest jusques à mille escus chascun ou pour le moins cinq cents escus avec garantie, de manière qu'ils ne se puissent excuser et qu'ils fassent ainsy qu'ont faict tous ceux de sa suite, et autres bourgeois et citoyens de la ville de Paris… », mais les prêteurs aiment mieux que leur garantie soit constituée en rentes sur la recette générale d'Agen, plutôt que sur la ville de Paris, pour la longue distance. — Arrêt du Conseil portant que les avocats catholiques concluront et porteront la parole à l'exclusion des protestants, pour le corps des avocats (1682). — Édit pour la création des offices triennaux de receveurs alternatifs des deniers patrimoniaux des villes (1704). — Édit de réunion à la Généralité des bastilles de Marsan, Tursan et Gabardan, de l'Élection des Lannes, de la ville de Bayonne et du pays de Labourt (1775). — Édit de suppression des receveurs et contrôleurs généraux des domaines et eaux et forêts.

C. 3876. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1692-1789. — Arrêts détachés, déclarations et ordonnances. — Interdiction aux Trésoriers de France à Bordeaux, sur l'exposé présenté par les maire et jurats, d'assister à l'adjudication des baux des deniers communs et d'octrois de la Ville, en conformité de l'édit de mars 1691, qui leur en reconnaissait le droit ; les motifs de la municipalité sont que de tout temps Bordeaux à été favorisé d'un régime exceptionnel et privilégié sur les autres villes, et même en dehors du

droit commun du royaume, puisque même par l'édit de décembre 1689 il a été exempté de présenter à la Chambre des Comptes la gestion de ses octrois. — Ordonnance pour faire fournir du pain de munition aux troupes en garnison dans les places frontières pendant la campagne de 1702, vu les bons effets de cette mesure appliquée comme essai. — Réunion au corps de la Cour des Aides des deux offices de président et de six de conseiller créés par édit de septembre 1708, et rétablis sèment de ladite Cour (1711). — Ordonnance concernant les deuils et en réduisant la durée pour l'avantage du commerce (1716). — Fixation de la solde des médecins, chirurgiens et inspecteurs de santé militaires dans les places frontières, dont le tableau est annexé à l'ordonnance. — Ordonnances : concernant les testaments (1735) ; — défendant l'introduction dans Bordeaux, sous le nom de vin de retour, des vins d'Espagne et de l'étranger qui ont emprunté le masque des futailles de jauge bordelaise ; protégeant les bois de haute futaie, destinés en principe à la construction des vaisseaux du Roi, contre l'exploitation qu'en font les armateurs de Bordeaux pour la construction de leurs bâtiments de commerce (1748) ; — portant création d'une noblesse militaire qui puisse s'acquérir de droit par les armes sans lettres d'anoblissement, et sans surcharger les contribuables à la taille par des exemptions universelles (1751) ; — établissant une masse sur la solde fixée par homme et par mois aux capitaines des douze régiments allemands d'infanterie ; — et créant une école militaire (1751). — Arrêt du Conseil qui casse celui du Parlement de Bordeaux et les prises de corps par lui portées contre les officiers des finances chargés d'assurer dans la Généralité la confection du terrier du Domaine (1756) ; — qui ordonne aux porteurs de papiers du Canada d'en faire la déclaration (1762) ; — qui porte confirmation des anoblis depuis 1715, moyennant une contribution en argent pour les affaires de l'État. — Arrêts du Conseil cassant les arrêts du Parlement de Bordeaux des 29 avril et 23 août comme excitant à la fermentation dans les esprits, cassant le Parlement lui-même par la suppression de tous ses offices, le Roi se réservant de pourvoir à l'administration de la justice « ainsi qu'il avisera bon être. Visa : de Meaupou. Vu au Conseil : Terray » (août 1771) ; — concernant la liquidation des offices et des dettes des corps supprimés dans le royaume (1772) ; — protégeant les bons blés de consommation contre le commerce de l'amidonnerie ; — fixant les ports de liberté au commerce des grains, et exemptant les grains étrangers de tout droit d'entrée et de sortie (1773) ; — réduisant le droit de consommation sur les morues ; — concernant un nouveau tarif des denrées que les Pays-Bas importent dans les ports du royaume. — Arrêt du Conseil cassant celui du Parlement de Bordeaux du 2 juillet 1779 concernant les corvées, qui avait annulé toutes les ordonnances rendues par les subdélégués de l'intendant relativement à leur rachat ; « S. M. n'a pu » voir sans mécontentement son Parlement de Bordeaux, » qui n'ignorait pas les mesures qu'elle avait prises » l'année dernière à l'effet d'arrêter les entreprises de la » Cour des Aides, se soit permis d'en faire de sembla » bles….. que ne pouvant se dissimuler à lui-même son » incompétence, il a affecté d'employer le spécieux pré » texte de rédimer les habitans des campagnes d'une » vexation odieuse » (1779). — Arrêts concernant les péages établis sur les grandes routes et sur les rivières navigables, en vue d'arriver à leur liquidation par indemnité aux seigneurs propriétaires (1779) ; — réglementant les manufactures, toiles, métiers, transport de machines, sucres raffinés venant de l'étranger ou y allant ; — exemptant de l'imposition des vingtièmes, pour favoriser la conservation des futaies, celles qui seront coupées seulement après l'âge de soixante ans (1782). — Arrêt qui autorise la ville de Bergerac à établir à ses frais un bac sur la Dordogne (1783). — Arrêt du Conseil : le Roi étant informé qu'un grand nombre de collecteurs de la Généralité de Bordeaux qui avaient été chargés depuis et y compris l'année 1777 jusqu'en 1783 inclusivement de la perception des contributions représentatives de la corvée, sont demeurés nantis d'une partie des fonds provenant de leur recouvrement, quoique ces fonds fussent spécialement destinés au paiement des travaux exécutés depuis plusieurs années par des adjudicataires dont plusieurs se trouvent réduits à la misère à cause de ce non-versement : les collecteurs seront tenus dans quinzaine de rendre leurs comptes et les deniers dont ils se sont conservés dépositaires (1787). — Lettres patentes portant sanction du décret de l'Assemblée nationale qui proroge la tenue de la Chambre des vacations des Parlements du royaume, en maintenant en vacances et sans fonctions ceux qui y seraient rentrés (1789). — Sanction du décret de l'Assemblée sur la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle.

C. 3977. (Portefeuille.) — 98 pièces, parchemin et papier.

1601-1674. — Arrêts du Conseil sur les tailles, etc., — soumettant au paiement des tailles, dans les pays de taille réelle (Agenais, Cndomois, Bazadais), tous les biens et héritages des officiers, domestiques et commensaux du Roi, et cassant les exemptions obtenues des

Parlements de Toulouse et de Bordeaux, et les Cours des Aides de Paris et de Montpellier (1601) ; approuvant le Bureau d'avoir fait publier le surhaussement des monnaies, malgré l'opposition du Parlement et des jurats qui avaient fait mettre en prison les trompettes de ville ; — ordonnant le rétablissement du pont de Villeneuve-d'Agenais, rompu depuis huit ans « le seul pont de tout l'Agenais qui soit sur le Lot, rivière non guéable, et qui ne se peut traverser par bateau ; le seul endroit par où les armées peuvent passer (1608) ; — imposant les frais et dépenses des députés aux États d'Agen, mai 1609, venus de l'Agenais, Armagnac, Condomois, Rouergue, Quercy, Comminge et Rivière-Verdun, présenter leurs cahiers de doléances ; — ordonnant d'informer et d'envoyer procès-verbal du Bureau sur le projet de Martin Daguerre, de construire un havre et quai pour retirer et aborder les navires au lieu de Subibourou, appelé Segura en basque, au pays de Labourt ; — prescrivant le rétablissement des chaînes qui fermaient sur la Nive la ville de Bayonne (1611). — Impositions diverses dont celle destinée au paiement des frais du mariage et du séjour du Roi en 1615. — Arrêt du Conseil confirmant l'ordonnance du Bureau sur le délai par lui donné des deniers qui ont été pris par ceux du parti contraire pendant les derniers mouvements, et que les villes dépouillées par M. le Prince doivent repayer à S. M. — Arrêts : — imposant sur la Généralité la solde, évaluée quarante-quatre mille cinq cents livres de la compagnie de cent hommes d'armes et du régiment français à dix enseignes levés pour la défense de la province, par ordre de S. M., par le comte de Gurson, grand sénéchal de Guyenne (1616) ; — révoquant à partir de 1619 l'imposition du sol pour livre portée en septembre 1617, les offices des commissaires des tailles, ceux des collecteurs-greffiers des paroisses, ceux des Bureaux d'Élections nouvellement institués dans l'Agenais et ses pays d'Aides, moyennant l'offre de cent cinquante mille livres, transmise au Conseil par le duc de Mayenne, gouverneur de Guyenne, au nom des députés des États d'Agenais, Rouergue, Quercy, Bazadais, Albret et Lannes (1619) : Bellebat, intendant de la justice dans la Généralité ; — refusant d'agréer sur un don de six mille livres, accordé par le Roi aux sieurs de La Saludie et de Briançon, la déduction de quatre mille qu'ils ont déclaré vouloir abandonner au profit du peuple ; les donataires recevront intégralement la totalité du don du Roi, suivant les commissions envoyées. Donné à Tonneins, 6 août 1621. — Ordre au Parlement de Bordeaux de cesser de s'entremettre des levées d'impositions que S. M. exige pour les affaires de l'État. — Révocation dans les pays de taille personnelle, Bordelais et Périgord, de la levée du sol pour livre des commissaires des tailles, déjà abolie en 1620 dans les Élections de taille réelle (1625). — Rétablissement sous un autre nom, mais en les réduisant de moitié, des frais de recouvrement en faveur des collecteurs habitants des paroisses, que l'accomplissement de leur charge prive, à leur grand dommage, de leurs journées de travail aux champs (1626). — Relevé demandé par le Conseil du tableau général de toutes les concessions d'octrois faites aux villes et municipalités en différents temps, le gouvernement voulant se rendre compte des levées de deniers qui se font en conséquence (1626). — Arrêt pour établir, en exécution du vœu des notables de la dernière Assemblée tenue à Paris, le supplément d'imposition sur le taillon nécessaire à l'entretien permanent des régiments de cavalerie et d'infanterie dont on se propose la création, qui seraient nommés et désignés au nom, chacun, de sa province ; malgré l'opposition du Parlement de Bordeaux et des jurats, il est ordonné la levée d'une somme de deux cent mille livres (1627). — Cassation d'un arrêt du même Parlement qui avait sursis les assignations de dons et pensions sur la province (1630). — Arrêt portant imposition sur les Généralités de Bordeaux, Poitiers et Limoges de cent douze mille livres en faveur de Bigotteau, marchand de La Rochelle, munitionnaire de l'armée de l'île d'Oléron en 1627 ; autre arrêt de cinquante mille pour le munitionnaire de La Rochelle et de l'île de Ré, en 1631. — Brevet de la taille pour l'Élection de Saintes, transférée au ressort de la Généralité de Limoges (1635). — Brevet de la taille de la Généralité de Bordeaux à laquelle sont rattachés les Élections de Saintes et de Cognac (1637). — Arrêt de confirmation de l'abonnement de trente mille livres en représentation de leur contribution aux impositions pour les îles abonnées et paroisses de Saintonge, à cause des grandes dépenses qu'elles ont à soutenir pour l'entretien des acheneaux des marais salants et la garde continuelle des côtes (1640). — Brevets de la taille de l'Élection de Bordeaux en 1644-1648, et département des étapes pour 1650.

Lettres patentes portant règlement pour le paiement du don gratuit extraordinaire des villes et bourgs situés dans le ressort du Parlement de Bordeaux (1760). — Règlement pour la perception des impositions dans les Élections d'Agen et de Condom.

C. 3978. (Portefeuille.) — 80 pièces, parchemin et papier.

1601-1639. — Édits et arrêts détachés concernant le Bureau de Bordeaux. — Les receveurs généraux et autres comptables qui se seront volontairement soumis

pour leurs contestations avec les particuliers assignés sur les fonds de leurs recettes à la juridiction de la Cour des Aides, ne seront plus admis à se réclamer par opposition aux jugements rendus par elle, ni du Bureau des Trésoriers qui est le vrai juge, ni du Conseil d'État, juge supérieur (1601). — Les Bureaux des Finances ne formeront plus un fonds spécial aux dépens du service des rentes à payer, en forçant comme ils le font le budget de ce service au profit d'eux-mêmes par l'omission des traitements devenus vacants par mort ou démissions non déclarées (1604). — La Cour des Aides de Montpellier, le Parlement et la Sénéchaussée de Toulouse dont quelques paroisses de la Guyenne relèvent, quant au ressort du Parlement, sont empêchés, sur un procès-verbal du Bureau des Finances de Bordeaux, de permettre, comme ils le font, des impositions sur le peuple sans autorisation ni du Roi, ni du Conseil. — Les receveurs particuliers du taillon en Agenais et en Comminge sont supprimés à cause de leur nombre, dont le résultat est de diminuer par les frais de leurs sergents le fonds du revenu de la taille (1601). — Arrêt portant que les receveurs qui seront condamnés en amende seront aussi privés de leurs charges ; — autre, prescrivant l'envoi immédiat à Paris de l'état des rentes dues par S. M. qui ont été vendues par décret devant les tribunaux depuis 1597 ; — autre, défendant aux receveurs d'employer en leurs comptes aucune dépense qui n'ait été inscrite dans l'état arrêté à sa date, et qui, même justifiée, soit imputable sur l'exercice à venir (1606) ; — autre, par lequel les officiers du Bureau sont déclarés exempts des taxes qu'ils font sur les officiers des Finances, « attendu qu'ils ne sont comptables, et qu'ils n'ont pas poursuivi la révocation de la Chambre de justice établie contre les traitans, à l'occasion seulement de quoi les taxes de compensation ont été instituées » (1607) ; — autre, demandant aux receveurs généraux les états des restes depuis 1599 jusqu'à 1607, avec le rapport au Conseil, par chacun d'eux, de ses comptes ; et faisant payer aux receveurs particuliers le fonds entier de leurs débets que les Receveurs généraux n'osent pas réclamer d'eux ; ils compteront par états au Conseil six mois après la fin de leur année d'exercice (1609). — Arrêt du Conseil, la Reine-Régente, liquidant à deux cent cinquante-trois mille livres le rachat des Élections de Rouergue, Quercy, Comminge, Agenais et Lannes, supprimées à l'instante prière des trois États de ces provinces (1611). — Arrêt du Conseil, en conformité des requêtes des députés du pays de Gascogne, pour faire dresser le procès-verbal de la rivière de Baïse, en Condomois, en vue de la rendre navigable et capable de porter les grains et denrées de Condom, Nérac, Moncrabeau, Viane ; elle porte d'ailleurs bateaux presque toute l'année, depuis le pont de Pascault où elle se décharge dans la Garonne jusqu'au moulin de Viane (1611). — Arrêt ordonnant que le Receveur général enverra ses fonds à l'Épargne, quartier par quartier (1619) ; — autre, portant ordre de transfèrement des prisons de Toulouse, dans le faubourg de laquelle ils ont été appréhendés, dans la Conciergerie de Bordeaux, de deux des voleurs de la recette de Condom, les nommés Sauveterre et de La Hitte (1623). — Cassation d'un arrêt du Parlement, 27 mars 1627, rendu les Chambres assemblées, par lequel défense était faite aux Élus et aux receveurs d'imposer les nouveaux deniers extraordinaires annoncés et non accoutumés d'être levés sur le peuple (les six deniers pour livre attribués aux greffiers d'Élections), jusqu'à ce que ledit Parlement ait fait au Roi ses remontrances (1627). — Arrêt pour faire jouir tous les acquéreurs des greffes de leurs gages et attributions suivant l'édit de leur création en 1624, en compensation de l'appel de fonds qui leur est fait (1628). — Autre arrêt, pour faire jouir les receveurs des tailles d'une série de privilèges et augmentation de gages, en compensation des sommes auxquelles ils sont taxés par le Conseil, pour le bien et le secours de l'État (1630). — Déclaration du Roi pour faire saisir les revenus des terres et biens et réunir au Domaine les fiefs possédés par le comte de Moret, les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde, et de Roannez, le président Le Coigneux, les sieurs de Puylaurens, Monsirot et Chanteloube, sortis du royaume avec le duc d'Orléans, frère du Roi, tous coupables de lèse-majesté (27 août 1631). — Arrêt du Conseil prenant parti pour le Bureau des Trésoriers à Bordeaux contre la Cour des Aides nouvellement instituée à Agen, dont les entreprises arrêtent le service et détruisent la dépendance en laquelle les officiers des Élections doivent être envers le Bureau ; ceux de l'Élection d'Agen sont mandés à Bordeaux pour rendre raison tant de leur désobéissance et appels à la Cour des Aides que des impositions qu'ils ont faites sans lettres patentes et sans droits sur certaines communautés et villages de l'Agenais (1633). — Arrêt du Conseil pour présenter aux provinces les Intendants ou Commissaires que S. M. envoie dans les Généralités, portant qu'ils auront entrée aux Bureaux des Finances, et y présideront pour le régalement des tailles, 8 septembre 1634 ; au dos, on lit : Remis par Me de Verthamon, maître des Requêtes. — Arrêt contre les Élus d'Agen, pour mauvaise application des règlements et les exactions violentes par eux commises dans le prélèvement de leurs gages ; — autre, pour admettre aux privilèges d'hérédité et de propriété de leurs offices sous le nom de Paulette et de droit annuel

les Trésoriers du Bureau de Bordeaux, qui n'ont cependant pas encore versé leur première mise de cinq mille livres chacun, ainsi que le prescrivait l'édit de février 1633. — Arrêt du Conseil porté en exécution de la création à Montauban, en janvier 1635, d'un Bureau des Trésoriers de France, auquel sont attachées onze des seize Élections de la Généralité de Bordeaux en attribuant par compensation à celui de Bordeaux les Élections de Saintes et de Cognac, et à celui de Limoges celle de La Rochelle, distraite de la Généralité de Poitiers. — Déclaration pour l'application du droit annuel (1639).

C. 3979. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier et parchemin.

1598-1731. — Arrêts du Conseil sur suppliques relatives aux tailles et autres impositions. — Mandement d'Henri IV pour faire imputer sur la caisse de la Comptablie, malgré l'opposition des jurats de Bordeaux, la somme de douze mille livres accordée au sieur de Fabas, gouverneur d'Albret, afin de récompenser ses services (1596) ; — autre, pour le sieur de Viscose, contrôleur général des finances en Guyenne (1605). — Arrêt du Conseil portant décharge à la sénéchaussée des Lannes de sa part de cotisation dans la crue de quatre-vingt-dix mille livres portée sur toute la Guyenne, de celle qu'elle devait porter pour le régiment de Gurson, de celle enfin à, laquelle elle avait été taxée par les jurats de Bordeaux pour les frais de l'entrée de S. M. dans la ville (1618). — Arrêt sur requête de la municipalité qui présente le compte de ses dépenses pour l'entrée du duc de Mayenne, gouverneur de la province, ordonnant l'imposition sur la ville et la sénéchaussée de Bordeaux d'une somme de trente-deux mille livres (1619). — Copies des délibérations des États du Quercy, envoyées au Bureau des Finances touchant les impositions des tailles de l'année 1620 ; elles rappellent la pauvreté du pays à la suite des charges mises depuis la révolte : « que ses exacteurs ont dû aller jusqu'à enlever les couvertures des maisons des débiteurs ; qu'au lieu de la décharge promise que le pays attendait, c'est un supplément à payer de sept mille livres sous le nom de garnisons ; cependant, pour montrer leur bon vouloir, les États offrent quatre-vingt-quatre mille livres. » Figeac, 17, 18 et 19 février 1620, l'évêque de Cahors, président. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris, enjoignant de rendre au peuple des Élections d'Agenais et Lomagne la somme de douze mille livres imposée en 1626 pour Mme de Gondrin, veuve du gouverneur de Béarn, en compensation de la remise faite par son mari, au sieur de Montespan, de la citadelle de Sauveterre, en Agenais (1627). — Lettres patentes en faveur de l'abbaye N.-D. de Saintes, de fondation royale, portant don d'une somme de trois mille livres par an, pendant douze ans, afin de réparer les bâtiments incendiés par les gens de guerre, lors du passage du Roi en Guyenne : la prieure est Françoise de Foix (1661). — Arrêt du Conseil qui accorde aux officiers gardes-côtes quatre cents livres de provisions tant que la guerre durera, vu l'impossibilité où ils se trouvent de s'équiper pour ce service, leurs biens étant la plupart saisis (1706). — Lettres d'évocation au Conseil des contestations devant différents tribunaux, nées ou à naître sur l'entreprise de l'achat et de la vente des tabacs créée par les négociants Gleize et Ménadier, en 1720, en conformité de l'arrêt du Conseil du 29 décembre de l'année précédente permettant à tous les sujets la vente de ce produit ; même évocation pour la Compagnie de Tonneins et Clairac. — Arrêts de répartition de la diminution de deux cent mille livres accordée en 1729 et en 1732 sur les impositions de la Généralité, à cause des orages et des inondations de 1728 et 1731.

C. 3980. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier et parchemin.

1720-1790. — Lettres d'envoi accompagnant des arrêts du Conseil — Arrêt du 13 juin 1722, accordant le *committimus* à la Cour des Aides de Bordeaux pendant six ans, vu l'hostilité évidente du Parlement contre elle ; la mesure est prise d'après un précédent de janvier 1711, résultant d'un arrêt qui avait renvoyé pendant six ans au Présidial de Libourne en première instance, et par appel au Parlement de Toulouse, tous les procès de ladite Cour (1722). — Envoi de lettres patentes — prohibant en France les vœux monastiques (26 février 1790) ; — aliénant à la municipalité de Paris et à celles du Royaume quatre cents millions de biens domaniaux et ecclésiastiques ; — décrétant l'uniformité des droits d'aides et des octrois ; — portant cessation des fonctions des Intendants et subdélégués aussitôt que les directoires de département et de district seront en activité (19 juillet 1790).

C. 3981. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1558-1646. — PERSONNEL DES OFFICIERS DES FINANCES. — Arrêts du Conseil. — Présentation de cautions devant le receveur général pour les receveurs du Rouergue. — Arrêt d'interdiction contre un receveur des tailles d'Armagnac, — Arrêts : contre les nouveaux acquéreurs des greffes, pour représenter leurs contrats (1621) ; — contre la succession de Théophile Collon, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Guyenne, et receveur des tailles de Montauban, décédé à Bordeaux, pour faire

dresser inventaire de ses biens et exercer le recouvrement des deniers de l'État dont il avait eu le maniement (1622) ; — pour admettre Feydeau à la charge de Trésorier de l'Épargne ; — appliquant aux receveurs des deniers communs et d'octroi, aux payeurs des gages des Cours souveraines et de tous tribunaux, aux receveurs des amendes, etc…, les taxes de l'hérédité de leurs offices (1633). — Don de la capitainerie de Roquesezière en Rouergue, à Henri Dumas de Massan. — Déclaration qui rend héréditaires, moyennant les taxes que le Conseil édictera, plusieurs offices vénaux évalués beaucoup trop bas aux parties casuelles (1634). — Copie d'un arrêt du Conseil en faveur des trésoriers d'Essenault et de Thibault pour être installés en la Cour des Aides, malgré son opposition (1644). — Règlement intérieur de finances concernant les receveurs des amendes (1646).

C. 3982. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier et parchemin ; un sceau.

1565-1750. — Personnel. — Prestations de serments. Ordonnances. — Quitus délivré à Duboisset, receveur des tailles du Cominge pour l'année 1564. — Copie de réception en l'office de receveur du Condomois et du Bazadais par Berenger Portal, chevalier, seigneur de la Pradelle, général des finances en Guyenne, de Sarranson de Pomarède, pourvu par résignation de Feydeau. — Confirmation des provisions d'Étienne de Pontac, trésorier au Bureau (1578). — Quittance de gages par Bernard du Junca, trésorier des mortes-payes en Guyenne (1610). — Ordonnance de remise aux mains de Vrignon, comptable de Bordeaux, des fonds nécessaires au paiement des dépenses imputées sur le produit de la Comptablie, portée contre les cautions et commis aux droits depuis le délaissement qui a été fait de leur exercice en avril 1627 par les fermiers en fonctions. — Réception d'officiers des finances ; Deluns, en l'Élection des Lannes, etc. — Destitution et remplacement des gardes et capitaines du Convoi et Bureau à sel de la ville de Mont-de-Marsan suspects au corps de la municipalité d'avoir pris les armes en qualité de protestants pendant la dernière rébellion, ou tout au moins d'avoir été vus faisant partie de l'assemblée des gens de guerre qui venaient de tenter de surprendre ladite ville (un sceau de Mont-de-Marsan) (1621). — Quittance donnée par les jurats de Capbreton au receveur des tailles des Lannes, de la réception de la moitié des vingt mille livres, destinée par le Roi à l'entrepreneur du canal, Meulan d'Etcheverry (1615-1618). — Actes de caution pour J. Martinet, receveur des tailles d'Armagnac. — Actes divers de comptabilité de certains receveurs, et ordonnances contre des comptables. — Lettre du Roi, 20 août 1669, informant les Trésoriers de la nomination à l'Intendance de M. Daguesseau, en remplacement de M. Pellot, rappelé à Paris (1669). — Liquidation d'offices supprimés dans les Élections. — Léon de Sauvage ; ses provisions de chevalier d'honneur au Bureau (1703). — Déclaration, en exécution d'un arrêt du Conseil portant ordre de vérifier dans les caisses publiques les types à démonétiser, de la somme de soixante-seize mille livres trouvée dans la Trésorerie de la Marine, et formée de ces espèces dont le déchet doit être supporté par l'État, puisqu'elles sont destinées au service de S. M. (1702). — Jean Carton, trésorier de France au Bureau de Bordeaux (1750).

C. 3983. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

1627-1628. — Personnel. — Enquêtes et informations sur les candidats aux offices de finances.

C. 3984. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Personnel des officiers des finances et autres requêtes de particuliers en enregistrement de provisions, quittances de rentes, droits de prélation, naturalisation, etc… Delbos de Laborde ; — Collingwood ; — Olivier, garde des Archives de deux des quatre offices des quatre Facultés de Bordeaux ; — J.-B. Secondat de Montesquieu ; — Nadal ; — R. Gernon et sa femme, Marie Quocly, naturalisés de mai 1738 ; — de Ladoire de Chamisat ; — de Coq de Saint-Pé ; — Anne Chevalier, dame de la baronnie de Gajac, veuve de P. du Reclus ; — Cazalet et Brunaud, en enregistrement de lettres de noblesse ; — Ellias ; — Harel ; — Dufau, professeur en droit en l'Université de Bordeaux ; — Dauriac ; — Jammes ; — Garat ; — Thilorier ; — Comarrieu ; — Dulamon ; — Nicolas Beaujon ; — Lequien de Saint-Remy ; — Médard de la Ville ; — de Fénis ; — de Bayne ; — La Mazellière ; — Pélauque ; — Bentzmann ; — Mimault de La Peyrère ; — Partarrieu ; — Salva, marquis de Salha, capitaine au régiment de Rohan ; — Nunez de Pereyra, poursuivant l'enregistrement des lettres patentes qui l'autorisent à changer le nom de sa terre de La Menaude, érigée en vicomté sous le nom de Pereyra ; — Dammera, Hambourgeois naturalisé ; — Bonheure ; — de Gorsse, natif de Dusseldorf, naturalisé en 1740, inspecteur des haras de Guyenne ; — de Peyronnet ; — de Laqueuille ; — Clock ; — Selves, conseiller au Présidial de Sarlat ; — Allain de La Vigerie ; — Clock.

C. 3985. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Personnel. — Requêtes, procès-verbaux et quittances concernant les officiers des finances. — Enregistrement de dons et provisions. — Demandes de compulser les archives du Bureau. — Procès-verbaux de vérification des caisses et registres : apposition et levée des scellés sur les papiers de Mel de Fontenay, commis à la recette générale des Finances, dressée en procès-verbal les 11-19 juillet 1789. — État et situation de la caisse de la recette générale au 23 mai 1789 ; la recette est de un million trois cent trente-neuf mille sept cent trois livres ; la dépense, un million trois cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-quatre, avec un excédent de huit cent trente-huit livres, etc…

Procès-verbal dressé en présence de Brassier, trésorier de France, à ce commis par le Bureau, et du représentant de l'archevêque de Bordeaux, L. d'Anglure de Bourlemont, requérant aux fins de sa demande le compulsoire de certains actes dans les archives du Trésor et les registres de l'Ombrière, appartenant au domaine du Roi. Il y est fait mention, comme existant à cette époque (1684) : 1° d'un hommage lige rendu au cardinal de Sourdis, comme seigneur de Montravel, par Jeanne de Fauguerolles, veuve de Fr. de Ségur, en 1626 ; — 2° d'un terrier en quarante-six feuillets de parchemin, au f° 11 du verso duquel s'est trouvé un hommage lige fait à l'archevêque par Daniel de Ségur, seigneur de Ponchapt, pour raison dudit lieu de Fauguerolles, en 1631 ; — 3° d'un terrier couvert de basane grise contenant des reconnaissances, plus un hommage à l'archevêque Artus de Gramont, pour la même seigneurie, rendu en 1530 par Jacq. Mosnier ; — 4° d'un terrier de reconnaissances, relié en veau, de la terre de Montravel, en 1494 ; — autres actes, hommages et baillettes à fief nouveau, remontant de 1456 à 1306. — Procès-verbal (1684) de compulsoire, à la requête de Guy de Maniban, président à la Cour des Aides, des registres des archives du Bureau. Au livre coté B, f° 102, recto et verso, deux pièces contenant la donation faite au Roi comme duc de Guyenne, par le seigneur de Lansac, du péage du port et ville de Libourne, le 2 janvier 1274 ; — au livre coté C, f° 82, une exporle du 21 août 1231 ; au f° 285, une exporle de 1389 ; — au registre de l'Ombrière coté D, couvert d'une basane rouge, f° 119, une enquête de 1311 sur le pays de Labourt ; — au livre coté B, couvert de basane verte, f° 128, une enquête de 1273 ; — au livre coté E, couvert de basane verte, f° 56, compte de la Comptablie ; — au livre coté F, écrit en parchemin, f° 6, une enquête de 1273 ; f° 66, un titre commençant par « Guitardus de Rimbers, jurat ». Mention dans le même procès-verbal d'un registre ancien, contenant cent vingt feuillets, « en fort vieille lettre de grand parchemin », coté au dos F, tiré des archives du Bureau où les quatre-vingt-quatorze premiers feuillets sont composés des donations faites par le roi d'Angleterre à divers particuliers, et le quatre-vingt-quinzième a pour titre « c'est le procès abrégé des hommages faits par les comtes, barons, chevaliers, gentilshommes et autres cy-dessoubz nommés… et le 9 juillet 1363, en l'église cathédrale de Saint-André, a lieu la réception des hommages entre les mains de Monseigneur le Prince, venu du commandement du roi d'Angleterre, son père ; » et le f° 93, le premier acte d'hommage rendu au Prince comme duc d'Aquitaine l'est par le sire d'Albret ; aux f°s 115, celui de la cité de Bazas ; 116, ceux d'Agen et Créon ; 118, ceux de Condom et de Mezin. [Aucun de ces registres ne se trouve actuellement dans les archives reconstituées du Bureau des Trésoriers de France à Bordeaux ; on n'en connaît plus qu'un, que même on n'a pas en France, connu sous le nom de manuscrit de Wolfenbüttel.]

Ordonnance de dépôt au Bureau de tous les hommages, titres, dénombrements qui sont demeurés en la possession du greffier, lequel est depuis quelques années absent dans son pays de Rouergue, ce qui empêche le compulsoire de quantité de pièces demandées en communication. — Autre ordonnance sur requête du Procureur du Roi pour faire dresser inventaire des papiers de Me Rambault, ancien greffier et notaire de la communauté, qui est dépositaire d'un grand nombre de titres importants ; l'inventaire est dressé le 31 juillet 1771. — Procès-verbal sommaire de l'état des minutes du greffe du Bureau, 21 février 1788.

C. 3686. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier ; un sceau.

1626-1790. — Personnel. — Gages d'officiers, impositions et taxes sur leurs offices. — Le Présidial de Dax, en 1633 : de Sauton, de Saint-Martin, Lalanne, Bastiat, Saint-Christau, Broscha, Dubois, Bayle, de Félix ; ils réclament leurs traitements en retard par le décès du payeur de ces gages, non remplacé pendant un demi-exercice. — Ant. de la Crompe et Conquet, conseillers au Présidial d'Agen, en délivrance de leurs gages qui leur ont été attribués sur la ferme du poisson salé par l'édit de création de leurs charges, mais qui leur sont retenus, à son profit, par le payeur. — Le maître de la poste du Carbon-Blanc, route de Paris à Bordeaux. — Rôle de cotisation sur les manants et habitants de Lussac (Gironde) de la sommé de cent trois livres qui lui est imposée

pour sa part de contribution aux gages des officiers du Présidial de Nérac, dont ladite paroisse de Lussac fait partie comme étant de l'Élection de Bazadais, fraction de celle de Condom. — Assiette de gages du vice-sénéchal et du Présidial d'Albret, et tableau des paroisses de l'Élection des Lannes qui doivent contribuer au paiement de la maréchaussée du duché, en 1666. — Procès-verbal de la démolition du château de Tonneins, état des lieux, mesures de surface, et estimation des droits de justice appartenant au seigneur, le comte de Lavauguyon (1626).

Provisions de voyer sur la grande route de Saint-André à Blaye, et de Bourg à Saint-Savin (1786). — Plainte du procureur du Roi sur l'extrême licence qui règne dans la juridiction de Sainte-Foy (Gironde) sur l'administration de la voirie ; anticipation, destruction des chemins ruraux. Sceau en cire rouge de la ville de Sainte-Foy. — Procès-verbal et inventaire détaillé des meubles qui garnissent la maison de Mel de Fontenay, receveur particulier, en faillite, de l'Élection de Bordeaux : salle, salon, chambre de Madame (16 juillet 1790).

C. 3987. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Personnel. — Capitation des officiers du Bureau : — Jean-Jacques Bel, conseiller au Parlement et trésorier de France, déchargé de sa capitation comme trésorier, en justifiant qu'il vient d'acquitter celle qu'il devait comme conseiller (1731). — État de répartition arrêté en Bureau du taux de la capitation que chaque officier du Bureau doit payer ; elle est de cent quatre-vingts livres (1740). Le contrôleur général y ajoute les quatre sols pour livre, soit le cinquième en sus. — État de répartition des impositions de la Généralité pour l'année 1767, dont le total est arrêté en Bureau à trois millions quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quatre livres, par augmentation de quatre-vingt-quinze mille sur celui de 1765. — Comptes rendus des dépenses du greffe en différentes années.

C. 3988. (Portefeuille.) — 103 pièces, parchemin et papier.

1623-1686. — LETTRES DE LA COUR ET DES RECEVEURS GENERAUX : — pressant la rentrée du taillon (Tarascon, 15 novembre 1622) ; — informant la Compagnie du remplacement du comte de Schomberg à la surintendance par le marquis de La Vieuville (Paris, 26 janvier 1623) ; — concernant le retard apporté par les Trésoriers après deux rappels, à l'envoi de l'état du taillon au sieur de Puisieux qui a le département de la guerre ; — le même retard à faire adresser au Trésorier de l'Épargne les fonds d'entretien des maisons royales et des troupes en campagne ; — la création de greffiers des tailles dont on espère tirer des ressources spéciales par le produit de la vente de ces offices, afin de se procurer, sans trop fouler le peuple, un supplément de revenu ; — l'assiette des impositions relatives à l'établissement des Élections ordonné en juin 1622, sans s'attarder à attendre la convocation des assemblées « lesquelles nous ne voulons estre faictes en aucune manière pour plusieurs bonnes considérations ; » — la première application dans les Élections de taille réelle nouvellement créées (Agenais, Condomois, etc.) du règlement de répartition des impôts tel qu'il est pratiqué dans les deux Élections de taille personnelle (Bordelais et Périgord). — Représentation des officiers de l'Élection d'Armagnac adressées au Bureau sur le poids que va ajouter aux impositions l'application du nouveau droit en faveur des greffiers d'Élections, qui sera d'au moins quatre livres par paroisse, et pour l'Élection de plus de treize cents ; or, ils ont pu constater, dans leurs dernières chevauchées, qu'en la seule circonscription du Bas-Armagnac il y a de vingt-cinq à trente paroisses entièrement abandonnées par les habitants. — 1624. Lettre du surintendant de La Vieuville pour recommander à la Compagnie plus de zèle. « Je sçay bien que le » peuple a assez de peine à payer ce qu'il doibt de la » taille, mais aussy je suis bien adverty que les rece » veurs particuliers n'oublient pas à le solliciter d'y satis » faire de si bonne heure, que dans le commencement » du second mois il ne leur est rien deu des deux tiers du » quartier, et que les receveurs généraux ne négligent de » lever et faire vuider leurs caisses, mais pour tout cela » l'Épargne n'en est pas plus promptement satisfaite, » arrivant mesme en quelques uns qu'ils nous prestent » l'argent du Roi. » Nouvelle lettre demandant compte de la diminution excessive de la recette dans l'Élection de Guyenne, et intimant au Bureau l'ordre d'obéir, sans s'arrêter aux discours des députés du Rouergue ni des autres ; mandement du même aux Trésoriers pour faire payer sur les fonds de la Comptablie quarante-cinq mille livres au Trésorier de la Marine du Levant, que le fermier retient sous divers prétextes, et s'il continue de refuser la clé de son coffre, d'en faire sauter d'autorité la serrure. — Lettre du même, aux Trésoriers justifiant la levée extraordinaire nécessitée par les besoins de l'État sur toutes les Généralités, dans laquelle la part de celle de Bordeaux est de deux cent trente-huit mille sept cents livres, en avouant que les fonds de l'année dernière 1623 et ceux de la présente année 1624 ont été employés

par anticipation à soutenir d'extrêmes dépenses. — Autre lettre, portant injonction, sur la plainte du général des galères, de faire enfin achever d'acquitter la rescription de deux cent quarante mille livres, assignée sur la recette générale au Trésorier de la Marine du Levant. « J'ay » appris que le receveur général veut faire porter dessus » pour trente mille livres de non-valeurs contre toute » apparence, parce que s'il y en a sur sa recette, elles » doivent estre rejettées et portées sur les autres assigna » tions levées en icelle, et non sur ladite partie comptable » qui en doit demeurer déchargée. Je ne doute pas qu'il » n'acquittât peut-être plus volontiers des mandemens et » assignations particulières plus tôt que de ceux des » comptables, comme un moyen de s'acquérir des amis, » mais de le fayre au préjudice du Roy, cela ne se peut » souffrir. » — Autre lettre dans laquelle il rappelle aux Trésoriers les lois et règlements à suivre, spécialement le modèle de 1601 sur les dates de versement par les comptables, des envois d'états par le Bureau, de répartition par les Élus, et trace un tableau général des réformes à faire. — Autre lettre (23 juillet 1624) : « Le Conseil a trouvé fort mauvais le refus que vous avez fait pour la deuxième fois d'ordonner que l'édit de création, vente et établissement des greffes des tailles en Languedoc et ressort des Aides de Montpellier serait observé selon sa teneur nonobstant les raisons portées par votre ordonnance du 28 février dernier, que S. M. a cassée, et a ordonné que les quatre et six deniers par livre attribués auxdits officiers, seront par vous sans retardement imposés et levés dans l'étendue de vos charges en ce qui dépend du ressort de ladite Cour des Aides de Montpellier, le Roi voulant être promptement secouru en la nécessité de ses affaires, et n'y ayant pas d'apparence que vous, qui devez tenir la main à l'exécution des édits de S. M., la retardiez par vos longueurs et empeschemens. » Lettre de l'intendant des finances Houssay-Malier sur différents points : le Conseil, en accordant des décharges à la recette de Montauban, n'a pas entendu engager l'avenir, et exempter les paroisses et juridictions qui en ont bénéficié d'autre chose que de leurs débets, étant assez qu'on n'aie pas l'intention de faire repayer les deniers levés par M. de Rohan. Le Roi n'a pas non plus l'intention de dépasser les termes de l'abandon qu'il a bien voulu faire pour six années, à la ville de Bayonne, de la moitié qui lui appartient dans la Coutume de la Ville, alors estimée six mille livres ; et présentement la ferme, d'après les dernières adjudications, rendrait pour la part que le Roi a abandonnée à la Ville, plus de trente mille livres : on s'en tiendra donc à six mille livres et au terme de six ans. — Les charges mises sur la Comptablie ont augmenté depuis la mort du feu Roi de telle manière que le Ministère accuse les Trésoriers de connivence ; « à quoy on pourvoira, et jusque-là vous aurez de la peyne » à avoir raison de nous ». — Lettre du surintendant Marillac, successeur de La Vieuville, pour déclarer sa nomination à la surintendance. — L'intendant du Housset demande l'état des droits excessifs qui sont attribués aux greffiers des Élections, et qu'il ne connaissait pas. Il informe le Bureau de la présence à Paris des anciens receveurs des tailles d'Agenais et Condomois pour obtenir un dédommagement du tort que la création des Élections leur cause. Il demande à être averti aussitôt de tout ce qui se tenterait au Parlement de Bordeaux contre l'autorité et la prérogative royales ; « S. M., qui est grandement » sensible là-dessus, ne le pourrait pas souffrir bien aisé » ment. » — Recommandation des Trésoriers de France à Béziers en faveur du sieur baron d'Homelas, président de leur Compagnie, qui a un procès en la Chambre de l'Édit séant à Agen.

1628. — Lettres du Roi datées du camp devant La Rochelle : — ordonnant, sur requête du lieutenant général de l'artillerie marquis de Rothelin, le réquisitionnement dans les villes de Bordeaux et de Périgueux de toute la poudre menue grenée qui s'y trouvera, en commençant par l'approvisionnement gardé dans l'arsenal de chacune de ces deux municipalités, contre paiement ou assignation sur le Trésor ; en même temps, l'état de ce qu'on pourrait en fabriquer par jour et par semaine, et le prix : 8 mai ; — donnant charge au Trésorier de l'Épargne ou à Boulanger, son commis, de venir prendre à Bordeaux tous les deniers de la recette générale et les centraliser aussitôt à l'Épargne : 12 juin ; — accompagnant l'arrêt du Conseil pour la levée sur la ville de Bordeaux des sommes y mentionnées, nonobstant toute observation du Parlement : 20 juillet ; — imposant l'enregistrement au Bureau de l'édit de création dans le ressort du Parlement des greffiers des tailles, considérant le notable secours qui proviendra pour la solde des armées devant La Rochelle de la vente de ces offices : 27 septembre. — Création de deux nouveaux offices d'Élus dans la Généralité, et dans chaque Élection.

1634-1637. — Lettres du Roi pour accompagner les commissions des tailles ; une, annonce une diminution dans les impositions, un arrêt du Conseil portant expresses défenses d'imposer aucune levée qui ne soit comprise dans les Commissions royales, et un édit pour soumettre à la taille les exempts par surprise ; ce dernier est presque aussitôt aboli (1638). — Une autre annonce l'emprunt forcé fait sur les villes franches, et villes taillables mais abonnées, qui supportent déjà l'imposition dite de sub-

vention ; il est levé pour la subsistance des armées, et l'entretien des maisons du Roi et du duc d'Orléans, son frère (1637).

1644-1661. — Les présidents et Trésoriers généraux de France à Paris provoquent une ligue où chaque Bureau de Généralité serait représenté par un délégué choisi dans son sein, en vue de former une assemblée générale représentant les intérêts du corps entier des généraux des Finances, menacés dans le présent et dans l'avenir, comme ils ont souffert depuis quelques années. Invitation à la Compagnie de Bordeaux de nommer son député *ad hoc.* — Lettre du Roi, la Reine-mère Régente, datée du 5 août 1644, pressant le département et l'assiette des impositions pour 1645 ; autre lettre du 26 octobre 1647 portant la mention nouvelle « qu'incontinent les commissions reçues, le Bureau ait à les remettre avec ses attaches aux mains de l'Intendant de la justice en la Généralité pour travailler avec les officiers des Élections à l'assiette et département des sommes. Même lettre de 1649, mais on n'y parle plus des Intendants de Généralité, momentanément supprimés. — Avis de la Cour de l'envoi en garnison des régiments de cavalerie, comte de Meilles, et de Beauvais (1651). — Envoi de l'extrait du brevet des impositions pour l'année 1655 : il y est exigé des Trésoriers un procès-verbal de l'état des récoltes à la suite de leurs chevauchées (1655). — Lettre de cachet portant ordre à la Compagnie de « députer immédiatement vers le marquis de Saint-Luc, gouverneur de Guyenne, cinq de ses membres pour lui rendre les honneurs qu'on lui doit, avec toques, robons et huissiers, en sa qualité de représentant de l'autorité royale ; laquelle la Compagnie paraît avoir méprisée à la dernière arrivée dudit gouverneur, en ce que le Parlement, la Chambre de l'Édit, la Cour des Aides, lui ayant rendu par députés en habit décent les civilités accoutumées, le Bureau des Trésoriers voulait contre toute sorte de raison, non seulement lui envoyer des députés sans aucune marque de leur caractère, mais encore qu'ils haranguassent le gouverneur, en habit court » (1661). — Lettre du Roi scellée du petit sceau de France, signée Louis, 16 novembre 1662, informant le Bureau qu'il a pris directement et personnellement l'administration des finances de l'État, et qu'on donne entière créance à tous les ordres qui seront transmis et signés par Colbert.

1669-1678. — Correspondance des délégués du Bureau à Paris, de Verthamon et de Frotté, relative à la poursuite en cour de diverses affaires de la Compagnie. — Extrait en placard des registres du Conseil d'État pour astreindre à la résidence les officiers des Élections et les receveurs généraux (1669). — Lettre de Marin, intendant des finances, informant le Bureau de la mauvaise impression que le Conseil a conçue du retard que la Compagnie apporte à répondre aux affaires instantes (1671). — Lettre de par le Roy, signée Louis et contresignée Colbert, par laquelle, avant de faire travailler aux commissions de la taille, le Roi veut avoir l'avis du Bureau de ce que chaque Élection en doit porter proportionnellement à l'état de chacune et aux nécessités de la guerre ; et dans la fin de juin de chaque année, un état des biens de la terre et des récoltes (1676). — Lettre d'avis de la nomination, à l'intendance de Bordeaux, du sieur de Ris, intendant de la Généralité de Moulins, en remplacement de M. de Sève, rappelé (18 octobre 1678).

C. 3989. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1623-1790. — Lettres de la Cour et des surintendants. — Le juge-mage du Rouergue donne avis au Bureau des tentatives de trouble et de soulèvement qui sont signalées dans ce pays. — Le surintendant La Vieuville fait part à la Compagnie de son élévation à ce poste, « l'an
» née déjà commencée sans avoir les états de la valeur
» des finances dans chaque Généralité, et le fonds ordi
» naire mangé de plus des deux tiers, avec une extrême
» despenses à acquitter des années précédentes. Ce sont
» les advantages que je rencontre dès mon entrée et que
» je ne puis combattre que d'affection et d'une extrême
» vigilance. » — Ordre de contraindre le fermier de l'ancien Convoi, dont la ferme a pris fin depuis cinq mois, à verser ce qu'il doit, et de presser la rentrée du taillon, en retard malgré deux lettres du Roi au Bureau. — Lettre du Trésorier Pontac, en mission à Paris pour les affaires de la Compagnie ; il l'entretient des révolutions et changements qu'il y a eus dans le gouvernement ; de la démission du comte de Schomberg, surintendant, et des bruits de création de quatre nouvelles Généralités. — Les Trésoriers de France, en dressant l'état qui leur est demandé de la valeur du domaine en Guyenne, n'y comprendront pas les taxes faites sur les acquéreurs puisqu'on ne peut en rien recevoir. — Le syndic général du Rouergue, Molinari, remercie le Bureau de l'avoir reçu opposant à une imposition de seize mille cinq cents livres obtenue par surprise par les consuls de Rodez, sous le prétexte de dépenses qui ont déjà été payées d'autre part pour l'entretien d'une garnison. — L'intendant des finances Beauclerc informe le Bureau de l'intention du Roi de faire cesser toutes les assemblées qu'on se prépare à faire « dans la forme ancienne » pour faire le département des impositions sans la participation des bureaux d'Élections, enfin organisés ; le duc d'Épernon est chargé d'y tenir la

main. — Le surintendant La Vieuville : « Messieurs, je n'ay pas le don de complaisance au préjudice de mon debvoir, et prends la mesme assurance de vous. Je veoids un sy grand retardement aux receveurs généraux à nous assister de l'argent de leurs recettes, que je suys résolu d'en desmesler la cause… je veux connaître le nom des paresseux pour les haster. Je ne dis rien de plus. Vous m'avez promis assistance. » Les Élus de Périgord dénoncent les grandes levées qui se font sans mandement du Roi sous prétexte de démolitions de châteaux et forteresses, par les sieurs de Beaumont, gouverneur de Sainte-Foy ; de La Pomarède, à Couze, et chevalier de La Valette, à Bergerac ; ce dernier, fort du nom de son père, le duc d'Épernon, contraint les paroisses à venir par corvées construire la nouvelle citadelle ou à se racheter, au prix qu'il a fixé d'un écu par toise, de la tâche assignée à chacune, ce qui fait l'objet de trente à quarante mille écus levés sans autorisation. — Dépêche de La Vieuville relative au retard des receveurs généraux dans leurs versements. « Nous sommes dans un temps autre que » le passé ; il faut bien servir » : 16 juillet 1623. — « Les troupes, non payées par la faute de receveurs, » ravagent le peuple comme si l'on était en pleine » guerre. » — Lettres des capitouls de Toulouse et du receveur des tailles du Condomois sur l'arrestation, à Toulouse, de deux des voleurs de la recette, Brocario et Lafitte, et leur transfèrement des prisons du Parlement de Toulouse dans celles du Parlement de Bordeaux, qui donne lieu à une espèce de conflit. — Diverses requêtes en délivrance d'assignations obtenues par des particuliers, entre autres le seigneur de Bourdeille, pour un don de dix mille livres. Le surintendant déclare au Bureau sa parfaite indifférence sur le retard qui résultera pour ces particuliers du rejet de leurs créances sur d'autres exercices, le service du Roi et de l'État passant avant tout.

1629. — Lettres du surintendant d'Effiat. Il se plaint que le Bureau ait apporté un grand retard à l'envoi des états de département des impositions sur lesquels devaient s'établir les Commissions royales. Le Roi a été contraint, en conséquence, pour satisfaire aux dépenses des démolitions de La Rochelle, fort Saint-Martin et autres places, et à celles de la Marine, de faire lever en l'année présente un million cinq cent mille livres, dont la part pour la Généralité de Bordeaux est fixée à deux cent mille. — *1634 :* Les Intendants des finances, Bullion et Boutilier, annoncent la décharge d'un quartier du principal de la taille et de la crue des garnisons, et en même temps la mise à l'impôt des prétendus exempts de la taille, dont le nombre charge d'autant les paroisses.

1641-1651. — Lettres d'envoi des Commissions royales par les ministres Tubeuf, Bailleul, Le Tellier. Mention de grêles et gelées universelles en 1642, 1643, 1644 ; dans le Périgord, les vignes emportées, noix, fèves, châtaignes, seigle, la rentrée des impôts impossible et quantité de pauvres syndics de paroisses retenus depuis longtemps dans les prisons de Périgueux, où ils périssent de faim, pour le non-acquittement des restes de la taille de 1641 à 1644. — Mention dans la correspondance d'Essenault, trésorier délégué à Paris par la Compagnie, de la ligue de tous les Bureaux des Généralités de France contre le maintien des Intendants en province, et relation d'une audience qu'ils ont eue du cardinal Mazarin (1er juin 1644), pleine de bonnes paroles, sans plus. — Lettre-circulaire de l'Assemblée des Trésoriers à Paris : « C'est à ce coup, Messieurs, que nos charges sont perdues sans ressource si Dieu ne nous donne plus de cœur que nous n'en avons fait paraître jusqu'ici. On compte trop sur notre docilité » (mai 1648). — *1659-1672* : Lettres de Louvois, Colbert, Châteauneuf, Desmarets, Orry, de Villoutrays. — Les troupes passant par la Généralité pour marcher en Italie (1662) ont l'ordre de payer partout ; les Trésoriers se tiendront sur leur passage afin de les faire vivre en discipline et les punir sévèrement en cas d'inconduite. — Les Bureaux et Compagnies des Trésoriers de France sont menacés d'être, chaque Bureau, réduit à quatorze membres ; c'est un coup de foudre pour les intérêts de tous (1672).

1790. — Lettre d'avis de Lambert, ministre des finances, de l'envoi de lettres patentes sur le décret de l'Assemblée nationale du 22 mars 1790 concernant le remplacement de la gabelle, droits de traite sur les sels, de marque des cuirs et fers et de fabrication sur les huiles et les amidons.

C. 3990. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin et papier.

1617-1772. — COMMISSIONS DES TAILLES ENVOYEES PAR LE CONSEIL aux Trésoriers de la Généralité de Bordeaux. — Les tailles varient entre huit cent trente-neuf mille six cents et huit cent quatorze mille livres, mais les impositions accessoires font plus que doubler le chiffre, qui varie de deux millions deux cent vingt mille livres en 1635, à deux millions huit cent dix mille en 1669. — Brevets des tailles par Élections. — Établissement de la subvention générale du vingtième (cinq pour cent) sur toutes denrées et marchandises, créée par l'édit de 1640. — Le pays de Bigorre ne paie de contributions que l'entretien de quatre lances et demie, soit seize cent soixante-quatorze livres, à la solde par lance d'une livre par jour pour l'année.

1740-1772. — Commissions des tailles de l'Élection de Bordeaux. En 1740, le principal de la taille et crues est de cinq cent treize mille trois cents livres, l'ensemble des autres impositions, y compris le dixième, dont le chiffre atteint cinquante-cinq mille cinq cents, est de cent trente-sept mille livres ; total six cent quatre-vingt mille. En 1754, sept cent neuf mille ; 1763, six cent quatre-vingt-seize mille ; 1765, sept cent cinq mille. En vingt-cinq ans le principal de la taille n'a pas changé, et l'ensemble général des impositions sur l'Élection de Bordeaux n'a varié que de trente-trois mille livres.

C. 3991. (Registre.) — In-f°, relié ; 140 feuillets.

1708-1722. — Registre de transcription des commissions des tailles adressées au Bureau des Finances.

C. 3992. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1633-1764. — Extraits du brevet de la taille. — La crue extraordinaire portée pour 1633 sur la Généralité met l'ensemble des impositions à un million cinq cent cinquante mille livres, comprenant les dépenses ordinaires de guerre, de la tour de Cordouan, etc. (cinq cent soixante-quinze mille) ; les attributions de gages à prendre sur le principal de l'impôt, sous forme de 10, 6, 2, 4 deniers pour livre par les acquéreurs des nouveaux offices de greffes d'Élections, Receveurs, etc… (trois cent quinze mille) ; les affectations spéciales et pensions (quatre-vingt-quatre mille). — Brevet de l'année 1632, un million sept cent soixante mille livres. — Brevet de l'année 1635, un million sept cent mille ; l'Élection de Périgueux est plus chargée que celle de Bordeaux. — Brevet de l'année 1648, régence de la reine-mère : trois millions trente-huit mille ; augmentation du taillon et des crues des garnisons et part de la Généralité dans le million et demi imposé sur toutes, en compensation de l'abolition du sol pour livre sur les deniers et marchandises (subvention du vingtième).

1660-1700. — Brevet de l'année 1661 : trois millions deux cent quarante mille livres ; — de 1670 : deux millions huit cent quatre-vingt mille, contresigné Colbert ; — de 1690 : trois millions deux cent quatre-vingt-huit mille, dans quoi sont comprises les dépenses pour assurer la navigabilité du Lot, de la Vézère et de l'Isle, partie du remboursement des maisons démolies dans le périmètre des fortifications du Château-Trompette et la part prise par l'État à l'acquittement desdites paroisses. On compte dix-huit Généralités. — Brevet de 1695 : deux millions trois cent quatre-vingt-deux mille livres. Il y a dix-neuf Généralités. Création de celle de La Rochelle qui prend les Élections de Saintes et de Cognac. — Brevet de 1697 : deux millions deux cent mille livres.

1737-1764. — Brevet des impositions jusqu'en 1764 : il ne dépasse pas trois millions (de deux millions huit cent quarante-deux mille à deux millions neuf cent trente mille livres). En 1764, il est de trois millions vingt-quatre mille. Dès l'année 1747, l'imposition des trois deniers pour livre, destinée au secours des hôpitaux du royaume, était établie et rapportait trente-sept mille livres à prendre sur le budget de la Généralité. Entretien des pépinières à partir de 1756 : six et sept mille livres.

C. 3993. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1645-1770. — Ordonnances des Trésoriers en conséquence du brevet des tailles.

C. 3994. (Portefeuille.) — 140 pièces, parchemin et papier.

1609-1790. — Ordonnances sur requêtes relatives aux tailles. — Comptes d'épices et de greffe du Bureau. Rapport des receveurs dans les Élections. — Le sieur de Viscose, conseiller d'État en mission, contre les receveurs d'Agenais et de Rivière-Verdun ; — Saint-Cricq, huissier du Bureau, sur la taxation de ses frais de voyage dans toutes les circonscriptions détaille réelle de la Généralité pour être allé mettre à exécution les ordonnances des Trésoriers contre les Élus et les receveurs de 1625 ; — les consuls d'Agen ; — de Condom et Bazas ; — le receveur de l'Élection de Saintes contre les paroisses qui ont couru sus aux sergents pour les tuer. — Articles accordés entre les officiers de l'Élection d'Agen et les consuls sur le sujet du département des tailles, copie desquels a été envoyée à la Cour, les originaux demeurant par convention mutuelle aux mains du P. recteur du couvent des Jésuites (1627). — Taxe des frais d'huissier pour être allé de la part des jurats de Bordeaux, autorisés à le faire, lever en Périgord la portion qui revient à payer par ce pays des soixante-dix mille livres du remboursement des sommes empruntées pour l'achat, la conduite et l'immergement de six vaisseaux de Hollande qui ont servi à fermer le canal de La Rochelle (1628). — Les officiers de l'Élection des Lannes adressent au Bureau le procès-verbal des violences commises contre eux pendant l'émotion populaire de Dax, leur président réfugié à grand'peine dans le château, eux dispersés et dix-sept jours de saccagements ; ils supplient le Bureau de ne pas plus accorder que le duc d'Épernon la surséance demandée par les rebelles de l'imposition de cent mille livres mise sur eux

en réparation de leurs excès (1633). — Rapport de Samson de la Baune, receveur des tailles d'Armagnac, représentant l'état du pays dépeuplé par la contagion et ruiné par la grêle en 1632. — Requête des syndicats des tailles du Quercy rendant compte des grands orages des 3, 4 juin, 4 à 15 juillet 1633, accompagnée du procès-verbal du trésorier d'Essenault, envoyé par les Trésoriers. — Le commis à la recette des arrérages des tailles et taillon de l'Élection de Bordeaux se plaint qu'il y ait plusieurs cotisateurs ayant entre les mains de grandes sommes par eux levées en vertu des commissions royales, lesquelles ils recèlent et cachent, principalement dans le Médoc, le Bourges et le Cubzaguais (1655). — Plaintes adressées au Bureau sur l'état des chemins dans les paroisses de la prévôté de l'Entre-deux-Mers, spécialement dans le bourg de Carignan (Gironde) ; ils sont devenus inaccessibles aux charrois comme aux chevaux par les branches et les racines qui les ferment de haut et de bas. Le Bureau prescrit à la paroisse des prestations volontaires et immédiates (1661). — Rapport du receveur des tailles du Condomois et Bazadais, se plaignant que malgré la richesse de son sol, la ville de La Réole n'acquitte jamais ses impositions que par contraintes (1668).

1727-1752. — État des épices de « Nosseigneurs les Présidents-Trésoriers de France, des expéditions délivrées par le greffe, de l'argent reçu pour les vacations, du produit des jugements en alignements, et distribution des sommes entre Messieurs. »

1789-1790. — Réimpositions. Décharges de collecte sur requêtes des collecteurs.

C. 3995. (Portefeuille.) — 103 pièces, parchemin et papier.

1608-1664. — Ordonnances du Bureau sur requêtes et arrêts du Conseil. — Exécution dans la Généralité des ordres de la Cour pour représenter devant le Conseil tous les comptes des receveurs depuis 1600 jusqu'à 1606 inclusivement. — Ordonnance, en conformité de lettres patentes du 2 juin 1608, de la création d'un magasin, chai et entrepôt pour le commerce à Bordeaux, ainsi qu'il est pratiqué ailleurs, tant pour assurer la perception des droits du Roi sur l'importation des marchandises que pour la facilité des marchands et négociants jusqu'à présent soumis à l'exercice des commis dans leurs propres maisons ; cet entrepôt appartiendra à la Comptablie. Opposition des jurats, comme étant ladite création attentatoire aux privilèges des bourgeois et à la liberté du commerce, qui aimerait mieux, en continuant l'ancien état, conserver le droit de mettre où il veut, même dans ses maisons, ses denrées d'importation. Mais les lettres patentes du 26 février 1609 maintiennent l'établissement de l'entrepôt général en insistant sur l'avantage de la suppression des visites « ès maisons et boutiques des marchands, en quoy se commectent de grands abus et fraudes » (1609). — Commission adressée au trésorier de Gourgues pour aller, de la part du Bureau, mettre à exécution dans le Rouergue l'imposition de la somme annuelle de quarante mille livres jusqu'à paiement du capital de quatre cent quarante mille dû aux créanciers du pays ; les Élus ont refusé d'en faire l'assiette, mais le syndic des créanciers presse le Bureau pour l'obtenir (1611). — Ordonnances : pour imposer en Périgord les arrérages des trois deniers pour livre des années 1614 à 1617 ; — pour imposer sur la Généralité, sans préjudice des levées annuelles, cent vingt-huit mille livres, et sur la ferme du pied fourché de la ville de Bordeaux neuf mille accordées aux maire et jurats en indemnité de leurs frais pour le mariage du Roi et pour son entrée (1616) ; — pour faire rendre compte aux receveurs de 1616, commis par le prince de Condé ; — pour accorder aux bénéficiers du diocèse de Lectoure une surséance de trois mois du paiement de la taxe qui lui a été attribuée dans l'Assemblée du clergé, laquelle est même réduite de moitié sur la déclaration de sept témoins que, dès le commencement d'août 1620, la province avait été pillée par son gouverneur Fontrailles (1621). — Commission à deux membres du Bureau de travailler avec le premier président du Parlement, suivant arrêt du Conseil, à l'établissement de l'état des pertes et non jouissance éprouvées par les fermiers du Convoi et de la Comptablie à l'occasion de la gelée universelle de 1624, et particulièrement de celle des ceps de vignes (avril 1625). — Surséance d'une année, sur requête au Bureau, signée de Maximilien de Béthune, duc de Sully, pour la représentation des titres et contrats d'adjudication des greffes du Quercy desquels il est acquéreur (1626). — Ordonnance portant cassation des jugements des Élections sur les preuves de noblesse intervenus en exécution de l'édit de janvier 1634. — États du Roi fixant, à l'occasion de la réparation de partie du pavé du grand chemin de poste de Bordeaux à Bayonne dans le voisinage de Talence à la sortie de Bordeaux, la part de chacune des paroisses du pays du Buch et Born qui sont intéressées à son entretien, ainsi que celle des paroisses de Pessac, Gradignan et Talence, limitrophes de la ville de Bordeaux ; les autres sont Biscarrosse, Mimizan, Parentis, Uza, Le Teich, La Teste, Gujan, Certes, Lanton, etc. [Il n'est point fait mention d'Arcachon qui n'existait pas] (1634). — Établissement de l'Élection de Sarlat, créée

en décembre 1629 par démembrement d'avec celle de Périgueux (1636). — Ordonnance du Bureau pour faire appliquer le droit de régale à la succession d'Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui se compose du revenu de l'archevêché, des abbayes Sainte-Croix de Bordeaux, la Sauve-Majeure et Sablonceaux (Charente-Inférieure) ; constitution d'un séquestre et receveur (4 septembre 1645). — Commission au trésorier de Reymond pour informer des levées de deniers qui continuent à se faire dans l'Élection d'Agen, sans autorisation ni attache (1658)

C. 3996. (Portefeuille.) — 1 cahier, papier ; 97 feuillets.

1628. — ÉTATS DU ROI. FIXATION DU BUDGET DES TAILLES. — Répartition en conseil, par chapitres de recette et de dépense, des sommes à imposer dans la Généralité sur les tailles des dix-sept Élections : Périgord, Agenais, Armagnac, Lannes, Condom et Bazadais, Lomagne, Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Bourg-de-Rodez, Cahors, Montauban, Figeac, Rivière-Verdun, Cominge, Astarac, Bigorre, Bordelais. Recette prévue : un million quatre cent soixante-dix-sept mille livres ; dépenses, un million quatre cent onze mille deux cent quarante, dont huit cent vingt mille cent soixante-quinze au chapitre des charges sur la Généralité ; un million cent quarante-huit mille six cent cinquante à celui des charges sur la recette générale, y compris la partie de l'Épargne ; deux cent cinquante-deux mille sept cents à celui des charges sur les recettes particulières. Postes, tour de Cordouan, imposition de soixante-dix mille en faveur des maire et jurats de Bordeaux pour l'achat, maçonnerie et conduite de six flûtes de Hollande pour servir à fermer le canal de La Rochelle, indemnité du « rachat de Montpellier », citadelle de Bergerac, service des rentes constituées, gages des différents offices. Ne sont pas compris dans le budget : 1° la ferme de la Comptablie rendant par an cent quatre-vingt mille livres ; 2° le revenu de l'ancien domaine de Navarre, incorporé à la couronne de France, affermé par an quatre-vingt-trois mille ; 3° le revenu du domaine d'Agenais, Condomois et Rouergue, dont jouissait ci-devant la feue reine Marguerite, affermé par an soixante mille ; 4° le subside levé en remplacement de l'extinction du Convoi, dont la ferme annuelle rapporte quatre cent vingt mille.

C. 3997. (Portefeuille.) — 6 cahiers, papier ; 468 feuillets.

1651-1659. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Mêmes dépenses, plus un budget plus élevé des ponts et chaussées et des augmentations de gages ; total : trois millions cinquante et un mille deux cent soixante livres. L'Élection de Bordeaux paie six cent treize mille livres ainsi réparties : tailles et crues, cinq cent trente et un mille ; ponts et chaussées, quatre mille ; taillon, soixante-dix-huit mille. — En 1654, on ne trouve plus que neuf Élections : Périgord, Agenais, Lannes, Condom et Bazadais, Guyenne, Saintes, Sarlat, Marennes, qui rendent deux millions huit cent vingt mille livres, sur lesquelles, la part du Trésor prélevée, il reste un fonds de huit cent trente mille pour les charges de la Généralité. — En 1655, sur un budget de trois millions huit cent dix-sept mille livres, dont le Trésor retient deux millions deux cent cinquante-sept mille pour les dépenses de l'État, il est affecté un million cinq cent soixante mille pour solder les charges de la Généralité, démesurément accrues cette année par l'augmentation du budget des ponts et chaussées (cinquante-huit mille), l'entretien de la garde du prince de Conti, gouverneur de la province, les dépenses de l'armée navale, le fonds de la rente due « aux Aisés » sur lesquels on a levé l'emprunt forcé pour le quartier d'hiver des troupes, les emplois financiers de nouvelle création, etc. L'imposition pour l'armée navale est établie sur le pied de un sol pour livre de toutes les impositions sur les tailles ; elle rend, par an, cent soixante-quinze mille livres. — Budget de 1656 : trois millions huit cent soixante-six mille livres, dont les charges provinciales prennent un peu plus que le tiers (un million cinq cent cinquante-trois mille). — Budget de 1659 : quatre millions deux cent mille. Un fonds de cent mille est réservé sur l'Élection de Bordeaux pour le service des rentes nouvellement créées sur l'Hôtel de Ville de Paris. Entretien en 1658 d'une compagnie de chevau-légers employée au recouvrement des impositions dans les Élections des Lannes, de Bordeaux, Condom et Cognac. Les deux Généralités de Bordeaux et de Montauban se partagent par moitié (vingt mille livres) l'entretien et les dépenses de la maison du prince de Conti, gouverneur, et de ses secrétaires.

C. 3998. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-f°, non reliés, papier ; 567 feuillets ; 1 pièce parchemin.

1663-1667. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Budgets de la Généralité. Celui de 1664 se solde en égalité de recette et de dépense à trois millions cinquante mille livres, dont l'État retient les deux tiers. Le reste est pour le paiement des charges provinciales : gages et droits casuels, droits hérédi-

taires des officiers réservés dans chaque Élection, droits des officiers supprimés, remboursement d'étapes, construction de la Cour des Aides, réparation du pont de Cubzac, entretien du chapelain des Ursulines de Saint-Jean-de-Luz, pension pendant six ans des religieuses de Saintes, dont une partie du couvent a été incendiée par des troupes de passage, service des rentes, pensions, parmi lesquelles celle des Feuillants de Bordeaux, en considération des maisons qui leur appartenaient au faubourg Saint-Seurin, brûlées pendant la guerre de 1650 ; augmentation de gages divers. — 1665 : budget en diminution de cent trente-sept mille livres sur le précédent. — 1666 : il est de deux millions neuf cent trente-sept mille, et il comprend dans les dépenses : la remise des neuf deniers pour livre du prêt (soixante-treize mille) ; partie du remboursement des receveurs du taillon supprimés (quarante-neuf mille) ; indemnité des maisons démolies à Blaye (seize mille) ; solde des travaux du palais de la Cour des Aides (quatre mille) ; canalisation du Lot (trente-trois mille) ; dédommagement de ce qui a été pris de terrain aux Carmes déchaussés de Bordeaux (dix-sept mille) ; partie de remboursement des rentes provinciales (quarante-deux mille) ; partie de remboursement des droits héréditaires des officiers d'Élections supprimés (cent trente-trois mille) ; réparations au palais d'Agen, etc. — 1667 : budget des recettes prévues, trois millions cent cinquante mille, dont la part du Trésor est fixée à un million huit cent quarante-quatre mille sept cents livres, liquide et sans aucune charge provinciale, plus pour le paiement des charges dont il a l'entretien, huit cent soixante et un mille huit cents ; le reste, de trois cent mille environ, est le budget des charges à payer par les Élections et les recettes particulières. Dans le budget des dépenses est comprise une somme de onze mille livres pour le rachat des esclaves français détenus en Barbarie.

C. 3999. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-f°, papier ; 287 feuillets ; 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1681-1689. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — En 1681, deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-sept livres ; en 1682, trois millions soixante mille ; en 1684, trois millions trois cent quarante mille. Les Élections paient : Bordeaux, cinq cent quatre-vingt mille ; Périgueux, quatre cent soixante-dix-huit mille ; Agen, cinq cent dix mille ; les Lannes, cent cinquante et un mille ; Condom, trois cent soixante-sept mille ; Saintes, six cent onze mille six cent cinquante ; Cognac, cent soixante-dix-huit mille ; Sarlat, deux cent quatre-vingt-huit mille. Le Trésor prélève les quatre cinquièmes du total. Le receveur général retient cent mille livres pour les frais de recouvrement, *intérêts d'avances,* port et voitures de deniers. — 1688, deux millions neuf cent cinquante-six mille. — 1689, trois millions. Au chapitre des maîtres de postes contenant les noms de toutes les stations sur les routes royales du temps, le lieu de Belin (canton dans la Gironde), est appelé aussi « La Tricherie ». — Noms de tous les officiers des Élections, Présidents et Trésoriers de France, magistrats présidiaux de la Généralité, qui émargent au budget pour leurs gages. Le Parlement et la Cour des Aides n'y figurent pas, étant assignés sur d'autres recettes.

C. 4000. (Portefeuille.) — 6 cahiers, in-f°, papier ; 401 feuillets ; 2 pièces, parchemin.

1691-1700. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — En 1691, trois millions deux cent soixante-douze mille sept cents livres ; en 1699 et 1700, deux millions cent soixante mille. Budget des officiers de maréchaussée, quarante-trois mille, bientôt fixé et arrêté à trente-sept mille ; des maîtres de postes, douze mille sept cents. — Mention d'ouvrages faits à la rivière de l'Adour pour assurer l'entrée du côté de la mer. — Gages, service des augmentations de gages des nouveaux officiers de toute nature. — Noms des cinq lieutenants de Roi institués dans la province.

C. 4001. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-f°, papier ; 434 feuillets.

1701-1707. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — 1701. Maréchaussée (les officiers), trente-sept mille six cents livres. — Loyer du couvent des Filles de la Foi, à Nérac. — Greffiers conservateurs des minutes de la chancellerie près la Cour des Aides, charge créée en 1692. — Lieutenants de Roi de la création de 1692. — Rente de deux mille livres au chapitre Saint-André de Bordeaux, en représentation du droit annuel sur le tiers du travail de la monnaie, cédé au Roi en 1700 et 1701. — 1702. Loyer de la maison où le Présidial de Libourne a transporté ses séances pour laisser à la Cour des Aides, transférée cette année à Libourne, son propre local. — Entretien des écluses du Lot. — Lieutenants généraux et commissaires de police créés en 1699. — 1705. Le budget est de deux millions sept cent cinquante-trois mille livres. Au chapitre des dépenses se trouvent celles du rétablissement du Palais de Bordeaux et celle des traitements des subdélégués de l'intendant créés en avril 1704, qui ne sont encore qu'au nombre de quatre : Bordeaux,

Agen, Mont-de-Marsan, Bergerac. Celui de Bordeaux a deux mille livres ; celui d'Agen, mille deux cents. — 1706. Deux millions sept cent cinquante et un mille livres. — 1707. Deux millions cinq cent quarante-huit mille, par une diminution sur la taille de deux cent vingt mille. Le produit de l'impôt du dixième [1] est de deux cent quarante mille. Gages, entre autres appointements, d'un greffier du Bureau de Finances pour la réunion de la garde des minutes et expéditions des ordonnances « du sieur intendant et commissaire départy », en exécution de l'édit de décembre 1698 et de celui de novembre 1700. — On compte cette année quatorze subdélégués de l'intendant dans la Généralité au lieu des quatre de 1705 ; leurs noms, traitements et résidences.

C. 4002. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-f° ; 530 feuillets, papier ; 2 pièces, parchemin.

1708-1712. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Le budget de ces cinq années va de deux millions quatre cent soixante-treize mille à deux millions trois cent mille livres ; les chiffres les plus bas sont ceux des années 1710 et 1712. Analyse du budget de 1712 : 1° le Trésor : un million cinq cent quarante-deux mille livres ; — 2° les charges extraordinaires : quatre cent mille : dont cent cinq mille de remises aux receveurs généraux et le reste pour les gages des Trésoriers des guerres, des invalides, des ponts, des travaux publics, des subdélégués, des gouverneurs des villes de la création de 1696, des acquéreurs des nouveaux offices, et pour le service des rentes attribuées aux pourvus de lettres de noblesse de 1702, de celles attribuées pour le rachat de la capitation en 1707, de celles créées en 1711 ; — 3° les charges ordinaires de la recette générale (cent cinquante-cinq mille deux cents livres) : dons et aumônes, lieutenants de Roi, gages de la chancellerie du Parlement, de la Cour des Aides, du Bureau des Finances, des receveurs généraux et particuliers, des maîtres de postes, de l'Amirauté et des Eaux et Forêts ; — 4° les charges sur les recettes particulières (cent quatre-vingt-dix-sept mille livres) : officiers des maréchaussées, loyer des tribunaux d'Élections, intérêts de dettes, maison des Filles de la Foi à Nérac, et divers ; total : deux millions trois cent mille livres. — Mention de noms et de matières : l'évêque d'Aire, acquéreur de l'office de maire de la ville, uni par lui à la seigneurie temporelle de l'évêché ; — établissement de lanternes dans les rues des villes en exécution de l'édit de juin 1697 ; Bordeaux pour onze mille, Bayonne pour trois mille ; ce sont les seules qui soient mentionnées en 1709 ; — la marine acquérant les rentes de l'émission 1711, Baraille, Marquèze, Nollet, de Fenis, de Cullant, Montméjean, de Brach, officiers de vaisseaux ; — les juifs (Michel Lévy) se portant et devenant acquéreurs des adjudications d'offices et augmentations de gages à vendre aux preneurs agréés. Noms d'officiers de magistrature, de finances ou d'administration : Laroze, — Garat, — Raveau, — Decazes, — Ducluzel, — Giry, — Chancel de la Grange, — Duchesne, — de Lavaur, — Daurée, lieutenant général d'épée en la sénéchaussée d'Agen ; — Loustalot, — Lestonac, — de Borda, — Larrey, — de Selves, — Martiny, — Sauvage, — Dufaure, de Labrousse, comte de Verteillac, — de Sabre, — Verdier, — Partarrieu de Gérard, — de Villemontet de Gramont, — de Mothes, — La Jonie, — Méredieu, — de Verneuil, — Fontainieu, trésorier général de la marine ; — Mondénard, — Bertin, trésorier des invalides du port et amirauté de Bordeaux ; — de Cressé, — D'Iharce, médecin-major, — et Martin Lafontaine, chirurgien-major de l'hôpital de Bayonne.

C. 4003. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-f° ; 373 feuillets, papier.

1713-1714. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Deux millions quatre cent mille et deux millions cinq cent trente mille livres. Le dixième rend en sus là-dessus deux cent cinquante-deux mille. Il est laissé fonds de quatre-vingt-dix-sept mille pour le paiement des arrérages et le remboursement des capitaux des rentes au denier douze (huit et demi pour cent) créées par édit de juin 1712 ; — de cinquante-sept mille pour la perte faite sur l'achat des grains ; — de trente-sept mille cinq cents pour la solde des officiers de maréchaussée, etc. — Dans la liste des subdélégués sont nommés : Étiennne de Chamillart à Bergerac, Dauzac à Agen, Dubarbier à Licharre (Basses-Pyrénées), Salva de l'Épée de Sureau à Bayonne, B. de Basquiat, greffier de la subdélégation à Saint-Sever. Noms divers : Ducastaing, secrétaire en la chancellerie de la Cour des Aides, — Rattier, — Gérard de Campos, maire de la communauté de La Teste-de-Buch, de la création d'août 1692. — Secrétaires du Roi près les chancelleries des Cours supérieures par édit d'octobre 1704. — Acquéreurs de noblesse par édit de 1702. — Jurats alternatifs de Bordeaux de l'édit de 1709. — Acquéreurs des rentes attribuées aux étrangers par édit de février 1709 : Lunement, — Lamego, — Henriquez, — Baumgarten, — Medina, — Silva, — H. Lutkens, natif de Hambourg, — Vandenbrande, — Cornélis Delf-

[1] L'impôt du dixième n'a été établi que par la déclaration du 14 octobre 1710. Il doit donc s'agir ici de « centimes additionnels ».

gand, — Al. Lopez. — Acquéreurs des rentes attribuées par édit de 1710 aux pourvus de lettres de noblesse. — Acquéreurs des rentes attribuées pour le rachat de la capitation. — Contribution levée sur les corps d'arts et métiers créée en 1694, et depuis attribuée aux frais de la Chambre de Commerce de Guyenne, conformément à l'arrêt du Conseil du 26 mai 1705 et aux lettres patentes du 14 août 1706.

C. 4004. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-f° ; 353 pages, papier ; 1 pièce, parchemin.

1716-1718. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Répartition en Conseil des recettes et dépenses sur les tailles, sur le produit (deux millions neuf cent quarante-cinq mille deux cent soixante-cinq livres) des tailles et accessoires, taillon, ordinaire des guerres, étapes, ustensile, ponts et chaussées, taxes de remboursement d'offices de l'année 1718 ; la recette générale acquitte au Trésor deux millions quatre cent neuf mille cent sept livres ; au service des guerres, invalides, fortifications, etc., cent trente-un mille deux cents ; aux charges dont elle a le paiement, cent mille ; parmi lesquelles on compte depuis 1688 douze nouvelles créations de gages et appels de fonds des capitaux, adressés aux demandeurs d'offices près le Bureau des Finances ; nouvelles taxations en octobre 1713. — La levée de l'imposition coûte cent cinquante-six mille livres. Les charges employées dans et sur les Élections de la Généralité montent à cent quarante-cinq mille. Service des rentes offertes aux étrangers, de la création de février 1709 : Cornélis Delfgang ; Lopez ; Medina ; Silva ; Gomez ; Lutkens, etc. ; nombreuses réductions de gages.

1717. — Différence en moins de trois cent trente mille livres avec le budget précédent, venant de la réduction des rentes du denier douze au denier vingt-cinq, et de la suppression des gages d'une infinité d'offices, et surtout du refus d'acquitter les rentes de ceux qui ont refusé d'accepter la réduction. Dans l'Élection de Périgueux, quatre-vingt-trois rentiers refusent de représenter leurs titres ; dans celle d'Agen, la plupart refusent aussi, les officiers de l'Élection en tête.

1718. — Augmentation de deux cent trois mille livres sur les recettes de l'année précédente. Le dixième, ou deux sols pour livre en augmentation et en forme de centimes additionnels sur le principal de la taille continue d'être levé ; il produit deux cent trente-trois mille livres. Sont rejetés : 1° Les traitements vacants par décès des titulaires, ou non-acceptation des nouveaux acquéreurs, ou non-exercice de leurs offices depuis l'acquisition ; 2° Ceux qui ne représentent pas la preuve de leur consentement à la réduction de leurs titres, au denier vingt-cinq : Raveau, Lazers, Dufaure, Alauze, Desnanots, Barbotin, Lanefranque, Du Reclus, Conseil, Daurée, Cantagrel, les corps de métiers de Libourne et de Blaye, les commissaires aux inventaires de la compagnie des notaires de Bordeaux, les syndics des villes de l'Agenais, etc. 3° Les traitements des offices supprimés par édits : — de décembre 1716 : jurats, échevins, contrôleurs des hôtels de ville, avocats du Roi dans différentes justices ; — de juin 1717 : lieutenants de maire et assesseurs des hôtels de ville, jurats alternatifs de Bordeaux, maires de Bergerac et de Thiviers, commissaires aux revues, maires de Castillon et de Blaye ; — d'août 1717 : gouverneurs de Saint-Macaire, de Libourne et de Bourg ; de Clairac, Marmande et Sainte-Foy ; — de novembre 1717 : substituts près les juridictions, etc. — Noms divers mentionnés : Decazes, Simard, Roborel, Malefille, Rozier, Lacépède, Dessalles, Giry, Montauzon, de Borda, J. Tarde, de La Brousse, Girard, Fayol, J. de Selves, Martiny.

C. 4005. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-f° ; 342 feuillets, papier. 2 pièces, parchemin.

1719-1724. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Département de 1719 : deux millions huit cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois livres, dont cent trente-six mille affectées aux charges locales. Les Élections contribuent au remboursement des capitaux des rentes au denier douze, créées par édit de juin 1712 ; la part de celle d'Agen est de seize mille trois cents. Les Élections de taille réelle (Agen et Condom) donnent à leurs Élus un dédommagement de trois cents livres par an, en compensation de leur assujettissement au paiement de la taille.

Département de 1720 : deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit livres, dont deux millions sept cent douze mille quatre cent vingt-six au Trésor ; le reste, qui n'est que de soixante-dix-sept mille cinq cents par réduction sur le budget de l'année précédente, est affecté aux charges locales ; gages et droits ordinaires des officiers des Élections, réservés en exécution de l'édit de janvier 1685, trois mille trois cent quatre-vingt-sept livres ; — gages et droits d'ancienne création attribués aux officiers des présidiaux, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix ; — gages attribués à différents offices créés depuis 1688, réduits au denier vingt-cinq et au denier cinquante (quatre et deux pour cent), en exécution de l'arrêt du 18 mars 1721 et autres

précédents y énoncés, onze mille soixante-dix ; — gages héréditaires, augmentations, taxations, rentes, dont les propriétaires n'ont pas reçu le remboursement ordonné par les arrêts des 26 octobre et 26 novembre 1719, l'emploi desquels sera continué à raison des deux pour cent seulement de la finance, en conséquence de la réduction faite sur les originaux des titres représentés au Conseil, mille trois cent quatre-vingt-six livres ; — intérêts au denier cinquante (deux pour cent) de la finance des charges supprimées, et remboursées en nouvelles quittances en exécution de l'arrêt du 19 novembre 1720, deux mille deux cents livres ; — il n'est pas laissé fonds pour les gages héréditaires, taxations et rentes sous les noms de propriétaires acquéreurs, attendu le remboursement qui en a été ordonné par les arrêts du Conseil en 1719 sur le pied de la réduction au denier cinquante. — Comptes des Élections de Périgueux, Sarlat, Agen et Condom.

Départements de 1721 à 1724 : deux millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent soixante-quatorze, trois millions cent un mille, trois millions quatre cent vingt-trois mille, trois millions quatre cent quarante mille livres. Le fonds des dépenses, à partir de 1722, est de deux cent mille livres. Depuis 1721, on trouve aux budgets l'article de la solde des nouvelles maréchaussées créées par arrêt du 29 septembre 1720. En 1722 beaucoup plus de rentiers se soumettent à la réduction au denier cinquante ; il y a aussi un fonds dit des Rentes perpétuelles au même taux, créées par édit d'août 1720, pour amortir et retirer les billets du « système », qui portent dans le budget précédent le nom de Remplacements ; de mille cinq cents livres en 1721, il monte d'un coup à trente-un mille livres par le règlement des arrérages en retard de la moitié de 1720, et de la totalité de 1721. Le service de ces rentes est de soixante et onze mille livres en 1724, dans la seule Élection de Bordeaux par l'accession de nombreux rentiers au nom desquels les négociants et les notaires versent les effets en qualité de dépositaires : Teycheney, Demora, Fatin, Raphaël, Baugmartin, Vernhes, Paëz, Boyd, Duplantier, Ainslie, Ribail, etc. Prennent part à l'achat : de Verthamon, Cadouin, Loret, Bel, de Gascq, duc de Gramont, de Lyon de Campet, etc., les Trésoriers de France en corps, les Jésuites, les Minimes, les Carmes, les Chartreux, l'hôpital général, les PP. de la Doctrine à Cadillac, les Barnabites de Bazas, les Feuillants, les Jacobins, le clergé du diocèse, les couvents de femmes, les fabriques des églises de Bordeaux. Même empressement à Périgueux ; à Agen, entre autres parts prenants, Joseph David, inspecteur de la manufacture des tabacs à Tonneins, verse au nom de dix-huit parties ; à Sarlat, J. de Selves, les religieuses Notre-Dame et de Sainte-Claire, B. de Grezel. L'Élection de Condom est inscrite pour cinq mille huit cents livres, sous cinquante-trois noms [Voir C. 3740 et C. 3861].

C. 4006. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-f° ; 549 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1725-1729 — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Département de 1725 : trois millions trois cent cinquante-sept mille six cent soixante-quinze livres. Le Trésor en laisse deux cent soixante et onze mille pour les charges des Élections. — Chapitres divers : intérêts pour remboursement d'offices et droits supprimés appartenant aux communautés ecclésiastiques (séminaire de Sainte-Anne-la-Royale des Irlandais de Bordeaux) ; — intérêts pour remboursement d'offices et droits supprimés appartenant à divers acquéreurs ; — rentes créées par l'édit d'août 1720 en remplacement des billets de la Banque de Law consolidés à la moitié du capital versé originairement et rapportant deux pour cent de rente sur le capital réduit : treize mille trois cents livres venant des communautés ecclésiastiques ; cent douze mille dans la seule Élection de Bordeaux, appartenant aux particuliers (Journu, Dubergier, de Grailly, Brock, Popp, Feger, de Verthamon de Chaluset, de Calvimont du Cros, J. Nicolas de l'Ileferme, de Loyac, Van Zand, Boué, la Chambre de Commerce de Bordeaux, Dieuzaide, les maire et jurats de Bordeaux, de Mons, de Foucault, Lavigerie, de Kater, de Meyère, les notaires châtelains du comté de Montfort (Dordogne), en qualité de dépositaires, de Mouly, de Champier, de l'Épée, J. de Montlezun de Moncassin, de La Mothe-Vedel, de Redonde de Fontenille, le « bassin du purgatoire » de Condom, l'hôpital de Langon, le comte de Narbonne, Serbat, de Valkenaër, etc.).

1726. — Produit de la levée des impositions de la taille et accessoires : trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents livres. — Intérêts pour remboursement d'offices supprimés : Fr. Judicis, dame Suzanne de Maussant, veuve de P. Thibault, J. de Prugne, J. de Serres, les corps et communautés de la ville de Bordeaux, les Trésoriers de France, les anciens secrétaires du Roi, audienciers et contrôleurs en la chancellerie près le Parlement, les nouveaux secrétaires du Roi, audienciers, etc. — Rentes créées par l'édit d'août 1720, appartenant : à des communautés ecclésiastiques, douze mille six cent cinquante-trois livres ; à des particuliers, quatre-vingt-trois mille livres[2].

[2] Près de quatre-vingt-seize mille, représentant, au denier cinquante, quatre millions huit cent mille livres argent, drainés sur la Généralité par le « Système » ; mais il ne faut pas oublier que cette somme n'avait été admise au visa qu'après réduction de la moitié de la créance. Ainsi elle représente, du premier capital, à peu près dix millions du temps.

1727-1728. — Recette de la Généralité : trois millions cinq cent trente-deux mille deux cent quinze et trois millions cent quatre-vingt-un mille huit cent cinquante livres. Des arrêts de décembre 1726 accordent à chaque Élection des diminutions de quarante-cinq à cinquante mille livres. On rembourse en mai, juillet et août 1727 le principal de plusieurs parties de gages dits héréditaires, et d'offices et droits supprimés. Arrêt du 20 janvier 1728 accordant diminution de vingt mille livres aux Élections de Bordeaux et de Périgueux, de quarante-huit mille livres à celle d'Agen à cause d'un surtaux antérieur.

1729. — Trois millions quatre cent quinze mille cent quatre-vingt-six livres, avec diminution de vingt mille livres pour les Élections de Bordeaux et de Périgueux, de soixante-quatorze mille pour celle d'Agen, de treize mille pour celle de Sarlat et de soixante-un mille pour celle de Condom et Bazadais. Parmi les dépenses de cet exercice, sont inscrits le curage du port de la Rochelle, l'entretien des travaux pour enlever la barre de celui de Bayonne, le remboursement d'avances aux cautions d'un adjudicataire des droits d'inspecteur à la boucherie, l'entretien du chemin royal qui conduit du bourg des Faures au port de Langoiran (Gironde), les frais d'entretien de la patache de santé de Pauillac, les trois deniers pour livre des hôpitaux levés sur la taille. — Noms divers : Robert de Sardilly, Fr. Claude de Treverret, de Sages, Jolly de Bonneau, Ellias, de Bruix, Garat, Verühes, Rull, de Villepreux, dame Thérèse Duhamel, épouse du marquis de Montferrand Landiras, Charles-Louis de Secondat de Montesquieu, neveu et héritier de Joseph de Secondat, Daubrée, Labottière, Jolly de Sabla, Jeanne de Simon de Châtillon, prieure des Bénédictines de Périgueux, Balguerie, Trénis, de Gérard, de Gaspard de Tarde, Marc-Antoine de Selves, de Monzie, Taillefer, Dupleix, Lamarque de Plaisance, de Salomon, etc.

C. 4007. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-f° ; 373 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1731-1735. — États du Roi. Fixation du budget des tailles.— Trois millions cent dix-sept mille, trois millions trois cent soixante-trois mille, trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante, près de quatre millions de livres en 1735. Prélèvements pour : les réparations aux ponts de Compiègne, Saumur, la Charité et la construction de ceux de Moulins et de Gien ; — l'abonnement du droit sur les huiles et savons ; — le fonds de secours affecté aux hôpitaux ; — les droits d'usage ; — les fourrages et quartiers d'hiver avec la solde des soldats de milice et entretien des cadets. La perception du dixième ou deux sols pour livre de la taille est continuée et s'ajoute à son produit. — Mêmes chapitres de dépense et de service de rentes que pendant les exercices antérieurs.

C. 4008. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-f° ; 460 feuillets, papier 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1735-1750. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Trois millions deux cent soixante-quatorze mille sept cent trente-cinq livres en 1737, quatre millions quatre-vingt-six mille cinq cents en 1747, trois millions quarante-six mille en 1750. Les charges habituelles s'augmentent en 1750 du chapitre des taxations attribuées aux Élus, par édit de février 1745, qui sont rendues fixes et héréditaires par la déclaration du 7 avril 1747, mais dont ils ont commencé par payer la finance à S. M., suivant les quittances du Trésorier des revenus casuels. — Nouveaux gages au denier vingt (cinq pour cent) attribués aux offices d'inspecteurs et contrôleurs des jurés de communautés d'arts et métiers de Bordeaux, rendus héréditaires en 1745, desquels ils ont payé la finance. Nomenclature de quarante corps d'états de la ville de Bordeaux, etc.

C. 4009. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-f° ; 440 feuillets, papier.

1751-1754. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Deux millions neuf cent quarante-six mille, deux millions sept cent quarante-cinq mille, trois millions quarante-huit mille, trois millions deux cent trente-trois mille livres. Les différents chapitres se suivent dans le même ordre que précédemment. L'Hôtel de Ville de Bordeaux est inscrit au tableau des rentiers pour un capital de dix-neuf mille livres, après un remboursement de cinquante et un mille cinq cents livres que le Trésor lui a fait. Mention dans les rentes au denier cinquante des pauvres de la paroisse de Villamblard (Dordogne) et de celles des prêtres de la mission de Périgueux pour être employées à l'instruction dans le séminaire du diocèse. Noms divers de rentiers : Lur-Saluces, comte d'Uza ; Poussart, comte du Vigean ; Lestrille, Quin, Bouard de La Forêt, P. de La Salle, marquis de Roquefort ; Dessalles de Marsac, de Ranconnet, de La Baume ; dame Thérèse de Hautefort, marquise de Montréal ; de Fénis, de Sainte-Clare, les Directeurs de la Compagnie des Indes, Laro-

miguière, Boissonade, de Galaup, de Saint-Gilles, de Rossanes, de Montméjean, Jacques Romas, de Billy, Camon, etc.

C. 4010. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-f° ; 401 feuillets, papier ; 2 pièces, parchemin.

1756-1768. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Trois millions trois cent vingt mille livres en 1756, quatre millions quatorze mille trois cents en 1760, trois millions quatre cent dix mille en 1767, trois millions cinq cent trente-deux mille en 1768. — Mention en 1760 du rétablissement de la chancellerie près le Parlement. — Reconstruction des ponts de Tours, de Cé, et autres qui menacent ruine. — Travaux sur la rivière de l'Isle. — Entretien des ports maritimes. — Dépenses pour les Haras, etc. — Noms nouveaux : Raveau, Daveziès, de Vedembert de Mons, Deschiens de La Neuville, Hénault de Montigny, Lafon de Ladébat, Houbigant, de Lest, de Vaussanges, Boucherie, de Monsy, Carrière, de Germain, Bonnet, lieutenant général de police à Sauveterre (Gironde), etc.

C. 4011. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-f° ; 230 feuillets, papier ; 2 pièces, parchemin.

1769-1770. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Trois millions six cent soixante-quinze mille livres, pour chacun des deux exercices. Diminution au budget de 1759 de quatre cent mille livres ; de même à celui de 1770. L'Élection de Bordeaux est déchargée de cent mille livres ; celle de Périgueux de quatre-vingt mille ; celle de Sarlat, soixante-dix mille ; celles d'Agen et de Condom, chacune de soixante-quinze mille. — Dépenses pour la construction et l'ameublement de trois corps de casernes ; gratifications aux maîtres de postes, etc.

C. 4012. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-f° ; 352 feuillets, papier.

1771-1772. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Trois millions huit cent cinquante-six mille, trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille livres. — Modifications au cadre de l'état des finances ; il contient en plus les gages du Parlement, de sa chancellerie, ceux de la Cour des Aides et de sa chancellerie. — Parlement Maupeou : offices supprimés par édit d'août 1771, dont les gages ont été employés jusques et y compris l'année 1768 dans des états particuliers de distribution, et dont l'emploi est fait dans le présent état tant pour l'année 1771 que par remplacement des années 1769 et 1770 en exécution de l'édit de mars 1772 : cent quarante-neuf mille six cent soixante-dix livres de gages répartis entre un premier président, huit présidents à mortier, un président à mortier ci-devant de la Chambre de l'Édit, quatre présidents de la Chambre des Enquêtes, deux présidents des Requêtes du Palais, deux chevaliers d'honneur, quatre conseillers clercs servant en la Grand'Chambre, vingt-quatre conseillers lais, deux conseillers clercs et quarante-six conseillers lais servant aux Chambres des Enquêtes, six conseillers de la Chambre de l'Édit dont un faisant fonction de procureur général, un conseiller faisant fonction d'avocat général, six conseillers généraux des Aides incorporés au Parlement, servant à la Grand'Chambre et aux Enquêtes ; deux avocats généraux, un procureur général, seize conseillers à la Tournelle criminelle, quatorze conseillers pour la Chambre des Vacations, deux avocats généraux, trois substituts, huit conseillers aux Requêtes, etc. — Pensions attachées à quelques-uns des offices supprimés, déduction faite de l'ancien dixième : au premier président trois mille deux cent six livres, et par remplacement des années 1769 et 1770, six mille quatre cent douze livres ; à neuf présidents à mortier, chacun quatre cent cinq ; aux conseillers d'Arche, Dussault, de Gascq, Chimbaut de Fillol et au doyen des conseillers, chacun trois cent trente-sept livres ; à deux avocats généraux et au procureur général, chacun neuf cent quarante-cinq livres. Toutes ces pensions sont arrêtées au 3 septembre 1771. — Offices créés dans le Parlement par édit d'août 1771 enregistré le 7 septembre suivant : noms des titulaires. — Offices conservés en exécution de l'édit de mars 1772 : noms. — Gages de la chancellerie près le Parlement et de celle de la Cour des Aides. — L'ancien dixième est supprimé en 1771 et 1772.

C. 4013. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-f° ; 183 feuillets, papier ; 4 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1773-1775. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Quatre millions cent quarante-trois mille, quatre millions deux cent quarante mille, quatre millions sept cent vingt-trois mille livres. — Reconstruction de la façade de l'Hôtel de Ville de Sarlat et de l'auditoire de son présidial ; — reconstruction de l'hôpital Saint-Jacques d'Agen ; — remplacement d'avances faites par diverses paroises pour les indemnités accordées aux marchands de grains et aux boulangers à raison des subsistances, et des avances faites pour l'approvisionnement de la province.

C. 4014. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-f° ; 227 feuillets, papier ; 2 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1776-1778. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Quatre millions cinq cent vingt-deux mille, quatre millions cinq cent soixante-dix mille, quatre millions quatre cent treize mille livres. L'Élection des Lannes est réunie à la Généralité : elle obtient trente-un mille cinq cents livres de dégrèvement sur sa part d'imposition à la taille : les autres, à proportion ; celle de Condom est la plus favorisée, avec quarante-deux mille cinq cents livres de décharge. Rétablissement des gages du Parlement, supprimé par édit du 4 septembre 1771 et rétabli le 2 mars 1775. — Dépenses : du casernement des troupes envoyées dans la Généralité à l'occasion des troubles survenus pour les grains ; — des travaux à faire au port de Saint-Jean-de-Luz ; — du rachat des offices municipaux. Le budget du trésorier général des Ponts et Chaussées est de trois cent seize mille livres ; celui des maréchaussées, de cent quarante-six mille ; celui des haras, de quinze mille cinq cents et celui de la grande écurie (chapitre nouveau), de douze mille. — Le Trésor prend un peu plus de trois millions avec les fonds de l'ordinaire des guerres. — Noms : Voysin, Fontémoin, Bouhier, Lequin de Saint-Remy, Garnung de La Lande, Ducastaing de Leyzarnie, Bonhore, de Selves, Broca, de Neurisse, de Siest, de Sahuhiette, de La Borde de Lissalde, Despens de Lancre, de Pichard, de Rolland, de Sentout, Bienassis, de Gombaud Razac, de Baritault, etc. — Les gages du Parlement reconstitué sont, avec le rappel de l'arriéré, de soixante-quatre mille livres ; les pensions rétablies, de trente-huit mille.

En 1778, les trois deniers pour livre affectés ci-devant aux secours pour les hôpitaux sont destinés à la répression de la mendicité à partir de 1777.

C. 4015. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-f° ; 286 feuillets ; 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1779-1782. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — Quatre millions six cent soixante-quinze mille livres en 1780, avec une diminution de cent cinquante mille livres. Mention dans les dépenses, de celles de petit équipement à sept bataillons provinciaux, et de défense et sûreté des côtes. Gages au denier vingt (cinq pour cent) des offices municipaux créés en novembre 1771. — États de distribution des sommes à employer pour les années 1781 et 1782 au paiement des charges assignées, comme d'habitude, tant sur les Élections que sur la Recette générale.

C. 4016. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-f° ; 364 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1783-1788. — États du Roi. Fixation du budget des tailles. — État de distribution des sommes affectées aux dépenses des Élections et de la Recette générale, mêmes chapitres et mêmes articles que précédemment. Noms : Mathieu de Boissac ; Maleret ; Seigneuret ; Piffon ; Guiet de Laprade ; Lavau ; Gaspard-Barnabé Mel de Fontenay ; Poulard ; Grézis ; de Lavech ; Delaval de Bonneville ; de Péchegut ; de La Serre ; Certain ; de La Tornerie ; Giresse ; Lagardère de Galaup ; Bazignan de Laubarède ; Gaschet ; Mercier Dupaty ; de Gombault Razac ; Féger ; Pelet d'Anglade ; de Marbotin ; de Brivazac ; Jaucen de Poissac ; Castelnau d'Essenault ; J. de Garat ; J. de Boucaud ; de Mainvielle ; Dumas de La Roque ; de Baritault de Soulignac ; Gobineau ; de Biré ; de Montalier ; Peyronnet ; de Gaufreteau ; Martial de Loménie ; Pic de Carrière ; Marcadé ; Courtade de Salis ; de Tranchère ; Desmoulins de Leybardie ; Cayla ; Maignol ; Groc ; Roy de Clotte ; de Roboam ; L. de Lavergne ; Fonfrède ; Banisette, etc. — Les gouverneurs et lieutenants du Roi subsistent encore en 1788.

C. 4017. (Portefeuille.) — 1 registre petit in-f° ; 450 feuillets, papier.

1601-1635 — ÉTATS AU VRAI ET COMPTES RENDUS PAR LES RECEVEURS DE LA RECETTE ET DE LA DEPENSE DES TAILLES EN CONFORMITE DES ÉTATS DES FINANCES (ÉTATS DU ROI ET BUDGETS), ARRETES EN CONSEIL. — Élections de Rodez et de Condom : P. Duverger, receveur du comté de Rodez et des quatre châtellenies de Rouergue et Mur-de-Barrès en dépendant. — *1601.* Recette prévue : onze mille deux cent seize écus, dont dix mille deux cent soixante-dix-huit provenant de la taille ; mais les trois États n'ont voulu imposer que sept mille vingt écus, ou vingt et un mille livres. — Plus, fait recette ledit comptable de la somme de neuf mille quatre cent cinquante-six écus pour la portion à supporter par la Comté dans l'imposition ordonnée par le Roi ladite année sur l'ensemble de la Généralité (cent quatre-vingt-cinq mille écus) pour subvenir à l'entretien des gens de guerre et aux dépenses extraordinaires faites pour l'armée de Savoie et l'alliance des Cantons Suisses ; mais l'extrême pauvreté de la Comté ne permet de lever que deux mille six cents écus. — Plus, fait recette des sommes accordées au Roi par les États tenus à Villefranche au mois de mai dernier ; plus, autres sommes dont le total est trente mille écus. — Dépense : les remi-

ses du receveur général, les frais d'assiette et de cotisation, etc. Aux frères Cordeliers de Villefranche, pour avoir préparé les sièges de l'assemblée des États, trente-six sols ; aux serviteurs des consuls pour avoir tenu la porte de ladite assemblée, autant. — Retenues des comptables et reprises. — Rentes constituées par S. M. sur cette recette : deux cent trente écus. — Deniers rendus et non reçus, dont le comptable n'a pu faire le recouvrement à cause de la pauvreté des consuls et collecteurs et des rébellions.

1602. — Les arrérages de l'année dernière sont reportés sur cet exercice ; contribution aux dépenses du renouvellement de l'alliance avec les Cantons Suisses et Grisons. — *1603.* La taille et la crue jointes donnent trente mille livres et les autres impositions portent le tout à soixante mille livres. Me Jacques de Fleyres, docteur en droit, syndic de la Comté. — *1609.* Première année de fonctionnement de l'Élection instituée en Rouergue ; elle est supprimée par remboursement en 1611. — *1614.* Recette : soixante seize mille livres. On voit portés dans les dépenses les deux frères « Capuchins » du couvent de Villefranche pour une pension de trois cents livres ; le sieur d'Hersant, chanoine de la cathédrale de Rodez, pour une de trois cent dix-huit livres ; Fr. d'Estrades, gentilhomme ordinaire de la chambre, député général de la province, sept cent soixante-trois livres. — *1615.* Recette : cent trois mille livres. Continuation du remboursement par annuités des créanciers du pays de Rouergue, et imposition pour l'extinction et cessation de la recherche et poursuite des impositions faites sur le pays jusqu'en 1610. Paiement des taxes faites aux députés envoyés aux États-Généraux tenus à Paris en 1614. Gratifications à Mgr le prince de Condé et à divers : le sieur de Roquelaure ; le comte d'Agen, gouverneur du Rouergue ; du Rieu, syndic du pays ; Julien Fabry, docteur et avocat, premier consul de Rodez ; Ant. de Baudinel, sieur de La Roquette ; Folcrand Colonges, bourgeois de Rodez ; J. de Guérin, consul de Millau : J. de Bournazel ; le sieur évêque de Vabres : à chacun mille livres pour leur défraiement de député aux États-Généraux. — *1618.* État au vrai et d'apurement pour les comptes des impositions de 1606 à 1618.

1621. — Recette : cent vingt et un mille trois cents livres [Guerre de la Haute-Guyenne]. Dépense égale. Rachat par le pays des offices de commissaires des tailles nouvellement créés, lesquels devaient être payés sur le produit d'un sol pour livre, ajouté au principal de la taille. Dépenses de l'imposition des Ponts et Chaussées. Les consuls de Saint-Antonin font cession à un commis des tailles d'une créance sur le budget ; ainsi font les consuls des autres villes et bourgs pour les frais de leur députation en la ville d'Agen. Le maréchal de Roquelaure et le sieur d'Arpajon, commandants dans la province. Vérification des ponts et des chemins du pays. Pensions à plusieurs religieux nouvellement amenés à la suite de l'armée royale : Cordeliers de Villefranche, Jacobins de Rodez, Capucins, Annonciades. Deniers comptés en non-reçus à cause de la rébellion des villes de la Religion P. R. — Les héritiers de feu le président Chayron, créanciers du pays pour soixante-douze mille livres. Remboursement aux consuls de Villefranche de vivres empruntés pour l'entretien de la compagnie de M. de Mayenne, logée à Villefranche. — *1622.* Augmentation des impositions par une crue extraordinaire destinée à l'entretien de l'armée en Quercy. Partprenants aux traitements et pensions : Bernardin de Corneillan, évêque de Rodez ; Fr. de La Valette Cornisson, évêque de Vabres ; Chabert ; Galtier ; Garibal ; Géraud de Rabastens ; J. Bonal, syndic de Rodez ; d'Hersant, député du pays, suivant la cour ; Cadres, Ortal et de Gaillardy, consuls de Villefranche, etc. — *1623.* Entretien de gens de guerre pour la consolidation de la paix. Imposition pour indemniser les héritiers Vaissière et capitaine Laval de la démolition de la forteresse d'Aysene. Paiement au sieur J. Garre, comme cessionnaire des catholiques réfugiés des villes de Millau et Saint-Georges, d'une somme de trois cent soixante-quinze livres imposée en leur faveur. Pensions diverses. — *1635.* Recette : cent cinq mille livres. Entretien des carabins d'Épernon. Frais d'établissement des nouvelles Élections. Contribution du Rouergue à la construction du pont de Toulouse. Pensions : de Noailles d'Ayen ; Luxembourg ; Mme de Montpezat ; de Chabot ; cardinal de Sourdis ; duc d'Épernon ; David de Castelpers ; vicomte de Panat, etc.

1631-1633. — Recette : quatre-vingt-seize mille livres. Contribution du pays au remboursement accordé à J. Rose, munitionnaire de La Rochelle et île de Ré. Dépenses d'un voyage à la Cour du député baron d'Auberoque. Me Antoine Fualdès, médecin, pour la pension que lui fait le pays, cent cinquante-six livres. Aux otages de Saint-Affrique, cent livres ; à P. Aymar, médecin, deux cent vingt-six livres ; le marquis de Bournazel. Les cessionnaires des consuls de Rignac, Villefranche, Ledergues et Cassagnes-Begonhès, neuf mille cent vingt-cinq livres ; ceux de J. de La Valette Parisot, sieur de Campagnac, deux mille six cent cinquante-huit livres ; à l'évêque de Vabres, trois cents livres ; à Samuel de Castelpers, cent vingt-deux livres.

C. 4018. (Portefeuille.) — 1 cahier, broché, petit in-f° ; 402 feuillets.

1600-1633. — États au vrai des recettes et dépenses, rendus devant le Bureau des Finances par les receveurs des tailles. — Élection de Périgord. La plus forte recette est celle de l'année 1616 : deux cent vingt-trois mille livres ; la plus faible, celle de 1609 : cent vingt-cinq mille. Le chiffre des deniers de la taille et crue ne varie pas, il est de soixante-douze mille livres ; mais ce sont les impositions accessoires qui arrivent à tripler cette somme en 1616 et 1626. On n'a pas les états de 1627 à 1632 ; celui de 1633 présente cent soixante-seize mille livres. — Réédification de la Tour de Cordouan. Remboursement de prêt fait au Roi par le receveur des tailles. Parties rétablies par la Chambre des Comptes de Paris, qui avaient été rayées aux Élus. Liste des paroisses qui n'ont pas pu payer leurs impositions « n'ayant de quoi, ni à vendre pour en retirer les deniers nécessaires. » R. de La Brousse, lieutenant criminel au siège de Sarlat, syndic général des trois États de Périgord ; Me Arnaud de Laborie, chanoine des deux églises de Périgueux, et son frère François, lieutenant criminel. — *1603.* Imposition extraordinaire pour les frais du renouvellement de l'alliance avec les Cantons Suisses. « Payé comptant à Gilles de Goys, maître imprimeur de Périgueux, la somme de dix écus pour avoir imprimé cinq cents mandes et commissions, contenant deux grands feuillets de papier de minute chacune, dans lesquelles estoyent contenues les sommes de deniers que les habitans des villes, châtellenies et paroisses dudit pays de Périgord, estoyent cottisées pour l'imposition de la taille ordinaire ; plus six écus quarante sols (vingt livres), pour l'impression des mandes et commissions de l'imposition extraordinaire. » — Les rentes dues en Périgord par le Roi pour son emprunt de 1558 et 1559 montent à quatre cents écus [à cinq pour cent cela représente un capital de cent mille francs, valeur actuelle]. — Liste des paroisses et des villes auxquelles il a été impossible de faire verser leurs impositions, tant à cause du nombre des exemptions et privilèges qu'à raison de leur indigence. — *1604.* Mention d'une imposition de mille livres pour le remboursement de deniers dus à certains particuliers, dont les noms se trouvent dans l'état, par les habitants des terres de la juridiction de Pineuil ; — et d'une imposition de deux mille neuf cent vingt-cinq livres pour le feu de la Tour de Cordouan ; les mois d'août et de septembre ne sont pas compris ; on n'y faisait probablement pas allumer le fanal pendant ces deux mois. — Inscription à l'état de 1605 d'une imposition de neuf mille sept cent seize livres pour le remboursement des dettes du clergé de Périgueux accordée par S. M., par lettres patentes données à Paris le 30 juin 1604, à la demande du syndic général des trois États ; — d'une autre de quatre mille six cents livres, pour l'entretien de trente-cinq pionniers pendant trois mois. — Inscription à l'état de 1605, d'une imposition sur les habitants des terres de Lanquais, Montfort et Limeuil pour la solde des garnisons établies pour le Roi, aux maisons et places appartenant au sieur duc de Bouillon, en fuite. — Imposition du sol pour livre en 1607. En 1608, autre, pour réparation des chemins, ponts et pavés qui doivent être faits dans la Généralité (deux mille trois cents livres) ; — autre, dite des Postes, pour le parfait paiement des gages des maîtres de postes : elle est de sept cent quarante-six livres pour le Périgord ; — autre, de sept mille deux cents livres pour l'acquit des dettes dudit pays ; — frais d'impression des placards de l'imposition des chemins. — *1610.* Imposition pour la réfection du pont de Villeneuve-d'Agen, part de l'Élection. — *1612.* Pour le pont, chaînes et quai du pont et port de Bayonne détérioré par une inondation de la Nive. — *1613.* Pour les ponts et chemins du Chalard, juridiction de Ribérac ; elle est de vingt mille livres à répartir sur trois années. Arnaud Dubrel, maître imprimeur de Bordeaux, et Louis Cloquemin, maître imprimeur de Bergerac, sont chargés des placards de l'imposition, « n'y ayant imprimerie à Périgueux » ; c'est bientôt l'imprimeur de Bordeaux qui achève le travail « vu la maladie de dyssenterie étant lors à Bergerac ». — *1614.* Bernard de Peyrelongue, entrepreneur, adjudicataire des travaux du pont de Bayonne. — *1615.* Réparation du pont de Saint-Pardoux et du ruisseau de La Roche, du pont de Périgueux et des boulevard et murailles de la ville sous la direction de l'architecte Nicolas Ramhourg ; indemnité du chômage nécessitée par les travaux, accordée aux propriétaires des moulins de Saint-Front, Cachepoule et Labatut, les sieurs Guill. Dupuy, dame de La Porte de l'Isle, seigneur de Vignolles, comme époux de la dame de Sallegourde, et le conseiller au présidial Chancel. Imposition pour les frais du voyage aux États-Généraux des députés du Tiers, Nicolas-Alexandre, avocat au Parlement ; P. de La Brousse, lieutenant criminel de Sarlat ; André Charron, lieutenant général de Bergerac, à chacun un peu plus de trois mille livres (douze mille francs actuels). — *1616.* Imposition pour l'entretien des garnisons de Périgueux et de Sarlat, à deux compagnies de cinquante hommes chacune ; — autre, pour le paiement

des gens de guerre levés par le sénéchal de Bourdeilles au nom du Roi ; — autre, pour le paiement des garnisons de quelques places et châteaux de la province ; — autre, pour la participation du pays aux frais de la réception faite à Bordeaux à LL. Magestés. Mention de Dalry, imprimeur à Périgueux. — *1617.* Règlement des sommes prises par les rebelles et dues au Trésor. Des lettres patentes prescrivent dans la ville de Périgueux un nouveau département de la taille, et ordonnent que la levée des impositions faite en celle de Bergerac demeurera révoquée et sans poursuite. Le receveur reprend dans son compte la somme de vingt mille deux cent quarante écus, à laquelle montent les restes des tailles non payées après la révolte et la réduction du Périgord. Liste des paroisses de l'Élection qui sont en retard de payer ; toutes le sont : il y en a cinq cent trente-trois, tant paroisses que juridictions ou justices.

[Manquent les années 1618 à 1624.]

1624-1626. — Impositions — pour le munitionnaire de l'armée de Guyenne, commandée par le duc d'Elbeuf ; — pour les habitants de Tartas à cause des frais de la démolition du château ; — pour l'indemnité des maisons démolies afin de construire le réduit de Bergerac ; — pour l'acquit des dettes de la ville de Périgueux. — Dépenses de réparation des ponts de Vitz, Excideuil et Saint-Jean : c'est Me Jean Château, sieur de Clermont, juge du marquisat, qui en est reçu entrepreneur et adjudicataire : il donne ses cautions devant les Élus. — Imposition pour les gages du seigneur de Bourdeille, grand-sénéchal, et pour l'indemnité du sieur Bachelier, sénéchal d'Aiguillon, à raison du pain de munition qu'il a fourni aux sièges de Nérac et de Monhurt ; l'Élection prend sa part de ses charges. — Reprises du comptable d'une somme payée par lui en 1621 et au temps que les chemins étaient fort dangereux à cause des mouvements des Huguenots, qu'il avait avancée pour assurer le transport des deniers royaux au moyen de fortes escortes. — Indemnités d'expropriation à raison de la construction du réduit et citadelle de Bergerac accordées à Guy de Salignac de Gauléjac ; — autre, pour la dame de Montpezat ; — autres, pour J. Tuffet, munitionnaire de l'armée de La Rochelle, pour les commissaires des vivres, le seigneur de Luxembourg, le cardinal de Sourdis comme seigneur de terres dévastées en Périgord.

[Manquent les années 1627 à 1633.]

1633. — Recette : cent soixante-quinze mille livres ; dépense : cent cinquante-sept mille. Il y a un excédent. Part de l'Élection dans une imposition supplémentaire ordonnée sur la Généralité ; — dans l'imposition de deux mille cinq cents livres accordée par S. M. aux officiers de la Cour des Aides de Guyenne ; — dans celle de cent mille livres de la Généralité, ordonnée par le Roi ; elle est, pour l'Élection, de treize mille livres ; — dans une autre de soixante-quinze mille livres ; elle est de neuf mille six cents ; — dans une autre de six mille quatre cent trente livres ; elle est de huit cent trente et une. Le budget des Ponts et Chaussées est inscrit sur l'Élection pour six mille livres.

C. 4019. (Portefeuille.) — 1 cahier broché, petit in-f° ; 505 feuillets, papier.

1601-1633. — États au vrai des recettes et dépenses, rendus devant le Bureau des finances par les receveurs des tailles de l'Élection de Condomois et Bazadais. L'Astarac en fait partie. — Les impositions vont en trente ans de soixante-un mille à cent quinze mille livres. Elles commencent par quatre-vingt-sept mille livres en 1601, descendent à soixante-quatorze mille et quatre-vingt mille de 1607 à 1611, et montent subitement à cent et à cent quinze mille cinq cents de 1611 à 1623. De 1626 à 1633, excepté en 1630 où elles se relèvent à quatre-vingt-sept mille, elles restent fixées à soixante-cinq mille livres. — Tailles du Condomois, Astarac et Bazadais. — *1600.* Au chapitre des rentes constituées, dont l'ensemble est de neuf cent vingt livres [le capital au denier vingt, aurait formé quatre-vingt-douze mille francs, valeur actuelle], sont mentionnés : Ant. Orger, citoyen de La Réole, comme cessionnaire des jurats de Bazas, La Réole, Cocumont et Roquebrune, pour la somme de cent cinquante-cinq écus de rente ; les consuls de Montaignac ; J. Danglade, cessionnaire de ceux de Fimarcon ; J. Dupont, sieur de Longueville ; G. de Pardies, bourgeois de Mezin ; les consuls de Casteljaloux ; Dufaur, lieutenant général au duché d'Albret ; les consuls de Francescas, etc. — Au chapitre des dons est la mention du don et abandon aux habitants du pays d'Astarac, d'une somme de deux cent huit écus trente-trois sols tournois faisant moitié de celle de quatre cent dix-sept écus que supportent les nobles et propriétaires de ladite Comté, à cause d'une imposition faite en 1597, pour partie de ce qui était dû au sieur Hans Fédric, colonel d'un régiment de lansquenets. — *1603.* Imposition de trois cent cinquante-huit livres sur les manants et habitants de Belin (Gironde) pour leur quote-part des dépens auxquels la Cour des Aides de Paris les a taxés envers le syndic de la sénéchaussée de Bazas. — *1606.* Imposition sur la sénéchaussée de Condom d'une somme de deux mille cinq cents livres pour les frais et vacations exposés par M^e^. Scipion

Dupleix, avocat du Roi au siège de Condom, pour les affaires du pays et le procès d'entre la noblesse et le Tiers-État, soutenu en la Cour des Aides de Paris, sur le différend du paiement des tailles. — *1607.* Gages des Élus nouvellement institués. L'intensité de la contagion dès le commencement de l'année a fait déserter la ville de Condom, en sorte que personne des paroisses, villes et villages circonvoisins n'y osait aborder ; même on mettait en quarantaine tout ce qui sortait de Condom ; à cause de quoi la recette est transférée à Mezin. — *1608.* Remboursement à noble Diane de Luzignan, dame de Tarraube, d'une somme prêtée aux consuls de Condom, pour les frais d'un « certain » voyage par eux fait en cour. Autres remboursements pour avances faites par les bourgeois de La Réole, de Bazas et de Monségur ; le chiffre est de huit mille cent livres tournois. Dépenses de voyage des messagers envoyés par toute l'étendue de la Recette avertir les syndics et consuls de se trouver à Condom au jour assigné pour la convocation des États à l'assiette des impositions. — *1610.* Imposition de quatre mille deux cents livres sur le Bazadais, en faveur de la ville et prévôté de Sauveterre. — *1611.* Dépenses d'une députation envoyée à la Cour, composée du sieur de Lussan, député général de la province ; P. de Niac ; Nicolas de Saige, député du Condomois ; Tauzin, écuyer, habitant de Montréal : huit mille deux cents livres ; — d'une autre auprès du maréchal de Roquelaure pour aller le reconnaître comme lieutenant général pour le Roi en Guyenne, trois mille livres. — Imposition de quatre mille livres en faveur des sieurs de Montespan et de La Roche Dupuy, pour indemnité de la démolition de la citadelle de Condom.

1612-1622. — Imposition pour l'entier remboursement des offices d'Élus supprimés, dix-neuf mille cinq cents livres. Pensions à la Reine régente et à la reine Marguerite. — Imposition pour l'expédition du vice-sénéchal des Lannes avec ses archers à la poursuite de quelques séditieux qui s'étaient retirés dans le château de Labrit, et contre qui le Parlement de Bordeaux l'avait envoyé. « A la royne Marguerite, duchesse de Valois, comtesse d'Agenais et Condomois, » la somme de deux mille six cent soixante-six écus quarante sols, revenant à huit mille livres tournois des deniers imposés sur la sénéchaussée de Condomois, pour l'extinction du parisis des greffes de la sénéchaussée (dont elle était propriétaire). Autre dépense pour les frais de députation à la cour des sieurs Lestrade, Salvandy et Beyes. — Dépenses pour députations et pour gratifications au prince de Condé et à MM. de Roquelaure et de Lussan. — *1615.* Enlèvement par le capitaine Beaupuy, de Tonneins, attaché au parti de M. le Prince, du comptable qui avait été en avant annoncer le passage de la recette des deniers royaux heureusement mise en sûreté à Agen. — Indemnité de six mille livres aux députés du Tiers-État de la sénéchaussée du Condomois aux États-Généraux, Guillaume Poychaland et Ramond Gouzon ; — de pareille somme à ceux de l'Albret, P. Duroy, J. de Broca, et à celui du Bazadais, André Lavergne. — Remboursement d'avances faites par des jurats : Gaussens, de Bazas ; Dejean, de La Réole ; Dupré, de Monségur ; Verdery et Castaing, de Caudrot ; Labécède, de Meilhan ; Jarry, de Langon ; Beyres, Faber, de Gascq, de Hos, Duverger. — Décharges faites en exécution de l'édit de paix de Loudun : Nérac en Albret, de l'arriéré de la dernière taille pour l'avoir payé, contraints et forcés, au receveur général commis par le duc de Rohan ; les consuls de Lavardac en Albret ; de Damazan, en Condomois ; de Casteljaloux, pour la même cause. — *1617.* Dépenses des députés dé Nérac envoyés pour le rétablissement dans la ville de la Chambre de l'Édit. — *1620.* Impositions pour racheter les offices de commissaires des tailles ; — pour les gens de guerre du sieur de Gondrin et du marquis d'Aubeterre ; — pour la participation de l'Élection aux frais faits par les jurats de Bordeaux à l'entrée du Roi et de la Reine régente. Coquille, greffier du Bureau des finances. — *1621.* Don et décharge aux bourgs et juridictions de Meilhan, Bouglon, Coutures, Grignols et Loutrange, des sommes appartenant au Roi, qu'ils avaient dû payer aux rebelles.

1623. — Imposition pour les dépenses de la démolition des forteresses d'Eauze et Mansis. Vol de la recette des tailles (vingt-huit mille huit cents livres) en plein midi, sur le grand chemin de Condom à Bordeaux, et l'escorte assassinée. Supplice de quatre des voleurs, par arrêts des parlements de Bordeaux et de Toulouse des 18 septembre et 14 octobre 1623. — *1626.* L'Astarac est détaché de l'Élection du Condomois. — *1629-1633.* Part de l'Élection dans les impositions sur les frais de démolition de certaines places et forteresses, le remboursement des frais faits pour l'armement du Médoc, en 1625, contre Soubise, l'entretien d'une armée sous la conduite d'Épernon, la construction du Bureau des finances de Guyenne à Bordeaux ; l'indemnité exigée par le cardinal de La Valette pour le rasement de la citadelle de Bergerac (1631), la nourriture de l'armée passant de La Rochelle en Piémont, les démolitions du château de Mauvezin, du château de Tonneins, et de la ville et fortifications de Montauban ; la construction du pont d'Astaffort, etc.

C. 4020. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-f° ; 150 feuillets.

1663-1680. — États au vrai des recettes et dépenses des tailles, rendus devant le Bureau des finances par les receveurs des tailles de la Généralité et des Élections de Saintes, Cognac, comté de Bigorre, Marsan, Tursan et Gabardan. — Le chiffre total de la taille de 1663 est de trois millions cinquante mille livres. Celui de 1666 est de deux millions six cent sept mille. — Remboursement d'offices supprimés dans les tribunaux d'Élections. — Fonds des rentiers sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Augmentation de gages aux trésoriers en dédommagement de la création du Bureau des finances de Montauban qui distrait de leur juridiction une partie de la Généralité. — Entretien, en 1663, d'une compagnie de chevau-légers employée au recouvrement des tailles de l'Élection de Bordeaux. — Construction, la même année, du palais de la Cour des Aides. — Solde de la garnison de Navarreins, de 1650 et 1653. — Imposition de cinquante mille livres pour rendre le Lot navigable (1666). — Indemnité d'expropriation des P. P. Carmes déchaussés pour les terrains qui leur ont été pris afin de construire le Château-Trompette ; à l'abbé de Saint-Romain, de Blaye, pour les maisons démolies pendant le siège et pour la reconstruction de son église ; aux Feuillants, pour le brûlement, pendant le siège, des maisons qui leur appartenaient au faubourg Saint-Seurin. — Fonds fait pour partie de remboursement des rentes provinciales. — Pensions du duc de Saint-Simon, du marquis de Poyanne, de divers. — Noms des stations de poste sur les routes de Bordeaux à Barbezieux ; — de Bordeaux à Dax ; — de Bordeaux à Toulouse ; — de Bordeaux à Limoges. — Suppression en 1672, par un arrêt du Conseil daté du 4 janvier, du péage dit de Labourt et de la navigation des rivières de Guyenne, qui se tenait en la ville de Langon (Gironde). — Noms divers : Du Resnel ; Guénegaud ; Rafaillac ; Loret ; de Borda ; Deluns ; Selves ; Tardé ; Girard ; Carrières ; Martiny ; Manières ; Bodin.

C. 4021. (Portefeuille.) — 20 cahiers in-f°, papier ; 195 feuillets ; 2 pièces, papier.

1681-1690. — États au vrai des recettes et dépenses des tailles, rendus par les receveurs devant le Bureau des finances. — Tailles de Bordeaux et d'Agen. — Gages des Trésoriers des régiments et fortifications de Guyenne. — Entretien de la rivière du Lot, selon le traité passé entre J. Muraille, d'Agen et les intendants des Généralités de Bordeaux et de Montauban, le 2 décembre 1678, dans la partie de cette rivière, comprise entre Villeneuve et Cahors. — Remboursements des offices supprimés des Élections, en exécution de l'édit de janvier 1685. — Diminution accordée sur la taille en 1687, à cause des dégâts de la grêle. — Le receveur général retient sur le produit de l'imposition de la Généralité la somme de cent mille livres pour les neuf deniers pour livre à lui accordés à cause de ses frais de recouvrement, intérêts d'avances, ports et voitures de deniers. — Crozat, receveur général ; Nicolas Carton, procureur du pays d'Agenais ; Timothée Gayeau, imprimeur de l'Agenais.

C. 4022. (Portefeuille.) — 16 cahiers, papier ; 342 feuillets.

1692-1700. — États au vrai de la recette et de la dépense faite par Antoine Crozat, receveur général alternatif et mi-triennal des finances de la Généralité. — États de la recette particulière de l'Agenais, de 1691 à 1701. — États au vrai de la recette et dépense faite par J. de Lussé, receveur général et alternatif pour les années 1693, 1697 et 1699. — États de liquidation des présidiaux et sénéchaussées en 1699 ; — des Élections ; — des justices royales et bailliages. — Augmentation des gages des présidiaux. — Création de nouveaux gages. — Entretien des lanternes des villes de Bordeaux et de Bayonne.

C. 4023. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-f°, papier ; 258 feuillets.

1701-1705. — États au vrai de la recette générale et des recettes particulières des Élections d'Agen et de Condom. — Produit des deniers d'octroi des villes d'Agen, Villeneuve et Monflanquin. — Remboursement des taxations de 1691. — Produit des ventes d'augmentation de gages aux présidiaux et aux sénéchaussées, d'octobre 1693. — Produit de la vente imposée aux corps de métiers, de gages dont ils paient aussitôt le capital, sous le nom d'auditeurs, examinateurs des comptes pour chaque communauté en vertu de l'édit de mars 1694. — Gouverneurs des villes. — Substituts, etc. — État général de tous les maîtres de postes de la Généralité.

C. 4024. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-f°, papier ; 415 feuillets.

1706-1709. — États au vrai de la recette générale, en conformité avec les édits de S. M. adressés aux Conseils royaux des finances. — Invention et vente d'une infinité d'offices.

C. 4025. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-f°, papier ; 459 feuillets.

1710-1712. — États au vrai de la recette générale et des recettes particulières des élections d'Agen et de Condom. — Diminution sur les tailles, de cent mille livres en faveur de l'Élection de Condom, de quatre-vingt mille livres en faveur de celle d'Agen. — Nouvelle création et vente de gages : subdélégués de l'intendance ; greffiers des subdélégations ; — maires et assesseurs de maires ; — corps des marchands ; — conservateur des minutes de la chancellerie près la Cour des Aides ; — juges, jurats, courtiers royaux ; — échevins et consuls ; — secrétaires du Roi, secrétaires des Universités. — Service des rentes créées en février 1708 pour le rachat de la capitation. — Nouvelle création et vente d'augmentation de gages en 1708. — Acquéreurs de lettres de noblesse. — Rentes de février 1711. — Rentes attribuées aux étrangers et aux bâtards, en retour de la confirmation générale que fait S. M. de toutes lettres de naturalité et de légitimation, qu'ils les aient, ou non, obtenues. « Ces » avantages sont si considérables que nous ne doutons » point qu'ils ne soient volontiers portés à nous secourir » dans la conjoncture présente de nos affaires, en sorte » que pour leur en faciliter les moyens d'une manière » qui ne leur soit aucunement onéreuse, nous avons » résolu de leur attribuer des rentes au denier vingt, » au moyen de quoi ils demeureront confirmés dans » tous leurs droits et facultés. »

C. 4026. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-f°, papier ; 333 feuillets.

1713-1715. — États au vrai de la recette générale et des recettes particulières des tailles d'Agen et de Condom. — Remise à l'Élection d'Agen de cent vingt-deux mille livres sur sa taille de sept cent mille livres, en faveur des contribuables qui ont le plus souffert de la grêle ; de quatre-vingt-onze mille livres à l'Élection de Condom. — Produit, versé à la recette, des adjudications par année, à Agen, du souchet, deux cents livres ; à Villeneuve, du carnelage, trois cents livres. — Fournitures faites en 1712 à l'hôtel de ville d'Agen. — Création des inspecteurs généraux des finances (janvier 1712), qui sont appointés par trois deniers pour livre de la taille. — Taxations de la recette générale à cause du recouvrement de l'impôt, cent-dix mille livres. — Service des invalides de la marine, soixante-huit mille livres. — Les inspecteurs généraux aussitôt supprimés (juillet 1713) qu'établis : leurs taxations sur la taille sont attribuées au service des rentes au denier douze. — Subdélégués de l'Intendance : celui de Bordeaux a deux mille livres ; Sarlat, mille livres ; Agen, mille deux cents livres ; Bazas, huit cents livres ; Condom, six cents livres. — Service des rentes payées aux acquéreurs de noblesse, nominativement désignés, contre le versement d'un capital. — *1714.* Part de l'Élection d'Agen, quatorze mille deux cent trente livres, dans le fonds de remboursement de la perte faite sur les achats de grains et pour le paiement des intérêts d'avances faites par les receveurs généraux à cette occasion. Le chiffre de l'imposition totale est de cinquante-six mille huit cent soixante-treize livres, mais il n'est pas porté en recette. — Dépenses de l'armée d'Espagne, quatre-vingt-dix-huit mille livres. — *1715.* Produit des deniers levés pour la suppression des offices municipaux créés dans les hôtels de ville, et autres offices. — Remise sur leurs contributions, à l'Élection d'Agen, vingt-trois mille livres ; à Périgueux, trente-deux mille livres. — Service des rentes anciennes et nouvelles ; les dernières, au denier douze, sont de décembre 1713 et mars 1714.

C. 4927. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-f°, papier ; 185 feuillets.

1716-1719. — États au vrai des recettes et dépenses de la Recette générale et des Élections de Périgueux et d'Agen. [Voir l'art. 4004.]

C. 4028. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-f°, papier ; 198 feuillets.

1720-1725. — États au vrai des recettes et dépenses présentés par la recette générale, et les recettes particulières des tailles d'Agen et de Bordeaux. — Le système et sa chute. — Le chiffre de la taille en 1723 sur l'Élection de Bordeaux est de huit cent vingt-six mille livres, dont quatre-vingt-six mille pour les fourrages de l'armée. La répartition s'en fait en Bureau des finances par l'intendant Boucher. — Produit pour le Trésor des deniers d'octroi des villes : — Libourne : pied fourché et grenetage, deux cent huit livres ; Blaye : souchet, deux cents livres ; Bourg : le cartonnage, six cent vingt livres. — Nomenclature des part-prenants et inscrits au chapitre de la dette : gages créés par différents édits, réduits au denier cinquante, par arrêt de mars 1721. — Augmentations et remplacements des années 1720-1722. — Service des rentes de 1715, et d'intérêts au denier cinquante, de la finance des offices et droits supprimés, et remboursés en nouvelles quittances de finance, en exécution de l'arrêt du 12 septembre 1720. — Rentes au denier cinquante créées sur les tailles par l'édit d'août même année, qui ouvrent un déversoir aux billets

dépréciés de la Banque, moyennant la réduction de la moitié du capital présenté à la conversion. — Budget des Ponts et Chaussées pour 1720, deux cent vingt mille livres. — États au vrai de la Recette générale, et des deniers qu'y ont portés les receveurs particuliers en 1720 jusqu'à 1723 inclusivement. — Deniers provenant du recouvrement des tailles : deux millions sept cent douze mille quatre cent vingt-six ; deux millions huit cent cinquante-quatre mille ; deux millions neuf cent dix-neuf mille six cent soixante-quatorze ; trois millions deux cent soixante-huit mille quatre cent quarante livres, par progression ascendante. — Charges ordinaires de la recette : deux mille livres au chapitre Saint-André de Bordeaux à cause de la cession qu'il a faite au Roi du droit de seigneuriage sur la Monnaie ; huit cents livres aux Feuillants, en forme d'indemnité pour leurs maisons du faubourg Saint-Seurin brûlées en 1650. — Huit brevets de pension, chacun de neuf cents livres, aux lieutenants du Roi en Guyenne. — Le maréchal de France Bazin de Bezons est inscrit au chapitre des gages dus aux trésoriers, comme tuteur de son fils, légataire universel du trésorier de France à Bordeaux, P. Desinnocents, etc.

C. 4029. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-f°, papier ; 398 feuillets ; 1 pièce, papier.

1724-1725. — États au vrai des recettes et dépenses des deniers provenant des impositions des exercices 1724 et 1725, dans les Élections d'Agen et de Bordeaux, accompagnés de l'état des deniers portés à la recette générale par les receveurs des tailles de la Généralité pour ces mêmes années, et présentés ensemble par le receveur général en 1726 et 1728 à la rectification du Bureau des finances. — Remises accordées en 1723 à toutes les Élections sur le chiffre de leurs tailles, à cause de la grêle. — Aux consuls d'Agen en 1724, secours pour les réparations de l'hôtel de ville, maison du Roi, et pour la conservation du Gravier. — Gages du régent de Villeneuve, Boniol, à cent livres par an, payés sur le bail des octrois. — Traitement des ingénieurs du Roi, MM. de Bitry, Claude Masse et Dumontier ; mention de la construction de la balise à la Pointe de la Coubre en 1723. Réparation des pont et pavé de la porte du Pin à Agen. — Gages et taxations créés par différents édits antérieurs à 1717, réduits au denier cinquante par l'arrêt du 25 août 1720. — Service des rentes perpétuelles créées dans le même mois. — Service des intérêts pour remboursement d'offices supprimés appartenant à des communautés ecclésiastiques ; il n'y en a pas à Agen, mais le chapitre des rentes de 1720 est pour cette Élection, au nom des mêmes communautés, de cinq mille sept cents livres. — Noms divers : J. de Gironde ; Carrière ; Boissonnade ; Delbès, curé de N.-D. de Marmande ; de Larrart ; sœur Anne de Mucy, prieure des religieuses N.-D. du Chapelet d'Agen ; sœur Olive de Montferrand ; Suzanne de Pomiès ; les couvents de l'Annonciade, de la Visitation, des Ursulines d'Agen, Marmande et Port-Sainte-Marie ; les syndics des couvents d'hommes répandus dans l'Élection ; Jauge ; Desclaux ; de Champier ; Lespiault ; de Monlezun ; Valons ; de Moytié ; Kater ; Popp ; Paëz ; Ainslye.

C. 4030. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-f°, dont un petit in-f° faisant partie de la Recette générale de Montauban en 1729 ; 415 feuillets ; 1 pièce détachée.

1726-1729. — États au vrai de la recette et dépense faite des deniers de la taille des Élections de Bordeaux et d'Agen, tant par les receveurs de ces Élections que par le receveur général présentant son compte d'ensemble. — *1726.* Le recouvrement de l'imposition monte à trois millions soixante-dix-neuf mille cinq cents livres, l'imposition pour les logements d'officiers généraux et autres, à quatorze mille, dont le total : trois millions quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-deux livres, se répartit ainsi : au Trésor, deux millions soixante mille trois cent soixante-dix livres ; — à l'ordinaire des guerres, vingt-six mille cent quarante livres ; — aux maréchaussées, cent dix-huit mille livres ; — aux Ponts et Chaussées, deux cent treize mille livres ; — au service des rentes viagères, cent soixante mille livres ; — le reste pour acquitter les charges ordinaires, les gages et droits des officiers de finances, et les taxations du receveur général avec celles des receveurs particuliers qui forment, pour les frais de levée de l'imposition, les quatre et demi pour cent de la recette.

1727-1728. — Diminution sur la taille, de quatre-vingt-dix mille livres à l'Élection de Bordeaux, de cinquante mille livres à celle d'Agen. — Part que les Élections doivent supporter pour les droits d'usage dus par les paroisses, et pour la confirmation de ces droits. — Intérêts provenant du remboursement d'offices et droits supprimés, appartenant aux communautés ecclésiastiques de l'Élection de Bordeaux qui s'en étaient portées acquéreurs ; la recette paie en 1728 les arriérés des trois années précédentes non servis pour manque de fonds. — Service des rentes d'août 1720 appartenant à trente-huit communautés ecclésiastiques, dix mille deux cents livres ; — appartenant à des particuliers, soixante-seize mille trois cents livres : Lee, Croker, Fitzmoner, les notaires de

Bordeaux en qualité de dépositaires, Quin, Labottière. — Les maire et jurats de Bordeaux touchent en intérêts réduits dix mille cent dix-sept livres ; l'hôtel de ville, cinq cent quinze livres ; la Chambre de Commerce, quatre-vingts livres ; Charles-Louis de Secondat de Montesquieu, au lieu de Joseph de Secondat de Montesquieu, trente-deux livres « payées à dame Jeanne » Lartigue, épouse dudit sieur Charles-Louis de Secondat, » en conséquence de sa procuration, suivant quittance » du 4 mai 1730 » ; Harmensen et Cie ; Jacques Bel ; dame Thérèse Duhamel, épouse du marquis de Montferrand Landiras, etc.

Élection d'Agen. Elle paie un million vingt-huit mille quatre cents livres en 1727 ; neuf cents vingt-neuf mille cent trente-quatre livres en 1728, avec des diminutions de cinquante mille livres et de dix-neuf mille livres. Les charges se répartissent ainsi : gages et droits des officiers de l'Élection réservés en exécution de l'édit de janvier 1685, trois mille neuf cent soixante livres ; — gages et droits du Présidial et autres juridictions royales d'ancienne création, six mille deux cent soixante-dix livres ; — gages des différents offices créés depuis 1688, quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres ; — gages, taxations et autres parties héréditaires créées par édits antérieurs à 1717, cent vingt-sept livres ; — intérêts du remboursement d'offices et droits supprimés appartenant à des particuliers, mille cinq cents livres ; — rentes créées par l'édit d'août 1720 appartenant à des communautés ecclésiastiques, mille livres ; — rentes du même édit appartenant à des particuliers, dix mille livres ; — gages des receveurs de l'Élection, trois mille deux cents livres ; — reprises du receveur, les cinquante mille livres de dégrèvement accordées par le Roi et portées en recette au commencement du compte.

C. 4031. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-f° ; 242 feuillets, papier.

1730-1734. — États au vrai des Élections de Bordeaux, Condom et Périgueux, et de la recette générale. — Élections de Bordeaux, sept cent soixante-deux mille livres ; — de Périgueux, sept cent cinquante-quatre mille cinq cents livres ; — de Condom, six cent cinquante mille livres. — Recette générale, trois millions vingt-cinq mille livres.

C. 4032. (Portefeuille.) — 12 cahiers in-f° ; 342 feuillets, papier.

1736-1740. — États au vrai des Élections : — d'Agen pour les années 1738-1740 ; — de Bordeaux pour 1737-1739 ; — de Périgueux pour 1739-1740. — États de la recette générale pour 1738.

C. 4033. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-f° ; 319 feuillets, papier.

1741-1746. — États au vrai des Élections : — d'Agen, pour 1741-1745 ; — de Bordeaux, pour 1744 et 1746 ; — de Périgueux, pour 1744 et 1742. — Noms divers : d'Albert de Laval Parazols ; — Dame Thérèse de Gaucher ; — Jeanne Bitaubé, supérieure des Ursulines du Port-Sainte-Marie ; — Saint-Gilis ; — Marie de Secondat, veuve d'Antoine de Nergassier ; — Bérard de Barrennes ; etc… — Les rentes de la conversion des billets du système créées en août 1720, montent encore en 1745, pour les communautés ecclésiastiques de l'Élection d'Agen, au chiffre de trois mille trois cent trente livres, et pour les particuliers à cinq mille trois cents livres [le total représentant la somme initiale en 1718, de près d'un million du temps que les habitants de l'Agenais auraient versée à la banque de Law]. Les rentes de la conversion des billets du système montent pour l'Élection de Bordeaux à cinquante-trois mille livres, dont onze mille livres appartenant à des communautés ecclésiastiques, comme le chapitre Saint-Jean de Bidache, les Frères Prêcheurs de la Martinique, les religieuses N.-D. de Saintes, la fabrique de Saint-Jean-de-Latran à cause de l'abbaye de Clairac, les Célestins de Verdelais, etc.

C. 4034. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-f° ; 300 feuillets, papier.

1747-1750. — États au vrai des Élections d'Agen, Bordeaux et Condom. — L'imposition de celle de Bordeaux, datée par lettres patentes du camp de Hamal (Hollande), le 17 août 1747, est pour 1748 de neuf cent un mille six cents livres ; mais en 1749 l'Élection est déchargée de cinquante-deux mille livres, et en 1750 de soixante mille livres. — Nouveaux gages au denier vingt attribués aux inspecteurs des corps de métiers, charge nouvelle qui rapporte aux titulaires huit mille livres contre un versement immédiat de cent soixante mille aux coffres de S. M. — Rentes de 1720, tant aux communautés ecclésiastiques qu'aux particuliers, cinquante-trois mille livres, représentant pour l'Élection de Bordeaux le drainage initial, au moment du système, d'environ cinq millions trois cent mille livres du temps.

C. 4035. (Portefeuille.) — 44 cahiers in-f° ; 463 feuillets, papier.

1751-1755. — États au vrai de la recette générale pour les années 1752 à 1754, et des Élections d'Agen, Bordeaux, Condom et Périgueux. — Les charges ordi-

naires de la recette sont : 1° les dons et aumônes ; 2° les appointements des lieutenants de Roi ; 3° ceux du Bureau des finances d'ancienne et de nouvelle création ; 4° ceux des offices majors et municipaux rétablis par édit de novembre 1733 ; 5° gages, remises et taxations des receveurs. — Les charges des Élections sont comme par le passé : 1° les gages des Élus, leurs taxations devenues fixes et héréditaires, au denier dix-huit, par la déclaration du 7 avril 1747 ; 2° ceux des Présidiaux ; 3° ceux des différents offices créés depuis 1688 ; 4° le service des intérêts du remboursement des offices supprimés ; 5° celui des rentes de 1720 ; 6° ceux des inspecteurs des corps de métiers ; 7° ceux des officiers de l'Amirauté.

C. 4036. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-f° ; 215 feuillets, papier.

1756-1758. — États au vrai de la recette générale et des cinq Élections. — Ensemble de l'imposition revenant net à la recette générale, déduction faite des charges des Élections : trois millions cent cinquante-six mille livres, trois millions trois cent treize mille livres, trois millions sept cent cinq mille livres.

C. 4037. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-f° ; 284 feuillets, papier.

1759-1760. — États au vrai de la recette générale et des Élections, moins celle de Sarlat. — L'imposition sur la Généralité est de trois millions huit cent dix-neuf mille cinq cents livres et trois millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cents livres, déduction faite des charges assignées sur les Élections. — Noms : Faurie. — Guérin de Peyrière. — Bourgade. — F. Carrière. — Flouret. — De Sarrazin. — Méric. — Jauge. — Descayvac, baron de Lauture. — Médard de la Ville. — Lequien de Saint-Remi. — Journu. — Baleste. — de Saintout. — Dauriac, etc.

C. 4038. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-f° ; 278 feuillets, papier.

1761-1763. — États au vrai de la recette générale et des Élections. — Charges de l'Élection d'Agen, vingt-un mille quatre cents livres ; — de Bordeaux, soixante-six mille livres ; — de Condom, vingt-une mille livres ; — de Périgueux, vingt-une mille livres. Le reste est versé au Trésor.

C. 4039. (Portefeuille.) — 13 cahiers ; 282 feuillets, in-f°.

1764-1769. — États au vrai de la recette générale, moins l'année 1768, et des Élections. — Les impositions de la taille et crues y jointes vont par gradation de trois millions cent cinquante-deux mille à trois millions cinq cent quarante mille livres. Les remises et taxations des receveurs pour en opérer la rentrée sont de quatre et demi pour cent du produit de la taille et de cinq pour cent sur celui des impositions accessoires qui forment un peu plus de la moitié du chiffre principal. — Lieutenants de Roi dans la province : Nicolas de La Brousse, comte de Verteillac ; Salvat, marquis de Salha ; Jacques Leclerc Du Fresne ; P. Dionis de Carrière ; Ch. de Martin de Marcellus ; Ch. Gerin de la Mothe ; Fr. de Simiane. — Officiers majors et municipaux rétablis par édit de décembre 1744 : Gounon ; — Bourriot ; — La Chapelle de Bearnès ; — Cochin ; — Bayle ; — Moreau de Boissatran ; — Capot ; — Basignan ; — de Fayol ; — de Meredieu ; — Roch Seguin, etc.

C. 4040. (Portefeuille.) — 13 cahiers in-f° ; 220 feuillets papier, 17 pièces détachées.

1772-1784. — États au vrai des recettes et dépenses des deniers provenant de la recette générale des finances de la Généralité, et destinés pour l'acquittement des parties du Trésor royal, et des charges tant de ladite recette générale que de celles des Élections et autres dépenses de la Généralité. — De 1773 à 1784, le produit de la taille et des impositions accessoires va de quatre millions cent quarante-trois mille à quatre millions huit cent trente-cinq mille livres, par une gradation insensible. Les dégrèvements vont inégalement de soixante-cinq mille à deux cent cinquante mille livres, c'est le chiffre de 1784 ; c'est la recette générale qui centralise le service des charges des Élections, lesquelles ne présentent plus qu'un compte sommaire par doit et avoir. — Remplacements à quelques officiers de l'ancien Parlement pour portion de leurs gages qui ont été, comme non réclamés, portés au Trésor : Romain Dalon, Fonbrauge, Thilorier. — Parlement créé par édit d'août 1771, registre le 7 septembre suivant : l'ensemble des pensions en est de cent soixante-dix mille livres. — Officiers de l'ancien Parlement conservés près le nouveau : gages, deux mille cent cinquante livres. — Service de la chancellerie près le Parlement, soixante-huit mille six cent vingt-sept livres. — Service de la Cour des Aides, cinquante mille deux cent soixante-treize livres et de sa chancellerie, cinquante-trois mille. — Appointements du Bureau des finances, quatre-vingt-dix mille livres. — En 1776 le Parlement est rétabli par édit du 2 mars 1775. Gages et pensions, cent quatorze mille livres ; Cour des Aides, trente-huit mille quatre cents livres.

1784. — Taille et accessoires : quatre millions sept cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-six livres, avec un dégrèvement de deux cent cinquante mille. Deniers portés au Trésor : quatre millions trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-dix livres. Dégrèvement : deux cent cinquante mille livres. Remises et taxations des receveurs : cent quarante-trois mille livres. Total comme dessus. — Autre recette à cause des fonds faits au comptable par le Trésor pour servir à l'acquittement des charges de l'état du Roi de 1784 : cinq cent cinquante et un mille livres ; sur quoi les charges assignées sur les Élections prennent cent quarante-sept mille cent trente livres, et les charges ordinaires et extraordinaires de la recette générale quatre cent quatre mille livres, somme d'ensemble égale à la provision.

C. 4041. (Portefeuille.)— 12 pièces, papier.

XVIe-XVIIe siècles. — Taillon d'Agenais et de Cahors. — Fragment d'un compte du Trésorier de l'armée du maréchal de Matignon en Agenais (1586-1587). Dépenses faites de l'ordre du Maréchal pour indemniser soldats et capitaines de frais de maladie par blessures reçues aux différents sièges, et d'avances exposées par les chefs pour soigner leur troupe chacun : Au capitaine Basmaison, d'une compagnie du régiment d'Oraison, huit écus à lui ordonnés par monseigneur le Maréchal pour lui donner moyen de faire vivre les soldats dudit régiment, attendu qu'ils n'ont aucun pain de munition. — Au sieur de Fontlebon, capitaine dans le régiment des Cluzeaux, dix écus en remboursement des frais qu'il avait faits pour le traitement d'un de ses soldats blessé d'une arquebusade au siège de Clairac. — Au sieur de Laubrière, pour dépêches portées en la Cour, cent écus. — Au sieur de Lobinault, pour un voyage fait à Agen d'ordre du Maréchal vers la Reine, mère du Roi, cinquante écus. — Au capitaine Bonnin, vingt écus pour son remboursement d'avances aux paysans et bateliers qui ont mené le canon de Tonneins à Agen. — A Bernard de Saint-Aubin, soldat, six écus pour se faire panser de la brûlure qu'il a eue à Tonneins lorsque le feu se mit aux poudres. — A Basmaison, capitaine, pour le remboursement de dix-sept écus par lui avancés pour le pansement des blessures de trois soldats de sa compagnie, à l'escarmouche de Layrac. — Au sieur des Écuyers, maréchal des logis de la compagnie d'ordonnance du sieur de Lauzun, pour attendre la montre de sa compagnie, deux cents écus. — Au sieur de Lure pour le dédommager de la dépense qu'il a faite à la suite de Monseigneur. — A Hector Mahiet, ingénieur, vingt écus pour le service qu'il fait assidûment dans l'armée. — A Jean Trillatz, interprète en langue germanique. — Aux capitaines Bouthier, Coëffart, Canisy, Saintes, Charron, La Treille, Scodemar, Pellegrin, Cave, Pelilions, pour indemnité de leurs avances à des soldats blessés. — A Henri Liechtentin, lieutenant du capitaine Lindanoire, pour son remboursement de quatre-vingt-trois écus avancés à plusieurs Suisses qui ont travaillé au fort de Leyrac. — Au sieur Hans Féderic, colonel des Lansquenets ; au sieur Hans Von Affry, colonel des quatre enseignes des Suisses ; à cinquante paysans réquisitionnés, diverses sommes pour avoir fait ou fait faire des fascines pour le fort de Taillebourg. — A Jean de Tholouze, cent vingt écus, à Henri Lebel, cent écus, pour voyages à eux commandés faire « en lieu qu'il n'est besoin de nommer ». — A Me de Gourgues, président au Bureau des finances, et intendant de l'armée, trois cents écus sol, pour remboursement de pareille somme par lui avancée, de l'ordre du Maréchal, pour affaires secrètes concernant le service du Roi. — A Me J. Chollet, chapelain ordinaire en l'armée, vingt écus pour son entretien des mois de janvier et février. — Au sieur Boissonnade, médecin ordinaire en l'armée, cent écus pour son appointement de novembre et décembre derniers. — A Isabeau Barrière, veuve d'Antoine Ferrier, dix écus, pour l'indemniser de la perte qu'elle a faite de son mari qui a été tué par un Albanais. — Aux gentilshommes volontaires étant à la suite de l'armée : de Maleffre, de Carmoline, Saint-Esteben, Dupuis, Alsatte, diverses sommes pour leur entretien. — Au sieur Dupuis, gentilhomme du sieur de Bonnivet, dix écus, pour lui donner moyen d'aller retrouver ledit sieur qui a été fait prisonnier par les ennemis. — Indemnités pour chevaux de service : cent, cinquante et vingt-cinq écus. [Ce document est imprimé tout au long dans le t. XXIV, pp. 21 à 45, des *Archives historiques de la Gironde.*]

1605-1633. — États au vrai de la recette et dépense du taillon d'Agenais et ses aides, rendus devant les Trésoriers de France à Bordeaux, et imposition des gages du vice-sénéchal [Fragments de comptes de 1605 à 1607]. — L'imposition est de vingt-deux mille livres jusqu'en 1629 où elle est portée à vingt-sept mille par augmentation nouvellement ordonnée pour l'entretien des gens de guerre, suivant lettres patentes du 16 novembre 1628 données à La Rochelle. Le comptable fait mention de la maladie contagieuse de 1629, qui a sévi à Agen avec une telle force que la plupart des habitants moururent, et que le Bureau, sur l'ordre des Trésoriers, fut transporté à Villeneuve. — J. Nadau, vice-sénéchal. Bertrand de Gombault, receveur général du Taillon.

C. 4042. (Portefeuille.) — 1 cahier petit in-f° ; 19 feuillets.

1630. — Taillon. — Registre d'inscription, au Bureau des Finances de Bordeaux, des déclarations des receveurs du taillon relatives au contrôle de leur administration, et spécialement les quittances qui seront expédiées par le receveur général dudit taillon aux receveurs particuliers. Coté et paraphé : de Prugnes, trésorier de France. — Accusé de réception par Legrain, receveur général, des sommes à lui versées par celui de Montauban, Rodez et Comminges pour l'année 1630. Le registre s'arrête là et ne contient plus que des pages blanches.

C. 4043. (Portefeuille.) — 2 cahiers de 160 feuillets, papier ; 24 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1697-1719. — États au vrai du taillon de la Généralité, et suivant sa répartition en Conseil. — Le produit du taillon est de soixante-huit mille livres en 1697, de soixante-quinze mille en 1702, de soixante-trois mille jusqu'en 1716 ; à cette date il ne paraît plus être que de vingt mille sept cents livres. — Ordre d'envoyer à Barbezieux, ministre de la guerre, l'état détaillé des noms et gages de chacun des officiers et archers des maréchaussées de la Généralité ; ordres renouvelés de n'avoir à admettre à la solde que les officiers et soldats reçus et agréés, et présents aux revues, rejetant sans exception tous les autres qui ne justifieraient pas au Commissaire départi ou au trésorier de France délégué, des causes légitimes de leur absence. — La compagnie du prévôt général est de soixante archers, deux lieutenants et un greffier ; la solde d'un archer est de deux cents livres. Celle du vice-sénéchal de Bordeaux et Bazas, onze archers, un lieutenant, un greffier, un assesseur. Le prévôt des Maréchaux à Libourne, neuf archers ; le vice-sénéchal du Périgord, dix-huit archers, trois officiers ; la compagnie d'Agenais, douze ; celle des Lannes, douze ; celle de Sarlat, douze ; l'Albret, huit ; total de l'effectif pour cinq départements actuels : cent quarante-deux hommes et vingt officiers. — La finance de la charge de prévôt général est fixée à quarante mille livres, celle du lieutenant à quinze mille.

C. 4044. (Registre.) — Petit in-f°, relié ; 313 feuillets.

1689-1705. — Taillon. Maréchaussée. — Registre des revues passées par les intendants des compagnies d'archers de la Maréchaussée et d'inscription des brevets d'exempts, des lettres et brevets de nomination d'archers dans la Généralité. — Noms : J. de Guérin, Joubert, P. de la Porte, J. d'Hautefort, d'Angibault, Louis de Beaune, Senaut, Fr. de Roquencourt, de Jeyon, Duhalde, Darbo, de Lacan, de Lignac, Bodin, Alph. de Clérac, de Brossard, de Suau, Tarde, J^{h} de Fénis, de Combret, de Bory du Repaire, F. de Coquet, Faudoas, J. de Selves, conseiller du Roi, vice-sénéchal de Sarlat (1696) ; de Lafont, de Casmont, J. de Cazes, substitut des avocats, et procureur de S. M. en la maréchaussée de Libourne, office créé héréditaire par édit d'avril 1696, et acquis pour le prix de six cents livres. — Au f° 197, sont transcrites des lettres patentes en latin, datées d'Agen 1370 et signées de Louis, duc d'Anjou et lieutenant du roi Jean dans « toute la langue occitane », par lesquelles il confirme la pension annuelle de vingt livres tournois assignée sur le port de Marmande aux religieuses Minimettes de Sainte-Claire de Condom par Édouard d'Angleterre, en qualité de duc d'Aquitaine, confirmée une première fois par Philippe le Bel, après qu'il se fut emparé du duché. Suit l'ordonnance du Bureau des Finances, de juillet 1696, ordonnant l'enregistrement du titre et le paiement de la rente sur le domaine d'Agenais et le Condomois.

C. 4045. (Portefeuille.) — 1 cahier, 13 feuillets et 422 pièces détachées, papier.

1688-1748. — Taillon. Décomptes de l'extraordinaire des guerres, et quittances de paiement de solde d'officiers réformés dans les deux Généralités de Montauban où est le Bureau de l'extraordinaire, et de Bordeaux. — Actes d'assemblée de vingt-sept paroisses du Bazadais, du Bordelais et du Bourgès, en 1688 et 1690, souscrits par les notaires des lieux, afin d'élire un représentant chacune, chargé de compter avec l'extraordinaire pour le remboursement du fourrage fourni par elles à la troupe, selon les rôles arrêtés par l'Intendant. — Décomptes faits aux officiers et bas-officiers des bataillons de Fontenille, Gessac, Saint-Martin, de Vassan, des milices de la Généralité de Montauban, le premier revenant d'Antibes, pour le sou de route accordé à chaque sergent et six deniers par jour à chaque soldat en marche, plus aux officiers les quinze jours d'appointements supplémentaires qui suivront celui de la séparation du bataillon pour leur donner les moyens de se retirer chez eux. (1736.) C'est le Roi qui supporte les frais de ces quinze jours de gratification. — Décomptes de subsistances et de gratification aux miliciens ; — et aux régiments de l'armée : la cavalerie du régiment de la Reine, dragons, est à seize compagnies de vingt-cinq hommes chacune et quinze chevaux, renforcée en 1737, chacune à trente-

six hommes et trente-six chevaux. — Décomptes de 1734 à 1737, des officiers réformés, avec leurs quittances. Les appointements des officiers réformés sont : pour un mestre de camp de cavalerie, mille huit cents livres ; lieutenant-colonel d'infanterie, sept cents livres ; capitaine de dragons, cinq cents livres ; capitaines, trois cents livres.

C. 4046. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° et un cahier in-4° incomplet ; 56 feuillets, papier.

1605-1608 — « Estat au vray de la recette et despence du domaine du Roy en la sénéchaulcée des Lannes » pour l'année 1605. — Domaine immuable. Les fiefs, cens, rentes et grenages dus au Roi tant par les villes de Bayonne, Dax, que pour le bailliage de Labourt, ont été affermés, avec le droit de geôle de Bayonne, pour trois ans, à compter du 1er janvier 1604, à Bertrand de Saint-Germain, à raison de deux cent soixante-dix livres par an. — Domaine muable : le domaine muable au siège de Bayonne a été affermé, un an avant, par les Trésoriers généraux des finances de Guyenne pour trois ans. Le domaine muable au siège de Dax a été affermé à Bertrand de Saint-Germain, moyennant trois cent vingt livres par an. Le domaine muable de Saint-Sever a été affermé pour trois ans à Pierre de Lafaurie, ancien procureur à ce siège, pour trois cent vingt-trois livres, etc. Total des recettes : vingt-quatre mille six cent soixante-dix livres ; total des dépenses : vingt-cinq mille trois cent soixante-trois livres. — État au vrai de la recette et dépense du domaine du Roi en la sénéchaussée des Lannes, par Jean de Molères, receveur du domaine pour l'année 1607. Recette, domaine immuable (manque). — Domaine muable, siège de Bayonne : le greffe de la prévôté de Bayonne, non porté en recette ; le greffe du bailliage de Labourt, vendu à Jean de Salles ; conquage et mesurage des grains de Bayonne, vendu à J. de la Clau ; droits du scel de Labourt, de geôlage, prisons, quints, herbages et pâturages, registres des notaires de Bayonne décédés, vendus. — Siège de Dax : ferme de son domaine muable, compris les fiefs et rentes de la prévôté, cinq cent soixante-six livres ; greffes civil et criminel de la prévôté vendus au sieur de Clairmont ; scel de la sénéchaussée de Dax, vendu au sieur Gratian de Saint-Christau ; registres des notaires décédés, vendus au sieur Pascal de Lavie ; les défauts de la sénéchaussée, affermés ; bailliage, greffe, amendes, fiefs, cens, rentes, questes, albergues de la baronnie et haute justice de Montfort, vendus au sieur de Poyanne ; bailliage, etc., de la baronnie de Capbreton, néant ; bailliage d'Hastingues, affermé au sieur Dufaur ; greffe d'Hastingues, vendu au sieur J. de Miremont ; passage d'Hastingues, les jurats et habitants en jouissent avec le tiers et la sixième partie du péage dudit lieu, en vertu du don à eux fait par le Roi ; bailliage de Sorde, le comte de Gramont en jouit ; péage de la prévôté de Dax, vendu à Henri de Bordeaux ; bailliage de Pouillon, érigé en judicature ; bailliages de « Grezin », Saint-Paul, Thétieu, Herm, Heugas, Josse, Rivière, affermés ; domaine et revenu du Roi dans la vicomté de Mauléon, au pays de Soule, le sieur de Belsunce, gouverneur du pays pour le Roi, en jouit par don de S. M. — Siège de Saint-Sever : domaine muable, affermé cinq cents livres ; greffe de la Sénéchaussée, vendu par les commissaires du Roi, avec le scel, les registres des notaires décédés, etc. ; les amendes, « les fols appeaux », le guidonage, les défauts, fiefs et amendes, vendus ; bailliage de Saint-Maurice, affermé ; bailliage de Montagut, vendu par les commissaires du Roi au sieur de Vallier ; bailliages et greffes de Seron, de Baigts, herbages de la lande de Peytieux et de la lande de Larbey, affermés ; seigneurie d'Aurisse et d'Escoubès, le sieur d'Abère en jouit ; défauts et amendes des hautes justices de Benquet et de Sainte-Croix, le sieur de Tingon en jouit ; haute justice de Cazalis, affermée au sieur de Vaures. — Exploits et amendes des justices de la sénéchaussée des Lannes, portés pour mémoire, ne font point recette. — Autre recette faite en vertu de l'état de recouvrement adressé au receveur par le Bureau des finances, sur les acquéreurs et possesseurs de portions du domaine aliéné. Siège de Bayonne : des tuteurs de P. de Lalande, possesseurs des greffes civil et criminel de la sénéchaussée de Bayonne, cent livres ; des héritiers de J. de La Salle, capitaine, pour le greffe du bailliage de Labourt, trente livres ; de J. de Laclau pour le droit de conquage de Bayonne, trente-sept livres ; des héritiers de Jacques de Sorbe, pour le scel aux contrats du siège de Bayonne, trois livres tournois ; de J. Duplessis, pour les droits d'ancrage, lestage ou délestage de la ville, treize livres. — Siège de Dax : du sieur de Clairmont, pour les greffes civil et criminel de l'ordinaire et des appellations, six cent vingt livres ; du même, pour le greffe de la prévôté de Dax, soixante-deux livres ; de Gratian de Saint-Christau, pour le scel de la sénéchaussée de Dax, cent vingt livres tournois ; du sieur de Poyanne, pour la baronnie de Montfort, vingt-quatre livres ; de Henri de Bordeaux, pour le péage de la prévôté de Dax, cinquante-deux livres. — Siège de Saint-Sever : du sieur de Bonlieu, pour les greffes civil et criminel et le scel ordinaire du siège de Saint-Sever, cinq cent cinquante et une livres tournois ; de J. Bertrand de

Salles, gouverneur de Navarrenx, pour la haute justice de Marpaps, seize livres tournois ; de divers, pour acquisitions de hautes justices dans la sénéchaussée de Saint-Sever, etc. — Somme totale de la recette : vingt et un mille cent trente livres six sous huit deniers. — Dépense. Fiefs et aumônes : à l'évêque et au chapitre de Bayonne, cinquante-cinq livres pour la dîme du péage de la prévôté, dont ils jouissent par don du Roi. — Gages des officiers : à Me Jean de Molères, « recepveur ancien et alternatif » du domaine, deux cents livres tournois ; à messire Antoine de Gramont, sénéchal des Lannes, deux cent soixante-treize livres tournois ; au lieutenant du sénéchal au siège de Bayonne, trente livres tournois ; au lieutenant du sénéchal de Dax, quinze livres tournois, pour la moitié de ses gagés de l'année ; au comte de Gramont, maire perpétuel de la ville de Bayonne, cinq cents livres tournois ; au bailli de Labourt, cinquante livres tournois, pour la moitié de ses gages ; au procureur du Roi au siège de Bayonne, quatre-vingts livres ; à D. de Jollis, contrôleur ordinaire du domaine, cent livres tournois pour la moitié de ses gages, etc. — Gages des capitaines : au baron de Poyanne, capitaine des châteaux de Dax et de Saint-Sever, cent livres tournois, pour la moitié de ses gages ; au sieur de Sainte-Croix, lieutenant du capitaine du château neuf de Bayonne, cent vingt livres tournois, pour la moitié de ses gages. — Pensions. Gages extraordinaires : à l'exécuteur de la haute justice de Bayonne, dix-huit livres tournois ; etc. — Frais de justice : sénéchaussées des Lannes, de Dax, Saint-Sever et Bayonne, prévôté royale de Dax, bailliage de Labourt, en tout : huit cent soixante-six livres. — Dons et octrois : aux maire et échevins de Bayonne, dix-sept mille sept cent soixante-six livres pour « la moitié de l'afferme de la coustume de Bayonne », moitié dont ils jouissent par don et octroi du Roi ; le comte de Gramont jouit de l'autre moitié. — Deniers comptés et non reçus à cause de la taxe faite sur les acquéreurs du domaine : cent vingt et une livres, etc. — La fin de l'exercice 1607 manque. — État au vrai de la recette et dépense du domaine du Roi en la sénéchaussée des Lannes, par J. de Molères, receveur dudit domaine, du 1er janvier au 31 décembre 1608. — Recette. Domaine immuable : « les fiefs, cens, rentes et grenages deubz au Roy tant ès villes et citées de Bayonne et d'Acqz et prévosté d'icelle que pays et bailliage de Labourt, » ressortissant au siège de Dax : la ferme de la geôlerie de Bayonne, par an cinq cent soixante-six livres ; les cens et rentes dus au Roi en ladite ville, y compris neuf livres pour la nasse et pêcherie de Guiche appartenant au comte de Gramont ; fouage dû au Roi en la ville de Bayonne, un liard par feu ; cens et rentes du pays de Labourt, deux cent quinze livres ; baux nouveaux aux paroisses d'Hasparren et Villefranque, cinquante sols ; le quart dû par Jean de Sorhouette sur le moulin d'Ustaritz, douze livres ; six livres pour la moitié du moulin d'Aigura ; cens et rentes en la prévôté de Dax, trente livres. — Domaine muable : la moitié de la grande coutume de Bayonne affermée pour trois ans devant le Bureau des finances de Bordeaux, dix-neuf mille sept cent trente-trois livres ; fermage du péage et de la prévôté de la ville, cinq cent cinquante livres ; sceau royal vendu à Jean Maurin ; « amandes, loix et clameurs, » personne n'a voulu soumissionner ; l'ancrage vendu à J. de Lacressung ; greffe de la sénéchaussée des Lannes au siège de Bayonne, vendu au sieur de Clairmont ; greffe ordinaire, vendu au sieur d'Ardoy, ainsi que celui de la prévôté. — La fin de l'exercice 1608 est presque en tout semblable à la partie correspondante de l'année 1607. — Somme totale de la recette pour l'année 1608 : vingt-trois mille deux cent cinquante-sept livres. — Somme totale de la dépense : vingt-trois mille deux cent cinquante-sept livres.

C. 4047. (Cahier.) — In-f° ; 13 feuillets, papier.

1609. — État des recette et dépense du domaine des Lannes faites par Jean de Molères, receveur de ce domaine, pour l'année 1609. — Recette et dépense égales : vingt-trois mille deux cent cinquante-sept livres. Mêmes divisions et chapitres que pour les exercices précédents.

C. 4048. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 cahiers in-f°, 279 feuillets, papier.

1702-1710. — « Estat au vray des recette et dépense du domaine du Roy en la sénéchaussée des Lannes par J. Arnaud, receveur général ancien alternatif et triennal des domaines et bois de la généralité de Bordeaux, des deniers provenant tant des domaines réservés qu'engagés que de la vente des bois laissés en fonds dans les estats du Roy de l'année 1702 et ordonnés estre remis au comptable pour estre employés conformément aux édits de création desdits offices, et d'autres deniers dont il n'est laissé aucun fonds dans lesdits estats, payés et employés conformément à l'arrest du Conseil du 1er juillet 1687 pour fraix de justice, autres extraordinaires et cazuels. » — Recette. Domaine immuable et muable, à cause des cens et rentes dus au Roi, territoires et héritages situés dans l'étendue de la Généralité, des fruits, revenus et émoluments non aliénés ; il n'en est fait

aucune recette, attendu que quelques-uns d'iceux sont engagés à des particuliers et que les non aliénés sont compris dans le bail de Thomas Templier. — Domaines non engagés, trente et un mille six cent cinquante-deux livres, dont quinze mille huit cent soixante pour les charges assignées sur le domaine. — Autre recette à cause des charges extraordinaires non employées dans l'état du Roi ; frais de justice, nourriture des prisonniers, réparations, douze mille neuf cent quarante-cinq livres. — Droits casuels, néant pour la présente année. — Bois : pour la vente de vingt arpents de taillis dans la forêt de la Comtau de Blaye et de quinze arpents en celle de Cypressat (à la Bastide-Bordeaux), quatre cent dix-neuf livres. — Domaines engagés. Domaine de Cognac ; il est sur la généralité de La Rochelle à cause du démembrement de l'élection de Cognac de celle de Bordeaux. Domaines d'Hiers et de Brouage, il n'est fait aucune recette parce que le duc de Richelieu, engagiste, a été, par arrêt du 1er octobre 1697, déchargé à perpétuité des charges locales de ces domaines. — Domaines d'Agenais et Condomois : deux mille sept cent cinquante-six livres, que le marquis de Richelieu, engagiste, est obligé de fournir chaque année pour le paiement des charges locales. — Somme totale des chapitres de recette : cinquante-trois mille cent dix-neuf livres. — Dépense. Domaines non engagés. Domaine de Guienne ; aux Cordeliers de Mont-de-Marsan, pour la valeur d'un sac de blé par semaine qu'ils sont autorisés à prélever sur les moulins dudit lieu, par arrêt du Conseil du 30 mars 1684 ; gages des officiers, etc. — Somme des charges assignées sur le domaine de Guienne : huit cent quatre-vingt-huit livres. — Domaine de Bourg : charges assignées, trente livres. — Domaine des Lannes : à l'évêque et au chapitre de Bayonne, cent dix livres pour la dixième partie de l'afferme du péage de la ville ; gages des officiers : à messire Louis de Pardaillan, comte de Gondrain, sénéchal des Lannes, Mathieu de Batz, Jacques-François de Borda, lieutenant-général au Présidial de Dax, Jean-Marc de Lagor, etc. ; somme totale sur le domaine des Lannes : six cent treize livres. — Domaines de Périgueux, Bergerac et Sarlat, somme totale : mille trente et une livres. — Domaine de Bazas : gages de messire Eymery de Durfort, sénéchal de Bazadais, deux cent cinquante livres. — Augmentation de gages au profit des baillis et sénéchaux, somme totale : cinq mille trois cent quatre-vingt-six livres. — Augmentations de gages héréditaires attribuées aux officiers de judicature, greffiers des insinuations ecclésiastiques, en tout : cinq mille cinq cents livrés. — Frais pour la confection de l'inventaire des minutes et registres du Parlement de Bordeaux ; gages des greffiers en chef créés par édit du mois de décembre 1699, etc. — Somme totale des charges assignées sur les domaines de la généralité de Bordeaux : vingt et un mille cent quatre-vingt-six livres. — Charges assignées sur les amendes de la Généralité : aux grands Carmes de Bordeaux, pour la messe journalière qui se dit au Palais et pour le service divin des grandes fêtes ; dépenses accessoires pour les officiers du Parlement, luminaire, bois, bougies ; (les frais de buvette s'élèvent à deux mille livres) ; frais de médecins et d'apothicaires qui ont soigné les prisonniers du Palais ; somme totale du chapitre : sept mille soixante livres. — Pension : à messire Jean-Baptiste Lecomte, chevalier, captal de Latresne, premier président au Parlement, quinze cents livres. — Somme des charges assignées sur les amendes du Parlement, de la Cour des Aides et autres juridictions de la généralité de Bordeaux : douze mille deux cent trente livres. — Autres dépenses du Parlement, de la Cour des Aides et sénéchaux présidiaux : frais de justice, pain des prisonniers ; salaire du bourreau « gehenneur », sept livres pour avoir donné la question. — Domaines engagés : dépenses des domaines de Cognac, d'Hiers, Brouage, Agenais, Condomois, total : deux mille sept cent cinquante-six livres. — Somme totale de la dépense, égale à celle de la recette contenue au présent état : cinquante-trois mille cent dix-neuf livres. — Les états des recette et dépensé des années suivantes, dont les détails sont à peu près semblables, sont établis de la manière suivante : année 1704, recette et dépense égales : cinquante-quatre mille neuf cent soixante-sept livres. — Année 1706, recette et dépense égales : cinquante mille six cent quatre-vingt-huit livres. — Année 1707, recette et dépense égales : quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-quatorze livres ; les réparations faites cette année au palais du Parlement, incendié en 1704, s'élèvent à la somme de cinquante mille livres. — Année 1708, recette et dépense égales : soixante-quatorze mille sept cent huit livres. Mention de l'achat des terres de Cancon et Casseneuil, situées en Agenois, par le duc de Roquelaure, en vertu du décret contre le sieur de Vaillac et pour le prix de cent quarante mille livres. Mention de l'achat de la terre de Moulinet et partie de Cancon en Agenois, par le sieur Mathieu, conseiller au Parlement, en vertu du décret contre le sieur de Vaillac et pour le prix de cinquante mille livres. — Année 1710, recette et dépense égales : soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-sept livres. Réparations au château de Puy-Paulin de Bordeaux par Jean-Baptiste Berquin, architecte.

C. 4049. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 8 cahiers in-f° 220 feuillets, papier.

1711-1715. — État au vrai des recette et dépense faites par le receveur général des domaines de la Généralité, des fonds laissés dans l'état de la ferme desdits domaines de l'année 1711 pour l'acquittement des charges d'iceux et des amendes, suivant l'état du Roi, arrêté en Conseil royal des finances, le 28 juillet 1711 ; ensemble d'autres recette et dépense des frais extraordinaires et casuels. — Recette. Domaines immuables et muables à cause des cens et rentes non aliénés dus au Roi dans l'étendue de la Généralité, néant ; quelques-uns sont engagés ; les domaines non aliénés sont compris dans le bail du fermier général. — Domaines non engagés : le fermier donne quarante-huit mille quatre cent soixante-quatre livres pour l'acquittement des charges assignées sur ledit domaine ; le comptable les répartit sous sa responsabilité ; treize mille huit cents livres remises de même au receveur pour le paiement des charges extraordinaires. — Droits casuels, néant. — Bois : deux mille six cents livres pour le prix de la vente du bois de Cypressat, près Bordeaux, de l'âge de vingt ans, mort par la rigueur du froid de 1709. — Total de la recette : soixante-quatre mille neuf cents livres. — Dépense : fonds d'aumônes ; gages d'officiers ; augmentation de gages au profit des baillis et sénéchaux. — Intérêts de la finance de plusieurs domaines et offices au denier vingt jusqu'à ce qu'il soit pourvu à leur remboursement ; cinq mille deux cents livres. — Gages des officiers d'insinuations ecclésiastiques, dont le clergé a acheté les offices, cinq mille cinq cents livres ; autres gages de même nature, trois mille sept cents livres ; autres aux offices de greffiers d'insinuations ecclésiastiques, au denier vingt, mille cent dix-sept livres ; autres gages aux offices d'économes séquestres créés dans les diocèses et réunis aux offices anciens en 1708, deux cent cinquante livres ; autres gages des greffiers en chef créés en novembre 1699, six mille six cent quarante-cinq livres ; autres dépenses à cause des gages des greffiers de l'Université de Bordeaux, quatre cents livres. — Gages de l'inspecteur conservateur des domaines, trois mille trois cents livres. — Gages des officiers des justices aliénées, mille deux cents livres. — Amendes : sommes des charges assignées sur le produit des amendes du Parlement, neuf mille livres ; sur celles de la Cour des Aides, mille trois cents livres ; sur celles des Présidiaux, deux mille trois cent quarante livres. — Autres dépenses à cause des charges extraordinaires non comprises dans l'état du Roi pour dépenses casuelles, treize mille sept cent soixante-treize livres ; réparations et entretien des bâtiments judiciaires et administratifs ; à dame Catherine de Selves, veuve de Marc-Antoine de Suau, sénéchal de Sarlat, le traitement de son mari ; à J. de Bonnes, avocat du Roi en la sénéchaussée de Sarlat, par avance pour les frais d'une procédure à faire audit siège contre des gens de guerre qui avaient tué un habitant ; à Guillaume Boudé-Boé, libraire du Parlement, deux cents livres pour l'impression des édits, déclarations et arrêts de l'année 1710 ; au sieur Cal, capitaine du guet à Bordeaux, cent livres pour les frais d'exécution d'un criminel ; au sieur Dupuy, procureur du Roi à l'élection de Condom, deux cent six livres pour frais de procédure contre des soldais portugais accusés d'homicide ; à J. Castets, vingt et une livres pour la nourriture d'un enfant exposé dans la ville de Saint-Sever. — Total des intérêts annuels au denier vingt des sommes versées au Trésor pour acquisitions d'offices, vingt-sept mille cinq cent douze livres. — Année 1711. Dépense égale à la recette : soixante-quatre mille neuf cents livres. — Année 1712. Recette et dépense égales : cinquante-neuf mille cinq cent vingt et une livres. — Année 1773. État des recette et dépense du domaine du Roi par Jean Arnaud, receveur de la Généralité. Recette : domaines non engagés, quarante-cinq mille six cent cinquante-neuf livres, dont vingt-huit mille cent vingt-deux livres pour les charges assignées sur le domaine de la Généralité, etc. — Dépense : au marquis de Laurière, sénéchal de Périgord, deux cents livres pour ses gages ; au comte de Barbazan, sénéchal de Bigorre, cent cinquante livres ; au marquis de Cornusson, engagiste du domaine de Saint-Nicolas de la Grave ; à Michel de Montaigne, fils et héritier de François de Montaigne, ancien engagiste des greffes de Castelmoron ; à la dame de Roquepinne, prieure des religieuses de Prouillan-lez-Condom ; à dame Thérèze de Chambellier, abbesse du couvent des religieuses Sainte-Claire de Condom ; à Armand, marquis de Belzunce, sénéchal et gouverneur des pays d'Agenais et de Condomois ; à Charles de Coquet, président juge mage d'Agenais ; à messire Léon de Candale de Foix, baron de Doazit, pour la maison occupée par le sénéchal de Saint-Sever, etc. — Recette et dépense égales : soixante mille quatre cent quatre-vingt-dix livres. — État des recette et dépense établi par le Conseil du Roi et que le sieur Armand, receveur général des domaines et bois de la Généralité, est chargé d'opérer. — Année 1714 : recette et dépense égales : cinquante-trois mille cinq cent trente livres. — Année 1715 : cinquante mille trois cents livres. — Mêmes divisions et chapitres que précédemment.

.

C. 4050. (Portefeuille.) — 2 pièces parchemin ; 8 cahiers, 258 feuillets, papier.

1716-1719. — État au vrai de la recette et dépense faites par le receveur général des domaines de la Généralité, « des fonds laissés dans l'état de l'afferme desdits domaines… pour l'aquitement des charges d'iceux, » etc. — Année 1716. Mention de Joseph de Pujols, vicomte de Jumilhac, sénéchal des Landes ; Xavier de Verges, procureur du Roi au présidial de Dax ; P. Chapelle, bailli de Bergerac. Pension au premier président Gillet de Lacaze, 1,500 livres. Mention de Baritault, avocat général à la Cour des Aides ; L. de Pères, procureur du Roi au présidial de Nérac ; Léon de Candale de Foix de Docazin, propriétaire de la maison occupée par le siège présidial de Saint-Sever. — Dépense égale à la recette : 62,188 livres. — Année 1717. Réduction au denier 25 des gages des greffiers d'insinuations ecclésiastiques et autres, suivant l'édit de janvier 1716. — Dépense égale à la recette : 66,301 livres. — Année 1718. Démolition des anciennes prisons de Bazas et construction des nouvelles. — Procédure criminelle faite par les commissaires du Parlement contre les sieurs de Rabar, Fontaine, St-Abra, Grand-Pré et autres, suivant l'ordre du Procureur général, pour crime de duel ; ceux-ci sont condamnés à être pendus, mais la sentence ne fut que figurative. — Poursuites contre les auteurs du vol du courrier de Bordeaux à Paris : Beteau, Got et Marquet. — Capture du curé de Champmillon et emprisonnement. — Frais de voyage à Boursac en Périgord d'un huissier et de deux archers pour l'exécution de l'arrêt qui condamne les sieurs de Beaupine père et fils à avoir la tête tranchée, et le nommé Vincent a été pendu figurativement un jour de marché. — Remise au greffier du Parlement d'une procédure criminelle contre le chevalier de Losse, le sieur Vaurillon et autres. — Entretien et fourniture pendant un an d'un enfant trouvé exposé, 54 livres 14 sous. — Dépense égale à la recette : 62,390 livres. — Année 1719. Aux marguilliers de l'église Saint-Pierre de Bordeaux, la somme de 400 livres, pour le loyer de la maison qui sert à garder les minutes du greffe du Parlement. — Procédure contre Gratienne Dabos, sœur converse du monastère des religieuses du Paravis et autres, accusées du crime d'incendie dudit monastère, suivant l'exécutoire du lieutenant criminel de Nérac. — Frais de question ordinaire et extraordinaire donnée à divers, notamment à des femmes, 14 livres. — Mention de J. Hérissé, architecte de l'Intendance. — Arrestation et emprisonnement, par ordre du Roi, dans le fort Ste-Croix de Bordeaux, du P. Moyenne, religieux de Fontevrault. — Transfert du curé de Ghampmillion, diocèse d'Angoulême, des prisons de Bordeaux dans le couvent des Cordeliers de La Piolette, en Auvergne. — Transport de justice à Saintes, à l'effet de procéder contre les sieurs Pascaut, Bibart de La Touche, lieutenant criminel de Saintes et autres, accusés du crime de lèse-majesté divine, subornement et corruption de témoins. — Dépense égale à la recette : 56,944 livres.

C. 4051. (liasse.) — 7 pièces parchemin ; 3 pièces papier ; 7 cahiers de 108 feuillets papier.

1720-1729. — États du Roi pour les recettes et dépenses des domaines et bois de la généralité de Bordeaux. — Exercice 1720. « État de la recette et dépense que le Roi en son conseil a ordonné et ordonne être faites par le sieur Arnault, receveur général ancien et triennal des domaines et bois de Bordeaux, créé héréditaire par édit du mois d'avril 1685 et décembre 1701…, des deniers laissez en fonds dans l'état de la ferme générale des domaine *(sic)* de France… pour être employez au payement des charges étans sur les domaines et amendes de la généralité de Bordeaux, lequel état Sa Majesté veut être exécuté de point en point… » — Recette d'Arnaud Pillavoine, « fermier général des fermes unies de Sa Majesté » : 37,560 livres 17 sols 4 deniers. — Dépenses : « Au sieur marquis de Laurière, sénéchal de Périgord », 150 livres. — « Loyer d'une maison convenable à tenir le siège présidial de Périgueux », 300 livres. — « Au sieur marquis de Cormission », ci-devant engagiste du domaine de Saint-Nicolas-de-La-Grave, 80 livres, pour l'intérêt des 2,000 livres, valeur de ce domaine. — Gages de deux quartiers au sénéchal et gouverneur d'Agenais et Condomois (300 livres) ; au président juge-mage d'Agenais (100 livres) ; à l'avocat du Roi près ledit siège (205 livres) ; au procureur du Roi (40 livres) ; au juge ordinaire d'Agen (60 livres) ; « au sieur Pujols, capitaine et gouverneur de la ville et château de Puymirol, la somme de 4 livres, suivant les lettres de provisions de Sa Majesté du 9 novembre 1716 » ; au capitaine de Castelmoron (25 livres) ; « aux officiers du Domaine d'Agen, pour les vacations, lorsqu'ils sont tenus de se trouver aux jours ordinaires du parlement de Bordeaux » (186 livres) ; au trompette d'Agen (6 livres) ; à l'exécuteur (12 livres) ; aux greffiers des insinuations ecclésiastiques. — Gages des greffiers en chef : Roger, « greffier en chef civil et criminel du parlement de Bordeaux » (1,750 livres) ; René Roux (autant) ; Jérôme Mercadé, « greffier en chef des requestes

du Parlement » (360 livres) ; Roger Le Roux, « greffier garde-sacs civil et criminel audit parlement » (160 livres) ; Maraquier, greffier des présentations (320 livres) ; Vaudry, greffier des affirmations (360 livres) ; Pierre Parcabé, « greffier en chef civil et criminel des présentations, deffauts, congez, affirmations et garde-sacs de la Cour des Aydes de Bordeaux » (150 livres) ; Pierre Petit, greffier en chef civil et criminel du sénéchal et présidial de Bordeaux (520 livres) ; au même, comme greffier en chef de la Bourse (400 livres) ; à Jean Regny, « greffier de la juridiction des consuls » (136 livres). — Gages à Perreau et au sieur d'Anchile, greffiers, secrétaires et gardes des archives des quatre facultés de Bordeaux (160 livres à chacun). — Réserve de 6,000 livres pour frais de justice et réparation des bâtiments dépendant des Domaines. — Dépenses du Parlement : pour la messe quotidienne, 100 livres ; pour la messe en musique célébrée au Palais à l'occasion de la rentrée et les messes de Saint-Nicolas et Saint-Yves, 50 livres ; pour les buvettes, 2,000 livres ; chauffage, 1,200 livres ; frais de bureau, 225 livres ; frais de visite médicale des malades, 225 livres ; à « l'horlogeur », 40 livres ; réserve de 400 livres « pour être payée aux marguilliers de la parroisse de Saint-Pierre de Bordeaux pour le loyer et entretien de la maison qui doit servir à garder les minuttes du greffe du parlement de Bordeaux ». — Dépenses de la Cour des Aides. — Exercice 1721. Recettes : du régisseur des Fermes, 26,818 livres 4 sols 1 denier ; plus, par estimation, 6,000 livres. — Dépenses : aux Cordeliers de Mont-de-Marsan, 288 livres pour la valeur d'un sac de blé par semaine qu'ils ont droit de prendre sur les moulins dudit lieu. — Exercice 1722. Somme des recettes égale à celle des dépenses : 32,956 livres 4 sols 1 denier. — Exercice 1724. Recettes balançant les dépenses : 33,977 livres 19 sols 5 deniers. — Exercice 1725. Somme des recettes, balançant la somme des dépenses : 33,899 livres 15 sols 5 deniers. — Exercice 1726. Recettes, égales aux dépenses : 33,422 livres 1 sol 1 denier. — Exercice 1729. Recettes et dépenses égales : 33,323 livres 13 sols 7 deniers.

C. 4052. (Liasse.) — 4 registres de 468 feuillets papier et une pièce papier.

1731-1734. — États au vrai présentés aux Trésoriers de France en Guyenne par le receveur général des domaines et bois de la généralité de Bordeaux. — Exercice 1731. Dépense de 150 livres servies à Françoise de Pompadour, veuve dé Philippe Égond, marquis de Courcillon, héritière de Léonard Hélie, marquis de Pompadour, son père, gouverneur et sénéchal de Périgord. — 36 livres à Angélique d'Escoubleau de Sourdis, marquise de Chabannais, héritière du marquis de Fiat, pour intérêts de la finance du domaine engagé de Barsac. — Gages de Charles-Gabriel de Belsunce, marquis de Castelmoron, sénéchal d'Agenais et Condomois. — Gages des greffiers en chef du Parlement : Joachin Roger, J.-B. Bazet, Jérôme Mercadé, Raymond Marraquier, Vendriès, et des juridictions secondaires. — Frais de justice et réparations : « A Claude Jouan, la somme de 90 livres, pour avoir taillé une pierre de marbre noir, sur laquelle il a gravé les armes du Roy, avec les attributs de la justice, suivant l'ordonnance de M. Boucher, intendant. » — Frais de procédure criminelle à l'occasion de l'assassinat de Gallet, vicaire à Salaignac. — Frais d'exécution de condamnés à la roue, à la pendaison, au fouet, etc. — Allocation de 24 livres à des cavaliers de la maréchaussée, chargés d'« escorter le cadavre du nommé Pierre Sabatier, qui a été exposé sur la roue ». — Allocation de 15 livres à un brigadier de la maréchaussée de Périgueux, « pour trois journées par luy emploïées à conduire le curé de la parroisse de Cours-de-Pille dans le séminaire de Sarlat, suivant l'ordonnance de M. Boucher, intendant. » — « A Jacques Garreau, conducteur de la chaîne des galléries, la somme de cinq cents cinquante livres deux sols, pour les [42] robes qu'il a fourny aux condamnés aux galères attachés à la chaîne. » — Frais de conduite d'un prisonnier « accuzé d'avoir tué son fils ». — Total des frais de justice : 34,066 livres 3 sols 7 deniers. — Total des dépenses : 61,377 livres 17 sols 4 deniers. — Exercice 1732. Gages du sénéchal de Périgord, payés à la dame Françoise de Pompadour, marquise de Courcillon, jusqu'au 17 octobre, date de la mort de son père, et ensuite au comte de Verteillac. — Frais de la procédure « contre la mémoire de Jeanne Giron, accusée de s'être homicidée ». — Au geôlier de la prévôté royale de Barsac, 5 livres, « pour le bois par luy fourny pour le feu de joye qui s'est fait la veille de la Saint-Jean de ladite année au-devant la porte du parquet ». — A J. Garreau, conducteur de la chaîne des galériens, 595 livres, pour trente-neuf robes fournies à pareil nombre de galériens. — A Jean Faget, serrurier à Nérac, 6 livres, « pour trois ampraintes en fer qu'il a fait pour marquer les criminels des lettres G. A. L., W. et V. ». — A un huissier, 101 livres 10 sols, pour avoir pris et conduit aux prisons du Parlement « sept bohèmes et un de leurs petits enfans ». — A un brigadier de la maréchaussée de Blaye, 33 livres, pour avoir arrêté et conduit aux mêmes prisons le curé du Barp. — Total des dépenses : 65,392 li-

vres 12 sols. — Exercice 1733. Gages de 150 livres à Thibaut de Labrousse, comte de Verteillac, sénéchal et gouverneur de Périgord. — « Au sieur de Cimy, ancien brigadier de la maréchaussée », 18 livres pour sa déposition dans la procédure criminelle dirigée contre Roberic, grand prévôt de Guienne. — Frais d'exécution d'un arrêt condamnant à la question un individu inculpé d'homicide. — Frais d'exécution de l'arrêt du Parlement, en date du 17 avril 1733, « qui ordonne que le libelle imprimé, intitulé : *Réflexions pour les évêques de France,* sera brûlé par l'exécuteur de la haute justice. » — Frais de transport à Nîmes et à Uzès d'un Augustin réformé et d'une femme « avec laquelle il a été arrêté pour crime de débauche et suposition de nom et famille » (la femme fut condamnée au carcan et au fouet). — Au greffier de la maréchaussée de Guienne, 156 livres 4 sols, pour frais de procédure « contre Pierre Berlan, sa femme, sa nièce, le pasteur du Bardol et autres complices de l'assassin commis sur la personne de Charles Dumous, de la parroisse de Salles ». — Procédure contre le sieur de Bries, « pour crime de duel. » — A Brun, imprimeur à Bordeaux, 968 livres 10 sols, « pour les impressions et autres fournitures qu'il a fait pour le bureau de l'Intendance pendant les mois d'avril, mai et juin. » — Au même, 1,180 livres 5 sols, pour le même objet, durant le trimestre suivant. — Total des dépenses : 73,377 livres 9 sols 9 deniers. — Exercice 1734. Recette de 4,280 livres, « provenant des ventes faites par le sieur Raymond, grand-maître des Eaux et Forêts, le 5 janvier 1734, de unze cens cinquante-deux journeaux des forêts de Créon et de la comteau de Blaye et du bois de la forest du Cipressa. » — Dépenses : 50 livres à François Barrière et J.-B. Faure, « maîtres de musique du chapitre Saint-André de Bordeaux, » pour les messes en musique célébrées à la chapelle du Palais. — Pension de Joseph Gillet, marquis de La Caze, premier président au Parlement, décédé le 9 décembre 1734 ; la pension est payée à dame Françoise Du Bouzet de Poudenas, sa veuve. — Frais de la question appliquée à un détenu accusé d'homicide. — Frais de « la procédure qui s'est faite devant M. l'Intendant, en conséquence de l'arrest du Conseil, du 24 juillet 1734, contre les auteurs des écritures envoyées pour faire faire du mouvement à des compagnies garde-côte ». — Frais de la procédure contre divers individus de Sallebeuf, « accusés de vol fait avec effraction, violence et atroupement dans la maison du curé de ladite parroisse, le 18 février 1725. » — Total des dépenses : 69,772 livres 7 sols 5 deniers.

C. 4053. (Liasse.) — 4 registres ; 301 feuillets papier.

1735-1740. — États au vrai des recettes et dépenses présentés aux Trésoriers de France par le receveur général des domaines et bois de la généralité de Bordeaux. — Exercice 1735. Dépenses : Pension de 1,500 livres au Premier Président du Parlement, payée à André-François-Benoît Leberthon. — A l'adjudicataire de l'entretien des enfants trouvés exposés dans la ville et juridiction d'Agen, 4,125 livres 14 sols 8 deniers. — Frais de procédure « contre les nommés Duprat, bourgeois de la ville de Nérac, Me Mathieu Laspeyrer, sindic des procureurs audit siège, curateur pourvu à la mémoire du nommé Pierre Nolibé fils, bourgeois de Nérac, accusés de crime de duel, le nommé Reverdy, sculpteur en plâtre, habitant de ladite ville, fauteur et adhérant audit crimes condamnés par jugement du unze mars 1735, savoir ledit Duprat à être pendu, supri[me] et éteint la mémoire dudit Nolibé et ordonne que son corps sera jetté à la voirie, et ledit Reverdy au bannissement pour deux ans et lesdits Duprat et Nolibé en l'amende de la moitié de leurs biens envers les hôpitaux Saint-André de Bordeaux et Saint-Nicolas de Nérac ». — Frais de procédure contre Sarazin, prêtre, inculpé de rapt. — Transport de trois individus « accusés des crimes de recellé de grossesse, exposition d'enfant et de macquerelage ». — Entretien de cent onze enfants, « trouvés exposés dans la ville et juridiction d'Agen. » — Total des dépenses : 67,378 livres 17 sols 7 deniers. — Exercice 1736. État au vrai présenté par Me André Cescosse, receveur. — Dépenses : 25 sols, pour le traitement de l'exécuteur de la haute justice d'Agen, mort le 8 février 1736. — Gages des greffiers du Parlement, parmi lesquels Jacob Ratier, greffier des présentations, et Pierre Puylauzy, greffier des affirmations. — Frais de « la procédure criminelle instruite au présidial de Sarlat contre la mémoire de Judith Courtouzet, accusé de crime d'apostazie et relaps ». — Procédure contre Pierre Mossion, sergent royal, accusé « d'exaction, vexation, fausseté, concussion et attroupement illecite ». — Exécution d'arrêts condamnant un accusé de vol à être appliqué à la question et un assassin à être rompu vif. — Exécution de l'arrêt du Parlement, du 14 août 1736, « qui condamne Marie Dupoy, dite Dupauvre, à être attachée au carcan et fustigée, pour crime de récélatrice de grossesse. » — Port, par le courrier de Limoges à Bordeaux, « d'une boete de remedes pour les maladies des bestiaux, envoyés par M. le Controlleur général » à la subdélégation de Nontron, 6 livres. — Procédure contre « Harlus Guy, vicaire perpétuel

dans la parroisse de Saint-Ségur, pour avoir contrevenu aux ordonnances, édits et déclarations de Sa Majesté concernant la célébration des mariages des nouveaux convertis ». — Total des dépenses : 53,135 livres 16 sols 2 deniers. — Exercice 1737. État au vrai présenté par François-Bernard Roche, receveur. — Recettes : Droits de franc-fief, 30,871 livres 9 sols 10 deniers ; droits d'amortissement, 4,889 livres 8 deniers. — Dépenses : au P. Laglenne, gardien du couvent de l'Observance, pour le service divin du Présidial. — A Lafourcade, maître chirurgien, 45 livres « pour les pensemens, médicamens et remèdes par luy faits, fournis et administrés aux nommés Pierre Lacuille et Martial Gebon, prisonniers détenus dans les prisons de lHôtel de Ville de Bordeaux, condamnés aux galères, à l'ocasion des empreintes de feu que ces deux particuliers ont eu sur les épaules ». — Procédure contre un fratricide, terminée par une condamnation aux galères. — Exécution d'un arrêt condamnant un individu « à être rompu vif au lieu de Peyrehorade, où le crime a été commis, et son corps exposé sur une roue dans le lieu indiqué par l'arrêt ». — Translation de Rochefort à Bordeaux de prisonniers condamnés aux galères « par le Conseil supérieur de guerre tenu à Québeck ». — Procédure « à raison d'un crime de duel commis par deux officiers du régiment de Condé, lors en garnison au Château-Trompette ». — Débours de 7 livres au directeur des carosses à Bordeaux, pour le port d'une boîte de remèdes « envoïés par ordre du Roy pour les pauvres de la Généralité » et transportés par le carrosse de Paris à Bordeaux. — Condamnation de Marguerite Gouyon, « accusée des crimes d'homicide et paricide sur la personne de son fils nommé Léonard Mazelle…., à être pendue, brûlée, ses sendres jettées au vent, préalablement apliquée à la question ordinaire et extraordinaire. » — Entretien de cent vingt-trois enfants trouvés exposés dans la ville et juridiction d'Agen. — Total des recettes et dépenses : 144,655 livres 17 sols 8 deniers. — Exercice 1739. Recettes : Lods et ventes, échanges, aubaines, deshérences, épaves, confiscations, bâtardise et autres droits casuels, 21,053 livres 9 sols 6 deniers ; francs-fiefs, 878 livres 8 sols ; amortissements, 12,938 livres 4 sols 9 deniers. — Dépense : Au P. Bonaventure Lambert, gardien du couvent de l'Observance de Bordeaux, pour le service divin du Présidial. — Au concierge des prisons du Parlement, pour la paille et l'eau des prisonniers, pendant quinze mois, 977 livres 13 sols, soit 19,553 jours à un sol par jour. — Transport d'un habitant d'Azur, en Maransin, « accusé de vol commis avec effraction dans la parroisse de Mixe, juridiction de Linxe, dont la justice appartient au s^{r} comte d'Uza, pour raison duquel crime le procès luy a été fait, comme cas royal. » — Total des recettes et dépenses de l'exercice : 84,708 livres 8 sols 3 deniers.

C. 4054. (Liasse.) — 6 cahiers de 339 feuillets, papier.

1741-1751. — États au vrai présentés aux Trésoriers de France par le receveur des domaines et bois de la généralité de Bordeaux. — Exercice 1741. Recettes : Droits casuels : 20,487 livres 6 sols 11 deniers. — Francs-fiefs : 10,170 livres 8 deniers. — Amortissements, 11,305 livres 13 sols 8 deniers. — Dépenses : Gages de François Pareau et Honoré Olivier, greffiers, gardes des archives dans les quatre facultés de l'Université de Bordeaux. — Pension de 1,500 livres à « André-François-Benoist Leberthon d'Éguille, vicomte de Castillon », premier président au Parlement. — Allocation au P. Augustin Expert, gardien du couvent de l'Observance, pour le service divin à la cour du Présidial. — Total des recettes et dépenses de l'exercice : 86,643 livres 6 sols 7 deniers. — Exercice 1742. Recettes : Droits casuels : 19,156 livres 2 sols 6 deniers. — Francs-fiefs : 8,716 livres 3 sols 9 deniers. — Amortissements : 4,275 livres 14 sols 11 deniers. — Dépenses pour la procédure contre les juge et procureur d'office de la juridiction de « Sargeac » et l'emprisonnement dudit juge. — Frais de l'exécution de l'arrêt « par lequel le nommé Jean-Jacques Brossier est condamné à faire amande honnorable, avoir le poing coupé, à être brûlé vif et ses cendres jettées à vent, à cauze du crime de lèze majesté divine et vol par luy commis du saint ciboire dans l'église des Cordeliers de la ville de Martel ». — Transport, des prisons de Bergerac en celles du Parlement, « de la personne du nommé Légal, dit Lacoste, prédicant. » — Transport dans les prisons du Parlement du curé d'« Aygrandes », « accusé de rap et séduction. » — Total des recettes et dépenses de l'exercice : 84,406 livres 17 sols. — Exercice 1743. Recettes : Droits casuels : 12,884 livres 8 sols 5 deniers. — Franc-fief : 13,863 livres. — Amortissements : 9,999 livres 17 sous 7 deniers. — Dépenses : Gages de feu François Pareau, décédé le 5 novembre 1743, greffier, garde des archives des Facultés, payés à ses héritiers. — Frais de bureau de Jacques-Arnaud Duvigier, Jean Dalbessard et Pierre-Jules Dudon, « procureur et avocats généraux du parlement de Bordeaux, » et de François Darche, François Romat et Jean-Baptiste de Pleu, procureur et avocats généraux de la Cour des Aides. — Frais du service divin au présidial de Bordeaux, payés au P. Jean-Louis Laglène, « gardien des Cordeliers de la Régulière Observance. » — Transport d'individus « désignés vagabonds et gens sans aveu

et mandians valides, et, comme tels, condamnés aux galères pour cinq ans ». — Exécution d'un arrêt qui condamne une femme, pour avoir tué son mari, « à être pendue et brûlée et ses cendres jettées au vent. » — Total des recettes et dépenses : 77,860 livres 16 sols 10 deniers. — Exercice 1747. Recettes. Droits casuels : 30,930 livres 8 sols 11 deniers. — Franc-fief : 16,108 livres 14 sols 6 deniers. — Amortissements : 14,720 livres 9 sols 10 deniers. — Frais de bureau de F. Darche, F. Romat et Jean Delesé, procureurs et avocats généraux à la Cour des Aides. — Frais de la procédure criminelle contre le curé d'Autonne. — Total des dépenses : 103,222 livres 8 sols 2 deniers. — Exercice 1748. Dépenses. Frais de bureau de F. Romat, avocat général à la Cour des Aides, payés à sa fille et héritière. — « Payé au s^{r} François Lefort, brigadier et conducteur de la chaîne Guienne », les robes de soixante-quatorze galériens. — Réparations au château de Montfort et aux moulins de Vitrac : 3,600 livres. — Total des recettes et dépenses de l'État du Roi : 51,000 livres 11 sols 10 deniers. — Exercice 1750. — Allocation de 32 livres payée « au sieur Bourrière, grand archidiacre et sindic » du clergé d'Agen, pour l'office de greffier des domaines des gens de main morte. — Paiement de quatre-vingt-dix-sept robes pour les condamnés aux galères. — Total des recettes et dépenses : 55,005 livres 9 sols 6 deniers.

C. 4055. (Liasse.) — 9 cahiers de 243 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1752-1762. — États du Roi et états au vrai des recettes et dépenses des domaines et bois de la généralité de Bordeaux. — Exercice 1752. État du Roi. Total des recettes et dépenses : 53,224 livres 9 sols 9 deniers. — Exercice 1754. État au vrai. Total des recettes et dépenses : 58,422 livres 2 sols 7 deniers. — Exercice 1755. État au vrai. Dépenses : 20 livres « à la dame Dubouzet de Poudenas, prieure du monastère de Prouillan-les-Condom », et pareille somme « à la dame Louise de Perricot, supérieure des religieuses Sainte-Claire de Condom ». Total des recettes et dépenses : 82,922 livres 1 sol 11 deniers. — Exercice 1756. État du Roi, arrêté en Conseil, le 22 novembre 1757. Total des recettes et dépenses : 47,511 livres 18 sols 7 deniers. — Exercice 1756. État au vrai, arrêté à Bordeaux, au bureau des Finances, le 15 décembre 1758. Total des recettes et dépenses : 91,679 livres 19 sols 3 deniers. — Exercice 1757. État au vrai. Dépenses : frais de bureau à MM. Dudon, premier avocat général ; Duvigier, procureur général, et de Pichard, avocat général au Parlement, et à MM. Beaujon et de Lezé, avocats généraux, et Maignol, procureur général à la Cour des Aides. Total des recettes et dépenses : 53,370 livres 3 sols 10 deniers. — Exercice 1758. État au vrai. Total des recettes et dépenses : 51,579 livres 11 sols 4 deniers. — Exercice 1759. État au vrai. Total des recettes et dépenses : 58,499 livres 5 sols 10 deniers. — Exercice 1760. État du Roi. Total des recettes et dépenses : 63,814 livres 9 sols 4 deniers.

C. 4056. (Liasse.) — 13 cahiers de 192 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1761-1771. — États du Roi et états au vrai des recettes et dépenses des domaines et bois de la généralité de Bordeaux. — Exercice 1761. État du Roi, arrêté en Conseil le 10 janvier 1764. « A l'évêque de Périgueux, pour l'intérêt au dernier 25 de la somme de 4,600 livres à laquelle a été liquidée l'indemnité due a l'évêché de Périgueux pour raison de trois journaux vingt-cinq brasses de terrein en pré qui lui ont été pris pour former la levée du nouveau pont construit sur la rivière de l'Isle, suivant l'arrêt du 23 décembre 1760. » — Total des recettes et dépenses : 59,443 livres 17 sols 8 deniers. — Exercice 1761. État au vrai, arrêté au bureau des Finances, à Bordeaux, le 17 août 1764. — Dépenses : frais de bureau à MM. Dudon, procureur général, et Saige, avocat général, et aux héritiers de M. Duvigier, aussi avocat général au Parlement ; à MM. Maynol, procureur général, Dellézé et Plassan, avocats généraux à la Cour des Aides. Total des recettes et dépenses : 80,183 livres 18 sols. — Exercice 1762. État du Roi, arrêté en Conseil le 16 octobre 1764. Total des recettes et dépenses : 57,182 livres 13 sols 5 deniers. — Exercice 1762. État au vrai, arrêté le 20 décembre 1765. Dépenses : 20 livres, aux religieuses de Prouillanlez-Condom, suivant quittances de Mme Desparbès, prieure. Total des recettes et dépenses : 58,139 livres 3 sols 5 deniers. — Exercice 1763. État du Roi, arrêté le 29 octobre 1765. Total des recettes et dépenses : 59,417 livres 10 sols 8 deniers. — Exercice 1763. État au vrai, arrêté le 18 août 1766. Aumônes aux religieuses de Prouillan, près Condom, et Sainte-Claire de Condom, suivant quittance de la dame Desparbès, prieure, du 26 février 1766, et de la dame de Molier, supérieure, du 2 juin 1766. — Total des recettes et dépenses : 116,230 livres 3 deniers. — Exercice 1764. État du Roi. Total des recettes et dépenses : 62,912 livres 13 sols. — Exercice 1765. État du Roi, arrêté le 13 octobre 1767.— Total des recettes et

dépenses : 68,726 livres 14 sols 4 deniers. — Exercice 1765. État au vrai, arrêté le 5 septembre

1768. — Dépenses : 40 livres, à M. de Gasq, président à mortier au Parlement, « pour l'intérêt de l'engagement du Domaine de Saint-Nicolas-de-la-Grave. » — Total des recettes et dépenses : 106,784 livres 9 sols 6 deniers. — Exercice 1766. État du Roi, arrêté le 23 janvier 1770. — Total des recettes et dépenses : 76,999 livres 7 sols 9 deniers. — Exercice 1766. État au vrai, arrêté le 9 avril 1770. Total des recettes et dépenses : 157,422 livres 16 sols 7 deniers. — Exercice 1767. État au vrai. Total des recettes et dépenses : 161,754 livres 4 sols 6 deniers. — Exercice 1768. État au vrai. Dépenses : 80 livres « au sieur Bernard-Christophe Roborel », pourvu de deux offices de secrétaire garde des archives de l'Université. Total des recettes et dépenses : 139,222 livres 4 sols.

C. 4057. (Liasse.) — 11 cahiers de 150 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1770-1779. — États du Roi et états au vrai des recettes et dépenses des domaines et bois de la généralité de Bordeaux. — Exercice 1770. État du Roi. Total des recettes et dépenses : 93,055 livres 4 sols 4 deniers. — Exercice 1771. État du Roi. Dépenses : « au Premier Président du Parlement, la somme de 1,012 livres 10 sous, pour huit mois trois jours de ladite pension, jusqu'au 4 septembre 1771, jour de l'enregistrement de l'édit de suppression des offices dudit Parlement. » Total des recettes et dépenses : 107,636 livres 3 sols. — Exercice 1773. État du Roi, arrêté le 11 juillet 1775. Total des recettes et dépenses : 89,692 livres 6 sols 10 deniers. — Exercice 1773. État au vrai, arrêté le 23 décembre 1776. Total des recettes et dépenses : 267,168 livres 8 sols 8 deniers. — Exercice 1774. État du Roi, arrêté le 19 mars 1776. Total des recettes et dépenses : 85,986 livres 12 sols. — Exercice 1774. État au vrai, arrêté le 12 décembre 1777. Recettes. Recouvrement des frais de justice : 16,779 livres 12 sols ; versement effectué par le fermier des Domaines : 69,007 livres ; droits casuels, domaniaux et féodaux : 151,949 livres 7 sols 1 denier ; versement du Receveur des amendes : 2,084 livres 12 sols. Dépenses : 1,500 livres à Marc-Antoine Dupérier de Larsan, grand sénéchal de Bordeaux. — Aumône de 20 livres aux religieuses de Sainte-Claire de Condom, suivant quittance de Mme Saint-Sauveur Champêtre, supérieure, et d'égale somme aux religieuses de Prouillan, suivant quittance de Mme Desparbès, supérieure. Indemnité de 810 livres payée au duc de Lorge, gouverneur de Blaye, « par arrêt du Conseil du 26 octobre 1772, à raison de la réunion au domaine de Sa Majesté des droits seigneuriaux casuels de la comté de Blaye ». — Pension de 1,200 livres à M. Leberthon, premier président. Total des recettes et dépenses : 240,020 livres 11 sols 1 denier. — Exercice 1775. État du Roi, arrêté le 24 décembre 1776. Total des recettes et dépenses : 81,170 livres 10 sols 8 deniers. — Exercice 1775. État au vrai, arrêté en décembre 1778. Total des recettes et dépenses : 193,010 livres 9 sols. — Exercice 1776. État du Roi, arrêté le 23 décembre 1777. Total des recettes et dépenses : 96,000 livres 1 sol 4 deniers. — Exercice 1776. État au vrai, arrêté le 26 novembre 1779. Recettes, versement du fermier général des Domaines : 96,000 livres 1 sol 11 deniers ; droits casuels, domaniaux et féodaux : 234,041 livres 17 sols 9 deniers ; prélèvements sur les ventes de bois : 576 livres 6 sols 8 deniers. Total des recettes et dépenses : 330,618 livres 6 sols 4 deniers.

C. 4058. (Liasse.) — 10 cahiers de 81 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1777-1786. — États du Roi et états au vrai des. recettes et dépenses des domaines et forêts de la généralité de Bordeaux. — Exercice 1777. État du Roi, arrêté le 1er décembre 1778. Total des recettes et dépenses : 103,870 livres 13 sols 6 deniers. — Exercice 1777. État au vrai, arrêté le 31 janvier 1781. Total des recettes et dépenses : 294,701 livres 3 deniers. — Exercice 1778. États au vrai présentés par Joseph-Basile Poinsignon, commis par déclaration royale du 8 septembre 1784, « pour acquitter les charges des États du Roi des domaines et des bois du royaume, » arrêté à Bordeaux, le 18 janvier 1786. — Exercice 1779. État du Roi, arrêté le 4 octobre 1780, s'élevant à 78,920 livres 12 sols 2 deniers. — Exercice 1779. État au vrai, arrêté le 18 janvier 1786, s'élevant à 78,920 livres 12 sols 2 deniers. — Exercice 1780. État du Roi, arrêté le 2 octobre 1781, s'élevant à 76,238 livres 2 sols 1 denier. — Exercice 1780. États au vrai, arrêtés le 15 décembre 1786.

C. 4059. (Liasse.) — 12 cahiers de 87 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1781-1789. — États du Roi et états au vrai des recettes et des dépenses assignées sur les domaines et bois de la généralité de Bordeaux. — Exercice 1781. État du Roi, arrêté le 23 juillet 1782, s'élevant à 148,813 livres 1 denier. — Envoi de l'état précédent, avec prière de faire parvenir au plus tôt les observations devant servir à l'établissement de l'état du Roi pour 1782, « l'intention du Conseil étant que les états du Roi soient rapprochés le plus qu'il sera possible » (12 août 1782).

— Exercice 1781. État au vrai, arrêté le 15 décembre 1786, s'élevant à 148,813 livres 1 denier. — Exercice 1782. État du Roi pour les bois de la Généralité, arrêté le 14 janvier 1783. — Exercice 1782. État du Roi, arrêté le 24 juin 1783, s'élevant à 103,273 livres 10 sols 7 deniers. — Exercice 1782. États au vrai, arrêtés le 21 décembre 1787. — Exercice 1783. État du Roi, arrêté le 27 juillet 1784, s'élevant à 121,159 livres 6 sols 9 deniers. — Exercice 1783. États au vrai, arrêtés le 21 décembre 1787. — Exercice 1784. État du Roi, arrêté le 2 août 1785, s'élevant à 121,383 livres 17 sols. — Exercice 1785. État du Roi, arrêté le 11 juillet 1786, montant à 129,703 livres 4 sols. — Exercice 1788. État du Roi, arrêté le 7 juillet 1782, montant à 130,398 livres 1 sol.

C. 4060. (Liasse.) — 36 pièces parchemin, 61 pièces papier.

1694-1790. — États du Roi portant les recettes et dépenses des bois du Domaine. Vente « du bois de Cypressac, de l'âge de 20 ans, mort par la rigueur du froid de l'hyver de 1709 » (1710). — Recette de 735 livres, prélevées, à raison de 14 deniers par livre, sur le prix de bois vendus par l'abbaye de Gondon, suivant autorisation à elle accordée par arrêt du 11 décembre 1731 (1733). — Recettes de 141 livres 3 sols 4 deniers et de 165 livres 13 sols 4 deniers pour les 14 deniers par livre du prix des ventes de bois appartenant à l'abbaye Saint-Amand de Colly et à la communauté de Fonty, ordre de Fontevrault, lesquelles ventes ont été autorisées par arrêts du Conseil des 8 mai et 15 janvier 1759 (1761). — Recette de 3,972 livres 10 sous, montant des 14 deniers par livre du prix des bois de la communauté du Mas d'Agenais, vendus suivant l'arrêt du 6 avril 1762 (1763). — Recette analogue à l'occasion d'une vente de bois appartenant à l'archevêché de Bordeaux, autorisée par arrêt du 16 juillet 1761 (1764).

C. 4061. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1716-1763. — États des recettes et dépenses des amendes de la maîtrise des Eaux et Forêts (1716-1760). — États des recette et dépense des 14 deniers pour livre perçus sur le prix de vente des bois des communautés, bénéficiers et gens de mainmorte, de 1730 à 1748. — Ventes de bois appartenant à l'abbaye de Daysse (Eysse), autorisée par arrêt du 30 novembre 1728 (1730) ; — à la communauté du Mas d'Agenais, autorisée le 22 mars 1735 (1736) ; — à l'abbaye de Chatres, autorisée le 12 mars 1737 (1738) ; — à la charité de Condom, autorisée le 30 août 1740 (1741) ; — à l'abbaye de Prouillan (Prouille ?), autorisée le 20 juin 1741 (1742) ; — à la mense abbatiale de La Honce, autorisée le 1er décembre 1744.

C. 4062. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1590-1785. — Ordonnances des Trésoriers sur diverses matières et pièces à l'appui. — Copie incomplète des lettres patentes pour la modération des droits de transit à lever sur les rivières de Dordogne et Garonne. « L'ung des meilleurs et plus agréables fruictz que nous nous proposons de recueillir de ce labeur et peyne que l'on nous voit employer si violente et continue, est de pouvoir acquérir à noz poauvres subjectz le repos et la patiance que nous sçavons leur estre très nécessaire… » (20 février 1590). — Nomination d'Antoine Allier comme receveur des droits royaux à lever à Libourne sur la Dordogne. « Par noz lettres patentes du vingtiesme jour du présent moys de febvrier, Nous avons, pour les causes et considérations y contenues, voulu et ordonné diminution estre faicte des impositions qui avoient accoustumé d'estre levez sur les rivières de Dordonne et Garonne venans et descendans en nostre ville de Bourdeaulxs, et icelles réduictes sur les marchandises et pour les sommes contenues en l'estat que nous en avons faict dresser en nostre conseil, attaché à nos dictes lettres, et pareillement ordonné que lesd. impositions ne se payeroient doresnavant qu'en deux lieux seullement, assavoir pour la rivière de la Garonne au lieu de Langon et pour celle de la Dordonne au lieu de Libourne » (Au camp de Gaillon, 25 février 1590). — Lettre des trésoriers de France à Bordeaux, portant entérinement de la commission donnée à Antoine Allier « pour fere la recepte en la ville de Libourne des impositions que Sa Majesté veult estre levées sur la rivière de Dordoigne » (13 avril 1590). — « Estat et rolle des impositions qui ce doyvent lever sur les rivières de Garonne et Dordoigne » : pastel, « couton en layne » et « couton fillé », liège, prunes, couperose, alun, savon noir, couvertes de Montpellier, cordes d'oignons, raisins en caisses, saumons, harengs, huilles d'olives, de noix et de poissons, meules, peaux, résine, fils de fer « fil d'archault », etc. (1590). — Ordonnance des trésoriers de France pour le répartement d'une imposition destinée « à la construction du pont de bricque que le feu Roy Charles ordonna estre basti sur la rivière de Garonne, au faulx-bourg de Saint-Subran lès Toulouse, commencé dès l'année MVc LXIIII » (18 décembre 1605). — Ordonnance des Trésoriers pour l'assiette de diverses impositions, notamment « pour l'œuvre de la tour de Courdoan, la somme de dix-huict mil livres » (1604-1605). — « Offres que faict par devant vous, Mes-

sieurs les trésoriers généraux de France, establys à Bourdeaux, Jacques Lévesque, bourgeois de Bourdeaux » : il offre 300,000 livres par an pour les droits à lever sur les vins, pastels, sels et pruneaux, tous autres droits demeurant abolis (8 janvier 1607). — Opposition des maire et jurats de Bordeaux au renouvellement de l'afferme des subsides à lever pour le Roi, attendu que « c'est la totalle ruyne de la province et mesme de la prézante ville » (janvier 1607). — Lettre patente ordonnant la levée d'impositions, pour l'entretien des garnisons et « pour les fraiz de la tour de Courdouan » (11 novembre 1607). — Destitution par les Trésoriers du receveur des tailles d'Armagnac, qui n'a pas opéré le versement de deniers par lui perçus pendant les premiers quartiers de l'exercice (3 août 1615). — Commission au sénéchal de Condomois pour s'enquérir des pertes éprouvées par les bénéficiers du diocèse de Condom, « à cause du ravage des gens de guerre allans aux sièges de Sainct-Anthonin et de Montpellier » (20 février 1623). — Ordonnance des Trésoriers sur la levée d'impositions diverses, notamment pour les ponts de Villeneuve, de Toulouse et de Cahors (19 avril 1623). — Ordonnance pour la levée de 9,200 livres accordées à Duplessis, « lieutenant-commandant pour Sa Majesté au Château-Trompette » (8 février 1627). — Projet d'ordonnance pour la levée de 70,000 livres, dans le but de rembourser les sommes empruntées par les maire et jurats de Bordeaux « pour l'achapt de six flûtes de Holande destinées pour servir à fermer le canal de la Rochelle ». — Ordonnance sur requête d'un notaire de Thiviers qui demande à être remboursé de la subsistance par lui payée aux troupes ; le suppliant expose que Thiviers est ruiné depuis la guerre (10 mai 1651). — Serment de Jean Dumon, nommé pour veiller à la perception du huitain « sur tout le poisson frais qu'on apporte de la grande et petite mer, même de Bayonne et Royan », lequel droit appartient au duc de Polignac, en qualité d'engagiste du fief de Puypaulin (10 janvier 1785).

C. 4063. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 33 pièces papier.

1593-1783. — Affaires diverses. Présentation au lieutenant-général à Condom et acceptation par lui des cautions de Vidal Dubuis, percepteur du taillon dans le Condomois, l'Astarac et le Bazadais (9 décembre 1593). — Fragment de la pancarte des droits perçus au bureau de Caumont (1607 ?). — Pancarte des droits à percevoir aux bureaux de Bordeaux, Libourne, Bourg, Blaye et Langon, « à cause de l'imposition de l'extinction du convoy et subsides des rivières » (9 mai 1607). — Tableau des mêmes droits (15 mai 1611 ?). — Arrêt du Conseil d'État, rendu à la requête de Jean de Beauvais, fermier de la comptablie de Bordeaux, constatant que les jurats ont créé de nombreux bourgeois, pour les exempter des droits d'entrée à Bordeaux ; la guerre a arrêté le commerce ; les pirates ont saisi à l'embouchure de la Gironde plusieurs vaisseaux venant de Flandre et de Hollande ; des bureaux de la Comptablie ont été brûlés ; les marins de Saint-Jean-de-Luz ont été dispensés par le Parlement de payer les droits dus « pour les morues qu'ilz vont quérir aux Terres-Neufves et autres marchandises qu'ilz font venir à Bourdeaux » ; un sursis est accordé audit J. de Beauvais pour le paiement du quartier de janvier, à charge de renforcer ses cautions dans les huit jours par-devant le prévôt de Paris (3 juin 1620). — Criée pour le bail à ferme de la comptablie de Bordeaux, dont le fermier, Jean de Beauvais, est destitué, faute d'avoir obéi à l'arrêt du Conseil d'État du 3 juin (6 juillet 1620). — Bail à ferme des droits de traite perçus au bureau de Bayonne (16 juin 1632). — Enquête sur la grêle et les inondations survenues à Barran en 1632 et 1633 (mai 1634). — Enquête sur la désolation de la Basse-Rivière et du Bas-Armagnac, ruinés par les grêles et inondations des dernières années ; terres en friche, maisons désertes, partie des populations émigrée en Espagne, etc. (avril-mai 1634). — Liste des paroisses distraites des élections de Niort, Angoulème et Saint-Jean-d'Angély pour être incorporées à l'élection de Cognac, « nouvellement restablye par Sa Majesté pour le soullagement de ses subjets » (18 septembre 1635). — Enquête sur les excès commis par les soldats d'Épernon dans les paroisses de l'élection de Bordeaux : à Pessac, « lorsque Monsieur d'Épernon campa à Gradignan, proche et contygu de ladite parroisse, quy feust à la fin du moys d'avril de lad. année dernière, et aussy quand le sieur Bonet, commandant ce grand corps de cavalerie allemande conduit par le sieur Navailles, maréchal de camp, qui feust au mois de décembre et janvier dernier, quy demeura dans ces cartiers l'espace de six sepmaines ou environ » ; « de plus, lesd. gens de guerre ont exigé des pauvres habitans presque tout l'argent et choses précieuses qu'ilz avoient cachés, se servant pour cest effect de tortures, brasseletz, cordillons, feu et de toutes autres sortes d'instrumens que le démon pouvoit inventer ; ont de leur mouvement tué un homme de sang froid, ont forssé et viollé plusieurs femmes et filles, mesme des femmes âgées de quatre-vingts ans, malades dans leurs lits, » et les habitants se sont enfuis dans la lande et les forêts ; à Mérignac, Giron Eyquem déclare des pertes s'élevant à 2,500 livres, « outre que lesd. soldatz pandirent et estranglèrent son

gendre et luy blessé d'un coup de pistollet » ; Caudéran et le Bouscat : plusieurs hommes tués, « quantité de blessés, à défaut de ne leur bailler de l'argent », femmes et filles violentées, etc. ; Cadaujac : les troupes d'Épernon y sont passées le 30 avril 1649, en allant assiéger le château d'Ollivier et « une maison située en la parroisse de Gradignan, appellée à Cojac », après le succès de cette expédition « s'en retournant en haut vers le chemin de Castres » ; « quelque temps après les troupes de Monsieur d'Épernon revenant de Libourne descendant en bas vers Cadillac, elles traversèrent la rivière du costé de Graves, Monsieur d'Espernon… espand toutes ses troupes en ces deux parroisses de Cadaujac et Leugnan, il remplit celle de Cadaujac des régimens de Créqui et de la marine » ; « despuis, le second désordre de la guerre estant survenu et Monsieur d'Espernon ayant fortiffié Poudansac et Castres et munis ces lieux des gens de guerre, il faisoit de temps en temps et par surprinze des courses dans lad. parroisse, et prenoit et tuoit tout ce qu'il se présentoit dans leur chemin » ; à Talence, « la plus part desdits parroissiens feurent constraintz de mandier leur pain, de[s]quelz la plus grande partie est morte de faim » ; « Guilanbaud se plaint qu'il feust maltraité desd. soldatz, qu'ils l'amenèrent luy faisant brusler les piedz, percé l'oreille et à force des coups rendirent son corps tout meurtry » ; à Gradignan, les troupes ont séjourné trois jours, à partir du 29 avril 1649 ; dans toutes ces localités, elles ont brûlé les cuves, commis des meurtres et nombre de viols, brisé les meubles, répandu le vin, emmené les bestiaux, etc. (Mai 1650). — Tableau indiquant pour les paroisses des élections d'Agen et de Condom, le nombre des cotes de la capitation, le chiffre total et le chiffre moyen de ces cotes, pour 1763 ; la moyenne varie de 10 livres 8 sols 7 deniers à 4 livres 4 sols ; observations sur les ressources des paroisses : « les vins sont la seule denrée dont on fait quelque commerce ; les communautés les plus à portée des rivières chargent une partie de leur vin blanc pour la Hollande, et depuis plusieurs années la condition des chargeurs est pire que celle des particuliers qui convertissent leurs vins en eau-de-vie, comme font les habitants des communautés les plus éloignées des rivières » ; pour les graines, les marchés produisent un heureux résultat. — « Règlement pour la perception des impositions dans les élections de taille personnelle du ressort de la Cour des Aides de Bordeaux », signé par le Roi (3 janvier 1764). — Mémoire contre le receveur et contrôleur des greffes, ses exigences illégales : on lui reproche notamment d'employer du papier non collé : « la rame ne lui coûte pas au-delà de vingt sols et il en retire quatre livres, qui est le prix du papier honnête et ordinaire » (22 décembre 1764). — Rapport sur les dégâts causés dans diverses paroisses de l'élection d'Agen par les inondations, à Fieux par la gelée des 24 et 25 avril, au Mas d'Agenais par le débordement survenu au commencement de février, qui a duré une quinzaine de jours, à Laguière par le débordement du 3 au 11 mars, à Caudrot par le débordement du 9 mars, etc, (1783).

C. 4064. (Liasse.) — 1 pièce papier, 1 pièce parchemin.

1625. — Adjudication de la fourniture à faire à l'armée du Poitou du pain de munition « entre bis et blanc », deux tiers froment, un tiers de seigle, pesant quatorze onces poids de marc en pâte et onze onces cuit et rassis, au prix de huit deniers l'un, en faveur de Raymond Gontier, de Libourne (23 décembre 1625). — Admission des cautions présentées par l'adjudicataire, notamment d'Hélie Gontier, ancien maire de Libourne (27 décembre 1625).

C. 4065. (Liasse.) — 3 cahiers de 115 feuillets, papier.

1704-1708. — États au vrai présentés par Henri Lalanne, écuyer, conseiller du Roi, payeur des gages du parlement de Bordeaux. — État pour l'année 1704. Gages de MM. Romain Dalon, premier président : 2,212 livres 10 sous, pour trois quartiers ; Sarran de Lalanne, Jean de Secondat de Montesquieu, Jean Despagnet, Jean-Michel de Gourgue, Joseph de Gillet de Lacaze, Jacques-Auguste Leberthon d'Aiguille, Louis de Sabourin, présidents à mortier : à chacun 1,425 livres ; Louis-Arnaud Lecomte, marquis de La Tresne, chevalier d'honneur : 2,000 livres ; Jacques de Pommiers, Étienne Lafon, Étienne Denis, Jean-Pierre Dabadie, conseillers clercs servant à la Grand'Chambre, à chacun : 310 livres 18 sous 9 deniers, pour trois quartiers de gage et droits de manteau d'été ; André Dandraut, Paul de Malvin, Jean-Joseph de Marans, Jean-François de Cursol, Alexandre de Gasq, Joseph de Taranque, Jean Dusault, Jean Desnanots, Jean de Brosser, Romain Filhot, Jean-Martial de Mosnier, François Dupérier de la Salargue, Denis-Joseph de Mullet, André-Louis de Lachabane, Élie de Suau, Gabriel-Raymond de Salegourde, André Duhamel, Guillaume-Joseph Démons, Jean-Marc de Caupos, André Delpech, Jean de Constantin, Jacques de Brossard, Antoine de Monjon, Pierre Pichard, Vincent de Laroque qualifié sieur de Tastes, Martial de Vertamon, Pierre de Bordes, François-Joseph Dubourg, Nicolas Combabessouse, conseillers lais à la Grand'Chambre : à chacun

375 livres ; François de Thibault et Gilles de Fayard, aussi conseillers lais : « néant, attendu qu'il n'en est laissé fonds dans l'estat du Roy » ; Louis de Sabourin et après lui Gaston-Jean-Baptiste Sabourin, Jean d'Essenault, « conseillers généraux des Aydes incorporées de la Grand'Chambre » : 375 livres à chacun ; Jacques de Pomiès, Jean-Pierre Dabadie, Denis-Joseph de Mullet de Voluzan, Gabriel-Maurice de Lavie, présidents aux enquêtes : à chacun 750 livres ; Michel de Montagne, Henry-Victor Chevaille de Fougeras, Raymond Dalon, « conseillers clercs servans aux enquestes » : à chacun 310 livres 18 sous 9 deniers pour gages « et droit de manteau d'été » ; Jacques de Laborie, Antoine Raoul, Louis-Amable Bigot, Bernard de Malvin, Jean-Martin de Lasalle-Canens, Gabriel-Maurice de Lavie, Joseph de Mathieu, Jean de Cournut, Pierre Dumirat, Sarran-Alphonse de Lalanne, Antoine Duval, Louis-François de Cézar, Alain-Joseph de Fayet, Pierre-Michel Duplessy, Arnaud Licterie, Jacques Dusault, Henry de Martiny, Jean-Baptiste-Joseph Leblanc de Mauvoisin, François Drouillet de Sigalas, Hélie Vigneras, Jean-Pierre Dabadie, Alexandre de Ségur, François Baritault, Pierre Daly, Jean-Maur de Mosnier, Jacques de Pichon, Étienne Gombaud, André-Martial de Sabourin, Gabriel Brivazac, Jean-Anthoine de Lachabane, Fleury Depaty, François de Malet, Joseph du Roy, Denis de Castelnau, pourvu le 19 août 1703, au lieu de Pierre de Castelnau, son père, Louis-Arnaud Lecomte de Latresne et après lui François-Léon Lecomte de Latresne, Guillaume-François Sauvenelle de Salles et après lui Antoine Debatz, vicomte d'Orice, Bernard Fortin de Lavie et après lui François-Joseph Dalesme, Pierre Dudon et après lui Jean-Baptiste de Lafaurie, pourvu le 23 février 1704, conseillers lais des Enquêtes : à chacun 375 livres ; Jean de Baratet, Vincent de Lamontagne, Jean-Baptiste-Amanieu de Ruat, « conseillers généraux des Aydes incorporées estant des enquestes », à chacun 375 livres ; Jean Duvigier, procureur général, Pierre Dudon, Jean-Baptiste Albessard, avocats généraux : à chacun 1,256 livres 5 sols, pour trois quartiers ; Jacques de Laboyrie, garde des sceaux : 787 livres 10 sous ; vingt conseillers, déjà nommés, pour leur service à la Chambre de la Tournelle : à chacun 37 livres 10 sous ; quinze conseillers, déjà nommés, pour leur service à la Chambre des Vacations : à chacun, 60 livres 18 sous 9 deniers ; aux gens du Roi, déjà nommés, pour le même motif : à chacun, 243 livres 15 sous ; trois huissiers, pour le même motif : à chacun, 9 livres 7 sous 6 deniers ; Pierre Cazaux et Bernard Roche, présidents de la Chambre des Requêtes : à chacun, 750 livres ; Bernard de Portepain de La Salle du Ciron, Pierre Demons, Pierre Grenier, Jean Touchard, Jean Raoul, François de Métivier, François-Henri Béchau de Ferrachapt, Antoine Vaissière de Maillat, conseillers en ladite Chambre : à chacun, 375 livres ; greffiers, notaire-secrétaire, payeurs ; huissiers ; huissiers des Requêtes. Pensions aux magistrats déjà nommés : Charles Belrieu de Virazel, président à mortier à la Chambre de l'Édit : 1,875 livres ; Alexandre de Rabar, Jean-Joseph de Guionnet, Jean Léglise, Pierre Marboutin, Pierre Demons, Josué de Vincens, ci-devant procureur-général et avocat général en ladite chambre ; huissiers en ladite Chambre ; autres pensions, dont une de 3,000 livres à Romain Dalon, ci-devant premier président du Parlement de Pau ; Pierre Gervaisot, receveur des épices, amendes et vacations des juridictions de Bordeaux, 800 livres. Augmentations de gages des secrétaires et substitut de la Cour. « Augmentations de gages créés au denier vingt par édit du mois de janvier 1700 » : notamment 720 livres à Romain Dalon, ci-devant premier président à Pau, qui a cédé sa charge à son frère Raymond, suivant contrat du 15 mars 1704, retenu par Duffau, notaire, etc. Total des dépenses : 129,592 livres 19 sols 6 deniers. — État au vrai de 1706 : Jean-Martin de la Salle Canens, promu président aux Enquêtes le 18 juillet 1706, à la place de Jacques de Pommiès ; Barthélemy Basterot, Henri Daugeard, Jean Dejegun, conseillers lais des enquêtes ; Jean Loret, pourvu, le 27 octobre 1705, de la charge de garde des sceaux créée par édit d'octobre 1704. Total des dépenses : 123,717 livres 4 sols 6 deniers. — État au vrai de 1707, Alexandre de Ségur, président à mortier pourvu le 27 juin 1706, Sarran de Lalanne, décédé le 5 mai 1707, et après lui Léon-Lancelot de Lalanne, aussi présidents à mortier : Léon-Lancelot de Lalanne, Joseph Demarans, Jean Desnanots, Jean-Pierre de Ségur, Jean-Jacques-Romain Fillot, conseillers lais des Enquêtes. Total des dépenses : 131,198 livres 13 sols 1 denier.

C. 4066. (Liasse.) — 7 cahiers de 346 feuillets papier.

1713-1722. — États au vrai présentés par le payeur des gages du Parlement pour les années 1713-1719. — État de 1713. Jacques-Gabriel-Léon de Lavergne, comte de Guilheragues, chevalier d'honneur ; Guillaume-Joseph Demons de Latour, conseiller lai à la Grand'Chambre, décédé le 9 janvier 1713. Total de la dépense : 142,319 livres 18 sols 8 deniers. — État de 1714. Joseph Gillet de Lacase, premier président, pourvu le 7 mars 1714. Total des dépenses : 129,705 livres 14 sols 6 deniers. — État de 1715, Jean-Baptiste Secondat de Montesquieu, président à mortier, 1,475 livres, payées à Charles-Louis

Secondat de Montesquieu, son neveu et héritier. Dépenses : 127,786 livres 6 sols 8 deniers. — État de 1716. Charles-Louis Secondat de Montesquieu, président à mortier, pourvu le 29 juin 1716 ; au même, pension due à son oncle, décédé le 24 avril 1716. Dépenses : 115,391 livres 7 sols 2 deniers. — État de 1717. Dépenses : 115,120 livres 2 sols 7 deniers. — État de 1718. Dépenses : 130,301 livres 12 sols 6 deniers. — État de 1719. Dépenses : 120,190 livres 14 sols 3 deniers.

C. 4067. (Liasse.) — 10 cahiers de 299 feuillets papier.

1720-1731. — États au vrai présentés par le payeur des gages du Parlement. — État de 1720. Jean-Jacques Bel, pourvu le 5 avril 1720 d'un office de conseiller lai au lieu et place d'André-Louis de La Chabanne ; Guy de Fenouil, premier président au Parlement de Pau. Total des dépenses : 96,499 livres 17 sols 9 deniers. — État de 1721 : 98,630 livres 16 sols 8 deniers. — État de 1722 : 99,062 livres 10 sols 6 deniers. — État de 1723 : 99,558 livres 10 sols 3 deniers. — État de 1724 : 102,059 livres 2 sols 5 deniers. — État de 1725. « A. M. Charles-Louis Secondat de Montesquieu, pareille somme (1,425 livres), de laquelle paiement a esté faite *(sic)* à dame Jeanne de Lartigue, son épouse, en conséquence de la procuration consentie en sa faveur par ledit sieur de Montesquieu, le 28e décembre 1726, passée par-devant Girardeau, notaire royal », suivant quittances des 28 août 1727 et 15 mars 1725, reçues par Grégoire et Bouan. Dépenses : 99,928 livres 10 sols 11 deniers. — État de 1726. Charles-Louis Secondat de Montesquieu ; ses gages, jusqu'au 3 août, sont payés à sa femme, suivant quittance du 2 août 1728 reçue par Brun et Bouan, et ensuite « à Me Jean-Baptiste d'Albessard, nouvellement pourvu par lettres en forme de provision en date du 25 juillet 1726, de l'office de président à mortier audit Parlement, au lieu et place dudit sieur de Montesquieu » et admis le 3 août. Dépenses : 97,748 livres 10 sous 4 deniers. — État de 1727. Dépenses : 98,792 livres 17 sols 11 deniers. — État de 1728. André-Martial Sabourin, président à mortier, au lieu et place de Louis Sabourin, son frère. Dépenses : 97,856 livres 17 sous 11 deniers. — État de 1729. Dépense : 99,421 livres 17 sols 11 deniers.

C. 4068. (Liasse.) — 1 cahier de 44 feuillets papier.

1749-1751. — État au vrai présenté par Germain Dumercy, payeur des gages du Parlement, pour l'année 1749. André-François-Benoît Le Berthon, premier président ; Antoine de Gascq, Pierre de Cazeau, Alexandre de Ségur, Blaise-Antoine-Alexandre de Gascq, André-Jacques-Hyacinthe Le Berthon, Louis de Verthamont Saint-Fort, Jean-Baptiste Le Comte de Latresne, Jean-Charles d'Augard, Jean-Baptiste Lalanne, présidents à mortier ; Jean-Charles de la Vie, Jean-Paul Lorret, François d'Albessard, Pierre-Gaston Gillet de La Caze, présidents aux Enquêtes ; Jacques Fossier de Lestard, Jean Chaillaud Deffieu, présidents de la Chambre des Requêtes ; Pierre-François de Roquefort, Joseph de Gombaud, chevaliers d'honneur ; Jean-Baptiste d'Albessard, Pierre-Jules Dudon, avocats généraux, et Jacques-Armand Duvigier, procureur général. Dépense : 95,526 livres 1 sol 11 deniers.

C. 4069. (Liasse.) — 8 cahiers de 109 feuillets papier.

1750-1763. — États au vrai présentés par le payeur des gages du Parlement. — États de 1750-1752. Dépense : 94,626 livres 1 sou 11 deniers. — États de 1753-1754 : 94,524 livres 1 sou 11 deniers. — État de 1755 : 98,223 livres 1 sol 11 deniers. — États de 1757 et 1759 : 94,935 livres 1 sou 11 deniers.

C. 4070. (Liasse.) — 4 cahiers de 49 feuillets papier.

1761-1770. — États au vrai présentés par le payeur des gages du Parlement. — État de 1761. Dépense : 95,485 livres 1 sou 11 deniers. — État de 1762 : 97,078, livres 16 sous 1 denier. — État de 1763 : 95,860 livres 1 sou 11 deniers. — État de 1767. André-Jacques-Hyacinthe Le Berthon, premier président ; Louis Le Comte de Gondourville, frère et héritier de Jean-Baptiste de La Tresne, président à mortier ; Jean-Louis de La Salle Castandet, frère et héritier de La Salle de Roquefort, chevalier d'honneur ; Pierre-Jules Dudon, procureur général et avocat général ; François-Armand Saige, avocat général. Dépense : 94,943 livres 8 sols 2 deniers.

C. 4071. (Cahier.) — 40 feuillets papier.

1631-1635. — État au vrai pour les années 1631-1634 présenté par le payeur des gages de la Cour des Aides de Guienne, établie à Agen. — Année 1631. Jean-Martin de Lambardemont, premier président : 4,000 livres ; Jacques Bonnault, Jacques Douzon de Bouran, Alexis Drulhé, présidents, à chacun 3,000 livres ; Jean Cayron, André Essenault, Jean Villemon, Claude Picot, Étienne Delas, Claude Barbier, Gilbert Charpentier, Pierre Allain de La Vigerie, Antoine Belot, Jean Logier,

Jacques Letanneur, Charles Lenoir, Laubatterye, Pierre Pomerol, conseillers : à chacun 1,500 livres ; Pierre de Ciotat, Jean de Minvielle, avocats généraux : à chacun 1,500 livres ; Jean Lobel, procureur général : 2,000 livres ; Jean Lescazes, greffier en chef, et Charles Gaise, contrôleur du greffier : à chacun 500 livres ; François Bataille et Étienne Boisse, huissiers : à chacun 50 livres. — Année 1633. Étienne Foullé, premier président durant les six derniers mois de l'exercice ; Guillaume Langouze, Claude-Israël Chassaing, Michel Despech, officiers de la Chancellerie créée près la Cour des Aides par édit de novembre 1631. — Année 1634. Léonard Foullé, garde des sceaux. — Voyage du comptable à Paris « pour aller rendre ses comptes en la Chambre », 1,100 livres.

C. 4072. (Liasse.) — 9 cahiers de 118 feuillets papier.

1650-1668. — États au vrai présentés par le payeur des gages de la Cour des Aides de Guienne. — État de 1650. Pierre de Pontac, premier président de la Cour, établie à Libourne ; de Bouran, Bonnaud, Dhostein, Gui de Maniban, présidents ; Robillard et de Baritault, avocats généraux ; Darche, procureur général ; dix huissiers près la Cour, deux audienciers, deux contrôleurs et deux huissiers à la Chancellerie. — États de 1651-1753. Recette : 114,075 livres, « pour sept quartiers de gages ordonnés estre payez ausd. officiers pour le quartier de juillet 1651 et trois quartiers de chacune des années 1652 et 1653, dont lesditz officiers n'avaient esté payez à cause des mouvementz de la province pendant lesdites années, pour raison de quoy lesd. officiers avoient obtenu arrest, le 5 mars 1654, portant qu'ils seroient payez de lad. somme ». Jean Tarteau, substitut du procureur général, pour ses gages d'un quartier de 1648 et des années 1649-1650 : 500 livres payées à sa veuve. — Note sur les démarches faites par les magistrats de la Cour pour obtenir paiement de leurs gages. — Total de la recette : 155,679 livres 16 sous 8 deniers. — Total de la dépense : 189,489 livres. — État de 1654. P. de Pontac, « premier président en lad. Cour des Aydes de Guyenne, establie à Libourne. » Dépense : 47,046 livres. — État de 1655. « La Cour des Aides de présent à Libourne. » Dépense : 51,626 livres 10 sous. — État de 1656. « La Cour des Aydes de Guienne séante à Libourne. » — « Déclare ledit Leguay que Monsieur d'Hosten, président en Cour des Aydes, a pareilz gages qu'il ne luy a peu payer à cause des saisies et oppositions formées sur iceux tant par la dame de Léger que autres ses créantiers. » — Dépense : 51,682 livres 10 sous. — État de 1657. Dépense : 53,275 livres 9 sous. — État de 1658. Dépense : 53,158 livres 5 sous. — État de 1659. Dépense : 54,246 livres 5 sous. — État de 1660. De Guilleragues, « aussy premier président… servant au semestre d'esté » ; Darin, titulaire de la charge de grand prévôt, créée en 1659. Dépense : 77,420 livres.

C. 4073. (Liasse.) — 10 cahiers de 124 feuillets papier.

1661-1675. — États au vrai présentés par le payeur des gages de la Cour des Aides. — État de 1661. Pierre de Pontac et Gabriel de Guilleragues, premiers présidents ; François Champion, sieur de Cicé, conseiller, titulaire d'un office créé par édit de juillet 1658 ; Gabriel de Treilles, grand prévôt général des Aides ; Darin, lieutenant du prévôt. « Pour le louage du pallais de lad. Cour » : 800 livres. Dépense : 77,031 livres 5 sous. — État de 1662. Blaise de Sudirault et de Guilleragues, premiers présidents. Dépense : 77,505 livres. — État de 1663. Dépense : 73,420 livres. — État de 1664. Dépense : 70,205 livres. — État de 1665. Dépense : 68,580 livres. — État de 1666. Dépense : 68,660 livres. — État de 1667. Dépense : 68,580 livres. — État de 1668. Blaise de Sudirault, seul premier président. Dépense : 68,744 livres. — États de 1669 et 1670. Dépense : 54,180 livres.

C. 4074. (Liasse.) — 9 cahiers de 63 feuillets papier.

1672-1681. — États au vrai présentés par le payeur des gages de la Cour des Aides. — États de 1672, 1673 et 1674. Dépense : 53,675 livres. — État de 1675 : Dépense : 54,940 livres. — Élat de 1676. « Pour trois voïages de la ville de Libourne, où ladite Cour des Aides a esté transférée par ordre de Sa Majesté depuis l'année 1675. » Dépense : 54,933 livres. — État de 1677. Voyages entre Bordeaux et Libourne, où siège la Cour. Dépense : 54,933 livres. — État de 1678. Voyages entre Bordeaux et Libourne, où siège la Cour. Dépense : 55,665 livres. — État de 1679. La Cour siège à Libourne. Dépense : 54,390 livres. — État de 1680. La Cour siège à Libourne. Dépense : 52,800 livres.

C. 4075. (Liasse.) — 12 cahiers de 113 feuillets papier.

1681-1694. — États au vrai présentés par le payeur des gages de la Cour des Aides, pour les années 1681-1687 et 1689-1693. Jusqu'en 1687, il est fait mention des voyages à Bordeaux, la Cour siégeant à Libourne.

C. 4076. (Liasse.) — 5 cahiers de 53 feuillets papier.

1748-1754. — États au vrai présentés par le payeur des gages de la Cour des Aides, pour les années 1748-1752. — État de 1748. Premier président, Joseph Du Roy, et, à partir du 10 mai, Joseph Pascal ; présidents : Pierre Daly, Jean-Nicolas Dupin, François-Joseph Rolland, Nicolas Delmas de Bonrepos, Jean-Raymond de Bretonneau ; Vincent Guichaner d'Armajan et François Lagrange, chevaliers d'honneur ; François Romat et Jean Delezé, avocats généraux ; François Darche, procureur général ; Jacques Sorbier, président titulaire d'un office de la création de 1708. Dépense : 63,339 livres 4 sols.

C. 4077. (Liasse.) — 7 cahiers de 70 feuillets papier.

1753-1763. — États au vrai présentés par le payeur des gages de la Cour des Aides, pour les exercices 1753-1759. Dépense annuelle : 63,339 livres 4 sols.

C. 4078. (Liasse.) — 9 cahiers de 74 feuillets papier.

1760-1770. — États au vrai présentés par le payeur des gages de la Cour des Aides, pour les exercices 1760-1768.

C. 4079. (Liasse.) — 197 pièces parchemin, 86 pièces papier.

1596-1768. — Gages et rentes payables sur les revenus de la Généralité. — Quittances délivrées par Marc Bertrand, sieur de La Bazinière, « conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et trésorier de son espargne », aux trésoriers de France à Bordeaux (14 octobre 1637 ; ampliation du 8 novembre 1637). — Prise en charge de deniers par Martin Bernier, commis par les Trésoriers à l'office de receveur-payeur des rentes constituées en Guyenne (1659-1661). — Quittances délivrées par le Receveur général du taillon de la Généralité au Receveur des taille et taillon de l'élection d'Agen (1651-1668). — Quittance délivrée au Receveur du taillon dans les Lannes par Bernard de Junca, trésorier des mortes-payes en Guyenne (15 décembre 1610). — Quittances des gages des juges et officiers du siège présidial et sénéchal d'Agen (1637-1638). — Provision de la charge de lieutenant général au siège présidial et sénéchal d'Agen, en faveur de Jean de Redon, avocat en Parlement, fils du procureur du Roi en la sénéchaussée et siège présidial d'Agen (21 juin 1737). — Quittance de la somme de 3,545 livres 9 sols 2 deniers, payée par les habitants de l'élection de Périgueux pour l'extinction des offices d'inspecteurs, visiteurs, mesureurs et contrôleurs des matériaux (25 avril 1712). — Quittances délivrées à Raymond Martiny, receveur du Domaine en la sénéchaussée de Quercy, pour les gages de : Vital de Faure, capitaine de Caylus ; le même, avocat du Roi en Quercy ; Jean de Brassac, juge ordinaire de Quercy et Montauban ; Antoine de Peyrusse, juge mage ; Charles Bovissy, procureur du Roi en la Cour présidiale et sénéchaussée de Quercy ; Pons de Themines Lauzières Cardailhac, gouverneur du Quercy (1604-1607). — Quittance du même Pons de Themines, pour ses gages de gouverneur du Quercy (31 août 1596). — Titres de rentes au denier cinquante créées sur les tailles par édit d'août 1720 (1723-1724). — Titre de rente au denier 25 délivré par les commissaires du clergé du royaume (15 octobre 1768.) — Renouvellement du titre d'une rente au denier 20 de 100 livres payée à la communauté des maîtres vitriers de Bordeaux (5 août 1766). — Quittances de rentes payées sur les fonds de la recette générale de Guyenne à Bertrand de Chatillon, magistrat au Présidial ; de Pontac ; Bernard de Foix, duc d'Épernon ; Marguerite de Pichon, veuve de Guillaume de Cursol, conseiller au Parlement ; Marguerite de Cursol, veuve de Menaud de Montaudon, trésorier de France dans la généralité de Guyenne (1756-1762). — Quittances de rentes payées sur les fonds de l'élection d'Agenais à la communauté de Lectoure ; aux consuls de Penne ; à Charles de Reymond, trésorier de France en Guyenne ; à Marc-Antoine Delas, seigneur de Sepede (1658-1662). — Quittances pour rentes payées sur les rentes de l'élection de Cahors à François de Roaldès, chanoine, syndic du chapitre de Cahors (1656-1658). — Quittances de rentes payées sur les revenus de l'élection de Condomois à Jean Auguin, curé de Nérac ; Guillaume d'Anglade, président au présidial de Condom ; noble Jean Deprugne, de Mont-de-Marsan ; Olympe Dufau, veuve de Jean Dupuy, baron de Montagnac, le Betbezé et autres places (1659-1661). — Quittances de rentes payées sur les tailles de l'élection de Périgueux à maître Sicaire Montozon, chanoine et syndic du chapitre de Saint-Étienne de Périgueux ; au fondé de pouvoir de messire Thibaut de Labrousse, chevalier, seigneur baron d'Astis, capitaine-lieutenant de cent suisses de la garde du corps de S. M. ; à Jean Martin, prêtre, prieur de Merlande, ci-devant conseiller au présidial de Périgueux (1660-1661). — Quittances de rentes payées sur les tailles de l'élection de Saintes à Jean de Livenne, sieur de Montgaillard ; Dominique Duplais, sieur de Bousches, pair et échevin de Saintes, etc. (1657-1661). — Projet

de requête (?) de Guillaume Fouin à la Chambre des Comptes à l'effet de faire enregistrer les lettres de noblesse que le Roi lui a délivrées en septembre 1662 (ayant servi de chemise) (1663 ?).

C. 4080. (Liasse.) — 132 pièces papier.

1603-1736. — Personnel et comptabilité. Bordereau de répartition de 79,865 livres 15 sols à recouvrer des Receveurs des tailles dans les diverses élections, avec le montant de la somme à payer par chacun d'eux (9 septembre 1647). — Gages des trésoriers de France à Bordeaux pour 1654 ; de Pontac ; de Richon ; Montaudon (veuve) ; Tibault ; Hugla ; Du Roy ; de Tartate ; de Chapelas ; de Remond ; Dubury ; de Relyon ; de Boissay ; de Viney ; de Vertamond ; de Lachabanne ; de Pougues ; de Lorne ; de Gourgues ; Frotte, garde-scel ; de Conilh ; de La Cour ; Durnal ; de Montalier ; Cosme ; d'Alesme, procureur du Roi ; de Nort, « pour deux offices d'advocat du Roy au Domaine et Finances. » — État motivé des gages et droits attribués aux offices des trésoriers de France à Bordeaux (1663). — Noms des officiers de l'élection de Bordeaux en exercice (1670). — État des offices conservés et des offices supprimés au Bureau des Finances, par édit de février 1672 (1672). — Liste des Présidents trésoriers de France et procureurs du Roi en Guyenne, avec la date de leurs provisions et de leur réception (février 1672). — Liste des membres du Bureau des Finances pour 1676. — Requête de Madeleine Roullier, veuve de Jean Desmezures de Rauzan, trésorier général de France en Guyenne, décédé le 24 mai 1727, à l'effet d'obtenir une réduction de la capitation de cette année-là, et ordonnance conforme (1729). — Requête en décharge de capitation présentée par Jean-Jacques Bel, conseiller au Parlement et trésorier de France, et ordonnance conforme des Présidents Trésoriers (1733). — Ordonnances sur requêtes pour la modération de la capitation de Jean-Jacques Bel, baron de Savignac, taxé à la fois comme conseiller au Parlement et comme président trésorier de France, et de feu de Loyal, président trésorier (1736). — Analyse des provisions et quittances de finances pour l'obtention de l'office de feu Gaussemot-Jannet Mercier, président en l'élection de Guienne, décédé le 10 décembre 1649 (1662). — Liste des officiers des élections de Périgueux, Agen, Cognac, Condom, Sarlat, Bordeaux (1670). — Liste des officiers de l'élection des Lannes (1670). — États et inventaires des lettres de provision et quittances de finances pour l'obtention des offices, gages et augmentations de gages d'officiers de l'élection de Périgueux (1662). — Liste des officiers de l'élection de Saintes (1670). — Commission des trésoriers de France au sénéchal de Quercy, pour la recherche et l'afferme des droits domaniaux non affermés (13 décembre 1603). — État des droits du Domaine du Quercy baillés à ferme pour trois ans ; sceau royal de Montcuq, 45 livres ; la baylie de Septfons, tenue en paréage avec l'évêque ; les oublies, lods et ventes, baylie, etc., de Caylus, 400 livres ; la lende de Cahors, en paréage avec l'évêque ; la geôle du château royal de Cahors, 90 livres ; le domaine de Moissac, 1,800 livres ; les amendes de Moissac au-dessous de 25 livres, 63 livres ; le greffe du sénéchal de Quercy, par an 300 livres ; le greffe d'appel, par an 100 livres (1604). — Liste des officiers du présidial d'Albret (1676). — Assiette et département des impositions pour les gages des officiers de l'élection de Condom (1648). — Mandats pour les gages de l'exécuteur de la justice et du sergent trompette, à Cahors (1604-1606).

C. 4081. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1627-1676. — Requêtes relatives aux rentes payées par le Trésor. — Requête du P. François Suarez, principal du collège de Guienne, pour obtenir le paiement de ses gages (1627,). — Requête de Guillaume de Lacoste, receveur des tailles et taillon au bureau de Cahors, à l'occasion de l'acquisition de deux rentes par lui achetées à Jean de Florens, sieur d'Elcayre (1633). — Procès entre François de Buronneau, baron d'Ayrague, qui élit domicile à Bordeaux, « en la maison où pand pour enseigne le Chapeau rouge, » requérant le paiement des arrérages d'une rente, d'une part, et, d'autre part, Martin Bernier, receveur-payeur des rentes constituées en Guienne, qui rejette la responsabilité sur son prédécesseur (1661). — Requête de Pierre Du Bérard, premier président en la sénéchaussée de Libourne, aux fins de se faire payer ses gages (1662). — Supplique d'Esther de Lahet, veuve de François de Fiany, receveur des tailles de l'élection de Bordeaux, pour se faire payer les gages de son mari (1664). — Ordonnance de l'intendant Claude Pellot condamnant divers receveurs de la Généralité à rendre leurs comptes (12 août 1665). — Requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris pour obtenir paiement d'une rente de 600 livres dont ils jouissent depuis 1618, sur les fonds de la comptablie de Guienne, en vertu de la donation à eux faite par les exécuteurs testamentaires de Pierre de Fondebesin (1666). — Requête de Louise Duvigier, veuve d'Arnaud de Bacalan, avocat général en la Chambre de l'Édit (1666). — Requête de Simon de Miramont, bourgeois de Bordeaux,

au nom de Marie de Boinières, sa femme, au sujet du rachat d'une rente constituée en 1576 au profit de Gaussemot de Boinières, bisaïeul de ladite Marie (1666). — Requête de Gabrielle de Quirac, supérieure et mère Ancelle de l'Annonciade de Bordeaux, tendant à obtenir le paiement d'une rente (1668). — État de plusieurs saisies faites sur les gages et droits de Pelisson, receveur des tailles et taillon de l'élection de Bordeaux (1668). — Requête du fermier des convoi et comptablie de Bordeaux pour faire parafer les registres destinés à recevoir les recettes de l'année 1676 (1675).

C. 4082. (Liasse.) — 3 cahiers, 113 feuillets, 2 pièces parchemin, 11 pièces papier.

XVe siècle — 1668. — Recouvrement des deniers royaux. — États des restes dus par les receveurs du taillon et crue d'icellui pour les années 1587, 1589, 1591, 1593, 1595, 1597, 1599 ; par les habitants et les receveurs du taillon en la sénéchaussée d'Armagnac pour les exercices 1588, 1590, 1592 ; par les receveurs du taillon pour 1587, 1589, 1591, 1593 ; par chacune des justices et paroisses de l'Agenais et du Périgord pour 1580 ; par les receveurs particuliers des tailles et taillon de la Généralité ; pour 1577-1581, avec l'indication précise de la nature des impositions non versées ; 1577 : Périgord, Agenais (61,517 livres), Armagnac (82,615 livres), Condomois (50,365 livres), Lannes (891 livres), Haut-Rouergue (24,381 livres), Bas-Rouergue (21,359 livres), comté de Rodez, Quercy, Rivière-Verdun, Comminges, Guienne et Bordelais, etc. ; état des décharges accordées par le Roi aux habitants de la Généralité pour 1595. — État par localité des restes dus sur les tailles de l'élection de Saintes pour les exercices 1640 (95,496 livres) et 1641 (123,990 livres). — Commission du receveur des droits du Domaine en Périgord : « despuis quelques années en çà, la charge de receveur du Domaine de Périgord est vaccante et ne s'y est peu trouver personne qui s'en soit volleu charger, tant à cause du peu de resepte à laquelle les droits dud. Domaine monte annuellement que du péril qu'il y a à la perception d'iceux » (Mars 1634). — État de recouvrement des deniers royaux en la recette générale de Guienne pour 1649 : 2,481,320 livres (30 août 1650). — Procès entre Pierre Champaigne, commis au recouvrement des deniers de S. M., et la communauté de Villeneuve-d'Agenais, qui refuse de prêter au Roi le serment d'hommage qu'elle a prêté, en 1463, au Roi d'Angleterre (1666).

C. 4083. (Cahier.) — 8 feuillets parchemin.

1548. — Fragment d'un cahier de compte d'un receveur-payeur de deniers royaux en Quercy. — Frais de justice : gages du bourreau pour avoir fustigé jusqu'au sang divers individus et leur avoir coupé une oreille ou les deux. Frais de nourriture de trois prisonniers payés à Bertrand Marcel, « geollier des prisons de la maison royalle de Vallerme de Figeac ». — Exécution d'une sentence du viguier et des consuls de Cahors condamnant au fouet et au bannissement une « femme dissolue, lubricque, adultère, commettant maquerelaiges ».

C. 4084. (Cahier.) — 23 feuillets papier, 2 pièces détachées papier.

1718-1721. — Compte de recette et dépense de François Cesuet, commis à la recette de la généralité de Toulouse, en 1716. — Premier chapitre. Diocèse de Toulouse ; 1°, décimes : 18,239 l. ; 2°, part du diocèse à l'imposition de 150,000 livres établie en 1626 : 1,528 l. ; 3°, part à l'imposition de 32,000 livres en 1636 : 571 l. ; 4°, part à l'imposition de 100,000 livres en 1646 : rachetée. — Diocèse de Carcassonne : 1°, 10,602 l. ; 2° (effacé) ; 3°, 148 l. ; 4°, 462 l. — Albi : 1°, 16,009 l. ; 2°, 1,250 l. ; 3°, 281 l. ; 4°, 511 l. — Castres : 1°, 6,414 l. ; 2°, 446 l. ; 3°, 47 l. ; 4°, 295 l. — Mirepoix : 1°, 6,067 l. ; 2°, 416 l. ; 3°, 92 l. ; 4°, 193 l. — Saint-Papoul : 1°, 395 l. ; 2°, 233 l. ; 3°, 62 l. ; 4°, 153 l. — Alet : 1°, 2,610 l. ; 2°, 182 l. ; 3°, 34 l. ; 4°, 137 l. — Lavaur : 1°, 7,092 l. ; 2°, 488 1. ; 3°, 98 l. ; 4°, 245 l. — Rieux : 1°, 7,744 l. ; 2°, 473 l. ; 3°, 108 l. ; 4°, 279 l. — Montauban : 1°, 7,471 l. ; 2°, 513 l. ; 3°, 111 l. ; 4°, 254 l. — Cahors : 1°, 23,339 1. ; 2°, 1,628 l. ; 3°, 411 l. ; 4°, 989 l. — Rodez : 1°, 21,412 l. ; 2°, 1,485 l. ; 3°, 342 l. ; 4°, 906 l. — Pamiers : 1°, 3,436 l. ; 2°, 238 l. ; 3°, 62 l. ; 4°, 163 l. — Vabres : 1°, 443 l. ; 2°, 305 l. ; 3°, 68 l. ; 4°, 211 l. — Grand prieuré de Toulouse. Décimes : 2,986 l. — Total du premier chapitre : 159,024 livres. — Deuxième chapitre, impositions de 32,023 l., en 1615 et 1680, « pour le payement des pentions des ministres et autres convertis. » — Total : 6,543 l. 1 s. 11 d. — Troisième chapitre, imposition de 50,000 l., en 1705, « pour le payement des augmentations de gages attribuez aux officiers provinciaux des décimes et acquéreurs des gages de ladite année. » — Total : 1,697 l. 5 s. — Quatrième chapitre, impositions de 1690, 1693, 1695, 1700, 1701 et 1705, « pour le payement des rentes créées et constituées en conséquence des délibérations des assemblées générales du clergé tenues ezdites années. » — Total : 70,336 l.

8 s. 6 d. — Total de la recette du compte : 237,600 l. 16 s. 5 d. — Dépense : gages et augmentations de gages des officiers provinciaux des décimes, non valeurs (345 l. 10 s. 1 d.), taxations. — Paiement à Ogier, trésorier et receveur général du clergé de France, à Paris : 140,698 l. 12 s. 11 d. — Fait et arrêté double à Paris, au bureau de la recette générale du clergé de France, le 15 février 1718. — Lettre de Colonies, receveur général des finances, à Mme veuve Cesnet, lui demandant un règlement des comptes.

C. 4085. (Registre.) — In-f°, 56 feuillets papier.

1715-1719. — « Registre pour servir à enregistrer toutes les sommes et effets qui seront envoyez à M. Le Riche, receveur général des finances, à Paris », tenu par un receveur des deniers royaux à Toulouse. — Envoi à Lyon d'une voiture de 516,433 livres ; les louis d'or de 16 livres sont comptés pour 15 l. 10 s., et les écus de 4 l. pour 5 l. 17 s. 6 d. ; frais d'emballage dans 46 barils de transport (23 charges à 65 l. l'une), d'escorte (deux conducteurs à cheval, à 5 l. par jour chacun, et neuf gardes à 1 l. 15 s. par jour pendant trente jours) (10 février 1715). — « Envoyé à M. Riche, à Paris, lettre de change de Québecq, du 20 octobre 1718…, veu par le receveur de Castres, signé : Maurt (?) sur M^rs^ les directeurs de la compagnie d'Occident à Paris » (18 juin 1719).

C. 4086. (Liasse.) — 2 cahiers, 132 feuillets et 104 pièces papier.

1626-1785. — Bureau des Finances. Plaintes et contentieux. — Enquête par Gallocheau, officier de l'élection de Saintes, dans différentes paroisses de l'élection, sur les productions des localités, l'état des récoltes, le rôle des impositions, les exactions, etc., avec des résumés méthodiques des informations recueillies (Août et septembre 1759). — « Mémoire pour prouver la surcharge des impositions de l'élection de Tulle » (1761 ?). — Supplique des habitants de Razac, près d'Eymet ; la gelée de 1709 a ruiné la paroisse ; le territoire comprend, d'après l'arpentement de 1688, 3,074 journaux, de trois pougnerées, qui valent chacune 72 escaz « de 13 pieds de Roy en carré » ; la seigneurie appartient à Mme la présidente Gombaud, à laquelle il est payé notamment 240 boisseaux de froment, mesure de Bergerac, équivalant à 280 boisseaux de Bordeaux ; « les terres se sèment de deux en deux ans et sont sy stérilles qu'elles ne produisent pas, année commune, trois pour un de leur [s] semences, icelle comprins ; » les vignes donnent à peine une barrique et demie par journal, qu'on ne peut pas exporter en Hollande à cause du bas prix (1762). — Ordonnance de l'Intendant fixant la quote part par la communauté de Clairac pour la capitation (9 décembre 1762). — Requête des maîtres boulangers de Bordeaux, à l'effet d'obtenir une modération de la capitation, accompagnée des rôles de plusieurs années (1763 ?). — Chiffre des impositions dues, pour plusieurs exercices, par différentes communautés : Castets-en-Dorthe, Meilhan, Marmande, La Réole, Tonneins, etc. (1763). — Plainte des gens de Listrac contre les vexations des porteurs de contraintes (1763). — Procédure contre Alexande Genevois, ancien directeur et receveur des Domaines (1783-1785). — Procès-verbal constatant les détournements. — Déposition d'un sellier, qui a loué à Genevois pour trois mois, moyennant 150 livres, une chaise de poste à deux places que Genevois aurait vendue à Lorient ; déposition de Paris, avocat en Parlement et professeur de rhétorique. — Récolement des dépositions : Jean Bardèche, contrôleur général des Domaines de la Généralité, demeurant au bureau de la direction des Domaines, rue du Jardin-Royal, paroisse Saint-Seurin. — Inventaire des archives, du mobilier, du vestiaire et des livres trouvés aux domiciles de Genevois : *Fœdera,* de Rymer ; catalogue des rôles gascons ; *Histoire de Navarre,* de Favin ; encyclopédie, etc. (Octobre-novembre 1783). — Sentence des Présidents Trésoriers généraux condamnant, par contumace, Genevois à faire amende honorable devant la principale porte de Saint-André, et à être pendu devant la porte du Bureau (22 août 1785). — « Suite des recherches des abus, vexations et malversations commises contre les sujets du Roy dans l'élection de Limoges » (XVIIIe s.).

C. 4087. (Registre.) — In-f°, 597 feuillets papier.

1562-1599. — États au vrai de la Comptablie et recette ordinaire de Bordeaux. — Exercice du l^er^ octobre 1562 au 30 septembre 1563. — Traite, grande coutume de Bordeaux, petites coutumes, grenier à sel de Libourne, traite du blé, affermés à raison de 61,000 livres par an, petites coutumes levées sur le vin : coutume ancienne, le denier par tonneau, coutume de Royan plus 2 deniers obole, droit pour la tour de Cordouan, 6 sous par navire, « pour la branche de cyprès » 4 sous 6 deniers, etc. — Fermes muables : prévôté royale de l'Ombrière, scel de l'exécutoire aux contrats, greffe des privilèges royaux de l'Université de Bordeaux, le chai du Roi, « l'ysle de Macault », revenu de la seigneurie de Montségur (195 livres), « du bourdonnaige des pellerins, » « isle de Maillorgues, » revenu des trois piliers et demi du palais de Bordeaux, échoppes sous la chapelle du palais de l'Om-

brière, l'île sise entre l'île Saint-Georges et l'île de la Lande, « eschoppe et lieux vaccans entre la tour de la chapelle du Pallais et la maison de Ysembert, » « l'eschoppe qui est à main senestre pour aller à la rue des Orpheuvres », vacants de Blaye, Saint-Loubès, Saint-Sulpice, Sadirac, Montségur, Caudrot, etc. — Total de la recette : 65,640 l. 5 s. 1 d. ob. — Fiefs et aumônes : « aux hermites de la tour de Cordouan, qui ont acoustumé de prendre chascun an sur ceste recepte six solz tournois sur chascun navire chargeant vins au port de Bourdeaulx et portz de Libourne, Bourg et Blaye, pour deux mil cinq cens cinquante six navires qui ont chargé vins ès dicts portz, » du 1er juillet 1562 au 31 juin 1563, 760 l. 16 s. ; service et luminaire de la chapelle de l'Ombrière : aux confrères de N.-D. de Montuzet, la valeur de six pipes de vin de Graves, estimées pour l'exercice, 108 livres. — Gages d'officiers : sénéchal de Guienne (900 l. par an), son lieutenant général (300 l.), sénéchal de Bazadais (273 l. 15 s.), avocat du Roi en Guienne (200 l.), etc. — Gages des capitaines de Blaye, La Réole, Saint-Macaire, Bourg, Montségur et Bazas. — Gages extraordinaires : « au garde du boys de Cyprès-les-Bourdeaulx ; » au garde de la forêt de Créon, aux prévôt, tailleur et essayeur de la Monnaie de Bordeaux, à deux gardes et un contregarde de ladite Monnaie, etc. — Gages du garde des sceaux de la sénéchaussée d'Agen. — Gages des officiers du grenier à sel de Libourne. — Autres gages : au principal du Collège de Guienne, 1,000 l. ; « au trésoriers des docteurs, régens et stipendiez de l'Université de Bourdeaulx, » 1,200 l. ; gages des officiers de l'hôpital des pestiférés, 500 l. ; maire perpétuel de Bordeaux, 1,383 l. 15 s. ; capitaine du guet, 500 livres ; « maître des hautes œuvres, » 60 l. — Pensions : à Jeanne de Gontaut, veuve d'Antoine de. Noailles, capitaine et gouverneur de Bordeaux. — Frais de justice : à Claude Moynet, maître libraire de Bordeaux ; à Guiraud de Gauffreteau, magistrat au Présidial ; à François Morpain, imprimeur juré de l'Université de Bordeaux ; Pierre Robert, peintre. — Ouvrages et réparations : « réparations et fortifications du chasteau du Hâ ; » réparations au Château-Trompette. — Dons : remise au roi de Navarre de 2,100 livres dues par lui pour la traite de 2,000 tonneaux de vin de Gascogne destinés à l'approvisionnement de sa maison. — Deniers payés sur mandats : loyer de maisons sises à Bordeaux, rue Laicteyre, « pour la composition des pouldres à canon. » — Rentes constituées : au syndic du chapitre de Bazas. — Nouvelles rentes constituées à Guil. du Boy, marchand de Blaye, à l'occasion du fermage des herbages et glands de la comtau de Blaye, aux habitants de la juridiction de Sauveterre et de Castelmoron. — Reprise d'amendes non recouvrées, prononcées notamment contre « ung nommé Robert, demeurant près la porte des Paulx, merché sur la maind'une croix et d'autres marques des Turcqs », et contre des faux-monnayeurs. — Exercice 1563-1564. Total de la recette : 64,500 l. 8 s. 8 d. ob. — Fiefs et aumônes : aux ermites de Cordouan, pour 1,104 navires, 331 l. 4 s. ; à la confrérie de N.-D. de Montuzet, la valeur de six pipes de vin, 90 livres. — Gages de capitaines : Jean Dhérault, nommé le 14 mars 1563 capitaine de Montségur en remplacement de Bertrand de Jale, décédé. — Autres gages : 200 livres d'augmentation de gages accordée au principal du collège de Guienne par lettres patentes du 8 mars 1563. — Frais de justice : à Marie Geoffre, veuve de François Morpain, imprimeur. — Nouvelles rentes constituées : aux habitants de Rauzan, en raison de la vente à eux faite au denier douze des fols appels du présidial de Bazas. — Reprises : de 165 l. 12 s. comptés par erreur dans le total du droit de cyprès, un arrêt de la cour de Paris, de 1461, ayant adjugé à S. de Durfort, seigneur de Duras, partie de ce droit. — Exercice 1567. « De l'isle de Maillorgues, pour ce qu'elle est perdeue et couverte d'eaue, néant, comme ez estatz précédans ; » « des rentes et honneurs des vaccans de Blaye nouvellement arrentés, pour ce que les habitans dudit Blaye maintiennent lesdictz vaccans leur appartenir et qu'ilz sont de la comptau, laquelle leur a esté restituée par arrest de la Court de Parlement de Thoulouse, cy néant ; » rentes et honneurs des vacants de Saint-Loubès et Saint-Sulpice, néant, « parce que procez en est pendant entre les habitans desdictz lieulx et le procureur général du Roy. » — Dons : à Bérard de Ségur, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et seigneur de Pardailhan, la valeur de trois quartiers des revenus de la seigneurie de Blaye, qui lui ont été concédés pour une durée de trois ans, par lettres patentes du 2 octobre 1564, 750 l. — Exercice 1571 : Ile de Macau, aux mains de l'abbé de Sainte-Croix ; le « salicot » de Blaye, procès devant le sénéchal ; île de Maillorgues, « perdue et couverte d'eaue ». — Vente d'immeubles appartenant à des huguenots : maison de Pierre Lalanne, place Saint-Michel, 570 l., maison « appartenante au médecin Galetens », rue des Ayres (incomplet). — Exercice 1567-1572. — Exercices 1573-1578. — Exercice 1579. État abrégé. « Pour la pention des merlus, harangs et poix que Messieurs les th[r]ésoriers généraux de France, gens du Roy en la Court du Parlement, les officiers dudict seigneur en la sénéchaussée de Guienne ont accoustumé avoyr et prendre par chascun an en ladicte Comptablie », 452 l. 8 s. — Exercice 1579 : Droit de 4 pour cent levé sur les

drogueries entrant par le port de Bordeaux, 105 écus. — Gages du sieur de Merville, sénéchal de Guienne ; du sieur de Saint-Orens, sénéchal de Bazadais ; de Lansac, capitaine de Blaye ; de Salesche, capitaine de La Réole ; Daubiac, capitaine de Saint-Macaire ; « de Lansac le vieulx, » capitaine de Bourg ; de Gommard, capitaine de Montségur ; Tauzième, capitaine de Bazas ; du sieur de Jarnac, maire perpétuel de Bordeaux ; Dorde de Lynars, capitaine du guet. — Réparations au Château-Trompette et au château du Hà. — Exercice 1580. Droit de 4 pour 100 sur les drogueries, 120 écus. — Pension de « merlus, haranc-sor, poix et sucre » aux Trésoriers généraux et aux gens du Roi près le Parlement et la Sénéchaussée, 108 écus 2 tiers 10 sols. — Dernier quartier de 1581. — Ferme du chai du Roi, 110 écus par an. — Gages d'Hervé Boulard, « maître des œuvres de maçonnerie et charpenterie pour le Roy en Guyaine, » 33 écus 1 tiers par an ; d'Hervé, principal du collège de Guienne, de Louis Maubert, maître des hautes œuvres de Bordeaux, 20 écus par an. — Trois premiers quartiers de 1581. « Du sel de l'exécutoire aux contratz establis à Bourdeaux, appelle le sel de la rigueur ; » prévôté royale de la ville de Bordeaux et sceau de la dite prévôté, supprimés. — Exercice 1582. « De la ferme de l'eschelle du Pallais, pour y appuyer ung bancq, » 1 écu. — Gages de François Michelet, capitaine du guet, et de ses archers, 1,000 l. ; Pierre (ou André) Chaigneau, « maître des haultes œuvres, » 60 l. — Frais payés à Louis Maubert, « exécuteur de la haulte justice. » — A Siméon Bouges, libraire à Bordeaux, 3 écus. — Exercice 1582. Pour l'afferme du glandage de la forêt de Créon, 52 écus. — A « Herbe », sous-principal et économe du collège de Guienne, 2,000 l. — 23 juin 1589. Arrêt du Conseil sur requête d'André du Broca, fermier de la Comptablie de Bordeaux, lui tenant compte des avances par lui faites et des non-valeurs résultant de « la cessation du commerce par le moyen des guerres, famine et contagion advenues au pays de Guyenne tant par mer que par terre depuis le commencement de l'année MV^{c}IIII^{xx}V. » — Détail de la recette du droit de 15 s. par balle de pastel. — Exercice 1583. Scel de l'exécutoire, vendu à Pierre Loccrate, habitant de Bordeaux, par lettres patentes du 20 juin 1582. — Gages du sieur de Lussan comme visiteur des navires à Blaye et comme capitaine de cette place ; de Jean Hervé, principal du collège de Guienne. — A Pierre Ledisme, maître imprimeur à Bordeaux, 10 écus. — Exercice 1585. Greffe de la prévôté d'Entre-deux-Mers, vendu au sieur de Barrault ; prévôté et greffe de Barsac, port de Montfourrat et geôlerie de Villeguanis, aliénés en faveur du sieur de Sauvaige et rachetés par les habitants de Barsac. — Dîner que font les Trésoriers généraux, gens du Roi en la cour et ses officiers en Guienne « lors de la délivrance des baulx affermes du présent estat », 13 écus 1 tiers. — Reprises par le comptable d'amendes non recouvrées sur les condamnés, « d'autant qu'ilz se trouvent ez terres de ceulx de la religion. » — Rente constituée payée à Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, pour l'achat fait par son père du greffe de la rigueur à Bordeaux et du scel de la sénéchaussée de Bazas. — Exercice 1586. Adjudication d'une maison « joignant par le derrier à la tour Thomaze et du devant à la ruhe des Argentiers ». — Cens des « paduens » de Sadirac. — Location du bureau des Trésoriers, rue du Pas-Saint-Georges, 100 écus. — Exercice 1587. Au sacristain des Frères Prêcheurs, 18 écus, « pour le loyer et occuppation faicte par Monsieur le maréchal de Biron d'un lieu appellé le Charnier. » — Exercice 1589. Réparations aux châteaux du Hâ et de Blaye. — Exercice 1590. Fermage du glandage de la forêt de Créon, pas trouvé de soumissionnaire. — A Thorison, trésorier de la maison commune de Bordeaux, 461 écus 15 sols, « accordé ausdictz maire et juratz pour emploïer à l'entretenement dudict collège de Guienne, au lieu des gaiges dont soulloient jouir le maire perpétuel de ladicte ville, suivant les lettres pattantes du Roy, du mois d'apvril mil V^{e} quatre vingtz huict. » — Frais de l'enquête faite à Blaye et à Bruges, conformément à l'arrêt de la sénéchaussée de Guienne, en date du 27 avril, pour « informer des excès et désordres commis par le sieur de Pille dict Fermy et par les soldatz de son régiment ». — Au vicomte d'Uza, mari de Catherine-Charlotte de Salluces, fille de feu Auguste de Salluces. — Au syndic des Frères Prêcheurs, 18 écus, « à cause de l'occupation des greniers dudict couvan, au lieu appellé le Charnier, pour la conservation des pouldres et munitions ; » à fr. Jehan Darnis, gardien de l'Observance, 33 écus un tiers, « pour l'occupation d'ung grand cloistre estans dans ledict couvan, out *(sic)* sont les appereilz et affutages nécessaires pour artillerie de Sa Majesté. » — Exercice 1591. Construction de deux moulins à bras au château du Hâ, et achat de « quatre-vingtz bayars et cent-quinze palles pour servir au recouvrement des fossez dudict chaulteau et trois cenz brasses de corde à mesche, aussi pour ledict chaulteau ». — A fr. Bertrand Petu, gardien de l'Observance. — Exercice 1592. Frais d'une enquête, ordonnée par le maréchal de Matignon, à Cambes, Baurech, le Tourne et « Launiac », « pour informer du soulévement faict par le peuple des dictes paroisses et des excès et forces par eulx faictes à la companie du sieur de Saint-Léger. » — Réparations au palais de l'Ombrière, « sans lesquelles ledict pallays estoit inha-

bitable ». — Rente constituée payée à Guillaume Daffis, premier président au Parlement. — Exercice 1593. A Pierre Arpalange, 7 écus 30 sols, pour avoir fourni à la Sénéchaussée « le parchemin, papier et sacqs pour les affaires concernant le service du Roy ». — Frais d'exécution d'Alain Tureau, Jean Eyma, dit Jamel, et Élie Bonenfant, convaincus de rébellion contre l'autorité royale à Blaye et d'assassinats sur la Garonne et la Dordogne. — Construction de 968 brasses de muraille « pour la closture du grand cloistre du couvent des Jacobins pour y sarrer l'artillerie et attirail d'icelle ». Construction d'un réduit destiné à recevoir les cordages et attirail de l'artillerie, réparations au Château-Trompette. — Deux premiers quartiers de 1595. Transport, de Cambes à Bordeaux, de bois nécessaires à la réparation du Château-Trompette. — Exercice 1595. Rente de 1,018 écus 31 sous payée au duc d'Épernon. — Livre du contrôleur pour cet exercice, « Raymond de Montz, architecte de M. le maréchal de Matignon, la somme de dix-sept écus deux tiers, pour pris faict de certaines réparations par luy faictes au pont-levis du Château-Trompette ». — Exercice 1596. Gages de Balfor, principal du collège de Guienne. — A Pierre de la Boucherie, « exécuteur de la haulte justice, » et à deux trompettes, 8 livres, « pour avoir fouetté et fleurdelizé Jean de la Fon, dit le Menu, » suivant arrêt du Parlement, du 24 décembre. — Réparation des dégâts causés « par l'accident du feu advenu du parquet de Messieurs les officiers de Guienne ». — Réparations de charpente au pont du château de La Réole. — Charroi d'arbres coupés dans la forêt de Créon, pour la réparation du Château Trompette. — Exercice 1598. « Du lieu appelle aulx Archives dans l'enclos du Pallais, » néant, ce local ayant été cédé aux Élus. — Donné à la confrérie de Montuzet, la valeur de trois tonneaux de vin, 162 écus. — Mention de la cession viagère de la Prévôté de Monségur faite par le Roi à Jean Leclerc. — Gages de de Barrault, capitaine de Bazas, de de Gascq, sieur de Marcellus, capitaine de La Réole, etc. — Frais d'exécution de la condamnation à mort prononcée contre Antoinette de Lintra, « pouvre filhe, » et contre Bernard Biari, faux-monnayeur. — Réfection de la charpente « du chay de la maison de la Comptablie, joignant la grand tour de la Consiergerie ».

C. 4088. (Registre.) — In-f°, 208 feuillets papier.

1580-1581. — Registre pour l'inscription des droits levés (à Bordeaux ?) à l'entrée et à la sortie des marchandises, du 16 juin 1580 au 23 mai 1581 (incomplet au commencement) : vin (3 sous la barrique, 6 sous la pipe, 12 sous le tonneau), « huylle d'olif » et huile de noix ; brai (1 sou le pain) ; charbon de terre (7 s. 7 d. le tonneau) ; lances d'épées ; pastel ; fer (3 s. le quintal) ; acier ; plomb ; morue verte, beurre ; liège ; frison (étoffe) ; laine ; coton ; sardines ; litharge ; papier ; cordages ; prunes ; vinaigre (6 s. la pipe) ; peaux ; cuir ; sucre ; sel (20 s. la pipe) ; etc. — Total des droits perçus du 17 mai 1580 au 24 mai 1581, « comprins neuf mylle cent quarante-une pippe de sel, » 7,685 écus 5 s. Signé : « Loys Roux, compterolleur. »

C. 4089. (Registre.) — In-f°, 27 feuillets papier.

1580-1581. — Registre des droits (levés à Bourg ?) sur les marchandises à l'entrée et à la sortie (28 juin 1580-11 mai 1581) et sur les vins à la sortie. Peaux, sel (1 sou la pipe), beurre (1 sou le baratton), huile de noix (1 sou les 3 pintes ou les 4 pintes), toile, morues, sardines, suif, lard, vin (3 sous la barrique, 6 sous la pipe, 12 sous le tonneau), fer, etc. — Total : 154 l. 12 s. 9 d. — « Compterolle des vins, » contenant, pour chaque article, la date, le nom du bateau et l'indication de son port d'attache, le nom du patron, le tonnage et la somme perçue : bateaux d'Audierne, Ouessant, Olonne, Dinard, Penmarch, Flessingues, Brest, Saint-Gilles, Morbihan, Cancale, Middelbourg, Grandeville, Blaye, Talmont, Concarneau, Landerneau, l'île Dieu, Marennes, Dieppe, etc. — Total des droits de sortie des vins : 2,446 l. tournois.

C. 4090. (Registre.) — In-f°, 149 feuillets papier.

1589-1590. — « Registre de la chargeson des vins tant de ville, hault païs que demy marque, à cause du convoy estably en ceste ville de Bordeaulx, depuis le IIIIe d'octobre MV^c^IIII^xx^ neuf jusques à semblable jour MV^c^XX dix. » — Mêmes indications qu'au C. 4089 : bateaux de Flessingues, Londres, Middelbourg, Gueldre, Hull, Bristol, Amsterdam, Hambourg, Rotterdam, Guernesey, Dieppe, Landerneau, Marennes, Quiberon, Le Tréport, Penmarch, Glasgow, Newcastle, Groix, Le Croisic, Dundee, Audierne, etc., surtout Flessingues et Londres. — Total : 5,255 écus 20 sous.

C. 4091. (Registre.) — In-f°, 49 feuillets papier.

1592. — « Registre de l'issue des marchandizes à cauze de la nouvelle imposition. » — « Ung de Riberac, VI pipes vinatières molue, deux barriques haranc blanc, une baricque sardines, une baricque balayne, III miliers de haranc sor » (30 janvier). — Morue (droit de 6 sous

le cent, 1 s. 6 d. le carteron, 30 s. la pipe « vinatière », 20 s. la barrique « refaicte », 40 s. la barrique « acreue ») ; sardines (15 s. la barrique, 20 s. 6 d. le mille) ; sardines saures (mêmes droits) et « sorettes » ; harengs saurs (12 s. le mille) ; harengs saurs « de Beloigne » ; harengs blancs (20 s. le baril) ; saumon (30 s. le baril) ; baleine (2 l. 15 s. la barrique). — Total : 1,293 écus 50 s. 7 d.

C. 4092. (Registre.) — In-quarto, 115 feuillets papier.

1593-1594. — Rôle des bateaux passés devant Marmande et des droits levés sur iceux, du mois de juin 1593 au mois de décembre 1594, indiquant le nom du patron, la nature du bateau, « guabarot, magnelet, platuse, » sa nationalité, la quantité des marchandises et le montant des droits payés.

C. 4093. (Registre.) — In-f°, 22 feuillets papier.

1593. — « Registre de la recepte faicte en la comptablie de Bourdeaulx, à causse de l'entrée des pastelz, layne et couppeaulx. » — Droits à raison de 1 l. pour 10 balles ou sacs de pastel, 12 s. la pipe. — Total pour l'entrée des pastels, jusqu'au 29 octobre : 128 écus 36 sous. — « Registre de la recepte faicte en la comtablie de Bourdeaulx à cauze de l'antrée des vins de hault pays et demy-marque. » — Total des droits perçus sur les vins : 7,892 écus 46 s. 8 d.

C. 4094. (Registre.) — In-f°, 103 feuillets papier.

1594-1598. — État au vrai des recette et dépense des deniers de l'imposition levée en la ville de Bordeaux et bureaux qui en dépendent « pour l'estinction des subcides de Royan et du convoy ». — Exercice du 27 novembre 1594 au 26 novembre 1595. Bureau de Bordeaux : entrée des vins du haut pays et demi-marque, 10,997 écus ; issue et « chargeson » des vins, 77,818 écus ; sel, miel, prunes et pastel (27 nov. 1594 — 27 nov. 1596), 2,480 écus ; issue des dites marchandises, 4,234 écus. — Bureau de Libourne : descente des vins, 13,101 écus ; « chargeson » des vins, 10,583 écus ; entrée du sel, 1,394 écus ; sortie du sel par bateaux, 2,816 écus ; sortie du sel « par le menu », 10 écus. — Bureau de Bourg : « accause de la chargeson des vins seullement, accause qu'il ne se faict aulcune recepte sur les aultres danrées, » 3,300 écus. — Bureau de Blaye : 2,517 écus. — Exercice 1595-1596. Bureau de Bordeaux (jusqu'au 27 septembre) : entrée des vins, 14,447 écus ; « chargeson » des vins, 49,655 écus ; entrée du sel, miel, prunes et pastel, 2,043 écus ; sortie des dites marchandises, 5,984 écus. — Bureau de Bordeaux, depuis le 14 octobre jusqu'au 25 novembre : 595 écus ; 14,348 écus ; 2,185 écus. — Bureau de Libourne : descente des vins, 9,479 écus ; sortie des vins, 1,866 écus ; entrée du sel, 1,218 écus ; sortie du sel, 2,555 écus et 9 écus. — Bureau de Bourg : 5,219 écus. — Bureau de Blaye : (en blanc). — Exercice 1596-1597. Bureau de Bordeaux : entrée des vins, 12,714 écus ; sortie des vins, 65,287 écus ; entrée du sel, etc., 2,498 écus ; sortie, 9,874 écus. — Bureau de Libourne : descente des vins, 4,939 écus ; sortie des vins, 6,955 écus ; entrée du sel, 633 écus ; sortie du sel, 2,207 et 10 écus. — Bureau de Bourg : 4,227 écus. — Bureau de Blaye : sortie des vins, 5,450 écus ; sel, 1,206 écus ; droits « pour ce qui avait esté chargé sans païer aux bureaux de Bourdeaulx, Liborne et Bourg », 614 écus. — Exercice 1596-1597. Bureau de Bordeaux : entrée des vins, 5,393 écus ; sortie des vins, 26,505 livres ; entrée du sel, 3,792 écus ; sorties de marchandises au détail, 9,730 écus. — Bureau de Libourne : descente des vins, 9,336 écus ; sortie des vins, 9,877 écus ; entrée du sel, 736 écus ; sortie du sel, 1,610 écus et 7 écus. — Bureau de Bourg : 3,018 écus. — Bureau de Blaye : sortie des vins, 830 écus ; sel, 1,205 écus ; droits sur marchandises chargées à Bordeaux, 551 écus. — Dépense : au sieur de Candelloy, gouverneur de Royan, 10,000 écus « pour ce qui estoict deub à ladicte garnison ». — Gages des officiers du Parlement. — Remboursement aux bourgeois de Bordeaux des prêts par eux faits « pour les fraictz du siège de Blaye ». — Autre dépense « à cause des sommes qui restoyent à rembourser du prest faict par les bourgeois de Bourdeaux, suyvant l'arrest de la Court de Parlement de Bourdeaux, de vingt-huictième septembre mil V^{c} quatre-vingtz-neuf ». — Autres remboursements sur ordonnance du maréchal de Matignon. — Aux maire et jurats de Bordeaux, partie de 20,000 écus, que le Roi a ordonné de leur payer « pour employer au payement de l'acquisisition par eux faicte de la baronnye de Montferrant ». — Paiement d'intérêts à onze pour cent, « n'en ayant trouvé meilleure condiction, d'aultant que la ville de Bourdeaux est ville marythime et de commerce, ainsy qu'il a esté jugé par plusieurs arrestz de la Court de Parlement dudit Bourdeaux, pour les intérests des sommes prestés par les bourgeois. » — « Au sieur de Lussan, la somme de quatre mil escuz, à luy accordée par lesdits sieurs mayre et juratz, pour ayder à supporter les fraictz de l'entretien d'un navire et pataches tenues par ledit sieur de Lussan pour la seuretté de la rivière et pour constraindre les navires à payer lesd. droictz ou repressanter les acquetz des payements par eux faictz d'iceux ausdictz

bureaux dud. Bourdeaux, Libourne, Bourg et Blaye, » 4,000 écus. — Au sieur de Boucault, jurat de Bordeaux, 100 écus, en remboursement des frais de son voyage auprès du maréchal de Matignon, « lors en son arrivée près la ville de Toullouze » (?) ; au sieur de Brach, autre jurat, 200 écus, pour partie des frais de son voyage auprès du Roi, au camp devant La Fère, « pour représanter à Sa Majesté comme ledit sieur de Lussan avoit chassé les recepveurs, contrerolleurs commis à la recepte desdits droictz audit lieu de Blaye. » — Perte résultant de la dépréciation de 3 sols par écu, « lors du descry des monoyes faict en ceste ville de Bourdeaux. » — A un capitaine, vingt-six soldats et trente-cinq lansquenets, 136 écus, « pour aller avec deux pattaches hoster aux cappitaine et soldatz de la garnison du chasteau de Fronsac la patache avecq laquelle ils constraignoyent les marchans à payer certains droictz aud. lieu et faire la capture desd. cappitaine et soldatz, » conformément à l'arrêt du Parlement, du 5 janvier 1598. — Total de la recette : 429,998 écus 52 sols.

C. 4095. (Registre.) — In-f°, 32 feuillets, un cahier ; in-f°, 8 feuilles papier.

1617-1626. — Dépenses du bureau de la Comptablie de 1620-1625. — Exercice 1620-1621 : Rame de papier, 28 sous. — Présents de carême « aux personnes accoutumées », notamment une demi-barrique de prunes, 31 livres 6 sous 7 deniers. — « A Fontanieux, pour la visite de quatre cens cinquante vesseaux entrés pendant les mois de janvier, février et mars, » 12 livres 10 sous. — « A Monsieur Millanges, pour avoir imprimé ung livre de la levée des droictz de la Contablie, » 25 livres. — « Pour ma despence faicte à la suicte du Conseil en Cour, lors du siège de Montoban, puis le XXV (?) septembre que je suis parti jusques au XXI de novembre de ladite année M. VI^c XXI, » 990 livres. — A Millanges, 251., « pour avoir imprimé le livret intitullé : Droictz et debvoirs deubz au Roi par la Contablie. » — Afferme de la Comptablie, du 1er octobre 1620 au 30 septembre 1621 : 172,262 livres. — Exercice 1621-1622 : Barrique de vin, offerte, en bouteilles, aux Trésoriers, Procureur général, etc., 45 l. ; quatorze douzaines de bouteilles, pour le loyer, 18 l. 4 s. — Prix de l'afferme : 134,438 l. — Drap d'Espagne, envoyé à l'intendant des Finances : 327 l. pour « trois tonneaux et demy vin de Graves de saple, pour envoyer à Paris, pour faire des présans à Messieurs du Conseil », et 297 l. 10 s. pour le port dudit vin de Bordeaux à Paris. — Prix du bail : 136,000 l. — Exercice 1623-1624 : « Pour l'achapt des provisions de caresme, comme resins, avelannes, ris, pignons, ollives, figues, pruneaux et autres provisions pour donner tant à Messieurs du Parlement que à Messieurs les Trésoriers, lieutenant général, procureur et advocat du Roy, » 763 l. — Achat de quatre quintaux et demi de jambons, « pour envoyer à Paris, » 112 l. 10 s., et d'autres huit quintaux et demi, 212 l. 10 s. — Prix du bail : 137,004 l. — Exercice 1624-1625 : Démarches pour être dédommagé des pertes résultant de la gelée au commencement de 1624 et de la guerre du duc de Soubise en 1625 (comptes en pistoles, valant 7 l. 6 s. l'une). — Prix du bail : 38,328 l. — « Estat des officiers qui serviront en commun aux fermes du convoy et nouveau subcide de Bordeaux, suivant le traicté faict entre les fermiers desdictes fermes le XXXe jour de janvier M. VI^c dix sept, de leurs gaiges et appoinctemens, ensemble de la despence et entretenement des navires, pataches, chalouppes, filladières et armes d'icelles servans ausd. fermiers. » — Bureau de Bordeaux : « Visiteur de navires d'issue, » « arrimeur servant aud. visiteur, » « visiteur pour le sel, » « tailleur du sel, » deux « billetiers ordinaires sur les Chartreux », « seize billetiers qui serviront aux huict portes du port » ; — patache d'Escaunac : un capitaine, trois soldatz, neuf matelots ; bureau de Langon : un visiteur ; « gardes à cheval aux Landes, du costé de La Teste de Buch : » un capitaine et cinq gardes ; bureau de Libourne : un visiteur, « quatre billetiers à quatre portes de terre de lad. ville ; » patache de Libourne : un capitaine, « quatre soldatz ordinaires, servans de billetiers aux portes de lad. ville, » un autre soldat « servant de billetier en la porte de terre », quatre matelots ordinaires, plus, si besoin est, deux matelots et deux soldats « pendant les mois d'octobre et novembre qui se fera la grande descente des vins de hault païs aud. Lybourne » ; bureaux de Bourg et de Blaye ; navire de guerre, appartenant au marquis d'Aubeterre : un maître, un contre-maître, deux soldats, neuf matelots.

C. 4096. (Registre.) — In-f°, 73 feuillets papier.

1625-1626. — Engagements pris de fournir au bureau de la Comptablie, dans un délai déterminé, les certificats de vente de marchandises sorties en franchise.

C. 4097. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets papier.

1625. — « Conterrolle de la recepte du bureau de la coustume de Bayonne, pour la moitié appartenent au Roy : quatre pièces draps de Segoby venant par la voye de Panpelone, » 12 l. (9 janvier). — Une barrique

d'huile de baleine, 16 s. (18 janvier). — « Sortie de quatre pipes tenent quarante quintalz molue, » 5 l. (23 janvier.) — Sortie de 25 tonneaux de vin, 15 l. 12 s. 6 d. (25 janvier.) — Un quintal plomb, 2 s. 6 d. (30 janvier). — « Dix miliers de brée, » 4 l. (4 février). — Quarante barriques de cidre, 3 l. 2 s. 6 d. (4 février). — Fils d'or et de soie, pendants d'oreilles, etc., estimés 120 l., droits : 3 l. (6 février). — « Caisse de verre à faire vitres, » 6 s. (6 février). — « Quatre charges régalisées, » 12 s. (13 février). — « La sortie de la navire nomée *la Marie* de Bayonne, du port de 120 thoneaus, maître après Dieu Jean de Landona, quy a manifesté lad. navire avec les vituailles et hardes de l'esquipage dud. navire pour le voïaige de Terre Neufve » (21 février). — Quatre milliers brai et résine, 4 l. 12 s. (7 mars). — Sortie du *Saint-Pierre,* de Bordeaux, de 140 tonneaux, allant à Terre-Neuve (17 mars). — Quarante-deux quintaux de poivre valant 80 l. l'un (28 août).

C. 4098. (Registre.) — In-f°, 53 feuillets.

1625. — « Registre du conterrolle faict par Pierre de Lans, commis au bureau de la coustume du Roy au lieu de St-Jean-de-Lus. » — « Martin Gaves et George Henric, courriers d'ung ambassadeur d'Allemagne, pour l'entrée et sortye de… six pairs guans d'ambres, trois paires gans de jasmin, » etc. (3 janvier). — Cire, réglisse (4 s. d'entrée). — Déchargement après quarantaine du chasseur d'Amsterdam, près du Boucau, les habitants de Saint-Jean-de-Luz ayant refusé de le laisser décharger dans leur port, « à cauze du bruit commun que la maladie contagieuse estoit audict Ambstredam » (31 janvier). « Monsieur le duc de Nieubourg, allemand, vennant d'Espaigne, ayant en sa suitte vingt-deux malles plaines de hardes de service, ayant un passeport de Sa Majesté, neaulmoins auroict donné gratifvement pour les intéressés au droict de la coustume du Roy vingt-cinq livres neufz sols six deniers » (21 mars). — « Ung gentilhomme alleman vennant d'Espaigne, s'estant trouvé parmy ses hardes trois lames d'espée, … » 16 s. (15 avril). — Vin (8 s. par charge de droit d'entrée), eau-de-vie, huile (16 s. d'entrée par charge), morue et sardine, poivre, sel, graisse de poisson et notamment de baleine, tabac, peaux, cuirs de cerfs, castors, laines d'Aragon et de Castille, draps et toiles, brai et résine, cire, fer, réglisse (4 s. d'entrée par charge), etc.

C. 4099. (Cahier.) — In-f°, 30 feuillets papier.

1605-1608. — États au vrai des recettes et dépenses de la Comptablie. Exercice 1606. — « D'une place à mettre ung bancq sur les degrés du pallais, néant… estant lad. place occuppée pour mettre les muletz des présidantz et conseillers du Parlement. » — Gages de Verteuilh, garde et capitaine du Cypressac. — Total des recettes et dépenses : 37,107 l. 2 s. 5 d. — Premier quartier de 1607. Total de la recette : 8,921 l. 1 s. 6 d., et de la dépense : 9,276 l. 15 s. 7 d. — Ensemble de l'exercice 1607. Total des recettes et dépenses : 37,107 l. 2 s. 5 d. — Exercice 1605. Total de la recette : 35,954 l. 1 s. 4 d.

C. 4100. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets papier.

1660. — État du Roi pour les recettes et dépenses de la Comptablie. — Reçu de François Le Moyne, fermier de l'ancien et nouveau convoi et comptablie, suivant le bail du 21 janvier 1600, 3,420,000 l. — Remis aud. Le Moyne, pour la non-jouissance des droits du Convoi à Bayonne et au vieux Boucau, 110,000 l. — Dédommagements au duc d'Épernon, « à cause de la perte et diminution du revenu des terres de La Teste de Busch, Castelnau et autres, au moyen de l'établissement du bureau fais aud. lieu de La Teste de Busch, » 1,500 l. (pour trois quartiers) ; au duc de Saint-Simon, « à cause des droits que les Anglois avoient accoustumé de païer et qui leur ont esté remis, » 6,000 l. — Gages des officiers du Parlement et de la Chambre de l'Édit, déduction faite des gages des sieurs Troucas et Guyonnet, conseillers au Parlement, « dont ne sera fais aucun fondz au présent estat à cause de leur crime, » pour trois quartiers : 75,976 l. ; au s. Augeard, président en la Chambre de l'Édit, indemnité de 9 l. par jour, « cy-devant accordée au s^{r} président Charron, son résignataire, pour le changement de sa demeure ordinaire de Nérac en la ville de Bordeaux, où lad. chambre a esté transférée ; » pension aux présidents de La Lanne (1,000 l.) et de Montesquieu et aux conseillers Duprimet, Dubernet, du Verdier, d'Arches, de Blanc, et Degasques (500 l.). — Réparation des murs de Bordeaux, conformément à l'arrêt du Conseil du 1er juillet 1651, 3,000 l. — « Pour la nourriture et entretenement des séminaires des ecclésiastiques irlandois de Bordeaux, fondés par la Royne soubs le nom de Sainte-Anne, » en vertu des lettres patentes du 22 novembre 1653, registrées à la Chambre des Comptes le 22 novembre 1655, 1,200 l. — Pour la réparation « de la ville et chasteau de Blaye », conformément à l'arrêt du Conseil du 9 novembre 1650, 3,000 l.

C. 4101. (Registre.) — In-f°, 113 feuillets papier.

1700 environ. — Tableau de la généralité de Bordeaux : *Taille personnelle :* élections de Bordeaux (461 paroisses), Périgueux (394 paroisses), Sarlat (240 paroisses) ; taille réelle : élections d'Agen (134 juridictions composées de 548 paroisses), Condom (183 juridictions composées de 439 paroisses), Lannes (269 paroisses) ; pays de Bigorre, Marsan, Labour, Soule ; exempts de taille : le comté de Montfort, « qui est un dénombrement de la vicomté de Turenne, » le pays de Lanquais, la ville d'Excideuil, la ville et la juridiction d'Eymet, le bourg d'Uzeste avec les paroisses de Lignan et Préchac, « la souveraineté de Bidache. » — *Élection de Bordeaux :* (« la ville de Bordeaux, compris Saint-Seurin et les Chartrons », 7,810 feux ; Libourne, 900 feux, et sa banlieue, 502 feux) : juridictions de Saint-Émilion (Saint-É., 130 f. ; Saint-Martin-de-Mazerac, 450 f.), Castillon (C.,539 f. ; Sainte-Terre, 420 f.), Puynormand (Lussac, 577 f. ; Montagne, 460 f.), Fronsac (F., 384 f.), Cadillac en Fronsadais, Guîtres (une paroisse, 220 f.), Coutras (C., 658 f.), Blaye (B., 540 f. ; Anglade, 391 f.), « dans les Marais » (Saint-Louis et Saint-Simon), Vitrezay (Saint-Ciers-la-Lande, 444 f.), Pleneselve (une paroisse), Bourg (B. et la banlieue, 490 f.), Cubzac (Saint-André, 538 f.), Vayres, Gadarsac (une paroisse), Ambès (une paroisse), Ambarès, « y compris Monferran, » (Ambarès, 667 f.), Lormont (une paroisse, 164 f.), la petite prévôté d'Entre-deux-Mers, LaTresne, la grande prévôté d'Entre-deux-Mers, « Curton y compris Pressac, » Blézignac (une paroisse), La Sauve-Majeure (une paroisse), Langoiran, Rions (R., 323 f.), Capian (une paroisse), Cadillac (C. 396 f.), comté de Benauges, Saint-Macaire (Saint-M., 464 f.), Fargues (une paroisse), Barsac (B., 477 f.), Preignac, 483 f., Virelade (une paroisse), Podensac (une paroisse, 206 f.), Landiras (L., 340 f.), La Brède, Villandraut (une paroisse), Castelnau-de-Cernès (Valizac, 203 f.), La Mothe-Noaillan (une paroisse), Budos (une paroisse), Saint-Magne (une paroisse), Cabanac (une paroisse), Portets (P., 413 f.), l'Isle-Saint-Georges (Beautiran, 228 f.), Eyran (une paroisse), Cadaujac (une paroisse), Veyrine (Bègles, 416 f. ; Caudéran et le Bouscat, 457 f.), le comté d'Ornon, Corbiac (une paroisse), Blanquefort, Agassac (une paroisse), Macau *(id.),* Bessan *(id.),* Arcins *(id.),* Castelnau de Médoc, Poujau (une paroisse), juridiction de Benon et terres du commandeur de Rhodes, l'hôpital Saint-Germain d'Esteuil, l'hôpital de Crayan, la juridiction de Semignan, juridiction de Lamarque, Verteuilh (une paroisse), Castillon de Médoc, Soulac (une paroisse), Lesparre, Lacanau, Lège (une paroisse), la Mothe-Certes, La Teste-de-Buch, Biscarrosse et comté d'Uza, Saint-Paul-en-Born, Beliet et Salles. Total des feux de l'élection : 77,093. — *Élection de Périgueux :* (La Coussière-Saint-Saud, 498 f. ; Saint-Paul-Laroche, 442 f. ; Saint-Pierre-de-Côle, 473 f. ; Preyssac-d'Agonac, 560 f. ; Villars, 427 f. ; Saint-Perdoux-la-Rivière, 470 f. ; Nontron, 443 f. ; Bourdeilles, 443 f. ; la châtellenie de Bourzac, 462 f. ; Vanxains, 400 f. ; Saint-Astier et annexe, 418 f. ; Neuvic et Vallereuil, 560 f. ; Saint-Georges-de-Mussidan, 437 f. ; Sourzat, 400 f. ; Saint-Médard-de-Gurçon, 462 f. ; Moncaret, 460 f. ; Vélines, 400 f. ; Saint-Martin-de-Bergerac, 1,000 f. ; ville et juridiction de La Linde, 506 f. ; Saint-Alvère, 451 f. ; ville et cité de Périgueux, 984 f.). Total des feux de l'élection : 66,320. — *Élection de Sarlat :* Sarlat, 984 f. ; Laroque-Meyrals, 452 f. ; Terrasson, 600 f. ; Belvès et Montcuq, 415 f. ; Domme et Cénac, 519 f.). — Total des feux de l'élection : 32,655. — *Élection d'Agen :* juridictions d'Agen (Saint-Étienne, 862 f. ; Sainte-Foy-d'Agen, 400 f.), Lusignan, Port-Sainte-Marie, Clermont-Dessous, Aiguillon, Sainte-Foy-la-Grande (Sainte-F., 442 f.), Sainte-Livrade (Sainte-L., 720 f.), etc. — Total des feux : 45,943. — *Élection de Condom :* juridictions de Condom (C., 993 f.), Nérac (N., 365 f. ; Asquets, 409 f.), Bazas, La Réole (Saint-Michel, 583 f.), etc. — Total des feux : 37,560. — *Élection des Lannes :* Dax (D., 650 f. ; Pouillon, 458 f. ; Magescq, 170 f. ; Saint-Paul, 185 f.) ; siège de Tartas (T., 310 f.), baronnie de Marensin, baronnie de Marennes (Soustons, 369 f.) ; baronnie de Saubusse, vicomté d'Orthe, baronnie du Roi (Sordes et Hastingues), siège de Bayonne, baronnie de Seignanx, baronnie du Roi (Cap-Breton), terres de Gramont, siège de Saint-Sever (Saint-S., 600 f. ; Aire-Le-Mas, 660 f.), terres de Lescun, terres de Caupenne, terres de Doazit, terres de Cauna, terres de Castetnau (Miramont, 364 f.), terres de Morlanne, terres de Puyoo, paroisses diverses (Montgaillard, 325 f. ; Amou, 359 f.), vicomté de Juillac. — Total des feux : 28,821. — *Pays de Bigorre* (Tarbes, 352 f. ; Lourdes, 352 f. ; Bagnères, 400 f. ; Vic, 376 f. ; Campan, 723 f.). Total des feux : 11,443. — *Pays de Marsan* (ville et banlieue de Mont-de-M., 782 f.). — Total des feux : 2,266. — *Pays de Labour* (Bayonne, 1,200 f. ; Urrugue, 750 f. ; Ciboure, 500 f. ; Saint-Jean-de-Luz, 800 f. ; Villefranque, 400 f. ; Hasparren, 700 f. ; Saint-Pé, 450 f. ; Ustaritz, 500 f.). — Total des feux : 9,128. — *Pays de Soule* (Mauléon, 60 f.). — Total des feux : 1,638. — *Comté de Montfort* (Vitrac, 105 f. ; Carsac, 107 f.). — Total des feux : 695. — *Pays de Lanquais.* — Total des feux : 425. — *Ville*

d'Excideuil : 160 f. — Juridiction d'Eymet : 463 f. — Souveraineté de Bidache : 266 f.

C. 4102. (Liasse.) — 86 pièces papier.

1704-1785. — Enregistrement au Bureau des Finances. — Ordonnance sur requête rendue en faveur de Louis, duc de Saint-Simon, pour l'enregistrement des lettres patentes du 10 avril 1697, portant don en faveur dudit duc « du revenu du domaine du comté de Blaye et droitz en dependanz pour le temps de neuf années commencées au premier janvier de lad. année 1697 » (27 février 1705). — Ordonnances pour l'enregistrement des provisions de Jérôme Mercadet, greffier en chef des requêtes au parlement de Bordeaux (22 août 1704) ; — d'Étienne de Secondat, lieutenant des Maréchaux de France dans la sénéchaussée de Libourne (19 décembre 1704) ; — de Frédéric-Maurice de Gramond, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie près le parlement de Bordeaux (19 décembre 1704) ; — d'Élie Lasontz, premier consul de Périgueux (22 décembre 1704) ; — de François de Labrousse, subdélégué de Sarlat (24 décembre 1704) ; — de Germain Faure, conseiller au présidial de Périgueux, lieutenant du maire de cette ville (9 février 1705) ; — de Jean-Georges de Planter, lieutenant du maire, et Laurent Margnaux (?), troisième jurat, à Dax (27 février). — Ordonnances pour l'enregistrement des lettres de provisions de Pierre Samadet, baron de Benquet, premier jurat de Saint-Sever (11 mars 1705) ; — Jean Dubarry, premier jurat, et Jacques Douvre, troisième jurat de Tarbes (16 mars 1705) ; — Pierre Biroat, lieutenant du maire de Bazas (18 mars 1705) ; — Alexis de Gerde, lieutenant du maire de Tarbes (20 mars 1705) ; — Antoine Nauvisse, subdélégué de Dax (2 décembre 1705) ; — Pierre Drouillard, jurat perpétuel de Bordeaux (22 janvier 1706) ; — Arnaud Duval, gouverneur de Montségur (15 février 1706) ; — Victor de Parahère, rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Saint-Sever (22 février 1706) ; — Pierre Pitard, lieutenant du maire de Blaye (1er mars 1706) ; — Jean de Larhède, lieutenant du maire de Saint-Sever (10 mars 1706) ; — Jacques de Mounereau, assesseur en l'hôtel de ville de Bazas (19 avril 1706) ; — Jean Delafosse, premier consul de Bourg (21 avril 1706). — Requête de Romain d'Alon, ancien premier président au Parlement, à l'effet de faire enregistrer les lettres patentes qui disposent que la pension du suppliant, montant à 1,500 l., sera payée par le receveur général du domaine de la Généralité (Septembre 1716 (?). — Ordonnance pour l'enregistrement des lettres de naturalisation de Jacques-Antoine-Barthélemy Piazza, vicaire général de l'abbaye de Clairac en Agenais (18 novembre 1754). — Ordonnance pour l'enregistrement des lettres d'avril 1755, érigeant en comté la terre de Marcellus (12 mai 1755). — Ordonnance pour l'enregistrement des lettres patentes du 27 mai 1757 (?), portant dispense, en faveur d'Antoine-Paul-Jacques de Quelen, du droit de prélation appartenant au Roi à l'occasion de l'achat du marquisat de Calonges (23 juin 1758). — Ordonnance pour l'enregistrement de la concession faite en Conseil d'État le 20 janvier 1784, à François de Lachassaigne, ancien capitaine au régiment de Normandie, des accroissements de l'île sise entre Barsac et Loupiac, qui lui avait été concédée le 22 novembre 1757 (14 janvier 1785). — Ordonnance pour l'enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État du 18 mai 1784, accordant à Jean-Louis de Rossane, ancien mousquetaire, le droit de pêche sur la Dordogne du côté de la terre de Fleix (14 mars 1785).

C. 4103. (Liasse.) — 103 pièces papier.

1696-1772. — Contentieux au sujet des lods de vente. — Sentence au sujet de la vente de la maison noble de Cessac, en Agenais, consentie par le Premier Président au parlement de Bordeaux en faveur du sieur de Guyonnet (20 juillet 1699). — Sentence contre le syndic du chapitre de Cadillac, engagiste du Domaine dans la grande prévôté d'Entre-deux-Mers, qui réclamait le paiement au denier huit des lods et ventes de la maison du Bernet, le condamnant à justifier dans les trois mois que ladite maison est noble (5 septembre 1701). — Sentence attribuant au syndic de l'abbaye de Chancelade les lods et ventes « du bois de les Revardières » (13 février 1702). — Condamnation par défaut en paiement des lods et ventes pour l'acquisition de la maison noble du Gua, en Ambarès (23 juin 1702). — Sentence contre Françoise de Bertet, épouse de noble Claude Cordier, écuyer, sieur de Roussellet (24 juillet 1702). — Requête du duc de Saint-Simon, « seigneur du fief du marais de Saint-Simon et comptau de Blaye, » exposant que, « par ordonnance du 21 février 1701…, le seigneur suppliant a esté maintenu en la directité sur quatre mille six cens journaux de fondz possédés par les entrepreneurs du dessèchement dudit marais, » et sentence relaxant le sieur de Vertamon de l'assignation en paiement de lods et ventes pour l'acquisition de partie desdits immeubles (4 septembre 1702). — Sentence préparatoire au sujet d'une assignation analogue contre de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse, acquéreur de la

seigneurie de Lamothe (6 septembre 1702). — Sentence rendue à la requête de Henri de Caplane, baron de Garlède, comme époux de Marie Dubosq de Canteloup, et lui donnant acte de la remise du dénombrement de la maison noble de Castaing, « dans la paroisse de Baurech, Entre-deux-Mers » (21 mars 1703). — Sentence déclarant l'allodialité de la maison noble de Lescalle, paroisse d'Eyzines (13 juin 1703). — Sentence au sujet de la directe du Roi sur certaines terres à Saint-André-de-Cubzac (30 juillet 1703). — Sentence à la requête de Marc de Fumel, acquéreur des lods et ventes des échanges, ensemble de tous les droits honorifiques tant dans l'église paroissiale que dans la paroisse de Roumaigne (8 août 1703). — Sentence par défaut contre J.-B. Gourdon de Genouilhac, abbé de Saint-Romain de Blaye (7 septembre 1703). — Sentence au sujet des lods et ventes dus pour l'acquisition des château et droits de justice de Bussac (24 décembre 1703). — Sentence au sujet des lods et ventes dus pour une vente de bois, dépendant de la maison noble de Sabatey, paroisse de Carignan (15 février 1704). — Sentence en faveur du duc de Saint-Simon, prenant fait et cause pour l'acquéreur de la métairie du marais de Blaye (23 mars 1705). — Sentence par défaut contre deux individus qui avaient installé une boucherie à Tournon, au détriment du monopole du duc de Richelieu (25 mai 1705). — Requête de Jean Pudeffer, aide-major des troupes bourgeoises, « dizant que par arrest du Conseil du 7 février 1730, le Roy dézire qu'il soit érigé sur le port, entre la porte du Chapeau-Rouge et le palais de la Cour des Aides, sa statue équestre et construit des battimens dans l'alignement dudit terrain, » et autre requête portant que « par autre arrêt, rendu au Conseil le 6e février 1766, les ventes des emplacemens aliénés pour la décoration de la place Royale, ont été confirmées dans l'exemption des premiers lods et ventes » (27 mars 1767).

C. 4104. (Liasse.) — 119 pièces parchemin, 238 pièces papier.

1696-1698. — Quittances des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts et des deux sols pour livre desdits droits.

C. 4105. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 49 pièces papier.

1679-1788. — Personnel et service. Dépôt d'empreintes des contrôleurs des matières d'or et d'argent, poursuites pour défaut d'enregistrement et tenue irrégulière des registres, etc. Ordonnance de l'Intendant déboutant le fermier des Domaines d'une demande tendant à la réunion de la maison noble d'Anglade au Domaine royal (1er août 1683). — Condamnation d'un huissier de Nérac pour irrégularité dans un exploit fait à la requête de Jean de Maurès, abbé et prieur de La Réole (9 décembre 1701). — Condamnation du contrôleur des exploits de La Linde, « pour avoir laissé un article en blanc dans le registre du controlle et icelluy avoir raturé » (22 juin 1703). — Ordonnance de l'Intendant, à la requête de Pierre Duchesne, régisseur général des biens des Religionnaires, au sujet du tiers du fief de Chaux, délaissé par Oyens, fugitif (27 février 1720). — Prestation de serment de gens commis à enregistrer les titres translatifs de propriété de biens relevant du Roi (1729-1777).

C. 4106. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 75 pièces papier.

1606-1689. — Affaires contentieuses du Domaine. Commission donnée à Léonard d'Essenault à l'effet de concéder les terres vagues du Ramier (1,006 arpents) et de Réjaumont (330 arpents), entre Lectoure et Fleurance ; procès-verbal de visite desdites terres par le commissaire ; enquête sur les droits d'usage des communautés voisines ; arpentage (Mars-mai 1634). — Inventaire des pièces produites par Éléazar de Jousset, seigneur des maisons nobles du Courrau et de La Taste, dans les paroisses de Hauch et Baurech (1646). — Jugement au sujet de l'aveu dû par la communauté de Condom pour les droits de « justice, hastes, souches, messarages, poids et autres droits et devoirs seigneurieaux » (27 août 1661). — Requête de J.-B. de Foix, revendiquant la directe de la terre de Lacanau, sur laquelle le duc d'Épernon a retenu les droits de justice, « ensemble le droit de coste, de naufrage et d'ambre gris » (12 septembre 1663). — Ordonnance compulsoire au sujet de la baronnie d'Ambès, tenue par Guil. Dalesme (20 septembre 1672). — Ordonnance de sursis en faveur de Nicolas de Cadouin, écuyer, assigné pour fournir l'aveu et dénombrement de la maison noble de La Romaningue, dans l'Entre-deux-Mers (1er février 1673). — Ordonnance contre Marie de Guérin, dame de Saint-Sève, Saint-Morillon et Villagrains (29 mars 1673). — Liasse d'ordonnances au sujet de l'aveu et dénombrement de : la maison noble de La Balade, paroisse de Saint-Christophe des Bardes (9 décembre 1672) ; la maison noble de Lafleunie, paroisse de Condat (31 décembre 1672) ; la maison noble de Genissac (4 janvier 1673) ; la maison noble de La Salle, en Périgord (18 février 1673) ; les terres de Celle et Berteil et la seigneurie de Lammary (18 février 1673) ; la seigneurie de La Rue (11 mars 1673) ; la seigneurie de

Mouget (21 juin 1673) ; la seigneurie de Chamouillac (16 novembre 1673). — Sentence maintenant Pierre de Fortisson en la jouissance de la seigneurie de Cazalis (22 novembre 1686). — Arrêt du Conseil d'État au sujet de la mouvance de biens sis à Ambarès, visant nombre de documents antérieurs (13 décembre 1687). — Sentence déclarant la directe du Roi sur les biens des paroisses de Tresses et de Mellac, en vertu de l'hommage du 13 mars 1273, sans préjudice des droits des seigneurs particuliers, à charge par eux de les prouver. Imprimé (19 juillet 1688). — Jugement relatif à la seigneurie de Beaumont, saisie sur le comte de Boursolles (28 juillet 1688). — Ordonnance de l'Intendant maintenant Marguerite Secondat de Montesquieu, veuve de Jacques Dunoyer, conseiller au Parlement de Guienne, dans la possession de la maison noble de Brigaille, paroisse de Haux (1er mars 1689). — Sentence relative à la seigneurie de Cours, saisie, du 24 juillet 1684 au 27 mai 1686, sur François de Lagoute, sieur de Lapoujade (16 septembre 1689).

C. 4107. (Liasse.) — 521 pièces papier.

1689-1698. — Affaires contentieuses du Domaine. Mainlevée de la saisie des maisons nobles de Madaillan et de Boriset (16 juin 1698). — Sentence maintenant la dame de Gaufreteau dans la jouissance des revenus de la maison noble du Puch (13 juin 1698). — Ordonnance relative à l'aveu et dénombrement : de la maison noble de Maurel, en la juridiction de Castelsagrat (6 juin 1698) ; de la seigneurie de Sauveterre, en la sénéchaussée d'Agen (21 mars 1698) ; de la maison noble du Brana ou de Sourbey, paroisse de Génissac (9 avril 1698) ; de la seigneurie de Montclar, en Périgord, qui a été saisie à tort, vu l'âge du possesseur, Jean de Gironde, qui est né le 20 janvier 1690 (28 janvier 1698). — Sentence interlocutoire au sujet du chemin allant de Cénac à Port-Neuf (21 janvier 1689). — Note sur une instance contre de Lopès, avocat en la Cour, héritier de feu Jérôme de Lopès, théologal de Saint-André (7 mai 1698). — Procès-verbal de rébellion contre un huissier du siège royal de Gontaud (19 janvier 1698). — Sentence relative à l'aveu de la terre de Montmirail, paroisse de Cénac (21 mars 1698). — Jugement en faveur de Jacques Baissalance, fermier du domaine du Roi à Sainte-Foi, réclamant un droit de lods et vente au denier douze (31 janvier 1698). — Sentence sur le dénombrement de la maison noble de Bellair, paroisse de Sadirac (23 décembre 1697). — Vente par Léonard de Cadouin, écuyer, seigneur de Fontenille, habitant en la maison noble de ce nom, paroisse de Tresses (7 octobre 1696). — Mainlevée de la saisie féodale de la terre et seigneurie de Bourg-de-Maisons, octroyée à Marie de Saleton, veuve de Léonard de Fayolle, seigneur de Chaduilh (17 janvier 1698). — Sentence en faveur de François Mollé, seigneur de Charonne, abbé commendataire de Sainte-Croix de Bordeaux (4 septembre 1697). — Sentence au sujet du dénombrement de la maison noble de La Taste, paroisse de Baurech (26 août 1697). — Mainlevée de la saisie féodale de la maison noble dite le Grand Bourdieu de Maurian, paroisses de Sainte-Eulalie et Mérignac (23 août 1697). — Mainlevée de la saisie féodale de la seigneurie de Mellac, au profit d'Herman-Gontaud de Saint-Genis (14 août 1697). — Sentence condamnant le duc de Foix à payer 375 livres « pour les charges localles des domaines engagés de Saint-Macaire, Condat et Barbanne » (28 juin 1697). — Sentences relatives à l'aveu par Marthe de Garrisson, épouse d'Antoine Dalis, baron de Caussade, et Marie de Garrisson, épouse de Jean Guichard de Scorbiac, conseiller au parlement de Toulouse, pour la maison noble de Lustrac, paroisse de Cadignac, et pour la seigneurie de Saint-Martin de Rouets (7 juin 1697). — Mainlevée de la saisie de la maison noble du Noyer, paroisse de Talence (29 janvier 1697) ; de la seigneurie de la Mothe-Noaillan et de la maison noble de Saint-Robert, en faveur de Catherine de Suduiraud, tutrice de son fils Joseph Du Roy (21 janvier 1697). — Sentence au sujet du dénombrement des biens nobles possédés dans le marais de Blaye par Henri de Bonnefoy, seigneur de Saint-Fort la Grassière (7 janvier 1697). — Mainlevée de la saisie des seigneuries d'Allemans, Pineuil, Pardaillan et de la maison noble de La Tour de Monvieil (22 août 1696). — Sentence relative au dénombrement de la seigneurie de Montaut, sénéchaussée de Saint-Sever, par Jean-Antoine de Lalande, seigneur de Labatut et Montaut (22 août 1696) ; de la seigneurie de La Tour-Saint-Mambert, en Médoc (27 juillet 1696). — Mainlevée de la saisie de la maison noble du Puch et de revenus démembrés de celle de Bagiran, juridiction de Sauveterre, sénéchaussée de Bazas, en faveur de Louis-Charles de Chalon, mineur (16 juillet 1696). — Sentence maintenant en faveur de Jean d'Aspremont, vicomte d'Orthe, baron de Peyrehorade, la directe de la maison noble de Bonnefon La Poujade (16 mai 1696). — Procès entre Pierre de Guillon, seigneur de la maison noble de Langon, et François-Alexis de Belhade, seigneur de Taudias (16 avril 1696). — Mainlevée de la saisie de la maison noble de La Pouzade (23 décembre 1695). — Sentence au sujet du dénombrement de la maison noble de La Vizon, paroisse de Saint-Maixant, possédée par Jean de

Rufe, maire perpétuel de Saint-Macaire (18 juin 1696) ; des seigneuries de Vernès et Argelos, au pays des Lannes, possédées par François de Crabos (27 juin 1696) ; de la maison noble de Rouillac, paroisse de Canéjan, possédée par Henri de Martiny, conseiller au parlement de Bordeaux (11 mai 1696) ; de la maison noble de Saint-Martin, paroisse de Pouillon, possédée par Bertrand Pomolier (2 mai 1696) ; de la maison noble du Graveron, paroisse de Pineuil (16 avril 1696) ; de la maison noble de Picon, paroisse d'Eynesse, possédée par Gabriel de la Beaume de Foursat (13 avril 1696). — Sentence ordonnant la continuation du terrier du Roi, dans la juridiction du Puch de Gontaud (30 avril 1696). — Sentence relative au dénombrement de la maison noble de Naliac-la-Bastonnie, paroisse de la Madeleine, juridiction de Bergerac, possédée par Saint-Marc de Vaucoucour (28 mars 1696) ; de la maison noble de La Salle, dans le bourg de Saint-Léon, possédée par Gui de Vivans, capitaine de carabiniers (24 février 1696) ; du château de La Salle, juridiction de Port-Sainte-Marie, possédé par Favien de Cours (20 février 1696). — Mainlevée de la saisie de la maison noble de Bourgougnade sur le fief de Rousières, en faveur de Josué de Vincens, mineur (20 février 1696) ; de la maison noble de Leches, possédée par Élie Cosson et mouvante directement du duc de La Force, à cause de la châtellenie de Mussidan (15 février 1696) ; du fief de La Poyade, paroisse de Saint-Agnel, en faveur de Pierre de La Roussie, mineur (16 janvier 1696) ; de la seigneurie de Sorbets, au profit de Marie de Candale, veuve de Pierre de Lartigue (16 août 1695). — Sentence au sujet de l'aveu de la seigneurie de Gavaudun, possédée par Arnaud de Belsunce (16 décembre 1695) ; de la maison noble de La Salle, à Astafforts, appartenant à Catherine de Poissac (5 décembre 1695) ; de la seigneurie de Noaillac, juridiction de Penne, possédée par Jean de Vivans (7 septembre 1695) ; de la maison noble de Semens, juridiction de Sauveterre, sénéchaussée de Bazas, possédée par Raimond de Lageard (5 septembre 1695) ; de la terre de Poudenas, appartenant à Gaston de Bouzet (26 août 1695) ; de biens nobles sis dans le petit marais de la comtau de Blaye, paroisse d'Anglade (22 août 1695) ; de la maison noble de Pingay et Vienne, paroisse de Camblanes, possédée par Jacques Bel, conseiller au Parlement (19 août 1695) ; de la maison noble de La Mothe-Montcuq, paroisse de Tabanac, possédée par Catherine de Lurc (12 août 1695) ; des terres de Proyan et de Conin, possédées par dame Sainte de Laborde (27 juillet 1695). — Mainlevée de la saisie des terres de Laugnac, Bajamont, Frégimont, etc., en faveur de Marie-Charlotte de Montpezat, née le 15 mai 1694 (15 juillet 1695). — Dispense d'hommage pour la maison noble Malard, paroisse de Cartelègue, en faveur de François de Fonte, né le 29 janvier 1694 (18 juillet 1695). — Sentence au sujet de l'aveu de la seigneurie de Corbiac, possédée par Théophile de Villepontoux de Saune (13 juillet 1695). — Sentence sur requête de Jean-Jacques de Pontac, seigneur d'Anglade et Fourens, « demandeur le rétablissement d'un chemin public qui conduisoit du village de Sairail à Pompignac » (1er juillet 1695). — Sentence relative à l'aveu de la caverie d'Arcet, sénéchaussée de Saint-Sever, par Joseph de La Borde (27 juin 1695) ; de la maison noble de La Crabe, même sénéchaussée, par Charles de Poudens (27 juin 1696). — Mainlevée de la saisie de l'hôtel et seigneurie d'Escalup, juridiction de Montjoie, en faveur de Jean de Vergne, né le 7 juin 1686 (20 juin 1695). — Sentence relative à l'aveu du moulin noble de Pouchon, paroisse de Courbiac (13 juin 1695) ; de la maison noble de Roqual, paroisse de Sainte-Foy de Caillés, juridiction de Penne, appartenant à Françoise de Malvin (13 juin 1695). — Mainlevée de la saisie de la maison noble de La Tourrane, juridiction de Clermont-Dessus, appartenant à Jean-Jacques de Sourbier (19 janvier 1693) ; de la maison noble de La Graville, paroisse de Bernos (13 juin 1695). — Sentence par l'aveu de la maison noble des Ondes et dépendances d'icelle, juridictions de Penne, Tournon, Montflanquin, appartenant à Gratien de Roussanes (20 mai 1695) ; « d'une pièce de pred noble, » en la juridiction de Laugnac (18 mai 1695) ; de la maison noble de La Forêt, juridiction de Castelsagrat, appartenant à Élisabeth de Gontaud de Biron (18 mai 1695) ; de la terre de Montazaud, sénéchaussée de Libourne (16 mai 1695) ; de la maison noble de Lescalle, en la palu de Montferrand, paroisse d'Ambarès (13 mai 1695) ; de la maison noble de Pouy, paroisse de Brassempouy, appartenant à Bernard de Capdeville (2 mai 1695) ; de la maison noble de Feuillas, paroisse de Floirac (22 avril 1695) ; des maisons nobles et abbayes séculières de Castaignes et Cazelon (18 mars 1695) ; de la maison noble de La Baste, paroisse de Floirac (11 mars 1695). — Mainlevée de la saisie de la terre de Savignac, sénéchaussée de Bazas, en faveur de Fr. de Pederclaux, mineur (4 février 1695). — Sentence sur l'aveu d'une maison noble sise à Bordeaux, rue Causserouge (20 décembre 1694) ; de la maison noble de Lalande, paroisse de Saint-Émilion (20 décembre 1694) ; de la vicomté de Juliac, prévôté de Saint-Sever (10 décembre 1694) ; de la maison noble de Camparian, paroisse de Quinsac (19 novembre 1694) ; de la comtau de Cabanac, appartenant à Henri de Ségur (19 novembre 1694) ; de la seigneurie de Fortaude, séné-

chaussée de Bazas (11 septembre 1694). — Sentence sur un héritage d'Aubain (5 mai 1694) ; de la seigneurie de La Marque-Sussac, en Médoc, appartenant à Jean-Pierre d'Abadie, président de là seconde Chambre des Enquêtes, au parlement de Bordeaux (6 septembre 1694). — Mainlevée de la saisie de partie du marais de Saint-Simon, dans la comtau de Blaye, au profit du syndicat de dessèchement, qui possède cette partie à titre de tenure roturière du duc de Saint-Simon (3 septembre 1694) ; de la seigneurie de La Chapelle-Faucher, au profit d'Annet-Jules de Chabans, né le 16 juillet 1684 (2 juillet 1694). — Sentence par défaut portant que la seigneurie de Fleurac, acquise par Philippe de Vassal, relève du Roi (23 juin 1694). — Mainlevée de la saisie de la seigneurie de Langoiran, au profit de Pierre de Jumillac, né le 10 mars 1692 (19 mai 1694) ; de la terre de Belhade, au profit de Mathieu de Pontac, né le 22 janvier 1686 (30 avril 1694) ; de la seigneurie de Génissac, au profit de Charles de Jousseran, mineur (31 mars 1694). — Sentence préparatoire au sujet de la justice de La Monjoie (1er juillet 1693). — Mainlevée de la saisie féodale de la maison noble de La Tour et caverie de Heugas, plus, dans la paroisse de Magescq, de la maison noble de Sanguina et d'un moulin banal, au profit de Jacques de Borda (5 avril 1693). — Sentences relatives à l'aveu de la seigneurie de Lacourt, sénéchaussée d'Agen (16 mars 1693) ; de la seigneurie de Castéra, sénéchaussée de Saint-Sever (13 mars 1693) ; de la seigneurie et paroisse de (Cantiran), sénéchaussée de Saint-Sever (6 mars 1693). — Admission à l'hommage pour la seigneurie de Castandet-Rondeboufs, appartenant à François de La Roque (23 février 1693). — Sentence relative à l'aveu de la seigneurie de Lamothe-le-Luy, possédée par Joseph de Batz (22 décembre 1692) ; de la seigneurie de Galapian, possédée par Claude-François de Pellot (19 décembre 1692) ; de la seigneurie d'Ambrus, possédée par Jean de Ferron (7 décembre 1692) ; de la seigneurie du Petit-Tauzia, à Louis de Boyer (12 novembre 1692) ; de la seigneurie d'Estissac, à François de La Rochefoucauld (11 août 1692) ; de la seigneurie de Langoiran, à Jean de Jumillac (14 juillet 1692) ; « d'une maison noble dans laquelle est le jeu de paume de Talbot, scituée en cette ville, rue des Eyres » (9 juillet 1696) ; du fief de la Bouhade, paroisse de Barsac (26 mars 1692) ; du captalat de La Tresne, à J.-B. Le Comte (9 février 1692).

C. 4108. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 72 pièces papier.

1590-1746. — Affaires contentieuses du Domaine. Instance de Pierre Prévôt de La Rolphie, seigneur de La Barbynie, paroisse de Jumillac (1700). — Sentence relative à l'aveu, par Gaston de Ballades, de la maison noble de Pastourac, dans les juridictions de Blaye et Bourg, et de certains biens nobles dans la comtau de Blaye (1er septembre 1702). — Condamnation en paiement de lods et ventes contre Pierre de Proveres, capitaine de dragons, acquéreur de la maison noble de Jarne, sénéchaussée de Saint-Sever (7 février 1703). — Instance engagée au sujet de la propriété de la Dordogne « depuis les limites de la paroisse de Saint-Martin de la Rouquete devers le Fleix, comprenant toute la moitié de l'eau dudit fleuve jusques au commencement de la parroisse de Saint-Jean du Canet, du côté du Périgord, et d'illecq comprenant toute l'eau, tant de la part d'Agenois que du Périgord, jusques aux pescheres et pescheries de Pessac », contenant l'indication de nombreux titres (1703 ?). — Sentence renvoyant Marie d'Aubeterre, veuve de Jean de Jumillac, seigneur marquis dudit lieu, baron de Langoiran, à se pourvoir devant le sénéchal de Guienne contre divers particuliers « pour avoir… fait des fossés dans la passe nécessaire qu'elle a pour la pêche dans la terre de Langoiran, sur la rivière de Garone, et pour l'avoir troublée dans le droit d'herbes mortes qui luy apartienent le long de lad. terre dans les padouens et vacans d'icelle » (6 mai 1705). — Sentence relaxant Christophe de Tuquoy, ancien abbé de Pimbo, seigneur de Montaut, Coulouzette et Miramont, assigné en revente par droit de retrait des hameaux de Pouy et de Patin (3 août 1707). — Réquisition du procureur du Roy contre la dame de Lavielle, veuve du sieur de Pontac, qui a fait peindre une litre funèbre à ses armes dans l'église de Cursan, dans l'Entre-deux-Mers, ce « qui va contre les interests de Sa Majesté » (septembre 1709). — Procès-verbal de l'exécution d'une sentence intervenue au sujet de cette affaire ; le commissaire fait effacer et couvrir d'un lait de chaux la litre incriminée (6 juin 1711). — Procès-verbal du levé des scellés apposés sur les archives du château d'Aiguillon, et inventaire des titres concernant Madaillan et Montpezat (1719). — Sentence interlocutoire au sujet des poursuites intentées à François de Mauvezin, de Castillon, écuyer, accusé d'avoir indûment « fait metre sur les meurs tout autour et dedans de l'église de la paroisse de Comaleix, size dans la juridiction de Mezin, le blazon de ses armoiries » (10 juillet 1733).

C. 4109. (Liasse.) — 77 pièces papier.

1691-1697. — Affaires contentieuses du Domaine. Jugement concernant la seigneurie de Peyrelevade et les

« maisons nobles ou anciennes mazures de Villac et Montauriol, » en Agenais, appartenant à Arnaud Dauraxy (21 novembre 1691 et 13 février 1692) ; la seigneurie de Galapian, appartenant à Élisabeth de Pellot, épouse séparée de biens de Gabriel de Foix (13 février 1692) ; les seigneuries de Monbahus et Puydaufin, à Antoine Nompar de Caumont, comte de Lauzun (13 février 1692) ; les caveries de Sos, Monpribat et Josse, au sieur de Borda (12 décembre 1692) ; la seigneurie de Clermont-Dessus, au comte de Marsin (22 décembre 1692) ; la seigneurie du Petit-Tauzia, à François de Bertin du Royer (8 mai 1693) ; la seigneurie de Caussens, au marquis de Fimarcon (8 mai 1693) ; la maison noble et seigneurie de Belloc, au sieur Duroy (18 mai 1693) ; la seigneurie de Craumond, sénéchaussée de Condomois, au comte de Besolles (18 mai 1693) ; la seigneurie d'Artassens (5 juin 1693) ; la seigneurie d'Auberoche, à Jean de Losse (2 décembre 1693) ; la seigneurie de Mirandol, à Jacques de Mirandol (4 décembre 1693) ; la seigneurie de Peluche, à Antoine Deydie, vicomte de Montagris (4 décembre 1693) ; la seigneurie de Rossignol, sénéchaussée de Périgueux (4 décembre 1693) ; les seigneuries de Bourdeys et Teyjac, sénéchaussée de Périgueux, au marquis de Pompadour (7 décembre 1693) ; la seigneurie de Castelmerle, paroisse de Capdrot, à Peynet de Constantin (7 décembre 1693) ; la seigneurie d'Antegente, sénéchaussée de Sarlat, à Guillaume de Bouillac (16 décembre 1693) ; la seigneurie de Lusignac, à François de Laporte (16 décembre 1693) ; la seigneurie de Montazaud (16 décembre 1693) ; la seigneurie de Montgaillard, à Guy de Baynac (17 décembre 1693) ; la seigneurie de La Hontan, au sieur Daurion (17 décembre 1693) ; la paroisse de Chaylard, au sieur de Saubebœuf (28 avril 1694).

C. 4110. (Liasse.) — 3 cahiers, 188 feuillets papier.

1667-1668. — Affaires contentieuses du Domaine. Saisies féodales. — Procès au sujet des terres de Radefols et Lacour, appartenant au sieur de Royière *(sic),* qui prétend les tenir de l'évêque d'Angoulème (29 octobre 1667) ; — de la justice du village de La Croze, à Annet Espert, qui prétend la tenir du seigneur de La Marthonie, « à cauze de la seigneurie de Bruzat » (1er novembre) ; — du village de La Meysselie, à Antoine et Jean Espert, qui prétendent le tenir du seigneur de La Marthonie (1er novembre). — Lettres royaux constatant que Jean d'Abzac, page de l'écuyer du Roi, a prêté hommage en la Chambre des Comptes, à Paris, « pour raizon du repayre et maizon noble de Villars, du repayre de Saint-Pardoux, du tiers de la maizon de Lestrade, des villages de Chantrier et La Juynie et de la moytié de la justice et baronye de Saint-Pardoux » (2 juillet 1667). — Procès au sujet de la terre de Saint-Martial, à Jean de Calvimont. — Liste de gentilshommes habitant et possédant des maisons nobles dans la juridiction d'Ans, de gentilshommes habitant ailleurs et possédant maisons et rentes dans lad. juridiction. — Procès relatifs à l'hommage dû pour les terres de Freugie, par Jacques Darlot de Freugie, baron de La Coussière, Saint-Saud, Sainte-Marie ; — de Courabaty et de Saint-Priest, par Charles de Rybeyreis. — Procès au sujet de l'hommage dû par les vassaux du marquis d'Hautefort et par les vassaux d'Adrien Blaise Talleyrand de Périgord, prince de Chalais (Novembre). — Affaire relative à l'hommage de « maistre Jehan Peron, seigneur abbé de Chastre ». — Réquisition du procureur du Roi demandant la saisie « des rentes, revenus, droits et devoirs des parroisses d'Antonne, Sarailhet et d'Esquignac, possédée[s] par le sieur des Bories » (14 novembre). — Procès au sujet de l'hommage de Louis de La Guarde de Mirabel, pour la terre de Saint-Angel (16 novembre) ; — du comte de Grignols, « pour raison de sa comté de Grignols et Beauséjour » (23 décembre) ; — de Jehan de Chillaud, seigneur de La Chapelle (même jour) ; — de Pierre de Royère, seigneur dud. lieu (même jour) ; — de Sicaire de Sendillion de Monferrand, seigneur de Mensignac et de Beaulieu, pour le fief de La Faucondie, et pour celui de Mensignac, qu'il prétend tenir du chapitre de Saint-Front (même jour) ; — d'Ysac de Bars, sieur de La Garigue, pour la seigneurie de Pouget, qu'il dit tenir du duc de Bouillon, comme vicomte de Turenne (27 décembre) ; — du sieur de Beyssac pour la moitié des juridictions de Lausel et de Commarque (28 décembre) ; — de Jacques d'Hautefort, pour le marquisat de Saint-Chamand (29 décembre) ; — de Jean de Blanchie, pour la seigneurie de Feyrat, qu'il dit tenir du duc de La Force (même jour) ; — de Samuel de Mirandol, pour la seigneurie de Peyronel (30 décembre) ; — du baron de Fages pour la basse justice de Fages et de Saint-Cyprien, qu'il prétend tenir de l'archevêque de Bordeaux (1er janvier 1668) ; — de François de Beynat, seigneur de La Roque-Meyras, capitaine-lieutenant des gendarmes du duc d'Orléans (2 janvier). — Analyse et extraits de documents copiés au livre d'hommage du trésor de Nérac et relatifs à la cession faite par le roi de France à Élie Talleyrand de Périgord, en novembre 1301-1357 de La Linde, Beauregard, Grignols, Estissac, Saint-Astier, etc. — Ordonnance portant réunion au domaine des paroisses d'Antonne, Sarilhac et Savignac (5 janvier 1668). — Or-

donnance sur l'hommage dû pour la terre de Marsac (8 janvier). — Don par Charles VI à Louis d'Orléans, son frère, du comté de Périgord, « le château d'Auberoche, le compté de Bourdelhie, le château de Montignac, le château de Rasac…, la ville et château de Monpon, » etc. (Paris, 23 janvier 1400, n. s.). — Déclaration du procureur de François de Beynac, comte de La Roque, portant que led. comte tient le château de La Roque de l'évêque de Sarlat, « comme dépendant de la chatellenie de Beynac » (9 janvier). — Ordonnance relative à la terre de La Cassaigne, dont le duc de Bouillon revendiquait l'hommage, comme comte de Turenne, et pour laquelle il a été rendu hommage au duc d'Albret, comme comte de Périgord, le 28 septembre 1501 (15 janvier). — Ordonnance pour l'hommage dû par le seigneur de Marqueyssac et de Bruzac (12 janvier) ; — pour le dénombrement des terres de Rastignac et de Coulonges et l'hommage de la terre de Saint-Rabier (11 janvier) ; — pour le dénombrement de la terre de La Faye (même jour) ; — pour l'hommage des seigneuries et fiefs de Sarrazac et La Marche (même jour) ; — pour le dénombrement de la terre de Jumillac et l'hommage de la terre de Chalusset (même jour) ; — pour l'hommage dû par le sieur de Sendilhon en raison des terres de Messignac, Beaulieu et La Salle (16 janvier) ; — pour l'hommage dû par Claude de Chabans, en raison de la seigneurie de Condat, « que le sieur de Puyguillien, son beau-frère… luy a donné pour payement des droits paternelz de dame Elizabeau de Lamarthonie, son épouze, sœur d'icelluy » (17 janvier) ; — pour l'hommage dû par Henri-François de Foix de Candale, en raison de la seigneurie de Montcuq (18 janvier). — Mention d'un arrêt du parlement de Bordeaux, du 4 mars 1630, sur les droits de l'engagiste en matière de lods et ventes (17 janvier). — Ordonnance constatant que l'hommage a déjà été rendu par Jean d'Azac, page du Roi, pour les seigneuries de Villars, Saint-Pardoux et Mazières (18 janvier). — Ordonnance maintenant Antoine Jaunard, marquis de Chabans, dans la directité du tènement de La Rochecaille, sis en sa seigneurie de La Chapelle-Faucher (19 janvier). — Ordonnance reconnaissant que Jacques d'Azac a prêté hommage pour la seigneurie de Majac (même jour). — Ordonnance relative à la directe de la terre de Montignac : « Ouy sur ce le procureur du Roy qui a dit que la terre de Montignac estant du domaine du Roy, le seigneur de Hautefort, engagiste d'icelle, n'a aucun droit de recevoir les hommages, ainsy que nous avons ci-devant jugé » (Même jour). — Ordonnance relative aux tènements de Peyras-Negras et Charbonilh, « situez en la parroisse de Dournac, qui est à la vérité à l'extrémité du Périgord, mais dépendante de la seigneurie de Larche, sise en Limousin, où se tient la justice dudit Dournac, qui appartient au duc de Noailles, et non seulement il est dans la justice dudit seigneur duc, mais encore dans son fief » (20 janvier). — Ordonnance déclarant que Pierre de La Porte, seigneur dud. lieu, de Lusignac et autres places, tient ces seigneuries de l'évêque de Périgueux (même jour). — Ordonnance déchargeant dame Claude de Rethiac de l'hommage envers le Roi pour la seigneurie de Siorac, qu'elle tient de l'évêque de Sarlat (21 janvier). — Ordonnances relatives à la saisie de la terre de Fayolle, appartenant à Jean de Fayolle (même jour) ; — à l'hommage dû par les dames de Connac et de Fonlongs pour les terres de Limeyrat et autres (même jour). — Ordonnances relatives à la seigneurie de Saint-Sulpice-de-Lavergne (Saint-Sulpice-de-Mareuil), que François de Camain prétend tenir du seigneur de Mareuil (22 janvier). — Hommage de François de Lageard, seigneur de Saint-Martial, du Bourbet et autres places (même jour) ; — de Godefroy de Masparaud, seigneur de Longas (même jour). — Ordonnance enjoignant à la dame de Cognac de rapporter le dénombrement de sa terre de Fonlongue (même jour). — Mainlevée de la saisie des fiefs et justice de Saint-Quentin, acquis en 1644, 1645 et 1655 par Armand de Girard, seigneur du Barry, de l'évêque de Sarlat (même jour) ; — de la seigneurie de La Chapelle et de Souffignac, démembrée de la seigneurie de Varagne (même jour). — Opposition de François Deydie, comte de Ribérac, à l'hommage que l'on demande à Dulaux, seigneur de Montardy, pour sa terre d'Alemens (24 janvier). — Requête de François, marquis de Jumillac, qui prétend que l'annexe de Chalusset est un membre de la seigneurie de Jumillac, « d'autant que ce n'est qu'une mesme juridiction exercée par ses mesmes officiers et qu'il n'y a qu'un seul curé » (25 janvier). — Requête au sujet de la seigneurie de La Roche-Beaucourt, appartenant à Galard de Béarn, comte de Brassac, laquelle seigneurie relèverait de la vicomte de Limoges (même jour). — Production dé pièces par Jean Bardi de Souilhat d'Azera, seigneur de Vormeuil (même jour). — Instance contre le s^{r} de Lardimalye, qui prend le titre de baron d'Auberoche et fait exercer sur cette terre la justice en son nom, au mépris des ordonnances (31 janvier).

C. 4111. (Liasse.) — Une pièce parchemin, 115 pièces papier.

1543-1788. — Affaires contentieuses du Domaine. — Requête du contrôleur général du Domaine relative à la saisie de la seigneurie de Bernos, appartenant au sieur

de Colle (1667). — Procès relatif à la mouvance de la paroisse de Condat, réclamée par le marquis d'Autefort, à raison de la châtellenie de Montignac (1679). — Procès au sujet de la terre de Tauzième, dont la seigneurie est revendiquée par le seigneur de Cauna, Louis-Charles de Lévy, duc de Ventadour (1689). — Mainlevée de la saisie de la seigneurie de Bauch, en Condomois, au profit d'Antoine Coulon, capitaine de grenadiers au régiment de Brancas, ci-devant mousquetaire, Samuel et Jean Coulon, seigneurs engagistes (9 juillet 1704). — Signification par J.-B. de Gourdon de Genouillac de Vaillac, abbé de Saint-Romain de Blaye (13 août 1714). — Procès au sujet de la saisie féodale des seigneuries de Montazeau et de Cabanes, appartenant au sieur de Ségur (3 juillet 1726) ; — du village de Lallemagne, paroisse du Taillan, relevant des Feuillants de Bordeaux (6 septembre 1706) ; — de la seigneurie de Lesparre, au duc de Gramont (10 mai 1730) ; — de la seigneurie de Monferrand, paroisse de Bassens, au marquis de Monferrand (10 mai 1730) ; — de la seigneurie de Castelnau, au sieur Desenaut (10 mai 1730). — Procès sur la mouvance de Domme, revendiquée par l'évêque de Sarlat (14 juin 1730). — Contestation entre Élisabeth-Olive Dunoyer, veuve de Jacques-Léon de Lavergne, et Alphonse de Légier, abbé de Cagnotte, au sujet d'un banc dans l'église de Pessac (5 septembre 1707). — Procès sur la saisie de Garraube, opérée au préjudice de Pierre Valeton et de Jean Valeton, sieur de Boissière (29 janvier 1712). — Sentence du Bureau sur requête de Jacques-Charles de Chabannes, seigneur de Gurton, lequel expose que « le droit de boucherie, dans une terre en haute, moyenne et basse justice, comme est incontestablement celle de Curton, en est un atribut incéparable » (12 avril 1768). — Confirmation de la saisie des seigneuries de Noaillac, au sieur de Dieu, Saint-Gérac, au sieur Delpy, Saint-Beauzeil, au sieur Dordé, Le Breuil en Périgord, au sieur de Taillefert, et du château noble de La Réole, au sieur d'Azémard (25 février 1785).

C. 4112. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 98 pièces papier.

1681-1773. — Affaires contentieuses du Domaine. — Ordonnance enjoignant à Serizier, notaire à Gironde, de délivrer au fermier du Domaine des extraits de terriers (10 août 1753). — Ordonnance évoquant l'instance d'Antoine de Gascq, baron de Portets, président à mortier, relative à la seigneurie de la comtau de Castres (26 janvier 1759). — Sentence attribuant à Antoine de Gascq les seuls droits utiles de ce domaine engagé (16 mars 1759). — Ordonnance pour contraindre à l'hommage et au dénombrement des seigneuries royales : « Cette négligence en est parvenue au point que, dans le nombre infini des fiefs répandus dans la généralité de Guienne, il a été vérifié aux archives que despuis environ trente ans il n'a esté fourni que seize dénombrements pour pareil nombre de fiefs et seigneuries » (25 février 1750) ; suivie d'un procès-verbal de saisie féodale à Périgueux (1759 ?). — Ordonnance prescrivant la remise au bureau des registres d'ensaisinement (20 août 1760). — Ordonnance prescrivant la remise de titres et registres relatifs à la confection des terriers du Roi (7 septembre 1761 et 26 avril 1765). — Réquisition du procureur du Roi constatant que très peu de vassaux tiennent compte de l'« infinité d'ordonnances » prescrivant l'hommage, et ordonnance autorisant les poursuites (26 mai 1762). — Commissions pour la confection du terrier d'Agenais et de Condomois (26 mai 1762, 31 janvier 1763 et 1er juillet 1763, etc.). — Ordonnance maintenant la saisie de la terre de Curton, au détriment du sieur de Chabanes (13 novembre 1765). — Réquisitoire du procureur du Roi tendant à faire prescrire de déclarer aux commissaires du terrier d'Agenais le droit de pêche, « qui est un droit purement royal, » et ordonnance enjoignant de déclarer ledit droit de pêche dans les eaux navigables et flottables (22 mai 1767). — Ordonnance interdisant de s'emparer des fonds du communal de Camblanes, inféodé aux habitants dudit village (10 août 1767). — Ordonnance enjoignant de remettre aux archives du bureau un acte du 20 septembre 1533 qui intéresse le domaine et que le détenteur n'a pas qualité pour retenir (5 juin 1772).

C. 4113. (Liasse.) — 134 pièces papier.

1688-1696. — Affaires contentieuses du Domaine. — Ordonnances relatives à la saisie des seigneuries de Roquepine et de Fieux, en Condomois (28 juillet et 12 juillet 1688). — Ordonnance relative à la saisie de la terre de Roussignol (26 janvier) ; — des seigneuries de Tursac et Marsac, appartenant à Jean de Rouffignac (26 janvier) ; — de la seigneurie de Puiderèges, au s^{r} de Lostanges, seigneur de Saint-Alvaire (26 janvier). — Ordonnance relative à la saisie de la seigneurie de Vineyrols, en Périgord, appartenant au s^{r} de Delajart, seigneur de Charbal (26 janvier) ; — de la seigneurie d'Estissac, en Périgord, au sieur d'Estissac, seigneur de La Rochefoucauld (26 janvier) ; — de la seigneurie de Cuzoc, en Agenais, à Blaise, comte Daydie (17 janvier) ; — de la seigneurie de Monségur, en Agenais, à la dame de Morely de Choisy, veuve du s^{r} de Fumel (19 janvier) ; — de la

seigneurie de Longueville, en Agenais, à la présidente Pichon (21 janvier 1689) ; — à la seigneurie de Labenche, sénéchaussée de Sarlat, à Louise de Lesmays, veuve du seigneur de Saint-Martial (28 juillet 1688) ; — de la seigneurie de Lusignan, en Agenais, à Pierre de Lusignan (26 janvier 1689) ; — de la seigneurie de Sermet, sénéchaussée de Sarlat, à Louis-Christophe de Cougnac (ou Cunhac), marquis de Giversac (12 juillet et 16 décembre 1688 et 10 janvier 1689) ; — de la seigneurie de Cours, en Agenais, à François de Lagouthe (28 juillet 1688) ; — de la seigneurie de Puymiclan, au sieur de Pompadour, marquis de Laurière (juillet 1688) ; — de la seigneurie de Bourdeys et de Teyjat, au marquis de Pompadour (26 janvier 1689) ; — de la seigneurie de Monpezat, sénéchaussée d'Agen, à la duchesse d'Aiguillon (26 janvier) ; — du village de Lespinasse, paroisse d'Issan, à Paul de Graves, seigneur de Truches (26 janvier) ; — de la seigneurie de Moncalou, sénéchaussée de Périgueux, au sieur de Bars (26 janvier) ; — du village de Peyrelongue, paroisse de Lembras, à la dame de Charron, veuve du sieur de Maleintat (26 janvier) ; — de la seigneurie de Mayac, sénéchaussée de Périgueux, au sieur d'Abzac (26 janvier) ; — de partie de la seigneurie de Saint-Pardoux-la-Rivière, au s^{r} de Beaumont, seigneur de Maubourg (26 janvier) ; — de la seigneurie de Douchapt, à Adrian de Saint-Aulaire, marquis de Fontanilles (26 janvier) ; — de la seigneurie de Neuvic et Vallerène, à Joseph de Fajolle de Mellet (26 janvier) ; — de la seigneurie de Mouillevilain, à Pierre Roux, seigneur de Montchenil (26 janvier) ; — de la seigneurie de Roussille, sénéchaussée de Périgueux, au s^{r} de Tailhefer (26 janvier) ; — de la seigneurie et maison noble de Lauset, en Périgord, à Vassal, s^{r} de La Coste (26 janvier).

C. 4114. (Liasse.) — 74 pièces papier.

1689-1690. — Affaires contentieuses du Domaine. — Ordonnance concernant la saisie de la maison noble et seigneurie de Lacaux, près Montignac, appartenant aux dem^{les} de Mommège (16 décembre 1689) ; — de la seigneurie de Peyrignac, à Joseph de Durefort (13 mars 1690) ; — de la seigneurie de Jayac, à François de Carbonnières (13 mars) ; — de la seigneurie de Laupel, sénéchaussée de Sarlat (13 mars) ; — de la seigneurie d'Auberoche, à Jean Cyrus de Losse (13 mars 1690) ; — de la seigneurie de Laroque-Timbaut, à Charles de Villemon (12 septembre 1689).

C. 4115. (Liasse.) — 129 pièces papier.

1689-1694. — Affaires contentieuses du Domaine. — Ordonnances concernant la saisie de la terre de Peluche, appartenant à Antoine Deydie, seigneur de Montagrier (26 janvier 1689) ; — les caveries et seigneuries de Sort, Monpribat et Josse, « en la ville et sénéchaussée de Dax, » au s^{r} de Borda (5 septembre) ; — des seigneuries d'Adou et de Montgaillard, sénéchaussée de Saint-Sever, à Guy de Beynac (7 septembre) ; — de la seigneurie de Lahontan, au s^{r} Daurion (9 septembre) ; — de la seigneurie de Sorbets, sénéchaussée de Saint-Sever, à dem^{lle} de Cauzette, veuve du s^{r} de Lartigue (9 septembre) ; — de la maison noble de Talavel, paroisse de Saint-Paul, et de la seigneurie de Laluque, à noble Antoine Dussault (9 septembre) ; — de la seigneurie de Belloc, *alias* Laulon, paroisses de Lahosse et Laurède, au s^{r} Du Roy, seigneur de Meyrans (12 septembre) ; — d'un jeu de peaume à Saint-Sever (12 septembre) ; — d'une maison en la ville de Saint-Sever, « ou estoit autres fois le collège d'icelle » (12 septembre) ; — de la caverie et seigneurie de Saint-Germain, dans la prévôté de Saint-Sever, au s^{r} de Borvit (12 septembre) ; — de la terre de Savignac, en Agenais, à messire de Rafin, seigneur d'Auterive (12 septembre) ; — des seigneuries de Dolmeyrac et Sainte-Livrade, en Agenais, à Madeleine de Vignerot, duchesse d'Aiguillon (16 septembre) ; — de la seigneurie de Comarque, au marquis de Beynac (13 mars 1690) ; — la seigneurie de Mirandol, à Jacques de Mirandol (13 mars) ; — de la seigneurie de Salaignac, à Thérèse d'Aubusson, marquise de Montmège, veuve de Jean Reillac (2 juillet 1691) ; — de la seigneurie de Lauzun, à Nompart de Caumont (2 juillet) ; — de la seigneurie de Sèvres, sénéchaussée de Saint-Sever, à Jeanne de Geneste de Bar (19 décembre 1692) ; — de partie de la seigneurie d'Auterive, sénéchaussée de Dax, à Charles de Mounens (19 décembre) ; — de la seigneurie de Caussens, au sieur de Fimarcon (19 décembre) ; — de la seigneurie de Peyre, sénéchaussée de Saint-Sever, à Hermand de Tresville (19 décembre) ; — de la seigneurie d'Estibeaux, sénéchaussée de Dax, aux enfants de Jean de Saint-Christau (19 décembre) ; — de moitié de la seigneurie d'Ayzieu, à François de Campagne (22 décembre) ; — de la seigneurie du Petit Tauzia, à Louis du Bertin du Boyer (22 décembre) ; — de la seigneurie de Beaumont, sénéchaussée de Condomois, à Jean-Louis de Bezolles (22 décembre) ; — de la maison noble et caverie de Hercula, prévôté de Dax (8 mai 1693) ; — de la caverie, moulin et fief d'Hardy de Haut, paroisse

de Saint-Paul, au s[r] Darieulat (8 mai) ; — de la seigneurie de Frèche, sénéchaussée de Condom, au s[r] de Monpezac, marquis de Laugnac (2 décembre) ; — de la seigneurie de Verdon, dans la châtellenie de Beaumont en Périgord, à Jeanne Du Saillan, veuve du sieur de Belcastel (19 juillet 1694) ; — de la seigneurie de Villac, en Périgord, au sieur de Beauroire (19 juillet) ; — de la seigneurie de Montaut, sénéchaussée d'Agen, à Armand de Gontaud de Biron (23 juillet) ; — du temporel de l'abbaye de Tourtoirac (29 juillet) ; — de la justice de Donzillac « à Charles de La Beaume, seigneur abbé de Foursac, comme curateur des enfants du feu seigneur de La Beaume » (27 août).

C. 4116. (Liasse.) — 127 pièces papier.

1735. — Affaires contentieuses du Domaine. — Ordonnances par défaut, sur formules imprimées, déclarant bien et dûment opérées les saisies de divers fiefs et adjugeant au roi les fruits desdits biens, à courir de la saisie ; les seigneuries de Castelmoron, à Armand de Belzunce ; de Hauterive, à Jules-César de Raffin ; de Casseneuil, à la duchesse de Roquelaure ; de Fougerolles, au marquis de Chasseron ; de La Chapelle-Biron, au marquis de La Chapelle ; le fief de La Douze, au s[r] de Villemor ; les seigneuries de Gavaudun, au s[r] de Balseine ; de Cusol, dans la paroisse de Cahors et autres, au sieur de Pouget ; de Monviel ; de Blanquefort ; de Sauveterre, au vicomte de Losse ; de Cauzac, à François de Larochefoucauld ; les justices et droits de halle, foire et boucherie à Castillonnès, aux consuls dudit lieu ; la seigneurie de La Perche, au baron de Secondat ; la seigneurie de Bajaumont, paroisse de St-Arnaud, au sieur de Cazeron ; la seigneurie de La Roque, en Agenais, au seigneur d'Hauterive (20 mai 1735) ; — les seigneuries de Valence, en Agenais, à Emmanuel de Tenibrune ; de Gasques ; de Pujols, prèsVilleneuve-d'Agen, à Jean-Samuel de Brunet ; de Castella, paroisse de Bourbon ; de Savignac, paroisse de Saint-Batz (5 juin 1735).

C. 4117. (Liasse.) — 108 pièces papier.

1754 (24 mai). — Affaires contentieuses du Domaine. — Ordonnances sur formules imprimées déclarant bien et dûment faite la saisie des divers fiefs, notamment les seigneuries de Galabert, de Fontenille, de La Filolie et La Cipière de Moussac ; la terre de Montance, au marquis de La Douze ; la seigneurie de Marignac ; les terres de Grivol et Mauriac, au marquis de Talleyrand.

C. 4118. (Liasse.) — 147 pièces papier.

1754 (27 mai). — Affaires contentieuses du Domaine. — Ordonnances analogues à celles de l'article précédent, pour : « la maison noble décorée de girouette, située dans la ville du Port-Sainte-Marie, possédée par le s[r] Barbe » ; — « la maison noble décorée de girouette, située vis-à-vis la halle dans la ville de Marmande, possédée par le s[r] Meymaud » ; — la seigneurie de Vayres, aux héritiers du marquis de Gourgues ; — la seigneurie de Montazieu, au s[r] de Ségur ; — la maison noble de La Brède, au s[r] Barbarin, etc.

C. 4119. (Liasse.) — 168 pièces papier.

1754 (31 mai). — Affaires contentieuses du Domaine. — Ordonnances analogues à celles du précédent article, pour : « les droits de boucherie et vacans dans la juridiction du Port-Sainte-Marie, possédé par les représentans du sieur Sabaros », etc.

C 4120. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 39 pièces papier.

1563-1763. — Domaines : acquisitions et aliénations. — Lettres patentes pour la vente de biens ecclésiastiques (26 mai 1563. — Copie). — Lettres patentes ordonnant de procéder à la vente à réméré de l'office domanial de gardes-notes des notaires décédés, nonobstant l'arrêt du Parlement rendu, le 18 avril précédent, sur instance des quarante notaires royaux de Guienne (Dijon, 11 juillet 1595) ; — opposition des notaires, prétendant que « enciennement les notaires en ceste ville et sénéchaussée de Guyenne n'estoyent officiers royaux, ains créés les ungs par le sieur archevesque et les autres par les maire et juratz de la présente ville » ; adjudication sur enchères de cet office (Septembre-novembre 1595). — Commission donnée par Pierre de Geneste, trésorier de France en Guienne, au juge royal de la baronnie d'Aspet, pour l'évaluation des revenus du Roi dans cette seigneurie, que le duc d'Épernon demande en échange de la baronnie de Rions (25 mai 1612). — Engagement aux habitants de Libourne de la prévôté de la ville et de la banlieue (31 janvier 1627). — Édit pour l'aliénation des biens du domaine royal de Languedoc, Quercy et Guienne et du domaine de Navarre (mars 1639). — Commission donnée à d'Aguesseau, premier président, de Pichon, second président, et divers conseillers du parlement de Bordeaux, pour la vente desdits domaines, sauf dans le ressort du parlement de Toulouse (15 mars 1641). —

Vente par lesdits commissaires, pour le prix de 105 livres, de la justice et seigneurie « sur le détroit de la caverie de Pontaut, en la prévosté de Saint-Sever », à Charles Duboyer, abbé de Pontaut (19 février 1642). — Ensaisinement à la suite de l'acte précédent (20 juin 1643). — Vente, pour 6,300 livres, des droits de directe sur les fiefs nobles relevant du Roi, comme duc de Guienne, dans la sénéchaussée de Bordelais, Bazadais, Les Lannes, Libourne, Périgord, Saintonge (1er septembre 1643). — Ordonnance portant règlement des formes à observer pour les ventes du domaine royal, en conséquence de l'édit de décembre 1654 (10 septembre 1657). — Arrêt du Conseil d'État évoquant une affaire portée devant le parlement de Bordeaux et relative à la vente de la directe sur les biens royaux ; l'acquéreur se plaignait que divers officiers du Parlement, « pour traverser le suppléant en la perception et recherches desd. droits par eux usurpez et recellez, » auraient suscité cette affaire (23 juin 1663). — Affiche énumérant les revenus du domaine à aliéner dans la généralité de Bordeaux (1673). — Aliénation des droits de mutation dus au Roi par les habitants de Portes et de Castres (juin 1678). — Cession à la ville de Libourne, moyennant 45,000 livres, des droits seigneuriaux dus au Roi dans cette ville ; l'exposé vise un avis de l'Intendant « contenant que les censives qui se payent pour les maisons et héritages situez dans ladite ville ne montent qu'à 35 livres 16 sols 3 deniers un cinquième par an, sur laquelle somme il en appartient aux maire et jurats 8 livres 18 sols 10 den. bourdelois, faisant 5 liv. 7 sols monnoye de France, sur environ 100 maisons de l'ancien domaine de Sa Majesté dont ils sont engagistes » (22 décembre 1693). — Opposition à la vente faite au Roi, le 20 janvier 1741, par les princesses de Pons et de Léon, de la terre et comté de Montfort et seigneurie d'Aillac, formée par un apothicaire, créancier de la princesse de Léon pour une somme de 4,418 livres ; par la dame de Guat, pour le fief de Labrousse, dans le comté de Montfort ; par Jean-Antoine Vayssière, pour les immunités de la seigneurie de Maillac, dans led. comté ; par un tailleur, créancier de la princesse de Pons pour 15,000 livres (1741-1743). — Vente à l'Intendant par Jean Rabezies, négociant, pour 7,558 livres 5 sols, d'un emplacement de 410 toises un pied carrés, rue des Capucins, confrontant au sud le mur de la ville et d'autre côté un emplacement acquis de la ville par led. Intendant, le 5 avril, par devant Mes Rideau et Duprat (27 avril 1756). — Opposition au décret des terres de Pompadour, Brel, Saint-Cyr, Laroche et Larivière, cédées au Roi par le duc de Choiseul (15 avril 1762). — Mémoires sur un conflit entre le Domaine et l'archevêque de Paris relativement à la seigneurie foncière de certains immeubles, notamment la place des Victoires, la « place des Conquestes, ditte de Vendome », le Palais Royal, l'hôtel Seguier ou des Fermes, l'hôtel de la Chancellerie, l'hôtel de Soissons, contenant l'analyse d'actes nombreux (XVIIIe siècle).

C. 4121. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1625-1785. — Domaine : îles, atterrissements. — Surenchère pour l'île de Granon, en Garonne, près Marmande (1627-1628). — Opposition du sieur de La Ville-aux-Clercs, donataire d'une île « scize sur la rivière de Bourdeaulx », à la donation faite au sieur de Casaulx d'un quart de cette île (Novembre 1630). — Opposition analogue par le même à la donation faite en faveur d'Henri de Bonenfant, du quart d'une île sise entre Blaye et Pauillac (Novembre 1630). — Opposition analogue par le même à la donation du quart d'une île récemment découverte entre l'île d'Argenton et le comté de Cosnac (Août 1630). — Renvoi du placet au bureau des Finances ; nomination d'un commissaire ; visite de lad. île sise « au millieu de la rivière de Gironde, au dessoubz l'isle d'Argenton, d'une lieue, vis à vis du bourg de Pauilhac d'un costé et de la contau de Blaye d'autre, distant de deux lieues des prairies du conté de Cosnac, à ce que ledit Marchays nous a assuré, qu'elle peut avoir environ une lieue et demye de long et ung quart de lieue de large, que vers le millieu, environ l'estendue de trois quarts de lieue elle est entièrement affermie et toutte couverte d'herbes et de roseaux…, que pour le restant de ladite isle, qui est les deux bouts, ce n'est encore que vaze, quelque peu portant affermie…, ladite s'augmente et accroist beaucoup du chosté de Blaye, où il y a une grande estendue de vaze en basse mer » ; déposition de mariniers constatant qu'ils pêchaient, dix ans auparavant, sur l'emplacement de l'île, lequelle s'est accrue de plus de moitié depuis trois ou quatre ans (Novembre 1630). — Arrêt du Conseil renvoyant au bureau de Finances une requête du duc d'Halvin, lequel demande à être mis en possession de diverses îles sises en Garonne : « d'une isle nouvellement née dans lad. rivière, size trois cens pas au-dessus de lad. ville de Marmande, contenant quinze à seize journaux ; plus, d'une autre isle appelée de Mizema sise dans ladicte rivière en la jurisdiction de La Réole, entre les paroisses de Fontet et Bourdelles ; plus, d'une autre isle apellée le Padouen sise en lad. paroisse de Fontet, joignant la terre ferme, » etc. (18 juin 1633). — Requête de Jean du Bousquet, qui demande à se servir, pour établir deux

petits moulins à la porte d'Auvillars, de l'eau de la fontaine qui descend de la ville dans la Garonne (Novembre 1633). — Enquête au sujet des dégâts commis par les gens de Saint-Macaire dans une île formée depuis quelques années devant leur ville et donnée au duc d'Épernon (1660). — Copie d'un arrêt du Conseil sur les îles, alluvions, ponts, pêches, etc., au sud de la Loire (22 août 1673). — Ordonnance pour la revente de la moitié du pas et attache du moulin sis devant Sainte-Foy (3 août 1711). — Ordonnances pour la prise de possession par François de La Chassaigne, d'une île et gravier en face de Barsac, entre cette localité et Loupiac (4 septembre 1758). — Réquisitoires du procureur du Roi exposant la jurisprudence en matière de propriété des îles et des atterrissements (1766). — Ordonnance relative à l'île de Granon, près Marrnande, entre le ruisseau de Trec et la Garonne, disputée entre la communauté de cette ville et le s^{r} Bazin (24 novembre 1766).

C. 4122. (Liasse.) — 116 pièces papier.

1730-1731. — « Rentes dues au domaine du Roy, en la généralité de Bordeaux, par les particuliers possesseurs des isles, islots et islettes, atterrissemens, péages, passages, droits de pêche, moulins, bacs, bâtimens, édifices et autres droits formés ou établis sur les rivières navigables » : assignations de comparoir au bureau des Finances et jugements par défaut contre le s^{r} de Rabar, pour le péage de Sainte-Foy ; les consuls de Bergerac, pour les droits de pontage, de boucle et de bourse sur la Dordogne (14 et 28 juillet 1731).

C. 4123. (Liasse.) — 135 pièces papier.

1730-1731. — Procédure analogue contre : le duc de Richelieu, seigneur de Coutras, pour le passage de Laubardemont, du revenu de 500 livres ; — le s^{r} Bonnet, à cause des péage, passage, moulin à bateau, île et atterrissements de Castillon ; — le duc de Richelieu, seigneur de Fronsac, pour le péage de Fronsac, du revenu de 1,000 livres ; — le chapitre de Saint-Caprais, d'Agen, pour le péage d'Agen, affermé 4,410 livres ; — le s^{r} de Rigoulières, à cause du passage de Rigoulières ; — le comte de Fumel, à cause des passages de Fumel et Condat ; — le marquis de Castelmoron, à cause du péage sur le Lot, vis-à-vis de Castelmoron (7 septembre 1731).

C. 4124. (Liasse.) — 43 pièces papier.

1594-1688. — Bail des revenus du Domaine. — Bail à ferme de la prévôté de La Réole, en faveur d'Arnaud Boyes, notaire, pour l'année 1595, moyennant 138 écus un tiers (18 décembre 1594). — Bail du greffe du présidial de Bazadais, moyennant 300 écus (26 décembre 1594). — Bail, moyennant 320 écus, des défauts et amendes de la sénéchaussée de Guienne (16 mars 1598). — Bail de la prévôté royale de Barsac, moyennant 80 écus (4 janvier 1599). — Bail de la prévôté de La Réole, au prix de 55 écus (2 mars 1600) ; — au prix de 60 écus (19 août 1601). — Bail des amendes de la Bourse de Bordeaux pour trois années, moyennant 200 livres payables en une fois (19 septembre 1601). — Bail à ferme de la prévôté de Sauveterre, au prix de 240 écus pour trois ans (1602). — Bail à ferme de la prévôté de Montségur pour deux ans moyennant 550 livres par an, dont 10 livres pour les amendes (12 février 1603). — Bail à ferme de la prévôté de Blaye, « consistant en droict de contault, sans comprendre le greffe et les amendes », pour une année, au prix de 1,000 livres tournois (19 février 1603). — Bail à ferme de la prévôté de Montségur, moyennant 315 livres par an (6 décembre 1604). — Bail du bailliage de Sauveterre moyennant 120 écus (30 décembre 1615). — Mise aux enchères de la foraine de Dax, Saint-Sever et Arzacq (Octobre-novembre 1626). — Mise aux enchères du droit de 7 sous et demi à percevoir sur chaque barrique de vin « qui se conseume et débite tant dans la présente ville [de Bayonne], jurisdiction d'icelle que ez bourgs et parroisses du Sainct-Esprit, Sainct-Estienne d'Arrive-Labourt, et sur celuy quy passera et entrera despuis Horgans jusques au Voucault-Vieux » (Décembre 1627). — Mise aux enchères de l'afferme du péage de Bayonne (Novembre 1633). — « Estat des péages qui se lèvent dans l'estendue de l'eslection des Lannes et des noms de ceux qui les possèdent » : Dax, péage « d'un revenu considérable », Saint-Cricq-du-Gave, Labatut, Habas, Saint-Pandelon, Saint-Paul (pas de péage, mais quatre ponts à réparer, dont l'un, celui de Quillacq, doit être refait à neuf et en pierre), Tartas, Aire, etc. (17 juillet 1688). — Note sur les droits du Domaine à Libourne : « La ville de Libourne est composée de 900 quelques maisons », etc. (Fin XVIIe siècle.)

C. 4125. (Liasse.) — 1 cahier, 26 feuillets papier ; 1 pièce parchemin, 51 pièces papier.

1563-1785. — Commission par le Roi au sénéchal de Guienne pour la vente de biens ecclésiastiques (26 mai 1563). — Vente par Jean Rousseau, chanoine de Saint-André de Bordeaux et prieur de Saint-Macaire, d'un moulin sis à Aubiac, au profit de Raymond de Laroque,

seigneur de Sainte-Croix-du-Mont (31 mai 1565). — Commission donnée par les cardinaux de Lorraine et de Bourbon et par le nonce à l'archevêque de Bordeaux, à l'évêque de Sarlat, à Louis de La Ferrière et Jean Alesme, président et conseiller au parlement de Bordeaux, à l'effet de vendre des biens ecclésiastiques dans les diocèses de Bordeaux, Bayonne, Dax, Aire, Bazas, Sarlat, Condom, Agen et Périgueux (11 avril 1569). — Nomination de procureur par Bernard de Lacombe, abbé de Blasimont (5 juillet 1570). — Ordonnance relative au dénombrement dû par les héritiers du duc d'Épernon, le scellé posé à Cadillac sur leurs titres venant d'être levé (30 janvier 1673). — Ordonnance enjoignant aux notaires de la généralité de Bordeaux de fournir au fermier du Domaine les extraits des actes qu'il leur demandera (8 août 1704). — Règlement pour la confection du terrier du Domaine dans la Généralité (27 août 1753). — Ordonnance pour la présentation des concessions de vacants (22 février 1760). — Procuration donnée par le duc d'Aiguillon pour inféoder les terres vagues sises dans les comtés d'Agenais et de Condomois, dont led. duc est engagiste (5 août 1765). — Arrêts du parlement de Navarre cassant deux arrêts du parlement de Bordeaux relatifs à l'ancien domaine de Navarre (27 juin et 29 août 1770). — Réquisition du procureur du Roi demandant la saisie des fiefs royaux pour lesquels les tenanciers n'ont pas fait hommage : « Quoiqu'il n'y en ait aucun qui ignore ce devoir, on n'en voit cependant pas deux chaque année dans cette généralité le rendre d'eux-mêmes, quelques invitations qui leur en soient faites et réitérées » (14 janvier 1785).

C. 4126. (3 cahiers.) — 96 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Terrier du Domaine. Relevé d'actes intéressant les droits du Roi en Bordelais, notamment à Bordeaux et dans la banlieue. — Cession de droits sur des maisons sises rue Petite-Carpenteire (20 mai 1515) ; — « rue du Cerf volant » (21 mai 1515) ; — « rue Poictevine » (21 juin 1515) ; — « en la grande rue apellée de Saint-Siméon, » près « la rue qui va au puy d'Allan » (29 janvier 1475) ; — « dans la grande rue de la Porte Dijeaux. » (1490 ?) ; — « rue Memizan ; » — « devant le puys appelle des Juifs, » confrontant « la ruette publique par laquelle l'on va du petit Judas et de lad. grande rue à [la] rue des Argentiers ». — Donation par Guillaume Pichot à la fabrique de Saint-Christoly « d'une place et jardin sittué en lad. parroice et rue de Lestrilhes, pour faire un cimetière ». — Donation à « fray Pey Bibien, de l'ordre de saint Benoit, comme prieur de Ste-Catherine de Rions ». — Cession de droits sur des immeubles sis « en la parroisse de Puipaulin et rue de Bruga » ; — à Blaye, « en la paroisse Saint-Sauveur de Blaye, où pend le cheval blancq ».

C. 4127. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1647-1753. — Terrier du Domaine. Actes concernant les droits du Roi dans le Bordelais et le pays des Lannes. — Reconnaissance pour 10 journaux 10 carreaux de pacage près du marais de Blaye, à raison de 72 carreaux par journal, « et chacun carreau de vingt pieds en carré, pied de Saincte-Liège » (1681). — Diverses ordonnances relatives au terrier de Sauveterre (1731-1746).

C. 4128. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets papier.

1625. — Terrier du Domaine. Aveux et dénombrements pour les terres de la prévôté de Barsac, reçus par Étienne de Goutte, « comme ayant traité avec Sa Majesté pour la licquidation de son domaine ». — Aveu pour une vigne sise à Preignac, lieu dit « à les Justices, autrement à la Treule, confrontant d'un boult vers Levant aux justices de lad. parroisse » ; — pour une vigne à Preignac, lieu dit « Mudedons » ; — pour divers immeubles possédés dans la paroisse de Sainte-Croix-du-Mont, au « village Daminieu, anciennement appellé la Tuiblière » ; — pour une terre sise à Barsac, lieu dit « à Casteras ».

C 4129. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Terrier du Domaine. Notes sur les droits du Roi en Agenais. — « Londres. Toutte lad. terre et jurisdiction de Londres relepve de Sa Majesté à tittre de roture ». — Saint-Sauveur, *idem.* — Lachapelle, *idem.* — Miolle : « Bien qu'elle soit engagée en faveur de madame d'Aiguillion, comme il se voit dans son contract, néantmoins ses agens dizent qu'elle l'a en propriété ». — Condom : « Les manants et habitants de lad. ville de Condom dizent que l'hommage rendu en faveur de Sa Majesté par les conseuls de lad. ville de Condom exempte tous les particuliers possédants biens dans l'estendue de lad. ville et banliefve d'ycelle d'aucun hommage, passations (?) d'exporle et du payement d'aucune redevance ». — « Monguilhem. C'est une jurisdiction d'une médiocre grandeur, dans laquelle il n'y a qu'un seigneur particulier, qui est M. Toulouse, qui jouist presque la moytié de lad. terre et le surplus consiste en 150 ou 200 tenantiers, qu'on peut obliger facilement à exporler ».

C. 4130. (Registre.) — In-4°, 130 et 18 feuillets papier.

1624-1627. — Terrier du Domaine. Appointements sur le fait de la liquidation du Domaine en Agenais (1625-1627). — A l'autre bout du volume, copies de pièces sur le même objet ; arrêt du Conseil d'État dispensant les gentilshommes de Guienne du paiement des lods et ventes (4 mai 1624). — Autre arrêt portant que le traité consenti en faveur d'Étienne Goute pour la liquidation du Domaine sera exécuté de point en point, nonobstant tous dons et remises contraires (4 mai 1624). — Commission à Marc-Antoine de Gourgues, premier président au parlement de Bordeaux, pour la réception des foi et hommage, inféodation des terres vaines, et entière liquidation du Domaine dans l'étendue du gouvernement de Guienne (27 mars 1625).

C. 4131. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 51 pièces papier et 7 cahiers, 171 feuillets.

XVIIe siècle. — Terrier du Domaine. Analyse de contrats pouvant servir à la liquidation du Domaine et reçus par des notaires d'Agen, les Allemans, Bajamont, Beauville, Biron, Cancon, Glermont-Dessus, Duras, Fauguerolles, Gavaudun, Laparade, Laroque-Timbaut, La Sauvetat, Lauzun, Lévignac, Longueville, Madaillan et Montségur. — Vente par Joseph de Lolier, seigneur baron de Moncaup, de partie de la dîme inféodée de la paroisse Saint-Germain (11 juin 1676). — Échange entre Étienne de Lamouroux, seigneur de Pleneselve, et Anne de Rocquier, sa femme, d'une part, et, d'autre part, Marie Lamouroux, sa sœur (23 avril 1676 ; Passalaigue, not.). — Vente du château des Ondes, par Fr. de La Goute, seigneur de La Poujade, à Gratien de Roussanes, seigneur de Liet (24 juillet 1693 ; Dutreil, not.). — Mention d'hommages rendus au Roi pour le château de Castelnouvel, « scis en la sénéchaussée d'Agen », par Jean de Durefort (1539) et Alexis de Durefort. — Réquisition du procureur royal au sujet d'empiétements sur la place de Castillon (18 avril 1648). — Procès-verbal de la reconnaissance des limites et arpentement du territoire de Goudourville : 1,295 carterées, chacune de 432 escas, « la latte de douse pieds communaux » (28 avril 1605).

C. 4132. (Liasse.) — 5 cahiers, 134 feuillets et 59 pièces papier.

XVIIe siècle. — Terrier du Domaine. Analyse d'actes reçus par des notaires de Mezin. — Vente d'une vigne sise à Marcadis, lieu dit *au Camp d'Argent* (21 décembre 1639). — Cessions de biens sis aux portails de la Guirautote, du Pont, du Colonie, etc.

C. 4133. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 39 pièces papier.

1663-1693. — Terrier du Domaine dans les juridictions de Montclar et de Pardaillan. — Commission délivrée par les trésoriers au sieur de La Chabane, leur collègue, à l'effet de « procéder à la faction dudit papier terrier, reconnaissance et réformation » du Domaine, à Montclar, Laparade, Saint-Pastour, etc., et La Réole (16 juillet 1663). — Prise de possession de la ville de Montclar, par un délégué du Roi, « lequel à ces fins auroit fermé la porte de laditte ville [de Marmande] avec le verrouil d'icelle » (11 octobre 1663). — Autorisation de vendre à Sainte-Livrade des meubles saisis à Montclar, qu'il est impossible de vendre dans cette dernière ville « à causse de divers tumultes et murmures de quelques séditieux » et aussi parce que « tous les habitants de laditte jurisdiction estans tous redevables et condamnés, il ne s'y pourrait trouver des enchérisseurs » (9 octobre 1663). — Extraits d'actes reçus par Marcat, not. à Pardaillan (1680-1693).

C. 4134. (Liasse.) — 4 cahiers, 98 feuillets et 124 pièces papier.

1663-1699. — Terrier du Domaine. Analyses d'actes et quittances de droits payés par les tenanciers à Port-Sainte-Marie et Puymirol. — Échange par noble Bernard Daurié, écuyer, seigneur de La Mothe de Prades, et demoiselle Marie de Corlette, sa femme, habitant le château noble de Prades, paroisse Saint-Christophe (6 avril 1698). — Échange par « Anne Testas, veuve de messire Daniel de Goulard, escuyer, seigneur de Salle-de-Beu, y habitant, en la paroisse de La Garde, jurisdiction de Clermond-Dessus » (19 août 1689). — Achats par Jean-Louis Dasquée de La Salle-Gounot, seigneur de Malbes, y habitant, en la juridiction de Puymirol (7 décembre 1604 ; 3 juin, 19 août, 14 septembre 1605).

C. 4135. (Liasse.) — 5 cahiers, 80 feuillets, 18 pièces papier.

XVIIe siècle. — Terrier du Domaine. Analyses d'actes reçus par des notaires de Quissac, Roquecor, Saint-Barthélemy, Sauvagnas, Thouars, Tonneins, Valence, Verteuil, Virazeil. — Vente par messire Joffre de Malvin, écuyer, seigneur de Montazet, Quissac et autres lieux (11 février 1694). — Vente par Annet et Geoffroy de Commarge, seigneurs de La Barde, à Jean-Marc de Chatanier, sieur de Pech-de-Quiers, et Isabelle de

Planque, mariés, habitants de Quissac (23 septembre 1680). — Vente par Jean-François de Lespès de Castelneau, baron de Roquecor (2 décembre 1682). — Vente par Charles de Monpezat, comte de Lévignac (24 mai 1684). — Accord entre les habitants de Tonneins et Jacques Stuard de Caussade, comte de Lavauguion, baron de Tonneins, au sujet de la forêt de Lagautarenque. — Vente par Charles de Belrieu, baron de Virazeil (10 novembre 1696).

C. 4136. (Registre.) — In-f°, 96 feuillets papier.

1696. — Terrier du Domaine. Enquête sur les menaces, extorsions, violences et abus de pouvoir commis à Sainte-Foy par le commissaire délégué pour la réformation du Domaine, lequel était assisté notamment d'un nommé Labastardière, « qui portait une cazacque rouge en fasson d'archer ». (Sur 54 témoins, 14 seulement savent signer ; ces 14 témoins lettrés sont avocats, clercs, praticiens, etc., sauf un marchand et un « couvreur de maison ».)

C. 4137. (Liasse.) — 7 cahiers, 325 feuillets, 4 pièces papier.

XVIIe siècle. — Terrier du Domaine. Analyses d'actes reçus par des notaires de Condom et du Condomois. — Vente d'une maison sise à Condom, rue des Argentes, devant l'hôtel de ville (7 juin 1651). — Vente à noble Robert de Mellet Fondelin, seigneur de Cardonède (15 mars 1655). — Cession aux religieux de la Charité par Jean Destrades, évêque ; Robert de Mellet-Fondelin, premier consul ; Michel Salvandy, avocat, second consul, « et autres administrateurs des bureaus des peauvres », du « fond et revenu dud. hospital », « à la charge que lesd. religieux seront tenus de recevoir, nouurir *(sic),* panser et médicamanter tous les peauvres malades du sexe masculin, mesmes les paralitiques » (19 juin 1655 ; Laboupilhère, not.). — Vente par Alexandre de Lescout, seigneur du Lut et de La Chapelle-Miranne (19 février 1657). — Vente par Guillaume Dusages, seigneur de Latourre (22 novembre 1661). — Vente d'une maison à Condom, rue de Gamarde (18 avril 1659) ; — de partie de maison au faubourg de Barlet, rue du Moulin (14 novembre 1668) ; — d'une maison, même quartier, rue du Pastisson (11 octobre 1670). — Vente à Paul de Goyon, seigneur de Verduzan (14 juin 1671) ; — par noble Blaise de Salles, seigneur de La Maurague (6 avril 1674) ; — par François-Antoine de Saudouas, baron de Senthac (12 avril 1674). — Vente d'une maison à Condom, « sur la grande rue du Pradau » (20 avril 1674). — Vente par François de Gelas, marquis d'Ambres (20 mars 1700). — Échange entre Louis de Millot, évêque de Condom, et Joseph de Mauvezin, Robert Dupuy, Robert de Mollée et autres délégués du chapitre (10 novembre 1699). — Transaction entre Louis Dupleix, sieur d'Ansoullez, et Bernard de Bezolles, comte de Beaumont (20 janvier 1693). — Vente d'un bois sis à Ligardes par Bernard de Patras, seigneur de Compaigno, coseigneur de Ligardes (21 octobre 1683). — Vente par le marquis de Roquépine, seigneur de Belmont, d'une coupe de chênes dans la forêt de Scalhes, juridiction de la salle noble de Belmont (22 avril 1691). — Vente d'un bois dit le bois de Ligardes, par Léonard du Bouzet, « prestre et prier *(sic)* des Bousigues et conseigneur de Ligardes… fesant pour et au nom de Jean-Jacques Donzel, seigneur de Chalan et aussy conseigneur dud. Ligardes » (21 janvier 1692). — Vente d'un jardin à Condom, « proche la tour du Matatin du Pradau » (7 octobre 1653) ; — d'un emplacement « au carrerot de Mouquehajun » (8 décembre 1641) ; — d'une maison « sur la grande rue des Armuriers » (28 juillet 1638).

C. 4138. (Liasse.) — 4 cahiers, 134 feuillets, 3 pièces papier.

XVIIe siècle-1730. — Terrier du Domaine en Périgord et Lannes. — État des actes de prises de possession opérées faute d'hommages : la maison de La Vigerie du Grigoux, saisie sur messire de Larroche-Eymond, seigneur de Premilliac (saisie le 1er septembre 1684) ; — la seigneurie de Mons, saisie sur Jean du Boy de Tibersac, comme tuteur de sa fille (25 juin 1688) ; — rentes et biens saisis sur Prévôt, sieur de La Rolphie (30 septembre 1688) ; — la seigneurie de Sigouniac, sénéchaussée de Sarlat, possédée par le comte de Gomer, seigneur de Larrue (21 mai 1688) ; — la justice de Douzillac, possédée par Charles de La Beaume, seigneur abbé de Foursac, comme curateur des enfants du feu seigneur de La Beaume (22 juillet 1688) ; — la seigneurie de Quissac, sénéchaussée de Bergerac, saisie sur François de La Beaume, seigneur de Salles (12 juin 1688) ; — de la seigneurie de Moulières, sénéchaussée de Périgueux, saisie sur Judith de Montaud-Benaut de Navaille (12 juin 1688) ; — la seigneurie d'Abjat, saisie sur de Javerlhac (5 juin 1688) ; — la seigneurie de Saint-Saud, sur la dame de La Coussière (3 juin 1688) ; — la seigneurie de Chadeuil, à M. de Vertilhac de La Puyade (15 juin 1688) ; — la seigneurie de Courbeffy, à Jean de Ribeyres (3 juin 1688) ; — la seigneurie de La Rivière, à Jean de Soulhac d'Azerac (19 août 1688) ; — la seigneurie de Menesplet, à demoiselle Suzanne-Henrie de

Foix de Candalle (21 juin 1688) ; — des fiefs et rentes, à Jacques de Lafaye, seigneur de Puygaulfier (25 juillet 1688) ; — des fiefs et rentes cédés par Pons de Salaignac, seigneur de Saint-Julien (24 novembre 1689) ; — le droit de pêche sur la Dordogne, au-devant de Domme, à Gabriel de Reilhas, s^r^ de Montgrieux (19 novembre 1689) ; — des rentes acquises par Léonard de Laclergerie, s^r^ de Lacipière, de François de Boucher, seigneur de Laussel (10 janvier 1690) ; — la seigneurie de La Beaume, au s^r^ de Foursac (1er mars 1688) ; — la seigneurie de Laborie, à Élie Deydie (12 août 1688) ; — la seigneurie de Lafargue, à M. de Sedière (7 septembre 1684). — *Dans la sénéchaussée des Lannes :* portion de la seigneurie d'Auterive, à la dame d'Albret (18 août 1692) ; — les seigneuries de Castelsarrazin, au s^r^ Blair (2 août 1692) ; — de Milhan, à M. de La Ferrade (6 août 1692) ; — la caverie et seigneurie de Saint-Julien, à René de Blanchan (3 septembre 1692) ; — les seigneuries du Sanguinet, à Joseph du Hayet (5 septembre 1692) ; — de Geaune (?), à Louis de Pardaillan (4 septembre 1692). — Cahiers d'arpentements : arpentement de la Rivière-Basse et partie du bourg de Mauzac « jusqu'au rencontré de la place publiée *(sic)* où est planté le pilory » : 909 cartonnées, chacune de 72 lattes ou escats, chaque escat mesurant 12 pieds royaux, « sur lequel est dû de rente annuelle perpétuelle, foncière et directe, avec tous droits et devoirs seigneuriaux : froments, vingt charges sept quartons un picotin ; avoine, deux quartons ; poules, quatre ; argent, dix livres sept sols, avec autant d'acapte que d'argent, ce qui revient par quartonnée : froment, un picotin un douzième et 48e de picotin ; avoine, un septante-sixième de picotin ; poule, un quart [de denier] ; argent, deux deniers trois quarts de denier ». — Arpentement du tènernent de la Haute-Rivière « *sive* des Pechbreus », paroisse de Mauzac : 137 quartonnées ; rente : froment, 11 quartons cinq picotins ; seigle, autant ; argent, 1 l. 5 s., « avec autant d'acapte que d'argent à chaque muance », « ce qui revient par quartonnée : froment, demy-picotin et soixantième de picotin ; seigle, autant ; argent, un denier et sixième de denier ». — Arpentement du tènement appelé le Goulet Durval, même paroisse : 92 quartonnées. — Tènement de Milhac, même paroisse : 2,000 quartonnées, etc. — Total des tènements de Mauzac : 4,717 quartonnées.

C. 4139. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets papier.

1591-1668. — Terrier du Domaine en Saintonge. — Commission donnée au sieur Denort, avocat général aux finances de Guienne, pour recevoir les hommages dus par les tenanciers du Domaine dans l'étendue des élections de Saintes, Marennes et Cognac (20 août 1668). — Vente à pacte de rachat des droits du Domaine dans les paroisses de Geay, Romegoux, Saint-Porchaire et Boutirand (8 avril 1691). — Production par Charles de Brilhac, seigneur de Feniou, de ses titres de propriété de partie des domaines du Roi dans la paroisse de Geay. — Protestation du fondé de pouvoir de Jean de Ruchand, seigneur de Ruhelon, contre la saisie du fief de Consaq, lequel « relepve de Miranbeau ». — Comparution du fondé de pouvoir de la dame de Saint-Martin, tutrice des enfants issus de son mariage avec feu Dubouchard d'Aubeterre, seigneur de Saint-Martin et de la salle de Gémozac. — Protestation élevée contre une saisie par Marguerite de Courbon, veuve de Léon de Real, baron de Mornac. — Refus par le procureur de Louis-Remy de Gouel de rendre hommage pour la seigneurie de Louzac, laquelle serait un démembrement du marquisat d'Archiac (22 octobre 1668). — Engagement du domaine de Saintes au profit de Jean de Lespine, bourgeois de Paris (9 novembre 1646). — Engagement du même domaine au profit d'Etienne Blaix, demeurant à Saintes (20 octobre 1650). — Arrêt du Conseil d'État pour la réparation des édifices du Domaine à Saintes (5 février 1654). — Ordonnance portant saisie, au détriment du sieur Blois, de la terre de Roussilhon, qu'il prétendait « estre mouvante de la sirie de Pons » (30 octobre 1668). — Demande de prise à titre de bail d'emplacements « pour bastir deux petites boutiques pour vendre marchandizes sur le pont de Saintes » (3 novembre 1668). — Comparution du procureur d'Auguste Poussard, marquis d'Auguitard, lequel déclare que la seigneurie de Guitinières appartient non pas aud. marquis, mais au seigneur de Saint-Quentin et de Plassac (3 novembre 1668). — Affaire relative à « un petit emplacement de la largeur de six pieds en carré situé au-devant la porte de Saint-Louis de cette ville, dans lequel il y avoit autrefois une petite boutique, laquelle a esté ruynée pendant les guerres civilles de l'année mil six cens cinquante-un ». — Ordonnance admettant Jean du Fossé, abbé de la Fosse, prieur commandataire de Mont et Aigre, à prêter hommage à la place de Jacques de Brémond, marquis d'Ars, pour les seigneuries d'Ars, La Garde, La Madeleine, Javerzac, Bouliers et Dompierre (3 avril 1667).

C. 4140. (2 cahiers.) — In-4°, 30 et 22 feuillets papier.

1286-1287. — *Pancharta, recognitiones feudorum, homagiorum, cæterorumque obsequiomm a nobilibus et aliis Agennensis et Condomiensis terne incolis*

domino Edoardo, Angliæ regi, tanquam Aquitaniæ duci Agenesiique domino, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo sexto præstitorum continens. Copies du XVIIe siècle. — Commission donnée par le roi d'Angleterre pour recevoir les hommages de ses vassaux de l'Agenais et du Condomois (Montflanquin, 12 novembre 1286). — Procès-verbaux de cent quarante-quatre hommages. [Publié par M. Jules Delpit dans les *Archives historiques de la Gironde,* t. I, p. 351-387.]

C. 4141. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1273-1589. — Hommage rendu par Pierre de Bordeaux, damoiseau : au roi d'Angleterre, duquel il tient *Tudelam cum platea quæ est ante eam,* les feudataires habitant auprès desdits Piliers de Tutelle, des vignes au lieu dit *au Prat* et ses biens de Talence (31 mars 1271. Extrait au XVIIe siècle des livres du Domaine cotés B et F). — « Extraict des registres du Bureau des Finances du Domaine du Roy en Guienne, du livre cotté E, f° LXIIII. Liefve et desnombremant des rantes dues au s^r^ de Got (?) évesque d'Agen, en l'an 1311 », à Blanquefort et Saint-Seurin. — Sentence rendue dans le cloître des Frères Mineurs de Lesparre entre le seigneur de Lesparre, d'une part, et, d'autre part, Guillaume Fortonel, abbé de Saint-Pierre de Verteuil, Raymond de Villeneuve, abbé de Saint-Pierre de l'Isle, etc. (Parmi les témoins figure Raymond de La Palud, chanoine et prieur de l'Isle. Copie. — 1er septembre 1317.) — Donation de droits de justice par le roi Jean au comte de Périgord (Copie. — Août 1356). — Accord entre le comte de Foix et le comte de Dunois, pour la cession consentie, par le second en faveur du premier, de sa part des terres qu'ils avaient acquises conjointement de Gaston et Jean de Foix, comtes de Candale (25 juillet 1460).

C. 4142. (Cahier.) — 32 feuillets parchemin.

1469-1481.— Cession de la terre de Duras, par Charles, duc de Guienne, à son conseiller Antoine de Montfaucon, à l'occasion du mariage de celui-ci avec Catherine de Rollet, cousine germaine de Gilbert de Chabannes, seigneur de Charlus et de Courton (Janvier 1471, n. s.). — Donation par le même duc de Guienne à Richard Ahamer, son écuyer, qu'il vient de marier, des seigneuries de Montségur et La Sauvetat (6 décembre 1470). — Collation par le même à Jacquet Gruette, « hasteur de la cuisine de nostre bouche », de l'office de contrôleur de la recette ordinaire d'Agenais (9 février 1472, n. s.). — Nomination, par le même, de Jean de Menou à l'office de capitaine de Fleurance, aux gages de 250 l. par an (18 février 1470, n. s.). — Donation à Jean Maubue, portier du duc de Guienne, d'un moulin dit moulin de Fleurance en Gaure (17 novembre 1469). — Assignations au profit de Raymond-Arnaud, seigneur de Marsan, d'une rente de 20 écus d'or, à prendre sur les herbages, pâturages et autres revenus de la baylie de Damasan, pour ses gages de capitaine de Damasan (4 février 1471, n. s.). — Extrait d'un compte du receveur des domaines de La Rochelle : don fait par le Roi à Pierre de Montalembert, son huissier d'armes ; terres baillées en échange par le Roi ; terre de Benon, donnée par Charles V avec la châtellenie de Frontenay-Labattu aux vicomte et vicomtesse de Thouars, en échange du comté de Dreux ; à Pierre Sarrasin, exécuteur, pour avoir décapité et pendu à Saintes un nommé Macé Mauroy, condamné par le sénéchal, 50 s. ; au même, pour deux paires de gants, 20 d. ; un billot, 2 s. ; à Olivier Girault, « mareschal de grosse œuvre », à Saintes, 30 s., pour « une dolouere toute neufve bien trenchante, pour trancher la teste d'ung faulx monnoyeur ; » à Jacques Jalot, exécuteur à La Rochelle, pour avoir fustigé un individu et lui avoir coupé une oreille, 7 s. 6 d. ; et pour un couteau et une paire de gants, 3 s. 4 d. ; au même, pour une fustigation, 7 s. 6 d., et 20 d. « pour une paire de gans à ce neccessaires » ; au même, 7 s. 6 d. « pour avoir miz au colier et bany de ladicte villle un nommé Colas Rondet », et 20 d. pour les gants ; à Robert Palanquin, pour « avoir escript en perchemin qu'il a livré ung avalument des monnoies, lequel contient cincquante troys feueillez escriptz, qui est pour la chambre de Languedoc », 106 s. En marge : *Auditus et clausus ut precedens, videlicet* VI^a^ *jullii anno* M° CCCC° *octuagesimo primo.*

C. 4143. (4 cahiers.) — In-4°, 78 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Analyses d'actes gardés aux archives de la Chambre des Comptes de Pau et pouvant servir à déterminer la consistance du Domaine en Périgord. — « Estat des fiefs de la chastellanie de Bordeille ». — « Estat des paroisses de Bordeille » : Valeuil, Saint-Crépin, Paussac, Puy-de-Fourche, Creyssac, Saint-Vivien, Bussac, « Brodese », Saint-Julien, Belayque, « Biars », Saint-Félix. — Vente de la seigneurie de Bourdeille par Alain d'Albret et Françoise de Bretagne, sa femme, à François de Bourdeille, pour 4,000 écus d'or, de 22 s. 1 d. l'un : les vendeurs se réservent l'hommage et les droits d'appel : « apert au fol. 176 du chapitre 12^è^ intitullé *Alliénations et engagemens,* qui est en la Chambre des Comptes de Pau » (14 février 1480). — Protestation

de Françoise de Bretagne, qui a fait cette vente par contrainte et qui se réserve de se pourvoir. — Concession à titre de fief par Bernard de Malmort, abbé de Bourdeille, à Géraud, son frère (1er juillet 1319 ?). — Lettres royaux de grand sceau par lesquelles Philippe VI donne au comte de Périgord « les communs du chasteau et chastellanie de Bordeille, les communs et jurisdiction des lieux des paroisses de Celle et Bertry, de Fertilhac, de Cassaigne, de Saint-Privat et des rentes royaux du paréage Saint-Front », etc. (novembre 1446) *(sic)*. — Donation par le comte de Périgord « à Talleran, cardinal de Périgord, son frère », de la seigneurie de Bourdeille (13 avril 1246). — Cession par le roi de France au comte de Périgord des château et châtellenie de Bourdeille, « pour partie de la récompence de la terre et seigneurie de Bergerac, lequel chasteau led. seigneur avoit pris en sa main » (juin 1343). — « Rolle des communs levés en la chastellanie de Bourdeille, l'an 1472 ». — Hommage au comte de Périgord par Robert de Chambaillac, pour la châtellenie de Bourdeille (1366). — État des paroisses de la châtellenie de Monpont : « Saint-Martin, Saint-Laurens, Saint-Michel, Saint-Andrieu, Saint-Vivien, Ponteyraud, Saint-Vincens de Sallemonestier, Saint-Barthélemy, Eysehorgnac, Menesteyrols, Menesplet, Leruzet, Saint-Martial ». — Cession par Itier Vigier et sa femme à Archambaud, comte de Talleyrand, de « tout le droit qu'ilz avoient au péage du chasteau et chastellanie de Monpon » (3 novembre 1291). — Vente de la terre de Monpont, « par le roy de Navarre à M. de Rouan » (1582). — Cession par Eyraud de Monpont à Roger Bernard, comte de Périgord, de tout ce que le premier a de droits dans la châtellenie de Monpont (1350). — État des paroisses de la châtellenie de Vergt. — Hommage des consuls de Vergt au comte de Périgord pour leur consulat (1265 et 7 nov. 1396). — Divers actes, transaction, pacte de rachat, etc., relatifs à la vente de la châtellenie de Vergt par Alain d'Albret à Jean d'Abzac, seigneur de La Douze (1484-1496). — État des paroisses de la châtellenie de Mussidan. — Hommage prêté par Claire de Gramont au roi de Navarre comme comte de Périgord, pour la seigneurie de Mussidan (29 septembre 1541). — Hommage de Raymond de Montaut au comte de Périgord pour la même seigneurie (1312). — Déclaration des droits appartenant aud. comte à Mussidan : « la plus grande tour du chasteau de Mussidan apartenoit à noble Ellie de Vallevergne, tenue à foy et hommage dud. comte » (1313).

C. 4144. (Registre.) — In-4°, 199 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Travail analogue à l'article précédent, mais portant sur les fiefs relevant du Roi dans les seigneuries particulières. Beauregard : hommage au comte de Périgord par les consuls de Beauregard (1384). — Castelnaud : hommage de François et de Charles de Caumont au sire d'Albret (18 mars 1498 et 2 mars 1515) ; — hommage de Raymond et Gaillard de Castelnaud au comte de Périgord (6 février 1277), etc. — Hommages prêtés au comte de Périgord par François Daubesson pour la châtellenie de Castelnovel (28 sept. 1541 et 2 juin 1583) ; — par Godefroid de Beynac pour la seigneurie de Comarque (24 avril 1583) ; — François de Roufignac pour la châtellenie de Chavagnac (1er oct. 1541). — Donation par le roi Jean à Roger-Bernard, comte de Périgord, de la seigneurie de Clérans (1350). — Accord entre Archambaud, comte de Périgord, et Jean de Guely (1284). — Arrêt condamnant le sieur de Bourdeille à payer au sieur de Mareuil les lods et ventes, au denier six, de la seigneurie de Bernardière par lui acquise d'Antoine Danton (23 octobre 1518). — Dénombrement par Nicolas Dargeon, comte de Saint-Fargeaut, baron de Mareuil, pour la baronnie de Mareuil et la seigneurie de Bernardière (20 mars 1545). — Hommages prêtés au comte de Périgord, par François de Caumont, pour la seigneurie de Berbiguières (27 septembre 1541) ; — par Arnaud de Hautefort pour la châtellenie de ce nom (8 janvier 1499). — Hommage prêté au vicomte de Limoges, par le même et par Jean de Hautefort, pour la châtellenie de Thénon (8 janvier 1499 et 5 octobre 1541) ; — par Jean de Hautefort, pour la châtellenie de Lamothe (5 octobre 1541) ; — au comte de Périgord, par Bertrand d'Aitz et François de Lacassagne, pour la seigneurie de Lacassagne (1367, 6 mars 1395 et 25 avril 1583) ; — par Élie de Larocque et Jean de Calvimont, pour la seigneurie de Lerm (26 août 1400, 7 janvier 1499 et 25 septembre 1541). — Vente par le fondé de pouvoir du roi de Navarre à Jean de Lionnel, de la justice de Lisle (10 novembre 1510). — Hommage au comte de Périgord par Guillemine de Boniffasse, pour « la forteresse de La Douze » (8 octobre 1386) ; — par Pierre et Gabriel d'Abzac, pour la seigneurie de La Douze (20 septembre 1541 et 22 février 1583) ; — par les possesseurs successifs de la seigneurie de Reillac (1295-1583) ; — par Poncet et Adrien de Belly, pour le château de Razac et ses dépendances (18 octobre 1541 et 19 janvier 1583). — Vente par Jacques de Pons, vicomte de Turenne, à Jean de Bretagne, comte de Périgord, des seigneuries de Ribérac et de

Peluche (6 janvier 1445). — Pièces relatives à un procès pendant devant le parlement de Bordeaux, entre Odet Deydie et le roi de Navarre, au sujet de Ribérac, Larche, Terrasson, etc. (1505 et 1518). — Hommages prêtés au comte de Périgord pour la seigneurie de Montanceix par Lebled de Montanceix (1295), Armand de Saint-Astier (8 octobre 1396) et François de Bourdeille (20 septembre 1541) ; — par François Souilhac, pour la seigneurie de Montmège (1er octobre 1541), et par Hugues de Saint-Aman, « pour raison d'une partie de l'hostel fort de Montmège, avecq la justice haute, moyenne et basse » (28 septembre 1541) ; — par Claire de Gramont, pour moitié de la seigneurie de Montaut (27 septembre 1541). — Donation par le roi Jean à Roger Vermond, comte de Périgord, de la seigneurie de Miremont (1350). — Hommages au comte de Périgord par Bertrand de Salaignac, pour la seigneurie de ce nom (10 octobre 1541) ; — par Bernard Bonval, abbé de Saint-Amand, pour Saint-Amand, Marcillac et le château de Coly (27 septembre 1449), et par Alain de Ferière pour les mêmes biens (20 septembre 1541) ; — au vicomte de Limoges, par Germain de Saint-Aulaire, pour la châtellenie de ce nom (25 janvier 1583) ; — au comte de Périgord, par Dardé de Limeuil (27 mai 1397), Eymard de Lostange (27 mai 1464) et Bertrand de Lostange (26 septembre 1541), pour la seigneurie de Saint-Alvère ; — par Bertrand de Lostange, pour la seigneurie de Puy-de-Rèze (26 septembre 1541) ; — au vicomte de Limoges, par François de Cressant, pour la châtellenie de Jumillac (15 octobre 1541) ; — au comte de Périgord, par Poncet de Billy (18 octobre 1541) et Alain de Billy (19 janvier 1583), pour le lieu de Saint-Apre ; — par Raymond de Montaut, pour la seigneurie d'Estissac (1312) ; — au vicomte de Limoges, par la famille d'Aubesson, pour la seigneurie de Villac (1499-1583) ; — au comte de Périgord, par Françoise de La Tour, tutrice de Gabrielle de Beynac, pour la seigneurie de Tayac (30 septembre 1541) ; — par Jean de Calvimont, second président au parlement de Bordeaux, pour la seigneurie de Tursac (27 septembre 1541) ; — Bertrand de La Faye et Pierre de Frègefont, abbés de Terrasson, pour la ville de Terrasson et le temporel de l'abbaye (3 septembre 1541 et 2 septembre 1583). — Vente de Terrasson par le sire d'Albret au seigneur de Salaignac (23 avril 1573), et rachat des mains du seigneur de Noailles par le roi de Navarre (sans date). — Hommage au comte de Périgord par François de Roufignac, pour la châtellenie de Chavagnac (1er octobre 1541) ; — au vicomte de Limoges par Godefroy de Lamarthonie, pour la châtellenie de Condat (19 octobre 1541). — Vente par Françoise de Bretagne, épouse du sire d'Albret, à Raymond-Arnaud, seigneur de La Faye, de la seigneurie du Pouget (5 décembre 1476). — Hommage au vicomte de Limoges, par Raymond de Bruzac, « pour raison du chasteau haut de Bruzac, avecq tout droit de justice et autres en dépendans » (2 février 1583) ; — par Mondet de Bruzac, « pour raison du chastel bas et chastellanie de Bruzac » (23 juin 1466) ; — par Chotard Joubert, pour la seigneurie de Nantiat (18 février 1583) ; — au comte de Périgord par Annet de Fayolle, seigneur de Neuvic (1541).

C. 4145. (Liasse.) — 7 cahiers, 54 feuillets, 3 pièces papier.

XVIe-XVIIIe siècles. — Notes pour fixer la consistance du Domaine. — « Siège de Saint-Sever….. Homaiges qui sont dans le regestre de la contablerie cothé F ». — « Au mesme feuillet est l'hommaige de fidélitté de Toujouse et doit d'esporle, quand le Roy passe par la terre de Toujouse, de l'accompaigner jusques au cassou contal, où il doit avoir pour son honneur un chariot honnoré de torches, lequel chariot doit estre tiré par deux vaches sans queue, et quand il est arrivé aud. chesne contal, le feu doit estre mis aud. chariot, pour estre bruslé, afin que les vaches puissent eschaper ». — Hommage d'un bourgeois de Saint-Sever : « doit d'esporle un cierge d'une livre de cire, pour acompaigner le Roi jeusques à Saint-Sever ». — Liste d'hommagers qui tiennent noblement à Sauveterre, en Agenais et Condomois, à Tournon, à Mussidan. — Domaine de Sauveterre : pas de domaine utile ; moins de la dixième partie du domaine direct ; cens : 14 boisseaux de froment (à 8 l. l'un, « comme on les évalue en justice »), 14 boisseaux et demi d'avoine (à 4 l. l'un), 43 poules (à 10 s. l'une), 59 l. 10 s. ; casuel : 250 l. de lods, dont les trois dixièmes sont acquis aux officiers du Domaine. — « Mémoire des déclarations faittes au papier-terrier de Sauveterre, retenues par Sangosse, notaire » (1737-1739). — Domaine du Roi dans la châtellenie de Montendre, avec l'indication des hommes questaux, des hommes francs, de leurs redevances (1,520 environ).

C. 4146. (Liasse.) — 3 cahiers, 131 feuillets papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Analyses d'actes pour fixer la consistance du Domaine. — Hommage de Barbe de Combret et Jean de Cieutat, pour partie de la baronnie de Pujols, « du côté de Tombebouc » (20 mars 1648) ; — de Jean-Samuel de Brunet, seigneur de Pujols, vicomte de Pânat (11 septembre 1669) ; — de Claude Hopil, grand archidiacre de l'église Saint-Etienne d'Agen (11 janvier

1669) ; — de Pierre de Nesmon, seigneur de Laroque-Timbaut (11 avril 1634) ; — de François-Théodore de Nesmond, président au parlement de Bordeaux (12 janvier 1663), et messire de Villemont (17 avril 1671), pour la même seigneurie ; — Jean de Rochefort de Saint-Angel, marquis de Théobon, captal de Pechagut, baron de Monnens (1er mars 1651) ; — Charles de Fumel, vicomte de Fumel (3 février (1649) ; — Louis de Fumel (17 avril 1662) ; — Charles et Louis de Fumel, pour la baronnie de Pauliac et pour les seigneuries de Hautes-Vignes et de Condesaigues (13 février 1649 et 17 avril 1662) ; — Guy-Aldomme de Durfort, marquis de Duras (27 juin 1634) ; — Jean de Raffin, seigneur d'Auterive, Savignac et Ayguesvives (30 mars 1689) ; — Charles de Montpezat, pour la comté de Laugnac et les baronnies de Bajamont, Lafont, Frigimont et Fauguerolles (12 août 1634) ; — Charles de Laval (28 février 1651), Pierre de Laval (26 février 1677) et le président Virazeilh (6 juillet 1701), pour la seigneurie de Saint-Perdoux ; — Henri d'Albret, sire de Pons, pour la baronnie d'Escandillat, dans la juridiction de Montflanquin, appartenant à sa femme Anne de Gondrin (19 août 1634) ; — Pierre de Laval, seigneur de Madaillan (10 mars 1651) ; — le sr de Monferrant, pour les baronnies de Cancon, Casseneuil, Frespech (12 septembre 1634) ; — François de Gourdon, marquis de Vaillac, pour la seigneurie de Casseneuil (26 septembre 1677) ; — François de Narbonne, seigneur de Virac (29 avril 1651) ; — le procureur d'Anne de Caumont, comtesse douairière de Saint-Paul, pour la seigneurie de Taillebourg (6 juin 1675) ; — Alexandre de Bruet, pour la moitié de la seigneurie de Longueville (14 mars 1635) ; — Jacques de Bruet, pour le même fief (13 février 1682), etc. — Notes analogues pour le Bordelais : hommage pour la seigneurie de Monferrand, par Bertrand de Monferrand (9 février 1469), Gaston de Monferrand (1er février 1474 et 24 mai 1504), Urbain Boucaud (12 novembre 1596), le sr de Monferrand (24 juillet 1624), Jean-François Gourdon de Genouillac, marquis de Vaillac (24 juillet 1676). — Hommage et dénombrement pour Henri de La Tour d'Auvergne, pour la vicomté de Castillon, « consistant en 12 parroisses, lad. ville de Castillon, qui est size sur la rivière de Dourdoigne, en Bourdelois, enceinte de murailles, trois portes, deux chatteaux : l'un, fort vieux et ruiné, prison, domicille de prévost ; l'autre chatteau consistant en un pavillon ; fauxbourg ; confronte toute lad. juridiction du midi au fleuve de Dourdoingne, nort, ruisseau apellé de la Gueyraude… quatre foire[s], marchés, droit de quête et sivadage, droit d'office de notaire sous le seau au nombre de six, droit d'hommage de tous les vassaux… droit de créer le nombre des bourgeois que bon lui semblera » (27 août 1662 ou 1663). — Fronsac, duché comprenant 26 paroisses : hommages par Jeanne, vicomtesse de Fronsac (1365), Odet de Foix (13 juillet 1508), Guy, comte de Laval (4 décembre 1540), Jacques Dalon (18 juillet 1550). — Hommage par Jean Le Comte, pour le captalat de La Tresne (26 juin 1671). — « Pouillé général de tous les titres et papiers renfermés dans l'armoire dont la clef m'a été remise » : assignations à M. de La Trémouille, au sujet de la seigneurie de Didonne en Saintonge (28 octobre 1682) ; — à Isabeau de Baleste, veuve de Jean de Caupos, « possesseresse des terres, seigneuries et baronnies de Lacanau en Biscarosse » (6 septembre 1676). — Hommages ou dénombrements fournis par Isaac de Loindaire, baron de La Hontan (4 mai 1663) ; — par Philibert de Bourdeille, pour la baronnie de Montanès, en Périgord (1580) ; — par la dame de Saint-Projet, pour les seigneuries de Saint-Projet, La Bastide-Merusat, les dîmes de Saint-Rémy et La Bastide (6 février 1631). — Procédure pour hommage et dénombrement non rendus contre M. de Caumont, duc de La Force, pour les seigneuries de Mussidan, Boisse, Castelnau ; M. d'Estissac-Montclar, pour la seigneurie de Montclar, en Périgord ; M. Brocas, pour la seigneurie de Sauros (2 juillet 1682).

C. 4147. (Liasse.) — 3 cahiers, 48 feuillets et 11 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Inventaires et répertoires divers. — Inventaire d'hommages envoyés à la Chambre des Comptes de Paris et rendus par : Pierre Digeon, seigneur de Monteton (2 avril 1732) ; — Jeanne de Neyrac, veuve de Pierre Pelet, pour les seigneuries de Ligardes, Bellemont, La Pouy et Roquelaure (14 avril 1758) ; — Jacques-Joseph Tapol, au nom de son frère Georges, pour la seigneurie de Pomiers (28 mars 1760) ; — le procureur de Madeleine Dalesme, veuve d'Antoine Dessenault, ancien lieutenant du maire de Bordeaux, pour la seigneurie de Castelnau en Médoc (18 avril 1760) ; — les fondés de pouvoir de Joseph de Caupos, pour la seigneurie d'Andernos (6 juin 1760) ; — de Vital-Gérard de Pelissier, « ancien capitaine au régiment du Roy Infenterie et capitaine général garde-cotte du Blayès et du Vitrezais » (16 juin 1760) ; — de Jacques Digeon, seigneur de Monteton (9 juillet 1760) ; — François-Armand de Brassier, seigneur de Beychevelle (29 août 1760) ; — d'Aimery-François de Durfort, marquis de Civrac, comte de Blagnac, captal de Certes (5 septembre 1760) ; — de David-Jacob Clock, gentilhomme de la grande vénerie, pour la seigneurie de Longueville (19 novembre 1760) ;

— d'Antoine de Lolannie, pour la seigneurie de La Chapelle de Bonaquet, paroisse de Brantôme (24 novembre 1760) ; — Jeanne de Nairac, veuve de Pierre de Narbonne Pelet, pour la seigneurie de Francescas (6 février 1761) ; — Étienne-François de Brassier, seigneur de Lamarque, en Médoc (20 février 1761) ; — les fondés de pouvoir de Pierre de Lur, seigneur de Saluces et de Fargues (18 février 1761) ; — d'Alexandre de Montaigne de Ségur, pour la seigneurie de Blézignac (1er avril 1761) ; — de Jean-Paul-André de Saint-Marc, pour la seigneurie de Savignac (6 avril 1761) ; — d'Isaac de Bacalan, pour la seigneurie de Monbazillac (8 avril 1761). — Procédure contre un greffier accusé de retenir les aveux et dénombrements, au lieu de les remettre aux archives, et inventaire des pièces trouvées chez lui (1684).

C. 4148. (Registre.) — In-4°, 117 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Inventaire d'aveux et dénombrements et d'autres pièces concernant l'Agenais. — Rôles des gentilshommes du ban et de l'arrière-ban, « quy se sont présentés pour faire le service le sixième de mars M Vc LXIX ». — Dénombrements fournis par Jean de Lustrac, abbé commendataire de Saint-Maurin. « Plus autre dénombrement fourny par Mre Jules-Cézar Scaliger, docteur en médecine pour les biens qu'il possède en la juridiction d'Agen, escript en une paige de papier, signé Julius-Cezar Scaliger, marqué par n° 708 ». — Cahier de commandements adressés au ban et à l'arrière-ban de la noblesse, le 3 avril 1554. — « Procès-verbal faict pour raison de la somme de unze cens cinq livres deux sols imposée sur le Tiers-Estat de la sénéchaucée d'Agenois ». — Rôle du ban et de l'arrière-ban du Condomois (6 mars 1553). — Lettres du parlement de Bordeaux pour Jean de Carmentraud (?), prieur du Mas d'Agenais (1er mars 1559, n. s.). — Rôle des gentilshommes du ban et de l'arrière-ban contre lesquels défaut a été prononcé et la saisie ordonnée (6 juin 1573). — Rôles des gentilshommes d'Agenais et de Gascogne (16 juillet 1622, 25 octobre 1536). — Convocation « à la noblesse, gentilshommes, domestiques et les 400 archiers » (3 avril 1554). — Rôle de la noblesse d'Agenais, Condomois, Astarac, Bazadais (23 mai 1573). — « Verbal et cottisation de la noblesse et roolle d'iceux » (30 mai 1553). — Rachat par les nobles d'Agenais « du quart et demi de sel dud. païs » (4 septembre 1559). — Dénombrement présenté par Joffre de La Tronche, prieur de Ribes.

C. 4149. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Analyse d'hommages rendus au Roi en Aunis et Saintonge, par Guillaume Dambes, maire de La Rochelle (1469 ?) ; — par le comte de Dunois, pour la principauté de Chastelaillon (juillet 1469) ; — par Antoinette de Maquelas, pour les îles d'Oleron, de Marennes, etc. (6 mai 1469) ; — Louis de Belleville, pour la seigneurie de Cosnac et Montendre (27 mai 1469) ; — Jean de La Rochefoucauld, pour la seigneurie de Montendre (18 mai 1469) ; — Jeanne de Vivones, pour partie de la terre et viguerie de Saint-Georges (11 août 1469) ; — Jacques de Belleville, pour la seigneurie d'Andilly (14 septembre 1469) ; — l'évêque de Saintes, pour la viguerie de Talmont-sur-Gironde (9 mai 1470) ; — Renaud de Ballodes, pour « la terre et seigneurie de Cosses, mouvant du Roy accauze de la grosse tour du pont de Xainctes » (7 juin 1474) ; — Mathieu, bâtard de Bourbon, pour la baronnie de La Roche (26 juin 1487) ; — Charles de La Trémoille, « pour raison de la conté de Taillebourg et menbres unis, qui sont les principautés de Mortagne, chastelanie de Coses, Saujon et Le Chay, la baronnie de Didonne, chastelanie de Royan, les villes et chastelanies de Mornat, mouvant du chasteau de Saint-Jean-d'Angely » (23 octobre 1504) ; — Adrien de Montbiron, pour « la seigneurie d'Archiac, mouvant du pont de Xainctes » (20 février 1515) ; — Jean Durillac, abbé de Saint-Jean-d'Angely, pour le temporel de l'abbaye (4 mars 1516) ; — Anne de Rohan, abbesse de Notre-Dame-Hors-les-Murs de Saintes (19 septembre 1516) ; — Jeanne de La Rochefoucauld, abbesse de Saintes (26 mars 1547) ; — Nicolas de Beaumont, prieur de Saint-Savinien de Saintes (26 mars 1547) ; — Pierre Ferrand, prieur de Saint-Léger (5 décembre 1547) ; — Jean Chaban, abbé de Saint-Jean-d'Angély (26 avril 1548) ; — Pierre de Plaigne, abbé de Saint-Romain de Blaye, pour le prieuré de Champagne, « mouvant du chasteau de Xainctes » (6 juillet 1549) ; — Françoise de Rochechouart *(sic),* abbesse de Notre-Dame-Hors-les-Murs de Saintes (24 décembre 1560) ; — Françoise de Rochefoucaud *(sic),* abbesse du même monastère (12 octobre 1561) ; — Victor Damelin, pour le prieuré Saint-Léger de Bruilles (31 août 1593) ; — Guillaume Billard, prieur de Saint-Martin de Bules (8 janvier 1589) ; — Christophe de Cléon, prieur de Saint-Sixte de Muron (8 février 1603) ; — Jean Seguineau, pour le prieuré Saint-Pierre de Maretay (?) et Gourvillette (24 mars 1604) ; — François de Guillebaud, abbé de Saint-Jean-d'Angély (7 septembre 1604) ; — Pierre de Montaigne, prieur de Saint-Savinien (22 août

1607) ; — Josué de Saint-Gelais, « pour raison de la terre, seigneurie et terre sallée de Saint-Jean d'Angles, mouvant du conté de Xainctonge » (21 juillet 1608).

C. 4150. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 186 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Terrier du Domaine. Requêtes relatives à la prestation de l'hommage et à l'aveu dû par Jean d'Abadie, conseiller en la Cour des Aides, seigneur de Cussac, sur la Dordogne ; — Jean-Pierre d'Abadie, baron d'Ambleville, seigneur de Lamarque et de Beychevelle en Médoc ; — J.-B. d'Albessard, président à mortier au parlement de Bordeaux, comte de Puimiclan, seigneur des terres d'Autevigne et de Galapian en Agenais ; — Jacques Arlo de Frugia *(sic),* seigneur de Caumont et de La Linde ; — Catherine d'Aubusson, veuve de François-Philippe Duchesne, comte de Montréal, etc., pour les seigneuries de Breuilh et Beauregard, en Agenais ; — Charlotte d'Aubusson, veuve de messire de Soulliac, seigneur de Neuvic, pour la seigneurie de Roufignac, sénéchaussée de Périgueux ; — Joseph d'Audebard, baron de Ferrussac, pour la seigneurie de Jouallas et divers fiefs ; — Joachim Murat, prieur des Augustins de Montflanquin (août 1732) ; — Jacques Bacon, maire et juge royal de Blaye (1715) ; — Jean de Bailly, seigneur de Razac-sur-l'Isle ; — Gaston de Ballade, seigneur de Vignolles ; — Jean Baltazard, comte de Saint-Exupéry, seigneur de Cussac ; — Salomon de Bar, baron de Mausat ; — François-Louis de Bardon, seigneur de Ségonzac, Plazac et autres places ; — Charles-François Bardounin de Sansac de Pardailhan, pour les terres de Pardailhan, Pineuilh, Allemans, Prayssas, etc. ; — Henriette de Bardounin de Sansac, pour la seigneurie de Pineuilh ; — Antoine de Batz, seigneur d'Aurice et d'Escoubès, de Lamothe, Leluey et Saint-Étienne, *alias* Artiguebade ; — le délégué des membres du corps de ville de Bazas, « pour raison de la seigneurie, fief et domaine qu'ils jouissent et possèdent tant dans laditte ville que banlieue » ; — Charles de Beaulieu, seigneur de La Fillolie, Jaubert, Paulin et autres lieux ; — Jean de Beauroire, seigneur de Lapeyre et de moitié par indivis de la terre du Bilhat ; — Jean-Jacques Bel, trésorier général en Guienne, pour la terre de Savignac ; — Alexandre Belrieu, seigneur de Dommartin-Campréal, pour la maison noble de Campréal, sénéchaussée de Bergerac ; — Charles de Belrieu, seigneur de Virazel, Saint-Pardon, etc. ; — Antoine Louis, marquis de Belzunce ; — Marie d'Albessard, comme prieur des Bénédictines de Bordeaux ; — Jérôme de Bergeron, seigneur de Baigts en Chalosse, comme mari de Domengine de Maumen, pour la caverie de Narosse ; — Catherine de La Basse, veuve de Charles Beyries, pour la seigneurie de Hauriet ; — Pierre de Blanches, seigneur de Fayrac, Cugniac, Fondaumier et autres lieux ; — Marc-Antoine-Denis de Blanzac, pour « la seigneurie de l'isle de Port-Neuf », paroisse de Camblanes ; — François-Armand de Brassier, baron de Saussac et Beychevelle, qui a hérité du marquis de Montferrand la seigneurie de Landiras (1766) ; — Henri de Caplane, baron de Garlède ; — François de Carle, seigneur du Petit-Vol et Figeac, dans la juridiction de Saint-Émilion ; — Guillaume Castaing, « disant qu'il a acquis par arrest de décret du parlement de Bordeaux, en date du 29 avril 1712, tous les biens fonds et droits seigneuriaux apartenants à messire François de Voigny, scituez dans la prévosté de Barsac, à la réserve du droit de pêche et le port et passage de la rivière à Preignac » (1715) ; — Pierre-Joseph Chapelle, marquis de Jumillac, baron de Montagne, Leblan, Langoiran et autres lieux ; — Marie de Chaperon, veuve de Guillaume-Joseph Saige, pour la seigneurie de l'Isle-Saint-Georges, Beautiran, Laprade et Aiguemorte (1778) ; — François Chapte, seigneur de Rastignac, Saint-Rabier et Pérignac (1717) ; — Jacques-Gabriel Chapt, marquis de Rastignac, baron d'Uzès, seigneur de Combebonnet, Clermont-Dessous et autres places (1732) ; — Victor de Chavaille, baron de Feugeras ; — Pierre de Cloche Despouy, seigneur de Saint-Agnet, sénéchaussée de Saint-Sever (1701) ; — Jeanne Bernard, veuve de Jacques Colom, dame de Saint-Mariens et Saint-Dizant de Soudias ; — Jean de Constantin, conseiller au parlement de Bordeaux, pour la terre du Castéra, Lilhan et Saint-Germain ; — Louis-Alexandre de Crussol d'Uzès, pour les terres de Taillecavat, Saint-Géraud, Castelnau et Caubon ; — Félisse de Crussol d'Uzès, veuve de François-Auguste de Pontac, comtesse de Caubon et autres places, pour la terre de Castelnau en Agenais ; — Louis-Christophe de Cugnac, pour la seigneurie de Sermet.

C. 4151. (Liasse.) — 110 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Terrier du Domaine. Pièces relatives à la prestation de l'hommage et à l'aveu dus par Jean-Louis Dagès, baron de Saint-Magne et autres lieux ; — Romain Dallon, avocat général au parlement de Bordeaux, « comme donnataire contractuel de sieur Raymond Darribaut, notable citoyen de cette ville, entien directeur du commerce des Indes-Orientales en la Chambre particulière de Guienne » (1698) ; — les consuls de Damazan, pour « la justice politique et criminelle qu'ils ont en pariage avec le Roy et autres droits et

prétentions dont ils jouissent noblement » ; — François-Delphin Daulède, baron de Margaux (1702 et 1725) ; — Jean Debar, baron de Mauzac ; — Joseph Delas, seigneur de Brimont ; — Jacques Delpy, receveur des tailles en l'élection de Périgueux, pour la paroisse de Geyrac, par lui acquise de Jean-François d'Abzac, marquis de La Douse, le 23 avril 1683 ; — François Delshoms, pour la coseigneurie de Bias ; — Joseph Demons, chef d'escadre, sieur de La Caussade (1725) ; — Daniel Denis, seigneur de Saint-Savin en Bourgès (1714) ; — Pierre Depis, coseigneur de La Mothe-Nouaillan (1714) ; — François Despouix, sieur de Roques, bourgeois de Castelsagrat, fermier judiciaire de la seigneurie de Gasques, saisie à la requête des créanciers de Jean-Paul de Léon de Gasques, vicomte de Bruniquel (1697) ; — Pierre Digeon, pour la seigneurie de Monteton (1732) ; — les Dominicains de Bordeaux, pour le passage de Cubzac, acquis avec les autres biens de Simon de Malescot, en vertu de l'arrêt de décret donné au Grand Conseil, le 24 juillet 1694 (1699) ; — la ville de Domme, pour la justice haute, moyenne et basse, les greffe, péage, forêt de Bort et autres biens (1717) ; — Pierre Doro, « seigneur de Doro, Léon et autres lieux » ; — Étienne Dubarbier, « commissaire provincial ordonateur des guerres du département de Bayonne », comme mari d'Anne Gordiège de Lisse, pour la terre de Lisse (1770) ; — Michel-Benoît Dubois, pour la seigneurie de Peyrelongue, dans la juridiction de Montségur (1701) ; — Anne de Melet, épouse de Philibert Dubouset, comte de Marein (1778) ; — Jacques Dubousquet, qui possède, comme mari d'Anne de Mazaux de Clevaux, la seigneurie de l'Isle de Latour, de partie de la terre de Saint-Léon-sur-Vézère et le château de Clerans ; — François-Philibert Duchesne, pour les seigneuries de Monréal et Montaut, sénéchaussée de Périgueux (1717) ; — Jean-François Duchesne, seigneur de Monréal et Montaut, maire perpétuel de Périgueux, pour les terres de Montignac et Montaut et moitié de la justice de Saint-Mayme ; — Pierre-Joseph Ducheyron, seigneur de Labomatie, tant pour lui qu'au nom de Jeanne de Lagaubertie de Verat, son épouse (1717) ; — Raymond Ducheyron, seigneur de Pavillon, Lagaubertie et autres lieux (1772) ; — Dulaux, comte d'Alemans (1717) ; — Henri Dumas, pour neuf échoppes avec leurs jardins, aux Chartrons, paroisse Saint-Remy, « et au-devant l'esplanade du Château-Trompète, lieu nommé communément Pradets » (1732) ; — Germain Dupérier, « seigneurs de maisons nobles appellées de Larsan et Libourne » (1715) ; — Jean Duperrier, seigneur de Larsan, Libourne, Lamothe et Pompignac, premier jurat et gouverneur de la ville de Bordeaux (1730) ; — Jacques Duran, seigneur de Bastit, Auberoche et Foulat (1705) ; — Jean Duran, « commissaire de marine et maire de La Réolle » (1710) ; — Aymeric de Durfort, « seigneur marquis de Civrac, comte de Blaignac, baron de Lalande en Bordeaux, captal de Buch, seigneurie *(sic)* de Certes et autres places, sénéchal et gouverneur de Bazas (1725) ; — Jean-Sylvestre de Durfort, colonel d'infanterie, seigneur de Puybeton (1717) ; — Catherine de Suduiraut, veuve de Jean Duroy, conseiller au parlement de Bordeaux, pour raison des moyenne et basse justices, patronage, cens, lods et ventes, aubergades et autres droits acquis, le 13 juin précédent, par lad. dame dans la paroisse de Pujols, prévôté de Barsac, d'abord cédés par les commissaires députés, le 30 décembre 1711, à Henri Brun et Jean Nouailles, avec les paroisses de Bommes, Sauternes et Cérons (14 juillet 1713) ; — Jacques Duval, baron de Tersis (1680).

C. 4152. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 86 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Terrier du Domaine. Pièces relatives à la prestation de l'hommage et à l'aveu dus par Mathieu Ezemard, curé de Gasseuil, qui a, le 6 décembre 1712, par-devant Seigneuret, notaire à La Réole, acquis divers droits à Casseuil, notamment la pêche dans la Garonne « depuis le ruisseau apellé de Chantemerle, qui sépare laditte jurisdiction de La Réolle d'avec celle de Gironde, jusques au ruisseau qui sépare les jurisdictions de Cauderot et de Saint-Macaire, d'un travers à l'autre de laditte rivière, ensemble le droit de sépulture, de bancq et de pain béni dans lad. église de Casseuil » (1713). — Allain Thibaut de Fayolles, marquis dud. lieu, pour la seigneurie de Saint-Vincent-de-Connezac (1734) ; — Marianne de La Vaissière, prieure du monastère de Fongrave, ordre de Fontevrault, pour la seigneurie dud. Fongrave (1732) ; — Claude Forcadel, sequestre des terres de Casseneuil, Cancon et Moullinet, saisies sur la succession de Jean-François de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac ; — par Pierre de Fortisson, pour la baronnie de Saint-Maurice (14 août 1684) ; — par Françoise-Henriette de Durefort de Sivrac, « espouze et non commune en biens de messire Louis-Charles-Auguste Fouquet, conte de Bellisle, général des Dragons de France » (1718) ; — Élie de Froydefont, seigneur de Bonis, pour les rentes et droits de justice qu'il possède dans les paroisses de Montrem et Coursac (1717) ; — Alexandre de Fumel, pour là seigneurie de Lastreilles (1713) ; — Louis de Fumel, pour les seigneuries de Fumel, Pauliac et Condezaigues (1732) ; — Pierre-Sylvain-Alexandre de Fumel, pour les seigneuries de Montégut,

Pujols, Tombebeuf et Lastreilles (1733) ; — François-Joseph de Galatheau, baron de l'Isle de Lalande, « premier jurat de Bordeaux », pour la maison noble du Fleix, dans la paroisse de Camblanes (1733) ; — Antoine de Galibert, seigneur par indivis d'un sixième de la seigneurie de Fauguerolles (1732) ; — Jeanne de Garat, veuve de François Duverger, pour la seigneurie de Villeneuve en Bourgès (1697) ; — Joseph-Gabriel du Garricq, baron d'Uzech, seigneur de Saint-Avit (1732) ; — Jeanne et autre Jeanne de Gascq, sœurs, dames du Verdus, La Chevé et Samigran (1703) ; — Élisabeth de Gassion, comtesse de Gonor (1711) ; — Joseph de Gaulejac, seigneur de Bonnefon, mari de Valérie de Lespés de Lestalnau (1698) ; — Isabeau Du Rège, veuve de Jean-Jacques Géraud, pour la maison noble de Langalerie, paroisse de Saint-Quentin, sénéchaussée de Libourne (1714) ; — Jean-Alexandre de Gères, seigneur de la maison noble du Port, à Saint-Macaire (1725) ; — Françoise de Louppes, veuve de Lancelot de Gères et tutrice de François de Gères, seigneur de Camarsac (1714) ; — Pierre-Jean-Louis de Gironde, lieutenant des maréchaux de France (1733) ; — François de Gombault, pour la seigneurie de Claupalen, dans la banlieue de Libourne, paroisse Saint-Jean de lad. ville, acquise, le 21 décembre 1698, de Léon de Calvimon, baron du Cros et de Montaigne, par-devant Vachier, notaire à Frappe (1699). — Dénombrement de la seigneurie de Lisse par dame Isabeau de Laliman, veuve de Jean de Gordiège (12 septembre 1689). — Pièces relatives à l'hommage dû par Charles de Guérin, lieutenant du Roi et commandant en chef dans les îles de Sainte-Marguerite en Provence (1717) ; — Marie de Guérin, dame de Saint-Sève, veuve de Pierre de Gascq, seigneur de Razens (1699) ; — Charles du Hamel, « grand président au parlement de Bordeaux », pour les seigneuries de Lados et de Baries ; — Jean de Hosseleyre, notaire d'Herm, pour la caverie noble de La Grange, *alias* de Fontanières (1713) ; — Ambroise d'Hostein, fils d'Arnaud, président à la Cour des Aides de Guyenne, pour la seigneurie de Sainte-Croix, sénéchaussée de Saint-Sever (1715).

C. 4153. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 131 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Terrier du Domaine. Requêtes et pièces relatives à l'hommage et à l'aveu dus par Pierre-Antoine de Jancourt de Noaillac, baron d'Huban, pour les seigneuries du Puch et de Montluc, en Condomois (1731) ; — par Charles-Claude Joigny, marquis de Belbrune, seigneur de Labelue, paroisse de Cubnezais, en Cubzagais (1680) ; — Charles-Raphaël de Jousseran, seigneur de Genissac (1714) ; — Pierre de Jumilhac, marquis dud. lieu, pour la seigneurie de Langoiran (1717) ; — Nicolas de Labarre de La Veyssière, « capitaine et général de la capitainerie de Royan » (1730) ; — Paul de Labeylie, prieur de Saint-Hilaire (1699) ; — Thibaud de Labrousse, « seigneur d'Atys, capitaine et lieutenant de la compa[g]nie des Cent-Suisses du Roy » ; — Isabeau de Gères, veuve de Gassies de Lachassaigne, seigneur soudan de Preyssac et de Moulon (1725) ; — Antoine de Lachèze, premier président au bureau des Trésoriers généraux, pour la seigneurie de Cocumont (1714) ; — Charles de Laclergerie, seigneur de Latour et de Laval, comme mari de Marguerite de Bacalan (1704) ; — Charles Lafite, « coseigneur direct de la ville et jurisdiction d'Estafort » (1772) ; — Antoine Lafontan et Marthe-Rose Fabre de Gotz, son épouse, pour la seigneurie de Gotz, en Agenais (1733) ; — Pierre de Lagarde, seigneur de Saint-Martial (1717) ; — François de La Goutte, « comte de Lapouyade » (1700) ; — Henri de La Goutte, « marquis de Lapoujade », pour la seigneurie de Cours, en Agenais (1732) ; — François de Lalande, seigneur de Hinx, Saint-Cricq-du-Gave et Habas (1707) ; — Henri Lalanne, pour la seigneurie de Semignan, paroisse de Saint-Laurent, qui lui a été délaissée, le 22 septembre 1712, par Blaise de Cran, seigneur de La Chênaye, par-devant Dufau, notaire (1713) ; — Charlotte de Lalanne, marquise de Monségur (1732) ; — Josias de Lamarzellières, brigadier des armées, commandant du Château-Trompette et autres forts de Bordeaux, pour la seigneurie de Réaup (1728) ; — Marie-Roger de Lanyhac, chevalier, comte dud. lieu, marquis de Coligny, de Roquefeuil, baron du Rousset, seigneur de Bonneguil (1714) ; — Alexandre de Larmandie, pour la seigneurie de Longa (1704) ; — Henri de Larmandie, seigneur de Montessac (1717) ; — Jean-Pierre de Laroque, seigneur de Budos (1697) ; — François de La Salle, seigneur de Saint-Gor pour les trois cinquièmes, Jean Deit et Bertrand de Niac pour les autres deux cinquièmes (1679-1680) ; — Jean-Louis de Laval, seigneur de Boisset et de Madaillan, coseigneur avec le Roi des paroisses de Saint-Pardoux et Isaac (1735) ; — Barthélémy de La Verrie, seigneur de Siorat, au nom de Judith-Louise du Lion, pour les seigneuries de Doissac, de Castelviel et du Boscq (1717) ; — Louis Lesnier, « commissaire des claces de la marine au département de Blaye » ; — la veuve dud. Lesnier (1714) ; — Frédéric-Fritz de Liliendal, « écuyer, consul pour Sa Majesté le roy de Dannemarck » (1778) ; — Jean-Jacques-Philippe, comte de Losse, pour les seigneuries de Thonnac-Losse et de Sauveterre (1717) ; — Philippe de Losse,

seigneur de Losse, pour la seigneurie d'Auberoche, dans la paroisse de Fonlac.

C. 4154. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 147 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Terrier du Domaine. — Requêtes et pièces relatives aux hommages et dénombrement dus par les religieuses de Sainte-Marie-Madeleine de Bordeaux, et, en leur nom, sœur Marguerite de la Passion, prieure, « pour raison d'une maison noble englobée dans ledit monastère, scituée rue de Lalande » (1729) ; — Paul de Malvin, seigneur de Primet, baron de La Bassanne (1684) ; — Marguerite d'Alème, veuve de Bernard de Malvin, seigneur de Primet, Ambès et autres lieux (1729) ; — Jean Guy, marquis de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse, pour les terres de Montguillem et de Toujouse, dans la sénéchaussée de Condom (1702) ; — Alphonse de Maniban, président en la Cour des Aides de Guienne, baron de Saint-Félix ; — Arnaud-Gabriel de Masparautte, pour les château, seigneurie, péage, etc., de Ferrassou (1720) ; — Jean de Mathieu, conseiller au parlement de Bordeaux, pour la seigneurie de Molinet en Agenais, ayant appartenu au comte de Vaillac, et s'étendanl sur les paroisses de Las Bardes, Lentignac, etc., « ainsy qu'il l'a acquise par sentence d'adjudication des requestes de l'Hôtel, du 24e mai 1708 » (1709 et 1725) ; — Jean Vincent de Maurès de Malartic, seigneur d'Artigues, « lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement de Perpignan » (1704) ; — Jean-François de Métivier, commissaire aux requêtes du palais du parlement de Bordeaux, pour la maison noble de Métivier, paroisse d'Ayguemorte (1725) ; — Léon de Monferrand, premier baron, grand sénéchal de Guienne et de Libourne, fils de Bernard (1702) ; — François-Armand de Monferrand, « seigneur marquis de Landiras, vicomte d'Escousse et de Castets en Dhorte, baron de Monferrand, Bares et Lados, soudan de Latraud, premier baron et grand sénéchal de Guienne et de Libourne (1725) ; — Charles Gontaud de Monferran, seigneur de Montaut, Monréal et autres lieux (1772) ; — Gilberte-Charlotte-Françoise de Monnety de Chaceron, veuve du comte de Laugnac, pour les terres de Lafox et de Bajaumont ; — Jean, comte de Montalembert, baron de Gien en Auvergne (1700) ; — Charles, marquis de Montalembert (1733) ; — François-Benoît de Montallier, prêtre, seigneur par moitié avec Jean, son frère, de la seigneurie de Grisac, Saint-Laurent, Caselles et Marcans en Cubzaguais (1700) ; — Charles de Montesquieu, « comte de Sainte-Raille et seigneur de Frégiment » (1732) ; — Claude-Antoine de Moret, marquis de Montarnal, pour la terre de Preyssas (1705) ; — Susanne de Narbonne-Pelet, marquise de Poudenas, comtesse de Lasserre, pour la justice de Francescas, qu'elle tient en paréage avec le Roi (1772) ; — Élisabeth -Françoise de Harville, épouse de François-Gaspard-Éléonore Palatin de Dio, marquis de Monperous, pour la seigneurie de Bonaguil (1702) ; — François-Louis de Parran, seigneur de Coissel (1733) ; — Gilles-Gervais de Pechpeyrou, marquis de Beaucaire, seigneur de Blanquefort, Pechpeyrou, Monbarla, Lavalade et autres lieux, maréchal de camp (1772) ; — le corps de ville de Périgueux, pour la justice de la ville (1717 et 1781) ; — François de Peyronet, seigneur marquis de Saint-Chamoran, Freychinet, Cestorast et autres lieux (1717) ; — Jacques de Pichon, pour la seigneurie de Longueville (1728) ; — Gérard de Piis, seigneur de Puibarban, pour portion de la seigneurie de La Mothe-Noaillan (1698) ; — Joseph de Pommiers, pour la seigneurie d'Agassat, dans la paroisse de Ludon (1726) ; — Léon de Pontac, capitaine aux gardes du Roi, seigneur baron de Beautiran, l'Isle-Saint-Georges, Le Luc et autres places, retenu par son service en Flandre (1697) ; — Léon de Pontac, marquis de Beautiran, seigneur des Jaubertes en Bazadais (1703) ; — le corps de ville de Port-Sainte-Marie, représenté par Jacques Sensac, premier consul (1733) ; — Antonin-Paul-Jacques de Quelen Stuart de Caussade, prince de Carancy, etc., pour les seigneuries de Tonneins, Grateloup et Villeton (1732) ; — Jules-César de Raffîn, pour les seigneuries d'Hauterive, Savignac et Ayguevive, dans la sénéchaussée d'Agen (1700) ; — Joseph de Raigniac, pour la seigneurie de La Morelle (1772) ; — Antoine-Honoré de Rochon de Vormezelle, pour la seigneurie de Queyssac, sénéchaussée de Bergerac (1772) ; — Jean-Louis de Rossanes, seigneur des Ondes et Pedelmas en Agenais (1724) ; — Jean-Joseph Du Roy, pour la moitié de la seigneurie de Noailhan (1702) ; — Amanieu de Ruat, captal de Buch, conseiller en la Grande Chambre de la cour (1725).

C. 4155. (Liasse.) — 97 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Terrier du Domaine. Requêtes et pièces relatives à l'hommage et au dénombrement dus par Henri Sacriste, baron de Samazan, seigneur de Tombebeuf (1701) ; — Jeanne Du Saillan, veuve d'Antoine Delmay, seigneur des Farges (1732) ; — le corps de ville de Saint-Émilion pour « la justice criminelle et de police et autres droits et devoirs seigneuriaux appartenantz à lad. communauté »(1726) ; — Jean-Jacques de Montesquieu de Saintrailles, « chevalier, seigneur de Saint-Trailles », pour la seigneurie de Cour-

rensan, appartenant à son épouse Jeanne de Rochechouart (1707) ; — Jean de Reliac de Montmège, abbé commendataire « de l'abbaye royalle Saint-Sour, en Périgord » ; — Pierre de Samadet, garde du Roi, pour la seigneurie de Boubarde de Goussies, appartenant à son épouse Catherine d'Estoupignan ; — Sarran de Lalanne, grand président au parlement de Guienne, marquis d'Uzeste, baron de Roaillan et Callemiacq (1685) ; — Daniel de Saunier, seigneur de La Bardonette et de Burée (1717). — Requête de Charles-Louis de Secondat, conseiller au parlement de Bordeaux, « disant qu'il ne peut satisfaire en personne à la saisie féodalle qui a esté faite sur sa terre et seigneurie de La Brède, par exploit du sixième du présent mois, faute par luy d'en avoir rendeu homage au Roy, parce qu'il est malade » (10 juillet 1714). — Certificat délivré par Réaud, chirurgien de la paroisse de La Brède, constatant que Ch.-L. de Secondat « est détenu malade dans son château dud. Labrède, d'une fièvre double tierce depuis six jours, pour raison de laquelle il est actuelement dans les remèdes » (15 juillet 1714). — Procuration donnée par Ch.-L. de Secondat, « habitant de la ville de Bordeaux, rue des Lauriers, paroisse Saint-Mexans », à Mre Ferrière, pour prêter hommage en son nom (16 juillet 1714). — Requêtes et pièces relatives à l'hommage ou au dénombrement dus par Nicolas-Alexandre de Ségur, président à mortier au parlement de Bordeaux, seigneur de Latour Saint-Mambert (1729) ; — Jean-François de Ségur, seigneur de Montaigne, baron de Blésignac (1778) ; — Jean-Jacques-Joseph comte de Soulhiac, Bardon et Roufignac (1717) ; — Catherine de Suduiraut, veuve du s^r^ Du Roy, pour la moyenne et basse justice et autres droits seigneuriaux dans la paroisse de Pujols, juridiction de Barsac (1714) ; — Marie-Jeanne Tailladet de Fieumarcon-Narbonne, comtesse de Goas, au nom de Louis de Biran d'Armaignac, son fils (1732) ; — Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, comte de Périgord et de Grignaux, prince de Chalais, etc. (1764). — Jean Tardes, élu de l'élection de Sarlat, pour un droit de pêche sur la Dordogne, au port de Gaillaudon, juridiction de Domme ; — Jean Teyssières, pour la justice de Burée (1772) ; — François de Thibault, seigneur de Servanches (1698) ; — Joseph Turcaud, « pour raison de la seigneurie foncière et directe qui luy appartient sur les villages et ténemans de Gaspard et des Mothes, scitués en la parroisse et jurisdiction de Gardonne, en Perigort » (1718) ; — les Ursulines de Bordeaux, représentées par Jeanne Branne, supérieure (1716) ; — Jean Florimond de Vassignac, pour la seigneurie de La Maurelle, en Agenais (1732) ; — Jean de Villemont, seigneur de Roque-Timbaut (1715) ; — Jean de Villemont, qui a, le 15 mars 1693, par-devant Lemoine, notaire à Bordeaux, acquis de Louis-Arnaud Le comte de La Tresne, le château de Cenac (1693).

C. 4156. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1687-1777. — Procès-verbal de la présentation faite par le syndic de Sainte-Croix, en vertu d'une ordonnance compulsoire, d'« un registre couvert de bazanne viollette intitullé *premier cartulaire,* escrit en parchemin, datté à la fin du 28 juin 1422, signé *David, abbas Sanctæ-Crucis Burdigalæ,* duquel cartulaire avons extrait, vidimé et compulsé un titre commançant par ces mots : *Ego Wilhelmus Dei gratia comes Aquitaniæ simul et dux Vasconiæ,* etc., trouvé aux feuillets 3 verso et 4 recto, datté à la fin de l'année 1027 », « led. scindic des Bénédictins nous a représenté une pancarte escrite en parchemin dans un roulleau contenant treize peaux attachées l'une à [la] suite de l'autre, de laquelle pancarte avons aussy extrait, vidimé et compulsé un titre commançant par ces mots : *Ego enim in Dei nomine Wilhelmus, domum Dei comes,* etc., marqué d'une croix » (14 mars 1687). — Demandes adressées au Bureau à l'effet d'obtenir des expéditions d'actes gardés dans les archives : par d'Auber, seigneur de Peyrelongue, pour l'hommage rendu, le 7 mai 1636, par Alexandre d'Auber (1747) ; — par Louis Berdolle de Saint-Vincent, seigneur de Goudourville, Saint-Vincent, adjudicataire de la seigneurie de Cuzorn (1767) ; — le duc de Biron, héritier du duc d'Épernon et engagiste de Saint-Macaire, en vertu des actes d'engagement, du 12 août 1588, et de revente, du 23 mars 1632 (1758) ; — Bertrand du Borda, pour un dénombrement des caveries de Fort et de Monpribat fourni, le 22 mai 1663, par Bertrand du Borda (1750) ; — Jean Bourdeau, prêtre, conseiller en la Grand Chambre du parlement de Bordeaux, abbé de Saint-Loubouer, pour le dénombrement fourni, le 10 octobre 1679, par Jean-Jacques de Laborde, coseigneur de Saint-Loubouer (1750) ; — François-Armand de Brassier, baron de Saussac et Beychevelle, et Étienne-François de Brassier, baron de Lamarque (1754) ; — Léon Bretous, seigneur de Capbreton (1749) ; — Jean de Bruzolles de Caumont, comte de Carlux (1726) ; — l'abbaye de Cadouin, pour un hommage rendu, le 8 juin 1679, par Pierre Mary, abbé dud. monastère (1747) ; — Pierre Chabans, seigneur de Condat (1734) ; — Jean Chillaud Deffieux, président aux requêtes du Parlement (1749) ; — Françoise de Lagoueyte, veuve de Jacques Debats-Duisse, baron de Buanes et de Mascaras (1748) ; — le receveur général des Domaines, « dizant qu'il est

intéressant pour Sa Majesté de justifier que le franc aleu noble ny roturier n'a pas lieu en la sénéchaussée de Guienne ; à cet effet le supliant a besoin d'un homage fourni par les sieurs maire et jurats de la présente ville, en l'année 1273, à Édouard, duc de Guienne » ; — le sieur Dubouzet, marquis de Poudenas, pour les hommages de Gastelnau de Mesmes, par Géraud Duburg, président à mortier, époux de Marie Guionne de Lamothe, du 31 mars 1676 ; par Jean Despaignet, président à mortier, du 24 février 1684 ; par la comtesse de Pontac, du 18 décembre 1697 ; par Pierre-Gaston Dubouzet, du 10 mai 1717 ; par Jean Dubouzet, du 7 juin 1728 ; — René Dugrenier, seigneur de l'île d'Oleron (1687) ; — Anne-Thérèse de Ferières, marquise de Sauvebœuf, pour le dénombrement de la terre de Sauvebœuf, fourni en 1500 par Jean de Ferières (1733) ; — le syndic des Feuillants de Bordeaux, pour une donation faite par Geoffroy, duc de Guienne, en 1077 (procès-verbal de l'expédition de celte pièce — 1702) ; — le comte de Flamarin, grand louvetier de France (1748) ; — François Forthon, prêtre, « dizant qu'il a été averty que les cédes et papiers de Blanchardy, notaire royal à Bordeaux dans le quinsième siècle ont été remis ez archives du bureau » (1744) ; — Charles de Fumel, pour l'hommage rendu le 17 avril 1662 par Louis de Fumel (1750) ; — Antoine de Gasc, second président au parlement de Bordeaux, demandant copie de l'acte par lequel Louis XI confirma, le 13 juin 1472, la donation faite par le duc de Guienne à François de Montferrand, le 12 août 1469, de Latrau, Latravette, Uzeste, Landiras, Portets, Andernos, Lacanau, Audenge (1744) ; — Jean de Guérin, pour le dénombrement de la seigneurie de Tombebœuf, fourni, le 28 mai 1683, par Pierre Sacriste, baron de Samazan (1752) ; — Simon-Joseph Joret de Pomiers, baron du Breuil, pour le dénombrement fourni en 1678 par Antoine de Pomiers (1777) ; — Armand, duc de La Force, pour les dénombrements de la seigneurie de Favillet, par Mme de Caumont, comtesse de Saint-Paul, en 1623 ou 1636, et de la seigneurie d'Agmé, par le maréchal de La Force (1757) ; — Adrien de Langon, bailli et grand-croix de l'ordre de Malte, pour « un acte passé le 12 mars 1262, extrait du livre coté C, folio 14 recto, par lequel Gaillard de Langon s'oblige de faire tenir les conventions passées entre les seigneurs et dame de Navaille, pour raison du château de Sauls, et Édouard, duc de Guienne » (1743 — copie de l'acte ; le seigneur s'appelle « Guillaume de Beuvila, sinhor de Langon ») ; — la ville de Malaussane (Basses-Pyrénées), pour le dénombrement du comté de Luvigny, en 1674, par le duc de Gramont (1756) ; — Jean-Jacques-Hercule de La Roche, comte de Fontenille, seigneur de Lavedan, pour un dénombrement du Lavedan fourni, le 10 décembre 1685, par Gilles de La Roche (1739) ; — Jean Latapy, chanoine à Bazas, pour un dénombrement du prieuré de Saint-Raphaël de Casteljaloux fourni, en 1611 ou 1612, par Simon, prieur (1744) ; — André-François Leberthon, premier président, pour l'hommage de la terre de Castillon, prêté en 1663 par M. de Turenne (1749) ; — J.-B. de Loubes, baron de Montaut, pour les hommages de lad. baronnie prêtés, le 13 mars 1272, par Antonio de Doazit ; le 14 juillet 1676, par Pierre de Lartigue ; le 30 septembre 1679, par J.-J. Tucquoi (1751) ; — Jean-François de Marbotin, pour un dénombrement fourni, le 16 juillet 1681, par Pierre de Laville, de la terre d'Arès en Médoc (1756) ; — par l'administration, pour un dénombrement de la baronnie de Saucats, fourni par Jacques de Pichard, conseiller au Parlement, en vertu d'une ordonnance du 20 août 1681 (1742) ; — par Mme de Mensignat, dame de Beaulieu, en Périgord (1751) ; — François-Charles de Monnetay, marquis de Chazeron, gouverneur de Brest et d'Ouëssant, pour des hommages et dénombrements de la seigneurie de Fauguerolles, rendus les 6 et 19 mars 1624, par Jeanne de Mosnier, et le 27 février 1677, par le s^{r} de Gallibert (1751) ; — la ville du Port-Sainte-Marie, pour le dénombrement fourni par le corps de ville, en 1677, des bains, îles, passage, atterrissements, etc. (1752) ; — le syndic de « la paroisse de Pujo, en Saint-Sever », pour l'acte de vente de la justice dud. lieu, consenti le 26 mars 1596, par les commissaires royaux en faveur de Jesbrahan de Vallier (1748) ; — Jean de Reymond de Lalande, conseiller en la Grand Chambre du parlement de Bordeaux, pour le dénombrement de la seigneurie de Belin, fourni par le s^{r} de Pontac, en vertu d'une ordonnance du Bureau, du 20 décembre 1686 (1742) ; — Gabriel-Raymond de Sallegourde, pour trois hommages de la seigneurie de Sallegourde, rendus les 23 juin 1679, 7 mai 1685 et 23 août 1717, par Joseph Macanan de Raymond de Sallegourde, dame Françoise de La Crotte, veuve du s^{r} de Sallegourde et Isaac de Raymond de Macanan (1747) ; — Joseph-Sauvat de Pomiès d'Agassat, pour un dénombrement de la seigneurie d'Agassat, dans la paroisse de Ludon, fourni, le 4 octobre 1664, par Jacques de Pomiès, conseiller au Parlement (1751) ; — « Louis de Segondat, baron de Montesquieu et de La Brède, ancient président à mortier au parlement de Bordeaux, disant qu'il lui est nécessaire d'avoir une expédition du dénombrement fourny au Roy par les sieurs maire et jurats de Bordeaux en l'année 1675 » (1783) ; — « Jean-Joseph Souc de Plancher, conseiller au parlement de Bordeaux, prieur de

Bellin, Mons et Belliet » (1765) ; — Charles de Tarneau, gouverneur de Béthune, pour un arpentement de la comtau de Castres et de Portets, datant de 1606 (1743) ; — Mathieu Tartas, bourgeois de Mont-de-Marsan, pour l'hommage rendu au roi d'Angleterre, en 1273, par Arnaud-Amanieu, seigneur de Campet (1732) ; — Marianne de Verthamon, dame de Serneau, pour l'hommage de la terre de Serneau, en Saintonge, rendu, le 22 avril 1681, par Marc-Antoine Robinet (1747).

C. 4157. (Registre.) — In-4°, 173 feuillets papier.

1661-1667. — « Hommages rendus au Roy par ses vassaux des sénéchaussées de Bordeaux, Bazas, Libourne, Agen, Condom, Périgueux, Sarlat, Bergerac, Saintes, Saint-Sever et Dax ou les Lannes, composant la généralité de Guienne. »(Ce registre fait double emploi avec l'article C. 2326.)

C. 4158. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets papier.

1667-1668. — Hommages du Périgord. Hommages prêtés à Antoine Denort, commissaire du Domaine, par Jean d'Aubusson, pour la seigneurie de Beauregard (19 octobre 1667) ; — François Foucaud de Lardinalie, pour la seigneurie de La Faye (27 octobre) ; — Jean de Calvimon, pour la seigneurie de Chabannes (28 octobre) ; — Armand de Comarque, pour la seigneurie de Segonignac (2 novembre), — Jeanne Jomard de La Brangelie, pour la seigneurie de Tayac (3 novembre), etc.

C. 4159. (Cahier.) — In-f°, 7 feuillets papier.

1632. — « Registre des hommages renduz à Montauban ». — Hommage de Thomas de Maniban, pour les baronnies de Mauléon, Casaubon, La Bastide, Marquestaud, et moitié de la baronnie de Montclar, en Armagnac (10 mai 1632).

C. 4160. (Liasse.) — 2 cahiers, 28 feuillets papier, 15 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1499-1726. — Domaine du Roi : Bordeaux et Bordelais. — Hommage de Gaston de Foix, comte de Candale, pour de nombreuses seigneuries y énumérées (14 avril 1517 — copie). — Hommage de Pierre Baleste pour la baronnie de Lacanau et le village de Talaris (19 juin 1619). — Aveu et dénombrement des biens relevant de la Chartreuse de N.-D. de la Miséricorde-lez-Bordeaux, dans les paroisses de Léognan, Gadaujac, Gradignan, etc., et à Bordeaux (7 novembre 1667 — copie). — Reconnaissance par sœur Catherine de Saint-Lazare, supérieure de la Madeleine de Bordeaux (18 août 1685). — Aveu et dénombrement par Jean-Pierre d'Abadie, président au Parlement, pour la seigneurie de Beychevelle, avec la limitation de lad. seigneurie (12 avril 1702). — Hommage de Géraud de Caupos, seigneur d'Andernos (10 juillet 1711). — Hommage de Vincent de La Montaigne, conseiller au Parlement, pour la maison noble de Bastorre, dans la paroisse de Preignac (2 septembre 1711). — Hommage de Pierre-Théodore Calandriny, prieur de Cadourne, chanoine de Saint-André de Bordeaux, au nom d'Élisabeth Calandriny, veuve d'Henri Pick, pour les droits de seigneurie de Preignac (13 avril 1713). — Vente par Robert de Saint-Martin à Gaston de Foix, fils du captal de Buch, de la terre de Mouton, dans la paroisse de Pauillac (29 mai 1499). — Hommage par Raymond Gaillard, acquéreur de cette seigneurie (22 août 1701). — Saisie de lad. terre au préjudice de Gassiot-Joseph Gaillard, qui prétend la tenir en francalleu (1725-1726). — Dénombrement de la maison noble de Germignan du Tiran, paroisse du Taillan : « une maison et corps de logis basty à la guyse de France et en tire-point eslevé » (27 mars 1726). — Dénombrement fourni par Benjamin Duret, négociant de Bordeaux, de la maison noble de La Plane d'Eysines ; « plus led. Duret est seigneur des padouens en pallu de lad. paroisse d'Eysines » (12 décembre 1726). — Hommage par le fondé de pouvoir de Charles de Monlezun de Lupiac de Foix de Candale, pour la seigneurie de Cadillac (20 décembre 1726). — Aveu et dénombrement fourni par Catherine de Suiduiraut, veuve de Jean-Pierre d'Abadie, pour la seigneurie des maisons nobles de Suiduiraut et de Tastes, dans les paroisses de Preignac et de Barsac (décembre 1726).

C. 4161. (Liasse.) — 1 cahier parchemin, 47 feuillets ; 1 cahier papier, 24 feuillets, 11 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1421-1785. — Domaine du Roi : Bordeaux et Bordelais. — Dénombrement des maisons nobles de Francs et Saint-Ujan à Bègles, par Nicolas de Ségur, président à mortier au parlement de Bordeaux (19 décembre 1729). — Dénombrement fourni par Jean Dupérier de Larsan, premier jurat et gouverneur de Bordeaux (3 août 1730). — Hommage pour une maison noble « située à Bordeaux,, rue du Mur, ou, comme l'on dit vulgairement, de dessous le Meu » (18 juin 1764). — Hommage de François Descat, négociant, au nom de Catherine Sarrade, sa femme, pour partie de la maison noble appelée

le Grand Conty, anciennement hôtel Talbot, sise à Bordeaux, rue des Ayres (16 décembre 1767). — Hommage prêté par Charles-Joseph de Gourcy, vicaire général de Bordeaux, prieur commendataire de Comprian, pour une maison acquise le 14 novembre précédent, durant une vacance du prieuré (10 juillet 1776). — Lettres de chancellerie recevant Delphine de Brassier, dame de Monferrand, veuve de Joseph-Michel, baron de Budos, à prêter hommage pour la seigneurie de Landiras, qu'elle tient de son frère, feu Étienne-François de Brassier, premier baron de Guienne (21 mars 1787). — Partie d'un aveu et dénombrement présenté par un tenancier inconnu et mentionnant (art. 187) : « la vigne du sieur Drouyn » (XVIIIe siècle).

C. 4162. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets papier.

XVe siècle. — État des droits du comte de Candale en Médoc. — Nombreuses mentions de *parsoneys :* « Heliot Villadin, per so que ten a Cantagric, ab son parsoney, XII d. » — « Guilhem de Codz… ; plus per lo paduentatge, III d. » — « Arnaud Ayquard… ; plus per l'afranquiment, I[a] gallina ». — « Ramon Deubinhau… ; plus per la sala, I s. VI d. » — « Arnaud Delas es consort de Pey de Ribaus ». — « Pey Maurin, per son mayne et heretage et per sa franquessa, XI s. VI d. » — « Guilhem de Lardilley no sap mas, deu mostrar sa carta ». — « Lo paduentage de Meyos, per IIII hostaus… » — « Los habitantz de Taussac, cascun una libra de cera, que son VII ». — Nombreuses mentions de francs-alleux.

C. 4163. (Liasse.) — 4 cahiers, 81 feuillets papier, 20 pièces parchemin, 33 pièces papier.

1529-1781. — Domaine du Roi : Bazadais, Blayais, Bourgès, Libournais. — Dénombrement du fief de Thau (7 septembre 1540). — Hommage dû par Jacques Depaty, sieur de Bellegarde en Fronsadais, au cardinal de Richelieu (17 mars 1635). — Hommage prêté par Raymond Dalon, avocat général au Parlement, pour les îles du Pacdau, Brau, Monfourat et l'île du Carrot, paroisse de Sainte-Croix-du-Mont (4 septembre 1676). — Aveu et dénombrement fournis par Rose Descars, veuve d'Alexandre Gallot de Crussol, marquis de Monsalès, pour le comté de Castelnau de Crussol-sur-Gupie, en Bazadais : confrontation dud. comté, qui comprend cinq paroisses ; les paroisses de Castelnau et Graspirou contiennent 3,544 journaux, le bourg et 67 villages, savoir Basin, le Bois de Lortet, Cavenac, etc. (14 avril 1681). — Aveu et dénombrement fourni par Jean de Majance, pour la seigneurie de Foncaude, qu'il a acquise du marquis d'Arblade, le 7 mai 1682, par-devant Rocseguin, notaire de La Réole (16 juillet 1694). — Dénombrement présenté par Raymond de Lageard, pour la maison noble de Semens, « quy conciste en tours et machecoulis, fossés revêtus de pierre de taille, pont-levis, basse-cour, jardin, droit de guerene, et est une des forteresses du Bazadois, avecq les biens nobles de tout temps sans payer de taille et les honeurs des esglises paroissialles de Saint-Bris et d'Aubèze, avecq la lettre *(sic)* et les armes qui y paroissent » (5 septembre 1695). — Dénombrement présenté par François de Carle, sieur de Figeac et du Petit-Val, maire perpétuel de Saint-Émilion (2 juillet 1700). — Confirmation, en faveur de Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, de la possession de la seigneurie de Langon (7 décembre 1712). — Jugements condamnant divers individus à payer des lods et ventes au huitième à Louis de Saint-Simon (24 janvier 1755). — Dénombrement de la seigneurie de Ponchac présenté par le fondé de pouvoir de Philippe-Henri de Ségur, gouverneur du comté de Foix (6 mars 1769). — Hommages par le fondé de pouvoir d'Antoine Cassaigné de Loyac, prêtre, prieur commendataire curé de Saint-Sulpice de Mombrier (13 août 1781).

C. 4164. (Liasse.) — 1 cahier, 56 feuillets papier, 32 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1566-1781. — Domaine du Roi : Entre-Deux-Mers. — Hommage d'Arnaud de Ferron, conseiller au parlement, pour la terre de Vorelade et la maison noble de Brigaille (21 novembre 1566). — Délimitation et dénombrement de la terre d'Ambès (7 janvier 1673). — Hommage au nom des habitants de Loupes pour le tiers de la lande de Loupes (25 juillet 1677). — Hommage par Jean-Léon de Métivier, grand président en la Cour des Aides de Guienne, pour la maison noble de Pézard et partie de l'île de Lalande, paroisse de Quinsac (8 avril 1686). — Lettre de chancellerie admettant René Grellet, américain, à prêter hommage pour la maison noble de Salles, paroisse de Bouliac (8 juillet 1767). — Aveu et dénombrement de la maison noble d'Anglade, paroisse d'Izon, présenté par Jean de Narbonne-Pelet, qui l'a acquise de Jean-François de Pontac, le 2 juillet 1738, par-devant Despiet, notaire à Bordeaux (XVIIIe siècle).

C. 4165. (Liasse.) — 4 cahiers, 76 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1473-1750. — Domaine du Roi : Agenais, Condo-

domois. — Commission pour la recherche des droits du Domaine en Agenais (25 juin 1473 — copie). — Hommage par l'un des consuls de Bouglon, au nom de la communauté, « estant teste nue, les deux genoux en terre, l'espée desseinte, ayant la livrée consulaire sur l'espaule » (13 mars 1613). — Dénombrement des biens nobles que Raymond de Cours, seigneur de Puiguiraud, possède dans la juridiction de Marmande, avec l'indication d'immeubles relevant de lui et des rentes payées pour ces immeubles (17 novembre 1662). — Ordonnance maintenant Marie de Roquefeuille, veuve de Claude Eymar, marquis de Ligre, dans la possession de la seigneurie de Bonaguil (16 décembre 1671). — Registre destiné à la transcription des procès-verbaux d'hommages et renfermant les hommages d'Honoré de Lur de Saluces pour la vicomté d'Aureilhan, et J.-J. de Cassaignet de Narbonne, pour le marquisat de Fieumarcon, Laroumieu, Astaffort (14 et 21 février 1681). — Publication de l'aveu et dénombrement présenté par le procureur de Rose Descars, veuve d'Alexandre de Crussol, marquis de Monsalès, pour le comté de Castelnau, Taillecavat et Caubon (Mai-juin 1681). — Ordonnance déclarant dûment fait l'aveu et dénombrement fourni par Joseph de Guionnet, pour la terre de Monbalen, sauf en ce qui concerne l'article relatif au péage, lequel article est réservé (22 novembre 1683). — Hommage de Bernard de Patras, seigneur de Campaigno et coseigneur de Ligardes (26 mars 1692). — Ordonnance déclarant bien et dûment fait l'aveu et dénombrement de Léonard-Élie de Pompadour, marquis de Laurière, pour la terre de Somensac (8 mars 1694). — Aveu et dénombrement présenté par Jean de Vivans, mestre de camp de cavalerie, de la maison noble et de la seigneurie de Noaillac, juridiction de Penne ; « led. dénombrant est seigneur fontier et direct de toutte lad. paroisse de Noaillac » (1er septembre 1695). — Aveu et dénombrement de la terre des Rouets présenté par Marthe de Caussade et Marie de Scorbiac, nées de Garrisson (1er mai 1697). — Hommage du procureur de Nicolas de Fumel de Laporte, pour la seigneurie de Monségur, en Agenais (29 juillet 1697). — Dénombrement par Claude-Antoine de Moret, marquis de Montarnal, pour la seigneurie de Prayssas, appartenant à sa femme, Marie-Anne Decars, et comprenant un château ruiné, des droits de justice, lods et ventes au denier douze, etc. (3 mai 1705). — Hommage du procureur de Henriette de Bardonnin de Sensac, pour la seigneurie de Pineuil (8 mai 1713). — Requête d'André Allenet, « conseiller secrétaire du Roy, audiancier pour la Cour des Aydes de Guienne », à l'effet d'être admis à rendre hommage pour la terre de Birac (1719). — Ordonnance sur requête de la comtesse de Ribérac, dame de Calonges, pour l'expédition d'aveux et dénombrement de lad. seigneurie de Calonges (31 mai 1734). — Dénombrement de la seigneurie de Goudourville et Lalande, acquise par Louis Berdolle de J.-R. Lecomte, captal de La Tresne, le 18 mai 1745, par-devant Roberdeau et Lacoste, notaires à Bordeaux, avec l'indication des droits constitutifs de la seigneurie (28 février 1750).

C. 4166. (Liasse.) — 1 cahier, 11 feuillets papier, 28 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1751-1785. — Domaine du Roi : Agenais, Condomois. — Hommage du procureur de Charles de Boredon, capitaine au régiment de Brissac, pour la seigneurie de La Court (19 août 1754). — Hommages du procureur d'Augustin de Raffin, pour les seigneuries de Laroque-Timbaud, Hauterive et Savignac (4 juillet 1755). — Hommages du procureur de Jean-Joseph de Fumel, pour les seigneuries de Monviel et de Montaigne, de Tombebeuf, de Lastreilles (9 avril 1756). — Hommages de Jean Auger, « conseiller secrétaire du Roy près la Cour des Aydes et Finences de Guyenne », pour les terres de Guilleragues et de Monségur, sénéchaussée de Bazas (21 novembre 1757). — Hommage du procureur de Louis de Gontaud de Biron, pour la seigneurie de Lésignac, sénéchaussée d'Agen (21 août 1765). — Ordonnance pour l'enregistrement de l'hommage rendu par Joseph de Laborde pour les seigneuries de Cancon et Casseneuil (20 novembre 1772).

C. 4167. (Liasse.) — 2 cahiers, 62 feuillets parchemin ; 1 cahier, 12 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1464-1679. — Domaine du Roi : Périgord. — Hommages rendus par Archambaud de Bourdeille à Alain d'Albret et par le procureur de Philibert de Bourdeilles à Henri de Navarre, pour la châtellenie de Montanées (9 mai 1464 et 13 février 1581). — Hommage de Suzanne de Cuzac, veuve de Timothée de Seillac, « ayant les deux genoux en terre, ayant laissé le voille de la robe avalée » (10 mai 1610). — Hommage du procureur de Catherine Descars pour la seigneurie de Bouès, paroisse de Lussan (23 janvier 1668). — Hommage de Jean-François de Javerlhac, pour la seigneurie de Javerlhac (26 avril 1670). — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Doissac, présenté par Joseph-Geoffroy de Vivans, successeur de son frère Henri (7 août 1676). — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Rouffignac, par le procureur de Jacques de Souilhac d'Azerac,

marquis de Chastillon, lieutenant général en Roussillon (Avril 1679). — Dénombrement par Claude Dalogny, de la seigneurie du Puy-Saint-Astier (19 mai 1679).

C. 4168. (Liasse.) — 3 cahiers, 55 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1623-1699. — Domaine du Roi : Périgord. — Ordonnance maintenant Joseph-Geoffroy de Vivans dans la possession de la seigneurie de Castelviel, sénéchaussée de Sarlat (5 mars 1681). — Ordonnance relative à la saisie de la seigneurie de Puy-de-Rèze, appartenant à de Lostange (26 janvier 1689) ; — Dénombrement et délimitation de la seigneurie de Domme, appartenant aux consuls, et historique des droits seigneuriaux (1623-1696 ?).

C. 4169. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1540-1781. — Domaine du Roi : Périgord et Saintonge. — Ordonnance maintenant Henri-Joseph de Ségur, seigneur de Ponchac, dans la possession de la Dordogne, depuis Saint-Martin-de-la-Rouquette jusqu'aux pêcheries de Pessac (2 mai 1701). — Ordonnance portant confirmation en faveur d'Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, du duché de La Force, du domaine de la prévôté de Bergerac, des terres de Castelnau, Tonneins, etc. (17 mai 1706). — Hommage du procureur de François du Magontier pour la seigneurie d'Azerac (24 novembre 1710). — Hommage du procureur de Sarvin, comte de Durefort-Boissière, pour la seigneurie de Longa (4 mai 1744). — Ordonnance pour la publication du dénombrement de la seigneurie d'Azerac, présenté par Jean de Mongoulier (5 juillet 1751). — Ordonnance pour la publication du dénombrement présenté par Gabrielle Descars, veuve de Jacques Desgens de Lafon, de la seigneurie de Beauvais, paroisse de Lussac (21 août 1754). — Hommage du procureur de Pierre de Prohenques, pour la terre de Saint-Geniès, sénéchaussée de Sarlat (22 mars 1756). — Hommage par le procureur de Thomas Dallogny, pour la seigneurie du Puy-Saint-Astier (9 juin 1760). — Hommage par le procureur de Jean de Laage pour la seigneurie de Ponteyraud (28 mai 1781). — Hommage prêté au Roi, au nom de la ville de Périgueux, par Rostouil de Gagnolles, consul (22 août 1781). — Ordonnance cassant, après des considérants rédigés en termes très vifs, un arrêt de la Chambre des Comptes rendu au sujet de la seigneurie de Pons et de la principauté de Mortagne acquises par le maréchal César-Phébus d'Albret (6 avril 1667).

C. 4170. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets et 3 pièces papier.

1705-1713. — « Cahier des minutes d'exporles consenties en faveur du Roy ». — Reconnaissance par Léonard de Giac, greffier en chef de l'Amirauté, pour une maison sise devant la place du palais de l'Ombrière, « confrontant du Levant à la rue appellée de la Coquille, autrement rue du Chay des Farines » (15 septembre 1707). — Reconnaissance pour une maison « faisant le coin de la rue de la Devise autrement appellée la rue de Lesparre, confrontant par le devant, du Nord, à lad. rue du Parlement… d'un costé du Levant à la rue de Lesparre, qui conduit à la Devise » (31 janvier 1708) ; — pour une maison « faisant le canton d'une petite ruette appellée de Lestruges *(sic),* qui va de lad. rue des Faures sur les fossés des Salinières » (4 avril 1708) ; — pour une maison « rue du pas Saint-George, parroisse Saint-Siméon, ayant une sortie et fassade dans la rue du Serpoulet, autrement de Massiot » (16 mai 1708) ; — pour une maison, « rue Neuve du Marché, parroisse Sainte-Colombe, confrontant du Midy par le devant à lad. rue Neuve du Marché, du Nord par le derrière à l'estey du Peuge, autrement de dessous le mur » (23 décembre 1709) ; — pour une maison, « rue Neuve, qui fait le coin d'une ruette appellée de Carles » (8 mars 1712) ; — pour deux maisons « au fonds de la rue Boucalot, l'une faisant face à la rue de l'Observance et l'autre faisant coin de la rue appellée Caguebœuf » (6 décembre 1712) ; — pour une maison sise paroisse Sainte-Colombe « rue de dessous le mur » (21 février 1713).

C. 4171. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets papier.

1672. — Terrier du Domaine. Déclarations de biens relevant de seigneurs particuliers ou du Roi dans les paroisses d'Izon, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac. — Déclaration de biens sis à Saint-Loubès, « mouvans tous lesd. biens du sieur de Reynac, ne sachant à quel debvoir » ; — pour une maison dans la même paroisse, « confronte du costé du midy à la lande commune des habitans de Saint-Loubès, fossé entre-deux ».

C. 4172. (Liasse.) — 3 cahiers, 46 feuillets parchemin ; 4 cahiers, 161 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 46 pièces papier.

1684-1787. — Aveux et dénombrements fournis par Jean Duperrier, seigneur de Larsan, Libourne, Lamothe et Pompignac, premier jurat et gouverneur de Bordeaux (3 août 1730) ; — Henri de Chabanes, marquis de Cur-

ton, comte de Rochefort, vicomte de Laroche, etc., pour le marquisat de Curton (27 août 1678). — Ordonnances pour la publication des dénombrements présentés : par François-Artus de La Chassaigne, « pour raison de la terre et seigneurie de Pressac, à titre de soldanerie, apartenances et dépendances, située dans la paroisse de Daignac » (4 septembre 1771) ; — par le procureur syndic de la ville de Bordeaux pour les seigneuries d'Ornon, Eyzines, Veyrines et pour la petite prévôté d'Entre-deux-Mers (29 juillet 1771) ; — par Louis Le Comte de Goudourville, pour le captalat de La Tresne (29 juillet 1771).

C. 4173. (Liasse.) — 35 pièces parchemin, 72 pièces papier.

1737. — Expéditions sur papier et sur parchemin de déclarations faites par les tenanciers de la seigneurie de Sauveterre, comprenant Sauveterre, Clairac, Pis, Saint-Bris, Saint-Léger, Saint-Romain, avec les observations du Domaine. — Les tenanciers ignorent, pour un grand nombre de biens, la valeur du cens. Dans ses observations, le Domaine attribue au Roi la directité de tous les vacants de la seigneurie, rappelle que d'après les privilèges de Sauveterre, confirmés en 1451, chaque concade de terre doit 3 sous et chaque emplacement dans la ville, de 23 pieds sur 72, doit 12 deniers courants de cens et autant d'acapte, à muance de seigneur ou de tenancier, que les prétentions de l'abbé de Blasimont à la directe de certains fonds de la seigneurie ont été rejetées par le bureau, faute de titres, etc. « Il n'est pas permis à un tenentier de bâtir des fuyes, principallement dans une ville, sans en avoir obtenu une permission expresse du Roy ». — « Le journal à Sauveterre est composé de 20 lates en quarré et chaque latte de 20 escas, la late de 10 pieds de long… ; on prétend à Sauveterre que la conquade est composée de 6 journeaux ». — Peyronne Lassime déclare 12 pièces de terre : « desquels 10 derniers articles lad. Lassime ignore qu'il aye jamais esté fourni aucune déclaration au papier-terrier de Sa Majesté, qu'elle reconnoît en être le seul seigneur direct, et requiert qu'il plaise y imposer un devoir d'exporle et un cens annuel au profit de Sa Majesté » ; nombreuses déclarations semblables.

C. 4174. (Registre.) — In-f°, 127 feuillets papier.

1665-1667. — Reconnaissances féodales par les tenanciers du Domaine dans la paroisse de Pujols, prévôté de Barsac.

C. 4175. (Registre.) — In-f°, 98 feuillets papier.

1664-1665. — Reconnaissances féodales par les tenanciers du Domaine dans la paroisse de Cérons. — Reconnaissance du droit de pêche dans la paroisse de Cérons, par Jean de Niac, Anne de Robert, veuve de Pierre de Lasaro et Pierre Roux, fermier général du Domaine de la prévôté de Barsac (27 mars 1665).

C. 4176. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets parchemin, 1 pièce papier.

1774. — Dénombrement détaillé présenté par Marie-Alexandre de Ségur pour la seigneurie de Pauillac, en Médoc ; énumération des droits de justice, délimitation de la seigneurie, énumération des prérogatives attachées au patronage de l'église. — Mention de divers fonds que plusieurs particuliers « possèdent entr'eux et leurs portions connues et séparées ». — Total des droits : agrière au cinquième ou au sixième, 184 deniers d'exporle, 116 l. 5 s. 3 d. de rentes en argent, deux barriques de vin, une poule et demie, 2 chapons, 5 l. 15 s. de droit de guet, 11 mesures et demie d'avoine de sivadage.

C. 4177. (Liasse.) — 2 cahiers parchemin, 70 feuillets ; 2 cahiers papier, 85 feuillets, 3 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1619-1787. — Ordonnances pour la publication des dénombrements fournis par : Armand de Brassier, marquis de Landiras, pour la seigneurie de Beychevelle (18 juillet 1766) ; — Joseph de Branne, pour la seigneurie de Mouton, paroisse de Pauillac (28 juin 1771). — Ordonnance contraignant Isabeau Baleste, veuve de Jean de Caupos, à fournir le dénombrement du marquisat de Biscarosse et de la baronnie de Lacanau, à peine de saisie (10 février 1677). — Aveu et dénombrement présenté par Nicolas de Ségur, président à mortier au Parlement, pour la maison noble et seigneurie de Latour-Saint-Mambert, en Médoc (19 décembre 1729) ; — par Pierre Baleste, juge du captalat de Buch, seigneur d'Andernos et d'Illac, pour ces deux seigneuries : corvée de charroi, corvée de chasse un jour par semaine, pain aux chiens du seigneur, « sivadaiges » à ses chevaux, aide aux quatre cas, « a droit d'agrières sur certaines terres, lesquelles sont à présant en frische à cause du débordement des eaux maritieaux, plus le droit de pescuin sur les habitans des parroisses ou convoisins quy mettent pascager leur bétaille dans la lande e[t] preries seulles », chasses réservées (19 décembre 1634). — Dénombre-

ment des dames Jeanne de Gascq, pour la seigneurie de Semignan (27 juillet 1703) ; — des jurats de Bazas, pour leurs droits dans la ville (7 mai 1663) ; — de Jean Dehos, pour la maison noble et seigneurie de Toutoulon : « trois metteries nobles… et une mothe avecq les masures d'un vieux chasteau » (18 juin 1663).

C. 4178. (Liasse.) — 5 cahiers, 190 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 83 pièces papier.

1623-1785. — Dénombrements produits par Vincent de Pédesclaux de la baronnie de Savignac (6 juillet 1673) ; — par Léonard Majence de Camiran, pour « la maison noble, paroisse et seigneurie de Camiran (20 janvier 1773) ; — par Jacques Depuch, pour les maisons nobles de Puch, dans la ville de Sauveterre et de Branna, dans la paroisse de Genissac, avec le premier rang, droit de sépulture et de banc dans les églises paroissiales : « Plus, a ledit sieur Depuch dans lad. ville et jurisdiction de Sauveterre droit de péage sur les allans, venans… et sur les espouzées, conformément au privilège qu'il a de Sa Majesté » ; oppositions à ce dénombrement (1648). — Dénombrements fournis par Nicolas de Fumel de Laporte pour la baronnie de Monségur, près Monflanquin (9 mai 1701) ; — pour Sarran de Lalanne, président à mortier au Parlement, marquis d'Uzeste, pour la baronnie de Roaillan, avec le tarif du péage (25 mai 1685). — Ordonnance pour la publication du dénombrement fourni par Antoine de Lansac de Monkduser, pour la baronnie de Roquetaillade (15 avril 1785). — Dénombrement par Paul de Malvin, seigneur de Primet, pour la baronnie de La Bassane, paroisse de Berthès (28 mars 1684) ; — par les jurats de La Réole pour les droits de justice politique et criminelle, halle, boucheries, padouens, « une pièce de terre en pred apellé l'Islet, joignant et proche le chasteau de lad. ville, de la contenance de vingt-cinq journaux ou environ, avec les aubarèdes et vaquans y contigus, qui vont et s'estendent jusques à la porte de la rivière », îles et aubarèdes au-dessous dud. Islet, île de Migerna, îlot de Tartiffume, bois Majour, « de deux mil journaux ou environ » (15 octobre 1676). — Dénombrement pour Jean de Meslon pour la maison noble de Montauban, paroisse de Casseuil : « toute la parroisse de Casseuilh… luy fait ranthe et debvoir seigneurial et d'icelle en est le seul seigneur fontier et direct ayant dans icelle quins, quart, agrières, droit de pesche, passage », etc. (18 novembre 1673) ; — par Geoffroy de Carles, seigneur de Rocquette, pour la seigneurie de Lavergne, paroisse de Daubèze (21 novembre 1676) ; — par Bertrande de Fabas, dame douairière de Poudenas, pour la baronnie d'Auros, avec le tarif du péage (1676) ; — par Nicolas Dorgier, pour des rentes à La Réole, avec l'énumération de portes, rues, etc. (10 octobre 1676). — Reconnaissance pour une vigne, tenue jusqu'alors en franc-alleu à La Libarde, que le propriétaire soumet à la directe de S. M., pour éviter un procès avec le fermier général des Domaines (10 septembre 1680). — Aveu et dénombrement fourni par Étienne Dabadie, chanoine de Saint-André de Bordeaux, pour la seigneurie d'Amble-ville-Cubzagais, paroisse de Peujard (2 août 1699).

C. 4179. (Liasse.) — 2 cahiers parchemin, 31 feuillets ; 3 cahiers papier, 65 feuillets, 2 pièces parchemin, 69 pièces papier.

1665-1785 — Dénombrements et ordonnances pour la publication des dénombrements présentés par Nicolas Achard, pour la maison noble de Mauconseil, paroisse de Plassac, comprenant une métairie qui confronte du Midi « au ruisseau qui sépare les juridictions du Bourgès et Blayès »(12 mai 1678) ; — par Claude-Charles de Joigny, marquis de Belbrune, pour le château et la seigneurie de La Belluye, paroisse de Cubnezais (19 septembre 1679) ; — par Bernard de Payrebrune, pour la seigneurie de Saint-Sève ou la maison noble Dupuch (25 février 1785) ; — par Louis-Antoine de Gontaud, duc de Biron, pour la seigneurie de Puy-Dauphin (17 juin 1771) ; — par Sever de Laffitau, pour la caverie de Monbet, paroisse de La Bastide, et la maison noble de Laffitau, paroisse de Monségur, le tout dans la sénéchaussée de Saint-Sever : « plus possède led. s^{r} desnombrant dans ladite caverie de Monbet les droitz de fief à raison de neuf deniers par arpan, qui consistent seulement en quatre solz cinq baquettes par an » (18 janvier 1673) ; — par J.-B. de Ségur, audiencier en la chancellerie près le parlement de Pau, mari de Jeanne de Forcade-Baure et en cette qualité seigneur de Herrère, Baure et Aragnon, pour le moulin noble de Bonnut : « ensemble a led. seigneur dénombrant droit de bannalité attachée aud. moulin, n'y en ayant aucun autre dans lad. parroisse de Bonnut et celuy-cy ayant esté autrefois décrété contre le seigneur de Sourdis, qui estoit seigneur desd. paroisses de Bonnut et d'Arsague » (1er février 1696) ; — par Vincent Castel, protonotaire du Saint-Siège, baron abbé de Sorde (6 juin 1664) ; — par Antoine-Charles de Gramont, « pair de France, souverain de Bidache, sire de Lesparre », etc., pour la maison noble de La Salle-Briscous (10 janvier 1685) ; — Pierre de Junca pour la seigneurie de Monget, dont il est seul seigneur foncier, avec droit de prélation et rente de 3 liards par journade, corvées, pied droit ou langue des bœufs,

vet de vin durant un mois, moulin, pigeonnier à piliers, plus les landes de Burgaux (3 janvier 1673).

C. 4180. (Liasse.) — 1 cahier, 76 feuillets parchemin ; 1 cahier, 11 feuillets papier ; 2 pièces parchemin, 33 pièces papier.

1636-1707. — Dénombrements et ordonnances pour la publication des dénombrements fournis par Jeanne-Marie-Josèphe de Poyanne, épouse séparée de biens de Jean-Louis de Pardaillan, marquis de Savignac, pour la baronnie de Montégut et Bourdalat et la seigneurie de Geaune (25 juin 1700) ; — par Jean-Jacques de Tocquoy, pour la seigneurie de Montaut, sénéchaussée des Lannes : nomination des officiers, « qui tiennent les audiances dans la halle qui est dans le bourg de Montaut, lieu destiné à cella, où, par sa permission, se tiennent les marchés et foires » ; « les fossés lui appartiennent conjointement avec le coseigneur, de même que les tours ou donjons qui sont aux entrées et issuées *(sic)* dud. bourg, pour y mettre les prisonniers » ; moulin banal ; 4 liards et demi de rente par arpent, dans toute la seigneurie, etc. (30 juin 1684) ; — par Bertrand de Maisonnave pour la seigneurie des Hagetz, paroisse d'Ossages, sénéchaussée de Dax (28 février 1659) ; — par Jean Boubée, Prémontré, curé de Saint-Pierre de La Grange de Julhiac, pour la maison noble de La Grange, servant de presbytère ; l'ordonnance vise « un procès-verbal fait par des commissaires députtés par Sa Majesté aux fins de faire estat du revenu des bénéfices et églises du diocèze d'Aire, par lequel il est justifié que l'église et grange de Juliac fut insandiée et pilhée par les gens de la Religion Prétendue et Réformée, en date ledit procès-verbal du 18e janvier 1572 »(1694) ; — par Louis de Barry, lieutenant-général au siège de Saint-Sever, pour la seigneurie de Castéra (3 mars 1696) ; — par Pierre Duvignau, pour la dîme de Cabidos, qui se lève au onzième, « outre le droit de prémisse qui est deu au sieur curé dud. lieu et lequel se lève sur la masse du propriétaire » (20 février 1680) ; — par Gabriel Darrac de Vignes, pour la seigneurie de Nassiet : rente de 3 liards par journade dans la seigneurie, montant à 86 l. 12 s. 6 d. tournois, « double fief en cas de venthe, droict de prellation et rettenue féodalle, herbages, carnaux, et pour raison desquels herbages il prend certaine quantité de poulles de certains particuliers habitans des parroisses de Brassempoy et Casalis, en cas qu'ils aillent fère paistre leurs bestiaux en lad. terre de Nassiet et non aultrement », moulin à deux meules (29 août 1670) ; — par le même, pour la seigneurie de Sault : rente de 9 deniers par journade, montant à 84 l. 16 s. tournois, « lotz et vantes au quartier de Serres et le double fief ez autres quartiers », péages, droits d'herbages sur les troupeaux étrangers, « le chatteau seignerial, qui a esté desmoly par les guerres civilles du vieux temps », « un molin à eau banneret » de deux meules et un moulin de trois meules (29 août 1670) ; — par le même, pour la seigneurie de Marpaps : rente de 9 d. par journade donnant 39 l. 6 s. 9 d., moulin (29 août 1670) ; — par Jean de Crabos, pour la seigneurie de Beyries : maison noble, pigeonnier « basti sur sept piliers de pierre de taille fait en domme », rente de 9 deniers sur chaque journade, lods et ventes au treizième, droit de retrait, « d'herbages et de carnaux sur les bestiaux étrangers » (18 avril 1668) ; — par Daniel d'Abadie pour la baronnie d'Arboucave (20 décembre 1672) ; — par Pierre de Lacamoire pour la baronnie d'Ancos, près Coudures (28 septembre 1679) ; — par Antonin de Capdeville, pour la caverie de Pouy, près Brassempouy, avec la justice moyenne et basse, la haute justice appartenant à la prévôté de Saint-Sever, un moulin non banal ; « l'enceinte de lad. terre est de la contenance de cent-quarante journaux de terre, tout noble » 22 décembre 1672) ; — par Jean-Jacques de Tucquoy, pour la caverie de Tuigon,« où paroissent encore les fondements des tours et murailles du chasteau démolis par l'ordre de Henri quatriesme », avec justice moyenne et basse (27 août 1667) ; — par Louis de Saint-Martin, premier conseiller au présidial de Dax, pour les « maisons nobles et cavareries » de Rostaing, de Pendaux et de Thallemont, paroisses d'Estibaux et de Misson, avec une liste de tenanciers, indiquant l'importance de la tenure et le chiffre de la redevance (28 février 1636).

C. 4181. (Liasse.) — 5 cahiers, 66 feuilles papier ; 3 pièces parchemin, 73 pièces papier.

1635-1708. — Dénombrement fourni par Jean de Caupenne d'Amou, pour les seigneuries de Pomarez et de Castel-Sarrazin, par lui acquises de Samuel de Blair, conseiller au parlement de Navarre, le 22 février 1706, devant Thomin, notaire de Pau (1706) ; — par Antoine de Batz, pour la seigneurie d'Aurice et d'Escoubès, et pour la seigneurie de Lamothe-le-Luy, etc. (4 juillet 1701) ; — par François de Crabos, pour la seigneurie d'Argelos, avec lods au treizième suivant la coutume de Saint-Sever, justice, etc. (1706) ; — par Pierre de Fortisson, pour la terre de Cazalis, « avec les eaux coulantes de lad. jurisdiction », « consistent lad. terre, sauf erreur, en quatre cens huictante-huit journades six lattes sept escas de terre roturière, toute féodale au seigneur, à raison de treize deniers et demi ou dix-huit bacquettes par jour-

nade »(13 mai 1686) ; — par Léonard Damou, pour la baronnie de Baunut et Arsague ; « prend led. seigneur dans toute l'estendue de lad. terre et seigneurie de Bounut et Arsague trois liards faisants neuf deniers par arpant de terre et les places des maisons » (2 mars 1680) ; — par François de Lasalle, Jean Deyt et Bertrand de Niac, seigneurs, le premier pour trois cinquièmes, les deux autres pour deux cinquièmes, de Saint-Go et Viclotte (31 octobre 1679) ; — par le tuteur des enfants d'Alexandre de Benquet, pour les seigneuries de Couhin et de Projan (1er février 1680) ; — par Joseph de Batz, pour la seigneurie d'Aurice et Escoubès, érigée en vicomté en avril 1614 (8 février 1680) ; — par Pierre Dulau, premier jurat de Doazit, pour les biens possédés par la communauté, contenant le récit des démêlés des habitants avec leur seigneur (16 février 1680) ; — par Léonard d'Amou, pour la seigneurie de Saint-Pée d'Harron, « en lad. qualitté de seigneur de lad. maison noble de Saint-Pé, lorsqu'il survient partage entre les députés nommés par la communauté pour l'eslection du premier jurat apellé vulgèrement *l'abbé,* il a droit de lever led. partage, de juger et donner son choix et suffrage en faveur d'un de ceux qui sont nommés » (26 avril 1684) ; — par Marie d'Essenault, veuve de Joseph-Henri de Candalle de Foix, pour la seigneurie de Doazit (18 février 1687) ; — par Christophe de Tucquoi, ancien abbé de Pimbo, pour la seigneurie de Montaut, sénéchaussée de Saint-Sever, qu'il a acquise d'Antoine de Lalande-Lamothe, seigneur de Labatut, le 14 octobre 1703, par-devant Saint-Jean, notaire à Dax, avec les restes du château incendié par Montgommery (11 février 1710) ; — par Louis-Charles de Lévy, duc de Ventadour, pour la seigneurie et baronnie de Pouy-sur-Dax et Thétieu, « en titre de cavalerie » et de Gourbéra, et divers biens, notamment à Thétieu, la métairie noble de La Salle, « de laquelle la maison cy-devant bastie de bois et de terres couverte de tuile… feust desmolie et brullée par les troupes du colonel Balthasar aux derniers troubles de cette province », et des terres tenant « à la mothe et marque seignurialle de lad. cavarrerie » (7 juillet 1673) ; — par Salomon Darrieulat, pour les fiefs qu'il possède « au quartier d'Ardii, parroisse de Saint-Paul, dans la prévosté d'Ax, comme seigneur cavier dud. lieu, avecq droits de justice moyenne et basse, lots et venthes suivant la coustume » et cens revenant à 13 l. 13 s. et 2 poules (10 janvier 1699) ; — par Charles de La Touche, pour « la prévosté féodalle et bailliage de Saint-Sulpice » (10 janvier 1681) ; — par André Dandrault, pour les châtellenies de Saint-Georges-des-Coteaux, Puyrousseau et Courpeteau (11 avril 1673) ; — par Barbe de Vertamond, veuve de Joseph Lebreton, conseiller au parlement de Guienne, pour la seigneurie de Paulois-la-Tour en Saint-Sorlin, sénéchaussée de Saintes (8 juillet 1689) ; — par Charles de Saint-Maure, duc de Montausier, lieutenant général en Saintonge, pour le marquisat de Pisany (20 juin 1667).

C. 4182. (Liasse.) — 4 cahiers, 90 feuillets papier ; 4 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1270-1762. — Aveu d'Alexandre Dupuy, « marquis de Saint-André-Montbrun, général pour Sa Majesté de l'armée vénitienne », pour la seigneurie de Saint-Jean-d'Angle (25 octobre 1672) ; — par Jean de Latour, conte de La Vallade, Charles de Saint-Martin, Charles de Brillac et autres « parprenans » en la seigneurie de Geay (31 août 1666). — Ordonnance de publication du dénombrement fourni par Louis de Saint-Martin, pour la maison noble d'Ages, paroisse de Saint-Paul, et pour les maisons nobles de Rostaing, de Pendaux et de Thallemont, paroisse d'Estibaux et Misson (31 mars 1636). — Ordonnance recevant l'aveu fourni par Charles de Gramont, pour la seigneurie du Tilh (5 septembre 1689). — Ordonnance pour l'enregistrement du dénombrement fourni par Vincent de Pédesclaux, pour la seigneurie de Savignac en Bazadais (6 juillet 1673). — Requête de Pierre de Castelnau, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Saluces, pour obtenir copie des dénombrements de la seigneurie d'Auros qu'il a acquise (1762). — Aveu de Pierre de Jarry, avocat en la Cour, tant en son nom qu'au nom des autres jurats de Saint-Macaire, pour les droits que la communauté tient du Roi : justice, police, halles, etc., « plus quelques menus cens et renthes qu'ils ne peuvent quand à présent exprimer, à raison de ce que la majeure partie de leurs tistres leur ont esté prix et rompeus par les gens de guerre des (?) mouvements derniers…, plus la maison commune de lad. vile, qui joint la porte appellée de Cadillac » (décembre 1663). — Requête d'Henri de Ségur, vicomte de Cabanac, baron de Belfort, sous-maire de Bordeaux, à l'effet d'obtenir « une expédition d'un tiltre qui est dans les archives du Bureau au livre vert cotté F, au folio 92 recto et verso, et finit au feuillet 93 recto » (1736) ; — expédition de l'acte en question, qui est la vente de la moitié du « castrum » de Blanquefort, consentie par Alayde de Blanquefort et Bernard Trenchaléon, son mari, en faveur du roi d'Angleterre (15 mai 1270). — Ordonnance pour la publication d'un dénombrement fourni par Mathieu-Paul de Cuignac, seigneur de Giverzac, Sermet, etc. (14 janvier 1668). — Requête de Susanne-

Henriette de Foix de Candale, qui a reçu un exploit de saisie féodale de la terre de Montpont (1680). — Dénombrement de la seigneurie d'Eymet, par Henri-François de Foix de Candale (15 mai 1674). — Dénombrement fourni, pour la seigneurie de Peyruzel, près Domme, par Jeanne Lacombe, veuve de Samuel de Mirandol, « seulle seigneuresse dans toute l'estandue de lad. seigneurye » (3 mars 1701).

C. 4183. (Liasse.) — 6 cahiers, 399 feuillets papier ; 1 pièce parchemin, 31 pièces papier.

1634-1770. — Dénombrements fournis par Jean-François de Labaurie de Forsat, pour la seigneurie de Saint-Germain, Ataux et dépendances (29 avril 1697) ; — par Arnaud Dulaux, pour la seigneurie de Champniers (30 avril 1690) ; — par Nicolas, marquis de Fayolle, au nom de Jeanne de Tourtel, marquise de Fayolle, pour la seigneurie de Saint-Apre (15 février 1763) ; — par Arnaud Annet, seigneur de Saint-Germain, Ataux, etc., pour la seigneurie de Labaume, dont le manoir est sis dans la paroisse Saint-Martin de Bergerac (28 février 1763) ; — Charles de Gontaud-Montferrand, pour la seigneurie de Gontaud, sénéchaussée de Périgueux (24 juin 1766) ; — Jean-Pierre de Laage, pour la seigneurie de Ponteyraud (15 janvier 1763) ; — par Jean de Reilhac, abbé commendataire de Terrasson, au nom de son frère Jean, pour la seigneurie de Salaignac (4 août 1672) ; — par Charles Roux, pour la seigneurie de Reilhac, sénéchaussée de Périgueux (22 juillet 1671) ; — par Gaston de Condat, pour la seigneurie de Bardou, dans la juridiction de Beaumont et diverses autres seigneuries (1634).

C. 4184. (Liasse.) — 1 cahier, 15 feuillets parchemin ; 5 cahiers, 164 feuillets papier ; 4 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1629-1764 — Dénombrement fournis par Jeanne Dazac, dame de Fonlonge, pour le château de Rossignol, paroisse de Chalaignac, et ses dépendances, y compris la justice de Chalaignac, qu'elle tient en paréage avec le chapitre de Saint-Front (4 mai 1672) ; — par Samuel de Mirandol, pour la seigneurie de Peyruzel, paroisse de Daglan : louage d'une poule par feu, corvée d'un jour, guet au château en temps de guerre, *taille* au quatre cas, château « aveq tout droit de chastellenie », « un moulin banier à bled, ensemble un autre moulin à papier » (8 juillet 1672) ; — par Jeanne Jaumard de La Blangelie, veuve de Jean-François de Beynac, pour la seigneurie de Tayac-Les-Eyzies (27 juin 1672) ; — par Guy de Fayard, pour la seigneurie de La Dosse, paroisse de Beaussac, avec des rentes sur des tènements sis dans les paroisses voisines (1er avril 1662) ; — par Godefroy de Masparault, pour la seigneurie de Longa, « entiènement dépan[dan]te de la duché d'Albret »(1672) ; — par Jacques d'Aubusson, pour la seigneurie de Miremont (26 janvier 1668) ; — par Jean de Massaud, pour la seigneurie de Saint-Léon en Périgord (17 avril 1679).

C. 4185. (Registre.) — In-f°, 75 feuillets papier.

1606. — Reconnaissances reçues par Balthazar de Goeity, contrôleur général du Domaine en Guienne, des consuls et tenanciers de La Linde.

C. 4186. (Liasse.) — 5 cahiers, 71 feuillets parchemin ; 2 cahiers, 33 feuillets papier ; 9 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1617-1787. — Dénombrement fourni par Bertrand de Roux, seigneur de Montchenil, Goursac, Lafarge, etc., pour des droits reconnus par Marc-Antoine de Saint-Aulaire et de Bernard de Jay, abbés de Tourtoirac, les 14 avril 1752 et 16 avril 1638 (4 juillet 1754). — Dénombrements et ordonnances au sujet de dénombrements fournis par François-Louis de La Cassaigne de Saint-Laurent pour la baronnie de La Barde, sénéchaussée de Bergerac (13 juin 1755) ; — par Joseph de Bayly, pour la seigneurie de Razac-sur-l'Isle (10 juin 1765) ; — par Thibaud de Labrousse, seigneur abbé commendataire de N.-D. de Peyrouze, paroisse de Saint-Saud, pour les biens de lad. abbaye (19 juillet 1692) ; — pour la terre de Comarque par Christophe, marquis de Beaumont, gouverneur de Domme, ancien menin du Roi, au nom de Marie-Claude de Beynac, sa femme (6 juillet 1787) ; — pour la seigneurie de Puiguilhem, par Jean-Gabriel Chapt de Rastignac, baron de Luzech, premier baron de Quercy, comte de Clermont, etc. (15 juin 1787) ; — par Jacques Delpy, receveur des tailles en l'élection de Périgueux, pour la seigneurie de Saint-Geyrac (1er décembre 1700) ; — par Joseph Bechau de Ferrachapt, prieur du Mas d'Agenais, vicaire général de Condom, pour le fief de Ferrachapt (3 juin 1771) ; — par Léon de La Cousse, pour la seigneurie de Bouilhens, avec les villages de Balorant, La Libertie, La Trimouille, le tout dans la paroisse de Montagnac-Auberoche (19 novembre 1667) ; — par Jean Gourssat, pour le bourg de Saint-Orse (5 janvier 1668) ; — par Pierre Sarral, premier consul de Villefranche-de-Belvès, pour la justice, que la communauté tient en paréage avec le Roi, pour la police, etc. (4 septembre 1667).

C. 4187. (Liasse.) — 4 cahiers, 46 feuillets papier ; 87 pièces papier.

1648-1679. — Dénombrements et ordonnances au sujet de dénombrements fournis par François Guantonet, pour la seigneurie de Razac (10 septembre 1667) ; — par François de Bouschier, pour la justice qu'il possède en paréage avec le sieur de Beyssac, notamment « sur le chasteau et précloiture de Laussel », paroisse de Marquais (4 mars 1679) ; — par Françoise Tourtel de Gramond, prieure du Petit-Ligueux-lès-Périgueux, ordre de Saint-Benoît, pour divers droits, entre autres la justice sur partie de la paroisse de Sencenac (23 juin 1679) ; — par Jean de Massaud, pour la seigneurie de Saint-Léon-sur-Vézère (17 mars 1679) ; — par André-Jacques, sieur de Rastignac, pour la seigneurie de Firbeix (10 mai 1679) ; — par Raymond Perry, seigneur de Chalagnac et autres places (24 mai 1679) ; — par Gaston de La Marthonie, pour la seigneurie du Bas-Bruzac, paroisse de Saint-Pierre-de-Cole (3 mai 1679) ; — par François de Saint-Aulaire, pour la seigneurie de Celles et de Bertric, « à exception et rézerve de la justice dudit bourg de Bertry, ou autrement la justice appellée entre les quatre croix, relevant des seigneurs esvesque et chapitre catédral de Périgueux » ; droit de justice, « commung dit commune paix », etc., tarif du péage (8 août 1672) ; — par Armand de La Marthonie, pour les seigneuries de Puyguilhem, Villars, Milhac (15 juin 1679) ; — par David-François de La Cropte, pour la seigneurie de Chantérac (10 septembre 1678).

C. 4188. (Liasse.) — 1 cahier, 19 feuillets parchemin ; 8 cahiers, 11 feuillets papier ; 1 pièce parchemin, 84 pièces papier.

1673-1713. — Dénombrements et ordonnances pour la publication de dénombrements fournis par Jacques-Victor de Touchebœuf de Clermont, vicomte de Puycalvel, baron de Gramat, etc. (19 septembre 1673) ; — par Marc Compte Bardon, baron de Ségonzac, pour la seigneurie de Saint-Michel, paroisse de Bars (15 mai 1679) ; — par Étienne Delaage, pour la seigneurie de La Bleretie, dans les paroisses de Ponteyraud, Festalemps et Saint-Privat (30 avril 1679) ; — par Guy Duval, pour la seigneurie de Gential, paroisse de Liorac (6 septembre 1679) ; — par Pierre-Jean de Baylly, pour la seigneurie de Razac, moulin de la Fon de Fondrade, « avec un martinet à battre cuivre et un foulon à draps », deux îlots dans l'Isle, « où souloit être autresfois la pêche à anguille » (28 novembre 1705) ; — par Louise Dalmays, comme tutrice de Jean de Calvimont, son fils, pour la seigneurie de Saint-Martial et La Nadalie (28 janvier 1690) ; — par Jean de Lageard, pour la seigneurie de Saint-Martial-de-Viveyrol (23 août 1680) ; — par Jeanne de Caumont, pour la seigneurie de Molières (1er juillet 1679) ; — par Armand de Beynac, pour moitié de la seigneurie de Villac, dont l'autre moitié appartient au seigneur de Miramont (mars 1679) ; — par Jean de Chiliaud, pour la seigneurie de La Chapelle-Gonaguet (7 février 1678) ; — par Armand Gontaud de Saint-Genès, pour la terre de Millac [-le-Sec] (15 juin 1679) ; — par Bertrand de Bailly, pour la terre de Razac (31 juillet 1679) ; — par Elisabeth de Clermond, pour la seigneurie de Piles, paroisse de Cours (3 mai 1678) ; — par Armand de Sensilhon, seigneur de Beaulieu et de Mensignac, pour la justice de Beaulieu, près Reyssons (1679) ; — par Jacques Darlot de Freugie, pour la seigneurie de La Coussière-Saint-Saud (20 juin 1672).

C. 4189. (Liasse.) — 1 cahier, 58 feuillets parchemin ; 9 cahiers, 176 feuillets papier ; 2 pièces parchemin, 77 pièces papier.

1651-1733. — Dénombrements et ordonnances sur les dénombrements fournis par « les consulz [et] habitans de la ville et bastille de Monpazier », pour la moitié de la justice et du greffe, en paréage avec le Roi, la tuilerie, les halles, etc. (13 janvier 1680) ; — par Joseph de Turcaud, pour la seigneurie de Lasmothes, « en la juridiction de Gardonne, en tout droit de directe et fondalitté » (6 septembre 1684) ; — par François Foucaud de Lardinahlie, pour la seigneurie de La Faye et d'Auriac (18 janvier 1668) ; — par François, duc de Larochefoucauld, pour la seigneurie d'Estissac, avec la directe des fiefs en dépendants, et « premièrement le fief de la beylie et vigeyrie d'Estissac… consistant en une maison noble, jardin, pré, bois », etc. (14 juin 1692) ; — par Marie Descodaca de Boysse, pour la seigneurie de Saussignac (25 janvier 1691) ; — par le fondé de pouvoir des consuls de Marmande, pour les gouvernement, châtellenie, justices politique et criminelle, boucheries, etc. (16 mars 1660) ; — par le syndic du chapitre de Saint-Caprais d'Agen, pour la justice de Port-Sainte-Marie et divers autres droits (20 janvier 1659) ; — par Pierre-Sylvain de Fumel, pour la baronnie de Montaigut, en Agenais, « concistant en neuf paroisses » et la seigneurie de Lastreilles (1er mars 1660) ; — par François de Narbonne, pour la seigneurie de Birac (27 juillet 1651).

C. 4190. (Liasse.) — 1 cahier, 45 feuillets parchemin ; 2 cahiers, 30 feuillets papier ; 3 pièces parchemin, 53 pièces papier.

1634-1788. — Dénombrements et ordonnances sur dénombrements fournis par dame Raymonde Boudet, « mère ancelle et supérieure du couvant de l'Anontiade de la ville de Villeneufve-en-Agenois » (14 juillet 1689) ; — par les consuls de la même ville, pour les biens nobles de la communauté : « plus, la maizon de ville dans laquelle lesd. sieurs consuls et communauté font leurs assemblées, le bas de laquelle sert pour les régents employés pour l'éducation de la jeunesse » (17 novembre 1737) ; — par Jean de Fabre, pour la seigneurie des Gots, paroisse de Saint-Romain (1690) ; — par Marie de Balzac-Pautraguès, veuve de Jean-Gaspard-Ferdinand de Saint-Marchin, pour le marquisat de Clermont-Soubiran (15 juin 1668) ; — par Jacob de Geneste, pour les trois quarts indivis de la seigneurie de Malromet (28 mai 1646) ; — par Pierre Balguerie de Larmande, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Brie, pour la seigneurie de Galapian (4 septembre 1671) ; — par Jean-Pierre de Vallète de Lagrave, pour les seigneuries de Frégimont et de Saint-Salvy (17 juin 1771) ; — par Vincent-Sylvestre de Thiembronne, comte de Valence, lieutenant général, pour la seigneurie de La Capelle-Biron (23 mai 1785) ; — par Marianne d'Abzac, épouse de Jean-Joseph de Fumel, comte de Montaigut, baron de Pujol, pour la seigneurie de Monviel (13 août 1778). — Terriers de Saint-Sauveur en Agenais (1666) ; — de La Montjoie (1684).

C. 4191. (Registre.) — In-f°, 97 feuillets papier.

1666-1667. — Terrier de Castillonnès. — Reconnaissances pour des immeubles sis dans les rues Notre-Dame, Saint-Michel, Malbec, Saint-Thibaud, de Lamothe, Saint-Paul, Montgaillard, etc.

C. 4192. (Liasse.) — 1 cahier, 12 feuillets parchemin ; 5 cahiers, 76 feuillets papier ; 50 pièces papier.

1649-1770. — Dénombrements et ordonnances sur dénombrements fournis : par Raymond de La Lande, conseiller en la Grand Chambre du Parlement, pour la seigneurie de Castelmoron, acquise, le 8 janvier 1769, de Louis de Belsunce, grand sénéchal d'Agenais et Condomois ; fours banaux, pressoir avec droit du cinquième sur la vendange rouge et de cinq sous par client sur la vendange blanche, pêche et péage sur le Lot, etc. (16 janvier 1670) ; — par Antoine Lafon, bourgeois de Toulouse, pour les château et seigneurie de La Duguie, paroisse de Montayral, moulin sur le Lot, tuilerie, « auquel endroit il y a une grande borne qui sépare ledit bien noble d'aveq celluy quy est allodial » (7 mai 1699) ; — par Jean-Vincent de Maures de Malartic, lieutenant au gouvernement de Perpignan (3 août 1704) ; — par Marthe de Garrisson, épouse d'Antoine Daliez, seigneur de Caussade, et par Marie de Garrisson, épouse de Jean Guichard Descorbiac, conseiller au parlement de Toulouse, pour la seigneurie de Saint-Marlin-de-Rouets (1er mai 1697) ; — par Elisabeth de Bretinaud, veuve d'Henri d'Escodaca de Boisse, pour les seigneuries de Pardaillan et d'Allemans (21 avril 1681) ; — par Claude-François Pellot, pour la seigneurie de Galapian (17 décembre 1692) ; — par François-Alexandre de Roquefeuille, pour la seigneurie de Blanquefort en Agenais (30 juin 1691).

C. 4193. (Liasse.) — 11 cahiers, 315 feuillets papier ; 5 pièces parchemin, 47 pièces papier.

1634-1762. — Dénombrements et ordonnances sur dénombrements fournis par Charles de Bonnaire, pour la seigneurie de Castella (24 mars 1634) ; — par André Dallenet, audiencier en la chancellerie près la Cour des Aides de Guyenne, pour la seigneurie de Birac (21 mai 1720) ; — par Jonathas de Garrisson, greffier en chef au bureau des Finances de Montauban, pour la seigneurie de Lustrac, paroisse de Ladignac (3 juin 1655) ; — par Claude-Antoine de Moret, au nom de Marie-Anne de Cars, son épouse, pour la seigneurie de Prayssas (3 mai 1705) ; — par Louis de Roussignac, pour la seigneurie de Marsac-Tursac, comprenant « le port et passage apellé de Lespinasse, sur le fleuve de Vésère, sur lequel lui est deub d'affermé annuellement la somme de douze livres » (15 décembre 1689).

C. 4194. (Liasse). — 6 cahiers, 170 feuillets papier ; 59 pièces papier.

1660-1769. — Dénombrements et ordonnances sur dénombrements fournis par Charles François de Bardouin, comte de Sansac, seigneur de Sonneville, Pardaillan, Allemans, Prayssas, pour la seigneurie de Pineuilh, « la justice haute, moyenne et basse, dont ses auteurs ou prédé[ce]sseurs jouissoi[e]nt anciennement, étant aujourd'huy au Roy, il ne jouit que de la fondalité, directité, droits de lods et ventes et des autres droits seigneuriaux sur les quatre parroisses » de Saint-Martin-de-Brax, Saint-Félix, Saint-Avit-du-Moiron, Saint-Nazaire (15 mars

1761) ; — par Louis de Nouaillan, « seigneur de Lamezan et premier seigneur de Villeneufve », pour « lad. première moitié de terre et seigneurie de Villeneufve », dont l'autre moitié appartient à Arnaud de Nouailhan (8 décembre 1692) ; — par Jean de Ferron, pour la seigneurie d'Ambrus (29 novembre 1692) ; — par sœur de Mouchan de Besolles, prieure des religieuses de Vopillon, ordre de Fontevrault, pour les possessions du prieuré (14 octobre 1692) ; — par les consuls de Montréal, pour les droits de la communauté (30 novembre 1680) ; — par les consuls de Villeréal (19 juin 1671) ; — par Joseph de Ferron, « premier jurat gentilhomme de la ville de Bordeaux », pour la seigneurie d'Ambrus (30 mai 1760) ; — par Josian de La Mazelière, commandant du Château-Trompette et autres forts de Bordeaux, pour la seigneurie de Réaup (21 juillet 1728) ; — par le fondé de pouvoir des consuls de Damazan (28 janvier 1660) ; — par Blaise de Noaillan, « premier conseigneur de la terre et seigneurie en justice de Villeneufve, et directe de Poy-sur-Losse, en Condomois » (17 mars 1662).

C. 4195. (Liasse.) — 2 cahiers, 34 feuillets parchemin ; 3 cahiers, 58 feuillets papier ; 5 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1648-1767. — Dénombrements et ordonnances sur les dénombrements fournis par François de Lafaye, pour le quart de la seigneurie de Ségonzac et pour la seigneurie de La Martinie (24 mai 1679) ; — par Jean de Chillaud-Desfieux, pour la seigneurie de La Chapelle-Gonaguet (3 octobre 1673) ; — par les consuls de Mezin, pour les droits et biens de la ville, notamment « deux tènements, autrement vaquants, situés en la parroisse de Caplisse », la coseigneurie avec le Roi de la ville et de la juridiction, le droit de franc-fief (20 août 1750).

C. 4196. (Registre.) — In-4°, 254 feuillets parchemin.

1688-1693. — Papier-terrier du Domaine pour la prévôté de La Réole : à Hure, mention du droit de puisage au puits du village (15 avril 1688).

C. 4197. (Liasse.) — 2 cahiers, 99 feuillets parchemin ; 3 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1637-1785. — Dénombrements et ordonnances sur les dénombrements fournis par François-Thomas de Guichené, ancien capitaine de carabiniers, pour la seigneurie de Saint-Aignan, en Condomois, qu'il possède comme mari de Susanne-Catherine Dubouzet (14 janvier 1785) ; — par Jean-Pierre Dubarbier, pour la seigneurie de l'Isle, dans la sénéchaussée de Condom (9 mars 1778). — Requête d'Hugues Conqueret, pour qu'il soit sursis jusqu'à la majorité de Jean Conqueret, son petit-fils, au dénombrement dû par celui-ci pour la seigneurie de Bruch ; conclusion du procureur du Roi, estimant que led. Hugues, ayant prêté hommage au nom de son petit-fils, doit aussi fournir le dénombrement, d'autant que « les loix féodalles n'accordent de souffrance dans le cas de minorité que pour le premier devoir féodal et jamais pour le second » (1769). — Ordonnance pour la publication des dénombrements fournis par Charles de La Touche, « pour raison de la prévosté féodalle de Saint-Sulpice et fiefs qu'il tient par engagement de Sa Majesté audit bayliage de Saint-Sulpice », en Saintonge (28 avril 1681) ; — par Henri-Joseph de Salaignac de Lamothe-Fénelon, pour la seigneurie de Château-Bouché (27 août 1681). — Dénombrements par François de Brux, pour les seigneuries de Miramont et Lauret (24 octobre 1692) ; — par divers tenanciers des paroisses de Sainte-Eulalie et de La Chapelle-des-Bretons, juridiction de La Montjoie (1684).

C. 4198. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 153 pièces papier.

1663. — Terrier de la seigneurie de La Parade, qui appartient au Roi et à l'abbé de Clairac. — Une maison dans le bourg de Sermet, « confrontant au semetière de ceux de la Religion » (19 avril. — Cent quarante déclarations sont faites par des gens qui ne savent pas signer ; quatre seulement sont signées.)

C. 4199. (Registre.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

1608. — « Arpentement général de Pujols », indiquant la contenance de terres sises à Bias, Saint-Nicolas, Allés, Sainte-Livrade, Sainte-Foy, Laurier, Cambes, etc. — Table alphabétique des noms des tenanciers.

C. 4200. (Registre). — In-f°, 513 feuillets papier.

1667 (?). — Terrier de Villeneuve d'Agen, formé de reconnaissances présentées par les tenanciers des maisons de la ville, rues Saint-Blazy, d'Albert, « cartier du Pont-Lebis », quartier d'Estier, rue de Galan au quartier de Casseneul, rue de devant l'hôpital, rue des Capucins au quartier de Penne, « cartier de Casseneul, sous les enbans », grand rue de Montflanquin, rue de Fontarabie, etc. (Le cens est de 6 deniers par *eyrial.* — Un certain nombre de déclarations sont signées).

C. 4201. (Registre.) — In-f°, 136 feuillets papier.

1664 (?)-1667. — Terrier de la prévôté de Barsac.

C. 4202. (Registre.) — In-f°, 78 feuillets papier.

1665. — Terrier de la prévôté de Barsac.

C. 4203. (Registre.) — In-f°, 189 feuillets papier.

1667. — Terrier de Castelnaud de Grattecambe, formé des reconnaissances reçues par Pierre Dupuy, procureur du Roi au présidial de Condom, commis à la liquidation et réformation du Domaine « dans l'estendue des villes, bastilles et jurisdictions royalles dépendantes du comté de Condommois, villes et jurisdictions royalles du Port-Sainte-Marie, Monflanquin et Castelnau de Grate-Cambe ». (Le cens est de 15 deniers par sesterée. — 26 déclarations sont signées ; dans 130, le déclarant certifie qu'il ne sait pas signer.)

C. 4204. (Registre.) — In-f°, 143 feuillets papier.

1665. — Reconnaissances reçues par Antoine Denort, de tenanciers de l'Agenais. (Le taux du cens est de 12 deniers par carterée, payables moitié au Roi, moitié au chapitre de Saint-Caprais. — Neuf reconnaissances sont signées ; dans 134, le tenancier déclare ne pas savoir signer).

C. 4205. (Registre.) — In-f°, 209 feuillets papier.

1663. — Terrier de la ville et de la juridiction de Puch de Gontaud, démembrées du domaine d'Albret.

C. 4206. (Registre.) — In-f°, 210 feuillets papier.

1669. — Terrier de la ville et de la juridiction de Villefranche en Périgord, rues Notre-Dame « apellée la grand rue », Saint-Georges, Saint-Martin, Saint-Jacques, Saint-Sernin, de Bergues, etc.

C. 4207. (Liasse.) — 1 cahier, 10 feuillets papier ; 1 pièce parchemin, 193 feuillets papier.

1438-1440. — Copies et traductions faites au XVIIIe siècle, de baux à cens consentis en Limousin et Périgord par Jean de Bretagne.

C. 4208. (Liasse.) — 133 pièces papier.

1436 (?)-1440. — *Idem.* — Bail à cens du manse de Peyre-Levade, paroisse de Tourtoirac (5 décembre 1439).

C. 4209. (Liasse.) — 205 pièces papier.

1436 (?)-1440. — *Idem.* — Bail à cens du manse de Pierre-Fiche, paroisse de Coussac (29 janvier, sans date d'année).

C. 4210. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 225 pièces papier.

1430 (?)-1455. — *Idem.* — Concessions des manses de « Las Heliers » et de Bonefont, confrontant au manse « de Petra Levata », paroisse de Milhac-de-Nontron (14 mai 1438) ; — dud. manse « de Petra Levata » (même jour) ; — du manse de Virolles, confrontant au manse « de Mota », paroisse « Liangii », en Limousin (18 février 1439 — n. s.) ; — du moulin et de l'étang « vocatum Baudinum, cum facultate construendi fabricam ferrariam et molendinum [de] sex mollis, situm ac positum in flumine de Talona », paroisse de Saint-Yrieix (11 mars 1440 — n. s.).

C. 4211. (Liasse.) — 154 pièces papier.

1287-XVIIIe siècle. — Copies, traductions et analyses d'actes concernant le Domaine en Périgord et Limousin, et spécialement relatifs à Jean de Bretagne, à Guillaume, son frère, et à Isabelle, femme de Guillaume. — Bail à cens par Catherine de Salaignac, prieure de Gandumas, en présence de Charlotte de Salaignac, prieure de Clairvaux (?), ordre de saint Bernard (5 novembre 1400). — Confirmation, par Jean de Bretagne, du s[r] Du Castin, natif de Bergerac, dans sa charge de capitaine d'Excideuil (25 juillet 1439). — Rachat des droits de banalité d'un moulin sis à Payzac, sur la haute Vezère (13 août 1443). — Bail à cens de « unum territorium vel meynamentum vocatum de Estagno Rupto » (22 juin 1446). — Hommage d'Antoine Hélie, au nom d'Isabelle de Lacomble, sa femme, à Guillaume de Bretagne, pour le château et la justice « de Podio Accuto », châtellenie de Nontron (23 mai 1454). — Testament de Guillaume de Bretagne, comte de Penthièvre : il demande à être inhumé au couvent des Frères Mineurs d'Excideuil, dans le tombeau de Jean de Bretagne, ou, s'il décède hors de Périgord et Limousin, au couvent des Frères Mineurs de Guingamp, dans le tombeau de ses parents ; dispositions

en faveur de sa femme Isabeau de Latour, de son écuyer Charles Rousseau et de Françoise, Jeanne et Charlotte de Bretagne, ses propres filles (24 août 1454 ; traduction). — Codicille (30 août 1454). — Reconnaissance en faveur d'Isabeau, veuve de Guillaume de Bretagne, de « unum meynamentum composilum trium mansuum, primum vocatum de La Sala », etc. (30 décembre 1457). — Cession par Isabeau de Latour aux chevaliers de Malte de certains cens et revenus (2 janvier 1458). — Testament de Jeanne de Pompadour, femme d'Antoine de Lermitte de Roche-Brun, sieur de Lavaud (10 mars 1633).

C. 4212. (Cahier.) — In-quarto, 33 feuillets papier.

XVIIe siècle-1730. — Brouillon de décisions et documents divers du Bureau des Finances. — Prestation de serment d'un médecin « de bien et fidellement procéder à la visite de l'assiette de l'exprit de la personne d'Arnaud Dufour, retenu dans l'hospital de la Manufacture » (13 juin 1725). — Analyses d'actes relatifs au Domaine en Périgord et Limousin (XVIIe siècle).

C. 4213. (Liasse.) — 1 registre et 1 cahier, 56 feuillets papier.

1736-1776. — Registre des dépôts de sacs à procès au greffe du Bureau du Domaine et inventaire des minutes d'ordonnances rendues par ledit Bureau sur réquisitoire du procureur du Roi (1750-1767).

C. 4214. (Liasse.) — 39 pièces papier.

1704-1785. — Ordonnances imprimées en matière de voirie. — Règlement général de voirie pour la ville de Bordeaux (16 juin 1704 ; réimprimé en 1727). — Ordonnance prescrivant d'enlever les contrevents saillants placés à une hauteur de moins de dix pieds (14 février 1707). — Ordonnance portant condamnation contre divers habitants de Mérignac, qui refusaient de travailler au chemin de Martignas, Lège, Lanton, Andernos, etc., sous prétexte que ce chemin est privé, et enjoignant de le réparer par corvée (5 septembre 1725). — Ordonnance générale de voirie pour la généralité de Limoges (24 décembre 1727). — Ordonnance sur les pavés, interdisant l'emploi, dans les roues, des clous à tête de diamant (21 juillet 1732). — Annonce et cahier des charges pour l'adjudication des nouveaux pavages de Bordeaux, qui devront être en grès de Picardie ou de Normandie (1732). — Cahier des charges pour l'adjudication des pavés de la ville (26 janvier 1733). — Ordonnance de l'Intendant, qui défend de mettre dans les roues, de forger et de vendre des clous dépassant de plus de 8 à 9 lignes la bande des roues (28 septembre 1749). — Ordonnance défendant de consolider les avancées sur rue, de réparer ou construire sans prendre l'alignement et la permission du Bureau, de placer des étais, étalages, conserver les tuyaux de cheminée et éviers, etc., faisant saillie (23 mars 1750). — Ordonnance cassant pour incompétence un règlement de voirie des jurats, rendue sur réquisitoire du procureur du Roi, et visant entre autres un arrêt du Grand Conseil, du 20 février 1704, qui maintient le Bureau dans le droit de connaître des affaires concernant les voies de Bordeaux, à l'exception du pavé fait aux frais de la ville (10 juillet 1754). — Arrêt du Parlement sur le pavage des rues, les mesures à prendre pour éviter les embarras, etc. (29 août 1760). — Ordonnances pour l'entretien des chemins dans les juridictions de Libourne, Saint-Émilion et Puynormand, et portant que la largeur desdits chemins restera fixée à un maximum de trente pieds (17 août 1770 et 15 mars 1771). — Réquisitoire du procureur du Roi exposant « l'état affreux d'une étendue considérable de terrein bordant la chaussée nouvellement construite derrière les Chartrons et près de l'église commencée » ; ordonnance du Bureau enjoignant d'accomplir certains travaux dans les rues Angélique, Rose, Pomme-d'Or, Penicaud et Barrère, pour faciliter l'écoulement des eaux (5 février 1772). — Enquête sur l'état des chemins de Saint-Maurin et ordonnance du Bureau (28 mai 1773). — Ordonnance du Bureau pour le pavage des rues de Bordeaux : les nouveaux pavés devront être en grès de 7 à 8 pouces (15 avril 1785). — Ordonnances du Bureau des Finances de Paris en matière de voirie (1772-1779).

C. 4215. (Liasse.) — 1 cahier, 20 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1608-1773. — Voirie et travaux publics. Pièces diverses. — Mise en adjudication de travaux : pavé de La Bastide, construction des ponts de La Maye et de Madère, de petits ponts sur le chemin de Bègles, d'un grand chemin de Bordeaux jusques au-devant du pont de Lormont, d'un chemin entre Arveyres et Libourne, réparation au pont de Langon, réfection du pont de Belin (16 juillet 1608). — Tarif des déplacements alloués aux officiers en voyage « pour les œuvres publicqz » (13 janvier 1611). — Ordonnances enjoignant de réduire à la longueur réglementaire de six pieds les essieux des charrettes (11 mai 1707). — Renouvellement de l'ordonnance relative aux clous des roues de charrettes (3 septembre

1759). — Arrêt du Conseil d'État mettant l'entretien des palais de justice à la charge des villes où les juridictions sont établies (29 mars 1773).

C. 4216. (Liasse.) — 1 cahier, 15 feuillets, 28 pièces papier.

1608-1728. — Travaux publics à Bordeaux. — Adjudication de la réparation au chai du Roi, destiné à servir au Bureau pour tenir ses audiences et conserver ses archives (29 décembre 1608). — Surveillance du récurage des fossés du Château-Trompette (29 janvier 1609). — Projet des travaux « pour l'ouverture de la porte de dehors du chasteau du Hâ » (1609). — État des réparations effectuées par le sieur de Roquelaure, gouverneur de Guienne, à son logement dans le fort du Hâ (12 décembre 1614). — Requête en réception de travaux, par « Ruben Pichet, entrepreneur de la construction des deulx pons qui sont sur le quay de la présente ville » (1616). — Projet et adjudication des travaux à effectuer à la prison de la Conciergerie du Parlement (mars-août 1624). — Réclamation formulée par la ville contre le Bureau, qui fait construire sur un emplacement relevant des jurats et par eux concédé en 1305 pour y établir la Monnaie (1631). — Procès-verbal de visite du château du Hâ, lequel « est un des beaux édifices de France », et état de réparations à faire, notamment dans le donjon, à la charpente de la couverture, « qui est un des beaux ouvrages de ce royaume » (novembre 1634). — Adjudication de réparations au Château-Trompette, de construction d'un hangar pour abriter les canons, d'élargissement d'un escalier contre la tour de l'Ange, de travaux à la tour de l'Horloge, etc. (1634). — Procès-verbal de la reconnaissance des travaux effectués par le cardinal de Sourdis et l'archevêque de Bordeaux, son frère, au palais archiépiscopal et au château de Lormont, destiné à justifier de l'emploi des 20,000 livres attribuées en dédommagement de la démolition du château de Montravel, laquelle a été effectuée en 1622 (décembre 1635-janvier 1636). — État des réparations à faire à la vanne qui sert à l'écoulement des fossés du Château-Trompette, au pont dit de Blaye (1644). — Ordonnance préparatoire relative au récurage des canaux recevant les eaux des marais de la banlieue de Bordeaux (17 juin 1668). — Projet de réparations à effectuer au Palais, pour y installer les greffes et les archives (décembre 1669 ?).

C. 4217. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 108 pièces papier.

1633-1750. — Voirie de Bordeaux : pavages, ouvertures de nouvelles rues. — Arrêt du Grand Conseil délimitant les attributions des Élus et des Trésoriers de France en matière de voirie (31 mars 1633). — Ordonnance enjoignant aux bouviers du faubourg Saint-Seurin, de Caudéran, Mérignac et autres paroisses voisines de transporter par corvée les matériaux destinés à paver la rue du Pont-Long (15 juin 1705). — Procès-verbal de l'état de « la rue quy conduit de Porte-Dijeaux à la croix de Lespine et à la grande rue Saint-Seurin, anciennement nommée Judaïque » (21 novembre 1705). — Ordonnance prescrivant des corvées pour les réparations de ladite rue (27 janvier 1706). — Nomination de deux maîtres paveurs de la ville de Bordeaux, faite par le Bureau en vertu de l'arrêt du Conseil, du 20 février 1704, qui maintient led. Bureau dans la connaissance des affaires de voirie (22 mars 1706). — Ordonnance du Bureau, sur réquisitoire du procureur du Roi, pour l'incarcération d'un paveur coupable d'avoir insulté des Trésoriers de France (5 juin 1726). — Ordonnance pour le nivellement de la rue Raze (12 juillet 1730). — Requête d'un paveur à l'effet de se faire payer les travaux par lui faits à la rue Poyen, aux Chartrons, devant la maison de la veuve de David Poyen (juillet 1730). — Requête de François-Joseph de Galatheau, premier jurat de Bordeaux, à l'effet d'être autorisé à ouvrir la rue Galatheau et enquête à ce sujet (1er septembre 1733). — Ordonnance pour l'exécution du plan d'alignement de la ville (27 novembre 1750).

C. 4218. (Liasse.) — 2 cahiers, 47 feuillets, 70 pièces papier, dont 1 plan.

1751-1778. — Voirie de Bordeaux : pavages, ouvertures de nouvelles rues. — Ordonnance au sujet de la rue nouvellement ouverte appelée rue Borie, *alias* de Gasc (19 janvier 1752). — Ordonnance restreignant à la ville et aux faubourgs de Bordeaux le monopole attribué aux maîtres paveurs de cette ville, le 19 avril 1747 (8 mai 1754). — Enquête sur l'utilité du pavage des rues de la Trésorerie, Tronqueyre, ou du Puits-Saint-Étienne et du Palais-Gai lien et ordonnance du Bureau (1750-3 septembre 1756). — Ordonnance pour le pavage de la rue Saint-Dominique, pour laquelle l'alignement a été donné en avril 1754, en conséquence d'un arrêt du Conseil de 1749 : « Il a été donné de nouveaux allignemens sur lad. rue Saint-Dominique dans l'intérêt de l'Académie des Sciances » (3 septembre 1756). — Lettre des Trésoriers de France au Chancelier, lui demandant quelle conduite ils doivent tenir pour faire exécuter les ordonnances de voirie dont il est appelé au Parlement (8 juillet 1761). — Ordonnance pour le nivellement des

terrains aux abords de la porte de Bourgogne, motivée sur ce que « la réédification de la porte de Bourgogne exige un changement considérable des pentes » (20 août 1762). — Admission de François Lhote, architecte, à la place d'inspecteur général des pavés, alignements et voirie du ressort de Bordeaux (18 mai 1771). — Enquête préliminaire et adjudication des travaux nécessaires pour l'écoulement des eaux retenues, près de l'église nouvelle, aux Chartrons (mars-mai 1771). — Requête « disant que le pont de La Mousque… est par son canal, qui en parcourt toute l'espace, uniquement destiné pour recevoir les immondices et les eaux pluviales des maisons qui sont construites sur ledit aqueduc ou canal » (décembre 1772). — Ordonnance rendue à la requête de Jeanne-Marie Michaélis, veuve de Paul Laville, et autorisant l'ouverture d'une nouvelle rue de 20 pieds de largeur reliant la rue Laville à la rue Saint-Paul (30 janvier 1778). — Pétition des propriétaires de la rue de Lavache, sise entre les rues des Argentiers et du Chai-des-Farines, « qui n'a pas cinq pieds de large » et qui est infestée de gens sans aveu, pour obtenir de clore cette rue par des portes, « à l'instar de plusieurs autres petites rues qui sont ainsi fermées pour les mêmes motifs » ; ordonnance prescrivant une enquête (13 avril 1778). — Prestation de serment par Antoine Grasset, architecte, nommé inspecteur du Bureau pour la voirie, à la place de Valence, démissionnaire (18 mai 1778). — Requête des habitants de la rue Guénard pour faire clôturer deux emplacements non bâtis, « dans laquelle, la nuit, il s'y réfugie beaucoup de canaille qui y commettent des choses indigne », et ordonnance conforme (7 septembre 1778).

C. 4219. (Cahier.) — In-quarto, 39 feuillets papier.

1753. — Voirie de Bordeaux : pavages, ouvertures de nouvelles rues. — Minute du procès-verbal des opérations faites sur le terrain pour le redressement de la rue Sainte-Catherine et de la place Saint-Projet, en vertu de l'arrêt du Conseil du 6 mars 1753 (septembre 1753).

C. 4220. (Liasse.) — 1 cahier, 12 feuillets, 51 pièces papier, dont 1 plan.

1781-1786. — Voirie de Bordeaux : pavages, ouvertures de nouvelles rues. — Arrêt du Conseil ordonnant suppression de la rue Croix-Saint-Martin, l'élargissement de la petite rue impasse et son prolongement jusqu'à la rue du Pont-Long et approuvant le plan général formé par la Ville pour l'embellissement du quartier (7 juillet 1781). — Ordonnance octroyant acte du dépôt de l'arrêt rendu par le Conseil le 3 octobre 1784, et du plan y annexé, relatif aux modifications apportées aux lettres patentes obtenues le 23 juin 1783 pour l'ouverture de la rue Rolland (31 janvier 1785). — Ordonnance pour la visite de « la rue appellée Sablona, où prend naissance la grande route de Bordeaux à Toulouze, hors la porte d'Aquitaine » (16 février 1785). — Ordonnance réduisant à 20 pieds la largeur de la rue Maurice, fixée à 24 pieds par ordonnance du 1er septembre 1784 (11 mars 1785). — Ordonnance pour le percement de la rue Ozée, sur une largeur de 24 pieds, entre les rues Adélaïde et de la Trésorerie (8 avril 1785). — Ordonnance relative à l'ouverture de la rue Rolland, conformément au plan arrêté en Conseil d'État le 3 octobre 1784 (15 avril 1785). — Ordonnance rendue à la requête de Marie Brizard et Roger, pour le nivellement de la rue Marie, de la rue Brizard et de la rue Roger, ouvertes dans l'intérieur d'un enclos noble à Pont-Long (13 mai 1785). — Ordonnance autorisant l'ouverture des rues reliant les terrains de l'Archevêché aux terrains des Chartreux, à charge de prolonger les rues Mériadeck et Champion, Belleville et Poirier jusqu'aux possessions des Minimes et des Chartreux (30 mai 1785). — Réception d'un maître-paveur malgré l'opposition de la corporation (1er juillet 1785). — Ordonnance rendue sur requête de Gérard Nauville, notaire à Bordeaux, et Marie-Judith O'Sullivan, son épouse, et autorisant le percement de cinq rues dans le domaine Martouret, vis-à-vis l'enclos de la Chartreuse, savoir : l'une, de l'Est à l'Ouest, dans le prolongement de la rue Judaïque ; la seconde du Sud-Est au Nord-Ouest, dénommée rue Sullivan ; la troisième, rue Nauville, du Sud au Nord ; la quatrième, rue Séraphin, de l'Est à l'Ouest ; la cinquième, rue Christine (24 août 1785). — Ordonnance homologuant le traité y annexé relatif à l'ouverture de la rue Naujac (7 septembre 1785).

C. 4221. (Liasse.) — 1 cahier, 11 feuillets, 100 pièces papier, dont 1 plan.

1789-1788. — Voirie de Bordeaux : pavages, ouvertures de nouvelles rues. — Ordonnance réduisant à 20 pieds la largeur de la rue Maubourguet, que le sieur Maubourguet, tonnelier, était autorisé à ouvrir du Sud au Nord, entre la rue Croix-de-Seguey et l'allée des Noyers (19 janvier 1787). — Ordonnance du Bureau sur la présentation du plan à lui soumis par le chapitre de Saint-Seurin pour dégager les abords de l'église, conformément aux lettres patentes de 1783 (2 mars 1787). — Procès-verbal du releve des pentes de la nouvelle rue

Maubourguet (17 mars 1787). — Ordonnance prescrivant une enquête pour vérifier si l'alignement a été suivi dans la rue Saint-Remy depuis l'arrêt du Conseil du 17 septembre 1780 (22 avril 1787). — Ordonnance admettant comme maître paveur J.-B. Jouanet, fils de maître, qui a fait pour son chef-d'œuvre deux toises carrées de pavés de grès devant l'hôpital Saint-André (11 mai 1787). — Ordonnance rendue à la requête des sieurs Bethman et Desclaux pour l'ouverture de deux rues, « l'une du Midy au Nord, formant la prolongation de la grande allée de la place Dauphine sur une largeur de quarente-huit pieds dans toute son étandue, sous la dénomination de rue Bethman, et l'autre, du Levant au Couchant, sur la largeur de trente pieds aussy dans toute son étandue, sous la dénomination de rue Desclaux » (20 juin 1787). — Autorisation de creuser une tranchée sur le grand chemin des Chartrons et d'y construire un pont en pierre pour les besoins du moulin économique dont l'établissement a été permis par lettres patentes du 22 septembre 1782 (22 juin 1787). — Enquête au sujet de l'ouverture projetée de trois rues entre les rues Paulin et de la Trésorerie, la première dénommée rue Mondenard et la dernière formant cul-de-sac aboutissant à la rue Saint-Jean (12 mai 1785-3 août 1787). — Enquête pour le nivellement de la place à établir devant Saint-Seurin et des rues du Puits-Saint-Étienne, Lambert et autres (11 août 1787). — Requête du syndic de l'église Saint-Seurin demandant qu'on ordonne le pavage des rues du Puits-Saint-Étienne, Lambert « et autres nouvellement ouvertes ou projettées sur le pradeau Saint-Seurin et aux environs, sous les noms de rue de Paty ou Saint-Étienne et autres », et qu'on procède à la fixation des points et lignes pour les dimensions de la nouvelle place que le chapitre se propose de former devant la principalle porte de son église » (27 août 1787). — Ordonnance pour la prolongation de la rue de la Prévôté, qui devait d'abord s'arrêter à la rue Saint-Étienne ou Pati (27 août 1787). — Ordonnance pour l'ouverture des rues Roullier et Berthomieu (3 septembre 1787). — Ordonnance pour l'ouverture de nouvelles rues, notamment des rues Sainte-Sophie et de Lanclos (7 septembre 1787). — Instance de l'architecte Louis pour obtenir l'enregistrement aux registres du Bureau du contrat passé, le 14 décembre 1785, devant Bancal Desissarts, notaire au Châtelet, par lequel led. Louis a acquis trois lots des terrains du Châteaux-Trompette concédés aux sieurs de Montmirail et Gaudran, par lettres patentes en forme d'édit, du mois d'août 1785 (novembre-21 décembre 1787). — Pétition pour qu'il soit sursis à la réfection du pavé sur les fossés des Carmes, notamment à cause de l'entrée prochaine du gouverneur, de la proximité de la Fête-Dieu et du projet de réunir ces fossés à ceux des Tanneurs (sans date). — Mémoire tendant à prouver que la rue Bense est une rue publique (XVIIIe siècle).

C. 4222. (Cahier.) — In-quarto, 66 feuillets papier.

1787. — Voirie de Bordeaux : pavages, ouvertures de nouvelles rues. — Procès-verbal du nivellement des terrains dépendant de l'Archevêché : dans la rue Mériadeck est citée la « Loge des Franc-Maçons, dont le seuil d'entrée [est] étably près le mur de l'enclos des Minimes » (mars-juin 1787).

C. 4223. (Liasse.) — 151 pièces papier.

1633-1725. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine, etc. — Requête pour bâtir « entre les portes Dijeaux et du Dauphin de la présente ville, dans l'endroit où estoit autres fois une demy-lune » (19 mai 1684). — Enquête à la suite de la demande d'alignement formée par Henri Richard, « entrepreneur des pavés des chemins royaux de la généralité de Guienne » (20 mai 1711). — Requête en alignement pour la construction d'une échoppe hors les murs, « joignant par le dernier la tour de Geneste et sur le chemin qui va à la porte du Caillau » (3 mars 1713). — Requête de Romain Dalon, président au Parlement, « propriétaire de tout le terrain qui se trouve depuis la porte Sainte-Croix de cette ville jusques à l'estey du moulin du même nom et depuis les murs de laditte ville jusques à vive rner, en vertu d'une concession à fief nouveau qui fut consenty en faveur du feu sieur Du Ribaud, citoyen de Bordaux, ayeul maternel du seigneur suppliant » (21 juin 1713). — Ordonnance sur les empiètements ayant retréci le chemin « quy va de la porte de Sainte-Eulalie à la chapelle de Saint-Laurans et quy joint la muraille de l'encoles *(sic)* des religieux du couvant des Minimes » (15 mai 1724). — Requête en alignement présentée par Étienne-Denis Chevalier, président de la Cour des Aides (23 février 1725).

C. 4224. (Liasse.) — 83 pièces papier.

1726-1733. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine.

C. 4225, (Liasse.) — 74 pièces papier.

1734-1740. — Voirie de Bordeaux : alignements,

constructions menaçant ruine. — Enquête pour l'alignement d'une maison sise sous l'arcade de l'arsenal de l'Hôtel-de-Ville (6 septembre 1734). — Enquête à la demande des Grands Carmes, qui désirent faire faire à une de leurs maisons « une boutique en arçaut à la parisienne » (12 janvier 1739). — Requête en alignement présentée par Daniel Des, supérieur du séminaire des Irlandais (15 mai 1739). — Enquête faite sur demande de Joseph Dalon, curé de Saint-Michel, qui désire faire faire « un portat à la parisienne » à la maison curiale, rue Pujadieu (24 mars 1740). — Enquête au sujet de la reconstruction du portail du cimetière Saint-Michel, rue Pujadieu (6 juillet 1740).

C. 4226. (Liasse.) — 69 pièces papier.

1741-1750. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine, etc. — Enquête au sujet de l'état de la tour de Gassies, qui menace ruine (3 juillet 1744). — Enquête sur demande formée par Pierre Méric, « maître boulanger de pain bény » (23 février 1750).

C. 4227. (Liasse.) — 175 pièces papier.

1751-1760. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine. — Demande d'alignement pour bâtir « sur une place vuide… située à l'entrée de rue Pont-Long hors la porte Dijaux, contiguë aux arceaux que la Ville a fait construire au midy de ladite rue du Pont-Long » (29 novembre 1756). — Ordonnance pour l'alignement de la « rue de Mœurs ou Poudiot » (3 juillet 1758). — Requête en alignement pour « faire couper le mur d'une tour qui est sous la maison du sieur Dugarry », rue du Gahernan (1758 ?). — Requête en alignement « suivant les arrangemens pris pour former une nouvelle rue vis-à-vis de l'hôtel de la Monnoye, près les Capucins de cette ville et la porte qui se construit actuellement entre celles de la Grave et de Sainte-Croix » (août 1759). — Enquête pour donner l'alignement « sur un emplacement scitué derrière la Verrerie, aux Chartrons, dans une rue nouvellement ouverte et qui n'a pas encore de nom » (21 septembre 1759).

C. 4228. (Liasse.) — 125 pièces papier, dont 1 plan.

1761-1771.— Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine. — Alignement pour la réfection de la façade de l'hôtel du Gouvernement, lequel appartient à la Ville, rue Saint-Paul (3 août 1761). — Ordonnance pour la visite de la porte Basse, qui menace ruine (30 avril 1766). — Demande d'alignement présentée par Jean-François de Rolland, président au Parlement, pour la reconstruction d'une maison rue de l'Intendance, et enquête : « Nous a été représenté par le procureur du Roy et le procureur sindic de la Ville qu'il y a un arceau qui formait ancienement une porte de ville appellée porte Médoc, qui traverse ladite rue Sainte-Catherine et prend sa naissance à la maison du supliant et apuie à celle du sieur Bellevue, que sur cet arceau est étably un apartement à deux étages, qu'il est indispensable d'en ordonner la supression, afin de parvenir à l'exécution de l'arrêt du Conseil du 5 mars 1753 » (20 mai 1769). — « Ce jour, le procureur du Roi, entré, a dit : que le plan pour la reconstruction prochaine de l'hôtel commun de cette ville, aprouvé par Sa Majesté en son conseil le mois de maï dernier, s'étendant par le dérière jusques à la rue de Gourgue, englobe le collège de Guienne et maisons en dépendantes, que la Ville étant à même de faire construire sur le terrain de la maison professe des classes pour la translation dudit collège, elle se propose de bâtir incessament sur ladite rue de Gourgue » ; ordonnance pour l'alignement de lad. rue (1er mars 1771). — Requête en alignement pour bâtir « rue des Terres-de-Bordes, joignant l'ancienne maison du sr Bordes » (18 mars 1771). — Procès-verbal de l'alignement donné sur réquisition du procureur du Roi pour les bâtiments que la Ville doit élever « dans la rue de Gourgue, sur le terrein de la maison professe, pour la translation du collège de Guienne » (17 avril 1771). — Enquête sur demande d'alignement pour construire une fonderie « au-devant la grande allée derrière les Chartrons et la verrerie du sieur Mitchell » (23 août 1771). — Réquisitoire du procureur du Roi pour la visite d'« une masure vulgairement apellée tour de Gassies », dans la rue qui en porte le nom, et procès-verbal de la visite (14-29 août 1771).

C. 4229. (Liasse.) — 103 pièces papier.

1772. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine. — Demande d'alignement pour bâtir « rue Letélier, hors la porte Saint-Julien, près le guet à cheval » (12 février 1772). — Requête en alignement présentée par Marc-Antoine-Chrysostome Brousse, supérieur du séminaire des Ordinands, à Saint-Seurin (8 avril 1772). — Demande en alignement pour la construction de six petites échoppes, présentée par J.-B. Repond, « suisse de Monseigneur le maréchal duc de Richelieu » (14 décembre 1772).

C. 4230. (Liasse.) — 90 pièces papier, dont 2 plans.

1775-1778. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine. — Correspondance relative aux contraventions commises par le s[r] de La Molère, conseiller au Parlement, dans la construction d'une maison sur l'emplacement des glacis du Château-Trompette (mars-mai 1777). — Demande d'autorisation d'établir un balcon, présentée par J.-J. Bethmans, « chevalier du Saint-Empire et consul de Leurs Majestés Impérialle, Royale, Apostolique et de l'Empire, négociant à Bordeaux » (21 janvier 1778). — Requête en alignement présentée par Jean de Cazamajor de Gestas, lieutenant-colonel de Conty-Infanterie (4 février 1778). — Ordonnance autorisant l'exhaussement d'une maison sise derrière les glacières, à Saint-Seurin, au coin des rues Saint-Roch et Bouffard (10 février 1778). — Ordonnance autorisant l'établissement de trottoirs dans la rue du Chapeau-Rouge (6 mars 1778). — Demande d'alignement pour bâtir « dans la rue du Fort-Lesparre, vis-à-vis le Tailleur anglais » (6 mars 1778). — Requête de Jean Duffayé, portefaix, qui désire bâtir rue Gratecap, « derrière l'enclos de [la] maison de force » (16 mars 1778).

C. 4231. (Liasse.) — 95 pièces papier, dont 1 plan.

1778-1784. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine. — Demande d'autorisation de planter des bornes de pierre le long de maisons sises « au-devant du grand cours de Tourny, entre le Jardin Royal et l'hôtel de la Marine « (13 mai 1778). — Demande d'alignement par Jeanne Béchade-Rohant, supérieure des Annonciades, et Jeanne Lamolère, « procureuse de laditte communauté » (16 novembre 1778).

C. 4232. (Liasse.) — 75 pièces papier.

1785. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine. — Requête de François-Joseph de Chaperon de Terrefort, conseiller grand chambrier au Parlement, qui veut rebâtir une maison sur les fossés des Tanneurs : « le suppliant, qui a la fassade de son hôtel bâtie d'un goût supérieur, qui flatte même la vue des passants, se proposoit de continuer sa même décoration » (15 avril 1785).

C. 4233. (Liasse.) — 61 pièces papier.

1785. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine.

C. 4234. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1785-1787. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine. — Sentence du Bureau, au sujet de la rue Surson, visant de nombreuses décisions relatives à l'alignement de la ville (18 août 1785). — Demande d'alignement pour la construction d'une maison « sur le terrein de l'Archevêché, près l'emplacement sur lequel doit être formée la place Mériadec » (14 septembre 1785).

C. 4235. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1787. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine. — Demande d'autorisation de bâtir dans « une rue projettée qui doit se nommer rue Dufaure Degères » (9 février 1787).

C. 4236. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1787. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine. — Requête de Jean-François de Rolland, président honoraire au Parlement, lequel désire établir un balcon rue Castillon, sur la façade de sa maison, bâtie en recul des maisons voisines, « ce qui ajoute un nouveau désagrément à celui qu'il éprouve déjà par la perte de son terrain, contre laquelle il n'a point réclamé, vu qu'elle est une suitle inévitable du plan de correction de laditte rue, approuvé en 1752 » (4 mai 1787). — Autorisation de bâtir sur un emplacement vendu par Faucher Delacombe, « titulaire de la chapellenie de Saint-Jacques, fondée dans la chapelle du charnier neuf de Saint-Seurin » (23 mai 1787). — Demande d'alignement, au nom de la fabrique de Saint-André, pour « bâtir une boutique après les derniers pilliers de l'église et à joindre la grille en fasse de l'hôpital Saint-André » (11 août 1787).

C. 4237. (Liasse.) — 79 pièces papier.

1787-1788. — Voirie de Bordeaux : alignements, constructions menaçant ruine. — Demande d'alignement pour construire « sur partie de l'emplacement de l'hôtel cy-devant du Controlle, ayant de façade sur la

grand rue du Chapeau Rouge et sur celle du Pont de la Mousque vingt-quatre pieds de chaque part et soixante-quinze pieds sur la place de la Fontaine Dorade » (12 septembre 1787). — Demande d'alignement pour bâtir « rue de la Course, autrement rue Gouet, derrière le Jardin Public » (27 septembre 1787). — Demande d'alignement pour la reconstruction d'un chai « dans un cul-de-sac ou impasse scitué à la palu des Chartrons, entre la rue Duffourc et le nouveau moulin qu'on est à même de construire » (29 août 1788).

C. 4238. (Liasse.) — 2 cahiers, 51 feuillets ; 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1605-1772. — Voirie dans la banlieue de Bordeaux. — Étude et tracé « pour le chemin de Bordeaulx, puis le pont qui doibt estre faict au bout des Chartreux jusques à la petitte Bastide », au droit du port de Lormont (1607 environ). — Ordonnance pour la confection du chemin de la palu de Bordeaux, entre les Chartrons et le port devant Lormont, et état des gabares de sable, gravier et autres matériaux employés à élever la jetée (novembre 1611 ; — mars 1612). — Réclamation et ordonnance relatives au port que l'on doit établir devant Lormont pour le passage de la poste, dans la palu de Bordeaux (11 avril 1612).

C. 4239. (Liasse.) — 1 cahier, 11 feuilles ; 35 pièces papier.

1608-1787. — Voirie dans la province. — Adjudication des travaux de construction d'une muraille en talus au bourg du passage, devant Agen, ruiné par les inondations : « d'autant que despuis Thoulouze à Bourdeaux il n'y a aulcung pont sur lad. rivière ny lieu plus propre et comode pour le passage desd. canons… ; laquelle muraille sera pozée joignant ung pont de pierre ci-devant ordonné estre faict aud. lieu » (octobre-novembre 1619). — Rapport de la visite faite les 5 et 6 mars par François Beuscher, maître des réparations et fortifications de Guienne, et par Léonard d'Essenault, trésorier de France, d'une muraille construite devant Agen, sur la rive opposée de la Garonne, « pour servir de conservation à l'abord et port de lad. rivière pour venir en lad. ville d'Agen du costé de Nérac, » et de divers travaux d'art, et toisé de pavages exécutés sur quelques chemins aux abords de la ville (Agen, 7 mars 1627). — Projet pour le chemin d'Arveyres à Libourne : « C'est le plus grand passage de toute la Guyenne et où toutes les marchandizes exquizes, mesmes les draps de soye vennant de Lion, y passent » (1608 ?). — Mention des crédits pour la réparation du chemin d'Arveyres à Libourne « par où passent les couriers qui vont de Lion en Espaigne, servant encore led. chemin pour aller de Bourdeaux en Périgord, Xaintonge et Limosin » (vers 1608). — Rapport pour conduire en ligne droite le chemin d'Arveyres à Libourne, qui actuellement passe par Fronsac et traverse successivement la Dordogne et l'Isle (XVIIe siècle).

C. 4240. (Liasse.) — 2 cahiers, 20 feuillets ; 1 pièce parchemin ; 100 pièces papier, dont 3 plans.

1513-1787. — Voirie dans la province. — Attestation du doyen et de chanoines de Villandraut au sujet de l'assemblée qui se tient le 1er juin à Saint-Léger et qui réunit souvent plus de 3,000 personnes, « la pluspart desquelz fault qu'ilz passent le ruisseau de Laurigues (?) sur ung pont de bois qui est en la parroisse de Vallizac » (1609 environ ?). — Diverses pièces relatives à la construction du pont de Balizac (1610). — Visite du pont placé près du moulin de Ciron, à Barsac, sur le grand chemin de poste de Bordeaux à Agen (21 mars 1669). — Enquête sur les dégâts causés au port de Bayonne par l'inondation du 24 octobre 1625 ; état ancien de la chaîne du Sault, défendue par les plates-formes du Sault et des Menous, et de la chaîne du Saint-Esprit ; causes des ravages de l'inondation, exposées par le comte de Gramont, gouverneur, qui demande un bastion au confluent de l'Adour et de la Nive, pour défendre la porte du Saint-Esprit, « quy est la plus foible de la ville » ; largeur et profondeur de la Nive, à la chaîne du Sault, à la place des ponts ruinés de Panecau et Majour, à la place de la chaîne du Saint-Esprit, etc. (janvier 1626). — Instance pour la restauration d'une maison sise à Bazas, rue Bragoux (sceau en cire de la ville de Bazas — 1785). — Mandat de 300 livres au profit de Pierre Garseville, en acompte des 1,000 livres pour lesquelles le pont de Bègles lui a été adjugé (5 septembre 1608). — Projets pour le pont de Belin et pour le pont des Chartreux, à Bordeaux (1608). — Autorisation donnée au vicomte de Ségur de reconstruire en pierre un pont jeté à Bergerac sur la rue Merlin et qui fait communiquer l'habitation dud. de Ségur à une terrasse (27 juin 1787). — Ordonnance pour réparer, aux abords de Blanquefort, « le grand chemin de la poste dud. Bourdeaux à Soullac, establie de tout temps et antieneté pour donner advis de l'entrée des navires dans la Gironde, pour empêcher les surprinses » (6 août 1613). — Ordonnance préparatoire au sujet d'un attroupement qui avait empêché un huissier d'opérer une saisie chez deux habitants de Blanquefort, condamnés pour avoir refusé d'aller à la corvée

(17 mai 1762). — Ordre du Roi de payer à Philippe Gaugaing, « contrerolleur des œuvres de maçonnerie et charpenterie en Guyenne », la somme de 160 livres tournois, à lui due, en outre de ses gages, pour huit mois qu'il a passés à Blaye en 1510, « pour contreroller les ouvraiges illec nouvellement faictz par nostre ordonnance… et prendre garde que lesd. ouvraiges feussent bien et deuement faictz selon les marchés et devys » (7 décembre 1513). — Autorisation de surhausser un magasin « sur le bord de la rivière hors l'ancinte des murs de la ville de Bourg pour y établir un nouveau fourneau de verrie, comme aussy… d'établir un montoir en pierre de sept pieds de large au-devant de la porte d'entrée » (1er septembre 1785). — Autorisation accordée à l'archevêque de Bordeaux de fermer un passage derrière une maison qu'il a acquise à Bourg (26 janvier 1787).

C. 4241. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 119 pièces papier, dont 4 plans.

1599-1772. — Voirie dans la province. — Sentence cassant un procès-verbal qui a été dressé à propos d'un prétendu empiétement sur le chemin de Cadillac à Saint-Macaire et ordonnant que le procureur du Roi nommera le dénonciateur (29 août 1704). — Instruction au sujet d'un attroupement de femmes ayant empêché la construction d'un chemin près de Cadillac (mars 1729). — Adjudication des travaux de construction d'un pont au lieu dit *a Goulles,* près Carbon-Blanc (30 mars 1612). — Procès-verbal de la visite faite par deux élus de Guienne et de Périgord au pont de la Lidoire, sis à Castillon, qui menace ruine (21 décembre 1599). — Adjudication des travaux de construction du pont de Cayac, « sur le grand chemin de la poste dud. Bourdeaulx à Bayonne » (janvier-février 1621). — Adjudication de travaux à faire sur la route entre Cérons et Barsac, « sur l'advis à nous donné… estre nécessaire faire réparer en toute diligence les chemi[ns] par où S. M. la Reyne, sa mère, et Madame sa sœur debvoient passer » (13 août 1615). — État des ponts, chaussées et chemins des châtellenies de Cognac et Morpins et de la terre de Jarnac et extrait du péage dit *maltote* dû au duc de La Rochefoucauld dans sa principauté de Marcillac : entre Cognac et le faubourg Saint-Jacques, pont « basty de pierre de taille par Nosseigneurs les anciens contes d'Angoulesme, compozé de sept grandes arcades avecq leur[s] gardes-corps », sur lequel il y a deux ponts-levis, « l'un pour sortir de laditte ville et l'autre au millieu dudit pont, près d'une chapelle apellée Nostre-Dame, lequel est entretenu par les sieurs maire et eschevins dudit Cognac » (XVIIe siècle). — Procès-verbaux d'enquêtes par Jean Corbrat, sieur de La Noue, commis par le Bureau pour s'occuper de la grande voirie dans l'élection de Cognac (1673). — Arrêt du Conseil approuvant l'adjudication de réparations à faire à la tour de Cordouan et réservant la construction d'un petit port près de la tour (5 décembre 1626). — Procès-verbal détaillé de la visite de la tour de Cordouan, par Jacques Dhucgla, trésorier de France, en l'absence du gouverneur, le sieur de Nuchese, décédé en 1669, n'ayant pas été remplacé ; mention des réparations faites par Étienne Dudouet, de Vaux, près de Royan, adjudicataire desd. réparations pour dix ans, à courir du 1er janvier 1681, moyennant 4,800 livres par an (mars 1687).

C. 4242. (Liasse.) — 1 cahier, 29 feuillets ; 70 pièces papier, dont 1 plan.

1635-1787. — Voirie dans la province. — Aliénation de rentes en nature par la communauté de Domme, pour payer les 2,450 livres par elles dues à un chirurgien « pour le désinfectement de la ville », suivant le contrat du 2 novembre 1635, reçu par Delmon (15 juin 1636). — Procès pour usurpation de chemin, place et padouens communaux à Eysines (1736-1760). — Requête pour l'agrandissement d'une maison « sur les daix de la ville de Sainte-Foy » (30 mars 1778).

C. 4243. (Liasse.) — 4 cahiers, 54 feuillets ; 37 pièces papier, dont 2 plans.

1634-1772. — Voirie dans la province. — Enquête sur une usurpation à Gauriac, avec un compte de dépenses de voyage (1709). — Supplique des échevins de Gontaud en Agenais, tendant à faire réparer le chemin joignant cette localité à la route de Toulouse à Bordeaux, « pour conserver et assurer dans lad. ville les passages ordinaires des différentes voitures de commerce que la Bigorre, la Gascogne, le Béarn et la ville de Bayonne font avec les principales villes du Périgord et du Limousin » (1771). — Ordonnance de Léonard d'Essenault, trésorier de France, interdisant au seigneur de Saint-Jean-Poudge de continuer à percevoir un péage au pont qu'il a fait depuis quelques mois sur le chemin de Toulouse en Béarn, Landes et Espagne (3 mai 1634).

C. 4244. (Liasse.) — 3 cahiers, 29 feuillets ; 1 pièce parchemin, 126 pièces papier, dont 5 plan.

1608-1787. — Voirie dans la province. — Autorisation de creuser un canal pour le service d'un moulin sis dans les fossés de La Linde (14 septembre 1787). — Adjudication des travaux du pont de La Maye (11 août 1608). — Visite, par François Beuscher, du pont nouvellement construit de La Maye, et observations sur les défectuosités d'un arceau (24 janvier 1609). — Réparations du pont de La Maye sur la route de Bordeaux à Toulouse (1650-1654). — Mandat pour paiement de réparations faites au pont de Langon, sur la route de Bordeaux à Toulouse (8 juin 1637). — Réquisitoire du procureur du Roi au sujet d'un procès entre deux particuliers qui se disputent une *ruette* à La Réole : « les rues des villes appartiennent au public…, la prescription de propriété d'icelles ne s'acquiert pas même à personne par le seul deffaut d'uzage, ainsi que s'en explique bien nettement le texte précis de la loi 2de ff *De via publica* » (21 novembre 1757). — Approbation du plan d'alignement des rues Gensac, Sainte-Colombe et Neuve, à La Réole (23 avril 1787). — Ordonnance pour la mise en adjudication « d'un pon et d'un ponseau sur le chemin qui va de Baujan *(sic)* à La Rocque de Thau » (4 mai 1772). — Pétition pour la réparation du chemin de Léognan, qui est en fort mauvais état « soit par les empiètements,… soit par la licence que se donnent plusieurs particuliers d'y faire pourrir de la bruyère sous prétexte de l'en retirer pour l'engrais de leurs vignes et terres » (juillet 1771). — Ordonnance pour réparer « les grands chemins qui conduisent de Libourne à Sauveterre, où les troupes passent actuellement » (21 août 1713). — Procès-verbal de saisie d'un trésor trouvé par des gens de corvée sur le chemin de Libourne à Coutras, dans la banlieue de Libourne, lieu dit au Temple : « vingt neuf [pièces] grandes comme un double louis d'or de quarante-huit livres et fort minces, emprintes d'un côté d'un lion couronné et de l'autre d'une croix fleurdelizée dans ces quatre parties,… une petite d'environ la grandeur d'un demy louis d'or de douze livres, empreinte d'un côté d'une grande fleur-de-lis et de l'autre d'une figure représentant saint Louis ;… huit autres grandes pièces d'or de même grandeur et pesantur *(sic)* que les premières, dont quatre empreintes d'un côté d'une figure couronnée tenant une épée à la main et de l'autre une croix, et les quatre autres empreintes d'un côté d'un aigneau avec un[e] croix par-dessus et de l'autre d'une grande croix carrée et de quatre fleur[s]-de-lis ; plus trois autres petites pièces aussi d'or, de la grandeur d'un demi-louis, empreintes d'un côté d'une grande fleur-de-lis et de l'autre d'une figure représentant saint Louis, et enfin une petite pièce d'argent de la grandeur d'une petite pièce de six sols, empreinte d'un côté d'une croix dans un rond, dans lequel sont dans chaque partie trois petites pointes, et de l'autre d'une marque que nous n'avons peu distinguer » ; le tout pesant, savoir : l'or 5 onces 1/2 moins un demi-gros, et l'argent 24 grains (25 février 1761). — Ordonnance fixant à 30 pieds la largeur des chemins dans les juridictions de Libourne, Saint-Émilion et Puynormand (15 mars 1771). — Ordonnance pour « les réparations du chemin et pavé qui est le long du bourg de Lormont, sur la routte de la poste de Bordeaux à Paris, à commencer puis l'entrée du scimetière, devant la grand porte de l'esglise parroissielle dud. lieu allant au lieu apellé le Carbon-Blanc jusques à l'endroit du lieu de la justice dud. Lormont » (février 1668). — Ordonnance pour l'élagage des haies et des arbres dans les paroisses de Lormont, Yvrac, Montussan et Saint-Loubès (1er septembre 1755). — Ordonnance du maréchal de Richelieu enjoignant de fixer à un poteau apparent une plaque de cuivre indiquant le tarif du passage de Lormont (23 octobre 1757).

C. 4245. (Liasse.) — 1 cahier, 11 feuillets ; 86 pièces papier, dont 2 plans.

1627-1787. — Voirie dans la province. — Procès-verbal de la visite de l'emplacement où était bâti le château de Saint-Macaire, en exécution de l'arrêt du Conseil du 30 décembre 1626 ; les bois « estoi[e]nt sy vieux et ruinés que le cappitaine Rochebrun, commis par Monseigneur le duc d'Espernon à faire la desmolition, auroit jugé inutille de les conserver » (avril 1627). — Commission pour enquête au sujet des contraventions commises par les jurats de Saint-Macaire, qui autorisent des percements dans les murs de la ville (22 juillet 1756). — « Devis pour servir à la construction et bastisse des deux pons quy sont sur la jalle de Gayac, entre Eyzines et Saint-Médard » (XVIIe siècle). — « Ce jour le procureur du Roy est entré et a dit qu'anciennement il y avoit hors les murs de la ville de Mezin des fossés qui la bordoient, qui furent comblés et mis en esplanade, en l'année 1752, par ordre du commissaire départi, et que lesd. fossés furent transportés au long de lad. esplanade et d'un chemin public » (2 mars 1760). — Rapport de la visite du pont de Montauban, faite le 8 mars, par François Beuscher, maître des réparations et fortifications de Guienne, et par Léonard Dessenaul, trésorier de France,

présentant un état des « ruysnes et réparations qui sont nécessaires de réparer » : brèche à la tour carrée qui est sur la pile à l'entrée du pont du côté de Villebourbon ; brèches faites par le canon à un pilier au milieu du pont ; brèches faites au-dessous de l'eau et reconnues par des plongeurs (15 mars 1627). — Requête des maire et échevins de Montpasier demandant à aliéner de petites rues de leur ville : « Les suppliants… ont le mal au cœur de voir un grand nombre de leur[s] concitoyens dévorés par la faim sans pouvoir les secourir » (août 1778). — Certificat des maire et consuls de Montréal en Condomois, établissant « que plusieurs portes de ladite présente ville et grande partie des murs d'icelle ont croulé par vétusté, de manière qu'il n'en reste aucun vestige dans ladite partie, que les autres portes qui restent ne se ferment point depuis très longtemps n'y ayant aucune fermature » (sceau de la ville ; 4 janvier 1785).

C. 4246. (Liasse.) — 70 pièces papier, dont 9 plans.

1688-1787. — Voirie dans la province. — Autorisation de pratiquer une porte dans les murs de Penne (8 juillet 1772). — Affaires de voirie à Périgueux (1751-1787). — Procès contre Jean-Olivier Dusault, prieur de Saint-Étienne-de-Nailhac, au sujet d'un passage dans une terre sise à Pessac (30 avril 1703). — État des ponts de la châtellenie de Pons (1688).

C. 4247. (Liasse.) — 50 pièces papier, dont 2 plans.

1615-1787. — Voirie dans la province. — Lettres patentes autorisant, avec le consentement de la ville, les religieuses de Sainte-Claire de Sarlat à clore une ruelle pour agrandir leur monastère (6 octobre 1711). — Ordonnance au sujet de la reconstruction par le chevalier Dortès, maréchal de camp, habitant à Saint-Sever, de partie des murailles (22 juin 1787). — « Devis des réparations et recallement à faire à la chenal de Soulac, en exécution de l'arrest obtenu en la cour de parlement de Bordeaux par Monseigneur le duc de Gramont, sire de Lesparre et autres places, le 3 septembre 1719 », accompagné de l'état des marais salants, pacages et autres fonds sis à Soulac, qui tireront profit de ces réparations (XVIIIe siècle). — Ordonnance enjoignant aux habitants de La Teste, Gujan, Le Teich, Biganos, Mios, Cazaux, Saint-Paul, Mimizan, etc., de réparer, par corvées, le chemin dit *ruette de Condourne,* à Talence, qu'ils ont usé « en y faisant posser *(sic)* leur[s] charrettes, qui portent à Bordeaux leurs prins (pins ?), tables, chevrons, roisines, gouldrons, charbons, miels et autres danrées » (22 avril 1711). — Devis des réparations du clocher de Thenac (1727). — Procès-verbal de la visite des ruines de Tonneins-Dessous, rasé par ordre du Roi à la suite de la rébellion de 1622 ; description du château avant qu'il ne fût abattu ; enquête sur les revenus perçus par le comte de Lavauguion, seigneur de la localité (juin 1626). — Pétition de notables de Tonneins-Dessous pour l'assainissement d'une rue sise au quartier de Cuges, près la grand'rue (mars 1787).

C. 4248. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1608-1787. — Voirie dans la province. — Lettres royaux confirmant les franchises de la terre d'Uzeste érigée, le jour même, en marquisat (9 juillet 1683) et sentence du Bureau, décidant que cette lettre est sans effet quant aux corvées (4 mai 1712). — Commission donnée par le Bureau au sieur de Gourgue pour visiter de nouveau le pont de Villeneuve-d'Agen et préparer les travaux nécessaires (5 septembre 1608). — Ordonnance du bureau des Finances relative à une levée de deniers pour le pont de Villeneuve-d'Agen (2 mai 1622). — Réquisitoire au sujet d'usurpations commises à Villeneuve-d'Agen, dans « la rue apellée de Fonterabie » (30 mai 1729). — Ordonnance contre le duc de Saint-Simon, au sujet du droit de passage sur l'estey ou ruisseau du Freneau, juridiction de Vitrezay (4 août 1702).

C. 4249. (Liasse.) — 2 cahiers, 85 feuillets ; 11 pièces papier.

1605-1645. — Voirie de Guienne. Comptabilité. — Arrêt du Conseil d'État enjoignant de dresser un état des péages et autres levées de deniers destinés à l'entretien des voies de communication (2 avril 1605). — Budget des Ponts et Chaussées de la Généralité pour 1605. Dépenses : chemin de Bordeaux « pour aller à Paris, Lyon, Poictou, Bretaigne, Lymosin et autres provinces » (pavé à Cenon, 4,000 l.) ; même chemin, au-delà de Cubzac « jusques aux tours appellées de Montauban » (1,500 l.), etc. Total : 10,000 l. (11 septembre 1605). — Budget des Ponts et Chaussées de la Généralité pour 1608. Recettes provenant de l'imposition de la Généralité (15,000 l.) et de l'épargne (3,500 l.), 18,500 l. Dépenses pour les chemins de Bordeaux vers Paris (de La Bastide au haut du Cypressac), vers Toulouse (ponts de La Maye, de Langon, de Madères), vers la Saintonge (chemin des Chartreux jusque devant Lormont), vers Bayonne (ponts à Belin et à Bidart, en Labourd), vers Limoges (entre Arveyres et Libourne) et vers Bègles ; château du Hâ (7 mai 1608). — Ordonnance relative à l'imposition de

15,000 livres due par la Généralité pour les travaux de voirie, savoir : « les ponts de La Maye, de Madères et de Langon », adjugés à Jean Favereau, maître maçon, pour 3,000 livres, et le chemin « dans la pallu de Bourdeaulx et les pontz nécessaires sur led. chemin, depuis le pont des Chartreux jusques au pont de La Petite Bastide, à Conrat Gaussen pour douze mil livres » (29 août 1608). — État des travaux des Ponts et Chaussées adjugés en 1608, à exécuter en 1609 (29 décembre 1608). — Budget pour 1610. Recettes provenant de la levée pour les Ponts et Chaussées (15,000 l.), « pour la tour de Cordouan, tant à Limoges qu'à Bourdeaux » (33,500 l.), et des deniers de l'épargne (8,000 l.). Dépenses : pont « sur le ruisseau de Gaudou entre les villes de Bergerac et Sainte-Foy », pont de Balizac, pont de Villeneuve-d'Agen, pont de Bidart, pont d'Auros, tour de Cordouan (32,500 l.), etc. (1er avril 1610). — Budget de 1611. Recettes : levée pour la tour de Cordouan (24,500 l.), pour les Ponts et Chaussées (15,000 l.), et deniers de l'épargne (5,000 l.). Dépenses : pont de Belin (3,000 l.), chaussée d'Arveyres (3,000 l.), ponts de Bègles, « de Godou », de Balizac, etc. (1611). — Projet du budget des dépenses soumis au Conseil pour l'année 1612 : pont de pierre sur l'estey du port de Lormont, ponts à la sortie de Carbon-Blanc, à La Gorp, construction d'une jetée au port de Cubzac, pont de Belin (adjugé au prix de 22,000 l.), « réédiffication d'ung pont sur le ruisseau de Gaudou entre les villes de Bragerac et Saincte-Foy, près le villaige de Gallas » (adjugé au prix de 9,900 l.), travaux pour la conservation du pont de Villeneuve-sur-Lot (adjugés pour 45,000 l.), pont à Labouheyre, au lieu dit Le Baratuau, travaux de conservation au pont d'Auros (adjugés pour 6,600 l.), ponts sur le chemin de Navarre, savoir : l'un au Belhery, entre Cambo et Ustaritz, et l'autre « au lieu appellé Vidams » près Ustaritz, ponts sur le chemin de Toulouse à Bayonne, à Guillas, près Dax, et « au lieu appellé Desteyre » un peu plus bas, réparations au chemin qui va « de Bourdeaux à Lyon et d'Espaigne à Romme », ponts à Gironde sur la Garonne (détails de la construction projetée), « pont de Houillet », près Gontaud et Tonneins, réfection du pont sur la Lidoire près Castillon, et du pont « sur le ruisseau appellé le Tilis », sur le chemin de Bordeaux à Saint-Émilion, réfection d'« ung autre meschant pont de bois de pin presque tout ruyné » « sur le grand chemin de la poste et en la paroisse de Labenne, entre les postes de Sausete et Ondres », projet d'un canal entre Capbreton et la mer pour déverser les eaux de l'étang formé depuis la déviation de l'Adour, travaux au chemin de Soulac où passent « les courriers qui sont obligés pourter les nouvelles de l'entrée des navires dans la rivière pour empêcher les surprinses ». — Budget des Ponts et Chaussées établi par le Conseil pour l'exercice 1612. Recettes : levée pour la tour de Cordouan (18,000 l.), « de l'assignation laissée dans l'estat de Limoges pour lad. tour » (4,500 l.) (31 mars 1612). — Registre de transcription de mandats et de quittances délivrées par les trésoriers aux receveurs, pour les levées destinées aux Ponts et Chaussées et à la tour de Cordouan ; quittance d'une levée « tant pour les Pontz et Chaussées, tour de Cordoan, que pont d'Ans et Sainte-Jollée » (1630) ; quittances de levées « pour la réparation et réfection du pont Saint-Yollée, en Périgort » (1531), « pour les réparations des pontz de Cahors » (1623), « pour la construction du pont qui se bastit en la ville de Thoulouze, dans la rivière de Garonne » (1621) ; mandat pour Pierre Capmartin, entrepreneur de la construction du quai et du port devant Agen (1622), etc. (1621-1639). — Ordonnance pour le trésorier des Ponts et Chaussées, relative à l'exercice 1644. Compte des recettes avec divers receveurs (61,000 l.). Dépenses pour les ouvrages : « Attendu que Sa Majesté a faict estat desd. deniers pour les despences de la guerre, néant » ; « gages et taxations d'officiers », 5,377 l. 7 s. 11 d. (Bordeaux, 8 février 1645).

IMPRIMERIE LAULAN
Z.I. L'ARBALESTRIER - PINEUILH
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Imprimé en France

Département de la Gironde.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances. — Subdélégations. — Élections. — Bureaux des finances. États provinciaux. — Principautés. — Régences.)

CHAMBRE DU COMMERCE DE GUIENNE.

C. 4250. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets.

1743-1748. — Enregistrement des édits, arrêts du Conseil, etc., intéressant le commerce.

C. 4251. (Registre.) — In-folio, 550 pages.

1705-1714. — Registre des délibérations de la Chambre. — Arrêt du Conseil d'État portant création et organisation de la Chambre du commerce de Guienne (26 mai 1705). — Élection des directeurs de la Chambre (4 juillet). — Première délibération, sous la présidence de l'intendant de Labourdonnaye, MM. Reymond, Comin, Brunaud étant juge et consuls, Massieu, Barreyre, Roche, Ribail, Billate et Saige, directeurs (9 juillet). — Communication par l'Intendant de la réponse de Chamillart aux plaintes à lui adressées par la Chambre, le 11 août, relativement à la rareté des espèces : MM. Comin et Barreyre sont chargés de conférer avec l'Intendant, lequel leur répond « qu'il réfléchiroit sérieusement sur cette affaire, que même il en écriroit incessament au Ministre et qu'il estimoit que la Chambre feroit bien de continuer ses plaintes » (27 août). — Arrêt du Conseil d'État pour l'exécution de divers arrêts de 1703-1705 destinés à assurer pendant la guerre l'importation de certaines marchandises par les vaisseaux danois, suédois et hollandais, qui doivent exporter une valeur au moins égale en marchandises françaises dont la sortie soit permise (18 août 1705). — Lettre du député du commerce sur les formalités à suivre pour la délivrance des passeports des navires étrangers (18 septembre 1705). — Affaire relative à des vaisseaux hollandais pris et à un vaisseau suédois pillé en rivière par des corsaires biscayens, bien qu'ils fussent munis d'un passeport du Roi (8 octobre — 26 novembre). — Délibération prise, « après avoir consulté plusieurs personnes sçavantes » sur les mille deux cents jetons à frapper pour la Chambre : un cep de vigne, avec la devise : HIC VENIUNT FŒLICIUS UVÆ, en exergue : BURDIGALA et au bas le millésime 1705 ; au revers : LUDOVICO MAGNO COMMERCII PROTECTORI (3 décembre). — Délibération pour la frappe de mille jetons, au lieu de mille deux cents, et de neuf médailles d'or portant le frontispice de la Bourse, avec ce vers : CLARIOR ADJUNCTIS SURGET RECTORIBUS ÆDES, et en exergue : DIRECTION DU COMMERCE DE GUIENNE, avec le millésime au bas : 1705 ; au revers : LUDOVICO MAGNO COMMERCII PROTECTORI ; il sera donné une médaille à Sabatier, régent au collège de Guyenne, auteur des devises adoptées pour les jetons et médailles (17 décembre). — Lecture d'un mémoire des papetiers d'Angoulême demandant l'exemption du droit d'entrée à Bordeaux pour les papiers destinés à l'étranger (21 janvier 1706). — Délibération relative aux lettres de change sur Paris « qui perdent actuellement sept à huit pour cent, quoyqu'échues » (11 février). — Présentation d'un mémoire « signé par quarante capitaines de vaisseaux portant pleinte qu'étant

entrés dans cette rivière depuis le 5 jusque au 12 de ce mois, on n'avoit point mis de feu à la tour de Cordouan, ce qui auroit failli à les faire périr » (22 avril). — Présentation des comptes du trésorier de la Chambre mentionnant les frais de fabrication des jetons et médailles (29 avril). — Élection de MM. Bechon, Aquart et Marchandon aîné comme directeurs, à la place de MM. Massieu, Barreyre et Roche (1er mai). — Communication d'une décision du Contrôleur général qui fixe à cinq sous les droits d'entrée par grosse de pipes à fumer, et d'une lettre par laquelle « il donne avis à la Chambre que ce commerce ne doit pas être trop favorisé, accause qu'il y [a] des manufactures de pipes en plusieurs endroits du royaume » (2 septembre). — Distribution de médailles et de jetons ; attribution de six jetons au lieu d'une médaille au sieur Sabatier, auteur des devises adoptées par la Chambre, mais qui n'ont pas été gravées (10 novembre). — Délibération pour « établir à l'avenir une personne à Royan, pour donner les avis de tous les vaisseaux d'entrée et sortie, naufrages et autres cas impréveus » (25 novembre). — Décision attribuant deux jetons par séance à chaque directeur (2 décembre). — Délibéré d'écrire à l'intendant de Rochefort au sujet du feu de Cordouan, qui n'est pas régulièrement entretenu, et lecture de la réponse dudit intendant (3 et 17 février 1707). — Envoi d'une délégation à M. de Montrevel, commandant de la province, pour le prier, en l'absence de l'Intendant, de s'opposer à la sortie des espèces recueillies par la Ferme, ce « qui achevroit *(sic)* d'épuiser la province du peu d'argent qui y reste » (17 mars). — Élection de MM. Lafosse, Lamare et Partarrieu, à la place de MM. Saige, Ribail et Billate (1er mai). — Procès-verbal de l'enregistrement par le Parlement des lettres patentes portant création de la Chambre (7 juillet 1707). — Communication de l'ordre adressé au commissaire de la Marine à Amsterdam, « de délivrer des certificats aux jeunes gens qui sont allés en Suède, en Danemark et en Hollande, avec permission de S. M. pour y apprendre les langues » (20 octobre). — Délibérations relatives aux « billets de monnoye » (31 octobre, 3 novembre, etc.). — Délibération pour « le rétablissement de la bourgeoisie », entente avec les jurats, démarches diverses (5 et 12 janvier 1708, etc.). — Distribution de deux flambeaux à chacun des Directeurs, lesquels sont « obligés de rester fort tard dans leurs assemblées pour l'expédition des affaires, » et décision pour faire tapisser, boiser et peindre la Chambre (26 janvier). — Présent d'une médaille d'or à l'Archevêque (3 février). — Élection de MM. Piffon, Marchandon jeune et Marchandon jeune et Billate jeune comme directeurs de la Chambre (1er mai). — Acceptation de la mission donnée à un directeur de conférer avec le directeur des Fermes « sur les moyens de rétablir à Bordeaux la pesche des morues qui y est entièrement perdue » (28 juin). — Marché avec Pautier, peintre à Bordeaux, qui se charge moyennant cinq cents livres de peindre le boisage, la cheminée et le plafond de la Chambre, « le tout filtré (fileté ?) d'or » (30 août). — Délibération sur la rareté des espèces et ses causes (8 novembre). — Requête des capitaines de vaisseaux hollandais exposant que « Dieu ayant affligé cette province d'une gelée extraordinaire sur le cep de la vigne, les vins sont montés à un si haut prix qu'il leur est impossible d'effectuer les ordres qui leur ont été donnés pour faire leurs carguaisons, le prix leur étant limité » (31 janvier 1709). — Nomination de Pierre Saubert comme secrétaire de la Chambre, en remplacement de Jean Minvielle, décédé à La Rochelle (25 mars). — Élection de MM. Chaumeton, Bensse et Roziers, directeurs de la Chambre (1er mai). — Délibération sous la présidence de l'Intendant, pour parer aux menaces de disette ; cérémonial arrêté par la Chambre pour les séances présidées par l'Intendant (13 juin). — Notification des mesures prises en Cour pour prévenir la disette (11 juillet). — Relation d'une réunion tenue le 30 juillet, chez le sous-maire, pour organiser l'approvisionnement de la province (31 juillet). — Compliments à M. Amelot, « cy-devant intendant de commerce, qui revenoit d'Espaigne en qualité d'ambassadeur de France » (19 septembre). — Suspension de l'employé entretenu à Royan pour aviser la Chambre de ce qui se passe au bas du fleuve, « d'autant qu'à présent il n'entre en rivière que peu de vaisseaux et n'en sort aussi que très peu, par l'interruption de commerce » (3 octobre). — Compliment à M. de Courson, nouvel intendant (18-24 octobre). — Invitation à M. de Fénelon, député au Conseil du commerce, à Paris, lequel « estoit arrivé en cette ville en conséquence d'un congé que la Cour luy a accordé » (31 octobre). — Payement des gages de l'ancien secrétaire en « billets de monnoye », avec vingt pour cent de perte pour la Chambre (20 février 1710). — Mention de 590 l. dues au sieur Richon « pour reste du prix des tapisseries de la Chambre » (10 avril). — Élection de MM. Reymond, Cholet et Bruneaud comme directeurs (1er mai). — Communication d'une lettre « écrite par un particulier qui espère commander la frégate *l'Aurore,* supposé qu'elle soit armée, pour donner chasse aux Gerzais et Grénezais qui enlèvent chaque jour à

l'entrée de la rivière les bâtimens » (15 mai). — Communication d'une lettre écrite à l'Intendant par le comte de Pontchartrain au sujet de l'armement d'un vaisseau destiné à donner la chasse à ces corsaires ; mémoire des négociants offrant d'entretenir à cet effet une frégate de douze canons, avec les conditions par eux faites, et lettre de la Chambre à l'Intendant pour établir que la *Nymphe,* proposée par le Ministre, est trop grande, d'un armement trop long et d'un entretien trop coûteux ; « les trois sols et six sols qu'il sera permis de lever par tonneau sur les vaisseaux françois, pour satisfaire à tant de dépenses, ne sçauroint *(sic)* produire au delà de trois à quatre mil livres par an, attandu que dans ce temps malheureux de guerre et la disette générale où est la province de Guyenne de toutes sortes de denrées, il ne sort pas de la rivière plus de quatre cens battimens » (5 juin). — Délibération de la Chambre pour l'augmentation de ses ressources (12 juin). — Délégation à M. Billate pour s'entendre avec M. de Beauharnais, intendant à Rochefort, au sujet de l'armement d'une corvette (18 juin). — Saisie et restitution de 36 livres de cheveux, au préjudice du « sieur Albert, marchand de cheveux et maistre perruquier de la ville de Libourne » (18 et 19 juin). — Copie du mémoire remis à l'Intendant pour l'augmentation des ressources de la Chambre avec un tableau des intérêts dus par le Trésor à diverses villes et dont on demande l'attribution à la Chambre (19 juin). — Compte rendu de la mission de M. Billate, et de la réunion de « Messieurs les Anciens » qui a accepté la *Nymphe ;* demande d'un arrêt du Conseil autorisant l'augmentation des droits à lever pour faire face aux dépenses de cet armement (12 juillet). — Refus de M. de Pontchartrain de proposer au Roi cette augmentation et décision de la Chambre portant que « les choses en demeureront là » (2 octobre). — Envoi d'un courrier spécial à Paris pour obtenir que le Roi proroge le délai accordé aux vaisseaux hollandais pour quitter les ports du royaume, à la suite de la révocation de leurs passeports (1er décembre). — Retour le 10 décembre, à dix heures du soir, du courrier parti le 1er, à minuit ; il porte une réponse favorable (11 décembre). — Délibération au sujet d'un complot des vergeurs d'eau-de-vie pour l'augmentation de leurs droits (18 décembre). — Envoi d'un courrier à l'ambassadeur de France en Espagne pour faire mettre les vaisseaux hollandais à l'abri des tentatives des corsaires biscayens (22 décembre). — Relation de ce qui s'est passé chez M. Denis, jurat, à l'occasion du complot des vergeurs d'eau-de-vie : « il les avoit fait venir chès luy et s'estant fait remetre la pollice en question, déjà signée par quelques négocians des Chartrons, il l'avoit jettée au feu » (24 décembre). — Retour, le 31 décembre, du courrier parti le 22, à sept heures du soir ; il rapporte une lettre datée de Najera, le 27 (2 janvier 1711). — Analyse d'un accord intervenu entre la Chambre et un corsaire de Passages, par-devant Le Moyne, notaire (14 janvier). — Défense par l'Intendant au caissier des Fermes de voiturer les espèces et ordre d'accepter comme d'habitude les lettres de change sur Paris (5 février). — Nouvelle proposition de la Cour pour l'armement de *la Nymphe* et résolution prise par « Messieurs les Anciens de la maison » acceptant cette offre (10 et 12 février). — Envoi d'un courrier à Paris pour obtenir du Roi des passeports pour les Hollandais (23 février). — Arrêt du Conseil d'État prorogeant de dix jours la foire de Bordeaux (14 mars 1711).

— Élection, en qualité de directeurs, de MM. Dubergier jeune, David et Commin (1er mai). — Communication à la jurade du dossier concernant l'imposition établie sur les merrains par les capitouls de Toulouse ; la jurade a « pris l'affaire… avec beaucoup de vivacité » (16 juillet). — Notification des arrêts du Conseil des 27 juillet et 18 août, relatifs à l'armement de *la Nymphe* (6 septembre). — Séance extraordinaire pour hâter l'armement de *la Nymphe* (6 septembre). — Traité conclu entre MM. de Beauharnais, intendant à Rochefort, et Brunaud, délégué de la Chambre (17 septembre). — Traité dudit Brunaud avec un marchand de Rochefort pour la fourniture des vivres de l'équipage (18 septembre). — Réprimande et condamnation à 60 l. d'aumône d'un commis du droit des huiles qui vexait les habitants (8 octobre). — Certificat constatant que *la Nymphe* est sortie de Rochefort le 6 octobre. — État des denrées de la province exportées communément en Angleterre avec leur prix courant (5 novembre). — Communication d'une décision de l'Intendant portant que la Chambre pouvait lever les droits pour l'armement de *la Nymphe* sur les barques passant par Maumusson et Mornac, attendu que cet itinéraire était libre grâce à ladite frégate (12 novembre). — « État des droits qui se payent au Bureau à l'entrée et carguaison des marchandises, avec les deux sols pour livre d'augmentation, les 50 s. par tonneau imposé sur les vaisseaux étrangers non compris » (12 novembre). — Délibération au sujet de la crainte d'une disette (19 novembre). — Refus de la Chambre de faire escorter par *la Nymphe,* moyennant indemnité, un bateau repris sur les corsaires, qui se trouve à Santander et qui était adressé à des Bordelais (10 décem-

bre). — Délibération relative à *la Nymphe,* qui a perdu son mât, ses ancres et un homme dans une tempête, et dont neuf matelots ont déserté sous prétexte de la mauvaise qualité des vivres (13 décembre). — Rétablissement du sieur Bedart dans ses fonctions, qui consistent à notifier à la Chambre ce qui se passe au bas de la rivière (11 février 1712). — Notification de la décision prise par l'Intendant de mander chez lui les négociants qui n'ont pas déféré à l'invitation de la Chambre de prêter chacun 500 livres (24 février). — Délibéré d'offrir à M. de Beauharnais, intendant à Rochefort, en retour de ses bons offices, six tierçons de vin (14 avril). — Élection de MM. Haubet, Saincric et Grateloup comme directeurs (1er mai). — Refus par M. de Beauharnais des six pièces de vin qu'on lui offrait ; ordre au sieur de Brach, commandant de *la Nymphe,* d'insister et, en cas de refus persistant, de vendre le vin (6 mai). — Blâme au sieur de Brach pour avoir convoyé une flotte au lieu de croiser à l'embouchure de la Gironde ; il envoie son lieutenant pour expliquer sa conduite (8 juillet). — Ordonnance de l'Intendant pour proroger la foire d'octobre « sous le bon plaisir de Sa Majesté » (28 octobre). — Arrêt du Conseil attribuant à la Chambre la galère de corsaires *la Revanche* de Guernesey, enlevée par *la Nymphe* (26 septembre). — Décision pour le désarmement de *la Nymphe* jusqu'en mars, sauf approbation du Ministre, par suite de la suspension d'armes avec l'Angleterre (17 novembre). — Arrêt du Conseil confirmant l'ordonnance de l'Intendant pour la prorogation de la foire (8 novembre). — Autorisation de M. de Pontchartrain pour le désarmement de *la Nymphe* (9 décembre). — Demande à l'Intendant pour contraindre « par garnison effective » les négociants qui ont refusé de prêter cinq cents livres pour l'armement de *la Nymphe,* et ordonnance conforme dudit Intendant (26 janvier et 3 février 1713). — Décision de l'Intendant donnant la préférence, pour les élections à la Chambre, aux anciens directeurs citoyens sur les anciens consuls directeurs (29 avril). — Élection de MM. Fouques, Saige et Dumas le jeune comme directeurs (1er mai). — Délibérations relatives aux démarches faites en Cour par les courtiers pour obtenir confirmation de l'arrêt du Parlement qui réglemente leur corporation (24 mai et 1er juin). — Lecture de la déclaration du Roi portant que les eaux-de-vie ne peuvent être faites en France qu'avec du vin, sauf en Normandie et dans les diocèses de Bretagne, celui de Nantes excepté (21 juin). — Avis défavorable au projet formé par le sieur de Lezar, « soi-disant ci-devant conseiller au parlement de Paris », pour la création de chambres d'assurances dans les principales villes du royaume (28 septembre). — Révocation, par ordre du Roi, du sieur Bedart, commis de la Chambre à Royan, chargé de l'aviser de ce qui se passe au bas de la rivière (14 décembre). — Décision arrêtant la perception de droits levés à Royan pour l'armement de *la Nymphe :* « les dépenses de l'armement seront bientôt remboursées » (4 janvier 1714). — Lecture d'un arrêt du Conseil du 30 décembre obtenu par la Chambre et déchargeant de tous droits de sortie les agrès et apparaux embarqués sur les vaisseaux qui apportent la morue sèche de l'Ile Royale et délibération tendant à obtenir semblable exemption pour la pêche sur toutes les côtes de Terre-Neuve et du Grand-Banc (8 février). — Lecture d'un autre arrêt du Conseil, du 15 janvier, déchargeant de tous droits, du 15 janvier au 31 mai suivant, les vins de Gaillac, de Languedoc et de la sénéchaussée de Bordeaux envoyés à Paris (8 février). — Délibérations contre l'établissement que projette l'Amiral d'un jaugeur en titre pour la levée du droit d'ancrage (15, 22 février et 19 avril). — Élection de MM. Billate aîné, Menoire et Bonneau comme directeurs de la Chambre (1er mai). — Demande de l'Intendant à la Chambre de lui indiquer les moyens d'abaisser les prix des viandes de boucherie ; rédaction et envoi d'un mémoire à ce sujet (18, 22 et 28 juin). — Décision mettant fin à la perception de tous droits pour l'armement de *la Nymphe* (30 août). — Attribution d'une médaille d'or à M. Lecouturier, premier commis du ministre Desmarets, en remercîment « de sa bonne volonté dans l'affaire qu'il poursuit au Conseil au raport de mondit seigneur Desmarets, touchant la préséance des anciens juges et consuls sur les procureurs au Parlement » (25 octobre). — Décision ordonnant que le secrétaire recopiera les mémoires de la Chambre et chargeant un directeur « de se donner le soin de ramasser chès les libraires tous les édits et déclarations du Roy et les arrêts du Conseil qui intéressent le commerce, et à l'avenir d'acheter ceux qui se publieront » (31 octobre). — Lecture d'une lettre de M. de Fénelon, du 29 octobre, avisant la Chambre de son retour d'Angleterre « sans avoir rien peu conclurre sur le traitté de commerce pour lequel il avoit esté envoyé, par le changement arrivé par le décès de la Reyne » (8 novembre). — Décision de la Chambre reconnaissant aux maîtres de navires le choix d'un courtier, communiquée au Procureur général et approuvée par lui (29 novembre et 6 décembre). — Délibération contre une ordonnance « que les arrumeurs ont surprise de M. le Lieutenant général de l'Amirauté, qui augmente leurs salaires » (20 décembre)

C. 4252. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets.

1715-1726. — Délibérations de la Chambre. — Délibération au sujet du refus du directeur des Fermes de délivrer des acquits pour le transport des sels à Blaye, « parce qu'il y avoit un traité entre les Fermiers généraux et les habitans de Blaye, par lequel les premiers sont chargés de faire la fourniture à lad. ville du sel qui peut luy être nécessaire » (17 janvier 1715). — Mesures prises par l'Intendant, à la requête de la Chambre, pour obvier à la rareté de l'argent : le lieutenant de l'amirauté et le directeur des Fermes veilleront à ce qu'on n'en cache pas dans les vaisseaux et l'Intendant donnera des ordres pour qu'on arrête les espèces aux frontières de son département (17 janvier). — Décision prise contre une police souscrite par des négociants, presque tous étrangers, et les jaugeurs jurés, élevant le prix fixé pour verger les eaux-de-vie ; rapport à la Chambre que les jurats ont, en la présence des intéressés, déchiré ladite police (28 février et 7 mars). — Envoi à Paris de trente jambons, dont six pour le député du commerce et vingt-quatre pour le premier commis du Contrôleur général (16 avril). — Délibération portant qu'à l'avenir, pour éviter d'épuiser la caisse par des paiements d'intérêts, les directeurs qui voudront recevoir les jetons et médailles à leur sortie de charge en avanceront le prix jusqu'au jour où le trésorier percevra les fonds de l'exercice (24 avril). — Élection de MM. Marchandon aîné, Lamothe et Fouques comme directeurs (1er mai). — Délibération contre un arrêt du Parlement, du 3 mai, qui « autorise le sieur Lieutenant criminel dans l'usage abusif de lâcher des décrets contre les négocians et les banquiers qui ont eu le malheur de faire faillite », d'apposer les scellés chez eux et de faire porter à son greffe leurs livres (6 mai). — Relation d'une conférence tenue chez le Premier Président à ce sujet (9 mai). — Arrêt du Parlement interdisant pour six mois d'appréhender les faillis présents en leur domicile, à charge pour lesd. faillis de représenter le certificat de la remise de leurs livres au greffe de la juridiction consulaire ou à leurs créanciers (11 mai). — Délibération sur des décrets rendus par le Lieutenant général en violation du précédent arrêt (17 mai). — Réunion des principaux négociants, sous la présidence de l'Intendant, pour remédier aux malheurs amenés par les nombreuses faillites (25 mai). — Délibération pour la libre entrée des cacaos des îles françaises d'Amérique, qui seraient soumis à un droit proportionnel (21 juin). — Délibération au sujet d'un arrêt rendu, le matin même, par la Tournelle, contre des faillis (4 juillet). — Démarche pour que l'homologation des concordats soit obtenue après obtention de signatures représentant non pas les trois quarts de la créance, comme le veut l'ordonnance de 1673, mais la moitié seulement (24 juillet). — Assemblée extraordinaire pour demander que les porteurs des lettres de change aient à opter entre l'un des tireurs, endosseurs et accepteurs (27 août). — Demande par le Roi de l'avis des juge et consuls de Bayonne sur cette question (26 septembre). — Délibération portant que l'on s'adressera en Cour, sur le refus du Parlement de proroger l'arrêt en faveur des faillis (21 novembre). — Décidé d'écrire à M. Olivié, originaire de Fronsac, que Monseigneur Rouillé Ducoudray, chargé de la direction des Fermes, a appelé pour travailler aux affaires (5 décembre). — Opposition à ce qu'on autorise le Languedoc à envoyer en tout temps ses muscats sur le port de Bordeaux (19 décembre). — Plaintes contre les pilotes lamaneurs qui exigent plus de vingt sols par pied de cale pour le pilotage de Bordeaux à Blaye ou de Blaye à la mer (9 janvier 1716). — Déclaration du Roi laissant jusqu'au 1er juillet aux juge et consuls les procès civils des faillis (9 janvier). — Plainte des négociants sur le projet d'expédier à Paris les espèces provenant de la recette des Fermes ; si cella arrive, le commerce de cette ville et celluy de la province va entièrement estre suspendu » (27 février). — Communication d'une lettre de l'intendant de Rochefort et délibération sur l'état de la tour de Cordouan (26 mars). — Décision du Conseil des finances repoussant la demande de la Chambre sur la solidarité des tireurs et endosseurs des lettres de change (2 avril). — Intervention de la Chambre dans le conflit entre divers corps d'artisans et les marchands de la ville (20 avril). — Élection de MM. Roche, Lamy et Brivazac, comme directeurs de la Chambre (1er mai). — Délibération contre les statuts projetés des charpentiers constructeurs de vaisseaux (7 mai). — Nouvelle délibération des Anciens au sujet de la garantie solidaire des lettres de change (12 juin). — Communication à la Chambre pour approbation du manuscrit d'un livre sur le commerce, dû à Fillot, de Bordeaux (20 août). — Remise du manuscrit à l'auteur sans approbation, sur le rapport « que cet ouvrage contenoit beaucoup de minuties et des puérilitez » (27 août). — Avis donné par la Chambre sur la demande des juge et consuls de Montauban, tendant à faire passer les courriers entre Bordeaux et Toulouse par Fronton, Montauban, Castelsarrasin et Malauze (24 septembre). — Envoi à la Chambre

d'un arrêt autorisant la fabrication des bas au métier à Bordeaux (6 novembre). — Demande des marchands de poisson sec pour introduire en France des sardines de la pêche d'Angleterre, « celle de France n'ayant pas réussy » (19 novembre). — Notification par le commis de la Chambre à Royan de la chute imminente de « la tour de bois élevée du costé de Soulac » (10 décembre). — Félicitations de la Chambre à M. de Courson, qui vient d'être nommé conseiller d'État (10 décembre). — Mention de la remise aux mains de M. de Courson d'un mémoire sur les réparations à faire à la pyramide de bois posée à La Coubre pour le balisage de la Gironde (24 décembre). — Avis de la chute de la pyramide de bois de La Coubre (8 avril 1717). — Délibérations relatives au rétablissement de ladite pyramide (15-28 avril). — Élection de MM. Piffon, Billate jeune et Massieu aîné ; comme directeurs de la Chambre (1er mai). — Communication du devis pour le rétablissement de la pyramide de bois, s'élevant à 3,600 l., que l'intendant de Rochefort estime devoir être payées par la Chambre (13 mai). — Décision prise, à la requête d'un marchand de Nantes, pour poursuivre la cassation d'un arrêt du parlement de Bretagne rendu contre l'avis des Chambres de commerce (2 décembre). — Délibérations au sujet de naufrages attribués à l'irrégularité du feu de Cordouan (13, 20 janvier, 7 et 20 février 1718). — Élection de MM. Cholet, Brunaud et Castaing, en qualité de directeurs (1er mai). — Règlements sanitaires à observer par les négriers en Amérique (13 mai). — Mention de l'adjudication faite, pour 3,500 l., de la pyramide de La Coubre (23 juin). — Reprise par les boutonniers de Bordeaux du procès contre les boutiquiers (14 juillet). — Plainte de marchands de bas de Nîmes venus pour la foire contre un inspecteur des manufactures qui veut faire saisir leurs marchandises parce qu'elles ne sont pas plombées (20 octobre). — Plainte à l'occasion d'hostilités exercées par les Anglais contre les habitants de l'Ile Royale (Cap-Breton), à Canso (1er décembre). — Difficultés au sujet de 36 balles et 17 barriques de cacao provenant des îles et envoyées en Espagne (22 décembre). — « M. Billatte aîné, dans une assemblée nombreuse faite à l'Hôtel de Ville lundy dernier, ayant esté nommé député de la ville de Bordeaux au Conseil de commerce à la place de M. Fénelon, la Chambre a prié MM. Brunaud et Castaing de luy faire de sa part compliment là-dessus » (12 janvier 1719). — Lecture d'une lettre de M. Fénelon disant qu'il ne peut plus s'occuper des affaires du commerce, « les soins de la banque royalle l'occupant entièrement » (16 février). — Remise d'un arrêt du Conseil, du 7 mars, autorisant la perception dans les ports de Bordeaux, Blaye, Libourne et Bourg d'un sou à l'entrée et d'un sou à la sortie par tonneau sur tous les bâtiments, sauf les bateaux pêcheurs, pour la réfection de la pyramide de La Coubre (30 mars). — Élection de MM. Raymond, Massieu jeune et Ribail fils comme directeurs de la Chambre (1er mai). — Plaintes sur la petitesse des barriques et barils contenant les vins, chairs salées et farines envoyés aux colonies (3 août). — Communication d'arrêts du Conseil cédant à la Compagnie des Indes le bénéfice des monnaies durant neuf ans, moyennant cinquante millions, et portant établissement de bureaux de banque dans les principales villes du royaume (10 août). — Délibération sur « une lettre de Son Altesse royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent de France, à Monseigneur de Courson, par laquelle il souhaitoit que les gages attribuez au feu sieur. Fourtin, enseignant l'idrographie dans la présente ville versassent au profit du secrétaire de l'Académie des Sciences ; il avoit esté trouvé à propos de faire un mémoire contenant l'utilité….. que lad. échole d'idographie fût entretenue dans la présente ville » (19 octobre). — Avis de la création récente d'une Chambre de commerce à La Rochelle (19 octobre). — Plaintes au sujet de naufrages survenus dans la nuit du 1er décembre « par le défaut des feux de la tour de Cordouan » (7 décembre 1719 et 4 janvier 1720). — Décidé de demander que la surveillance de Cordouan et le rétablissement de la pyramide de La Coubre fussent attribués à l'intendant de Guienne (14 décembre). — Analyse d'une lettre de M. Billate avisant la Chambre « que l'édiffice du nouveau bureau des Fermes et d'une hale sur le port a esté communiqué à MM. les directeurs de la Compagnie des Indes et qu'il parlera de cette affaire à M. Law et qu'il espère que ce nouveau bureau se commencera l'été prochain » (22 décembre). — Communication d'une lettre du même : « Les directeurs de la Compagnie des Indes ont convenu dans leur réponse que le bureau des Fermes étoit trop éloigné du port et du quartier du commerce et trop petit » (4 janvier 1720). — « La Chambre ne sçauroit consentir que la levée des deux sols par tonneau pour l'entretien des feux de la tour de Cordouan se fasse sous les yeux de M. le Lieutenant général de l'Amirauté, et moins encore que les comptes soint rendus par devers luy » (5 février). — Communication d'un arrêt du 20 janvier « qui décharge des quatre sols pour livre ceux qui fairont les payemens des droits des Fermes de Sa Majesté en billet[s] de banque » (12 fé-

vrier). — Délibérations tendant à faire réserver par la banque de Bordeaux, pour les marchands de la foire, une certaine valeur en billets de banque (22 et 29 février). — Avis que M. Billate est chargé de collaborer à un traité de commerce entre la France et l'Espagne (11 avril). — Mandat donné au même de retirer les « quarrés des médailles d'or et jettons d'argent » (11 avril). — Élection de MM. Bense, Arquier et Peyronnet (1er mai). — Mention d'une assemblée tenue la veille chez le Premier Président « dans laquelle il fut proposé de chercher des expédients convenables pour faire diminuer le prix excessif des barriques » (10 mai). — Lecture de lettres de M. Billate annonçant qu'on va expédier copie de l'ordre du Conseil prescrivant de décharger simultanément deux vaisseaux venant des îles françaises d'Amérique (27 juin et 4 juillet). — « Lecture d'une letre de M. Bilate, du 23 du mois de juillet dernier : dit qu'il a apris par une letre de Monseigneur de Courson qu'il trouvoit des grands obstacles pour la batisse d'un nouveau bureau » (1er août). — « M. Ribail a raporté que Monseigneur de Courson l'avoit fait appeller chès luy pour luy dire que l'intention du Roy étoit d'établir la banque royalle dans la maison commune de la Bourse » (5 août). — Communication par l'Intendant des ordres du Régent à lui apportés par M. Billate et relatifs à la suppression des bureaux intérieurs du royaume ; les négociants convoqués sont MM. Saige, Reymond, Billate jeune, Cholet, Menoire, Saincric, Bouneau, Ribail, Rosier, Fouques, Brivasac, etc. (29 août). — Députation chargée de complimenter MM. de Courson, qui va partir, et Boucher, son successeur (24 octobre). — Plaintes contre des négociants établis dans des villes où il n'y a pas de banque, qui refusent d'accepter en paiement les comptes en banque (21 novembre). — Rapport des commissaires chargés d'examiner le projet de suppression des bureaux intérieurs, concluant contre ce projet : « attendu l'stérélité *(sic)* du territoire du pays bourdelois qui n'est propre qu'à y complanter des vignes, dont la culture coûte des frais immenses, ce pays ne sçauroit subsister que par l'établissement de ces foires » (11 décembre). — Délibération tendant à faire interdire aux Portugais le courtage des lettres de change, dont ils se mêlent sans commission (28 décembre). — Délibération tendant à obtenir du Roi l'autorisation « d'stipuler en espèces d'or et d'argent » (31 décembre). — Délibération sur la fabrication des bas « d'estame » : il existe à Bordeaux 60 métiers, dont 18 à l'hôpital de la Manufacture : « desquels métiers il y en a à présent quarante occupez seulement à travailler pour les habitans » (31 janvier 1721). — Examen des statuts des maîtres tondeurs ; le rapporteur estime qu'il est « nécessaire d'ajouter aux statut[s] desd. tondeurs : sans préjudice aux marchands drapiers de pouvoir faire teindre et rouler par les maîtres teinturiers les étoffes qu'ils leur remettront en main » (26 février). — Réception de l'arrêt du Conseil, du 14 mars 1721, « portant supression des comptes en banque et viremens des parties » (26 mars). — Élection de MM. Gautier, Rosier et Brisson (1er mai) — Communication relative au monopole du commerce de Guinée, y compris la traite, accordé à la Compagnie des Indes (15 mai). — Nomination d'une commission chargée d'examiner une demande de tarif présentée par les interprètes : MM. Saige, Brunaud et Albert, négociants français ; Smik, Linch et Sanson, anglais ; Clok, Both et Zelen, hollandais ; Lukes, Wolt et Poop, des Villes Hanséatiques (15 mai). — Délibération sous la présidence de l'Intendant au sujet des mesures à prendre contre la propagation de la peste qui sévit à Marseille : il est décidé d'entretenir des chaloupes à l'entrée de la rivière (30 juillet). — Avis relatif au rattachement du service de Cordouan à l'intendance de Bordeaux (11 septembre). — Difficultés au sujet de la franchise des marchandises arrivées pour la foire d'octobre, laquelle est renvoyée au mois de mars à cause de la peste (18 octobre). — Tarif des droits de visite à percevoir sur chaque vaisseau par le commandant de la chaloupe de santé : jusqu'à 30 tonneaux, 1 l. ; de 30 à 50, 2 l. ; de 50 à 100, 3 l. ; au-dessus de 100, 4 l. (20 octobre). — Lecture d'une lettre de M. Billate : il regrette « que les occupations indispensables que donne le passage de la princesse Mademoiselle de Montpensier » empêchent l'Intendant d'envoyer son avis sur les difficultés causées par la suppression de la foire (17 décembre). — Communication de la décision prise par le Conseil de santé sur cette affaire (29 janvier 1722). — Délibération favorable à la requête de M. de Cazaux, président à mortier, qui réclamait l'autorisation de percevoir un droit d'ancrage et de déchargement sur les vaisseaux en quarantaine à son île de Pâtiras (5 février). — Avis de la remise de la foire de mars par suite de la contagion (19 février). — Consentement des syndics des marchands à ce qu'on attribue à la Bourse les droits de sortie payés pendant la foire d'octobre et dont la restitution a été prescrite : « les Directeurs estiment que l'application de la restitution desd. droits ne doit avoir lieu en faveur de la maison de la Bourse qu'à concurrence d'environ 6,500 l., que cette

maison perdra par la remise desd. foires en loyers de magasins dépendants de lad. maison, dans lesquels les marchands forains ont accoutumé d'étaler leurs marchandises » (23 février). — La Chambre réclame le surplus de cette restitution (26 février). — Élection de MM. Partarrieu, Minvielle et Fauge (1er mai). — Analyse d'une lettre de M. Billate : « Il marque qu'il a veu plusieurs lettres de Nantes qui disent que les derniers vaisseaux arrivez à la Martinique raportoint qu'il y avoit près de quarante vaisseaux anglois qui y faisoint publiquement toute sorte de commerce avec les habitants de l'isle » (10 juin). — Lettre de M. Billate : Il « informe la Chambre que le Conseil de commerce a esté réformé, qui ne sera dorsenavant qu'un bureau, de même que sous le règne de Louis XIIII » (2 juillet). — Avis du renvoi en mars de la foire d'octobre à cause de la contagion (13 août). — Avis de M. Billate « que les députés ont demandé et obtenu une prorogation pour dix ans de l'arrest du 30 décembre 1713 concernant les pêches de l'Isle Royale et qu'ils ont fait comprendre dans ce nouvel arrest les morues et les huiles que tant les vaisseaux partis de France que ceux partis des colonies françoises ont acheté ou troqué à l'Isle Royalle » (24 septembre). — Réduction des gages de la Chambre au denier cinquante (31 décembre). — Délégation chargée de dresser un mémoire sur les inconvénients de l'ordre qui vient d'être donné de voiturer chaque mois l'argent des recettes, lequel mémoire doit « estre remis à M. l'Intendant après le retour de la conduite qu'il va faire de la princesse de Beaujelois *(sic)* jusques à l'entrée de son département » (7 janvier 1723). — Avis donné par la Chambre, opposé à la libre sortie des graines de genièvre (13 février). — Notification d'une décision du Conseil contraire à cet avis (22 avril). — Élection de MM. François Fouques, Jollis Bonneau et Jung (1er mai). — Envoi au ministre de la Marine, sur sa demande, d'un état des vaisseaux sortis de Bordeaux pour les colonies françaises de l'Amérique, du 31 octobre au 31 avril 1723, « par lequel il se voit que par lesd. vaisseaux il a été porté auxd. colonies 12,517 barils de farine et 10,025 barils de viande salée » (20 mai). — Réception de l'arrêt du Conseil du 17 mai, « qui commue les droits de 40 sols par tonneau et 3 livres par pièce d'eau-de-vie aux 2 sols pour livre de tous les droits qui se perçoivent dans les bureaux des Fermes de Sa Majesté de la généralité de Bordeaux, sur toutes sortes de marchandises entrant et sortant par lesd. bureaux, même sur les quatre sols pour livre qui se lèvent outre et par-dessus le principal des droits ; ordonne Sa Majesté que la levée desdits deux sols pour livre sera continuée jusques à concurrence de ce qui reste deu de la somme de 1,200,000 livres demandée par Sa Majesté pour l'extinction des droits attribués aux courtiers, jaugeurs et inspecteurs des boucheries » (3 juin). — Plainte de l'ambassadeur de Hollande sur la levée des 2 sous pour livre, qu'il prétendait contraire à la déclaration de MM. Dubois et Châteauneuf du 4 janvier 1717 (25 juin). — Avis défavorable à la requête de Joseph Garnichon, professeur d'hydrographie, « pour que ses gages soint augmentez ou qu'il soit fait un règlement au moyen duquel les négocians riches payeroint quelque chose pour les soins et les leçons qu'il donne à leurs enfans » (2 juillet). — Délibération sur un arrêt du Parlement de Toulouse, du 14 juillet 1722, qui interdit la sortie des merrains hors du Languedoc (19 août). — Délibération au sujet d'une plainte de négociants compris dans une taxe levée par la Chambre avec l'autorisation de l'Intendant (9 septembre). — Examen d'un mémoire des courtiers tendant à obtenir le monopole de leurs fonctions, « soit pour la marque des vins et l'expédition des vaisseaux » (21 octobre). — Projet d'établissement d'un lazaret au port de l'Aiguillon, à deux lieues de Luçon, ou à l'île de Lediue (?) (4 novembre). — Perception des gages de la Chambre pour 1718, 1719 et 1723, à raison de 1,907 l. 12 s. par an, et pour 1720-21, à raison de 3,815 l. 4 s. (13 janvier 1724). — Lecture d'une lettre des syndics et directeurs du commerce de La Rochelle sur la fixation arbitraire de la valeur des marchandises d'Amérique par les Fermiers généraux (26 janvier). — Relation d'une assemblée tenue chez le Premier Président, « dans laquelle assemblée il avoit esté proposé de faire des mémoires pour demander qu'il plût à Sa Majesté de décharger de la formalité du controlle les actes des notaires, comme elle avoit eu la bonté de faire pour ceux de Paris » (17 février). — Diminution subie par les espèces existant dans la caisse de la Chambre : 680 écus de 6 l. 18 s. perdant 15 s. chacun ; 231 louis d'argent de 2 l. 6 s. perdant 5 s. ; 63 louis d'or de 27 l. perdant 3 livres ; total : 681 l. 15 s. de perte (17 février). — « Les marchands chargeurs de la présente ville se sont rendus en la Chambre et ont dit que depuis quinse jours il estoit arrivé une si grande quantité de vaisseaux étrangers que plusieurs n'ayant peu se placer dans le port ont esté obligés de jetter l'ankre vers Bacalan et au-dessous les limites où doivent estre placés ceux qu'on doit charger pendant la foire, à cause de quoi les commis des

Fermes refusent de donner les aquits nécessaires » (2 mars). — Refus par l'Intendant de statuer sur cette affaire (10 mars). — Mandat donné au député du commerce de s'opposer à la concession du monopole des transports (16 mars). — Décompte de la diminution subie par les espèces existant dans la caisse de la Chambre le 6 avril 1724 : 580 écus de 6 l. 3 s., 23 s. chacun ; 231 écus de 41 s., 7 s. 8 d. chacun ; 63 louis d'or de 24 l., 4 l. chacun ; total : 1,007 l. 11 s. (24 avril). — Communication verbale de l'Intendant : « Il a dit à l'assemblée que, la diminution que le Roy vient d'ordonner sur les espèces par son arrest du 27 du mois de février 1724 faisant à présent une différence d'un tiers de la valeur à laquelle elles étoint au mois de juillet de l'année dernière, l'intention du Roy étoit que le public se ressentît du bénéffice de cette diminution par celle du prix des marchandises et des denrrées, qui devoit estre au moins d'un tiers ; à quoy il espéroit que les marchands de Bordeaux se rangeroint volontiers à l'idée de S. M. dans le détail qu'ils font des leurs dans leurs boutiques, sans l'obliger de lâcher contre eux aucune ordonnance fâcheuse » (25 avril). — Élection de MM. Grateloup, Cousin et Roma (1er mai). — Mesures pour l'augmentation du nombre des saquiers (11 et 18 mai et 1er juin). — Avis de la création de quatre intendants de commerce : « Ces Messieurs auront séance au Bureau de commerce, où ils feront le rapport de toutes les affaires » (16 juin). — Délibération au sujet des droits excessifs levés à Calais sur les vins de Bordeaux qui passent en Angleterre (13 juillet). — Plaintes contre les commis des Fermes, qui veulent obliger les chargeurs à prendre autant de bateaux qu'ils ont d'espèces de marchandises à envoyer à bord (16 novembre). — Délibération sur le rehaussement de la tour de Cordouan, proposé par M. de Maurepas (16 novembre). — Remontrances de la Chambre « contre la demande des négocians de Périgueux à ce qu'il plaise au Conseil d'ériger dans lad. ville une juridiction consulaire ; ensemble celles faites contre le sieur de Cressé, trésorier de France au Bureau des finances de Bordeaux, qui veut entreprendre d'enlever le banq de sable qui s'est formé au-dessous de Bacalan et d'approfondir la passe » (14 décembre). — Délibération sur la place que doivent occuper les directeurs anoblis (28 décembre). — Avis défavorable à la nomination d'un capitaine du port (3 février 1725). — « Le secrétaire de la Chambre a remis sur le bureau l'état des battimens, tant françois que étrangers, ensemble des barques qui peuvent venir par année commune sur le port de la présente ville, montant à 2,000 battimens et le nombre des tonneaux à 100,000 mil *(sic),* qui produiront, à 2 sols par tonneau de levée, 10,000 livres » (15 mars). — Lecture d'une lettre de M. Billate, qui estime que les chiffres précédents sont trop faibles (5 avril). — Lecture d'une autre lettre du même, informant la Chambre de ses démarches pour la construction d'un bureau des Fermes et la pressant d'agir (19 avril). — Élection de MM. Lamy, Bartarès et Clément Dubergier (1er mai). — Lecture d'une lettre de M. Billate sur la construction du bureau des Fermes : « Il n'est point touché de la vaine crainte des marchands de se voir forcés de contribuer à cette dépense, parce qu'il a lieu de croire le contraire » (3 mai). — Lettre du Contrôleur général : « Dit qu'il fait travailler à un recüil qui contiendra les règlements généraux et particuliers qui ont esté faits au sujet des manufactures sous le règne précédent » (11 mai). — Délibération sur ce que « les corsaires de Sallé roulent encore sur les costes de Bretagne, malgré la frégate du Roy *la Thétis,* armée à Brest par ordre du Roy pour leur donner chasse » (22 juin). — Mention d'un arrêt du Conseil de commerce, du 14 juin, chargeant la Chambre de l'exhaussement de la tour de Cordouan et de l'entretien des feux, et l'autorisant à lever des droits dans ce but (15 novembre). — Plaintes de l'intendant de Léogane contre les fraudes commises au sujet de la contenance des barils de denrées exportées de France (6 décembre). — Remontrances sur la proposition faite par l'Intendant de désigner trois négociants, parmi lesquels serait choisi le remplaçant de M. Billate, décédé (17 janvier 1726). — Réponse favorable de l'Intendant (24 janvier). — Délibération contre le projet des habitants de la Martinique de fonder une banque et d'émettre des billets, dits « billets de la colonie » (18 février). — « S. M. ayant choisy M. Brisson pour députté au Conseil de commerce », la Chambre délègue un membre pour féliciter le nouveau député (20 avril). — Élection de MM. Brunaud, Carton et Lée (1er mai). — Remise d'un arrêt du Conseil concernant la levée des droits destinés « au rehaussement de la lanterne de la tour de Cordouan » (31 mai). — « Dans la présente ville il n'y a qu'un seul particulier qui travaille à la fabrique des savons » (17 juillet).

C. 4253. (Registre). — In-folio, 285 feuillets.

1726-1737. — Délibérations de la Chambre. — « M. Dasfel, ingénieur des fortifications du royaume, ayant esté informé par l'ingénieur particulier de la citadelle de Blaye que la rivière de Garonne faisoit des

progrets considérables contre l'isle qui est au milieu de la rivière, devant Blaye, sur laquelle le fort qu'on appelle Pâté est bâty, à cause de quoi il estoit nécessaire d'apporter des prompts secours….. sans quoy elle court risque d'estre entièrement détruitte aussy bien que ledit fort » (août 1726). — Mention de l'élection, faite le 16 novembre, du sieur Antoine Dubergier à la place du sieur Lée (21 novembre). — Assemblée extraordinaire de la Chambre et des anciens directeurs, au sujet de la subvention de 14,000 l. qu'on demande au commerce bordelais pour sa part des réparations de l'île du Pâté devant Blaye (28 décembre). — Lecture de lettres de M. Brisson : « Comme on parle de guerre, il exorte la Chambre d'avoir attention à demander un garde-coste s'il est nécessaire » (24 janvier 1727). — Délibération sur une lettre des directeurs de La Rochelle, qui se plaignent que les vaisseaux du Roi prennent à fret des sucres et des indigos à la Martinique et à Saint-Domingue (6 mars). — Lecture d'une lettre du Contrôleur général, qui demande à être informé tous les trois mois de l'état du commerce (27 mars). — Élection de MM. Massieu jeune, Lamaletie et de Kater (1er mai). — Avis que le commerce ne contribuera point aux réparations à faire à l'île devant Blaye (8 mai). — Plainte contre le projet de translation du bureau des lettres « au fons de la rue du Mirail » (23 mai). — Analyse d'une lettre de M. Brisson : « Que M. de Rouillié luy a dit que le sieur de Lanuville ne peut se deffendre d'habiter la maison qu'il a louée ; que M. Roulié et Pageot ont écrit audit sieur de Lanuville de faire ses efforts pour s'approcher, mais ils ne luy paroissent pas portés à rien augmenter aux 1,000 l. qu'on passe pour le loyer du bureau » (17 juin). — Analyse d'une lettre de M. Brisson : « La Chambre n'aura pas de réponce aux lettres qu'elle a écrit à M. le Controlleur général et à M. de Hauteroche à l'occasion de plaintes des marchands drapiers contre les Juifs : l'arrêt du Conseil du 9 octobre dernier et l'édit du 26 du même mois doivent être exécutés » (26 juin). — Arrangement au sujet du bureau des lettres : « Il a été décidé par M. l'Intendant que ledit sieur Delaneufvile établiroit au chay de farine un bureau pour distribuer les lettres et les y recevoir, en exception de celles qu'il faudra affranchir, lesquelles on sera obligé de porter au bureau général de la poste, rue du Miral » (14 août). — Avis de l'augmentation des droits du domaine d'Occident, qui sont portés à trois et demi pour cent pendant trois ans, « sur lequel droit le receveur tiendra compte d'un pour cent pour être remis à un caissier particulier, et ces fonds seront employés à fournir aux dépenses que le Roy doit faire pour empêcher absolument le commerce étranger qui se fait aux Isles » (13 novembre). — Plaintes à l'occasion d'un naufrage arrivé « aux avenues de la tour de Cordouan, à cause qu'il n'y avoit point de feu dans la lanterne pendant la nuit » (12 février 1728). — Élection de MM. Ribail, Raymond Dubergier et Roche (1er mai). — « Il (M. Brisson) informe la Chambre qu'il y a eu une dispute à Amiens entre un ancien consul et un procureur sur la préscéance, qui a été décidée au Conseil de commerce en faveur du consul » (20 mai). — Délibération pour la transmission au Contrôleur général d'« un placet et mémoire signé du sieur Malleville, par lequel il prie la Chambre de vouloir le secourir contre le refus que M. le marquis de Saillan, seigneur de Combort, fait de laisser flotter le merrain qui pourroit se transporter pas la rivière de Vézère dans celles de Dordogne et Gironde et dans celle-cy, que ce transport donneroit une abondance considérable à la Guienne des merrains quy luy seroint envoyez des provinces d'Auvergne, la Marche et Limousin » (2 juin). — Nomination, comme secrétaire de la Chambre, de Pierre Crozilhac, qui partagera ses appointements avec Faubert, tant que celui-ci vivra (17 juin). — Délibération défavorable aux réclamations des pilotes de Saint-Palais se plaignant qu'on en ait établi d'autres à Saint-Georges (23 juin). — Délibération pour obtenir une modération des droits sur les charbons de terre (2 septembre). — Tentative inutile des vergeurs d'eau-de-vie pour obtenir l'approbation d'un règlement (9 septembre). — Lecture d'une lettre du syndic des pilotes lamaneurs de Saint-Palais signalant la brèche survenue, le 30 janvier, au clocher de Saint-Palais, « de plus d'un tiers du côtté Nort-Ouest, depuis le fondement jusqu'au cordon sur lequel est posé la charpente et pyramide » et demandant la réparation de ce clocher, qui est « une marque ou balise des plus utilles….. affin d'éviter les écueils à l'entrée de la rivière » (17 février 1729). — Délibération favorable à la demande de divers négociants bordelais « pour obtenir l'établissement d'un entrepôt dans les isles de Rhé et d'Oléron, pour y déposer les vins et eaux-de-vie du cru de cette province, en attendant l'arrivée des vaisseaux étrangers où l'on devra les charger » (24 mars). — Élection de MM. Castaing, Saincric fils et Ferrayre (1er mai). — Délibération relative à la réparation du clocher de Saint-Palais (21 juillet). — Délibération relative à l'envoi de « bateaux en botte » aux colonies : « Les négocians à qui on a parlé à ce sujet ont répondu qu'autrefois il avoit été envoyé des batteaux en botte de 25 à 30 barriques pour charger et décharger les

navires » (11 août). — Délibération relative aux vergeurs ; l'Intendant, saisi par le Chancelier, aurait consulté les maire et jurats et non les directeurs de la Chambre, « selon qu'il est de l'ordre et de l'usage » (1er septembre). — La Chambre, consultée par l'Intendant sur l'effet de l'arrêt qui a autorisé l'exportation du verre à vitre, décide de répondre « que depuis l'arrêt le prix du verre a diminué d'un quart » (7 septembre). — Délibération relative au charbon de terre : du charbon de Nivernais a été essayé à Rouen devant l'Intendant, « qui assure qu'il a la même activité que celuy d'Angleterre » ; « il s'ouvre chaque année des nouvelles mines de charbon dans le royaume…. ; il y en a une dans le Languedoc qu'on exploite actuellement » ; les raffineurs exposent que, sur 22 raffineries établies à Bordeaux, 12 sont arrêtées, faute de charbon (17 novembre). — Lecture d'une lettre de M. Brisson relative au charbon de terre (7 décembre). — Très long rapport de MM. Ribail et Dubergier sur le projet des statuts des marchands de draperie, soierie, dorure et mercerie (29 décembre). — Rapport de M. Ribail sur ce que l'Intendant lui avait interdit ainsi qu'à la Chambre de s'occuper des mémoires relatifs à cette affaire, qui ne leur viendraient pas directement de lui ; l'Intendant a été chargé par le Contrôleur général d'examiner, avec quelques négociants, si ce projet « n'étoit point contraire au bien général de leur commerce, nottament à celuy des Juifs portugois » (5 janvier 1730). — Lecture d'une lettre de M. Brisson, portant que le Contrôleur général « avoit réglé la modération des droits sur le charbon d'Angleterre à 12 s. par barril au lieu de 8 s. qu'on payoit auparavant, du poids de 250 l., poids de marc » (9 février). — Désignation de MM. Ribail et Raimond Dubergier pour classer les archives avec le secrétaire de la Chambre, « par lettre alphabétique ou numéro, comme ils le trouveront le plus à propos » (23 février). — Transaction au sujet des statuts des vergeurs (9 mars). — Examen de la demande des vergeurs, « tendant à ce qu'ils soient érigés en titre d'office » (23 mars). — Rapport sur l'état des archives de la Chambre, « registres, mémoires et autres papiers qui la concernent, depuis sa création, quy n'ont jamais été mis en ordre, n'y ayant point eu d'archives établies jusqu'à présent, ce quy fait que le secrétaire actuellement en place n'a point peu leur communiquer généralement touttes les pièces, d'autant qu'il y en a quy ne se trouvent point en ses mains et quy ont resté soit chès l'ancien secrétaire, soit chès aucuns des directeurs quy ont été par le passé » (27 avril). — Élection de MM. Gautier, Rozier et Crozilhac (1er mai). — Délibération touchant un droit de 7 0/0 perçu en Espagne sur les sucres et cacaos venant d'Amérique et le déchargement des navires français qui ont du fret pour leur retour (11 mai). — Décision tendant à interdire aux faillis « de se présenter sur la place, qu'ils n'ayent payé le total des pactes portés par les attermoyemens faits avec leurs créanciers » (25 mai). — Délibération touchant le commerce des colonies et l'ingérence des Anglais dans ce commerce (22 juin). — Réponse du comte de Maurepas à propos des corsaires d'Algérie ; ils sont en droit, suivant l'article 16 du traité du 23 décembre 1719, de prendre, à dix lieues des côtes de France, les navires des nations avec lesquelles ils sont en guerre, cargaison comprise (6 juillet). — Plainte contre les Fermes, qui ont refusé l'autorisation de laisser suivre par des barques portant le surplus du chargement un navire qui calait 15 pieds « avant d'être entièrement chargé » (13 juillet). — Délibération sur la livraison des règlements des manufactures : « Il y en a un exemplaire relié en veau en 4 volumes in-4°, qui est destiné pour la Chambre » (20 juillet). — Réponse du comte de Maurepas aux plaintes de la Chambre touchant le commerce des Anglais aux colonies plaintes qu'il croit exagérées (20 juillet). — Envoi par la Chambre de mémoires sur les moyens pour ranimer le commerce : « Les principaux motifs de son inaction provenoient du dérangement des fabriques du royaume et du commerce des colonies, qui en sont les deux branches principalles » (9 août). — Délibération contre la demande du sieur Mitchel, verrier aux Chartrons, qui demandait qu'on révoquât le privilège accordé au sr Fouberg pour la fondation d'une verrerie à Bourg : « Outre le produit de ces deux fabriques, la province consomme des verres et bouteilles une fois au-dessus, qui viennent de Rouen, Calais, Hambourg et autres lieux » (17 août). — Plaintes contre les pirateries des Espagnols en Amérique (7 septembre). — Mémoire au sujet des gages de la Chambre, dus depuis 1715 et montant à 52,022 l. 16 s. (11 janvier 1731). — Exposé oral par M. Brisson des moyens de relever le commerce de Bordeaux : faciliter le déchargement des vaisseaux, régler la contenance des barriques, réparer les chemins des environs, etc. (18 janvier). — Long exposé des opinions contradictoires des directeurs de la Chambre sur le service des courtiers à Libourne, Bourg, etc. (20 janvier 1731). — « Il a été fait lecture d'un mémoire signé de plusieurs marchands chargeurs de cette ville où ils exposent que MM. les maire, sous-maire et jurats ayant obligé tous les maîtres de navire de tenir leurs vaisseaux à la distance du bord de la rivière portée par les statuts, affin de laisser le passage libre aux batteaux,

et que les sables s'étant augmantés de l'autre cotté de la rivière, les navires n'avoient plus autant de place que cy-devant pour pouvoir se tenir entre les deux pataches, dont l'une est à la fontaine Delor, un peu au-dessus de la porte de la Grave, et l'autre aux Chartrons, vis à vis la rue du Saint-Esprit., que même il y a des navires qui tirent trop d'eau pour pouvoir monter jusques où est placée la patache » (15 février). — Attribution au secrétaire de l'intégralité de ses appointements ; le s^r^ Faubert, qui s'est remis de ses infirmités, continuera à recevoir sa pension (29 mars). — Délibération « concernant le besoin pressant d'établir à Bordeaux un dépôt public de huit cens mil livres, affin que les négocians à qui le commerce fournit des marchandizes étrangères ou qui sont entreposées venant des colonies, pussent y aller prendre de l'argent sous un bénéfice de 4 à 5 p. 0/0 par an pour se soutenir dans leur commerce, dont le remboursement seroit affecté sur le produit desd. marchandizes » (3 avril). — Lecture d'une lettre de l'Intendant, qui désire connaître l'avis de la Chambre sur « un mémoire contenant des propositions d'établir dans le port de Bordeaux quatre pontons pour caréner les vaisseaux, les radouber, tirer du fons de l'eau ceux quy y ont coulé et servir à plusieurs autres uzages » (19 avril). — Élection de MM. Foucques, Touges et Menoire (1er mai). — Délibération contre « la voiture des espèces » : « La Chambre touchée du dérangement qu'elle voit dans le commerce par les faillittes qui arrivent journellement »… (17 mai). — Lecture d'une lettre du comte de Maurepas relative à l'ensablement du port de Bordeaux (7 juin). — Lecture d'une lettre du comte de Maurepas sur les prérogatives accordées au commerce de la Louisiane (5 juillet). — Délibération sur un arrêt qui ordonnée à un constructeur d'abandonner l'emplacement de ses chantiers (26 juillet). — Relation d'une réunion tenue chez l'Intendant « pour y conférer sur les mesures qu'il convient de prendre pour le délestage des vaisseaux, affin d'éviter que le mauvais état où se trouve la rivière n'augmante » (26 juillet). — Difficultés faites par le Bureau pour le chargement devant Pauillac de *la Minerve,* qui « tire trop d'eau pour pouvoir être chargé au-deça de la passe qui est près de Blaye » (9 août). — Plainte contre le Commissaire de la marine, qui ne laisse pas aux armateurs le libre choix des officiers (23 août). — Lecture d'une lettre de l'Intendant de Languedoc au Contrôleur général touchant la mauvaise qualité des sucres de Bordeaux qui fait tort, sur le marché de Beaucaire, aux sucres de Cette (15 novembre). — Lecture d'une lettre des marchands de bas de la ville, « portant que les bayles des maîtres faiseurs des bas au métier, voulant entreprendre de faire des visites chès lesd. marchands, ont obtenu une ordonnance de M. l'Intendant qui le leur permet, en se faisant accompagner du s^r^ Collet, inspecteur des manufactures » (29 novembre). — Analyse d'un « mémoire responsif des raffineurs de Bordeaux contre les plaintes de l'intendant de Languedoc » (6 décembre). — Réclamations de la Chambre, « sur l'avis qui luy a été donné par M. l'Intendant que le s^r^ Laborde, députté pour Bayonne au Conseil de commerce, étoit proposé par M. le Controlleur général pour la députation de Bordeaux » (7 décembre). — Délibération « concernant l'extension trop généralle qui a été donnée à l'article du statut qui assujettit au partage les marchandises qui arrivent en cette ville, au moyen duquel ceux qui en font commerce pour les revendre, étant assurés d'en avoir chacun leur part, agissent d'intelligence pour faire languir les vendeurs affin de les obtenir à plus bas prix » ; on décide de faire une démarche auprès de l'Intendant « pour que le partage ne soit permis que des marchandises comestibles, en laissant subsister, conformément à l'intention dud. statut, en faveur des bourgeois seulement, le privilège de prendre de la première main les marchandises qui leur seront nécessaires, au même prix que les acquéreurs les auront achettées » (7 février 1732). — Mention de la remise à l'Intendant d'un duplicata du mémoire qu'il avait égaré sur le renversement du lest dans la rivière ; « d'autant que les bancs de sable accroissent journellement et qui *(sic)* rendent les passes toujours plus difficilles, en sorte qu'il est à craindre que, s'il n'y est pourveu, elles deviendront impratiquables » (21 février). — Délibération tendant à empêcher l'établissement des raffineries aux Iles (3 avril). — Délibération touchant d'anciens règlements de péages sur la Garonne : « Le seul endroit où l'on pourroit les trouver ce seroit au Parlement ; mais… ils doivent avoir été consumés dans l'incendie arrivée en 1703 » (17 avril). — Élection de MM. Roma, Meyère et Castaing fils (1er mai). — Délibération au sujet d'une nouvelle lettre de l'Intendant de Languedoc contre les raffineries de Bordeaux (5 juin). — Mention de l'élection de M. Carton comme député de la province au Conseil de commerce (5 juin). — Lecture d'une lettre du Contrôleur général à l'Intendant « sur le dérangement que causent dans le commerce les fréquentes banqueroutes quy sont arrivées depuis quelque tems dans les principales villes du royaume » (13 juin). — Délibération sur la prétention des fermiers du droit domanial de la marque des fers de percevoir

ce droit sur les fers étrangers entrant en France par ce département (20 juin). — Délibération « au sujet des fusils boucaniers que les vaisseaux qui vont à l'Amérique sont obligés d'y porter, que M. de Maurepas trouve à propos de convertir pour la moitié en fusils grenadiers avec leurs bayonnettes à douille » (31 juillet). — « La Chambre assemblée extraordinairement et par billets, il a été fait lecture d'un mémoire présenté par un grand nombre des principaux négocians de Bordeaux, contenant qu'il s'est répandu un bruit qu'on veut placer le bureau de la Douanne dans l'édifice qu'on élève sur la rivière près du pavillon du Chapeau-Rouge, ce qui seroit préjudiciable au bien public, d'autant que le plus grand commerce quy se fait dans cette ville roulle sur les négocians de la Rousselle, du pont Saint-Jean et des rues voisines, que les plus grands magasins y sont situez, qu'il y a même dans le contour dix-sept raffineries,… que sy on place le bureau près la Cour des Aydes, où l'on doit faire une porte qui conduira au chay des farines, les frais seront beaucoup diminués » (25 août). — Texte de l'arrêt du Conseil, du 24 août, portant que « de trois directeurs qui doivent être nommez chaque année il y en ayt toujours deux choisis parmy les négocians ou marchands en gros, et que pour ramplir la troisième place de directeur il soit nommé ou un négociant ou marchant en gros ou un marchand en détail ou même un étranger naturalisé, quoyqu'ils n'ayent été ny juges ny consuls » (13 novembre). — Relation d'une démarche faite auprès de l'Intendant « pour le rétablissement de la visite de santé à Pauillac ;… il a été observé en même tems qu'il seroit nécessaire d'obliger celuy qui seroit chargé de faire cette visite de faire le jaujage du lest qu'il y auroit dans chaque navire et d'en délivrer son certifficat, affin qu'à la veue d'icelluy on reconnût sy les maîtres n'en ont pas renversé dans la rivière » (27 novembre). — « MM. Foucques et Touges ont été nommés pour aller au nom de la Chambre chés M. l'Intendant à l'occasion de la mort de Madame son épouse, arrivée hier » (27 novembre). — Élection de M. Jacques Féger à la place de M. Roma, décédé le 2 décembre (6 décembre). — Nouvelle délibération sur les plaintes de l'intendant de Languedoc contre les raffineries de Bordeaux (19 février 1733). — Lecture d'une lettre de M. Carton sur des travaux faits en Dordogne par M. de Brancas et sa compagnie, qui « demandent l'intérest au denier 10 pour dédommagement ; sur quoy MM. les députez ont été d'avis qu'il falloit le prendre sur les sels quy se déchargent à Bordeaux et Libourne, plustôt que d'imposer un péage sur touttes les marchandizes quy dessenderont et monteront depuis Bergerac jusqu'au Mont Dor, où les travaux, ont commancé » (23 avril). — Élection de MM. Decoud, Brunaud fils et Ollé (1er mai). — Relation d'une conférence de M. Brunaud avec les sous-maire et jurats « pour éviter l'imposition de dix sols par minot sur le sel qui se décharge à Bordeaux et à Libourne, sur le fondement que M. le marquis de Brancas et sa compagnie, par quy cette imposition est demandée pour leur servir d'indemnité des travaux qu'ils ont fait faire dans la rivière de Dordogne pour la rendre flotable et navigable, ne peuvent l'exiger sur Bordeaux et Libourne… et que ce sont les provinces d'Auvergne et de Limousin, dans l'étendue desquelles ces dépenses ont été faittes, qui doivent les suporter » (3 juin). — « Lecture d'un mémoire présenté par les pilottes lamaneurs de la ville de Blaye, contenant que depuis un tems les armateurs de Bordeaux ont fait construire des vaisseaux qui calent quinse à seize pieds d'eau, que lesd. pilottes ne peuvent conduire sans risque, suivant l'examen qu'ils ont fait avec circonspection de tous les endroits où l'on doit passer depuis Blaye jusqu'à Pauillac, où il n'y a en divers lieux de ces passes qu'un pied et demy d'eau et en d'autres qu'un pied ; que ce qu'il y a encore d'essentiel et d'intéressant est que depuis quelque tems le banc de sable qui étoit vis-à-vis le Pâté a été transporté jusqu'à la passe desd. pilottes, qui est vis-à-vis de Ségonsac, à une demy-lieue de Blaye ; qu'il est vray qu'on a découvert une nouvelle passe, qui est au sud du bout de l'isle du Pâté devant Blaye ; qui a cinq pieds de profondeur à la mer basse, à la vérité fort étroitte, en sorte que pour faciliter le passage seul pratiquable pour les vaisseaux qui calent au-delà de treise pieds d'eau, les pilottes sont obligez d'emprunter le secours de la garnison, pour tirer les vaisseaux à la pointe de cette îsle » (6 août). — Lecture de lettres de M. Carton relatives au droit sur les sels destiné à rembourser M. de Brancas de travaux exécutés sur la Dordogne ; on estimait à 77,000 l. le produit du droit à 5 s. par minot (20 août). — Démarches au sujet de « la rareté des espèces, qui étoient presque toutes renfermées dans la caisse de la Compagnie des Indes » (26 novembre). — Plaintes des marchands de draperie, soierie et mercerie contre les Juifs avignonnais, qui vendent des marchandises de rebut (10 décembre). — Lettre de M. Carton à ce sujet (31 décembre). — Lecture d'une lettre du même, annonçant qu'il fut décidé le 15, au Conseil de commerce, « que les Juifs avignonnois seroient expulsés hors du royaume, que l'esprit du Conseil a été de ne pas fixer de délay, crainte qu'ils n'en abusassent »

(21 janvier 1734). — Lecture d'une lettre du même ; « M. Deserilly luy dit au bureau, le 4 de ce mois, que l'arrest pour l'expulsion des Avignonnois devoit estre scellé ce jour-là ». M. Carton annonce que le Conseil a fixé le prix de la poudre de guerre à 70 l., de la poudre de traite pour la Guinée à 45 l., de la poudre à giboyer à 28 s. la livre (18 février). — Analyse d'une lettre du même : l'arrêt « pour l'expulsion des Juifs avignonnois a été donné à M. Boucher pour le faire publier et exécuter, quy devoit partir le jeudy suivant, vingt-cinq février, pour se rendre à Bordeaux » (4 mars). — Lettre du même, informant la Chambre que le placet des députés des Juifs avignonnais contre l'arrêt d'expulsion a été rejeté (1er avril). — Élection de MM. Clément Dubergier, Roche fils et Treilles (1er mai). — Décision pour l'établissement d'un répertoire des matières traitées par la Chambre de commerce (17 juin). — Assemblée extraordinaire et délibération sur les vexations des commis de la Douane, qui voulaient obliger les négociants à déclarer, au moment où ils payaient les droits d'entrée, la destination des marchandises (25 juin). — « Attandeu que le caffé des isles de l'Amérique devient chaque jour plus abondant dans ce port, M. Ollé prendra la peine de voir M. Baret, receveur de la Comptablie, chargé par la Compagnie des Indes de la garde des caffez, pour luy demander de faire agrandir le magasin qui sert d'entrepôt à cette denrée » (5 août). — Délibération sur un droit payé par les sucres à Rouen : « Il faud 225 l. de [sucre] brut pour faire 100 l. de raffiné » (12 août). — Délibération sur la prise de trois vaisseaux hambourgeois chargés de vins, eaux-de-vie, sucres, indigos, etc., de Bordeaux, et enlevés par des corsaires danois (16 septembre). — Lecture d'une lettre de M. Carton annonçant que le ministère des Affaires Étrangères a écrit « dans les termes les plus forts » à la cour de Danemarck (18 novembre). — Lettre du même annonçant que le Contrôleur général s'oppose à ce que les Fermiers exigent des négociants la déclaration de la destination des marchandises au moment de l'acquit des droits d'entrée (25 novembre). — Refus par les Fermes de laisser compléter en franchise l'approvisionnement des vaisseaux retenus en rivière par le mauvais temps et arrangements intervenus à ce sujet avec le commis (25 et 27 janvier 1735). — Relation d'une conférence chez l'Intendant au sujet du lestage et du délestage (31 mars). — Délibération et démarches contre le privilège exclusif attribué aux pilotes de Saint-Palais et de Saint-Georges de mettre en mer les vaisseaux et de les faire entrer en rivière (21 avril). — Élection de MM. Baulos, Roudes et Barbeguière (1er mai). — Délibération au sujet des deux quintaux, l'un de 84 l., l'autre de 100 l., poids de marc, employés par les boulangers de Blaye pour peser le biscuit : « La police exacte qui s'exerce icy (à Bordeaux) n'a jamais permis qu'un seul poids de cent livres, poids de marc, marqué aux armes de la ville » (15 juin). — Analyse d'une lettre de M. Maboul, « procureur général de S. M. pour le règlement des droits de péage, » signalant des arrêts du Parlement de Bordeaux de 1480, 1517, 1533, 1554, 1578, 1581, 1600, 1636, 1648 (7 juillet). — Examen des statuts des boulangers en pain bénit, lesquels statuts sont attaqués par les pâtissiers (14 juillet). — Délibérations contre les projets de syndicat des pilotes lamaneurs (6 et 7 septembre). — Analyse d'une lettre de M. Carton touchant les mesures que l'on va prendre pour les cafés (8 mars 1736). — « M. Roche a dit que les négocians de cette ville paroissent alarmés de ce qu'ils ont apris que ceux des Chartrons demandoient à jouir du privilège d'entreposer dans ce faux-bourg les marchandizes quy proviennent des colonies » — (19 avril). — Élection de MM. Antoine Dubergier, Billatte et Dirouard (1er mai). — Lecture d'un mémoire sur les abus introduits dans la construction, le radoub et le carénage des vaisseaux (17 mai). — Désignation de MM. Roudes, Billatte et Dirouard, pour l'arrangement des archives (17 mai). — « Le secrétaire de la Chambre a remis sur le bureau la carte de la rivière de Bordeaux, quy luy a été envoyée par le sr Reveillau, de Blaye, et qui a été demandée par M. Rodot » (5 juillet). — Analyse de l'arrêt du Conseil du 29 mai, sur la consommation du café dans le royaume (12 juillet). — Délibération tendant à faire annuler la défense envoyée aux officiers des colonies de s'immiscer dans les affaires entre les colons et les capitaines des navires (26 juillet). — Relation des mesures prises pour obtenir des officiers du bureau la régularité et l'assiduité (23 août). — Délibération et démarches contre un arrêt du Parlement en faveur des courtiers (21 septembre). — Délibération sur une lettre écrite à la municipalité par les consuls de Narbonne, touchant leur intention de terminer, conformément à l'arrêt du 2 juillet 1686, un canal « pour joindre le grand canal de communication des mers à la rivière de Narbonne avec les écluses ;… ils sont convaincus que cette jonction racourcira le trajet de trente-six lieues, en ne passant plus par Agde et Bésiers, où l'on étoit exposé à des retardemens de plusieurs mois ; » la Chambre ne s'oppose pas à ce projet, à condition qu'on n'établisse pas d'impositions nouvelles (23 octobre). — Analyse de la réponse du Contrôleur général touchant les défenses faites aux officiers des

colonies (15 novembre). — Rapport d'une entrevue avec les maire, sous-maire et jurats au sujet du projet de canal de Narbonne au canal du Midi (15 novembre). — Lecture d'une lettre de M. Carton annonçant que le Conseil a cassé l'arrêt du Parlement en faveur des courtiers (15 novembre). — Lecture d'une lettre de M. Carton sur les hostilités du général Mathieu, « y ayant à Monsarrat et à Antigues plusieurs bateaux armez pour tenir la main à l'exécution d'un règlement que les généraux de ces isles ont fait de leur chef pour prendre les navires quy se trouveront à une lieue de leurs cottes, en usant du droit de représailles à l'occasion du règlement fait en France, le mois d'octobre 1727, pour le commerce de l'Amérique » (13 décembre). — Délibération sur des prises faites par des pirates de Salé (27 décembre). — Lecture d'une lettre de M. Carton sur cet objet (10 janvier 1737). — Délibération sur la demande faite par les Malouins d'obtenir la franchise de leur port (31 janvier). — Délibération relativement à la saisie faite à la Martinique d'un négrier anglais et aux représailles dont les vaisseaux marchands sont menacés (21 février). — Délibération au sujet d'un navire pris à la Martinique par les Anglais (7 mars).

C. 4254. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets.

1737-1747. — Délibérations de la Chambre. — « Il a été fait lecture d'un mémoire présenté à M. l'Intendant par M. Daumay, directeur du bureau de la Douane, contenant qu'il est d'usage que lorsque le contenu des billettes prises pour charger les vins, eaux-de-vie et vinaigres ne peut pas être mis dans les navires pour lesquels elles ont été prises, le négociant paye quarante sols par tonneau de vin et par chaque barrique d'eau-de-vie et trente sols par tonneau de vinaigre, lequel argent est mis dans un tronc pour les pauvres quy ferme sous trois clefs, dont l'une est gardée parle Directeur et les deux autres par les receveurs des bureaux d'entrée et sortie, quy en font l'ouverture au tems de Pâques et en disposent d'une portion, tant pour le banc que le Bureau a dans l'église de Saint-Remy que pour le prédicateur du carême et en faveur de quelques communautez de religieux et des pauvres honteux » ; la Chambre décide que cet usage continuera, mais que le produit du tronc sera affecté aux hôpitaux de la Manufacture, Saint-André et Saint-Louis (4 avril 1737). — Nomination de MM. Raymond Dubergier, Choletel Pascaud en qualité de directeurs (1er mai). — Délibération sur la prétention du fermier des cinq grosses fermes et du juge des ports de faire incarcérer les négociants qui ont des discussions avec les commis du Bureau (14 août). — Délibération contre le placet de Joseph Jacob et Emmanuel Dalpuget, beau-père et gendre, tous deux Juifs avignonnais, qui demandent à exercer de nouveau le commerce de draperie et soierie à Bordeaux (14 novembre). — Mention d'une réunion tenue chez l'Intendant, à laquelle assistaient le député du Commerce et les jurats et relative à cette affaire : « Il auroit été unanimement délibéré qu'ayant été expulsés par l'arrêt du Conseil du 21 janvier 1734 de la ville de Bordeaux et de la province de Guienne, il convenoit à l'intérest et au bien du commerce que led. arrêt eust son exécution, tant contre lesd. Dalpuget que tous autres juifs de leur nation » (7 décembre). — Mission à deux directeurs de dénoncer à l'Intendant la fraude de « divers particuliers quy font entrer dans le vin blanc certaine mixtion de sucre et sirop » (12 décembre). — Avis contraire à la création d'aucune nouvelle verrerie consommant du charbon de terre dans un rayon de dix lieues, le sieur Mitchell s'étant engagé à ne pas brûler de bois et à ne pas vendre ses bouteilles de 25 onces plus de 24 l. le cent (23 janvier 1738). — Procès-verbal de l'examen d'un courtier, avec les demandes et les réponses (10 avril). — Nomination de MM. de Kater, Lafore et Claude Mercié (1er mai). — Lecture d'une lettre de l'Intendant sur les mesures propres à arrêter les falsifications du vin (18 juillet). — Décision de la Chambre de ne pas accepter les mémoires des négociants, même signés, à moins qu'ils ne soient présentés au moins par deux signataires (31 juillet). — Délibération tendant à obtenir subsidiairement que le prix des marchandises sujettes au droit du domaine d'Occident soit évalué dans le port de Bordeaux, « où il s'arme maintenant pour l'Amérique presque autant de vaisseaux que dans tous les autres ensemble » (4 septembre). — Invitation remise à la Chambre de la part de la municipalité par un des huissiers en robe de se rendre à l'Hôtel de Ville pour délibérer sur des affaires intéressant la province (20 décembre). — Délibération contraire à l'importation du biscuit du haut pays (8 janvier 1739). — Compte rendu des démarches faites auprès du Premier Président et du Procureur général en vue de faire réformer l'arrêt rendu par le Parlement en faveur des pilotes de Saint-Palais et de Saint-Georges (19 février). — Délibération sur la jauge des barriques (7 mars). — Nomination de MM. Saincric, Barreyre et Pierre Gorsse (1er mai). — Cahier des charges pour la fabrication du biscuit et soumission d'Isaac Naudy (23 juillet). — « A été délibéré… que lorsque les directeurs seront chargés d'aller vers M. l'Intendant, ils se serviront du terme de

Monsieur » (12 novembre). — Délibération relative aux courses des Espagnols sur les navires anglais (26 novembre). — Délibération sur une plainte contre M. de Pressigny, directeur de la Douane, qui fait peser les marchandises « avec des poids de 4, 3, 2 et jusques à une livre, au préjudice de ce quy s'est constament pratiqué dans les pesées, où le moindre poids a toujours été de cinq livres » (31 décembre). — Mention de diverses négligences relevées contre les pilotes de Saint-Palais et de Saint-Georges (21 avril 1740). — Élection de MM. Saint-Martin, Rulleau et Jung (1er mai). — Mentions d'arrêts du Parlement en date des 16 et 18 mai, le premier réformant l'arrêt rendu précédemment en faveur des pilotes de Saint-Palais et de Saint-Georges, le second homologuant le tarif du lieutenant-général de l'Amirauté sur l'arrimage (25 mai). — Mission donnée à un directeur de voir M. de Rostan, commissaire général de la Marine, « pour le prier de la part de la Chambre de donner ses soins pour que les équipages n'exigent pas au-delà [de 25 l. par mois], ainsy qu'il se pratique depuis longtems » (11 juin). — Copie d'un arrêt de la Cour des Aides, en date du 20 juillet, sur le timbre des livres de commerce (11 août). — Avis de l'envoi à Bordeaux, par ordre du Contrôleur général, de 500,000 l. en espèces (15 septembre). — Questions adressées à la Chambre par le Contrôleur général sur les moyens d'empêcher les abus des Juifs et des marchands forains, qui commercent en dehors des foires et vendent des marchandises défectueuses (13 avril 1741). — Nomination de MM. Crozilhac, Miramond et Cauvy (1er mai). — Délibération sur l'inconvénient que présente l'ouverture, faite par le Bureau, des balles de « grosse quincaille » venant de Saint-Étienne et expédiées aux colonies (10 mai). — Nomination de Gérard Crozilhac, fils aîné du secrétaire de la Chambre, à la survivance de son père (17 août). — Relation circonstanciée d'un démêlé de la Chambre avec l'Intendant relativement à l'entrepôt des cafés et d'une scène fort vive survenue entre led. Intendant et deux directeurs (24 août). — Procès-verbal d'une séance présidée par l'Intendant pour le règlement de cette affaire ; la Chambre l'entretient des échouements causés par la négligence des pilotes à sonder les passes, « qui varient fréquament » (14 septembre). — Délibération relative à une ordonnance des jurats sur l'équipage des vaisseaux, leur radoub, le dépôt des poudres à terre, etc. (29 novembre). — Demande d'un mémoire écrit par les jurats et réponse de la Chambre « qu'elle ne répond par écrit pour ce qui concerne le commerce qu'avec les ministres » (1er décembre). — Nomination de MM. Castaing fils, Dubergier fils et Clock père (1er mai 1742). — Copie d'un arrêté pris le 14 avril par l'Intendant, qui avait été chargé de régler une contestation entre les négociants et les Fermiers sur l'évaluation des peaux de veaux (10 mai). — Démission du sr Clock père, adressée à l'Intendant (10 mai). — Nomination de M. Blaise Jandreau (19 mai). — Refus par led. Jandreau (23 mai). — Nomination de M. Jean Farrouilh (11 juin). — Lecture d'une lettre du comte de Bussy, ambassadeur à Londres, relativement à la prise de *l'Océan,* de Bordeaux, conduit à Plymouth par Forester, capitaine d'un vaisseau de guerre anglais (19 juin). — Délibéré d'écrire à l'évêque de Rennes, ambassadeur en Espagne, sur la prise d'un navire par un corsaire espagnol (17 août). — Lettre du même annonçant la restitution de ce navire et d'un autre : « Comme le Roy ne peut pas par luy-même ordonner des peines et des dédomagements, qui ne peuvent être pronnoncés que par un tribunal juridique, les décrets réservent aux intéressés la faculté de se pourvoir en justice » (15 novembre). — Nomination de MM. Roche, Grateloup et Perry (1er mai 1743). — Délibération sur le projet formé par le duc d'Aiguillon d'établir un service sur la Garonne, entre Agen et Bordeaux (18 juillet). — Députation chargée de complimenter M. de Tourny, qui vient d'arriver, et M. Boucher, qui va partir (3 septembre). — Rapport des délégués, qui « n'avoient peu voir M. Boucher, comme étant party depuis la veille » (5 septembre). — Délibération sur une grève de gabariers : « Il a été délibéré de députer vers M. l'Intendant MM. Roche et Dubergier pour l'informer de la manœuvre pratiquée par ces bateliers et le prier de leur enjoindre de travailler ainsy et comme ils ont fait jusqu'à présent » (21 octobre). — Représentations à l'Intendant au sujet d'une ordonnance qui porte que les répartiteurs des négociants, armateurs, banquiers et commissionnaires doivent remettre « le montant de trente-six milliciens, à raison de 150 l. pièce » ; « l'ordre des négociants est un ordre libre, non sujet au sindicat » (7 novembre). — Mention de l'annulation de cette ordonnance par M. de Tourny (14 novembre). — Communication à la Chambre d'une lettre relative au devis de l'église et du clocher de Soulac, montant à 30,500 l. (14 novembre). — Rejet de la demande d'un sr M. Brouet, qui désirait se faire nommer « pour travailler aux règlements des avaries qui surviennent en mer aux navires et marchandizes » (21 novembre). — Décision pour la tenue d'un registre destiné à l'enregistrement des arrêts reçus par la Chambre (5 décembre). — Rejet d'un projet de règlement présenté par les courtiers pour le jaugeage des navires

en vue de la levée des droits dus à l'Amiral (5 décembre). — Adoption par une réunion de négociants de formules imprimées pour les certificats nécessaires au retour des marchandises d'Amérique provenant du troc des nègres (14 décembre). — Délibération contraire à une demande présentée par des juifs avignonnais (27 février 1744). — Délibération sur les précautions à prendre au sujet de la guerre imminente (26 mars). — Relation d'une entrevue avec l'Intendant et avec le Commissaire général de la Marine, qui avaient déjà décidé l'armement de deux navires, dont un brigantin destiné à donner la chasse aux corsaires de Jersey et Guernesey (4 avril). — « La proclamation de guerre que nous avons eu le premier de ce mois a tellement consterné toute notre place que nombre de nos armateurs ont fait remonter leurs vaisseaux pour les décharger » (4 avril). — Projet formé par la Chambre d'une « compagnie d'assurance et contract de grosse » (8 avril). — Décidé de répondre à la Chambre de La Rochelle, qui demandait des renseignements, que l'on arme en guerre à Bordeaux seulement un navire qui aura 200 hommes d'équipage (16 avril). — Lecture d'une lettre de M. Carton sur les démarches faites par les maîtres quincailliers pour faire casser l'arrêt rendu par le Parlement, le 26 avril 1743, en faveur des serruriers (23 avril). — Communication par la Chambre de La Rochelle d'un projet de lettre pour obtenir de « faire fortiffier le moule Saint-Nicolas et la Platte-Forme, pour que les vaisseaux françois qui vont du Cap à Léoganne et de Léoganne au Cap et Porle-Pay puissent avoir une retraite » (30 avril). — Délibération sur la fabrique des biscuits (30 avril). — Nomination de MM. Jean Ollé, Armand Saige et Pierre Decasse aîné (1er mai). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Nantes, qui demande qu'on lui envoie les signaux concertés entre le garde-côte armé à Bordeaux et les corsaires particuliers sortis de la Gironde (21 mai). — Délibération sur le même sujet (28 mai). — Délibération sur la difficulté des assurances, laquelle provient de ce que les assureurs sont « intimidés par le nombre des prises que les Anglois font » (2 juillet). — Appui donné aux réclamations de la Chambre de commerce de La Rochelle « sur les prises continuelles que les navires de guerre et corsaires anglois font » (30 juillet). — Réponse du comte de Maurepas, informant la Chambre de l'envoi du vaisseau *l'Apollon,* de la frégate *la Subtile* et d'une corvette (13 août). — Examen de la prétention de MM. de Riquet, propriétaires du canal de Languedoc, « de reprendre la propriété de toutes les barques nécessaires pour la navigation dud. canal, dont ils ont le droit exclusif, qu'ils n'avoient abandonné que par tolérence » (3 septembre). — « Lecture d'une lettre adressée à la Chambre, dattée du 29 octobre dernier, par des prisonniers françois détenus en Angleterre dans le château de Porchester, dans laquelle ils la suplient d'intercéder pour eux auprès des ministres, pour faire cesser les persécutions qu'ils souffrent chaque jour de cette nation » (19 novembre). — Refus de M. Carton de prendre à la réunion de la Chambre la place qui lui est indiquée ; il se retire (26 novembre). — Tarif pour la traite foraine de certaines marchandises, arrêté entre le directeur des Fermes, un membre de la Chambre et des représentants des négociants d'Agen (28 novembre). — Lecture de la réponse du comte de Maurepas, relative aux réclamations de Serda et Valtier, prisonniers à Porchester (24 décembre). — Mémoire présenté à la Chambre en vue d'un accord pour l'armement de navires destinés à convoyer les vaisseaux marchands (4 février 1745). — Refus par une assemblée de notables commerçants des propositions renfermées dans ce mémoire (6 février). — Nouvelle assemblée réunie sous la présidence de l'Intendant et qui accepte de payer dans ce but 8 pour cent sur les marchandises venant d'Amérique (9 février). — Lecture d'une lettre du député annonçant que les propriétaires du canal de Languedoc renoncent à leur demande, « malgré que Mrs ses confrères eussent donné un avis favorable à ces Mrs » (18 février). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Bayonne sur le sort des prisonniers français en Angleterre : « Il en périt quantité chaque jour de misère, par l'inhumanité des officiers préposés par le gouvernement à leur entretien » (22 avril). — Lecture d'une lettre de M. Carton sur l'envoi des bâtiments de guerre en Amérique : « Ils prendront au retour de l'Amérique autant d'espèces qu'on voudra leur en donner et tout l'indigo qu'ils pourront embarquer sans trop s'embarrasser en cas de combat » (29 avril). — Nomination de MM. Menoire, Carton et Jarreau (1er mai). — Lecture d'une longue lettre du comte de Maurepas, en date du 12 mai, touchant les escortes des vaisseaux marchands (20 mai). — Délibération tendant à appuyer la demande de la Chambre de Nantes, qui réclame deux frégates de 20 et 10 canons pour défendre la navigation côtière contre les corsaires de Jersey et de Guernesey (26 mai). — Lecture d'une lettre de la môme Chambre sur le tarif du domaine d'Occident : « La seule cause de l'augmentation qui se trouve dans le prix des marchandizes des Isles provient uniquement de leur rareté, causée par le prodigieux nombre de navires qui ont été pris par les Anglois » (10 juin). — Délibération au sujet d'une plainte de l'Intendant, que la Chambre

a appelé *Monsieur* en lui annonçant la nomination des nouveaux directeurs : « Sur quoy il a été délibéré que lorsque la Chambre auroit occasion d'écrire à M^rs^ les Intendants elle les qualiffieroient *(sic)* de *Monseigneur,* mais que lorsque M^rs^ les directeurs les verront en députation, ils ne les appelleront que *Monsieur* » (16 juin). — Exposé des mesures prises pour le départ du convoi (8 juillet). — Nomination de M. Carton, directeur, comme trésorier receveur du droit de 4 0/0 à percevoir sur les vaisseaux qui viennent d'arriver d'Amérique sous escorte de l'escadre du Roi (2 septembre). — Lecture d'une lettre du comte de Maurepas, touchant la perception de cet induit (24 septembre). — Lecture d'une lettre du même, annonçant que le chevalier de Conflans a été, à la demande des Chambres intéressées, nommé commandant du convoi, et invitant les armateurs à ne mettre à la mer que des navires en bon état et confiés à des capitaines habiles, « exacts à suivre les signeaux »(25 novembre). — Délibération au sujet de l'acte de rigueur de M. Desherbiers de l'Étanduère, commandant de la flotte arrivée du Cap, qui a infligé la cale à un capitaine de vaisseau marchand, le 13 septembre, « pour s'être trouvé le matin dud. jour de quelques brasses en avant des vaisseaux du Roy » (30 décembre). — Assemblée de négociants convoqués pour délibérer sur les mesures à prendre, une partie du dernier convoi pour la Martinique ayant été enlevée en vue de cette île par une escadre anglaise (15 janvier 1746). — Lecture d'une lettre du comte de Maurepas relative à la punition infligée à un capitaine marchand et au sort du convoi parti le 8 septembre pour la Martinique, « que les lettres d'Angleterre disent avoir été attaqué à l'atterrage de cette isle, le 9 novembre, par sept vaisseaux de guerre anglois, qui obligèrent les deux vaisseaux du Roy d'échouer » (19 janvier). — Mention de la somme de 41,532 l. 10 s. 7 d., produit de l'induit de 4 0/0 perçu sur les cargaisons des navires venus de la Martinique sous le convoi du chevalier de Conflans 19 janvier). — Élection de MM. Dirouard, P. Dubergier et Raymond Vignes (1er mai). — Lecture d'une lettre du comte de Maurepas sur les convois et les nouvelles mesures commandées par « le nombre prodigieux des bâtiments dont se trouve composé celluy de M. le chevalier de Conflans » (12 mai). — Lecture d'une lettre des juge et consuls de Nantes, rappelant la défaite du convoi commandé par le comte du Guay et proposant d'armer aux frais du commerce des frégates pour croiser continuellement entre les caps (12 mai). — Proposition de la Chambre de La Rochelle d'armer des frégates pour donner la chasse aux corsaires de Guernesey qui infestent les côtes, et réponse négative de la Chambre de Bordeaux (2 juin). — Avis favorable à l'expédition de navires en dehors des convois (2 et 8 juin). — Réunion extraordinaire décidant de porter à la connaissance du comte de Maurepas l'avis donné par un capitaine étranger qui avait rencontré, le 28 mai, à sept lieues de Belle-Isle, une escadre anglaise de onze vaisseaux commandée par l'amiral Martin (10 juin). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Nantes, pour obtenir une croisière destinée à préparer le départ du prochain convoi confié à M. de Macnemara (23 juin). — Lecture d'une autre lettre de la même Chambre, « portant que l'enlèvement d'une grande partie de leurs navires les mettant… dans la nécessité d'en faire construire beaucoup », ils désirent obtenir du Roi une déclaration délimitant la responsabilité de l'armateur envers les ouvriers et fournisseurs (30 juin). — Promesse de M. Barrailh, commandant de la Marine à Rochefort, d'envoyer prendre au bas de la rivière les 28 navires destinés à l'Amérique et qui se portent au rendez-vous à l'île d'Aix (21 juillet). — Lecture d'une lettre du même, relativement à l'escorte des navires, qui sont plus nombreux qu'on ne le pensait (18 août). — Avis favorable à l'envoi à Marseille de sucres bruts, qui manquent en Provence, « parce que les navires de Provence ne peuvent hazarder de faire leur retour dans la Méditerranée » (17 novembre). — Délibéré d'adresser des remerciements au chevalier de Conflans, commandant du convoi (24 novembre). — Lecture d'une lettre du comte de Maurepas, destinée à couper court aux fraudes des Bayonnais, qui, étant autorisés à envoyer librement leurs navires aux Iles, recevaient des navires de Bordeaux qu'ils réexpédiaient ensuite (2 février 1747). — Avis de gratifications allouées à MM. de Macnemara, commandants de l'*Invincible* et de l'*Atalante,* qui, par contre, ont payé le fret pour le sucre provenant de leurs propriétés de Saint-Domingue et transporté à bord desdits vaisseaux (16 février). — Réunion extraordinaire et délibération sur la rareté des espèces (18 avril). — Avis de la fondation d'une maison de commerce française créée à Saint-Pétersbourg par MM. Dalion, ministre de France, et de Saint-Sauveur, consul (27 avril). — Élection de MM. Billatte, L. Combelle et Salis (1er mai). — Délibéré de faire à l'avenir coter et parapher les registres de la Chambre : « Le secrétaire cottera en marge tous les articles des délibérations » (18 mai). — Délibération sur le refus du s^r^ Salis d'occuper les fonctions de directeur (18 mai). — Mention de craintes au sujet de la flotte attendue d'Amérique (31 mai). — Lecture d'une lettre du Chambre de La Rochelle :

l'escadre de M. de La Jonquière a été rencontrée quatre jours après son départ par 14 vaisseaux anglais ; le *Grand Scipion,* de La Rochelle, a été pris par un vaisseau de 60 canons et ramené à Morlaix par un corsaire malouin (8 juin). — Délibéré d'écrire au comte de Maurepas, afin qu'il envoie des vaisseaux pour protéger l'arrivée de la flotte convoyée par M. Dubois de La Mothe (15 juin). — Lecture de la réponse du comte de Maurepas (28 juin). — Exposé de mesures indiquées par la Chambre de Nantes (6 juillet). — Délibération au sujet de la déclaration d'un patron de barque pris par des corsaires de Guernesey, qui accuse les habitants de Saint-Palais de favoriser les ennemis (20 juillet). — Avis défavorable à une demande en augmentation de salaire présentée par les charpentiers de navires, le prix de 30 s. par jour fixé par leurs statuts étant « très suffisant pour la nourriture et entretien d'iceux, même proportionné à leur travail » (28 juillet). — Mention de l'arrivée de la flotte escortée par M. Dubois de La Mothe (20 juillet et 3 août). — Délibération sur le commerce des neutres à la Martinique (3 août).

C. 4255. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets.

1747-1756. — Registre des délibérations de la Chambre. — « Lecture d'une lettre de M^rs^ les directeurs de La Rochelle, en datte du 12e de ce mois, dans laquelle ils disent que l'on leur a fait apercevoir, sans qu'ils sachent que M. de Conflans y ait aucune part, que se seroit luy faire sa cour sy les Chambres de commerce de Bordeaux et La Rochelle, avec les juges et consuls de Nantes, luy faisoit un présent de vaisselle d'argent d'environ 6,000 l., que la Chambre étoit de ce sentiment » (17 août 1747). — Détails sur le cérémonial observé dans le dîner offert par la Chambre à MM. de Tourny, intendant, « Elvessieux » (Helvétius), fermier général, de Pressigny et Le Pelletier, directeur et receveur général de la Douane (20 septembre). — Lecture d'une lettre du comte de Maurepas, à l'occasion du malheur arrivé à l'escadre de M. de L'Étanduère (14 décembre). — Lecture d'une lettre du comte de Maurepas, lequel autorise le départ des navires sans escorte jusqu'au 1er avril (25 janvier 1748). — Communication d'une lettre de Guernesey informant des projets que forment les habitants de cette île d'armer pour le mois de mars 30 corsaires (22 février). — Élection de MM. Lafore, Élias Brunaud et Beaujon (1er mai). — Nomination par la Chambre de M. P. Dubergier en remplacement de M. Salis, directeur, qui n'a point paru aux assemblées de toute l'année (1er mai). — Conflit avec les Fermiers généraux, qui prétendent obliger les négociants à faire peser les denrées venant de l'Amérique et envoyées à l'étranger sous acquit à caution, en dépit des arrangements conclus avec le fermier général Helvétius (22 mai). — Lecture d'une lettre du comte de Maurepas sur la suppression de l'indult payé pour les frais de convoi (12 juin). — Délibération sur le projet des Fermiers généraux de percevoir à la sortie des droits sur les eaux-de-vie de Guienne destinées à la traite des noirs (4 et 27 juillet). — Lecture d'une lettre de M. de La Sauvagère, ingénieur en chef au Port-Louis, qui consulte la Chambre sur l'utilité d'un phare aux îles Glénans (14 novembre). — Délibération relative au bureau de la Halle, qui est trop petit et menace ruine (12 décembre). — Délibération pour la création chez le s^r^ Duforest, courtier d'assurances, d'un bureau de distribution des lettres venant des colonies (12 décembre). — Avis favorable à la création d'une manufacture de bouteilles, cristaux, etc., à Libourne, pour laquelle le s^r^ Vandenbranden a obtenu des lettres patentes, et qui a motivé une requête de la veuve Mitchell (9 janvier 1749). — Avis favorable aux sieurs Jacob et Emmanuel Dalpuget, beau-père et gendre, juifs avignonnais, qui demandaient à rester à Bordeaux, « sous la condition cependant qu'il ne leur sera plus permis de reprendre le même commerce de draperie ou soierie… et qu'ils se borneront uniquement au commerce de la banque de la Mérique ou autre maritime, qu'ils ont fait depuis un certain nombre d'années, et qu'ils continueront de l'exercer avec la même candeur, probité et légalité » (11 février). — Délibéré de se pourvoir devant le Contrôleur général contre l'ordonnance rendue, le 15, par M. de Tourny, pour que les droits frappant les marchandises venant de l'étranger fussent perçus sur « le poids ort », sans déduction de tare (17 avril). — Mention de la notification faite de cette décision à M. de Tourny, lequel « répondit très poliment que la Chambre pouvoit agir et qu'il ne désaprouvoit pas sa démarche » (24 avril). — Élection de MM. Brunaud aîné, Rulleau fils et Quin aîné (1er mai). — Réception de deux lettres du député, annonçant que M. de Maurepas est exilé à Bourges et que M. Rouillé le remplace : « M. Brunaud ayné aura la bonté de faire une lettre pour féliciter Mgr Rouillé… ; M. Brunaud verra M. de Tourny pour luy demander sy la Chambre peut écrire à M. le comte de Maurepas pour luy témoigner sa sensibilité » (8 mai). — Délibérations sur l'avis donné par l'Intendant que des négociants remplissent de farine d'Angleterre, pour les envoyer aux colonies, des barils des fabriques de Nérac (14 et 22 mai). —

Communication de M. Billatte relativement aux honoraires de la Chambre : « Hier il eut des nouvelles de Paris à ce sujet, qui luy disent que deux dames offrent de faire payer tous les arrérages des honnoraires dus à la Chambre, pourvu qu'on leur laissât prendre 25,000 l. sur les premiers deniers qui en seroient payés, sur quoy il a été délibéré d'accepter » (29 mai). — Lecture d'un mémoire de Lamothe, courtier royal, « dans lequel il dit que depuis plusieurs années s'étant fait une étude particulière de connoître la rivière, il s'étoit aperçu, par les différentes observations qu'il a faites, que toutes les passes devenoient impraticables et que s'il n'y étoit aporté un prompt remède la navigation n'y seroit plus permise » (12 juin). — Délibération favorable sur une lettre du ministre Rouillé, qui demande si le sieur Carton fils, chargé de la recette de l'indult, peut se rendre à Paris ; il se fera suppléer par le s^{r} Thibault, son beau-frère (3 juillet). — Lecture d'un nouveau mémoire du sieur Lamothe « sur l'état fâcheux où la rivière se trouve par tout ce qui a été fait contre les ordonnances et par les effets arrivés par les grandes soubernes », et nomination de commissaires pour assister led. Lamothe dans la vérification des passes (3 juillet). — Lecture d'une lettre des juge et consuls de Nantes demandant des renseignements sur le triage de la morue verte (10 juillet). — Compte rendu d'une visite faite à MM. de Tourny et Navarre, au sujet des passes (10 juillet). — Compte rendu d'une visite de M. Brunaud à l'Hôtel de Ville, au sujet des vins du haut pays : « Sur quoy led. s^{r} Brunaud se seroit retiré, après avoir reçu beaucoup de politesse de la part de MM. les jurats et avoir été même accompagné jusqu'à la porte par deux de ces Messieurs » (12 juillet). — Délibération sur la proposition du s^{r} Lamothe « de lever les plans de tout ce qui nuit constament à la navigation » (31 juillet). — Compte rendu des sondages effectués à « la passe entre les isles du Pâté et du Nort, ensuite à la passe royalle, communément appellée le Garguil, scittuée entre lesd. isles de Cazeaux et de Careneil », enfin de l'examen des « peyrats des Vaches et de la Grelle » (14 août). — Réunion de capitaines de navires, qui confirment les conclusions des études du s^{r} Lamothe (19 août). — Lecture d'une lettre du député, accusant réception du plan des passes et du mémoire y joint ; le député ajoute « qu'il ne sera peut-être pas statué aussy tôt qu'il seroit à souhaiter sur cet objet, qui est des plus intéressants pour le commerce, par les opositions qu'on y formera, mais qu'il y a tout lieu d'espérer que S. M., touchée des accidents journaliers qu'éprouvent nos navires, voudra bien en arrêtter le cours » (4 septembre). — Plainte de M. Lamothe, courtier, contre le directeur de la Douane, qui demande aux capitaines étrangers de déclarer les vivres de leurs équipages (6 septembre). — Compte rendu d'une démarche auprès d'Helvétius, qui a promis que cette innovation ne continuerait pas (11 septembre). — Analyse d'un ordre d'Helvétius fixant les heures de présence du commis de l'entrepôt des cafés (19 septembre). — Examen de l'affaire relative aux droits de péage que le duc d'Aiguillon prétend lever sur les eaux-de-vie transportées par eau à travers les comtés d'Agenais et de Condomois (29 septembre). — Adoption d'un projet de mémoire contre l'arrêt du Conseil, du 26 juillet, qui évoque et renvoie devant le juge des traites toutes les affaires soumises et à soumettre à la Cour des Aides (29 septembre). — Examen d'un mémoire présenté par les maîtres de bateau pour la translation à Saint-Macaire du bureau de Langon, « attendu les dangers évidents auxquels ils sont exposés en abordant ce port, tant en montant qu'en dessendant, surtout lors des débordements et grosses eaux qui couvrent les rochers dont ce port est remply » (28 novembre). — Défense au secrétaire de prêter les papiers des Archives, à moins d'autorisation de la Chambre (11 décembre). — Délibération sur les honoraires de la Chambre et la fabrication des médailles d'or et jetons d'argent : « Il a été délibéré que M. Beaujon seroit chargé d'écrire à Paris pour s'informer sy l'antien carré, tant des jettons que des médailles, subsistoit encore et qu'il prieroit son amy de vouloir bien en faire faire un nouveau, avec l'effigie de S. M. régnante » (30 décembre). — Mention de la décision par laquelle l'intendant de Tourny approuve qu'on prenne les honoraires de la Chambre « sur les revenus de la nouvelle Bourse » (28 janvier 1750). — Délibération de la Chambre sur ses lettres, qui devront être signées à l'avenir par trois directeurs au moins, et qui seront portées dans ce but à la Chambre tous les lundis et vendredis (4 février). — Lecture d'une lettre du sieur Trouvé, chargé de faire frapper les jetons et médailles : « Il fit dans le moment recherche du quarré, qu'il remit ensuite à un graveur, pour y faire les changements nécessaires ;….. étant allé à la Monoye des médailles pour retirer les 1,040 jettons, il aprit que le qarré avoit cassé après en avoir frapé une petite quantité ; comme cest accident demande d'en faire graver un autre, qui coûtera environ cinquante écus, il prie la Chambre de lui faire sçavoir ses intentions » (12 février). — Séance sous la présidence de l'Intendant, qui est reçu par les directeurs « en habits noirs » et qui prend place « dans un fauteuil garny d'un carreau » (26 février). — Délibération pro-

voquée par M. de Tourny « pour parvenir à la démolition des peyrats qui sont dans la rivière et qui portent un préjudice considérable à la navigation par les remous et bancs de sable qu'ils occasionnent » (26 février). — Réunion de négociants pour l'examen d'une demande des courtiers royaux tendant à interdire l'exercice de leurs fonctions aux courtiers volants : « Ils ont unanimement été tous d'avis de rejetter le mémoire présenté par les courtiers et de laisser subsister l'antien uzage et la liberté aux négocians de se servir de qui ils jugeront à propos » (4 mars). — Lettre du s[r] Trouvé, annonçant qu'il a chargé le s[r] Marteau de graver « le quarré » pour les jetons (5 mars). — Mention de l'arrivée des jetons et délibération pour la remise d'une bourse pleine de jetons à M. de Tourny et pour l'envoi au s[r] Trouvé de deux caisses de vin blanc, de cinquante bouteilles chacune (9 avril). — Lecture d'une lettre des juge et consuls de Nantes, sur les troubles causés à la navigation par les corsaires algériens (9 avril). — « La Chambre ayant été informée que les réparations de la vieille Bourse, destinée à servir d'entrepôt aux caffés venant des colonies, étoient achevées et voulant faire exécuter le contrat de location quy en a été consenty par MM. les juge et consuls de la Cour de la Bource, le 22 octobre 1749, retenu par Faugas, notaire à Bordeaux, en faveur de M. Blaise Jandreau, directeur de la Monoye de cette ville, a délibéré que les premiers caffés qui arriveront en ce port seront portés dans la susd. vieille Bourse » (23 avril). — Lecture d'une lettre du s[r] Trouvé : « Il est surpris que la Chambre soit étonnée de ce que les jettons qu'il a fait fraper soient moins grands que les antiens, ce qu'on n'a peu éviter…, ayant été astraint d'égalizer le nouveau carré à celluy de la teste du Roy dont on se sert aujourd'huy pour les plus grands jettons » (30 avril). — Élection de MM. Antoine Dubergier, Barbeguière et Marchais (1er mai). — Ordre au secrétaire, sur la demande de M. de Tourny, de remettre à ce dernier, au commencement de chaque mois, un relevé des délibérations de la Chambre (14 mai). — Délibération contraire au mémoire présenté à l'Intendant par les courtiers royaux, « dans l'objet que les courtiers royeaux ayent seuls la liberté de donner la cotte du change et qu'il soit deffendu à tous courtiers juifs ou volans de s'immiscer d'en donner à l'avenir » (29 mai). — Demande des assureurs contre un capitaine accusé « d'avoir percé son navire pour le submerger » (18 juin). — Lecture d'une lettre des juge et consuls de Nantes, portant « qu'ils sont bien sensibles au choix que la Chambre a fait de M. Bouchaud jusqu'à l'arrivée à Paris de son nouveau député » (9 juillet). — Délibération contraire à la continuation du privilège exclusif accordé, en novembre 1728, à la faïencerie du s[r] Hustin (9 juillet). — Félicitations à M. Castaing, dont la nomination comme député vient d'être connue « par l'arrivée du paquet » (16 juillet). — Avis longuement motivé contre la demande présentée par des juifs avignonnais et tendant à obtenir une dérogation à l'arrêt du Conseil du 21 janvier 1734 (27 août). — Mention de la remise de cet avis par les commissaires de la Chambre à l'Intendant, qui « ayant pris lecteure l'aprouva et leur dit qu'il étoit conforme à sa façon de penser » (10 septembre). — Notification de l'exemption de droits accordée à la Compagnie de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz pour quatre navires destinés à la pêche de la baleine (19 novembre). — Délibération contraire à la démarche faite par les habitants de Périgueux en vue d'obtenir une juridiction consulaire (11 février 1751). — Délibération sur mémoire du s[r] Jeandreau, qui a loué l'ancienne Bourse au prix de 8,000 l. par an et qui prie la Chambre de fixer un tarif pour l'entrepôt des cafés ; la Chambre fixe ce prix à 18 d. par quintal et par mois (11 mars). — Élection de MM. Roche, Raymond Dubergier fils et François Doumerc (1er mai). — Hommage à chacun des directeurs par le s[r] J.-B. Rouquette « tenur de livres et arithméticien juré de cette ville » de l'*Arithmétique choisie et pratiquée des négociants* (in-8°) ; la Chambre décerne à l'auteur une indemnité de 120 l. (1er juillet). — Mandat donné à deux directeurs de porter à l'Intendant les compliments de la Chambre dès qu'il sera rentré de Paris (29 juillet). — Lecture d'une lettre écrite de Paris par le s[r] Lamothe, sur les démarches qu'il a faites en vue d'améliorer les passes de la rivière, et délibération portant « que comme la Chambre, depuis plus de dix-huit mois n'a eu aucune connoissance des opérations ny des projets qu'il a peu former depuis, elle ne peut ny les approuver ny les blâmer » (12 août). — Réunion des négociants convoqués pour examiner la demande formée par les Narbonnais d'un avis favorable à la jonction du canal de la Robine et du canal royal, laquelle « ne produiroit rien d'avantageux au commerce de cette ville, mais seulement à celuy de Narbonne » (17 août). — Communication de l'intendant de Tourny : « Il dit que différents négociants luy ayant représenté qu'ils étoint dans le dessein de faire venir icy beaucoup de grains, dont il y auroit aparence que la province auroit besoin et qu'ils sont retenus sur la quantité par la crainte que l'on ne leur laissât pas la liberté d'en sortir pour d'autres provinces de l'interrieur du royaume, s'ils n'en trouvoient pas à Bordeaux assés de débit,

indépendamment de ce qu'il les a rassurés par ses discours et par l'exemple de plus de 40,000 boisseaux de froment ou sègle que dans le seul cours des mois de juin et juillet derniers il a laissé répendre sur les bords de la Garonne, il croit à propos de le faire sçavoir à la Chambre, pour que les autres négotiants aprennent d'elle qu'il est trop persuadé que *(sic)* l'avantage que trouve tout le monde dans la liberté du commerce des grains d'une province à une autre peuvent pour ne pas laisser aux négocians celle qu'ils peuvent désirer » (17 août). — Délibération de la Chambre, maintenant l'avis qu'elle a donné, en 1749, contre les démarches faites par les cordiers afin de faire publier leurs statuts et privilèges (27 septembre). — Lecture de mémoires présentés par le marquis de Crillon, maréchal de camp, subrogé par arrêt du Conseil d'avril 1751 aux lieu et place de la ville de Narbonne pour obtenir la jonction du canal de cette ville et du canal des deux mers ; la Chambre maintient son précédent avis (25-29 novembre). — Avis favorable à l'établissement projeté par le s^{r} J.-B. Sansané d'une verrerie à bouteilles dans la palu de la Manufacture, malgré l'opposition de la clame Mitchell et des sieurs Mitchell et Vandebrande (9 décembre). — Lecture d'une lettre de M. Castaing, annonçant la création probable d'une juridiction consulaire à Périgueux, « sur l'avis de M. de Tourny, qui fait sentir dans son avis la nécessité de cet établissement à raison des différentes espèces de commerce qui ce font dans cette ville, surtout depuis que par ses soins les chemins sont commodes et ouverts de toutes parts » (20 janvier 1752). — Lecture d'une lettre du même, informant la Chambre « qu'il vient d'être donné dans leur bureau un avis qui fixe la mesure de l'aune de longueur à trois pieds huit pouces, qui sera uniforme dans tout le royaume » (3 février). — Réunion de négociants pour l'envoi de matériaux à Saint-Domingue, qui a souffert d'un tremblement de terre (4 mars). — Délibération sur une ordonnance concernant le dragage des ancres : « Il a été délibéré qu'à la première occasion qui se présenteroit d'aller vers MM. les jurats, on leur témoigneroit le mal au cœur que la Chambre avoit eu de ce qui *(sic),* ayant eu besoin de consulter des négociants pour rendre cette ordonnance, ils s'étoient adressés à d'autres qu'à ceux qui compozent la Chambre » (16 mars). — Nomination de MM. Pérès Duvivier, Louis Poncet et Lamestrie, et nomination, pour un an, de M. Antoine Dubergier, à la place de M. Doumerc, qui ne s'est pas présenté à la Chambre (1er mai). — Lecture d'une lettre des députés du commerce d'Agde, demandant à la Chambre d'appuyer ses démarches pour obtenir la création d'une rade « sous le fort de Brescou, entre les ports de Cette et d'Agde » (31 août). — Communication de la réponse du duc d'Aiguillon aux observations de la Chambre touchant le droit de péage qu'il prétendait percevoir sur les eaux-de-vie (16 novembre). — « Il a été délibéré qu'à commancer de ce jour, le secrétaire aura un registre sur lequel seront transcrits tous les mémoires renvoyés à la Chambre ou qui luy seront présentés par le commerce » (1er décembre). — Compte rendu d'une visite de M. Billatte à l'Intendant, pour luy exprimer « l'étonnement de la Chambre de ce qu'elle n'avoit point été appelée à l'assemblée tenue chés luy respectivement aux réparations à faire dans le port ; il luy auroit répondu qu'il n'y avoit eu encore rien de fait à ce sujet, et que quand il seroit question de termine[r] quelque chose là-dessus la Chambre ne l'ignor[er]a pas » (1er décembre). — Convocation envoyée par l'Intendant en vue d'une réunion qui doit étudier les « réparations à faire dans la rivière et port de cette ville, pour en rendre sa *(sic)* navigation plus aisée et sans risque » (11 janvier 1753). — Communication du s^{r} Lamothe, qui prend les instructions de la Chambre : « Le juge luy a répondu que la Chambre, n'ayant eu aucune connoissance de tout ce qui c'est passé depuis plus de deux ans, ne pouvoit rien luy dire ce concernant, synon le remercier de son zèle » (11 janvier). — Compte rendu d'une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville relativement aux pontons : certains maîtres constructeurs n'en ayant point demandaient qu'il leur en fût cédé et que le nombre fût réduit de dix-neuf à seize : « Il avoit été unanimement convenu… que, bien loin que le nombre de pontons deût être diminué, il seroit à propos de l'augmenter jusqu'à 24 et plus sy l'état de la rivière le permettoit » (11 janvier). — Compte rendu de la réunion tenue chez l'Intendant : « M. de Tourny fit aporter sur une table plusieurs cartes dressées par lesd. s^{rs} Magin et Lamothe de l'entrée de la rivierre, bancs de sables, eccuils, rochers, isles, passes anciennes et nouvelles, et du cours de la rivierre depuis son entrée jusqu'à La Tresnne » (18 janvier). — Compte rendu de la mission donnée à deux directeurs de souhaiter un bon voyage à l'Intendant : « N'ayant peu différentes fois parvenir à le voir, ils auroint pris la précaution de se faire inscrire comme députés de la Chambre » (1er février). — Refus par la Chambre de signer le procès-verbal de la réunion tenue chez M. de Tourny pour étudier l'amélioration des passes de la rivière ; il sera écrit à l'Intendant pour exposer les motifs de ce refus (1er février). — Démarches du s^{r} Lamothe qui demande à prendre les instructions de la

Chambre avant de se rendre à la Cour, où l'Amiral le mande pour l'affaire des passes de la rivière ; réponses évasives de la Chambre (12 et 26 avril). — Élection de MM. Alexis Dubergier, J.-B. Thibaut et Barreyre aîné (1er mai). — « La Chambre s'étant assemblée à sept heures du matin au sujet de la difficulté que les négociants ont depuis quelques mois à négocier leur papier sur Paris », il est décidé que l'on écrira à l'Intendant et au député (29 mai). — Exposé des démarches faites auprès du Premier Président, du Procureur général et des jurats, au sujet de la même affaire (30 mai). — Délégation donnée à M. Alexis Dubergier pour suivre les expériences faites sur *le Dauphin,* au chantier d'Etcheverry, constructeur, « par le sr Besnard, cessionnaire du privillège exclusif et manufacture royalle du spalme inventé par le sr Mailhe pour préserver les navires de la piqueure des verts » (20 juin). — Compte rendu de ces expériences (28 juin). — Délibération concluant à une enquête sur les avantages du canal de Narbonne (5 juillet). — Avis favorable à la prorogation pour une période de trente ans des privilèges accordés en 1725 à la verrerie de Bourg (27 juillet). — Compte rendu d'une visite faite par M. Pérès à M. de Pressigny, pour lui exprimer « l'étonnement de la Chambre sur la signiffication qui luy avoit été faite à la requette du sr Bocquillon, en la personne de son secrétaire, qui luy répondit qu'il ne l'avoit fait faire qu'autant qu'il avoit pensé que la Chambre étoit partie dans l'intérêt du commerce » (23 août). — Plainte à l'Amirauté contre les pilotes lamaneurs de Blaye, qui ont refusé de secourir la *Jeune-Thérèse,* de Bordeaux, pendant un gros temps (13 décembre). — Lecture d'une lettre du député portant « qu'il s'étoit flatté que la Chambre voudroit bien luy faire la grâce de le rendre participant aux émoluments de la Chambre, n'y ayant pas un des députés qui ne reçoive chaque année de la part de la sienne une marque de souvenir et de distention, mais que, dans le cas où ses représentations ne seroient pas du goût de la Chambre, il la prie très instament de ne plus y penser et d'être bien persuadé que cet oubly ne relentira point son zèle ; il a été délibéré… qu'à l'avenir il sera donné chaque année à M. le député une bourse de jettons pareille à celles de MM. les directeurs » (13 décembre). — Délibération sur la prise par des corsaires algériens du *Saint-Antoine,* de Bordeaux (10 janvier 1754). — Délibération sur les pilotes lamaneurs de Bordeaux, dont le nombre, fixé à seize, est devenu insuffisant, et qui descendent trois ou quatre navires à la fois (28 février). — Lecture d'une lettre du député annonçant « que le renouvellement de l'arrêt du Conseil au sujet des morues venant de l'Isle royale ne fait pas de difficulté, mais que, lorsque leur bureau l'a demandé, M. de Trudaine les a chargés de voir s'il n'y auroit pas quelqu'autre encouragement à accorder à cette pêche, outre celuy de l'exemption des droits » (28 mars). — Conflit entre les fabricants de minot de Nérac et les jurats de Bordeaux, qui ont interdit la vente des « sembles et résillons » ; décision de la Chambre favorable aux minotiers, suivie de l'avis motivé de la minorité (25-29 avril). — Élection de MM. Pierre de Kater, Jean Menoire et François Lartigue (1er mai). — Mention de la création de quatre pilotes lamaneurs à Bordeaux (22 mai). — Compte rendu de l'examen de l'un des navires sur lesquels a été appliqué le nouveau spalme ; l'expérience n'est pas concluante, la coque étant intacte, même sur les points enduits du « bitume ordinaire, composé de bré et d'huille » (30 mai). — Difficultés provenant de l'insuffisance de l'ancienne Bourse pour l'entrepôt des cafés (20 juin). — Compte rendu d'une réunion tenue à l'Hôtel de Ville pour examiner « sy les travaux que les srs Salinières et Poitevin ont fait faire sur la rivière, ainsy que les atterrissemens qui se font depuis la place Bourgogne jusqu'à la Douanne, pouvoient porter quelque derrangement ou domage au port et à sa navigation » ; avis négatif, « pourvu toutes fois qu'on eût attention de faire de bonnes crèches pour empêcher que les courans ou gros maréages n'entrennent les terres qui y sont pour former lesd. atterrissemens » (4 juillet). — « Il a été délibéré que MM. Lamestrie et Menoire verront M. de Tourny pour le prier au nom du commerce de faire cesser les tracasseries dud. sr Montau », directeur des Fermes, « et de luy enjoindre de suivre les uzages pratiqués » (31 juillet). — « M. Cholet a dit que vendredy dernier, 2 courant, M. l'Intendant l'ayant envoyé chercher et à MM. ses consuls, il leur auroit dit qu'il les avoit appellés chés luy au sujet de l'insulte que le sr Montau, directeur des Fermes, avoit reçu la veille au spectacle…, auquel il répondit qu'il ignoroit quel étoit le sujet qui avoit déterminé le public à de pareilles choses » (8 août). — Démarche auprès des jurats à l'occasion d'une ordonnance interdisant le rabattage des tonnes de sucre dans la rue (22-29 août). — Lecture d'une lettre du Contrôleur général tendant à faciliter l'accès de la maîtrise, quelle que soit la localité où l'artisan a été apprenti et compagnon : « Il a été délibéré de répondre à ce ministre que l'assujettissement des statuts et jurandes ne peut être que contraire à la propagation du commerce et au progrès des arts » (5 septembre). — Lecture d'un mémoire

présenté à la Chambre par les marchands drapiers et merciers de Bordeaux contre les fabricants de toile grise de Laval, qui cachent les défauts de leur toile à l'aide d'une teinture noirâtre (9 janvier 1755). — Rejet par la Chambre d'une requête des pilotes lamaneurs exposant qu'ils ont, par convention du 28 novembre, formé « une bourse commune et tour de rolles pour piloter les navires de dessente », sauf le choix des capitaines et des armateurs ; « ils feront construire une chaloupe légère pour faire exactement deux fois le mois des sondes de Bordeaux à Blaye » et ils demandent une augmentation de 4 s. par pied de calaison (17 avril). — Relevé des dettes de la Chambre : 2,603 l. 1 s. 3 d., dont 420 l. sont dues au s[r] Boutin, traiteur, pour cinq repas fournis à la Chambre (24 avril). — Élection de MM. Péry, Jarreau et Raymond Lassus (1er mai). — Lecture d'une lettre du député annonçant « que M. de Tourny vient d'être nommé conseiller d'État à la place de M. Baudry, mais qu'il y a toute apparence qu'il gardera son intendance jusqu'à ce qu'il parvienne à une autre dignité » (7 mai). — Lecture d'une lettre de M. de Tourny remerciant la Chambre de ses félicitations (19 juin). — Mention d'une invitation adressée à la Chambre par l'Intendant « de nommer des capitaines de vaisseau affin de poser conjointement avec M. Magin, ingénieur, dans les lieux convenables à la suretté de l'entrée de la rivière les balises qui ont été faites à raison de ce » (19 juin). — Réunion de capitaines de navire pour examiner cette proposition : « Ils ont unanimement convenu et jugé que quand à présent ils n'y étoient d'aucune utilité » (27 juin). — Choix d'un magasin « subsidiaire » pour l'entrepôt des cafés, le local de l'ancienne Bourse étant insuffisant (2 juillet). — Lecture d'une lettre de M. de Tourny, portant que M. Magin ayant été appelé en Bretagne reviendra dans un mois : il faudra que des capitaines de navire l'assistent alors dans ses opérations (10 juillet). — Délibération sur une lettre de M. Ferrand, fermier général en tournée, concernant « l'uzage abusif ou l'on a été icy jusqu'à présent de recevoir dans le magasin de l'hôtel des Fermes les marchandises déclarées en entrepôt pour la cotte de Guynée » et la nécessité d'un magasin spécial (7 août). — Rapport défavorable sur les résultats de l'emploi du spalme (7 août). — Lecture d'une lettre de M. d'Hérouville, commandant de la province, sur les menaces d'une guerre entre la France et l'Angleterre ; il engage les armateurs à construire pour la course des vaisseaux de 20 à 50 canons (4 septembre). — Avis invitant les commerçants à signaler les prises faites par les Anglais (16 octobre). — Lecture d'une lettre des juges et consuls de Nantes, contenant qu'ils ont traité avec Michel Magrak, capitaine de *la Sainte-Rose,* de Saint-Sébastien, « pour aller établir sa croisière jusqu'à la fin de novembre au premier méridien de l'isle Ténérif », entre 44 et 48° de latitude, « aux fins d'avertir tous les navires français, tant allant que revenant des colonnies, des hostilités que les Anglais commettent » (21 octobre). — Réunion de négociants convoquée avec l'assentiment de l'Intendant pour prendre des mesures analogues (23 octobre). — Compte rendu d'une visite faite à M. de Gournay, intendant de commerce (27 novembre). — Délibération admettant aux séances M. de Tourny fils, qui a manifesté le désir d'y assister « pour son instruction ») (11 décembre). — Délibération sur les invitations adressées aux armateurs de construire pour la course des frégates de 24 canons et au-dessus ; s'il est impossible d'utiliser ces bâtiments, le Roi les reprendra, pourvu qu'ils soient construits sur les plans fournis par ses ingénieurs (24 décembre). — Réunion de négociants pour cette même affaire (30 décembre). — « M. de Tourny le fils ayant ce jourd'huy fait prévenir M. Dississary, juge, qu'il honnoreroit la Chambre de sa présence en assistant à sa scéance, deux de MM. les directeurs auroint été l'acuillir au bas de l'escalier et conduit *(sic)* dans la Chambre de commerce, où étant il luy auroit été offert un fauteuil à la teste du bureau, qu'il accepta, et auroit après, ainsy que MM. les directeurs, donné son avis sur toutes les questions qui ont été proposées. Et se retirant, ayant demandé quel jour la Chambre se rassembleroit, il luy auroit été répondu qu'elle tenoit ses scéances touts les judis de chaque semaine, à trois heures en hivert et quatre heures en étté, à moins à moins *(sic)* qu'il ne fût ferrier, auquel cas s'étoit le mercredy » (8 janvier 1756). — Transcription d'une lettre du ministre Machault, du 28 janvier, qui expose les avantages accordés aux armements en course (5 février). — Réunion de capitaines pour cette affaire (7 février). — Réunion de négociants, relative au commerce du Levant : ils décident « qu'il est avantageux au port de Bordeaux de pouvoir, de conformité avec Marseille, faire le commerce des Échelles du Levant » (9 mars). — Délibération pour faire annuler l'avis des députés du commerce tendant à autoriser les navires neutres à faire le commerce des colonies (20 mars). — Réunion de négociants appelés à délibérer à ce sujet (24 mars). — Compte rendu par le juge et un consul d'une séance à laquelle ils avaient été convoqués chez le Premier Président pour s'entendre interdire de tenir des assem-

blées de négociants, « pour des cas particuliers de commerce » : pour les cas d'un intérêt plus général, les assemblées devaient « se faire dans l'Hôtel-de-Ville, en y appellant tous les ordres » ; la Chambre décide de demander l'appui de l'Intendant (1er avril). — Démarches auprès de M. de Tourny et défense faite par le Parlement à la Chambre de tenir des assemblées sans prévenir les jurats, qui en rendraient compte à la Cour (8 avril). — Emprunt de 4,000 l. pour défendre le commerce contre la concurrence des neutres (8 avril). — Transcription de l'arrêt donné le 2 avril et portant interdiction à la Chambre de convoquer des assemblées « sans en avoir prévenu les jurats, afin que lesd. jurats en informent la Cour avant qu'on puisse faire l'assemblée » (10 avril).

C. 4256. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets.

1756-1765. — Délibérations de la Chambre. — Compte rendu d'une démarche faite auprès de l'Intendant, « pour le prier d'écrire à M. le Controlleur général, afin que la Chambre fût maintenue dans l'usage où elle a toujours été avant l'arrêt du Parlement, du 2 de ce mois, qui luy deffend de convoquer les négocians pour leur communiquer ce qui a raport au commerce, de prendre leurs avis sans en avoir prévenu les jurats, qui leur répondit qu'il l'avoit déjà fait » (13 avril 1756). — Procès-verbal de l'élection de MM. Dirouard, Raymond Vignes et Féger fils aîné (1er mai). — Lecture d'une lettre du Garde des Sceaux et d'une autre de MM. Lamestrie et Jarreau, faisant connaître la solution donnée à l'affaire du commerce des neutres dans les colonies : les Chambres disposeront des passeports à délivrer aux neutres et rendront compte mensuellement des expéditions pour les colonies (16 juin). — Compte rendu verbal par MM. Lamestrie et Jarreau de leur voyage à Paris : « … Le lendemain, 9e de ce mois, nous nous présentâmes chés ce ministre (le Garde des Sceaux) pour prendre ses ordres et luy demander la permission de nous retirer ; nous ayant apperçus dans la salle d'attente de son audience il nous fit la même grâce que le jour auparavant ; nous fûmes introduits dans son cabinet… Nous luy demandâmes de permettre de témoigner notre bonheur d'avoir travaillé sous son glorieux ministère ; il nous répondit avec bonté qu'il nous accordoit sa protection et que nous pouvions nous retirer » (23 juin). — Délibération relative à une escadre anglaise de 12 à 15 vaisseaux de guerre qui croise « sur les cottes du Poitou » (13 juillet). — Emprunt pour rembourser les 2,775 l. dépensées par MM. Lamestrie et Jarreau (29 juillet). — Délibération pour la mise en ordre des Archives, confiée à Baurein et à Crozilhac, moyennant 600 l., plus une gratification si on le juge à propos (5 août). — Délibération sur les pesées des marchandises pour la perception des droits de la Ferme (12 août). — Conférence avec M. d'Hérouville, commandant de la province, sur les moyens à prendre pour protéger les navires qui, au retour des colonies, relâchent sur la côte d'Espagne (23 août). — Séance extraordinaire en présence de l'Intendant et d'anciens capitaines pour l'examen d'une carte dressée par le sr Magin, de l'entrée de la rivière : « Le sr Lalanne, ancien capitaine, auroit dit que la pluspart des objets de lad. carte avoient été constatés sur les lieux avec le sr Magin, au mois de septembre 1753, par luy et trois autres anciens capitaines que M. l'Intendant en avoit chargés, qu'il en avoit été dressé ensuite un procès-verbal signé d'eux quatre, dont lecture auroit été faite, ainsy que d'un mémoire d'observations composé sur icelluy dans le tems par le sieur Magin. Ensuite, M. l'Intendant s'étant retiré, tous les directeurs l'ont accompagné jusqu'à son carrosse » (2 décembre). — Réclamation de négociants au sujet du courrier de Provence, qui ne leur arrive qu'une fois par semaine (16 décembre). — Notification de la décision prise pour que le courrier attendît à Toulouse jusqu'à quatre ou cinq heures de l'après-midi quand le courrier de Provence serait en retard (24 février 1757). — Refus à divers négociants de passeport pour navire neutre (3 mars). — Mention du paiement des frais de déplacement de MM. Lamestrie et Jarreau, s'élevant à 4,996 l. 4 d. (24 mars). — Lecture d'une requête du sr Baurein, lequel « tire sa subsistance de son travail » et demande un acompte sur les honoraires à lui promis pour le classement et répertoire des Archives ; délibération lui accordant 400 l. d'acompte (31 mars). — « La Chambre, sensible à l'honneur que M. de Tourny fils luy fait d'assister à ses assemblées et désirant luy donner des marques de sa reconnoissance, a délibéré que MM. Agard et Dirouard luy offriront une bourse de jettons de la part de la Chambre » (21 avril). — Élection de MM. Pierre Dubergier, Pierre Agard et de Kater fils aîné (1er mai). — Renvoi à la Chambre par l'Intendant d'un mémoire du sr de Kater, qui demande, en sa qualité de noble, la préséance sur les directeurs et les consuls et la présidence de la Chambre en l'absence du juge (18 mai). — Réunion des anciens directeurs pour délibérer sur cette affaire et décision défavorable aux prétentions du sr de Kater (25 mai). — Délibération relative à la nomination de « M. de Tourny le fils » à l'intendance de

Guienne (30 juin). — Texte d'une affiche faisant connaître au public les modifications apportées au service des postes et notamment la création, pour la durée de la guerre, d'un courrier de Pauillac à Bordeaux (7 juillet). — Réunion de capitaines de navires convoqués pour l'examen de la carte et du projet de balisage dus au s[r] Magin ; un très petit nombre s'étant présentés, l'affaire est renvoyée (22 août). — Autre réunion : les capitaines exposent qu'il faut attendre au mois de mai afin d'avoir « un tems tranquille et convenable dans lequel il se trouvât deux juzans dans le cours du jour », que cette vérification durera deux mois et qu'elle n'est pas du ressort des capitaines (26 août). — Séance en présence de l'Intendant ; il informe la Chambre qu'il a entretenu les ministres des demandes du commerce et que la Cour des Aides va être rétablie dans toutes ses attributions (7 septembre). — Autre séance présidée par l'Intendant : il est délibéré de renvoyer les passeports confiés à la Chambre et dont la date est trop ancienne et de fournir la liste des négociants qui en demandent (10 octobre). — Avis défavorable sur la demande de la v[ve] Hérault et fils pour le privilège exclusif de la fabrique des amidons à Bordeaux (10 octobre). — Réception d'une décision prolongeant la foire, « attendu l'employ qui a été fait par ordre de M. de Paulmy de tous les bateaux qui étoient à Toulouze pour transporter des troupes à Blaye » (20 octobre). — Avis favorable à la demande du s[r] Denis Molinier, chevalier de l'ordre du Christ, tendant à être autorisé à établir une fabrique de faïence à Bordeaux en concurrence avec la manufacture du s[r] Hustin (17 novembre). — Texte d'un mémoire concluant au rejet de la requête présentée par Jacob-Emmanuel Dalpuget, beau-père, gendre, frères et leurs enfants, veuve Nathan Astruc et ses enfants, Salon Dalpuget et ses enfants, Lion et Vidal Lange frères, Noël et Abraham Vidal frères, tous marchands juifs avignonnais : « Il est de la connoissance des directeurs du commerce de Guienne que dix-huit mois après que les X*** ont commercé à Bordeaux à la faveur du brevet à eux accordé ils ont fait banqueroutte pour une somme de 1,094,545 l. 15 s. 4 d. et qu'ils ont tombé en nouvelle facillité *(sic)* pour la somme de 253,116 l. 15 s. 9 d., le 1er avril 1754, et ont forcé leurs créanciers dans ces deux facillités *(sic)* à des conditions ruinuses, que le nommé X***, gendre d'X***, est actuellement en faillitte pour une somme considérable et que presque touts les juifs qui ont fait à Bordeaux le commerce du détail de la draperie et soirie ont également fait des banqueroutes ruineuses et causé des pertes immences aux diverses fabriques du royaume, et les directeurs ignorent que les Astruc ayent jamais fait le commerce maritime et de banque, quoiqu'ils n'ayent obteneu leur brevet qu'en faveur de ces commerces » ; le mémoire signale le mépris des Juifs portugais pour les avignonnais et dit que les deux tribus ne contractent pas d'alliance : « il n'est à Bordeaux qu'un seul exemple du contraire » (22 décembre). — Délégation pour remettre à l'Intendant, au nom de la Chambre, la bourse de jetons « qu'elle a fait venir à ses armes » (5 janvier 1758). — Délibération à laquelle l'Intendant prend part sur l'invitation de la Chambre ; celle-ci décide d'intervenir en opposition à l'arrêt du Parlement du 22 décembre, homologuant l'acte d'association de 19 courtiers royaux, reçu le 19 du même mois par Roberdeau et Fatin, notaires, « au mépris de l'arrest de la Cour du 13 avril 1712, qui leur deffend d'en passer de pas une espèce » (3 février). — Mention d'une entente avec les jurats au sujet de cette affaire (9 février). — Lecture d'une lettre des prieurs et consuls de Saint-Sébastien, sur la résolution prise par le Bureau de santé de ne plus admettre de navire qui ne soit pourvu d'un certificat du lieu de départ ; prière aux jurats de délivrer ces certificats (9 février). — Lecture de lettres des Chambres de La Rochelle et Nantes sur le prix excessif du fret des marchandises prises par les officiers de l'escadre de M. de Kersaint à bord de leurs vaisseaux (9 et 23 février). — Lecture d'une lettre du député, annonçant la décision par laquelle le ministre de la Marine casse les conventions intervenues à ce sujet et défend de charger des marchandises dans les vaisseaux du Roi (6 avril). — Séance tenue en présence de l'Intendant et de M. de Rostan, « qui s'est placé à sa droite » : l'Intendant ayant obtenu de la majorité des intéressés la renonciation aux sommes indûment perçues pour droit d'induit, il est décidé que le reliquat resté aux mains du trésorier sera employé à l'armement d'une frégate destinée à garder l'entrée de la rivière (12 avril). — Présentation par MM. Baurein et Crozilhac de la minute du répertoire des registres ; l'allocation est portée à 1,000 l., dont 600 à Baurein et 400 à Crozilhac (12 avril). — Élection de MM. Lafore, Menoire aîné et Barthélémy Laffon (1er mai). — Décision prise à la demande des négociants pour la communication des bulletins quotidiens de ce qui se passe au bas de la rivière : « Il a été délibéré que le secrétaire continuera de les ouvrir à l'instant de leur arrivée pour être portés tout de suite chez MM. les Commandant et Intendant et au bureau de la Marine ; qu'ensuite il les fera afficher, le soir même, aux lieux accoutumés de la Bourse, toutefois qu'il n'y remarquera rien d'extraordinaire, auquel cas il

en suspendra l'affiche jusqu'après les avoir communiqués à un de MM. les directeurs » (18 mai). — Félicitations à M. de Massiac, nommé ministre de la Marine (8 juin). — Lecture d'une lettre des juge et consuls de Nantes, portant que les Anglais ont brûlé les vaisseaux mouillés à Saint-Malo et les corderies de Saint-Servan (15 juin). — Communication pour avis par l'Intendant d'une requête présentée par les courtiers de pays bordelais, tendant à faire décider que les candidats ne pourront obtenir de provisions de courtier à Bordeaux sans « rapporter une attestation en bonne forme des sindics des courtiers de lad. ville, contenant qu'ils sont de bonne vie et mœurs » ; la requête demande qu'il soit interdit aux courtiers de s'associer à d'autres qu'aux courtiers, d'employer des gens mariés, d'avoir des domestiques de la Religion Prétendue Réformée ou étrangers, etc. (22 juin). — Délibération contre la franchise que les Malouins demandent pour leur port (13 juillet). — « Lecture d'une lettre écrite le 6 du courant par le s^{r} Macary, sous le ply de laquelle il remet à la Chambre copie d'un mémoire tendant au recurement des bancs de sable de la Garonne et de la Gironde et par là faciliter le passage et entrée des vaisseaux, en plaine charge sans aucun danger : la Chambre n'ayant aucune inspection ny les moyens nécessaires à une telle opération a délibéré de ne pas faire suite dud. mémoire » (13 juillet). — Lecture d'une lettre du député annonçant que les plus puissantes influences agissent en faveur de Saint-Malo (3 août). — Lecture d'une lettre du même, faisant connaître la nomination en qualité de ministre de la Marine de M. Berryer, « cy-devant lieutenant général de police, conseiller d'État » (17 novembre). — Lecture d'une lettre du même, qui envoie secrètement à la Chambre copie du mémoire de Saint-Malo (14 décembre). — Rédaction d'une affiche informant les négociants que les Espagnols seront traités, en ce qui concerne la comptablie de Bordeaux, sur le même pied que les Français (11 janvier 1759). — Lecture d'une lettre de M. de Tourny, intendant, informant la Chambre qu'il a fait décider : la libre circulation des grains dans l'intérieur ; une prime de 15 s. par boisseau de froment, mesure de Bordeaux, importé de l'étranger dans un délai donné et 10 s. par boisseau de seigle ou de fèves ; une gratification de 1,000 écus au profit du négociant qui fera les importations les plus considérables (11 janvier). — « Lecture d'une lettre du s^{r} Lamothe, courtier royal de cette ville, en datte du quatre courant, dans laquelle il dit qu'il ne peut se refuser d'informer la Chambre que Guillermet, pilote lamaneur de ce port, est à même de faire signer par les capitaines de cette ville un mémoire pour luy présenter, dans lequel il s'agit d'une contribution à tant par navire pour former des établissemens qu'il a déjà proposés sans qu'ils fussent à charge au commerce ; c'est pourquoy il prie la Chambre, avant de rien statuer sur le mémoire dud. Guillermet, de vouloir examiner de nouveau ceux imprimés qu'il luy remit en 1752, où il y a plus de 500 signatures, tant des principeaux négocians de cette ville que de tous les marins de l'Europe » (8 mars). — Notification de mesures prises pour assurer l'approvisionnement de la Guienne en grain (15 mars). — Communication par la Chambre de Toulouse de la requête des négociants contre un privilège exclusif pour le transport des voyageurs de Bordeaux, lequel privilège « leur ôte la voye facile et courte de la brouette » (15 mars). — Élection de MM. Louis Combelle, Élias Brunaud et Bonaventure Journu (1er mai). — Lecture d'une lettre de l'Intendant, du 29 avril, portant qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande du s^{r} de Kater aîné, tendant à obtenir la préséance en sa qualité de noble (3 mai). — Réception d'un mémoire contre la franchise de Saint-Malo que les maire et échevins de Granville envoient à la Chambre, « ne doutant point que la prétention extraordinaire des habitans de cette ville n'ait excité son indignation » (25 mai). — Notification à la Chambre par M. de Tourny et M. de Rostan des conditions de l'armement de la frégate *le Maréchal de Thomond ;* le fret sera payé au-dessus de 15 l. le tonneau, et en cas de prise ou de perte le navire sera remboursé par le Roi (9 juin). — Délibération de la Chambre, qui décide d'armer la frégate à son compte et désigne pour cette opération M. Dubergier et M. Duffour (10 juin). — Nomination par la Chambre de M. Brun aîné, pour commander la frégate (13 juin). — Délibéré de ne pas répondre à M. Montau, qui a fait remettre à la Chambre par un de ses commis et sans écrire un état des marchandises sujettes au domaine d'Occident (28 juin). — Communication par la Chambre de La Rochelle d'un mémoire par elle rédigé contre l'arrêt du Conseil au sujet du fret des marchandises transportées par l'escadre de M. de Kersaint (19 juillet). — Nomination de M. Élias Brunaud à la place de M. Menoire, pour examiner les candidats pilotes (6 septembre). — Notification de la suspension du paiement des lettres de change tirées des colonies sur le Trésor et de toutes les dettes de l'État (2 novembre). — Lecture d'une lettre de M. Castaing informant la Chambre que le Contrôleur n'a pas donné d'audience depuis 15 jours, « que tout Paris dit hautement qu'il s'est retiré, qu'il y a même assés d'aparence à cella, quoyqu'on ne voit

point de successeur depuis judy au soir que cette nouvelle s'est répandue, et que l'on croit que ce sera M. Bertin, lieutenant de police à Paris » (29 novembre). — Délibéré d'écrire à M. Brun de désarmer à Vannes *le Maréchal de Thomond,* le Roi devant cesser le 1er janvier de payer le fret (13 décembre). — Délibéré de faire venir, pour être offerte au maréchal de Richelieu, une bourse à ses armes, garnie de 104 jetons (20 décembre). — Communication par le député d'une demande de la Chambre de Rouen tendant à ce que l'arrêt rendu en faveur de Beaujon, Goossens et Cie ne s'étendît pas aux tireurs et endosseurs (10 janvier 1760). — Délibération fixant le dépôt des ancres draguées sur un emplacement accordé par les jurats, « le long de la barraque qui est à la porte du Chapeau, sur la longueur de vingt-trois pieds à prendre du poteau de lad. barraque du côté de la rivière allant du côté du grillage en fer, et sur la largeur au-devant de douze pieds en faisant face à la terrasse de la Bourse » (17 janvier). — Lecture d'une lettre de Dunkerque, qui sollicite pour la durée de la guerre le trafic à l'intérieur (31 janvier). — Compte rendu d'une démarche auprès du Premier Président au sujet de l'opposition du commerce à l'arrêt qui homologue l'acte d'association passé entre quelques courtiers ; le Premier Président a promis « que l'affaire ne se jugeroit pas sans que la Chambre et le commerce ait eu connoissance de tout ce que les courtiers pourront faire ou avancer » (21 février). — Reddition des comptes de M. Alexis Dubergier, préposé à l'armement du *Maréchal de Thomond ;* la recette excède la dépense de 3,671 l. 19 s. 6 d., dont 600 l. sont attribuées à titre de gratification au sieur Brun, « pour les peines et soins extraordinaires qu'il a pris dans la campagne qu'il vient de faire » (29 avril). — Élection de MM. Raymond Dubergier, Jean Castaing jeune et Jean-Vincent Batanchon (1er mai). — « Lecture d'une lettre de M. de Tourny, en datte du 16 courant, dans laquelle il dit que quoyqu'il soit bien éloigné de gêner les suffrages en matière d'élection, ainsy qu'il croit que la Chambre en est convaincue, cependant elle ne l'a pas prévenu comme il est d'uzage sur celle qui étoit à faire des nouveaux directeurs…, qu'au reste il est bien aize du choix qui a été fait » (22 mai). — Examen et renvoi à leurs auteurs de deux requêtes présentées par les pilotes de Pauillac et de Bordeaux pour obtenir une augmentation de salaire (10 juillet). — Communication au Premier Président, pour obtenir ses conseils, d'un mémoire par lequel la majeure partie du commerce demande que les courtiers volants continuent leur service jusqu'à ce que les courtiers royaux soient au nombre de 60 et qu'ils aient satisfait aux conditions portées dans l'arrêt d'enregistrement de la déclaration du 8 mai 1760 et satisfait à l'arrêt du Conseil du 16 février 1715 (24 juillet). — Sur la réponse du Premier Président « que l'on pouvoit demeurer tranquille,… la Chambre, craignant néanmoins de nouvelles tentatives de la part desdits courtiers royaux, a délibéré et prié M. Féger de vouloir bien faire un mémoire pour démontrer et représenter les inconvéniens qui résulteroint de l'exécution de la déclaration du Roy du 8 may dernier » (25 juillet). — Compte rendu d'une entrevue avec le Premier Président, qui a mandé deux membres de la Chambre pour leur communiquer une lettre du Contrôleur général touchant les courtiers (5 août). — Lecture d'une lettre de M. Trudaine recommandant M. de Lachaussade, qui a créé à Cosne une fabrique d'ancres pour la marine marchande (21 août). — Réception du discours prononcé par M. Lemercier de La Rivière, intendant de la Martinique, à l'ouverture de la Chambre d'agriculture et de commerce établie dans cette colonie (21 août). — Procès-verbal détaillé de l'interrogatoire de deux candidats courtiers en vin (20 septembre). — Lecture d'une lettre de M. Castaing, informant la Chambre que M. Boutin vient d'être nommé à l'intendance de Bordeaux (9 octobre). — Lecture d'une lettre de M. Lafore, portant que, M. Boutin l'ayant informé de l'achat fait à Bordeaux d'un navire pour la Compagnie des Indes, il l'a engagé à faire acheter par cette Compagnie *le Maréchal de Thomond* (11 octobre). — Délibéré de commander une bourse aux armes de M. Boutin, garnie de 104 jetons (13 novembre). — Déclarations de la Chambre sur deux points de droit : il n'est pas d'usage, à moins de convention expresse, de payer les avaries pour les cargaisons de sel ; « que l'arrumage est dû à l'arrumeur qui a arrumé la cargaison et qu'il est d'uzage qu'il va luy-même en retirer le payement de chaque chargeur, sur un état qu'il représente, certifié par le courtier du navire ; qu'il est pareillement d'uzage constant en cette ville, lorsqu'un navire prend charge de vins ou d'eaux-de-vie en cuillette pour le cabotage, tant pour le port de Guernezey que pour les ports français, que le courtier fait fournir au capitaine et à l'équipage une barrique de vin pour la buvante, au coût de laquelle il ajoute celluy des droits de sortie d'icelle, les frais et droits d'acquêts et de visite, dont il compose un tout, qui est remboursé par tous les chargeurs au prorata de la quantité de marchandise que chacun d'eux a embarqué dans le navire » (20 novembre). — Séance tenue en présence de l'Intendant (4 décembre). — Lecture

d'une lettre du ministre de la Marine, accusant réception de 63 quittances délivrées au receveur de l'induit et s'élevant à 1,549,882 l. 2 s. 9 d. (18 décembre). — Mission à MM. Brunaud et Dubergier de présenter à M. Boutin la bourse de jetons « que la Chambre est dans l'uzage de donnera chaque mutation d'intendant » (31 décembre). — Délibération au sujet des pilotes de Pauillac et de Blaye, qui, en outre du salaire porté au tarif, exigent le paiement des journées, à un écu l'une (31 décembre). — Avis favorable à la demande des apothicaires jurés d'être autorisés à « exiger 3 l. 4 s. pour chaque certifficat de visite des parties de drogues simples, compositions chimiques et galléniques qui sont apportées au bureau de la Douanne de la présente ville, ainsy qu'ils le sont pour les parties de kina et de rhubarbe » (8 janvier 1761). — « M. R. Dubergier ayant raporté un parère dans lequel étoint dénommées sous leurs vrays noms les parties intéressées, la Chambre, après avoir arretté M. Dubergier, a délibéré que, conformément à l'uzage, il ne seroit à l'avenir statué sur aucun parère s'il n'est donné sous des noms empruntés » (15 janvier). — Lecture d'une lettre écrite de Paris par M. Risteau fils pour faire savoir à la Chambre que « M. le Controlleur général ayant exigé qu'il fît la liquidation de ce qui revient à la Chambre pour sa frégate *le Maréchal de Thomond,* affin de pouvoir faire expédier tout de suite les ordonnances de la totalité des vaisseaux de Bordeaux, ce ministre, sur ses représentations, a bien voulu consentir que le fret en fût payé sur le pied de la frégate *le Palu* (?) de Nantes, ainsy que le porte… l'extrait de la liquidation qu'il en a faite, qui se monte à la somme de 99,658 l. au lieu de 67,758 l. que portoit le traité signé à Bordeaux » (26 février). — Lecture d'une lettre du député, annonçant à la Chambre que M. Risteau « avoit été chés luy pour luy faire les plaintes les plus amères de toutes les choses désagréables que luy a attiré le service gratuit qu'il luy a rendu, sans s'expliquer davantage ; que M. l'Intendant, qu'il a vu, luy dit que M. Risteau avoit consommé son affaire,… qu'il luy parla aussy de l'intention où il étoit de connoitre exactement la recette et les objets de dépense tant de la Chambre que de la Bourse, projet enfanté par feu M. de Tourny, dont il veut reprendre les erremens » (12 mars). — Lecture d'une lettre de M. Boutin, remerciant la Chambre de l'intérêt qu'elle a pris « aux heureuses couches de Mme Boutin » : « le rétablissement de sa sancté luy fait espérer qu'il pourra bientôt retourner à Bordeaux et s'occuper avec elle de tout ce qui peut intéresser le commerce, qu'il espère voir bientôt renaître » (16 avril). — Élection de MM. Grateloup, Lamestrie, Dutasta (1er mai). — Approbation par la Chambre d'un projet de déclaration fixant à 15 ans le délai des privilèges en fait de commerce (11 juin). — Séance en présence de l'Intendant (13 août). — Lecture d'une lettre de la Chambre de La Rochelle, demandant à la Chambre de Bordeaux de protester avec elle contre la cession projetée du Canada (12 novembre). — Compte rendu d'une entrevue avec l'Intendant, qui a été d'avis que la Chambre se joignit dans cette affaire à celle de La Rochelle (3 décembre). — Réception de l'avis de la constitution d'une Chambre de commerce à Amiens (10 décembre). — Compliments de condoléances à M. Castaing sur la mort de sa femme (10 décembre). — Délibération visant un arrêt du Parlement du 8 janvier et portant que, pour augmenter les forces de la marine royale et continuer une guerre rendue nécessaire par les exigences des Anglais, M. Raymond Dubergier recevra les souscriptions du commerce ; les directeurs s'inscrivent pour 10,000 l. ; en marge : « Vu par nous, intendant de Guienne, Boutin » (11 janvier 1762). — Suite de la séance : l'Intendant, s'étant rendu à la Chambre, approuve la délibération. « MM. R. Dubergier et Dutasta iront le remercier de l'honneur qu'il a fait à la Chambre et le prier de trouver bon qu'il soit couché sur le registre de lad. Chambre et à la suite de la délibération qu'elle vient de prendre, mais pour rester dans le secret de la Chambre, ainsy que M. l'Intendant a paru le désirer ; que les directeurs de la Chambre, animés du zèle le plus ardent pour le service du Roy, mais restraints par les malheurs des tems, n'avoint pu en porter le mouvement qu'à la somme de six mille livres, qu'ils ont formé entre eux, et que M. l'Intendant, par un effet de sa générosité et de la considération dont il honore la Chambre, avoit bien voulu y ajouter la somme de quatre mille livres » (11 janvier). — Compte rendu d'épreuves de fers provenant des forges du comte de Rostaing à Uza : « Le susd. fer a dans le feu une puanteur ou odeur de souffre qui provient de ce que c'est l'ouverture de la mine, ce qui se rencontre dans l'ouverture de toutes les mines, de même qu'à celles du charbon de terre » ; il présente des grains crus et devrait passer par plusieurs feux et sous différents marteaux « pour en faire la liaison » (14 janvier). — Copie d'une lettre de M. de Choiseul, du 19 janvier, sur l'initiative prise par le Parlement et adoptée par la Chambre d'offrir au Roi un vaisseau : « Je n'obmettray certainement pas de rendre compte à Sa Majesté des listes des souscrivans qui me seront envoyées successivement par M. Boutin, et je seray très aise de luy faire connoître que non seulement sa province de Guyenne

est remplie de fidels *(sic)* sujets mais aussy de vrais citoyens » (4 février). — Délibéré d'insister auprès de M. Castaing pour qu'il négocie au cours les coupons d'annuités adressés à la Chambre pour la défrayer de l'armement du *Maréchal de Thomond* (18 mars). — Délibéré d'offrir à la juridiction consulaire un prêt de 30,000 l., « sous la rente annuelle et perpétuelle de 5 p. 0/0 par an et se proposant d'ailleurs de soulager ainsy la jurisdiction des sommes qu'elle fournit annuellement pour l'entretien et les honnoraires de la Chambre » (22 avril). — Mention de la constitution de cette rente et délibération autorisant le trésorier « à faire un employ de vingt-cinq à trente louis, pour en faire l'offre et la remise à M. le député de la part de la Chambre, » en reconnaissance de la peine qu'il s'est donnée pour cette affaire (29 avril), — Délibération contre la « soumission que M. Daubenton a fait faire aux sieurs Fesquet et Guiraud de donner à l'équipage de leur navire *l'Intrépide,* capitaine Kanon, » armé en guerre et marchandises pour le Port-au-Prince, « le tiers des prises, à la déduction des avances » (29 avril). — Élection aux places de directeurs de MM. R. Dubergier, « continué pour deux ans, » Guil. Lafargue et François Farrouilh (1er mai). — Délibération pour la vente aux enchères publiques du *Maréchal de Thomond,* qui dépérit dans la rivière de Vannes (8 juillet). — Réception d'une ordonnance royale envoyée par l'Intendance et portant déclaration de guerre au Portugal (28 juillet). — Délibération tendant à affranchir de la procédure ordinaire, à cause des frais et des lenteurs, les créanciers du P. Lavalette, « cy-devant supérieur de la maison, des Jésuites de la Martinique » (19 août). — Annonce du traité de paix, signé le 3 novembre au matin, à Fontainebleau (18 novembre). — Lecture des lettres de diverses Chambres sur la traite des noirs, pour laquelle il était question de recourir aux étrangers dans le cas où les armateurs français n'auraient pas pu approvisionner de nègres les colonies (9 décembre). — Refus de M. Daubenton, commissaire général ordonnateur de la Marine, de se rendre à la séance de la Chambre, avec laquelle il devait s'entendre pour distribuer sept passeports anglais envoyés par le Ministère : la Chambre lui adresse, suivant sa demande, une liste des armateurs auxquels elle croit devoir accorder la préférence (28 décembre). — Réception d'une lettre de M. Daubenton, disant « qu'il n'a point refusé de présider, en sa qualité d'homme du Roy, à la délibération qui a été ordonnée par M. le duc de Choiseul, » ni de se concerter avec la Chambre ; il s'étonne que la Chambre n'ait pas indiqué les motifs de son choix et il a attribué des passeports à trois des capitaines qu'elle lui a signalés. « Les expressions de celle lettre ayant paru à la Chambre tirer à conséquence, il a été délibéré qu'on en informeroit M. le duc de Choiseul » (28 décembre). — Nouvelles difficultés avec M. Daubenton, qui, après s'en être rapporté à la Chambre pour la délivrance des trois passeports, a substitué un vaisseau à ceux que la Chambre avait choisis (8-12 janvier 1763). — Délibération sur le s^{r} Montégut, « hydraugraphe de cette ville, » lequel « éloignoit par le nouvel ordre qu'il pratiquoit dans sa classe bien des jeunes gens qui vouloient prendre le party de la mer » (13 janvier). — Approbation de la vente du *Maréchal de Thomond,* pour 24,500 l. (27 janvier). — Lecture d'une lettre de M. Daubenton, invitant la Chambre à se rendre chez lui pour arrêter la distribution de cinq passeports anglais (30 janvier). — Lecture d'une lettre du duc de Choiseul, engageant la Chambre à se rendre chez M. Daubenton ; il est décidé qu'on adressera des représentations au Roi et à M. de Choiseul et que M. Dutasta se rendra au nom de la Chambre chez M. Daubenton (5 février). — Relation de la visite de M. Dutasta à M. Daubenton, qui a refusé de le recevoir seul, « l'intention du Ministre étant que la Chambre s'assemblât chès luy en nombre compétant » (7 février). — Communication par le juge des ordres qu'il a reçus du maréchal de Richelieu d'avoir à se rendre avec trois directeurs chez M. Daubenton et compte rendu de la visite faite à celui-ci en vertu de cet ordre (8 février). — Délibération pour le placement de 20,000 l. en rentes à 5 0/0, dont 10,000 à prêter à la juridiction consulaire (17 février). — Lecture d'une lettre du duc de Choiseul, lequel consent à exempter d'une ou des deux campagnes sur les vaisseaux du Roi les jeunes gens de famille méritants qui se destinent à la marine marchande (24 février). — Lecture d'une lettre du duc de Choiseul à la Chambre, contenant « qu'il ne se seroit pas attendu…. qu'elle ait ainsy entortillé par ses démarches et par ses lettres le fonds de la question, que luy ayant marqué d'aller chès M. Daubenton et non d'y envoyer un député elle devoit donc s'y rendre en nombre compétant », que le juge et trois directeurs représenteront la Chambre chez M. Daubenton quand il y aura lieu, « qu'il compte qu'elle tiendra à l'avenir une conduite plus raisonnable, qu'autrement il prendra de si justes mesures qu'elle ne pourra plus éluder l'exécution des ordres qu'il donne au nom de S. M. Il a été délibéré que la Chambre attendra une circonstance favorable pour faire ses très humbles représentations sur ce que lad. lettre peut contenir de contraire aux droits et prérogatives de la

Chambre » (3 mars). — Mention de la mort de M. Castaing, député (14 avril). — Notification de la date de la prise de possession de Sainte-Lucie, la Martinique et la Guadeloupe, fixée au 10 juin, et ordre aux capitaines de se rendre à Sainte-Lucie, « où sera le rendés-vous général des vaisseaux du Roy » (28 avril). — Élection de MM. Martin Duffour, Faure-Lacaussade, et J.-B. Journu (1er mai). — Mission donnée à M. Duffour de féliciter au nom de la Chambre M. Raymond Dubergier, dont on vient d'apprendre la nomination comme député (14 juin). — Réception d'un arrêt du Conseil, du 24 juin, « qui a pour objet l'administration des revenus de la Chambre de commerce et de ceux de la Bourse » (21 juillet). — Lecture d'un mémoire communiqué par l'Intendant, sur les abus résultant « de la manière dont les polices d'assurances sous signatures privées se font à Bordeaux » et proposant d'établir un bureau pour l'enregistrement de ces contrats (21 juillet). — Délibération sur l'arrêt du 24 juin, qui tend à interdire à la Chambre l'administration de ses revenus ; cet arrêt paraissant inspiré par des soupçons, la Chambre soumettra ses comptes de 1750-1761 à l'Intendant et réclamera sa protection (28 juillet). — Lecture d'une lettre de La Rochelle contre la libre exportation des eaux-de-vie de cidre et de poiré, qui est sollicitée par les habitants de Bretagne et de Normandie (1er septembre). — Mission à MM. Duffour et Lacaussade de souhaiter un bon voyage au député, qui va se rendre à Paris (7 septembre). — Accord avec M. Montau, pour le dépôt à la Douane pendant deux mois des marchandises entreposées pour la Guinée, en attendant que la Chambre fournît un autre magasin ; « cependant led. sieur Montau a promis verballement qu'il n'exige[r]oit point l'exécution de cet écrit, que ce n'étoit que pour n'être pas blâmé des Fermiers Généraux et qu'il laisseroit lesd. marchandises dans la Douanne le tems que la Chambre jugeroit à propos » (15 septembre). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Dunkerque, demandant « s'il est vray, ainsy qu'il leur a été raporté par différentes personnes, qu'il s'armoit à Bordeaux un gros navire hollandois destiné pour nos colonies, avec passeport du Ministre » (17 novembre). — Lecture d'une lettre de la Chambre de La Rochelle, contre la demande formée par la Chambre de Nantes d'entreposer en France pour l'étranger les guildives et tafias (24 novembre). — Délibération sur le commerce que les étrangers pratiquent aux colonies (24 novembre). — Délibération contre les droits établis sur le charbon de terre par arrêt du Conseil du 18 septembre (9 décembre). — Lecture d'une lettre du duc de Choiseul, sur le commerce des étrangers aux colonies (12 janvier 1764). — « Lecture d'une lettre du sieur Drouillard, fabriqueur de l'Isle-Dieu, » sur la chute imminente du clocher de cette île, lequel sert tant aux navigateurs qui viennent d'Amérique qu'à ceux qui vont de Bayonne en Bretagne (12 janvier). — Lecture d'une lettre de M. R. Dubergier, contenant qu'on a arrêté tout travail du Conseil de commerce pour qu'il s'occupât de l'exportation des grains (19 janvier). — Délibération provoquée par le juge et réservant à la juridiction consulaire le prêt de 10,000 l. que doit faire la Chambre ; l'entrepôt des cafés devant être vraisemblablement supprimé, la juridiction perdra le loyer de l'ancienne Bourse, soit 8,000 l., « ce qui fait son revenu le plus solide, et pour tirer quelque avantage de cette ancienne maison elle sera obligée à des réparations très considérables » (1er février). — Déclaration de la Chambre, portant que les déchets que peut supporter la morue, dans le trajet de Ciboure à Bordeaux et le déchargement par gabares, est d'ordinaire de 3 à 4 pour 100, « et qu'il est d'uzage en pareil cas de ne rien répetter ny imputer à un capitaine pour un pareil déchet » (23 février). — « Lecture d'une lettre de M. le député, du 13, dans laquelle il dit que la Chambre aura peut-être été surprise qu'ayant envoyé à M. le Premier Président et à MM. les Jurats un projet de déclaration que le Conseil vouloit rendre sur la libre circulation des vins il ne l'en ait pas instruite, qu'il la prie d'être convaincue qu'il n'en a pas eu la liberté ; que le fameux conseil qu'il avoit annoncé pour le huit sur la grande question de la liberté de l'exportation des grains a été tenu, et qu'après six heures de débats, M. le Controlleur général, qui n'opina pas, prit les avis différents et dit qu'il les résumeroit dans le raport… au Conseil de commerce que le Roy se proposoit de tenir sur cet objet » (22 mars). — Lecture d'une lettre du même, contenant « que le Conseil leur demande (aux députés) s'il ne seroit pas plus avantageux qu'il n'y eût en France qu'un poids et une mesure et, dans le cas où cela seroit estimé avantageux, de quels moyens il conviendroit d'uzer pour parvenir à établir l'un et l'autre sans préjudicier aux droits des différents seigneurs » (5 avril). — Compte rendu d'une démarche faite auprès du Premier Président et du Procureur général, pour les prier d'intervenir dans l'affaire de l'exportation des eaux-de-vie de cidre et de poiré (12 avril). — Élection de MM. Roche, Berard et René Blancan (1er mai). — Nomination d'un trésorier et énumération des revenus de la Chambre (10 mai). — Questions aux syndics des pilotes-lamaneurs sur divers changements des fonds et bancs, constatés par les

sondages des 26, 27 et 28 juin, « qui rendent la navigation de cette rivière presque impraticable » et qui sont attribués à l'inexécution des règlements en matière de délestage (12 juillet). — Lecture de lettres de recommandation du duc de Praslin et du Contrôleur général en faveur du sieur Friès, banquier à Vienne, qui désire voir établir un commerce direct entre les ports français et ceux de Trieste et de « Frium » (Fiume) (16 août). — Certificat de la Chambre attestant « qu'en conséquence de l'ordonnance de 1673 et autres subséquentes sur les fonctions des courtiers, il leur est défendu d'arrêter et prendre aucun papier, soit lettres de change ou billects, ny de faire aucune autre espèce de commerce pour leur compte, ce qui s'observe exactement sur cette place » (16 août). — Représentations au sujet d'« un gros vaisseau hollandois du port de plus de 300 thonneaux » mis en charge pour la Martinique par les s^{rs} Van der Scheilder et Waltering, négociants allemands demeurant aux Chartrons (30 août). — Communication des renseignements fournis sur ce vaisseau, qui était enregistré à l'Amirauté de Bordeaux (6 septembre). — Lecture d'une lettre du député, disant que « le 13 du courant, M. le Controlleur général se rendit au Bureau du commerce, où M. de Chauvelin fit le raport de l'affaire des eaux-de-vie de cidre et de poiré, qui fut discutée depuis cinq heures jusqu'à neuf heures du soir, et que le résultat fut qu'on prendront de nouveau toutes les informations » (20 septembre). — Délibération pour la transmission aux Ministres d'un mémoire présenté par les négociants afin d'obtenir la réformation de l'arrêt rendu par le Parlement, le 18 juillet, « en forme de règlement de police sur les vins de la sénéchaussée » (27 septembre). — Lecture d'une lettre du duc de Choiseul, annonçant qu'à la suite des essais faits sur le *Brillant,* le Roi a ordonné que tous ses vaisseaux armés au long cours fussent munis de l'appareil du s^{r} Poissonnier, son médecin, pour dessaler l'eau de la mer (27 septembre). — Compte rendu d'une démarche faite auprès de l'Intendant par deux membres de la Chambre au sujet du mémoire contre l'arrêt du Parlement : « M. l'Intendant leur répondit qu'il approuvoit d'autant plus l'envoy que la Chambre faisoit de ce mémoire aux Ministres qu'il leur en avoit déjà écrit et qu'il leur en écriroit de nouveau » (20 novembre ?). — Délibération au sujet de l'attitude du député, qui n'a pas même accusé réception de ce mémoire : « Il a été délibéré que la Chambre luy écriroit pour luy faire part de son mécon[ten]tement particulier et de celuy des négocians » (20 novembre ?). — Lecture d'une lettre du député, qui était à la campagne quand le mémoire lui est arrivé et qui s'est rendu à Fontainebleau (22 novembre). — Lecture d'une autre lettre du même, portant que le rapport lu en conseil à Fontainebleau par le Contrôleur général sur l'affaire des eaux-de-vie de cidre a duré trois quarts d'heure et qu'on prendra une décision à Versailles, « que l'affaire du charbon n'est pas encore finie et que M. le député du Parlement rencontre à cet égard bien des difficultés » (22 novembre). — Délibération concernant les observations faites par les pilotes lamaneurs sur l'état de la rivière, « que les passes se rendoient chaque jour plus difficiles et les échouages plus familiers » (29 novembre). — Nouvelle délibération sur cette question : la Chambre décide de prier l'Intendant « de faire remettre à la Chambre … la carte que feu M. de Tourny a fait relever de la rivière par le s^{r} Magin » (6 décembre). — Relation de la démarche faite auprès de l'Intendant « pour luy faire part des observations des pilotes touchant le mauvais état de la rivière, dont le mal empiroit chaque jour et que ce mal provenoit des peyrats qui avançoient trop dans la rivière » (13 décembre). — Avis défavorable à tous les monopoles, au sujet de la demande du s^{r} Gemas, « tendant à ce qu'il plaise à S. M. luy accorder le privilège exclusif de grater et de faire grater dans le port de Bordeaux les navires et barques » (20 décembre). — Communication du résultat des sondages exécutés par les pilotes : « que la ligne de terre est composée en partie de petits navires qui, ne pouvant soutenir les amarres, les larguent dans l'instant qu'ils les y ont faites porter ; en second lieu, que la passe de Barbe d'Esquire, où il restoit il y a deux ans onze pieds d'eau de basse mer, est aujourd'huy totalement rasée ; en troisième lieu, qu'au-dessous de Maquau il se forme un banc qui ne laisse entre luy et la terre qu'environ soixante pieds. Ils ajoutent que tous ces changemens proviennent en partie du lest de sable que MM. les jurats accordent aux propriétaires des biens situés sur l'une et l'autre côte de la rivière et que les délesteurs, tant pour alléger leurs gabarres que pour s'éviter la peine de le mettre hors de la portée des gros maréages, se hâtent de les décharger à terre et les y placent assés bas pour que la rivière l'entraîne avec elle en se retirant, et en partie des peyruches et pierres que l'on sort et jette des carrières de Roque-de-Tau. Lesd. pilotes observent enfin qu'il est important, pour la conservation de la rivière et pour éviter les naufrages, que les peyrats de La Grelle et de Carmeil soient démolis entièrement pour être mis en côte, parce que s'il en subsistoit partie ce seroit des eccuils cachés au lieu d'eccuils aparants » (10 janvier 1765). — Lecture d'une lettre de

la Chambre de Marseille sur l'interdiction du commerce entre la Guadeloupe et la Martinique (17 janvier). — Délibéré d'écrire au maréchal de Richelieu au sujet du s[r] Vilaris, « maître apoticaire de cette ville et associé pour la partie de la chimie de l'Accadémie des sciences, » lequel a reçu du maréchal « des ordres désagréables » pour avoir discuté sur l'insuccès d'un essai de l'appareil Poissonnier, essai auquel la Chambre l'avait prié d'assister (24 janvier). — Délibération sur la permission accordée aux Anglais d'importer durant un an leur morue à la Guadeloupe et à la Martinique (21 février). — Examen du résultat des sondages exécutés le 26 février et délibération attribuant l'exhaussement des fonds, entre autres causes, aux décombres provenant des constructions sur les Chartons (28 février). — Compte rendu d'une visite faite aux jurats à l'occasion de cette affaire : « S'étant faits annoncer, M. Duluc seroit venu les recevoir à la porte de la chambre, auquel ayant dit qu'ils étoient députés par la Chambre de commerce pour les entretenir d'affaires les plus sérieuses, la porte fut consignée et MM. les jurats leur ayant fait prendre séance autour du bureau… » (7 mars). — Communication par l'Intendance avec demande d'avis, d'un mémoire sur l'uniformité des poids et mesures (14 mars). — Avis de la Chambre sur une requête en augmentation de salaires présentée par les arrimeurs : le tarif doit être maintenu, excepté pour les barriques de sucre, dont la contenance a été augmentée et pour lesquelles il est juste de payer, au lieu de 3 sols, savoir 4 sols par barrique de la Martinique et 5 sols par barrique de Saint-Domingue (21 mars). — Élection de MM. François Lartigue, Caila et Constantin Dubergier (1er mai). — Relation d'une démarche auprès du Premier Président « à l'égard des droits qu'on pourroit imposer pour donner aux eaux-de-vie de cidre et de poiré une libre circulation dans le royaume et l'exportation à l'étranger, qui luy répondit que, comme il n'étoit actuellement question que d'une quotité de droits, cela ne pouvoit regarder le Parlement, qui avoit fait d'ailleurs tout ce qui avoit dépendu de luy » (9 mai). — Lecture d'une lettre du Contrôleur général, qui demande à la Chambre d'aider de ses informations la *Gazette* et le *Journal de commerce* (15 mai). — Communication d'une lettre de la Chambre de Rouen contre « un mémoire qui a été adressé au Bureau de commerce, tendant à faire voir que, la navigation française ne pouvant pas approvisionner les colonies d'une suffisante quantité de nègres, morue et merrains, il étoit indispensable d'y supléer en y appelant l'étranger, à l'effet aussy de débarrasser les colonies des guildes et taffias qu'il n'est pas permis d'entreposer en France » (15 mai). — Délibérations sur divers projets tendant à changer le régime commercial des colonies : exportation directe des colonies pour l'étranger, étendue des lois prohibitives du commerce étranger aux colonies, etc. (23 mai-7 juin). — Comparution et interrogatoire d'un courtier breveté qui a prêté son nom pour l'admission d'un navire venant de la Guadeloupe, que l'on croit être étranger (4 juillet). — Lecture d'une lettre des juge et consuls de Nantes « dans laquelle ils disent… que la Chambre aura sans doute eu connoissance de l'ordre du gouverneur de Saint-Domingue aux capitaines étant en rade du Port-au-Prince de délibérer s'il ne convient pas de donner des passeports aux étrangers pour le débouché des marchandizes de leurs cargaisons, qui étoient à vil prix, et si elle ne pense pas qu'il seroit à propos de faire des représentations à ce sujet. Il a été délibéré… que M. Dubergier leur répondra que la Chambre ne croit pas qu'il soit prudent de se plaindre » (11 juillet). — Semonce au consignataire du navire venu de la Guadeloupe et déclaré au nom d'un courtier, et reproches au courtier lui-même, lequel, « après avoir très humblement remercié la Chambre, a promis » de ne plus s'écarter des règlements (25 juillet). — Délibération au sujet des démarches de Libourne, Périgueux et autres villes, en vue d'obtenir des juridictions consulaires (8 août). — Séance en présence de l'Intendant (5 septembre). — Mention de troubles qui menacent Les Cayes (5 septembre). — Réponse du député au sujet des démarches de la ville de Libourne pour obtenir une juridiction consulaire : « Il y a lieu de croire qu'il n'est question de rien, puisqu'il n'est rien venu à leur bureau » (14 novembre).

C. 4257. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets.

1765-1778. — Registre de délibérations de la Chambre. — Calcul du coût du séjour d'un navire de 300 tonneaux en Amérique pendant un mois : gages, 1,000 l. ; vivres, 800 à 850 l. ; usure du matériel, 800 l. ; le navire est estimé 60,000 l. (21 novembre). — Délibération sur les sables jetés à la rivière ou laissés en dehors des limites fixées par le Conseil, notamment « dans le Montferran » (5 décembre). — Notification d'une ordonnance motivée par le désastre récent survenu à la rade de la Basse-Terre et portant que les navires devront se retirer tous les ans, du 15 juillet au 15 octobre, « dans celle de la Pointe-à-Pitre ou des Saintes » (19 décembre). — Distribution de 10 bourses de jetons, dont une remise à Mad. veuve Granié, et de cinq

médailles d'or à MM. Jarreau, juge, Dutasta, consul, Lartigue, Caila et Dubergier, directeurs (9 janvier 1766). — Délibération portant que la somme de 10,000 l. disponible sera prêtée aux trésoriers en exercice ou à un des directeurs, à raison de 4 0/0 (24 avril). — Délibération favorable à l'augmentation du salaire des arrimeurs « sur certaines marchandises dont le volume et l'encombrement ordinaires avoient été grossis depuis le règlement ou tarif du 12 du mois de may 1740 » (24 avril). — Élection de MM. Pery, Agard et Chicou-Fonroque comme directeurs (1er mai). — Plainte aux jurats sur l'habitude où l'on est de jeter dans la rade, du bord des navires, « les débris des démolitions des fours et cuisines », ce « qui, par la grande quantité, nuit et gâte entièrement la rivière » (28 mai). — Plainte aux jurats sur l'établissement, vis-à-vis de Lormont, de deux *peyrats,* « qui, par leur grande étendue, occasionneront des renvoys dans la partie du Nord-Est, qui, en enlevant les bancs de sable qui sont devant Carriet et au-dessous, fermeront la passe *du Pas,* qui est la seule praticable dans cette partie de la rivière » (3 juillet). — Avis que les jurats vont prendre une ordonnance pour la démolition de ces *peyrats,* qui avancent de plus de 100 pieds (17 juillet). — Don de 2 louis, de 24 livres l'un, pour le rachat des esclaves au Maroc (4 septembre). — Mention des perturbations causées par les *peyrats* édifiés en face de Lormont et de la démolition desd. *peyrats* exécutée d'office par ordre des jurats (4 octobre). — Délibération portant que la médaille d'or ne sera attribuée qu'une fois à chaque consul ou directeur, quel que soit le nombre de fois qu'il remplira ces places (4 décembre). — Avis favorable à la perception de deux pilotages entre Royan et la haute mer, « à la charge par lesd. pilotes de se munir à l'avenir de chaloupes pontées, afin d'être en état de tenir la mer pendant l'hiver » (18 décembre). — Lecture d'une lettre de la Chambre d'Aunis, sur des difficultés relatives à la construction de la Bourse de La Rochelle (8 janvier 1767). — Lecture d'une lettre annulant la défense faite d'expédier les navires pour Port-à-Choix et le Ferrol avant le 15 mars, par crainte des glaces (15 janvier). — Délibération pour des démarches à faire en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêt du Parlement du 23 septembre 1766, « comme greveuz au commerce en général » (5 mars). — Lecture d'une lettre du duc de Praslin, sur l'introduction des farines anglaises tolérée à la Martinique, qui a été dévastée par l'ouragan du mois d'août (12 mars). — Lecture d'une lettre du sr Feutry, inventeur d'une nouvelle « artillerie de mer » (2 avril). — Élection de MM. Rulleau, Pierre Menoire et Jean Dutasta, en qualité de directeurs (1er mai) — Séances auxquelles assiste l'Intendant (4, 17 juin et 2 juillet). — Avis du traité de paix avec le Maroc (9 juillet). — Attribution d'une bourse de jetons à M. Risteau fils, pour les services qu'il a rendus, « ayant été commis par les négocians de cette ville pour régler avec M. le Contrôlleur général le fret des bâtimens de ce port que le Roy avoit pris pour l'expédition secrète de Vannes, » et notamment pour le fret du *Maréchal de Thomond,* armé par la Chambre (23 juillet). — Notification de la convention intervenue entre le vice-chancelier de Russie et M. Rossignol, consul de France et chargé d'affaires, assurant au commerce de la France le traitement des « nations les plus favorisées qui ne jouissent pas des droits particuliers en vertu des traités » (30 juillet). — « La Chambre, attendu les vandanges, devant clore ses scéances ordinaires ce jour et les renvoyer au premier judy d'après la feste de la st Martin prochaine, auroit délibéré et prié M. Vignes, juge, de voir M. de Fargès, intendant, pour l'en prévenir, luy demander s'il y assisteroit et s'il voulait faire l'honneur à la Chambre d'accepter le dîné qu'on est dans l'usage de donner à pareil jour » ; l'Intendant arrive vers les 2 heures, et « après quelque tems de conversation le dîné ayant été servy, M. l'Intendant a pris place et refusé le fauteuil qui luy avoit été préparé » ; séance à l'issue du repas (3 septembre). — Dîner à l'occasion de la reprise des séances ordinaires ; l'Intendant y assiste, ainsi qu'à la séance qui suit (26 novembre). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, sur l'importation de la morue de pèche française aux colonies : malgré la prohibition de la morue étrangère et la gratification de 25 s. par quintal de morue de pêche française importée, les négociants n'ont introduit en 1767 que 8,000 quintaux à la Martinique et moins encore à la Guadeloupe, « ce qui ne fait que le 16e du besoin de ces deux colonies, surtout depuis l'effet des derniers coups de vent, qui ont détruit tous les vivres du pays » (28 janvier 1768). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Toulouse, qui demande les dessins de la Bourse, en vue d'une construction analogue (3 mars). — Lecture d'une lettre des députés, consultant la Chambre « sur la question de sçavoir si, la matière brute d'argent au titre de 10 deniers 22/24 étant portée à 48 l. 4 s. 8 d. au lieu de 48 l. 1 s. 10 d., il convient de porter la matière brute d'or au titre de 21 k. 22/32 au prix de 709 l. 7 s. au lieu de 691 l. 3 s. 2 d., ce qui s'opérera sur une diminution du bénéfice du Roy » (17 mars). — Élection, en qualité de directeurs, de MM. Pierre Dubergier, Vignes

et Latour-Féger (1er mai). — Examen d'une requête des pilotes renvoyée à la Chambre par sentence du lieutenant de l'Amirauté, du 30 avril, et comprenant deux chefs : 1° ordonner que la calaison des navires marchands soit fixée à 14 pieds, « calaison où les pilotes peuvent passer sans risque les passes du Pas et du Bec » ; 2° interdire le mouillage entre les poteaux fixés à Bacalan par ordre des jurats, cette place étant destinée au passage des navires (19 mai). — Lecture d'une lettre du député, relative à l'exemption de l'imposition de 10 l. par tête de noir importé, exemption que le commerce de Bordeaux a obtenue après Saint-Malo, Honfleur et Le Havre (1er juin). — Notification de la décision prise par la cour de Lisbonne d'admettre les Français à jouir à Madère des mêmes avantages que les Anglais (12 août). — Lecture d'une lettre des députés sur le même objet (18 août). — Protestation de négociants contre l'arrêt du Parlement, du 30 août, qui attribue à l'hôpital Saint-André un droit de 1 0/0 sur les blés et farines expédiés hors de Guienne (1er septembre). — Avis favorable à l'élévation du tarif des jaugeurs et vergeurs d'eau-de-vie jusqu'à 8 s. par pièce, payables moitié par l'acheteur et moitié par le vendeur, à charge de verger gratuitement lors de l'expédition, s'ils en sont requis (24 novembre). — Délibération fixant à 2 0/0 la commission minima sur le fret et les passages à recevoir en Amérique, à l'occasion d'une affaire renvoyée par le juge de l'Amirauté devant la Chambre par appointement du 13 octobre (1er décembre). — Lecture d'une lettre de l'Intendant annonçant que, par suite de l'insuffisance des récoltes, des gratifications sont accordées pour l'importation des grains (1er décembre). — Mention de la remise d'une bourse de jetons à M. d'Hennery, gouverneur général de la Martinique (12 janvier 1769). — Délibération défavorable à la demande en augmentation de salaires formée par les pilotes de Bordeaux : le commerce a beaucoup augmenté à Bordeaux et les 20 pilotes de 1769 gagnent plus que les 16 de 1723 ; il vient à Bordeaux plus de vaisseaux et plus grands : « Depuis 1723 il y entre et sort du port de Bordeaux plus du double des navires qu'il n'en entroit ou sortoit à cette époque. » Avant la perte du Canada, 200 vaisseaux faisaient le commerce des colonies ; il y en a présentement 250. « Depuis 1723 tous les vivres et autres objets de nécessité ont augmenté, mais les pilottes doivent aussy convenir de bonne foy que s'ils vouloient borner leurs dépenses ils trouveroient dans leur travail et dans les gratiffications qui les accompagnent de quoy fournir amplement à leur entretien et à celuy de leur famille » (26 janvier). — Délibération prise à la demande de l'Amirauté sur les salaires des gabariers de Lormont et autres manœuvres employés à la descente des navires jusqu'à Blaye : ces salaires devront être fixés à 30 s. par jour et nuit, plus la nourriture ; un jour sera alloué pour le retour, à moins que les manœuvres ne soient congédiés avant midi (16 février). — Délibération sur le choix d'un entrepôt demandé par le directeur des Fermes pour les marchandises prohibées en France et destinées à la traite et sur l'établissement de poids volants sur le port (2 et 9 mars). — Lecture d'une lettre de l'Intendant, portant que les blés d'Espagne et les légumes ne sont pas atteints par la prohibition d'exporter les grains, laquelle « ne s'étendoit qu'au froment, au seigle et au méteil » (27 avril). — Élection de MM. Louis Poncet, Brunaud fils aîné et Ferrière en qualité de directeurs (1er mai). — Lecture d'une lettre de l'Intendant, sur l'exportation des blés : « Plusieurs de ses membres (de la Chambre) … ont fait à l'avantage de leurs concitoyens le sacrifice de leur intérêt personnel, mais [qu']il craint que ses allarmes ne la mènent trop loin et ne l'écartent des principes que plusieurs d'entre eux ont deffendu avec fermetté » (11 mai). — Remerciements du député au sujet de l'élection de MM. Poncet et Aquart, ses beaux-frères (18 mai). — Décision tendant à saisir le Premier Président et le Procureur général des irrégularités commises par les courtiers qui font le commerce pour leur propre compte (2 août). — Certificat de la Chambre relatif au tonneau de fret : 32 frequins de beurre de 70 à 75 livres, 32 caves d'huile de 12 petites bouteilles ou flacons, 28 ancres de petit salé (9 août). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, touchant l'abolition du privilège de la Compagnie des Indes, l'avantage du commerce aux Indes et la protection que le Roi promet aux négociants dans ce pays (23 août). — Lecture d'une lettre du même, concernant le taux des droits à prélever pour le Roi sur les marchandises provenant de l'Orient : 3 0/0 sur les marchandises de l'île de France et de Bourbon, et 5 0/0 sur les marchandises de l'Inde et de Chine (16 novembre). — Séances en présence de l'Intendant (29 novembre et 7 décembre). — Examen d'une requête des pilotes pour l'observation de l'ordonnance du lieutenant général de l'Amirauté, du 18 juin 1768, laquelle fixe à 14 pieds le tirant d'eau des navires en rivière (21 décembre). — Compte rendu d'un dîner offert, le 20, à l'occasion du passage de M. de Nolivos, gouverneur de Saint-Domingue, auquel il est présenté, le lendemain, une bourse de jetons (21 décembre). — Séance présidée par l'Intendant (25 janvier 1770). — Autre

séance présidée par l'Intendant, qui se rend chez le directeur des Fermes, pour lui interdire provisoirement d'exécuter l'ordre des Fermiers de voiturer l'argent à Paris tous les huit jours (1er mars). — Compte rendu de démarches faites à ce sujet auprès du Premier Président et du Procureur général (2 mars). — Relation d'une visite faite à l'Intendant, qui a été désapprouvé par le Contrôleur général (14 mars). — Procès-verbal détaillé d'une séance présidée par l'Intendant : 16 négociants se présentent pour entretenir la Chambre de leurs démarches relatives à la voiture des espèces ; « l'Intendant ayant dit à ces MM. de passer dans le cabinet à côtté et qu'on les écouteroit ensuite, il a été délibéré qu'on ne pouvoit leur refuser de les entendre ; » ils ont introduit une requête au Parlement, sur le vu de laquelle défense a été faite aux receveurs, « sous le bon plaisir du Roy, » de voiturer l'argent, et ils demandent qu'on les appuie en cour. La Chambre décide d'adresser au Contrôleur général et à M. de Bertin, par un courrier de l'Intendance, un mémoire signé par les commerçants (15 mars). — Autre séance présidée par l'Intendant, pour la signature des lettres à expédier (16 mars). — Lecture de la réponse du Contrôleur général, refusant d'accéder à la demande de la Chambre : « Il espère que dans peu l'usage ordinaire sera rétably et que par les précautions qu'il fera prendre la province retirera même un plus grand avantage qu'elle n'a fait jusqu'à présent de la circulation des deniers des recettes » (22 mars). — Lecture de la réponse du maréchal de Richelieu sur cette affaire : « Que l'on ne présupose pas qui fût un objet qui peut passer cent mille livres ; … qu'il peut y avoir des tems de crise où dans un instant il est nécessaire que le Roy rassemble tout l'argent de ses recettes et qu'il luy a paru que tout le monde étoit aussy étonné que mécontent de la résistance et de la forme qui y a été donnée, à quoy il est bien difficile de se refuser de croire que l'alarme que la Chambre a donnée y a donné lieu » (29 mars). — Lecture d'une lettre du député, informant la Chambre de la nomination de M. Esmangart, maître des requêtes, à l'intendance de Bordeaux (5 avril). — Élection de MM. Antoine Dubergier jeune, Letellier fils aîné et Latuilière (1er mai). — Mention de l'arrivée de M. Esmangart, le samedi précédent (2 juillet). — Séance présidée par M. Esmangart (5 juillet). — Autorisation au sieur Lacoste, garde des ancres pêchées dans la rivière, d'en vendre un certain nombre, pour payer notamment les huit ancres à lui appartenant qu'il a prêtées, le 7 avril, sur l'ordre de M. Véron, premier commis à l'inspection du port, et qui ont été perdues (12 juillet). — Notification d'un tremblement de terre à Port-au-Prince, à Léogane et au Petit-Goave : « Quelque fâcheux que soit cet événement, … il ne retardera pas les roulaisons au-delà d'un mois » (26 juillet). — Délibération en présence de l'Intendant ; lecture d'une lettre de M. Dekarney touchant l'impression, projetée par la Chambre, de sa carte de la rivière et du mémoire y joint : l'auteur demande à revoir sur épreuve les passages du mémoire relatifs à l'indication des manœuvres, routes, aires des vents et recommande un grand soin dans la gravure des balises : « Les fautes pourroient être de la plus grande conséquence pour cette navigation, qui est déjà très périlleuse par elle-même » (2 août). — Séance présidée par l'Intendant (23 août). — Dîner offert à l'Intendant et délibération sur un arrêt de la Cour des Aides ordonnant que les cafés seront pesés avant l'embarquement (6 septembre). — Délibérations et démarches nombreuses, touchant le refus du directeur des Fermes de délivrer des permis pour l'expédition des cafés à l'étranger et de recevoir les soumissions pour les arrivages de cafés (11, 12, 13 et 14 septembre). — Délibération sur une lettre du Contrôleur général, qui demande à la Chambre d'indiquer le moyen d'empêcher l'exportation des blés français sous prétexte de réexportation des blés étrangers : la Chambre propose de soumettre ces réexportations à l'autorisation de l'Intendant, qui ferait examiner les blés par des hommes de confiance sans titre d'office, afin qu'on ne puisse pas les corrompre (29 octobre). — Mention d'un dîner offert, le vendredi 19, au comte de Valière, gouverneur général de la Martinique, de passage à Bordeaux, et à sa suite, à l'Intendant, M. Daubenton « et plusieurs de MM. les Anciens » (29 octobre). — Lecture d'une lettre du député, du 15 septembre, contenant copie d'un arrêt du Conseil du 11 août portant « que l'entrepôt du caffé continuera d'être fictif à Bordeaux comme dans les autres places où il a lieu, sauf la vérification lors de l'embarquement pour leur destination » (15 novembre). — Instructions de l'Intendant sur la quarantaine motivée par la peste du Nord (22 novembre). — Certificat de bons services à Claude Véron, « ancien capitaine de navire, capitaine des brûlots de S. M. et commis principal à l'inspection et police du port et havre de Bordeaux » ; la Chambre atteste le zèle et l'intelligence avec lesquels l'impétrant place les vaisseaux, ordonne le débarquement, et les services qu'il a rendus « dans le débordement prodigieux du sept et huit avril dernier » (13 décembre). — Remise à M. Esmangart d'une bourse de jetons, « suivant l'usage à l'arrivée de chaque nouvel

intendant » (10 janvier 1771). — Notification du choix fait par l'Intendant des gabariers chargés de transporter à Bordeaux les marchandises débarquées au lazaret de Patiras et du prix de 6 s. par quintal convenu avec eux (24 janvier). — Réception de 26 exemplaires d'un mémoire sur les précautions prises à Marseille contre la contagion de Pologne et Hongrie (28 février). — Séance en présence de l'Intendant, qui remet 6 exemplaires du même, mémoire (25 avril). — Délibération de la Chambre, dans la même séance, autorisant le député à donner 10 louis d'étrennes pour obtenir les décisions du Conseil (25 avril). — Élection de MM. Pierre-Joseph Menoire, André Aquart et Boyer-Fonfrède (1er mai). — Leclure d'une lettre du député, informant la Chambre qu'il a traité pour avoir les décisions du Conseil moyennant 10 louis d'étrennes (6 juin). — Communication d'une note de l'Académie des sciences, sur l'inconvénient qu'il y a à mettre deux boussoles dans les habitacles (13 juin). — Délibération favorable à une augmentation des salaires des pilotes-lamaneurs de Bordeaux ; cette augmentation devra surtout porter sur les bâtiments étrangers, lesquels, « en diminuant leur calaison, ont quadruplé de port » :

	NAVIRES FRANÇAIS.					NAVIRES ÉTRANGERS.		
			—				—	
Jusqu'à	10	pieds :	1 l.	15 s.	par pied	2 l.	10 s.	par pied.
—	11	—	2 l.		—	2 l.	15 s.	—
—	12	—	2 l.	5 s.	—	3 l.		—
—	14	—	2 l.	10 s.	—	3 l.	10 s.	—

(20 juin). — Séance présidée par l'Intendant, qui invite la Chambre à fournir un entrepôt pour les marchandises destinées à la traite (22 août). — Plainte du général de la Martinique au sujet des fraudes sur la jauge des barriques et le poids des barils de bœuf et de farine (29 août). — Notification de la décision suspendant la sortie des grains ; l'abbé Terray consulte la Chambre pour savoir s'il ne conviendrait pas de suspendre les exportations dès que le blé atteint non pas 12 l. 10 s. le quintal, mais 8 l. à 8 l. 10 s., qui est le prix commun du royaume, « afin que l'exportation ne puisse être préjudiciable ny au cultivateur ny au consommateur » (17 octobre). — Communication d'une lettre du duc d'Aiguillon relative au désir du Roi de compléter les informations commerciales de la *Gazette de France ;* on demande à la Chambre un bulletin hebdomadaire (21 novembre). — Séance présidée par l'Intendant ; lecture d'une lettre du ministre de la Marine, signalant les avantages de la pêche des souffleurs pratiquée par les Anglais au sud de l'île de Flore (12 décembre). — Lecture d'une lettre du même, exposant l'insuffisance des vivres à Saint-Pierre et Miquelon et informant les armateurs qu'on renverra en France les gens laissés dans ces îles pour la garde des agrès ou pour la pêche d'avril, s'il n'est pas à l'avance pourvu à leur approvisionnement (9 janvier 1772). — Réception d'exemplaires envoyés par M. Lombard, commissaire de la Marine à Bordeaux, d'une instruction sur la route à tenir pour aller à Cayenne, que les navigateurs dépassent fréquemment (6 février). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, portant qu'à dater du 1er janvier les marchandises de la Louisiane cesseront de bénéficier de l'assimilation avec les produits des colonies, laquelle avait été accordée par le Roi pour faciliter le recouvrement des créances de ses sujets (2 avril). — Élection de MM. Jaure jeune, J. Mercié et Baás (1er mai). — Réponse du ministre de la Marine à une demande de suppression des entrepôts libres établis, par arrêt du Conseil de 1767, à Sainte-Lucie pour les Iles-du-Vent et au Môle-Saint-Nicolas pour Saint-Domingue : le Ministre « est étonné qu'on fasse de nouvelles tentatives sans faire connoître que la somme des cultures a augmenté dans les colonies et que, n'y trouvant pas le débouché des denrées et marchandizes, le commerce de France est en concurrence avec l'étranger pour ses retours » (17 juin). — Invitation à dîner pour le député, qui est à Bordeaux (31 juillet). — Séance à laquelle assistent l'Intendant et le député (20 août). — Décision pour la communication à l'Intendant d'un état de sondage et d'un mémoire présentés par les pilotes, desquelles pièces « il résulte qu'il ne reste de basse mer dans la passe du Bec que deux pieds d'eau et dans celle du Pas que trois pieds, et que le moyen de parvenir à rendre ces passes navigables sans beaucoup de fraix est d'établir deux grandes gabarres sur les passes où il y a le moins d'eau, armées de trois bons hommes, d'un ancre de thoué et de trois haussières, dont une sera établie sur le milieu des deux gabarres et sur laquelle haussière seront amarés environ 300 petits grapins, de 7 à 8 l. pesant, et ne cessant jamais de faire lancer lesd deux gabarres de l'est à l'ouest pendant le vif du courant » (27 août). — Lecture de lettres de l'abbé Terray, touchant les approvisionnements en grain, la nécessité d'une autorisation de l'Intendant pour les expéditions de port à port et sur la protection assurée aux importateurs (12 novembre). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, sur les capitaines qui mouillent l'eau-de-vie destinée à la traite, fraude qui « discrédite….. les François vis-à-vis les naturels du pays » (12 novembre). — Notification d'une décision doublant la prime de 25 s. accordée à chaque quintal de morue sèche

importée à Paris (12 novembre). — Examen de Joseph-Lopès Dias, Jacob-Rodrigue Alvarès, Abraham Lameyra, Emmanuel-Jacob Mezès, Salomon Peraire, courtiers brevetés (3 et 17 décembre). — Lecture d'une lettre du député, relatant une démarche par lui faite pour combattre la constitution de la « communauté » des courtiers royaux (24 décembre). — Lecture d'une lettre de l'abbé Terray, affirmant que le Conseil favorisera l'importation et la réexportation des blés étrangers (7 janvier 1773). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, consultant la Chambre sur les mesures à prendre pour prévenir la perte des bateaux pêcheurs à Terre-Neuve, par le fait des équipages, qui sont intéressés à ces pertes (7 janvier). — Lecture d'une lettre de la Chambre de La Rochelle, touchant un mémoire qu'elle propose d'adresser au Contrôleur général pour demander la création d'un droit d'entrée de 10 sols par velte sur les eaux-de-vie d'Espagne et autres, « attendu l'abbondance des eaux-de-vie que leur fournit la dernière récolte » (21 janvier). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Nantes, qui est contraire à ce projet, parce que « le commerce ne doit jamais sollic[i]ter l'établissement de nouvelles impositions » (27 janvier). — Lecture d'une lettre du député, qui sollicite des renseignements pour répondre à un mémoire par lequel les Fermiers cherchent à établir qu'ils sont fondés à percevoir en nature les droits sur les marchandises (11 mars). — Analyse de lad. réponse du député, tendant à prouver que le choix du mode de paiement, en nature ou en espèces, appartient aussi au commerce, que le paiement en nature est impraticable, que la fixation des prix devrait être faite, non aux Fermes, mais chez M. de Trudaine et sous ses yeux (24 mars). — Lecture de lettres des Chambres de Nantes et La Rochelle, contre l'ordonnance du 1er mars concernant la correspondance entre les colonies et la métropole et sur une aggravation abusive du droit d'ancrage (1er et 22 avril). — Élection de MM. Bonaventure Journu, Raby et Gaschet-Delisle (1er mai). — Plainte du ministre de la Marine, « concernant le petit nombre de bâtimens françois qui dans le cours de l'année dernière sont allés traiter aux Isles-du-Vent avec des cargaisons de nègres et de morue » (13 mai). — « Lecture d'une lettre de MM. les juge et consuls de Nantes, du 15 courant, dans laquelle ils disent qu'ils adressèrent à la Chambre, le 19 may 1764, un mémoire tendant à ce qu'il plût à S. M. rendre une déclaration qui autorise, en tant que besoin, les stipulations d'intérêts au cours de la place dans les opérations de commerce ; que, pensant aujourd'huy qu'il est indispensable de solliciter et d'obtenir une loy solemnelle duement enregistrée dans les cours souvraines, par laquelle il fût statué : 1° sur la légitimité des intérêts dans le commerce pour billets consentis à 5 p. 0/0 par an ; 2° qu'il fût alloué 6 p. 0/0 aussy par an, suivant l'usage général de toutes les places, dans les comptes courants pour avances de deniers ; 3° qu'il fût également statué sur la légitimité des intérêts pour les personnes qui, n'étant pas attaché[e]s au commerce, prêtent leur argent sur billets aux négocians et marchands ; ils prient la Chambre de leur marquer si elle seroit d'avis de se joindre à eux dans une affaire aussy importante » (19 mai). — Délibération sur le commerce illicite des Anglais dans nos colonies, où ils répandent « une quantité immense de fausses monnoyes » (27 mai et 3 juin). — Séance présidée par l'Intendant, lequel a reçu de l'abbé Terray l'ordre de faire transcrire en sa présence sur le registre des délibérations de la Chambre un témoignage de satisfaction à l'égard de MM. Bethmann et Desclaux et de M. Jarreau, lesquels ont été en bulte à des accusations, malgré le désintéressement et le zèle avec lesquels ils ont approvisionné la province (1er juillet). — Avis favorable à l'augmentation de salaires sollicitée par les pilotes lamaneurs de Blaye : la Chambre propose pour eux le tarif qu'elle a proposé pour les pilotes de Bordeaux (1er juillet). — Enregistrement, en présence de l'Intendant, d'une lettre en faveur de MM. Bethmann et Desclaux et de M. Jarreau, laquelle lettre rectifie le passage de la précédente où il est dit qu'ils ont fait le commerce pour leur compte : « Ces négocians ont été choisis directement par le gouvernement pour recevoir les grains qui seroint versés dans la province, sans même être prévenu[s] de la quantité, ny sans avoir fait aucun marché pour leur compte, ainsy que je l'ay fait vérifier sur leurs livres » (12 août). — Avis sur une requête des pilotes de Pauillac, analogue à l'avis donné en faveur des pilotes de Blaye et de Bordeaux, sauf en ce qui concerne les navires de descente : « Il ne doit être rien innové au prix cy-devant fixé pour la conduite des bâtimens, de Pauillac au bas de la rivière » (12 août). — Avis favorable à l'augmentation du salaire des pilotes lamaneurs de Libourne : la Chambre estime que le tarif doit être porté à 50 s. par pied pour les navires calant jusqu'à 10 pieds et 55 s. pour ceux qui caleront davantage (12 août). — Avis défavorable à la demande présentée par les arrimeurs en vue de former deux « communautés », « dont une pour les Chartrons et l'autre pour la ville… Ils n'ont pas besoin, pour faire du bien à [leurs] veuves et à leurs menbres affligés par les maladies et la vieillesse, d'être

en communauté, puisqu'il est si satisfaisant de soulager son prochain sans contrainte et que d'ailleurs, si cet objet charitable est entré pour quelque chose dans le plan qu'ils offrent, le sindic peut et doit prendre une rétribution juste sur le travail de chaque arrimeur, en raison du plus ou du moins d'employ que son activité luy procure » (2 décembre). — Délibération relative au balisage de la *Marie-Catherine,* perdue à l'île de Macau (13 janvier 1774). — Avis contraire à la demande en augmentation de salaires présentée par les gabariers : « La Chambre trouve la demande des maîtres gabarriers d'autant plus indescente que dans les deux cas cy-dessus, de port à bord et de décharge, leur labeur est suffisament récompensé » (27 janvier). — Avis sur une demande en augmentation de salaires formulée par les pilotes de Royan et de Saint-Georges : la Chambre estime qu'on doit leur accorder pour la montée le tarif par elle proposé pour les pilotes de Bordeaux, Blaye et Pauillac, et ne rien changer au tarif pour la descente (3 février). — Lecture de deux lettres du directeur des Fermes, l'une concernant l'entrepôt fourni par les négociants pour les marchandises destinées à la Guinée, l'autre notifiant une décision des Fermiers qui reporte à la patache de Saint-Cric la limite pour les navires jouissant de la franchise des foires (10 mars). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, faisant connaître que des cargaisons de morue de pêche étrangère ont été saisies aux colonies (24 mars). — Élection de MM. Martin Duffour, Mathieu Dirouard et J.-B. Lafargue (1er mai). — Délibération favorable à une requête en augmentation de solde formée par les gabariers et renvoyée pour avis à la Chambre par le lieutenant-général de l'Amirauté : « La Chambre, après mûre réflexion, et faisant pencher la balance en faveur des gabarriers, malgré leur inconduite et l'indécence de leurs écrits, estime qu'il convient et qu'il est utille de faire un tarif général » (1er juin). — Félicitations au comte de Maurepas, au sujet de son rappel à la cour (23 juin). — Avis favorable à l'augmentation de salaires sollicitée par les pilotes de Bourg ; la Chambre demande pour eux le même tarif que pour les pilotes de Libourne (28 juillet). — Décision pour l'impression de la réfutation, préparée par M. Gaschet-Delisle, d'un mémoire imprimé à Port-au-Prince et favorable au commerce des étrangers, à l'introduction de la fausse monnaie, etc. (11 août). — Avis favorable aux maîtres de barque de Bordeaux faisant le cabotage, contre les courtiers, qui font le commerce pour leur compte et exigent des droits excessifs (15 septembre). — Analyse d'une lettre de Turgot, faisant connaître les mesures prises pour assurer l'approvisionnement de la France en céréales : liberté pour le transport des grains à l'intérieur et pour la réexportation des blés étrangers, distinctions et places promises aux négociants qui feront ce commerce, etc. (26 septembre). — Lecture d'une lettre du député, annonçant qu'à la suite des malheurs causés par les courtiers de Marseille, le Bureau du commerce fut d'avis de supprimer les offices de courtiers de cette place (24 novembre). — Remerciements à M. Kergariou-Locmaria, commandant la corvette *le Serin,* pour la protection qu'il a accordée au commerce à Saint-Domingue (24 novembre). — Avis tendant à ce qu'il soit accordé aux pilotes de Libourne un pilotage et demi, sur le pied du tarif fixé par l'Amirauté le 21 août 1773, quand ils conduiront les navires jusqu'à Blaye, par suite du manque de pilotes à Bourg (1er décembre). — Accusé de réception par le ministre de la Marine de la réfutation du mémoire imprimé à Port-au-Prince : le Ministre regrette que la Chambre ne lui ait pas soumis cette réfutation avant de la rendre publique, et il annonce qu'il a ordonné de tenir la main à l'exécution de l'arrêt du 19 juillet 1767 (7 décembre). — Adoption d'un mémoire demandant pour les membres de la Chambre les privilèges accordés par l'arrêt du Conseil du 30 octobre 1767, art. IV, aux négociants acquéreurs de brevets : exemption de la milice pour eux et leurs enfants, port de l'épée, port d'armes en voyage, exemption de patrouille, guet, etc. (12 janvier 1775). — Délibération pour obtenir que les vaisseaux envoyés dans l'Inde soient autorisés à effectuer leur retour dans leur port d'armement (19 janvier). — Lecture d'une lettre de M. de Fargès, portant que le Contrôleur général accorde peu de privilèges pour ne pas surcharger les contribuables : il sera répondu que « l'intention de la Chambre n'est pas de demander de jouir des privilèges de la noblesse, mais seulement des autres privilèges dont jouissent ceux qui ont acquis des brevets et autres charges semblables » (26 janvier). — Lecture d'une lettre de la Chambre de La Rochelle sur le projet prêté aux Ministres de remplacer les généraux des colonies et sur les hésitations de la cour entre les officiers de terre et les officiers de mer : « Le commerce n'a jamais été plus heureux que lorsque ceux de mer en avoient l'administration » (1er février). — Avis de la promotion du comte de Noailles, lieutenant-général de Guienne, au commandement en chef de la province (1er février). — Réception d'un mémoire de la ville de Lorient contre le projet d'admettre les vaisseaux faisant le commerce de l'Inde à faire leur retour au port d'armement (1er fé-

vrier). — Lecture d'une lettre du député : « M. de Trudaine l'a chargé de faire connoître à la Chambre son étonnement sur la différence qui se trouve entre ses offres et les prix établis sur les feuilles qui s'impriment à Bordeaux » (9 février). — Lecture d'une plainte adressée de Port-au-Prince contre l'introduction des monnaies portugaises dites *Lisbonines ;* la lettre est accompagnée de trois échantillons « valant conventionnellement 330 l. et intrinsèquement 267 l. 16 s. 11 d. » (16 février). — Convocation devant la Chambre des sieurs Castaignié, Faurie et Dumoulin, courtiers royaux, qui sont chargés de dresser un état hebdomadaire du prix courant des diverses qualités de sucre, café, indigo, coton et cacao. « M. Letellier verra MM. les jurats pour faire ordonner au[x] sieurs frères Labottière de n'employer à l'avenir dans leurs affiches d'autres prix courants des marchandises de l'Amérique que ceux qui luy seront remis par le secrétaire, signés desd. sieurs Castaignié, Faurie et Dumoulin » (6 avril). — Analyse d'une lettre du Contrôleur général : le marc d'or de 21 karats 22/32 est payé 709 l. ; le marc d'argent de 10 deniers 21 grains, 48 l. 9 s. ; le marc d'or fournit 30 louis valant 720 l., et le marc d'argent donne en écus 49 l. 16 s. ; la différence, soit 11 l. pour l'or et 1 l. 7 s. pour l'argent, forme le seigneuriage au profit du Roi ; le Roi élève à 714 l. 8 s. et 48 l. 15 s. le tarif du marc d'or et du marc d'argent porté aux Monnaies (27 avril). — Décision pour l'affichage à la Bourse d'une lettre du comte de Nozières et du président Tascher, général et intendant aux Iles françaises du Vent, et faisant connaître l'état de ces colonies : la Guadeloupe a produit 8 à 9 millions (monnaie des Iles) de plus que les années précédentes ; elle a chargé 100 navires, au lieu de 75, qui est le chiffre moyen, et a versé au moins 4 millions à la Martinique, qui a envoyé à la Métropole 134 navires ; les précautions contre le commerce interlope ont écarté 5 à 6 millions au moins d'importations anglaises : le fléau des fourmis, l'épidémie des bestiaux, la baisse des cafés, la mauvaise récolte amèneront une diminution dans la consommation ; il y a à la Guadeloupe 11 bateaux du Domaine et deux frégates en croisière, à la Martinique 5 bateaux du Domaine et une frégate ; 6 employés du Domaine ont été destitués (27 avril). — Félicitations à MM. de Fargès et d'Henery, nommés celui-là intendant du commerce et celui-ci gouverneur général des Iles-sous-le-Vent, et remerciement du maréchal duc de Mouchy pour les compliments que la Chambre lui avait adressés à l'occasion de sa nomination comme commandant en chef de la province (27 avril). — Nomination de MM. G^me^ Lafargue, J.-B. Letellier et Bernard Journu fils aîné (1er mai). — Communication de l'arrêt du Conseil accordant une prime aux importations de blé, spécialement si ces blés sont rendus à Paris et à Lyon (8 mai). — Lecture d'une lettre des députés, annonçant que le Roi fixe à 713 l. 7 s. et 48 l. 15 s. le prix des marcs d'or et d'argent portés aux hôtels des Monnaies (11 mai). — Félicitation à M. de Fargès, que le Roi vient de nommer lieutenant-général de police (11 mai). — Lecture de la réponse de M. de Fargès, qui engage le commerce bordelais à envoyer des grains à Paris (24 mai). — Délibérations au sujet d'un traité passé entre la Marine et un particulier de Bordeaux pour le transport aux colonies des troupes et marchandises du Roi et le service des Postes : on décide de demander au Ministre communication de ce traité (1er, 14 et 21 juin). — Lecture de la réponse du Ministre : le traité laisse les négociants libres d'envoyer leurs lettres par les bateaux de leur choix et les transports d'effets du Roi donneront lieu à des adjudications (6 juillet). — Lecture d'une lettre du comte de Nozières et du président Tascher, concernant la consommation de farines françaises aux Iles-du-Vent : il faut environ 30,000 barils par an pour les îles de la Guadeloupe et de la Martinique, à répartir à peu près par moitié entre les deux (6 juillet). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, prescrivant une enquête sur les moyens que les nègres emploient pour obtenir le bleu : « Les nègres ne fabriquent point d'indigo ; ils teignent avec l'herbe même ; le bleu qu'ils en tirent est fort beau. De quels procédés se servent-ils ? » etc. (20 juillet). — Lecture d'une lettre du député, approuvant la Chambre d'avoir envoyé au Garde des Sceaux un mémoire en opposition à la demande de la ville d'Agen, qui réclame une juridiction consulaire (27 juillet). — Analyse d'une lettre du ministre de la Marine : « Il dit qu'ayant profité de toutes les occasions qui se sont présentées pour faire connoître au Roy le zèle que les négocians de Bordeaux ont toujours montré pour son service et la prospérité du royaume, il transmet avec plaisir les témoignages de la satisfaction de S. M. ; » le Ministre invite la Chambre à lui adresser des mémoires « sur tous les objets qui peuvent éprouver de la gêne ou qui ont besoin d'encouragement » (27 juillet). — Adoption d'un mémoire en opposition à une demande de monopole pour la traite entre le cap Blanc et la rivière de Sierra-Leone (10 août). — Approbation et envoi au Contrôleur général de mémoires présentés par les maîtres de bateaux sur les abus introduits dans la perception des péages (23 août). — Avis de la nomination de M. de Clugny,

intendant de Perpignan, à l'intendance de Bordeaux (31 août). — Examen d'une demande introduite devant le Parlement par les arrimeurs en vue d'une « association de leurs salaires » : la Chambre conclut au rejet de la demande (7 septembre). — Lecture d'une lettre du Contrôleur général, qui recommande à la Chambre un administrateur du service, que le Roi vient de réorganiser, des diligences et messageries (21 septembre). — Délégation à deux directeurs chargés de féliciter M. de Clugny, lequel est « à même d'arriver » (21 septembre). — Séance présidée par l'Intendant et à laquelle assiste le député : il est donné lecture d'une lettre du ministre de la Marine, demandant qu'on lui envoie un négociant pour l'instruire des détails relatifs au commerce des colonies et à la traite (16 novembre). — Demande des courtiers de Blaye, tendant à ce qu'on augmente le nombre des pilotes de ce port, qui est de 16, et qu'on fixe un même tarif pour les navires français et les navires étrangers, « afin que la préférence soit donnée aux navires françois » (16 novembre). — Nomination, en présence de l'Intendant, de M. Jean Dutasta, comme délégué auprès du ministre de la Marine (18 novembre). — Réunion de notables commerçants pour donner des instructions à M. Dutasta (25 novembre). — Texte de ces instructions ; les *desiderata* du commerce sont : la suppression des ports francs, la prohibition absolue du commerce étranger. Il est inexact que le commerce français ne puisse pas approvisionner de bois les colonies ; il enlèvera les sirops et tafias, le jour où il lui sera permis de les distiller en France ou de les entreposer pour la Guinée ; les colons sont sur ce point assimilés aux agriculteurs normands et bretons, qui ne peuvent exporter les eaux-de-vie de cidre et de poiré ; la surproduction des sirops vient de ce que les colons n'en tirent pas tout le sucre possible, sans quoi ils auraient à peine assez de tafia pour la consommation des colonies (4 décembre). — Mention de la remise à l'Intendant d'un nouveau mémoire relatif aux privilèges sollicités en faveur des juge, consuls et directeurs (14 décembre). — Analyse de deux lettres de M. Dutasta : les députés extraordinaires des villes ont formé un comité pour préparer leurs moyens. Dans la seconde lettre, en date du 30 décembre, M. Dutasta dit « qu'il ne croyoit pas d'être si près d'annoncer à la Chambre que leur travail est fini, que du moins il en reste peu à faire, ayant remis, le 29, au Ministre leur cayer, qui forme le résultat de leurs conférances, dans lesquelles ils ont discuté contradictoirement avec les députés des colonies les griefs du commerce de France ;….. que, quand à la supression des ports francs, ils ont été si embarrassés pour répondre à l'objection que leur faisoit les colonies sur la certitude qu'ils pourroient donner que le commerce fourniroit, à l'instant de la suppression des ports francs, les objets que les étrangers peuvent y importer suivant les termes de l'arrêt du Conseil du 29 juillet 1767 et en même tems si nous offrions d'en extraire les sirops, qu'ils se sont retranchés sur la nécessité d'accorder l'entrepôt du taffia en France ; finallement, que M. Nérac, député de La Rochelle, refusa de signer leur cayer au moment de le remettre au Ministre » (4 janvier 1776). — Mission donnée à deux directeurs de voir le commissaire ordonnateur, « à raison de la désertion des matelots et du haut prix où sont les journées des charpentiers de navires et autres ouvriers » (4 janvier). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Nantes, qui mande que le gouverneur général de Saint-Domingue a fait enregistrer aux Conseils supérieurs de cette colonie une ordonnance aux termes de laquelle il peut permettre le commerce étranger, à charge de rendre compte de ses raisons à la Cour (11 janvier). — Notification d'une décision royale cassant un arrêt du Parlement de Bordeaux, du 21 août 1775, « comme tendant à anéantir l'autorité de S. M. pour le maintien de la police et discipline des gens de mer » (18 janvier). — Lecture d'une nouvelle lettre de M. Dutasta, portant qu'il a fourni, avec ses collègues, un mémoire complémentaire en réponse au cahier remis par les députés des colonies : « Une frégatte commandée par un officier sûr, sera continuellement en station dans les ports francs du Môle et de Sainte-Lucie [et] surveillera si attentivement les importations et exportations des étrangers qu'à peine saura-t-on s'il en existe » (18 janvier). — Renvoi aux frères Labottière d'une demande de renseignements que le sieur Deboubers, de Bruxelles, fait imprimer sur le commerce (18 janvier). — Compte rendu par M. Dutasta de sa mission (22 février). — Avis de l'autorisation donnée au commissaire ordonnateur de « faire venir à Bordeaux, pour le service et le besoin du commerce, des matelots riverains et des charpentiers établis dans les divers ports du département, en accordant aux charpentiers que le travail qu'ils feront ainsy d'autorité dans nos chantiers leur sera compté pour tenir lieu de celui qu'ils devroient faire pour le service du Roy » (7 mars). — Mention de la remise d'une bourse de jetons à M. de Clugny (14 mars). — Allocation de 3,000 l. à M. Dutasta (21 mars). — Communication par le ministre de la Marine des résolutions arrêtées à la suite des conférences des députés extraordinaires (18 avril). — « Lecture d'une autre lettre de M. de

Sartine, du 25 mars dernier, dans laquelle il dit que, des gens mal intentionés ayant répandu dans les différents ports du royaume que le gouvernement projettoit de donner la liberté aux nègres, il a pensé qu'il devoit en informer la Chambre, afin que, si quelque esprit foible en avoit conçu de l'inquiétude, elle peût le dissuader » (18 avril). — Lecture d'une autre lettre du même ministre, annonçant que le Roi a institué une prime de 15 l. par tête de noir provenant des côtes d'Afrique au-delà du cap Nègre et importé dans nos colonies : les armateurs devront à l'avance faire connaître la destination des navires et les capitaines remettront aux officiers des classes les extraits des journaux, le détail de la traite, la description précise des lieux, etc. (18 avril). — Élection de MM. Jean Dutasta, Pierre Cabesse et Richard de Meyere (1er mai). — Envoi par le ministre de la Marine d'une ordonnance royale portant que les créanciers au profit desquels a été rendue une sentence de contrainte par corps pourront en requérir l'exécution du gouverneur par un simple mémoire auquel seront joints les jugements, sans que le gouverneur puisse refuser son concours (9 mai). — Texte d'un avis à afficher à la Bourse pour engager les armateurs à se rendre compte de la qualité du bœuf salé appartenant au Roi et provenant des salaisons de Grenade (9 mai). — Texte d'un avis destiné à être affiché à la Bourse pour informer les négociants que les 18 mois demandés pour la suppression des ports francs du Môle Saint-Nicolas et de Sainte-Lucie s'écoulaient, sans qu'il parût que le commerce français s'occupât de suppléer les étrangers dans la fourniture des merrains et autres objets dont l'importation était permise aux étrangers par l'arrêt du Conseil du 29 juillet 1767 (15 mai). — « La Chambre tenant sa scéance et à même de se séparer ayant été informée qu'un courrier extraordinaire expédié de la Cour à M. de Clugny, intendant, venoit d'arriver pour lui annoncer que le Roy l'avoit choysi et nommé controlleur général de ses finances et qu'il devoit partir dans la nuit, » il est délibéré que deux directeurs iront le féliciter à l'instant (15 mai). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, touchant la disette de farine dans laquelle le commerce laisse Saint-Domingue et les Iles-du-Vent (23 mai). — Avis de la nomination de MM. Dupré de Saint-Maur, comme intendant de Guienne, et de Fargès, comme intendant des Finances (5 juin). — Délibération touchant la grève des arrimeurs, qui prétendent que le tarif de l'arrimage des sucres de Saint-Domingue est insuffisant ; la Chambre décide « que MM. Cabesse et de Meyere verront MM. les officiers de l'Amirauté pour leur participer les plaintes du commerce contre les arrumeurs et leur demandront de les faire cesser, en punissant ces derniers d'une licence aussi répréhensible » (12 juin). — Compte rendu de cette démarche : les officiers ont promis « d'envoyer chercher les sindics et de leur ordonner de continuer leurs fonctions, qu'à défaut de ce ils serviroient *(sic)* contre eux » (20 juin). — Avis de l'ordonnance rendue par l'Intendant à la demande du Contrôleur général, pour interdire la vente des salaisons d'Irlande jusqu'à la vente des bœufs salés à Grenade pour le compte du Roi (22 août). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine sur la nécessité d'approvisionner les Iles-du-Vent qui sont « dans la détresse la plus affreuse » (29 août). — Examen par la Chambre, sur le renvoi de l'Intendant, de deux projets d'un pont sur bateaux entre La Bastide et le quai de la porte de Bourgogne : la Chambre repousse ce projet et demande un pont à Cubzac (29 août). — Avis de la fabrication à Birmingham de 30,000 louis d'or faux ne renfermant chacun que pour 7 à 8 l. d'or (14 novembre). — Examen d'un projet de création d'un greffe royal pour le courtage des assurances : la Chambre se prononce contre ce projet (14 novembre). — Compte rendu d'une visite à l'Intendant, qui s'est plaint qu'on ne le consultât pas sur les questions dont la Chambre était saisie directement par les Ministres : « M. Letellier, portant la parolle, a répondu, conformément au vœu de la Chambre, que MM. les directeurs sentoient trop l'avantage de profiter de ses lumières et de sa protection auprès des Ministres pour ne pas se faire un devoir de ce qu'il exigeoit ; mais que les directeurs seroient bien fâchés que l'usage de remplir ce devoir les privât du plaisir de le voir occuper sa place de président de la Chambre » ; l'Intendant répond qu'il en a été empêché par la nécessité d'étudier les affaires, mais qu'il ira le plus souvent possible (21 novembre). — Félicitations à Necker, contrôleur général (21 novembre). — Avis de la Chambre sur une enquête introduite par les arrimeurs devant l'Amirauté en vue d'une augmentation de salaires : a S'il y avoit quelque changement à faire au tarif des salaires qu'on paye actuellement aux arrimeurs, ce seroit plustôt une réduction sur certains objets qu'une augmentation généralle » ; un arrimeur laborieux peut gagner de plus fortes journées qu'aucun autre ouvrier, « mais cela ne suffit pas à l'avidité de cesd. Messieurs, qui ne se regardant plus comme des ouvriers mais s'érigeant en bourgeois, font faire leur ouvrage par des subalternes, très souvent incompétants, et arriment ainsy plusieurs navires à la fois, souvent même sans aller à bord, de

sorte qu'à bien dire ce ne sont plus des arrimeurs, mais des entrepreneurs d'arrimage ». La Chambre propose de rejeter cette demande « insensée », sauf en ce qui concerne les tonneaux de sucre de St-Domingue, qui ont été agrandis et pour lesquels le tarif peut être porté de 6 à 8 s. (28 novembre). — Lecture d'une lettre de M. Deshayes, député de la Guadeloupe, sur l'ouragan qui vient de dévaster cette colonie (28 novembre). — Lecture d'une lettre de M. Taboureau, contrôleur général, informant la Chambre que l'intention du Roi est que l'on embarque les hommes valides du dépôt de mendicité à bord des vaisseaux destinés aux colonies (12 décembre). — Lecture d'une lettre du comte Darband et du président de Peinier, général et intendant des Iles-du-Vent, tendant à prouver qu'ils ont rigoureusement interdit la sortie à l'étranger des productions de la Guadeloupe. « Il a été délibéré que M. Letellier leur répondra et qu'il leur sera envoyé un état des denrées colonialles passées en Hollande par la voye de St-Eustache et de la Dominique » (9 janvier 1777). — Lecture d'une lettre du président Tascher, intendant de la Martinique, exposant que nul caboteur expédié de la Guadeloupe à la Martinique ne peut détourner tout ou partie de la cargaison sans être puni solidairement avec sa caution, que les marchandises venues par ces caboteurs sont chargées ensuite à bord des vaisseaux français (16 janvier). — Exemption des droits du domaine d'Occident sur des marchandises cédées par le capitaine du *Jeune Étienne* à un navire qui l'a secouru au moment de son échoûment sur les Cayques ; le Contrôleur général représente à la Chambre « combien lui ont paru déplacés les termes injurieux et même indécens » dont elle s'est servie à l'égard des Fermiers (30 janvier). — Décision portant que les directeurs chargés de rédiger des mémoires ou lettres les feront approuver en minute par la Chambre (30 janvier). — Plainte du ministre de la Marine contre des capitaines bordelais qui, ayant abordé à la Guadeloupe après l'ouragan, ont changé de destination (13 février). — Lecture d'une lettre du même ministre, mandant à la Chambre qu'une convention signée avec la cour de Madrid permet d'exporter par bâtiments espagnols de Venézuéla, Comana et Guayana, et par bâtiments français de la Louisiane des bois, bestiaux et légumes à destination de nos îles à sucre (27 février). — Lecture d'une lettre du même, relative au s^{r} Dudemaine Quimper, capitaine de Bordeaux, qui a traité 194 noirs entre le cap Negro et le cap de Bonne-Espérance (27 février). — Avis de la suppression des courtiers à Marseille (6 mars). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, spécifiant que les bâtiments français ne seront admis à la Louisiane que sur lest (20 mars). — Notification de la permission accordée par le Roi d'entreposer les tafias dans tous les ports qui font le commerce avec les colonies (3 avril). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, informant la Chambre que la liberté de la correspondance avec les colonies est maintenue et que l'agence Loliot n'a pas de monopole (3 avril). — Élection de MM. Lacaussade, Jean-Charles Brunaud et Testart fils (1er mai). — Envoi au président Tascher des gravures de la statue équestre [de Louis XV] et du port de Bordeaux (6 juin). — Délibération sur l'enlèvement du *Meulan* et de *la Nancy* pris par des Anglais, comme ils rentraient des colonies en France (30 juin). — Lecture d'une lettre de l'Intendant, touchant la falsification des drogues médicinales envoyées de Bordeaux à la foire de Beaucaire (17 juillet). — Délibération sur la prise faite en Gironde de cinq navires des « colonies unies de l'Amérique septentrionnale » par des vaisseaux anglais qui ont visité des navires français (28 août). — Délibération sur l'interdiction de l'importation du brai gras et du goudron (4 septembre). — Délibération sur la confiscation prononcée à St-Christophe du navire *le Fier,* du port de Bordeaux (4 septembre). — Rappel de la défense faite par le Roi de vendre en France les prises faites par les armateurs étrangers et de laisser séjourner les corsaires dans les ports au delà du temps nécessaire pour le ravitaillement ; les bâtiments marchands des « colonies septentrionales » pourront entrer dans les ports du royaume et exporter les marchandises dont la sortie est autorisée, sans pouvoir exporter des munitions de guerre ni introduire des prises (19 septembre). — Promesse de protection de la part du gouvernement pour les négociants qui entreprendront de faire entrer des grains en Guienne, à cause « de la médiocrité des récoltes de cette province » (25 septembre). — Notification de la décision royale qui suspend l'exportation des grains (2 octobre). — Remontrances au sujet du monopole accordé à la Compagnie de la Guyane française pour la traite et le commerce « en l'isle de Gorrée et sur les cottes d'Affrique, depuis le cap Verd jusqu'à la rivière de Casamance » (2 octobre). — Lecture de lettres de M. Montaran fils demandant à la Chambre des renseignements sur les arrivages de grains, la situation du pays au point de vue des approvisionnements, etc. (20 novembre). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, sur le ralentissement des envois de subsistances pour les Iles-du-Vent (20 novembre). — Avis de l'institution d'une commission formée à Londres pour examiner les sentences des amirautés

anglaises déclarant de bonne prise les bâtiments français (20 novembre). — Délibération, provoquée par une lettre de la Chambre de Nantes, sur les difficultés créées par les Fermiers à l'entrepôt des tafias (20 novembre). — Envoi à Necker d'un mémoire présenté par des armateurs pour obtenir la suppression de l'impôt « porté par l'article 2 du tarif mis à suite des lettres-patentes sur arrêt obtenues par le Corps de ville, le 24 novembre 1776, sur les jambons, lard et graisse destinés pour les colonies » (27 novembre). — Demande d'avis adressée par M. Delaville, directeur des Postes, sur l'opportunité d'un changement dans les départs du courrier pour Bayonne, qui s'effectueraient les mercredis et samedis à 10 heures du matin (4 décembre). — Lecture d'une lettre du chevalier Bernard de Marigny, commandant *la Belle Poule,* en rade du Verdon, priant la Chambre de lui faire connaître les vexations subies par les navires marchands (18 décembre). — Lecture d'une lettre du député concernant l'entrepôt des tafias : « Il ne croit pas cet objet assès important pour courir le risque de voir les Fermiers généraux revenir sur les entrepôts en général et notament sur celuy des caffés, dont le commerce jouit sans y être autorisé par aucune loy » (18 décembre). — Examen d'un projet pour l'établissement de deux salaisons de bœuf sur le Lot et sur la Dordogne (18 décembre). — Lecture d'une réponse de Necker, sur la nécessité de l'entrepôt réel pour les tafias : les tafias sont prohibés à l'entrée à cause de la protection des vignes et pour « la conservation des droits d'aydes, qui forment une branche essentielle des revenus du Roy » (5 février 1778). — Avis de l'exemption du droit de fret accordée aux étrangers qui importeront des grains et de l'autorisation d'exporter des Pays-Bas autrichiens 30,000 setiers, deux tiers froment et un tiers seigle (5 mars). — Examen par la Chambre, à qui ils sont soumis, du projet de Necker pour le règlement de l'industrie et d'un projet de suppression des offices de courtiers (12 mars). — Mention de l'embargo mis par ordre du Roi sur tous les vaisseaux anglais en rade de Bordeaux (18 mars). — Avis officiel du rappel des ambassadeurs d'Angleterre à Paris et de France à Londres (9 avril). — Lecture d'une lettre de l'Intendant, annonçant que des croisières et des stations sont organisées à l'entrée de la Gironde (14 avril). — Lecture d'une lettre de M. de Kersaint, commandant *l'Iphigénie,* qui a convoyé une flotte chargée de blé venant de la Loire (14 avril). — Avis reçu de M. Rosily, commandant la corvette *le Coureur,* désignée pour remplacer *l'Iphigénie* (14 avril). — Organisation des convois sous escorte (23 avril). — Dîner accepté par l'Intendant à l'issue de l'élection à laquelle il doit assister (29 avril). — Délibération touchant le refus du s^{r} Testart fils d'accepter le mandat de directeur, « à cause des prétentions de préséance qu'il formoit à raison de sa noblesse », et examen des précédents (29 avril). — Promesse de l'Intendant à la Chambre de « s'employer pour obtenir un arrêt du Conseil pour la maintenir dans les usages où elle est pour le rang des directeurs » (30 avril). — Élection, en présence de l'Intendant, de MM. Guil. Jarreau, Jean-Valentin Quin et G. Peychaud (1er mai). — Lecture d'une lettre du major général de l'armée navale, sur les dispositions pour la sûreté du commerce maritime (14 mai). — Réception de M. de Laville-Bouquet, commandant la corvette *le Chasseur,* envoyé par M. Belizal, commandant la frégate *la Licorne,* pour informer la Chambre que lad. frégate est en station au bas de la rivière (18 mai). — Organisation d'un convoi escorté par les frégates *la Concorde* et *la Perle* (21 mai). — Examen d'un mémoire sur un procédé destiné à « rendre les bateaux et les chaloupes insubmergibles et inchavirables » (21 mai). — Lettre de l'Intendant, annonçant que des bâtiments sont spécialement destinés à fouiller les anses et à donner la chasse aux corsaires qui s'y embusquent (27 mai). — Lecture d'une lettre du comte de Kergariou-Locmaria, offrant l'escorte de la corvette *la Curieuse* aux bâtiments à destination des divers ports jusqu'à Brest (27 mai). — Lecture de l'accusé de réception par le chevalier Dusault des remerciments que lui avait adressés la Chambre : « L'émotion que luy a occasionné la lettre que la Chambre luy a écrit luy a fait sentir d'avance les douceurs qu'on doit éprouver lorsqu'on est loué par ses concitoyens » (27 mai).

C. 4258. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets.

1778-1787. — Délibérations de la Chambre. — Lecture d'une lettre de M. de Latouche, chef d'escadre, commandant la marine à Rochefort, sur les ordres donnés à *la Courageuse* d'escorter les navires réunis au Verdon jusqu'à 50 lieues O. de Finistère et de donner la chasse aux corsaires des îles anglaises, concurremment avec *la Junon,* qui vient d'escorter jusqu'à 80 lieues les navires partis de l'île de Ré pour Miquelon (4 juin 1778). — Avis à la Chambre, de la part du comte d'Orvilliers, d'assembler un certain nombre de navires avant de demander une escorte et d'éviter des convois trop nombreux ; les frégates ont ordre d'escorter tout bâtiment richement chargé appartenant à la France ou aux États-Unis (25 juin). — Lecture

d'une lettre du député, qui rend compte d'un conseil tenu à Versailles au sujet de l'admission éventuelle des neutres dans les colonies (2 juillet). — Avis relatif à la fourniture par les arsenaux de canons de 12 et de 8 livres de balles aux corsaires ayant au moins 95 pieds de quille coupée ; cette fourniture sera remplacée, l'année courante, par une indemnité de 800 l. par canon de 12 et de 600 l. par canon de 8 (2 juillet). — Réception de la décision relative à la préséance des directeurs nobles (6 juillet). — Réunion des anciens directeurs et enregistrement de la lettre de M. Bertin, ministre du département de Guienne, qui règle cette difficulté (7 juillet). — Délibération pour une convocation des négociants, afin de connaître les intentions du commerce bordelais au sujet des armements en course ; il est décidé que l'on avisera les jurats, qui devront informer la Cour, conformément à l'arrêt du Parlement du 2 avril 1756 (7 juillet). — Séance à laquelle assiste le s^{r} Testard fils (9 juillet). — Avis par un jurat de l'autorisation donnée par le Parlement de réunir les armateurs (10 juillet). — Réunion extraordinaire des armateurs et des notables négociants (11 juillet). — Texte des deux « avis » signés par les négociants : celui de Boyer-Fonfrède, qui n'a obtenu que la minorité, propose « aux conditions que les neutres seront exclus de ce commerce (des colonies), de faire construire six ou huit frégates de 26 canons de 12 en baterie et 6 sur les gaillards, et trois ou quatre lougres, s'il est possible de se procurer pour cela les choses nécessaires, destinés à escorter et convoyer nos vaisseaux marchands » ; les dépenses seront couvertes par les prises et par un « indult » de 4 0/0 durant la guerre, de 1 0/0 en temps de paix sur toutes les marchandises des colonies venant à Bordeaux (13 juillet). — Lecture d'une lettre de M. de Latouche, commandant la marine à Rochefort, qui doit envoyer trois frégates en croisière entre les 44 et 47 degrés, afin de favoriser la rentrée des navires attendus d'Amérique (23 juillet). — Lecture d'une lettre du même, annonçant le départ desd. frégates, qui reviendront vers le 20 août pour escorter les navires en partance (30 juillet). — Lecture d'une lettre de M. de La Prévalaye, commandant la marine à Brest, qui envoie *l'Aigrette,* de 30 canons, pour décaper les navires de commerce : « Il a été délibéré qu'il sera fait lecture desd. lettres dans le bureau d'assurance tenu par le s^{r} Bocreau » (30 juillet). — Communication de l'Intendant, touchant les projets patriotiques formés par diverses villes maritimes (6 août). — Assemblée d'armateurs, à qui la Chambre communique une lettre de M. de Latouche sur les croisières et le prochain convoi : « Ils ont tous unanimement convenu que l'arrangement pris par M. de Latouche étoit celuy qui leur paroissoit le plus convenable à leurs intérêts » (18 août). — Lecture d'une lettre de M. de Latouche, sur les mesures prises pour assurer la sécurité des navires (27 août). — Délibération sur l'opposition faite par des habitants de Blaye à la translation du bureau (1er et 3 septembre). — Transcription d'une lettre du ministre de la Marine, annonçant que le monopole du commerce des colonies est continué à titre d'essai aux négociants français (5 septembre). — Compte rendu d'une mission auprès des jurats, pour les aviser de l'intention où était la Chambre de convoquer les négociants : « MM. les jurats, après les avoir acueillis avec honnêteté, ont répondu que ce seroit le jour qui leur paroîtroit le plus convenable » (7 septembre). — Procès-verbal de cette assemblée : « MM. Lemoine et Brunaud, jurats, commissaires nommés en vertu des ordres de la Cour, s'y seroient rendus avec leur chaperon de livrée » ; rédaction, par les directeurs restés seuls, d'une note invitant les négociants qui ont été appelés à l'assemblée à venir signer au secrétariat l'un des avis y déposés, sur les moyens à prendre pour protéger les navires (9 septembre). — Lecture d'une lettre de M. de Latouche : il envoie à la Corogne *la Terpsichore,* pour prendre deux vaisseaux de M. Brunaud qui y ont relâché ; un courrier expédié par cette frégate préviendra les navires en relâche dans les ports jusqu'à Pasajes de rallier, à un signal convenu, la frégate qui s'approchera de la côte ; *la Sibylle* écartera les corsaires (10 septembre). — Transcription de l'avis qui a seul été signé : les négociants demandent qu'on substitue les convois aux croisières et s'en remettent à la sagesse du Ministre pour les sacrifices qu'ils doivent faire (12 septembre). — Transcription de la réponse du Ministre, sur les inconvénients des convois périodiques : les frégates décaperont les navires et, quand il sera possible, les escorteront jusqu'aux colonies (9 octobre). — Assemblée de négociants, à laquelle assistent deux jurats : on décide unanimement de demander des convois jusqu'à destination (12 octobre). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, annonçant que le Roi accorde des convois au commerce (15 octobre). — Lecture d'une dépêche de M. de Lalouche, que le Ministre a prévenu par courrier extraordinaire (17 octobre). — Lecture d'une lettre de Caron de Beaumarchais, qui s'est chargé de faire tenir à la Chambre la dépêche de M. de Latouche (17 octobre). — Lecture d'une lettre de M. de Latouche, contenant « qu'il y a dans ce moment 24 frégates et 7 vaisseaux de ligne dans le golfe, uniquement occupés de la. protection du commerce »

(30 octobre). — Avis de la prise de la Dominique, enlevée aux Anglais par le marquis de Bouillé, le 7 septembre (6 novembre). — Remerciements à M. Lombar, commandant *la Terpsichore,* qui a ramené les navires en relâche à la Corogne (6 novembre). — Séance présidée par l'Intendant : délibération sur l'impossibilité d'approvisionner les colonies, provenant de la prise des navires et de la cessation des assurances, et instances pour obtenir des escortes (19 novembre). — Députation auprès des jurats pour les informer de l'intention de la Chambre de convoquer les négociants ; les jurats répondent « que n'ayant point de mission pour permettre l'assemblée qui leur étoit demandée par la Chambre, ils ne pouvoient luy rendre réponse qu'après le 14 du mois prochain, que le Parlement seroit rendu pour tenir ses audiences » (20 novembre). — Séance en présence de l'Intendant (26 novembre). — Autre séance présidée par l'Intendant : récit d'une tentative qui aurait été faite par un négociant bordelais auprès de M. de Lacoste, chef du bureau des colonies, pour ravitailler les colonies moyennant une subvention. « Le négociant répondit que….. il étoit informé que luy, M. Delacoste, étoit toujours oposé aux projets des négocians honnettes et à tout ce qui pouvoit contribuer au bien général du commerce de France, à quoy M. Delacoste répondit qu'attendu le respect du lieu où il étoit il vouloit bien se contenter de dire à ce négociant qu'il étoit un polisson et un drolle, qu'il pouvoit ramper bassement dans les antichambres,….. mais que jamais il ne l'abuseroit. » La Chambre décide de remercier M. de Lacoste (10 décembre). — Séance à laquelle assiste l'Intendant et visite de M. de Fargès à la Chambre : remerciements à M. de Fargès, qui accepte le dîner à lui offert, en priant la Chambre de le différer jusqu'au lundi 11, « afin que Mme de Fargès, sa belle-sœur, qu'il attendoit chaque jour, peut en être » (7 janvier 1779). — Offres du s^{r} Claude Julien, banquier à Paris, de pièces d'artillerie pour la marine marchande (14 janvier). — Renvoi au vendredi 22 du dîner offert à M. de Fargès, dont la belle-sœur n'est pas arrivée (14 janvier). — Invitation à Mme de Fargès, aux « dames épouses de MM. les directeurs actuels », « à M. Brunaud père, doyen, et à M. Durentau, conseil de la maison seulement » (28 janvier). — Lecture d'une lettre de la Chambre de La Rochelle : ils « disent qu'il existe depuis quelque tems une route de poste de Nantes chés eux et que, si le courrier de Bretagne s'en servoit au lieu de faire cinq lieues sur la rivière de Fontenay à Daligre et devant Marans, cette malle ne seroit pas exposée aux retards éprouvés dans l'été par la sécheresse et dans l'hiver par les glaces, non plus qu'à être précipitée au fond de l'eau, comme il arrive quelquefois » (4 février). — Avis du départ prochain de *la Blanche,* commandée par M. de La Galissonière, chargée d'escorter un convoi (25 février). — Convocation d'armateurs, qui approuvent les dispositions prises pour ce convoi (26 février). — Avis de M. de Latouche sur les mesures qu'il va prendre pour la sécurité des 80 navires partis de Saint-Domingue (4 mars). — Ouverture d'un paquet renfermant un mémoire d'un particulier sur les moyens de protéger le commerce ; il est décidé que ce mémoire sera communiqué à l'Intendant et qu'on lui demandera l'autorisation de délibérer, « que jusques alors il ne seroit rien écrit sur les registres à ce sujet » (24 mars). — Visite de deux délégués de la Chambre à M. de La Touche, « logé chès Lacroix, à l'hôtel de l'Empereur » ; les délégués ne le trouvant pas se font inscrire. M. de La Touche se présente, « et après s'être placé au bout du bureau, il auroit remercié la Chambre de l'honneur qu'elle lui avoit fait » ; il émet l'avis que l'on devrait organiser des convois plus fréquents, « deux tous les mois ou toutes les six semaines », de 10 à 12 navires au plus (15 avril). — Avis de l'ordre donné à *la Sibylle,* à *la Curieuse* et à *la Belle Poule* de fortifier le convoi : « que la position de M. d'Estaing n'est point alarmante, que ces vaisseaux sont en très bon état et que, la jonction de M. de Grasse faite, nos forces seront au moins égalles à celles des Anglois, qui perdent prodigieusement de monde à Sainte-Lucie et qu'ils sont mal gréés » (29 avril) ; — Élection de MM. Pierre Menoire, Brunaud fils aîné et Pérès Duvivier, « secrétaire du Roy, » en qualité de directeurs (1er mai). — Lecture de lettres de MM. Degras de Préville et de La Laurencie, commandant *l'Engageante* et *la Tourterelle ;* ils racontent « qu'étant partis de la Martinique avec 32 navires marchands sous leur escorte, ils ont été rencontrés, le 14 du mois dernier, par deux vaisseaux de guerre anglois de 74 canons, qui les ont forcés de faire aux navires de leur convoy le signal de prendre la route quy leur conviendroit le mieux, espérant par cette manœuvre, faite aux approches de la nuit, les préserver d'être pris » (7 mai). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, relative à l'arrivée des navires de ce convoi et portant « que la conduite de M. Degras Préville lui a valu de la part de S. M. des témoignages de satisfaction » (2 juin). — Réclamation du s^{r} Jean Brunaud fils aîné, jurat, au sujet de la préséance qu'il demande en cette qualité ; les précédents paraissant contradictoires, la Chambre décide de saisir l'Intendant (2 juin). — Avis relatif à la liberté de la

pêche : le Roi, espérant que l'exemple sera suivi par l'Angleterre, défend d'inquiéter les pêcheurs anglais sans armes offensives et les bateaux chargés de poisson frais, à moins qu'ils ne soient convaincus d'avoir fait des signaux aux bâtiments ennemis (17 juin). — Lecture d'une lettre de l'Intendant : il se prononce contre la prétention du s[r] Brunaud et s'offre pour soumettre la difficulté au Ministre ; la Chambre décide « qu'à l'avenir les directeurs qui seront nommés prendront, suivant l'usage qui s'est observé jusqu'à ce jour, leur rang et places par ancienneté de matricule, sans égard pour pas une autre espèce de distinction » (1er juillet). — Interrogatoire du syndic des pilotes lamaneurs et de quatre autres pilotes sur l'exhaussement des passes : « les sindics et pilotes auroient répondu que les passes n'étoient pas devenues plus mauvaises, mais bien les mouillages du Pas et que cella provenoit des pierres de Roque-de-Tau que M. Saige avoit fait jetter à quarante brasses ou plus de l'isle de Blanquefort » (8 juillet). — Compte rendu d'une démarche faite par le juge auprès de M. Saige : « M. Saige lui auroit répondu qu'il y a environ un an que son homme d'affaires lui ayant dit que son isle se dégradoit du côté de Montferran et que pour la conserver il falloit y couler à fonds un coureau chargé de pierre… » ; il s'engage à ne plus jeter de pierre dans la rivière (15 juillet). — Lecture d'une lettre écrite par le comte de Kergariou-Locmaria, à bord de *la Belle Poule,* à Pauillac, exprimant sa satisfaction de l'attitude des capitaines du convoi qu'il escortait (12 août). — Lecture d'une lettre du marquis de Bassecourt, gouverneur de Saint-Sébastien, touchant des matelots déserteurs qu'il a fait arrêter (12 août). — « Lecture d'une lettre du s[r] de las Heras, consul d'Espagne à Bordeaux, » notifiant l'édit du roi d'Espagne qui prescrit des mesures pour empêcher, à dater du 27 septembre, l'importation des marchandises anglaises (19 août). — Lecture d'une lettre de Brest relative à la prise d'un vaisseau anglais neuf, *l'Ardent,* de 64 canons (2 septembre). — Transcription de l'arrêt du Conseil du 12 septembre, portant règlement pour l'élection des députés du commerce (18 novembre). — Séances présidées par l'Intendant (25 novembre, 2, 16 et 23 décembre). — Lecture d'une lettre du député, portant que le « directeur trésorier l'ayant prié de faire mettre sur les jettons de la Chambre l'effigie du roy régnant, M. Trouvé a eu la bonté de luy faire prêter le coin de l'Hôtel-de-Ville, qu'on y va travailler en conséquence et que, si la Chambre persévéroit à conserver la forme actuelle des jettons, il conviendroit qu'elle l'autorisât à traiter de ce coin, qui coûteroit au moins six cens livres, et que d'ailleurs la dépense seroit augmentée au moins d'un tiers ; il a été délibéré….. que M. Menoire écrira, en sa qualité de trésorier, à M. le député de faire fraper les jettons sur les anciens coins, n'étant pas en état de faire cette dépense » (23 décembre). — Délibération touchant un mémoire dans lequel le s[r] Pierre-Joseph Menoire l'aîné, écuyer, ancien juge et ancien directeur du commerce, en procès contre le s[r] Pierre Boyer-Fonfrède, a « insulté de la manière la plus indescente la Chambre de commerce », en imprimant : « cette Chambre, où le s[r] Fonfrède domine par ses intrigues » (13 janvier 1780). — Rapport d'une délégation envoyée à ce sujet auprès de l'Intendant, qui promet de se rendre à la première séance ordinaire de la Chambre (14 janvier). — Délibération en présence de l'Intendant et exposé des démarches inutiles faites par celui-ci pour amener le s[r] Menoire à la conciliation : « Sur quoy il a été délibéré que le corps de MM. les anciens directeurs sera assemblé pour mercredy prochain » (20 janvier). — Séance extraordinaire tenue par ordre de l'Intendant et en sa présence : transcription de la lettre d'excuse du s[r] Pierre Menoire (25 janvier). — Lecture d'une lettre de Brest, annonçant le départ de M. Guichen « avec dix-sept vaisseaux, quatre frégates, deux cotters et 125 à 130 bâtimens marchands pour l'Amérique » (10 février). — Séance présidée par l'Intendant (17 février). — Réunion de raffineurs, en présence de l'Intendant, « pour leur faire connoître les intentions du ministre de la Marine relativement au nouveau procédé des sieurs Boucheries frères pour le rafinage des sucres » (4 mars). — Séance présidée par l'Intendant (9 mars). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, touchant l'arrivée du dernier convoi, commandé par M. de Barras : « Il dit… que si on en excepte le convoy du mois d'aoust, qui a éprouvé des revers sans exemple, tous les autres depuis un an avoient eu le succès le plus complet » (6 avril). — Élection de MM. J.-B. Journu, Féger de Kerhuel et Jacynthe Dudevant fils, comme directeurs (1er mai). — Avis de la décision prise par le Roi de traiter comme s'ils appartenaient à une puissance amie les vaisseaux anglais *la Résolution* et *la Découverte,* « partis de Plimouth, en 1776, sous les ordres du capitaine Cook pour aller reconnoître les cottes, les isles et les mers scituées au Nord du Japon et de la Californie », lesquels vaisseaux sont, depuis la mort du capitaine Cook, commandés par le capitaine Clearke (15 juin). — Séance présidée par l'Intendant et lecture d'une lettre du ministre de la Marine sur la défectuosité des constructions navales : le Ministre se propose de déposer dans les ports des plans de navires de toute

grandeur et de prendre des mesures pour que ces plans soient suivis (13 juillet). — Analyse d'une lettre de la Chambre de Nantes contre le privilège du s[r] Loliot pour la poste maritime (24 août). — Avis favorable à la demande des arrimeurs de Libourne tendant à bénéficier du tarif accordé aux arrimeurs de Bordeaux le 12 mai 1777 et homologué par le Parlement le 19 juin suivant (7 septembre). — Représentations au ministre de la Marine en faveur du s[r] Monier, négociant au Cap, que le général par intérim de cette colonie a détenu 11 jours au fort de Picolet et qu'il garde aux arrêts forcés (16 novembre). — Compte rendu d'une visite faite chez le s[r] Carcy, négociant aux Chartrons, à M. de Montaran fils, intendant du Commerce, par deux délégués de la Chambre, qui, ne l'ayant pas trouvé, se sont retirés « après avoir laissé leur billet et s'être fait inscrire » (23 novembre). — Séance en présence de l'Intendant : notification des mesures prises à l'occasion de la déclaration de guerre par l'Angleterre à la Hollande (11 janvier 1781). — Lecture d'une lettre du député, portant que « si les jettons n'ont point encore été faits, c'est que l'ordre luy est venu tard et que la Chambre n'a pas demandé à MM. les jurats, comme il l'avoit dit, la propriété du carré à l'effigie de Louis 16, mais qu'il espère qu'il se le procurera incessamment » (11 janvier). — Lecture d'une lettre du même, annonçant « qu'il s'est enfin procuré le carré pour les jettons de la Chambre, qu'il vient d'envoyer au Cabinet des médailles ; mais qu'aprennant qu'ennuyé de l'attendre on a fait les jettons à l'effigie de Louis XV, il a écrit sur le champ pour s'en plaindre et tâcher d'obtenir qu'on les refonde ; que, comme cette opération coûtera un peu, il craint de ne pas réussir ; que, pour éviter cet inconvénient à l'avenir, il est essentiel que la Chambre demande à MM. les jurats la propriété de ce carré, qui leur devient inutille » (18 janvier). — Analyse de la réponse du ministre de la Marine aux doléances de la Chambre, relativement à la poste maritime (25 janvier). — Séance en présence de l'Intendant : « Se seroient présentés les s[rs] Bethman, consul impérial, et Gaspar Meyer, commissaire général de leurs Hautes Puissances, lesquels auroient remis à M. l'Intendant un mémoire adressé à la Chambre par les consuls des nations étrangères résidants à Bordeaux, par lequel ils la suplient d'obtenir en faveur du Commerce de M. le directeur général des Finances l'affranchissement des embarras sans nombre et fraix considérables qu'occasionne le renvoy des acquits à caution certiffiés, en substituant à cette obligation celle de les raporter déchargés et certiffiés par les bureaux de Blaye ou de Pauliac » (1er mars). — « Lecture d'une lettre des s[rs] Ducollet et Painparay, négocians à Brest, du 23 de ce mois ; par laquelle ils font part à la Chambre que la veille, entre neuf et dix heures du matin, le convoy, composé de plus de deux cens navires marchands, commança à apareiller et successivement l'armée de vingt-six vaisseaux de ligne, les frégates et cutters, finallement que le vaisseau formant l'arrière-garde étoit sous voile à cinq heures du soir, que ce départ, dont le Ministre a eu le plaisir de jouir avant partir, s'est fait dans le plus grand ordre » (29 mars). — Élection de MM. Pierre Chicou, François Seignouret et Grignet en qualité de directeurs (1er mai). — Délibération sur les causes qui gênent la navigation sur la Gironde : pierres jetées par les bateliers de Bourg et de Laroque-de-Thau, existence d'un ponton coulé à fond au-dessous de Lormont, dépôt du lest sur des points qu'atteignent les fortes marées, jet de pierres et plantations de peupliers par le s[r] Saige (10 mai). — Avis de Brest relatifs à la prise par M. de Lamothe-Piquet de 22 navires anglais sur 32 qui venaient de Saint-Eustache (17 mai). — Ordre du Roi à tous les bâtiments de guerre et corsaires français de protéger et défendre les navires marchands prussiens (23 mai). — Compte rendu d'une démarche auprès de M. Saige ; on lui a exposé « que les avancements qu'il a faits dans la partie du Nord et du Sud de l'isle nuisoi[en]t beaucoup à la navigation, que le peyrat qu'il a fait faire à Caillau et qui avance de 25 à 30 pieds peut occasionner des accidents aux bâtimens caboteurs, que les pupliers qu'il a faits planter et qui ont déjà environ 50 pieds de haut peuvent mettre tout à coup en calme un navire de montée ou de descente qui, ayant perdu le mouillage, seroit obligé d'aller s'échouer sur les sables d'Allenet » (20 juin). — Assemblée de négociants, proposant de fixer à 160 l. par tonneau le fret au compte du Roi pour la Martinique et Saint-Domingue et à 130 l. si le Roi ne prend que le quart de l'encombrement (14 juillet). — « La Chambre assemblée extraordinairement, M. Letellier, juge, a dit que M. le Premier Président de la Cour des Aydes l'auroit fait prier de passer chés luy samedy dernier 11, à raison de l'enregistrement de lettres-patentes sur arrêt du Conseil du 19 janvier 1778, que, les ayant reconnues gréveuses et nuisibles au commerce et toutes à l'avantage du Fermier, ils s'y étoient refusés et auroient fait leurs représentations, que néanmoins ils venoient de recevoir des lettres de jussion et qu'il ne connoissoit d'autre moyen de l'éviter que celuy que la Chambre se présentât » : la Chambre décide de s'opposer à cet enregistrement (13 août). — Lecture d'une réponse aux félicitations de la Chambre à M. Foulquier, nommé inten-

dant de la Guadeloupe :« La longue étude qu'il a fait des raports intérieurs et extérieurs des colonnies la déterminent à croire que celle dont S. M. luy confie l'administration peut devenir dans peu de tems infiniment précieuse pour l'État et avantageuse pour le commerce de France » (17 août). — Lecture de lettres du député, concernant l'intention du ministre de la Marine d'acheter les navires dont les propriétaires ne voudront pas accepter ses propositions pour l'affrètement : « Au premier mot qu'il luy dit de cette affaire, ce ministre se mit dans une agitation singulière….., luy ayant répété plusieurs fois que l'esprit de cupidité animoit trop nos armateurs, qu'on profitoit de toutes les occasions pour vexer le Roy » (30 août). — Séance extraordinaire, pour traiter de cette affaire (8 septembre). — Assemblée d'armateurs et députation de MM. Lavaud et Grignet auprès du ministre de la Marine (10 septembre). — Communication d'une lettre de ces députés, en date du 22 septembre, annonçant qu'ils ont arrêté avec le Ministre les conditions de l'affrètement (13 novembre). — Compte rendu d'une visite à MM. de Bellecombe, gouverneur général, et de Bongars, intendant de Saint-Domingue, de passage à Bordeaux et d'une invitation que ces Messieurs ont déclinée, « attendu leur prochain départ, que, néanmoins M. de Bellecombe est venu au dîné que la jurisdiction a donné, le 20 de ce mois, à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin et que M. de Bongars s'en est dispensé, attendu quelque indisposition » (22 novembre). — Lecture d'une lettre de Brest, annonçant l'arrivée de *la Surveillante,* venue de la Nouvelle-Angleterre en 22 jours, « ayant à bord M. le duc de Lauzun, qui partit sur-le-champ porter au Roy ; l'agréable nouvelle de la prise d'Yorck et Glochester, avec le général Cornwalis, 6,900 hommes de vieilles troupes, 1,500 matelots, 165 pièces de canon », etc. (22 novembre). — Séance présidée par l'Intendant (13 décembre). — Lecture d'une lettre de l'Intendant, consultant de nouveau la Chambre sur le projet du s^{r} Chevalier pour l'établissement d'un pont à Bordeaux (20 décembre). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, qui va faire charger à Bordeaux 12 à 13,000 tonneaux de vivres pour l'Amérique du Sud (3 janvier 1782). — Avis « que l'intention du Roy est que tous les navires du commerce destinés pour les isles françoises de l'Amérique soient admis dans les convois qui pourront être expédiés pour cette partie » (17 janvier). — Communication d'une lettre d'Étienne Cabarrus, « député de la nation françoise au Passage », relativement à une flottille anglaise qui croise devant Pasages (23 février). — Lecture d'une lettre de Latouche-Tréville, commandant la marine à Rochefort, exposant les mesures qui ont été prises pour dégager les navires bloqués à Pasages (28 février). — Notification des ordres donnés par le Roi pour faire escorter les navires jusqu'à la partie sud de Saint-Domingue, laquelle était abandonnée par le commerce (7 mars). — Liste d'objets qui n'ont pas été portés sur le tarif d'arrimage du 12 mai 1777 ; cette liste ramène le nombre ou le poids des objets au tonneau : « Dix quintaux poudre de guerre évalués un tonneau ; vingt-cinq peaux de bœuf sèches évaluées un tonneau, » etc. (21 mars). — Avis favorable à la demande des délesteurs de porter de 15 à 20 s. par tonneau le tarif du délestage accordé en 1734 : « dont trois des nouveaux cinq sols d'augmentation apartiendront au maître délesteur et à ses matelots et deux sols aux portefaix qui sont appellés pour la décharge des gabarres » (27 mars). — Séance présidée par l'Intendant, lequel promet de prendre en considération la demande de poids volants à établir sur les quais pour hâter le déchargement des navires (11 avril). — Doléances des armateurs sur l'admission des neutres aux colonies (25 avril). — Élection de MM. Letellier aîné, A. Lavaud et Gramont de Castera, écuyer, en présence de l'Intendant (1er mai). — Mention de l'invitation adressée à cette occasion à l'Intendant, qui accepte : « MM. les commissaires luy ayant observé qu'il n'avoit pas de voix à l'élection, qui doit être faite par scrutin par les neuf membres qui composent la Chambre et quatorze anciens directeurs, il leur répliqua que cela ne l'empêcheroit pas de s'y rendre ; alors ils le prièrent de vouloir bien honnorer le dîné qui se donne ce jour-là de sa présence, ce qu'il accepta » (8 mai). — Mention de l'entrée en rivière du convoi parti du Cap en janvier, sous les ordres du chevalier d'Albert de Saint-Hippolyte (8 mai). — Délibération de la Chambre seule et ensuite assistée de partie des armateurs, sur la défaite essuyée par le comte de Grasse aux Antilles, le 12 avril ; il est décidé qu'une souscription sera ouverte « pour, à l'exemple de la ville de Paris, faire construire un vaisseau du premier rang et en faire l'offre au Roy » (4 et 5 juin). — La Chambre décide que les directeurs souscriront collectivement « et que M. A. Dubergier jeune signeroit la souscription en mettant : « La Cham- » bre de commerce pour vingt mille livres des propres » deniers des directeurs. Signé : A. Dubergier, juge de » la Bourse, pour la Chambre » (6 juin). — Lecture d'une lettre du maréchal de Mouchy, donnant des détails sur la défaite du comte de Grasse : « Que, M. de Grasse ayant voulu retirer *le Zélé* des mains de l'amiral Rodney, il a été entouré par 15 vaisseaux ennemis et que cinq des nôtres ayant été à son secours ont été pris avec luy,

mais que le convoy est bien arrivé à Saint-Domingue » (13 juin). — Lecture d'une lettre de Caron de Beaumarchais, souscrivant, « en sa qualité d'armateur, pour cent louis » (13 juin). — Lecture d'une lettre de l'Intendant, « dans laquelle il dit que, sa goute l'ayant pris plus fort qu'il ne l'avoit, le retient au lit et l'empêche de se rendre à l'assemblée » (13 juin). — Lecture d'une lettre de M. Biston, curé de Montpouillan : « Il dit que si la Chambre juge à propos de célébrer un service solemnel pour le repos de nos intrépides compatriotes morts dans le combat de la Guadeloupe en deffendant notre honneur, nos familles et nos biens, il y prononcera leur oraison funèbre, proposera de ramasser des secours pour les veuves et enfants des marins de la province, de fournir au Roy des hommes et de l'argent pour augmenter ses forces navales, finallement qu'il s'inscrira dans la liste des contribuables » (13 juin). — Communication par l'Intendant d'une demande adressée par le directeur de la Monnaie pour fabriquer de la monnaie de billon, qui serait fort rare dans la province (20 juin). — Séance extraordinaire, présidée par l'Intendant : la Chambre, constatant que les souscriptions ne couvriraient pas la moitié de la dépense d'un vaisseau de premier rang, décide de réunir une assemblée de négociants, pour la convocation de laquelle le Premier Président dispense de prévenir les jurats (26 juin). — Séance extraordinaire, en présence de l'Intendant, sur les moyens à prendre pour réunir la somme de 1,600,000 l., savoir 1,500,000 pour la construction d'un vaisseau de 110 canons et 100,000 destinées à être distribuées par la Chambre aux familles des marins du département victimes de la guerre actuelle : « La souscription ouverte avoit réuny déjà les signatures d'environ trois cens personnes, pour près de 500,000 l. » (28 juin). — Séance présidée par l'Intendant : avis de la continuation de l'admission des neutres aux colonies, les autres ports n'ayant pas reconstitué leur marine (4 juillet). — Séance présidée par l'Intendant : compte rendu des démarches faites par le député pour empêcher que le ministre de la Marine ne fût froissé de ce que la Chambre avait adressé au comte de Vergennes ses délibérations touchant l'offre d'un vaisseau (11 juillet). — Séance présidée par l'Intendant (29 juillet). — Remise à la Chambre dé l'arrêt du Conseil du 27 juillet, par lequel le Roi accepte l'offre de 1,600,000 l. (8 août). — Nomination par la Chambre de MM. F. Seignouret et J.-C. Brunaud, à la place de MM. Alexis Dubergier et Élias Brunaud, qui demandaient à être relevés de leurs fonctions de commissaires à l'examen des pilotes lamaneurs de Bordeaux (14 août). — Séance présidée par l'Intendant (23 août). — Séance présidée par l'Intendant : lecture d'une lettre du ministre de la Marine, informant « que les habitans de La Teste et de Gujan en Busch, ainsy que le pilotte lamaneur nommé Baillon, proposent un établissement de balises sur cette cotte et dans le port » (29 août). — Avis favorable aux propositions du s^{r} Godefroy, entrepreneur à Bordeaux, tendant à établir en 3 semaines une cale provisoire à la Grave et subsidiairement, une seconde à la porte de Bourgogne, « avec crèche et encaissement ainsy que les pavés nécessaires, dans le délay de deux mois » (29 août). — Soumission du s^{r} Bujac pour le prêt de 1,600,000 l. et refus de la Chambre (5 septembre). — Séance extraordinaire tenue à la requête de l'Intendant et sous sa présidence : « M. l'Intendant a discuté les propositions du s^{r} Bujac et la Chambre les ayant réfléchies de nouveau a percisté dans sa délibération du jour d'hier » (6 septembre). — Organisation du service de l'emprunt et pouvoirs délégués à cet effet à M. Grignet (13 septembre). — « La Chambre, informée que M. le comte d'Estaing, vice-amiral de France, étoit arrivé ce jour vers les sept heures du soir, se seroit assemblée et auroit déterminé que tous les membres qui la composent actuellement iroient ensemble luy offrir leur respect au nom du commerce » (7 novembre). — Assemblée de négociants, à laquelle le comte d'Estaing demande des officiers marchands pour servir dans l'escadre qu'il va commander ; il communique une lettre du Roi, en autorise le tirage à 1,000 exemplaires et accepte le dîner que lui offre la Chambre. « La Chambre l'ayant conduit jusqu'à sa voiture au milieu d'une foule immense de peuple qui remplissoit l'escalier et la cour, qu'il faisoit retentir des acclamations les plus vives de ses vœux pour le vice-amiral… » (8 novembre, matin). — Compte rendu d'une visite faite au comte d'Estaing par deux délégués : le comte voulait qu'une commission de six membres, nommée par moitié par lui et par la Chambre, fût chargée d'examiner les officiers marchands ; les délégués désiraient que la Chambre nommât seule cette commission. « Sur quoy la Chambre, ayant pris en considération la grande déférence due à M. le comte d'Etaing, a délibéré que MM. Lavaud et Grignet retourneroient chés luy le lendemain matin pour luy dire que l'intention de la Chambre n'étoit nullement de contrarier ses vues » (8 novembre, soir). — Dîner offert au comte d'Estaing (9 novembre). — Réunion des six commissaires, choix par eux d'un septième et règlement arrêté entre eux pour le recrutement et le fonctionnement du comité (11 novembre). — Réception de l'arrêt du Conseil du 14 septembre, révoquant celui du 9 août

1781, « qui atribuoit aux Messageries royalles le transport des marchandises en transit » (14 novembre). — Lecture d'une lettre de la Chambre de La Rochelle, touchant l'intention où elle est de se plaindre de l'introduction des noirs aux colonies par les Danois, Suédois et autres neutres (14 novembre). — Délibération sur la lenteur des communications entre Bordeaux et Lyon (12 décembre). — Lecture d'une lettre de l'Intendant général des Postes, sur le projet d'établissement d'un courrier direct entre Bordeaux et Lyon, lequel projet a été « reconnu absolument impraticable, tant parce que cette route est reconnue très dangereuse que parce qu'elle est couverte de neige en hiver » (9 janvier 1783). — Lecture d'une lettre de négociants de l'Ile-de-France, annonçant « que, sous les auspices de l'administration de cette isle, ils ont formé une société solidaire, dont le capital s'élève à une somme considérable et dont l'objet est d'escompter les billets des personnes solvables au taux d'un pour cent par mois et de recevoir l'argent du public au même taux….. Il a été délibéré que l'avis…. sera remis chés les frères Labottière, pour être inséré dans les affiches publiques » (9 janvier). — Avis favorable à la requête des marchands tenant magasin en foire pour obtenir une prorogation de la foire, à cause des crues qui ont arrêté les transports et empêché « les marchands des villes circonvoisines de se rendre pour y faire leurs achats » (7 mars). — Avis de la prorogation de la foire jusqu'au 31 mars (Mars). — Nomination, en présence de l'Intendant, de MM. Antoine Dubergier jeune, Sébastien Candau et Vignes neveu (1er mai). — Réception par l'entremise du commissaire ordonnateur du texte d'une lettre du ministre de la Marine, « concernant les conventions faites avec la cour de Londres pour la pêche de la morue sur les cottes de l'isle de Terreneuve et aux isles Saint-Pierre et Miquelon » (8 mai). — Avis de la permission de réexporter les farines faites avec des blés étrangers, jusqu'à concurrence de 60 l. de farine par quintal de blé, « attendu que les basses farines et les sons doivent rester dans le lieu de la fabrication » (22 mai). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine annonçant des changements au phare de Cordouan : « Le sr Saugrin va se rendre incessament sur les lieux pour reconnoître par luy-même ceux qu'il est convenable d'adopter pour porter ce phare au degré de perfection dont il peut être susceptible » (26 juin). — Avis contraire à la demande communiquée à la Chambre par les jurats et tendant à obtenir pour trente ans le monopole du roulage à Bordeaux et dans les faubourgs (26 juin). — Démarches pour obtenir, en faveur d'armateurs dont les navires ont été amenés pour le compte du Roi à Porto-Rico, une indemnité à raison de 20 l. par mois et par tonneau de fret, plus le droit de ne payer aux équipages que demi-solde (14 juillet). — Démarche analogue au sujet d'autres navires retenus à la Martinique et à la Guadeloupe (31 juillet). — Opposition à une demande de monopole pour les pontons : « Les pontons sont à Bordeaux surveillés par trois officiers de ports, anciens marains, et par conséquent doués des qualités nécessaires pour en déterminer la sûreté ; ces officiers sont eux-mêmes sous les ordres de MM. les magistrats, à qui ils rendent compte et qui font exécuter les précautions qui sont jugées nécessaires » (7 août). — Assemblée de négociants, qui souscrivent aux 320 actions assignées à Bordeaux pour une expédition en Chine (9 août). — Prise en considération d'un mémoire présenté par les constructeurs, « pour faire cesser les attroupements des charpentiers et le refus formel qu'ils font de travailler tant à la construction des navires qu'aux radoubs » ; un directeur verra les jurats « pour faire cesser ces abus et contraindre lesd. charpentiers à se rendre tant èsd. chantiers qu'à bord des navires en radoub » (28 août). — Nomination par les souscripteurs de Bordeaux pour l'expédition de Chine, en leur nom et au nom des souscripteurs de La Rochelle, d'un député, Paul Nairac, et de cinq commissaires chargés de correspondre avec led. député (1er septembre). — Refus par le ministre de la Marine de réduire de moitié la solde des équipages des navires frétés pour le Roi (4 septembre). — Lecture de dépêches par lesquelles le ministre de la Marine et le Contrôleur général expriment leur mécontentement au sujet d'une lettre de blâme adressée par 14 actionnaires à Nairac (4 novembre). — Lecture d'une lettre du Contrôleur général, touchant la nomination et les attributions des commissaires, lesquelles ne sont pas régulières, et concernant la commission attribuée par le Roi aux députés : « 1 p. 0/0 sur le montant effectif des fonds employés dans l'expédition et 1 1/2 p. 0/0 sur le montant effectif de la vente » (4 novembre). — Visite à la Chambre par M. Chardon, chargé d'« inspecter dans les divers ports du royaume l'administration des pêches, la vérification des droits maritimes et l'observation des ordonnances dans les Amirautés » (13 novembre). — Lecture d'une lettre du Contrôleur général, portant qu'il considère comme nulle la nomination des commissaires élus par les actionnaires de l'expédition de Chine et qu'il donne ordre à Nairac de correspondre avec la Chambre (27 novembre). — Lecture d'une lettre de Nairac, sur l'organisation de cette expédition : *la Provence,* de 64 canons, remplace la

flûte *le Nécessaire* et ira, ainsi que *le Triton,* directement en Chine, *le Sagittaire* devant toucher à l'Ile-de-France : « Ils chargent dans les trois vaisseaux pour environ livres 900,000 de marchandises d'un débouché très courant en Chine » (27 novembre). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, concernant l'établissement de balises sur la côte Sud d'Oléron et la construction prochaine d'« une digue en forme d'éperon sur le petit port de la Peroche, pour servir de refuge aux barques et chaloupes des pilotes de la rivière de Bordeaux » (27 novembre). — Délibération sur une proposition faite par l'un des membres de la Chambre de donner aux jetons « la forme la plus généralement adoptée » ; il est décidé que les jetons seront octogones ou hexagones et à peu près du même poids que ceux qui sont distribués aux jurats ; de plus, que les directeurs ne recevront qu'une bourse, de 100 jetons, pour leurs deux années d'exercice, à l'encontre des juges et consuls, et que chaque membre de la Chambre n'aura droit qu'à une médaille d'or dans sa vie (27 novembre). — Avis de la célébration d'un *Te Deum,* chanté par ordre du Roi à l'occasion de la paix ; la Chambre est priée d'« inviter MM. les armateurs qui ont des canons à bord de leurs batimens d'en faire tirer toutes les fois que le navire *la Vicomtesse de Noailles* fera décharge » (4 décembre). — Lecture de lettres des Chambres de La Rochelle et Saint-Malo, concernant les entreprises des Portugais à Malimbe et Cabinde (18 décembre et 8 janvier 1784). — Lecture d'une lettre de l'Intendant, demandant pour le Ministère des renseignements sur les effets du règlement du 20 avril 1783 en matière de roulage (15 janvier). — Avis de la décision qui restreint au commerce de la gomme du Sénégal le monopole concédé à la compagnie de la Guyane, du cap Vert à la rivière de Cazamance (29 janvier). — Renvoi au Ministre d'une lettre relative à la construction d'un fort élevé par les Portugais à Cabinda (29 janvier). — Acceptation de la démission, longtemps refusée, de Crozilhac, secrétaire de la Chambre depuis 42 ans, et vote en sa faveur d'une pension viagère égale à la moitié de ses honoraires. Nomination du s^{r} Maigné, « avocat au Parlement », qui devra remplir les fonctions de secrétaire, « sans aucune distinction particulière », aux appointements de 1,000 l., sans autre logement que le bureau du Secrétariat, « et ce attendu que le logement dont jouit le s^{r} Crozilhac est affecté à la place de secrétaire de la Bourse » ; la Chambre promet de solliciter pour lui ce logement, à la mort du s^{r} Crozilhac, pourvu qu'il le remplace comme secrétaire de la Bourse. Installation du s^{r} Maigné, lequel, après serment, « a pris la place qu'a toujours occupé le s^{r} Crozilhac…. à la table séparée destinée pour le secrétaire » (12 février). — Lecture des avis du Contrôleur général, relativement au commerce des États-Unis : les articles français sont, à l'exception de la quincaillerie, de 8 à 10 0/0 meilleur marché que les articles anglais : « On nous accuse en Amérique de manquer de cet esprit de commerce qui consiste dans la justesse des combinaisons aux mœurs, aux lieux, aux tems » (12 février). — Avis de Nairac sur l'expédition pour la Chine : *le Sagittaire,* sur les mâts duquel la foudre est tombée le 17 janvier, a mis à la voile le 26 ; *le Triton* et *la Provence* seront prêts du 15 au 20 (12 février). — Demande de l'Intendant, qui désirait que l'on importât le chanvre de Chine, qui a réussi en Angleterre : la Chambre répond que, le commerce de Chine étant interdit, l'Intendant doit s'adresser aux capitaines du *Triton,* à Brest, ou de *la Provence,* à Toulon (26 février). — Réception, par l'entremise du commissaire ordonnateur, d'instructions du ministre de la Marine sur l'étendue des droits de la France à Terre-Neuve (26 février). — Délibération sur une demande présentée à l'Intendant par 50 particuliers, lesquels « demandent à être établis rouleurs en titre d'office » (22 avril). — Élection de MM. André Aquart, P.-B. Chicou-Bourbon et Auguste Journu en qualité de directeurs (1er mai). — Avis d'une décision de la Régie, qui porte que les marchandises ne pourront bénéficier de plus de deux prorogations d'entrepôt (13 mai). — Lecture d'une lettre de l'Intendant, lequel a obtenu que le Contrôleur général autorisât l'exportation des maïs par les ports de la généralité (27 mai). — Visite à la Chambre de MM. Boutin, conseiller d'État, et de Boisgibault, maître des requêtes, « commissaires du Conseil et chargés de l'exercice des fonctions de l'intendance de Bordeaux » (24 juin). — Rapport sur le projet de construction d'un pont à Bordeaux (1er juillet). — Lecture d'une lettre du commissaire ordonnateur, « par laquelle il adresse à la Chambre copie d'un procès-verbal de reconstruction à faire de la tour de la Bonne-Ame, située sur le bord de la mer, près Cordouan » (26 août). — Délibération portant qu'à l'avenir les directeurs signeront les lettres adressées au député (2 septembre). — Doléances contre l'arrêt du Conseil du 30 août, qui admet les étrangers aux colonies, et convocation des négociants (25 novembre). — Délégations envoyées auprès du Premier Président en son château de Virelade, du Procureur général, des jurats et du comte de Fumel, commandant de la province (25 et 26 novembre). — Liste et assemblée des notables négociants, en présence de MM. Desèze et Latuilière

jurats, « avec leurs chaperons de livrée, en manteau et cravates » (29 novembre). — Avis de la Chambre de Nantes, touchant la mission de deux députés extraordinaires qu'elle envoie à Paris pour arrêter l'effet de l'arrêt du Conseil du 30 août (2 décembre). — Démarches en vue d'une nouvelle assemblée, demandée par le commerce (4 et 6 décembre). — Délibération différant cette assemblée, sur les observations du Procureur général et du Premier Président, qui estiment qu'il ne faut pas envoyer de députation à la cour avant d'avoir épuisé les autres moyens (8 décembre). — Nomination du s[r] Delongs, sur la proposition du secrétaire, en qualité de commis au secrétariat de la Chambre, aux appointements de 500 l. par an (23 décembre). — Compte rendu de la visite faite par le juge au Premier Président, suivant l'invitation de celui-ci, qui désirait informer la Chambre « que, sur la dénonciation faite au Parlement de l'arrêt du Conseil du 30 août dernier…, la Cour avoit formé un bureau dans lequel les commissaires étoient chargés de l'examen de s'occuper de cet objet important, que, sentant de quelle utilité leur seroient les instructions que le commerce pouvoit leur fournir, ils demandoient que la Chambre nommât quatre députés pour assister à ce bureau » ; nomination de quatre députés, savoir : MM. Brunaud, juge, Dubergier, directeur, Letellier aîné et Peyre, négociants (10 janvier 1785). — Avis de la décision qui porte de 100 à 175 l. la prime accordée par homme aux armateurs pour la côte de Terre-Neuve comprise entre la cap Raye et Ingarachoua (20 janvier). — Communication d'un mémoire du ministre de la Marine, « dont l'objet est de rechercher les causes du moins d'économie dans les frais de la navigation française comparée à celle des étrangers » (10 février). — Notification de la décision qui laisse au commerce le soin de fournir à l'approvisionnement des habitants de Saint-Pierre et de Miquelon (17 février). — Rapport sur un projet des s[rs] Brun et Soulié, communiqué à la Chambre par les jurats et tendant à « établir des ponts sur bateaux pour servir au déchargement des navires » (17 février). — Accusé de réception par diverses Chambres d'exemplaires imprimés de la lettre adressée par le Parlement de Bordeaux au Roi (contre l'arrêt du Conseil du 30 août) (24 février-3 mars). — Avis de l'autorisation accordée pour l'exportation des blés, farines et menus grains par les ports de la Généralité (17 mars). — Avis du renvoi par le Contrôleur général au Procureur général, d'une demande formée par les portefaix-rouleurs, qui demandent à « être érigés en titre d'office », « avec prière de convoquer chez lui une assemblée composée des membres de la Chambre de commerce et des négociants et armateurs » (14 avril). — Lecture d'une lettre du député portant « que la Chambre n'a point d'idée de la protection que ces portefaix se sont procurée » (21 avril). — Élection de MM. Charles Brunaud, A. Crozilhac et Lemesle (1er mai). — Mention de la perte d'une reconnaissance fournie par un ancien trésorier de la Chambre à son successeur et vainement réclamée « dans le *Journal de Guienne* du 7 de ce mois, n° 249 » (12 mai). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, réglant les indemnités dues aux armateurs dont les navires ont été envoyés d'autorité de l'Ile-de-France aux Indes : 45 l. par tonneau et par mois jusqu'au mois de mai 1783, que la paix fut connue, puis 175 l. par tonneau et par voyage (12 mai). — Observation de la Chambre de Nantes contre le projet de la Chambre de Bordeaux de recevoir au secrétariat les déclarations des capitaines sur ce qui se passe aux colonies (12 mai). — Mention de la nomination de l'intendant Le Camus de Néville (12 mai). — Lecture d'une lettre de M. Dupré de St-Maur, qui a envoyé à la Chambre « les 4 feuilles de la carte de Guienne comprenant Bordeaux et ses environs, à l'impression desquelles il a depuis peu fait mettre la dernière main » (12 mai). — Compte rendu par Nairac de l'expédition de Chine devant une assemblée d'actionnaires (13 mai). — Délibération motivée par les réclamations des manœuvres employés à bord des navires en armement contre le tarif du 6 juillet 1769 fixant leurs salaires, et ce « sous prétexte qu'ils étoient en trop grande disproportion du prix excessif auquel toutes choses ont été portées » ; la Chambre décide de faire une démarche auprès de l'Amirauté, afin d'obtenir un nouveau tarif (9 juin). — Rapport sur une demande en augmentation de salaires formulée par les bouviers au service du commerce (16 juin). — Délibération élevant de 30 à 45 s. le prix auquel il convient de porter le salaire des bouviers (23 juin). — Délibération sur le faux commis par les portefaix-rouleurs, qui ont, après coup, modifié au grattoir la pétition par eux soumise à la signature des négociants (30 juin). — Examen d'une requête en vue d'arrêt du Conseil, présentée par le s[r] et la dame Desaubineaux, verriers, « dans l'objet d'obtenir la préférence sur tous acheteurs pour les cendres qui seront dans le cas d'être vendues à trois lieues à la ronde de la ville de Bourg » (14 juillet). — Avis d'armements faits dans la régence d'Alger contre les Américains (21 juillet). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, « relative à l'expédition de M. le marquis de La Jaille, dans l'objet de reconnoître les lieux propres à l'établissement de

comptoirs sur la côte d'Afrique » (21 juillet). — « Il a été remis sur le bureau une requête en vu d'arrêt du Conseil, présentée par le s[r] Teynac, autorisé par lettres patentes à la construction d'un moulin œconomique au fond des Chartrons, dans l'objet d'obtenir la permission de créer 400 actions à 300 l. chacune, pour pouvoir conduire à leur perfection les ouvrages commencés » (28 juillet). — Lecture d'une circulaire du s[r] de Beaubourg, fabricant d'un nouveau métal pour le doublage des navires (11 août). — Rapport sur cette découverte (18 août). — Lecture d'une lettre du député : « Il informe la Chambré qu'il y a dans ce moment à Paris des députés de St-Malo, de Granville et de trois ou quatre ports de la Bretagne et de la Normandie pour solliciter dans l'intérêt de la pêche de la morue » (25 août). — Invitation à dîner à M. de Bellecombe, ancien gouverneur de Saint-Domingue, et à 100 personnes, et à goûter à Mme de Bellecombe et à 200 personnes, savoir « les cavaliers et les dames du commerce, pour former un bal brillant » (1er septembre). — Mention du dîner de 80 couverts, pour lequel M. de Bellecombe est arrivé à 2 heures, et du bal, où M. et Mme de Bellecombe se sont rendus à 8 heures : « Le bal, qu'elle a ouvert, a été nombreux et brillant ; suspendu vers les onze heures par un goûter et ambigu de cent quarante couverts, pour autant de dames que les cavaliers servoient, il a été repris et a duré jusqu'à trois heures du matin » (7 septembre). — Avis de la décision prise par les jurats à la demande des constructeurs de transporter les « pontons » vers Bègles, au delà de l'Estey Majou (15 septembre). — Souscription au *Journal militaire* (10 novembre). — Invitation du ministre de la Marine aux négociants de mieux assortir leurs cargaisons pour la Hollande (24 novembre). — Réception de mémoires concernant l'effet de la prime d'environ 29 l. tournois accordée par le Gouvernement anglais pour l'exportation de chaque quintal de sucre raffiné : les raffineries françaises n'ont plus de débouché en Alsace, en Lorraine ni en Suisse (1er décembre). — Délibération sur la nécessité d'assurer la sécurité de la navigation en Garonne : « En attendant, MM. Aquart et Brunaud ont été priés d'engager MM. les jurats à donner des ordres pour que le chenal près Bacalan ne fût point embarrassé par les navires étrangers » (15 décembre). — Résolution prise, à la demande de négociants, de prier le ministre de la Marine de faire graver la carte de Saint-Domingue, relevée par le comte de Puységur (22 décembre). — Lecture de la réponse favorable du Ministre (19 janvier 1786). — Répartition de 2,286 l. attribuées à Bordeaux par les députés de l'expédition de Chine sur la somme de 10,930 l. provenant de la vente faite à Lorient au profit des pauvres (9 février). — Communication d'une lettre du ministre de la Marine, touchant la supériorité du curcuma de Tabago sur celui de Surinam, « qui donne une couleur jaune moins durable » (16 février). — Réclamation de « la prérogative dont la Chambre a constament joui depuis son établissement d'être honorée de la transmission des ordres directs du ministre » de la Marine « sur les objets qui ont uniquement raport au commerce » (16 mars). — Examen d'une demande de privilèges en vue de la création d'une manufacture de « clinquaillerie » à Cadillac (16 mars). — Avis que les navires des Pays-Bas en rade de Bordeaux doivent être pavoisés le 24 avril, « en reconnoissance du traité d'alliance conclu entre la France et ces provinces, » et invitation au commerce bordelais de donner « le témoignage d'une satisfaction réciproque » (22 avril). — Délibération portant de 1,000 à 1,600 l. les honoraires du secrétaire (27 avril). — Compte rendu par Nairac, député de l'expédition de Chine, devant des actionnaires, qu'il invite à « une œuvre charitable en faveur de l'humanité soufrante ». « M. Nairac ayant ensuite entamé des objets étrangers à celui pour lequel la convocation de l'assemblée avait eu lieu, M. Dutasta l'a arrêté dans son discours ». L'assemblée accorde 3,000 l. pour aumônes, « en reconnoissance du succès dont il a plu à Dieu de favoriser lad. expédition », dont 2,000 pour « subvenir aux besoins des personnes infortunées que le défaut de ce secours exposeroit à être privées des soins et de l'instruction de M. l'abbé Sicard » (29 avril). — Élection de MM. Dutasta, Louvrié et Marchand (1er mai). — Présentation d'un mémoire des charpentiers de navires contre la translation des « pontons » à Bègles : « Délibéré de le laisser sans réponse » (18 mai). — Examen d'un mémoire contre les fraudes des marchands de prunes, lesquels mêlaient des prunes vieilles aux nouvelles et augmentaient l'épaisseur des futailles, de façon à porter la tare à 40 0/0, au lieu de 10 0/0, qui est la tare conventionnelle (18 mai). — Délibération au sujet d'une lettre du commissaire ordonnateur : « La Chambre, surprise avec raison de la manière dont led. s[r] Prévost s'est permis de lui écrire, sans détacher le mot *Messieurs,* considérant que cette forme est d'autant moins convenable qu'elle s'écarte de l'usage constament observé par ses prédécesseurs et auquel la Chambre n'a cessé jusqu'à ce jour de se conformer, elle a délibéré que le secrétaire répondra sans détacher le mot *Monsieur* » (14 juin). — Délibération pour transférer dans un nouveau local « l'entrepôt du prohibé »

(28 juin). — Avis de la concession du monopole temporaire de la traite des noirs sur partie de la rive gauche de la rivière de Formose (6 juillet). — Doléances de la Chambre de Nantes contre ce privilège, qui comporte l'autorisation d'élever un fort (20 juillet). — Mention d'un dîner offert à M. Foulquier, intendant de la Martinique (20 juillet). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, concernant deux cartes de la Baltique et du golfe de Finlande, présentées par le s[r] Leclerc, qui ont été reconnues défectueuses et « proscrites ». « Ce ministre ajoute que S. M. a ordonné un travail pour former un atlas complet des mers du Nord, à l'usage des navigateurs français » (27 juillet). — Envoi par le ministre de la Marine d'un « mémoire relatif aux avantages que les habitants des colonies françaises trouveroient à faire du rum au lieu de taffia et à l'art de composer les grappes et de distiller cette liqueur » (3 août). — Examen d'une demande présentée au Ministre par une maison de commerce obérée en vue de mettre en loterie certaines marchandises, afin de payer ses dettes (10 août). — Invitation par le ministre de la Marine d'envoyer les prix courants de la place, pour engager les États-Unis à entrer en relations avec les négociants bordelais (18 août). — Lecture d'une lettre des raffineurs de Bordeaux, informant la Chambre qu'ils ont fait frapper une médaille et qu'ils la font remettre au Roi par le s[r] Nairac aîné, « en reconnoissance des faveurs que S. M. a accordées à leurs fabriques par l'arrêt du Conseil du 25 mai dernier » (18 août). — Rapport sur la translation à Bègles des « pontons de carenne » ; la Chambre décide de s'assurer s'il est vrai que les ancres n'ont pas de tenue dans le lieu choisi pour ces chantiers (22 août). — Rapport sur le monopole de la Compagnie des Indes ; la Chambre décide l'impression de ce rapport à 1,000 exemplaires (5 septembre). — Rapport sur l'expertise faite par les jurats et la Chambre relativement aux pontons et invitation à dîner aux jurats commissaires, au procureur syndic et à M. de Cornick. (5 septembre). — *Desiderata* de la Chambre concernant cette affaire (7 septembre). — Lecture d'une lettre du député : « Il ajoute, au sujet de l'observation que la Chambre lui avoit faite de la nécessité que MM. les députés eussent soin de visiter les bureaux des Ministres pour se mettre au courant, que cet arrangement ne peut leur convenir et qu'ils n'ont jamais été dans cet usage » (16 novembre). — Examen d'un mémoire du s[r] Napias, capitaine de navire, sur un projet d'ancrage des bâtiments en rade de Bordeaux (23 novembre). — Communication de l'arrêt du Conseil du 24 juin, portant concession en faveur du s[r] Jennet du privilège d'établir à Bordeaux des pontons de décharge (23 novembre). — Délibération pour l'établissement d'une malle-poste entre Nantes, La Rochelle et Bordeaux (23 novembre). — Lecture d'une circulaire ministérielle sur la manufacture royale d'acier d'Amboise (29 novembre). — Conférence et expériences, en présence de la Chambre, par le s[r] Laroque, mathématicien, sur les variations de l'aiguille aimantée, l'inconvénient de réunir deux compas dans un habitacle et la nécessité d'éloigner du compas les ferrures (13 décembre). — Convocation de six assureurs et six assurés et règlement des difficultés qui les divisent ; forme des polices d'assurances, arrêtée par l'assemblée (19 décembre). — « Lecture d'une lettre de MM. les consuls étrangers du 20, par laquelle ils exposent à la Chambre que les capitaines de plusieurs navires étrangers leur ont raporté que les dangers auxquels ils sont exposés à l'embouchure de la Garonne et la multitude de naufrages qui y sont survenus depuis peu proviennent principalement de l'altération du feu de la tour de Cordouan » (21 décembre). — Lecture d'une lettre du député, informant la Chambre du décès de M. Beaujon (11 janvier 1787). — Délibération pour l'augmentation du nombre des pilotes lamaneurs de Blaye et de Pauillac, lequel nombre, de 16 dans chacun de ces ports, est d'une insuffisance reconnue par les pilotes eux-mêmes (18 janvier). — Lecture d'une lettre du commissaire général des ports et arsenaux de Lorient, lequel a renvoyé l'état des prix courants au Havre, d'où partent désormais les paquebots à destination des États-Unis (25 janvier). — Lecture d'une lettre du député, relative aux legs de M. Beaujon et aux bruits qui courent sur la prochaine assemblée des notables (25 janvier). — « Vifs reproches » adressés aux syndics des pilotes de Bordeaux sur les exactions et négligence des membres de leur communauté (25 janvier). — Acceptation par la Chambre de l'invitation à un service que la juridiction consulaire doit faire célébrer le surlendemain pour l'âme de M. Beaujon (1er février). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine informant le commerce qu'il doit continuer à considérer comme dangereuses les cartes du s[r] Leclerc « et recourir pour le moment aux cartes que les Anglais ont données d'après celles des Russes, des Danois et des Suédois » (1er février). — Lecture d'une lettre du même, démentant tout projet de cession-des îles de France et Bourbon à la Compagnie des Indes (8 février). — Lecture d'une lettre des Chambres de Saint-Malo et de Nantes se plaignant de « l'établissement des paquets-bots » (15 et 22 février). — Délibération chargeant le député de solliciter de

MM. Beaujon l'autorisation de faire reproduire par le plus habile peintre de la capitale le meilleur portrait de leur frère (1er mars). — Délibération contre la surtaxe des lettres à destination d'Agde, dont le prix a été abusivement porté de 9 s. à 10 s. et à 15 s. (1er mars). — Secours de 120 l. à la veuve de Bernard Pelle, pilote de Royan, péri le 19 janvier, en portant secours à un navire qui était près des Battures de Cordouan ; souscription personnelle des directeurs et invitation aux négociants de secourir cette veuve (8 mars). — Compte rendu des démarches faites par deux délégués de la Chambre auprès du Procureur général et du président Pichard, dans le but de faire réformer les art. 16 et 17 de l'arrêt de la Cour du 7 février concernant la police (8 mars). — Réception de trois lettres du commissaire ordonnateur de la Marine, dont deux accompagnent des communications du Ministre concernant la marine ; il est décidé que la Chambre ne répondra qu'à la troisième et réclamera auprès du Ministre « la prérogative d'une correspondance directe, dont la Chambre a constament joui sous ses prédécesseurs et à laquelle porte atteinte la transmission souvent médiate de ses ordres » (15 mars). — Mention du total des souscriptions en faveur de la veuve Pellé, qui montent à 633 l. 12 s. (15 mars). — Annonce du remplacement des ministres des Finances et de la Justice, et délibération tendant à envoyer à Paris un député « pour recueillir les avantages qu'annonce au commerce le nouvel ordre de choses qui doit être la suite du déplacement de M. de Calonne » et pour réclamer à nouveau la liberté du commerce dans l'Inde (14 avril). — Réception de la réponse de la Chambre de La Rochelle louchant cette affaire : elle se rallie à la proposition de la Chambre de Bordeaux et annonce qu'elle enverra un député à Paris, mais elle désire attendre que la stabilité ministérielle soit revenue (26 avril). — Délibération portant que la Chambre demandera à être représentée dans l'Assemblée provinciale (26 avril). — Mandat donné à deux directeurs d'exprimer la reconnaissance de la Chambre et du commerce au président Pichard, président d'un « bureau » formé par la Cour pour « l'examen des arrêts du Conseil des 14 et 20 décembre dernier, concernant l'établissement des paquebots et la taxe des lettres de la correspondance coloniale » (26 avril). — Compte rendu de la visite faite au président Pichard, qui a fait aux délégués de la Chambre « l'accueil le plus gracieux » (28 avril). — Réception des réponses des Chambres de Lorient et Nantes, qui adhèrent aux propositions de la Chambre de Bordeaux concernant les démarches à faire contre la Compagnie des Indes (28 avril). — Élection de MM. Mercié, Loriague et Testart Grosval (1er mai). — Procès-verbal détaillé des discussions qui ont précédé l'élection du 1er mai et qui avaient pour objet de savoir si les protestants étaient éligibles, plus des deux tours de scrutin qui ont dû avoir lieu, le premier ayant été déclaré nul parce que le sr Gradis, juif, avait obtenu une voix (10 mai). — Avis de la prorogation jusqu'en 1796 du privilège de la « Compagnie de la gomme », fixant son territoire entre le cap Vert et le cap Blanc et lui imposant l'obligation d'exporter annuellement 400 noirs à la Guyane (10 mai). — Députation du sr Letellier aîné à Paris, avec mission de poursuivre le rétablissement de la liberté du commerce dans l'Inde (10 mai). — Avis concernant l'arrêt du Parlement du 14 mai, qui ordonne l'exécution du tarif du 8 juillet 1759, enregistré aud. Parlement, pour la correspondance coloniale (16 mai). — Remise à M. Letellier d'instructions et de lettres de créance auprès de personnages en cour : Archevêque, Premier Président, Procureur général, Intendant, etc. (16 mai). — Lettre de M. Letellier, informant la Chambre de son arrivée à Paris et « que, dans deux conférences qu'il a eues avec M. l'Archevêque, il a été à même de connoître que M. le maréchal de Castries tient beaucoup à l'établissement des paquebots ; il ajoute que M. l'Archevêque lui a insinué que la Chambre devroit se charger de leur armement et entretien » (6 juin). — Délibération fixant au 2 juillet la réception des tableaux légués par M. Beaujon (21 juin). — Transmission par le ministre de la Marine d'une lettre du vice-consul de France à St-Pétersbourg, concernant les plaintes des Russes sur la contenance des bouteilles de Bourgogne et de Champagne et des barriques et pipes de Bordeaux (28 juin). — Remise à la Chambre par M. Jarreau des tableaux de M. Beaujon (2 juillet). — Lecture d'une lettre du député, entretenant la Chambre des bruits d'une guerre possible avec l'Angleterre et confirmant la nouvelle de la nomination du comte de Brienne au commandement de la Guienne (5 juillet). — Envoi par le commissaire ordonnateur de la Marine d'« imprimés relatifs à un remède désigné sous le nom de rob anti-syphilitique » (5 juillet). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, sur les bonnes dispositions des nègres du cap Laho, et promettant la protection de vaisseaux du Roi contre les traiteurs étrangers (12 juillet). — Lecture d'une lettre de M. Letellier, « par laquelle il informe la Chambre de la confidence que lui a fait M. l'Intendant que l'affaire de la Compagnie des Indes étoit décidée *in petto* et que le commerce obtiendroit toutes ses demandes » (2 août).

— Avis de la décision pour le paiement d'une gratification de 200 l. par tête de noir introduit aux Cayes St-Louis (9 août). — Réception d'une lettre du comte de Chastenet-Puységur, annonçant l'envoi d'exemplaires de l'ouvrage qu'il vient de publier par ordre du Roi, savoir un atlas et un volume in-4° sur St-Domingue (16 août). — Lecture d'une lettre de M. Letellier : « Il… annonce l'état désastreux des affaires et la lenteur qu'éprouve dans les circonstances celle qui est l'objet de sa mission » (30 août). — Séance présidée par l'Intendant et délibération relative à la reddition des comptes de M. Grignet (6 septembre). — « M. l'Intendant ayant manifesté à MM. les directeurs le désir de connoître le régime de la Chambre, le Secrétaire a été chargé de faire lecture de l'arrêt de son établissement, du 26 mai 1705. Cette lecture faite, M. l'Intendant a porté ses observations sur deux objets : le premier, que les seules qualités requises pour être élu de la Chambre se bornoient à être actuèlement marchand ou avoir fait le négoce et à être né sujet de S. M. ou naturalisé ; le second, que les revenus de la Chambre, fixés par cet arrêt à 4,086 l., étoient très modiques et fort au-dessous de la dignité de la Chambre, qu'il considéroit comme la première du royaume » ; il demande un mémoire sur les diminutions qu'on lui signale, de ces revenus, et accepte la bourse de jetons qui lui est destinée depuis le 12 janvier 1786 (6 septembre). — Délibération différant les vacances, à cause de l'urgence des affaires (6 septembre). — Séance en présence de l'Intendant ; lecture du rapport sur les revenus de la Chambre et demande d'un second rapport concernant l'attribution à la Chambre du droit perçu pour l'entretien du feu de Cordouan (13 septembre). — Rapport sur un projet pour l'établissement d'un bassin de carénage (13 septembre). — Séance présidée par l'Intendant, lequel fait lire le procès-verbal détaillé de l'élection du 1er mai et demande qu'on réunisse les anciens directeurs pour régler les difficultés qui ont été soulevées à cette occasion (20 septembre).

C. 4259. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets.

1787-1791. — Registre de délibérations de la Chambre. — Délibération en présence de l'Intendant, préparatoire de l'assemblée qui doit être tenue le lendemain ; les rapporteurs formulent 4 propositions : 1° augmentation du nombre des directeurs, par l'adjonction de deux membres « pris dans les externes » ; 2° continuation des pouvoirs de l'un des anciens pendant six ans, pour assurer la suite dans la conduite des affaires ; 3° attribution à la Chambre des droits perçus pour le feu de Cordouan, à la charge d'entretenir ce feu ; 4° désignation d'assesseurs, jeunes gens qui assisteraient aux séances et seraient chargés de travaux, de façon à être formés aux affaires. L'Intendant propose : 5° de tenir annuellement quatre assemblées d'anciens directeurs. La Chambre adopte les l^{re}, 3e et 5e propositions, décide de demander que la durée des pouvoirs des anciens directeurs soit portée de 2 à 4 ans et de régler, comme question d'ordre intérieur, l'admission des assesseurs (24 septembre). — Assemblée des anciens directeurs, présidée par l'Intendant, lequel expose les irrégularités de l'élection du 1er mai ; adoption des propositions de la Chambre par 21 voix sur 25 (25 septembre). — Séance présidée par l'Intendant, qui fait adopter par la Chambre deux propositions : nomination de deux commissaires-rédacteurs renouvelables tous les trois mois, chargés de surveiller la rédaction des délibérations et de tenir l'Intendant au courant des travaux de la Chambre ; engagement de ne plus donner de fêtes ni de repas (26 septembre). — Lecture d'une lettre du s^{r} Groult, procureur du Roi à l'Amirauté de Cherbourg, qui propose à la Chambre d'échanger ses vues avec elles en vue d'une étude sur la législation de la Marine (15 novembre). — Ordre de donner de la publicité à la suspension de six mois, prononcée contre un capitaine marchand « qui a manqué au pavillon du Roi » (15 novembre). — Avis de l'arrivée prochaine d'examinateurs chargés d'interroger les candidats aux écoles d'hydrographie (22 novembre). — Nomination de 5 délégués chargés de prier le comte de Fumel d'appuyer les vœux du commerce pour faire cesser l'exil du Parlement, « ce qui expose aux abus les plus multipliés de la part des débiteurs de mauvaise foi » (22 novembre). — Témoignage de reconnaissance envers l'abbé Morellet pour les services que par ses écrits, ses démarches et son influence, il a rendus au commerce contre la Compagnie des Indes (29 novembre). — Lecture de lettres de l'Intendant, l'une approuvant la démarche faite auprès du comte de Fumel, l'autre relative au projet de libre exportation des grains et aux mesures à prendre pour assurer à la marine française celte exportation (6 décembre). — Examen en présence de la Chambre des candidats à l'école des ingénieurs-constructeurs, et admission de François Courau, de Bordeaux, âgé de 22 ans ; indication des matières sur lesquelles il a été interrogé (11 décembre). — Lecture d'une lettre des examinateurs sur les mesures à prendre pour l'école d'hydrographie : augmentation des appointements du professeur jusqu'à 3,000 l.

au moins ; prime de 24 l. par élève ; désignation d'une salle pour les leçons ; fondation de deux prix annuels, consistant en instruments nautiques (13 décembre). — Lecture, en présence des armateurs des navires négriers : *la Pourvoyeuse, la Bonne Union, l'Anne-Julie, le Gustave-Adolphe* et *le Roi de Galam,* d'une lettre du ministre des Affaires étrangères sur le résultat de la traite à St-Domingue, en 1786 : 85 navires, de 38,504 tonneaux, ont importé 25,732 noirs seulement, de sorte que la prime est de 58 l. par tête ; or, « avant l'établissement de cette gratification, on convenait généralement que 500 tonneaux d'encombrement devaient produire 600 noirs » (29 décembre). — Délibération portant qu'il sera envoyé à l'abbé Morellet « une barrique en bouteilles du vin de Lafitte de l'année 1784 » (29 décembre). — Remerciements du capitaine qui avait été suspendu et à qui la Chambre a obtenu remise de sa peine (10 janvier 1788). — Délibération invitant M. Grignet à verser au Trésor 186,000 l. pour parfaire la somme de 1,500,000 l. offerte au Roi, et à cesser, à dater du 1er février, la perception des droits levés à cet effet (17 janvier). — Délégation auprès de la Cour des Aides, pour la prier d'interposer son autorité en vue de faire convoquer l'assemblée des Cent-Trente, « qui, dans toutes les occasions critiques, a été le moyen le plus propre à pourvoir à la chose publique, » et de réclamer le rappel du Parlement (17 janvier). — Lecture d'une réponse des jurats, à qui on avait demandé des renseignements sur les marchands de poisson salé et qui refusent ces renseignements, ces marchands formant un corps sous leur protection (21 février). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine sur le feu de Cordouan, pour lequel on demandait l'emploi du charbon préférablement aux réverbères ; le Ministre renvoie à statuer jusqu'après les essais des réverbères paraboliques (28 février). — Avis de la chute, occasionnée par le vent dans la nuit du 23 au 24 février, des tours de Soulac et de la pointe de Grave (28 février). — Engagement pris par le propriétaire du poids du Chapeau-Rouge (28 février). — Réception d'un mémoire du s^{r} Pasquié, professeur de mathématiques, sur l'état de la rivière, lequel mémoire est communiqué à la Chambre par les jurats (6 mars). — Délibération arrêtant, à partir du 34e navire de l'année, la perception de la taxe levée par M. Grignet (3 avril). — Avis touchant l'autorisation accordée aux habitants de Saint-Domingue d'employer pour leurs sucres les anciennes barriques, non conformes aux nouveaux règlements (3 avril). — Lecture d'une lettre de M. Letellier, exposant les craintes qu'il éprouve sur le remboursement des frais de sa députation : la Chambre décide que M. Grignet lui livrera un acompte de 10,000 l., et elle l'invite « à prier M. l'abbé Morellet de permettre qu'il fasse faire son portrait, pour que la Chambre le place dans sa galerie, avec une inscription dont elle enverra le modèle à M. Le Tellier quand la décision du gouvernement sera connue » (10 avril). — Délibération sur le massacre de matelots faisant la traite à la Côte-d'Or (10 avril). — Lecture d'un mémoire des pilotes de Pauillac, « sur les causes des dégradations de la rivière et les moyens d'y remédier » (10 avril). — Élection de MM. Brunaud aîné, B. Lafite-Dupont et Paul Nairac (1er mai). — Réception d'une liste de marins tués pendant la dernière guerre, fournie par le commissaire ordonnateur, avec les certificats de curés sur la situation des veuves et orphelins (8 mai). — Annonce par le ministre de la Marine de l'arrivée prochaine de deux musulmans, que le Ministre prie de faire embarquer à destination de marseille : « Délibéré que le secrétaire répondra qu'à défaut de navire à la destination de Marseille la Chambre fera prendre à ces musulmans la voie du canal » (21 mai). — Lecture d'une lettre de M. Letellier, touchant la réplique de l'abbé Morellet au mémoire pour la Compagnie des Indes. « M. de Rostagny leur fit part que, dans une conférence particulière qu'il avait eue avec M. l'abbé Morellet, celui-ci lui avait insinué que si les Chambres de commerce avaient intention de faire quelque chose en sa faveur, il préférerait la somme au cadeau qu'on voudrait lui faire » (29 mai). — Délibération qui adopte le rapport réduisant à 356 participants la liste de 672 individus qu'on avait soumise à la Chambre pour la répartition de la somme de 100,000 l., et fixant à 280 l. 18 s. la quote-part de chacun (29 mai). — Délibération portant à 2,400 l. les honoraires du secrétaire et témoignage de satisfaction à lui adressé par le juge (29 mai). — Mention du passage des deux « orientaux », dont l'un est malade : « La Chambre a mandé l'hôtelier chès lequel ils sont logés, pour lui recomander de le faire visiter par un chirurgien et d'en prendre soin » (5 juin). — « La Chambre s'étant fait représenter les états de sonde de la rivière, elle a été frapée de l'observation qui y est faite par les pilotes qu'à la pointe de Pachan, devant les possessions de M. de Pontet, ils voient toujours croître des peyrats d'une extrême longueur qui vont fort avant dans la rivière et sont entourés d'aubarins, ce qui cause un très-grand remout et fait porter le banc de Pachan toujours plus au large dans le chenal » (12 juin). — Délibération en réponse à une lettre

du commissaire ordonnateur, qui avait proposé de répartir dans les quartiers la somme de 100,000 l. « Il sera répondu à M. Prévost de Lacroix pour lui témoigner que, quelque sensible qu'elle soit à l'offre de son entremise pour opérer la répartition de lad. somme de 100,000 1., dont elle lui fait ses plus sincères remercîments,. la Chambre, jalouse de remplir une mission aussi flateuse qu'honorable… a cru ne pas pouvoir se départir du soin de cette distribution » (19 juin). — Demande de renseignements au s^{r} Senet, qui sollicite l'appui de la Chambre pour l'exécution d'un arrêt du Conseil du 24 juin 1786, l'autorisant à construire quatre pontons de décharge à Bordeaux (3 juillet). — Mesures prises pour empêcher l'obstruction du chenal par un navire échoué un peu en aval de Pauillac (3 juillet). — Demande au syndic des pilotes de Pauillac d'un rapport sur « les lieux où il convient d'établir des bouées, des mâtereaux ou des balises, depuis l'entrée de la rivière jusqu'à Pauillac » (10 juillet. — Remise dudit rapport (17 juillet). — Lecture d'une lettre du commissaire ordonnateur, qui fait connaître son intention de substituer aux bouées des coffres analogues à ceux qui sont établis dans la rade de Brest, qui résistent mieux aux gros temps et servent à l'amarrage des navires (24 juillet). — Compte rendu d'une visite faite par des délégués de la Chambre au marquis de Chilleau, nommé gouverneur de St-Domingue (24 juillet). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Nantes, qui émet l'avis que les places de commerce devraient solliciter ensemble l'autorisation d'envoyer des représentants aux États généraux (31 juillet). — Réception de l'arrêt du 5 juillet, portant suppression des paquebots établis pour la correspondance avec les colonies et avec les États-Unis (31 juillet). — « M. le juge a remis sur le bureau un mémoire que lui a présenté le s^{r} Sarrazin, ancien pilote, dans lequel il expose qu'après cinquante ans d'exercice de son état il désirerait, avant de terminer sa carrière, pouvoir exécuter dans l'intérêt du commerce le projet qu'il a conçu de dégager le pas de Lagrange du sable dont il est obstrué ; il observe qu'il a reconnu que la mobilité de ce sable rendrait très facile son déplacement par les moyens qu'il indique, ce qui procurerait le double du volume de l'eau qui couvre ce pas dans l'état actuel et ferait cesser les dangers que courent les bâtiments, soit à leur descente, soit à leur montée. » Le s^{r} Sarrazin demande, pour toute récompense, à être chargé de la conduite des travaux (7 août). — Lecture d'une lettre du commissaire ordonnateur, sur l'insuffisance du procédé proposé par le s^{r} Sarrazin. « M. Prévost ajoute qu'il est bien essentiel de ne rien faire pour l'amélioration de la rivière, qu'il n'y ait un plan d'opération bien discuté et combiné ; que, ce plan une fois adopté, on doit réunir de grands moyens pour l'exécuter le plutôt possible et avec beaucoup d'ensemble ; qu'ainsi il croit inutile de se transporter sur les lieux, comme il l'avait déjà projeté et qu'il se bornera à rendre compte au Ministre des inquiétudes de la Chambre sur l'état actuel de la rivière et à lui rapeller les demandes qu'il lui a déjà faites plusieurs fois de l'autoriser à en faire relever exactement le plan » (14 août). — Lecture d'une lettre de M. Letellier, « par laquelle, après avoir anoncé à la Chambre la tenue d'un conseil extraordinaire pour juger l'affaire de la liberté du commerce de l'Inde, il prie la Chambre de vouloir faire compter à son frère tout ce qu'elle pourra lui remettre sans se gêner. » La Chambre délibère de demander dans ce but à M. Grignel 10,000 l. (21 août). — Avis favorable à la demande des arrimeurs de Libourne, qui demandent à bénéficier de l'augmentation des salaires accordée aux arrimeurs de Bordeaux par le règlement de juillet 1787 (2 septembre). — Lecture d'une lettre de M. Letellier, portant que, si l'affaire de la Compagnie des Indes traîne encore, il ne pourra pas rester à Paris : « Il témoigne sa surprise des dificultés qu'a fait M. Grignet de fournir la somme qui lui a été demandées » (16 septembre). — Avis, de la part du commissaire ordonnateur, de la mort de Jacques Guitton, pilote de Royan, et Rolland, aspirant-pilote, péris dans la passe du nord de Cordouan, dans la nuit du 14 août ; la Chambre alloue 120 l. à leurs familles et décide d'afficher dans les bureaux des courtiers d'assurances un appel à la charité (16 septembre). — Séance extraordinaire et délibération demandant que les Chambres soient représentées aux États généraux (6 octobre). — Séance dans laquelle M. Letellier rend compte verbalement de sa mission. « La Chambre lui a témoigné combien elle était reconnaissante des soins qu'il s'est donnés et satisfaite du zèle par lequel il a justifié sa confiance » (13 novembre). — Avis du ministre de la Marine, portant que la traite serait plus avantageuse à Porto-Novo et Badagry qu'à Juda (13 novembre). — Avis du désastre produit au sud et à l'ouest de St-Domingue par l'ouragan du 16 août, et de l'approbation donnée par le Roi à une ordonnance qui oblige les propriétaires des villes, villages et hameaux de cette colonie de se servir pour les toitures de tuiles, ardoises et autres matériaux incombustibles (13 novembre). — Délibération pour la convocation d'une assemblée générale du commerce, en vue de préparer les cahiers à soumettre

aux États généraux (13 novembre). — Compte rendu de la gestion de M. Grignet, qui est autorisé à fermer le bureau (20 novembre). — « Lecture de deux lettres de MM. les jurats, des 19 et 20 : par la première, ils instruisent la Chambré des démarches que M. le comte de Béarn a faites auprès de M. le président Pichard, en conséquence de celles de la Chambre vers MM. les jurats, pour obtenir la permission de convoquer une assemblée de comerce ; ils ajoutent que l'inéficacité de ces premières démarches les a déterminés à députer deux d'entre eux, auxquels M. le président Pichard a dit qu'il ne pouvait pas interrompre le cours des audiences pour cet objet ; que le Parlement ne pourrait s'en occuper que ce même jour 19 ; par la seconde, ils informent la Chambre qu'ils ont fait une nouvelle députation vers M. le président Pichard, qui leur a répondu que les Chambres assemblées n'avaient pu s'occuper de cet objet, qu'elles se rassembleraient vendredi, qu'il en serait peut-être question. La Chambre douloureusement affectée des lenteurs qu'éprouve la permission de convoquer l'assemblée qu'elle a sollicitée avec les plus vives instances pour répondre au vœu du comerce, dans les circonstances qui la rendent indispensable et qui exigent la plus grande célérité, » délègue deux de ses membres auprès du président Pichard, qui interrompt un « bureau » pour les admettre et qui leur promet de saisir le lendemain le Parlement de leur demande (20 novembre). — Remise de l'arrêt rendu, toutes Chambres réunies, pour autoriser l'assemblée ; démarche auprès des jurats ; fixation de la réunion au 26 et invitation aux anciens, aux consuls étrangers, aux négociants, etc. (24 novembre). — Procès-verbarl de l'assemblée (26 novembre). — Délibération pour le remboursement à M. Letellier du solde de ses frais de mission, dont le total monte à 26,068 l. 12 s. 4 d. (27 novembre). — Exposé par le chevalier Des Landes, prévôt de la maréchaussée à Jacmel, de mesures à prendre pour arrêter la contrebande et obtenir le remboursement des créances sur les colons (11 décembre). — Démarche du juge auprès du président Pichard, lequel a bien voulu écrire au Premier Président et au Procureur général contre les effets de l'arrêt du Conseil du 23 novembre, accordant des primes à l'importation en France des blés et farines des États-Unis (11 décembre). — Allocation à M. Grignet d'une commission de 1 0/0 sur ses recettes (11 décembre). — « M. le juge a exposé à la Chambre que la faveur du transit en exemption des droits accordée aux vins qui arriveront dans les ports de la sénéchaussée pour y être embarqués devant expirer au dernier de ce mois et la rigueur de la saison en ayant retardé l'expédition, il importerait au comerce que MM. les Vicaires généraux voulussent bien accorder la permission de faire travailler dans les chais la seconde et troisième fêtes de Noël, à portes fermées et après que les ouvriers qui seront employés à ce travail auront satisfait au précepte de l'Église et entendu la messe ; » délibération conforme (18 décembre). — Prise en considération du mémoire du chevalier Des Landes (18 décembre). — Communication par le président Pichard d'une réponse par lui reçue de Necker, concernant l'importation des blés d'Amérique ; Necker propose d'accorder une prime aux armateurs bordelais qui importeraient des grains de Hollande et du Nord après la fonte des glaces (26 décembre). — Lecture d'une réponse de Necker à la Chambre dans le même sens (8 janvier 1789). — « Il a été fait lecture d'une lettre du 25 décembre ayant pour souscription ces mots : « les citoyens de Nantes, » par laquelle ils adressent à la Chambre le recueil des pièces concernant le Tiers-État de Nantes. Délibéré que le secrétaire répondra et que la réponse sera adressée à MM. les juge et consuls de Nantes » (8 janvier). — Délibération sur la nécessité « de faire cesser l'insubordination qui existe chés les pilotes de Pauillac, en sollicitant de l'Amirauté qu'il y eût un représentant de ce tribunal et un autre du comissaire ordonateur, revêtu des pouvoirs de comissaire des classes » (8 janvier). — Avis de l'ordonnance nommant le s^{r} Lafon de Camarsac, capitaine de navire, au commandement desd. pilotes, dont l'insubordination était particulièrement grave « dans les circonstances actuèles, où les glaces qui couvrent la rivière exposaient aux plus grands dangers nombre de bâtiments venant du large ou actuèlement mouillés ou échoués, qui sollicitaient les plus prompts secours » (15 janvier). — Examen de mémoires demandant le déplacement des « pontons de carénage » de Bègles, récemment détruits par les glaces, et qui sont trop éloignés de la ville, d'un fond trop dur et d'une profondeur insuffisante (20 janvier). — Réponse des jurats, portant que les dégâts subis aux pontons viennent de ce que les constructeurs n'avaient pas suivi les règlements sur l'ancrage, et annonçant qu'une enquête va être faite sur le déplacement demandé ; la Chambre nomme des délégués (22 janvier). — Réception d'une lettre du s^{r} Blanc Gilli, de Marseille, et d'« exemplaire du plan qu'il a conçu d'an impôt unique » (5 février). — Demande aux jurats d'une balise signalant l'écueil formé devant Bègles par les pontons coulés bas (5 février). — Répartition de la souscription de 438 l. 19 s. entre les familles des deux

pilotes péris dans les passes de Cordouan (5 février). — Avis de la Chambre aux corporations, desquelles pas une n'a envoyé les mémoires qu'elles avaient promis à l'assemblée du 26 novembre (12 février). — Délibération ordonnant le dépôt au secrétariat d'une lettre relative à la nécessité de construire un petit quai à Royan et de rétablir « un bout de la jettée, afin de pouvoir y tenir en tout tems un certain nombre de chaloupes de pilotes à flot » (12 février). — Avis pressant convoquant à la Bourse pour le 2 mars tous armateurs, banquiers, assureurs et commissionnaires, à l'effet d'élire leurs délégués à l'assemblée du Tiers qui doit être tenue, le 4, à l'Hôtel-de-Ville, et engageant ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu de cartes à les réclamer au secrétariat le 2 au matin (26 février). — Assemblée générale du commerce (2 mars). — « Lecture d'une lettre de M. Siozard, curé de St-Romain de Blaye, du 24 février dernier, ainsi que de divers mémoires anonimes remis à la Chambre, contenant des vues d'utilité publique et des plans d'un meilleur régime dans l'intérêt du commerce, qu'elle est priée de mettre sous les yeux des États généraux » (5 mars). — Lecture d'une lettre du président Pichard, disant « que le moment est venu où il faut que la Chambre s'explique sur la question de savoir s'il est plus avantageux qu'un officier d'amirauté soit établi à Blaye qu'à Pauillac » (18 mars). — Délibération pour l'envoi d'une circulaire invitant les Chambres à nommer des députés à la suite des États généraux, afin de veiller aux intérêts du commerce (26 mars). — Réception d'une procuration envoyée à la Chambre par les habitants de l'île de France, pour les représenter contre la Compagnie des Indes (26 mars). — Réception d'un mémoire de M. Doussin, curé de La Tremblade, sur « l'utilité d'un canal de comunication de la rivière de Seudre à la Garonne, dans la partie de Méchés » (26 mars). — Lecture d'un mémoire des armateurs, assureurs et capitaines de Bordeaux, demandant : que l'on revienne à l'emploi du feu de. charbon à Cordouan ; que l'on rétablisse les bouées indicatives des passes, qui ont toutes disparu ; que l'on élève une seconde tour à côté de celle de Chassiron, afin qu'on ne confonde plus ce point avec la Baleine (2 avril). — Délibération ordonnant le dépôt aux archives du mémoire du curé de La Tremblade (2 avril). — Annonce de six échantillons de tablettes à bouillon fabriquées à Brest (46 avril). — Lecture d'une lettre du Premier Président, qui n'a reçu que le 8 avril la lettre de la Chambre du 12 décembre touchant les approvisionnements (16 avril). — Lecture d'une lettre de M. de Lamillière, intendant des Finances, ayant dans son département les Ponts et Chaussées, qui consulte la Chambre sur un projet du s^{r} Sylveyra pour l'établissement d'un pont de bateaux devant Bordeaux (16 avril). — Visite au comte de Virmenil, intendant de la Martinique, qui se rend à son poste (16 avril). — Séance dans laquelle M. de Laval, inventeur, présente à la Chambre : « 1° plusieurs exemplaires imprimés contenant le détail des quatre machines de son invention, savoir : un châssis à roulètes, un cabestan à vis, aprouvés par l'Académie royale des sciences, une balance et une grue, autorisés par arrêt du Conseil ; 2° un exemplaire d'un arrêt du Conseil du 12 décembre 1786, qui accorde aux sieurs Bandiery, de Laval, Bassenge et Cie, le privilège exclusif pendant 15 années consécutives de l'établissement des grues et machines destinées au déchargement des vaisseaux et aux travaux des ports ; 3° quatre planches présentant les coupes, plan et profil desd. machines ; 4° un mémoire sur la possibilité d'établir dans le port de Bordeaux de semblables machines ; 5° un acte de souscription formée à Nantes pour l'établissement dans ce port desd. machines ; 6° un projet d'acte de souscription pour un pareil établissement à Bordeaux ; 7° un état des navires de l'Amérique déchargés à Dunkerque par le moyen de la nouvelle grue, depuis le 3 août 1786 jusqu'au 5 août 1788, led. état certifié dud. s^{r} Laval ; 8° enfin, une lettre dud. s^{r} Laval à MM. les directeurs, datée du jour d'hier, dans laquelle, après être entré dans les détails de l'utilité desd. machines, il propose le moyen de les établir sur le port de cette ville, par la voye d'une souscription » (24 avril). — Commission aux s^{rs} Blanc, Laroque, Dufau, Duprat et Jadouin d'examiner ces propositions et d'en faire rapport à la Chambre (29 avril). — Lecture d'un mémoire des rouleurs, qui renoncent à leurs demandes précédentes, en présence de la supériorité des procédés de M. de Laval, et qui prient la Chambre de transmettre à celui-ci leurs propositions (29 avril). — Lecture d'un mémoire, qui « a pour objet la préférence que Pauillac mérite sur Blaye pour l'établissement d'un port oblique d'amirauté » (29 avril). — Élection de MM. Ferrière, Béchade-Casaux et Courrejoles (1er mai). — Rapport oral des s^{rs} Blanc et Laroque, concluant à ce qu'un essai soit fait des machines du s^{r} de Laval à la cale du Chapeau-Rouge, « au-dessous des Bains » (7 mai). — Lecture d'une lettre des pilotes de Bordeaux, qui sollicitent l'appui de la Chambre dans l'instance qu'ils ont engagée devant l'Amirauté contre leurs syndics (7 mai). — Délibération au sujet de la souscription ouverte par le comte de Fumel, qui s'était

inscrit pour 10,000 l., en faveur des communautés de la Basse-Guienne dépourvues de blé et d'argent (7 mai). — Assemblée de souscripteurs, qui détermine « les changements à faire au projet de souscription », nomme des commissaires pour rédiger un nouveau « projet », un comité pour diriger les opérations, et M. Grignet comme trésorier (9 mai). — Lecture d'une lettre du commissaire ordonnateur, proposant à la Chambre d'entreprendre la construction d'une jetée à Royan, en se faisant attribuer pendant cinq ans le double du droit de 4 s. par tonneau levé pour l'entretien de Cordouan, qui produit 48 à 50,000 l. par an (14 mai). — « Plan d'administration de la caisse de secours aux communautés », art. 3 : « Il sera prêté, sans intérêt, des fonds qui seront versés dans la caisse de secours, aux diverses comunautés de la sénéchaussée et subsidiairement à celles de la généralité, les sommes dont elles auront besoin pour se procurer des grains, à la charge par les maire et consuls, sindics et habitants de chacune desd. comunautés de garantir solidairement le remboursement des sommes par elles empruntées » (14 mai). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, touchant la nécessité de lever, après les arrivages venant des ports étrangers, la défense faite par le Parlement d'exporter les farines (20 mai). — Compte rendu détaillé des démarches de M. de Laval et de la suite qui leur a été donnée : la Chambre loue l'ingéniosité de ses engins, refuse d'en établir six, de peur de réduire à la misère les rouleurs et d'éprouver une déception ; elle décide l'établissement d'une grue, à titre d'essai, « à côté des bains, du côté de la cale du Chapeau Rouge » (20 mai). — Notification par le Procureur général de deux arrêts des 14 février et 17 juin, ordonnant « que les pontons de carénage, au nombre de 12, fixé par l'arrêt du 7 juillet 1771, demeureront mouillés où ils étaient avant l'ordonnance des maire et jurats du 22 février 1786 », et prescrivant une enquête pour le choix d'un emplacement plus convenable (17 juin). — Délibération pour la communication au Procureur général des résultats de l'enquête déjà faite (18 juin). — Compte rendu d'une visite faite au Procureur général, lequel « a dit que, pour satisfaire aux arrêts de la Cour, il était indispensable que par des capitaines qui seraient nommés par la Chambre il fût de nouveau procédé à une opération semblable » (20 juin). — Mission donnée dans ce but à quatre capitaines, qui promettent « de s'en occuper à la pleine lune prochaine » (23 juin). — Délibération portant à 1,000 l. le traitement du s^{r} Delong, commis du secrétariat de la Chambre (25 juin). — Délibération pour des félicitations à adresser à M. Foulon d'Écotier, intendant de la Martinique, qui protège le commerce de France (25 juin). — Lecture d'une lettre des capitaines de navires en rade aux Cayes, contenant « que s'étant rendus la veille chès M. le Gouverneur général lors de son passage, pour lui présenter leurs hommages et implorer sa protection en faveur du comerce de France », le Gouverneur leur a fait part de son intention de demander que le sud de St-Domingue fût ouvert au commerce étranger ; analyse des remontrances faites par les capitaines, portant sur ce que les objets nécessaires abondent dans la colonie ; qu'il y a en rade 700 nègres invendus, « tous d'une belle traite et bien portants, » et qu'on en attend d'autres (2 juillet). — Communication à la Chambre d'un arrêt du Parlement, du 20 juin, portant que les projets du s^{r} Senet, pour l'établissement de pontons à décharge, seront transmis à la Chambre pour avis (2 juillet). — Mention de « l'ordonnance rendue, le 9 mai, par M. le marquis Duchilleau, gouverneur de St-Domingue, pour ouvrir aux étrangers les ports de la bande du sud de cette colonie » (9 juillet). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, désapprouvant cette mesure au nom du Roi (9 juillet). — Délibération portant que la place de Bordeaux nommera deux députés à la suite des États, l'un « pris dans le sein même de la Chambre, et l'autre dans le général du commerce ». Choix de M. Brunaud, qui refuse pour raison de santé ; choix de M. Béchade-Casaux (9 juillet). — Choix par la Chambre de M. Risteau, comme député à la suite des États généraux (16 juillet). — Lecture d'une lettre de Bailly, en réponse aux compliments de la Chambre, qui désirait faire peindre son portrait, et d'une autre lettre de Nairac, annonçant « qu'il fait faire le portrait et qu'il en soignera la suite » (30 juillet). — Compte rendu d'une délibération tenue chez le président Deaugeard, à laquelle assistaient MM. Ferrière, ancien juge, que led. président avait convoqué, le croyant encore en fonctions, et Latuilière, juge ; les deux délégués de la Chambre opinent pour le maintien de l'arrêt du 30 avril, qui prohibe l'exportation et ce « jusqu'à ce qu'on fût avancé dans la récolte » ; « a cette proposition ayant été adoptée par le bureau, ils se sont retirés, et M. le Président les a accompagnés jusqu'à la porte de l'antichambre » (30 juillet). — Entretien avec M. Risteau, député à la suite des États « pour y défendre les intérêts du commerce de France contre les prétentions des députés des colonies… : il a été fait lecture de l'extrait d'une lettre écrite de Versailles, le 25, par M. Nairac à M. son frère, par laquelle il lui témoigne le désir qu'ont MM. les députés rendus à Versailles que

ceux de Bordeaux se joignent à eux, afin de préparer d'avance ce qu'ils auront à faire ; il le prie de dire à MM. de la Chambre qu'il est important de les engager à se réunir pour demander le rapel de M. Duchilleau » (30 juillet). — Teneur des instructions données à MM. Béchade-Casaux et Risteau (30 juillet). — Lecture d'une lettre de M. Nairac, qui envoie copie de la lettre écrite par lui au ministre de la Marine pour le rappel du gouverneur de St-Domingue, et copie de la lettre de l'ambassadeur d'Angleterre disculpant son gouvernement d'avoir fomenté les troubles de la capitale (6 août). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, annonçant que le gouverneur de St-Domingue a été rappelé dès que S. M. a connu son ordonnance (6 août). — « L'un de MM. a exposé à la Chambre que, dans les circonstances où le rapel si fort désiré de M. Necker fait cesser le deuil où la France entière avait été plongée par l'éloignement de ce ministre vertueux, il croyait convenable que la Chambre lui témoignât combien elle prend part à cet heureux évènement ; » délibération conforme (6 août). — Compte rendu de la visite faite, le 3 août, aux juge et consuls par l'État-major du « régiment patriotique de St-Remi » et texte du compliment prononcé par M. de Lubriac, major (6 août). — Lecture de lettres de la Chambre de Nantes et de son député, réclamant les députés bordelais (13 août). — Demande de conseil adressée à la Chambre par un officier des compagnies patriotiques de Montauban, auquel on réclame sa démission, « sous prétexte qu'ayant, il y a environ dix-huit ans, éprouvé un dérangement dans ses affaires, il fallait nécessairement qu'il fût réhabilité pour pouvoir occuper son grade » (13 août). — Lecture à M. Risteau des instructions de la Chambre (13 août). — « La Chambre extraordinairement assemblée, MM. les négociants et marchands de cette ville s'y étant rendus sur la convocation de MM. les directeurs, ils auraient réclamé contre la nomination que lesd. directeurs avaient illégitimement faite, par leurs délibérations des 9 et 16 du mois dernier, de deux députés… Lesd. directeurs de la Chambre de commerce de Guienne, reconnaissant la légitimité du vœu général de MM. les négociants assemblés, déclarent annuller la nomination déjà faite, pour procéder de nouveau, conjointement avec MM. les directeurs, à la nomination de députés que se proposent de faire actuèlement MM. les négociants et marchands de cette ville, à laquelle il a de suite été procédé par la voie du scrutin, dont le résultat a été que, MM. Corbun et Risteau ayant réuni la majorité des sufrages, ils ont été nommés députés. » L'assemblée, « attendu l'heure tarde, » renvoie au samedi la nomination d'un comité chargé de rédiger les instructions des députés et de correspondre avec eux (19 août). — Réception d'un arrêt du Conseil, du 23 juillet, cassant une ordonnance du gouverneur de St-Domingue, du 27 mai, sur l'importation des farines étrangères (20 août). — Renvoi à un rapporteur des réclamations « contre les abus qui se sont introduits dans l'exercice du pontonage », présentées par les constructeurs, qui ont élu leurs syndics par acte déposé, le 17 juillet, chez Séjourné aîné, notaire (20 août). — Délibération du commerce nommant, pour faire partie du comité chargé de rédiger les instructions de députés, les directeurs et huit commissaires, savoir : MM. Begorat, Lemesle, Sers, Domenget, Camescasse, Olanier, Isaac Tarteyron et Monion ; M. Camescasse, se récusant, est remplacé par M. Gramont de Castera (22 août). — Lecture d'une lettre de M. Béchade-Casaux, informant la Chambre de son arrivée à Paris et de ses démarches ; délibéré que le secrétaire écrira au Garde des sceaux et à Necker, « dans l'objet de suplier ces ministres de prononcer sur le sort de la nomination de M. Béchade », et que copie de cettre lettre sera envoyée à celui-ci (27 août). — Assemblée générale tenue pour examiner diverses motions : un membre expose que le commerce n'a pas été avisé que M. Grignet eût rendu ses comptes, « que néanmoins cette instruction lui était due, mais de plus la comunication du compte à chacune des parties intéressées par la voie de l'impression ; » délibération conforme (29 août). — Mission donnée au s^{r} Laroque, mathématicien, « de faire faire 24 verges de baleine, sur chacune des quatre faces desquelles seront graduées par des points et exprimées en toutes lettres la jauge et matrice des mesures des diverses futailles de Bordeaux, sur l'une desd. faces ; sur une autre face, la jauge et matrice des futailles de Clairac ; sur la troisième face, celles de Cahors, et sur la quatrième, celles de Gaillac, » le tout destiné à être déposé aux tribunaux des colonies (3 septembre). — Lecture d'une lettre de M. Béchade-Casaux, annonçant sa prochaine rentrée (3 septembre). — Délibération autorisant M. Grignet à verser aux mains du trésorier de la Chambre le solde de son compte (3 septembre). — Lecture d'une lettre des députés des places et ports de commerce près l'Assemblée nationale, pressant la Chambre de hâter le départ de ses députés et d'en nommer d'autres (10 septembre). — Assemblée du commerce, convoquée suivant délibération du comité de rédaction ; il est décidé de nommer deux députés de plus, MM. Béchade-Casaux, directeur, et Marchand,

consul (14 septembre). — Lecture de la lettre de démission de M. Risteau, député, disant « qu'à son âge, un poulx qui n'est pas encore dans l'état naturel, un reste de toux et de crachement de sang sont des obstacles qu'on ne peut pas taxer de prétexte » (17 septembre). — Délibération sur la rareté des monnaies : le s^{r} Lhoste, directeur de la Monnaie, propose d'attirer les piastres et promet de fabriquer, si le Roi lui fait remise, ainsi qu'il l'a fait au directeur de Limoges, des droits de seigneuriage ; mission donnée aud. s^{r} Lhoste de se rendre à Paris dans ce but (29 septembre). — Lecture de lettres de la Société des colons français à Paris et des députés de St-Domingue, priant la Chambre de s'opposer au retour des nègres qui sont en France (12 novembre). — Lecture de lettres réclamant le prompt départ des députés bordelais (12 novembre). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Nantes, demandant copie des délibérations des colons résidant à Bordeaux (12 novembre). — Lecture d'une lettre de M. Nairac, annonçant l'envoi prochain du portrait de Bailly, et « que M. Mosnier n'ayant pas voulu s'expliquer sur le prix, il a cru devoir s'informer des offres qui pourraient lui être faites, et qu'on lui a répondu qu'elles ne pourraient pas être moindres de cent louis ; qu'il fera pour le mieux et qu'il espère que la Chambre lui laissera la liberté de régler avec le peintre » (12 novembre). — Lecture d'une dépêche de Necker, annonçant que S. M. abandonne son droit de seigneuriage sur 30,000 marcs de piastres en espèces, à condition que la fabrication aura lieu avant le 1er février (12 novembre). — Délibération prescrivant d'envoyer au ministre de la Marine un extrait d'une lettre de St-Domingue annonçant que l'esclavage est aboli dans la partie espagnole de l'île et que le gouverneur accueillera comme libres les noirs de la partie française (19 novembre). — Assemblée de la Chambre, du comité de rédaction, des anciens, des négociants et marchands et des colons résidant à Bordeaux, convoqués pour s'occuper des esclaves de la Martinique, qui se sont révoltés « sous prétexte que leurs maîtres s'opposaient à ce qu'ils jouissent de la liberté décrétée en leur faveur par l'Assemblée nationale » ; délibération demandant que l'effet des déclarations de l'Assemblée nationale soit restreint à l'Europe (25 novembre). — Secours de 120 l. à la veuve de Christophe Berthomé, pilote du département de Royan, péri « en allant au-devant des navires attendus dans les Pertuis » (27 novembre). — Lecture des lettres des Chambres de La Rochelle, de Nantes et du Havre, signalant le projet qui doit être soumis à l'Assemblée nationale pour l'abolition de la traite des noirs (3 décembre). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, qui croit sans fondement les nouvelles sur l'abolition de l'esclavage dans la partie espagnole de St-Domingue (3 décembre). — Lecture d'une lettre d'un courtier de Blaye, qui demande le rétablissement dans cette ville du siège secondaire d'Amirauté créé à Pauillac (3 décembre). — Délibération tendant à réunir toutes les Chambres dans une commune protestation contre l'abolition de la traite des noirs (3 décembre). — Réception d'un arrêt du Conseil prorogeant d'un an, jusqu'au 1er août 1790, l'arrêt précédent du 10 septembre 1786, sur les primes pour l'importation des noirs (10 décembre). — Examen d'une demande du s^{r} Gibouin, commissaire aux classes de Royan, d'anciens capitaines et de pilotes, qui « établissent la nécessité de relever une ancienne jettée qui existait autrefois à l'entrée de la conche de Royan » (10 décembre). — Lecture d'une lettre du s^{r} Sainsirgue, chargé par le comité municipal de Blaye de demander une attestation de la Chambre relativement aux « prétentions de prépondérance » de Blaye et de Bourg : « Sur quoi la Chambre a délibéré que Blaye est d'une importance supérieure à celle de Bourg, soit par sa situation, ses grandes routes, soit par sa population et l'étendue de ses raports commerciaux » (17 décembre). — Lecture d'une lettre de Nairac, engageant la Chambre à faire bon accueil à M. de Marbois, intendant de St-Domingue, dont elle recevra la visite avant peu, et proposant de protester contre le décret qui ordonne l'impression du nom des contribuables patriotes qui auront consenti à verser le quart du revenu et l'impression du chiffre de leur souscription, ce qui « tend à dévoiler le secret des fortunes » (7 janvier 1790). — Visite faite à la Chambre par les députés du régiment patriotique de Ste-Eulalie, ayant à leur tête le colonel, de Montbrun de Pomarède, qui remet sur le bureau des exemplaires de deux adresses, l'une de félicitations à la garde nationale de Paris, l'autre de protestation contre les projets d'abolition de l'esclavage ; texte de la réponse du juge et délibération chargeant deux délégués de la Chambre de se rendre, le dimanche suivant, auprès dud. régiment « assemblé dans une des salles de la maison des PP. Feuillans » (14 janvier). — Rapport des délégués auprès du régiment de Ste-Eulalie, lequel désire que la Chambre concoure à la rédaction de l'adresse contre l'affranchissement des noirs ; délibéré que la Chambre, ayant saisi ses députés, s'abstiendra (21 janvier). — Lecture d'une lettre des 200 électeurs de la sénéchaussée, protestant que le vœu présenté en leur nom pour l'affranchissement des nègres n'est

pas l'expression de leur opinion (21 janvier). — Lecture d'une lettre de M. Siozard, curé de St-Romain de Blaye, qui « propose les moyens de concilier les opinions opposées sur la servitude des nègres et leur affranchissement » (28 janvier). — « La Chambre prévenue que MM. les commissaires de l'armée patriotique bordelaise avaient arrêté de députer vers elle, à l'effet de lui présenter une copie de l'adresse des citoyens à l'Assemblée nationale et de l'inviter au nom de l'armée à vouloir bien y ajouter son adhésion dans la forme que la Chambre jugera la plus convenable, MM. se sont rendus à 4 heures et demie, et MM. Latuilière, juge, et Gaubert, consul, ont pris leurs manteaux et rabats : le garde ayant anoncé l'arrivée de la députation, MM. sont allés au-devant d'elle ; » adhésion de la Chambre et députation de deux membres chargés de remettre copie de la délibération au comité de l'armée patriotique (30 janvier). — Députation du comité américain, chargée de manifester à la Chambre « ses principes et le désir constant qu'il a d'entretenir l'union la plus intime avec la métropole » (4 février). — Députation de l'armée patriotique, venant demander de faire souscrire par le secrétaire la copie de l'adhésion de la Chambre à l'adresse qui lui a été présentée (4 février). — Lecture d'une lettre de l'intendant de la Martinique, exposant à la Chambre qu'il n'a pu s'empêcher de sanctionner la délibération de l'assemblée générale de la colonie pour l'ouverture de nouveaux ports aux étrangers et engageant le commerce français à empêcher la prorogation de cette mesure, prise pour 4 mois (25 février). — Délibération signalant au commissaire ordonnateur l'embarquement prochain de deux créoles qui doivent gagner St-Domingue avec des blancs armés, pour y fomenter des troubles (25 février). — Renvoi aux « députés des communes de Bordeaux à l'Assemblée nationale » d'une demande des municipalités de l'île d'Arvert et de La Tremblade, qui « réclament l'établissement dans leur île d'une assemblée de district » (25 février). — Présentation par le s^{r} Courau fils, « élève constructeur admis à l'École des élèves ingénieurs de la Marine royale, » du certificat à lui délivré par Borda (4 mars). — Lecture d'une lettre du gouverneur de la Martinique, sur la sanction qu'il a été obligé de donner à la délibération de l'assemblée générale de la colonie ouvrant de nouveaux ports aux étrangers (11 mars). — Remerciements à la Chambre de la part du grand-maître de l'ordre de Malte, pour le bon témoignage qu'elle a donné à l'Assemblée nationale des services rendus par cet ordre au commerce (11 mars). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, transmettant les explications du gouvernement espagnol, desquelles il résulte que l'on n'a jamais donné l'ordre de considérer comme libres les esclaves français émigrant dans la partie espagnole de St-Domingue (18 mars). — Lecture d'une lettre du ministre de la Marine, sur ce que « tous les bâtiments de commerce qui se trouvaient aux *(sic)* mois de décembre dernier à la Pointe-à-Pitre, de l'île Guadeloupe, ont arboré à poupe le même jour un nouveau pavillon qu'ils appellent pavillon national » ; recommandation du Ministre de n'employer que le pavillon de France, sous peine de s'exposer à être enlevé par les forbans (18 mars). — Lecture d'une adresse sur la rareté du numéraire de la place de Bordeaux, lequel est absorbé tous les six mois par la Douane, et sur la nécessité de faire accepter par les Fermiers le papier sur Paris en paiement des sommes supérieures à 300 l. (18 mars). — Délibération du commerce sur cet objet : « L'un des membres de l'Assemblée lui a représenté que le plan proposé par M. le maire de Paris à l'Assemblée nationale relativement aux biens ecclésiastiques et domaniaux, dont la vente a été décrétée, pouvait fournir un moyen de reproduire le numéraire et d'en rétablir la circulation sur la place en l'adaptant aux biens de même nature situés dans l'étendue du département de Bordeaux » ; ajournement au samedi suivant (20 mars). — Vœu formulé par le commerce pour l'achat de biens ecclésiastiques par la municipalité bordelaise ; envoi vers lad. municipalité des directeurs et de huit commissaires ; serment d'adhésion à l'Assemblée, etc. (27 mars). — Lecture d'une lettre du vicomte de Noailles, annonçant l'abolition des privilèges de la Compagnie des Indes (15 avril). — Élection de MM. Journu-Auber, Maccarthy neveu et Ducos père (1er mai). — Mention de « la formation de la caisse patriotique qui s'établit à Bordeaux pour l'échange des assignats » (12 mai). — Demande de renseignements par M. de Marbois, intendant de St-Domingue, auquel ils sont nécessaires pour se défendre contre une dénonciation déposée à l'Assemblée nationale par les députés de la colonie contre lui et contre le comte de La Luzerne (20 mai). — Lecture d'une lettre du député : « Il dit qu'on parle beaucoup à Paris de la souscription patriotique faite à Bordeaux relativement aux assignats, que cet établissement fait un honneur infini à ses auteurs » (20 mai). — Renseignements fournis verbalement par M. de Laville, directeur des Postes, sur les formalités à remplir pour retirer les assignats : obligation pour le destinataire, dûment

prévenu, de retirer le pli lui-même ou par un mandataire chargé d'une procuration spéciale dont la Poste retirera une expédition en forme (27 mai). — « Lecture d'une lettre de MM. de la Société correspondante des colons français établie à Paris, » qui réclame l'aide de la Chambre « pour empêcher que la doctrine incendiaire des amis des noirs n'acquière une prépondérance funeste » et qui signale l'embarquement prochain du quarteron Ogé jeune à destination de St-Domingue (27 mai). — Délibération pour la création d'un troisième courrier entre Bordeaux et Toulouse (27 mai). — Compte rendu d'une visite faite au commissaire ordonnateur, qui a promis la plus active surveillance pour empêcher l'embarquement du quarteron Ogé jeune (2 juin). — Lecture de la réponse de l'intendant général des Postes, sur l'impossibilité d'organiser de nouvelles correspondances avant de connaître les crédits alloués par l'Assemblée (23 juin). — Délibération portant qu'il sera écrit à Necker pour solliciter : la prorogation de la remise du seigneuriage sur la conversion des piastres en monnaie française, conversion qui n'a été opérée que jusqu'à concurrence de 5,000 marcs ; l'autorisation de reprendre la fabrication, jusqu'à concurrence de 100,000 l., des monnaies de cuivre, dont la Chambre avait réclamé la suspension ; la permission de faire surveiller ces opérations, afin qu'elles aient lieu « à fur et mesure des besoins de la caisse patriotique » (6 juillet). — Avis de la prorogation par la Société inconstitutionnelle de St-Domingue de l'ouverture des ports aux étrangers (10 juillet). — Mention des craintes du commerce à l'égard des armements des Espagnols et des Anglais (10 juillet). — Réception des s^{rs} Loriague, Baour, Ducos fils et Fonfrède, députés des *Amis de la Constitution,* chargés d'entretenir la Chambre des alarmes causées au commerce par l'adresse qu'ont rédigée ses députés extraordinaires (11 juillet). — Réunion du commerce à ce sujet et délibération pour le vote d'une adresse destinée à faire connaître « que le vœu présenté par le comité des manufactures et du commerce de France comme étant celui du commerce en général n'était point le vœu du commerce de Bordeaux, qui n'en forme que pour le maintien de la paix, si nécessaire à la consolidation de notre heureuse constitution » (12 juillet). — Lecture d'un avis de M. de Gouy, président de la députation de St-Domingue, sur la découverte d'un complot ayant pour but de livrer la colonie aux Anglais et sur la nécessité de surveiller les ports (15 juillet). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Nantes, rappelant que les députés étaient d'abord nommés pour un an, puis pour deux, « mais que, comme ils étaient pleins de zèle et qu'ils osèrent souvent contrarier les vues du Ministre, on résolut d'en faire des êtres passifs et des agents du Gouvernement, que, pour cet effet, on les fixa à vie dans la capitale » (15 juillet). — Lecture d'une lettre de Nairac, député à l'Assemblée nationale, annonçant que le retour des Indes devra être effectué par Lorient et Toulon, et que ses efforts pour le libre retour ont été combattus par les députés extraordinaires du commerce, appuyés notamment sur l'opinion de la place de Bordeaux (29 juillet). — Lecture de deux lettres de Necker : l'une, prorogeant jusqu'au 1er janvier la remise du seigneuriage sur 25,000 marcs de piastres à convertir en monnaie française ; l'autre, annonçant qu'il consulte le département sur l'utilité de la fabrication de 100,000 l. de billon ; envoi d'une députation auprès des membres du département, pour les féliciter de leur élection et les entretenir de cette affaire (29 juillet). — Procès-verbal de l'examen des comptes de M. Lafite-Dupont pour la distribution de 100,000 l. destinées aux familles des marins tués pendant la guerre : 12,921 l. 8 s. restent à distribuer (29 juillet). — Réception du signalement d'une fille nommée Agathe Audebert, suspecte d'avoir fomenté les révoltes des esclaves à St-Domingue et de vouloir y retourner (12 août). — Lecture d'une lettre des députés de St-Pierre (Martinique) sur la contre-révolution opérée dans la colonie (12 août). — Avis de l'arrivée récente de M. Dubergier, député ordinaire du commerce (12 août). — Lecture d'une lettre des députés de St-Domingue, sur les « projets coupables » des amis des noirs et sur l'embarquement projeté au Havre de gens de couleur qui se rendent à St-Domingue (19 août). — Lecture d'une autre lettre des mêmes, informant la Chambre qu'on est disposé à ne laisser aborder à St-Domingue aucun vaisseau portant un noir ou un mulâtre (26 août). — Invitation du commissaire ordonnateur à la Chambre de faire constater le résultat des travaux accomplis à Cordouan depuis deux ans (26 août). — « Il a été fait lecture d'un procès-verbal de visite et vérification…. des travaux de surélévation de la tour de Cordouan et de l'effet du nouveau réverbère qui y a été établi comparativement avec un feu de charbon établi sur le mur d'enceinte de lad. tour, led. procès-verbal dressé les 30 et 31 dud. mois d'août ; duquel il résulte que quoique ces nouveaux réverbères produisent un effet un peu plus avantageux que les anciens, leur feu n'est pas néanmoins comparable à celui de charbon ; que d'ailleurs ces nouveaux réverbères présentent beaucoup d'inconvénients, qui sont encore augmentés par la position de la tour de Cor-

douan, isolée sur un rocher au milieu de la mer, et dont l'abord est très dificile et souvent impraticable pendant 4 à 5 mois d'hiver ; que la machine qui les fait mouvoir étant à rouage, peut facilement se déranger, peu de chose pouvant arrêter l'engrenage des roues, soit la rouille, soit un corps étranger. MM. les commissaires estiment, d'après ces inconvénients et d'après le vœu des navigateurs et du commerce manifesté tant de fois, qu'il est du plus grand avantage pour l'humanité et pour la navigation et le commerce de rétablir le feu en charbon minéral. » Ils renouvellent la demande d'un double feu à Chassiron pour distinguer ce point des Baleines et de Cordouan (9 septembre). — Visite de délégués de la Chambre à M. Foullon d'Ecolier, intendant de la Martinique, logé à l'hôtel de Richelieu (9 septembre). — Lecture d'une lettre des députés de Bordeaux à l'Assemblée nationale, qui « témoignent leur surprise de n'avoir point été instruits par un courrier extraordinaire, comme ils y avaient été préparés, du résultat de la délibération de l'assemblée du commerce au sujet de l'émission des nouveaux assignats, quoiqu'ils aient cependant entendu lire à l'Assemblée une adresse des négociants de Bordeaux, qui énonce le vœu du commerce de cette place en faveur des assignats » (16 septembre). — Lecture de lettres de M. de Noailles, relativement « à la division qui a éclaté à cet égard dans l'assemblée du commerce ; il invite la Chambre à opérer un raprochement qui puisse procurer un résultat, avant l'époque à laquelle l'Assemblée nationale a arrêté de s'occuper de cette importante question » (16 septembre). — Réception de délégués de la marine de commerce de Bordeaux, qui se plaint de n'être pas appelée à servir sur les vaisseaux dont l'armement est décrété ; délibération favorable (16 septembre). — Analyse de diverses lettres concernant les troubles de Saint-Domingue et délibération prise, à la demande de la Chambre de Nantes, portant « que MM. les négociants et marchands, chefs de maison, seront invités par affiche au pilier de la place du Change et par la voie du journal, à se rendre jeudi prochain, 30 du courant, à 4 heures pour 5 précises, dans la galerie de l'hôtel de la Bourse » (21-24-28 septembre). — Assemblée du commerce, qui décide qu'il n'y a pas lieu de nommer, comme l'a fait la place de Nantes, de nouveaux députés extraordinaires pour s'occuper de cette affaire (30 septembre). — Nomination de M. Baux, comme député extraordinaire au comité des manufactures et du commerce (30 septembre). — Délibération sur le paiement du courrier extraordinaire envoyé à Paris pour y porter l'adresse concernant les assignats : « L'un des membres a ramenné les opinions à la sienne en soutenant qu'il importait fort peu que la Chambre eût plus ou moins de fonds, que ces fonds étaient non les siens mais ceux du commerce, dont elle était la gouvernante et l'administratrice, que, lorsque le commerce manifestait une volonté, elle ne pouvait pas lutter contre lui » (30 septembre). — Lecture de diverses lettres, concernant les troubles des colonies et annonçant que les émigrants arrivant à la Martinique « sans avoir un état connu » seront réembarqués pour la France, qu'à St-Pierre « le fort Royal et le fort Bourbon ne sont plus occupés que par des citoyens, auxquels se sont réunis les soldats qui ont enfin reconnu leur erreur », etc. (18 novembre). — Lecture de lettres des députés de Bordeaux, sur un projet de loi pour l'exécution du nouveau tarif des droits d'entrée et de sortie : « Lesd. projet de loi et nouveau tarif ayant d'abord été communiqués au commerce, en assemblée générale convoquée, le 20 octobre, par MM. de la jurisdiction consulaire, leur examen a été renvoyé au comité de commerce, qui, dans sa séance du 28 octobre, arrêta qu'il serait fait choix de négociants et marchands dans les diférentes corporations du commerce, pour concourir avec le comité au travail des observations » (18 novembre). — Lecture d'une lettre de Nairac, qui demande qu'on adresse les plis « à l'hôtel de La Brisse, comme étant chargé de la correspondance par MM. ses co-députés » (18 novembre). — Lecture d'une lettre des députés de Bordeaux, sur le tribunal et la Chambre de commerce : « Ils craignent que la forme des élections ne soit pas changée » (25 novembre). — Réception du prospectus d'un journal commercial que le s^{r} F. Dorte se propose de publier à Bordeaux (25 novembre). — « Lecture d'une lettre de M. Ozan, directeur par intérim des Fermes » (6 décembre). — Lecture d'instructions du ministre de la Marine, pour l'adoption d'un nouveau pavillon national (6 décembre). — Lecture d'une lettre des députés, sur la nécessité de se résigner à l'ouverture de certains ports des colonies et de prendre des mesures pour en restreindre le nombre (6 décembre). — Réception d'une députation des *Amis de la Constitution,* du Club des Jacobins, qui demande l'organisation d'une caisse patriotique pour l'échange des assignats. « La Chambre, après avoir donné les plus grands éloges au civisme de la société des *Amis de la Constitution,* a délibéré que le commerce serait convoqué dimanche prochain, à 5 heures de l'après-midi, et qu'il en serait référé au comité pour déterminer le mode de convocation » (6 décembre). — Réclamation d'une indemnité

en faveur du s[r] Duviella, contrôleur de la Poste : « Les motifs de cette réclamation sont pris de ce que la correspondance de la Chambre a triplé et que la Chambre ne payant qu'à la fin de l'année ses ports de lettres, du montant desquels M. Duviella compte à l'administrateur à chaque livraison, il se trouve par ce moyen en avances pour la Chambre d'une somme trois fois égale à celle qu'il était dans l'usage d'avancer ». La Chambre lui alloue, pour cette fois, 36 l. en outre de son indemnité annuelle de 24 l. (30 décembre). — Rapport du secrétaire sur un projet pour l'adaptation des roues aux vaisseaux (5 janvier 1791). — Protestation de la municipalité contre une adresse relative aux événements de la Martinique, adressée « au nom de la généralité des citoyens de cette ville » (20 janvier). — Avis que les courriers de Blaye ne pourront plus se rendre à Bordeaux de nuit, à cause de l'état des chemins (20 janvier). — Lecture d'une lettre du commissaire ordonnateur, invitant les capitaines « à observer avec exactitude l'effet du feu de Cordouan, afin de statuer définitivement sur ce feu d'après les observations qu'ils remettront aux commissaires des classes » (27 janvier). — Réception des délégués envoyés par les préposés des Douanes et vœu pour le succès d'une adresse à l'Assemblée nationale, dont ils soumettent le texte à la Chambre (3 février). — Visite de « députés du comité formé dans la séance de l'assemblée générale du commerce, du 8, » pour examiner le projet de décret de navigation (10 février). — Renvoi « au comité » d'un appel des députés de St-Domingue contre les amis des noirs, « qui, ayant été repoussés par un cri général d'indignation, lorsqu'ils professaient la liberté des esclaves et l'abolition de la traite, prétendent aujourd'hui, par l'intrigue la plus criminelle et la plus lâche souplesse, que les mouvements séditieux excités par le mulâtre Ogé et par quelques-uns de ses semblables ne proviennent que du refus des colons d'admettre les nègres mulâtres libres aux prérogatives des citoyens actifs » (17 février). — Avis que « les chefs mulâtres et leurs complices sont détenus dans les prisons du Cap et qu'on va sur le champ travailler à l'instruction de leur procès » (24 février). — Exposé des décisions prises par le comité et par l'assemblée du commerce sur l'envoi d'une députation à l'Assemblée nationale, « pour lui présenter une pétition ou adresse, pour lui demander la conversion en décret constitutionel du préambule de son décret du 12 octobre, » concernant l'état des personnes aux colonies (3 mars). — Assemblée générale du commerce et vote qui ajourne indéfiniment l'exécution de la décision précédente (7 mars). — « Lecture d'une lettre du roi d'Ardres, à la côte de Guinée, à MM. les armateurs, négociants et capitaines de navires de Bordeaux, du 4 novembre 1790, par laquelle il renouvelle les ordres qu'il avait donnés en 1788, pour qu'en conformité de l'usage établi à l'égard des Français dans toute la côte de Guinée, ils payent toutes leurs marchandises non à la praye mais au comptoir ; il enjoint aux capitaines qui ne voudront pas se conformer à cette disposition de ne pas se présenter sur sa rade ; il leur défend en outre d'aporter plus de cinq pièces de velours, deux pièces de drap, huit coffres de pipes, point du tout de damas, sous peine contre les contrevenants de 5 onces d'amende ; mais il permet d'aporter indéfiniment de la petite soîrie et du corail. Délibéré que cette lettre sera affichée » (24 mars). — Dépôt du rapport de M. Letellier, juge, sur le projet de réunion des sièges d'amirauté et des tribunaux de commerce (24 mars). — « Lecture d'une lettre de MM. les patriotes du Club du café National de cette ville, du 19, par laquelle ils adressent à la Chambre une liste de 34 ouvriers natifs de Bordeaux, chargés d'une nombreuse famille, d'un âge avancé et qui se trouvent réduits aux horreurs de la misère, parce qu'ils ne peuvent obtenir du travail dans le port » ; renvoi de cette lettre au syndic des constructeurs, avec recommandation (27 avril). — Réunion pour l'élection des directeurs ; impossibilité de procéder à l'élection, douze personnes seulement s'étant rendues à la convocation (1er mai). — Assemblée du commerce : « L'un de MM. a exposé à l'assemblée que la place de Bordeaux était la seule entre toutes celles du royaume où s'était établi l'usage, lors des négociations des lettres de change, d'en donner des copies, indépendamment de la remise des lettres de change par première, seconde ou même troisième ; que ces copies étaient considérées comme la quitance de la valeur et que sans elles le porteur était censé ne l'avoir point comptée ; il a représenté que cet usage était abusif ; il a demandé que le commerce, en prononçant sa proscription, déterminât que doresnavent l'endossement de la lettre de change fit preuve de la numération de la valeur et qu'il valût quitance. » Ajournement à la prochaine séance (3 mai). — Assemblée du commerce, sous la présidence de M. Brunaud, juge (10 mai). — Prorogation des pouvoirs des directeurs non remplacés, « MM. Ferrière et Journu-Auber étant membres, le premier de l'administration du département, le second de celle du district, et M. Béchade étant retenu à Paris en sa qualité de député de commerce auprès de l'Assemblée nationale » (12 mai). — Exposé par M. Laval, ingénieur, d'un projet d'utili-

sation de l'esplanade et de la citadelle du Château-Trompette pour « des bassins maritimes » et lecture d'une lettre du directeur du district recommandant cette affaire (12 mai). — Demande par M. Béchade-Casaux en remboursement de 2,256 l., pour complément des frais de sa mission (12 mai). — Lecture de lettres relatives aux troubles de St-Domingue et à l'assassinat de M. de Mauduit (12 mai). — Nouvelle recommandation des patriotes du Club du café National pour les ouvriers sans travail (12 mai). — Renvoi au comité « d'un projet de souscription pour la construction de bateaux à pompes destinés contre les incendies de la rade » (12 mai). — Notification d'un arrêté du département, du 18 avril, autorisant les négociants bordelais à se servir de telles futailles qu'ils voudront (12 mai). — Assemblée de négociants et réception d'une députation de l'Association maritime : « La députation introduite a présenté à l'assemblée M. Négrier, commandant ci-devant la corvette *la Favorite,* en rade du Port-au-Prince, qui, par son courage et son activité, a mérité les éloges de la colonie pour le maintien de sa tranquillité, et qui, malgré les preuves éclatantes de son civisme, a failli être la victime de l'insubordination de son équipage, provoquée par l'exemple de celle des équipages des vaisseaux formant la station » (17 mai). — Nomination d'une commission de 6 armateurs, 6 capitaines, 6 constructeurs et 6 architectes, pour l'examen du projet de bassins sur l'esplanade du Château-Trompette (17 mai). — Assemblée du commerce : délibération sur le décret du 15 mai concernant l'état des gens de couleur aux colonies ; notification de l'embargo sur les navires en partance pour les colonies, prescrit par le département en attendant qu'il ait rédigé des instructions exposant les véritables dispositions de ce décret : « Il est ajouté par P. S. que cette précaution ne doit pas inquiéter le commerce, puisque l'embargo ne passera pas vraisemblablement 24 heures. La galerie a retenti des applaudissements que l'assemblée a donnés à la lecture de cette lettre. » Députation envoyée auprès du département. Réception de députations des *Amis de la Constitution* et des *Patriotes du Club du café National* (20 mai). — Assemblée du commerce et délibération sur la même affaire (21 mai). — Assemblée du commerce et approbation des projets de lettres destinées au commerce des colonies touchant la même affaire (23 mai). — Lecture d'une lettre de la Chambre de Nantes, annonçant que le décret du 15 a jeté cette place dans la consternation et qu'elle va envoyer une adresse à l'Assemblée nationale, et invitant la Chambre à se joindre à elle (26 mai). — Choix de 12 commissaires chargés de concourir avec M. Gercy, directeur de la Douane nationale, « à la confection de la régie des droits » (1er juin). — Vérification du compte de M. Béchade-Casaux, député extraordinaire du commerce de Bordeaux, qui a reçu 9,400 l. et dépensé 7,851 l. (7 juillet). — Réception par l'entremise de Nairac, député, d'un mémoire pour la construction d'un pont de bateaux sur la Garonne (7 juillet). — Recommandation à Nairac et aux députés extraordinaires d'une demande de Gruet, « caporal, chef du détachement du régiment de la Sarre, à St-Pierre, » condamné comme déserteur avec 92 hommes du même régiment « qui partirent de Tabago, le 7 novembre dernier, pour aller au secours de la ville de St-Pierre » (13 juillet). — Adoption de la première section du projet de règlement pour la régie des droits nationaux (8 août). — Lecture d'une lettre de l'assemblée provinciale du nord de St-Domingue, annonçant que « de braves officiers et soldats du régiment du Port-au-Prince, fuyant leurs drapeaux teints du sang de leur colonel, se rendent en France avec l'agrément de leur général » et demandant pour eux « l'accueil consolateur dû aux victimes innocentes de l'insubordination » (25 août). — Lecture de lettres relatives « à la destruction qui a eu lieu des balises établies sur la côte méridionale de l'île d'Oléron » et à l'utilité de les relever « pour faciliter l'entrée de l'anse de la Perroche » (1er septembre). — Lecture d'une lettre de M. Bertin, commissaire des classes au quartier de Dax, demandant pour deux orphelins deux parts de l'indemnité de 100,000 l. accordée par la Chambre et ce, bien qu'il soit impossible de remplir certaines formalités ; vote favorable de la Chambre (20 septembre).

C. 4260 (Registre). — In-folio, 351 pages.

1705-1712. — Registre de la correspondance de la Chambre. — Lettre à Chamillart, sur la difficulté qu'on éprouve à négocier les lettres de change sur Paris : « la voiture des espèces hors de la province, qui se fait tant par les commis aux receptes des tailles que par ceux du Domaine ou du papier timbré, est une des principales sources de tout ce désordre, dont la continuation va donner le coup mortel à nostre commerce » (11 août 1705). — Lettre circulaire aux juges et consuls ou aux municipalités des principales villes de la région, pour les informer de la création de la Chambre (22 août). — Lettre à Chamillart, pour faire révoquer l'ordre donné par le roi d'Espagne de prendre les vaisseaux hollandais munis d'un passeport de France (8 septembre). —

Lettres au même, sur les courses des Biscayens : « Les armateurs de S[t]-Sébastien y ont déjà conduit deux vaisseaux hollandois, munis des passeports du Roy, qui sortoient de la rivière de Bordeaux, chargés de vins, eaues-de-vie et autres denrées. » « Nous sommes obligés de représenter à V. G. que les Biscay[e]ns ne se contentent pas de croiser sur nos cottes, mais encore qu'ils ont fait entrer dans nostre rivière cinq pinasses soutenues par deux frégates de force, qui sont au-dehors, avec lesquelles ils attendent les vaisseaux hollandois, qui n'en peuvent absolument pas eschaper, en ayant pris ressament quatre sortant de Saint-Martin-de-Ré » (19 et 29 septembre). — Nouvelles lettres au même, sur des prises, faites par les Biscayens, de vaisseaux hollandais (3 et 6 octobre). — Lettre à M. de Piécourt, député du commerce de Nantes : « Le duc de Bavière a donné un décret par lequel il enjoint aux armateurs ostendois de prendre tous les vaisseaux hollandois qui ne seront pas munis de ses passeports » (21 novembre). — Lettre à M. Fénelon, sur les lenteurs de la fabrication des jetons et médailles de la Chambre et sur des prises faites par des corsaires d'Ostende (27 février 1706). — Lettre au même, au sujet des médailles : « En vérité, Monsieur, nous sommes du dernier étonnement de voir traîner si longtems cette affaire ; nous ne sçavons pas par quel endroit la chose dépend si absolument de M. Anisson qu'il faille avoir recours à luy pour cela » (13 mars). — Au même, sur la légende indiquée par l'Académie pour les médailles et jetons (10 avril). — Au même, relativement aux droits d'entrée et de sortie des vins d'Espagne et de Portugal : « Ceux (les négociants bordelais) qui ont souvent envoyé de nos vins dans les futailles d'Espaigne et Portugal pour les faire passer en Angleterre, nous ont dit qu'ils les faisoient déclarer par entrepôt » (17 avril). — Au même, relativement aux médailles : « Voicy un crayon du port et de la ville de Bordeaux, cy-devant fait par le sieur Le Blon ; nous estimons qu'il suffira pour le dessein que l'Académie peut avoir… Vous êtes bien peu curieux de n'avoir pas voulu voir le dernier ouvrage de l'Académie, ou plustôt vous n'en êtes pas content ; il sera bien fâcheux pour la Chambre si les devises ne sont pas du goût des connoisseurs que nous avons en province » (24 avril). — A Chamillart, touchant la difficulté de négocier les lettres de change sur Paris (22 mai). — A M. Fénelon, sur le même objet : « L'exès du mal devient sy violent que, si on n'y aporte un prompt remède, il faut que tout commerce cesse, car on demanda samedy sur la place 14 p. 0/0 pour des lettres sur Paris ; on a même de la peine à trouver de l'argent pour les lettres étrangères (25 mai). — Au même : « Les liaisons qui se trouvent dans les pays étrangers avec les banquiers de Paris sont trop fortes pour les pouvoir détourner de longtemps ; celluy de Lion est de quelque utilité, mais il est trop oblique pour le commerce d'Hollande et d'Angleterre ; » la Chambre demande que l'on donne cours « sur un pié raisonnable », aux piastres et pistolles (12 juin). — Au même, relativement à la répugnance qu'ont de nombreux négociants à recourir aux offices de la Chambre (13 novembre). — A l'Intendant, sur les menées du munitionnaire, qui arrête les barques pour le service des vivres de la Marine : « Il ne faut pas présentement le quart des barques qui étoient nécessaires au munitionnaire de l'année 1692 ; en ce temps-là, il se transportoit de Bordeaux dans les ports du Ponant jusques à 17,000 tonneaux de vin par année, des eaux-de-vie, huilles et d'autres vivres à proportion ; maintenant 2,000 tonneaux de vin sufisent, ainsy du reste » (26 février 1707). — A la chambre de commerce de Montpellier : « Le député que nous avons au Conseil de commerce pour notre province a été nommé par les marchands de Bordeaux, assemblés dans l'Hôtel-de-Ville ; il a six mille livres d'appointement par année, qui se prènent sur les revenus ordinaires de la ville ; il y a cinq ans et demy qu'il fait cette fonction, dans laquelle il a été continué par ordre du Ministre, à quoy on n'a pas eu peine de consentir, parce que c'est un très bon sujet » (7 mars). — A l'intendant de Rochefort, pour l'informer de la création d'un poste de commis de la Chambre à Royan, dans le but de faire connaître les entrées et sorties, naufrages et autres accidents, et « de travailler au sauv[et]age des effets naufragés » (21 mars). — A M. Fénelon : « Nous vous remercions des soins que vous vous êtes donné pour faire corriger l'erreur commise sur nos lettres patentes ; si vous aviés moins d'occupation, vous auriés peu épargner douse livres à notre Chambre en donnant au courrier le paquet, qui a coûté 16 l. de port » (16 avril). — Au même, sur les certificats délivrés pour le retour des Français qui étaient allés à Amsterdam pour apprendre les langues et sur le cours des billets de monnaie (5 novembre). — Au même : « Nous étant informés s'il y avoit en cette ville des huilles de morue, nous avons trouvé que de cette année il n'en étoit arrivé que 10 à 12 barriques, qui ont été en même temps enlevées par les convoyeurs à 120 l. la barrique, qui est un prix excécif » (29 novembre). — Au même, à propos des pirateries des navigateurs de Flessingue à l'entrée de la Gironde (12 mai 1708). — Au comte

de Pontchartrain, au sujet des corsaires français qui, « uzant de la précaution de couvrir d'une voile le derrière de leurs frégates, afin qu'on ne puisse les désigner, » pillent les vaisseaux étrangers munis de passeports du Roi (26 mai). — A M. Fénelon, sur un vaisseau hollandais de 14 canons que le s[r] Vandezande veut envoyer aux Iles (4 août). — Au même, pour obtenir de faire cesser les représailles contre les vaisseaux de Dantzick : « Nous prévoyons une cherté extraordinaire sur les bleds, n'en ayant pas recueilli dans la province pour ensemencer les terres, celles qui nous en fournissoient étant presque dans le même cas » (25 août). — Au même, à l'occasion du projet formé par le comte de Pontchartrain, de faire contribuer les négociants à la dépense du convoi des barques portant les blés de Bretagne (15 septembre). — Au même : « Le s[r] Vandezande a obtenu la permission de faire partir son vaisseau pour les isles de l'Amérique, … avec ordre de luy ôter tous les officiers et matelots étrangers » (3 novembre). — Envoi d'un mémoire favorable à l'établissement de relations commerciales entre le Canada et les îles françaises de l'Amérique (27 novembre). — A M. Fénelon : « Nous avons eu cette année une récolte peu abondante… suivie d'une gelée extraordinaire sur le cep, qu'on croît être forcé de couper au pied, ce qui nous met hors d'espérance de faire du vin de deux années » (2 février 1709). — Au même, au sujet de l'arrêt ordonnant à un négociant de produire ses livres : « Il a été publié et vendu publiquement comme une gazette ; » au sujet des ventes de vins conclues avant les gelées, que les propriétaires refusent de livrer, « ce qui cause un désordre extraordinaire dans le commerce » (23 février). — Au Contrôleur général et à l'Intendant, sur l'impossibilité de former parmi les négociants qui font le commerce du Nord une compagnie pour l'importation de grains (3 août). — Au Contrôleur général, pour lui exposer l'impossibilité d'aborder à Bourg, dans le trajet de Cubzac à Bordeaux, « à cause d'un banc de sable qui s'est formé audevant de Bourg depuis quelques années, qui en empêche l'abord, à moins que la rivière ne soit fort haute » (1er février 1710). — Au comte de Pontchartrain, sur les pirateries : « Il n'y a que six jours qu'un armateur de Jerzé, de 10 à 12 canons, étant entré, monta jusques audessus de Talmon ; » la Chambre demande qu'on fasse surveiller l'embouchure de la rivière par une frégate de 10 à 12 canons (1er mars). — Remercîments à M. de Bégon, intendant à Rochefort, qui fait armer *l'Aurore* pour garder l'entrée de la Gironde (8 mars). — Lettre à M. Billate, envoyé à La Rochelle, l'informant que l'assemblée de négociants a décidé qu'on ne pouvait pas armer *la Nymphe,* à cause des frais excessifs de cet armement (30 juin). — « Copie de la lettre circulaire écrite aux corps et communautez des villes du plat pays, pour avoir leur consentement à ce que les sommes pour lesquelles ils sont compris dans les états du Roy pour les gages de l'office d'auditeur des comptes réunis auxd. corps soient ajoutées aux gages de la Chambre » (1er juillet). — A l'intendant de Rochefort : « M. de Courson vous doit envoyer, Monseigneur, le projet du traité que nous devons avoir l'honneur de souscrire avec V. G. pour la frégate *la Nymphe ;* c'est à peu près le même que M. Bilat nous avoit envoyé de votre part » (14 juillet). — Au comte de Pontchartrain, sur le même objet : « Quoique le chargement de celte ville paye un droit très considérable à S. M. pour l'unique entretien des convoys, lequel ne se paye dans aucun autre port du royaume, et que d'ailleurs nous n'avons pas de fonds pour faire l'avance et l'entretien d'une frégate… » (19 juillet). — A M. Fénelon, pour lui exposer un traité intervenu entre le commerce de Bordeaux et un corsaire de Pasages, lequel, venu en Gironde pour attaquer les vaisseaux hollandais, se chargea moyennant finances de les protéger (17 janvier 1711). — Au Contrôleur général, à propos du refus du caissier des Fermes d'accepter les lettres sur Paris (31 janvier). — A M. Fénelon, sur des droits excessifs dont sont frappées les huiles : « Par là, la majeure partie de la vie est ôtée au paysan et à un nombre infiny de personnes de la lie du peuple, qui ne se soutiennent et ne font vivre [leurs] familles qu'avec des herbages assaisonnés avec un peu d'huile » (14 mars). — A. M. Lamothe, envoyé de la Chambre à Paris : « Nous croyons qu'il eût esté très agréable d'entendre débiter la leçon que vous aviez si bien étudiée… La *Gazette d'Hollande* a apris à toute l'Europe votre arrivée à Paris et l'occasion de votre voyage ; cella doit vous faire plaisir, parce qu'on présumera aisément que pour une telle affaire on n'a peu choisir qu'un homme d'esprit » (20 mars). — A M. Fénelon : « La levée de vingt sols et dix sols ne suffiroit pas encore pour l'armement [de] *la Nimphe,* car notre commerce a tellement diminué que la perception de ce droit n'yroit pas à plus de 35 mil livres par an, au lieu de 50 à 55 mil livres qu'il nous faudroit trouver » (14 avril). — Au même et au Contrôleur général, au sujet d'une commande d'eau-de-vie de grains faite pour la place de Dunkerque (27 juin et 18 juillet). — A. M. Fénelon : « L'armement du vaisseau *la Nimphe* a esté enfin conclu par un traité

que vient de faire ce concernant avec M. de Beauharnois, intendant à Rochefort, M. Brunaud, comme député de la Chambre ; nous nous en sommes deffendus autant que nous l'avons peu, mais la chose est devenue nécessaire, le Ministre ayant écrit positivement à M. de Courson que, si nous ne le faisions pas, le Roy le fairoit à nos despans » (26 septembre). — Instructions à M. Brach, commandant de *la Nymphe* : nettoyer la côte pendant trois ou quatre jours, jusqu'à La Teste, puis « croiser au large à vingt lieues, c'est-à-dire depuis la hauteur des Piliers, à l'entrée de la rivière de Nantes, jusqu'à notre rivière… ; enfin, nous sommes persuadés que vous devez croiser autant que vous le pourrés, sans demeurer dans les rades, envoyant ou venant tous les huit jours prendre langue à Royan » (3 octobre). — A MM. Brach et Daniaud, pour hâter l'armement (27 octobre). — Accusé de réception à M. Ducullan, commissaire de la marine à Royan, d'une lettre de M. Brach informant la Chambre qu'il est arrivé au Verdon, et remercîments au même commissaire, qui s'est chargé de lever à Royan et Mortagne les droits pour l'armement (24 et 31 octobre). — A M. Brach, pour lui rapporter des propos malveillants tenus sur son compte : « Comme on nous a donné avis qu'asseurément ces corsaires avoint des intelligences à terre et qu'ils y venoint communiquer avec les gens du lieu, ce seroit une bonne affaire que d'en enlever quelcun de ces derniers ; nous vous prions d'y veiller… Nous avons été très surpris, Monsieur, quant M. Fonsmartin nous a dit que votre équipage estoit tout à fait mauvais » (6 novembre). — A M. Daniau : « Nous avons apris la prise du Guernezay par un vaisseau du Roy, et nous sommes bien aises que ce soit M. Brach qui y a donné lieu ; il y a eu icy des gens qui ont répendu des bruits à son désaventage, et nous espérons que la manière dont on agira contr'eux ostera à d'autre l'envie de mal parler » (7 novembre). — A M. Fénelon : « Il est bien vray que quelques lettres d'Hollande disent qu'on y parle de paix, mais elles ajoutent qu'on ne la croye pas prochaine » (14 novembre). — Au même : « Il y a un temps infiny que le commerce d'Angleterre a entièrement cessé ; cette même raison est la cause aussi que nous ne pouvons vous dire la quantité de chaque espèce de nos denrrées que nous fournissons aux Anglois, tout ce que nous avons peu ramasser en gros, c'est que cella peut aller à environ deux cents cinquante bâtimens qu'on expédie par année et qu'on peut mettre à environ 60 tonneaux, l'un portant l'autre, qui presque tous chargent de[s] vins, des eaux-de-vie, des lièges, des raisins, des tables de noyer et des prunes, avec quelques noix » (5 décembre). — A M. Pontchartrain, pour l'informer que *la Nymphe* a, dans une tempête, perdu un homme, ses mâts, ses câbles, ses ancres et son canot (15 décembre). — A M. Fénelon : Bordeaux reçoit des draps d'Écosse, de 4 à 6 l. l'aune, mais non de Suède, Danemark, de Hambourg ni des autres pays de la mer Baltique ou de la mer du Nord (26 décembre). — A M. Brach, au sujet de la désertion de neuf de ses matelots : « Quoiqu'il soit nécessaire de leur faire quelque châtiment pour la réparation de leur faute, pour contenir les autres, nous vous demendons pourtant grâce pour eux : faites leur peur, mais point de mal » (26 décembre). — A M. Daniau, sur les vivres de *la Nymphe :* deux repas de lard, trois de bœuf ; la morue étant chère, on donne les vendredi et samedi des légumes ; la Chambre demande qu'on les remplace par du fromage et des sardines (2 janvier 1712). — Au même, à propos des matelots déserteurs : « Ils se plaignent qu'ils sont infiniment maltraitez ; dites un mot sur cella à M. Brach et qu'il pardonne à ceux qui arriveront ou de gré ou de force » (15 janvier). — A M. de Pontchartrain, sur les agrès fournis à *la Nymphe* par les arsenaux du Roi : le radoub a coûté 20,000 l. ; la réparation des avaries causées par la tempête, 5,000 l. ; les trois mois de solde et de vivres, 15,000 l. ; on demande pour les agrès, 9,904 l. (15 janvier). — A M. Brach : « Chaque jour, nous recevons des plaintes effroyables, soit de la part des matelots à cause des mauvais traitemens qu'on leur fait sur vostre bord, soit par raport aux vivres qu'on leur fournit… ; on a écrit de La Rochelle qu'il n'a tenu qu'à vous de prendre un corsaire » (9 février). — Au même, sur les reproches précédents : « Nous y fûmes forcés par les cris de tout un puplic, qui nous parroissoient pour lors d'autant plus justes que nous voyons les corsaires à nos ports » (26 février). — Au même, sur le remplacement de l'aumônier de *la Nymphe,* qui doit quitter ce vaisseau (18 mars). — A M. Daniaud : « La dépense de cet armement est horrible : … au lieu de nous coutter cette année 60 mille livres, peu s'en faudra qu'il ne nous en coutte 90 mille » (22 mars). — A M. Brach : la Chambre le charge d'insister auprès de l'intendant de Rochefort, pour qu'il accepte un présent de vin (16 mai). — A M. Daniaud : « La dépense de cet armement coûtera, la première année, plus de 90,000 l., pour sati[s]faire à laquelle dépense nous n'avons pas encore receu 20,000 l. des droits » (16 mai). — A M. Brach, pour l'inviter à presser le carénage : « M. Duculan nous a mandé qu'un de ces corsaires mouilla devant Saint-Palais, le 11 du courant, et envoya au

Verdon sa chaloupe armée de 10 à 12 hommes seulement, lesquels, après avoir visité douze à quinze barques quy y estoint, ils en choisirent trois à leur fantaisie, qu'ils emmenèrent » (20 mai). — Au s[r] Bédart, commis de la Chambre à Royan, sur les avis qu'il doit envoyer : « D'autant que ces sortes de mémoires s'affichent à la porte de la Bourse, prenès garde, s'il vous plaît, Monsieur, de n'écrire précisément que ce quy conserne le bien et utilité du commerce » (10 juin). — A M. Brach : « Monsieur, nous ne pouvons nous dispenser de vous dire que vous avés esté très-mal à propos à La Rochelle… Les Gerges, advertis que vous aviez fait voille de compagnie, vinrent sur le soir dans notre riv[i]ère et y enlevèrent quatre barques ou grands bateaux ; cela a fait cruellement crier contre vostre conduite et contre la nostre » (22 juin). — Au même, à l'occasion de la prise d'un corsaire de Guernesey par *la Nymphe* (25 juin). — Au Contrôleur général, à propos de l'accaparement du sel « sous prétexte de la fourniture des sels… pour les gabelles de S. M. » (5 juillet). — A M. Fénelon, au sujet du règlement sur les courtiers : « Si ce règlement n'avoit pas esté fait avec autant de précipitation et si la Cour avoit vouleu nous entendre… cet ouvrage seroit plus régulier » (23 juillet). — A M. Brach, afin qu'il prenne des vivres pour deux mois seulement, « dans l'attante où nous sommes de la proclamation de la paix » (29 juillet). — Au même, pour qu'il aille à Port-Louis et autres ports de Bretagne chercher des barques chargées de grains (9 août). — A l'intendant de Rochefort, au sujet d'un jugement rendu par l'Amiral, le 8 août, et attribuant au Roi la prise faite par *la Nymphe* (4 septembre). — Au comte de Pontchartrain, sur le même objet : le vaisseau pris était la galère *la Revanche,* qui avait produit, effets compris, 2,000 l. (6 septembre). — A M. Daniaud, sur le même objet : « Dans ce pays on n'oseroit rien faire contre les ordres de M. l'Intendant ; il en doit être la même chose dans votre païs » (8 octobre). — Au même, en lui envoyant l'arrêt du Conseil qui attribue à la Chambre la prise faite par *la Nymphe* (4 novembre). — A MM. Daniaud et Brach : les corsaires n'inquiétant plus le commerce, *la Nymphe* restera au port des Barques jusqu'à nouvel ordre (14 et 19 novembre). — A M. Brach, pour l'informer que le Ministre a autorisé le désarmement de la frégate (10 décembre).

C. 4261. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets.

1712-1725. — Registre de correspondance de la Chambre. — A M. Fénelon, pour le féliciter de la mission qu'il remplit à Londres, « pour traiter avec l'Angleterre du commerce, qui doit estre un des principaux articles de la paix » (11 février 1713). — Au Contrôleur général et à M. Piou, député de Nantes au Conseil du commerce, pour faire reviser l'arrêt du parlement de Guienne portant règlement de l'office des courtiers (3 juin). — Au Contrôleur général, sur le même sujet : « L'entreprize de ces courtiers ne vient que de ce que les trois quarts de leur corps ne pouvant pas exercer leurs employs par une incapacité absolue ou par l'incompatibilité de leurs états… » (9 septembre). — Longue lettre à M. Piou, sur le même sujet : « De tout tems, les courtiers ont… conduit les maîtres dans la maison des négocians, où les frètemens se sont toujours faits, ou à la place du commerce, qui se tient tous les jours à la Bource, depuis dix heures jusqu'après midy. » « Il y a les trois quarts de ces courtiers ausquels l'on n'oseroit confier l'argent pour acquiter les vaisseaux » (9 septembre). — A M. Fénelon : « Nous avons icy depuis cinq à six mois un fermier général nommé M. Lefebvre, qui est des hommes les plus extraordinaires que nous aïons jamais eu ; il a eslevé des difficultés sur un nombre infini d'affaires » (16 septembre). — Au même, sur le même sujet : « Vous sçavés mieux que personne nos usages, qui sont que, lorsque l'on a vendu des grains, l'on va au bureau prendre billette, dont on paye les droits ; ensuite l'on porte la billette à la porte de la ville par laquelle les grains sortent pour être chargés ; les billettiers tiennent compte du nombre de boisseaux qui sortent et qui, comme vous sçavés, sont portez par nos sacquiers, un boisseau à chaque fois, dans leurs sacqs, qu'ils vercent dans le bateau qui les doit porter, et lorsque le nombre est sorti l'on fait endosser la billette par les billettiers, qui certifient le nombre qui a été porté, et avec cette billette le bateau s'en va à bord faire sa décharge » (26 septembre). — Au même, contre un projet d'établissement de chambres d'assurances (30 septembre). — Au Contrôleur général, pour se plaindre des tracasseries de M. Lefebvre, fermier général (20 octobre). — Au même, sur le même sujet : « Nous garderons le silence, étant avertis que M. Lefèvre sera bientôt rapellé et que le s[r] Daumay revient régir le bureau des Fermes du Roy » (25 novembre). — Au même, à propos des franchises accordées aux agrès, apparaux, etc., des navires destinés à la pêche de la morue à l'Ile Royale et pour qu'on étende ce privilège à tous les bateaux destinés à Terre-Neuve et au Grand Banc (10 février 1714). — « A M. Fénelon, commissaire du Roy Très-Chrétien pour le traité de commerce », à Londres (7 avril 1714). — A M. Billate, à Paris, pour

le prier d'obtenir l'attribution à la Chambre des intérêts dus aux villes du plat pays (28 août). — A M. Fénelon, contre la demande des négociants de Saint-Malo de décharger dans leur port les sucres et autres denrées d'Amérique (9 avril 1715). — Au Contrôleur général, sur les décrets de prise de corps contre les faillis, lesquels passent à l'étranger : « Les scindics des créanciers de vingt-deux faillis qu'il y a eu à Bordeaux depuis six semaines craignant un semblable évènement, avec d'autant plus de raison que la moitié de ces faillis est du nombre des nouveaux convertis, se sont adressés à notre Chambre… La facilité que les officiers du Parlement trouvent de se faire payer à la faveur des décrets de prise de corps ce qui leur est deu et à leurs amis, au préjudice des autres créanciers des faillis, donne lieu à cette cour d'autoriser les procédures tortionnaires du lieutenant criminel » (18 mai). — Au même, « sur les expédiens pour ranimer le commerce » et « sur un ordre donné au directeur de la Poste de retenir les lettres addressées aux négotiants qui ont failli, pour être envoyées au bureau de Paris » (28 mai). — Au même, sur les procédures violentes contre les faillis : « On ne se contente pas de faire décerner des décrets de prise de corps contre les faillis sans aucune preuve, de les faire trompeter, pour les mieux diffamer et engager par là les parens et les amis à payer certains créanciers par préférence ; on a recours et on abuse des monitoires de l'Église, qu'on a fait publier et afficher dans touttes les églises, places et carrefours de Bordeaux » (7 juin). — Au même, à propos de la condamnation à mort prononcée par contumace contre des faillis ; les huissiers du Parlement ayant refusé de signifier une opposition, l'avocat général Albessard, créancier des faillis, obtient, le lendemain de la sentence, à neuf heures du matin, confirmation de cette condamnation (9 juillet). — Au même : « De plus de 50 faillittes qu'il y a eu à Bordeaux depuis 5 mois, il n'y a que deux concordats homologués ; encore est-ce en faveur de deux particuliers qui n'ont demandé que du tems » (27 juillet). — Félicitations à M. Fénelon, sur ce que le Régent l'a choisi pour faire partie du Conseil du commerce, lequel « est établi avec la même autorité que les six autres conseils ». « Vous connoissés mieux que nous, Monsieur, l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux : on y admet trop facillement des nouveaux statuts, nuisibles au public, et on néglige l'exécution des anciens, avantageux aux habitans » (30 novembre). — Au duc d'Orléans, pour se plaindre des commis des Fermes (4 février 1716). — A M. Fénelon : « Il nous est deub à présent quatre années des gages attribuez à notre Chambre » (21 avril). — Au même : la Chambre l'entretient incidemment de « l'arrivée de M. de Wervick, qui sera lundy ou mardy » (8 août). — A Amelot, pour l'entrée en franchise des beurres et fromages : « D'ailleurs, il est très à craindre que par la grande sécheresse qu'il a fait et qui continue encore, ne s'y étant ramassé que très peu de fourrage, cela rendra le bétail extrêmement rare » (5 septembre). — A Mgr de Rouillé Du Coudray, pour la restitution de droits perçus sur des marchandises qui n'ont pas pu arriver pour la foire « par le deffaut insurmontable de l'eau dans le canal du Languedoc » (24 novembre). — Au même, au sujet de savons d'Irlande que l'on prétend assujettir à la taxe sur les huiles, tandis qu'« il n'y entre aucune sorte d'huille, étant composés seulement de suifs, de chaux et de cendre » (1er décembre). — A de Machault, à qui est confié, par suite du décès de d'Aguesseau, le commerce de Guienne (26 décembre). — A M. Fénelon : la Chambre a dû recourir à des emprunts dont les intérêts absorbent une bonne partie de ses revenus (26 décembre). — A Mgr de Nointel, contre la taxe établie à Saint-Domingue par le conseil de Léogane et du Cap : « Ce conseil auroit deub faire cette imposition comme l'a faite celuy de la Martinique, c'est-à-dire par teste des nègres, qui font la richesse des habitans, et non pas au préjudice du commerce de France, qui a si mal réussy pendant ces derniers temps que presque tous nos négocians s'y sont entièrement ruinez » (20 février 1717). — Au duc d'Orléans, sur la pyramide en bois qui fut élevée en 1699 par ordre de la Cour « pour servir de guide aux pillottes », et qui vient d'être renversée (17 avril). — A M. Fénelon, au sujet de cette même pyramide, « qui servoit de signal aux navigateurs pour éviter les bancs de sable qui sont en cest endroit » (17 avril). — Au même : « Il y a un tems infini que nos négociants se plaignent de la dureté du s^{r} Daumay, dont vous connoissés l'indisposition en faveur du commerce » (10 août). — A de Machault, au sujet de toiles vendues par le s^{r} Policart et saisies par les Fermes (9 novembre). — A M. Fénelon : la Chambre lui envoie copie d'un décret du roi d'Espagne défendant l'entrée des marchandises des Indes françaises : « Ce décret paroît terrible contre notre commerce et effraye toute notre place » (4 décembre). — Au comte de Toulouse et à de Machault, sur les pirates de Saint-Domingue : « Les assureurs ne veulent presque plus assurer les vaisseaux qu'on destine pour ces collonnies » (8 janvier 1718). — A de Machault, au sujet de jugements rendus en Hollande contre les négociants français,

« à l'occasion de l'augmentation des espèces » ; on lui demande d'intervenir « affin d'obtenir de S. M. les ordres suffisans à son ambassadeur en Hollande, pour que l'exécution des jugemens qui y ont été déjà rendus demeure sans effect » (3 septembre). — Au même, sur le même sujet (15 novembre). — A M. Fénelon, dont on n'a pas de lettre depuis le 9 septembre : « Nous ne sçavons pas ce qui peut avoir interrompu l'acord qui doit être régulièrement entretenu entre nous… la Chambre ne se reproche rien là-dessus. » Sur la rareté des charbons de bois depuis la gelée de 1709 (19 novembre). — Lettre des négociants de Bordeaux au Régent, sur une hostilité des Anglais, « à Canceaux (Canso), lieu scitué à l'entrée de la grande baye de la rivière de Saint-Laurens » (3 décembre). — A M. Fénelon et à Mgr d'Arménonville, sur une prise de deux vaisseaux hollandais par des pirates algériens à cinq lieues d'Ouëssant ; les assureurs hollandais refusent de payer l'indemnité, « en disant qu'il y a un traité entre la France et les Algériens, qui porte entre autres choses que les pirates d'Alger ne pourront pirater qu'à dix lieues de la coste de France, dans les mers du Ponant » (13 décembre). — A de Roujault, pour demander la levée de la saisie opérée sur 36 balles et 17 barriques de cacao, qui, sur les indications des commis de Bordeaux, avaient suivi pour passer en Espagne un chemin autre que le chemin prescrit par le règlement d'avril 1717 (24 décembre). — A Amelot, au sujet d'un vaisseau hollandais saisi à la hauteur d'Ouëssant par un pirate suédois (24 décembre). — A M. Fénelon : « C'est pour vous informer que M. Billate ayné fut hier nommé d'une commune voix et par une assemblée composée de plus de 120 négocians députté au Conseil de commerce » (10 janvier 1719). — Aux directeurs du commerce de La Rochelle, sur la prétention de la ville de Lyon de faire passer par cette ville toutes les marchandises venant du Levant (27 février). — A M. Billate, qui vient d'arriver à Paris : « Vous avez sans doute esté informé du désordre affreux que la gelée a causée en ce pays et surtout dans les meilleurs crus de nos graves » (15 avril). — Au même, à propos du refus de M. Fénelon de lui remettre les dossiers de la députation (6 mai). — A MM. Fénelon et Billate, au sujet de difficultés survenues entre eux (16 et 20 mai). — A M. Billate, au sujet du résultat obtenu pour le paiement des gages de la Chambre : « Vous avez plus fait dans un mois que M. Fénelon dans quatre ans » (13 juin). — Au même, au sujet de la dureté des directeurs des Fermes et pour le transfert du bureau de ce service (17 juin). — Au même : « Nous connoissons à merveille, Monsieur, qu'il seroit avantageux et très nécessaire au commerce de cette province qu'il eût une forte protection de delà ; nous souhaiterions même celle de Mgr le duc de La Force… Nous vous prions de nous dire comment nous pourrions nous l'aquérir et à quelle servitude elle nous engageroit ; vous sçavez que nos facultez sont petites » (7 juillet). — Au même, en le remerciant de l'envoi de divers arrêts : « Par ce moyen nous sçavons à bonne heure ce qui se passe, au lieu que ci-devant nous n'en étions informez qu'après que les imprimez avoint coureu les rues de Bordeaux » (22 juillet). — Au même, pour lui demander les moyens d'obtenir la protection du duc de La Force : « Les présents plaisent aux hommes et aux dieux et ces dieux veulent même que la victime soit grace, mais personne ne connoit mieux que vous que nos pâturages sont maigres… Nous fellicitons tous ceux qui font de sy gros profits dans les actions de la Compagnie, qui ne fait que croître et embellir… C'est avec un plaisir très sensible que nous voyons une heureuse intelligence rétablie entre M. Fénelon et vous » (5 août). — A M. Fénelon, pour la remise à M. Billate des dossiers qu'il détient (2 décembre). — A l'Intendant : « Nous prenons la liberté de vous informer que le 1er de ce mois, par le défaut des feux de la tour de Courdouan, il se perdit à l'entrée de la rivière trois vaisseaux et que plusieurs autres receurent des dommages très considérables » (9 décembre). — A M. Billate, pour lui faire part de l'intention de la Chambre de demander le rattachement de Cordouan et de la balise de la Coubre à l'intendance de Bordeaux : « Les postes sont sy retardées par le défaut des chevaux ou parce que ceux qu'on fournit sont sy rossez qu'ils ne peuvent pas aller ; en effet, le courier ordinaire n'arrive plus que deux jours après celluy qu'il devoit naturèlement arriver » (16 décembre). — Au même : « Le courrier qui devoit arriver mercredy dernier n'arriva que hier au soir ver les neuf heures » (30 décembre). — Au même : « Nous n'avons pas gardé sur nos registres copie des mémoires que les négocians présentent ; nous conservons seulement ceux qui émancent *(sic)* directement de la Chambre » (6 janvier 1720). — Au même, sur le même sujet : « A l'avenir nous aurons soin d'y raporter (sur le registre) ceux, (les mémoires n'émanant pas de la Chambre) qui paroîtront de quelques *(sic)* considération » (20 janvier). — Au Contrôleur général Law, pour le féliciter de sa nomination à ce poste (20 janvier). — A M. Billate, en lui recommandant l'affaire d'un capitaine de vaisseau, « qui est celuy qui a porté à Rouen les meubles de Mgr de Bezons, cy-devant notre archevêque » (27 janvier). —

Au même : « MM. les directeurs de la Compagnie ne sont pas plus flexibles que l'étoint MM. les Fermiers généraux » (30 janvier). — Au même, à propos de la saisie de quatre balles de quinquina (6 février). — Au même, au sujet d'une saisie de marchandises transportées de Hollande sur des vaisseaux anglais : « Quelque chose qu'eussent peu faire ces peauvres marchands dont les marchandises demeurent confisquées, ils n'auroint asseurément rien obtenu, M. de Courson nous ayant dit que le jugement du Conseil n'avoint esté donné qu'en représailles de ce que les Anglois venoint de confisquer un grand nombre de bâtimens et de marchandises de françois qui se trouvoint dans le même cas » (27 février). — Au même, en lui envoyant la « procuration pour recevoir le remboursement du principal de la somme de 4,086 l. attribuée à la Chambre » (5 mars). — Au même, en le priant d'adresser des exemplaires imprimés de l'arrêt rendu en faveur du s^{r} Policart : « Vous nous les envoyerez, s'il vous plaît, non pas par le courrier, parce qu'il en coûteroit trop pour le port, mais par le coche ou par quelque commodité particulière, ce qui seroit encore mieux » (26 mars). — Au même, au sujet du remboursement du capital des gages de la Chambre, que les directeurs se proposent de placer dans le prochain emprunt de la ville ; on prie M. Billate de retirer « les carrez des médailles et jettons » (16 avril). — Aux juge et consuls de Bayonne, afin qu'ils envoient des mémoires sur le traité de commerce avec l'Espagne, que M. Billate prépare avec trois de ses collègues au Conseil de commerce (17 avril). — A Roujault, pour la suppression du droit de 2 s. par pesée, arbitrairement perçu par les Fermes ; ce droit produit annuellement 12 à 15,000 l., alors que les Fermes emploient pour les pesées 10 à 12 crocheteurs, parmi lesquels « il n'y en a aucun qui ne s'estimât heureux d'avoir pour son salaire et pour toute rétribution de son travail la somme de 300 l. par an » (8 mai). — A M. Billale, sur un mémoire injurieux pour lui rédigé par M. Daumay, directeur des Fermes (24 mai). — Au même, pour l'informer que la Chambre renonce au remboursement du capital de ses gages et se charge d'entretenir Cordouan et la balise de la Coubre, pourvu qu'on lui attribue le droit de 2 s. par tonneau, dont le produit sera cependant un peu faible (22 juin). — A M. Billate, pour obtenir de pouvoir décharger à la fois deux vaisseaux venant des Iles toutes les fois qu'il y en aura quatre à décharger : « Actuellement, il y en a douse devant Bordeaux en état d'estre déchargez et il en doit arriver chaque moment quantité d'autres » (29 juin). — Au même : « L'ordre du Conseil pour la décharge à la fois de deux vaisseaux venant des Isles françoises de l'Amérique se met actuellement à exécution » (20 juillet). — Au même, en parlant de l'intendant de Courson : « Peut-estre lèverez-vous les obstacles qu'il trouve à la bâtisse d'un bureau, c'est-à-dire de la hale » (3 août). — Au même : « M. de Courson veut attendre votre retour en province, pour parler de la bâtisse d'un nouveau bureau des Fermes… M. de Courson a choisi une des galeries de la maison commune de la Bourse pour y établir les bureaux de la Banque royale » ; les négociants, convoqués à l'Hôtel-de-Ville ont nommé, le mardi précédent, six candidats, dont M. Billate, frère du député, sur lesquels le Régent choisira trois directeurs (10 août). — Au Contrôleur général Le Pelletier de la Housaye, pour le féliciter de sa nomination (27 décembre). — Au même, sur la rareté des espèces : « Les meilleures lettres de change sur Paris payables à veue perdent jusqu'à 4 pour cent » (22 février 1721). — A M. Billate : « Nous vous prions très-instament, Monsieur, de ne perdre pas de veue l'affaire des deux sols par tonneau d'entrée ; la Chambre n'a pas un sols et le trésorier ne veut faire aucune avance » (5 avril). — Au même, sur l'excessive rareté du bois pour les barriques (22 avril). — A Amelot, pour l'informer qu'on a fait afficher « aux piliers de la place » des placards informant les négociants que le Roi autorise le commerce de Guinée, comprenant la traite des nègres (17 mai). — Au Grand Amiral de France : « La navigation de la rivière de Gironde intéresse bien plus sensiblement les négocians de Bordeaux et des ports circonvoisins que ceux des ports de la généralité de La Rochelle ; car si de ceux-cy il sort pendant le cours de l'année dix vaisseaux, des autres il en sort plus de deux cent » (30 juin). — A M. Billate : « Il est bien dur, Monsieur, qu'il faille attendre le sort des dettes de l'État pour recevoir quelque chose de nos gages : nous n'avons pas un sol pour satisfaire à aucune dépense indispensable et nécessaire ; nous devons déjà beaucoup » (30 août). — Au même : « Mademoiselle de Montpensier, qui arriva dimanche dernier à Bordeaux, en partit hier, à neuf heures du matin, très satisfaite, dit-on, de même que les dames de sa suite… M. l'Intendant conduit la princesse jusqu'à la fin du département de son intendance » (20 décembre). — Au Contrôleur général : « Les gages annuels de la Chambre, montant à la somme de 4,086 l., luy sont deus depuis l'année 1716… Elle se trouve engagée pour la somme de 4,000 l. ou environ » (28 janvier 1722). — Lettre de félicitations au nouveau Contrôleur général Dodun (9 mai). — A M. Billate : on lui annonce que la Cour

des Aides a débouté la Chambre d'une instance, sous prétexte que ses lettres d'institution ne la chargent pas d'intervenir dans les procès (21 juin). — Au Contrôleur général, qui a donné ordre de payer à la Chambre 5,867 l. 15 s. 7 d. pour ses gages (25 juillet). — A M. Billate, en lui faisant connaître à quoi cette somme a été employée : « Il ne faut pas penser quand à présent de faire faire de médailles d'or pour aucuns des directeurs présans ou passez » (8 août). — Aux juge et consuls de Calais, sur le nouveau droit de 13 l. 10 s. que le régisseur des Fermes de leur ville veut lever sur chaque muid de vin venant de Bordeaux à destination de l'Angleterre (1er décembre). — A M. Billate, afin de faire interdire la sortie des graines de genièvre, que les Hollandais employaient à la préparation de leurs eaux-de-vie (26 décembre). — Au même : « M. l'Intendent est parti depuis dimanche pour accompagner la princesse jusqu'à l'entrée de son département » (12 janvier 1723). — A la Chambre de commerce de La Rochelle, sur le projet d'embarquer des mousses au lieu des engagés que le Conseil avait prescrit d'envoyer aux colonies pour les peupler (13 mars). — A M. Billate : « Nous n'adhérerons jamais à la fin de votre mission qu'après que nous serons bien convaincus que vos affaires vous rapellent dans votre famille » (8 juin). — A la Chambre de commerce de La Rochelle, sur les difficultés pour l'évaluation du prix des marchandises soumises aux droits du domaine d'Occident (17 août). — A M. Billate : les travaux de la balise de la Coubre ont été adjugés par l'Intendant, le 3 mars 1722, au profit de Pierre Alart, moyennant 6,700 l. (25 avril 1724). — A M. Billate, en le priant de remettre à M. Anisson, intendant de commerce, l'un des deux exemplaires d'une lettre de félicitations, où il est qualifié dans l'un *Monsieur,* dans l'autre *Monseigneur,* la Chambre ne sachant quel titre elle doit lui donner (26 juin). — A la Chambre de La Rochelle, sur l'évaluation des prix des marchandises : « Il faudroit réduire l'estimation qui doit être présentement faite à un tiers audessous de celle qui a été faite pour les six premiers mois de la présente année, » à cause des diminutions accomplies ou imminentes dans le cours des espèces (27 juin).

C. 4262. (Registre.) — In folio, 284 feuillets.

1725-1744. — Registre de correspondance de la Chambre. — A M. Billate : « M. l'Intendant ne fait que revenir des tournées qu'il a fait accause du passage de l'infante d'Espagne » (10 mai 1725). — Au duc de Bourbon et au comte de Maurepas, pour se plaindre de la situation faite par la concurrence anglaise au commerce des Iles, qui devient ruineux pour les Français (14 et 15 mai). — Au Contrôleur général : « Dans la ville de Bordeaux, de même que dans la province de Guienne, il n'y a aucunes manufactures… Il n'y a à Bordeaux qu'une petite manufacture de fayance et quelques ouvriers particuliers des bas au métier, quelques teinturiers et bonnetiers répandus dans lad. ville » (15 mai). — Au comte de Maurepas, pour lui signaler à la hauteur de Belle-Ile deux corsaires de Salé, l'un de 6, l'autre de 12 canons (19 mai). — Au même, pour le remercier d'avoir fait armer à Brest la frégate du Roi *la Thétis* contre ces corsaires (9 juin). — Au même, en lui annonçant que les corsaires n'ont pas cessé leur croisière (23 juin). — Au Contrôleur général, pour réclamer contre une entrave apportée au commerce des prunes : il en sort environ 200,000 quintaux par an, valant 200,000 l., « qui se répandent dans les mains des pauvres habitans d'Agennois, Montauban et des environs. » « On ne sçauroit raisonnablement en disconvenir qu'une denrée qui ne coutte du premier achapt qu'environ vingt sol[s] le quintal et pour laquelle on paye trente-quatre sols de droits, sçavoir seize sols à l'entrée et dix-huit sols à l'issue, puisse suporter une dépance inutille de dix-neuf sols par quintal » (8 septembre). — A la Chambre de La Rochelle, sur un juif de Londres qui avait fait venir à Bordeaux « un nombre prodigieux » de farines et 100,000 boisseaux de froment (3 octobre). — A l'Intendant, qui est convalescent à Périgueux, pour lui recommander ce juif portugais, Jacques Diaz Fernandez, dont les farines, chargées pour les Iles, ont été arrêtées par ordre du Contrôleur général (27 octobre). — Au même, à Périgueux : « La récolte des bleds, qu'on avoit cru fort bonne, a esté très diminuée en bien des parroisses, par la grêle qui a tout ravagé ; » la récolte est en partie consommée par les troupes dispersées dans les villes de la province ; les paysans n'ayant pas de grange, « comme dans les pays de France, » les gerbiers ont souffert des pluies excessives de l'année (15 novembre). — A M. d'Anisson, intendant de commerce, pour lui signaler deux naufrages survenus dans la nuit du 1er novembre et un dans la nuit du 24 du même mois, « faute de feux qui ne brùloint pas à la tour » (11 décembre). — « Mémoire… sur les propositions faittes à la Martinique d'introduire dans le commerce des billets sous le titre de billets de la colonie avec de la monnoye de billon et contre le commerce prohibé qui s'y fait ouvertement avec les Anglois ; » ce mémoire attribue la crise dont souffre la colonie au luxe, au jeu et aux dépenses exa-

gérées des colons (25 février 1726). — A la Chambre de commerce de Bayonne, qui vient d'être créée (27 février). — Mémoire à l'Intendant, sur l'état du commerce : « La place est aujourd'huy dans un désordre affreux ; on y regarde comme de la boue les lettres tirées sur Paris ; les marchans boutiquiers n'en peuvent pas prendre pour acquitter leurs dettes, parce qu'ils ne vendent rien ; les receveurs n'en veulent pas, par raport à un avantage considérable qu'ils trouvent sur les lettres étrangères ; tout l'argent des recettes est dans une seule main, quy, comme il luy plaît, fait hausser et baisser le change, quy est à 75 de gros par écu, lorsqu'en Hollande il n'est qu'à 66 ; » la foire a été « la plus triste foire du monde » et « on n'a jamais veu tant de condamnations à la Bourse » (15 mars). — A la Chambre de commerce de Bayonne, sur la procédure qui vient d'être inaugurée pour la nomination d'un député (30 mars). — Au Contrôleur général, sur le commerce des prunes : la quantité est évaluée à 200,000 quintaux et la valeur à 250,000 l. (21 septembre). — Au comte de Maurepas, pour faire interdire aux capitaines de prendre des marchandises en dehors de leur cargaison (24 décembre). — Lettre au Contrôleur général, sur la vente des étoffes des Indes, à laquelle les Juifs se livrent en fraude ; la Chambre lui demande en outre de faire rétablir la Poste « aux environs de la place du Change et du Palais, qui sont contiguës » (31 mai 1727). — Au Contrôleur général, sur le droit de 5 s. par tonneau destiné à la réparation de la tour de Cordouan, et dont la Chambre demande une part pour ses honoraires (16 septembre). — A M. Brisson, à propos du jugement du Conseil de la Martinique, déclarant nulles les prises faites à Sainte-Lucie par M. de La Jonquière sur les Anglais (16 septembre). — Au même, sur le droit de 5 s. par tonneau et sur les honoraires de la Chambre (6 décembre). — Au même, à l'occasion d'un conflit de préséance en l'église Saint-Pierre entre les directeurs de la Chambre, les juge et consuls de la Bourse, d'une part, et les procureurs au Parlement, de l'autre (22 mai 1728). — Au Contrôleur général, en lui envoyant un mémoire contre les prétentions du marquis Du Saillan d'empêcher le flottage « sur la rivière de Vézère, qui passe sous son château de Combort et dont il prétend s'attribuer la propriété, quoyque le Roy y aie plusieurs pas ou passages » (19 juin). — A M. Brisson : « L'isle de Sainte-Lucie avoit toujours été regardée appartenir à la France ; cependant M. de Champigny, à présent général, fit quelque traitté avec cette nation (les Anglais)… ; à la faveur de ce traitté, ils abordent cette isle comme neutre » (19 juin). — Au même : la Chambre n'a jamais été en l'usage de faire des présents au premier commis du secrétaire d'État de la province : « à plus forte raison, elle ne le peut pas à présent qu'il luy reste à peine de quoy payer les fraix de l'écritoire » (29 mars 1729). — Au même, « sur la naissance de Mgr le Dauphin et sur le charbon de terre… » « Nous avons commancé mercredy dernier par faire chanter en action de grâces un *Te Deum* en musique, avec une très belle simphonie, dans la maison de la Bourse, où nous avions fait dresser un autel et parer la maison magnifiquement » (20 septembre). — Au même, au sujet du chômage de 12 raffineries sur 22, causé par le défaut de charbon ; les ouvriers vont passer à l'étranger : « Il y en a même quelques uns quy, n'ayant pas de travail, sont passés en Irlande, à cause des raffineries qu'on vient d'établir à Dublin » (22 novembre). — A M. Brisson : « Vous vous êtes aperceu, Monsieur, étant icy, que le commerce étoit diminué de ce que vous l'aviés veu autrefois ; il s'est encore affoibly depuis et chaque jour il rabaisse » (6 décembre). — Au même, au sujet de leurs honoraires : « Nous avons d'autant plus lieu d'être mortiffiés d'en être privés que notre Chambre est la seulle quy n'en jouit pas » (7 février 1730). — A MM. de Biraud, subdélégué à Bergerac, Dumas, subdélégué à Libourne, et au syndic du pays de Marsan, en leur adressant des arrêts confirmant des droits de péage levés sur la Dordogne, à Bergerac, par la dame de Sorbier, sur la Dordogne, dans le comté de Blaignac, par le marquis de Civrac, et un droit de bac perçu sur l'Adour par le seigneur de Cauna (9-19 septembre). — Au comte de Maurepas, pour obtenir en faveur d'un négociant l'autorisation de charger un vaisseau devant Pauillac, « quy est le seul endroit où il puisse se mettre, parce qu'il tire de 16 à 17 pieds d'eau » (11 décembre 1731). — Au Contrôleur général, en lui signalant « les embarras du s^{r} Brisson, notre duputé *(sic)*…, la situation fâcheuse où il se trouve, qui ne nous fait espérer rien de mieux pour l'avenir » ; la Chambre demande qu'il soit pourvu au remplacement de ce député (12 janvier 1732). — A M. Carton, député, qui vient d'arriver à Paris (19 juillet). — Au même, sur la valeur respective de diverses mesures de capacité (12 août). — Au comte de Maurepas, sur les levées de matelots pour la Compagnie des Indes (25 octobre). — A diverses Chambres, afin d'obtenir la possibilité d'introduire en France les cafés de la Martinique : « Il se faisoit un grand débit de cacao et du débouché de cette denrée s'ensuivoit en même tems une forte consommation de sucre…, les habitans de la Martinique et des isles voisines recher-

chant à se dédommager de leurs cacoyers, ont fait des plantations de caffé » (10 mars 1733). — Droits payés actuellement par pipe de sel : droits de sortie, environ 4 l. 10 s. ; entrée à Bordeaux, 13 l. ; sortie de Bordeaux, 31 l. 12 s. ; mesurage, 12 s. ; total, 49 l. 14 s. (30 mai). — Au Contrôleur général, sur la rareté des espèces, accaparées par le s[r] Saige, commissionnaire de la Compagnie des Indes : le change sur Amsterdam, sur Londres et sur Hambourg, qui était, le 7 novembre, à 55 1/4, 31 1/8 et 27 1/16, est monté à 56 3/4, 32 et 27 3/4 (21 novembre). — Au Contrôleur général, contre les juifs avignonnais (12 décembre). — A M. Carton, sur la protection accordée par les tarifs au fromage d'Auvergne : « Ce dernier est d'un petit objet quand à nous, au lieu que ceux qui viennent de l'étranger… donnent occasion à un remuement d'affaires quy ne laisse pas que d'être avantageux » (2 janvier 1734). — A l'intendant Boucher, pour le féliciter du rétablissement de sa santé (12 janvier). — A M. Carton : « C'est avec bien du plaisir que nous avons apris, par voire lettre du 16 de ce mois, la décision quy fut donnée le 15 au Conseil du commerce, que les juifs avignonnois seroient expulsés hors du royaume » (23 janvier). — A la Chambre de Rouen, sur les franchises des foires de Bordeaux (27 avril). — A M. Carton, en vue d'obtenir le transit du café, dont la quantité s'accroît constamment (8 mai). — Au même, sur le transit du café envoyé à Genève, « qui est l'endroit où s'en fait la plus forte consommation » (12 juin). — Au même, sur l'ordre donné par les Fermiers généraux d'exiger, au moment de l'entrée des marchandises, la déclaration du lieu auquel elles sont destinées (29 juin). — Au même, sur les prises faites par les Danois (20 novembre). — A M. Carton, sur la fixation du prix des marchandises soumises au droit de 3 1/2 0/0, avec indication de quelques prix (5 mars 1735). — Au comte de Maurepas, afin de faire lever l'ordre de « parfumer » les vaisseaux partant pour l'Amérique, ainsi qu'on y est encore tenu, bien que le « mal de Siam » ait disparu depuis plusieurs années (1er mai 1736). — A M. Carton, sur l'envoi d'une carte de la rivière : « Il ne nous est pas possible de fournir aux frais qu'il en coutteroit pour en faire faire une quy fût juste » (12 mai). — Au Chancelier et au Contrôleur général, pour leur faire connaître les conditions dans lesquelles se font les ventes à la côte de Saint-Domingue et les inconvénients qu'entraîne la défense faite aux officiers des colonies de s'immiscer dans les difficultés entre les armateurs et leurs débiteurs (21 août). — A M. Carton, pour faire maintenir la libre introduction des fers d'Espagne, Suède et Allemagne, qui sont supérieurs à ceux du royaume (29 septembre). — Au (29 septembre). — Au Contrôleur général, contre l'arrêt obtenu par les courtiers : « Il est connu que la ville de Bordeaux est une du royaume des plus commerçantes et dont le commerce, augmenté de plus de moitié depuis 20 ou 30 ans, augmente encore chaque jour par les nouveaux établissemens quy s'y font ; les courtiers, au nombre de 45 tout au plus… » (29 septembre). — A M. Carton, sur l'arrêt qui renvoie cette affaire au Conseil du commerce (24 novembre). — Au comte de Maurepas, contre la mesure qui attribue au Roi les gages dus aux matelots déserteurs : « La visite pour les vivres se fait avec tant d'exactitude à Bordeaux et dans les colonies françoises qu'il n'est en quelque façon pas possible que les capitaines n'embarquent de bons vivres et en quantité suffisante ; plusieurs navires ont même resté en mer sans relâcher 80, 90 et jusqu'à 115 jours, sans que les équipages ayent souffert » (15 juin 1737). — Au Contrôleur général, qui demande à la Chambre de collaborer au supplément du *Dictionnaire du commerce* (8 février 1738). — Copie de la circulaire envoyée par l'Intendant aux subdélégués, pour les inviter à fournir les renseignements nécessaires au supplément du *Dictionnaire du commerce* (15 février). — Au comte de Maurepas, sur l'organisation du service postal avec les colonies (29 avril). — A la Chambre de Dunkerque, en lui faisant connaître les intentions du comte de Maurepas relativement à la solde des matelots déserteurs (24 mai). — A M. Carton, pour obtenir en faveur de Bordeaux une évaluation particulière des marchandises sujettes aux droits du domaine d'Occident : « M. Roussel », fermier général, « en arrivant, a pris son logement à la nouvelle Douane » (14 juin). — Au même, sur le nombre des navires sortant annuellement du port, « dont vous avez fixé le nombre à deux cens ; nous voyons que vous n'avez entendu parler que de ceux quy vont aux colonies, parce qu'en comprenant les étrangers il en sort touttes les années six cens de ce port » (22 juillet). — Au comte de Maurepas, au sujet de *la Vénus,* qu'un commandant de deux garde-côtes anglais a empêché de faire la traite au port d'Annamabou (23 septembre). — A M. Carton : le comte de Maurepas est disposé à soutenir le commerce, mais les Anglais prétendent avoir acheté du roi d'Annamabou le droit de trafiquer et de bâtir des forts sur cette côte, « ce que le Ministre vous a dit avoir vériffié sur des cartes qu'il a fait venir d'Angleterre, plus étendues que les nôtres » (9 décembre). — Au même : « Nous avons apris que les Anglois ont une quantité de navires à la cotte de Guinée et qu'entre

autres ils en ont un grand au port d'Annamabou, mouillé avec des chaînes de fer, quy leur sert de fort… les Anglois jouissent du cap Corse, à trois lieues d'Annamabou, au moyen d'une bonne forteresse ; en 1665, ils avoient fait élever aud. lieu d'Annamabou un petit fort quy donna beaucoup de jalousie aux Hollandois et *(sic)* quy, sentant le préjudice que ce fort leur porteroit, s'en emparèrent ; il fut repris par les Anglois et ensuitte par les Hollandois, quy le rasèrent, dont il ne reste aucun vestige, de sorte que la rade a demuré toujours libre » (39 décembre). — Au comte de Maurepas, en lui signalant « les malheurs quy arrivent tous les jours à l'entrée et sortie de la rivière de Bordeaux, par l'imprudence, l'incapacité et la négligence des pilotes de Saint-Palais et de Saint-George », auxquels le Parlement a reconnu le droit de piloter les vaisseaux à l'entrée et à la sortie de la Gironde, à l'exclusion des pilotes de Pauillac et des lieux circonvoisins (28 juillet 1739). — Au même, touchant la prise par des Espagnols, devant Pauillac, d'un navire sous pavillon français et sur la nécessité de rassurer « les Anglois, Écossois et Irlandois, quy sont presque les seuls quy viennent chercher les vins de ce païs d'un prix un peu considérable » (7 novembre). — A M. Carton, sur deux nouvelles prises (14 novembre). — Au même, sur un conflit entre la Compagnie des Indes et le capitaine de *l'Amphitrion,* auquel on réclame des droits pour des nègres décédés à bord : « La Compagnie… fonde sa prétention sur le procès-verbal de visite fait à bord lors de l'arrivée du navire dans la rade du Fort-Saint-Pierre, conforme à la déclaration du capitaine, où, par le rescencement quy fut fait des nègres, il s'en trouva 342 de vivans, la pluspart malades, dont il en mourut 111 et n'en fut vendu que 231 » (15 décembre). — A divers, sur la rareté des espèces : le change est de 6 0/0 (31 mai 1740). — Au comte de Maurepas, sur le cours du change, à 6 1/2 0/0, qui vient de ce que les sieurs Clock, père et fils, chargés du maniement des deniers du Roi, convertissent tout l'argent en valeurs sur l'étranger (12 juillet). — A M. Carton : « 144 navires pour les Isles du Vent et Saint-Domingue en voyage ou dans ce port, dont l'encombrement dans la cale, les uns dans les autres, peut aller à 150 tonneaux ; 4 en voyage pour Affrique, d'environ 180 thonneaux ; 7 pour l'Isle Royalle, d'environ 120 thonneaux ; 1 pour Mississipy » (10 septembre). — Réponse à M. de Lamothe-Monlaisun, doyen de la Cour des Aides de Montauban, qui avait consulté la Chambre sur un point de droit commercial (8 décembre). — A divers, contre la demande formée par les négociants de Saint-Valéry-sur-Somme de pouvoir armer pour l'Amérique (janvier 1741). — Au comte de Maurepas, pour la conservation du clocher et de l'église de Soulac, que les habitants veulent démolir « à cause que les sables en ont fermé l'entrée » (2 septembre). — Au comte de Maurepas et à l'ambassadeur de France à Madrid, sur la prise d'un navire français par un corsaire de Biscaye (14 octobre). — Au comte de Maurepas, sur un règlement des maire et jurats pour le port de Bordeaux (6 janvier 1742). — Sur des prises faites par les Anglais et les Espagnols (mai-juin). — A la Chambre de La Rochelle : « Le directeur de notre douane ne vient pas familièrement à la Chambre ; il peut y venir quand il a quelque chose à proposer ; souvans nous l'y apellons pour nous concillier avant de nous pourvoir au Conseil ; en ce cas, il occupe la dernière place de la Chambre » (29 juin). — Remerciements à l'ambassadeur de France à Madrid, au sujet de la restitution de deux vaisseaux (29 septembre). — A M. Carton, sur une irrégularité commise par un gabarier dans le déchargement d'un navire mouillé à Bacalan, « où le sont presque tous les étrangers et surtout ceux du Nord » (13 août 1743). — Au comte de Maurepas, sur la démolition imminente de l'église de Soulac, « la porte de cette église étant tout à fait fermée par les sables » (24 août). — A M. Carton, à propos d'un droit de traite foraine qu'il avait fait établir sur les marchandises sortant pour l'Agenais : « Quelques *(sic)* portés que nous soyons à nous flater que le député d'une Chambre ne peut et ne doit agir qu'en conséquence de ses ordres, nous ne pouvons douter que vous ne vous soyés dans cette occasion un peu prêté aux instances de MM. d'Agen » (7 décembre). — Aux Chambres de Nantes et de La Rochelle, sur les précautions à prendre en prévision de la guerre avec l'Angleterre (27 mars 1744). — A la Chambre de Nantes : « La proclamation de guerre, que nous avons eu le premier du courant, a consterné toute notre place » (5 avril).

C. 4263. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets.

1744-1757. — Registre de correspondance de la Chambre. — A la Chambre de La Rochelle, sur l'idée « de faire fortiffier le Moule-Saint-Nicolas et la Platte-Forme, à la cotte Saint-Domingue, affin que les vaisseaux françois puissent se mettre à l'abry de l'insulte des navires des ennemis » (9 mai 1744). — A M. Carton, député : « Nous avons, M., un véritable plaisir à vous aprendre la nomination de M. Menoire pour juge, de M. votre fils pour premier consul et de M. Cauvy pour

second consul » (9 mai). — A la Chambre de La Rochelle, sur la difficulté des assurances (6 juillet). — Au comte de Maurepas, sur les prises faites par les Anglais et sur la nécessité de convoyer les navires : « Ces convoys, Mgr, ne leur seront cependant utilles que lorsque les officiers quy les commanderont se prêteront avec zelle à escorter nos vaisseaux ; mais … la plus part de ces officiers pensent, Mgr, bien différament que V. G. sur la nécessité de protéger le commerce : une expérience bien récente nous a convaincus qu'ils s'occupent bien peu de cet objet » (5 septembre). — Au député : « Nos négociants auroient été tentés de porter des plaintes contre M. Magninimarra, commandant le vaisseau du Roy *le Cannada,* quy en parlant de Saint-Domingue, trois jours après la publication de la guerre, n'a pas vouleu attendre un seul jour plusieurs vaisseaux marchands quy en vouloient partir sous son escorte et quy a eu la duretté d'abandonner dans le débouquement trois vaisseaux partis avec luy et quy ont été pris » (5 septembre). — Au comte de Maurepas, pour obtenir qu'un accord avec l'Angleterre stipule la remise aux négociants des papiers saisis sur les vaisseaux et inutiles pour constater la validité des prises (8 septembre). — Au même, pour faire équiper une frégate de 32 canons armée en course par des négociants bordelais : « Nos négociants feurent, Mgr, après la déclaration de la guerre, invités de la part de V. G. par M. le commissaire de la Marine à faire des armements en course ; il les flatta pour ces entreprises d'un secours et d'une protection que l'éloignement décidé de nos matelots pour la course rendoit plus nécessaires en ce port que dans pas un autre ; » un corsaire anglais de 18 canons vient d'enlever deux navires revenant de l'Amérique, dont les cargaisons valaient plus de 500,000 l. ; une seconde frégate va être bientôt lancée ; on ne trouve pas de matelots pour la marine marchande : « Amolis par les commodités que fournit pour la vie cette province plus que toute autre, ils se refusent à une navigation dont les prises déjà faites par les ennemis grossissent à leur imagination les dangers, qu'ils n'envisagent qu'avec horreur » (10 octobre). — Au même, au sujet des armements faits en Hollande pour les Iles : il est parti de Bordeaux, depuis le 1er avril, 14 navires pour la Martinique et 13 pour Saint-Domingue (16 janvier 1745). — Au comte de Maurepas, en lui rendant compte des assemblées tenues au sujet de l'*indult* demandé aux armateurs pour subvenir aux frais de convoi ; la première assemblée avait eu lieu le jour où l'on avait appris que « *le Fleuron* et *le Neptune,* partis du Cap le 8 décembre avec 22 navires marchands qu'ils dévoient convoyer en France, étoient arrivés dans nos ports sans y avoir conduit aucun de ces vaisseaux » (13 février). — Observations de la Chambre sur le projet de règlement des convois ; elle demande notamment qu'il soit tenu compte des rapports des capitaines marchands sur la façon dont ils ont été convoyés : « Ils (les officiers du Roi) seront sans doute plus attentifs à se rendre utilles au commerce et ils auront moins de mépris qu'ils n'en ont ordinairement pour luy et pour ceux qui luy servent » (30 mars). — A la Chambre de Bayonne, sur la mise en liberté des matelots prisonniers ; en marge : « La Chambre a délibéré de ne plus leur écrire, attendeu qu'ils renvoyèrent la lettre cy-contre avec son envelope sous l'adresse du secrétaire sans réponce » (1er mai). — Notification de l'élection de MM. Baulos, Dubergier cadet et Pery, en qualité de juge et consuls (8 mai). — Au comte de Maurepas : « Toutes les denrées de bouche, qui sont celles dont se forment actuellement presque toutes les cargaisons pour l'Amérique, se tirent principalement de cette province ; … notre port fournit plus de vivres à l'Amérique que ne font presque tous ceux du Ponant ensemble… » « La difficulté de trouver des matelots est moins grande que celle de convenir de leurs salaires : ils se servent de la nécessité du départ des navires afin de joindre les convoys pour porter leurs gages à des prix exorbitants ; les matelots n'ont pas de honte de demander jusqu'à 60 l. par mois, les officiers mariniers à proportion » (25 mai). — Au député : « Le Ministre nous a fait l'honneur de nous marquer, ainsy qu'il vous l'a dit, avoir aprouvé nos observations sur l'ordre des convoys et la perception de l'indult » (25 mai). — Aux juge et consuls de Nantes, qui ont communiqué l'état des prix des marchandises soumises au domaine d'Occident : la Chambre les engage à diminuer les prix, sans néanmoins adopter ceux de Bordeaux, « affin d'éviter l'affectation de l'intelligence » (12 juin). — Au comte de Maurepas, sur la jauge des barriques destinées aux Iles (19 juin). — Aux juge et consuls de Nantes : « Nous nous joignons avec plaisir à vous pour demander au Ministre M. de Conflans pour commander le prochain convoy, et à son deffaut M. Perrier l'ayné » (5 novembre). — Au comte de Maurepas, en lui adressant l'état des recettes de l'indult, qui montent à 41,532 l. 10 s. 7 d. (1er janvier 1766). — Au même, pour se plaindre de ce que le commandant de l'escorte, M. de L'Estanduer, a infligé la cale au s^r^ Réau, capitaine de *la Marie-Thérèse,* dont le navire ne s'était pas trouvé un matin à sa place (4 janvier). — Au même, sur les mesures à prendre

pour empêcher que le prochain convoi ne soit enlevé comme le précédent (8 janvier). — A M. Carton, en lui annonçant la nomination de MM. Castaing, Combelle et Ferrand comme juge et consuls : « Nous vous sommes bien obligés de nous avoir envoyé copie des ordres donnés par Mgr l'Amirail sur la forme de percevoir son dixième sur les prises ; nous ne sommes pas malheureusement icy dans le cas de luy en payer beaucoup » (14 mai). — Au comte de Maurepas, pour obtenir un règlement analogue à celui qui a été accordé aux armateurs de Nantes et relatif à la demi-solde des équipages pour le temps où ils ont attendu à l'île d'Aix le départ des convois : « Les équipages ont été nourris au pain et viande fraische, ce qui occasionne une dépense ruineuse aux armateurs » (21 mai). — Aux Chambres de Nantes et La Rochelle, au sujet d'une escadre anglaise de onze vaisseaux, commandée par l'amiral Martin, qui croise sous l'île d'Yeu en attendant la flotte de commerce française (4 juin). — Au comte de Maurepas, sur le produit de l'indult : 40,840 l. 5 s. 5 d. pour le convoi de M. de Conflans ; 77,271 l. 10 s. 5 d. pour le convoi de M. de L'Étanduer et 65,000 l. environ pour le convoi de M. Dugué (20 septembre). — A M. Carton, pour l'informer de la nomination de MM. Saint-Martin, Brunaud jeune et Jarreau comme juge et consuls (6 mai 1747). — Aux députés du commerce de Paris, qui avaient annoncé à la Chambre la création d'une maison française à St-Pétersbourg : « Nous avons fait part aux négotiants de cette place de ce nouvel établissement, qui ne laissera pas que d'en encourager plusieurs à augmenter le commerce, qui jusques à présent a été peu de chose, avec la Russie » (13 mai). — A la Chambre de La Rochelle, sur les précautions à prendre pour assurer le retour de la flotte de Saint-Domingue, convoyée par M. Dubois de Lamothe, « laquelle, sans contredit, surpassera en richesses tout ce que nous avons vu arriver jusques à présent dans nos ports » (2 juin). — A M. Carton : « Nous avons à dire autour de 40 vaisseaux du convoy de M. Dubois de Lamothe, et presque les plus riches » (29 juillet). — Au même, sur l'origine du domaine d'Occident (18 août). — A la Chambre de La Rochelle, pour l'informer que la Chambre de Bordeaux n'a pas de fonds lui permettant de prendre part à l'achat de la vaisselle d'argent destinée à M. de Conflans : « Nous n'espérons pourtant pas moins les effets de ses favorables disposition[s], que nous chercherons à nous procurer par des endroits aussy sencible[s] pour luy que pourra luy être votre politesse » (28 août). — Au comte de Maurepas et à la Chambre de La Rochelle, sur la défaite du convoi sorti de l'île d'Aix le 18 octobre (25 novembre). — A la Chambre de Nantes, sur l'inconvénient des flottes trop nombreuses : « Vous n'ignorés pas le sort de l'escadre de M. de Lestenduère » (30 décembre). — A la même, sur la nécessité d'armer des corsaires (6 janvier 1748). — Au comte de Maurepas, sur la nouvelle qu'« on arme dans les îles de Jersey et Guernezey jusques à trente petits corsaires pour venir ravager les costes de Bretagne et l'entrée de notre rivière » (27 février). — A M. Carton, contre les prétentions des Fermiers généraux : le fret est monté de 8 et 15 d. par livre à 60 et 66, et les assurances de 4 0/0 à 45 et 50 0/0 (2 mars). — Aux députés au Conseil du commerce, qui avaient soumis à la Chambre un projet de déclaration du Roi touchant les sociétés commerciales (2 et 16 mars). — A la Chambre de Nantes et à M. Carton, sur un droit exigé depuis peu à la sortie des eaux-de-vie de Guienne destinées à la côte de Guinée (6 juillet). — Aux Fermiers généraux, sur la nécessité de tenir compte des déchets et avaries pour la perception du droit du domaine d'Occident (13 juillet). — Au Contrôleur général, sur le droit levé à la sortie des eaux-de-vie exportées en Guinée : » De tous les commerces maritimes, il n'en est pas de plus hazardueux *(sic)* que celluy de la troque des noirs : l'on a veu des négociants perdre plus que leur capital sans autre accident que la mort naturelle, et il n'en est pas qui mérite plus de faveur et de protection » (30 juillet). — A M. Carton : « MM. les Fermiers généraux ne nous ont pas fait l'honneur de répondre à notre lettre du 13 passé ; ils ont pourtant répondu à MM. de Nantes et nous aurions cru méritter une parreille faveur, sy c'en est une » (10 août). — Au même, sur la prorogation du droit de 1/2 0/0 levé pour le domaine d'Occident (30 novembre). — A diverses Chambres de commerce et à M. Carton, sur la décision du Conseil ordonnant de percevoir « les 4 s. pour livre de toutes les marchandises qui viendront des pays étrangers, soit pour compte françois, soit pour celuy des étrangers » (22 février 1749). — Mémoire au Contrôleur général, sur le même sujet (4 mars). — A la Chambre de La Rochelle, contre les prétentions des armateurs de Saint-Valéry d'envoyer leurs vaisseaux aux colonies et sur la côte d'Afrique (19 avril). — Au Contrôleur général, sur une innovation du directeur des Fermes, lequel veut percevoir les droits sur le poids ort (brut) des marchandises (26 avril). — Lettre de condoléance au comte de Maurepas sur sa disgrâce et félicitations à M. Rouillé, son successeur (10 mai). — A M. Carton, en lui annonçant la nomination de MM. Rulleau père, Jung et Dupin, comme juge et consuls (10 mai). — A M. Rouillé et à M. Partyet,

commissaire général de la Marine chargé des affaires de France à Madrid, sur les difficultés que l'on fait d'admettre en Espagne les cacaos des colonies françaises, sous prétexte qu'ils ressemblent à ceux des colonies du Portugal (17 mai). — A M. Carton, sur le projet de créer à Bordeaux un entrepôt pour les produits d'Amérique : « On reçoit annuellement en temps de paix à Bordeaux 30 mil barriques de sucre et environ cinq mille futailles d'indigo » (27 mai). — A M. Carton : « Le commerce qui se fait dans le port de Marseille a tellement franchy les bornes qui luy avoint été prescrites, qu'aujourd'hy il n'en a plus : il envoit dans nos colonies autant de vaissaux qu'il en peut armer et leur prodigieuse grandeur, joint au grand nombre, équivaut sans contredit au nombre de ceux qui s'expédient icy pour nos colonies » (17 juin). — A M. Rouillé et à M. Partyet, au sujet de l'entrée du cacao en Espagne (21 juin). — Aux juge et consuls de Nantes : « L'usage de Bordeaux est qu'il n'y a point de triage à la vente sur les morues : on est dans l'usage de les vendre cap et quüe au millier sans la peser ny choisir et sans rebut à moins d'avarie » (16 juillet). — A M. Romieu, secrétaire général de la Marine, pour l'intéresser à la question des passes de la rivière (23 août). — Au Contrôleur général, au duc de Penthièvre, grand amiral, et à M. Carton, touchant le même objet (23 août). — A la Chambre de Nantes : « Nous nous croyons obligés de… rapeller au Ministre que non seulement les armateurs étoint dans l'usage de retenir les gages des déserteurs pour leur servir d'indemnité, mais encore ceux des morts dont ils étoint dépositaires (29 août). — A la Chambre de La Rochelle : la Chambre de Guienne a exposé l'usage relatif aux gages des matelots décédés, sans le défendre (27 septembre). — Au Contrôleur général, contre l'arrêt du 26 juillet, qui attribue au Conseil d'État l'appel des sentences rendues par les juges des traites (4 octobre). — A « M. de Conflans, gouverneur général à Saint-Domingue », à l'occasion d'un règlement pour le paiement des dettes dans la colonie : « Il [en] est d'un ordre particulier qui, bien loin d'être ménagés, méritent d'être traités à la rigeuer *(sic) :* ce sont ceux qui ont eu pendant la guerre leurs enfans au collège ou à portée d'acquérir l'éducation nécessaire à l'état que leur destinoit leurs parents et pour lesquels les négotians ont avancé sans avantage des sommes considérables dont ils sollicittent inutillement le remboursement » (26 octobre). — Au ministre de la Marine, à propos des hostilités des Anglais sur la côte de Guinée (20 décembre). — Lettre du secrétaire à M. Carton : « Monsieur, MM. les directeurs du commerce de la province de Guyenne m'ont chargé d'avoir l'honneur de vous écrire pour vous marquer leur surprise sur le début de vos lettres (à l'égard des déférences deues à la Chambre), qui commancent par ces mots : *J'ay reçu votre lettre d'un tel jour,* quoyqu'il[s] pensent bien que ce n'est que par ommission de votre secrétaire » (7 février 1750) ; — A M. Trouvé, pour le remplacement de « l'antien carré des jettons de la Chambre », lequel « a cassé dans le travail » et pour lui annoncer que la Chambre lui attribue sur les jetons une commission de 20/0, au lieu de la bourse de jetons qu'il demandait et qu'on ne peut lui accorder (14 février). — Au même, en lui accusant réception de dix bourses et de 1,040 jetons, lesquels « sont moins grands que les enciens, dont nous vous avions fait passer un modelle » et en lui annonçant l'envoi de deux caisses de vin blanc (18 avril). — A la Chambre de Nantes, sur les déprédations des corsaires d'Alger (18 avril). — A la même, pour la dissuader de présenter, sans y être invitée, des observations au Conseil sur le projet de traité de commerce avec la Hollande et sur la mort de M. Carton (30 mai). — A M. de Vaugrenant, ambassadeur à Madrid, et à M. Rouillé, afin d'obtenir du consul de Saint-Sébastien, lequel est suspendu de ses fonctions, des déclarations nécessaires dans la procédure intentée à deux capitaines qui ont perdu volontairement leurs navires (20 juin). — A la Chambre de Nantes, sur le commerce des grains (24 juin). — A la même : « Nous avons, MM., un député nommé, qui est M. Castaing » (27 juin). — A M. Bouchaud, député de Nantes, pour le prier de s'occuper de diverses affaires, en attendant que M. Castaing arrive à Paris (11 juillet). — A des négociants du Havre, sur le délestage des navires, lequel appartient aux jurats, ainsi que la police du port, malgré l'ordonnance de 1681, en vertu de l'arrêt du Conseil de juillet 1681 (18 juillet). — Au Contrôleur général, pour solliciter une prolongation de l'entrepôt (22 août). — Lettre de félicitations au Contrôleur général, qui vient d'être nommé Garde des Sceaux (19 décembre). — Au ministre de la Marine, qui a demandé des renseignements sur la traite en Guinée antérieurement à 1736 : Bordeaux arme depuis peu pour cette côte ; la Chambre cite cependant diverses expéditions, notamment de *l'Union,* qui, à deux reprises, a acheté des noirs au capitaine anglais d'un fort « à aussi bon compte que s'il eût traité à Anamabou » (27 février 1751). — A M. Castaing, sur les exigences des Fermiers généraux, qui veulent assujetir au domaine d'Occident une nouvelle, marchandise : « C'est le bois de campech,

qui… ne croît que dans l'Amérique espagnole, qui le fournit à toute l'Europe » ; la Chambre annonce à M. Castaing l'élection de MM. Miramond, Quin et Decamps comme juge et consuls (18 mai). — A M. Castaing, contre un projet de monopole du roulage (10 juillet). — Au même, sur les démarches faites par la Chambre de Rouen en vue de faire relever les droits de sortie des cotons pour l'étranger (17 et 21 juillet). — Au même, en réponse à ses plaintes (7 août). — A M. Lamothe, pour l'informer que la Chambre, n'ayant pas connaissance de ses projets pour l'amélioration des passes de la rivière, ne peut les juger (14 août). — A la Chambre de Nantes : « L'objet de la patte ou cacao broyé qui vient icy est peu de chose : on estime qu'il n'en est pas déclaré à notre douane deux cens pesant par an » (22 novembre). — Au Chancelier et à M. Trudaine, contre le projet d'établissement d'une juridiction consulaire à Périgueux (29 janvier 1752). — Au ministre de la Marine, touchant les tremblements de terre de Saint-Domingue (7 mars). — A M. Castaing, sur les marchandises restées invendues, bien que le délai d'entrepôt soit expiré ; les canons éprouvés par le commissaire de la Marine et reconnus défectueux ont un tourillon cassé sur le champ d'épreuves et ne peuvent plus servir que de bornes : « Tout notre port en est bordé pour servir de corps-mort pour la marage *(sic)* des batteaux » (22 avril). — A M. Castaing : on lui annonce la nomination de MM. Billatte, Thibaut et Dudevant, comme juge et consuls (13 mai). — A diverses Chambres du Midi, contre l'introduction des guildives ou tafias : « La fabriquation et le commerce de ces eaux-de-vie de sucre et des toute autres que celles faite[s] de vin sont très-exprésément deffendues par une déclaration du Roy du mois de janvier 1713 » (15 mai). — A divers, sur le privilège qui vient d'être concédé pour le gabarage et le cabotage à Saint-Domingue (3 juin). — A divers, contre l'importation des tafias, qui est « un nouveau abus dont l'effet seroit capable de ruiner entièrement les propriétaires de nos vignobles » (27 juin). — A M. Castaing : « Depuis la paix, les denrées des Isles n'ont pas été moins recherchées ; nous avons vingt-cinq navires arrivés à Bordeaux depuis un mois et demy, pas une cargaison ne se vend » (18 juillet). — Au même, au sujet des démarches du commerce de Libourne afin d'obtenir la permission d'armer pour l'Amérique : « Vous sentez parfaitement l'abus qui résulteroit de cette liberté » (15 août). — Mémoire au ministre de la Marine, sur le dépôt au bureau des classes des gages des matelots déserteurs (13 janvier 1753). — Compliments de condoléance à M. Caslaing, à l'occasion de la mort de sa mère (10 février). — Au même, contre le projet de former une compagnie pour le commerce de la Baltique (10 février). — Au même, sur les fusils anglais destinés à la traite des noirs et importés par la Hollande ou par Dunkerque : « Ces fusils sont bien plus parfaits et à meilleur compte que ceux de nos fabriques, puisqu'avec les fraix, ils ne reviennent pas au-dessus de 9 liv. 4 s. pièce et que St-Étienne ne peut les fournir que dans les prix de 11 l. à 12 l., et la qualité et le travail bien inférieur à ceux que l'on tire de Londres… Cet article forme un objet principal, puisqu'il faut nécessairement un fusil dans les pièces qui déterminent l'achapt d'un nègre… C'est un nommé Ainsfel qui fait fabriquer ces armes » (28 avril) : — Au même, sur la nomination de MM. Ollé, Saintaignan fils et Laffont aîné, comme juge et consuls (8 mai). — A M. Castaing, sur les fusils anglais : « Les armes étrangères ne vallent pas sur les lieux au-dessus de 7 l. 10 s. et ne reviennent dans l'entrepôt qu'à 9 l. 5 s. ; l'on ne peut, au contraire, se proposer d'en tirer de Saint-Étienne que sur le pied de 12 l., indépendament des fraix de transports » (12 mai). — A M. Castaing, à l'Intendant, au Garde des Sceaux et au comte de Saint-Florentin, sur la rareté des espèces, accaparées par le receveur général et quatre négociants (29 mai et 2 juin). — A M. Castaing, sur les fusils : on lui cite l'exemple d'un négociant bordelais qui, « ayant fait un essai de 500 fusils de Saint-Étienne, n'en peut traitter un seul et fut obligé de les rapporter » (16 juin). — A la Chambre de Nantes, sur leurs propositions pour le tarif des marchandises soumises au domaine d'Occident : « Des sucres bruts dont on a refusé, il y a 4 ou 5 mois, 22 l. du 0/0, ne viennent de se vendre que 18 l. » (14 juillet). — A M. Castaing, sur le bruit de la nomination de M. de Pressigny comme fermier général (18 septembre). — A la Chambre de La Rochelle et au ministre de la Marine, relativement aux pirates barbaresques (12 janvier 1754). — A l'amiral de France, pour demander que l'on porte de 16 à 24 le nombre des pilotes lamaneurs (30 mars). — A M. Castaing, en lui annonçant la nomination de MM. Cholet, Lamestrie et Pierre Decasse comme juge et consuls (11 mai). — Au secrétaire général de la Marine, qui a notifié la création de quatre emplois de pilotes (21 mai). — A de Machault, qui vient d'être nommé ministre de la Marine (10 août). — A M. Castaing, sur les difficultés de M. Montau, directeur des Fermes, avec le commerce (10 août). — Au même, à propos de droits que M. Montau prétend lever sur les oranges : les oranges ne doivent être assimilées aux « patates et ignames, qui ne viennent que

pour servir de rafrêchissement aux équipages pendant leur traversée… et il arrive rarement qu'il en vienne un millier ou deux dans l'année, par la grande dépérition de ce fruit » (13 août). — Au Contrôleur général, pour lui transmettre les plaintes des négociants sur les difficultés apportées par M. Montau au déchargement des marchandises (13 août). — Au Contrôleur général, sur les suites de la mésaventure de M. Montau (1er octobre). — Au même, sur la visite d'excuses faite par une députation de la Chambre à M. Montau et sur l'internement à Blaye de trois particuliers impliqués dans cette affaire (23 novembre). — A M. Castaing, sur le mauvais vouloir de M. Montau : « Le président de notre Chambre vient d'éprouver de sa part les propos les plus indécents » (4 janvier 1755). — Au Contrôleur général, contre les formalités excessives imposées par les Fermes pour la manutention des bœufs salés d'Irlande : « Cette viande forme l'unique nourriture du nègre cultivateur comme du matelot » (1er février). — A M. Castaing, sur les difficultés avec les Fermes : « Le grand principe de la Ferme est de donner des entraves au commerce pour obvier à la fraude, et le grand principe seroit au contraire de se conduire comme s'il n'y avoit pas de fraude et cependant y prendre garde » (9 avril). — Félicitations au marquis de Tourny, qui vient d'être nommé conseiller d'Étal (3 mai). — Aux juge et consuls de Nantes, pour les informer que la Chambre intervient dans le procès qu'ils soutiennent contre les Fermes au sujet du droit de 3 1/2 0/0 sur les tabacs de la Havane (5 juillet). — A M. Bousignac, consul de France à Saint-Sébastien, pour le prier de traiter, au nom du commerce bordelais, avec un capitaine espagnol qui serait chargé de croiser durant deux mois entre les 44° et 48° de latitude et de prévenir les navires français des déprédations commises par les Anglais (22 octobre). — A la Chambre de Nantes, sur des précautions analogues prises par elle et sur la justice qu'il y a à exiger 30 s. par tonneau des navires sauvés par ces avertissements : « Nous avons pris à ce sujet des mesures secrettes et d'autorité pour y contraindre ceux qui s'y refuseroient » (25 octobre). — A Machault, sur les hostilités des Anglais (8 novembre). — A M. Castaing : « Nous avons eu l'honneur de voir M. de Gournay dans notre Chambre de commerce, chès lequel nous avons distingué des dispositions aussy éclairées que favorables pour notre commerce » (2 décembre). — A Machault, sur les armements en course, auxquels s'opposent l'éloignement de la mer, les difficultés de la navigation en rivière provenant des bancs de sable, enfin le peu de succès de ces armements pendant la dernière guerre (13 janvier 1756). — A M. Castaing, afin que les Fermes perçoivent en Amérique le droit de 3 1/2 0/0, si elles n'acceptent pas les évaluations de la Chambre (17 janvier et 14 février). — À Trudaine, pour réclamer contre les innovations des Fermiers en matière d'acquits à caution (14 février). — A Machault, au sujet des armements en course : « Aucune assemblée n'a été plus solemnelle et plus nombreuse que celle que nous avons convoquée pour faire part à nos négocians et armateurs des dispositions favorables qu'annonce cette lettre dont vous nous avés ordonné de leur faire la lecture ; M. de Tourny le fils, qui veut bien assister aux assemblées ordinaires que nous tenons chaque semaine, a animé par sa présence et par ses parolles le zelle dont tous nos concitoyens sont pén[é]trés pour le bien public » (21 février). — Au prieur de Saint-Malo, afin de lui faire connaître les faveurs demandées par la Chambre pour les armements en course (21 février). — Au Contrôleur général, pour lui demander d'étendre au port de Bordeaux la liberté du commerce avec le Levant, réclamée par les négociants de Rouen et du Languedoc : « Lorsque les circonstances le permettront, nos négocians se mettront à même de faire des armemens pour le Levant » (16 mars). — A diverses Chambres, au Garde des Sceaux, à Trudaine, contre l'autorisation accordée aux nations neutres de commercer avec les colonies : le port de Bordeaux a expédié aux colonies depuis deux mois 18 à 20 navires, et 30 à 35 sont en charge pour cette destination (22 mars). — A MM. Trudaine et Castaing, contre la prétention des Fermiers de faire corder et plomber les marchandises envoyées d'un port français à un autre (23 mars). — A diverses Chambres : « Il seroit difficile de vous exprimer le découragement et la consternation de tous nos négocians sur la communication que nous leur avons donné de la lettre des députés du royaume de France tendant à rendre le commerce de nos colonnies libre à toutes les nations étrangères amies de la France ; » le commerce bordelais envoie à Paris une députation (29 mars). — A MM. Lamestrie et Jarreau, délégués de la Chambre à Paris (8 mai). — A M. Castaing, pour lui annoncer la nomination de MM. Barbeguière, Pierre-Joseph Menoire et Louis Pourcin aux places de juge et consuls (8 mai). — A la Chambre de Nantes, pour s'associer à son refus de payer le droit du domaine d'Occident sur le pied de l'évaluation du précédent semestre : « Toutes les Chambres se sont récriées dans le tems de l'augmentation injuste à laquelle nos députés eurent la lâchetté de consentir » (22 mai). — Au Contrôleur général, sur le même sujet : les primes

d'assurances sont montées de 4 à 40 0/0 et le fret de 8 ou 10 d. à 40 d. (22 mai). — Au Garde des Sceaux : « Il s'est déjà formé des compagnies pour la construction de plusieurs frégattes et notre Chambre, toujours aydée de la présence de M. de Tourny le fils,… a déjà pris des intérests dans une, dont l'un de nous a fait l'entreprise » (5 juin). — A MM. Lamestrie et Jarreau, à propos de ces constructions : « L'ardeur de nos armateurs sur cet article s'est bien ralantie » (5 juin). — Aux Chambres de La Rochelle et de Nantes, sur le projet d'arrangement pour la distribution des passeports mis à la disposition des Chambres de commerce (5 juillet). — Au Garde des Sceaux, pour lui exprimer la joie causée par la prise de Port-Mahon (17 juillet). — Lettre d'envoi au même d'un état des navires expédiés pendant le mois de juillet aux colonies : « Le nombre s'élève à onze vaisseaux, formant au-dessus de 2,560 thonneaux d'encombrement, chargés en marchandises commestibles » (7 août). — Au même : 28 navires français sont en armement à Bordeaux pour les colonies ; La Rochelle va en expédier 15 et Nantes quelques autres. Les navires venant des colonies pour Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Nantes se rendent sur les côtes d'Espagne : il serait bon que des frégates croisent dans ces parages (21 août). — A la Chambre de Rouen, sur les mesures prises à cause de la guerre (21 août). — A la Chambre de Nantes, qui a délivré un passeport à un vaisseau neutre, sur les inconvénients de cette conduite (28 août). — A la Chambre de Dunkerque : « Il part chaque année de notre port pour toutes les colonnies 150 à 160 navires, qui portent environ 30 à 32 mille tonneaux de marchandises, les 3/4 au moins commestibles ; il est party, depuis le premier janvier, 77 navires chargés de 17,300 thonneaux, presque tous en vivres, et nous avons actuellement en charge 28 ou 30 gros navires qui, suivant les apparances, seront expédiés avant la fin du mois de septembre » (28 août). — Au Garde des Sceaux, en lui envoyant un état des navires partis de Bordeaux pour les colonies, au nombre de sept, du port de 1,500 tonneaux ; la présence d'une escadre royale aux Iles a fait baisser les assurances de 40 0/0 à 30 ou 33 0/0 (4 septembre). — Au Garde des Sceaux, sur des prises faites par les corsaires anglais (18 septembre). — A la Chambre de Nantes : « Il s'est expédié jusques icy dans notre douanne trois corsaires » (20 septembre). — Au Garde des Sceaux, sur les dix navires, portant 2,000 tonneaux de comestibles, qui ont été expédiés par le port de Bordeaux dans les colonies pendant le mois d'octobre (13 novembre). — A la Chambre de Nantes : il est parti de Bordeaux, du 1er septembre au 31 octobre, 16 navires pour les colonies (10 novembre). — Au Garde des Sceaux, sur les expéditions de novembre et décembre (?) : 11 navires, portant 2,100 tonneaux environ (25 janvier 1757). — Au ministre de la Marine et à la Chambre de Rouen, sur la situation faite à la navigation nationale par la conduite de la Chambre de Nantes, qui distribue des passeports aux neutres : Bordeaux a expédié aux colonies en janvier et février 11 navires portant 2,600 tonneaux (26 février et 8 mars). — Au ministre de la Marine, pour la restitution du droit d'induit indûment perçu à la suite de la dernière guerre : l'induit légitimement perçu avait produit brut 1,575,815 l. 14 s. 7 d. (22 mars). — Au même, pour lui raconter quelques prises de navires français et lui demander d'envoyer des frégates à l'entrée de la rivière (26 mars). — Au même, sur les expéditions pour les colonies en mars : 22 navires, chargés de près de 5,000 tonneaux (16 avril). — Au même, pour le remercier d'avoir décidé l'envoi d'une frégate de 18 canons à l'entrée de la rivière (16 avril). — Au même, sur l'expédition de 20 navires faite en avril pour les colonies (14 mai). — A M. Castaing, pour lui annoncer l'élection de MM. André Barreyre, Pierre Penne et Jaure jeune, juge et consuls (17 mai). — Au ministre de la Marine, sur les 11 navires chargés de 2,620 tonneaux de comestibles, partis en mai de Bordeaux pour les colonies, et sur la bonne impression qu'ont produite les prises de corsaires anglais par les frégates du Roi (7 juin). — Aux commandants de la marine à Brest et Rochefort, afin de hâter l'envoi des garde-côtes : « Le navire *l'Amphion,* de ce port,… dont le chargement est estimé 600 mille livres, a été pris aux atterrages » (11 juin). — Félicitations à M. de Tourny fils, nommé intendant de la province (2 juillet). — A l'abbé Coyer, auteur de *la Noblesse commerçante* (16 juillet). — A l'Intendant, pour lui demander si la Chambre ne doit pas délivrer quelques passeports aux navires neutres : « Nous avons la douleur de voir que de 25 navires partis du cap Saint-Domingue, le 4 may, sous l'escorte de M. de Beaufremont, il n'en est encore arrivé que 3 dans les ports de France ; nous sommes informés qu'il a été pris 9 bâtimens d'une petite flotte sortie de notre rivière le 12 juin dernier pour nos colonies ; enfin, M. de Rostan se déclare très peu disposé à accorder des matelots pour l'armement du peu des navires marchands qui nous restent » (19 juillet). — A M. Castaing, sur les primes d'assurance : « Notre Parlement a lâché quelques arrêts sur cette matière, dont on n'est pas généralement satisfait » (30 juillet).

C. 4264. (Registre). — In-folio, 290 feuillets.

1757-1774. — Registre de correspondance de la Chambre. — A la Chambre de Nantes, sur le mode usité à Bordeaux pour la répartition du vingtième de l'industrie (1er octobre 1757). — Au ministre de la Marine, sur l'utilisation des passeports mis à la disposition de la Chambre, les navires français ne trouvant pas de fret à Saint-Domingue et à la Martinique : « Les collons préfèrent maintenant de faire passer leurs sucres et autres marchandises en Hollande par la voye de St-Eustache et de Curaçao ; » les marins sont rares, à cause des levées pour la flotte royale et de « l'employ sur les corsaires, qu'ils préfèrent à tout autre » (15 octobre). — Au ministre de la Marine, sur les conditions à imposer aux neutres pour qu'ils rapportent en France les denrées des colonies : déjà l'étranger a en abondance des sucres, cafés, indigos et cotons, qui manquent ou sont délaissés en France (3 décembre). — Au même : « Permettés, Mgr, que nous laissions éclatter aux yeux de V. G. la vive et juste alégresse que nous ressentons à l'ocasion de l'heureuse arrivée à Brest de M. de Beau-fremont ; nous en rendons grâces au Tout-Puissant et nous espérons qu'il luy plaira également conduire dans nos ports les flottes attendues de la Martinique et de Saint-Domingue sous les convois de M. de K[er]sain et de M. de Caumont » (3 décembre). — Au même : « La perte presque certaine de la majeure partie de la dernière flotte de Saint-Domingue, le malheur arrivé aux vaisseaux *l'Opiniâtre* et *le Greenwich,* richement chargés pour le compte du commerce et des colons, ont en quelque sorte mis le comble à la désolation et au découragement des armateurs ; » ils se sont rejetés vers le commerce du Canada ; le fret a été porté jusqu'à 400 l. par tonneau, prix supérieur à la valeur des marchandises ; 29 bâtiments arment pour Québec ; 5 ou 6 autres, qui sont en carène, pourront recevoir la même destination ; mais les équipages manquent et la Chambre demande qu'on fasse rentrer les prisonniers détenus en Angleterre, « dont un grand nombre gémissent dans les fers depuis 18 et 20 mois » (7 février 1758). — A la Chambre de Dunkerque : « Ont fait très rarement dans le ports de Bordeaux des armemens pour la pesche ; ceux qui se font dans la rivière de Seudre et aux Sables d'Ollonne nous fournissent abondament en tems de paix les morues vertes du Grand Banc ; le commerce en troque que quelques-uns de nos navires font à Louisbourg, les navires de Grandville et de Saint-Mallo et de Saint-Jean-de-Luz, qui vont faire la pesche à l'Isle Royalle et dans les environs nous portent ordinairement une provision suffisante de morue seiche et du saumon sallé ; la cotte de Bretagne nous fournit les sardines ; vous nous envoyés les harengs ; ces secours nous mettent en état d'approvisionnement *(sic)* les provinces arrosées par la Garonne et par la Dordogne ; les débouchés ne s'étend[ent] pas plus loin : Marseille fournit à la province et au Languedoc et Bayonne pourvoit le Béarn et autres païs voisins » (15 avril). — A M. Castaing, en lui recommandant une affaire de la ville de Beaucaire contre le fermier du Domaine de lad. ville : « Vous connoissés, Monsieur, l'intérêt que le commerce de notre ville et de touttes notre province prend en ce qui se fait à la foire de Beaucaire » (22 avril). — Au même, pour lui annoncer la nomination comme juge et consuls de MM. Dirouard, Castaing, frère du député, et Duffour (6 mai). — A M. Trudaine, sur les droits de chancellerie perçus par les représentants du Roi à Dantzick, à Hambourg, etc. (23 mai). — Aux juge et consuls de Nantes, sur les ravages des Anglais à Saint-Malo : « On a jugé par leur manœuvre que leur objet principal étoit de détruire principalement dans tous nos ports les navires qui s'y trouvent et tout ce qui a trait à la marine » (20 juin). — Aux mêmes contre les démarches des Malouins pour obtenir la franchise de leur port : « S'il n'y a que le désastre que cette ville a souffert qui fasse le fondement de cette nouvelle tentative, il ne sera pas difficile de prouver que, dans ce désastre, c'est Saint-Malo qui y a perdu le moins » (14 juillet). — A M. Castaing, sur le même sujet : « MM. de Saint-Malo… prétendent qu'il leur a été brullé 70 navires, dont vingt corsaires ou frégattes ; nous espérons leur prouver évidament que cette perte de 70 navires touche plus les autres places que la leur ; nous leur prouverons encore que depuis la guerre notre ville a supporté beaucoup plus de perte que la leur » (5 août). — Au ministre de la Marine, sur les armements en course : « Quand même les circonstances porteroient V. G. à accorder aux places maritimes du royaume des permissions pour ces sortes d'armements, la nôtre n'en profiteroit pas, parce qu'elle a appris par une expérience fatale qu'ils seront toujours ruineux aux particuliers et à l'État, par la perte de ses matelots, tout autant qu'ils ne seront pas protégés par de fortes escadres » (2 décembre). — A M. Castaing : « Les registres de la Douanne de cette ville s'envoyent régulièrement toutes les années à Paris » (16 décembre). — Aux députés du commerce de Toulouse, concernant l'entreprise des transports de voyageurs entre les deux villes : « Cet établissement, qui en luy-même ne peut

être que très avantageux au public, l'est encore davantage par celluy qu'on y a joint en établissant des phaélons pour courir la poste, que le même particulier fournit à l'instar et au même prix de ceux dont les courriers se servent dans leur course d'icy chès vous ; » la Chambre consent néanmoins à faire des représentations en faveur des courriers, « qui n'ont d'autre droit que celluy d'avoir des brouettes, toute autre voiture leur étant deffendue » (19 mars 1759). — Au ministre de la Marine, pour obtenir que les correspondances postales avec les colonies soient assurées pendant la guerre tous les mois par une corvette, ou tout au moins tous les deux mois, par « un simple bateau traversier qui se navigue avec 7 à 8 hommes d'équipage » (24 mars). — A divers ministres, contre la demande de Saint-Malo : la Chambre fait valoir le zèle de la Guienne, l'envoi récent au Canada de 18 navires chargés de provisions, etc. : « C'est, Mgr, à cet effort sans exemple que les négotians de Bordeaux doivent la perte de plus de trois cents navires marchants et de vingt corsaires de force qui sont sortis de leur port ;… maintenant, formé[s] à leurs fraix en compagnie de volontaires et en milices bourgeoises, ils sont prests à se porter au premier mouvement partout où l'intérêt de l'Estat et la gloire du Roy pourront l'exiger » (5 mai). — Aux Chambres de Nantes et La Rochelle, sur l'évaluation des sucres, portés par la Chambre à 17 l., par son député à 30 l. et par les Fermiers à 40 l. (20 août). — A M. Castaing, sur le même sujet : on lui dit que le prix par lui proposé est presque deux fois trop élevé : « la consomation a diminué des trois quarts, » ce sont les frais qui font augmenter les cours et il n'est pas juste que les Fermes en profitent (21 août). — Au même, pour le prier d'appuyer la démarche faite par la Chambre de Dunkerque en vue d'obtenir le libre transit des marchandises par terre (15 septembre). — Au ministre de la Marine, sur la suspension des dettes des colonies : « Le change sur l'étranger a déjà monté de près d'un p. 0/0 sur toutes les places étrangères et les lettres sur Paris écheues, qui gaignoint un quart p. 0/0, ne peuvent se négocier qu'à 3/4 et un p. 0/0 de perte » (3 novembre). — Au Contrôleur général, pour faire retirer l'ordre de voiturer les espèces et sur l'émoi causé « par la cessation de payement de la part de Mrs Beaujon, Goossens et compagnie » (8 décembre). — A M. Castaing, contre la mesure qui étend aux endosseurs des papiers de Beaujon et Cie l'immunité accordée à ces banquiers (12 janvier 1760). — Au même, sur la diminution du prix des sucres, faute de preneurs : « Quoyque le sucre brut se vendît icy sur le pied de 60 l., le propriétaire n'en tiroit que 16 l. 1 s. 8 d. 1/2 ; il vient de s'en vendre une partie à 42 l. le 0/0, et dans ces proportions nous ne l'aurions dû porter qu'à 12 l. » (2 février). — A la Chambre de La Rochelle, lettre où il est dit que la place de Bordeaux n'est « que peu ou point intéressée dans les fournitures et affrètemens pour le service du Roy » (22 mars). — A M. Castaing : le fret a été pour l'indigo 15 s. la livre, le café 8 s., le sucre blanc 90 à 92 d. ; l'indigo ne s'est vendu que 6 l., le café 15 s., les sucres 70 l. et 58 l. 10 s. (23 juillet). — Au même, concernant le privilège qui vient d'être accordé aux courtiers royaux après leur avoir été refusé plusieurs fois, notamment par arrêt du Conseil d'août 1739, et concernant un arrêt de la Cour des Aides de Guienne, du 16 juillet, qui met à la charge des Fermes le salaire des peseurs (2 août). — Au même, pour renseignements sur une affaire projetée vraisemblablement par la compagnie « qui a la régie des biens des religionnaires fugitifs du royaume » (9 août). — Au même : « M. le Premier Président manda la Chambre le 21e de ce mois et dit aux députés que M. le Controlleur général paroissoit surpris que la Chambre voulût faire des représentations sur une déclaration du Roy qui étoit enregistrée et qui devoit avoir son exécution ; en conséquence, il chargea les députés de dire aux courtiers volans qu'ils eussent à cesser toutes leurs opérations. Cet ordre a été exécuté, de sorte que ny les Juifs ny les courtiers en marchandizes ne font plus pas une espèce de courtage : on s'apperçoit déjà du mal qu'occasionne cette suspension, puisqu'il n'y a point de cours fixe pour les changes depuis trois ordinaires » (30 août). — Au Contrôleur général, sur les pesées faites pour les Fermes, qui sont lentes et qui sont inexactes, étant faites au moyen de « fléaux d'Hollande » (6 septembre). — A M. Castaing, sur son indisposition et sur les tracasseries dont les négociants sont l'objet à l'occasion des pesées (4 octobre). — Félicitations à M. Boutin, qui vient d'être nommé intendant de Guienne (11 octobre). — A M. Lafore, pour la vente du *Maréchal de Thomond,* qui a été construit à Bordeaux en 1758, qui a une marche supérieure, qui a été jaugé 517 tonneaux et estimé 109,177 l. 15 s. (11 octobre). — A Trudaine, sur les ancres du s^r^ de Lachaussade, fabriquées à Cosne ; la Chambre demande qu'on affranchisse de tous droits les produits des forges françaises, de sorte que ces fers ne soient pas plus chers que ceux de l'étranger : « Le s^r^ de Lachaussade pourroit se promettre la vente de ses ancres par préférence sur celles d'Espagne, qu'on reconnoit icy pour les meilleures » (4 novembre). — A M. Castaing, sur son indisposition récente (21 et 28 février 1761). — A

diverses Chambres, pour les consulter touchant un projet du Contrôleur général, qui supprime les douanes intérieures ; ce projet « est proposé dans l'objet d'une plus grande utilité pour le commerce ; reste à sçavoir sy l'exécution ne présentera pas des obstacles difficiles à réduire et à concilier » (20 juin). — A M. Castaing : la Chambre lui signale le peu d'empressement mis à acquérir les charges de courtiers et lui indique les provenances du merrain, ainsi que le rendement obtenu suivant les provenances (27 juin). — A un négociant de Saumur, pour lui exposer les points sur lesquels porte l'enquête de la Chambre touchant le projet de suppression des douanes intérieures (27 juin). — Aux Chambres de Nantes et de Bayonne, sur le même objet et sur les avantages du régime projeté : « Affranchir des droits d'entrée ou plustôt adoucir ces droits sur les grains, les bestiaux, etc., parce que ces objets entrent plus nécessairement dans la consommation de tous, est sans contredit utile ; mais affranchir les *(sic)* droits de sortie ces mêmes objets nous paroîtroint produire une liberté domageable à la consommation et à l'utilité intérieure du royaume. Nous serions égallement éloignés d'affranchir des droits de sortie les vins et les eaux-de-vie ; ces objets de commerce s'écartant du nécessaire des cultivateurs, à raison de ce qu'ils produisent davantage, rendent naturel et équitable d'associer pour ainsy dire, sous le nom de droit, le Roy au profit qui en résulte » (11 juillet). — A divers, contre l'introduction des nègres aux colonies par les étrangers (18 août). — A la Chambre de Nantes, pour l'engager à protester contre cette mesure : « Le mal est grand, il presse : on ne peut trop tôt crier ny crier trop à la fois » (22 août). — Au duc de Choiseul, contre la cession projetée du Canada ; « La continuation de la guerre nous seroit peut-être moins funeste ; » 60 vaisseaux y portaient annuellement de France 10 millions de marchandises ; 150 allaient y pêcher la morue (22 décembre). — A M. Castaing, sur le pacte de famille : « Nous craignons qu'il ne fasse continuer la guerre » (2 janvier 1762). — A divers, sur le projet d'offrir au Roi un vaisseau (12 janvier). — Au duc de Choiseul, pour lui demander de renouveler l'exemption de droits en faveur des marchandises importées de la Louisiane (16 février). — Objections au projet d'armer en course (6 mars). — Au Contrôleur général, pour que les consuls en Espagne retirent des vaisseaux et envoient par terre les sacs de dépêches venant des colonies (20 mars). — A M. Castaing, en lui annonçant la nomination de MM. Pery, de Kater et Bérard, comme juge et consuls : « M. de Kaler, qui a été élu premier consul, se refuse à venir prêter serment, prétendant que l'immensité de ses affaires ne luy permettent pas de profiter de cet honneur » (8 mai). — Au duc de Choiseul : « Les lettres venant de l'Amérique n'étoient assujetties au lieu d'abor à aucune taxe jusqu'au 1er aoust 1759 : un vaisseau arrivant, le capitaine remettoit chès l'armateur le sac des lettres dont il avoit été chargé ; chacun aloit retirer celles qui luy étoient adressées ; elles se distribuoient ainsy sans fraix et, ce qui est très important, sans retardement. Le Roy ayant jugé à propos de les comprendre dans le tarif du mois de juillet 1759, chaque capitaine de navire est maintenant obligé de remettre au bureau des Postes à son arrivée le sac des lettres : elles y sont distribuées sous la taxe portée par le tarif, » ce qui est d'autant plus onéreux que l'on est obligé d'envoyer jusqu'à quatre exemplaires les lettres ou les titres ; de plus, il résulte de ce mode de distribution des retards préjudiciables, le négociant apprenant parfois simultanément l'expédition des valeurs qu'il aurait assurées et leur perte (17 juillet). — A M. Castaing : la Chambre le prie de la tenir au courant des nouvelles relatives « au grand objet de la paix » (7 août). — Au même : *le Tigre* ayant été battu et pris, 3 des 11 navires qu'il convoyait se sont réfugiés vers Santander et pas une des lettres portées par ces navires n'est parvenue à Bordeaux (14 août). — Au duc de Choiseul, sur les dettes du P. Lavalelte : « Nous ne devons voir dans la proscription des Jésuites que la part dont peut souffrir le commerce ; » le Parlement de Paris ayant préjugé que les lettres de change du P. Lavalette étaient des dettes de la société tout entière, la Chambre demande qu'on simplifie, pour la liquidation, la procédure ordinaire, afin d'éviter des frais ruineux et des lenteurs (28 août). — Au même, pour le remercier de la paix qui est annoncée et lui demander des passeports anglais (20 novembre). — Au même, contre le projet qui est formé d'autoriser l'admission aux colonies des nègres de traite étrangère : « Nous comptons déjà dans le port près de 100 vaisseaux que l'on prépare ; » quelques-uns sont destinés à la traite. « Le commerce procura aux colonies, dans les six ans qui se comptent avant la guerre qui vient de finir, 73 mille quelques centaines de nègres » (7 décembre). — Au même et à l'Intendant : longues lettres sur le conflit avec M. Daubenton (1er janvier 1763). — A l'Intendant, touchant divers objets, notamment la supériorité des échanges dans les colonies sur les ventes moyennant espèces ; la Chambre cite la « navigation des Espagnols fondée en partie sur l'argent » et « le commerce de l'Inde, dont les échanges sont presque traités privativement en espèces » (1er janvier). — A M. Cas-

taing : « On ne peut se dissimuler que cette guerre n'aye considérablement diminué la consommation des sucres et caffés dans le royaume, mais plus encore dans l'étranger ; les magasins y sont remplis de marchandises » (8 janvier). — Au duc de Choiseul, pour obtenir que les jeunes gens aspirant au titre de capitaine de marine marchande soient dispensés des deux campagnes de trois mois qu'ils doivent faire au service du Roi et que les officiers des vaisseaux du Roi ne puissent plus s'arroger une juridiction sur les équipages de la marine de commerce (15 janvier). — A divers, sur le conflit de la Chambre avec M. Daubenton (18 janvier — 8 février). — A M. Castaing, sur le même sujet, en lui annonçant que la Chambre prépare des représentations en forme : « Vous verrés dans ce détail une Chambre de commerce, qui depuis un tems infiny ne cesse de travailler avec tout le zelle et toute l'aplication possible à tout ce qui peut intéresser le bien public, vous la verrés méprisée par les injustes prétentions d'un commissaire de Marine qui est fait pour l'honnorer et avilie par une puissance qui ne devroit s'occuper qu'à la protéger » (19 février). — Avis défavorable au projet d'imposer de 10 0/0 de leur valeur les navires de construction étrangère vendus à des Français : « Avant de se renfermer en soy-même pour y exciter toutes les parties de l'industrie, il convient de voir si l'on peut se fournir des matières premières ou si l'on est obligé de recourir à l'étranger, si la portion que doit y fournir l'étranger est dominante ou subsidiaire, si enfin les matières premières propres peuvent s'accroître en quantité par des encouragemens » (2 avril). — A M. Bernier, député de Nantes, pour le prier de remplacer provisoirement M. Castaing, décédé (19 avril). — A l'Intendant, contre l'imposition sur les navires de construction étrangère : « Nous manquons de vaisseaux… ; nos charpentiers sont encore retenus en Angletter ; il faut peut-être bien du tems avant qu'ils soient rendus à leur département respectif » (30 avril). — A M. Bernier, sur un droit excessif perçu à l'entrée du « cuivre en platine pour la fabrique du verdet en Languedoc » (21 mai). — Au même, sur l'évaluation des marchandises : le sucre, coté 27 l. pour le semestre précédent, ne valait, cinquième déduit, que 21 l. 12 s. « Depuis huit jours, il nous est arrivé 10 navires de Saint-Domingue et… nous en recevrons encore 40 d'icy au 15 d'8bre » (16 juillet). — Au même, sur le même objet : le sucre brut est à 24 et 25 l. pour les fabriques, à 20 et 22 l. pour l'étranger ; le sucre blanc, à 33 et 38 l. ; le beau café, à 8 et 10 l. ; l'indigo est sans acheteur à 3 l. 15 s. et 4 l. 10 s. (13 septembre). — A M. Dubergier, député, à Paris, « chez Mrs Raguenau de La Chenaye frères, banquiers, rue Mauconseil » : on le charge notamment de réclamer l'abolition de l'entrepôt des cafés, moyennant une élévation du droit du domaine d'Occident sur cette marchandise, lequel serait porté à 4 1/2 0/0 (22 novembre). — Au même : « L'introduction des étrangers dans nos colonies ruine notre province, éteint l'émulation chés les négocians et anéantit notre marine » (17 décembre). — A M. Dubergier, sur les droits qui frappent à l'entrée les charbons étrangers : « Les raffineries sont arrettées faute de charbon. M. votre frère reçoit aujourd'huy le chaperon de M. votre aîné : nous avons vu ce choix et cette distinction avec d'autant plus de plaisir qu'elle a été accordée au vrai mérite » (20 décembre). — Au Contrôleur général, sur les charbons : « Les chemins impraticables, les rivières à rendre navigables ne nous font espérer pendant longtems qu'un bien foible secours des mines de Quercy et de Rouergue » (27 décembre). — A M. Dubergier, en lui envoyant un avis favorable à l'exportation des céréales : « Nous n'entrons point dans un long détail sur les raisons qui autorisent cette permission ; ce seroit parler d'après le fameux Thomas, auteur du mémoire de Sully, et plusieurs autres auteurs qui ont épuisé la matière en faisant connoître que le seul moyen d'encourager l'agriculture et de l'augmenter étoit la libre exportation des grains » (21 janvier 1764). — Aux juge et consuls de Niort, en les encourageant à réclamer la connaissance des faillites, dont le règlement par la justice ordinaire est ruineux : « Nous obtînmes, le 8 septembre 1759, une déclaration du Roy qui nous attribuoit cette conoissance depuis le 1er janvier 1758 jusqu'au dernier décembre 1760 ; mais elle n'a point eu son effet, notre Parlement s'étant refusé à l'enregistrer » (21 janvier). — A M. Dubergier : « Nous sommes persuadés que l'affaire du bled doit occasionner bien des débats au Conseil : il n'est pas aisé de se dépouiller des anciens préjugés… ; nous pensons toujours que toute précaution pour prévenir les inconvéniens sera un obstacle aux progrès de l'agriculture et détruira peut-être d'un côté tout l'avantage que cette liberté pourra procurer de l'autre » (28 janvier). — Au duc de Choiseul, pour faire attribuer à l'armateur les gages des matelots qui ont déserté (31 mars). — A M. Dubergier, sur ce qu'il n'a pas saisi la Chambre d'un projet pour la libre circulation des vins, et sur l'évaluation des marchandises : « On a porté la canéfice à 42 l. le 0/0, dans un tems qu'elle ne se vend que 18 et 20 l. » (3 avril). — Au même, sur l'utilité de l'unification des mesures : « L'ignorant spéculera comme celuy qui a passé plusieurs années à se faire une étude des réduc-

tions du poids et des mesures. » « Notre commerce dans les colonnies est totalement perdu : les étrangers y sont continuellement admis… Nos raffineries chaument, faute de charbon » (14 avril). — A diverses Chambres, afin qu'elles opposent leur parlement à celui de Rouen, qui demande la liberté pour l'exportation des eaux-de-vie de cidre et de poiré (16 mai). — Au duc de Choiseul, pour le paiement des papiers du Canada (19 mai). — A la Chambre de Marseille : la Chambre opine pour le maintien du cabotage entre les Iles, tant qu'il a pour objet les marchandises d'Europe ; elle combat ce cabotage en ce qui concerne les produits des colonies, parce qu'il favorise les exportations frauduleuses (28 juin). — A la municipalité d'Agen, au sujet des efforts faits par le commerce de Normandie pour faire révoquer « la déclaration du Roy du 24 janvier 1713, qui est la loy la plus réfléchie que le Conseil ait prononcé » et qui prohibe l'exportation des eaux-de-vie de cidre et de poiré : « Ceci est un coup de partie pour le pays à vignobles, qui seroit ruiné si la loy qui soutient sa production étoit altérée » (28 juin). — A M. Dubergier, sur le prix des marchandises : les sucres se vendent, les plus beaux, 31 à 34 l. ; les sucres ordinaires, 26 à 28 l. ; les sucres inférieurs, 22 à 24 l. ; l'indigo cuivré, 4 l. 10 s. à 5 l. ; la canéfice, 18 à 20 l. ; le bois d'Inde, 6 à 16 l. (10 juillet). — Au même : « L'édit pour la liberté de la sortie et de l'entrée des grains détermine que, lorsque le froment sera porté à 12 l. 10 s. le quintal, la sortie en sera prohibée : nous comptons notre boisseau du poids de 120, ce qui feroit 15 l. ; nous trouvons ce taux beaucoup trop haut pour la subsistance de cette province… Notre Parlement s'est assemblé plusieurs fois pour faire étamper toutes les barriques du pays bordelois du nom du propriétaire et celuy de la parroisse où le vin sera recuilly ; pleusieurs négocians en corps ont fait des représentations inutilles ; l'arrêt pour la marque fut rendu mercredy dernier, après bien des débats ; il n'a pas encore paru ; si ce règlement s'exécute, il entraînera avec luy la ruine de la majeure partie des propriétaires » (28 juillet). — Au même, sur les mesures favorables au commerce prises par le comte d'Estaing à Saint-Domingue et sur les charbons ; le droit réglé par le Conseil est plus fort, à quantité égale, quand le navire n'est pas plein ; 100 tonneaux dans un navire de 300 tonneaux paieront trois fois plus que dans un navire de 100 : « Il suit de ce principe que c'est sur les navires anglais que le Conseil entendroit imposer ces droits et non sur le charbon » (11 août). — Au ministre des Affaires étrangères, à propos du passage du s^{r} Friès et de ses projets : c'est par les ports de la Méditerranée qu'on pourra mettre la France en relations directes avec Trieste et Fiume (28 août). — A M. Dubergier : on lui annonce le départ prochain de M. Prune, délégué par le Parlement pour s'opposer à l'exportation des eaux-de-vie de cidre : « Les courtiers royeaux de cette ville, animés par l'avidi(vi)té du gain, ont formé le dessin d'augmenter le nombre de leurs charges jusques à 60 et détruire les offices de 200 brevets de courtiers que le Roy a créés par édit du mois de février 1761 : ils offrent de rembourser ces derniers » (1er septembre). — Au même, sur le manque de charbon : les verreries ne fournissent pas le dixième des bouteilles nécessaires : « Nos rafineries, forgerons, etc., suspendent leurs ouvrages, manquant de cette terre minéralle » (22 septembre). — A divers ministres, contre l'arrêt du Parlement du 18 juillet, prescrivant de marquer au feu les barriques (29 septembre). — A M. Poissonnier, médecin du Roi, inventeur d'un appareil propre à distiller l'eau de la mer : la Chambre l'engage « à tourner encore au profit de l'humanité des talens qui feront l'honneur de notre siècle et le bonheur et la sûreté des races futures » (29 septembre). — A M. Dubergier, au sujet de cet appareil, qui brûle pour six barriques d'eau une de charbon de terre (29 septembre). — Au même, qui n'a pas accusé réception des mémoires contre l'arrêt du Parlement : « Il n'y a qu'un cry contre vous, Monsieur : la Chambre et le commerce n'auroient jamais pu s'attendre à un tel procédé » (3 novembre). — Au même, en réponse à une lettre du 29 octobre : « Si cette lettre nous fût parvenue plus tôt, vous auriés évité nos plaintes : la Chambre ne devoit même pas s'attendre au mépris que vous en faites ny au terme de misère, qu'elle trouve très déplacé ; elle veut bien passer l'éponge sur tout, comptant sur votre zèle » (24 novembre). — Au maréchal de Richelieu, pour disculper le sieur Viralis, maître apothicaire, au sujet de sa conduite dans l'essai de la « machine distillatoire » (26 janvier 1765). — A la Chambre de Saint-Malo : « Nous avions pensé comme vous, M^{rs}, que le peu de satisfaction qu'ont eu depuis longtems les Chambres de commerce dans leurs représentations par l'entremise de leur député ne laissoit aujourd'huy au commerce de ressource que celle de faire parvenir au Roy et à ses ministres ses plaintes par l'organne inmédiate des Parlemens » (10 mars). — A M. Dubergier : « Nous ignorions que ce qui se traite dans votre bureau, qui peut porter sur le commerce, dût être un secret pour nous » (20 avril). — Au même, en lui annonçant la nomination de MM. Jarreau, Pierre Menoire et Journu-

Maisonneuve, comme juge et consuls (7 mai). — A divers ministres, contre deux mémoires, l'un tendant à obtenir aux étrangers le commerce aux colonies, l'autre demandant la liberté d'exporter directement à l'étranger les produits des colonies (11 juin). — A la Chambre de La Rochelle : le sucre brut se vend de 22 à 30 l. ; le cacao, 60 l. ; la canéfice, 12 à 15 l. (13 juillet). — A M. Dubergier, pour l'informer de la nomination de MM. Rulleau fils, Blancan et Macarty, comme juge et consuls (6 mai 1766). — A la Chambre de Nantes : « Nous sommes allarmés comme vous des dispositions que font les Anglais pour établir des ports francs dans leurs colonies » (14 juin). — Au ministre de la Marine et à M. Dubergier, au sujet de capitaines qui ont été punis par l'intendant de la Martinique « pour avoir exécuté trop bien une visite qui leur avoit été prescrite par une ordonnance du Général sur quelques vaisseaux étrangers qui avoient la faculté d'y aporter certaines marchandises désignées par le provisoire » et qui étaient soupçonnés de fraude (1er juillet). — Circulaire envoyée à MM. Isaac Couturier, Fesquet, Risteau père et fils, Gradis, Boireau et Cie, Chollet, Lafon de Ladebat, Paul Nairac, Cabarrus, Brossard et Lemarchand, pour leur demander des renseignements sur la traite que leurs navires ont faite en Afrique depuis 1763 (8 août). — Autre circulaire analogue à MM. Serret, Damborgès, Lavaud, Lamaletie, Latuilière, Coregeolles, Menoire aîné, Pourcin, Tarteyron, en ce qui concerne la pêche de la morue (9 août). — Au ministre de la Marine : « Nous nous sommes empressés, dès que les ordres de V. G. nous sont parvenus, de les communiquer à tous nos armateurs qui font des expéditions pour les isles de Saint-Pierre et Miquelon, affin qu'ils eussent à l'avenir à s'aprovisionner de bois avant de partir de ce pays-cy ; il est bien vray, M., que les vaisseaux destinés pour la pêche de la morue ne sont pas ordinairement fort chargés, mais le commerce de la pêche est fondé sur une grande œconomie et les profits qui en résultent [sont] très médiocres » (23 août). — Aux députés au Conseil de commerce, en leur envoyant les renseignements fournis par les armateurs sur la pêche de la morue et la traite : le chiffre des expéditions pour la côte d'Afrique est presque aussi considérable depuis novembre 1765 que pour les trois années précédentes (23 août). — A la Chambre de La Rochelle, en lui communiquant la réponse du ministre de la Marine touchant les mesures prises pour parer au « préjudice éminent que pouvoit causer l'établissement des ports francs de la Jamaïque et de la Dominique » (27 août). — Aux juge et consuls de Nantes : la Chambre atteste le fait de l'exportation de grains soit pour des ports français soit pour Lisbonne et l'Italie par navires étrangers, « faute d'avoir trouvé des navires français d'une capacité suffisante » (11 octobre). — A M. Defargès, pour le féliciter de sa nomination à l'intendance de Guienne (15 novembre). — A M. de Montaran, intendant de commerce, en lui retournant un mémoire de Tillet, relatif à l'unification des poids et mesures : « La célébrité de cet accadémicien auroit bien pu nous dispenser de faire l'examen de son ouvrage » (29 novembre). — Au Contrôleur général, contre un droit d'importation levé par les Fermiers sur les blés venant des îles de « Bouin », d'Yeu, de Noirmoutier et Belle-Ile : « Le pain, qui est dans tous les tems plus cher à Bordeaux que dans pas une ville du royaume, deviendra à un prix si excessif que le peuble ne pourra subsister » (16 décembre). — A M. Dubergier : « On a exporté cette année de la sénéchaussée plus de 45 mille boisseaux de froment ; cet enlèvement nous fait manger le pain plus cher que dans pas une ville du royaume » (16 décembre). — Au ministre de la Marine, qui a notifié à la Chambre la décision par lui prise de ne plus délivrer d'expédition « pour Port-à-Choix et Ferrol » avant le 15 mars (10 janvier 1767). — Au même, sur la révocation de cet ordre (17 janvier). — Au même, sur l'admission des farines étrangères à la Martinique à la suite de l'ouragan d'août 1766 (17 mars). — Au Contrôleur général, contre l'introduction de l'indigo de la Caroline, qui est de qualité inférieure (21 mars). — A M. Feutry, chez le marquis de Puisségur, à Paris : « Nous avons trouvé l'homme de génie et le citoyen dans le mémoire que vous avés eu la bonté de nous envoyer… Nous n'osons pas vous faire l'éloge du poème que vous nous avés fait l'honneur de nous envoyer, parce qu'il semble qu'il n'est pas permis à des négocians de se connoître en vers : nous nous conten[te]rons donc de vous assurer qu'il nous a fait grand plaisir » (4 avril). — A M. Dubergier, pour lui annoncer la nomination de MM. Vignes, Brunaud fils aîné et François Farrouilh, comme juge et consuls (9 mai). — Au même, sur les mesures à prendre pour empêcher les fraudes sur l'indigo de la Caroline, que l'on mélange aux indigos provenant des colonies françaises (26 mai). — Au même, sur le même sujet : l'indigo de la Caroline donne un bleu terne presque noir ; l'indigo français produit un bleu plus ou moins clair ; la teinture provenant du mélange prend des tons noirs là où le premier a le plus porté ; l'indigo de nos colonies est déprécié par ces mélanges et ne trouve pas de débouché (13 juin). — Au ministre de la Marine, pour lui signaler l'admission à

la Martinique de six bateaux et un navire étrangers chargés de farine, et le découragement produit par celte concurrence étrangère « qui, depuis quatre ans, mine sensiblement la fortune du commerçant ; si cette impression ne se fait pas bien remarquer dans ce moment où il y a trente navires en armement, c'est qu'il faut suivre, au risque même d'une ruine certaine, des expéditions déjà commancées » ; les effets de celte admission sont nuisibles aux colonies : l'étranger ne fait pas crédit, tandis que les Français vendaient des nègres payables à 18 mois, pendant lesquels ces nègres produisaient leur valeur (20 juin). — A M. Dubergier, sur le même objet et sur les mélanges des indigos de la Caroline et de Saint-Domingue (11 juillet). — Aux juge et consuls de Nantes : « Nous ne pouvons….. vous dissimuler l'étonnement où nous sommes de vous voir si peu disposés à vous unir à nous pour représenter au Ministre le tort considérable que souffre le commerce de France par l'admission continuelle des étrangers à la Martinique » (15 juillet). — Aux mêmes : « Ce que nous avons eu l'honneur de vous dire, loin d'être un reproche de notre part, marquoit seulement nos inquiétudes sur le sort de nos démarches si elles n'étoient soutenues des vôtres » (27 juillet). — A la Chambre de Marseille, en réponse à une demande de renseignements sur la tare admise par la douane de Bordeaux : « Le bureau est dans l'usage de déduire 17 0/0 tant sur les sucres bruts que sur le sucre blanc, 80 livres par chaque boucaut de caffé, 60 livres par barrique, 25 jusqu'à 30 et même 35 livres par chaque quart ou tierçon de caffé, suivant qu'ils sont plus ou moins grands ou que la tare se trouve marquée sur la futaille, ce qui se pratique aussy pour l'indigo, le tout poids de marc ; » le commerce est exempt du droit de poids, par arrêt de la Cour des Aides de Guienne du 16 juillet 1760 (7 septembre). — Au ministre de la Marine : « Nos armateurs, touchés du reproche sur les mœurs des engagés que leurs vaisseaux transportent aux colonies, mettront toute l'attention qui est en eux dans le choix des engagés ; » ces mœurs sont imputables aux colons, qui n'emploient pas les engagés et les réduisent à la misère (8 décembre). — A M. Risteau fils, directeur de la Compagnie des Indes, à Paris, pour le prier d'agréer une bourse de 104 jetons, en témoignage de reconnaissance (22 décembre). — Au ministre de la Marine, sur la consommation des morues par les colonies : avant la dernière guerre, quand la pêche française ne savait où vendre ses produits, les colonies lui demandaient seulement 20,000 quintaux de morue et le bœuf salé était la seule denrée de première nécessité pour les esclaves ; depuis que la pêche française est restreinte, les colonies abandonnent le bœuf salé et demandent 130,000 quintaux de morue ; Bordeaux n'arme pas pour la pêche de la morue ; ce port envoie annuellement 2 ou 3 vaisseaux à Miquelon pour en acheter : « la plus grande partie de ce que celte province consomme en poisson salé luy est fournie par les pêcheurs de Granville, Saint-Malo et Saint-Jean-de-Luz » (6 février 1768). — Au même : « Si la traite n'est pas malheureuse, le commerce de Bordeaux fournira à peu près le quart de l'importation annuelle de noirs de traite française ; les armemens qui se font icy pour Guinée ne sont pas nombreux, mais les vaisseaux sont d'une grande capacité et les 13 vaisseaux qu'on a armés icy depuis le 30 avril pourroient, si la traite étoit favorable, voiturer 5,190 noirs dans nos colonies » (5 mars). — A la Chambre de Toulouse, qui demandait les plan, coupe et élévation de la Bourse : ce monument a été bâti par l'Intendant et les dessins sont restés dans ses bureaux (7 mars). — Au député, sur l'arrêt du 21 mars, « qui affranchit nos négocians faisants le commerce de la côte d'Affrique de la pistole par teste de noirs qu'ils introduiront dorsenavant dans nos colonies » (14 mai). — Au Contrôleur général, contre un arrêt du Parlement, qui frappe d'un droit de 1 0/0 au profit de l'hôpital Saint-André les grains et farines exportés de Bordeaux et de Blaye (6 septembre). — A M. Defargès, intendant de la province, à Paris, au sujet des mesures contre la disette des grains (6 décembre). — Au même, contre un projet d'arrêt frappant d'un droit d'entrée de 30 l. par cent pesant brut les armes de fabrication étrangère (24 décembre). — Au Contrôleur général, sur l'arrêt du Parlement en faveur de l'hôpital Saint-André et sur les précédents de cette affaire (31 janvier 1769). — Au duc de Praslin, sur la pêche de la morue : les Bordelais n'arment pas pour la pêche et la Chambre ignore « les raports que la pêche peut avoir avec la quantité d'échaffauds et l'étendue de grave pour la sècherie » (25 février). — A l'Intendant, qui désire être renseigné sur les fluctuations du commerce de 1758 à 1767 : durant la guerre, le sucre brut valait en Amérique 10 à 12 l. le cent ; le terré, 20 à 25 l. ; l'indigo, 3 à 4 l. ; le coton, 90 à 100 l. ; en France, les prix étaient à peu près doubles ; le cours des vins et farines variait beaucoup en Amérique ; la farine valait parfois 60 l. le baril et parfois le double (28 février). — Au Contrôleur général, pour se plaindre de « l'âpreté rigoureuse qu'exerce sur nos négocians le directeur du bureau des Fermes du Roy » (8 avril). — Au député, en lui annonçant la nomination de MM. Agard, Jean

Dutasta et André Aquart, beau-frère dud. député, comme juge et consuls (6 mai). — A l'Intendant, sur la liberté de l'exportation des grains (27 mai). — Au Contrôleur général, à l'intendant des Finances et au député, à propos d'un conflit entre le directeur des Fermes et un négociant en café (6 juin). — A l'abbé Morellet, auteur d'un *Dictionnaire du commerce* en préparation, pour le féliciter : « Bien mortiffiés que le détail et l'assiduité qu'exigent nos affaires particulières ne nous permettent pas de contribuer à voire ouvrage par l'envoy des mémoires que vous semblés désirer » (17 juin). — Au Contrôleur général, pour se plaindre des formalités que les Fermes imposent arbitrairement pour l'expédition du café et pour proposer de ne lever qu'un droit unique : « La place de Bordeaux reçoit les trois cinquiesmes du produit de nos colonies en caffé » (29 juillet). — Aux députés du commerce, qui désiraient voir les armateurs français naviguer dans le Nord : les armateurs étrangers ayant moins de frais, la concurrence est impossible ; le seul moyen serait de créer aux frais du Roi des maisons de commerce à St-Pétersbourg, Riga, Bergen, etc., dont l'exemple pourrait entraîner des imitateurs, et d'obtenir par un traité de commerce l'abaissement des droits en Russie (29 juillet). — Au ministre de la Marine, en accusant réception de l'arrêt du Conseil qui suspend le monopole de la Compagnie des Indes : « L'appas de cette facilités *(sic)* d'armer pour l'Inde pourroit exciter une trop grande avidité ; mais S. M., toujours attentive aux intérêts de ses sujets, ne fera délivrer des permissions que sur la connoissance exacte que ceux qui les réclameront auront les moyens de subvenir aux fraix et aux avances qu'exigent ces expéditions » (26 août). — Au même et à l'Intendant, sur une demande du s^{r} Mathieu aîné, qui désire envoyer aux îles de France et de Bourbon un navire de 400 tonneaux, chargé de comestibles (2 septembre). — Au Contrôleur général, en lui accusant réception du traité de commerce conclu avec Hambourg et des clauses secrètes dud. traité : « Nous ne doutons pas que les grandes liaisons qu'il y a déjà de la place d'Hambourg à la nôtre ne s'accroissent par les facilités qui seront l'effet de cet heureux traité » (28 octobre). — A la Chambre de Toulouse, sur la forme suivie pour l'élection des juge et consuls de Bordeaux (11 décembre). — Lettre de bonne année au gouverneur des Iles du Vent : « Le souvenir de vos bontés reste gravé dans nos cœurs avec les caractères inéfaçables de la plus vive reconnoissance… » (28 décembre). — Au député, afin d'obtenir un titre nouveau de la rente de 953 l. 16 s., chiffre auquel a été réduite la rente de 4,086 l. atttribuée à la Chambre sur les tailles de l'élection, et détails sur les précédents de l'affaire (30 décembre). — A la Chambre de La Rochelle, sur les sages mesures prises par l'Intendant contre l'abus des arrêts de surséance (27 janvier 1770). — Au Contrôleur général, contre l'ordre donné au directeur des Douanes « de faire voiturer scrupuleusement en espèces le produit des recettes de celte ville » : « La plus grande partie de nos fortunes ne réside pas dans le numéraire ; elle existe en papiers négociables, au moyen desquels chacun se procure par son crédit des espèces pour payer ; l'argent se reproduit par la circulation et satisfait dans un court espace de tems aux besoins de plusieurs : tout est perdu si cette circulation est arrettée » (3 mars). — Au député, sur le même sujet : « Nous sommes allés en députation chès M. le Premier Président et chès M. le Procureur général » (3 mars). — Au même : l'Intendant a pris, pour arrêter la voiture des espèces, des mesures provisoires que le Ministre n'a pas rendues définitives ; les négociants ont obtenu du Parlement un arrêt de défense, du 15 mars (16 mars). — A l'abbé Terray. à M. de Bertin et au Gouverneur de la province, sur le même objet : « La confirmation de l'ordre de voiture a redoublé la terreur : la méfiance la plus grande, le discrédit le plus complet, enfin la cess[at]ion pour ainsy dire totalle des opérations sont les premiers effets de la crise ; » les foires, dans lesquelles les commerçants étrangers réalisent plus de 200,000 écus, sont compromises : « On estime, Mgr, que c'est le porter haut que l'argent effectif de notre place, en ce compris le produit des élections voisines, forme un capital de trois millions ; les impositions, les droits quelconques s'élèvent à plusieurs millions au-delà : si l'espèce seule satisfait les Fermiers, il ne faut pas deux mois pour épuiser notre numéraire » (16 mars). — Félicitations à M. Esmangart, qui vient d'être nommé intendant de Guienne (7 avril). — A la Chambre de La Rochelle, sur la voiture des espèces : « Nos négocians dressèrent un mémoire dans lequel ils exposoient qu'ils n'avoient pu se persuader que l'ordre de MM. les Fermiers généraux eût d'autres causes que celle de la méfiance qu'avoit dû produire l'état d'incertitude dans lequel s'étoit trouvé M. Magon de La Balue, dont la chute eût rendu nécessairement tout papier suspect. » « Tout ce qui a été fait a été improuvé : l'arrêt du Parlement a été cassé ; nos représentations sont sans réponse ; nous avons donc les bras liés et désormais de nouvelles tentatives de notre part marqueroi[en]t un esprit d'opposition qui ne fut jamais le nôtre…. L'ordre … s'exécute, cependant avec ménagement : l'exportation est modérée ; MM. les Fermiers

généraux tirent des rescriptions » (7 avril). — Au député, sur les agissements des Fermiers relativement au café : « Il est entré, en 1768, 14,105,386 l. de caffé ; en 1769. 14,054,787 l., poids net. » « Nous regrétons infiniment M. Defargès : il emportera les regrets de toute la ville » (17 avril). — Au Grand Amiral et au ministre de la Marine, pour appuyer une demande des négociants tendant à obtenir aux Cayes un siège d'Amirauté, qui a été transféré à Saint-Louis pour la commodité du juge, tandis qu'on a transféré de St-Louis aux Cayes le bureau des octrois (24 avril). — A la Chambre de Bayonne, pour la dissuader de se plaindre de l'interdiction qui frappe les tissus de fil et de coton en Espagne : le roi d'Espagne est fondé à prononcer des interdictions de ce genre ; il fait ce que la France fit « sous le ministère du grand Colbert » ; les nations étrangères ne se plaignirent pas : « Nous devons les imiter » (28 avril). — Au député, pour lui faire connaître la nomination de MM. Menoire aîné, Jean Mercié et Chicou-Bourbon, comme juge et consuls (12 mai). — A M. Daubenton, commissaire de la Marine, en lui accusant réception d'un plan de la rivière envoyé par M. de Kearney, capitaine de frégate : « Nous nous proposons, après en avoir obtenu l'agrément du Ministre, de le rendre par la graveure utile aux marins » (31 mai). — A M. de Kearney, pour lui demander son consentement à la publication du plan (2 juin). — Au ministre de la Marine, au comte de Nolivos et à M. de Bongars, général et intendant de Saint-Domingue, au sujet du tremblement de terre de cette île (28 juillet et 5 août). — Au député, pour lui exposer de nouvelles difficultés survenues à propos des cafés (15 septembre). — Au Contrôleur général, pour prévenir des mesures tendant à interdire la réexportation des blés étrangers et pour proposer que l'on attribue à l'Intendant le soin de délivrer les permissions et de faire vérifier la provenance des blés exportés (30 octobre). — A l'Intendant, sur la quarantaine imposée aux arrivages (2 et 22 novembre). — Au député : le cours des marchandises ne s'élève pas, « à cause de l'incertitude où nous laisse ce bruit de guerre » (12 janvier 1771). — Au même, sur le même objet : les prix ont encore baissé depuis le mois d'août, que les bruits de guerre commençaient à s'accréditer (26 février). — Au Contrôleur général, pour réclamer contre le taux et le mode de perception du droit de 9 l. par tonneau levé à l'entrée sur le charbon de terre, « suivant la contenance à morte charge des navires qui l'apportent » (19 mars). — Lettre à la Chambre de Marseille, relativement à la perception des droits de douane à Bordeaux (23 avril). — Au ministre de la Marine, à propos des fraudes commises par les capitaines au détriment des marchands d'esclaves et qui menacent de compromettre la traite (11 mai). — Au député, pour lui annoncer la nomination de MM. Jaure, Ferrière et Raby, comme juge et consuls (11 mai). — Au même, en lui accusant réception d'arrêts ; le port a coûté 20 l. et la Chambre prie le député de lui envoyer les antres paquets par des amis (17 août). — A M. Devallière, général de la Martinique : les barriques de sucre ne sont pas étampées conformément à l'ordonnance ; la tare des sucres blancs s'élève à 70 et 75 livres, au lieu de 50 à 60 (25 septembre). — A l'abbé Terray, touchant l'interdiction de l'exportation des blés (19 octobre). — Aux consuls de Cette, qui avaient saisi la Chambre d'un projet de canal à construire sur l'étang de Thau, pour rendre la communication entre les deux mers plus facile : « Permettés-nous de vous représenter, MM., qu'il ne nous appartient point de délibérer sur des matières que nous ne connoissons pas » (18 novembre). — Au ministre de la Marine, qui avait signalé la pêche lucrative des souffleurs pratiquée par les Anglais près de l'île de Flore : les armateurs ont abandonné la pêche des baleines et autres semblables, et il faudrait qu'une flottille armée par le Roi tentât un essai (14 décembre). — Au ministre de la Marine, qui a donné l'ordre aux armateurs de fournir les vivres aux matelots qu'ils laisseraient à Saint-Pierre et Miquelon : ces matelots usaient le bois de ces îles et consommaient les vivres du magasin créé par le Roi pour les habitants, « anciens et malhureux colons de l'Isle Royalle » (14 janvier 1772). — Au député : le café de Saint-Domingue, très abondant sur la place, a baissé de 4 s. par livre ; la production de la Martinique décline, mais le café de cette île n'entre que pour un douzième dans le chiffre total. On vient d'acheter à 550 l. par tonneau un navire de charbon de terre anglais : « Plusieurs rafineurs en manquent et seront bientôt obligés de cesser les travaux » (14 janvier). — Aux négociants du Havre, sur un placet qu'ils présentent au Roi : « Quant à la permission d'exporter les sirops et taffias et de les admettre dans nos ports à la charge d'entrepôt pour l'étranger, ce seroit faire une demande illusoire, puisque ces marchandizes sont d'une valleur trop médiocre pour suporter les fraix d'exportation et ceux qui en sont la suite » (15 février). — Lettre d'envoi à M. de Kearney du plan de la rivière par lui dressé (14 mars). — Au ministre de la Marine, pour « la supression des entrepôts libres établis par arrêt du Conseil de 1767 dans l'isle Ste-Lucie pour les Isles du Vent et au Moule-Saint-Nicolas pour la partie de Saint-Domingue » ; les capitaines signalent

qu'il y a presque autant de navires anglais que de français à Saint-Domingue. « Pour donner plus d'étendue au débouché des sirops et des taffias…. on pourroit en permettre l'introduction en France à la charge de l'entrepôt pour l'étranger dans les ports du Havre, de St-Malo, Dieppe et Dunkerque » (14 mars). — A l'Intendant, en lui envoyant un mémoire tendant à obtenir que les cafés soient soumis à un droit unique de 10 s. par quintal, poids net : « Le fermier, qui se plaint [de] n'avoir touché en quatre ans que 65 mille livres de droits de consommation, toucheroit dans le même espace de tems …. 416 mille livres » (17 mars). — Au député, en lui annonçant la nomination de MM. Castaing, Mathieu Dirouard et Latuilière, en qualité de juge et consuls (9 mai). — Au Contrôleur général, à propos de difficultés dans la perception du droit de foraine sur les huiles, olives et câpres chargées pour l'étranger (16 mai). — Au ministre de la Marine : la Chambre expose que les pilotes Antoine Croizet, de Pauillac, et Jean Sapis, de Royan, ont sauvé à la fin de mars *le Marquis de Galifet* et *l'Amitié,* venant de Saint-Domingue, en danger de périr avec leurs riches cargaisons au large devant Cordouan, et que le commissaire de Saint-Martin-de-Ré interdit aux pilotes de ces ports et autres de prendre à La Rochelle les navires pour Bordeaux (30 mai). — Lettre de condoléance à M. Dubergier, député, sur la mort de sa femme (13 juin). — A la Chambre de La Rochelle, pour combattre un projet par elle formé d'imposer de 10 s. par velte les eaux-de-vie d'Espagne importées en France (3 février 1773). — Condoléances à M. Dubergier sur la mort de son père (9 février). — Au commissaire ordonnateur de la Marine, à propos des plaintes des pêcheurs de morue contre les habitants et maîtres de graves de St-Pierre et Miquelon (25 mars). — Au député, pour lui apprendre la nomination de MM. Duffour, Boyer-Fonfrède et Letellier jeune, comme juge et consuls (8 mai). — A la Chambre de Nantes, à propos de quantité de monnaies d'or espagnoles faibles de poids ou fausses, introduites à Saint-Domingue par les Anglais (15 mai). — Au ministre de la Marine, sur le même objet : on lui rappelle d'abord « que les colonies n'ont été fondées que pour l'utilité de la métropole, qu'elles sont soumises à ses loix, que, destinées à porter le commerce de la nation au-delà de ses premières bornes, leur culture n'est encouragée qu'en faveur de ce même commerce, qu'il doit donc agir dans les colonies sans concurrence avec l'étranger, que tout acte de commerce au dehors est une disposition monstrueuse » (5 juin). — A l'abbé Terray et à M. Trudaine, sur le même objet : on envoie « un certificat de MM. les officiers de notre Monnoye, qui ont décomposé trois espèces de monnoyes d'or apportées à Saint-Domingue par les Anglais : l'altération qui a été trouvée et dans leur poids et dans leur titre met le comble à l'impudente atrocité de ces ennemis de notre commerce » (8 juin). — Au député, qui a eu du ministre de la Marine une audience au sujet de la même affaire (3 juillet). — A l'abbé Terray, qui a donné ordre de transcrire une de ses lettres sur les registres de la Chambre et d'en remettre copie aux sieurs Bethmann et Desclaux et Jarreau ; la Chambre ne les a pas inculpés : « Il ne nous est pas même parvenu, tout le temps qu'a duré cette crise, aucune plainte ni aucun reproche sur le compte de ces négociants » (6 juillet). — Au député : la Chambre le charge d'exposer aux Fermiers que le quart des cafés se vendra à peine 3 s., cette denrée étant très abondante (10 juillet). — Au ministre de la Marine, contre l'admission des Anglais aux colonies (7 août). — Au député : « Relativement au caffé de triage, vous faites erreur en ne le considérant pas comme un objet de conséquence dans les retours de nos colonies, puisqu'il en vient icy aux environs de quatre à cinq cents miliers chaque année » (10 août). — A l'abbé Terray, touchant une lettre dont il avait ordonné la transcription dans les registres de la Chambre et l'affichage : les gens sensés n'ont jamais accusé les sieurs Bethmann et Desclaux et Jarreau et ces négociants doivent être « peu en peine d'une idée qui n'occupa que la populace dans le tems » (14 août). — Aux députés du commerce, sur la fixation de la valeur des marchandises sujettes au domaine d'Occident (22 janvier 1774). — A la Chambre de La Rochelle : « Il n'a pas été question ici d'aucune ordonnance concernant la milice : si elle avoit lieu et que les enfants des négociants n'en fussent pas exempts, nous ne balancerions pas d'écrire au Ministre pour parvenir à les rédimer d'une sujettion si révoltante » (22 janvier). — Au commissaire ordonnateur de la Marine, sur la nécessité d'enlever la carcasse de *la Marie-Catherine,* vaisseau échoué à la pointe du Bec (1er février et 22 mars).

C. 4265. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets.

1774-1785. — Correspondance de la Chambre. — A la Chambre de Nantes : on a renoncé à faire des représentations pour obtenir que le délai d'entrepôt des cafés fût porté à deux ans, parce qu'on n'a jamais refusé à Bordeaux une prolongation de ce genre (14 mai). — Avis au député de l'élection de MM. Guillaume Lafar-

gue, comme juge, Báás et Cabesse, comme consuls (14 mai). — Félicitations à Turgot sur sa nomination au ministère de la Marine (30 juillet). — Représentations sur l'admission des étrangers aux colonies, adressées à divers ministres et notamment à Maurepas : « Le commerce qui a, pour ainsi dire, continuellement gémi sous leur oppression depuis qu'il cessa de ressentir les influences de votre protection, réclame votre justice »(16 août). — Félicitations à Turgot, nommé contrôleur général : « Vos talents et vos vertus, Mgr, vous rendent également digne des différents ministères » (3 septembre). — A Turgot, en lui accusant réception de l'arrêt pour la liberté des grains : « Nous osons vous assurer, Mgr, du zèle et de l'activité des directeurs de la Chambre en particulier et en général des négocians les plus honnettes et les plus expérimentés dans cette partie ; ils vont reprendre avec plaisir une branche de commerce immense dans son objet, qu'ils avoient abandonnée avec peine pour se soustraire aux gênes et aux calomnies auxquelles ce négoce les mettoient en bute » (27 septembre). — Félicitations à M. de Fargès, à qui le Roi a confié « les départements des monnoyes et de la Compagnie des Indes » (19 novembre). — A Turgot, sur la navigation de la Garonne : « La Garonne est de toutes les rivières celle qui mérite le plus l'attention du gouvernement, par la nécessité dont elle est pour sa communication intérieure des deux mers, objet de la plus grande importance pour le bien du commerce et celui de l'État ; » la Chambre signale les obstacles qui se forment sur la rivière, « surtout par les moulins, qui, placés dans le courant le plus rapide, sont plus difficilles à éviter »(6 décembre). — A M. de Fargès : « Les négociants de Bordeaux se livreroient avec empressement au commerce de l'Inde, si leurs vaisseaux avoient la liberté de venir faire leur désarmement à Bordeaux et n'étoient pas tenus d'aller le faire au port de l'Orient » (17 décembre). — Au ministre de la Marine, pour obtenir une diminution des droits sur le café (24 décembre). — A Turgot. « à l'effet d'obtenir quelques distinctions et prérogatives en faveur des places » de directeurs :« Exemption de milice, patrouille et autres charges publiques et le droit du port d'armes. » Ce ne sera pas aggraver la situation générale, « le nombre des anciens et de ceux en exercice ne formant environ qu'une quarantaine de personnes et la pluspart d'entre eux jouissant déjà de ces privilèges, soit par la noblesse, soit par les charges de secrétaire du Roy, dont plusieurs sont pourvus, ou par d'autres exemptions particulières » (14 janvier 1775). — A M. de Fargès, à l'Intendant, au député, sur le même objet (14 janvier). — Au ministre de la Marine, pour lui signaler l'altération frauduleuse de la *lisbonine* à Port-au-Prince (21 février). — A Turgot, sur les effets de la prime accordée à l'importation des grains : « Déjà la Bretagne a contremandé les achats qu'elle faisoit faire ici ; le Limousin nous a renvoyé les grains qu'on y avoit fait passer ; nous scavons également que dans le Poitou le grain a diminué par la cessation de demande de la Bretagne et les achats contremandés » (9 mai). — Au député : « L'obtention des privilèges et la perception de la rente arriérée sous *(sic)* deux articles que nous avons fort à cœur et sur lesquels la Compagnie entière a les yeux » (13 mai). — Au même, au sujet de la demande de privilèges : la Chambre a vu l'Intendant, lequel a dit « des choses vagues, qui faisoient assés entendre qu'il ne regardoient pas ces privilèges comme fort utiles »(20 mai). — A M. de Fargès, sur le concours de la place de Bordeaux pour l'approvisionnement de Paris : quelques chargements ont été faits (30 mai). — A Turgot, pour l'aviser de l'arrivée de 2,400 boisseaux de froment venant d'Amsterdam à l'adresse du s^{r} J. Robrhan, « qui jouira le premier de la prime accordée par l'arrêt du Conseil d'État du Roy, du 24 avril. Le même particulier en attend encore la même quantité du même port » (3 juin). — A la Chambre de La Rochelle : « Jusqu'à présant la Chambre écoutant plus son zèle pour le bien du commerce que l'impartialité absolue qui doit être la baze de toutes ses décisions, a toujours fait des offres trop au-dessous du cours de la place et elle a eu constament la mortification de voir qu'on n'y avoit aucun égard ; il en a même été fait quelques reproches qui nous humilient » (24 juin). — Lettre assez vive au député, qui avait reproché à la Chambre de ne pas avoir combattu le monopole des paquebots. « La cérémonie du sacre d'un jeune roy si cher à la France, entouré de ministres justes et bon citoyens, a tellement échauffé nos cœurs que la jurisdiction consulaire, après avoir satisfait comme toute la ville aux réjouissances publiques, a voulu se signaler par des marques d'une joie particulière : elle fit, il y a huit jours, chanter un *Te Deum* en grande musique au bruit de l'artillerie du port et donna grand bal, collation et raffrêchissements de toute espèce ; les salles furent ouvertes à tous ceux qui se présentèrent ; un feu d'artifice, qui interrompit la danse, fut comme le signal des illuminations les plus recherchées, dont la Bourse donna l'exemple et que tous les négociants s'empressèrent d'imiter. Nous espérons que si cette fête, qui a eu un certain éclat, vient aux oreilles de M. de Fargès, ce sera une occasion pour ce généreux protecteur de faire décider en notre faveur l'obtention des privilèges »

(8 juillet). — Aux s[rs] Paul Nairac et Dommenget, qui arment pour la côte d'Afrique, en leur renvoyant les questions du Ministre sur la préparation de l'indigo (24 juillet). — Au ministre de la Marine, contre un projet de monopole de la traite entre le cap Blanc et la rivière de Sierra-Leone : ce projet enlèverait au commerce « les objets prétieux que ce pays offre à traiter, indépendament des noirs, tels que la gomme, la cire, le morphil et l'or » (12 août). — Au même et au Contrôleur général, pour appuyer divers négociants « très recommandables par les qualités qui font l'honnette homme et le bon citoyen », victimes d'une banqueroute frauduleuse à Amsterdam (12 août). — Au député : on lui propose diverses mesures propres à faire aboutir le projet d'obtention des privilèges, « qui ne nous tient tant à cœur [que] parce qu'il nous paroit utile et même nécessaire » (15 août). — Au Contrôleur général, pour lui recommander les réclamations des bateliers contre les péages indûment perçus sur la Garonne : « Si cela continue… cette belle communication des deux mers deviendra inutile pour mille objets d'importation et d'exportation qui ne peuvent pas supporter tant de frais » (26 août). — Au même, pour solliciter la révocation de l'édit de 1759, qui a ruiné les tanneries (29 août). — Au ministre de la Marine : « La voye des tribunaux d'Amirauté, pour les cas ordinnaires où il n'y a point de délit, nous paroit inadmissible et impraticable pour des gens faits pour vivre ensemble et concourir au même but. Nous osons donc, Mgr, solliciter… le maintien des loix de discipline attribuées aux bureaux des classes » (5 septembre). — Au même, sur les réclamations du commerce bordelais, que M. Dutasta est chargé d'appuyer : « Si elle (la France) n'étoit pas en état d'approvisionner ses colonies, il vaudroit mieux pour elle en abandonner une partie que d'entretenir à grands fraix des établissements qui ne serviroient qu'à l'avantage de ses riveaux ». « De même que l'Angleterre a en quelque manière prohibé nos vins pour favoriser les vins du Portugal, quoiqu'inférieurs, parce qu'elle y trouve un débouché pour les manufactures, de même la France doit proscrire dans ses colonies le commerce du nord de l'Amérique pour favoriser celui du nord de l'Europe, qui lui est très avantageux » (25 novembre). — Instances auprès du Contrôleur général, du duc de Mouchy et de M. de Fargès, pour obtenir la solution de la question des privilèges de la Chambre avant l'élection des directeurs (16 décembre). — Au député, en réponse aux objections que soulève cette affaire : les autres juridictions consulaires ne s'assemblent que deux fois la semaine, tandis que celle de Bordeaux a audience tous les jours, de sorte que les négociants le plus aptes à remplir ces places les refusent (6 janvier 1776). — Aux députés extraordinaires de La Rochelle et de St-Malo près le ministre de la Marine et à la Chambre de Nantes, sur un projet soumis aud. ministre par les députés extraordinaires sans le consentement des Chambres (19 et 20 mars). — Au Contrôleur général, pour lui recommander divers *desiderata* du commerce : prime de 80 l. accordée pendant 3 ans pour chaque noir introduit aux Iles-du-Vent ; extension de l'entrepôt à tous les ports faisant la traite, pour toutes les marchandises propres à la traite, notamment le tabac du Brésil ; transport, en cas d'urgence, par terre et sous les plombs des Fermes, des marchandises transportables par mer et sous acquit à caution ; augmentation de la prime à la morue de pêche française introduite aux colonies ; entrepôt des sirops et tafias (20 avril). — Au ministre de la Marine, pour lui exposer les motifs qui empêchent les armateurs d'approvisionner la partie sud de St-Domingue (20 avril). — Au député, pour lui annoncer l'élection de MM. Lacaussade comme juge, Lafargue fils et Jean-Valentin O'Quin comme consuls (7 mai). — Au ministre de la Marine : « En avril et may dernier il a été chargé sur 52 navires expédiés de ce port pour les colonies 40,225 barrils de farine ; on peut ajouter à cette quantité connue 10,000 barrils de plus, que la spéculation des armateurs soustrait aux déclarations dans l'espectatrice que, paroissant importer une moindre quantité de farines, le prix s'en soutiendra plus avantageux » (8 juin). — A diverses Chambres, sur un arrêt des Conseils réunis du Cap et de Port-au-Prince, du 6 avril, qui établit un droit d'exportation sur les produits enlevés par les navires français : « Le poids des barriques de sucre brut ou blanc est fixé à 1,500 l. net, poids au-dessous duquel on ne recevra pas de déclaration ; cependant les barriques de sucre de la partie du sud ne pézent pas, l'une dans l'autre, au-dessus de 1,000 l. net, celles du Cap environ 11 à 1,200 l. et le Port-au-Prince de 12 à 1,300 l. » (15 juin). — Au Contrôleur général, sur les raisons qui font rejeter le bœuf salé de Grenade, malgré la rareté du bœuf d'Irlande : le bœuf de Grenade, salé avec un mauvais sel, est désagréable à l'œil et les armateurs craignent qu'il ne se gâte (13 juillet). — Au ministre de la Marine, pour lui faire savoir que, malgré la baisse des farines aux colonies, il a été déclaré en juin 19,425 barils, expédiés aux Iles sur 22 navires (13 juillet). — Au Contrôleur général, à propos du bœuf de Grenade : le dépositaire refuse d'en livrer, sous prétexte que la

vente est suspendue : « Il n'y a pas dans ce quart d'heure un seul barril de bœuf d'Irlande à vendre » (10 août). — Au comte d'Argout, gouverneur de la Martinique et Ste-Lucie : en 1773 et 1774, les armateurs ont eu un commerce avantageux à la Guadeloupe ; en juin 1775, les gardes-côtes furent désarmés et les étrangers purent plus aisément exporter les produits : du 1er mai au 15 juillet 1776, Amsterdam a reçu par St-Eustache 31,596 barriques de sucre, 1,046,994 l. de café et 124 milliers de cacao (20 août). — Au ministre de la Marine, sur le même objet : St-Eustache « est un rocher qui ne produit rien » ; les Danois enlèvent aussi, par Ste-Croix, le café de la Guadeloupe (23 août). — Au même : 18,740 barils de farine ont été déclarés en juillet pour les colonies : « Les nouvelles du Cap du commencement de juillet annoncent l'abondance de ce commestible, dont le prix a tombé de 60 à 70 l. ; ce prix est très modique, puisque le barril de farines revient à 40 l. de France ; » le commerce de la Guadeloupe comporte plus d'exportation que d'importation ; or, les étrangers font l'exportation, et les navires français reviennent à vide : « ce fret est un objet de 40 mille l. pour un navire de 400 tonneaux » (31 août). — Lettres de félicitations à Taboureau des Réaux et à Necker, contrôleur général et directeur général du Trésor (10 et 26 novembre). — Au député de la Guadeloupe : « Les habitans de la Gouadeloupe, frapés par les effets désastreux de Fouragant du 6 septembre, ne sont pas seuls à plaindre : notre place y perd des sommes immenses, de bons marins et tant de navires que le nombre en est encore inconnu » (3 décembre). — Au ministre de la Marine, pour lui signaler les services rendus par le commandant du *Saumon* à un navire marchand de Bordeaux (1er février 1777). — Au président Tascher, qui se rend à Bagnères, pour lui souhaiter la guérison (15 février). — Au comte d'Arbaud et au président de Peinier, général et intendant à la Guadeloupe, en réponse à une lettre défendant leur administration : M. de Tascher a pu écrire qu'il avait porté les exportations de cette colonie de 12 à 20 millions et diminué le commerce étranger de 10 millions d'exportation et 6 millions d'importation. « Vous sçavés, Messieurs, que de midy à une heure les négociants s'assemblent tous les jours dans la place du Change appellée la Bourse ; là les avis des différentes places du commerce d'Europe et ceux de l'Amérique se comuniquent réciproquement » (22 mars). — Aux négociants chargés des affaires du commerce au Havre, sur la campagne de traite du capitaine Du Demaine-Quimper : « Nous jugeons qu'il a eu à faire à des peuples féroces, puisque son second a été massacré à terre ; » le roi du pays aurait envoyé au capitaine, pour le calmer, l'arc et les flèches du meurtrier « La cargaison du navire étoit assortie pour une traite de 300 à 350 captifs ; ce capitaine, après en avoir traité 194 sur ces côtes dangereuses, s'est rendu à Malymbe, où il a porté ce nombre à 313 ; il s'est expédié pour St-Domingue : la petite vérole lui a enlevé en roule vingt esclaves ; il a relâché aux Isles-du-Vent pour se rafraîchir et est enfin arrivé au Port-au-Prince le 28 décembre dernier, un an après sa sortie de notre port » (12 avril). — Aux juge et consuls de Nantes : « La petite poste fut établie à Bordeaux il y a douze ans, à l'instar de celle de Paris, pour le service de la ville et des faux bourgs ; par ce moyen de circulation des habitans éloignés les uns des autres se communiquoient plusieurs fois par jour sans se déplacer ; » des armateurs ont confié à cette entreprise le courrier apporté par leurs navires ; les lettres pour la ville et les faubourgs sont distribuées moyennant deux sols l'une et les autres remises gratuitement à la grande poste. La même entreprise reçoit, moyennant 1 sol, les lettres pour les colonies : elle a dans son bureau, près de la Bourse, « un sac de chaque navire en armement avec un écritau qui annonce son nom, celui du capitaine, sa destination et l'époque du départ… Cela n'empêche pas cependant que presque tous les armateurs n'ayent un sac chés eux, pour les navires qu'ils arment, où chaqu'un est libre de porter ses lettres sans rétribution » (12 avril). — Au député, pour lui annoncer l'élection de MM. Gaubert, comme juge, Journu fils aîné et Basile Brun, comme consuls (6 mai). — Au ministre de la Marine, sur l'arrestation de navires français par des vaisseaux de guerre anglais ; sur un de ces navires, les matelots ayant eu une rixe, un officier anglais « ordonna au capitaine françois, le porte-voix à la main, de faire donner douze coups de garcette au matelot françois qui avoit osé porter sa main sur un matelot anglois ; cette arrogance ridicule eut son exécution : le matelot fut attaché sur un canon, où il fut batu de douze coups de corde » (1er juillet). — Au député, sur le tarif des marchandises soumises au droit du domaine d'Occident : par suite des arrivages de la Caroline, l'indigo ne se vend guère que 3 l. la livre (5 juillet). — A l'Intendant : les drogues falsifiées viennent du Languedoc, notamment de Nîmes, Gignac, Montpeyroux : « Ces abus ne peuvent point avoir lieu à Bordeaux, où le climat ne produit aucune espèce de drogues médecinales et où celles qui entrent en ville sont soumises à l'inspection des apotiquaires de la ville » (19 juillet). — A l'Intendant, contre la défense

d'exporter le goudron (10 septembre). — Au président Tascher, en lui envoyant des gravures : « Nous nous rapellons toujours avec un grand intérêt le plaisir que nous avons eu de considérer avec vous le point de vue qu'offre sur notre rivière la gallerie de la Chambre de commerce… C'est au commerce des colonnies, M. le Président, que nos quais doivent leurs embellissemens… ; une administration éclairée dans nos colonies, comme la vôtre l'a été aux Isles-du-Vent, les multiplieroient en peu de tems, et un autre Vernet trouveroit à y exercer ses talens » (16 septembre). — A Necker, sur la nécessité de promettre au plus tôt une prime aux importateurs de blé : les achats faits dans le Nord pour l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal font monter les cours et l'hiver va rendre impossible la navigation dans la Baltique (4 octobre). — Au ministre de la Marine, pour lui demander sur quelles côtes le monopole de la traite a été accordé : les armateurs bordelais, « depuis quelques années… se sont répandus depuis le cap Blanc jusqu'aux dernières limites de la traite françoise dans le Congo » (7 octobre). — A M. Montaran fils, intendant du commerce : « Notre province ne pouvoit subsister longtems avec les denrées recueillies cette année sur son sol ; nous avons fait connoître en secret à nos négociants notre situation » : plus de soixante bâtiments chargés de grains sont arrivés depuis 15 jours (7 octobre). — A Necker, pour réclamer l'abolition du droit de 8 d. par l. que la ville est autorisée à percevoir sur les jambons, lard et graisse destinés aux colonies (29 novembre). — A l'Intendant, sur le refus « aussi sec qu'indécent » du receveur d'entrée de communiquer à la Chambre les états des blés arrivés (29 novembre). — A M. Delaville, directeur des Postes, pour demander le maintien des heures de départ du courrier pour Bayonne (5 décembre). — Au ministre de la Marine, sur les motifs qui empêchent les négociants d'envoyer des farines à la Guadeloupe : la concurrence anglaise leur a causé « des pertes immences » ; ils ont dû vendre à vil prix et à long terme les farines expédiées après l'ouragan : les cours actuels ne leur permettent pas de faire ce commerce sans perte (6 décembre). — A Necker, pour lui exposer les inconvénients de l'entrepôt réel exigé pour les sirops et tafias (6 décembre). — Lettre de reproches très vifs au député, sur sa négligence : « C'est toujours la même marche de votre part, toujours des doutes et des craintes et jamais aucune explication… Ayés donc la complaisance, Monsieur, de donner désormais plus de soins aux affaires que nous vous recommandons » (20 décembre). — A Necker, au ministre de la Marine et au député, pour obtenir une exemption de droits pour les sels de Peccais destinés à « des établissements pour les salaisons de bœuf à l'imitation de ceux d'Irlande, propres à être transportés dans nos colonies, à l'avituaillement des vaisseaux de S. M. et à ceux du commerce » : le sel de l'Océan se fond trop facilement et n'empêche pas la corruption des chairs (27 décembre). — A Necker, qui avait demandé qu'on lui exposât l'origine des revenus de la Chambre ; les dépenses ordinaires sont estimées à 3,000 l. pour les jetons et médailles, 500 l. pour les « appointemens médiocres » du secrétaire, 600 l. de bois, bougies, etc. (17 janvier 1778). — Au député, sur les approvisionnements de la Guadeloupe : les prix y sont si bas que les négociants y perdent, « d'autant plus que les vaisseaux qui arrivent dans notre port venant de cette isle ont un grand quart de faux fret » (24 janvier). — Au même : si le munitionnaire de la Marine fait saler à Libourne, depuis un mois, de grandes quantités de bœuf avec du sel de l'Océan, c'est que les salaisons d'Irlande manquent et rien ne dit que cet essai réussisse (7 mars). — A M. Dutasta, à Paris : « Il nous est effectivement arrivé bon nombre de navires de nos colonies ; mais on auroit dû vous dire qu'ils étoient tous en grande partie à faux fret » (7 mars). — Au ministre de la Marine, relativement aux craintes qu'inspire l'embargo mis sur les navires anglais mouillés dans le port : les armateurs bordelais « attendent au moins quarente navires, et ce dans l'espace de cinq à six semaines, dont la valeur peut aller aux environs de 20 millions de livres » (24 mars). — A Necker, en lui envoyant les observations qu'il a demandées sur son projet concernant le régime des manufactures : « Nous avons apperçu dans ce nouveau sistème des inconvénients dont les suites seroient funestes à la prospérité de notre commerce » (24 mars). — Aux députés du commerce, pour les remercier de leur projet tendant à la suppression des offices des courtiers : la Chambre n'ayant pas de revenus ne peut essayer, pour le rachat de ces offices, d'un emprunt qu'il lui seroit impossible de gager ; elle demande qu'on lui attribue, avec l'entretien des feux de Cordouan et autres, le produit des droits perçus à cet effet : « Il seroit très essentiel que nous eussions à notre disposition des fonds suffisants pour bien des établissemens propres à encourager le commerce et la navigation, soit en accordant des prix ou des récompenses aux pilotes qui se seroient distingués, soit pour d'autres institutions également utiles pour la sûreté de la navigation et pour l'entretien de notre rivière » (24 mars). — Au député, sur le même sujet : les fonds pour l'entretien des feux sont administrés par le commissaire ordonnateur, qui

reçoit de ce chef 3,000 l. ; le receveur a 5 0/0, et divers commis à Blaye, à Royan sont payés pour la perception : la Chambre administrerait ces revenus plus économiquement (24 mars). — Au ministre de la Marine, pour l'informer de la prise de quatre navires de Bordeaux, qui sortaient de la rivière (4 avril). — Au député : le droit pour l'entretien des feux de Cordouan, fixé à 5 sols par tonneau par arrêt du Conseil du 21 avril 1726, réduit à 4 s. par arrêt du 21 septembre 1737, porté à 6 s., pour six ans, par arrêt du 11 décembre 1768, produit annuellement 40,000 l. environ (14 avril). — Au ministre de la Marine, au sujet de la prise de *la Sainte-Croix,* de Saint-Jean-de-Luz (18 avril). — Au comte d'Orvilliers, sur les corsaires : « Cette vermine de petits corsaires, dont les équipages sont presque tous françois réfugiés, mouillent ordinairement dans les ances auprès de notre rivière ou vers l'isle d'Oléron et autres endroits, comme s'ils étoient des bâtimens françois ou des treize provinces unies de l'Amérique, du pavillon desquels ils se servent pour mieux surprendre nos capitaines » (25 avril). — A l'Intendant, sur les abus dont les courtiers se rendent coupables et sur l'utilité qu'il y aurait à soumettre les courtiers « à l'inspection et la discipline de la Chambre de commerce » (11 mai). — Au comte d'Orvilliers : les Anglais ont enlevé un navire à 55 lieues de terre ; ils bouleversaient les cargaisons sous prétexte de visite, et ont annoncé qu'ils saisiraient tout navire venant des colonies françoises et portant du tabac (16 mai). — Au chevalier Dusault, commandant la frégate *la Courageuse,* à Pauillac : le commerce bordelais se félicite que cet officier soit chargé de le protéger contre les corsaires (19 mai). — Au ministre de la Marine, sur les déprédations des corsaires : à bord de l'un d'eux on a reconnu 7 hommes de l'équipage de *la Sainte-Croix* (23 mai). — Au député, contre le projet d'admission dans le commerce d'eaux-de-vie autres que celles de vin : une grande partie de la province produit « des vins très médiocres, qui n'offrent d'autre ressource au cultivateur que la chaudière » (23 mai). — A M. de Latouche-Levassor, chef d'escadre, à Rochefort, sur les prises faites par les corsaires et l'opportunité de croisières au large (6 juin). — Au député : 250 et quelques navires, de 300, 500 et 600 tonneaux sont plus que suffisants pour les importations et les exportations des colonies (6 juin). — Au ministre de la Marine, sur l'inutilité des encouragements à donner à l'importation des tamarins de Bourbon et de l'Ile-de-France : « Il est même étonnant qu'on ait cherché à fixer sur un objet d'une si petite importance l'attention d'un grand ministre, dont les moments sont si prétieux » (20 juin). — Au sieur Testart fils, sommation d'avoir à se rendre le lendemain à la mation d'avoir à se rendre le lendemain à la Chambre pour prendre part à la séance, à son rang (8 juillet). — Au ministre de la Marine, longue lettre contre l'admission des neutres aux colonies pour la durée de la guerre : l'agriculture, accablée par trois années stériles, ne pourrait profiter de ses récoltes, qui s'annoncent bien ; il est parti de Bordeaux, en juin, 34 navires pour les colonies (11 juillet). — Au même : Bordeaux est trop éloigné de la mer pour armer en course, d'autant que les navires sont parfois arrêtés un et deux mois en Gironde par les vents ; mais le port peut armer des vaisseaux de force, en guerre et marchandise : « Déjà même, sur près de trois cens navires occupés à notre commerce de l'Amérique, il y en a beaucoup de 80 pieds de quille coupée et au-dessus, en état d'être armés incessament » (14 juillet). — Au même, sur la nécessité des convois et des croisières : M. de Kergariou-Locmaria, commandant l'*Oiseau,* « a pris luy seul beaucoup de corsaires de Grenezey » (18 juillet). — A l'Intendant, sur la création projetée d'un Mont-de-Piété à Bordeaux : la Chambre se déclare incompétente (21 juillet). — A M. Latouche-Levassor : pendant que 3 frégates croiseront dans les mers de France, on organise une flotte des navires qui se trouvent à la Martinique et à la Guadeloupe pour la faire convoyer (25 juillet). — A l'Intendant, sur la légitimité des plaintes de la batellerie : les péages ne servent pas à l'entretien des rivières ; les pieux des anciens moulins flottants arrêtent les sables et forment des écueils ; les chemins de halage insuffisants et les plantations d'osiers gênent les manœuvres, pour lesquelles il est impossible d'employer des animaux (1er août). — Au ministre de la Marine, sur le zèle des officiers de la Marine et notamment de M. de Latouche à l'égard du commerce (1er août). — A l'Intendant : les bruits qui courent sur l'admission des neutres aux colonies arrêtent les armements « nombreux et formidables » que le port pourrait faire pour ravitailler les colonies (8 août). — A M. de La Touche, sur l'inutilité de l'envoi immédiat de vaisseaux pour convoyer les navires de Bordeaux ; ceux-ci n'étant pas prêts, on pourrait utiliser ces vaisseaux pour donner la chasse aux 15 à 20 corsaires qui croisent dans les parages de Bilbao (19 août). — Au ministre de la Mariné : la place est alarmée au sujet de la flotte venant des colonies, qui a été abandonnée par *le Protée* et une frégate ; *l'Espérance,* qui faisait partie de cette flotte, a été prise (29 août). — A M. de La Touche, en lui recommandant une requête de négociants qui réclament une frégate pour protéger *le Solide* et *la Jeune Virginie,* de

la même flotte, en relâche à la Corogne : « C'est beaucoup demander sans doute, mais l'importance de leurs cargaisons et la quantité des fonds qu'ils n'ont pu faire assurer faute d'avis et pour lesquels on demande 20 0/0 leur a persuadé et nous fait croire que vous ne trouverés pas cette demande trop hazardée » (1er septembre). — Au ministre de la Marine : 18 navires environ s'apprêtent à prendre la mer vers le 20 ; il y en aurait bien davantage si la sécheresse n'avait pas arrêté les moulins (1er septembre). — Au même, pour le remercier d'avoir annoncé que les neutres ne seraient pas admis aux colonies et d'avoir prononcé sur cette question « comme l'équité et la patrie personifiées auroient fait elles-mêmes » (8 septembre). — A M. de La Touche, en le remerciant d'envoyer à la Corogne une frégate pour convoyer les navires qui lui avaient été signalés ; d'autres navires, en relâche dans divers ports, ont reçu ordre de rallier La Corogne afin de profiter du convoi : « La frégatte *la Sibille* montée par M. de Kerhouan, a rencontré par le travers du cap Pinas le navire *le Citoyen,* de ce port, l'a convoyé pendant quatorze jours, l'a conduit en rivière et a repris le large ; » *le Citoyen,* considéré comme perdu, ne pouvait plus être assuré à 75 0/0 (12 septembre). — A l'Intendant : la rade de Blaye étant peu sûre et les vents entre le N.-N.-E. et le N.-N.-O. y arrêtant les navires, il serait avantageux que les bâtiments destinés aux colonies prissent leur expédition à Pauillac ; le bureau des Fermes de Blaye subsisterait pour les étrangers et les caboteurs, « attendu les chargemens considérables qu'il s'y fait tous les ans en vins et châtaignes du pays et de ses environs » (12 septembre). — Au ministre de la Marine : le commerce bordelais a pris la décision de faire pour sa défense les sacrifices qu'il plaira au Ministre de fixer (15 septembre). — A M. de La Touche : la Chambre n'est pas d'avis de réunir à Vigo les navires rentrant de l'Amérique pour les convoyer ensuite ; ce plan serait bientôt dévoilé et les corsaires en profiteraient (16 septembre). — Au ministre de la Marine, en lui adressant une ordonnance de MM. de Bouille et de Montdenoix, du 30 juin, qui a autorisé dans leur colonie l'admission des neutres (19 septembre). — A M. de Kerhouan, commandant *la Sibylle,* pour le prier d'escorter jusqu'à l'île de Ré les navires prêts à prendre la mer, qui profiteraient de ce que *l'Iphygénie* doit convoyer des navires chargés de troupes (24 septembre). — Au ministre de la Marine, pour obtenir des escortes d'une frégate et d'une corvette ; après les départs, qui ne seraient pas annoncés à l'avance, les étrangers ne pourraient pas prendre la mer de trois jours ; les croisières n'ont pas empêché la prise des trois quarts des navires français, les assurances françaises sont à 60 0/0, tandis que les assurances anglaises sont à 8 et 10 0/0 ; il n'est plus possible d'armer à Bordeaux (13 octobre). — Au même, sur l'organisation des convois que S. M. vient d'accorder et sur la nécessité d'envoyer des vaisseaux au-devant de navires qui arrivent des colonies (17 octobre). — A M. de La Touche : les ennemis croisent au delà des caps (31 octobre). — A M. le chevalier de Jassaud, lieutenant de vaisseau, commandant la frégate *l'Amphitrite,* pour lui accuser réception de la lettre qui annonçait la prise de la Dominique par M. de Bouillé (7 novembre). — A M. de La Touche, pour lui faire connaître plusieurs prises faites par les ennemis : *le Hasard,* repris sur eux, a fait côte près de Lorient (14 novembre). — Au ministre de la Marine : les pertes ont amené un tel découragement qu'il y a seulement deux navires en armement pour des particuliers (21 novembre). — A M. de La Touche, qui avait communiqué à la Chambre le journal de M. de Kerhouan, pour disculper cet officier au sujet de la prise de navires qu'il convoyait : si les frégates trouvaient les navires marchands comme les trouvent les corsaires et si chacune en avait ramené un, « on auroit évité la moitié de nos pertes » (23 novembre). — A M. Delacoste, chef du bureau des colonies : la Chambre le remercie d'avoir fait rejeter un mémoire tendant à approvisionner les colonies, aux risques de l'État, moyennant une avance de 2,400,000 l. et un convoi de douze vaisseaux, et elle demande le nom de l'auteur de ce projet, qu'elle croit connaître (12 décembre). — Au ministre de la Marine, sur les prises faites par des vaisseaux anglais en croisière dans les parages des colonies (19 décembre). — Au même : la Chambre demande l'autorisation de régler les taxes de fret et d'assurances (9 janvier 1779). — A la Chambre de Marseille : les épreuves de l'artillerie sont faites à Lormont généralement, par un lieutenant de vaisseau nommé par le Roi à cette place ; les négociants fournissent la poudre et les boulets et paient 3 l. par canon de 1 à 36 livres (21 janvier). — A la Chambre de Nantes, au sujet de l'inutilité des réclamations concernant le tarif du domaine d'Occident : « C'étoit un parti-pris, et la réponce de Monsieur Necker ne le prouve que trop » (25 janvier). — A Necker, qui avait consulté la Chambre sur la valeur des « jeux de moulins » fabriqués à Nantes et à La Belouze : les colons ne demandent que des « jeux de moulins » fabriqués en Angleterre, bien qu'ils soient plus chers (30 janvier). — Au ministre de la Marine : une flotte de 40 voiles partie de Port-au-Prince a été abandonnée, sous le

Môle-St-Nicolas par l'unique frégate qui la convoyait ; huit jours avant, une flotte de 50 navires avait été de même escortée seulement jusqu'au débouquement ; il est regrettable que ces 90 navires, valant au moins 50 millions, n'aient pas été mieux protégés (27 février). — A la Chambre de Hambourg : le directeur du Bureau autorise les négociants chargeurs à envoyer par le courrier l'acquit à caution au delà des bureaux de la Gironde, afin d'éviter les « infâmes vexations » auxquelles se livrent les Anglais, par une interprétation erronée desd. acquits (2 mars). — Au duc de Mouchy, à l'occasion d'une lettre de lui touchant les désastres du commerce : « Nous ne nous sommes pas empressés de vous en accuser la réception, pour ménager votre sensibilité » (20 avril). — A l'intendant général des Postes, sur la nécessité de faire passer le courrier de Nantes à La Rochelle « par la nouvelle route alignée que les voyageurs fréquentent depuis longtems » ; il est essentiel que les négociants reçoivent au plus vite les nouvelles par les ports de Bretagne, afin de pouvoir assurer à temps les cargaisons dont ils apprennent l'expédition (24 avril). — Au duc de Mouchy et au ministre de la Marine : un convoi de 37 navires venant de la Martinique a été attaqué par des vaisseaux de ligne et malgré le zèle des officiers des frégates, la moitié ont été pris : « Nos capitaines marchands ne tarissent point en éloge sur le zèle et la savante manœuvre de MM. Le Gras de Préville et La Laurencie, qui commandoient *l'Engageante* et *la Tourterelle ;* ils avoient conduit très heureusement cette flotte jusques dans notre golfe et, à la vue d'un ennemi supérieur, ils ont fait tout ce qu'on pouvoit désirer pour faciliter aux marchands les moyens de se sauver » (1er mai). — A MM. Le Gras de Préville et La Laurencie, pour les remercier (1er mai). — Au député, qui doit venir en province pour raison de santé : M. Journu-Maisonneuve a été élu juge et MM. Testart, « fils de l'aîné, » et François Seignouret, consuls (11 mai). — A Necker et au ministre de la Marine : Necker ayant ordonné d'insérer dans les acquits à caution le nom et la demeure des étrangers pour le compte desquels les marchandises sont expédiées, les négociants intéressés ont adressé leurs plaintes à la Chambre, qui a obtenu du directeur, M. de Vernan, qu'il serait sursis à l'exécution de cette instruction jusqu'à nouvel ordre (18 mai). — A l'Intendant, sur la difficulté de préséance soulevée par M. Brunaud fils aîné, lequel est jurat ; mention des précédents (5 juin). — Au ministre de la Marine, sur l'heureuse arrivée à Brest de 23 navires, dont 12 de Bordeaux, sous l'escorte du *Triton* et de *l'Andromaque* (13 juillet). — Au même, à propos de l'arrivée à Brest de 23 navires, dont 15 de Bordeaux, convoyés par *la Charmante* (13 juillet). — A la Chambre de Nantes, au sujet du domaine d'Occident, qui n'est plus compris dans le bail des cinq grosses Fermes depuis la guerre, mais qui est perçu pour le compte du Roi (31 juillet). — A Necker : le domaine d'Occident doit être prélevé sur les bénéfices et non sur le prix brut des marchandises ; pour le sucre, le fret revient à 5 et 6 s. par livre, la prime est de 40 0/0, la fausse tare de 7 à 8 0/0 (3 août). — A M. Dulivier, député de Bayonne, qui remplace M. Dubergier, en congé à Bordeaux (3 août). — Au ministre de la Marine : on a cru que les capitaines poussaient par leurs mauvais traitements les matelots à la désertion et on a prescrit le versement à la caisse des Invalides des gages des déserteurs ; « mais aujourd'hui que les matelots de remplacement coûtent à l'Amérique depuis huit cent jusqu'à mille livres, pourra-t-on encore avancer que les matelots ont été maltraités pour les obliger à déserter ? » La Chambre demande qu'on laisse aux armateurs les gages des déserteurs (7 août). — Au ministre de la Marine : les navires de Bordeaux sont arrivés, sous le commandement de M. de Kergariou : « M. le Maréchal et Mme la Maréchale, toujours occupés des intérêts du commerce qu'ils honorent de leur protection, ont eu la bonté de venir dans l'hôtel de la Bourse mêler leur satisfaction à la joie publique et jouir du spectacle intéressant de voir entrer à toute voile nos 28 vaisseaux dans notre port » (10 août). — Au gouverneur de Guipuzcoa, au sujet de marins qui ont déserté en emportant avec les gages de deux mois payés d'avance à raison de 70 l. par mois, la chaloupe, le compas et la lunette (25 août). — Aux syndics du commerce « à Auguste » : accusé de réception d'un règlement sur les lettres de change. « Dans notre royaume l'ordonnance de 1673 reste toujours en vigueur ; il n'a été rien changé. On a souvent fait au gouvernement des représentations pour faire au titre des billets et lettres de change une augmentation ou même un redressement ; mais le Roy n'a pas trouvé encore à propos d'y avoir égard »(27 août). — A l'Intendant, sur l'abus des arrêts de surséance et contre le renouvellement d'un de ces arrêts, accordé malgré l'avis de la Chambre (28 août). — A l'Intendant : les dépenses ordinaires de la Chambre montent à 4,100 l. ; les revenus consistent en une rente de 858 l. 8 s. 5 d. sur les tailles, reste de celle de 4.086 l., et en une seconde de 71 l. 10 s. 4 d. sur le Trésor ; la Chambre « trouve des secours dans les revenus de la jurisdiction consulaire, ce qui ne laisse pas que d'être une forte charge pour elle » (24 novembre). — Au comte d'Estaing : félicitations et vœux pour

la guérison de ses blessures (18 décembre). — Au duc de Mouchy : félicitations sur l'heureux, retour de son fils, le vicomte de Noailles, qui rentre « d'une navigation tardive et dangereuse » (28 décembre). — A M. de Montaran fils : la Chambre lui adresse un mémoire des raffineurs touchant des procédés imaginés par le s^{r} Boucherie (18 mars). — A M. de Barras de Saint-Laurent, commandant *le Tonnant,* qui a escorté le convoi de Saint-Domingue (22 mars). — Au ministre de la Marine, contre « un mémoire du s^{r} Breuil, tendant à obtenir le privilège exclusif des pontons dans ce port. » « Il ne se voille point pour demander le dépouillement et l'exclusion de plus de quarante artistes, pères de famille la plus part » (15 avril). — Au député : MM. Pierre Chicou, Peychaud et Lavaud fils aîné ont été nommés juge et consuls (13 mai). — Au ministre de la Marine, au sujet de plans proposés par ce ministre pour la construction de vaisseaux (15 juillet). — Au même : des 24 navires partis du Cap sous l'escorte de *la Boudeuse,* un a péri dans le débouquement, 4 se sont séparés du convoi et 19 sont arrivés à Cadix ; le commerce espère qu'ils seront protégés dans le reste du trajet par des forces suffisantes : « Nos assureurs y entrevoyent encore de grands risques, puisqu'ils demandent de 15 à 20 p. 0/0 de prime » (19 août). — A l'Intendant : *desiderata* relatifs à l'admission des marchandises au Bureau (28 août). — A la Chambre de Nantes, au député et au ministre de la Marine : la Chambre demande le retrait de l'ordonnance du 4 juillet accordant au s^{r} Loliot un privilège pour la Poste (2-9 septembre). — Au ministre de la Marine, sur le même sujet : la Chambre se propose de créer au secrétariat un service gratuit pour la distribution et le départ des correspondances avec l'Amérique (23 septembre). — Au marquis de Castries : félicitations à l'occasion de sa nomination comme ministre de la Marine (28 octobre). — Au même, en lui envoyant un mémoire du s^{r} Mesnier, négociant au Cap, qui se plaint d'être emprisonné injustement par M. de Raynaud, général par intérim à St-Domingue (18 novembre). — Aux comtes d'Estaing et de Guichen : remercîments au sujet de l'arrivée des convois qu'ils ont escortés (13 janvier 1781). — Au marquis de Vaudreuil, récemment nommé gouverneur général de St-Domingue (20 janvier). — Au député : les juge et consuls de Nantes ont reçu du Cap un dossier pour obtenir la cassation d'une ordonnance établissant une bourse commune des huissiers : « Comme cette marche nous paroît singulière et que dans toutes les occasions MM. de Nantes nous paroissent vouloir nous entraîner à leur opinion et diriger impérieusement nos démarches, nous venons de leur marquer, (ayant d'ailleurs occasion de leur écrire), qu'il est inutille qu'ils nous fassent passer ces pièces, qu'ils peuvent les adresser à leur député à Paris et que, s'il trouve à propos de se concilier avec vous à cet égard, nous vous avons déjà fait part de notre façon de penser à ce sujet… Vous connoissés de longue main le ton et la suffisance qui caractérise de tout tems le commerce de Nantes » (20 janvier). — Au ministre de la Marine, qui a avisé la Chambre que le s^{r} Loliot n'a obtenu aucun monopole (3 février). — Au député : la Chambre vient d'éprouver un nouveau désagrément à cause de « MM. de Nantes, » à qui le Ministre doit témoigner le mécontentement du Roi pour les personnalités insérées dans leur mémoire contre le s^{r} Loliot, « lequel mémoire ils ont fait imprimer et distribuer contre le bon ordre et les ordonnances » (3 février). — A M. de Saint-Sauveur, consul général « aux isles Vénitiennes en Levant, à Zante » : l'éloignement, la cherté du charbon et le haut prix de la main-d'œuvre empêchent que les raffineries françaises puissent faire concurrence à celles de Hambourg, Fiume et Trieste (3 avril). — Au ministre de la Marine : la Chambre lui soumet, sur sa demande, une liste de 12 capitaines marchands, pour servir sur les vaisseaux du Roi : « Nous voyons avec bien de la satisfaction que, malgré la circonstance où nous nous trouvons d'avoir plus de 150 navires dehors, nous pouvons encore vous présenter des sujets capables de remplir vos vues » (21 avril). — Au même, sur l'approvisionnement de la Grenade (26 avril). — Au député : MM. Letellier aîné, Pérès-Duvivier et Candau ont été élus juge et consuls (8 mai). — A MM. Ducollet et Painparay, négociants à Brest, qui ont annoncé à la Chambre la prise faite par Lamothe-Piquet de 22 navires anglais, sur 32 qui étaient partis de St-Eustache (19 mai). — Envoi de 28 guidons à des officiers chargés d'escorter un convoi : 6 rouges, 6 bleus, 12 blanc et bleu et 4 blanc et rouge (26 juin). — A M. de Lafaye, commandant *l'Atalante :* les vaisseaux venant de St-Domingue escortés par cet officier sont arrivés à Bordeaux (11 juillet). — A M. Marchais, intendant de la marine à Rochefort : les armements pour le commerce augmentent le nombre des matelots pour le service du Roi : « Tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet et plus encore l'accroissement des classes depuis deux ans éteyent notre opinion à cet égard » (13 juillet). — A MM. de Bellecombe, le président de Bongars et de Foulquier, qui viennent d'être nommés, ceux-là gouverneur général et intendant de St-Domingue, celui-ci intendant de la Guadeloupe (28 juillet). — Au ministre de la Marine, à l'occasion des difficultés survenues

entre M. de Marchais et les armateurs : « Les matelots étrangers arrivent de toutes parts ; ils sont payés par nos armateurs près de cinq fois plus que les matelots françois ne le sont sur les vaisseaux de S. M. Tous les désuvrés de la ville et de la campagne viennent s'enrichir sur nos vaisseaux » (4 août). — Au député, sur le même objet : après avoir traité à 130 l. par tonneau, M. de Marchais a exigé un rabais de 10 l. (4 août). — Au même, sur le même objet : M. de Marchais avait affrété dans chaque navire le quart ; les armateurs traitaient pour le reste à raison de 350 l. par tonneau ; M. de Marchais signifie qu'il lui faut les trois quarts de chaque navire au prix de 120 l., ce que les armateurs ne peuvent pas accepter (14 août). — Au même : la Cour des Aides reçoit des lettres de jussion au sujet des lettres patentes du 19 janvier qu'elle avait refusé d'enregistrer : « Voicy le caractère de la loy portée par ces lettres patentes : c'est que, si quelque négociant est en instance avec l'adjudicataire général des Fermes, il pourra être contraint par corps sur le premier jugement qui interviendra à son préjudice, nonobstant l'apel, tandis que si ce jugement est contre l'adjudicataire, le négociant ne pourra jamais le ramener à exécution, ny par saisie, ny par contrainte par corps, quoyque confirmé par arrêt de cour supérieure » (18 août). — Au même, sur le conflit avec M. de Marchais : « Tout augmente prodigieusement et les journaliers dans ce port ne sont pas contents de gagner 4 l. 10 s. ; on leur donne 5 l., ils demande[nt] 6 l. » (28 août). — A l'Intendant, pour appuyer une demande des consuls étrangers en vue de la suppression des acquits à caution pour les denrées coloniales exportées (11 septembre). — Au ministre de la Marine et au député, sur l'ordre donné au commissaire général de la Marine de s'emparer des navires à dire d'expert si les armateurs refusent les offres qui leur sont faites (11 septembre). — A la Chambre de La Rochelle, à propos du monopole pour le transport des marchandises qui jouissent du transit : le tarif de 7 l. 10 s. par quintal et par 100 lieues de poste paraît un peu fort, bien que les prix soient parfois plus élevés (12 septembre). — A MM. Lavaud aîné et Grignet, directeurs du commerce de Guienne, envoyés auprès du ministre de la Marine pour combattre le projet d'expropriation des navires : les négociants de La Rochelle et ceux de Rochefort ont consenti l'affrètement au prix de 20 l. par tonneau et par mois jusqu'à Brest et 130 l., 160 l. et 350 l. par tonneau de Brest aux trois ports où on pourra les envoyer (25 septembre). — A l'Intendant : accusé de réception de l'ordre qui suspend l'exportation des grains et farines (24 novembre). — A la Chambre de Nantes, sur le péril du développement que prend le commerce des armateurs d'Ostende (24 novembre). — A l'Intendant : avis défavorable à la demande des rouleurs et portefaix de se constituer en jurande ; la concurrence maintient les prix bas ; « ce seroit d'ailleurs ôter à une infinité de misérables qui circulent journellement sur le port le moyen de subsister ; » si les sacquiers continuent à jouir de leurs privilèges, au détriment du commerce, c'est en violation de l'arrêt qui supprime les jurandes : « Bien loin donc d'avoir égard à la demande des rouleurs, il conviendroit peut-être mieux de faire rendre une ordonnance qui leur deffendît de se former en bandes, comme ils le pratiquent, pour exclure du travail les portefais volans » (18 décembre). — A l'Intendant, sur le projet de construction du pont : ce projet a des avantages, mais il peut offrir des inconvénients, au moment des débordements et du charriage, et la Chambre demande la communication du « plan mécanique » (21 décembre). — Au ministre de la Marine, pour lui exposer les objections faites par un capitaine au projet du s^{r} Compère, d'Oléron, d'« établir sur la côte occidentalle de cette isles *(sic)* plusieurs balises indicatives des lieux où pourront se réfugier les navires poussés par la tempette » ; la multiplicité des balises est nuisible et le s^{r} Compère voit des refuges là où il n'y en aurait pas (22 décembre). — Au ministre des Finances et au duc de Mouchy, contre la mise en régie du transit : le commerce ne sera plus secret ; il sera gêné par l'organisation administrative de la régie, l'absence de concurrence, etc. (25 décembre). — Aux députés du commerce, sur le même objet : en temps de paix, le prix de transport est pour Orléans de 6 l. à 6 l. 10 s., quelquefois en été de 5 l. à 5 l. 10 s. ; pour Paris, de 8 à 9 l. ; pour Rouen, de 9 à 10 l. ; les prix baisseront dès qu'on aura terminé les réparations des chemins entre Bordeaux et Angoulème ; les délais accordés à la régie, 22 jours en été et 26 en hiver, excèdent de 2 ou 3 jours les délais habituels (25 décembre). — A M. Coriolis, commandant *l'Alceste,* à Toulon, qui a escorté un convoi du Fort Royal au Cap (25 décembre). — Au ministre de la Marine, qui veut faire passer aux colonies par le premier convoi 12 à 13,000 tonneaux de fret (12 janvier 1782). — Au même, sur la nécessité de faire distribuer aussitôt après leur arrivée les lettres venant des colonies : « Il est un usage dans les postes des ports de mer : les lettres ne nous en sont apportées que dans des valises que transporte un seul cheval, que monte le postillon chargé de le conduire » (26 février). — A M. Latouche-Tréville, commandant la marine à Roche-

fort : la nouvelle apportée par un courrier extraordinaire, de la part de M. Cabarrus, député de la nation à Pasajes, que le port était bloqué par des vaisseaux anglais, est démentie ; les vaisseaux signalés seraient un bâtiment d'Ostende et deux bayonnais qui cherchaient à entrer dans ce port (27 février). — A l'Intendant, pour l'établissement de poids volants sur les quais (13 avril). — Au ministre de la Marine, sur les inconvénients de l'admission des neutres aux colonies : les neutres enlèvent les marchandises parce que les primes d'assurances sont moins élevées et les navires français reviennent à faux fret. Tableau de la marine marchande bordelaise : avant la guerre, 210 à 220 navires de 200 à 400 et 500 tonneaux ; les achats ont permis de remplacer les navires perdus, et le nombre s'est augmenté des navires nouveaux, la plupart de 500 à 700 tonneaux ; en 1778, 7 navires ; en 1779, 22 ; en 1780, 17 ; en 1781, 33 ; en janvier-mars 1782, 12 ; total, 91 navires, « auxquels il en faut ajouter environ 30 bâtis à Bayonne et Rochefort, environ 40, qui occupent actuellement les chantiers et qui s'expédieront cette année, ce qui forme une augmentation de plus de 60 mille tonneaux d'encombrement » (27 avril). — A l'Intendant : « Les résines viennent en pain ; chaque pain pèse environ 300 l. et paie à la ville un droit fort ancien de 1 s. 4 d. (27 avril). — Au député, pour lui annoncer l'élection de MM. Antoine Dubergier jeune, Chicou-Bourbon fils et Dudevant, comme juge et consuls (7 mai). — A l'Intendant, à l'occasion d'une tentative des arrimeurs en vue de faire élever le tarif de 1777 : « Les arrimeurs ont dissimulé la véritable cause de leur deffaut de travail : tous nos navires sont frétés pour le Roy, en tout ou en partie ; un seul arrimeur est chargé de cette partie par le bureaux des classes ; c'est ce qui ruine les autres, qui, dans les tems plus heureux, vont à l'envy chés les armateurs offrir d'arrimer leurs navires au-dessous des prix portés par le tarif de 1777 » (10 mai). — Au chevalier d'Albert-St-Hippolyte, pour l'informer de l'arrivée de la flotte qu'il a escortée de St-Domingue au Ferrol et à l'île d'Aix (11 mai). — Au ministre des Finances, sur le mauvais état de la Dordogne, qui empêche le transport des charbons d'Argentac, en Limousin, et du merrain (11 mai). — Aux juge et consuls de Nantes, qui désiraient connaître l'organisation et le tarif des portefaix (3 juin). — A Caron de Beaumarchais, qui a souscrit pour l'offre d'un vaisseau au Roi : « Nous avons des signatures de 15, 12 et de 10 mille livres » (15 juin). — A l'Intendant, sur la nécessité de faire frapper des monnaies de cuivre : « Autrefois il entroit dans presque tous les payemens du commerce beaucoup d'espèces de cuivre ; aujourd'huy il n'y en paroît plus » (28 juin). — Au comte de Vergennes, au ministre de la Marine, au duc de Richelieu, au député, sur la décision prise par la Chambre, qui a réuni 500,000 l. de souscriptions, d'emprunter jusqu'à concurrence de 1,600,000 l., et d'établir une imposition pour couvrir cet emprunt (29 juin). — Au député, au sujet de l'arrêt du Conseil nécessaire pour cet emprunt ; la Chambre désire que les contestations soient attribuées à l'Intendant et que nul ne sache qu'elle a inspiré cette disposition ; elle a « un très grand intérêt à ce que le Parlement et la Cour des Aydes l'ignorent toujours » (13 juillet). — Au même, à l'occasion d'un mémoire du commerce de Lyon contre la régie du transport des marchandises en transit : « Il est vray que, depuis un an que la Régie jouit de ce privilège exclusif, on ne fait guerre que répetter ce que l'on avoit dit auparavant, sans démontrer par les faits qu'il en sera véritablement résulté des inconvénients ;…. ce ne sont plus des alléguations qu'il faut à présent, mais des preuves » (20 juillet). — A l'Intendant : accusé de réception de l'arrêt du Conseil autorisant l'emprunt de 1,600,000 l. (10 août). — Au ministre des Finances : la liberté qu'il accorde au commerce de choisir ses voituriers quand la Régie informe qu'elle n'en fournira pas accroît les alarmes des négociants, parce que cette décision donne à la Régie le droit de ne pas faire les transports qui lui seraient désavantageux (27 août). — Au même, sur les dispositions prises pour prélever « demy pour cent sur les marchandises des Isles et 20 s. par millier de leur poids », sur les propositions de prêt faites par MM. Pérès et Bujac, de Bordeaux, lesquelles n'ont pas abouti, enfin sur la nomination de M. Grignet, directeur du commerce, comme percepteur de l'imposition ci-dessus désignée (7 septembre). — A l'Intendant, au sujet de difficultés survenues entre lui et la Chambre, qu'il pressait d'accepter les offres du s^{r} Bujac (24 septembre). — Au ministre des Finances, au sujet de l'importation de grains étrangers : il y a dans les magasins de Bordeaux, « qui n'en ont jamais guère été plus remplis, » environ 200,000 boisseaux (28 septembre). — Au député : la Chambre a versé au Trésor une somme de 300,000 l. « qui ne coûte au commerce que 5 0/0 » (28 septembre). — Au même : accusé de réception de l'arrêt du Conseil abolissant le monopole du transport des marchandises en transit (8 octobre). — Certificat sur le prix du fret de Bordeaux à Lorient en temps de paix et en temps de guerre. Paix : fret, 10 à 12 l. par tonneau, assurances 1 1/2 à 1 3/4 0/0 ; guerre : fret, 35 à 40 l. par tonneau, assurances 4 1/4 à 5 1/4 0/0

(25 octobre). — Au député, sur une difficulté nouvelle de la Chambre avec l'Intendant, au sujet des Fermes (16 novembre). — A la Chambre de La Rochelle, contre la neutralisation des navires : « Vous vous plaignés de ce que les navires neutres vont à la côte de Guynée et vous avés la permission de neutraliser vos bâtimens et de les y envoyer ; nous, nous avons à nous plaindre de ce que les navires neutres chargent chés eux et dans notre port pour l'Amérique, sans que nous puissions obtenir de faire neutraliser nos navires pour leur faire suivre la même destination » (18 novembre). — Au ministre des Finances et au comte de Vergennes, sur l'interprétation à donner à l'arrêt du Conseil du 18 octobre, modifiant la perception de l'imposition établie au profit du commerce de Bordeaux et de Marseille (30 novembre). — Au député, sur le même objet : « Vous ne sçauriés croire combien cette instabilité dans les choses et la permission que les neutres ont de faire leur retour chés eux éloignent les prêteurs ; plusieurs personnes sur lesquelles nous comptions pour des sommes assés fortes s'éloignent par ces seules raisons, et nous sommes [confus ?] de n'être encore pour nos remises au Trésor royal [qu']aux premiers cent mille écus que nous y avons versés » (30 novembre). — Au comte de Vergennes et à l'intendant général des Postes, pour obtenir « qu'il soit étably un courrier directement et respectivement de Lyon à Bordeaux, de sorte que les lettres de l'une et l'autre de ces villes leur seroient remises dans une espace de sept jours, tandis qu'à présent il en faut dix-neuf, parce qu'elles font le tour par Paris… Lyon et Bordeaux ne sont pas faits pour être séparés par un si long intervalle ; une correspondance plus fréquente et plus raprochée ne pourroit qu'augmenter les relations de ces deux grandes villes et il n'est presque pas possible que l'administration des Postes ne puisse aussy y trouver son intérest » (14 décembre). — A des négociants de Tours, sur les formalités prescrites par l'arrêt du 25 juillet 1781 sur le plombage des soieries : « Si quelqu'un d'une petite ville qui se trouve à Bordeaux veut y acheter de quoy se faire un habit et l'emporter en pièce chés luy, il faut qu'il aille représenter au commis de la Ferme les 7 à 8 aunes d'étoffe dont il a fait emplète ; les commis peuvent encore l'obliger de leur dire dans quelle boutique il les a prises, s'y faire représenter la pièce d'où elles proviennent, et ce n'est qu'alors qu'ils peuvent strictement plomber ce coupon d'étoffe et délivrer pour son transport au dehors une billette sans laquelle il pourroit être confisqué en route » (22 février 1783). — Au ministre de la Marine, contre les visites trop fréquentes des carènes de navires, imposées aux armateurs : c'est une de ces lois « qui n'ont pas d'autre objet que la rétribution de ceux chargés de veiller à leur exécution » (4 mars). — Au ministre des Finances, pour obtenir une prolongation de la foire, à cause du débordement de la Garonne, conformément à la demande que les marchands envoient par courrier extraordinaire (7 mars). — Au même : remerciements pour la prolongation jusqu'à la fin du mois qu'il a accordée le 11 et qui est arrivée à Bordeaux le 14 au matin (15 mars). — A M. d'Ormesson, contrôleur général, félicitations ; la Chambre est heureuse de savoir le commerce « sous la protection d'un jeune ministre dont les connoissances ne sont pas des préjugés, et qui ne voit que l'œil du génie » (8 avril). — Au comte de Vergennes, pour rectifier une lettre datée de Bordeaux et insérée dans la *Gazette de Leyde,* relativement à l'inondation de la nuit du 9 au 10 mars ; la Chambre rend hommage aux dispositions prises par les jurats ; il n'y a qu'un grand navire échoué et des pertes de peu de valeur, sans accident de personne (12 avril). — Au ministre de la Marine, qui voudrait voir les négociants français établir des comptoirs dans le Nord pour profiter des bénéfices que vaut aux étrangers l'exportation des vins et denrées coloniales : les notables, à qui la lettre du Ministre a été lue à l'issue de l'élection des directeurs, ont demandé à réfléchir (3 mai). — Au même, à l'appui d'un mémoire présenté par les armateurs dont les navires ont été pris d'autorité, au nom du Roi, pour une expédition dans l'Inde (10 mai). — Au député, pour l'informer de l'élection de MM. Aquart, Crozilhac et Grignet, comme juge et consuls, et pour lui donner le prix du goudron, du brai et de la résine, lesquels coûtent 10 à 11 l., 8 l. et 7 l. 10 s. le cent (13 mai). — Au ministre de la Marine, qui avait chargé la Chambre de désigner deux capitaines pour se rendre compte de la puissance du « feu de réverbère nouvellement étably sur la tour de Cordouan » : le chevalier Gramont et le s^{r} Martin, ainsi que les pilotes et les gens de mer, attestent « l'avantage de l'ancien feu » (24 mai). — A l'Intendant : accusé de réception de l'autorisation de réexporter les farines provenant de grains étrangers (24 mai). — A la Chambre de Marseille : renseignements sur la vente du poisson à Bordeaux (29 mai). — A M. Bonneau, député de La Rochelle, qui remplace le député de Bordeaux, en congé dans cette dernière ville : sur diverses affaires concernant les Fermes, notamment sur les billettes, dont l'expédition est en retard à Bordeaux de 9 à 10 mois : « Vous sentirés aisément le préjudice considérable qu'il en résulte au commerce, malgré la ressource des consignations, qui sont toujours

beaucoup plus fortes que le vray à payer » (21 juin). — Au commissaire ordonnateur : accusé de réception d'exemplaires imprimés de renseignements sur les baies de Tabago (12 juillet). — Au Contrôleur général : accusé de réception d'un arrêt du Conseil pour l'expédition de Chine (2 août). — Au ministre de la Marine, contre le monopole de la traite du Sénégal au profit de la Compagnie de la Guyane (2 août). — A la Chambre de Nantes, qui a obtenu que ce monopole s'appliquât seulement à l'or, à la gomme et à l'ivoire (9 août). — Au Contrôleur général : la souscription pour l'expédition de Chine a été couverte en un instant par les négociants assemblés et un plus grand nombre d'actions eût été nécessaire (12 août). — Au Contrôleur général : « Nous versons avec confiance dans le sein de V. G. les allarmes qu'a répandues dans le commerce l'arrêt du Conseil qui vient de mettre les étrangers en possession de pourvoir de noirs les Isles-du-Vent françoises » (26 août). — Au même, pour l'informer que les négociants ont nommé M. Paul Nairac député pour l'expédition de Chine (2 septembre). — A M. Torteru-Bonneau, député de La Rochelle, sur l'impossibilité de compulser à Bordeaux les registres des Douanes, ces registres étant envoyés annuellement à Paris, à l'appui des comptes des receveurs (6 septembre). — Au Contrôleur général, au sujet de l'organisation de l'expédition en Chine (18 octobre). — Au ministre de la Marine, qui a fixé à 45 l. par mois et par tonneau effectivement transporté l'indemnité allouée aux armateurs dont les navires ont été frétés d'autorité pour le compte du Roi (28 octobre). — A M. de Calonne, contrôleur général, félicitations (15 novembre). — Au commissaire ordonnateur, touchant les modifications prescrites par le ministre de la Marine pour l'éclairage de Cordouan : « Nous avons déjà calmé les inquiétudes du commerce sur le feu à réverbères étably à [la] tour de Cordouan » (21 novembre). — A l'Intendant : contre la demande de certains capitaines au grand cabotage d'interdire la réexportation de grains étrangers sur d'autres navires que les navires français (27 novembre). — Au ministre de la Marine : la Chambre le remercie de faire baliser les refuges de l'île d'Oléron, au sujet desquels le s^{r} Marchais avait surpris la bonne foi des directeurs (6 décembre). — A l'Intendant, contre le projet d'exclusion des cordages étrangers, présenté par les maîtres cordiers, lesquels emploient des chanvres mêlés et fournissent des cordages de qualité inférieure et de prix élevés (6 décembre). — Au chevalier de Walingford, officier de grenadiers et commissaire du Roi à Toulouse, qui a trouvé un procédé donnant à l'eau « une vertu antiscorbutique et antivénérienne » (12 janvier 1784). — A la Chambre de St-Malo, sur la demande faite par les habitants de St-Domingue d'établissements pour la vente des noirs à terre ; la Chambre de Bordeaux s'est bien gardée de mentionner dans son mémoire « les soins qu'exigent les nègres à leur arrivée pour les garantir de l'influence de l'air de terre ; nous estimons que c'est précisément sur ces soins que se fondent les habitants qui, achetant les nègres à bord, doivent les conduire à terre, et que, se voyant exposés à les perdre d'une maladie dont le germe caché se dévelope à leurs risques par une cause dont ils voudroient laisser l'effet à la charge du vendeur… » (17 janvier). — Aux juge et consuls de Nantes, sur les précautions à prendre pour empêcher qu'on ne vende comme neufs de vieux navires dont on a changé les noms : la Chambre est d'avis de ne pas soulever la question. « C'est bien assés que le commerce soit calomnié par ses ennemis, sans que ceux qui sont chargés de ses intérêts autorisent les reproches de mauvaise foy qu'on luy impute sans cesse » (31 janvier). — Au ministre de la Marine, pour lui transmettre les nouvelles reçues de Lisbonne au sujet de l'expédition contre la côte d'Angola et le port de Cabinda : « On écrit du 20 janvier qu'il est positif qu'une frégate de guerre a été expédiée, il y a quinze mois, de Lisbonne, pour aller s'emparer du commerce de Cabinde et que deux cutters partis avec elle estoient destinés à rester en croisière pour contenir le traffic des nègres sur cette cotte » (7 février). — Au Contrôleur général, sur les moyens propres à développer le commerce de la France avec les États-Unis (14 février). — Au ministre de la Marine, pour l'informer qu'on va expédier prochainement de Lisbonne pour la côte d'Angola un vaisseau de 60 canons, *le Belem,* à bord duquel est embarqué le nouveau gouverneur d'Angola, baron de Massamedes, avec sa famille et sa suite (28 février). — Au commissaire ordonnateur : accusé de réception d'une lettre du 24 relative à la pêche de la morue (28 février). — Au ministre de la Marine, sur le commerce des vins à établir aux États-Unis (6 mars). — Au comte de Vergennes, contre l'admission des Américains aux colonies, où ils font une concurrence redoutable au commerce de France, notamment pour l'importation des farines (3 avril). — Au s^{r} Freminet, qui a adressé à la Chambre six exemplaires d'un précis sur une « machine hydrostatergatique » de son invention, destinée à servir en cas de naufrage ou de voie d'eau déclarée (5 avril). — Au bailli de Suffren, félicitations (10 avril). — Au ministre de la Marine, qui a informé la Chambre du succès de ses démarches auprès de la Cour de Portugal, relative-

ment à la côte d'Angola (15 mai). — A l'Intendant, contre la requête des « 50 portefaix qui sollicitent de nouveau d'être établis en titre d'office » (1er juin). — A la Chambre de Bayonne, au sujet de l'arrêt du 30 septembre fixant le prix du transport des espèces de Paris en province : « Nous avons… une telle abondance d'argent que les opérations sont fort communes à 3 1/2 p. 0/0 et qu'on en offre à tout le monde à 4 p. 0/0, tant la masse du numéraire excède le nombre des voyes ouvertes à sa circulation » (12 juin). — Aux jurats, en leur retournant un projet de pont à Bordeaux dû au sr Chevalier (6 juillet). — Aux srs Dumoulin de Seille père et fils, à Royan, qui avaient exposé à la Chambre l'utilité de correspondre avec eux et les secours que la situation de leur maison, au bas de la rivière, leur permettait de rendre aux navires dans les circonstances critiques (27 juillet). — Au député, qui vient de rentrer à Paris (31 juillet). — A M. Boutin, touchant des plaintes de négociants d'Amsterdam sur la jauge des barriques de Bordeaux : « Le Parlement de Bordeaux a suffisament pourvu, par la sagesse de ses arrêts des 28 août 1772 et 21 avril 1773, portant règlement pour la jauge des barriques, aux moyens de prévenir la fraude à cet égard, en déterminant de la manière la plus précise les proportions et dimensions de la barrique bordelaise » (20 août). — Au ministre de la Marine, à propos de l'incendie de Port-au-Prince, qui a jeté l'alarme parmi les armateurs (31 août). — A « MM. des six corps des marchands de Paris », dont le député a fait présenter par ses collègues un mémoire tendant à obtenir la survivance pour son fils (4 septembre). — Au Contrôleur général, sur cette démarche, faite en violation de l'arrêt du Conseil du 12 septembre 1779, qui réglemente l'élection des députés du commerce (20 novembre). — Au même, sur l'extension qu'il se propose de donner à la navigation française dans les mers du Nord : c'est un préjugé entretenu par les étrangers, que les Français ne peuvent pas faire « un commerce d'économie » (23 novembre). — A diverses Chambres et au ministre de la Marine, sur l'arrêt du Conseil du 30 août, admettant des étrangers aux colonies (27-29 novembre). — Au Premier Président, pour lui exposer le résultat de l'assemblée des négociants tenue la veille « d'après l'agrément que vous avez bien voulu nous en accorder » (29 novembre). — A diverses Chambres, sur la nécessité d'agir contre l'arrêt du Conseil précité : « C'est, MM., l'époque la plus mémorable où les Chambres de commerce se soient trouvées depuis leur institution » (7 décembre). — Au ministre de la Marine, en lui envoyant de nouvelles preuves de l'admission des étrangers à St-Domingue, malgré les ordres du Roi (11 décembre). — A la Chambre de Nantes, qui avait envoyé deux délégués en cour pour présenter des observations au sujet de l'arrêt du 30 août (11 décembre). — A la même, sur la diversité des moyens employés par les deux Chambres pour combattre cet arrêt (15 janvier 1785). — Au député : reproches au sujet de démarches qu'il a manqué de faire à l'Amirauté (15 janvier).

C. 4266. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets.

1785-1791. — Registre de correspondance de la Chambre. — Lettre au député pour lui reprocher son insouciance et le peu de soin qu'il apporte à renseigner la Chambre (7 mars 1785). — Au même, en accusant réception d'un mémoire sur les écoles d'hydrographie : « Le professeur hydrographe à Bordeaux reçoit de la municipalité un traitement sufisant, qui rend cette place digne de la recherche d'hommes capables d'en bien remplir les fonctions » (19 mars). — Aux juge et consuls de Reims et au député, touchant les tentatives de l'administration du Domaine pour soumettre des actes commerciaux au contrôle ; mention de deux arrêts du Parlement, du 10 mars 1784 et du 9 mars 1785, contraires à cette prétention, et d'un arrêt du Conseil, du 22 juin 1784 (9 et 12 avril). — Au comte de Vergennes, sur le commerce des Hollandais aux colonies (12 avril). — A la Chambre de Nantes, sur le projet d'inviter les capitaines à déclarer au secrétariat de la Chambre les faits contraires aux dispositions de l'arrêt du 30 août (13 avril). — Lettre d'envoi à toutes les Chambres de « l'état récapitulatif des denrées coloniales venues à Bordeaux, en 1784, par 204 navires » (16 avril). — Félicitations à M. Le Camus de Néville, nommé intendant de Guienne (7 mai). — Au député : on lui annonce la nomination comme juge et consuls de MM. Dutasta, Vignes neveu et Lauriague (14 mai). — A Dupré de Saint-Maur : accusé de réception de 4 feuilles de la carte de Guienne (21 mai). — Au député : lettre importante sur le commerce des colonies, la traite, la Compagnie des Indes, etc. (28 mai). — A la Chambre de Marseille, pour la féliciter d'avoir poursuivi la punition d'un crime de baraterie : « Sans doute que l'accusation de baraterie que forme de loin Escure contre son capitaine Peyres est sans aucun reflet contre les assureurs, qui, chès vous, à ce que nous pensons, ne s'assujétissent pas, comme ici, aux risques de la baraterie du capitaine » (9 juin). — Aux jurats, pour demander en faveur des bouviers et pour un an, en considération de la cherté des fourrages, une élévation

du tarif fixé par les jurats les 4 mars 1776 et 16 mai 1782 (17 juin). — A la Chambre de Marseille, au sujet du privilège de la Compagnie des Indes : « Nous avons apris, MM., que votre ville a déployé d'assés grands efforts pour l'exploitation de ce commerce et qu'elle se préparait à en déployer encore davantage ; plusieurs de nos armateurs ont fait aussi des opérations pour l'Inde, mais plus particulièrement pour les îles de France et de Bourbon, colonies précieuses et qui nous paraissent sacrifiées par cet arrêt : l'ingratitude des affaires de l'Amérique, l'abondance du numéraire et le grand nombre de navires que nous avons de propres au commerce de l'Inde nous faisait désirer qu'il continuât de rester libre » (20 juin). — Aux jurats, pour insister en faveur d'un relèvement temporaire du salaire des bouviers (1er juillet). — A M. de Calonne, sur la nécessité de maintenir les poids auxiliaires : pendant la dernière guerre, il arrivait des flottes de 80 et 100 navires, dont quelques-uns attendaient des mois entiers leur tour de déchargement ; les marchandises souffraient ; un raz-de-marée a détruit plusieurs navires. Il n'y a eu qu'un poids jusqu'en 1738, 2 depuis lors et « le commerce, depuis 1738, a quadruplé à Bordeaux » (9 juillet). — Au même, contre l'élévation exagérée du tarif du domaine d'Occident (25 juillet). — Au ministre de la Marine, sur la concurrence anglaise qui a forcé le commerce français à abandonner Tabago et sur les effets probables des mesures prises pour exclure de cette île les étrangers (26 juillet). — Au même, sur les résultats de l'expédition du marquis de La Jaille, en Gambie : « Nous aurions désiré, Mgr, que l'expédition de M. le marquis de La Jaille eût pu se continuer jusqu'au cap de Monte ; les recherches de cet officier nous auraient fait connaître sur quelle étendue de côte, sans entrer sur les possessions des Portugais, nous pourrions essayer de faire la traite ». La Chambre demande qu'on signale ce point à l'expédition qui doit partir à la fin de l'année « dans l'objet de continuer les opérations interrompues de M. de La Jaille » (26 juillet). — Au secrétaire de l'Intendance, contre la demande de monopole formée par le sr Barthélemy Paillaube, pour une laminerie de plomb : « Tout privilège exclusif, fléau de l'industrie, est en général odieux ; si quelquefois on est obligé d'en accorder, ce n'est qu'en faveur des établissements nécessaires et nouveaux, qui exigent des capitaux au-dessus des fortunes ordinaires et qui ne peuvent ni nuire aux particuliers ni grever le consomateur… Le plomb nous est envoyé en masse, autrement dit en saumon ;… les potiers d'étain, les marchands de fer, le sr Paillaube lui-même, tous les marchands de plomb et les couvreurs en jettent en planche : quoiqu'il ne soit pas laminé, c'est-à-dire passé au cilindre, il remplit le même emploi » (27 juillet). — Au même, contre le droit de préemption sollicité par la verrerie de Bourg sur les cendres, dans un rayon de trois lieues (27 juillet). — Au député : calculs destinés à prouver que les colonies françaises n'exportent pas pour plus de 6,000,000 de sirop (13 août). — A diverses Chambres, sur les avantages et les inconvénients de la création d'une Chambre de commerce au Cap : « Il est possible que les Gouverneurs et Intendant ayent de l'influence dans les délibérations de cette Chambre ; à l'autorité absolue dont jouissent ces administrateurs on opose cependant l'esprit républicain et indépendant qui anime les Européens résidants dans nos colonies » (15 août). — Aux jurats, sur la requête à eux présentée en augmentation du nombre des pontons, fixé à 12 par le règlement de police du 19 avril 1770 (18 août). — A l'Intendant, en lui adressant les observations de la Chambre sur la requête du sr Teynac, qui demande à émettre 400 actions de 3,000 l. chacune, pour la construction du moulin économique aux Chartrons, au sujet duquel il a obtenu le privilège exclusif (27 août). — Aux jurats, sur les avantages et les inconvénients du transfèrement des pontons à Bègles : « Il faut surtout attribuer à ces corps dormants, qui forment des masses très considérables, les progrès rapides et effrayants que font les atérissements sur toutes les parties du rivage supérieures au quai de La Bastide ; » l'incendie d'un navire en réparation constituait un danger pour la rade : « Le souvenir assés récent d'une semblable catastrophe se présente à l'esprit de tout négociant qui voit chaufer un vaisseau ; » les pontons détachés par la débâcle ou les courants entraînaient tout sur leur passage ; les pontons occupaient une place précieuse pour les barques (16 septembre). — Au ministre de la Marine, longue lettre sur la cherté des vivres aux colonies : « Il n'y a certainement point à Bordeaux dix armateurs qui ayent fait des bénéfices dans leur commerce depuis la paix, et tous les autres ont plus ou moins perdu… Il est de la nature des choses que le négociant travaille autant qu'il lui en reste les moyens, qu'il soit soutenu dans ses pertes par l'espoir de se refaire. » Les colonies fournissent beaucoup de produits et consomment peu de farine : les nègres esclaves ne mangent pas la farine, qui est absorbée par les négociants des villes ou par le très petit nombre de blancs vivant dans les habitations. Les colons se sont presque tous enrichis depuis quelques années. « Il y a depuis longtemps dans notre port une foule de navires

qui ne sont pas employés : qu'on fasse entrevoir à leurs propriétaires un espoir raisonable de succès dans l'expédition de ces navires, et on verra les armements se multiplier » (15 novembre). — Au même et au Contrôleur général, pour lui demander la prorogation du privilège des acquits de Guinée en faveur des navires de Bordeaux partis du 1er janvier au 10 novembre 1784 : « *Le Maréchal de Mouchy,* armé par MM. Feger, Gramont et Compie… a été expédié d'ici au mois d'octobre 1783 pour la côte d'Angole, avec partie de l'assortiment relatif à une traite de mille à douze cents nègres, ne lui manquant que les toiles des Indes nécessaires et dont il est allé se pourvoir à Pondichéry ; il a falu donner le tems de les faire fabriquer, la côte de Coromandel s'étant trouvée, à son arrivée, absolument dépourvue de marchandises. Le *Maréchal de Mouchy* n'a pu doubler le cap de Bonne-Espérance, en retour des Indes, qu'en août, et il n'aura conséquemment commencé sa traite à Malimbe qu'en septembre dernier ; elle sera trop considérable pour qu'il puisse être rendu à Saint-Domingue avant le mois de février ou mars » (19 novembre). — Au ministre de la Marine, qui avait engagé les négociants à armer pour la Hollande des navires de 100 à 120 tonneaux (26 novembre). — Au député, remercîments chaleureux pour l'envoi de mémoires concernant le commerce (3 décembre). — Au Contrôleur général, sur la prime accordée par l'Angleterre sur le sucre exporté à l'étranger, laquelle « s'élève au moins à 30 0/0 de la valeur commune du sucre rafiné » et entraîne l'épuisement des colonies françaises par la contrebande ; les raffineurs français ne peuvent lutter, payant le charbon de terre deux fois plus cher que les Anglais ; « nos sucres, rafinés par les Hollandais, sont chargés d'à peu près 10 à 11 0/0 de droits, et par nos rafineurs, de 7 1/2 à 8 1/2 0/0 » (10 décembre). — A un négociant d'Angoulême, pour le prier de remplacer par des prénoms les noms des parties, dans l'énoncé d'un parère qu'il a soumis à la Chambre (21 janvier 1786). — Aux jurats, pour approuver la requête en augmentation de salaires présentée par les dragueurs et proposer d'accorder 30 l. pour les ancres des navires de 500 tonneaux et au-dessus, 24 l. pour les ancres des navires de 400 à 500 t., 18 l. de 300 à 400 t., 15 l. au-dessous de 300 t. (27 janvier). — Au maréchal de Mouchy, qui avait reproché à la Chambre de rechercher l'intérêt personnel de ses membres dans son opposition à une demande de monopole pour les assurances (11 mars). — A M. de Chaumont de La Millière, intendant des Ponts et Chaussées, pour combattre un projet d'établissement de pontons de déchargement, « comme favorable aux atterrissements et tendant à détériorer promptement nos quais, déjà tant dégradés par d'autres corps dormants qu'une police surveillante éloigne chaque jour autant qu'il est possible » (14 mars). — Au Contrôleur général, sur la requête des srs Bahn, Stuttenberg et Mich. Fol, « qui viennent d'établir un moulin à martinets à Cadillac ». « Que l'inventeur d'une machine reconnue utile réclame et obtienne, pour prix de l'avantage qu'il assure à son pays, qu'on lui réserve à lui seul pendant un certain tems les profits de son invention et qu'on prohibe à toute autre personne de l'imiter, c'est une manière d'encourager les arts qui, malgré ses inconvénients, a été trop souvent adoptée pour n'avoir pas encore beaucoup de partisants ; mais les entrepreneurs d'un moulin à martinets, d'une machine dont les modèles et les plans sont connus depuis longtems, dont l'établissement ne peut être ni grandement dispendieux ni d'un succès incertain, ont-ils droit aux mêmes faveurs ? » (28 mars.) — Au ministre de la Marine, sur la contrebande qui se fait aux colonies sous pavillon français : « Tous les marchés du Nord et de l'Allemagne sont garnis de denrées de nos colonies, apportées directement par les bâtiments étrangers ; la Suède nous a retiré ses ordres, depuis que des navires arrivés à Stockholm venant de St-Barthélemy y ont apporté des chargements écoulés en fraude de nos Iles du Vent ; St-Eustache, St-Thomas ont tellement pourvu par le même moyen la Hollande et le Dannemarck que, dès le mois d'octobre dernier, il ne restait presque plus de denrées coloniales à la Martinique ni à la Guadeloupe… Les cafés de St-Domingue, surtout ceux de la partie du sud, passent en majeure partie à Curaçao ; les sucres, les indigos, les cotons passent de même à la Jamaïque, où ces dernières espèces de denrées sont attirées par des primes que le gouvernement anglois accorde » (11 avril). — Au député, mention d'une commission instituée par les jurats pour étudier les causes de l'envasement du fleuve (15 avril). — Au ministre de la Marine, sur l'admission projetée des nègres de traite étrangère : « 99 navires sortis des ports de France dans le courant de l'année dernière… ont dû introduire dans les colonies 25,000 noirs au moins ; cette quantité est presque moitié de celle qu'on peut extraire annuellement des côtes de Guinée ; » les armateurs étrangers introduiraient dans nos colonies le rebut de leur traite et les nègres vicieux dont les colonies voisines ne voudraient plus (25 avril). — Au commissaire ordonnateur, sur les usages des armateurs bordelais au sujet des coffres de pharmacie : « C'est le

chirurgien du navire qui est chargé de veiller à ce que son coffre de pharmacie soit bien composé ; il le remet pour cet effet chés un maître apothicaire ; ce coffre est ensuite soumis à la vérification de deux inspecteurs maîtres en pharmacie, en présence de MM. les officiers de l'Amirauté. » Les coffres reviennent presque toujours garnis aux 3/4 ou aux 2/3, « l'usage étant d'envoyer à l'hôpital les malades aussitôt leur arrivée » (29 avril). — Aux Chambres de Nantes, de St-Malo et de Marseille, sur les moyens de combattre le privilège de la Compagnie des Indes (11 et 12 juin). — A la Chambre de Nantes, au sujet du tarif du domaine d'Occident : « Le reproche qu'on a toujours fait à la Chambre de commerce de Guienne de porter sa fixation au-dessous de celle des autres est ce qui nous a engagés à nous rapprocher un peu plus que ci-devant de la réalité des prix courants » (16 juin). — Au ministre de la Marine, en réponse à la dépêche annonçant l'ordre donné par le Roi d'appeler un des vaisseaux lancés à Toulon *le Commerce de Bordeaux :* « Combien ne nous estimerions-nous pas heureux si la Guienne avait l'avantage d'avoir produit le brave marin auquel S. M. daignera confier le commandement du vaisseau *le Commerce de Bordeaux !* » (1er juillet.) — Aux Chambres de Nantes, La Rochelle et St-Malo, au sujet « de la concession d'un privilège exclusif en faveur de MM. Brillantois, Marion et Cie, de St-Malo, pour la traite des nègres à l'embouchure de la rivière de Formose, sur la rive gauche, sous l'obligation de leur part d'y établir un fort… Dans les royaumes d'Ouerre et de Bénin, il y a chaque mois un marché ou foire de captifs, où les navires particuliers vont se pourvoir » : la Chambre craint que l'établissement projeté n'appauvrisse ces foires et n'excite la jalousie des Anglais, « qui fréquentent plus que nous la côte de Bénin » (8 juillet). — Au directeur des Fermes, pour hâter la translation de l'entrepôt du prohibé dans un magasin de la rue de la Devise, l'entrepôt actuel étant insuffisant par suite de « l'accroissement considérable » de la traite (14 juillet). — Au député : « Il est fâcheux que nos réclamations et vos soins n'ayent pu empêcher l'adoption du projet des pontons » (15 juillet). — Au ministre de la Marine, pour lui demander qu'on ne proroge pas le privilège accordé pour 30 mois aux s^{rs} Brillantois, Marion et Cie : « Nous ne présumons pas que les concessionnaires de ce privilège puissent tirer un grand avantage de la protection du prince d'Ouerre, que leurs vaisseaux doivent ramener, puisque la royauté n'est pas héréditaire dans ce pays-là et que les rois sont électifs ; ce ne sont que des chefs ; des révolutions très fréquentes les changent d'un instant à l'autre et il est très possible que le prince d'Ouerre, parti en cette qualité, arrive simple sujet » (4 août). — Au même, pour lui annoncer que la Chambre fournira, sur sa demande, des prix-courants de marchandises pouvant donner lieu à des échanges avec l'Amérique : tabac et riz, pour l'importation ; vin, eau-de-vie et drap pour l'exportation (19 août). — A M. de Cornic, à l'Isle-St-Georges, pour le consulter sur la question du transfèrement des pontons à caréner (26 août). — Au secrétaire de l'Intendance, sur un arrêt de surséance sollicité par le s^{r} Ridout, lequel est recommandé par le marquis de Lafayette (9 septembre). — A la Chambre de Nantes, contre le projet d'établir en septembre et pour toute l'année le tarif des marchandises soumises au domaine d'Occident : « Les denrées sont ordinairement dans leur plus haute valeur dans les mois d'août et de septembre, parce qu'on précipite les expéditions auparavant que les mers du Nord ne se glacent » (16 septembre). — Au député, sur le même sujet : « Les mois de mars et de septembre sont toujours ceux où la denrée est la plus chère, et juin celle où elle est à meilleur marché » (19 septembre). — A diverses Chambres, sur les arguments que la Chambre de Bordeaux compte faire valoir pour réfuter une assertion du *Journal général de France,* affirmant les heureux résultats de l'arrêt du Conseil du 30 août 1784 : « Il n'est pas douteux que ce paragraphe n'ait été inséré par ordre du Ministre, qui voudrait persuader à tout l'univers que son arrêt est un chef d'œuvre. » De 1774 à 1778, le produit des colonies s'est élevé à 150 millions : en 1778, le chiffre a monté par suite de l'excessive cherté des sucres, occasionnée par la guerre, et non point par un accroissement de la culture. « Il ne peut y avoir eu de progression réelle dans la culture qu'il n'y ait eu de progression dans le nombre de cultivateurs : les colonies, pendant la guerre, n'ont pu être approvisionées de noirs. Il y a 500 mille noirs dans toutes les colonies et près de 300 mille dans la seule colonie de St-Domingue ; les colons ont dit et ont imprimé que la mortalité allait à 10 p. 0/0 ; cette assertion est exagérée ; en la portant à 5 0/0, c'est encore beaucoup ; mais il en résulterait que pendant les 4 années de guerre et la première de la paix, les colonies auraient éprouvé un vuide de près de 100 mille noirs dans leurs atteliers, ce qui a dû faire pour St-Domingue 60 mille noirs : c'est à peu près la quantité que nous y avons introduit depuis la paix » (23 septembre). — A diverses Chambres, pour leur demander la valeur des importations d'Amérique de 1774 à 1777 : « Il vous sera peut-être agréable, MM., de savoir ce que

notre ville, celle de Nantes et du Havre ont reçu, année commune, pendant les quatre susdites années ; en voici l'état très exact : sucre brut, 53,221 barriques ; terré, 64,730 barriques ; café, 53,592,232 l. ; cottons, 4,205,040 l. ; indigo, 1,650,235 l. » (5 octobre). — Au député, sur les raisons qui militent contre l'arrêt du 30 août 1784 : « 1° la perte totale du commerce des bœufs salés ; cette branche a tout à fait disparu ; 2° l'enlèvement du numéraire de toutes nos colonies ; 3° la plus grande chèreté du bœuf aux Iles-du-Vent ; 4° la nécessité de payer les Anglais créanciers de plus de 16 millions tous les ans pour raison de la fourniture des bœufs et des noirs aux Iles-du-Vent : le colon n'a aujourd'hui que des denrées pour payer, il n'a ni argent ni lettres de change ; 5° les versements frauduleux de farine, et si on trouve le secret d'introduire des farines, objet d'encombrement, combien ne sera-t-il pas plus aisé d'introduire des marchandises fines ? 6° le peu de débouché des marchandises de nos fabriques… Il faut prévoir que la côte d'Affrique s'épuisera, et il est essentiel que le Gouvernement établisse un régime plus conservatoire des nègres, car la mortalité de cette espèce est quelque chose d'affreux, et il est étonnant que toutes ces races d'hommes aillent s'engloutir sans presque laisser de rejettons » (7 octobre). — Au député, à propos du traité de commerce avec l'Angleterre : les vins en profiteront, mais les draperies en souffriront : « Les Anglais seront peut-être plus sages que nous et ils préféreront leurs draps, tandis que nous aurons l'imbécillité de consommer les leurs. » Les raffineries trouvent un grand avantage dans les dispositions de l'arrêt du 25 mai : « Les exportations pour l'étranger vont, depuis juin, à 8,000 quintaux, et avant l'arrêt nous n'en exportions pas 4,000 q. dans toute une année » (14 octobre). — Au Contrôleur général, pour lui demander d'établir une brouette entre Bordeaux et Nantes (2 décembre). — Au ministre de la Marine, contre les privilèges de la Compagnie des Indes : « L'Inde, cette partie du monde qui attirait depuis la paix tous nos regards, parce que nous ne manquions ni de navires, ni de moyens, ni d'émulation pour y commercer, est pour nous une région perdue pendant 15 ans au moins, et quand désormais elle se présentera à nos yeux sur la carte, nous les détournerons pour verser des larmes » (5 décembre). — Aux jurats, à l'occasion de l'établissement d'un nombre indéterminé de pontons autorisé par arrêt du Conseil : « La dificulté que nous avons présentée dans nos mémoires, résultant de l'insufisance de nos quais actuels disparaîtrait, si la disposition projetée de l'espace que couvrent les murailles du Château-Trompète, du côté de la rivière, avait lieu » (6 décembre). — Au député, au sujet de l'accident survenu à l'un des coins destinés à fabriquer les jetons : « Nous sommes surpris de la fréquence que vous nous annoncez de ces sortes d'évènements, et nous nous croyons fondés à soupçonner que ce peut être une insinuation artificieuse de la part du graveur, pour nous mener à la composition d'un abonement, que nous trouverions excessivement cher à 300 l. » (23 décembre). — Au ministre de la Marine : longue lettre demandant qu'on revienne au feu de charbon pour l'éclairage de Cordouan (16 janvier 1787). — Aux jurats, pour combattre « le projet du s^{r} Napias, concernant l'ancrage des navires. » « Jamais circonstance ne fut plus favorable pour demander au Ministre l'établissement d'un bassin » (17 janvier). — Au député, sur le legs de Beaujon en faveur de la Chambre (27 janvier). — A la Chambre du Havre : « Pouvons-nous présentement sufire seuls aux besoins de toutes nos colonies ? Malgré l'accroissement considérable que nous avons donné à notre commerce de traite, à peine avons-nous sufi aux besoins de St-Domingue, et nous n'avons été à aucune des Iles-du-Vent : soit bas prix des esclaves, soit concurrence de la part des Anglais, nous avons continué de leur abandonner la fourniture de ces colonies ; mais, les besoins de St-Domingue une fois satisfaits, nous pouvons sufire à l'aprovisionement de toutes, car la population des noirs dans toutes les colonies s'élève à 500 mille esclaves ou environ ; en estimant la mortalité à 5 pour cent, le remplacement à y porter tous les ans sera de 25,000, et nous pourrons les fournir, surtout si le Gouvernement établit une meilleure jurisprudence et si les colons veulent concourir à établir de leur côté un régime plus conservatoire de leurs nègres » (3 février). — Au député et à MM. Beaujon frères, sur le legs de M. Beaujon (6 février). — A la Chambre de Nantes, contre l'établissement de 24 paquebots, qui est une mesure « très superflue, parce que nous avons plus de 600 navires employés à cette navigation et desquels S. M., dans tous les tems, pouvait disposer pour l'envoi des dépêches et pour le passage des officiers chargés de l'administration des colonies » (27 février). — Lettres au député, l'une pour le prier de demander à MM. Beaujon l'autorisation de faire reproduire le meilleur portrait de leur frère, l'autre confidentielle, pour l'engager à refuser l'original si ces MM. le lui offraient (3 mars). — Au député, au sujet de ce portrait : « Nous n'étions point instruits que M. Jarreau en eût un ; il aurait d'ailleurs été possible que nos vues n'eussent pas été remplies, soit par la fai-

blesse de talents du peintre que nous aurions employé, soit parce que le portrait qu'a M. Jarreau peut être d'une ancienneté à ne pas représenter M. Beaujon dans le costhume et les attributs qui lui conviennent » (24 mars). — A la Chambre de Nantes, sur les mesures prises pour l'armement des paquebots (1er avril). — A diverses Chambres : « Les réclamations du commerce contre la nouvelle Compagnie des Indes ont été jusqu'à présent infructueuses, parce que la protection du ministre qui l'avait établie et qui voulait soutenir son ouvrage a étoufé le cri de la nation ; mais aujourd'hui que ce ministre n'est plus en place, elle a perdu son meilleur et peut-être son unique apui » (16 avril). — Au Contrôleur général, en lui adressant un mémoire demandé à la Chambre par l'arrêt du Conseil du 27 août 1784, évoquant l'instance introduite par-devant la Cour des Aides par des marchands de Bordeaux contre les Fermes (28 avril). — Au député, en lui annonçant la nomination, en qualité de juge et consuls, de MM. Chicou-Bourbon père, Béchade-Cazaux et Maccarthy neveu (12 mai). — Au député, annonce du départ, qui doit avoir lieu le même jour, de M. Letellier, député extraordinaire chargé de solliciter la liberté du commerce dans la mer des Indes (19 mai). — Au ministre de la Marine : « Par un calcul géométrique appliqué sur l'état actuel des choses et comparé aux quatre années depuis la paix, on peut anoncer avec certitude que, dans une révolution de dix années encore, la fortune de nos armateurs sera entièrement absorbée et leurs armements cessés ; déjà les Iles-du-Vent sont nules ou presque nules pour le commerce de France : partie des navires qui en reviennent n'apportent que le tiers ou moitié de leur encombrement, dont le fret à 6 d. ne peut pas à beaucoup près payer les fraix de désarmement, et la toute dépense qui avait servi à faire l'armement est perdue ». « Votre dépêche… a réveillé la douleur, assoupie par l'habitude, de voir leur fortune diminuée d'un tiers au moins depuis la paix » (26 mai). — A M. Letellier, sur le froissement causé au député ordinaire par sa mission : « Nous vous invitons à ne pas vous étonner de la diversité des opinions : dans une capitale, il faut que chacun raisonne ; on n'y aprofondit rien, et le plus souvent la curiosité et l'intérêt particulier sont les seuls principes dont on se plait à tirer des conséquences » (5 juin). — Au même : la Chambre lui expose ses idées sur l'affaire des paquebots et sur la liberté du commerce dans l'Inde (9 juin). — Au même, touchant cette dernière question : le bruit court à Bordeaux que l'administration est embarrassée « parce qu'elle a prêté des sommes considérables à l'abbé d'Espagnac qui, gorgé d'actions, en avait été ébranlé… M. Burgalat n'est pas absolument un membre nécessaire au collège en députation, mais nous regrétons que M. de Missy, qui est allé dans l'Inde, ne soit pas encore rendu : nous en avons témoigné notre surprise à MM. de La Rochelle » (23 juin). — Réponse au ministre de la Marine, concernant les plaintes des Russes sur la contenance des barriques de Bordeaux : cette fraude, d'ailleurs réelle, est prévue par les arrêts du Parlement des 28 août 1772 et 21 avril 1773, qui fixent la jauge des barriques : « Il est vrai que comme cette détermination de la jauge des barriques n'a lieu que pour leur extérieur, il arrive que celles qui sont renforcées de bois n'ont pas la continence prescrite par les règlements » (30 juin). — A MM. Beaujon, accusé de réception des tableaux légués par leur frère : « P. S. Nous avons, MM., l'honneur de vous prévenir que le portrait de la Reine régnante, énoncé dans la disposition de M. Beaujon, ne se trouve point dans le nombre des tableaux que M. Jarreau nous a remis de votre part » (7 juillet). — A M. Letellier : le Gouvernement est arrêté par un prêt de 13 millions à l'abbé d'Espagnac, « pour soutenir l'agiotage des actions, et cette valeur avait été déposée au Trésor royal en ces mêmes actions au prix de 1560 l. » ; mais « à en juger par l'armement du *Dauphin* pour l'Inde, qui a donné près de 70 p. 0/0 de bénéfice », le capital s'est accru de 60 0/0 et peut supporter, sans que les propriétaires d'actions perdent sur leurs déboursés, la dépréciation résultant de la liberté du commerce. « La Compagnie non seulement offre, comme vous nous l'aprenez, une somme d'argent pour conserver son privilège, mais même de rembourser les 13 millions tirés du Trésor royal ; cette somme offerte est un moyen de corruption qui déshonorerait l'administration, et si c'est aujourd'hui, comme par le passé, les forts arguments qu'on emploie, tout est perdu : … il faut mieux présumer des ministres actuels » (7 juillet). — Envoi à la Chambre de Marseille de l'arrêt du Parlement, du 14 mai, touchant l'affaire des paquebots (14 juillet). — A M. Letellier : les Anglais ont des paquebots, parce que leurs navires partent pour les colonies par flottes, tandis que les navires français partent séparément et de façon continue ; les paquebots anglais sont des bâtiments de 200 à 220 tonneaux, qui ne peuvent pas prendre de marchandises et qui sont affrétés par le bureau des Postes moyennant 2,000 à 2,200 l. st. « Il serait fâcheux pour le commerce que M. de Bouillé prît l'intérim du ministère de la Marine : il a l'esprit entièrement colon et M. de Castries ne cherche à le mettre à sa place que parce

qu'il lui connaît toutes les dispositions à suivre son régime » (14 juillet). — Au ministre de la Marine, en lui annonçant que deux candidats du Bordelais vont se présenter comme élèves constructeurs : le nombre serait plus élevé si les maîtres constructeurs n'étaient pas admis sans examen suffisant (21 juillet). — A M. Letellier : le Gouvernement a supprimé un Conseil à St-Domingue et a placé l'autre « sous les yeux du Gouverneur et à côté de la bayonète, pour pouvoir mieux le contraindre aux enregistrements, parce que les impôts vont voler chés les colons comme chés nous… C'est une bien mauvaise politique que de porter les édits bursaux dans des îles séparées d'une métropole par 2,000 lieues de mer, surtout quand elles avoisinent un continent immense devenu libre pour la même cause. » La poste de St-Domingue est affermée 162,000 l. et en rapporte 300,000 ; la petite poste de Bordeaux est affermée 1,800 l. Le port a exporté aux colonies, du 1er janvier 1786 au 19 juillet 1787, 305,000 barils de farine (21 juillet). — Au même, sur la Compagnie des Indes et la déconfiture de quelques agioteurs, notamment de l'abbé d'Espagnac : « L'État doit s'appercevoir combien les créatures de M. de Calonne ont dû lui coûter » (28 juillet). — Au même : « La santé de M. de Castries est sans doute cause de sa retraite ; il est heureux, dans sa position, de la demander plutôt que de la recevoir… On ne se passera pas d'impôts et on n'en changera la nature que pour les rendre plus lourds ; si tous les esprits avaient été justes, on aurait adopté le territorial, et on regrètera de l'avoir perdu de vue. Les Parlements veulent avoir l'air de soutenir le peuple, mais ils ne veulent pas être peuple » (4 août). — Au même, sur les démarches de l'abbé d'Espagnac : « C'est un joueur qui prend la défense d'un tripot où son industrie n'a pas été heureuse » (11 août). — Au même : les particuliers réussissent mieux que les Compagnies dans les grandes entreprises, même quand elles exigent des capitaux considérables, comme le prouve la traite. « Nous vous remercions, Monsieur, des nouvelles que vous nous donnés sur les réformes faites dans les maisons du Roi et de la Reine ; il ne sufit pas de retrancher d'un côté, si on augmente de l'autre : une économie de 50 millions est un impôt de moins sur les peuples. On répand que la Reine a donné à Trianon une fête qui a coûté 800,000 l. » (18 août). — Au député : « La correspondance que nous sommes obligés de suivre avec M. Letellier… est la seule cause de notre silence : nous vous prions de croire, M., que les sentiments de la Chambre sont les mêmes à votre égard. » La Chambre le prie de s'abonner chez le graveur chargé de faire les coins des jetons, mais de ne pas dépasser 150 à 200 l. par an (25 août). — A M. Letellier : « Le 20 de ce mois au soir, très tard, les membres de notre Parlement reçurent des lettres de cachet qui les envoyait à Libourne, où ils se sont tous rendus dans l'intervalle de deux fois vingt-quatre heures… Le deuil est dans tous les cœurs, et on fait des vœux pour le calme et la tranquillité… Il n'est pas ici question de la Cour des Aides, dont le sort dépendra sans doute de l'accueil qu'elle fera aux édits et déclarations du Roi : on n'a pas encore pourvu à leur enregistrement. Il n'est pas étonnant que les effets publics baissent : on ne sçait jusqu'où ils peuvent aller, à moins que les troubles actuels ne s'arrêtent » (25 août). — « A toutes les Chambres, » pour les engager à réclamer contre la déclaration royale concernant le timbre (25 août). — A M. Letellier : « Il est malheureux que les circonstances soient aussi orageuses dans la capitale : elles pourront produire des contre-coups funestes aux provinces ; l'argent est d'une très grande rareté à Bordeaux, et la confiance est fort resserrée… Tous les bons citoyens sont dans le deuil de la translation du Parlement à Libourne ; deux courriers extraordinaires sont arrivés avant-hier, et M. le Commandant s'est transporté dans cette ville ; on ignore encore quel est le motif de son voyage, on préjuge que c'est l'enregistrement de l'ordonnance concernant le timbre » (1er septembre). — Au député, lettre contenant un éloge de l'intendant Le Camus de Néville (8 septembre). — A M. Letellier : « La translation du Parlement de Bordeaux à Agen, comme on l'avait d'abord répandu, n'a point eu lieu : il y a eu, au contraire, prorogation de sa résidence à Libourne » (15 septembre). — A l'intendant général des Postes, afin de demander la substitution d'une brouette au courrier à cheval, pour le service des postes entre Bordeaux et la Bretagne : « Nous convenons que la route de La Rochelle ici a besoin de grandes réparations, surtout celle depuis Mirambeau à Cubzac » (2 octobre). — A M. Letellier : la Chambre approuve le cadeau de 6,600 l. offert par les députés de onze chambres à l'abbé Morellet, auteur d'un mémoire pour la liberté du commerce de l'Inde (2 octobre). — A l'archevèque de Toulouse et au ministre des Affaires étrangères, sur les bruits de rupture prochaine avec l'Angleterre, qui ont fait monter à l'excès le taux des assurances (13 octobre). — A M. Letellier, sur la fourberie de de Calonne : « Qu'est-ce donc que le Conseil d'un État où un seul homme peut, sur une fausse assertion, faire commettre la plus grande des fautes ? » Si on ne se met pas en garde contre l'astuce, le Conseil dépend d'un homme, « et s'il manque

de probité, tout est perdu. » Les Bordelais se félicitent de la capitulation d'Amsterdam, qui est un riche entrepôt et dont la mise au pillage eût été très onéreuse à la France. On craint la guerre : les assureurs de la place ont recommencé leurs opérations, moyennant une prime de 25 0/0 en cas d'hostilités (13 octobre). — Au député : la Chambre le prie de traiter avec le graveur des coins de jetons sur le pied de 200 l. par an, acceptées par celui-ci (10 novembre). — A l'abbé Morellet, en lui envoyant un extrait de la délibération prise par la Chambre pour le remercier de l'appui par lui prêté au commerce contre la Compagnie des Indes (30 novembre). — Au Contrôleur général, pour solliciter une prorogation de la modération des droits perçus à la sortie sur les vins, modération qui vient de produire un excellent résultat (8 décembre). — A l'Intendant, contre le projet de réserver aux navires français l'exportation des grains : les États du Nord ont une marine organisée pour le cabotage ; la marine française est propre au long cours : il faut encourager celle-ci sans affaiblir celle-là : « Nous ressemblerions aux Romains, qui, en jalousant tous les peuples, se nuisaient à eux-mêmes… Tout, dans le monde politique comme dans le phisique, a une liaison qu'il serait dangereux d'interrompre : les étrangers ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux, et si nous voulions nous passer de leur marine, nous tomberions dans l'isolation ; nous finirions par leur vendre nos navires, comme la Suisse vend ses hommes » (14 décembre). — Réponse aux examinateurs d'hydrographie, exposant que l'école d'hydrographie de Bordeaux dépend des jurats et que la Chambre n'a ni le pouvoir ni les fonds nécessaires pour donner suite à leurs demandes (14 décembre). — A M. Letellier : la Chambre, qui « a été la première à s'occuper de rapeller la liberté dans les mers d'Azie », se félicite de l'avoir choisi pour la représenter (14 décembre). — Au commissaire ordonnateur, qui proposait à la Chambre d'avancer les fonds nécessaires à la réparation de Cordouan : la Chambre combat l'éclairage par les réverbères et se prononce contre l'exhaussement de la tour, lequel « ajoutera à plusieurs inconvénients celui d'exposer cette tour à recevoir une plus grande impression des efforts des tempêtes, si fréquentes dans nos parages en hiver » (22 décembre). — Au ministre de la Marine, sur le mème sujet : la recette des droits pour Cordouan donnant, année commune, 50,000 l., et l'entretien coûtant 27,500 l., le surplus devrait suffire pour les dépenses actuelles. L'éclairage au charbon est préférable : le transport des huiles est plus facile, il est vrai, mais « partout où deux gabarres passent, il en passera dix-huit et vingt » ; la réparation ne s'élèverait qu'à 41,538 l. 7 s. 9 d., au lieu de 148,951 l. 10 s. 10 d., et les feux ne cesseraient pas d'être allumés. La Chambre offre de se charger de Cordouan : « Si les chantiers de construction sont déserts, conservons au moins les instruments de mer qui nous restent » (24 décembre). — A M. Letellier, longue lettre réfutant un factum de la Compagnie des Indes : la France a besoin de commercer dans les Indes ; « elle est destinée par sa situation et la richesse de son sol à avoir une marine dispendieuse, qu'elle ne peut soutenir désormais qu'en transportant les objets de luxe de la plus grande valeur ; tout comme les nations du Nord ne peuvent exister que par un commerce d'économie… De tous les contracts, le plus sacré c'est sans contredit le social ; il n'en est point qui puisse le renverser ; tous les autres lui sont subordonnés ; ils n'en sont qu'une émanation » (5 janvier 1788). — Au comte de Montmorin, sur les causes pour lesquelles divers armateurs n'ont exporté du Sénégal qu'un nombre restreint de noirs : « Le s^{r} M…, armateur du navire *la Bonne Union,…* avait établi depuis quelques années une maison de commerce au Sénégal, afin qu'elle se prémunit de nègres pour les tenir prêts à l'arrivée des navires et éviter par là un séjour dispendieux ; il l'entretenait de marchandises » ; la Compagnie de la gomme a gêné ses opérations (5 janvier). — A l'abbé Morellet, en le félicitant de son rétablissement : « La prévention dans laquelle nous sommes que rien n'est plus salutaire dans une convalescence que l'usage des vins de notre cru nous a fait imaginer que nous rendrions la vôtre plus prompte en vous priant d'agréer huit caisses de vin de Lafite de l'année 1784 » (15 janvier). — Au ministre de la Marine, qui a prescrit aux administrateurs des colonies d'exempter des dispositions de l'arrêt du Conseil du 30 août 1784 les navires espagnols venant directement des ports espagnols : « Une des causes principales qui ont empêché les Espagnols de la Havane de se rendre à St-Domingue est la mention que l'on a fait de l'arrivée de leurs bâtiments dans les affiches américaines ; elles ont instruit le gouvernement espagnol de la sortie de leurs piastres et des bâtiments qui en introduisaient dans nos colonies »(19 janvier). — A M. Letellier, sur les agissements de la Compagnie des Indes, sur l'inconvénient de calculer la prime accordée aux armateurs d'après l'encombrement des tonneaux et non d'après le nombre des nègres importés aux colonies : « La fragilité de la vie des hommes, dont le moral est toujours sensiblement affecté en quittant la terre qui les a vu naître, mettra toujours les calculs de pro-

babilité en défaut » ; enfin, contre l'établissement projeté du papier-monnaie aux îles de France et de Bourbon : « Jamais un papier n'est un bon gage pour les particuliers, et de ce qu'on n'y a pas une grande confiance il en résulte : 1° que toutes choses augmentent en raison du danger que l'on court ; 2° que le change est très haut, c'est-à-dire que pour peu d'argent effectif on donne beaucoup en papier ; 3° que l'État ne peut pas s'acquitter exactement, quand le moment en est venu, parce qu'on lui a donné trop peu pour beaucoup ; 4° que les laborieux sont tout à coup appauvris et que plusieurs s'enrichissent sans travail ; 5° que, dans cette appréhension, on resserre son argent et que les affaires languissent en proportion de la défiance » (30 janvier). — Au ministre de la Marine : la Chambre lui envoie un arrêt du 11 février 1787, confirmant celui du 1er mars 1744, qui fixe à 32 veltes la contenance des barriques de vin (30 janvier). — A M. Letellier : « L'édit des Protestants est public ; les bons esprits, dans l'une et l'autre religion, le trouvent fort sage ; on conserve à la catholique la préférence et le respect qui lui sont dus et au protestantisme une indulgence conforme aux principes de raison et d'humanité » (12 février). — Au Contrôleur général, qui a informé la Chambre de la prorogation pour un an de l'exemption octroyée par l'arrêt du 10 septembre 1786, des droits de sortie sur les vins de Guienne (23 février). — A M. Letellier : les îles de France et de Bourbon « sont faites pour être l'entrepôt de toutes les marchandises de l'Inde et de celles de l'Europe ; ce marché, en y admettant toutes les nations, sera sans doute immense… Il n'en est pas de ces îles comme de nos colonies : elles n'offrent point d'objet d'échange, et le régime en doit être diférent ; autant nous devons être jaloux des dernières, autant nous devons attirer l'industrie des autres nations dans les premières. » La France doit admettre les États-Unis dans ses établissements de l'Inde, afin de combattre la prépondérance des Anglais. « Il est étonnant que MM. les députés ordinaires n'instruisent pas leur Chambre de ce qu'ils savent à cet égard : ils en recevraient peut-être des lumières qui vaudraient les leurs » (26 février). — Au ministre de la Marine, sur le détour par Paris que font les lettres de Bretagne pour Bordeaux : *la Nathalie,* de 700 tonneaux, ayant péri à l'île de Ré, on n'a pu assurer à temps la cargaison, dont les propriétaires ont été avisés trop tard (1er mars). — Au député, sur l'organisation du Bureau du commerce : la Chambre va demander deux directeurs de plus, que l'on pourra choisir en dehors des anciens consuls ; les protestants, qui sont inhabiles à toute judicature, pourront faire aussi partie de la Chambre : « Il était bien étonnant que des négociants connus par leurs talents et leur mérite fussent obscurcis, sous le prétexte frivole d'être non conformistes… Nous croyons que le désir que nous avons de les voir dans la Chambre méritera toute approbation, et comme un bien ne s'opère pas seul, il fera disparaître ce sentiment aveugle de préférence dans le choix des sujets, qui renfermait dans un ou deux partis cette puissance d'élection si contraire à l'encouragement, à l'exacte équité et au dévelopement des lumières » (11 mars). — Aux jurats, concernant un mémoire du sr Pasquié, relatif aux atterrissements (15 mars). — Aux commissaires du Bureau de commerce : « En général, toutes les jurandes établies pour le service du commerce ne peuvent que le gêner considérablement » : les marchands de poisson salé « ont la faculté d'accaparer tout le poisson, d'en fixer eux-mêmes le prix… et de ne le livrer au peuple qu'à un bénéfice exorbitant » ; les brevets de courtiers sont peut-être trop nombreux ; les peseurs sont nommés et rétribués par les Douanes, mais ils prélèvent, sous forme de gratifications volontaires, des indemnités qui offrent plusieurs inconvénients (8 avril). — Aux jurats, sur les causes assignées par les pilotes de Pauillac aux « dégradations de la rivière, dont les accroissements successifs donnent lieu de craindre que, les passes devenant de plus en plus mauvaises, les vaisseaux tant de S. M. que du commerce ne soient exposés aux plus grands dangers » : jet clandestin du lest dans la rivière et souvent dans les passes ; jet de débris de pierres de La Roque-de-Tau (12 avril). — A M. Letellier : on le prie de demander à l'abbé Morellet l'autorisation de faire faire son portrait et de l'exposer dans la galerie de la Chambre (15 avril). — A la Chambre de La Rochelle : il serait sans doute utile d'élever des forts sur les côtes d'Afrique, comme le font les Anglais, mais ceux-ci protesteraient et le Gouvernement ne compromettrait pas la paix (15 avril). — A M. Letellier :« Vous avez très bien compris le sens de notre lettre en diférant de demander à M. l'abbé Morellet son portrait jusqu'au dénouement de l'affaire » (29 avril). — Au député ordinaire, sur les abus des bureaux d'assurances : « On en compte aujourd'hui sept ; la rivalité de ceux qui les tiennent leur fait pratiquer une foule de fausses manœuvres, qui ont dégoûté les meilleures maisons de commerce des assurances et qui font porter au dehors les sommes à assurer. » La Chambre combat un projet d'entrepôt réel pour les cafés : « Les Fermiers généraux ont eu raison de dire qu'il y avait 1,700 entrepôts dans la ville de Bordeaux ; il y en a plus que de maisons de

commerce… Toutes les maisons dans les rues qui avoisinent les bords de la rivière sont en grande partie disposées à y recevoir des denrées » (29 avril). — Au même : la Chambre lui annonce, entre autres, l'élection de MM. Ferrière, Marchand et Gaubert, comme juge et consuls (6 mai). — A M. Letellier : « Notre Parlement a presqu'en entier quitté Libourne ; divers membres sont ici, les autres à leur campagne jusqu'à ce qu'on juge à propos de les rapeller et de les réunir ; il n'y a plus que la Bourse et l'Amirauté qui rendent la justice ; on ne peut se faire une idée du mal que cause à la province l'absence de notre Parlement » (24 mai). — Aux jurats, réponse à une demande de renseignements relatifs à un conflit entre l'adjudicataire des fermes des octrois et certains négociants, à propos de bières (29 mai). — A M. Letellier : la Chambre ne sait pas encore quel cadeau elle doit faire à l'abbé Morellet ; celui-ci a fait savoir indirectement qu'il préférerait une indemnité en argent : « Ce défenseur paraît ne pas s'oublier… M. Morellet a singulièrement apprécié le présent que nous lui avons fait de l'excellente barrique de vin de Lafite, qui a coûté plus de 25 louis. » La Chambre déplore l'arrêt du 27 mai 1787, permettant l'admission en franchise des étrangers à l'île de France : « C'est le dernier coup que le maréchal de Castries a voulu porter au commerce » (28 juin). — Aux jurats : « L'attérissement du moulin que l'on construit aux Chartrons fait concevoir au commerce les plus grandes inquiétudes sur les suites funestes de la mobilité des terres, qui, s'écroulant, pourraient insensiblement embarrasser la passe des vaisseaux » (6 juillet). — A M. Foulon d'Écotier, intendant de la Guadeloupe : « Il arrivait dans notre port, avant l'arrêt du 30 août 1784, 55 à 60 mille barils de bœuf, dont les cargaisons de nos navires destinés pour les Iles-du-Vent étaient formées en quantité principale ; les beurres de première qualité nous étaient destinés. Maintenant ces deux articles ne nous viennent qu'en quantité très modique et en qualité très ordinaire comparativement… L'importation s'en fait directement, » et l'étranger ne porte dans nos colonies que le rebut. « Le nombre de nos navires diminue tous les jours soit par les naufrages, soit par leur vétusté et nos chantiers, ci-devant si actifs, sont déserts » (28 juillet). — Au Contrôleur général : réponse à une demande de renseignements sur l'exécution du traité de commerce avec l'Angleterre : « Il y a eu des eaux-de-vie expédiées de Bordeaux saisies et confisquées en Angleterre, pour avoir excédé d'un demi-degré l'épreuve nouvellement fixée dans ce royaume » (29 juillet). — A la Chambre de Nantes, qui désirait connaître l'organisation des courtiers de Bordeaux : « Les courtiers des navires de cette place sont courtiers royaux, par provision payée au Roi, enregistrée à l'Amirauté et scellée du sceau, de M. l'Amiral ; aucun courtier ne peut exercer son état qu'après avoir subi un examen de la Chambre de commerce ; il prête ensuite serment au siège de l'Amirauté. Les courtiers des navires étrangers travaillent ensemble dans un même bureau, qu'ils ont loué, et font bourse commune ; il n'en est pas de même des courtiers des bâtiments français, qui se réunissent dans la Douane de sortie, où quelques-uns ont un pupitre ; chacun travaille pour soi, de sorte que celui qui, par ses soins, s'attire le plus la confiance des armateurs gagne bien davantage que ses confrères qui sont moins occupés. Nous n'avons pas à nous plaindre des courtiers, qui, outre leur état, sont pour ainsi dire les expéditionaires du commerce, en ce qu'ils se mêlent de remplir à la Douane toutes les formalités, au lieu et place des négociants… Il n'y a ici qu'un courtier anglais reçu, qui ne fait pas corps avec ceux des navires étrangers » (23 août). — A l'Intendant, qui avait communiqué à la Chambre un mémoire exposant les moyens d'éclairer le Gouvernement sur les besoins du commerce (4 septembre). — A Necker, félicitations sur son retour aux affaires (6 septembre). — A M. Letellier, sur les lenteurs du procès et les difficultés que fait M. Grignet d'avancer des espèces à la Chambre : « Il est désagréable pour la Chambre d'être assujétie à ne pouvoir recevoir les comptes de ce receveur qu'en présence de M. l'Intendant. Dieu sçait quand ces comptes seront rendus ! » (20 septembre). — A divers personnages, pour demander que le commerce soit représenté aux États Généraux (14 octobre). — A divers personnages, pour demander que l'on étende à toutes les provenances, en la réduisant, la prime accordée aux importations de blés des États-Unis ; les négociants craignent que les autres nations ne s'abstiennent et que la disette ne s'ensuive (12 décembre). — A Necker, en lui recommandant une requête de négociants qui n'ont pu expédier des vins à temps pour jouir d'une modération de droits : « Ils ont été arrêtés par les glaces dont la rivière a été couverte depuis le lundi jusqu'au mercredi, les seuls trois jours ouvrables qui ont suivi les fêtes » (3 janvier 1789). — A M. d'Olhaberriague, consul de France à Santander, pour lui faire connaître les propriétaires d'un chasse-marée rencontré sans équipage sur les côtes d'Espagne (7 janvier). — A M. Lafon de Camarsac, pour le prier de suivre la rivière avec quatre pilotes de Pauillac, de ce port au Verdon, pour porter secours aux navires arrêtés par les glaces (10 janvier). — A

Necker, sur les importations de grains : « Huit de ces cargaisons, arrivées en dernier lieu, Mgr, sont investies par les glaces dont notre rivière est surchargée ; toutes opérations sont absolument suspendues ; l'aspect de notre port est effrayant ; les plus grands dangers existent au bas de la rivière : d'énormes montagnes de glaces en embarrassent l'entrée ; plusieurs navires de départ pour l'Amérique ou en revenant, ainsi que quelques autres chargés de grains, ont péri ou soufert des avaries très considérables » (10 janvier). — A M. Lafon de Camarsac, pour le remercier du zèle avec lequel il s'est acquitté de la mission à lui confiée par la Chambre (24 janvier). — A MM. Castaing, Seignouret, Delorthe, Letellier, Saintout, les chevaliers Cornick et Montaut : prière d'examiner s'il convient de laisser à Bègles les pontons de carénage. La lettre à M. Cornick porte en P. S. : « Nous avons l'honeur de vous observer, M., que le carénage est totalement détruit à Bègle, trois pontons ayant été coulé bas et les autres emportés par les glaces » (24 janvier). — Aux jurats, en leur transmettant le rapport de la commission nommée par la Chambre pour examiner la question des pontons : « Il résulte de ce raport qu'il est d'une nécessité absolue de renoncer au carénage à Bègles » (14 février). — Au ministre de la Marine, sur le commerce des colonies : « Il ne faut, Mgr, que comparer la prospérité des colonies avec la décadence du commerce de la métropole, pour se convaincre que les raports qui devaient exister n'existent plus… Depuis la paix, Mgr, les armements pris en masse ont donné des pertes énormes ; dans ce moment, nos capitaines font des ventes écrasantes » (24 mars). — A toutes les Chambres, pour les inviter à nommer des députés à la suite des États-Généraux : « C'est après deux siècles de silence qu'enfin la voix de la nation va se faire entendre. Enfin, un roi juste et bienfaisant va donner à l'univers entier le touchant spectacle d'un prince qui ne dédaigne pas de s'entourer de son peuple » (28 mars). — A M. Doussin, curé de La Tremblade : félicitations sur son projet de canal entre la Seudre et la Gironde (3 avril). — A Necker, pour demander la prorogation jusqu'au 31 juillet de la prime à l'importation des blés et sur les démarches pour faire lever l'interdiction d'exporter les grains du Brabant : Bordeaux a reçu, depuis le 12 décembre, 183,707 boisseaux de froment et 56,331 boisseaux de seigle ; il ne reste que 20,000 b. de froment et 1,000 à 1,200 de seigle. « La terreur de la disète est presque générale, » et les particuliers font des approvisionnements exagérés. Les boulangers de Bordeaux sont munis pour 2 mois et les magasins du Roi renferment 30,000 boisseaux de froment ; mais la campagne donne des inquiétudes (18 avril). — A M. Chaumon de Lamillière, contre un projet de pont de bateaux sur la Garonne, présenté par le s^r^ Silveyra : Silveyra avait déjà soumis un projet de ce genre à l'intendant Dupré de St-Maur et la Chambre avait estimé que le pont projeté serait inutile si on n'en faisait pas un autre à Cubzac et que, même dans ce cas, les avantages ne balançaient pas les inconvénients (21 avril). — Au député : la Chambre lui annonce l'élection de MM. Latuilière, Testart de Grosval et Seignouret, comme juge et consuls (9 mai). — Remerciments au commissaire ordonnateur pour le projet qu'il a communiqué à la Chambre en vue de la construction d'une jetée à l'entrée de la conche de Royan (15 mai). — A Necker, réclamation contre l'évaluation du café pour la perception du domaine d'Occident (23 mai). — Au ministre de la Marine, pour défendre les négociants contre l'accusation portée contre eux par les administrateurs de St-Domingue d'avoir mélangé la farine américaine à la farine française importée aux colonies : « On sçait que presque toutes les farines destinées pour l'Amérique nous viennent directement des fabriques de l'Agenais et du Quercy, qu'en descendant de la rivière elles abordent nos navires pour opérer un transbordement plus prompt » (30 mai). — Au commissaire ordonnateur : le commerce, ruiné par l'arrêt du Conseil du 30 août 1784, ne peut pas supporter le doublement du droit levé pour la tour de Cordouan ; on pourrait prendre, pour construire une jetée à Royan, partie des sommes « immenses » que doit avoir produites le droit des engagés (30 mai). — Au ministre de la Marine : le Parlement, sans rapporter l'arrêt par lequel il a autorisé la sortie des grains, a donné mandat au président d'Augeard d'accorder des autorisations de sortie : « Ainsi, Mgr, les expéditions du comerce se font, à peu de chose près, avec la même liberté qu'avant l'arrêt du Parlement » (20 juin). — Au même, contre l'établissement prescrit par l'assemblée de la Guadeloupe d'un droit de 1 0/0 à l'entrée et de 2 0/0 à la sortie sur les cargaisons des navires français, pour aider la colonie au paiement de l'impôt d'un million (27 juin). — Au même, pour lui annoncer que le Parlement est revenu sur sa décision, « en sorte que plusieurs des navires qui, en vertu des permissions qu'ils avaient obtenues… s'étaient rendus au bas de la rivière pour mettre dehors y ont été arrêtés de nouveau » (27 juin). — A toutes les Chambres : invitation à nommer des députés à la suite des États-Généraux pour combattre les intrigues des colons (4 juillet). — A Bailly, « président des comunes, » félicitations et prière d'accueillir la demande que

Nairac doit lui adresser au nom de la Chambre : « L'Assemblée nationale, exempte désormais de tout motif d'intérêt particulier, par l'effet de l'heureuse réunion qui la rend absolument complète, n'est plus qu'une famille qui, sous l'égide et la protection du meilleur des Rois et sous les auspices du ministère le plus pur et le plus éclairé, va s'occuper de poser les fondements de la félicité publique et d'en répartir la jouissance selon les droits de la nature et de la justice » (4 juillet). — A Nairac, pour le prier de remettre à Bailly la lettre qui lui est destinée « et de lui demander son portrait au nom de la Chambre… ; notre intention est de le faire graver ; c'est l'expression la plus apologétique de notre reconaissance » (4 juillet). — Aux Chambres du Havre, de Nantes et de La Rochelle : la Chambre exprime l'avis « qu'il serait convenable que chaque députation fût formée de deux négociants » (18 juillet). — A Nairac : « Lorsque votre nom retentit avec éloge dans toute notre province, nous venons mêler nos voix à celles de nos concitoyens pour vous payer le juste tribut de louanges qui vous est dû : sans vous, M., sans le zèle vraiment patriotique qui vous a inspiré le généreux dessein de nous anoncer par un courrier extraordinaire le funeste mais utile évènement dont la capitale a été le sanglant théâtre, plus de trente familles peut-être perdaient leur honeur. Votre lettre a produit le plus grand effet : elle est cause que tous nos concitoyens, dans tous les ordres, même le militaire, ont arboré la cocarde patriotique et sont enflammés du désir de voir naître la plus parfaite harmonie » (21 juillet). — A Bailly, remerciement pour la suite qu'il a donnée à la demande de la Chambre (1er août). — Au sr Hache, négociant à Bordeaux : félicitations pour un mémoire imprimé sur les colonies, rédigé sous forme de lettre à la Chambre (3 août). — A Necker : félicitations enthousiastes sur son retour aux affaires (13 août). — A l'archevêque de Bordeaux : félicitations à l'occasion de sa nomination comme Garde des Sceaux (13 août). — A M. Béchade-Casaux, pour l'informer qu'une assemblée du commerce a annulé son élection (22 août). — A l'Intendant, pour qu'on fixe à Pauillac plutôt qu'à Blaye un siège secondaire d'Amirauté : le juge sera plus près du théâtre habituel des naufrages, pour faire les constatations judiciaires et ordonner les travaux de sauvetage : « Presque tous les naufrages ont lieu sur la côte de Médoc et le plus souvent vers Soulac, au-dessous de Pauillac » (22 août). — Au Garde des Sceaux et à Necker, pour les prier « de vouloir bien prononcer sur le sort de la nomination de M. Béchade » (29 août). — Au ministre de la Marine, en lui annonçant le départ de MM. Corbun et Risteau, députés du commerce (5 septembre). — A la société des colons français, sur la nécessité d'empêcher le passage des noirs de France aux colonies et *vice versa* (15 septembre). — Au ministre de la Marine : « Un arrêt de notre Parlement, du 7 de ce mois, ordonne que chaque armateur ne pourra charger dans son navire qu'un baril de farine par toneau d'encombrement » (15 septembre). — A M. Corbun [456], au sujet d'un mémoire des colons, « avouant que les noirs ne consoment pas de farine et attribuant leur mortalité au défaut de cette subsistance, au lieu de l'excès de travail qui seul en est la cause ». « Depuis la paix il est sorti de ce port, année commune, 240 à 250 mille barrils de farine, dont le prix commun n'a pas passé 70 l. aux colonies » (26 septembre). — A Necker, sur la rareté du numéraire, lequel est nécessaire à Bordeaux pour « l'armement, tous les ans, de près de 300 navires pour nos colonies…, la vente annuèle de près de 80 millions de marchandises de l'Amérique, dont le tiers se paye toujours au comptant », etc. « Par une de ces révolutions subites dont on ne peut assigner d'autre cause que l'opinion…, le numéraire paraît avoir considérablement diminué et, pour peu que les craintes se prolongent dans la capitale, il finira par disparaître totalement… La piastre, depuis plusieurs années, y vaut de 5 l. 7 s. 6 d. à 5 l. 8 s. » (30 septembre). — Aux députés du commerce près l'Assemblée : « Des bruits populaires sur le compte de plusieurs personnes qu'on accusait d'avoir excédé dans leurs armements le nombre de barils de farine que l'arrêt du Parlement permet d'embarquer, avaient fait craindre pour un moment que le peuple ne mît obstacle à cet embarquement ; mais la justification publique de toutes les personnes accusées a calmé les esprits » (7 novembre). — Aux mêmes : « La Chambre des vacations a enregistré dernièrement le décret de l'Assemblée relatif à la circulation des grains et a arrêté, en même tems, que le Roi serait suplié de s'expliquer relativement à l'aprovisionement des colonies, pour sa réponse être raportée aux Chambres assemblées ; depuis, un autre décret apporté par un courrier, la nuit du samedi au dimanche, a défendu au Parlement de faire sa rentrée et continué jusqu'à nouvel ordre la Chambre des vacations, au moyen de quoi le comerce est rassuré, car on avait murmuré que l'intention du Parlement était d'empêcher l'exportation des farines, au lieu qu'elles

---

[456] Cette lettre et les suivantes, adressées aux députés du commerce ou à l'un d'eux, sont l'œuvre du comité de rédaction nommé, le (1) Cette lettre et les suivantes, adressées aux députés du commerce ou à l'un d'eux, sont l'œuvre du comité de rédaction nommé, le

continueront de sortir à raison d'un baril par toneau » (10 novembre). — A Nairac, pour lui accuser réception de la lettre annonçant l'envoi du portrait de Bailly (14 novembre). — A Necker, sur la fabrication des monnaies : en 1782, la Chambre, consultée sur le point de savoir s'il y avait lieu de frapper à Bordeaux de la monnaie de cuivre, constata que ce n'était pas nécessaire et répondit néanmoins à l'Intendant qu'elle ne voyait pas d'inconvénient à ce que le directeur en fabriquât pour 100,000 l. ; on présume qu'il porta la somme à 600,000 l. environ ; les payeurs donnent jusqu'à 50, 60, 80 et 100 l. en billon. « On assure que les directeurs gagnent 4 *(sic)* à 45 p. 0/0 sur cette fabrication d'espèces de cuivre, qu'on leur porte de l'étranger en petites pièces de poids et de grandeur convenable et ils n'ont qu'à les faire passer sous le balancier… Il en paraît beaucoup frapées de cette année-ci » (17 novembre). — Aux députés du commerce : « L'esprit public n'a encore fait en France aucuns progrès, et il n'est que trop commun, dans les discussions relatives aux affaires générales, de voir les particuliers appellés à les traiter les décider toujours d'après leurs vues d'intérêt personel » (17 novembre). — Aux députés de Bordeaux à l'Assemblée, pour leur signaler les services rendus au commerce français par les ports de l'île et par l'ordre de Malte (24 novembre). — Aux députés du commerce, notamment sur la question de la traite : « Cette question, envisagée du côté de l'humanité et présentée par un orateur habile, pourrait être jugée d'emblée… MM. les 90 électeurs étant excédés d'occupations et de tracasseries, nous avons cru qu'il ne fallait requérir leur intervention qu'en leur présentant un mémoire, pour leur éviter la peine de le faire. » Félicitations à MM. Corbun et Béchade, nommés président et secrétaire du Comité (24 novembre). — A toutes les Chambres, appel contre le projet d'abolition de la traite (5 décembre). — A M. Marchand, député du commerce, pour l'autoriser à rentrer à Bordeaux, où l'appellent ses affaires (15 décembre). — Au commissaire des classes à Royan, sur la construction dans ce port d'une jetée, dont le projet, demandé par le Ministre, a été rédigé en mai par M. Teulère, ingénieur de la tour de Cordouan (19 décembre). — A M. Corbun, député du commerce, contre l'abolition de la traite et contre un projet de traité ouvrant nos colonies à l'étranger à charge de réciprocité : « Nous n'avons pas cherché à légitimer l'établissement de l'esclavage, mais à prouver la nécessité de la maintenir, et ce que nous en avons dit du côté du moral n'avait pour objet que de rassurer sur le compte des esclaves les personnes qui ne savent pas que généralement le sort des noirs est moins dur que celui de la pluspart des mercenaires de l'Europe. » « Sur la démission de M. Béchade, demandée par M. son frère, ainsi que sur le rapel obtenu par M. Marchand et dont M. Vignes a demandé acte à l'Assemblée, elle a nommé au scrutin deux députés, outre M. Risteau, qui va vous aller rejoindre : le nombre des suffrages s'est réuni en faveur de MM. Dommenget et Sers » (23 décembre). — A Nairac : « A l'égard du portrait de M. Bailly, nous n'avons diféré, M., à vous en accuser la réception que parce que nous avons voulu être en état de vous instruire de son effet après qu'il aurait été placé : il ne l'est que depuis très peu et nous en sommes parfaitement satisfaits » (26 décembre). — A « M. Mosnîer, peintre du Roy », sur l'arrivée dud. portrait : « Nous en sommes on ne peut pas plus satisfaits » (26 décembre). — A M. Corbun, contre l'évacuation de Pondichéry, place nécessaire « pour arrêter les progrès des Anglais, qui ne sont déjà que trop forts sur cette côte », et sur une réunion du commerce, qui va avoir lieu le jour même : « Nous souhaitons que le parti qu'il prendra confirme l'opinion où nous sommes que, dans cette affaire, vos collègues, en écrivant trop précipitament, ont commis une indiscrétion, mais ne se sont rendus coupables d'aucune faute qui doive leur faire perdre la confiance de leurs commettants ; » la Chambre souhaite que le commerce revienne « sur la démission de M. Béchade » (5 janvier 1790). — A Nairac : « M. Lafite-Dupont, trésorier de la Chambre, a acquité votre mandat de cent louis qui lui a été présenté pour le payement du portrait de M. Bailly » (9 janvier). — A M. Corbun, en lui annonçant que M. Béchade est maintenu dans ses fonctions (9 janvier). — A M. Béchade-Casaux : « Nous ne vous cacherons pas, M., que la lettre du 12 décembre était faite pour causer des allarmes » (9 janvier). — Aux Chambres de commerce, pour les inviter à s'opposer à ce qu'on publie les déclarations du quart du revenu, ce qui dévoilerait le secret des fortunes. La Chambre propose d'engager les négociants à refuser cette déclaration « avant que le sort des colonies et par conséquent celui du commerce ne soit préalablement fixé, par la seule raison qu'il est impossible qu'un négociant ou commerçant puisse se fixer lui-même, dans un moment où sa fortune peut être anéantie par un décret qui prononcerait l'admission des étrangers dans nos colonies, la suspension de la traite ou la liberté des noirs » (13 janvier). — Aux députés du commerce : il serait bon de supprimer la franchise de Dunkerque, Lorient et Bayonne, qui n'ont pas de pro-

ductions locales à exporter, et de maintenir à Marseille la faculté d'armer pour l'Amérique (16 janvier). — Aux mêmes, sur la nécessité d'un décret fixant la condition des noirs et le sort du commerce : il est entré dans les ports de l'Amirauté de Guienne : en 1788, 3,560 navires ; en 1789, 2,812 ; il en est sorti : en 1788, 3,298 ; en 1789, 2,685 (30 janvier). — Aux députés du commerce, pour leur recommander les délégués de l'armée patriotique de Bordeaux chargés de présenter à l'Assemblée nationale une adresse sur la traite (4 février). — Aux mêmes, sur l'utilité qu'il y aurait à établir dans l'île d'Arvert, dont les côtes occasionnent bien des naufrages, un district et un tribunal, « avec attribution des causes d'amirauté » (20 février). — A M. Bahn, négociant à Bordeaux, auteur d'un projet pour l'établissement d'une caisse d'escompte dans cette ville (26 février). — Aux députés du commerce : « Il nous fait peine que les députés de notre armée aient sollicité pour la lecture de son adresse la priorité sur la lecture de la nôtre ;… l'esprit public est encore au berceau, il faut espérer qu'il grandira. » On croit que les Anglais fomentent des troubles en France ; il serait bon de faire passer des troupes aux colonies. « Vous aurez appris que notre Parlement venait de perdre ce qui lui restait de considération parmi nous ; il a rendu un arrêt pour faire informer des excès commis dans l'Agenais et autres lieux de son ressort. Sous ce regard on lui devait des éloges, mais cet arrêt est précédé d'un réquisitoire qui a révolté tout le monde… C'est dans notre Bourse qu'a été signée la dénonciation de l'arrêt à l'Assemblée nationale… Il a beau faire, nous maintiendrons la Révolution et elle s'effectuera » (2 mars). — Aux mêmes : « Lorsque les citoyens de Bordeaux se déterminèrent à présenter, en corps d'armée, à l'Assemblée nationale une adresse, cette forme excita ici beaucoup de réclamations très censées ; néanmoins elle passa… Ensuite la conduite de notre armée dans la dernière sortie de notre Parlement a fait revenir les esprits prévenus sur notre compte » (9 mars). — Au ministre de la Marine, à l'occasion de l'adoption du drapeau tricolore par les capitaines marchands en rade de la Pointe-à-Pitre : la Chambre espère qu'ils renonceront « à une innovation qui, sans aucune utilité, les exposerait aux plus grands inconvénients » (20 mars). — « A M. Le Grand, acteur du théâtre de Grenoble », auteur d'un mémoire pour le maintien de l'esclavage (27 mars). — « A toutes les Chambres de comerce et jurisdictions consulaires de France, au nombre de 74 » (31 mars). — Au vicomte de Noailles, remercîments chaleureux pour son discours en faveur de la liberté du commerce (10 avril). — Aux députés du commerce : la Chambre engagera les armateurs à donner à l'un des premiers vaisseaux expédiés aux Indes le nom de Saint-Jean de Lone, rapporteur du décret qui a rendu la liberté au commerce (13 avril). — Au vicomte de Noailles, en réponse à sa lettre, que le commerce a décidé de faire imprimer, sur les assignats « dont le commerce de Bordeaux désirait l'émission, même avant qu'il fût question de la décréter… Ces assignats sont attendus avec impatience et seront reçus avec joie par le commerce, qui déjà a recueilli par anticipation quelques fruits de cet établissement, puisque depuis quelques jours les changes et les négociations ont éprouvé une révolution qui présage de plus grands avantages encore » (27 avril). — A M. Hernoux, député à l'Assemblée nationale, pour l'informer que des armateurs, reconnaissants de l'appui par lui prêté au commerce dans la question de l'Inde, ont donné son nom à l'un des bâtiments qui vont être expédiés dans ce pays (1er mai). — Aux officiers municipaux de Bordeaux, à propos des portefaix : « L'état actuel de stagnation du commerce ôte aux ouvriers beaucoup de moyens de travailler : c'est à cette cause qu'il faut attribuer les querelles qui s'élèvent depuis peu entre les diférentes classes de portefaix » (4 mai). — Aux mêmes, sur les assignats et le papier de la caisse d'escompte : on a fondé par souscription à Bordeaux une *caisse patriotique,* « dont l'unique objet est de donner à bureau ouvert des écus à tous venants pour des assignats de deux et de trois cents livres. » Il existe à Bordeaux pour 3 millions de papier de la caisse d'escompte et il y en aura, avant un mois, pour 5 à 6 millions, dont la conversion demande des précautions (13 mai). — Aux députés du commerce, sur le même objet : « Les espèces d'argent sont encore devenues plus rares depuis les assignats, qui heureusement y supléent abondamment » (15 mai). — Aux députés du commerce et à la Chambre de Bayonne, sur les difficultés créées par les assignats dans cette ville, où n'est point arrivé le décret qui en ordonne la circulation (26 mai). — A Necker, pour obtenir qu'il soit frappé à Bordeaux 100,000 l. de monnaie de billon (7 juillet). — Aux députés du commerce : « Une défiance ridicule, tant elle est extrême, a fait disparaître à Bordeaux le numéraire, qui manque même pour les plus petits payements » (10 juillet). — Au Comité des manufactures et du commerce, sur le malaise du commerce maritime : « Le luxe introduit dans tous les états a gagné la classe des navigateurs… Le haut prix des gages, des vivres et de tous les autres objets, pendant la guerre dernière, a accoutumé tout le

monde à de plus gros bénéfices, et le retour de la paix, n'a point encore remis les choses dans leur état naturel » (10 juillet). — A la Chambre de Nantes, sur l'idée de renouveler à époques fixes le mandat des députés ordinaires du commerce : « Comme il est d'usage de procéder à la nomination du nôtre dans une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville et qu'il est pourvu à son traitement des deniers de la commune, l'assemblée du commerce a arrêté… qu'en ne reconaissant pour ses vrais députés que ceux qui ont été nommés près l'Assemblée nationale, il sera fait une députation vers MM. les officiers municipaux pour les informer du résultat de cette délibération » (24 juillet). — A Nairac, sur un désaccord survenu entre les députés de Bordeaux à l'Assemblée nationale et les députés du commerce (29 juillet). — Aux députés du commerce : « Nous gémissons de ce que la constitution et l'organisation du royaume sont sans cesse arrêtés par des incidents, même par des demandes utiles, mais secondaires ; nous renoncerions quelque tems aux bienfaits de la Nation envers le commerce, qui doit la payer au centuple, si ce sacrifice pouvait avancer le grand ouvrage » (7 août). — Au Comité des manufactures et du commerce, pour demander que l'on facilite l'échange des assignats (7 août). — Aux députés de St-Pierre (Martinique), près l'Assemblée nationale, sur les troubles de la colonie : « L'aristocratie aux abois fait ses derniers efforts : ils seront impuissants ; mais il n'en est pas moins affreux que ses tentatives criminèles lui immolent passagèrement pour victimes d'honêtes citoyens et de zélés patriotes » (13 août). — Félicitations à M. Thoumasseau, maire de St-Pierre (21 août). — Aux députés de Bordeaux, en leur envoyant divers documents relatifs aux troubles de St-Pierre (28 août). — A Nairac et au ministre de la Marine, sur les armements pour les colonies : la récolte est abondante ; 40 navires partiront dans un délai d'un mois ; 25,000 barils de farine sont arrêtés ; seul « le défaut presque absolu de numéraire » donnait des motifs d'inquiétude (28 août). — Aux députés de St-Domingue : la Chambre veille, d'accord avec le commissaire ordonnateur, pour empêcher l'embarquement des gens de couleur ; mais elle ne croit pas pouvoir élever contre un embarquement de ce genre effectué au Havre, une protestation qui serait peut-être inconstitutionnelle (28 août). — A toutes les Chambres, pour les engager à demander le châtiment des auteurs des troubles survenus à St-Pierre (31 août). — Aux députés de Bordeaux, en leur envoyant le procès-verbal des faits qui se sont passés, le 5, dans l'Assemblée du commerce et, le 6, à la Chambre : « Nous vous aurions envoyé, MM., le papier où était écrite la proposition, dans l'état de désordre où il se trouvait, revêtu déjà de plus de 50 signatures ; mais l'après-midi, quelques négociants étant encore allés pour signer, plusieurs personnes se sont introduites à la fois et l'ont enlevé. Nous devons ajouter que toutes les signatures étaient pour la circulation non forcée des nouveaux assignats à émettre, et qu'elles avaient été fournies par des chefs de maison » (7 septembre). — A la Chambre de St-Malo, récit de ce qui s'est passé dans l'assemblée du 5 (7 septembre). — Au vicomte de Noailles, sur le même sujet : la Chambre déplore ces divisions et n'espère pas les calmer à temps : « Dans les circonstances, la convocation d'une assemblée de commerce pourrait avoir des suites dangereuses, qu'il nous paraît de la prudence de prévenir » (18 septembre). — Aux députés de Bordeaux et au Comité du commerce, pour les prémunir contre les intrigues de 85 membres de l'Assemblée de St-Marc (St-Domingue), qui se sont rendus en France à bord du *Léopard,* enlevé à M. de La Galissonnière, son commandant (25 septembre). — Au Comité du commerce, relativement « au retour en province de M. Béchade-Casaux,… qui s'est retiré par congé… Le commerce de notre place sentant, d'après la retraite de MM. Corbun et Béchade-Casaux, ses députés extraordinaires, la nécessité d'une nouvelle représentation, a fait choix de M. Baux, actuèlement à Paris » (1er octobre). — Convocation à M. Béchade-Casaux afin qu'il rende compte au commerce de sa mission et qu'il fasse savoir s'il peut et veut reprendre ses fonctions (26 octobre). — Au Comité de commerce, pour se plaindre qu'il n'ait pas répondu à la lettre qui lui a été précédemment adressée et qu'il ait refusé de recevoir M. Baux, parce que ce dernier ne présentait pas le procès-verbal de sa nomination (30 octobre). — A l'Assemblée nationale : adresse du commerce, recommandant les s^{rs} Baignoux, Quesnel et Cie, négociants à Bordeaux, réduits à la misère par un incendie dans la nuit du 10 au 11 novembre (30 novembre). — A la municipalité de Beaucaire, pour refuser de solliciter le maintien des privilèges des foires de cette ville : « Votre position, MM., est exactement la nôtre, et le reculement des barrières prive la ville de Bordeaux des faveurs et des exemptions dont jouissaient les deux foires, lesquelles n'existaient qu'au moyen des modérations de droits ; » néanmoins le commerce bordelais n'a pas protesté, parce que les privilèges sont contraires à l'égalité (2 décembre). — A M. Baux, sur les colonies et sur la nécessité « de travailler à la réforme de quelques idées peu saines, malheureusement trop répandues sur

la liberté illimitée du commerce dans nos colonies. Ce mot de liberté qu'il fa[u]drait définir avec exactitude chaque fois qu'on en fait une aplication nouvelle, a égaré sur ce sujet de très bons esprits. » — La Chambre a décidé l'impression du mémoire de M. Clavière, contre les refontes du numéraire, qui « ne parviennent en effet qu'à tourmenter infructueusement le crédit et la circulation publics et n'ont jamais enrichi que les directeurs des Monaies ». Mention du retour à Paris de M. Béchade-Casaux (7 décembre). — A M. Béchade-Casaux, pour l'informer que le commerce a nommé des commissaires pour étudier les moyens de payer ses frais de voyage, tout en refusant de solder immédiatement la dépense de la première mission, qui s'élève à 8,220 l., et de faire des avances pour la seconde (10 décembre). — A M. Foullon d'Écotier, intendant de la Martinique, pour le féliciter d'avoir obtenu justice de l'Assemblée nationale (10 décembre). — Au vicomte de Noailles, pour lui recommander un député extraordinaire de la Martinique (17 décembre). — Au ministre de la Marine, pour accélérer l'envoi de troupes aux colonies : « Permettez-nous de vous dire avec cette mâle franchise qui convient à des hommes libres parlant au nom du salut de la patrie, que vous exposez par ces retardements le sort d'une florissante portion de l'empire et que vous devenez responsable des malheurs que de plus prompts secours eussent pu arrêter ou prévenir » (28 décembre). — Au ministre de la Guerre sur le même objet (28 décembre). — Au Comité de commerce, sur les précautions à prendre pour la circulation des assignats : « établissement, en chaque chef-lieu de département, d'une caisse dans laquelle le caissier de l'extraordinaire déposerait une masse d'assignats pour faire face aux rescriptions qui seraient tirées et dont le caissier expéditeur serait tenu de donner avis à celui sur qui elles seraient délivrées ; » souscription apposée par l'envoyeur au dos des assignats transportés ; signature par le destinataire avant la mise en circulation des assignats ; propriété assurée au destinataire, dans le cas de détournement ; peine de mort contre les contrefacteurs et les faussaires (8 janvier 1791). — Au ministre de la Marine : « Nous espérons que vous ne différerez pas de nous faire connaître les dispositions que sans doute vous avez déjà adoptées pour presser le départ des troupes et des vaisseaux » (18 janvier). — A M. Baux, pour légitimer la part prise par les capitaines et le commerce bordelais dans les troubles des colonies (25 janvier). — Au Comité de commerce : accusé de réception d'instructions « relativement à l'attribution aux tribunaux de commerce de la connaissance des affaires maritimes et la remise qui était ordonnée devoir être faite des papiers du contentieux de l'Amirauté au tribunal de district » (25 janvier). — Au président du Comité d'agriculture et de commerce : « Les circonstances actuèles ont fait éprouver au commerce des pertes si immenses qu'il n'eut peut-être jamais plus besoin d'être encouragé par la prorogation des primes » (12 février). — Aux députés de Bordeaux, qui demandaient des renseignements sur « la contenance précise du tonneau de vin de Bordeaux, à l'époque du chargement » : les barriques, dont 4 font un tonneau, doivent avoir 32 veltes, mais ces mesures sont prises à l'extérieur, de sorte que la contenance est ordinairement de 30 veltes et quelquefois même, par suite des rabattages, de 28 à 29 veltes ; les barriques du Quercy sont d'habitude de 27 à 28 veltes ; la moyenne, pour le tonneau, est 112 veltes ; le muid de Paris en renferme 36, le tonneau de Bordeaux est au muid de Paris comme 3 1/9 est à 1 (12 février). — A divers : avis que le commerce de Bordeaux a décidé l'envoi d'une députation à l'Assemblée nationale, « pour lui demander qu'elle décrétât comme article constitutionel qu'aucunes loix sur l'état des personnes dans les colonies ne seront décrétées que sur la demande formelle et précise des assemblées coloniales, » et avis que le commerce est revenu sur sa décision (22 février-12 mars). — Au président de l'Assemblée nationale, en lui transmettant, suivant une délibération du commerce, un procès-verbal rédigé, le 9 avril, à bord du *Saint Nicolas,* de Bordeaux, frété pour transporter des troupes de la Martinique en France : « Les violences que ce verbal constate avoir été exercées par MM. Mallevault et Boisgelin, commandant la frégate *la Calipso* et la corvète *la Fauvète,* manifestent évidemment les dispositions malveillantes de ces officiers ; ces violences ont eu pour motif la résistance momentanée que la troupe a opposée à son désarmement, qu'on a voulu effectuer en vertu d'un ordre de M. Béhague, qui ne paraît point avoir été concerté avec MM. les commissaires du Roi et dont n'avaient aucune connaissance les officiers sous les ordres desquels étaient les militaires transportés en France ; il doit répugner à des soldats français de se voir enlever leurs armes ; cette disposition, louable en elle-même, ne devait être combatue que par la nécessité de se conformer à l'ordre de les rendre, loin d'exciter des propos injurieux, des menaces hostiles, portées jusqu'à annoncer qu'on allait couler bas le navire le *Saint Nicolas,* sur lequel on

a en effet tiré plusieurs coups de canon à boulet » (28 mai). — Notification aux membres de la Chambre et du Comité local de commerce de la décision prise par ce comité de se réunir le mercredi, de quinzaine en quinzaine, à 6 heures de relevée, sans préjudice des séances extraordinaires (17 juin). — Au Directoire du département : remerciement pour l'avis de l'apparition d'une flotte anglaise de 26 voiles (2 juillet). — Au même : prière de lever l'embargo mis sur les navires (6 juillet). — Au même : accusé de réception des ordres donnés la veille au soir pour lever l'embargo (7 juillet). — A Nairac et aux députés du commerce de Bordeaux, pour leur recommander le caporal Gruet et 92 hommes du régiment de la Sarre, condamnés comme déserteurs pour s'être rendus de Tabago au secours de St-Pierre (Martinique) : « Il n'est point d'erreurs plus excusables que celles que peuvent produire le patriotisme et l'humanité » (16 juillet). — Aux députés de Bordeaux : « Les grands malheurs que le décret du 15 mai a occasionné dans les colonies inquiettent violemment nos concitoyens, et ceux qui, par leur patente, ont le droit d'assister à l'assemblée du commerce, s'y sont rendus pour manifester des sentiments qu'ils veulent faire connaître à l'Assemblée nationale ; ils croient, MM., que non seulement leur fortune est en danger, mais la fortune publique, mais la tranquillité de leur ville, puisque la suspension des travaux de notre rade atteindra malheureusement toutes les classes de citoyens : ils nous chargent donc, MM., de vous envoyer par un courrier extraordinaire l'adresse qu'ils ont souscrite individuelement » (28 août). — Aux Chambres de Nantes, du Havre et de Marseille : remerciement pour la démarche des capitaines de ces ports en faveur des capitaines bordelais, contre lesquels le Club des *Amis de la Constitution,* de Port-au-Prince, avait pris un arrêté violent, à la réception du décret du 15 mai (3 septembre). — Aux députés de Bordeaux et aux députés du commerce, sur l'adresse du commerce bordelais relative au décret du 15 mai : le Directoire, qui l'a dénoncée à l'Assemblée nationale comme inconstitutionnelle, a dans trois lettres reconnu son erreur. Les *Amis de la Constitution,* de Bordeaux, ont envoyé une contre-adresse aux *Amis de la Constitution* des Jacobins de Paris ; mais cette société « est composée en grande partie de jeunes citoyens qui n'ont ni assés d'expérience ni des connaissances sufisantes pour se former une opinion saine sur des objets d'un aussi grand intérêt, » et de plus elle a invité à signer « les personnes composant les galeries ». « Nous vous prions, MM., de ne faire usage de cette instruction qu'au besoin et qu'autant que votre sagesse vous le suggèrera » (6 septembre). — Au Directoire du département : accusé de réception d'une lettre destinée aux négociants « qui ont souscrit pour contribuer à la solde des gardes nationales destinées pour la défense des frontières », et avis que les souscripteurs sont convoqués pour le jeudi suivant (12 septembre). — A M. Béchade-Casaux, en lui envoyant le procès-verbal de l'assemblée du commerce du 10 : « Nous vous prions de n'en faire usage qu'autant que les circonstances pourraient l'exiger ; il nous paraît même à propos que vous n'en donniez point connaissance à M. Baux » (17 septembre). — A l'assemblée provinciale du nord de St-Domingue, en lui adressant un décret adopté par l'Assemblée nationale, le 24, à 6 heures du soir, et confié par Nairac à un courrier extraordinaire (26 septembre). — Aux députés de Bordeaux : accusé de réception dud. décret : « Nous nous sommes hâtés de le livrer à l'impression, pour faire participer les citoyens de Bordeaux à la nouvelle de cet heureux événement, qui va rétablir la paix dans les colonies » (27 septembre). — Au ministre de l'Intérieur : accusé de réception de sa dépêche concernant le port d'Ambris, sur la côte d'Angole, que la cour de Portugal a prescrit de laisser ouvert à la traite (6 décembre).

C. 4267. (Registre.) — In-folio, 369 pages.

1705-1715. — Registre des mémoires et des parères de la Chambre. — Mémoire contre la création à Bordeaux d'un poste de commissaire du roi de Suède, « au lieu d'un consul, dont le Roy a refusé de permètre l'établissement » : ce commissaire serait, en fait, un consul ; il ferait peser de nouveaux droits sur le commerce avec la Suède, pénétrerait le secret de ce commerce et donnerait lieu à des contestations (16 juillet 1705). — Parère : « Si un commétant est garent des faits de son commissionnaire » (16 juillet). — Parère : « Si c'est à l'assureur ou à l'assuré à justifier qu'un navire s'est perdu avant l'assurance » (3 septembre). — Parère : « Si une société est débitrice d'un compte pour des affaires qu'un des associés avoit faites avant la société et dont le créancier a été crédité sur les livres de la compagnie, et si ce créancier peut avoir hypotèque sur les biens des deux associés » (3 septembre). — Mémoire sur le cabotage des neutres : les équipages français manquent ; « les matelots, qui avoient coutume de gaigner 14 à 15 l. par mois, se font payer 25 à 30 l. »

(sans date). — Mémoire des négociants sur la rareté de l'argent (20 mai 1706). — Avis favorable à la demande faite par un courtier d'envoyer deux de ses fils en Hollande pour y apprendre la langue du pays (23 décembre). — Convention avec le s^{r} Bedard, de Royan, qui se charge d'informer la Chambre des mouvements au bas de la rivière, de secourir les navires en péril, etc. (23 décembre). — « Mémoire au nom de MM. les maire et jurats pour justifier l'intervention formée par le procureur syndic de la ville dans une instance pendante à la Cour des Aydes… au sujet de 29 caisses de savon saisies par les commis des Fermes, quoiqu'entrées en foire, » et copie du « motif » donné par le procureur général de la Cour des Aides pour justifier l'arrêt du 11 décembre 1705 relatif à cette saisie : le Procureur général signale « l'achapt qu'on a forcé le marchand de faire… de ving-trois tonneaux de vin du s^{r} Montigni, frère du s^{r} Cantorbe, fermier général, qui étoit pour lors à Bordeaux, à raison de quarente écus par tonneau, dans le temps que les voisins n'ont vendu que vingt et vingt-deux écus » (sans date). — Doléance sur la déclaration du Roi du 12 avril, portant que les billets de monnaie auront cours dans le royaume (6 mai 1707). — Mémoire sur la déclaration du 18 octobre, touchant le même objet (10 novembre). — Mémoire de la Cour à ce sujet : un chiffre de 72 millions de billets et l'obligation de recevoir en billets un quart des paiements ne sont pas pour troubler le commerce (sans date). — Mémoire contre un projet d'organisation de gardes-côtes, destinés à sauver les navires échoués entre le Médoc et Bayonne (15 décembre). — Mémoire pour le rétablissement du privilège qu'avaient les bourgeois de Bordeaux de faire entrer ou sortir pour leur compte des denrées et marchandises sans payer le droit de comptablie (sans date). — Mémoire « sur la pesche de la morue par raport aux négotiants de Bordeaux » : dans les autres ports, il n'est pas perçu de droits sur les chargements à destination de Terre-Neuve et de Plaisance, « pour maintenir et fortifier les colonies dans ces pays, comme celles des autres pays de l'Amérique » (sans date). — Parère : « Si la marque apposée à des marchandises donne aucune propriété à qui que ce soit, au préjudice du vendeur » (26 avril 1708). — Mémoire sur les armements faits pour les Iles par des étrangers sous pavillon français (3 juillet). — Copie du « motif » d'un arrêt rendu, le 23 mars, par la Cour des Aides à l'occasion d'une saisie opérée par les Fermes (24 juillet). — Mémoire sur la pêche de a morue, qui a diminué depuis que les Fermiers exigent des droits sur les vivres des équipages et sur les denrées destinées à la subsistance des habitants de Terre-Neuve et empêchent le renversement des sels pour la pêche : « On a veu, il n'y a pas longtemps, les négocians de Bordeaux armer annuèlement jusques à trante vaisseaux pour la Terre-Neuve ; en ce temps-là, il y arrivoit tous les ans 40 à 50 mille quintaux de morue sèche et trois à quatre cens milliers de verte » (28 juillet). — Mémoire à l'Intendant sur l'envoi projeté d'un navire hollandais par un négociant étranger établi à Bordeaux et sous pavillon français (17 août). — Mémoire demandant en faveur des Hollandais des passeports pour les Iles françaises, et réfutation de ce mémoire par la Chambre (27 novembre). — Mémoire au sujet du nouveau droit perçu sur les huiles (sans date). — Exposé des procédés pour la fabrication de la résine, du goudron et de la térébenthine (sans date). — Mémoire sur un projet d'admission des étrangers aux colonies, motivé par la disette (18 octobre 1709). — Mémoire contre un projet d'interdiction de la sortie des vins et eaux-de-vie, sous prétexte qu'ils sont nécessaires pour compenser l'insuffisance de la nourriture (3 décembre). — Réflexions sur l'édit qui oblige toutes personnes faisant commerce de vin et d'eau-de-vie à prendre permission (14 mars 1710). — Mémoire touchant l'impossibilité pour le commerce bordelais d'armer *la Nymphe,* qui coûterait annuellement 68,000 l., tandis que la taxe accordée dans ce but ne produirait que 17,500 l. (29 juin). — Mémoire pour les jurats, « où l'on fait voir la mauvaise et pernicieuse qualité des eaux-de-vie sucrées faites avec les eaux de bac des raffineries » ; exposé d'une affaire occasionnée par une fraude de ce genre ; description des procédés (4 juillet). — Traité entre l'intendant de Rochefort et la Chambre, pour l'armement de *la Nymphe* (17 juillet). — Délibération des anciens juges et consuls touchant cet armement (11 juillet). — Mémoire contre l'établissement des arrimeurs en titre d'office (5 août). — Mémoire sollicitant l'autorisation de lever, pour l'armement de *la Nymphe,* 10 s. par tonneau d'encombrement sur les navires français à l'entrée et 20 s. à la sortie (21 août). — Parère : « Si un vaisseau françois repris des mains des ennemis par un armateur françois appartient en entier à celui-ci. » « L'armateur françois qui a repris un vaisseau françois des mains des ennemis, après qu'il aura demeuré entre les siennes au-delà de vingt-quatre heures, sera déclaré de bonne prise, et s'il est repris avant les vingt-quatre heures il le devra rendre au propriétaire, à la réserve du tiers, qui sera donné au capitaine qui aura fait la reprise, pour son

droit de course » (8 janvier 1711). — État des villes de la Généralité comprises dans les états du Roi « pour les gages attribuez aux corps et communautez des arts et métiers desd. villes pour la réunion des offices d'auditeurs des comptes, » et mémoire pour obtenir l'attribution de ces rentes à la Chambre (20 mars). — Mémoire sur les entraves apportées au commerce des neutres (15 octobre). — Parère : « Si, nonobstant l'appel, on peut ramener à exécution une condemnation obtenue en la jurisdiction de la Bourse pour une somme au-dessus de 500 l. » La Chambre estime que tel n'est pas l'usage : « Cella s'observe seulement dans des instances formées pour des lettres ou billets de change » (15 septembre 1712). — Mémoire sur un règlement fait par le Parlement, le 28 avril, pour les courtiers, et notamment sur le droit dit *chapeau du maître,* que les courtiers ont porté, pendant la guerre, de 5 sols à 7 et 8 livres par tonneau (1713).

C. 4268. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets.

1715-1721. — Registre des mémoires de la Chambre. — Mémoire sur les causes qui occasionnent les pertes subies par les armateurs dans le commerce de l'Amérique : admission des étrangers aux colonies et surabondance des denrées coloniales : « La sulle isle de St-Domingue fournit plus de sucre qu'il ne s'en consomme dans le royaume » (7 mai). — « Mémoire du député de Bordeaux au Conseil de commerce, pour démontrer qu'il est nécessaire de rétablir et de conserver la parité quy estoit et qui doit toujours estre entre les villes de Rouen, La Rochelle et Bordeaux et la ville de Nantes au sujet des isles françoizes de l'Amérique » (sans date). « Projet d'une expédient pour rétablir la confiance et la circulation des espèces dans le commerce » (28 avril). — « Observations sur l'exécution de la déclaration du Roy au sujet des faillites et des banqueroutes » (1er juillet). — État au détail des droits perçus à Bordeaux à la sortie des vins de ville (20 l. 7 s. 2 d. par tonneau), vins de haut (11 l. 8 s. 9 d.), eau-de-vie (28 l. 4 s.), vinaigre (15 l.), miel (8 l. 8 s.), prunes (4 l. 16 s. 1 d. par quintal), noix, marrons et châtaignes (3 l. 4 s. 8 d. par boisseau) (16 juillet). — Remontrance « au sujet des entreprises des artisans de Bordeaux au préjudice des marchands de la même ville » : la fabrication doit être libre et elle l'a été à Bordeaux jusqu'aux derniers temps (30 novembre). — Mémoire à l'Intendant sur la même question (14 mai 1716). — Mémoire contre la demande des charpentiers, calfateurs et perceurs de vaisseaux d'être érigés en jurande : l'établissement des maîtrises « n'est plus que des occasions de caballe, de monopole, de momerie et d'ivrognerie » ; la fixation uniforme des salaires à 30 s. est excessive « veu que les meilleurs n'ont été souvent payez que sur le pied de 22 sols » (21 mai). — Observations sur les lettres-patentes portant liberté du commerce en Guinée en faveur des négociants français de Bordeaux, La Rochelle, Nantes et Rouen : la poudre à feu coûte 24 s. la livre en France et 8 à 9 s. en Hollande (17 mai). — État des prix des marchandises importées en 1715 : froment, 6 l. 10 s. le boisseau ; grands mâts de navire, 250 à 300 l. ; cheveux, 50 l. la livre ; cordages, 25 l. le quintal ; câbles, 30 l. le quintal ; « clavaissin », 100 l. l'un ; canons de 4 livres de balles avec affût, 100 l. l'un ; « papier violet à plier les pains de sucre », 20 l. le quintal (sans date). — État des marchandises exportées, avec l'indication du prix, du détail et du total des droits de sortie : eau de la reine de Hongrie, 4 s. la fiole, payant 5 d. de droits (sans date). — Mémoire sur la pyramide de la Coubre, élevée en 1699 par Henri Brun, architecte de Bordeaux, en même temps que l'on établit « trois tonnes sur des chesnes de fer à la plasse des principals dangers de l'entrée de la rivière ». « Les tonnes ayant été posées furent brizées et emportées par les brizans de la mer, ce qui fit connoître qu'il n'étoit pas possible de pouvoir y en entretenir. » En août 1700, on reconnut l'inexactitude d'un plan de l'entrée de la rivière levé par le capitaine Arnaud, de Royan, et gravé à Rochefort ; on adopta un plan du s^{r} Fortin, « maître de géographie, entretenu en ce port » ; on décida de déplacer et peindre au brai la pyramide et « de faire un haussement sur le clocher de Soullac, qui est presque entièrement couvert par les dunes de sable » (17 décembre). — État des marchandises exportées, avec l'indication de leur prix et des droits dont elles sont frappées (18 mai 1717). — État des marchandises importées, accompagné de l'estimation de chacune d'elles : cornes à lanterne, dictionnaires français-hollandais, etc. (22 mai). — Note additionnelle sur les vins : les vins des 4 ou 5 meilleurs crus ont valu 500, 600, 700 et même 800 l. le tonneau, « et les Pontacs jusques à mil livres, et cela à cause de la disette ». Les droits de 55 l. sterling par tonneau perçus en Angleterre ont, depuis deux ans, réduit les envois pour ce pays de 6 et 7,000 tonneaux à 450 ou 600 tonneaux (22 mai). — Observations touchant l'emplacement de la pyramide de la Coubre : « Loin qu'elle aye été posée en veue de servir de balize à la passe de la Coubre, où il n'entre que des barques, tout au contraire, elle l'a été pour servir de balize à pouvoir entrer avec seureté

dans la rivière les vaisseaux considérables qui entrent par la passe de Mathelier, lesquels, après avoir évité les dangers de la passe dudit Mathelier, contenant leur route en entrant pour passer entre le banc nommé l'Asne du Nord et le banc nommé la Mauvaise, ont besoin d'une marque qui indique le milieu entre ces deux dangers, parce que la sonde n'est pas praticable du côté du banc de Mathelier, où l'on trouve 17 à 18 brasses d'eau tout près des dangers » (25 mai). — État détaillé des exportations et importations par les ports de la direction de Bordeaux en 1717. « Liqueurs à boire » : eau de la reine de Hongrie envoyée dans le Nord, 72 fioles, 10 l. 10 s.

	Entrées.		Sorties.	
Angleterre	151,668 l.	6 s.	386,796 l.	10 s.
Hollande	1,844,263 l.	4 s.	4,489,445 l.	4 s.
Nord	315,543 l.	12 s.	824,157 l.	2 s.
Espagne	79,539 l.	2 s.	1,635 l.	
Iles françaises	2,078,200 l.		1,336,760 l.	2 s.
Total	4,469,214 l.	4 s.	7,038,793 l.	18 s.

(12 septembre 1718 ?). — Tarif des droits de sortie pour 1717 (sans date). — Observations sur les statuts présentés par les teinturiers à l'homologation du Conseil (26 janvier 1719). — Mémoire « pour établir l'utilité et même la nécessité d'un professeur d'hidrographie dans la ville de Bordeaux » : les négociants bordelais font naviguer, depuis quelques années, plus de 140 navires ; l'école d'hydrographie est fermée depuis la mort de Fourtin (24 septembre). — État des marchandises sorties et entrées par les ports de la direction de Bordeaux en 1718 :

	Sorties.		Entrée.		
Angleterre	674,055 l.	5 s.	755,154 l.	10 s.	
Hollande	6,812,666 l.	2 s.	1,606,735 l.	9 s.	6 d.
Nord	1,030,512 l.	16 s.	299,144 l.	17 s.	
Iles françaises	2,136,774 l.	16 s.	3,464,888 l.	6 s.	
Total	10,654,008 l.	19 s.	6,125,923 l.	2 s.	6 d.

(sans date). — Avis sur le salaire des pilotes de Pauillac (14 mai 1720). — Observations nouvelles sur les statuts des teinturiers de Bordeaux : la Chambre, qui a émis le vœu qu'il leur soit interdit de teindre *en petit teint,* demande subsidiairement que des plombs indiquent quel teint a été donné aux étoffes (13 juin). — Observations sur le projet de règlement présenté par la Compagnie des Indes pour le commerce des Iles (4 juillet). — Mémoire sur un projet de traité de commerce avec l'Espagne : depuis quelques années, les Français ne sont plus, comme avant, exemptés des visites. « L'abus va sy loin que, l'Inquisition voyant que les François ne jouissoint plus de ce privilège, leurs officiers se sont advisés aussy de faire leurs visittes sur nos vaisseaux ; ils en ont même arresté et confisqué avec leur cargaison » et ont été jusqu'à condamner aux galères un capitaine natif de Bordeaux, « sans qu'il peut s'exemter de subir cette condemnation, quoiqu'il justifiât être né sujet du roy de France, exhibât son passeport et ses lettres de pillotte » (4 juillet). — États des marchandises sorties et entrées par les ports de la direction de Bordeaux en 1719 :

	Sorties.		Entrées.	
Angleterre	2,141,344 l.	10 s.	1,012,757 l.	12 s.
Hollande	6,330,416 l.	10 s.	3,052,816 l.	17 s.
Nord	881,048 l.	16 s.	1,215,642 l.	1 s.
Iles françaises	2,875,615 l.	18 s.	4,269,613 l.	16 s.
Total	12,228,424 l.	18 s.	9,550,830 l.	6 s.

(sans date). — Mémoire au sujet du feu de la tour de Cordouan : l'entretien était adjugé à Bordeaux et jamais pour une somme moindre de 4,500 l. ; depuis 28 ans, l'adjudication se fait à Rochefort et le prix a été réduit jusqu'à 2,100 l. ; de là l'irrégularité du feu et les naufrages, notamment, le 1er décembre 1719, de 3 vaisseaux. La Chambre offre de se charger de l'entretien moyennant un droit de 2 s. par tonneau : « Partout où il se fait des feux sur les côtes, on lève un droit bien plus fort, qui va, en quelques ports d'Angleterre, à plus de 15 s. par thonneau » (6 décembre). — Mémoire « pour qu'il soit permis aux marchands chargeurs qui ont commencé de charger leurs vaisseaux avant la publication de l'arrest du Conseil du 26 décembre dernier de payer les droits de sortie deus à S. M. en compte en banque » (11 janvier 1721). — Mémoires tendant à prouver que le commerce de Bordeaux a fait son devoir pour approvisionner les colonies et exposant les griefs du commerce contre les colons. Liste de 51 vaisseaux envoyés en Amérique depuis la récolte des vins nouveaux (mars). — Mémoire sur un traité de commerce avec l'Angleterre (3 avril). — État des marchandises expédiées aux Iles d'octobre 1720 à février 1721 (9 avril). — Avis au pied d'une requête présentée par les interprètes de l'Amirauté pour l'augmentation de leur salaire (24 avril). — Avis concluant au rejet d'une requête analogue présentée par les pilotes de Bordeaux et à l'acceptation de la requête des pilotes de Bourg (24 avril). — Observations sur les statuts accordés par les jurats aux cordiers de Bordeaux (5 juin). — Avis favorable à la mise en vigueur des statuts des tisserands (5 juin). — Mémoire sur les précautions à prendre contre la contagion (6 août). —

État des marchandises entrées et sorties par les ports de la direction de Bordeaux en 1720 :

	Sorties.		Entrées.	
Angleterre	2,716,576 l.		1,049,355 l.	5 s.
Flandre Impériale	26,705 l.		»	
Hollande.....	7,587,522 l.	10 s.	2,114,180 l.	19 s.
Nord	1,542,866 l.		612,272 l.	
Iles françaises	3,333,917 l.	15 s.	6,721,485 l.	15 s.
Espagne.....	»		70,739 l.	
Total	15,207,587 l.	5 s.	10,567,032 l.	19 s.

(Sans date).

C. 4269. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets.

1722-1732. — Registre des mémoires de la Chambre. — Mémoire établissant en vertu de quels titres la Chambre demande le paiement de ses gages (23 mars 1722). — Mémoire pour la mainlevée de la saisie de navires appartenant à MM. Peyronet et Gradis (27 juillet). — État des marchandises entrées et sorties par les ports de la direction de Bordeaux en 1721 :

	Sorties		Entrées.	
Angleterre.....	2,581,980 l.		940,499 l.	
Hollande	6,434,330 l.		1,745,483 l.	
Nord	1,528,886 l.		1,067,128 l.	15 s.
Espagne	»		173,975 l.	15 s.
Iles françaises....	3,666,915 l.		4,004,069 l.	16 s.
Total	14,212,111 l.	6 s.	7,931,156 l.	9 s.

(Sans date). — Mémoire en vue d'obtenir des adoucissements à la décision du 14 mars 1722, prescrivant aux capitaines de faire au retour des Iles des déclarations conformes aux états certifiés par les commis du domaine d'Occident, ce qui est impossible (Sans date). — Mémoires pour et contre la prétention des Fermiers de percevoir 15 l. par quintal sur les sucres raffinés expédiés de Bordeaux à Rouen (1722). — Avis du député de Bordeaux au sujet des difficultés qu'éprouvent les filatures en Normandie : la Guienne souffre bien davantage de la cherté de la main-d'œuvre, les journées des vignerons ayant monté de 6 ou 7 sols à 20 et 24, et les barriques, de 50 sols à 12 livres. Bordeaux expédie annuellement pour 30 millions et reçoit moins de 10 millions. « Le parlement de Bordeaux taxa, il y a quelques années, les journées des vignerons et les réduisit à 8 et à 9 sols, au lieu de 12 qu'ils exigeoint ; cette taxe fit un effet contraire à celluy qu'on en attendoit : les vignerons cessèrent de travailler ; les propriettaires ne voulant pas laisser leurs vignes sans culture feurent obligés de payer les vignerons plus chèrement qu'avant la taxe » (19 septembre). — Mémoire demandant qu'on retire l'ordre donné aux receveurs de voiturer les espèces à Paris : « Il est certain que tout l'argent de la province passe pour le moins six fois l'année par les mains des différens receveurs » (16 janvier 1723). — Mémoires concernant les nouveaux droits imposés à Calais sur les vins sortant pour l'Angleterre (Décembre 1722-16 janvier 1723). — Mémoire contre la sortie des graines de genièvre : les Hollandais l'emploient pour bonifier leurs eaux-de-vie et pour faire « une boisson familière », ce qui porte grand tort aux produits du pays : « Depuis un an ou environ, il s'en est chargé sur le port de Bordeaux pour la Hollande plus de 30 mil boisseaux » (20 février). — Avis défavorable à la sortie des bois de noyer par le port de Bordeaux (11 mars). — Mémoire contre l'obligation d'embarquer des engagés pour les Iles (15 avril). — Mémoires au sujet du rétablissement du commerce entre la France et le Portugal : « Autresfois les Portugais avoint fort peu de vignobles et présentement ils en ont de considérables, surtout dans la province de l'Estremadure et sur les bords de la rivière de Duero » (2 juillet). — Règlement pour le salaire des pilotes lamaneurs de Bordeaux, de l'entrée de la rivière jusqu'à Bordeaux ou Libourne ; vaisseaux calant jusqu'à 10 pieds : français, 35 s. par pied ; étrangers, 40 s. par pied. Vaisseaux calant plus de 10 pieds : français, 40 s. par pied ; étrangers, 45 s. Le pilotage en dedans des dangers est taxé 10 s. de moins ; jusqu'à Blaye, moitié prix, etc. (15 février 1712). — Règlement pour le salaire des pilotes de Pauillac et de Bourg (17 juin 1720 et 8 mai 1721). — Avis de la Chambre contraire à la demande en augmentation de salaires présentée par les pilotes de Bordeaux : depuis la paix, les pilotages sont plus nombreux, sans que les vivres soient plus chers, « circonstance d'ailleurs qui leur est indifférante, puisqu'ils vivent à bord des vaisseaux à la table du capitaine jusques à ce qu'ils s'embarquent à Blaye pour leur retour » (2 juillet 1723). — Mémoire à l'appui d'une requête pour la levée de 3 s. par tonneau sur tous les navires entrant ou sortant, destinée à entretenir le feu de Cordouan, à rétablir la pyramide de la Coubre et à suppléer à l'insuffisance des revenus de la Chambre ; on évalue à 10,000 l. le produit probable de cette taxe (10 mars 1724). — Mémoire contre la requête de 16 particuliers de Périgueux, tendant à obtenir dans cette ville une juridiction consulaire (14 décembre). — Mémoire contre les projets de M. Decressé, trésorier de France, pour l'amélioration de la passe de Bacalan (14 décembre). — Mémoire sur le feu de Cordouan : la lanterne a été abaissée de 22 pieds, il y a huit ans en-

viron, ce qui a diminué la portée de deux lieues ; on pourrait la relever à la même hauteur au moyen d'une taxe de 5 s. par tonneau sur les navires entrant en Gironde (Janvier 1725). — Mémoire sur les griefs respectifs des colons de la Martinique et du commerce bordelais (15 février). — Mémoire contre la création d'un capitaine de port à Bordeaux : cet emploi serait inutile, onéreux au commerce ; le service du délestage est assuré par les jurats ; il serait dangereux d'attribuer au capitaine le pouvoir soit d'assigner les points pour l'échouement des navires à radouber, soit de prescrire des mesures pour la sûreté du port, soit d'indiquer aux bâtiments leur mouillage (Février). — « Les directeurs de la Chambre du commerce de Guyenne estiment qu'il peut arriver sur le port de Bordeaux par année commune le nombre de 2,000 bâtimens, tant vaisseaux que barques, de la continance tous ensemble de cent mil tonneaux » (17 mars). — État des marchandises entrées et sorties par les ports de la direction de Bordeaux en 1724 (1725). — Mémoire pour le prompt exhaussement de la tour de Cordouan (Novembre). — Mémoire sur le commerce prohibé que les Anglais et les Hollandais font aux colonies (24 octobre 1726). — Note sur les chapeaux fabriqués à Bordeaux, « composés d'agnelins, laine de Perse, poil d'autruche ou de chameau, très inférieurs aux vigognes » et achetés par le peuple, à 35 ou 36 s. pièce ; depuis peu, on fabrique quelques castors et demi-castors (24 juillet 1727). — État des marchandises entrées et sorties en 1726 (1727). — Mémoire pour obtenir l'augmentation des gages de la Chambre (9 août). — Mémoire des boutiquiers contre le projet du s^{r} Collet pour la création d'un bureau chargé d'empêcher l'introduction de marchandises prohibées ; le mémoire conclut à l'organisation des marchands en jurande : « La lissence que les Juifs se sont pris de débitter des marchandises par contrevantion aux règlements… fait un préjudice infiny dans l'État » (11 septembre). — Mémoire sur le caractère commercial des billets à ordre établis par les notaires pour les artisans et commerçants illettrés (24 mars 1728). — Mémoire concernant le flottage sur la Vézère, auquel s'opposait « le s^{r} de Lastérie, marquis Du Saillan » : « Il y a différens pas de Roy, ou passages bâtis et entretenus aux dépans de S. M. pour faciliter la navigation, par où il est évident que cette rivière apartient au Roy » (10 juin). — Mémoire demandant que l'on continue à lever les 5 s. par tonneau accordés pour les réparations de Cordouan actuellement terminées, et ce pour payer à la Chambre l'arriéré de ses gages s'élevant à 40,845 l. 18 s. 5 d. (25 juin). — Mémoire pour empêcher que le port de Cette ne tire directement de l'étranger les drogueries et merceries (4 décembre). — Mémoire pour obtenir une modération des droits sur les charbons de terre : les seules raffineries de Bordeaux en consomment 2,000 tonneaux. Les mines de Gaillac sont envahies par les eaux ; « celles de Cahors sont plus éloignées et ont un grand débouché par la quantité des ouvrages de fer de fonte qu'ils y font pour l'Amérique et autres lieux ; » les mines du Languedoc enverront difficilement leurs charbons, « attandeu que le canal est souvent dérangé » (4 mai 1729). — Sur les pirateries que commettent les Espagnols à Saint-Domingue, de concert avec leurs autorités coloniales (Sans date). — Long mémoire sur le commerce aux colonies : les Anglais y abordent en plein jour, au vu des intendants et des gouverneurs : « On a trouvé le secret d'endormir les loix et de rendre ces puissances létargiques » ; la justice est partiale et favorise les colons. Innovations du gouvernement espagnol contraires aux importations françaises (22 août 1730). — Sur l'industrie textile, les torts que lui causent les indiennes et les moyens de la relever : l'importation des indiennes par la Compagnie des Indes, les imitations frauduleuses de ces tissus et des plombs de la Compagnie par les étrangers, l'émigration des ouvriers protestants et des camarades qui les ont suivis, etc. (Sans date). — Mémoire contre l'intention des vergeurs d'eau-de-vie de former une « bourse commune ». « Cette bource commune n'a rien de commun avec le bureau, que l'ancien règlement et l'arrest prescrit : tous les corps et compagnie ont leur bureau d'assemblée, mais aucune n'a ou ne doit avoir de bourse commune » (Sans date). — Mémoire pour l'établissement à Bordeaux d'un « dépôt public » ou banque de prêt, au capital de 800,000 l., aux intérêts de 4 à 5 0/0 : « Mais il faudroit borner la distribution des deniers du dépôt aux négocians dont le commerce leur fournit des marchandises estrangères ou qui sont entreposées venant des colonies, desquelles il seroit fait une évaluation intrincèque toutes les fois que les propriétaires se trouveroint dans le besoin de prendre de l'argent… affin d'assurer les sommes empruntées, dont le tems seroit fixé pour le remboursement, passé lequel, la vente des marchandises seroit faite à leurs périls et risques. Par cet ordre, les fonds du dépôt seroient non seullement en assurance, mais encore on seroit certain de la reprise, pour les faire passer en d'autres mains » (Sans date). — Mémoire sur les causes des banqueroutes fréquentes : la variation des espèces, l'« uzage pernicieux de la liberté de s'établir », la différence du cours des espèces entre les colonies, où la piastre vaut

6 l., et la France, où elle n'en vaut que 5, l'altération des monnaies aux colonies, l'admission des étrangers, etc. (Sans date). — Mémoires relatifs aux mesures proposées contre la vente des sucres de Bordeaux à la foire de Beaucaire (Sans date). — Mémoire pour conserver à la ville de Bordeaux le droit de présenter des candidats à la place de député du commerce (Sans date). — Mémoire des fermiers du droit domanial pour la marque des fers et réponse de la Chambre (20 juin 1732).

C. 4270. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets.

1714-1724. — Registre de parères [457]. — Mémoire de négociants sur le transit des sucres de tête : ces sucres proviennent des mêmes formes que les sucres terrés, mais ils sont un peu moins blancs, à cause du sirop qui coule par la tête de la forme (15 juillet 1717). — Parère sur la vente d'actions qui venaient de monter considérablement à l'insu du vendeur : la Chambre décide qu'il y a dol et se prononce pour la rescision de la vente (29 avril 1720). — Parère au sujet d'un navire qui avait été faire la traite à Juda, côte de Guinée (27 janvier 1724).

C. 4271. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets.

1724-1730. — Registre de parères. — Parère concluant à la validité d'un acte de société sous seing privé (30 mars 1724). — Parère faisant connaître les formalités à remplir pour le jaugeage et l'expédition des barils d'eau-de-vie (8 juin). — État des marchandises sorties et entrées par les ports de la direction de Bordeaux en 1723 :

	Sorties		Entrées.	
Angleterre …….	4,002,868 l.		1,469,707 l.	1 s.
Flandre Impériale ..	53,895 l.		»	
Hollande ……...	13,914,979 l.	10 s.	4,826,530 l.	2 s.
Nord …….	3,561,026 l.	15 s.	1,665,404 l.	11 s.
Espagne ……	25,625 l		792,178 l.	7 s.
Iles françaises …...	4,947,534 l.	5 s.	6,489,451 l.	5 s.

(Sans date). — Parère au sujet d'effets mis à terre sur la côte de Juda et brûlés : « Quelques particuliers ont fait des cargaisons et armements pour la cotte de Guinée, afin d'y faire la troque ; lorsque les vaisseaux sont arrivés à la cotte de Juda, presque toutes les marchandises ont été mises à terre… Le roy Dahomet ala avec une puissante armée dans le royaume de Juda ; il y fit une cruelle guerre ; il prit le roy de Juda et tous les blancs qui se trouvoient sur cette coste ; il brûla jusques aux moindres cazes » (22 août 1727). — Requête des pilotes de St-Palais, tendant à faire exclure du pilotage ceux de St-Georges ; avis de la Chambre, demandant qu'on maintienne la concurrence (23 juin 1728). — Requête pour soumettre à la Chambre, qui l'approuve, un projet d'« aterrissement » en pente douce sur le bord de la rivière, derrière l'église St-Pierre, « continuant l'attérissement qui est desjà fait entre la porte du Chapeau-Rouge et celle d'Espaux » (17 février 1729).

C. 4272. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets.

1730-1735. — Registre des parères. — Parère : « Si un armateur est obligé de payer des dommages et intérêts à un matelot qui s'est blessé dans la traversée en faisant l'exercice de sa profession » et au profit duquel l'Amirauté a rendu un jugement provisoire. La Chambre se prononce longuement contre l'affirmative : « Ce seroit exposer les négocians à des suittes fâcheuses, quy les rebuteroient de faire aucuneent reprise ; » les armateurs ne doivent que les médicaments et le salaire pendant le voyage (21 juin 1731). — Parère exposant en détail l'historique d'une association en vue d'une expédition aux Indes (21 mai 1732). — Parère au sujet d'un équipage pris par les Barbaresques et racheté, qui demandait à l'armateur les frais de conduite de Marseille à Bayonne, port de départ. La Chambre décide : « que dès que le vaisseau a été pris, tout a cessé pour les prétentions de l'équipage » (29 janvier 1733).

C. 4273. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets.

1735-1742. — Registre de parères. — Parère au sujet d'un navire de Granville, qui avait été à la pêche à la Grande Baie (23 mai 1737). — Parère : si un assureur est tenu de payer un vaisseau assuré à midi et dont on apprend la perte à 4 heures. La Chambre répond affirmativement, à moins que l'assureur n'ait des preuves que l'assuré connaissait la perte à midi « et, à deffaut de preuve, il peut exiger le serment de l'assuré » (7 janvier 1740). — Parère : si les assureurs sont tenus de payer l'un des galions partis de Cadix en février 1737 sous les ordres de don Blas de Lisso, lequel galion fut coulé bas pour obstruer l'entrée du port de Carthagène. La Chambre répond affirmativement (16 novembre 1741).

---

[457] Jusqu'à 1714 on a couché sur le même registre les parères et les mémoires

C. 4274. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets.

1742-1750. — Registre de parères. — Parère : « Si un négociant aïant proposé à un autre par lettre certaines marchandises à un certain prix, ce premier est obligé de les délivrer, quoique les marchandises aient augmenté en valeur par de nouvelles circonstances survenues. » Le premier négociant soutient « que ce qu'il a écrit n'est point une vente, mais bien une proposition ; que, comme il dépendoit de Pierre de ne point accepter, il a dépendeu de Jean de s'en dédire ». La Chambre donne raison à Jean (28 mai 1744). — Parère déclarant « que tout bâtiment, soit brigantin, cenaut, batteau et autres en état d'aller et venir de l'Amérique sont réputtés et appellés navires » (18 mai 1747). — Parère ayant donné lieu à deux décisions : l'une reproduit l'avis d'un seul directeur, qui la fait consigner sur le registre (16 mai 1748). — Parère : si un armateur doit la prime totale pour un navire assuré pour un voyage en Amérique et retour, qui a péri en sortant du port. Réponse affirmative (21 novembre 1748). — Parère portant que les assureurs sont tenus de payer un navire confisqué pour contrebande [458] (11 décembre 1749).

C. 4275. (Registre.) — In-folio, 242 feuillets.

1750-1757. — Registre de parères.

C. 4276. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets.

1757-1761. — Registre de parères. — Parère donnant les deux avis de la majorité et de la minorité de la Chambre (18 mai 1758). — Parère relatif à un achat de 115,200 paniers de verre et 4,800,000 bouteilles (7 février 1760). — Parère exposant les péripéties d'une expédition commerciale au Pégou (4 septembre 1760). — Parère au sujet de deux frégates qui devaient faire ensemble une course de trois mois (26 février 1761).

C. 4277. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets.

1767-1773. — Registre de parères. — Parère sur ce qu'on entend par armateur et dépositaire d'un navire et sur les droits de l'armateur (14 juillet 1768). — Parère : l'une des parties prétend que le commerce de l'Inde donne 100 pour 100 de bénéfice quand les marchandises sont vendues en France et 150 en Amérique : « A l'appui de ce moyen, le s^{r} Pierre invoque l'usage de la Compagnie des Indes, qui, tant qu'elle a subsisté, a accordé à ses subrécargues un port permis sur la carguaison et un bénéfice de 100 p. 0/0 sur ce port permis » (14 janvier 1773).

C. 4278. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets.

1773-1780. — Registre de parères. — Parère dans lequel il est question d'un navire qui « a produit en trois voyages de noirs 1,756,255 l. » (26 novembre 1773). — Parère concernant un navire expédié sur les côtes de Guinée pour faire la traite et qui a péri « par la révolte des noirs » (28 avril 1774). — Exposé, à la suite d'un parère, de l'avis de la minorité (14 juillet 1774). — Parère concernant l'achat de canons pour un corsaire et dont l'un notamment n'était pas foré (26 novembre 1778). — Parère relatif à un navire armé pour faire aux colonies anglaises le commerce du sel, qui avait produit, à une précédente expédition, « plus de cent pour un » (4 février 1779).

C. 4279. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets.

1780-1784. — Registre de parères. — Parère touchant un navire faisant la traite, qui a été enlevé par les Anglais contre le droit des gens (10 août 1780). — Parère constatant l'usage de la place de Bordeaux d'après lequel « un passager qui a arrêté son passage et qui n'embarque pas doit perdre la moitié du prix convenu » (20 décembre 1781). — Parère relatif à des difficultés provenant de la livraison de la Bible en 17 volumes imprimée par souscription à Toulouse en 1779-1781 (15 mai 1783). — Parère au sujet d'un navire armé pour pêcher la morue en Islande (11 mars 1784). — Parère à l'occasion de la perte de 20 noirs tués pendant une révolte au cours de la traversée de la côte d'Afrique à St-Domingue (1er avril 1784).

C. 4280. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets.

1784-1791. — Registre de parères. — Parère concernant un navire de La Rochelle pris par des Anglais, qui laissent à bord 4 Anglais et 4 Français, et repris par les 4 Français, qui mettent les Anglais aux fers et ramènent le navire à Cayenne (2 septembre 1784). —

---

[458] De l'exposé de l'affaire il ressort que, par les formules imprimées des polices, les assureurs répondaient de tous risques, tant divins qu'humains, de prises et représailles, bande ou contrebande, marque ou contremarque.

Parère relatif à la part d'un capitaine dans le profit de la traite pendant laquelle il est mort : la Chambre attribue notamment aux héritiers un négrillon, « s'il était étampé à la marque du capitaine, au jour de son décès » (21 février 1788).

C. 4281. (Cahiers.) — In-folio, 128 feuillets.

1756-1758. — Minute de l'inventaire des registres de la Chambre par l'abbé Baurein. 1er, 2e et 3e registres de délibérations.

C. 4282. (Cahiers.) — In-folio, 184 feuillets.

1756-1758. — *Idem.* 4e et 5e registres de délibérations.

C. 4283. (Cahiers.) — In-folio, 63 feuillets.

1756-1758. — *Idem.* 1er, 2e et 3e registres de correspondance.

C. 4284. (Cahiers.) — In-folio, 79 feuillets.

1756-1758. — *Idem.* 4e registre de correspondance.

C. 4285. (Cahiers.) — In-folio, 64 feuillets.

1756-1758. — *Idem.* Registres de mémoires.

C. 4286. (Cahiers). — In-folio, 82 feuillets.

1756-1758. — *Idem.* Registres de parères.

C. 4287. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets.

1758. — Répertoire alphabétique des registres de la Chambre, dressé par l'abbé Baurein et Crozilhac ; le titre imprimé porte : « Abrégé des registres des délibérations, mémoires, parères et lettres de la Chambre de commerce de Guienne, disposé par ordre alphabétique et chronologique : réunissant les matières éparses dans divers registres sous les titres qui leur conviennent, et présentant sous un seul et même point de vue les affaires les plus importantes, depuis leur naissance jusqu'à leur consommation. Avec des renvois au folio des registres dont chaque extrait a été tiré. Commencé en conséquence des délibérations de la Chambre, du 5 août 1756… et fini le 12 avril 1758… M DCC LVIII ». Abandon ; acceptation ; accepteur ; acquits à caution ; action en garantie ; actions ; affiches ; affrètement ; Agde (négociants d') ; agents de change ; algériens (corsaires) ; amiral ; amirauté ; anciens ; ancrage (droits d') ; ancres ; Angleterre (commerce avec l') ; Antibes ; appel ; archives ; argent des colonies ; armateur ; armements ; armements pour garder l'entrée de la rivière ; armements en course ; arrêt de prince ; arrêts ; arrimage ; arrimeurs ; artisans ; assemblées de négociants ; associés ; assurances ; assurances (chambre d') ; assurances (compagnie d') ; assurance (police d') ; assurés ; assureurs ; atelier (chantier de construction) ; avaries ; avaries (règlements d') : augmentation d'espèces ; avitaillement ; Aydes (Cour des).

C. 4288. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Baham (canal de) ; banc de sable ; banque royale ; barraterie ; barques ; barques (maîtres de) ; barriques ; bas au métier ; basins ; bateaux de poste ; bateaux en botte ; bateliers ; Bayonne ; Beaucaire (foire de) ; beurres ; billet à ordre ; billet égaré ; billets ; billets de monnaie ; billets de ville ; billettes au nom : billettes de sortie ; biscuit ; blé (vente au détail du) ; bœuf salé ; bois de campèche ; bois de construction ; boulangers ; bourgeoisie ; bouteilles ; boutons ; briques ; bureau (abus dans le) ; bureau des lettres ; bureau pour Cubzac ; bureaux intérieurs ; bureaux (translations des).

C. 4289. (Registre.) — In-folio, 372 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Cacao ; Cadix ; café (consommation du) ; café (droit sur le) ; café (entrepôt du) ; café (transit du) ; Calais ; Canada ; capitaine de port ; capitaine de vaisseau ; capitation ; cargaison de retour ; cartiers ; caution ; Chambre de commerce ; chanvres ; chapeau du maître ; chapeaux ; chapeliers ; charbon de terre ; chargement ; charpentiers de vaisseaux : charretiers ; cires ; classes ; clous ; colonies françaises ; commerce (état du) ; commerce des Iles considéré en lui-même ; commerce des Iles par rapport au chargement des vaisseaux ; commerce des Iles par rapport aux droits du Roi ; commerce des Iles par rapport aux étrangers ; commerce des Iles par rapport aux ports de France ; commettant ; commis ; commission (droits de) ; commissionnaire ; compagnies ; compagnie des Indes ; compensation ; compte ; concordat ; condamnation ; connaissements ; Conseil de commerce ; consommation (droits de) ; consuls (juges de commerce) ; contrôle ; convoi (droit de) ; cordiers ; cotons ; coulage ;

couperose ; courrier ; courtage (droits de) ; courtiers ; créanciers ; cuirs.

C. 4290. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Dantzick ; date ; Dauphin ; débouquement ; décharge des vaisseaux ; déclaration au bureau ; dédommagement ; délai ; denier à Dieu ; déplacement d'effets ; dépôt public (banque de prêt) ; député du commerce ; dictionnaire du commerce ; Dieppe ; diligences ; diminution d'espèces ; directeurs de la Chambre ; directeur anobli ; directeur du bureau (des Fermes) ; disette ; domaine d'Occident ; dommages et intérêts ; Dordogne (rivière de) ; douane ; draps ; droguerie (droits de) ; droits du bureau.

C. 4291. — (Registre.) — In-folio, 266 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Eaux-de-vie ; eaux-de-vie de grain ; eaux-de-vie (pièces d') ; eaux-de-vie sucrées ; échéances ; endossement ; endosseur ; engagement ; engagés pour les Iles ; entrepôt ; épiceries ; équipages ; escortes pour les vaisseaux ; Espagne (commerce avec l') ; espagnols (corsaires) ; estimation ; étain ; étoffes de laine ; fabriques de France ; faillites ; faillite (dix jours avant la) ; fanaux (droits de) ; fanons de baleine ; farines ; fayencerie ; félicitations ; fer ; fer blanc (ouvriers en) ; fermes (district des cinq grosses) ; feuillards ; foire prorogée ; foire remise ; foires de Bordeaux (franchises des) ; fonds ; fontaine à St-Domingue ; force majeure ; formes à sucre ; « fourbans » ; fournisseurs ; fret ; fret (droits de) ; fromages ; fusils pour la Guinée ; fusils pour les Iles ; futailles.

C. 4292. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Garde des côtes ; garantie ; garantie solidaire à l'égard des lettres de change ; garnison ; genièvre (graines de) ; gingembre ; Glénans (île des) ; grains ; grande coutume (droit de la) ; greffe des juridictions consulaires ; greffier de la Bourse ; grènetage sur le sel (droit de) ; grosse aventure ; grossoyeur ; guerre ; guildive ou tafia ; Guinée (traite de) ; halle du pont Saint-Jean ; Hambourg ; harengs ; havre de Bordeaux ; heures du chargement et du déchargement des marchandises ; Hollande ; honoraires de la Chambre ; huiles ; huîtres ; hydrographie ; hypothèque ; hypothèque (préférence).

C. 4293. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Jaugeage des vaisseaux ; jetons et médailles ; impositions ; incendie ; indemnité ; Indes espagnoles ; indigo ; induit (taxe) pour l'escorte des vaisseaux ; industrie (taxe de l') ; inscription en faux ; intendant ; intérêts ; interprètes ; Invalides de la Marine ; invitations ; journal ; jour préfix ; joyeux avènement ; Ile Royale ; juge des ports ; juifs avignonnais ; juridiction consulaire ; justiciable ; jurats de Bordeaux ; laines ; laines d'Espagne ; Languedoc ; Languedoc (canal de) ; langues étrangères ; lazaret ; lest et délestage ; lettres de change ; lettres de change (courtage des) ; lettres de change égarées ; lettres de change sur Paris ; lettres de la Chambre ; lettres pour les colonies ; Levant (commerce du) ; leude (droits de) ; Limoges (marchands de) ; Libourne ; limites pour les vaisseaux (sur rade de Bordeaux) ; lin (graines de) ; livres ; logement des gens de guerre ; Louisiane ; Lyon (conservation de) ; Lyon.

C. 4294. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Magasins ; main-levée ; malversations d'officiers de vaisseaux ; mandataire ; maniguette ; manufactures ; marchandises (partage des) ; marchandises des Indes ; marchandises plombées ; marchandises pour les Iles, marchands boutiquiers ; Marine (commissaire de la) ; marque des marchandises ; marseille (peste de) ; masse des biens du failli : matelots blessés ; matelots déserteurs ; matelots (levées de) ; matelots (salaires des) ; mémoires ; merrain ; mûrier blanc ; miel ; milices ; mise hors ; monnaie ; morue ; morue (pêche de la) ; nantissement ; Narbonne ; nations neutres ; naufrages ; navigation fluviale ; navires ; navires (construction des) ; négociants ; négociation des lettres et billets ; nègres ; nolis ; Nord (commerce du) ; notaires ; novation ; novices (matelots) ; noyer (planches de) ; office d'ami ; officiers de vaisseaux ; oing ; option ; oranges ; ordre (d'achat) ; orfèvrerie ; Orléans (échevins d') ; osier ; otages pour les vaisseaux rançonnés ; ouverture de faillite.

C. 4295. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Pacotilles ; pacotilles des équipages ; paix ; papiers ; parères ; parfums des vaisseaux (désinfection) ; Paris (corps de métiers de) ; passagers ; passeports (pour le

commerce des neutres aux colonies) ; passes ; patache ; Pâté de Blaye ; paiement ; Pays-Bas Autrichiens ; péages ; peaux ; Périgueux ; perte ; pesées au bureau ; pied fourché ; pilotes de St-Georges ; pilotes lamaneurs ; pipes à fumer ; plombs ; plombs des marchandises ; poids ; poisson salé ; pontons (pour le carénage) ; porteur de lettre de change ; Portugal (commerce avec le) ; poudres ; prescription ; préséance ; présents ; prévôté (droit de) ; primes d'assurances ; primes (augmentation des) ; prises ; prisonniers de guerre ; privilèges exclusifs (monopoles) ; prix des marchandises ; propriété ; protêt ; protêt (dénonciation du) ; provision ; prunes.

C. 4296. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Qualité ; quarantaine ; quincaille ; quincailliers ; quittance ; rabattage dans les rues ; radoub ; raffineries des Iles ; raffineurs (difficultés entre les) ; raison ; rame (en draperie) ; rareté de l'argent ; Ré (île de) ; réassurance ; recette générale des Fermes ; receveur des consignations ; réclamation d'effets ; recours ; réduction de l'argent ; registres de la Chambre ; relâchement ; remboursement ; renversement d'effets ; renvoi ; répartition ; représentation de livres ; ressort de la Chambre ; restitution ; restorne ; retour des Iles ; retraite ; rhubarbe ; risques ; rivière (bas et entrée de la) ; rivière (carte de la) ; rocou ; Rouen ; rouliers ; route (changement de) ; Royan.

C. 4297. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Sacquiers ; St-Domingue ; St-Malo ; St-Palais (clocher de) ; saisie ; saletins (corsaires) ; sardines ; savons ; saumon ; sauvement ; séances de la Chambre ; secrétaire de la Chambre ; seing en blanc ; sel ; sénéchaussée ; significations ; société ; société en commandite ; société (dissolution de) ; solidarité ; sols pour livre (taxes additionnelles) ; sortie (droits de) ; Soulac ; soumissions ; soies ; spalme ; sucre (droits sur le) ; sucre (entrepôts de) ; sucre (transit du) ; Suède ; suif ; suite (droit de).

C. 4298. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets.

1758. — Répertoire des registres de la Chambre. — Tabac ; tapissiers ; tares ; tarif des droits ; taxe ; teinturiers ; timbre ; tireur ; tisserands ; toiles ; tondeurs ; tonneliers ; Toulouse (capitouls de) ; tour de Cordouan ; traite d'Arsac ; traite foraine ; traites ; transit des marchandises ; trésorier de la Chambre ; vaisseau en coutume ; vaisseaux neutres ; valeur reçue ; vente ; vergeurs d'eau-de-vie ; « verjage » ; verrerie ; verres à vitrages ; viande de boucherie ; victuailles ; vins ; vins (falsifications des) ; vins des Canaries ; vins de retour ; vins du haut pays ; vins de Languedoc ; vins étrangers ; vingt et un pour vingt ; visites par le bureau ; visiteur de santé ; voiture (lettre de) ; voiture des espèces ; voitures (transports) ; voituriers ; voyage de long cours.

C. 4299. (Liasse.) — 64 pièces.

1705-1706. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de M. Fénellon, député au Conseil de commerce : « J'ay passé deux fois chez M. l'abbé Bignon, qui est à la tête de l'Accadamie, pour le prier de faire quelque chose de bon goust pour les médailles et les jettons de votre Chambre » (31 juillet 1705). — Lettres écrites de Limoges et de Dax, à l'occasion de la création de la Chambre (8-9 septembre). — Lettres des juge et consuls de Bayonne : « Nous avons accoutumé d'envoyer nos mémoires en droiture au Ministre, et nous avons l'honneur de luy escrire toutes les fois que les affaires le demandent ; nous recevons pourtant avec reconnoissence vos obligeantes offres » (1er octobre). — Lettres du député au Conseil du commerce relatives notamment aux passeports délivrés aux navires neutres, et de M. Piécourt, autre député au même Conseil, en l'absence de M. Fénellon (14 septembre -16 novembre). — Lettres de M. Piécourt, relatives à des bateaux neutres enlevés par des corsaires d'Ostende, bien qu'ils fussent munis de passeports du Roi ; à l'ordre envoyé à M. de Bagnols, ambassadeur de France à Bruxelles, de porter « plainte à S. A. Électeur de Bavière de l'insolence de ces corsaires » ; « à l'indolence ou indifférence de M. de Bagnols sur une affaire aussi importante à l'État ». « J'ay communiqué aux amis [de] Hollande et je ne doute pas qu'ils ne soient plus tranquilles à la réception de mes lettres ; cependant ils crient comme des aygles et à les entendre on diroit que je puis faire la pluye et le beau tems. Je vous assure, Messieurs…, qu'on trouve…. que j'ay conservé un peu plus que je ne devois la vivacité du pays » (29 janvier 12 février 1706). — Lettres de M. Fénellon : « Messieurs de l'Accadémie ne se sont pas encore déterminés sur nos médailles et nos jettons ; cette matière est devenue sérieuse » (27 février). — « Je crois que l'Accadémie a enfin terminé la matière (?) de la médaille et des jettons ; je crois qu'ils ont mis leur projet entre les mains d'un peintre du corps de l'Académie pour le peindre et le remètre en-

suite au graveur » (2 avril). — En N. B. : « *Nous sommes,* etc., *Votre* (sic) *très h.,* est du stile ordinnaire et épistollaire. *Nous sommes, Mgr, de V. G., les très h. et très,* etc., est du stile dédicatoire » (17 mai). — « On travaille à graver les médailles et les jettons » (30 mai). — « Je n'ay pas un moment pour faire travailler aux devises des médailles et des jettons » (9 juin). — « On travaille actuellement aux médailles et jettons ; dumain *(sic)* je passerai sur le s^r^ Bernard, qui les fait et qui loge au chai de la Mercerie (?) » (23 juillet). — « Je voudrois bien pouvoir vous dispenser des frais que les lètres d'enregistrement coûteront ; je doute que cela soit du tripot de Mgr de Chamillard ; il pourroit bien être de celuy de Mgr le Chancelier » (30 août 1706). — Du même : « Vos médailles ni vos jettons ne seront pas tels qu'ils sont prescripts par l'arrêt : les médailles du poids de 5 louis d'or seroient trop petites ; elles seront du poids d'environ 7 louis 1/2 et les jettons pèseront moins de 10 deniers » (3 septembre).

C. 4300. (Liasse.) — 109 pièces.

1707-1708. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de la Chambre de commerce de Montpellier, demandant des renseignements sur la manière dont est nommé le député du commerce de Bordeaux : « Le Roy ayant créé, par arrêt de son Conseil, du 29 juin 1700, un conseil royal du commerce composé de Mgr d'Aguessau, conseiller d'État ordinaire, de Mgr de Chamillart, controlleur général, de Mgr le comte de Pontchartrain, secrétaire d'État, de Mgr Amelot, conseiller d'État, de M^rs^ d'Hernoton et Bavyn d'Argenvilliers, maistres des requestes, et de 12 des principaux marchants négotians du royaume, quy devoint estre pris des villes de Paris, Rouen, Bourdeaux, Lyon, Marseille, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Lisle, Bayonne et Dunkerque », etc. (12 février 1707). — Lettre de l'Intendant, informant la Chambre de ses démarches pour empêcher qu'on ne fasse sortir de la province 400,000 l. en espèces (Dax, 21 mars). — Lettres de M. Fénellon sur les « billets de monnoie » (13 mai). — Idem : « Par le détail qu'il (Chamillart) nous a confié, nous avons connu certainement qu'il a été fait en tout pour 173 millions de billets de monnoye, dont on a déjà assigné des fonds pour en alliéner en rente sur la ville et le clergé pour 51 millions, sur M^rs^ les Fermiers et Receveurs généraux pour 50 millions, desquelles sommes il y en a déjà pour 52 millions de remplis, et quand tout le sera il n'en restera plus que pour 72 millions » (16 mai). — Lettre du premier président Dalon, informant de l'inutilité de ses démarches pour empêcher l'effet de la déclaration du Roi touchant le cours des billets de monnaie dans les provinces (19 novembre). — Lettres de M. Fénellon relatives aux droits sur les sucres, au projet de rétablissement de la bourgeoisie, à la sortie en franchise de l'approvisionnement des bateaux allant à Terre-Neuve, aux espèces monnayées, à la demande formée par les Hollandais de faire le commerce avec les îles françaises d'Amérique, au projet d'établir un commerce direct entre lesd. colonies et le Canada, etc. (1708). — Lettre de l'intendant de Rochefort : « Aussy tost la réception de votre lettre, Messieurs, j'ay envoyé un homme de confiance pour résider à la tour de Cordouan, uniquement pour prendre garde que les feux soient allumez pendant toutes les heures des nuitz désignez par l'adjudication » (27 mars). — Lettre de M. Fénellon sur l'affaire des pêcheurs de morues : « On employoient autrefois dans ces deux sortes de pêches : aux morues vertes, 20 à 30 vaisseaux du port de 80 th. jusques à 300 ; aux morues sèches, 40 à 50 vaisseaux du port de 200 à 300 th. On peut un peu exagérer… Vous pouvés faire observer, Messieurs, que depuis que vous n'expédiez plus de vaisseaux pour ces sortes de pêches, les morues ont monté à Bordeaux à un prix excesif… ; pesez un peu sur la misère et sur la nécesité du peuple ; on peut un peu exagérer » (25 mai). — Lettres du ministre Pont-chartrain à l'Intendant et du député du commerce à la Chambre, relativement à un navire hollandais armé de 24 canons, venu à Bordeaux avec un passeport du Roi et acquis par un négociant hollandais établi à Bordeaux, qui demandait à renvoyer chargé aux colonies d'Amérique sous pavillon français (8 août-27 août). — Lettre du député : « Les départements pour M^rs^ les Intendans de commerce ont été arrettés ; les généralités de Bordeaux et de Montauban, de Béarn, Limoges et le commerce d'Allemagne, le commerce de la Hollande, de l'Angleterre, Écosse et Irlande ont tombé à M. de Caumartin de Boissy… J'estime qu'il seroit à propos que vous prissiez la peine d'écrire à M. de Caumartin une lètre d'honnêteté »(22 octobre). — Nouvelle lettre de l'intendant de Rochefort, relative aux feux de Cordouan (28 octobre).

C. 4301. (Liasse.) — 81 pièces.

1709-1711. — Correspondance passive. — Lettres de M. Fénellon, député au Conseil du commerce, exposant les raisons pour lesquelles on refuse aux Hollandais venus à Bordeaux à charge de remporter l'équiva-

lent de leur fret, l'autorisation de charger du sel (11 février 1709), relatives à la pénurie des espèces monnayées et à la disette de grains (22 mars), à un arrêt du Parlement prescrivant à un négociant de produire ses livres de commerce (25 mars), au sort des tanneries par suite du froid qui a fait périr les chênes à tan (7 avril), etc. — Envoi par M. Fénellon aux directeurs du commerce de la lettre par laquelle un négociant établi à Amsterdam lui demande des passeports pour les fèves et lui offre un quart des bénéfices (24 mars). — Lettre de M. Desmarets au Procureur général du Parlement, confirmant la défense d'exécuter l'arrêt ordonnant la production des livres d'un négociant (24 mars). — Lettre de M. Fénellon : « Vous sçavés, Messieurs, que les députés au Conseil de commerce ne s'expliquent jamais que sur les matières que le Conseil leur renvoy, les autres leur étant interdites par des deffenses verballes qui leur ont été faites » (25 mars).— Lettre du même, signalant la nécessité de « prendre des précautions et des mesures pour y faire venir (dans la province) d'ailleurs des grains et des légumes : la prochaine année m'épouvente plus que la présente » (28 avril). — Lettre de l'Intendant, écrite de Bayonne : « Il est fascheux, Messieurs, qu'on n'ait pu engager les négotiants de Bordeaux à former une compagnie pour faire venir des bleds » (8 août). — Lettre sévère du comte de Pontchartrain, informant la Chambre que le Roi a déclaré de bonne prise le vaisseau *la Grappe de raisin,* dont la cargaison appartenait à des Bordelais (17 janvier 1710). — Lettre de l'intendant de Rochefort, annonçant qu'il fait armer *l'Aurore,* « qui est fine de voille et du même port que *la Néréyde* », pour donner la chasse aux corsaires de Guernesey (2 mars). — Lettre de M. Fénellon : « J'ouvre ma lettre que j'avois écrite mercredy au soir, pour vous informer que j'ay receu judy matin le courier que vous m'avés envoyé : je vis d'abord M. Daguesseau ; ensuite je partis pour Lamarche, où je vis M. Desmarets ; de là je feus à Versailles, où j'eusse une longue conférance avec M. le comte de Pontchartrain, de laquelle, le soir même, je feus rendre compte à M. Desmarets ; samedy la chose sera raportée devant le Roy et je renverrai dimanche ou lundy votre courier avec une réponse » (5 décembre). — Lettre de l'ambassadeur de Blécourt, relative aux entreprises des corsaires biscayens sur les vaisseaux munis de passeports du Roi et à trois navires sortis de Bayonne enlevés par des corsaires de Fontarabie, auxquels le roi d'Espagne a ordonné de rendre cette prise (Saragosse, 3 janvier 1711). — Lettre de M. Fénellon, relative à la même affaire (10 janvier). — Lettre du même, au sujet d'une demande en restitution de droits perçus sur du sel qui a fait depuis naufrage près de Sainte-Bazeille : « L'usage de la Ferme est de n'avoir pas égard aux pertes qui se font au-delà de la sénéchaussée ; la raison est que les droits excèdent de deux fois la valeur ordinaire du prix du sel et qu'on ouvriroit une porte à les frauder… Ce sont les règles de la Régie, qui ne sont pas selon les bonnes mœures » (16 janvier). — Lettre du même, relative à l'impression ordonnée par la Chambre d'un état de marchandises qu'il était permis d'importer de divers pays : « On l'a trouvé icy si mauvais qu'il ne m'est pas permis de vous dissimuler qu'on a mis en délibération si l'on donneroit un arrêt du Conseil pour suprimer cet imprimé » (3 mars). — Lettre de Lamothe, envoyé de la Chambre de commerce pour obtenir de nouveaux passeports en faveur des vaisseaux hollandais : « Sy je puis avoir un moment d'audiance, je m'exprimeray du mieux qu'il me sera possible, ayant estudié ma laisson pendant tout le voyage » (3 mars). — Lettre du même : « Je partis pour Versailles aveq M. de Fénelon, à quy Mgr de Ponchartrin resseut fort sèchement et luy dit qant il l'eut escoutté, d'un ton de collère, qu'il estoit gascon et non pas françois et que les marchands de Bourdeaux ne se soussioint pas de l'honneur du Roy, à quoy M. de Fénellon respondit dans de bons termes » (7 mars). — Lettre du même : « Je creins que Sa Majesté ne changera pas de sentiment, puisqu'il s'en est hautement expliqué aux Ministres et à nostre bon Maréchal, qui en parla luy-mesme au Roy en des termes fort touchants…. J'ay payé le tribut à Paris, ayant gardé le lit 3 jours par un débordement de bille quy m'a purgé pour 100 ans » (14 mars). — Lettre de M. Fénellon : « Ne retouchons point davantage, je vous suplie, Messieurs, sur les imprimés qui ont été faits… ; vous n'êtez pas informez jusques où va la délicatesse pour les choses qui regardent le Ministère…. M. de Lamothe m'a paru très mortifié de ce que vous ne luy avoit *(sic)* fait aucune réponse aux lètres qu'il a eu l'honneur de vous écrire » (23 mars).

C. 4302. (Liasse.) — 97 pièces.

1720-1722. — Correspondance passive. — Lettre d'Amelot ; en *post-scriptum,* de sa main : « Le Conseil, Messieurs, est de plus en plus surpris de vostre négligence à renvoyer les estats de 1718 que je vous ay envoyés depuis un an. Si vous aviès intention qu'on suprimast vostre Chambre, vous n'en useriès pas autrement » (23 septembre 1720). — Extraits de lettres

adressées au Conseil par M. de Feuquières, de Saint-Pierre de la Martinique, sur la disette qui menace la colonie, sur les mesures prises pour la prévenir, etc. (novembre-décembre). — Extrait d'une autre lettre du même, sur la rareté des vivres et des nègres : depuis trois ans les négriers vont à Saint-Domingue, bien qu'on leur offre à la Martinique jusqu'à 700 l. d'un nègre de choix ; à Saint-Domingue, les habitants les leur achètent 900 l. et les revendent aux Espagnols jusqu'à 2,500 l. (30 novembre). — Lettre de M. Billate : « Le Conseil envoya hier au bureau des députés assemblés un mémoire…. ; il nous fournira, à vous et à moy, l'ocasion de faire sentir par des bonnes raisons l'intérest que l'État a de faciliter le débit de nos denrées par préférence à celuy des marchandizes de nos manufactures » (3 février 1721). — Lettre du même, au sujet d'un mémoire qu'il se propose de produire devant ses collègues : « Il s'en trouvera peut-estre deux ou trois qui pourront l'adopter ; tous les autres sont trop entêtés en faveur des manufactures pour écouter aucune proposition de commerce avec l'Angleterre » (1er mars). — Lettre du même : « Mon mémoire sur la proposition d'un traité de commerce avec la Grande-Bretagne n'a pas encore esté discuté ny veu par mes collègues, parce que M. Anisson, député de Lyon, un des plus forts partisants des manufactures, n'a pas assisté à nos deux dernières assemblées » (4 mars). — Du même : son mémoire a été adopté par ses collègues, « à quatre près qui prétendent que la France n'a pas d'intérest à souhaitter un traité de commerce général avec l'Angleterre » (8 mars). — Du même : « La cherté et la dizette du merrain dans tout le royaume ont porté le Conseil de prier S. A. R. de faire écrire aux Parlements pour faire des procès-verbaux de la quantité qu'il s'en trouvera dans leurs resorts et d'informer contre ceux qui, n'étant pas du commerce, en auront fait des amas » (5 avril). — Lettre de négociants de Tartas, qui se plaignent que des marchands étrangers font le commerce dans la ville (28 juin). — De M. Billate au sujet d'une saisie de deux vaisseaux : « Je puis vous assurer que depuis samedy dernier je me suis présenté six fois à sa porte (de M. Delaporte) sans avoir pu luy parler » (4 août 1722). — Lettre des juge et consuls de Calais, informant la Chambre d'un nouveau droit levé dans leur ville sur les vins de Bordeaux à destination de l'Angleterre (19 novembre). — De M. Billate, au sujet des tableaux du prix des marchandises entrées et sorties en 1721 : « J'ay remarqué que vous y avez porté le prix des vins à plus de 50 p. 0/0 plus bas qu'ils n'ont été vendus, ce qui n'aide pas à soutenir ce que j'ay voulu inspirer dans tous les tems au Conseil, que le commerce de Bordeaux étoit le plus utile et le plus important qui se fasse dans le royaume » (26 décembre). — Du même, en envoyant un arrêt qui défend aux anciens juges et consuls de rendre la justice sans y être invités par leurs successeurs en exercice : « Les abus qui se commettoient à Toulouze et à Montpellier ont donné lieu à ce dernier arrest » (29 décembre).

C. 4303. (Liasse.) — 142 pièces.

1723-1725. — Correspondance passive. — De M. Billate, au sujet des billets de banque : « Ce papier ce négocie présentement sur le pied de 77 l. p. 0/0 de perte » (2 janvier 1723). — D'Amelot, sur la préséance de quatre bourgeois « qui estoient jurats en charge lors de l'avènement du Roy à la couronne et lors du passage des princesses, et qui ont esté anoblis par S. M. à ces occasions » (7 janvier). — De M. Billate, qui annonce son intention de résigner ses fonctions en septembre (29 mai), — Du même, sur le même sujet : « Je me laisserois tenter volontiers par vos éloges flatteurs, si ma mauvaise santé et mon âge déjà avancé ne demandoient pas ma retraite » (15 juin). — Copie d'une lettre de l'intendant de Bretagne, sur l'établissement d'un lazaret à l'île de Lédive, laquelle « n'est éloignée de l'Aiguillon que d'une lieue » (octobre). — Lettres de diverses Chambres, en réponse à la circulaire de la Chambre de Bordeaux au sujet de l'arrêt du 9 août et des lettres patentes du 30 septembre prescrivant de déclarer le poids net aux commis des Fermes (décembre). — Lettre du Contrôleur général, répondant à une réclamation de la Chambre et portant que cet arrêt « doit être exécuté avec beaucoup d'exactitude » (31 janvier 1724). — Lettre de M. Billate, accompagnant un arrêt du Conseil qui dispense les armateurs d'envoyer des engagés aux colonies, à la condition de payer pour chacun d'eux 60 l. (4 mars). — De M. Billate : « Je compte, et je ne crois pas de me tromper *(sic)*, qu'il vient année commune environs 2,500 bâtimens dans les quatre ports dénommés » (Bordeaux, Blaye, Bourg et Libourne) « et que ces bâtimens portent plus de 200,000 tonneaux » (25 mars). — Du même : « Je vous aprens, Messieurs, que le Roy a créé quatre intendants de commerce, sçavoir : M. Angrand, maître de requeste, MM. Annisson de Hauteroche, Bertelot de Monchaine, conseilliers *(sic)* au Parlement, et M. de Lévignan, auquel je ne connois d'autre qualité que celle d'oncle de M. le Controlleur général » (10 juin). — Du même : « Il seroit à souhaiter pour le bien du commerce du

royaume et pour celuy de notre province en particulier que MM. les nouveaux intendants de commerce fussent plus autorisés qu'ils ne sont » (8 juillet). — Du même, à propos des états d'évaluation des marchandises soumises au droit du domaine d'Occident : « On ne connoît plus d'autre justice dans la régie des Fermes que la décision de ceux qui en sont chargés » (12 août). — Requête d'armateurs à l'effet de pouvoir continuer à se servir de barils appelés *ancres,* que les esclaves portent sur leurs épaules (22 novembre). — De l'Intendant, qui soumet à la Chambre un mémoire adressé au comte de Maurepas par le s[r] de Cressé, « touchant la nécessité de détruire un banc de sable qui s'est formé dans la Garonne et empêche le passage des vaisseaux » (28 novembre). — Lettre du ministre Dodun : « Je vous diray qu'il paroist peu naturel que vous ayiès pu ignorer jusqu'à présent l'usage qui se pratique depuis aussy longtemps d'arrêter deux différentes évaluations, pour Nantes et pour La Rochelle…. Je crains donc qu'il n'y ait à cet égard beaucoup d'affectation de votre part » (15 janvier 1725). — De M. Billate : « J'ay passé trois jours à Versailles, pour tâcher d'avoir une audiance de M. le Controlleur général, à quoy je n'ay pu parvenir. M. de Hauteroche m'en procura hier une, dans laquelle je reconnus, (ce que j'avois pensé), que M. Dodun n'avoit aucune connoissance de vos remontrances au sujet de la fixation du prix des marchandises des Isles et que MM. les Fermiers luy avoient fait signer les lettres que vous avez receues » (24 février).

C. 4304. (Liasse.) — 51 pièces.

1726-1729. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de Le Peletier, accompagnant un état de marchandises sur lequel la Chambre doit indiquer les prix : « Comme les prix que vous m'avez cottés sur l'acacia, aloès, ambre, ardoises et sur l'azur en pierre et en poudre sont fort inférieurs à la valeur actuelle de ces marchandises, je vous demande plus d'exactitude » (22 décembre 1728). — Autre lettre, à l'occasion de l'envoi du tableau suivant, qui est incomplet et donne des prix inférieurs à la vérité : « Je vous demande plus d'exactitude et de diligence pour remplir l'état que vous trouverez cy-joint » (11 avril 1729). — Autre lettre : « Il y a plusieurs marchandises que vous avés évaluées à trente pour cent au-dessous de la valeur actuelle » (28 juin). — Lettre de M. Brisson, député : « Dimanche matin, à 3 heurs *(sic)* 1/2 5 minutes, la Rayne mit au monde un Dauphin orné de toutes les grâces et si robuste qu'il nous fait espérer à tous qu'il vivra longues années » (6 septembre). — Avis du député contre la demande faite par les négociants de Nantes d'aller en Irlande chercher des chairs salées : « La province de Guienne ne produit que de vin ; les blancs sont en partie destinés pour les villes du Nord ou pour convertir en eaux-de-vies ; les rouges sont consommés par les Anglois et pour alimenter les colonies » (5 décembre). — Lettre du même : « Les deux tiers des habitans de Paris sont enrhumés ; je suis du nombre » (17 décembre).

C. 4305. (Liasse.) — 87 pièces.

1730-1731. — Correspondance passive de la Chambre. — De M. Brisson, sur l'intention du Conseil de protéger les charbons français et sur le feu d'artifice tiré par les soins de l'ambassadeur d'Espagne en l'honneur du Dauphin : « Je ne crois pas qu'on puisse voir rien de plus beau ; il y eut beaucoup de confusion au souper et au bal, quoique la magnifissence y fût fort grande » (28 janvier 1730). — Du même, sur la nomination de l'intendant Orry à la place de « M. Defort » : « Ce novau ministre prêta serement hier matin et doit être ici ce matin ; j'aurai l'honneur de lui faire la révérence » (21 mars). — Du même : « Le cardinal Corsiny, âgé de 78 ans 3 mois, a été esleu pape » (22 juillet). — Requête des habitants de Sainte-Foy, Bergerac et autres lieux, qui chargent des vins à Libourne pour la Hollande, contre Lamothe, courtier de Bordeaux, qui prétend imposer son courtage (7 décembre).

C. 4306. (Liasse.) — 91 pièces.

1732-1733. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de l'Intendant, priant la Chambre de désigner trois candidats à la place de député du commerce : « Vous devés choisir les trois meilleurs sujets que vous ayés dans le commerce, afin que la préférence ne puisse tomber que sur un député qui répare par ses lumières, sa capacité et sa bonne conduite la mauvaise opinion qu'on a conçu des négocians de cette ville » (9 mai 1732). — Lettre du ministre Orry sur le grand nombre de banqueroutes survenues dans le royaume : « On en attribue la cause non seulement aux pertes réelles auxquelles un commerce conduit même avec sagesse est souvent exposé, mais encore aux dépenses excessives que la plus part des négociants font et aux entreprises téméraires » (28 mai). — Lettre de l'Intendant, exprimant la satisfaction du Roi pour le choix des candidats à la place de député (8 juin). —

Copie d'une lettre du comte de Maurepas, portant que les tabacs de bonne qualité provenant de la Louisiane seront reçus par les Fermiers généraux au prix de 35 l. le quintal en 1732 et 1733, 30 l. en 1734 et 1735, 27 l. 10 s. en 1736 et 1737 et 25 l. en 1738 (12 août). — Lettre de M. Carton, sur les arrêts projetés pour réformer le mode d'élection des juge et consuls et des directeurs de la Chambre : « Un de MM. les Conseillers d'État se servit même d'une expression bien signifficative en disant qu'il faloit que MM. les Anciens eussent toujours regardé ces places comme étant de leur patrimoine » (26 août). — Du même : « Il faut convenir qu'il s'y fait bien des fraudes sur les sucres rafinez à Bordeaux, dont les preuves sont icy bien concluantes » (23 mai 1733).

C. 4307. (Liasse.) — 95 pièces.

1734-1735. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de M. Carton : « Je vous aprends avec bien de la satisfaction qu'il fut décidé jeudi au Conseil de commerce que nos juifs avignonois seroint expulsez hors du royaume » (16 janvier 1734). — Du même, sur les mêmes juifs avignonnais : « Il est arrivé icy trois députez de cète noblesse qui travaillent à faire renverser l'arrest » (23 février). — Du même : il annonce que les juifs avignonnais ont demandé un nouveau délai : « M. le Controlleur général écrira à M. Boucher de leur donner six semaines, mais qu'il faut que l'arrest soit exécuté pour leur expulsion » (15 mai). — Du même : « Il fut ordonné judy dernier au Bureau de commerce que l'arrest rendu pour l'expulsion des juifs-avignonois seroit exécuté sans aucun délai ; M^rs^ les boutiquiers seront à présent tranquilles » (28 août). — Du même, pour recommander à la Chambre de ménager les Fermiers généraux, à cause de leur crédit : « Nous en ressentîmes l'effet dans le dernier bureau, où nos feûmes priés de ne pas tirer sur eux dans nos mémoires » (25 janvier 1735).

C. 4308. (Liasse.) — 130 pièces.

1736-1737. — Correspondance passive de la Chambre. — Envoi par le s^r^ Réveillaud d'une carte de la rivière ; il demande une pistole : « Je restès six jour à la faire » (4 juillet 1736). — Lettre anonyme, dénonçant les menées de juifs avignonnais : « Il solesitant fort pour avoir son rétablécemant à Bourdeaux ; il dissant même qu'à force d'argent réuciront… On ne date pas la lètre ny on la sinne par raison » (1736 ?). — De M. Carton : « Je souhaite que mon attantion à faire ma cour à M. de Maurepas puisse contribuer à faire accorder dans peu une tare sur le caffè : on est toujours si bien reçu chès ce ministre rempli de bonté et très attaché au commerce que je serois inexcusable si je ne la luy fesois pas assiduement » (2 mars 1737). — Du comte de Maurepas, pour expliquer les motifs pour lesquels le Roi ne peut laisser aux armateurs la solde des matelots qui désertent : des capitaines maltraitent les hommes pour les pousser à la désertion, et leur imposent un travail excessif : « Les matelots ne doivent d'autre travail pour le déchargement des marchandises de la cargaison que de les porter dans la chaloupe à terre, les y débarquer et les mettre assés haut pour que la marée ne puisse point les emporter » (25 juin). — De l'Intendant, au sujet des plaintes de l'ambassadeur de Hollande contre le coupage des vins de la province, qui est interdit par arrêt du Parlement du 16 mars 1683 (23 novembre).

C. 4309. (Liasse.) — 88 pièces.

1738-1739. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de la municipalité d'Orléans, au sujet du privilège du comte de Buron, concessionnaire des transports de Roanne à Paris et de Nantes à Paris (7 février 1738). — Lettre de M. Carton, engageant la Chambre à demander pour les marchandises sujettes au droit du domaine d'Occident une évaluation particulière au port de Bordeaux, « de même qu'il se pratique à Nantes, n'aïant cette faculté qu'à cause du paiement du droit de prévauté, qui va à un quarantième de la valeur qu'ils paient sur toutes les marchandises de l'Amérique qui y entrent, soit qu'elles soient déclarées par entrepost ou non ; nous avons malheureusement pour nous un équivalant bien plus considérable sur les marchandises des Isles qui s'y consomment et passent dans les provinces du royaume, par les trois sols pour livre que nous païons, qui rendent notre état bien plus triste que celui des négotians de Nantes et de La Rochelle, où ce droit n'est point établi : indépendamment que par le grand commerce qui se fait chés nous les marchandises y sont toujours meilleur marché qu'à La Rochelle : il paroît donc extraordinaire que cette ville donne le prix à Bordeaux » (8 février). — Lettre de M. de Pressigny, directeur des Fermes, exposant les motifs de la création d'un magasin public d'entrepôt (10 février). — Opposition contre le projet d'introduire à Bordeaux le biscuit du haut pays, formée par le s^r^ Isaac Naudy, qui a créé à Bordeaux une fabrique de

biscuit, autorisée par les maire et jurats le 27 avril 1736 (12 juin). — Lettre de M. Carton : « En fixant à deux cents le nombre des vaisseaux qui partent de notre port, je n'ay entendu parler que de ceux de l'Amérique ; j'aurois mieux fait, pour ne laisser aucune équivoque, de le porter à six cents, y compris les étrangers, même bien plus haut avec les françois qui font le gabotage et qui se servent de pilotes, indépendament que tous ces vaisseaux font divers voyages chaque année » (2 août). — Lettre de la Chambre de La Rochelle, informant les directeurs du commerce de Guienne qu'il n'est pas possible de protester au Conseil contre l'évaluation imposée par les Fermiers généraux pour les marchandises sujettes au droit du domaine d'Occident : « Que pourrons-nous prouver au Conseil pour appuyer nos demendes d'une diminution ? Rien quy ne soit contre nous » (9 août). — Extrait d'une lettre de la même Chambre à son député, pour lui faire connaître les résultats de l'enquête sur le port d'Annamabou, *alias* Anichisan (?), en Guinée : « Il en résultoit plus d'un quart de traitte de tous les noirs quy se font à la coste de Guynée » (4 octobre).

C. 4310. (Liasse.) — 72 pièces.

1742. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de l'évêque de Rennes, ambassadeur de France en Espagne : « On m'assure … qu'il n'y a point d'exemple que les François ayent porté du vin de Bordeaux en Angleterre, ce qui m'est certifié par les plus honnestes gens et les plus au fait de ce commerce » (16 juillet 1742). — Lettre de M. Carton, relative au droit d'entrée sur les beurres ; il signale « le besoin que nous avons des burres d'Angleterre, ceux du royaume n'étant pas suffisants pour sa consommation ny de la qualité convenable au commerce, devenant dans peu de tems gras et rances » (27 octobre).

C. 4311. (Liasse.) — 59 pièces.

1743. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de MM. Saincric, négociants, sur l'impossibilité de décharger les marchandises autrement qu'en présence d'un commis des Fermes et sur une difficulté survenue à ce sujet (23 juillet 1743). — Lettre de M. Carton, sur le même objet, et sur la nécessité de s'accorder avec les Fermiers, « à cause des saisies faites dans notre port, qui nous donnent icy un mauvais verni » (3 août). — Lettre du même : « M. le comte de Maurepas, que j'eus l'honneur de voir peu de jours avant ma maladie, pour empêcher la démolition de l'église de Soulac et son clocher, pense que les habitans de cette paroisse font les mauvais pour avoir quelque secours affin de réédiffier une église neuve » (23 novembre). — Lettre du même, répondant à des reproches de la Chambre et expliquant comment il entend son rôle (14 décembre). — Lettre de la Chambre de La Rochelle sur les entreprises des Anglais : « Ils arétent à présent nos vaisseaux dans la Mérique, l'Occéan et dans la Méditéranée, avec presque la même autorité que si nous étions en guerre déclarée » (22 décembre).

C. 4312 (Liasse.) — 80 pièces.

1744-1747. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de M. Carton : « L'uniformité de vos prix avec ceux de Nantes et La Rochelle, qui ne diffèrent que d'un ou deux sols, a fait dire à M^rs^ les F. G. qu'il pourroit y avoir entre vous de l'intelligeance ; faites en sorte qu'ils n'en soient pas informez : cette affaire seroit regardée comme des plus graves » (8 janvier 1744). — Lettre du même : il annonce que, malgré ses intérêts, il renonce à prendre un congé pour mieux servir la Chambre : « Je me flate, Messieurs, que sensibles à ma façon d'agir, quoique juste, vous voudrez bien m'en donner des marques, le mois prochain, dans la personne de mon fils, comme vous avez eu la bonté de me le promettre ainsi que Messieurs les anciens » (11 avril). — Lettre du même, remerciant la Chambre de la place qu'elle destine à son fils (28 avril). — Lettre du même, répondant aux félicitations que les directeurs du commerce lui ont adressées à l'occasion de la nomination de son fils comme premier consul (23 mai). — Lettre de la Chambre de La Rochelle : « On nous a informé que la compagnie de la Chambre d'assurance de Nantes estoit dissolue par les pertes considérables qu'elle a souffert. » (28 juin). — Mémoire des armateurs de La Rochelle, mentionnant la capture faite par les Anglais de 23 vaisseaux, valant tous plus de 50,000 écus, plusieurs au-dessus de 100,000 écus et l'un 1,500,000 livres (juillet). — Lettre de prisonniers français retenus à Porchester : « Les malades quy sortent presque épuisés sont conduits dans un funeste hôpital où le pernicieux enfant de Galien quy le dirige ne peut se rassasier de la destruction de nos frères » (29 octobre).

C. 4313. (Liasse.) — 72 pièces.

1751. — Correspondance passive de la Chambre. — Copie d'une lettre des Fermiers généraux à leur direc-

teur de Bordeaux concernant le bois de campêche (21 juin 1751). — Envoi par les négociants de Narbonne d'un mémoire relatif au projet de jonction du canal de la Robine au canal des deux mers (23 juillet). — De M. Castaing : « J'ay été sensiblement touché de la lètre que vous m'avès fait l'honeur de m'écrire le 24e de ce mois ; les reproches, (quoique ménagés), sont toujours très désobligeants pour quelqu'n *(sic)* qui n'y est point accoutumé et qui ne croit pas être dans la dépendance… Vous ignorés peut-être, Messieurs, que je ne suis en aucune façon obligé de vous faire part des affaires, (quoique majeures et intéressentes pour le commerce), qui sont renvoyées par le Ministre dans notre bureau… Je suis très convaincu, Messieurs, que la lètre dont je crois avoir sujet de me plaindre est moins l'ouvrage de la Chambre que l'effet de la façon de penser de celluy dont j'ay parfaitement reconnu l'stile et le ton » (31 juillet). — De l'Intendant, lettre destinée à rassurer, sur l'écoulement de leurs approvisionnements, les négociants disposés à acheter des blés (12 août). — De M. Castaing : « On m'a remis ce matin un dossier pour une nouvelle entreprise qui vous étonera : c'est une compagnie qui demende le privilège exclusif de fournir des huîtres de toute espèce dans toutes les principales villes du royaume et leur arrondissement » (28 août). — Du même, sur le tort qu'ont les négociants de ne pas recourir à la Chambre pour leurs réclamations : « S'ils sçavoint de quelle manière sont reçus leurs mémoires particuliers, ils s'adresseroint toujours à vous » ; sur la demande de MM. de Périgueux, tendant à obtenir une juridiction consulaire, et sur leurs moyens « qu'il faut tâcher de reffuter au moins d'une manière qui ne choque pas tout à fait le vrai » (21 septembre).

C. 4314. (Liasse). — 72 pièces.

1752. — Correspondance passive de la Chambre. — De M. Castaing : il annonce que le bois de campêche sera soumis au droit de 3 1/2 0/0 et il expose le tort qu'a eu la Chambre de ne pas fournir les mémoires que l'Intendant lui demandait relativement à la juridiction consulaire de Périgueux (14 janvier 1752). — Du même, sur la longueur de l'aune, qui sera commune à tout le royaume et mesurera 3 pieds 8 pouces (29 janvier). — Lettre de M. de Tourny invitant à procéder aux élections sans brigues et à faire un bon choix : « La Chambre du commerce de cette ville… passe pour une des moins fortes du royaume » (1er mai). — De M. Castaing, sur le peu de chance qu'a le commerce d'obtenir la remise des droits de consommation sur les déchets des bœufs salés ; il agira « auprès de M. de Trudaine, qui est chargé de tout ce qui intéresse les fermes du Roy et dont l'avis forme toujours la décission du Conseil » ; il invite la Chambre à agir, pour l'affaire de la juridiction de Périgueux, auprès de l'Intendant : « Il est à la fois intelligent et équitable ;… je ne doute pas qu'il ne deviène votre plus ardent protecteur après qu'il sera exactement informé de tout » ; il consulte la Chambre sur une demande des Fermiers tendant à modifier les avantages faits au commerce de Guinée : « Ils ont raporté… la quantité des nègres qui ont été débarqués dans nos colonies pendent le dernier bail de six années, qui monte environ à 85,000 testes » (2 mai). — De la Chambre de Bayonne, sur l'importation des tafias : « On ne pourra jamais immaginer une certaine consommation, dans l'intérieur des provinces du royaume, des eaux-de-vie de sucre : on n'en fait usage dans cette ville que pour fomenter des douleurs et pour bassiner des plaies » (26 mai). — De M. Castaing, pour se défendre contre l'accusation dont a été l'objet sa conduite dans l'affaire des tafias : « Je ne puis encor vous dissimuler qu'il m'est revenu que la Chambre étoit dans le dessein de charger tout autre de ses affaires ; je ne m'élèveray point contre un procédé aussi insultant jusques à ce que j'en sois plus exactement asseuré ; en ce cas, mon party sera aisé à prendre. En attendent, je ne suis pas fâché de sçavoir que la Chambre est en état de payer quelqu'n *(sic)* : au premier instant favorable je ne manqueray pas de mettre à proffit cette heureuse situation » (20 juin). — Lettre de M. de Gournay, demandant à la Chambre son avis sur un projet de règlement pour les étoffes de laine fabriquées dans la généralité de Bordeaux : « Il me paroîtroit convenable que vous portiés aussy vos observations sur un objet encorre plus intéressant, qui est celuy du bien général du commerce, eu égard à sa scituation présente, en discuttant si ces sortes de règlemens et les statuts des communautés luy sont effectivement avantageux ou si, en bornant l'industrie, ils n'en gesnent pas les opérations » (30 juin).

C. 4315. (Liasse.) — 69 pièces.

1753. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettres relatives à MM. Drias et Welche, négociants de Nantes, mandés à Paris par lettre de cachet pour répondre de certain mémoire concernant les gages des matelots déserteurs (janvier 1753). — De M. Castaing, touchant un projet de compagnie pour le commerce du

Nord : « L'auteur n'a jamais eu aucune teinture de commerce ; … c'est un homme sans fortune qui cherche à rassembler des dupes, chosse facille dans ce pays, où il y a comunément autant d'ignorance que d'argent » (24 février). — Du même, sur ce même projet : « Depuis que je suis dans le Bureau, j'en ay raporté trente bien moins intéressants que celluy-cy pour le commerce et très supérieurement apuyés : ils n'ont eu d'autre sort que celluy d'être rejettés ;… jamais on ne s'est autant occupé d'immaginer des projets de cette espèce » (31 mars). — Lettre de l'Intendant, sur les élections qui viennent d'avoir lieu : « Je souhaite que tous ensemble vous vous appliquiez assez à travailler les matières qui se présentent devant vous, pour relever auprès du Conseil l'opinion de votre Chambre, qui n'y est pas, comme vous sçavez, dans un degré d'estime aussi grand que vous le devez désirer… Il me semble qu'il y avoit longtems que M. Bareyre ne se mêloit plus du commerce » (Paris, 15 mai). — Lettre de l'Intendant, reprochant à la Chambre d'avoir exagéré les productions de la Généralité pendant l'année précédente, tandis que M. de Tourny demande des modérations d'impôts (9 juin). — De M. Castaing, sur le refus du Gouvernement d'avancer des espèces métalliques aux négociants bordelais (30 juin et 14 juillet). — Du même, sur le tarif du domaine d'Occident : « L'on tirre party des moindres circonstances, quoique très indifférentes dans le fonds, lorsqu'on a, comme MM. les Fermiers généraux, l'avantage d'être juge et partie » (31 juillet.) — De M. de Pressigny, directeur des Fermes, sur la perception des droits de traite foraine (2 août). — De M. Castaing, qui informe la Chambre que M. de Trudaine a refusé l'autorisation de faire transporter les sucres, de Bordeaux à Marseille, par navires anglais : « Il m'a répondu….. qu'il seroit extraordinaire, même indécent, de voir les Anglois faire ouvertement et par nécessité le cabotage en France pour le compte des François » (21 août). — De la Chambre de Saint-Malo : « Nous reconnoissons comme vous et voyons avec douleur que MM. les députez du commerce veulent devenir nos ministres et nos juges au lieu d'estre notre soutient ; il paroît qu'ils ne tiennent aux villes de commerce que par les gages qu'ils en retirent » (31 août). — Lettre de l'Intendant touchant « l'inobservation des règlemens sur la jauge des bariques qui renferment les vins des grands crus des environs de Bordeaux » et sur les plaintes portées de ce chef au Conseil par les négociants de Londres et d'Édimbourg (16 octobre). — Lettre de rappel par M. de Trudaine pour des états soumis à la Chambre le 19 août (11 novembre). — Lettre de rappel par l'Intendant pour un avis demandé à la Chambre depuis six semaines (2 décembre). — De M. Castaing : il expose que plusieurs autres députés ont les mêmes honoraires que les directeurs ; tous sont remboursés des frais de voiture et port de lettres (4 décembre). — Lettre de la Chambre de La Rochelle sur la prise du *Saint-Antoine,* de Bordeaux, par les Algériens et sur les déprédations de ces corsaires, qui ne font les signaux convenus que lorsqu'ils sont sur le point d'aborder, afin que les navires français, mis dans la nécessité de tirer, soient jugés de bonne prise (22 décembre). — De M. Rouillé : de concert avec la Compagnie des Indes, il étend de la rivière de Gambie au cap de Bonne-Espérance le commerce des nègres, que les particuliers pratiquaient seulement entre lad. rivière et celle de Serraleone (25 décembre). — De M. Castaing, qui remercie la Chambre d'avoir donné suite à sa demande (25 décembre). — Copie d'une lettre du ministre de la Marine à M. de Roustan, mentionnant la restitution du *Saint-Antoine,* prescrite par le Dey (31 décembre).

C. 4316. (Liasse.) — 56 pièces.

1754. — Correspondance passive de la Chambre. — Doléances de minotiers de Moissac, au sujet d'un jugement récent des jurats contre divers boulangers et marchands de farine (16 mai 1754). — Envoi d'une déclaration du Roi du 7 avril, enregistrée le 16 mai au Parlement, augmentant de deux le nombre des consuls de Bordeaux (30 mai). — Lettre de M. Castaing, sur les conférences qu'il a eues à Paris pour régler le conflit du directeur des Fermes avec le commerce (17 septembre). — Lettre du même, rapportant la réponse du Contrôleur général sur cette affaire : « Je la regarde, me dit-il, fort grave, non par raport à ce qui s'est passé à la Commédie, mais à cause des placards répétés, qui dénotent une malice des plus noires… Je vous charge de prévenir la Chambre… que je veus qu'elle suive en tout, et promptement, les veues de M. de Tourni, sans quoy vous pouvès l'asseurer que j'envoyerai pour l'exemple une trentaine de personnes au château de Saumur… Si je suis obligé de fraper, soyès sûr que le coup portera non sur des polissons, mais plus haut que vous ne pensés » (26 octobre).

C. 4317. (Liasse.) — 62 pièces.

1755. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de l'Intendant, sur les plaintes qu'occasionne le bas prix des grains et sur l'opportunité d'autoriser l'ex-

portation des céréales par Bordeaux : « Je vous prie, en conséquence, d'assembler avec vous 12 ou 15 des négocians qui sont dans l'habitude de faire le commerce des grains le plus grandement et avec le plus d'intelligence, pour, ce que dessus mis sur le tapis et discuté amplement, me mander ce que l'avis commun aura cru le mieux à faire » (17 janvier 1755). — Du même : « La réception, Messieurs, des ouvrages de la Bourse n'est point encor faite et est prête à se faire. J'ai entendu dire que vous aviés trouvé plusieurs choses mal conditionnées, sans cependant que vous m'en aïès fait aucune représentation. » Il leur demande un mémoire prompt, « pour que cette affaire puisse être consommée avant la fin du mois, devant partir pour Paris les premiers jours de l'autre » (17 janvier). — Lettre de M. Castaing, sur les suites données aux affaires dont la Chambre l'avait chargé : prétention du directeur des Fermes sur les oranges, déchargement des navires pendant la nuit, conflit avec le directeur, etc. : « Peut-être sans moy les prisoniers n'eussent pas été encor élargis et, si l'on m'avoit fait l'honeur de m'en parler, j'ose dire qu'il y a plus d'un mois qu'ils seroint dégagés » (4 février). — Réclamation des membres de « l'illustre maison de contratation et consulat de la ville de Saint-Sébastien », sur la forme des acquits à caution, lesquels sont adressés au consul français, tandis que, « suivant les privilèges de cette très noble et très loyale province de Guipizcoa, il n'est point permis qu'il y en ait aucun » (15 avril). — Remercîments de l'Intendant pour les félicitations de la Chambre à l'occasion de sa nomination comme conseiller d'État : « Je ne puis que louer le choix qui a été fait des nouveaux directeurs, qui me paroissent réunir les différentes qualités qui sont à désirer » (Paris, 10 juin). — Lettre de M. Castaing, analysant un rapport de M. Ferran, fermier général en tournée, relatif aux fraudes des commerçants bordelais sur les droits de consommation des sucres (24 juin). — Lettre de l'Intendant, blâmant les capitaines de vaisseaux d'avoir refusé d'assister le s^{r} Magin dans le balisage de la basse rivière (5 juillet). — De Beaujon : il offre de faire passer sur la tête du marquis d'Estrehan une rente viagère de 3,000 l. consentie par la Chambre à son profit « pour le capital de 30,000 l. que j'avois avancé sur vos ordres aux ouvriers qui avoient travaillé dans votre hôtel » ; le marquis a 46 ans 8 mois et ses « travaux militaires… ont un peu épuisé sa santé » (8 juillet). — De M. d'Hérouville de Claye, pour prévenir de la rupture prochaine de l'Angleterre et inviter les Bordelais à armer des corsaires : « Jusqu'à présent les Bordelois ont eu peu de goust pour les armements en course ; les Basques s'y sont livrés davantage et en ont remporté autant de gloire que de fruit » (Montauban, 30 août). — Lettre de Trudaine à M. Castaing, sur les *desiderata* des constructeurs de métiers pour les manufactures, relativement au « bois de Gaillac », lequel devrait être coupé « dans la longueur de trois pieds six pouces, sans neuds ny fentes, et de 6 à 15 pouces de diamètre » (26 septembre). — De M. Castaing, sur le tarif du domaine d'Occident : « Le traité » de la Ferme pour la levée de ce droit « a été conclu avec le commerce moyenant la déduction d'un 5e sur le prix commun et courant », et la Ferme n'a pas à tenir compte de la valeur du fret ou du taux des assurances (11 octobre). — Du même, en envoyant les jetons : 1,040 jetons d'argent pesant 41 marcs 4 onces 1 gros, à raison de 57 l. 15 s. le marc, 2,397 l. 10 s. 6 d. ; 10 bourses velours brodées, à 16 l., 160 l. ; total : 2,557 l. 10 s. 6 d. (27 décembre).

C. 4318. (Liasse.) — 76 pièces.

1756. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de Machault, exposant longuement les avantages accordés aux corsaires (28 janvier 1756). — Du prieur consul de Saint-Malo, sur les demandes formulées à ce sujet par les armateurs de ce port (10 février). — Pétition contre de nouvelles formalités imposées par les Fermiers (28 février). — De M. Castaing : « L'évaluation des marchandistes de l'Amérique fait dans ce moment une très grande affaire, M. Trudaine ayant déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à payer en nature aux Isles, que de pareils arra[n]gements ne seroint pas proposables aujourd'hui et en quelque façon fait pressentir que le droit du Domaine devoit se prendre simplement sur le cours qu'avoit chaque marchandiste dans le royaume, moyénant la déduction préa[la]ble d'un 5e » (16 mars). — De la Chambre d'Aunis, contre l'avis des députés favorables au commerce des neutres dans les colonies : « Il ne faut que 50 mille tonneaux pour fournir nos colonies » (23 mars). — De M. Castaing : il annonce que les ports de Libourne et de Cherbourg sont autorisés à armer pour l'Amérique : « Les veües du Conseil sont d'exciter tout le monde à faire le commerce ; il n'est plus arrêté par aucune considération particulière ; vous serès dans peu en état d'en juger à la veüe d'un arrêt qu'on se propose de rendre en faveur de la noblesse, laquelle pourra faire le commerce en gros sans déroger » (27 mars). — De MM. Lamestrie et Jarreau, délégués à Paris par le commerce bordelais pour s'opposer à l'admission des neutres aux colonies (5 avril).

— Lettre de la Chambre de Lyon, touchant cette affaire : « Ils *(sic)* nous a paru d'une conséquence très dangereuse que MM. les députés du commerce s'immiscent à donner des plans et des projets nouveaux sans l'aveu des villes qui les ont commis… Le Ministre, en remettant une affaire aux députés de commerce, ne prétend pas sans doute d'avoir l'avis particulier de ces Messieurs, mais celuy des négocians qu'ils représentent » (6 avril). — Lettres circonstanciées de MM. Lamestrie et Jarreau sur leurs démarches : ils prient la Chambre de faire tenir des lettres de remercîment à l'Archevêque, au Premier Président, à l'Intendant, à M. de Tourny fils (10 avril). — Des mêmes : « Vous vous proposés de nous envoyer les mémoires nécessaires pour solliciter la cassation de l'arrest du Parlement consigné sur vos registres : nous vous exposons, Messieurs, que ce n'est pas notre mission ny notre état » (22 avril). — De la Chambre de Lyon, sur la nécessité de restreindre les pouvoirs des députés (14 mai). — Des mêmes : ils font connaître la résistance des députés du commerce : « Telle *(sic)* est aujourd'hui, Messieurs, l'état de cette affaire sur laquelle tout Paris et tout le commerce a les yeux fixés » (15 mai). — De la Chambre d'Aunis, sur les conditions à imposer aux neutres pour l'obtention des passeports (20 juin). — Mémoire des commerçants des Cayes contre un abus de pouvoir d'un colonel de milices : « Sous l'ancienne administration, les colons assujétis au service personnel des milices étoient journellement en butte aux vexations d'un gouvernement purement militaire » (28 juin).

C. 4319. (Liasse.) — 60 pièces.

1756. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de la Chambre d'Aunis, sur l'évaluation des marchandises sujettes au domaine d'Occident : « Le compte… ne doit avoir d'autre déduction que le fret de l'Amérique en France et les droits tant de l'Amérique que de France en y joignant les frais de décharge ; car on ne peut parler ni du déchet ni de la fausse tarre, puisque le droit du Domaine ne se perçoit que sur le poids des bureaux de France, non plus que des assurances, puisque nous n'assurons jamais pour les Fermiers du Domaine et qu'en cas de perte ou prise nous ne leur donnons aucune part dans le recouvrement des assurances » (1er juillet). — De la Chambre de Nantes, sur le même objet : elle demande que l'on propose aux Fermiers, entre autres combinaisons, qu'on perçoive le droit en nature aux colonies, « comme cela s'est longtems pratiqué » (21 juillet), — De M. Castaing, sur ce même sujet : « Ce calcul est accablant pour notre évaluation » (26 juillet). — De M. Macnemara, sur les croisières et les escortes : « J'ay reçu la lètre de M. Duforet, commis aux assurance de votre ville… ; je vous prie que ma lètre luy serve de réponce, tout comme à vous, et de luy dire que je n'ay pas besoin qu'on excite mon zèle pour le commerce : il y a assés longtems que j'en ay donné des preuves » (12 août). — De M. Castaing : « MM. les Fermiers généraux demendent beaucoup d'être reçus à prendre les 3 p. 0/0 en nature, suivant la disposition litéralle de l'article 25 des lètres pattentes, parce qu'ils se croiroint par ce moyen affranchis de la diminution préalable d'un 5e de la valeur courante des marchandises, l'article ne prescrivant rien à cet égard » (7 septembre). — De la Chambre de Lyon : « Nous voïons que de la comparaison que vous avés faite des opérations maritimes des tems de paix avec celles qui s'exécutent dans les ports de France depuis la guerre, il résulte presque une égalité » (14 septembre). — De M. Castaing : « La fixation de ces prixs *(sic)* est si positivement décidée que vous pouvés, Messieurs, vous dispenser de faire aucune réclamation : elle seroit inutile, puisqu'on nous a chargé de vous en prévenir… Nous avons bien eu assés de peine à écarter la nouvelle prétention de faire recevoir icy le droit du Domaine en nature sans distraction du 5e » (14 septembre). — De la Chambre de Nantes : elle récrimine contre la faiblesse des députés et les inconvénients de leur pouvoir trop étendu (18 septembre). — De M. Castaing, qui annonce que l'entrepôt des cafés est aboli, sauf à y revenir en cas d'abus (28 septembre). — De Trudaine, exposant les circonstances dans lesquelles a été fixé le prix des marchandises sujettes au domaine d'Occident : « Rien ne seroit plus capable de diminuer la bonne volonté du Conseil à l'égard du commerce que de voir les négociants impossibles à satisfaire sur leurs prétentions » (4 octobre). — De M. de Moras, sur la même évaluation : « Il m'a paru… que vous n'aviez aucun sujet de vous plaindre » (12 octobre). — De la Chambre de Nantes, sur l'utilité de l'importation des nègres aux colonies par les neutres : « Il est… nécessaire de remplacer le dépérissement continuel qui s'en fait (des noirs), sans quoi il faudroit que les colons abandonnassent la culture des terres, de sorte que, si la guerre duroit plusieurs années, ces plaines fertiles ne seroient plus que de vastes déserts » (30 octobre).

C. 4320. (Liasse.) — 84 pièces.

1757. — Correspondance passive de la Chambre. —

Lettre de la Chambre de Rouen, qui offre des actions d'une société de 1,200,000 l. pour la construction et l'armement de 12 corsaires de 12 à 16 canons (13 janvier 1757). — Lettre de la Chambre de commerce de La Rochelle, contre la délibération du commerce de Nantes pour la délivrance des passeports : près de 100 navires sont en armement à Bordeaux, Marseille et La Rochelle (30 janvier). — Lettre de l'Intendant, relativement au projet de transférer l'entrepôt des cafés à la maison Dorade : « C'est à vous, Messieurs, et non à d'autres que vous auriez peut-être envie d'assembler à qui je demande une réponse » (22 février). — Copie d'une lettre de la Chambre de Rouen au ministre de la Marine, contre la délivrance des passeports aux neutres : à La Rochelle, 6 navires sont partis pour les colonies en janvier, 14 attendent le vent, 19 sont en armement ; Bordeaux a expédié 11 navires et en arme 17, soit 67 navires portant plus de 15,000 tonneaux de vivres (27 mars). — Renvoi à la Chambre, pour avis à donner, d'une demande du s^{r} Molinier, qui désire établir une faïencerie à Bordeaux, en concurrence avec Hustin (29 octobre).

C. 4321. (Liasse.) — 62 pièces.

1758. — Correspondance passive de la Chambre. — Du député : conseil d'envoyer les offres pour le domaine d'Occident, « parce qu'on pourroit bien vous substituer un autre port ; on a déjà vouleu le tenter » (28 janvier 1758). — Du s^{r} Macary, « au caffé Conty, au coin de la rue Dauphine, près le Pont Neuf, à Paris. » « Comme je voudrois me rendre utile à ma patrie, je serois charmé d'y aller exercer mes talents en récurant les bancs de sable de la Garonne et de la Gironde ; je faciliterois le passage et l'entrée des vaisseaux en pleine charge sans aucun danger au port de votre ville » (6 juillet). — De l'Intendant : invitation à la Chambre de mander les syndics des marchands droguistes et des marchands de poisson salé et de les engager à fournir le nombre de miliciens fixé par l'Intendant, faute de quoi celui-ci fera procéder au tirage au sort (11 octobre). — Demande de renseignements sur le nombre et la force des corsaires existant à Bordeaux (21 novembre).

C. 4322. (Liasse.) — 69 pièces.

1759. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de l'Intendant, informant la Chambre qu'il a obtenu, outre la liberté pour la circulation des grains à l'intérieur, des primes pour l'importation : « Je suis persuadé que la libre circulation de province à province dans tout l'intérieur du royaume est ce qu'il y a de plus capable d'établir une abondance que la crainte resserre et que les approvisionnemens particuliers empêchent presque toujours » (5 janvier 1759). — Réponse de la Chambre de Nantes, qui se prononce contre la demande faite au Roi d'envoyer un bâtiment tous les mois pour porter les lettres aux colonies : cette demande implique l'aveu que la marine marchande abandonne les colonies et cette poste pourrait subsister pendant la paix et obtenir un monopole (2 avril).— Du député : il n'a pu conférer avec l'Intendant. « Avec l'empressement le plus marqué de luy faire exactement ma cour pandent son séjour à Paris, je suis certainement la personne qu'il a veu le moins et peut-être celle qu'il vouloit le moins voir, si j'en juge par les aparences » (10 avril). — Dépêche du ministre de la Marine, touchant les facilités accordées par le gouvernement espagnol pour le transit par terre des marchandises jusqu'à Cadix, les déprédations des Anglais ne permettant plus de bénéficier de l'autorisation antérieurement donnée de transborder les cargaisons à Cadix « en ne payant pour tous droits qu'un p. 0/0 sur le pavillon espagnol et 2 p. 0/0 sur les pavillons neutres » (13 août). — Du député, sur l'estimation des marchandises d'Amérique : « Les moyens qu'on a pris pour reconnoître la valeur réelle que devoint avoir les marchandises dans ces temps malheureux n'ont abouty qu'à produire une augmentation… prodigieuse » (Août). — Dépêche du ministre de la Marine, sur le retard apporté par la mort du roi d'Espagne à l'exécution des conventions relatives au transit des marchandises (23 août). — Dépêche sur la suspension du paiement des lettres de change tirées des colonies, surtout du Canada, sur le Trésor (26 octobre).

C. 4323. (Liasse.) — 59 pièces.

1760. — Correspondance passive de la Chambre. — Sur la composition de la Chambre mi-partie d'agriculture et de commerce de la Martinique (19 mai 1760). — De la Chambre de La Rochelle, contre l'augmentation de la taxe du port de lettres : « Peut-être que si tous les États de l'Europe consultoient leurs véritables avantages, ils devroient, pour étendre et faciliter de plus en plus leurs corespondances réciproques, ne mettre sur les lettres que des taxes presque insensibles » (12 juin). — Du député, au sujet des lettres de change tirées des colonies sur le Trésor royal : « L'on reconnoît pour 66 millions de ces effets et l'on a tout lieu

d'en suspecter la plus grande partie d'une altération considérable » (14 juin). — Mémoire sur le désordre et la consternation de la Bourse, le 30 juin, « premier jour de change après la publication de la déclaration du Roy, du 8 may dernier, consernant le privilège exclusif des courtiers » (16 juillet). — Du député : il se propose de prouver à l'Administration « que la diminution de 20 p. 0/0 qu'on fait sur le cours des marchandises qui vièNent en temps de paix ne peut et ne doit en aucun sens convenir à celluy de la guerre, où les fraix extraordinaires absorbent presque et le plus souvent l'entier capital des retours de nos colonies » (2 août). — Du même, sur un projet d'organisation des courtiers, dont l'exécution entraînerait la Chambre à verser une somme, qu'elle recouvrerait en vendant des offices : « Engagés les Juifs de prendre 25 permissions à 6,000 ; les couretiers pour la marchandiste iront au moins à trente, » etc. Avis que le nouvel intendant partira pour Bordeaux le 20 (11 octobre). — Communication par la Chambre de La Rochelle d'un mémoire sur la proposition du sieur de La Chaussade en vue de soutenir les manufactures d'ancres par lui établies à Cosne et autres lieux : « Les négociants armateurs de La Rochelle, qui entrent en vray citoyens dans toutes les vues du Conseil pour soutenir des établissement qui ont été utiles au service du Roy, qui pourront l'estre encore ainsi qu'au commerce », proposent d'accorder une modération de droits au s^{r} de La Chaussade, mais repoussent tout projet d'imposition sur les fers étrangers : « Les ancres et fers qui nous viennent des païs du Nord ne sont pas un grand objet ; le plus considérable nous vient d'Espagne ; les ouvriers assurent que ces fers sont nécessaires pour divers ouvrages ; quand cela ne seroit pas, seroit-il d'une bonne poli[ti]que de mètre des auguementations de droits sur les fers et ancres que nous fourni une puissance que nous avons un si grand intérets de ménager ? » (4 novembre). — Du ministre de la Marine : accusé de réception de 63 récépissés remis au receveur de l'indult par les trésoriers de la Marine et s'élevant à 1,549,882 l. 2 s. 9 d. (8 décembre).

C. 4324. (Liasse.) — 66 pièces.

1761. — Correspondance passive de la Chambre. — Communication par la Chambre de Dunkerque d'un mémoire pour la prohibition de la pêche étrangère (30 mars 1761). — Copie d'une dépêche du Contrôleur général à l'Intendant, relative au projet de substituer aux droits de traite un droit unique et proportionnel d'entrée ou de sortie (8 avril). — Lettres des Chambres de Bayonne, Nantes, Rouen et Besançon, relativement à cette affaire (4 juillet, 11 juillet, 24 août). — Lettre de la Chambre de Bayonne, exposant ses théories en matière de droits de douane (18 juillet).

C. 4325. (Liasse.) — 97 pièces.

1762. — Correspondance passive de la Chambre. — Dépêche du duc de Choiseul : il informe incidemment la Chambre qu'il ne tiendra nul compte des mémoires relatifs au commerce en général envoyés par les négociants bordelais en dehors d'elle (11 janvier 1762). — Du même, au sujet du don de 100,000 l. pour la Marine : le Ministre promet de faire connaître au Roi « que non seulement sa province de Guyenne est remplie de fidels sujets, mais aussy de vrais citoyens » (19 janvier). — Du député, sur les moyens d'atteindre le commerce anglais : il engage la Chambre à demander des avantages pour les corsaires et à promettre que le port armera un chiffre donné de navires, sans s'inquiéter de la possibilité de tenir cette promesse, le but étant seulement d'effrayer les ennemis (20 février). — Notification par le duc de Choiseul d'une décision qui proroge simplement jusqu'à la paix l'exemption de droits d'entrée accordée aux marchandises de la Louisiane : « Le Roy se propose de prendre à la paix de nouveaux arrangemens pour cette colonie et d'ajouter de nouvelles dispositions pour augmenter son commerce » (11 juin). — Du député : le duc de Choiseul « ne nous communique que les affaires qu'il juge à propos, tandis que cy-devant il en étoit peu qui ne nous parvinsent sur le champ » (26 juillet). — Communication par la Chambre de Nantes d'un mémoire sur la traite ; cette Chambre demande que le traité de paix reconnaisse « le droit que les François ont de traiter dans toute la côte où les naturels veulent les admettre, sans en excepter Anamabou, et d'y établir des forts comme les autres Européens, quand ils le jugeront convenable » (2 octobre). — Communication par la Chambre de St-Malo d'une réponse au Ministre sur les armements pour la côte d'Afrique : « Le s^{r} de Chateaubriand travailloit depuis la signature des préliminaires à rassembler une carguaison » (28 novembre). — Du Directeur des Fermes, pour signaler à la Chambre que l'on peut pénétrer dans l'entrepôt général des cafés de l'un des greniers situés au-dessus (3 décembre). — Examen et discussion par le Contrôleur général de quelques principes de la Chambre sur le commerce des colonies (14 décembre).

— Lettre du s[r] Desruisseaux, de Vannes, engageant la Chambre à ne pas vendre *le Maréchal de Thomond* moins de 43,000 l. et à l'armer plutôt pour son compte (24 décembre).

C. 4326. (Liasse.) — 118 pièces.

1763. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du duc de Choiseul, reprochant à la Chambre de ne s'être pas rendue chez le commissaire ordonnateur pour s'entendre avec ce dernier au sujet de la distribution des passeports anglais : « La démarche étoit placée, puisqu'il est l'homme du Roy, que les passeports étoient entre ses mains et qu'il étoit par conséquent chargé de l'exécution des ordres de S. M. » (11 janvier 1763). — Du député : « Je ne dois pas même vous laisser ignorer que dans ce ministère les actions de notre bureau ont prodigieusement baissé et que les recommendations intermédiaires, que nous employions autrefois avec assés de succès, ne sont pas plus puissantes » (15 janvier). — Communication par la Chambre de La Rochelle d'un mémoire demandant que les armateurs soient dispensés de porter en Amérique des engagés et des fusils boucaniers (6 février). — Copie d'une lettre du duc de Choiseul à M. d'Aubenton, réfléchissant les dispositions du traité relatives aux pêcheries (art. V) : « Vous leur ferés savoir (aux armateurs) en même tems que leurs capitaines peuvent aller aux isles St-Pierre et de Miquelon et dans la partie du Petit-Nord de l'isle de Terre-Neuve, comme ils faisoint avant la guerre, et vous aurés soin de faire recommander aux capitaines d'éviter toute discussion avec les Anglois dans cette partie de Terre-Neuve, si par hazard il en restoit encore quelqu'un d'étably à leur arrivée » (10 mars). — De la Chambre de St-Malo, en faveur de la liberté du commerce dans le Levant : « Nous ne faisons pas au Levant la huitième portion du commerce que nous y ferions si ce commerce étoit libre comme les autres » (14 mars). — Lettre écrite de Paris par l'Intendant touchant le but de l'imposition de 10 0/0 établi sur les navires de construction étrangère : « L'Angleterre n'est parvenue au degré de puissance maritime dont elle jouit que par la proscription absolue de toute construction étrangère, et assurément elle n'a pas plus de bois que nous ; » cette mesure ne peut « qu'exciter l'émulation, rétablir nos ateliers, rappeller dans nos ports les ouvriers que la langueur de notre construction en a éloigné » (15 avril). — Communication d'une lettre du député de Nantes à sa Chambre sur la nécessité d'une évaluation plus exacte des marchandises d'Amérique : « MM. les Fermiers généraux, qui ont de tous les ports de France et aussi de l'étranger le prix courant de toutes les marchandises, se roidissent quand ils voyent, par exemple, qu'on offre 15 l. du 0/0 de sucre brut, pendant que l'évaluation s'en fait à 27 l., et ainsi sur toutes les autres marchandises » (23 avril). — Lettre du commissaire ordonnateur, annonçant pour le lendemain, à 5 heures du matin, le lancement du vaisseau du Roi *le Bordelais,* à la construction duquel les différents corps de la ville ont contribué (25 avril). — Lettre du député de Nantes remplaçant par intérim M. Castaing, décédé, engageant la Chambre à fournir des évaluations plus sincères des marchandises d'Amérique (28 mai). — Lettres du s[r] Lamothe à la Chambre et au duc de Richelieu, sur un projet pour l'amélioration de la rivière, les obstacles soulevés par l'ingénieur Magin, le coût des travaux, montant à 120,000 l., etc. (7-21 juin). — Lettre de M. Dubergier, député, nouvellement arrivé à Paris : « Je n'ay trouvé de la succession de mon prédécesseur qu'une liasse d'arrests qu'il avoit eu, selon les apparences des héritiers de M. Carton : pas un seul mémoire ni papier » (15 octobre). — Du même, qui a commencé à siéger le mardi précédent (22 octobre). — Du même, sur le remplaçant de M. de Bertin, contrôleur général démissionnaire : « Au grand étonement du public, c'est M. de Laverdy, conseiller en la 1re Chambre des enquêtes de ce Parlement. Dieu veuille qu'il fasse encore mieux que les autres ! » (17 décembre). — D'un fabriqueur de l'Ile-Dieu, sur la chute imminente du clocher, lequel sert à distinguer l'Ile-Dieu de Belle-Isle ; en temps de guerre une vigie arbore un pavillon rouge dès qu'il aperçoit des corsaires « qui sont toujours fort communs autour de l'isle » (21 décembre). — Du député : « Il est moralement impossible, quand on parvient jusques au Ministre, de pouvoir l'entretenir 3 minutes » (24 décembre). — Du même : il invite la Chambre à envoyer son mémoire sur les charbons au nouveau Contrôleur général : « Outre que c'est un attribut de sa place, il me semble qu'il est essentiel de profiter de sa ferveur » (27 décembre).

C. 4327. (Liasse.) — 77 pièces, dont un cahier de 16 feuillets.

1764. — Correspondance passive de la Chambre. — De la Chambre de St-Malo : elle propose, pour empêcher les colons de se plaindre du manque de débouché des sirops, de leur en faire interdire la distillation et d'obtenir l'autorisation de les importer (4 janvier 1764). — De la Chambre de La Rochelle, notamment sur « le

tord que fait *(sic)* à la navigation marchande les vaisseaux, frégates et flûtes du Roy qui chargent à fret dans nos colonies » (10 janvier). — Du député, touchant l'élaboration, au Bureau du commerce, d'un règlement pour la libre exportation des blés : « Nous avions avancé, avec bien du fondement, que depuis un siècle la population françoise avoit diminué au moins d'un sixième » (14 février). — Extrait d'une lettre écrite du Cap par un capitaine sur les droits et règlements établis par le Conseil de la colonie (5 mars). — Réclamation d'armateurs bordelais contre l'obligation de verser à la caisse des Invalides les gages des matelots déserteurs : « La désertion de nos équipages est devenue si commune que nous n'avons point de navire désarmé depuis la paix qui n'ait eu de déserteurs, et la majeure partie du quart au tiers de leurs matellots » (29 mars). — De négociants du Port-au-Prince, contre la taxe établie sur les nègres par le Conseil de la colonie (2 avril). — Envoi par le secrétaire d'intendance de la Martinique « d'un procès-verbal que MM. les général et intendant de la Martinique ont faire faire juridiquement à l'occasion des plaintes mal fondées de divers capitaines marchands et surtout de ceux du Havre sur l'admission des navires anglois dans cette colonie » (14 mai). — Mémoire du commerce de Nantes, sur la nécessité d'obliger les colons au paiement des intérêts pour les avances (Mai). — Du député : « On rend compte aux Ministres des objets qui leur sont adressés ; ces comptes se rendent fort en extraits et toujours selon le génie ou le caprice du commis qui les rend ; on ne peut ensuite voir le Ministre qu'à ses audiences, et je vous répète que M. le duc de Choiseul en done rarement, et quand le cas arrive, c'est une demie-heure ou une heure à partager quelquefois entre 5 ou 600 personnes » (4 août). — Du même, sur l'affaire des eaux-de-vie de cidre : « Cette affaire, comme vous voyés, devient une affaire de parlements » (18 août). — Dépêche du duc de Choiseul, annonçant que le Roi a suspendu l'exécution de l'art. 2 des lettres-patentes d'avril 1717 et autorisé les armateurs expédiant aux colonies à faire revenir leurs navires dans un port du royaume à leur choix (9 septembre). — Dépêche du duc de Choiseul, sur une machine pour désaler l'eau de mer : « Eu égard à la consommation de charbon de terre dont on se sert pour faire agir la machine, le produit est au moins de six à un » (14 septembre). — Du député, sur les délibérations du Bureau de commerce touchant l'exportation des eaux-de-vie de cidre : la séance a duré toute la matinée jusqu'à 1 heure, et le soir, de 5 à 9 heures 1/2 ; on a décidé de prendre des informations et de consulter notamment les parlements intéressés (15 septembre). — Requête contre l'arrêt du Parlement, du 18 juillet, sur la police des vins, et long mémoire donnant de nombreux renseignements sur la préparation et le commerce des vins destinés à l'étranger (27 septembre).

C. 4328. (Liasse.) — 97 pièces.

1765. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du député, relative à diverses affaires et notamment aux sirops et tafias : « Je tiens à des principes qui ne me permettroient jamais, sous quel prétexte que ce pût être, de favoriser tout autre débouché que celui qui leur est naturel, c'est-à-dire celuy des isles de St-Pierre et Miquelon » (9 février 1765). — De la Chambre de Bayonne, relativement à l'autorisation d'introduire aux colonies, pendant un an, la morue de pêche étrangère : l'année précédente, les armateurs de Bayonne et de St-Jean-de-Luz ont armé pour Terre-Neuve 23 navires, dont le produit « a suffi avec peine à l'approvisionnement du païs et de ceux qui sont dans l'usage d'y recourir : il est vray que nos armateurs n'ont fait que des pèches médiocres et qu'on est ici trez peu dans l'usage d'aller pêcher ou traiter dans cette espèce de poisson pour ensuite le porter à l'Amérique » (16 mars). — Lettre confidentielle écrite du Cap à la Chambre, sur le commerce des étrangers à St-Domingue : les farines françaises se vendent moins, bien que la population ait augmenté de 3,000 Acadiens émigrés du Canada et de 3,000 Allemands venus de Rochefort (2 avril). — Lettre datée du Maroc et écrite par 5 capitaines, au nom de 130 captifs, pour supplier la Chambre de les racheter (15 avril). — Du député : « J'ai au moins ce petit avantage sur mes confrères que les ouvrages de votre Chambre sont toujours plus goûtés que beaucoup d'autres » (20 avril). — Du même : « On éprouve ici depuis longtemps que dans les matières importantes de commerce la Chambre de Bordeaux fournit toujours les meilleurs mémoires » (27 avril). — Mémoire de la Chambre de Dunkerque, sur la nécessité d'importer à la métropole, les produits des colonies (15 mai). — Copie d'une lettre particulière du gouverneur de la Martinique aux s^{rs} Bethman et Meinicken, sur les résultats de l'ouragan et les mesures prises pour empêcher la famine : les récoltes du pays, qui forment la nourriture des esclaves, ayant été ravagées, on donnera vraisemblablement aux nègres de la farine étrangère pour remplacer le magnoc, et les habitants aisés consommeront la farine de Moissac, « qui est beaucoup plus saine et qui rend davantage » (3 septembre). — Lettre du député, sur la délibération

du Bureau de commerce relativement au commerce direct des colonies avec l'étranger ; le Bureau s'est prononcé pour l'admission des tafias en entrepôt dans les ports français (10 septembre). — Du même : il annonce, en post-scriptum, « la mort de M. le Dauphin, d'hier entre 7 et 8 heures du matin. Cet événement, qui désole la famille royale, répand ici une consternation générale » (21 décembre).

C. 4329. (Liasse.) — 50 pièces.

1766. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du député, accompagnant l'état d'évaluation des marchandises soumises au droit du domaine d'Occident : « C'est tout ce qu'il nous a été possible d'obtenir dans les circonstances cruelles dans lesquelles se trouve le commerce ; nous aurions peut-être mieux fait sans le soin que prennent quelques personnes de chez nous d'envoyer fort exactement à MM. les F. G. la note et le prix des ventes qui se font à Bordeaux » (4 février 1766). — Dépêche du ministre de la Marine, concernant les entreprises des capitaines marchands contre les navires étrangers qui commercent aux colonies : « Ils se sont… avisés de saisir de leur autorité privée et à l'ombre d'une commission en guerre les bâtiments anglois *la Catherine* et *la Moly*… Je ne cesse de recevoir de toutes parts des plaintes de cette nature sur leur compte, et je seray enfin forcé de faire des exemples capables d'en imposer aux plus mutins » (16 juillet). — Du même, afin d'inviter les armateurs pour Terre-Neuve à prendre du bois en France, le Roi ayant interdit de faire du bois à St-Pierre et Miquelon (8 août). — Lettre de la Chambre de Nantes, annonçant que le ministre de la Marine lui avait demandé notamment « si l'établissement de quelques forts sur la côte de Guinée pourroit contribuer à nous procurer une traite plus abondante, et quels seroient les endroits où ces établissemens devroient être formés » (27 septembre). — Dépêche du ministre de la Marine, informant la Chambre de la défense faite par le Roi de délivrer avant le 15 mars les expéditions aux navires à destination de Portachoix et de Ferrol (13 décembre).

C. 4330. (Liasse.) — 68 pièces.

1767. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du député, entretenant la Chambre des bonnes dispositions de l'Intendant : « Il me faisoit l'honneur de me dire, l'autre jour, qu'il ne voyoit pas ce qui pourroit l'empêcher d'assister à la Chambre tous les jeudi » (17 janvier 1767). — Longue lettre du même, sur le projet de convertir en une prime fixe par tête de noir importé aux colonies les exemptions accordées à la traite (10 février). — Du même, sur le parti que les Fermiers généraux tirent des prix courants imprimés à Bordeaux, pour l'évaluation des marchandises d'Amérique (24 mars). — Avis de la décision qui supprime les droits perçus antérieurement dans les ports d'Espagne et d'Italie au profit des consuls et envoi du tarif des droits perçus dans les ports étrangers sur les navires français au profit des vice-consuls (25 mai). — Lettres de diverses Chambres, touchant les inconvénients de la libre admission des indigos de la Caroline (Juin). — Avis de la signature d'un traité de paix avec le Maroc, portant libération des captifs français, restitution des dernières prises faites par les Barbaresques et liberté de la navigation et du commerce français (29 juin). — De la Chambre de Nantes : « Nous avons toujours été les premiers à nous montrer dans la grande affaire du commerce étranger aux colonies, contre lequel aucune place n'a fait aussi constament des représentations » (18 juillet). — De la Chambre de Nantes, qui demande s'il est vrai que le s^{r} Gradis, de Bordeaux, ait « fait un traité avec la Cour pour l'entreprise de la fourniture générale des magasins du Roi dans les colonies » (15 août). — De la Chambre de Bayonne, sur la pêche de Terre-Neuve : « Cette pêche malheureusement est fort réduite et nos armemens sont très diminués et diminueront encore par les bornes des lieux qui nous sont assignés et dans lesquelles les Anglois ont tenu nos pêcheurs rigoureusement » (24 octobre). — De la même ; elle parle de la « presqu'impossibilité où nous sommes de faire des armemens pour Guinée : … nos négocians y ont renoncé, parce que presque tout doit être tiré des autres ports » (14 novembre). — Dépêche du duc de Praslin, chargeant la Chambre de demander aux armateurs plus de soin dans le choix des engagés qu'ils transportent aux colonies (24 novembre).

C. 4331. (Liasse.) — 53 pièces.

1768. — Correspondance passive de la Chambre. — Plaintes de négociants de Danzig, au sujet de la jauge des barriques et contre « un cercle de commerçants de nouvelle édition : Ces jeunes gens nous mettent à contribution et s'exercent à qui mieux [mieux] dans des expéditions continuelles et multipliées de lettres d'avis et de reccomendations » (6 janvier 1768). — Dépêche du duc de Praslin, sur ce que la France n'a envoyé à la

Martinique, l'année précédente, que 8,000 quintaux de morue, c'est-à-dire moins du seizième de ce qui serait nécessaire en temps normal (22 janvier). — Lettre de la Chambre de Bayonne, faisant connaître les principales espèces de piastres et leur titre (30 avril). — De la Chambre de La Rochelle : « Nous avons envisagé l'augmentation sur le prix de la matière brute de l'or et de l'argent, proposée dans ce mémoire, différement de vous : nous l'avons trouvée avantageuse, avec d'autant plus de fondement que, ne devant occasionner aucun changement dans la valeur des espèces, puisqu'elle est prise sur les droits du Roy sur le monnoïage, celle principalement sur l'or ne peut tendre qu'à un acroissement de commerce avec le Portugal » (5 mai). — Mémoire proposant de porter pour le deuil un crêpe en brassard, en écharpe, etc. (12 juin). — Doléances des négociants en gros d'Agen, que l'on a voulu confondre, dans l'organisation municipale, avec les marchands à boutique ouverte (30 juin). — Mémoire contre l'arrêt du Parlement du 30 août, ordonnant la perception au profit de l'hôpital St-André d'un droit de 1 0/0 sur les grains et farines exportés de la province (l^{er} septembre). — Lettre de l'Intendant, sur l'utilité qu'il y a de suspendre l'exportation des grains (Paris, 22 novembre). — Lettre des syndics du commerce de la Nouvelle-Orléans, sur les événements récents de la colonie et sur l'avantage que présente pour le commerce la conservation de cette colonie (25 novembre). — Lettre de l'Intendant sur la question des grains (Paris, 20 décembre).

C. 4332. (Liasse.) — 59 pièces, dont un cahier de 17 feuillets.

1769. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du député, sur l'évaluation des marchandises d'Amérique : « MM. les Fermiers généraux n'ont encore reçu sur cet objet aucune instruction de la part de leur directeur de La Rochelle, à qui on dit que la tête a peté » (28 janvier 1769). — Du duc de Praslin, concernant le nombre d'échafauds que les navires doivent porter à Terre-Neuve : « J'ai pensé que le plus sûr moyen d'éviter par la suite ces sortes de discussions entre les pêcheurs françois étoit de déterminer le cas de nécessité absolue qui permet d'avoir deux échaffauds : pour cet objet, je crois qu'il convient d'accorder 50 pieds de grave en quarré par chaque batteau de cinq hommes, conformément à la pratique des Anglois en cette partie ; cependant, avant que de prendre les ordres du Roy à ce sujet, je désire avoir votre avis » (12 février). — Lettre du député : il invite la Chambre à envoyer un mémoire à M. de Trudaine : « Indépendement de ce que par sa place on luy communique tout ce qui a les traittes pour objet, cet homme est toujours occupé du bien et se plaît à le faire » (29 avril). — Lettre du député, sur la question de l'entrepôt des cafés : « Il y a une très grande différence depuis quelque tems dans la recette des droits du caffé dans notre ville ; il seroit ridicule de dire que la consommation a diminué » (17 juin). — Envoi par le Bureau du commerce d'un mémoire étendu sur le commerce du nord (30 juin). — Envoi par le Contrôleur général d'un traité de commerce entre la France et Hambourg et des clauses secrètes dud. traité (12 octobre).

C. 4333. (Liasse.) — 73 pièces.

1770. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de la Chambre de La Rochelle, sur l'abus des saufs-conduits et surséances (7 janvier 1770). — Lettre du député, relative à l'ordre de voiturer les espèces provenant des recettes : « Cette affaire avoit fait icy beaucoup de sensation ; le bruit y avoit même couru que notre parlement avoit rendu un arrêt de deffenses à ce sujet ; j'ay été interpellé sur cela dans le premier moment par des gens du premier ordre » (17 mars). — Du même :« Dans les circonstances actuelles, où M. le Contrôleur général est occupé nuit et jour, il est plus difficile d'aboutir à luy que dans tout autre tems » (20 mars). — Du même : « Je ne devine pas le motif qui a déterminé le party qu'on a pris de faire venir M. l'Intendant ici » (24 mars). — Lettre de la Chambre de La Rochelle, sur la nécessité de faire de nouvelles représentations sur la voiture des espèces (29 mars). — Lettre du député, annonçant le changement d'intendant : « Cet événement, qui fait icy une certaine sensation, m'afflige beaucoup à raison des circonstances, et je désire bien ardament qu'on se porte à dédomager M. Fargès du tort qu'on luy fait » (31 mars). — Lettre de la Chambre de Bayonne, sur un décret du roi d'Espagne prohibant les tissus de fil et de coton, « dont il paroît qu'il s'est formé des fabriques en Espagne et principalement en Catalogne… Notre ville…, qui est comme le dépôt des marchandises du royaume qui se consomment en Espagne, verroit son commerce réduit de moitié » (3 avril). — « M. de Fargès prie M. le Secrétaire de la Chambre du commerce de lui donner la notte des ordres donnés autrefois par les intendans de Bordeaux au sujet du transport de l'argent » (4 avril). — Lettre de la Chambre de Bayonne, réfutant les théories de la Chambre de Bordeaux en faveur de la prohibition : « Il y a des rai-

sons particulières à la France et à l'Espagne : le pacte de famille en a fait comme une seule nation ; la France, depuis cette époque, a excepté l'Espagne des prohibitions considérables qu'elle a portées » (2 juin). — Avis de la création d'un bureau du commerce et des établissements français de l'Inde (29 juillet). — Dépêche du duc de Praslin, autorisant la publication de la carte de la rivière établie par M. de Kearney et recommandant « de ne rien négliger pour qu'elle soit exécutée avec exactitude et netteté » (17 septembre). — Lettre de l'Intendant, sur « la quantité prodigieuse d'indigo Caroline que l'on introduit dans le royaume et qui donne lieu aux reproches de l'étranger » (18 septembre). — Envoi par les négociants de Vannes d'un mémoire contre un projet de monopole pour la vente de la rogue (8 novembre). — Lettre de la Chambre de La Rochelle, envoyant un état d'évaluation des marchandises d'Amérique : « L'incertitude d'une guerre prochaine ou de la continuation de la paix nous donne de l'embaras pour en fixer l'apréciation » (16 décembre). — Lettre de la Chambre de Nantes, portant « qu'on ignore absolument si la guerre aura lieu ou non » (22 décembre).

C. 4334. (Liasse.) — 85 pièces.

1771-1772. — Correspondance passive de la Chambre. — Mémoire sur le charbon : le charbon, qui avait valu 250 à 280 l. le tonneau, monta en 1763 à 500 l. ; le chevalier de Solage vend son charbon de Carmaux 216 l. pris à la mine, et il croit que le port jusqu'à Bordeaux coûterait autant (20 février 1771). — Lettre de M. de Trudaine, réclamant des renseignements déjà demandés à la Chambre le 4 août précédent (28 février). — Lettre du député, sur l'évalution des marchandises d'Amérique : « On n'a plus pour les états que vous envoyés la même confiance qu'on pouvoit avoir cy-devant, parce qu'ils sont toujours les mêmes » (20 avril). — Dépêche du ministre de la Marine, concernant les fraudes commises par les négriers en Afrique : « Cette mauvaise foy fait honte à la nation et expose le commerce à perdre entièrement la confiance des naturels du pays. » (3 mai). — Lettre de la Martinique, signalant les fraudes sur la quantité et la qualité des marchandises : « On a défoncé devant moy plusieurs barils de farine ; aux deux extrémités du baril, la farine étoit superbe ; celle du milieu étoit de beaucoup inférieure » (26 juin). — Lettre engageant la Chambre à essayer une machine pour la propulsion des vaisseaux, « de l'invention de M. Dronay, aussi profond mathématicien qu'habile artiste » (14 juillet). — Réponse négative du ministre de la Marine au mémoire tendant à obtenir l'exemption du transport des engagés et des fusils boucaniers : les blancs sont utiles pour surveiller les esclaves et les fusils servent à armer ces blancs (9 avril 1772). — Réponse du ministre de la Marine à une demande pour la suppression des entrepôts établis à Sainte-Lucie et au Môle Saint-Nicolas : après l'enquête de 1766, le Conseil a reconnu que le commerce de France ne pouvait ni importer aux colonies tous les objets nécessaires, bois, bestiaux vivants, noirs et morue, ni enlever les sirops et tafias ; on a encouragé par des primes l'importation des noirs et des morues et créé deux entrepôts pour surveiller le commerce étranger : « Je suis étonné que vous fassiés de nouvelles tentatives sur une matière jugée contradictoirement et dans laquelle vous ne proposés que les mêmes moyens » (9 juin). — Lettre de la Chambre de Nantes : « La culture de nos colonies est augmentée considérablement depuis la paix ; cela est prouvé par les nombreux défrichemens qui y ont été faits, et cependant notre commerce et notre navigation ont diminué » (13 juin). — Réponse du député aux condoléances de la Chambre (20 juin). — Du même : « La longueur de la maladie et la mort de ma femme ont si fort dérangé ma santé qu'on me force à aller travailler à la réparer quelque tems en province : j'ay demandé et obtenu à cet effet un congé » (14 juillet). — Envoi par la Chambre de Toulouse d'un mémoire du directeur des Fermes, concernant les traites : « La route la plus commode et la moins dispendieuze de Lorient à Toulouse est celle de Bordeaux… La ville de Marennes ainsi que 29 autres parroisses connues sous la dénomination d'abonné de Marennes et situées sur les limites de la sénéchaussée, entre le pays d'Aunis et la mer, jouissent à la vérité du privilège de ne pas payer le droit de la traitte de Charente » (16 juillet). — Avis de l'ordre donné aux Fermiers généraux de ne plus délivrer, sans les instructions de l'Intendant, des acquits à caution pour les chargements de grains, afin d'empêcher les exportations auxquelles ces acquits donnaient lieu (1er septembre). — Lettre de la Chambre de Nantes, sur les inconvénients résultant de cette restriction (9 septembre).

C. 4335. (Liasse.) — 79 pièces.

1773-1774. — Correspondance passive de la Chambre. — Protestation de la Chambre de Nantes, au sujet de l'accusation portée contre le commerce, dans l'arrêt du Conseil du 24 décembre 1772, de se dérober au

paiement des droits établis sur les marchandises des Iles : « Dans ce tems où le commerce et la navigation sont écrasés sous le poid énorme des impositions, on se permet encore de flétrir l'honneur et la réputation des personnes qui y sont attachées » (23 janvier 1773). — De la même Chambre, qui se propose de rédiger un troisième mémoire contre l'obligation de transporter des engagés aux colonies : les colons refusent ces engagés, les commissaires de la Marine ne veulent pas les admettre et exigent le droit, comme si l'armateur n'avait pas présenté d'engagés, « ce qui… ne tend qu'à introduire insensiblement un droit de 360 l. par chaque bâtiment de 100 tonneaux et au-dessus expédié pour nos possessions de l'Amérique » (30 janvier). — Réponse du député à une lettre de condoléances de la Chambre (16 février). — Lettre du commissaire ordonnateur, touchant les accusations portées contre les habitants et maîtres de graves de St-Pierre et de Miquelon et par ceux-ci contre les capitaines : les premiers reprochent aux seconds de vendre à faux poids et de mettre des pierres dans des barils de beurre ; les seconds se plaignent de recevoir en paiement de la morue non faite. Le Ministre refuse aux Chambres de fixer le terme des paiements au 15 septembre au lieu de la saint Michel : « Ce nouveau règlement seroit trop préjudiciable aux habitans de Miquelon, qui ont droit de faire la pêche jusqu'à la fin de septembre » (24 février). — Lettres de la Chambre de Nantes, contre l'obligation de transporter des engagés et des fusils aux colonies et contre le nouveau règlement de la poste maritime (27 février et 24 mars). — Copies de lettres écrites du Cap et signalant les fraudes des Anglais pour l'altération des monnaies (4-24 mars). — Mémoire de la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe, tendant à obtenir un gouvernement indépendant et la permission de commercer directement avec la France : « Dans les colonies, où la richesse est en culture et où la terre est travaillée par des esclaves, le nombre des esclaves sera toujours la mesure qui fera connoître les progrès et la valeur de chaque colonie. La capitation des esclaves a de tout temps été le principal impôt mis sur les colonies ; elle fut évaluée, en 1730, à 9 l., argent des Isles, pour les nègres des sucriers et à 6 l. pour ceux des autres habitants. » Le produit suppose un chiffre maximum de 7 à 8,000 nègres ; 17,964 nègres étaient taxés en 1740 ; 20,740 en 1750 ; 28,717 en 1759 ; 39,853 en 1764 (12 mai). — Mémoire de négociants bordelais contre l'admission des Anglais aux colonies, où ils payent en fausse monnaie (26 mai). — Suppliques des curés de Labarde et de Saint-Selve pour leurs paroissiens malheureux (24-28 mai). — Mémoire de négociants de Port-au-Prince, sur l'émission de la fausse monnaie aux colonies (15 juin). — Autre mémoire de négociants bordelais, sur le même objet (5 août). — Mémoire détaillé du directeur des Fermes, sur les obligations auxquelles sont astreintes les provenances de Dunkerque (4 octobre). — Envoi par la Chambre de Dunkerque d'observations en réponse à ce mémoire (18 décembre). — Envoi par la Chambre de La Rochelle d'un état d'évaluations raisonnées des marchandises d'Amérique : une observation signale ce fait que l'addition des sols pour livre a porté le taux réel du domaine d'Occident de 3 1/2 à 4 9/10 0/0 (19 décembre).

C. 4336. (Liasse.) — 98 pièces.

1775. — Correspondance passive de la Chambre. — Dépêche de l'Intendant, engageant les négociants à tirer du seigle des ports de Flandre et de Picardie pour le décharger dans les ports du Médoc (8 janvier 1775). — Réponse de M. Fargès à la démarche de la Chambre en vue d'obtenir les privilèges de la noblesse : « Je crains qu'elle ne souffre des difficultés, le Ministre craignant beaucoup de multiplier les privilèges, qui retombent toujours sur les contribuables » (21 janvier). — Du député, sur le même objet ; il annonce que le comte de Noailles « fut déclaré dimanche commandant général de notre province, dont il étoit déjà lieutenant général » (24 janvier). — De la Chambre de La Rochelle, qui désire voir substituer, comme il en est question, les officiers de mer aux officiers de terre à la tête des colonies (29 janvier). — Du député, sur l'écart entre les offres de la Chambre pour le droit du domaine d'Occident et les cours donnés par les feuilles imprimées à Bordeaux (4 février). — Lettre du comte de Nozières et du président Tascher, sur la situation commerciale de la Guadeloupe (10 février). — Du député : il ne croit pas que l'on puisse s'opposer à la création d'une juridiction consulaire à Agen : « Il me paroît que le Conseil se porte assés volontiers depuis quelque tems à multiplier ces juridictions » (25 avril). — Dépêches de Turgot, sur les mesures prises pour l'approvisionnement de la France en grains et farines (30 avril, 3 et 10 mai). — Du député, sur les soulèvements populaires : « On fait toutes sortes de recherches pour connoître les causes de ce cruel événement » (6 mai). — Du même : « L'appareil de toutes les troupes qu'on avoit fait avancer dans les environs a sans doute contribué au rétablissement de l'ordre, et quelques exécutions

qu'on a faites l'ont perfectionné » (13 mai). — Réponse du ministre de la Marine aux objections de la Chambre contre l'ordonnance touchant le transport des lettres (28 mai). — Réponse à un mémoire de la Chambre touchant les paquebots (1er juillet). — Du député : « La ville d'Agen se donne des soins pour se procurer l'établissement d'une juridiction consulaire ; ce dossier me fut remis hier » (8 juillet). — Demande par le Ministre de renseignements sur l'emploi de l'indigo en Afrique (11 juillet). — Du député : il parle du mémoire de la Chambre contre la demande de la ville d'Agen (22 juillet). — De la Chambre de Nantes, contre un projet créant un monopole sur partie de la côte d'Afrique : « Nous devons croire, MM., que vous ignorez l'importance de la partie de la côte dont on sollicite le privilège exclusif : elle peut fournir annuellement trois à quatre millions de cire, 400 milliers de morphil, 4,000 esclaves, beaucoup de vivres » (5 août). — Doléances des maîtres de bateau fréquentant la Garonne, le Lot et le Tarn, sur les abus des péagers : on lève en bloc à Langon les taxes, que les bateaux aient ou non franchi tous les péages (23 août). — Réclamation d'un capitaine marchand contre un arrêt du Parlement, qui le punit d'avoir porté plainte contre son second devant le commissaire aux classes des Cayes-Saint-Louis (31 août). — Du député : il a fait visite à M. de Clugny, récemment nommé à l'intendance de Bordeaux, et l'a intéressé à la demande de privilèges nobiliaires formée par la Chambre (5 septembre). — Réclamations de courtiers de Blaye, sur le service des pilotes de cette ville (29 septembre). — Du maréchal de Mouchy : il craint que les démarches de la Chambre en vue d'obtenir des privilèges de noblesse n'entraînent les autres Chambres à une demande analogue (25 décembre). — De M. Dutasta, député extraordinaire du commerce de Bordeaux (30 décembre). — Du ministre de la Marine : le Roy a cassé l'arrêt rendu par le Parlement, le 21 août, en faveur du second de la *Toison d'Or,* puni par le commissaire des Cayes (31 décembre).

C. 4337. (Liasse) — 95 pièces.

1776. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre d'envoi d'un mémoire signée par les raffineurs de Bordeaux (8 février 1776). — Copie d'une lettre de Bertin au maréchal de Mouchy : le Roi ne peut pas accorder aux membres de la Chambre les « prérogatives accordées par l'arrêt du Conseil du 30 octobre 1767 aux négotiants qui auroient levés des brevets créés par cet arrêt » ; mais S. M. autorise le Maréchal à accorder aux membres de la Chambre des ports d'armes et des exemptions individuelles (11 mars). — Dépêche du ministre de la Marine, démentant les bruits relatifs à un prétendu projet de rendre la liberté aux nègres (25 mars). — Dépêche du même, exposant la nouvelle réglementation du commerce aux colonies (25 mars). — De la Chambre de Nantes, sur un projet des députés extraordinaires substituant un droit de consommation à l'obligation de l'entrepôt des cafés : « Nous convenons avec vous que ces députés extraordinaires auroient dû consulter directement les ports maritimes avant de se permettre de présenter leur mémoire à M. Turgol » (30 mars). — Du ministre de la Marine, qui demande des détails relatifs à la traite faite sur certains points de la côte d'Afrique, la description des côtes, etc. (1er avril). — Envoi par le même d'un mémoire sur l'organisation de la poste maritime (15 avril). — Envoi par la Chambre de St-Malo de copie d'une lettre du Ministre, qui expose le résultat des conférences des députés extraordinaires sur le commerce aux colonies (19 avril). — Du député : il engage la Chambre à donner une fête à l'occasion de la nomination de M. de Clugny comme contrôleur général (14 mai). — Envoi d'une ordonnance du général et de l'intendant de la Martinique « portant prohibition des étrangers dans les ports » (4 juin). — De l'intendant Dupré de St-Maur : il charge la Chambre d'examiner des demandes de surséance et de sauf-conduit et il la prie de nommer à cet effet une commission de trois membres (Paris, 19 juin). — Envoi par la Chambre de Nantes d'observations sur la décision de l'assemblée générale de St-Domingue, qui rejette sur le commerce l'imposition de cinq millions (13 juillet). — Dépêches de M. de Clugny, menaçant le commerce de suspendre l'importation des salaisons étrangères si les armateurs n'achètent pas, comme ils s'y sont engagés, les salaisons de Grenade appartenant au Roi (2-29 juillet). — Du ministre de la Marine, sur la disette des colonies, que le commerce a délaissées (19 août). — Envoi par la Chambre de La Rochelle de copie d'un mémoire en réponse à une dépêche semblable : il n'y a pas de disette aux colonies ; il y a eu des sécheresses, mais « cette dispensation de la Providence est faite pour châtier les colons et non le commerce de France, sur lequel il semble qu'on voudroit la faire retomber » (25 août). — Avis relatif à un lot de 30,000 louis faux qui viennent d'être frappés à Birmingham avec le millésime 1757 et la lettre H, « qui est le différant de la monnoye de La Rochelle » (30 septembre). — Lettre du comte d'Arbaud et du président de Peinier, destinée à disculper

celui-ci d'avoir favorisé le commerce interlope aux colonies (20 octobre). — De l'Intendant : il consulte la Chambre au sujet d'une demande formée par une Compagnie qui désire avoir le monopole des assurances à Bordeaux, et il reproche à la Chambre d'avoir répondu, sans le consulter, à une question posée par le Ministre (11 novembre). — Lettre du président Tascher, sur la situation commerciale de la Martinique (13 novembre). — Ordonnance du Roi, portant règlement sur les pavillons et marques de commandement que ses vaisseaux porteront à la mer (19 novembre). — Avis qu'un ouragan vient de dévaster la Guadeloupe (23 novembre). — Dépêche informant la Chambre de l'intention où est le Roi d'employer à bord des navires marchands les gens valides du dépôt de mendicité de Bordeaux (5 décembre).

C. 4338. (Liasse.) — 80 pièces.

1777. — Correspondance passive de la Chambre. — Copie d'une lettre des s^rs^ J.-J. Boyer frères, négociants à Bordeaux, exposant les motifs qui ont déterminé leur « géreur », embarqué sur *le Persévérant,* à changer la destination de son navire, après avoir appris les dégâts causés à la Guadeloupe par l'ouragan : les s^rs^ Boyer étaient créanciers dans la colonie de 410 à 420,000 l., notamment pour avances faites en France aux habitants « pour l'éducation de leurs enfants » ; les 3 vaisseaux destinés à la Guadeloupe avaient pour 430,000 l. de marchandises ; les avances aux habitants venus en France pour rétablir leur santé et à « une foule d'enfants appartenants à la Guadeloupe, répandus dans différents collèges » s'élevaient annuellement à 100,000 l. ; le *géreur* a craint que l'immobilisation de ces fonds et la vente des cargaisons à 18 mois de crédit ruinât « une maison qui depuis 118 ans a soutenu dans cette ville avec honneur et sans la moindre tache sa réputation dans le commerce » (16 janvier 1777). — Du député, qui vient de recevoir les arrérages de rentes dues à la Chambre (25 janvier). — Du même : il expose comment on détermine le tarif des marchandises soumises au domaine d'Occident (22 février). — Du ministre de la Marine, relativement à la traite que le s^r^ Dudemaine-Quimper, capitaine de Bordeaux, a faite entre les caps Nègre et de Bonne-Espérance (22 février). — Demande de renseignements par la Chambre du Havre sur ce voyage, le caractère des peuplades qui habitent cette partie des côtes, etc. (6 mars). — Du ministre de la Marine, touchant la convention avec la cour de Madrid, qui permet d'exporter de la Louisiane des bestiaux, bois et légumes à destination des colonies françaises : « Le sistème de la cour d'Espagne sur le fait du commerce de ses colonies n'a pas permis de stipuler tous les avantages que le commerce auroit pu désirer ; on n'admettra à la Louisiane que les bâtimens expédiés sur leur lest des ports des isles françoises, et toutte importation des denrées de France continue d'être deffendue » (14 mars). — Du même : avis de la décision qui autorise l'entrepôt des tafias dans tous les ports faisant le commerce des colonies (21 mars). — De M. Testart, sur la préséance à laquelle il croit avoir droit, dans les réunions de la Chambre, à cause de sa noblesse (15 mai). — Lettre du président Tascher, qui vient d'arriver à Paris (27 mai). — Plainte au sujet de l'enlèvement du navire *le Meulan* par les Anglais (30 juin). — Lettre de l'Intendant, sur la défense d'exporter du brai gras ou goudron (30 août). — Du ministre de la Marine, sur les expédients employés pour exempter les prises du paiement des droits (1er septembre). — De l'Intendant et de Necker, pour encourager les importations de blé (22 et 27 septembre). — Du ministre de la Marine, sur le monopole accordé à la compagnie de la Guyane en vue de traiter sur la côte de Gorée des noirs pour le défrichement de la Guyane : « Sur plus de 18,000 noirs introduits l'année dernière à St-Domingue, il n'en est pas provenu un seul de Gorée. » Le Ministre recommande d'étendre la traite « depuis la rivière de Casamance jusqu'à celle de Sera-Lione » (6 octobre). — Accusé de réception par le président Tascher d'une vue de Bordeaux (8 octobre). — De Necker : « J'ay appris qu'il venoit déjà beaucoup de blé à Bordeaux et qu'on y gagnoit ; ainsi je ne crois pas qu'il soit nécessaire quant à présent d'accorder des primes aux négocians » (22 octobre). — Du ministre de la Marine, en réponse à une réclamation de la Chambre touchant la prise par les Anglais du *Fier,* enregistré comme français, mais qui paraît être *la Betty,* navire anglais enlevé par les Américains : « Si le gouvernement ne peut pas se mesler d'une affaire aussi équivoque, une Chambre de commerce ne devoit pas la présenter sous le point de vue de l'intérêt général du commerce, dont elle doit être seulement occupée » (24 octobre). — Du même : avis de la création d'une commission anglaise chargée de prononcer sur la validité des prises de bâtiments français (31 octobre). — Du même, sur le ralentissement des envois pour la Guadeloupe, qui sont, pour juillet, août et septembre, inférieurs de moitié à ceux de 1776 (12 novembre).

C. 4339. (Liasse.) — 105 pièces.

1778. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre très vive du député, en réponse à des reproches d'inertie que la Chambre lui avait adressés (3 janvier 1778). — Lettre du maréchal de Mouchy : « M. Dubergier est venu m'aporter la lettre que la Chambre du commerce lui a écrit ; j'avoue que j'en ai été surpris et je ne puis comprendre ce qui a déterminé à mortifier un député du commerce aussi estimable » (6 janvier). — Lettre du s[r] Le Pelletier des Ravinières, ancien capitaine d'infanterie, proposant de créer un port de refuge dans la rade de Brescou, accompagnée d'un mémoire : « Les sondes faites en janvier 1767, deux mois après le déluge arrivé sur la fin de novembre 1766, qui dénatura toutes les plages de ce golfe, prouvent invinciblement qu'il ne s'y forme aucun dépôt » (8 février). — Lettre du député, sur la proposition qui doit être faite à la Chambre de racheter les offices de courtiers : la Chambre recourra sans doute à un emprunt : « Mais j'y entrevois quelque difficulté, parce que je ne vois pas le gage que vous pourriés affecter à vos prêteurs » (7 mars). — Avis du ministre de la Marine, engageant les armateurs et capitaines à armer avec réserve et à naviguer avec précaution (19 mars). — Lettre du même, invitant les négociants à faire connaître au comte d'Orvilliers les nouvelles et à le prévenir du départ des flottes (17 avril). — Communication par l'Intendant d'un mémoire des maîtres de barques sur les exactions en matière de péage : « Les maîtres de bateaux auroient tort de se plaindre de ce qu'on a réuni à Langon la perception de 26 péages ; non seulement cet usage plus que centenaire a été en plusieurs occasions aprouvé par le Ministre, mais dans le fait il est très commode aux batteliers de payer tous les droits en même tems à Langon, pendant qu'ils y sont visités par les commis de la Douanne sans être obligés de s'amarrer 26 fois dans un très court espace » (24 avril). — Lettres de capitaines attaqués ou pris par les corsaires, relatant les circonstances de ces pirateries (23 avril-27 mai). — Lettre de M. de Latouche, sur les mesures prises contre les pirates (26 mai). — Copie d'une lettre de M. de Latouche à M. Lemoyne : il a connu par son frère la prise du *d'Argentré :* « Suivant les détails qu'il avait des isles de Jersey et de Grenesey, nous avions déjà 11 de nos bâtiments qui y avoient été conduits et dont les équipages se plaignoient des mauvais traitements qu'ils avoient essuyez… *La Junon* a eu ordre de retourner à Brest, où M. Destouches y va prendre le commandement du vaisseau *le Vengeur.* » État de 17 frégates, 7 corvettes et 3 lougres en rade ou en croisière (9 juin). — Lettre du chevalier du Pavillon, au nom du comte d'Orvilliers, touchant les dispositions prises pour la protection des navires de commerce : « Il ne faut pas se dissimuler que d'autres intérests très grands occupent un grand nombre de frégates » (17 juin). — Lettre du comte de Kergariou-Locmaria, sur les rencontres qu'il a faites pendant sa croisière : un navire bordelais a refusé de se laisser escorter : « Je l'y aurai contraint si je l'avois rencontré, et j'ai croisé depuis pour le chercher » (28 juin). — Lettre du député, rendant compte d'un conseil tenu la veille à Versailles pour examiner s'il y a lieu d'admettre les neutres aux colonies et à quelles conditions : « Je représentai qu'il n'y avoit point de parité entre les circonstances actuelles, (le cas de guerre avenant,) et celles où nous nous trouvions lors de la dernière guerre, … ajoutant que nous avions bien plus de vaisseaux que nous n'en avions alors, qu'ils étoient pour la plus part d'un port bien plus considérable, que nous aurions beaucoup moins d'ennemis » (28 juin).

C. 4340. (Liasse.) — 106 pièces.

1778. — Correspondance passive de la Chambre. — Autre lettre du député, sur le projet d'admission des neutres aux colonies (4 juillet 1778). — Mémoire de négociants bordelais contre ce projet ; le mémoire rappelle ce qui s'est passé durant la dernière guerre : « Avant qu'elle fût déclarée, le commerce avoit perdu presque tous ses navires ; cependant, il continua ses opérations pour les colonies jusqu'à ce qu'un défaut absolu de protection et des malheurs inouïs arrivés à la marine royale firent recourir à des expéditions sous pavillon neutre. Qu'en arriva-t-il ? Ce pavillon ne fut pas plus respecté que le nôtre ; la plupart des navires furent pris ; quelques-uns furent vendus et livrés à l'ennemi par leurs propres capitaines ; les primes d'assurance devinrent aussi chères que sur nos navires ; enfin, lorsque quelques neutres arrivèrent dans les ports étrangers, ils ne produisirent que très peu de chose aux intéressés ; leur valleur fut absorbée par des frais énormes et par l'infidélité des commissionnaires, qui, ne pouvant pas absolument prêter leurs noms à nos opérations sans faire un faux serment, croyoient se dédommager du sacrifice de leur probité en abusant de notre confiance et en nous vendant très cher un parjure » (9 juillet). — Extrait d'une lettre du ministre de la Marine, informant le commissaire ordon-

nateur des ordres donnés par le Roi aux commandants de ses vaisseaux de courre sus aux navires anglais (11 juillet). — Rappel par l'Intendant des renseignements demandés dans sa lettre du 24 avril, concernant un mémoire des bateliers que la Chambre a transmis au Contrôleur général en 1775 (15 juillet). — Lettre de l'Intendant, sur le mémoire contre l'admission des neutres ; le Conseil croit indispensable « de favoriser ce commerce, qui ne doit point vous nuire, si, comme vous le dites dans votre mémoire, les neutres ne peuvent le faire sans éprouver beaucoup plus de difficultés que vous » (21 juillet). — Envoi par le ministre de la Marine de la déclaration du Roi favorisant la course (22 juillet). — Avis par M. de Latouche du départ des frégates *la Courageuse, la Terpsichore* et *le Rossignol* pour une croisière entre les 44 et 47° de latitude (23 juillet). — Copie des instructions de M. de Latouche au chevalier Dussault, capitaine de *la Courageuse* (23 juillet). — Compte rendu par le député d'un entretien avec le ministre de la Marine : « Je le suppliai d'observer que… lorsqu'en l'année 1756 la même question fut agitée, on avoit fait faire le recensement des vaisseaux de commerce et que, quoiqu'il ne s'en fût trouvé que 420 à peu près, le gouvernement avoit cru devoir rejetter la proposition » (25 juillet). — Lettre de l'Intendant, engageant la Chambre à contribuer à l'accroissement des forces qui protègent le commerce (31 juillet). — Envoi par la Chambre de Nantes de la copie de son mémoire contre l'admission des neutres : les escadres peuvent assurer « le libre passage à plus de six cents navires marchands français, qui font annuellement le commerce de nos isles » (1er août). — Lettre du député, mettant la Chambre au courant des délibérations pour établir le tarif des marchandises d'Amérique ; on se propose d'abolir la modération de 20 0/0 dont bénéficiait le commerce : « Je ne me dissimule… pas que nous n'avons [pas] à cet égard de titre bien clair, et que le commerce ne jouit qu'en faveur d'une convention faite en 1728 entre le directeur des Fermes et les négotiants de Nantes » (22 août). — Lettre de M. de Latouche, sur les dispositions prises en vue de la sécurité du commerce : croisière sur les côtes d'Espagne, convoi par une grosse frégate pour chacun des ports, croisière par une goëlette, une frégate, une corvette, escorte des caboteurs par cinq gabares armées de 16 et 20 canons (23 août). — Communication par le maréchal de Mouchy d'une lettre du ministre de la Marine annonçant qu'à titre d'essai les neutres ne seront pas admis aux colonies (26 août). — Lettre du député, portant que le tarif des marchandises d'Amérique est fixé à un prix élevé, mais que les négociants continueront à jouir de la déduction du cinquième dans l'estimation de ces marchandises (29 août). — Projet soumis par un membre de la Chambre de La Rochelle, qui propose aux places d'ajouter à la prime que le Roi promet aux prises une nouvelle prime, suivant un taux proportionné à l'importance des places : « On pourroit les distribuer en trois classes : Bordeaux, Nantes, Marseille formeroient la première ; Rouen, Le Havre, Dunkerque formeroient la seconde ; St-Malo, La Rochelle, Bayonne formeroient la troisième » (30 août). — Lettre de M. de Latouche : « Je désirerais fort que les escortes fussent prolongées jusqu'aux lieux des destinations. » Il propose de désigner pour l'atterrage le port de Vigo, où les convois se formeraient ; en Amérique, les atterrages seraient protégés par des vaisseaux qui se tiendraient sur des points fixés à l'avance (10 septembre). — Lettre de la Chambre de La Rochelle, favorable aux convois jusqu'à destination (12 septembre). — Réponse du Ministre, annonçant qu'il ne sera pas possible d'envoyer, sauf exception, les convois à destination (18 septembre). — Lettre de M. de Latouche : il pense que le Ministre accordera ces convois, qui constituent la protection la plus efficace (29 septembre). — Lettre du Ministre : des croisières seront organisées dans les mers de France et d'Amérique, « sans écarter le secours soutenu pour l'allée et pour le retour que S. M. est disposée à accorder chaque fois que l'usage nécessaire de sa marine pourra le comporter » (30 septembre). — Dépêche du Ministre, annonçant que les convois sont accordés (10 octobre). — « État des navires du port de Bordeaux ou destinés pour iceluy, pris par les Anglais, depuis les lettres de représailles données par les Anglais et dont la première connaissance a été ici le 26 août 1778 », soit 42 navires pris et six présumés pris (12 novembre). — Lettre de M. de Jassaud : il tient des capitaines anglais qu'il a faits prisonniers, qu'il y a plus d'une centaine de corsaires dans les parages des Açores ; il désire « que le commerce jouisse de la tranquilité qu'il mérite ; ce sont les vœux de tout bon citoyen, et, comme je suis né tel avant d'être militaire, j'en fais de sincères pour sa prospérité » (13 novembre). — Envoi par le sr Claude Julien, banquier à Paris, d'un prospectus pour l'artillerie de mer, fabriquée à Liège : pièces de 12 livres de balles, 300 l. ; de 8 livres, 270 l. ; de 6 livres, 225 l. ; de 4 livres, 150 l. ; de 3 livres, 112 l. 10 s. ; pierrier, 30 l. (15 décembre). — Copie d'une lettre du ministre de la Marine à l'Intendant, sur l'impossibilité où la Chambre a été de convoquer une assemblée de négociants, à cause des vacances

du Parlement, qui devait autoriser ces réunions (16 décembre).

C. 4341. (Liasse.) — 94 pièces.

1779. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du président de la Chambre de commerce de Hambourg, proposant d'envoyer les acquits à caution par voie de terre, pendant la guerre, afin d'enlever aux corsaires anglais un prétexte de prendre les cargaisons (12 février 1779). — Dépêche du ministre de la Marine : il fait envoyer toutes les forces disponibles au-devant de navires qu'un coup de vent a séparés de leur escorte (28 février). — Communication par le commissaire ordonnateur des ordres qui enjoignent de respecter, à moins d'hostilités de leur part, *la Résolution* et *la Découverte,* commandées par Cook et Ch. Clerke et parties de Plimouth en 1776 pour un voyage d'exploration (4 mars). — Lettre du maréchal de Mouchy, concernant la flotte, qui a été séparée de son escorte : « J'aprens avec plaisir qu'il nous est arrivé dix navires ; vous auriez dû me le faire mander : vous m'avez affligé par vos pertes, il falloit me consoler par de meilleures nouvelles » (15 mars). — Lettre du même : « Monsieur, frère du Roy, vient de m'envoyer son portrait pour la Bourse ; je l'ai fait remettre à M. Dubergier pour vous le faire parvenir » (27 mai). — Avis de l'Intendant sur la liberté d'exporter le « maïs ou blé d'Espagne » (16 avril). — Lettre de la Chambre de Rouen, touchant un procès soutenu par le syndic de la place : « Nous savons qu'il est peu de places qui ayent l'avantage d'avoir un procureur-sindic » (16 avril). — Envoi par le député du compte des dépenses qu'il a faites pour la Chambre : 1,040 jetons d'argent, 2,394 l. 12 s. 2 d. ; 3 médailles d'or, 427 l. 6 d. ; 10 bourses, 170 l. ; 3 étuis pour les médailles, 13 l. 10 s. (17 avril). — Lettre de la Chambre de La Rochelle, contre la décision royale qui fait courir du 17 juin 1778 la période des hostilités (18 avril). — Lettre du président de la Chambre de Hambourg, sur l'inobservation des dispositions relatives à l'envoi des acquits ; il demande en outre que l'on spécifie le nom du propriétaire neutre pour le compte duquel on charge la marchandise (23 avril). — Accusé de réception par la Chambre de Nantes du règlement de la Chambre de Bordeaux fixant le commencement des hostilités au 17 juin : « S'il fut commis des hostilités à cette date, elles n'eurent lieu qu'entre la marine militaire de France et d'Angleterre, même sans l'ordre exprès de S. M. Britanique, comme on le voit dans le procès de l'amiral Keppel ; mais l'on ne peut disconvenir que la navigation marchande des deux nations ne fut véritablement troublée que vers la fin de juillet et les premiers jours du mois d'août, par une autorisation légale des deux monarques » (24 avril). — Avis donné par le ministre de la Marine des instructions envoyées aux Fermiers pour que les acquits à caution accompagnant les marchandises expédiées en Suède soient libellés au nom d'un étranger (28 avril). — Lettre du chevalier de Gras-Préville, commandant *l'Engageante,* lequel expose la manœuvre qu'il avait ordonnée, le 14 avril, pour sauver le convoi en essayant de se faire donner la chasse par les Anglais : « Les capitaines de la marine d'Angleterre ont toujours préférois le sûr à l'incertain, le profit à l'honneur » (3 mai). — Réponse du marquis de Montbas, lieutenant de vaisseau, aux remercîments de la Chambre : « Je moureray content si, pendant que je serviray, il se rencontre quelque circonstance où je puisse vous confirmer dans la bonne opinion que vous avez de moy » (13 mai). — Lettre de la Chambre du Havre, contre la fixation des hostilités au 17 juin 1778 : trois navires du Havre ont été relâchés par les Anglais le 10 juillet (19 mai). — Félicitations de la Chambre de Bayonne, au sujet de ce même règlement : « Il doit vous mériter la reconnoissance de tout le commerce maritime du royaume » (29 mai). — Avis que le droit de 15 0/0 sur les objets du commerce des Hollandais ne sera pas exigé pour les marchandises chargées avant le 1er mai (7 juin). — Dépêche de Necker, rétablissant, à la demande de la Chambre, l'ancienne forme des acquits à caution (14 juin).

C. 4342. (Liasse.) — 55 pièces.

1779. — Correspondance passive de la Chambre. — Avis de l'exemption du droit de fret accordée aux navires étrangers qui porteront des grains d'un port à l'autre du royaume (1er juillet 1779). — Lettre du secrétaire de l'Intendance, annonçant que l'on peut librement exporter les grains par les ports de Bordeaux, Blaye, Libourne et Bayonne et « par les frontières de terre de la généralité d'Auch » (6 juillet). — Envoi d'un mémoire par l'un des syndics des assureurs de Marseille : « C'est un témoignage de reconnoissance que nous vous devons, puisque la décision respectable dont nous nous étayons est votre ouvrage » (12 juillet). — Pétition pour l'organisation plus complète de la poste entre la Bretagne et Bordeaux (17 juillet). — Lettre de la Chambre du Havre, contre l'obligation, à laquelle sont astreints les armateurs, de verser à la caisse des Invalides de la Marine les gages des matelots

déserteurs : « Nous voyons des navires, à qui il en coûte 20, 25 mille livres de remplacement, qui seront encore obligés de déposer 3, 4, 5,000 l. à la caisse des Invalides » (25 juillet). — Avis des ordres donnés pour que les grains de la Généralité puissent être exportés par le Languedoc (28 octobre). — Communication par le commissaire ordonnateur d'une dépêche du ministre de la Marine : « Le centre des forces navales étant à la Martinique, c'est là que les escortes conduiront tous les bâtimens qui seront expédiés pour les Isles du Vent et, à leur arrivée, il sera donné d'autres escortes pour les conduire à leurs différentes destinations » (30 octobre). — Demande de renseignements sur les revenus et charges de la Chambre de commerce (13 novembre). — Lettre de la Chambre de Nantes, invitant la Chambre de Bordeaux à s'unir à elle pour demander l'annulation d'un arrêt du Conseil qui impose aux négociants l'obligation de fournir un cautionnement et une caution pour la délivrance des acquits (4 décembre). — Lettre du député : « Il se fait peu de jettons ronds ; tout le monde en veut de coupés sur six ou huit pans ; mais… cette nouvelle forme augmenteroit la dépense au moins d'un tiers, sans compter celle des frais d'un nouveau coin, qui seroit une affaire de 600 l. » (18 décembre). — Nouvelle lettre du même, rectifiant la précédente : cent jetons à 8 pans coûteraient 511 l. et les coins reviendraient peut-être à 1200 l. (28 décembre).

C. 4343. (Liasse.) — 91 pièces.

1780. — Correspondance passive de la Chambre. — Dépêche de Necker, résumant les dispositions relatives au droit de 15 0/0 à percevoir sur les objets du commerce des Hollandais (11 janvier 1780). — Envoi par le député des jetons frappés à l'effigie du roi régnant (15 janvier). — Lettre d'un Bordelais établi à Boston, signalant des reprises faites par des corsaires américains et qui intéressent des armateurs de Bordeaux (18 janvier). — Remercîments de d'Estaing, en réponse aux félicitations de la Chambre : « Vos éloges, Messieurs, sont faits pour donner des talens qu'on n'a pas : ils inspirent le désir de les mériter » (27 janvier). — Communication par l'Intendant d'une dépêche de Necker qui suspend, à dater du 1er mars, l'exportation des grains de la généralité de Guienne par Agde et Cette (10 février). — Communication par le commissaire ordonnateur d'une dépêche du ministre de la Marine sur la nécessité de munir d'agrès et apparaux de rechange les navires à destination des colonies situées au delà du cap de Bonne-Espérance (16 février). — Lettre de M. de Montaran fils, sur l'essai qu'il doit faire, par ordre, des procédés de raffinage imaginés par les srs Boucherie, de Bordeaux (23 février). — Lettre de Barras, en réponse aux remercîments de la Chambre : « Je n'ay fait qu'exécuter les ordres du Roy, qui sont de protéjer le commerce de ses sujets, et M. de Sartine nous le recommande expressément » (24 mars). — Du député : « J'eus l'honneur de voir, ces jours derniers, M. l'Intendant, qui étoit étendu dans son lit avec la goûte » (29 avril). — Lettre des syndics du commerce de St-Étienne, contre la surveillance vexatoire à laquelle le commandant de la province vient de soumettre la fabrication des armes : « Votre ville est une de celles qui en consomment le plus, soit pour le Levant, soit pour les colonies ; depuis que les colons anglois ont secoué le joug de leurs superbes maîtres, vous leur en avés fourni d'immenses quantités ; » grâce à la liberté dont elles jouissent et malgré l'infériorité de leur fabrication, les manufactures de Liège fournissent à la France dix fois plus de fusils que celles de St-Etienne (14 mai). — Dépêche du ministre de la Marine, annonçant l'abrogation des arrêts du Conseil des 14 janvier, 27 avril, 15 juin et 18 septembre 1779 et la confirmation du règlement du 26 juillet 1778, touchant le commerce et la navigation des sujets des Pays-Bas (30 mai). — Dépêche du même, rappelant que le Roi soutient la guerre pour défendre la liberté des mers et recommandant de respecter cette liberté à l'égard des neutres, surtout des Russes (30 mai). — Communication d'une déclaration faite à l'Amirauté de La Rochelle, constatant qu'un capitaine a compté, de Belle-Ile à la Tour des Baleines, 14 corsaires anglais (18 juin). — Communication d'une dépêche du ministre de la Marine, recommandant d'user de bons procédés envers les flottes que l'impératrice de Russie envoie dans diverses mers (22 juillet). — Communication d'une dépêche du même, assurant que le Roi fournira des escortes aux 19 ou 20 navires qui ont, par son ordre, relâché à Cadix (26 août). — Lettre de la Chambre de Nantes, au sujet des mesures par elle prises en vue de combattre le privilège accordé au sr Loliot pour la poste maritime (16 septembre). — Dépêche du ministre de la Marine, portant défense aux corsaires de rançonner en mer les bâtiments des ennemis de l'État (13 novembre). — Du député, sur la nomination du marquis de Castries au ministère de la Marine : « Ce nouveau ministre n'a point encore donné d'audience publique et ne paroit pas disposé à en donner ; il a fait dire aux députés que, quand ils auroient à l'entretenir sur quelque objet, ils pourroient luy écrire pour luy demander un rendés-

vous ; nous verrons dans la suite ce qu'on aura gagné au changement » (25 novembre). — Lettre de la Chambre de Nantes, sur les prix excessifs proposés par la Chambre de La Rochelle pour l'évaluation des marchandises d'Amérique ; les Nantais font valoir « l'arrivée impatiemment attendue du grand convoi de l'Amérique, qui les fera encore tomber, et la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, qui fermera bien des débouchés et n'en laissera d'ouverts que par navires suédois et danois » (30 décembre).

C. 4344. (Liasse.) — 49 pièces.

1781. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de Brest sur l'arrivée de l'escadre de d'Estaing : « On pense qu'il n'y a plus de 3,000 à 3,500 malades sur l'armée et qu'ils ne sont attaqués que d'escorbut » (4 janvier 1781). — Lettre du député : il vient de découvrir le coin des jetons et de l'envoyer au Cabinet des médailles : « Il n'étoit ni chez le successeur de M. Trouvé ni chez Mlles ses filles ; il avoit resté chez un commissaire de police » (13 janvier). — Réponse du comte de Guichen aux remercîments de la Chambre (22 janvier). — Du député, auquel on a réclamé « l'ancien carré de la Ville » pour frapper les jetons à l'effigie de Louis XVI. Il approuve l'attitude de la Chambre à l'égard de celle de Nantes : « Véritablement, cette Chambre ne cesse [d']importuner le Gouvernement par ses demandes ou par ses plaintes, et peut-être aurions-nous réussi dans quelques occasions si nous avions sçu nous séparer d'elle ; je ne peux me dissimuler que le Gouvernement a d'anciens préjugés sur son compte » (27 janvier). — Lettre de Brest, annonçant que l'escadre de Lamothe-Piquet a enlevé 22 navires anglais estimés 12 millions (7 mai). — Lettre de la Chambre de Nantes, sur la nécessité d'empêcher les effets de la gratification de 15 0/0 accordée par l'Angleterre à l'exportation des sucres raffinés (8 mai). — Du député, accusant réception du résultat des élections : « Le choix qu'on a fait des directeurs de la Chambre peut faire espérer qu'on perdra de vue l'idée qu'on avoit d'en changer le régime, ainsy que celuy des élections » (15 mai). — Du même, sur la nomination de Joly de Fleury aux Finances ; le public ne croit pas qu'il garde cette place : « Il a à un degré éminent tout ce qui est nécessaire pour la bien faire ; mais il est d'une santé fort délicate, et cette place a un détail qui en demande une très forte » (26 mai). — État de 39 vaisseaux entièrement chargés pour le commerce et qui sont en partance à Bordeaux (25 juin). — Lettre d'armateurs bordelais, réclamant des convois plus fréquents, des conditions plus équitables dans la répartition des classes, etc. (29 juin).

C. 4345. (Liasse.) — 73 pièces.

1781. — Correspondance passive de la Chambre. — Avis que, le service du Roi réclamant un grand nombre de matelots, il ne sera accordé d'équipages en septembre qu'aux navires frétés au moins pour moitié pour le compte de S. M. (13 juillet 1781). — Du député, sur son entrevue avec le ministre de la Marine : « Je ne sçais, Messieurs, si nos négotiants, en écrivant à ce ministre, ont joint à leur lettre une copie du compte figuré de l'armement d'un vaisseau pareil à celuy qui étoit inclus dans votre lettre : j'en serois fâché, parce qu'il est bien peu exact » (21 août). — Du même, sur la même affaire : « S'il étoit plus aisé de le voir (le ministre), je serois encore retourné à Versailles ; mais il est cruel de consacrer une journée entière à ces voyages et de n'obtenir qu'une audience de trois minutes » (25 août). — Dépêche du Ministre, annonçant qu'il donne l'ordre d'acquérir, à dire d'experts, les navires dont les armateurs ne voudront pas adopter le prix d'affrètement qui leur est proposé ; le Ministre prie la Chambre de s'interposer : « Cette dernière démarche m'a été inspirée, Messieurs, par les sentiments d'estime qui vous sont dus et par le principe que l'autorité ne doit être employée, même dans l'ordre du service public qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation que les circonstances peuvent permettre » (4 septembre). — Pétition d'armateurs bordelais, priant la Chambre d'envoyer à Paris deux de ses membres pour défendre leurs intérêts (9 septembre). — Remercîments des mêmes à la Chambre, qui a désigné MM. Lavaux et Grignet (11 septembre). — Envoi par Latouche de Tréville d'un extrait d'une lettre de Cadix, donnant des nouvelles d'une flotte de 112 bâtiments, dont 90 navires marchands de Bordeaux (11 septembre). — Lettre des deux députés extraordinaires de la Chambre, sur leurs démarches auprès du ministre de la Marine : « Ses premiers mots ont été de nous assurer que nous avions fait un voyage inutile » (18 septembre). — Des mêmes, pour annoncer les conditions qu'ils ont obtenues du Ministre (22 septembre). — Dépêche du Ministre, dans le même but (23 septembre). — Communication par l'Intendant d'une dépêche ministérielle, suspendant l'exportation des grains, dont le prix avait monté (9 octobre). — Lettre de la Chambre de La Rochelle, recommandant à la Chambre M. Garesché,

lequel va tenter d'obtenir l'élargissement de son beau-frère, M. Carayon fils aîné, armateur de La Rochelle, enfermé au Château-Trompette (13 octobre). — Dépêche du ministre de la Marine, qui rappelle que l'usage des guidons et pavois des vaisseaux du Roi est interdit au commerce (27 octobre). — Lettre de l'Intendant, consultant la Chambre touchant une demande formée par les rouleurs à l'effet d'être constitués en jurande (15 novembre). — Copie d'une dépêche du ministre de la Marine, notifiant la décision prise par le Roi de ne plus permettre jusqu'à nouvel ordre la vente à l'étranger des navires de 100 tonneaux et au-dessus (25 novembre). — Dépêche du même, annonçant que les navires à destination des colonies pourront sortir, à condition qu'ils soient sous escorte (9 décembre). — Pétition de négociants bordelais contre l'arrêt du Conseil du 9 août, « qui atribue à la régie des Messageries le transport exclusif des marchandises qui s'expédient en transit » (18 décembre). — Du ministre de la Marine, annonçant qu'il a « donné des ordres pour faire charger à Bordeaux 12 à 13 mille tonneaux de vivres qui doivent être expédiés pour l'Amérique méridionale » (29 décembre). — Envoi par la Chambre de Lyon d'observations contre l'arrêt du Conseil du 9 août (29 décembre). — Lettre de la Chambre de La Rochelle sur la même question : « A en juger par ce qui se passe dans cette affaire, on serait tenté de soupçonner que MM. les députés des Chambres de commerce des villes maritimes se donnent bien peu de mouvement ou qu'ils ont bien peu de crédit » (31 décembre).

C. 4346. (Liasse.) — 61 pièces.

1782. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de l'Intendant, portant qu'il est interdit d'envoyer sans escorte des barques chargées de grains (5 janvier 1782). — Envoi d'extraits d'une lettre relatant la dispersion d'un convoi parti de la Gironde (11 janvier). — Dépêche du ministre des Finances au maréchal de Mouchy, à l'occasion de l'arrêt du Conseil du 9 août 1781 : « Cet arrêt a été adopté par S. M. comme le moyen le plus efficace d'empêcher la fraude qui se fait au grand préjudice de ses droits, par la facilité que la faveur du transit donne à quelques commissionnaires ou autres personnes de mauvaise foi de garder et vendre dans le royaume des marchandises qu'ils ont déclaré envoyer à l'étranger » (15 janvier). — Lettre de la Chambre de Nantes, accompagnant la copie de représentations contre led. arrêt : « Votre place, Messieurs, tient le premier rang pour l'approvisionnement de nos colonies » (19 janvier). — Lettre de la Chambre de Lyon, contre le même arrêt (29 mars). — Lettre de la Chambre de Nantes, sur la nécessité de convois directs entre les Iles-du-Vent et l'Europe : l'obligation d'attendre les convois successifs fait que le voyage dure jusqu'à neuf mois (13 avril). — Communication d'une dépêche du ministre de la Marine, signalant la nécessité d'approvisionner les îles de Tabago, Saint-Vincent et la Grenade et promettant une escorte pour ces îles (25 avril). — Lettre de la Chambre de Nantes, demandant comment sont organisés les portefaix de Bordeaux (23 mai). — Lettre de Caron de Beaumarchais : « Il me semble qu'un vaisseau de ligne offert au Roi et portant le nom de la ville qui en fera l'hommage ne peut qu'être agréable à S. M. Donnons-lui de nouveau la satisfaction de connaître que, si nous avons le bonheur d'avoir un excélent maître, il a le bonheur de régner aussi sur une excélente nation. » Il souscrit pour 100 louis (28 mai). — Dépêche du ministre de la Marine, annonçant que des ordres sont donnés pour arrêter au départ les vaisseaux dont le gréement ou la voilure laisseraient à désirer (29 mai). — Dépêche du même, exposant qu'il est nécessaire d'admettre les neutres aux colonies pendant la guerre :« Le Roy… a vu avec plaisir, par les listes que vous avés jointes à votre lettre, que les armateurs de votre province ont plus que remplacé les bâtiments que les évènemens de la guerre leur avoint enlevés ; mais il n'en est pas de même des autres ports » (25 juin).

C. 4347. (Liasse.) — 65 pièces.

1782. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du commissaire ordonnateur, prescrivant de pavoiser les vaisseaux et de tirer le canon sur le passage du comte d'Artois, dont l'arrivée est annoncée pour le 9 (6 juillet 1782). — Lettre du député, sur l'arrêt du 9 août 1781 : la Chambre n'a pas constaté que cet arrêt eût entraîné des résultats fâcheux ; cependant, on a signalé des avaries et des retards graves, causés par la négligence de la Régie. Post-scriptum annonçant l'arrivée à Lorient, le 23, d'une flotte d'environ 124 navires partie du Cap le 31 mai sous l'escorte de 4 vaisseaux de guerre (27 juillet). — Envoi par l'Intendant de copie du procès-verbal d'un sondage effectué à la cale de la Grave : « A mer basse, il s'est trouvé 6 pieds 6 pouces d'eau, à environ douze pieds du bord » (9 août). — Avis de l'exemption du droit de fret accordée aux navires neutres qui importeront des grains étrangers (15 septembre). — Lettre

de rappel, écrite par l'Intendant au sujet de l'offre faite par le s[r] Bajac et appuyée par le ministre des Finances pour le prêt de 1,500,000 l. : « Au surplus, je me suis apperçu à cette occasion que la Chambre a tenu depuis quelque temps des assemblées extraordinaires, auxquelles je n'ai point été dans le cas de me trouver, n'en aïant pas été averti… Comme il n'est rien de ce qui la regarde à quoi je ne prenne un intérêt particulier, j'espère que vous voudrés bien à l'avenir ne tenir aucun bureau extraordinaire sans m'en faire prévenir par le secrétaire de la Chambre » (21 septembre). — Lettre du député, relativement à l'offre de 1,600,000 l. : le Ministre aurait désiré qu'on accueillît les propositions du s[r] Bujac, qui s'engageait à fournir l'argent dans des délais assez courts (21 septembre). — Lettre d'envoi de l'arrêt du Conseil portant révocation du précédent arrêt du 9 août 1781 (1er octobre). — Dépêche du ministre de la Marine, accompagnant une ordonnance par laquelle il est interdit aux corsaires de rançonner les ennemis (22 novembre). — Avis des ordres donnés dans les colonies pour que les navires isolés ne puissent pas trafiquer avant l'arrivée des convois dont ils font partie (23 novembre).

C. 4348. (Liasse.) — 65 pièces.

1783. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du député : « Je vous fais mon compliment, MM., sur la signature des préliminaires de paix ; il est possible qu'elle vienne trop tôt dans l'intérêt de quelques-uns de nos négotiants ; je ne peux que les plaindre ; mais je m'en réjouis dans l'intérêt d'un plus grand nombre à qui elle devenoit nécessaire » (25 janvier 1783). — Copie d'une dépêche du ministre des Finances, annonçant qu'il ne sera plus accordé de permission aux neutres pour trafiquer aux colonies (28 janvier). — Pétition des « principaux négociants, habitants et étrangers, tenant magasin en foire », à l'effet d'obtenir une prolongation de la foire, signée par Rebin et Cie de Versailles, Fraisse et Cie d'Arcueil, Bouscaren de Montpellier, Picot et Fazy de Genève, Coirard père et Michel de Nîmes, Garrisson de Montauban, etc. (7 mars). — Envoi par la Chambre de La Rochelle d'une lettre lui annonçant « que diverses maisons d'Ostende sont pourvues de permissions particulières pour l'admission dans nos colonies des négriers qu'elles continueront d'expédier » et « qu'une compagnie danoise compte encore neuf bâtimens négriers, tous expédiés et destinés pour St-Domingue » (13 mars). — Lettre de la Chambre de Nantes, sur la multiplicité des formalités exigées par les Fermiers pour les expéditions (2 avril). — Communication d'une lettre du ministre de la Marine, touchant l'utilité que présenterait la fondation d'établissements français de commerce dans le Nord et nommément à Hambourg : « De trois cent bâtiments qui vont chaque année de nos ports dans ceux d'Allemagne, à peine en compte-t-on cinq ou six de françois » (16 avril). — Transmission par le commissaire ordonnateur du texte d'une lettre du même ministre, demandant que l'on s'assure de la puissance du feu de Cordouan (30 avril). — Mémoires sur le projet de créer des établissements français dans le Nord et un entrepôt à Hambourg (12-20 mai). — Mémoire signé Bethman et Desclaux, tendant à prouver que les Français ne peuvent pas, sans être soutenus, entrer en concurrence avec les étrangers pour le commerce du Nord : « Le cabottage est un commerce d'éconnomie ; il ne peut prospérer sans elle ; » or, « la navigation française est la plus dispendieuse de toutes : la richesse du sol, l'aisance nationalle peuvent y contribuer, mais le régime des classes y concourt aussi, en obligeant les capitaines à prendre un trop grand nombre de novices et de mousses » (22 mai). — Lettre de l'Intendant, concernant un négociant qui sollicite un sauf-conduit : « L'usage n'est pas de faire dépendre du concours des créanciers le succès de ces sortes de demandes ; conséquemment, l'impossibilité où paroît être ce négociant de produire le consentement de la plus grande partie des siens ne doit pas être un obstacle à l'instruction de cette affaire » (14 juin).

C. 4349. (Liasse.) — 97 pièces.

1783. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de la Chambre de Nantes, sur les offres faites pour l'évaluation des marchandises d'Amérique : « Nous avons été fort surpris de ce que la Chambre de commerce de La Rochelle ait porté les siennes à un tiers de plus que votre place et la nôtre » (12 juillet 1783). — Mémoire pour les armateurs bordelais dont les navires ont été retenus à Porto-Rico (14 juillet). — Lettre du s[r] Compère-Laubier, de l'île d'Oléron, qui annonce que l'enquête faite par ordre du Ministre a démontré l'utilité de son projet pour le balisage de la côte méridionale de l'île et prouvé l'importance de la baie de La Péroche comme station de pilotage et port de refuge (21 juillet). — Mémoire contre la permission accordée aux étrangers d'introduire des noirs aux colonies (4 août). — Communication par l'Intendant d'une requête présentée par des capitaines au grand cabotage,

qui se plaignent « de se voir enlever par les étrangers la seule prérogative qu'il a plu à S. M. de réserver à ses sujets pour l'encouragement du cabotage », à savoir le privilège de transporter les grains à l'exportation ; l'Intendant observe qu'« il seroit peut-être difficile de refuser à un négociant la permission d'employer tel navire qu'il jugera à propos pour transporter dans des ports étrangers des grains qu'il en avoit tiré » (6 septembre). — Lettre de la Chambre de La Rochelle, contre la permission donnée aux neutres d'introduire des noirs aux. Iles-du-Vent : de 17 navires armés depuis la paix pour la côte d'Afrique par le port de La Rochelle, aucun ne paraissait destiné aux Iles-du-Vent (12 septembre). — Lettre de M. Torterue-Bouneau, chargé par intérim des affaires de Bordeaux à Paris : il annonce que les marchandises à destination de Bordeaux déchargées dans les ports de Bretagne parce que les navires ont été obligés de suivre l'escorte, sont dispensées par grâce de payer les droits de consommation : « Le succès est dû à M. Vial, premier commis des Finances, qui y a mis de l'intérêt et beaucoup de zèle, que vous ne pouvés pas vous dispenser de reconnoître par un petit présent de quelques bouteilles de vin » (4 octobre). — Lettre de la Chambre de Dunkerque, sur la traite : Dunkerque n'a armé depuis la paix que deux vaisseaux pour la traite (15 octobre). — Communication d'instructions adressées par le ministre de la Marine au commissaire ordonnateur, sur le commerce aux États-Unis, le choix des marchandises à envoyer, etc. (31 octobre). — Communication d'une dépêche du même au même, sur l'insuffisance du nouveau feu de Cordouan : « Je pense qu'il est indispensable, ainsi que vous le proposés, d'envoïer pendant quelques jours sur ce parage un bâtiment du Roy en croisière » (31 octobre). — Envoi par la Chambre de Marseille d'un état des droits perçus sur 4 navires de Bordeaux et montant à 5,427 l. 6 s. 11 d. (12 novembre). — Communication par le s^{r} Compère de lettres du Ministre, annonçant que sa carte sera gravée au dépôt des plans et lui sera remise, planche et tirage, pour être vendue à son profit, enfin que les travaux par lui demandés vont être exécutés (27 novembre). — Lettre du comte de Latouche, lequel envoie par le fils du s^{r} Compère une carte de la côte sud de l'île d'Oléron (30 novembre).

C. 4350. (Liasse.) — 75 pièces.

1784. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de la Chambre de Nantes, qui propose une série de mesures permettant de constater l'âge des navires et d'empêcher qu'on ne vende comme neufs des bâtiments usés (26 janvier 1784). — Lettre de Paul Nairac, sur le départ du *Sagittaire :* « Nous avons chargé dans ce vaisseau 122,169 1/2 piastres ; 180,300 l. en écus de 6 l. ;. 325,000 l. en une lettre de change sur Canton ; 120,000 l. environ en marchandises » (3 février). — Lettre du s^{r} Compère, exposant les services déjà rendus par les balisages effectués à l'île d'Oléron : « On travaille à tirer la pierre qui doit servir à former la digue qu'on doit construire cet été à l'anse de La Péroche, pour pratiquer le port qui doit servir de relâche aux pilottes et aux caboteurs » (5 février). — Dépêches des ministres des Finances et de la Marine, sur la conduite à tenir pour le commerce en Amérique (7 février). — Envoi par le chevalier de Walingford, officier de grenadiers et commissaire du Roi, de sa recette pour la conservation de l'eau ; il demande en retour un passage gratuit pour sa femme et son neveu, qui doivent se rendre à St-Domingue (22 février). — Lettre adressée aux Chambres par les députés du commerce : « Depuis longtems, nous voyons avec beaucoup de peine que, lors de la fixation des prix pour la perception du droit du domaine d'Occident, MM. les F^{ers} Généraux prouvent toujours si complètement que vos offres sont infiniment au-dessous des prix réels qu'il ne nous est jamais possible d'obtenir qu'on y ait le moindre égard » (27 février). — Du ministre des Finances, rendant témoignage de l'intelligence et du zèle de Nairac et autorisant la convocation des actionnaires de l'expédition de Chine (28 février). — Des députés du commerce : « Pour ce qui nous regarde, nous croïons que vous calculés toujours avec soin et avec exactitude les offres que vous envoïés pour l'évaluation des danrées coloniales ; mais nous ne parviendrons jamais à persuader à l'administration que les prix courants imprimés et les affiches des différentes places ne sont point exacts, surtout lorsque nous n'aurons à leur opposer qu'un état d'offres à des prix infiniment inférieurs » (19 mars). — Avis relatif à l'autorisation accordée pour la réexportation des grains étrangers (20 mars). — Lettre relative à un procès du s^{r} Mendès, juif de Bordeaux, concernant une goëlette armée par lui en 1756 et reprise en 1762 sur les Anglais (6 avril). — Dépêche du ministre de la Marine, annonçant que « la cour de Lisbonne vient de désaprouver tout ce qui a pu se passer à Cabinde » (25 avril.)

C. 4351. (Liasse.) — 106 pièces.

1784. — Correspondance passive de la Chambre. —

Réponse du ministre de la Marine aux observations de la Chambre sur l'admission des étrangers aux colonies : « J'ai fait passer de nouveaux ordres et les administrateurs m'ont tous répondu qu'ils avoient fait cesser des facilités que les circonstances les avoient forcés d'accorder » (9 juillet 1784). — Envoi par la Chambre de Nantes des évaluations des marchandises des colonies sujettes au droit de 3 1/2 0/0 : « Autrefois, ce droit se percevoit en nature aux Isles ; mais le Fermier ayant obtenu de le prendre en argent à l'arrivée dans nos ports, l'on faisoit des offres dans lesquelles on diminuoit le fret, les assurances et autres frais, ce qui réduisoit les marchandises à ce qu'elles auroient valu dans nos colonies, et rien n'étoit plus juste ; cependant le Ministre ou plutôt le Fermier prétend aujourd'hui que l'on aprécie les denrées à leur valeur, déduction du cinquième, sans quoi l'on n'aura plus d'égard aux offres des places » (10 juillet). — Lettre des s^{rs} Dumoulin et Seille père et fils, de Royan, offrant leurs services et demandant procuration à la Chambre pour secourir les navires au bas de la rivière, payer les sauvetages, avancer des victuailles, etc. « Étant fondés par différentes places du royaume qui nous ont expédiés des pouvoirs pour cet objet », etc. (21 juillet). — Avis du directeur des Fermes que les vaisseaux et marchandises venant de l'Inde ne peuvent être introduits en France que par Lorient et qu'on enfermera sous clef les cargaisons des navires forcés de relâcher en Gironde (9 août). — Lettre du s^{r} Compère, annonçant qu'« on s'occupe actuellement à former le petit port de La Péroche, pour servir de refuge aux pillotes et cabotteurs » ; il envoie des exemplaires de la carte que le Roi a fait graver du sud de l'île d'Oléron (31 août). — Lettre du député : il parle de sa santé « fort délabrée depuis quelque tems » (18 septembre). — Lettre de MM. Boutin et de Boisgibault, informant la Chambre « que, d'après le compte que le Roi s'est fait rendre de la situation des récoltes des différentes provinces du roïaume et même dans les païs voisins, S. M. a cru devoir prohiber l'exportation de toutes sortes de bleds, farines et menus grains » (20 septembre). — Dépêche du ministre des Finances, demandant à la Chambre, en vertu d'un arrêt du Conseil, de faire ses observations sur une requête des négociants contre la Ferme et de chercher à concilier les intérêts du Trésor et ceux du commerce (24 septembre). — Lettre de MM. Boutin et de Boisgibault, sur l'interdiction de l'exportation des grains : la circulation à l'intérieur, par terre et par mer, est autorisée ; les riz sont exceptés de la prohibition « lorsque le délai de six mois ne sera pas expiré et non autrement » (9 octobre). — Du ministre des Finances, sur les avantages accordés par le Roi dans le but de favoriser le commerce français dans le Nord : liberté dans la formation des équipages, exemption des droits de sortie des eaux-de-vie, primes, etc. (31 octobre). — Extraits de lettres des colonies sur l'introduction frauduleuse des farines d'Amérique (13 octobre-13 novembre). — Copie des instructions envoyées par le Ministre aux administrateurs des colonies sur l'arrêt du Conseil du 30 août, touchant le commerce étranger aux colonies (13 novembre). — Mémoire non signé, sur la nécessité d'un entrepôt à St-Pierre et Miquelon : « Le seul port de Bordeaux a déjà reçu 33 cargaisons complettes de morue et en recevra au moins une quinzaine avant la fin de décembre ; La Rochelle en a reçu 15 depuis septembre et en recevra cinq de plus encore de Miquelon » (29 novembre). — Correspondance des Chambres de commerce, lesquelles protestent unanimement contre l'arrêt du Conseil du 30 août (Décembre).

C. 4352. (Liasse.) — 108 pièces.

1785. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de la Chambre de Nantes, rectifiant cette assertion de la Chambre de Bordeaux, que « les salaisons de bœuf ne se préparent pas dans le royaume » : Nantes a fourni à la flotte, durant la dernière guerre, 8,000 barils, année commune ; Brest et Morlaix en ont fourni beaucoup plus, et on aurait pu doubler et tripler ces quantités (29 janvier 1785). — Lettre de dom Devienne, accompagnant des circulaires imprimées destinées à expliquer pourquoi il n'a pu livrer en 1775 le second et dernier volume de son histoire de Bordeaux (23 février). — Avis de l'autorisation donnée par le Contrôleur général d'exporter les blés, farines et menus grains par le port de Bordeaux (12 mars). — Envoi par la Chambre de Lille d'un exemplaire de son mémoire au Ministre tendant à prouver que l'industrie française ne peut pas lutter aux colonies avec l'industrie étrangère (17 mars). — Du député : « Il ne me fut pas possible, Messieurs, de vous instruire mardi du changement qui s'étoit fait dans l'intendance de Bordeaux ; l'affaire de M. Dupré de St-Maur avoit été rapportée le samedi devant le Roy ; on n'opina point ; chacun de Mrs du Conseil fit seulement quelques observations, après lesquelles le Roy se leva et tout fut dit sans qu'il y eût aucune espèce de prononciation ; le lendemain, M. Dupré de St-Maur fut fait conseiller d'État à la place de M. Pelletier de Beaupré, qui venoit de mourir »

(30 avril). — Lettre du député, résumant l'avis des députés du commerce sur l'arrêt du 30 août et le commerce colonial : impossibilité pour la France d'approvisionner entièrement les colonies de morue, bois, animaux vivants, et d'enlever tous les sirops et tafias : « Nous nous sommes assurés que la valeur de ce résidu de la fabrication des sucres étoit de 13 millions ; » les députés concluent à la prohibition absolue des étrangers et à l'encouragement du commerce français par des primes (10 mai). — Du député : on a formé le projet de soumettre le roulage à un impôt d'un denier par quintal et par lieue, « et de faire établir pour cette perception, de six lieues en six lieues des ponts à bascule pour y peser la charge des rouliers, ensemble leur charrette, pour en déduire le poids, et de mettre de distance en distance des stationaires pour réparer dans l'instant toutes les hornières… ; à ce droit sur les marchandises on ajouteroit encore un droit pour toutes espèce de voitures, en sorte qu'on nous mettroit à l'instar de l'Angleterre, de la Suisse, etc. Je dois vous avouer que ce projet, quoique très protégé, ne fait pas fortune chez nous » (14 juin).

C. 4353. (Liasse.) — 96 pièces.

1785. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du s[r] Compère, annonçant qu'il a obtenu la création d'un office de l'Amirauté à l'île d'Oléron, à l'effet de protéger contre le pillage les navires naufragés, qu'il a acheté et va installer près de La Péroche « une superbe lunette d'aproche de 25 pieds de long », enfin qu'il se propose « de faire revivre à l'isle d'Oléron la pratique des Romains, qui avoient des écolles pour apprendre à nager…, affin que, comme cela m'a déjà réussi plusieurs fois, particulièrement aux naufrages des navires *la Marquise de Chatenoye* et *la Marie-Jeanne,* on puisse aller au secours des malheureux qui ne sont que trop souvent la victime de la tempête » (9 juillet 1785). — Lettre du ministre de la Marine, sur la mission que vient de remplir le marquis de La Jaille, chargé « de reconnoître les lieux où il seroit possible d'établir des comptoirs, soit dans l'archipel des Bissagots, soit sur la Côte-d'Or, et d'en former un sur l'isle de Gambia, située à l'embouchure de la rivière de Bunck, qui se décharge dans celle de Sierra-Lionna » (15 juillet). — Communication par le commissaire ordonnateur d'une dépêche du ministre de la Marine, qui expose les mesures prises pour assurer à la France le commerce de Tabago (18 juillet). — De la Chambre de Dunkerque : elle signale l'intention que l'on prête à l'administration des Postes de taxer les lettres venant des États-Unis par navires marchands comme si lesd. lettres venaient par paquebot, « c'est-à-dire à 20 sols la lettre simple, 21 s. celle avec envelope, 38 s. la double et 40 s. l'once des paquets » (23 juillet). — Estimation de pelleteries, communiquée par le directeur des Fermes (1er août). — Dépêche du ministre de la Marine, reprochant à la place le peu d'empressement qu'elle met à répondre aux vues du Roi pour l'approvisionnement de Tabago : « Déjà les produits de l'isle de Tabago sont évalués à cinq millions, et bientôt ils s'élèveront plus haut si le commerce veut se prêter aux efforts des habitans » (13 août). — Lettre de la Chambre de Nantes, contenant une réfutation de l'avis des députés sur le commerce colonial : la pêche française, convenablement encouragée, suffirait à l'approvisionnement des colonies ; les colonies ont encore du bois ; Tabago en est couvert ; Nantes et les autres places expédient des feuillards en quantité ; les mines de Bourbonnais, bas Anjou, Bretagne, etc., fourniraient plus de charbon qu'il n'en faut ; les sirops et les tafias valent, au total, 7,875,000 l. au lieu de 17 millions, etc. (Août).— Envoi par le député de la copie d'une dépêche ministérielle relative aux encouragements accordés à la pêche de la morue (3 septembre). — De Nairac, qui envoie les prix courants des thés provenant de l'expédition du commerce de Chine : « Cette vente a passé nos espérances de plus de 1,500 mille livres » (21 octobre). — Lettre de M. Lemesle, sur l'admission des étrangers aux colonies : « Les sirops sont insuffisants pour payer à l'étranger ses fournitures, puisque ces sirops vont à peine à la valeur de 7 millions » (Dieppe, 30 octobre). — Communication par le commissaire ordonnateur de copie d'une décision du roi d'Espagne fixant les couleurs des pavillons et flammes de la marine espagnole (avec dessin) (24 novembre). — Communication par Nairac du plan de liquidation de l'expédition de Chine (9 décembre). — Longue lettre de M. Lemesle : il annonce l'envoi d'un ouvrage sur le commerce : « J'ai imaginé de faire paroître un éditeur, afin d'avoir une porte de derrière dans le cas où M. le Contrôleur général trouveroit mauvais que j'eusse écrit mes réflexions ;… mon ouvrage est terminé par un passage prétendu d'un auteur anglois, et il convient parfaitement à notre gouvernement, mais j'ai trouvé plus prudent de le mettre dans la bouche d'un étranger » (Dieppe, 15 décembre).

C. 4354. (Liasse.) — 116 pièces.

1786. — Correspondance passive de la Chambre. — Communication par le commissaire ordonnateur d'instructions ministérielles sur la route que doivent tenir les capitaines pour éviter de se laisser affaler entre le cap Noun et le cap Bojador (Vers le 9 février 1786). — Avis, transmis par le même, que la prochaine récolte à Tabago « sera assés abondante pour fournir des chargemens complets à plus de 25 bâtimens de 300 tonneaux » (17 février). — Envoi par MM. Boyetet et Dupont d'un mémoire sur les causes d'infériorité des raffineries françaises (Vers le 20 février). — Communication par les propriétaires de la quincaillerie de Cadillac d'un mémoire au Ministre, retraçant l'histoire de cette quincaillerie (16 mars). — Lettre du député, sur les démarches qu'il a faites auprès du Ministre relativement à l'affaire des pontons : « Je luy ay raporté l'anecdotte d'un certain 4 d'octobre, où nous vîmes brûler à Bordeaux sept vaisseaux et où tous ceux de la rade coururent le même risque » (28 mars). — Dépêche du ministre de la Marine, touchant le succès des mesures prises contre le commerce interlope aux colonies et sur la nécessité d'organiser régulièrement les expéditions, de façon à éviter les affluences de navires, « ce qui leur porte plus de préjudice que la concurrence des étrangers » (31 mars). — Envoi par le député d'un questionnaire du Ministre sur le commerce des harengs, avec les réponses de la Chambre : l'importation du hareng de pêche nationale à Bordeaux « est très bornée et ne roule annuellement que sur 2,500 à 3,000 barrils… La modique consommation de ce comestible, qui n'est guère à Bordeaux que l'aliment de la dernière classe du peuple, résulte de la position favorable de cette ville, où abonde pendant le carême une quantité considérable de coquillages toujours à vil prix et préférés au hareng ; nous disons pendant le carême, car, passé ce tems, la vente des harengs diminue subitement des deux tiers, pour cesser entièrement en été et faire place à la sardine fraîche, qui n'est pas aussi chère et qui est d'un goût plus agréable que le hareng. Avec cette quantité de 2,500 à 3,000 barrils, Bordeaux aprovisione les Landes et tout le pays que baigne la Garone » (1er avril). — Observations des juge et consuls de Nantes sur l'introduction des sucres raffinés en Angleterre, dans l'Alsace, la Lorraine et les Trois-Évêchés : ils demandent qu'on soigne mieux les nègres et surtout les négresses quand elles sont enceintes : « Cette bonne police conserveroit la vie à des milliers de ces malheureux, et l'on ne seroit plus dans le cas d'en tirer un si grand nombre des côtes d'Affrique, où l'espèce diminue visiblement » (8 avril). — Dépêche du ministre de la Marine, annonçant le règlement des difficultés survenues avec la cour de Lisbonne relativement à la côte d'Angola : « Il ne reste de suspension que sur la partie des côtes au Sud du cap Padron, où la cour du Portugal conteste en tout aux autres nations la liberté de la traite » (13 avril). — Communication par la Chambre du Havre d'un mémoire contre le projet attribué au Gouvernement d'admettre à St-Domingue les nègres de traite étrangère : la traite occupe 150 navires français « dont la moitié seulement est armée annuellement à cause de la longueur des voyages » ; « ces 75 navires employent chaque année dans l'assortiment de leurs cargaisons et en frais d'armement une valeur d'environ 30 millions, dont au moins les 3/4 sont le plus ordinairement du cru de la France » (15 avril). — Avis donné par le Ministre qu'il n'est pas question d'autoriser l'admission à St-Domingue des nègres de traite étrangère (28 avril). — Du député : le commerce interlope aux colonies est fait par de petits navires qui pénètrent dans les anses ; les Iles-du-Vent n'ayant, l'année précédente, reçu aucun navire de traite française, le Ministre a cru nécessaire de donner un peu plus de liberté aux étrangers. Le député engage la Chambre à motiver ses parères : « Notre Chambre est presque la seule qui ne motive pas ses décisions, et vous devés juger que quelques confience qu'on ait dans vos lumières, les magistrats, le Conseil lui-même aimeroit à juger les motifs qui ont déterminé vos opinions » (6 mai). — Pétition pour l'abolition du privilège de la Compagnie des Indes, présentée au nom d'une société de négociants bordelais, avec les noms desd. négociants (11 mai). — Lettre de M. Ch. Lemesle, annonçant les concessions qu'il vient d'obtenir au commerce du sucre : « J'en ai fait part dimanche à M. votre député, que l'administration n'a point encore informé. » Il a également demandé qu'on fît des règlements pour la traite : « M. de Colonia m'a paru satisfait et il est convaincu de la nécessité de faire de sages règlements à ce sujet, parce que la côte s'épuise et il viendra un tems où l'Afrique ne pourra plus fournir 80 mil esclaves tous les ans, comme elle les fournit encore. Je n'ai pas hézité à affirmer que si on éloignoit l'étranger, nous pourrions fournir aux colonies 30 mil noirs, et que nous en fournirons 25,000 cette année » (23 mai). — Pétition de négociants qui demandent la translation de « l'entrepôt actuel du prohibé », translation rendue nécessaire par « l'accroissement rapide qu'a pris et que prend chaque jour le

commerce de Guinnée » (Vers le 23 mai). — Du député, touchant un projet d'un s[r] Currat pour rétablissement d'une malle entre Bordeaux et Lyon (23 mai). — Dépêche du ministre de la Marine, annonçant que le Roi a donné à l'un des deux vaisseaux lancés à Toulon le nom de *Commerce de Bordeaux :* « Le nom de ce vaisseau rappellera le zèle et le patriotisme que vous avez montrés en faisant verser à cet effet une somme de 900,000 l. au Trésor royal » (19 juin). — Lettre du directeur des Fermes, relative à la translation de l'entrepôt des marchandises prohibées, de la maison du s[r] Gauteyron rue St-Remy, dans la maison du s[r] Crosilhac, rue de la Devise Ste-Catherine (27 juin).

C. 4355. (Liasse.) — 100 pièces.

1786. — Correspondance passive de la Chambre. — Communication par le directeur des Fermes du texte d'un acte à lui signifié de la part du plus grand nombre des négociants faisant le commerce de Guinée, contre la translation projetée de « l'entrepôt du prohibé » (17 juillet 1786). — Lettre de la Chambre de St-Malo, exposant les raisons qui militent en faveur du monopole accordé aux s[rs] Brillantais-Marion et Cie, de lad. ville, pour faire la traite « dans la rivière de Formose, au royaume du Bénin, et dans celle d'Ouerre, sous l'obligation de leur part d'établir un fort sur la rive gauche à l'embouchure du premier de ces fleuves » : « Ce privilège est le résultat d'un traité particulier fait par M. Brillantais-Marion avec le prince héréditaire, fils du roi d'Ouerre, amené en France en 1784 par un navire de cet armateur » (20 juillet). — Envoi par le ministre de la Marine d'un arrêt du Conseil, prorogeant jusqu'au 1er août 1789 l'autorisation d'importer aux Iles-du-Vent les nègres de traite étrangère et élevant de 100 à 200 l. la prime accordée par tête de noir de traite française introduit dans la partie Sud de Saint-Domingue (4 octobre). — Du député ; il fait la critique du traité de commerce avec l'Angleterre (7 octobre). — Notification de la décision qui maintient l'entrepôt du prohibé chez le s[r] Gauteyron (8 octobre). — Envoi par la Chambre de La Rochelle d'un état des importations de St-Domingue dans ce port pour 1774-1777 et pour 1785 (13 octobre). — Envoi par la Chambre de Bayonne d'un état analogue pour 1774-1777 (24 octobre). — Lettre du député : il craint que la Chambre ne lui ait envoyé sous fausse déclaration et qu'on n'ait saisi des exemplaires d'un mémoire contre la Compagnie des Indes, imprimé sans permission et sans nom d'imprimeur (24 octobre). — Envoi par la Chambre de Nantes d'un état des importations reçues par ce port en 1784 (139,618,808 l.) et 1785 (180,913,032 l.) (28 octobre). — De la Chambre de St-Malo : elle n'a pu se procurer un état du même genre ; il est entré, venant d'Amérique, 53 navires pendant les 4 années qui ont précédé la guerre et 18 pendant les 4 années qui l'ont suivie (11 novembre). — Lettre du député : il annonce que l'un des coins servant à la fabrication des jetons s'est brisé (12 décembre). — Communication par la Chambre du Havre d'un mémoire au Ministre : l'Afrique peut fournir annuellement de 75,000 à 80,000 noirs ; mais elle s'épuise et on commence à tirer les captifs du centre de l'Afrique, ce qui élève les prix (14 décembre). — Réclamation des consuls étrangers, signalant les accidents causés par la substitution des réverbères au feu de charbon sur la tour de Cordouan (20 décembre). — Du député : « Nous venons de perdre un de nos anciens confrères, M. Beaujon, qu'on enterre ce soir ; la jurisdiction cessera enfin de lui payer une rente de 1,000 écus, qui duroit depuis longtems… On m'a dit qu'il léguoit à la Chambre du commerce le portrait de Louis XV fait au Gaubelin » (23 décembre).

C. 4356. (Liasse.) — 83 pièces.

1787. — Correspondance passive de la Chambre. — Du député : le coin pour la frappe des jetons a encore manqué (7 janvier 1787). — Envoi par le député d'un extrait du testament de Beaujon (23 janvier). — Lettre du député, annonçant que M. de Lachâtre abandonne ses prétentions sur le portrait du Roi légué à la Chambre par M. Beaujon (3 février). — Lettre du commissaire ordonnateur, encourageant l'émigration vers la Guyane (8 février). — Lettre de la Chambre de Nantes, contre l'arrêt instituant un service de paquebots : « Ils ne pourront jamais supléer à six ou sept cens navires employés annuellement » entre les colonies et la France (17 février). — Envoi par la Chambre de Bayonne de requêtes relatives à la faillite du s[r] de Ste-James, trésorier de la Marine, dont les lettres de change sont, pour une valeur de 1,300,000 l., entre les mains de négociants bayonnais (20 février). — Réponse de MM. Beaujon aux condoléances de la Chambre (20 février). — Mémoire contre l'arrêt du Parlement du 7 février, qui interdit au commerce l'usage des rues pour la vidange des cafés, le rabattage des futailles, etc. (26 février). — Du député : « Ma lettre, quoique dattée du 3, est écrite le 2, parce que demain on fait un service pour le repos de l'âme de M. de Beaujon, auquel je suis invité, et où je crois devoir me rendre ; cette cérémonie sera fort

longue, parce qu'on doit l'exhumer de la parroisse où il a été enterré, pour le transporter dans sa chapèle qui tient à sa maison, qu'on appelloit la Chartreuse » (3 mars). — Supplique de la veuve du pilote Bernard Pellé, péri en mer le 19 janvier : « Désirant porter les secours dont il était capable à un navire qu'il voyait prêt des Battures de Cordouan, il s'exposa à passer au bout de la matte du Demi-Banc, afin d'accourcir le trajet » (6 mars). — Lettre du ministre de la Marine, reprochant à la Chambre le ton de son mémoire contre l'établissement des paquebots : « Vos représentations seront toujours reçues avec plaisir, lorsqu'elles seront présentées d'une manière convenable. Je vous invite à m'adresser les mémoires qui peuvent m'instruire sur les intérêts du commerce dépendant de votre Chambre ; je m'empresserai de m'en occuper ; mais je désire que ce soit des exposés de faits exactement rendus et des réflexions sages et saines, telles que votre expérience sur ces objets peut vous les dicter et non des déclamations déplacées » (8 mars). — Du député, sur l'exécution du legs de M. Beaujon (11 mars). — Du même, sur le même objet : les frères du défunt insistent pour payer le portrait que désire la Chambre. Envoi d'un extrait authentique du testament relatif au legs fait à la Chambre (17 mars). — Mémoire de négociants contre les paquebots et la poste maritime : « Il y a dans le bureau de la Poste aux lètres une quantité conséquente de dépêches pour les femmes, mères ou parents des matelots, que ces malheureuses victimes de l'impôt n'ont peu retirer, n'ayant pas la faculté de le faire » (17 mars). — Du député ; il craint que les tableaux n'arrivent pas à Bordeaux avant les élections de la Chambre : « Mais à tout événement vos noms seront inscrits, ainsi que vous l'avés désiré, au bas du tableau ou en haut, à la pièce qu'on adoptera *(sic)* au cadre » (30 mars). — Lettres de diverses Chambres, concernant l'envoi de députés à Paris pour réclamer la liberté du commerce dans l'Inde (28-30 avril).

C. 4357. (Liasse.) — 91 pièces.

1787. — Correspondance passive de la Chambre. — Du député, sur l'envoi des tableaux légués par M. Beaujon : « Il y en a qui sont très beaux, mais je n'ai pas été émerveillé de celui du roy régnant ; celui du feu roy, qui est fait aux Gobelins, est d'une grande beauté » (1er mai 1787). — Lettre de la Chambre de Lille, qui se prononce en faveur de la Compagnie des Indes (3 mai). — De la Chambre de St-Malo : « Nous ne pensons pas que le commerce puisse obtenir la dissolution subite de la Compagnie des Indes : il a sans doute été injuste de la créer ; il le seroit peut-être autant de la détruire maintenant » (5 mai). — Du député : « J'avois eu l'honneur de vous mander que MM. les héritiers fesoient faire le portrait de M. leur frère ; je voulus, il y a deux jours, voir où cela en étoit ; j'allai chés le peintre, où je vis ce tableau, dont je ne fus pas content, parce que cette copie a été faite sur un modèle fait depuis 22 ans ; » ce portrait serait trop petit (12 mai). — Envoi par le chevalier Deslandes, prévôt de la maréchaussée à Jacmel, d'un projet pour combattre la contrebande (15 mai). — Lettre de M. Letellier, député extraordinaire chargé de demander la révocation du privilège de la Compagnie des Indes : « Tout Paris est persuadé que notre députation produira son effet » (26 mai). — Lettre du député ordinaire : il assure la Chambre de ses bonnes dispositions à l'égard de M. Letellier (27 mai). — Lettre de M. Letellier, au sujet de l'accueil que lui a fait le député ordinaire : « Il ne me parut pas trop disposé à seconder mes démarches. » Le député de Rouen l'a reçu très froidement (29 mai). — Lettre du ministre de la Marine, sur les motifs de l'établissement des paquebots : le Roi n'en fait pas une question de fiscalité et il est prêt à abandonner l'entreprise à la Chambre, si elle s'en charge aux mêmes conditions (12 juin). — Lettre de M. Letellier, relatant une conversation d'un député avec le Contrôleur général : le député « luy représenta que plusieurs d'entre nous étoient députés extraordinaires, éloignés de leurs affaires ; il répondit qu'il ne nous avoit pas fait venir » (23 juin). — Lettre de M. Letellier : « M. Dubergier paroît moins blessé de ma présence » (26 juin). — Lettre du même, racontant qu'il a remis à M. de Breteuil une lettre de la Chambre : « Ce ministre m'écouta fort bien… ; mais en mettant les lettres à la poche, j'eus pour toute réponce : « Je verrai cela, Monsieur » (7 juillet). — Du même : il écrit qu'il est en bonne intelligence avec M. Dubergier (14 juillet). — Du même : il promet de méditer les mémoires de la Chambre. « Vous et le commerce entier avés épuisé la matière, sauf cependant pour M. Nairac, qui ne cesse, dit-on, d'envoyer des mémoires particuliers aux Ministres, mémoires qu'on m'assure encore être dans le tiroir et sous la clef d'un commis, pour voir le jour quand on s'en souviendra » (28 juillet). — Du même : « Toutes les affaires sont icy dans un état désastreux ; il ne se fait presque rien en banque ; l'argent est resserré ; la méfiance est générale ; une terreur que je ne crois que pannyque a fait jetter tout le monde sur la caisse d'excompte, où depuis 6 jours

on ne fait que payer, sans que la cour de l'hôtel désemplisse » (25 août).

C. 4358. (Liasse.) — 105 pièces.

1787. — Correspondance passive de la Chambre. — Du député : le graveur ne peut pas prévenir les accidents qui surviennent aux coins, lesquels cassent au Cabinet des médailles, pendant la frappe, à laquelle il n'assiste pas. « On croit qu'on ne nommera pas au ministère de la Marine, qu'on se contentera de distribuer des bureaux particuliers, dont les chefs rendront compte à M. l'Archevêque ; cependant, il est beaucoup question de M. de Laporte, qui a été ci-devant à Bordeaux : la bonne réputation dont il jouit feroit désirer à beaucoup dès gens qu'on le nommât » (1er septembre 1787). — De M. Letellier : on joue sur les actions. « C'est ce qui allimente les agents de change et a fait monter leurs offices jusqu'à 180 mille l… Tout est aujourd'huy joueur à Paris. J'ay seu que Blondin, maître de poste à Bordeaux, est arrivé à Versailles en 40 heures, qu'il a remis des paquets à M. l'archevêque de Toulouse, que le fils de Blondin est parti le lendemain avec des paquets de mond. seigneur archevêque » (8 septembre). — Nouvelle lettre du chevalier Deslandes, qui s'est offert, sous peine de l'échafaud, à faire cesser la contrebande à Saint-Domingue (15 septembre). — De M. Letellier, sur le mémoire rédigé par l'abbé Morellet, à qui on a décidé d'offrir, au nom de chaque Chambre de commerce, 25 louis, pour la rédaction et l'impression de son travail ; sur la « rareté affreuse » de l'argent et la difficulté des affaires, etc. (23 septembre). — Du même : « M. de Breteuil nous dit que lors de l'établissement de la Compagnie, il se rapeloit très bien que M. de Calonne avoit dit en plein Conseil qu'il ne la proposoit que d'après le vœu du commerce et après en avoir consulté toutes les Chambres. » L'abbé Morellet a traité avec son imprimeur, et les députés doivent acheter les exemplaires du mémoire, comme le public (30 septembre). — De la Chambre de Nantes, sur les alarmes du commerce, qui craint une rupture subite avec l'Angleterre et redoute les corsaires de Guernesey (6 octobre). — De M. Letellier, sur les bruits de guerre et les armements (7 octobre). — Dépêche du comte de Montmorin : « Vous savés, Messieurs, que les Espagnols, par une exception tacite aux loix prohibitives, ont toujours été admis dans nos colonies en Amérique, parce que sans porter préjudice à l'importation en France de nos denrées coloniales, dont l'introduction est prohibée chez eux, ils versent dans ces colonies beaucoup de numéraire en échange de divers objets de nos manufactures. » Le Ministre énumère divers articles que les Espagnols recherchent (13 octobre). — De l'archevêque de Toulouse : « Des frégates s'arment à Brest et si malheureusement la guerre devait avoir lieu, elles protègeraient vos expéditions » (18 octobre). — Du comte de Montmorin, sur le même objet ; il charge la Chambre de rassurer le commerce : « Il a été donné des ordres pour l'armement de 12 à 15 frégates, qui seront uniquement employées à assurer la navigation de ses bâtiments en cas de rupture » (19 octobre). — Du député : il a obtenu que le graveur se chargeât de l'entretien des coins des jetons, moyennant 200 l. par an et soumet cette convention à la Chambre (30 octobre). — De M. Letellier : il annonce que les cours de Paris et de Londres sont convenues d'un désarmement et il parle d'une intervention de l'Espagne, laquelle aurait fait savoir au gouvernement anglais qu'elle avait 50 vaisseaux prêts à se rendre à Brest à la première demande de la France (30 octobre). — Lettre du sr Groult, procureur du Roi à l'Amirauté de Cherbourg, auteur d'un *Discours sur le droit maritime de l'Europe :* « M. l'intendant de cette généralité m'a invité, par l'ordre de M. le Garde des Sceaux, à verser dans les archives de la Chansellerie les pièces rares qui pourront passer par mes mains » (Octobre). — De M. Letellier : presque tous les députés extraordinaires sont partis. « Les mareschaux de France sont mandés pour finir enfin l'affaire de notre malheureux maire de Bordeaux, le vicomte de Noé » (25 novembre). — Du même : les députés reviennent, mais le premier Ministre et M. Morellet sont souffrants et la Compagnie fait traîner l'affaire (11 décembre). — Envoi par le ministre de la Marine d'un « tarif pour évaluer en tonneau le poids ou l'encombrement des effets, munition et marchandises que le Roi fait charger » (17 décembre). — Du commissaire ordonnateur, lettre proposant à la Chambre d'avancer des fonds pour le service des balises et phares (18 décembre). — Du député : il rend compte d'un entretien avec un intendant de commerce au sujet des acquits à caution : « Ces Messieurs ne sont pas bien familiers avec ces matières » (18 décembre). — De M. Letellier : « Il y a bien des jours que je n'ai vu M. Dubergier… Je viens d'aprendre que par pa *(sic)* protextion il avoit obtenu une place pour M. son fils, celle de controlleur des Fermes » (22 décembre).

C. 4359. (Liasse.) — 85 pièces.

1788. — Correspondance passive de la Chambre. — De M. Letellier, sur les primes pour l'encouragement de la traite : « Le gouvernement a payé, en 1786, 1,566,000 l. ; » on se plaint que les navires vont traiter quelques nègres pour avoir la prime et portent ensuite leur cargaison à sa vraie destination (19 janvier 1788). — Communication d'observations des jurats sur le service du délestage à Bordeaux, attribué aux jurats par arrêt du Conseil du 29 octobre 1734 : « Les capitaines ou maîtres des bâtiments qui arrivent sont tenus de venir dans les 24 heures à l'Hôtel de Ville attester sous serment la quantité et qualité de lest porté dans lesd bâtiments, qu'ils n'en ont ni jeté ni laissé jeter aucune partie ; les jurats doivent avoir des préposés ou des commis pour recevoir ces déclarations et pour recevoir en même temps en consignation les frais nécessaires pour délester ces bâtiments » (13 février). — Du commissaire ordonnateur, concernant le rétablissement des balises de Soulac et de la pointe de Grave, « renversées, la dernière le 21 février et la première dans la nuit du 23 au 24 » (1er mars). — Envoi par les jurats d'un mémoire du sr Pasquier, professeur de mathématiques, sur le régime du fleuve, et minute d'un rapport sur cette communication : les courants, détournés par les atterrissements artificiels, rejettent le fleuve vers la rive droite, « contre la palu de Lassouys, où ils ont fait depuis peu une invasion de plus de 200 toises », et tendent à revenir « dans le canal entique qui baignait autrefois le pied de la côte du Cypressa » ; le banc de la Paludate s'accroît. L'auteur du mémoire demande qu'on lève un plan de la rivière depuis « l'isle du Blanc, située audessus du carénage actuel », jusqu'à Lormont, avec indication des profondeurs, de la nature du fond, des bancs et de la direction des courants (6 mars). — Requête de raffineurs contre l'abolition de la prime d'exportation accordée par arrêt du 25 mai 1786 : « L'exportation qui avoit été réduitte, en 1785, à 4,800 quintaux, pour la seule province de la Franche-Comté, a été porté[e] en 1786 à 6,264 quintaux et à 6,273 q. en 1787 » (21 mars). — Rapport des pilotes de Pauillac sur le mauvais état des passes : ils l'attribuent au jet du lest et des débris de pierre : « La rade de Blaye et les bancs de Plassac et du Becq se gattent et s'augmentent par le débris qui sort de Roque-de-Tau ; les passes se gattent aussy depuis le Becq jusqu'à Bordeaux par les terres qu'on jette de chaque cotté de [la] rivière ; la rade de Pauillac et celle de Trompeloup se gattent aussy par la quantité des terres qui sortent en partie du bourg dud. Pauillac quand on y fabrique des caves et des fondements pour les bâtisses qu'on y construit » (24 mars). — De la Chambre de La Rochelle, sur les dommages causés en Ardres par l'incursion d'un roi noir « nommé Dahomet » (4 avril). — Du commissaire ordonnateur, pour prier la Chambre de désigner des capitaines, dans le but d'étudier la reconstruction des balises de Soulac et de la pointe de Grave (16 avril). — De M. Letellier : il croit devoir attendre, pour demander à l'abbé Morellet l'autorisation de faire faire son portrait, l'issue de l'affaire (22 avril). — Du député : il parle « du préjudice énorme que notre commerce éprouve avec l'Angleterre depuis le traité de commerce fait avec cette nation, puisqu'il résulte de leurs importations chés nous et de nos exportations chés eux, dans un espace de tems qui ne comprend pas neuf mois entiers, un bénéfice de plus de neuf millions pour les Anglois » (26 avril). — Dépêche du Contrôleur général, en réponse à une demande de la Chambre tendant à faire étendre aux vinaigres de Guienne des faveurs accordées temporairement aux vins du pays : « Il eût été plus convenable de vous borner à reconnaître le prix de cette grâce, au lieu d'en demander l'extension ; d'ailleurs les motifs qu'on a fait valoir pour les vins ne s'appliquent pas également aux vinaigres » (28 avril).

C. 4360. (Liasse.) — 67 pièces.

1788. — Correspondance passive de la Chambre. — De M. Letellier : il se demande si on renverra à la Chambre l'affaire concernant les rouleurs. « On est trop sçavant à Paris pour consulter les provinces » (6 mai 1788). — De M. Letellier : « On prétend qu'il y a demain une assemblée générale des actionaires, dans laquelle on doit proposer de renoncer au privilège de la Compagnie… et de permettre qu'on procède à la liquidation ; on croit que cela passera sans peine » (8 juillet). — Du même, annonçant que cette motion a été rejetée et qu'il a été, avec le député de Lorient, visiter le rapporteur : « Nous trouvâmes notre rapporteur enfoncé dans nos papiers, faisant lui-même l'extrait de nos écritures ; il nous dit qu'il étoit à l'ouvrage depuis les quatre heures du matin » (13 juillet). — Rapport des pilotes de Pauillac sur l'emplacement « de bois » (de bouées) qu'ils demandent au bas de la rivière : « La première, nous la demandons placée sur le banc de Bis, la segonde sur le banc de Richard, placée dans le N.-O. de navires perdu[s], la troizième sur le Platin, vis-à-vis Talais ; de plus, pour le haut de la

rivière, nous vous demandons un mâterau sur la pointe de l'île du Nord » (17 juillet). — De la Chambre de Nantes, sur la composition des États, au sujet de laquelle le Roi a consulté « tous les ordres, juridictions, communautés, même les savans ». « La découverte des deux Indes a entièrement changé la politique des puissances de l'Europe ; la facilité d'accroître son numéraire par le commerce et sa force politique par le numéraire a dirigé toutes les vues des divers gouvernemens vers l'accroissement du commerce ; les élémens de cette grande science, si perfectionnée en Angleterre et en Hollande, ne sont pas encore posés en France » : la Chambre de Nantes propose de demander que l'on adjoigne aux États des députés des places de commerce (23 juillet). — Avis de la suppression du service de paquebots établi par l'administration (24 juillet). — De M. Letellier : « Il ne reste plus que l'examen et la discussion des pièces, qui doit se faire demain » (26 juillet). — Du député, qui accuse réception d'un mémoire : « Je suis fort aize que cette circonstance vous ail fait rompre le silence que vous gardiés avec moi depuis si longtems ; … je savois que vous correspondiés régulièrement avec quelqu'un d'icy, qui avoit soin de vous instruire, et j'étois tranquille » (2 août). — Lettre du commissaire ordonnateur de la Marine, sur l'amélioration des passes (12 août). — De M. Letellier : il se plaint de l'argent que lui coûte sa mission « dans un momment où l'argent est si rare que l'on n'a pas honte de demander à Paris 8 et 10 pour cent d'escompte sur les objets que la Caisse n'escompte pas » (16 août).

C. 4361. (Liasse.) — 74 pièces.

1788. — Correspondance passive de la Chambre. — De M. Letellier : il annonce qu'il espère rentrer à Bordeaux et il rend compte d'une entrevue avec Necker, qui lui a fait de nombreuses objections (20 septembre 1788). — Lettre du commissaire ordonnateur, recommandant à la Chambre le chevalier de Châteaufort, qui vient d'être nommé au consulat de St-Pétersbourg à la suite du nouveau traité avec la Russie et qui a ordre du Roi de parcourir les provinces maritimes avant de gagner son poste (6 octobre). — Envoi par la Chambre de Marseille d'un état de la perception du droit de 1/2 pour cent effectuée sur les navires de Bordeaux qui ont été déchargés à Marseille, depuis octobre 1783 jusques et y compris le quartier d'avril 1788 ; cet état signale 13 cargaisons valant 2,719,004 l. (13 octobre). — De l'intendant de la Guadeloupe : il ne croit pas que l'arrêt du 30 août 1784 soit désastreux, et il est d'avis qu'on le revise seulement sur quelques points, par exemple pour réserver à la métropole la fourniture du bœuf salé, et qu'on fasse exécuter rigoureusement les autres dispositions : « Il faudra toujours en revenir aux besoins impérieux des colonies en nègres, morue, bestiaux et bois, à l'impuissance du commerce de remplir ces fournitures, du moins en totalité, et à la nécessité de les leur procurer par d'autres voyes » (15 novembre). — Du député, sur les jetons et médailles que la Chambre a demandés : ils coûteront près de 5,800 l., et on ne lui a envoyé que 3,200 l. : « Il vous plaira donc y ajouter 2,600 l., tous ces objets ne se prenant ici qu'au comptant » (13 décembre). — Lettre du s^{r} Dumoulin de Seille au secrétaire de la Chambre, sur les pouvoirs donnés au premier par les assureurs et négociants de Bordeaux pour secourir les navires au bas de la rivière (14 décembre). — Du député : « Nous sommes toujours ici dans une disette d'argent inconcevable : on ne s'en procure qu'en le payent horriblement cher ; vous en jugerés, puisqu'il en coûte 16 l. 10 s. pour réaliser un billet de 1,000 l. de la caisse d'escompte » (15 décembre). — Mémoire de négociants en vin sur « l'événement des glaces dont la rivière s'est couverte depuis le lendemain des fettes », ce qui arrête les chargements (30 décembre). — De Necker : « Votre lettre, Messieurs, m'a fait beaucoup de peine ; vous seuls, dans le royaume, avez eu regret au sacrifice que fait S. M. pour encourager l'importation des bleds d'Amérique » (30 décembre).

C. 4362. (Liasse.) — 68 pièces.

1789. — Correspondance passive de la Chambre. — Envoi par le commissaire ordonnateur d'une ordonnance par lui prise la veille pour venir au secours des navires menacés par les glaces en Gironde : ordre aux pilotes de sortir les jours qu'ils le pourront sans danger, d'avertir les capitaines de l'état de la rivière, de les conduire au meilleur mouillage si les capitaines persistent à entrer ; ordre à tous les gens « classés » de se rendre aux réquisitions des capitaines, le commissaire se réservant de régler les salaires en cas de contestation, etc. (9 janvier 1789). — Lettre de l'archevêque de Bordeaux, annonçant que le Roi a accordé aux navires important des grains des ports de l'Europe l'exemption du droit de fret et une prime, savoir 15 s. par quintal de froment, 12 s. par quintal de seigle, 20 s. par quintal de farine (Paris, 13 janvier). — Rapport du s^{r} Lafon de Camarsac sur les pertes causées par les glaces au bas de

la rivière (18 janvier). — Envoi par le commissaire ordonnateur de l'état des comestibles destinés à former 37,380 rations pour la station de St-Domingue (7 février). — Envoi par le même de sentences contre partie de l'état-major et de l'équipage du navire bordelais *le Dudon,* « afin qu'elles puissent servir d'exemple et en imposer aux équipages qui manquent souvent, particulièrement sur les bâtimens du commerce de ce département, à la subordination nécessaire » (11 février). — Envoi de la circulaire invitant la Chambre à faire procéder à la désignation de délégués qui prendront part à l'élection des députés du Tiers (26 février). — Envoi par M. Doussin, curé de La Tremblade, d'un projet de canal réunissant la Seudre à la Garonne (12 mars). — De la Chambre de Bayonne, sur la nécessité d'obtenir une représentation spéciale pour le commerce : « Nous l'éprouvons plus directement encore par la nommination qui vient d'être faite à Dax, sénéchaussée principale du païs des Lannes, qui réunit St-Sever et Bayonne, de deux députés pris à St-Sever dans la robe » (11 avril). — Demande de renseignements sur l'utilité du projet formé par le s^{r} Silveyra d'établir un pont de bateaux devant la porte de Bourgogne, « au moyen de ce qu'on lui abandonnera pour 30 ans la jouissance des droits de passage qui se payent annuellement. M. Dupré de St-Maur, qui a été consulté, a donné un avis favorable ; mais cependant il est resté quelques inquiétudes sur la solidité du pont projetté, de manière que l'objet est resté indécis depuis 1780 » (11 avril). — De la Chambre de Dunkerque, sur le projet de nommer des députés à la suite des États : dans la Flandre maritime, les députés du Tiers sont « 3 gens de robe et un cultivateur » (15 avril). — Notification par le directeur des Fermes de décisions accordant des primes pour l'importation des farines de seigle et d'orge et de l'orge en grains (17 avril). — De la Chambre du Havre : elle trouve prématuré le projet relatif aux députés à la suite des États ; tous les corps pourraient en nommer, et les États seraient obsédés (19 avril).

C. 4363. (Liasse.) — 98 pièces.

1789. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du commissaire ordonnateur sur le balisage de la rivière, les corps-morts, le projet de construction d'une jetée à Royan : la pointe de Grave a perdu, l'hiver précédent, 100 toises en quatre fortes marées ; le port de Royan, déjà insuffisant, est découvert (11 mai 1789). — Dépêche du ministre de la Marine, au sujet de farines d'Amérique réexpédiées aux colonies comme farines françaises (14 mai). — Du même, sur la nécessité où l'on va être d'importer aux colonies des farines étrangères, par suite des mesures prises par le parlement de Bordeaux (15 mai). — Du député : « Comme on se persuade que les États Généraux s'occuperont de tous les objets intéressants, les différens conseils ne décident pas grand chose jusques à présent ; celui du commerce : va pourtant toujours son train ; ses séances sont fréquentes et longues, mais on suspend la décision des grands objets » (17 mai). — Envoi du Cap d'une ordonnance du gouverneur ouvrant les ports du Sud de St-Domingue aux étrangers : « Il serait bien heureux qu'il fût interdit aux gens possédant la moindre place dans la colonie d'y avoir la plus petite possésion ; alors l'esprit de partialité cesserait et le commerce de France serait mieux étayé » (20 mai). — Lettre de la Chambre du Cap, à laquelle est jointe la *Feuille du Cap-François,* du 20 mai 1789, contenant entre autres le signalement des « Esclaves marrons entrés à la geôle….. Adrien, bambara, étampé sur le sein droit BOUDET, de la taille de 5 pieds 6 pouces, âgé d'environ 26 ans, qui n'a su dire son nom ni celui de son maître ; Jean, samoria, étampé sur le sein droit SEGUELA, de la taille de 5 pieds 6 pouces, rougeâtre de peau, ayant trois doigts de la main gauche crochus, âgé d'environ 26 ans, disant appartenir au nommé Nicolas, nègre libre au Port de Paix, » etc. (25 mai). — Nouvelle lettre du s^{r} Blanc Gilli, accompagnant un supplément à son mémoire sur l'impôt unique ; il fait allusion aux troubles de la Provence : « Les causes odieuses de cet événement vous fairont du moins faire de grandes réflexions sur l'influence terrible que les méchants conservent encore dans le siècle de la philosophie » (3 juin). — Du commissaire ordonnateur, sur les avantages accordés aux navires français pour le transport de 170,000 pieds cubes environ de bois de construction destinés à la marine et tirés annuellement de Hambourg (4 juin). — Envoi par le Procureur général d'arrêts rendus par le Parlement les 14 février et 17 juin 1789 pour la sûreté du port (17 juin). — Pétition de nombreux négociants, demandant qu'il soit pris des mesures pour défendre le commerce contre les pirates africains (29 juin). — Lettre de la Chambre du Havre, sur les dangers que court le commerce : les États n'ont que peu ou n'ont point d'idées sur le commerce ; ils ne comptent que huit membres négociants députés par les ports, tandis que les colonies ont de nombreux délégués (5 juillet). — Envoi par la Chambre de Nantes d'une délibération du commerce contre l'ordonnance du gouverneur de St-Domingue : durant les 4 premiers mois de l'année,

10 navires nantais ont introduit dans la partie Sud de St-Domingue 3,110 têtes de noirs ; 12 autres navires y sont attendus incessamment avec 3,840 nègres ; les autres places doivent en avoir importé autant, soit au total 13,900, « quantité qui surpasse de beaucoup la totalité des nègres que recevoit toute l'isle de St-Domingue avant cette dernière paix ». Ces 13,900 nègres valent plus de 15 millions de livres tournois, et le paiement en marchandises occupera 60 navires : « Dans ce moment, il y a sur la rade des Caves 22 bâtimens de Nantes, qui forment ensemble un tonnage de plus de 7,000 tonneaux » (6 juillet). — Lettre de Nairac, à propos du portrait de Bailly, qu'il est chargé de faire peindre (10 juillet). — Du ministre de la Marine : il annonce que des bâtiments de guerre se tiendront à Cadix pour offrir escorte aux navires marchands entrant dans la Méditerranée (26 juillet). — De Nairac : « Je vous remercie, MM., des témoignages d'estime et de satisfaction que vous me donnez sur l'envoi de mon courier » (27 juillet). — Dépêche du ministre de la Marine, informant la Chambre que le marquis Du Chilleau, gouverneur de St-Domingue, a été rappelé (31 juillet). — De la Chambre de Nantes : elle insiste pour que les députés extraordinaires du commerce se rendent au plus tôt à Versailles, afin d'y tenir tête aux « Amériquains » (6 août). — De M. Béchade-Cazaux, député extraordinaire : « Les États Généraux sont encore occupés de la déclaration des droits de l'homme, qui doit servir d'introduction à la Constitution ; j'ai peur que cela ne conduise à la suppression de la traite des noirs, d'autant que toutes les têtes sont montées et que l'on regardera cette abolition comme le chef-d'œuvre de la saine philosophie » (22 août). — Lettre du même, annonçant qu'il rentre à Bordeaux puisque le public n'approuve pas qu'on l'ait choisi (29 août).

C. 4364. (Liasse.) — 65 pièces.

1789. — Correspondance passive de la Chambre. — De Nairac : il engage la Chambre à ouvrir une souscription, de concert avec les autres places, pour permettre au Roi de prendre des mesures préventives contre l'insurrection des noirs à l'île St-Domingue : « J'ai eu l'honneur de proposer au ministre de la Marine d'y envoïer un vaisseau, quelques ferégates et un régiment pour la renforcer ; je ne sai point si cette mesure lui a paru convenable, mais il m'a dit qu'il n'avoit point d'argent pour l'exécuter » (5 septembre 1789). — De M. Béchade-Cazaux : il propose à la Chambre de se tenir sur le terrain de l'usage et de la légalité pour lui confirmer sa mission (5 septembre). — Du même : il rend compte des démarches qu'il a faites auprès des Ministres : « On craint dans les circonstances présentes de se montrer contre l'opinion publique » (12 septembre). — De Necker et de l'archevêque de Bordeaux, sur la même difficulté (12 septembre). — De M. Corbun : « Nous commençons à persuader les curés et autres économistes prévenus contre les commerçants en général plus encore que contre le commerce, et les préconiseurs des colons perdent de leur crédit à force d'absurdités » (25 septembre). — Des députés extraordinaires : « Nous avons affirmé, les colons en conviènent, que nous avions introduit 150 mille barrils de farine chaque année à St-Domingue ; ils persistent à en vouloir 550 mille, parce qu'ils veulent en nourrir leurs nègres et que la Nouvelle-Angleterre les leur donnera à meilleur marché » (2 octobre). — Lettres de M. Lhoste et de MM. Marchand et Corbun, contenant des récits des troubles de Paris (6 et 7 octobre). — De MM. Béchade et Marchand : « Vous éprouvés à Bordeaux ce que toutes les places du royaume éprouvent ; la méfiance de l'étranger, qui s'est empressé de se libérer en soldant ses comptes par la remise du papier sur Paris, et celle des capitalistes, qui resserrent l'argent, sont les seules causes de la pénurie qu'on éprouve…. Le remède en est très difficile : il en est de l'État au milieu de l'Europe, comme d'un négociant qui perd son crédit sur la place où il travaille » (13 octobre). — Des députés extraordinaires : « L'envahissement des biens du clergé est vigoureusement agité dans l'Assemblée nationale ; M. Touret a fait le discours le plus profond et le plus concluant… Le clergé a fait soutenir sa prétendue propriété par deux évêques, dont les sermons n'ont pas fait la plus légère impression » (24 octobre). — Des mêmes, sur la nécessité d'être conciliant (31 octobre).

C. 4365. (Liasse.) — 67 pièces.

1789. — Correspondance passive de la Chambre. — De Nairac : il annonce l'envoi du portrait de Bailly : « C'est un superbe tableau » (1er novembre 1789). — Lettre du peintre, avisant la Chambre qu'il allait remettre au « fourgon de Bordeaux » le portrait (3 novembre). — Lettre des députés extraordinaires : les députés des colonies « ont plus d'une fois menacé le Ministre de se séparer de la métropole ». Le total des primes d'encouragement s'élève à 3,862,000 l., dont 2,815,000 pour la traite. L'Assemblée a mis les biens du clergé à la disposition de la nation : « C'est un

envahissement très habile et très politique ; c'étoit le seul moyen de relever l'État ; ce coup de force est admirable de la part de la Nation » (3 novembre). — Des mêmes : ils annoncent que MM. Corbun et Béchade ont été nommés président et secrétaire du comité (14 novembre). — Envoi par le commandant de la station navale du Sud de St-Domingue d'un « projet de réduire les barbaresques » (20 novembre). — Des députés extraordinaires, sur les affaires traitées par les États : « M. de Mirabeau n'a pas encore parlé sur l'esclavage ; on prétend qu'il est fort revenu de ses premières idées ; il est dans l'usage de ne parler que lorsque les affaires ont été amplement discutées : son amour-propre y trouve son compte, parce qu'il a profitté de toutes les lumières qu'on a répandues » (5 décembre). — Lettre de MM. Nairac et Gaschet-Delisle, en réponse à la demande présentée par la Chambre en faveur de l'ordre de Malte (15 décembre). — Lettre du délégué de Blaye, exposant les titres de cette ville à être choisie comme chef-lieu de district (17 décembre). — Des députés extraordinaires : ils parlent du départ très prochain de M. Marchand (19 décembre). — Des mêmes : ils font allusion au départ de M. Marchand, qui a quitté Paris (26 décembre). — De M. Corbun : « La fureur de parler et d'écrire l'emporte sur touttes les considérations » (29 décembre).

C. 4366. (Liasse.) — 95 pièces.

1790. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du député ordinaire, annonçant l'envoi des bourses de jetons (9 janvier 1790). — Réponse par le peintre Mosnier aux compliments de la Chambre touchant le portrait de Bailly (16 janvier).— Envoi par M. Siozard, curé de St-Romain de Blaye, d'un mémoire proposant l'affranchissement successif des nègres (22 janvier). — Des députés extraordinaires : « Plus de gens pensent qu'une seconde législature sera plus éclairée que la première en matière de commerce, et vous le croiriez aisément si vous assistiez à celle d'aujourd'huy » (23 janvier). — Lettre et mémoire du comité du commerce relativement aux assignats (28 janvier). — De la Chambre de Nantes : « La plupart des négocians de notre place craignent de se surcharger de billets de la caisse d'escompte, dans un moment où l'on ne sait sur quoi compter » (6 février). — De la même Chambre, qui se plaint de la lenteur et de l'indolence des députés extraordinaires (16 février). — Des députés extraordinaires : « Nous avions parolle décidément pour lire aujourd'huy à la barre notre addresse sur la traitte : hier au soir, les députés de votre armée y ont assez maladroitement porté obstacle à la société *de la Constitution,* en donnant pour raison qu'ils méritoient la priorité, vu que nous ne représentions qu'un seul corps. » Ils signalent « les menaces ouvertes des colons de se séparer de la métropole, si on ne fait pas leur volonté » (23 février). — Des mêmes : « Jeudi enfin nous obtînmes de lire à la barre notre addresse sur la traitte : MM. de l'armée patriotique nous secondèrent au même instant… ; force applaudissements suivirent ; mais nage toujours, nous disoit-on » (27 février). — Des mêmes : Mirabeau a lu, le 28 février, au comité des *Amis de la Constitution,* partie de son mémoire : « Il est plein de sarcasmes contre les colons et les commerçants ; cette diatribe lui attira beaucoup d'applaudissements ; il l'a appuyée de calculs erronés, que le même et philantrope, jadis votre concitoyen et qui y tient encore, se vanta de lui avoir fourni… Les hiperbolles les sophismes outrés du comte ne lui attirent pas tous les suffrages et, selon nous, il n'en avance pas assez : il finira par ennuyer et dégoûter par la longueur de son discours, et il n'est que le dix-neuvième inscrit pour la parolle » (2 mars). — Des mêmes : « La discussion sur la traitte n'a pas eu lieu mardi ; elle a été renvoyée à un comité de douze qu'on nomme aujourd'huy » (3 mars). — Des mêmes : « On parroît décidé à ajourner cette motion à quinze, vingt, ou peut-être même vingt-cinq ans. » « L'affaire de votre parlement fut jugée jeudi au soir, à une heure après minuit… : le fils de M. le Procureur général eut un beau moment pour le deffendre, et il s'en tira mal » (6 mars). — Des mêmes, qui envoient le décret de l'Assemblée sur les colonies : « Nous avons prommis au courrier vingt louis d'or s'il arrive dans quarante-huit heures et cinq de plus s'il est arrivé deux heures plus tôt » (8 mars). — Envoi par le député ordinaire du tarif des marchandises soumises au domaine d'Occident (20 mars). — Circulaire de la municipalité de Beaucaire, pour le maintien des privilèges des foires : « Les affaires qui se font à Beaucaire dans la courte durée de six ou sept jours se portent annuellement de trente-cinq à trente-six millions » (20 mars). — Des députés extraordinaires : ils annoncent que la Compagnie des Indes a fait différer jusqu'après le vote de la constitution le règlement de l'affaire concernant son monopole (31 mars).

C. 4367. (Liasse.) — 110 pièces.

1790. — Correspondance passive de la Chambre. — Du vicomte de Noailles, en annonçant l'abolition du

privilège de la Compagnie des Indes, : « C'est vous, Messieurs, qui venés de former les premiers les liens qui doivent assurer la Constitution : le crédit que vous donnés à nos assignats sauve la chose publique » (3 avril 1790). — De M. Corbun, qui demande à rentrer à Bordeaux et abdiquer son « ambassade » (6 avril). — Des députés extraordinaires : ils annoncent que l'on s'est occupé du traittement à faire au clergé actuel et futur, et dont le plus grand nombre, dans tous les cas, gagne au changement de salaire » (10 avril). — Transmission par le commissaire ordonnateur d'une demande des voiliers, motivée sur ce fait que les armateurs font travailler dans leurs magasins au lieu de s'adresser aux maîtres tenant boutique : « Ils. réclament que MM. les armateurs, dans ces moments de détresse et de calamité, veuillent bien remettre l'exécution de leurs travaux aux maîtres reçus et ayant boutiques, parce qu'alors il me sera aisé de prescrire à ces différents maîtres d'employer à tour de rolle et par quinzaine les divers ouvriers, afin que le poids de la misère qu'occasionne l'inertie du commerce soit également répartie » (20 avril). — Des députés extraordinaires : « M. Daugeard parut jeudi à l'Assemblée nationale, à la barre, et y entendit la lecture du décret qui concernoit M. Dudon, procureur général, et la chambre des vacations qu'il présidoit ; cette cérémonie fit peu de sensation » (1er mai). — Des commissaires du commerce de St-Pierre : ils accusent les cultivateurs de vouloir se séparer de St-Pierre « pour se soustraire au payement des sommes énormes qu'ils y doivent » (8 mai). — Déclaration signée de la majorité des citoyens des Cayes-St-Louis (12 mai). — Compte rendu par les députés extraordinaires d'une entrevue avec le baron d'Ogny : « Il objecte contre le courrier direct de chez vous à Lyon les difficultés qu'occasionnent, l'hiver, les neiges dans l'Auvergne et la dépense plus forte ; quant aux courriers plus prompts à établir de Bordeaux à Brest, il nous a prévenu qu'il travailloit depuis longtems à multiplier ceux de Paris chez vous jusques à six par semaine ; il aura égard, dit-il, au troisième que vous désirez pour Toulouse chaque semaine » (8 juin). — Lettre de la municipalité de St-Pierre (Martinique) : « Quels sont nos crimes ? C'est d'être créanciers des planteurs de près de vingt-cinq millions, c'est la crainte dont ils sont agités que votre influence dans l'Assemblée nationale ne la porte à décréter la saisie réelle, et enfin c'est la crainte que le commerce n'arrête les colons dans l'élan qu'ils ont pris vers l'indépendance » (25 juin). — Lettre des commissaires du commerce de la même ville, sur les violences exercées par M. de Damas avec le concours du commandant de la station navale, pour punir la ville « d'avoir été la première des Iles-du-Vent qui ait osée prendre la cocarde de jouir d'avance des biens faits de la régénération » (27 juin).

C. 4368. (Liasse.) — 101 pièces.

1790. — Correspondance passive de la Chambre. — Communication d'un mémoire pour l'établissement de courriers directs entre Bordeaux et Lyon, qui porteraient les lettres en trois jours et demi au lieu de neuf, pour la création d'un troisième courrier par semaine entre Bordeaux et Toulouse, enfin pour « un établissement réel de courriers de toutte la Bretagne vers Nantes, La Rochelle et Bordeaux, au lieu et place des simples messagers qui en font actuellement le service, aussi coûteux que les courriers les mieux montés » (10 juillet 1790). — Lettres signées d'un certain nombre d'habitants de St-Pierre, recommandant le maire, M. de Thoumaseau, et l'intendant, M. Foulon d'Ecotier, à la bienveillance de la Chambre (17 juillet). — Lettre du comité des députés extraordinaires, à l'occasion du départ de M. Corbun (25 juillet). — De Nairac, qui se plaint qu'on ait envoyé à M. de Noailles seul une délibération de la Chambre sur les retours des Indes (27 juillet). — Communication par la Chambre de. Bayonne de sa réponse négative à la Chambre de Nantes, qui proposait de renouveler tous les deux ans le mandat des députés de commerce (31 juillet). — Demande de congé par M. Béchade-Casaux (31 juillet). — De l'assemblée provinciale du Cap, sur les troubles des colonies (2 août). — Projet de création d'une « caisse d'appoints » (12 août). — Avis de ventes de terres sur le lac Oneida, avec une carte indiquant le lotissement (22 août). — Demande du commissaire ordonnateur, tendant à faire vérifier la puissance des nouveaux réverbères de Cordouan : « Vous avés connoissance, Messieurs, des travaux qui ont été faits depuis deux ans pour la perfection du phare de Cordouan : la tour, qui menaçoit ruine, a été reprise et surélevée de 60 pieds ; le feu, qui n'étoit formé que d'une masse de réverbères peu différens de ceux ordinaires, vient d'être changé : on pose en ce moment de nouveaux réverbéres, dont les plaques en fonte ou en cuivre ont deux pieds et demi de diamettre et qui doivent être mus par une horloge, de façon à faire connoître facilement ce feu, à le distinguer des étoiles ou de ceux des phares de Chassiron et des

Baleines » (25 août). — Du vicomte de Noailles, sur diverses affaires et notamment sur les menées de l'Angleterre : « Notre commerce avec l'Espagne, en 1787, de 41,019,600 l., étoit à notre avantage de 12,040,500 l. ; l'Angleterre veut annéantir le pacte qui l'assure » (29 août). — Lettre et documents sur les troubles de la Martinique (30 août).

C. 4369. (Liasse.) — 128 pièces.

1790. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre du vicomte de Noailles, annonçant l'accueil fait par l'Assemblée à l'adresse de la place de Bordeaux sur les assignats (11 septembre 1790). — Projet d'adresse des officiers de la marine marchande de Bordeaux, qui se plaignent qu'on ne les ait pas appelés à servir sur les vaisseaux dont l'armement a été décrété : « Ils se flattaient que dans un moment si critique, où sans cesse la constitution peu affermie a bezoin de deffenseurs contre l'aristocratie toujours prête à renaître, ils se flattaient d'obtenir dans le premier armement des vaisseaux de la Nation de l'emploi pour le grade dont leur zèle et leur mérite reconnus les auraient rendu dignes » (13 septembre). — Lettres de députés de St-Domingue, relatives aux troubles de cette colonie (13-19 septembre). — Lettre de Nairac et de Sèze, expliquant le vote de l'Assemblée sur les assignats, et post-scriptum de Nairac, se plaignant que le commerce de Bordeaux s'adresse au vicomte de Noailles : « En chargeant M. de Noailles d'agir, vous partagez votre confiance, et cependant j'ose vous dire que nous la méritons toute entière » (2 octobre). — Des juge et consuls de Reims, sur l'organisation des tribunaux de commerce (5 octobre). — Lettre du roi d'Ardres aux négociants de Bordeaux, leur enjoignant de payer dorénavant au comptoir : « Ceux qui ne voudront pas payer, il ne faut point qui se présente sur ma rade de Porte-Nove » (4 novembre). — De M. Baux, député extraordinaire du commerce : le comité imprime peu, parce que ses membres rédigent mal ; M. Baux a fait établir par un ami son rapport sur les monnaies (6 novembre). — De Nairac : il se plaint qu'on ait adressé la correspondance à l'hôtel de la Chancellerie : « Comme… je ne professe point les opinions de cet hôtel et que je ne veux avoir aucun raport avec lui, je vous prie de ne plus y adresser les paquets » (6 novembre). — Envoi par François Dorte d'un prospectus pour le journal de commerce qu'il va faire paraître à Bordeaux (17 novembre). — Envoi de St-Pierre (Martinique) du procès-verbal relatant les péripéties d'une mission de capitaines marchands chargés d'empêcher les troubles dans la colonie (17 novembre). — Envoi par la Chambre de Marseille de documents sur les troubles de la même colonie (23 novembre). — De la Chambre du Havre : elle annonce qu'elle a envoyé à Paris des députés pour exposer la situation de la Martinique (25 novembre). — Plainte du général de Coriolis relativement à des difficultés faites notamment par les Anglais aux capitaines faisant la traite sur la côte d'Angole (1er décembre). — Des députés extraordinaires du commerce, concernant les moyens à prendre pour la sûreté du transport des assignats (20 décembre). — Lettre écrite de St-Pierre au nom des capitaines marchands et confiée à la corvette *la Laure,* que la municipalité doit faire partir de nuit pour la France, à la faveur de l'éloignement momentané du vaisseau qui surveille St-Pierre (22 décembre).

C. 4370. (Liasse.) — 81 pièces.

1791. — Correspondance passive de la Chambre. — De M. Baux : il entretient la Chambre de la haine des cultivateurs des colonies contre le commerce bordelais (1er janvier 1791). — Des députés de Bordeaux : ils signalent le nécessité d'assujétir les vins blancs à des droits plus faibles, pour assurer leur débouché, et ils s'élèvent longuement contre le système prohibitif (8 janvier). — Du commissaire ordonnateur, sur le résultat satisfaisant du feu établi au phare de l'Ile de Ste-Agnès, sur le même modèle que le feu établi, en 1790, à Cordouan ; le commissaire ordonnateur désire que les capitaines observent soigneusement l'effet du feu de Cordouan, afin de statuer (15 janvier). — Envoi par le comité du commerce d'un projet de loi réglementant l'appel des sentences des tribunaux de commerce (22 janvier). — Du vicomte de Noailles : il critique la procédure suivie par Nairac au sujet d'une affaire qu'à recommandée le commerce de Bordeaux (25 janvier). — Lettre d'un capitaine de navire, proposant d'établir à l'île de Ré un dépôt d'ancres et de câbles, d'un prix fixé à l'avance, pour les navires bordelais (27 janvier). — Envoi par le comité du commerce d'une lettre de M. Eyma, député extraordinaire de la Martinique, sur les fraudes commerciales qui poussent les colons à l'indépendance (11 février). — Envoi par les députés du commerce bordelais d'un mémoire rédigé par de Sèze, sur la demande du comité du commerce, contre la création d'une Cour de cassation aux colonies (5 mars). — Envoi par la municipalité de Port-au-Prince d'un récit des événements survenus dans la colonie et notamment

de l'assassinat de M. de Mauduit (8 mars). — Diverses lettres touchant les mêmes faits (25-31 mars).

C. 4371. (Liasse.) — 78 pièces.

1791. — Correspondance passive de la Chambre. — « Projet de souscription pour la construction de bateaux à pompes destinés contre les incendies de la rade » (28 avril). — Plainte au sujet de sévices et injures commis par des officiers de la marine royale envers le capitaine du *S*^{t}*-Nicolas* de Bordeaux et les soldats qu'il transportait (Avril). — Lettre de Nairac écrivant « en qualité de négociant et de simple citoïen », et critiquant un décret récent qui assimile les hommes de couleur libres aux blancs (17 mai).— De M. Baux, approuvant le même décret (18 mai, une heure du matin). — Lettre du s^{r} de Laval, qui a été prié par les *Amis de la Constitution* de donner son avis « sur la possibilité de couvrir la cour des Jacobins, de la même manière qu'on a couvert la halle au bled de Paris et de même qu'on avoit projetté de couvrir la Bourse de Bordeaux » ; il demande qu'on remette « à M. Lanier, mécanicien, auteur du projet de couverture de la Bourse les desseins et plan qu'il a présenté il y a deux ans à MM. les directeurs de la Chambre du commerce » (21 mai). — De la Chambre de Nantes, contre le décret du 15 mai relatif aux colonies (21 mai). — Des députés extraordinaires, sur la nécessité de suspendre l'exécution de ce décret (24 mai). — Envoi d'un mémoire justificatif par un détachement du régiment de la Guadeloupe qui avait refusé de quitter Saint-Pierre (Martinique), où 500 hommes de ce régiment avaient été envoyés « en qualité de médiateurs-conciliateurs auxiliaires » (Ile-de-Ré, 3 juin). — Longue lettre signée Martin, contre le projet de creusement d'un bassin au Château-Trompette et d'établissement d'une grue pour charger et décharger les navires à quai (17 juin). — Lettre non signée, avec plan à l'appui, proposant de créer un canal autour de la place projetée de Louis XVI ; l'auteur de la lettre réclame la priorité sur le projet analogue du s^{r} Laval (20 juin).

C. 4372. (Liasse.) — 81 pièces.

1791. — Correspondance passive de la Chambre. — Communication du directoire du département, relative à une flotte anglaise de 26 voiles qui a paru le 29 juin, sur les côtes de St-Jean-de-Mons (2 juillet 1791). — Adresse de citoyens du Cap au sujet du décret du 15 mai, lequel « a produit dans la colonie une effrayante fermentation » (7 juillet). — Lettre écrite de l'île d'Oléron, pour prémunir la Chambre contre les entreprises du s^{r} Compère, dont les balises ont été rasées, « ne pouvant être d'aucune utilité… et pouvant favoriser la descente de quelques corsaires ». Envoi d'une lettre des *Amis de la Constitution* de St-Pierre, île d'Oléron, à l'intendant de la Marine : ils se plaignent qu'on ait dépensé « plus de 120 mille l.… pour un port de La Péroche, qui est comblé, et pour des balises qui n'avoient aucun but salutaire » (22 août). — Envoi par la Chambre de Toulouse d'une adresse à l'Assemblée Nationale, demandant qu'on suspende l'application du décret du 15 mai : « Laissés au tems le soin d'inoculer dans une terre étrangère à la liberté le germe des vertus dont vous nous offres les modelles… Vous fûtes grands et justes ; vous serés compatissants » (8 septembre). — Avis du vote de l'Assemblée Nationale révoquant le décret du 15 mai (24 septembre). — Lettre écrite au nom des pilotes de Royan : ils affirment l'utilité des balises d'Oléron, demandent qu'on rétablisse le môle de La Péroche et réclament un môle à Royan : « Il y a très longtemps que nous représentons que nos chaloupes et nos vies sont exposées chaque jour, que, depuis 18 ans, nous avons perdu 80 hommes et 38 chaloupes et que nous sommes enfin réduits à chercher un refuge dans la rivière de Seudre » (Septembre).

C. 4373. (Liasse). — 67 pièces.

1791. — Correspondance passive de la Chambre. — Lettre de Nairac : il parle de la suppression des Chambres de commerce (1er octobre 1791). — Du même : il a payé 1,200 l. au courrier Siméon : « C'est le prix ordinaire de ces sortes de courses, celui que j'ai païé dans toutes les occasions, que le Département lui-même a païé, avec cette différence que j'ai toujours donné de l'argent et que, dans cette occasion, j'ai fait contenter le courier des assignats que je lui ai donnés » (2 octobre). — Lettre des administrateurs du district de Paimbeuf, exposant les avantages que présente ce port et sa supériorité sur celui de Nantes, où les bâtiments ne peuvent caler plus de 10 pieds et qui est séparé de Paimbeuf par un parcours très périlleux (9 novembre). — Lettre du s^{r} Villegégu, qui se rend à Paris avec Coquille Dugommier et qui réclame la protection de la Chambre (Marseille, 10 novembre). — Lettre des députés du commerce, exprimant les regrets que leur cause le départ de M. Béchade-Casaux (14 novembre). — Diverses lettres sur les troubles de St-Domingue

(30 octobre-19 novembre). — Communication du ministre de la Marine, relativement à la traite sur la côte d'Angola et au port d'Ambriz (27 novembre). — Rapport des commissaires du commerce à la municipalité de Bordeaux sur les assignats (Sans date).

C. 4374. (Liasse.) — 94 pièces, dont un registre petit in-folio de 48 feuillets.

1683-1791. — ossiers d'affaires diverses : grains et farines ; salaisons ; vins ; eaux-de-vie ; sucres ; fers ; cuirs ; tissus. — « Lettre du Parlement de Dauphiné au Roi, touchant la liberté du commerce des grains, du 26 avril 1769. » — Mémoire présenté par des armateurs bordelais tendant à la création de deux ateliers de salaisons, sur le Lot et sur la Dordogne, pour remplacer les salaisons d'Irlande sur lesquelles on a mis l'embargo l'année précédente (Décembre 1777). — Indication de recettes pour la salaison des chairs de bœuf et de porc (Sans date). — Arrêt du Parlement, interdisant le coupage des vins à peine de 10,000 l. d'amende, confiscation des vins, perte des droits de bourgeoisie et punition corporelle, et défendant de changer les jauge, cerclage et emballage des barriques « qui marquent la différence des crus » (La Réole, 16 mars 1683). — Réflexions de la Chambre contre l'édit de janvier 1710, « quy ordonne que aucuns marchandz que ceux quy auront pris des lètres du Roy ne pourront faire le commerce de vin et d'eau-de-vie en gros ». « La plus part des propriétaires des biens de campagne n'estant pas en estat de faire les grosses avances qu'il leur convient sont obligés, pour pouvoir les faire travailler, d'emprunter annuellement à plusieurs particuliers, dont tout le commerce consiste à faire ces sorte[s] d'avances, l'argent nécessaire jusques à la récolte (1710 ?). — Copie d'un arrêt du Conseil sur la jauge des barriques d'eau-de-vie (25 janvier 1724). — Note sur les prix des vins de Canaries, d'Alicante, de Rivesaltes, de Fronlignan (Vers 1731). — Affaire du s^{r} Caussade, condamné par les jurats pour avoir acheté du vin à Marmande en violation du statut de Bordeaux (1739-1740). — Mémoire de la Chambre, contre le commerce des « guildives », qui se pratique notamment à Nantes : « Les colonies ne sont point destinées à fournir à la métropole ce que celle-cy peut elle-même fournir aux colonies… ; tel seroit constament l'effet que produiroit la conversion à l'Amérique des sirops en guildives » (Juin 1752). — Autre mémoire de la Chambre, contre la demande des provinces de Bretagne et de Normandie, qui désirent être autorisées à exporter les eaux-de-vie de cidre et de poiré (Décembre 1763). — Mémoire imprimé touchant la supériorité des rhums anglais sur les tafias français et concernant la construction des appareils propres à distiller le rhum (1785). — Affaire soulevée par l'intendant de Languedoc, relativement à la qualité des sucres provenant des raffineries de Bordeaux et envoyés à la foire de Beaucaire (1731-1732). — Mémoire présenté à ce sujet par les raffineurs bordelais : « II y a lieu d'espérer qu'une seule rafinerie établie à Cète ne faira pas la loy à 20 rafineries établies à Bordeaux, qui fabriquent annuellement quarante cargaisons de sucre brut » (1732). — Brouillon d'un mémoire sur les causes de la faillite de divers raffineurs : « Il y a quinze rafineries stantes, qui peuvent consommer annuellement 8.000 bariques sucre brut, d'environ 1,000 l. la pièce » (Vers 1739). — Mémoire sur la contrebande des sucres en Provence, qui ruine les raffineries bordelaises : « De 21 rafinerie qu'il y avoit dans la ville en l'année 1733, il n'en reste plus que 15, dont il y en a qui ne font pas la moitié du travail accoutumé » (Vers 1739). — Procédés pour la fabrication du sucre (Avril 1765). — Procès-verbal d'essai de fers d'Uza (28 décembre 1761). — Précis imprimé des résultats obtenus à l'aciérie d'Amboise (1786). — Note sur la nécessité de continuer à admettre les fers étrangers : on en reçoit, année commune, 24 à 25,000 quintaux et pour la clouterie, de Bretagne et d'Anjou, 6 à 7,000 quintaux (Sans date). — Mémoire des marchands de soierie, draperie, mercerie, etc., sur le tort causé aux tissus français par les toiles peintes et étoffes de l'Inde et par « la licence que les Juifs se sont pris de débitter des marchandizes par contrevantion aux règlemens et au dernier édit du mois d'octobre, par un commerce tout à fait ouvert » (Septembre 1727). — Observations de la Chambre sur un projet de règlement pour les manufactures d'étoffes de la généralité : ce règlement n'a de raison d'être que pour les étamines ou rases d'Agen et villes voisines ; Marmande fabrique des cordelats, destinés à la consommation locale et qui n'ont pas besoin d'être surveillés, non plus que les couvertures communes pour la marine faites à Bordeaux et Bazas (Sans date).

C. 4375. (Liasse.) — 37 pièces.

1707-1790. — Dossiers d'affaires diverses : banque et monnaies. — Bulletins des cours de change à Paris et à Bordeaux (Mai-juillet 1747). — Mémoire approuvant l'augmentation projetée de la valeur de l'argent et surtout de l'or : l'auteur du mémoire estime que la rareté de l'or rend difficiles les échanges en France ; il

considère l'or venant de l'étranger comme une marchandise, « comme à Marseille les retraits du commerce du Levant, tels que le poil de chèvre, laines, etc. ; plus elles s'y vendent et plus le commerce du Levant est lucratif » (Avril 1768). — Mémoire des négociants bordelais, d'une part, des Fermiers, de l'autre, au sujet des ordres donnés pour voiturer à Paris le produit des recettes (Mars 1770). — Requête aux général et intendant des Iles-sous-le-Vent, au sujet de l'altération des monnaies par les Anglais (Mai[?] 1773). — Procès-verbal d'essayage de monnaies venant du Cap (3 juin 1773). — Mémoire sur les moyens d'assurer la circulation des espèces à Port-au-Prince (1774).

C. 4376. (Liasse). — 31 pièces, dont un cahier de 36 feuillets.

1752-1786. — Dossiers d'affaires diverses : assurances. — Mémoire pour la création d'une charge de « conseiller préposé conservateur aux assurances sous signateure privée de la ville de Bordeaux », accompagné d'un tableau des droits de courtage qui sont payés dans divers ports pour les assurances (Juillet 1763). — Réponse de la Chambre réfutant le précédent mémoire (11 août 1763). — Projet de création d'un bureau d'assurances à Bordeaux et exposé des abus qui se pratiquent sur la place pour le courtage d'assurances (1776). — Réponse de la Chambre : les polices d'assurances se font soit directement, sous signature privée, soit par l'entremise des courtiers, qui inscrivent sur des registres paraphés les clauses particulières des polices, écrites à la main dans les originaux (1776). — Autre réponse de la Chambre dans le même sens : « Les assurances se faisoient dans l'origine verbalement et… la bonne foy mutuelle étoit le seul garant des conditions des parties » (15 février 1781). — Mémoire d'un ancien notaire de Marseille pour la création d'un expert juré auprès de chacun des 53 sièges d'amirauté ; il expose notamment que « ces offices formant un état honnête pour chaque individu donneront lieu à leur établissement et à une population » (1784). — Réfutation par la Chambre (8 janvier 1785). — Factum présentant, sur deux colonnes, des observations de la Chambre contre un projet appuyé par le maréchal de Mouchy pour la création d'un bureau unique d'assurances sur la place et la réplique des intéressés (1786 ?). — Requête à la Chambre contre des modifications apportées aux clauses des polices d'assurances : « La place de Bordeaux a de tous tems été renommée pour la manière dont s'y exerçait cette partie importante du commerce maritime ; bien loin d'être obligés de porter nos assurances au dehors, nous voyions souvent les étrangers se faire assurer ici » (Sans date).

C. 4377. (Liasse.) — 24 pièces.

1691-1760. — Dossiers d'affaires diverses courtiers. — Mémoire de la Chambre, laquelle intervient contre les courtiers en faveur d'un cordonnier de Castres, appelant d'une sentence de l'Amirauté « quy le condemne à 500 l. d'amande pour avoir achetté par ordre de Gaspard Pelts, bourgeois et marchand de Bordeaux, un certain nombre de vins par commission » (1706). — Brouillon d'un « mémoire des directeurs de la Chambre du commerce de Guienne, concernant la fonction des courtiers royaux de Bordeaux », et les arrêts du Parlement de Bordeaux du 16 mars et 23 avril 1712, qui ont, le premier, dissous une association de courtiers, le second réglementé l'affrètement des vaisseaux : « Le courtier n'a esté estably que pour servir par son ministère les négotiants et les maîtres des vaisseaux dans leurs cargaisons et dans leurs frettements… Ce seroit un renversement d'ordre s'il faloit que les négotiants eussent à courir après les courtiers, » et ce ne serait point pratique, « y ayant quelquefois dans ce port plus de 7 à 800 vaisseaux ou barques en charge » (1712). — Copie corrigée du même mémoire : « Les fonctions des courtiers de Bordeaux se réduisent à conduire les étrangers dans les endroits où ils ont à faire des achapts des vins ou d'autres denrées du pays et à faire fretter et acquitter au bureau des Fermes les bâtiments chargez par leur ministère. Il seroit à souhaiter que tous les courtiers, dont le nombre est fixé à quarante, eussent les qualitez requises à leurs employs ; mais il n'y en a pas dix qui soit en état de rendre service au publiq : les uns ne possèdent pas les langues étrangères, le principal objet de leur établissement ; d'autres n'ont aucune connoissance du commerce ; il y en a mesme quy sont si décriez par leur mauvaise conduite que personne n'ozeroit se confier à eux. D'ailleurs la plus grande partie de ces offices est possédée par des personnes incapables d'en faire les fonctions, puisqu'on voit dans le corps des courtiers des prêtres, des clercs, des huissiers et des employez dans les Fermes » (1712). — Délibération des courtiers, tendant à former une association (25 avril 1719). — Avis de la Chambre, sur les prétentions des courtiers. « Aux termes desd. édit et déclaration et des arrêts du Conseil sus énoncées, il résulte deux choses : la première, que lesd. courtiers sont des officiers royaux en titre, courtiers tant de change et des deniers que de

toutes sortes de denrrées et marchandises, et la seconde que les roys Louis 13 et Louis 14, prédécesseurs de Louis 15 glorieusement régnant, les ont toujours maintenus dans le libre exercisse et fonctions de leurs offices, avec deffences à toutes sortes de personnes de s'immisser dans les fonctions des offices des courtiers royaux. Ainsi, les directeurs de la Chambre de commerce de Guyenne estiment, sous le bon plaisir du Roy et de Nos Seigneurs du Conseil, que la demende que font aujourd'huy lesd. courtiers royaux d'estre maintenus privativement à tous autres dans le droit de négocier seuls les billets et lettres de changes, d'estre les entremèteurs des achats et des ventes des marchandises dans la ville de Bordeaux, Blaye, Bourg, Libourne et pays bourdelois doit leur être accordée, avec deffences à toutes personnes de se mêler directement et indirectement de la négociation desd. billets et lettres de changes, achapt et vente des marchandises, ni de s'immisser dans aucune des fonctions attachées à leurs offices » (29 novembre 1723). — Mémoire des syndics des courtiers contre l'opposition faite par d'anciens directeurs aux conclusions du rapport de la Chambre (11 mai 1724). — Mémoires sur la question des courtiers, visant les faits suivants : délibération des courtiers, du 29 février 1704, décidant d'établir un bureau en ville et un autre aux Chartrons, où les maîtres de navires et de barques devraient se rendre pour se voir indiquer un courtier ; association de cinq courtiers, du 14 août 1710 ; arrêts du Parlement, ci-dessus analysés, des 16 mars et 23 avril 1712 ; arrêt de la Cour des Aides cassant le dernier arrêt du Parlement comme incompétemment rendu ; règlement provisoire du Conseil d'État, en date du 15 février 1715 : « Personne n'ignore que les courtiers, après avoir été établis par les maire et jurats de Bordeaux, trouvèrent le moïen, en finançant dans les coffres du Roy, de se rendre indépendants par le titre de courtiers royaux qui leur feut accordé et qu'ensuitte par des nouvelles sommes ils obtindrent non sulement des droits de courtage sur les étrangers et sur les marchandises qu'ils faisoint venir mais encore sur les vaisseaux françois et sur tout ce qu'ils faisoint venir pour leur compte ; cela donna lieu à un procez qu'ils eurent avec MM. les jurats » (1725 ?). — Mémoire contre le projet d'assujettir les courtiers à soumettre au contrôle les contrats d'affrètement et détails sur la façon dont ces contrats sont signés habituellement : le courtier rédige l'acte et le fait souscrire par le maître du bateau ; ce n'est qu'ensuite qu'il cherche des affréteurs, soit un seul pour la totalité du bateau, soit plusieurs, ce qui s'appelle « charger en cueillette » (1736) — Mémoire des courtiers royaux : ils demandent qu'on supprime les courtiers volants, qu'on les admette eux-mêmes à faire le courtage des assurances, qu'on les autorise à établir une « bource commune », à laquelle chaque courtier versera le quart de ses honoraires (26 février 1750). — Extraits de documents divers, relatifs à la question des courtiers (1737-1755). — Observation sur la requête des courtiers au Conseil du Roi, tendant à obtenir que leur corps fût, au lieu et place de la Chambre de commerce, chargé d'examiner les candidats courtiers (25 avril 1758). — Autre réponse de la Chambre à cette requête : elle n'admet à l'examen les candidats courtiers que sur le vu d'un certificat délivré par le corps des courtiers ; celui-ci cherche à se rendre indépendant du commerce ; il poursuit l'exécution de l'arrêt, devenu inutile, du 6 mars 1679 ; il cherche à se créer un titre pour se réserver le droit, accordé aux négociants, de payer les convoi et comptablie à raison de 20 tonneaux pour 21 dans les grosses cargaisons (13 juillet 1758). — Indication de documents remis à M. Féger, contre les courtiers (1758). — Mémoire de négociants présenté à la Chambre, concernant l'alarme Causée sur la place par la déclaration du Roi du 8 mai, relative au monopole des courtiers : les courtiers devraient rédiger des statuts, être au nombre de soixante, se faire assister de commis expérimentés, toutes conditions qu'ils ne remplissent pas (16 juillet 1760). — Critique par le s^{r} André Berliquet, courtier royal, des statuts proposés par le s^{r} Fitou, son collègue (1760).

C. 4378. (Liasse.) — 19 pièces, dont 3 cahiers de 47 feuillets.

1764-1781. — Dossiers d'affaires diverses : courtiers. — Requête de la Chambre de commerce, qui vise notamment un arrêt du Parlement du 5 septembre 1760, confirmatif des statuts des courtiers, et qui sollicite un nouvel arrêt : « Il se répend un nombre de courtiers volants juifs, qui s'ingèrent à faire les opérations du change et dans le nombre desquels il peut s'en trouver d'assés peu délicats pour donner les mains à des négociations onéreuses et forcées » (1769). — Requête des « courtiers royaux faisant les expéditions des navires du Nord, » demandant le rétablissement d'un droit, aboli depuis 25 à 30 ans, « de dix sols par tonneau de toutes les marchandises sèches qui se chargent dans les navires du Nord, les quatre barriques de ville formant le tonneau ». Projet de tarif pour la perception de ce droit (Mars 1772). — Mémoire des courtiers royaux, sur les origines et les attributions de leur corps,

exposant les fraudes que certains commettent pour obtenir les vins à bon compte, ce qui discrédite les crus du Bordelais, et demandant la publicité des marchés (1772 ?). — Réponse de la Chambre, concluant que le mémoire des courtiers « doit être rejette avec le mépris que luy méritent l'infidélité de leurs allégations et l'indécence de leurs prétentions, que les signataires de ce mémoire devraient être punis pour avoir ozé tenter de séduire la religion du Ministère » (Novembre 1772). — Proposition d'acheter les 94 offices de courtiers restant à remplir sur les 200 qui ont été institués à Bordeaux et dans le pays bordelais par l'édit de février 1761, à condition que ces 94 brevets soient réunis en un seul, auquel serait assuré le monopole des assurances, moyennant un courtage de 0,125 0/0 (1781). — « Mémoire pour les entremetteurs portugais, habitans et domiciliés de la ville de Bordeaux, contre la prétention nouvelle et insolite des courtiers royaux dud. Bordeaux » : ils se plaignent notamment que les courtiers royaux s'en prennent aux seuls Portugais (Sans date, 1720-1743). — Divers mémoires sur l'origine des offices de courtiers et leurs attributions ; l'un de ces mémoires cite un arrêt du Parlement du 7 septembre 1736 (Sans date). — Mémoire sur les divers courtages à Bordeaux : « Le courtage de Bordeaux, surtout ses deux principales branches, sçavoir la banque et les marchandises seiches, réside entièrement dans les mains des courtiers volans, qui sont tous juifs dans la première branche et, dans la seconde, plusieurs qui sont protestants ; ce qui fait que les négocians de l'une ou l'autre religion sont toujours les mieux servis et les mieux informés de la situation des affaires, de façon que les négociants catholiques de Bordeaux ne commercent, s'il semble, que précairement sur leur place, et qu'ils ont plus de peine à y travailler que s'ils y étoient étrangers. » « Un courtier de change n'est tel à Bordeaux qu'autant qu'il plait aux banquiers de l'employer, et ils n'employent jamais que les plus adroits à faire hausser le prix de l'argent ; de là vient que tous ces courtiers sont des juifs, la pluspart sans expérience et sans sentimens. » « A l'égard des eaux-de-vie, il s'est établi aussi des courtiers qu'on appelle agréeurs » (Sans date).

C. 4379. (Liasse.) — 62 pièces.

1720-1789. — Dossiers d'affaires diverses : juifs ; corps de métiers ; poids et mesures. — Mémoire de la Chambre de commerce, contre la demande formée par les s^rs^ Joseph Jacob et Emmanuel Dalpuget à l'effet d'être autorisés à résider à Bordeaux, malgré l'arrêt du Conseil du 21 janvier 1734 : « Les lettres de feu M. de La Caze, premier président, les avis de Monseigneur Boucher, commissaire départy dans cette province, les plaintes de touttes les principales manufactures du royeaume en corps, les procès-verbaux de visite du s^r^ inspecteur des manufactures, enfin les factures remises en original, par lesquelles il étoit constaté que les Juifs avignonais achetoient sciament et à dessein des marchandises défectueuses, tout ensemble fit voir au Conseil la nécessité de chasser des marchands dont la mauvaise foy faisoit la baze de leur commerce » (21 novembre 1737). — Mémoire des marchands de draperie et de soierie de Bordeaux aux directeurs de la Chambre de commerce, pour demander que les Juifs avignonnais soient exclus des foires, où ils portent des marchandises défectueuses : « Il en fut brûlé à Tours une partie considérable, qui étoient fabriqué[es] exprès pour eux ; il a été vérifié par des factures en original qu'ils achetoient sciament et à dessein des marchandises deffectueuses. » Le mémoire conclut à l'exécution de l'arrêt du Conseil du 21 janvier 1734 (1757 ?). — Boulangers : opposition de divers maîtres à l'emprunt de 50,000 l. que la communauté vient de contracter « pour subvenir aux besoins de plusieurs maîtres boulangers » (5 juin 1789). — « Boulangers de pain béni, canauliers, faiseurs de biscuits au sucre, retortillons, chaudelets, échaudets, pain de composition et pancoussiers » : la Chambre n'a rien relevé de contraire au commerce dans les statuts de cette communauté, approuvés par les maire et jurats le 28 mai 1733 ; mais elle constate que ces statuts préjugent l'affaire engagée entre cette communauté et les pâtissiers (1733 ?). — « Cartiers jurés, faiseurs de cartes à jouer, tarotiers, feuilletiers et cartonniers. » Ces statuts, homologués par les maire et jurats le 19 février 1735, arrêteraient le commerce d'exportation des cartes à jouer que l'on envoie aux colonies et à l'étranger (1735 ?). — Compteurs de poisson salé. — Cordiers : mémoire de la Chambre contre les restrictions apportées à la liberté du commerce par les statuts des cordiers, que les maire et jurats ont homologués le 14 juillet : « Il se fait dans cette ville un commerce en gros assés considérable de cordages de toutes espèces, qui se tirent tant de l'intérieur du royaume que des pays étrangers : ils viennent quelquefois de la province de Bretagne, quelquefois des villes du Nord, mais souvent de l'Agenois, dans cette province, et des États de Hollande ; c'est à la faveur de la liberté qu'ont toujours eu les négociants de cette ville d'y introduire et d'y commercer ces sortes d'ouvrages que la ville,

pourvue avec ce secours pour les armements de ses vaisseaux et pour les envoys qui se font de toutes espèces de cordages dans nos colonies, se trouve encore en état d'en fournir à d'autres villes maritimes…. : telles sont Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, La Rochelle et autres » (1720). — Observations de la Chambre sur divers articles desd. statuts : les cordages étrangers, faits de chanvre filé plus fin et d'un goudron plus doux, durent trois fois plus que les cordages de Bordeaux (5 juin 1721). — Opposition de la Chambre à l'érection de la communauté des cordiers en « maîtrise jurandée » et à l'adoption des statuts arrêtés par lad. communauté dans sa séance du 2 mai 1748 : les rédacteurs de ces statuts, qui semblent appartenir à quatre familles, visent « à se ménager pour eux-mêmes la jouissance exclusive pour pleusieurs années du privilège de la maîtrise dans cet art, en ordonnant par l'art. premier de ces statuts que nul ne pourra estre receu maître cordier qu'il n'ait fait un apprentissage de cinq ans chez un maître, duquel apprentissage sera passé brevet devant notaire et un sindic de la communauté, et qu'il n'ait encore travaillé cinq ans chés un maître en qualité de compagnon » (1748 ?). — Délesteurs : certificats de services rendus par Lacoste à des armateurs dont les navires avaient couru des risques (9 juin 1756). — Droguistes. — Jaugeurs : représentations aux maire et jurats sur le règlement donné aux jaugeurs le 26 août 1728 (1728 ?). — Mariniers : requête du duc d'Aiguillon, engagiste de l'Agenais, qui demande le monopole des transports par eau, et opposition de la Chambre (Sans date). — Tonneliers : représentations de la Chambre « contre la prétention des tonneliers de Bordeaux à vouloir s'ériger en statuts », ce qui empêcherait notamment les bourgeois de trouver des ouvriers, « tant pour le rabattage quy se fait en ville que pour en mettre deux dans chaque vaisseau quy va aux isles de l'Amérique, où ils sont absolument nécessaires » : « Les jurandes à proprement parler sont des privilèges lucratifs accordés à un petit nombre de personnes au préjudice de tous leurs autres concitoyens ; ce sont des droits exclusifs qui gênent le commerce et, en règle générale, l'intérêt public est opposé à l'établissement de touttes les maîtrises. On ne doit souffrir que celles qui blessent le moins la liberté naturelle. Il n'y en a point qui soient réellement utilles qu'autant que les officiers municipaux peuvent mettre les taux à la besogne des ouvriers et à la marchandise qu'ils fournissent, comme cela se pratique, par exemple, à l'égard des bouchers et boulangers : il seroit à souhaiter que ces artisans et autres de pareille espèce formassent des communautez solidaires dans touttes les villes du royaume, comme dans quelques-unes, où ils sont obligez de fournir pendant un tems déterminé toutte la viande et tout le pain nécessaire au prix fixé par les règlemens de police » (1734 ?). — Divers corps : placets et mémoire pour obtenir l'exemption de la milice (1743 et 1766). — Poids et mesures : réponse de la Chambre à un questionnaire sur la conversion des poids et des mesures ; la Chambre estime que l'uniformité est désirable, mais que, pour les mesures, « la multiplicité des opérations que ce changement exigeroit entraîneroit des difficultés et eprouveroit des obstacles qui ont paru dans tous les tems insurmontables » (1765). — Réponse à un questionnaire sur la signification des mots : quintal, pipe, pipe à bord, charge, charge à bord, etc. (Sans date).

C. 4380. (Liasse.) — 99 pièces, dont 2 cahiers de 22 feuillets.

1706-1757. — Dossiers d'affaires diverses : commerce avec les Iles. — Décision du Conseil révoquant l'autorisation provisoire donnée aux armateurs d'effectuer le retour des navires envoyés aux colonies dans d'autres ports que le port de départ (26 mars 1722). — Mémoire de la Chambre, concernant les fusils que les armateurs sont tenus de porter aux colonies (1732). — Autre mémoire de la Chambre, « au sujet des armémens qui se font en Hollande pour les colonnies françaises de l'Amérique » (1744). — Mémoire tendant à démontrer la nécessité d'obliger les armateurs à effectuer leurs retours d'Amérique dans certains ports, conformément aux lettres patentes d'avril 1717 : « Il ne faut pas perdre de veue que vis-à-vis de l'immensité des retours qui nous vièsnent de l'Amérique, nous n'avons de consommation bien déterminée que celle du royaume, qui ne sçauroit aller au-delà du dixième de la totalité » (1754). — Mémoire de la Chambre de Rouen, contre l'admission des neutres aux colonies : « C'est une maxime partout reçue et observée que le commerce des colonies apartient à leur métropole exclusivement » ; les colonies ont des ressources : la Martinique « peut subsister plus d'un an par elle-même, c'est-à-dire des productions de son territoire, légumes, fruits, bestiaux, volailles, et de sa pêche, qui y est extrêmement abondante. La loy d'y planter en tems de paix au moins 500 fosses de manioc par têtes d'esclaves sujettes à la capitation peut s'étendre à une culture plus considérable et suffisante de cette plante » (1756). — Lettre du Parlement de Bordeaux au Roi, au sujet de la réunion des négociants convoqués à la Bourse sans qu'on eût

rempli les formalités préliminaires (10 avril 1756). — Circulaire des députés du commerce annonçant qu'ils proposent d'autoriser le commerce étranger aux colonies et protestations des Chambres de commerce (14 mars-22 avril 1756). — « Dispositions que la Chambre de commerce de la province de Guyenne estime devoir être proposées pour la distribution des passeports en faveur des navires neutres, et conditions sous lesquelles elle croit que ces navires peuvent être employés pour l'approvisionnement des colonnies françaises et le débouchement de leur marchandise » (24 juillet 1756). — État des navires expédiés aux colonies françaises d'Amérique en juillet 1756, avec le tonnage de chacun et le détail de sa cargaison : « 11 navires, du port ensemble de 2,560 tonnaux de mer, dont le gros de leur chargement consiste, sçavoir : 5,619 barriques de vin ; 4,554 barils farine ; 799 barils bœuf sallé ; 913 barils cochon sallé ; 124 barils saumon sallé ; 875 barils beure ; 1,005 caissons huille d'olive ; 100 barils, 50 cruches, *idem ;* 178 caisses fromage ; 76 quintaux jambons ; 11 bariques lard ; 19 barils langues de beuf ; 24 barils eaux-de-vie ; 621 caisses chandelle de suif ; 361 caisses savon. Le reste des cargaisons en toille et autres marchandises sèches » (1756). — États analogues pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre, décembre 1756, janvier, février, mars, avril, mai 1757 (1756-1757).

C. 4381. (Liasse.) — 50 pièces, dont 5 cahiers de 115 feuillets.

1760-1766. — Dossiers d'affaires diverses : commerce avec les Iles. — Pièces relatives aux difficultés survenues entre la Chambre et le commissaire ordonnateur, au sujet de la délivrance des passeports anglais aux navires en partance (1762-1763). — « Projet de règlement pour les colonies », et réflexions de la Chambre sur led. projet : « Le volume des caffés venant des Iles est si considérable que les entrepôts publics ne sont pas plus possibles à leur égard que pour les autres denrées des Isles ; ces entrepôts publics ont encore ce mauvais effet que l'étranger ou celui qui agit pour lui voit trop vite la masse réunie des marchandises, y règle ses achats et en maîtrise le prix » (Décembre 1762). — Adresse signée de négociants et d'armateurs bordelais, protestant contre un projet d'organisation coloniale (1763). — Réflexions sur la demande des s^{rs} Bethman et Miniken, tendant à obtenir six passeports pour autant de navires hambourgeois, « qui par ce moyen seroient exempts du droit de fret, jusqu'à ce qu'il plût à S. M. rétablir les privilèges dont ils ont été privés par l'arrêt du Conseil d'État du Roy, du 24e mai 1760 ». « Sur un nombre de 3 à 400 navires étrangers qui fréquentent la rivière de Bordeaux, on peut compter 15 à 18 vaisseaux hambourgeois dans le cours d'une année » (1763). — Mémoire de la Chambre sur les passeports accordés aux étrangers pour commercer à St-Domingue, contenant des renseignements historiques sur les origines de la question et un tableau de la situation actuelle (1763). — Copie d'une requête présentée par des capitaines aux général et intendant des Iles françaises Sous-le-Vent, sur le commerce interlope des Anglais, qui pénètrent dans les ports sous divers prétextes et enlèvent les marchandises (1763). — Observations pour la ville de Port-au-Prince, au sujet des impositions établies en janvier et février 1764 par les Conseils assemblés au Cap, « tendant à démontrer que ces impositions sont à la seulle charge du commerce et des habitans des villes et bourgs » : « Il y a environ 110 mille nègres dans le ressort du Conseil de Port-au-Prince… La ville du Port-au-Prince est remplie de pauvres gens, dont le nombre est augmenté par l'arrivée, depuis la paix, de familles et de jeunes gens de France ; la pluspart des anciens n'ont pour toute ressource que le produit de la journée de deux ou trois nègres ou négresses employés aux gros travaux du commerce et à blanchir le linge ; quelques-uns ont des négresses qui font des enfants, qu'ils tâchent de conserver pour leur servir de ressource au besoin » (1764). — Observations de la Chambre « sur le projet de transport direct des denrées des colonies à l'étranger » : « Ne seroit-ce point enlever, en effet, au commerce de France les 70 millions de ces productions qu'elle ne consomme point » sur les 110 millions qu'elle tire des colonies ? (1765). — « Mémoire sur l'étendue et les bornes des lois prohibitives du commerce étranger dans nos colonies. Les colonies sont des établissemens fondés pour opérer la consommation et le débouché des produits de la métropole : c'est cette destination de nos colonies, c'est leur singulière aptitude à cet office qui fait toute leur importance ; parce que la mesure de la consommation est la mesure du travail, parce que la mesure du travail est la mesure de la population et de la richesse et que la puissance du royaume n'est que le résultat du nombre et de la richesse de ses habitans…. Le président de Peynier, intendant de la Guadeloupe, observoit, dans sa lettre du 24 novembre 1764, que son seul département exigeoit 9 à 10,000 nègres par an et que cependant le commerce de France, en 17 mois, n'en avoit fourni que 900 » ; St-Domingue absorbe les produits de la traite (1765). — Réponses,

de la Chambre au mémoire précédent : 150 navires, envoyés de France en Guinée depuis la paix, ont dû fournir aux colonies plus de 40,000 esclaves ; les habitants de St-Domingue achètent leurs noirs directement aux négriers, tandis qu'à la Martinique les noirs sont acquis d'abord par des commissionnaires qui trient les plus beaux, dits *pièces d'Inde,* et n'acceptent les autres qu'à rabais ; il ne faut pas 3,000 noirs par an à la Guadeloupe. « Les Anglais font communément la traite des esclaves dans les quartiers tels que le Galba et Gabon, où les noirs, nullement propres au travail, leur reviennent à de plus bas prix » ; ils vendent le choix aux colonies espagnoles, puis à leurs propres colonies, et le rebut aux colonies françaises (1765). — Réponses imprimées à la Martinique, aux mémoires des Chambres de Bordeaux, Nantes et Saint-Malo sur les transports directs des colonies à l'étranger (1765). — « Mémoire sur la nécessité d'établir une navigation à St-Domingue, pour l'exportation des sirops et taffias dans un entrepôt déterminé, etc., et importer en retour de la morue, poisson salé et bois, etc. Présenté à MM. les Général et Intendant, le 15 septembre 1766 » (1766).

C. 4382. (Liasse.) — 59 pièces, dont 5 cahiers de 102 feuillets.

1769-1790. — Dossiers d'affaires diverses : commerce avec les Iles. — Mémoire de M. Kergariou-Locmaria sur les moyens d'empêcher le commerce prohibé et d'arrêter la décadence du cabotage à St-Domingue : « La seconde cause de la décadence du cabotage vient de ce qu'on a permis aux caboteurs de se servir de nègres pour matelots, ce qui est doublement nuisible : l'habitant se plaint de manquer de bras pour ses cultures ; les nègres sont énormément chers ; le navigateur expose un capital trop considérable et les marins se trouvent dépourvus d'employ. Peut-on se flatter qu'aucun armateur ou patron expose en tems de guerre les nègres au risque d'être pris ? » (Avril 1774). — Mémoire sur l'état des Iles françaises du Vent (1774). — « Mémoire en réponse à celui du commerce de France, » par un auteur anonyme de St-Domingue, et réfutation par la Chambre du commerce de Guienne ; imprimés sur 2 colonnes. Le mémoire et la réfutation recherchent la portée de ce fait qu'il y avait, en avril, sur les rades de St-Domingue, 53 navires anglais et 226 navires français (1774). — Mémoire à l'appui des propositions de la Compagnie de la Guyane, sur les avantages de cette colonie, sur certains comptoirs français établis le long de la côte occidentale d'Afrique : Rufisque, Joal, Portudal, l'île d'Arguin et le fort de Portendik, abandonnés pour les dangers de la côte et la mauvaise foi des marchands indigènes, l'île de Bissar, abandonnée depuis longtemps (1775). — « Instructions fournies à M. Jean Dutasta, » envoyé auprès du Ministre pour« soutenir… les intérêts du commerce relativement aux colonies et à la traite des noirs ». « Ce qui augmente considérablement la quantité de sirops et taffias dans nos colonies, c'est la négligence qu'ont les colons de faire travailler le sirop qui leur provient du sucre brut et qui pourroit leur fournir du sucre s'ils ne le laissoient aigrir et fermenter » (1775). — « Cahier des députés extraordinaires du commerce appellés par Mgr de Sartine, ministre de la Marine ». Les députés signalent« la nécessité indispensable de parvenir à exclure de nos isles les Anglais de l'Ancien et du Nouveau Monde, surtout ces derniers, dont l'accroissement de population et de fortune, retardé par leurs troubles actuels, menace tôt ou tard nos possessions en Amérique ». Les députés signalent les fraudes commises par les navires anglais qui, après une vente simulée, arborent le drapeau blanc, commercent aux Iles sans changer d'équipage et portent directement les denrées à l'étranger (Janvier 1776). — Représentations de la Chambre de commerce d'Amiens sur l'arrêt du 28 juin 1783, qui autorise pour une période de trois ans l'introduction des nègres de traite étrangère dans les Iles françaises du Vent : « Au moment où le Conseil rendoit l'arrêt du 28 juin dernier, plus de cent cinquante bâtimens sortis de nos ports étoient à la côte de Guinée ou en route pour s'y rendre » (Octobre 1783). — « Observations des négociants de Bordeaux sur l'arrêt du Conseil du 30 août 1784, » signées de nombre d'entre eux (1784 ?). — Mémoire du s^r^ Crevon sur la même question : renseignements sur la consommation de morue par les nègres, etc. (1785). — Mémoire imprimé de la Chambre sur la même question (1785). — États détaillés des navires arrivés et des marchandises d'Amérique par eux apportées dans les ports de Dunkerque, St-Malo, Marseille, La Rochelle, pendant les années 1773-1786 (1786). — Mémoire sur le commerce frauduleux des étrangers aux Iles (Sans date). — Autre mémoire sur la nécessité de conserver au commerce français l'approvisionnement des colonies, malgré la guerre : en 1755, il est entré à Bordeaux 46,207 barriques de sucre, 6,000 quintaux d'indigo, 60,000 quintaux de café, des cotons, laines, etc. (Sans date).

C. 4383. (Liasse.) — 42 pièces, dont un cahier de 18 feuillets.

1737-1790. — Dossiers d'affaires diverses : traite des nègres. — Requête à la Chambre et rapport à l'Amirauté par le capitaine de *la Vénus,* de Bordeaux, du port de 160 tonneaux ou environ, sur ce que des vaisseaux de guerre anglais l'ont chassé d'Annamabou avant qu'il eût fini sa traite : « Ce quy luy auroit donné lieu de s'informer des habitans du pays sy les Anglois avoient un privilège exclusif, à quoy il luy fut dit que le commerce étoit libre à touttes les nations ; il luy fut aussy rapporté que cy-devant les Anglois se seroient avisés de faire construire un fort aud. lieu d'Annamabou pour tâcher de se rendre les maîtres du pays, mais qu'on ne l'avoit pas voulu souffrir et que l'on auroit rasé led. fort quelque tems après. » Le capitaine de *la Vénus,* obligé de faire route, le 27 août, pour les colonies françaises d'Amérique, y arriva le 20 janvier, « avec 198 nègres ; il en étoit mort dans sa traversée 180, n'ayant peu faire assés de rafraîchissement…, pour la précipitation de son départ » ; il lui avait été impossible de continuer sa traite ailleurs, « attendu les guerres qu'il y avoit au bas de la cotte, sçavoir à Acquitta, Petit et Grand Popo, Juda, Appa et Patacry » (1738). — Copie envoyée par la Chambre de Nantes de documents relatifs aux entreprises des Anglais à Annamabou, notamment de lettres écrites de Juda par des capitaines (1737-1738). — Mémoire du commerce de Guienne, sur l'introduction des nègres aux colonies par les étrangers : le dénombrement de 1760 porte à 74,683 le chiffre des esclaves dans la partie nord de St-Domingue, soit 239 de plus qu'au dénombrement de 1757, « dont le total est le plus fort depuis 1744 ». « La paix se fit en 1748 : il partit des ports de France, sur la fin de cette même année et dans le courant de 1749, pour la traite des nègres, près de 60 vaisseaux » (1761). — Supplément à un mémoire des négociants de La Rochelle, renfermant le compte d'armement d'un navire expédié à la traite (1761). — Mémoire sur les primes accordées à la traite : « La longueur de la traite à la côte d'Affrique, le voyage d'Amérique en Amérique, quelquefois traversé par des orages et des vents contraires, enfin des maladies épidémiques parmi les noirs entassés les uns sur les autres dans l'entrepont des navires, sont capables d'en faire périr beaucoup ». « Dans six ans, à compter du 1er octobre 1750 jusqu'au 1er octobre 1756, pendant lesquelles *(sic)* ce commerce a été dans toute sa force, l'année commune a monté à 12,204 têtes de nègres introduits dans nos colonies » (1761). — Autre mémoire : « D'après un relevé fait sur les registres de compte ouvert tenus à Paris de tous les navires négriers, suivant les certifficats qui en sont remis par les armateurs pour jouir de la modération de moitié des droits sur les marchandises justiffiées provenir de la traite des nègres, il paroît que depuis 1728, époque de la tenue desd. registres, jusqu'en 1760, 723 navires ont fait la traite et ont apporté aux Isles la quantité de 203,522 têtes de nègres vendus 201,944,306 l. 4 s. 1 d. Le moment le plus brilant de ce commerce a été depuis 1750 jusqu'en 1756, tems du bail de Bocquillon ; pendant ces six années, 263 navires ont apporté aux Isles 73,222 nègres, ce qui fait, année commune des six, 44 navires et 12,204 nègres » (1762). — Observations de la Chambre sur un « Projet de règlement pour le commerce de la côte occidentale d'Affrique » : le Sénégal abonde en nègres et « l'espèce en est incontestablement la plus propre à la culture des terres » ; les fusils anglais sont préférés par les noirs et l'obligation de leur vendre les fusils français rend la traite difficile (1762). — Mémoire sur la traite : en fixant à 1,000 l. le prix hypothétique de chaque noir, l'exemption de moitié des droits équivaut à une remise de 60 l. si le noir est échangé contre du sucre brut, de 100 l. si l'échange se fait contre du sucre blanc (1762). — Copie d'un mémoire adressé à la Chambre de La Rochelle, au sujet des bruits relatifs à une vente de 1,200 nègres de traite étrangère : « Nous ne doutons pas que le ministre citoyen qui régit les colonies ne fasse intervenir l'autorité royalle pour punir les infracteurs de la volonté de S. M. ». Les Anglais vendent de leur traite « la fleur dans les pocessions expagnoles, les seconds choix dans les colonies anglaises » (1763). — « Relevé des permissions de Guinée qui ont été délivrées aux armateurs de différents ports du royaume depuis les préliminaires du mois de novembre 1762 : » Nantes, 76 navires ; La Rochelle, 5 ; Bordeaux, 10 ; St-Malo, 15 ; Le Havre, 19 ; Honfleur, 7 ; Marseille, 4 ; Dunkerque, 10 ; Vannes, 2 ; Bayonne, 1 (1765). — Requête d'armateurs bordelais qui sollicitent l'exemption de l'imposition de 10 l. par tête de noir introduit aux colonies. État de 13 navires partis ou en armement pour la traite, depuis le 30 avril précédent (1768). — Arrêt du Conseil accordant cette exemption. (Placard imprimé ; 21 mars 1768). — Mémoire de la Chambre contre la requête d'une Compagnie qui sollicite une concession dans la Guyane et un privilège pour le commerce de la côte d'Afrique, du cap Blanc à la Rivière de Sierra-Leone : le seul projet avantageux à la Guyane devrait porter sur l'assainisse-

ment et le défrichement des marais (1773). — Copie des observations de la Chambre de Nantes sur le même objet : « La Compagnie de Guinée n'avoit jamais pu introduire au-delà de trois mille nègres par an dans nos possessions de l'Amérique, et la seule place de Nantes y en a porté jusqu'à douze mille, avant que les autres ports s'occupassent sérieusement de cette traite, dont on présume que la somme totale doit monter à plus de vingt mille esclaves ». La Guyane est malsaine ; les côtes sont basses ; les fonds, vaseux, contiennent des vers qui attaquent les navires « et l'on prétend que c'est de Surinam, colonie voisine, que les Hollandois ont apporté chez eux ces vers qui rongent leurs digues et font trembler la République ». Nantes a expédié, de 1764 à 1773, du cap Blanc à Sierra-Leone, 21 navires. Le mémoire conclut à ce que le Roi rentre en possession« de ses domaines sur la côte de Guinée, soit qu'ils aient été abandonnés par les anciennes compagnies qui n'ont pas sçu les conserver, ou envahis par d'autres puissances auxquelles ils n'ont point été cédés par des traités, » et qu'il y fasse construire des forts, « ainsi qu'il l'a promis » (1775). — État des armements faits à Dunkerque pour la côte de Guinée, pour 1763-1778 (19 navires, ayant introduit 4,837 nègres) et 1783 (2 navires) (1784). — État des armements faits en France pour la côte de Guinée, en 1785 : Dunkerque, 2 ; St-Malo, 3 ; Honfleur, 6 ; Le Havre, 22 ; La Rochelle, 14 ; Bordeaux, 15 ; Nantes, 33 ;Marseille, 4 (1786). — « Mémoire des juge et consuls de Nantes concernant le privilège exclusif accordé aux sieurs Brillantais-Marion et compagnie, négocians à St-Malo, » donnant des détails sur l'état de la côte de Benin (1786). — Projet de lettre, contenant les doléances de la Chambre sur l'arrêt du Conseil du 10 septembre 1786 : les esclaves achetés à la côte viennent de 400 lieues de l'intérieur ; on peut évaluer à 70 ou 80,000 le chiffre des noirs traités (1786). — « État des différentes marchandises de traite nécessaires au cap Laho pour y traiter des captifs, du morphil, de la cire et de l'or, et leur valeur à la côte ». « N^{a}. L'once vaut en traite 80 l. ; elle se divise en 16 parties, que les nègres appellent *aqué ;* l'aqué vaut un écu d'or, qui est estimé 5 l. » (1787). — Notes fournies par Paul Nairac sur le projet de la Compagnie de la Guyane : là où la liberté ne réussit pas, on doit favoriser les privilèges des Compagnies (Sans date). — Mémoire contre l'affranchissement des nègres, notamment à St-Domingue (Sans date).

C. 4384. (Liasse.) — 30 pièces, dont 2 cahiers de 22 feuillets.

1721-1789. — Dossiers d'affaires diverses : colonies ; Compagnie des Indes. — Dossier relatif aux plaintes motivées par l'arrêt du Conseil du 15 octobre 1759, qui suspend le paiement des lettres de change des colonies (1761-1764). — Documents concernant les difficultés survenues à la prise de possession de la Louisiane par l'Espagne (1766-1768). — Mémoire contre l'évacuation de Pondichéry (1789). — Dossier des demandes et réclamations contre le monopole de la Compagnie des Indes (1721-1789). — Adresse des députés extraordinaires : la Compagnie n'a armé pour l'Inde que 10 navires en 1787, 6 en 1788, et elle ne parait en préparer que 3, l'année courante ; « le commerce libre en avait fait partir, en 1783, 37 ; en 1784, 33 ; en 1785, époque à laquelle on lui arracha sa liberté, il en expédia 21… Tandis que nos chantiers sont déserts, que nos charpentiers et nos calfats sont sans travail, la Compagnie a la cruauté de se pourvoir en Angleterre des vaisseaux dont elle a besoin ; en 1787, elle y en fit acheter un et elle en a fait venir deux, pour l'expédition de cette année, deux complètement armés. »Les armateurs pour la côte de Guinée sont obligés de tirer de l'étranger les cauris nécessaires pour la traite : « les cauris viennent des Maldives ; les Maldives sont dans le domaine du privilège : il n'importe pas à la Compagnie de faire ce commerce, et elle l'interdit aux particuliers ». « La France consomme par an pour 60 millions au moins de marchandises de l'Inde » (1789).

C. 4385. (Liasse.) — 27 pièces, dont un livre de 120 pages.

1723-1789. — Dossiers d'affaires diverses : commerce avec l'étranger. — Réponse à partie d'un mémoire concernant le commerce du Portugal (1723). — Mémoire sur un projet d'arrêt facilitant l'entrée et la sortie des bestiaux ; la Chambre estime que« la prohibition de la sortie des bestiaux doit subsister » (1761). — Adresse de négociants demandant qu'on interdise l'introduction d'indigos de la Caroline, dont le mélange discrédite les indigos de St-Domingue (1767). — Réclamation contre les exactions et avanies subies par les navires qui doivent relâcher à Pasajes, St-Sébaslien, etc. (1767). — Programme d'un concours ouvert par la Société d'agriculture d'Orléans sur la question suivante : « Le commerce de tous les Étals de l'Europe étant assujetti à des droits d'entrée et de sortie et à des prohibitions souvent réciproques des productions de

leur territoire et des ouvrages de leur industrie, *on demande :* Quel seroit l'avantage ou le désavantage d'un royaume qui rendroit le premier à son commerce une liberté et une immunité complettes » (1770 ?). — Cours actuel des marchandises des États-Unis de l'Amérique et de celles de Bordeaux propres à leur consomation », avec l'indication des droits dont ces marchandises sont frappées (1787). — « The merchant's and trader's vade mecum, or a new and complete book of rates » (Londres, 1787). — « Explication de la manière dont on perçoit en Prusse les droits sur le commerce » (Sans date).

C. 4386. (Liasse.) — 17 pièces.

1721-1741. — Dossiers d'affaires diverses : commerce avec l'étranger. États annuels des exportations effectuées par les ports de la direction de Bordeaux. — En 1723 : pour l'Angleterre, 4,002,868 l. ; la Flandre Impériale, 53,895 l. ; la Hollande, 13,914,979 l. 10 s. ; le Nord, 3,561,026 l. 15 s. ; l'Espagne, 25,625 l. ; les Iles, 4,947,534 l. 5 s. ; total : 26,505,928 l. 10 s. ; — 1724 : 21,310,932 l. 11 s. 4 d. ; — 1728 : 12,770,433 l. 14 s. ; — 1730 : 10,427,474 l. 16 s. ; — 1731 : 10,637,517 l. 15 s. ; — 1732 : 9,826,459 l. 10 s. ; — 1733 : 10,145,664 l. 10 s. ; — 1734 : 10,577,144 l. 4 s. 4 d. ; — 1736 : 13,571,527 l. 10 s. ; — 1737 : 13,985,246 l. ; — 1738 : 20,903,710 l. 4 s. ; — 1739 : 20,027,063 l. 7 s.; — 1740 : 18,061,890 l. 16 s.

C. 4387. (Liasse.) — 20 pièces.

1741-1761. — Dossiers d'affaires diverses : commerce avec l'étranger. États annuels des exportations effectuées par les ports de la direction de Bordeaux. — En 1745 : pour l'Angleterre, 601,120 l. ; la Hollande, 5,605,444 l. 14 s. ; le Nord, 7,095,426 l. ; l'Espagne, 192,586 l. 16 s. ; l'Italie, 1,897,920 l. ; la Suisse, 139,717 l. ; les Iles, 4,865,167 l. ; — 1748 : pour l'Angleterre, 1,688,395 l. 15 s. ; Danemark, 477,242 l. 7 s. ; Espagne, 411,240 l. 15 s. ; Hollande (?) ; Italie, 1,715,382 l. 7 s. ; le Nord, 6,778,023 l. ; Russie, 143,867 l. 13 s. ; Suède, 184,235 l. 1 s. ; Suisse, 21,599 l. 4 s. ; Iles, 3,150,289 l. 6 s. : — 1749 : 39,395,251 l. 17 s. ; — 1750 : Angleterre, 5,396,410 l. 9 d. ; Danemark, 1,197,162 l. 5 s. ; Espagne, 536,442 l. 13 s. ; Flandre, 46,512 l. 13 s. ; Guinée, 398,344 1 ; Hollande, 7,876,602 l. 14 s. ; Italie, 1,843,334 l. 17 s. ; Nord, 10,848,770 l. 10 s. ; Russie, 210,049 l. 8 s. ; Savoie, 66,649 l. 12 s. ; Suède, 830,867 l. 19 s. ; Suisse, 233,362 l. 2 s. ; Iles françaises, 3,999,024 l. 6 s. — 1751 : Angleterre, 4,342,153 l. 12 s. 6 d. ; Danemark, 1,303,515 l. 7 s. 2 d. ; Espagne, 518,435 l. 4 s. ; Flandre, 9,743 l. 8 s. 6 d. ; Hollande, 7,423,677 l. 4 d. ; Italie, 90,901 l. ; Nord, 13,182,910 l. 9 s. 10 d. ; Portugal, 5,931 l. ; Russie, 166,614 l. 17 s. 6 d. ; Savoie, 60,979 l. 15 s. ; Suède, 881,677 l. 1 s. 9 d. ; Suisse, 301,844 l. 3 s. ; Iles françaises, 5,546,752 l. 18 s. — 1752 : Angleterre, 2,775,049 l. 14 s. ; Danemark, 1,488,241 l. 11 s. 7 d. ; Espagne, 696,861 l. 9 s. ; Flandre, 16,724 l. ; Hollande, 9,277,265 l. 12 s. 10 d. ; Italie, 641,693 l. 4 s. ; Nord, 11,723,826 l. 18 s. 11 d. ; Russie, 448,482 l. 8 s. 5 d. ; Savoie, 97,913 l. 18 s. ; Suède, 638,816 l. 17 s. 4 d. ; Suisse, 127,863 l. 8 s. ; Guinée, 600,311 l. ; Iles françaises, 5,533,088 l. 15 s. — 1753 : Angleterre, 6,170,461 l. 3 s. 1 d. ; Danemark, 1,023, 961 l. 5 s. 10 d. ; Espagne, 797,455 l. 8 s. 6 d. ; Flandre autrichienne, 78,753 l. 6 s. ; Hollande, 12,950,480 l. 15 s. 2 d. ; Italie, 1,079,508 l. 5 s. 6 d. ; Nord, 15,204,594 l. 18 s. 11 d. ; Portugal, 2,500 l. ; Russie, 464,083 l. 2 s. 6 d. ; Savoie, 70,453 l. ; Suède, 1,235,627 l. 15 s. 6 d. ; Suisse, 206,724 l. 1 s. ; Iles françaises, 10,705,787 l. 14 s. — 1754 : Angleterre : 5,400,393 l. 9 s. 3 d. ; Danemark, 1,760,407 l. 1 s. ; Espagne, 640,646 l. 16 s. 8 d. ; Flandre autrichienne, 20,061 l. 17 s. ; Hollande, 10,351,798 l. 16 s. 1 d. ; Italie, 791,287 l. 12 s. ; Nord, 14,959,922 l. 6 d. ; Portugal, 41,136 l. ; Russie, 361,207 l. 5 s. ; Savoie, 95,246 l. 10 s. ; Suède, 1,909,304 l. 13 s. 1 d. ; Suisse, 34,232 l. 6 s. ; Guinée, 355,330 l. 5 s. ; Iles françaises, 8,438,540 l. 5 s. 8 d. — 1755 : Angleterre, 1,591,748 l. 17 s. ; Danemark, 1,144,463 l. 12 s. 6 d. ; Espagne, 772,519 l. 1 s. ; Hollande, 10,270,032 l. 9 s. ; Italie, 1,097,237 l. 2 s. ; Nord, 14,854,766 l. 14 s. ; Portugal, 29,252 l. ; Russie, 245,648 l. 4 s. ;Savoie, 99,315 l. 15 s. ; Suède, 654,149 l. 8 s. ; Suisse, 161,280 l. 17 s. ; Iles françaises, 10,560,249 l. 10 s. — 1756 : Angleterre, 930,295 l. ; Danemark, 909,160 l. 19 s. ; Espagne, 1,543,900 l. 12 s. ; Flandre, 132,258 l. 5 s. ; Hollande, 6,554,688 l. 18 s. 9 d. ; Italie, 3,307,505 l. 4 s. ; Nord, 11,387,126 l. 5 s. ; Russie, 221,534 l. 3 s. ; Suède, 869,954 l. 12 s. ; Suisse, 161,333 l. 16 s. ; Iles françaises, 6,136,958 l. 8 s. — 1757 : Angleterre, 595,850 l. 5 s. ; Danemark, 1,722,723 l. 18 s. ; Espagne, 1,520,117 l. 10 s. ; Flandre, 119,130 l. 6 s. ; Hollande, 7,035,108 l. 2 s. ; Italie, 1,964,653 l. ; Nord, 7,084,290 l. 13 s. ; Portugal, 12,800 l. ; Russie, 226,374 l. ; Suède, 1,508,450 l. 6 s. ; Suisse, 196,428 l. 7 s. ; Iles françaises, 7,522,227 l. 12 s. — 1758 : Angleterre, 335,441 l. ; Danemark, 1,914,837 l. 19 s. ; Espagne,

1,125,374 l. 3 s. ; Flandre autrichienne, 438,645 l. 10 s. ; Hollande, 7,630,859 l. 16 s. ; Italie, 864,068 l. 17 s. ; Nord, 6,057,333 l. ; Portugal, 115,004 l. ; Russie, 388,563 l. 10 s. ; Suède, 469,913 l. 6 s. ; Suisse, 55,525 l. 5 s. ; Iles françaises, 7,661,389 l. 10 s. — 1759 : Angleterre, 24,838 l. ; Danemark, 1,120,212 l. 10 s. ; Espagne, 340,191 l. 15 s. ; Flandre autrichienne, 411,117 l. 10 s. ; Hollande, 9,763,037 l. 5 s. 4 d. ; Italie, 863,166 l. 8 s. ; Nord, 3,992,355 l. 5 s. 4 d. ; Portugal, 6,020 l. ; Russie, 388,712 l. 10 s. ; Suède, 471,591 l. 16 s. ; Suisse, 105,607 l. 15 s. ; Iles françaises, 6,273,289 l. 5 s.

C. 4388. (Liasse.) — 18 pièces.

1761-1778. — Dossiers d'affaires diverses : commerce avec l'étranger. États annuels des exportations effectuées par les ports de la direction de Bordeaux. — 1762 : Pour le Danemark, 812,829 l. ; Espagne, 463,264 l. ; Flandre, 280,918 l. ; Hollande, 6,019,780 l. ; Italie, 2,829,215 l. ; Nord, 2,677,358 l. ; Portugal, 25,200 l. ; Russie, 506,595 l. ; Savoie, 45,381 l. ; Suède, 1,426,814 l. ; Suisse, 44,968 l. ; Iles françaises, 9,652,490 l. — 1764 : Angleterre, 4,832,176 l. 5 s. ; Danemark, 1,067,458 l. ; Espagne, 676,472 l. 1 s. ; Flandre autrichienne, 120,356 l. ; Genève, 77,234 l. 6 s. ; Hollande, 15,763,237 l. ; Italie, 2,954,968 l. 8 s. ; Nord, 27,715,195 l. ; Russie, 395,598 l. ; Savoie, 59,380 l. ; Suède, 655,967 l. ; Suisse, 382,596 l. ; Iles françaises, 12,508,626 l. 5 s. — 1765 : Angleterre, 8,309,301 l. ; Danemark, 1,642,669 l. 8 s. ; Espagne, 1,418,558 l. 5 s. ; Flandre autrichienne, 225,109 l. ; Genève, 22,516 l. ; Hollande, 18,710,767 l. ; Italie, 814,485 l. ; Nord, 20,895,049 l. ; Russie, 862,562 l. 14 s. ; Savoie, 18,479 l. 5 s. ; Suède, 1,384,975 l. 4 s. ; Suisse, 190,326 l. 12 s. ; Iles françaises, 9,182,202 l. — 1769 : Angleterre, 790,621 l. 10 s. ; Danemark, 2,064,528 l. 15 s. ; Espagne, 951,408 l. 15 s. ; Flandre, 1,740,845 l. 1 s. ; Genève, 45,821 l. 10 s. ; Hollande, 9,715,271 l. 16 s. ; Italie, 3,052,645 l. 7 s. ; Nord, 17,734,945 l. 16 s. ; Russie, 1,265,930 l. 10 s. ; Suède, 4,227,143 l. 10 s, ; Suisse, 503,572 l. 8 s. ; Guinée, 1,396,284 l. 4 s. ; Iles françaises, 12,165,643 l. — 1769 : 55,654,662 l. 2 s. — 1770 : Angleterre, 1,860,827 l. ; Danemark, 3,209,075 l. ; Espagne, 1,961,643 l. 12 s. ; Flandre autrichienne, 4,195,997 l. ; Hollande, 17,254,576 l. 16 s. ; Italie, 4,034,082 l. 5 s. ; Nord, 33,168,630 l. ; Russie, 5,838,322 l. 16 s. ; Suède, 6,747,019 l. 4 s. ; Suisse, 1,995,658 l. 14 s. ; Iles françaises, 11,819,731 l. ; Guinée, 616,517 l. 4 s. — 1771 : Angleterre, 3,125,299 l. ; Danemark, 2,535,132 l. 6 s. ; Espagne, 791,620 l. 14 s. ; Flandre, 5,555,393 l. 12 s. ; Hollande, 22,029,622 l. 9 s. ; Italie, 7,937,218 l. ; Nord, 30,668,726 l. 3 s. ; Russie, 11,193,269 l. 4 s. ; Suède, 4,533,772 l. 14 s. ; Russie, 4,742,151 l. ; Iles françaises, 7,607,780 l. 2 s. ; Guinée, 585,954 l. ; Inde, 361,904 l. — 1775 : Angleterre, 1,100,998 l. ; Danemark, 3,684,397 l. ; Espagne, 341,286 l. 10 s. ; Flandre, 965,097 l. ; Genève, 154,955 l. 15 s. ; Hollande, 20,261,285 l. ; Italie, 254,625 l. ; Nord, 30,509,156 l. 10 s. ; Russie, 1,733,972 l. ; Suède, 6,843,333 l. 12 s. ; Suisse, 509,914 l. 10 s. ; Iles françaises, 8,095,243 l. 2 s. ; Guinée, 852,005 l. — 1776 : Angleterre, 2,213,177 l. ; Danemark, 2,532,648 l. ; Espagne, 589,202 l. ; Flandre, 2,102,071 l. ; Genève, 138,426 l. ; Hollande, 24,992,924 l. 2 s. ; Italie, 367,263 l. 13 s. ; Nord, 28,399,227 l. ; Russie, 1,210,060 l. 8 s. ; Suède, 5,121,019 l. 6 s. ; Suisse, 622,868 l. ; Iles françaises, 8,625,917 l. ; Indes orientales, 1,329,349 l. — 1777 : Angleterre, 2,815,976 l. ; Danemark, 2,172,234 l. ; Espagne, 634,322 l. ; Flandre, 2,141,084 l. ; Genève, 411,195 l. ; Hollande, 32,717,009 l. ; Italie, 542,933 l. ; Nord, 34,888,034 l. ; Russie, 1,820,105 l. ; Suède, 5,093,943 l. ; Suisse, 710,013 l. ; Iles françaises, 10,665,626 l. ; Guinée, 1,350,067 l. — 1778 : Angleterre, 953,663 l. ; Danemark, 1,201,042 l. ; Espagne, 662,043 l. ; Flandre, 1,364,196 l. ; Genève, 1,174,365 l. ; Hollande, 22,103,902 l. ; Italie, 882,443 l. ; Nord, 22,240,773 l. ; Russie, 586,151 l. ; Suède, 3,650,473 l. ; Suisse, 1,400,492 l. ; Iles françaises, 9,043,268 l. ; Guinée, 966,831 l. 6 s. 8 d.

C. 4389. (Liasse.) — 26 pièces.

1721-1750. — Dossiers d'affaires diverses : commerce avec l'étranger. — États annuels des importations effectuées par les ports de la direction de Bordeaux. — 1723 : 15,243,271 l. 6 s. ; — 1724 : Angleterre, 4,423,866 l. 12 s. ; Hollande, 6,318,654 l. 5 s. ; Nord, 2,702,108 l. 12 s ; Espagne, 942,684 l. 10 s. ; Iles françaises, 4,177,904 l. 5 s. — 1728 : Angleterre, 1,512,471 l. 13 s. ; Hollande, 4,035,988 l. 6 s. ; Nord, 4,755,978 l. 6 s. ; Espagne, 130,574 l. ; Iles françaises, 5,098,157 l. — 1729 : Angleterre, 811,625 l. 6 s ; Hollande, 2,705,164 l. 10 s. 4 d. ; Nord, 3,498,034 l. 12 s. 4 d. ; Espagne, 3,926,377 l. 9 s. 4 d. ; Iles françaises, 9,048,517 l. 16 s. 4 d. — 1731 : 10,126,195 l. 17 s. — 1732 : 10,587,334 l. 18 s. — 1733 : 10,349,152 l. — 1734 : 10,693,168 l. 1 s. 4 d. — 1735 : Angleterre, 851,346 l. 14 s. ; Hollande, 1,483,401 l. ; Nord, Danemark, Suède, 235,445 l. 10 s. ; Espagne, 39,677 l. 15 s. ; Iles françaises, 6,440,712 l. 10 s. — 1736 :

11,019,187 l. 6 d. — 1737 : 10,162,059 l. 15 s. — 1738 : 14,161,370 l. 11 s. — 1739 : 12,309,377 l. — 1740 : 15,522,673 l. 10 s. — 1750 : 18,196,137 l. 17 s.

C. 4390. (Liasse.) — 29 pièces.

1751-1780 — Dossiers d'affaires diverses : commerce avec l'étranger. États annuels des importations effectuées par les ports de la direction de Bordeaux. — 1752 : Angleterre, 6,344,302 l. 7 s. ; Danemark, 550,694 l. ; Espagne, 186,496 l. 3 s. ; Hollande, 3,523,709 l. 12 s. ; Nord, 2,738,902 l. 13 s. ; Suède, 148,350 l. 10 s. ; Iles françaises, 12,790,107 l. 1 s. 1754 : Angleterre, 2,951,814 l. 11 s. 4 d. ; Danemark, 26,932 l. 10 s. ; Espagne, 262,396 l. 6 s. 2 d. ; Hollande, 2,003,127 l. 7 s. 2 d. ; Nord, 1,906,497 l. 17 s. 4 d. ; Russie, 3,420 l. ; Suède, 155,913 l. 4 s. ; Iles françaises, 23,919,163 l. 7 s. 4 d. — 1755 : Angleterre, 2,480,753 l. 1 s. ; Danemark, 29,633 l. ; Espagne, 362,344 l. 5 s. ; Hollande, 2,294,285 l. 9 s. 6 d. ; Nord, 1,395,315 l. 1 s. ; Russie, 16,492 l. 5 s. ; Suède, 176,640 l. ; Iles françaises, 21,528,880 l. 12 s. — 1756 : Angleterre, 774,415 l. 17 s. ; Danemark, 186,425 l. ; Espagne, 570,172 l. 9 s. 11 d. ; Hollande, 2,040,648 l. 10 s. 8 d. ; Nord, 1,174,830 l. 19 s. ; Russie, 16,203 l. 7 s. ; Suède, 38,600 l. 4 s. ; Iles françaises, 11,923,443 l. 11 s. — 1757 : Angleterre, 1,975,384 l. 19 s. ; Danemark, 107,384 l. ; Espagne, 525,796 l. ; Hollande, 2,233,730 l. 2 s. 8 d. ; Nord, 1,077,976 l. 7 s. ; Portugal, 44,560 l. ; Suède, 38,079 l. 14 s. ; Iles françaises, 5,953,464 l. 5 s. — 1758 : Angleterre, 1,088,125 l. 6 s. ; Danemark, 93,065 l. 11 s. ; Espagne, 497,101 l. 15 s. 7 d. ; Hollande, 1,893,732 l. 4 s. 4 d. ; Nord, 736,852 l. 16 s. 9 d. ; Portugal, 33,815 l. ; Russie, 20,211 l. 5 s. ; Suède, 39,548 l. 16 s. ; Iles françaises, 258,961 l. 15 s. 7 d. — 1759 : Angleterre, 1,324,396 l. 5 s. ; Danemark, 64,540 l. ; Espagne, 872,627 l. 10 s. 6 d. ; Hollande, 4,032,019 l. 6 s. 4 d. ; Nord, 865,241 l. 1 s. ; Iles françaises, 754,837 l. 6 s. — 1777 : Angleterre, 1,613,528 l. ; Danemark, 196,751 l. ; Espagne, 6,262,392 l. ; Hollande, 3,496,292 l. ; Nord, 4,682,852 l. ; Portugal, 346,162 l. ; Russie, 535,904 l. ; Suède, 929,475 l. ; Iles françaises, 101,717,449 l.

C. 4391. (Liasse.) — 16 pièces, dont 5 cahiers de 90 feuillets.

1733-1786 (?). — Dossiers d'affaires diverses : commerce de Dunkerque, Toulouse, St-Malo — Mémoires pour et contre la franchise sollicitée par le port de St-Malo (1733-1758 ?).

C. 4392. (Liasse.) — 38 pièces, dont un cahier de 12 feuillets.

1739-1790. — Dossiers d'affaires diverses : armements et équipages ; pêches ; affrètements pour le Roi. — « Mémoire concernant la fabriquation du biscuit propre pour les voyages de long cours, auquel le s^{r} Izac Naudy, actuellement fabriquateur, et autres qui en voudront fabriquer à l'avenir en celte ville seront teneus de se conformer » (1739). — Autre mémoire contre l'installation projetée d'une fabrique de biscuit à Vianne : « Les directeurs estiment que l'ordonnance par laquelle M^{rs} les maire, soumaire et jurats ont deffendu de faire porter du biscuit de Rions au Bec d'Embès et du Bec d'Embès à Rions, fabriqué au-dessus ou au-dessous desd. lieux est très juste et très utile au commerce : c'est le seul moyen de faire multiplier la fabrique de Bordeaux, à l'avantage des commerçants et des équipages » (1739). — Requête d'armateurs au sujet de l'exigence des matelots et de l'habitude qu'ils ont de rejoindre les navires en partance au dernier moment (Sans date). — Mémoire sur les encouragements que le commerce de Bordeaux devrait recevoir du ministre de la Marine : plus de sévérité contre les créanciers aux colonies ; plus de sévérité dans la répression de la désertion des matelots ; plus de liberté aux charpentiers qui désirent changer de département, les charpentiers de Bayonne et de Brest passant à l'étranger, tandis qu'on en trouve difficilement à Bordeaux à 3 l. par jour ; diminution de droits sur les expéditions, les passeports pour un navire de 300 tonneaux coûtant 90 l. à Bordeaux et 6 l. seulement dans les autres ports ; plus de tolérance envers les pilotes ; adjudication des affrètements pour le Roi ; plus d'égards de la part des commissaires aux classes pour les armateurs et les officiers de la marine marchande : « Les moindres commis de ces bureaux prènent le ton le plus arrogant et se croient en droit de faire valeter des négocians honettes… Ces commis aux classes agissent encore d'une manière plus criante à l'égard des officiers de nos vaisseaux : ils affectent dans tous les cas de les traitter avec une hauteur rebutante et de favoriser toujours contre eux les matelots et les bas officiers » (Sans date). — Mémoire sur les dépenses exagérées des armements des navires marchands : état-major trop nombreux, luxe excessif de la table, pendant que la nourriture de l'équipage laisse parfois à désirer, etc. (Sans date). — « Observations des députés des manufactures et du commerce de France sur le raport de MM. du Comité des finances, concernant les primes accordées au com-

merce » et relatives aux objets suivants : pêche de la morue, préparation des rogues de morue pour la pêche de la sardine, commerce à la côte d'Afrique, commerce du Nord, exploitation des mines de charbon. Les fraudes ont abaissé en réalité à 45 ou 50 s. le droit de 8 l. par quintal imposé sur les morues étrangères introduites aux colonies ; il serait bon d'interdire absolument cette importation pendant les 4 mois d'octobre à janvier, de réduire le droit sur les morues de pêche étrangère apportées par les bâtiments français, enfin de favoriser la pêche sur la côte ouest de Terre-Neuve, où elle est plus pénible et plus dangereuse, mais plus précoce. « Cette côte fixa d'abord l'attention de plusieurs armateurs encouragés par la prime, et l'on vit ensemble 8 à 10 bâtiments dans la baie des Trois-Isles en 1785 et 1786 ; mais, comme les expériences sont toujours coûteuses, la plupart de ces navires s'en sont tirés avec perte ; ils trouvèrent tout à défricher sur cette côte inculte et obligés tantôt de construire, tantôt de réparer considérablement leurs établissements, ils employoient un temps précieux aux préparatifs de la pêche. » « On estime qu'il entre annuellement en Bretagne de 15 à 20 mille barils de rogues du Nord, coûtant de 36 à 40 l. chaque ». De 1769 à 1777, l'État a payé, année commune, 978,164 l. pour 14,363 nègres introduits aux colonies par les négriers français ; en 1786, 11 navires de Bordeaux, jaugeant 3,077 tonneaux, ont transporté 2,623 nègres ; en 1787, 17 navires de Bordeaux, de 6,428 tonneaux, ont importé 5,264 nègres. Le chiffre de 600 nègres pour 500 tonneaux suppose une traite exceptionnellement heureuse. Les Anglais « n'osent plus se montrer à la côte d'Angole, et peut-être le haut prix auquel nous achettons nos esclaves est-il la seule cause de cet esprit philosophique qu'ils ont feint de développer dans ces derniers temps sur l'esclavage. » Projet pour l'encouragement du commerce du Nord. Note sur l'exploitation des mines de charbon : en 1788, l'Angleterre en a fourni 142,248 tonneaux de mer, de 2,000 l. chacun, valant cinq millions et ayant occupé plus de 1,500 vaisseaux et de 12,000 matelots. « Le bas prix du charbon en Angleterre donne a ses atteliers un avantage si considérable sur les nôtres que la disproportion qu'il établit est d'un à neuf » (1789). — Copies d'attestations délivrées par la Chambre, de la bonne qualité de morues de pêche nationale (1785-1790). — Dossier d'une plainte contre le s^{r} d'Arbaud, passager à bord de l'*Hercule,* « chargé du trésor du Roi, de ses dépêches et des vivres pour ses troupes à la Gouadeloupe et Martinique », lequel s^{r} d'Arbaud s'est emparé de la moitié de la dunette louée par un autre passager moyennant 750 l. (1776). — Affaire des affrètements pour le compte du Roi : comptes simulés d'armements (1781).

C. 4393. (Liasse.) — 66 pièces.

1698-1791. — Dossiers d'affaires diverses : construction et carénage ; ancres ; navigation. — Requête d'armateurs contre les arrêts du Parlement des 14 et 18 août 1753, lesquels « préjugent, dans la thèse générale, que tout aquéreur de navire est sujet au privilège et à l'action directe des ouvriers et fournisseurs antérieurs à l'enregistrement de la police ou devis au greffe de l'Amirauté de Guienne » (1753 ?). — Ordonnance imprimée des maire, lieutenant de maire et jurats, portant de 12 à 18 le nombre des pontons de carénage et fixant leur emplacement « le long de la côte de Bègle, à prendre depuis l'estey de Courrejan à venir vers la ville jusqu'à l'Estey Majour exclusivement » (22 février 1786). — Arrêt du Parlement, qui ordonne l'exécution provisoire de l'arrêt du 7 juillet 1771, annule l'ordonnance du maire du 22 février 1786 et nomme une commission pour étudier la solution définitive de l'affaire (14 février 1789). — Autre arrêt, touchant la même difficulté (17 juin 1789). — Mémoire proposant d'établir des pontons outillés de façon qu'on puisse couler bas un vaisseau enflammé pendant le carénage et le relever, et de remplacer ainsi les pontons actuels, « vieux vaisseaux abandonnez au dépècement, qu'on a rasé de l'avant-arrière, lesquels sont garnis, pour tous agrez et aparaux, de quatre calliornes et deux funins, sans masts a master » (Sans date). — Lettre du s^{r} Lamothe, courtier royal de Bordeaux, inventeur d'une ancre : il prie la Chambre de demander au ministre de la Marine pour une compagnie le monopole de la fourniture de la grande ancre à tous les navires du commerce. « Je vous prie, MM.,… d'appeller dans vostre Chambre des capitaines qui soient réputés faire leur métier avecq esprit et une intelligence généralle ; il vous sera aizé, MM., de les trouver, attandu que nombre d'enfans de famille de Bordeaux se sont mis à naviger » (1736). — Ordonnance des jurats, transférant le dépôt des ancres draguées de l'Estey Majou à la porte du Chapeau-Rouge (11 janvier 1760). — Ordonnance en placard de l'Amirauté, enjoignant de déclarer dans les 24 heures les ancres draguées dans la rivière et de les déposer « sur le port du Chapeau-Rouge, vis-à-vis la Bourse, chez le s^{r} Lacoste aîné, préposé à l'entretien des quais » (5 février 1760). — Requête par les dragueurs jurés de Bordeaux, en

exemption des droits de gardiennage réclamés par le dépositaire des ancres (Août 1760). — Devis d'ouvrages et adjudication pour la construction de balises sur la pointe de la Coubre et au clocher de St-Palais (1698). — Mémoire de la Chambre, qui propose notamment d'avoir à Pauillac un agent chargé de jauger très exactement le lest des navires de montée, pour empêcher le renversement de ce lest dans la rivière (1731). — Autre mémoire, proposant d'autres expédients (1731). — Copie d'un arrêt du Parlement sur les péages et la navigation en rivière, ordonnant notamment aux propriétaires des moulins à nef de « tenir dedans lesd. moulins des hommes suffisans et capables pour remuer yceux moulins à terre et au large, sitôt qu'ils en seront interpellés par les marchands et mariniers montans ou descendans » (7 janvier 1736). — Requête de capitaines et de pilotes contre la démolition projetée du clocher de Soulac (1741). — Mémoire contre la prétention des propriétaires du canal de Languedoc de « rentrer dans le droit, qui leur a été accordé, d'avoir seuls et en propre les barques nécessaires à la navigation » (1745). — Mémoire de Magin, sur la navigation et le balisage de l'entrée du fleuve (1756). — « Mémoire présenté au Conseil d'État du Roi, en l'année 1768, par les négociants de la ville d'Agde, contre le projet de jonction de la Robine de Narbonne au canal de communication des mers » (1768). — Projet de l'intendant Dupré de St-Maur, pour la mise en état de défense de la Gironde contre les corsaires (1778). — « Procès-verbal de l'observation du feu à réverbères établi sur la tour de Cordouan et celuy du charbon cy-devant sur laditte tour » (1783). — Instruction imprimée « sur le pavillon national de France » (1790). — Mémoire de la Chambre au sujet de l'entretien du feu de Cordouan (Sans date). — Rapport signé Latouche, exposant « la nécessité d'établir des balises sur la côte méridionalle de l'isle d'Oléron » (Sans date). — Mémoire relatif à la nécessité de différencier les feux de Chassiron et de la Baleine et à la supériorité du feu de charbon sur les réverbères (Sans date). — Requête de David Silveyra, qui propose d'établir en face de la porte de Bourgogne un pont sur bateaux « qui composeront trente-six arches, chacune de 12 à 16 pieds de hauteur au-dessus du niveau de l'eau en toutes marées, » avec « une bascule ou pont-levis pratiqué dans le milieu du pont » pour livrer passage aux navires mâtés ; le requérant expose « que le froid rigoureux qu'il a fait cet hiver et les glaces dont la rivière a été couverte ont intercepté toute communication avec la ville de Bordeaux pendant plus de six semaines » ; il demande le droit de péage pendant 30 ans sur le pied du tarif actuel et se réserve, en cas de rachat au bout de 30 ans, d'exiger 300,000 l., après avoir mis le pont en état (Sans date).

C. 4394. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin, et 74 pièces, papier, dont 4 cahiers de 123 feuillets.

1714-1727. — Dossiers d'affaires diverses : pilotes. Dossier de procès occasionnés par les sentences de l'Amirauté et les arrêts du Parlement, qui fixaient des limites respectives au service des pilotes de Blaye, de Pauillac, de St-Georges et St-Palais. — Copie d'une lettre du commissaire ordonnateur sur les mesures qu'il avait prises pour faire surveiller par les pilotes de Pauillac, qui étaient de vieux catholiques, les pilotes de St-Palais, qui étaient de la religion, favorisaient les évasions et se montraient d'ailleurs fort paresseux (30 juin 1714). — Attestations nombreuses produites pour établir l'incapacité des pilotes de St-Palais et de St-Georges.

C. 4395. (Liasse.) — 31 pièces.

1738-1790. — Dossiers d'affaires diverses : pilotes. — Observations contre les deux actes d'association des pilotes de Bordeaux et de Blaye, contenant des indications sur de précédentes associations analogues, qui furent cassées par arrêt de la Chambre des vacations du 23 septembre 1732 (1738). — Plaintes de négociants contre l'arrêt du Parlement du 12 août 1737, qui a donné gain de cause aux pilotes de St-Palais et de St-Georges (1739). — Requête de la Chambre au Procureur général, relevant nombre de faits à la charge desdits pilotes (1739). — Lettre du s^{r} Lamothe, « autheur du projet de règlement des pilotes lamaneurs de cette ville, » qui annonce que son neveu fera les avances et se couvrira sur les recettes du pilotage (8 janvier 1755). — Autorisation donnée par les officiers de l'Amirauté aux pilotes d'aviser les armateurs du danger que courent de Bordeaux à Pauillac les navires calant plus de 14 pieds (6 octobre 1779). — Requête des pilotes à la Chambre, la priant d'informer les armateurs : « Depuis un très long tems il n'y a pas eu des abats d'eau dans la rivière, ce qui occasionne par les mauvaises eaux que les mouliages des gros navires, qui est à Bacalan, ainsy qu'au Pas, à la Baranquine, devant la Caraque, devant M. Baptiste Clermon, où il restoit de 16 à 17 pied d'eau, il n'y reste plus que 14 pied d'eau » (1779). — Certificat constatant le bris de la chaloupe de Jean Braquessac, aspirant pilote à Royan (25 mars

1789). — Certificat attestant la mort de Christophe Berthomé, pilote lamaneur du poste de Royan, péri avec son matelot et son mousse en se portant au-devant de navires (24 novembre 1789).

C. 4396. (Liasse.) — 36 pièces, dont 2 cahiers de 59 feuillets.

1723-1790. — Dossiers d'affaires diverses : écoles d'hydrographie. — Mémoire sur l'organisation insuffisante de l'enseignement hydrographique (Sans date). — Dossier du s[r] Requiem, professeur d'hydrographie à l'Ile-de-France : brevet de capitaine énumérant les campagnes de Michel de Sirandré, de St-Malo, lequel a servi, en qualité de premier lieutenant à 90 l., sur *l'Aigle,* commandé par Bougainville, pendant ses voyages aux îles Malouines, du 30 août 1763 au 8 juillet 1764 et du 5 octobre 1764 au 13 août 1765 (5 décembre 1767). — Procès-verbal de vente judiciaire de meubles et d'esclaves appartenant au s[r] Requiem : Rose, « négresse bengalie, blanchisseuse et repasseuse, » 900 l. ; Sophie, négresse malgache, blanchisseuse, 800 l. ; Babette, négresse malgache, blanchisseuse, et sa fille Louise, créole, 1,200 l. ; Raguite, négresse malgache, cuisinière, 445 l. (Port-Louis, 22 juillet 1784). — Bureau de police. « Appert au registre ouvert à cet effet aud. bureau avoir été réglé de nouveau, le 16 courant, par MM. les Préfet apostolique, procureur général du Roy et juge royal et de police de cette colonie, que l'école du s[r] Requiem sera ouverte comme par le passé aux écoliers blancs pour l'hydrographie et la langue angloise, et que l'on n'y tolérera, non plus que dans toutes les autres écoles, aucun mélange de sexe ou de couleur. Dont acte. Au Port-Louis, Isle-de-France, le 27 août 1786 ». — Procès-verbal de vente à l'encan d'une jeune négresse indienne, sachant coudre et laver, pour le prix de 1,490 l., et de divers meubles (Port-Louis, 11 décembre 1788).

C. 4397. (Liasse.) — 53 pièces.

1744-1788. — Dossiers d'affaires diverses : armements en guerre et en course, et escortes. — Déclaration touchant un acte de piraterie commis par des Algériens (24 octobre 1753). — Projet d'armement de 12 frégates ou corvettes par la Chambre de commerce de Rouen, avec organisation d'une société par actions et de « directions » ou commissions chargées de réaliser le projet (1756). — Mémoire de la Chambre de La Rochelle, sur l'exemption des droits en faveur de l'avitaillement des corsaires ; il n'est pas possible de rationner les équipages de ces bâtiments. « Leur courage doit aller jusqu'à la témérité, compagne ordinaire de milles passions fougueuses que révolteroit l'idée seule d'ordre et d'arrangemens économiques… Un navire est aperçu ; il faut animer l'équipage à le poursuivre, apeller aux armes, marquer des postes dangereux, enlever à leurs réflexions une foule d'hommes qui frémiroient du péril s'ils le voyoient de sang-froid ; le feu commence, alors le vin, l'eau-de-vie se répandent dans tous les postes : on porte sur le pont les tonneaux ouverts et après le combat la joie de la victoire et l'yvresse du succès les prodigues encore avec plus de profusion » (1757). — Rapport du capitaine du *Prudent,* de Bordeaux, qui a été poursuivi par un chebeck : « Nous nous serions voués d'une voix unanime à la Très Sainte Vierge ; » au matin, le bordelais est hors de vue du corsaire, ce « que nous avons célébré en chantant le *Te Deum* » (1764). — Mémoires du s[r] Feutry sur une artillerie de mer de son invention, se chargeant par la culasse, plus solide et d'un tir plus rapide, et sur un projet de garde-côte (1767-1771). — Liste de 96 navires pris par les Anglais « en hostilités et déclaration de guerre, allant et venant des colonies françoises » (Sans date). — Requête à la Chambre au sujet des pirateries des Saletins : « A quel plus grand danger ne se voit-on pas encore expozé, si les Hollandois, qui seuls contiènent ces infidelles, en croizant devant la barre de Sallé, venoint à faire quelque traité avec eux ? » (Sans date.) — Mémoire sur la nécessité d'organiser des escortes : « Nous avons actuellement sous les yeux les preuves les plus frappantes de ces observations : les assurances sont montées à Bordeaux, à Nantes, à La Rochelle, dans tous les ports de France, à 50, 60 et 70 p. 0/0 ; les convois promis depuis quelque tems les ont fait baisser à 30 et 35 p. 0/0 ; mais la foiblesse de ces convois et l'incertitude où est toujours le négociant sur l'étendue et sur la nature des ordres donnés aux commandants les ont fait bientôt remonter à 40 et 45, tandis qu'en Angleterre elles n'ont pas passé 18 et 20 » (Sans date).

C. 4398. (Liasse.) — 25 pièces.

1748-1787. — Dossiers d'affaires diverses : postes ; paquebots. — Mémoire des juge et consuls de Nantes contre la surélévation des taxes des lettres, contenant un tableau comparatif des tarifs de 1676, 1703 et 1759 (1759 ?). — Réponse de la Chambre à un mémoire du Fermier général des Postes, au sujet de la taxe récemment établie sur les lettres venant d'Amérique : « L'im-

portance des avis contenus dans ces lettres ne peut et ne doit souffrir aucun retardement ; il y va souvent de la fortune des négocians de recevoir ces avis une heure plus tôt, non pour en faire un uzage illicite en recherchant des assurances sur la connoissance du sinistre, mais en traitant sans différer avec les assureurs pour l'événement encore inconnu ; ce n'est pas, ainsy que le Fermier général des Postes paroît l'avoir entendu, pour instruire plus tôt le négociant du sinistre du navire où il a des effets que l'on réclame contre la distribution du bureau des Postes,… mais pour que le négociant sache plus tôt qu'il a des effets dans tels et tels navires » (1762). — Observations de la Chambre sur une ordonnance royale du 1er mars 1773, concernant la correspondance de la France avec les colonies (1773).

C. 4399. (Liasse.) — 45 pièces, dont 2 cahiers de 23 feuillets.

1721-1789. — Dossiers d'affaires diverses : transports par terre ; manutention à quai. — Remontrances de diverses Chambres sur l'arrêt du Conseil du 9 août 1781, qui monopolise le transport des marchandises étrangères en transit (1781-1782). — Prix du roulage de Bordeaux à Orléans, Paris, Troyes, Rouen, Nantes et Caen en 1780 et 1781 (1782). — Mémoire et délibération, relatifs à une Compagnie qui demande le monopole du roulage à Bordeaux (26 juin 1783). — Mémoire de la Chambre contre un projet de syndicat et de « bourse commune » formé par les « arrumeurs » (1739). — Mémoire de la Chambre concluant comme il suit : interdiction aux arrimeurs « d'établir entre eux un tour de rolle et de s'ériger en bourse commune » ; obligation aux maîtres qui chargeront « en cuillette » pour divers de recourir aux arrimeurs ; fixation du tarif (1740). — Observation sur l'augmentation de salaire réclamée par les arrimeurs : le statut des arrimeurs exigeant d'eux qu'ils soient charpentiers de barriques, ils peuvent, quand ils n'ont pas d'autre travail, besogner de leur métier ; les 140 navires expédiés annuellement aux colonies, de 200 tonneaux l'un, rapportent aux arrimeurs 11,900 l. ; les 900 bâtiments français de cabotage, de 50 tonneaux l'un, 19,125 l. ; les 58,419 tonneaux de sucre, café, indigo, eau-de-vie, pruneaux, sirop de sucre, vin et vinaigre, chargés en 1739 sur les vaisseaux étrangers, ont rapporté aux arrimeurs 24,820 l., soit, au total, sans compter le coton, le gingembre, etc., 55,853 l. pour 40 arrimeurs, tandis que les charpentiers de navires reçoivent 30 s. par jour dans le port et 45 l. par mois à la mer, et les maîtres de navires 35 à 40 s. par jour dans le port et 45 l. par mois à la mer (1740). — Requête en augmentation de salaire par les syndics des arrimeurs et avis défavorable de la Chambre (1752-1753). — Requête analogue des arrimeurs (1763). — Autre requête (1765). — Avis défavorable à une association des arrimeurs (1773). — Demande en augmentation par « la compagnie des quatre frères portefaix et autres compagnies de portefaix aux bureaux de la Douane et de la Halle ». « Ce n'est pas au seul travail du corps que se borne le service des exposants envers MM. les négociants ; ils veillent à la conservation et sûreté des marchandises venant de l'Amérique ou d'ailleurs transportées par des gabarres du bord des navires ; lorsque ces marchandises sont à terre, ils les portent ou les font porter par des bouviers aux bureaux de la Douane ou de la Hale pour y être pezées par les pezeurs du Roi commis à cet effet ; de là ils les portent dans les magasins de MM. les négociants » (1781). — Mémoire pour la création de cinquante offices de porte-faix-rouleurs (1784). — Mémoire en opposition aux conclusions du précédent (1784). — « Mémoire relatif à la possibilité d'établir sur le port de Bordeaux de nouvelles machines propres aux chargemens, déchargemens et à la mâture des vaisseaux, » contenant notamment une description des grues à établir, l'exposé des procédés jusqu'alors suivis pour le déchargement et le prix de revient (Avril 1789). — Rapport défavorable de la commission technique chargée d'étudier ce projet : « On peut facilement remarquer dans tous les fleuves, rivières et ruisseaux, que partout où il y a une sinuosité la partie inférieure du côté concave est toujours plus profonde que la supérieure et que le côté convexe, s'il n'y a pas flux et reflux, et, s'il y en a, tout le côté concave est plus profond que le reste, à moins qu'il n'y ait des rochers où l'eau ne peut pas creuser ; c'est à cette loi universelle que Bordeaux doit la profondeur de son port le long de la ville et des Chartrons et par conséquent au banc des Queyries ; c'est précisément lui qui jette les courants de jusant le long des Chartrons et ceux de flot le long de la ville et qui entretient la profondeur dans toute cette étendue. Il fut malheureusement emporté par le grand débordement de 1770 ; aussi les sables de la Paludate descendirent-ils jusques devant le pont St-Jean, de manière que les pontons, quoique lièges, touchoient à toutes les marées, et cette partie n'a été approfondie qu'après que le banc des Queyries a été formé de nouveau » : les navires amarrés le long du Château-Trompette ralentiront les courants et provoqueront l'exhaussement des fonds (14 mai 1789). — Réponse de M. de Laval aux objections renfermées dans ce rapport : « Le port de Bor-

deaux est le plus grand port de l'Europe ; il a dix fois plus d'étendue que celui de Marseille, et contient douze cents mille toises quarrées, depuis les pontons de carénage jusqu'aux magasins des vivres ; la partie seule destinée aux navires de l'Amérique a plus de cent mille toises quarrées…. Ce ne sont pas les navires embossés devant le château qui causent les envasemens du port, mais bien la même cause qui concourt à l'envasement de tous les fleuves dont le lit est glaireux et trop voisin de la mer ; la marée seule le produit : sa rapidité entraîne tous les corps qu'elle rencontre, et ces mêmes corps, plus pesans que le fluide dans lequel ils flottent, se précipitent aussitôt que le courant se ralentit ; mais cet effet n'a lieu qu'au moment du plein et les navires de la rade n'y ont aucune influence : Rochefort, La Rochelle, Nantes, etc., sont encombrés de vase dans des lieux où jamais il ne séjourne de vaisseaux » (20 mai 1789). — Mémoire de la Chambre contre les propositions des s[rs] Brun et Soulié pour le déchargement des navires (Sans date).

C. 4400. (Liasse.) — 58 pièces.

1636-1750. — Dossiers d'affaires diverses : impositions et contestations avec les Fermes. — Arrêt du Parlement, sur le fait des péages (22 août 1648). — Mémoire de M. Fénellon, député du commerce de Bordeaux, relatif au droit de comptablie (10 juin 1701). — Dossier relatif à l'opposition faite par les marchands de bois à la taxe établie par les capitouls de Toulouse sur les bois passant devant cette ville (1636-1717). — Mémoire des parfumeurs de Bordeaux sur l'impossibilité où ils sont de déclarer le poids des marchandises, « attendu que le nombre de différentes marchandises qu'ils reçoivent de Provence ou du Languedoc s'acheptent des jardiniers, qui vendent » au poids de Provence (1723). — Mémoire de négociants sur les variations subies par le poids des marchandises en cours de route : « Les câpres est un fruit qu'on amasse avec les cizeaux et que soudain on a soin de les mettre dans du vinaigre ; quand la récolte est finie et qu'on veut achetter, on a soin de faire tirer ces câpres du vinaigre, on les met dans des bailles qui sont percées au fons et un homme entre là-dedans, foulle avec les pieds ces câpres et leur fait randre tout le vinaigre qu'elles avoient pris et partie de leur substance » (1728).

C. 4401. (Liasse.) — 41 pièces.

1755-1790. — Dossiers d'affaires diverses : impositions et contestations avec les Fermes. — Observations de négociants sur la façon de mesurer le sel, mentionnant diverses décisions prises sur cette question : règlement de police du 26 novembre 1602, homologué par arrêt du Parlement du 22 février 1603 ; règlement des jurats du 27 novembre 1655 ; ordonnance de police du 15 novembre 1691 (1763). — Dossier concernant les droits prohibitifs de 92 l. 8 s. par tonneau, établis sur les charbons anglais. Réponse à un questionnaire : le charbon anglais vaut 450 l. le tonneau de 80 bailles et, en temps de paix, 250 à 300 l. ; celui de Flandres, 30 à 40 l. de moins par tonneau ; le charbon d'Anjou porté de Bretagne, il y a 4 ans, valait 250 à 300 l. ; le charbon de Rouergue vaut, à Bordeaux, 200 à 220 l. ; il « n'a point d'odeur et tourneroit autant à compte au consommateur que celluy d'Angleterre » s'il n'était pas exposé à la pluie pendant le transport (1763). — Mémoire sur le même objet : les mines françaises ne peuvent pas fournir aux 19 raffineries de Bordeaux les 400 *(sic)* tonneaux environ de charbon dont elles ont besoin annuellement et les 600 *(sic)* tonneaux nécessaires aux forges et aux verreries de la ville, « objet inmanse et qui forme près de 10,000 tonnaux de mer, sans y comprandre les autres besoins de la province ». Le charbon de Newcastle est le meilleur ; celui de Bretagne est mauvais ; celui de Cahors « est le plus inférieur de touts : il est crasseux, d'un feu léger et frèble et qui se consumme très vitte, au point qu'il en faudroit un tonneau 3/4 à 2 tonnaux pour faire l'effet d'un tonneau de celuy de Nieuchatel… ; celuy de Gaillac, le meilheur des mines du païs, quoique toujours très inférieur à celuy d'Angleterre, ne peut encore pousser les cuitte de sucre comme il seroit essanciel » (1763). — Autre mémoire : le chevalier de Solages ne pourrait pas fournir les 30,000 tonneaux nécessaires à Bordeaux. « Il faut 1,100 ferrats de charbon, mesure de Gaillac, pour composer un tonneau de 80 barrils, qui coûte au plus bas prix de voiture 4 s. par ferrat, ce qui fait monter le transport à 220 l. » (1763 ?). — Mémoire relatif au commerce de l'eau-de-vie vendue à Calais pour la contrebande en Angleterre : l'eau-de-vie est logée dans des demi-ancres de 18 à 20 pintes : « Cet anglois, qui sort du port de Calais avec cent demie-ancres, plus ou moins, se transporte la nuit prés la côte d'Angleterre, y coule au fond de la mer ces cent demie-ancres, se rend chez lui pour y attendre le moment favorable d'aller repêcher son eau-de-vie, soit pour le débarquer sur la côte et être transportée sur des chevaux dans l'intérieur du pays, soit pour être chargée sur des vaisseaux destinés, pour

l'Inde ou pour l'Amérique, qui les attendent dans les rades » (1773).

C. 4402. (Liasse.) — 57 pièces, dont un cahier de 12 feuillets.

XVIIIe siècle. — Dossiers d'affaires diverses : impositions et contestations avec les Fermes, pièces non datées. — Mémoire de la Chambre, concluant à ce qu'il plaise au Roi « de révoquer la permission accordée aux marchands de Cette de recevoir en droiture les drogueries et épiceries, sy mieux les habitans du Languedoc n'aiment s'interdire l'usage du port de Bordeaux pour la débite du superflux de leurs denrées ». — Mémoire à la Chambre contre le droit de pesage perçu par les Fermiers. — Mémoire des jurats contre « la nouvelle imposition de 10 s. par minot de sel qui se décharge dans les ports de Bordeaux et Lîbourne, demandée par M. le marquis de Brancas et sa compagnie, pour leur tenir lieu d'indemnité des dépenses qu'ils ont fait pour rendre la rivière de Dordogne flottable et navigable » : on a dépensé 479,050 l. 14 s. 1 d. dans la généralité d'Auvergne, 62,834 l. 14 s. 5 d. dans celle de Limoges, 12,000 l. dans celle de Montauban, 18,000 l. dans celle de Bordeaux. — Mémoire de Jacques Letellier, verrier établi à Bordeaux depuis 1725. — Mémoire sur les réformes à opérer en faveur du commerce dans le département du Contrôleur général : « En 1774, il est entré à Bordeaux et on a aquitté au Domaine 27,671,966 l. de caffé ; cette année, on en aquittera plus de 36 millions. » « Les droits d'entrée et de consommation vont aujourd'hui à 50 pour 0/0 de la valeur actuelle des cafés. » Cent livres de poivre déclarées pour un négociant de Marseille payent au bureau d'Agde 5 l. 4 s. 10 d. ; pour un négociant de Languedoc ou de Guienne, 13 l. 12 s. 10 d. ; à Bordeaux, 21 l. 15 s. 10 d. — Mémoire de la Chambre tendant à obtenir que l'on oblige le Fermier à se servir, comme par le passé, pour le mesurage des charbons anglais ou écossais, de la mesure dont la matrice est à l'Hôtel-de-Ville et qui compte 72 demi-barriques de 16 verges au tonneau, tandis que la nouvelle compte 80 barils au tonneau.

C. 4403. (Liasse.) — 18 pièces, dont 2 cahiers de 24 feuillets.

1720-1785. — Dossiers d'affaires diverses : domaine d'Occident. — Projet de règlement présenté par la Compagnie des Indes (1720). — Observations de la Chambre sur ce projet (4 juin 1720).

C. 4404. (Liasse.) — 83 pièces.

1724-1750. — Dossiers d'affaires diverses : domaine d'Occident. — Offres de diverses Chambres pour l'évaluation de marchandises soumises au droit du domaine d'Occident et états d'évaluation définitivement arrêtés : sucre brut, sucre blanc raffiné, sucre terré, sucre tête de forme, sucre terré de Cayenne, sucre brut de Cayenne, indigo, cacao, coton, rocou, cuir de bœuf tanné, cuir de veau tanné, cuir en poil, carret, cahouanne, canéfice, gingembre, confiture, sirop des Iles, graine de chapelet, bois de Gayac, bois jaune, bois d'Inde, tabac en feuille, tabac « fabriqué », et, dans les états les plus récents, café, graine de maniguette.

C. 4405. (Liasse.) — 100 pièces.

1751-1770. — Dossiers d'affaires diverses : domaine d'Occident. — *Idem.*

C. 4406. (Liasse.) — 61 pièces.

1771-1788. — Dossiers d'affaires diverses : domaine d'Occident. — *Idem.*

C. 4407. (Liasse.) — 34 pièces.

1724-1785. — Dossiers d'affaires diverses : pesage des marchandises, tare ; service des bureaux des Fermes. — Ordonnance du juge des Fermes portant établissement au bureau des Chartrons d'un poids pour peser les prunes, tant à l'entrée qu'à la sortie (7 août 1725). — Réclamation contre cette ordonnance, basée sur la durée de la manutention qui se concentrerait en un seul point des quais, sur la nécessité de faire accoster dès l'arrivée les bateaux plats employés au transport des prunes, sur l'accroissement des frais, qui s'élèvent déjà, pour un quintal de prunes payé 12 à 20 s. sur les lieux d'origine, à 4 l. 5 s. (1725). — Requête sur le même objet : « Il se charge, année commune, à Bordeaux pour l'étranger plus de quatorze mille futaille[s] de prunes, contenant chacune environ quatorze quintaux » ; l'État en retire plus de 1,200,000 l. (8 septembre 1725). — Règlement sur les heures de présence des employés des Fermes (21 août 1730). — Requête de la Chambre à l'Intendant, au sujet des ordres donnés par les Fermes de percevoir les droits sur le poids ort ; explications du directeur ; réplique de la Chambre ;

ordonnance de l'Intendant déboutant la Chambre (Mars 1749).

C. 4408. (Liasse.) — 59 pièces, dont un cahier de 11 feuillets.

1712-1788. — Dossiers d'affaires diverses : droit de consommation, entrepôt et acquits à caution. — Requête du commerce de La Rochelle : « Il y a vingt-cinq ans, Sire, que le commerce de Guinée étoit borné pour La Rochelle à deux ou trois vaisseaux ; peu à peu il s'est acru, de sorte qu'il y a actuellement 45 navires quy y sont employés » (28 août 1741). — Dossier de l'affaire Risteau, relative à l'entrepôt : « La plus considérable partie des marchandises que les négocians de Bordeaux tirent des colonies est le sucre brut et terré : il en entre, année commune, dans ce port 300,000 quintaux » (1747-1748). — Analyse d'un mémoire des consuls étrangers, tendant à ce que les acquits à caution soient déchargés à Pauillac par le receveur, et réponse des Fermes : « La consommation des caffés doit être en France de 16 à 18 millions de livres : par le résultat des droits payés annuellement, on ne la trouve que de cinq millions au plus ; la fraude porte donc sur 10 à 12 millions de livres, que l'on supose sorties pour l'étranger, qui restent en France et font, à raison de 14 l. du quintal, un objet de fraude d'un million par an » (1781). — Réplique des consuls (1781). — Nouvelles démarches desd. consuls (1784 et 1786). — Requête d'armateurs de Bordeaux, demandant que l'on proroge jusqu'à la fin de juin 1787 l'effet des acquits de Guinée : « La faveur que le Roy avoit voulu accorder au commerce de la traite des noirs en ordonnant que les sucres qui en provenoient seroient exempts de la moitié des droits dits de consommation et des droits locaux auroit été absolument nulle lorsque les sucres auroient été vendus pour l'étranger, s'il n'avoit été permis d'imputer ces acquits de traite sur des parties de sucre brut provenant du commerce direct avec les colonies ; c'est pourquoy cette imputation a eu lieu de tout temps sans aucune difficulté, et de là est venu l'usage de vendre ces acquits, lesquels sont devenus, entre les mains de l'armateur négrier, un effet négociable » (1787). — Mémoire sur les entrepôts, notamment en ce qui concerne « l'indigo, qui est le plus fort et le plus riche de nos retours des Isles » (Sans date).

C. 4409. (Liasse.) — 62 pièces, dont 2 cahiers de 51 feuillets.

1739-1776. — Dossiers d'affaires diverses : droit de consommation sur les cafés, entrepôt et acquits à caution. — Location à la Chambre de « quatre magasins… sur l'esplanade du Château-Tronpète, de l'étendue de cinquante toises ou environ de long et vingt-cinq pieds ou environ de large, attenents les uns aux autres, séparés seulement de cloizons de planches, pour y loger tous les caffés qui pourront venir de la Mérique, et ce moyénant un sol par quintal, poids ort, par mois, pour magazinage, et six deniers par quintal, poids ort, pour le pezage à la sortie » (13 avril 1741). — Dossier de l'affaire Liénau frères, causée par les prétentions de l'adjudicataire des Fermes de peser à la sortie de l'entrepôt les cafés qui sont expédiés à l'étranger (1769-1770). — Requête des négociants à l'effet de faire rétablir l'entrepôt général des cafés : « Depuis le 21 juillet 1767, il n'y a plus en cette ville d'entrepôt général désigné pour les caffés ; chaque particulier a la faculté de les avoir chés luy, en se soumettant au règlement du 6 may 1738 » ; les négociants demandent que l'on revienne à l'ancien état de choses, en réfrénant « la fraude manifeste qui a servi de prétexte à MM. les Fermiers généraux pour gêner les expéditions » (1770). — Requête présentée par d'autres négociants, pour combattre la précédente, qu'ils prétendent avoir été inspirée par les courtiers : « Il n'étoit pas venu à Bordeaux autant de caffé qu'il en est arrivé en 1767 et 1768 ; la quantité qui en est entrée cette dernière année s'élève à quatorze millions trois cents trente-neuf mille livres ;… cependant le cours a été constameut plus haut qu'on ne l'avoit vu depuis vingt ans. Ce phénomène doit être attribué aux heureux effets de la sage décision du Conseil, du 13 juillet 1767, qui permet à chaque particulier d'entreposer les caffés dans ses propres magasins » (1770). — Requête à Turgot, pour solliciter notamment une extension des délais d'entrepôt des cafés : les cafés, qui valaient, en 1770 et 1771, 21 et 22 s., ne valent plus que 7 à 8 s. (Mars 1776). — Autre requête : la Guienne consomme, année courante, 5,000 quintaux de café (Sans date). — Doléances au sujet de la défense faite par les Fermiers d'expédier par voie de terre les cafés admis en entrepôt (Sans date). — Mémoire de la Chambre, tendant à obtenir l'abolition de l'entrepôt : St-Domingue fournit plus de la moitié des cafés importés en France ; la Martinique fournit le tiers ou au plus la moitié, « et sur ce tiers ou cette moitié Bordeaux en reçoit la moitié et même au-delà » (Sans date).

C. 4410. (Liasse.) — 20 pièces.

1721-1779. — Dossiers d'affaires diverses : foires.

— Observations de la Chambre sur les foires de Bordeaux : « Comme les jours de grâce pour tous les engagemens de commerce, soit lettres de change, billets valeur comptant ou en marchandises ne sont pas de rigueur comme à Paris, mais bien à la volonté du porteur, il peut, sans s'exposer à perdre son recours sur ses endosseurs, accorder aux marchands foirains plusieurs jours, même les dix jours de grâce, pour le payement de leurs engagemens en foire ; il est cependant un usage assés constant et suivy, qu'on se présente chés les marchands étrangers qui viennent tenir les foires le dernier jour de la foire ou le lendemain pour exiger le payement, et sur le refus on fait protester. » La Chambre, dans son *post-scriptum,* expose que le délai de grâce, pour le protêt des effets de commerce, est laissé à la volonté du porteur jusqu'à un maximum de trois mois, mais qu'il est habituellement de dix jours ; la Chambre demande qu'il soit fixé à dix jours de rigueur (1779). — Mémoire additionnel des maire, sous-maire et jurats de Bordeaux, tendant à prouver que les habitants ont le droit de recevoir en franchise pendant les foires et de garder ensuite des marchandises, même non destinées à la vente en foire (Sans date). — Mémoire de la Chambre sur le même objet : les commis de la Douane font, un jour après l'expiration des foires, leur visite « dans la Bourse, après avoir fait politesse au juges et consuls qui y tiennent leurs audience », et dans les magasins avoisinants qui sont affectés aux marchands, mais non dans les maisons des bourgeois (Sans date).

C. 4411. (Liasse.) — 109 pièces, dont 3 cahiers de 42 feuillets.

1683-1720. — Dossiers d'affaires diverses : foires. — Procès relatif à cinq balles de toiles lucarnan reçues de Bretagne par le s^{r} Policard, de Bordeaux, pendant la foire d'octobre 1717, pour le compte de négociants catalans et saisies par les Fermes : le directeur des Fermes prétendait que Policard ayant acheté ces toiles par commission et les ayant fait porter directement du Bureau au bateau, elles n'avaient pas été commercées et déballées en foire et ne pouvaient jouir de l'immunité. — Arrêt du Conseil qui ordonne la mainlevée au profit des négociants catalans (15 février 1720).

C. 4412. (Liasse.) — 25 pièces, dont un cahier de 11 feuillets.

1724-1763. — Dossiers d'affaires diverses : juridiction consulaire. — Requêtes et mémoires des négociants de Périgueux à l'effet d'obtenir une juridiction consulaire, et opposition du commerce bordelais (1724-1752). — Mémoire sur les inconvénients de la déclaration du 4 juin 1746, laquelle défend de nommer consul quiconque n'a pas été trésorier de l'hôpital St-André : des trésoriers en charge depuis trente ans, « plus de la moitié sont protestants ; … parmi ce qu'il en reste, un très grand nombre ont fait faillite…. C'est même parmi les étrangers que le commerce de Bordeaux détermine à s'y établir qu'on prend ordinairement le plus grand nombre des trésoriers de l'hôpital St-André » (1760 environ).

C. 4413. (Liasse.) — 63 pièces, dont un cahier de 19 feuillets.

1710-1791. — Dossiers d'affaires diverses : parères ; procès particuliers ; faillites.

C. 4414. (Liasse.) — 2 cahiers de 47 feuillets.

1776-1785. — Dossiers d'affaires diverses : sauf-conduits, surséances. Cahiers ayant servi à enregistrer les avis de la Chambre sur les demandes formées par les négociants faillis en vue d'obtenir des arrêts de surséance ou des sauf-conduits.

C. 4415. (Liasse.) — 58 pièces.

1781-1784. — Dossiers d'affaires diverses : sauf-conduits et surséances. Demandes de sauf-conduits et de surséances par les négociants faillis et bilans joints auxd. demandes.

C. 4416. (Liasse.) — 180 pièces.

1784-1786. — Dossiers d'affaires diverses : sauf-conduits et surséances. *Idem.* — Demande du patron du « caffé qui a pour armes *Caffé de Monseigneur le comte de Fumel,* à Bordeaux, sur les glacis du châteaux Trompette » (1784).

C. 4417. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, et 59 pièces, papier.

1695-1789. — Dossiers d'affaires diverses : personnel de la Chambre ; revenus. — Mémoire en faveur de la préséance des directeurs nobles dans les assemblées de la Chambre, et réponse de la Chambre (1757). — Lettre de Tourny, qui règle le différend conformément aux conclusions de la Chambre (29 avril 1759). — Arrêt du Conseil portant règlement pour l'élection des députés du commerce (12 septembre 1779). — Instruc-

tions sur les usages pour la reddition des comptes, l'élection et l'installation des nouveaux directeurs (1784). — Circulaire du marquis de Bonnay, président du Comité de commerce et d'agriculture, exposant le programme des travaux du comité (1er octobre 1789). — Délibération du commerce bordelais, lequel, considérant que l'organisation de la Chambre est retardée par le défaut de ressources, décide d'abandonner à lad. Chambre les intérêts servis par le Trésor aux marchands de la ville pour la finance des charges et offices d'auditeurs des comptes (5 septembre 1704). — Constitution par la juridiction consulaire au profit de la Chambre d'une rente de 500 livres, « spécialement par privilège sur l'ancien hôtel servant d'entrepôt aux caffés venant des colonies françaizes de l'Amérique » (21 février 1763).

C. 4418. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets.

1756-1757. — « Registre pour servir de copie de lettres à MM. Jarreau, Vignes et Feger l'aîné, commissaires nommés par la Chambre de commerce de la province de Guienne à la distribution des passeports. » — A diverses Chambres : le mouvement d'exportation et d'importation n'ayant pas sensiblement diminué aux colonies depuis la guerre, il serait périlleux de distribuer les passeports envoyés par le Ministre (21 août 1756). — Aux juge et consuls de St-Malo : Bordeaux a expédié, en août, 2 navires pour la Martinique, 5 pour St-Domingue ; 30 autres sont en armement dans le port (11 septembre). — A la Chambre de Bayonne, sur la nécessité de retarder la délivrance des passeports : Marseille arme 15 navires ; Nantes, 10 ; La Rochelle, 15 (11 septembre). — A la même : d'octobre à fin décembre, Bordeaux a envoyé aux colonies 21 navires portant 4,200 tonneaux de vivres ; le port arme 20 navires (22 janvier 1757). — Aux commissaires de la Chambre de Bayonne, qui ont décidé de distribuer 2 passeports : il eût été surtout nécessaire d'exiger que les neutres qui bénéficieront de ces passeports fissent leur retour dans les ports de France (29 janvier). — Aux commissaires de La Rochelle, sur les deux passeports que la Chambre de Bayonne a accordés à une maison juive pour des navires hollandais (29 janvier). — Aux juge et consuls de Nantes : la Chambre de Bordeaux n'a pas délivré un seul des 15 passeports mis à sa disposition ; elle les a tous renvoyés à M. de Moras le 15 courant (29 octobre).

C. 4419. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets.

1705-1756. — Registre des comptes des trésoriers de la Chambre. — Dépenses : en 1708-1709, « 29 flambeaux de cire jaune distribués à MM. les directeurs, pour se retirer chés eux après les séances de la Chambre tenues pendant l'hiver, suivant la délibération de la Chambre du 26 janvier 1708 ; » biscuits, massepains et limonade, « pendant les grandes chaleurs de l'été, » 23 l. 19 s. — En 1709-1710. A Berquin, « pour de l'ouvrage d'architecture qu'il a fait pour l'ornement de la Chambre, » 40 l. ; à Tastet, traiteur, repas servi le jour de l'élection, 57 l. — En 1710-1711. A Gontier, traiteur, pour un souper, 94 l. — En 1711-1712. A Charbonnier, traiteur, pour un souper, 106 l. — En 1712-1713. A Barberet, traiteur, pour un souper, 109 l. 19 s. — En 1713-1714. A Jullien, traiteur, pour un souper, 91 l. 5 s. — En 1714-1715. A Barbaret, traiteur, pour un souper, 154 l. 11 s., etc. ; achat et envoi de 30 jambons à Paris, 329 l. 18 s. 7 d.

C. 4420. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets.

1755-1790. — Registre des comptes des trésoriers de la Chambre. — En 1761-1762 : « Pour trois carrotes de tabac envoyées au sr Roberdeau, pour sa commission à l'achat et envoy des médailles, » 35 l. 12 s. ; au sr George, bijoutier à Paris, pour une boîte d'or offerte à M. Castaing, 744 l. — En 1764-1765. Au sr Allais, pour copie de plans de la Gironde et de la Garonne jusqu'à La Tresne, et « pour deux copies du plan figuratif de la rivière depuis Bordeaux jusqu'au passage de Pauillac », 96 l. — En 1785-1786 : « Au sr Zohbi, de St-Jean-d'Acre, près Jérusalem, voyageur ruiné par la prise d'un navire dont il avoit obtenu la restitution, et qui demandoit des secours pour se rendre à Cadix, où son capteur est détenu dans les prisons, » 102 l. ; frais de la réception offerte à M. et Mme de Bellecombe, remboursés par la juridiction consulaire : au traiteur, 2,450 l. ; au cafetier, 622 l. 10 s. ; musiciens, 204 l. ; distribution de 261 billets d'invitation, 26 l. 2 s. ; au sr Lahemade, officier du guet à pied, pour 12 soldats, 39 l. ; au sr Chaudière, officier du guet à cheval, pour une brigade, 39 l. ; à deux individus, dont un maître de chai, pour la garde et la distribution des vins, 24 l. ; 4 bouteilles de liqueur, 11 l. 10 s. ; impression des billets d'invitation, 15 l. Total : 3,431 l. 2 s.

C. 4421. (Liasse.) — 116 pièces.

1721-1760. — Comptabilité. — Mémoire d'un restaurateur pour le repas servi à la Chambre le 3 juin 1745 : « une térine de rix de veau, 8 l. ; un caré de veau glacé, 8 l. ; une antrée de 4 poulest au janboun, 7 l. ; un levraut, 6 l. ; 2 deindaunaus, 7 l. ; 2 lapereaus, 3 l. ; salades, 1 l. 4 s. ; une amelète à la Noaille, 6 l. ; un plat d'ardichaux au jeus de jianbon, 3 l. 10 s. ; un ragoût de pois, 4 l. ; 2 plas d'écrevices, 4 l. ; dessert, 8 l. ; pain, 2 l. ; vin, 9 l. » (1745). — Autre mémoire détaillé, pour le repas du 3 février 1752 : « 2 potages, 6 l. ; 2 plast de petis pâtés, 2 l. 10 s. ; 2 marinades, 3 l. 10 s. ; andoilles pannées, 3 l. ; une antrée de palest de beuf, 3 l. ; un filet de beuf à la Godarde, 40 l. ; un levraut, 7 l. ; 5 poulest de grein, 6 l. 5 s. ; 10 bégassinnes, 10 l. ;… 2 plast de piés à la St-Menou, 5 l. ; une omelette à la Noaille, 6 l. ; un plat de petis chous à la crême, 3 l. ; 2 plast de bégneis, 6 l. ; huîtres vertes, 3 l. ; dessert, 10 l. », etc. (1752). — Compte du concierge pour l'exercice 1751-1752 : en mai 1751, 1 « phiolle liqueur », 1 l. 4 s. et 14 « phiolles sirop », 7 l. ; le 1er juillet, 12 carafes d'orgeat, 2 l. 8 s. ; le 2, 12 carafes d'orgeat ; le 8, 12 carafes de limonade, 2 l. 8 s. ; 12 « phiolles sirop » pour le mois ; 2 bouteilles de bière, 12 s. ; le 31, 2 chaises à porteurs pour aller à l'Intendance, 2 l. 8 s. ; le 5 août, 16 carafes d'orgeat et 1 bouteille de bière, etc. (1752). — Mémoires détaillés de Boulin, traiteur, pour quatre repas servis les 1er mai et 16 novembre 1752, 18 janvier et 26 avril 1753. — Compte du concierge : le 2 mai 1752, 3 chaises à porteurs, à 1 l. 10 s. l'une ; carafes d'orgeat et de limonade, bouteilles de bière, « phiolles » de sirop, etc. (1753). — Compte pour 1753-1754 : dépenses, 48 l. « au s^r^ Giraud, pour les plans de la rivière qu'il a levé pour la Chambre ». — « Mémoire des plans que le soussigné a levé ex *(sic)* excécution des ordres de Monseigneur le marquis de Tourny, intendant de la généralité de Bordeaux, à la réquisition de MM. de la Chambre du commerce : savoir, avoir levé le plan de l'isle de la Jalle, le côté de l'Est des Isles de Casaux, du Carmeil et de l'isle du Nord, avoir aussi levé le plan des peyrats de Vaches et de la Grêle, avec l'isle du Pâté. J'ai employé à lever lesdits plans et à les mètre au net dix-huit journées, et avoir remis les plans à MM. de la Chambre du commerce ». — Compte du concierge Ganucheau : du 27 juin 1753, 32 tasses de café ; orgeat, limonade, sirop, café, etc. — Mémoire du concierge Ganucheau : 22 janvier 1755, « 1 registre pour M. Crozilhac, 18 l. ». — Comptes pour 1755-1756 : dépenses, 2,005 l. à MM. Lamestrie et Jarreau pour frais de leur mission. — Mémoire du concierge : en juin, 1 « phiolle ratafia », 1 l. 4 s. ; le 2 avril 1756, « un livre de six mains papier superoyal d'Hollande, couvert en veau doré, 38 l. » — Compte des dépenses de la mission de MM. Lamestrie et Jarreau : loyer de la chaise et réparations, 210 l ; à l'aller, 81 postes et demie et passage des rivières, 624 l. ; appartement à 200 l. par mois, 466 l. 13 s. 4 d. ; carrosse à 360 l. par mois, 840 l. ; frais de séjour, y compris 17 voyages à Versailles, 1,519 l. ; retour à Bordeaux, 81 postes 1/2 et passage des rivières, 618 l., etc. Total : 4,896 l. 4 d. — Quittance de 2,000 l. empruntées pour payer les frais de ce voyage (30 avril 1756). — Compte pour 1757-1758 : mémoire du concierge : 1er mai, « donné à des pauvres qui jouent des instrumens, 1 l. 4 s. » — Mandats au profit de Crozillac, secrétaire, et de l'abbé Baurein, pour l'inventaire des archives (20 avril et 27 juillet 1758). — Compte de 1758-1759 : mémoire de Faget, traiteur : salmis de bécasses, 9 l. ; « chapon farcy de truffes, » 5 l. ; perdreaux, 6 l. ; salade, 10 s. ; pieds de porc, 1 l. 16 s. ; huîtres, 1 l. 10 s. ; dessert, 18 s. ; pain, 1 l. 4 s. — Frais de rédaction (240 l.) et d'impression du mémoire en réponse aux requêtes des Malouins : 4 feuilles à 200 exemplaires, à 15 l. l'une ; 4 feuilles, grande justification, à 100 exemplaires, à 15 l. l'une.

C. 4422. (Liasse.) — 86 pièces.

1760-1765. — Comptabilité. — Comptes de 1761-1762 : mémoire du concierge Ganucheau : du 7 décembre, « 1 coppie de lettre de cinq mains, » 5 l. 10 s. — Comptes de 1762-1763 : mémoire pour 10 bouteilles de Malaga, à 35 s. l'une. — Comptes de 1764-1765 : quittances de 72 et de 24 l. délivrées par le sieur Allais, « rue St-Martin, près la place Dauphine de St-Surin, » « pour les copie de deux plants de la Gironde et party de Garonne jusqu'à La Trenne, » et « pour la copie double du plan figuratife de la rivière depuis Bordeau jusqu'au pasage de Paulliac » (1er octobre et 2 décembre 1765).

C. 4423. (Liasse.) — 58 pièces.

1765-1770. — Comptabilité. — Mémoire du s^r^ Merman fils, marchand au pavillon de la Place royale, et mandat de 497 l. 13 s. au profit du même, « pour deux glaces pour le trumeau de la galerie » (1766). — Mandat au nom de Bonnevie, savoyard, « pour avoir mis le

parquet de la galerie en couleur » (12 février 1767). — Mémoire de la concierge : du 1er mai 1766 : « carrosse pour aller à l'Intendance, 7 l. 4 s. » — Achat, à Paris, d'une table de marbre et d'un pied doré, 180 l. ; port, emballage, droits, 40 l. 8 s. (1767-1768). — Mandats au nom de Gachet, traiteur, pour repas servis à la Chambre (1768-1769). — Mémoires de Gachet, traiteur, pour un souper servi le 1er mai 1769 (250 l.) ; un dîner, le 14 juin (120 l.) ; un dîner, le 20 décembre, en l'honneur de M. de Nolivos (600 l.) ; un dîner, le 26 avril, à l'occasion de la reddition des comptes (144 l.).

C. 4424. (Liasse.) — 124 pièces.

1770-1780. — Comptabilité. — Mémoire de Gachet, traiteur, pour sept repas, dont un dîner de trente couverts offert à l'Intendant (500 l.) et un autre, du même nombre de couverts, en l'honneur du gouverneur général de la Martinique (500 l.) (1770). — Mémoire pour 9 douzaines, à 6 l. l'une, de glaces fournies aux juges de la Bourse (1770). — Mémoire pour fourniture de gobelets de glace (1773). — Mémoire du concierge : du 24 mai 1773, « payé à la petite Poste, pour la distribution de 212 billets, pour l'assemblée des négociants, » 10 l. 12 s., et pour louage de 12 douzaines de chaises, à la même occasion, 12 l. (1774). — « État des fraix faits par MM. Moreau, Desbreux et compie, correspondants du bureau royal de Paris, pour obtenir le titre nouvel….. concernant la rente de 953 l. 16 s….. Pour droits de recherches payés tant chés M. Claustrier [et] M. Debarmont qu'aux archives du Louvre, pour se procurer un arrêt du Conseil du 14 janvier 1695, 7 l. 10 s. » (16 février 1775). — Note de Chappuis, pour l'impression de la réfutation du mémoire adressé au commerce de France par un anonyme de St-Domingue, « contenant quatre feuilles et demie grand in-folio en deux colones, et fourni soixante-cinq exemplaires, en beau papier, 54 l. » (1774). — Mémoires fournis, le premier, par Gachet, traiteur, le second et le troisième, avec l'indication du menu, par Faget, aussi traiteur (1775-1776). — Mémoire de Faget, pour un dîner de 17 personnes à 12 l. par tête (1777). — Mémoire du concierge : du 18 mars 1778, « 1 registre de 6 mains super-royal fin, 30 l. » — Mémoires de Guillemin pour « trois estampe des vue de Bordeaux », 24 l., et de Fonfrède, miroitier, pour « 2 bordeures dorées et verres de Bohème pour les vues de Bordeaux de Vernet », 40 l. ; « 1 estampe de la statue équestre de Bordeaux, avec sa bordeure et verre, comme dessus, » 45 l. — Mémoire de Lambert, cafetier, pour 44 glaces à 8 s. (1778). — Mémoire du concierge : du 14 avril 1780, « 1 livre de 6 mains papier royal tracé, 9 l. » — Mémoires de Lambert, cafetier, pour glaces à 8 s. et 10 s., fromages à 9 l. et tasses de moka à 5 s. (1779).

C. 4425. (Liasse.) — 72 pièces.

1780-1785. — Comptabilité. — Mandat de 120 l. au nom de M. Grignet, « pour autant qu'il a payé à M. Pouget, avocat, pour un mémoire remis à la Cour des Aydes » (24 janvier 1782). — Dépenses faites pour le dîner offert au comte d'Estaing : à Croiset, traiteur, 1,780 l. ; à Tenaud, pour 12 bouteilles de Malaga, 36 l. ; pour 12 bouteilles de Rivesaltes, 42 l. ; pour 12 bouteilles de « Malvoisie des Canaries » ; 48 l. ; à Aupérié, pour 50 bouteilles « du cru de Laroze », 112 l. 10 s. ; pour 100 bouteilles « du cru de M. Arbouet », 200 l. ; 10 bouteilles de vin blanc, 12 l. 10 s. ; à Lambert, cafetier, pour 8 fromages, 48 l. ; pour 115 glaces, 57 l. 10 s. ; pour 50 tasses café, 12 l. 10 s. ; à Philippot, imprimeur, pour 100 billets d'invitation, 6 l. (novembre 1782). — Mémoire des frères Labottière ; pour l'impression à 600 exemplaires d'un mémoire « contenant sept feuilles in-4°, caractère Cicero », à 70 l. la feuille : 490 l. ; « brochure et couverture, » à 6 l. le cent : 36 l. ; « gratification promise à six ouvriers qui ont travaillé extraordinairement, tant le dimanche que les autres jours, » 100 l. (1785).

C. 4426. (Liasse.) — 199 pièces.

1785-1791. — Comptabilité. — Mémoire de Lambert, « caffetier de la Comédie, » pour « deux fromages aux pistaches », 12 l. ; pour 45 glaces au café, 18 l., pour 24 tasses de « caffé mocka », 7 l. 4 s. (1785). — Dépenses pour la réception de M. de Bellecombe, ancien gouverneur de St-Domingue : à Gachet et Mignard, traiteurs, pour le dîner et le souper de 80 personnes, à 17 l. l'une, 2,160 l. ; pour « 20 personne de pleus à la grant table, » 180 l. ; « avoir servi dans la chambre deu comerce une table de 36 couver, pour colation est soupé, » 216 l. ; total : 2,556 l., réduit à 2,450 l., « en considération de la vaisselle cassée et du linge qui a été volé ; » à Lambert, « du caffé de la Commédie, » pour 950 carafes d'orgeat et de limonade, à 25 l. le cent ; pour 160 bavaroises au sirop, à 25 l. le cent ; pour 6 bouteilles de bière, à 10 s. l'une ; pour 60 tasses de moka, à 6 s. ; pour 12 fromages glacés, à 9 l. ; pour « 18 salbotières glacés », à 16 s. ; à Phillippot, imprimeur, pour

« 200 lettres d'invitation à l'occasion de Mad^e de Bellecombe », et 100 « à l'occasion de M. de Bellecombe », 15 l. ; à Thibaut, directeur de la petite poste, pour distribution de 261 lettres d'invitation, 26 l. 2 s. ; à Jusselain, pour 8 violons, 1 clarinette et 1 basson, 204 l. (1785). — Mémoire d'Hognon, pour « crème de fleur d'orange au vin de Champagne », 3 l. ; huile de noyau, crème de cannelle, 2 l. 15 s. ; huile de cédrat, 2 l. 15 s. (1785). — Mémoire de Lambert, du café de la Comédie, pour « 2 fromages crème et caffé », 18 l. ; 50 verres glace, 20 l., etc. (1786). — Mémoire du concierge : 25 novembre 1786, « au carrossier, pour avoir porté M. Crosilhac, ancien consul et directeur à la Chambre, au port de Bègle », 18 l. (1787). — Comptes de travaux d'impression (1786). — Mémoire de Sykes, pour une lunette achromatique de Dollond, de 3 pieds de long, à grande ouverture et un coulant, 180 l. (1787). — Pièces relatives à l'envoi d'une « barrique de vin rouge de Lafitte », achetée à Théodore Martell et envoyée à l'abbé Morellet : prix d'achat, 600 l., moins 36 l. d'escompte ; 240 bouteilles, 60 l. ; 8 caisses, 12 l. 16 s. ; mise en bouteilles, bouchons, etc., 14 l. ; port, droits, 196 l. 1 s. 6 d. (1788). — Frais à l'occasion du legs des tableaux laissés par Beaujon : à Sailly, peintre, « pour avoir retouché les portraits légués à la Chambre par M. Beaujon », 57 l. ; à Tévenet, doreur, pour avoir redoré les cadres, 90 l. ; à Cavalier, miroitier, pour une glace de 53 pouces sur 45, « mize dans sa bordure dorée », « pour tableaux de Gaublen », 477 l. (1788). — Quittance délivrée par Monnier de 2,400 l. pour le portrait de Bailly (20 décembre 1789). — Mémoire des frais de la mission de M. Letellier à Paris, s'élevant à 26,068 l. 12 s. 4 d. : logement pendant 16 mois, 3,456 l. ; voiture, cocher et domestique, 8,844 l. ; cadeau à l'abbé Morellet, 600 l. ; impressions, papier, encre, lumière, voyages à Versailles, etc., 1,500 l. ; autres dépenses, après déduction du tiers que M. Letellier prend à sa charge, 17,502 l. 18 s. 6 d. (1788). — Frais de mission de M. Marchand à Paris : voyage à l'aller, 480 l. ; au retour, autant ; 84 journées de séjour à 30 l. par jour, 2,520 l. ; « le tout ainsi réglé par la délibération du comité de commerce » (1790). — Frais de mission de M. Béchade-Casaux à Paris : voyage à l'aller, 600 l. ; séjour de 2 mois environ et faux frais, 3,600 l. (1791). — Quittance de 1,200 l. délivrée par Roussi, dit Castillon, « pour la course que je viens de faire à Paris » (12 janvier 1790). — Mandat de 275 l. au nom de Basile, courrier de Paris, « qui a aporté la nouvelle du décret de l'Assemblée nationale concernant la Compagnie des Indes » (8 avril 1790). — Quittance de 48 l. délivrée par Lacoste, « pour le voyage que j'ay fait à bord du navire *le Diligent,* quy est péry au bas de la rivière » (24 juillet 1788). — Mémoire pour une journée de deux gabares et huit hommes, « qui ont servy pour la sonde à Bègle jusque au passage de La Bastide » (1789). — Mémoire de Cavalié, miroitier, pour la location de deux lustres de cristal « mis en place dans la nouvelle galerie » à l'occasion de l'assemblée du 28 novembre 1788 : 27 l., plus 3 l. de transport (1789). — Mémoire pour la fourniture de deux barriques de Cahors pour servir d'étalons : achat, 16 l. ; port, droits, etc., 12 l. 1 s. (1788). — Mémoire fourni par Charles Martel, dit *Provençal,* « tenant l'auberge du vicomte Duhamel », pour frais de séjour de deux personnes : pension durant 22 jours et demi, 112 l. 10 s. ; deux purges et bouillon, 6 l. ; une purge et bouillon, 4 l. 15 s. ; « ongan pour se froiter et bouillon », 5 l. 10 s., etc. (Juin 1788). — Mémoire présenté par le s^r Maigné, secrétaire, pour le remboursement de ses avances : du 9 février 1789, « aux soldats du guet qui ont fait la garde lors de l'assemblée du 2, neuf livres » (1789). — Mémoire fourni par le même, « des frais avancés pour le portrait de M. Bailly » : aux Messageries, 87 l. 10 s. ; à la Douane, « gratis, d'ordre de M. de Gercy » ; aux gens de peine du magasin, 12 s. ; à 4 portefaix, « pour transport à la barre, du bureau de la Douane à la Chambre de commerce », 3 l. (23 novembre 1789).

C. 4427. (Liasse.) — 69 pièces.

1711-1715. — Comptabilité : comptes des recettes et dépenses pour l'armement de la frégate *la Nymphe.* — Compte rendu par Pierre Chollet, trésorier de l'armement. Recette : 21,468 l. 6 s. 8 d. de droits levés sur les vaisseaux, depuis le 9 octobre 1711 jusqu'au 18 mai 1712 ; 32,000 l. empruntées aux négociants. Dépenses : 15,000 l. en principal et 225 l. en intérêts remboursées aux négociants ; 36,890 l. 4 s. 11 d. de lettres de change tirées par le s^r Daniaud, chargé des dépenses de l'armement à Rochefort ; 961 l. 12 s. 7 d. payés sur mandements de la Chambre ; 200 l. au commis chargé de la levée du droit à Bordeaux ; 150 l. au secrétaire de la Chambre. Total des recettes : 53,468 l. 6 s. 8 d., et des dépenses : 53,426 l. 17 s. 6 d. (27 avril 1713). — Pièces justificatives : frais d'achat et d'envoi à l'intendant de Rochefort de 4 tierçons vin gris et 2 demi-barriques vin rouge, 349 l. 18 s. 4 d. ; collection de lettres de change tirées par Daniaud, et lettres du même : « On vient de me dire qu'il a paru devant l'isle de Ré un Fleseguais de 36 canons [et]

300 hommes d'équipages, qui estoit venu pour prandre dans nos rades les deux vaisseaux qui sonts prêts à partir pour les Bonnes-Ayres » (17 octobre 1711). — Compte rendu par Joseph Grateloup, autre trésorier. Recettes : laissé par David, précédent trésorier, 207 l. 14 s. 3 d. ; emprunts, 65,527 l. 7 s. ; levée des droits sur les vaisseaux, du 1er mai 1713 au 30 avril 1714, 50,504 l. 12 s. 6 d. Dépenses ; remboursement des emprunts, 54,200 l. et 50,600 l. ; service des intérêts, 1,232 l. et 1,582 l. 10 s. ; à Daniaud, 6,031 l. 17 s. 2 d. ; à Du Cullan, commis à la perception du droit à Royan, 665 l. 10 s. ; au commis à Bordeaux, 298 l. 6 s. 7 d. ; dépréciations des monnaies, 348 l. 10 s. ; au secrétaire de la Chambre, 150 l. Total des recettes : 116,239 l. 13 s. 6 d., et des dépenses, 116,008 l. 14 s. 1 d. (1er avril 1715). — Pièces justificatives ; 98 l. 6 s. « au sieur Barbaret, traiteur de la présente ville, pour un soupé fourny à Messieurs les Directeurs, lors de la cloiture du compte du sr David ». — Compte de Pierre Dumas, autre trésorier. Recettes : laissé par J. Grateloup, 230 l. 19 s. 5 d. ; levée des droits sur les vaisseaux, 12,954 l. ; reçu de J. Grateloup, 900 l. ; dépenses : remboursement d'emprunts, 12,927 l. 7 s. et services d'intérêts, 242 l. 5 s. ; menues dépenses, 423 l. 9 s. 3 d. ; au secrétaire de la Chambre, 150 l. Total des recettes, 14,084 l. 19 s. 5 d., et des dépenses, 13,743 l. 1 s. 3 d. (1er avril 1715).

C. 4428. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets.

1711-1713. — Comptabilité : levée de droits pour l'armement de *la Nymphe*. — État des droits levés à Bordeaux sur les barques et sur quelques rares vaisseaux français pour les dépenses de l'armement de *la Nymphe,* du 9 octobre 1711 au 18 mai 1712, à raison de 20 s. par tonneau pour la sortie et 10 s. pour l'entrée. Total : 21,468 l. 6 s. 8 d. levés sur 623 bateaux. — Arrêté par la Chambre, le 20 avril 1713.

C. 4429. (Liasse.) — 2 registres, 49 feuillets et 26 pièces.

1712-1715. — Comptabilité : armement de *la Nymphe.*— Livre des comptes de J. Grateloup, trésorier pour l'armement de *la Nymphe*. — Détail des droits levés à Bordeaux sur des barques et quelques vaisseaux français, du 1er mai 1713 au 30 avril 1714. — Total : en mai, 3,493 l. ; juin, 3,083 l. 10 s. ; juillet, 2,399 l. ; août, 1,866 l. 10 s. ; septembre, 1,758 l. ; octobre, 3,067 l. 10 s. ; novembre, 8,095 l. 7 s. 6 d. ; décembre, 3,449 l. 10 s. ; janvier, 5,085 l. 10 s. ; février, 5,285 l. 15 s. ; mars, 7.001 l. 10 s. ; avril, 4,854 l. — Total de l'année : 49,439 l. 2 s. 6 d., levés sur 1,305 bateaux. — Total des droits levés à Royan, 1,065 l. 10 s. — Arrêté par la Chambre, le 30 septembre 1714. — Levée de la recette sur les barques et vaisseaux français à Bordeaux, du 2 mai au 30 août 1714. — Total : 12,954 l., levées sur. 341 bateaux. — Arrêté par la Chambre, le 15 mars 1715. — Perception à Royan des droits levés sur les bateaux français, à raison de 10 s. et 20 s. par tonneau de marchandises chargées ou déchargées.

C 4430. (Liasse.) — 2 registres, 47 feuillets et 3 pièces.

1711-1713. — Comptabilité : emprunts faits aux négociants de Bordeaux pour trois mois, à 10 s. 0/0 par mois, pour l'armement de *la Nymphe*. — Livre de compte, du 19 octobre 1711 au 26 avril 1712, arrêté le 20 avril 1713. — Liste des négociants ayant prêté. — Avis imprimés : pour informer les négociants qu'on leur demande un prêt, pour informer les récalcitrants que l'Intendant a donné ordre, en cas de nouveau retard, de leur envoyer deux archers en garnison.

C. 4431. (Liasse.) — 75 pièces.

1712-1714. — Comptabilité : emprunts pour l'armement de *la Nymphe*. — Obligations de l'emprunt, contenant : les arrêts du Conseil, des 27 juillet et 18 août 1711, des extraits des délibérations de la Chambre, une ordonnance de l'intendant, du 28 septembre 1711, enfin, sur la 8e et dernière page, la quittance remplie à la main et signée par le trésorier de l'armement et la quittance manuscrite pour le remboursement.

C. 4432. (Liasse.) — 1 registre, 3 feuillets et 8 pièces.

1711-1713. — Comptabilité : dépenses de l'armement de *la Nymphe*. — État des lettres de change payées par Cholet, trésorier de l'armement. — États et pièces comptables présentés par Daniaud, chargé des dépenses de l'armement à Rochefort. — Solde des officiers majors (10), des officiers mariniers et des matelots (61), des mousses (10), des soldats (50) (31 octobre 1711). — État de rations pour 27 officiers mariniers, 67 matelots, 8 officiers soldats, 42 soldats, 6 valets, 9 mousses (10 octobre 1711). — Réparation aux compas et à l'horloge. — Devis détaillé d'une chaloupe (160 l.). — État des remèdes : « eau pthalmigue,… épipiquana, » etc. — Cordages, 7,499 livres à 1 l. 2 s. le

quintal. — Blanchissage des ornements et linges de la chapelle. — 500 pierres à fusil, 1. l. 5 s. ; deux peaux de chèvre pour tambour, 3 l. ; « trois pinte de vinaigre pour coudres les gargousses, » 12 s. — Gargousses de parchemin, 1,080, à 1 s. l'une. — États de travaux aux voiles, poulies, pavillons, etc. — État des sculptures faites par Abraham et Perdriau. — État des rations pour 26 officiers mariniers, 67 matelots, 8 officiers soldats, 42 soldats, 7 valets, 10 mousses (25 janvier 1712). — Cordages : 15,557 livres à 23 l. le quintal (30 janvier 1712). — État des ouvrages de sculpture faits par Amourette ; à l'arrière : « deux consolle enrichie de feuille de refante, sous les grands termes ; à l'épron, racomoder en plusieur endroit le lion dudit épron ; faire un suport de boissoir *(sic)* enrichy d'une consolle et de feuille de laurier. » — Achat de viande pour les malades, en novembre 1711 : bœuf et mouton à 3 s. 6 d. et à 4 s. la livre, moutons à 9 l., poules à 10 s.

C. 4433. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, et 145 pièces papier.

1759-1763. — Comptabilité : comptes d'armement du *Maréchal de Thomond.* — Mémoires pour 548 l. beurre, 219 l. 4 s. (4 juillet 1759) ; — 6,037 l. de cordage à 25 l. le quintal (4 juillet) ; — 8 pains de sucre pesant 52 l. 1/2 (?), 84 l. (9 juillet) ; — 200 livres morues à 45 l. le quintal et 400 l. à 36 l. le quintal (10 juillet) ; — 3,556 l. de farine à 18 l. le quintal (10 juillet) ; — 406 jambons à 44 l. le quintal, 385 l. de fromage de Hollande à 36 l. le quintal, 2 douzaines de langues fourrées à 22 l. la douzaine, 4 pots de cuisses d'oies contenant une douzaine chacun à 8 l. l'un, 192 l. beurre à 56 l. le quintal, 104 l. de lard à 50 l. le quintal, un quintal de chandelles à 50 l., 47 l. 1/2 de graisse à 12 s., un quintal d'amandes en coques à 25 l., un quintal de prunes à 9 l., sac compris, 4 l. de poivre à 35 s., 1/4 de livre de canelle à 20 l. la livre, 1/4 de livre de muscade à 12 l. (10 juillet) ; — instruments de chirurgie et médicaments (10 juillet) ; — 8 livres de viande à 15 s. (11 juillet) ; — 4,747 l. de biscuit à 18 l. le quintal (11 juillet) ; — 3 l. 1/2 de mouton à 14 s. (11 juillet) ; — 60 paires de poules à 40 s. la paire (11 juillet) ; — 24 l. de bœuf à 15 s. (11 et 12 juillet) ; — 4 l. de cinabre à 5 l. 15 s. (13 juillet) ; — 8 l. de café à 24 s. (13 juillet) ; — journées de radoubeur à 30 s. (13 juillet) ; — 6 paniers d'anisette fournis par Brizard aîné, 45 l. (13 juillet) ; — assiettes à 3 l. la douzaine (14 juillet) ; — canot neuf, peint, 333 l. (14 juillet) ; — viande à 11 s. la livre et pains de 12 livres à 25 s. l'un (15 juillet) ; — brai gras à 5 l. 10 s. le quintal, étoupe à 11 l. le quintal, suif à 45 l. le quintal, huile de lin à 8 s. la livre, liège à 6 s. la livre (15 juillet) ; — 4,922 l. de biscuit à 17 l. le quintal (18 juillet) ; — cloche de 54 l. 1/2 fournie par Turmeau, fondeur, à 32 s. la livre, à déduire les 28 l. que pèse la vieille cloche à 24 s. la livre (21 juillet) ; — 12 moutons à 14 l. l'un (27 juillet) ; — étoupe à 10 l. le quintal, 42 paires de poules à 45 s. la paire, 31 paires de canards, 90 paires de poules et poulets, mèche à 20 l. le quintal (19 juin-20 août) ; — 96 poules à 8 l. la douzaine, 2 douzaines de canards à 6 l. l'une, 5 douzaines de poulets à 6 l. l'une, 19 dindes à 30 l. la douzaine, 5 l. de « poudre à poudrer » à 6 s. la livre, le tout fourni à Nantes (29 septembre). — Rôle d'équipage, avec l'indication des sommes dues pour 2 mois de service, déduction faite de la retenue de 6 d. par livre (2,50 0/0) au profit des Invalides : Brun, capitaine, à 200 l. par mois, Massieu, second capitaine, à 150 l. par mois, 4 lieutenants, dont 2 à 90 l., 1 à 70 l, 1 à 25 l., 2 pilotins à 25 l., 1 chirurgien à 50 l., 1 à 25 l., 1 maître à 60 l., 1 second maître à 50 l., un « bossemen » à 45 l., patron de chaloupe à 40 l., 1 maître canonnier à 50 l., 1 second à 36 l., 2 charpentiers à 55 et 45 l., voilier à 50 l., 1 tonnelier à 40 l., 1 maître d'hôtel à 50 l., 1 tonnelier à 22 l., 1 boulanger à 40 l., 1 cuisinier à 60 l., 1 second cuisinier à 18 l., 25 matelots recevant de 22 à 36 l. par mois, 22 novices recevant de 18 à 25 l., 6 mousses recevant de 10 à 15 l., plus 9 hommes d'« augmentation » (1759-1760). — Procès-verbal de jaugeage (517 tonneaux) et d'estimation (109,177 l. 15 s.) du *Maréchal de Thomond* (31 octobre 1759). — Certificats relatifs à l'embarquement de détachements d'infanterie tirés des régiments d'Eu, de Limousin, de Berwick (4 octobre-3 décembre 1759). — Comptes divers (1760). — Dossier de la vente et inventaire (1762-1763).

C. 4434. (Liasse.) — 49 pièces.

1782-an IV. — Comptabilité : souscription et emprunt de 1,600,000 l. ; expédition commerciale en Chine. — Propositions de prêt faites par le s^{r} Bujac, négociant de Bordeaux (Septembre 1782). — Mémoire tendant à faire accorder un droit de remise à M. Grignet, qui a été chargé de percevoir les recettes destinées à l'amortissement de cet emprunt : « Ce seront 100,664 quittances, soit de consignation, soit finales, qu'il aura fallu faire signer et délivrer à l'occasion d'une recette seulement de 1,600 mille livres, qui, à la vérité, s'est

augmentée de 93,556 l. 12 s. 6 d. à cause des intérêts d'une somme de 942,614 l. 2 s. 3 d., qui a été empruntée » ; le receveur a plusieurs fois avancé des sommes considérables (1787). — Liste de souscription : comte de Fumel, 10,000 l. ; les membres de la Chambre, 20,000 l. ; le sieur Bujac, 10,000 l. ; M. J^{ph} Gaschet-Delisle, au nom de Caron de Beaumarchais, 2,400 l. ; etc. (5 juin 1782). — Souscription de « la nation juive, espagnole et portugaise, de Bordeaux » : David Gradis, 12,000 l. ; Raba, 7,000 l, ; Antoine Dacosta, 6,000 l. ; D. Péreire, 500 l. Total : 60,140 l. (9 juin 1782). — Feuillets du registre destiné à enregistrer « les reconnoissances et coupons d'intérêts que fournira aux prêteurs M. Grignet » (1782-1784). — Résumé des comptes rendus en 1783, 84, 85 et 86 (1786). — Comptes rendus en mars 1786 et mars 1788. — État des veuves et orphelins des gens de mer du département de Bordeaux tués pendant la dernière guerre au service du Roi et qui sont compris dans la répartition de l'indemnité de 100,000 l. (15 juillet 1790). — Délibération du Conseil général de la commune de Bordeaux, autorisant le cit. Ducos, payeur de lad. indemnité, à remettre au Trésor le reliquat de 10,533 l. 15 s. (23 germinal an IV). — Expédition commerciale en Chine : liste des soumissions consenties par les négociants actionnaires, en vertu de l'arrêt du Conseil du 21 juillet 1783, « à la charge par eux d'en payer le montant dès qu'ils en seront requis » : Raby, 2 actions, soit 10,000 l. ; A. Aquart, 5 actions, soit 25,000 l. ; Féger, 30 et 10 actions ; Paul Nairac, 30 et 5 actions ; Mathieu, 30 et 5 actions ; Bonaffé, 30 actions ; Dacosta de La Seronière, 40 actions ; Pierre Texier, 34 actions, etc. Total : 320 actions (9 août 1783). — Remontrances au maréchal de Castries, touchant l'inexécution des conditions acceptées par le Roi pour cette entreprise (1784 ?).

C. 4435. (Volume imprimé.) — In-folio, 36 feuillets.

1789.— « Comptes de Monsieur Grignet, chargé par délibération de la Chambre du commerce de Bordeaux, du 5 septembre 1782, de la perception des droits établis par arrêt du Conseil du 27 juillet 1782. A Bordeaux, de l'imprimerie de Phillippot, imprimeur du Parlement et de la Chambre de commerce, Fossés de ville. » — En 1782, la recette sur 85 navires donne, pour le droit de 1/2 0/0, 110,611 l. 9 s. 11 d., pour le droit de 20 s. par millier de poids net., 39,744 l. 7 s. 5 d. — En 1783, 213 navires : 1/2 0/0, 169,588 l. 18 s. 9 d. ; 20 s. par millier, 70,256 l. 11 s. 10 d. — En 1784, 203 navires : 1/2 0/0, 198,158 l. 3 s. 10 d. ; 20 s. par millier, 87,770 l. 19 s. 2 d., etc. — Total : 1,821,481 l. 11 s. 8 d.

C. 4436. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets.

1788 (?). — État des navires sur lesquels a été perçue en dernier lieu la taxe créée par arrêt du Conseil du 27 janvier 1782, lequel état est dressé en vue du remboursement de l'excédent de 59,961 l. 29 s. 1 d. Le nom de chaque navire et celui de l'armateur sont suivis d'un tableau faisant connaître les consignataires, la nature et la quantité des marchandises, le montant de la taxe perçue : la taxe de 1/2 0/0 perçue sur 42 navires monte à 43,325 l. 4 s. 1 d., et la taxe de 20 s. par millier de poids net, à 15,410 l. 5 s. 3 d.

C. 4437. (Liasse.) — 127 pièces.

1789. — Prêt de grains aux paroisses éprouvées par la disette. — Liste de souscription, précédée du projet pour l'organisation de l'œuvre : chaque communauté répondra solidairement du paiement des prêts faits à ses membres ; les blés seront achetés à leur arrivée à Bordeaux ou dans les autres ports de la sénéchaussée ; les grains seront livrés au prix d'achat ; les communautés se chargeront du transport, etc. Souscripteurs : comte de Fumel, 10,000 l. ; Ferrière, 3,000 l. ; Brunaud, 3,000 l. ; etc. — Remaniement de l'organisation, par les souscripteurs assemblés à la Bourse (12 mai). — Réponses des curés à la circulaire de la Chambre : la plupart exposent que, les pauvres ne trouvant pas de cautions, la paroisse ne peut pas accepter les offres de prêt ; d'autres, à Bassens, Blaye, Cadillac, Camblanes, Cestas, etc., remercient la Chambre, leur paroisse pouvant attendre la récolte prochaine. — Beliet : les travaux effectués en 1788-1789 à la route royale de Bordeaux à Bayonne ont « fait beaucoup de bien » (20 mai). — Bellebat : « Mes larmes coulent et [je] ne puis faire davantage : je vai être forcé comme eux à emprunter du bled pour vivre… Chadefaux, curé de la triste paroisse de Bellebat » (23 mai). — Berson : le grain a valu la veille, à St-Savin, 28 l. la quartière (18 mai). — Camarsac : « J'ai des familles entières dans ma parroisse qui ne se nourrissent que d'herbages cuits avec les larmes qui découlent de leurs yeux » (19 mai). — Cénac : presque tous les paroissiens sont des prix-faiteurs : « Je n'ai reçu pas un sol de qui que ce soit pour m'aider à soulager les misérables de ma parroisse, pas même du s^{r} Thyerri, gros décimateur de la parroisse de Cénac, lequel Thyerri je soumés au tribunal de sa

propre conscience ;….. il retire la dime sans rendre pas une sorte de service » (18 mai). — Cestas : « Il n'y aura jamais de famille mandiante ny souffrante dans ma parroisse pendant que j'i existeray ; j'i ay mis un remède bien efficasse » (25 mai). — Chamadelle : le curé continuera à délivrer aux pauvres des billets sur le vu desquels les marchands leur fournissent du blé (27 mai). — St-Christophe-de-Coutras : ses paroissiens « ont vendu le peu de vin qu'ils avaient ; ils ont coupé et vendu les arbres qu'ils avaient ; les pauvres journaliers ne peuvent gagner leur vie, les habitans ne pouvant les païer » ; il demande 20 à 25 sacs de seigle ou de fèves et un peu de riz : « S'il est nécessaire que je concoure à cette bonne œuvre en quelque chose, taxés-moi et j'y ferai honneur » (22 mai). — St-Ciers-de-La-Lande : le curé demande qu'on lui prête à lui-même 1,200 l., pour secourir ses paroissiens (24 mai). — Ste-Croix-du-Mont : il sollicite un prêt de 25 louis : « Mes paroissiens viennent sans honte, comme ils le doivent, s'adresser à leur curé » (23 mai). — Eyzines : « Le pain est d'une chèreté extrême ; il n'y peuvent plus tenir ; j'ay eu le mal au cœur, ce matin, d'aprendre qu'il y en a nombre qui se sont couchés sans souper » (21 mai). — Gabarnac : « Au seul mot qu'il falloit répondre solidairement, chacun a pris la fuite » (21 mai). — Grayan : « J'ay été, MM., l'unique soutien de ces infortunés ; je vois à regret, par raport à eux, mes ressources épuisées » (25 mai). — Gujan : le curé signale : « un très grand nombre de veuves chargées d'enfants, dont les maris sont morts au service du Roi, la guerre dernière, qui sont sans propriété quelconque ni n'ont d'autre ressource… que le seul produit de leurs journées à travailler la terre, qui est huit sols par jour sans être nourries » (16 juin). — Labrède : « M. de Secondat, seigneur de ma parroisse,….. me dit qu'il souscriroit, si le besoin le requéroit, pour la parroisse de Labrède » (15 mai). — St-Laurent-de-Médoc : « Les propriétaires aisés et privilégiés, qui possèdent les 3/4 de ma paroisse, ne l'habitent pas » ; le curé accuse un négociant de Pauillac de ne pas se procurer de blé sain, afin d'écouler le seigle infect dont il a une provision ; il propose à la Chambre d'envoyer sur les côtes du Médoc du blé à vendre : « Les monopoleurs infâmes seroient déroutés » (27 mai). — Lège : il y a de l'argent à Lège, mais pas de blé ; les habitants « meurent de faim avec leur argent » (17 mai). — St-Léonce : le curé offre de répondre pour un prêt de 1,000 l. à faire à ses paroissiens (12 mai). — Marensin : si les ressources viennent à manquer, ce curé empruntera à la Chambre, offrant en garantie « quarante quelques tonneaux de vin blanc logé à neuf, tiré et soustiré » (20 mai). — Ordonac : le curé a soulagé ses pauvres, acheté une maison et un jardin contigus qu'il offre en garantie du remboursement d'un emprunt ; l'évêque de Bazas lui envoie des secours pour ses pauvres. « On avoit parlé d'enfoncer certains grenier où l'on soupçonoit qu'il y avoit beaucoup de grains » (22 mai). — Du même : « Il faillit y avoir une révolte à Lesparre, samedi dernier, et, malgré mes instances, mon boulanger ne put pas m'envoyer le pain que je luy fis demander pour mes pauvres… Il y avoit dans Ordonac, vers le milieu de ce siècle, 27 naissances par an ; depuis quelques années, il n'y en pas douze » (20 juin). — Du même : il remercie des offres qu'on lui fait : l'évêque de Bazas vient de lui envoyer spontanément 150 l. pour ses pauvres (30 juillet). — Pleine-Selve : les pauvres ne peuvent emprunter : « Ils aiment mieux… souffrir la faim, vivre d'herbes pour la pluspart » (6 juin). — Sauternes : les propriétaires habitent presque tous Bordeaux. « Ils fournissent suffisament ce qui est nécessaire pour faire vivre les cultivateurs » (15 mai). — La Sauve : « On croit que M. de Taillefer, abbé de La Sauve et gros décimateur, fait des aumônes : il y a plus de dix ans qu'il n'a rien donné pour les pauvres » (22 mai). — St-Sève : « Tout est tranquille par ici ; personne n'y murmeure que sur le défaut de police contre les boulangers, muniers et bouchers, qui s'engressent au dépens des malheureux » (17 mai). — Soulac : la grande partie des habitants est formée de valets « exploitant des biens immenses appartenant à différens bourgeois de Bordeaux et d'ailleurs : ceux-là sont nourris par leur bourgeois ; les autres sont des brassiers ou journaliers….. La subsistance m'est ravie avec le patrimoine des pauvres par un certain Bernard Lade, religieux bénédictin, au nom duquel l'abbaye de Ste-Croix de Bordeaux prélève mille écus de rente sur ma paroisse sans y faire pour un sol de charités » (29 mai).

C. 4438. (Liasse.) — 3 cahiers de 103 feuillets.

1789-1791. — Événements de la Révolution. — « Répertoire contenant le nom de MM. les négociants-armateurs, assureurs, banquiers et commissionaires convoqués à l'assemblée qui doit avoir lieu le 2 mars 1789 dans l'hôtel de la Bourse », renfermant 509 noms, dont 11 noms de négociants juifs, à la fin. — « Registre des délibérations de MM. du comité formé par le commerce de Bordeaux, dans son assemblée du 22 août 1789, pour travailler à la rédaction des instructions à

donner à MM. les députés près l'Assemblée Nationale nommés par le cômerce dans sa précédente assemblée du 19 du même mois d'août, et pour entretenir la correspondance avec eux » : fixation de l'indemnité de déplacement à 40 louis pour frais de voyage, 30 l. par jour pour le séjour à Paris, plus le remboursement des frais extraordinaires (31 août). — Assemblée du commerce : discours de M. Béchade-Didier, qui offre la démission de son frère, M. Béchade-Casaux ; acceptation de cette démission et élection de deux nouveaux députés (22 décembre). — Adjonction de 8 nouveaux membres au Comité, pour rechercher les abus préjudiciables au commerce (13 janvier 1790). — Réunion du « Comité de réformation des abus », lequel s'occupe de la Douane (20 janvier). — Délibération concernant le projet d'envoyer à Bordeaux des billets de la caisse d'escompte et mention de l'émoi causé par ce projet (17 février). — Assemblée du commerce, laquelle rend hommage au projet, mais le repousse à cause des « circonstances alarmantes qui ont fait subitement resserrer le numéraire sur la place » (18 février). — Lecture de lettres des députés extraordinaires : « Ils rendent compte de la lecture que M. le comte de Mirabeau a faite d'un mémoire, dans lequel il s'est livré à des hyperboles et à des sophismes et s'est permis des sarcasmes contre le commerce et des invectives contre l'armée patriotique bordelaise, qui en a reçu des excuses » (10 mars). — Offre de M. Risteau de partir pour remplir son mandat de député : le Comité, considérant que nulle affaire urgente n'est en suspens, le remercie de son zèle (15 mars). — Réunions du commerce et délibérations sur le système des assignats (7 et 8 avril). — Réunion du commerce : délibération établissant sur le commerce en général une contribution proportionnelle à la capitation des corporations (28 avril). — Délibération sur la conversion des billets de caisse d'escompte en assignats, « y ayant lieu de croire qu'il existe déjà à Bordeaux pour 3 millions de ce papier » (12 mai). — Réception de 2 délégués de St-Pierre-Martinique (2 juin). — Assemblée du commerce : motion votée malgré le président et reconnaissant les seuls députés extraordinaires comme représentants du commerce de Bordeaux (20 juillet). — Lecture d'une lettre de M. Béchade-Casaux, qui demande un congé pour venir à Bordeaux (12 août). — Assemblée du commerce : décision qui accorde à M. Béchade-Casaux le congé demandé et qui le félicite « pour le zèle et l'activité avec lesquels il a rempli la mission dont il a été chargé » (17 août). — Lecture d'une lettre de M. Béchade-Casaux, portant « que M. Mirabeau l'aîné, qui a parlé en faveur du projet » d'une émission d'assignats, « a fait une telle impression qu'une partie de l'assemblée demandait à aller aux voix » (2 septembre). — Procès-verbal d'une assemblée agitée du commerce : la réunion se prononce en faveur d'une émission d'assignats. « M. le Président a ensuite posé la seconde question en ces termes : La circulation des assignats à émettre sera-t-elle libre ou forcée ? A l'instant, la galerie a retenti des plus fortes clameurs ; M. le Président a tenté plusieurs fois de ramenner au silence, et l'ayant obtenu à plusieurs reprises il a représenté à l'assemblée qu'il était impossible de connaître le vœu général parmi les cris affreux qui répandaient l'effroi dans les quartiers des environs. » Levée de la séance par le président, épuisé, qui engage les négociants à signer le lendemain l'une des deux feuilles portant l'expression des deux opinions (5 septembre). — Continuation de la séance par une partie des assistants, qui nomme un autre président et se prononce en faveur du cours forcé (5 septembre). — Relation de l'enlèvement du vœu, signé par nombre de négociants, pour le cours libre des assignats (7 septembre). — Réception des délégués de St-Domingue (4 novembre). — Réunion des négociants, auxquels M. Béchade-Casaux rend compte de sa mission, aux « applaudissements unanimes » de l'assemblée (4 novembre). — Lecture d'une lettre de M. Béchade-Casaux, qui demande qu'on lui paie ses frais de déplacement, montant à 13,620 l., sur lesquelles il n'a reçu que 5,400 l. (28 novembre). — Cotisation des membres d'une assemblée du commerce pour payer les frais d'envoi d'un courrier à Paris, ce qui occasionne le départ de plusieurs assistants. L'assemblée, considérant que des individus étrangers au commerce prennent part aux réunions, décide « que doresnavant il ne sera appelle aux assemblées générales du commerce que les négociants et marchands chefs de maison, et que tous ceux qui se présenteront pour assister auxdites assemblées seront inscrits sur une liste » (2 décembre). — Délibération sur les manœuvres des « ennemis du bien public, sans cesse occupés du désir et des moyens de contrarier la plus heureuse des révolutions », lesquels accusent les négociants de s'entendre pour élever le prix du blé ; le Comité décide de demander à la municipalité de réformer l'octroi, de façon qu'il porte davantage sur les consommations de la classe aisée (11 janvier 1791). — Résumé des nouvelles reçues sur les troubles aux colonies (15 janvier). — Lecture d'une lettre du Comité du commerce, en date du 12 janvier, concernant la remise des dossiers du contentieux de l'Amirauté au tribunal du district

(24 janvier). — Nomination d'une commission chargée de préparer un rapport sur le décret de navigation projeté (8 février). — Délibération pour l'organisation de la caisse patriotique (31 mars). — Délibération sur les obstacles apportés à la traite par les premiers arrivés (15 juin). — Examen d'un projet de bateaux à pompes pour l'extinction des incendies de la rade (28 juin). — Adoption d'un projet de souscription pour la solde des gardes nationales envoyées à la frontière (27 juillet). — Réception de députés de la Société des amis de la Constitution (29 juillet). — Examen de listes de la souscription ouverte pour les gardes nationales : le total est de 62,794 l. 10 s. (4 août). — Délibération préparatoire tendant à ramener l'ordre dans les assemblées du commerce (22 août). — Autre délibération pour l'exclusion de ces assemblées des individus n'ayant pas payé patente (23 août). — Réception d'une délégation de colons résidant à Bordeaux (23 août). — Lecture d'une lettre de la municipalité qui demande, de la part du procureur général syndic, si les formalités accoutumées ont été suivies pour la réunion du commerce du 23 ; réponse portant qu'on a observé les formalités en usage depuis deux ans (26 août). — Lecture d'une lettre des députés, annonçant que le Département a dénoncé comme inconstitutionnelle l'assemblée du commerce du 23 (2 septembre). — Délibération sur l'adresse que le Club des Amis de la Constitution doit rédiger en opposition à l'adresse du commerce (2 septembre). — Délibération désordonnée sur l'accusation portée par le Département contre l'assemblée du 23. « L'assemblée a été troublée par l'affluence d'un nombre prodigieux de citoyens attirés par la prévention qui leur a été inspirée contre l'objet de la délibération et qui, cédant à cette impulsion, ont tenté par les clameurs les plus tumultueuses d'empêcher qu'il n'y fût donné suite. Le hazard secondant leurs dispositions, ils ont avidement saisi l'occasion que leur a offert un incendie que des tourbillons de fumée et de flamme ont annoncé dans le faux bourg du Chartron : ils se sont écriés aussitôt que la calamité qu'éprouvait un citoyen exigeait impérieusement que la séance fût levée. Pendant plus de trois quarts d'heure, M. le Président n'a fait que des efforts inutiles pour ramener le calme nécessaire à l'effet de mettre aux voix si l'assemblée jugeait à propos de lever la séance ; il en était toujours empêché par la protestation, accompagnée d'une attitude et de gestes menaçants, que dans la circonstance il fallait que la séance fut levée sans aller aux voix » (10 septembre). — Délibération sur l'emploi du produit de la souscription destinée aux gardes nationales (15 septembre).

C. 4439. (Liasse.) — 18 pièces.

1705-1788. — Pièces diverses. — État des négociants hambourgeois établis à Bordeaux, avec des notes sur la nature et l'étendue de leur commerce, le chiffre de leur capitation, etc. (1743). — Ordonnance de l'archevêque Champion de Cicé, rendue à la requête de la Chambre et autorisant les négociants bordelais à « faire travailler dans leurs chais la seconde et troisième fête de Noël prochaines, pourvu que ce soit à portes fermées et que les ouvriers qu'ils employeront ayent satisfait au précepte de l'église et entendu la sainte messe » (18 décembre 1788). — Demande de secours présentée par Lambert, ancien limonadier de la Comédie : « Des parents nobles m'ont donné le jour ; ils m'exposèrent, dans un magnifique berceau, sur une place publique à Périgueux » (Sans date).

Département de la Gironde.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SERIE C.

SUPPLÉMENT DU FONDS DE L'INTENDANCE.

C. 4440. (Registre.) — o^{m}38 X o^{m}24, 111 feuillets papier.

1760-1762. — Correspondance. « Copie des lettres de la Cour, écrites par Messieurs les Ministres secrétaires d'Etat et intendants des Finances à M. Boutin, intendant en la Généralité de Bordeaux, avec ses réponses, depuis le Ier octobre 1760 jusqu'au dernier décembre 1762[1] ». — Lettre de Bertin : la capitation est fixée, dans la Généralité, à 1.176.929 l. (2 octobre 1760 ; fol. 1) ; — du maréchal de Bellisle, concernant une prime à deux particuliers qui ont fait arrêter des déserteurs (10 décembre 1760 ; fol. 8) ; — de M. de Cremilles, concernant une dépense pour les fortifications de Blaye et du fort du Médoc (18 décembre 1760 ; fol. 9) ; — du duc de Choiseul et réponse de l'Intendant, concernant les Postes (20 et 30 décembre 1760 ; fol. 9 v° et 10) ; — de Saint-Florentin, au sujet des baraques adossées aux murailles de Bordeaux : critique de l'attitude de Tourny père et de ses querelles personnelles avec les jurats (22 décembre 1760 ; fol. 11) ; — de Choiseul, concernant un projet de dispense de la milice pour les enfants propres des particuliers qui auront élevé des enfants trouvés (5 avril 1761 ; fol. 20 v°) ; — de Berrier : il réclame « une grande et belle carte manuscrite de la rivière de cette ville », qui a été prêtée, il y a cinq ans, à Tourny : « Je sçais positivement qu'elle n'a pas été comprise dans la vente qui a été faite après sa mort » (16 avril 1761 ; fol. 24) ; — du duc de Choiseul, autorisant l'Intendant à faire copier la carte du Médoc, levée par Masse (18 avril 1761 ; fol. 24 v°) ; — de l'Intendant au duc de Choiseul, pour M. de La Graulet, commandant du Château-Trompette : il n'a d'autres ressources que ses appointements, qui lui sont dus depuis 1759 (15 mai 1761 ; fol. 28) ; — de Lamoignon, concernant les pouvoirs de justice des consuls de Périgueux (19 mai 1761 ; fol. 30 v°) ; — du Contrôleur général et réponse de l'Intendant, concernant l'assiette des impôts (20 mai et 2 juin 1761 ; fol. 31 et 31 v°) ; — de l'Intendant, touchant un projet de déclaration sur la libre circulation des grains : les droits d'octroi que perçoit la ville de Bordeaux lui sont indispensables (Ier août 1761 ; fol. 37 v°) ; — de l'Intendant, au sujet du Parlement, qui a suspendu ses services à la suite d'un arrêt du Conseil ordonnant une restitution d'épices (18 juillet 1761 ; fol. 41) ; — de divers, sur la même affaire (juillet-août 1761 ; fol. 47 v° et 48) ; — de Trudaine, concernant un projet de canal, de Gironde à Castets (17 septembre 1761 ; fol. 52) ; — du duc de Choiseul et de l'Intendant, concernant l'équipement de troupes qui doivent s'embarquer à Blaye pour les colonies (2, 3 et 24 octobre 1761 ; fol. 53 v° et 54) ; — de d'Ormesson, touchant le recouvrement des impositions ; l'Intendant a fait, à ce sujet, des tournées dans les élections de Périgueux et de Sarlat : « Il faut beaucoup exciter l'émulation, l'activité et l'intelligence des receveurs des tailles, pour qu'en aportant dans leurs poursuittes tout le discernement et l'attention dont ils sont capables, il[s] ne fatig[u]ent pas inutilement les malheureux contribuables, pres-

[1] Ce volume a fait partie de la collection de sir Thomas Phillipps.

sent un peu davantage ceux qui sont plus en état de payer et tâchent de supléer par leur crédit personnel, par des emprunts et des avances » (11 novembre 1761 ; fol. 56) ; — de Choiseul, pour le s[r] Risteau, qui s'est chargé de construire quatre navires pour le Roi (13 novembre 1761 ; fol. 56 v°) ; — du même, sur les retards dans le paiement des pensions (18 novembre 1761 ; fol. 57) ; — de Sartine, ordonnant d'arrêter et de transférer à la Bastille un négociant, ancien caissier du munitionnaire général des vivres de Montréal (17 novembre et 3 décembre 1761 ; fol. 61 v° et 62) ; — de l'Intendant, au sujet d'un ancien délégué qui sollicite une pension : « Mon prédécesseur l'avoit engagé à se retirer, parce qu'il mettoit dans ses procédés une hauteur qui indisposoit la pluspart de ceux qui avoient affaire à luy » (30 janvier 1762 ; fol. 67) ; — du même, donnant un avis favorable à l'érection de la terre de Benauges en comté sur la tête de M. de Warrant de Boursin (16 février 1762 ; fol. 69 v°) ; — de Sartine, au sujet d'une lettre écrite à Mme de Pompadour (9 février 1762 ; fol. 70) ; — de d'Ormesson, fixant le prix des rations pour 1762-1763 : fantassin, 12 s. 6 d. ; dragon, 15 s. 8 d. ; cavalier, 21 s. 11 (?) d. ; gendarme, 28 s. 1 d. ; fourrage, 23 s. (12 mars 1762 ; fol. 75) ; — de Saint-Florentin, recommandant Valmont de Bomare, qui entreprend un voyage d'étude (19 mars 1762 ; fol. 75 v°) ; — du marquis de Marigny, au sujet des marbres appartenant au Roi (26 mars 1762 ; fol. 76 v°) ; — de l'Intendant, qui désire mettre un terme aux désordres dans les finances d'Agen (12 avril 1762 ; fol. 79 v°) ; — du Contrôleur général et de l'Intendant, au sujet de la salaison des chairs de bœuf (20 avril et 4 mai 1762 ; fol. 80 et 80 v°) ; — de d'Ormesson, sur le recouvrement des impositions en Sarladais, « la misère qui règne généralement dans ce pays et qui est encore augmentée par la rigueur et la multiplication des frais qui s'y font pour le payement des impositions » ; les deux receveurs ne se concertent pas et agissent sans discernement : l'un ayant fait une exécution, l'autre, le lendemain, enleva le peu d'effets qui restaient (2 mai 1762 ; fol. 81) ; — de l'Intendant, sur la défense des côtes *(4 mai 1762 ; fol. 81 v°) ; — de Choiseul, pour presser l'Intendant de collaborer à La Gazette de France* (20 mai 1762 ; fol. 83 v°) ; — du Contrôleur général, sur les moyens à prendre contre les bandes armées (1er juin 1762 ; fol. 85) ; — du même, sur le projet de mise à la retraite de Portier, « ingénieur chargé depuis très longtems de la suitte des bâtimens et travaux de la ville de Bordeaux », lequel rend peu de services, « attendu le séjour continuel qu'il fait dans une terre qui lui appartient en Touraine » (3 juin 1762 ; fol. 86 v°) ; — de l'Intendant, sur le défrichement des landes (15 juin 1762 ; fol. 88) ; — de Choiseul, sur l'envoi aux colonies de 600 hommes, tirés du régiment des grenadiers royaux de La Tresne (6 juin 1762 ; fol. 89) ; — de Courteille et de l'Intendant, sur un projet d'imposer les communaux (11 juillet et 16 août 1762 ; fol. 92) ; — de Trudaine, au sujet d'une verrerie à créer à Saint-Macaire (14 août 1762 ; fol. 95 v°) ; — de l'Intendant, annonçant un incendie qui a détruit des navires dans la rade et causé 400.000 l. de pertes (5 octobre 1762 ; fol. 101) ; — de l'Intendant, sur un projet de créer un établissement de bains dans la Garonne devant Bordeaux (6 novembre 1762 ; fol. 102) ; — du Contrôleur général pour la fondation d'une Société d'agriculture (22 décembre 1762 ; fol. 105) ; — de M. de Beaumont, sur un nouvel aménagement de la forêt de Blaye (24 août 1762 ; fol. 105 v°). — Table des matières (fol. 107).

C. 4441. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1709-1787. — Correspondance. Lettres de la Cour. — 10. Copie de deux lettres du comte de Lostanges au s[r] Gaillon : il y est question de la construction de l'église de Sainte-Alvère (20 avril 1775-25 avril 1777).

C. 4442. (liasse.) — 78 pièces papier.

1767-1789. — Correspondance de l'Intendant ou de ses secrétaires. — I. Lettre de Duchesne à l'Intendant : il l'entretient notamment des raisons qui s'opposent à ce qu'on exécute les édits concernant les droits que le Roi prescrit de réunir à son Domaine ; on ne réunit pas des droits qui n'existent point (23 septembre 1767). — 21. Lettre de bonne année de M. de Fér, ingénieur : « J'ai été occuppé, Monsieur, cet automne, de la vérification d'un très grand projet, celui de la communication des deux mers par la Saône et la Loire » (Bourg-en-Bresse, 25 décembre 1778). — 40. Lettre de Lescure, président de l'élection de Sarlat : « J'ay été forcé de me brou[i]ller avec nombre de gens qui par leur crédit s'étoint fais hôter des rôles » ; il demande en quels termes le subdélégué de Sarlat était avec Dupré de Saint-Maur : « C'est un dévot dangereux » (Sarlat,

15 février 1780). — 67. Lettre d'un habitant de Bourg demandant que l'on constitue à son profit une subdélégation de Bourges et Cubzaguès (23 juin 1783). — 74-75. Lettre à Dupré de Saint-Maur, lui exprimant des regrets au sujet des ennuis qu'il éprouve et réponse de l'Intendant : « Je suis, M., on ne peut pas plus reconnoissant des sentiments flatteurs que vous voulès bien me témoigner sur les tracasseries que j'ai éprouvées dans mon administration » (Blaye, 31 décembre 1784-10 janvier 1785).

C. 4443. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier 9 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Mémorandum et notes diverses. — Mémorandum de l'Intendant et d'un de ses secrétaires : « M. de Chamousset, pour avoir l'ouvrage qu'il a fait sur la liberté des grains » (fol. 1). — « Faire le parc à la porte de Bourgogne » (fol. 1 v°). — « Dire à Bonfin quelque chose concernant M. Rochemore, par rapport à l'Académie » (fol. 2). — « Faire souvenir d'écrire à Mad^e d'Egmont » (fol. 2). — « Le s^r Derayer, curé de Blasimont, désire une mission… ; remis la lettre à M. Caille, s'agissant de réparations de l'église » (fol. 2 v°). — « M. Levray est venu travailler à l'Intendance, le 20 septembre 1763 » (fol. 7). — « Le 20 février 1764, M. l'Intendant est parti pour Paris » (fol. 8 v°). — « Le fifre et le tanbour ont recommancé à battre le mardi 7 may [1765] » (fol. 9 v°). — « M. l'Intendant est arrivé le 21 octobre 1766, le matin, et est reparti pour Agen le vendredi 24 dudit, de bon matin » (fol. 12 v°).

C. 4444 (Liasse.) — 55 pièces papier.

1769-1790. — Organisation et personnel de l'Intendance. — I. « Édit du Roi portant réunion à la généralité de Bordeaux des bastilles de Marsan, Tursan et Gabardan, l'élection Des Lannes, la ville de Bayonne et le pays de Labourt » (janvier 1775). — 2-5. Correspondance de l'Intendant avec le premier président de Pau au sujet du rattachement de Bayonne à la généralité de Bordeaux (juin 1775).

C. 4445. (Liasse.) — 168 pièces papier.

1722-1790. — Correspondance avec les subdélégués ou au sujet de subdélégués. — 32-33. Lettres de l'Intendant aux subdélégués intéressés pour les informer qu'il a distrait Saint-Pey-de-Castets, Sainte-Florence, Bossugan et Civrac de la subdélégation de Sainte-Foy et les a rattachés à la subdélégation de Libourne (Bordeaux, 25 mai 1766).

C. 4446. (Registre.) — o^m32 X o^m22, 17 feuillets papier[2].

1778-1789. — Correspondance des subdélégués. — Enregistrement à l'arrivée par le subdélégué de Clairac[3]

C. 4447 (Liasse.) — 193 pièces papier.

1789. — Correspondance. — Accusés de réception des lettres patentes par les subdélégués et autres.

C. 4448. (Liasse.) — 268 pièces papier.

1790. — Idem.

C. 4449. (Liasse.) — I pièce parchemin, 21 pièces papier.

1719-1789. — Police. — I. Arrêt du Conseil sur les chaises à porteurs et les porteurs desdites chaises (imprimé ; Compiègne, 15 juillet 1752). — 4. Ordonnance du maréchal de Richelieu expulsant les Anglais de la province de Guienne, avec faculté de se retirer dans les villes de l'intérieur du royaume (imprimé ; Paris, 1er mars 1762). — 7. Lettre du duc de Praslin au sujet de familles allemandes qui devaient se rendre aux colonies et qui demandent à revenir en Alsace ou à repasser le Rhin (Versailles, 5 décembre 1766). — 11. Nomination de lieutenant de la grande Louveterie de France dans la subdélégation de Bergerac au profit de J.-J. Texier, anciennement capitaine de milice à Saint-Domingue (Paris, 8 mars 1775). — 14. Lettre de l'Intendant au commissaire ordonnateur de la Marine pour lui recommander des passagers qui désirent s'embarquer sur le *D'Argentré* : « Leur destination étant de celles sur lesquelles il convient de fermer les yeux, j'espère qu'il vous paroîtra à propos de n'y apporter aucun obstacle. » (12 mars 1778). — 18. Lettre dénonçant « un atroupement de volleurs » qui commettent des crimes et répandent l'alarme du côté de Fumel, au point que le commerce est présentement arrêté (16 novembre 1788).

[2] Des feuillets ont été arrachés au commencement du registre

[3] Des feuillets ont été arrachés au commencement du registre

C. 4450. (Liasse.) — 2 cahiers de 46 feuillets papier, 156 pièces papier.

1781-1787. — Sinistres. — I. Lettre du marquis de Beaumont en faveur de Beynac, Vézac, Cazenac et Saint-Vincent, ravagés par la grêle ; en P.-S., il déconseille la nomination d'un certain médecin comme subdélégué à Thiviers : « Il n'en seroit pas de même du médecin Desvergnes, de Thiviers, qui a de l'esprit, du sçavoir et du mérite ; il y a encore un jeune avocat nommé Bourdelles, que j'ay fait juge de ma terre » [1781]. — 41. Etat des paroisses de l'élection de Condom, avec l'indication des pertes causées par la grêle : « Travail de M. D[ucluzeran], receveur particulier » de lad. élection (1er octobre 1786).

C. 4451. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1770. — Sinistres. Incendies dans les Landes, notamment au faubourg du Sablar de Dax, le 24 février.

C. 4452. (Liasse.) — 4 volumes de 273 pages papier, 21 pièces papier.

1721-1784. — Hygiène et santé.

C. 4453. (Liasse.) — 1 brochure de 29 pages, 57 pièces papier.

1557-1789. — Approvisionnements et subsistances. — 1. Réquisitions de farines pour ravitailler Blaye, sur l'ordre de M. de Lauzain, gouverneur (20 août 1557). — 4-6. Lettres du Contrôleur général touchant la cherté de la vie et les moyens d'y remédier (imprimés ; 4 avril, 30 juillet et 27 septembre 1724). — 14-22. Projet de Richefort, architecte, d'établir à Bordeaux un moulin (1776). — 23-31. Projet du marquis de Poyanne de construire un moulin sur un bras de l'Adour dans la paroisse d'Onard (1776).

C. 4454. (Liasse.) — 2 brochures de 58 pages, 42 pièces imprimées papier.

1758-1778. — Approvisionnements et subsistances. Notes et circulaires sur la conservation des grains.

C. 4455. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1764-1778. — Approvisionnements et subsistances. Mouture et panification. — 4. Lettre du Contrôleur général à l'Intendant de Paris : il déplore que la diminution du prix du blé n'entraîne pas la diminution du prix du pain (17 septembre 1775). — 8. Exposé des réglementations successives concernant la taxe du pain à Bordeaux (1775 ?). — 9-12. Résultat d'essais faits pour déterminer le prix de revient du pain (février 1776). — 22. Barême établi par Rouquette « arithméticien et professeur », indiquant les prix du pain suivant les cours du blé (imprimé ; XVIIIe siècle).

C. 4456. (Cahier.) — 1 cahier de 21 feuillets papier.

1786. — Nomenclature imprimée des localités de l'élection de Bordeaux, avec mentions manuscrites indiquant si la localité est paroisse ou annexe.

C. 4457. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1776-1778. — Population. Dénombrement des noirs existant dans la Généralité.

C. 4458. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1709-1786. — Population. Dénombrements, circulaires et correspondances.

C. 4459 (Liasse.) — 38 pièces papier.

1685-1789. — Agriculture. Affaires diverses. Défrichements, fixation des dunes, etc. — 1. Ordonnance de l'Intendant qui interdit de labourer les prairies (14 mai 1685). — 2. Ordonnance de l'Intendant pour les prêts destinés à faire les vendanges (2 septembre 1720). — 5. Arrêt du Conseil et ordonnance de l'Intendant portant interdiction aux sabotiers d'employer le bois d'orme dans leurs ouvrages (Versailles, 12 janvier 1723 ; Bordeaux, 15 février 1758). — 7. Profit d'ordonnance de l'Intendant faisant défense « aux habitans des paroisses de La Teste et de Gujan, dépendantes de la jurisdiction du captalat de Buch, d'envoyer leurs troupeaux pacager dans les bois de pins qui avoisinent lesd. paroisses et la lande » (Bordeaux, 11 décembre 1761). — 18. Lettre du baron de Villiers, qui est arrivé à Bordeaux depuis douze jours et qui part le lendemain pour La Teste (Bordeaux, 22 décembre 1778). — 27. Ordonnance du maître des Eaux et Forêts interdisant aux sabotiers de faire les sabots en bois d'orme (30 janvier 1789).

C. 4460. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 13 pièces papier.

1656-1766. — Agriculture. Desséchement du marais de Monferrand.

C. 4461. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1728-1783. — Agriculture. Pépinières royales. — 63. Supplique du comté de Bruet, gentilhomme de la chambre de Monsieur, demandant 3.000 peupliers d'Italie ; ses biens ont été « comme abandonnés par la régie de ma mère, occupée de l'éducation de trente enfens et qui est morte après quatre-vints ans » (Paris, 29 février 1780).

C. 4462. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 92 pièces papier.

1719-1791. — Agriculture. Haras.

C. 4463. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1749-1780. — Agriculture. Épizooties : morve. — 3. Procès-verbal par « Pierre Pauzie, reçu en survivance maître de l'Académie royalle des chevaux à Bordeaux », délégué pour remplacer l'inspecteur des haras, lequel Pauzie a fait abattre des chevaux atteints de la morve (13-14 février 1749).

C. 4464. (Liasse.) — 1 brochure de 28 pages, 25 pièces papier.

1775-1783. — Épizooties : instructions, affaires diverses.

C. 4465. (Liasse.) — 2 cahiers de 45 feuillets papier, 30 pièces papier.

1722-1790. — Industrie. — 14. Lettre de Clugny : les négociants de Bordeaux refusant de prendre les salaisons qui se préparent à Grenade pour le compte du Roi, le Ministre va interdire la vente des salaisons étrangères (2 juillet 1776). — 17. Instructions du maréchal de Ségur sur la délivrance des passeports et l'expatriation des ouvriers qui portent nos industries en Portugal (Versailles, 27 août 1784). — 18. Cahier, coté par Henriot, premier secrétaire et subdélégué de l'Intendance en l'absence de l'Intendant, « pour servir au s^{r} Turgis, préposé par M. l'Intendant, en vertu de l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 24 mars dernier, pour marquer de l'empreinte à ce destinée toutes les toiles nationales peintes et imprimées, fabriquées antérieurement à l'époque du 1er avril dernier » (1786). — 19-27. Dossier du s^{r} Merget, père de onze enfants, qui dit avoir découvert un procédé pour fabriquer des cristaux aussi beaux que ceux d'Angleterre et d'Allemagne (1787-1790). — 28. Prospectus manuscrit pour l'établissement d'une manufacture d'indiennes à Bordeaux (s. d.). — 29. Lettre de Pierre Tastet, bourgeois de Bordeaux, au maréchal de Richelieu : autorisé à créer une faïencerie à Libourne, il ne peut pas obtenir des Jurats un emplacement au Fourat (s. d.). — 30. Mémoire sur la manufacture de tabac de Tonneins (s. d.).

C. 4466. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1673-1780. — Industrie. Corporations : charpentiers, maçons et architectes, orfèvres. — *Charpentiers.* 1. Requête des charpentiers, que « Messieurs de la compagnie des incendies » veulent grouper avec les pompiers et les couvreurs en un corps de secours contre l'incendie (XVIIIe s.). — *Maçons et architectes.* 8. Requête présentée par « les maçons non maîtres établis dans la ville et faux-bourcs de Bordeaux au nombre de 110 » (1764). — 11 et 13. Déclarations de J. Laclotte et de Dardan (14 avril 1765). — 18. Questionnaire imprimé et réponses manuscrites sur la communauté des maçons et architectes : il y a 34 maîtres et 10 apprentis ; des 34 maîtres 4 à peine sont occupés ; « les compagnons font presque tout l'ouvrage » (s. d.).

C. 4467. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1784-1788. — Industrie. Corporations : affaire des jurandes. — 2. Lettre au Contrôleur général sur la situation faite aux gens de métier brevetés par arrêt du Conseil : « Depuis 1781, on compte à Bordeaux 97 brevets de cette espèce » (Bordeaux, 28 septembre 1784). — 6. Lettre de l'Intendant : « Nous recevons du subdélégué de Bordeaux la cruelle anecdotte suivante : le 26 de ce mois, la n^{ee} Broux, veuve de poullieur, qui faisoit travailler dans sa boutique un bréveté, est morte au moment où elle a vu entrer chez elle 6 maîtres poullieurs jurandés, escortés de 5 valets de ville et d'un huissier avec un recort » (9 février 1788).

C. 4468. (Liasse.) — 119 pièces papier.

1711-1783. — Industrie. Corporations : impositions. — 11. Requête des boulangers : « Les jurats

de cette ville ayant jugé à propos de permettre le liber *(sic)* exercice de la boulangerie à quiconque jugeroit à propos de l'entreprendre, les supliants ayant voulu s'y opposer, la mêtrise en boulangerie fut annullée, en sorte qu'il n'y a plus de corps de boulangers. Avant que la maîtrise fût anéantie, plusieurs maîtres boulangers avoint fermé boutique, après en avoir fait déclaration à l'Hôtel de Ville » (1769). — 22. Requête des cartiers, lesquels, tant maîtres que non maîtres, sont au nombre de neuf (1769). — 62. Requête à l'Intendant pour « la compagnie des maistres espingliers de Rordeaux, qui sont au nombre de sept, tant bons que mau[v]ais » (1711 ?). — 74. Requête de Darm[a]gnac, maître en fait d'armes, chez qui on a établi deux garnisaires pour l'obliger à payer la capitation (1768). — 77. Requête des « marchands de bois et radeaux » : ils ne sont que 15, dont 4 « sont exactement en non vallurs » (s. d.). — 92. Requête des tailleurs non maîtres de la palu des Chartrons, au nombre de 25 ou environ (1769). — 96. Demande des « tailleurs non maîtrisés de la palu des Chartrons… pour obtenir … la permission de former un corps entr'eux » (s. d.) — 108. Requête en modération présentée par les teinturiers et basée sur deux motifs : la communauté a perdu huit membres et ils ont été privés des eaux du Peugue (s. d.). — 110. Avis de Copmartin, subdélégué, constatant que les répartiteurs ont commis des abus en établissant les rôles des tonneliers (2 juin 1768).

C. 4469. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1708-1784. — Commerce. Chambre de commerce de Bordeaux. — 6. Lettre d'Amelot à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur la permission qui aurait été donnée, quelques années auparavant, à la Chambre de commerce « d'avoir un Suisse à la livrée du Roy » (Versailles, 5 août 1778).

C. 4470. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1726-1788. — Commerce. Chambre de commerce de Bayonne. — 5. Demande en augmentation de revenus (1788).

C. 4471. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1788. — Commerce. — 3. Projet d'établir dans les principales villes, « sous l'autorité et l'inspection du commissaire départi, un comité composé de négocians et de fabricans distingués,… qui deviendroient, pour ainsi dire, les médiateurs et les garants des besoins du commerce et de la protection du Gouvernement ».

C. 4472. (Liasse.) — 6 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Commerce. Juridiction consulaire de Bordeaux : revenus et charges.

C. 4473. (Liasse.) — 2 cahiers de 25 feuillets papier, 83 pièces papier.

1599-1789. — Commerce. Courtiers, étrangers faisant le commerce à Bordeaux, rapports avec les jurats, commerce des vins, privilèges des négociants, charbon, rhums et tafias, créance d'Astruc en Russie, jauge des barriques, toiles suisses importées, projet de création d'une fabrique de lainages en Périgord, transport des marchandises en transit, droit consulaire sur les certificats d'origine des vins, droit au profit de la Chambre de commerce sur les bâtiments armés à Bordeaux pour les colonies et faisant leur retour à Marseille, droits sur les huiles de poisson, commerce de la Chine, navires en relâche, foires, colonies. — *Étrangers.* 14. « Liste des noms des marchands étrangers du pays du Nord qui demeurent à Bordeaux, où se voit la religion dont ils sont et le commerce qu'ils y font » (avril 1711). — 5. Lettre de Pontchartrain demandant comment des étrangers protestants ont pu être naturalisés (Marly, 25 mai 1711). — 6. Lettre de Pontchartrain réclamant des précisions sur les étrangers qui vivent à Bordeaux en ce temps de guerre sans lettres de naturalité et sans permission du Roi (Fontainebleau, 28 juillet 1711). — 9. Réponse à Maurepas, exposant la situation des étrangers négociants à Bordeaux (20 décembre 1743). — *Rapports avec les jurats.* 16. Long mémoire, en minute, de Tourny concluant à l'annulation et à la lacération d'une délibération secrète prise par les jurats contre des négociants ; parmi ces derniers, une quarantaine ont de 2 à 300.000 l., une douzaine ont de 5 à 600.000 l. et quelques-uns ont un million ou plus (1751). — *Colonies.* 84. Brochure signée : Hache, du Comité de commerce de Guienne, concernant le statut des colonies : « Quant à l'esclavage des nègres, comme il n'y a que des noirs qui puissent résister et des esclaves qu'on puisse forcer au travail de la culture dans des climats brûlants, cet esclavage est tellement indispensable qu'il faut ou le laisser sub-

sister ou abandonner nos possessions » (p. 9-10) (Bordeaux, octobre 1789).

C. 4474. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1756-1759. — Commerce. Commerce avec les colonies.

C. 4475. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1788. — Commerce. Différend entre les négociants de Libourne et un s[r] Douat, établi depuis peu dans cette ville avec le titre de courtier royal.

C. 4476. (Liasse). — 16 pièces papier.

1744-1783. — Commerce. Faillites, concordats, surséances. — Arrêt du Conseil annulant un arrêt du Parlement en date du 10 mars sur les faillites (Versailles, 26 juin 1783 ; imprimé).

C. 4477. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1678-1787. — Commerce. Monnaies, cours des monnaies, ouvrages d'or et d'argent.

C. 4478. (Liasse.) — 55 pièces papier.

1746-1747. — Commerce. Pénurie de monnaie et crise du change à Bordeaux. — 10. Lettre de Machault ; il envoie à Bordeaux une caisse de 20.000 louis escortée par trois cavaliers d'ordonnance, auxquels on a laissé entendre « que c'est un nécessaire destiné pour la Cour d'Espagne » (Paris, 28 avril 1747). — 11. Lettre d'envoi qui annonce « une grande caisse contenant un nécesaire pour l'Espagne » (Paris, 28 avril 1747).

C. 4479. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1709-1791. — Commerce. Placards et autres pièces concernant les péages.

C. 4480. (Liasse.) — 85 pièces papier imprimées.

1726-1754. — Commerce. Arrêts sur les péages, bacs, etc. Généralités d'Amiens et Lyon.

C. 4481. (Liasse.) — 160 pièces papier imprimées.

1726-1753. — Commerce. Arrêts sur les péages, bacs, etc. Généralités d'Orléans et de Soissons.

C. 4482. (Liasse.) — 94 pièces papier imprimée.

1727-1753. — Commerce. Arrêts sur les péages, bons, etc. Généralité de Tours et généralités diverses.

C. 4483. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1776. — Commerce. Droits sur les poissons.

C. 4484. (Liasse.) — 1 brochure de 25 pages, 40 pièces papier.

1683-1791. — Navigation maritime et fluviale. — 4. Comptes des construction, armement et mise hors du corsaire *le Lion :* 133.558 l. (Bayonne, 24 octobre 1746). — 5. Compte des prises : *la Charmante Nensy, le Duc de Cumberland, le Landan Hoppe, le Milety :* 623.775 l. ; net, 313.918 l. ; dividende 235 l. 10 d. % (Bayonne, 23 juillet 1747). — 11. « Avec permission de Messieurs les maire, sous-maire et jurats de Bordeaux. Etat des navires de Bordeaux, Nantes, Le Havre, La Rochelle, Bayonne et Marseille partis et arrivés concernant l'Amérique ». État mensuel du mouvement des navires, imprimé par Duforest, place Saint-Rémy, Bordeaux (1755 ; imprimé). — 16. Long mémoire sur « le sindicat de la Bourse commune des marchands fréquentans la rivière de Dordogne, établie à Bergerac » en 1410, et « le sindicat de la navigation » (1772). — 27. Lettre de l'Intendant, donnant un avis favorable à la création « d'un canal de navigation qui, prenant dans la Dordogne presque vis-à-vis St-André-de-Cubsac et traversant les marais d'Embarès ou de Montferrand, iroit déboucher dans la Garonne à l'estey Flouquet, environ une lieue au-dessous de la rade de Bordeaux ». « Je connois assés bien le local pour vous garantir sans me compromettre beaucoup la possibilité de l'exécution… Une communication semblable de la Dordogne à la Garonne, mais d'une lieue plus bas, existoit encore, il y a 50 ou 60 ans, par une sorte de grand fossé qui étoit connu sous le nom de la Maqueline » (Paris, 19 avril 1784). — 29. Mémoire sur un projet de concession des marais d'Ambarès : le canal de desséchement servirait de canal de navigation pour la communication entre la Dordogne et la Garonne (1781). — 31. Autorisation au munitionnaire des vivres de la Marine d'acquérir diverses provisions, notamment « douze mille barriques de vin de Bordeaux » (Versailles, 10 décembre 1784 ; imprimé). — 38. Lettre de D. Borrelly, Bénédictin

à Ste-Croix de Bordeaux, sur un projet de propulsion de vaisseaux à l'aide d'un vent artificiel produit par l'air comprimé : il demande le secret, surtout vis-à-vis de ses confrères. En marge : « M. Henriot pense qu'il n'y a rien à faire » (3 décembre 1787).

C. 4485. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 62 pièces papier.

1774-1788. — Navigation. Flottage du Ciron. Conflit entre les radeleurs et les propriétaires de certains moulins, qui prétendaient percevoir un péage[4]. — 41. Délibération d'Antoine Groc, seigneur haut justicier d'Uzeste, Guillaume Niac, sieur de la Salle de Pompéjac, Étienne de Labescau, capitaine de cavalerie, habitant de Bazas, donnant procuration aud. Antoine Groc, à l'effet d'obtenir rétractation de l'arrêt rendu, le 8 août, au profit des Chartreux (Château d'Illon, 27 décembre 1783).

C. 4486. (Liasse.) — 2 cahiers de 24 feuilets, 53 pièces papier.

1744-1779. — Navigation. Assurances maritimes.

C. 4487. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1776. — Navigation. Assurances maritimes : association de courtiers à Bordeaux.

C. 4488. (Liasse.) — 102 pièces papier imprimées.

1785. — Navigation. Petite feuille indiquant les mouvements du port à l'arrivée : noms du courtier et du navire, destinataire, cargaison.

C. 4489. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1757-1772. — Affaires municipales : généralités. — 7-15. « Eclaircissemens demandés concernant les officiers municipaux » de diverses communautés des subdélégations de Bazas et de Ste-Foy (1761).

C. 4490. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 66 pièces papier.

1689-1787. — Affaires municipales. Travaux aux églises et presbytères : Bordeaux, Cazevert, Cours, Gardegan, Le Fieux, Mérignas, Sainte-Colombe (juridiction de Castillon), Saint-Pey-d'Armens, Saint-Simon-[de-Bordes], Vérac. — 1. Instruction d'Esmangart pour la réparation des églises (imprimé ; Bordeaux, 29 juillet 1771). — *Bordeaux.* 2. Devis pour l'achèvement de l'église Sainte-Colombe de Bordeaux, led. devis établi par Michel Duplessy, ingénieur et architecte du Roi, et Mathieu Labat, maître maçon (20 avril 1689). — *Gardegan.* 10. Visite de l'église, signalant « le mauvais estat où se trouve la voûte de laditte église, qui, d'un bout à l'autre et de place en place se trouve fendue et pleine de crevasse » (10 mars 1767). — 13. Pour les jambages du portail, 24 pieds de pierre dure ; « pour l'entablement et voûte des vitraux du… clocher », 100 doublerons, etc (14 juin 1767). — *Mérignas.* 34. Requête des habitants, tendant à ce que les paroisses de la juridiction contribuent aux réparations du clocher : Mérignas contribue aux réparations exécutées dans les autres paroisses, « et notament, en dernier lieu, à celles qui ce font au clocher et maison presbitérale de… Cessac » (1750). — *Sainte-Colombe.* 47. Devis des réparations à l'église de Sainte-Colombe : trois colonnes au portail ; « faire un antablement en demi-pière autourt de la nef » (23 octobre 1757). — *Saint-Pey-d'Armens.* 57. Devis de réparations à effectuer à Saint-Pey-d'Armens : le sanctuaire a été voûté, la voûte est tombée et a été remplacée par un lambris ; il convient de faire « une voûte d'arrêté surmontée, en sorte que le servau de la. lunette raze la charpante » (20 mai 1749). — *Vérac.* 65. Devis détaillé de réparations à l'église de Vérac : « 2. Changer les pierres échancrées de l'arceau intérieur qui est en ogive sur le mur au midy » (s. d.).

C. 4491. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets, 39 pièces papier.

1295-1789. — Affaires municipales, Bordeaux. — 21-34. Allocation d'une indemnité à l'agent de Bordeaux à Paris, Buhan, qui se ruine au service de la Ville (1785-1786).

C. 4492. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets, 25 pièces papier.

1723-1771. — Affaires municipales. Bordeaux, octrois. — 11. Arrêt du Conseil accordant au premier président Leberthon, pour le dédommager d'un incendie survenu chez lui, 100.000 l. à prendre sur le produit des 3 s. pour livre qui se perçoivent à Bordeaux sur les marchandises à l'entrée (21 mai 1741).

[4] Ce dossier a une suite, qui est une liasse de la série S sur la navigation du Ciron.

C. 4493. (Liasse.) — 3 cahiers de 42 feuillets papier, 29 pièces papier.

1752-1774. — Affaires municipales. Bordeaux : caisse des 2 s. pour livre. — 1. Compte du receveur des 2 s. pour l. ; dépense : 10.000 l. à Jaugeon, Dardan et Bonfin, adjudicataires de la construction de la Bourse ; 15.000 l. à Chevay, adjudicataire de la construction de la halle aux poids, sur le port, près de la porte du pont Saint-Jean ; 3.000 l. à Portier, inspecteur des travaux de la Bourse ; 26.000 l. à Michel Voisin, architecte, et Beziat, charpentier, à compte de la construction d'une salle de concert sur un coin du jardin de l'hôtel de l'Intendance ; 300 l., « prix d'un tombereau servant aux exécutions publiques de la Ville. » (1752-1753). — 28. Dépenses de la caisse des 2 s. pour livre : « Par arrêt du Conseil du 25 janvier 1767, le Roi ordonna qu'il seroit construit à Bordeaux un nouvel hôtel des Monnoies » (s. d.). — 32. Compte des recettes et dépenses depuis 1739 : à Mme la présidente Lacaze, de 1759 à 1762, 6.000 l., en vertu d'un arrêt du Conseil du 27 août 1759. « On ne connoît point les motifs de l'arrêt ». A Portier, inspecteur des travaux de la Place Royale, 56.800 l. A Gabriel père et fils, 21.000 l. A Bertalat, pour sculpture à l'hôtel des Fermes, 8.593 l. 10 s. A Montégut, « pour traveaux journaliers de la Place Royalle », 49.000 l. A Jaugeon, Dardan et Bonfin, « pour acqueducs, atterrissements, pavés et ouvrages de maçonnerie aux portes de Saint-Pierre et du Chay-des-Farines, etc. », 18.613 l. 18 s. 7 d. A Jaugeon et Bonfin, pour la porte de Saint-Germain, 12.000 l. A Fuel, serrurier, « pour grillages de fer aux portes de la Bource et de l'hôtel des Fermes », 10.000 l. Pour la Bourse : à Jaugeon, Dardan et Bonfin, 428.000 l. ; « au s^r^ Ledreux, pour indemnité de deux voyages à Paris », en 1741 et 1743, 1.500 l. ; à Francin, 22.000 l. ; à Beziat, charpentier, pour boutiques à la Bourse, 1.857 l. 12 s. 9 d. A Chevay, pour la nouvelle halle aux poids, 79.805 l. 16 s. 9 d. A Bonfin, pour la nouvelle maison de force, 72.000 l. ; cet édifice, commencé en vertu de lettres patentes de décembre 1747, est suspendu. A Beziat, entrepreneur des ouvrages de l'église Saint-Louis aux Chartrons, 22.800 l. ; cet édifice, pour lequel « il n'y a point d'arrêt du Conseil, mais une délibération des jurats », est suspendu et dépérit. A Michel Voisin, architecte, « pour la construction du manège attenant le Jardin-Public », 58.000 l. Reconstruction de l'Hôtel de Ville et du collège de Guienne : 72.500 l., pour des prisons, « une chapelle provisionnelle », etc. « Augmentations faittes à l'hôtel du Gouvernement », 44.000 l. Hôpital des enfants trouvés, 6.000 l. Indemnités aux Intendants : Bouche, 10.000 l. ; Tourny, 19.000 l. ; Boutin, 6.000 l. Armement de vaisseaux, pour garder le bas de la rivière. Pour la défense des côtes du Médoc ; entre autres, 750 l. pour transporter d'Agen à Blaye le bataillon de milice de Rodez. « Construction de la salle du consert près et sur le jardin de l'Intendance » : à Voisin et Beziat, « architectes », 42.186 l. 5 s. 1 d. Construction de la Monnaie : à Alary, Beziat, Cairac et Durrives, 129.157 l. Construction d'une jetée au port de La Bastide et réparation d'une jetée au port de Lormont, 19.446 l. 5 s. 11 d. Construction d'un port aux Chartrons, 1.570 l. A Beziat, pour le magasin à poudre en Queyries, 9.075 l. 18 s. 4 d. « Au sieur Cassieux, pour le rétablissement de l'orgue de Puypaulin, conformément à un arrêt du Conseil du 12 novembre 1758 », 1.000 l.

C. 4494. (Liasse.) — 35 pièces papier.

1664-1780. — Affaires municipales. Embellissements des villes : Bordeaux et Périgueux. — *Bordeaux.* 1. Placard contenant diverses décisions au sujet des échoppes adossées aux murailles de la ville, du côté de la rivière (imprimé ; 31 mars 1664-12 août 1691). — 8. Lettre à l'Intendant : « Depuis six ans vous êtes le 4e Intendant et quand vous auroit une autre place, la ville de Bordeaux vous sera aussy indifférente qu'à Messieurs vos prédécesseurs » (1780). — 9. Analyse de l'aliénation, en date du 4 janvier 1754, d'un immeuble « pour la décoration et embellissement de la ville de Bordeaux, aux fins de la formation de la nouvelle rue qui se fait de la porte des Capucins à celle de Sainte-Croix » (XVIIIe siècle).

C. 4495. (Liasse.) — 4 cahiers de 58 feuillets et 31 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Affaires municipales. Embellissements de Bordeaux. Construction de l'hôtel des Fermes et de la place Royale. Projets et devis. — 1. « Devis des ouvrages à faire tant sur le port de Bordeaux qu'à l'Hôtel de Ville », signé par Héricé (Bordeaux, 4 avril 1728). — 4. Lettre de l'Intendant, exposant les causes de la résistance du Parlement aux projets d'embellissement : le président d'Albessard, qui loue une maison aux Fermiers, craint que les travaux projetés ne comprennent la construction d'un

hôtel des Fermes (18 février 1729). — 8. Annonce au Contrôleur général des observations de MM. de Tigné et Gabriel : mention des travaux faits par les propriétaires des Queyries, dont « presque tout le terrain appartient à des officiers du Parlement, » pour gagner sur la rivière, au risque de perdre la navigation (18 juillet 1729). — 9. « Dissertation », signée par de Tigné et Gabriel, sur le projet d'embellissement (Bordeaux, 19 juillet 1729). — 14. De Gabriel : il n'y a que quatre sculpteurs capables de faire la statue équestre du Roi, Coustou, les deux frères Boursault et Vassé (Versailles, 9 février 1730). — 17. Envoi de l'arrêt du Conseil du 7 février (Versailles, 25 mars 1730). — 18. Au Contrôleur général : l'Intendant insiste pour que l'on donne suite au projet de Gabriel « de faire un cours d'arbres en tournant, depuis la porte du Chapeau-Rouge jusqu'à celle de Saint-Germain, où l'on pourroit se promener à pied et en carrosse » (24 février 1730). — 19. De Gabriel : « J'ay fait remettre le model en menuiserie du piédestail de la statue équestre au s^{r} Coustou, sculpteur, pour qu'il fasse dessus son pettit model en cire » (Versailles, 27 mars 1730). — 22. Lettre d'Orry, approuvant la proposition faite par les jurats de payer à Gabriel 4.000 l. pour ses frais de voyage de l'année précédente et 3.000 pour ses honoraires (Fontainebleau, 26 mai 1730). — 24. Cahier des charges imprimé, signé par Gabriel, pour les divers ouvrages de la Place Royale (12 août 1730). — 25. Mémoire de Gabriel exposant, entre autres, pourquoi il a remplacé Coustou par Lemoyne : Gabriel avait étudié ses prix d'après ceux des statues équestres exécutées par Girardon. Le Hongre, Desjardins et Coysevox, « les plus excèlents sclupteurs (*sic*) du siècle passé » (Bordeaux, 22 août 1730). — 26. Devis, signé : Gabriel, pour la construction de l'hôtel des Fermes : 434.405 l. (Bordeaux, 22 septembre 1730). — 27. Devis par Gabriel pour la construction de la Douane, montant à 360.000 l. (Versailles, 22 mars 1733). — 28. Devis détaillé pour la construction de l'hôtel des Fermes, montant à 384.000 l. (Versailles, 16 avril 1733). — 29. Devis, signé par Gabriel, pour la construction de l'hôtel des Fermes, montant à 310.851 l. (Versailles, 31 avril 1733). — 34. Memorandum [de Gabriel] en vue d'une conversation avec l'Intendant : le Contrôleur général ne paraît pas porté à construire une Douane : provoquer une décision, afin qu'on puisse, en cas de négative, vendre l'emplacement à des particuliers pour y construire des maisons d'une architecture uniforme (s. d.).

C. 4496. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets et 6 pièces papier.

1711-1735. — Affaires municipales. Embellissements de Bordeaux : construction de l'hôtel des Fermes et de la Place Royale. Maisons démolies. — 3. Notes détaillées, signées par Gabriel, sur les maisons à démolir (Bordeaux, 26 septembre 1733). — 4. État, signé par Gabriel, des maisons à démolir pour achever la Douane (Bordeaux, 28 août 1735).

C. 4497. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1730-1746. — Affaires municipales. Embellissements de Bordeaux : construction de l'hôtel des Fermes et de la Place Royale. Adjudications et entrepreneurs. — 6. Association entre Gérard Jaugeon, Étienne Buissière, Étienne Dardan et François Bonfin, « tous quatre entrepreneurs de bâtiment à Bordeaux », pour les travaux de la Place Royale et attestation constatant que Buissière est sorti de l'association (21 septembre 1730 et 24 décembre 1731). — 7. Cession par Gérard Jaugeon, Étienne Dardan et François Bonfin à Jean Verdelet, menuisier à Bordeaux, de l'entreprise des menuiseries et ferrures à l'hôtel des Fermes (Bordeaux, 10 septembre 1733). — 10-21. Conflit entre les entrepreneurs de la Place Royale, d'une part, Roberdeau et Alary, de l'autre : requête de Roberdeau exposant une précédente affaire où il a eu raison contre lesd. entrepreneurs et qui motive leur rancune (1737-1746).

C. 4498. (Liasse.) — 6 cahiers de 135 feuillets, 81 pièces papier.

1738-1750. — Affaires municipales. Embellissements de Bordeaux : construction de l'hôtel des Fermes et de la Place Royale. Paiements. — 10. Mémoire des travaux de serrurerie à l'hôtel des Fermes, certifié par Portier (Bordeaux, 5 janvier 1739). — 17. « Observations sur les demandes des entrepreneurs du bâtiment de la Douane de Bordeaux », signées de Gabriel (Compiègne, 30 juin 1739). — 32. Mémoire des ouvrages de sculpture de la Place Royale, adjugés à Verberckt ; quelques croquis ajoutés en marge, notes rectificatives de Gabriel, qui, le 10 septembre 1740, ramène le total de 34.073 l. à 25.711 l. (1740). — 34. Adjudication des travaux de sculpture à Jacques Verberckt, agissant pour lui et pour Mathieu Legoupil (Bordeaux, 12 août 1733). — 40. Ordonnance de Gabriel, à la suite de la visite par

Portier du mur du quai récemment construit : Gabriel fixe à 68.080 l. 10 s. 9 d. la somme à payer pour travaux imprévus, en sus de celle de 170.000 l., montant de l'adjudication (Versailles, 17 juillet 1743). — 41. Réception de deux portes de ville, l'une sous le palais de la Cour des Aides et l'autre entre le quai de Royan et le quartier Saint-Pierre, de la porte d'entrée de la cour du palais de la Cour des Aides, etc., avec description ; mandat par Gabriel (Versailles, 17 juillet 1743). — 42. Réception des aqueducs passant sous la Place Royale et sous la porte Saint-Pierre et autres travaux, et mandat délivré par Gabriel (Versailles, 18 juillet 1743). — 50. Difficulté pour le paiement de travaux non prévus au devis ; mémoire de M. de Pressigny rappelant que « le bureau fut transféré de l'ancienne maison où il étoit, rue du Chapeau-Rouge, à l'hôtel des Fermes actuel », le 1er juillet 1738 (1744). — 56. « Devis général… qui comprend tant les ouvrages qui ont été faits en conséquence des plans, profils, élévations et devis qu'en avoit dressé feu M. Gabriel… que ceux par augmentation, suivant un second projet plus étendu par Monsieur Gabriel fils » (Versailles, 14 février 1746).

C. 4499. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1730-1738. — Affaires municipales. Embellissements de Bordeaux. Construction de l'hôtel des Fermes et de la Place Royale. Appointements de Gabriel. — 3. Lettre d'Orry à l'Intendant, l'invitant à faire payer par le trésorier de la Ville à Gabriel, 4.000 l. par an, pour ses appointements et frais de voyage (Versailles, 10 mars 1731).

C. 4500. (Liasse.) — 22 pièces papier.

XVIIIe siècle-1820. — Affaires municipales. Embellissements de Bordeaux. Construction de l'hôtel des Fermes et de la Place Royale. Plans. — 1. « Plan de l'hostel des Fermes et des maisons qui doivent être démolies pour le construire » (XVIIIe siècle). — 2. Plan, signé par Gabriel, de l'hôtel des Fermes et des maisons à démolir sur son emplacement ; led. plan destiné à être annexé au procès-verbal d'estimation (26 septembre 1733). — 3. Plan de la rue de la Vieille Corderie ; élévation de la façade d'une maison qui est frappée d'alignement (XVIIIe siècle). — 4. Plan de la rue des Faussets (XVIIIe siècle). — 5. Plan, élévation et coupe du mur de quai, maçonnerie et pilotis (XVIIIe siècle). — 6. « Plan d'un pillier buttant à adjouter à chaqu'un des pans coupez du quay », signé : Gabriel. Ce plan indique les pilotis (4 décembre 1735). — 8. Feuille de dessins, signée par Gabriel : élévation des façades uniformes de la Place Royale (Bordeaux, 25 août 1730). — 9. « Plan cotté par mesures des caves et fondations de la Douane …, pour servir à l'exéqution », signé : Gabriel. Ce plan, entoilé, a dû être remis aux entrepreneurs pour conduire les travaux (8 juillet 1733). — 10. Autre plan, coté et entoilé, de l'hôtel des Fermes (1733 ?). — 11. Autre plan, coté et entoilé, de l'hôtel des Fermes (1733 ?). — 12. Lavis, signé par Gabriel : « Profil du comble du pauvillon (*sic*), avec la lanterne » (26 août 1735). — 13. Lavis, signé par Gabriel : « Plan des combles du gros pavillon et de la partie sur la place jusques à l'angle du pan coupé » (26 août 1735). — 14. Dessin signé par Gabriel : « Profil d'une grande ferme de l'aile de la Douane sur la rivière » (XVIIIe siècle). — 15. Plan : charpente de la Bourse (?) et du pan coupé voisin (?) (XVIIIe siècle). — 16. Coupe en travers d'une charpente (XVIIIe siècle). — 18. Dessin signé par Gabriel : « Profil de la grande ferme de la partie de la Douane sur la place, hors le pavillon » (Bordeaux, 30 août 1735). — 21. Plan du quartier, depuis la porte Caillau jusqu'à la Place Royale, après la construction de l'hôtel des Fermes (XVIIIe siècle). — 22. Plan par terre de l'hôtel des Douanes (1820).

C. 4501. (Liasse.) — 33 pièces papier.

1620-1781. — Affaires municipales : Angresse, Astaffort, Bayonne. — *Bayonne.* 5. Délibération motivée par l'imminence d'une attaque des Espagnols (11 février 1651). — 27. État des dépenses faites pour divers travaux depuis 1643 : au pont Mayou, 9.750 l. ; au pont Panecau, 9.750 l. ; chaînes du port de Sault, 10.245 l. ; pont du Saint-Esprit, 74.000 l. ; porte de St-Esprit et bastion, 78.955 l. ; porte Mousserolle, 9.802 l. (XVIIe siècle).

C. 4502. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1780-1787. — Affaires municipales : Bazas. Différend avec Jacques-Joseph de Malescot, ancien capitaine au régiment de Champagne, relativement à des travaux à exécuter à des chemins sous les murs de la ville. — 1. Plan de l'enceinte de la ville depuis la « porte Bragouse », « route de La Réolle à Bazas »,

jusqu'à la « porte Paillas », « route de Langon à Bazas » (1780).

C. 4503. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1739-1789. — Affaires municipales : Bazas, Belvès en Périgord, Blaye. — *Bazas.* 3. « Liste des adjoins nommés par la communauté de Bazas, le 21 du présend mois de novembre, pour assister à l'instruction des procédures criminelles conformément aux lettres patentes du Roy en forme d'édit, données à Paris le mois d'octobre 1789 » (23 novembre 1789).

C. 4504. (Liasse.) — 39 pièces papier.

1787-1789. — Affaires municipales : Blaye. Dossier relatif au *peyrat* de Blaye : projet, commencement des travaux, conflit avec l'entrepreneur.

C. 4505. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1706-1789. — Affaires municipales : Bouglon, Bourg, Camblanes, Cancon, Castelmoron, Caumont, Clermont-Dessus, Condom.

C. 4506. (Liasse.) — 55 pièces.

1668-1789. — Affaires municipales : Damazan, Dax, Domme, Duras, Excideuil, Fauillet, Gaillan et Queyrac, Gaujacq en Chalosse, Gontaud, Izon. — *Gontaud.* 34. Arrêt du Conseil d'Etat fixant le droit qui appartient au juge dud. lieu d'assister à certaines réunions de la communauté (placard, imprimé) (Versailles, 13 août 1726). — *Izon.* 38-55. Affaire des communaux d'Izon disputés entre les habitants, MM. de Chazal et d'Albignac et M. Pelet (1775-1776).

C. 4507. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1681-1789. — Affaires municipales : La Bastide (subdélégation de Casteljaloux), Lafitte, La Linde, Langon, La Réole, La Teste, Le Mas d'Agenais, Libourne, Loupes, Lourquen. — *Le Mas d'Agenais.* 13. Longue décision par l'intendant d'Aguesseau portant réformation de la forêt du Mas d'Agenais (copie ; Agen, 8 mars 1672). — *Libourne.* 17. Affaire de la glacière de Libourne, que des confiseurs désirent affermer (1781). — 20. Lettre du subdélégué contre un projet de suppression des gages alloués aux offices municipaux : « Les jurats… obligés par état à servir alternativement chacun leur semaine, à coucher dans un hôtel de ville », etc. (Libourne, 25 juin 1784).

C. 4508. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 61 pièces papier.

1301-1789. — Affaires municipales : Messanges, Mezin, Mugron, Nérac, Penne, Périgueux, Peyrehorade, Pommiers, Port-Sainte-Marie, Puymirol, Queyrac, Sarlat, Saubusse, Sigoulès, Saint-Christoly (Médoc), Sainte-Croix-Du-Mont, Saint-Émilion, Saint-Étienne (Agenais), Saint-Étienne-d'Orthe, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Mézard, Tonneins, Valence-d'Agen, Villeneuve-d'Agen. — *Nérac.* 9-13. Conflit de Romas, lieutenant en la sénéchaussée de Nérac, avec les échevins, qui refusent de l'appeler aux assemblées des notables en l'absence d'autres officiers plus qualifiés (1769). — *Villeneuve-d'Agen.* 59. Extrait des coutumes et des confirmations successives (1301-1658). — 61. Compte du consul trésorier de 1732 : cadeau de 100 l. au secrétaire de l'Intendant, « suivant l'uzage » ; 54 l. à un serrurier pour réparations aux portes de la ville ; 3 l. au « carrillionneur de St-Estienne, pour avoir cloché la raitraitre » ; 9 « livres papier », « pour du ruban… pour le vœu de N.-D. du bout du pont et faite de St-Joseph » ; 6 l. au carillonneur de St-Etienne, « pour avoir sonné la retraitre en temps de vendanges et pandant que les cavaliers estoie[n]t en ville » (28 octobre 1749).

C. 4509. (Liasse.) — 45 pièces papier.

1646-1789. — Finances. Arrêts, ordonnances instructions, etc., sur le fait des impositions. — 1. Ordonnance de l'intendant Jean de Lanson fixant le tarif de la façon des commissions de tailles, lad. ordonnance rendue sur requête d'Olive de Lestonnac, veuve du premier président Marc-Antoine de Gourgue, « propriétaire de l'eslection des Lannes » (Bordeaux, 5 avril 1646). — 28. Circulaire, non signée, de l'Intendant aux receveurs des tailles : « Il arrive fréquemment, Monsieur, dans certaines parties de ma Généralité, que l'on traduit en prison des paysans en qualité de sequestres des fruits saisis sur des redevables qui en ont fait la perception au préjudice de la saisie » (Paris, 8 avril 1767). — 39. Arrêt du Conseil formant cinq collectes des paroisses d'Ambarès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Ambès et Saint-Jacques-Du-Bec, précédem-

ment réunies en deux paroisses, Ambarès et Ambès (Versailles, 10 septembre 1776).

C. 4510. (Registre.) — o^{m}32 x o^{m}21. 36 feuillets papier.

1672. — Finances. Arpentement de Brannens, « au pied de la v[ille] de Bazas, à raison de vingt-cinq [escatz] à la latte et vingt-cinq l[atte]s au journal. ».

C. 4511. (Registre.) — o^{m}32 x o^{m}21. 212 feuillets papier, plus 6 pièces papier.

1781. — Finances. Arpentement de Montpouillan, en journaux de Bazas, de 20 lattes au journal, 20 escats à la latte, « l'escat composé de 9 pieds et demy, pied de Roy ».

C. 4512. (Liasse.) — 1 cahier de 40 feuillets papier, 45 pièces.

1710-1784. — Finances. Assiette des impositions. — 1 : Etat des impositions de la Généralité par nature d'imposition et par élection (25 juillet 1710). — 4. Lettre du Contrôleur général à Tourny, qui insistait pour faire réduire la taxe du dixième payable par les officiers du Parlement : « Ils devroient plustôt donner l'exemple aux autres habitans de cette province, que de chercher à éluder l'effet d'une déclaration qui a pour but de procurer au Roy des secours absolument indispensables » (copie ; 1er mai 1744). — 7. Recouvrement dans les cinq élections dé la Généralité pour 1769-1771 ?). — 36. « Vérification des finances dans toute l'étendue de l'élection de Condom sur toutes les natures d'impositions, afin de constater la situation du sieur Boubée de Brouquens de Moisset, receveur particulier des finances de laditte élection » (1784). — 43. Tableau des élections, énumérant pour chaque élection les subdélégations et pour chaque subdélégation les villes (XVIIIe siècle).

C. 4513. (Cahier.) — o^{m}31 x o^{m}20, 22 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Assiette des impositions. Tableau de l'élection d'Agen : énumération des paroisses, groupées par juridiction, avec le nombre de feux de chaque paroisse.

C. 4514. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier. 66 pièces papier.

1769-1770. — Finances. Capitation et impositions extraordinaires de l'exercice 1770. — Élection des Lannes. 1-10. État imprimé des paroisses et département de la capitation roturière, capitation noble, capitation des officiers de justice, etc. — 11-22. Pays de Marsan : capitation roturière, capitation des officiers du Sénéchal, capitation noble. — 23-25. Bastilles de Marsan : capitation roturière. — 26-32. Pays de Labourt : capitation noble, capitation roturière. — 33-36. Ville de Dax. — 37-45. Ville de Bayonne : capitation des officiers du sénéchal, capitation des officiers de « la Mirauté ». — 46-48. Bourg-Saint-Esprit : capitation des habitants autres que les Juifs. — 49-51. Bourg-Saint-Esprit : capitation des Juifs. — 52-56. Bayonne : employés des traites et des tabacs. — 57-58. Saint-Jean-de-Luz : imposition pour le port. — États et correspondance. 63. Lettre de d'Ormesson visant un débordement de l'Adour à Dax (Paris, 4 décembre 1770).

C. 4515. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 100 pièces papier.

1770-1772. — Finances. Capitation et impositions extraordinaires de l'exercice 1771. — Élection des Lannes. 2. État imprimé et département des paroisses. — 4-5. Capitation de la noblesse, des officiers de justice, etc. — 9-18. Pays de Marsan : capitation roturière, capitation noble, etc. — 17. « Impositions pour l'opération de la destruction du vagabondage et de la mendicité ». — 21. Bastille de Marsan : capitation roturière. — 29-33. Pays de Labourt : capitation roturière, capitation noble, etc. — 45-50. Ville de Bayonne : capitation des officiers du sénéchal ; capitation des officiers de « la Mirauté », etc. — 52-55. Bourg-Saint-Esprit : capitation des habitants autres que les Juifs. — 56-60. Bourg-Saint-Esprit : « capitation des Juifs et négocians portugais de Bayonne ». — 61-65. Bayonne : employés aux fermes du tabac et employés aux traites. — 67. Saint-Jean-de-Luz : imposition pour le port. — États et correspondance. 72. Lettre de d'Ormesson au sujet des requêtes en modération présentées par les officiers de justice : « On a bien prévu qu'une augmentation quelconque donnerait lieu à des représentations, quand même la cotte de chaque particulier seroit encore au dessous de celles que ses facultés lui permettroit de suporter. Il s'en trouvera peu qu'on puisse regarder comme excessives, si on compare ce que paye au Roy chaque officier de justice… avec ce qu'on est dans la nécessité d'exiger de beaucoup de pauvres taillables » (Paris, 24 septembre 1771).

C. 4516. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier. 25 pièces papier.

1772-1774. — Finances. Capitation de l'exercice 1773 dans l'élection des Lannes. — Capitation des officiers du présidial de Dax, du sénéchal de Tartas, du sénéchal de Saint-Sever et du bureau de l'élection. — Capitation de la noblesse. — 6. État imprimé des paroisses et département de la capitation roturière.

C. 4517. (Liasse.) — 2 cahiers de 46 feuillets papier, 20 pièces papier.

1748-1749. — Finances. Capitation de la noblesse pour l'exercice 1749, dans les élections de Bordeaux et de Condom.

C. 4518. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1761.— Finances. Capitation de la noblesse pour l'exercice 1762 : extraits des rôles pour les subdélégations de Bergerac, Nontron et Sainte-Foy.

C. 4519. (Registre.) — o^{m}40 x o^{m}26, 187 pages papier.

1776. — Finances. Capitation de la noblesse pour 1776 : rôle de la noblesse de la Généralité de Bordeaux. Élections de Bordeaux (p. 1), Périgueux (p. 33), Sarlat (p. 75), Agen (p. 95), Condom (p. 139), des Lannes (p. 177).

C. 4520. (Liasse.) — 34 pièces papier.

1769-1771. — Finances. Capitation de la Généralité de Bayonne : recouvrement et fonds libres. — 7. « Intendance de Bayonne. État des dépenses à faire sur les fonds libres » : allocation au s^{r} Du Brocq, capitaine de navires, « qui a trouvé autour de Bayonne la tourbe, que l'on y soupçonnoit depuis longtems » ; allocation aux subdélégués de Saint-Sever et de Mont-de-Marsan, pour services rendus dans les travaux du chemin de Bordeaux à Pau et en Espagne par les petites Landes : ce chemin « sert déjà à la messagerie et dans un an pourra devenir le chemin de la Poste » (1771).

C. 4521. (Cahier.) — o^{m}21 x o^{m}21, 14 feuillets papier.

1762. — Finances. Rôle de la capitation et autres taxes : Talence.

C. 4522. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets et 116 pièces papier.

1775-1777. — Finances. Capitation de l'élection de Bordeaux. Dossiers de demandes en décharge et en modération, accompagnés d'un bordereau analytique.

C. 4523. (Liasse.) — 50 pièces papier.

1763-1764. — Finances. Capitation de 1763. Modérations : tailleurs « non métrisés » de Saint-Seurin, tailleurs de la sauvetat Saint-André ; taverniers, tireurs de laine, tisserands.

C. 4524. (Liasse.) — 106 pièces papier.

1763. — Finances. Capitation de 1763. Modérations : tonneliers des Chartrons.

C. 4525. (Liasse.) — 96 pièces papier.

1763-1764. — Finances. Capitation de 1763. Modérations : tonneliers de Saint-Seurin, tonneliers de la Ville.

C. 4526. (Liasse.) — 3 cahiers de 32 feuillets papier, 3 pièces papier.

1772-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Bellefond.

C. 4527. (Liasse.) — 6 cahiers de 84 feuillets papier.

1780-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Blasimon.

C. 4528. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 18 pièces papier.

1771-1786. — Finances. Rôles de la capitation : Bossugan et Branne.

C. 4529. (Liasse.) — 7 cahiers de 153 feuillets papier, 5 pièces papier.

1771-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Cabara et Castillon.

C. 4530. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 16 pièces papier.

1761-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Cazevert, Cenon et Cessac.

C. 4531. (Liasse.) — 2 cahiers de 20 feuillets papier, 11 pièces papier.

1772-1784. — Finances. Rôles de la capitation : Civrac.

C. 4532. (Liasse.) — 2 cahiers de 34 feuillets papier, 6 pièces papier.

1772-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Courpiac et Coutras.

C. 4533. (Liasse.) — 12 cahiers de 132 feuillets papier.

1772-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Frontenac et Jugazan.

C. 4534. (Liasse.) — 2 cahiers de 20 feuillets papier, 15 pièces papier.

1771-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Laveyrie, Lugagnac, Lugasson.

C 4535. (Liasse.) — 7 cahiers de 82 feuillets papier, 2 pièces papier.

1772-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Mauriac et Mérignas.

C. 4536. (Liasse.) — 4 cahiers de 50 feuillets papier, 4 pièces papier.

1771-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Naujan et Postiac.

C. 4537. (Liasse.) — 8 cahiers de 134 feuillets papier, 2 pièces papier.

1771-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Rauzan et Romagne.

C. 4538. (Liasse.) — 12 cahiers de 148 feuillets papier, 10 pièces papier.

1771-1789. — Finances. Rôles de la capitation : Saint-Antoine-Du-Queyret, Saint-Aubin, Saint-Ferme.

C 4539. (Liasse.) — 6 cahiers de 76 feuillets papier, 14 pièces papier.

1772-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Sainte-Florence et Saint-Jean-de-Blaignac.

C. 4540. (Liasse.) — 13 cahiers de 219 feuillets papier, 1 pièce papier.

1772-1784. — Finances. Rôle de la capitation : Saint-Pey-de-Castets.

C. 4541. (Liasse.) — 7 cahiers de 104 feuillets papier, 1 pièce papier.

1772-1788. — Finances. Rôles de la capitation : Saint-Vincent[-de-Pertignas] et paroisse indéterminée.

C. 4542. (Cahier.) — o^m40 x o^m26, 93 feuillets papier.

1761. — Finances. Tailles. Élection de Bordeaux. Plumitif pour servir au département. Picq, receveur. — « 300. Villandraud. M. le comte de Pons. En seigle, 1/3 ; en pins, 1/3 ; en taillis, 1/3 ».

C. 4543. (Cahier.) — o^m40 x o^m255, 52 feuillets papier.

1762. — Finances. Tailles. Élection de Bordeaux. Plumitif pour servir au département. Mel de Saint Céran, receveur.

C. 4544. (Cahier.) — o^m40 x o^m26, 59 feuillets papier.

1763. — Finances. Tailles. Élection de Bordeaux. Plumitif pour servir au département. Mel de Fontenay, receveur.

C. 4545. (Cahier.) — o^m40 x o^m26, 59 feuillets papier.

1764. — Finances. Tailles. Élection de Bordeaux. Plumitif pour servir au département. Mel de Saint-Céran, receveur.

C. 4546. (Cahier.) — o^m40 x o^m25, 59 feuillets papier.

1765. — Finances. Tailles. Élection de Bordeaux. Plumitif pour servir au département. Mel de Fontenay, receveur.

C. 4547. (Cahier.) — o^m40 x o^m25, 57 feuillets, plus une pièce papier.

1766. — Finances. Tailles. Élection de Bordeaux. Plumitif pour servir au département. Mel de Saint-Céran, receveur.

C. 4548. (Cahier.) — o^{m}41 x o^{m}25, 26 feuillets papier.

1766. — Finances. Tailles. Élection de Bordeaux. État des paroisses. — « 208. Pompignac… Gellée. Cette paroisse est en cotte et peut avoir environ un lier en vigne ; elle a perdu sur cette partie une moitié. On observera que cette paroisse et presque toute possédée pour le previlégié et chargée d'inpôts ». — « 300. Villandraut… Cette paroisse est scituée dans la lande, sur le bord du Ciron ; elle n'a point de vigne ou très peu ; tout est terres à seigles ». — « La taille matrice des parroisses mantionnées au présent état monte 509.185 l. Le moins inposé monte 74.915 l., ce qui va environ à 2 s. 11 d. par livre du pied de la taille… [Il] n'est pas douteux qu'un journal de fonds en vigne produit plus du double d'un journal de terre. »

C. 4549. (Cahier.) — o^{m}40 x o^{m}26, 54 feuillets papier.

1767. — Finances. Tailles. Élection de Bordeaux. Plumitif pour servir au département. Mel de Fontenay, receveur.

C. 4550 (Cahier.) — o^{m}40 x o^{m}25, 60 feuillets papier.

1774. — Finances. Tailles. Élection de Bordeaux. Plumitif pour servir au département. Mel de Fontenay, receveur.

C. 4551. (Registre.) — o^{m}37 x o^{m}225, 81 feuillets papier.

1757. — Finances. Tailles. Élection de Périgueux. Plumitif : nom de la paroisse, nom du seigneur, qualité du terrain, nombre de cotés, chiffre des tailles de 1753 à 1756. — « 23. Villiat. Madame de Saint-Sinat… Terres, vignes et bois sur les hauteurs escarpées. 260. » — « 42. Antonne. M. le marquis de Bories. Sur la rivière de l'Isle, terres et prés assez bons ; sur les hauteurs, terres, vignes et bois châtaigners. 240. » — « 113. Nontron. M. le président Lavie. Sur le ruisseau du Bandial… Il y a un canton qui est pays du Limouzin, terres à seigle et bois, vignes médiocres. 635. » — « 248. Eysservanches. M. le marquis de Castelmoron. Pays de Double : terres à seigle, bois, landes et bruyères. 45. »

C. 4552 : (Registre.) — o^{m}33 x o^{m}21, 82 feuillets papier.

1759. — Finances. Tailles. Élection de Périgueux. « Plumitif du département de 1759 ».

C. 4553. (Registre.) — o^{m}37 x o^{m}23, 81 feuillets papier.

1761. — Finances. Tailles. Élection de Périgueux. Plumitif.

C. 4554. (Registre.) — o^{m}375 x o^{m}24, 81 feuillets papier.

1762. — Finances. Tailles. Élection de Périgueux. Plumitif.

C. 4555. (Registre.) — o^{m}37 x o^{m}225, 81 feuillets papier.

1765. — Finances. Tailles. Élection de Périgueux. Plumitif.

C. 4556. (Registre.) — o^{m}365 x o^{m}23, 81 feuillets papier.

1766. — Finances. Tailles. Élection de Périgueux. Plumitif.

C. 4557. (Registre.) — o^{m}37 x o^{m}23, 81 feuillets papier. 1 pièce papier.

1772. — Finances. Tailles. Élection de Périgueux. Plumitif : nom de la paroisse, nom du seigneur, qualité du terrain, nombre de cotes, chiffre des tailles de 1768 à 1771. — « 23. Villat M^{r} de St-Sinat. Terre à froment, à seigle médiocre, beaucoup de prés et de bois. 260. » — « 42. Antonne. [M^{r}] de Borie. Sur l'Isle : terre et près assés bon ; sur les hauteurs, terre, vignes et bois châtaigners. 240. » — « 113. Nontron. Le président Lavie. Ville sur le Bandiat, commerçante en fer et en cuir : terres et preds assés bon dans le valon des environs ; sur les hauteurs, terre et vigne médiocre ; il y a un marché tous les sammedis et quelque[s] foires dans l'année. 635. » — « 248. Esservanche. [M^{rs}] de Beaupuy et de Leybardie. Sur un petit ruisseau ; terre à seigle, couvertes de bois et landes de Double. 45. »

C. 4558. (2 cahiers.) — o^{m}38 x o^{m}25, 26 feuillets papier.

1706. — Finances. Tailles et impositions diverses pour 1707 dans l'élection de Périgueux et dans celle de Sarlat. Département.

C. 4559. (Cahier.) — o^{m}39 x o^{m}25, 6 feuillets papier.

1718. — Finances. Taille et autres impositions pour 1718 dans l'élection d'Agen. Département.

C. 4560. (10 cahiers.) — o^{m}38 x o^{m}24, 132 feuillets papier.

1759. — Finances. Tailles et autres impositions pour 1760, dans les élections de Condom, Agen, Sarlat, Périgueux et Bordeaux. Département.

C. 4561. (3 cahiers.) — o^m38 x o^m24, 51 feuillets papier.

1765. — Finances. Taille pour 1766 dans l'élection de Bordeaux et dans l'élection de Condom.

C. 4562. (2 cahiers.) — o^m38 x o^m24, 40 feuillets papier.

1775-1776. — Finances. Taille pour 1776 et pour 1777 dans l'élection de Bordeaux.

C. 4563. (Cahier.) — o^m33 x o^m32, 44 feuillets papier.

1752. — Finances. Taille. Rôle des ville et juridiction d'Agen pour 1753.

C. 4564. (Registre.) — o^m24 x o^m09, 86 feuillets papier.

1693-1694. — Finances. Taille. Rôle de Castelsagrat pour l'exercice 1694.

C. 4565. (Liasse.) — 3 cahiers de 66 feuillets papier.

1690-1781. — Finances. Taille. Rôles de Cazau-[gitat], Cenon, Créon.

C. 4566. (Registre.) — o^m325 x o^m215, 8 feuillets papier.

1726. — Finances. Rôle de la taille, de la capitation et autres impositions pour la paroisse de Francs.

C. 4567. (Liasse.) — 3 cahiers de 79 feuillets papier, 20 pièces papier.

1691-1769. — Finances. Taille. Rôles de Gensac et Lahontan.

C. 4568. (Registre non cartonné.) — o^m33 x o^m021, 112 feuillets papier, plus 3 pièces papier.

1762. — Finances. Taille. Rôle de la ville et juridiction de Meillan.

C. 4569. (Liasse.) — 7 cahiers de 113 feuillets papier, 4 pièces papier.

1634-1775. — Finances. Taille. Rôles pour Saint-Léger, Saint-Martial, Saint-Martin-Du-Puy, Soussac, Tartas et Varaignes.

C. 4570. (Liasse.) — 2 cahiers de 51 feuillets papier, 37 pièces papier.

1714-1784. — Finances. Tailles. « Estat et département des paroisses de l'élection de Condom » (cadres imprimés en 1714). — « Projet de la taille pour 1719. » — « Élection de Condom. Plumitif pour le département de l'année 1747. »

C. 4571. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1743-1744. — Finances. Établissements de rôles de la taille tarifée. — État des paroisses de la Généralité dont les rôles ont été faits par tarif. — Dossier sur un rôle à établir d'office pour la paroisse de Pontenx en Born, où des pignadars ont été incendiés (1743).

C. 4572. (Liasse.) — 1 cahier de 41 feuillets papier, 17 pièces papier.

1776-1789. Finances. Vingtième « Minute du rolle du vingtième des maisons de la ville et fauxbourgs de Bordeaux pour l'année 1777. Premier volume contenant les régimens ci-après, savoir Saint-Remi, Saint-Pierre, Saint-Méxant et Saint-Éloi ». — « Régiment de Saint-Remy. Compagnie de Lafitte. Dixaine de Legeay » (1776). — Résumé et changements pour les exercices 1777-1790.

C. 4573. (Liasse.) — 3 cahiers de 120 feuillets papier. 40 pièces papier.

1776-1789. — Finances. Vingtième. Minute du rôle des maisons de Bordeaux. 2e, 3e et 4e cahiers.

C. 4574. (Liasse.) 3 cahiers de 118 feuillets papier, 40 pièces papier.

1776-1789. — *Id.* 5e, 6e et 7e cahiers.

C. 4575. (Liasse.) — 3 cahiers de 118 feuillets papier, 41 pièces papier.

1776-1789. — *Id.* 8e, 9e et 10e cahiers.

C. 4576. (Liasse.) — 3 cahiers de 119 feuillets papier, 44 pièces papier.

1776-1789. — *Id.* 11e, 12e et 13e cahiers.

C. 4577. (Liasse.) — 3 cahiers de 128 feuillets papier, 46 pièces papier.

1776-1789. — *Id.* 14e, 15e et 18e cahiers.

C. 4578. (Liasse.) — 4 cahiers de 99 feuillets papier, 17 pièces papier.

1757-1789. — Finances. Vingtième. Rôles d'Aiguemorte, Bautiran, Blanquefort, Bruges, Cadaujac, Cenon, Eyrans.

C. 4579. (Liasse.) — 7 cahiers de 132 feuillets papier et 18 pièces papier.

1756-1789. — Finances. Vingtième. Rôle de la Grave-d'Ambarès, Léognan, L'Isle-Saint-Georges,. Lormont, Martillac, Roufflac, Saint-Pierre-d'Ambarès, Villenave-d'Ornon.

C. 4580. (Liasse.) — 160 pièces papier.

1770-1774. — Finances. Élection de Périgueux. — 1. Compte de recette pour 1772 des premier et second vingtièmes et des 2 s. pour livre du dixième (16 novembre 1774). — Décharges sur le vingtième des offices et droits, le vingtième des octrois et revenus patrimoniaux, le vingtième d'industrie, le vingtième des biens-fonds de la banlieue de Périgueux, le vingtième des maisons de Périgueux, le vingtième d'industrie de Bergerac, le vingtième des maisons de Bergerac.

C. 4581. (Liasse.) — 143 pièces papier.

1783-1790. — Finances. Vingtièmes : confection des rôles et gratifications aux agents. — 113. Lettre de Necker invitant l'Intendant à correspondre avec lui au sujet des vingtièmes (Versailles, 3 décembre 1788).

C. 4582. (Liasse.) — 22 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Finances. Vingtième et autres impositions. Notes relatives à diverses paroisses.

C. 4583. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 52 pièces papier.

1745-1750. — Finances. Dixième. — Affaire d'Antoine Lavenère, sergent au régiment d'Orléans-Infanterie. — Lettres écrites par Lavenère, donnant des détails sur la campagne de Flandre (1745-1749).

C. 4584. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1617-1748. — Finances. Impositions : capitation, dixième, vingtième et droits divers. — 1. Bail à ferme du convoi de Bordeaux (imprimé ; Rouen, 20 décembre 1617). — Fermes. 36. Association entre 18 « intéressés en l'aliénation et jouissance du sol pour livre établi sur les marchandises et denrées entrantes et sortantes par les bureaux des Fermes de la Généralité de Bordeaux », led. sol pour livre aliéné pour sept ans à Jean Girardin, bourgeois de Paris, sous le cautionnement des intéressés (29 novembre 1747).

C. 4585. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 64 pièces papier.

1748-1791. — Finances. Impositions : capitation, dixième, vingtième et droits divers. — 7-9. États pour l'élection de Condom (1757). — 19. Requête en exemption de l'imposition établie sur les habitants de Saint-Émilion en vue de réparations au clocher de leur église (10 juillet 1775).

C. 4586. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1668-1671. — Finances. Convoi : procédure contre le caissier convaincu de détournement et débiteur de 139.197 l. 7 s. 11 d.

C. 4587. (Registre.) — o^m^33 x o^m^25, 50 feuillets papier.

1761-1762. — Finances. Don gratuit. Bureau de Pons. Registre « pour servir au s^r^ Dousset, pour sur iceluy enregistrer, suivant l'arrêt du Conseil en datte du 3 janvier 1759, au fur et à mesure, touttes les déclarations qui luy seronts faittes pour le dont gratuit par les particuliés… pour tous les eau-de-vie, vins, beufs ou vaches, veaux génisse ou porc, moutons, brebis ou chèvre » (fol. 1).

C. 4588. (Registre.) — o^m^40 x o^m^26, 100 feuillets papier.

1762-1767. — Finances. Don gratuit. Bureau de Pons. Registre destiné à Dousset pour l'enregistrement de la perception dud. droit.

C. 4589. (Cahier.) — o^m^38 x o^m^25, 20 feuillets papier.

1708. — Finances. Imposition pour la suppression des offices d'inspecteur des matériaux. Élection de Bordeaux. Département.

C. 4590. (Liasse.) — 13 cahiers de 162 feuillets papier, 11 pièces papier.

1772-1784. — Finances. Taillons imposés notamment pour la réparation d'églises et de presbytères. Rôles de B à L.

C. 4591. (Liasse.) — 17 cahiers de 218 feuillets papier, 17 pièces papier.

1772-1784. — Taillons imposés notamment pour la réparation d'églises et de presbytères. Rôles de M à V.

C. 4592. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1784-1790. — Finances. Décharges et modérations : subdélégation de Bazas. — 16. Lettre du subdélégué touchant un joueur de vielle, originaire de la Savoie : « Au moyen de sa vielle il pourvoit très bien à sa subsistance et à son entretien, soit en montrant à plusieurs personnes à jouer de cet instrument, soit en se transportant, les jours des fêtes patronales ou d'autres fêtes, dans les villes, bourgs et paroisses de ces environs » (Bazas, 7 juillet 1788).

C. 4593. (Liasse.) 87 pièces papier.

1774-1775. — Finances. Décharges et modérations : subdélégations de Bergerac, Monpont et Thiviers. — *Thiviers.* 79. Avis favorable à une requête présentée par le père de onze enfants vivants (16 avril 1775). — 85. Rapport sur une requête présentée par les entrepreneurs du pont de charpente construit sur l'Isle à Mayac : « Il y a eu des augmentations sur le premier devis pour la maçonnerie d'une culée sur le rocher du côté du château, qui n'y étoit pas comprise, de même que plus de fer qu'il n'en étoit porté dans le détail » (Périgueux, 6 mai 1775).

C. 4594. (Liasse.) — 136 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Finances. Impositions. Modérations, etc., dans l'ordre alphabétique des noms de paroisses : A-L.

C. 4595. (Liasse.) — 251 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Finances. Impositions. Modérations, etc., dans l'ordre alphabétique des noms de paroisses M-V.

C. 4596. (Liasse.) — 69 pièces papier.

1741-1788. — Finances. Impositions. Modérations, etc., paroisses indéterminées. — Avis favorable à une remise sur la capitation de Jean Baune, « juge ballif de la terre de Lauzun » (16 février 1775).

C. 4597. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1688-1776. — Finances. Impositions. Modérations, etc., pièces d'intérêt général. — 1. Arrêt du Conseil sur une requête du pays de Quercy : « Ordonne Sad. Majesté que les Trésoriers de France en lad. province, faisant leurs chevauchées visiteront le pont de Villeneufve d'Agenois et en cas que la ruyne en soit de nouveau arrivée par la fautte de l'entrepreneur la feront réparer aux frais et despans dud. entrepreneur et de ses caultions » (Paris, 6 septembre 1618). — 3. « Etat des décharges et modérations de la capitation de la présente année 1725 que Monseigneur l'Intendent a acordé à plusieurs particuliers » (1725). — 20. Etat des décharges et modérations sur la capitation roturière : au Bourg-Saint-Esprit, capitation des Juifs, montant 2000 l., exonérée de 600 l. (1773). — 21. Modérations sur la capitation des officiers de justice (1773).

C. 4598. (Liasse.) — 99 pièces papier.

1678-1790. — Finances. Impositions. Modérations, etc., dans l'ordre alphabétique des noms de localités : A-C. — *Bordeaux.* 26. Requête de dame Saulière, veuve de Bellegarde, dont la mère a 108 ans (1770). — *Bouliac.* 76. Requête de Marie-Anne Demont, veuve de Michel de Gourgues, président à mortier au parlement de Bordeaux, concernant l'imposition sur une petite île dite *île de La Souys,* paroisse de Bouliac (juillet 1735). — *Certes.* 91. Requête d'Emery de Durfort, seigneur de Certes, au sujet des impôts sur lad. terre de Certes et ordonnance de l'Intendant, le déboutant (1736).

C. 4599. (Liasse.) — 77 pièces papier.

1689-1786. — Finances. Impositions. Modérations, etc. : pièces dans l'ordre alphabétique des noms des localités : D-M. — *Dax.* 2. Lettre concernant M. d'Argoubel, « seigneur cavier et capitaine d'Infanterie retiré avec la croix de Saint-Louis » (Dax, 21 juillet 1773). — *Lamothe-Biganos.* 12. Ordonnance de Tourny accordant à un contribuable une remise de 7 deniers sur la somme de 11 s. 7 d., montant de sa taille (25 janvier 1758). — *Fronsac.* 25. Lettre de Bulle, subdélégué, à l'intendant, au sujet d'une réclamation du maréchal de Richelieu, imposé pour la réparation du presbytère de Fronsac : « Dès que M. le Mareschal possède presque un tiers de la paroisse, son article ne pouvoit être que fort considérable » (Libourne, 27 décembre 1756). — *Libourne.* 31. Recommandation pour « le sieur Du Vignau, fameux acoucheur de cette ville » (Libourne, 25 juillet 1745). — 48. Avis du subdélégué sur une demande en décharge formée par Jean Lemoyne, président au présidial de Libourne : « Il a six enfants et. il est

extrêmement gêné dans ses affaires » (8 décembre 1775). — 55. Demande en décharge de capitation par Pierre-Mathieu Bonyer, procureur du Roi au présidial de Libourne (1775-1776).

C. 4600. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1728-1782. — Finances. Impositions. Modérations, etc. : pièces dans l'ordre alphabétique des noms de localités : N-S. et localités indéterminées. — *Pome-rol.* 4. Requête des habitants de Pomerol, se plaignant « de la stérelité des fonds de laditte parroisse, quy ne sont composés que de grave et mauvais sable » et attestation du curé : « Je dessers la parroisse de Pommeyrols, où je n'ay que des misérables » (1732).

C. 4601. (Liasse.) — 73 pièces papier.

1716-1766. — Finances. Recouvrement des impositions. — 6. Quittance de la capitation de « M. de Beaufort, directeur des marbres du Roy » (Paris, 14 avril 1722). — 10-34. Dossier concernant les mesures prises en vue de ménager les contribuables pauvres. Circulaire de Tourny, en date du 4 avril, aux receveurs des tailles : « Il falloit surtout avoir égard aux cotes des petites gens et ne leur faire aucunes saisies ny ventes de leurs grains, meubles ou ustansilles, pour tourner toute l'attention contre les cottes des gros contribuables qui pouroient être de mauvaise volonté » (1748). — 49. Lettre du subdélégué sur la misère des contribuables « exposez à toute la fureur des contraintes et des exécutions, au point qu'il n'est presque aucune maison de paysan, surtout dans certaines paroisses, plus misérables, où il reste d'autres meubles que ceux que l'ordonnance défend d'exécuter » (Sarlat, 26 avril 1762).

C. 4602. (Liasse.) — 94 pièces papier.

XVIIe siècle-1789. — Finances. Recouvrement des impositions, dans l'ordre alphabétique des localités. — *Lerm.* 44. Requête des collecteurs de Lerm, communauté de Villeneuve, au sujet de nobles qui refusent de laisser pratiquer les saisies sur leurs biens : « Ce qu'il y a de plus inhumain de leur part, c'est que l'un et l'autre sollicitent journellement les suplians et les huissiers aux tailles de faire arretter leurs sequestres quoiqu'ils sçavent bien qu'ils se sont toujours opposés à la perception des fruits, pour forcer les misérables à payer leurs impositions en attendant que leurs discussions se finissent » (1767).

C. 4603. (Liasse.) — 66 pièces papier.

1758-1761. — Finances. Impositions. Pièces au nom du s^r^ Fellet, secrétaire du Roi.

C. 4604. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1657-1790. — Finances. Impositions. Pièces diverses. — 2. Publication du rôle des non-taillables de Saint-Ginès-de-Lombaud (22 juin 1680). — 16. État arrêté en Conseil du Roi, des sommes à payer annuellement pour le don gratuit durant dix ans, à courir du 1er juillet, par les villes du ressort du parlement de Bordeaux (Versailles, 7 avril 1760). — 46-55. Tableaux d'exempts et privilégiés de la taillabilité de Clairac (1760-1778).

C. 4605. (Liasse.) — 23 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Finances. Impositions. Pièces diverses. — 1. Mémoire du s^r^ de Fontenay, receveur des capitations et des vingtièmes de Bordeaux : des employés de son bureau ayant falsifié des états, l'Intendant Esmangart voulait les faire punir de mort (XVIIIe s.).

C. 4606. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1761. — Finances. 6. « Compte que rend à M. Boutin, intendant de Bordeaux, le s^r^ Cailhe, chargé par feu M. de Tourny fils, cy-devant intendant de lad. ville, de différens fonds destinés à différens emplois ». — 7. « Détails dont est chargé M. Cailhe, secrétaire à l'Intendance : les constructions et réparations des églizes et presbitères de la Généralité ; celles des prisons royales, parlais et bâtimens publics ; le visa des exécutions pour frais de justice décernés sur le Domaine » ; le Domaine ; le vingtième ; « l'audience avec M. l'Intendant, qui se tient les dimanche, mercredy et vendredy depuis unze heures jusqu'à une heure après midy. »

C. 4607. (Liasse.) — 7 cahiers de 109 feuillets papier et 7 pièces papier.

1775-1785. — Finances. Dépenses de l'Intendance. — Mémoires des impressions faites pour l'Intendance par Chapuis et par Racle : 5. 1775, Chapuis, 245 articles, 10.159 l. ; — 6. 1er semestre 1776, Racle, 43 art., 6.358 l. ; — 7. 1er semestre 1777, Racle, 48 art., 9.278 l. ; — 8. 2e semestre 1777, Racle, 18 art., 1.243 l. ; — 9. 1er semestre 1778, Racle, 53 art.,

10.144 l. ; — 10.1777, Chapuis, 148 art., 11.907 l. ; — 11. 1er semestre 1780, Racle, 52 art., 8.867 l. ; — 12. 1er semestre 1782, Racle, 51 art., 9.095 l. ; — 13. 1er semestre 1783, Racle, 34 art., 8.091 l.

C. 4608. (Liasse.) — 123 pièces papier.

1748-1780. — Finances. Ordonnances pour dépenses diverses. — 20. Donation « au trésorier de l'église de Nérac, de la somme de 1.500 l. pour être employée à la construction de lad. église » (27 septembre 1764). — 98. Ordonnance de partie des 7.180 l. imposées « pour la construction du pont de Saint-Pantoly », « sur la rivière de la Loue, chemin de Périgueux à Exideuil » (26 août 1775).

C. 4609. (Liasse.) — 42 pièces papier.

1779-1783. — Finances. Dépenses diverses. — 9. Rapport d'un vétérinaire au sujet de la picote qui sévit sur les troupeaux à Arès : il a prescrit de faire prendre, durant 3 jours, à chaque brebis ou mouton un scrupule de camphre dissout dans un jaune d'œuf (25 août 1781).

C. 4610. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1776-1784. — Finances. Dépenses diverses. — 18-21. Mandats de Baurech pour des portefaix qui ont porté des cartons appartenant aux archives de l'Intendance (10 juin-7 octobre 1777). — 70. Requête du sr Muller, « tenant l'Académie du Roy à Bordeaux, » exposant qu'il doit avoir 20 chevaux de prix. Apostille du duc de Mouchy ([1779]). — 72. Réclamation d'Antoine Berinzago contre l'architecte Louis : celui-ci l'a chargé de travaux en vue de la fête donnée dans le jardin de l'Intendance au duc de Chartres, ce qui a obligé Berinzago à confier à un autre peintre « la décoration de la loge de l'Amitié, faite à la même époque » (1781).

C. 4611. (Liasse.) — 35 pièces papier.

1779-1784. — Finances. Dépenses diverses. — 6. Secours à un bas officier invalide : il a servi 26 ans ; son grand-père, 36 ; son père a servi au régiment de Périgord ; son frère a été tué dans une bataille ; ses deux fils sont au service ; il a 4 s. par jour pour sa subsistance et celle de sa femme (5 août 1783). — 19. Compte de livres concernant la moûture et les grains, lesd. livres envoyées à l'Intendance (Paris, 18 novembre 1789). — 23. Paiement de 40 exemplaires d'un ouvrage de Parmentier sur la meunerie, du prix de 1 l. mais que le libraire cède à 12 s. (22 janvier 1784). — 25. Secours à des femmes qui ont perdu leur mari ou leur fils dans l'« explosion du grainoir du moulin à poudre de Saint-Médard. » (26 février [1784]). — 31-32. Gratification à Grelon, conducteur des Ponts et Chaussées, sur requête de l'intéressé, exposant qu'il a fait prendre « le nommé Geneuil, qui faisoit des ravages affreux dans la province, étant le chef d'une troupe de brigands » (21 août 1784). — 33. Mémoire pour ouvrage à bord de *la Chimère*. Note de Dupré de Saint-Maur : « Pour des expériences qui se font par nos ordres à l'effet d'établir la théorie de la résistance des fluides. » (s. d.).

C. 4612. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1784. — Finances. Dépenses diverses. — 13. Mention d'une gratification par le subdélégué de Libourne à un postillon : « Comme il fut attaqué en route par des voleurs qui lui prirent son chapeau, il lui a donné 3 l., pour s'en acheter un autre » (16 juillet 1784).

C. 4613. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1784-1785. — Finances. Dépenses diverses. — 5. Mémoire de Clavaux, « ingénieur chargé des plans et nivellement pour le canal des Landes, » qui a employé durant 70 jours deux porte-chaînes, un aide au vagonet et un indicateur (Mezin, 2 février 1785).

C. 4614. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1697-1778. — Finances. Postes. — 1-7. Relevé de correspondances provenant de la Hollande, avec l'indication des destinataires (1697-1698).

C. 4615. (Liasse.) — 40 pièces papier.

1683-1781. — Domaine. — 1-2. Démarches des habitants de la juridiction de Vergt à l'effet de racheter les droits de justice engagés au profit du seigneur de La Douze (1682-1683). — 10. Réclamation d'un bonnetier, locataire d'un jardin dans le fossé du Hâ, que le gouverneur dud. château a voulu faire enlever et emprisonner pour non paiement de loyer ([27 avril 1736]). — 17. Lettre de Cailhe, secrétaire de l'Intendance, à l'Intendant, touchant la concession qui est demandée d'étangs à La Teste et des îles du Teich et de La Teste (Bordeaux, 5 février 1776). — 19. Avis

présenté par l'ingénieur du Roi à Bordeaux sur les demandes tendant à la concession d'une île sise près du Bec-d'Ambès : ces concessions sont nuisibles à la navigation, peu profitables au Domaine et très avantageuses aux concessionnaires (mars 1774). — 31. Lettre de l'Intendant à Necker touchant un projet de vente du Palais Gallien au profit du Domaine ; la Ville proteste : « C'est, en effet, une erreur sensible de la part des administrateurs des Domaines de prétendre que ce lieu fut autrefois le palais d'un préfet de l'Empire » ; c'est un amphithéâtre, propriété de la Ville (16 février 1779). — 34-38. Correspondance relative à un arrêt ordonnant la vente d'une île formée à l'extrémité du Bec d'Ambès, lequel arrêt paraît avoir été obtenu par des intéressés à l'aide de manœuvres repréhensibles (1780-1781).

C. 4616. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1680-1756. — Domaine. Terrier. — 3. Déclaration par Jean de Chabrier, conseiller à la Cour des Aides (10 juillet 1680). — 8. Reconnaissance par divers pour « la prize appellé[e] de La Fillollée, située en ladicte parroisse de Saint-Aubin en Vitrezay, consistant tant en maisons, granges, querrems, ruges, terre labourable, vigne, pred, bois et brandes, le tout à un tenant aveq ses appartenances… contenant le nombre de six vingts journeaux » (28 janvier 1681). — 17-18. Différend des Domaines avec la paroisse de Haux, qui doit une vache vaire et cent poules : l'expert estime la vache vaire 25 l. (juillet 1684) — 37. Ordonnance des commissaires généraux nommés pour la confection du terrier dans la Généralité, lad. ordonnance « portant établissement des bureaux de subdélégation pour le service du terrier général des domaines du Roy dans la Généralité de Guienne » (Imprimé : 18 janvier 1754). — 38. Arrêt du Conseil « qui casse et annulle un arrêt du parlement de Bordeaux du 30 mars 1756 et les décrets décernés par icelui contre les sieurs Laborde, Delbos, Courtieu et Commarien, commissaires délégués par S. M. » (Versailles, 11 avril 1756). — 45. Requête relative à un procès contre le Domaine touchant la directe « d'une maison qu'on prétend noble nommée Feuillas. » (s. d.).

C. 4617. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1667-1691. — Domaine. Lods et ventes. — 6. Ordonnance de l'intendant Charles de Faucon, relative au paiement par les Chartreux des lods et ventes pour un moulin sur le Ciron, paroisse de Barsac (25 février 1683).

C. 4618. (Liasse). — 22 pièces papier.

1686-1687. — Domaine. Différend au sujet de la domanialité d'une maison sise rue des Epiciers.

C. 4619. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 12 pièces papier.

1684-1689. — Domaine. Procès de Marguerite de Secondat de Montesquieu, veuve de Jacques Dunoyer, conseiller au Parlement, concernant la nobilité de la maison de Brisgaille, paroisse de Haux.

C. 4620. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1274, n.s.**-1686.** — Domaine. Procès contre François-Joseph de Montferrand, marquis de Landiras, comte d'Escouatre, premier baron et sénéchal de Guienne, relativement à la maison noble de Cages, paroisse d'Illats. — 5. Déclaration de Gaillard de Cages, damoiseau (!) de la paroisse d'Illats (Extrait « Du livre cotté F » ; 13 mars 1274, n. s.).

C. 4621. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1690-1764. — Affaires militaires : placards, circulaires, etc., imprimés.

C. 4622. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1766-1789. — Affaires militaires. Placards, circulaires, etc., imprimés.

C. 4623. (Liasse.) — 83 pièces papier.

1789-1790. — Affaires militaires. Correspondance avec la Cour. — 45. Ordre de comprendre parmi les forçats un soldat du régiment de Champagne condamné aux galères perpétuelles « pour avoir tenu des propos calomnieux et séditieux, tendant à soulever le peuple et à causer une émeute générale. » (Versailles, 15 septembre 1789).

C. 4624. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 29 pièces papier.

1645-1775. — Affaires militaires. — 1. Lettres royaux imposant, pour l'entretien des troupes, 818.000 livres à la Généralité de Bordeaux et aux

élections qui la composent, savoir : Bordeaux, Périgord, Agenais, Landes, Condomois, Sarlat (Paris, 29 novembre 1645). — 23. Lettre signée « Toufaire » : « Depuis environ 12 ans attiré dans cette province pour M. Bertin par y diriger la construction des casernes de Libourne », etc. (Bordeaux, 18 janvier 1775).

C. 4625. (Liasse.) — 112 pièces papier.

1776-1789. — Affaires militaires.

C. 4626. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1641-1692. — Affaires militaires. Milices : Affaire d'un paroissien d'Eyres, juridiction de Hagetmau, pris de force pour la milice malgré la décision du juge.

C. 4627. (Liasse.) — 75 pièces papier.

1729-1759. — Affaires militaires. Milices. — 13. Lettre signée « Du Dézert » : « Il n'est pas naturel que, pour un homme ou deux que nostre ville pourra fournir, on confonde les maistres avec le domestique, d'autant mieux qu'il n'y a pas de famille bourgeoise où il y ai trois enfants, dont deux ne soint dans la Marine. » (Blaye, 21 février 1755). — 23. Lettre du subdélégué : « Il n'est que trop vray, Monsieur, que Lesparre est dépourvue de garçons… Dès qu'ils aprochent l'âge de 16 ans, s'ils sont d'une taille compétante, ils en sortent ; il n'y a que les deffectueux qui y demeurent… personne ne veut s'y establir, fuyant le lieu à cause de la milice. » (Lesparre, 7 juin 1755). — 47. Lettre annonçant que, malgré la défense faite aux miliciens de courir la paroisse pour mettre à contribution les habitants, un milicien est entré dans une maison et a tué le maître de maison, qui lui refusait de l'argent (Saint-Christoly[-de-Blaye], 24 février 1758).

C. 4628. (Liasse.) — 101 pièces papier.

1761-1788. — Affaires militaires. Milices. — 62-66. Correspondance relative à Chaudière, capitaine aide-major des milices bourgeoises de Bordeaux depuis 38 ans, qui demande une pension (14 septembre 1776-20 novembre 1777).

C. 4629. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1786-1790. — Milices. Congés de soldats provinciaux.

C. 4630. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1772-1784. — Affaires militaires. Anciens soldats et invalides.

C. 4631. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1779-1791. Affaires militaires. Etapes et convois.

C. 4632. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 52 pièces papier.

1774-1788. — Affaires militaires. Etapes et convois. Liquidation des comptes de feu Cuc, entrepreneur des étapes et convois militaires de la Généralité.

C. 4633. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1751-1784. — Affaires militaires. Marine.

C. 4634. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 65 pièces papier.

1735-1789. — Affaires militaires. Maréchaussée. Personnel. — 1-9. Conflit de juridiction au sujet d'un cavalier de la brigade de Créon, contre lequel la justice locale avait engagé une procédure criminelle (1735). — 67-72. Etablissement provisoire d'une brigade à Fumel, pour rétablir l'ordre et la confiance dans la contrée, qui a été le théâtre de divers crimes (1788-1789).

C. 4635. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1750-1790. — Affaires militaires. Maréchaussée. Casernement et divers. — 3. Statuts d'une « bouëtte commune » créée par les deux brigades de maréchaussée en résidence à Bordeaux en vue d'« y trouver toujours une resource lors des achapts des foins et avoines. » (1er avril 1750). — 10. « État.… des paroisses qui composent le distric de la Maréchaussée qui est à la résidence de Lesparre. » (10 octobre 1785). — 32. « Routes d'étappe à expédier à la Maréchaussée pour le passage de M. le duc de Chartres, prince du sang. » (1776). — 33. « Routes d'étappes à expédier pour le passage de Monsieur, frère du Roy. » (7 juin 1777).

C. 4636. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1751-1787. — Affaires militaires. Maréchaussée. Revues. — 39. Tableau récapitulatif des renseignements sur les « service, foires, marchés, fêtes locales et cazernement des différentes brigades. » (s. d.).

C. 4637. (Liasse.) — 106 pièces papier.

1733-1751. — Affaires militaires. Maréchaussée. Prêts d'honneur, arrestations, etc.

C. 4638. (Liasse.) — 84 pièces papier.

1751-1755. — Affaires militaires. Maréchaussée. Arrestations, etc.

C. 4639. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1723 (*sic*)-**1760.** — Affaires militaires. Maréchaussée. Arrestations, etc.

C. 4640. (Liasse.) — 98 pièces papier.

1759-1767. — *Idem.*

C. 4641. (Liasse.) — 81 pièces papier.

1772-1778. — *Idem.*

C. 4642. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1778-1788. — *Idem.*

C. 4643. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1778. — Affaires militaires. Maréchaussée. Répression de la mendicité. Procès-verbaux d'interrogatoire, bordereaux, etc., d'avril à juillet 1778.

C. 4644. (Liasse.) — 88 pièces papier.

1778. — Affaires militaires. Maréchaussée. Répression de la mendicité. Procès-verbaux d'interrogatoire, bordereaux, etc., d'août à novembre 1778.

C. 4645. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1775-1789. — Affaires militaires. Maréchaussée. Répression de la mendicité. Procès-verbaux d'interrogatoire, bordereaux, etc., de 1775 à 1789, l'année 1778 exceptée.

C. 4646. (Liasse.) — 4 pièces parchemin et 68 pièces papier.

1733-1790. — Affaires militaires. Maréchaussée. Comptabilité. — 53. Lettre annonçant qu'un « procureur au présidial et échevin de cette ville fut arrêté, » en vertu d'ordres arrivés le 13, à 11 heures du soir, « et gardé à vue, le reste de la nuit, par six cavaliers » (Dax, 19 juillet 1788). — 59. Envoi par le subdélégué de Thiviers d'un état des journées passées par la Maréchaussée « à la recherche des apsen et fuyar du tirage de milice de l'année 1788. » (26 mars 1789).

C. 4647. (Registre.) — o^{m}31 x o^{m}20, 46 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Travaux publics. « Registre des lettres de la Cour sur les Ponts et chaussées », de 1743 à 1763[5]. — « Inventaire des portefeuilles sur la matière des Ponts et chaussées » (fol. 1). — Analyse de lettres, depuis août 1743 (fol. 13). — De Trudaine, 20 décembre 1743 : « Sur le préjudice que souffrent les chemins par la pesanteur excessive des voitures. Envoyé à cette occasion la déclaration du Roy, du 14 novembre 1724, qui fixe le nombre de chevaux qui pourront être attelés aux charrettes à 2 roues » (fol. 13 v°). — Le même, du 26 février 1748 : « Envoyé un mémoire des marchands, patrons et mariniers fréquentant la Garonne, qui se plaignent du peu d'attention que l'on a à l'entretenir » (fol. 18 v°). — Le même, du 27 janvier 1762 : « Au sujet des mauvais pas à réparer sur les routes de charrois de Bordeaux à Paris, à partir de Blaye, qui retardent les transports des finances d'Espagne » (fol. 40). — Le même, du 16 février 1762, envoie une plainte concernant l'état des chemins de halage, de Port-Sainte-Marie à Bordeaux (fol. 40).

C. 4648. (Liasse.) — 84 pièces papier.

1736-1791. — Travaux publics. Mines et travaux. — 17. Lettre de Perronet concernant le s^{r} Le Sage, qui étudie à l'Ecole des Ponts et chaussées et feu Mr de Saint-André, dont Perronet est légataire, et qui a construit les casernes de Libourne et le nouveau Palais de Bordeaux ; il est d'usage d'accorder aux ingénieurs 6 d. par livre pour les devis et autant pour la conduite des travaux (Paris, 18 février 1775). — 23. Lettre du comte de Marcellus : « J'ai, d'ailleurs, fait construire dans cette terre, en différents ans, deux ponts : ces ouvrages étoient chers et n'ont coûté qu'à moi seul. » (Marcellus, 17 novembre 1776). — 28. Requête de Jacques Cadaillon demandant à être payé de 135 l., montant des réparations par lui faites au pont du Moiron, sur le grand chemin de

[5] Il s'agit d'analyses des lettres reçues des ministres. La rédaction de certaines de ces analyses donne lieu de penser que le registre a été tenu, à certains moments, par l'Intendant en personne.

Sainte-Foy à Gardonne (20 septembre 1778). — 39. Lettre au subdélégué de Pauillac, l'engageant à faire paver la principale rue : « Pauillac est un endroit susceptible de beaucoup d'accroissement et les maisons y augmenteroient de valeur si la voie publique y étoit mieux tenue et si la malpropreté ou l'insalubrité qui en résultent n'en éloignoit pas de nouveaux habitans. » (18 décembre 1781). — 57. « Description du pont de Brienne, construit à Bordeaux par Monsieur Migneron de Brocqueville, auteur de la découverte pour l'amélioration et le ceintrage des bois » (Imprimé ; 1787). — 74. « Mémoire des mines qui se trouvent dans les jurisdictions de La Capelle-Biron, Gavaudun, Blanquefort et Sauveterre. » (s. d.).

C. 4649. (Liasse.) — 221 pièces papier.

1775-1778. — Travaux publics. Ateliers de charité. — 15-16. Lettre du subdélégué de Sarlat, demandant d'urgence l'envoi du complément d'une allocation promise par l'Intendance pour les ateliers de charité ; état des sommes offertes par les communautés et des allocations promises par l'Intendant (13 avril 1778). — 19. Note sur l'opposition violente au percement d'un chemin de Villeneuve à Pujols et sur la nécessité de faire protéger les travaux par le subdélégué et la maréchaussée (Bordeaux, 10 mai 1778).

C. 4650. (Liasse.) 9 cahiers de 142 feuillets papier, 1 pièce papier.

1777-1788. — Travaux publics. Ateliers de charité. Etats annuels de distribution des fonds pour les exercices 1777 à 1785. — 1. Propositions de l'Intendance pour les ateliers de charité, avec les observations du Contrôleur général (20 mai 1777).

C. 4651. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 12 pièces papier.

1783-1791. — Travaux publics. Ateliers de charité. — 4. Etat des ateliers de charité de la Généralité, avec une brève notice sur chacun d'eux, par l'ingénieur Valframbert (1er mai 1784).

C. 4652. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1774-1776. — Travaux publics. Routes : essartements le long des chemins.

C. 4653. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 54 pièces papier.

1746-1774. — Travaux publics : Marais d'Ambarès. Estey du Gua : récurement.

C. 4654. (Liasse.) — 2 cahiers de 124 feuillets papier, 17 pièces papier.

1733-1750. — Travaux publics. Jalle de Blanquefort. Procès entre le duc de Duras et les propriétaires des marais de Bordeaux. (En tête une note constate que ces pièces avaient été tirées des archives de l'Intendance par Dupré de Saint-Maur, « pour constater l'ancien état de la jalle de Blanquefort, qu'il se proposoit de rendre navigable. » Une lettre d'envoi de l'archiviste Johanneton, du 8 décembre 1824, est adressée au Préfet, auteur d'un projet de canal « qui rendoit navigable la jalle de Blanquefort ».)

C. 4655. (Liasse.) — 1 cahier de 87 feuillets papier, 22 pièces papier.

1738-1752. — Travaux publics. Marais de Cenon : estey du Catau ou Captau. — 1. Procès-verbal de visite, mentionnant « diverses plaintes portées au procureur du Roy que l'estey appellé du Catoy, scitué dans la parroisse de Cenon en Queyries estoit presque comblé et que les bateaux ne pouvoint y naviguer pour tirer leurs denrées de leurs bourdieux, les uns en les embarquant au-devant de leurs bourdieux, scitués sur le bord dudit estey, les autres en les faisant porter au bout dudit estey, à deux grands chemins aboutissants au pont appelle de Plante-Caillau et où est un emplacement pour contenir les bateaux » (1738). — 16. Projet de requête à l'Intendant pour le récurement de l'estey du Catau : « Il y a deux ports publics, l'un du Hourquet, l'autre de Plante-Caillau, qui y aboutissent. » (s. d.).

C. 4656. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1750-1792. — Marais de Lesparre.

C. 4657. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1644-1781. — Travaux publics. Marais de Ludon. Difficulté des habitants avec Madame Pommiers pour obliger celle-ci à l'entretien des fossés d'écoulement, conformément aux conventions.

C. 4658. (Liasse.) — 2 pièces imprimées.

1626-1770. — Travaux publics. Marais de Saint-Loubès et de Saint-Romain-la-Virvée.

C. 4659. (Liasse.) — 52 pièces papier.

1728-1783. — Travaux publics. Marais de Villenave. Difficultés des religieuses Annonciades au sujet du récurement de l'estey de Courréjan. — 22. Requêtes, ordonnances et adjudication pour le récurement de l'estey (juillet-23 août 1748).

C. 4660. (Liasse.) — 14 pièces papier (dans un grand portefeuille, avec plans, n° 1535).

XVIIIe siècle. — Travaux publics. Plan du cours de la Dordogne (?).

C. 4661. (Liasse.) — 43 pièces papier.

1767. — Travaux publics. Corvées. Dénombrement par subdélégations et état récapitulatif pour l'ensemble de la Généralité.

C. 4662. (Liasse.) — Cahier de 34 feuillets papier, 28 pièces papier.

1749-1788. — Travaux publics. Corvées. — 2. Ordonnance de l'Intendant pour le paiement de dépenses accessoires des corvées, sous-ingénieurs piqueurs, mineurs, réparations d'outils, etc. (3 août 1756). — 20-25. Enquête sur le rachat des corvées en Sarladais (avril 1784). — 26. Mémoire du pays de Marsan, contenant un tableau des impositions et rappelant que la communauté de Bascons ayant décidé de s'acquitter des corvées en nature et les Jurats s'étant plaints de ce qu'on passait outre, ils furent enfermés dans des cachots et y demeurèrent sept mois (26 mars 1785).

C. 4663. (Liasse.) — 46 pièces papier.

1766-1770. — Travaux publics. Corvées. Dénombrement destiné à déterminer les ressources des diverses paroisses. — 34. Etat des subdélégations dont les dénombrements n'ont pas été fournis : Bordeaux, 244 paroisses ; Lesparre, 57 ; Casteljaloux, 87 ; Mont-flanquin, 54 ; Agen, 99 ; Périgueux, 120 ; La Réole, 8 (?).

C. 4664. (Liasse.) — 1 cahier imprimé de 135 pages 9 pièces imprimées.

1743-1784. — Travaux publics. Corvées : documents divers.

C. 4665. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1769-1788. — Travaux publics. Corvées : correspondance.

C. 4666. (Liasse.) — 6 cahiers de 102 feuillets papier, 6 pièces papier.

1782. — Travaux publics. Corvées : rôles pour le rachat des corvées dans des paroisses du Fronsadais.

C. 4667. (Liasse.) — 8 cahiers de 150 feuillets papier, 7 pièces papier.

1777-1784. — Corvées : rôles pour le rachat des corvées dans des paroisses diverses.

C. 4668. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1782-1784. — Travaux publics. Corvées : adjudication des tâches de diverses paroisses.

C. 4669. (Liasse.) — 102 pièces papier.

1770-1788. — Travaux publics. Corvées : « Sénéchaussée d'Ax. Pièces justificatives relatives aux corvées ».

C. 4670. (Liasse.) — 33 pièces papier.

1774-1784. — Travaux publics. Corvées. Rachat de corvées en Agenais.

C. 4671. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1675-1790. — Instruction publique ; sciences et arts. — 2. Ordre du Roi à l'intendant de Sève d'enquêter au sujet des Jésuites, qui se plaignent d'avoir été arbitrairement exclus de l'Université de Bordeaux (copie ; Saint-Germain-en-Laye, 27 décembre 1675). — 4-12. Etats des revenus et des charges des collèges d'Aire, Brive, Condom, Nérac et Tulle (1764). — 13. Recommandation pour le fils de Delpy de La Rivière, procureur du Roi en l'Élection, qui désire entrer à l'École des Ponts et chaussées (Sarlat, 4 janvier 1769). — 24-26. Réparations au collège de la Madeleine (1774). — 33. « Exercice public de mathématiques », devant avoir lieu le 24 août 1782 ; l'un des quatre soutenants est le fils de l'intendant Dupré de Saint-Maur (1782). — 34. Lettre de Mme Coutanceau à l'Intendant, lui demandant quelles démarches elle doit faire pour ouvrir un cours d'accouchement. Note de l'Intendant exposant que les circonstances ne sont pas favorables (Bordeaux, 17 avril 1790). — 35. Note sur l'école de dessin ouverte, en 1744, par Bassemont, peintre ; il y vint 120 élèves (XVIIIe siècle). — 36. « État des lieux de la… Généralité où on conserve des archives et où il peut se rencontrer

des pièces ou titres relatifs à l'histoire et au droit public de France ». (XVIIIe siècle).

C. 4672. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1747-1779. — Sciences et arts. Imprimerie, librairie, presse. — 1. Arrêt imprimé du Conseil d'État privé qui (sans s'arrêter à la sentence rendue par les maire, sous-maire et jurats de la ville de Bordeaux, le 16 janvier 1744, laquelle revêt Jacques Merlin, libraire de ladite ville) le déboute de ses demandes en réception de susdit libraire (8 novembre 1747). — 2. Lettre du duc de Choiseul à Tourny pour que défense soit faite à la veuve Calamy « de distribuer ou de réimprimer aucunes gazettes et particulièrement celle d'Amsterdam » (Versailles, 17 octobre 1759). — 3. Arrêt en placard du Conseil d'État « qui supprime un imprimé intitulé *Extrait des registres du parlement de Bordeaux,* du 19 août 1763 (Versailles, 2 septembre 1763). — 4-9. Notices destinées à la *Gazette de France* relatives à des décès de centenaires : le s[r] Gélas, curé de Longratte, mort à 104 ans, dont les obsèques ont été organisées par sa gouvernante, âgée de 103 ans ; la veuve d'un juge, morte à 105 ans ; une habitante de Seyches, morte à 101 ans, infirme depuis 19 ans pour être tombée d'un arbre : « Sa principale nourriture étoit de la soupe faite avec de l'huile de noix et du pain rôti trempé dans du vin » (1774). — 11. Copie d'un arrêt du Conseil autorisant Beck à exploiter un système par lui découvert pour « imprimer la musique avec des caractères » (Versailles, 26 juin 1779).

C. 4673. (Liasse.) — 61 pièces papier.

1753-1789. — Sciences et arts. Carte de Guienne : dépenses, personnel. — 1. Délibération de la jurade de Bordeaux acceptant l'engagement de Latré pour la gravure du plan de la Ville (29 mai 1753). — 2. « N° 1 du 137. Levé par M. Mesnil. Etang de Sanguinet et de Bigarosse, la Grande Montagne de La Teste de Buch, la passe du Sud du lac d'Arcachon et l'Océan » : épreuve portant cette légende manuscrite : « carte des dunes aux abords de La Teste, sur laquelle on a indiqué par une teinte rouge la partie de ces dunes qui a été semée pour s'assurer s'il était possible de les fixer » (s. d.). — 5-44. Règlement de comptes de Joseph Barau et Claude Nicolas Michaud, ingénieurs géographes (le premier décédé en 1780), chargés conjointement de lever le carré 108 de la carte de la Généralité (1775-1784).

C. 4674. (Liasse.) — 30 pièces parchemin, pièces papier.

1607-XVIIIe siècle. — Justice. Attributions judiciaires. Intendants. Noblesse. — 1. Extrait « du compte des amandes des usurpateurs du titre de noblesse des généralités de Bordeaux [et] Montauban » (1671). — 3. « Invitation au souper du 14 avril. Liste de la noblesse » (incomplet ; XVIIIe s.).

C. 4675. (Registre.) — o[m]25 x o[m]39, 60 feuillets papier, plus 2 feuilles papier.

1774. — Justice. Attributions judiciaires des Intendants. « Inventaire des divers jugemens rendus par M[rs] les Intendans en la Généralité de Bordeaux contre ceux dont la preuve de noblesse a été trouvée en défaut, soit du côté du rapport des titres, soit en quelqu'autre manière, dressé par les attentions de Monseigneur Esmangart, intendant en lad. Généralité ». Inventaire de la main de Baurein. — « Table alphabétique de ceux contre lesquels il est intervenu des jugements sur le fait de noblesse » (fol. 2-8 v°). — « Jugemens contre des usurpateurs de la qualité de noble » (fol. 9). — « Jugemens contre les usurpateurs du titre de noblesse, rendus par forclusion ou à défaut d'avoir rapporté les titres justificatifs » (fol. 14). — Analyse d'un jugement de 1710 contre Christophe de Cabannes, seigneur baron de Cauna, lieutenant général d'épée au bailliage de Saint-Sever (fol. 16). — « Jugemens rendus par défaut contre les usurpateurs du titre de noblesse » (fol. 20). — « Jugemens interlocutoires rendus par Messieurs les Intendants sur le fait de noblesse » (fol. 32 v°). — « Jugemens par lesquels les parties sont renvoyées au Conseil d'État du Roy pour se pourvoir en maintenue de noblesse » (fol. 40). — « Jugemens concernant les amandes prononcées pour fait d'usurpation du titre et qualité de noble » (fol. 50). — « Recueil de diverses pièces ou requêtes concernant la noblesse de quelques particuliers » (fol. 57).

C. 4676. (Liasse.) — 35 pièces papier.

1670-1700. — Justice. Attributions judiciaires des Intendants. — 23-33. Procès entre le duc de Richelieu, marquis de Fronsac et les négociants en sel de Libourne au sujet d'un droit de péage sur les sels (1695-1700).

C. 4677. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 52 pièces papier.

1700-1788. — Justice. Attributions judiciaires de l'Intendant. — Commission à l'Intendant « pour informer du pillage et incendie d'un navire espagnol et des violences faites à ceux qui en composaient l'équipage » (Versailles, 18 décembre 1703). — 7-17. Procès en versement de recette entre la communauté des notaires de Bordeaux et un ancien syndic de lad. communauté (1721-1722).

C. 4678. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 21 pièces papier.

1698-1722. — Justice. Attributions judiciaires de l'Intendant. Procès sur la plainte d'une femme de Badefol, que l'on a expulsée de chez elle.

C. 4679. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1718-1761. — Justice. Attributions judiciaires de l'Intendant. Procès du s^{r} de Ruat, captal de Buch, contre des particuliers de La Teste, à cause de la chasse dans les pignadars et plainte de Nicolas Taffart, conseiller à la Cour des Aides, contre les pasteurs qui font pacager dans les semis de pins.

C. 4680. (Liasse.) — 1 cahier de 26 feuillets papier, 50 pièces papier.

1750-1755. — Justice. Attributions judiciaires des Intendants. Procès entre J.-B. Angenot, fermier général des devoirs de Bretagne, et René-Marie Floch, général provincial des monnaies de Guienne, agent de lad. Ferme pour l'achat des boissons.

C 4681. (Liasse.) — 2 cahiers de 53 feuillets, 10 pièces papier.

1751-1755. — *Idem.* Autre dossier.

C. 4682. (Liasse.) — 5 cahiers de 92 feuillets, 13 pièces papier.

1751-1759. — *Idem.* Autre dossier.

C. 4683. (Liasse.) — 40 pièces papier.

1756-1757. — Justice. Attributions judiciaires de l'Intendant. Procès pour complot contre l'Etat, dont étaient accusés Dominique Thibaud, prieurcuré d'Auriac de Bourzac, son domestique et deux individus. — 1. Copie de la lettre attribuée aud. prieur : elle prévient le duc de Cumberland qu'on va mettre le feu aux magasins de La Rochelle et Rochefort. « Si vues pouviès faire débarquer deux mille hommes dans le Médoc…, nous trouverions cinquante mille protestans, qui sont prêts à prendre les armes », etc. (s. d). — 5. Rapport de quatre écrivains jurés, concluant que la lettre en question a été écrite par Thibaud (Bordeaux, 10 septembre 1756). — 19. Arrêt des commissaires nommés par le Roi pour juger Thibaut, prieur d'Auriac, son domestique et Lavergne et Yves Sabouroux, ses complices : les deux premiers sont acquittés ; il sera fait suite de la procédure contre les deux autres (Bordeaux, 11 juin 1757).

C. 4684. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 47 pièces papier.

1733-1765. — Justice. Attributions judiciaires des Intendants. Procès relatif à des maisons sises place Tourny, judiciairement saisies. — 38. Requête des frères Du Bois, exposant qu'en 1746 le nommé Disses a fait construire place de Tourny une grande maison (1753).

C. 4685. (Cahier.) — o^{m}30 x o^{m}20, 57 feuillets papier.

1782-1783. — Justice. « Registre des affaires du bureau des avocats du Conseil de l'Intendance ».

C. 4686. (Liasse.) — 1 cahier 12 feuillets papier.

1631-1785. — Justice. Offices de judicature et autres. — 19. Mémoire pour Dublan : il a acquis, en juin 1739, les deux offices de procureur du Roi du Bureau des finances et en la Chambre des Domaines, moyennant 127.000 l. plus 14.000 l. de réception ; les gages étaient de 3.889 l. (janvier [1775]). — 42. Mémoire sur les frais perçus à l'élection de Périgueux (XVIIIe siècle).

C. 4687. (Liasse.) — 79 pièces papier.

1771-1783. — Parties casuelles : suppression du siège de Tournon, sénéchaussée d'Agen.

C. 4688. (Liasse.) — 173 pièces papier.

1773-1784. — Parties casuelles.

C. 4689. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1671-1730. — Justice, Notaires.

C. 4690. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1713-1776. — Justice. Lettres de grâce et lettres de cachet.

C. 4691 (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 13 pièces papier.

1721-1738. — Justice. Comptabilité du commissaire aux saisies réelles.

C. 4692. (Liasse.) — 11 cahiers de 228 feuillets papier, 21 pièces papier.

1750-1789. — Affaires religieuses. Affaires concernant des ecclésiastiques : diocèses de Bordeaux, Bazas et diocèses divers. Imprimés. — *Bordeaux.* 2. Monitoire au sujet des exactions dans la levée des deniers publics (5 août 1716). — 3. Monitoire au sujet des accaparements de blé (28 juin 1748).

C. 4693. (Liasse.) — 119 pièces papier.

1469-1789. — Affaires religieuses : Archevêché, Séminaires, églises de Bordeaux et de localités diverses. — *Archevêché.* 5-13. Correspondance échangée entre Tourny et l'archevêque élu, au sujet de projets du premier pour le tracé d'une promenade sur les terrains de l'Archevêché (1744). — *Séminaire Sainte-Anne.* 38. Mémoire : « Durant la persécution de la reine Elisabeth en Irlande, où la tête d'un prêtre ou d'un loup étoit au même prix, Demetrius Mauritz, prêtre irlandais, se réfugia dans la ville de Bordeaux » (s. d.). — *Saint-Seurin.* 66. Lettre de cachet ordonnant d'arrêter Jacques Pichon, diacre, chanoine de Saint-Seurin, et de le conduire en l'abbaye de Chancelade (17 août 1732). — *Nontron.* 118. Minute d'une lettre à Bertin contre les confréries en général (Paris (*sic*), 24 avril 1777).

C. 4694. (Liasse.) — 76 pièces papier.

1749-1788. — Affaires religieuses. Réparations aux églises et aux presbytères. — 32. « Instructions en forme de règlement pour les réparations des églises paroissiales », lesd. instructions au nom de l'intendant Esmangart (Imprimé : 29 juillet 1771). — 34. Adjudication des travaux de réparations à faire à l'église de Cambes, conformément au devis établi par Badon, inspecteur des Ponts et chaussées de la Généralité (10-11 janvier 1775). — 38. Lettre de l'évêque d'Aire au sujet de son église : il a enlevé « un vilain jubet en bois qui avançoit de plus de 10 pieds dans la neffe » et encombrait. « Le jeudi saint, j'y ai fait l'office ; j'avois tout le monde sur le dos ; j'en ai rapporté un régiment d'infanterie des plus incommode » (Aire, 22 avril 1776). — 39. Lettre de Bouquiat, subdélégué à Aire : à cause de l'épizootie, les charrois coûtent beaucoup plus cher et le prix des briques et tuiles a doublé depuis 1773 ou 1774 (27 avril 1776).

C. 4695. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1703-1787. — Affaires religieuses. Affaires concernant des ordres religieux.

C. 4696. (Liasse.) — 9 cahiers de 116 feuillets papier, 16 pièces papier.

1675-1757. — Affaires religieuses. Contrats [imprimés] entre le Roi et le clergé de France.

C. 4697. (Liasse.) — 7 cahiers de 136 feuillets papier, 9 pièces papier.

1668-1742. — Affaires religieuses. Diocèses divers. Imprimés.

C. 4698. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1668-1787. — Affaires religieuses. Protestants. — 2. Ordonnance de l'intendant Pellot sur une requête des catholiques de Saint-Fort-sur-Gironde, au sujet d'excès et de violences commis par les protestants : il les renvoie à se pourvoir « par-devant M. Dagasseau… qui doit venir à nostre place » (Bordeaux, 12 septembre 1669). — 3. Ordonnance sur la même affaire, par d'Aguesseau (Bordeaux, 2 décembre 1669). — 4. Sentence d'Henri d'Aguesseau, commissaire départi, contre des protestants convaincus d'assemblées illicites (Imprimé : Libourne, 22 juin 1672). — 6. Interrogatoire par l'Intendant d'un prisonnier protestant converti et relaps (mars 1692). — 8. « Rolle des nouveaux convertis de la paroisse de Saint-Just » : en face du nom de presque tous est la mention : « Ne fait son devoir » (1er juillet 1699). — 9-21. Procès-verbaux sur formule imprimée, de saisie de biens, faute d'avoir rapporté le certificat de catholicité (mai-juillet 1699). — 22. « Estat de ceux de la Religion prétendue réformée de la parroisse de Marennes qui se sont mis en possession des biens de leurs parans sortis du royaume » (1699 ?). — 26.

Requête par « les habitans catoliques de la parroisse et jurisdiction de Saint-Fort, en l'eslection de Xaintes », contre le s[r] de Bonnefoy, protestant, coseigneur dud. lieu, qui les accusent de méfaits graves (XVIIe siècle). — 52. Ordonnance du maréchal de Richelieu défendant de tenir des assemblées, « sous prétexte même de religion » (placard imprimé : Bordeaux, 20 août 1758). — 53. Ordonnance du maréchal de Richelieu envoyant trois compagnies de grenadiers dans les paroisses de Saint-Pierre-d'Eyrand et de Gajac, où se sont tenues des assemblées de protestants (placard imprimé : Bordeaux, 22 novembre 1758).

C. 4699. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1728-1780. — Affaires religieuses. Juifs. — Affaire des six familles de Juifs avignonnais de Bordeaux, qui demandaient leur assimilation aux Juifs portugais (1779).

C. 4700. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1653-1790. — Assistance. — 1. Ordonnance du prince de Conti, lequel, en considération des pertes subies par les habitants de la ville, les décharge d'un quartier de leur loyer (imprimé : Bordeaux, 15 janvier 1653). — 21-22. Suppliques d'un gentilhomme, père d'une famille nombreuse, détenu pour dette : il demande une place qu'il puisse occuper sans déroger (28 mai-4 juin 1783). — 34. Supplique de Jean Dennel, clerc, centenaire, habitant de la paroisse de Monmarvès, juridiction d'Issigeac, lequel demande le renouvellement d'une allocation de 200 l. En marge : « Mort le 27 octobre 1788 » ([1788 ?]).

C. 4701. (Liasse.) — 1 cahier 16 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 35 pièces papier.

1693-1789. — Assistance. Hôpitaux de Bordeaux : Saint-André, des Incurables et de la Manufacture ; hôpitaux de Blaye et de Sainte-Foy. — *Hôpital Saint-André de Bordeaux.* 15-24. Affaire de l'hôpital Saint-André : l'hôpital ne percevant plus le droit de 1 pour cent qui lui était attribué sur les grains et farines, on demande qu'une taxe soit établie à son profit sur les billets des spectacles (1776-1777).

C. 4702. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1759-1782. — Prisons. Prison du Palais à Bordeaux, Maison de force à Bordeaux, prisons de Castelsagrat, Puymirol, Thiviers et Villeneuve.

C. 4703. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 126 pièces papier.

1692-1789. — Divers. Passage de personnages ; défenses des intérêts des militaires ; recommandations ; divers. — *Passage de personnages.* 2. « Harangue de Mr de Tourn à Mad[e] la Dauphine » (s. d.). — *Recommandations.* 15. Lettre à Bertin, le priant de renouveler une libéralité de 2.000 l. au profit des Dames de l'Annonciade Céleste, où l'Intendant a une sœur (9 octobre 1778). — 74. Lettre de D. Lavaissière, syndic général des Bénédictins, sur divers objets : « Mme de Petitjean désirerait fort que vous voulussiez, Monsieur, faire usage de la lettre de cachet que vous avez dans les mains pour soustraire son beau-frère au malheur de faire de nouvelles dupes » (14 septembre 1780). — 101. Lettre de recommandation de Caron de Beaumarchais, « pour mon ami Mr de Mortieu, seigneur de Saint-Magne : cette chétive et médiocre profession ne peut supporter l'augmentation d'impôt à laquelle on veut l'assujetir » (Bordeaux, 24 décembre 1782). — *Divers.* 110. Prestation de serment aux mains, de l'Intendant par Michel Porchery, pourvu de l'office de secrétaire de S. M., maison, couronne de France (Bayonne, 30 mai 1692). — 117. Règlement pour l'entrée des pages de la petite écurie du Roi (juin 1756).

C. 4704. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1760-1768. — Divers. Colonies : liquidations du Canada. — 8. Lettre de cachet ordonnant d'arrêter et de conduire à la Bastille Maurin, commis ou associé du s[r] Cadet, ci-devant munitionnaire au Canada et prise en charge dud. Maurin par J.-B. Joinville, inspecteur de la police de Paris (Versailles, 13 novembre ; Bordeaux, 10 décembre 1761). — 40. Lettre de Choiseul : à la suite de la sentence dans l'affaire du Canada, qui condamne divers particuliers à des restitutions ; l'un d'eux, Bigot, aurait « fait coucher dans le couvent des Ursulines, à Bordeaux, où il a sa sœur religieuse, plusieurs coffres et ballots » (Versailles, 13 février 1764).

C. 4705. (Liasse.) — 111 pièces papier.

1740-1743. — Divers. Administration de Tourny à Limoges : taille tarifée.

C. 4706. (Liasse.) — 98 pièces papier.

1739-1743. — Divers. Administration de Tourny à Limoges : taille, arpentement.

C. 4707. (Liasse.) — 36 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Divers. — 24. Recommandation pour un s^r Thomeret qui a eu vingt enfants et en a encore une douzaine (Paris, 4 avril 1780).

C. 4708. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuilles papier, 10 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Inventaires.

DEUXIEME SUPPLEMENT

C. 4709. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 41 pièces papier.

1613-1777. — Arrêts du Conseil d'État du Roi. — 1. Arrêt permettant aux députés des sénéchaussées et jugeries d'Agenais, Quercy, Rouergue, Armagnac, Condomois, Comminges, Rivière-Verdun et Lannes, de lever sur le pays la somme de 45.150 livres qu'ils ont donnée à titre de gratification tant au prince de Condé, gouverneur de Guienne (18.000 l.) qu'aux s^sr de Roquelaure (9.000 l.), de Lussan (6.000 l.), etc… ; Lettres patentes du Roi ordonnant l'exécution de l'arrêt ci-dessus et ordonnance des présidents et trésoriers généraux de France, en Guienne. (30 mars-30 octobre 1613). — 2. Fragments d'un registre d'arrêts du Conseil d'État (octobre-novembre 1615). — 22. Déclaration du Roi et arrêt du Conseil portant règlement des privilèges des maîtres des postes (1668). — 38. Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les offices de « gouverneurs, lieutenants du Roi, majors et ceux des maires de la ville de Bordeaux » seront rayés des rôles et ne pourront plus être vendus (19 août 1723).

C 4710. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1672-1701. — Arrêts du Conseil d'État du Roi. — 2. Recouvrement des droits de francs-fiefs, affranchissements, nouveaux acquêts et taxes imposées aux notaires, procureurs ou sergents dans l'étendue des trois sénéchaussées de Périgord ; imposition de la gabelle ; séditions à Périgueux (28 novembre 1672). — 3. Arrêt du Conseil d'État du Roi du 10 juin 1673 servant de règlement pour l'exécution de l'édit du mois de mars 1672 sur les francs-fiefs, et nouveaux acquêts et de l'arrêt du 19 juillet 1672 à l'égard des ecclésiastiques, bénéficiers, communautés et autres gens de main-morte (10 juin 1673). — 3 et 4 Arrêt et commission royale relative au procès du sieur Comarque de Beynac et plusieurs de ses complices, accusés de violences et meurtres en Périgord (17 octobre 1679). — 5. Arrêt du Conseil qui ordonne que le sieur Dalesme, garde des sceaux de la chancellerie de Bordeaux, fera sa résidence ordinaire partout où le Parlement siégera (26 janvier 1679). — 6. Arrêt qui attribue à Faulcon de Ris, intendant de Bordeaux, la connaissance de tous les différents qui naîtront entre les bourgeois et habitants de Bordeaux et les soldats de la garnison du Château-Trompette pour les juger en dernier ressort (6 avril 1682). — 8. Arrêt relatif au procès des nommés Bibault et Bellat, accusés de contraintes et exactions (22 juillet 1683). — 10. L'intendant de Bezons est chargé de juger les différents qui s'étaient élevés entre les officiers du présidial et de l'élection de Périgueux et les consuls de ladite ville (20 avril 1689). — 12. Arrêt relatif aux notaires de la ville et juridiction de Lauzun en Agenais (3 août 1694). — 14. Liquidation du bail de Nicolas Mérisson, entrepreneur de la navigation des rivières de l'Isle et de la Vézère (15 novembre 1695). — 15. Arrêt qui attribue à M. de La Bourdonnaye, intendant de la généralité, la juridiction des contestations qui surviennent entre les officiers et soldats des garnisons des châteaux Trompette et du Hâ et du fort Sainte-Croix et les habitants de Bordeaux (27 octobre 1700). — 16. Arrêt du Conseil qui raye et rejette de l'état de la maison du Roi M. le Cardinal de Bouillon ; défend aux ordres religieux et aux couvents dont il est supérieur de le reconnaître comme tel et de lui obéir, etc…(11 septembre 1700). — 18. Arrêt relatif à la condamnation de certains habitants de Toulouse accusés d'avoir fabriqué de la fausse monnaie (6 septembre 1701) — 19. Décharge des droits d'amortissement en faveur des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Bordeaux (30 août 1701).

C. 4711. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1703-1718. — Arrêts du Conseil d'État du Roi. — 1. Garde des côtes : surséance accordée aux gentilshommes (27 juin 1703). — 3. Milices : excès et violences commis à Montflanquin en Agenais ; procès engagés contre les sieurs de La Tourette et Joseph du Mazé (21 février 1703). — 4 et 5. Arrêts du Conseil qui prorogent pour un mois les franchises de la foire de Bordeaux en faveur des vaisseaux hollandais et écossais venant avec passeports du Roi (6 octobre 1705

et 22 décembre 1705). — 6. Arrêt qui accorde à l'intendant Lamoignon de Courson la connaissance des contestations qui interviendront entre les bourgeois de Bordeaux et les officiers et soldats en garnison dans les forts de la ville (6 novembre 1709). — 7. Arrêt qui attribue à Lamoignon de Courson la connaissance de toutes les affaires extraordinaires qui avaient été confiées à son prédécesseur le sieur de La Bourdonnaye (11 janvier 1710). — 8 et 9. Equipement d'une frégate royale pour lutter contre les corsaires : établissement à cet effet d'un droit de 10 s. par tonneau sur tous les vaisseaux et banques qui entreront dans les rivières de Gironde, Garonne et Dordogne (27 juillet 1711). — 10 à 14. Arrêts qui attribuent pendant deux ans à l'intendant Lamoignon de Courson la connaissance des contestations qui surviendront à l'occasion du pied-fourché (26 janvier 1712, 6 mars 1714, 25 janvier 1716 et 8 février 1718). — 15, 16 et 17. Commissions données à Lamoignon de Courson pour se faire représenter les titres de propriété de M. le duc de Roquelaure et du duc de Biron, concernant les péages de Montfort et Aillac et les péages du comté de Fleix sur la Dordogne (14 août 1714, 5 mai 1716 et 5 mars 1718). — 18. Mises sous séquestre des biens de l'abbaye de Cadouin ; liquidation de créances (20 juin 1718). — 19. Fournitures des étapes : les traités passés à ce sujet par l'intendant Lamoignon de Courson pour les troupes qui ont séjourné dans la généralité de Bordeaux pendant les 4 derniers mois de 1717, sont approuvés (1er mai 1718).

C. 1712. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1721-1729. — Arrêts du Conseil d'État du Roi. — 1. Evocation au Conseil du procès criminel contre les nommés Villemonnoye et Chaillou, voleurs publics, ayant opéré dans la région de Lesparre (29 mars 1721). — 2. Evocation au Conseil du procès criminel intenté par Marguerite Bonnet, de Badefol en Périgord, contre le nommé Duteil (14 octobre 1721). — 3. Arrêt du Conseil accordant à l'intendant Boucher le droit de nomination des consuls ou jurats des villes et communautés quand il le jugera convenable (6 octobre 1721). — 4. Aubains ; l'étranger Schenche décédé à Bordeaux ; dilapidation de ses effets (1er septembre 1722). — 5. Imposition de 5 millions au marc la livre de la taille pour le logement des troupes pendant l'année 1723 : 344.593 livres pour la généralité de Bordeaux (11 août 1722). — 6. Arrêt qui fait défense à tous les sabotiers de la généralité de Bordeaux de se servir du bois d'orme (12 janvier 1723). — 7-8. Arrêts portant attribution à l'intendant Boucher de la connaissance de toutes les contestations au sujet du pied-fourché (12 avril 1723 et 7 mars 1724). — 9. Arrêt du Conseil ordonnant qu'à l'avenir « les maistres ou capitaines de vaisseaux, batteaux et autres bâtiments de mer qui aborderont ou échoueront au long des rades ou costes de la mer à distance d'une lieue des ports ou rivières dans lesquels se fait ordinairement la décharge desdits navires et autres bâtiments de mer, seront tenus de faire leur déclaration des marchandises de leur chargement au plus prochain bureau du lieu où ils auront abordé ou échoué… » (4 avril 1724). — 10. Arrêt du Conseil ordonnant que l'écrit imprimé ayant pour titre « Lettre de son altesse royale Madame d'Orléans, abbesse de Chelles, à une de ses amies » sera et demeurera supprimé (28 avril 1725). — 11. Restrictions apportées dans les plantations de vignes dans le Bordelais ; il faudra désormais une autorisation expresse de Sa Majesté, à peine de 3.000 livres d'amende contre les contrevenants (25 février 1725). — 12. Arrêt du Conseil établissant un droit de trois sols pour livre sur toutes les marchandises entrant et sortant de la ville de Bordeaux et ce en exécution de l'arrêt du 23 avril 1726 (rachat d'offices) (7 janvier 1727). — 13. Conflit entre le Parlement et la Cour des Aides au sujet de leurs attributions respectives : réglementation de la procédure (11 avril 1729).

C. 4713. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1730-1742. — Arrêts du Conseil d'État du Roi. — 1. Arrêt du Conseil du 7 février 1730 confiant à l'architecte Gabriel la construction de la place Royale avec statue équestre de Louis XV, et l'aménagement d'un quai au devant de ladite place. — 2. Evocation du procès criminel intenté par Mathurin Faby, cocher des carrosses de Paris à Bordeaux au sr de Gascq, pour voies de fait sur sa personne (19 décembre 1730). — 3. Evocation du procès intenté par les officiers de l'élection de Bordeaux contre les trafiquants de faux tabacs « juifs de nation et autres » (23 octobre 1731). — 4 et 5. Arrêt du Conseil sur le mémoire des avocats au Parlement de Paris du 1er décembre 1731 (bulle Unigenitus) 1er décembre 1731). — 6. Vente des offices municipaux créés et rétablis par édit du mois de novembre 1733 ; prix de ces offices à Bordeaux (23 fé-

vrier 1734). — 2. Offices de la ville de Bordeaux créés par l'édit précédent : acquisition de ces offices par la ville, à l'exception des offices de gouverneur, lieutenant du Roi et maire (25 février 1735). — 8. Evocation de la procédure extraordinaire commencée devant le président des traites de Bordeaux contre le nommé du Toys, au sujet de la perception du droit sur les soieries (30 octobre 1736). — 9. Répartition entre les communautés de Saint-Émilion, Saint-Martin-de-Mazerat, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Vignonet, Saint-Pey-d'Armens, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent, Saint-Christophe et Saint-Etienne-de-Lisse, de la somme de 5.087 livres 12 sols 6 den. qui représente les frais du procès engagé par les maire et jurats de Saint-Émilion contre le juge de la ville (4 juin 1737). — 10. Evocation des procès et différents nés à l'occasion d'une assemblée de quelques particuliers avec violons et autres instruments dans le lieu de Duras, le 31 mai 1739 (13 février 1740). — 11. Prélèvement de la somme de 131.782 livres 4 sols 6 deniers sur le produit du droit des trois sols pour livre « qui se lèvent sur les marchandises entrantes et sortantes du port de Bordeaux » pour être affectée au rétablissement des ouvrages à faire aux rivières du Lot, Baïse et Vézère, suivant les plans, devis et profils dressés par le s^{r} Vimar, ingénieur des ponts (21 mars 1741). — 12. Evocation d'un procès intenté à Etienne Vernejoul, cavalier d'une des brigades de la maréchaussée générale de Guienne, par les jurats de Bordeaux (5 janvier 1742).

C. 4714. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1745-1767. — Arrêts du Conseil d'État du Roi. — 1. Arrêt du Conseil qui confie à deux présidents et à six conseillers de la Cour des Aides la solution d'une affaire d'imposition de personne noble dans la paroisse de Saint-Martin de Ribérac ; il s'agit de Jean-Baptiste de Crémone, écuyer (10 novembre 1745). — 2. Les trésoriers de France à Bordeaux ne devront pas s'occuper des questions de voirie dans toute l'étendue de la juridiction de La Brède (requête de Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu et de La Brède, ancien président du parlement de Bordeaux, de l'Académie française) (23 août 1746). — 3. Le Roi charge l'intendant de la généralité de Bordeaux, Aubert de Tourny, de régler le différent survenu entre Armand-Louis-Duplessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, et le s^{r} Arnault Carriol, entrepreneur des réparations à effectuer à la digue, écluse et moulins d'Aiguillon (1er juillet 1749). — 4. Vol et meurtre commis par un nommé Jean dans le lieu de la Grange, dans le ressort du présidial de Périgueux ; le jugement du procès est confié au prévot général de la maréchaussée de Guienne et au présidial de Bordeaux. — 5. Commerce maritime : affaire d'abandon du navire « Le Vigilant » auprès des îles de Madères par son capitaine Jacques Dausan, écuyer ; procédure engagée contre lui par les assureurs et arrêt du parlement rendu contre lui ; arrêt du Conseil en sa faveur (5 avril 1751). — 6. Droits d'octroi établis à Périgueux pour le paiement du don gratuit établi pour 6 ans par lettres patentes du 7 avril 1760 (29 juin 1701). — 7. Arrêt du Conseil chargeant François Tessier et ses cautions, de la régie et perception de différents droits domaniaux auparavant attribués aux contrôleurs visiteurs des poids et mesures, jurés-mouleurs, compteurs, priseurs et mesureurs de bois à brûler, pendant douze années, moyennant la somme de neuf millions à distribuer en huit paiements égaux (24 juillet 1767).

C. 4715. (Liasse.) — 29 pièces parchemin.

1768-1770. — Arrêts du Conseil d'État du Roi. — 1. Lettre d'imposition pour l'année 1769 sur les contribuables aux tailles de la généralité de Bordeaux : 1.344.001 liv. 15 sols 8 deniers (19 juillet 1768). — 2. Lettre d'imposition pour trois ans, à partir du 1er janvier 1768, de la somme de 40.000 livres, à asseoir sur les villes et paroisses de la généralité de Bordeaux, pour solder les frais de transport des équipages militaires (7 juin 1768). — 3. Lettres patentes sur arrêt du Conseil, qui ordonne aux maîtres de poste de faire enregistrer leurs brevets aux greffes des élections dans le ressort desquelles leurs postes et leurs biens seront situés (8 août et 15 novembre 1768). — 4. Lettre d'imposition pour l'année 1769 de la somme de 24.440 devant tenir lieu de logement des gens de guerre, en vertu de l'ordonnance du 5 juillet 1765 (17 juin 1768). — 5, 6, 7. Lettres d'imposition de la somme de 9.600 livres « pour le paiement des dépenses de loyer de terreins et frais d'entretien des pépinières de muriers blancs, ormes, noyers et autres arbres établis dans la généralité. » (30 mai 1768-24 août 1769-2 juillet 1770). — 8 à 10. Lettres accordant une diminution des tailles de 400.000 livres à répartir sur toutes les paroisses de la généralité de Bordeaux qui ont souffert « des grêles, gelées, orages et autres intempéries des saisons. » (22 novembre 1768-27 juin et 14 novembre 1769-27 février 1770). —

11. Lettres d'imposition de la somme de 600.000 livres, pour la construction et ameublement de trois corps de casernes destinés au logement des troupes (20 juin 1769-24 juillet 1770). — 12, 14 et 15. Lettres d'imposition de la somme de 40.000 livres pour les fournitures des chevaux d'ordonnance et voitures aux troupes passant dans les lieux d'étapes (20 juin 1769-10 juillet 1770). — 16. La ville de Montflanquin est autorisée à imposer sur ses habitants la somme de 7.023 livres pour la reconstruction de son hôtel de ville (6 novembre 1770). — 17. Lettre d'imposition de la somme de 60.000 livres en vue d'assurer la continuation des travaux nécessaires pour améliorer la navigation de l'Isle, de Libourne à Périgueux (8 août 1770).

C. 4716. (Liasse.) — 23 pièces parchemin, 2 pièces papier, 1 sceau.

1771-1788. — Arrêts du Conseil d'État du Roi. — 1, 2, 3, 4. — Diminution des tailles de la généralité de Bordeaux : pour l'année 1771, 250.000 livres (26 mars 1771) ; pour l'année 1772, 130.000 livres (14 janvier 1772) ; pour l'année 1773, 90.000 livres (5 janvier 1773) ; pour l'année 1774, 100.000 livres (18 janvier 1774). — 5. Imposition de la somme de 174.500 livres à partir de l'année 1772, sur tous les habitants, exempts et non exempts, privilégiés ou non privilégiés du ressort du parlement de Bordeaux, pour le paiement des gages dudit parlement (12 décembre 1771). — 6. Confirmation de l'adjudication des ouvrages à faire pour la reconstruction de la façade de l'hôtel de ville et de l'auditoire du présidial de Sarlat ; la somme de 5.880 livres, montant de ladite adjudication, sera imposée sur tous les habitants de l'élection de Sarlat (28 juin 1772). — 7-8. Lettres d'imposition pour les années 1773 et 1774, de la somme de 40.000 livres chaque année pour les fournitures des chevaux d'ordonnance et voitures aux troupes passant dans les lieux d'étapes (30 juin 1772 et 13 juillet 1773). — 9-10. Lettres d'imposition pour les années 1772-1774, de la somme de 900 livres chaque année « pour le paiement des dépenses de loyer de terrain et frais d'entretien des pépinières de muriers blancs, ormes, noyers et autres arbres établis dans la généralité. » (24 juillet 1772 et 2 août 1773). — 11-12. Lettres accordant des diminutions de tailles à répartir sur toutes les paroisses de la généralité de Bordeaux qui ont souffert des grêles, gelées, orages et autres intempéries des saisons : 90.000 livres pour l'année 1773 (22 décembre 1772) ; 100.000 livres pour l'année 1774 (4 janvier 1774) — 14. Arrêt du Conseil cassant et annulant plusieurs arrêts du parlement de Bordeaux et ordonnance du vicomte de Beaumont, gouverneur pour le Roi en Périgord (3 mai 1783). — 15. Arrêt du Conseil confirmant des édits et déclarations royaux antérieurs et autres arrêts du Conseil, qui ordonne l'interdiction de tous ceux qui exerceront des offices de greffiers sans provision en commissions du Grand Sceau (12 août 1784). — 16-17. Le s^{r} Antoine Perrié est autorisé à établir à Bordeaux une fabrique de potasse au salin (9 janvier 1787). — 18. Restitution aux maire et jurats de Bordeaux de la somme de 307.679 livres 10 sols 14 den. indûment perçue à titre de fief des places, rues, vacants et padouens situés dans la ville et banlieue de Bordeaux, par les agents du Domaine (8 mars 1788).

C. 4717. (Liasse.) — 26 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1756-1760. — Réparations d'églises et de presbytères en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roi, en date du 16 décembre 1684. — 1. La Sauvetat-de-Savères, Sainte-Livrade, Castelculier, Cassignas, Lagupie, Lisse, Lusignan-Grand, Saint-Caprais-d'Agen, Esquerdes. — 2. Sainte-Radegonde, Collonges, Bruch, Gaujac, Saint-Jean-de-Thurac, Monbran. — 3. Saint-Brice, Saint-Léger-de-Vignagues, Castets-en-Dorthe, Saint-Amand-de-Serres, Cancon, Romestaing. — 4. Laparade, Flaujac (Grignols), Moustey, Bajamont, Saint-Pierre-de-Gaubert, Bournac, Saint-Cirq. Sainte-Catherine-de-Villeneuve (d'Agen), Agonac, Grézes. — 5. Dolmayrac, Cauzac, Cavagnan, Creysse, Nontronneau. — 6. Saint-Pierre-de-Pis, Lafeuillade, Beynac, Quezaguet, Sainte-Foy-la-Petite, Penne, Jaures, Saint-Pierre-de-Rives, Sendets, Berrac, Mazières. — 7. Saint-Etienne-de-Faugères, Mauvezin, Beaupuy, Fontiroux, La Libarde, Marsac, Saint-PhiIippe-du-Bois-des-Sels, Sainte-Eulalie-de-Cauzac, Arpens, La Roquetimbaut, Monbusq, Saint-Caprais-de-Boussorp, Fontet, Condat. — 8. Cogulot, Mauzens-de-Miremont, La Monzie, Montastruc, Born-de-Roquepine. — 9. Nojals, Castillonnès. — 10. Riocaud, Duras, La Sauvetat-de-Caumont, Saint-Orens, Genas, Saint-Pardoux-de-Taillebourg, Lavazan, Saint-Barthélemy-de-Besombat, Saint-Martin-de-Colonges, Saint-Michel-de-Lapujade, La Rochebeaucourt, Sainte-Croix-des-Egrons. — 11. Nérac. — 12. Tournon, Montagrier, Courbiac, Dolmayrac, Monteton, Vérignac, Saint-Avit-de-Rivière,

Mauriac, Pessac, Saint-Martin-de-Vermont, Nicole. — 13. Laparade.

C. 4718. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1760-1769. — Réparations d'églises et de presbytères en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roi, en date du 16 décembre 1684. — 1. Cazeneuve (Gers), Prigonrieux, Puymasson, Saint-Maurin, Bourbon, Saint-Sernin-de-Biron, Cazoulès, Thiviers, Villeneuve-d'Agen (Saint-Etienne), Saint-Pierre-de-Pins, Pinel et Hauterive, Mons et Belin, Coimères, Bernon, Flaujac. — 2. La Chapelle-Faucher, Trigonant, Crouzillac, Tourliac, Saint-Genès-de-Lornbaud, Colombiers, Montpazier, Gajac, Cassou, Roquadet, Bergerac (La Madeleine), Saint-Pierre-de-Grazinis, Liaroles, Saint-Sulpice-de-Rivelot. — 3. Floirac. — 4. Saint-Pierre-de-Massels, Taleyson, Fousserie, Saint-Martin-de-Goyne, Notre-Dame-de-Cambot, Sainte-Treine, Saint-Pierre-Delpech, Montbusq, Castelnau, Augignac, Allemans. — 5. Bimont, Saint-Vite-de-Lapouyade, Saint-Antoine-du-Queyret, Norpech, Tombebœuf, Saint-Laurent-du Manoir, Brazalens, Saint-Brice, Lanne, Bernos, Dolmayrac, Beautiran. — 6. Trazits et Gajac. — 7. Ligardes, Coussan, Montjoye, Montcassin, Calonges, Razinet, Buzenou, Monbusq, Cauvignac, Saint-Sève, Saint-Laurent, Fonrocque, Tontoulon, Camiran, Cazideroque, Colleignes, Clairac, Sainte-Marthe, Saint-Pey-d'Armens, Arveyres, Saint-Christophe-de-Lafox, Sainte-Anne-du-Puy, Saint-Pierre-de-Clairac, Sainte-Anne, Saint-Sernin, Saint-Quentin. Valette, Saint-Just, Montagnac, Estussan, Calvignac, Vérac, Saint-André, Naresse, Villenave, Vauris, Cazaugitat, Saint-Julien-de-Boyragnet, Saint-Denis-de-Bordes, Casseneuil, Saint-Clair, Sallebœuf. — 8. Saint-Martin-de-Gurson, Saint-Germain, Pellegrue, Quissac, Saint-Michel-de-Lans, Cours, Sainte-Livrade, Cadarval, Saint-André, Cambes, Montagoudin, Gluzedats, Taradel, Saint-Martin-de-Pennes, Saint-Aignan-d'Hautefort, Belbac, Brugnac, Flaujac, Saint-Sernin-sur-l'Isle, Jayac, Chavagnac, Le Grand-Jumilhac. — 9. Le Puch et Sallebruneau, Naujan, Les Bordieils, Eyrenville, Mérignac, Monbazillac, Goalard, Maurignac, Saint-Laurent, Beffery, Belvès, Gardegan, Peyrières, Saint-Michel-Larivière, La Réole, Seneselles, Casseneuil, Simeyrols, Saint-Sulpice-de-Rivelede, Saint-Pierre-de-Cabanes, Saint-Sernin-de-Gabanelle, La Madeleine-de-Bergerac, Lialores, Pujols, Peyrières, Queyssel, Baleyssagues. — 10. La Chapelle-Marmande, Saint-Vivien de Montravel, Gournac, Escassefort, Labastide-Castel-Amouroux, Castelmoron, Verteuil, Eygurande, Feugarolles, Menaux, Saint-Hilaire, Saint-Paul, Baugas, Castelnau-de-Gratecambe, Sigalens, Belmont, Ligarde, Saint-Pierre-le-Retombat, Canne, Loubens, Lamothefey, Laures, Cubzac, Lafitte, Saint-Laurent-de-Baton, Saint-Victor, Cugurmont, Gironde, Allemans, Brech, Montignac, Saint-Gayrans, Saint-Martin-de-Born, Loupinac, Laveyrie, Soussac, Thézac, Thenon, Lagarde-Fimarcon, Soubiroux, Saint-Léon.

C. 4719. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 3 pièces papier, 4 sceaux.

1770-1780. — Réparations d'églises et de presbytères, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roi, du 16 décembre 1684. — 1. Barbas et Taradel, Notre-Dame-de-Lareyre, Gensac, Tremons, Saint-Martin-de-Tremons, Aubas, Razac-d'Eymet, Bonneval, Saint-Civert, Saint-Orens, Marsalés, Monestier, Faux, Milhac, Ayrens, Coly. — 2. Castel-Amouroux. — 3. Saint-André-de-Montpezat, Saint-Denis-de-Lesgourgues, Sainte-Colombe-de-Tombebouc, Vennes, Monviel, Saint-Martin-Transfort, Sainte-Sabine, Saint-Pierre-Lafeuille, Lafeuillade, Saint-Germain-de-Penne, La Villedieu, Saint-Etienne-de-Villeneuve, Larresingle, Lahitte, Saint-Médard, Malaure, Villadeix, Subrebos, Marquay, Anzex, Camiran, Lacépède, Aiguevives, Bardes, Casseneuil, Saint-Brice, Daubèze, Saint-Martial, Saint-Macaire, Fourques, Saint-Caprais-de-Montflanquin, Saint-Aignan-de-Penne, Marsac, Pouy-Roquelaure, Rayet, Nastringues, Laussou, Saint-Genis, Rougès, Sainte-Radegonde, Souillas, Beaumont, Poussignac, Sainte-Natalène, Massoulés. — 4. Montagoudin, Saint-Vincent-de-Pertignac, Porchères, Sainte-Radegonde, Tenx, Blaignac, Autefage, Pessac, Rougés, Sainte-Gemme, Neuffons, Sargeac, Carvés, Ruch, Courbiac, Dausse, Saint-Brice, Saint-Jean-d'Eyraud, Levèze. — 5. Pluviers, Envals, Les Bordiels, Damazan, Granges, Cassou, Saint-Pardoux-de-Feix, Braud, Puy-de-Fourches, Merrens, Cayssac, Saint-Amand, Cassou, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Montferrand, Beauville, La Sauvetat-de-Savères, Roudouloux, Saint-Damien, Foussemagne, Frespech, Saint-Blaise-des-Monts dit Boudy, Villeréal, Vielvic, Chalagnac, Brenac et Montignac, Rimons, Pluviers, Saint-Giny. — 5. Sort, Grésignac, Lalandusse, Saint-Robert, Brouqueyran, Pompignac, Notre-Dame-des-Vertus, Le Puch, Aglans, Monflanquin, Saint-Barthélemy, Auradou, Azerat, Dausse, Bazens, Foulayronnes, Lusignan, Saint-Hilai-

re-d'Agen, Saint-Méard, Sadirac et Saint-Sylvestre, Monclaris, Saint-Martin-de-Bazas, Villemartin, Buzet. — 6. Saint-Loup, Marcadit, Auriac, Monteton, Razinet, Rignard, Pompéjac. — 7. Saint-Palais, Ordonnac, Gardonne, Puyguilhem, Ussac, Douzillac, Saint-Médard-de-Gurson, Monclar, Samadet, Gassac, Caudrot, Castillon, Saint-Félix, Thoumeyragues, Monclar, Saint-Hippolyte-de-Condat, Montayral, Perricard, Masquières, Sauvagnas, Auterive, Nerbis, Saint-Martin-Transfort. — 8. Montaguson, Monbalen, Coupet, Cassou, Castillon, La Sauvetat-de-Savères, Saint-Salvi, Pervillac, Astaffort, Ayregare. — 9. Moncassin et Lesbourre, Saint-Juin, Fontet et Gouts, Samazan, Yfour, Saint-Hilaire-du-Bois, Pompéjac, Aubiac, Allemans, Saint-Just, Baugas, Dominipech, Ferrussac, Saint-Etienne, Roquecor, Saint-Ferréol, Héré, Sainte-Meille, Mugron, Bahus.

C. 4720. (Liasse.) — 26 pièces parchemin.

1781-1789. — Réparations d'églises et de presbytères, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roi, du 16 décembre 1684. — 1. Vigneau, Saint-Léon, Moncrabeau, Limon, Merignas, Saint-Hilaire-d'Agen, Cauzac-le-Vieux, Engayrac, Lusignan-Grand, Appelles, Sainte-Sabine, Rives, Villas, Cahuzae, Gourbera, Benquet, La Rouquette, Montastruc. — 2. Puymiclan, Nozières, Le Feuge, Bourdets, Agassas, Taradel, Longueville, Saint-Brice, Tayrac, Vauris, Lafitte, Marsac et Monbardat, Valette, Lauzun, Villeneuve (juridiction de Puychagut), Saint-Antoine, Pazazest (?), Cénac, Saint-Laurent-de-Lamongie, Saint-Cosme, Saint-Avit-du-Moiron, Commaleix, Lompian, Lados, Mios, Saint-Maixent, Arveyres, Mazerac, Archignac, Saint-Rabier, Bassanne. — 3. Neuvic, Beaussac, Pissot, Gajac, Saint-Hilaire-de-la-Noaille, Figuiés, Sainte-Radegonde, Ferrussac, Saint-Julien, Mazères, Monréal, Saint-Pardoux-du-Breuil, Montignac, Ligueux et la Roquette, Saint-Foy-de-Puyberdat, Colleignes, Penne, Magnac, Saint-Sylvestre, Ayrens, Nouaillac, Saint-Six-le, Montaignac, Cornilles, Thiviers, Génissac, Pontenx, Cars, Saint-Cybard-des-Combes, Sadillac. — 4. La Roumieu, Leyrits, Saint-Raphaël-de-Casteljaloux, Meillan, Le Laurié, Ferrussac, Golfech, Foulayronnes, Fraisses, Cabalsaut, Saint-Jean-de-Balesme (Montpezat), Verdegas, Sainte-Radegonde, Doulezon, Moleyres, Aillas-le-Vieux, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Saubrigues, Saint-Hilaire-de-Castelmoron, Beaulieu. — 5. Espalais, Cardonnet, Marsac, Saint-Jean-de-Lherm, Lédat, Saint-Hilaire, Saint-Sernin-de-la-Barthe, Marmande, Saint-Laurent, Agnac, Beaupuy, Marions, Monluc, Léguillac, Thoumeyragues, Lit, Saint-Front-de-Perdrix, Saint-Sauveur-de-Clérens, Civrac, Saint-Martin-de-Seigneaux. — 6. Barp, Saint-Barthélémy-de-Besombat, Sainte-Victoire-de-Clermont-Dessus, Lusignan-Petit, Saint-Dizier, Sérignac, Saint-Eutrope-de-Born, Puycalvari, Cazideroque, Sainte-Foy-de-Pennes, Calvignac, Grezac, Le Mazerol, Tursac. — 7. La-Conne-lez-Bergerac, Busserolles, Firbeix, Montagnac, Corneillan, Saint-Laurent-du-Plan, Castillon, Bouillac, Sainte-Colombe, Doulmayrac, Pelegat. — 8. Lavazan, Saint-Barthélemy-de-Bellegarde, Leparron et Saint-Sicaire, Sauros, Saint-Quentin, Saint-Pierre-de-Matherves, Créon, Saint-Vivien-de-Born, Levèze, Espiet, Monmarès, Savignac, Roquefère, Sainte-Gemme, Saint-Caprais-de-La-Romieu, Tillet, Seneselles, Laspeyres, Le Veyrie, Saint-Amans-de-Castelculier, Piis. — 9. Cours, Saint-Ferréol, Salles, Saint-Pierre-d'Orval, Sainte-Foy-d'Anthé, Saint-Martin-de-Bazas, Sigalens, Puisseguin, Saint-Christophe-de-Lafox, Saint-Pierre-le-Vieux, Lubersac, Saint-Martial-d'Artinset, Terrasson, Caplong, Trémons, Villeneuve-d'Agen, Allez, Tourliac, Saint-Nazaire et Saint-Léger, Saint-Vincent-de-Pérignac, Pouy, Thil, Saint-Hilaire-de-La-Noaille, Sauviac, Condezaigues, Nontron, Puymiclan. — 10. Espalais. — 11. Lanneville, Sainte-Bazeille, Romestaing, Pellegrue, Saint-Sixte, Sainte-Etienne et Saint-Pierre-de-Londre, Saint-Trojan, Campsegret, Cénac, Siorac, Monteton, Mazeret, Saint-Pardoux-de-Belvès, Saint-André-du-Double, Saint-Martin-d'Albret, Saint-Maurice, Sainte-Colombe-de-Lalinde, Monsaguel, Neuffons. Naresse, Saint-Hilaire-de-La-Noaille, Dausse, Loubès, Uffer et Montaillac, Meilhan, Crozilhac, Montrem, Saint-Pierre et Notre-Dame-de-Buzet, Sault-de-Navailles, Tayrac, Saint-Amand-de-Vergt. — 12. Monesteyrol, Saint-Serin-de-Cabanelle, Parranquet, Boussorp, Saint-Sardos, Esseintes, Bourdelles, Anzac et La Couture, Monclar, Montagnac, Belin, Lusignan-Grand, Puyguilhem, Monbran, Sigalas, Sainte-Radegonde d'Agen, Juliac, Saint-Julien-de-La-Serre, Saint-Etienne-de-Londre, Saint-Privat-Saint-Antoine. Larresingle, Larreyre, Buanes, Forges. — 13. Puymirol, Estissac, Montagnac, Sainte-Marie-du-Sel, Champniers, Monbadon, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Laurent-de-Cervolle, Saint-Macaire-de-Lauzun, Lignan, Chalagnac, Sainte-Quiterie, Trelissat, Born, Saint-Léry, Saint-Pé, Gironde, Caubons, Daubèze, Gardedeuil, Saint-Pierre-de-Belvès, Espiens, Eyrenville, Saint-André-de-Cabauze, Sourzac.

BUREAU DES FINANCES ET TRESORIERS DE FRANCE A BORDEAUX

SUPPLEMENT

C. 4721. (Liasse.) — 44 pièces parchemin, 3 sceaux.

1789-1790. — Lettres patentes du Roi sur les décrets de l'Assemblée Nationale « transcrites ez registres du Bureau des finances de la généralité de Bordeaux » : imposition des ci-devant privilégiés, contribution patriotique, pensions et traitements, octrois, caisse d'escompte, aliénation de biens domaniaux, droits féodaux, formation des rôles d'impositions, mendiants, etc.

C. 4722. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 36 pièces papier.

1613-1779. — Ordonnances et délibérations du Bureau. — 1. Députation de M. d'Essenault, conseiller du Roi, trésorier de France en Guienne, pour aller à la Cour, afin d'empêcher la création d'un second bureau à Agen (26 novembre 1625). — 2. Paiement des frais de voyage à la Cour des s^{rs} de Vivez et de Nort (1671). — Les receveurs du domaine de la généralité de Bordeaux seront tenus de présenter dans quinzaine « un estat au vray… de tous les membres et portions dud. domaine » ainsi que leurs lettres de provision (8 janvier 1618). — 10. Imposition de la somme de 80.000 livres sur la généralité de Bordeaux « pour l'entretènement des gens de guerre » ; ordonnance pour le Quercy (10.800 livres) (19 avril 1623). — 13. Proclamation de l'enchère faite par Jean Terrail, marchand de Lyon, de la somme de 60.000 livres « sur 300 balles de canelle, poivres et autres espiceryes et drogueryes du poids de sept cens quintaux… icelles balles trouvées en mer tirées à bord par le naufrage des carraques brisées à la coste de Médoc » (13 avril 1627). — 17. Les trésoriers, receveurs et comptables du pays de Béarn et Navarre seront tenus de faire enregistrer au bureau leurs lettres de provision (1638). — 35. Les vacans situés en dehors des murs de Bordeaux, devant la porte Dijeaux « allant à Saint-Seurin et à la Chartreuse » sont déclarés être du domaine de Sa Majesté : ils pourront être donnés à fief (4 septembre 1669). — 38. Ordonnance du bureau portant règlement des saisies féodales à raison de 5 livres chacune (4 juillet 1678). — 42. Impositions ordonnées pour le paiement des gages des commissaires et contrôleurs des guerres créés par édits des mois de novembre 1691 et septembre 1692 (29 septembre 1693). — Ordonnance sur l'enregistrement des lettres de légitimation, naturalité, noblesse, etc. (2 août 1779).

C. 4723. (Liasse.) — 44 pièces papier.

1576-1760. — 1 à 4. « Édits et ordonnances, déclarations et règlements sur le faict, ordre, maniement et distribution de nos finances », adressés par Henri IV au bureau des finances au camp de Saint-Denis, le 26e jour de juillet 1590. — 5. Lettres patentes donnant la charge de président du bureau au plus ancien des conseillers et trésoriers généraux (4 février 1626). — 11 et 12. Protestation du bureau des finances contre les agissements du s^{r} Thomas Brillard, chargé par le Roi du recouvrement des sommes dues à Sa Majesté sur les remboursements des rentes, offices, en exécution de la déclaration du 4 octobre 1668. — 6. Proposition faite au bureau pour subvenir aux frais et dépenses extraordinaires causés par la maladie contagieuse survenue en la présente ville depuis quelques jours (août 1636). — 7. Les titre et qualité de noble sont maintenus en faveur d'Etienne Richon, président des Trésoriers de France à Bordeaux (octobre 1659). — 9. Liste de Messieurs les présidents et trésoriers de France en la généralité de Bordeaux, suivant leur ordre et rang de réception (1668). — 16. Édit rétablissant les officiers du bureau des finances de Bordeaux et les fonctions et privilèges de leurs charges (1672). — 17. Lettres patentes donnant aux greffiers en chef des bureaux des finances les mêmes honneurs et prérogatives qu'aux trésoriers généraux (30 octobre 1695). — 18 à 23. Affaires de préséances (1669-1694). — 24. Soumission au bureau des finances faite par Lalanne, ancien notaire de Bordeaux, comme procureur du Roi au bureau (1719-1721). — 30. Succession d'Arnaud Duval, trésorier de France à Bordeaux (1760). — 38. Droit annuel, etc.

C. 4724. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1646-1724. — Enregistrement de lettres de provisions d'offices et de quittances de finances. — 1. Extrait des lettres et contrats représentés par Me Jean de Mosnier, conseiller du Roy en sa cour de parlement de Bordeaux, en vertu desquels « il jouist et pocedde les greffes civil présidial, des appeaux, parisis, places de clerc, présantations. Et doublement d'icelles, du siège de Limoges, comme héritier de Me Jean de Mos-

nier, son père » (17 janvier 1663). — 2 à 21. — Enregistrement de lettres de provisions d'offices : Etienne Tanesse, professeur de droit, jurat perpétuel de Bordeaux (1705) ; Guillaume Viaut, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en la généralité de Bordeaux (1706) ; Pierre d'Iharce, conseiller du Roi, médecin major de l'hôpital de Bayonne (1713) ; Jacques de Lamarque, inspecteur des finances de la généralité (1716) ; Pierre-Joseph Laboirie, Jacques de Loyac, Pierre de Cazeau, Pierre-François de Lasalle de Canins, conseillers au parlement de Bordeaux (1717) ; André-François-Benoit Le Berthon d'Eguille, président à mortier au parlement de Bordeaux (1717) ; Pierre-Joseph Gobineau, conseiller du Roi en la Cour des Aides et finances de Guienne (1724). — 22 à 49. Enregistrement de quittances de finances : Blaise Barie, receveur des tailles d'Astarac (1633) ; officiers de la sénéchaussée de Bayonne ; Anne de Raymond de Salle-gourde, v^ve^ de Me Jean de Martiny (1715) ; Frédéric Maurice de Gramont de Villemontée ; — rachats de capitation. — 51 à 55. Requête portant nomination de Me François Farjonel comme receveur général du taillon en Guienne (1644) ; — de Pierre Destang comme receveur du taillon de l'élection de Bordeaux (1646).

C. 4725. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 81 pièces papier.

1595-1783. — Offices. — 1-2. Élection de Guienne : État au vrai des provisions de l'office appartenant à feu Me Anthoine Lagrave, conseiller du Roi, premier élu assesseur en l'élection de Guienne (1662). — 3-15. Élections de Condomois et Bazadais : état au vrai des provisions et quittances des finances rapportées par Me François de Bunes, lieutenant principal en l'élection de Condom (1663) ; nominations de receveurs des tailles, etc. — 16 à 25. Élection d'Agen : « État au vrai de recepte faicte par Me Jean Canor, receveur et payeur des gages des officiers du siège présidial d'Agen » (1617-1619) ; nominations de receveurs des tailles ; — liste des officiers qui composent le bureau de l'élection d'Agen (1707) ; — arrêt du Conseil d'Étal du Roi déléguant les s^rs^ Thibault et Boullenger, trésoriers généraux de France en la généralité de Bordeaux pour enquêter sur les insolences et blasphèmes des nommés Gaysses et du Vignau, receveurs des tailles en l'élection d'Agen (1630). — 27-28. Élection de Périgord : ordonnance en faveur de Pierre de Froidefont, juge d'appeau du comté de Périgord (1666) ; — listes dos officiers de l'élection de Périgord en 1701 et en 1767 ; — requête des officiers de l'élection de Périgord demandant qu'il leur soit alloué 160 s. par paroisse à cause du droit de sceau (1639). — 39 à 53. Élection de Sarlat : liste des officiers en l'année 1670 ; — receveurs alternatifs des tailles. — 54 à 56. Élection de Cognac : liste des officiers de l'élection en 1670, etc. — Élection des Lannes : receveurs des tailles ; — officiers réservés ; — requête de Paule de Pontac, veuve de Toussaint Dalesme, s^r^ Dupin (1668) ; — commission donnée à Bernard de Borda, conseiller du Roi et lieutenant général à Dax, pour faire passer en revue la compagnie du vice-sénéchal des Lannes (1762). — 83-88. Greffiers héréditaires alternatifs en l'élection de Rivière-Verdun ; receveurs des tailles. — 89. Bail de cautions de Jean de Laroche, receveur des tailles du Comminges (1596). — 90. Installation d'Arnaud Despujols en l'état et office de conseiller et contrôleur général du domaine du Roi en Guienne (29 mai 1626). — 91. Octroi de l'office de receveur du domaine au comté de Quercy à Raymond Martiny en remplacement d'Antoine du Buisson, décédé (17 septembre 1595). — 92. Octroi de l'état et charge de capitaine et gouverneur des villes et château de La Réole, à Pierre de La Courtiade, s^r^ de Lamothe Camgrande (1681), etc.

C. 4726. (Liasse.) — 114 pièces papier.

1595-1774. — 1. État de la nouvelle fixation faitte par le Roy en son Conseil, de la finance des offices… de gardes des sceaux, conseillers secrétaires audienciers, conseillers secrétaires contrôleurs… dans chacune des chancelleries près les cours supérieures, conseils supérieurs et provinciaux, etc… (Édit de juin 1715). — 5. État des gages des receveurs généraux des vingt généralités du royaume, à partir du 1er janvier 1718. — 6. Gages, augmentations et droits des trésoriers de France et autres officiers du bureau des finances de la généralité de Bordeaux (1663). — 7 à 11. États au vrai des gages des offices du parlement de Bordeaux ; — noms des officiers (1640, 1642, 1711, 1712, 1772). — 12 à 37. Pièces diverses relatives au paiement des gages ou augmentation des gages des officiers du parlement de Bordeaux (1634-1771). — 38. État au vrai de la recette et dépense faite par Jean Thierry, receveur et payeur des gages de la chambre mi-partie établie à Nérac (1615-1617). — 42. Bail de caution de Me Jean Cosme, payeur des officiers de la cour des aides d'Agen (1631). — 45. Gages de M. de Bichon, président de la cour des aides de

Guienne (1732-1735). — 58. Pierre Feydieu, conseiller du roi, payeur des gages des officiers de la cour des aides de Guienne : scellés (1753). — 66. Gages de Pierre de Bérard, conseiller du Roi, président présidial au siège de Libourne (1668). — 67. État au vrai des gages de messieurs les juges présidiaux de la sénéchaussée de Bazas (1595-1596) ; — plainte en retranchement de gages adressée à M. Pellot, intendant, par Jérôme de Lauvergne, conseiller et avocat du Roi au présidial de Bazas (1668). — 74. Requête et ordonnance pour Moïse Dagassan, huissier en la cour présidiale d'Agen (1668). — 75. Assiette et département faits par les officiers de l'élection de Condomois et Bazadais, établie à Condom, de la somme de 1.968 livres, 19 s. 1 d. pour le paiement des gages des officiers du siège présidial de Bazas (1638) ; — role des officiers du siège présidial de Condom (1648) ; — paiement des gages de Jean de Mellet, président présidial au siège de Condom (1647). — 85. Gages de Henri Dulong, président présidial au siège de Nérac (1676). — 88. États au vrai de la recette et dépense faite par Jean de Laborie, receveur et payeur des gages des juges présidiaux et officiers en la sénéchaussée de Périgord, de 1595 à 1600 ; — gages de Henri de Champaignac, premier président en la sénéchaussée et siège présidial de Périgueux (1654) — 95. Paiement des gages de Jean Martiny, conseiller receveur et payeur des gages du siège présidial de Sarlat (1657). — 98. Requête de Jean de Chastenet, s^{r} de Puységur, conseiller du Roi et vice-sénéchal d'Armagnac, Comminges, Rivière-Verdun et Haute-Guienne, pour obtenir le paiement de ses gages (1635). — 100. Paiement des gages de François de Nouaillan, comte d'Ayen, sénéchal et gouverneur du Rouergue (1626). — 101. Gages de Henri de Raimond, s^{r} de Sallegourde, capitaine et garde du cypressat (1651). — 102. Gages de Nicolas du Portal, contrôleur général des fortifications de Guienne (1659) etc.

C. 4727. (Liasse.) — 7 cahiers de 317 feuillets papier, 6 pièces papier.

1662-1676. — 1. État des officiers des élections de la généralité de Bordeaux en 1662 : officiers réservés et officiers supprimés (exécution de l'édit d'août 1661). — 2. État au vrai de remboursements d'offices, dressé en exécution de l'édit d'août 1661, par élections : Bordeaux, Périgueux, Agen, Lannes, Condom, Saintes, Cognac. Sarlat ; — comptes arrêtés au bureau des finances, le 19 juin 1671 : somme totale : 680.270 livres 8 sols. — 3. État au vrai de remboursements d'offices dressé en exécution de l'édit de décembre 1665, par élections : Bordeaux, Périgueux, Agen, Lannes, Condom, Saintes, Cognac, Sarlat ; somme totale, 451.154 livres 14 sols 9 deniers ; avec un état supplémentaire dressé en exécution de l'édit d'août 1661 : somme totale, 17.882 livres 3 sols 7 deniers. — 7. États des remboursements ordonnés aux officiers supprimés des élections de la généralité de Bordeaux en 1663 et 1664 ; — états de distribution des gages et augmentations des officiers des présidiaux et justices royales de la généralité de Bordeaux en 1665 et 1666. — 11. États au vrai de remboursements d'offices dressés en exécution d'arrêts du Conseil des 12 septembre et 10 octobre 1671 (1673 et 1675).

C. 4728. (Liasse.) — 76 pièces papier.

1679-1790. — Personnel des finances ; scellés après décès. — Jacques Rocquard, commis à la recepte des tailles de l'élection de Bordeaux en 1645 et 1646 (1679) ; — Jean Arnaud, receveur général du domaine du Roi en Guienne (1705) ; — Henri de Lalanne, écuyer, conseiller du Roi, receveur et payeur des gages du parlement de Bordeaux (1737) ; — François-Bernard Roche, conseiller du Roi, receveur général ancien et mitriennal des domaines et bois de la généralité de Bordeaux (1744) ; — Gallois, receveur des tailles de l'élection de Condom et Bazadais (1751) ; — André Cescosse, receveur alternatif et mitriennal des domaines et bois de la généralité de Bordeaux (1751-1767) ; — Gabriel Barré, conseiller du Roi. receveur et payeur des gages du parlement de Bordeaux (1762) ; — Joseph Leroy de Joinville, receveur général du domaine (1770) ; — Jean Morel, receveur des tailles de l'élection de Condom (1778) ; — Broca, procureur en Guienne (1784) ; — Alexandre Génevois, directeur et receveur général des droits domaniaux de la généralité de Bordeaux (1785) ; — Jeanne de Lamothe, veuve de Jean Prade, capitaine de navire (1787) ; — Mel de Fontenay, commis à l'exercice de la recette générale (1790).

C. 4729. (Liasse.) — 156 pièces papier.

1624-1790. — Correspondance. — 1. Lettre de Houssay aux trésoriers de France, à Bordeaux, au sujet des impositions de 1624 (Saint-Germain-en-Laye, 26 octobre 1624). — 2. Lettre de Boulenger, trésorier de France à Bordeaux, rendant compte à ses collè-

gues du bureau des finances des démarches faites à Paris auprès de la Reine mère et des membres du Conseil d'État, afin que la mission d'intendant de justice, police et finances en Guienne, confiée à M. de Verthamon, soit rapportée (Paris, 3 juin 1630). — 3. Lettre de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, aux trésoriers de France à Bordeaux : il leur demande de le soutenir dans la lutte contre le cardinal Mazarin « fléau du royaume » (Paris, 7 août 1652). — 4 à 7. Lettres signées *Colbert,* adressées aux trésoriers de France à Bordeaux, relatives au domaine du Roi et au remboursement des charges (1667-1671). — 8. Lettre des trésoriers de France assemblés à Paris aux trésoriers de France à Bordeaux, au sujet de la dépense et du maintien de leur droit de noblesse (Paris, 25 mai 1668). — 9. Lettre des trésoriers de France à Rouen aux trésoriers de Bordeaux, relative à l'attribution aux intendants « de la cognoissance de la voirie » (Rouen, 12 décembre 1669). — 10. Lettre signée *Duquesnoy,* relative à la création du bureau d'Auch (Paris, 22 janvier 1721). — 11. Autre lettre signée *Guilhier,* relative au remboursement des avances et « à la décharge de la connaissance des parties » dont le bureau serait amené à passer les actes ; considérations sur la jurisprudence appliquée à cet égard, aux notaires parisiens (Paris, 11 mars 1770). — 12 à 40. Lettres signées *Necker, de Vergenne, Lambert,* au sujet des impositions établies par le Roi et par l'Assemblée Nationale (1779-1790). — 106. Lettre signée *Frotté :* « Messieurs, Je n'ay point encore vû M. Colbert parce qu'on ne l'a point vû depuis sa maladie qui a esté suivie de celle de Me de Chevreuse, sa fille, depuis laquelle il n'a osé revenir chez luy par ce que c'est la petite verolle qui l'auroit obligé de s'abstenir de la Cour pour longtems. Cependant, comme l'on n'oserait rien faire ny proposer sans luy, je languis d'impatience de faire ma sollicitation pour notre terrier… » (Paris, 27 septembre 1671), etc.

C. 4730. — 1 cahier de 44 feuillets papier.

1683. — État de la somme imposée « sur tous les sujets contribuables aux tailles de la généralité de Bordeaux pour employer à la solde et subsistance de ses troupes, entretenement des maisons royales, et satisfaire au payement des charges estans sur les receptes générales et particulières » pour l'année 1683. — Élection de Bordeaux : recette et dépense : 629.700 livres ; — Élection de Périgueux : recette et dépense, 519.090 livres ; — Élection d'Agen : recette et dépense 549.227 livres ; — Élection des Lannes : recette et dépense 164.120 livres ; — Élection de Condom : recette et dépense 397.100 livres ; — Élection de Saintes : recette et dépense 555.390 livres ; — Élection de Cognac : recette et dépense 190.850 livres ; — Élection de Sarlat : recette et dépense 313.610 livres ; — Total de la recette et de la dépense, 3.319.137 livres.

C. 4731. — 1 cahier de 79 feuillets papier.

1765. — *Id…* pour l'année 1765. — Élection de Bordeaux : 788.088 livres 4 sols 6 deniers ; — Élection de Périgueux : 606.900 l. 11 sols ; — Élection de Sarlat : 321.604 livres 17 sols 4 deniers ; — Élection d'Agen : 930.996 livres 2 sols 4 den. ; — Élection de Condom : 671.550 livres 18 sols 10 deniers. — Total : 3.162.415 liv. 11 s. 1 den.

C. 4732. (Liasse.) — 30 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1772-1789. — Lettres d'imposition pour l'élection de Bordeaux. — Lettre d'imposition de la somme de 55.348 livres pour le taillon de 1616 ; — Lettres d'impositions de la somme de 522.030 l. pour l'année 1698 ; — de 518.256 l. pour l'année 1701 ; — de 585.096 l. pour l'année 1702 ; — de 646.583 l. pour l'année 1709 ; — de 674.821 l. pour l'année 1714 ; — de 659.906 l. pour l'année 1718 ; — de 1.361.489 l. 4 s. 1 d. pour l'année 1783. — Lettre d'imposition pour l'année 1773 : 643.325 livres 2 sols (29 juin 1772) ; — pour l'année 1774 : 643.325 livres 2 sols (12 juin 1773) ; — pour l'année 1779 : 643.325 livres 2 sols (17 juillet 1778) ; — pour l'année 1780 : 643.325 livres 2 sols (30 juin 1779) ; — pour l'année 1781 : 1.354.664 livres 3 sols 1 denier (27 septembre 1780) ; — pour l'année 1782 : 1.359.196 livres 4 sols 1 denier (10 août 1781) ; — pour l'année 1784 : 1.360.016 livres 19 sols 9 deniers (2 août 1783) ; — pour l'année 1786 : 1.358.104 livres 2 sols 1 denier (11 août 1785) ; — pour l'année 1787 : 1.358.104 livres 2 sols 1 denier (18 août 1786) ; — pour l'année 1788 : 1.358.104 livres 2 sols 1 denier (8 août 1787) ; — pour l'année 1789 : 1.344.865 livres 7 sols 9 deniers (1er novembre 1788) ; — pour l'année 1790 : 1.671.040 livres 19 sols 1 denier (16 octobre 1789).

C. 4733. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1628-1713. — Élection de Bordeaux. — « Assiette et despartement faict sur les villes, juridictions et

parroisses de l'eslection de Guienne et Bourdelloys de la somme de 5.724 livres 17 sols six deniers » pour l'année 1628 (état complet des paroisses de l'élection de Bordeaux en 1628) ; — Assiette et département de la somme de 70.187 livres 6 sols 8 deniers pour les « garnisons » et les officiers du taillon (1633) ; — de la somme de 32.294 livres « pour la commutation du droit de vériffication de rolles des officiers de lad. eslection »… (1633). — État des dépenses de 1645 (fragments) ; — États des recettes et dépenses de 1722 (incomplet) et de 1733 ; — État des recettes et dépenses faites par M. Mel de Fontenay sur les exercices 1789 et 1790, depuis le mois de janvier jusques et y compris le mois de juillet 1790. — 8. Ordonnances contre les élus de Bordeaux faute par eux d'avoir remis les assiettes (1633-1638). — Affaires diverses concernant le paiement des gages des officiers de l'élection (1640-1669). — Rachat par la généralité de Bordeaux des offices d'inspecteurs, visiteurs, mesureurs et contrôleurs des matériaux servant à la construction et réparation des bâtiments créés par l'édit de juin 1705, moyennant 18.000 livres et les deux sols pour livre : requête du receveur des tailles de l'élection à ce sujet (1713).

C. 4734. (Liasse.) — 13 cahiers en pièces papier.

1658-1784. — Élection d'Agenais. — États au vrai de la recette et dépense faites par les receveurs des tailles : 1658, 605.533 l. 3 s. 3 d. ; — 1682, 509.997 l. ; — 1703, 581.797 l. ; — 1707, 658.546 l. ; — 1718, 753.629 l. 14 s. ; — 1726, 919.236 l., 18 s. ; — 1746, 991.780 l., 12 s. 4 d. ; — 1766, l.662.100 l. 14 s., 4 d.

C. 4735. (Liasse.) — 17 cahiers en pièces papier.

1572-1742. — Élection d'Agenais : tailles et taillons. — 3. Assiette et département de la somme de 4.066 écus, 18 sols « pour estre emploiée au paiement du s^{r} Hans Frédéric, coulonnel d'un régiment de lansquenets » (1693). — 16. Assiette et département de la somme de 4.950 livres pour être payée à Jean-Baptiste Paléologue, munitionnaire général des camp et armées du Roi en Italie (1642). — 17. Assiette et département de la somme de 14.716 livres « tant pour l'entretènement de la garnison de la ville de Clairac et citadelle d'icelle… que pour le razement et desmolition de lad. citadelle » (1642).

C. 4736. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1605-1762. — Élection d'Agenais. — Procès-verbal de M. de Gourgue, trésorier de France en la généralité de Guienne, sur l'imposition des tailles pour l'année 1605 : 99.170 l. 11 s. 6 d. — 2. Autre procès-verbal de M. de Gourgue au sujet des réclamations à lui adressées par certaines communautés de l'Agenais qui se plaignaient de l'arpentement dressé en 1651 pour assurer une meilleure répartition des tailles (1612). — 3-4. Les délégués de certaines communautés de l'Agenais, convoqués à Agen « par permission du duc d'Epernon » somment les élus de l'Agenais de ne plus procéder par paroisses, dans le département de la taille, mais par juridictions et consulats, comme on a toujours accoutumé de le faire en ce pays (1626) ; — ordonnance des trésoriers de France à ce sujet. — 9. Les consuls d'Agen protestent contre l'imposition d'un « fouage à raison d'un sol pour feu… comme estant du tout contraire aulx droictz et privilèges dudit païs » (1635). — 21. Arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'il sera établi des collecteurs des tailles dans toutes les paroisses des élections d'Agen et Condom, avec défense de nommer des personnes qui auront rempli cette fonction l'année précédente (1710). — 22. État des possesseurs des biens nobles qui ont été maintenus par jugement de la cour de l'élection d'Agen, et auquel il doit être pourvu pour le remboursement de la taille des années 1757, 1758 et 1759 au département de l'année 1763.

C. 4737. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1595. — Élection de Condomois et Bazadais. — 1. Extraits des registres du Conseil d'État et de la Cour des Aides : lettres royaux au sujet du paiement des tailles dans le Condomois et le Bazadais et en particulier dans la ville de Mézin (1595-1608). — 2. Lettres d'imposition de la somme de 53.328 l. 10 d. pour les tailles, et de 36.476 l. « pour l'entretenement des garnisons et autres dépances extraordinaires » (1617). — 3. Assiette et département, par juridictions, de la somme de 37.749 l. (1617). — 4. Lettres d'imposition de la somme de 53.308 livres 2 deniers sur le pays de Condomois, Astarac et Bazadais, pour l'année 1620 (30 octobre 1619) — 5-11. Assiettes et départements par juridictions et paraisses (années 1620, 1625, 1629, 1630). — 12. Lettres d'imposition de la somme de 41.895 livres 7 deniers sur le pays de

Condomois, Astarac et Bazadais, pour l'année 1629 ; — prescriptions des présidents trésoriers de France au sujet de la levée. — 13. Extrait de l'état final du compte du taillon du Condomois pour l'année 1632. — 15-18. Assiettes et départements de la taille, crue de la taille, paiement des gages, par juridictions et paroisses, pour l'année 1637. — 19. État des restes dus par les paroisses de l'élection de Condomois et Bazadais pour les années 1635, 1636, 1637, 1638 et 1640 (27 mars 1641). — 24. Comptes de la communauté de Buzet pour l'année 1652. — 25. Ordonnance des présidents trésoriers de France contre Bigos, receveur des tailles du Condomois (1669). — 26-33. États au vrai de la recette et dépense de l'élection de Condom pour les années 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1698 et 1699. — 36. « Aperçu des traités qui ont dû être faits par MM. les receveurs généraux des finances, avec M. Morel, receveur des tailles de l'élection de Condom, d'après le brevet général de répartition des impositions ordinaires et vingtièmes de la généralité de Bordeaux, des années 1777 et 1778 »…

C. 4738. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1641-1781. — Élection de Périgueux : tailles et taillons. — 1-2. Assiette et département (par paroisses) de la somme de 311.456 l. 6 s. (1641) ; — états au vrai de la recette et de la dépense. — 3. 1651 : recette, 436.136 l. 10 s. 8 d. ; dépense, 175.578 l. 6 d. — 11. 1682 : recette et dépense, 478.000 l. — 17. 1688 : recette, 474.571 l. ; dépense, 473.626 l. 1 s. 2 d. — 22. 1695 : recette et dépenses, 494.645 l. — 23. 1781 : recette et dépense, 779.476 l. 11 s. 10 d.

C. 4739. (Liasse.) — 268 pièces papier.

1616-1775. — Élection de Périgueux : divers. — 1. Lettre d'imposition de la somme de 96.535 l. (1616). — 2. Extrait des impositions, pour l'année 1616, sur les élections de Périgord et d'Agenais. — 3-8. Impositions de l'année 1635 : François de Verthamon, conseiller du Roi en son Conseil d'État, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de la justice et police de Guienne, enjoint à André Dalesme, greffier de l'élection de Périgord d'envoyer les commissions des tailles aux syndics et « cottizateurs » des paroisses. — 16. Compte de caisse que rend par devant Jacque Delpy de La Roche, conseiller au parlement de Bordeaux, propriétaire des charges de receveur ancien et alternatif des tailles de l'élection de Périgueux, et Joseph Delpy, titulaire desd. charges, Jean Morelet, s^{r} de Lafont, caissier, de la recette et dépense par lui faites des deniers provenant du recouvrement des sommes restées à recouvrer le 14 février 1743, « jour qu'il a été chargé de lad. caisse sur l'exercice 1742 et antérieures, et du montant entier des impositions des exercices 1743 à 1748 », etc… — 17 (1 à 252). Réponses des communautés au sujet des privilégiés exempts (1775).

C. 4740. (Liasse.) — 79 pièces papier.

1599-1770. — Élections diverses : Sarlat. — 1. État des comptes rendus en la chambre des comptes, à Paris, par François Manières, receveur des tailles et taillons (exercices 1638 à 1644). — 2. Lettres d'imposition de la somme de 109.076 livres pour l'année 1645. — 4-5. Jean Hardouin est chargé par l'intendant Gedeon Tallement du recouvrement des restes dus des tailles de 1647 à 1653 ; — de la levée de la somme de 750.000 livres pour l'entretien des troupes (1654). — 6-7. État des recettes et dépenses de l'élection (1670 et 1777).

Saintes. — 8. État des restes de l'élection de Saintes pour l'année 1631. — 11. Minute du procès-verbal fait à Saintes par Jean de Lachabanne, trésorier de France, contre le s^{r} Dubourg, receveur des tailles en lad. élection, à cause de l'exercice de 1636. — 12. État des restes de l'année 1638. — 14. Lettres d'imposition de la somme de 270.222 livres sur l'élection de Saintes, pour la subsistance des troupes (1641). — 17. Requête contre les élus de Saintes qui ont procédé sans commission à l'imposition de 25.627 livres 14 sols 6 deniers (1659).

Cognac. — 18. État des sommes imposées sur les paroisses des châtellenies de Jarnac, Châteauneuf, Marsignac, Cognac, Merpins, Bouteville et Montignac (Charente) distraites des élections de Niort, Angoulême et Saint-Jean-d'Angély, pour composer celle de Cognac, de 1630 à 1636. — 19. Lettres d'imposition de la somme de 119.674 livres 19 sols 6 den., pour l'année 1638. — 22. Assiette et département de la somme de 209.000 livres sur l'élection de Cognac pour l'année 1665. — 23. Rôle des paroisses de l'élection de Cognac en 1666.

Lannes. — 24. « Règlement sur les abus qui se commettent au département et collecte des tailles et subsides des sénéchaussées de Lannes. A Bourdeaux, par Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, mil cinq cens nonante neuf. ». — 26. Lettres d'imposition de la somme de 20.145 l. 18 s. 1 d., pour l'année 1616.

— 28. Lettres d'imposition de la somme de 8.000 livres sur les pays de Mont-de-Marsan, Tursan et Gavardan pour l'année 1672. — 29-50. États des communautés de l'élection des Lannes qui doivent jouir de la somme de 30.000 livres accordée par M. le contrôleur général sur les fonds libres de la capitation de la généralité d'Auch, des années 1768 et 1769 « en considération des pertes qu'elles ont faites par les inondations, par les incendies, et les dédommager des travaux sur les grandes routes » ; — correspondance à ce sujet (1770).

Armagnac. — 53. Lettres d'imposition de la somme de 65.916 l. 4 d. pour l'année 1616. — 54. Procès-verbal de saisie faite sur certaines communautés (Vic-Fezenzac, Nogaro, Barcelonne, etc.) de l'élection d'Armagnac « qui restaient à obeyr ». (1627). — 55. Assiette et département de la somme de 32.699 l. 9 s. 8 d. ; détail par communautés (1629). — 56. Lettres d'imposition de la somme de 78.673 l. 19 s., pour les années 1628 et 1629. — 58. Procès-verbal dressé par Etienne de Richon, chevalier, conseiller du Roi, trésorier général de France et grand voyer en Guienne, qui décrit le mauvais état des prisons de Vio-Fezensac et demande d'urgentes réparations (1635). — 59-60. Restes dus pour l'année 1634 « à cause de l'insolvabilité des habitans » ; — arrêt du Conseil à ce sujet (1635).

Comminges, Astarac, Lomagne, Rivière-Verdun, Bigorre. — 61-62. Lettres d'imposition de la somme de 45.580 l. 14 s. pour la taille, et de la somme de 10.142 l. sur le pays de Comminges pour l'année 1616. — 63. Lettres d'imposition de la somme de 45.313 l. 11 s. 4 d., pour le taillon sur le pays de Comminges, pour l'année 1628. — 54-67. Assiettes et départements de la somme de 33.525 l. 14 s. (1628) et de la somme de 44.839 l. 9 s. 4 d. (1633), etc. — 68-71. Etat au vrai des paroisses détachées des recettes de Condomois et de Comminges pour former celle d'Astarac (1622) ; — lettre d'imposition de la somme de 25.514 l. 7 s. pour 1629 ; assiettes et département de 1633 à 1634. — 75. Lettres d'imposition de la somme de 59.414 l. 10 d. sur l'élection de Lomagne pour l'année 1629. — 76-79. Lettres d'imposition sur l'élection de Rivière-Verdun (1616 et 1629) et, sur le comté de Bigorre (1663 et 1672).

C. 4741. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1615-1634. — Élection de Quercy (Cahors et Figeac). — 1. Lettres d'imposition sur la sénéchaussée de Quercy, composée de trois recettes : Cahors, Montauban et Figeac, de la somme de 101.676 livres pour les tailles, crues, gages d'officiers, taillon, etc. (6 décembre 1615). — 2-4. Première, seconde, septième et dernière assiettes de la recette de Cahors pour l'année 1624. — 6. Lettres d'imposition, sur l'élection de Quercy, de la somme de 93.312 livres, pour l'année 1627. — 7-9. Première, quatrième et cinquième assiettes de l'élection de Quercy, pour l'année 1628. — 10. Lettres d'imposition sur l'élection de Cahors de la somme de 40.429 l. 5 s. 3 d. t. pour l'année 1629. — 11. Cinquième assiette de l'élection de Quercy pour l'année 1629, montant à la somme de 3.129 l. 3 s. 6 d. t. — 12. Seconde assiette du taillon imposé sur l'éleclion de Quercy pour l'année 1630 : montant de l'assiette, 17.242 livres 12 sols 2 deniers t. — 13. Troisième assiette des garnisons de l'élection de Quercy pour l'année 1632 : 38.340 l. 18 s. 8 d. t. — 14. Troisième assiette des garnisons de l'élection de Quercy pour l'année 1633 : 42.665 l. 12 s. 8 d. — 15. Seconde assiette du taillon de la gendarmerie pour l'année 1634 : 17.454 l. 12 s. 2 d. t. — 16-19. Première, troisième, quatrième et cinquième assiettes de l'élection de Quercy pour l'année 1634. — 20. Lettres d'imposition sur l'élection de Figeac de la somme de 40.429 l. 5 s. 3 d. t. pour l'année 1629. — 21. Cinquième assiette (élection de Figeac) pour l'année 1630 : 4.726 l. 7 s. 4 d. — 27. Seconde assiette du taillon (élection de Figeac), pour l'année 1633 : 19.838 l. 17 s. 1 d., etc.

C. 4742. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1616-1635. — Élection de Rouergue. — 1. Lettres d'imposition sur le pays de Rouergue, composé de trois recettes : Haut-Rouergue, Bas-Rouergue et Mur-de-Barrez, de la somme de 123.901 l. 18 s. 10 d., pour les tailles, crues, etc., pour l'année 1616. — 2. Taille du comté de Rodez pour l'année 1617 : 34-835 l. 3 s. 10 d. — Taillon du Haut-Rouergue pour 1623 : 8.731 l. 15 s. — 6. Imposition mise sur le Haut et Bas-Rouergue et le comté de Rodez en 1626, pour la construction du pont de Toulouse. — 10. Lettres d'imposition de la somme de 146.256 l. 5 s. 2 d., sur les trois recettes du Rouergue, pour l'année 1628. — 11. Impositions sur le Haut et Bas-Rouergue pour 1629 : 46.688 l. 5 s. 4 d. chacun, etc.

C. 4743. (Liasse.) — 6 cahiers de 173 feuillets papier.

1686-1692. — État au vrai de la recette et dépense faite par Me Jean Ducluzel, écuyer, s^{r} de Lagran-

ge, conseiller du Roi, receveur général du domaine de la généralité de Bordeaux, des deniers provenant desdits domaines en l'année 1686 : recettes, 14.979 l. 13 s. 4 d. ; dépenses, 27.314 l. 1 s. 4 d. ; — 1687 : recettes et dépenses, 37.114 l. 4 s. ; — 1688 : recettes et dépenses, 48.195 l. 12 s. 6 d. ; — 1689 : recettes et dépenses, 41.519 l. 2 s. 6 d. ; — 1692 : recettes, 37.830 l. 3 s. 1 d. ; dépenses, 37.836 l.

C. 4744. (Liasse.) — 1 cahier de 76 feuillets papier.

1689-1693. — État au vrai de la recepte et dépense faite par Me Jean Ducluzel, etc., des deniers provenant des domaines engagés… pour être employés au paiement des fiefs et aumônes, gages d'officiers, etc., pendant les années 1689 à 1693 : recettes et dépenses, 32.703 l. 18 s. ; et en grains : 25 pipes, 9. boisseaux blé froment, 6 boisseaux, 12 picotins faisant 7 boisseaux 1/2 avoine, et 6 gelines.

C. 4745. (Liasse.) — 7 cahiers de 301 feuillets papier.

1693-1699. — État au vrai de la recepte et dépense faite par Me Jean Ducluzel, écuyer, s^r^ de Lagrange, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois de la généralité de Bordeaux, des deniers provenant desdits domaines… en l'année 1693 : recettes, 52.840 l. 8 s. 8 d. ; dépenses, 52.840 l. 8 s. 8 d. — 1694 : vente des bois ; recettes et dépenses, 9.815 l. ; domaines en général, recettes et dépenses, 49-321 l. 11 s. 8 d. — 1695 : domaines en général, recettes et dépenses, 51.251 l. 11 s. 11 d. — 1696 : domaines en général, recettes et dépenses, 42.409 l. 19 s. 5 d. — 1697 : domaines en général, recettes et dépenses, 40.726 l. 19 s. 5 d. — 1699 : domaines en général, recettes, 36.236 l. 13 s. ; dépenses, 36.248 l. 13 s. 6 d.

C. 4746. (Liasse.) — 9 cahiers de 202 feuillets papier.

1686-1697. — États des charges assignées sur les domaines et amendes de la généralité de Bordeaux (1686, 1688 à 1693, 1695 et 1697).

C. 4747. (Liasse.) — 3 cahiers de 27 feuillets papier.

1688-1700. — État des charges assignées sur les domaines engagés dans l'étendue de la généralité de Bordeaux de 1688 à 1700.

C. 4748. (Liasse.) — 8 cahiers de 146 feuillets papier.

1702-1709. — États des charges assignées sur les domaines et amendes de la généralité de Bordeaux, de 1702 à 1709.

C. 4749. (Liasse.) — 4 cahiers de 57 feuillets papier.

1723-1730. — « États de la recette et dépense que le Roi, en son Conseil, a ordonné et ordonne être faites par le s^r^ Arnault Davignon, etc., receveur général, ancien alternatif et triennal des domaines et bois de la généralité de Bordeaux… des deniers laissés en fond dans l'état de la ferme générale des domaines de France pour être employés au payement des charges étant sur les domaines et amendes de la généralité de Bordeaux », pour les années 1723, 1727, 1728 et 1730.

C. 4750. (Liasse.) — 10 cahiers de 159 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1731-1740. — *Id.*… pour les années 1731 à 1740.

C. 4751. (Liasse.) — 10 cahiers de 140 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1741-1750. — *Id.*… pour les années 1741 à 1750.

C. 4752. (Liasse.) — 12 cahiers de 162 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1751-1787. — *Id.*… pour les années 1751, 1753 à 1755, 1757 à 1759, 1767, 1768, 1778, 1786, 1787.

C. 4753. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1576-1703. — Ban et arrière-ban, montres, logement des gens de guerre, etc. — 1. Romain Sudre, ecuyer, s^r^ du Tau est dispensé de servir en personne et mis au rang des nobles contribuables (1576). — 2. Rôle de la montre et revue de Blaye en 1580 (incomplet). — 3-4. Rôle de la montre et revue faite au château de Mauléon-en-Soule par Gérard de Belah, conseiller du Roi et juge de Mauléon, de douze hommes de guerre établis dans led. château sous le commandement de Jean de Belsunce (6 juillet 1610). — 5-9. Rôle de la montre et revue faite au Château-Neuf de la ville de Bayonne par Pierre de Cruchette, commissaire ordinaire des mortepaies de Guienne, de douze hommes de guerre établis dans led. château sous le

commandement de Jean de Lur, s[r] et vicomte d'Uza (13 mai 1610) ; — autre rôle de la montre et revue faite au Château-Vieux de Bayonne par Pierre de Cruchette de 63 soldats établis par le Roi dans lad. ville de Bayonne sous le commandement de messire Antonin de Gramond, souverain de Bidache et comte de Guiche (10 novembre 1610) ; — autre rôle du 23 mars 1611. — 11-12. Lettres d'imposition d'une somme de 28.658 livres sur tous ceux qui ont été du parti du prince de Condé durant les derniers troubles ; — ordonnances des trésoriers de France à ce sujet (1615-1616). — 13. « Rôlle de ceux qui ont suivy Monsieur de Bourzolles en ces derniers mouvements en sa compagnie des chevaux léger » (1622). — 19-21. Département de la somme de 41.000 livres sur la généralité de Bordeaux pour l'armement du Médoc ; — de 200.000 livres pour les frais de démolition des fortifications de La Rochelle ; — de 101.500 livres pour l'entretien de la garnison de Bergerac (1629). — 26. Commission donnée aux trésoriers généraux de Bordeaux pour faire imposer sur la généralité la somme de 82.000 livres t. dont 41.000 seront destinés au remboursement de l'achat des chevaux pour les armées de l'intérieur et de l'extérieur, et 42.000 pour compenser les droits de la comptablie de Bordeaux qui n'ont pu être perçus (31 mai 1636). — 27-30. Logement des gens de guerre à Guîtres, Rions, Gabarret, et itinéraire de soldats allant en Espagne (1649-1703). — 31-33. États des noms et gages des officiers et archers des compagnie du prévôt général de la généralité de Bordeaux (1679, 1681, 1689).

C. 4754. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 85 pièces papier.

1262-1765. — Domaine du Roi : Bordelais. — 1-2. Procès-verbal fait par Etienne de Pontac, trésorier de France à Bordeaux pour les maisons qui avoisinent le palais de l'Ombrière et qui sont de la mouvance de Sa Majesté, et rapport de Jean Le Roux, commis du maître des réparations en Guienne (1575). — 3. Lettres patentes accordant aux Feuillants de Bordeaux la continuation d'une pension de 1.200 livres, moyennant la célébration « le XXVe jour d'aoust, jour et feste de St-Louis, par chacun an », d'« un grand et solennel service pour nostre conservation et santé et pour la prospérité de nos armes, auquel assistent nos présidens et trésoriers généraux de France » (28 mai 1645). — 4. Copie (XVIIe siècle) des titres des maire et jurats pour les padouens de Bordeaux (1262). — 5. Dépenses et revenus de la maison de la force (1765). — 10. Exporle pour Jean Peyronnet d'une pièce de pré padouen à Saint-Loubès (15 juin 1636). — 13. Inféodation de la terre et seigneurie de Vayres, en faveur d'Arnaud-Jacques de Gourgues, chevalier conseiller du Roi et maître des requêtes de l'Hôtel, moyennant la somme de 385 livres (19 juin 1683) (Copie collationnée). — 14. Vente faite par les commissaires députés par Sa Majesté à Messieurs les maire et jurats de Libourne de la prévôté dud. Libourne, avec tous les droits y rattachés, moyennant la somme de 5.027 écus sols (20 juin 1595) (Copie). — 15. « Exporles pour raison des plassages dans Libourne en faveur du Roy comme duc de Guienne, les années 1463, 1470 et 1484 » (Copie du XVIIe siècle).

C. 4755. (Liasse.) — 88 pièces papier.

1626-1784. — Domaine du Roi : Agenais. — 1. Contrat d'aliénation du domaine d'Agenais et Condomois en faveur de Jean Dureau, avocat au parlement de Paris, pour la somme de 175.500 livres (13 août 1641). — 2. Procès-verbal de Pierre de Gourgues et Richard Pichon, trésoriers généraux de France en Guienne, sur l'afferme des prisons d'Agen (1626). — 3-6. Procès-verbaux de l'afferme du sel et poisson salé d'Agen (1626-1654). — 7-11. Supplique adressée par les concessionnaires de l'afferme du sel et du poisson salé dans l'Agenais, Antoine et Pierre Aurières. François et Pierre Bonnailh, aux président, trésoriers de France et généraux des finances en Guienne ; ils se plaignent d'avoir souffert « de grandes non jouissances les années 1645 et 1646 à cause de la maladie contagieuse arrivée en la ville de Bordeaux ces années-là » et demandent un rabais (1647). — 23. Bail à cens en faveur de Pierre Geneste de Fondeville de l'emplacement de l'ancien château de la ville de Laparade (1678). — 24. Concession à titre d'accensement à Germain Casamajou, notaire royal et juge de la baronnie de Cambes, d'un terrain vacant « qui a servi autrefois d'emplacement à un temple » dans la ville de Miramont (1784). — Pièces diverses de comptabilité (1716-1717).

C. 4756. (Liasse.) — 123 pièces papier.

1436-1759. — Domaine du Roi : Périgord. — 1-79. Copies de baux à cens, reconnaissances, transactions, etc., consenties par Jean de Bretagne, comte de Périgord et vicomte de Limoges, de 1436 à 1440,

et relatifs à des localités ayant appartenu à la juridiction de Ségur (Dournazac, Saint-Saud, Lanouaille, Razac-sur-l'Isle, Bussière-Galant, Sarrazac, Tocane, etc.). — 80. Procès-verbal d'adjudication de la vente de « la seigneurie de la ville de Bergerac, paroisse Saint-Martin-de-la-Magdeleine et la Cosne en dépendant, justice haute, moyenne et basse, nomination aux officiers ordinaires », etc. François Bouigue, procureur en la cour du parlement, agissant au nom des habitants de Bergerac, est déclaré adjudicataire pour la somme de 1.900 livres 10 sols, y compris le sol pour livre (29 juillet 1642). — Pièces de comptabilité (1716-1717).

C. 4757. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1620-1754. — Domaine du Roi : Quercy et Saintonge. — 1. Registre des causes du domaine du Roi en la sénéchaussée de Quercy, siège de Montauban, avril-mai 1632. — 2. Ordonnance touchant le rachat de la justice de Cazals en Quercy (1620). — 3-5. Pièces d'un procès au sujet de la propriété des marais salants de Brouage, Marennes, etc. ; commission de vérification donnée à M. Morault de la Vacherie et procès-verbal dressé par lui (1623-1625). — 6-12. Vente du domaine du Roi en Saintonge : paroisses de Geay, Roumégoux, Saint-Porchaire et Boutiraud (1666). — Bail de la terre et baronnie de Dolus dans l'île d'Oléron (1732-1733), etc.

C. 4758. (Liasse.) — 98 pièces papier.

1581-1744. — Domaine du Roi : Lannes, Navarre, Soule, etc. — 1. Registre de recettes et dépenses de 1612 (fragments). — 4-5. Commission au sénéchal de Bigorre pour procéder au bail à ferme de l'ancien domaine de Navarre (1616). — Commission au sénéchal des Lannes pour l'afferme de la grande coutume de Bayonne (1621). — au sénéchal de Lannes pour procéder au bail à ferme des domaines du Roi dans la sénéchaussée des Lannes (1632) et des « menus membres » du domaine de Dax (1636). — 6. Bail des domaines et droits domaniaux de Navarre et Béarn, moulins de Belloc, Nay, Garros, etc. (3 août 1668). — 8. Contrat de bail à nouveau fief du moulin bannier de Labrit (1581). — 9. Foires et octrois accordés aux habitants de Boucau-Vieux (1633). — 10. Titres présentés au bureau par Armand-Jean de Peyre, comte de Troisvilles, pour les domaines qu'il possède en Soule (1668). — 12. Accise de Dax : bail Melon (1716). — 13-14. État des droits appartenant à M. le duc de Biron, baron de Mugron (1765) ; — droit du bac sur la rivière de l'Adour, appartenant à M. de Cabannes, écuyer, seigneur baron de Cauna (1765). — 15-44. Foraine des Lannes (Arzac et Bayonne) : états au vrai de la recette et dépense pour les années 1591 et 1597 ; — procès-verbal des proclamations de 1617 ; — commission de receveur général donnée à Pierre Dandouin, bourgeois de Bayonne (1635) ; — états au vrai de 1652 à 1663 ; — affaire Dolines-Robillard (1666-1669) ; — pancarte des droits pour les années 1724, 1725, 1726. — 49. Pièces diverses de comptabilité (1716), etc.

C. 4759. (Liasse.) — 4 cahiers couverts en parchemin de 156 feuillets papier.

1643-1678. — Domaine. — 1. Registre de présentations de la commission de la vente du domaine (1643). — 2. Registre des instances qui se poursuivent en la chambre du domaine de Guienne établie à Bordeaux (1658-1659). — 3. Registre des instances poursuivies par devant messieurs les trésoriers généraux de France en Guienne pour le paiement des lods et ventes des biens et fiefs nobles (2 juillet 1662-novembre 1666). — 4. Registre des instances du domaine du Roi, du 14 décembre 1677 au 18 février 1678.

C. 4760. (Liasse.) — 174 pièces papier

1633-1787. — Contentieux du domaine. — 1. Enquête sur les malversations et exactions commises par Etienne Gouttes, avocat au Conseil privé du Roi et réformateur du domaine dans la juridiction de Sainte-Foy (1632). — 7. Liquidation des dettes des communautés de la juridiction de Saint-Macaire (Saint-Macaire, Sainte-Croix-du-Mont et Aubiac, son annexe ; N.-D.-de-Pian, Saint-Pierre-d'Aurillac et Saint-Maixent) (30 octobre 1676). — 9-34. Pièces d'un procès entre François Baranton, Théophile Denis et Gabriel Lajaunie et Marie Briand au sujet des droits de lods et ventes dus à la duchesse d'Aiguillon, engagiste du domaine d'Agenais, pour la terre et seigneurie dite « de la petite métairie », paroisse de Saint-Nazaire, juridiction de Sainte-Foy (1683). — 44-78. Contestation entre Jean Viaut, conseiller du Roi, Paul de Labeylie, écuyer, d'une part, et Gui Donissan, chevalier, seigneur de Citran, au sujet de l'hommage dû au Roi pour la maison noble de Grain, paroisse d'Ambarès (lods et ventes) (1707). — 102-121. Pièces d'un procès entre les syndics de la paroisse N.-D.-de-Pian, juridiction de

Saint-Macaire, d'une part, messire Jean-Baptiste-Henri de Fayard, le maréchal de Biron et le marquis de Castelmoron, au sujet de la propriété du padouen, dit a « de Pennot » (1762). (Parmi les pièces de ce procès, on trouve une plaquette imprimée portant pour titre « Privilège des habitants de Saint-Macaire et lettres patentes de confirmation, des mois de janvier 1386, août 1609, novembre 1615, juillet 1685. »). — 127-135. Pièces d'un procès intenté à Philippe-Louis Lagarde, payeur des gages des officiers du parlement de Bordeaux, accusé de détournements (1770). — 136-152. Amortissements et francs-fiefs : maison noble du Grand Conty ou de Talbot, rue des Ayres, acquise de M. de Verthamon, moyennant 12.000 livres, par Pétronille Sarrade, du couvent de Notre-Dame (1705-1787), etc.

C. 4761. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1604-1776. — Domaine : Iles et îlots. — 1-2. Jugement de Messieurs les trésoriers de France au sujet de la possession d'« une pièce d'isle scize et scittuée sur la rivière de Garonne et au-dessus de la ville de La Reolle, appelé l'islet de Migema » (1604). — 3. Ordonnance des trésoriers de France attribuant à Charles de Schomberg, duc d'Halluin, gouverneur du Languedoc « une isle nouvellement née et formée dans la rivière de Bordeaux au devant du ruisseau de la Maqueline à trois cens pas de l'isle de Casau » (1635). — 4. Ile de Saint-Macaire appartenant au duc d'Epernon (fragment de requête) (1659). — Olive de Lalanne, dame des Jaubertes, veuve de feu messire François de Pontac, baron de Beautiran, obtient mainlevée de la saisie faite par les agents du domaine des îles des Jaubertes (1668). — 6-7. Arrêt du Conseil d'État du Roi donné à Nancy le 22 août 1673, portant règlement général sur les contestations formées pour les îles, îlots, atterrissements, ponts, péages, etc., établis et construits sur les rivières de Garonne, Dordogne, etc. ; — ordonnance particulière de l'intendant Guillaume de Lève pour la généralité de Bordeaux. — 8. Taxe de 320 livres imposée à messire Claude de Durfort pour le droit de pêche dont il jouit « au dessus le port de Civrac » (1694). — 9. Ile dans la Garonne, paroisse de Saint-Hilaire-de-Paillet (1701). — 10. Aveu et dénombrement fourni au Roi par Pierre de Lacoste, pour la possession de l'île de Matone, située dans la Garonne, paroisse de Barsac (2 décembre 1703). — 11. Hommages rendus au Roi pour l'île de Lalande, située dans la Garonne, paroisse de Quinsac (1711). — 15-18. Concession faite à la veuve Lecorre, de l'île située dans la Garonne devant Casseuil et appelée l'île de Casseuil ou Lecorre (1776).

C. 4762. (Liasse.) — 104 pièces papier.

1638-1757. — Aubains : successions. — Suzanne-Marie Bazeille, v^ve^ de Louis Pemigeon, tailleur, native de Bitche, au pays des Deux-Ponts, décédée à Bordeaux le 7 décembre 1647. — 6. Guillaume Cary, Anglais, décédé à Bordeaux en novembre 1660. — 8. Isaac Arondeaux, marchand hollandais, décédé à Bordeaux en 1652. — 10. Latour, du pays de Liége (1686). — 12. Georges Knasbrough, marchand anglais, natif du comté d'York (1690). — 24. Jacques Cazalet, fermier des droits d'aubaine (1691). — 26. Jean Balfour, né à Dantzick (1691). — 34. Hermann Houinck, Hollandais, décédé à Langoiran (1691). — 54. Joris Vanhamstede, Hollandais (1696). — 72. Pinty, Italien (1709). — 78. André Sobotker, marchand, consul danois à Bordeaux (1710). — 85. Jean Beert, Flamand, décédé aux Chartrons (1711). — 98. Mathieu Rées, marchand de Dordrecht, en Hollande (1690). — 100. Etienne Argan, « lapidaire », natif de Genève (1695). — 102. André-Simeon d'Amileta (1715). — 103. Darcy, Irlandais (1757).

C. 4763. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1722-1757. — Aubains : successions. — 1. Papiers de la succession du baron de Vanstammer ou Esquinch, gentilhomme allemand, décédé à Bordeaux en l'hôtellerie dite du « Roy de France » (1722). — 50. Heich, Allemand de Hambourg (1726). — Herry, Flamand (1726). — 54. Officiers anglais (1728-1733). — 57. Bonaventure Gaillon, de Corfou, décédé à Bordeaux, rue Bouquière (1730). — 58. Collet Chesne, marchand savoyard (1731). — 63. Dubourg, Irlandais (1735). — 64. Demoiselle Arch de Gan, Irlandaise (1737). — 68. François Graves, Catalan (1751). — 93. Jean Bonfield, décédé à Artigues dans l'Entre-deux-Mers (1757). — 95. Jean Corpus, négociant à Bordeaux (1721).

C. 4764. (Liasse.) — 88 pièces papier.

1633-1778. — Successions en déshérence ; bâtards.

C. 4765. (Liasse.) — 24 pièces parchemin, 44 pièces papier.

1597-1754. — Domaine du Roi : papier terrier. — 1-12 Règlements divers pour la confection des pa-

piers terriers (1650-1752). — 13-24. Commissions pour la confection des papiers terriers : M. de Gourgues pour le comté de Blaye (1624) ; — M. de Pontac pour la sénéchaussée de Mont-de-Marsan (1647) ; — M. de Tortaty pour Montpazier, Lalinde et Molières en Périgord (1647) ; — M. de Relyon pour la Saintonge (1647 et 1648) ; — M. de Lacabanne pour le Bazadais (1647) ; — M. de Thibaut pour l'Agenais (1655) ; — M. de Relyon pour Sainte-Foy-la-Grande (1655) ; — M. de Lacour pour Capbreton et Labenne (1659) ; — M. de Lacabanne pour Saint-Macaire et Captieux (1662) ; — M. de Thibaut pour Libourne, Saint-Émilion et Ville-franche-de-Périgord (1669). — 25. Papier terrier de Brouqueyran, juridiction de Bazas, 1697-1599 (fragment). — 26. Papier terrien de Mézin, Monguilhem, Montréal, Loupillon, Damazan, La Montjoie, Francescas, Lagruère-en-Condomois (1647-1648). — 38. Papier terrier de Saint-Pastour-en-Agenais, avec hommages au Roi (fragment) (1664). — 39. Papiers terriers de Barsac, Bourg, Molières, Saint-Vincent-de-Blaye, Gensac, la Pallu, la Montjoie, Saint-Émillion, Sauveterre (1665-1744). — 40. Arpentement de Molières en Périgord (1667). — 57. Arpentement général de la ville de Marmande : requête présentée par la jurade à l'élection d'Agen ; — délibérations diverses 1571-1754. etc.

C. 4766. (Liasse.) — 119 pièces papier.

1622-1780. — Greffes. — 1. État des greffes de la sénéchaussée de Saintonge (1622). — 3. Greffes d'Agenais et Condomois : requête de Jean Lacheze, greffier en chef (1706). — 6. Registres du greffe du domaine du Roi en Guienne (1714-1736). — 12-25. Pièces d'un procès entre Jacques Colombat, ancien sous-fermier des domaines, greffes et droits unis de la généralité de Bordeaux, et Nicolas Lembelinot, sous-fermier actuel desd. Domaines au sujet de la recette des droits de greffe de la Bourse de Bordeaux (1743). — 27. Procès-verbal de la translation dans les bâtiments du bureau des finances, des papiers du greffe du domaine du Roi en Guienne : inventaire des minutes (5 mai 1780). — 28. Tarifs des droits de greffe pour les affaires civiles et criminelles ; — arrêt de la cour du parlement de Bordeaux servant de règlement pour les droits du greffe du sénéchal et siège présidial de Libourne (15 juillet 1724). — 33. Contrôle des actes et des exploits : amendes ; — affaires diverses (1698-1722). — 98. États sommaires des amendes des sénéchaussées d'Agenais et Condomois (1699), etc., etc.

C. 4767. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 80 pièces papier.

1626-1762. — Aveux et dénombrements ; reconnaissances : Bordeaux et banlieue. — François Gombault, procureur au présidial de Bordeaux (maison rue Costignan, 1626) ; — Arnaud de Pontac, chevalier (maison Daurade, 1663) ; — Jean-Claude de Biré (maison rue du Parlement, 1680) ; — Pierre Juillon, marchand (maison rue des Portanets, 1680) ; — Jean Chassaing, avocat à la Cour (maison rue de la Rousselle, 1680) ; — Marie Cadet (maison rue de la Coquille 1680) ; — Jean de Boucaud, chanoine de Saint-André (maison rue du Pas-Saint-Georges, 1681) ; — Augustins de Bordeaux (dénombrement général pour les biens qu'ils possèdent à Bordeaux, 1684) ; — Jean du Bernet, avocat à la Cour (maison rue des Ayres, 1716) ; — Pierre Lambert, procureur au parlement (fiefs, cens et rentes qu'il possède à Bordeaux, 1734) ; — Aymeri Jacques et François de Durfort, marquis de Civrac, baron de la baronnie de Lalande, rue Neuve, à Bordeaux (saisie féodale, écurie et remise avec cave, rue Costignan, 1743-1761) ; — chapitre de Saint-Seurin (pièce de terre dans la palu de Bordeaux, à Salavert, autrement à Pas-Meynard, 1752) ; — Armande de Madronnet (maison noble de Madronnet, à Bacalan, 1753) ; — Joseph Dartigaux (maison noble, rue du Cahernan, 1761) ; — Catherine Sarrade (maison noble du Grand Conty ou hôtel Talbot, rue des Ayres, 1774-1782). — Bordeaux et banlieue, divers (1662-1787).

C. 4768. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1613-1699. — Aveux et dénombrements : Bordelais et Bazadais. — 1. Aveu et dénombrement fourni au duc d'Epernon par Antoine de Girard, s^{r} de Chaillou, pour le fief noble de Liron ou le Petit Bessan, paroisse de Civrac (Médoc), le 3 octobre 1613. — 2. Aveu et dénombrement de la vicomté de Guilleragues, juridiction de Monségur, par dame Olive de Mullet, dame de Guilleragues, veuve de feu Jacques de Lavergne, en son vivant conseiller du Roi au parlement de Bordeaux, vicomte de Guilleragues et seigneur du Castera (23 mai 1628). — Aveux et dénombrements par Jean Dongis, écuyer, s^{r} du Luc, pour les terres nobles qu'il possède à Saint-Michel de La Réole et dans l'étendue de la juridiction de La Réole (22 février 1646) ; — par Eléazar de Jousset pour les maisons nobles de La Taste et du Coureau, à Baurech

(1647 et 1698) ; — par Jeanne de Baritaud, épouse de Me Jean de Guayrosse, conseiller du Roi à la cour des aides de Guienne, pour la maison noble de Terrefort en Cubzaguès (20 novembre 1657) ; — par Charles de Lavergne, écuyer, pour la maison noble de Peyrot, paroisse de Gauriac en Bourgès (12 décembre 1657) ; — par Jean de Lagardère, pour le tenement du Peyron, paroisse de Cudos (7 juin 1664) ; — par Ogier-Alexandre de Canolle, pour les maisons nobles d'Andron et de Lescouret, paroisse de Saint-Sulpice-de-Faleyrens (28 avril 1664) ; — par Pierre de Julliot, écuyer, pour la maison noble de La Valade, paroisse de Saint-Christophe-des-Bardes (6 novembre 1664) ; — par Marguerite de Secondat de Montesquieu, veuve de Jacques du Noyer, conseiller du Roi au parlement de Bordeaux, pour la maison noble de Brigaille, paroisse de Haux (1664 et 1678) ; — par Jacques-Joseph de Gourgues, évêque de Bazas, pour la maison noble qu'il possède à Saint-Caprais dans l'Entre-deux-Mers (1689) ; — par Louis de Laroque d'Eyquem, écuyer, s^r^ de Lasalle, pour les biens nobles qu'il possède à Bourg (1691) ; — par Jean du Cournut, conseiller du Roi au parlement de Bordeaux, pour une maison noble dite *aux Mondauts,* paroisse de Floirac (10 février 1693) ; — par Jean-Jacques de Bacallan, écuyer, pour les fiefs qu'il possède à Sainte-Radegonde (1697) ; — par Henri de Sallignac, pour la maison noble de Puygiraud, à Baurech (1699).

C. 4769. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1673-1785. — Aveux et dénombrements : Bordelais et Bazadais. — Aveux et dénombrements fournis : par les Carmes de Castillon-sur-Dordogne, pour le couvent et ses dépendances (19 septembre 1673) ; — par François de Julliot de la Devise, pour les maisons nobles de Talence et de Lapeyrère et ses terres de Carignan (6 décembre 1690) ; — par Joseph de Pontac, pour la maison noble d'Anglade, paroisse d'Izon (1692) ; — par Pierre Lasserre, bourgeois et marchand de Bordeaux, pour la maison noble de La Taste, à Baurech (1695) ; — par Marie de Guérin, veuve de Pierre de Gascq, seigneur de Razens, pour les maisons nobles de Gibaut et Catin, paroisse de Saint-Macaire (1700). — 6. Procès-verbal de prise de possession de la maison noble de Ponteils, à Léognan, par Jean-François de Cressé, conseiller au parlement de Bordeaux (26 mai 1700). — Aveux et dénombrements fournis : par Michel-Benoit Dubois, pour la seigneurie de Peyrelongue, à Sainte-Gemme-de-Monségur (1702) ; — par François de Voigny, pour la maison noble de Voigny, à Preignac (1702) ; — par Pierre de Castelnau, pour la maison noble de Lamothe, à Villenave-d'Ornon (1702) ; — par Florimond de Remond de Lancre, écuyer, pour la maison noble de Tastes à Saint-André-du-Bois (1703) ; — par Jean de Torisson, pour la maison noble de Lamarque, à Sainte-Croix-du-Mont (1703) ; — par Raymond de Ferron, pour la maison noble de Betaille, à Artigues (1704) ; — par Jean de Moytié, pour la maison noble de Montmoytié, à Saint-Julien-de-Médoc (1704) ; — par Jacques-François de Boucaud, pour la maison noble de Léotard, à Ambarès (1705) ; — par Roquette, avocat au parlement de Bordeaux, pour la maison noble appelée « La Lizotte », à Ambarès (1725) ; — par Jean de Voysin, écuyer, pour la maison noble de Payroux, à Artigues (1726) ; — par Arnaud Dutasta, marchand, pour la maison noble de Quentin, à Bernac (1726) ; — par Guillaume-Alexandre de Cursol, conseiller du Roi au parlement de Bordeaux, pour les terres nobles qu'il possède dans la paroisse de Baron (9 septembre 1727) ; — par Jean Roulleau, bourgeois et négociant de Bordeaux, pour le ténement dit « à Noliguet », à Ambès (1728) ; — par Jean Dupérier, pour la maison noble de Larsan, située dans les paroisses de Beychac, Sallebœuf et Pompignac (1730) ; — par Marie-Thérèse Duluc, veuve Olivet, pour la maison noble de Hautefage, à Haux (1749) ; — par Joseph Sarran de Lachapelle, pour la maison de Grain, à Sainte-Eulalie-d'Ambarès (1756) ; — par Jean-Louis Martin de Montsecq, pour la maison noble de Reignac, à Saint-Loubès (17 janvier 1763) ; — par Marc-Antoine de Gombaud, pour la maison noble de Baroux, à Loupes, Bonnetan et Sadirac (1768) ; — par Jeanne Blanchet, pour les fiefs qu'elle possède à Cambes (1771) ; — par Léonard Mayance de Camiran, pour la vicomté de Foncaude, sénéchaussée de Bazas (20 janvier 1773) ; — par Charles-Joseph de Malvin, s^r^ de Barraut, pour la maison noble de La Bernardine et autres lieux, à Ambès (21 février 1785).

C. 4770. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 57 pièces papier.

1566-1779. — Aveux et dénombrement : Bordelais (Entre-deux-Mers). — Maison noble de Feuillas, à Floirac (1566 et 1663) ; — maison noble des Chelivettes (1632) ; — les Ursulines de Bordeaux et la maison noble de Moulerin, en Montferrand (1634) ; — maison noble de Beaumont, à Bassens (1649) ; — maison noble de Piis, à Cambes (1656) ; — maison noble

de Carriet à Lormont (1680) ; — Jean-Jacques de Sentout, seigneur de Loubens et de Jonquières (maison noble de Peiches, à Saint-Germain-du-Puch, 1683) ; — dénombrement des ténements appelés à Tréjey ou port de Mons et port de Coulon à Cenon (1755-1766) ; — maison noble de Flouquet, à Ambarès et Bassens (1690) ; — André de Truchon et ses ténements de Tresses (1692) ; — maison noble de La Haye (1701) ; — maison noble de Gaxies, à Cenon (1712) ; — terre noble de Brayac, dans la juridiction de Sainte-Foy (1712) ; — maisons nobles de La Caussade, de Cailhau et de Faulcon, à Baurech (1716) ; — maison noble de Fondival, à Carbon-Blanc (1726) ; — déclaration de ses biens faite par Grailly de Saint-Georges, à Saint-Martin-de-Mazerat, pour l'imposition du dixième (1734) ; — dénombrement des maisons nobles de Puypelat et de Cahours, à Bassens, par Joseph Duval (1750) ; — seigneurie de La Tresne (Jean-Baptiste Lecomte, 1752) ; — aveu et dénombrement pour la maison noble de Vacquey, à Sallebœuf, par Pierre Degères (1755) ; — Thibaud Vivans, fief du Renard, à Yvrac (1766) ; — dénombrement de la seigneurie de Curton (Charles de Chabannes, 1767-1769) ; — maison noble de Fourens, à Nerigean, appartenant à Jean-François de Pontac ; — maison noble de Clauzures, à Bouliac (Jean-Gaspard Carrié, négociant (1779) ; etc.

C. 4771. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1517-1769. — Aveux et dénombrements : Bordelais, Médoc, Blayais. — Gaston de Foix de Candalle (péage de la ville de Langon ; comtés d'Astarac, de Lavaur, vicomté de Lomagne, etc., 1517) ; — Joseph Dealis (seigneurie de Saint-Sulpice-de-Bernens, 1567) ; — Jean et Paul Rolland (moulin du Pont, à Barsac, 1616 et 1737) ; — Gabriel de Nort, chevalier, seigneur de Saint-Robert et de Lisle, 7 septembre 1673) ; — Jean Dalon (maison noble de Lamothe, paroisse de Saint-Médard-d'Eyrans, 1688) ; — dame de Gascq, v^ve^ de Jacques de Ségur (maisons nobles de Frans et de Saint-Urgean, à Bègles, 1695) ; — prieuré conventuel de Saint-Pierre-de-La Réole et Marguerite de Maillard, v^ve^ de Thibaud de Lavie, premier président au parlement de Navarre (maison noble de Lavison, 1695) ; — Charles Duhamel, président à mortier au parlement de Bordeaux (château de Lados, 1700) ; — François de Ligardes, écuyer (juridiction de Sauveterre-de-Guienne, 1700) ; — Denis-Hyacinthe de Martin, baron de Marcellus (maison noble de Tartifume, paroisse de Fontet, 1710) ; — Jean-Alphonse de Saint-Marc (maison noble de La Tour Blanche, paroisse de Bommes, 1717) ; — Joseph Nunez-Perreyra (maison noble du Bois, à Bègles, 1725) ; — le chevalier de Chassin (maison noble du Tilh, 1764) ; — Jean-Baptiste Garat (fief de Calon-Ségur, Médoc, 1750) ; — Alexis David (maison noble de Moteplane, à Blanquefort, 1710) ; — Martial-Etienne-Ignace de Maledan, écuyer (maison noble du Galan et fief de Bardouillan, à Saint-Laurent-Médoc, 1738) ; — Joseph de Brane, écuyer (seigneurie de Mouton, 1769) ; — maisons nobles de Romefort et de Barbe, dans le Blayais (1648 et 1716).

C. 4772. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 62 pièces papier.

1553-1727. — Aveux et dénombrements : Agenais, Condomois. — Aveux et dénombrements de Marguerite de Barraud, v^ve^ de Jean de Dignac et Jean Savariaud au nom de tous les tenanciers du village appelé des Marchands, autrement Litory, paroisse de Saint-Quentin, juridiction de Sainte-Foy, pour ledit village des Marchands (1622-1667) ; — Henri d'Hébrard, écuyer, pour la maison noble de Bonrepos, juridiction de Penne (1633) ; — François de Carbonneau, pour la terre et seigneurie de La Maurelle, juridiction de Sainte-Livrade (1634) ; — Gédéon Dubreuilh, pour la maison noble de Lamothe, juridiction de Monflanquin (1648) ; — Charles de Lafluvie, pour la baronnie de Monteton, juridiction de Saint-Sauveur (1645) ; — François de Gordièges, pour le château de Mazières, juridiction de Villeréal (1660) ; — Jean-Louis de Rossanes, pour la maison noble de Pédelmas, paroisse de Paris et de Gibel, juridiction de Monflanquin (1691) ; Hector et Claire de Bérail, pour les maisons nobles de Paris et de Gibel, juridiction de Monflanquin (1691). — Anne Martinely, pour les fiefs qu'elle possède à Monbusq, juridiction de Puymirol (1706) ; — Pierre Rigaud, pour les cens et rentes nobles de Pineuilh, juridiction de Sainte-Foy (1646) ; — François d'Orguilhoux, pour la maison noble de Graveron, juridiction de Sainte-Foy (1646) ; — Elisabeth de Gontaud de Biron, pour la maison noble de La Forest, juridiction de Castelsagrat (1705) ; — Elisée Dugout, pour la maison noble de Corno, juridiction de Condom (1690) ; — Amalric de Salles, pour la maison noble de Mons (1692) ; — François Roy, pour les fiefs nobles qu'il possède à Calviac, juridiction de Monflanquin (1699) ; — Jean de Ferrand, pour la maison noble de Carabelles, juridiction de Penne (1684) ; — Jean-Cesar de

Montalembert, pour la maison noble de Najejoul, juridiction de Tournon (1663) ; — Georges de Bardin, pour le château de Montayral, juridiction de Tournon (1705) ; — les Chartreux de Cahors, pour les fiefs qu'ils possèdent à Monflanquin (1704) ; — Alain de Fillol pour les fiefs qu'il possède à Ligueux et Pineuilh (1647) ; — Marie-Anne de Sarran, pour la maison noble de Labrande, juridiction de Monflanquin (1705) ; — Jean-Bernard Fabre, pour la maison noble de Parrel, juridiction de Born (1733) ; — Jean de Laboissière, pour les cens et rentes qu'il possède dans la juridiction de Monflanquin (incomplet) ; — Guyon Hébrard, s^{r} de Cieutat, pour la maison noble du Roy, paroisse de Sainte-Colombe (1694) ; — Louis de Narbonne, pour la seigneurie de Clermont (1689) ; — Pierre de La Tour, pour la maison noble de Fontirou, paroisse de Saint-André-de-Monberoux, juridiction de Penne (1732) ; — les Augustins de Monflanquin, pour les biens qu'ils possèdent dans cette localité (1704) ; — Antoine de Malvin, pour la maison noble de Saint-Aignan (1695 et 1701) ; — François de Carbonnières, seigneur du Frayssé, pour la seigneurie de Lamothe-d'Anthé, juridiction de Tournon (1696-1701) ; — Catherine de Pellagrue, dame de la maison noble de Madaillan, pour les biens qu'elle possède à La Sauvetat-de-Caumont (1553) ; — Jean-Baptiste d'Albessard, président à mortier au parlement de Bordeaux, pour la terre et seigneurie de Puymiclan (1727) ; — Charles et Pierre de Digeon, pour la seigneurie de Boisverdun, juridiction de Tombebœuf (1645 et 1683) ; — Antoine Lascombes de Colombiers, prêtre et chapelain de la chapelle de N.-D. du Port-Sainte-Marie, pour la terre de Bazens (1705) ; — Bernard Lamarque, conseiller du Roi, pour les terres qu'il possède dans les paroisses de Sainte-Croix et Saint-André-de-Cabalsant, juridiction de Puymirol (1701).

C. 4773. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 60 pièces papier.

1631-1766. — Aveux et dénombrements : Agenais, Condomois. — État des vassaux de la sénéchaussée d'Agen, fragments (1631-1700). — Aveux et dénombrements de dame Isabeau de Banquet de Pelegrue, pour la terre et baronnie de Cambes (1648) ; — Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, pour la vicomté de Castillon et la baronnie de Tonneins (1663) ; — Bernard Monpezat. de Carbon, chevalier, pour le château, terre et seigneurie de Preissas (1673) ; — Charles de Monpezat, seigneur, comte de Laugnac, Thouars, etc., pour les terres et seigneuries de Thouars et Fregimont (1677) ; — Jean-Guillaume de Lespès, pour la seigneurie de Tayrac, juridiction de Puymirol (1690) ; — Antoine de Lustrac, pour la maison noble de Canabazes, juridiction de Monflanquin (1693) ; — Jean-Samuel de Brunet, pour la seigneurie de Pujols (1695) ; — Marie et Marthe de Garrisson, pour la terre et seigneurie de Saint-Martin-de-Rouex, juridiction de Penne (1695) ; — Jean de Robert, pour la terre de Valette, paroisse des Allemans (1698) ; — François Forcadel, pour les seigneuries de Cancon, Casseneuil et Moulinet (1700) ; — Guy de Maniban, pour les terres et seigneuries de Monguilhem et de Toujouse, sénéchaussée de Condom ; — Judith de Brocas, pour ses terres de Barnac, paroisse de Tourreil (1705) ; — Gilberte-Charlotte-Françoise Monnetey de Chasseron, pour la terre et seigneurie du Fréchou, en Condomois (1706) ; — Charles de Laclergerie, seigneur de Latour de Laval, pour les maisons nobles de Laval et de Saint-Aignan, juridiction de Penne (1712) ; — François de Boudon, pour la seigneurie de Pompéjac (1751) ; — Catherine Bégon, v^{ve} de François de Lafon, pour la maison noble de La Huïe, juridiction de Tournon ; — Pons de Boutié, pour les maisons nobles de Cattus et de la Cardonnée (1697) ; — Jean-Pierre de Guérin, pour la maison noble de Teulé, paroisse de Boudrac (1701) ; — Joseph de Gauléjac, pour la maison noble de Canussel, juridiction de Roquecor (1701) ; — Michel Delmas, pour la maison noble de Villebeau, juridiction de Villeneuve-d'Agen ; — Paul et Geofroy de Malvin, pour les maisons nobles de Primet et de La Bassanne, juridiction de Port-Sainte-Marie (1706-1716) ; — Philippe Daurée, pour la seigneurie de Prades, juridiction de Puymirol ; — Claude de Monnerat, pour les seigneuries de Puch de Gontaud et de Monluc, en Condomois, provenant de la succession de messire Henri d'Escoubleau, marquis de Sourdis (1712). — Hommages au Roi faits par les villes et communautés d'Agen, Villeneuve-sur-Lot et Mezin (1661-1766).

C. 4774. (Liasse.) — 113 pièces papier.

1685-1691. — Aveux et dénombrements : Agenais, Condomois. — 1. Izaac de Gironde, pour les seigneuries de Lacourt et de Teysonnac. — 3. Antoine de Nargassiez, pour la terre et seigneurie de Lacépède. — 4. Charles de Lustrac, pour la seigneurie de Lias. — 5. Hélie de Pompadour, chevalier, marquis de Laurière, pour la vicomté de Puymiclan et la seigneurie de Soumensac. — 10. Isaac Martin, pour la seigneurie de Ga-

lapian. — 15. Jean de Pontac, pour la baronnie de Saubiac. — 18. Charles de Monpezat, pour les terres et seigneuries de Laugnac, Lafox, Bajaumont, Thouars, Frégimont. — 23. Lancelot de Maniban, baron de Casaubon, conseiller du Roi au parlement de Toulouse, pour la baronnie de Laroque-Maniban, en Condomois. — 28. Alexandre de Bouet, pour la seigneurie de Longueville. — 36. Le chapitre de l'église cathédrale de Sarlat, pour la seigneurie de Dondas. — 40. Louis de Narbonne pour les terres de Clermont et de Combebonnet. — 48. Marie de Balsac d'Antraigues, comtesse de Marchin, marquise de Clermont, pour la seigneurie de Ferrussac. — 79. Etienne de Secondat, seigneur baron de La Perche, pour le fief de Sainte-Cécile. — 88. François de Carbonnières, capitaine de cavalerie, pour les terres et seigneuries de La Chapelle-Biron et de Lamothe-d'Anthé. — 95. Jean de Sarrau, écuyer, pour la maison noble de Paris. — 113. Jean-Jacques de Cassaignet de Narbonne. de Lomagne, seigneur marquis de Fimarcon, La Roumieu, etc., pour le marquisat de Fimarcon, etc., etc.

C. 4775. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 62 pièces papier.

1583-1781. — Aveux et dénombrements : Périgord. — 1. Extraits d'un registre contenant les hommages faits au Roi de Navarre, comte de Périgord et vicomte de Limoges, reçus par messire Armand de Gontaud de Biron, son chambellan (1583). — 2. Reconnaissances de Lalinde (12 juillet 1606). — 4. Hommage de Raimond Sauret, pour les biens nobles qu'il possède dans la paroisse de Saint-Lazare (20 septembre 1668). — 7. Arpentement de la maison noble de Taillefer (1668). — Hommages : Marguerite Grain de Saint-Marsaud, v^{ve} de J^{n}-Antoine de Saint-Chamand, s^{r} du Pescher, pour la seigneurie de Lacour, en Périgord (1669) ; — Jean Becheau, pour la maison noble de Ferrachapt, paroisse de Saint-Martial-d'Artenset (1673) ; — Guy de Fayard, pour la terre et seigneurie de Ladouze (1679) ; — Alexandre Dubois, pour la maison noble de Fayolle (1695) ; — Pierre Prevost de La Rolphie, pour les terres de La Barbinie et de la Foranchie (1698) ; — Jean-François Duchesne, conseiller du Roi, et lieutenant général en la sénéchaussée de Périgueux, pour les terres et seigneuries de Montréal, Labatut, Montault, Bruilh et Lespinasse (1700) ; — Joseph-Auguste, comte de Souillac, pour la terre et seigneurie d'Azerac (1701) ; — Jean du Boussier, pour la maison noble de Pechalmouguet (1701) ; — Joseph du Cheylard, pour les maisons nobles de la Queyrelie et du Cheylard (1702) ; — Jeanne de la Gaubertie, pour les seigneuries de Clermont et de Fajolles (1725). — 34. Reconnaissances de Domme (1689-1693). — Hommage au Roi par Henri-Joseph, marquis de Ségur « pour certains cours d'eau sur la rivière de Dordogne » (1701). — Aliénation d'une place à Bergerac (1676). — Ville de Périgueux : hommage de 1681 et arrêt du Conseil du 13 janvier 1761, sur la levée de certains droits. — 45. Inventaire d'actes de foi et hommages pour les années 1752-1754. — 46. Maison noble de Castetmerle, juridiction de Montpazier (saisie féodale, 1668). — 51. Aveux et dénombrements : Pierre Molènes, pour les biens qu'il possède à Saint-Sernin (1668) ; — Marguerite de Laserre, v^{ve} de Joseph de Formigier, pour la maison noble de Beaupuy, à Auriac (1694) ; — Guy de Vivant, pour la maison noble de Lasalle, à Saint-Léon (1696) ; — Suzanne Laserre, épouse Vaurilhon, pour les biens nobles de la Vermandie, à Thonac (1701). — 62. Catherine de Bar, pour la terre et seigneurie de Montcalon, à Bouzic. — 63. Maison noble de Verdon (saisie féodale, 1689).

C. 4776. (Liasse.) — 106 pièces papier.

1685-1691. — Aveux et dénombrements, saisies féodales : Périgord. — 6. Gilles, marquis d'Hautefort, comte de Montignac, etc., pour les terres de Montignac, Hautefort, Thenon, Lamothe et Chaumont (1685). — 17. Marguerite de Belrieu, pour la terre et seigneurie de Clérans (1685). — 20. Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, marquis de Berg-op-Zoom, etc., pour les terres et vicomtés de Lanquez et de Limeuil (1685). — 32. Jean de Talleyrand de Grignols, prince de Chalais, etc., pour la terre et seigneurie de La Roche-Chalais (1688). — 45. Nicolas de Fayolle, pour la terre et seigneurie de Tocane (1688). — 62. François de Chapt-de-Rastignac, pour la maison noble de Saurazac, en la châtellenie d'Excideuil (1689) ; — 100. Pierre Chalup, syndic du chapitre cathédral de Saint-Etienne et Saint-Front de Périgueux, pour la maison noble du Poirier, à Azerac (1690). — 103. Marie d'Hautefort, v^{ve} de Charles de Schomberg, duc et pair, maréchal de France, pour la terre et seigneurie de Lerm (1696). — 104. Louis de Lostanges, pour les terres et seigneuries de Saint-Alvère et de Puy-de-Rège (1691), etc.

C. 4777. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 52 pièces papier.

1525-1764. — Aveux et dénombrements et saisies féodales : Sénéchaussée des Lannes. — 1. Hom-

mage du sire d'Albret au roi François Ier, pour raison des comtés d'Armagnac, de Périgord et de Gaure, etc. (Amboise, 17 juin 1515) (copie collationnée du 28 mai 1699). — 4. Serment de fidélité au Roi prêté par Jacques de Bourbon, seigneur baron de Roulié, Pontenx, Gastes et autres places (extrait des registres de la cour de la sénéchaussée du duché d'Albret au siège de Tartas, 23 juin 1622). — 5-22. Aveux et dénombrements et saisies féodales : maison noble de Hercules (1634-1692) ; — maison noble de Pomarède, à Mouscardès (1655) ; — seigneurie de Lahontan (Isaac Delom, 1663) ; — terre et baronnie de Sorde (6 mars 1665) ; — terre et seigneurie de Lacquy (Claire de Landrieu, v^ve^ de Joseph de Mesme, 1665-1668). — 23. Dénombrement du marquisat d'Antin, par Hector-Roger de Pardaillan de Gondrin (7 mars 1671). — 25. Aveu et dénombrement de la seigneurie d'Estibaux (Salomon de Lacoste, 1679). — 26. Aveu et dénombrement fait par Gratian de Gardera pour ses biens de Bonnefont et de Lapuyade, dépendant du vicomte d'Orthe (1679). — 28. Aveux et dénombrements : pour la seigneurie de Montaut (Pierre de Lartigue, 1680) ; — pour les paroisses de Gaujacq, Bastennes, Pomarès et Castelsarrazin en Chalosse (François d'Escoubleau, chevalier de Sourdis, 1680) ; pour la terre noble de Lamothe paroisse de Labatut (Jean-Antoine Lalande-Lamothe, 1681). — 34. Hommage rendu au Roi par la communauté de Montaut (1682). — 38. Aveux et dénombrements pour la terre, seigneurie et baronnie de Doazit (Marie d'Essenault, v^ve^ de Joseph-Henri de Candale de Foix, 1685) ; — pour la terre et seigneurie de Montaut (Jacques de Turquey, 1686) ; — pour la dime, maison abbatiale et moitié du moulin de Sébie (Henri de Labat d'Arnos, époux de Marie de Sébie du Sire, 1692) ; — pour la terre et seigneurie de Barenne, par. de Pimbo (Pierre de Provères, 1694) ; — pour les terres de Montagut et le Bourdaldt (Jeanne-Marie-Josèphe de Poyanne, épouse de Jean-Louis de Pardaillan, comte de Gondrin, 1700) ; — pour la seigneurie et château d'Oro (1700) ; — pour la terre et seigneurie de Cauna (Christophe de Cabanes, 1712) ; — pour les seigneuries de Lamothe, Aurice et Escoubès, par Antoine de Batz, 1701 ; — pour la seigneurie d'Aureilhan, par Eutrope-Alexandre Lur-Saluces, 1752 ; — pour la seigneurie de Lalanne, par Charles de Baffoigne, 1764, etc.

C. 4778. (Liasse.) — 64 pièces papier.

1685-1691. — Aveux et dénombrements, saisies féodales ; affaires diverses : Lannes. — 1-7. Antoine-Charles, duc de Grammont, pour les seigneuries de Louvigny, Cazalis, Horsarieu, Hastingues, la baronnie d'Hagetmau, la maison noble de la Salle-Briscous, la terre et seigneurie d'Arsac (1685). — 8-11. Louis de Montesquieu d'Artagnan, abbé de Saint-Jean-de-Sordes, pour la terre et baronnie de Sorde (1685). — 14. Jean de Mellet, écuyer, pour la seigneurie de Labarthe (1645). — 17. Jean-Marie de Puyolle, pour la vicomté de Juillac et la seigneurie de Fieux (1685). — 26. Jeanne-Marie-Josèphe de Pouyanne, épouse de Jean-Louis de Pardaillan de Gondrin, pour la terre et seigneurie de Puyo (1686). — 32. Charles de Cazemajour d'Orion, pour la baronnie de Lahontan (1690), etc. — 41. Joseph de Meignaud, écuyer, pour les maisons nobles de Larronde et de Mitahelgun, dans la vicomté de Soule (1689). — 45. Jean de Saint-Christau, pour la seigneurie d'Estibaux (1689). — 46. Benoit de Basquiat, pour la seigneurie de Mugriet (1689). — 47. Jean de Beauregard, pour la seigneurie de Benquet (1689). — 50. Jacques Duval, pour la terre et marquisat de Tercis (1690). — 53. Antoine de Lasalle de Bordes, pour la terre d'Ossages (1691). — 57. Samuel de Blair, pour les terres et seigneuries de Pomarez et Castelsarrasin (1690). — Saisie féodale de la seigneurie de Laluque (1692).

C. 4779. (Liasse.) — 243 pièces papier.

1685-1691. — Aveux et dénombrements, saisies féodales, lods et ventes : Bordelais, Bazadais, etc. — 1. Ambarès (maisons nobles de Matelot, de Flouquet, de Peyhault, de Gabachon) ; — Ambès ; — Sainte-Eulalie-d'Ambarès (maisons nobles de Macanan, de Cocujac, du pont du Bouquet) ; — Artigues (maisons nobles de Peyroux et de Lestrilles) ; — terre et seigneurie d'Audenge. — 18. Bassens (maisons nobles de Peyaut, de Puypelat et Cahors, de Beaumont, de Phuaud, etc.) ; — Baron (maisons nobles de Crain et de Belle-Fontaine) ; — Barsac (maisons nobles du Pont, de Saint-Robert, etc.) ; — Baurech (maisons nobles de la Tour Gamarde, de La Caussade, de La Haye) ; — Bègles (maison noble du Bois « autrement le Pissadey » ; — terre et seigneurie de Blasignac ; — maison noble de Lamothe-Saint-Paul en Blayais ; — maison noble de Bisquetan ; — Bouliac (maisons nobles de Taujan, de La Clausure) ; — maison noble de Beauséjour (Grignols) appartenant à Suzanne Jaubert de Saint-Gelais, comtesse de Talleyrand ; — Bourg et Bourgés (maisons nobles de Rousset, du Bousquet, de Lamothe-Saint-André, de Pastourat, de Congés, etc.) ; — terre et baronnie de Bu-

dos. — 56. Cambes (maison noble de Piis) ; — Camblanes (maison noble du Tasta) ; — Canéjan (maison noble de Rouilhac) ; — Carignan (maison noble de Sabastey) ; — maison noble de Carnet en Médoc ; — terre et seigneurie de Castelnau-de-Médoc ; — maison noble de Larivaut, à Cissac ; — Cenon (maison noble du port de Mons) ; — terre et seigneurie de Cubzaguès, appartenant à Marguerite de Lur-Saluces ; — terre et seigneurie de Doizicq, appartenant à Marie d'Essenault, v^ve^ de Joseph-Henri de Candalle de Foix ; — Eyrans en Blayais (maisons nobles de Lamothe ; terre et baronnie d'Eyrans) ; — Eysines (maisons nobles de Bois-Gramont et de Maucan). — 86. Floirac (maison noble de Feuillas) ; — maison noble et Tour de Fargues ; — maison noble de Beauséjour, à Fargues ; — vicomté de Foncaude, appartenant à Jean de Majence de Camiran ; — Fontet (maison noble de Tartifume) ; — maisons nobles de Grand-Puch, de Grissac, de Guilleragues ; — terre et seigneurie des Jaubertes, appartenant à Olive de Lalanne, v^ve^ de François de Pontac. — 104. Maison noble de Lamothe-Saint-Médart ; — château de La Réole ; — Langoiran (maisons nobles de Hourens, Dubedat, Renon, Rocqueys) ; — maison noble de Saujon ; — La Tresne (maisons nobles de Saint-Julien, de Gaxies, de Malherbe, etc.) ; — terre et captalité de Latresne, appartenant à Jean Le Comte ; — Léognan (maisons nobles de Laborde et d'Olivier) ; — terre de Lesparre ; — ville et communauté de Libourne ; — Lignan (maison noble de Puygerin) ; — maison noble de Lislefort ; — maison noble de Ferran, à l'Isle-Saint-Georges ; — maison noble de Curriet, à Lormont, appartenant à Anne Daffis, v^ve^ de Bernard de Pichon. — 145. Mérignac (maisons nobles d'Yquem, etc.) ; — Meynac (maison noble de Fortage) ; — terre et seigneurie de Belin, à Mons ; — Monségur (terre et seigneurie de Noaillan) ; — maison noble de Camponnac, à Pessac ; — Portets (maison noble du Basque, appartenant à Jacques-Auguste Le Berthon, chevalier, seigneur d'Aiguilhe) ; — terre de Poudenas ; — Quinsac (maisons nobles de Pranzac, de la Bigueyresse, de Pézard ; — terre et baronnie de Roaillan ; — baronnie de Rions ; — terre et seigneurie de La Rivière ; — maison noble de Romefort, en Blayais. — 183. Sadirac (maison noble de Belair et château de Tustal) ; — seigneurie de Saint-Aignan, appartenant à Léon-Auguste d'Esparbès de Lussan ; — Saint-André-du-Bois (maison noble de Tastes) ; — maison noble de Lamothe-Saint-Androny ; — Saint-Caprais (maison noble de Gourgues) — Saint-Christoly en Blayais (maisons nobles de Jussas et Penin) ; — maison noble de Grand Puch, à Saint-Germain-du-Puch ; — terre et seigneurie de Serignan, à Saint-Laurens-Médoc ; — juridiction de Saint-Macaire (maisons nobles du Port, de Lanau, de Gibault, de Catin ; collège des Jésuites et droit de pêche dans la Garonne, etc.) ; — Saint-Médard-d'Eyrans (maison noble de Lamothe) ; — maison noble de Comps, à Saint-Sulpice-de-Comps en Bourgès ; — terre et seigneurie de Salles en Buch. — 221. Tabanac (maison noble de Maurian) ; — Le Taillan (maison noble de Germignan, etc. ; — maison noble de Monnadey, à Talence ; — Tresses et Mérac (jugement de 1688 qui déclare ces deux paroisses être de la mouvance de la Couronne) ; — terre et seigneurie de Virelade ; — Yvrac (maisons nobles de Morpein et de Peyarrey).

C. 4780. (Liasse.) — 110 pièces papier.

1662-1735. — Aveux et dénombrements ; saisies féodales : Bordeaux et environs, Médoc, Blayais, Entre-deux-Mers. — Maisons nobles de Béguey ou de Lansac ; — de Lalande, appartenant à Charles de Durfort, marquis de Civrac, captal de Buch ; — de Haut-Brion, appartenant à François-Auguste de Pontac ; — terre et seigneurie de Blanquefort. — Maisons nobles de Mataplane, de Lagorce, de Mouton, de Lacornière, de Tustal, de Ferraude, de Tastes, de Rouffiac, du Guâ, de Maisonneuve, de Lestrilles, de Saint-Julien ; — maison noble de Roussel, à Mombrier. — Inventaire du mobilier du château de La Roque-de-Thau, appartenant au président de Grimard, de Bordeaux (1700). — Maisons nobles de Romefort, de Giron, de Lamarque, de Terrefort, du Pézard, etc., etc.

C. 4781. (Liasse.) — 107 pièces papier.

1677-1752. — Saisies féodales : Agenais, Condomois, Périgord, etc. — Registre des saisies féodales pour la sénéchaussée d'Agenais et Condomois (mai août 1704). — Mezin : saisie Bertrand de Parran (1677). — Revendication des terre et seigneurie de Saint-Dizier, en Castillonnès (1691). — Procès en saisie féodale de la terre et seigneurie de Larrée, en Condomois, sur Jean-Aimeric de Préchac, marquis d'Estignac (1692) ; — de la maison noble de Mons, en Condomois, sur Henri de Salles (1692). — Procès en saisie féodale du fief de Monac, situé dans les paroisses de Saint-Vincent et de Lafitte, dans la juridiction de Clairac, sur Jean-Louis de Rossanes, écuyer (1751-1752) ; — du moulin de Roques, à Astaffort ; — de la

terre et seigneurie de Bonnefon (Saubat) ; — des terres et seigneuries de Carlux et Berbiguières (1694) ; — de la maison noble de Castelmerle (1694) ; — de la terre et seigneurie d'Arzac (1687), etc. — Noms des vassaux qui relèvent des châtellenies de Cherval, Lachapelle-Grésignac et Saint-Martial-Viveyrol (1679).

C. 4782. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1521-1691. — Aveux et dénombrements, saisies féodales, lods et ventes : Saintonge. — Table des hommages des élections de Saintes et de Cognac (1645-1681) ; — mémoire des assignations données les 12, 13 et 14 octobre 1668 pour les hommages. — Copie de procès-verbal de montrée de la paroisse de Champaignac (5 avril 1521) ; — Copie de lettres royaux contre Jean Leroy, prêtre et chanoine de Saint-André de Bordeaux et curé de Rouffignac, en Saintonge (1er août 1552). — Aveux et dénombrements rendus au Roi par Geoffroy de Blois et le R. P. François Dusollier, de la Compagnie de Jésus, pour la terre et seigneurie d'Usson, en Saint-Fort (4 mai 1612) ; — par Christophe Grain de Saint-Marsault, pour les terres de Pudrie et Parcoul (7 novembre 1618), avec une copie de l'échange fait en 1523 des terres de Milhanay, Villefranche, Villebrose, et Billy, contre les terres de Pudrie et Parcoul ; — par Philippe Fortin, seigneur de la Hoguette, pour la terre et châtellenie de Chamouillac (7 avril 1663). — 13. Vente d'une maison noble située devant le pont de Riberoul, dépendant de la seigneurie de Saujon (11 décembre 1666) ; — seigneurie d'Anton (restitution de saisie féodale (1667). — Cens et rentes possédés indûment par le sieur de Théon, dans la châtellenie de Talmont. — Reconnaissance par Jean Villatte, Guillaume Ledoux, Pierre et Michel Charbonnier d'un tènement appelé « des Hormeaux », dépendant de la châtellenie de Chateauneuf, engagée à Monseigneur le maréchal de Navailles (1680). — 24. Aveu et dénombrement, fait par Elie Trouillier, des terres qu'il possède à Malaville, situées dans la dépendance du château de Bouteville qui appartient au Roi (11 juin 1680). — Saisies féodales : terre de Saint-Martial-Viveyrol (François de Lageard) ; île et baronnie d'Oléron (Marc-Anthoine Le Berthon et René du Grenier) ; — terre de Pantois, près de Taillebourg (Joseph Le Berthon) ; — terre de Montguyon, près de Montendre (Louis d'Anglure de Bourlemont) ; — terre et seigneurie de Parcoul (Auguste Grain de Saint-Marsault) ; — terres et seigneuries du bois des Brousses, de Boisredon, de Rouffignac, de Meursac, de Saint-Fort, etc.

C. 4783. (Liasse.) — 2 pièces papier, un registre.

1578-1768. — Lods et ventes. — Ordonnance du bureau permettant à Jean de Laplace, fermier général des domaines du Roi, dans la généralité de Bordeaux, de faire assigner devant les trésoriers tous les redevables des redevances, lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux, dans l'étendue de la généralité (8 avril 1707). — Les sindics et anciens avocats au parlement de Bordeaux attestent « qu'il est d'une jurisprudence constante dans ce parlement que les lods et ventes des biens nobles et fiefs vendus dans le ressort sont dus au seigneur dominant ». Bordeaux, 13 avril 1768. Suivent les signatures (13). — Registre où sont inscrites les mutations de propriétés foncières soumises aux droits de lods et ventes pour Bordeaux et ses environs (1678-1680) (incomplet).

C. 4784. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 149 pièces papier :

1695-1785. — Lods et ventes. — Bordeaux (maisons rue des Faussets, du Parlement, Sainte-Catherine, du Pont-Saint-Jean). — 8. Paul Alain de Lavigerie, chapelain de la chapelle fondée par Pierre de Bloyac dans l'église Saint-André de Bordeaux, est maintenu en la possession et jouissance de la mouvance directe d'une maison, sise place du Palais-de-l'Ombrière, acquise par Claude Labottière, bourgeois et marchand de Bordeaux (1715). — 10. Maison de la rue Maucoudinat, acquise par François Larauza et Alexandre Larauza, conseiller du Roi à la table de marbre, son fils (1737). — 15. Maison rue du Pas-Saint-Georges, acquise par Jean Faubeau, bourgeois et maître menuisier de Bordeaux (1743). — 18. Maison rue du Parlement, ayant appartenu à M. de Licterie, conseiller du Roi au parlement, acquise par Jean Drouillard, bourgeois et maître boulanger (1745). — 19. Emplacement aux Chartrons « dans le tenement de la pucelle, à présent rue Barreyre » (bail à fief nouveau consenti par les curés et bénéficiers de Sainte-Eulalie), (1747). — 21. Action judiciaire engagée devant l'intendant de Tourny au sujet de droits de lods et ventes payés par Joseph Pradier, négociant à Bordeaux, pour l'achat d'une maison rue des Faussets, vendue par Etienne de Gauffreteau, écuyer (1751-1771). — 25-26. Emplacements pour bâtir situés rue Fondaudège, acquis par Etienne Charles, marchand de grains, et Pierre Parmentier, maître d'écurie ; — opposition des maire et jurats de Bordeaux et des officiers du châ-

teau Trompette « à cause de la servitude de certains canaux qui conduisent l'eau tant à la fontaine d'Audège qu'à celle du Château-Trompette » (1785).

C. 4785. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 226 pièces papier.

1658-1785. — Lods et ventes. — 1. Terre et seigneurie de Lacanau, achetée au duc d'Epernon par Jean Caupos (1663) ; — maison noble et seigneurie du Bois de Lalande en Villeneuve (Médoc) (1667) ; — maison noble de Saujon et droits de pacage réservés aux habitants de Saint-Caprais, dans l'Entre-deux-Mers (1687). — 13. Droit des lods et ventes et prélation des quatre paroisses en Cubzagués, acquises par Jean de Montalier, écuyer, seigneur de Grissac et Saint-Laurens (1700). — 42. Jean-Joseph De Blanc, seigneur de Mauvezin, est maintenu dans la directité du tenement de Bardouquin, situé dans la juridiction de La Réole (1707). — 53. Maison noble de Vergnes « autrement du Bois ou Pissadey de la Reine », sis dans la paroisse de Bègles, acquise par Joseph Nunez Perreyra (1722). — 55. Château noble de Feuillas et ses dépendances, acquis par Bernard de Lamolère (1723). — 64. Acquisition de certains fonds sis à Barsac, par Jacques Rouquette, bourgeois de Bordeaux, de la dame de Suduiraud, v^{ve} du président d'Abadie (1734). — 90. Procès intenté au s^{r} Jacques Hustin, propriétaire de la manufacture royale de faïence de la ville de Bordeaux, en paiement de droits de lods et ventes pour des acquisitions faites par lui dans la paroisse d'Eysines (1733-1735). — 120. Maison noble de Galan, acquise de M. de Brassier, seigneur de Lamarque, par Martial-Etienne-Ignace de Maledan (1737). — 123. Acquisition de dix-huit journaux de pré situés dans la paroisse de Bourdelles, juridiction de La Réole, par Jean de Lançon, écuyer, s^{r} de Lostière, sur noble Jean de Ferran, écuyer, s^{r} du Luc et de Latour (1739). — 131. Acquisition de la terre et seigneurie de Margaux et du fief de Curton par Jean-Baptiste-Nicolas-Guillaume de Conti, maître de camp du régiment de la Reine-Cavalerie, sur le comte de Fumel, maréchal des camps et armées du Roi (1778). — 132. Acquisition par Joseph de Chaperon, chevalier, seigneur de Terrefort, conseiller au parlement, de Léonard-Casimir Le Comte, chevalier, captal de La Tresne, du fief et baronnie de Calamiac, du château de Tustal, etc., dans l'Entre-deux-Mers (1778). — 133. Acquisition du domaine noble appelé du Faisan, paroisse de Bassens, par Desprès de Launay, président trésorier de France à Bordeaux (1715). — 134. Acquisition par François-Armand Saige, avocat général au parlement de Bordeaux, de M. le maréchal de Duras, du moulin de Plassan, situé dans la paroisse et marquisat de Blanquefort (1785), etc., etc.

C. 4786. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 226 pièces papier.

1679-1785. — Saisies féodales ; lods et ventes : Agenais. — 1. Donation par le roi au s^{r} Le Tanneur et au s^{r} Lambertie, capitaine de dragons, des droits de lods et ventes, quint, requint, rétention par prélation et autres droits seigneuriaux dus à Sa Majesté, à prendre sur les terres de Galapian, Castelmoron, Tombebœuf, Seiches, Castelmoron, etc., en Agenais. — 7. Contrat de vente de la terre de Galapian (1679-1691). — 26. Saisie de la terre de Gasques, juridiction de Castelsagrat, appartenant à Jean-Paul Dulion, seigneur vicomte de Bruniquet et de Gasques, faute du paiement du droit de lods et ventes (1700). — 39. Revente faite à Etienne de Roux Monbel, seigneur de Pomevic, des droits d'échange dans cette localité (1705). — 40. Droits de lods et ventes payés dans l'étendue des villes et juridictions de Port-Sainte-Marie, de Sauvetat-de-Savères et Puymirol (1705-1710). — 48-49. Droits d'ensaisinement à Laparade et à Port-Sainte-Marie (1706). — 76. Paiement d'une somme de 300 livres par certains habitants de la juridiction de Sainte-Foy d'Agenais, pour acquisition de certains domaines démembrés de la maison noble de Graveron (1723). — 91. Droits de lods et ventes (2.500 livres), payés par François de Montalembert, écuyer, seigneur de Catus, pour le château de Catus, paroisse de Maignac, acquis par échange avec M. Denis de Boulier, s^{r} de La Cardonnie (1740). — 118. Acquisition de la seigneurie de Bourgougnade, paroisse de Saint-Philippe, juridiction de Sainte-Foy, par Marie-Béatrix Dupré d'Honville de Chasseneuil (1778) ; — 119. Acquisition des terres et seigneuries de Casseneuil et de Cancon, par Antoine-François, vicomte de Beaumont, capitaine des vaisseaux du Roi (1785). — 122. Ensaisinements (bureaux de Clairac, Marmande, Miramont, Puymirol) (1700-1708).

C. 4787. (Liasse.) — 272 pièces papier.

1698-1704. — Lods et ventes : Agenais. — Agen, Bajaumont, Clairac, Damazan, Francescas, Monteton, Montpezat, Puymirol, Nérac et La Roque-Maniban,

Saint-Bauzeil, Sainte-Foy, Sauvignac, Seiches, Tournon, Villeneuve-d'Agen, etc.

C. 4788. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 136 pièces papier.

1668-1740. — Lods et ventes : Périgord, Saintonge, Condomois, Lannes. — 1. Vente par Joseph Boussier, écuyer, seigneur de la Cipière et de Coulaud, à Jean de Rupin, écuyer, seigneur du Breuilh, lieutenant-criminel au présidial de Sarlat, de certains biens dépendant de la seigneurie de Vallette (1737-1740). — 24. Vente par M. le marquis d'Hautefort, seigneur de la comté de Montignac, à Jean Queyroy, s^{r} de Lacroze, de certains fiefs relevant de ladite comté de Montignac, sous le cens et rente directe annuelle et perpétuelle de 24 liv. 15 s. (1738). — 42. Acquisition faite par le s^{r} du Luc, marchand, de M. le comte de Vandret, d'un bois de haute futaie appelé le bois de Maya, situé dans la paroisse de Ginestet ; l'acquéreur est condamné à payer une somme de 1666 livres 13 s. 4 d. pour les lods et ventes (1740). — 56. Paiement de droits de lods et ventes pour biens acquis dans les paroisses de Thiviers, Domme, La Montjoie en Périgord (1698-1702). — 68. Ignace Dalesme, écuyer, s^{r} de La Chapelle, est condamné à payer la somme de 3.000 livres pour les droits de lods et ventes de la terre et seigneurie de La Chapelle qu'il a acquise de François d'Anglard (1703). — 81. Vente par M. le marquis de Fayolle de la forêt appelée de Fayolle, située dans la paroisse de Tocane, en Périgord (lods et ventes 8.006 livres) (1724). — 83. Droit de lods et ventes payés pour la terre de Lonzac, dépendant de la seigneurie d'Archiac, en Saintonge (1668). — 106. Droits de lods et ventes payés par les consuls de Condom pour acquisition de biens nobles dans la ville de Condom et dans les paroisses voisines (1703).

C. 4789. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1584-1717. — Ponts et Chaussées. — 1. Arrêt du Conseil du Roi ordonnant aux trésoriers généraux des finances de dresser un état des péages et impositions qui se lèvent sur les paroisses de leur généralité pour l'entretien des chemins, et d'en faire rapport au s^{r} marquis de Rosny, grand voyer de France (avril 1605). — 4. Lettre de Colbert aux trésoriers de France, à Bordeaux, sur la visite des ouvrages d'art de la généralité (26 février 1668). — 5. Imposition de la somme de 560.000 livres dont 50.000 sont destinées à la généralité de Bordeaux pour les travaux de l'année 1656 (29 avril 1655). — Personnel : 7. Lettres de provision, de la charge et profession d'ingénieur ordinaire du Roi, à Bayonne, en faveur de Théodore Boucheron ; — paiement de ses gages (1670). — 10. Désignation de Geoffroy Chavasse, avocat au parlement de Bordeaux, comme lieutenant de la voirie dans la juridiction de Cubzagués (1669), et Pierre Bonmartin, avocat au parlement de Bordeaux, comme lieutenant de la voirie dans l'élection de Sarlat et la banlieue de Bergerac (1660). — 12. Requête de Guillaume Lamond, pour avoir la charge de lieutenant de la voirie dans les comtés d'Ornon et de Veyrines (1668). — 13. État des impositions à lever à Caudéran pour la réédification de la tour de Cordouan (1584). — 14. Visite de la tour de Cordouan par Léonard d'Essenault, trésorier de France, assisté de « François Buscher, m^{e} des ouvrages et réparations de Guyenne » ; — indication des réparations à effectuer (1633). — 15. Procès-verbal de la visite du cloître des Dominicains de Bordeaux, converti en arsenal et démoli par une explosion ; description d'une chapelle hexagonale à deux étages, le bas ayant servi d'ossuaire, le haut dédié à Sainte-Catherine ; une somme de 21.560 l. 10 s. sera consacrée aux réparations (1620). — 17. Construction des locaux du bureau des finances de Guyenne dans l'enclos du Palais ; conflit avec la Monnaie de Bordeaux (1633-1696). — 28. Réparations au château de Blaye (1635). — 31. Réparations de la muraille et de la brèche du Château-Trompette par Pierre de Lagarde, bourgeois et maître maçon de Bordeaux, avec une ordonnance de Sully (1601). — 38. Réparations au château du Hâ (1634). — Réparations à faire au collège des Jésuites (XVIIe s.). — 41. Visite du château de La Roche-Chalais sur la Dronne (25 novembre 1717). (incomplet.)

C. 4790. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 31 pièces papier.

1600-1711. — Ponts et chaussées : ponts. — 1. Enquête au sujet du pont de Villeneuve-d'Agen : il est composé de trois arches ; c'est le seul pont qui existe depuis Cahors jusqu'à l'embouchure du Lot ; sur le pilier du milieu était posée une grosse tour qui s'est écroulée dans la nuit du 18 février 1600. Evaluation des travaux de maçonnerie ; évaluation des bâtardeaux, cintres, etc. Soumissions. Conférence avec Louis de Foix, ingénieur de S. M. (1601). — Examens des travaux faits au pont de Villeneuve-d'Agen par

François Beuscher, « maître des réparations et fortifications pour le roy en Guyenne » (1613). — Projet de travaux aux ponts de Bayonne (1626). — Ponts de Périgueux et de Vetz, sur l'Isle, de Sainte-Eulalie d'Ans et de Montignac, sur la Vézère (1614-1627). — Pont d'Astaffort, sur le Gers (1630). — Réparation du pont de Cubjac, sur la Vézère, avec un plan (1643). — Pont sur le Gabas, sur la route de Saint-Sever à Orthez (1771), etc.

C. 4791. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 139 pièces papier.

1638-1788. — Ponts et chaussées : voirie de Bordeaux. — 1. Commission obtenue par Messieurs les trésoriers de France pour faire assigner les maire et jurats de Bordeaux devant le Grand Conseil : le maire et les jurats de Bordeaux prétendaient avoir le droit de réglementer les alignements (26 juin 1638). — 2. Règlements divers (1750-1758). — 6. Plainte des Minimes au sujet des eaux d'un chemin qui envahissaient leur enclos (1687). — 10. « État du revers des fossés des Carmes depuis le mur de la Visitation jusques à la rue du Cahernan » (1770). — 14. Recurement des esteys de Bordeaux et de La Bastide (1661-1761). — 20 Pavage : règlement des trésoriers de France sur la réfection du pavé de Bordeaux (16 juin 1704) ; défense est faite aux habitants de Bordeaux « de faire mettre aucuns pieux ni bûches au travers des dites rues dans le pavé d'icelles, faire aucunes barrières », etc. (23 décembre 1705). — 42. « Changement des pentes et faction de pavé » dans la ville de Poudensac (1758), etc. — 44. Permissions de voirie : rues de la Rousselle, des Carmes, place et rue des Augustins, rues de la Fusterie, Raze, Bouhaut, Galetheau, Cornac, Saint-Martin, des Trois-Conils, Neuve des Capucins, Chantegril, Malescot, de la Belle-Étoile, Sainte-Thérèze, des Ayres, Mautrec, des Capucins, Leyteire, du Cancera, Barreyre, Fondaudège, Saint-Paul, Borie, des Cordeliers, Notre-Dame-de-la-Merci, Sainte-Catherine, Poyenne, fossés du Chapeau-Rouge ; rue Gensan, fossés des Carmes, palu des Chartrons ; rue de Gourgues, des Bahutiers, Saint-Christoly ; place du Marché-Neuf et de Saint-André ; rues Saint-Bruno, Pillet, etc. — 46. Les Augustins de Bordeaux demandent l'autorisation de faire construire le long de leur église « de petites chopes comme celles qui sont entre les piliers qui soutiennent le mur de lad. église » (1712). — 64. Construction du portail de l'église Saint-Michel en 1737 (indication). — 88. Autorisation demandée par les religieux Cordeliers de la régulière observance Saint-François de commencer la façade de leur église (1758), — 134. Constructions à Libourne, Saint-Christoly-en-Blayais et Guîtres (permissions de voirie).

C. 4792. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1667-1785. — Ponts et chaussées : voirie de Bordeaux. — 1. Bail du chemin « qui est au devant le couvent des religieuses de Catherine de Sienne ; au bourg de St-Seurin, 1662 ». — 2. Demande de changement de l'assiette du chemin qui va du faubourg Saint-Seurin au lieu appelé de *Figueyras,* adressée aux trésoriers de France par Jean Maugrain, conseiller du Roi et trésorier de France en Guienne (1668). — 5. Devis des ouvrages de maçonnerie… à faire au local du bureau des finances établi à Bordeaux (1671). — 11. Pavage du faubourg des Chartrons ; — requête des habitants ; — bail du 18 février 1709 ; — différends soulevés à l'occasion de ce pavage (1709-1716). — 30. Pétition de divers habitants de la rue Saint-Joseph « au lieu des Chartrons, paroisse St-Rémi », demandant le pavage de cette rue transformée en cloaque tous les hivers (1716). — 36. Plainte des habitants de la rue Poyenne et de la rue Saint-Esprit sur le mauvais état de ces rues (1721-1722). — 40. Déplacement du portail du collège de Guienne : alignement demandé (1722). — 41. Plaintes des habitants « de Fromaget », situé derrière les Chartrons, et des rues qui a voisinent led. lieu nommées rue Pomme-d'or, Martin, Bousigou, Raze, Angélique, Saint-Jean, Neuve-Retaillon, Notre-Dame, Saint-Esprit, Ramonet ; ils demandent l'assainissement de tout le quartier (1746). — 43. Indemnité accordée aux propriétaires de maisons et chais expropriés pour la formation de la place d'Aquitaine (1754). — 60. Requête de Laclotte aîné, m^{e} architecte de Bordeaux, au sujet de l'établissement de deux rues, sur l'emplacement de la faïencerie Hustin (1785), etc.

C. 4793. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1721-1783. — Voirie de Bordeaux (alignements). — Fossés des fontaines ; fossés de la rue Bouquière ; port de la Grave ; rues Castillon, du Pont-Long, Dugla, de la Petite-Taupe, Bouquière, Saumencie, Bouhaut, de la Grande-Taupe, Chantegril, Dufau, Lagrange, des Carmes, fossés des Tanneurs ; rue Saint-Martin et allées de Tourny ; rues Permentade, du Moulin, Dubos, de la Fusterie,

des Fossets, du Couvent, Mautrec ; fossés du Chapeau-Rouge ; rues Saint-Paul, Saint-Remi, Sainte-Catherine, Galetheau, du Pont-Saint-Jean, de la Madeleine, Judaïque, Maucaillou, Saint-James, du Mirail, du Parlement, du Hâ, des Cordeliers, des Feuillans, des Allemandiers, Vielle-Dieu, etc. Tableau des ordonnances d'alignements, par lettre alphabétique des noms de rues, en 1782-1783.

C. 4794. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 146 pièces papier.

1636-1785. — Ponts et chaussées : chemins dans l'étendue de l'élection de Bordeaux. — 1. Imposition de 50 livres sur la paroisse de Gradignan, pour la réparation du grand chemin de Bordeaux à Bayonne (1634). — 2-7. Réparations aux chemins de Langoiran et du Tourne ; au grand chemin qui conduit du port d'Escaunat à Créon et à La Sauve-Majeure ; aux chemins de Pessac ; au grand chemin public qui va de la Bastide à Cadillac (1661-1668). — 8. Usurpation sur le grand chemin qui va du port du Tourne à Baurech (1668). — 16-33. Chemins royaux d'Ambarès (1669), de Blaye à Bourg (1669), de Sainte-Croix-du-Mont (1670), du Médoc (1671), de Mérignac (1673 et 1715). — 36. Route de Saint-Estèphe à Bordeaux : empiètement de Maniban (1683). — 35-62. Chemins de Saint-Macaire à La Réole (1700), de Villenave (1700), de Bordeaux à Castres (1701), de Montussan (1702), de Cadillac à Saint-Macaire (1704), de Gradignan à Léognan (1708), de Reignac (1712), de Bouliac (1716), de Barsac (1716), de Thoumeyragues (1722), de Bordeaux au Tondu (1713), de La Brède et lieux circonvoisins (1715). — 63. Réparations des chemins qui sont entre la poste de Bosmartin et celle de Pierre Brune (1715-1716). — 68-83. Chemins de Ludon (1710), de Vayres et de Larivière en Fronsadais (1718), chemin dit de Maucoulet (1722) ; chemin de La Brède et de Saint-Sève (1722). — 89. Ordonnance du bureau du domaine de Guienne pour la réparation du chemin de Cambes à Créon (19 mai 1738). — 90-104. Chemins du Médoc (1752) et de la comté d'Ornon (1758) ; chemins de Bordeaux à Canéjan et à La Teste-de-Buch (1771) ; chemin public de Cassagne à Saint-Macaire (1785). — Élection d'Agenais. — 105-107. Bail des réparations à faire à toutes les avenues et chemins de la duché d'Aiguillon (1642) ; — visite et réparations des chemins, passages royaux et publics des juridictions de Clairac, Laparade, Saint-Pardon et Montpezat (1701) ; — ordonnance des trésoriers de France au sujet des réparations des chemins qui conduisent de Samazan, Bouglon et Cocumont au port de Cantecor (1736).

Élection des Lannes. — 108-115. Réparations de chemins (1632-1722).

Élection de Périgord. — 116-149. Chemins de Montpon et Mussidan à Périgueux (1634) ; — chemins de la paroisse de Monbazillac (1668) ; — chemin de Bergerac à Périgueux (1670) ; — chemin de Brantôme, de Cazenac et de Beynac, de Montagnac, de Périgueux, etc. (1701-1767).

DEUXIEME SUPPLEMENT

C. 4795. (Registre.) — 58 feuillets papier.

1688. — Noms de messieurs les trésoriers de France pour servir l'année 1688 : De Prugne, Thibault, d'Hugla, de Filhot, de Poitevin, de Pontac, de Tortaty, Mercier, Javel, Esmasle, de Lachèze, Rousseau, de Lachabane, Tilhaut, Darbon de Bellou, Chapelas, Brassier, Saint-Marc, Reliac, Conilh, Bernage.

C. 4796. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1564-1788. — Lettres d'imposition : 1564, 1623, 1634, 1635, 1668, 1696, 1704, 1721, 1736, 1781, 1784, 1785, 1788. — Règlement pour la levée des tailles de l'année 1641 ; déclaration du Roi servant de règlement pour le recouvrement de la taille (11 juin 1709) ; arrêt de la cour des aides et finances de Guienne concernant les formalités à remplir de la part des bourgeois et habitants des villes franches, pour jouir de l'exemption de taille et de collecte, en exécution de l'arrêt du 23 mai 1776 (10 mai 1777). — Département des tailles sur les élections de la généralité de Guienne pour les années 1611, 1650, 1661, 1662, 1663, 1669, 1670, 1672, 1673 et 1676.

C. 4797. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1535-1767. — « Estat abrégé et au vray des recepte et despence faictes par Me Jaques Bonnaud, con^er^ du Roy et receveur général de ses finances en Guienne, à cause desd. finances tant ordinaires qu'extraordinaires durant les quartiers de janvier et avril de l'année présente M. V°. quatre-vingtz-neuf ». — Cahier des recettes et dépenses, 1642 (incomplet). — « Estat de recouvrement de la somme de 193.368 livres, 7 s., 4 d., dont Me Charles Larcher… receveur général des finances…, fera recepte des receveurs des tailles des

eslections de lad. générallité… » (1654). — Brevets de la taille : 1692 (fragment) ; 1696 ; 1700. — « Estat de la recette et dépense faite au bureau de la recette générale des finances à Bordeaux au sujet des impositions tant de la taille et ustancile que de la capitation pendant le mois d'août 1702 ». — Amendes adjugées au Roi dans la sénéchaussée de Guienne en 1535 et 1536 ; amendes prononcées au siège de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts en 1747 et 1754. — Fragment d'un registre de recettes et dépenses pour l'année 1767. — « Etat au vrai des recette et dépense faittes par Me Louis Marquet, écuyer, receveur général des finances de la généralité de Bordeaux, à cause des deniers de la taille et crues y jointes… pendant l'année 1772 » : Election de Bordeaux, 954.672 l., 5 s., 1 d. ; élection de Périgueux, 772.259 l., 3 d. ; élection de Sarlat, 419-170 l., 6 d. ; élection d'Agen, 1.155.293 l., 9 s., 11 d. ; élection de Condom, 819.467 l., 19 s., 7 d. ; total, 4.120.862 l., 15 s., 4 d.

C. 4798. (Liasse.) — 6 petits cahiers de 87 feuillets papier ; 8 pièces papier.

1596-1665. — « Estat des restes deuz au Roy en la recepte générale des finances en Guyenne, tant à cause de la taille, creues d'icelle, impositions faictes pour l'entretenement des garnisons et tour de Cordouan que aultres deniers extraordinaires des années 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1593, 1594 et 1595, desquelles Me Pierre Martin, conseiller du Roy et receveur général de ses finances en Guyenne, n'a peu fere recouvrement durant lad. année 1595 qu'il a esté en exercisse ». — « Estat des restes deuz au Roy… 1593 et 1594, desquelz Me Sauvat de Ferrand, conseiller du Roy et receveur général de ses finances en Guienne, n'a peu fere recouvrement durant lad. année dernière qu'il a esté en exercice ». — « Estat au vray des restes deuz au Roy… tant à cause du domaine, principal de la taille et crues d'icelle, taillon et parisiis d'icelluy, autres deniers imposez l'année dernière 1584, que aussy autres restes de l'année 1582, déduict et rabattu au présent estat la somme de 62.500 l., dont sad. Majesté aurayt deschargé les habitans dud. pays de la générallité en lad. année 1584 ». — « Estat des restes deus au Roy en la recepte généralle du taillon de Guyenne par les récepteurs particuliers du taillon cy apprès nommés à cause dudict taillon et creue d'icelluy des années 1584, 1588, 1590, 1592 et 1594 ». — « Estat des restes deues au Roy par les recepteurs des decymes des diocezes de la générallité de Guienue, dressé… par Me Jehan Bergier et Sauvat de Ferrand… en datte des dernier juin et quinziesme septembre 1593… ». (1588 à 1592). — Etat des restes (1641 et 1665.)

C. 4799. (Liasse.) — 8 pièces ou cahiers papier.

1710-1780. — Capitation et vingtième : Comptes et états des décharges et modérations pour les années 1710, 1712 et 1714. — « Etat au vrai des recettes et dépenses faittes par Me Maurice-Alexandre Marquet, receveur général des finances de la généralité de Bordeaux, à cause des deniers provenant de la capitation et quatre sols pour livre d'icelle »… pendant l'année 1778. — « Etat au vray des recettes et dépenses faittes par Me Louis Marquet, receveur général des finances de la généralité de Bordeaux, à cause des deniers provenans des premier et second vingtièmes et des deux sols pour livre du dixième des biens fonds de lad. généralité pour l'année 1778 ». — « Etat au vray des recette et dépense faittes par Me Louis Choart, receveur général des finances de la généralité de Bordeaux des deniers provenans des deux vingtièmes et des quatre sols pour livre du premier vingtième imposés sur les biens fonds, industrie, offices et droits de lad. généralité pour l'année 1779 »… — « Etat au vray des recettes et dépenses par Me Alexandre Marquet… à cause des deniers provenant des premier et second vingtièmes et des deux sols pour livre du dixième des biens fonds de lad. généralité, pour l'année 1780… ».

C. 4800. (Registre.) — 56 feuillets papier.

1576-1577. — Registre des expéditions faites par Monsieur de Gourgues, s^r^ de Lège, conseiller du Roi et général de ses finances en Guyenne pendant les années 1576 et 1577 ; Pierre Mariel, receveur des tailles en Périgord ; Jean de Malhac, receveur du taillon au pays et jugerie de Rivière-Verdun ; Garay de Montuzeau, chanoine et archidiacre de Saint-André de Bordeaux, receveur des deniers et subvention du clergé du diocèse de Bordeaux ; s^r^ de Treignan, capitaine du Château Neuf de la ville de Bayonne ; Fortia de La Vye, président au siège présidial de Dax ; Arnaud de Domergue, président présidial en la sénéchaussée et siège présidial de Quercy ; Jean Resseguier, receveur des tailles et du taillon au comté de Rodez et quatre châtellenies du Rouergue ; Emmanuel du Mirail, conseiller clerc en la cour du parlement de

Bordeaux ; Pierre Raoul, contrôleur général des finances, en la recette générale de Bordeaux ; Jean de La Rivière, conseiller au parlement de Bordeaux, etc.

C. 4801. (Registre.) — 98 feuillets papier.

1722-1729. — Commissions des tailles pour l'année 1722 : Election de Bordeaux, 746.582 livres (principal de la taille, 587.367 livres ; dixième, 57.540 livres ; taillon et ordinaire des guerres, 7.081 livres ; gages, appointements et solde des officiers et archers des maréchaussées et pour les gages et taxations des trésoriers généraux desd. maréchaussées, 40.225 livres, etc.). — Election de Périgueux, 578.750 livres. — Election de Sarlat, 317.567 livres. — Election d'Agen, 850.931 livres. — Election de Condoru, 607.508 livres. — Total pour la généralité, 3.127.183 livres.

Commissions des tailles pour l'année 1725 : Election de Bordeaux, 725.698 livres. — Election de Périgueux, 581.729 livres. — Election d'Agen, 844.930 livres. — Election de Condom, 603.158 livres. — Election de Sarlat, 311.881 livres. — Total pour la généralité, 3.067.396 livres.

Commissions des tailles pour l'année 1728 : Election de Bordeaux, 676.606 livres. — Election de Périgueux, 542.489 livres. — Election d'Agen, 786.745 livres. — Élection de Condom, 561.532 livres. — Election de Sarlat, 290.939 livres. — Total pour la généralité, 2.858.311 livres.

C. 4802. (Registre.) — 132 feuillets papiers.

1729-1739. — Commissions des tailles pour l'année 1730 : Election de Bordeaux, 671.981 livres. — Election de Périgueux, 532.602 livres. — Election d'Agen, 797.855 livres. — Election de Condom, 567.440 livres. — Election de Sarlat, 284.945 livres. — Total pour la généralité, 2.854.823 livres.

Commissions des tailles pour l'année 1733 : Election de Bordeaux, 682.193 livres, 6 s., 8 d. — Election de Périgueux, 541.163 livres. — Election d'Agen, 814.429 livres, 18 s., 10 d. — Election de Condom,. 579.715 livres, 10 s., 7 d. — Election de Sarlat, 289.626 livres, 13 s., 4 d. — Total pour la généralité, 2.907.122 livres, 9 s., 5 d.

Commission des tailles pour l'année 1735 : Election de Bordeaux 658.657 livres, 4 s., 8 d. — Election de Périgueux, 521.686 livres, 12 s. — Election de Sarlat, 278.942 livres, 3 s., 4 d. — Election d'Agen, 781.697 livres, 11 s., 4 d. — Election de Condom, 557.061 livres, 8 s. — Total pour la généralité, 2.798.044 livres, 19 s., 4 d.

C. 4803. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1604-1707. — Généralité de Bordeaux. Taillon. Mandement du roi Henri IV aux trésoriers généraux de France à Bordeaux pour la levée du taillon de l'année 1604, Antoine Fumoze étant receveur général et Jean Habert, trésorier général de l'extraordinaire des guerres ; montant du taillon, 136.129 livres, 10 sols. — Ordonnance des trésoriers de France à Bordeaux, pour la levée du taillon de l'année 1633, montant à la somme de 74.982 livres, 11 sols, 2 deniers. — Jean Chigaray, receveur général du taillon, en 1636. — Département de la somme de 60.000 livres pour être employée à la dépense des étapes des gens de guerre allant à leur quartier d'hiver (1645). — Etat des liquidations d'étapes faites par M. Pellot, intendant de la généralité, qui doivent être remboursées à diverses paroisses des élections (1667).

C. 4804. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1608-1788. — Tailles : affaires diverses. — Ordonnance du Bureau des finances portant règlement du paiement des droits dus aux élus par les communautés d'habitants (1626). — Copie du procès-verbal de l'établissement d'un siège d'élection à Sarlat en exécution de l'arrêt du conseil de décembre 1629 (26 juin 1636). — Commissions royales et lettres d'impositions des tailles, pour l'année 1636, dans les différentes élections de la généralité de Bordeaux ; ordonnances des trésoriers généraux et « départements » divers (17 pièces liées ensemble). — Fragments de registres et pièces diverses de comptabilité. — Scellés apposés sur les papiers et effets de Claude Julliot, receveur des tailles de l'élection de Bordeaux ; son remplacement par Charles Redon (1716). — Election de Condom : nomination de André Lecoq à l'office de conseiller receveur alternatif des tailles (1670) ; ordre donné au s^{r} Barbaron, huissier, d'établir logement dans les villes de Sauveterre, Castelmoron, Blasimont, etc., aux fins de contraindre les redevables au paiement de leurs impositions (1749) ; procès-verbal relatif à la vérification de la comptabilité de feu Morel, ancien receveur des impositions (1779). — Paraphe et inspection des registres des receveurs des tailles attribués aux officiers de l'élection : exécution de l'édit de juin 1716. — Extrait des registres du Conseil d'Etat attribuant aux officiers de l'élection de

Bordeaux « le paraphe et autres inspections des registres des receveurs des tailles » contrairement aux prétentions des officiers du Bureau des finances (1751). — Copie d'un arrêt du Conseil de 1614 réglementant la levée des tailles dans les prévôté et ville de La Réole, etc.

C. 4805. (Registre.) — 31 feuillets parchemin (incomplet du début et de la fin.)

1716. — Recette générale des finances de Bordeaux. Comptabilité de Pierre Dodun : registre de dépenses ; ordinaire des guerres ; invalides de la marine ; fortifications ; ponts et chaussées ; fiefs et aumônes ; gages et appointements des lieutenants du roi, des officiers du Bureau des finances ; rentes créées par édit de septembre 1708 pour le rachat de la capitation des officiers dudit Bureau des finances, etc. Noms : Jacques Pouynet de la Blinière, Jean Moisnet, Nicolas-François Lebrest ; Pierre Richard Brochet de Pontcharrost, Nicolas de la Brousse, comte de Vertillac, Léon Arnoul, marquis de Vignolles, Léonard, marquis de Caupenne d'Amou, Jean de Jumilhac ; — trésoriers de France : Joseph Pontoise, Antoine-François Javel, Antoine de Lachèze, Guillaume-Gaston de Lachabanne, Jean-Joseph de Loyac, Jean Gilbert Desaubineaux, Jacques Bel, etc.

C. 4806. (Liasse.) — 44 cahiers papier.

1696. — Etapes : états de liquidation (1er trimestre 1696.)

C. 4807. (Liasse.) — 21 cahiers papier.

1697. — *Idem.* (incomplet.)

C. 4808. (Liasse.) — 17 cahiers papier.

1701. — *Idem.* (incomplet.)

C. 4809. (Liasse.) — 15 cahiers papier.

1704. — *Idem.*

C. 4810. (Registres). — 366 feuillets papier.

1706. — *Idem.*

C. 4811 (Registre.) — 335 feuillets papier.

1707. — *Idem.*

C. 4812. (Registres.) — 293 feuillets papier.

1708-1709. — *Idem.*

C. 4813. (Registre.) — 127 feuillets papier.

1710. — *Idem.* (4e trimestre.)

C. 4814. (Registre.) — 170 feuillets papier.

1711. — *Idem.* (2e semestre.)

C. 4815. (Liasse.) — 39 feuillets papier.

1713-1747. — *Idem.* (fragments.)

C. 4816 (Registre.) — 224 feuillets papier.

1783-1790. — Election de Bordeaux : Registre des actes de nomination des collecteurs (13 août 1783-octobre 1790).

C. 4817. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 28 pièces papier.

1586-1649. — Election de Bordeaux : taillon et étapes. — Imposition de la somme de 16.000 livres sur la ville et faubourgs de Bordeaux « pour la part du taillon et augmentation d'icelluy » (1629) ; — Ordonnance du Bureau prescrivant aux officiers de l'élection de Bordeaux d'envoyer leurs huissiers pour contraindre les communautés à s'acquitter de leur part du taillon (1637). — Taillon de Guyenne de 1639 livre des dépenses (fragment). Etats des dépenses faites par diverses communautés pour la nourriture des troupes envoyées par Monseigneur le duc d'Epernon en 1648 et 1649 : Libourne, Saint-André-de-Cubzac, Bourg, Saint-Emilion, Guîtres, Saint-Romain-la-Virvée, Maransin, Langon, Puynormand, Monségur.

C. 4818. (Liasse.) — 21 cahiers et 18 pièces papier.

1591-1782. — Election de Bordeaux. Rôles des tailles des paroisses d'Ambarès, Blezignac, Jugazan, Lamothe-Biganos, Naujac, Rions, Saint-Emilion, Saint-Genès-de-Lombaud, Soulignac et Tizac-de-Curton.

C. 4819. (Liasse.) — 4 cahiers de 46 feuillets papier.

1743-1746. — Election de Bordeaux : Rôles des tailles de la paroisse de Moulon.

C. 4819 *bis.* (Liasse.) — 24 pièces papier.

1769-1785. — Election de Bordeaux : Rôles des tailles, capitation et vingtième de la paroisse de Saint-Magne-de-Castillon.

C. 4820. (Liasse.) — 16 cahiers de 84 feuillets papier.

1769-1786. — Election de Bordeaux : Rôles du taillon des paroisses de Bellefond, Cazevert, Cessac, Courpiac, Frontenac, Jugazan, Laveyrie, Lugasson, Merignas, Naujean, Rauzan, Saint-Jean-de-Blaignan.

C. 4821. (Liasse.) — 16 cahiers de 77 feuillets papier.

1607-1696. — Election d'Agenais : Rôle des tailles de la paroisse de Fauguerolles.

C. 4822. (Liasse.) — 12 cahiers de 85 feuillets papier.

1611-1721. — Election d'Agenais : Rôles de la taille de Castelsagrat, Lausseignan, Lusignan, Miremont, Montégut, Saint-Avit-de-Soulège.

C. 4823. (Liasse.) — 78 cahiers ou pièces papier.

1600-1651. — Taillon : Agenais. Etats au vrai de la recette et dépense faites par MM. Louis de Vivès, Sans Marrasse, Guillaume Dubourg, Mathurin Vincens, David et Louis Codoing, Charles Gueysse, François Montcourrier, receveurs du taillon en l'élection d'Agenais de 1600 à 1639 ; pièces diverses. — Etats au vrai et pièces relatives au logement des troupes dans les localités suivantes : Agen, Aiguillon, Beauville, Calviac, Casteljaloux, Castillonnès, Caumont, Golfech, Gontaud,. Goudourville, Hautefage, Lafitte, Laparade, Londres, Longueville, Lusignan, La Magistère, Marchande, Mas-d'Agenais, Monsempron, Monclar, Monteton, Monflanquin, Montpezat, Nicolle, Penne, Pommevic, Port-Sainte-Marie, Saint-Barthélémy, Sainte-Foy, Sainte-Livrade, Saint-Maurin, Saint-Sauveur, Le Sauvetat-de-Savères, Seyches, Le Temple, Tombebouc, Tournon, Tonneins, Villeneuve-d'Agenais, Villeréal.

C. 4824. (Liasse.) — 10 cahiers de 71 feuillets papier.

1614-1748. — Election de Condom : Rôles des tailles des paroisses de Fontet, Gensac, L'Enclave, La Gupie, Saint-Martin-du-Puy et de la vicomté de Pommiers.

C. 4825. (Liasse.) — 9 cahiers de 54 feuillets papier.

1640-1713. — Election des Lannes : Rôles des tailles des paroisses de Heugas, Le Sen, Cauneille et Nerbis.

C. 4826. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 18 pièces papier.

1661-1672. — Elections d'Astarac, de Condomois et Bazadais et des Lannes : Taillon, garnisons, étapes, etc. Assiettes et départements faits sur l'élection d'Astarac pour les années 1625 et 1628 (13.684 livres, 9 sols, 3 deniers en 1628). — Assiette et département faits sur l'élection de Condomois et Bazadais en 1629 et en 1648 (43.719 livres, 5 sols, 5 deniers en 1629) ; — dépenses faites pour les garnisons par les communautés de Clairac, Condom, Mézin et Saint-Brice — « Rolle de la monstre faicte en la ville et Chatteau Dacqz le dix septiesme du mois de febvrier mil six cent unze, par nous Jehan de Gasie, procureur du Roy en la senneschaucée des Lannes… (1611) ; — dépenses des garnisons engagées par les communautés d'Aire et le Mas d'Aire, Montaut et Saint-Sever (1650-1651).

C. 4827. (Liasse.) — 7 cahiers de 49 feuillets papier.

1664-1750. — Election de Périgueux : Rôles de la taille et autres impositions des paroisses de Boulouneix, Cours-de-Pile, Faux, Montignac et Rouffignac.

C. 4828. (Registre.) — 72 feuillets papier (incomplet).

1757. — Registre journal de Jean Brugue, receveur des tailles de l'élection de Sarlat, pour la recette des tailles de l'année 1757.

C. 4829. (Registre). — 170 feuillets papier.

1758.— — Registre journal de Jean Brugue, receveur des tailles de l'élection de Sarlat, pour la recette du vingtième de l'année 1758 ; — f° 61, recette sur le vingtième de la noblesse.

C. 4830. (Registre.) — 160 feuillets papier.

1759. — *Idem* (1759) ; — f° 80, recette sur le vingtième de la noblesse.

C. 4831. (Liasse.) — 62 pièces papier.

1627-1664. — Elections de Périgueux et de Sarlat : taillons, étapes, garnisons. — Lettres d'impo-

sition pour l'année 1645. — Rôle d'imposition de la somme de 6.096 livres sur le pays de Périgord en 1646. — Etats des avances faites pour l'étape des troupes du Roi, tant infanterie que cavalerie, par les habitants des villes et paroisses de Beaumont, Bergerac, Bourrou, Carvès, Carlux, Chancelade, La Chapelle-Gonaguet, Corgnac, Gubjac, Excideuil, Eymet, Javerlhac, Lalinde, Lamothe et Saint-Michel-en-Montravel, Ligueux, Lisle, Marquessac, Mensignac, Miallet, Minzac, Montréal, Issac et Saint-Jean-d'Eyraud, Parcoul, Périgueux, Peyrilhac, Praches, Saint-Antoine-d'Auberoche, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Jean-de-Côle, Saint-Paul-de-Serre, Saint-Paul-Laroche, Saint-Saud, Saint-Sulpice-de-Mareuil, Salagnac, Sourzac, Thiviers, pendant les années 1649 à 1651.

C. 4832. (Registre.) — 39 cahiers de 143 feuillets papier.

1600-1633. — Etats au vrai des recettes et dépenses faites par David Pallot, Vivien Galtier, André de Lacroix, Samuel de Colom et Pierre Mallet, receveur des tailles en l'élection de Figeac, « tant à cause du principal de la taille, crues y jointes, crues extraordinaires des garnisons que autres impositions faictes sur ladite eslection », de 1600 à 1633.

C. 4833. (Liasse). — 10 pièces ou cahiers papier.

1622-1634. — Election de Quercy : taillon, logement des troupes, étapes. — Imposition de la somme de 15.000 livres sur la généralité de Bordeaux, pour être délivrée au sieur de Barrault chargé de lever un régiment pour le service du Roi ; la sénéchaussée de Quercy est taxée à 2.199 l., 15 s. (1620). — Troisième et sixième assiettes de l'année 16241 seconde assiette (du taillon) et troisième assiette (garnisons) de l'année 1628 ; seconde, troisième, quatrième et cinquième assiettes de 1629 ; troisième assiette de 1634.

C. 4834. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1623-1633. — Election de Rouergue et comté de Rodez : taillon, logement des troupes, étapes. — Somme de 53.384 livres, levée sur le pays du Rouergue « pour la solde et entretenement durant trois mois de mille hommes de pied » (1623). — Crue du taillon : 3e assiette de 1628 ; — taillon de 1631 pour les bailliages de Najac, Villefranche, Villeneuve, Peyrusse et Sauveterre (1631) ; quittances diverses.

C. 4835. (Liasse.) — 16 cahiers de 91 feuillets papier.

1702-1704. — Election de Saintes : Rôles de la taille et de la capitation des paroisses d'Arvert, Chaillevette, Le Fouilloux, les Epaux, La Tremblade et Notre-Dame-de-l'Isle en Arvert.

C. 4836. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1640-1654. — Election de Saintes : taillon, étapes, garnisons. — Etats au vrai des dépenses faites « par estape » aux gens de guerre par les communautés de Barbezieux, Barret ; Boscamnant, Chadenac, Chaniers, Cognac, Condéon, Cravans, Les Essards, Gémozac, Gensac, Guimps, Lachaise, Mansle, Médis, Mirambeau, Montlieu et Saint-Vivien (lieu de Lagarde), Montguyon, Nieul-le-Virouil, Polignac, Pons, La Roche-Chalais, Saint-Cybardeaux et Rouillac, Saint-Georges-de-Cubillac, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Parcoul, Saint-Seurin, Saintes, Soulignonne, Varzay, pendant les années 1649 à 1651.

C. 4837. (Registre.) — 254 feuillets papier (sans couverture ; en mauvais état.)

1592. — Ordonnances sur requêtes du Bureau des finances.

C. 4838. (Registre.) — 232 feuillets papier (en mauvais état).

1633. — Ordonnances du Bureau (hommages, droits seigneuriaux, mai et juin 1633).

C. 4839. (Registre.) — 47 feuillets papier.

1783. — Plumitif des audiences du Bureau des finances (10 janvier 1783-5 septembre 1783).

C. 4840. (Registre.) 91 feuillets papier (en mauvais état).

1723-1783. — Répertoire des procès à juger, du Bureau du domaine du roi en Guienne : 1723-1728 ; retirés de procès : 1748-1783.

C. 4841. (Registre.) — 96 feuillets papier (en mauvais état).

1713-1716. — Droits du domaine dans la généralité de Bordeaux : baux divers. — Bail du fief dépendant du château de Puypaulin, 4.000 livres ; — garde et conciergerie des prisons de la cour du Parle-

ment, 350 livres ; — droits de pêche, 1.200 livres ; — accise et péage de Mont-de-Marsan, et droits domaniaux divers, 3.500 livres ; — accise de Dax, petit et grand péage de Bayonne, redevances de Labourt, etc., 16.800 livres. — Contrôle des exploits, par bureaux.

C. 4842. (Registre.) — 107 feuillets papier.

1579-1590. — Etat des membres du domaine du roi, dans les sénéchaussées de Bordeaux et de Bazas. — Exercice 1580 : cens et rentes de la ville de Bordeaux, 74 liv., 8 s., 8 d. ; scel de la sénéchaussée de Guyenne, 140 livres ; greffe de la sénéchaussée de Bazas, 300 l. ; geôlerie de Guyenne, 211 l. ; geôlerie de Bazas, 200 l. ; les rentes de la terre, seigneurie et châtellenie de Saint-Macaire, 412 l. — Exercice 1583 : scel de la sénéchaussée de Guyenne, affermé à Henri Castets, sergent royal, pour la somme de 135 écus sol ; geôlerie de Guyenne affermée à Pierre Castets, à raison de 343 écus sol par an ; chai du Roi délivré à Jehan Malet, marchand, à raison de 120 écus par an ; prévôté de Blaye consistant en droit de comtau avec les amendes affermée à Texandier, marchand de Bordeaux, pour 550 écus par année ; prévôté de Libourne avec amendes et geôlerie affermée à Antoine de Lavigne, pour 44 écus, greffe de la prévôté d'Entre-Deux-Mers affermée à Antoine Testut pour 215 écus ; revenu de la terre et seigneurie de Monségur, affermé à Antoine Labatut, pour 300 écus ; terre et seigneurie de Vitrezay, affermées à Jaspard Albert, procureur à la cour du parlement de Bordeaux, pour 333 écus, etc…

C. 4843. (Registre.) — 89 feuillets papier.

1582-1602. — Etats des « membres du Domaine » ou droit du domaine en Bordelais et Bazadais, ayant servi pour la mise en adjudication. — Exercice 1601 : cens et rentes à Bordeaux, 74 liv., 8 s., 8 d. ; droit de quatre pour cent sur les drogues et épiceries entrant à Bordeaux, affermé moyennant 80 l. par an. — Exercice 1597 : le même droit affermé 100 l. — Exercice 1583 : seigneurie de Monségur, affermée, 100 l. ; bailliage de Sauveterre, avec le greffe et les amendes, 175 livres ; les seigneurie et châtellenie de Saint-Macaire, 300 l. ; la seigneurie de Vitrezay, 330 l. — « Extrait des registres de la trésorerie générale de France en Guienne… Du XXIXe décembre M. V^{e}. IIII^{xx}, quinze. Le revenu de la prévosté de Barsac, ensemble le revenu de la terre et seigneurie de Villegrain, le greffe de lad. prévosté, le port de Maufourat et les droits appartenans à sa Majesté en lad. prévosté, ont esté dellivrez à Mathieu Tartas, pour le prix et somme de cent vingt escus, pour l'année suivante M. Ve IIII^{xx} seize. »

C. 4844 (Liasse.) — 38 pièces ou cahiers papier.

1584-1741. — « Estat des quictances et payement faicts par Me François Ferreau, cons^{er} du Roy et receveur général de ses finances en Guyenne à aucuns particuliers habitans de la ville de Bordeaux de la rente ou interetz à raison du denier douze à eulx constituez à cause des prestz par eulx faictz au Roy en l'année 1573 et pour l'année entière finie le dernier jour de décembre 1582 » (1584). — Etats du fonds des rentes constituées sur la recette générale des finances (1652). — Etat au vrai de la recette et dépense faite par Martin Bernier, receveur payeur des rentes constituées en Guienne pour l'année 1656. — Titres de rentes du denier 50 (1724). — Etats (incomplets) des rentes de la généralité de Bordeaux : paiement d'arrérages (1724 et 1741). — Affaires contentieuses relatives aux rentes constituées : ordonnances du Bureau pour Jean Doussin, élu à Saintes ; pour Gabriel de Lagarde, receveur général des rentes constituées dans la généralité ; pour les syndics des églises cathédrale et collégiale de Saint-Etienne et de Saint-Front de Périgueux ; pour Antoinette Valet, veuve de Jacques Deydie, receveur et payeur provincial des rentes constituées en Guyenne ; pour Jean Noyel, contrôleur général des rentes constituées, etc. (1636-1721).

C. 4845. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 33 pièces papier.

1493-1764. — Commission donnée par Charles VIII, roi de France, au sénéchal du Bazadais, à son lieutenant et au lieutenant du sénéchal de Guyenne, pour procéder à la vérification des aveux et dénombrements des francs-fiefs dans la sénéchaussée de Bazas, 28 juillet 1493. — Ordonnance des trésoriers de France réglementant les droits dus au contrôleur général du domaine pour chaque aveu et dénombrement, 19 décembre 1667. — Arrêt du Conseil qui sursoit pendant trois ans à toutes poursuites contre les ecclésiastiques, pour raison de foi et hommage, 14 avril 1666. — Dénombrement donné par Mondot Viney et Pey Brun, du fief de Monadey (1614) — Aveux et dénombrements (fragments d'un registre) : Jean de Caupène d'Amou pour la terre et seigneurie de Pomarès et de Castelsarrasin en Chalosse (1707) ; Jean Viaut, pour la maison noble du Grain, paroisse d'Ambarès (1707). — Reconnaissances consenties en faveur de Monsieur de Mailler, seigneur de la maison noble de Les

Combes, paroisse d'Eyzines (1764). — Registre « pour insérer les réquisitions particulières des gens du roi et autres actes ou mémoires » (1731-1742). — Inventaire (fragment) des dénombrements reçus du 11 mai au 18 septembre 1672.

C. 4846. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 75 pièces papier.

1605-1785. — « Ordonnance rendue par Nicolas Denetz, conseiller du Roi en la cour des Aides de Paris, commissaire député pour la réalité des tailles dans le comté d'Agenois, en faveur de noble Gabriel d'Escayrac, curateur de noble Pierre de la Boissière, s^{r} de Queyrac et de Laduguye portant règlement que la maison noble de Laduguye est noble et sujette au ban et arrière-ban et que distraction en sera faite de l'arpentement général » (20 mai 1605). — Commission donnée à Léonard d'Essenault, trésorier de France « pour la faction du papier terrier de sa Majesté et réformation de son domaine », dans les juridictions de Castillonnès, Villeréal, Miremont et La Sauvetat, en Agenais (18 mars 1647). — Aveu et dénombrement de la maison noble de Barayre, dans la juridiction de Monflanquin, par Esther de Védrines, veuve de Herman de Laville (1700). — Réclamation par Louis-Armand de Vignerot, marquis de Richelieu, duc d'Aiguillon, engagiste du domaine du roi en Agenais et Condomois, d'une somme de 316 l. qu'il prétendait lui être due par Pierre Gorce sur le ténement des Aigrons (1723). — Arpentement de toutes les communautés de l'Agenais, du Condomois, des baronnies de Tournon, Monheurt et Puch de Gontaut, ordonné par le Bureau des finances de Bordeaux (1735). — Affaires contentieuses du domaine (1632-1771).

C. 4847. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 62 pièces papier.

1551-1782. — Edit de janvier 1551, créant les généralités (copie du XVIIe s.). — Pièces d'un procès au sujet des péages sur la Garonne et sur le Lot, que levait Armand-Nompar de Caumont, duc de la Force, pair et maréchal de France, seigneur des terres de Caumont, Tonneins, Fauillet et Aureilhan ; inventaire et production des titres (1670) ; extraits de deux arrêts du parlement de Bordeaux du 18 janvier 1560 et 10 mars 1576. — Ordonnance de l'intendant Bazin de Besons relative au péage de Marchande, en faveur du duc d'Aiguillon (1694). — Pièces relatives à la révolte de 1675 (affaire du papier timbré ; plainte Charbonnier, contrôleur ambulant des formules en Périgord). — « Recouvrement du huistiesme denier ordonné estre payé par les possesseurs des biens alliennés par les ecclésiastiques depuis l'année 1556 », à Bordeaux, par Jean de Thibault, trésorier général des finances et subdélégué de M. de Sève, intendant de la généralité de Guyenne (1676). — Arrêt du Conseil d'Etat du 11 avril 1684 au sujet de créances à valoir sur les biens confisqués de certains ministres du Dauphiné, en exécution d'une ordonnance de l'intendant Le Bret du 26 décembre 1683. — Plantation de vignes : requête de Jean Chavaud de Lestang, propriétaire de Saint-Capraise-de-Lalinde (Dordogne) en 1728. — Etat des biens affermés, ayant appartenu aux religionnaires fugitifs, dans l'élection de Bordeaux (1735) (en mauvais état). — Arrêt du Conseil qui ordonne la remise à l'intendant des titres de propriété des peyrats établis sur la Garonne (1749). — Etat des fourrages de la subdélégation de Lesparre (magasins de Lesparre, Pauillac, Saint-Christoly, Saint-Vivien, Le Verdon et autres) (1763). — Etat des fonds de l'hôpital royal de Gontaut (Lot-et-Garonne) en 1764. — Bail Carlier : greffes de la juridiction des traites (1777). — Comptes des collecteurs pour la communauté de Gensac (Gironde) (1754-1782).

C. 4848. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1600-1716. — Mandement du roi Henri IV au parlement de Bordeaux et au bureau des trésoriers de France à Bordeaux, qu'« ilz facent, souffrent et laissent jouir » Pierre Marraquier, notaire à Bordeaux, de tous les papiers, cèdes, registres et répertoires des notaires décédés à Bordeaux, par lui acquis le 18 mars 1600, moyennant la somme de 330 écus (9 mai 1600). — Remboursement d'offices de notaires ; procurations diverses (1609). — Procès-verbaux de François de Vivez et de Jean de Thibault, trésoriers généraux de France en la généralité de Bordeaux, faits en exécution de l'édit de mars 1673 et de l'arrêt du conseil du 29 avril 1673, qui ordonnent à tous les notaires, garde notes, tabellions et autres dépositaires des minutes et à tous ceux qui détiendraient des minutes et registres provenant de successions, de remettre ces minutes et registres à ceux qui seront commis à l'exercice de ces offices (1673-1674). — Lettres de naturalité : Guillaume Perrin, apothicaire, natif de Dôle au comté de Bourgogne (1605) ; Antoine Dagame, natif de la ville de Viciosa en Portugal (1668). — Ordonnance et vérification de noblesse pour Jacques de Paty, écuyer, s^{r} de Bellegarde (1635) ; — enregistrement de lettres de noblesse : Jean Piffon, écuyer, jurat de Bordeaux, et

Guillaume Dubosq, écuyer, conseiller clerc et secrétaire de la ville de Bordeaux (1716).

C. 4849. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 42 pièces papier.

1633-1775. — Domaine du Roi. — Procès-verbal de visite d'un chai, situé rue Leyteire, à Bordeaux, ayant servi à fondre des canons à partir de l'année 1623 (10 janvier 1633). — Requête des échevins, jurats et conseil de la ville et cité de Bayonne aux trésoriers de France à Bordeaux, demandant la levée d'un octroi sur les vins pendant six mois pour leur permettre de faire face aux dépenses que nécessitent l'entretien du port de Bayonne et l'approfondissement du lit de l'Adour (1635). — Péage de Bayonne : procès-verbal d'enchère (1637). — Mémoire fourni au contrôleur général des finances par messire Philippe de Ledoulx, seigneur baron de Sainte-Croix, sénéchaussée de Saint-Sever, sur les droits qu'il a de lever un péage à Sainte-Croix (1765). — Tableau de la répartition de la somme de 4.500 livres, sur la paroisse de Barsac, pour sa quote-part du rachat du domaine du roi (1698). — Découvertes de trésors à Blaye et à Saintes : revendications du roi (1697 et 1723). — Pêche dans les rivières navigables : états des redevables (1724). — Octrois de villes : commissions de Pierre de Gourgues, président au bureau des finances, aux villes de Bordeaux, Lectoure, Saint-Macaire, Casteljaloux et Monflanquin (1627). — Juridiction des fermes : registres divers 1659-1775.

C. 4850 (Liasse.) — 26 pièces parchemin, 51 pièces papier.

1410-1786. — Convoi et comptablie de Borleaux. — Mandements de paiements et reçus divers : Bérard d'Albret, sénéchal du Bazadais (1410) ; Mandonnet de Lustrac (1428) ; Robert Dulion (1478) ; réparations du château de La Réole (1490) Jehan Petau, contrôleur ordinaire des guerres, 400 écus sol « pour sa rançon à ceulx de la prétendue religion » (1580) ; remboursement d'avances faites pour réparations au Bureau des finances de Guyenne (1591) ; 400 écus sols à Jérôme Bonpaillart, dit le capitaine La Ramée (1596) ; Jean de Boucaud, conseiller au parlement (1659) ; Léon de Courdonne, gouverneur de Castillon (1672) ; Gilbert Flamen, abbé de La Réole (1694) ; Blaise-Jean-Charles Alexandre de Gascq (1772). — Pancarte de l'impôt et subside du convoi pour Bordeaux, Libourne, Bourg et Blaye : vins, pastel, miel, etc. (1599). — Suppression du bureau établi à Caumont (Lot-et-Garonne) (1607). — Acte de cautions de Jehan Palat, fermier du convoi (1618). — Maison de la comptablie annexée au Palais (requête de Pontac, procureur général au parlement) (1621). — Bail des aluns : ordonnance des trésoriers de France exigeant la présentation de ce bail par Elie Benech qui lève à Bordeaux un droit de 60 s. par quintal d'alun (1631). — Gelée de 1644 ; demande en réduction de bail par Pierre Geuslin. — Procès-verbal d'installation des commis et contrôleurs du convoi et comptablie de Bordeaux fait par M. de Pontac et de Tortaty, conseillers au parlement (2 janvier 1660). — Etat des frais des vendanges du bourdieu de Saint-Genest appartenant à Jean-Baptiste Dudon, en l'année 1668. — « Procès-verbal de la qualité et du nombre des marchandises trouvées chez divers marchands à la foire de mars 1693 (27 marchands nommés). — Registres des présentations de la juridiction des ports, traites foraines, douanes en Guyenne, des droits d'entrée et sortie du convoi et comptablie de Bordeaux (1698-1734). — Comptes de Robert Lamothe, receveur du tabac à Bordeaux (1701). — Baux divers : acquits-à-caution, etc.

C. 4851. (Liasse.) — 6 registres de 12, 99, 24, 33, 21 et 17 folios papier.

1625-1760. — Fragment d'un registre de la traite foraine de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz (1625). — Registre de visite des navires et barques qui entrent dans le port de La Teste-de-Buch (1692-1693). — « Registre pour servir de brouillard pour enregistrer le controlle de l'estain qui se fabriquera dans la ville de Libourne » (1698-1704). — Registre des sieurs Aariague et Dybaignette, receveur et contrôleur au bureau de la coutume de Bayonne, pour y enregistrer la sortie des laines pour l'Espagne par Saint-Jean-d'Ichard et Oloron (1710). — Recette du sel de Salies en 1759-1760 (très mauvais état). — Registre des calculs du convoy de Bordeaux pour les années 1671 et 1672.

C. 4852. — 2 registres de 24 et 27 feuillets papier.

1781-1782. — Journaux des recettes et dépenses de Jean-Jacques-Isaac Delaporte et Louis Paumard, directeurs et receveurs généraux de la régie générale des aides et droits y réunis, en la généralité de Guyenne.

C. 4853. Registre de 18 feuillets papier.

1789. — Domaine d'Occident à Bordeaux. — Marchandises des colonies sujettes au demi pour cent de

la valeur : entrées du 27 septembre 1789 au 29 décembre 1789 (montant des droits pendant cette période, 319.226 liv., 6 d.).

C. 4854. (Liasse.) — 112 pièces papier.

1273-1755. — Pièces diverses. — Procès entre les religieux de la Mercy et la collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux, porté devant Mgr. de Labourdonnaie, intendant de Guyenne, et relatif à la possession du fief de Limanset, paroisse de Bruges (1700) (exporles jointes). — Correspondance diverse adressée aux trésoriers de France à Bordeaux (1605-1790). — Ban et arrière-ban : Gaston de L'Isle, s^{r} de Beautiran, l'Isle-Saint-Georges, Labrède ; Gaston Achart, s^{r} de Terrefort, etc. (1557). — Délibération du Bureau des finances, concernant le don gratuit de 10.000 l. offert au roi pour le navire *Le Bordelais* (15 *janvier* 1762). — Extrait du livre coté F. du château de l'Ombrière (franc-alleu de 1273). — Inventaire des baux des fermes des greffes des sénéchaussées d'Agenais, Condomois et Albret, pendant le bail de Me Jacques Saibois (1687). — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi attribuant aux greffiers anciens, alternatifs et triennaux des élections de la généralité de Guyenne, 45 s. par paroisse « pour la façon et expédition des commissions des tailles, taillons, etc. (8 mars 1635) ; fragment d'un registre des saisies réelles (1643). — Fermes Unies : bordereaux de recettes et dépenses ; procès-verbaux de confiscation (1682-1704). — Chemins divers : de la porte de Saint-Germain, de la Croix-de-Seguey (Bordeaux) ; de Nicole (Agenais), etc. (1669-1740). — Registres d'exploits d'huissiers pour les tailles et taillons : élections diverses (1647-1785). — Contrôle des actes et insinuations : bureaux divers ; relevé ou état de ce qui a été perçu par les commis au bureau du contrôle de Dax pour les droits de contrôle, centième denier, insinuation et autres (1756-1765).

C. 4855. (Registre.) — in-4°, 55 procès-verbaux et 137 pièces papier.

1675-1678. — Second registre des aveux et dénombrements des élections d'Agen et de Condom : maison noble de Cazideroque, par Pierre Dordaygue ; — biens à Astaffort, par Allain de Massas, s^{r} de Laclotte, écuyer ; — seigneuries de Soumensac et de Puimiclan par Philibert-Elie de Pompadour, marquis de Laurière ; — terre et seigneurie de Monségur, par Jean de Fumel ; — maison noble de Cadrès, juridiction de Penne, par Léon Hébrard, écuyer ; — Artigues, près d'Agen, par Anne Delpech ; — maison noble de Tuquet, paroisse de Foulayronnes, par Pierre de Coquet ; — baronnie de Saint-Barthélemy, par Jeanne de Sabourin, veuve de Jean de Bourran ; — baronnie de Trenqueléon, par Joseph du Broca ; — Saint-Eutrope, commune de Monclar, par Louis de Bacalan, s^{r} de Sepet ; — seigneurie de Fauguerolles, par Guillaume Galibert ; — Malbes, paroisse de Saint-Caprais-de-Lerm, par Jean-Louis Dasqué de la Salle Gonnet ; — maison noble de Tayrac, juridiction de Puymirol, par Jean-Jacques de Sorbier ; — château de Saint-Berthomieu, paroisse de Francescas, par Charles de Bazon ; — seigneuries d'Ambrus, par Charles-Asdrubal de Ferron et de Réaup et Papon, par François de Narbonne ; — biens à Mézin, par Antoine de Melignan, s^{r} de Trignan ; — biens à Calvignac, juridiction de Penne, par Jean-François Delart, s^{r} de Lascombes et métairie de Martet, à Galapian, par Marie de Laurière ; — biens à Galapian, par Etienne Traversac et à Lucante, commune de Tournon, par Jean de Cazettes, avocat au parlement ; — bien à Agen et à Saint-Pierre-du-Port, juridiction de Penne, par Antoine de Ferrand, avocat au parlement ; — maison noble de Pellery, commune de Tournon, par Jean-Louis Dorgueuil ; château de la Toufaigne, commune de Courbiac, par noble Louis de Fouissac, écuyer, s^{r} de Mirepoix ; — seigneurie de Cuzorn, par Jeanne de Pierre-Buffière de Chamberet ; — biens nobles à Mommarès, Lacaussade et Monségur, juridiction de Monflanquin, par Jean-Gaston de Neymet, écuyer ; — château de Perricart, juridiction de Tournon, par Jean-François de Bosredon ; — château de Paloque et de Saint-Aubin, juridiction de Monflanquin, par noble Jean-Louis de Paloque ; — maison noble de Montayral, par noble Charles de Bardin ; — maison noble du Biron, par Daniel de Cladech, écuyer ; château du Cluzel, paroisse de Saint-Georges, juridiction de Tournon, et autres biens, par noble Jacques de Saint-Geniès, s^{r} de la Ronquière ; — maison noble, de Labanye, autrement de Lasbourdettes, paroisse de Saint-Sernin, juridiction de Monflanquin, par noble Henry de Paloque, écuyer ; — biens à Villeneuve-sur-Lot, Marguerite de Veyres, Vve de Henri de Montaignier ; — seigneurie de La Maurelle, par Jean-Vincent de Gardes, s^{r} de Bassignac ; — biens et seigneuries à Monsempron, Gondesaignes et Cuzorn, par François de Beaumont, baron des Junies ; — maison noble de Lamothe, près d'Agen (Saint-Pierre-de-Gaubert), par Florimond de Hallot, écuyer ; château de Rauret ; paroisse de Monteyral ; à Bertrand de Jeyan, coseiller du Roi au présidial d'Agen ; — biens nobles à Cazideroque, par Jean de Rattier, lieutenant à Tour-

non ; — biens à La Mothe d'Anthe, juridiction de Tournon, par Abraham Ramondou ; maison noble de Beauregard, près de Condom, à Elisée Dugout ; biens à Port-Sainte-Marie, par Jean Sabaros, conseiller au présidial d'Agen ; biens à Brouilhats, juridiction de Marmande, par Jean Perret, avocat à la cour ; — maison noble de Primet, juridiction de Port-Sainte-Marie, à Paul de Malvin, baron de La Bassanne ; — maison noble de Campaignac, juridiction de Montjoie, par Jeanne de Morlhon de Sauvensa, épouse de Louis de Varaigne ; — biens à Saint-Hilaire, juridiction d'Agen, par Jean de Muissans, avocat au parlement ; — biens à Marmande et aux environs, par Arnaud de Gordièges, s[r] de Mazières et de Lisse ; — maison noble et château du Puch de Gontaud et de Monluc, en Agenais, par Henri d'Escoubleau de Sourdis ; — biens à Mazeret, juridiction de Mézin, et autres lieux, par Bertrand de Parran ; — château de Lassalle, paroisse de Bazens, juridiction de Port-Sainte-Marie, à noble Flotard de Gours ; — biens à Clairac par Gratien de Bar, baron de Mauzac ; — huitième de la seigneurie de Malaroumetz, paroisses de Pardaillan et de Soumensac, juridiction de Duras, par Pierre Charrier, docteur en médecine et Jean Charrier, s[r] de La Barre ; — biens à Saint-Germain de Teysonnac, juridiction de Penne, par Jean Hébrard, s[r] de Lagarde ; — biens nobles à Galapian, par noble Arnaud de Bardon écuyer, s[r] de Pompéjac ; — seigneurie de Preyssas, par Bernard de Monpezat de Carbon ; — justice du Port-Sainte-Marie, par Joseph Momméjean, consul de ladite ville.

C. 4856. (Registre.) — 0. m. 34 x. 0 m. 30, 43 feuillets parchemin.

1470-1496. — Terrier du captalat de Buch. — Bail à fief par Jean de Foix, comte de Candale, de Benauge et de Lavaur, captal de Buch, à Pierre et Thomas Martin, frères, de Moulis, d'une pièce de terre au lieu appelé *à là font-de-Molins* (7 décembre 1471 ; fol. 1 r°). — Bail à fief aux mêmes ; d'une pièce de terre au lieu appelé *à la Greyle,* paroisse de Listrac (même date ; fol. 3 r°). — Bail à fief par le même, à Pierre Ferran, demeurant à Lugradat, paroisse de Listrac, d'un mayne avec ses appartenances et dépendances, paroisse de Listrac (même date ; fol. 4 v°). — Bail à fief à Arnaud Martin, alias Verger, demeurant à Donissan, paroisse de Listrac, d'une pièce de pré sise au lieu appelé à *Lauret,* paroisse de Saint-Julien (7 décembre 1470 ; fol. 6 v°). — Reconnaissance par Raoulet Salmon, tailleur, demeurant à Listrac, pour une maison et sol de maison, situés à Listrac (10 décembre 1471 ; fol. 8). — Reconnaissance par Guillaume de Lagrave, forgeron, demeurant à Listrac, pour une pièce de terre au lieu appelé *à la Fontaneyra,* près de la lagune Bernesque (même date ; fol. 9 r°). — Reconnaissance par messire Pey Ayquard, prêtre, demeurant à Donissan, d'une pièce de terre et vigne, au lieu appelé *au brederar* (même date ; fol. 10 r°). — Bail à fief à Androny Sigaud, cordonnier à Saint-Laurent, d'une pièce de terre avec maison, située au bourg de Saint-Laurent (20 avril 1478 ; fol. 11 r°). — Bail à fief à Jehan Landas, demeurant à Cussac, d'une pièce de terre et bois, sise au lieu appelé *au brisar* (21 avril 1478 ; fol. 13 v°). — Bail à fief à David Martin, prêtre, demeurant à Saint-Laurent, d'une pièce de terre et vigne contenant neuf sadons, au lieu appelé à *Villeneuve* (même date ; fol. 15 r°). — Bail à fief à Pierre Bos, prêtre, d'une pièce de terre et vigne, située à Listrac, au lieu appelé *au casau de Brach* (31 janvier 1472 (n. s.) ; fol. 17 r°). — Bail à fief à Pierre de Laborie et à Marie Du Vignau, sa future épouse, d'un mayne avec ses appartenances et dépendances, situé au lieu de *Senenssan,* paroisse de Saint-Julien, 1er février 1472 (n. s.) ; fol. 19 v°). — Convention passée entre haut et puissant seigneur Gaston de Foix, seigneur de Castelnau de Médoc et de Listrac, captal de Buch et Arnaud Sandz, forgeron, demeurant à Listrac, serf affranchi en 1449, moyennant la somme de deux cents livres de la monnaie ayant cours à Bordeaux et diverses autres redevances, au sujet de la translation de ces redevances sur des propriétés autres que celles pour lesquelles elles ont été consenties (février 1471 ; fol. 21 v°). — Bail à fief, à Arnaud Ducasse, alias Matholade, d'une maison avec casau, sise à Castelnau, rue de Saint-Genès (1er mai 1473 ; fol. 27 r°). — Bail à fief à Pierre Roux d'une maison avec casau, sise au lieu dit *du Villar,* paroisse de Saint-Laurent (23 avril 1478 ; fol. 29 v°). — Divers affranchissements de questalité à Saint-Laurent, Listrac et Donissan (1477).

C. 4856 *bis.* (Registre). — 0 m. 36 x 0 m. 32, 60 feuillets parchemin.

1479-1514. — Terrier du captalat de Buch. — Bail à fief par Jean de Foix, comte de Candale, de Benauge et de Lavaur à Jean du Boscau et à ses associés Arnaud et André d'une maison et tous les biens et héritages que ledit Jean du Boscau possède dans le lieu dit du *Boscau,* paroisse de Sainte-

Hélène-du-Médoc et ailleurs (6 novembre 1479 ; fol. 1 r°). — Reconnaissance par Guassiot Martin de Cussac pour un sadon de pré en ladite paroisse de Cussac (13 mars 1480 ; fol. 5 r°). — Bail à fief par Jean de Foix, à Pey Eyquart, prêtre, de 6 sadons de terre et forêt « per far bosc » avec leurs dépendances, dans la paroisse de Listrac près du bois de Cap-le-bon (24 avril 1480 ; fol. 5 v°). — Bail à fief à Jean Du Casau demeurant au quartier de Cordeilhan, à Pauillac, d'une pièce de terre et d'un bois dans la paroisse de Pauillac (23 mai 1480 ; fol. 6 v°). — Bail à fief à Bernard Duluc, demeurant au quartier d'Abadges à Pauillac, d'une pièce de terre et d'un bois dans la paroisse de Pauillac (18 mai 1480 ; fol. 6 v°). — Bail à fief à Jean Arnaud, de Senensan, de 15 règes de pré dans la paroisse de Senensan (13 juin 1480 ; fol. 7). — Bail à fief à Arnaud Ayquart, de Listrac, de deux sadons de terre dans ladite paroisse (14 mars 1481, n. s. ; fol. 8). — Bail à fief d'un « treus de terra et landa », dans la paroisse de Moulis, confrontant le fief et la forêt du seigneur (16 mars 1481, n. s. ; fol. 8). — Bail à fief à Raymond Martin demeurant au quartier de Donissan « en la senhorie de Listrac » (2 avril 1481 ; fol. 8 v°). — Bail à fief à Bernard Compte demeurant à Trossas, paroisse de Carcans, d'une bande au lieu dit Nau en la seigneurie de Castelnau de Médoc (2 avril 1481 ; fol. 9 v°). — Bail à fief d'une terre sise « au borgalat deud. Castetnau » (29 avril 1481 ; fol. 10 r°). — Bail à fief de 18 sadons de terre dans la paroisse de Pauillac entre le fief de La Tour et le fief de Larrase (10 mai 1481 ; fol. 11 v°). — Bail à fief à Etienne du Porge d'une pièce de terre « qui es en lo borgalat deu deit Castetnau » (20 mars 1481, n. s. ; fol. 12 v°). — Bail à fief d'une terre dans la paroisse de Listrac, au lieu dit « a la grava de Semeilhan » (27 mai 1482 ; fol. 14). — Reconnaissance par Audouin Constantin de Ludeya, pour une pièce de terre au lieu dit « à La Rause » dans la paroisse de Listrac (16 avril 1483 ; fol. 14). — Reconnaissance par Jean Brenon le jeune pour une terre au lieu dit « a feniu » dans la paroisse de Saint-Laurent (27 août 1482 ; fol. 15 v°). — Bail d'une terre au lieu dit « a la teste de clave », paroisse de Cussac (2 juin 1483 ; fol. 16 r°). — Bail d'une terre au lieu dit « a las graves de Vayron près de Toneyrac », et de 60 sadons de terre et forêt « qui son aqui medix de pres » (5 février 1482 ; n. s. ; fol. 16 r°). — Bail d'une terre au lieu dit « a Colon, en la senhoria de la Marqua » dans la paroisse de Listrac (7 février 1482, n. s. fol. 16 v°). — Bail de « vint et quatre sadonx de terra et landa contenent seys vintz pas de long qui son au loc apperat a Bruc vert » dans la paroisse de Listrac (8 novembre 1482 ; fol. 16 v°). — Bail d'une terre au lieu dit « a prat neu environat de fossat » à Cussac (12 avril 1482 ; fol. 17 r°). — Bail à Jean de Maderan, de Marsillan, en la paroisse de Saint-Laurent de Médoc, de 18 règes de terre au lieu dit « a Vile Neve », dans ladite paroisse et de 9 règes de terre « qui son aqui desus » (27 mai 1482 ; fol. 17 r°). — Bail d'une terre au lieu dit « a l'estey de Cussac » (11 octobre 1481 ; fol. 17, v°). — Bail à Bertrand Guitard, prêtre, de Sainte-Hélène, d'un « hostau cubert de teulla ab lo cortin et casau, terras, vinhas, boscz, landas, pratz aubarèdes », etc. (1er mars 1513, n. s. ; fol. 18). — Bail à fief d'une maison dans la paroisse de Sainte-Hélène, « au cournau de Toriat, apperat l'eretaige de Pey Compte » (28 février 1513, n. s. ; fol. 20). — Bail à fief d'une terre au lieu dit « a Las Lesques de Listrac » et d'une autre terre dans la même paroisse, au lieu dit « a l'Auba Soureut » (28 février 1513, n. s. ; fol. 21 et 22 r°). — Bail à fief à Pierre Ramon dit Prévost, de Listrac en Médoc (3 mars 1513, n. s. ; fol. 22). — Bail d'une terre et d'un pré « en la parropia de Saint Julian, en la praderia de Senanssan » (5 mars 1513, n. s. ; fol. 24). — Bail de divers biens, sis dans la paroisse de Listrac aux lieux dits « A Camplebon », « aus Ardets », « a Cayrat », « aus Puys d'Ariutort », « a Boyson dobor Vidault » (26 mars 1512 ; fol. 24 v° 25). — Bail à Pierre Furt, de Listrac, d'une terre au lieu dit « A La Fourde » et d'une autre au lieu dit « A Las Salles » (2 mars 1513 ; fol. 26). — Bail à fief de terres situées à Listrac en Médoc, aux lieux dits : « A La Borda », « Aus Clidons », « Au Puch deu Vernhe », « Au Qaric », « Au Hargui » et au « bosc de Lauba » (28 février 1513, n. s. ; fol. 28 v° et 29 r°). — Bail à fief à Audouin Bernada de Moulis de terres situées aux lieux dits « a Cap de Mahut », et a Ayguebelle ». — Bail de divers biens, sis dans la paroisse de Listrac, aux lieux dits « a Sobe longua », « Au bosc deu Tris », « Au bosc de Naudan », « A font gissan », « au cap Dessaut », « a La Landete », « A La Crotz de Listrac », « Aus Bousquaus » (17 février 1514, n. s. ; fol. 50). — Bail de divers biens sis dans la paroisse de Listrac, aux lieux dits « a La Landete », « A Lugana Cau », « A La Garoilhe » (20 février 1514, n. s. ; fol. 51).

C. 4857. (Carton.) — 354 pièces papier.

1692-1703. — Exploits d'huissiers du domaine pour paiement de lods et ventes.

C. 4858. (Carton.) — 250 pièces papier.

XVII-XVIIIe siècles. — Bordeaux : permissions de voirie. Assignations diverses devant le Bureau des domaines, etc.

C. 4859. (Portefeuille.) — 504 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire du fonds de l'Intendance de Guyenne, par ordre alphabétique des matières.

ELECTION DE BORDEAUX

C. 4860. (Registre.) — 0 m. 30 x 0 m. 19, 146 feuillets papier.

1688-1692. — Registre d'enregistrement. — Déclaration prescrivant de lever dans l'élection, pour 1689, 574.925 l. sur les contribuables aux tailles (Versailles, 14 août 1688 ; fol. 2). — Arrêt du Conseil portant règlement pour les adjudications des droits d'octroi des villes (Versailles, 14 juin 1689 ; fol. 9). — Déclaration sur les greffes (Versailles, 29 avril 1689 ; fol. 12 v°) ; — réglementant l'hypothèque appartenant au Roi sur les biens de divers officiers (Versailles, 5 juillet 1689 ; fol. 15). — Afferme des droits d'octroi de Libourne (septembre 1689 ; fol. 19). — Déclaration imposant sur les contribuables aux tailles de l'élection 624.925 l. (Versailles, 4 septembre 1689 ; fol. 24). — Afferme des boucheries de Saint-Macaire (20 février 1690 ; fol. 31). — Déclaration fixant à 50 l. le montant des cotes sur lesquelles les élus pourront juger en dernier ressort (Versailles, 18 avril 1690 ; fol. 33). — Edit créant des offices de jurés crieurs d'enterrements (Versailles, janvier 1690 ; fol. 35). — Déclaration contre les commis des Fermes convaincus de détournement (Versailles, 5 mai 1690 ; fol. 36) ; — imposant sur les contribuables aux tailles de l'élection 618.925 l. (Versailles, 25 août 1690 ; fol. 39 v°). — Arrêt du Conseil enjoignant aux élus du ressort de la Généralité de Bordeaux de se conformer à la déclaration du 12 février 1663, concernant les valets des privilégiés (Versailles, 5 septembre 1690 ; fol. 43 v°). — Reçu de Chantegreil, capitaine du château de Vayres, de la somme de 366 l., « pour la finance de l'office de greffier des rolles des des rolles des tailles et autres impositions ordinaires et extraordinaires de la paroisse de Vayres » (Paris, 20 octobre 1690 ; fol. 44 v°) ; — Reçu de 296 l. pour la finance de greffier des rôles de Bruges (même date ; fol. 45) ; — de 216 l., pour Peujard fol. 45 v°). — de 195 l. pour Balizac (fol. 46) ; — de 1203 l., pour Ambarès (fol. 46 v°) ; — de 487 l. pour « Saint-Andréas » (fol. 47) ; — de 73 l., pour Virsac (fol. 47 v°) ; — de Jean-Pierre Dabadie, conseiller au Parlement, de 117 l., pour Gauriaguet et 75 l., pour Saint-Antoine-d'Artiguelongue (48 v°) ; — de 35 l., pour Cadarsac (fol. 53 v°) ; — de Jean de Constantin, pour Saint-Seurin-de-Cadourne (fol. 60 v°) ; — de Raimond de Navarre, conseiller à la Cour des Aides, pour Pessac (fol. 64 v°) ; — de Jean Duming, orfèvre de Bordeaux, pour La Grave d'Ambarès (fol. 64 v°) ; — pour « Saint-Sauveur-en-Esparre » (fol. 65 v°) ; — de Guillaume Roret, « advocat en la Cour du monoyeur pour le Roy » (fol. 67) ; — de 29 l. pour Eyran (fol. 67 v°) ; — de Jean Minvielle, conseiller à la Cour des Aides (fol. 68) ; — de Jacques Segounes, notaire royal de Margaux, de 309 l. pour lad. paroisse (fol. 69) ; — de Jean d'Essenault, seigneur de La Beygueresse, pour Quinsac (fol. 69 v°) ; — de Jean Minvielle-Bessan, prévôt de la Monnaie de Bordeaux, pour Le Tourne (fol. 70) ; — de Louis Desclaux, notaire de Cambes, pour cette paroisse (fol. 72) ; — de Bernard Roche, juge dans la prévôté de l'Entre-deux-Mers, pour Camarsac (fol. 73 v°) ; — de Gabriel Basterot, « conseiller et secrétaire du Roy en la Cour des Aydes de Guienne et baillif de Lesparre », pour Valeyrac (fol. 74 v°) ; — de Pierre David, procureur d'office de Lacanau, pour Carcans (fol. 75 v°) ; — de François de Paty, écuyer, pour Gabarnac (fol. 78) ; — de Louis Dupérier, notaire à Sainte-Croix-Du-Mont, pour Baigneaux (fol. 79) ; — de Pierre Lestrier, sieur de Tailhefer, pour Camiac (fol. 79 v°) ; — de Pierre Navarre, conseiller en la Cour des Aides, pour Benon (fol. 79 v°) ; — d'André Depaty, écuyer, sieur de Morinat, pour Salignac (fol. 79 v°) ; — de Jean de Moitié, trésorier de France, pour Saint-Julien-en-Médoc (fol. 79 v°) ; — de Jean Du Courech, sieur de Terrefort, référendaire en la chancellerie près le Parlement (fol. 80) ; — de Guillaume de Sales, conseiller au Parlement, pour Lalande en Puynormand (fol. 80 v°) ; — de Jean Meydon, notaire à Coutras, pour Chalaure (fol. 81). — Création d'offices d'experts priseurs et arpenteurs jurés (Versailles, décembre 1690 ; fol. 81). — Reçu d'Antoine Laurens, « lieutenant de Puynormant », de 63 l., pour la finance de l'office de greffier des rôles des tailles à Gours (fol. 89) ; — de Jean de Sossiondo, conseiller en la Cour des Aides, pour Cars (fol. 84) ; — de

C. 4857. (Carton.) — 354 pièces papier.

1692-1703. — Exploits d'huissiers du domaine pour paiement de lods et ventes.

C. 4858. (Carton.) — 250 pièces papier.

XVII-XVIIIe siècles. — Bordeaux : permissions de voirie. Assignations diverses devant le Bureau des domaines, etc.

C. 4859. (Portefeuille.) — 504 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire du fonds de l'Intendance de Guyenne, par ordre alphabétique des matières.

ELECTION DE BORDEAUX

C. 4860. (Registre.) — 0 m. 30 x 0 m. 19, 146 feuillets papier.

1688-1692. — Registre d'enregistrement. — Déclaration prescrivant de lever dans l'élection, pour 1689, 574.925 l. sur les contribuables aux tailles (Versailles, 14 août 1688 ; fol. 2). — Arrêt du Conseil portant règlement pour les adjudications des droits d'octroi des villes (Versailles, 14 juin 1689 ; fol. 9). — Déclaration sur les greffes (Versailles, 29 avril 1689 ; fol. 12 v°) ; — réglementant l'hypothèque appartenant au Roi sur les biens de divers officiers (Versailles, 5 juillet 1689 ; fol. 15). — Afferme des droits d'octroi de Libourne (septembre 1689 ; fol. 19). — Déclaration imposant sur les contribuables aux tailles de l'élection 624.925 l. (Versailles, 4 septembre 1689 ; fol. 24). — Afferme des boucheries de Saint-Macaire (20 février 1690 ; fol. 31). — Déclaration fixant à 50 l. le montant des cotes sur lesquelles les élus pourront juger en dernier ressort (Versailles, 18 avril 1690 ; fol. 33). — Edit créant des offices de jurés crieurs d'enterrements (Versailles, janvier 1690 ; fol. 35). — Déclaration contre les commis des Fermes convaincus de détournement (Versailles, 5 mai 1690 ; fol. 36) ; — imposant sur les contribuables aux tailles de l'élection 618.925 l. (Versailles, 25 août 1690 ; fol. 39 v°). — Arrêt du Conseil enjoignant aux élus du ressort de la Généralité de Bordeaux de se conformer à la déclaration du 12 février 1663, concernant les valets des privilégiés (Versailles, 5 septembre 1690 ; fol. 43 v°). — Reçu de Chantegreil, capitaine du château de Vayres, de la somme de 366 l., « pour la finance de l'office de greffier des rolles des tailles et autres impositions ordinaires et extraordinaires de la paroisse de Vayres » (Paris, 20 octobre 1690 ; fol. 44 v°) ; — Reçu de 296 l. pour la finance de greffier des rôles de Bruges (même date ; fol. 45) ; — de 216 l., pour Peujard fol. 45 v°). — de 195 l. pour Balizac (fol. 46) ; — de 1203 l., pour Ambarès (fol. 46 v°) ; — de 487 l. pour « Saint-Andréas » (fol. 47) ; — de 73 l., pour Virsac (fol. 47 v°) ; — de Jean-Pierre Dabadie, conseiller au Parlement, de 117 l., pour Gauriaguet et 75 l., pour Saint-Antoine-d'Artiguelongue (48 v°) ; — de 35 l., pour Cadarsac (fol. 53 v°) ; — de Jean de Constantin, pour Saint-Seurin-de-Cadourne (fol. 60 v°) ; — de Raimond de Navarre, conseiller à la Cour des Aides, pour Pessac (fol. 64 v°) ; — de Jean Duming, orfèvre de Bordeaux, pour La Grave d'Ambarès (fol. 64 v°) ; — pour « Saint-Sauveur-en-Esparre » (fol. 65 v°) ; — de Guillaume Roret, « advocat en la Cour du monoyeur pour le Roy » (fol. 67) ; — de 29 l. pour Eyran (fol. 67 v°) ; — de Jean Minvielle, conseiller à la Cour des Aides (fol. 68) ; — de Jacques Segounes, notaire royal de Margaux, de 309 l. pour lad. paroisse (fol. 69) ; — de Jean d'Essenault, seigneur de La Beygueresse, pour Quinsac (fol. 69 v°) ; — de Jean Minvielle-Bessan, prévôt de la Monnaie de Bordeaux, pour Le Tourne (fol. 70) ; — de Louis Desclaux, notaire de Cambes, pour cette paroisse (fol. 72) ; — de Bernard Roche, juge dans la prévôté de l'Entre-deux-Mers, pour Camarsac (fol. 73 v°) ; — de Gabriel Basterot, « conseiller et secrétaire du Roy en la Cour des Aydes de Guienne et baillif de Lesparre », pour Valeyrac (fol. 74 v°) ; — de Pierre David, procureur d'office de Lacanau, pour Carcans (fol. 75 v°) ; — de François de Paty, écuyer, pour Gabarnac (fol. 78) ; — de Louis Dupérier, notaire à Sainte-Croix-Du-Mont, pour Baigneaux (fol. 79) ; — de Pierre Lestrier, sieur de Tailhefer, pour Camiac (fol. 79 v°) ; — de Pierre Navarre, conseiller en la Cour des Aides, pour Benon (fol. 79 v°) ; — d'André Depaty, écuyer, sieur de Morinat, pour Salignac (fol. 79 v°) ; — de Jean de Moitié, trésorier de France, pour Saint-Julien-en-Médoc (fol. 79 v°) ; — de Jean Du Courech, sieur de Terrefort, référendaire en la chancellerie près le Parlement (fol. 80) ; — de Guillaume de Sales, conseiller au Parlement, pour Lalande en Puynormand (fol. 80 v°) ; — de Jean Meydon, notaire à Coutras, pour Chalaure (fol. 81). — Création d'offices d'experts priseurs et arpenteurs jurés (Versailles, décembre 1690 ; fol. 81). — Reçu d'Antoine Laurens, « lieutenant de Puynormant », de 63 l., pour la finance de l'office de greffier des rôles des tailles à Gours (fol. 89) ; — de Jean de Sossiondo, conseiller en la Cour des Aides, pour Cars (fol. 84) ; — de

Léonard Chapelas, trésorier général de France, pour Loupes (fol. 84) ; — de Jean de Baleste, seigneur d'Andernos et Ignac, de 37 l. pour Lanton (fol. 84) ; — de Guillaume Blais, notaire à Blaye, pour « Saint-Urgean » (Saint-Trojan) (fol. 84) ; — de François-Joseph de Lestonnac, seigneur de L'Isle, pour Le Temple (fol. 84 v° ; — de Philibert de Galletheau, écuyer, seigneur de la maison noble du Fleys, pour Camblanes (fol. 84 v°) ; — d'André Allenet, seigneur de Beaumont (fol. 84 v°) ; — de François Sarran d'Essenault, seigneur de Gajac, pour Avensan (fol. 85) ; — de Pierre de Grenier, commissaire aux Requêtes, pour Bourg (fol. 85) ; — de Jean Dorthe, notaire et lieutenant en la prévôté de Born, au siège de Mimizan, pour led. Mimizan (fol. 85 v°) ; — de Michel Allibert, notaire à Saint-Seurin, pour led. Saint-Seurin-de-Cursac (fol. 85 v°) ; de Pierre Croizilhac, notaire à Castres, pour led. Castres (fol. 85 v°) ; — de Jean Cauley, maître chirurgien de Castillon, pour Gardegan (fol. 87) ; — de Pierre Pilet, huissier audiencier au siège royal de Bourg, pour Samonac (fol. 87 v°) ; — de Joseph de Secondat de Montesquieu, abbé de Faize, pour Lussac (fol. 88 v°) ; — de Jean Durocher, notaire royal, pour « Sainct-Estienne-de-Castilhon » (fol. 88 v°) ; — de Pierre Arbouet, procureur d'office à Lacanau, pour Brach (fol. 88 v°) ; — de Jacques-François de Pichon,. seigneur de Longueville, 19 l., pour la paroisse de Mignot (fol. 89 v°) ; — de Jean Puigueyraud, maître chirurgien à Puisseguin, pour Puisseguin (fol. 89) ; — de noble Germain Dupérier, seigneur de la maison noble de Larsan, pour Beychac (fol. 89) ; — de Jean Lafoy, maître chirurgien de Tauriac, pour Tauriac (fol. 89) ; — de Charles de Villatel, écuyer, sieur de La Mothe Saint-Paul, pour « Saint-Seurin-en-Bourg » (fol. 89 v°) ; — de Guillaume-Gaston de Lachabanne, président trésorier de France, pour Bègles (fol. 90 v°) ; — de Jean Ducousin, notaire royal à Aureillan, pour Sart (fol. 90 v°) ; — de Pierre Texoires, notaire royal et juge d'Aureillan, pour Sallebert (fol. 93) ; — de François de Juilhot, écuyer, seigneur de La Divise, pour Carignan (fol. 93 v°) ; — d'Elie de Suau, conseiller au Parlement, pour Barsac (fol. 94) ; — de Jean Hosten, notaire à Lacanau, pour Lacanau (fol. 95) ; — de Louis Cajus, notaire royal à Saint-Germain-Du-Puch, pour lad. paroisse (fol. 95) ; — d'Etienne de Saint-Angel, écuyer, seigneur de Saint-Angel, seigneur de La Brède, pour Mombrier (fol. 95 v°) ; — d'André de Poytevin, trésorier de France, pour Agassac (fol. 96) ; — de Pierre Cazères, notaire à La Sauve, pour « Montaignac-en-Bénauges » fol. 96 v°) ; — de Pierre Grenier, procureur du Roi au Bureau des finances, pour « Saint-Martin-de-Haux » (fol. 96 v°) ; — de Pierre Hosten, juge de Castelnau-en-Médoc pour led. Castelnau (fol. 97 v.°) ; — de Gabriel de Besse, avocat du Roi au Bureau des finances, pour Blanquefort (fol. 97 v°) ; — de Léonard Chapellas, président trésorier général de France, pour Lignan (fol. 100 v°) ; — de Jean d'Horte, notaire, lieutenant de la prévôté de Born, pour Aureillan (fol. 101) ; — de Jean Rufz, juge à Saint-Macaire, pour led. Saint-Macaire (fol. 101 v°) ; — de Jacques de Secondat de Montesquieu, baron de La Brède, pour La Brède (fol. 103 v°) ; — de Jean Pujol, procureur du Roi à Saint-Macaire, pour N.-D. de Pian (fol. 103 v°). — Donation à Jean Hosten de l'office de receveur des consignations de la juridiction de Lamarque, sur présentation de Saubat de Pommiers, adjudicataire des offices de receveur des consignations du Parlement, de la sénéchaussée, etc. (Versailles, 17 mai 1691 ; fol. 104 v°). — Lettres royaux imposant sur les taillables de l'élection, pour 1692, 619.083 l. (Versailles, 27 août 1691 ; fol. 106). — Reçu de Guillaume de Sauvanelles de Sales, conseiller au Parlement, pour la finance de l'office de greffier du rôle des tailles de « Saint-Donis-de-Puynorman » (fol. 110) ; — de Pierre Seignette, docteur en médecine à Libourne, pour Castillon (fol. 110) ; — de Pierre de Garnung, procureur de l'office d'Audenge, pour Mios (fol. 110 v°) ; — de Bernard Mimbielle, notaire à Saint-Estèphe, pour « Saint-Erlory-en-Médoc » (fol. 111) ; — de J.-P. Dabadie, président au Parlement, pour Saint-Gervais (fol. 111 v°). — Commission de greffier aux tailles de Lalande-en-Puynormand, par le propriétaire dud. office, Guillaume de Sales, seigneur de Laubardemont, conseiller au Parlement, « estant de présant dans son châsteau de Salles » (21 novembre 1691 ; fol. 113 v°) ; — de l'office de greffier aux tailles à Camblanes par Philibert de Galletheau, écuyer, seigneur de la maison noble d'Ollivier et du Fleix (28 avril 1691 ; fol. 113 v°). — Donation à Jean Plessy de l'office de receveur des consignations de la justice royale d'Ambarès (Versailles, 17 mai 1691 ; fol. 113 v°) ; — à Etienne Camps de l'office de procureur du Roi en la ville et communauté de Blaye (Versailles, 21 avril 1691 ; fol. 115). — Reçu de Jean de Laborde, sieur de Lurbe, pour la finance du greffe des rôles de tailles, pour Saint-Savin (fol. 115 v°) ; — de Jean Lavaud, contrôleur des fortifications de Guienne, pour Montarouch (fol. 116 v°). — Cession du greffe des tailles de Saint-Morillon, par le propriétaire, au greffier de la juridiction de Saint-Sève (29 novembre 1691 ; fol. 117 v°). —

Commission du greffe des tailles de Dardenac à Pierre Tilhel, sergent royal de Créon (même jour ; fol. 118) ; — du greffe des tailles de Saint-Loubès à Léonard Mosnier, notaire et procureur au siège de Saint-Loubès (même jour ; fol. 118 v°). — Commission par Jean Vitrac, de Moulon, pourvu du greffe des rôles de Blézignac, à son fils, le père « ne sachant lire ny escrire et pour cest effect ne pouvant exercer l'office de greffier des rolles » (1er décembre 1691 ; fol. 119) ; — par J.-P. Dabadie, président au Parlement, seigneur et baron d'Ambleville en Cubzaguès, propriétaire du greffe des rôles de Saint-André, à Charles Plumeau, notaire aud. Saint-André (27 novembre 1691 ; fol. 119); — par le propriétaire du greffe des rôles de Loupiac [-de-Cadillac] à Nicolas Duluc, procureur d'office de Cadillac (s. d. ; fol. 119 v°) : — Reçu de 2.600 l. pour la finance du greffe des rôles de Libourne (fol. 119 v°) — Commission par l'acquéreur dud. greffe à Pierre Seignette, docteur en médecine, pour remplir led. office (Bordeaux 5 décembre 1691 ; fol. 119 v°). — Reçu de Jean de La Faurie, conseiller au Présidial, pour la finance du greffe des rôles de Guillac (fol. 119 v°). — Commission à Jean Constant, huissier, habitant de la paroisse d'Espessas, pour le greffe des rôles de Saint-Savin (14 décembre 1691 ; fol. 120). — Reçu de Jean-Marc de Caupos, conseiller au Parlement, « vicomte de Biscarrosse, baron de Lacanau et seigneur de la prévosté de Born » ; pour la finance du greffe des rôles de Biscarrosse (fol. 120). — Commission par Madeleine Vignal, femme dud. Jean-Marc de Caupos, à Jean Bistanes, notaire à Biscarrosse et lieutenant de la juridiction, pour exercer l'office de greffier des rôles dud. Biscarrosse (15 décembre 1691 ; fol 120 v°). — Reçu de Pascal Brun, juge de Castillon, pour la finance du greffe des rôles de Saint-Magne (fol. 120 v°). — Commission par le propriétaire du greffe des rôles de Brach à Gérard de Laville, notaire de La Teste (Carcans, 9 décembre 1691 ; fol. 121) ; — par le propriétaire du greffe des rôles de « Sainct-Romain-en-Fronsadois » à Jean Eyraud, chirurgien, habitant d'Asques (s. d. ; fol. 121). — Reçu de Jacques de La Borie, conseiller au Parlement, pour la finance du greffe des rôles de Mugron (fol. 121 v°). — Commission par « François Sarran Dessenaut, chevalier, seigneur baron des baronnies d'Issan, Cantenac et Labarde, Gagac en Périgord et autres places », propriétaire des charges des greffes des rôles à Cantenac et Labarde, à Philippe Sarrau, son juge dans lesd. terres, à l'effet d'établir les rôles desd. paroisses (Issan, 27 décembre 1691 ; fol. 121 v°). — Cession par Elie Lacroix, marchand, à Pierre, son fils aîné, notaire, du greffe des rôles de Saint-André-Du-Bois (1er janvier 1692 ; fol. 122). — Reçu de Joseph de Mulet de Voluzan, président au Parlement, pour le greffe des rôles d'Ordonnac (fol. 127). — Commission à Simon de Lalesque, procureur d'office de la vicomté de Biscarrosse pour exercer l'office de greffier de rôles de Parentis (10 janvier 1692 ; fol. 123 v°). — Reçu de Guillaume Lalanne, « juge de Poudensac et Landiras », pour la finance du greffe des rôles de Landiras (fol. 124). — Commission par Josué de Vincens, conseiller au Parlement, acquéreur du greffe des rôles de Magrigne, à Pierre Micheau, chirurgien à Cézac (3 février 1692 ; fol. 124). — Commission à Simon Fouignet, docteur en médecine à Castillon, à l'effet d'exercer l'office de greffier des rôles dans lad. ville (Libourne, 10 décembre 1691 ; fol. 124). — Reçu de François de Baleste, seigneur d'Andernos, pour la finance du greffe des rôles de Certes (fol. 125). — Vente par J. P. Dabadie, président au Parlement, à Jeanne Rousseau, veuve de Pierre Jay, du greffe des rôles de Saint-Gervais, pour faire recevoir Jean Jay fils en lad. charge (8 mars 1692 ; fol. 125 v°). — Reçu de Jean Bouyer, procureur d'office à Guîtres, pour la finance du greffe des rôles de Guîtres (fol. 125 v°). — Vente du greffe des rôles de Gamarsac par Bernard de Roche, président aux Requêtes (27 mars 1692 ; fol. 126). — Reçu de Léonard-François de Gombaud, conseiller au Parlement, pour la finance du greffe des rôles d'Ambès (fol. 127). — Commission d'Antoine Théron, chirurgien à Créon, pour exercer l'office de greffier des rôles du Pout (Bordeaux, 10 juin 1692 ; fol. 128 v°). — Commission par Jean Dorthe, notaire et lieutenant en la prévôté de Born, à Pierre de Berquo, notaire et « procureur juridictionnel » de Mimizan, à l'effet d'exercer l'office de greffier des rôles de Mesplède (11 juin 1692 ; fol. 129 v°) : — Reception de Joseph Audoire, receveur des consignations à Blaye, par François Bacon, juge civil et criminel aud. siège (28 juin 1692 ; fol. 130 v°). — Reçu de Joseph de Martin, écuyer, « seigneur commendataire du prieuré de Sourzac », pour la finance du greffe des rôles « de la paroisse du haut Vignac » (fol. 131). — Reçu de Romain Barbot, président en la Cour des Aides, pour la finance du greffe des rôles d'Aubiac (fol. 131 v°). — Vente à Jean de Lesglize, conseiller au Parlement, seigneur de la maison noble de Tardes, du greffe des rôles d'Aulas (22 juillet 1692 ; fol. 131 v°). — Bail de l'afferme du droit de marque sur les ouvrages d'or et d'argent, par Pierre Delmas, « di-

recteur général des convoy et contablie de cette ville, y demeurant dans le bureau dud. convoy, parroisse Saint-Remy » à Marion père et fils, ce dernier maître orfèvre (19 juillet 1692 ; fol. 134 v°). — Vente du greffe des rôles de Guillac, par Jean de Lafaurie, conseiller du Roi en Guienne (Grézillac, maison noble de Renyès, 19 août 1692 ; fol. 136). — Commission à Simon Eyraud, chirurgien à Fronsac, à l'effet d'exercer l'office de greffier des rôles de « Cadilhac-en-Fronsadais » (28 août 1692 ; fol. 137). — Vente du greffe des rôles de Monbadon, par Jean Combes, lieutenant assesseur de la maréchaussée de Libourne, « habitant de la parroisse de Puisseguin en Puynormand », à Thomas Brieu, lieutenant de la juridiction de Puisseguin, habitant en la paroisse d'Abzac (Coutras, 8 septembre 1692 ; fol. 137 v°). — Donation à Antoine Bernard de « l'office de greffier secrétaire de la… ville et communauté de Blaye » (Paris, 17 août 1692 ; fol. 138 v°). — Commission par Arnaud-Jacques de Gourgue, marquis de Vayres, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel, « demeurant à Paris, rue Costure Sainte-Catherine, parroisse Saint-Pol », à Gaussen greffier et tabellion du marquisat de Vayres, pour exercer l'office de greffier des rôles de Vayres (Paris, 12 septembre 1692 ; fol. 140). — Reçu de Jean Girard, écuyer, sieur de La Paneterie, pour le greffe des rôles d'Espiet (fol. 140 v°) ; — de Nicolas Loyac, curé de Civrac-en-Médoc et son annexe d'Escurac, pour Civrac (fol. 141) — Commission, par Jean Rabion, procureur d'office de Montaigne, pour exercer l'office de greffier des rôles dud. Montaigne (Bordeaux, 8 novembre 1692 ; fol. 142). — Reçu de Jean Gremin, chirurgien de Queyrac, pour la finance du greffe des rôles dud. Queyrac (fol. 143 v°). — Table des matières [incomplète du commencement] (fol. 144-146).

C. 4861. (Registre.) — 0 m. 30 x 0 m. 19, 96 feuillets papier.

1698-1704. — Registre d'enregistrement. — Déclaration royale prescrivant de lever sur l'élection de Bordeaux pour l'année 1699, la somme de 518.256 l. sur les contribuables aux tailles (Compiègne, 6 septembre 1698 ; fol. 1.) — Provisions de l'office de conseiller, procureur en l'élection de Bordeaux, en faveur de Philibert Boyer de Jussas, avocat au parlement (Versailles, 28 novembre 1698 ; fol. 5.) — Charge d'huissier en l'élection de Bordeaux pour Joseph Pichard (Versailles, 28 décembre 1698 ; fol. 6.) — Commissions pour la surveillance du tabac octroyées par René Lemoyne, directeur général de la ferme du tabac des généralités de Bordeaux, La Rochelle, Poitiers, Limoges et Pau à Léonard Lanardonne, François Roger, Jean Dutilh et Jean-Baptiste Droit (Bordeaux, 1699, fol. 6-11). — Arrêt du Conseil prescrivant aux « fermiers de la formulle » de la généralité de Bordeaux de ne tenir dans leurs magasins que du papier et parchemin timbrés de la grandeur et qualité requises par les règlements (7 avril 1699 ; fol. 11.) — Arrêt du Conseil réglant les contestations qui s'étaient élevées entre les syndics des communautés de Libourne et de Pomerol au sujet de la répartition de la taille (30 décembre 1698 ; fol. 11 v°). — Bail de la marque d'or et d'argent consenti à Jean Rastouil, huissier audiencier en la cour de la Bourse de Bordeaux et à Armand Lanusse, bourgeois de ladite ville (20 février 1699 ; fol. 12). — Octroi de la charge de conseiller procureur du roi à Saint-Emilion, à Jean Rulleau (28 décembre 1692 ; fol. 12 v°). — Papier et parchemin timbrés : procurations pour Jean Dumons et Laurens Gaullière (1698 et 1699 ; fol. 13 v° à 17). — Commissions pour la surveillance de la culture et de la vente du tabac, octroyées à Jean Dumons et à Pierre Davidar (1699 ; fol. 17). — Edit du roi portant création d'offices de substituts des avocats et procureur du roi dans les sièges royaux (Versailles, avril 1696 ; fol. 18 v° à 22). — Charge de conseiller et garde scel des sentences, jugements, ordonnances et autres actes de l'élection de Bordeaux, octroyée à Jean Brugier ; prestation de serment dudit Brugier devant la Cour des Aides (22 avril 1699 ; fol. 22) — Office de substitut du procureur en la Monnaie de Bordeaux, octroyé à Pierre Davidar (13 avril 1699 ; fol. 24). — Etienne Dusilhou est nommé procureur syndic de la communauté de Saint-Macaire (30 octobre 1693 ; fol. 25). — Commission, pour Pierre Charpentier, commis au tabac ; pour Me Boyer, substitut du procureur du Roi en l'élection de Bordeaux ; pour Jacques Basselin et Pierre Dumons, commis à la marque d'or et d'argent ; pour Pierre Dubois, receveur des consignations de Fronsac ; pour Mathurin Clemanseau, commis au tabac (1700 ; fol. 26-29). — Déclaration royale prescrivant de lever sur l'élection de Bordeaux pour l'année 1701, la somme de 518.256 liv. sur les contribuables aux tailles (Marly, 18 septembre 1700 ; fol. 29-33). — Provisions pour Me Nicolas de Laffitte de l'office de lieutenant du vice-sénéchal en la vice-sénéchaussée d'Albret (Saint-Germain-en-Laye, 22 juin 1675 ; fol. 33). — Pierre Chavin, de Guîtres, commis au tabac (1701 ; fol. 34). — Provisions : Jean Joyeux, substitut du

procureur du roi en la justice des ports de Bordeaux ; Nicolas Farnuel, huissier en l'élection de Bordeaux ; Jean Baronnet, receveur du tabac de la ville de Bourg ; Jean Couraule, lieutenant de police de la ville de Sauveterre ; Pierre Dubois, receveur des consignations de Fronsac ; Pierre Nochet et Pierre Halle, commis au tabac (1700-1702 ; fol. 35-41) — Syndics perpétuels de Barsac, Mouillac, Villeneuve-en-Lamarque, Ambarès, Saint-Pierre-de-Bat, Périssac, Braud, Saint-Louis, Saint-Simon, Lège, Sallebœuf, Croignon, Langoiran, Puynormand, Cézac, Vignonet, Bonzac, Hostens, Balizac, Lapouyade, Boyentran, Sainte-Gemme, L'Isle-Saint-Georges, Meynac, Garignan, Marcillac, Pleneselve, Villagrains, Sablons-de-Laubardemont, Magrigne, Monprinblanc, Saint-Denis, Camiac, Donnezac, Coirac, Lalande-de-Fronsac, Saint-Antoine-d'Artiguelongue, La Sauve, Saint-Romain-la-Virvée, Croignon, Aubiac, Loupes, Artigues, Caillau, Bouliac, Cornemps, Camblanes, Cayignac, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Germain-de-Grave, Puynormand, Tayac, La Libarde, Semens, Saint-Trojan, Saint-Seurin-en-Bourgès, Montagne, Mazion, Cadarsac, Madirac, Saint-Léger, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Genès-de-Lombaud, Brach, Tarnès (1702). — Commis au tabac à Saint-Macaire : Louis Cazenave (1703 ; fol 55). — Syndics perpétuels : Blézignac, Izon, Bègles, Queynac, Génissac, Ayrans, La Grave-d'Ambarès, Lafosse, Francs, Gastes, Coquèques (1703). — Provisions de receveur du tabac au bureau de Bordeaux en faveur d'Antoine Lassus (10 mars 1703 ; fol. 63). — Office de conseiller élu, contrôleur des quittances que les receveurs des tailles donnent aux collecteurs des villes, bourgs et paroisses de l'élection de Bordeaux, octroyé à Charles Redon (15 juillet 1503 ; fol. 61). — Charge de conseiller président en l'élection de Bordeaux, donnée à Jules Raffy (15 juillet 1703 ; fol. 62 v°). — Louis Vincens, conseiller lieutenant du maire de la ville et communauté de Castillon (29 juillet 1703) ; Léonard Monnier, ancien notaire, greffier aux insinuations de la justice et juridiction royales de Saint-Loubès (29 juillet 1703) ; Pierre Picard, conseiller, lieutenant du maire de la ville de Blaye (3 mars 1703). — Commission des tailles pour l'année 1704 : 579.347 l. (22 août 1703 ; fol. 68). — Réception de Jean Rastouil pour commis de la marque d'or et d'argent (9 octobre 1703 ; fol. 73). — Bail des droits du timbre sur le papier et parchemin marqués (2 septembre 1703 ; fol. 74). — syndics perpétuels : Libourne, Castelvieil, Villeneuve-en-Rions, Campugnan, Sauternes, Fargues, Bégadan, Dardenac, Cestas, Donzac, Bayon, Carignan, Caillau, Notre-Dame-de-Pian, Bonnetan, Arbis, Villenave-d'Ornon, Lugon (1703). — Jean Laroze, greffier en l'élection de Bordeaux (22 décembre 1703 ; fol. 82). — Lettres de noblesse du s[r] Dubuisson (17 juin 1704 ; fol. 83 v° et 90 v°). — Pierre Hosten, conseiller contrôleur héréditaire des greffes des hôtels de ville et maisons communes (29 juin 1704 ; fol. 84), — Rachat de l'office de tiers référendaire, taxateur et calculateur des dépens de l'élection de Bordeaux : 600 livres (1691). — Jean Boussier, conseiller, lieutenant de maire de la ville et communauté de Coutras (29 juin 1704 ; fol. 86). — Lettres de noblesse de Pierre de Jarrige (mai 1701 ; fol. 87). — Syndics perpétuels : Cubnezais (20 octobre 1704). — Bernard de Mondiet, conseiller contrôleur du greffe de l'hôtel de ville de Saint-Macaire (3 août 1704 ; fol. 88 v°). — Greffiers des rôles de tailles : Saint-Macaire, Arbanats et Caudéran (1704). — François Farjon et Pierre Dejean, conseillers contrôleurs des greffes des hôtels de ville d'Izon et de Pauillac (1704 ; fol. 91 v°).

C. 4862. (Registre.) — 0 m. 30 x 0 m. 19, 137 feuillets papier.

1705-1726. — Registre d'enregistrement. — Jean Drouillard, conseiller contrôleur du greffe de l'hôtel de ville, du greffe de l'écritoire et du commissaire aux revues et logement des gens de guerre de la ville de Blaye (7 mars 1704 ; fol. 1) ; Jean de Lafosse, le vieux, conseiller premier jurat de l'hôtel de ville et communauté de Bourg (7 septembre 1704 ; fol. 1 v°) ; greffiers des rôles de tailles à La Grave-d'Ambarès et à Preignac ; André Devin, conseiller receveur des fermes au bureau de Coutras (5 septembre 1705 ; fol. 2 v°) ; Léonard Labat, premier huissier audiencier en la cour des monnaies de Bordeaux (1er août 1701 ; fol. 3) ; Nicolas Thomas, conseiller trésorier receveur des ponts, chemins, chaussées et autres ouvrages publics (1er mars 1704 ; fol. 5) ; Antoine David, huissier audiencier en l'élection de Bordeaux (11 juillet 1706 ; fol. 5 v°) ; syndic perpétuel de Parempuyre ; actes de remise de procédures ; — Bail de la marque d'or et d'argent, de l'année 1706 à l'année 1712, consenti par Jacques Yves de Lahaye, à Jean Simonet, puis à Florent Sollier, bourgeois de Paris, moyennant la somme de 45.700 livres, temps de guerre, et 49.700 livres, temps de paix (16 décembre 1706 et 5 août 1708 ; fol. 7 et 15). — Saint-Martin-de-Sescas : greffier des rôles de tailles ; Preignac et Barsac : syndic perpétuel ; maître de poste de Coutras (1707). — Jean Désarnauds

et Jean Saint-Avict, le premier conseiller maire alternatif et mi-triennal, le second, conseiller lieutenant de maire alternatif et mi-triennal, à Saint-Macaire (7 août 1707 ; fol. 11). — Duthoya, major de la capitainerie d'Entre-Deux-Mers ; syndic alternatif et mi-triennal de Bruges ; greffier des rôles de tailles, alternatif et mi-triennal de Labrède ; syndic et greffier alternatif et mi-triennal de Bellebat et d'Andernos ; actes de remises de procédures (1707-1708). — Lettres de noblesse pour Etienne Jourgniac, écuyer (avril 1701 ; fol. 14). — Syndics et greffiers des rôles de tailles au Temple et à Mesplède (1708). — Office de conseiller contrôleur des greffiers, garde conservateur des minutes en la chancellerie du parlement de Bordeaux, octroyé à Ursin Seurin, s^{r} de Sépian (28 octobre 1708 ; fol. 15). — Brevet de maître de poste de Cadillac ; syndic perpétuel et greffier des rôles des tailles à Corbiac (1709). — Bail de la ferme du tabac, de 1709 à 1715, en faveur de Charles Micheau, bourgeois de Paris (24 juillet 1708 ; fol. 17) ; commissions de contrôleur général et de gardes de la ferme du tabac (1710). — Métairie du chevalier de Beaumont à Saint-Androny (enchères et surenchères) (1710 ; fol. 20 et 24). — Pierre Cambrié, conseiller élu, contrôleur des tailles en l'élection de Bordeaux (7 décembre 1709) ; syndic perpétuel d'Hostens ; Jean Lhomet, substitut du procureur du roi en l'élection de Bordeaux (1er juin 1710) ; maître de poste de Coutras (1710). — Jean-Baptiste Dupuy, conseiller élu garde scel en l'élection de Bordeaux (1710) ; syndic perpétuel et greffier des rôles de Saint-Paul-de-Blaye (1710) ; brevet de sous-brigadier des gardes du corps en faveur de Jean Dartigollé, s^{r} Dufort (1710) ; offices de syndics perpétuels et greffiers des rôles à Notre-Dame-de-Pian, Aubie, Lanton, Saint-Genès-de-Blaye, Générac, Saint-Seurin-en-Bourgès, Boyentran, Preignac, Talence, Barsac, Civrac-en-Médoc (1711). — Guillaume Dufaure, conseiller élu en l'élection de Bordeaux (4 janvier 1711 ; fol. 37). — Paul Boyrie, conseiller président en l'élection de Bordeaux (11 juillet 1711 ; fol. 39). — Vital Bonnefond, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux (16 décembre 1710 ; fol. 40 v°). — François Decazes, conseiller honoraire au présidial de Libourne (22 juin 1710 ; fol. 41). — Syndics perpétuels et greffiers des rôles de Saint-Ciers-de-Canesse, Tarnès et Portets ; gardes de la monnaie de Bordeaux ; Clément Gendre, huissier ordinaire en la monnaie de Bordeaux ; Arnaud Pinède, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux (fol. 45) ; Pierre Hosten, commissaire aux revues et logement des gens de guerre en la juridiction de Lamarque ; syndics perpétuels de Lormont, Illats, Cénac et Martignac ; collecteurs de Pauillac (1711-1712). — Bail du papier et parchemin timbrés pour la somme de 205.000 livres (30 décembre 1711 ; fol. 48). — Guillaume Malescot, greffier de la maréchaussée ; Jean-François de Laroze, conseiller élu en l'élection de Bordeaux ; Raymond Rolland, écuyer, président en l'élection de Bordeaux (16 octobre 1712 ; fol. 51). — Enregistrement du contrat de mariage entre Guillaume Pommiers, notaire à Braud et Marie Basteau ; le futur conjoint se fera recevoir à ses frais syndic perpétuel et greffier des rôles de la paroisse de Braud et héritera de l'office de notaire et procureur fiscal du marquisat de Montendre (30 mars 1712 ; fol. 52). — Syndics perpétuels et greffiers des rôles des paroisses d'Izon, Saint-Sulpice, Vayres ; brevet de maître des postes à Castres ; gardes de la monnaie et commis au tabac (1713). — Saisie réelle de l'office du président en l'élection de Bordeaux, Pierre Brouillet du Rocq (16 septembre 1713 et 3 octobre 1716 ; fol. 58 v° et 78). — Syndics perpétuels de Blaignan en Médoc et de Saint-Julien ; maître de poste de Cavignac ; Jean Jay, substitut du procureur du roi en la monnaie de Bordeaux ; Paul Trapaud, contrôleur des tailles ; Jean Lafosse, receveur des fermes à Bourg (1714). — Lettres de conformation de noblesse pour Jean Pascal, chevalier de Saint-Louis (janvier 1714 ; fol. 66). — Jean-Jacques Laborde, syndic perpétuel à Arbis ; Pierre-David Arbouet, procureur du Roi en la monnaie de Bordeaux ; Delbreil, syndic perpétuel à Martres ; office de syndic perpétuel et greffier des rôles à Saint-Morillon ; réclamation de Blaise Mingeouzaux, juge de la Grande prévôté d'Entre-Deux-Mers pour avoir été inscrit au rôle des tailles de Créon ; garde des monnaies et commis des tabacs (1714-1715). — Barthélémy Ratteau, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux (14 novembre 1714 ; fol. 71). — Bail du tabac (4 juin 1715) et des formules (26 septembre 1715) ; syndics perpétuels de Saint-Léon, de Cérons (1715). — Lettres de noblesse de Jean de Vandamme, écuyer, s^{r} de Carcanieux (26 mai 1678 ; enregistrées le 9 décembre 1717 ; fol. 80). — Sous-ferme des droits de marque et contrôle des ouvrages d'or et d'argent en faveur de Hugues-Jullien Magimel, bourgeois, et marchand de Bordeaux, par Bernard Lamolere Sibirol, écuyer, directeur de la monnaie de Bordeaux (18 janvier 1818 ; fol. 81). — Jacques Binaud, greffier garde minutes du greffe de la juridiction royale de Blaye ; Jean-Baptiste Pujoulx,

conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux ; André-Noël Lescarignan, sergent commissaire des tailles en l'élection de Bordeaux (1718). — Bail du tabac (16 septembre 1718 ; fol. 84). — Provisions de la poste de l'Hospitalet, sur la route de Bordeaux à Bayonne, en faveur de Jeanne de Martiens (28 mars 1716 ; fol. 87). — Bail des formules (5 août 1719 ; fol. 88). — Jean Rufz, conseiller secrétaire du Roi à la Cour des Aides de Guienne ; brevet de la poste de Cérons en faveur de Guillaume Libéral ; Jacques Jeanty, conseiller receveur contrôleur et commis ancien alternatif triennal des consignations du présidial de Libourne ; brevet de maître des postes à Bordeaux en faveur de Pierre Moreau ; commission de marguillier des captifs de la paroisse de Biganos en faveur de Giron de Laville (1719-1720). — Commissions de marguilliers des captifs pour les paroisses de Saint-Genès-de-Castillon, Samonac, Saint-Selve, Saint-Germain-du-Puch, Camblanes, Mombrier, Gornac, Le Porge, Artigues-en-Benon, commanderie de Saint-Jean-de-Mignot et l'abbaye de l'Isle-en-Médoc ; maître de poste de Carbon-Blanc (1720). — Mathurin Clemenceau, monnayeur en la Monnaie de Bordeaux (15 juin 1709). — Arrêt confirmatif de la noblesse de Pierre et Raymond de Boucher, écuyers, s^{rs} de Mandonnet et de Saint-Ciers (11 juillet 1720). — Lettres de pilotes lamaneurs en faveur de Raymond Cagein (1707) et Etienne Estève (1709). — Giraud Dumartin, maître de poste de Janquillet ; commissions de marguilliers des captifs à Saint-Quentin de Baron, à Saint-Michel de Fronsac, à Saint-Macaire et à Bourg (1720) ; ordonnances de décharges de collectes : Jean Daisson à la Teste-de-Buch et Jean Brun à Castelnau-de-Médoc (1721) ; brevet de maître de poste de Cavignac. — Antoine Hélies, lieutenant en l'élection de Bordeaux (2 mai 1721 ; fol. 101). — Marguillier des captifs à l'hôpital de Blaye ; maître de poste de Peyrebrune (1721). — Jean Charron, procureur du roi en la Monnaie de Bordeaux (8 août 1720 ; fol. 103). — Lettres de maintenue de noblesse pour Robert de Boucher, écuyer, s^{r} de Lamothe (11 février 1721 ; fol. 104). — Jean de Pouget, officier, garde du corps du Roi de la compagnie du maréchal de Villeroy, brigade de Brissac, admis à l'Hôtel des Invalides, à Paris (16 décembre 1707) ; le certificat est du 21 juillet 1721. — Commissions pour les tabacs ; marguilliers des captifs à Samonac, Saint-Genès-de-Blaye, Coutras, la Teste-de-Buch, La Libarde, Saint-Louis, Bellebat, Comps ; commis inspecteur des manufactures à Coutras (1721-1722). — Extrait du procès-verbal de saisie de biens au préjudice de Pierre Brouillet, s^{r} Durocq, ancien président en l'élection de Bordeaux (26 février 1722 ; fol. 109). — Maître de poste du Barp ; marguilliers des captifs à Loupiac, Castelvieil, Le Tourne, Nérigean, Sainte-Luce, Saint-Selve, Vendays, Izon, les Eglisottes (1722). — Arnaud Martin, s^{r} de Monsecq, capitoul de Toulouse (1720). — Jean Lamolère, lieutenant particulier et assesseur criminel honoraire au sénéchal de Lauzerte est nommé conseiller, secrétaire, maison couronne de France, audiencier en la chancellerie de la cour des Aides, à Bordeaux, en remplacement de Jean Papin (22 août 1713 ; fol. 114). — Marguilliers des captifs à Saumos, Bruges, Lège, Magrigne, Cussac, Vendays ; maîtres de postes au Bouscaut et à Gradignan ; brevet de pilote lamaneur en faveur de Raymond de Serbonne ; syndics et greffiers des rôles de tailles à Rions, Saint-Hilaire-en-Rions, Villeneuve-en-Rions et Cardan ; maître de poste à Cubzac ; marguilliers des captifs à Saint-Gervais, Saint-Martin-de-Blaye, Bassens, Saint-Pierre d'Aurillac, Aubiac, les Eglisottes, d'Ayguemorte, Camarsac et Porchères ; Jean Saint-Mexant, m^{e} chirurgien, commis aux rapports en chirurgie dans la ville et juridiction de Saint-Macaire ; Léonard Labat, monnayeur à Bordeaux ; greffier des rôles de Mourens (1722-1723). — Provisions de la charge de conseiller lieutenant général de police alternatif de la ville de Libourne, en faveur de Martial Dumas, avocat au parlement de Bordeaux (31 décembre 1722 ; fol. 121). — François Retineau, garde du corps ; maîtres de postes à Podensac, à Castres, à Cavignac et au Bouscaut ; marguilliers des captifs à Galgon et à Saint-Martial-en-Benauge (1723). — Jean Morin, conseiller honoraire en la sénéchaussée et siège présidial de Bordeaux (16 septembre 1723 ; fol. 124). — Provisions de la charge de conseiller secrétaire, maison couronne de France en la chancellerie du parlement de Bordeaux, en faveur de Jean Jarrige (2 septembre 1723 ; fol. 125). — Marguilliers des captifs à Cadaujac, Gujan, Ambarès, Laruscade, Lormont, Vignonet, Béguey, Espiet, Beautiran, Escoussans (1724). — Arnaud Bestaven, conseiller référendaire en la chancellerie établie près le parlement de Bordeaux (7 juillet 1724 ; fol. 126 v°). — Jean Bichon, avocat au parlement, greffier en chef, alternatif et mi-triennal du Bureau des finances de Bordeaux (30 juin 1724, fol. 129). — Pierre Guy Millet, premier huissier audiencier aux requêtes du Palais (16 juin 1723)— — Taules, fils, nommé garde de l'artillerie aux magasins de Blaye par commission du maréchal d'Humières, grand'maître et capitaine général de l'artille-

rie (15 juin 1716 ; fol. 130). — Marguilliers des captifs à Saint-Emilion, Saint-Genès, Saint-Seurin-de-Cadourne, Couquèques, Saint-André-du-Bois, Mézos-en-Born, Izon, Haux, Daignac, Audenge, Omet et Podensac ; Izaac Lalanne, marguillier des captifs à l'église des Carmes des Chartrons ; syndic de Coutras, maître de poste de Laprade (1724-1725). — Jean Bourret, lieutenant en la maréchaussée de Libourne (1718) ; gages de Nicolas Doucellin, régent de Saint-Magne de Castillon (fol. 34) ; sous-ferme de la marque d'or et d'argent (1725) par Jacques Dumas, bourgeois de Bordeaux ; marguillier des captifs à Guîtres ; le s[r] Plantey, capitaine d'une compagnie de milices gardes-côtes ; maître de poste du Barp (1725). — Samson Bonnin, s[r] de Lignières, ancien capitaine au régiment de Champagne, est nommé conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux (4 juillet 1726 ; fol. 137).

C. 4863. (Registre.) — 0 m. 30 x 0 m. 19, 188 feuillets papier.

1727-1756. — Registre d'enregistrement : offices. — Jean Pick, receveur ancien des tailles de l'élection de Bordeaux (9 janvier 1727 ; fol. 1). — Syndic de Saint-Christophe-de-Double ; maître de poste de Peyrebrune (1727). — Jean Boussier, lieutenant en l'élection de Bordeaux (16 janvier 1728 ; fol. 3). — Droits de timbre sur les papiers et parchemins (bail de 1727 ; fol. 4). — Guillaume Gaultier, premier huissier audiencier en l'élection de Bordeaux ; Raymond Branda et Etienne Conil, gardes des eaux et forêts ; Antoine Limousin, receveur, contrôleur et commis ancien, alternatif, triennal et quatriennal des consignations au présidial de Libourne (25 mars 1728) ; Jean Dartis, greffier en la monnaie de Bordeaux (23 janvier 1728) ; Pierre Taffard, scelleur chauffe-cire en la chancellerie près le parlement de Bordeaux ; Antoine Cartier, garde des Eaux-et-forêts (1728). — Provisions de l'office de conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France en la chancellerie du parlement de Bordeaux, en faveur de André Dufourc, ancien maire de Saint-Macaire (25 octobre 1728 ; fol. 8). — Provisions de l'office de conseiller, garde des sceaux en la chancellerie, près la cour des Aides, en faveur de Pierre Duluc (11 mars 1729 ; fol. 9). — De Labarthe de Roux Guilhem, garde du corps ; Nicolas Conseillan, garde des Eaux-et-forêts ; commis aux tabacs (1728-1730). — Lettres de noblesse pour Jean Daniel, s[r] de Cazelles, conseiller et procureur au siège général de l'Amirauté de Guienne (février 1661 ; fol. 12). — Commis aux tabacs ; brevet de capitaine garde-côte pour le s[r] Labatut (1710) ; brevet de maître des postes de Bordeaux, Carbon-Blanc et Gradignan en faveur de Jean Héricé ; certificat de service pour Léonard Labat, huissier de la monnaie (1730). — Ferme de la marque d'or et d'argent : Paul Fabry cède son bail, par-devant notaire, à Pierre Béatrix (9 novembre 1730 ; fol. 15). — Titre de noblesse pour Jean de Raussanne, seigneur du Carbon-Blanc (1er avril 1700 ; fol. 16). — Saisie de l'office de receveur des consignations de l'élection de Bordeaux dont était pourvu François Sauvat de Pommiers (24 novembre 1730). — Provisions de l'office de conseiller secrétaire en la chancellerie près la cour des Aides de Clermont-Ferrand, en faveur de Jacques Trigant de Courthieux (22 août 1693 ; fol. 18) ; de l'office de conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux en faveur de Daniel Bernard, s[r] de Barraut (18 janvier 1731 ; fol. 20). — Confirmation des privilèges de Saint-Macaire et des jurats de ladite ville (avril 1728 ; fol. 21). — Gabriel Groscassant, greffier en chef civil et criminel de la justice royale de Blaye (1731) ; Pierre Baron et Jacques Laforest, gardes des Eaux-et-forêts (1731). — Provisions de l'office de conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux, en faveur de Pierre Druilhet, avocat au parlement (4 avril 1732 ; fol. 23). — Sylvain Barbe de Labarthe, notaire et secrétaire de la cour du parlement de Bordeaux (1er mai 1732 ; fol. 24). — Jean Disperts, maître de poste de l'Hospitalet (1732). — Privilèges des monnayeurs de Bordeaux (mars 1717 ; fol. 25). — Sous-bail des papiers et parchemins timbrés (9 décembre 1732 ; fol. 26). — Arnaud Pinnes, conseiller référendaire honoraire en la chancellerie du parlement de Bordeaux (17 mars 1732 ; fol. 26 v°). — Jean Lesnier, secrétaire greffier du point d'honneur dans l'étendue de la sénéchaussée et siège présidial de Bordeaux (5 mars 1733) ; Jean Lamarzelle, greffier de la juridiction royale de Blaye ; saisie de l'office de président de l'élection de Bordeaux (affaire Pierre Brouilhet Durocq) (juillet 1733 ; fol. 29). — Moïse Garnung, ajusteur et monnayeur à Bordeaux ; maîtres des postes à Bordeaux, Carbon-Blanc et La Monne (1732-1734). — Arrêt du Conseil d'Etat portant subrogation de la ferme de la marque d'or et d'argent en faveur de la communauté des orfèvres de la ville de Bordeaux (23 février 1734 ; fol. 31). — Jean Azimon, huissier en la Monnaie de Bordeaux ; Jean-Charles Malherbe, haleur de la cuisine du Roi ; maître de poste à Castres ; Jacques Dumas, bourgeois de Bor-

deaux, fermier des droits de marque et contrôle des ouvrages d'or et d'argent ; Conrad-Guillaume Pick, receveur des tailles (1732-1734). — Lettres de noblesse accordées à Pierre Noël Saincric, négociant et jurat de Bordeaux (août 1733 ; fol. 35). — Maître de la poste de Libourne ; Jean Taffard, gentilhomme de la grande vénerie du Roi en remplacement d'Antoine Aubry ; Bernard Labadie, huissier, en la Monnaie de Bordeaux (1735-1736). — Provisions de Jean-Pierre Roullin pour l'office de conseiller secrétaire du roi maison couronne de France en la chancellerie de la cour des Aides (10 août 1736 ; fol. 38). — Jean Dartis, greffier en la Monnaie de Bordeaux (1736). — Hélie Dumas, conseiller secrétaire maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie de la cour des Aides (1er décembre 1670 ; fol. 40). — Pierre de Bucherie, gendarme de la garde du Roi ; maître de poste à Laprade ; Henri-Victor Dudezert, conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Bazas ; maître de poste à Gradignan ; Jean-Artus Lafitte et Etienne Mestre, syndics de la communauté des orfèvres de Bordeaux et fermiers des droits de marque et contrôle des ouvrages d'or et d'argent (26 septembre 1738 ; fol. 43). — Raymond Guilhem, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux (7 juillet 1739 ; fol. 45). — Lettres de maintenue de noblesse pour Elisabeth Ducla, vve de Pierre-Moïse Lannelongue, à Arbis (20 juillet 1739 ; fol. 46). — Jean-Jacques Papillon, sr de Fonpertuis, receveur des tailles (5 février 1740 ; fol. 47). — Saisie réelle des biens de Jacques Fontan, collecteur à Saint-Caprais dans l'Entre-Deux-Mers (4 mars 1740 ; fol. 48). — Provisions de Durand Doumercq, avocat au parlement, pour l'office de président en l'élection de Bordeaux, en remplacement de Pierre Brouillet, sr Durocq (12 août 1740 ; fol. 49)— — Brevets de maître de postes pour Laprade, Coutras, le Bouscaud ; Pierre Fortin, Henri Farrouil de Mahé et Moïse Garnung, monnayeurs ; Blaise Jeandreau, gentilhomme de la grande fauconnerie ; Félix Grandjean, « piqueur au premier vol pour corneille de la grande fauconnerie » (1740-1743). — Philippe Février, greffier en chef à la monnaie de Bordeaux (1742) ; translations de domiciles : ordonnance de l'élection cassée par la cour des Aides (1743) ; sous-ferme de la marque d'or et d'argent en faveur de la communauté des orfèvres de Bordeaux (28 mars 1744 ; fol. 54). — Brevets de maîtres de poste pour Castres, Laprade ; Jean-Marie, garde des Eaux-et-Forêts à Margaux ; bail des formules (extrait) de 1744. — Provisions de Jacques Lhospital pour l'office de conseiller élu en l'élection de Bordeaux (15 avril 1745 ; fol. 56). — Provisions de Jean Jay pour l'office de substitut du procureur du Roi en la Monnaie de Bordeaux (1745). — Maîtres de poste à Frapes, à Martignas et à Castres ; Symphorien Mathurin et Barthélemy Clémenceau, monnayeurs ; Barnabé Dusilhou et Jacques Rufz, conseillers jurats, anciens mi-triennaux de Saint-Macaire (29 novembre et 14 septembre 1743 ; fol. 59) ; bail de la boucherie de Saint-Macaire, receveur des traites au bureau de Castillon ; bail à ferme des vacants de la paroisse de Sainte-Croix-du-Mont (12 mars 1747 ; fol. 62). — Joseph Sébastien Laroze, greffier en chef de l'élection de Bordeaux (28 avril 1747 ; fol. 67). — Pierre Destenave, greffier de la maréchaussée générale de Guyenne (10 décembre 1746 ; fol. 64). — Lettres patentes ordonnant la fermeture à clef des maisons, appartements, granges, étables et autres lieux où les faux-sauniers et faux-tabatiers peuvent déposer le sel et le tabac, à l'insu des propriétaires et locataires (12 décembre 1747 ; fol. 64). — Sr de Raoul, capitaine d'une compagnie garde-côte ; monnayeurs : Joseph Fortin, Joseph Clémenceau, Samson Sicaire de Belouguet, Molas, Garnung, Pierre Miramon, Barthélemy, Mathurin et Symphorien Clémenceau ; chirurgien commis aux rapports : François Bernard à Lesparre (1749). — Arrêt de la cour des Aides de Guyenne réglementant le fonctionnement du tribunal de l'élection de Bordeaux (24 août 1748 ; fol. 67). — Autre arrêt de la cour des Aides ordonnant que dans les élections de son ressort, tant de taille réelle que de taille personnelle, les collecteurs mettront en toutes lettres, sur les rôles, le montant de l'imposition de chaque redevable (21 juin 1749 ; fol. 69). — Collecteurs de Cantois-en-Bénauge : réclamation contre eux (22 août 1749 ; fol. 70). — Jacques Mulle, lieutenant des compagnies bourgeoises de Saint-Macaire (1743) ; chirurgien commis aux rapports à Macau (1746) ; poudrerie de Saint-Médard : fourniture de charbon de bois (1749) ; adjudication de l'octroi de la ville de Libourne (3 décembre 1749 ; fol. 73). — Déclaration du Roi qui ordonne la perception d'un droit de trente sols par livre de seize onces sur tous les tabacs étrangers qui entreront dans le royaume (4 mai 1749 ; fol. 76). — Octroi de la ville de Bourg : adjudication (4 octobre 1749 ; fol. 78). — Peyjéan, capitaine d'une compagnie garde-côte à la Teste-de-Buch ; Pierre-Nicolas Mel de Saint-Ceran, receveur des tailles (30 août 1749 ; fol. 80) ; Arnaud Guilhemanson, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux (29 novembre 1749,

fol. 82) ; Marc-Antoine Mandavy, substitut du procureur en l'élection de Bordeaux. — Lettres patentes du 12 novembre 1749 portant exemption de tous droits d'entrée sur certaines marchandises étrangères (fol. 83). — Provisions d'Antoine Dufau, avocat au parlement et professeur de droit à l'Université de Bordeaux, pour l'office de procureur du Roi en l'élection de Guyenne (4 avril 1750 ; fol. 85). — Monnayeurs : Pierre Miramont, Barthélemy et Mathieu Clémenceau, Henri Farrouilh de Mahé, Symphorien Clémenceau, Joseph Letourneau s[r] des Bonnets, Pierre-Joseph Fortin ; maîtres de postes à Saint-Médard, à Cousseau (1750). — Provisions de Léonard-Henry Pick pour l'office de receveur des tailles en l'élection de Bordeaux (2 mars 1748 ; fol. 88). — Sous-bail des droits de timbre sur les papiers et parchemins (extrait) (3 février 1750 ; fol. 89). — Provisions de Pierre Copmartin, pour l'office de président en l'élection de Bordeaux (18 janvier 1750 ; fol. 90). — Edit du roi portant création d'une noblesse militaire (Fontainebleau, novembre 1750 ; fol. 91). — Déclaration royale portant à 5 l. par tonneau le droit de fret perçu sur les navires étrangers (24 novembre 1750) ; autre déclaration relative au droit d'hérédité de certains offices (13 octobre 1750). — Henry Roberjot, greffier en l'élection de Bordeaux (27 février 1751) ; François Marteau, secrétaire greffier du point d'honneur dans l'étendue de la sénéchaussée et siège présidial de Bordeaux (6 octobre 1750) ; Moïse Garnung, monnayeur ; Jacques Letu, garde des Eaux-et-forêts ; Farrouilh, Barthélemy et Mathieu Clémenceau, monnayeurs ; maître de poste à Cousseau (1750-1751). — Arrêt de la cour des Aides concernant la résidence des officiers des élections du ressort (18 mai 1752 ; fol. 96). — Autre arrêt de la cour des Aides sur la confection du rôle des tailles de chaque paroisse ; rapports des officiers de l'élection avec les collecteurs et syndics des paroisses ; recolement des tableaux (12 juin 1752 ; fol. 97). — Monnayeurs : Pierre-Joseph Fortin, Barthélemy, Symphorien, Joseph et Mathurin Clémenceau, Farrouilh ; André Pelletan, receveur des consignations à Blaye (1752) ; Laurens Drouillard, procureur du Roi en l'élection de Bordeaux (1er mars 1752) ; Pierre Trénis, huissier en la monnaie de Bordeaux (20 décembre 1751). — Edit du roi portant règlement pour les gages des officiers de justice dont les sièges ont été supprimés et réunis aux sièges des bailliages et sénéchaussées (Versailles, septembre 1752 ; fol. 104). — Déclaration royale accordant aux officiers des élections, greniers à sel, etc., qui n'ont pas encore acquitté les droits prescrits par l'édit de février 1745, remise de ces droits (8 septembre 1752 ; fol. 105). — Arrêt de la cour des Aides enjoignant à tous jurats, consuls et collecteurs de toutes les paroisses du ressort, d'envoyer au greffe de la cour, dans le mois qui suivra la confection du rôle des tailles, la liste de ceux qui se prétendent exempts de taille et de collecte à cause des biens nobles qu'ils possèdent (9 décembre 1762, fol. 106-108). — Arrêt de la cour des Aides prescrivant que les exploits seront signifiés les jours de dimanches et de fêtes, à l'issue de la messe paroissiale « en parlant au syndic, ou, en son absence, au marguillier, en présence de deux habitans au moins » (31 janvier 1753 ; fol. 109). — Arrêt de la cour des Aides enjoignant aux officiers des élections du ressort, de laisser aux collecteurs une pleine et entière liberté « de régler et cotter des taillables en leur conscience et de faire écrire leurs rolles par telles personnes qu'ils aviseront » (31 mars 1753 ; fol. 110). — Bail à ferme de la marque d'or et d'argent par la communauté des orfèvres de Bordeaux : 5.400 livres pour chaque année (26 avril 1750 ; fol. 112). — Arrêt de la cour des Aides concernant les taillables qui exploitent des biens dans différentes paroisses d'une même élection (4 avril 1753 ; fol. 114). — Guillaume Bardon, fourrier de la compagnie des gens d'armes de la garde du Roi ; monnayeurs : Pierre Fortin, Mathurin et Barthélemy Clémenceau, Moïse Garnung Duvoisin, Joseph Letourneau, s[r] des Bonnets, Antoine Bretous, Georges Belso, Jean Farrouilh de Mahé, Marc et Symphorien Clémenceau ; Arnaud Viaut, milicien ; Jean-Baptiste Recateau, juge gruyer de la terre et seigneurie de Lesparre ; Henri Roberjot, commis au greffe de l'élection de Bordeaux ; maîtres de poste à Carbon et à Bordeaux, Pierre Princeteau et Jean Saint-Martin (1753-1754). — Confirmation des privilèges de chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Paris, décembre 1716) ; enregistrée par ordonnance de la cour de l'élection de Bordeaux du 22 août 1754 (fol. 121). — Arrêt de la cour des Aides prescrivant aux personnes prétendues nobles qui auront été inscrites sur les tableaux des collecteurs et qui s'opposeront à cette inscription, de présenter leur requête à la cour accompagnée de toutes pièces justificatives (27 juillet 1754 ; fol. 125). — Régie des biens des religionnaires fugitifs : Martin Pincemaille, régisseur pour le département de Libourne et Coutras (6 juin 1754 ; fol. 127). — Provisions de l'office de secrétaire du roi en la chancellerie du parlement de Grenoble, en faveur de Jean-Baptiste Demay, lieute-

nant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Libourne (27 mai 1754 ; fol. 128). — Monnayeurs : George Belso et Pierre Miramont (lettres d'agrégation) ; Jean Dissac, commissaire aux saisies réelles à Rions (1749) ; Tuffereau, commissaire aux saisies réelles à Blaye (1752) ; Jacques Despujols, jaugeur de navires et maître de quai au port de Libourne (1742) ; — poudres et salpêtres : adjudicataire, Jean Maillot ; magasin de Libourne confié à Delameyier (1736) ; — Guillaume de Carpentey, maire ancien mitriennal de la ville de Cadillac (30 avril 1745 ; fol. 136). — Bernard Rasignan, maire ancien mitriennal de Saint-André-de-Cubzac (24 janvier 1744 ; fol. 137). — François Decazes, greffier des arbitrages, compromis, syndicats, etc., à Libourne, en remplacement de Pierre-François Lamalatie (1739) ; monnayeurs : Symphorien, Mathurin, Jean, Marc, Joseph Clémenceau, Joseph Letourneau, Pierre Fortin, Bertrand Clinet de Molas ; brevet de maître de poste à Libourne ; Jean Tauzin, garde des Eaux-et-Forêts à Barsac ; Hélies Allard, procureur du Roi à Cadillac (1753) ; Bernard Gonteau, procureur à Blaye (1736) ; Faverot, capitaine d'une compagnie garde-côte, à Baron (1735). — Bail des octrois de Saint-Macaire (9 mars 1766 ; fol. 145). — Jean Delerm, commissaire des saisies réelles, à Cadillac ; Louis Duvigneau, arpenteur de la maîtrise des Eaux-et-forêts ; Andraud, capitaine d'une compagnie garde-côte à Saint-Quentin de Baron (1746) ; Henry Feydieu, payeur des gages des officiers de la cour des Aides (12 mars 1742 ; fol. 149). — Gauran, fils, capitaine d'une compagnie garde-côte à Soulac (1746) ; monnayeurs : Jean Farrouilh, Joseph Letourneau, Bertrand Clinet de Mollas, Mathurin, Joseph et Barthélémy Clemenceau, Georges Belso, Pierre Miramont et Pierre Fortin (1755). — Provisions de l'office de contrôleur ordinaire des guerres, en faveur de Henri Chanceaulme (12 juin 1755 ; fol. 153). — Jean Chicou, conseiller référendaire en la chancellerie de la cour du parlement de Bordeaux (16 août 1753 ; fol. 155 v°). — Chabanes, chirurgien à Castres, nommé commissaire aux rapports en chirurgie (1755) ; Mauriac, capitaine d'une compagnie garde-côte à Soulac (1737) ; François Bernard, garde des Eaux-et-Forêts (1726). — Edit du Roi portant fixation des offices des chancelleries près les Cours et Conseils supérieurs du royaume (Versailles, septembre 1755 ; fol. 158). — Officiers des élections exclus de la vérification des rôles de certaines paroisses (13 août 1755 ; fol. 159) ; Pierre Laville, garde des Eaux-et-Forêts (1755). — Bail des octrois de la ville et communauté de Libourne (20 décembre 1765 ; fol. 160). — Procureurs postulants en la sénéchaussée de Bordeaux : rachats d'offices (25 février 1749 ; fol. 163-171). — Antoine Molinier, bourgeois et marchand de Blaye, reçoit la Commission de changeur à Blaye, en remplacement du s^{r} Rigal (1751) ; Delarue, capitaine d'une compagnie garde-côte à Saint-André-de-Cubzac (1740). — Bail des octrois de la ville de Bourg (8 octobre 1755 ; fol. 173). — Jean-Jacques Taffart, maître de poste à Lestatut (1756) ; Aymond Gaultier, huissier audiencier en l'élection de Bordeaux ; déclaration du roi concernant les lois pénales à appliquer aux contrebandiers (30 mars 1756) ; monnayeurs : Symphorien Clémenceau, Joseph Letourneau ; Moïse Garnung Devoisin, Jean Farrouilh de Mahé ; Grizy, changeur à Saint-André-de-Cubzac (1754). — Jean-Baptiste Daubin est reçu frère-servant d'armes dans les ordres royaux de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem (22 janvier 1729 ; fol. 180 v°). — Monnayeurs : Pierre-Joseph Fortin, Bertrand Clinet de Mollas, Mathurin et Barthélémy Clemenceau ; Labat, aide-major garde-côte ; Jean-Pierre Pépin, capitaine général du bureau des fermes de Mortagne-sur-Gironde ; Joseph Ricaud et Raymond Brunet, huissiers en l'élection de Bordeaux (1756) ; — Bail à ferme de la marque d'or et d'argent consenti à la communauté des orfèvres de Bordeaux, moyennant la somme de 6.400 livres par an (6 mai 1752 ; fol. 184). — Déclarations du Roi sur la levée « du doublement des droits du domaine, barrage et poids de Roi, droits des fermes, etc. (8 septembre 1755 ; fol. 186) ; sur la levée d'un second vingtième à partir d'octobre 1756 jusqu'à la publication de la paix (7 juillet 1756 ; fol. 187) ; sur la levée de l'imposition de deux sols pour livre en sus du dixième, qui serait prorogé de 10 ans (7 juillet 1756 ; fol. 188).

C. 4864. (Registre.) — 0 m. 35 x 0 m. 19, 135 feuillets papier.

1757-1766. — Registre d'enregistrement. — Poitevin, capitaine garde-côte de Bordeaux (15 juillet 1750 ; fol. 1). — Arrêt de la cour des Aides rendu entre Me Pierre Copmartin, président ; Etienne-Luc Itey, Lhospital et Teynac de Garde, conseillers en l'élection de Bordeaux, réglementant la signature des officiers de l'élection et les émoluments à raison desdites signatures (6 septembre 1754 ; fol. 2). — Bernard Gassies, garde des Eaux-et-Forêts (1754) ; délibération du 2 août 1757 (loyers et menues nécessités du bu-

reau) ; Charles Lamothe, avocat, juge en la juridiction et prévôté de Bourg (23 août 1757) ; monnayeurs : Barthélemy, Joseph, Mathurin, Jean-Symphorien Clemenceau, Joseph Fortin, Moïse Garnung, Jean Farrouil de Mahé (1757). — Arrêt du Conseil d'Etat qui attribue aux officiers de l'élection la connaissance des affaires relatives à la ferme du tabac (16 août 1757 ; fol. 6). — Commission de garde de la poste du Roi pour Pierre Drouillard ; maître de la poste de Gradignan (1757). — Lettres patentes du Roi relatives à la répression de la contrebande et à la visite « par les employés des pataches de l'adjudicataire des fermes » des petits bâtiments étrangers qui croisent sur les côtes (Fontainebleau, 17 septembre 1757 ; fol. 8). — Pierre Boucher, garde des Eaux-et-Forêts (1743) ; Pierre Barril, avocat au parlement, lieutenant en l'élection de Bordeaux (17 février 1758) ; Jean Joffre de Rivière, Joseph Letourneau et Pierre Miramont, monnayeurs ; Montangon, garde-étalon ; — Déclaration du Roi qui ordonne la perception de 4 s. pour livre sur les différentes espèces de tabac et la suppression du droit de deux sols pour livre (24 août 1758 ; fol. 12). — De Lussac, capitaine garde-côte à Soulac ; Antoine Pipaud, avocat au parlement, juge royal à Saint-Emilion ; distribution des paroisses de l'élection (département de 1759). — Déclaration du Roi portant suspension de divers privilèges en ce qui concerne l'exemption des tailles (17 avril 1759 ; fol. 14). — Provisions de l'office de conseiller secrétaire maison couronne de France en la chancellerie du parlement de Bordeaux, en faveur de Jean Fontemoing, avocat au parlement de Bordeaux et déjà secrétaire en la chancellerie du parlement de Grenoble (18 octobre 1758 ; fol. 16). — Joseph Moizier, receveur du domaine à Langon (1745). — Edit du Roi portant suppression des offices de jurés vendeurs, prud'hommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs de cuirs et des droits qui leur sont attribués, et établissement d'un droit unique sur les cuirs tannés et apprêtés (Versailles, août 1759 ; fol. 20).

Pierre Marquette, garde des Eaux-et-Forêts au Pian (1757) ; — Déclaration du Roi concernant la procédure à observer à l'occasion des cotes d'office dans l'imposition de la taille (Versailles, 20 mai 1759 ; fol. 25). — Maître de poste du Bouscaut : Antoine Manan (1760). — Arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes du Roi ordonnant la pose d'une seconde marque sur les peaux tannées et apprêtées (25 février 1760 ; fol. 27). — Arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes du Roi concernant les toiles blanches de coton et les toiles peintes et imprimées dans le royaume ; droits à établir sur les toiles de fabrication étrangère (28 octobre 1759 ; fol. 28). — Edit du Roi portant suppression de la subvention générale établie par l'édit de septembre 1759 et son remplacement par un nouveau vingtième avec augmentation de la capitation ; déclaration du Roi portant établissement d'un vingtième (février 1760 ; fol. 30). — Henry Roberjot, aîné, greffier en l'élection de Bordeaux (10 mai 1760) ; département des paroisses pour 1760 entre les officiers de l'élection ; arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes du Roi exemptant de la taille les monnayeurs (1760) ; Cyrille Guenon, commis à l'entrepôt du tabac à Bordeaux ; — monnayeurs : Joseph Desbouets ; les Clemenceau, etc. ; Léon Laconfourque, archer de la connétablie (1758). — Déclaration du Roi concernant les privilèges attribués aux commensaux de la maison du Roi et autres pour l'exemption de la taille personnelle (18 septembre 1760 ; fol. 36). — François Dutaut, chirurgien, commissaire aux rapports pour les juridictions de Portets, Ayguemorte et Saint-Sève (21 mai 1760 ; fol. 37). — Maîtres de postes à Barsac, Virelade et Libourne (1743-1761) ; Raymond Brunet, huissier en l'élection de Bordeaux (1761) ; département des paroisses entre les officiers de l'élection pour l'année 1762 ; — Commission de receveur général du tabac à Bordeaux pour le s^{r} de Laville (11 février 1760 ; fol. 40). — Certificats de monnayeurs : Louis Duportal, etc. (1761) ; Kanon, lieutenant de frégate (1757) ; Siméon-Jude Desmirails, lieutenant en la connétablie et maréchaussée de France (11 août 1758) ; Bernard-Clément Bouin, avocat au parlement, conseiller référendaire en la chancellerie de la cour du parlement de Bordeaux (10 août 1748 ; fol. 44) — André Dautezac, maître de poste à Gradignan (1761) ; Antoine Labrousse, garde des Eaux-et-Forêts (1755). — Bail des octrois de la ville de Libourne (28 décembre 1761 ; fol. 46). — Bail des octrois de la ville de Bourg (21 novembre 1761 ; fol. 48). — Arrêt de la Cour des Aides, du 14 août 1761, cassant un jugement de la Cour de l'élection de Bordeaux déchargeant de la collecte d'Aurillac [Saint-Pierre-d'Aurillac], le nommé François Pontais, fol. 50. — Déclaration du Roi du 16 juin 1761, portant prorogation de l'édit de février 1760 sur la levée d'un nouveau vingtième et augmentation de la capitation, fol. 51. — Maîtres de poste à Gradignan et à Bordeaux : Jean Saint-Martin et André Dautezac (1762) ; département des paroisses entre les officiers de l'élection pour l'année 1763. — Arrêt de la Cour des Aides de

Bordeaux, prescrivant des mesures propres à faire cesser les incursions à main armée de contrebandiers, qui avaient surtout opéré des méfaits dans l'élection de Périgueux (4 août 1762 ; fol. 53). — Monnayeurs : Etienne Lahaye, Moïse Garnung (1762) ; sous-ferme des droits de marque et contrôle des ouvrages d'or et d'argent en faveur de Jean-Baptiste du Temple, bourgeois de Bordeaux (9 octobre 1762 ; fol. 57). — Provisions de Gaspard-Barnabe Mel de Fontenay, pour l'office de receveur des tailles de l'élection de Bordeaux (23 juin 1762 ; fol. 59). — Déclaration du Roi ordonnant qu'à partir de 1763 les rôles de tailles et autres impositions ; ainsi que les contraintes ne seront plus assujettis au contrôle ni au papier timbré (11 septembre 1762) ; autre déclaration portant prorogation pour six années des 4 s pour 1. des droits des fermes et autres droits (29 octobre 1762 ; fol. 60). — Jean Soulier, garde des Eaux-et-Forêts à Blaye (1756) ; Jean-Jacques Taffart, maître de la poste de Laprade (1763) ; Louis Ducoing, contrôleur de la marque d'or et d'argent ; « département » des paroisses de l'élection pour 1764 ; Jean-Martin Deney, maître de la poste du Puch de Lagubat ; monnayeurs : Jacques et Jean Farrouilh de Mahé, Pierre et Joseph Fortin, Péyichan, greffier ; Joseph Letourneau de Saint-Egulin, Symphorien Clemenceau ; Jean-Jacques Ragot, maître de la poste de Peyrebrune (1763). — Déclaration du Roi qui rétablit le centième denier sur les immeubles fictifs (24 avril 1763 ; fol. 65). — Edit du Roi qui ordonne le dénombrement des biens-fonds du royaume et la prorogation provisoire d'une partie des impositions, avec la cessation du troisième vingtième et le doublement de la capitation (24 avril 1763 ; fol. 66). — Arrêt de la Cour des Aides condamnant Jean Passagua, huissier aux tailles de l'élection d'Agen, à cinq ans de galères pour concussions et malversations ; règlement sur les fonctions d'huissiers aux tailles, leur salaire et le mode de paiement de ce salaire (7 septembre 1763 ; fol. 68). — Jacques Normand, garde des Eaux-et-Forêts à Blaye (1763) ; Jean Vilate, huissier en l'élection de Bordeaux ; Joseph Lafarge, archer garde de la connétablie (1763). — Déclaration du Roi concernant le cadastre général, la liquidation et le remboursement des dettes de l'Etat (21 novembre 1763) ; remontrances de la Cour des Aides au sujet de l'établissement du cadastre dans son ressort, de l'impôt du vingtième et du don gratuit (7 février 1764 ; fol. 74). — Maîtres de poste : Jean Béguey à Virelade, Dupuy à l'Hospitalet (1764). — Déclaration du Roi réglementant l'imposition, le levée et le recouvrement de la taille et autres impositions accessoires, les contraintes contre les contribuables et collecteurs dans les élections de taille personnelle du ressort de la Cour des Aides de Guyenne (3 janvier 1764) ; remontrances de la Cour des Aides sur divers articles de cette déclaration (31 janvier 1764), et règlement du Conseil royal des finances pour la perception des impositions dans les élections de taille personnelle du ressort (3 janvier 1764 ; fol. 81 à 96). — Jean Boutin, huissier en l'élection de Bordeaux (1764) ; Jonquis, ancien capitaine du guet, inspecteur des huissiers aux tailles et hommes de garnison pour la ville de Bordeaux (1764) ; « département » des paroisses de l'élection pour 1764 ; René Fortin, monnayeur (1764). — Déclaration du Roi concernant les octrois et autres droits dont jouissent les corps, pays d'Etat, villes, bourgs, collèges, communautés, hôpitaux, maisons de charité, communauté d'arts et métiers, etc. (11 février 1764 ; fol. 98). — Déclaration du Roi portant permission de faire entrer les grains, farines et légumes dans toute l'étendue du royaume, sans acquitter aucun droit (25 mai 1763), et lettres patentes du 7 avril 1764 concernant la libre circulation des grains et les droits d'octroi des villes sur les grains, fol. 100. — Déclaration du Roi portant règlement pour les plombs des toiles de coton, lin et chanvre et toiles de coton peintes et imprimées venant de l'étranger (7 avril 1764 ; fol. 103). — Lettres patentes exemptant du droit d'aubaine les citoyens et habitants d'Aix-la-Chapelle (mai 1764 ; fol. 106). — Jean Peyichan, greffier en la Monnaie ; Jean Farrouilh de Mahé, monnayeur ; Jean-Jacques Courrent, maître de la poste de Saint-Méard (1764). — Déclaration du Roi portant suspension de divers privilèges d'exemption de taille (13 juillet 1764 ; fol. 108). — Pierre Vacher, maître de la poste des Chapelles (1764). — Arrêt de la Cour des Aides entre Pierre Barril, lieutenant en l'élection de Bordeaux, et Pierre Copmartin, président en lad. élection, au sujet des prérogatives des officiers de l'élection en fait de procès (3 septembre 1764 ; fol. 112). — Marché passé entre le duc de Choiseul, duc de Stainville et les comtes de Saluces et de Rostaing, co-propriétaires de la forge d'Uza, pour la fourniture de 5.720 quintaux en boulets ronds, livrables à Bordeaux (15 avril 1764 ; fol. 115). — Guilhem Leynier, substitut du procureur du Roi en la monnaie de Bordeaux (1764) ; département des paroisses de l'élection pour 1766. — Lettres patentes sur arrêt concernant les villes et bourg du royaume en retard pour le paiement de leur don gratuit (24 mai 1765 ; fol. 118-120). — Provisions de Louis Monnerie,

s[r] de Julian, pour l'office de conseiller rapporteur référendaire en la chancellerie du Parlement de Bordeaux, en remplacement de Pierre Bergerat (16 janvier 1765) ; Charles Peychaud, archer garde en la connétablie (1758). — Droits réunis : régie de Julien Alaterre ; arrêt du Conseil et lettres patentes relatifs à la régie et perception des droits sur les cuirs (18 mai et 26 juin 1765 ; fol. 122-127). — Jean Peychaud, receveur des droits sur les cuirs ; brevets de maîtres de postes pour le Bouscaut, Etauliers, Saint-Méard ; Pierre Constantin, huissier audiencier en l'élection de Bordeaux ; département des paroisses de l'élection pour 1767 ; Pierre Fortin, monnayeur ; Jean Martin, archer garde en la connétablie ; Mel de Saint Céran et Mel de Fontenay, receveurs alternatifs des tailles en l'élection de Bordeaux (1766). — Lettres patentes interprétatives des deux déclarations du 3 janvier 1764, portant règlement sur le recouvrement de la taille et autres impositions dans la province de Guienne (20 mars 1766), avec extrait des registres de la Cour des Aides sur la contrainte par corps (26 avril 1766 et lettres de jussion du 21 mai 1766 ; fol. 130).

C. 4865. (Registre.) — 0 m. 35 x 0 m. 19, 182 feuillets papier.

1767-1778. — Registre d'enregistrement. — Déclaration du Roi sur l'apurement et la correction des comptes des receveurs et comptables, avec amnistie totale pour les comptes antérieurs à 1665 (4 mai 1766 ; fol. 1-7). — Jean-Pierre Binneau, archer garde en la connétablie et maréchaussée de Guyenne (1758). — Déclaration du Roi sur les octrois municipaux et les impositions assignées sur les revenus des villes qui continueront à être levés jusqu'en 1777 (27 juillet 1765 ; fol. 9). — Arrêt de la Cour des Aides sur les ordonnances de mainlevée rendues contre les séquestres sur les saisies faites à la requête des collecteurs, lesquelles ordonnances seront signées par un officier de l'élection (17 janvier 1767 ; fol. 10). — Droit d'aubaine : convention entre la France, l'Autriche et le duché des Deux-Ponts pour l'exemption réciproque de ce droit (29 mai et 3 août 1766 ; fol. 11-13). — Déclaration du Roi accordant à tous ceux qui défricheront les landes et terres incultes des exemptions de dîmes et de tailles (13 août 1766 ; fol. 14). — Lettres patentes réglementant la régie et la perception des droits sur les cuirs et peaux, établis par l'édit d'avril 1759 (29 mai 1766 ; fol. 17). — Arrêt de la Cour des Aides ordonnant que les collecteurs seront tenus de procéder à l'assiette et à la levée des deniers royaux jusqu'à ce qu'ils aient été régulièrement remplacés ; Bernard-Théophile Vidal, collecteur à Castelsagrat (21 mars 1767 ; fol. 23). — Lettres patentes concernant le don gratuit de plusieurs villes et communautés de la généralité de Bordeaux ; état de réformation des sommes à payer annuellement : Tonneins-Dessus et Tonneins-Dessous, Bazas, Libourne, Coutras, Bourg, Castillon, Cadillac, Sarlat, Domme et Cénac, Eymet, Agen, Marmande, Sainte-Livrade, Villeneuve-d'Agen, Clairac, Nérac, La Réole, etc. (20 mai 1766 ; fol. 25). — « Département » des paroisses de l'élection pour 1768 et 1769 ; monnayeurs : Joseph Letourneau, Pierre Fortin, Jean Farrouilh de Mahé, Pierre Miramont ; maître de poste à Cubzac (Antoine Constantin) (1767). — Arrêt de la Cour des Aides faisant défense aux huissiers aux tailles et autres employés au recouvrement des tailles « de recevoir aucuns deniers des collecteurs sous prétexte de les porter au receveur » (3 juin 1767 ; fol. 28). — Déclaration du Roi portant prorogation jusqu'au 30 septembre 1774 des 4 s. pour l. sur le tabac, établis par la déclaration du 24 août 1758 (17 mars 1767 ; fol. 29) ; autre déclaration du 18 janvier 1767 sur la prorogation du doublement de certains droits domaniaux, fol. 30. — Baux des octrois de Bourg (19 décembre 1767) et de Libourne (31 décembre 1767 ; fol. 31). — Confection des rôles de tailles : injonctions de la Cour des Aides aux collecteurs en retard (3 février 1768 ; fol. 36). — Arrêt de la Cour des Aides ordonnant aux officiers des élections du ressort de parapher, calculer, vérifier et rendre exécutoires les rôles des tailles et autres impositions de leurs départements aussitôt qu'ils leur seront présentés par les collecteurs, et d'en remettre les doubles au greffe de l'élection (19 février 1768 ; fol. 37). — Bail des fermes générales (gabelles et autres droits) à Julien Alaterre (24 novembre 1767, fol. 39) — Jean Babin, maître de poste à Martinot et à Saint-Pardoux (1768). — Arrêt de la Cour des Aides rendant exécutoires la déclaration et lettres patentes royales sur le commerce du faux tabac (15 novembre 1768 ; fol. 44). — Lettres patentes et arrêt du Conseil concernant l'enregistrement aux greffes des élections des brevets de maîtres de postes (8 avril 1768 ; fol. 45). — Arrêt du Conseil du 24 février 1768 substituant Jean-Baptiste Fouaché à Julien Alaterre, comme régisseur « des droits rétablis et réunis », fol. 46 ; département des paroisses de l'élection pour 1770, 1771 et 1772 ; sous bail de la marque d'or et d'argent (Pierre Ducoing, Guillaume David, Gervais Lafitte et David Herbert,

marchands de Bordeaux) (30 août 1768 ; fol. 48). — Lettres de provision de l'office de conseiller en l'élection de Bordeaux, en faveur de Sébastien Lebrun, avocat au parlement (12 avril 1769 ; fol. 49). — François Raimbeaux, avocat au parlement, receveur des droits de la marque d'or et d'argent (1769) ; Jean-Louis de Vareilles, receveur du bureau d'entrepôt du tabac à Bordeaux (1770). — Edit du Roi ordonnant la levée d'un second vingtième (décembre 1768) ; autre édit portant prorogation de la levée des deux sols pour livre du dixième (décembre 1768 ; fol. 52). — Philibert-Marie-Angélique Bounin de Toureille, commis à l'entrepôt du tabac à Sarlat (1770). — Lettres patentes donnant à Jean-Baptiste Fouaché la régie des droits réunis du 1er janvier 1771 au 1er janvier 1777, en remplacement de Julien Alaterre (22 juillet 1770 ; fol. 53). — Bail des octrois de Libourne (9 février 1771 ; fol. 54). — François Mortier, conseiller référendaire en la chancellerie de la cour du parlement de Bordeaux (13 juillet 1771 ; fol. 56). — Gaspard-Barnabé Mel de Fontenay, receveur des tailles en l'élection de Bordeaux (7 août 1771 ; fol. 56). — Lettres patentes concernant la répression de la fraude des tabacs et les amendes à appliquer (21 août 1771). — Claude Mercié, consul et juge de la Bourse, à Bordeaux, est nommé conseiller secrétaire, maison, couronne de France en la chancellerie du Parlement de Pau (3 septembre 1749 ; fol. 58). — Edit du Roi portant prorogation des deux vingtièmes et établissement de deux nouveaux sols pour livre sur les droits des fermes et autres (novembre 1771 ; fol. 60 et 66). — « Département » des paroisses de l'élection pour 1773 ; Etienne Expert, huissier audiencier en la cour de l'élection ; Michel Cotard, garde des Eaux-et-Forêts à Blaye ; Etienne Dufourc, noble (1772). — Lettres patentes réglementant la régie et perception du droit sur les cuirs et peaux, établi par l'édit du mois d'août 1759, fol. 63. — Maîtres tanneurs et parcheminiers ; empreintes déposées au greffe de l'élection : Pierre Laplaigne, Bertrand Bart, Pierre Maury, François Chataignier, Jean Guichard, Jean Billioque, Martin Taynat, Julien Legoux, Léonard Dumugron, Etienne et Michel Sabatié, François Mayens, Jean Guérineau, Louis Pouydebat, Michel Guédon, Jean Vidal, Jean Merle, Jean Samouilhan, Jean Araud, Jacques Biot, Pierre Brouillau, Antoine Brun, Pierre George, Michel Oré, Jean Girardeau, Pierre Vidal, Gaston Livran, Pierre Rey, Jean Pouydebat, Pierre Degretau, Pierre Brian, Pierre Fauconnier, Pierre Biot, Pierre Laprée, Louis et Jean Degreteau, Pierre Cassanet, François Elie, Jean Bernard, Jacques Morin, Nicolas Dinan, (1772). — Maintenue de noblesse : Michel-Jean-Christophe et Paul-Juste Harmensent (1772). — Déclaration du Roi réglementant la procédure en matière de taille, dans la province de Guyenne (23 août 1772 ; fol. 73). — Pierre Bertrand, cavalier de maréchaussée à Libourne (1770). — Maîtres tanneurs et parcheminiers : Louis Bré, Jean Vignolles, Christophe Bonneau, Guillaume Lurteaut, Pierre Menauteau, Arnaud Maurin, Jean et Pierre Montangon, Guillaume-Jean Brun, Louis Guérin, Louis Jellibert, Benoît Lisle, Jean Clemenceau, Jean Périé, Antoine Jandron (1773). — Maîtres de poste, à Langon et à Libourne (1773). — Lettres patentes fixant l'étendue des dépendances des villes, bourgs et communautés assujetties aux droits réservés, dans l'étendue de la généralité de Bordeaux (8 septembre 1772 ; fol. 77). — Maintenues de noblesse : Daniel de Laporte, François de Morin, Pierre Chauvet, trésorier de France ; Jean-Léon, Bernard, Jean-Alexis, Jean et Jean-Romain Dufau, frères, écuyers ; Louis-Hilaire Tapol et Marie-Anne Hosten, veuve Tapol ; Jean-Louis, Charles et Stanislas Martin, fils d'Arnaud Martin, sr de Montrée ; Marie-Marguerite Balan, veuve d'Antoine Dupin ; Pierre Cazalet, écuyer, avocat au Parlement, fils de Jean-Baptiste Cazalet ; Jean-Jacques Bense, écuyer ; Laurent Du Luc, conseiller au parlement ; Madeleine Caussade, veuve de Jean Marchais (1773). — Département des paroisses de l'élection de Bordeaux pour 1774. — Droits réservés : régie de François Noël et procuration pour Delaporte (11 août 1773 ; fol. 83). — Monnayeur : Antoine Bellouguet, écuyer (1773). — Lettres patentes fixant pour certaines villes de la généralité de Bordeaux le tarif des droits réservés : Tonneins-Dessus et Tonneins-Dessous, Astaffort, Bergerac, Condom, Périgueux, Blaye, Saint-Emilion, Sainte-Foy, Bourg, Libourne, Bazas, etc. (1er août 1773 ; fol. 85). — Léonard Faurie et Raymond Robardeau, gardes-étalons (5 septembre 1773). — Baux de l'octroi de la ville de Bourg (3 novembre 1773) et de la ville de Libourne (29 décembre 1773 ; fol. 89). — Maîtres tanneurs : Etienne Vessie, Pierre Lafenestre, Pierre Dutour, Mathurin Veillet ; François-Victor-Martial Reculès de l'Aiguille, receveur des droits de la marque d'or et d'argent (1774). — Lettres patentes portant interprétation de l'art. 14 des lettres patentes du 2 avril 1772, relatives à la régie des cuirs (16 mai 1773 ; fol. 93). — Arrêt de la Cour des Aides enjoignant aux officiers des élections et des autres juridictions du ressort, de rendre la justice au nom du roi Louis XVI (18 mai 1774 ; fol. 94). — Maî-

tres de poste à Blaye, à Etauliers, aux Blais, à Cavignac (1774) ; monnayeurs : Mahé, Romain Garnung, Bellouguet ; département des paroisses de l'élection pour 1775 ; de La Barre Midieu, chargé de la recette des droits réservés (1774). — Lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine et liberté de commerce pour vingt-trois villes impériales (6 août 1774 ; fol. 97). — Jean-Baptiste Fouaché, régisseur du droit sur les cuirs et autres du 1er octobre 1774 au 30 septembre 1783 (6 août 1774 ; fol. 98).

Arrêt de la chambre des comptes de Paris relatif aux certificats de *non soluto* à remettre aux receveurs des tailles par les officiers des élections (31 janvier 1775 ; fol. 101). — Lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine et liberté de commerce pour la ville de Reutlingen (12 janvier 1775 ; fol. 102). — Ferme générale des octrois municipaux réservés : bail de François Hacquin et procuration pour Bachelier d'Agès chargé de la direction de Bordeaux (5 mars 1775 ; fol. 102 v°). — Provisions d'offices de sous-lieutenants de la grande louveterie de France (sénéchaussée de Libourne) en faveur de Jean Grenoilleau l'aîné (7 avril 1775) et de Guillaume du Bertaud de Font-froide (juridiction de Bourg) (11 juillet 1775 ; fol. 103). — Jean Bernard dit La Tulipe, milicien de Cambes (1775) ; brevet de maître de la poste de Puch-de-Lagubat (1725) ; Gabriel Boulliac et Jean Lahitte, archers gardes de la connétablie (1775) ; département des paroisses de l'élection pour 1776 ; Romain Garnung, monnayeur ; Jean-Jacques-Izaac Delaporte chargé de la régie des droits des offices de contrôleurs et visiteurs de poids et mesures, de mesureurs de bois à brûler et de grains, etc., dans la ville et banlieue de Bordeaux 16 décembre 1774 ; Pierre Pasquet et François-Antoine Fiton, archers garde de la connétablie (1775) ; Charles Lailleau, maître tanneur ; Pierre Lalanne, avocat, substitut du procureur de l'élection ; Jean Ragot de Lafond, huissier audiencier en l'élection (1775). — Lettres patentes chargeant Jean-Baptiste Bossuat de la régie des droits réservés dans l'étendue du ressort de la Cour des Aides de Bordeaux, du 1er janvier 1775 au 31 décembre 1780 (17 juillet 1775 ; fol. 109). — Louis Trouvé et Jean Bellou, maîtres tanneurs ; Simon et Arnaud Bertrand, de Saint-Ciers-La-Lande, garde-étalons (1775). — Déclaration du Roi portant abolition des contraintes solidaires contre les principaux habitants des paroisses pour le paiement des impositions royales, cas de rebellions exceptés (3 janvier 1775 ; fol. 114). — Ratification par le Roi Louis XVI de la convention signée par le comte d'Adhémar avec le ministre impérial des Pays-Bas autrichiens au sujet des bénéfices réguliers (22 octobre 1775 ; fol. 115). — Déclaration du Roi fixant à six mois le délai pendant lequel les déclarations de défrichements pourront être contestées par les communautés d'habitants ou les décimateurs (7 novembre 1775 ; fol. 116). — Bernard de Lalande, commis receveur des tailles de l'élection de Bordeaux, est chargé de la recette pendant l'absence de Mel de Fontenay (14 mai 1776 ; fol. 117). — Arrêt de la Cour des Aides concernant les nobles exempts des tailles : prescriptions imposées aux jurats, consuls, syndics et collecteurs pour la confection des rôles et leur envoi aux greffes des élections ; rappel de l'arrêt du 9 décembre 1752 qui sera exécuté selon sa forme et teneur (23 mai 1776 ; fol. 118). — Provisions de l'office de conseiller secrétaire, maison couronne de France en la chancellerie du parlement de Bordeaux, en faveur de François-Charles-Adam Guilhemanson de Saint-Magne, qui remplace Jean-Valerie Bounin de Gramont, décédé (5 juin 1776 ; fol. 119). — Antoine Eysson, maître tanneur à Queyrac ; Jean Farrouilh de Mahé et Romain Garnung, monnayeurs ; département des paroisses de l'élection pour 1777 ; Bacquerisse, greffier en chef du Conseil supérieur de Louisbourg (1er juin 1755) ; — Droits réservés : bail de François Poinsot et procuration donnée par ce dernier à Barthélemy Petit Labat, de Blaye pour la levée des droits dans les villes de Libourne, Saint-Emilion, Coutras, Bourg, Blaye, Monflanquin et Lauzun (7 septembre 1776 ; fol. 122-125). — Pierre Espaignet, maître tanneur à Bordeaux ; Mallet, maître de poste à Peyrebrune (1776). — Ordonnance de l'intendant Dupré de Saint-Maur réglementant les tarifs dus aux huissiers aux tailles, et la solde de chaque chef et homme de garnison (28 septembre 1776). — Maîtres de postes à Laprade et à Carbon-Blanc (1776). — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les communautés de Saint-Pierre-d'Ambarès, Saint-Louis-de-Montferrant, Saint-Vincent-de-Paul, Notre-Dame-d'Ambès et Saint-Jacques-du-Bec qui n'ont formé jusqu'ici que deux collectes sous les noms d'Ambarès et d'Ambès, formeront à l'avenir cinq collectes particulières pour les tailles (17 septembre 1776 ; fol. 127). — Martial Brizard, négociant (lettres de bourgeoisie (24 septembre 1766 ; fol. 128). — Jacques Poitevin, archer garde de la connétablie ; Pierre Clinet de Molas, Jean-Baptiste Arbouet de la Bernède, Jean Clémenceau, Marc-Antoine de Bellouguet, Joseph Duportal, monnayeurs ; Charles Jouin, maître tanneur ; François Dureau, garde-magasin des poudres

et salpêtres à Saint-André-de-Cubzac (1775-1776). — Déclaration du Roi du 2 septembre 1776 renouvelant les dispositions d'anciennes ordonnances rendues pour réprimer la contrebande, fol. 131. — Lettres de réception à la Monnaie de Bordeaux de Catherine, Marie-Ursule et Suzanne Clemenceau (1776) ; Michel Dasté, maître tanneur à Bordeaux (1777). — Arrêt de la Cour des Aides précisant les instructions données aux jurats, consuls, syndics et collecteurs par l'arrêt du 23 mai 1776 pour l'établissement des rôles de tailles sur lesquels devront figurer tous les prétendus nobles, exempts et privilégiés qui ne présenteront pas titres suffisants (23 avril 1777 ; fol. 135). — Edit du Roi créant à Versailles un dépôt des « papiers publics des colonies françaises de l'Amérique et de l'Asie », sous le nom de dépôt des chartes des colonies (juin 1776 ; fol. 136). — Arrêt de la Cour des Aides concernant les formalités à remplir par les bourgeois et habitants des villes franches, et notamment par les bourgeois de Bordeaux, pour jouir de l'exemption de taille et de collecte, prévue par l'arrêt du 23 mai 1777 (10 mai 1777 ; fol. 139). — Jean Mahé, monnayeur ; Antoine Dulaurier, garde des Eaux-et-Forêts à Blaye ; Pierre Cazemajoux, marguillier des captifs à Saint-Emilion ; département des paroisses de l'élection pour 1778 ; René-Louis Jude, lieutenant en la compagnie du prévôt général (14 décembre 1773) ; Jean Fortin et Jean Clemenceau, monnayeurs ; Pierre Lalanne, substitut du procureur du Roi en l'élection de Guienne ; Joseph Philippe dit Chaumont, charpentier constructeur à Blaye (1777). — Déclaration du Roi permettant l'entrée et l'entrepôt dans les différents ports du royaume des tafias venant des colonies françaises d'Amérique (6 mars 1777 ; fol. 142 v°). — Déclaration du Roi concernant les fausses marques enlevées sur les cuirs saisis (10 janvier 1777 ; fol. 143). — Pierre Olivier, lieutenant de la grande louveterie à Portets (1774) ; monnayeurs : Garnung et Marie Duportail, Petronille et Françoise Duportail (1773). — Extrait du traité d'alliance, conclu à Soleure entre le Roi de France et le corps helvétique (28 mai 1777 ; fol. 145). — Provisions de l'office de conseiller secrétaire maison couronne de France en la chancellerie de la cour des comptes, aides et finances d'Aix en Provence, en faveur de Pierre-Mathieu Bouyer (20 avril 1777 ; fol. 147). — Lettres patentes du Roi prorogeant pour dix ans, à compter du 1er janvier 1778, la perception des octrois municipaux (2 août 1777 ; fol. 148). — Jean Babin, maître de poste à Cubzac (1777). — Bail de la régie et recette du droit sur les cuirs et peaux, des droits d'importation et d'exportation, des droits de contrôle et de marque des ouvrages d'or et d'argent, en faveur de Dominique Compant ; lettres patentes du Roi pour la prise de possession de cette régie ; procuration donnée par led. Compant à Delaporte, pour la généralité de Bordeaux (20 août et 4 novembre 1777 ; fol. 150 et 156). — Déclaration du Roi supprimant les comptoirs en plomb des marchands de vin, les « vaisseaux » de cuivre dont se servent les laitières et les balances en cuivre dont se servent les regrattiers et débitants de tabac (13 juin 1777 ; fol. 155). — Déclaration du Roi défendant de planter et cultiver du tabac dans les forêts du Roi, les bois des seigneurs, des particuliers et des communautés religieuses situés dans l'étendue de la vente exclusive ou à trois lieues de ses limites (16 septembre 1777 ; fol. 157). — Provisions de l'office de conseiller référendaire en la chancellerie du Parlement de Bordeaux, en faveur d'Aymerie-Joseph Masson (26 mars 1778 ; fol. 159). — Lettres patentes du Roi interprétatives des règlements sur la perception des droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent qui se fabriquent et se débitent dans le royaume (10 mars 1778 ; fol. 160). — Arrêt de la Cour des Aides de Guienne cassant un arrêt du parlement de Bordeaux du 3 juin 1778, concernant ceux qui se prétendent nobles et exempts de tailles et de collecte ou qui prétendent posséder des biens nobles (23 juin 1778 ; fol. 165). — Département des paroisses de l'élection pour 1779 ; Pierre Brun, garde des Eaux-et-Forêts à Saint-Emilion (fol. 170 et 181) ; Charles Gaussens, salpêtrier ; Philippe de La Court, garde des Eaux-et-Forêts à Lesparre ; Jean Dugravey « clerc commis à l'audience, receveur de l'émolument du sceau de la chancellerie du parlement de Bordeaux » (1778) ; Charles Princeteau, maître de poste à Saint-Loubès. — Déclaration du Roi concernant les privilèges des gens de mer (21 mars 1778). — Arrêt de la Cour des Aides, défendant expressément aux officiers des finances de lever ni recevoir aucun impôt qui n'aurait pas été établi par édit (17 juin 1778 ; fol. 174). — Extrait de l'édit de juillet 1720 sur la solde des invalides de la marine, fol. 175. — Déclaration du Roi renouvelant les privilèges et avantages de toutes sortes accordés aux armateurs qui participeront à la guerre de course (24 juin 1778 ; fol. 175). — Déclaration du Roi portant translation de la Cour des Aides de Guienne, de Bordeaux à Casteljaloux (26 juillet 1778 ; fol. 179 v°). — Jean Lafite, avocat au parlement, procureur du Roi en l'élection de Guyenne (8 octobre 1778 ; fol. 180 v°). — Déclaration du Roi

portant rétablissement du siège de la Cour des Aides et finances de Guienne en la ville de Bordeaux (1er novembre 1778 ; fol. 181).

C. 4866. (Registre.) — 0 m. 30 x 0 m. 19, 144 feuillets papier.

1779-1787. — Registre d'enregistrement. — Arrêt de la Cour des Aides, cassant un arrêt du parlement de Bordeaux du 22 juillet 1778 « comme incompétemment rendu » et enjoignant à tous jurats, consuls, syndics et collecteurs de se conformer à ses arrêts du 23 mai 1776 et du 23 juin 1778 (7 septembre 1778. Voy. registre précédent, fol. 165). — Maîtres de postes à Martignas, à Blaye et à Saint-Méard (1778-1779). — Bernard de Lalande, premier commis au bureau de la recette de l'élection de Bordeaux, est chargé par Gaspard-Barnabé Mel de Fontenay, de la recette des tailles de lad. élection, pendant son séjour à Paris (10 avril 1779 ; fol. 6 v°). — Henri Clavel est substitué à Dominique Compant « pour faire la régie, recette et exploitation des droits de la régie générale » (22 avril 1779 ; fol. 8). — Département des paroisses de l'élection pour 1780. — Jean Rufz, conseiller secrétaire honoraire en la Cour des Aides de Guyenne (16 septembre 1740 ; fol. 9). — Jean Musset de La Vignerie, archer garde de la connétablie et maréchaussée de France (1772) ; Joseph Roy, sr de Clotte, conseiller secrétaire, maison couronne de France en la chancellerie de la Cour des Aides (11 août 1779 ; fol. 11) ; Jean Rufz, conseiller secrétaire à la Cour des Aides, en remplacement de son père (30 juin 1740 ; fol. 12). — Jean Bourricaud et Guillaume Bossuet, gardes des Eaux-et-Forêts, à Bias et à Saint-Martin-du-Bois (1778) ; Garnung, Jean Farrouil de Mahé, et les demoiselles Duportail, monnayeurs (1779). — Bail des octrois de la ville de Bourg : cartonnage sur le vin (7 décembre 1779) ; bail des octrois de la ville de Libourne (28 décembre 1779 ; fol. 15). — Nicolas Dittoronde, conseiller président juge, ancien alternatif et triennal des droits de sortie et entrée à Bordeaux (23 février 1780), fol. 19). — Déclaration du Roi concernant la taille et la capitation (13 février 1780 ; fol. 20). — Edit du Roi portant prorogation du second vingtième des droits réservés jusqu'au 31 décembre 1790 (février 1780 ; fol. 21). — Lettres patentes donnant aux propriétaires d'offices la faculté de racheter le droit annuel dû pour la conservation des dits offices (27 février 1780 ; fol. 22). — Arrêt de la Cour des Aides faisant défense aux séquestres établis sur les saisies faites faute de paiement des impositions, de porter lesdites saisies aux bureaux de saisie réelle et leur ordonnant de se conformer à la déclaration royale du 3 janvier 1764 (7 juin 1780 ; fol. 25). — Guillaume Béchade, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux (12 janvier 1780) ; Jeanne Fortin, est reçue « tailleresse » en la Monnaie de Bordeaux (1780) ; « département » des paroisses de l'élection pour 1781 ; brevets de maître de poste pour Cubzac et Magrigne (1780) ; Jean Loquier, garde des Eaux-et-Forêts (1778). — Arrêt du Conseil d'Etat pour la prise de possession du bail des fermes générales sons le nom de Nicolas Salzard (5 juillet 1780 ; fol. 29-37). — Lettres patentes du Roi pour la prise de possession du bail des droits établis pour le paiement des dons gratuits dits droits réservés, des octrois municipaux, etc., sous le nom de Henri Clavel (12 août 1780 ; fol. 38). — Arrêt de la Cour des Aides fixant le tarif des droits perçus par les officiers des élections pour les différentes procédures qui s'instruisent en leurs sièges (6 septembre 1780 ; fol. 42). — Brevets de maître de poste pour Cavignac (fol. 48 et 56), Le Puch de la Gubatte (fol. 53), Carbon-Blanc (fol. 56 v°), Laprade (fol. 57), Boismartin (fol. 60 v°), l'Hospitalet (fol. 63), Pauillac (fol. 76), Blanquefort (fol. 76), Arcins (fol. 78), Macau (fol. 78 v°), Fontarabie (fol. 81), Ragouneau (fol. 81), Magrignes (fol. 81 v° et 105), Libourne (fol. 102 v°), Barsac (fol. 133 v°) (1780-1787). — Déclaration royale du 24 septembre 1780 abolissant l'usage de la question préparatoire, fol. 49. — Bory de Saint-Vincent, receveur au bureau d'entrepôt du tabac, à Bordeaux (24 juillet 1780 ; fol. 49 v°). — Jean Blion, employé des fermes à Etauliers (1781) ; Arnaud Sargos, greffier en chef des présentations en la cour du parlement de Bordeaux, en remplacement de Jacob Rattier (1762) ; Charles Richard, employé des fermes à Blaye (1781) ; Louis Paumard, régisseur des droits réunis dans l'étendue de la direction de Bordeaux (1781) ; Dominique Lescours, archer garde en la connétablie (1781) ; département des paroisses de l'élection pour 1781 ; Capitaine de Bellurne, lieutenant de la division des canonniers garde-côtes à Bourg (1779) ; Bernard Poucante, archer garde en la connétablie (1778). — Jean Chicou, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux (16 mai 1781 ; fol. 58). — Charles-Joseph Chapuzot, receveur des consignations au siège royal de Blaye (29 août 1781 ; fol. 59). — Bail à ferme des fruits et revenus décimaux de la paroisse et Villenave par Messire Vincens

Darche, prêtre, docteur en théologie et trésorier de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux (13 décembre 1780 ; fol. 60) ; Perrens, fils, garde des Eaux-et-Forêts à Talence (1781). Pierre Lahitolle, officier inspecteur et contrôleur des chapeliers de Saint-Macaire (1751). — Sous-ferme du don gratuit, pour la ville et juridiction de Saint-Emilion, en faveur de Pierre Goural et Pierre Casse, aubergistes (1781) ; Pierre Boulin, pensionné militaire (1781). — Edit du Roi et lettres patentes portant augmentation de deux sols pour livre en sus du principal des droits, et établissement d'autres droits sur certains produits (août 1781 et 29 mars 1782 ; fol. 64 et 68 v°). — Edit du Roi portant création de receveurs particuliers des finances (23 février 1782 ; fol. 67). — Pierre Roulin de Comarque, lieutenant au régiment provincial de Tours (1782) ; département des paroisses de l'élection pour 1783 ; Jean-Baptiste Tournier, employé des fermes (1781) ; Charles Blanc, lieutenant-prévôt général de la maréchaussée (1782) ; Gerbier de La Corbinay, trésorier particulier des invalides de la marine (1773) ; Pierre Faure, lieutenant de la compagnie garde-côtes de Fours (1782). — Antoine Bézil, receveur des impositions de l'élection de Bordeaux, délégué par Gaspard-Barnabé Mel de Fontenay, titulaire de la charge (23 août 1782 ; fol. 74). — Provisions de l'office de conseiller référendaire en la chancellerie de la cour du parlement de Bordeaux en faveur de Gabriel Dubois (4 septembre 1782 ; fol. 75). — Bail des droits réservés Henri Clavel : Toussaint-Charles Seringe, contrôleur ambulant de la régie générale en la généralité de Bordeaux, délègue François Marsault pour la levée des droits à Coutras (3 novembre 1782 ; fol. 77). — Edit du Roi portant établissement d'un troisième vingtième « du premier janvier 1783 jusqu'au dernier décembre de la 3e année après la signature de la paix » (juillet 1782 ; fol. 79) ; et lettres patentes annulant les modifications insérées dans l'enregistrement de cet édit par la Cour des Aides (16 octobre 1782 ; fol. 80). — François Carteau, garde général des Eaux-et-Forêts « pour la partie du ressort depuis Saint-Seurin de Cadourne jusqu'à Blanquefort » (1782). — Jean Barrail, greffier conservateur des minutes au présidial de Libourne (1755 ; fol. 81). — Arrêt de la Cour des Aides ordonnant que « les armes, meubles, hardes et autres effets servant à la preuve et conviction des accusés » seront déposés dans les vingt-quatre heures aux greffes des justices dans lesquelles l'instruction de procédure criminelle se fera, conformément à l'art. 2 du titre 4 de l'ordonnance de 1670. (25 janvier 1783 ; fol. 82). — Lettres patentes concernant les anoblissements dans les colonies françaises et les preuves de noblesse à faire dans le royaume par les habitants desdites colonies (24 août 1782 ; fol. 83). — Gentil Bineau, syndic des gens de mer pour les paroisses du Blayais, Bourgès et Vitrezay (20 mars 1783 ; fol. 85). — Pierre Séguinaud, négociant à Bordeaux, conseiller secrétaire maison couronne de France en la chancellerie du parlement de Bordeaux (15 novembre 1775 ; fol. 86). — Lettres patentes fixant le prix des offices des receveurs particuliers des finances du ressort de la Cour des Aides de Bordeaux, créés par l'édit de janvier 1782 (16 mars 1783 ; fol. 88). — Bail de l'octroi de la ville de Bourg (2 juin 1783 ; fol. 89). — Arrêt du Conseil d'Etat fixant le rang des officiers de l'élection pour les commissions et transports relatifs à la marque d'or et d'argent (15 juillet 1783 ; fol. 92). — Jean Monier, employé des fermes à Saint-Vivien ; département des paroisses de l'élection pour l'année 1784 ; Arnaud Tausin, employé des fermes à Blaye ; Lebrun, Jean Renaud et Pierre Laborie « entrepreneurs des bois et lumières des forts de Bordeaux et Médoc et de la citadelle de Blaye » (1784.) ; régie par Messire Pierre-Marie Chapelle, comte de Jumillac, de la terre et baronnie de Langoiran (1784 ; fol. 96) ; — Jean Latestère, syndic des gens de mer à Villandraut (1781). — Lettres patentes pour la prise de possession des droits sur les papiers et parchemins timbrés par Jean-Vincent René (4 août 1780 ; fol. 97). — Jean-Baptiste Puchaud, monnayeur ; département des paroisses de l'élection pour 1785 ; Jean Nagiscarde, garde des Eaux-et-Forêts à Preignac (1783 ; fol. 102) ; Jean-Louis Siscan et Jean Teillet, employés des fermes ; Bernard Roullin de Comarque, greffier garde-sacs en la Cour des Aides (16 février 1785 ; fol. 105). — Joseph Marsiliages, ancien lieutenant de dragons, conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Bordeaux (25 septembre 1771 ; fol. 107). — Provisions de l'office de président en l'élection de Bordeaux, en faveur de Charles-Henri-Mathieu de Boissac, avocat au parlement (7 mai 1784 ; fol. 109). — Louis Lixaute, conseiller élu en l'élection de Bordeaux (16 février 1785 ; fol. 110). — Etienne-Joseph Larraude, ajusteur et monnayeur à Bordeaux (1783) ; François Chayron et Antoine Bonnet, maîtres fauconniers du cabinet du Roi (1785) ; Pierre Degrange, conseiller rapporteur référendaire en la chancellerie du parlement de Bordeaux (1785) ; Jean Biot, mégissier à Castillon ; Pierre Duchet et Alexandre Montignon, employés de fermes ;

département des paroisses de l'élection pour l'année 1786 ; François Maillat, « lieutenant au vol pour pie du cabinet du Roi » (1785) ; Pierre Latapie et Joseph de Tartas, employés des fermes (1786) ; Léonard Barry, chamoiseur, et Pierre Gelly, tanneur ; commission de garde-magasin des poudres et salpêtres à Blaye, donnée par Jean-Baptiste Bergaud, régisseur, à Joseph Méran (1er mars 1779 ; fol. 120). — Baltazard-Simon-Cyrille de Villeret, est chargé par Henri Clavel et Jean-François Racaudin, de la régie et administration des aides et droits réunis, dans l'étendue de la direction de Bordeaux (13 mars et 13 décembre 1786 ; fol. 121 et 141). — Bail des octrois de la ville de Libourne (3 janvier 1786 ; fol. 123). — Zacharie Brin du Bourg, employé des fermes ; François-Honoré Peyichan, avocat au parlement, conseiller lieutenant général au siège de l'amirauté de Bordeaux (7 décembre 1785 ; fol. 126). — Provisions de l'office de sous-lieutenant de la grande louveterie de France dans la sénéchaussée de Libourne, en faveur de Pierre Grenouilleau (23 mai 1785 ; fol. 127). — Provisions de l'office d'avocat du Roi au présidial de Libourne en faveur de François Piffon (11 juin 1777 ; fol. 128). — Provisions de l'office de procureur du Roi en l'élection des Lannes et Dax en faveur de Jean-Laurent-Antoine Magnes (20 juillet 1785 ; fol. 129). — Lettres patentes du Roi en faveur des juifs de la nation portugaise (juin 1723), enregistrées au greffe de l'élection le 14 septembre 1786 ; fol. 130). — Louis Monnerie de Julian, conseiller rapporteur référendaire en la chancellerie du parlement de Navarre (9 août 1786 ; fol. 132). — Joseph Duportail, monnayeur ; Pierre, de Vayres, syndic des gens de mer pour cette paroisse ; département des paroisses de l'élection pour 1787. — Déclaration du Roi qui maintient les receveurs des impositions, les collecteurs des tailles, les fermiers et régisseurs des droits de Sa Majesté dans la faculté de pouvoir se servir de tels huissiers et sergents que bon leur semblera pour faire les ventes des effets saisis sur les collecteurs et les redevables des droits du Roi (18 avril 1786 ; fol. 134). — Arrêt de la Cour des Aides qui ordonne aux collecteurs de procéder dans la quinzaine à la confection des rôles et de les porter aussitôt aux officiers de l'élection pour être vérifiés (9 septembre 1786 ; fol. 135). — Lettres patentes portant règlement pour l'hôpital de Libourne (janvier 1784) (le règlement est du 24 août 1783 ; fol. 136). — Arrêt du Conseil d'Etat pour la prise de possession du bail des fermes générales sous le nom de Jean-Baptiste Mager (2 novembre 1786 ; fol. 138). — Claude Torterat, huissier audencier en l'élection de Bordeaux (1786) ; Paul Egde, Paul Chauvet, Barthélemy Begorre, Jean Soustras, Jean Gaulin, Pierre Collardin et François Leroy, employés des fermes ; Pierre Laporterie, régisseur des droits réservés à Langon, Saint-Macaire, Cadillac, La Réole, Marmande, Sainte-Bazeille, Le Mas d'Agenais, Casteljaloux et Bourg-sur-Dordogne, par commission de Charles-Jacques-Nicolas Duchâtel Saint-Pierre, directeur et receveur général des domaines à Bordeaux (11 janvier 1787 ; fol. 144).

C. 4867. (Registre.) — 0 m. 32 x 0 m. 19, 108 feuillets papier.

1787-1790. — Registre d'enregistrement. — Pierre Taffard de Larnaude, lieutenant de la compagnie garde-côte de la terre de Buch (1770 et 1785) ; Hubert Picard, dit Châtillon, Louis Bonnet, dit La Ramée ; Claude Melon ; François Jousson ; Claude Carles, dit la Sonde ; Georges Singling, soldats invalides ; François Bonnet, vétéran (1777-1787). — Géraud Bory, receveur au bureau d'entrepôt du tabac, établi à Bordeaux (25 janvier 1787 ; fol. 4). — Jean-Pierre Moulinier, capitaine ; Mathurin Thibaud, employé des fermes (1787). — Déclaration du Roi concernant les privilèges et exemptions « tant des officiers et bas officiers, invalides et soldats aussi invalides, retirés dans les provinces, que de ceux retirés du service avec la récompense militaire » (11 septembre 1786 ; fol. 6). — Lettres patentes du Roi pour la prise de possession de la régie des droits réservés, octroyée à Jean-François Kalendrin pour une période de six années (1787-1793) (28 septembre 1786 ; fol. 8). — Régie générale : département de Bordeaux. Bail consenti par Balthazar-Simon-Cyrille de Villeret, directeur et receveur général, à Charles-Jacques-Nicolas Duchâtel Saint-Pierre, écuyer, directeur et receveur général des domaines et bois de la généralité (26 décembre 1786 ; fol. 12). — Paul de Sarauby, lieutenant de frégate ; Pierre Constant ; Jean Lordellot de Bellegarde ; Jean de Trapaud ; Guillaume-Antoine de Merlet-Ducipré ; Pierre Aujoie ; Joseph Vincent ; François Barreau et Pierre Pauquet, invalides (1787). — Pierre Laporterie, sous-fermier des droits réservés, baille à ferme à Jean Couyaud, neveu, les droits réservés perçus à Bourg-sur-Dordogne (2 juillet 1787 ; fol. 17). — Raymond Minvielle et François-Martin de la Roque, pensionnés militaires ; Pierre Cabarroque, employé des fermes ; Jean Castaing, maître tanneur ; département des paroisses de l'élection pour 1788 ; Jean Jarry et Jean-

Baptiste Delezé, monnayeurs ; Mahé du Sablonat, premier jurat, Delezé, second prévôt, et Bellouguet, père, lieutenant des prévôts en la Monnaie de Bordeaux (174 ; fol. 23). — Jean-Philippe Braban, François Detrieux, dit Monplaisir, invalides ; Dupeux, capitaine du guet à Fours (1777-1779). — Sous-bail des droits réservés à Cadillac : Bernard Saint-Blancard, fermier (23 mars 1787 ; fol. 26). — Jean Vidal, dit Bonnat, invalide ; Baleste Dubroc, capitaine du guet à La Teste-de-Buch ; — François Mortet ; Jean-François Donadieu de Labat de Savignac ; Edmond Fournié ; Michel Lehol, pensionnés militaires. — Déclaration du Roi ordonnant que les Etats Généraux du royaume se réuniront dans le courant de janvier 1789 et que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions (Versailles, 23 septembre 1788 ; fol. 30). — Pierre Daisson, archer garde de la connétablie et maréchaussée de France (22 avril 1779 ; fol. 32). — Commission de garde-magasin des poudres et salpêtres à Saint-André-de-Cubzac, en faveur du sieur Plumeau (13 janvier 1788 ; fol. 34). — Jacques Dupeyrat, employé des fermes à Bordeaux (1789). — Bail des octrois de la ville de Bourg en faveur de Léonard Joncard (24 décembre 1788 ; fol. 36). — François Lafon et Léonard Varaillon, huissiers audienciers en l'élection de Bordeaux (1789) ; André Caminade, maître tanneur à Bordeaux ; Maurice Coste, notaire, fermier des droits réservés à Castillon (19 juin 1789 ; fol. 39). — Lettres patentes du Roi sanctionnant les décrets de l'Assemblée nationale sur le prêt à intérêt et la réformation de la jurisprudence criminelle (octobre 1789 ; fol. 41 et 66). — Déclaration et lettres patentes du Roi concernant le renouvellement des impositions de l'année 1789 et années antérieures, la confection des rôles supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789 et la répartition des impositions ordinaires pour 1790 (27 septembre et 18 octobre 1789 ; fol. 46). — Lettres patentes du Roi sur les décrets de l'Assemblée nationale concernant la nomination des suppléants (7 novembre 1789) ; — l'envoi et l'enregistrement des décrets dans les cours, tribunaux, municipalités et corps administratifs (3 et 6 novembre 1789) ; — l'abolition du régime féodal (août 1789) ; — le maintien de la tranquillité publique (août 1789) ; — l'emprunt de trente millions (août 1789) ; — la vente et la circulation des grains et farines (29 août 1789) ; — la suppression de la gabelle (23 septembre 1789) ; — le recouvrement des impositions d'après les rôles de 1789 ; — les attroupements (21 octobre 1789) ; — la mise à la disposition de la Nation de tous les biens ecclésiastiques (2 novembre 1789) ; — la déclaration détaillée de tous les biens mobiliers et immobiliers dépendant des bénéfices ecclésiastiques (13 novembre 1789) ; — la conservation des biens ecclésiastiques (27 novembre 1789) ; — les offices de judicature (29 novembre 1789) ; — les officiers municipaux en exercice (3 décembre 1789) ; — la constitution des municipalités (décembre 1789 ; fol. 76) ; — la formation des nouvelles municipalités (14 décembre 1789) ; — la caisse d'escompte et la caisse de l'extraordinaire (janvier 1790 ; fol. 91) ; — la détermination de la valeur locale de la journée de travail (11 février 1790 ; fol. 96) ; — la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives (janvier 1790 ; fol. 99), etc., etc.

C. 4868. (Registre.) — 0 m. 28 x 0 m. 19, 49 feuillets papier.

1714-1789. — Registre des délibérations des officiers de l'élection de Guienne. — Règlement de la somme de 7.710 livres due par les officiers de l'élection en conséquence de l'arrêt du Conseil du 21 novembre 1712 ; la compagnie avait été taxée d'abord à 30.800 livres (14 août 1715 ; fol 2). — Noms des officiers de l'élection en 1719 : Pierre Durocq, premier président ; Raymond Rollard, second président ; Jean Ferbos, lieutenant ; Charles Redon, contrôleur des tailles ; Jean-Baptiste Dupuy, garde-scel ; Guillaume-Elie Dufaure, conseiller élu ; Jean-François Delaroze, conseiller élu ; Philibert Boyer, procureur du Roi ; Jean Chaumet, substitut, et Jean-Baptiste Delaroze, greffier, fol. 4. — Droits d'entrée et « honorifiques » que doivent payer les officiers de l'élection, au moment de leur installation : présidents, 500 l. ; lieutenants et procureurs du roi, 400 l. ; conseillers, 300 l., etc. (15 avril 1728 ; fol. 5). — Les officiers de l'élection invités à siéger dans l'enceinte du palais de la Cour des Aides, remercient M. Darche, procureur général de ladite cour de cette initiative, mais donnent les raisons qui leur font préférer, pour tenir leurs audiences, l'enceinte du palais de l'Ombrière (mars 1741 ; fol. 7). — Relation succincte de la visite faite par les officiers de l'élection, à M. de Tourny, intendant de Guyenne, lors de son arrivée à Bordeaux (septembre 1743) ; le contrôleur général Orry, blâma le président d'avoir, dans son compliment, appelé M. de Tourny « Monsieur », au lieu de « Monseigneur », fol. 8. — Lettre du chancelier d'Aguesseau ordonnant aux officiers de l'élection de Bordeaux d'assister en corps à la séance

de rentrée de la Cour des Aides (18 avril 1744 ; fol. 8 v°). — Madame la Dauphine à Bordeaux le 30 janvier 1745 : les officiers de l'élection lui sont présentés. — Lettre du président de l'élection de Bordeaux à l'intendant de Tourny ; « nous formons sans contredit l'élection du royaume la moins intéressante à ne considérer que les émoluments et les attributs de nos offices » ; état des biens des officiers de l'élection (24 juillet 1745 ; fol. 10). — Lettre au président d'Ormesson au sujet des taxes imposées aux officiers de l'élection : « nos offices différent d'autant plus de celles des autres ellections du Royaume que nous ne jouissons d'aucun privilège qui ne soit commun aux plus petits habitans de cette ville, au lieu que dans les autres ellections on scait à n'en pouvoir douter que ce sont les plus riches particuliers qui achettent des offices d'élus à des prix triples de ceux que nous couttent les nôtres… » (7 août 1745 ; fol. 11). — De Basterot, président de la Cour des Aides, demande que les officiers de l'élection lui rendent visite, à l'occasion de sa réception, malgré l'usage contraire invoqué par lesdits officiers ; extrait des registres de la Cour des Aides portant règlement pour l'accomplissement à l'avenir de cette formalité (13 mai 1750 ; fol. 14). — Délibérations diverses : attentat de Damiens ; M. de Tourny fils, successeur de son père comme intendant de Guyenne ; le maréchal de Thomond, commandant de la province ; le marquis de Langeron, lieutenant général ; le maréchal de Richelieu, gouverneur (1757-1758 ; fol. 17 v°, 22). — M. Barril, avocat au parlement, lieutenant en l'élection de Bordeaux ; affaires de préséances. — Les officiers de l'élection réclament pour eux les deux deniers pour livre de taxation attribués aux officiers de l'élection par l'article 4 de l'édit de février 1745 (6 mars 1759 ; fol. 24). — Installation de M. Andrieu, conseiller en l'élection (8 juillet 1761 ; fol. 27 v°). — Réception du prince de Beauveau, commandant de la province (3 septembre 1765) ; lettres de d'Ormesson, de Mel de Fontenay, du maréchal de Mouchy, de Miromesnil (1768-1776). — Edit du Roi portant suppression des juridictions des traites et du grenier à sel de la ville de Mâcon, qui sont réunis à l'élection (mars 1778 ; fol. 37). — Emprunt d'une somme de 12.000 livres destinée à couvrir les frais d'une députation à envoyer à Paris, pour soutenir le droit qu'ont les officiers de l'élection de Bordeaux d'exercer certaines juridictions et de toucher certaines taxes dont on les a privés depuis longtemps : M. Charles-Henri Mathieu de Boissac, président de l'élection et nommé syndic de la compagnie pour la gérance de l'emprunt et Sébastien Lebrun Delafond, conseiller doyen de l'élection, est désigné pour aller à Paris soutenir les intérêts des officiers de l'élection de Bordeaux (1784-1785 ; fol. 40). — Réunion à Bordeaux de délégués des élections d'Agen, Tulle, Saintes et Limoges en vue de se concerter pour demander au Roi et aux Etats généraux « la restauration de leur ordre » ; adhésion des élections de Brive, Sarlat, Condom et Dax ; rédaction des doléances (1789 ; fol. 47).

C. 4869. (Registre.) — 0 m. 23 x 0 m. 18, 282 feuillets papier.

1690-1697. — Registre d'enregistrement des actes de domesticité et de translation de domicile : Charles Viadel, procureur au parlement ; Jean-François de Chalon, s^{r} de la Mauronnière ; Jean-Louis de Mayrat, écuyer, avocat au parlement ; Pierre de Castelnau, conseiller au parlement ; Blaise Dudon, avocat à la Cour ; Jean de Montyon, de Bordeaux ; Jean Réveillaud, procureur au parlement ; Léon de Mestivier, président en la Cour des Aides (fol. 17) ; Etienne Tanesse, avocat et docteur agrégé en l'Université de Bordeaux ; Blaise Fresquet, professeur de droit ; François Romat et Jacques de Fontenel, avocats à Bordeaux (fol. 23) ; Marc-Antoine Chiquet, avocat ; Eleazar de Luxe, s^{r} de La Taste ; Jean-Baptiste de Secondat de Montesquieu, président au parlement de Bordeaux (fol. 41) ; Alfonse de Maniban, président en la Cour des Aides ; Jean Despaignet, président à mortier au parlement (fol. 55) ; Anthoine de Raoul, conseiller au parlement ; Pierre-Mathieu de Fayet, conseiller au parlement ; Marguerite de Montesquieu de Secondat, Vve du Noyer, conseiller au parlement (fol. 62) ; Jean Boyrie, médecin ; Jacques Bel, receveur des tailles à Cahors ; Paul de Malvin, s^{r} de Primet, conseiller au parlement (fol. 109) ; Pierre Pic de Père, écuyer et avocat au parlement ; Jeanne Cornier, supérieure du monastère de Sainte-Ursule ; Charles de Malvin, écuyer, s^{r} de Saint-Symphorien ; Jacques de Galeteau, écuyer ; François de Brach, seigneur de La Mothe-Montussan ; Etienne de Gères, s^{r} de Montignac ; François de Ferron, écuyer, s^{r} de Carbonnieux (fol. 138) ; André-Louis de La Chabanne, conseiller au parlement ; Joseph Pic de Père ; avocat au parlement ; Pierre de Jehan, avocat au parlement (fol. 170) ; François de Thibault, conseiller au parlement ; Léon de Chassaing, écuyer, s^{r} de Beauséjour ; Joseph de Taranques, conseiller au Parlement ; Jean-Baptiste de Jeannet, conseiller en l'élection de Bordeaux, etc., etc.

C. 4870. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 19, 89 feuillets papier.

1699-1702. — *Idem.* — Joseph Saige, bourgeois de Bordeaux ; Jean-François de Laborde, s^{r} de Lurbe, à Bordeaux ; Guillaume Limouzin, lieutenant d'infanterie au régiment de Flandre ; Joseph de Pontac d'Izon, écuyer ; Jean-Paul de Sudre, s^{r} de Montignac ; Thomas et Jean de Rosteguy, s^{rs} de Tastes (fol. 5) ; Nicolas Mesgrier, s^{r} de Combes ; Jean Doamlup, notaire à Bordeaux ; Etienne de Gombault, trésorier de France ; Pierre-Mathieu de Fayet, conseiller au parlement (fol. 24) ; Jean Bucherie, avocat au parlement ; Jeantet Lavau, contrôleur des fortifications de Guyenne ; Joseph Borie, avocat ; Mathurin Thomas, s^{r} de Lagarde, lieutenant criminel en l'élection de Bordeaux (fol. 54) ; Guillaume Cassaing, chevalier, trésorier de France ; Guillaume Bayle, contrôleur au bureau de la Comptablie (fol. 66) ; Romain de Barbot, conseiller et président en la Cour des Aides (fol. 75.), etc., etc.

C. 4871. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 19, 187 feuillets papier.

1713-1716. — *Idem.* — Joseph Tartas, avocat au parlement ; Pierre Bense, courtier ; Jean-Baptiste Guérin, conseiller au présidial de Libourne ; Pierre Bonnet, écuyer, s^{r} de Fontenille ; Charles Fortin, professeur d'hydrographie ; Bertrand de Branne, conseiller en la Cour des Aides ; Romain Meslier, procureur en la cour ecclésiastique ; Joseph Roberie, s^{r} de Laurensal, ancien capitaine au régiment d'Angoumois ; Etienne Pineau, conseiller en la Cour des Aides (fol. 13) ; Louis de Massip, écuyer, s^{r} de La Mothe-Saint-Sulpice ; Jean-Baptiste Boussier, écuyer, s^{r} de La Tour-Blanche ; Henry de Martiny, s^{r} de Rouillac, conseiller au parlement ; Etienne de Tanesse, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie du parlement ; Raymond de Lamouroux, s^{r} de Labarde ; André d'Allenet, écuyer, conseiller secrétaire du Roi ; Pierre de Bérard, écuyer, président au présidial de Libourne ; Joseph Pic de Père, écuyer, avocat à la Cour ; Jean Lafaye, avocat au parlement (fol. 29 v°) ; Léon de Montferrand, marquis de Landiras ; Antoine de Sallegourde, écuyer ; Jean-Baptiste-Simon Desnanots, conseiller en la cour du parlement (fol. 51) ; Jean Vivans, doyen des notaires de Bordeaux ; Jean de Sossiando, conseiller à la Cour des Aides ; Bordes de Fortage, écuyer ; François Lafue, commissaire aux saisies réelles ; Thomas de Reymond de Lalande, procureur au sénéchal et présidial de Guyenne (fol. 65) ; le P. Desprès, syndic des Augustins de Bordeaux (fol. 98 v°) ; Joseph de Bourran, écuyer, s^{r} de Mons ; Jean-Joseph de Caupos, abbé de Mimizan ; Vincent de La Montaigne, conseiller au parlement ; Pierre-Joseph de Pommiers, écuyer ; Daniel Denis, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, audiencier en la chancellerie du parlement (fol. 123 v°) ; Dominique Sauvage, s^{r} de Pouillon ; Guillaume-Gaston de La Chabanne, président des trésoriers de France, à Bordeaux (fol. 143) ; Jean Lamarque, chirurgien ; Jean Dussault, conseiller au parlement ; Charles de Branne, écuyer, s^{r} de Lagrange ; Etienne Denis, président en la Cour des Aides (fol. 165 v°) ; Martial Leblanc, conseiller en la Cour des Aides ; Marguerite Dalesme, baronne d'Ambès, veuve de Bernard de Malvin, s^{r} de Primet, conseiller au parlement (fol. 178) ; Pierre Basterre, greffier en chef des cours ecclésiastiques de Bordeaux, etc., etc.

C. 4872. (Cahier.) — 0 m. 33e x 0 m. 21, 15 feuillets papier.

1743. — *Idem.* — Religieuses de l'Annonciade à Bordeaux ; Joseph Duval, conseiller à la Cour ; Joseph Boulle, libraire ; Guillaume Neau, syndic de la compagnie des Jésuites (fol. 6) ; Pierre de Villeneuve, chevalier ; Samuel Dacosta, négociant ; Jean de Verthamon, conseiller au parlement ; Marie-Charlotte de Robillard, veuve du conseiller au parlement (fol. 14), etc., etc.

C. 4873. (Cahiers.) — 0 m. 33 x 0 m. 21, 142 feuillets papier.

1749-1752. — Actes de domesticité. — Jacques Martet, commissaire aux saisies réelles ; Thomas White, bourgeois de Bordeaux ; Joseph Vignasse de Chatard,. commissaire aux requêtes du Palais ; Jean Chantecaille, bourgeois et maître de poste ; Philippe Février, greffier en chef de la monnaie ; François Chavaille de Fougeras, conseiller au parlement ; Olive-Thérèze de Galatheau, veuve de noble Jean de Biré ; Day, ingénieur ordinaire du Roi (fol. 11) ; François-Martial de Verthamon Dambloy, conseiller au parlement ; Pierre Paillet, prêtre aumônier à Saint-André de Bordeaux ; Joseph Nunez Pereyra, s^{r} du Bec ; Jean-Raymond de Bretonneau, président en la Cour des Aides ; Jean de Sèze, avocat ; François-Benoît Darche, conseiller au parlement (fol. 51) ; Jean Frère, avocat au parlement ; Michel Pic de Père Dudezert, avocat au par-

lement (fol. 69) ; Pierre Caze, médecin (fol. 83) ; Claude-Augé de Marraquier, conseiller en la Cour des Aides ; Laurent-Marc-Antoine de Gourgues, conseiller au parlement ; Philippe de Rogier, ancien capitaine au régiment de Normandie ; André-Joseph de Paty ; Philibert-Jean de Biré (fol. 110) ; Jean Dupérier de Larsan ; Romain Chimbaud de Filhot, conseiller au parlement ; Henry de Grailly, à Belvès ; Mathias de Comarque, à Sauternes, etc., etc.

C. 4874. (Cahier.) — 0 m. 33 x 0 m. 21, 52 feuillets papier.

1752-1753. — *Idem.* — Arnaud Penne, négociant ; Pierre de Lajaunie, conseiller à la Cour des Aides ; Guillaume-Joseph Saige, audiencier en la chancellerie du parlement ; Jean Daubin, à Saint-Macaire ; Pierre Cajus, procureur au parlement ; Jean de Tastes, écuyer ; Simon de Luze ; Léonard-François de Ségur, à Coutras ; Folkerboth, négociant à Bordeaux (fol. 28) ; Jean-Remi Bachelier, s^{r} de Castéja ; Pierre Barril, procureur ; Louis-Joseph de Montmorency de Laval, abbé de Sainte-Croix, etc., etc.

C. 4875. (Registre.) — 0 m. 34 x 0 m. 21, 139 feuillets papier.

1753-1754. — *Idem.* — Etienne Duval, s^{r} de Castets-en-Dorthe ; Jacques Lacroix, bourgeois et négociant de Bordeaux ; Jean-Luc Mayence de Camiran, conseiller au parlement ; Louis-François de Fronsac, à Libourne ; Etienne Olivier, professeur ; Jacques de Bergeron, capitaine général garde-côte ; Noël de Bonnefont, s^{r} de Bonmartin ; Jean de Lacombe, s^{r} de La Roche ; Pierre Roussier, s^{r} de Garin ; Bernard Lamolère Sibirol, s^{r} de Feuillas (p. 49) ; Thibaud de La Brousse, comte de Vertillac ; Lucas Luetckens, négociant à Bordeaux ; Jean de Ségur, ancien capitaine au régiment d'Orléans ; Jean Teynac de Garde, conseiller en l'élection de Bordeaux ; Jean-Baptiste Noailles, conseiller en la Cour des Aides (p. 116 v°) ; R. P. Jean-Baptiste Danty, jacobin ; Joseph-Ignace Chattard, conseiller au parlement ; François de Pichon, s^{r} de Sénillac ; François de Cursol, s^{r} de Mouchac (p. 151) ; Jean-Daniel Dalphonse de Gombault, s^{r} de Lagrange ; Jean-Pierre Motmans, écuyer ; Joseph de Grailly, marquis de Touverac ; Boubée, docteur en médecine ; Jacques Fégère, bourgeois de Bordeaux ; Jacques Boyd, écuyer ; Pierre Pénicaud, ancien officier d'infanterie ; Hippolyte de Frémont, écuyer ; Jean-Baptiste de Maignol, procureur général en la Cour des Aides ; Pierre de Raymond de Lalande, conseiller au Parlement, etc.

C. 4876. (Registre.) — 0 m. 33 x 0 m. 21, 150 feuillets papier.

1755-1756. — *Idem.* — Jacques-Aubert de Sainte-Croix, capitaine au régiment Clermont-Cavalerie ; Pierre Delmestre, négociant ; Jean Borie de Pomarède ; Isaac Correjolles, négociant ; Pierre Raymond de Lalande, fils, conseiller au parlement (fol. 22) ; Abraham Lozes de Pas, bourgeois de Bordeaux ; Martin Pître, garde-étalon à Ambès ; Pic de Blais, écuyer ; Jean-Frédéric de Latour de Gouvernet, comte de Paulin, colonel des grenadiers (fol. 48) ; Jean-Baptiste de Basterot, conseiller en la Cour des Aides ; Gabriel-Xavier de Laborie, s^{r} d'Ambès ; Dom Casanove, prieur de l'abbaye de La Sauve ; Jean de Blanquefort, vicaire général ; Antoine de Chantegrit, président trésorier de France ; Jean-Martin Lainé, bourgeois de Blaye (fol. 73) ; Jacques-Philippe Belso, avocat à la Cour ; Jacob Larrard de Melac, s^{r} de Rouquette ; Jean de Barbot, président en la Cour des Aides ; Jacques Pelet d'Anglade, conseiller au parlement (fol. 115) ; Joseph Henriquez Médina ; François-Léon de La Marthonie, major général de la garde-côte ; Jean-François-Xavier de Filhot, conseiller au parlement (fol. 140) ; Moïse Dacosta, négociant à Bordeaux, etc.

C. 4877. (Registre.) — 0 m. 34 x 0 m. 21, 82 feuillets papier.

1757-1758. — *Idem.* — Jean-Baptiste Ferré, organiste de Saint-André de Bordeaux ; Elie-François de Bonneau, capitaine garde-côte de l'Entre-Deux-Mers ; Joseph Duval, conseiller au parlement (fol. 8) ; Nicolas Ferreyre, juge de la Bourse ; Jean-Jacques Taffart, poissonnier juré à Bordeaux ; Marie de Calvimont de Tayac ; Pierre-Joseph Gobineau, conseiller en la Cour des Aides ; Marc-Antoine Dupérier de Larsan ; Claude de Métivier, s^{r} de Saint-Pau ; Thomas Lalande, conseiller à la Cour des Aides ; Louis de Reignac, écuyer (fol. 29) ; Raymond Dalphonse de Petropaulé, chanoine de Saint-André ; Bretonneau, président en la Cour des Aides ; Bentzmann, chanoine de Saint-André ; Clément Dumat, avocat au parlement (fol. 48) ; Pierre de Montallier de Grissac, conseiller au parlement ; Henri-Ignace-Charles-Louis de Belhade, capitaine au régiment Piémont-Infanterie ; François Joseph Dalesmes, baron de Saint-Pierre-de-Limeuil ;

André de Paty, archidiacre de l'église Saint-André ; Guillaume-Joseph Saige ; Arnaud-Guillaume-François de Gourgues, marquis de Vayres (fol. 67 v°), etc., etc.

C. 4878. (Registre.) — 0 m. 34 x 0 m. 21, 150 feuillets papier.

1758-1760. — *Idem.* — Jean Brudieu, conseiller à la Cour des Aides ; Charles-René de Belleheurt, s[r] de Puymaurin ; dom Jean-François Andrieu, prieur de La Sauve ; Jean de Raymond de Lalande, conseiller au parlement ; Esther Francia, épouse d'Abraham Francia ; André de Paty ; Charles de Cadouin ; Vital-Gérard de Pélissier, capitaine au régiment du Roi-Infanterie ; Jean de Sèze, avocat au Parlement ; Jean Gobineau, bourgeois de Bordeaux ; Pierre Ferrand, « praticien et féodiste » ; Gabriel-Barthélémy de Basterot, conseiller au Parlement (fol. 57) ; Georges Ainslie, négociant ; Jean Linch, écuyer ; Joseph Dalesme, conseiller au parlement ; Jean-Baptiste de Secondat, baron de Labrède ; Jean-Daniel-Alphonse de Gombault ;

2e cahier : André Duhamel, conseiller honoraire au parlement ; Jean de Ségur, s[r] de Grand-Puch ; François-Marie de Brulz, écuyer ; Théophile de Lauvergnac, à Cadillac ; Jacques de Verthamon-Chalusset (fol. 19) ; François-Benoît Darche, conseiller au parlement ; Pierre Caze, médecin, s[r] de Macanan ; Ardouin de Chalon, évêque de Lescar ; Jean-Louis de Lasalle, baron de Castandet (fol. 31) ; Pierre Cambon, procureur-syndic de Libourne ; Pierre de Castelnau, chanoine de Saint-André ; Jean-François de Laborde, conseiller à la Cour des Aides ; Pierre Petit de Laburthe, écuyer ; Jacques de Lhospital, conseiller en l'élection de Bordeaux, etc., etc.

C. 4879. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 19, 102 feuillets papier.

1760-1761. — *Idem.* — Jeanne Saint-Cricq, épouse de Pierre de Bellot, écuyer ; Jean-François de Baritault ; Jean Routié, trésorier de France ; dom Léonard Garat, procureur syndic de la Chartreuse de Bordeaux ; Jean de Garat, conseiller en la Cour des Aides (fol. 11) ; Jean-Joseph de Gastebois, écuyer ; Louis Béranger, oculiste ; Jacques de Bavolier, écuyer ; Alexis-Michel de Paty-Laparcaut ; Louis-Julie-Delphin Daulède de Pardaillan (fol. 29) ; Jean Cazenave, écuyer, audiencier en la chancellerie du parlement ; Judith Dacosta, épouse d'Isaac Mendès France, négociant ;

2e cahier : Martin de Montsec de Reignac ; Pierre-Joseph Pascal, premier président à la Cour des Aides (fol. 16) ; Pierre Lejeune, chirurgien ; François-Léon de Lamarthonie ; Lucas Luetkens, négociant ; Gabriel de Ballode de Pastorat ; Jean Malescot, architecte ; Jean Roberjot, avocat Pierre Latapie, notaire, etc., etc.

C. 4880. (9 Cahiers.) — 0 m. 31 x 0 m. 22, 216 feuillets papier.

1761-1763. — « Registre des déclarations où il n'y a que des actes de domesticité comme beaux à ferme, biens que les privilégiés faisaient faire par métaiers et qu'ils entendent faire sous leurs mains, vente d'un particulier taillable à un autre taillable ou privilégié, cession des biens qui peut procurer une diminution de fortune dans lés déclarans commencé le 18 mars 1761 jusques en 1763 ». — 1er cahier : Joseph Duval, conseiller au parlement (fol. 8 v°) ; Jean Despujols, supérieur de l'ancien séminaire de Saint-Raphaël ; Pierre Barbot de Pleneselve, écuyer ; Jean Piffon, écuyer ; François Coiffard, à Cambes ; Jean-Baptiste Rateau, conseiller au présidial de Bordeaux ; Jean de Brunet, chevalier d'honneur au bureau des finances (fol. 21 v°) ; Louis-Jacques d'Audebert de Lussan, archevêque de Bordeaux ; François de Bonneau, capitaine général des milices garde-côte ; Guillaume Tenet, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie du parlement de Bordeaux ; Noël de Bonnefont, s[r] de Boismartin ; François de Cursol, s[r] de Taillan, etc. (fol. 32) ; Pierre-Nicolas Mel de Saint-Céran, contrôleur en la chancellerie du parlement ; Louis Laborde, conseiller honoraire en la Cour des Aides ; Jean-François Chavaille de Faugeras ; Joseph de Saint-André Marnays de Vercel, évêque de Couserans, abbé de Saint-Romain de Blaye (fol. 38) ; Martial Brizard, négociant à Bordeaux ; Bonnard, chirurgien à Bordeaux ; Thomas Lynch, écuyer ; Nicolas-Pierre de Pichard, président à mortier au parlement, etc., etc.

2e cahier : Joseph de Castelnau, conseiller au Parlement ; Jean de Ségur, s[r] du Grand-Puch ; Charles Boussier de la Tour Blanche (fol. 29) ; Marie d'Essenault, veuve de Jean-Jacques de Sentout, s[r] de Loubens ; Jean de Sèze, avocat au Parlement ; François de Castelnau, conseiller au Parlement ; Marc-Antoine Dupérier de Larsan, s[r] de Beychac, etc., etc.

3e cahier : François de Pressac, écuyer ; Jean de Fauquier, conseiller au parlement ; Pierre de Brulz, conseiller à la Cour des Aides ; Pierre Petit de Laburthe, écuyer ; Barthélemy Faure de Gaufreteau, avocat au

parlement ; Alary, chirurgien à Bordeaux ; Louis de Buisson de Beauteville, évêque d'Alais, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux (fol. 18) ; Louis-François-Arnaud Duplessis, duc de Richelieu et de Fronsac (fol. 30) ; Jean-Baptiste de Barbot, écuyer, à Saint-Emilion ; Joseph Cardoze, médecin ; Marc-Antoine de Gombault, écuyer.

4e cahier : Alexandre de Gascq, écuyer ; Dominique Cabarrus, négociant à Bordeaux ; Pierre Cazes, médecin ; Jacques-Léon de Calmeilh, maître de camp ; Jean Taffard, écuyer ; Jean Gensonnet, ancien chirurgien-major des troupes de Saint-Domingue ; Claude-Charles de Joigny de Bellebrune, capitaine général garde-côte ; François de Baritault, écuyer ; Jean Delezé, avocat général à la Cour des Aides ; Antoine Branne de Cours, écuyer ; Antoine de Brezetz, avocat au parlement ; Jean-Paul Dealis de Saugean, écuyer ;

5e cahier : Antoine Boniol, professeur de médecine ; Barthélemy-Thomas Grégoire, médecin ; Arnaud de Tranchère, président trésorier de France ; Marc-Antoine de Gourgues ; Guillaume-Joseph Saige ; Pierre de Castelnau d'Auros, chevalier ; le chevalier de Simard ; Joseph Desaigues, sr de Saint-Bonnet, etc., etc.

6e cahier : Pierre de Mondenard de Pezelin, à Monprimblanc ; Charles Dealis, écuyer, sr de Lescalette ; François Darnal, écuyer ; Jacques Borie, chevalier, sr de La Pomarède, jurat de Bordeaux ; André de Paty, écuyer, etc., etc.

7e cahier : Mathurin Chambaud, procureur au parlement ; Arnaud de Gaufreteau, écuyer ; Louis Bertrand Dumantet, écuyer ; Ambroise Charron, écuyer ; Pierre de Bellot, écuyer ; Luc de Chaussade, écuyer ; Louis Martin de Montsec, sr de Reignac ; Gérard Daubry de Puymorin ; Louis-Audet Armailhacq, avocat au parlement ; Jean de Saint-Angel, écuyer ; Léonard-Guillaume de Brivazac, conseiller au parlement, etc.

8e cahier : André de Bordes de Fortage, écuyer ; Jean-Baptiste de Secondat, baron de Labrède ; Jean-Philip Wettener, négociant ; Jean Rosteguy, sr de Tastes ; Joseph de Bonnefont de Lacaussade, etc., etc.

9e cahier : Alexandre de Journiac, écuyer ; Louis-Jilien-Delphin Daulède de Pardaillan ; Jean Drilholle de Laurenceau ; Georges de Gombaud, prêtre, écuyer ; Charles de Malvin, sr de Barraud, etc., etc.

C. 4881. (Registre.) — 0 m. 29 x 0 m. 20, 40 feuillets papier.

1763-1764. — *Idem.* — Jean Coudol, bourgeois de Bordeaux ; Jean-Baptiste de Martiens, sr du Puch de Lagubat, conseiller en la Cour des Aides ; Pierre Chatry, bourgeois et courtier de Bordeaux ; Etienne Mestre, négociant ; Joseph-Philippe de Rostaing, lieutenant-colonel d'artillerie ; Pierre-Charles Dumoulin, avocat au parlement (fol. 15) ; François-René-Joseph Barret, greffier en chef du parlement ; Jean-Baptiste-Jérémie de Lacroix ; David Dasilva, négociant ; Ambroise de Charron, écuyer ; Jean-Antoine de Lansac, marquis de Roquetaillade ; André Boucher de Lamothe-Saint-Ciers ; François de Belcier, sr de Crain ; Philibert-Jean de Biré, écuyer ; Pierre Paillet, ancien aumônier du chapitre Saint-André, etc., etc.

C. 4882. (Registre.) — 0 m. 28 x 0 m. 19, 140 feuillets papier.

1764-1765. — *Idem.* — Robert Grossard, chirurgien à Bordeaux (fol. 11) ; François-Benoit Darche, conseiller au parlement ; Noble de Bonnefont, sr de Boismartin ; Jean-Jacques de Beaupoil de Saint-Aulaire, sr de l'Ermitage ; Joseph de Castelnau d'Essenault, conseiller au parlement ; Jean-François Chavaille de Fougeras, conseiller au parlement ; Pierre Clinet, écuyer, sr de Molas, monnayeur ; Raymond Dalphonse, écuyer, chanoine de Saint-André (fol. 68) ; Jean Valleton, sr de Boissière, négociant à Bordeaux ; Pierre Copmartin, président en l'élection de Guienne (fol. 85) ; Etienne Ratier, écuyer ; Charles de Malvin, sr de Barreau, ancien jurat de Bordeaux ; Jean de Charmoy, écuyer, garde du corps du Roi ; Godefroy de Guyonnet de Monbalen, doyen de Saint-André et vicaire général ; Dominique Bonnard, chirurgien ; Etienne-René de Courtarvel, seigneur abbé de Verteuil ; Raymond Lassus, banquier à Bordeaux ; Guillaume-Ignace de Bouchereau, président trésorier de France ; Jean Chevalier, chirurgien ; Bonaventure-Claude-Charles Langlois, écuyer ; Martial-François de Verthamon Dambloy, président au Parlement (fol. 125) ; Pierre-Antoine Dubruel de Broglie, professeur en chirurgie au collège de Bordeaux ; Ignace Boudin, archidiacre de Blaye ; Pierre de Bellot, écuyer, ancien capitaine au régiment Dauphin-Infanterie ; Jean Chimbaut de Filhot, conseiller au parlement ; Pierre-André Durand de Naujac, conseiller au Parlement, etc., etc.

C 4883. (Registre. — 0 m. 31 x 0 m. 19, 94 feuillets papier.

1765. — *Idem.* — Jean-Olivier Bodin de Saint-Laurens, à Coutras (fol. 7) ; Pierre Dutasta, écuyer,

contrôleur des guerres ; François-Alain Amanieu de Ruat, captal de Buch et s[r] de la Salle du Ciron, conseiller honoraire au parlement ; Brudieu de Pellet, conseiller à la Cour des Aides ; Léonard-François de Ségur, major du régiment d'Orléans ; Jean Jalineau, constructeur de vaisseaux à Bordeaux ; Thomas de Jarrige, aux Eglisottes ; prieuré de Bardanac (mise en ferme) (fol. 25) ; Joseph de Lauvergnac, à Cadillac ; Elie Bommartin, négociant ; Jacques de Restier, écuyer ; Jean-Baptiste-Ignace Noailles, conseiller à la Cour des Aides ; Jean-Pierre Cazalet, conseiller secrétaire au parlement (fol. 44) ; Louis-Bertrand Dumontet, écuyer ; Antoine-François Pouget, écuyer ; François-Patrice Mitchell, écuyer ; Jean Delezé, avocat général à la Cour des Aides ; la veuve de Joseph Caillavet, avocat ; Pierre Petit de Laburthe, écuyer ; André-Joseph de Minvielle, conseiller au parlement ; Jean-Luc Majence de Camiran, conseiller au parlement ; Jean-Ignace Ratier de Sauvignan ; la veuve de Joseph de Ferron, comte d'Ambrus, etc., etc.

C. 4884. (Registre.) — 0 m. 25 x 0 m. 19, 136 feuillets papier.

1766. — *Idem.* — Louis Drouillard, écuyer ; Jean-Louis Martin de Montsec, s[r] de Reignac ; Catherine de Fribois, veuve de Nicolas-René Berryer, garde des sceaux (dessèchements de marais) (fol. 2 et 29) ; Antoine de Bellot, écuyer, ancien capitaine au régiment de Guienne ; Pierre Bellin-Dupont, chirurgien ; Christophe de Monbadon, conseiller au parlement ; Pierre et Gabriel Bouquey, à Saint-Emilion ; Etienne Cazalès, avocat au parlement ; Christophe Lafaurie de Monbadon, conseiller au parlement ; Jean de Chimbaud de Filhot, conseiller au parlement (fol. 46 v°) ; Jean Fonteneil, conseiller au parlement ; Henri de Pressac, ancien major d'infanterie à Coutras ; Jean-Baptiste-François de Montjou ; Philippe de Pontac, s[r] de Sauviac ; François de Rolland, conseiller au parlement (fol. 103 v°) ; Jean Roberjot, avocat au parlement ; Jean-Antoine de Lansac, s[r] de Roquetaillade et Pierre-Isaac Joly de Bonneau, s[r] de Soros ; Jean-Baptiste Dalphonse, conseiller au Parlement ; Elie Batanchon, aîné, prêtre, docteur en théologie, principal du collège royal de la Madeleine (fol. 126) ; Bernard Daleau, avocat, etc., etc.

C. 4885. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 20 , 186 feuillets papier.

1767-1769. — *Idem.* — Pierre Petit de Laburthe, écuyer ; Pierre de Lajaunie, conseiller en la Cour des Aides (fol. 12) ; Jean Brudieu de Pellet, conseiller en la Cour des Aides ; Ignace-Alexandre Guillotin, avocat à la cour ; Elie Batanchon, principal du collège de la Madeleine ; Jean-François de Filhot, conseiller au parlement ; Achille-François de Mirambel, ingénieur en chef ; Jean-Pierre Pépin de Belleville, écuyer (fol. 46) ; Jean de Ségur, s[r] du Grand Puch ; Jean-Baptiste-François de Labat de Monclairon, conseiller au parlement ; Jean Fonfrède, négociant ; Pierre de Cazenave, audiencier en la chancellerie du parlement ; Jean-François Chaumet, avocat général au bureau des finances (fol. 101 v°) ; Jean-François-Philibert de Belhade, s[r] de Labrède ; Jean-Robert Grossard, chirurgien ; Gabriel-Barthélemy de Basterot, conseiller au parlement ; Jean-François de Fougeras, conseiller honoraire au parlement ; Gabriel de Balode, écuyer ; Léonard de Camiran, chevalier ; Joseph de Ségur de Cabanac, lieutenant de maire de la ville de Bordeaux (fol. 170) ; Pierre-Jules Dudon, procureur général au parlement ; Eleazar-Marie-Joseph-Charles de Broglie, colonel du régiment d'Aquitaine ; le président de Verthamon Dambloy, etc., etc.

C. 4886 (Registre.) — 0 m. 28 x 0 m. 19, 141 feuillets papier.

1769-1770. — *Idem.* — Pierre Balguerie, bourgeois de Bordeaux ; Jean Jay, avocat au parlement ; Honoré-François de Cosson ; Etienne de Lamarthonie Dubreuil ; Jean Roquette, négociant ; Benoît-Pierre de Lamaletie, avocat général du domaine ; Louise-Marie Berthelot, veuve de Daniel-Louis-Denis de Lansac, conseiller au Parlement de Paris, agissant pour Eléazar-Marie-Joseph-Charles de Broglie, s[r] de Lansac (fol. 21) ; Jean Brudieu de Pelet, conseiller à la Cour des Aides ; Claude Régnier, directeur des messageries royales ; Pierre-Emmanuel de Cazeaux, président à mortier au parlement ; Raymond Lafourcade, chirurgien ; Joseph Peyronnet, capitaine au régiment d'Auvergne ; Jeanne de Lartigue, veuve de Charles de Secondat, baron de Montesquieu et de Labrède ; Nicolas Perès Duvivier, contrôleur en la chancellerie de Guienne ; Gabriel de Ballodes de Pastorat ; Jacques-François-Joseph Dumas de Fonbrauge, conseiller au parlement ; Henri de Saint-Angel, écuyer ; Jean de Brunet, chevalier d'honneur au bureau des finances (fol. 57) ; Catherine Bellet, veuve de André Boucher de Lamothe ; Arnaud-André Roberjot, bourgeois de Bordeaux ; Jean-Baptiste Sermensan, avocat au parlement ; communauté de Cadillac-sur-Garonne ; cordeliers de Saint-Emilion (fol. 78 v°) ; Joseph de Bonneau, écuyer ; Jean-Luc Majence

de Camiran, conseiller honoraire au parlement ; Pierre Drouillard, écuyer ; Charlotte de Velbruck, veuve de Charles-Nicolas Dalesme, ministre plénipotentiaire auprès de l'Electeur palatin (fol. 101) ; Alexandre Caillavet, bourgeois de Bordeaux ; Bertrand Pontet de Perganson, président trésorier de France ; Jean de Sacriste, comte de Roly ; Jean-Louis du Buisson de Beauteville, évêque d'Alais et abbé de Sainte-Croix (fol. 131), etc.

C. 4887. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 21, 137 feuillets papier.

1770-1771. — *Idem.* — Jean-Augé-Alexandre de Rataz, écuyer ; dame Marie Chaperon, veuve Saige, baronne de Beautiran ; Joseph de Ferron, s^{r} d'Ambrus ; Jean-Dominique Boucher, écuyer, à Saint-Martin-du-Bois ; Antoine de Brezets, conseiller audiencier en la chancellerie près la Cour des Aides ; Jean de Simard à Saint-Martin-de-Mazerat ; Jean-Baptiste de Basterot, président honoraire à la Cour des Aides ; Jean de Brunet, chevalier d'honneur au bureau des finances ; Henri de Basterot, chanoine de Saint-Seurin ; Jean-Baptiste-Ignace de Noailles, conseiller en la Cour des Aides (fol. 48 v°) ; Arnaud de Tranchère, ancien président trésorier de France ; Louis-Mathieu Desbiey, bibliothécaire du collège royal ; le vicomte de Broglie, colonel du régiment d'Aquitaine ; Jacob Sandilands, écuyer et négociant à Bordeaux (fol. 70) ; habitants de la paroisse d'Artigues en Benon (délibération au sujet de la confection du rôle de la taille) ; François de Belcier de Crain ; Jean et Guillaume Faure, frères, négociants à Bordeaux ; Jacques de Pellet d'Anglade, conseiller au parlement ; Georges de Gombault, prêtre ; Jean-François de Baritault, écuyer ; Abraham Duperron Castillon, négociant ; François-Raymond Dubergier de Luzie ; Juste-Claude Luctkens, négociant ; Jacques Beaupoil de Saint-Aulaire ; Louis-Léon de Baritault, écuyer, etc., etc.

C. 4888. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 20, 147 feuillets papier.

1771-1773. — *Idem.* — Jacques Baurein, prêtre, agent général de l'ordre de Malte à Bordeaux (fol. 7) ; Saint-Germain de Fronsac (nomination d'un syndic) ; Guillaume-François de Gourgues, marquis de Vayres ; Dominique Bonnard, chirurgien à Bordeaux ; communauté de Bonzac en Fronsadais (fol. 27) ; Joseph Chevalier de Sorlus, ingénieur ; Guy Cholet, trésorier de la ville de Bordeaux ; Léonard et Jean-Luc de Majence de Camiran ; communauté d'Arveyres ; Elie-François de Bonneau, s^{r} de Pimpois ; Joseph-Hermès Tartas, avocat au parlement ; Jean Chaigne, avocat, et Martial-François de Verthamon Dambloy ; François de Montjou de Lavergne ; Jean Dupuy, chirurgien ; Pierre-Joseph Brun de Gadeau, capitaine au régiment de Chartres ; Jean Borie de Pomarède (fol. 83 v°) ; Joseph Cazes, médecin ; Rachel Raphaël, veuve de Joseph Pereyra, du Bec ; Françoise Domingue Kirwan, veuve de René de Loupes, colonel d'infanterie ; Bernard Dabadie, s^{r} de Pic ; Joseph Brulle, libraire à Bordeaux (fol. 99) ; Madeleine Tournade de Sainte-Colombe, épouse de Joseph de Montesquiou de Boulbonne ; Jean-Sylvain Barbe de Labarthe, conseiller en la Cour des Aides ; Marie Brizard et Roger, négociants ; Jean Byrne, écuyer ; Marthe-Arnaude d'Essenault, baronne de Cadillac ; Joseph Demons, marquis de Dunes, etc., etc.

C. 4889. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 22, 175 feuillets papier.

1773-1775. — *Idem.* — François-Armand Saige, avocat général au parlement ; Pierre de Combarel de Gibanel, à Cravaux ; Alexandre de Journiac ; Marc-Antoine Dupérier de Larsan ; Catherine-Charlotte Thierry de La Prevalay, veuve de Bertrand de Charmail, capitaine des vaisseaux du Roi ; André de Bordes de Fortage ; Nicolas Brou de Lachèze, chanoine de Saint-Vincent de Bourg ; François-Joseph Raymond de Sallegourde ; Louis-Mathieu Desbiey, vicaire de la paroisse Saint-Rémi de Bordeaux (fol. 19) ; Jean-Marc de Constantin, capitaine au régiment de Marmande ; René de Courtarvel, abbé de Verteuil ; Michel Desprès de Launay, trésorier de France ; Marguerite de Pontac ; Godefroy de Guyonnet de Monbalen, abbé de Faize ; Simon-Pierre-Faustin Borie de Pomarède, capitaine au régiment de Lorraine ; François Lagonnès, médecin ; Christophe de Caila, secrétaire en la chancellerie de la Cour des Aides ; Pierre-Augustin-Justin Boubée, médecin (fol. 57) ; Jean Pelletan de Lamanceau, procureur au parlement ; Jean-Jacques Bensse, de Lesparre ; terre et seigneurie de Francs (bail à ferme) ; Jean-Louis de Mallet, s^{r} de Roquefort ; Guy Ménoire de Beaujan, président de la Cour des Aides ; Pierre de Gères, s^{r} de Vacquey ; Patrice Mitchell à Bordeaux ; François-Alain Amanieu de Ruat, captal de Buch ; Jean-Laurent Buhan, avocat ; Jean-Baptiste-Daniel Desnanots, conseiller au parlement (fol. 95) ; Monseigneur de Broglie, évêque de Noyon, abbé de La

Sauve ; abbaye de Saint-Sauveur-de-Blaye (fol. 114) ; Jean de Chimbaud de Filhot, conseiller au parlement ; Pierre de Boussier, à Libourne ; Henri-Athanase de Taillefer, abbé de La Sauve ; Guy d'Estourmel dé Maniban, conseiller à la Cour des Aides ; Jean de Groc, écuyer, conseiller à la Cour des Aides, etc., etc.

C. 4890. (Registre,) — 0 m. 31 x 0 m. 19, 196 feuillets papier.

1775-1777. — *Idem.* — Dame de Boyrie, épouse de messire de Ségur de la Rouquette, à Barsac ; Marc-Antoine de Lauvergnac, prêtre ; Michel-Casimir de La Taste ; Louis-André de Lauvergne, écuyer ; Louis Dufaure-Lajarte, écuyer ; Jean du Buisson, écuyer, s^{r} de Rochefort ; Jean-Baptiste-François-Joseph de Labat de Monclairon, conseiller honoraire au parlement de Bordeaux (fol. 13) ; Charles de Canolle, marquis de Lescours ; Pierre Barril, lieutenant en l'élection de Bordeaux ; Pierre-Nicolas Cajus, conseiller au parlement ; André de Paty, s^{r} de Meyneviel ; Gérard Daubry de Puymaurin ; Pierre Petit de Laburthe ; Nicolas Brou de Lachèze, chanoine à Saint-Vincent-de-Bourg ; Martial-François de Verthamon Dambloy, président au parlement (fol. 29) ; Jean-Baptiste de Lamolère, s^{r} de Puyrigaud, conseiller au parlement ; Jacques de Pellet, s^{r} d'Anglade ; Martin Glynn, du séminaire des Irlandais ; Jean-Baptiste de Lompuy de Molères, écuyer ; Joseph de Peyronnet, capitaine au régiment d'Auvergne ; Antoine Dufaure de Lajarthe, écuyer, contrôleur en la chancellerie du parlement (fol. 50) ; Michel Arnozan, à Bordeaux ; — baux des droits réservés à Blaye et à La Réole ; — André Caussade, s^{r} de Mirebeau ; Guillaume Barrot, « marchand d'eau » à la fontaine de Figueyrol (fol. 56) ; François-Henri-Athanase de Taillefer, grand archidiacre à Saint-Front de Périgueux ; Bernard Dabadie, s^{r} de Pic ; Augustin de Baritault ; Jean-Baptiste-Antoine, chevalier vicomte de Brons-Vérac ; Thomas de Lagubat, conseiller au parlement ; René-Louis Jude, écuyer, lieutenant de la prévôté générale des monnaies de France ; Guillaume Lamolère de Feuillas, s^{r} des Ardouins ; Joseph de Minvielle, conseiller au parlement (fol. 91) ; Marie-Thérèze de Branne, veuve de Filhot de Chimbaut, conseiller au parlement ; Marc-Antoine Dupérier de Larsan, grand sénéchal de Guyenne ; Antoine de Bellot, maire de Blaye (fol. 114) ; Laurent Buhan, avocat au parlement ; Louis de Castelnau de Lahet, écuyer ; Louis de Sérézac, conseiller en la Cour des Aides ; Louis-Hippolyte de Baritault, écuyer ; Jean-Jacques-Maurice de Sentout, président au parlement fol. 149) ; Louis-Antoine-Armand de Gramond, duc de Lesparre (fol. 160 v°) ; Jean-Baptiste Duplessy de Lamalétie, écuyer ; Jean Dupin, avocat au parlement, etc., etc.

C. 4891. (Registre.) — 0 m. 28 x 0 m. 20, 197 feuillets papier.

1777-1779. — *Idem.* — Guy-Maurice Menoire, président en la Cour des Aides ; Vital Poursan de Beaupuy, médecin ; Léonard-Antoine de Sentout, chevalier, s^{r} de Jonquières ; François de Belcier, s^{r} de Grain ; Léonard-Guillaume de Brivazac, conseiller honoraire au parlement (fol. 17) ; Jean Broc, principal, et Jean-Vincent Chicou-Bourbon, administrateur du collège de Guienne ; Louis de Verthamon Saint-Fort, ancien président au parlement ; Louis-Mathieu Desbiey, bibliothécaire de l'Académie de Bordeaux ; Pierre Petit de Laburthe, écuyer ; Louis-François de Lamalétie, contrôleur en la chancellerie de la Cour des Aides (fol. 38) ; marquis de Jumilhac, baron de Langoiran ; François de Ségur, maître de camp de cavalerie ; François-Armand de Saige, avocat général au parlement ; Jean Meulh, écuyer, gendarme de la garde du Roi ; François Bonnafé, négociant (fol. 78) ; Antoine Pénicaut de Larroque ; Pierre Baour, négociant ; Pierre-Gabriel Dinety, directeur du séminaire Saint-Raphaël ; Joseph Duval, conseiller au parlement ; Claude Dacosta, négociant ; Bernard Roche, conseiller au parlement (fol. 92) ; Jean Chicou-l'aîné, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement ; Marie-Thérèze de Branne, veuve de Jean-Filhol de Chimbaut, conseiller au parlement ; Antoine de Brezetz, écuyer, secrétaire du Roi en la chancellerie de la Cour des Aides (fol. 177) ; Joseph de Labat de Monclairon, conseiller honoraire au parlement ; Jacques Legrix, président, trésorier de France à Bordeaux ; François-Joseph de Chaperon de Terrefort, conseiller au parlement (fol. 140) ; Louis Jude, écuyer ; Jean Roboam, négociant ; Bruno Dufour, président-trésorier de France ; Jean Batcave, sous-principal du collège de Guienne ; Thomas de Lagubat, conseiller au parlement ; Léon de La Marthonie, chevalier ; Gabriel de Castro, frères, négociant ; Jean Belso, négociant ; Alexandre Genevois, directeur et receveur des bois et domaines (fol. 183). ; André Duhamel, vicomte de Castets-en-Dorthe ; Louis-Antoine-Armand de Grammont, duc de Lesparre, etc.

C. 4892. — Néant.

C. 4893. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 19, 80 feuillets papier.

1779-1780. — *Idem.* — Jacques de Bergeron, écuyer, s[r] de Lamothe-Cussac ; Léonard Laraillet, procureur en la Cour des Aides ; Antoine du Courrech de Raquin, écuyer ; Pierre de Piffon de Martinet, écuyer ; Louis de Rufz, maître particulier des Eaux et Forêts ; le syndic de l'abbaye royale de N. D. de Faize ; Dominique Dudezert, aide-major à Blaye ; François-Louis de Gombault, cap. au régiment d'Anjou (fol. 21) ; Jean Broc, doyen de la faculté des arts et principal du collège de Guienne ; Joseph-Antoine-Elisabeth Pic de Carrière, conseiller au parlement ; Thomas Lynch, écuyer ; Louis-Julie-Delphin Daulède de Pardaillan ; Bruneau, père et fils, négociants à Bordeaux ; Joseph de Bigot ; Pierre de Lajaunie, doyen de la Cour des Aides ; Antoine Baulos, négociant ; Pierre de Gères de Vacquey ; Jean-Baptiste Dalphonse, conseiller au parlement (fol. 74), etc., etc.

C. 4894. (Registre.) — 0 m. 29 x 0 m. 19, 158 feuillets papier.

1780-1781. — *Idem.* — Pierre Reynier de Donnezac, capitaine de chasseurs ; Jacques Achaut des Augiers, capitaine de grenadiers ; Charles de Lamontagne, écuyer (fol. 9) ; François-Patrice Mitchell, écuyer ; Pierre O'Connell, écrivain juré ; Marie-Joseph-Etienne de la Chauvetière, officier de marine ; Paul Roulin de Commarque, s[r] de Berson ; Marie-Florence de Campistron, veuve de Charles de Jonquelin de Lacave de Monconseil, lieutenant-colonel au régiment de la marine (fol. 30) ; Pierre Peroa, chirurgien ; Joseph de Borré, écuyer ; Etienne-Pierre Maignol de l'Isle, écuyer ; Pierre Saint-Bris, chirurgien ; Catherine Amanieu de Ruat, épouse de François-Charles-Adam de Guillemanson ; Godefroy de Guyonnet de Monbalen, abbé de Faize (fol. 65) ; R. P. Boyer, syndic du couvent de la Merci ; Jean-Baptiste de Thaon de Revel, commandeur d'Arcins ; Jean Arnozan, négociant ; Bernard de Peyrebrune, baron de Saint-Sève ; Jean-Joseph de la Tournelle d'Ambert, ancien officier aux gardes françaises (fol. 81) ; Etienne-Pierre Maignol de Bordes, ancien conseiller au Conseil souverain du Port-au-Prince ; bail des droits réservés en faveur de Pierre Labat et Jacques Pierret, négociants (fol. 91) ; Joseph de Lachapelle, écuyer ; De Brouwer, écuyer ; Marc Kirwan, écuyer ; Léonard-Joseph Demons, marquis de Dunes ; André Laliman, négociant ; Jean Chicou, conseiller référendaire en la chancellerie ; Jean de Cazamajor de Gestas, brigadier des armées du Roi ; François de Brach, s[r] de Montussan, etc., etc.

C. 4895. (Registre.) — 0 m. 22 x 0 m. 19, 140 feuillets papier.

1781-1783. — *Idem.* — Jean-Jacques Raymond de Noiret, vicomte de Cézac ; Gabriel Chevalier, chirurgien à Bordeaux ; Sébastien Lebrun de Lafon, conseiller en l'élection de Bordeaux ; François Darche, conseiller au parlement ; Guillaume-Joseph de Cazeaux, s[r] de Saint-Androny, Anglade, etc. ; Antoine de Lanzac-Chaunac (fol. 23) ; Guillaume-Ignace Bouchereau de Saint-Georges, président des trésoriers de France à Bordeaux ; Hyacinthe-Louis de Barbeguière, conseiller au parlement ; Pierre Barberin, écuyer ; Jean-André-Nicolas du Mirat, doyen de Saint-André ; Joseph de Cursol ; écuyer ; Bernard-Christophe Roborel de Lamorère, secrétaire-greffier en chef de l'Université de Bordeaux ; Pierre Lopez, bourgeois de Bordeaux ; Jean-Stanislas Perès Duvivier, chanoine-syndic de Saint-André ; Jean-Maurice de Verthamon, président à mortier au parlement (fol. 74) ; Jean-Louis Martin de Montsec, s[r] de Reignac, etc. ; Jean Fortin, conseiller en la Cour des Aides ; Paul Nairac, négociant à Bordeaux (fol. 106) ; Jean Bontemps Dubarry, commissaire receveur et contrôleur général des saisies réelles ; Gaspard de Pingou, premier aumônier du roi de Sardaigne, abbé de Saint-Sauveur-de-Blaye ; Jean de Lamouroux, s[r] de Parempuyre ; Pierre de Cailac, avocat général à la Cour des Aides ; Jean-Alexandre Bécheau, chirurgien à Bordeaux ; Jean-Baptiste Barret de Ferrand, s[r] de Turpeaux ; Jean-Maurice Dussault, conseiller au parlement ; François-Armand Saige, avocat général au parlement, etc., etc.

C. 4896. (Registre.) — 0 m. 30 x 0 m. 19, 96 feuillets papier.

1783-1784. — *Idem.* — Le comte de Chalon, ambassadeur à Cologne ; Jean-Baptiste Jay, avocat ; Charles Bodet de Lavalade ; Etienne-Alexandre de Journiac (fol. 10) ; Jean De Groc, président à la Cour des Aides ; Joseph de Cursol, s[r] de Talence ; François-Hyacinthe de Gaufreteau de Châteauneuf ; Nicolas-Antoine et Pierre Sylvestre de Brézets ; Martin Duffour, audiencier en la chancellerie du parlement ; Pierre Lafargue, médecin agrégé au collège de méde-

cine à Bordeaux ; Eymeric-Joseph de Durfort de Civrac ; Jean-Joseph de la Tourrette d'Ambert ; Marie-Thérèze-François-Adélaïde de La Colonie, épouse de Laurent de Villepreux ; Isaac Mendes France, bourgeois de Bordeaux ; Guillaume-Ignace de Bouchereau de Saint-Georges, président trésorier de France ; Charles Peixotto de Beaulieu, banquier (fol. 67) ; Jean-Gilbert Desaubinaux et Marie Brizard et Roger ; Dom Bernard Soubira, religieux bénédictin, syndic du chapitre de l'abbaye de Sainte-Croix ; Martial-François de Verthamon Dambloy, président au parlement de Bordeaux, etc., etc.

C. 4897. Registre.) — 0 m. 32 x 0 m. 21, 100 feuillets papier.

1784-1785. — *Idem.* — Henry de Labarthe, commissaire général aux saisies réelles ; Antoine Louzier, capitaine de navire ; Bernard Roche, s[r] de Lamothe, conseiller au parlement ; Jean-Jérôme de Brommes, écuyer ; Pierre Duchassin, avocat au parlement ; Jean-Baptiste-Bertrand de La Laurancie ; Moïse Mendès de Fenis, bourgeois de Bordeaux (fol. 25) ; Etienne-Pierre Maignol de Pasqual, écuyer ; François de Biré et Jean-Stanislas Perès Duvivier, chanoines de Saint-André ; Raymond-Mathieu de Navarre ; François Darche, procureur général à la Cour des Aides ; Jean-Baptiste Labadie de Lalande, bourgeois de Bordeaux ; Joseph-Gratien Monnerie, avocat au parlement ; Suzanne-Caroline Raymond de Sallegourde ; Jean-Pierre Cazenave de Lacaussade, secrétaire au parlement ; Jean-Georges Drouyn, écuyer ; Charles-René de Billhut, s[r] de Puymaurin ; Louis Davin de Boismarin, receveur des décimes du diocèse de Bordeaux (fol. 70) ; Théobald Burk, vicaire perpétuel d'Andernos ; François de Boret, prévôt de l'église d'Arras, abbé de Bonlieu et Carbon-Blanc ; Jean-Antoine De Brons, s[r] de Vérac, lieutenant-colonel d'infanterie ; dame de Lavie de Bacalan ; Jean-Maurice de Verthamon, président à mortier au parlement ; Henri de Basterot, chanoine de Saint-Seurin, etc., etc.

C. 4898. Registre.) — 0 m. 35 x 0 m. 21, 262 feuillets papier.

1785-1788 — *Idem.*

1er cahier : Etienne Lecocq, gantier ; Rodrigues Henriquez, aîné ; Raba, négociant ; Jean Verdery, avocat au parlement ; Alexis Beaubens, bourgeois de Bordeaux ; Bernard de Peyrebrune, « grand secrétaire en la grande chancellerie de France » ; Anne de Laromagère, marquis de Roussessy, propriétaire de l'île du Nord dans la Gironde (fol. 15) ; Jean-François de Baritault, écuyer, s[r] de Caignac ; Jean-Louis-Henri Delpy de La Roche, conseiller au parlement et le comte de Jumilhac, lieutenant général, s[r] de Langoiran ; Jean-Baptiste Linch, président au parlement ; Jean-François de Calvimont, s[r] de Montagne (fol. 58) ; Léonard-Joseph Demons, marquis de Dunes ; François-Joseph de Verthamon Saint-Fort ; Blaise de Mondenard, écuyer, à Monprimblanc ; Pierre de Gères, s[r] de Loupes et de Camarsac ; Charles Peixotto, banquier, etc., etc.

2e cahier : Léonard Lafitte, négociant ; Jean-Jacques-François de La Chapelle, intendant d'Auch (fol. 10) ; Louis-Jacques Lassime, conseiller au parlement ; Charles Bodet de La Valatte ; Dominique-François Leblanc-Nouguès, écuyer ; Jean-Daniel-Alphonse de Gombault ; Pierre-Bernard de Bonnevin de Laserre, capitaine au régiment du Rouergue ; Arnaud de Tranchère, conseiller à la Cour des Aides (fol. 37) ; Jacques Letellier, écuyer, négociant à Bordeaux ; Louis-Mathieu Desbiey, chanoine ; Charles Cornic, capitaine de vaisseau ; Léonard-Antoine de Sentout, s[r] de Jonquières ; François de Brassier, premier baron de Guienne, s[r] de Beychevelle ; Bernard Roche, s[r] de Lamothe, conseiller au parlement ; Pierre-Cézar de Rabar, s[r] de Bonnal (fol. 80 v°) ; Pierre-Romain-Nicolas de Lisleferme, s[r] de Faran ; Jean-Baptiste-Mathieu Mandavy, avocat au parlement ; Jules Taffard, lieutenant-colonel d'infanterie ; Jean-Baptiste de Montignac, marquis de Pigné, etc., etc.

3e cahier : Renaud-Eymeric-Louis-Henri de Durfort de Civrac, captal de Certes (domaine de Bergauton à Saint-Jean-d'Illac) ; Gabriel Dalbis de Gissac, lieutenant des maréchaux de France ; Jean de Gombault, s[r] des Barats ; Joachim de Chalup, conseiller au parlement ; Etienne David, officier graveur du roi en la monnaie de Bordeaux ; Moïse Lopez, jeune, juif de la nation portugaise ; Jean Lestrille, potier à Sadirac, etc., etc.

4e cahier : Jean Delezé, avocat à la Cour des Aides ; Julie de Lanessan, à Bordeaux ; Pierre de Bellegarde de Barbot et Etienne de Raymond de Sage de Pommiès ; Jean de Limouzin, conseiller honoraire en la Cour des Aides, etc., etc.

C. 4899. (Registre.) — 0 m. 30 x 0 m. 19, 98 feuillets papier.

1787-1788. — *Idem.*

1er cahier : Guillaume-Charles de Sarrau ; Jean Pi-

caud, négociant et constructeur de navires ; Jean Joseph de la Tourrelle, marquis d'Ambert ; Paul-Romain de Sèze, avocat (fol. 14 v°) ; Nephtali-Lattard de Roze, de la nation portugaise, négociant ; Jean-Germain de Bourran, s[r] de Blanzac ; Denis de Huguerie, bourgeois de Bordeaux ; Benoît-Chicou Saint-Bris, lieutenant de frégate ; Jacques de Bergeron, s[r] de Vaure (fol. 39 v°) ; Charles Darmajan, écuyer, chevalier d'honneur à la Cour des Aides, etc., etc.

2e cahier : Jean-Baptiste Lawton, bourgeois de Bordeaux ; Gabriel Ferrière, négociant ; Jacques Clamageran, négociant (fol. 29) ; Jean Tarteyron de Saint-Remi, banquier et armateur ; Madeleine Vilaris ; abbé de La Rochefoucault, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, etc., etc.

C. 4900. (Cahier.) — 0 m. 29 x 0 m. 20, 12 feuillets papier.

1748-1752. — Actes de translation de domicile. — Pierre-Modeste Pujoulx Philipon, avocat au parlement ; Charles-Marc Vergines, ancien jurat de Blaye ; Jean Dubroca, bourgeois et marchand de Bordeaux ; Henri Pradeau, aide-major garde-côte ; François Villotte, bourgeois de Bordeaux ; Bertrand Clavier, procureur d'office de Curton, etc., etc.

C. 4901. (4 cahiers.) — 0 m. 29 x 0 m. 20. 54 feuillets papier.

1753-1775. — *Idem.*

1er cahier : Joseph Dutoya, de Saint-Macaire ; Bertrand de Gensac, avocat au parlement ; Guillaume Pichet, juge du duché de Fronsac ; la veuve de Jean Morin, imprimeur à Bordeaux ; Pierre Laville, bourgeois de Bordeaux ; Jean Deleyre, juge de Saint-Sève ; Bernard Monnerie, procureur au présidial de Guienne ; Pierre Boyer de l'Hirondelle, à Castillon ; Francis Gros, avocat au parlement ; la veuve d'Elie du Rocher, s[r] de Peyrebrune, à Saint-Etienne de Lisse ; Antoine-François Ladonne, courtier à Bordeaux, etc. — 2e cahier : Jean Thibaut, à Bordeaux ; Antoine Laville, capitaine de navire ; Pierre Dhert, capitaine au régiment de Lorraine-Infanterie ; Bernard Lassime, lieutenant de la capitainerie d'Entre-Deux-Mers ; Jean Chaine, praticien, etc. — 3e cahier : Pierre Latapie, notaire ; André Merigon, à Bordeaux ; Jean Baulos, bourgeois ; Jean Perrens, négociant ; Jean-Pierre Pick, négociant ; Pierre Carboules, à Saint-Macaire ; Michel de Rappet, écuyer, etc. — 4e cahier : Pierre Méran, lieutenant général du guet ; Guillaume Desbiey, capitaine général des fermes ; Jean Dumas, courtier ; la veuve d'Alexis de Sérézac, avocat au parlement ; Jean Dugravey, bourgeois, etc.

C. 4902. (Registre.) — 0 m. 29 x 0 m. 19, 91 feuillets papier.

1777. — *Idem.* (Bordeaux). — Juste-C. Luetkens, négociant ; François Burke, courtier ; Bertrand de Gensac, avocat ; David Delvaille Duval, négociant ; François Sclafer, bourgeois ; Guillaume Duprat, inspecteur du port ; Joseph Journu ; Gabriel Comet de Casse, avocat au parlement ; Manon Villaris ; Daniel Astruc ; Elie Batanchon, prêtre ; Peixotto, frères, bourgeois ; David Lopez ; Jean Caillavet ; François-Xavier Dupeyrat ; Arnaud Molière, américain ; Louis Calvet ; François Warin, de l'Académie royale de musique (fol. 59) ; Claude-Ange-Clément de Marraquier, ancien officier d'infanterie, et ses trois sœurs ; Etienne Labotière, négociant ; Jacques Benthmann, consul d'Autriche ; Jean-Pierre Balguerie ; François Bonaffé, négociant ; Alexandre de Journiac ; Antoine et Jacques Labotière, libraires, etc., etc.

C. 4903. (Registre.) — 0 m. 29 x 0 m. 19, 127 feuillets papier.

1777-1778. — *Idem.*(Bordeaux). — André David, procureur aux cours ecclésiastiques de l'archevêché de Bordeaux ; Jacques-Alexandre Laffon de Ladebat (fol. 23) ; Jean-Baptiste Delmestre, négociant ; Jacob Peixotto ; Louis Dufaure de Lajarte ; Isaac Mendès France ; Guillaume Fénelon, constructeur ; Luc Coppinger, prêtre ; Jacques Barreyre, bourgeois (fol. 50) ; François-Vincent-de-Paul de Labat de Savignac ; Jean Daubry de Puymaurin ; veuve de Jean de Brauwer, négociant ; Guillaume Villemur, chirurgien ; Jean Arnozan ; André Laliman, négociant ; Moïse Dacosta François Guestier ; François Fonfrède, capitaine de navire ; Louis Balguerie, négociant ; Jean de Ségur, s[r] du Grand-Puch ; Simon Delacour, imprimeur ; François-Hyacinthe de Gaufreteau (fol. 75 v°) ; Jeanne Decaze, v[ve] Hooghstoel ; Jacques-Philippe Jacquelin, lieutenant d'infanterie ; Armand de Tranchère, trésorier de France ; Jean et Nicolas Malescot ; Abraham Gradis ; Joseph-Clément Popp ; Raphaël et David Mendès ; Mathieu O'Connor ; Jean Chicou-Bourbon ; Philibert-Jean de Biré ; Patrice et François Quin, négociants ; Etienne Guyonnet de Monbalen ; Louis-Mathieu Desbiey ; Guillaume Conilh de Beauval (fol. 102) ; Pierre Labat de Serène ; de Serézac, conseiller à la Cour des Aides ; Jacques Dierx, négociant ; Frédérick-Fritz de Liliendhal, consul danois ;

dame de Serpento Dalpuget ; Lordelot de Bellegarde ; Louis Martin de Montsec, s[r] de Reignac, etc., etc.

C. 4904. (Registre.) — 0 m. 29 x 0 m. 19, 56 feuillets papier.

1777-1790. — *Idem.* — Charles-François Dumas de Fougère, à Bordeaux ; Jean-Baptiste Milhet, avocat au parlement ; Jean-Pierre de Raymond de Bonnard de Saint-Michel ; Pierre Lacombe, négociant ; Jean Laporte, négociant ; Jacques Linges, commissaire général des colonies ; Bernard Lamour, négociant ; Joseph de Lauvergnac, s[r] de Lamothe de Haux ; Jean-François Duchêne, peintre ; Jean Saint-Marc, négociant ; Charles Simon, avocat au parlement ; Jacques-Hébert de Landrieux et François Cantou de Lamontagne, anciens capitaines de cavalerie au service de la Hollande ; Jean de Castelvert, ancien colonel au régiment de Luxembourg ; Vital-Gérard de Pélissier ; Jean-Lancelot Leblanc, avocat au Parlement ; André-Nicolas Dumirat, doyen du chapitre de Saint-André ; Jean-Baptiste Gradis de la Cornière, écuyer ; Daniel-Louis Campbell, écuyer et avocat au Parlement (fol. 54) ; Jean-Baptiste de Chauvet, conseiller au parlement ; Jacques-Christophe Piganeau, à Tizac-de-Curton ; Jean Cassaigne de Laplaigne, capitaine d'infanterie ; Gérard-Louis de Brach, chevalier ; Pierre Bompard, négociant et changeur à Bordeaux ; François de Malleret, avocat au Parlement ; Etienne-Louis Dubernet, s[r] de La Ramière ; Pierre Lude, négociant ; Nicolas-Pierre de Pichard, président à mortier au parlement ; Gaspard-Barnabé Mel de Fontenay et Jean-François Labesse, garde-marteau des Eaux et Forêts de Guyenne ; Bontemps Dubarry, commissaire aux saisies réelles, etc., etc.

C. 4905. (Registre.) — 0 m. 29 x 0 m. 19, 197 feuillets papier.

1766-1767. — Registre des déclarations de défrichements (déclaration royale du 13 août 1766). — Fol. 1 à 22 (actes de domesticité) : terre et seigneurie de Lesparre ; Guillaume Merlet, notaire à Cézac ; bourdieu de Bourran (Martillac et Cadaujac) ; Guillaume Dufreson, négociant à Bordeaux ; Louis de Verthamon de Saint-Fort ; Arnaud Binet, procureur au parlement ; Pierre-Noël Saintcric, écuyer ; Jean de Garat, conseiller au parlement ; Pierre Bonnet, procureur au parlement ; Nicolas de Meslon, conseiller au parlement ; Jean-Louis Peyronnet, président, trésorier de France (fol. 16) ; Luc Laugeay de Beaune, avocat au parlement ; Armand-Guillaume-François de Gourgue, marquis de Vayres, président à mortier au parlement de Paris, etc. — Fol. 23 et suivants (déclarations de défrichements) : Parempuyre, Listrac, Guillac, Illats, Margaux, Moulis ; — location de la maison de Bardanac, appartenant au collège royal de la Madeleine (fol. 28) ; Baurech, Gaillan, Saint-Christophe de Double (fol. 32) ; Langoiran ; Landiras, Saint-Sève, Saint-Loubès, Cussac, Mérignac, Salles-en-Buch, Le Taillan, Saint-Médard-en-Jalles, La Sauve (fol. 37) ; Cestas, Vendais, Civrac-en-Bourgès, Sainte-Hélène-de-Lalande, Croignon, Sainte-Hélène-de-L'Etang ; Cantenac, Bégadan, Coutras, Soussans, Arsac, Bayon, Queyrac, Capian, Saint-André-de-Cubzac, Pauillac, Jau (fol. 51) ; Martillac, Castelnau-de-Médoc, le Fieu, Brach, Vensac, Camblanes, Meynac, Eyzines, Saint-Girons, Avensan, Peyrissas, Saint-Julien, Arcins (fol. 62) ; Faleyras-en-Bourgès, Grayan, Hourtin, Saint-Caprais-de-Créon, Sadirac, Pompignac, Les Peintures, Loirac, Saint-Germain-d'Esteuil, Portets et Arbanats, Génissac, Cadillac-sur-Dordogne, Sablons, Potensac-en-Médoc, Dignac, Saint-Morillon, Labrède, Le Pian-en-Médoc, Tresses (fol. 90) ; Cissac, Cursan, Saint-Vivien-en-Médoc, Yvrac, Saint-Christoly-de-Médoc, Saint-Sève, Dardenac, Daignac, Verteuil, Talence, Cambes, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Paul-en-Born, Périssac, Sallebœuf (fol. 106) ; Saint-Laurent-en-Cubzaguais, Cabanac, Saint-Romain-la-Virvée, Macau, Bassens, Saint-Yzans, Salignac, Fargues, Saint-Sauveur-de-Médoc, Saint-Trélody, Saint-Martin-de-Laye, Lignan-de-Créon, Vayres, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Créon, Le Barp (fol. 120) ; Saint-Léon, Aubie, Loupiac-de-Cadillac, les Eglisottes, Baron, Saint-Lambert-en-Médoc, Blanquefort, Bègles, Podensac, Sadirac, Vérac, Saint-Genès-de-Fronsac, Mouillac, Carignan, Lagrave-d'Ambarès, Agassac, Pugnae, Carbon-Blanc, Mios, Arveyres, Eyran, Fargues-Saint-Hilaire, Saint-Christoly-de-Blaye, Artigues, Saint-Savin, Notre-Dame-du-Pian, Saint-Maixent, Tabanac, Gradignan, Lafosse, Saucats, Bonnetan, Lanton, Saint-Quentin-de-Baron, Izon, Pessac, Villegouge, Aiguemorte, Sainte-Croix-du-Mont (fol. 162 et 181) ; Maransin, Chalaure, Lormont, Saint-Laurent-Médoc, Libourne (Condat), Saint-Germain-de-Fronsac, Sanguinet, Tizac-de-Curton, Soulignac, Camarsac, Villenave-d'Ornon (fol. 177 v°) ; Aubiac, Civrac-de-Médoc.

C. 4906. (Registre.) — 0 m. 29 x 0 m. 19, 134 feuillets papier, plus 6 pièces.

1767-1769. — *Idem.* — Sainte-Hélène-de-l'Etang, Carignan, Notre-Dame-de-Pian, Sainte-Croix-du-

Mont, Salles-en-Buch, Portets, Mombrier, Arbanats, Lormont, Lafosse, La Teste-de-Buch, Saint-Germain-d'Esteuil, Montussan, Beychac, Arsac, Saint-André-du-Bois, Illats, Vendais (fol. 10) ; Soussans, Lagorce, Mérignac, Gabarnac, Aubiac, Coutras, Pessac, Cantenac, Ile de Lalande (Quinsac), Le Fieu, Libourne (Condat) (fol. 19) ; Queynac, Villegouge, Lugon, Listrac, Vayres, Loirac, Gaillan, Queyrac, La Sauve, Saint-Christoly-de-Blaye, L'Ile-Saint-Georges, Baurech, Martillac, Izon, Labrède, Cissac, Saint-Symphorien, Pauillac, Bayon, Berson, Cars, Saint-Maixent, Hostens, Le Porge, Saint-Genès-de-Lombaud, Sainte-Eulalie-d'Ambarès, Dardenac, Saint-Médard-en-Jalles, Brach, Saint-Macaire, Rions, Macau, Abzac, Cambes, Sadirac, Blanquefort, Ludon, Saint-Trélody, Cestas, Tresses, Le Pian-en-Médoc, Pugnac, Gradignan, Nerigean, Bassens, Meynac (fol. 44) ; Verteuil, Caillau, Génissac, Ambarès, les Eglisottes, Saint-Christophe-du-Double, Parempuyre, Cabanac, Landiras, Preignac, Saint-Caprais-de-Créon, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Le Barp, Lignan-de-Créon, Tabanac, Artigues, Loupiac-de-Cadillac, Villenave-d'Ornon, Biganos, Léognan, Balizac, Tauriac, Le Temple, Guillac, Mios, Certes (3.600 journaux) (fol. 59) ; Martignac et Saint-Jean-d'Illac, Saint-Magne, Braud-en-Vitrezay, Preignac, Saint-Aubin-en-Blanquefort, Audenge, Saint-Laurent-Médoc, Cazeaux-en-Buch, Saint-Magne-de-Castillon, Andernos (fol. 67) ; Saint-Julien-en-Médoc, Pléneselve, Benon, Eyzines, Fargues, Biscarosse, Lanton, Marcillac, Donnezac, Moulon, Chamadelle, Saint-Paul, Le Taillan, Lansac, Maransin, Saint-Julien-en-Born, Saint-Marians, Saint-Caprais-en-Vitrezay, Bègles, Saint-Estèphe, Grézillac, Grayan, Pomerol, Floirac, Saucats, Soulac (fol. 90 v°) ; Castres, Saint-Laurent-d'Arce, Saint-Sauveur, Loupes, Saint-Morillon, Saint-Seurin-de-Cadourne, Taussat (Lanton), Sanguinet, Sallebœuf, Haux, Saint-Germain-de-Graves, Saint-Vivien-en-Bas-Médoc, Mézos, Guitres, Budos, Avensan, Beliet, Touligeac, Capian, Belin (fol. 109) ; Vensac, Saint-Mambert, Arveyres, Hourtin, Dignac, Cussac, Créon, Cadourne, Margaux.

C. 4906. (Registre.) 0 m. 21 x 0 m. 19, 143 feuillets papier, plus 4 pièces.

1769-1772. — *Idem.* — Saint-Laurent-Médoc, Hourtin, Bégadan, Arsac, Lamarque, Moulis, Listrac, Castelnau, Saint-Trélody, Notre-Dame-de-Pian, Saint-Germain-du-Puch, Loirac, Cambes, Vendais, Mons et Belin, Le Pian-en-Médoc, Certes-Biganos, Sainte-Hélène de La Lande, Saint-Médard-en-Jalles, Gaillan, L'Hôpital-de-Grayan, Saint-Christophe-du-Double, Gradignan, Lacanau, Martillac, Lagorce, Mézos, Labrède, Saint-Germain-d'Esteuil, Reignac, Pessac, Mourens, Cussac, La Teste, Saint-Vivien-Médoc, Léognan, Sainte-Présentine, Avensan, Verteuil (fol. 15) ; Arcins, Potensac, Loupiac-de-Cadillac, Ayguemorte, La Sauve, Montignac, Vérac, Langoiran, Toutigeac, Soulignac, Haux, Sadirac, Saint-Sauveur, Lège, Arès, Jau, Grayan, Saint-Loubès, Andernos, Beychac, Salles-en-Buch, Montussan (fol. 41) ; Saint-Médard-d'Eyrans, Audenge, Queyrac, Puynormand, Lanton, Mérignac, Saint-Julien-en-Born, Sadirac, Cadarsac, Capian, Cantenac, Vensac, Mios, Eyzines, Saint-Trojan, Coutras, Bayon, Guîtres, Donzac, Pugnac, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Estèphe, Bonnetan, Fargues, Sallebœuf, Pompignac, Balizac, Cussac, Saint-Julien-Beychevelle, Villenave, Portets, Saint-Lambert, Soulac, Valeyrac, Hostens, Le Barp, Margaux, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Jean-d'Illac, Le Taillan, Barsac, Saint-Martin-de-Mazerat, Bouliac, Saint-Christoly-de-Blaye, Lafosse, Saint-Germain-de-Grave, Soussans, Prignac, Le Porge, Caudéran, Coirac, Artigues-en-Benon, Castelviel, Gujan, Biscarosse, Saint-Germain-Larivière, Cessac, Sainte-Hélène-de-l'Etang, Cénon-et-Artigues, Dignac, Saint-Ciers-de-Canesse, Beliet, Le Palais, Illats, Ambarès, les Eglisottes, Sainte-Eulalie-d'Ambarès, Cestas, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Magne, Berson, Preignac, Soulac, Saint-André-du-Bois, Tresses, Arbanats.

C. 4907. (Registre.) — 0 m. 32 x 0 m. 21, 184 feuillets papier.

1772-1776. — *Idem.* — Cestas, Léognan, Gaillan, La Teste, Saint-Martial-en-Benauge, Jau, Hourtin, Haux, Saint-Germain-d'Esteuil, Moulis, Villenave-d'Ornon, Pessac, Queyrac, Canéjan, Landiras, Soulac, Listrac, Sainte-Hélène de l'Etang, Créon, Mios, Vayres, Saint-Sauveur-en-Médoc, Biganos, Bias, Arcins, Lussac, Cadaujac, Belin, Pompignac, Vendais, Mano, Le Teich, Blanquefort, Caillau, Villagrains, Salles-en-Buch, Gujan, Lanton, Saint-Trélody, Saint-Médard-d'Eyrans, Lagorce, Abzac, Le Bouscat, La Sauve, Saint-Georges-de-Montagne, Faleyras, Les Peintures, Saucats, Saint-Laurent-Médoc, Beautiran, Saint-Julien-Médoc, Avensan, Saint-Laurent-d'Arce, Saint-Germain-de-Grave, Labrède, Saint-Médard-en-Jalles, Castelnau-de-Médoc, Villegouge, Sallebœuf, Saint-Julien-en-Born, Arsac, Bayon, Loirac, Saint-Christophe-

du-Double, Coutras, Cussac, Saint-Magne, Sainte-Eulalie-d'Ambarès, Balizac, Saint-Caprais-de-Créon, Le Barp, Izon, Saint-Jean-d'Illac, Tresses, Hostens, Audenge, Illats, Capian, Cantenac, Macau, Ludon, Loupes, Fargues, Bassens, Belvès, Bègles, Saint-Pierre-de-Bât, Potensac, Gissac, Verteuil, Dignac, Arbanats, Camps, Gauriac, Valeyrac, Mérignac, Langoiran, Bégadan, Gradignan, Carignan, Civrac-en-Médoc, Saint-Morillon, Montussan, Lamarque, Le Taillan, Le Pian, Artigues, Saint-Lambert, Floirac, Saint-Sève, Ayguemortes, Camiac, Portets, Soulignac, Arès, Andernos, Talence, Bouliac, Aureilhan, Certes, Sanguinet, Le Temple, Villeneuve-de-Rions, Mimizan, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Selve, Bonnetan, Camblanes, Benon, Salignac, Soussans, Eyzines, Saint-Christoly-en-Médoc, Vayres, Saint-Vivien-Médoc, Croignon, Baron, Mourens, Monpezat, Donzac, Monprimblanc, Saint-Aignan, Villandraut, Bayon, Vensac, Sadirac, Le Fieu, Le Porge, Néac, Targon, Pugnac, Lansac, Tauriac, Labarde, Bruges, Berson, Moulon, Cursan, Mézos, Pontenx, Cameyrac, Libourne (banlieue), Montarrouch, Saint-Germain-du-Puch, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Estèphe, Sainte-Croix-du-Mont, Beychac, Camblanes.

C. 4908. (Registre.) — 0 m. 29 x 0 m. 19, 142 feuillets papier.

1776-1780. — *Idem.* — Sainte-Hélène-de-l'Etang, Saint-Laurent-d'Arce, Les Peintures, La Sauve, Bruges, Eyzines, Saint-Germain-d'Esteuil, Tresses, Saint-Sauveur, Vendais, Libourne (banlieue), Saint-Lambert, La Teste, Boyentran, Pessac, Bassens, Cestas, Mérignac, Teuillac, Queyrac, Avensan, Léognan, Coutras, Listrac, Saint-Trélody, Gaillan, Caillau, Lagorce, Lesparre, Vensac, Berson, Saint-Michel-de-Rieufret, Artigues, Hostens, Bonnetan, Audenge, Saint-Jean-d'Illac, Verac, Arsac, Cadarsac, Salles, Saint-Médard-en-Jalles, Gujan, Valeyrac, Talais, Moulis, Le Pian, Soulignac, Saucats, Hourtin, Gaillan, Le Temple, Ambarès, Balizac, Saint-Christophe-de-Double, Potensac, Gradignan, Meynac, Cantenac, Castelviel, Lignan-de-Créon, Illats, Saint-Girons-de-Blaye, Capian, Biganos et Certes, Bayas, Yvrac, Sadirac, Sallebœuf, Le Barp, Martillac, Arveyres, Izon, Pugnae, Saint-Julien-en-Médoc, Mios, Villandraut, Saint-André-de-Cubzac, Bouliac, Cissac, Villegouge, Cenon, Floirac, Saint-Gaprais-de-Créon, Beliet, Saint-Vivien-Médoc, Andernos, Saint-Germain-La-Rivière, Bègles, Soulac, Caudéran, Macau, Lussac, Carignan, Carcans, Abzac, Grayan, Loirac, Capian, Lanton, Jau, Bégadan, Lafosse, Uch, Potensac, Fargues, Saint-Laurent-Médoc, Civrac-en-Médoc, Vayres, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Selve, Barsac, Cadillac-sur-Dordogne, Pompignac, Saint-Morillon, Tauriac, Lansac, Saint-Paul-en-Born, Saint-Ciers-de-Canesse, Arès, Cabanac, Budos, Le Teich, Dignac, L'Hôpital de Saint-Germain-Médoc, Verteuil, Saint-Germain-du-Puch, Martignas, Cussac, Pontenx, Samonac, Saint-Denis-de-Piles, Saint-Loubès, Beychac, Cadaujac, Reignac, Saint-Mexant, Nérigean, Baigneaux, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Julien-en-Born, Blanquefort, Cameyrac, Saint-Magne.

C. 4909. (Registre.) — 0 m. 29 x 0 m. 19, 96 feuillets papier.

1780-1784. — *Idem.* — Salles-en-Buch, Grayan, Coutras, Capian, Hourtin, Avensan, Dignac, Gujan, Mios, Gaillan, Mérignac, Saint-Germain-d'Esteuil, Vendais, Saint-Estèphe, Le Teich, Léognan, Maransin, Potensac, Sadirac, Les Peintures, Vayres, Cussac, Caillau, Jau, Listrac, Camiac et Saint-Denis, Saint-Jean-d'Illac, Beliet, Loirac, Madirac, Teuillac, Cestas, Saint-Trélody, Landiras, Saint-Paul-en-Born, Hourtin, Lafosse, Aureilhan, Le Barp, Carignan, Saint-Morillon, Ile de Lalande (Quinsac), Villenave-d'Ornon, Eyzines, Sainte-Eulalie-d'Ambarès, Le Pian, Saint-Sauveur-Médoc, Civrac-Médoc, Blanquefort, Vensac, Mios, Marcillac, Arsac, Bayon, Bégadan, Civrac, Lagorce, Queyrac, Canéjan, Belin, Illats, Moulis, Saint-Paul-en-Born, Aubiac, Audenge, Valeyrac, Gradignan, Saint-Christophe-du-Double, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Julien-Médoc, Landiras, La Teste, Mézos, Andernos, Balizac, Faleyras, Saint-Genès-de-Meyre (Moulis), Samonac, Bouliac, Notre-Dame-du-Pian, Biganos, Gradignan, Martillac, Cazeaux, Loupes, Saint-Caprais-de-Créon, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Symphorien, Bayas, Vérac, Saint-Martin-de-Mazerat, Pessac, Saucats, Sallebœuf, Dignac, Verteuil, Sainte-Hélène-de-l'Etang, Lamarque, La Sauve, Cantenac, Montussan, Madirac, Saint-Christophe-de-Double, Lignan-de-Créon, Langoiran, Couquèques, Berson, Beychac, Arbanats, Le Tourne, Génissac, Lalande-de-Fronsac, Nérigean, Cissac, Bayon, La Teste, Soulac, Porchères, Talais, Saint-Vivien-Médoc, Bégadan, Margaux, Belin.

C. 4910. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 20, 143 feuillets papier.

1784-1789. — *Idem.* — Gaillan, Saint-Sauveur-en-Médoc, Coutras, Saint-Selve, Grayan, Carignan,

Hourtin, Caillau, Saint-Genès-de-Meyre (Moulis), Pompignac, Salles-en-Buch, Arès et Andernos, Haux, Saint-Lambert, Pauillac, Saint-Morillon, Saint-Romain-la-Virvée, Sainte-Hélène-de-l'Etang, Civrac-en-Médoc, Le Pian, Beliet, Cussac, Audenge, Verteuil, Vendais, La Teste, Blanquefort, Mios, Saint-Germain-de-Grave, Saint-Jean-d'Illac, Saint-Médard-d'Eyrans, Gradignan, Génissac, Biganos, Bégadan, Saint-Magne, Notre-Dame-de-Pian, Saint-Martin-de-Sescas, Lormont, Tauriac, Maransin, Martillac, Avensan, Illats, Camblanes, Arveyres, Pessac, Saint-Germain-d'Esteuil, Cadaujac, Queyrac, Saint-Julien-Médoc, Potensac, Les Peintures, Les Eglisottes, Vensac, Saint-Trélody, Lacanau, Gujan, Listrac, Tresses, Lanton, Bassens, Saint-Christophe-du-Double, Mérignac, Carcans, Arsac, Landiras, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Le Fieu, Sadirac, Cadarsac, Sanguinet, Lège, Talais, Castelnau-de-Médoc, Bonnetan, Yvrac, Léognan, Sainte-Gemme, Le Teich, Valeyrac, Fargues-Saint-Hilaire, Talence, Peujard, Salignac, Porchères, Le Barp, Martignas, Saucats, Faleyras, Beychac, Hostens, Podensac, Prignac, Saint-Laurent-Médoc, Cissac, Macau, Biscarosse, Laruscade, Capian, Villandraut, Belin, Soulac, Cabanac, Bouliac, Cenac, Pontenx-en-Born, Budos, Moulon, Canéjan, Cambes, Mourens, Labrède, Saint-Vivien-Médoc, Jau, Lamothe-en-Buch, Le Temple, Certes, Lagorce, Parempuyre, Loirac, Villenave-d'Ornon, Bruges, Targon, Villegouge, Soussans, Le Porge, Lalande-de-Fronsac, Cantenac, Floirac, Cazaux, Noaillan, Cenon, Sainte-Hélène-de-Lalande, Lesparre.

C. 4911. (Cahier.) — 0 m. 31 x 0 m. 20, 33 feuillets papier.

1789-1790. — *Idem.* — Tauriac, Le Temple, Lapouyade, Tresses, Dignac, Saint-Caprais-de-Créon, Saint-Vivien-Médoc, Saint-Jean-d'Illac, Gaillan, Illats, Le Porge, Coutras, Hourtin, Pessac, Mios, Saint-Trélody, Landiras, Saint-Germain-d'Esteuil, Queyrac, Listrac, Mérignac, Floirac, Soussans, La Teste, Cazeaux, Audenge, Saint-Vivien-Médoc, Vendais, Jau, Sallebœuf, Saint-Médard-en-Jalles, Gujan, Bouliac, Lagorce, Arsac, Prignac, Eyzines, Les Peintures, Verteuil, Vayres, Caillau, Pessac, Daignac, Ambarès, Potensac, Blaignac, Saint-Mariens, Saint-Estèphe, Cambes, Saint-Caprais-de-Créon, Saint-Laurent-Médoc, Carignan, Saint-Morillon, Canéjan, Saint-Médard-de-Guisières, Salignac, Lanton, Dardenac, Martillac, Valeyrac.

C. 4912. (Registre.) — 0 m. 32 x 0 m. 21, 76 feuillets papier.

1753-1762. — Registre d'enregistrement des syndics des paroisses de l'élection de Bordeaux. — Lesparre, Montagne en Puynormand, Macau, Villegouge, Villandraut, Lagorce, Arbanats, Saint-Sauveur-Médoc, Budos, Sablons, la banlieue de Libourne, Cartelègue, Genérac, Sadirac, Hostens, Sainte-Hélène-de-l'Etang, Pauillac, Ambès, Talence, Salles-en-Buch, Le Tourne, Bayas, Cadaujac, Sainte-Croix-du-Mont, etc., etc.

C. 4913. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 21, 131 feuillets papier.

1769-1781. — *Idem.* — Mios, Saint-Christoly-de-Blaye, Eyzines, Pessac, Saint-Quentin-de-Baron, Caudéran, Saillans, La Rivière, Castillon-sur-Dordogne, Saint-Aignan, Berson, Talence, Génissac, Rions, Floirac, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Germain-de-Fronsac, Montagne, Villegouge, Laubardemont, Vayres, Saint-Pierre-de-Bât, Lafosse, Bassens, Preignac, Targon, Saint-Girons-en-Blayais, Pauillac, Bruges, Pessac, Coutras, Noaillan, Chamadelle, Rions, Arbis, Vérac, Saint-Mariens, Saint-Seurin-de-Cadourne, Queyrac, Verteuil, Léogeats, Dignac, Lugon, Fronsac, La Libarde, etc., etc.

C. 4914. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 21, 125 feuillets papier

1781-1789. — *Idem.* — Lussac, Léognan, Génissac, Guîtres, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, L'Ile-Saint-Georges, Saint-Androny, Moulon, Vérac, Vayres, Biscarosse, Labrède, Preignac, Gradignan, Saint-Denis-de-Piles, Budos, Saint-Martial-en-Benauge, Montussan, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Cibard, Puisseguin, Coirac, Yzon, Le Taillan, Ambarès, Marcillac, Monbadon, Paillet, Plassac, Blanquefort.

C. 4915. (Registre.) — 0 m. 31 x 0 m. 21, 146 feuillets papier.

1768-1790. — Registre pour servir à l'exécution de l'arrêt de la Cour des Aides du 19 février 1768 relatif à la vérification des rôles de taille par les officiers de l'élection de Bordeaux : numéros et noms des paroisses ; noms des officiers vérificateurs ; jour de la vérification des rôles et jour de leur remise au greffe.

C. 4916. (Registre.) — 0 m. 32 x 0 m. 21, 85 feuillets papier.

1753-1782. — Registre pour servir à l'enregistrement des déclarations qui doivent être faites au greffe en vertu de la déclaration royale du 17 février 1728, portant rejet de la taille d'une paroisse sur une autre dans des cas déterminés. — Bail à fief de vingt-un journaux et demi de terre en lande et pacage, situés dans les paroisses de Saint-Aubin-de-Blaye et Etauliers par Louis, duc de Saint-Simon, pair de France, à deux laboureurs de la paroisse de Braud (6 mai 1748) ; enregistrement du contrat (5 juin 1753). — Autre bail par le même, de quarante journaux de terre en lande et pacage, situés dans la paroisse de Saujon (28 juillet 1763). — Elie Guadet, ancien maire de la ville de Saint-Emilion, habitant la paroisse de Saint-Martin-de-Mazerat, p. 76 ; — Elie Sansine, potier de terre, habitant de la paroisse de Sadirac ; — domaine du Tasta, paroisse de Saint-Aignan en Fronsadais, appartenant à Jean Fortin, conseiller à la Cour des Aides, etc., etc.

C. 4917. (Registre.) — 0 m. 21 x 0 m. 19, 35 feuillets papier.

1783-1788. — *Idem.* — Afferme des fruits décimaux, lods et ventes et autres droits seigneuriaux appartenant à la fabrique de l'église cathédrale de Saint-André de Bordeaux, dans la paroisse de Saillans (fol. 11) — Jean Lescure, ancien jurat de la ville de Saint-Emilion : biens lui appartenant à Génissac, etc., etc.

C. 4918. (Registre). — 0 m. 22 x 0 m. 20, 642 feuillets papier (incomplet du début).

1693-1702. — Cour de l'élection de Bordeaux : registre des audiences (plumitifs).

C. 4919 (Registre.) — 0 m. 22 x 0 m. 21, 254 feuillets papier.

1718-1723. — *Idem.*

C. 4920. 4 cahiers de 147 feuillets.

1724-1727. — *Idem.*

C. 4921. 6 cahiers de 312 feuillets papier.

1731-1736. — *Idem.*

C. 4922. 3 cahiers de 164 feuillets papier.

1736-1737. — *Idem.*

C. 4923. 2 cahiers, de 98 feuillets papier

1738-1739. — *Idem.*

C. 4924. 4 cahiers de 134 feuillets papier.

1739-1743. — *Idem.*

C. 4925. 5 cahiers de 175 feuillets papier.

1743-1748. — *Idem.*

C. 4926. — (Registre. — 0 m. 22 x 0 m. 21, 64 feuillets papier.

1750-1752. — *Idem.*

C. 4927. (Registre.) — 0 m. 21 x 0 m. 19, 185 feuillets papier.

1752-1754. — *Idem.*

C. 4928. (Registre.) — 0 m. 21 x 0 m. 19, 185 feuillets papier.

1754-1756. — *Idem.*

C. 4929. 1 cahier de 46 feuillets papier.

1756-1757. — *Idem.*

C. 4930. (Registre.) — 0 m. 20 x 0 m. 18, 203 feuillets papier.

1757-1759. — *Idem.*

C. 4931. (Registre.) — 0 m. 20 x 0 m. 18, 187 feuillets papier.

1759-1762. — *Idem.*

C. 4932. (Registre.) — 0 m. 20 x 0 m. 18, 205 feuillets papier.

1762-1765. — *Idem.*

C. 4933. (Registre.) — 0 m. 20 x 0 m. 18, 188 feuillets papier.

1765-1768. — *Idem.*

C. 4934 (Registre.) — 0 m. 21 x 0 m. 19, 163 feuillets papier.

1768-1770. — *Idem.*

C. 4935. (Registre.) — 0 m. 20 x 0 m. 19, 140 feuillets papier.

1771-1773. — *Idem.*

C. 4936. (Registre.) — 0 m. 20 x 0 m. 18, 143 feuillets papier.

1773-1776. — *Idem.*

C. 4937. (Registre.) — 0 m. 22 x 0 m. 19, 168 feuillets papier.

1776-1779. — *Idem.*

C. 4938. (Registre.) — 0 m. 20 x 0 m. 18, 146 feuillets papier.

1779-1782. — *Idem.*

C. 4939. (Registre.) — 0 m. 20 x 0 m. 18, 142 feuillets papier.

1782-1786. — *Idem.*

C. 4940. (Registre.) — 0 m. 22 x 0 m. 19, 111 feuillets papier.

1786-1789. — *Idem.*

C. 4941. 1 cahier de 59 feuillets papier.

1789-1790. — *Idem.*

C. 4942. 2 cahiers de 69 feuillets papier.

1723-1729. — Affirmations de voyages.

C. 4943. (Liasse.) — 164 pièces papier.

1711-1787. — Affaires relatives aux tailles (enquêtes et procès-verbaux, nominations de collecteurs et de syndics, jugements sur requêtes, etc.) : Abzac, Agassac, Ambarès, Ambès, Andernos, Anglade.

C. 4944. (Liasse.) — 181 pièces papier.

1711-1787. — *Idem :* Arbanats, Arbis, Arcins, Arès, Arsac, Artigues, Arveyres, Aubiac, Aubie-et-Espessas, Audenge, Avensan, Ayguemortes.

C. 4945. (Liasse.) — 192 pièces papier.

1711-1787. — *Idem :* Baigneaux, Balizac, Baron, Le Barp, Barsac, Bassens.

C. 4946. (Liasse.) — 117 pièces papier.

1708-1787. — *Idem :* Baurech, Bayas, Bayon, Beautiran.

C. 4947— (Liasse.) — 175 pièces.

1707-1790. — *Idem :* Bégadan, Bègles, Beguey, Beliet, Belin, Belvès, Berson, Bessan, Beychac, Blaignan, Blanquefort.

C. 4948. (Liasse.) — 236 pièces papier.

1706-1785. — *Idem :* Blaye.

C. 4949. (Liasse.) — 212 pièces papier.

1711-1789. — *Idem :* Blésignac, Bommes, Bonnetan, Bonzac, Bouliac, Bourg, Le Bouscat (Bordeaux), Brach, Braud, Bruges, Budos.

C. 4950. (Liasse.) — 179 pièces papier.

1711-1787. — *Idem :* Cabanac, Cadarsac, Cadaujac, Cadillac-sur-Garonne, Cadillac-sur-Dordogne, Caillau, Gamarsac.

C. 4951. (Liasse.) — 215 pièces papier.

1708-1789. — *Idem :* Cambes, Camblanes, Cameyrac, Camiac, Camps, Campugnan, Canéjan, Cantemerle, Cantenac, Cantois.

C. 4952. (Liasse.) — 80 pièces papier.

1684-1784. — Idem. : Capian ; Pièces d'un procès « en réparation de crime de concussion, malversation et falsification de rolles de taille » (1748-1749).

C. 4953. (Liasse.) — 176 pièces papier.

1711-1786. — *Idem :* Capitourlan, Carcans, Cardan, Carignan, Cars, Cartelègue, Castelnau-de-Médoc.

C. 4954. (Liasse.) — 201 pièces papier.

1708-1789. — *Idem :* Castelviel, Castillon-sur-Dordogne, Castres, Caudéran, Cauvignac, Cavignac.

C. 4955. (Liasse.) — 165 pièces papier.

1713-1790. — *Idem :* Cazelles, Cénac, Cenon, (rôles de la taille et du vingtième de 1775), Cérons, Certes-en-Buch, Cestas, Cézac, Chamadelles, Cissac.

C. 4956. (Liasse.) — 188 pièces papier.

1704-1785. — *Idem :* Civrac-en-Médoc, Civrac-en-Bourgès, Coirac, Comps, Corconac (Saint-Laurent-Médoc), Couquèques, Coutras.

C. 4957. (Liasse.) — 153 pièces papier.

1713-1787. — *Idem :* Coutures (Lot-et-Garonne), Créon, Croignon, Cubnezais, Cubzac, Cursan, Cussac.

C. 4958. (Liasse.) — 176 pièces papier.

1705-1789. — *Idem :* Daignac, Dardenac, Dignac, Donnezac, Donzac, Les Eglisottes, Escoussans, Espessas, Espiet, Etauliers, Eyrans, Eyzines.

C. 4959. (Liasse.) — 196 pièces papier.

1700-1787. — *Idem :* Faleyras, Fargues-Saint-Hilaire, Le Fieu, Floirac, Fours, Francs, Fronsac.

C. 4960 (Liasse.) — 134 pièces papier.

1713-1787. — *Idem :* Gabarnac, Gaillan, Galgon, Gardegan, Gauriac, Gauriaguet, Générac.

C. 4961. (Liasse.) — 188 pièces papier.

1713-1787. — *Idem :* Génissac, Gornac, Gradignan, Gours, Grayan, Grésillac, Guillac.

C. 4962. (Liasse.) — 180 pièces papier.

1711-1790. — *Idem :* Guîtres, Gujan, Haux, Hosteins, Hourtins, Illats, l'Ile-Saint-Georges, Izon, Jau.

C. 4963. (Liasse.) — 183 pièces papier.

1711-1790. — *Idem :* Labarde, Labrède, Lacanau, Ladaux, Lafosse, Lagorce, Lalande-de-Fronsac, Lalande-de-Libourne, La Libarde, Lamarque, Landiras.

C. 4964. (Liasse.) — 196 pièces papier.

1699-1787. — *Idem :* Langoiran, Lansac, Lanton et Certes, Lapouyade, Laroque, Laruscade, La Tresne, Laubardemont.

C. 4965. (Liasse.) — 164 pièces papier.

1700-1787. — *Idem :* Léogeats, Léognan, Lesparre, Lestiac.

C. 4966. (Liasse.) — 218 pièces papier.

1694-1787. — *Idem :* Libourne et banlieue.

C. 4967. (Liasse.) — 241 pièces papier.

1711-1787. — *Idem :* Lignan-de-Créon, Listrac et Donnissan, Loirac, Lormont, Loupes, Loupiac-de-Cadillac, Ludon, Lugon, Lussac.

C. 4968. (Liasse.) — 174 pièces papier.

1707-1787. — *Idem :* Macau, Madirac, Magrigne, Maransin, Marcamps.

C. 4969. (Liasse.) — 154 pièces papier.

1712-1790. — *Idem :* Marcenais, Marcillac, Margaux, Marsac, Martillac, Martres, Mazion, Mérignac, Meynac, Mios.

C. 4970. (Liasse.) — 234 pièces papier.

1709-1790. — *Idem :* Mombrier, Monbadon, Monpezat, Monprimblanc, Montagne, Montarouch, Montignac, Montussan, Mouillac, Moulis, Moulon, Mourens.

C. 4971. (Liasse.) — 217 pièces papier.

1705-1790. — *Idem :* Néac, Nérigean, Neyrac (Béguey), Noaillan, Omet, Ordonnac, Paillet, Pauillac.

C. 4972. (Liasse.) — 163 pièces papier.

1701-1789. — *Idem :* Parempuyre, Parsac, Les Peintures, Périssac, Pessac, Petit-Palais, Peujard, Notre-Dame-du-Pian et Le Pian-en-Médoc, Plassac.

C. 4973. (Liasse.) — 172 pièces papier.

1711-1785. — *Idem :* Pléneselve, Podensac, Pomerol, Pompignac, Porchères, Le Porge, Portets.

C. 4974. (Liasse.) — 195 pièces papier.

1708-1790. — *Idem :* Potensac, Poujeaux (Moulis), Le Pout, Preignac, Prignac-en-Bourgès, Prignac-de-Médoc, Puisseguin, Pujols, Puynormand.

C. 4975. (Liasse.) — 189 pièces papier.

1676-1789. — *Idem* : Queyrac, Quinsac, Reignac, Rions, La Rivière, Rouffiac.

C. 4976. (Liasse.) — 175 pièces papier.

1711-1785. — *Idem :* Saint-Aignan, Saint-André-de-Cubzac, Saint-André-du-Bois, Saint-Androny.

C. 4977. (Liasse.) — 156 pièces papier.

1709-1787. — *Idem :* Saint-Antoine-en-Cubzaguès, Saint-Antoine-de-l'Isle, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Caprais-de-Blaye, Saint-Caprais-de-Créon, Saint-Christoly-de-Médoc, Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Christophe-du-Double.

C. 4978. (Liasse.) — 193 pièces papier.

1711-1787. — *Idem :* Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Cibard, Sainte-Colombe, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Denis-de-Piles, Saint-Denis (Voy. Camiac).

C. 4979. (Liasse.) — 214 pièces papier.

1710-1790. — *Idem :* Saint-Emilion, Saint-Estèphe, Saint-Etienne-de-Lisse, Sainte-Eulalie-d'Ambarès.

C. 4980. (Liasse.) — 156 pièces papier.

1711-1787. — *Idem :* Sainte-Gemme (Médoc), Saint-Genès-de-Castillon, Saint-Genès-de-Fronsac, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Genès-de-Blaye, Saint-Georges-de-Montagne, Saint-Germain-de-Campet et Saint-Germain-de-Grave, Saint-Germain-La Rivière, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Germain-d'Esteuil.

C. 4981. (Liasse.) — 181 pièces papier.

1710-1789. — *Idem :* Saint-Gervais, Saint-Girons-en-Blayais, Sainte-Hélène-de-l'Etang et Sainte-Hélène-de-La Lande, Saint-Hippolyte, Saint-Julien, Saint-Lambert, Saint-Laurent-Médoc et Benon, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Laurent-en-Cubzaguès.

C. 4982. (Liasse.) — 218 pièces papier.

1706-1787. — *Idem :* Saint-Léon, Saint-Loubès, Saint-Louis-de-Montferrand (Voy. Braud), Sainte-Luce, Saint-Macaire.

C. 4983. (Liasse.) — 209 pièces papier.

1709-1787. — *Idem :* Saint-Magne-de-Castillon, Saint-Maixent, Saint-Mariens, Saint-Martial, Saint-Martin-de-Mazerat, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Martin-de-Sescas, Saint-Martin-du-Bois.

C. 4984 (Liasse.) — 205 pièces papier.

1711-1787. — *Idem :* Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Michel-de-Fronsac, Saint-Michel-de-La Réole et Saint-Michel-de-Rieufret, Saint-Morillon, Saint-Palais, Saint-Paul, Saint-Philippe-d'Aiguille, Saint-Pierre-d'Armens, Saint-Pierre-d'Aurillac, Saint-Pierre-de-Bât, Sainte-Présentine.

C. 4985. (Liasse.) — 130 pièces papier.

1711-1786. — *Idem :* Saint-Quentin-de-Baron et Saint-Romain-la-Virvée.

C. 4986. (Liasse.) — 115 pièces papier.

1705-1789. — *Idem :* Saint-Sauveur-en-Médoc, Saint-Sauveur-en-Puynormand, Saint-Savin, Saint-Seurin-de-Cadourne.

C. 4987. (Liasse.) — 224 pièces papier.

1699-1789. — *Idem.* — Saint-Seurin-de-Cursac, Saint-Seurin-de-Blaye, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Saint-Sève, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Saint-Sulpice-et-Ca-

meyrac, Saint-Symphorien, Sainte-Terre, Saint-Trélody, Saint-Trojan, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Vivien-de-Médoc, Saint-Vivien-de-Blaye, Saint-Yzans.

C. 4988. (Liasse.) — 161 pièces papier.

1709-1786. — *Idem :* Sablons, Sadirac, Saillans, Salignac, Sallebœuf. Salles-en-Buch, Samonac, Saucats, Saugon, Saumos, Sauternes.

C. 4989. (Liasse.) — 189 pièces papier.

1691-1785. — *Idem :* La Sauve, Sauveterre (maison noble de La Salle), Savignac, Semens, Semensan (Médoc), Soulignac, Soulac, Soussac.

C. 4990. (Liasse.) — 184 pièces papier.

1711-1789. — *Idem :* Tabanac, Le Taillan, Talence, Tallais, Targon, Tarnès, Tauriac.

C. 4991. (Liasse.) — 178 pièces papier.

1711-1789. — *Idem :* Tayac, Le Teich, Le Temple, La Teste, Teuillac, Tizac-de-Curton, Toulenne, Le Tourne, Toutigeac, Tresses et Mélac, Uch.

C. 4992. (Liasse.) — 195 pièces papier.

1712-1787. — *Idem :* Valeyrac, Vayres, Vendais, Vensac, Vérac, Vertheuil.

C. 4993. (Liasse.) — 133 pièces papier.

1711-1789. — *Idem :* Vignonet, Villagrains, Villandraut, Villegouge, Villenave-de-Rions.

C. 4994. (Liasse.) — 118 pièces papier.

1686-1787. — *Idem :* Villenave-d'Ornon, Villeneuve-en-Bourgès, Virac, Virelade, Virsac, Yvrac.

C. 4995. (Liasse.) — 87 pièces papier.

1703-1782. — *Idem :* Aureilhan, Bias, Biganos-en-Buch, Biscarrosse, Gastes, Mézos (forges d'Uza), Mimizan, Parentis, Pissos, Pontenx, Sainte-Eulalie-en-Born, Saint-Julien-en-Born, Vignac.

C. 4996. (Liasse.) — 179 pièces papier.

1739-1789. — Rôles de dépens présentés à la cour de l'élection de Bordeaux.

C. 4997 (Liasse.) — 148 pièces papier.

1748-1764. — Commissions d'huissiers aux tailles.

C. 4997 *bis.* (Liasse.) — 171 pièces papier.

1758-1790. — *Idem.*

C. 4998. (Liasse.) — 224 pièces papier.

1709-1790. — Provisions d'offices : 1° Huissiers aux tailles : Guillaume Pardiac, Raymond Brunet, Joseph Ricaud, Eymond Gaultier, Jean Boutin, Jean Villatte, Léonard Varailhon, François Lafont. — 2° Maîtres de poste : Anne Barraud à Coutras, Jean Chantecaille à Frappe, François Deniaud à Boismartin, Jean Babin à Cubzac, Pierre Desgranges à Cavignac, Pierre Despagne à Barsac, etc. — 3° Droits réunis : commis aux cuirs, au tabac, contrôleurs du don gratuit, etc. — 4° Enregistrement de provisions d'offices : syndics perpétuels, élus, monnayeurs, receveurs des tailles, procureurs, etc.

C. 4999. (Liasse.) — 119 pièces papier.

1674-1790. — Matières d'or et d'argent : fermiers de la marque d'or et d'argent et gardes jurés de la communauté des orfèvres ; ordonnances d'enregistrement des baux ; procès-verbaux de saisie d'argenterie ; remises de cachets et poinçons ; vérifications des marques ; informations diverses.

C. 5000. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1717-1790. — Droits réservés : bail d'octroi de Bourg-sur-Gironde (1749 et 1767). — Bail d'octroi de Libourne (1767). — Empreintes des timbres pour les expéditions de la régie générale (1781). — Bail Clavel : lettres patentes du Roi (12 août 1780). — Papier et parchemin timbrés : bail Salzard ; tableau des empreintes (1780). — Cartes à jouer. — Procédures diverses.

C. 5001. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1742-1745. — Droits réunis : sel et sucre ; procédure Dudevant, négociant à Bordeaux.

C. 5002. (Liasse.) — 125 pièces papier.

1699-1748. — Droits réunis : tabac ; baux à ferme ; contrebande ; procédures diverses.

C. 5003. (Liasse.) — 73 pièces papier.

1764-1769. — *Idem.*

C. 5004 (Liasse.) — 75 pièces papier.

1770-1773. — *Idem.*

C. 5005 (Liasse.) — 86 pièces papier.

1774-1789. — *Idem.*

C. 5006. (Liasse.) — 69 pièces papier.

1783. — *Idem.*

C. 5007. (Liasse.) — 76 pièces papier.

1784-1789. — *Idem.*

C. 5008. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1785-1786. — Procédure contre Thibaud, capitaine du navire appelé *L'Aimable Créole,* venant du Cap, accusé de contrebande de tabac.

C. 5009 (Liasse.) — 125 pièces papier.

1761-1787. — Droits réunis : cuirs et peaux ; procès-verbaux d'empreintes et de saisies ; procédures diverses.

C. 5010. (Liasse.) — 179 pièces papier.

1707-1790. — Affaires diverses : rejets de tailles, défrichements, impositions diverses, cahiers d'enregistrement des extraits de rôles de diverses paroisses de l'élection, etc.

C. 5011. (Liasse.) — 22 pièces ou cahiers papier.

1644-1776. — Election de Condom : affaires diverses.

C. 5012. (Liasse.) — 39 pièces ou cahiers papier.

1760-1766. — Election d'Agen : procédures diverses.

C. 5013. (Liasse.) — 30 pièces ou cahiers papier.

1770-1776. — *Idem :* Procédure contre des contrebandiers de tabac.

C. 5013 *bis.* (Liasse.) — 21 pièces ou cahiers papier.

1771-1772. — *Idem (suite).*

C. 5013 *ter.* (Liasse.) — 29 pièces ou cahiers papier.

1773-1781. — *Idem (suite).*

C. 5014. (Liasse.) — 23 pièces ou cahiers papier.

1668-1759. — Election de Périgueux : procédure contre Pothier, chirurgien à Mussidan, collecteur porte-rôle de la paroisse, accusé d'avoir fait « des altérations sur les taux particuliers » des habitants ; — affaires diverses.

C. 5015. (Liasse.) — 24 pièces ou cahiers papier.

1762-1764. — *Idem :* procédures contre des collecteurs à Celles et à Cornille.

C. 5016. (Liasse.) — 17 pièces ou cahiers papier.

1761-1762. — Election de Sarlat : fragments de procédures contre un receveur des tailles et un collecteur de la paroisse de Saint-Cyprien.

C. 5017. (Liasse.) — 11 cahiers de 213 feuillets papier.

1787. — *Idem :* information contre des contrebandiers de tabac ayant opéré à main armée et avec attroupement dans la région de Villeréal.

C. 5017 *bis.* (Liasse.) — 41 pièces papier.

1787-1788. — *Idem :* procédure contre les mêmes.

C. 5018. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1772-1773. — Election des Lannes : procédures diverses (tabac).

C. 5019. (Liasse.) — 45 pièces papier.

1786-1788. — *Idem… :* procédures diverses (tabac).

C. 5020. (Liasse.) — 50 pièces papier.

XVII-XVIIIe Siècles. — Elections diverses.